Digitized by Google

Digitized by Google

24243

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M^r. ***.

Tantùm series junctúraque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME HUITIEME.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

H — IT

A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LORSQUE nous commençames à nous occuper de cette Entrepriſe, la plus vaſte peut-être qu'on ait jamais conçue en Littérature, nous ne nous attendions qu'aux difficultés qui naîtroient de l'étendue & de la variété de ſon objet; mais ce fut une illuſion paſſagere, & nous ne tardâmes pas à voir la multitude des obſtacles phyſiques que nous avions preſſentis, s'accroître d'une infinité d'obſtacles moraux auxquels nous n'étions nullement préparés. Le monde a beau vieillir, il ne change pas; il ſe peut que l'individu ſe perfectionne, mais la maſſe de l'eſpece ne devient ni meilleure ni pire; la ſomme des paſſions malfaiſantes reſte la même, & les ennemis de toute choſe bonne & utile ſont ſans nombre aujourd'hui comme autrefois.

De toutes les perſécutions qu'ont eu à ſouffrir dans tous les tems & chez tous les peuples, ceux qui ſe ſont livrés à la ſéduiſante & dangereuſe émulation d'inſcrire leurs noms dans la liſte des bienfaiteurs du genre humain, il n'en eſt preſqu'aucune qu'on n'ait exercée contre nous. Ce que l'Hiſtoire nous a tranſmis des noirceurs de l'envie, du menſonge, de l'ignorance, & du fanatiſme, nous l'avons éprouvé. Dans l'eſpace de vingt années conſécutives, à peine pouvons-nous compter quelques inſtans de repos. Après des journées conſumées dans un travail ingrat & continu, que de nuits paſſées dans l'attente des maux que la méchanceté cherchoit à nous attirer! Combien de fois ne nous ſommes-nous pas levés incertains, ſi cédant aux cris de la calomnie, nous ne nous arracherions pas à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, pour aller ſous un ciel étranger chercher la tranquillité qui nous étoit néceſſaire, & la protection qu'on nous y offroit! Mais notre patrie nous étoit chere, & nous avons toujours attendu que la prévention fît place à la juſtice. Tel eſt d'ailleurs le caractere de l'homme qui s'eſt propoſé le bien, & qui s'en rend à lui-même le témoignage, que ſon courage s'irrite des obſtacles qu'on lui oppoſe, tandis que ſon innocence lui dérobe ou lui fait mépriſer les périls qui le menacent. L'homme de bien eſt ſuſceptible d'un enthouſiaſme que le méchant ne connoit pas.

Le ſentiment honnête & généreux qui nous a ſoutenus, nous l'avons auſſi rencontré dans les autres. Tous nos Collegues ſe ſont empreſſés à nous ſeconder; & c'eſt lorſque nos ennemis ſe félicitoient de nous avoir accablés, que nous avons vu des hommes de lettres & des gens du monde qui s'étoient juſqu'alors contentés de nous encourager & de nous plaindre, venir à notre ſecours & s'aſſocier à nos travaux. Que ne nous eſt-il permis de déſigner à la reconnoiſſance publique tous ces habiles & courageux auxiliaires! mais puiſqu'il n'en eſt qu'un ſeul que nous ayons la liberté de nommer, tâchons du-moins de le remercier dignement. C'eſt M. le Chevalier de Jaucourt.

Si nous avons pouſſé le cri de joie du matelot, lorſqu'il apperçoit la terre, après une nuit obſcure qui l'a tenu égaré entre le ciel & les eaux, c'eſt à M. le Chevalier de Jaucourt que nous le devons. Que n'a-t-il pas fait pour nous, ſur-tout dans ces derniers tems? Avec quelle conſtance ne s'eſt-il pas refuſé à des ſollicitations tendres & puiſſantes qui cherchoient à nous l'enlever? Jamais le ſacrifice du repos, de l'intérêt & de la ſanté ne s'eſt fait plus entier & plus abſolu. Les recherches les plus pénibles & les plus ingrates ne l'ont point rebuté. Il s'en eſt occupé ſans relâche, ſatisfait de lui-même, s'il pouvoit en épargner aux autres le dégoût. Mais c'eſt à chaque feuille de cet Ouvrage à ſuppléer ce qui manque à notre éloge; il n'en eſt aucune qui n'atteſte & la variété de ſes connoiſſances & l'étendue de ſes ſecours.

Le Public a jugé les ſept premiers volumes, nous ne demandons pour ceux-ci que la même indulgence. Si l'on ne veut pas regarder ce Dictionnaire comme un grand & bel ouvrage, on ſera d'accord avec nous, pourvû qu'on ne nous envie pas juſqu'à l'avantage d'en avoir préparé les matériaux. Du point d'où nous ſommes partis juſqu'au point où nous ſommes arrivés, l'intervalle étoit immenſe; & pour atteindre le but que nous avons eu la hardieſſe ou la témérité de nous propoſer, peut-être ne nous a-t-il manqué que de trouver la choſe où nous la laiſſons; & d'avoir eu à commencer où nous avons fini. Graces à nos travaux, ceux qui viendront après nous, pourront aller plus loin. Sans prononcer ſur ce qu'ils auront encore à faire, nous leur tranſmettrons du-moins le plus beau recueil d'inſtrumens & de machines qui ait exiſté, avec les Planches relatives aux arts méchaniques *, la deſcription la plus complette qu'on en ait encore donnée, & ſur toutes les ſciences une infinité de morceaux précieux. O nos Compatriotes & nos Contemporains, avec quelle ſévérité que vous jugiez cet Ouvrage, rappellez-vous qu'il a été entrepris, continué, achevé par un petit nombre d'hommes iſolés, traverſés

* Nous prévenons ici qu'on a ſuppléé des détails importans à la plûpart de ces arts, par des explications très-étendues & très inſtructives qu'on trouvera au Recueil des Planches, à la tête de celles qui les concernent, & que quant à d'autres arts, que la célérité de l'édition n'a pas permis de placer ſelon leur ordre alphabétique, on en a renvoyé la deſcription entiere ſoit à la fin du dix ſeptieme Volume de Diſcours, ſoit au Recueil même des Planches, en ſorte que les volumes des Planches s'éclaircent, ſe corrigent, & ſe compleuent réciproquement.

Digitized by Google

dans leurs vues, montrés sous les aspects les plus odieux, calomniés & outragés de la maniere la plus atroce, n'ayant d'autre encouragement que l'amour du bien, d'autre appui que quelques suffrages, d'autres secours que ceux qu'ils ont trouvés dans la confiance de trois ou quatre commerçans.

Notre principal objet étoit de rassembler les découvertes des siecles précédens; sans avoir négligé cette premiere vue, nous n'exagérerons point en appréciant à plusieurs volumes *in-folio* ce que nous avons porté de richesses nouvelles au dépôt des connoissances anciennes. Qu'une révolution dont le germe se forme peut-être dans quelque canton ignoré de la terre, ou se couve secretement au centre même des contrées policées, éclate avec le tems, renverse les villes, disperse de nouveau les peuples, & ramene l'ignorance & les ténebres; s'il se conserve un seul exemplaire entier de cet Ouvrage, tout ne sera pas perdu.

On ne pourra du-moins nous contester, je pense, que notre travail ne soit au niveau de notre siecle, & c'est quelque chose. L'homme le plus éclairé y trouvera des idées qui lui sont inconnues, & des faits qu'il ignore. Puisse l'instruction générale s'avancer d'un pas si rapide que dans vingt ans d'ici il y ait à peine en mille de nos pages une seule ligne qui ne soit populaire! C'est aux Maitres du monde à hâter cette heureuse révolution. Ce sont eux qui étendent ou resserrent la sphere des lumieres. Heureux le tems où ils auront tous compris que leur sécurité consiste à commander à des hommes instruits! Les grands attentats n'ont jamais été commis que par des fanatiques aveuglés. Oserions-nous murmurer de nos peines & regretter nos années de travaux, si nous pouvions nous flatter d'avoir affoibli cet esprit de vertige si contraire au repos des sociétés, & d'avoir amené nos semblables à s'aimer, à se tolérer & à reconnoitre enfin la supériorité de la Morale universelle sur toutes les morales particulieres qui inspirent la haine & le trouble, & qui rompent ou relâchent le lien général & commun?

Tel a été par-tout notre but. Le grand & rare honneur que nos ennemis auront recueilli des obstacles qu'ils nous ont suscités! L'entreprise qu'ils ont traversée avec tant d'acharnement, s'est achevée. S'il y a quelque chose de bien, ce n'est pas eux qu'on en louera, & peut-être les accusera-t-on de ses défauts. Quoi qu'il en soit, nous les invitons à feuilleter ces derniers volumes. Qu'ils épuisent sur eux toute la sévérité de leur critique, & qu'ils versent sur nous toute l'amertume de leur fiel, nous sommes prêts à pardonner cent injures pour une bonne observation. S'ils reconnoissent qu'ils nous ont vu constamment prosternés devant les deux choses qui font le bonheur des sociétés & les seules qui soient vraiment dignes d'hommages, la Vertu & la Vérité, ils nous trouveront indifférens à toutes leurs imputations.

Quant à nos Collegues, nous les supplions de considérer que les matériaux de ces derniers volumes ont été rassemblés à la hâte & disposés dans le trouble: que l'impression s'en est faite avec une rapidité sans exemple: qu'il étoit impossible à un homme, quel qu'il fût, de conserver en une aussi longue révision, toute la tête qu'exigeoit une infinité de matieres diverses, & la plûpart très-abstraites: & que s'il est arrivé que des fautes, même grossieres, aient défiguré leurs articles, ils ne peuvent en être ni offensés ni surpris. Mais pour que la considération dont ils jouissent, & qui doit leur être précieuse, ne se trouve compriſe en aucune maniere, nous consentons que tous les défauts de cette édition nous soient imputés sans réserve. Après une déclaration aussi illimitée & aussi précise, si quelques-uns oublioient la nécessité où nous avons été de travailler loin de leurs yeux & de leurs conseils, ce ne pourroit être que l'effet d'un mécontentement que nous ne nous sommes jamais proposé de leur donner, & auquel il nous étoit impossible de nous soustraire. Eh qu'avions-nous de mieux à faire que d'appeller à notre secours tous ceux dont l'amitié & les lumieres nous avoient si bien servis? N'avons-nous pas été cent fois avertis de notre insuffisance? Avons-nous refusé de la reconnoître? Est-il un seul de nos Collegues à qui dans des tems plus heureux nous n'ayons donné toutes les marques possibles de déférence? Nous accusera-t-on d'avoir ignoré combien leur concours étoit essentiel à la perfection de l'Ouvrage? Si l'on nous en accuse, c'est une derniere peine qui nous étoit réservée, & à laquelle il faut encore se résigner.

Si l'on ajoute aux années de notre vie qui s'étoient écoulées lorsque nous avons projetté cet Ouvrage, celles que nous avons données à son exécution, on concevra facilement que nous avons plus vécu qu'il ne nous reste à vivre. Mais nous aurons obtenu la récompense que nous attendions de nos Contemporains & de nos neveux, si nous leur faisons dire un jour que nous n'avons pas vécu tout-à-fait inutilement.

Digitized by Google

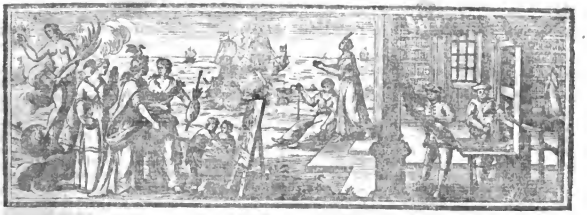

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

H H

, substantif féminin, (*Gramm.*) c'eſt la huitieme lettre de notre alphabet. *Voyez* ALPHABET.

Il n'eſt pas unanimement avoüé par tous les Grammairiens que ce caractere ſoit une lettre, & ceux qui en font une lettre ne ſont pas même d'accord entr'eux; les uns prétendant que c'eſt une conſonne, & les autres, qu'elle n'eſt qu'un ſigne d'aſpiration. Il eſt certain que le plus eſſentiel eſt de convenir de la valeur de ce caractere; mais il ne ſauroit être indifférent à la Grammaire de ne ſavoir à quelle claſſe on doit le rapporter. Eſſayons donc d'approfondir cette queſtion, & cherchons-en la ſolution dans les idées génétales.

Les lettres ſont les ſignes des élémens de la voix, ſavoir des ſons & des articulations. *Voy.* LETTRES. Le ſon eſt une ſimple émiſſion de la voix, dont les différences eſſentielles dépendent de la forme du paſſage que la bouche prête à l'air qui en eſt la matiere, *voyez* SON; & les voyelles ſont les lettres deſtinées à la repréſentation des ſons. *Voyez* VOYELLES. L'articulation eſt une modification des ſons produite par le mouvement ſubit & inſtantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe de la parole; & les conſonnes ſont les lettres deſtinées à la repréſentation des articulations. Ceci mérite d'être développé.

Dans une thèſe ſoutenue aux écoles de Médecine le 13 Janvier 1757 (*an ut cæteris animantibus, ita & homini, ſua vox peculiaris?*), M. Savary prétend que l'interception momentanée du ſon eſt ce qui conſtitue l'eſſence des conſonnes, c'eſt-à-dire en diſtinguant le ſigne de la choſe ſignifiée, l'eſſence des articulations: ſans cette interception, la voix ne ſeroit qu'une cacophonie, dont les variations mêmes ſeroient ſans agrément.

J'avoue que l'interception du ſon caractériſe en quelque ſorte toutes les articulations unanimement reconnues, parce qu'elles ſont toutes produites par des mouvemens qui embarraſſent en effet l'émiſſion de la voix. Si les parties mobiles de l'organe reſtoient dans l'état où ce mouvement les met d'abord, ou l'on n'entendroit rien, ou l'on n'entendroit qu'un ſifflement cauſé par l'échappement contraint de l'air hors de la bouche: pour s'en aſſûrer, on n'a qu'à réunir les levres comme pour articuler un *p*, ou approcher la levre inférieure des dents ſupérieures, comme pour prononcer un *v*, & tâcher de produire le ſon *a*, ſans changer cette poſition. Dans le premier cas, on n'entendra rien juſqu'à ce que les levres ſe ſéparent; & dans le ſecond cas, on n'aura qu'un ſifflement informe.

Voilà donc deux choſes à diſtinguer dans l'articulation; le mouvement inſtantané de quelque partie mobile de l'organe, & l'interception momentanée du ſon: laquelle des deux eſt repréſentée par les conſonnes? ce n'eſt aſſûrément ni l'une ni l'autre. Le mouvement en ſoi n'eſt point du reſſort de l'audition; & l'interception du ſon, qui eſt un véritable ſilence, n'en eſt pas davantage. Cependant l'oreille diſtingue très-ſenſiblement les choſes repréſentées par les conſonnes; autrement quelle différence trouveroit-elle entre les mots *vanité*, *qualité*, qui ſe réduiſent également aux trois ſons *a-é*, quand on en ſupprime les conſonnes?

La vérité eſt que le mouvement des parties mobiles de l'organe eſt la cauſe phyſique de ce qui fait l'eſſence de l'articulation; l'interception du ſon eſt l'effet immédiat de cette cauſe phyſique à l'égard de certaines parties mobiles: mais cet effet n'eſt

Digitized by Google

envoie qu'un moyen pour amener l'articulation même.

L'air eſt un fluide qui dans la production de la voix s'échappe par le canal de la bouche; il lui arrive alors, comme à tous les fluides en pareille circonſtance, que ſous l'impreſſion de la même force, ſes efforts pour s'échapper, & ſa viteſſe en s'échappant, croiſſent en raiſon des obſtacles qu'on lui oppoſe; & il eſt très-naturel que l'oreille diſtingue les différens degrés de la viteſſe & de l'action d'un fluide qui agit ſur elle immédiatement. Ces accroiſſemens d'action inſtantanés comme la cauſe qui les produit, c'eſt ce qu'on appelle *exploſion*. Ainſi les articulations ſont les différens degrés d'exploſion que reçoivent les ſons par le mouvement ſubit & inſtantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe.

Cela poſé, il eſt raiſonnable de partager les articulations & les conſonnes qui les repréſentent en autant de claſſes qu'il y a de parties mobiles qui peuvent procurer l'exploſion aux ſons par leur mouvement: de-là trois claſſes générales de conſonnes, les labiales, les linguales, & les gutturales, qui repréſentent les articulations produites par le mouvement ou des lèvres, ou de la langue, ou de la trachée-artere.

L'aſpiration n'eſt autre choſe qu'une articulation gutturale, & la lettre *h*, qui en eſt le ſigne, eſt une conſonne gutturale. Ce n'eſt point par les cauſes phyſiques qu'il faut juger de la nature de l'articulation; c'eſt par elle-même: l'oreille en diſcerne toutes les variations, ſans autre ſecours que ſa propre ſenſibilité; au lieu qu'il faut les lumieres de la Phyſique & de l'Anatomie pour en connoître les cauſes. Que l'aſpiration n'occaſionne aucune interception du ſon, c'eſt une vérité inconteſtable; mais elle n'en produit pas moins l'exploſion, en quoi conſiſte l'eſſence de l'articulation; la différence n'eſt que dans la cauſe. Les autres articulations, ſous l'impreſſion de la même force expulſive, procurent aux ſons des exploſions proportionnées aux obſtacles qui embarraſſent l'émiſſion de la voix: l'articulation gutturale leur donne une exploſion proportionnée à l'augmentation même de la force expulſive.

Auſſi l'exploſion gutturale produit ſur les ſons le même effet général que toutes les autres, une diſtinction qui empêche de les confondre, quoique pareils & conſécutifs: par exemple, quand on dit *la halle*; le ſecond *a* eſt diſtingué du premier auſſi ſenſiblement par l'aſpiration *h*, que par l'articulation *b*, quand on dit *la balle*, ou par l'articulation *ſ*, quand on dit *la ſalle*. Cet effet euphonique eſt nettement déſigné par le nom d'*articulation*, qui ne veut dire autre choſe que *diſtinction* des membres ou des parties de la voix.

La lettre *h*, qui eſt le ſigne de l'exploſion gutturale, eſt donc une véritable conſonne, & ſes rapports analogiques avec les autres conſonnes, ſont autant de nouvelles preuves de cette déciſion.

1°. Le nom épellatif de cette lettre, ſi je puis parler ainſi, c'eſt-à-dire le plus commode pour la facilité de l'épellation, emprunte néceſſairement le ſecours de l'*e* muet, parce que *h*, comme toute autre conſonne, ne peut ſe faire entendre qu'avec une voyelle; l'exploſion du ſon ne peut exiſter ſans le ſon. Ce caractere ſe prête donc, comme les autres conſonnes, au ſyſtême d'épellation propoſé dès 1660 par l'auteur de la Grammaire générale, mis dans tout ſon jour par M. Dumas, & introduit aujourd'hui dans pluſieurs écoles depuis l'invention du bureau typographique.

2°. Dans l'épellation on ſubſtitue à cet *e* muet la voyelle néceſſaire, comme quand il s'agit de toute autre conſonne: de même qu'avec *b* on dit, *ba*, *bé*, *bi*, *bo*, *bu*, &c. ainſi avec *h* on dit, *ha*, *hé*, *hi*, *ho*, *hu*, &c. comme dans *hameau*, *héros*, *hibou*, *hoquet*on, *hupé*, &c.

3°. Il eſt de l'eſſence de toute articulation de précéder le ſon qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échappé n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification. L'articulation gutturale ſe conforme ici aux autres, parce que l'augmentation de la force expulſive doit précéder l'exploſion du ſon, comme la cauſe précede l'effet. On peut reconnoître par-là la fauſſeté d'une remarque que l'on trouve dans la *Grammaire françoiſe* de M. l'abbé Regnier (*Paris*, 1706, *in-12*, *p. 31.*), & qui eſt répétée dans la *Proſodie françoiſe* de M. l'abbé d'Olivet, *page 36*. Ces deux auteurs diſent que l'*h* eſt aſpirée à la fin des trois interjections *ah*, *eh*, *oh*. A la vérité l'uſage de notre orthographe place ce caractere à la fin de ces mots; mais la prononciation renverſe l'ordre, & nous diſons, *ha*, *hé*, *ho*. Il eſt impoſſible que l'oreille de la parole faſſe entendre la voyelle avant l'aſpiration.

4°. Les deux lettres *ſ* & *h* ont été employées l'une pour l'autre; ce qui ſuppoſe qu'elles doivent être de même genre. Les Latins ont dit *ſircum* pour *hircum*, *ſoſtem* pour *hoſtem*, en employant *ſ* pour *h*; & au contraire ils ont dit *heminas* pour *feminas*, en employant *h* pour *ſ*. Les Eſpagnols ont fait paſſer ainſi dans leur langue quantité de mots latins, en changeant *ſ* en *h*: par exemple, ils diſent, *hablar*, (parler), de *fabulari*; *hazer*, (faire), de *facere*; *herir*, (bleſſer), de *ferire*; *hado*, (deſtin), de *fatum*; *higo*, (figue), de *ficus*; *hogar*, (foyer), de *focus*, &c.

Les Latins ont auſſi employé *v* ou *ſ* pour *h*, en adoptant des mots grecs: *veneri* vient de ἑνετὸι, *Veſta* de ἑςία, *veſtis* de ἑσθὴς, *ver* de ῆρ, &c. & de même *ſuper* vient de ὑπὲρ, *ſeptem* de ἑπτὰ, &c.

L'auteur des grammaires de Port-Royal fait entendre dans ſa *Méthode eſpagnole*, *part. I. chap. iij.* que les effets preſque ſemblables de l'aſpiration *h* & du ſiffliement *ſ* ou *v* ou *f*, ſont le fondement de cette commutabilité, & il inſinue dans la *Méthode latine*, que ces permutations peuvent venir de l'ancienne figure de l'eſprit rude des Grecs, qui étoit aſſez ſemblable à *f*, parce que, ſelon le témoignage de S. Iſidore, on diviſa perpendiculairement en deux parties égales la lettre H, & l'on prit la premiere moitié Ƥ pour ſigne de l'eſprit rude, & l'autre moitié ⸗ pour ſymbole de l'eſprit doux. Je laiſſe au lecteur à juger du poids de ces opinions, & je me réduis à conclure tout de nouveau que toutes ces analogies de la lettre *h* avec les autres conſonnes, lui en aſſûrent inconteſtablement la qualité & le nom.

Ceux qui ne veulent pas en convenir *ſoûtiennent*, dit M. du Marſais, *que ce ſigne ne marquant aucun ſon particulier analogue au ſon des autres conſonnes, il ne doit être conſidéré que comme un ſigne d'aſpiration. Voyez* Conſonne. Je ne ſerai point remarquer ici que le mot *ſon* y eſt employé abuſivement, ou du-moins dans un autre ſens que celui que je lui ai aſſigné dès le commencement, & je vais au contraire l'employer de la même maniere, afin de mieux aſſortir ma réponſe à l'objection: je dis donc qu'elle ne prouve rien, parce qu'elle prouveroit trop. On pourroit appliquer ce raiſonnement à telle claſſe de conſonne que l'on voudroit, parce qu'en général les conſonnes d'une claſſe ne marquent aucun ſon particulier analogue au ſon des conſonnes d'une autre claſſe: ainſi l'on pourroit dire, par exemple, que nos cinq lettres labiales *b*, *p*, *v*, *ſ*, *m*, ne marquant aucuns ſons particuliers analogues aux ſons des autres conſonnes, elles ne doivent être conſidérées que comme les ſignes de certains mouvemens des levres. J'ajoûte que ce raiſonnement porte ſur un principe faux, & qu'en effet la lettre *h* déſigne un objet

Digitized by Google

de l'audition très-analogue à celui des autres conſonnes, je veux dire une exploſion réelle des ſons. Si l'on a cherché l'analogie des conſonnes ou des articulations dans quelqu'autre choſe, c'eſt une pure mépriſe.

Mais, dira-t-on, *les Grecs ne l'ont jamais regardée comme telle; c'eſt pour cela qu'ils ne l'ont point placée dans leur alphabet, & que dans l'écriture ordinaire ils ne la marquent que comme les accens au-deſſus des lettres: & ſi dans la ſuite ce caractere a paſſé dans l'alphabet latin, & de-là dans ceux des langues modernes, cela n'eſt arrivé que par l'indolence des copiſtes qui ont ſuivi le mouvement des doigts & écrit de ſuite ce ſigne avec les autres lettres du mot, plûtôt que d'interrompre ce mouvement pour marquer l'aſpiration au-deſſus de la lettre.* C'eſt encore M. du Marſais (*ibid.*) qui prête ici ſon organe à ceux qui ne veulent pas même reconnoître *h* pour une lettre; mais leurs raiſons demeurent toujours ſans force ſous la main même qui étoit la plus propre à leur en donner.

Que nous importe en effet que les Grecs ayent regardé ou non ce caractere comme une lettre, & que dans l'écriture ordinaire ils ne l'ayent pas employé comme les autres lettres? n'avons-nous pas à oppoſer à l'uſage des Grecs celui de toutes les Nations de l'Europe, qui ſe ſervent aujourd'hui de l'alphabet latin, qui y placent ce caractere, & qui l'employent dans les mots comme toutes les autres lettres? Pourquoi l'autorité des modernes le céderoit-elle ſur ce point à celle des anciens, ou pourquoi ne l'emporteroit-elle pas, du-moins par la pluralité des ſuffrages?

C'eſt, dit-on, que l'uſage moderne ne doit ſon origine qu'à la négligence de quelques copiſtes malhabiles, & que celui des Grecs paroît venir d'une inſtitution réfléchie. Cet uſage qu'on appelle *moderne* eſt pourtant celui de la langue hébraïque, dont le *he* ה, n'eſt rien autre choſe que notre *h*; & cet uſage paroît tenir de plus près à la premiere inſtitution des lettres, & au ſens rems où, ſelon la judicieuſe remarque de M. Duclos (*Remarq. ſur le v. chap. de la I. part. de la Grammaire générale*), l'orthographe ait été parfaite.

Les Grecs eux-mêmes employerent au commencement le caractere *H*, qu'ils nomment aujourd'hui ἦτα, à la place de l'eſprit rude qu'ils introduiſirent plus tard; d'anciens grammairiens nous apprennent qu'ils écrivoient ΗΟΔΟΣ pour ὁδὸς, ΗΕΚΑΤΟΝ pour ἑκατὸν, & qu'avant l'inſtitution des coutumes aſpirées *s*, ils écrivoient ſimplement la ténue & Η enſuite, ΤΗΕΟΣ pour ΘΕΟΣ. Nous avons fidélement copié cet ancien uſage des Grecs dans l'orthographe des mots que nous avons empruntés d'eux, comme dans *rhétorique*, *théologie*; & eux mêmes n'étoient que les imitateurs des Phéniciens à qui ils devoient la connoiſſance des lettres, comme l'indique encore le nom grec ἦτα, aſſez analogue au nom *hé* ou *heth* des Phéniciens & des Hébreux.

Ceux donc pour qui l'autorité des Grecs eſt une raiſon déterminante, doivent trouver dans cette pratique un témoignage d'autant plus grave en faveur de l'opinion que je défens ici, que c'eſt le plus ancien uſage, &, à tout prendre, le plus univerſel, puiſqu'il n'y a guere que l'uſage poſtérieur des Grecs qui y faſſe exception.

Au ſurplus, il n'eſt pas tout-à-fait vrai qu'ils n'ayent employé que comme les accens le caractere qu'ils ont ſubſtitué à *h*. Ils n'ont jamais placé les accens que ſur des voyelles, parce qu'il n'y a en effet que les ſons qui ſoient ſuſceptibles de l'eſpece de modulation qu'indiquent les accens, & que cette ſorte de modification eſt très-différente de l'exploſion déſignée par les conſonnes. Mais ce que la grammaire greque nomme *eſprit* ſe trouve quelquefois ſur les voyelles & quelquefois ſur des conſonnes. *Voyez* ESPRIT.

Dans le premier cas, il en eſt de l'eſprit ſur la voyelle, comme de la conſonne qui la précede; & l'on voit en effet que l'eſprit ſe transforme en une conſonne, ou la conſonne en un eſprit, dans le paſſage d'une langue à une autre; le ῥ grec devient *ver* en latin; le *fabulari* latin devient *hablar* en eſpagnol. On n'a pas d'exemple d'accens transformés en conſonnes, ni de conſonnes métamorphoſées en accens.

Dans le ſecond cas, il eſt encore bien plus évident que ce qu'indique l'eſprit eſt de même nature que ce dont la conſonne eſt le ſigne. L'eſprit & la conſonne ne ſont aſſociés que parce que chacun de ces caracteres repréſente une articulation, & l'union des deux ſignes eſt alors le ſymbole de l'union des deux cauſes d'exploſion ſur le même ſon. Ainſi le ſon *s* de la premiere ſyllabe du mot grec ῥάω eſt articulé comme le même ſon *e* dans la premiere ſyllabe du mot latin *creo*: ce ſon dans les deux langues eſt précédé d'une double articulation; ou, ſi l'on veut, l'exploſion de ce ſon y a deux cauſes.

Non-ſeulement les Grecs ont placé l'eſprit rude ſur des conſonnes, ils ont encore introduit dans leur alphabet des caracteres repréſentatifs de l'union de cet eſprit avec une conſonne, de même qu'ils en ont admis d'autres qui repréſentent l'union de deux conſonnes: ils donnent aux caracteres de la premiere eſpece le nom de *conſonnes aſpirées*, Φ, χ, θ, & à ceux de la ſeconde le nom de *conſonnes doubles*, ψ, ξ, ζ. Comme les premieres ſont nommées *aſpirées*, parce que l'aſpiration leur eſt commune & ſemble modifier la premiere des deux articulations, on pouvoit donner aux dernieres la dénomination de *ſifflantes*, parce que le ſifflement leur eſt commun & y modifie auſſi la premiere articulation: mais les unes & les autres ſont également doubles & ſe décompoſent effectivement de la même maniere. De même que ψ vaut πσ, que ξ vaut κσ, & que ζ vaut δσ; ainſi Φ vaut ΠΗ, χ vaut ΚΗ, & θ vaut ΤΗ.

Il paroît donc qu'attribuer l'introduction de la lettre *h* dans l'alphabet à la prétendue indolence des copiſtes, c'eſt une conjecture haſardée en faveur d'une opinion à laquelle on tient par habitude, ou contre un ſentiment dont on n'avoit pas approfondi les preuves, mais dont le fondement ſe trouve chez les Grecs mêmes à qui l'on prête aſſez légerement des vûes tout oppoſées.

Quoi qu'il en ſoit, la lettre *h* a dans notre orthographe différens uſages qu'il eſt eſſentiel d'obſerver.

I. Lorſqu'elle eſt ſeule avant une voyelle dans la même ſyllabe, elle eſt aſpirée ou muette.

1°. Si elle eſt aſpirée, elle donne au ſon de la voyelle ſuivante cette exploſion marquée qui vient de l'augmentation de la force expulſive, & alors elle a des mêmes effets que les autres conſonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'élifion de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la conſonne finale. Ainſi au lieu de dire avec élifion *funeſt' haſard* en quatre ſyllabes, comme *funeſt' ardeur*, on dit *funeſt-e-haſard* en cinq ſyllabes, comme *funeſt e-combat*; au contraire, au lieu de dire au pluriel *funeſte-s haſards* comme *funeſte s ardeurs*, on prononce ſans *s funeſte' haſards*, comme *funeſte combats*.

2°. Si la lettre *h* eſt muette, elle n'indique aucune exploſion pour le ſon de la voyelle ſuivante, qui reſte dans l'état naturel de ſimple émiſſion de la voix; dans ce cas, *h* n'a pas plus d'influence ſur la prononciation que ſi elle n'étoit point écrite: ce n'eſt alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conſerve comme une trace du mot radical où elle ſe trouvoit, plûtôt que comme le ſigne d'un élément réel du mot où elle eſt employée; & ſi elle

Digitized by Google

commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi au lieu de dire sans élision *titr-e honorable*, comme *titr-e favorable*, on dit *titr' honorable*, avec élision, comme *titr-e onéreux:* au contraire, au lieu de dire au pluriel *titre' honorables*, comme *titre' favorables*, on dit, en prononçant *s*, *titre-s honorables*, comme *titre-s onéreux*.

Notre distinction de l'*h* aſpirée & de l'*h* muette répond à celle de l'eſprit rude & de l'eſprit doux des Grecs; mais notre maniere eſt plus gauche que celle des Grecs, puiſque leurs deux eſprits avoient des ſignes différens, & que nos deux *h* ſont indiſcernables par la figure.

Il ſemble qu'il auroit été plus raiſonnable de ſupprimer de notre orthographe tout caractere muet; & celle des Italiens doit par-là même arriver plûtôt que la nôtre à ſon point de perfection, parce qu'ils ont la liberté de ſupprimer les *h* muettes; *uomo*, homme; *uomini*, hommes; *avere*, avoir, *&c.*

Il ſeroit du-moins à ſouhaiter que l'on eût quelques regles générales pour diſtinguer les mots où l'on aſpire *h*, de ceux où elle eſt muette: mais celles que quelques-uns de nos grammairiens ont imaginées ſont trop incertaines, fondées ſur des notions trop éloignées des connoiſſances vulgaires, & ſujettes à trop d'exceptions: il eſt plus court & plus ſûr de s'en rapporter à une liſte exacte des mots où l'on aſpire. C'eſt le parti qu'a pris M. l'abbé d'Olivet, dans ſon excellent *Traité de la Proſodie françoiſe*: le lecteur ne ſauroit mieux faire que de conſulter cet ouvrage, qui d'ailleurs ne peut être trop lû par ceux qui donnent quelque ſoin à l'étude de la langue françoiſe.

II. Lorſque la lettre *h* eſt précédée d'une conſonne dans la même ſyllabe, elle eſt ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou étymologique & auxiliaire tout à-la-fois. Elle eſt étymologique, ſi elle entre dans le mot écrit par imitation du mot radical d'où il eſt dérivé; elle eſt auxiliaire, ſi elle ſert à changer la prononciation naturelle de la conſonne précédente.

Les conſonnes après leſquelles nous l'employons en françois ſont *c*, *l*, *p*, *r*, *t*.

1°. Après la conſonne *c*, la lettre *h* eſt purement auxiliaire, lorſqu'avec cette conſonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous repréſentons la foible par *j*, & qu'elle n'indique aucune aſpiration dans le mot radical: telle eſt la valeur de *h* dans les mots *chapeau*, *cheval*, *chameau*, *choſe*, *chûte*, &c. L'orthographe allemande exprime cette articulation par *ſch*, & l'orthographe angloiſe par *ſh*.

Après *c* la lettre *h* eſt purement étymologique dans pluſieurs mots qui nous viennent du grec ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne ſert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avoient un *h* aſpiré, & que dans le mot dérivé elle laiſſe au *c* la prononciation naturelle du *k*, comme dans les mots, *Achaie*, *Cherſoneſe*, *Chiromancie*, *Chaldée*, *Nabuchodonoſor*, *Achab*, que l'on prononce comme s'il y avoit *Akaie*, *Keiſoneſe*, *Kiromancie*, *Kaldée*, *Nabukodonoſor*, *Akab*.

Pluſieurs mots de cette claſſe étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, ſe ſont inſenſiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* françois. Les fautes que le peuple commet d'abord par ignorance deviennent enfin uſage à force de répétitions, & font loi, même pour les ſavans. On prononce donc aujourd'hui à la françoiſe, *archevêque*, *archiépiſcopat*; *Achéron* prédomnera enfin, quoique l'opéra paroiſſe encore tenir pour *Akéron*. Dans ces mots la lettre *h* eſt auxiliaire & étymologique tout à-la-fois.

Dans d'autres mots de même origine, où elle n'étoit qu'étymologique, elle en a été ſupprimée totalement; ce qui aſſure la durée de la prononciation originelle & de l'orthographe analogique: tels ſont les mots *caractere*, *colere*, *colique*, qui s'écrivoient autrefois *charactere*, *cholere*, *cholique*. Puiſſe l'uſage amener inſenſiblement la ſuppreſſion de tant d'autres lettres qui ne ſervent qu'à défigurer notre orthographe ou à l'embarraſſer!

2°. Après la conſonne *l* la lettre *h* eſt purement auxiliaire dans quelques noms propres, où elle donne à *l* la prononciation mouillée; comme dans *Milhaud* (nom de ville), où la lettre *l* ſe prononce comme dans *billot*.

3°. *H* eſt tout à-la-fois auxiliaire & étymologique dans *ph*; elle y eſt étymologique, puiſqu'elle indique que le mot vient de l'hébreu ou du grec, & qu'il y a à la racine un *p* avec aſpiration, c'eſt-à-dire un *phé*, ou un *phi* Φ: mais cette lettre eſt en même tems auxiliaire, puiſqu'elle indique un changement dans la prononciation originelle du *p*, & que *ph* eſt pour nous un autre ſymbole de l'articulation déjà déſignée par *f*. Ainſi nous prononçons, *Joſeph*, *philoſophe*, comme s'il y avoit *Joſef*, *filoſofe*.

Les Italiens employent tout ſimplement *f* au lieu de *ph*; en cela ils ſont encore plus ſages que nous, & n'en ſont par moins bons étymologiſtes.

4°. Après les conſonnes *r* & *t*, la lettre *h* eſt purement étymologique; elle n'a aucune influence ſur la prononciation de la conſonne précédente, & elle indique ſeulement que le mot eſt tiré d'un mot grec ou hébreu, où cette conſonne étoit accompagnée de l'eſprit rude, de l'aſpiration, comme dans les mots *rhapſodie*, *rhétorique*, *théologie*, *Thomas*. On a retranché cette *h* étymologique de quelques mots, & l'on a bien fait: ainſi l'on écrit, *treſor*, *trône*, ſans *h*; & l'orthographe y a gagné un degré de ſimplification.

Qu'il me ſoit permis de terminer cet article par une conjecture ſur l'origine du nom *ache* que l'on donne à la lettre *h*, au lieu de l'appeler ſimplement *he* en aſpirant l'*e* muet, comme on devroit appeller *be*, *pe*, *de*, *me*, &c. les conſonnes *b*, *p*, *d*, *m*, &c.

On diſtingue dans l'alphabet hébreu quatre lettres gutturales, א, ה, ח, ע, *aleph*, *hé*, *kheth*, *ain*, & on les nomme *ahécha* (*Grammaire hébraïque* par M. l'abbé Ladvocat, *page 6.*) Ce mot factice eſt évidemment réſulté de la ſomme des quatre gutturales, dont la premiere eſt *a*, la ſeconde *hé*, la troiſiéme *kh* ou *ch*, & la quatriéme *a* ou *ha*. Or *ch*, que nous prononçons quelquefois comme dans *Chalcédoine*, nous le prononçons auſſi quelquefois comme dans *chanoine*; & en le prononçant ainſi dans le mot factice des gutturales hébraïques, on peut avoir dit de notre *h* que c'étoit une lettre gutturale, une lettre *ahécha*, par contraction une *acha*, & avec une terminaiſon françoiſe, une *ache*. Combien d'étymologies reçûes qui ne ſont pas fondées ſur autant de vraiſemblance! (*B. E. R. M.*)

* H, (*Ecriture*) Il y a dans l'Ecriture trois ſortes d'*h*, l'italienne, la coulée, & la tonde: l'italienne ſe forme de la partie du milieu de l'*ſ*, de la premiere partie de l'*x* pour ſa tête, avec la premiere & la ſeptieme partie de l'*o*: la coulée a les mêmes tacines, ſi l'on en excepte ſa tête, qui ſe tire auſſi des ſixieme, ſeptieme, huitieme, & premiere parties de l'*o*: la ronde eſt un aſſemblage des huitieme, premiere & ſeconde parties de l'*o*; elle prend ſon milieu de l'*ſ*, & la partie inférieure de l'*ſ* conſonne rond; pour ſon extrémité ſupérieure, c'eſt la deuxieme partie de la courbe ſupérieure de la ſeconde partie de l'*o*. Ces trois *h* ſe forment toutes du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez nos Planches d'Ecriture.*

Digitized by Google

HA

HABACUC, (*Théologie*) l'un des douze petits prophetes dont les prophéties ſont contenues dans le canon de l'ancien teſtament. *Voyez* PROPHETE & PROPHETIE.

Ce nom s'écrit en hébreu par *kheth*, & ſignifie un *lutteur*; les traducteurs grecs l'appellent *Ambakoum*.

On ne ſait point au juſte le tems auquel *Habacuc* a vécu; mais comme il prédit la ruine des Juifs par les Chaldéens, on en peut conclure qu'il prophétiſoit avant le regne de Sédécias ou vers celui de Manaſsès. Sa prophétie ne conſiſte qu'en trois chapitres.

S. Jérôme le confond avec un autre *Habacuc* dont il eſt fait mention dans le prophete Daniel, & à qui l'on attribue l'hiſtoire de Bel & du dragon contenue dans le livre du même prophete dont il le fait contemporain: mais c'eſt une erreur que perſonne n'a ſuivie. (*G*)

HABAR, ſ. f. (*Géogr.*) ancienne ville de Perſe aujourd'hui ruinée, ſur la route de Sultanie à Kom, dans l'Irac-Agemi; c'eſt vraiſemblablement la même ville qui eſt nommée *Ebher* ou *Ebcher* dans les cartes de M. Delisle & d'Oléarius. *Long. 67. lat. 36. 12.* (*D. J.*)

* HABASCON, ſ. m. (*Botan.*) racine qui croît en Virginie; elle eſt de la figure & de la groſſeur de nos panais. Les Indiens la mangent. On la dit apéritive. On ſent combien cette deſcription eſt vague.

HABATA, (*Géog.*) province d'Afrique au royaume de Fez, dans la partie occidentale, près du détroit de Gibraltar.

* HABASE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le douzieme mois de l'année éthiopienne; il a trente jours comme les autres mois: & l'année de cette contrée commençant au 19e d'Août, le premier jour d'*Habaſe* eſt le 18e de notre mois de Juillet.

HABDALA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie en uſage chez les Juifs pour finir le jour du ſabbat, & qui conſiſte en ce que chacun étant de retour de la priere, ce qui arrive à l'entrée de la nuit, lorſqu'on a pû découvrir quelques étoiles, on allume un flambeau ou une lampe; le chef de famille prend du vin, des épiceries odoriférantes, les benit, les ſbire, pour commencer ſa ſemaine par une ſenſation agréable, & ſouhaite que tout réuſſiſſe heureuſement dans la nouvelle ſemaine où l'on vient d'entrer; enſuite il benit la clarté du feu dont on ne s'eſt pas encore ſervi, & ſonge à commencer à travailler. Le mot *habdala* ſignifie *diſtinction*, & on l'applique à cette cérémonie, pour marquer que le jour du ſabbat eſt fini, & que celui du travail commence. Les Juifs en ſe ſaluant ce ſoir-là ne ſe diſent pas *bon ſoir*, mais *Dieu vous donne une bonne ſemaine. Dictionnaire des Arts.* (*G*)

* HABE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) vêtement des Arabes. C'eſt ou une caſaque toute d'une venue, d'un gros camelot rayé de blanc; ou une grande veſte blanche d'une étoffe tiſſue de poil de chevre & de lin, qui leur deſcend juſqu'aux talons, & dont les manches tombent ſur leurs bras, comme celles de nos moines Bernardins & Bénédictins. La *habe* avec le capuchon eſt ſur-tout à l'uſage des Arabes de Barbarie qui demeurent dans les campagnes, où ils vivent ſous des tentes, loin des villes dont ils mépriſent le ſéjour & les habitans.

HABEAS CORPUS, (*Juriſprud. d'Angleterre*) loi commune à tous les ſujets anglois, & qui donne à un priſonnier la facilité d'être élargi ſous caution.

Pour bien entendre cette loi, il faut ſavoir que lorſqu'un Anglois eſt arrêté, à-moins que ce ne ſoit pour crime digne de mort, il envoye une copie du *mittimus* au chancelier, ou à quelque juge de l'échiquier que ce ſoit, lequel eſt obligé, ſans déplacer, de lui accorder l'acte nommé *habeas corpus*. Sur la lecture de cet acte, le geolier ou concierge doit amener le priſonnier, & rendre compte des raiſons de ſa détention au tribunal auquel l'acte eſt renvoyé. Alors le juge prononce ſi le priſonnier eſt dans le cas de pouvoir donner caution ou non; s'il n'eſt pas dans le cas de la donner, il eſt renvoyé dans la priſon; s'il en a le droit, il eſt renvoyé ſous caution.

C'eſt un des plus beaux privileges dont une nation libre puiſſe jouir; car en conſequence de cet acte, les priſonniers d'état ont le droit de choiſir le tribunal où ils veulent être jugés, & d'être élargis ſous caution, ſi on n'allegue point la cauſe de leur détention, ou qu'on differe de les juger.

Cette loi néceſſaire pour prévenir les empriſonnemens arbitraires dont un roi ſe ſervitoit pour ſe rendre abſolu, pourroit avoir de fâcheuſes ſuites dans les cas extraordinaires, par exemple dans une conſpiration, où l'obſervation exacte des formalités favoriſeroit les mal-intentionnés, & aſſûreroit aux perſonnes ſuſpectes la facilité d'exécuter leurs mauvais deſſeins. Il ſemble donc que dans des cas de cette nature le bien public demande qu'on ſuſpende la loi pour un certain tems; & en effet depuis ſon établiſſement, elle l'a été quelquefois en Angleterre.

Elle le fut pour un an en 1722, parce qu'il y avoit des bruits d'une conſpiration formée contre le roi George I. & contre l'état. Les feigneurs qui opinerent alors dans la chambre haute pour cette ſuſpenſion, dirent que quand un acte devenoit contraire au bien public par des circonſtances rares & imprévûes, il falloit néceſſairement le mettre à l'écart pour un certain tems; que dans la République Romaine compoſée du pouvoir royal, de celui des nobles, & de celui du peuple repréſenté par le ſénat & les tribuns, les conſuls n'avoient qu'un pouvoir aſſez limité; mais qu'au premier bruit d'une conſpiration, ces magiſtrats étoient dès-lors revêtus d'une autorité ſuprême, pour veiller à la conſervation de la république. Cependant d'autres ſeigneurs attaquerent la ſuſpenſion en général, & plus encore la durée, à laquelle ils s'oppoſerent par de fortes raiſons. Ils ſoutinrent qu'un tel bill accordoit au roi d'Angleterre un pouvoir auſſi grand que l'étoit celui d'un dictateur romain; qu'il faudroit que perſonne ne fût arrêté, qu'on ne lui nomâât le délateur qui l'auroit rendu ſuſpect, afin qu'il parût que la conſpiration ne ſervoit pas de couverture à d'autres ſujets de mécontentement; que l'acte *habeas corpus* n'avoit pas encore été ſuſpendu pour plus de ſix mois; qu'en le ſuſpendant pour un an, on autoriſeroit par ce funeſte exemple le ſouverain à en demander la prorogation pour une ſeconde année ou davantage: au moyen de quoi l'on anéantiroit inſenſiblement l'acte qui aſſûroit mieux que tout autre la liberté de la nation.

« Il eſt vrai, dit à ce ſujet l'auteur de l'*Eſprit des* » *loix*, que ſi la puiſſance légiſlative laiſſe à l'exé- » cutrice le droit d'empriſonner des citoyens qui » pourroient donner caution de leur conduite, il » n'y a plus de liberté; mais s'ils ne ſont arrêtés que » pour répondre ſans délai à une accuſation que la » loi a rendu capitale, alors ils ſont réellement li- » bres, puiſqu'ils ne ſont ſoumis qu'à la puiſſance de » la loi. Enfin ſi la puiſſance légiſlative ſe croit en » danger par quelque conſpiration ſecrette contre » l'état, ou quelque intelligence avec les ennemis » du dehors, elle peut, pour un tems court & limité, » permettre à la puiſſance exécutrice de faire arrê- » ter les citoyens ſuſpects, qui ne perdront leur li-

» berté pour un tems, que pour la conſerver pour » toujours ». *(D. J.)*

HABELSCHWERDA, (*Géog.*) ville de Bohême, au comté de Glatz.

HABERWERTH, (*Géog.*) jolie ville de Bohême, ſur la Neiſs, au comté de Glatz.

HABHAZZIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par quelques auteurs à une plante d'Afrique qui produit ſous terre un fruit en petits globules, qui a le goût d'une amande, & qui eſt attaché à la racine de la plante par des petites fibres ou filets. Les Africains s'en nourriſſent, & les Eſpagnols les appellent *avellana*, parce que ce fruit reſſemble à des avelines. On dit que la plante qui la produit eſt le traſi. *Voyez Supplém. de Chambers.*

HABILE, (*Gramm.*) terme adjectif, qui, comme preſque tous les autres, a des acceptions diverſes, ſelon qu'on l'employe: il vient évidemment du latin *habilis*, & non pas, comme le prétend Pezron, du celte *abil*: mais il importe plus de ſavoir la ſignification des mots que leur ſource.

En général il ſignifie plus que *capable*, plus qu'*inſtruit*, ſoit qu'on parle d'un général, ou d'un ſavant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lû tout ce qu'on a écrit ſur la guerre, & même l'avoir vûe, ſans être *habile* à la faire: il peut être capable de commander; mais pour acquérir le nom d'*habile général*, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec ſuccès.

Un juge peut ſavoir toutes les loix, ſans être *habile* à les appliquer. Le ſavant peut n'être *habile* ni à écrire, ni à enſeigner. L'*habile* homme eſt donc celui qui fait un grand uſage de ce qu'il ſait. Le *capable* peut, & l'*habile* exécute.

Ce mot ne convient point aux arts de pur génie; on ne dit pas un *habile* poëte, un *habile* orateur; & ſi on le dit quelquefois d'un orateur, c'eſt lorſqu'il s'eſt tiré avec *habileté*, avec dextérité d'un ſujet épineux.

Par exemple, Boſſuet ayant à traiter dans l'oraiſon funebre du grand Condé l'article de ſes guerres civiles, dit qu'il y a une pénitence auſſi glorieuſe que l'innocence même. Il manie ce morceau *habilement*, & dans le reſte il parle avec grandeur.

On dit *habile* hiſtorien, c'eſt-à-dire hiſtorien qui a puiſé dans de bonnes ſources, qui a comparé les relations, qui en juge ſainement, en un mot qui s'eſt donné beaucoup de peine. S'il a encore le don de narrer avec l'éloquence convenable, il eſt plus qu'*habile*, il eſt grand hiſtorien, comme Tite-Live, de Thou.

Le mot d'*habile* convient aux arts qui tiennent à-la-fois de l'eſprit & de la main, comme la Peinture, la Sculpture. On dit un *habile* peintre, un *habile* ſculpteur, parce que ces arts ſuppoſent un long apprentiſſage; au lieu qu'on eſt poëte preſque tout d'un coup, comme Virgile, Ovide, *&c.* & qu'on eſt même orateur ſans avoir beaucoup étudié, ainſi que plus d'un prédicateur.

Pourquoi dit-on pourtant *habile prédicateur?* c'eſt qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence; & ce n'eſt pas un grand éloge. On ne dit pas du ſublime Boſſuet, c'eſt *un habile faiſeur d'oraiſons funebres*. Un ſimple joueur d'inſtrumens eſt *habile*; un compoſiteur doit être plus qu'*habile*, il lui faut du génie. Le metteur en œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a deſſiné *habilement*.

Dans le ſtyle comique, *habile* peut ſignifier *diligent, empreſſé*. Moliere fait dire à M. Loyal:

. . . . . *Que chacun ſoit* habile
A vuider de céans juſqu'au moindre uſtenſile.

Un *habile* homme dans les affaires eſt inſtruit, prudent, & actif: ſi l'un de ces trois mérites lui manque, il n'eſt point *habile*.

L'*habile* courtiſan emporte un peu plus de blâme que de louange; il veut dire trop ſouvent *habile flatteur*, il peut auſſi ne ſignifier qu'un homme adroit, qui n'eſt ni bas ni méchant. Le renard qui, interrogé par le lion ſur l'odeur qui exhale de ſon palais, lui répond qu'il eſt enrhûmé, eſt un courtiſan *habile*. Le renard qui pour ſe venger de la calomnie du loup, conſeille au vieux lion la peau d'un loup fraîchement écorché, pour réchauffer ſa majeſté, eſt plus qu'*habile* courtiſan. C'eſt en conſéquence qu'on dit, un *habile* fripon, un *habile* ſcélérat.

Habile, en Juriſprudence, ſignifie reconnu *capable* par la loi; & alors *capable* veut dire *ayant droit*, ou *pouvant avoir droit*. On eſt *habile* à ſuccéder; les filles ſont quelquefois *habiles* à poſſéder une pairie; elles ne ſont point *habiles* à ſuccéder à la couronne.

Les particules *a*, *dans*, & *en*, s'emploient avec ce mot. On dit, *habile* dans un art, *habile* à manier le ciſeau, *habile* en Mathématiques.

On ne s'étendra point ici ſur le moral, ſur le danger de vouloir être trop *habile*, ou de faire l'*habile* homme; ſur les riſques que court ce qu'on appelle une *habile femme*, quand elle veut gouverner les affaires de ſa maiſon ſans conſeil.

On craint d'enfler ce Dictionnaire d'inutiles déclamations; ceux qui préſident à ce grand & important Ouvrage doivent traiter au long les articles des Arts & des Sciences qui inſtruiſent le public; & ceux auxquels ils confient de petits articles de littérature doivent avoir le mérite d'être courts.

HABILETÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce mot eſt à *capacité* ce qu'*habile* eſt à *capable*; *habileté* dans une ſcience, dans un art, dans la conduite.

On exprime une qualité acquiſe, en diſant, *il a de l'habileté*; on exprime une action en diſant, *il a conduit cette affaire avec habileté*.

HABILEMENT, adv. a les mêmes acceptions; il travaille, il joue, il enſeigne *habilement*; il a ſurmonté *habilement* cette difficulté. Ce n'eſt guere la peine d'en dire davantage ſur ces petites choſes.

HABILITATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de procurer à quelqu'un l'habileté ou capacité de faire quelque choſe; par exemple le conſentement du pere de famille *habilite* le fils de famille à s'obliger; l'autoriſation du mari *habilite* la femme à contracter; les lettres de naturalité *habilitent* les étrangers à poſſéder en France des offices & bénéfices. *Voyez* RÉHABILITATION. *(A)*

HABILLAGE, ſ. m. *voyez* HABILLER, (*Cuiſine, Pelletier, Potier de terre, &c.*)

HABILLÉ, adj. *terme de Blaſon.* Il ne ſe dit que des figures d'hommes & de femmes couvertes de leurs habits. On dit auſſi *un navire d'or habillé* d'argent, pour dire, qu'il a ſes voiles & ſes agrès. *Dictionnaire de Trévoux.*

HABILLEMENT, ſ. m. *voyez* HABIT.

HABILLEMENT, ÉQUIPEMENT, & ARMEMENT DES TROUPES, (*Art milit.*) Ces trois dénominations expriment collectivement les divers effets uniformes qui ſervent à *habiller*, à *équiper*, & à *armer* les cavaliers, huſſards, dragons & ſoldats. Nous donnerons ci-après des devis détaillés de ces effets.

Cette opération doit ſuivre immédiatement celle des enrollemens dont nous traiterons dans un article particulier; *voyez* LEVÉE DE TROUPES, & précéder celle des exercices, matiere approfondie au moins dans les préceptes & dans la théorie. *Voyez* EXERCICE, ÉVOLUTION. Toutes trois par un concours mutuel rendent à l'amélioration de la police, de l'art, & du méchaniſme de la guerre.

Dans notre ancienne inſtitution militaire, preſque tous les corps étoient livrés à une routine arbitraire qui ſe ployoit aux caprices des colonels, & perpétuoit les défectuoſités & les abus. Un miniſtre

Digitized by Google

chéri de tout le militaire, animé d'un zele ardent pour la perfection du service, apperçut le desordre, & s'appliqua à y remédier. Occupé des plus grands objets, M. le comte d'Argenson ne dédaigna pas de descendre aux moindres détails: on essaya des changemens, on multiplia les épreuves; un plan de réforme, fruit des méditations d'illustres guerriers, fut arrêté; & enfin la qualité, l'espece, la quantité, la forme & les proportions de chaque partie d'*habillement*, d'*équipement* & d'*armement*, furent fous fon miniſtere, fucceſſivement déterminées par pluſieurs ordonnances & réglemens que nous ne ferons ici que rapprocher & reſumer. Les colonels, commandans & majors des corps, ne doivent y permettre aucune altération ni changement, à peine de répondre des contraventions.

Lorſque le roi ordonne la levée d'un régiment, Sa Majeſté pourvoit, pour cette premiere fois, par un traitement particulier accordé aux capitaines, à la dépenſe de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* à neuf de chaque troupe.

Et pour aſſurer d'une maniere ſtable & uniforme l'entretien de toutes les parties qui en dépendent, elle a réglé qu'elles ne ſeroient plus renouvellées en totalité, mais ſeulement par tiers, par quart, ou ſuivant la partie jugée néceſſaire par les inſpecteurs généraux de ſes troupes; diſpoſition nouvelle par laquelle on a judicieuſement ſacrifié l'agrément du coup d'œil à l'utilité.

Au moyen du traitement que le roi fait à ſes troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, ſoit à titre de ſolde pour les unes & les autres, ſoit à titre d'uſtenſile ou d'écus de compagne pour celles de cavalerie, les cavaliers, huſſards & dragons ſont obligés de s'entretenir en tout tems de linge, de culottes, bas & ſouliers; d'entretenir leurs chevaux de fortage, de conſerver leurs armes nettes, & d'y faire les menues réparations, enſorte qu'elles ſoient toûjours en bon état; & les ſoldats de s'entretenir de linge, de chauſſure, & de tenir également leurs armes propres & en bon état.

Outre ce traitement, le roi fait payer tant en paix qu'en guerre, vingt deniers par jour pour chaque ſergent, & dix deniers pour chaque brigadier, cavalier, huſſard, dragon & ſoldat, pour compoſer une maſſe toûjours complette, ſans avoir égard aux hommes qui peuvent manquer dans les compagnies.

Cette maſſe eſt ſpécialement affectée aux dépenſes principales & acceſſoires du renouvellement & de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* des troupes. Le fonds en demeure entre les mains des tréſoriers militaires, qui en donnent leurs reconnoiſſances aux majors ou autres officiers chargés du détail des corps, en deux billets comptables; l'un à titre de groſſe maſſe ſur le pié de douze deniers par ſergent, & de ſix deniers par brigadier, cavalier, huſſard, dragon & ſoldat; l'autre à titre de petite maſſe pour les huit deniers reſtans par ſergent, & les quatre deniers par chacun des autres. Les fonds de la maſſe ſont remis, ſur la main-levée des inſpecteurs généraux, aux entrepreneurs des fournitures d'*habillement*, d'*équipement*, & d'*armement* de chaque corps.

A l'égard des régimens d'infanterie étrangere qui ſont au ſervice du roi, & qui jouiſſent de traitemens différens des troupes nationales, il a été réglé une retenue de trois livres par homme ſur le pié complet par mois, à titre de maſſe, ſur la paye de paix de chaque compagnie, & de quatre livres dix ſols ſur la paye de guerre, dont l'emploi eſt affecté aux *habillement*, *équipement*, *armement*, & à la petite monture de ces régimens. La petite mourure n'eſt autre choſe que le linge & la chauſſure dont nous avons dit que le ſoldat eſt obligé de s'entretenir ſur ſa ſolde. Pour prévenir les inconvéniens & le danger de ſa négligence ſur cet article qui intéreſſe eſſentiellement ſa ſanté, on a établi une retenue journaliere ſur ſa paye, dont le fonds reſte entre les mains de l'officier major de chaque corps. Il en fait manuellement la diſtribution tous les trois mois, après avoir examiné ſi toutes les parties de l'équipage militaire ou privé du ſoldat ſont complettes & en bon état. Le décompte des cinq écus de campagne de la cavalerie, ſe fait avec la même attention en cinq payemens égaux, dans les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre de chaque campagne. La retenue eſt reglée à un ſou par jour ſur la ſolde des cavaliers, huſſards & dragons, & à ſix deniers ſur celle du ſoldat; dans la pratique elle eſt pour l'ordinaire de deux ſous pour la cavalerie, & d'un ſou pour l'infanterie. Mais il ne ſuffit pas d'enviſager ces objets ſous un point de vûe général; paſſons au détail des parties d'*habillement*, d'*équipement* & d'*armement*. La connexité & la dépendance réciproque de ces trois branches importantes de l'économie militaire, permettent de les aſſocier ſous un même article.

Habillement. L'*habillement* du cavalier eſt compoſé d'un juſtaucorps de drap de Lodeve ou de Berty, doublé de ſerge ou d'autre étoffe de laine; d'une veſte de peau de buffle, nommée *le buffle*; d'un ſarrau de toile pour panſer les chevaux; d'une culotte de peau à double ceinture, d'une ſeconde culotte de panne rouge, d'un chapeau de laine bordé d'un galon d'argent, & d'un manteau de drap fabriqué à deux envers.

Celui du huſſard, d'une peliſſe, d'une veſte & d'une culotte à la hongroiſe, de drap bleu céleſte, la peliſſe doublée de peau en laine de mouton blanc; d'une culotte de peau, d'un bonnet ou ſchakos de feutre blanc ou rouge, & d'un manteau de drap bleu de roi.

Celui du dragon, d'un juſtaucorps & d'une veſte de drap doublés d'étoffe de laine, d'un ſarrau de toile, d'une culotte de peau, d'une ſeconde culotte de panne, d'un chapeau bordé en argent, & d'un manteau.

Et celui du ſoldat, d'un juſtaucorps de drap doublé d'étoffe de laine, d'une veſte de tricot ou d'autre étoffe équivalente auſſi doublée, d'une culotte de même étoffe ſans doublure, d'un caleçon de toile pour tenir lieu de doublure, & d'un chapeau bordé d'or ou d'argent faux. Les chapeaux des milices de terre ſont bordés en poil de chevre blanc; ceux des ſoldats gardes-côtes en laine blanche, les bords ayant ſeize à dix-ſept lignes de large.

Les juſtaucorps ſont coupés ſur des patrons de trois tailles, grande, moyenne & petite. Ceux de la moyenne doivent avoir trois piés quatre pouces ſix lignes de hauteur par-devant, & trois piés trois pouces ſix lignes par-derriere; ceux de la grande taille un pouce & demi de plus; ceux de la petite un pouce & demi de moins, & les largeurs proportionnées. Les buſiles & veſtes doivent être plus courtes de huit à neuf pouces que les juſtaucorps.

Les paremens des manches ſont ronds, de ſix pouces de haut & de dix-huit pouces de tour; les pattes ſans poches, les poches placées dans les plis de l'habit. Celui du cavalier eſt garni de deux épaulettes; celui du dragon d'une ſeule placée ſur l'épaule gauche. Les quantités d'étoffes qui doivent entrer dans chaque partie d'*habillement*, ſont déterminées par les ordonnances qu'on peut conſulter.

Les brigadiers & carabiniers dans la cavalerie & dans les dragons à cheval, & les ſergens, caporaux & anſpeſſades dans les dragons à pié & dans l'infanterie, ſont diſtingués par des galons d'or, d'argent

Digitized by Google

ou de laine, diverſement attachés ſur les parements des manches. Ces marques diſtinctives ſont néceſſaires dans les divers détails du ſervice, & ſur-tout pour l'accord & la régularité dans l'ordonnance des eſcadrons & des bataillons. Les tambours des régimens teyaux ſont *habillés* à la livrée du Roi; ceux des régimens de gentilshommes à la livrée des colonels.

Les chapeaux doivent être fabriqués de laine d'agneaux, & exactement feutrés; ceux de la cavalerie du poids de treize, quatorze & quinze onces, petits, moyens & grands; ceux des dragons de douze, treize & quatorze onces; & ceux de l'infanterie de dix, onze & douze onces; tous d'environ quatre pouces de hauteur de forme, à peine de confiſcation*& d'amende contre les fabriquans & entrepreneurs, en cas de contravention.

Lorſque les cavaliers, huſſards, dragons ou ſoldats d'une compagnie ne ſe trouvent pas *habillés, équipés & armés*, ſuivant le preſcrit des ordonnances, l'inſpecteur général ou le commiſſaire des guerres chargé de la police du corps, ordonnent la retenue des appointemens du capitaine, juſqu'à ce que ſa troupe ait été miſe de tout point en bon état.

Et lorſqu'après ſix ans de ſervice ils reçoivent leurs congés abſolus dans l'ordre de leur ancienneté, ils emportent de droit leur habit, linge & chapeau; mais le capitaine a l'option de leur laiſſer l'habit, ou de leur donner à chacun quinze livres comptant, en les renvoyant avec la veſte, le linge & le chapeau.

Equipement. L'*équipement* du cavalier eſt, compoſé d'une cartouche à douze coups, d'une bandouliere de buffle, d'un ceinturon auſſi de buffle à deux pendans, de bottes molles, guêtres & ſouliers, d'une beface de toile de coutil, de chemiſes, col noir & bonnet, de gants, cordon de fabre & coquarde.

Celui du huſſard, d'une cartouche à vingt coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon & de bottes molles à la hongroiſe, d'une écharpe & d'un fabre-tache rouges, d'une beface, de chemiſes, col noir, bonnet, gants & cordon de fabre.

Celui du dragon, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon à un pendant, de bottines, guêtres & ſouliers, d'une beface, de chemiſes, col, bonnet, gants, cordon de fabre & coquarde.

Et celui du fantaſſin, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon en couteau de chaſſe, d'un havreſac de coutil, de chemiſes, col, bonnet, guêtres, ſouliers & coquarde. Le grenadier a une giberne & un ceinturon à deux pendans.

Tout ce qui compoſe l'équipage du ſoldat, étant d'un uſage indiſpenſable & de néceſſité phyſique, on doit avoir grande attention à ce qu'il ſoit exactement complet: mais on ne doit pas en donner moins à empêcher qu'il ne ſe charge de nippes & d'effets ſuperflus, qui dans les marches accablent par leur poids les hommes & les chevaux, en même-tems qu'ils amolliſſent le ſoldat dans le repos: « on peut » ſavoir que jamais on n'a prétendu rendre la diſ» cipline & la vigueur à une armée, qu'en banniſ» ſant le luxe relatif; que les ſoldats & les ſubalter» nes ont leur luxe ainſi que les autres ».

La viſite des beſaces & havreſacs fait partie des devoirs des maréchaux des logis dans la cavalerie, & des ſergens dans l'infanterie, ſous l'autorité des officiers reſpectifs. Cet objet pour être moins relevé, n'en eſt pas moins important, & ne ſeroit pas indigne de l'attention des officiers ſupérieurs; mais loin de s'y abaiſſer, eux-mêmes ne tombent que trop ſouvent dans l'excès à cet égard, par la quantité & la vaine ſomptuoſité de leurs équipages de guerre. La nation ne peut ſe diſſimuler le beſoin qu'elle a d'exemples d'auſtérité & de ſimplicité en ce genre.

Nous ne tappellerons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de pluſieurs menus effets & uſtenſiles dont la cartouche, la giberne & la demi-giberne doivent être garnies (*voyez* GIBERNE), non plus que ce qui a trait à l'*équipement* des chevaux de la cavalerie. *Voyez les inſtitutions militaires de* M. de la Portetie.

Armement. L'*armement* du cavalier eſt compoſé d'un mouſqueton, de deux piſtolets & d'un ſabre, avec un plaſtron & une calotte.

Celui du huſſard, d'un mouſqueton, de deux piſtolets & d'un ſabre.

Celui du dragon, d'un fuſil avec la bayonnette à douille, d'un piſtolet & d'un ſabre.

Et celui du fantaſſin, d'un fuſil avec la bayonnette, & d'une épée, excepté le grenadier qui porte un ſabre au lieu d'épée. *Voyez* GRENADIER.

La longueur du mouſqueton eſt de trois piés ſix pouces ſix lignes, le canon ayant deux piés quatre pouces.

Celle du fuſil, de quatre piés dix pouces, le canon ayant trois piés huit pouces depuis la lumiere juſqu'à l'extrémité.

Celle du piſtolet monté, de ſeize pouces.

Le calibre des mouſquetons, fuſils & piſtolets, eſt reglé à une balle de dix-huit à la livre.

La bayonnette à dix-huit pouces de longueur, la douille compriſe.

Le ſabre eſt la principale arme de la cavalerie, comme l'eſt pour l'infanterie le fuſil armé de ſa bayonnette.

Le ſabre de la cavalerie & des dragons eſt monté à poignée de cuivre à double branche, la lame à dos, de trente-trois pouces de longueur.

Celui des huſſards courbé, à monture de cuivre, la poignée couverte de cuir bouilli crenelé, la lame à dos, de trente-cinq pouces de longueur, & de quatorze lignes de large.

Celui du grenadier auſſi courbé, à poignée & monture de cuivre, la lame à dos, de trente-un pouces de long.

L'épée à monture de cuivre, la lame à dos, de vingt-ſix pouces de longueur.

Le ſentiment de pluſieurs bons officiers de nos jours, étoit qu'on ſupprimât l'épée du fantaſſin, comme ſuperflue au moyen de la bayonnette, & incommode dans une action. Pour bonnes conſidérations ſans-doute, on a adopté le parti contraire; mais en même tems on a dépouillé cette arme de ce qui la rendoit embarraſſante. La monture eſt unie, à demi-coquille, & la lame courte & forte: c'eſt ainſi que la portoient les Romains, nos modeles & nos maîtres dans la ſcience des armes.

Chaque chambrée doit être pourvûe, paix ou guerre, d'une tente, d'une marmite, d'une gamelle & d'un barril ou bidon; & chaque compagnie de cavaletie & de dragons, en guerre, de ſacs à fourrages & de hachoirs.

Les dragons à cheval portent au lieu du ſecond piſtolet, une hache, une pelle, ou autre outil propre à remuer la terre & à ouvrir des paſſages.

Dans chaque compagnie de dragons à pié de ſoixante hommes, il y a vingt outils, dont huit groſſes haches, quatre pelles, quatre pioches, & quatre ſerpes.

Il doit y en avoir dix dans chaque compagnie d'infanterie de quatante hommes, dont trois pelles, trois pioches, deux haches & deux ſerpes.

Dans les compagnies des grenadiers, dix grenadiers

Digitized by Google

diers portent de groſſes haches, tous les autres des haches à marteaux, avec des pelles & pioches.

Les outils ſont enfermés dans des étuis de cuir; il ſeroit à deſirer que l'on fournît auſſi des ſacs de toile pour les marmites & gamelles.

Milices. Il n'y a point de maſſe établie pour l'*habillement* & l'*armement* des milices. Le Roi y pourvoit directement, en faiſant verſer de ſes magaſins & arſenaux & répartir dans les provinces, les parties néceſſaires à chaque bataillon.

L'*équipement* des ſoldats de milice eſt fourni par les paroiſſes pour leſquelles ils ſervent, & compoſé pour chacun d'une veſte & d'une culotte, d'un chapeau, d'une paire de guêtres & d'une paire de ſouliers, de deux chemiſes, un col noir & un havreſac.

Officiers. L'*habillement* des officiers doit être en tout ſemblable à celui du ſoldat, excepté que les étoffes ſont d'une qualité ſupérieure. Leurs manteaux ou redingottes doivent être auſſi des couleurs affectées à chaque régiment. Il eſt expreſſément défendu aux officiers de porter, étant à leurs corps, d'autre habit que l'uniforme, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire reconnoître & reſpecter du ſoldat; comme auſſi d'y faire des changemens, ni d'y ajoûter aucuns ornemens ſuperflus, ſous peine d'interdiction.

L'*armement* des officiers eſt compoſé pour la cavalerie de deux piſtolets, d'une épée à monture de cuivre doré, la lame à dos de trente-un pouces de long, & d'une cuiraſſe.

Pour les huſſards, de deux piſtolets & d'un ſabre courbé, la monture de cuivre doré, la lame pareille à celle des huſſards.

Pour les dragons, d'un fuſil avec la bayonnette, de deux piſtolets, & d'une épée ſemblable à celles de la cavalerie, avec une gibbeciere garnie de ſix cartouches.

Et pour l'infanterie, d'un eſponton & d'une épée.

Les officiers & les ſergens de grenadiers ſont armés de fuſils & bayonnettes avec la gibbeciere; les ſergens des compagnies de fuſiliers, de hallebardes & d'épées.

Le hauſſecol n'eſt ni arme, ni armure: il eſt ſeulement la marque du ſervice actuel des officiers d'infanterie, ainſi que le ſont les bottes & les bottines, du ſervice actuel des officiers de cavalerie & de dragons.

On a ſouvent propoſé de faire armer tous les officiers & ſergens d'infanterie, comme le ſoldat: c'étoit bien auſſi le ſentiment de M. le maréchal de Puyſegur, qui doit être d'un grand poids dans cette matiere. Ce qui forme un puiſſant préjugé en faveur de cette méthode, c'eſt qu'encore qu'elle ſoit proſcrite par les ordonnances, la pratique ordinaire des officiers dans une action, eſt d'abandonner l'eſponton, & de ſaiſir un fuſil armé de ſa bayonnette. Voici une nouvelle autorité: » Le fuſil avec ſa ba» yonnette, dit un auteur accrédité, étant tout-à-la» fois arme à feu & hallebarde, pourquoi les ſergens » & officiers n'en portent-ils pas? Pourquoi ſe prive» t-on ainſi de cinq armes par compagnie, qui ſe» roient portées par ce qu'il y a de meilleur »?

Nous avons dit que le ſoldat doit entretenir ſon armure, & y faire les menues réparations dont elle a beſoin: il faut l'obliger auſſi à la tenir dans la plus grande propreté. » Les Romains avoient fort à cœur » cette propreté dans leurs ſoldats; ils les forçoient à » nettoyer & à fourbir ſouvent leurs cuiraſſes, leurs » caſques & leurs lances, perſuadés que l'éclat des » armes impoſoit beaucoup à l'ennemi ».

Nous ne parlerons pas ici des uniformes des officiers généraux, de ceux des états-majors des armées, des aides-de-camp, des commiſſaires des guerres, des chirurgiens militaires, & d'autres établis par divers réglemens auxquels nous renvoyons. On s'étonne qu'il n'en ait pas encore été déterminé un pour les officiers des états-majors des places de guerre, qui puiſſe en toute occaſion les faire reconnoître dans les fonctions importantes & purement militaires dont ils ſont chargés.

Il eſt défendu à tous ſujets, autres que les militaires, de porter aucun habit uniforme des troupes; à tous marchands d'en acheter & expoſer en vente, même d'en garder dans leurs magaſins, à peine de confiſcation & de deux cent livres d'amende; & à tous cavaliers, huſſards, dragons & ſoldats, de vendre leurs habits, armes ou autres effets uniformes, ſous peine des galeres perpétuelles.

Les officiers même ne peuvent vendre les armes de leurs compagnies, à peine de caſſation; ni les armuriers ou autres, les acheter, à peine de confiſcation & de cinq cent livres d'amende. Les armes de réforme ſont dépoſées dans les arſenaux du Roi, & Sa Majeſté, ſur l'eſtimation qui en eſt faite, pourvoit au dédommagement des capitaines.

Ils doivent faire retirer des hôpitaux les *habillemens, armemens*, effets & argent des ſoldats décédés, dans l'an & jour de la date du décès; ce tems paſſé, ils demeurent au profit des entrepreneurs des hôpitaux.

Aucun officier ne doit *habiller* ſes valets de l'uniforme du ſoldat, à peine contre l'officier de caſſation, & contre les valets, d'être punis comme paſſevolans.

M. le maréchal de Saxe, dont la mémoire eſt à jamais conſacrée dans nos faſtes militaires, avoit ſuggéré pluſieurs changemens avantageux dans l'*habillement* de nos troupes; mais ſes idées ſur cet article, toutes lumineuſes & ſalutaires qu'elles ſont, paroiſſent à beaucoup d'égards trop éloignées de nos mœurs, & peut-être de nos préjugés. Nos yeux ſeroient bleſſés de l'aſpect d'un bataillon chauſſé de ſandales femelées de bois, & de ſoldats en veſtes, couverts de manteaux à la turque, avec des capuchons & des perruques de peau d'agneau. D'ailleurs ſeroit-il bien aiſé de ſoumettre à cet accoutrement ſauvage, l'eſprit vain du ſoldat françois jaloux de parure, & qui pour l'ordinaire a autant d'amour propre que de bravoure?

Nous penſons qu'on peut ſe fixer à ce qui eſt établi par rapport à l'*habillement* de nos troupes, ſurtout ſi les commandans des corps portent leur attention comme ils le doivent, à empêcher toute manœuvre contraire au bien du ſervice dans cette partie, ſoit de la part des entrepreneurs toûjours avides, ſoit de celle des officiers députés des corps, qui ne ſont pas tous également inacceſſibles à la ſéduction. Cet *habillement*, dans ſa bifarrerie même, eſt approprié aux uſages & au caractere de la nation; & cette conformité eſt une raiſon de préférence, parce qu'en matiere de goût & d'opinion, la volonté générale doit être conſultée.

Les proportions reglées à trois hauteurs & largeurs, fourniſſent à toutes les tailles des juſtaucorps & des veſtes amples & aiſes. Nous voudrions que les culottes fuſſent plus hautes & plus profondes, afin de laiſſer plus de liberté aux mouvemens du ſoldat dans les exercices qui appartiennent à la gymnaſtique; même qu'elles fuſſent garnies de ceintures très-larges, capables de garantir les reins contre l'humidité, lorſque le ſoldat eſt couché. Rien ne doit être négligé de ce qui tend à perfectionner les formes pour la plus grande commodité du ſervice, & à conſerver des hommes d'une eſpece ſi précieuſe, ſur-tout dans ce ſiecle belliqueux, & dans le déclin malheureuſement trop ſenſible de notre population. Peut-être ſeroit-il plus avantageux encore

Digitized by Google

de fournir au ſoldat des culottes de peau au lieu d'étoffe.

Il doit avoir deux paires de guêtres de toile, l'une blanche pour les revues & les parades, l'autre noire pour les marches & le ſervice ordinaire.

On a propoſé de ſubſtituer aux havreſacs de toile, ceux de peaux de chien ou de chevre garnies de poil, tels qu'ils ſont en uſage dans les troupes étrangeres; ils ont la propriété de garantir les effets du ſoldat contre la pluie & l'humidité; & cet avantage eſt ſans-doute bien déſirable. On ſouhaiteroit auſſi des ourſes de peau de bouc au lieu de barrils, pour mettre la boiſſon du ſoldat.

Les beſaces des cavaliers, huſſards & dragons, ſont faites en forme de porte-manteau, longues de l'épaiſſeur d'un cheval, & d'une grandeur déterminée ſur la quantité de nippes, d'effets, uſtenſiles & denrées qu'elles doivent renfermer.

La chauſſure & la coëffure des troupes ſont deux points dignes de la plus grande attention, parce que la ſanté du ſoldat, conſéquemment le complet des régimens & la force des armées, en dépendent eſſentiellement.

Les ſandales ou galoches à ſemelles de cuir fort garnies de clous, ne ſont point une nouveauté dans nos troupes. Beaucoup de vieux ſoldats éclairés par une longue expérience, en font leur chauſſure ordinaire dans les mauvais tems. On a imaginé depuis peu pour nos troupes employées en Canada, des ſouliers ferrés à doubles ſemelles fortes, garnis de clous rivés entre deux cuirs, qui réſiſtent long-tems aux plus rudes épreuves, & préſervent le pié de toute humidité; il ſeroit à deſirer que l'uſage en fût rendu général pendant l'hiver & dans les marches difficiles, mais la vanité françoiſe révoltée ne manquera pas de proſcrire encore cette ſalutaire invention.

Le maréchal de Saxe releve avec raiſon l'incommodité & le danger de la coëffure de nos ſoldats. » Je voudrois, dit-il, au lieu de chapeaux, des caſ» ques à la romaine; ils ne peſent pas plus, ne font » point du tout incommodes, garantiſſent du coup » de ſabre, & font un très-bel ornement ». Il ajoûte plus bas: » Les caſques font un ſi bel ornement, » qu'il n'y en a point qui lui ſoit comparable ».

Le régiment de huſſans que ce général commandoit en France, étoit ainſi & très-bien coëffé: en effet, le caſque donne au ſoldat un air de guerre que le chapeau ne pourra jamais lui prêter, quelque effort que l'on faſſe pour lui donner de la grace par la maniere de le retaper.

Nous avons obſervé que les habits ſont coupés ſur des pattons de trois hauteurs & largeurs. Lorſque le tems & les lieux le permettent, la coupe ſe fait ſur la taille des cavaliers, dragons & ſoldats; ce qui eſt toûjours plus expédient. Si l'on n'eu a pas l'aiſance, la diſtribution partielle des juſtaucorps, veſtes & culottes ſe fait d'un tiers de la grande taille, & de deux tiers de la moyenne pour la cavalerie, les dragons & les compagnies de grenadiers où les hommes ſont ordinairement de haute ſtature & bien traverſés; & pour l'infanterie, de moitié de la moyenne taille, d'un quart de la grande, & d'un quart de la petite.

Le Roi, comme nous l'avons dit, fournit de ſes magaſins & arſenaux, l'*habillement* & l'*armement* aux bataillons de milice; c'eſt l'uſage, voici l'abus. L'officier qui n'attache pas plus de gloire qu'il n'a d'intérêt à la conſervation de ces effets, n'y donne qu'une médiocre attention. Les armes dépériſſent, l'habit uſé, & le ſoldat mal armé reſte mal propre & mal vêtu. Un inſpecteur arrive, on exagere encore à ſes yeux les beſoins de la troupe; il ordonne des radoubs aux armes, des réparations à l'*habillement*, & la dépenſe toûjours enflée tombe à la charge du Roi, qui bien-tôt après, eſt obligé de faire remplacer le tout à neuf.

Les viſites des commiſſaires des guerres ne ſont que des palliatifs contre le mal. Le ſpécifique ſeroit de charger les capitaines de milice, de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement* & de l'*armement* de leurs compagnies, en leur accordant un traitement particulier affecté à cet objet, ou un fonds de maſſe ſur le pié de celui des troupes reglées, pour les tems d'aſſemblée des bataillons de milice: le bien du ſervice exige, l'humanité même ſollicite ce changement; & nous l'eſpérons du zele des miniſtres, malgré le jeu intéreſſé des teſſorts ſecrets qui s'y oppoſent.

Il ſuffit d'avoir expliqué les réglemens généraux ſur l'*habillement*, l'*équipement* & l'*armement* des troupes. Les bornes que nous nous preſcrivons dans cet article ne nous permettent pas de parler des cas d'exception réſultans ſoit de l'inſtitution primitive, ſoit de la nature du ſervice de quelques corps. Le détail des différences d'uniformes des régimens n'entre pas non plus dans notre plan; on les diſtingue ſoit par la diverſité des couleurs de l'*habillement* ou de quelques-unes de ſes parties; ſoit par la forme des parties de poches, par le nombre, la couleur, le mélange ou l'arrangement des boutons; ſoit enfin par la couleur des galons de paremens & des bords de chapeaux.

En général, la cavalerie eſt *habillée* de drap bleu, rouge, ou gris piqué de bleu, avec paremens & revers juſqu'à la taille en demi-écarlate.

Les dragons de drap bleu, rouge-garence ou en vermillon.

L'infanterie de drap gris-blanc, bleu, ou rouge.

Toutes les milices, ſoit de terre, ſoit garde-côtes, en drap gris-blanc.

Il ſeroit ſans-doute bien utile que chaque arme fût diſtinguée par ſa couleur excluſive; la cavalerie par le bleu, les dragons par le rouge, & l'infanterie par le gris-blanc, ſans mélange de couleurs de l'un des corps à l'autre. L'attachement de quelques régimens aux anciens uſages, ou à quelques antiques prérogatives, ne doit pas balancer les avantages ſenſibles qui réſulteroient d'un tel réglement, ni empêcher l'établiſſement invariable de l'uniformité reſpective, ſi eſſentiellement néceſſaire dans toutes les parties du genre militaire. (*Article de M. DORTVAL le cadet.*)

* HABILLER, v. act. & paſ. (*Gramm.*) on dit *habiller* quelqu'un, *habiller* un régiment, & *s'habiller*. Le velours *habille* bien. Ce peintre fait *habiller* élégamment ſa figure. *Habiller* un auteur étranger à la françoiſe. *Habiller* a dans les Arts des acceptions fort différentes. *Habiller* un animal en Cuiſine, c'eſt le dépouiller de ſa peau, ſi c'eſt un quadrupede; le plumer, éviuider, piquer, ſi c'eſt un oiſeau; le laver, le vuider, le préparer à être cuit, ſi c'eſt un poiſſon. Chez les Cardeurs, *habiller une carde*, c'eſt la monter ou la faire: pour cet effet, on a un inſtrument appellé le *panteur*, ſur lequel eſt accroché la peau à des pointes renverſées & placées de diſtance en diſtance. *Voyez l'article* PANTEUR. Les deux bouts de la peau ſont tirés chacun par une corde qui va s'entortiller à la branche du maître-brin du panteur. Cette peau ainſi diſpoſée eſt percée de trous. C'eſt dans cette derniere opération que conſiſte tout l'art du faiſeur de cardes. *Voyez l'article* CARDE. On ne ſe ſert ni de regle ni de compas; l'œil ſeul dirige la main qui pique d'une viteſſe incroyable, laiſſant entre les trous des intervalles toujours égaux, & faiſant les rangées de trous exactement droites & paralleles. L'inſtrument à percer s'appelle la *fourchette*; il fait deux trous à-la-

Digitized by Google

fois : enfuite on fiche les pointes ; on les *habille* tantôt en paſſant la pierre ſur les pointes & la rirant de gauche à droite & de droite à gauche, afin de les renverſer toutes également & du même côté, tantôt en pouſſant la pierre droit devant ſoi, & la retirant dans la même direction, pour abattre le tranchant des pointes, tantôt en les redreſſant avec l'inſtrument appellé le *dreſſeur*, les refendant, *&c.* ces manœuvres ſe réiterent juſqu'à ce que la carde ſoit diſtribuée en allées bien compaſſées, les pointes également renverſées, & le tranchant parfaitement uſé. Pour en venir à l'*habillage*, tout étant préparé, c'eſt-à-dire la matiere des pointes coupée & pliée au premier doubler, miſe en petits paquets ou tas contigus ſur le plateau, & pliée au ſecond doubler arrêté ſur le milieu du plateau par un ſupport de bois élevé d'environ un pouce ; le plateau eſt fixé ſur un bloc ; l'habilleur eſt devant un autre bloc couvert d'un patron de la longueur du feuillet qui ſert de contrepoids, quand on paſſe la pierre. On finit par monter le feuillet ſur un bois ou fuſt à manche & à rebord du même côté. C'eſt la derniere main de la carde.

HABILLER, *en Jardinage*, c'eſt avant que de planter les jeunes arbres, les couper de huit ou neuf piés de haut, & viſiter leurs racines pour les raccourcir modérément ; il faut ôter toutes celles qui ſont briſées, & couper les autres en pié de biche par-deſſous, eû égard à la ſituation où doit être planté l'arbre. *N'habillez* pas ſi court, ou n'étronçonnez point, & n'ôtez point le chevelu à-moins qu'il ne ſoit rompu. C'eſt une erreur de croire qu'il ſoit inutile ; il ſert beaucoup à la repriſe des jeunes plants.

On laiſſera aux arbres ſauvages une tige de fix à ſept pieds hors de terre. Les arbres fruitiers de haute tige ſeront rafraîchis dans leur tête, à laquelle on laiſſera trois ou quatre branches chacune de la longueur de dix à douze pouces ; ce qui forme ſa rondeur dès la premiére année.

Les buiſſons ou nains ſeront coupés à ſept à huit pouces au-deſſus de la greffe qu'il faut laiſſer découverte, c'eſt-à-dire ſans y mettre de terre, mais qu'on enduira de cire ou de maſtic.

On prétend qu'il ne faut laiſſer qu'un ſeul étage de racines à un arbre, & choiſir toujours les plus jeunes & les plus rougeâtres ; les autres étant inutiles. *Voyez* RACINES.

Les arbres levés en motte ſont exemts d'être ravalés ; ils conſervent leur tête & une partie de leur ramage. *Voyez* LEVER.

HABILLER UNE PEAU, *terme de Marchand Pelletier*, c'eſt la préparer à être employée aux différens ouvrages de Pelleterie. *Voyez* PELLETIER.

HABILLER UN CUIR, *terme de Tannerie*, c'eſt lui donner la premiere préparation pour le mettre au tan. *Voyez* TANNER.

Celui qui *habille* les peaux s'appelle l'*habilleur*. Ce terme eſt fort en uſage chez les Pelletiers ; en général il ſignifie dans les ateliers la perſonne qui prépare les différentes matieres, denrées, ou marchandiſes où le terme *habiller* peut avoir lieu.

HABILLER, *en terme de Potier*, c'eſt l'action d'ajoûter une oreille, un manche, un pié, au corps d'une piece ; ce qui ſe fait en déchiquetant la piece de pluſieurs coups, pour y inſérer l'une des parties que nous venons de nommer.

On *habille* encore du chanvre, en le paſſant par le ſeran. *Voyez l'article* CHANVRE.

* HABILLOT, ſ. m. (*Commerce de bois*) eſpece de morceau de bois qui ſert ſur les trains à accoupler les coupons ; il fait le même effet que le garot. *Voyez l'article* TRAIN.

HABIT, ſ. m. (*Modes*) j'entends ici par *habit* tout ce qui ſert à couvrir le corps.

Il n'eſt pas poſſible de donner au lecteur la connoiſſance de tant d'*habits* différens dont les hommes ont fait uſage, pour couvrir leur nudité & pour ſe mettre à l'abri de la rigueur des hivers : notre curioſité ſeroit même peu ſatisfaite, ſi nous pouvions pénétrer dans les tems reculés des premiers ſiecles ; nous y verrions ſans-doute les hommes tout nuds, ou couverts les uns de feuillages, d'écorce d'arbres, & les autres de la peau de quelques bêtes féroces.

Je voudrois ſeulement connoître la forme des *habits* des Grecs, lorſqu'ils étoient les peuples les plus polis de la terre ; mais à-peine ſavons-nous les noms de quelques-uns. Nous ſommes beaucoup mieux inſtruits des *habits* des Romains ; & comme tout ce qui concerne ce peuple nous intéreſſe, nous en ferons un article ſéparé. Ceux des hommes qui ont été conſacrés par la religion méritent auſſi par ce motif quelques-uns de nos regards, outre qu'ils ont moins changé de mode : c'eſt pourquoi nous en dirons un mot. Ainſi *voyez* HABIT ECCLÉSIASTIQUE, & HABIT RELIGIEUX.

Pour ce qui concerne les vêtemens de ce grand nombre de peuples qui changerent la face du monde, en chaſſant les Romains des pays dont ils s'étoient rendus maîtres, nous n'en avons aucune idée, & nous ne devons pas le regretter.

Quant à ce qui nous regarde en particulier, l'inconſtance naturelle à notre nation a produit tant de variété dans la forme de ſes *habits*, qu'il ſeroit impoſſible d'en ſuivre le fil. Nous remarquerons ſeulement en général, que l'*habit* long étoit autrefois celui des nobles, & qu'ils ne portoient l'*habit* court qu'à l'armée & à la campagne : l'ornement principal de l'un & de l'autre conſiſtoit à être bordé de martre zibeline, d'hermine, ou de vair. On s'aviſa ſous Charles V. d'armoirier les *habits*, je veux dire de les chamarrer depuis le haut juſqu'en bas de toutes les pieces de ſon écu ; cette maſcarade dura cent ans. Louis XI. bannit l'*habit* long ; Louis XII. le reprit ; on le quitta ſous François I. Un des goûts de ce prince fut de taillader ſon pourpoint, & tous les gentilshommes ſuivirent ſon exemple. Henri II. portoit un jupon pout haut-de-chauſſes, & un petit manteau qui n'alloit qu'à la ceinture. Les fils s'habillerent comme le pere. Enfin depuis Henri IV. nos *habits* ont ſi ſouvent changé de face, qu'il ſeroit ridicule d'entrer dans ce détail ennuyeux. Mais on ne penſera pas de même des réflexions qu'a fait ſur cette matiere l'illuſtre écrivain de l'*Hiſtoire naturelle de l'homme*, & je me flate qu'on ſera bien aiſe de les retrouver ici.

» La variété dans la maniere de ſe vêtir, dit M. » de Buffon, eſt auſſi grande que la diverſité des » nations ; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que de » toutes les eſpeces de vêtemens nous avons choiſi » l'une des plus incommodes, & que notre ma» niere, quoique généralement imitée par tous les » peuples de l'Europe, eſt en même tems de toutes » les manieres de ſe vêtir, celle qui demande le plus » de tems, & celle qui paroît être le moins aſſortie » à la nature.

» Quoique les modes ſemblent n'avoir d'autre » origine que le caprice & la fantaiſie, les caprices » adoptés & les fantaiſies générales méritent d'être » examinées. Les hommes ont toujours fait & ſe» ront toujours cas de ce qui peut fixer les yeux » des autres hommes, & leur donner en même tems » des idées avantageuſes de richeſſes, de puiſſance, » de grandeur, *&c.*

» La valeur de ces pierres brillantes qui ont toû» jours été regardées comme des ornemens pré» cieux, n'eſt fondée que ſur leur rareté & ſur leur

Digitized by Google

» éclat éblouïſſant ; il en eſt de même de ces mé-
» taux éclatans, dont le poids nous paroît ſi léger,
» lorſqu'il eſt reparti ſur tous les plis de nos vête-
» mens pour en faire la parure. Ces pierres, ces
» métaux ſont moins des ornemens pour nous, que
» des ſignes pour les autres, auxquels ils doivent
» nous remarquer & reconnoître nos richeſſes. Nous
» tâchons de leur en donner une plus grande idée,
» en aggrandiſſant la ſurface de ces métaux ; nous
» voulons fixer leurs yeux, ou plutôt les éblouïr.
» Combien peu y en a-t-il en effet qui ſoient capa-
» bles de ſéparer la perſonne de ſon vêtement, &
» de juger ſans mélange l'homme & le métal !

» Tout ce qui eſt rare & brillant ſera donc toû-
» jours de mode, tant que les hommes tireront plus
» d'avantage de l'opulence que de la vertu, tant
» que les moyens de patoître conſidérables ſeront dif-
» férens de ce qui mérite d'être ſeul conſidéré. L'éclat
» extérieur dépend beaucoup de la maniere de ſe
» vêtir. Cette maniere prend des formes différentes,
» ſelon les différens points de vûe ſous leſquels nous
» voulons être regardés. L'homme glorieux ne né-
» glige rien de ce qui peut étayer ſon orgueil ou ſa-
» tisfaire ſa vanité ; on le reconnoît à la richeſſe ou à la
» recherche de ſes ajuſtemens.

» Un autre point de vûe que les hommes ont aſſez
» généralement, eſt de rendre leur corps plus grand,
» plus étendu ; peu contens du petit eſpace dans le-
» quel eſt circonſcrit notre être, nous voulons tenir
» plus de place en ce monde, que la nature ne veut
» nous en donner ; nous cherchons à aggrandir notre
» figure par des chauſſures élevées, par des vête-
» mens renflés ; quelqu'amples qu'ils puiſſent être,
» la vanité qu'ils couvrent n'eſt-elle pas encore plus
» grande » ?

Mais laiſſons l'homme vain faire parade de ſon mérite emprunté, & conſidérons l'induſtrie de l'étoffe qu'il porte, dont il eſt redevable au génie du fabriquant.

C'eſt un beau coup-d'œil, ſi j'oſe parler ainſi, que la contemplation de tout ce que l'art a déployé ſucceſſivement de beautés & de magnificence, à l'aide de moyens ſimples dont le haſard a preſque toûjours préſenté l'uſage. La laine, le lin, la ſoie, le coton, ou le mélange de ces choſes les unes avec les autres, ont conſtitué la maniere & le fond de toutes les étoffes & toiles fines ; le travail & les couleurs en font le prix & la différence. Ainſi d'un côté, la dépouille des animaux, les productions de la terre, l'ouvrage des vers ; & de l'autre des coquillages, des inſectes, la graine des arbres, le ſuc des plantes, & quelques drogues, ſervent à la compoſition de tous les vêtemens.

Les Phrygiens trouverent l'art de broder avec l'aiguille ; leur ouvrage étoit relevé en boſſe, *eminebat ac ſuperior reddebatur* : les Babyloniens au contraire ne formoient qu'un tiſſu qui n'étoit chargé que de la différence des couleurs, *tegmen unitè pictum de coloribus variis* ; & après cela ils employoient l'aiguille ſur ce tiſſu : ces deux peuples rendoient également les figures. De nouveaux ouvriers s'éleverent à Alexandrie, qui, avec la ſeule navette & des fils de couleurs différentes, étendirent plus loin l'induſtrie. Voilà ce que nous ſavons des anciens.

Je ne parlerai pas de la perfection où l'on a porté dans nos tems modernes la variété, le goût, la richeſſe, la ſolidité, la durée, en un mot les fabriques admirables des principales étoffes qui ſervent aux vêtemens, à la parure, & aux ameublemens. C'eſt aſſez de dire que les anciens n'ont rien connu de pareil. On donne dans cet Ouvrage les principales manœuvres des Arts & Métiers par leſquels on exécute tant de beaux ou d'utiles ouvrages ; le diſcours en décrit les opérations à chaque article ; la gravûre les repréſente à l'œil : l'un & l'autre réunis en dévoilent le ſecret à la poſtérité ; & c'eſt ce qui n'avoit point encore été fait juſqu'à ce jour. (*D. J.*)

HABITS *des Romains*, (*Hiſt. anc.*) *habits* particuliers à ce peuple célebre.

Il importe beaucoup de les connoître, tant pour l'intelligence des auteurs ſacrés & profanes, que pour celle des loix & des monumens antiques ; on le prouveroit par pluſieurs recherches d'érudition. *Liſez* ſur ce point Octav. Ferrarius, *de re veſtiariâ Romanorum*, *libri VII.* Patav. 1670, *in-4°.*

Les *habits* des Romains, dans les anciens tems, n'étoient formés que de diverſes peaux de bêtes, auxquelles ils firent ſuccéder de groſſes étoffes de laine, qu'on perfectionna & qu'on rendit plus fines dans la ſuite ; mais le genre de vie des premiers Romains étoit ſi groſſier, qu'il approchoit de celui des ſauvages. Pendant pluſieurs ſiecles, ils eurent ſi peu d'attention à l'extérieur de leur perſonne pour la propreté & la parure, qu'ils laiſſoient croître leurs cheveux & leur barbe, ſans en prendre aucun ſoin.

Les *habits* annexés aux charges éminentes de la république, ſe reſſentoient de ce goût ſi peu recherché, & ne différoient des autres que par quelques ornemens de pourpre ; ils penſoient que les dignités par elles-mêmes & par la maniere de les remplir, devoient ſuffire pour imprimer tout le reſpect qui leur étoit dû, ſans emprunter l'éclat d'une magnificence qui ne frappe que les yeux du vulgaire, & qui d'ailleurs ne convenoit point à l'eſprit républicain dont ils étoient épris.

Quand les étoffes de laine furent introduites, ils ſe firent des tuniques amples avec des manches larges & ſi courtes, qu'à peine elles deſcendoient juſqu'au coude : cette mode même dura long-tems ; car il paroît que ce ne fut que vers le ſiecle de Conſtantin qu'ils prolongerent les manches preſque juſqu'au poignet. C'étoit ſur cette ample tunique qu'on mettoit une ceinture, & par-deſſus une robe ſans manches, comme une eſpece de manteau large ouvert par-devant ; qu'on appelloit *toge* : on en faiſoit paſſer un des bouts par-deſſus l'épaule gauche, afin d'avoir le bras droit plus libre ; & lorſqu'on vouloit agir avec cet habillement, on le retrouſſoit en le tournant autour du corps.

Sous la république, la maniere ordinaire, en allant par les rues, étoit de le laiſſer deſcendre preſque ſur les talons ; Auguſte amena la mode de le relever plus haut ; enſorte que par-devant on le laiſſoit tomber un peu au-deſſous du genou, & par-derriere juſqu'à mi-jambe.

Lorſque les Romains devinrent plus riches, on fit la toge d'une étoffe de laine fine & blanche pour l'ordinaire : c'étoit dans ſon origine un *habit* d'honneur défendu au petit peuple, qui n'alloit par la ville qu'avec la ſimple tunique ; il étoit pareillement défendu à ceux qu'on envoyoit en exil : cependant on quittoit ordinairement la toge en campagne, où l'on ſe ſervoit d'un *habit* plus court & moins embarraſſant. A l'égard de la ville, la bienſéance vouloit qu'on n'y parût qu'avec cet habillement : enſuite quand il devint commun à preſque tout le monde, il n'y eut plus que la fineſſe de l'étoffe & la plus grande ampleur de cette robe qui diſtinguât les perſonnes riches. La toge fut commune aux deux ſexes, juſqu'à ce que, vers le déclin de la république, quelques femmes de qualité prirent l'uſage de la robe nommée *ſtole* : alors la toge ne fut plus que l'apanage des hommes, des femmes du menu peuple, & des libertines. *Voyez* STOLE.

La robe qu'on appelloit *prætexte* avoit beaucoup de reſſemblance avec la toge ; c'étoit celle qu'on faiſoit porter aux enfans de qualité : dès qu'ils avoient atteint l'âge de douze ans, ils quittoient l'*habit* d'en-

Digitized by Google

fance, qui étoit une veſte à mouches, qu'on appelloit *alicata chlamis*, pour porter la prétexte, à cauſe qu'elle étoit bordée de pourpre : les magiſtrats, les prêtres & les augures s'en ſervoient dans de certaines cérémonies.

Les ſénateurs avoient ſous cette robe une tunique qu'on nommoit *laticlave*, & qu'on a long-tems pris à la lettre pour un habillement garni de larges têtes de clous de pourpre, mais qu'on a reconnu depuis ne ſignifier qu'une étoffe à larges bandes ou raies de pourpre, de même que celle qu'on nommoit *anguſti-clave*, qui étoit propre aux chevaliers pour les diſtinguer des ſénateurs, & qui n'étoit pareillement qu'une étoffe à bandes de pourpre plus étroites. *Voyez* LATICLAVE.

Les enfans des ſénateurs & des magiſtrats curules ne portoient la tunique laticlave qu'après avoir pris la robe virile; juſqu'à ce tems-là, ils n'avoient point d'autres marques de diſtinction, outre la robe prétexte, que ce qu'on appelloit *bulla*, qui étoit un petit cœur qui leur pendoit ſur la poitrine : ils avoient encore le droit de porter la robe qu'on nommoit *trabea* ; cette robe étoit aſſez ſemblable à la toge, ſeulement un peu plus courte, & rayée de blanc, d'or & de pourpre : on aſſure qu'elle avoit été affectée aux rois de Rome.

Ce qu'on appelloit *lacerne* étoit un manteau pour le mauvais tems, & qui ſe mettoit par-deſſus la toge. Dans les commencemens, on ne s'en ſervoit qu'à la guerre; la lacerne s'attachoit par-devant avec une boucle; on y joignoit un capuchon, *cuculla*, qu'on ôtoit quand on vouloit : de-là le paſſage d'Horace, *odoratum caput obſcurante lacernâ*. Sat. vii. *l. II. v. 55.* On avoit des lacernes pour l'hiver, qui étoient d'une groſſe étoffe; & pour l'été d'une étoffe plus fine, mais toujours de laine. Il eſt vrai que juſqu'au tems de Cicéron, ces ſortes de manteaux ne furent preſque qu'à l'uſage du peuple; mais comme on les trouva commodes, tout le monde s'en ſervit d'abord pour la campagne, enſuite pour la ville. Les dames quand elles ſortoient le ſoir, les perſonnes de qualité, & les empereurs mêmes mettoient ce manteau par-deſſus la toge, lorſqu'ils alloient ſur la place & au cirque. Ceux du peuple étoient d'une couleur brune ou blanche; ceux des ſénateurs, de pourpre; & ceux des empereurs, d'écarlate. On obſervoit cependant quand on paroiſſoit ſeul par un air de luxe en changeoient ſouvent pendant le repas. La couleur en étoit ordinairement blanche & jamais noire, pas même dans les repas qu'on donnoit aux funérailles.

La *pullata veſtis* déſigne un *habit* qui ſe portoit pour le deuil, & dont uſoit ordinairement le petit peuple; la couleur en étoit noire, minime, ou brune, & la forme aſſez ſemblable à celle de la lacerne; car elle avoit de même un capuchon.

L'*habit* militaire étoit une tunique juſte ſur le corps, qui deſcendoit juſqu'à la moitié des cuiſſes, & par-deſſus laquelle s'endoſſoit la cuiraſſe. C'étoit avec cet *habit* que les Romains dans leurs exercices, ou en montant à cheval, mettoient certaines petites chauſſes nommées *campeſtres*, qui leur tenoient lieu de culottes; car ordinairement ils ne les portoient point avec les *habits* longs.

Le *paludamentum* nous repréſente le manteau de guerre des officiers; il reſſembloit à celui que les Grecs nommoient *clamyde*, ſe mettoit auſſi par-deſſus la cuiraſſe, & s'attachoit avec une boucle ſur l'épaule droite, enſorte que ce côté étoit tout découvert; afin que le mouvement du bras fût libre, comme on le voit dans les ſtatues antiques.

Au lieu de *paludamentum*, les ſoldats portoient à l'armée ſur leur cuiraſſe une eſpece de caſaque ou ſaye, qu'ils appelloient *ſagum*.

Outre ces différens habillemens, il y en avoit de particuliers attachés à certaines dignités ou à de certaines cérémonies, comme la robe triomphale, *toga triumphalis*. *Voyez* ROBE TRIOMPHALE.

Nous ne parcourrons pas leurs autres *habits*, parce que nous n'en connoiſſons que les noms; mais on comprend ſans peine que les guerres, le luxe & le commerce avec les nations étrangeres, introduiſirent dans l'empire pluſieurs vêtemens dont il n'eſt pas poſſible de marquer les caracteres & les différentes modes.

Sous les uns ou les autres des *habits* que nous venons de décrire en peu de mots, les Romains hommes & femmes portoient ordinairement deux tuniques; la plus fine qu'on mettoit ſur la peau, tenoit lieu de chemiſe; celle des hommes étoit très-juſte, ſans manches, & ne deſcendoit qu'à mi-jambe; celle des femmes étoit plus longue, plus ample, & avoit des manches qui venoient juſqu'au coude : c'étoit s'écarter de la modeſtie, & prendre un air trop libre, que de ne pas donner à cette chemiſe la longueur ordinaire; elle prenoit juſte au coû des femmes, & ne laiſſoit voir que leur viſage, dans les premiers tems de la fondation de Rome.

L'autre tunique qui étoit fort large, ſe mettoit immédiatement ſous la robe; mais lorſque le luxe eut amené l'uſage de l'or & des pierreries, on commença impunément à ouvrir les tuniques & à montrer la gorge. La vanité gagna du terrein, & les tuniques s'échancrerent; ſouvent même les manches, au rapport d'Elien, ne furent plus coufues; & du haut de l'épaule juſqu'au poignet, on les attachoit avec des agraffes d'or & d'argent; de telle ſorte cependant qu'un côté de la tunique poſant à demeure ſur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment ſur la partie ſupérieure du bras droit.

Les femmes mettoient une ceinture, *zona*, ſur la grande tunique, ſoit qu'elles s'en ſervilſent pour la relever, ſoit qu'en ſe ſertant davantage elles trouvaſſent moyen de tenir en reſpect le nombre & l'arrangement de ſes plis. Il y avoit de la grace & de la nobleſſe de relever en marchant, à la hauteur de la main, le lais de la tunique qui tomboit au côté droit, & tout le bas de la jambe droite ſe trouvoit alors découvert. Quelques dames faiſoient peu d'uſage de leur ceinture, & laiſſoient traîner leur tunique; mais on le regardoit comme un air de négligence trop marqué : de-là ces expreſſions latines, *altè cinctæ*, ou *diſcinctæ*, pour peindre le caractere d'un homme courageux, ou efféminé.

Le nombre des tuniques s'augmenta inſenſiblement; Auguſte en avoit juſqu'à quatre, ſans compter une eſpece de camiſole qu'il mettoit ſur la peau avec un pourpoint, le reſte du corps extrêmement garni, & une bonne robe fourrée par-deſſus le tout. Ce même prince n'étoit pas moins ſenſible au chaud; il couchoit pendant l'été preſque nud, les portes de ſa chambre ouvertes, le plus ſouvent au milieu d'un périſtyle, au bruit d'une fontaine dont il reſpiroit la fraîcheur, pendant qu'un officier de ſa chambre, un éventail à la main, agitoit l'air autour de ſon lit. Voilà l'homme à qui d'heureux haſards ouvrirent le chemin de l'empire du monde! Mais ce n'eſt pas ici le lieu de réfléchir ſur les jeux de la fortune; il ne s'agit que de parler des vêtemens romains.

Les femmes ſuivirent en cela l'exemple des hommes; leurs tuniques ſe multiplierent: la mode vint

Digitized by Google

d'en porter trois; le goût en forma la différence.

La première étoit une simple chemise; la seconde, une espece de rochet; & la troisieme, c'est-à-dire celle qui se trouvoit la supérieure, ayant reçu davantage de plis, & s'étant augmentée de volume, forma, à l'aide des ornemens dont elle se trouva susceptible, la stole que j'ai nommée plus haut, en remarquant qu'elle fit tomber la toge, ou du-moins n'en laissa l'usage qu'aux hommes & aux courtisannes.

Le luxe fit bientôt ajoûter par-dessus la stole un manteau ou mante à longue queue traînante, qu'on appelloit *symare*: on l'attachoit avec une agraffe plus ou moins riche sur l'épaule droite, afin de laisser plus de liberté au bras que les dames tenoient découvert comme les hommes. Cette symare portant en plein sur l'autre épaule, formoit en descendant un grand nombre de plis qui donnoient beaucoup de grace à cet habillement. Aussi les actrices s'en servoient sur le théatre. *Voyez* SYMARE.

La couleur blanche étoit la couleur générale des *habits* des Romains, comme aussi la plus honorable, indépendamment des dignités qui étoient marquées par la pourpre. Les citoyens dans les réjoüissances publiques paroissoient ordinairement vêtus de blanc: Plutarque nous instruit qu'ils en usoient de même dans les réjoüissances particulieres, & sur-tout dans celles du jour de leur naissance, qu'ils célébroient tous les ans.

On distinguoit les personnes de quelque rang ou qualité par la finesse, la propreté & la blancheur éclatante de l'*habit*. Aussi dit-on dans les auteurs, qu'on envoyoit souvent les robes au foulon pour les détacher & les blanchir; le menu peuple hors d'état de faire cette dépense, portoit généralement des *habits* bruns.

Il faut pourtant remarquer que sur la fin de la république, la distinction dans les *habits* ne s'observoit déjà plus à Rome; les affranchis étoient confondus avec les autres citoyens; l'esclave s'habilloit comme son maître; & si l'on excepte le seul *habit* du sénateur, l'usage de tous les autres se prenoit indifféremment: le moindre tribun des légions portoit le laticlave.

Mais, au milieu de cette confusion, les *habits* de tout le monde étoient encore tissus de laine pure: son emploi dans les étoffes a été le plus ancien & le plus durable de tous les usages. Pline, en nous disant que de son tems le luxe se joüoit de la nature même, & qu'il a vû des toisons de béliers vivans teintes en pourpre & en écarlate, ne connoissoit encore que la laine pour matiere de toutes sortes d'étoffes, qui ne recevoit de différence que de la diversité des couleurs & de l'apprêt. De-là ce fréquent usage des bains, que la propreté rendoit si nécessaire.

Ce ne fut que sous le regne des Césars, que l'on commença à porter des tuniques de lin; Vopiscus prétend que la mode en vint d'Egypte; & l'empereur Alexandre Sévere trouvoit avec raison qu'on en avoit corrompu la bonté, depuis qu'on s'étoit avisé de mêler dans le tissu des raies ou des bandes de pourpre. Si le lin est doux sur la peau, disoit-il, pourquoi ces ornemens étrangers qui ne servent qu'à rendre la tunique plus rude?

L'usage de la soie dans les *habits* d'homme s'étant introduit sous Tibere, il fit rendre un decret par le sénat conçu en ces termes remarquables: *Decretum, ne vestis serica viros fœdaret.* Ce fut Jules-César qui inspira ce nouveau goût de recherches, en faisant couvrir dans quelques spectacles qu'il donna tout le théatre de voiles de soie. Caligula parut le premier en public en robe de soie. Il est vrai que sous Néron les femmes commencerent à en porter; mais il y a lieu de croire que leurs étoffes étoient mêlées de lin & de soie, & que jusqu'à Eliogabale le luxe n'a point fourni d'exemple d'une robe toute de soie, *Eliogabalus primus Romanorum*, holosericâ *veste usus, fertur.*

Aurélien n'avoit pas une seule robe holosérique dans toute sa garderobe; aussi refusa-t-il à l'impératrice sa femme le manteau de soie qu'elle lui demandoit, en lui donnant pour raison de son refus, qu'il n'avoit garde d'acheter des fils au poids de l'or. La livre de soie valoit une livre d'or.

Nous ne devons pas nous étonner de cette valeur de la soie dans ces tems-là, si nous nous rappellons que Henri II. fut le premier en France qui porta une paire de bas de soie aux noces de sa sœur, & que la femme de Lopez de Padilla crut faire un présent magnifique à Philippe II. en lui envoyant de Tolede en Flandres une paire de bas semblables. Cependant, malgré le prix de ce genre de luxe, les *habits* de soie devinrent si communs à Rome, que l'empereur Tacite qui se glorifioit d'être parent de l'historien de ce nom, & qui fut le successeur d'Aurélien même, se contenta de ne défendre qu'aux hommes la robe holosérique, dont Eliogabale s'étoit le premier vêtu soixante ans auparavant.

Terminons cet article par considérer la gradation du luxe des Romains dans leur parure.

Sous la république, il n'y avoit que les courtisannes qui se montrassent dans la ville en *habits* de couleur. Sous les empereurs, les dames assortirent les couleurs de leurs *habits* à leur teint, ou au goût de mode qui régnoit alors. » La même couleur, dit » Ovide, ne va pas à tout le monde: choisissez celle » qui vous pare davantage; le noir sied bien aux » blanches, & le blanc aux brunes. Vous aimiez le » blanc, filles de Cephée, & vous en étiez vêtues, » quand l'île de Seriphe fut pressée de vos pas . . .»

Le même poëte ne réduit point à la seule couleur pourpre tout l'honneur de la teinture. Il nous parle d'un bleu qui ressemble au ciel, quand il n'est point couvert de nuages; d'une autre couleur semblable à celle du bélier qui porta Phryxus & sa sœur Hellé, & les dérobа aux supercheries d'Ino. Il y a, selon lui, un beau verd-de-mer dont il croit que les Nymphes font habillées: il parle de la couleur qui teint les *habits* de l'Aurore, de celle qui imite les myrthes de Paphos, & d'une infinité d'autres, dont il compare le nombre à celui des fleurs du printems.

Sous la république, les femmes portoient des *habits* pour les couvrir; sous les empereurs, c'étoit dans un autre dessein. »Voyez-vous, dit Séneque, » ces *habits* transparens, si toutefois l'on peut les » appellet *habits?* Qu'y découvrez-vous qui puisse » défendre le corps ou la pudeur? Celle qui les met » osera-t-elle jurer qu'elle ne soit pas nue? On fait » venir de pareilles étoffes d'un pays où le Com» merce n'a jamais été ouvert, pour avoir droit de » montrer en public ce que les femmes dans le par» ticulier n'osent montrer à leurs amans qu'avec » quelque reserve: *ut matrona, ne adulteris quidem* » *plus suis, in cubiculo quàm in publico, ostendant*». *Voyez* GASE DE COS.

Sous la république, les dames ne sortoient point sans avoir la tête couverte d'un voile; sous les empereurs, cet usage disparut; on se tourna du côté de la galanterie. Cette célebre romaine qui possédoit tous les avantages de son sexe, hors la chasteté; Poppée, dis-je, portoit en public un voile artistement rangé, qui lui couvroit à-demi le visage, ou parce qu'il lui seyoit mieux de la sorte, dit Tacite, ou pour donner plus d'envie de voir le reste.

Sous la république, les dames sortoient toujours décemment habillées & accompagnées de leurs femmes; sous les empereurs, elles leur substituerent

Digitized by Google

des eunuques, & ne garderent plus de décence dans leurs ajuſtemens.

Sous la république, les femmes & les hommes avoient des *habits* qui les diſtinguoient; ſous Tibere, les deux ſexes avoient déjà revêtu les *habits* l'un de l'autre. Les femmes commencerent au ſortir de leur lit & de leur bain à prendre un habillement qu'elles avoient en commun avec les hommes; la galanterie ne laiſſoit point ſans deſſein & ſans goût une robe faite pour ſe montrer négligemment à ſes amis particuliers & aux perſonnes les plus cheres.

Sous la république, les dames n'avoient des pierreries que pour reſſource dans les malheurs, & elles ne les portoient ſur elles que dans les fêtes ſacrées; ſous les empereurs, elles les prodiguoient ſur leurs *habits*. Dans ces tems-là, les femmes les plus modeſtes n'oſoient non plus aller ſans diamans, dit Pline, qu'un conſul ſans les marques de ſa dignité. J'ai vû, ajoûte le même auteur, Lollia Paulina ſe charger tellement de pierreries, même après ſa répudiation, pour faire de ſimples viſites, qu'elle n'avoit aucune partie de ſon corps, depuis la racine des cheveux juſque ſur ſa chauſſure, qui ne fût éblouïſſante. L'état qu'elle affectoit d'en étaler elle-même, ſe montoit à un million d'or, ſans qu'on pût dire que ce fuſſent des préſens du prince ou les pierreries de l'empire; ce n'étoit que celles de ſa maiſon, & l'un des effets de la ſucceſſion de Marcus Lollius ſon oncle.

Ainſi la toge, le voile, le capuchon de groſſe laine ſe changerent en chemiſes de fin lin, en robes tranſparentes, en *habits* de ſoie d'un prix immenſe, & en pierreries ſans nombre. C'eſt-là l'hiſtoire de Rome à cet égard, & c'eſt celle de tous les peuples corrompus; car ils ſont tous les mêmes dans l'origine de leur luxe, & dans ſes progrès. (*D. J.*)

HABIT ECCLÉSIASTIQUE, *habitus religionis*, (*Hiſt. eccleſiaſtiq.*) On ne peut pas douter que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, les clercs n'ayent porté les mêmes *habits* dont les laïcs étoient vêtus; ils avoient trop de raiſon de ſe cacher, pour ſe déclarer par un *habit* qui les fît connoître. Il n'eſt donc pas aiſé de découvrir l'époque de la prohibition que l'on fit aux eccléſiaſtiques de s'habiller comme les laïcs; mais ſelon les apparences, cette époque ne remonte pas avant le cinquieme ſiecle. On trouve ſeulement dans le canon XX. du concile d'Agde, tenu en 506, que les peres de ce concile défendirent aux clercs de porter des *habits* qui ne convenoient point à leur état, c'eſt-à-dire qu'ils commençoient dès-lors à s'écarter des regles de la modeſtie & de la bienſéance.

Le mal empira, & la licence devint ſi grande dans le même ſiecle, que le concile de Narbonne tenu en 589, fut obligé de leur défendre de porter des *habits* touges; mais comme de ſimples défenſes n'arrêtoient pas le luxe & la vanité des eccléſiaſtiques, les conciles ſuivans introduiſirent une peine contre les infracteurs. On ordonna en Occident que ceux qui contreviendroient à la défenſe, ſeroient mis en priſon au pain & à l'eau pendant trente jours. Un concile tenu à Conſtantinople ordonna la ſuſpenſion pendant une ſemaine contre ceux des eccléſiaſtiques qui imiteroient les laïcs dans leurs vêremens. Enfin la punition devint encore plus ſévere dans la ſuite; car nous apprenons de Socrate, qu'Euſtate évêque de Sebaſte en Arménie fut réellement dépoſé, parce qu'il avoit porté un *habit* peu convenable à un prêtre. Le concile de Trente, *ſeſſ. xjv. chap. vj.* ſe conformant aux anciens conciles, s'eſt expliqué ſuffiſamment ſur ce ſujet, ſans qu'il ſoit beſoin d'entrer dans de plus grands détails.

Les conciles particuliers & les ſynodes qui ont été tenus depuis celui de Trente, ont confirmé l'obligation impoſée aux eccléſiaſtiques de porter l'*habit* clérical; mais aucun concile n'a jamais rien déterminé ſur la couleur & ſur la forme de cet *habit*. M. de Sainte-Beuve conſulté, ſi un clerc pouvoit porter le deuil de la maniere dont les laïcs le portent, répond qu'il n'y avoit aucun canon qui le défendît aux eccléſiaſtiques.

Socrate raconte dans ſon hiſtoire de l'Egliſe, *liv. VI. c. xxij.* que quelqu'un ayant démandé à Sifinius pourquoi il portoit des *habits* blancs, quoiqu'il fût évêque, celui-ci lui répondit qu'il ſeroit bien-aiſe d'apprendre en quel endroit il étoit écrit, que les prêtres doivent être vêtus de noir, puiſque l'on voit au contraire dans l'Ecriture que Salomon recommande aux prêtres d'avoir des *habits* blancs. C'eſt en effet celui que S. Clément d'Alexandrie & S. Jérôme leur conſeillent par préférence.

Le cardinal Baronius prétend que le brun & le violet ont été les premieres couleurs dont les eccléſiaſtiques ſe ſont ſervis pour ſe diſtinguer des laïcs. Je n'entrerai point dans cette recherche; c'eſt aſſez de dire qu'à-préſent le noir eſt la ſeule couleur que l'on ſouffre aux eccléſiaſtiques; & quant à la forme de leur *habit*, il ſuffit qu'il ſoit long & deſcende ſur les ſouliers.

Quelques-uns ſe contentent d'une demi-ſoutane; mais c'eſt une tolérance de l'évêque qui pourroit défendre ce retranchement de l'*habit eccléſiaſtique*, que les canons appellent *veſtis talaris*. Enfin, quelqu'un docteur de Sorbonne ait tâché de prouver par un traité imprimé à Amſterdam en 1704, ſous le titre *de re veſtiariâ hominis ſacri*, que l'*habit eccléſiaſtique* conſiſte plûtôt dans la ſimplicité que dans la longueur & dans la largeur, il faut convenir que l'*habit* long a plus de majeſté que celui qui ne l'eſt pas, & qu'en même tems l'abbé Boileau a raiſon dans le principe qu'il établit. (*D. J.*)

HABITS SACRÉS, (*Hiſt. eccleſiaſtiq.*) nom qu'on a donné parmi les Chrétiens aux *habits* ou ornemens que portent les eccléſiaſtiques pendant le ſervice divin, & ſur-tout durant la célébration de la Liturgie.

Dès les premiers tems de l'Egliſe, dit M. Fleury, l'évêque étoit revêtu d'une robe éclatante, auſſi-bien que les prêtres & les autres miniſtres; car dès-lors ou avoit des *habits* particuliers pour l'office. Ce n'eſt pas, ajoûte le même auteur, que ces *habits* fuſſent d'une figure extraordinaire. La chaſuble étoit l'*habit* vulgaire du tems de ſaint Auguſtin. La dalmatique étoit en uſage dès le tems de l'empereur Valérien. L'étole étoit un manteau commun même aux femmes. Enfin le manipule, en latin *mappula*, n'étoit qu'une ſerviette que les miniſtres de l'autel portoient ſur le bras pour ſervir à la ſainte table. L'aube même, c'eſt-à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un *habit* particulier aux clercs, puiſque l'empereur Aurélien fit au peuple romain des largeſſes de ces ſortes de tuniques. Vopiſc. *in Aurelian.*

Mais depuis que les clercs ſe furent accoûtumés à porter l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir qui ne ſervîſſent qu'à l'autel, afin qu'elles fuſſent plus blanches. Ainſi il eſt à croire que du tems qu'ils portoient toûjours la chaſuble & la dalmatique, ils en avoient de particulieres pour l'autel de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. *Mœurs des Chrét. tit. xlj.*

Saint Jérôme n'a pas voulu ſignifier autre choſe, lorſqu'il a dit: *Religio divina alterum habitum habet in miniſterio, alterum in uſu vitâque communi.* Car toute l'antiquité atteſte que ces *habits* étoient les mêmes pour la forme; mais elle a bien changé depuis, & celle qu'on leur a donnée eſt plus pour

Digitized by Google

l'ornement que pour l'utilité. On les ornoit ſouvent d'or, de broderie & de pierres précieuſes, pour frapper le peuple par un appareil majeſtueux.

Pluſieurs auteurs ont donné des explications myſtiques de la forme & de la couleur des *habits ſacrés*. Saint Grégoire de Nazianze nous repréſente le clergé vêtu de blanc, imitant les anges par ſon éclat. Saint Chryſoſtôme compare l'étole de linge fin que les diacres portoient ſur l'épaule gauche, & dont ils ſe ſervoient pendant les ſaints myſtères, aux ailes des anges. Saint Germain patriarche de Conſtantinople eſt celui qui s'eſt le plus étendu ſur ces explications. L'étole repréſente, ſelon lui, l'humanité de Jeſus-Chriſt teinte de ſon propre ſang. La tunique blanche marque l'éclat & l'innocence de la vie des Eccléſiaſtiques; les cordons de la tunique figurent les liens dont Jeſus-Chriſt fut chargé. La chaſuble repréſente la robe de pourpre dont il fut revêtu dans ſa paſſion. Le pallium qui eſt fait de laine, & que le prélat porte ſur ſon cou, ſignifie la brebis égarée que le paſteur doit conduire au bercail, & ainſi des autres. Thomaſſin, *diſcipl. eccléſiaſt. part. I. liv. I. chap. xxxiij. part. II. liv. II. chap. xxxiij. & part. III. liv. I. chap. xxiij.*

On peut compter parmi les *habits ſacrés* le rochet, le ſurplis, l'aumuſſe, la mitre, le pallium, *&c.* qu'on trouvera dans ce Dictionnaire ſous leurs titres reſpectifs.

Bingham dans *ſes antiquités*, s'échauffe beaucoup & d'une maniere aſſez peu digne d'un ſavant de ſon mérite, pour prononcer que dans la primitive Egliſe les évêques & les prêtres n'avoient pas d'autres *habits*, pour célébrer l'office divin, que leurs *habits* ordinaires. Nous convenons volontiers que pour la forme ils n'étoient pas différens des longues robes, des manteaux, des tuniques: c'étoient les *habits* que portoit tout le monde; & parce que les Goths, les Vandales, & les autres nations barbares qui ſe répandirent dans l'empire romain, y apporterent des habillemens tout différens, falloit-il pour cela que le clergé adoptât leurs modes, & qu'il en changeât ainſi que de vainqueurs & de maîtres? Cet auteur convient lui-même que dès le quatrieme ſiecle les clercs avoient déjà des *habits* particulierement deſtinés aux fonctions de leur miniſtere. Il y avoit donc déjà à cet égard des regles & des uſages établis; & quand il n'y en auroit pas eu, a-t-on jamais conteſté à quelque religion que ce fût le droit de régler l'extérieur & la décence de ſes miniſtres dans les cérémonies publiques? Mais quel inconvénient y auroit-il, que dans des ſiecles plus reculés les évêques & les prêtres euſſent eu dans les égliſes des *habits* pareils à ceux qu'ils portoient en public, mais ſeulement plus riches & plus ornés? Après tout, cet Ouvrage n'eſt pas un livre de controverſe; & au lieu d'ennuyer ici le lecteur par une diſpute frivole, il vaut mieux l'amuſer par les recherches curieuſes que l'auteur anglois a faites ſur la forme des anciens *habits* que portoient les eccléſiaſtiques. Il en nomme pluſieurs: ſavoir, le *birrum* ou la tunique commune, le *pallium* ou manteau, le *colobium*, eſpece de chemiſette, la dalmatique, la cafaque gauloiſe, l'*hemiphorium*, eſpece de tunique courte, & la robe ou chemiſe de lin, *linea*.

Le *birrum* ou tunique commune étoit l'*habit* des ſéculiers, & les eccléſiaſtiques le portoient également. Saint Auguſtin ſemble dire qu'un évêque ou un prêtre ne doit point porter un vêtement de cette ſorte qui ſoit précieux, qu'il doit le vendre pour ſoulager les pauvres; mais ne fait-on pas que pour cette cauſe il eſt permis de vendre même les vaſes ſacrés, & que pluſieurs ſaints évêques en ont uſé ainſi? S'enſuit-il de-là qu'on n'en devroit point avoir du tout?

Le *pallium* ou manteau étoit une ample piece d'étoffe que les anciens portoient par-deſſus la robe, & qu'ils retrouſſoient ſous le bras gauche; les clercs, les aſcetes même le portoient auſſi-bien que les gens du monde. Le manteau long de nos eccléſiaſtiques d'aujourd'hui eſt d'une forme différente & d'un uſage inoins univerſel; mais il faut être étrangement prévenu pour le trouver indecent.

Le *colobium* étoit une tunique courte avec des manches auſſi courtes & ſerrées; c'étoit l'*habit* de deſſous des anciens romains, & les clercs en faiſoient le même uſage. La dalmatique étoit une tunique plus ample, traînante juſqu'aux talons avec des manches fort larges. Bingham lui-même prouve qu'elle étoit connue du tems de Cicéron; mais quand l'uſage n'en auroit pas été extrêmement commun alors, il pouvoit l'être du tems de S. Cyprien, dans la paſſion duquel on lit, *cùm ſe dalmaticâ expoliaſſet*; leçon que condamne vivement Bingham, après le docteur Fell, comme une altération impardonnable. Nous avons raccourci la dalmatique, & d'un *habit* commun nous en avons fait un ornement majeſtueux.

La caſaque gauloiſe, *caracalla*, étoit un *habit* propre aux laïcs; mais il ne paroît par aucun monument que les eccléſiaſtiques l'ayent adopté.

L'*hemiphorium* étoit, ſelon le pere Petau, une courte tunique de deſſous ou un demi-manteau que les clercs portoient ſans-doute comme les laïcs, mais qu'il ne faut pas confondre avec l'*omophorium*, ornement particulier aux évêques, & dont parle S. Germain de Conſtantinople.

Enfin *linea*, la chemiſe de lin n'eſt aux yeux de Bingham qu'une chemiſe ordinaire, ſur-tout dans la relation du martyre de S. Cyprien; nous ne nous opiniâtrerons pas à ſoûtenir avec Baronius que c'étoit un rochet épiſcopal. Mais n'a-t-on pas une foule de monumens qui prouvent que dès-lors dans le miniſtere des autels l'évêque & les prêtres étoient vêtus de longues robes blanches? & ces robes ne pouvoient-elles pas être de lin ſi commun chez les anciens? *Voyez* au mot AUBE ce que nous avons dit ſur cette matiere; *voyez auſſi* Bingham, *orig. eccleſ. tome II. lib. VI. c. iv. §. 18, 19 & 20.* (G)

HABIT RELIGIEUX, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) vêtement uniforme que portent les religieux & religieuſes, & qui marque l'ordre dans lequel ils ont fait profeſſion.

Les fondateurs des ordres monaſtiques ayant d'abord habité les déſerts, n'ont donné à leurs religieux que le vêtement qu'ils portoient eux-mêmes; & l'on conçoit bien qu'ils n'ont pas voulu les mieux traiter. Saint Athanaſe parlant des *habits* de ſaint Antoine, dit qu'ils conſiſtoient dans un cilice de peau de brebis & dans un ſimple manteau. S. Jérôme écrit que ſaint Hilarion n'avoit qu'un cilice, une faye de payſan, & un manteau de peau; mais comme cet *habit* là étoit alors en Orient & en Occident l'*habit* commun des bergers & des montagnards, il n'avoit garde d'en prendre un qui fût moins groſſier.

Les religieux ou les communautés qui ſe ſont établis pour vivre dans les villes, ont reçu l'*habit* que portoient les inſtituteurs de leurs ordres; & ſans cela peut-être on n'eût jamais parlé d'eux.

Ainſi S. Dominique eut ſoin de donner à ſes diſciples l'*habit* qu'il avoit porté lui-même. Les Jéſuites, les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, *&c.* n'ont pas manqué de prendre l'*habit* de leurs fondateurs. S'ils paroiſſent d'abord extraordinaires, c'eſt que les ordres religieux n'ont pu changer comme les laïcs, ni ſuivre les modes que le tems a fait naître; mais ils n'y ont rien perdu: on les diſtingue tous par leurs *habits*, ce qui eſt un très-grand avantage

Digitized by Google

nage pour les ordres accrédités ; & chaque ordre ſe flate tôt ou tard de la préférence. (*D. J.*)

HABIT DE BORD, (*Marine*) ſe dit du vêtement que les Matelots portent à la mer. (*Q*)

* HABITABLE, adj. maſc. & fém. (*Gram.*) qui peut être habité : il ſe dit de la portion du globe terreſtre occupée par des hommes ; *ſur toute la terre habitable, il n'y a rien de plus grand* : d'un climat ; *l'extrême chaleur de la zone torride, & le froid ſevere de la zone glaciale n'empêchent point qu'elles ne ſoient habitables* : d'une maiſon ; *ces réparations qu'on y a faites l'ont rendue habitable.*

HABITACLE, ſ. m. (*Marine*) c'eſt une eſpece d'armoire ou retranchement placé vers le mât d'artimon, devant le poſte du timonnier, où l'on place les compas ou bouſſoles, les horloges, & la lumiere qui ſert à éclairer le timonniet. *Voyez ſa ſituation, Planche IV. Marine, fig. 1. l'habitacle cotté 136.* Les planches de cette armoire ſont aſſemblées par des chevilles de bois, ſans qu'il y ait aucune ferrure, de-peur que le fer ne dérange la direction de l'aiguille aimantée du compas de toute qui y eſt enfermé. Les vaiſſeaux du premier rang ont deux *habitacles*, l'un pour le pilote, & l'autre pour le timonnier. La largeur ordinaire qu'on donne à l'*habitacle* eſt de la ſixieme partie de la largeur du vaiſſeau : à l'égard de ſa hauteur, on la fait d'une ſixieme partie moindre que ſa largeur. (*Z*)

HABITANT, ſ. m. (*Gramm.*) qui eſt domicilié dans un endroit, ſoit qu'il ſoit venu s'y établir d'ailleurs, ſoit qu'il y ait demeuré de tout tems. Dans le premier cas on dit en latin *accola*, & dans l'autre *incola*. En françois on dit *habitant* de quiconque demeure dans un endroit habituellement, & qui n'y eſt pas ſeulement en paſſant. *Voyez* HABITATION.

HABITANT, (*Commerce*) celui qui poſſede dans une colonie un certain eſpace de terre que le roi par ſes lettres patentes, ou les directeurs d'une compagnie par leurs conceſſions, abandonnent en propre pour la planter & cultiver à ſon profit, moyennant certaine redevance convenue. On les appelle auſſi en France *colons* & *conceſſionnaires*. Les Anglois les nomment *Planteurs*. *Voyez* COLON, CONCESSIONNAIRE, PLANTEUR. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

* HABITATION, ſ. f. (*Gramm.*) lieu qu'on habite quand on veut. J'ai hérité d'une *habitation* aux champs ; c'eſt-là que je me dérobe au tumulte, & que je fuis avec moi. On a une maiſon dans un endroit qu'on n'habite pas ; un ſéjour dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle ; un domicile dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de ſa demeure ; une demeure par-tout où l'on ſe propoſe d'être long-tems. Après le ſéjour aſſez court & aſſez troublé que nous faiſons ſur la terre, un tombeau eſt notre derniere demeure.

HABITATION, (*Commerce*) c'eſt un établiſſement que des particuliers entreprennent dans des terres nouvellement découvertes, après en avoir obtenu des lettres du roi ou des intéreſſés à la colonie, qui contiennent la quantité de terres qu'on leur accorde pour défricher, & la redevance ou droit de cens qu'ils en doivent payer tous les ans au roi ou à la compagnie.

C'eſt dans ces ſortes d'*habitations* que ſuivant la qualité du ſol, après avoir eſſarté les terres on cultive des cannes à ſucre, du coton, du tabac, de l'indigo, & autres ſemblables marchandiſes qui y croiſſent aiſément, & ſont d'un très-bon débit en Europe. La culture de la terre & les autres ouvrages qui en dépendent, comme la conduite des moulins à ſucre, la préparation du tabac & de l'indigo, *&c.* ſont confiés à des engagés qu'on appelle *des trente-ſixmois*, parce que leur engagement doit durer trois ans, ou à des negres eſclaves pour toute leur vie. *Voyez* NEGRES & TRENTE-SIX MOIS. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HABITATION, ſignifie auſſi quelquefois un établiſſement paiſager, que des habitans des colonies déjà bien établies, comme de celle de Québec, vont faire chez les nations amies des François pour le commerce des Pelleteries. Quand le ſéjour n'eſt pas long chez ces ſauvages, on donne ſimplement au voyage le nom de *courſe* ; mais on l'appelle *habitation*, quand on y demeure pluſieurs années de ſuite. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

* HABITER, v. act. *voyez* HABITATION. Il ſe dit auſſi quelquefois du commerce de l'homme & de la femme. S'ils ſont époux, on dit ſimplement, qu'ils ont *habité* ; s'ils ne le ſont pas, on joint à l'habitation l'épithete de *charnelle*.

HABITUDE, ſ. f. (*Morale*) c'eſt un penchant acquis par l'exercice des mêmes ſentimens, ou par la répétition fréquente des mêmes actions. L'*habitude* inſtruit la nature, elle la change ; elle donne de l'énergie aux ſens, de la facilité & de la force aux mouvemens du corps & aux facultés de l'eſprit ; elle émouſſe le tranchant de la douleur. Par elle, l'abſynthe le plus amer ne paroît plus qu'inſipide. Elle ravit une partie de leurs charmes aux objets que l'imagination avoit embellis : elle donne leur juſte prix aux biens dont nos deſirs avoient exagéré le mérite ; elle ne dégoûte que parce qu'elle détrompe. L'*habitude* rend la jouiſſance inſipide, & rend la privation cruelle.

Quand nos cœurs ſont attachés à des êtres dignes de notre eſtime, quand nous nous ſommes livrés à des occupations qui nous ſauvent de l'ennui & nous honorent, l'*habitude* fortifie en nous le beſoin des mêmes objets, des mêmes travaux ; ils deviennent un mode eſſentiel de notre ame, une partie de notre être. Alors nous ne les ſéparons plus de notre chimere de bonheur. Il eſt ſur-tout un plaiſir que n'uſent ni le tems ni l'*habitude*, parce que la réflexion l'augmente ; celui de faire le bien.

On diſtingue les *habitudes* en *habitudes* du corps & en *habitudes* de l'ame, quoiqu'elles paroiſſent avoir toutes leur origine dans la diſpoſition naturelle ou contractée des organes du corps ; les unes dans la diſpoſition des organes extérieurs, comme les yeux, la tête, les bras, les jambes ; les autres dans la diſpoſition des organes intérieurs, comme le cœur, l'eſtomac, les inteſtins, les fibres du cerveau. C'eſt à celles-ci qu'il eſt ſur-tout difficile de remedier ; c'eſt un mouvement qui s'excite involontairement ; c'eſt une idée qui ſe réveille, qui nous agite, nous tourmente & nous entraîne avec impétuoſité vers des objets dont la raiſon, l'âge, la ſanté, les bienſéances, & une infinité d'autres conſidérations nous interdiſent l'uſage. C'eſt ainſi que nous recherchons dans la vieilleſſe avec des mains deſſéchées, remblanres & goutteuſes & des doigts recourbés, des objets qui demandent la chaleur & la vivacité des ſens de la jeuneſſe. Le goût reſte, la choſe nous échappe, & la triſteſſe nous ſaiſit.

Si l'on conſidere juſqu'où les enfans reſſemblent quelquefois à leurs parens, on ne doutera guere qu'il n'y ait des penchans héréditaires. Ces penchans nous portent-ils à des choſes honnêtes & loüables, on eſt heureuſement né ; à des choſes deshonnêtes & honteuſes, on eſt malheureuſement né.

Les *habitudes* prennent le nom de vertus ou de vices, ſelon la nature des actions. Faites contracter à vos enfans l'*habitude* du bien. Accoutumez de petites machines à dire la vérité, à étendre la main pour ſoulager le malheureux, & bien-tôt elles le feront par goût, avec facilité & plaiſir, ce qu'elles auront fait en automates. Leurs cœurs innocens ſe

tendres ne peuvent s'émouvoir de trop bonne heure aux accens de la loüange.

La force des *habitudes* eſt ſi grande, & leur influence s'étend ſi loin, que ſi nous pouvions avoir une hiſtoire aſſez fidelle de toute notre vie, & une connoiſſance aſſez exacte de notre organiſation, nous y découvririons l'origine d'une infinité de bons & de faux goûts, d'inclinations raiſonnables & de folies qui durent ſouvent autant que notre vie. Qui eſt-ce qui connoît bien toute la force d'une idée, d'une terreur jettée de bonne heure dans une ame toute nouvelle?

On prend l'*habitude* de reſpirer un certain air, & de vivre de certains alimens; on ſe fait à une ſorte de boiſſon, à des mouvemens, des remedes, des venins, *&c.*

Un changement ſubit de ce qui nous eſt devenu familier à des choſes nouvelles eſt toûjours pénible, & quelquefois dangereux, même en paſſant de ce qui eſt regardé comme contraire à la ſanté, à ce que l'expérience nous a fait regarder comme ſalutaire.

Une ſœur de l'Hôtel-Dieu alloit chaque année voir ſa famille à Saint-Germain-en-Laye; elle y tomboit toûjours malade, & elle ne guériſſoit qu'en revenant reſpirer l'air de cet hôpital.

En ſeroit-il ainſi des *habitudes* morales? & un homme parviendroit-il à contracter une telle *habitude* du vice, qu'il ne pourroit plus être que malheureux par l'exercice de la vertu?

Si les organes ont pris l'*habitude* de s'émouvoir à la préſence de certains objets, ils s'émouvront malgré tous les efforts de la raiſon. Pourquoi Hobbes ne pouvoit-il paſſer dans les ténebres ſans trembler & ſans voir des revenans? C'eſt que ſes organes prénoient alors involontairement les oſcillations de la crainte, auxquelles les contes de ſa nourrice les avoient accoutumés.

Le mot *habitude* a pluſieurs acceptions différentes; il ſe prend en Medecine pour l'état général de la machine; l'*habitude du corps eſt mauvaiſe*. *Voyez* HABITUDE, (*Medecine*). Il eſt ſynonyme à *connoiſſance*; & l'on dit, *il ne faut pas s'abſenter long-tems de la Cour, pour perdre les habitudes qu'on y avoit*. Il ſe dit auſſi d'une ſorte de timidité naturelle qui donne de l'averſion pour les objets nouveaux; *c'eſt un homme d'habitude; je ſuis femme d'habitude, je n'aime point les nouveaux viſages*; il y en a peu de celles-là. On l'employe quelquefois pour déſigner une paſſion qui dure depuis long-tems, & que l'uſage fait ſinon reſpecter, du-moins excuſer; *c'eſt une habitude de vingt ans. Habitude* a dans les Philoſophes quelquefois le même ſens que *rapport*; mais alors ils parlent latin en françois.

HABITUDE, ἕξις, *habitudo*, *habitus*, (*Medecine*) ce terme eſt employé dans les ouvrages qui traitent de l'économie animale, & particulierement dans ceux de Medecine, pour ſignifier la diſpoſition du corps de l'animal ou de l'homme vivant; relativement à ſes qualités extérieures, c'eſt-à-dire à celles de ſa ſurface, qui tombent ſous les ſens & qui ſont ſuſceptibles de différences par rapport aux différens individus, tant dans l'état de ſanté, que dans celui de maladie.

Ainſi ceux qui ont la peau douce, ſouple, ſans poil, ou au-moins très-peu velue, aſſez épaiſſe, avec une ſorte de fermeté, à raiſon de ſa tenſion, ont l'*habitude* qui accompagne l'embonpoint: ceux au contraire qui ont la peau rude, mince, fort velue, peu flexible, avec ſéchereſſe & diſpoſition aux rides, ont l'*habitude* qui ſe trouve ordinairement jointe à la maigreur de tempérament.

L'*habitude* qui réunit le plus de bonnes qualités, c'eſt-à-dire de celles qui accompagnent l'état de ſanté (*voyez* SANTÉ), eſt appellée des Grecs εὐεξία, *evexia*; & celle qui n'eſt compoſée que de mauvaiſes qualités eſt nommée κακεξία, *cachexia*.

L'*habitude*, comme le tempérament en général, dépend de la diſpoſition phyſique des parties conſtituantes principalement, qui entrent dans la compoſition des organes, & de celle des humeurs qui s'y diſtribuent: en quoi l'*habitude* differe de la conſtitution ou complexion, qui dépend de la diſpoſition des parties méchaniques, de la conformation, de la facilité propres à chacun des organes & des qualités des humeurs qu'il reçoit. L'*habitude* differe du tempérament en ce qu'il renferme les qualités communes à toutes les parties du corps, tant externes qu'internes, au lieu qu'elle ne regarde que l'extérieur du corps. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

* HABITUÉ, adj. pris ſubſt. c'eſt un eccléſiaſtique qui s'eſt attaché volontairement au ſervice d'une paroiſſe.

* HABITUEL, adj. (*Gramm.*) qui eſt tourné en habitude. Ainſi on dit *une maladie habituelle*, *la grace habituelle*. La grace *habituelle* ſe reçoit par le baptême & s'accroît par les autres ſacrement. Il faut avoir la grace actuelle pour bien faire, & l'*habituelle* pour être ſauvé.

HABOUTS, ſ. m. plur. (*Juriſprud.*) terme uſité dans quelques coûtumes, pour exprimer les tenans & aboutiſſans d'un héritage. (*A*)

HABSAL, (*Géog.*) ville de Livonie dans le comté d'Ethonie, près de la mer Baltique.

HABSBOURG, ſ. m. (*Géog.*) ancien château de Suiſſe au canton de Berne, dans le bailliage de Lentzbourg. Je n'en parle que parce qu'il a donné ſon nom à Rodolphe, comte d'Habsbourg, ſeigneur Suiſſe, fondateur d'une maiſon long-tems la plus floriſſante de l'Europe, & qui a été quelquefois ſur le point d'avoir dans l'Empire la même puiſſance que Charlemagne. Rodolphe d'Habsbourg, avant que d'être élu empereur en 1273, « avoit été champion » de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Baſle, » dans une petite guerre pour quelques tonneaux de » vin. Sa fortune étoit alors ſi peu proportionnée à » ſon coutage, qu'il fut quelque tems grand-maître » d'hôtel d'Ottocare, roi de Bohême, qui depuis » preſſé de lui rendre hommage, répondit qu'il ne » lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ſes gages ». Voltaire, *hiſt. génér. tome II.* (*D. J.*)

HACACHAN, (*Géogr.*) royaume d'Aſie dans la peninſule de l'Inde, dépendant du Grand-Mogol.

HACHA, (*Géogr.*) province du continent de l'Amérique méridionale, arroſée par une riviere de même nom, de la domination eſpagnole; elle eſt riche en or, en pierres précieuſes, & en fontaines ſalantes.

* HACHE, ſ. f. (*Tailland.*) terme qui déſigne tout gros outil de fer aciété qui ſert à couper, & dont le nom change ſuivant l'emploi & la forme ou la partie tranchante dans cet outil. Ainſi dans le marteau à tailler la pierre, la partie tranchante qui n'eſt ni bretée ni dentée, ſe nomme *la hache*; l'autre partie, *la breture*, & le haut, *marteau*.

Il y a un grand nombre de *haches*; celle du Tourneur reſſemble à une doloire, *voyez* DOLOIRE; mais elle eſt plus petite; ſa planche & ſa douille ſont fondées enſemble par leur extrémité, comme aux cognées à douille ou en épaule des Charrons.

La *hache* du tireur de bois, ou l'inſtrument dont ils ſe ſervent pour couper les liens des perches qui forment les trains de bois, *voyez* TRAINS, a ſon tranchant à deux bifeaux large de quatre à cinq pouces, parallelement à l'outil & au manche. Au côté oppoſé relativement à l'outil eſt un picot d'environ ſix pouces, qui ſert à tirer les buches de l'eau. Cet outil eſt aciété comme les autres.

Digitized by Google

La *hache* du bucheron n'a point de picot ; elle eſt plus groſſe que celle du tireur de bois ; elle s'appelle *cognée*. *Voyez* COGNETTE.

Celle du marinier eſt une eſpece de marteau qui au lieu de la panne a un tranchant parallele au manche, large de trois à quatre pouces.

Il y a d'autres inſtrumens qui portent le même nom. *Voyez les articles ſuivans, nos Planches & leurs explications.*

* HACHE A MAIN, (*Fornier & autres ouvriers en bois groſſiers*) inſtrument tranchant large de fer & court de manche, dont on ſe ſert pour diviſer les pieces de bois qui ſont trop groſſes. *Voyez la Planche du Fornier.*

HACHE D'ARMES, (*Art milit. & hiſt.*) eſpece de *hache* dont on ſe ſervoit autrefois dans les combats pour rompre les armes défenſives des hommes d'armes. Elle ne ſert plus guere aujourd'hui que dans la Marine, c'eſt-à-dire dans les combats ſur mer. Le manche de la *hache d'armes* eſt ſouvent tout de fer : elle étoit taillée d'un côté en forme de *hache* ou cognée, & de l'autre en marteau ou en pointe. (*Q*)

* HACHE, (*Myth.*) ſymbole de Jupiter Labradeus chez les Cariens. Au lieu de tenir la foudre ou le ſceptre, il étoit armé de la *hache*.

* HACHE, (*ordre de la*). (*Hiſt. mod.*) Raymond Berenger devenu comte de Barcelonne, l'inſtitua en mémoire de la victoire qu'il remporta ſur ſes ennemis, & de la belle défenſe que les femmes de Tortoſe armées de *haches* firent au ſiége de cette ville.

HACHE, (*Arpentage*) Nicod a dit que *hache* en fait d'arpentage, " eſt une certaine forme de » champs, & conſéquemment renans ou aboutiſſans » de flanc ou front courbe, & faiſant tournaille, » & non de droite ou pleine ligne » ; ainſi l'on dit *piece de terre* aſſiſe en tel lieu, appartenante à Louis Grivon, contenant dix arpens en *hache*, tenant d'une part à Jean Floquart, & d'autre part à Pierre Amy. (*D. J.*)

HACHE, (COUP-DE) *Manege, Maréchallerie*, *voyez* ENCOLURE.

HACHE, EN HACHE, *ou* HACHÉS, (*Imprimerie*). On ſe ſert de cette expreſſion, lorſque dans un ouvrage il y a des gloſes, qui trop abondantes pour contenir à la marge où elles commencent, ſont continuées en retournant ſous le texte, dont pour cet effet on retranche à la page à proportion que la gloſe en a beſoin. On dit encore d'une addition, qu'elle eſt *hachée*, quand après avoir rempli toute la colonne qui lui eſt deſtinée elle paſſe ſous la matiere, & forme des lignes qui deviennent de la largeur de la matiere & de l'addition. Cela arrive toutes les fois que le diſcours de l'addition eſt trop abondant, & que pour éviter la confuſion, on évite d'en rejetter une partie à la page ſuivante. Pluſieurs des anciens ouvrages de Droit ſont imprimés en cette maniere ; telle eſt la bible hébraïque de Bomberg, & le talmud du même.

* HACHÉE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) punition qu'on impoſoit autrefois aux gens de guerre & même aux ſeigneurs ; elle conſiſtoit à porter une ſelle ou un chien pendant un eſpace de chemin déſigné ; elle deshonoroit. On indiquoit une proceſſion ſolemnelle, toutes les fois qu'un coupable la ſubiſſoit. Les mots du latin de ces tems, *harmiſcari*, *harmiſcare*, ſignifient la *hachée*, être puni de la *hachée*.

HACHÉES, (*Chaſſe*) les pluviers cherchent les *hachées* ou les vers cachés ſous les feuilles dont ils ſe nourriſſent.

HACHEMENS, ſ. m. pl. *en termes de Blaſon*, ſe dit des liens des pannaches à divers nœuds & lacets, & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemands enlient leurs lambrequins, qui doivent être de mêmes émaux. On dit auſſi *hanchemens*, & on y met un *h* par corruption : car *achemens* étoient autrefois ſynonymes à *ornemens* ; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés qui enveloppent le caſque & l'écu, & qui ſont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. *Voyez* CASQUE, FEU, & LAMBREQUINS.

HACHENBOURG, (*Géogr.*) ville, château ; & bailliage d'Allemagne, au comté de Sayn, près de Coblentz, ſur le Rhin.

* HACHER, v. act. (*Gramm.*) couper en morceaux ; ce mot vient de l'inſtrument tranchant *hache* ; il ſe prend au ſimple & au figuré : on dit de la *viande hachée*, & un *ſtyle haché*. Il a pluſieurs acceptions dans les Arts. *Voyez les articles ſuivans.*

HACHER, *en Grav. & en Deſſ.* eſt l'art de diſpoſer des lignes à l'aide du burin ou du crayon, pour donner l'effet aux différens objets que l'on veut ombrer ; ſoit en Gravure, ſoit en Deſſein. Pour *hacher*, on ſe ſert de lignes droites, courbes, ou ondées ; quelquefois on les employe ſeules, quelquefois auſſi on les employe enſemble en les croiſant en forme de loſange, plus ou moins obliquement. Le ſens dans lequel il convient de diſpoſer ces lignes ou traits pour former les ombres, n'eſt pas tout-à-fait arbitraire, comme bien des graveurs & deſſinateurs le penſent ; il faut que leur direction participe de la nature ou de la perſpective de l'objet que l'on veut ombrer. Si l'objet eſt rond, le ſens des hachures doit être circulaire ; s'il eſt uni, les hachures doivent être unies ; s'il eſt inégal, les hachures doivent participer de ces inégalités. Enfin pour parvenir à donner l'effet convenable, ſoit à une gravure, ſoit à un deſſein, le grand art eſt de les varier, de maniere cependant qu'elles indiquent toûjours l'inflexion ou la forme générale des différens objets qu'elles couvrent. S'il y a pluſieurs hachures les unes ſur les autres, ainſi qu'il arrive le plus ſouvent, qui ſe croiſent en maniere de loſange ; il faut toûjours affecter que celle qui peut exprimer la forme générale ou particuliere de différens objets ombrés, ſoit la dominante ; enſorte que toutes les autres lignes ne ſervent que pour la glacer, l'unir, & en augmenter l'effet.

HACHER, (*Jouaillier, Bijoutier, Fourbiſſeur ; Argenteur, Damaſquineur, Emailleur*) c'eſt tailladet une piece pour donner ſur elle plus de priſe à la matiere qu'on y veut attacher, ſoit émail, ſoit or, ſoit argent. Pour cet effet, on ſe ſert d'un inſtrument appellé *couteau à hacher*.

* HACHER, (*Lapidaire*) c'eſt la manœuvre par laquelle ces ouvriers pratiquent des traits à leur roue, ſoit avec la lame d'un couteau, ſoit à la lime, ſoit autrement. La poudre du diamant s'engage dans ces traits, & forme une eſpece de lime qui prend dans le mouvement rapide de la roue ; ſur la pierre qu'on y applique, chargée d'un poids, l'uſe & lui donne du poli ; ſur-tout lorſqu'en appuyant la main ſur la tenaille qui tient la pierre appliquée, on la preſſe contre la roue, en la faiſant vaciller en ſens contraires à celui de la roue : il arrive par ce vacillement leger, que les traits de la roue coupent les premiers traits qu'elle a faits ſur la pierre, & les empêche de patoiſer. Sans ce petit tour de main, vous uſerez, mais vous ne polirez pas.

HACHER, *en Maçonnerie*, ou *dans la Coupe des Pierres* ; c'eſt avec la hache du marteau à deux têtes, unir le parement d'une pierre pour la ruſtiquer & la layer enſuite.

Lorſqu'une pierre ou un moilon a été *haché*, on peut le couvrir de plâtre ; & ce recouvrement s'appelle *enduit* ou *crépi*. *Voy.* HACHETTE, CRÉPI, & ENDUIT.

HACHER, (*Tapiſſier, & autre Manufacturier en laine*) c'eſt réduire en poudre la tonture des draps

ou des autres étoffes en laine ; ou même pratiquer la même chose sur de la laine neuve.

* HACHETTE, ſ. f. (*Arts méchaniq.*) inſtrument à l'uſage d'un grand nombre d'ouvriers ; c'eſt ainſi que le diminutif le déſigne *une petite hache*. Les Charpentiers en ont une à marteau, dont ils ſe ſervent pour ajuſter des pieces de bois. Les Tonneliers, les Charpentiers, les Couvreurs, les Maçons ont auſſi leur *hachette*. Les Maçons ſe ſervent d'un des bouts pour équarrir, & de l'autre pour placer le moilon ou la pierre. A la *hachette* du Maçon, au lieu de panne, il y a un tranchant large de deux pouces & demi : cet outil s'aciére comme le marteau. *Voyez* ACIERER. *Voyez les Planches & leurs explications.*

HACHI, ſ. m. (*Caiſine*) mets préparé de viandes ou poiſſons hachés menu & aſſaiſonnés.

HACHOIR, *ou* HACHE-PAILLE, ſ. m. (*Man. & Marechall.*) inſtrument appellé par quelques auteurs *coupe-paille*, & dont les Eſpagnols, ainſi que les Allemands, font un fréquent uſage : il n'eſt pas généralement employé parmi nous : quelques écuyers ſeulement & quelques amateurs des chevaux en font pourvûs & s'en ſervent très-utilement. Il eſt compoſé de trois planches formant entr'elles une ſorte de gouttiere ſans inclinaiſon, qui diminue de largeur & de hauteur, en approchant de l'extrémité où ſe réunit toute la méchanique de la machine ; ſa longueur eſt d'environ trois pieds & demi ; ſa plus grande largeur intérieure d'un pied ; la plus petite, de ſept ou huit pouces. La patoi du fond a neuf lignes d'épaiſſeur ; les patois latérales faites chacune de deux pieces dans leur longueur, en ont autant dans quelques parties, & n'en ont que ſix dans d'autres ; leur plus grande hauteur eſt d'environ dix pouces & la plus petite de huit ; leur extrémité la plus étroite eſt entr'ouverte par une mortaiſe qui la traverſe de part en part parallelement à ſa tive perpendiculaire, & à trois pouces de cette rive. Cette mortaiſe qui a environ ſix pouces de hauteur ſur huit ou neuf lignes de largeur, eſt armée d'une platine de fer qui en garnit tout le contour, & qui eſt arrêtée par des cloux. Ces deux mêmes parois ſont maintenues dans leur poſition perpendiculaire ſur celle du fond, par une piece de fer figurée comme l'embraſure d'une porte quarrée & cintrée par le haut ; le cintre excédant leur hauteur d'environ trois pouces ; & cette piece, dans ce qui forme les montans & la traverſe inférieure, eſt arraſée avec l'intérieur de la patoi du fond & des patois latérales auxquelles elle eſt réunie par deux cloux à vis qui les traverſent dans leurs angles. On doit obſerver que dans celle des deux parties des parois qui eſt la plus grande, la plus longue & la plus mince, les fils du bois ſont couchés ; dans l'autre, qui eſt à-peu-près quarrée, les fils du bois ſont debout : celle-ci, d'un tiers environ plus épaiſſe, eſt fortifiée par trois petites bandes de fer ; deux d'entr'elles ſont attachées à une de leurs extrémités, par la même vis qui attache & qui tient les montans de l'embraſure de fer, & ſuivant parallelement au fond & à la rive ſupérieure toute la largeur de la portion à-peu-près quarrée, elles vont de l'autre part ſe terminer ſur celle qui a le plus de longueur ; la troiſieme bande garnit l'épaiſſeur de ces portions ; & ſur cette même épaiſſeur ſont fixés deux goujons, l'un à l'extrémité poſtérieure, & l'autre à un tiers de longueur à compter de cette même extrémité, leſquels ſervent à maintenir chacun un liteau ou une traverſe qui repoſe ſur la rive ſupérieure de chaque patoi : quant aux bandes, elles ſont clouées d'eſpace en eſpace, & elles affermiſſent tous les aſſemblages. Ces aſſemblages ſont deux renons avec languette entre-deux, pour la partie de la paroi latérale qui porte la mortaiſe, & de ſimples languettes pour ce qui concerne l'autre partie, qui eſt unie non-ſeulement à la premiere, mais au fond & à une emboîture qui termine l'extrémité la plus large des parois des côtés. Cette emboîture eſt légerement cintrée en-dehors ; elle eſt aſſemblée par renon avec la paroi du fond. Une petite bande de fer clouée ſur l'épaiſſeur & ſupérieurement, en tend impoſſible la ſéparation d'avec les parois latérales, qui dans une partie de leur longueur, ſe teſſentent du trait-d'arc ou du cintre leger dont j'ai parlé.

Cette gouttiere ainſi comparée eſt élevée d'environ un pied & demi à chaque extrémité, ſur deux piés aſſemblés à-peu-près comme ceux des treteaux ordinaires ; ceux de l'extrémité antérieure ſont auſſi larges pour être refendus dans une portion de leur longueur, par une mortaiſe d'environ neuf lignes, parallele à leurs rives antérieures, & qui en eſt diſtante d'environ autant de lignes. L'un de ces piés n'eſt entr'ouvert que pour recevoir l'extrémité d'une lame de bois, dont l'autre extrémité doit jouër & mouvoir de haut en bas dans la mortaiſe du pié qui répond au premier. Celle-ci peut parcourir ainſi un arc d'environ quarante-cinq degrés ; cette même lame eſt jumelée, & ſa jumelle joue extérieurement : elles ſont l'une & l'autre aſſemblées, d'une part par un boulon à vis & écrous à oreilles qui les traverſent, ainſi que le pié, & qui devient le centre de leurs mouvemens ; & de l'autre, c'eſt-à-dire à leur extrémité mobile, par un autre boulon ſemblable qui les traverſe encore & qui paſſe en même tems dans l'œil du grand couteau à-peu-près pareil à ceux dont ſe ſervent les Boulangers pour couper le pain. La manche de ce couteau dont la lame a environ deux piés de longueur, n'offre rien de différent, ſi ce n'eſt qu'il eſt un peu plus incliné en contre-bas. Je remarque au ſurplus que les jumelles excedent la machine d'environ ſept ou huit pouces, à compter du boulon qui tient le couteau ; que les boulons ſont diſtans de l'un à l'autre d'environ un pied huit pouces ; & que le centre du mouvement des jumelles eſt éloigné d'environ un pié deux pouces de la patoi inférieure de la gouttiere.

Derriere les deux piés antérieurs eſt placée une pédale ; elle eſt aſſemblée mobilement par l'une de ſes extrémités, dans la partie inférieure du pié oppoſé au côté, ſur lequel ſe préſente le manche du couteau ; ſon autre extrémité déborde de ſix pouces environ l'à-plomb de la machine. De cette pédale & dans le lieu qui répond à l'à-plomb du milieu, s'éleve une chaînette terminée par une lame percée de pluſieurs trous, laquelle traverſe un palonnier qui y eſt fixé par le moyen d'une goupille que l'on peut mettre, ſelon le beſoin, dans les uns ou dans les autres de ces mêmes trous, tandis que de chaque extrémité du palonnier part une tringle qui s'y aſſemble à crochet, & qui percée par ſon bout ſupérieur, reçoit un boulon à écrou, qui paſſe dans les mortaiſes des patois latérales, & qui traverſe en même tems une piece de bois qui remplit exactement la largeur de la gouttiere : en cet endroit cette piece de bois a environ huit pouces de longueur ; elle eſt traverſée dans ſon épaiſſeur, qui eſt d'environ un pouce & demi, non dans ſa moitié, car ſa partie antérieure ſe trouve un pouce & demi de moins que ſa partie poſtérieure. Sa portion inférieure doit préſenter antérieurement un plan parallele à la paroi du fond de la gouttiere, & poſtérieurement un plan recourbé en contre-haut, tel à-peu-près que celui qu'offre à nos yeux la proue d'un bateau. Enfin ſur l'épaiſſeur des parois latérales, à environ trois pouces de l'extrémité antérieure, ſont fermement & inébranlablement attachés par anneaux deux chaînes de fer d'environ un pié de longueur, leſquelles ſont reçûes par leur autre extrémité, dans deux autres anneaux fixement arrêtés à la traverſe d'un rateau de fer ; les

Digitized by Google

dents de ce rateau, au nombre de cinq, ont environ ſix pouces de longueur : ſa traverſe eſt moins longue d'environ un pouce & demi que la gouttiere n'eſt large ; elle porte un manche d'environ neuf à dix pouces de longueur dans la direction des dents.

Les noms que nous avons donnés à cet inſtrument en indiquent l'uſage.

Placez dans la gouttiere une certaine quantité de paille de froment que vous y coucherez dans ſa longueur, & qui ne débordera antérieurement que d'environ deux lignes ; engagez-en une extrémité du côté qui doit déborder ſous la piece de bois, qui eſt mobile au moyen du boulon qui la perce & qui paſſe dans les mortaiſes des parois latérales ; appuyez fortement le pié gauche ſur la pédale qui répond de chaque côté à ce boulon, à l'effet d'abaiſſer cette même piece, & de comprimer vivement la paille engagée ; faiſiſſez en même tems le manche du couteau avec votre main droite ; tirez-le à vous, & preſſez médiocrement en contre-bas ; il en réſultera un mouvement compoſé dans la lame : les jumelles qui la portent feront en effet d'une part ſollicitées à s'élever & à la laiſſer courir ſuivant ſa longueur, tandis que l'impreſſion & l'appui de la main lui donneront la facilité & la puiſſance de couper la paille offerte à ſon tranchant ; puiſſance néanmoins qu'elle ne peut avoir, qu'autant qu'elle ſera exactement dans ſon chemin la rive extérieure de l'embraſure de fer, qui n'eſt polie avec ſoin que pour que cette même lame ne ſoit point offenſée à chaque coup de main de l'ouvrier ; chacun de ces coups étant ſuivi de la ſaiſie du manche du rateau, & qui aura eu l'attention d'en tenir les dents légerement en arriere, renverſera ce manche en ceſſant toute compreſſion ſur la pédale, & portera dès-lors la paille en-avant, proportionnément à la faillie qu'elle doit avoir en-dehors pour être coupée ; il appuyera enſuite de nouveau ſur la pédale, & uſera du coureau, comme il l'a fait auparavant. C'eſt ainſi que l'on prépare à l'animal une nourriture très-ſaine, pourvû que la paille ne ſoit point noire, groſſiere, & telle qu'elle croît dans certaines provinces & dans certains cantons de ce royaume. On la mêle avec l'avoine ; on en donne le double ainſi mêlée. Il eſt même quelques pays où elle ſert d'unique ou de principal aliment au cheval, & dans leſquels les *hachoirs* ou *hache-paille* ſont armés de pluſieurs couteaux par le moyen deſquels on hache une plus grande quantité de paille enſemble. Nous n'avons point ſous nos yeux cet inſtrument ; & la mémoire ne nous fourniſſant à cet égard rien de précis, nous n'en haſarderons pas ici la deſcription.

HACHURE, ſ. f. *en Grav. & Deſſein*, ſe dit des lignes ou traits dont on ſe ſert pour exprimer les ombres, ſoit dans les gravures, ſoit dans les deſſeins, à l'aide du burin ou du crayon : Il y a des *hachures* ſimples & des doubles ; les ſimples ſont formées par une ſeule ligne, ſoit droite, ſoit courbe ; les doubles ſont formées par pluſieurs lignes, ſoit droites, ſoit courbes, qui ſe croiſent en maniere de loſange : pour leur opération, *V.* HACHER, *en Grav. & en Deſſein.*

HACHURES EMPATÉES, *en Gravure* ; on ſe ſert de ce terme pour exprimer le dégât que l'eau-forte a fait en enlevant le vernis & coufondant les *hachures* enſemble. *Voyez* GRAVURE A L'EAU FORTE.

Les *hachures* ſont de grand uſage dans le Blaſon, pour faire diſtinguer les différens émaux des écuſſons, ſans qu'ils ſoient enluminés. *Voyez* EMAIL & COULEUR. Preſque toutes les figures ombrées de ce livre ſont gravées en *hachures*. *Voyez les Planches de Blaſon, & leur explication.*

HACUB, (*Hiſt. nat. Bot.*) nom que les Indiens donnent à une plaute qui reſſemble au chardon, mais qui eſt plus grande & plus élevée que lui. Au printems elle pouſſe de grands rejettons comme ceux de l'aſperge, que les Indiens font bouillir pour les manger. Lorſqu'on les laiſſe croître ſans les couper, ils portent des boutons armés de pointes, au bout deſquels ſont des fleurs rouges. La racine de cette plante eſt groſſe & longue ; elle purge légerement, & excite le vomiſſement, lorſqu'on l'a fait infuſer dans de l'eau chaude.

HACZAG, *Sarmiſia vallis*, (*Géog.*) petit pays de Tranſylvanie, ſur les confins de la Walaquie, avec titre de comté ; c'eſt dans ce diſtrict que ſont les ruines de l'ancienne *Ulpia Trajana*, deſquelles il eſt vraiſemblable que s'eſt formée à quelque diſtance la ville dont le pays porte le nom. (*D. J.*)

HADAMAR, *Hademarum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Weſtéravie, réſidence ordinaire d'une branche de la maiſon de Naſſau, avec un château près de la riviere de Lohne, à neuf lieues N. O. de Mayence, ſix E. de Coblents. *Long. 25. 41. latit. 50. 21.* (*D. J.*)

HADELLAND, *Hadella*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, au nord du pays de Brême, aſſez près de l'Elbe. Je crois que l'empereur en jouit aujourd'hui. (*D. J.*)

HADDINGLAWN, (*Géog.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Lothian, ſur la Tyne, à ſix milles d'Edimbourg.

HADDINGTON, *ou plutôt* HADDINGTOWN, en latin *Hadina*, (*Géog.*) ville ou bourg de l'Ecoſſe méridionale, capitale d'un bailliage ou sherifsdom de même nom dans la Lothiane, à cinq lieues E. d'Edimbourg. *Long. 15. 6. lat. 56. 10.*

C'eſt la patrie de Jean Major, fameux théologien ſcholaſtique, mort en Ecoſſe en 1648, âgé de 42 ans. Il avoit étudié & enſeigné à Paris ; mais tous ſes ouvrages ſont tombés dans l'oubli, juſqu'à ſon *hiſtoire latine de la Grande-Bretagne.* (*D. J.*)

HADELAND, (*Géog.*) petite ville de Norwege, dans la province d'Aggerhus, à trois lieues de Chriſtiania.

HADELER-LAND, (*Géogr.*) petit pays d'Allemagne ſitué à l'embouchure de l'Elbe, & appartenant au roi d'Angleterre, comme électeur de Brunſwick-Lunebourg.

HADEMAR, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Weſterwald, qui a donné ſon nom à une branche de la maiſon de Naſſau, éteinte en 1711.

HADÉQUIS, (*Géog.*) petite ville d'Afrique ſituée dans une plaine, au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, à trois lieues de Técule. Les Portugais la prirent d'aſſaut en 1514, & emmenerent pour eſclaves les plus belles femmes. *Long. 8. 30. lat. 30. 44.* (*D. J.*)

HADERSLÉBEN, *Haderſlebia*, (*Géog.*) ville du Dannemark au Duché de Sleſwig, capitale d'une préfecture conſidérable de même nom, avec une bonne citadelle ; elle eſt proche la mer Baltique, à cinq milles d'Allemagne S. E. de Ripen, 11. N. de Sleſwig. Les géographes du pays lui donnent *55d. 15'. 30". de latit.* ſur *42d. 33'. 30". de long.* M. Deliſle la fait plus ſeptentrionale d'un degré au-moins ; mais la longitude eſt exceſſive de plus de 12 degrés, à la prendre de l'île de Fer ; & quand même on la prendroit aux îles Açores, le méridien du quarantieme degré paſſeroit à l'orient de toute la preſqu'île de Sleſwig & de Jutland, ſans y toucher. (*D. J.*)

* HADES, (*Mythol.*) c'eſt de ce nom que les Grecs appellent Pluton.

HADHRAMOUT, (*Géog.*) ville & contrée d'Aſie dans l'Arabie heureuſe : M. d'Herbelot, qui parle fort au long de cette contrée dans ſa *bibliotheque orientale*, dit que les anciens l'ont connue ſous le nom d'*Hadramithene*. Il y a dans ce pays une montagne nommée *Schibum*, d'où l'on tire les plus belles

Digitized by Google

enyces & agathes de tout l'orient. La ville d'*Hadhramont* eſt à quarante-ſix lieues O. de Caréſen. *Long. 67. 8. lat. 14. 40.* (*D. J.*)

HADRAS, (*Hiſt. mod.*) nom donné par les Arabes errans & vagabonds à ceux de leur nation qui habitent les villes, qui contractent des mariages avec les autres, qu'ils haiſſent mortellement.

HADRIANALES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) jeux accompagnés de tous les aſſortimens de la déification; Antonin les établit à Pouzolles avec un temple en l'honneur d'Hadrien, dont après la mort il obtint du ſénat l'apothéoſe.

Il y avoit dans ce temple un flamine du nom d'*Hadrien*, avec un college de prêtres deſtinés au ſervice du nouveau dieu; mais Hadrien n'avoit pas attendu juſqu'à ce tems-là à goûter les honneurs divins; il s'étoit emparé lui-même pendant ſa vie de la couronne céleſte; il ſe conſacra un autel dans Athènes, au temple de Jupiter Olympien; & à meſure qu'il paſſoit par les villes d'Aſie, il multiplioit les temples qu'il ſe bâtiſſoit, les appelloit *Hadrianées*; & ſelon toute apparence, il ne ſe propoſoit pas de les conſacrer à Jeſus-Chriſt. Lampridius eſt le ſeul qui nous ait fait ce conte fabuleux. (*D. J.*)

HADRIANEE, *Hadrianeum*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi qu'Hadrien deſira qu'on nommât les temples qu'il faiſoit bâtir lui-même en pluſieurs villes, à ſa propre gloire; & ce nom leur reſta comme un monument de ſa vanité. *V.* HADRIANALES. (*D. J.*)

* HADRIANISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ce furent des hérétiques des premiers ſiecles de l'Egliſe; Théodoret qui en a fait mention les met au nombre des diſciples de Simon le magicien. Apparemment que leur chef s'appelloit *Hadrien*, & que c'eſt de ce nom qu'ils furent appellés *Hadrianiſtes*; comme aujourd'hui on dit de Janſénius, *Janſéniſtes*; de Molina, *Moliniſtes*.

HÆMALOPIE, *Voyez* HEMALOPIE.

HÆMALOPS, (*Medecine*) *Voyez* HEMALOPIE.

HÆMANTUS, (*Botan.*) Voyez *HEMANTUS*.

HÆMATITE *ou* SANGUINE, (*Hiſt. nat. Lith.*) *Voyez* HEMATITE.

HÆMATOCELE, (*Medecine*) *Voyez* HEMATOCELE.

HÆMATOSE, (*Medecine*) *Voyez* HEMATOSE.

HÆMIMONTUS, (*Geograph. anc.*) *Voyez* HEMIMONTUS.

HÆMIS, (*Mythol.*) *Voyez* HEMIS.

HÆMON, (*Géogr. anc.*) *Voyez* HEMON.

HÆMONIE, (*Géog. anc.*) *Voyez* HEMONIE.

HÆMOPHOBE, (*Med.*) *Voyez* HEMOPHOBE.

HÆMOPHTYSIE, (*Medecine*) *Voyez* HEMOPHTYSIE.

HÆMOROSCOPIE, (*Medecine*) *Voyez* HEMOROSCOPIE.

HÆMORRHAGIE, (*Medecine*) *Voyez* HEMORRHAGIE.

HÆMORRHOIDES, (*Medecine*) *Voyez* HEMORRHOIDES.

HÆMORRHOIS, *Voyez* HEMORRHOIS.

HÆMORTASIE, *Voyez* HEMOTASIE.

HÆRMIX, (*Botan.*) *Voyez* HERMIA.

HAESBROUK, (*Géog.*) petite ville de Flandre, à deux lieues d'Aire. *Longit. 20. 4. latit. 50. 40.* (*D. J.*)

HAFIZI, *ou* HAFIZAN, *ou* HAFIZLER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont en Turquie ceux qui apprennent tout l'alcoran par cœur; le peuple les regarde comme des perſonnes ſacrées à qui Dieu a confié ſa loi, & qu'il en fait dépoſitaires. Il ne faut qu'une mémoire heureuſe pour parvenir à ce titre ſublime. Ce nom eſt dérivé de l'arabe *hefiti*, qui ſignifie en général *celui qui garde quelque choſe*. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

HAGADA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'oraiſon que les Juifs récitent le ſoir de la veille de leur pâque, au retour de la priere; ils ſe mettent à une table, ſur laquelle il doit y avoir quelque morceau d'agneau tout préparé, avec des azymes, des herbes ameres, comme de la chicorée, des laitues, *&c.* & tenant des taſſes de vin, ils prononcent cette *hagada*, qui n'eſt qu'un narré des miſeres que leurs peres endurerent en Egypte, & des merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer. *Dict. des Arts.* (*G*)

HAGARD, adj. (*Gramm.*) épithete relative au regard. On dit de celui qui a dans la vûe quelque choſe d'incertain, de farouche & de trouble, qu'il a les yeux *hagards*.

HAGARD, (*Fauconnerie*) eſt le contraire de *ſor*. Le faucon *hagard* eſt celui qui n'a pas été pris au nid, & qui eſt difficile à apprivoiſer.

HAGELAND, (*Géogr.*) petit pays des Pays-bas autrichiens, qui ſe trouve entre Louvain & le pays de Liége.

HAGENOW, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Schwerin, au duché de Meklenbourg.

HAGENSTELZEN, *célibataires*, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne en Allemagne, dans le bas Palatinat, aux garçons qui ont laiſſé paſſer l'âge de vingt-cinq ans ſans ſe marier; après leur mort, leurs biens ſont confiſqués au profit du prince, s'ils ne laiſſent ni peres ni meres, ni freres ni ſeurs. Il y a auſſi en quelques endroits un droit que les vieux garçons ſont obligés de payer au ſouverain, lorſqu'ils ſe marient. Ce droit ſe nomme en allemand *hagenſtolzenrecht*. *Voyez* Hubner, *dictionn. geograph.*

HAGI *ou* HAJI, (*Hiſt. mod.*) Les Mahométans nomment *haj* le pelerinage qu'ils font à la Meque, Médine & Jéruſalem; celui qui s'eſt acquitté de ce pelerinage ſe nomme *haji* ou *hagi*. Chaque muſulman eſt obligé à tempiir ce devoir une fois en ſa vie; il doit ſuivant la loi choiſir le tems où ſes moyens lui permettent d'employer la moitié de ſon bien à la dépenſe du pelerinage; l'autre moitié doit reſter en arriere, afin de la pouvoir retrouver à ſon retour. Ceux qui ont fait pluſieurs fois ce pelerinage ſont très-eſtimés par leurs concitoyens. Le voyage ſe fait par caravanes très-nombreuſes; & comme on paſſe par des deſerts arides, le ſultan envoye des ordres au bacha de Damas de faire accompagner les caravanes de porteurs d'eau, & d'une eſcorte qui doit être forte au-moins de 14000 hommes, pour garantir les pelerins des brigandages des Arabes du deſert. *Voyez hiſt. otthomane du prince* Cantimir.

HAGIAZ *ou* HIGIAZ, (*Géogr.*) province d'Aſie dans l'Arabie, bornée O. par la mer Rouge, N. par l'Arabie Petrée, E. par la Théamia. Sa capitale eſt *Hagiaz*, autrement dite *Hagr.* (*D. J.*)

HAGIBESTAGE, (*Géogr.*) c'étoit autrefois une grande ville; c'eſt à-préſent un village de la Narolie, fameux par les pelerinages des Turcs & par l'hébergement magnifique, ou plutôt le palais deſtiné pour les voyageurs. Tous les allans & venans y ſont parfaitement bien reçus, logés & traités. Paul Lucas en fait la deſcription dans ſon *ſecond voyage de Grece*. (*D. J.*)

HAGIOGRAPHES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on a donné à une partie de l'Ecriture ſainte, que les Juifs appellent *chetuvim*. *Voyez* BIBLE, *&c.* Ce mot eſt compoſé d'ἁγίος, *ſaint*, & de γράφω, *j'écris*. Ce nom eſt fort ancien. Saint Jérôme fait ſouvent mention de ces livres, & ſaint Epiphane les appelle ſimplement γραφὰς. Les Juifs diviſent les ſaintes Ecritures en trois claſſes: la loi qui comprend les cinq livres de Moyſe; les prophetes qu'ils appellent *neviim*, & les *chetuvim* que les Grecs appellent *hagiographa*, & qui

Digitized by Google

contiennent les livres des pſeaumes, des proverbes, de Job, de Daniel, d'Eſdras, des chroniques, du cantique des cantiques, de Ruth, des lamentations, de l'Eccléſiaſte & d'Eſther.

Les Juifs donnent auſſi quelquefois à ces livres le nom d'*écrits* par excellence, comme ayant été compoſés d'après l'interprétation immédiate du Saint-Eſprit. C'eſt ainſi qu'en parlent Kimchi dans *ſa préface ſur les pſeaumes*; Maimonides, *in more Nevoch & Elias* Levite, dans ſon *thisbi*. Cependant ils diſtinguent les *hagiographes* des prophetes, parce que les premiers n'ont point reçu la matiere de leurs livres par la voie qu'ils appellent *prophetia*, laquelle conſiſte en ſonges, viſions, ſouffles, paroles entendues, extaſes, *&c.* mais purement & ſimplement par l'inſpiration & la direction du Saint-Eſprit. *Voyez* INSPIRATION.

On appelle encore *hagiographe* en général, tout auteur qui a travaillé ſur la vie & les actions des ſaints. Ainſi en ce ſens les Bollandiſtes ſont les plus ſavans & les plus volumineux *hagiographes* que nous ayons. (*G*)

HAGIOSIDERE, ſ. m. (*Théolog.*) Les Grecs qui ſont ſous la domination des Turcs, ne pouvant point avoir de cloches, ſe ſervent d'un fer au bruit duquel les fideles s'aſſemblent à l'égliſe; & ce fer s'appelle *hagioſideron*, mot compoſé d'ἅγιος, *ſaint*, & de σίδηρος, *fer*.

Magius donne la deſcription d'un *hagioſidere* qu'il a vû, & il dit que c'eſt une lame large de quatre doigts & longue de ſeize, attachée par le milieu à une corde qui la tient ſuſpendue à la porte de l'égliſe; on frappe deſſus avec un marteau.

Lorſqu'on porte le viatique aux malades, celui qui marche devant le prêtre porte un *hagioſidere* ſur lequel il frappe trois fois de tems-en-tems, comme on ſonne ici une clochette pour avertir les paſſans d'adorer. *Dictionn. de Trév.* (*G*)

HAGR, *ou* HAGIAR, *ou* HAGIAZ, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuſe en Aſie dans la province d'Hagias, à 35 lieues N. de Médine. Cette ville paroît être celle que Ptolomée & Strabon appellent *Petra deſerti*; elle fournit ſon nom à l'Arabie Petrée; les ſultans de Syrie & d'Egypte l'ont poſſédée long-tems. *Voyez* PETRA. Naſſireddin lui donne 83^d. 30'. *de long.* & 25^d. 15'. *de latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

HAGUENAU, *Hagonoja*, (*Géogr.*) petite ville de France en Alſace, capitale d'un bailliage ou préfecture de même nom, auteſois impériale. Les François la prirent en 1673, & les Impériaux en 1702; les François la reprirent en 1703, & les Impériaux en 1707, après que le prince Louis de Bade eut forcé les lignes des François, qui néanmoins s'en rendirent encore maîtres en 1706. Elle eſt ſur la Motter qui la diviſe en deux parties, à 5 lieues N. de Straſbourg, 6 O. de Bade, 10 S. O. de Landau, 102 E. de Paris. *Long.* 23^d. 27'. 55''. *latit.* 48^d. 48'. 45''.

Haguenau a donné le jour à Capiton (Wolfgang Fabrice), qui ſe fit recevoir docteur en Medecine, en Droit & en Théologie; mais il ſe diſtingua ſeulement dans cette derniere ſcience: il devint un des plus habiles théologiens de ſon tems dans le parti d'Œcolampade, dont il épouſa la veuve. Il mourut de la peſte en 1542, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

HAHELAND, (*Géogr.*) diſtrict dans la Pruſſe polonoiſe, où eſt ſituée la ville d'Elbingen.

HAI, ſ. m. il ſe dit *en jargon de riviere*, d'un endroit dangereux où l'eau tournoye, comme il arrive ordinairement à la cuiſe d'une pile de pont, du côté d'aval.

* HAICONS, ſ. m. pl. (*terme de Pêche*) c'eſt ainſi qu'on appelle dans l'amirauté de Bayonne une ſorte de petits bateaux peu différens de ceux qu'on y appelle des *tillolles*.

HAICTITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de la religion des Turcs. Ceux qui y ſont attachés croyent comme les Chrétiens que Jeſus-Chriſt a pris un corps réel, & qu'il s'eſt incarné dans le tems, quoiqu'il fût éternel. Ils ont même inſeré dans leur profeſſion de foi, que *le Chriſt viendra juger le monde au dernier jour*, parce qu'il eſt écrit dans l'alcoran: *o Mahomet, tu verras ton Seigneur qui viendra dans les nues*. Or ce mot de *Seigneur*, ils l'appliquent au Meſſie, & ils avouent que ce Meſſie eſt Jeſus-Chriſt, qui, diſent-ils, reviendra au monde avec le même corps dont il étoit revêtu ſur la terre, pour y régner quarante ans, & détruire l'empire de l'antechriſt, après quoi enfin du monde arrivera. Cette derniere opinion, ſelon Pocock, n'eſt pas particuliere à la ſecte des *Haiclites*, mais généralement répandue parmi tous les Turcs. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

HAIDENSCHAFFT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Carinthie, ſur la riviere de Kobel.

HAIDINGSFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg.

HAIE, *ou* HAYE, ſ. f. (*Agriculture*) c'eſt une longueur de plants ſervant de clôture à un jardin ou à un champ, laquelle eſt plantée d'épines blanches, de charmes, d'ormes, de ronces & de broſſailles.

On dit une *haie vive*, une *haie morte*, une *haie d'appui*; la *haie* d'appui a pris ce nom de ſa hauteur, la *haie* vive, de ſa nature qui eſt de plantes ayant racines & vivaces; la *haie* morte, des échalats, fagots, ou branches ſeches dont elle eſt faite.

HAIE, *ou* plutôt HAYE, (*Droit franç. coutumier*) les *haies* ſont quelquefois un ſujet de diſputes, que les Lois ont de la peine à prévenir, ou à régler. Suivant le Droit coutumier de France, ceux qui plantent une *haie*, doivent laiſſer un eſpace entre la *haie* & le fond voiſin: ſi elle eſt vive, la diſtance doit être d'un pié & demi: ſi elle eſt de bois mort, on peut l'établir ſur l'extrémité du fonds, ſans laiſſer aucun vuide; parce que ſemblable clôture ne ſauroit préjudicier au fonds voiſin. Ce n'eſt donc qu'à l'égard de la *haie vive*, qu'il ſurvient des conteſtations de propriété; par exemple, lorſque deux voiſins reclament chacun la *haie*, & que le juge ignore à qui elle doit appartenir; en ce cas, le ſentiment de Coquille, dans ſes *queſt. chap. cxlviij.* eſt que s'il y a un foſſé du côté de la *haie*, elle doit appartenir au propriétaire du fonds qui eſt au-delà du foſſé & de la *haie*: dans le doute, ajoûte-t-il, on doit juger de la propriété de la *haie* par la qualité & par la nature des héritages qui ſont aux deux côtés; car ſi elle eſt entre une terre que l'on ſeme & une vigne, la préſomption ſera qu'elle appartient au propriétaire de la vigne, à qui la clôture eſt plus néceſſaire qu'à la terre. Il en eſt de même d'une *haie* plantée entre une terre & un pré, le pré étant expoſé à la pâture du bétail, s'il n'eſt pas clos. Loiſel, dans ſes *Inſtitutions coutumieres*, *liv. II. tit. iij. art. 8.* a décidé de même que Coquille. Aubert, *addit.* à Richelet. (*D. J.*)

HAIE, c'eſt dans l'*Art militaire* une diſpoſition de ſoldats ſur une ligne droite ou ſur un ſeul rang; enſorte que mettre des ſoldats en *haie*, c'eſt les mettre ſur un ſeul rang. *Voyez* EVOLUTIONS. (*Q*)

HAIE (LA) (*Géogr.*) lieu charmant des Provinces-Unies dans la province d'Hollande, autrefois réſidence des comtes de Hollande, d'où lui vient ſon nom flamand de *S'Gravenhagen*, que l'on exprime en latin par *Haga Comitum*.

C'eſt aujourd'hui le centre du gouvernement de la république, la demeure des membres des Etats-généraux, des ambaſſadeurs & miniſtres étrangers.

Digitized by Google

Quoique la *Haie* n'ait point encore de rang marqué parmi les villes de la Hollande, elle a par ſon étendue, par le nombre & la beauté de ſes palais, par la dignité de ſes habitans, par les prérogatives de ſes magiſtrats, & par la magnificence de ſes promenades, de quoi tenir rang entre les plus belles villes de l'Europe.

C'eſt d'une petite maiſon de chaſſe dans un bois où les comtes de Hollande venoient quelquefois, que s'eſt formé ce beau lieu; mais l'éclat où nous le voyons aujourd'hui n'exiſtoit pas encore au treizieme ſiecle; il arriva ſeulement qu'alors Guillaume II. comte de Hollande, élu & couronné empereur en 1248, tranſporta de tems en tems ſon ſéjour à la *Haie*, où il commença le palais qui eſt aujourd'hui la *cour*. En 1291 la *Haie* devint le chef-lieu d'un bailliage; avec le tems il prit le nom de *village*, & même en 1557, il ne paſſoit point encore pour être une ville. *Voyez* Altingius & Boxhornius ſur tous les autres dérails.

La *Haie* eſt ſituée à une petite lieue de la mer, à environ autant de Delft, au N. O. à trois lieues S. O. de Leyde, quatre N. O. de Rotterdam, & douze S. O. d'Amſterdam. *Long. 21. 45. lat. 52. 4. 10.*

Puiſque la Hollande eſt ſi féconde en gens de lettres du premier ordre, il ne faut pas s'étonner que la *Haie* participe à cette gloire; mais entre un grand nombre de ſavans dont elle eſt la patrie, je me contenterai de citer ici Golius, , Huyghens, Meurſius, Ruyſch, Sallengre, & Second.

Golius, (Jacques) fut un des plus habiles hommes de ſon ſiecle dans les langues orientales; nous lui devons deux excellens dictionnaires, l'un arabe & l'autre perſan; l'hiſtoire des Sarraſins par Elmacin, & les élémens aſtronomiques d'Alfergan avec des commentaires: il voyagea tant en Aſie qu'en Afrique, & mourut à Leyde en 1667 à l'âge de 71 ans.

Huyghens (Chrétien), en latin *Hugenius*, ſe montra l'un des plus grands mathématiciens & des meilleurs aſtronomes du dix-ſeptieme ſiecle. Il appercut le premier un anneau & un troiſieme ſatellite dans Saturne; il trouva le ſecret de donner de la juſteſſe aux horloges, en y appliquant un pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la cycloïde; il perfectionna les téleſcopes, & fit un grand nombre de découvertes utiles. Il mourut dans ſa patrie en 1695 à 66 ans: on peut voir ſon éloge dans *le journal* de M. de Boauval, *Août 1695*; mais il faut le lire dans *l'hiſt. de l'Acad. des Sciences*, dont il étoit aſſocié étranger. Ses ouvrages ont été recueillis, & forment trois volumes *in-4°*.

Meurſius (Jean) l'un des plus érudits & des plus laborieux écrivains du ſiecle paſſé, mérita bien ſon emploi de profeſſeur en hiſtoire & en langue greque à Leyde. Il a tellement développé l'état de l'ancienne Grece par ſes divers ouvrages, inférés enſuite dans le tréſor de Grævius, qu'il n'a rien laiſſé à glaner après lui; *voyez-en* la liſte étonnante dans Moréry, ou dans le P. Niceron, *tome XII. page 181*. Il mourut de la pierre à Sora en 1639, à 60 ans; ſon fils Jean (car il ſe nommoit comme ſon pere) qui marchoit ſur ſes traces, mourut à la fleur de ſon âge, ayant déjà publié quelques écrits très-eſtimés.

Ruyſch (Fréderic) paroît encore un homme plus rare en ſon genre. Les gens de l'art ſavent avant moi, qu'il n'y a perſonne au monde à qui la fine Anatomie ſoit plus redevable, qu'au talent ſupérieur de ſes inſections. Ses ouvrages ſi curieux ſont entre les mains de tous ceux qui cultivent la Médecine & l'Anatomie. Il mourut à Amſterdam en 1731, comblé de gloire pour ſes admirables découvertes, âgé preſque de 93 ans. Le docteur Schreiber a donné ſa vie, en médecin vraiment éclairé; M. de Fontenelle a fait ſon éloge dans *l'hiſt. de l'academie des Sciences*, dont il étoit membre.

M. de Sallengre (*Albert-Henri*) n'avoit que 30 ans, quand la petite vérole trancha ſes jours en 1723; cependant il avoit déjà publié des ouvrages pleins d'érudition. On connoît ſon grand recueil latin d'antiquités romaines, en 3 vol. *in-fol.* & ſes mémoires de littérature en 2 vol. *in-12*.

Second, (*Jean*) SECUNDUS, a donné des poéſies latines où regnent la fécondité & l'agrément; ſes élégies & ſes pieces funebres ſont touchantes; ſes ſylves ſont bucoliques; ſes poéſies intitulées *Baſia*, réuniſſent la délicateſſe & la galanterie trop licencieuſe. Il les auroit condamné lui-même dans un âge mûr, mais il n'y parvint pas; il mourut tout jeune, à 25 ans, en 1536.

Je ne fais ſi je dois nommer à la ſuite des ſavans qu'a produit la *Haie*, ce monarque célebre du dernier ſiecle, qu'on appelloit le *ſtathouder des Anglois*, & *le roi des Hollandois*. Il fut, dit M. de Voltaire, ſimple & modeſte dans ſes mœurs, mépriſa toutes les ſuperſtitions humaines, ne perſécuta perſonne pour la Religion, eut les reſſources d'un général & la valeur d'un ſoldat, devint l'ame & le chef de la moitié de l'Europe, gouverna ſouverainement la Hollande ſans la ſubjuguer, acquit un royaume contre les droits de la nature, & s'y maintint ſans être aimé. Il termina ſa carriere en 1702, à l'âge de 52 ans. (*D. J.*)

HAIE (LA) *Haga*, *Hég.* petite ville de France en Touraine ſur la Creuſe, aux frontieres du Poitou, à deux lieues de Guierche, quatre de Châtelleraut, dix de Tours, 45 S. O. de Paris; *long.* 18. 20. *latit.* 47. 2.

Cette petite ville peut ſe glorifier d'avoir donné le jour à Deſcartes, un des plus beaux génies du ſiecle paſſé, & le plus grand mathématicien de ſon tems; il réſolvoit des problèmes au milieu des ſiéges; car il embraſſa dans ſa jeuneſſe le parti des armes, & ſervit avec beaucoup d'honneur en Allemagne & en Hongrie; mais l'envie de philoſopher tranquillement en liberté, lui fit chercher le repos dont il avoit beſoin dans la ſolitude de la Hollande, & qu'il auroit dû y trouver ſans mélange. Ce fut au village d'Egmont ſur mer, *Egmont-op-zee*, qu'il ouvrit la carriere d'étudier la nature, & qu'il s'y égara; cependant ſes *Méditations* & ſon diſcours ſur la *méthode*, ſont toûjours eſtimés, tandis que ſa phyſique n'a plus de ſectateurs, parce qu'elle n'eſt pas fondée ſur l'expérience. Il paſſa preſque toute ſa vie hors du royaume; & ce ne fut qu'après bien des ſollicitations, qu'il vint à Paris en 1647. Le cardinal Mazarin lui obtint du roi une penſion de trois mille livres, dont il paya le brevet ſans en rien toucher; ce qui lui fit dire en riant, que jamais parchemin ne lui avoit tant coûté. La reine Chriſtine le prioit avec inſtance depuis pluſieurs années de ſe rendre auprès d'elle, il obéit; mais il mourut à Stockholm peu de tems après, en 1650, âgé ſeulement de 54 ans. Liſez dans le *diſcours préliminaire de l'Encyclopédie*, *pages 15 & 16* le jugement qu'on y porte du mérite de cet homme rare. Baillet a écrit ſa vie, & M. Perrault ne pouvoit pas oublier ſon éloge dans les hommes illuſtres du xvij. ſiecle. (*D. J.*)

HAIGERLOCH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Suiſſabe, dans la principauté de Hohenzollern.

HAILBRON, *ou* HEILBRON, (*Géog.*) ſelon Zeiler, *Alifum*, ville libre, impériale, fortifiée, & frontiere d'Allemagne dans la Suiſſabe; ſon nom qui ſignifie *ſources ſalutaires*, lui vient des eaux médicinales qu'elle poſſede dans ſon territoire. Il eſt vraiſemblable que l'an 1240, ſous Frédéric II, elle acquit

Digitized by Google

acquit le nom de *ville*, fut entourée de murailles, & déclarée ville impériale; elle fuit la confeſſion d'Augsbourg. Les Suédois la prirent en 1631, les Impériaux en 1634, & les François en 1688. Elle eſt dans une ſituation avantageuſe ſur le Necker, à 10 lieues N. E. de Stutgard, 12 S. E. d'Heidelberg, 12 E. de Philisbourg, 28 N. E. de Strasbourg. *Long.* 26. 58. *lat.* 49. 10.

Faber, (*Jean*) théologien de l'ordre de S. Dominique, naquit à Haillbron ſur la fin du ſeizieme ſiecle; il prêcha & écrivit quantité d'ouvrages contre les Luthériens & les Calviniſtes. On en a fait une édition en trois gros volumes qu'on ne lit plus aujourd'hui; un de ſes livres eſt intitulé *le marteau des Héréticques, malleus Hæreticorum.* Dans un autre de ſes ouvrages, il s'attache à prouver que la foi peut être ſans la charité; mais c'eſt ce dont perſonne ne doute. Il mourut en 1541. (*D. J.*)

HAILLON, ſ. m. *l'h s'aſpire & les ll ſe mouillent*, terme proſcrit du ſtyle noble, & qui dans ſes différentes acceptions, exprime des choſes baſſes. Au ſimple on entend par ce mot, un vêtement uſé, déchiré; un vieux morceau d'étoffe; un lambeau de drap ou de toile ſouillé, mal-propre. Au figuré, il ſignifie un enfant couvert de guenilles, ſale, dégoûtant; il eſt auſſi en certaines provinces, le cri de la populace dans le tems des vendanges.

Un gouvernement ſage & éclairé ſait mettre à profit les choſes qui paroiſſent les moins propres à l'utilité générale.

Ces *haillons*, ces vieux lambeaux de toile tant mépriſés, relégués dans les greniers ou jettés dans les rues, connus vulgairement ſous les noms de *drapeaux*, *chiffons*, *pailles*, *drilles*, *pates*, fourniſſent une occupation utile à pluſieurs milliers de ſujets; ils font l'aliment de pluſieurs manufactures conſidérables, la matiere premiere de tous nos papiers, & formerit, par l'induſtrie des ouvriers, une branche de Commerce. *Voyez l'article* PAPETTERIE.

Depuis long-tems l'exportation de ces matieres étoit prohibée; l'objet en a paru aſſez intéreſſant pour déterminer dans ces derniers tems le miniſtere à en défendre même les amas à quatre lieues près des côtes maritimes & des frontieres du royaume, à peine de confiſcation & d'amende. L'arrêt du conſeil qui porte ces dernieres défenſes, eſt du 18 Mars 1755. *Article de M. DURIVAL le cadet.*

HAIMBOURG, *ou* HAMBOURG, *Hamburgum Auſtriæ.* [*Géog.*] Quelques auteurs prétendent qu'elle eſt le *Comagenum*, que les anciens mettoient en Pannonie. C'eſt une ancienne petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Autriche, priſe par Mathias Corvin roi de Hongrie, en 1482. Elle eſt ſituée ſur le Danube, à ſix milles S. O. de Presbourg, & à huit E. de Vienne. *Long.* 35. 10. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

* HAIN, *ou* AIN, ſ. m. (*Pêche*) c'eſt la même choſe que *hameçon*. C'eſt une eſpece de crochet de fer plus ou moins grand, dont l'extrémité qui ſoûtient l'appât eſt formée en dard, de maniere que s'il arrive au poiſſon goulu d'avaler l'*hain* avec l'appât qu'on lui préſente, les efforts qu'il fait enſuite pour le rejetter & le coup de poignet que donne le pêcheur, ne ſervent qu'à l'engager dans les chairs. L'autre extrémité de l'*hain* eſt plate, & s'attache à une ficelle ou fil qui pend de la longue perche qu'on appelle *la ligne*. *Voyez l'article* PÊCHE, *& les Planches de Pêcherie.*

Il y a le gros *hain*, il eſt garni d'un bouchon de paille que l'on enfonce dans le ſable; le gros *hain* à cablieres; l'*hain* à cofreron; l'*hain* à rougets, merlans, *&c.* l'*hain* à limandes, carrelets, & autres poiſſons plats; l'*hain* à ſoles; l'*hain* à corde & plomb du libouret à maquereaux; l'*hain* à pelle roulante, *&c.*

Tous ces inſtrumens ſe reſſemblent, à la force près, qui eſt proportionnée à la grandeur de l'appât & du poiſſon.

Les pêcheurs à la ligne veillent à ce que leurs lignes ſoient propres, & leurs *hains* non rouillés: pour cet effet, ils font leurs lignes de crin & couvrent leurs *hains* d'étamage.

Les pêcheurs de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne, montent les *hains* qu'ils expoſent aux oiſeaux & aux poiſſons ſur des piquets, après les avoir amorcés de pain ou de chevrettes. Leurs piquets ſont diſperſés ſur des plages qui ne ſont pas d'une grande profondeur; cette pêche eſt ſemblable à celle des lignes montées.

HAIN, *ou* HAYN, (*Géog.*) *Hayna*, petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au cercle de Miſnie. Les Huſſites la faccagerent en 1429; elle eſt ſur le Rhéder, à trois milles N. O. de Dreſde, deux N. E. de Meiſſen. *Long.* 31. 18. *lat.* 51. 20.

C'eſt la patrie de Jean de Hagen, ſurnommé *Abindagine*, ſavant Chartreux pour ſon ſiecle, & qui mourut en 1475.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Siléſie, au duché de Lignitz. *Long.* 33. 45. *latit.* 51. 10. (*D. J.*)

HAINAN, [*Géog.*] île conſidérable d'Aſie, au N. du golfe de la Cochinchine, au S. de la province de Quanton, dont elle eſt ſéparée par un bras de mer d'environ huit lieues; elle abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; on pêche des baleines & des perles ſur ſes côtes que les Chinois poſſedent; mais l'intérieur du pays eſt habité par une nation indépendante. On trouve dans cette île des plantes marjtimes & des madrépores de toute eſpece, quelques arbres qui donnent le ſang-de-dragon, & d'autres qui diſtillent une eſpece de larme réſineuſe, laquelle étant jettée dans une caſſolette, répand une odeur non moins agréable que celle de l'encens. On y voit auſſi de fort jolis oiſeaux, des merles d'un bleu foncé, des corbeaux à cravate blanche, de petites fauvettes d'un rouge admirable, & d'autres dont le plumage eſt d'un jaune doré plein d'éclat. Kiuncheu eſt la capitale de l'île. *Long.* 125. 30. *128. lat.* 18. 20. (*D. J.*)

HAINAUT (LE), *Géog.* province des Pays-Bas catholiques, entre la Flandre, la Picardie, le Cambréſis, le comté de Namur, & le Brabant; on le diviſe en *Hainaut* autrichien, dont la capitale eſt Mons; & en *Hainaut* françois, dont la capitale eſt Valenciennes.

Dans les annales de S. Bertin, vers l'an 870, de même que dans les capitulaires de Charles le Chauve, le *Hainaut* eſt appellé *Hainoum*; & ce n'eſt que depuis environ quatre cent ans que l'on a changé *Hainoum* en *Hannonia*. Il a été nommé *Hainaut*, de la petite riviere de *Haine* qui le coupe par le milieu.

Ce pays contient la plus grande partie du territoire des Nerviens, dont la capitale étoit *Bagacum*, marquée par Ptolomée comme la principale ville de ces peuples ſi célebres dans l'Hiſtoire. Pluſieurs grands chemins romains s'y rencontroient; on en voit encore des reſtes, auſſi-bien que de pluſieurs monumens de l'antiquité.

Le *Hainaut* fut poſſédé par les rois d'Auſtraſie; le comte Reinier, ſous Charles le Simple roi de France, en fut le premier comte héréditaire. Les ducs de Bourgogne devinrent comtes du *Hainaut* en 1436. Cette province entra dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, dont les deſcendans ont joüi du *Hainaut*, juſqu'aux regnes de Philippe IV. & de Charles II. rois d'Eſpagne, qui céderent une partie du pays à la France, par les traités des Pyrénées & de Nimegue; & la portion appartenante à l'Eſpagne a été donnée à

Digitized by Google

l'empereur par les traités de Bade & de Radſtat, confirmés par le traité de Vienne.

Le *Hainaut* peut avoir vingt lieues de long ſur dix-huit de large: Leſſobœus en a donné l'ancienne deſcription. (*D. J.*)

* HAINE, ſ. f. [*Morale*] ſentiment de triſteſſe & de peine qu'un objet abſent ou préſent excite au fond de notre cœur. La *haine* des choſes inanimées eſt fondée ſur le mal que nous éprouvons, & elle dure quoique la choſe ſoit détruite par l'uſage même. La *haine* qui ſe porte vers les êtres capables de bonheur ou de malheur, eſt un déplaiſir qui naît en nous plus ou moins fortement, qui nous agite & nous tourmente avec plus ou moins de violence, & dont la durée eſt plus ou moins longue, ſelon le tort que nous croyons en avoir reçû: en ce ſens, la *haine* de l'homme injuſte eſt quelquefois un grand éloge. Un homme mortel ne doit point nourrir de *haines* immortelles. Le ſentiment des bienfaits pénetre mon cœur, l'empreint, & le teint, s'il m'eſt permis de parler ainſi, d'une couleur qui ne s'efface jamais; celui des injures le trouve fermé; c'eſt de l'eau qui gliſſe ſur un marbre ſans s'y attacher. Hommes malheureuſement nés, en qui les *haines* ſont vivantes, que je vous plains, même dans votre ſommeil! vous portez en vous une furie qui ne dort jamais. Si toutes les paſſions étoient auſſi cruelles que la *haine*, le méchant feroit aſſez puni dans ce monde. Si on conſulte les faits, on trouvera l'homme plus violent encore & plus terrible dans ſes *haines*, que dans aucune de ſes paſſions. La *haine* n'eſt pas plus ingénieuſe à nuire que l'amitié ne l'eſt à ſervir: on l'a dit; & c'eſt peut-être une prudence de la nature. O amour, ô *haine*, elle a voulu que vous fuſſiez redoutables, parce que ſon but le plus grand & le plus univerſel eſt la production des êtres & leur conſervation. Si on examine les paſſions de l'homme, on trouvera leur énergie proportionnée à l'intérêt de la nature.

HAINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Soüabe, dans la principauté de Furſtemberg.

HAIR, v. act. avoir en haine. *Voyez l'art.* HAINE.

* HAIRE, ſ. f. petit vêtement tiſſu de crin, à l'uſage des perſonnes pénitentes qui le portent ſur leur chair, & qui en font affectées d'une maniere perpétuellement incommode, ſinon douloureuſe. Heureux ceux qui peuvent conſerver la tranquillité de l'ame, la ſérénité, l'affabilité, la douceur, la patience, & toutes les vertus qui nous rendent agréables dans la ſociété, & cela ſous une ſenſation toûjours importune! Il y a quelquefois plus à perdre pour la bonté à un moment d'humeur deplacée, qu'à gagner par dix ans de *haire*, de diſcipline, & de cilice.

* HAIRE, (*Braſſerie*) l'eſpece d'étoffe connue ſous ce nom eſt à l'uſage des Braſſeurs. *Voyez l'art.* BRASSERIE. On s'en ſert auſſi dans les forges. *Voyez l'article* FORGES. On appelle *drap de haire en haire*, celui qui n'a reçû aucun apprêt, & qui eſt tel en ſortant qu'au ſortir du métier: ſi on le tond pour la premiere fois, ce qu'on appelle en *premiere voie*, en *premiere façon*, en *premiere coupe*, en *premiere eau*, on dit dans les manufactures de Sedan, *tondre en hairement*.

HAIRETITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de Mahométans, dont le nom vient de *hairet*, en turc *étonnement*, *incertitude*, parce que, à l'exemple des Pyrrhoniens, ils doutent de tout, & n'affirment jamais rien dans la diſpute. Ils diſent que le menſonge peut être ſi bien paré par l'eſprit humain, qu'il eſt impoſſible de le diſtinguer de la vérité; comme auſſi qu'on peut obſcurcir la vérité par tant de ſophiſmes, qu'elle en devient méconnoiſſable. Sur ce principe, ils concluent que toutes les queſtions ſont probables & nullement démonſtratives; & ſurtout ce qu'on leur propoſe, ils ſe contentent de répondre, *cela nous eſt inconnu, mais Dieu le ſait.* Cette maniere de penſer, qui ſembleroit devoir les exclure des dignités de la religion, qui demande ordinairement des hommes décidés, ne les empêche pourtant pas de parvenir à celle de muphti; & alors comme ils ſont obligés de répondre aux conſultations, ils mettent au bas leur feſta ou fentence, qui contient à la vérité une déciſion bien articulée; mais ils ont ſoin d'y ajoûter cette formule: *Dieu ſait bien ce qui eſt meilleur.*

Quoiqu'exacts obſervateurs des pratiques de la religion & des loix civiles, les *Hairetites* n'affichent point une morale ſévere; ils boivent du vin en compagnie, pour ne point paroître de mauvaiſe humeur; mais entr'eux ils uſent de liqueurs dans leſquelles il entre de l'opium; & l'on prétend que cette drogue contribue beaucoup à les entretenir dans un état d'engourdiſſement qui s'accorde très-bien avec leur pyrrhoniſme abſolu, qu'on peut regarder comme une yvreſſe d'eſprit. Ricaut, *de l'empire ottom.* (*G*)

HAITERBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wirtemberg, dans la forêt Noire, ſur la riviere de Haiter.

HAITERBACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Perſe au premier medecin du roi, de qui dépendent tous les autres medecins du royaume, il eſt chargé de les examiner, & de juger s'ils ont la capacité requiſe pour exercer la Medecine dans toute l'étendue de la monarchie.

HAKZAK, [*Géog.*] petit pays aux confins de la Tranſylvanie, avec une ville de même nom.

HALABAS, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Indouſtan, capitale d'une province de même nom; elle eſt ſur le Gange, ſujette au Mogol, à cinquante lieues S. E. d'Agra. Thevenot en parle au long dans ſon *voyage des Indes*, *chap. xxxviij.* & prétend que c'eſt la *Chryſobacra* de Pline. Le grand mogol Akébar s'en rendit maître, après avoir ſubjugué le royaume de Bengale, & y fit bâtir une forte citadelle. *Long.* 100. 35. *lat.* 26. 30. (*D. J.*)

* HALAGE, ſ. m. *terme de Marine & de Riviere*; il déſigne l'action de remonter & tirer un vaiſſeau ou un bâteau; c'eſt auſſi le chemin deſtiné à la même opération. Ce chemin pratiqué ſur le bord des rivieres devroit toûjours être tenu libre, conformément aux ordonnances. Cependant il arrive ſouvent que le *halage* eſt interrompu & coupé de larges foſſés, ſans aucuns ponts praticables. Des riverains ont même planté des arbres; d'autres ont élevé des barrieres, ou bâti des murailles juſque ſur les bords des rivieres; & le *halage* devient ſi difficile, qu'à quatre piés d'eau des équipages de bâtimens ont été obligés de haler leur navire au cou. Ceux qui ont des foſſés dont l'eau ſe décharge dans les rivieres, loin de pratiquer des paſſages commodes, ſe contentent de jetter un petit ſoliveau large de quatre à cinq pouces, que la marée n'a pas plûtôt couvert de vaſe, que les gens ſont expoſés au danger de tomber dans les foſſés. Si cet accident arrive à un homme de pié, il entraîne néceſſairement les autres, toutes les bricoles des haleurs étant frappées ſur un même cordage. Le riſque s'accroît encore, ſi on hale de nuit; ſi une riviere eſt très-vaſeuſe, le paſſage en eſt plus gliſſant.

Cet embarras du *halage* ſur les rivieres commerçantes fait un tort conſidérable aux navigateurs, jette leurs équipages dans un travail exceſſif, empêche de profiter des marées favorables, & fait échoüer ou amortir les bâtimens; enforte que dans les tems de foire, les négocians qui attendent leurs marchandiſes, ſont conſommés en frais de tranſport & de décharge.

Tout ce qui concerne les chemins qui ſervent au

Digitized by Google

halage des bâtimens venans de la mer, eſt ſous la juriſdiction de l'amirauté.

HALAGE ſe dit auſſi du droit que le roi ou les ſeigneurs particuliers levent ſur les marchandiſes expoſées aux foires ou marchés : c'eſt encore le privilége particulier à quelques communautés d'arts & métiers de la ville de Paris, d'étaler & vendre dans les halles qui leur ſont indiquées par leurs ſtatuts. *Voyez* HALLAGE.

Enfin c'eſt ſur la riviere de Loire le prix dont un maître convient avec les compagnons de rivieres, qu'on appelle *gobeurs*, pour remonter ſon bateau.

HALBERSTADT, *Halberſtadium*, [*Géog.*] ville d'Allemagne dans le cercle de baſſe-Saxe, capitale d'un évêché ſéculariſé, & réduit en principauté par le traité de Weſtphalie, dont jouit la maiſon de Brandebourg. La ville eſt agréablement ſituée ſur la petite riviere de Hotheim, à treize de nos lieues S. E. de Brunſwich, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberſtadt* eſt entiérée dans le duché de Brunſwick, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. *Long.* 33. 8. *lat.* 52. 6.

Halberſtadt eſt la patrie d'Arniſæus [Henningus], philoſophe & medecin eſtimé au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. On fait en général beaucoup de cas de ſes ouvrages de politique ; il établit dans la plûpart un dogme directement oppoſé à celui d'Althuſius, ſavoir que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple ; il mourut en 1635. (*D. J.*)

HALDE, (*Géog.*) ville de Norwége, au gouvernement d'Aggerhus, ſur la côte de l'Océan & du golfe d'Iddesford, aux frontieres de la Suede, au couchant & à cinq milles de Frédericſtadt. *Long.* 28. 15. *lat.* 59. 45. (*D. J.*)

HALDENSLEBEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmſtadt.

HALDENSTEIN, (*Géog.*) petite baronie de Suiſſe, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean Jacques de Châtillon, ambaſſadeur de France ; il appartient aujourd'hui, ainſi que la baronie, à MM. de Schaveſtein, les plus riches ſeigneurs des Griſons, qui y ont introduit le calviniſme. (*D. J.*)

* HALE, ſ. m. (*Phyſiq.*) qualité de l'athmoſphere, dont l'effet eſt de ſécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y ſont expoſés. Le *hale* eſt l'effet de trois cauſes combinées, le vent, la chaleur, & la ſéchereſſe.

* HALE A BORD, (*Marine*) corde qui approche une chaloupe du vaiſſeau, quand elle eſt amarrée à l'arriere.

HALE, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie ſur le fleuve Amphryſe, & près du mont Othrys, entre Pharſale & Thebes de Phtiotide. Cette ville eſt écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharſaliens, & emmena les habitans eſclaves ; elle s'appelloit conſtamment ἅλος, & les habitans ἁλαῖς. (*D. J.*)

HALEBARDE, ſ. f. (*Art milit. & Hiſt.*) arme offenſive compoſée d'un long fuſt oubâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croiſſant, & au bout une grande lame forte & aiguë.

La *halcharde* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies d'halebardiers : les ſergens d'infanterie ſont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoiſe*, parce que les Danois s'en ſervoient & la portoient ſur l'épaule gauche ; des Danois elle a paſſé aux Ecoſſois, des Ecoſſois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. *Chambers.* (*Q*)

HALEBAS, ſ. f. (*Marine*) c'eſt une corde ou manœuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne deſcend pas aſſez de facilité ; elle tient au racage. *Voyez* CALEBAS. (*Z*)

HALEFRAN, *voyez* HALLEBRAN.

* HALECRET, ſ. m. ancienne arme défenſive qui conſiſtoit en un corſelet de fer battu compoſé de deux pieces, dont l'une couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus leger que la cuiraſſe. La cavalerie françoiſe, qu'on appelloit ſous Louis XI. *les hommes d'armes*, portoit le *halecret*.

HALEENS (JEUX), *Antiquit. greq.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve : nous n'avons point de connoiſſance de la nature de ces jeux. [*D. J.*]

* HALEINE, ſ. f. (*Gramm.*) l'air que l'on expire par la bouche ; ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, tant ſimples que figurées.

HALEINE, (*Manége & Maréchall.*) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poûmons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'eſt-à-dire des chevaux dont les côtes ſont ferrées, ont rarement beaucoup d'*haleine* ; des chevaux pouſſifs, ſoit à raiſon de la viſcoſité des humeurs qui rempliſſent en eux les tuyaux bronchiques, ſoit à raiſon du deſſéchement de ces canaux aériens & des véſicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toûjours laborieuſe. *Voyez* POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artere, les naſeaux, *&c.* pechent par trop d'étroiteſſe, ſont communément gros d'*haleine*. *Voyez* GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la ſurabondance du ſang dans les poûmons, l'irritation des nerfs de ce viſcere & des nerfs moteurs des muſcles du thorax, la tenſion de tous les organes qui concourent à la reſpiration, la violence des mouvemens du cœur ſont-elles portées à un tel point que l'animal par les inſpirations & ſes expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obſtacles qui s'oppoſent en lui à l'introduction de l'air, il eſt inconteſtablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter inſenſiblement & chaque jour ſon exercice, c'eſt lui procurer les moyens de fournir ſans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de ſa part, ou de réſiſter à de longues & vives courſes, en habituant par degrés toutes ſes parties aux mouvemens auxquels elles ſont naturellement diſpoſées, & en ſollicitant les vaiſſeaux, tant aériens que ſanguins de ſes poûmons, à des dilatations dont ils ſont ſuſceptibles, & qui deviennent toûjours plus aiſées & moins pénibles : c'eſt ainſi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, ſi l'on ralentit ou ſi l'on ſuſpend ſon action ; on le tient en *haleine*, ſi on l'exerce conſtamment. Les raiſons du recouvrement de la liberté de ſa reſpiration, dans le premier cas, & de la facilité de ſon *haleine*, dans le ſecond, ſe préſentent d'abord à quiconque réfléchit ſur les cauſes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif ſans lequel l'animal ne ſauroit ſubſiſter.

HALEN, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, ſur la Géete, à cinq lieues de Louvain. *Long.* 22. 24. *lat.* 50. 58. (*D. J.*)

HALENTE, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure ; elle ſe perd dans la mer de Toſcane. *Halctes* eſt ſon ancien nom latin ; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'eſt la même riviere que le *Halex* ou l'*Elées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. (*D. J.*)

HALER, v. act. (*Marine*) c'eſt tirer un cable, un cordage, une manœuvre, & faire force deſſus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* ſur une manœuvre, les matelots donnent tous en même-tems la ſe-

Digitized by Google

cousse, afin d'imprimer plus de force; & pour concerter le moment de cette secousse, le contre-maître ou quelqu'autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* sur une bouline, le contre-maître dit, pour les faire tenir prêts, *un*, *deux*, *trois*; & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la secousse à la bouline. Quand on manœuvre les coiets on crie trois fois, *amure*; & pour l'écoute on dit trois fois, *borde*; & au troisieme cri on *hale* sur la manœuvre.

Haler se dit aussi pour tirer quelque chose vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de situation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'est le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui sert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorsqu'elle est amarrée à l'arriere du vaisseau.

Haler à la cordelle, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une riviere. [Z]

HALER *le chanvre*, (*Corderie*) c'est le dessécher, pour le disposer à être broyé. *Voyez l'article* CHANVRE.

HALEUR, f. m. (*Marine*) c'est le batelier qui tire un bateau avec une corde passée autour de son corps ou de ses épaules. [Z]

HALF-PENNY, f. m. (*Commerce*) c'est une monnoie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un sou du pays, c'est-à-dire environ un sou argent de France.

HALI, f. m. (*Commerce*) poids dont on se sert à Queda, ville considérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient seize ganzas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un bahar, pesant quatre cent cinquante livres poids de marc. *Voyez* BAHAR. Il y en a qui disent *nali* au lieu de *hali*. *Dictionn. de Commerce.* [G]

HALIARTE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece, dans la Béotie; Strabon, *liv. IX.* dit qu'elle ne subsistoit plus de son tems; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Perfée; & qu'elle étoit située près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roseaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphissïde*, à cause du fleuve Céphise qui y mêloit ses eaux. Les poëtes dans leurs ouvrages ne manquent guere de joindre Coronée & *Haliarte*, non-seulement à cause de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (*D. J.*)

HALICARNASSE, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle possédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richesses: elle avoit été la résidence des rois de Carie, & particulierement de Mausole, dont le fameux tombeau servit à lui donner un nouveau lustre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Alexandre trouva lorsqu'il en fit le siége. Une médaille frappée sous Geta prouve par sa légende, que sous les Romains cette ville se gouverna par ses propres loix, & jouit de sa liberté. Elle a donné naissance à deux fameux historiens qui seuls l'auroient immortalisé, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'histoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ses soins à tâcher d'apprendre dans ses voyages l'histoire des nations, & en composa les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il est toûjours constant que son ouvrage renferme ce que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même tems un des plus célèbres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Actium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous laissons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, *in-fol.* [*D. J.*]

HALIBRAN, jeune canard. *Voyez Canard*, & HALLEBRANS.

* HALIES, f. f. pl. [*Antiquit.*] fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpiæus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de ἅλως, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour ἥλιος, *soleil*.

HALIME, f. m. [*Jardinage*] petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleue, garnis de feuilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espece.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. [Z]

HALINATRUM, ou *HALINATRON*, [*Hist. nat. Minéral.*] quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes à la surface desquelles on le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure réguliere ou cristallisée; il effleurit aussi en quelques endroits à la surface de la terre. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I. p. 325.*

Il ne faut point confondre le sel alkali dont il est ici question, avec celui qu'Agricola & quelques autres naturalistes nomment *halinitrum*. Ce dernier n'est autre chose que du nitre ou du salpetre. [—]

HALITZ, *Halicia*, [*Géog.*] petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Russie rouge, sur le Nieister, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminieck. *Long.* 43. 35. *lat.* 49. 20. [*D. J.*]

HALLAGE, f. m. [*Jurispr.*] est un droit seigneurial qui est dû au roi ou autre seigneur du lieu, par les marchands, pour la permission de vendre sous les halles, à l'entretien desquelles le produit de ce droit est ordinairement destiné.

Il est parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. *Voyez* le *Recueil de celles de la troisieme race*, *tome II. pp. 398. & 581.* il en est aussi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris*. *Voyez* le *Glos.* de M. de Lauriere, au mot *hallage*.

Le *hallage* est différent du *tonlieu* ou *placage*, qui se paye pour toute sorte de place que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandises. *Voyez* TONLIEU. (*A*)

HALLALI, f. m. [*Chasse*] cri qui marque que le cerf est sur ses fins.

HALLAND, *Hallandia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemark, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-sept lieues marines. (*D. J.*)

HALLE, f. f. (*Commerce*) place publique des-

Digitized by Google

tinée dans les villes & bourgs un peu conſidérables, à tenir les marchés de toutes ſortes de marchandiſes & denrées, particulierement de celles qui ſervent à la vie, comme grains, farines, légumes, &c.

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandiſe. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où ſe font ces aſſemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne ſignifiant que cette portion particuliere de la place qui eſt couverte d'un appenti, & quelquefois enfermée de murs pour la ſûreté des marchandiſes, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

Halle ſe diſoit auſſi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où ſe tiennent pluſieurs des principales foires de France.

C'eſt ainſi entr'autres que la foire Saint-Germain qui ſe tient à Paris, & la franche de Caën, ſi célebre en baſſe Normandie, ſont appellées dans les titres de leur établiſſement; & c'eſt pareillement de deux de ces ſortes de bâtimens deſtinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles*.

C'eſt à Philippe-Auguſte que cette capitale doit l'établiſſement de ſes *halles* dans le lieu où elles ſont préſentement. Ce prince y transféra les foires qui ſe tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis; elles furent enſuite converties en marchés par la ſuppreſſion des foires; & en 1550 Henri II. ordonna qu'elles ſeroient rebâties. Il n'eſt point arrivé depuis de changement conſidérable aux *halles* de Paris; & elles ſe trouvent préſentement à-peu-près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du ſeizieme ſiecle.

Toutes ces *halles* de Paris, à l'exception de la *halle* aux vins, ſont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle *le quartier des halles*, qui eſt borné à l'orient par la rue Saint-Denis; au nord par la rue Mauconſeil, à l'occident par les rues Comteſſe-d'Artois & de la Tonnellerie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chauſſeterie.

Les *halles* ſont ou couvertes ou découvertes: les *halles* couvertes ſont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la faline*, autrement le *fief d'Alby*, la *halle à la marée fraîche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-deſſous.

Les *halles* découvertes ſont la grande *halle* qui contient la *halle* ou marché au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & ſamedis; la *halle* à la farine qui ouvre tous les jours; la *halle* au beurre qui ſe tient tous les jeudis après dîner; la *halle* à la chandelle, où les Chandeliers privilégiés apportent celle qu'ils fabriquent; elle ne tient que tous les ſamedis; la *halle* aux chanvres, filaſſes, & cordes à puits, où cette marchandiſe ſe débite tous les jours; la *halle* aux pots de grais & à la boiſſeterie, ouverte également tous les jours: enfin la *halle* à la chair de porc-frais & ſalé, qui ſe tient les mercredis & ſamedis.

Au milieu de la grande *halle* eſt établi le poids-le-roi, pour toutes les diverſes ſortes de marchandiſes qui ſe vendent dans ces différentes *halles*, & dont les peſées ſont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit auſſi au milieu du quartier des *halles*, le pilori, eſpece de tour où l'on expoſe pluſieurs ſortes de malfaiteurs, & entr'autres les banqueroutiers frauduleux. *Voyez* PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* compriſes dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poiſſon d'eau-douce le long de la rue de la Coſſonnerie; la vente de cette marchandiſe commence à trois heures du matin, & finit à ſept. La *halle* du pilori où ſe trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les Jardiniers & les marchandes Bouquetieres, les Herbieres & les Herboriſtes, expoſent leurs denrées.

Des ſept *halles* couvertes de Paris, les deux plus conſidérables ſont la *halle* aux draps & la *halle* aux toiles. La *halle* aux draps eſt un grand bâtiment deſtiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la Mercerie qui ſont apportés à Paris, pour y être viſités, aunés & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la Draperie & de la Mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle* aux toiles ſe tient dans le même bâtiment; avec cette différence, que tous les appartemens hauts & une partie de ceux d'en-bas, ſont deſtinés pour la Draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas reſervées pour la Toilerie.

La *halle* au vin eſt établie hors de la ville, aſſez proche de la porte Saint-Bernard. Elle conſiſte en de grands celliers & en pluſieurs caves qui ſervent d'étape aux vins venans à Paris par la riviere. Au-deſſus des celliers ſont de vaſtes greniers où l'on peut conſerver une grande quantité de grains pour ſervir en cas de néceſſité publique. Il s'obſerve dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandiſes, une police très-réguliere conforme à divers reglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionnaire de Commerce* de M. Savary, auſſi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, ſous le mot HALLE. *Voyez* le *Diſſionn. du Comm.*

HALLE, *Hala Magdeburgica*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuſe univerſité fondée en 1694. Son nom lui vient des ſalines que les Hermandures y trouverent, & qui ſubſiſtent toûjours; elle appartient par le traité de Weſtphalie à l'électeur de Brandebourg; elle eſt dans une grande plaine agréable ſur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipſick, 8 S. O. de Wittemberg, 11 S. E. de Magdebourg. *Long.* 30. 8. *lat.* 51. 36.

C'eſt la patrie de Balthaſar Bruner, & de Paul Herman: le premier voyagea beaucoup, cultiva la Medecine & la Chimie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier eſt un des célebres botaniſtes du dix-ſeptieme ſiecle. Il fut reçû profeſſeur dans cette ſcience à Leyde, après avoir exercé la Medecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de pluſieurs autres ſavans nés à *Halle*, ou qui en ont été profeſſeurs; j'y renvoye les curieux en Biographie. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Souabe, avec des ſalines ſur la riviere de Koher, entre des rochers & des montagnes. Elle eſt ſituée aux confins du Palatinat, & de la Franconie, & du Duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieues, E. d'Heilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit ſa fondation aux ſources ſalées. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 6. [*D. J.*]

HALLE, (*Géog.*) petite ville démantelée des Pays-Bas Autrichiens dans le Hainaut, & ſur les confins du Brabant. Ce lieu prend ſon nom de l'égliſe de Notre-Dame, qui en eſt la tutélaire, & qu'on appelle vulgairement *Notre-Dame de Halle*, ou *de-Haut*. Juſte Lipſe qui a écrit l'hiſtoire des préſens que

Digitized by Google

l'ancienne dévotion a valu à cette église, pendit pour son offrande une plume d'argent devant l'autel. *Huile* fut pillée par les François en 1691 ; elle eſt ſur la Zinne, à dix lieues N. E. de Mons, trois S. O. de Bruxelles. *Long.* 21. 50. *lat.* 50. 44. (*D. J.*)

HALLEBRANS, (*Vénerie*) ſont les petits des canards ſauvages : pour prendre des *hallebrans* quand on a quelque étang dans les iſlots duquel les cannes ſauvages ont coûtume de couver, on va battre les grandes herbes de ces iſlots pour en faire ſortir toute la peuplade qui ſe met à la nage ; on la fait dans un bachot avec un large filet qui traverſe l'étang ; on fait ainſi marcher les cannetons devant ſoi pour les acculer, & on les prend : ces ſortes de chaſſes ſont ſouvent très-copieuſes.

* HALLE-CRUES, *ou* ERÈS, ſ. f. (*Manuf.*) ſorte de toiles qui ſe fabriquent en Bretagne, & qu'on envoye aux iſles Canaries.

HALLEIN, (*Géog.*) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle eſt ſur la Saltza, entre des montagnes, dans leſquelles il y a des mines de ſel fort curieuſes, qui font la richeſſe de la ville & du pays ; Zeyler dans ſa Topographie de la Baviere, les a décrites avec ſoin. Cette ville eſt à quatre de nos lieues S. de Saltzbourg. *Long.* 30. 50. *lat.* 47. 33. (*D. J.*)

HALLENBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.

HALLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, au pays de Lunebourg ; elle va ſe jetter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (*Géogr.*) comté de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine & le Deſiler.

HALLERSDORFF, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forchheim.

HALLERSPRUNG, (*Géogr.*) ville & bailliage de la principauté de Calemberg, à trois lieues de Hanovre.

HALLIER, ſ. m. (*Commerce*) marchand qui étale aux halles. *Voyez* HALLE.

Il ſe dit auſſi du garde d'une halle, ou de celui qui a ſoin de la fermer, & d'y garder les marchandiſes qu'on y laiſſe. Par les réglemens les marchands forains de toiles ſont tenus de les venir décharger à la halle & de les laiſſer en garde au *hallier*, juſqu'à ce qu'elles ſoient vendues ſans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm.* [*G*]

HALLIER, [*Chaſſe*] ſorte de filet qu'on tend en maniere de haie dans un champ. *Hallier* ſe dit auſſi d'un buiſſon, d'un arbriſſeau ; on dit, ce lievre s'eſt ſauvé parmi les *halliers*.

HALLIFAX, *Olicana*, [*Géog.*] ville conſidérable d'Angleterre en Yorckshire, remarquable par ſes manufactures de laine ; elle eſt à 50 lieues N. O. de Londres. *Long.* 15. 50. *lat.* 53. 38.

Savile [le chevalier Henri], naquit à *Hallifax* en 1549 ; il ſe fit un nom par ſon habileté dans les Mathematiques, & la langue grecque qu'il eut l'honneur d'enſeigner à la reine Eliſabeth. Il a publié un traité ſur Euclide en 1620, une belle édition de S. Chryſoſtome en grec, *Eonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois ſur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages eſtimés : mais l'univerſité d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de Géométrie, & l'autre d'Aſtronomie, qu'il y a fondées de ſon propre bien en 1619. Il mourut comblé d'eſtime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. (*D. J.*)

HALLINGDAL, (*Géog.*) diſtrict de Norwége, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, (*Géog.*) petite ville de la province de Stormarie, au duché de Holſtein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTADT, (*Géog.*) ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie méridionale ; elle eſt fortifiée, & a un port ſur la mer Baltique.

HALMYRAGA, (*Hiſt. nat.*) les anciens entendoient par-là une eſpece de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en diſtinguoit deux eſpeces ; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium* ; le premier venoit de Médie, & le ſecond de Thrace. *Voyez* NATRUM. Lorſqu'on le trouvoit à la ſurface de la terre ſous une forme concrete, ce ſel ſe nommoit auſſi *halmyrax*.

HALO, ſ. m. [*Phyſ.*] météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverſes couleurs, autour du ſoleil, de la lune, & des étoiles. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot eſt formé du grec ἁλως ou ἀλων, *area*, aire, ſurface.

Les Phyſiciens regardent le *halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumiere qui paſſent par les véſicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle ſe trouve dans notre athmoſphere. Ces rayons arrivent à l'œil du ſpectateur, après avoir ſouffert ſans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions, l'une à l'entrée, l'autre à leur ſortie ; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo*. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.

On confirme cette explication en ajoutant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le ſoleil, on la voit, dans le moment qu'elle ſe briſe & ſe diſperſe en gouttes, former une eſpece d'*halo* ou d'arc-en-ciel repréſentant les mêmes couleurs que le véritable ; avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Ces ſortes de couronnes ſont quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel ; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit pluſieurs qui ſont concentriques : Snellius dit qu'il en a vû ſix autour du ſoleil. Le diametre de celles qu'on a obſervées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés ; celles de la lune vont depuis deux degrés juſqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diametre de ces couronnes varie pendant le tems qu'on obſerve le phénomene.

On peut produire artificiellement de ſemblables couronnes, en mettant, lorſqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut : c'eſt pour cela que l'on apperçoit ſouvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre maniere de repréſenter ce phénomene, c'eſt de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à-travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derriere la cloche : car auſſi tôt que l'air ſe ſera raréfié juſqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même choſe, en faiſant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé ; car dès que cet air ſe trouvera avoir la même denſité, on verra paroître cet anneau avec diverſes couleurs. De même, lorſqu'on met deux verres objectifs de grands téleſcopes l'un ſur l'autre, la lumiere qui tombe deſſus paſſe à-travers en quelques endroits, & ſe réfléchit des endroits voiſins ; ce qui fait paroître divers anneaux colorés : c'eſt ce qu'on remarque encore, lorſqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de ſavon ; car on voit deſſus & à-travers ces bulles de ſemblables anneaux colorés. Muſſchenbr. *Eſſai de Phyſique.*

Digitized by Google

Voici les principales raiſons par leſquelles M. Muſſchenbroeck prouve que la cauſe des *halos* eſt dans notre athmoſphere. S'il y a une athmoſphere autour des aſtres précédens, il paroît impoſſible qu'elle ſoit de l'étendue qu'on obſerve dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être apperçûes que de peu de perſonnes à-la-fois, & rarement à une plus grande diſtance que deux ou trois lieues; elles diſparoiſſent auſſi-tôt que le vent vient à ſouffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorſqu'il ne fait qu'un petit vent frais; mais dès qu'il augmente, elles ſe diſſipent. Perſonne ne les a jamais obſervées dans un tems tout-à-fait ſerein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à diſparoître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* ſont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les couronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs ſe ſuivoient du centre vers la circonférence, de la maniere ſuivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleue en-dedans, blanche au milieu, & rouge en-dehors; la couleur interne du ſecond anneau étoit pourpre, enſuite bleue, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle; la couleur interne du troiſieme anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a obſervé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Muſſchenbroeck a vû pluſieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge; & d'autres obſervateurs ont encore indiqué diverſes variétés.

Ce phénomene n'arrive pas tous les jours; la raiſon principale eſt qu'il faut que les particules ſoient aſſez raréfiées pour donner paſſage aux rayons: car autrement elles forment des nuages épais qui ne tranſmettent pas la lumiere. Cependant les *halos* ſont plus frequens qu'on ne le croit; on n'y fait pas attention, parce que l'on enviſage rarement le ſoleil pendant le jour. Mais les obſervateurs attentifs aſſûrent que ce phénomene eſt fréquent. Depuis le premier de Janvier juſqu'au premier de Juin 1733, M. Muſſchenbroeck a vû à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du ſoleil; & un autre phyſicien a obſervé le même phénomene plus de ſoixante fois en un an.

M. Fritſch vit le 11 Avril 1729 autour du ſoleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche; & il ſe trouvoit éloigné du ſoleil de deux diametres de cet aſtre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallele à l'horiſon, qui paſſoit par le ſoleil: il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le ſoleil, & qui étoient placés au-dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage; ſouvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un tems fort ſerein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce ſujet, peuvent recourir au traité poſthume de M. Huyghens, *de coronis*; à l'*Optique* de Newton, *liv. II. ch. iv.* & à l'*Eſſai de Phyſique* de Muſſchenbroeck, d'où cet article eſt tiré par extrait. (*O*)

* HALOA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) fêtes qui ſe célébroient dans Athenes, au mois Poſideonis, à l'honneur de Cerés Haloade: c'étoit le tems où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, ſ. m. (*Corderie*) eſt une caverne de ſix ou ſept piés de hauteur, cinq à ſix de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque choſe d'équivalent; on expoſe autant qu'on peut le *haloir* au ſoleil du midi & à l'abri de la biſe.

A quatre piés au-deſſus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traverſent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y ſont aſſujettis: c'eſt ſur ces morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'eſt-à-dire faire ſécher, juſqu'à ce qu'il ſoit en état d'aller à la broye.

Tout étant ainſi diſpoſé, une femme attentive a ſoin d'entretenir perpétuellement ſous le chanvre un petit feu de chenevottes; de le retourner de tems en tems, pour qu'il ſe deſſeche par-tout également; & d'en remettre de nouveau à-meſure qu'on ôte celui qui eſt aſſez ſec pour être porté à la broye. *Voyez les Planches de Corderie.*

HALONÈSE (LA), *Géog. anc.* petite île de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Therméen; il en eſt beaucoup queſtion dans les harangues d'Eſchine & de Démoſthène: elle eſt accompagnée de deux autres petites îles, dont l'une eſt nommée *Piperi*, anciennement *Peparethos*, & l'autre *Jura*. La *Halonèſe* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagiſi*. Pline & Etienne le géographe parlent de deux autres petites îles du même nom, mais différentes de la nôtre. (*D. J.*)

HALOSACHNE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une eſpece de ſel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du ſoleil lui faiſoit prendre de la conſiſtance: il eſt, dit-on, ſous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache ſur des corps marins, ſous une forme plus ſolide. Ce ſel ne differe aucunement du ſel marin ordinaire. *Voyez* SEL MARIN. Les anciens ont auſſi nommé ce ſel, *paraſtonium* & *ſpuma maris*. (—)

HALOS ANTHOS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une ſubſtance ſaline, tenace, viſqueuſe, graſſe & bitumineuſe, que l'on trouvoit nageante à la ſurface des eaux de quelques fontaines & rivieres. On dit qu'elle eſt ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant ſur le bleu. Dioſcoride raconte que cette ſubſtance ſe trouvoit à la ſurface des eaux du Nil & de quelques lacs; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, graſſe, & d'une odeur fétide: il ajoûte qu'elle étoit ſoluble dans l'huile; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules ſalines. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles*. Quelques auteurs ont crû que le *halos anthos* étoit la même choſe que le *ſperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

* HALOT, ſ. m. (*Chaſſe*) trou dans les garennes, où le gibier ſe retire, & où les lapins font leurs petits: c'eſt de-là que vient le mot *halotiere*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* ſoient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, ſ. f. (*Chim.*) on donne ce nom à une branche de la Chimie, qui s'occupe de la nature, de la préparation, ou de la compoſition des différens ſels; on la nomme auſſi *Halurgie*: ce mot vient du grec ἅλς, *ſel*. *Voyez* SEL, NITRE, VITRIOL, *&c.*

HALPO *ou* HALAPO, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle Eſpagne, dans la province de Tabaſco, & ſur la riviere de ce nom, à 3 lieues au-deſſus d'Eſtapo; elle eſt paſſablement riche & habitée par des Indiens. *Long. 273. 40. latit. 17. 48.* (*D. J.*)

* HALQUE, ſ. m. [*Botaniq.*] grand arbre épineux qui a la feuille du genievre, & qui porte une gomme ſi ſemblable au maſtic, qu'on s'en ſert pour l'adultérer: il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie eſt rayé de blanc, comme l'olivier ſauvage; celui de Lybie, d'azur; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *ſangue*: on en fait des inſtrumens de Muſique & des ouvrages de Menuiſerie. On tranſporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'employe contre les maladies vénériennes. Marmol, *liv. VII. ch. j.*

Digitized by Google

HALSTER, ſ. m. [*Commerce*] meſure dont on ſe ſert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halſters* font le muddé, & vingt-ſept muddes le laſt. A Gand, le laſt de blé eſt de cinquante-ſix *halſters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halſters* font le muddé, ou ſix ſacs; chaque ſac eſt de deux *halſters*. *Dict. de Commerce.* [G]

HALTE, ſ. f. *en terme de Guerre*, ſignifie une *pauſe* que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *haltus*, haleine; comme ſi on faiſoit *halte* pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les *haltes* on dreſſe les piques, *&c.*

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on eſt obligé de faire pluſieurs *haltes*; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait *halte* pour ſe repoſer. *Chambers.*

Lorſqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire *halte*, pour ſe remettre plus exactement en bataille, c'eſt-à-dire pour redreſſer ſes rangs & ſes files. On lui fait faire auſſi *halte* pour ſe repoſer dans les longues marches.

Lorſque l'armée fait le campement, le général lui fait faire *halte* pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. [Q]

HALTEREN, [*Géog.*] petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter, ſur la Lippe. *Long.* 24. 42. *lat.* 51. 42. [*D. J.*]

HALTERES, ſ. f. pl. [*Gymn. médic.*] les *halteres* chez les Grecs étoient des maſſes peſantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens ſe ſervoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux ſortes d'*halteres*; les unes étoient des maſſes de plomb que les ſauteurs prenoient dans leurs mains pour s'aſſûrer le corps & être plus fermes en ſautant; les autres étoient une eſpece de palet que l'on s'exerçoit à jetter.

Les *halteres*, ſelon Galien, ſe poſoient à terre, à environ trois piés & demi de diſtance les unes des autres; la perſonne qui vouloit s'exercer ſe plaçoit entre deux de ces maſſes, prenoit de la main droite celle qui étoit à ſa gauche, & de la gauche celle qui étoit à ſa droite, & les remettoit pluſieurs fois de ſuite à leur place, ſans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord poſés. On employoit cet exercice pour la cure de pluſieurs maladies. Mercurial en parle dans ſon *Art gymnaſtique*; j'y renvoye le lecteur. (*D. J.*)

HALA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur les bords du Cébu, à trois lieues de Fez. *Long.* 31. 40. *lat.* 33. 30. (*D. J.*)

HALUNTIUM, ou *AUNTIUM*, [*Géog. anc.*] ville de Sicile: Cicéron nous dit qu'elle étoit ſituée ſur une hauteur, dont l'accès étoit difficile: Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. Deliſle croit qu'elle étoit à-peu-près au même lieu où eſt aujourd'hui *San-Marcon*. Fazel eſtime que ſes ruines ſont à cinq cent pas du bourg de Philadelphe, & que le Chydas eſt à-préſent nommé *Roſmarino*. (*D. J.*)

HALY, [*Géog.*] ville d'Afrique dans l'Arabie heureuſe, ſur les confins de l'Yémen, du côté de Hégias. *Long. Gr. lat.* 19. 40. (*D. J.*)

HALYS, (*Géog. anc.*) grande riviere de l'Aſie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve du côté du midi, au lieu qu'il coule du levant; ils ne ſont excuſables que ſur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I. ch. lxxij.* cependant il y a long-tems qu'Arrien l'a relevée, lui qui avoit été ſur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là, décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII. p. 646.* Ses ſources, dit-il, ſont dans la grande Cappadoce, près de la Pontique, d'où il porte ſes eaux vers le couchant, & tire enſuite vers le nord, par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçû ſon nom des terres falées au-travers deſquelles il paſſe; car tous ces quartiers là ſont pleins de ſel foſſile; on en trouve juſques ſur les grands chemins & dans les terres labourables. La falure de l'*Halys* tire ſur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieues le long de ce fleuve, ajoûte qu'il eſt groſſi dans ſon cours par la riviere de Chechenur, après quoi il arroſe Oſmangioux & Caſtamone, qui eſt preſque à ſon embouchure dans la mer Noire. On croit que c'eſt ſur ce fleuve que ſe donna entre Alliates & Cyaxarée la bataille que fit finir la fameuſe éclipſe de ſoleil annoncée par Thalès, & la premiere qui ait été prédite par des Grecs, ſelon Pline, *liv. II. chap. xij.* ſon nom moderne eſt *Aytoun*. (*D. J.*)

HAM, *ou* HAMM, en latin *Hammona*, [*Géog.*] petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, capitale du comté de la Marck, ſur la Lippe, ſujette au roi de Pruſſe, à trois milles de Soeſt, à ſix lieues S. E. de Munſter, dix-huit N. E. de Cologne. *Long.* 25. 28. *lat.* 51. 42. (*D. J.*)

HAM, en latin *Hammus*, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, à quatre lieues de Noyon, ſur la Somme; les Eſpagnols la prirent après la bataille de Saint-Laurent, en 1557. Elle retourna à la France en 1559, par le traité de Château-Cambréſis. *Voyez* Piganiol de la Force & l'abbé de Longuerue. Elle eſt à vingt-neuf lieues N. E. de Paris. *Long.* 20. 44. 16. *lat.* 49. 44. 58. [*D. J.*]

* HAMA, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) inſtrumens dont on ſe ſervoit à Rome dans les incendies, pour éteindre le feu; ils étoient dépoſés chez les gardes prépoſés à cet effet, comme les ſeaux chez nos commiſſaires: mais on ne ſait ſi les *hama* étoient ou des crochets ou des ſeaux; le dernier eſt le plus vraiſemblable.

HAMAC, ſ. m. lit ſuſpendu, dont les Caraïbes, ainſi que pluſieurs autres nations ſauvages de l'Amérique équinoxiale, font uſage. Quoique la forme des *hamacs* ſoit à-peu-près la même, il s'en voit cependant de pluſieurs ſortes, qui different ſoit par la matiere dont ils ſont faits, ſoit par la variété du travail, ou par les ornemens dont ils ſont ſuſceptibles.

Les *hamacs* caraïbes ſont eſtimés les meilleurs & les plus commodes; ils ſont compoſés d'un grand morceau d'étoffe de coton, épaiſſe comme du drap, d'un tiſſu très-égal & fort ſerré, ayant la figure d'un quarré long portant environ huit à neuf piés de longueur ſur cinq à ſix de largeur: il faut obſerver que cette largeur ſe trouve toûjours diſpoſée ſuivant la longueur du *hamac*. Tous les fils de l'étoffe ſur les bords des deux longs côtés excedent la liſiere d'environ ſept à huit pouces, & ſont diſpoſés par chevreaux formant des eſpeces de boucles, dans leſquelles ſont paſſées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de longs, qu'on nomme *filet*, ſervant à faciliter l'extenſion & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes ſont réunies enſemble par l'une de leurs extrémités, & forment une groſſe boucle à chaque bout du *hamac*: c'eſt dans ces boucles qu'on paſſe les rabans ou groſſes cordes qui ſervent à ſuſpendre la machine au haut de la caſe ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* ſont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*; deux perſonnes de différent ſexe pouvant y coucher aiſément. Les plus petits étant moins embarraſſans, ſe portent à la guerre & dans les voyages. Quelques ſauvages des bords de la riviere d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réſeau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les Européens habitans l'Amérique, préferent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils

Digitized by Google

y ſont plus au frais, ne craignant point la vermine, & n'ont beſoin ni de matelats ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* ſe recroiſant l'un ſur l'autre.

Dans les isles françoiſes il eſt fort ordinaire de voir au milieu des ſalles de compagnie un bel *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverſes couleurs, orné de réſeaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme paſſe les journées entieres, & reçoit ſes viſites ſans autre émotion que celle que peut occaſionner un léger balancement qu'une jeune négreſſe entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chaſſer les mouches qui pourroient incommoder ſa maîtreſſe.

Les femmes de diſtinction, allant par la ville, ſe font ordinairement porter dans des *hamacs* ſuſpendus par les bouts à un long bambou ou roſeau creux & léger que deux negres portent ſur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un ſeul bambou, on fait uſage d'un brancard porté par quatre forts eſclaves.

Les Portugais du Breſil ajoûtent au-deſſus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantiſſent de la pluie & des ardeurs du ſoleil.

Sur les vaiſſeaux les matelots couchent dans des *hamacs* de groſſe toile, communément nommés *branles*, qui different des précédens en ce qu'ils ſont moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu coubes, percés de pluſieurs trous, au-travers deſquels paſſent les filets de façon qu'ils ſont un peu écartés les uns des autres, & par conſéquent le *hamac* reſte toûjours ſuffiſamment ouvert pour y recevoir une eſpece de matelat.

HAMACHATES, (*Hiſt. nat. Lithólog.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une agathe dans laquelle ſe trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de ſang: quelques auteurs ont auſſi donné ce nom au jaſpe rouge. (—)

HAMADE, *Voyez* SAMEIDE.

HAMADRIADE, ſ. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le deſtin dépendoit de certains arbres avec leſquels elles naiſſoient & mouroient; ce qui les diſtingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoient principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, compoſé de ἅμα, *enſemble*, & δρῦς, un *chêne*.

Quoique ces nymphes ne puſſent ſurvivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant abſolument inſéparables; puiſque, ſelon Homere, elles alloient par échappées ſacrifier à Vénus dans les cavernes avec les ſatyres; &, ſelon Séneque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignerent quelquefois une extrême reconnoiſſance à ceux qui les garantirent de la mort; & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent ſévérement punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apollonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide dépeint les complaintes & l'infortune de *l'hamadryade* que l'impie Eryſichton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne reſpectable, qui, dit-il, ſurpaſſoit autant tous les autres arbres que ceux-ci ſurpaſſent l'herbe & les roſeaux. A peine Eryſichton lui eut-il porté un premier coup de hache, qu'on l'entendit pouſſer des gémiſſemens, & qu'on en vit couler du ſang; le coup étant redoublé, l'*hamadryade* éleva fortement ſa voix: « Je ſuis, dit-elle, une nymphe » chérie de Cérès; tu m'arraches la vie, mais j'au-

» rai au moins en mourant la conſolation de t'ap-» prendre que je ſerai bien-tôt vangée »:

Edita e medio ſonus eſt cum robore talis:
Nympha ſub hoc ego ſum, Cereri gratiſſima, ſtipes,
Quæ tibi factorum pœnas inſtare tuorum
Vaticinor moriens, noſtri ſolatia lethi.
Metam. lib. viij. v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être cenſées immortelles, puiſqu'elles mouroient avec leurs arbres. Je ſais bien qu'Héſiode donne à leur vie une durée prodigieuſe dans un fragment cité par Plutarque, ſelon lequel, en prenant la ſuppoſition la plus modérée des Mythologiſtes, la carriere des *hamadryades* s'étendoit juſqu'à 9720 ans; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres, de ceux-là même à qui Pline, *lib. XVI. c. xliv.* donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile aux payens d'imaginer l'exiſtence de ces ſottes de nymphes; car ils convenoient des ſentimens de vénération & de religion pour les arbres, qu'ils croyoient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire leur paroiſſoit un ſigne de longue durée. Il étoit ſimple de paſſer de-là juſqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle; je veux dire, qu'on ſe perſuada que ſans le ſecours des conſécrations, qui faiſoient deſcendre dans les ſtatues la divinité à laquelle on les dédioit, une nymphe, une divinité, s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Eryſichton coupa étoit vénéré pour ſa grandeur & pour ſa vieilleſſe. On l'ornoit comme un lieu ſacré; on y appendoit les témoignages du bon ſuccès de ſa dévotion, & les monumens d'un vœu exaucé; Ovide nous apprend tout cela:

Stabat in his ingens annoſa robore quercus
Una, nemus: vitæ mediam memoreſque tabellæ
Cortacque cingebant, voti argumenta potentis.

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie, à laquelle le géographe Abulfeda donne 60d 45′ de longit. & 34d 45′ de latit. Elle fut renverſée par un horrible tremblement de terre en 1157, & a été depuis rétablie. C'eſt la même que l'Apamée de Strabon ſur l'Oronte, fondée par Seleucus Nicanor, qui faiſoit nourrir 500 éléphans dans ſon territoire fertile. C'eſt ici que le donna ſous Aurélien la fameuſe bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre; on ſait qu'elle la perdit, & qu'elle fut menée priſonniere à Rome avec ſon fils. Ce qui reſte aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards des curieux, au rapport de M. de la Roque, dans ſon *Voyage de Syrie*. Un Bacha a le gouvernement de tout le canton. (*D. J.*)

HAMAMET, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Barbarie, ſur le golfe de même nom, à dix-ſept lieues de Tunis par terre. C'eſt une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple Mahométan, & les habitans en ſont fort pauvres. *Longit. 28. 30. Latit. 36. 30.* (*D. J.*)

* HAMANS, ſ. m. (*Manufact.*) toiles de coton, fines, blanches & ferrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures ſont de Bengale. La piece porte ſur une aune & un ſixieme de large, neuf aunes & demie de longueur.

HAMAXITUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, dont parlent Xénophon, Thucydide, Pline, & Strabon. Il y avoit près de cette ville une ſaline, où durant un certain tems de l'année le ſel ſe fotmoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établiſſement des Teucriens (*Teucri*), peuple amené de Crete par Callinus, poëte élégiaque. (*D. J.*)

Digitized by Google

HAMAXOBIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples qui n'avoient point de maiſons, & qui vivoient dans des chariots. Ce mot eſt formé du grec ἁμαξα, *chariot*, & βιος, *vie*.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit auſſi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoient les parties méridionales de la Moſcovie, & qui ſe ſervoient d'une eſpece de tentes de cuir dreſſées ſur des chariots, au lieu de maiſon, pour être toûjours en état de changer de demeure, & de ſe mettre en voyage.

HAMBRACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, ſur le Fils, à deux lieues d'Amberg.

* HAMBELIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) une des quatre ſectes anciennes du mahométiſme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris ſon nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la perſécution ne ſe charge de le prolonger. Il ne reſte à la ſecte *hambelienne* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, ſi par quelque travers d'eſprit un muphti déterminoit le grand-ſeigneur à proſcrire l'*hambelianiſme* ſous peine de la vie.

HAMBOURG, (*Géog.*) *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de baſſe-Saxe, dans le duché de Holſtein, dont elle eſt indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne : vous trouverez toute ſon hiſtoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un ſénat compoſé de quatre bourguemeſtres & de vingt conſeillers, dont dix ſont gens lettrés, & dix négocians, de trois ſyndics, & un ſecrétaire. La ville & le chapitre ſont de la confeſſion d'Augsbourg; la magiſtrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & ſpirituelles; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puiſſances voiſines la garantit de l'eſclavage.

Elle a autrefois tenu la premiere place entre les villes hanſéatiques; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & ſa banque y a le plus haut crédit. Sa ſituation ſur l'Elbe, qui y fait remonter de grands vaiſſeaux, lui eſt très-avantageuſe pour le trafic. Elle eſt à 14 lieues N. O. de Lunebourg, 15 S. O. de Lubeck, 24 S. de Sleſwig, 22 N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit.* ſuivant Caſſini, *27. 35. 30. lat. 52. 42.*

Voici pluſieurs ſavans qu'*Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius (*Jean Fréderic*) habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint profeſſeur en Belles-Lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des obſervations en trois livres, & un excellent traité des Seſterces; mais ſon fils Jacques Gronovius a effacé, ou, ſi l'on aime mieux, a encore augmenté ſa gloire.

Holſtenius, (*Luc*), garde de la bibliotheque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité eccléſiaſtique & prophane; il en a donné des preuves par des diſſertations exactes & judicieuſes; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il eſt mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius (*Albert*), hiſtorien célebre pour ſon ſiecle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir compoſé de bons ouvrages latins ſur l'hiſtoire, imprimés pluſieurs fois depuis ſa mort; ſavoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norwege; 2°. une hiſtoire de Saxe en treize livres; 3°. une hiſtoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres l'hiſtoire eccléſiaſtique de Saxe, de Weſtphalie, & de Jutland. Il eſt vrai que la réputation de Krantz a été ſort maltraitée par quelques cenſeurs, & qu'on ne peut pas trop le juſtifier de grands plagiats.

Lambecius (*Pierre*) paſſe ſans aucune accuſation de ce genre, pour un des ſavans hiſtoriographes d'Allemagne, comme le prouvent ſes ouvrages; j'entends les ſuivans: 1°. les *origines Hamburgenſes*, en 2 vol. imprimés à Hambourg *in-4°.* en 1652 & 1661; 2°. ſes *lucubrationes Celtiane*, Paris 1647, *in-4°.* 3°. *animadverſiones ad codini origines Conſtantinopolitanas*, Paris, 1665, *in-fol.* elles ſont pleines d'érudition; 4°. le catalogue latin de la bibliotheque impériale en 8 vol. *in-fol.* Ce catalogue eſt par-tout accompagné d'un commentaire hiſtorique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52 ans.

Placcius (*Vincent*) mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liſte dans Morery & dans le P. Niceron, *tome I.* Le principal de ſes ouvrages latins eſt ſon recueil des anonymes & des pſeudonymes, *Hamb. 1674. in-4°. premiere édition*, & qui a enſuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, *in-fol.*

Rolfinck (*Guerner*), en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer ſon oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liſte, les ſeuls qu'on achette encore, ſont ſes *diſſertationes anatomicæ, Noribergæ, 1656 in-4°.* Il mourut à Jéne en 1673, âgé de 74 ans, & laiſſa pluſieurs écrits ſur la Médecine qui ont vû le jour.

Wower (*Jean*) eſt auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathia tractatio*, à Baſle, 1603, *in-4°.* Il a auſſi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, âgé de 38 ans; il faut le diſtinguer de Jean Wower, ſon parent, ami de Lipſe, qui mourut à Anvers en 1613 à 69 ans. (*D. J.*)

HAMBU, (*hiſt. nat. botan.*) arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feuilles ſont vertes toute l'année, les fleurs jaunes ſans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant ſur le gris & velue, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feuilles avec avidité; le bois n'eſt bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curioſor. dec. II. ann. X. obſerv. xxxvj. page 78.*

HAMEAU, (*Géog.*) aſſemblage de quelques maiſons ſans égliſe ni juriſdiction locale; le *hameau* dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont ſe ſont ſervi les auteurs de la baſſe latinité, & qui eſt un diminutif de *ham*. Ce mot de *ham*, qui ſignifie *maiſon*, *habitation*, ſe trouve en forme de terminaiſon dans un grand nombre de noms propres géographiques, ſurtout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, *&c.* & quoique pluſieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur premiere origine n'ait été un *hameau*; de même en Allemagne, cette ſyllabe eſt changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Germersheim, Hildesheim, *&c.* & quelquefois en *hain*. Ce nom *ham* eſt reconnoiſſable non-ſeulement dans le mot françois *hameau*, mais encore dans pluſieurs noms, comme *Efferham* vient d'*Oiſtréham* pour *Weſterham*, qui veut dire *demeure occidentale*; nom qui marque la ſituation de ce lieu, qui eſt au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la ſyllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme;

Digitized by Google

ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa*; tel lieu qui n'étoit qu'un ſimple *hameau*, eſt devenu bourg ou ville, ſans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des *hameaux*, & les puiſſances maritimes par des barques de pêcheurs. (*D. J.*)

HAMEÇON, ſ. m. (*Pêche*) *voyez* HAIN.

* HAMEÇON, (*Tour.*) c'eſt l'inſtrument plus connu ſous le nom *d'ariſet*.

* HAMEDES, ſ. f. (*Manuf.*) toile de coton blanche, claire & fine, de ſeize aunes de long, ſur trois quarts à cinq ſixiemes de large. Elle vient de Bengale.

* HAMÉE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt le manche du griffon ou de l'écouvillon. *Voyez* HAMPE.

HAMEIDE, ſ. f. *terme de Blaſon*, faſce de trois pieces alaiſées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Hameides*, ſelon le pere Menétrier, ſont trois chantiers ou longues pieces de bois en forme de faſces alaſſées qui ſe mettent ſous les tonneaux qu'on nomme *hames* aux pays-bas; ce qui a fait le mot d'*hameides*; une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par alluſion à ſon nom, en ayant introduit l'uſage dans le Blaſon. Il ajoûte qu'*hameide* eſt encore une barriere dans ce pays-là, où les maiſons de bois traverſées ſe nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à cauſe des maiſons de village bâties de cette ſorte, & des barrieres dont les chemins ſont fermés en Suiſſe & en Allemagne ſur les avenues de ces hameaux. D'autres croyent qu'*hameide* vient de la maiſon de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois pieces en forme de faſce, qui en laiſſe voir une autre par ſes ouvertures, qui eſt d'une couleur différente & miſe au-deſſous. On dit auſſi *hamade* & *hamaide*. *Dictionn. de Trévoux.*

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, ſur la Saale, à dix lieues S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y fait la Religion catholique. *Long. 27. 36. lat. 50. 10.*

Hamelbourg eſt la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Baſle, où il ſe fit une grande réputation par la beauté & l'exactitude de ſes éditions. Nous en parlerons *au mot* IMPRIMEUR. (*D. J.*)

HAMELN, (*Géog.*) ville forte d'Allemagne, dans la baſſe-Saxe, au duché de Calemberg, à l'extrémité du duché de Brunſwick, dont elle eſt une clef. Elle eſt agréablement ſituée au confluent de la riviere de Hamel avec le Weſer, à neuf lieues S. O. d'Hanover, ſeize N. E. de Paderborn, dix-ſept S. O. de Brunſwick. En 1542 elle embraſſa la confeſſion d'Augsbourg; c'eſt à un mille de cette ville que ſont les eaux de Pyrmont. *Long. 27. 10. latit. 52. 13.* (*D. J.*)

HAMER, *Hammaria*, (*Géog.*) petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épiſcopale ſous la métropole de Drontheim, mais ſon évêché a été uni à celui d'Anslo; elle eſt à 24 lieues N. E. d'Anslo. *Long. 28. 40. latit. 60. 30.* (*D. J.*)

HAMILTON, (*Géog.*) ville de l'Ecoſſe méridionale, l'une des plus conſidérables de la province de Chydsdal, avec titre de duché, palais & parc. Elle eſt à trois lieues S. O. de Glaſcow, douze O. d'Edimbourg, cent-vingt N. O. de Londres. *Longit. 13. 45. latit. 55. 12.* (*D. J.*)

HAMIZ-METAGARA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par ſes jardins où l'on nourrit des vers à ſoie. *Long. 13. 48. lat. 33. 36.* (*D. J.*)

HAMLÉ, ſ. m. (*hiſt. d'Ethiopie*) nom de l'onzieme mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme tous les autres; car l'année éthiopienne eſt la même que l'égyptienne, compoſée de douze mois, qui ſont 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoûtent après les douze mois dans les années communes, & dans les biſſextiles, on en ajoûte ſix; le mois *hamlé* commence le 14 de Juin. (*D. J.*)

HAMM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans le comté de la Marck, ſur la Lippe.

HAMMA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne; elle a ſa ſource dans la baſſe-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyeres de Sultow; elle arroſe une liſiere de la principauté de Verden, quelques endroits du duché de Brémen; & après s'être groſſie de divers ruiſſeaux, elle ſe décharge dans le Weſer. (*D. J.*)

HAMMA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

HAMMELBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne *Voyez* HAMELBOURG.

HAMMITE, (*Hiſt. nat.*) pierre, *voyez* AMMITE *ou* AMMONITE.

HAMMON, (*Belles-Lettres*) ſurnom donné à Jupiter, qui fous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce au *livre quatrieme de ſon hiſtoire*, nous apprend de la figure ſous laquelle Jupiter y étoit repréſenté. « Le dieu qu'on adore dans ce temple, dit-il, eſt fait d'émeraudes & d'autres pierres » précieuſes; & depuis la tête juſqu'au nombril, il » reſſemble à un bélier. Quand on veut le conſulter, » il eſt porté par quatre-vingt prêtres dans une eſpece de gondole d'or, d'où pendent des coupes » d'argent; il eſt ſuivi d'un grand nombre de femmes » & de filles qui chantent des hymnes en langue du » pays; & le dieu porté par ſes prêtres les conduit » en leur marquant par quelques mouvemens où il » veut aller ». Strabon dit qu'il rendoit ainſi ſes réponſes par des ſignes, c'eſt-à-dire par quelques mouvemens que les prêtres faiſoient faire à ſa ſtatue; mais ces prêtres expliquoient auſſi verbalement la volonté du dieu, comme il arriva lorſqu'Alexandre alla lui-même le conſulter. « Car ce prince s'étant » avancé dans le temple, dit ſon hiſtorien, le plus » ancien des ſacrificateurs l'appella ſon fils, en l'aſſûrant que Jupiter ſon pere lui donnoit ce nom, » & qu'il lui promettoit l'empire du monde ». C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il penſa gâter tout le myſtere par une étourderie; car oubliant tout-à-coup ſa divine origine, il s'aviſa de demander à l'oracle, ſi les meurtriers de ſon pere avoient été punis; le prêtre ſe tira habilement de cet embarras. Ces ſacrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largeſſes d'Alexandre pour ajuſter leurs réponſes à ſes deſirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occaſion où ils étoient venus ſe plaindre à Sparte contre Lyſandre, qui à force de préſens avoit voulu tirer d'eux des réponſes favorables au deſſein qu'il méditoit de changer l'ordre de la ſucceſſion royale; & ſans-doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. *Voyez* ORACLES.

On n'eſt pas d'accord ſur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec ἄμμος, *ſable*, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit ſitué dans les ſables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, bélier; & d'autres veulent qu'*Hammon* ſignifie le *ſoleil*, & que les rayons de cet aſtre ſoient figurés par les cornes avec leſquelles on repréſentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'eſt-à-dire un viſage humain avec deux cornes de bélier au-deſſous des oreilles.

Corne d'Hammon, *terme d'hiſtoire naturelle*. *Voyez* CORNE. (*G*)

Digitized by Google

HAMONT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Liége, à douze lieues N. O. de Maſtricht. *Longit. 23. 16. latit. 51. 17.* (*D. J.*)

HAMPE, ſ. f. *dans l'Artillerie*, eſt un long bâton qui ſert à emmancher quelque choſe, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, *&c.* Ce bâton eſt ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Biſcaye*; il a environ un pouce & demi de diametre: ſa longueur dépend des uſages auxquels il eſt deſtiné. (*Q*)

HAMPE, (*Peinture*) *hampe de pinceau*, c'eſt le manche du pinceau: on écrit & prononce *hante du pinceau*.

L'on peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes ſortes de bois: ceux dont on ſe ſert le plus ordinairement ſont l'yvoire, le fuſin, l'ébene, *&c.*

HAMPE, (*Chaſſe*) c'eſt la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni curia*, (*Géog.*) maiſon royale embellie par Guillaume III. & bâtie par le cardinal Wolſey, ſous le regne de Henri VIII. le payſage, le parterre, l'avenue, & les parcs ſont d'une beauté admirable. Ce palais eſt dans le Middleſex, ſur la Tamiſe, à quatre lieues S. E. de Londres. On y voit les célebres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la requiſition de François I. pour ſa manufacture des Gobelins. *Long. 17. 15. lat. 51. 26.* (*D. J.*)

HAN, ſ. m. (*Comm.*) eſpece de caravanſerai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent ſe retirer avec leurs équipages.

En conſéquence des capitulations entre la France & la porte ottomane, les François ont à Seyde, Alep, Alexandrie, & dans quelques autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils ſont logés ſéparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanſerai ne conſiſte guere que dans la grandeur: ce dernier étant un vaſte bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartements qui ſont tous raſſemblés dans une eſpece de grange. *Voyez* CARAVANSERAI.

Les *hans* de Conſtantinople ſont de grands bâtimens qui reſſemblent aſſez aux cloîtres de nos monaſteres; ils ſont bâtis de pierre pour prévenir les accidens du feu aſſez ordinaires dans cette grande ville, dont la plûpart des maiſons ne ſont que de bois. En-dedans eſt une eſpece de cour quarrée avec une fontaine au milieu environnée d'un baſſin. Autour de cette cour ſont quantité d'arcades partagées en divers appartiemens, toutes conſtruites de même. Au-deſſus des arcades régnent des galeries ou corridors où aboutiſſent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du rez-de-chauſſée ſervent de magaſins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en-haut, où ils ſont néanmoins obligés de ſe fournir de meubles & d'uſtenſiles de cuiſine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clés la moitié ou le quart d'une piaſtre, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aſpre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magaſins pour les marchandiſes. Tous les ſoirs ces *hans* ſont fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HANAP, ſ. m. (*Commerce*) mot dont on ſe ſert dans les anciennes ordonnances, pour ſignifier une *taſſe*. Il ſe dit en général de toutes ſortes de vaſes. Les huiſſiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. *Page 124 de l'ancienne ordonnance.*

HANAU, *Hanovia*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wéteravie, capitale d'un comté de même nom, appartenant au Landgrave de Heſſe-Caſſel, avec un château; on la diviſe en vieille & en nouvelle. Il y a eu autrefois dans cette ville une imprimerie célebre. Le comté de *Hanau* eſt borné par le comté d'Iſembourg & par l'abbaye de Fulde au nord, par le comté de Reineck à l'eſt, par l'archevêché de Mayence au ſud, & par la Wéteravie à l'oüeſt. La capitale eſt dans une vaſte plaine, ſur la riviere de Kuenh, à deux milles E. de Francfort, trois N. E. de Darmſtadt. *Long. 26. 35. latit. 49. 58.* (*D. J.*)

* HANBALITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une des quatre ſectes reconnues pour orthodoxes dans le Muſulmaniſme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Bodger l'an 164 de l'égire & 785 de la naiſſance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'égire ou 862 de la naiſſance de J. C. en a été le chef: il prétendoit que le grand prophete monteroit un jour ſur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun ſyſtême de religion: voilà Dieu déplacé. Le reſte des Muſulmans ſe récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne ſera pas ſurpris que cette héréſie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette ſecte ſoit la même que celle des Hambaliens, malgré la reſſemblance des noms. *Voyez* HAMBALIENS.

HANCHE, ſ. f. (*Anatomie*) partie du corps qui eſt entre les dernieres côtes & les cuiſſes.

Les *hanches* conſiſtent en trois os joints enſemble, qui, à-meſure que l'homme avance en âge, deviennent ſecs, durs, & oſſeux; de ſorte que dans les adultes ces trois os ſemblent n'en faire qu'un ſeul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, ſont unis enſemble antérieurement, par une eſpece de ſymphiſe cartilagineuſe, & poſtérieurement aux deux côtés de l'os ſacrum; de façon qu'ils repréſentent un baſſin. *Voyez* BASSIN.

Chacun d'eux n'eſt qu'une ſeule piece dans l'âge parfait, quoique dans les jeunes ſujets il ſoit compoſé de trois, l'ilium, l'iſchion, & le pubis. *Voyez* ILIUM, *&c.*

Les parties formées par ces trois pieces ſont la cavité coyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'iſchion & le pubis, la grande échancrure iſchiatique formée par l'os ilium & l'iſchion, une éminence ou protubérance oblique au-deſſus de la cavité coyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure ſur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os pubis & l'os iſchion. *Voyez* COYLOÏDE. (*L*)

HANCHES, (*Manége & Maréchall.*) parties de l'arriere-main du cheval, dont, ſoit eu égard au traitement, ſoit eu égard au maniment de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.

Les *hanches* réſultent proprement des os des iles; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le ſommet des flancs juſqu'au graſſet; car dès-lors on a pris deux parties pour une ſeule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuiſſe qui eſt inconteſtablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins groſſiere, puiſque l'on a donné le nom de *cuiſſe* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compoſe. *Voyez* EFFORTS.

L'extrémité ſupérieure de l'arriere-main ainſi fauſſement enviſagée, on a penſé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de diſtance des reins à l'origine de la queue, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette diſtance avec l'étendue des parties qui précedent cette même extrémité, puiſſe en reconnoître aiſément les défauts, quelques auteurs ſe ſont perſuadés de pouvoir en juger par la poſition du jartet; dans le cas où la diſ-

Digitized by Google

tance eſt trop conſidérable, ils ont prétendu que la ſaillie en doit être trop en-arriere; & dans celui où elle eſt trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une ſemblable regle, & y déférer, lorſque l'on fait attention que le port & la ſituation de cette portion de l'extrémité poſtérieure varie conſéquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt ſe campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans ſa marche peut être plus ou moins aſſis, plus ou moins enſemble? Il eſt néanmoins vrai que de la forme peu meſurée du fémur, du tibia, & même du canon, dépend la poſition plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne ſauroient y donner lieu. S'il s'agiſſoit de fixer les proportions que doit avoir l'eſpace qu'on leur a très-mal-à-propos aſſigné, nous établirions comme un principe sûr; que deux lignes tirées dans un cheval vû de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe juſqu'au graſſet, l'autre depuis la ſommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon juſqu'à la pointe de la feſſe, doivent être égales en longueur à deux lignes qui ſeroient tirées du graſſet au-deſſous de la partie ſaillante & latérale externe du jarret, & de cette partie ſaillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* ſont réellement un compoſé de pluſieurs os unis par ſymphiſe, c'eſt en ignorer & en méconnoître totalement la diſpoſition mécanique, que de leur attribuer la faculté d'être mûe. Le jeu, les reſſorts de l'arriere-main dérivent eſſentiellement de la flexibilité & de la mobilité des vertebres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité conſtante & dont on eſt pleinement convaincu par la ſeule inſpection du mouvement progreſſif de l'animal, puiſqu'au moment où ſes piés de derriere avancent ſous lui & répondent à la ligne de direction de ſon centre de gravité, la flexion & la coutbure de ſes reins ſont très-apparentes, il eſt facile de concevoir que dans la circonſtance de la diſtance trop longue des parties qui limiteur antérieurement & poſtérieurement l'extrémité ſupérieure dont nous avons parlé, ces mêmes piés, lors du pli des vertebres & des articulations des colonnes, outre-paſſeront néceſſairement dans leurs portées la piſte de ceux de devant, & conſtitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'inſtabilité, & conſéquemment de foibleſſe. Cette conſidération a ſans-doute engagé Soleyſel à regarder des chevaux ainſi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrein s'oppoſe en effet au port de leurs piés trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'aſſeoir aſſûrant celle de la percuſſion, le devant eſt chaſſé & relevé avec véhémence: mais auſſi dans la deſcente, il faut convenir qu'ils ſouffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainſi que l'a ſoûtenu cet auteur, mais parce qu'ils ſont à chaque inſtant prêts à s'acculer.

Du défaut oppoſé naît l'impoſſibilité de baiſſer le derriere, dont la roideur ſe montre conſtamment; la courbure des vertebres n'opérant en quelque ſorte qu'un mouvement obſcur, & la ſituation perpendiculaire des colonnes dans leur appui hauſſant & relevant toûjours la croupe.

Le cheval eſt réputé avoir les *hanches* hautes, lorſque les iléons paroiſſent à l'extérieur; il eſt appellé *cornu*, lorſque la graiſſe & ſon embonpoint ne peuvent en dérober l'extrême ſaillie: il eſt dit *chanché* ou *épointé*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. *Voyez* ENCHANÉ, ÉPOINTÉ. Si le cheval ſe berce en marchant, ce qui provient de la foibleſſe de ſes reins, nous diſons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins, le derriere eſt à-peine ſuſceptible de mouvemens; l'action progreſſive eſt d'une lenteur extrême, & n'a lieu que par l'action des colonnes; les *hanches* ſont traînantes; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Eſpagne, dépendent de la juſte proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ſes reins, ainſi que de celles des agens qui meuvent le derriere.

Aſſouplir, aſſûrer, affermir, baiſſer, faire plier, travailler, aſſujettir les hanches, &c. ces expreſſions uſitées dans les manéges, priſes dans le véritable ſens & dans leur ſignification propre, ne doivent donc préſenter à l'eſprit que l'idée que lui offriroit l'empioi de ces mêmes verbes régiſſant & précédant ces mots, *le derriere, l'arriere-main, ou la croupe*.

Cette extrémité dans l'animal chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le tranſport de la maſſe en-avant, & ſoûtenir celui de cette même maſſe en-arriere, a néceſſairement beſoin d'être ſollicitée inſenſiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui ſont permiſes: tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aiſance, eſt totalement incapable de la diſtribution proportionnée de ſes forces, du rejet meſuré, du contre-balancement exact du poids de ſon corps ſur les parties poſtérieures, & d'une union qui ſeule peut le rendre agréable à la main, alléger ſon devant, aſſûrer ſa marche, & maintenir le derriere dans une ſituation où toutes percuſſions s'effectuent, pour ainſi dire, ſans travail & ſans peine. *Voyez* UNION.

Obſerver les *hanches*, faire obſerver les *hanches*, *voyez* FUIR LES TALONS, ÉLARGIR.

HANCHE, (*Marine*) c'eſt la partie du vaiſſeau qui paroit en-dehors depuis le grand cabeſtan juſqu'à l'arcaſſe; ou bien c'eſt la partie du bordage qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des banſeilles ou galeries qui ſont ſous les flancs. *Voyez Pl. I. Marine*, un vaiſſeau vû par le côté. (*Z*)

HANCHON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie du Bréſil, qui par ſon plumage, ſa grandeur & ſa figure, reſſemble beaucoup au buſard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou ſe joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Bréſil regardent la rattiſure des ongles & du bec de cet oiſeau comme un des plus excellens contre-poiſons, & ils prétendent que ſes plumes, ſa chair, & ſes os guériſſent beaucoup de maladies. *Voyez* Redi, *Obſerv. ſur diverſes choſes naturelles*.

HANGARD, HANGARS, ſ. m. (*Gramm.*) ce ſont de longs appentis avec des toîts inclinés, que l'on établit dans les arſenaux & ateliers de conſtruction, ſous leſquels on met à couvert & on range les bois de conſtruction, les affûts de canon, *&c.*

Les *hangards* ſervent encore de remiſe pour les équipages; à certains artiſtes, d'ateliers amovibles; & à une infinité d'autres uſages.

* HANIFITT, ſ. m. & f. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte mahométane; les Turcs s'en ſervent pour déſigner l'orthodoxie.

* HANLU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom du dix-ſeptieme mois des Chinois; il répond à notre mois de Novembre. Le mot *hanlu* ſignifie *froide roſée*: c'en eſt la ſaiſon.

HANNEBANE, (*Mat. med.*) *Voy.* JUSQUIAME.

HANNETON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectol.*) inſecte de la claſſe des ſcarabés, *ſcarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'eſt un des grands ſcarabés; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des aîles de couleur brune rouſſâtre; la poitrine eſt velue; chacune des enveloppes des aîles a quatre ſtries; l'anus eſt pointu & recourbé en bas; le ventre a une couleur brune

Digitized by Google

avec des taches blanches ſur les côtés; la levre ſupérieure eſt obtuſe. *Linnæi fauna ſuecica.*

M. Rœſel, dans ſon *Amuſement phyſique ſur les inſectes*, diſtingue deux ſortes de *hanneton* par la couleur d'une plaque qu'ils ont ſur le cou, & qui eſt rouge ſur les unes & noire ſur les autres, & par la pointe de la partie poſterieure de leur corps, qui eſt mince & courte dans les *hanneton* à plaque rouge, & plus longue & plus groſſe dans les autres. On reconnoît aiſément le ſexe de ces inſectes; ils ont une houpe feuilletée à l'extrémité des antennes, qui eſt plus longue dans les mâles que dans les femelles, ils déploient tous cette houpe, lorſqu'ils prennent leur eſſor. Les antennes ſont repliées ſur les yeux qui ſont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues; ils ont ſur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les diſtinguent des autres eſpeces de *hanneton*. Les deux jambes de devant ſont les plus courtes; la partie moyenne eſt large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes: cette partie leur ſert à creuſer dans la terre, quelque dure qu'elle puiſſe être. Les ſix jambes ſont terminées par deux crochets qui ſoûtiennent cet inſecte contre les ſurfaces verticales.

L'accouplement des *hannetons* dure long-tems; dès que la femelle eſt fécondée, elle creuſe un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié; elle y dépoſe des œufs oblongs, de couleur jaune chaire, qui ſont placés les uns à côté des autres: après la ponte, la femelle fort de ſon trou & ſe nourrit pendant quelque tems de feuilles d'arbres. M. Rœſel préſume qu'il n'y a qu'une ponte; il enfermadans de grands vaſes couverts de crepe & à moitié remplis de gaſon, un grand nombre de *hannetons* qui venoient de s'accoupler; après quinze jours il trouva pluſieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vaſes; il mit les autres dans une cave ſans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vaſes fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs; on mit du gaſon frais dans le vaſe, & on le tint expoſé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroiſſement pendant l'automne; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les retira au mois de Mai; ils étoient alors ſi forts, qu'il falloit leur donner ſouvent du gaſon frais, & bien-tôt on fut obligé de les mettre ſur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitue, pour ne les pas laiſſer manquer de nourriture: malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la ſeconde & la 3e année.

A trois ans, ces vers ont au-moins un pouce & demi de longueur, lorſqu'ils s'étendent; ordinairement ils ſont un peu recoquillés; ils ont une couleur blanche jaunâtre; le deſſous du corps eſt uni, & le deſſus eſt rond & voûté. Chacun de ces vers a douze ſegmens, ſans compter la tête; le dernier, qui eſt le plus grand, a une couleur griſe violette, qui vient de celle des extrémens qu'il renferme, & que l'on voit à-travers de chaque côté du corps. Par-deſſus tous les ſegmens s'étend une eſpece de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à mi-corps, qui ſont autant de trous par leſquels le ver reſpire; il a ſix jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, ſous les trois premiers ſegmens. La tête eſt grande, applatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luiſante; elle a en-devant une pince brune, obtuſe & dentelée à ſes extrémités, & une levre entre les deux pieces de la pince; il n'arrive guere que ce ver ſorte de la terre; lorſqu'on l'en tire en la fouillant il y tentre auſſi-tôt, ſoit pour fuir les oiſeaux dont il deviendroit la proie, ſoit pour éviter les rayons du ſoleil.

Ce ver change de peau au-moins une fois l'an; lorſqu'elle devient trop étroite, il fait une petite loge de terre dans laquelle il ſe dépouille; on a donné à cette loge le nom de *pillule*, parce qu'elle eſt ronde & dure, & on a appellé *ſcarabés pilluliaires* pluſieurs eſpeces de ſcarabés dont les vers forment de pareilles loges; celui-ci, après avoir quitté ſa peau, ſort de ſa loge pour chercher ſa nourriture près de la ſurface de la terre; mais dès qu'il gele, il deſcend plus bas pour ſe mettre à l'abri du froid.

Ce n'eſt qu'à la fin de la quatriéme année que ce ver ſe métamorphoſe; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une braſſe de profondeur, & il ſe fait une loge qu'il rend liſſe & unie; enſuite il ſe taccourcit & ſe gonfle: avant la fin de l'automne, il quitte ſa derniere peau de ver, pour prendre la forme de chryſalide; elle commence par être de couleur jaunâtre, enſuite elle eſt jaune & devient rouge: on y reconnoît le *hanneton* qui en doit ſortir.

A la fin de Janvier ou au commencement de Février, cette chryſalide devient un *hanneton* qui eſt d'abord de couleur blanche ou jaunâtre; il ne prend toute ſa conſiſtance & ſa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours: mais il reſte encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de Mai, plûtôt ou plûtard, ſelon la température de l'air; alors on voit les *hannetons* ſortir de terre, principalement les ſoirs, ou au-moins on apperçoit leurs trous dans les ſentiers qui ſont durcis par la ſéchereſſe.

Le froid fait mourir en terre les jeunes *hannetons*; ainſi lorſque le mois de Mai ne leur eſt pas favorable, le plus grand nombre périt, & il n'en reſte que peu; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs; & par conſéquent il n'y a rien encore qu'un petit nombre de *hannetons* quatre ans après, lorſque le produit de ces œufs ſort de terre. Au contraire, le mois de Mai étant chaud, les *hannetons* font en grand nombre, & concourent tous à la production d'une nombreuſe poſtérité, qui patoît au bout de quatre ans. M. Rœſel aſſûre que les deux ſortes de *hannetons* dont il a fait mention dominent ſucceſſivement l'une ſur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre, & que les obſervations dont nous venons de donner le précis, l'ont miſe en état de prédire qu'elle ſorte de *hanneton* dominera, & ſi ces inſectes ſeront en grand ou en petit nombre. *Extrait de l'amuſement phyſique ſur les inſectes, par* Auguſte Jean Rœſel, peintre en miniature, *in-4°. à Nuremberg. (I)*

HANNETON, ſubſt. f. (*Boutonniers - Frangiers*) *ſoucis d'hanneton*, eſpece de frange à houpette, qui imite les cornes houpées de l'inſecte de ce nom. Ce ſont les frangiers qui fabriquent les ſoucis d'*hanneton*.

HANNUYE, (*Géogr.*) petite ville des Pays-bas Autrichiens, dans le Brabant, ſur la Chête, à quatre lieues de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Longit. 22. 45. Latit. 50. 40.* (*D. J.*)

HANOE, (*Géog.*) île de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieues de Carlſcron.

HANOVER, LE PAYS DE *(Géogr.)* Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawenbourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obherwalde, *&c.* Georges-Louis de Brunſwick unit en ſa perſonne tous ces états, & devint enſuite roi d'Angleterre. Les François conquirent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'hiſtoire ne parle de ſemblables événemens paſſagers que comme elle parle des ravages cauſés par le débordement d'un fleuve qui ſort de ſon lit. *(D. J.)*

HANOVER, *ou* HANOVRE, *Hanovera*, *(Géogr.)* ville d'Allemagne au cercle de baſſe Saxe, capitale de l'électorat de Brunſwick, appellé auſſi l'*électorat d'Hanover*; elle eſt dans une plaine ſablonneuſe, ſur la Leyne, à ſix lieues S. E. de Neuſtat, dix S. O. de

Digitized by Google

Zell, ſix N. O. de Brunſwig. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilége des villes, car juſqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long. 27. 40. Lat. 52. 25.* (*D. J.*)

HANSCRIT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) langue ſavante chez les Indiens, où elle n'eſt entendue que des pendets & autres lettrés. On l'apptend dans l'Indoſtan, comme nous apptenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kitcher en a donné l'alphabet. On eſt dans l'opinion que ce fut en *hanſcrit* que Brama reçût de Dieu ſes préceptes; & c'eſt là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue ſainte. *Dict. de Trév.*

HANSE, ſ. f. (*Commerce*) ſociété de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanſe*, dans la langue allemande, ſignifie *ligue*, *ſociété*. Cette aſſociation ſe fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubeck en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoyeroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, riviere qui coule à Lubeck & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette derniere ville juſqu'à l'Océan, les pirates voiſins de faire des courſes ſur l'Elbe. 2°. Que Lubeck payeroit la moitié des frais de cette entrepriſe. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, ſeroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs privileges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubeck s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus ſûr & plus facile; les villes voiſines, ſavoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une proſpérité ſi promte, demandetent à être admiſes dans l'alliance, & l'obtinrent. Bien-tôt, par les mêmes raiſons, cette aſſociation de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, ſavoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Ruſſie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où ſe portoient les marchandiſes des contrées voiſines pour paſſer plus commodément par-tout où les intéreſſés en auroient beſoin.

Les princes, qui n'y conſidéroient d'abord qu'une ſociété lucrative, furent les premiers à ſouhaiter que leurs villes y entraſſent, & en effet il ne s'agiſſoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanſe*; & ſi on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres aſſociées, il ſe trouve auſſi grand nombre d'occaſions, où la *hanſe* n'a rien fait pour les villes de l'aſſociation qui étoient opprimées.

Les ſouverains de divers pays deſirant d'attirer chez eux par les ſollicitations de leurs ſujets, le commerce de la *hanſe*, lui accordetent pluſieurs privilèges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des Oſterlins, c'eſt ainſi qu'on nommoit les négocians des villes hanſéatiques, du mot *oſt*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *oſtſée*, qui ſignifie la *mer Baltique*. Ces lettres ſont entr'autres de Louis XI. en 1464, & en 1483, peu avant ſa mort, & de Charles VIII. en 1489.

Le fort de la *hanſe* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conſerve encore une ombre de ſon ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubeck, Cologne, Brunſwick & Dantzig. Bruges ne fut pas la ſeule dans les Pays-bas; Dunkerque, Anvers, Oſtende, Dordrecht, Rotterdam, Amſterdam, ſe voyent ſur d'anciennes liſtes comme villes hanſéatiques, auſſi-bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marſeille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Eſpagne; Liſbonne en Portugal; Livourne, Meſſine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, *&c.*

Cependant pluſieurs choſes concoururent à affoiblir cette ſociété. La bouſſole ouvrit le ſpectacle des Indes orientales & occidentales: alors quelques princes trouvetent mieux leur compte à favoriſer le commerce particulier de leurs ſujets. Il ſe forma dans leurs états des compagnies qui firent non ſeulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquiſitions, des établiſſemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainſi l'on vit ſe détacher de gros chaînons de la *hanſe*. D'un autre côté, Charles-quint, ennemi de toute ſociété qui ne ſervoit pas directement à ſes vûes ambitieuſes, réduiſit lui-même celle-ci à très-peu de choſe dans ſes états. Des ſouverains d'Allemagne, moins ſages encore, au lieu de conſervet les privilèges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient entichis, ne ſongerent qu'à ſubjuguer ces villes, ſous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin, quelques autres perdant de leur éclat par les viciſſitudes des choſes humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, ſe retirerent d'elles-mêmes d'une ſociété qui leur étoit onéreuſe: ainſi la *hanſe* qui avoit vû juſqu'à quatte-vingt villes ſur ſa liſte, commença à décheoir au commencement du xvj. ſiecle, & finit comme le Rhin, qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau lorſqu'il ſe perd dans l'Océan.

Envain patla-t-on de rétablir la *hanſe* en 1560; envain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; envain propoſa-t-on des formules de ſon renouvellement en 1579; envain imagina-t-on un nouveau plan à ce ſujet en 1604; ſon regne étoit paſſé, & peu de villes ſouſcrivitent aux plans propoſés. Louis XIV. faiſoit des traités avec la *hanſe*, lorſqu'il n'y avoit plus de villes hanſéatiques dans ſon royaume, & que les villes d'Allemagne, qui ſeules conſervoient une ombre de l'ancienne *hanſe*, voyoient reſſerrée leur aſſociation de trafic dans la partie ſeptentrionale de l'empire; encore depuis ce tems-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wiſmar en baſſe Saxe; ces deux villes, qui étoient hanſéatiques, ſont devenues de ſimples villes de guette, quoique le port de Riga ait toûjours ſervi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanſéatique ne ſubſiſte plus qu'à Lubeck, à Hambourg & à Brême: ce ſont les ſeules trois villes qui conſervent encore ce titre, avec une eſpece de liaiſon & des uſages dont nous ne donnerons point ici l'expoſé, mais qu'on trouvera dans l'*Hiſtoire de l'Empire* par M. Heiſs. (*D. J.*)

* HANSE, (*Commerce*) ſe dit de quelques impoſitions aſſiſes en différens endroits ſur des marchandiſes à péages; les bateaux payent un droit de *hanſe* la premiere fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanſe* eſt auſſi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paye au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

* HANSE. Les Epingliers appellent ainſi les branches de l'épingle empointée, lorſqu'elle n'a plus beſoin pour être ferrée que d'être enfilée. *Voyez* ENFILÉS, EMPOINTÉS, EPINGLE.

HANSEATIQUE (*Géogr.*) ville. *Voyez* HANSE.

HANSGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne à Ratisbonne à un magiſtrat qui juge des différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE *ou* AUSSIERE, ſ. f. (*Marine*) C'eſt un gros cordage qui ſert à touer un vaiſſeau ou à le remorquer; il ſert auſſi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à-bord d'un autre. La *hanſiere* ſert

Digitized by Google

à la plus petite ancre, nommée *ancre de touci*. Ce cordage eſt compoſé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de pluſieurs groſſeurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence juſqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire eſt de 120 braſſes. Ils ſont d'un grand uſage dans la Marine. Si l'on veut un plus grand détail ſur cette ſorte de cordage & ſa fabrique, on peut voir le *chap. viij. de l'art. de la Corderie*, par M. Duhamel, *Paris 1757.* & l'article CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMPSHIRE, *(Géog.)* ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre ſur la Manche. Elle a 34 lieues de tour, & 1312 mille 500 arpens, 150 paroiſſes, & 20 villes à marché. C'eſt un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer, & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit ſoin d'aggrandir. L'iſle de Wiglit fait partie de cette province, mais le port de Portſmouth en fait la gloire. Wincheſter en eſt la capirale.

Hantshire peut ſe vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je paſſe ſous ſilence, le célebre Jean Greaves, en latin *Grevius*, ſavant univerſel, & en particulier conſommé dans la connoiſſance des Langues orientales, & de la Géographie des Arabes. Cette ſcience lui doit la traduction de l'Aſtronomie du Perſan Shah-Colgé, imprimé à Londres en 1652, *in-4°.* & les tables de la longitude & de la latitude des Etoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laiſſé en M. S. une verſion des cartes géographiques d'Abulfeda, & la deſcription des montagnes de la terre du même auteur; outre pluſieurs morceaux ſur les géographes Arabes, ſur leurs poids, leurs meſures, & les mumies.

Auſſi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Conſtantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il meſura ſur les lieux les pyramides, dont il a donné la deſcription en anglois en 1646, *in-8°.* Il fit dans ſes voyages, qui durerent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également conſidérable & importante de manuſcrits grecs, arabes & perſans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A ſon retour, il publia les livres qu'il avoit projettés dans ſes voyages & dans ſes études; ſavoir, ſa Pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du Pied romain & du Denier, imprimé à Londres en 1647. in-8°. *De Signis Arabum & Perſarum aſtronomicis*, Londini 1649. in-4°. *Elementa Linguæ perſicæ*, in-8°. *Epochæ celebriores ex traditione Ulug-beigi*, en perſan & en latin, Lond. 1650. in-4°. *Lemmata Archimedis defiderata*, Lond. 1654. La maniere de faire éclore les poulets dans les fours, ſelon la méthode des Egyptient, fous ce titre : *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne calefcentibus*, apud *Rabirenſes excludendi.* Ce petit écrit eſt dans les *Tranſact. Philoſ.* 1677. Lettre ſur la latitude de Conſtantinople & de Rhodes, en anglois, *in-8°.* On l'a inſérée dans les mêmes *Tranſ.* Décemb. 1685.

Cet homme, unique en ſon genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laiſſé un ſi grand nombre de prêts pour l'impreſſion, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié ſa vie. *(D. J.)*

* HAOAXO, *(Géogr.)* riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a ſa ſource dans les montagnes de l'Abyſſinie, traverſe le royaume d'Adel, baigne ſa capitale, & ſe décharge dans le détroit de Babelmandel. C'eſt une des plus conſidérables de l'Ethiopie. Elle ſe déborde comme le Nil.

* HAPHTAN, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) leçon que font les Juifs au jour du ſabbat, d'un endroit des prophetes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *hareſeſe* & l'autre *haphtan*; elles finiſſent l'office. Cet uſage eſt ancien, & ſubſiſte encore aujourd'hui. Ce fut la défenſe ridicule qu'Antiochus fit aux Juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les Juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

* HAPPE, ſ. f. *(Arts & Métiers)* c'eſt un nom commun à pluſieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont l'uſage eſt de fixer, aſſujettir, en embraſſant & ferrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'eſſieu d'un carroſſe, dont il prévient l'uſure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue eſt miſe au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pieces de bois, on l'appelle *happe*; un lui donne le même nom, ſi ce ſont des pierres, comme il ſe pratique aux ponts, aux murs des maiſons. A la Monnoie, chez les Luthiers & ailleurs, ce ſont des eſpeces de tenailles ou pinces. Celles de la Monnoie ſervent dans l'attelier où l'on fond, à tirer les creuſets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *machoire*, eſt recourbée pour la commodité du ſervice.

* HAPPE, (*Satines*) ce ſont des anneaux de fer dont les poêles ſont garnies en deſſus. Ces anneaux ſervent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diamette, où paſſent des crocs de fer de deux pieds & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapſalia*, *(Geogr.)* petite ville maritime de Livonie, dans l'Eſthonie, au quartier de Wickeland, autrefois epiſcopale. Elle appartient à l'empire ruſſien, & eſt ſur la mer Baltique, à 16 lieues S. O. de Revel. *Long. 41. 10. Latit. 59. 10.* (*D. J.*)

* HAQUÊME, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom d'un juge chez les Maures de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel ſans appel; il ſiége les jeudis. Il eſt aſſiſté à ſon tribunal d'un lieutenant, appellé l'*almocade*. *Haquême* vient de *ghacham*, ſavant, lettré. C'eſt ainſi qu'autrefois nos magiſtrats & nos juges étoient appellés *clercs*.

HAQUET, ſ. m. (*Commerce*) eſpece de charrette ſans ridelle, qui fait la baſcule quand on veut, ſur le devant de laquelle eſt un moulinet, qui ſert par le moyen d'un cable à tirer les gros fardeaux de marchandiſes pour les charger plus commodément.

Il y a deux ſortes de *haquets*; l'un à timon, qui eſt tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'eſt par des hommes. On ſe ſert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont le terroir eſt uni pour voiturer des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, *&c.* des balles, ballots & caiſſes de toutes ſortes de marchandiſes. *Voyez les Planc. de Charron, & leur explication.*

* HAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt, chez les Indiens, le nom de la ſeconde perſonne divine à ſa dixieme & derniere incarnation : elle s'eſt incarnée pluſieurs fois, & chaque incarnation a ſon nom; elle n'en eſt pas encore à la derniere. Quand une idée ſuperſtitieuſe a commencé chez les hommes, on ne ſait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avénement, tous les ſectateurs de la loi de Mahomet ſeront détruits. *Har* eſt le nom de cette incarnation finale, à laquelle la ſeconde perſonne de la trinité indienne paroîtra ſous la forme d'un paon, enſuite ſous celle d'un cheval ailé. *Voyez le Dict. de Trév. & les Cérémon. religieuſes.*

HARACH, (*Hiſt. mod.*) nom de la capitation impoſée ſur les Juifs & les Chrétiens en Egypte; le produit

Digitized by Google

produit en appartenoit autrefois aux Janissaires: mais depuis plus de cent ans, cet impôt se perçoit par un officier exprès qu'on envoye de Constantinople sur les lieux, & qu'on appelle pour cette raison *harrach aga*. Les Chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts, par une espece de traité fait avec Sélim; présentement ils doivent payer de capitation, depuis l'âge de seize ans, les uns cinq dollars & demi, & les autres onze, suivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie, ou deux shellings six sols d'Angleterre. (*D. J.*)

HARAI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un tribut reglé que doivent payer au grand Seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans; cet impôt est fondé sur l'alcoran, qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité paye chaque année treize drachmes d'argent pur, si en demeurant sous la domination mahométane elle veut conserver sa religion. Mais les sultans & les visirs, sans avoir égard au texte de l'alcoran, ont souvent haussé cette capitation; elle est affermée, & celui qui est prépose à la recette de ce tribut se nomme *haraj-bachi*.

Pour s'assûrer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le *haraj*, on lui mesure le tour du cou avec un fil, qu'on lui porte ensuite sur le visage; si le fil ne couvre pas l'espace qui est entre le bout du menton & le sommet de la tête, c'est un signe que la personne n'a point l'âge requis, & elle est exempte du tribut pour cette année; sans quoi elle est obligée de payer. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane*.

HARAM, s. m. (*Hist. mod.*) à la cour du roi de Perse, c'est la maison où sont renfermées ses femmes & concubines; comme en Turquie l'on nomme *serrail* le palais ou les appartemens qu'occupent les sultanes.

* HARAME, s. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagascar donnent à l'arbre qui produit la gomme tacamahaca.

HARANGUE, s. f. (*Belles-Lettres*) discours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un historien ou un poëte, met dans la bouche de ses personnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *arenga*, qui signifie la même chose; Ferrari le fait venir d'*arringo*, joûte, ou place de joûte; d'autres le tirent du latin *ara*, parce que les Rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels, comme Caligula en avoit établi la coûtume à Lyon.

Aut Lugdunenſem rhetor diſturus ad aram. Juven.

Ce mot se prend quelquefois dans un mauvais sens, pour un discours diffus ou trop pompeux, & qui n'est qu'une pure déclamation; & en ce sens un harangueur est un orateur ennuyeux.

Les héros d'Homere haranguent ordinairement avant que de combattre; & les criminels en Angleterre haranguent sur l'échafaud avant que de mourir; bien des gens trouvent l'un aussi déplacé que l'autre.

L'usage des *harangues* dans les historiens a de tout tems eu des partisans & des censeurs; selon ceux-ci elles sont peu vraisemblables, elles rompent le fil de la narration: comment a-t-on pû en avoir des copies fideles? c'est une imagination des historiens, qui sans égard à la différence des tems, ont prêté à tous leurs personnages le même langage & le même style; comme si Romulus, par exemple, avoit pû & dû parler aussi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues*, & sur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenseurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'histoire, & que quelquefois on ne peut les en retrancher, sans lui dérober une partie considérable des faits: « Car, dit à ce » sujet M. l'abbé de Vertot, il faut qu'un historien » remonte, autant qu'il se peut, jusqu'aux causes les » plus cachées des évenemens; qu'il découvre les » desseins des ennemis; qu'il rapporte les délibéra- » tions, & qu'il fasse voir les différentes actions des » hommes, leurs vûes les plus secrettes & leurs in- » térêts les plus cachés. Or c'est à quoi servent les » *harangues*, sur-tout dans l'histoire d'un état répu- » blicain. On fait que dans la république romaine, » par exemple, les résolutions publiques dépendoient » de la pluralité des voix, & qu'elles étoient commu- » nément précédées des discours de ceux qui avoient » droit de suffrage, & que ceux-ci apportoient pres- » que toûjours dans l'assemblée des *harangues* prépa- » rées ». De même les généraux rendoient compte au sénat assemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites; les historiens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres?

Quoi qu'il en soit, l'usage des *harangues* militaires sur-tout paroît attesté par toute l'antiquité: « mais » pour juger sainement, dit M. Rollin, de cette coû- » tume de haranguer les troupes généralement em- » ployée chez les anciens, il faut se transporter dans » les siecles où ils vivoient, & faire une attention » particuliere à leus mœurs & à leurs usages ».

« Les armées, continue-t-il, chez les Grecs & » chez les Romains étoient composées des mêmes ci- » toyens à qui dans la ville & en tems de paix on » avoit coûtume de communiquer toutes les affai- » res; le général ne faisoit dans le camp ou sur le » champ de bataille, que ce qu'il auroit été obligé » de faire dans la tribune aux *harangues*; il honoroit » ses troupes, attiroit leur confiance, intéressoit le » soldat, réveilloit ou augmentoit son courage, le » raisaisoit dans les entreprises périlleuses, le con- » soloit ou ranimoit sa valeur après un échec, le flat- » toit même en lui faisant confidence de ses desseins, » de ses craintes, de ses espérances. On a des exem- » ples des effets merveilleux que produisoit cette élo- » quence militaire ». Mais la difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toujours fort nombreuses, toute l'armée étoit instruite du discours du général, à peu-près comme dans la place publique à Rome & à Athenes le peuple étoit instruit des discours des orateurs. Il suffisoit que les plus anciens, les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres; les soldats sans armes debout & preſſés occupoient peu de place; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte, pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses, & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrein, le général monté à cheval ou sur un char parcouroit les rangs & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer, & son discours passoit de main en main. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations, le prince ou le général se contentoit de parler sa langue naturelle aux corps qui l'entendoient, & faisoit annoncer aux autres ses vûes & ses desseins par des truchemens; ou le général assembloit les officiers, & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dit aux troupes de sa part, il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, & pour les animer au combat.

Au reste, cette coûtume de haranguer les troupes a duré long-tems chez les Romains, comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les

Digitized by Google

médailles. *Voyez* ALLOCUTIONS. On en trouve auſſi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV. fit à ſes troupes avant la bataille d'Ivry : « Vous êtes François; voilà » l'ennemi ; je ſuis votre roi : ralliez-vous à mon » pannache blanc, vous le verrez toûjours au che- » min de l'honneur & de la gloire ».

Mais il eſt bon d'obſerver que dans les *harangues* directes que les hiſtoriens ont ſuppoſées prononcées en de pareilles occaſions, la plûpart ſemblent plutôt avoir cherché l'occaſion de montrer leur eſprit & leur éloquence, que de nous tranſmettre ce qui y avoit été dit réellement. (*G*)

HARANNES, (*Hiſt. mod.*) eſpece de milice hongroiſe dont une partie ſert à pié & l'autre à cheval.

HARAS, ſ. m. (*Maréchall.*) Nous avons deux ſortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi eſt un nombre de jumens poulinieres & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux ſont raſſemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleraux, contrée où les pâturages ſont abondans, ſucculens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majeſté, pour être employé à multiplier l'eſpece.

Sous le nom de *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons diſperſés dans les provinces & diſtribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au Roi ; ils ne ſont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la ſaiſon convenable à ſa copulation. Il eſt enjoint aux garde-étalons de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la ſanté & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la conſtitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on employe pour leur entretien; ce ſeroit répéter ce que ſemblent avoir épuiſé beaucoup d'auteurs ; tels ſont MM. de Neucaſtle, de Garſault, de Soleyſel, *&c.* Ainſi nous nous bornerons à quelques réflexions, 1°. ſur les eſpeces de chevaux qu'il faut de néceſſité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. ſur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour ſuppléer à nos beſoins ; 3°. ſur la facilité que l'on auroit à ſe paſſer d'eux, ſi on vouloit cultiver cette branche de commerce ; enfin ſur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne eſpece, ſoit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on employe à cet uſage, ſoit par leur accouplement diſparate, ſoit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle eſt directement oppoſée à l'objet de leur deſtination.

Les eſpeces de chevaux dont la France a beſoin peuvent ſe réduire à trois claſſes ; ſavoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de ſomme.

La premiere claſſe renferme les chevaux de ſelle en général, les chevaux de manége, les chevaux d'élite pour la chaſſe & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un uſage plus général ; de ſorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raiſonné à faire pour les diſtribuer & les employer à leur uſage; & c'eſt quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais ſervice que l'on tire des chevaux.

On tire de la ſeconde claſſe les chevaux de labour ſi utiles à l'Agriculture ; ceux qu'on employe à voiturer les tourgons d'armée, l'artillerie, les vivres ; ceux dont on ſe ſert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart : les plus diſtingués de cette claſſe qui ſont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot les qualités & la taille propres pour le carroſſe, ſont deſtinés à traîner ces voitures.

La troiſieme claſſe eſt compoſée en partie des chevaux de ſelle les plus groſſiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carroſſe.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité ſuffiſante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en ſommes pas moins dans la néceſſité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des ſecours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le ſein de notre patrie : l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chaſſe, qui pour la plûpart ne valent rien ; la Hollande nous fournit preſque tous les chevaux de carroſſe ; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légeres ; la Suiſſe attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres ; l'Eſpagne orne nos manéges, peuple en partie nos *haras*, monte la plûpart de nos grands ſeigneurs à l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoiſonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous paſſer des ſecours de ces contrées éloignées.

En ſuppoſant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu diſpendieuſes, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuſes ; être fort circonſpect ſur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie ; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalouſie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des ſecours plus que ſuffiſans pour élever & nourrir des poulains qui ſeroient l'élite des chevaux de la premiere claſſe : & avant d'être admis, les étalons ſeroient ſcrupuleuſement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en ſeroit inutile ; ces vices ſont connus de tous les bons écuyers.

Le ſecond examen ſe feroit ſur les vices de caractere, pour voir par exemple ſi l'animal n'eſt pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereuſement.

Le troiſieme examen regarderoit les vices de conſtitution, de tempérament, ou de force : pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas, au trot ou au galop ; on répéteroit cet exercice de deux jours l'un ; & lorſqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés juſqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'eſt point boiteux. On obſerveroit s'il ne ſe dégoûte point, ou s'il n'eſt pas incommodé de ſes travaux. L'épreuve ſeroit continuée de deux jours l'un, l'eſpace de cinq à ſix mois, plus ou moins, & ſur toutes ſortes de terreins. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fut exempt, autant qu'il eſt poſſible, des vices de conformation, de caractere, & de tempérament, alors on lui deſtineroit des jumens qui auroient ſubi les mêmes épreuves ; ces jumens ſeroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en

Digitized by Google

général les bonnes jumens de nos contrées ſoient très-propres à donner à toutes eſpeces d'étalons une belle progéniture. Elles ſeroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis juſqu'à quatorze ou quinze : l'étalon ſeroit employé à la propagation depuis ſix ou ſept ans juſqu'à quinze ou ſeize. L'on donneroit à chaque étalon douze jumens à ſervir tous les ans pendant le tems de la monte, qui eſt ordinairement depuis le commencement d'Avril juſqu'à la fin de Juin. On ſent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1°. une connoiſſance du cheval auſſi parfaite qu'il eſt poſſible de l'acquérir ; 2°. les talens de le monter, pour être en état de juger de ſes qualités bonnes ou mauvaiſes : enfin du zele pour le bien de la choſe, ſans quoi tout le reſte n'eſt rien.

Ainſi le Morvant, le Limouſin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume aſſez de chevaux de ſelle de l'eſpece la plus précieuſe, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carroſſe & les chevaux de ſelle communs. Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemark, d'Hanovre, de Brandebourg, de Friſe, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de ſtructure & de conformation propres à aller au carroſſe. On choiſiroit des jumens pareilles à ces étalons ; ils ſubiroient les uns & les autres le même examen que nous avons preſcrit pour les étalons & jumens de la premiere claſſe ; avec cette différence, qu'ils ſeroient exercés & éprouvés au chariot ou au carroſſe par un fage & bon cocher. Cet exercice ſeroit continué pendant cinq ou ſix mois, en l'augmentant par degré juſqu'à ce qui s'appelle un travail pénible ; & quand on ſeroit aſſuré de leur bonté à tous égards, ce ne ſeroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les employeroit à la propagation dans la ſaiſon uſitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au-deſſous ſeroient employés à produire les chevaux de ſelle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carroſſe ; on leur deſtineroit auſſi des jumens de la même taille, & les épreuves ſeroient les mêmes.

Pour ſe procurer aſſez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes legeres, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alſace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des tranſilvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens ſeroient de la même taille de quatre piés ſix à ſept pouces ou environ, ſubiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'aſſûrer de leur bonté.

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ſes environs produiroient ſuffiſamment de chevaux pour monter les poſtes, ſans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choiſir dans ces provinces & dans la Suiſſe des étalons & des jumens bien aſſortis, après avoir bien examiné ſi les uns & les autres ſont propres à l'uſage auquel ils ſont deſtinés.

Il eſt à préſumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions aſſez de bons chevaux de toutes les eſpeces pour remplir les trois claſſes qui nous ſont néceſſaires, & que nous pourrions par-là nous paſſer des chevaux étrangers.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons ſoit par le coït trop fréquent, & continué juſqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur ; ſoit par un travail journalier & quelquefois forcé, qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances ; ſoit en les laiſſant languir trop long-tems dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdiſſent, ou s'épuiſent à force de ſe tourmenter ; ſoit enfin en les faiſant ſaigner, comme l'on fait après la monte. Cette pratique répugne au bon ſens & à la raiſon. Le coït eſt un épuiſement que l'animal éprouve pendant le tems de la monte ; la partie la plus pure & la plus ſpiritueuſe des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment ſoûtenu pendant les trois mois du printems, a beſoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens reſtaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ſes forces ; au contraire on lui donne du ſon, nourriture peu ſuculente ; enſuite on le ſaigne pour achever de l'épuiſer. Nous ſommes d'accord là-deſſus avec M. de Bourgelat. Il réſulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuiſé pour quelque cauſe que ce puiſſe être, ne peut produire que des poulains fluets & d'une mauvaiſe conſtitution.

Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'eſpece à l'égard de l'étalon, l'on en fait de plus groſſieres encore à l'égard de la mere, & ces fautes n'influent pas peu ſur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien ſenties, ne les a pas aſſez combattues. L'on a la pernicieuſe habitude de faire couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel eſt le réſultat de cette économie. Le partage de la nourriture que la jument pleine eſt obligée de donner à ſon poulain nouveau-né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup ſur ſon tempérament, ainſi que ſur celui des deux nourriſſons ; deſorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus ſubſtantiel de ſa nourriture, il ne lui en reſte pas ſuffiſamment pour elle : enſorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une ſtructure mince, peu propres à réſiſter au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à ſon propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendus fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne ſe défait qu'à vil prix. Aux maux qui réſultent de cette épargne mal entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris enſuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

La jument, quoique pleine, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour ſon nourriſſon, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de ſa mere, cabriolant & bondiſſant à ſon aiſe : cette mere qui craint de le perdre, court après lui ; elle hennit avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte : le nouveau-né revient avec précipitation ſur ſa mere, en lui détachant des coups de pié ſur le ventre, ſouvent même des coups de tête en voulant prendre ſes mamelles. Cette mere eſt-elle couchée, elle a l'attention de ne pas nuire à ſon nourriſſon ; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il peut pour la bleſſer, en ſe couchant & s'agitant ſur elle. Eſt-il couché auprès de ſa mere, elle a la complaiſance de ſe mettre dans une ſituation déſavantageuſe à ſon état, de peur d'incommoder ſon poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court

dans le ventre de ſa mere, c'eſt peu de trouver épuiſées les mamelles qui doivent le nourrir; pour comble de maux il y ſuce un lait corrompu: car le plus pur & le plus ſpiritueux du ſang de la mere eſt employé à la formation & à la nutrition du fœtus; ainſi étant obligée de donner à tetter dans cet état, ſon lait ne peut être que groſſier & dépravé, en comparaiſon de celui qu'elle fourniroit ſi elle n'étoit point pleine. Son lait peche non-ſeulement par la quantité, mais encore par la qualité. Le fœtus enleve les parties butyreuſes & onctueuſes; il ne reſte à ce fuc que les parties caſéeuſes & ſéreuſes: ce lait eſt très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la ſuite forment différens genres de maladies dont on ignore ſouvent la cauſe, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'eſt un reſte de gourme ou fauſſe gourme.

Le poulain ôté d'auprès de ſa mere avec les infirmités qu'il a reçûes d'elle & de l'étalon, ſoit vices de conformation, de conſtitution, ou vices de caractere, ne peut rendre qu'un très-mauvais ſervice; quelquefois même il ſe trouve abſolument hors d'état de ſervir. Tels ſont aujourd'hui la plûpart des chevaux qui ſortent de nos *haras*.

Il importe donc de ſe procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le dépériſſement de l'eſpece.

L'accouplement diſparate, c'eſt-à-dire d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, font ſouvent des poulains qui ne ſont propres ni à la ſelle ni au carroſſe.

L'on pourroit nous objecter 1°. que notre ſyſtême ſeroit trop diſpendieux & trop difficile à mettre en pratique: 2°. qu'il ne faut pas un ſi long tems ni un ſi long exercice pour s'aſſûrer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on deſtine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépenſe qu'exigeroit notre ſyſtême ſeroit bientôt remplie par les ſommes immenſes que l'on épargneroit, en trouvant dans des *haras* ainſi menés des poulains propres non-ſeulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites: 2°. qu'un cheval eſt comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux ſervices que nous en exigeons; ainſi tel cheval nous paroît bon pendant pluſieurs mois, qui ſe trouve mauvais dans la ſuite; au contraire il en eſt d'autres qui nous paroiſſent ne rien valoir, & qui ſe bonifient par l'uſage.

Un homme, quelque connoiſſeur qu'il ſe diſe, peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup-d'œil qu'il leur donne à peine en paſſant? Il eſt d'expérience que nos célebres Ecuyers, dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amene, en trouvent à peine quelques-uns qui puiſſent leur convenir pour l'emploi auquel ils ſont deſtinés: on devroit encore être bien plus circonſpect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un *haras*; puiſque c'eſt de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en réſultent.

Nota. M. de Puiſmarets, Gentilhomme du Limouſin, a obſervé, & a appris de divers Gentilshommes verſés comme lui depuis très-long-tems de pere en fils dans l'éducation des chevaux, qu'une jument pouſſive engendre des poulains qui deviennent pouſſifs ou lunatiques, ſi l'on peut nommer ainſi avec le vulgaire cette maladie des yeux. *Artic. de M. GENSON.*

HARAS; c'eſt par rapport à l'*Architecture*, un grand lieu à la campagne compoſé de logemens, écuries, cour, préau, où l'on tient des jumens poulinieres avec des étalons pour peupler.

HARAUX, [DONNER LE] *Art milit.* C'eſt, ſelon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage: voici en quoi elle conſiſte.

« On ſe mêle déguiſé, à cheval, parmi les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que l'on veut faire. » On commence à tirer quelques coups: ceux qui » doivent ferrer la queue y répondent à l'autre extrémité de la pâture ou du fourrage; puis on ſe met » à courir vers l'endroit où l'on veut amener les » chevaux, en criant & en tirant. Tous les chevaux » ſe mettent à fuir de ce côté-là, couplés ou non » couplés, arrachant les piquets, jettant à bas leurs » cavaliers & les trouſſes: & fuſſent-ils cent mille, » on les amene ainſi pluſieurs lieues en courant. On » entre dans un endroit entouré de haies ou de foſſés, où l'on s'arrête ſans faire de bruit; puis les » chevaux ſe laiſſent prendre tranquillement. C'eſt » un tour qui déſole l'ennemi: je l'ai vû jotier une » fois; mais comme toutes les bonnes choſes s'oublient, je penſe que l'on n'y ſonge plus à-préſent. *Réveries ou mémoires ſur la guerre*, *par* M. le maréchal de Saxe.

HARBERT, *Salamboria*, [*Géog.*] ville d'Aſie dans le Diarbek, proche d'Amid, ſous la domination du turc, avec un archevêque arménien & un archevêque ſyrien. *Long.* 54. 21. *lat.* 40. 55. (*D. J.*)

HARBOROUGH, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Leiceſter.

HARBOU-CHIENS, (*cri de Chaſſe*). Le piqueur doit ſe ſervir de ce terme pour faire chaſſer les chiens courans pour le loup.

HARBOURG, *Harburgum*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Lunebourg, dans l'électorat d'Hanovre avec un fort château pour ſa défenſe. Elle eſt ſur l'Elbe, à 6 lieues S. O. de Hambourg, 13 N. O. de Lunebourg. *Long.* 27. 16. *latit.* 53. 34. (*D. J.*)

HARCOURT, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, au diocèſe de Bayeux, appellé auparavant *Thury*, & érigé en duché par Louis XIV. en 1700. Son nom latin eſt *Harcontii*, ſelon M. de Valois. Il y a un autre bourg de ce nom en Normandie, au diocèſe d'Evreux, avec titre de comté; ce dernier eſt à 10 lieues de Rouen. [*D. J.*]

HARD, ſ. m. (*Gantier*) nom que les Gantiers & les Peauſſiers donnent à une groſſe cheville de fer tournée en cercle, ſur laquelle ils paſſent leurs peaux pour les amollir.

Harder une peau, c'eſt la paſſer ſur le *hard*.

* HARDE, ſ. f. (*Venerie*) il ſe dit des bêtes fauves ou noires, lorſqu'elles ſont en troupe; une *harde* de cerf. Le cerf ſe met en *harde* au mois de Novembre. Le froid raſſemble des animaux que la diſette de la nourriture ſembleroit devoir diſperſer. Au lieu de *harde*, on dit auſſi *hardi*. Le même mot a lieu en Fauconnerie, où on l'applique aux oiſeaux qui vont par bande.

HARDER LES CHIENS DANS L'ORDRE; (*Venerie*) c'eſt mettre chacun dans ſa force, pour aller de meute aux relais.

Harder, c'eſt encore tenir cinq ou ſix chiens courans couplés avec une longue laiſſe de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dreſſer.

HARDERIE, ſ. m. (*Peinture ſur le verre*) eſpece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du ſoufre ſtratifié dans un creuſet couvert, qu'il faut renverſer après l'avoir tenu au feu pendant cinq à ſix heures. Ainſi l'*harderie* n'eſt autre choſe qu'une chaux de mars obtenue par le ſoufre: on l'appelle auſſi *ferret d'Eſpagne*. On s'en ſert dans la Verrerie, dans la Peinture en émail, *&c.*

HARDERWIK, *Harderwicum*, (*Géog.*) ville des

Digitized by Google

Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, avec une univerſité. Elle eſt ſur le Zuiderzée, à 8 lieues N. O. d'Arnheim, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amſterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'eſt tout au plus tard. L'univerſité a été érigée le 12 Avril 1648. *Long.* 23. 12. *lat.* 52. 24. (*D. J.*)

HARDESSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la principauté de Calemberg, dépendante du duché de Hanovre.

* HARDI, adj. (*Gram.*) épithete qui marque une confiance de l'ame, qui nous préſente comme faciles des entrepriſes qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardieſſe conſiſte dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la choſe & les reſſources de celui qui la tente. D'où il s'enſuit que tel homme ne ſe montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériteroit le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureuſement de la tentative & de l'homme que par l'évenement; & ſouvent l'on blâme où il faudroit louer, & on loue où il faudroit blâmer. Combien d'entrepriſes dont le bon ou le mauvais ſuccès n'a dépendu que d'une circonſtance qu'il étoit impoſſible de prévoir! *Voyez l'article* HARDIESSE.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes tant au ſimple qu'au figuré: on dit un diſcours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment eſt *hardi*, lorſque la délicateſſe & la ſolidité de ſa conſtruction ne nous paroît pas proportionnée à ſa hauteur & à ſon étendue: un deſſinateur, un peintre, un artiſte eſt *hardi*, lorſqu'il n'a pas redouté les difficultés de ſon art, & qu'il paroît les avoir ſurmontées ſans effort.

HARDI, ſ. m. (*Monnoie*) On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois derniers ducs d'Aquitaine, & prédéceſſeurs de Charles de France, qui y étoient repréſentés tenant une épée nue. Ce nom qui ſe communiqua depuis aux petites eſpeces de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous nous ſervons, comme qui diroit *li-hardi*. Quoi qu'il en ſoit, le liard de Louis XI. n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conſéquent faiſoit la quatrieme partie d'un ſou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en-deçà de la Loire lui conſerverent celui de *liard*, qui lui demeura. *Voyez* LIARD. (*D. J.*)

HARDIESSE, ſ. f. (*Morale*) Locke la définit une puiſſance de faire ce qu'on veut devant les autres, ſans craindre ou ſe décontenancer. La confiance qui conſiſte dans la partie du diſcours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient παῤῥησία.

Le mot de *hardieſſe*, dans notre langue, déſigne communément une réſolution courageuſe, par laquelle l'homme mépriſe les dangers & entreprend des choſes extraordinaires. Si nous enviſageons ſimplement la *hardieſſe* comme une paſſion irraſcible, elle n'eſt en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni loüange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, ſans conſidérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons ſouvent pour vertu ce qui n'en eſt qu'une fauſſe image, & les fruits de la bile paſſeront dans notre eſprit pour les fruits d'une *hardieſſe* admirable.

En effet, je trouve cinq ſortes de *hardieſſe*, qui ont une fauſſe reſſemblance avec la vraie & la légitime. La *hardieſſe* militaire n'a ſouvent d'autre appui que l'exemple & la coûtume: celle des ivrognes eſt fondée ſur les fumées du vin: celle des enfans ſur l'ignorance: celle des amans & de tous ceux qui ſe laiſſent aller à des paſſions tumultueuſes, ſur le deſordre qu'elles cauſent dans leur ame: enfin la *hardieſſe* que les Philoſophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte. Telle étoit celle d'Hector quand il n'oſa rentrer avec les autres Troïens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conſeil qu'il lui avoit donné.

Il eſt rare de voir dans le monde une *hardieſſe* aſſez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq ſortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuſe des qualités qu'elles repréſentent. De plus elles ne produiſent rien qu'un peu d'opium ne faſſe exécuter à un turc, un verre d'eau-de-vie à un moſcovite, une razade d'arrak à un anglois, une bouteille de Champagne à un françois.

Mais quand la *hardieſſe* eſt le fruit du jugement, qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle meure ſes forces, ne tente point l'impoſſible, & pourſuit enſuite avec une fermeté héroïque l'entrepriſe des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre: c'eſt alors que devenant l'effet d'un courage raiſonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au-deſſus d'elle.

Cette ſorte de *hardieſſe*, dit Montagne, ſe préſente auſſi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un champ, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorſqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevroit la république, il quitte ſon armée, paſſe en Afrique ſur un petit vaiſſeau, vient ſe commettre à la puiſſance d'un roi barbare, à une foi inconnue, ſous la ſeule ſûreté de la grandeur de ſon courage, de ſon bonheur, de ſa haute eſpérance, ſurtout du ſervice qu'il rendoit à ſa patrie. Cette noble & généreuſe *hardieſſe* ne peut ſe trouver naïve & bien entiere, que dans ceux qui ſont animés par des vûes ſemblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne ſauroit donner aucun effroi. (*D. J.*)

HARDILLIERS, ſubſt. m. pl. (*Tapiſſier*) *terme de Haute-Liſſier.* Ce ſont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils ſervent à ſoûtenir cette partie du métier des Haute-Liſſiers, qu'on appelle *la perche de liſſe*, c'eſt-à-dire cette longue piece de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les liſſes qui font la croiſure de leur tapiſſerie. *Voyez* HAUTELISSE. *Diſtionn. du Commerce & de Trév.*

HARDOIS, ſ. m. pl. *terme de Veterie.* C'eſt ainſi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de ſa tête, lorſqu'il veut ſéparer cette peau velue qui la couvre: on les trouve écorchés.

HARENG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *harengus rond. gem. ald.* poiſſon de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur; la tête & tout le corps ſont applatis ſur les côtés. Ce poiſſon a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre; le ventre a une couleur blanche-argentée; il eſt très-menu & n'a qu'une ſile d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue ſur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du deſſous eſt plus ſaillante en-avant que celle du deſſus, & a des petites dents; il s'en trouve auſſi de pareilles ſur la langue & ſur le palais: le *hareng* meurt dès qu'il eſt hors de l'eau. Rai, *ſynop. piſcium, pag.* 103.

M. Anderſon prétend que les *harengs* des golphes de l'Iſlande ſont gras & meilleurs que par-tout ailleurs; que l'on y en trouve qui ont près de deux pies de longueur & trois doigts de largeur; & que c'eſt peut-être ceux que les Pêcheurs appellent *rois*

Digitized by Google

des harengs, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On fait que les *harengs* vivent de petits crabes & d'œufs de poiſſons, parce que l'on en a trouvé dans leur eſtomac. Ils font chaque année de longues migrations en troupes innombrables; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderſon préſume qu'ils reſtent ſous les glaces où ils ne ſont pas expoſés à la voracité des gros poiſſons qui ne peuvent pas y reſpirer.

Les *harengs* ſortent du nord au commencement de l'année, & ſe diviſent en deux colomnes, dont l'une ſe porte vers l'occident, & arrive au mois de Mars à l'île d'Iſlande. La quantité des *harengs* qui forment cette colomne eſt prodigieuſe; tous les golfes, tous les détroits & toutes les baies en ſont remplis; il y a auſſi un grand nombre de gros poiſſons & d'oiſeaux qui les attendent & qui les ſuivent pour s'en nourrir. Cette colomne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite; on voit des *harengs* s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau, & s'élancer même en l'air pour éviter l'ennemi qui les pourſuit; ils ſont ſi près les uns des autres, qu'il ſuffit de puiſer avec une pelle creuſe pour en prendre beaucoup à-la-fois. M. Anderſon ſoupçonne qu'une partie de cette colomne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne ſait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Iſlande.

« La colomne qui au ſortir du nord va du côté de » l'orient & deſcend la mer du nord, étant conti- » nuellement pourſuivie par les marſouins, les ca- » beliaux, *&c.* ſe diviſe à une certaine hauteur, & » ſon aîle orientale continue ſa courſe vers le cap du » nord, en deſcendant de-là le long de toute la côte » de la Norvege; enſorte cependant qu'une diviſion » de cette derniere colomne eotoye la Norvege en » droiture, juſqu'à ce qu'elle tombe par le détroit » du Sund dans la mer Baltique, pendant que l'au- » tre diviſion étant arrivée à la pointe du nord du » Jutland, ſe diviſe encore en deux colomnes, dont » l'une défilant le long de la côte orientale de Jut- » land, ſe réunit promtement par les Belts avec » celle de la mer Baltique, pendant que l'autre deſ- » cendant à l'occident de ce même pays, & cotoyant » enſuite le Sleſwick, le Holſtein, l'évêché de Brê- » me & la Friſe, où cependant on n'en fait point » de commeree, ſe jette par le Texel & le Vlie dans » le Zuyder-Zée, & l'ayant parcouru s'en retourne » dans la mer du Nord pour achever ſa grande rou- » te. La ſeconde grande diviſion qui ſe détourne » vers l'occident, & qui eſt aujourd'hui la plus forte, » s'en va toujours accompagnée des marſouins, des » requins, des cabeliaux, *&c.* droit aux îles de » Hirtland & aux Orcades, où les pêcheurs de Hol- » lande ne manquent pas de les attendre au tems » nommé, & de-là vers l'Ecoſſe où elle ſe diviſe de » nouveau en deux colomnes, dont l'une après être » deſcendue le long de la côte orientale de l'Ecoſſe, » fait le tour de l'Angleterre, en détachant néan- » moins en chemin des troupes conſidérables aux » portes des Friſons, des Hollandois, des Zéelan- » dois, des Brabançons, des Flamands & des Fran- » çois. L'autre colomne tombe en partage aux Ecoſ- » ſois du côté de l'occident, & aux Irlandois, dont » l'île eſt alors environnée de tous côtés de *harengs*, » quoique ces deux nations n'en faſſent d'autre uſa- » ge que de le manger frais, & de profiter par leur » moyen autant qu'ils peuvent des gros poiſſons qui » leur donnent la chaſſe. Toutes ces diviſions men- » tionnées dans la deuxieme grande colomne s'étant » à-la-fin réunies dans la Manche, le reſte de *harengs* » échappés aux filets des Pêcheurs & à la gourman- » diſe des poiſſons & des oiſeaux de proie, forme » encore une colomne prodigieuſe, ſe jette dans l'O- » céan atlantique, & comme on prétend commu- » nément, s'y perd, ou pour mieux dire, ne ſe mon- » tre plus ſur les côtes, en fuyant, ſelon toute ap- » parence, les climats chauds, & en regagnant » promtement le nord qui eſt ſon domicile chéri & » ſon lieu natal ». *Voyez l'hiſt. nat. de l'Iſlande & du Groenland, par* M. Anderſon.

Lorſque les *harengs* arrivent dans toutes ces mers, ils ſont ſi remplis d'œufs, que l'on peut dire que chaque poiſſon en amene dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs ſur les côtes; car long-tems avant de les quitter ils n'ont plus d'œufs. Le bane de *hareng* qui vient vers les côtes d'Angleterre à-peu-près au commencement de Juin, en comprend un nombre ſi prodigieux, qu'il ſurpaſſe tous les nombres connus; ce banc occupe pour le moins autant d'eſpace en largeur que toute la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. « Quoique les Pêcheurs » prennent une très-grande quantité de *harengs*, on » a calculé que la proportion du nombre des *harengs* » pris par tous les Pêcheurs dans leur route, eſt au » nombre de toute la troupe lorſqu'elle arrive du » Nord, comme un eſt à un million; & il y a lieu » de croire que les gros poiſſons tels que les mar- » ſouins, les chiens de mer, *&c.* en prennent plus que » tous les Pêcheurs enſemble ». Lorſque les *harengs* commencent à jetter leur frai, on ceſſe de les pêcher; on ne les pourſuit plus, & on les perd même de vûe, puiſqu'ils ſe plongent dans les abyſmes de la mer, ſans que l'on ait pû découvrir ce qu'ils deviennent. *Voyez l'Atlas de mer & de Commerce, imprimé à Londres en anglois, en 1728.*

Il me paroît que les *harengs* quittent le Nord pour aller dans un climat tempéré où leurs œufs puiſſent éclorre : comme ils ſont leur route en très-grand nombre, ils occupent un grand eſpace dans la mer, & dès qu'ils rencontrent la terre, les uns ſe portent à droite, & les autres à gauche; ils forment ainſi pluſieurs colomnes; elles ſe diviſent encore à meſure qu'il ſe trouve de nouveaux obſtacles qui les empêchent d'aller tous enſemble. Enfin, lorſque les petits ſont éclos & en état de ſuivre les grands, ils retournent tous dans les mers d'où ils ſont venus. (*I*)

Harenc *pêche du*, (*pêche marine.*) La *pêche du hareng*, dit M. de Voltaire, & l'art de le ſaler, ne paroiſſent pas un objet bien important dans l'hiſtoire du monde; c'eſt-là cependant, ajoûte-t-il, le fondement de la grandeur d'Amſterdam en partieulier; & pour dire quelque choſe de plus, ce qui a fait d'un pays autrefois mépriſé & ſtérile, une puiſſance riche & reſpectable.

Ce ſont ſans-doute les Hollandois, les Ecoſſois, les Danois, les Norvégiens, qui ont les premiers été en poſſeſſion de l'art de *pêcher* le *hareng*, puiſqu'on trouve ce poiſſon principalement dans les mers du Nord, que ſon paſſage eſt régulier, en troupe immenſe, par éclairs; & qu'enfin le tems dans lequel on ne le pêche point, eſt appellé des gens de mer, *morte-ſaiſon*.

On prétend que cette pêche a commencé en 1163; on la faiſoit alors dans le détroit du Sund, entre les îles de Schoonen & de Séeland; mais faute de pouvoir remonter à ces ſiecles reculés, j'avois cherché du-moins plus près de nous, quelque monument hiſtorique qui parlât de cette pêche, & je deſeſperois du ſuecès, lorſqu'enfin j'ai trouvé pour la conſolation de mes peines, dans le *XVI. tome de l'Académie des Inſcript. page* 225, un paſſage fort curieux ſur cet article. Il eſt tiré *du ſonge du vieux pélerin*, ouvrage, comme on ſait, de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, fous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le Cardinal du Perron eſtimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même tems il y

Digitized by Google

joint quelquefois ce qu'il avoit vû lui-même dans les ſiens. Là il raconte entr'autres choſes, qu'allant en Pruſſe par mer, il fut témoin de la *pêche des harengs*, dont il pourſuit ainſi la deſcription, *chapitre xjx.*

« Entre le royaume de Norvege & de Danemark, il y a un bras de la grande mer qui départ » l'île & royaume de Norvegue de la terre-ferme, » & du royaume de Danemarck, lequel bras de mer » par-tout étoit étroit dure quinze lieues, & n'a » ledit bras de largeur qu'une lieue ou deux; & » comme Dieu l'a ordonné, ſon ancelle nature » ouvrant deux mois de l'an & non plus, c'eſt-à-» ſavoir en Septembre & Octobre, le *hareng* fait ſon » paſſage de l'une mer en l'autre parmi l'étroit, en » ſi grant quantité, que c'eſt une grant merveille, » & tant y en paſſe en ces deux mois, que en plu-» ſieurs lieux en ce bras de quinze lieues de long, » on les pourroit tailler à l'épée; or vient l'autre » merveille, car de ancienne coûtume chacun an, » les nefs & batteaux de toute l'Allemagne & de la » Pruſſe, s'aſſemblent à grant oſt audit deſtroit de » mer deſſuſdit, ès-deux mois deſſuſdits, pour pren-» dre le *hérent*; & eſt commune renommée là, qu'ils » ſont quarante mille batteaux qui ne ſont autre » choſe, ès-deux mois que peſcher le *hérent*; & en » chacun batteau du-moins y a ſix perſonnes, & en » pluſieurs ſept, huit, ou dix; & en outre les qua-» rante mille batteaux, y a cinq cent groſſes & » moyennes nefs, qui ne ſont autre choſe que re-» cueillir & ſaller en caſques de *hareng*, les *harengs* » que les quarante mille batteaux prendent, & ont » en coûtume que les hommes de tous ces navires, » ès-deux mois ſe logent ſur la rive de mer, en loges » & cabars, qu'ils font de bois & de rainſſeaux, au » long de quinze lieues, par-devers le royaume de » Norvegue.

» Ils emplifſent les groſſes nefs de *hérens* quaques; » & au chief des deux mois, huit jours ou environ » après, en y trouveroit plus une barque, *ne héreng* » en tout l'étroit; ſi a *jehan* (apparemment *grant*) » bataille de gent pour prendre ce petit poiſſon: car » qui bien les veut nombrer, en y trouvera plus de » trois cent mille hommes, qui ne font autre choſe » en deux mois, que prendre le *hérent*. Et parce que » je, pelerin vieil & uſé, jadis allant en Pruſſe par » mer en une groſſe nave, paſſai du long du bras de » mer ſuſdit, par beau tems, & en la ſaiſon ſuſdit, » que le *hérent* ſe prent, & vits leſdites barques ou » batteaux, & nefs groſſes: ai mangé du *hérent* en » allant, que les Peſcheurs nous donnerent, leſquels » & autres gens du pays me certifierent merveille, » pour deux cauſes; l'une pour reconnoître la grace » que Dieu a fait à la Chrétienté; c'eſt-à-ſavoir de » l'abondance du *hérent*, par lequel toute Allemaigne, » France, Angleterre, & pluſieurs autres pays ſont » repus en Careſme ».

Voilà donc une époque sûre de grande pêche reglée du *harang* que l'on faiſoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bien-tôt les Hollandois connurent l'art de l'apprêter, de le vuider de ſes breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barrils ou de l'encaquer, de le ſaler, & de le ſorer, non-ſeulement plus ſavamment qu'on ne le faiſoit en Allemagne lors du paſſage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere induſtrieuſe de les encaquer & de les ſaler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandoiſe. Sa mémoire s'eſt à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant ſous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les pays-bas, ſe rendit à Biervliet avec la reine de Hongrie ſa ſœur, pour honorer de leur préſence le tombeau de l'illuſtre encaqueur de *harengs*.

Maniere d'apprêter & ſaler le hareng. Auſſi-tôt que le *hareng* eſt hors de la mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laiſſe les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la ſauſſe, ou le met dans une cuve pleine d'une forte ſaumure d'eau douce & de ſel marin, où il demeure douze à quinze heures. Au ſortir de la ſauſſe, on le varaude; ſuffiſamment varaudé, on le caque bien couvert au fond & deſſus d'une couche de ſel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng-blanc*; on laiſſe celui qui doit être ſors, le double de tems dans la ſauſſe; au ſortir de la ſauſſe, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aîne*; on le pend dans des eſpeces de cheminées faites exprès, qu'on nomme *rouſſables*; on fait deſſous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il reſte dans le rouſſable juſqu'à ce qu'il ſoit ſuffiſamment ſors & fumé, ce qui ſe fait ordinairement en vingt-quatre heures: on en peut ſorer juſqu'à dix milliers à-la-fois.

La pêche de ce poiſſon ſe fait aujourd'hui ordinairement en deux ſaiſons; l'une au printems le long des côtes d'Ecoſſe, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamiſe. Il ſe pêche auſſi d'excellens *harengs* dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amſterdam, mais il y en a peu; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois ſoûtinrent contre l'Angleterre ſous Charles II, la pêche du Nord ayant ceſſé, il vint tant de *harengs* dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'eſpace d'un mois, juſqu'à huit cent laſts, qui font environ quatre-vingt fois cent milliers. Ce poiſſon ſi fécond meurt auſſi-tôt qu'il eſt hors de l'eau, deſorte qu'il eſt rare d'en voir de vivans.

On employe pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *flibots*.

Les buches dont les Hollandois ſe ſervent à ce ſujet, ſont communément du port de quarante-huit à ſoixante tonneaux; leur équipage conſiſte pour chaque buche en quatre petits canons peſans enſemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boëtes, ſix fuſils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'eſt pas permis de faire ſortir des ports de Hollande aucune buche pour la *pêche du harang*, qu'elle ne ſoit eſcortée d'un convoi, ou du-moins qu'il n'y en ait un nombre ſuffiſant pour compoſer enſemble dix-huit ou vingt pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conſerve, c'eſt-à-dire de flotte & de compagnie, ſans pourtant qu'elles puiſſent prendre ſous leur eſcorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui ſe font pour la conſerve, ont autant de force, que ſi elles avoient été faites par écrit. Il faut encore obſerver, que chaque bâtiment de la conſerve, doit avoir des munitions ſuffiſantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au-moins ſeize coups.

Lorſque le tems ſe trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hiſſe ſon artimon; & les buches qui ne pêchent point ne doivent pas ſe mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles ſe tiennent à la voile.

Il y a pluſieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la *pêche du hareng*, qu'ont imité les diverſes nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qu'leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Digitized by Google

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand pensionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faiſoit en Ruſſie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* ſur les côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2 659, 000 livres ſterlings, (61 157 000 livres tournois). Ce ſeul article leur occupoit dès ce tems-là, trois mille vaiſſeaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, ſans compter neuf mille autres vaiſſeaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes ſur terre & ſur mer, employés au commerce de poiſſon, & aux autres commerces que ſa pêche occaſionne.

Depuis cette époque, la marine hollandoiſe a fait une très-belle figure : même aujourd'hui, que ſa puiſſance a reçû de ſi grands échecs, cette branche de ſon commerce eſt de toutes celle qui a le moins ſouffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748, portoit mille vaiſſeaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche eſtimé à quatre-vingt-cinq mille laſts, le laſt à vingt livres ſterling, font un million ſept cent mille livres ſterling ; enſorte qu'en déduiſant pour la miſe hors & conſtruction de mille buches, les frais de la pêche & hafards, huit cent cinquante mille livres ſterling ; elle a dû profiter net par an de huit cent cinquante mille livres ſterling ; à quoi, ſi l'on ajoûte pour le profit de la pêche de la morue, qui ſe fait entre deux, cent cinquante mille livres ſterling, on aura un million de livres ſterling de gain.

Le tems n'a point encore décidé quel ſera l'iſſue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande ; mais l'on peut dire que s'ils y réuſſiſſoient jamais, ils ſe feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoiſe, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce qui fait leur principal revenu. (*D. J.*)

HARENG, (*Diete*). Les *harengs* frais ſe mangent grillés, avec une ſauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les *harengs-pecs*, ainſi nommés par corruption, ſont des *harengs* ſalés ; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces ſortes de harengs *peckle haring* ; ils en font grand cas & en font très-friands, ſur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers *harengs-pecs* qui ont été ſalés en mer ſe payent chez eux juſqu'à deux ou trois florins la piece, lorſqu'ils arrivent par les premiers vaiſſeaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces *harengs* dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompenſe aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela eſt, dit-on, fondé ſur l'opinion où l'on eſt que toutes les fievres diſparoiſſent auſſi-tôt que l'on peut manger du *hareng* nouveau. Le *hareng* ſalé ou *harengpec* ſe mange tout crud avec de l'huile & un ſoupçon de vinaigre ; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés : il eſt d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement ſalé, que quand il a long-tems ſéjourné dans le ſel ou dans la ſaumure.

Le *hareng* fumé, appellé *craquelin* par le peuple en France, eſt du *hareng* qui a été fumé & ſalé légerement ; les Hollandois l'appellent *bocksm*, & en font cas lorſqu'il a été fumé récemment ; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) petits poiſſons ſemblables à de petites aloſes ; on leur donne auſſi les noms de *cailliques* & de *laſches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons*. (*I*)

* HARENGAISON, ſ. f. (*Comm. & Pêche*) ſaiſon de la pêche des harengs, ou le tems de leur éclair.

* HARENGUIERE, ſ. f. (*Pêche*) rets à petites mailles, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Carentan & d'Iſigni ; on peut rapporter cette ſorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des *haranguieres*, ont depuis onze juſqu'à quatorze lignes en quarré. Ces filets ſe tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 Mars 1727, c'eſt-à-dire bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur ; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires : ſi leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebb les enleveroit.

Il eſt aſſez ordinaire de placer les *haranguieres* au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il eſt poſſible ; quelques-uns pratiquent au bout une eſpece de circuit qui retient le poiſſon plus long-tems ; ils garniſſent ce même côté d'un rets tramaillé : la hauteur du ret entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne ſe pratique que depuis la S. Michel juſqu'à la Ste Catherine, c'eſt-à-dire l'eſpace de deux mois ; celle du petit maquereau ou ſanſonnet au même tems, commence communément au 15 Avril & finit au 15 Juillet.

HARFLEUR, *Hanfloium*, *Harfleuvium*, &c. [*Géog.*] ancienne ville de France en Normandie, au pays de Caux ; ſes fortifications ont été raſées & ſon port s'eſt comblé. Les Anglois la prirent d'aſſaut en 1415. *Voyez la deſcript. hiſtorique & géographique de la haute Normandie*, où vous trouverez des détails ſur cette ville. Elle eſt près de la mer, ſur la Lezarde, à une lieue de Montivilliers, deux du Havre, ſix S. O. de Fécamp, quarante-quatre N. O. de Paris, ſeize O. de Rouen. *Long. 21. 51. 27. latit. 49. 30. 23.* (*D. J.*)

HARI, HARRI, ſ. m. (*Vénerie*) c'eſt le cri dont uſe le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorſque la bête qu'ils chaſſent s'eſt accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, ſ. m. *phaſeolus*, (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante à fleur papilionacée ; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite une ſilique longue ; cette ſilique renferme des ſemences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles ſur un pédicule. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte 25 eſpeces de phaſéoles mangeables, & Bradley plus de 50 ; mais leurs variétés augmentent tous les jours : cependant nous ne décrirons ici que la commune, le *phaſeolus vulgaris* des Botaniſtes, que Rai nomme *ſimilax hortenſis*.

Sa racine eſt grêle, fibreuſe ; elle pouſſe une tige longue, ronde, rameuſe, qui grimpe ſur des échalats comme le liſeron, & s'attache aux corps voiſins qu'elle rencontre, juſqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles ſortent par intervalles trois à trois, à la maniere des treffles, aſſez larges, pointues par le bout, charnues, preſque ſemblables à celles du lierre, liſſes, & ſoûtenues par de longues queues vertes.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des fleurs légumineuſes, blanches, ou purpurines ; quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes longues d'un demi-pié, qui ſe finiſſent en pointes étroites, applaties, à deux coſſes d'abord charnues, vertes, enſuite jaunâtres & membraneuſes en ſe ſéchant. Leur figure eſt celle d'une nacelle d'où cette plante tire ſon nom latin. Les ſemences qu'elle contient ſont aſſez groſſes, ſemblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, grifes,

griſes, violettes, noirâtres, quelquefois veinées & ſemées de différentes lignes ou taches de toutes ſortes de couleurs agréables à la vûe.

On ſeme cette plante au printems dans les champs & dans les jardins; elle eſt annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne; on la mange en gouſſe quand elle eſt encore verte & tendre; on mange auſſi ſa ſemence dépouillée des coſſes: nous les appellons alors *féverolles*. On peut conſerver les *haricots* avec leurs gouſſes pendant toute l'année, en les confiſant au vinaigre avec une ſaûmure de ſel.

L'*haricot* d'Egypte, *phaſeolus egyptiacus nigro ſemine*, eſt un arbre ſarmenteux qui pouſſe ſes branches & ſes feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Proſper Alpin vous en donnera la figure & la deſcription; vous trouverez dans Kempfer celle du *phaſeolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & ſolides. (*D. J.*)

HARICOT, (*Diete & Mat. méd.*) Perſonne n'ignore l'uſage de ce légume dans la cuiſine, & que la ſemence fournit un aliment utile & commode; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout tems à ceux qui ont l'eſtomac bon, & qui ſont jeunes & robuſtes, ou qui font beaucoup d'exercice; mais les perſonnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie ſédentaire doivent s'en abſtenir, parce qu'elle eſt venteuſe, qu'elle charge l'eſtomac, & ſe digere difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemery, *Traité des alimens*.

Ceci n'eſt vrai que des ſemences d'*haricot* mûres & ſeches; car les *haricots* verds mangés avec leur gouſſe, lorſqu'ils ſont tendres & dans leur primeur, fourniſſent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui ſe digere preſque auſſi facilement que la plûpart des herbes que nous préparons pour l'uſage de nos tables.

Les *haricots* paſſent pour apéritifs, réſolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuidanges.

On fait entrer lent farine dans les cataplaſmes émolliens & réſolutifs, & elle vaut tout autant pour cet uſage que les quatre farines appellées *réſolutives*. *Voyez* FARINES RESOLUTIVES.

On a attribué à la leſſive de la cendre des tiges & des gouſſes d'*haricot* une vertu particuliere pour faire ſortir les eaux des hydropiques: mais comme nous l'obſervons dans pluſieurs articles, à-propos de pareilles prétentions, la plûpart des ſels lixiviels n'ont preſque que des propriétés communes. *Voyez* SEL LIXIVIEL. (*b*)

HARLE, ſ. m. *merganſer*, Aldr. (*Hiſt. nat. Ornithologe.*) oiſeau aquatique qui peſe quatre livres; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue on des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos eſt large & plat; la partie ſupérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante; la face ſupérieure du corps eſt mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée; la face inférieure du corps eſt griſe, à l'exception des ailes qui ſont blanchâtres en-deſſous. Le bec eſt étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du ſommet de la tête ſont hériſſées & ſont paroître la tête plus groſſe qu'elle ne l'eſt en effet. Cet oiſeau ſe nourrit de poiſſon. Rai, *ſynop. avium, part. CXXXIV.*

HARLEBECK, (*Géog.*) petite place de la Flandre autrichienne, ſur la Lys, à une lieue de Courtrai, ſept S. O. de Gand. *Long. 21. 1. latit. 50. 52.* (*D. J.*)

HARLECH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, capitale du Mérionetshire, dans la province de Galles, à 168 milles de Londres. *Long. 13. 20. lat. 52. 55.* (*D. J.*)

HARLEM, *ou* HAARLEM, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Hollande; l'ancien nom eſt *Harlhem*. On ne ſait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée; mais du tems de Thierry VI. en 1155, elle étoit déjà peuplée & aſſez fortifiée: en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnerent Guillaume I. qui partoit pour la Terre-ſainte.

Harlem eſt dans le territoire des Marſatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris ſon nom; elle a été la capitale de ce pays, qui eſt partagé entre pluſieurs villes; & ſa partie occidentale eſt toûjours de la juriſdiction de *Harlem*. Autrefois la ville étoit ſeulement au bord méridional de la Spare, riviere qui ſe jette dans l'Y à Sparendam: mais en 1400, on aggrandit la ville, & on l'étendit au-delà de cette riviere, qui la traverſe à-préſent. En 1310, les chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jéruſalem furent reçus à *Harlem*: auſſi poſſede-t-elle dans ſes archives bien des choſes curieuſes ſur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à ſouhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoiſſance.

Cette ville a été incendiée pluſieurs fois dans la ſuite des tems; ſavoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois ſe ſoûmirent au prince d'Orange, ou plutôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défenſe admirable, de ſe rendre aux Eſpagnols à diſcrétion: ceux-ci firent pendre les magiſtrats, les paſteurs, & plus de quinze cent citoyens; ils traiterent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau-monde. La plume tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercerent: on en conſerve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV. avoit érigé *Harlem* en évêché; mais elle n'a eu que deux évêques; elle ſe glorifie de l'invention de l'Imprimerie: c'eſt ce qu'on examinera *au mot* IMPRIMERIE.

Harlem eſt ſituée à trois lieues O. d'Amſterdam, ſix N. E. de Leyde, & ſept S. E. d'Alckmar. *Long. 22. 5. lat. 52. 23. 58.*

Entre les gens de lettres dont *Harlem* eſt la patrie, je me contenterai pour abréger, de nommer Hoornbeck, Scriverius & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les Sciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artiſtes.

Hoornbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calviniſtes du dix-ſeptieme ſiecle; il fut conſécutivement profeſſeur en Théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & hiſtoriques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort conſidéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera ſon article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu ſervice à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs ſur l'Art militaire; il publia le premier les *Fables d'*Hygin: mais l'hiſtoire de Hollande lui a des obligations plus particulieres par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illuſtrata*, & l'autre, *Batavia comitumque omnium hiſtoria*. Il mourut en 1655 âgé de ſoixante-trois ans, ſelon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut profeſſeur à Leyde en Théologie & en antiquités eccléſiaſtiques; il a mis au jour divers petits traités ſur des ſujets curieux & choiſis, comme *de Dodone, de Kerais, de corpore Moſis, de origine rituum Moſaicorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

HARLEM (*mer de*), en flamand *Harlem-maer*, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on appelle une inondation entre la ville de *Harlem* dont elle porte le nom, & celles d'Amſterdam & de Leyde: elle ſe forme du

concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Y, auquel elle communique au moyen d'une écluse; ce qui fait que ses eaux participent à la falure de la mer. Cette écluse de maçonnerie, qui eſt je crois la plus belle du monde, cauſe une interruption néceſſaire aux barques, par leſquelles on va de *Harlem* à Amſterdam, ou d'Amſterdam à *Harlem*. Comme le terrein eſt très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a ſouvent parlé de la deſſécher, & l'entrepriſe n'en eſt point d'une difficulté inſurmontable; les Juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, ſi on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrein: mais des intérêts oppoſés & des raiſons plus fortes encore tirées du riſque que courroit Amſterdam d'être à ſon tour inondé, en ont empêché l'exécution. Il eſt vrai cependant qu'il y a plus de trois ſiecles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit pluſieurs bons villages. (*D. J.*)

HARLINGEN, *Harlinga*, (*Géog.*) ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Friſe, dont elle eſt, après Leuwarde, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche; elle eſt gouvernée par un ſénat de huit bourguemeſtres, & a un port qui la rend commerçante. Sa poſition eſt à une lieue O. de Franeker, quatre S. O. de Leuwarden, ſix N. de Straveren. *Long.* 23. *lat.* 53. 12. (*D. J.*)

HARMATAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) vent qui regne particuliérement ſur la côte de Guinée; il ſe fait ſentir régulièrement tous les ans depuis la fin du mois de Décembre juſques vers le commencement de Février, & continue pendant deux ou trois jours; il eſt ſi froid & ſi perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maiſons & des bordages des navires. Quand ce vent eſt paſſé, ces ouvertures ſe rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent ſortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maiſons bien fermées; ils enferment auſſi leurs beſtiaux, qui ſans cela courroient riſque de périr en quatre ou cinq heures de tems par la malignité de cet air ſuffocant. Ce vent ſouffle entre l'eſt & le nord-eſt; il n'eſt accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & eſt toûjours également frais. *Voyez l'hiſtoire génér. des voyages, tome XI.*

* HARMONIE, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit de l'ordre général qui regne entre les diverſes parties d'un tout, ordre en conſéquence duquel elles concourent le plus parfaitement qu'il eſt poſſible, ſoit à l'effet du tout, ſoit au but que l'artiſte s'eſt propoſé. D'où il ſuit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ſes parties, le rapport de ſes parties entr'elles, l'effet du tout, & le but que l'artiſte s'eſt propoſé: plus on connoît de ces choſes, plus on eſt convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y eſt ſenſible; moins on en connoît, moins on eſt en état de ſentir & de prononcer ſur l'*harmonie*. Si la premiere montre qui ſe fit fût tombée entre les mains d'un payſan, il l'auroit conſidérée, il auroit apperçû quelque arrangement entre ſes parties; il en auroit conclu qu'elle avoit ſon uſage; mais cet uſage lui étant inconnu, il ne ſeroit point allé au-delà, ou il auroit eu tort. Faiſons paſſer la même machine entre les mains d'un homme plus inſtruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être deſtinée à meſurer le tems; ſon admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, ſi l'obſervateur méchanicien eût été en état de ſe rendre raiſon de la diſpoſition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainſi des autres à qui l'on préſentera le même inſtrument à examiner. Plus une machine ſera compliquée, moins nous ſerons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phénomènes qui nous paroiſſent contraires à ſon *harmonie*; moins le tout & ſa deſtination nous ſont connus, plus nous devons être reſervés à prononcer ſur ces phénomènes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononçaſſions bien ce qui ſeroit mal, ou mal ce qui ſeroit bien, ou mal ou bien ce qui ne ſeroit ni l'un ni l'autre. On a tranſporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la ſociété des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais ſur-tout aux arts qui ont pour objet l'uſage des ſons & des couleurs (*voyez* HARMONIE, *Muſique*, HARMONIE, *Peinture*); au ſtyle (*voyez* HARMONIE, *Belles-Lettres*). On dit auſſi, l'*harmonie* générale des choſes, l'*harmonie* de l'univers. *Voyez* MONDE, NATURE, OPTIMISME, *&c.*

HARMONIE, (*Muſique*) eſt, ſelon le ſens que lui ont donné les anciens, la partie qui a pour objet la ſucceſſion agréable des ſons, entant qu'ils ſont graves ou aigus, par oppoſition aux autres parties de la Muſique appellées *rythmica* & *metrica*, cadence, tems, meſure. Le mot d'*harmonie* vient, ſelon quelques-uns, du nom d'une muſicienne du roi de Phénicie, laquelle vint en Grece avec Cadmus & y apporta les premieres connoiſſances de l'art qui porte ſon nom.

Les Grecs ne nous ont laiſſé aucune explication ſatisfaiſante de toutes les parties de leur muſique, celle de l'*harmonie* qui eſt la moins défectueuſe, n'a été faite encore qu'en termes généraux & théoriques.

M. Burette & M. Malcolm ont fait des recherches ſavantes & ingénieuſes ſur les principes de l'*harmonie* des Grecs. Ces deux auteurs, à l'imitation des anciens, ont diſtribué en ſept parties toute leur doctrine ſur la Muſique; ſavoir, les ſons, les intervalles, les ſyſtêmes, les genres, les tons ou modes, les nuances ou changemens, & la mélopée ou modulation. *Voyez* tous ces articles à leurs mots.

Harmonie, ſelon les modernes, eſt proprement l'effet de pluſieurs tons entendus à-la-fois, quand il en réſulte un tout agréable; de ſorte qu'en ce ſens *harmonie* & *accord* ſignifient la même choſe. Mais ce mot s'entend plus communément d'une ſucceſſion réguliere de pluſieurs accords. Nous avons parlé du choix des ſons qui doivent entrer dans un accord pour le rendre harmonieux. *Voyez* ACCORD, CONSONNANCE. Il ne nous reſte donc qu'à expliquer ici en quoi conſiſte la ſucceſſion harmonique.

Le principe phyſique qui nous apprend à former des accords parfaits, ne nous montre pas de même à en établir la ſucceſſion, une ſucceſſion réguliere & pourtant néceſſaire. Un dictionnaire de mots élégans n'eſt pas une harangue, ni un recueil d'accords harmonieux une piece de muſique. Il faut un ſens, il faut de la liaiſon dans la Muſique, comme dans le langage; mais où prendra-t-on tout cela, ſi ce n'eſt dans les idées mêmes que le ſujet doit fournir?

Toutes les idées que peut produire l'accord parfait ſe réduiſent à celle des ſons qui le compoſent & des intervalles qu'ils forment entr'eux: ce n'eſt donc que par l'analogie des intervalles & par le rapport des ſons qu'on peut établir la liaiſon dont il s'agit; & c'eſt-là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'*harmonie*, de la modulation, & même de la mélodie.

Pour ne parler ici que de la phraſe harmonique, nous développerons les trois regles ſuivantes ſur leſquelles eſt fondée ſa conſtruction, & qui ne ſont que des conſéquences prochaines du principe que nous venons d'expoſer.

1°. La baſſe fondamentale ne doit marcher que par intervalles conſonnans, car l'accord parfait n'en produit que de tels: l'analogie eſt manifeſte.

Digitized by Google

Ces intervalles doivent être relatifs au mode : ainſi après avoir fait l'accord parfait mineur, on ſent bien que la baſſe ne doit pas monter ſur la tierce majeure.

Toûjours par la même analogie, on doit préférer les intervalles qui ſont les premiers engendrés, c'eſt-à-dire ceux dont les rapports ſont les plus ſimples. Ainſi la quinte étant la plus parfaite des conſonnances, la progreſſion par quintes eſt auſſi la plus parfaite des progreſſions.

On doit obſerver que la marche diatonique preſcrite aux parties ſupérieures n'eſt qu'une ſuite de cette regle.

2°. Tant que dure la phraſe, on y doit obſerver la liaiſon harmonique, c'eſt-à-dire qu'il faut tellement diriger la ſucceſſion de l'*harmonie*, qu'au-moins un ſon de chaque accord ſoit prolongé dans l'accord ſuivant. Plus il y a de ſons communs aux deux accords, plus la liaiſon eſt parfaite.

C'eſt-là une des principales regles de la compoſition, & l'on ne peut la négliger ſans faire une mauvaiſe *harmonie* : elle a pourtant quelques exceptions dont nous avons parlé *au mot* CADENCE.

3°. Une ſuite d'accords parfaits, même bien liés, ne ſuffit pas encore pour conſtituer une phraſe harmonique; car ſi la liaiſon ſuffit pour faire admettre ſans répugnance un accord à la ſuite d'un autre, elle ne l'annonce point, elle ne le fait point deſirer, & n'oblige point l'oreille pleinement ſatisfaite à chacun des accords, de prolonger ſon attention ſur celui qui le ſuit. Il faut néceſſairement quelque choſe qui uniſſe tous ces accords, & qui annonce chacun d'eux comme partie d'un plus grand tout que l'oreille puiſſe ſaiſir, & qu'elle deſire d'entendre en ſon entier. Il faut un ſens, il faut de la liaiſon dans la Muſique, comme dans le langage; c'eſt l'effet de la diſſonnance; c'eſt par elle que l'oreille entend le diſcours harmonique, & qu'elle diſtingue ſes phraſes, ſes repos, ſon commencement & ſa fin.

Chaque phraſe harmonique eſt terminée par un repos qu'on appelle *cadence*, & ce repos eſt plus ou moins parfait ſelon le ſens qu'on lui donne. Toute l'*harmonie* n'eſt préciſément qu'une ſuite de cadences, mais dont, au moyen de la diſſonnance, on élude le repos autant qu'on le veut, avertiſſant ainſi l'oreille de prolonger ſon attention juſqu'à la fin de la phraſe.

La diſſonnance eſt donc un ſon étranger qui s'ajoûte à ceux d'un accord pour lier cet accord à d'autres.

Cette diſſonnance doit donc par préférence former la liaiſon, c'eſt-à-dire qu'elle doit toûjours être priſe dans le prolongement de quelqu'un des ſons de l'accord précédent; ce qui la rend auſſi moins dure à l'oreille : cela s'appelle *préparer la diſſonnance*.

Dès que cette diſſonnance a été entendue, la baſſe fondamentale a un progrès déterminé ſelon lequel la diſſonnance a auſſi le ſien pour aller ſe réſoudre ſur quelqu'une des conſonnances de l'accord ſuivant : cela s'appelle *ſauver la diſſonnance*. *Voyez* DISSONNANCE, CONSONNANCE, PRÉPARER, SAUVER.

La diſſonnance eſt encore néceſſaire pour introduire la variété dans l'*harmonie*, & cette variété eſt un point auquel l'harmoniſte ne peut trop s'appliquer; mais c'eſt dans l'ordonnance générale qu'il la faut chercher, & non pas, comme font les petits génies, dans le détail de chaque note ou de chaque accord : autrement à peine éviteroit-on dans ſes productions le ſort d'un grand nombre de nos muſiques modernes, qui toutes noires de triples croches, toutes hériſſées de diſſonnances, ne peuvent, même par la bizarrerie de leurs chants ni par la dureté de leur *harmonie*, éloigner la monotonie & l'ennui.

Telles ſont les loix générales de l'*harmonie*; car nous n'embraſſons point ici celles de la modulation, que nous donnerons en leur lieu. Il y a outre cela pluſieurs regles particulieres qui regardent proprement la compoſition, & dont nous parlerons ailleurs. *Voyez* COMPOSITION, MODULATION, ACCORDS.

Harmonie ſe prend quelquefois pour la force & la beauté du ſon; ainſi l'on dit qu'une voix eſt harmonieuſe, qu'un inſtrument a de l'*harmonie*, &c.

Enfin en ſens figuré on donne le nom d'*harmonie* au juſte rapport des parties & à leur concours pour la perfection du tout : telle eſt l'*harmonie* de l'état, la bonne *harmonie*, c'eſt-à-dire la concorde qui regne entre des cours, entre des miniſtres, &c. (*S*)

HARMONIE. On voit par un paſſage de Nicomaque, que les anciens approprioient quelquefois ce nom à la conſonnance de l'octave. *Voyez* OCTAVE (*S*)

HARMONIE FIGURÉE. *Figurer* en général, c'eſt faire pluſieurs notes pour une. Or on ne peut figurer l'*harmonie* que de deux manieres, par degrés conjoints, ou par degrés diſjoints. Lorſqu'on figure par degrés conjoints, on employe néceſſairement d'autres notes que celles qui forment l'accord, des notes qui ſont comptées pour rien dans l'*harmonie*; ces notes s'appellent *par ſuppoſition* (*Voyez* SUPPOSITION), parce qu'elles ſuppoſent l'accord qui ſuit; elles ne doivent jamais ſe montrer au commencement d'un tems, principalement du tems fort, ſi ce n'eſt dans quelques cas rares où l'on fait la premiere note du tems breve, pour appuyer ſur la ſeconde : mais quand on figure par degrés diſjoints, on ne peut abſolument employer que les notes qui forment l'accord, foit conſonnant, ſoit diſſonnant. (*S*)

HARMONIE. Ce terme, *en Peinture*, a pluſieurs acceptions; on s'en ſert preſque indifféremment pour exprimer les effets de lumiere & de couleur; & quelquefois il ſignifie ce qu'on appelle *le tout enſemble d'un tableau*.

L'*harmonie* de couleur n'exiſte point ſans celle de lumiere, & celle de lumiere eſt indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de griſaille, d'un deſſein, d'une eſtampe, le deſſus conſidéré par rapport aux effets de lumiere, & non comme proportion & préciſion du contour; il regne dans ce tableau, ce deſſein, cette eſtampe, une belle *harmonie*. Il ſembleroit ſuivre de-là qu'*harmonie* conviendroit par préférence à la lumiere. Cependant lorſqu'on n'entend parler que de ſes effets, on ſe ſert plus volontiers de ces expreſſions, *belle diſtribution*, *belle œconomie*, *belle intelligence de lumiere*, *beaux grands effets de lumiere*. Pour réuſſir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumiere principale à laquelle toutes les autres ſoient ſubordonnées, non par leur eſpace, mais par leur vivacité; & que les unes & les autres ſoient réunies par maſſe, & non éparſes çà & là, par petites parties, formant comme une eſpece d'échiquier irrégulier; c'eſt ce qu'on appelle *papilloter*, *des lumieres qui papillotent*.

A l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet*, *un grand effet de couleur*; mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord*, *une belle harmonie de couleur*, *la couleur en eſt harmonieuſe*. Il eſt peut-être impoſſible de donner des préceptes pour réuſſir en cette partie; l'on dit bien qu'il ne faut faire voiſiner que les couleurs amies, mais les grands peintres ne connoiſſent point de couleurs qui ne le ſoient.

L'effet ou *harmonie* de lumiere & de couleur peuvent ſubſiſter dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y ſont repréſentés : il pouvoit même n'y en point avoir; c'eſt-à-dire, qu'il n'y eût qu'un amas confus, un cahos de nuages, de vapeurs, enfin une ſorte de jeu de lumiere & de couleur. Si l'on refuſoit à cette production le nom de *tableau*, au moins crois-je qu'on pourroit lui ac-

Digitized by Google

corder celui d'*effet*, d'*air*, d'*inſtrument oculaire*, qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'eſt que l'*harmonie* en peinture, produite ſeulement par les effets de lumiere & de couleur.

Quoiqu'il ſoit impoſſible de ſuivre avec la derniere exactitude la forme de ces derniers, en y plaçant des objets; cependant j'ai vû de jeunes peintres y en répandre, les ſuivre juſqu'à un certain point, & leur production devenir moins mal, quant à l'*harmonie* de lumiere & de couleur que lorſqu'ils ne ſe ſervoient pas de ce moyen.

Lorſqu'on entend par *harmonie* l'effet total, le tout enſemble d'un tableau; l'on ne dit point de toutes les parties concourantes à cet effet, cette partie eſt harmonieuſe, a une belle *harmonie*. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple: cette figure, ce vaſe, ſont bien placés-là; outre qu'ils y ſont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, font communiquer ce grouppe avec cet autre, y forment l'*harmonie*; ce ciel lumineux derriere cette draperie fait un bel effet, une belle *harmonie*; cette branche d'arbre éclairée réuniſſant ces deux lumieres, elles font une belle *harmonie*; il réſulte de cet effet une *harmonie* charmante; tout concourt, tout s'accorde dans la compoſition de ce tableau à caractériſer le ſujet, & tendre l'*harmonie* complette; tout y eſt ſi convenablement d'accord que le plus léger changement y feroit une diſſonance.

HARMONIE. (*Accord de ſons*) L'*harmonie* a lieu, ſoit dans la proſe, ſoit dans la poéſie. Elle eſt à la vérité plus marquée dans les vers que dans la proſe; mais elle n'en exiſte pas moins dans celle-ci, & n'y eſt pas moins néceſſaire. Nous parlerons d'abord de celle-ci, & enſuite de l'*harmonie poétique*.

L'*harmonie* de la proſe étoit appellée par les Grecs *rythmes*, & par les Latins nombre oratoire, *numerus*. *Voyez* NOMBRE & RYTHME.

On ne peut diſconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du diſcours. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend ſenſible au nombre & à la cadence; & pour introduire dans les langues cette eſpece de concert, cette *harmonie*, il n'a fallu que conſulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que ſonder & interroger pour ainſi dire les oreilles, que Ciceron appelle avec raiſon un *juge ſier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que ſoit une penſée en elle-même, ſi les mots qui l'expriment ſont mal arrangés, la délicateſſe de l'oreille en eſt choquée; une compoſition dure & rude la bleſſe, au lieu qu'elle eſt agréablement flatée de celle qui eſt douce & coulante. Si le nombre eſt mal ſouienu, & que la chûte en ſoit trop prompte, elle ſent qu'il y manque quelque choſe, & n'eſt point ſatisfaite. Si au contraire il y a quelque choſe de traînant & de ſuperflu, elle le rejette, & ne peut le ſouffrir. En un mot, il n'y a qu'un diſcours plein & nombreux qui puiſſe la contenter.

Par la différente ſtructure que l'orateur donne à ſes phraſes, le diſcours tantôt marche avec une gravité majeſtueuſe, ou coule avec une promte & légere rapidité, tantôr charme & enleve l'auditeur par une douce *harmonie*, ou le pénetre d'horreur & de ſaiſiſſement par une cadence dure & âpre; mais comme la qualité & la meſure des mots ne dépendent point de l'orateur, & qu'il les trouve pour ainſi dire tout taillés, ſon habileté conſiſte à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, ſans laiſſer aucun vuide ni cauſer aucune rudeſſe, rendent le diſcours doux, coulant, agréable; & il n'eſt point de mots, quelque durs qu'ils paroiſſent par eux-mêmes, qui placés à propos par une main habile, ne puiſſent contribuer à l'*harmonie* du diſcours, comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulieres y trouvent leur place. Iſocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence, & Ciceron rendit le même ſervice à la langue de ſon pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tiſſu des périodes dont un diſcours eſt compoſé, & que ce ſoit de cette union & de ce concert de toutes les parties que réſulte l'*harmonie*, cependant on convient que c'eſt ſur-tout à la fin des périodes qu'il paroît & ſe fait ſentir. Le commencement des périodes ne demande pas un ſoin moins particulier, parce que l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aiſément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux diſcours d'appareil & de cérémonie, tels que ſont ceux du genre démonſtratif, où l'auditeur, loin d'être choqué des cadences meſurées & nombreuſes obſervées, pour ainſi dire, avec ſcrupule, fait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaiſir doux & innocent. Il n'en eſt pas ainſi, quand il s'agit de matieres graves & ſérieuſes, où l'on ne cherche qu'à inſtruire & qu'à toucher; la cadence pour lors doit avoir quelque choſe de grave & de ſérieux. Il faut que cette amorce du plaiſir qu'on prépare aux auditeurs ſoit comme cachée & enveloppée ſous la ſolidité des choſes & ſous la beauté des expreſſions, dont ils ſoient tellement occupés qu'ils paroiſſent ne pas faire d'attention à l'*harmonie*.

Ces principes que nous titons de M. Rollin, qui les a lui-même puiſés dans Ciceron & Quintilien, ſont applicables à toutes les langues. On a long-tems cru que la nôtre n'étoit pas ſuſceptible d'*harmonie*, ou du moins on l'avoit totalement négligée juſqu'au dernier ſiecle. Balzac fut le premier qui preſcrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'*harmonie* de ce nouveau ſtyle enchanta tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts, les bons auteurs qui ſont venus depuis les ont connus & évités.

L'*harmonie* de la proſe contient, 1°. les ſons qui ſont doux ou rudes, graves ou aigus; 2°. la durée des ſons brefs ou longs; 3°. les repos qui varient ſelon que le ſens l'exige; 4°. les chûtes des phraſes qui ſont plus ou moins douces ou rudes, ſerrées ou négligées, féches ou arrondies. Dans la proſe nombreuſe, chaque phraſe fait une ſorte de vers qui a ſa marche. L'eſprit & l'oreille s'ajuſtent & s'alignent, dès que la phraſe commence, pour faire quadrer enſemble la penſée & l'expreſſion, & les mener de concert l'une avec l'autre juſqu'à une chûte commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'eſt une autre phraſe. Mais comme la penſée ſera différente, ſoit par la qualité de ſon objet, ſoit par le plus ou le moins d'étendue, ce ſera un vers d'une autre eſpece & auſſi d'une autre étendue, & qui ſera autrement terminé; tellement que la proſe nombreuſe, quoique liée par une ſorte d'*harmonie*, reſte cependant toûjours libre au milieu de ſes chaînes. Il n'en eſt pas de même dans les vers, tout y eſt preſcrit par des lois fixes, & dont rien n'affranchit: la meſure eſt dreſſée, il faut la remplir avec préciſion, ni plus ni moins, la penſée finie ou non; la regle eſt formelle & de rigueur. *Cours de Belles-lettr. tome I.*

Mais parce que ce qui conſtituoit l'*harmonie* dans la poéſie grecque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'*harmonie*, dans les vers grecs & latins, c'eſt la regle des ſyllabes, ſoit pour

Digitized by Google

la quantité qui les rend breves ou longues, ſoit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, ſoit pour le nombre & la quantité en même tems. 2°. Les inverſions & les tranſpoſitions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes. 3°. Une cadence ſimple, ordinaire, qui ſe ſoûtient par-tout. 4°. Certaines cadences particulieres plus marquées, plus frapantes, & qui ſe rencontrant de tems à autre, ſauvent l'uniformité des cadences uniformes. *Voyez* CADENCE.

Il n'en eſt pas du même de notre langue: par exemple, quoiqu'on convienne aujourd'hui qu'elle a des breves & des longues, ce n'eſt pas à cette diſtinction que les inventeurs de notre poéſie ſe ſont attachés pour en fonder l'*harmonie*, mais ſimplement au nombre des meſures & à l'aſſonance des finales de deux en deux vers. Ils ont auſſi admis quelques inverſions, mais légeres & rares; enſorte qu'on ne peut bien décider ſi nous ſommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parce que l'*harmonie* de nos vers ne dépend pas des mêmes cauſes que celle de leur poéſie.

L'*harmonie* des vers répond exactement à la mélodie du chant. L'une & l'autre ſont une ſucceſſion naturelle & ſenſible des ſons. Or comme dans la ſeconde un ait filé ſur les mêmes tons endormitoir, & qu'un mauvais coup d'archet cauſe une diſſonnance phyſique qui choque la délicateſſe des organes; de même dans la premiere, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expreſſions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots, produiſent ou la monotonie ou des diſſonances. Les ſentimens ſont partagés ſur nos vers alexandrins, que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroiſſent à d'autres très-harmonieux. Le mélange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent auſſi beaucoup à l'*harmonie*, pourvû que d'eſpace en eſpace on change de rimes, car ſouvent rien n'eſt plus ennuyeux que les rimes trop ſouvent redoublées. *Voyez* RIME. *(G)*

HARMONIE ÉVANGELIQUE, (*Théol.*) titre que différens interpreres ou commentateurs ont donné à des livres compoſés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangéliſtes. *Voyez* EVANGÉLISTES & CONCORDANCE.

Le premier eſſai de ces ſortes d'ouvrages eſt attribué à Tatien, qui l'intitula *Diateſſaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le ſecond ſiecle. Leur exemple a été ſuivi par d'autres écrivains; ſavoir, par Ammonius d'Alexandrie, Euſebe de Céſarée, Janſenius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Whiſton, le P. Lamy de l'Oratoire, *&c. (G)*

HARMONIE PRÉÉTABLIE, (*Metaphyſique*). On appelle *harmonie préétablie*, l'hypotheſe deſtinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'eſt M. Leibnitz qui l'a miſe dans tout ſon jour; car bien des philoſophes ont penſé avant lui que le corps n'agit pas ſur l'ame, ni l'ame ſur le corps. On peut lire là-deſſus tout le ij. chap. de la XI. partie du VI. livre de *la Recherche de la Vérité*. Spinoſa dit dans ſon *Ethique*, part. III. prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet.* Ce pas une fois fait, & la communication coupée, ſi je puis ainſi dire, entre les deux ſubſtances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'*harmonie préétablie*. Il y a ſur-tout un paſſage dans Geulincx (*Ethic. tract. 1. ſect. 11. n°. 7.*), qui dérobe à Leibnitz preſque toute la gloire de l'invention; ſi tant eſt que ce ſoit une gloire d'avoir inventé un *ſyſtême* en bute à autant de difficultés que l'eſt celui-là. Voici en peu de mots en quoi conſiſte ce ſyſtême: L'ame n'influe point ſur le corps, ni le corps ſur l'ame. Dieu n'excite point non plus les ſenſations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinſeque & eſſentielle de repréſenter l'univers, ſuivant la poſition de ſon corps. C'eſt en quoi conſiſte ſon eſſence. Le corps eſt une machine faite de telle façon que ſes mouvemens ſuivent toûjours les repréſentations de l'ame. Chacune de ces deux ſubſtances a le principe & la ſource de ſes mutations en ſoi-même. Chacune agit pour ſoi & de ſoi. Mais Dieu ayant prévû ce que l'ame penſeroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement ſuivant la poſition du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une *harmonie* exacte & conſtante entre les ſenſations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainſi l'ame de Virgile produiſoit l'Enéide, & ſa main écrivoit l'Enéide ſans que cette main obéît en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout tems que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Léibnitz regarde l'ame & le corps comme deux automates qui ſont montés de façon qu'ils ſe rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaiſſeau qui, ſans avoir aucun ſentiment ni aucune connoiſſance, & ſans être dirigé par aucun être créé ou incréé, ait la vertu de ſe mouvoir de lui-même ſi à propos qu'il ait toûjours le vent favorable, qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il ſe retire dans un havre préciſément lorſque cela eſt néceſſaire. Suppoſez qu'un tel vaiſſeau vogue de cette façon pluſieurs années de ſuite, toûjours rouné & ſtrué comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes ſituations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'eſt pas trop grande pour communiquer à un vaiſſeau une telle faculté. Ce que M. Léibnitz ſuppoſe de la machine du corps humain eſt plus admirable encore. Appliquons à la perſonne de Céſar ſon ſyſtême. Il faudra dire que le corps de Céſar exerça de telle ſorte ſa vertu motrice, que depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort il ſuivit un progrès continuel de changemens, qui répondoient dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qui ne faiſoit aucune impreſſion ſur lui. Il faut dire que la regle ſelon laquelle cette faculté du corps de Céſar devoit produire ſes actes, étoit telle qu'il ſeroit allé au ſénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, quand même il auroit pû à Dieu d'anéantir l'ame de Céſar le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice ſe changeoit & ſe modifioit ponctuellement ſelon la volubilité des penſées de cet eſprit ambitieux. Une force aveugle ſe peut-elle modifier ſi à propos en conſéquence d'une impreſſion communiquée trente ou quarante ans auparavant, qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui eſt abandonnée à elle-même, ſans qu'elle ait jamais connoiſſance de ſa leçon?

Ce qui augmente la difficulté eſt qu'une machine humaine contient un nombre preſque infini d'organes, & qu'elle eſt continuellement expoſée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diverſité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille ſortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toûjours ſon train pendant la plus longue vie des hommes, nonobſtant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns ſur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuſcules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt ſecs, tantôt humides, toûjours actifs, toûjours picotant les nerfs. J'accor-

Digitized by Google

derai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs soit un inſtrument néceſſaire de la variété preſque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la juſteſſe dont on a beſoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correſpondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'eſt ce qui paroît impoſſible.

Comparons maintenant l'ame de Céſar, avec un atome d'Epicure; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaiſon eſt très-juſte; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de ſe mouvoir, & il l'exécute ſans être aidé de quoique ce ſoit, & ſans être traverſé par aucune choſe; & de l'autre côté l'ame de Céſar eſt un eſprit qui a reçû une faculté de ſe donner des penſées, & qui l'exécute ſans l'influence d'aucun autre eſprit, ni d'aucun corps; rien ne l'aſſiſte, rien ne la traverſe. Si vous conſultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mû dans le moment précédent, il doit ſe mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui ſuivront, & que la matiere de ſon mouvement doit être toûjours la même. C'eſt la ſuite d'un axiome approuvé par M. Leibnitz: *Nous concluons*, dit-il, *non-ſeulement qu'un corps qui eſt en repos, ſera toûjours en repos, mais auſſi qu'un corps qui eſt en mouvement, gardera toûjours ce mouvement ou ce changement, c'eſt-à-dire la même viteſſe & la même direction, ſi rien ne ſurvient qui l'empêche.* Voyez *Mémoire inſeré dans l'hiſtoire des ouvrages des Savans, Juillet 1694.* On ſe moqua d'Epicure lorſqu'il inventa le mouvement de déclinaiſon: il le ſuppoſa gratuitement pour tâcher de ſe tirer du labyrinthe de la fatale néceſſité de toutes choſes. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, ſe détourne de ſon chemin au commencement du troiſieme jour; il faut ou qu'il rencontre quelque obſtacle, ou qu'il lui prenne quelqu'envie de s'écarter de ſa route, ou qu'il renferme quelque reſſort qui commence à jouer dans ce moment-là: la premiere de ces raiſons n'a point lieu dans l'eſpace vuide; la ſeconde eſt impoſſible, puiſqu'un atome n'a point la vertu de penſer; la troiſieme eſt auſſi impoſſible dans un corpuſcule abſolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de Céſar eſt un être à qui l'unité convient au ſens de rigueur; la faculté de ſe donner des penſées eſt, ſelon M. Leibnitz, une propriété de ſa nature: elle l'a reçûe de Dieu, quant à la poſſeſſion & quant à l'exécution. Si la premiere penſée qu'elle ſe donne eſt un ſentiment de plaiſir, on ne voit pas pourquoi la ſeconde ne ſera pas auſſi un ſentiment de plaiſir; car lorſque la cauſe totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au ſecond moment de ſon exiſtence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penſer; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle eſt auſſi indépendante du concours de toute autre cauſe au ſecond moment qu'au premier; elle doit donc reproduire au ſecond moment la même penſée qu'elle venoit de produire. Si je ſuppoſe que dans certain inſtant l'ame de Céſar voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout auſſi-tôt elle ſouhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs; & qu'ainſi elle ſe fera ſucceſſivement pluſieurs images qui naîtront les unes des autres; mais on ne ſauroit ſe repréſenter comme poſſibles les changemens bizarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces ſauts tumultueux de la terre au ciel, qui ſont ordinaires à la penſée d'un homme. Par quel reſſort une ame ſeroit-elle déterminée à interrompre ſes plaiſirs, & à ſe donner tout-d'un-coup un ſentiment de douleur, ſans que rien l'eût avertie de ſe préparer au changement, ni qu'il ſe fût rien paſſé de nouveau dans ſa ſubſtance? Si vous parcourez la vie de Céſar, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une objection.

M. Leibnitz propoſa ſon ſyſtême pour la premiere fois dans le Journal des Savans de Paris, 1695. M. Bayle propoſa ſes doutes ſur cette hypothèſe dans l'article *Rorarius* de ſon dictionnaire. La réplique de M. Leibnitz parut dans le mois de Juillet de l'hiſtoire des ouvrages des Savans, ann. 1698. Ce ſyſtême fut attaqué ſucceſſivement par le pere Lami, dans ſon traité de la connoiſſance de ſoi-même; par le pere Tournemine; Newton, Clark, Stahl, parurent ſur les rangs en différens tems.

Le principal défenſeur de cette hypothèſe fut M. Wolf dans ſa Métaphyſique allemande & latine; c'eſt cette hypothèſe qui ſervit à ſes ennemis de principal chef d'accuſation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire paſſer pour athée & ſpinoſiſte, M. Lang zélé théologien s'aviſa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Frédéric feu roi de Pruſſe, que par le moyen de l'*harmonie préétablie*, tous les déſerteurs étoient mis à couvert du châtiment; les corps des ſoldats n'étant que des machines ſur leſquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils déſertoient néceſſairement. Ce raiſonnement malin frappa de telle ſorte l'eſprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous ſes états dans l'eſpace de trois jours.

HARMONIE, (*Oſtéologie*) articulation immobile des os par une connexion ſertrée; ſelon la doctrine des anciens, c'eſt cette union ſertrée des os, au moyen de laquelle les inégalités ſont cachées, de maniere qu'ils ſemblent n'être unis que par une ſeule ligne. Telle eſt l'articulation qui ſe rencontre aux os de la face; mais on pourroit retrancher l'*harmonie* du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne differe point de la future, lorſqu'on examine avec un peu d'attention les pieces déchûes. (*D. J.*)

HARMONIE, *en terme d'Architecture*, ſignifie un rapport agréable qui ſe trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. *Voyez* EURYTHMIE.

HARMONIQUE, adjectif, (*Muſique*) eſt ce qui appartient à l'harmonie. *Proportion harmonique*, eſt celle dont le premier terme eſt au troiſieme, comme la différence du premier au ſecond, eſt à la différence du ſecond au troiſieme. *Voyez* PROPORTION.

Harmonique, pris ſubſtantivement & au féminin, ſe dit des ſons qui en accompagnent un autre & ſe forment avec lui l'accord parfait: mais il ſe dit ſur-tout des ſons concomitans qui naturellement accompagnent toûjours un ſon quelconque, & le rendent appréciable. *Voyez* SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faiſons profeſſion, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'eſt point le premier auteur de la découverte des ſons *harmoniques* graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la ſociété royale des Sciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à ſa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'exiſtence ne nous étoit pas connue.

Nous ignotons ſi M. Tartini a eu connoiſſance de ce mémoire; mais quoi qu'il en ſoit, on ne peut refuſer à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de ſon mémoire.

» Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue » ſur l'inſtrument appellé *ton*, que quelques-uns appellent *diapaſon*; & les ayant embouchés tous » deux pour les faire réſonner enſemble, je fus ſur- » pris d'entendre indépendamment de leurs deux ſons

» particuliers, un troiſieme ſon grave & fort ſenſi-
» ble; je hauſſai d'abord le ton du petit tuyau, & il
» en réſulta un ſon moins grave : ce ſon, lorſqu'il
» eſt trop bas, paroît maigre & un peu bourdonnant;
» mais il devient plus net & plus moelleux, à meſure
» qu'il eſt plus élevé.

» Par pluſieurs expériences réitérées long-tems
» après l'obſervation de ce ſon grave, faite il y a
» environ huit ou neuf ans, & que j'ai communi-
» quées à la compagnie le 29 Avril 1751; je trou-
» vai qu'il étoit toûjours l'*harmonique* commun &
» renverſé des deux ſons qui le produiſoient; en-
» ſorte qu'il avoit pour le nombre de ſes vibrations
» le plus grand commun diviſeur des termes de leur
» rapport. J'obſervai qu'il diſparoiſſoit, lorſque ces
» deux ſons formoient un intervalle *harmonique*; ce
» qui ne peut arriver autrement, puiſque l'*harmoni-*
» *que* commun ſe trouvant alors à l'uniſſon du ſon le
» plus grave de l'accord, il n'en devoit réſulter rien
» de nouveau dans l'harmonie, qu'un peu plus d'in-
» tenſité.

» L'intenſité ou ſenſibilité des ſons *harmoniques*
» graves varie extrêmement, ainſi que je m'en ſuis
» aſſuré par un grand nombre d'expériences; on ne
» les entend point ſur le claveſſin; le violon & le
» violoncelle les donnent aſſez foibles; ils ſe font
» beaucoup mieux ſentir dans un duo de voix de baſ-
» ſes; les inſtrumens à vent, les flûtes & les tuyaux
» à anche de l'orgue, les rendent bien diſtinctement
» à la plus haute octave du clavier, & preſque point
» aux octaves moyennes & baſſes; ils réuſſiſſent en-
» core mieux, ſi l'on prend les ſons de l'accord dans
» un plus grand degré d'aigu. C'eſt ce que j'ai ob-
» ſervé avec deux petits flageolets, qui ſonnoient à
» la quinzuple octave de l'*ut* moyen du claveſſin &
» même au-delà; les ſons *harmoniques* graves y ont
» paru avec tant de force, qu'ils couvroient preſque
» entierement les deux ſons de l'accord.

» Toutes ces différences viennent ſans-doute de
» l'intenſité particuliere des ſons de chaque inſtru-
» ment, & de chaque degré d'élévation, ſoit du ſon
» *harmonique* grave, ſoit des ſons de l'accord: le
» claveſſin a un ſon foible, & qui ſe perd à une pe-
» tite diſtance; auſſi eſt-il en défaut pour notre ex-
» périence. Au contraire les inſtrumens à vent, dans
» leurs ſons aigus, ſe font entendre de fort loin;
» faut-il donc être ſurpris qu'ils y ſoient ſi propres?
» Si leurs ſons moyens ou graves ne le font pas,
» c'eſt que leurs *harmoniques* graves tombent dans
» un trop grand degré de grave, ou que d'eux-mê-
» mes ils n'ont pas beaucoup d'intenſité. Pourquoi
» enfin les ſons de l'accord très-aigus ſont-ils abſor-
» bés par l'*harmonique* grave lui-même? Ne ſeroit-
» ce pas que leur perception eſt confuſe, à raiſon
» de leur trop grande élévation, tandis que l'*harmo-*
» *nique* grave le trouve dans un état moyen qui n'a
» pas cet inconvénient.

» La découverte des ſons *harmoniques* graves,
» nous conduit à des conſéquences très-eſſentielles
» ſur l'harmonie, où ils doivent produire pluſieurs
» effets. Je vais les expoſer auſſi brievement qu'il
» me ſera poſſible, pour ne pas abuſer plus long-
» tems de l'attention de cette aſſemblée.

» Il ſuit de la nature des *harmoniques* graves, qui
» nous eſt à préſent connue, 1°. que dans tout ac-
» cord à pluſieurs ſons, il en naît autant d'*harmoni-*
» *ques* graves, qu'on peut combiner deux à deux les
» ſons de l'accord, & que toutes les fois que l'*har-*
» *monique* grave n'eſt point à une octave quelcon-
» que du plus bas des deux ſons, mais à une dou-
» zieme, dix-ſeptieme, dix-neuvieme, &c. il réſulte
» par l'addition de cet *harmonique*, un nouvel ac-
» cord. C'eſt ainſi que l'accord parfait mineur donne
» dans le grave un ſon portant l'accord de tierce &
» ſeptieme majeures, accompagné de la quinte, &
» que l'accord de tierce & ſeptieme mineures, auſſi
» accompagné de la quinte, donne dans le grave un
» ſon portant l'accord de ſeptieme & neuvieme,
» tandis que d'un autre côté l'accord parfait majeur,
» quand même on le rendroit diſſonnant en y ajoû-
» tant la ſeptieme majeure, ne donne jamais par ſon
» *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

» 2°. Si l'accord eſt formé de conſonnances qui ne
» ſoient point *harmoniques*, ou de diſſonnances même
» les plus dures; elles ſe reſolvent en leur fonde-
» ment, & font entendre dans l'*harmonique* grave,
» un ſon qui fait toûjours avec ceux de l'accord un
» intervalle *harmonique*, dont l'agrément eſt, com-
» me l'on ſait, ſupérieur à tout ce que l'harmonie
» peut nous faire goûter. La ſeconde & la ſeptieme
» majeure donnent, par exemple, ce ſon à la triple
» octave du-moins aigu; nous avons l'emploi d'une
» pareille harmonie dans les airs de tambourin, ou
» le deſſus d'un flageolet fort élevé, forme ſouvent
» avec la baſſe un accord doux & agréable, quoi-
» que compoſé de ces deux diſſonnances, qui ſe-
» roient preſque inſupportables, ſi elles étoient rap-
» prochées, c'eſt-à-dire, réduites dans la même octa-
» ve que la baſſe.

» 3°. Deux ou pluſieurs ſons qui, chacun en par-
» ticulier n'ébranloient dans l'air que les particules
» *harmoniques* à l'aigu, & qui ne cauſoient tout-au-
» plus qu'un leger frémiſſement aux particules *har-*
» *moniques* au grave, deviennent capables par leur
» réunion dans les accords, de mettre ces derniers
» dans un mouvement aſſez grand pour produire un
» ſon ſenſible, comme il conſte par la préſence du
» ſon *harmonique* grave.

» 4°. Si les ſons d'un accord quelconque ſont éloi-
» gnés entr'eux d'un intervalle *harmonique*, quoi-
» qu'il n'en naiſſe aucune nouvelle harmonie; ce-
» pendant les vibrations du plus grave en ſont beau-
» coup renforcées, & leur réſonnance totale n'en
» acquiert qu'une plus grande intenſité. Il y a long-
» tems qu'on s'eſt appercû que les ſons les plus gra-
» ves du jeu appellé *bourdon* dans l'orgue, & qui
» ſont foibles, reçoivent une augmentation notable,
» lorſqu'ils ſont accord avec les ſons aigus du même
» jeu ou d'un autre ».

Il paroît qu'en général, ſuivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave eſt plus bas que ſuivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que ſelon M. Romieu, la ſeconde majeure, ou ton majeur, donne l'*harmonique* grave à la triple octave du ſon le moins aigu; ſelon M. Tartini, ce n'eſt qu'à la double octave; & ainſi du reſte. A cette différence près, qui n'eſt pas fort eſſentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs ſont d'accord.

M. Romieu ajoûte dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fauſſe quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du ſon le plus aigu des deux; queſtion que M. Tartini n'avoit pas réſolue, & que nous avions propoſée *au mot* FONDAMENTAL. Il prétend auſſi que la diſtance où l'on doit être des inſtrumens n'eſt point limitée, comme M. Tartini le prétend, ſur-tout ſi on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il eſt faux, ſelon M. Romieu, que les *harmoniques* graves ſoient toûjours la baſſe fondamentale des deux deſſus, ainſi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la baſſe-des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo eſt du quatrieme acte de Roland: *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux baſſes different en pluſieurs endroits, & les *harmoniques* introduiſent ſouvent dans la baſſe, ſelon M. Romieu, un fondement inuſité & contraire à toutes les regles, quoi-

Digitized by Google

que ce duo par ſa ſimplicité & ſon chant diatonique ſoit le plus propre à faire paroître la baſſe fondamentale. Et ce ſeroit bien autre choſe, ajoûte M. Rameau, ſi on choiſiſſoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La queſtion n'eſt pas abſolument de ſavoir ſi la baſſe des *harmoniques* graves donne une baſſe fondamentale contraire ou non aux regles reçûes; mais de ſavoir ſi cette baſſe des *harmoniques* graves produit une baſſe plus ou moins agréable que la baſſe fondamentale faite ſuivant les regles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux regles, & ſuivre la baſſe des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le ſecond cas, il reſteroit à expliquer comment une baſſe donnée immédiatement par la nature, ne ſeroit pas la plus agréable de toutes les baſſes poſſibles. (*O*)

HARMOSTES *ou* HARMOSTERES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom d'un magiſtrat de Lacédémone; il y avoit pluſieurs *harmoſtes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux.* (*G*)

HARMOSYNIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ἁρμοσύνοι, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raiſon que nous allons expoſer.

Lycurgue avoit eû grand ſoin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de ſupporter avec beaucoup de patience & de courage les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit impoſé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les diſtinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à viſage découvert.

Quelque facile à obſerver que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la garderent que fort imparfaitement après la mort du légiſlateur; enforte qu'il fallut alors commettre des magiſtrats pour l'obſervation de ſon ordonnance, & on les appella *harmoſynoi*. On voit ces officiers déjà nommés dans des inſcriptions, ſoixante ou quatre-vingt ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les harmoſteres. *Voyez* HARMOSTERE. (*D. J.*)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, ſur les frontieres de la Norwege, près des monts Darnfield.

HARNLAND, *ou* HARRIEN, (*Géog.*) petite province de Livonie, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, ſ. m. (*Art milit.*) armure complette, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un caſque, d'une cuiraſſe, *&c. Voyez* ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, *&c.*

HARNOIS, (*Bourrelier*) terme générique qui comprend les ſelles, brides, croupieres, traits, & autres équipages ſemblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carroſſe eſt compoſé d'un poitrail, des montans, des chainettes, de la bricole ou couſſinet, du fardos & de ſes bandes, de la croupiere, de l'avaloir d'en-bas, des reculements ou bandes de côtés, des guides & rênes. *Voyez* chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaiſe eſt compoſé de la ſelle, du poitrail, du fardos, de l'avaloir, de la croupiere, de la doſſiere, & des traits. *Voyez* tous ces mots à leurs articles, & les *figures Planche du Bourrelier.*

La plûpart des différentes pieces qui compoſent les *harnois* des chevaux de carroſſe ſont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne ſervent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des cloux ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-deſſous.

HARNOIS, (*Gaſſer, Rubannier*, &c.) s'entend de l'aſſemblage des hautes liſſes ſuſpendues à leur place: ainſi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, *ou* CLAMEUR DE HARO, (*Juriſpr.*) *Voyez au mot* CLAMEUR.

HARO, (*Géog.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, au bord de l'Ebre, chef-lieu d'un comté érigé par le roi Jean II. en faveur de dom Pedro Fernandez de Velaſco, tige des connétables de Caſtille; elle doit ſa premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle eſt à trois lieues de Nagera. *Long. 15. 12. lat. 42. 35.* (*D. J.*)

HAROUALY, ſ. m. (*Vénerie*) le valet de limier doit uſer de ce cri en parlant à ſon limier, lorſqu'il laiſſe courre une bête.

HARPALYCE, ſ. f. (*Littér.*) nom d'une chanſon amoureuſe célebre dans la Grece, & qu'on avoit faite ſur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalice*. Ariſtoxène nous apprend que mépriſée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle fécha de douleur, mourut; & qu'à l'occaſion de cet événement on inſtitua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanſon nommée *harpalice*. Parthenius parle auſſi de cette chanſon & de l'événement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanſon dans le même goût, appellée *calycé*, dont Stéſichore étoit auteur: cette Calycé rebutée par ſon amant ſe précipita dans la mer. (*D. J.*)

HARPASTON, ſ. m. (*Gymnaſt.*) ſorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot eſt dérivé d'ἁρπάζω, *j'arrache*, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns des autres. Cet exercice recevoit pluſieurs autres noms grecs qu'il eſt inutile d'étaler ici; il ſuffit de dire qu'il étoit très-fatiguant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence ſur tous les autres jeux qui font du reſſort de la ſphériſtique.

Pour y joüer, dit M. Burette, on ſe diviſoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκύφος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & ſur laquelle on poſoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu: enſuite les joüeurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de ſe ſaiſir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoit le but, pendant que ceux du parti contraire faiſoient tous leurs efforts pour défendre leur terrein & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts oppoſés cauſoient une eſpece de combat fort échauffé entre les joüeurs, qui s'arrachoient la balle, qui la chaſſoient du pié & de la main, en faiſant différentes feintes, qui ſe pouſſoient les uns les autres, & quelquefois ſe culbutoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au-delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagoniſtes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la courſe, du ſaut, de la lutte, & du pancrace. C'eſt à Pollux, dans ſon *Onomaſtic. liv. IX. ch. vij. ſect. 104.* que nous en devons la deſcription. (*D. J.*)

HARPE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & Lutherie*) inſtrument de Muſique. Son origine eſt fort ancienne; David en joüoit pour chanter les loüanges du Seigneur, & les ſons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La *harpe* du prophete-roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pû danſer devant l'arche en joüant de cet inſtrument. On ignore & quelle étoit la *harpe* de David, & quel eſt l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choſes utiles ou agréables ſont preſque tous enſevelis dans les ténebres des tems, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conſerver ces noms à la

Digitized by Google

le postérité sont perdus, que parce que la plûpart de nos inventions sont l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention*.

Il y a apparence que la *harpe* a pris naissance, de même que tous les instrumens de Musique, dans des tems d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque fpéculatif amateur de Musique.

Cet instrument (*Pl. de Luth*) est composé de trois parties principales: 1°. d'une caisse *A*, faite de bois leger & sonore; 2°. d'un montant *B*, solide quand la *harpe* est simple, mais creux quand la *harpe* est organisée; 3°. d'une bande *C* à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité, à la table ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets *d*, qui peuvent avancer & reculer, pour faire les diéses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la *harpe*, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à-ce qu'il touchât la corde; ce qui la racourcissoit de la seizieme partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un semi-ton: mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne: ainsi aux endroits où il y a des diefes on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imperfection, en ajoûtant des pédales à cet instrument; & on dit alors qu'il est organisé. Nous allons exposer l'art avec lequel ces pédales font faites; ensuite nous expliquerons leur méchanisme: afin de ne pas embrouiller la figure, nous ne tracerons qu'une des pédales; le lecteur suppléera facilement les autres; il lui suffit de savoir qu'il doit y en avoir autant que de notes dans l'octave, c'est-à-dire sept. *E F* est un levier dont l'appui *G* est dans une chappe qui tient au fond *M N* de la caisse sonore. Ce levier communique à un autre *F I*, dont l'appui *H* est aussi dans une chappe qui tient au même fond. A l'extrémité *I* est attaché un fil-d'archal *I O*, d'environ une ligne de diametre, qui tient au bout *O* du bras *O P* du levier coulé *O P Q*. Au point *Q* tient par une petite charniere simple, une mince lame de fer qui s'attache de même au levier composé *R S T*, dont la partie *ST*, qui est à-peu-près perpendiculaire à la mince lame *Q R*, est la queue d'un des crochets diéses: une pareille lame tient de même au point *R*, & communique à un levier semblable au précédent; ainsi de suite. Le point *V* du dernier levier composé se joint toûjours par une lame de fer à un ressort *X* roulé en spirale; & c'est-là l'assemblage de toutes les pieces qui composent une pédale dans cet instrument. Venons maintenant à son jeu, je dis *à son jeu*, parce qu'on ne sauroit expliquer le méchanisme de l'une, qu'en même tems on n'explique celui des autres.

Si l'on met le pié sur le bras *E G* du levier *EH*, que je suppose être la pédale d'*ut*, le point *I* descendra, de même que l'extrémité *O*; alors les points *R Y Z*, *&c.* des leviers composés décriront des arcs en s'approchant de la tête de la *harpe*; & les queues *S T* des crochets sortiront par rapport à la face *A* de la bande, ou rentreront par rapport à la face *W*: alors les crochets *D* sont montés à vis sur leurs queues, de maniere qu'ils toucheront toutes les cordes *ut*, lesquelles au lieu de vibrer depuis la table jusqu'aux obstacles 2, ne vibreront que depuis la table jusqu'aux obstacles 3, c'est-à-dire qu'elles seront raccourcies de la partie 3, 2, qui est égale à un seizieme de toute la corde: mais la tension restant la même, si une corde se raccourcit, elle doit rendre un nouveau son qui soit au premier réciproquement comme les longueurs des cordes. Or par la supposition, la corde est raccourcie d'un seizieme; donc le premier son est au second comme 15 est à 16, c'est-à-dire que le dernier est plus haut que l'autre d'un semi-ton majeur; mais le premier par l'hypothèse est l'*ut* naturel; donc le second est l'*ut* dieſe: & c'est ce qu'il falloit expliquer.

En cessant d'appuyer le pié sur la pédale, le ressort spiral, que la pression du pié avoit forcé à se bander, remettra, en se rétablissant, les choses comme elles étoient auparavant. Mais s'il y a des diéses tout le long de la piece, par exemple, si la note *ut* est par-tout diése, quand on aura baissé la pédale, pour n'être pas obligé d'avoir toûjours le pié posé dessus, on la poussera à côté. Pour favoriser ce mouvement, le levier *E F* est brisé en K; de maniere que sa partie *E K* peut se mouvoir horisontalement autour du point *K*, mais seulement d'un côté: étant poussée, comme nous venons de dire, la pédale ne pourra remonter, à-cause qu'elle rencontrera la cheville *L*, placée exprès pour cela en cet endroit: par ce moyen, tous les *ut* seront diéses; & le pié qui sera libre pourra faire les diéses accidentels qui pourroient se rencontrer dans la piece.

Pour empêcher que le bas des pédales ne se détruise, soit par l'humidité, par la poussiere, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond 4, 5, à la *harpe*, & on envelope l'entre-deux par une bande légere de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caisse sonore, en laissant de petites fenêtres pour passer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant *B*, de même que le devant de la bande *C*, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'insulte ce que chacune de ces pieces contient dans son interieur.

Il nous reste encore à dire pourquoi la bande *C* est courbée en-dedans, & pourquoi la caisse sonore est plus grosse vers le bas. 1°. Ceux qui jouent de cet instrument ont remarqué, lorsque la bande *C* est droite, que quoique les cordes les plus minces soient beaucoup plus courtes que les grosses, cependant elles cassoient constamment plus souvent que les autres: d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de réfiftance, les raccourcir davantage; & c'est ce qu'on a fait en courbant la traverse. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caisse sonore, & les grosses vers le bas, & que les sons que rendent celles-ci ont plus d'intensité que les sons que rendent celles-là; il étoit nécessaire de faire la caisse plus vaste & plus forte aux endroits où sont attachées les grosses, qu'à ceux où sont attachées les petites: afin qu'il y eût dans le bois de la caisse une inertie proportionnée à l'intensité des sons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caisse immédiatement, fût dans une espece de proportion avec la force de ces sons. La meilleure *harpe* sans-doute feroit celle où la force du son feroit en équilibre avec les parties correspondantes de la caisse sonore.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur, que les autres affections de l'ame. Les cordes de la *harpe* veulent être touchées avec modération; autrement elles rendroient des sons confus, comme feroit le clavecin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Enfin je dirai pour finir, que les Irlandois font entre tous les peuples ceux qui paſſent pour joüer le mieux de cet instrument. *Cet article a été donné par M. le comte de Hogheneski, qui veut bien nous permettre de lui rendre*

ici, en le nommant, un témoignage public de reconnoissance : c'est peut-être le plus modeste & le plus habile joüeur de harpe. Il y joint la connoissance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à sa haute naissance. [*B*]

HARPE, [*Mythologie*] c'est un symbole d'Apollon; de sorte que sur les médailles, une ou deux *harpes* marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des Muses. Quand la *harpe* est entre les mains d'un centaure, elle désigne Chiron, maître d'Achille; quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. [*D. J.*]

HARPE, [*Hist. nat.*] c'est le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cause de sa ressemblance avec une *harpe*: il y a des auteurs qui l'appellent *la lire*.

* HARPE, [*Art milit.*] espece de pont-levis ainsi appellé de sa ressemblance avec la *harpe*, instrument de Musique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la *harpe*, des cordes qui l'abaissoient sur le mur, par le moyen de poulies; & aussi-tôt des soldats sortoient de la tour pour le jetter sur le rempart par ce passage. *Dictionn. de Trév.*

HARPES, (*Maçonnerie*) pierres qu'on laisse alternativement en saillie à l'épaisseur d'un mur, pour faire liaison avec un autre qui peut être construit dans la suite. On appelle aussi *harpes* les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambes-boutisses, jambes sous poutre, *&c.* pour faire liaison avec le reste de la maçonnerie d'un mur. (*P*)

HARPE, f. m. (*Littérature*) ce mot se trouve dans Ovide & dans Lucain; c'étoit une espece de grand coutelas dont Mercure & Persée se servirent, disent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduse. Mercure en fut surnommé *harpédophore*.

Vestis in hunc harpen *spectata cæde Medusæ.*
Ovid. Metam. lib. V. v. 69.
Perseos averti Cyllenida dirigit harpen.
Luc. lib. IX. v. 676.

C'étoit aussi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'efcrimoient dans les jeux publics. (*D. J.*)

HARPÉ, adj. [*Vénerie*] On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il est bien *harpé*.

HARPEAU, [*Marine*] *voyez* GRAPIN D'ABORDAGE.

HARPEGEMENT, f. m. [*Musique*] ce mot vient de l'italien, & signifie une maniere particuliere de toucher successivement les différens tons dont un accord est composé, au lieu de les frapper à la-fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou septieme, *&c.* d'où l'on redescend ensuite par les mêmes intervalles: cela fait l'*harpegement* complet d'un accord.

L'*harpegement* est soumis au doigter de l'instrument, sur les instrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le clavecin, la harpe, le luth, *&c.* on ne change guere la marche d'un accord; l'on monte & descend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, *&c.* mais sur les instrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, *&c.* le doigter oblige souvent, pour rendre un accord complet, de chercher une tierce ou une quinte dans l'octave au-dessus ou au-dessous.

On ne peut *harpeger* long-tems sur des instrumens de peu de cordes; le doigter s'y oppose: mais on se sert de cette maniere fréquemment sur le clavecin, la harpe, le luth, & sur d'autres instrumens qu'on pince.

On fait usage de l'*harpegement* dans les préludes & dans les morceaux de fantaisie, où un musicien s'abandonne aux idées que son génie lui inspire sur le champ: c'est-là où il peut montrer une science profonde dans l'art des modulations, des liaisons, des passages d'un ton à un autre, *&c.* L'*harpegement* devient alors nécessaire sur les instrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenseroient l'oreille à la longue. L'*harpegement* en ôte la fecheresse & la dureté.

On n'*harpege* presque jamais dans les accompagnemens: le goût & la sagesse proscrivent tout ce qui pourroit distraire du chant & de son expression; & le secret de ne point couvrir la voix consiste moins dans l'art de jouer doux, que dans celui de supprimer cette note de l'accord, qui en se faisant entendre, nuiroit aux accens & à l'effet du chant. Aussi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis & le plus communément la quinte ne joue plus que la basse dès que la voix commence à chanter. Cette sagesse qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens, s'oppose à plus forte raison à l'*harpegement*.

Pour accompagner le récitatif, le compositeur n'écrit que la note de la basse; mais celui qui accompagne du clavecin frappe l'accord en plein & à sec aussi souvent que cette note change; & celui qui accompagne du violoncelle, donne le même accord par *harpegement*, pour aider & soûtenir le chanteur dans le ton. Alors le compositeur doit chiffrer sa basse, du-moins dans les endroits difficiles. *Voyez* ACCOMPAGNEMENT, ACCORD, DOIGTER, LUTH, CLAVECIN, *&c.*

HARPIES, f. f. (*Mytholog.*) monstres fameux dans la fable, & que les Poëtes représentent avec un visage de fille, des oreilles d'ours, un corps de vautour, des ailes aux côtés des pieds, & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno; mais Hesiode en compte trois, Iris, Ocypetè & Aello. On disoit qu'elles causoient la famine par-tout où elles passoient, enlevant les viandes jusque sur les tables, infectant par leur mauvaise odeur: c'est ainsi qu'elles persécutent Phinée, roi de Thrace, qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calais, deux des Argonautes, qui étant fils de Borée & ayant des ailes comme leur pere, donnerent la chasse à ces monstres jusqu'aux îles Strophades, où les *harpies* firent ensuite leur demeure; c'est-là, selon Virgile, qu'elles vinrent fondre sur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un sens historique, conjecturent que ce qu'on nomma *harpies* étoient des corsaires dont les incursions troubloient le commerce & la navigation des états voisins, & y causoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces *harpies* n'étoient autre chose que des sauterelles qui ravageoient des contrées entieres; que le mot grec Ἅρπυια est dérivé de l'hébreu *arbeh, locusta*, sauterelle; que Celeno, nom de la principale des *harpies*, signifie en syriaque *fauterelle*; & qu'Acheloé, nom d'une autre d'où Hesiode a fait *Aëllo*, vient d'*achal*, manger, parce que les sauterelles dévorent toute la verdure; qu'elles furent chassées par les fils de Borée, c'est-à-dire par les vents septentrionaux qui balayent en effet ces nuées de sauterelles; & enfin que ces insectes causent la famine, la peste, & inquietent par-là les souverains mêmes jusque dans leurs palais; caracteres qui conviennent aux *harpies* qui désolerent le roi de Thrace. L'auteur de l'*histoire du ciel*, sans s'éloigner absolument de cette derniere opinion, y prête une nouvelle face. "Les „trois lunes d'Avril, de Mai, & de Juin, dit-il, fur„, tout les deux dernieres, étant sujettes à des vents „, orageux qui renverseroient quelquefois les plants „, d'oliviers, & à amener du fond de l'Afrique & des „ bords de la mer Rouge des sauterelles & des han„, netons qui ravageoient & saisissoient tout, les an-

Digitized by Google

» ciens Egyptiens donnerent aux trois lûs qui annon-» çoient ces trois lunes, un viſage féminin avec un » corps & des ſerres d'oiſeaux carnaciers; les oiſeaux » étant la clé ordinaire de la ſignification des vents, » & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces vents ſi-» gnifioit les *fauterelles*, ou les inſectes rongeurs que » ces vents faiſoient éclore ». Il n'a fallu aux Poetes que de l'imagination, pour transformer des ſauterelles en monſtres; mais il faut bien de la fagacité pour réduire des monſtres en ſauterelles. (*G*)

HARPOCRATE, ſ. m. (*Mythologie*) fils d'Iſis & d'Oſiris, ſuivant la plûpart des Mythologiſtes.

C'eſt une divinité égyptienne dont le ſymbole particulier qui la diſtingue de tous les autres dieux d'Egypte, eſt qu'il tient le ſecond doigt ſur la bouche, pour marquer qu'il eſt le dieu du ſilence.

On voyoit des ſtatues de ce dieu dans quantité de temples & de places publiques; il nous en reſte encore des empreintes par des gravures & des médailles ſur leſquelles il eſt repréſenté diverſement, ſelon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les prémices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui étoient particulierement conſacrés.

Sa ſtatue ſe trouvoit à l'entrée de la plûpart des temples; ce qui vouloit dire, au ſentiment de Plutarque, qu'il falloit honorer les dieux par le ſilence; ou, ce qui revient au même, que les hommes en ayant une connoiſſance imparfaite, ils n'en devoient parler qu'avec reſpect.

On repréſentoit le plus ordinairement *Harpocrate* ſous la figure d'un jeune homme nud, couronné d'une mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, & portant quelquefois la trouſſe ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le Soleil, & peut-être n'eſt-il pas autre choſe, cette corne d'abondance marquoit que c'eſt le ſoleil qui produit tous les fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le carquois dénotoit ſes rayons, qui ſont comme des fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lotus eſt dédiée à cet aſtre lumineux, parce qu'elle paſſoit pour s'ouvrir à ſon lever & ſe fermer à ſon coucher: le pavot l'accompagne quelquefois, comme un ſymbole de la fécondité. Mais que ſignifie la chouette qu'on voit tantôt aux piés d'*Harpocrate*, & tantôt placée derriere le dieu? Cet oiſeau étant le type de la nuit, c'eſt, dit M. Cuper, le ſoleil qui tourne le dos à la nuit.

Quelques ſtatues repréſentent *Harpocrate* vêtu d'une longue robe tombant juſque ſur les talons, ayant ſur ſa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles de cet arbre ont la forme d'une langue, & ſon fruit celle d'un cœur; les Egyptiens, dit Plutarque, ont voulu ſignifier par cet emblême le parfait accord qui doit être entre la langue & le cœur. Cette ſtatue mériteroit donc une place diſtinguée dans les palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous le repréſentent communément avec les mêmes attributs qu'on lui donne dans les ſtatues antiques, le doigt ſur la bouche, la corne d'abondance, le lotus, le pêcher, le panier ſur la tête. Quelques-unes de ces médailles portent ſur le revers l'empreinte du ſoleil ou de la lune; & d'autres ont pluſieurs caracteres fantaſtiques des Baſilidiens, qui mêlant les myſteres de la religion chrétienne avec les ſuperſtitions du Paganiſme, regardoient ces ſortes de médailles comme des eſpeces de talifmans. *Voyez* à ce ſujet *les recherches* de M. Spon.

Mais on fit ſur-tout chez les anciens quantité de gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des cachets. Nos Romains, dit Pline, commencent à porter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un *Harpocrate* avec le doigt ſur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidellement le ſecret des lettres; & l'on ne pouvoit trouver d'emblême plus convenable de ce devoir eſſentiel de la ſociété.

Varron parle ſuccintement d'*Harpocrate*, de crainte, ajoûte-t-il, de violer le ſilence qu'il recommande: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les mêmes ſcrupules que le plus docte des Romains; il a au contraire publié le fruit de toutes ſes recherches ſur cette divinité payenne, & n'a rien laiſſé à glaner après lui, en mettant au jour ſon ouvrage intitulé *Harpocrates*. J'y renvoye les curieux, qui y trouveront une ſavante *mythologie* de cette divinité d'Egypte. La premiere édition eſt d'Amſterdam en 1676, *in*-8° & la ſeconde augmentée de nouvelles découvertes, parut à Utrecht en 1687, *in*-8°. (*D. J.*)

HARPOCRATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques dont Celſe fait mention; on croit que c'étoit les mêmes que les Carpocratiens. *Voyez* CARPOCRATIENS. (*G*)

* HARPON, ſ. m. (*Tailland.*) c'eſt une barre de fer plat ou quarré coudée par un bout, de longueur convenable pour embraſſer la piece qu'il doit retenir, & percée à l'autre bout de pluſieurs trous pour être attaché ſur les plateformes ou pieces de bois qu'il doit retenir. On pratique un talon au bout du côté percé de trous; il eſt entaillé dans le bois, ce qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en differe, en ce qu'il eſt environ de deux ou trois pouces de long, & que chaque partie fendue eſt coudée en ſens contraire, ce qui forme le ſcellement.

L'uſage du *harpon* alors eſt de retenir les cloiſons & pans de bois dans les encoignures; on employe les *harpons* à plâtre où l'on ne peut ſe ſervir des autres.

Les anciens les faiſoient de cuivre, & ils avoient raiſon de préférer ce métal au fer qui ſe décompoſe facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante perce à-travers les pierres, les marbres mêmes, à l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs *harpons avec le plomb fondu*.

HARPON, (*Marine*) c'eſt un javelot forgé de fer battu auquel on ente un manche de bois de ſix à ſept piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de fleche. On s'en ſert pour la pêche de la baleine, & de quelques autres gros poiſſons. Au bout du *harpon* il y a un anneau auquel la corde eſt attachée; & lorſqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il eſt entré dans la baleine, elle ſe plonge avec viteſſe; on file la corde, & l'on la fait par ce moyen. (*Z*)

HARPONS, (*Marine*) ce ſont des fers tranchans faits en forme de S, que l'on met au bout des vergues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans, & autres manœuvres de l'ennemi. (*Z*)

HARPONNER, c'eſt darder le *harpon*. Voyez *l'article* BALEINE.

HARPONNEUR, ſ. m. (*Marine*) c'eſt un matelot ou autre homme de l'équipage engagé par le capitaine pour jetter le harpon lors de la pêche de la baleine. Tout matelot n'eſt pas propre à darder le harpon; il faut être dreſſé à cette manœuvre. (*G*)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite province de Livonie, au N. O. ſur le golfe de Finlande, & en partie ſur la mer Baltique; Revel en eſt la ſeule ville. (*D. J.*)

HART, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſe prend en cette matiere pour la peine de la potence. *Voyez* PENDRE & POTENCE. (*A*)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, ſur la riviere de Lauſnitz, dans la baſſe Stirie.

Digitized by Google

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Bohême.

HARTENFELDT, (*Géog.*) petit district d'Allemagne, dans la Souabe.

HARTFORD, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. *Long.* 304. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

HARTZ *ou* FORÊT HERCINIENNE, (*Géog.*) chaîne de montagnes & forêt très-considérable située dans le duché de Brunswick, entre le Weser & la Saal, & qui s'étend depuis la riviere de Leine jusqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinstein & de Hohenstein. Le *Hartz* est très-fameux par ses mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7e. qui appartient au duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Le Blocksberg ou mont Bructere est la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, suivant quelques auteurs. Il n'est point d'endroit en Europe où la science des mines & la Métallurgie soient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a presque par-tout des mines à l'exploitation desquelles on travaille, & des fonderies pour toutes sortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la *forêt Hercinienne* connue des Romains, & fameuse par son étendue immense. (—)

HARTZBOURG, (*grotte de*) *Hist. nat.* grotte fameuse par son étendue & par les stalactites singuliers qui se forment dans ses souterreins. On prétend que jusqu'à-present l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte est située près de Goslar, dans le *Hartz*, à peu de distance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la Selke, entre Schwartsbourg & Falkenstein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long.* 30. 6. *latit.* 51. 4. (*D. J.*)

HARUDES, (LES) f. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviste dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes son armée, qui fut néanmoins battue au rapport de Céſar, *de bell. gall. liv. I. c. xxxj.* Depuis lors, il n'est plus parlé des *Harudes*, ni dans Céſar, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun historien de Rome. C'est folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils devinrent. Ceux qui échapperent de la défaite d'Arioviste, se perdirent apparemment dans quelqu'autre nation dont ils porterent ensuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, f. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient des ministres de la religion chargés spécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des présages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainsi ce mot *haruſpices*, parce qu'il est dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains signifioit *les entrailles des victimes*, & du verbe *aſpicere*, voir, considérer; ou comme d'autres le pensent, d'*hara*, *hoſtia*, une victime. Quoique quelques-uns soûtiennent que l'on doit orthographier *aruſpices*, derivant ce mot d'*aras* & *inſpicere*, avoir l'inspection des autels; mais on fait que cette inspection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres payens; & qu'au contraire leur marque distinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en sacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originairement formé du celtique *au*, foie, & de *ſpicio*, je regarde ou considere; mais que ce terme paroissant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en faisant celui d'*aruſpex*, qui est moins rude qu'*aruſpex*. On trouve dans Festus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on considere les entrailles, tandis qu'elles sont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier observe que *harviga* est dérivé du grec αιγις, *bélier*, parce que c'étoit proprement un bélier qu'ils immoloient d'abord; mais dans la suite ce nom devint commun à toutes sortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui possédoient le mieux la science des *haruſpices*. C'étoit de leur pays que les Romains appelloient ceux dont ils se servoient. Ils envoyoient même tous les ans en Etrurie un certain nombre de jeunes gens pour être instruits dans les connoissances des *haruſpices*; & de peur que cette science ne vint à s'avilir par la qualité des personnes qui l'exerçoient, on choisissoit ces jeunes gens parmi les meilleures familles de Rome. Il paroit en effet que sous les rois & dans les premiers tems de la république, cet art fut fort respecté; mais il n'en fut pas de même, lorsque les Romains polis par le commerce & les sciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs savans & leurs beaux esprits plaisantoient sur le compte des *haruſpices*. Cicéron, dans *le livre II. de la nature des dieux*, nous a conservé le mot de Caton, qui disoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruſpice* pouvoit en regarder un autre sans rire; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'appercevront pas de l'application qu'on leur en feroit! Il y avoit à Rome un collége d'*haruſpices* particulierement chargés du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extiſpices*. *Voyez* EXTISPICES. (*G*)

HARUSPICINE, f. f. (*Divin.*) l'art ou la science des haruſpices, ou divination par l'inspection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruſpice*. *Voyez ci-devant* HARUSPICE.

L'*haruſpicine* avoit sans-doute ses regles; & il est probable que ceux qui la pratiquoient, suivoient certains principes, quelqu'absurdes qu'ils fussent: mais soit qu'ils ne les communiquassent que de vive voix & sous le secret à leurs disciples, de peur que leurs impostures ne fussent découvertes, & pour rendre leur profession plus respectable, en la couvrant de ce voile mystérieux; soit que les livres qu'ils en avoient écrit ayent péri par l'injure des tems, il est certain qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les ayent cités, confidération qui doit faire incliner pour le premier sentiment.

Mais si les principes de cette science sont inconnus, les opérations ne le sont pas. Les haruſpices considéroient premierement la victime, lorsqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejettoient, si elle avoit quelque tache ou fouillure légale. Lorsqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la disposition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils observoient soigneusement s'il n'y paroissoit point quelque flétrissure, ou autre symptome défavorable. Enfin ils regardoient de quelle maniere la flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, & comment s'achevoit le sacrifice; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entreprises.

Nous ajoûterons ce que dit sur cette matiere M. Pluche, *hiſt. du ciel*, *tome I. page 443*. « La bienséance, dit-il, avoit dès les premiers tems introduit l'usage de ne présenter au Seigneur dans l'assemblée des peuples que des victimes grasses & bien choisies; on en examinoit avec soin les défauts, pour préférer les plus parfaites. Ces attentions qu'un cérémonial outré avoit fait dégénérer en minuties, parurent des pratiques importantes,

Digitized by Google

» & expreſſément commandées par les dieux . . . . » Quand on ſe fut mis en tête qu'il ne falloit rien » attendre d'eux, ſi la victime n'étoit pas parfaite, » le choix & les précautions furent portées en ce » point juſqu'à l'extravagance. Il falloit à telle di» vinité des victimes blanches; il en falloit de noires » à une autre: une troiſieme affectionnoit les bêtes » rouſſes:

Nigram hyemi pecudem, zephiris felicibus album.

» Chaque victime paſſoit par un examen rigou» reux; & telle qui devant être blanche ſe feroit » trouvée avoir quelques poils noirs, étoit privée » de l'honneur d'être égorgée à l'autel. La difficulté » de trouver des bêtes ou exactement blanches ou » exactement noires, ne laiſſoit pas de faire naître » quelque embarras en bien des rencontres, ſur-tout » quand c'étoit de grandes victimes. Mais on s'en » tiroit par un expédient qui étoit de noircir les poils » blancs dans les noires, & de frotter de craie tout » ce qui ſe trouvoit rembruni dans les geniſſes blan» ches, *bos creatus.*

» Après avoir immolé les victimes les mieux choi» ſies, on ne ſe croyoit cependant pas encore ſuffi» ſamment acquitté. On en viſitoit les entrailles en » les tirant pour faire cuire les chairs: & s'il s'y trou» voit encore quelques parties ou vicieuſes ou flé» tries, ou malades, on croyoit n'avoir rien fait. » Mais quand tout étoit ſain, & que les dedans com» me les dehors étoient ſans défaut, on croyoit les » dieux contens & tous les devoirs remplis, parce » qu'il ne manquoit rien au cérémonial. Avec ces » aſſûrances d'avoir mis les dieux dans ſes intérêts, » on alloit au combat, on faiſoit tout avec une en» tiere confiance de réuſſir.

» Cette intégrité & cet accord parfait des dedans » & des dehors des victimes étant le moyen sûr de » connoître ſi les dieux étoient fatisfaits, on en fit » comme des augures, la grande affaire des mini» ſtres de la religion: les rubricaires idiots mirent » toute la perfection dans la connoiſſance des regles » qui fixoient le choix & l'examen univerſel des vi» ctimes. Leur grand principe fut que l'état parfait » ou défectueux de l'extérieur & des entrailles, étoit » la marque d'un conſentement de la part des dieux, » ou d'une oppoſition formelle. En conſéquence, » tout devint matiere à obſervation; tout leur parut » ſignificatif & important dans les victimes prêtes à » être immolées. Tous les mouvemens d'un bœuf » qu'on conduiſoit à l'autel, devinrent autant de » prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, en li» gne droite & ſans faire de réſiſtance, c'étoit le » pronoſtic d'une réuſſite aiſée & ſans traverſe. Son » indocilité, ſes détours, ſa maniere de tomber ou » de ſe débattre, donnoient lieu à autant d'interpré» tations favorables ou fâcheuſes. Ils faiſoient va» loir le tout tant bien que mal, par des reſſemblan» ces frivoles & par de pures pointilleries ».

On ne peut ſans-doute expliquer avec plus d'élégance & de clarté que fait cet auteur, ce qu'on pourroit appeller l'hiſtoire des principes de l'*haruſpicine*; mais de nous développer ces principes en eux-mêmes, & quelle relation les haruſpices mettoient entre tel & tel ſigne & tel ou tel événement, c'eſt ce que nous euſſions ſouhaité faire; mais ni les Anciens ni les Modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à cet égard. (*G*)

HARWICH, *Harwicum*, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre au comté d'Eſſex, avec un port à l'embouchure de la Sture, ſur les frontieres de Suffolck; c'eſt d'où partent les paquebots pour la Brille en Hollande; elle eſt à cinq lieues N. E. de Colcheſter, vingt N. E. de Londres. *Long. 18. 38. lat. 51. 55.*

Les curieux feront bien de lire ſur cette ville & ſur celle de Douvres, le livre ſuivant: *the Antiquities and hiſtory of Harwich and Dovercourt, by Samuel* Dale. *London*, 1730, *in-4°.* (*D. J.*)

HASBAIN *ou* HASBAYE *ou* HASPENGAW, en latin *Haſpinga*, (*Géog.*) pays d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie. Il fait la principale partie de l'état de Liége, comprend Liége, Borch-Worme, Tongres, Vitet, *&c.* Autrefois le comté d'*Hasbain* s'étendoit juſqu'à la ville de Louvain; il eſt nommé *Pagus Haſpanienſis* dans Paul Lombard, & *Pagus Haſpanicus* dans les annales de Fulde. Ce pays a pris ſon nom, ſuivant M. de Valois, *Notit. Gallia, pag.* 242, de la riviere nommée *Haſpen*, ou *Heſpen*, qui l'arroſe. Nos auteurs écrivoient autrefois *Hasbaigne*, c'eſt-à-dire *Haſpaniæ pagus*; c'eſt ainſi qu'ils ecrivoient *Eſpaigne*, *Bretaigne*, *Allemaigne*, (*D. J.*)

HASBAT *ou* HABAT, (*Géog.*) province d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; la riviere d'Argaile la borne au midi, & l'océan au ſeptentrion. Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au-moins 35 du midi au nord. Elle eſt arroſée de pluſieurs grandes rivieres, & renferme pluſieurs montagnes dans ſon enceinte. Elle comprend une petite partie de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis, qui donnoit le nom au pays, & qui en eſt comme la capitale. M. Deliſle nomme cette province l'*Algarve*. (*D. J.*)

* HASE, ſ. f. (*Venerie*) c'eſt ainſi qu'on appelle la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a porté.

HASEKI, ſ. f. (*hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment celles des concubines du Sultan qui ont reçû ce prince dans leurs bras; elles ſont diſtinguées des autres qui n'ont point eû le même honneur; on leur donne un appartement ſéparé dans le ſérail, avec un train d'eunuques & de domeſtiques. Quand elles ont eû le bonheur de plaire au ſultan, pour preuve de ſon amour, il leur met une couronne ſur la tête, & leur donne le titre d'*Haſeki*; & alors elles peuvent aller le trouver auſſi ſouvent qu'il leur plaît, privilége dont ne joüiſſent point les autres concubines. On leur accorde ordinairement cinq cent bourſes de penſion. *Voy. hiſt. othomane du prince Cantimir.*

HASELFELD, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne dans la Baſſe-Saxe, au comté de Blanckenbourg; elle appartient à la maiſon de Brunſwick. On dérive ſon nom des coudriers, qu'on nomme en allemand *Heſel*; du-moins elle a une feuille de coudrier dans ſes armes. (*D. J.*)

HASELUNEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, ſur la riviere de Haſe, dépendante de l'évêché de Munſter.

HASENHOLM, (*Géog.*) île de Finlande, formée par la riviere de Nieva, près du golfe de Finlande, où le Czar Pierre I. commença à bâtir en 1703 la ville de Petersbourg.

HASENPOT, (*Géog.*) ville de Courlande.

HASLI *le pays de*, ou plûtôt le VAL-HASLI, *ou* le HASLETHAL, (*Géog.*) petit pays montagneux de Suiſſe, au canton de Berne; les habitans y ont beaucoup de privileges, choiſiſſent eux-mêmes leur chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à Berne de ſon adminiſtration. [*D. J.*]

HASSELT, [*Géog.*] petite ville d'Allemagne, au pays de Liége, dans le comté de Loſs, ſur le Démer, à cinq lieues de Maſtricht. *Long.* 22. 54. *lat.* 50. 55. [*D. J.*]

HASSELTE, *Heſſeletum*, [*Géog.*] ville des Provinces-Unies dans l'Overiſſel, ſur le Wecht, à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyk. *Long.* 23. 40. *lat.* 52. 36. [*D. J.*]

Digitized by Google

HASSFURT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, sur le Mayn, dans l'évêché de Wirtzbourg.

HASSIO, (*Géog.*) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal se jette dans le golfe de Bothnie.

HASSLACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a auſſi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, ſ. m. (*Art militaire*) les *haſtaires* étoient des ſoldats de légions qui furent ſubſtitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoiſie romaine à toute l'Italie. Les *haſtaires* formoient une infanterie formidable, compoſée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'eſt de-là qu'ils furent nommés *haſtaires*.

Ils étoient ſi péſamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un caſque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuiraſſe, foit de cuivre, ſoit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poiſſon, & ſi artiſſement travaillée, qu'elle obéiſſoit à tous les mouvemens du corps; les cuiſſes étoient couvertes de même, & les bras juſqu'au coude; le devant des jambes étoit pareillement défendu par une eſpece de botine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne poſſédoient que quinze cent livres de biens, portoient d'abord ſur l'eſtomac un plaſtron d'airain, de douze doigts de grandeur en quarré, qui leur tenoit lieu de cuiraſſe; mais dans la ſuite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, ſur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une deſcription bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit compoſé de deux ais d'un bois de peuplier fort leger; que ces deux ais étoient collés enſemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une groſſe toile collée de même avec un cuir de veau par deſſus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en boſſe, pour ſoûtenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offenſives étoient l'épée eſpagnole; ce ſont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'eſtoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *haſta*, d'où ils avoient été nommés *haſtati*, ou *haſtaires*; car ce mot de *haſta* ne peut être expliqué, que par celui de cette ſorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette eſpece de dard qu'on lançoit étoit quarré auſſi-bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'eſt la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous repréſente comme plus leger & plus foible; mais tous les deux ſe lançoient également avec la main. (*D. J.*)

* HASTE, ſ. f. (*hiſt. anc.*) pique. Les Juifs en ont connu l'uſage; il y en avoit de deux ſortes: toutes les deux à hampe garnie à ſon extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la premiere; on lançoit la ſeconde. Les cavaliers & les fantaſſins en étoient indiſtinctement armés; les généraux d'armées, les officiers de diſtinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *haſte* longue; c'eſt leur *enchos*; & la *haſte* courte, c'eſt leur *doru*. La longue avoit encore à ſon extrémité oppoſée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la *haſte* longue, & les Locriens à la *haſte* courte. Les piques longues & courtes étoient conſacrées aux lieux, & l'on juroit ſur elles; on les enfermoit dans un étui en tems de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Hétruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit juriſdiction; il y en avoit dans le lieu d'aſſemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confiſqués; d'où vient l'expreſſion *haſta ſubjicere*. Le nombre des différentes *haſtes* romaines eſt grand; la peſante qui ſe portoit au moyen d'une courroie paſſée ſur ſa hampe, s'appelloit *amentata*. Celle ſous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *cenſoria*; la *haſte* des ſéances des centumvirs, *centumviralis*; la *haſte* ſymbolique de l'union conjugale, *calibaris*; la *haſte* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du ſoldat une ville priſe, *cruenta*; celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des décemvirs, *decemviralis*; celle que le héraut lançoit ſur le territoire ennemi, en ſigne de déclaration de guerre, *fecialis*; elle étoit rouge; la *haſte* ſous laquelle on vendoit quelque choſe au profit du fiſc, *fiſcalis*; celle ſous laquelle dans les tems de diſette on diſtribuoit aux peuples des denrées à un prix moderé, *frumentaria*, ou *ſalutis*; celle qui marquoit la dignité & la puiſſance prétorienne, *prætorialis*; la *haſte* pure, *haſta pura*, fut décernée aux ſoldats qui s'étoient diſtingués par leur bravoure; la *haſte* queſtorienne, *queſtoria*, ſe plantoit dans les occaſions où le peuple apportoit au tréſor public ſa taxe; la *haſte* ſacrée, *ſacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités; ſi elle s'agitoit, c'étoit un mauvais préſage. Toutes ces *haſtes* ont paſſé de l'hiſtoire dans l'art numiſmatique, ſur-tout l'*haſta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribut de la puiſſance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompenſée.

HASTER, ſ. m. (*Commerce*) meſure de contenance dont on ſe ſert en quelques endroits des Pays-Bas Autrichiens, particulierement à Gand & dans tout ſon diſtrict.

Le *haſter* de Gand contient trente ſeptiers de Paris, moins un cinquante-ſixieme. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HASTINGS, (*Géog.*) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Suſſex, l'un des cinq anciens ports dont les députés au Parlement ſont appellés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu eſt bien mémorable par deux ſanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La premiere, eſt la fameuſe bataille d'*Haſtings*, que Guillaume duc de Normandie livra le 14 Octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du ſort de l'Angleterre entre ſes mains; Harold roi d'Angleterre, & deux de ſes freres, y furent tués. La ſeconde bataille ſe donna l'an 1263, entre Henri III. & les barons du royaume, en faveur deſquels la victoire ſe déclara. *Haſtings* eſt à environ 50 milles S. O. de Londres. *Long. 18. 12. lat. 50. 44.* (*D. J.*)

* HATE, ſ. f. (*Grammaire*) *voyez* HATER.

HATE, (*Commerce*) meſure d'eſpace; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot eſt d'uſage, eſt de trente pas. Ce mot vient de *haſta*, ou du bâton qui ſervoit à les meſurer.

HATELETTES, ſ. f. pl. (*art Culinaire*) nouveau mets du génie de nos cuiſiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de hâte, *haſta*, piece de bois longue, & arrondie en forme de lance.

Digitized by Google

On ſert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de roti; on fait des *hatelettes* de ris de veau, de foiesgras, de langues de mouton, &c. On met des lapereaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes*. Hé, que ne peut-on pas apprêter de cette maniere? Les moyens de déguiſer les viandes, d'allicier le goût, & de ſurcharger l'eſtomac, ſont & ſeront toûjours innombrables. (*D. J.*)

HATENURAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la Nouvelle Eſpagne un droit que l'on acquiert ſur les Indiens, par lequel ils ſont chaſſés de leurs poſſeſſions qui ſont confiſquées, ils ſont obligés de ſervir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

* HATER, verbe actif & paſſif. (*Gramm.*) Ce terme eſt relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous*; *ſe hâter*; *hâter* un ſecours, une affaire, ſon être, ſa mort.

* HATEREAU, ſ. m. (*Cuiſine.*) mets qui ſe prépare avec des tranches de foie, ſaupoudrées de poivre & de perſil, grillées, falées & ſervies pour être mangées de broc en bouche.

* HATEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier chez le roi, qui veilloit dans les cuiſines à l'apprêt & au ſervice des viandes roties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Eſſex: cette derniere s'appelle auſſi *Hatfield-Broadoak* ou *King's-Hatfield*.

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF *ou* PRECOCE, adj. ſe dit également des fruits qui viennent avant leur ſaiſon ordinaire, & des arbres qui pouſſent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Aſie, dans la Méſopotamie, ſituée au milieu d'un déſert. Trajan & Severe entreprirent vainement de la détruire; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils euſſent renverſé une partie de la muraille. Dion Caſſius rapporte cette expédition infructueuſe de Trajan, *Lib. LXVIII. p. 785.* (*D. J.*)

HATRATSCH, (*Hiſt. mod.*) eſpece d'amende pécuniaire que les Turcs ſont payer en Croatie & en Boſnie à ceux qui ont manqué de ſe trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand-ſeigneur.

HATTEM, *Hattemum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, ſur l'Iſſel, à deux lieues de Zwol, entre Déventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnerent après en avoir démoli les fortifications. *Long.* 23. 35. *lat.* 52. 30. (*D. J.*)

HATTINGEN, *Hattinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, dans le comté de la Marck, ſur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long.* 24. 42. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville & forteresse de la haute-Hongrie, ſur la riviere de Zagy, entre Bude & Erla, au comté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685; elle eſt à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long.* 37. 22. *lat.* 47. 52. (*D. J.*)

HATZFELD, (*Géog.*) gros bourg & château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom, en Vétéravie, au cercle du haut-Rhin. *Long.* 26. 58. *lat.* 50. 43. (*D. J.*)

HAV, il bat l'eau, (*Venerie*) cri du chaſſeur lorſque le cerf eſt dans l'eau.

HAVAGE *ou* HAVÉE, ſ. m. (*Juriſprud.*) qui dans la baſſe latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, ſignifie le droit que certaines perſonnes ont de prendre ſur les grains & fruits que l'on expoſe en vente dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croyent que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il ſe diſoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres perſonnes, comme à Paris & à Pontoiſe où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-juſtice; celui de Paris le faiſoit percevoir par ſes prépoſés; & à cauſe de l'averſion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laiſſoit prendre ce droit qu'avec une cuillere de fer-blanc qui ſervoit de meſure. On en uſe encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur joüit de ce même droit. Mais à Paris il a été ſupprimé depuis quelque tems à cauſe des rixes que la perception de ce droit cauſoit; la plûpart des vendeurs de denrées ne voulant pas ſouffrir que le bourreau ou ſon prépoſé les marquât ſur le bras avec de la craie, comme il avoit coûtume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoient payé ſon droit.

A Pontoiſe où le bourreau le percevoit pareillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital général. *Deſcript. géogr. & hiſt. de la haute-Norm. tome II. p. 205.*

Voyez auſſi ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet *au mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE-JUSTICE.

Le *havage* n'eſt pourtant pas de ſa nature un droit royal; car en pluſieurs lieux il appartient à de ſimples ſeigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple ſur l'*article 109. de la coûtume de Normandie*, où il rapporte un arrêt du 24. Novembre 1555, qui maintint un ſeigneur au droit de *havage* par lui prétendu ſur les perſonnes apportans fruits & étalans *vendage* en la foire tenue ſur ſa terre, encore qu'il ne fît apparoir d'aucune conceſſion, & qu'il ſe fondât ſeulement ſur une poſſeſſion immémoriale.

Voyez le Gloſſaire de Ducange au mot *havagium*; *le Gloſſaire* de la Thaumaſſiere, qui eſt à la ſuite des coûtumes de Beauvaiſis; *le Dictionnaire de Trévoux* au mot *havage*. (*A*)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique ſeptentrionale. Elle eſt ſituée ſur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & ſi vaſte, qu'il peut contenir mille vaiſſeaux. Ce port, ou plûtôt cette baie, s'enfonce une lieue au ſud, & forme comme différens bras à l'oueſt & à l'eſt. Le mouillage en eſt bon, & on y eſt en ſûreté contre les vents les plus violens; la ville eſt très-commerçante, & a trois forts pour ſa défenſe. On y compte ſix maiſons de différens ordres, trois monaſteres de religieuſes, environ trois cent familles eſpagnoles, & grand nombre d'eſclaves; cette ville eſt comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Eſpagne, & lui appartient. *Long.* ſuivant Caſſini, *296. 15. lat.* 23. *11. 52.* (*D. J.*)

HAVANT, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à ſix milles de Portsmouth.

HAUBANS, ſ. m. (*Marine*) gros cordages à trois torons, qui ſervent à ſoûtenir les mâts à bas-bord & ſtribord. Ils ſont attachés au-haut des mâts & à endroit des barres de hune, & roidis en-bas contre le bord du vaiſſeau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traverſent depuis le haut juſqu'en-bas, & forment des échelons par le moyen deſquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton; les uns tenant au corps du vaiſſeau, & les autres amarés aux hunes, ſavoir au grand hunier quatre

Digitized by Google

par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de misene deux, selon la grandeur du vaisseau.

Voyez la position des *haubans*, *Pl. I. de Marine*, *fig.* 2. vaisseau de guerre avec toutes ses manœuvres & ses cordages. Les *haubans* côtés 39 sont ceux du grand mât, du mât de misene, de l'artimon, du mât de hune d'avant, du grand mât de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & mesure de ces cordages, elles varient suivant la grosseur du vaisseau. *Voyez au mot* CORDAGE. (Z)

Haubans de beaupré, (*Marine*) ce sont deux especes de balancines qui saisissent la vergue de civadiere par le milieu; au lieu que les balancines saisissent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap de mouton qui est frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere; ainsi cette manœuvre au lieu de tenir le mât comme les autres *haubans*, y est attachée & aide à soutenir la vergue. (Z)

Haubans de chaloupe; ce sont les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau: ce sont aussi les cordages qui servent à tenir le mât de la chaloupe lorsqu'elle est mâtée. (Z)

HAUBAN, (*Architecture*) *voyez l'article suivant.*

HAUBANER, verbe actif; c'est arrêter à un piquet, ou à une grosse pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un gruau, pour le tenir ferme, lorsqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, f. m. (*Commerce*) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilége d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes sortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand-chambrier. C'étoit des especes de fripiers, ou plûtôt ce qu'on a appellé depuis dans cette communauté, des maîtres de Lettres, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçûs à la maîtrise par la même voie que les autres, joüissoient de la plûpart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines Lettres du prince. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HAUBER, f. m. (*Hist. des Armures Franç.*) cotte de maille à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hausse-col, brassarts, & cuissarts.

C'étoit une ancienne armure défensive, faite de plusieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés ensemble. «Tous leudes & nobles de ce tems-» là, dit Fauchet, étoient hommes d'armes, & ser-» vans à cheval; la force des François nobles gissoit » en gendarmes & chevaliers vêtus de loriques, ap-» pellés *haubers*, possible parce qu'ils étoient blancs, » & reluisoient à cause des mailles du fer poli, dont » étoient faites lesdites loriques».

Cette cotte de maille de fer à l'épreuve de l'épée, faisoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le tems de l'ancienne chevalerie; M. le Laboureur croit que le *hauber* des écuyers étoit plus leger & de moindre résistance contre les coups, que celui des chevaliers; il est du moins certain, que pour leur armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le casque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il résulte de-là, qu'il y avoit des *hauberts* de différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être aussi invulnérables que leurs maîtres; c'est ce que Sancho Pança représentoit quelquefois à don Quichote.

HAUBEREAU, f. m. (*subbuteo*, *Hist. nat.*) *Voy.* HOBEREAU.

HAUBERGEON, f. m. (*Art milit. & Hist.*) ancienne arme défensive qui comme le hauber étoit une espece de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés ensemble.

Haubergeon est le diminutif de *hauber*, & désigne la même chose; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui signifie *défenſe de col*, & il ajoûte qu'on a dit dans la basse latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latinistes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (*D. J.*).

HAUBITZ, *voyez* OBUS.

* HAUDRIETTES, f. f. pl. (*Hist. ecclés.*) religieuses de l'ordre de l'Assomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des secrétaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les Souverains & les Pontifes; le grand-aumonier est leur supérieur né; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été aggrégées à l'ordre de S. Augustin, & transférées à l'Assomption rue S. Honoré, où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir, avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix sur le côté gauche.

HAVÉE, f. f. (*Commerce*) droit que l'exécuteur de la haute-Justice prenoit autrefois sur les grains & denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Geneviève avoient racheté ce droit moyennant cinq sols de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit subsiste encore en plusieurs endroits, mais sous un autre nom. *Voyez* HAVAGE. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HAVEL, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui a sa source au duché de Mecklenbourg, arrose d'abord Furstenberg, entre dans la marche de Brandebourg, se partage de tems-en-tems, forme quelques îles, & après s'être grossie de plusieurs petites rivieres, & avoir finalement baigné les murs de Havelberg, elle se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (*D. J.*)

HAVELBERG, *Havelberga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Basse Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché suffragant de Magdebourg, sécularisé en faveur de la maison de Brandebourg, à qui cette ville est demeurée après avoir été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle est sur le Havel, à 9 lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. *Long.* 30. 18. *lat.* 53. 4. (*D. J.*)

* HAVENEAU, f. m. (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce ret l'établissent autrement à la mer que dans la gironde; le chaloupe est sans voile; son côté en-travers; affouchée sur deux ancres; le ret à ſtribord sur le mât; le reſte de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les travestiers font pris de calme, & qu'ils veuillent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons & placent sur l'arriere leur filet, comme aux félardieres de la Garonne: trois font dans l'acon, deux rament & resoulent la marée. Le poiſſon en eſt déterminé à se porter vers le *haveneau*; ce ret a ſes mailles de quinze lignes en quarré; cette pêche peut donner beaucoup ſans nuire; la marée tenant toûjours les mailles du ret ouvertes & tendues, le petit poiſſon peut s'en échapper ſans peine. D'ailleurs comme on le releve dans l'eau, le pêcheur eſt maître de rejetter à la mer ce qu'il ne veut pas garder. *Voyez* ce ret dans nos *Planches de Pêche.*

La félardiere, ſorte de bateau, en uſage ſur la Garonne, & qui peut tenir la mer, ſert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes, les fantes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau tems juſqu'à

Digitized by Google

jusqu'à la Rochelle; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à seize piés de quille, deux piés & demi sur quille jusqu'à la lisse; au milieu six piés & demi de large; l'étrave haut; trois varangues; les bords faits communément de six planches à clin; le mât au tiers; une voile en langue; quelquefois un fecond mât à levant; jamais deux voiles, ni bannettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par son poids. Le pêcheur doit veiller sans-cesse au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne eſt le même inſtrument que celui dont ſe ſervent à pié les pêcheurs bas-normans, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui ſe fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de Juillet, Août, & Septembre; paſſé ce tems, les Pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mulets, guſtes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appellée *bariotte*, d'environ dix piés de haut, ſur laquelle ſont placées les deux barres de l'*haveneau*; ces barres faites de petits ſapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, ſe croiſent & ſont arrêtées par une cheville de fer; une traverſe de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverſe de corde à laquelle la pêche ou le fac du *haveneau* eſt amarré. Il eſt auſſi frappé ſur les deux côtés des perches juſqu'auprès de l'étambor, lieu où correſpond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges ſont à l'avant, d'où elles vont en diminuant juſqu'au fond qui eſt contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur paſſe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un ſeul homme dans une félardiere peut faire la pêche; pour cet effet, il jette ſon ancre ou petit grappin: le cablot amarré à ſtribord a vingt à vingt-cinq braſſes de long; & à dix braſſes près de la félardiere, eſt frappée ſur le cablot une traverſiere de dix braſſes, amarrée à bas-bord; l'étambor eſt expoſé à la marée; & comme les barres du filet ſont diſpoſées ſur la barcote de maniere que le *haveneau* eſt ſuſpendu en équilibre, le pêcheur le plonge ſans peine; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus; le flot porte rapidement vers le fac les chevrettes & le frai.

On ne releve guere pendant une marée que deux ou trois fois, ſur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche ſe continue de juſſan, on revire de bord; on releve en peſant ſur les barres; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet; alors le pêcheur ramaſſe dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le tranſporte dans un panier ou banaſtre.

Les Pêcheurs ſe placent toûjours pluſieurs les uns à côté des autres, ſur une même ligne, afin de s'entre-ſecourir au beſoin, & ſur-tout pour ſe tenir éveillés. Le moindre choc imprévû fait tourner la félardiere; chaque félardiere de pêcheur n'eſt guere éloignée de ſa voiſine que de deux braſſes.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne ſe ſoûtiennent pas ſi facilement à la marée, que celles qui pêchent les mulets, parce que les lacs de *haveneaux* à chevrettes étant plus ferrés ſont culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits ſont de ſept lignes en quarré aux côtés & à la tête, & diminuent ſucceſſivement juſqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du fac. *Voyez nos Planches de Pêche.*

Tome VIII.

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes; ceux à mulets ſont plus grands; ils ſervent à la pêche des mulets, furmulets & autres poiſſons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en quarré; la pêche avec ces rets ſe fait toute l'année tant de jour que de nuit; les Pêcheurs s'aſſemblent en aſſez grand nombre pour barrer la riviere; le fac de l'*haveneau* a quatre braſſes de largeur, & autant de profondeur. Les Pêcheurs s'établiſſent, comme nous l'avons décrit ci-deſſus; mais ils riſquent moins, par la facilité qu'ils ont à manœuvrer leur ret, quoique plus grand étant moins peſant, & la largeur des mailles oppoſant à l'eau moins de ſurface & de réſiſtance.

Lorſque la pêche des chevrettes finit, celle des mulets & furmulets commence; elle ne ſe fait que de marée montante ou deſcendante; les tems de gros vents y ſont favorables; le ret ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toûjours la main ſur les barres du *haveneau*; s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poiſſon rebrouſſeroit chemin. Il n'en eſt pas ainſi des eſquires ou chevrettes; quand elles ſont dans le fac, elles y reſtent.

* HAVENET, ſ. m. (*Pêche*) ce ret eſt uſité dans l'amirauté de Saint-Malo; on prend le poiſſon plat au *havenet*; il eſt formé de deux perches croiſées de bois leger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il ſe traîne; il n'eſt chargé ni de plomb ni d'autre corps peſant; le pêcheur le releve d'autant plus facilement; les perches ſont tenues ouvertes par une petite traverſe qui s'emboîte à mortaiſe d'un bout, & qui eſt fourchue de l'autre. Elle eſt placée environ à trois piés, ſur la longueur des perches du côté du pêcheur qui pouſſe cet inſtrument devant lui. Le reſte du fac eſt amarré ſur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poiſſon.

HAVERFORD-WEST, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire: elle envoye deux députés au Parlement, & eſt à 65 lieues O. de Londres. *Long.* 12. 40. *lat.* 51. 56. (*D. J.*)

HAVERIENNES (GLANDES), *Anatomie.* Havers medecin anglois, & membre de la ſociété royale de Londres, a publié des nouvelles obſervations ſur les os & ſur leurs parties. Entr'autres choſes, il traite en particulier des glandes mucilagineuſes; il a découvert qu'elles ſont de deux eſpeces; les unes petites & diſperſées par pelotons ſur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & ſe réuniſſant par paquets; on les nomme *glandes haveriennes. Voyez* MUCILAGINEUX. Son ouvrage eſt intitulé, *Oſteologia nova*, Londres 1691, *in* 8°. le même traduit ſous le titre de *Novæ quædam obſervationes de oſſibus, verſio nova*, &c. Amſtelodami, 1731. (*L*)

* HAVET, ſ. m. (*Métallurgie*) eſpece de crochet employé à différens uſages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton. Il y a auſſi un inſtrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoiſe. *Voyez l'article* ARDOISE.

HAVRE, ſ. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appellé par les Grecs λιμὴν, & ὅρμος; il ne répond pas au *ſtatio navium* des Latins, comme l'a penſé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *ſtatio navium* ſignifie au contraire, une rade, un abri, un mouillage, où les vaiſſeaux font ſeulement à couvert de certains vents. L'uſage du mot *havre* s'érend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée eſt fermée par un banc de roches ou de ſable, &

dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa eſt un *havre de barre*, quoique ce ſoit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* eſt celui où l'on n'eſt pas obligé d'attendre pour entrer ou pour ſortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de baſſe mer.

Le *havre d'entrée* ſignifie la même choſe ; c'eſt un *havre* où il y a toûjours aſſez d'eau pour y entrer ou pour en ſortir, même en baſſe marée.

Le *havre brute* ou *crique* eſt celui que la nature ſeule a formé, & auquel l'induſtrie des hommes n'a encore rien ajoûté pour le rendre plus sûr & plus commode ; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-ſac* un *avre* de cette eſpece.

Quelquefois le *avre* eſt reſſerré à ſon entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées*. *Voyez* JETTÉES. Quelquefois, ſur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. *Voyez* MOLE. (*D. J.*)

HAVRE-DE-GRACE (*le*), *Géog.* ville maritime de France dans la haute-Normandie, au pays de Caux, avec un excellent port, une citadelle, & un arſenal pour la marine. Elle doit ſon origine à François I. qui la fit bâtir & fortifier ; les Anglois la bombarderent en 1694. Elle eſt à l'embouchure de la Seine, dans un endroit marécageux, à 12 lieues de Caën, 18 N. O. de Roüen, 8 S. O. de Fécamp, 2 d'Harfleur, 45 N. O. de Paris. *Long.* 17. 40. 10. *lat.* 49. 29. 9.

M. & Mademoiſelle de Scudery ſont de cette ville ; M. de Scudery (Georges) y naquit en 1603. Favori du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille ; ſon nom eſt aujourd'hui plus connu que ſes ouvrages, ſur leſquels on fait les vers ſatyriques de Deſpréaux. Il mourut à l'âge de 64 ans.

Scudery (Magdelaine) ſa ſœur, eſt née en 1607 ; elle publia quelques vers agréables, & les énormes romans de Clélie, d'Artamène, de Cyrus, & autres, outre dix volumes d'entretiens. Elle remporta en 1671 le premier prix d'éloquence fondé par l'académie françoiſe ; elle a joüi d'une penſion du cardinal Mazarin, d'une autre du chancelier Boucherat ſur le ſceau, & d'une troiſieme de deux mille livres que Louis XIV. lui donna en 1683.

On nous a conſervé ſon aventure dans un voyage qu'elle fit en Provence ; elle cauſoit avec ſon frere dans l'hôtellerie de ſon roman de Cyrus, & lui demandoit ce qu'il penſoit qu'on devoit faire du prince Mazart, un des héros du roman, dont le dénoüement l'embarraſſoit. Ils convinrent de le faire aſſaſſiner ; des gens qui étoient dans la chambre voiſine ayant entendu la converſation, crurent que c'étoit la mort de quelque prince appellé Mazart, dont on complotoit la perte ; ils en avertirent la Juſtice du lieu ; M. & Mademoiſelle de Scudery furent mis en priſon, & eurent beſoin de quelque tems pour prouver leur innocence : cette Dame mourut en 1701. (*D. J.*)

HAUS, (*Hiſt. nat.*) nom allemand d'un poiſſon cétacé dont on fait en Allemagne & en Ruſſie la colle de poiſſon ou l'ichthyocolle. *Voyez l'art.* HUSO.

HAUSSE, ſ. f. (*Commerce*) c'eſt le prix qu'on met au-deſſus d'un autre dans les ventes publiques pour ſe faire adjuger la choſe qui eſt criée par l'huiſſier-priſeur. C'eſt ce qu'on appelle autrement *encherir*. *Voyez* ENCHERE. (*G*)

* HAUSSE, *en terme de Chauderonnier*, ſe dit d'un cercle de cuivre qui ſe met immédiatement ſur le fond d'une chaudiere de teinturier ou de braſſeur, & ſe rabat ſur les premieres calendes dont elle eſt compoſée. *Voyez les Planches du Chauderonnier.*

HAUSSE, *en Imprimerie, ſoit lettres, ſoit taille-douce.* Les Imprimeurs appellent ainſi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils collent çà & là ſur le grand tympan, pour reſſlirer les endroits où ils reconnoiſſent que l'impreſſion vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaiſon au reſte de la feuille qu'ils impriment. *Voyez* CARTON.

HAUSSES, (*Fonderie en caractere*) ſont deux petites pieces qui s'ajoûtent au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie. Elles ſe poſent entre le jet & les longues pieces du moule, & ſervent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne ſeroient ſans cela. Les caracteres ſont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur ; mais il arrive que des Imprimeurs, ſans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caracteres plus hauts ou plus bas ; & c'eſt par le moyen de ces *hauſſes* plus ou moins épaiſſes, qu'on fait ſervir un même moule à fondre ces caracteres plus ou moins hauts. *Voyez* MOULE, JET, LONGUES PIECES, *Planches, & figures de Fonderie en Caracteres.*

HAUSSE, (*Lutherie*) c'eſt un petit morceau de bois placé ſous l'archet de la viole, du violon, &c.

* HAUSSES, *chez les Rubaniers*, ſe dit de petits morceaux de bois qui ſe placent ordinairement ſur les potenceaux ; ces *hauſſes* portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorſqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

* HAUSSES, (*terme de manufacture en ſoie*) il y en a de deux ſortes ; la *hauſſe de carette*, & la *hauſſe de caſſin*. *Voyez* CARETTE & CASSIN. La premiere ſe dit de petits coins qui ſervent à élever la carette à meſure que le rouleau de l'étoffe groſſit, afin que les liſſes ſoient toûjours à fleur de la chaîne. La ſeconde ſe dit des traverſes de bois qu'on met au brancard du caſſin pour élever quand les temples ſont trop longs. *Voyez* LISSES, SEMPLES & SOIE.

HAUSSÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit du chevron & de la faſce, quand ils ſont plus hauts que leur ſituation ordinaire. *Voyez* CHEVRON, FASCE, *&c.*

Roſtaing en Forès, d'azur à une roue d'or & une faſce *hauſſée* de même.

HAUSSECOL, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt un diminutif ou un reſte des armes défenſives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorſqu'ils étoient de ſervice, ou que leur troupe étoit de garde. Le *hauſſecol* n'eſt plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui eſt arrondi d'un côté, & qui a de l'autre un échancrure pour pouvoir embraſſer la partie extérieure du cou. Le *hauſſecol* eſt doré pour les officiers de l'infanterie françoiſe, & il eſt argenté pour les officiers Suiſſes.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *hauſſecol*. La raiſon en eſt vraiſemblablement de ce que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reſte des officiers de l'infanterie ; c'eſt pourquoi lorſque le *hauſſecol* a été conſervé comme un reſte des anciennes armes défenſives, les majors & les aides-majors ne ſe ſont point trouvés dans le cas de porter le reſte ou le ſymbole de ces armes, qui n'étoient point à leur uſage.

On appelle ordinairement *officiers à hauſſecol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, ſous-lieutenans & enſeignes, lorſqu'il y en a. On les diſtingue parlà des bas officiers ou des ſergens, caporaux, *&c.* qui ne ſont pas brevetés du roi. (*Q*)

HAUSSEPIED, ſ. m. (*Fauconnerie*) c'eſt le premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol.

HAUSSEPIED, (*Chaſſe*) eſt auſſi une eſpece de piége ou de lac coulant, dont voici la deſcription.

Digitized by Google

On prépare deux pieux de bois à crochets longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés en terre; deux bâtons gros comme le pouce qui ſoient droits & bien unis, & de longueur convenable pour ſervir de traverſes aux deux pieux à crochet, un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au-haut d'un baliveau qui fait agir le reſſort, & qui ſert de défenſe; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à ſix piés, ſuivant que le juge à-propos celui qui tend, pour ſervir de marchette; on les égniſera par les bouts d'en-bas; ils doivent être égaux en longueur; on prend les loups avec ce piége. *Voyez la nouvelle maiſon ruſtique, tome II. quatrieme partie, livre II. chap. ix. page 709.*

HAUSSEMENT *ou* ELEVATION, ſ. m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *hauſſemens*, la partie du terrein ou le niveau s'éleve en ſortant d'une gorge ou d'un fonds. Ce *hauſſement* ſe marque dans une table particuliere d'un côté avec les baiſſemens du terrein de l'autre. *Voyez* NIVELLER. (*K*)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé*; c'eſt *en terme de Commerce*, augmenter le prix d'une choſe, *en offrir* plus qu'un autre, y mettre de la hauſſe. *Voyez* HAUSSE.

HAUSSER *un vaiſſeau*, (*Marine*) en terme de mer, ſignifie approcher un vaiſſeau que l'on voit de loin; enſorte que l'on puiſſe mieux reconnoître ſa fabrique, & de quel il eſt. (*R*)

HAUSSER, *en terme d'Orfevre en groſſerie*; c'eſt élargir une piece d'orfévrerie, en lui donnant de la profondeur. *Hauſſer* un plat, une aſſiette, *&c.* c'eſt étendre la matiere du centre à ſa circonférence pour faire les bouges ou les marlies d'égale épaiſſeur que le fond. *Voyez* BOUGES & MARLIES.

HAUSSIERE, (*Marine*) *voyez* HANSIERE.

HAUT, adj. (*Grammaire*) terme relatif qui ſe dit d'un corps conſidéré ſelon ſa troiſieme dimenſion ou ſon élévation au-deſſus de l'horiſon ou rez-de-chauſſée. *Voyez* HAUTEUR.

Le pic de Ténériffe paſſe pour la plus *haute* montagne du monde. La grande pyramide d'Egypte avoit ſept cent ſoixante & dix toiſes trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût conſumée en 1086, avoit cinq cent vingt piés de *haut*, ſans y comprendre un globe de cuivre ſur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de *haut*. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cent douze piés de *haut*. *Voyez* HAUTEUR.

HAUT, ſignifie auſſi élevé en pouvoir & en dignité. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

Dieu eſt ſouvent qualifié dans l'Ecriture, *le Très-haut.*

On dit ſur la terre *haut* & puiſſant ſeigneur.

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de *Hautes* Puiſſances. *Voyez* ETATS.

On dit en Angleterre la chambre *haute* du Parlement. *Voyez* PARLEMENT.

HAUT, *en Muſique*, ſignifie la même choſe qu'*aigu*; & ce terme eſt oppoſé à *bas* ou *grave*. C'eſt ainſi qu'on dira qu'il faut chanter plus *haut*; qu'un tel inſtrument eſt monté trop *haut*. *Voyez* AIGU, SON.

Haut, ſe dit encore des parties de la Muſique qui ſe ſubdiviſent, pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë: *haute-contre, haute-taille.* Voyez *ces mots.*

HAUT, *en termes de Blaſon*, ſe dit de l'épée droite.

HAUT, (*Marine*) mettre les mâts de hune *hauts*; c'eſt les relever & mettre en place.

HAUT, (*Commerce*) ſe dit en termes de banque, du change de l'argent, quand il eſt plus fort qu'on n'a coûtume de le payer. *Voyez* CHANGE. (*G*)

HAUT eſt encore en uſage dans le Commerce, pour ſignifier, ſoit la valeur extraordinaire des eſpeces, ſoit la cherté exceſſive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été ſi *hautes* qu'en 1720. Le bié a été fort *haut* en 1741. (*G*)

HAUT; on dit *en Fauconnerie*, voler *haut* & gras.

HAUT A HAUT, (*Vénerie*) cri qui appelle les chiens & les fait venir à ſoi ou ſon camarade, & lui fait revoir de ſon cerf pendant un défaut.

HAUT & HAUTE, (*Géog.*) ce mot en Géographie s'emploie par oppoſition à celui de *bas*, pour rendre le *ſuperior* des Latins oppoſé de même à *inferior*, afin de diviſer un pays plus commodément; il ſe dit le plus ordinairement du cours des rivieres, dont *haut* eſt toûjours le plus près de ſa ſource. C'eſt ainſi que la *haute*-Saxe ſe diſtingue de la baſſe-Saxe, ſelon le cours de l'Elbe; ſouvent auſſi il s'entend du voiſinage des montagnes, comme la *haute*-Hongrie, parce qu'elle eſt entre le mont Crapack & le Danube; le *haut*-Languedoc, parce qu'il eſt plus du côté des Pyrénées; la *haute*-Egypte a quantité de montagnes, & la baſſe-Egypte n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* ſert donc à la diviſion de pluſieurs provinces, dans leurs articles particuliers; outre cela, il eſt joint inſéparablement à pluſieurs autres noms, & devient ainſi le nom propre de pluſieurs lieux. (*D.J.*)

HAUTAIN, adj. (*Gramm.*) eſt le ſuperlatif de *haut* & *d'altier*; ce mot ne ſe dit que de l'eſpece humaine. On peut dire en vers:

Un courſier plein de ſeu levant ſa tête altiere.

J'aime mieux ces forêts altieres
Que ces jardins plantés par l'art.

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*, tête *hautaine* d'un courſier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'eſt à tort, ces vers à jamais célébres:

Et dans ces grands tombeaux où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils ſont mangés des vers.

On a prétendu que l'auteur a ſuppoſé mal-à-propos les ames dans ces ſépulcres; mais on pouvoit ſe ſouvenir qu'il y avoit deux ſortes d'ames chez les poëtes anciens; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légere, le ſimulacre du corps. Cette derniere reſtoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne eſt toûjours celle des Poëtes, parce que c'eſt celle de l'imagination. On a crû cette petite obſervation néceſſaire.

Hautain eſt toûjours pris en mauvaiſe part; c'eſt l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant: c'eſt le plus ſûr moyen de ſe faire hair, & le défaut dont on doit le plus ſoigneuſement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occaſion avec bienſéance. Un prince peut & doit rejetter avec une *hauteur* héroïque des propoſitions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*; un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonneut quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur paſſent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* eſt l'ame grande; la *hautaine* eſt ſuperbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modeſtie; on n'a point l'humeur *hautaine* ſans un peu d'inſolence. L'inſolent eſt à l'égard du *hautain* ce qu'eſt le *hautain* à l'impérieux; ce ſont des nuances qui ſe ſuivent; & ces nuances ſont ce qui détruit les ſynonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pû, par les mêmes raiſons qu'on peut voir *au mot* HABILE; le lecteur ſent combien il ſeroit aiſé & ennuyeux de déclamer ſur ces matieres.

Digitized by Google

HAUT-ALLEMAND, (*Grammaire*) c'eſt le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Miſnie. *Voyez* LANGUE & TEUTONIQUE.

HAUT-APPAREIL, *ou* TAILLE HYPOGASTRIQUE, (*Chirurgie*) eſt une opération par laquelle on tire la pierre hors de la veſſie, au moyen d'une inciſion faite à ſon fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-deſſus de la ſymphiſe des os pubis.

On eſt redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiers en Provence, qui fixa ſon établiſſement à Orange, après avoir exercé la Chirurgie avec diſtinction en Suiſſe, où il étoit penſionné des villes de Berne & de Lauſanne. L'impoſſibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts; les grandes douleurs du malade, les vives inſtances des parens, & un ſentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir ſçu tirer la pierre; tous ces motifs le déterminerent à faire une inciſion au-deſſus de l'os pubis, ſur la pierre même qu'il ſoûlevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'aſſujettiſſoit par une compreſſion à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette obſervation a été publiée dans la *Chirurgie* de l'auteur, *Lyon*, 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis ſur l'opération de la taille en *haut appareil*, l'ont blâmée ſans reſerve du conſeil qu'il donne de ne pas ſuivre ſon exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ſes motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait eſt le triomphe de l'amour de l'humanité ſur l'amour propre, & la preuve d'un eſprit mûr qui ſait juger des choſes avec diſcernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de ſon opération & du ſuccès qu'elle a eu, l'opinion avantageuſe qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une ſemblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage perſonnel, ſe blâme de l'avoir entrepriſe par un principe de vanité; ce qui, ſuivant ſes propres expreſſions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puiſque Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobſtant qu'il en fût bien malade. D'après ces conſidérations, comment ſur un ſeul fait, l'auteur, judicieux comme il l'eſt, ſe ſeroit-il crû autoriſé à établir une méthode particuliere de taille au-deſſus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans ſon eſpece, ne pouvoit être regardé que comme une choſe extraordinaire; & cela eſt d'autant plus vrai, qu'aucun des partiſans de la taille du *haut-appareil* n'a obſervé les mêmes circonſtances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement ſous le nom de *taille au haut-appareil*. Les Lithotomiſtes m'entendront, lorſque je dirai qu'il a ſimplement fait la *taille hypogaſtrique* au petit appareil.

Rouſſet, medecin françois, publia en 1591, ſon *Traité ſur l'opération céſarienne*; il s'y déclare partiſan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vû pratiquer. Auſſi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet eſt de prouver qu'elle doit avoir des avantages ſur les méthodes de Celſe & de Mariamus qui ſe pratiquent au périnée. Le parallele qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut-appareil*, lui promet des ſuccès pour la *taille hypogaſtrique*; il en conclud que l'opération céſarienne eſt pratiquable, à plus forte raiſon, puiſque ſuivant ſon idée elle ne peut pas être ſujette aux mêmes inconvéniens que l'inciſion de la veſſie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Rouſſet aucun des détails que des auteurs poſtérieurs diſent donner d'après lui ſur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'eſt à M. Douglaſs, chirurgien écoſſois, membre de la ſociété royale de Londres, & lithotomiſte de l'hôpital de Weſtminſter, qu'on doit le renouvellement ou plutôt la théorie fondamentale & la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple ſur ce point de Chirurgie entre France, avant 1560, & M. Douglaſs en 1719. M. Cheſelden a depuis pratiqué la taille au *haut-appareil*, ainſi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de Chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand ſuccès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de ſoixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* eſt eſſentiellement fondée ſur deux principes également vrais; 1°. qu'on peut ouvrir la veſſie ſans ouvrir le péritoine; 2°. que les bleſſures de la veſſie ne ſont pas néceſſairement mortelles. *Voyez* le *Traité* de M. Morand ſur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade reſtera couché dans ſon lit; on injecte la veſſie avec de l'eau tiede (*voyez* INJECTION), pour lui faire faire une éminence au-deſſus de l'os pubis. Auſſi-tôt on fait immédiatement au-deſſus du pénil une inciſion longitudinale qui commence à un travers de doigt au-deſſus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette premiere inciſion n'intéreſſe que la peau & la graiſſe, & découvre la ligne blanche.

Une ſeconde inciſion qui commencera ſupérieurement un peu au-deſſous de la partie la plus éminente de la veſſie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie antérieure & ſupérieure de la veſſie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un biſtouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la ſymphiſe des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le biſtouri dans la veſſie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du biſtouri, entrer dans la veſſie, & recourber ce doigt ſous l'angle ſupérieur de la plaie de la veſſie, pour la ſoûtenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le biſtouri on allonge autant qu'il eſt néceſſaire l'inciſion vers le cou, ſous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le biſtouri; & continuant de ſoûtenir la partie ſupérieure de la veſſie avec le doigt index de la main gauche, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils ſuffiſent pour tirer la pierre, ou il la ſaiſira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partiſans de cette opération répondent aſſez avantageuſement à la plûpart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il eſt très-difficile d'injecter la veſſie au point néceſſaire, pour lui faire faire éminence au-deſſus des os pubis, ſans exciter des douleurs inſoûtenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui ſervent à l'expulſion de l'urine, font ſortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la veſſie, rendra cette injection abſolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'eſt pas placée auſſi favorablement que dans les autres méthodes, pour procurer, quand la veſſie eſt malade, l'écoulement de la ſuppuration; 4°. qu'il eſt extrêmement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écraſe; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui reſteront dans le fond

Digitized by Google

de la veſſie, où ils ſeront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru ſans réponſe ſolide. M. Douglaſs trouve l'objection plauſible ; il ſe contente de dire qu'elle eſt détruite par l'expérience : il ne manque que la vérité à cette aſſertion.

Quels que ſoient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut ſe rencontrer des circonſtances avantageuſes pour cette opération ; 1°. ſi la veſſie eſt naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore aſſez ſouffert pour jetter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent preſque toûjours les groſſes pierres ; l'injection eſt pratiquable, & la veſſie faiſant tumeur au-deſſus du pubis, peut-être ouverte ſans peine & ſans danger, parce qu'il n'y a point de vaiſſeaux à craindre en faiſant l'inciſion, & parce que l'expanſion du péritoine qui recouvre la veſſie eſt ſoulevée du côté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la veſſie à une dilatation ſuffiſante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extenſion forcée, en injectant pour l'opération, après l'inciſion des régumens & de la ligne blanche, ſuivant la méthode de M. Fibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier, le 10 Décembre 1727, on s'apperçut, après l'inciſion des parties contenantes, que la veſſie ne contenoit pas aſſez de fluide ; la ſonde portée dans la veſſie fervit de guide par ſon extrémité ; on ouvrit ce viſcere, & l'opération réuſſit, la plaie ayant été cicatriſée au bout de trente jours. Dans une ſeconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 Septembre 1728, ſur un ſujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'inciſion, avec tout le fruit qu'on en attendoit ; on tira une pierre murale de la groſſeur d'un petit œuf de poule ; la plaie fut cicatriſée le dix-huitieme jour, & la cure ne fut traverſée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorſque la veſſie eſt dilatable, qu'elle n'a aucune maladie particuliere à ſa ſubſtance, & que la pierre a aſſez de conſiſtance pour ne pas ſe mettre en morceaux ; le *haut-appareil* eſt une excellente méthode qu'il ne faut pas rejetter de la pratique par les raiſons ſuivantes. 1°. L'urethre & le cou de la veſſie reſtent dans leur entier & ne ſouffrent en aucune maniere ; 2°. Les proſtates ne ſont ni attaquées ni meurtries, en quelque maniere que ce ſoit ; ce qui peut être la ſource des fiſtules qui ſuivent quelquefois les opérations faites au périnée ; 3°. la plaie de la veſſie peut-être promtement refermée, de même qu'une plaie ſimple, ſur-tout ſi l'on fait enſorte qu'elle ne ſoit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine ; ce qui eſt très-facile en tenant une algalie dans la veſſie par l'urethre : alors il ne reſtera que la plaie des régumens qui ſera bientôt guérie. (*Y*)

HAUT-BERG, *voyez* HAUBERT.

HAUT-BERGEON, *voyez* AUBERGEON.

HAUT-BORD, *voyez* VAISSEAU DE HAUT-BORD.

* HAUTBOIS (*anciens*), inſtrument à vent (*Lutherie*). Nous diſtinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux ſortes de *hautbois* anciens : les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou* ; les autres ſimplement *hautbois* ; ils étoient à anches. On voit au-deſſus les huit premiers trous diſpoſés comme on les bouche, pour avoir l'étendue des ſons. Les trous neuf & dix ſervent ſeulement à donner de l'air aux ſons, & à accourcir le deſſus, dont la patte va en s'élargiſſant depuis le neuvieme trou qui eſt double, juſqu'au dixieme qui l'eſt auſſi, & de-là juſqu'à l'extrémité de l'inſtrument. C'eſt en bouchant ces derniers trous qu'on fait deſcendre l'inſtrument ; la taille de ces *hautbois* eſt d'une quinte plus baſſe que le deſſus, fonnée à vuide ; mais elle n'a que ſept trous qui ſe bouchent. De ces ſept trous le ſeptieme eſt caché ſous la boite ; cette boite eſt criblée ; ces petites ouvertures donnent iſſue au vent, ornent l'inſtrument, & cachent le reſſort d'une clef qui ſert à boucher le trou correſpondant à cette boite ; la boite eſt arrêtée par deux petites branches ; le corps de la taille eſt applati dans toute cette capacité ; l'anche de la taille ne différe point de l'anche du deſſus ; elle ſe ente ſur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les Luthiers appellent *pirouette*, qui s'emboite dans le haut de l'inſtrument ; le huitieme trou ne ſert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous ſont faits en biais, enſorte qu'ils répondent au-dedans de cet inſtrument en un autre endroit qu'au dehors ; ou pour parler plus juſte, le trou & l'endroit auquel il répond, ne ſont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'inſtrument ; ils baiſent vers l'anche, c'eſt-à-dire en montant. Il arrive ainſi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles ; la diſtance des trous n'eſt pas la même ; le quatrieme eſt auſſi éloigné du troiſieme, que le troiſieme du premier, ou que le quatrieme du ſixieme, & le ſeptieme eſt preſque auſſi éloigné du ſixieme, que le quatrieme du ſecond ; cependant la différence des ſons rendus eſt la même. Le deſſus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, juſqu'à ſon extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvieme trou, juſqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps juſqu'au premier trou, qui eſt éloigné du ſecond de treize lignes ; les autres gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitieme qui ſoit éloigné du cinquieme de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la pirouette qui eſt à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la pirouette au premier trou, il y a cinq pouces & ſept lignes ; du huitieme trou juſqu'à la pirouette, il y a un pié & trois quarts. Le premier trou eſt éloigné du ſecond, le ſecond du troiſieme, le quatrieme du cinquieme, & le cinquieme du ſixieme, d'un pouce & un tiers ; la diſtance du troiſieme au quatrieme eſt double de celle-ci ; celle du ſixieme au ſeptieme, & du ſeptieme au huitieme, eſt de trois pouces & deux tiers. Quant à la baſſe, elle eſt ſi longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel eſt adapté une anche. Cette baſſe a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps juſqu'au bout de l'inſtrument ; onze trous, dont les huit, neuf, dix & onze, ſont cachés ſous leurs boites ; enſorte qu'il y a dans cette capacité trois clefs, ſans compter la poche qui a auſſi ſa clef, qui bouche l'onzieme trou. Quant à l'étendue de ces parties, le deſſus, par exemple, fait la quinzieme. Après avoir tiré de l'inſtrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il eſt inutile de s'étendre ſur les *hautbois* de Poitou ; ce ſont les mêmes inſtrumens que nous venons de décrire, ſi on veut négliger quelque legere différence de facture. *Voyez dans nos Planches de Lutherie*, le deſſus, la taille, & la baſſe de *hautbois*.

HAUTBOIS, *inſtrument de muſique à vent & à anche*, repréſenté *Planche de Lutherie*, parmi les inſtrumens à vent, eſt compoſé de quatre parties ; la premiere & la plus étroite *A B*, reçoit l'anche. Cette partie s'aſſemble avec la ſuivante par le moyen de la noix *B*, & eſt percée de trois trous *1*, *2*, *3* ; la ſeconde *B C*, qui entre dans la noix de la troiſieme, eſt percée de cinq trous *4*, *5*, *6*, *7*, *8*, & garnie de deux clés ; la troiſieme *C D*, plus groſſe que les autres, ſe termine par un pavillon ou entonnoir ſemblable à

Digitized by Google

celui de la trompette ou du cors. Cette piece eſt percée de deux trous 9, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ſe ferment jamais; leur diſtance à l'extrémité *A*, détermine le ton de l'inſtrument.

Le *hautbois* eſt percé dans toute ſa longueur comme les flûtes, avec cette différence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la patte *D*. Des deux clés qui ferment le ſeptieme & huitieme trou, il n'y a que la petite qui ſoit tenue appliquée ſur le ſeptieme trou par ſon reſſort, comme la clé de la flûte traverſiere; l'autre clé qui eſt la grande, eſt toûjours ouverte, & elle ne ferme comme celles du baſſon, que lorſque l'on appuie le doigt ſur ſa baſcule. *Voyez* CLÉS DES INSTRUMENS DE MUSIQUE. A l'extrémité *A*, on ajuſte une anche *GH*, qui eſt compoſée de deux lames de roſeau ou cannes applaties par le côté *G*, & arrondies par le côté *H*, ſur une cheville de fer, ſur laquelle on en fait la ligature *kk*, plus haut; vers la partie *G*, on met un autre lien *g*, qui fixe les deux lames en cet endroit, & ne les laiſſe vibrer que depuis *g* juſqu'en *G*. Cette longueur *g G*, détermine le ton de l'anche. *Voyez* ANCHES DES ORGUES. On fait entrer les ligatures de l'anche dans le trou du *hautbois* par le côté *A*, enſorte que le plat de l'anche ſoit tourné du même côté que les trous 1, 2, 3, *&c.* ſur leſquels on poſe les doigts. Le *hautbois* en cet état eſt comme il doit être pour en joüer.

Pour joüer de cet inſtrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, ſeulement plus élevé; par conſéquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut; c'eſt-à-dire vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la patte *D*; on poſera enſuite les doigts ſur les trous en cette ſorte; ſavoir le doigt indicateur de la main gauche ſur le premier trou, le doigt *medius* ſur le ſecond, & l'annulaire ou quatrieme de la même main, ſur le troiſieme trou; enſuite on poſera le doigt indicateur de la main droite ſur le quatrieme trou, le doigt du milieu ſur le cinquieme, & le doigt annulaire de cette main ſur le ſixieme; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite ſert à toucher les clés quand il eſt néceſſaire.

On placera enſuite l'anche entre les levres juſtement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaiſſeur de deux ou trois lignes; enſorte qu'il y ait environ une ligne & demie de diſtance depuis les levres juſqu'à la ligature *g* de l'anche; on la placera de maniere que l'on puiſſe la ſerrer plus ou moins ſelon le beſoin, & on obſervera de ne la point toucher avec les dents.

Tous les tons naturels ſe font, comme il eſt démontré dans la tablature de la flûte traverſiere, à l'exception de l'*ut* en-haut & en-bas qui ſe font différemment. Celui d'en-bas (*note onzieme*) ſe fait en bouchant le deuxieme trou, & laiſſant tous les autres débouchés. La cadence ſe fait comme ſur la flûte traverſiere, excepté que l'on doit trembler ſur le troiſieme trou. Celui d'en-haut (*note 23*) ſe fait en débouchant tous les trous, ou bien en débouchant ſeulement les trois premiers, & en bouchant les 4, 5 & 6; il y a de plus un *ut* tout-en-bas, lequel n'eſt point démontré dans la tablature, par lequel paſſe l'étendue de la flûte traverſiere; il ſe fait en bouchant tous les trous, & appuyant le doigt ſur la baſcule de la grande clé, ce qui fait appliquer la ſoûpape ſur le huitieme trou qui ſe trouve par ce moyen fermé, on le tremble ſur cette même clé. On doit obſerver que l'on ne monte guere plus haut que le *ré* (*note 22*), enſorte que le *hautbois* a deux octaves & un ton d'étendue, & qu'il ſonne l'uniſſon des deux octaves de taille & de deſſus des clavecins.

Tous les dièſes & bémols ſe font auſſi conformément à la tablature de la flûte traverſiere, excepté ceux qui ſuivent le ſol *b* en-bas (*note 53*) qui ſe forme en débouchant le cinquieme trou tout-à-fait, & la moitié du quatrieme, & en bouchant tous les autres, excepté celui de la grande clé; il ſe tremble ſur le troiſieme trou: le *fa* ♯ (*note cinquieme*) ſe fait quelquefois de même, & ſe tremble ſur la moitié du quatrieme trou; mais plus ordinairement on le fait ſur le *hautbois* comme ſur la flûte traverſiere: le *ſol* bémol en-haut (*note quarante unieme*) ſe forme en débouchant tous les trous, excepté le quatrieme, & celui de la grande clé; il ſe tremble auſſi ſur le troiſieme trou: le *fa* ♯ (*note dix-ſeptieme*) ſe fait de la même maniere, & ſe tremble ſur le cinquieme trou; il ſe fait auſſi comme ſur la flûte traverſiere.

Le *ſol* ♯ ou *la* bémol ſe forme de haut & en-bas, en débouchant la moitié du troiſieme trou, en bouchant le premier & le ſecond tout-à-fait, & en débouchant auſſi tous les autres; le *ſol* ♯ ſe tremble ſur la moitié du troiſieme trou, & le bémol ſur le deuxieme trou plein.

Le *la* ♯ ou *ſi* bémol ſe fait en-haut & en-bas, en bouchant le premier & le troiſieme trou, & en laiſſant tous les autres débouchés; l'*ut* ♯ ou *ré* bémol (*notes douzieme & quarante-ſixieme*) ſe forme en débouchant le premier trou, & en bouchant tous les autres, même celui de la grande clé; l'*ut* ♯ ſe tremble ſur la clé avec le petit doigt; le *ré* bémol ſe tremble ſur le ſixieme trou, tous les trous bouchés, ou comme ſur la flûte traverſiere. Ce demi-ton ſe fait auſſi à l'octave en-haut, en forçant le vent & ſerrant l'anche avec les levres.

On doit obſerver en joüant de cet inſtrument, de fortifier le vent à meſure que l'on monte, & de ſerrer en même tems les levres.

A l'égard des coups de langue, flattemens, battemens, *&c.* ils ſe font comme ſur la flûte traverſiere. *Voyez l'article* FLUTE TRAVERSIERE.

Quant à l'explication de la formation du ſon dans le *hautbois*, & autres inſtrumens à hanche, *voyez l'article* TROMPETTE, *jeu d'orgue.*

HAUT-GOUT, (*Cuiſine*) c'eſt cette pointe que le cuiſinier fait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, *&c.* Une choſe qui mérite d'être remarquée, c'eſt que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut goût*, que ceux des climats tempérés. C'eſt ainſi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, *&c.* toutes choſes dont une bouche françoiſe ne s'accommoderoit point-du-tout.

HAUT-JUSTICIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt le ſeigneur qui a droit de haute-juſtice; il eſt le véritable ſeigneur du lieu, & le ſeul qui puiſſe régulierement s'en dire ſeigneur purement & ſimplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut ſe dire que ſeigneur de tel fief. Le *haut juſticier* joüit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chaſſer en perſonne dans toute l'étendue de ſa juſtice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute-juſtice, telle que les deshérences, bâtardiſes, confiſcations. *Voyez ci après* JUSTICE. (*A*)

HAUT-PALATINAT, (*Géog.*) *voyez* PALATINAT.

HAUT-PENDU, (*Marine*) les matelots appellent ainſi un petit nuage, qui occaſionne un gros vent. (*G*)

HAUT-RHIN, (*le cercle du*) *Géog. voyez* RHIN.

HAUTE-CONTRE, (*Muſique*) *altus* ou *contra*; celle des parties de la Muſique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par oppoſition à la *baſſe-contre*, qui eſt pour les plus graves ou les plus baſſes. *Voyez* PARTIES.

Dans les opera italiens, cette partie qu'ils appellent *contr-alto*, eſt ſouvent chantée par des femmes;

Digitized by Google

au lieu que les deſſus les plus aigus ſont plus communément chantés par des hommes deſtinés dès leur enfance à cet uſage. (*g*)

HAUTE-CONTRE *de violon*, (*Muſique*) c'eſt la même choſe que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

HAUTE-CONTRE *de flûte à bec*, (*Muſique*) inſtrument à vent, dont la forme & la tablature eſt en tout ſemblable à celle de la flûte à bec appellée *taille de rite*, à l'article *flûte à bec*. Cet inſtrument qui a une quatorzieme d'étendue ſonne la quinte au-deſſus de la taille de flûte, & l'uniſſon de l'octave des deſſus & des par-deſſus du clavecin. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens.*

* HAUTESSE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand-ſeigneur. Nos rois l'ont reçû; mais il n'a guere été d'uſage que ſous la ſeconde race.

HAUTE-FUTAYE, *voyez* FORÊT & FUTAYE.

HAUTE-JUSTICE, (*Juriſprudence*) *voyez ci-après* JUSTICE.

HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE, *voyez l'article* TAPISSERIE.

* HAUTE-LISSIER, ſ. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapiſſerie appellée *de haute-liſſe*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

HAUTE-MAREE, *ou* HAUTE-MER, (*Marine*) c'eſt le tems où elle monte le plus haut. La pleine mer ou *la haute-mer* arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des ſolſtices & des équinoxes elle monte encore davantage. [*Q*]

HAUTE-PAYE, [*Art militaire*] ſolde plus forte que l'ordinaire. *Voyez* PAYE.

HAUTES-PUISSANCES, [*Hiſt. mod.*] titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'addreſſant à eux, *Hauts & Puiſſans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puiſſances*.

HAUTE-RIVE, *Alta Ripa*, [*Géog.*] petite ville de France dans le haut-Languedoc, ſur l'Ariege, à quatre lieues S. de Toulouſe. *Long.* 19. 10. *lat.* 43. 25. [*D. J.*]

HAUTE-SOMME, ſ. f. (*Marine*) c'eſt la dépenſe que l'on fait pour la réuſſite & l'avantage de l'entrepriſe projettée, & dans laquelle tous les intéreſſés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les Marchands le ſurplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépenſe faite tant pour le corps du navire, la ſolde des équipages, que pour les vivres néceſſaires. [*Z*]

HAUTE-TAILLE, *tenor*, [*Muſique*] eſt cette partie de la Muſique qu'on appelle ſimplement *taille*. On peut concevoir la partie de la taille comme ſubdiviſée en deux autres; ſavoir la baſſe-taille ou le concordant, & la *haute-taille*. *Voyez* PARTIES. [*S*]

HAUTES-VOILES, [*Marine*] ce ſont les huniers & les perroquets.

HAUTEUR, ſ. f. [*Géom.*] ſe dit en général de l'élévation d'un corps au-deſſus de la ſurface de la terre, ou au-deſſus d'un plan quelconque.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit qu'un oiſeau vole à une grande *hauteur*, que les nuées ſont à une grande *hauteur*.

HAUTEUR, ſe dit auſſi de la dimenſion d'un corps eſtimée dans un ſens perpendiculaire à la ſurface de la terre. C'eſt dans ce ſens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de *hauteur*.

HAUTEUR, *en Aſtronomie*, eſt la même choſe *qu'élévation*. Ainſi on dit la *hauteur* du pole, la *hauteur* de l'équateur. *Voyez* ÉLÉVATION.

Prendre hauteur, terme dont ſe ſervent les Marins, & qui ſignifie meſurer la *hauteur* du Soleil ſur l'horiſon; c'eſt principalement à midi que l'on prend *hauteur* en mer. Les Marins ſe ſervent pour cela de différens inſtrumens; l'arbaleſtrille, le quartier anglois, l'octant, *&c. Voyez* ARBALESTRILLE, QUARTIER ANGLOIS, OCTANT. *Voyez* auſſi le *Traité de Navigation de M.* Bouguer. [*E*]

Hauteur d'une figure, *en Géométrie*, eſt la diſtance de ſon ſommet à ſa baſe, ou la longueur d'une perpendiculaire abaiſſée du ſommet ſur la baſe. *Voyez* FIGURE, BASE & SOMMET.

Ainſi *K L* (*Planche I. Géom. fig.* 19.) étant priſe pour la baſe d'un triangle rectangle *K L M*, la perpendiculaire *K M* ſera la *hauteur* de ce triangle.

Des triangles qui ont des baſes & des *hauteurs* égales, ſont égaux en ſurface; & les parallélogrammes ſont doubles des triangles de même baſe & de même *hauteur*. *Voyez* TRIANGLE, PARALLÉLOGRAMME, *&c.*

Hauteur, *en Optique*, ſe dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil parallélement à l'horiſon, & un rayon viſuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrémités *S T*, d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig.* 13.) on tire deux paralleles *T V*, & *S Q*, l'angle *T V S*, intercepté entre un rayon qui paſſe par le ſommet *S*, & qui en termine l'ombre en *V*, eſt appellé par quelques auteurs la *hauteur du lumineux*.

Il y a trois moyens de meſurer les *hauteurs*; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen eſt un peu indirect, & demande peu d'apprêt; le ſecond ſe fait avec le ſecours d'inſtrumens deſtinés à cet uſage, & le troiſieme par les ombres.

Les inſtrumens dont on fait principalement uſage pour meſurer les *hauteurs*, ſont le quart de cercle, le graphometre, *&c. Voyez-en* les deſcriptions ou les applications à leurs articles reſpectifs, QUART DE CERCLE, GRAPHOMETRE, *&c.*

Prendre des *hauteurs* acceſſibles. Pour meſurer géométriquement une *hauteur* acceſſible, ſuppoſons qu'il s'agiſſe de trouver la *hauteur A B*, (*Pl. Géom. fig.* 88.) plantez un piquet *D E* perpendiculairement à la ſurface de la terre, aſſez long pour monter à la *hauteur* de l'œil; étendez-vous enſuite par terre, les pics contre le piquet; ſi les points *E B*, ſe trouvent dans la même ligne droite avec l'œil *C*, la longueur *C A* eſt égale à la *hauteur A B*; ſi quelqu'autre point plus bas, comme *F*, ſe trouve dans la même ligne que le point *E*, & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, ſi la ligne menée de l'œil par le point *E*, rencontre quelque point au-deſſus de la *hauteur* cherchée, il faut éloigner le piquet juſqu'à ce que la ligne *C E* faſe le vrai point que l'on demande. Alors meſurant la diſtance de l'œil *C* au pié de l'objet *A*, on a la véritable *hauteur* cherchée, puiſque *C A* = *A B*.

Ou bien opérez de la maniere ſuivante. A la diſtance de trente ou quarante piés, ou même plus, plantez un piquet *D E* (*fig.* 89.) & à la diſtance de ce piquet au point *C*, plantez-en un autre plus court, de maniere que l'œil étant en *F*, les points *E B*, puiſſent être dans la même ligne droite avec *F*; meſurez la diſtance entre les deux piquets *G F*, & la diſtance entre le plus court piquet & l'objet *H F*, de même que la différence des *hauteurs* des piquets *G E*; aux lignes *G F*, *G E*, *H F*; cherchez une quatrieme proportionelle *B H*, ajoûtez-y la *hauteur* du plus court piquet *F C*, la ſomme eſt la *hauteur* cherchée *A B*.

Meſurer une *hauteur* acceſſible trigonométriquement. Suppoſons qu'il s'agiſſe de trouver la *hauteur A B*, (*Pl. Trigon. fig.* 23.) choiſiſſez une ſtation en

Digitized by Google

E, & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre inſtrument gradué & diſpoſé d'une maniere convenable, déterminez la quantité de l'angle de *hauteur* ADC. *Voyez* ANGLE.

Meſurer la plus petite diſtance du point de ſtation à l'objet, ſavoir DC, qui eſt par conſéquent perpendiculaire à AC. *Voyez* DISTANCE.

Maintenant C étant un angle droit, il eſt aiſé de trouver la ligne AC, puiſque dans le triangle ACD, nous avons les deux angles CD, & un côté CD oppoſé à l'un de ces angles; pour trouver le côté oppoſé à l'autre angle, l'on fera cette proportion: le ſinus de l'angle A eſt au côté donné DC, oppoſé à cet angle, comme le ſinus de l'autre angle D eſt au côté cherché CA. *Voyez* TRIANGLE.

A ce côté ainſi déterminé, ajoûtez BC, la ſomme eſt la *hauteur* perpendiculaire demandée.

L'opération ſe fait plus commodément par les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME.

Si l'on commet quelqu'erreur, en prenant la quantité de l'angle A, (*fig.* 24.) la véritable *hauteur* BD ſera à la fauſſe BC, comme la tangente de l'angle véritable DAB, eſt à la tangente de l'angle erroné CAB.

Ainſi les erreurs de cette nature ſeront plus conſidérables dans une grande *hauteur* que dans une moindre.

Il ſuit auſſi que l'erreur eſt plus grande, quand l'angle eſt plus petit que lorſqu'il eſt plus grand. Pour éviter ces inconvéniens, il faut choiſir une ſtation à une diſtance moyenne, de maniere que l'angle de *hauteur* DEB, ſoit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour meſurer une *hauteur* acceſſible avec le ſecours de l'optique, & par l'ombre du corps. *Voyez* OMBRE.

Meſurer une *hauteur* acceſſible par le quarré géométrique. Suppoſons que l'on demande de trouver la *hauteur* AB, (*Pl. géom. fig.* 90.) choiſiſſant une ſtation à volonté en D, & meſurant ſa diſtance à l'objet DB, faites tourner le quarré çà & là, juſqu'à ce que vous apperceviez par les pinules le haut de la tour A; alors ſi le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée eſt au côté du quarré, comme la diſtance de la ſtation DB, eſt à la partie de la *hauteur* AE. Si le fil coupe l'ombre verſe, dites: le côté du quarré eſt à la partie de l'ombre verſe coupée, comme la diſtance de la ſtation DB, eſt à la partie de la *hauteur* AE.

Ainſi ayant trouvé AE, dans l'un & l'autre cas, par la regle de trois, ſi l'on y ajoûte la partie de la *hauteur* BE, cette ſomme eſt la *hauteur* que l'on demande.

Meſurer géométriquement une *hauteur* inacceſſible. Suppoſons qu'AB, (*fig.* 89.) ſoit une *hauteur* inacceſſible, telle qu'on ne puiſſe pas appliquer une meſure juſqu'à ſon pié; trouvez la diſtance CA, ou FH, ainſi qu'on l'a enſeigné à l'*article* DISTANCE, & procédez dans tout le reſte, comme l'on a fait par rapport aux diſtances acceſſibles.

Meſurer trigonométriquement une *hauteur* inacceſſible. Choiſiſſez deux ſtations G, E, (*Pl. trigon. fig.* 25.) qui ſoient dans la même ligne droite que la *hauteur* AB, cherchée; & à une diſtance DF, l'une de l'autre, telle que l'angle FAD ne ſoit point trop petit, ni l'autre ſtation G trop près de l'objet AB, prenez avec un inſtrument convenable la quantité des angles ADC, AFC, & CFB. *Voyez* ANGLE; meſurez auſſi l'intervalle FD.

Alors dans le triangle AFD, on a l'angle D donné par l'obſervation, & l'angle AFD, en ſoûstrayant l'angle obſervé AFC, de la ſomme de deux angles droits; & par conſéquent le troiſieme angle DAF, en ſoûstrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits: on a auſſi le côté FD, d'où l'on détermine le côté AF, par la regle expoſée ci-deſſus, lorſqu'il étoit queſtion du problème des *hauteurs* acceſſibles. De plus, dans le triangle ACF, ayant un angle droit C, un angle F obſervé, & un côté AF, on trouvera par la même regle le côté AC, & l'autre côté CF. Enfin, dans le triangle FCB, ayant un angle droit C, l'angle obſervé CFB, & un côté CF; la même regle ſera découvrir l'autre côté CB.

C'eſt pourquoi ajoûtant AC, & CB, la ſomme eſt la *hauteur* cherchée AB.

Trouver une *hauteur* inacceſſible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Choiſiſſez deux ſtations en DH, (*Pl. géom. fig.* 90.) & trouvez la diſtance DH ou CG, obſervez quelle partie de l'ombre droite ou verſe eſt coupée par le fil.

Si les ombres droites ſont coupées dans les deux ſtations, dites: la différence des ombres droites dans les deux ſtations eſt au côté du quarré, comme la diſtance des ſtations GC eſt à la *hauteur* EA. Si le fil coupe l'ombre verſe aux deux ſtations, dites: la différence des ombres verſes marquées aux deux ſtations eſt à la plus petite ombre verſe, comme la diſtance des ſtations CG eſt à l'intervalle GE; cela étant connu, on trouve auſſi la *hauteur* EB, par le moyen de l'ombre verſe en G, comme dans le problème pour les *hauteurs* acceſſibles. Enfin, ſi le fil dans la premiere ſtation G, coupe les ombres droites, & que dans la derniere, il coupe les ombres verſes, dites: comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre verſe ſoûſtraite du quarré du côté du quarré géométrique, eſt au produit du côté de ce quarré par l'ombre verſe; ainſi la diſtance des ſtations GC, eſt à la *hauteur* cherchée AE.

Etant donnée la plus grande diſtance à laquelle un objet peut être vû, trouver ſa *hauteur*. Suppoſons la diſtance DB, (*Pl. géograp. fig.* 9.) réduite-la en degrés; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle C: de la ſécante de cet angle ôtez le ſinus total BC, le reſte ſera AB en parties, dont BC, en contient *10000000*. dites enſuite: *10000000*. eſt à la valeur d'AB, en mêmes parties, comme le demi-diamêtre de la terre BC *196955539*. eſt à la valeur de la *hauteur* AB, en piés de Paris.

Suppoſons, par exemple, que l'on demande la *hauteur* d'une tour AB, dont le ſommet eſt viſible à la diſtance de cinq milles; alors DCB, ſera de 20'. Si l'on ſoûſtrait le ſinus total *10000000*. de la ſécante *10000168*. de cet angle, le reſte AB eſt *168*. que l'on trouvera de *331*. piés de Paris.

La *hauteur* de l'œil dans la perſpective, eſt une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La *hauteur* d'une étoile ou d'un autre point, eſt proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horiſon. *Voyez* VERTICAL. De-là vient:

Hauteur méridienne; le méridien étant au cercle vertical, une *hauteur* méridienne, c'eſt-à-dire la *hauteur* d'un point dans le méridien, eſt un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horiſon. *Voy.* MÉRIDIEN.

Pour obſerver la *hauteur* méridienne du Soleil, d'une étoile, ou de tout autre phénomene, par le moyen du quart de cercle. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour obſerver une *hauteur* méridienne avec un gnomon. *Voyez* GNOMON.

Vous pourrez auſſi trouver la *hauteur* du Soleil ſans le ſecours du quart de cercle ou de tout autre inſtrument ſemblable, en élevant perpendiculairement au point C, par exemple un ſtile ou un fil d'archal (*Pl. aſtron. fig.* 62.) & en décrivant du centre C l'arc AF, quatrieme partie d'une circonférence, faites

Digitized by Google

faites *C E* égale à la *hauteur* du ſtyle, & par *E* tirez *E D*, parallele à *C A*, que vous ferez égale à la longueur de l'ombre; ſi vous mettez enſuite une regle de *C* en *D*, elle coupera le quart de cercle en *B*; & *B A* eſt l'arc de la *hauteur* du Soleil.

HAUTEUR *des eaux*, (*Hydraul.*) *voyez* ÉLÉVATION. (*K*)

HAUTEUR, (*Gramm. Morale*) Si *hautain* eſt toûjours pris en mal, *hauteur* eſt tantôt une bonne, tantôt une mauvaiſe qualité, ſelon la place qu'on tient, l'occaſion où l'on ſe trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une *hauteur* noble & bien placée eſt celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puiſſant roi de Syrie, & lui dit: vous ne ſortirez pas de ce cercle ſans ſatisfaire à la république, ou ſans attirer ſa vengeance. Un particulier qui en uſeroit ainſi ſeroit un impudent; Popilius qui repréſentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans ſon procédé, & pouvoit être un homme modeſte.

Il y a des *hauteurs* généreuſes; & le lecteur dira que ce ſont les plus eſtimables. Le duc d'Orléans régent du royaume, preſſé par M. Sum, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Staniſlas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toûjours été l'aſyle des rois.

La *hauteur* avec laquelle Louis XIV. traita quelquefois ſes ennemis, eſt d'un autre genre, & moins ſublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du miniſtre d'Etat Pompone; il avoit une *hauteur*, une fermeté *d'ame, que rien ne faiſoit ployer*. Louis XIV. dans un mémoire de ſa main, (qu'on trouve dans le ſiecle de Louis XIV.) dit de ce même miniſtre, qu'*il n'avoit ni fermeté ni dignité*. On a ſouvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le ſtyle relevé; *les hauteurs de l'eſprit humain*; & on dit dans le ſtyle ſimple, il a eu des *hauteurs*, il s'eſt fait des ennemis par ſes *hauteurs*.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage ſur ce petit article.

HAUTEUR, *terme d'Architecture*. On dit qu'un bâtiment eſt arrivé à *hauteur*, lorſque les dernieres aſſiſes ſont poſées pour recevoir la charpente. On dit auſſi *hauteur d'appui*, pour ſignifier trois piés de *haut*: & *hauteur de marche*, ſix pouces, parce que l'uſage a déterminé ces *hauteurs*.

HAUTEUR, ſe dit dans l'*Art militaire*, du nombre de rangs ſur leſquels une troupe eſt formée, ou ce qui eſt la même choſe, du nombre d'hommes dont les files ſont compoſées. *Voyez* FILE.

Ainſi, dire qu'une troupe eſt formée à deux ou trois de *hauteur*, &c. c'eſt dire qu'elle a deux ou trois rangs, ou deux ou trois hommes, &c. dans chaque file. *Voyez* EVOLUTIONS.

Hauteur, ſe dit auſſi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorſque l'armée eſt en marche pour combattre, toutes les colomnes doivent marcher à la même *hauteur*, c'eſt-à-dire que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi. *Voyez* MARCHE. (*Q*)

HAUTEURS, *en termes de guerre*, ſignifient les éminences qui ſe trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coûtume de prendre poſte. Dans ce ſens, on dit que l'ennemi s'eſt emparé des *hauteurs*, qu'il paroît ſur les *hauteurs*, &c. *Chambers*.

HAUTEUR, (*Géog.*) ce mot qui ſignifie *élévation*, a pluſieurs uſages dans la Géographie.

On dit qu'un château eſt ſur la *hauteur*, ſur une *hauteur*, lorſqu'il eſt élevé ſur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui eſt au pié, ou ſur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand nous fûmes à la *hauteur* d'un tel port, pour dire *vis-à-vis*.

On dit en *termes de Géographie aſtronomique*, la *hauteur* ou *l'élévation* du pole, pour déſigner la latitude; car quoique la *hauteur* du pole & la latitude ſoient des eſpaces du ciel dans des parties différentes, ces eſpaces ſont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoiſſance, parce que la *hauteur* du pole eſt l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon; & la latitude du lieu eſt l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à meſure que le pole dont on examine la *hauteur* s'éleve de l'horiſon, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puiſqu'il y a toûjours 90 degrés de l'un à l'autre. Ainſi l'obſervatoire de Paris où la *hauteur* du pole eſt de 48d. 50'. 10". a ſon zénith à pareille diſtance de l'équateur. On dit *prendre hauteur*, pour dire *meſurer* la diſtance d'un aſtre à l'horiſon.

La *hauteur* de l'équateur eſt l'arc du méridien compris entre l'horiſon & l'équateur; elle eſt toûjours égale au complément de la *hauteur* du pole, c'eſt-à-dire à ce qui manque à la *hauteur* du pole, pour être de 90 degrés; la raiſon en eſt facile, par le principe que nous avons établi, que du pole à l'équateur, la diſtance eſt invariablement de 90 degrés, ſi le pole s'éleve, l'équateur s'abaiſſe: ſi le pole s'abaiſſe, l'équateur s'éleve à ſon tour. Plus le pole eſt élevé, plus ſa diſtance au zénith eſt diminuée, & de même l'horiſon s'eſt abaiſſé, & ſa diſtance à l'horiſon eſt plus petite dans la même proportion.

La *hauteur* de l'équateur ſe peut connoître de jour, par le moyen de la *hauteur* du Soleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien diviſé, ou avec quelqu'autre inſtrument aſtronomique, ainſi que par le moyen de la déclinaiſon, que l'on peut connoître par la trigonométrie ſphérique, après que l'on a ſupputé par les tables aſtronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. *Voyez* ÉQUATEUR. (*D. J.*)

HAUTEUR des caracteres d'Imprimerie, (*Fonderie en Caracteres*) on entend par la *hauteur* dite *en papier*, la diſtance du corps ſur lequel ils ſont fondus, depuis le pié qui ſert d'appui à la lettre, juſqu'à l'autre extrémité où eſt l'œil. Cette *hauteur* eſt fixée ſagement par les édits du roi & reglemens de la Librairie, à dix lignes & demie géométriques, pour éviter la confuſion que des différentes *hauteurs* cauſeroient dans l'Imprimerie; cette *hauteur* n'eſt pas de même par-tout: on diſtingue la *hauteur* d'Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris; celles de Francfort, de Flandres, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. *Voyez* ŒIL.

HAUTEUR, (*mettre à*) *en terme de Raffineur*; c'eſt l'action de verſer la cuite dans les formes à-peu-près à la même *hauteur*; ſavoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On *met à hauteur*, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudiere où le grain eſt tombé, ſoit également partagé dans toutes.

HAUTS *d'un vaiſſeau*, adj. pl. pris ſubſt. (*Marine*) on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaiſſeau, telles que ſont les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui ſont ſur le pont d'enhaut. On entend auſſi par les *hauts d'un vaiſſeau*, tout ce qui eſt hors de l'eau; & par les bas, on entend tout ce qui eſt deſſous ou dans l'eau. (*R*)

HAUTS, *ou* GRANDS BRINS, ſ. m. pl. (*Commerce*) toiles de halle aſſorties; elles ſe fabriquent en Bretagne, particulierement à Dinan.

* HAUTS-COMPTES, ſ. m. (*Manuf.*) ce ſont des ras de Gênes, étoffes ou toute laine ou laine & ſoie. *Voyez l'article* RAS.

Digitized by Google

HAUTS FONDS, ſ. m. pl. [*Marine*] c'eſt un endroit de la mer ou auprès d'une côte, ſur lequel il y a peu d'eau, & où les navires ſeroient en danger d'échouer s'ils donnoient deſſus : quelques-uns diſent *des bas-fonds*. (*Z*)

HAUTS-JOURS, (*Juriſprudence*) c'eſt ainſi qu'en quelques endroits l'on appelle les grands-jours. *Voyez ci-après au mot* JOURS, GRANDS-JOURS. (*A*)

HAUTS-LIEUX (LES), *Géog. ſacrée* ; en hébreu *bamot*, & en latin *excelſa*. Il en eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture, ſur-tout dans les livres des Rois ; les prophetes reprochoient toûjours aux Iſraélites, d'aller adorer ſur les *hauts-lieux* ; cependant les *hauts-lieux* n'avoient rien de contraire aux lois du Seigneur, pourvû qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrit ni encens ni victime aux idoles, mais vraiſemblablement ſur ces *hauteurs* on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes conſacrées à la débauche ; c'eſt ce qui allumoit le zele des prophetes pour ſupprimer & détruire les *hauts lieux*. (*D. J.*)

HAUTURIER, ſ. m. (*Marine*) pilote *hauturier*. On donne ce nom aux pilotes qui ſont pour les voyages de long cours, qui ont une connoiſſance des aſtres, & qui font uſage des inſtrumens pour prendre hauteur, pour les diſtinguer des pilotes côtiers, dont les connoiſſances ſont bornées à certaines côtes, le long deſquelles ils conduiſent les vaiſſeaux. (*R*)

HAWAMAAL, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du Nord, un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le ſcythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* ſignifie en leur langue *diſcours ſublime* ; ce poëme contient cent vingt ſtrophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle ſimplicité : en voici quelques-unes.

Plus un homme boit, plus il perd de raiſon ; l'oiſeau de l'oubli chante devant ceux qui s'enyvrent, & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange ſa propre mort ; & l'avidité de l'inſenſé eſt la riſée du ſage.

Quand j'étois jeune j'errois ſeul dans le monde ; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon : un homme fait plaiſir à un autre homme.

Qu'un homme ſoit ſage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut ; qu'il ne cherche point à ſavoir ſa deſtinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-tems : quand un homme allume du feu, la mort eſt chez lui avant qu'il ſoit éteint.

Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais ; rarement voit-on des pierres ſépulchrales élevées ſur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louez la beauté du jour quand il eſt fini ; une femme quand vous l'aurez connue ; une épée quand vous l'aurez eſſayée ; une fille quand elle ſera mariée ; la glace quand vous l'aurez traverſée ; la biere quand vous l'aurez bûe.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de ſon ſort.

Les richeſſes paſſent comme un clin-d'œil ; elles ſont les plus inconſtantes des amies. Les troupeaux périſſent, les parens meurent, les amis ne ſont point immortels, vous mourrez vous-même : je connois une ſeule choſe qui ne meurt point, c'eſt le jugement qu'on porte des morts.

Voyez les monumens de la Mythologie & de la Poéſie des Celtes, par M. Mallet ; *voyez l'article* SCANDINAVES (*philoſophie des*).

HAWAS, (*Géog.*) ville de Perſe, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on tranſporte en d'autres pays. Cette ville eſt la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'hiſtorien de Timur-Bec. Sa *longitude*, ſuivant Tavernier, eſt à 75d. 40'. *latitude* 33d. 15'. mais la *latit.* de Tavernier n'eſt pas exacte ; Nathir-Eddin, & Vlug-Beig ſuivis par M. Deliſle, la mettent de 31d. (*D. J.*)

HAWASCH, [*Géog.*] riviere d'Abyſſinie, dont la ſource eſt dans le royaume de Wed ; elle paſſe avec le Maeſchi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyſſinie qui en manque abſolument ; & ſe trouvant enfin peu de choſe, ſe perd dans les ſables, comme ſi elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (*D. J.*)

HAXBERGEN, (*Géog.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overyſſel, dans le diſtrict de Twento.

HAY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal des Indes qui reſſemble à un ſinge, mais dont la tête eſt difforme. Il a une marche ſi lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il eſt ſi pareſſeux, qu'il eſt quelquefois quinze jours ſans manger. C'eſt ſi ſobre qu'il falloit dire : ſi la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYN *ou* GROSSEN-HAYN, (*Géog.*) ville de Saxe, dans le marquiſat de Miſnie.

HAYNA, (*Géog.*) ville de Siléſie, dans la principauté de Lignitz.

HAYNICHEN, (*Géogr.*) ville de Saxe, dans le cercle des montagnes en Miſnie, à deux lieues de Freyberg ſur la Striegnitz.

* HAYON, ſ. m. (*Chandelier*) eſpece de chandelier double à longues chevilles, ſur lequel on met en étalage le chandelles communes, encore enfilées ſur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

HAZARD, ſubſt. maſc. (*Métaphyſique*) terme qui ſe dit des évenemens, pour marquer qu'ils arrivent ſans une cauſe néceſſaire ou prévûe. *Voyez* CAUSE.

Nous ſommes portés à attribuer au *hazard* les choſes qui ne ſont point produites néceſſairement comme effets naturels d'une cauſe particuliere : mais c'eſt notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la ſorte au *hazard* des effets qui ont auſſi-bien que les autres, des cauſes néceſſaires & déterminées.

Quand nous diſons qu'une choſe arrive par *hazard*, nous n'entendons autre choſe, ſinon que la cauſe nous en eſt inconnue, & non pas comme quelques perſonnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puiſſe être la cauſe de quelque choſe. M. Bentley prend occaſion de cette obſervation de faire ſentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant repréſenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jetta de dépit ſon éponge ſur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pû venir à bout lorſqu'il en avoit le deſſein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard* ; cependant il eſt évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'eſt que le peintre n'avoit point prévû cet effet, ou qu'il n'avoit point jetté l'éponge dans ce deſſein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit néceſſaire pour produire l'effet, de façon qu'en faiſant attention à la direction dans laquelle il jetta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainſi qu'à la forme de l'éponge, à ſa gravité ſpécifique, aux couleurs

Digitized by Google

dont elle étoit imbibée, à la diſtance de la main au tableau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit abſolument impoſſible, ſans changer les lois de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, ſi toutes les propriétés de la matiere nous étoient bien connues.

On perſonnifie ſouvent le *hazard*, & on le prend pour une eſpece d'être chimérique, qu'on conçoit comme agiſſant arbitrairement, & produiſant tous les effets dont les cauſes réelles ne ſe montre point à nous; dans ce ſens, ce mot eſt équivalent au grec τυχη, ou *fortune* des anciens. *Voyez* FORTUNE.

Hazard, marque auſſi la maniere de décider des choſes dont la conduite ou la direction ne peuvent ſe réduire à des regles ou meſures déterminées, ou dans leſquelles on ne peut point trouver de raiſon de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, *&c.*

Sur les lois du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux. *Voyez* JEUX.

M. la Placette obſerve que l'ancien ſort ou *hazard* avoit été inſtitué par Dieu même, & que dans l'ancien Teſtament nous trouvons pluſieurs lois formelles ou commandemens exprès qui le preſcrivent en certaines occaſions; c'eſt ce qui fait dire dans l'Ecriture que le ſort ou *hazard* tomba ſur S. Matthias, lorſqu'il fut queſtion de remplir la place de Judas dans l'apoſtolat.

De-là ſont venus encore les *ſortes ſanctorum*, ou la maniere dont les anciens chrétiens ſe ſervoient pour conjecturer ſur les événemens; ſavoir d'ouvrir un des livres de l'Ecriture-ſainte, & de regarder le premier verſet ſur lequel ils jetteroient les yeux: les *ſortes homericæ, virgilianæ, præneſtinæ, &c.* dont ſe ſervoient les Payens, avoient le même objet, & étoient parfaitement ſemblables à celles-ci. *Voyez* SORT.

S. Auguſtin ſemble approuver cette méthode de déterminer les événemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, ſe fondant ſur cette ſuppoſition que Dieu préſide au *hazard*, & ſur le *verſet* 33. *chapitre xvj. des Proverbes.*

Pluſieurs théologiens modernes ſoûtiennent que le *hazard* eſt dirigé d'une maniere particuliere par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire dont Dieu ſe ſert pour déclarer ſa volonté. *Voyez* PURGATION, *JUDICIUM DEI*, COMBATS, CHAMPIONS, *&c.*

HAZARDS, (ANALYSE DES) eſt la ſcience du calcul des probabilités. *Voyez les articles* JEU, PARI, PROBABILITÉ, *&c.*

HAZARD, *en fait de Commerce*; on dit qu'on a trouvé un bon *hazard*, pour ſignifier qu'on a fait un bon marché, & ſur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandiſe de *hazard*, celle qui n'étant pas neuve, n'eſt pas néanmoins gâtée, & peut être encore de ſervice.

H E

HÉA, ſ. m. (*Géog.*) province d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chevres, des cerfs, des chevreuils, des ſangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils ſont robuſtes, très-jaloux, & les femmes ſont adonnées à l'amour: quoique Mahométans, ils ne ſavent ce que c'eſt que Mahomet & ſa ſecte; mais ils ſont & diſent tout ce qu'ils voyent faire & entendent dire à leurs alfaquis; ils n'ont ni medecins, ni chirurgiens, ni apoticaires, & n'en ſont pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre; conſultez-le. Tedneſt eſt la capitale de cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & eſt bornée par l'océan au couchant & au ſeptentrion. (*D. J.*)

HÉAN, (*Géog.*) ville d'Aſie dans le Tonquin; c'eſt le ſiége d'un mandarin de guerre qui en eſt le gouverneur. (*D. J.*)

HÉATOTOTL, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau d'Amérique décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiſeau du vent, *avis venti*; il eſt remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte ſur ſa tête; ſa gorge eſt d'un cendré brun; ſon ventre eſt blanc, & ſes piés ſont jaunes; ſa queue mi-partie noire & blanche, eſt ronde quand elle eſt déployée; ſon dos & ſes ailes ſont noires. (*D. J.*)

HEAUME, ſ. m. *voyez* CASQUE.

HEAUME, (*Marine*) dans les petits bâtimens on appelle ainſi la barre du gouvernail. (*R*)

* HEAUMERIE, ſ. f. (*Art méchan.*) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié; ce mot vient de *heaume* ou *caſque*; d'où l'on a fait encore *heaumiers* ou *faiſeurs de heaume*; ce ſont nos Armuriers qui leur ont ſuccédé.

* HEBDOMADAIRE, adj. (*Gram.*) *de la ſemaine*; ainſi des nouvelles *hebdomadaires*, des gazettes *hebdomadaires*, ce ſont des nouvelles, des gazettes qui ſe diſtribuent toutes les ſemaines. Tous ces papiers ſont la pâture des ignorans, la reſſource de ceux qui veulent parler & juger ſans lire, & le fleau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon eſprit; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

* HEBDOMADIER, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) celui qui eſt de ſemaine dans une égliſe, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y préſider. On l'appelle plus communément *ſemainier*; il a en pluſieurs endroits des priviléges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulieres.

On appelle auſſi *hebdomadier* dans quelques monaſteres celui qui ſert au réfectoire pendant la ſemaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on ſe ſuccede à tour de rôle.

Ainſi dans l'antiquité eccléſiaſtique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuiſine, *&c.*

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuſes, l'*hebdomadiere*.

HEBDOMEES, ſ. f. plur. (*Antiq.*) fête qui ſelon Suidas & Proclus, ſe célébroit à Delphes le ſeptieme jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou ſeulement ſelon Plutarque & d'autres auteurs, le ſeptieme jour du mois *Βύσιος*, qui étoit le premier mois du printems. Les habitans de Delphes diſoient *βύσιος* pour *πύθιος*, parce que dans leur dialecte, le β prenoit ſouvent la place du π; *πύθιος* eſt formé du prétérit parfait de *πυθάνεσθαι*, *interroger*, parce qu'on avoit dans ce mois une entiere liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le ſeptieme jour de ce mois; c'eſt pour cela que ce dieu eſt ſurnommé par quelques écrivains *Hebdomagènes*, c'eſt-à-dire, *né le ſeptieme jour*; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer ſa fête, & qu'il ſe livroit dans la perſonne de ſa prêtreſſe, à tous ceux qui le conſultoient.

Ce jour célebre des *hebdomées*, étoit appellé πολύθεος, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux fait de fromages & de fleur de froment, dits *θοῖς*; mais parce qu'Apollon étoit ſort importuné par la multitude de ceux qui venoient le conſulter.

Digitized by Google

πολύχρους signifie la même chose que πολύτιμος, ou πολυτελέστατος.

La cérémonie des *hebdomées* consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu ; en même tems les sacrifices faisoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là consulter l'oracle ; car on n'entroit point dans le sanctuaire, qu'on n'eût sacrifié ; sans cela Apollon étoit fourd, & la Pythie étoit muette. *Voyez* DELPHES (*oracle de*). (*D. J.*)

* HEBE, f. f. (*Myth.*) fille de Jupiter & de Junon, selon Hésiode & Homere ; Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, fans avoir approché de son époux qui avoit bien engendré Minerve fans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hebé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hebé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux dieux ; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux aussi capricieux qu'un souverain, substitua Ganymede à *Hebé*, parce que cette jeune fille s'étoit laissé tomber d'une maniere peu décente dans un repas solennel que l'Olympe celébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fut qu'un prétexte. Ganymede devint donc l'échanson des dieux ; on dit de Jupiter seulement : selon eux, *Hebé* demeura en possession de présenter le nectar aux déesses ; elle fut la déesse de la jeunesse ; Hercule admis entre les dieux l'obtint pour sa femme. *Hebé* rajeunit Iolaüs, fils d'Iphycle, à la priere de son mari, dont il étoit le cher.

HEBERGE, f. f. ou HEBERGEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *maison*, *manoir*, *logement*.

Dans la Coûtume de Paris, & quelques autres semblables, le terme d'*hebergе* signifie la hauteur & superficie qu'occupe une maison contre un mur mitoyen ou l'*adoſſement* d'un bâtiment contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'eſt tenu de contribuer au mur mitoyen, que suivant son *heberge*, c'eſt-à-dire suivant l'étendue qu'il en occupe. *Voyez la Coûtume de Paris, article 194 & 197.*

Le droit d'*hebergement* ou procuration, étoit l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorſqu'il venoit dans le lieu. *Voyez l'hiſt de Bretagne*, par D. Lobineau, *tome I. page 200.* (*A*)

* HEBERGER, MUIRE, (*Saline*) c'eſt charger d'eau la poële ; elle eſt environ deux heures à ſe remplir. *Voyez* SALINES.

* HEBICHER, ſ. m. [*Art*] c'eſt un crible fait de brins de roſeaux ou de latanier entrelacés, d'uſage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en ſert auſſi aux Antilles dans les ſucreries pour paſſer le ſucre concaſſé dont on remplit les barrils.

* HERON, ſ. m. [*Mythol.*] ſurnom de Bacchus ; c'eſt comme ſi l'on eût dit *le jeune dieu*. Le dieu de la jeuneſſe ſut auſſi le dieu de l'yvreſſe. Les Napolitains l'honorerent ſous ce double aſpect.

HÉBRAIQUE [LANGUE] ; c'eſt la langue dans laquelle ſont écrits les livres ſaints que nous ont tranſmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'eſt ſans contredit, la plus ancienne des langues connues ; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle eſt la premiere du monde. Comme langue ſavante, & comme langue ſacrée, elle eſt depuis bien des ſiecles le ſujet & la matiere d'une infinité de queſtions intéreſſantes, qui toutes n'ont pas toûjours été diſcutées de ſens froid, ſur-tout par les rabbins, & qui pour la plûpart, ne ſont pas encore éclaircies, peut-être à cauſe du tems qui couvre tout, peut-être encore parce que cette langue n'a pas été auſſi cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais ſavans. Son origine, ſes révolutions, ſon génie, ſes propriétés, ſa grammaire, ſa prononciation, enfin les caracteres de ſon écriture, & la ponctuation qui lui ſert de voyelles, ſont l'objet des principaux problemes qui la concernent ; s'ils ſont réſolus pour les Juifs qui ſe noyent avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le ſont pas encore pour l'homme qui reſpecte la religion & le bon ſens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous préſenterons donc ici ces différens objets ; & ſans nous flatter du ſuccès, nous parlerons en hiſtoriens & en littérateurs ; 1°. de l'écriture de la langue *hébraïque* ; 2°. de ſa ponctuation ; 3°. de l'origine de la langue & de ſes révolutions chez les Hébreux ; 4°. de ſes révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens ; & 5°. de ſon génie, de ſon caractere, de ſa grammaire, & de ſes propriétés.

I. L'alphabet hébreu eſt compoſé de vingt-deux lettres, toutes réputées conſonnes, ſans en excepter même l'*aleph*, le *hé*, le *vau* & *jod*, que nous nommons *voyelles*, mais qui chez les Hébreux n'ont aucun ſon fixe ni aucune valeur ſans la ponctuation, qui ſeule contient les véritables voyelles de cette langue, comme nous le verrons au deuxieme article. On trouvera les noms & les figures des caracteres hébreux, ainſi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de Caracteres* ; on y a joint les caracteres ſamaritains qui leur diſputent l'antériorité. Ces deux caracteres ont été la matiere de grandes diſcuſſions entre les Samaritains & les Juifs ; le Pentateuque qui s'eſt tranſmis juſqu'à nous par ces deux écritures ayant porté chacun de ces peuples à regarder ſon caractere comme le caractere primitif, & à conſidérer en même tems ſon texte comme le texte original.

Ils ſe ſont fort échauffés de part & d'autre à ce ſujet, ainſi que leurs partiſans, & ils ont plutôt donné des fables ou des ſyſtèmes, que des preuves ; parce que telle eſt la fatalité des choſes qu'on croit toucher à la religion, de ne pouvoir preſque jamais être traitées à l'amiable & de ſens froid. Les uns ont conſideré le caractere hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapportée de Babylone au retour de leur captivité ; & les autres ont regardé le caractere ſamaritain comme le caractere barbare des colonies aſſyriennes qui repeuplerent le royaume des dix tribus diſperſées ſept cent ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raiſonnables ont cherché à les mettre d'accord en leur diſant que leur peres avoient eu de tout tems deux caracteres, l'un profane, & l'autre ſacré ; que le ſamaritain avoit été le profane ou le vulgaire, & que celui qu'on nomme *hébreu*, avoit été le caractere ſacré ou ſacerdotal. Ce ſentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets, qui contiennent le même nombre de lettres, & qui ſemblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple, donne la place d'honneur à celui du texte hébreu ; mais il s'eſt tronvé des Juifs qui l'ont rejetté, parce qu'ils ne veulent point de concurrens dans leurs antiquités, & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puiſſe conſtater le double uſage de ces deux caracteres chez les anciens Iſraélites. Enfin les ſavans qui ſont entrés dans cette diſcuſſion, après avoir long-tems flotté d'opinions en opinions, ſemblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder encore le caractere hébreu comme ayant été inventé par Eſdras ; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs ſe ſont habitués dans leur captivité ; & preſque tous ſont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere ſamaritain.

Cette grande queſtion auroit été plutôt décidée, ſi dans les premiers tems où l'on en a fait un problême, les intéreſſés euſſent pris la voie de l'obſerva-

Digitized by Google

tion & non de la diſpute. Il falloit d'abord comparer les deux caractères l'un avec l'autre, pour voir en quoi ils différent, en quoi ils ſe reſſemblent, & quel eſt celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit enſuite rapprocher des deux alphabets les lettres greques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette contrée différe peu de la Paleſtine, il étoit aſſez naturel d'examiner les caractères d'écritures qui en ſont ſortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entr'eux & les caractères hébreux & ſamaritains des rapports communs qui puiſſent donner quelque lumiere ſur l'antiquité des deux derniers ; c'eſt ce que nous allons faire ici.

Le ſimple coup-d'œil fait appercevoir une différence ſenſible entre les deux caracteres orientaux ; l'hébreu net, diſtinct, régulier, & preſque toûjours quarré, eſt commode & courant dans l'Ecriture ; le ſamaritain plus biſarre, & beaucoup plus compoſé, préſente des figures qui reſſemblent à des hieroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres ſymboliques qui ſont encore en uſage aux confins de l'Aſie. Il eſt difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place ; nous pouvons enſuite remarquer que pluſieurs caracteres hébreux, comme *aleph*, *beth*, *zain*, *heth*, *theth*, *lamed*, *mem*, *nun*, *reſch*, & *ſchin*, ne ſont que des abbréviations des caracteres ſamaritains qui leur correſpondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déjà conclure que le caractere ſamaritain eſt le plus ancien ; ſa ruſticité fait ſon titre de nobleſſe.

La comparaiſon des lettres greques avec les ſamaritaines ne leur eſt pas moins avantageuſe. Si l'on en rapproche les majuſcules *alpha*, *gamma*, *delta*, *epſilon*, *zeta*, *heta*, *lambda*, *pi*, *ro* & *ſigma*, on les reconnoîtra aiſément dans les lettres correſpondantes *aleph*, *gimel*, *daleth*, *hé*, *zain*, *heth*, *lamed*, *phé*, *reſch* & *ſchin*,

Grec.	Symar.	Grec.	Symar.
A		H	
Γ		Δ	
Δ		Π	
E		P	
Z		Σ	

avec cette différence cependant que dans le grec elles ſont pour la plûpart tournées en ſens contraire, ſuivant l'uſage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette derniere obſervation il réſulte que le caractere que nous nommons *ſamaritain* étoit d'uſage dans la Phénicie dès les premiers tems hiſtoriques, & même auparavant, puiſque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs ſe cache pour nous dans la nuit des tems mythologiques.

Nos obſervations ne ſeront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuſcules

Grec.	Hébr.	Grec.	Hébr.
α	א	ι	י
γ	ג	λ	ל
δ	ד	ϛ	ס
ζ	ז	τ	ת
η	ח	ρ	ר
θ	ט		

Le ϛ vient de l'*stin* ϛ; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les Hébreux comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoîtra de même qu'elles en ont pour la plûpart été tirées, comme les majuſcules l'ont été du ſamaritain, & l'on remarquera qu'elles ſont auſſi repréſentées en ſens contraire. Par cette double analogie des lettres greques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1°. que de tout ce qui a été tant de fois débité ſur la nouveauté du caractere hébreu ; ſur Eſdras, qu'on en a fait l'inventeur ; & ſur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne ſont que des fables qui démontrent le peu de connoiſſance qu'ont eu les Juifs de leur hiſtoire littéraire, puiſqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone : 2°. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu* & *ſamaritain*, ont originairement appartenu au même peuple, & particulierement aux anciens habitans de la Phénicie ou Paleſtine, & que le ſamaritain cependant doit avoir quelque antériorité ſur l'hébreu, puiſqu'il a viſiblement ſervi à ſa conſtruction, & qu'il a produit les majuſcules greques ; étant vraiſemblable que les premieres écritures ont conſiſté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorſque cet art eſt devenu plus commun & d'un uſage plus fréquent.

Au tableau de comparaiſon que nous venons de faire de ces trois caracteres, il n'eſt pas non plus inutile de joindre le coup-d'œil des lettres latines; quoiqu'elles ſoient cenſées apportées en Italie par les Grecs, elles ont auſſi des preuves ſingulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C*, *L*, *P*, *q* & *r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autres que le *caph*, le *lamed*, le *phé* final, le *ſoph*, & le *reſch* de l'alphabet hébreu, vûs & deſſinés en ſens contraire :

C.	L.	P.	q.	r.
כ.	ל.	ף.	ף.	ר.

ce qui préſente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraiques. Comme nous ne pouvons fixer les tems où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caracteres & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous eſt encore plus impoſſible de déſigner la ſource d'où les Phéniciens & les Iſraélites les avoient eux-mêmes tirés ; ce n'a pû être ſans-doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies ſe ſont répandues de bonne heure dans la Paleſtine. Mais en vain deſirerions-nous ſavoir quelque choſe de plus précis ſur l'origine de ces caracteres & ſur leur inventeur ; le tems où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs ſymboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour tranſmettre l'hiſtoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde : nous n'oſerions même aſſûrer que ces caracteres hébreux & ſamaritains ayent été les premiers caracteres des ſons. La lettre quarrée des Hébreux eſt trop ſimple pour avoir été la premiere inventée ; & celle des Samaritains n'eſt peut-être point aſſez compoſée ; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne ſemblent être priſes dans la nature, & c'eſt l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il eſt plus que vraiſemblable que les premieres lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux, ou de parties d'animaux, de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déjà fait un ſi grand uſage dans l'âge des ſymboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penſer de plus raiſonnable ſur nos deux alphabets, c'eſt qu'étant dépourvûs de voyelles, ils paroiſſent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que paſſât l'eſprit humain pour amener l'écri-

Digitized by Google

ture à ſa perfection. Quant au primitif inventeur, laiſſons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moïſe, tantôt dans Eſdras ; laiſſons aux Mythologiſtes le ſoin de le célébrer dans Thoth, parce que *othoth* ſignifie des *lettres* ; & ne rougiſſons point d'avouer notre ignorance ſur une anecdote auſſi ténébreuſe qu'intéreſſante pour l'hiſtoire du genre humain. Paſſons aux queſtions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture *hébraïque* tient lieu des voyelles dont elle eſt privée.

II. Quoique les Hébreux ayent dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau* & *jod*, c'eſt-à-dire *a*, *e*, *u* ou *o*, & *i*, que nous nommons *voyelles*, elles ne ſont regardées dans l'hébreu que comme des conſonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun ſon fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui ſe poſent deſſus ou deſſous, & devant ou après elles : par exemple, *a* vaut *o*, *a* vaut *i*, *a* vaut *e*, *u* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & pluſieurs autres petits ſignes conventionnels ſe poſent ſous les vraies conſonnes, valent ſeuls autant que nos cinq voyelles, & tiennent preſque toûjours lieu de l'*aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui ſont peu ſouvent employés dans les livres ſacrés. Pour écrire *lacac*, lecher, on écrit *l c c* ; pour *paredes*, jardin, *p r d s* ; pour *marar*, être amer, *m r r* ; pour *pharaq*, briſer, *p h r q* ; pour *garah*, batailler, *g r h*, &c. Tel eſt l'artifice par lequel les Hébreux ſuppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations ſe ſont données pour déſigner les voyelles ; & il faut avouer que leurs ſignes ſont plus riches & plus féconds que nos cinq caracteres, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des ſons que nous ſommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas aſſez. Il arrive cependant, & il eſt arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des ſignes auſſi déliés, quelquefois trop vagues, & plus ſouvent encore ſous-entendus. Les voyelles ont extrêmement varié dans les ſons ; elles ont changé dans les mots, elles ont été omiſes, elles ont été ajoûtées & déplacées à l'égard des conſonnes qui forment la racine des mots : c'eſt ce qui fait que la plûpart des expreſſions occidentales qui ſont en grand nombre ſorties de l'Orient, ſont & ont été preſque toûjours méconnoiſſables. Nous ne diſons plus *paredes*, *marar*, *pharae*, & *garah*, mais *paradis*, *amer*, *phric*, ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles ſont une des clés des étymologies, ainſi que la connoiſſance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoûtées à chaque mot oriental, ſuivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des ſignes que l'on nomme dans l'hébreu *points-voyelles*, il a encore une multitude d'accens proprement dits, qui ſervent à donner de l'emphaſe & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à diſtinguer les parties du diſcours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'eſt donc privée d'aucun des moyens néceſſaires pour exprimer correctement le langage, & pour fixer la valeur des ſignes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expreſſions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille : mais cette écriture a-t-elle toûjours eu cet avantage ? c'eſt ce que l'on a mis en problème. Vers le milieu du ſeizieme ſiecle, Elie Lévite, juif allemand, fut le premier qui agita cette intéreſſante & ſinguliere queſtion ; on n'avoit point avant lui ſoupçonné que les points-voyelles que l'on trouvoit dans pluſieurs exemplaires des livres ſaints, puſſent être d'une autre main que de la main des auteurs qui avoient originairement écrit & compoſé le texte ; & l'on n'avoit pas même ſongé à ſéparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour ſon tems, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçûes ; il oſa recuſer l'antiquité des points-voyelles, & en attribuer l'invention & le premier uſage aux Maſſoretes, docteurs de Tibériade, qui fleuriſſoient au cinquieme ſiecle de notre ere. Sa nation ſe révolta contre lui, elle le regarda comme un blaſphémateur, & les ſavans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, Louis Capelle, profeſſeur à Saumur, prit ſa défenſe, & ſoûtint la nouvelle opinion avec vigueur ; pluſieurs ſe rangerent de ſon parti : mais en adoptant le ſyſtême de la nouveauté de la ponctuation, ils ſe diviſerent tous ſur les inventeurs & ſur la date de l'invention ; les uns en firent honneur aux Maſſoretes, d'autres à deux illuſtres rabbins du onzieme ſiecle, & la multitude crut aumoins devoir remonter juſqu'à Eſdras & à la grande ſynagogue. Ces nouveaux critiques eurent dans Cl. Buxtorf un puiſſant adverſaire, qui fut ſecondé d'un grand nombre de ſavans de l'une & de l'autre religion ; mais quoique le nouveau ſyſtême parût à pluſieurs intereſſer l'intégrité des livres ſacrés, il ne fut cependant point proſcrit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le ſentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle queſtion autant qu'il eſt poſſible de le faire, il eſt à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés : ils nous expoſeront l'état des choſes ; & nous faiſant connoître quelles ſont les cauſes de l'incertitude où l'on eſt tombé à ce ſujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la queſtion.

Le Pentateuque ſamaritain, qui de tous les textes porte le plus le ſceau de l'antiquité, n'a point de ponctuation ; les paraphraſtes chaldéens qui ont commencé à écrire un ſiecle ou deux avant J. C. ne s'en ſont point ſervis non plus. Les livres ſacrés que les Juifs liſent encore dans leurs ſynagogues, & ceux dont ſe ſervent les Cabaliſtes, ne ſont point ponctués : enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne ſont d'aucun uſage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ſes partiſans, & ils n'ont point manqué de s'autoriſer auſſi du ſilence général de l'antiquité juive & chrétienne ſur l'exiſtence de la ponctuation. Contre des moyens ſi forts & ſi poſitifs on a oppoſé l'impoſſibilité morale qu'il y auroit eu à tranſmettre pendant des milliers d'années un corps d'hiſtoire raiſonnée & ſuivie avec le ſeul ſecours des conſonnes ; & la tradution de la Bible que nous poſſédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expreſſive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens néceſſaires & des ſignes indiſpenſables pour en perpétuer le ſens & l'intelligence. On a dit que le ſecours des voyelles néceſſaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus néceſſaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre ; parce que la plûpart des mots ayant ſouvent plus d'une valeur, l'abſence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phraſe en raiſon de la combinaiſon des ſens dont un groupe de conſonnes eſt ſuſceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette derniere conſidération eſt réellement effrayante pour qui ſait la fécondité de la combinaiſon de 4 ou 5 ſignes avec 4 ou 5 autres ; auſſi les défenſeurs de l'antiquité des points voyelles

Digitized by Google

n'ont-ils pas craint d'avancer que ſans eux le texte ſacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*inſtar naſi cerei, in diverſas formas mutabilis fuiſſet.* Leuiden, *phil. heb. diſc. 14.*), qu'un monceau de ſable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu ſa figure & ſa forme primitive. En vain leurs adverſaires appelloient à leur ſecours une tradition orale pour en conſerver le ſens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur diſoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais ſervi qu'à tranſmettre des fables. En vain oſoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inſpirés du Saint-Eſprit pour trouver & fixer le véritable ſens du texte ſacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impoſſibilité de la choſe, parce que la traduction des livres ſaints ne doit pas être une merveille ſupérieure à celle de leur compoſition primitive. A ces raiſons généales on en a joint de particulieres & en grand nombre : on a fait remarquer que les paraphraſtes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, ſe ſont ſervis très-fréquemment de ces conſonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *jod*, peu uſitées dans les textes ſacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais qui ſont ſi eſſentielles dans les ouvrages des paraphraſtes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le ſon & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font auſſi de ces caracteres le même uſage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embarras d'une ponctuation pleine de minutie.

Pour répondre à l'objection tirée du ſilence de l'antiquité, on a préſenté les ouvrages même des Maſſoretes qui ont fait des notes critiques & grammaticales ſur les livres ſacrés, & en particulier ſur les endroits dont ils ont crû la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabaliſtes, connus pour être encore plus anciens que la Maſſore ; c'eſt ce qui eſt expoſé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, *de antiq. punct. cap. 5. part. I.* & dans le *Philolog. heb.* de Leuiden. Quant au ſilence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles ſeroit une choſe auſſi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais ſi ſon origine ſort de la nuit des tems les plus reculés, comme il eſt très-vraiſemblable, leur ſilence alors ne doit pas nous ſurprendre ; ces auteurs auront vû les points voyelles ; ils s'en ſeront ſervis comme les Maſſoretes, mais ſans parler de l'invention ni de l'inventeur ; parce qu'on ne parle pas ordinairement des choſes d'uſage, & que c'eſt même là la raiſon qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant pluſieurs indices que les anciennes verſions de la Bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites ſur des textes ponctués ; leurs variations entr'elles & entre toutes les autres verſions qui ont été faites depuis, ne ſont ſouvent provenues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils ſe ſont ſervis ; d'ailleurs, comme ces variations ne ſont point conſidérables, qu'elles n'influent que ſur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'enſemble total du corps hiſtorique, eſt toûjours le même dans toutes les verſions connues ; cette uniformité eſt une des plus fortes preuves qu'on puiſſe donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un ſecours commun & un même guide pour déchiffrer les conſonnes *hébraïques*. S'il ſe pouvoit trouver des Juifs qui n'euſſent point appris leur langue dans la Bible, & qui ne connuſſent point la ponctuation, il faudroit pour avoir une idée des difficultés que préſente l'interprétation de celles qui ne le ſont pas, exiger d'eux qu'ils en donnaſſent une nouvelle traduction, on verroit alors quelle eſt l'impoſſibilité de la choſe, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens ſi l'on voulоit en ajoûter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation *hébraïque* & de ſes accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caracteres. Quoique les Grecs ayent eu l'art d'ajoûter aux alphabets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur ſon, leurs voyelles ſont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il ſeroit preſque qu'ils n'ont pas oſé ſe défaire entierement de la ponctuation primitive. Ces accens ſont dans leur écriture auſſi eſſentiels, que les points le ſont chez les Hébreux ; & ſans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le ſens ſeroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique ſans-doute un des degrés de la progreſſion de cet art ; mais quoi qu'il en ſoit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique uſage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le ſeiziéme ſiecle a donc vû naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cauſe que la publicité des textes originaux rendus communs par l'Imprimerie encore moderne ; comme elle multiplia les Bibles *hébraïques*, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant, plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raiſonnerent ; le monde vit alors le ſpectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le ſilence des ſiecles fut néceſſairement rompu par des opinions & des ſyſtêmes, dont la contrariété ſeule devroit ſuffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainſi que les yeux, appercevoir une nouveauté.

La diſcuſſion des points voyelles ſeroit ici terminée toute en leur faveur, ſi les adverſaires de ſon antiquité n'avoient encore à nous oppoſer deux puiſſantes autorités. Le Pentateuque ſamaritain n'a point de ponctuation, & les Bibles *hébraïques* que liſent les rabbins dans leurs ſynagogues pour inſtruire leur peuple, n'en ont point non plus ; & c'eſt une regle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais ſervir à cet uſage. Nous répondons à ces objections 1°. que le Pentateuque ſamaritain n'a jamais été aſſez connu ni aſſez multiplié, pour que l'on puiſſe ſavoir ou non, ſi tous les exemplaires qui en ont exiſté ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il ſuit de ce que ceux que nous avons en ſont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant auſſi des trois lettres *matres lectionis*. 2°. Que les rabbins qui liſent des Bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans des Bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui ſervent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne ſait que ces rabbins toûjours livrés à l'illuſion, ne ſe ſervent de Bibles ſans voyelles pour inſtruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils diſent, les ſources du Saint-Eſprit plus riches & plus abondantes en inſtruction ; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les Bibles de cette eſpece, qui ne puiſſe avoir une infinité de valeur pour une imagination échauffée, qui veut ſe repaître de chimere, & qui veut en entretenir les autres ?

C'eſt par cette même raiſon, que les Cabaliſtes

Digitized by Google

ſont auſſi ſi peu de cas de la ponctuation ; elle les gêneroit, & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances ; ils veulent en toute liberté ſuppoſer les voyelles, analyſer les lettres, décompoſer les mots, & renverſer les ſyllabes ; comme ſi les livres ſacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrammes & de logogryphes. *Voy.* CABALE. L'abus que ces prétendus ſages ont fait de la Bible dans tous les tems, & les rêveries inconcevables où les rabbins, le texte à la main, ſe plongent dans leurs ſynagogues, ſemblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués, & nous indiquer leur ſource & leur principe dans les déréglemens de l'imagination ; les Bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du myſtere, puiſqu'elles ont été pour les Juifs l'occaſion de tant de fables myſtérieuſes ? Ce ſoupçon qui mérite d'être approfondi, ſi l'on veut connoître les cauſes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués, & les ſuites qu'elles ont eû, nous conduit au véritable point de vûe ſous lequel on doit néceſſairement conſidérer l'uſage & l'origine même des points voyelles ; ce que nous allons dire fera la plus eſſentielle partie de leur hiſtoire ; & comme cette partie renferme une des plus intéreſſantes anecdotes de l'hiſtoire du monde, on prévient qu'il ne faut pas confondre les tems avec les tems, ni les auteurs ſacrés avec les ſages d'Egypte ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a ſans-doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hébreux.

Plus l'on réfléchit ſur les opérations de ceux qui les premiers ont eſſayé de repréſenter les ſons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils ayent préciſément oublié de donner des ſignes aux voyelles qui ſont les meres de tous les ſons poſſibles, & ſans leſquelles on ne peut rien articuler. L'écriture eſt le tableau du langage ; c'eſt-là l'objet & l'eſſence de cette ineſtimable invention ; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage ſans voyelles, ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole, n'ont donc pû l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie eſſentielle, & de ce qui en eſt naturellement inaliénable. Leuſden & quelques autres adverſaires de l'antiquité des points voyelles, ont avancé en diſcutant cette même queſtion, que les conſonnes étoient comme la matiere des mots, & que les voyelles en étoient comme la forme : ils n'ont fait en cela qu'un raiſonnement faux, & d'ailleurs inutile ; ce ſont les voyelles qui doivent être regardées comme la matiere auſſi ſimple qu'eſſentielle de tous les ſons, de tous les mots, & de toutes les langues ; & ce ſont les conſonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manieres, & en nous les ſaiſant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre, il faut néceſſairement dans l'écriture comme dans le langage, le concours de cette matiere & de cette forme, pour faire ſur nos organes l'impreſſion diſtincte que ni la forme ni la matiere ne peuvent produire ſéparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il eſt de toute impoſſibilité, que l'invention des ſignes des conſonnes ait pû être naturellement ſéparée de l'invention des ſignes des voyelles, ou des points voyelles, qui ſont la même choſe.

Pourquoi donc nous eſt-il parvenu des livres ſans aucune ponctuation ? C'eſt ici qu'il faut en demander la raiſon primitive à ces ſages de la haute antiquité, qui ont eu pour principe que la ſcience n'étoit point faite pour le vulgaire, & que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du myſtere a été celui des ſavans des premiers âges ; c'étoit lui qui avoit déjà en partie préſidé à l'invention des hieroglyphes ſacrés qui ont devancé l'écriture ; & c'eſt lui qui a tenu les nations pendant une multitude de ſiecles dans des ténebres qu'on ne peut pénétrer, & dans une ignorance profonde & univerſelle, dont deux mille ans d'un travail aſſez continu n'ont point encore réparé toutes les ſuites funeſtes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel ſyſtême ; il ſuffit de ſavoir qu'il a exiſté, & d'en voir les triſtes ſuites, pour y découvrir l'eſprit qui a dû préſider à la primitive invention des caracteres des ſons, & qui en a fait deux claſſes ſéparées, quoiqu'elles n'euſſent jamais dû l'être. Cette précieuſe & ineſtimable découverte n'a point été dès ſon origine livrée & communiquée aux hommes dans ſon entier ; les ſignes des conſonnes ont été montrés au vulgaire ; mais les ſignes des voyelles ont été mis en reſerve comme une clef & un ſecret qui ne pouvoit être confié qu'aux ſeuls gardiens de l'arbre de la ſcience. Par une ſuite de l'ancienne politique, l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hiéroglyphe plus ſimple & plus abrégé, à la vérité, que les précédens, mais dont il fallut toûjours qu'il allât de même chercher le ſens & l'intelligence dans la bouche des ſages, & chez les adminiſtrateurs de l'inſtruction publique. Heureux ſans-doute ont été les peuples auxquels cette inſtruction a été donnée ſaine & entiere ; heureuſes ont été les ſociétés où les organes de la ſcience n'ont point, par un abus trop conſéquent de leur funeſte politique, regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié ; mais quand elles auroient eû toutes ce rare bonheur, en eſt-il une ſeule qui ait été à l'abri des guerres deſtructives, & des révolutions qui renverſent tout, & principalement les Arts ? Les nations ont donc été détruites, les ſages ont été diſperſés, ſouvent ils ont péri & leur myſtere avec eux. Après ces évenemens il n'eſt plus reſté que les monumens énigmatiques de la ſcience primitive, devenus myſtérieux & inintelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif eſt-il le ſeul qui par un bienfait particulier de la Providence, ait heureuſement conſervé cette clé de ſes annales par le ſecours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverſes déſolations de leur patrie ; mais quant à la plûpart des autres nations, il n'eſt que trop vraiſemblable qu'il a été pour elles un tems fatal, où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur hiſtoire. Il fallut enſuite recourir à la tradition ; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en conſonnes ; & la privation des exemplaires ponctués, preſque tous péris avec ceux qui les avoient ſi myſtérieuſement gardés, donna néceſſairement lieu à une ſcience nouvelle, qui fit reſpecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples : ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire ; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens ſages avoit quelque choſe de merveilleux, ainſi que tout ce qu'on ne peut comprendre, on s'en forma une très-haute idée ; on n'y chercha que des choſes ſublimes, & ce qui n'y avoit jamais été ſans doute, comme la medecine univerſelle, le grand œuvre, les ſecrets, la magie, & toutes ces ſciences occultes que tant d'eſprits faux & de têtes creuſes ont ſi long-tems cherchées dans certains chapitres de la Bible, qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies, ou des dimenſions de bâtiment. Il en fut auſſi de même quant à l'hiſtoire générale des peuples & aux hiſtoires particulieres des grands hommes. Les nations qui dans des tems plus anciens avoient déjà abuſé des ſymboles primitifs & des premiers hiéroglyphes, pour en former

Digitized by Google

former des êtres imaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abuſerent de même de l'écriture ſans conſonnes, & s'en ſervirent pour compoſer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut cenſé lui appartenir, & renfermer une anecdote eſſentielle ſur le perſonnage qui l'avoit porté; mais comme il n'y a pas de mots écrits en ſimples conſonnes qui ne puiſſent offrir pluſieurs valeurs, ainſi que nous l'avons déjà dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de ſon hiſtoire. Cet abus eſt une des ſources des plus vraies & des plus fécondes de la fable; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Iſis, &c. ſont alluſion chacun à cinq ou ſix racines orientales qui ont toutes la ſingulière propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes; ce que nous diſons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là ſont provenues ces variétés ſi fréquentes entre nos étymologiſtes qui n'ont jamais pû s'accorder, parce que chacun d'eux s'eſt affectionné à la racine qu'il a ſaiſie; de-là l'incertitude où ils nous ont laiſſé, parce qu'ils ont tous eu raiſon en particulier, & qu'il a paru néanmoins impoſſible de les concilier enſemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile; & puiſque les Voſſius, les Bochart, les Huet, les Leclerc, avoient tous eu des ſuffrages en particulier; au lieu de ſe critiquer les uns les autres, ils devoient ſe donner la main, & concourir à nous découvrir une des principales ſources de la Mythologie, & à nous dévoiler par-là un des ſecrets de l'antiquité. Nous nommons ceci un ſecret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de compoſer & d'écrire dans les tems où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monuments hiſtoriques, obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leur roman des noms même de leurs perſonnages. Ce ſecret, à la vérité, ne couvre qu'une abſurdité; mais il importe au monde de la connoître; & pour nous former à cet égard une juſte idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décompoſer, il ne faut que contempler un cabaliſte méditant ſur une Bible non ponctuée: s'il trouve un mot qui le frappe, il l'enviſage ſous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatiſe, & par le ſecours des voyelles arbitraires il en épuiſe tous les ſens poſſibles, avec leſquels il conſtruit quelque fable ou quelque myſtérieuſe abſurdité; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé ſe trouve dans le mot dont il s'eſt échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait ſouvent par lui-même aucun rapport à ſes illuſions. Nos logogryphes modernes ſont ſans-doute une branche de cette antique cabale, & cet art puérile fait encore l'amuſement des petits eſprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabuliſtes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges les ſeuls écrivains & les ſeuls hiſtoriens de preſque toutes les nations. Ils abuſerent de même des écritures myſtérieuſes que les malheurs des tems avoient diſperſées par le monde, & qui ſe trouvoient ſéparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces ſiecles de menſonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les tems où les voyelles vulgaires ayant été heureuſement inventées, l'abus des mots devint néceſſairement plus difficile & plus rare; on ſe dégoûta inſenſiblement de la fable; les livres ſe tranſmirent ſans altération; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'Hiſtoire, & elle n'a ceſſé de recueillir le fruit de ſa précieuſe invention, par l'empire de la ſcience qu'elle a toûjours poſſédé depuis cette époque. Quant aux nations de l'Aſie qui n'ont jamais voulu adopter les lettres voyelles de la Grece comme la Grece avoit adopté leurs conſonnes; elles ont preſque toûjours conſervé un invincible penchant pour le myſtere & pour la fable; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabaliſtiques, qui en ont impoſé par de graves puérilités & par d'importantes bagatelles; & quoiqu'il y ait eu des tems où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont ſervi de modele pour compoſer d'excellentes choſes en différens genres, ils ont affecté toûjours dans leur diction des métathèſes ou anagrammes ridicules, des alluſions & des jeux de mots; & la plûpart de leurs livres nous préſentent le mélange le plus bizarre de ces penſées hautes & ſublimes qui ne leur manquent pas, avec un ſtyle affecté & puérile.

Cette hiſtoire des points voyelles nous offre ſans-doute la plus forte preuve que l'on puiſſe donner de leur indiſpenſable néceſſité. Nous avons vû dans quelles erreurs ſont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jettons actuellement nos yeux ſur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du menſonge & du délire, étoit pour le peuple juif & ſous la main de l'Eſprit-ſaint, l'écriture de la ſageſſe & de la vérité.

On ne peut douter que Moyſe élevé dans les arts & les ſciences de l'Egypte, ne ſe ſoit particulierement ſervi de l'écriture * ponctuée pour faire connoître ſes lois, & qu'il n'en ait remis à l'ordre ſacerdotal qu'il inſtitua, des exemplaires ſoigneuſement écrits en conſonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le ſens & l'intelligence d'une loi dont il avoit ſi fort & ſi ſouvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus ſevere. Ce ſage légiſlateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres ſans voyelles; il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déjà iſſues de ſon tems: il n'a donc pû manquer à une précaution que l'écriture de ſon ſiecle exigeoit néceſſairement, & de laquelle dépendoit le ſuccès de la légiſlation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit auſſi des exemplaires parmi le peuple, puiſqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation aſſidue; mais il eſt difficile à cet égard de penſer que les copies en ayent été fort fréquentes, attendu que ſans le ſecours de l'impreſſion on n'a pû, dans ces premiers âges & chez un peuple qui foutniſſoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raiſon des hommes; nous ne devons ſans-doute voir dans ce précepte que l'ordre de fréquenter aſſidument les inſtructions publiques & journalieres, où les prêtres faiſoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra ſans doute que chaque iſraélite étoit obligé dans ſa jeuneſſe de la tranſcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exemts de ce devoir. Mais ſi cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moyſe, il y a toute apparence qu'il en a été de l'obſervance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés preſqu'auſſitôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait; on ſait que leur infidélité ſur tous les points de leur loi a été preſque auſſi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le deſert, ils y négligent la circonciſion pendant quarante ans, & toute la géné-

* Comme le langage de l'Egypte n'a été qu'une dialecte aſſez ſemblable aux langues de Phénicie & de Paleſtine, on conjecture que l'écriture a dû être auſſi la même. Ceci eſt d'autant plus vraiſemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainſi qu'écrivoient les Egyptiens, ſelon Hérodote.

ration de cet âge mérite d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan? ils y courent ſans-ceſſe de Moloch à Baal, & de Baal à Aſtaroth. Qui pourroit le croire? les deſcendans même de Moyſe ſe font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénéſie n'a point à peine de relâche; dix tribus abandonnent Moyſe pour les veaux de Béthel; & ſi Juda rentre quelquefois en lui-même, ſes idolatries l'enveloppent auſſi dans la ruine d'Iſraël. Pendant dix ſiecles enfin ce peuple idolâtre & ſtupide fut preſque ſemblable en tout aux nations incirconcifes; excepté qu'il avoit le bonheur de poſſéder un livre précieux qu'il négligea toûjours, & une loi ſainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille ſous Joſias de trouver un livre de Moyſe, & que ſous Eſdras il fallut renouveller la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célebrée depuis Joſué. La conduite des Juifs dans tous les tems qui ont précédé le retour de Babylone, eſt donc un monument conſtant de la rareté où ont été les ouvrages de ſon premier légiſlateur. Délaiſſés dans l'arche & dans le ſanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participerent que trop ſouvent eux-mêmes aux deſordres de leur nation, prirent ſans-doute auſſi l'eſprit myſtérieux des miniſtres idolâtres: peut-être qu'en n'en laiſſant paroître que des exemplaires ſans voyelles pour ſe rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuerent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en ſervoient-ils déslors que pour la recherche des choſes occultes, comme leurs deſcendans le font encore, & ne les firent-ils ſervir de même qu'à des études abſurdes & puériles, indignes de la majeſté & de la gravité de leurs livres. Ce ſoupçon ne ſe juſtifie que trop, quand on ſe rappelle toutes les antiques fables dont la Cabale s'autoriſe ſous les noms de Salomon & des prophetes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raiſon pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus ſavant des rois: c'eſt que les eſprits faux & ſuperſtitieux abuſoient ſans doute déslors de la hardie & ſublimes recherches ſur la nature, comme ils abuſent encore de ſon nom & des écrits des prophetes qui l'ont ſuivi ou précédé. Au reſte, que ce ſoit l'idolatrie d'Iſraël qui ait occaſionné la rareté des livres de Moyſe, ou que leur rareté ait occaſionné cette idolatrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pû occaſionner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans ſon origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple: l'écriture ſans conſonnes eſt une énigme pour lui; & celle même qui porte des points voyelles peut être ſi facilement altérée dans ſa ponctuation & dans toutes ſes minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raiſons eſſentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un eſprit inquiet & ſurpris pourra nous dire: Se peut-il faire que Dieu ayant donné une loi à ſon peuple, & lui en ayant ſi ſévérement recommandé l'obſervation, ait pû permettre que l'écriture en fût obſcurie & la lecture difficile? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la ſcience & les canaux publics de l'inſtruction, de prévenir les égaremens des peuples en rempliſſant eux-mêmes leurs devoirs ſelon la raiſon & ſelon la vérité: mais il en eſt ſans-doute une cauſe plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'eſt pas à nous, aveugles mortels, à queſtionner la Providence: que ne lui demandons-nous auſſi pourquoi elle s'eſt plû à ne parler aux Juifs qu'en parabole; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne viſſent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendiſſent point, & pourquoi de toutes les nations de l'antiquité elle a choiſi particulierement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus groſſiere? C'eſt ici qu'il faut ſe taire, orgueilleuſe raiſon; ceſſe ou je permis l'égarement de la nation favorite, eſt le même qui a puni l'égarement du premier homme, & perſonne n'y peut connoître que ſa ſageſſe éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, ſemblables aux crimes & aux erreurs des autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant pluſieurs âges négligé les livres de Moyſe, & abuſé de l'ancienne écriture pour ſe repaître de chimeres & ſe livrer aux mêmes folies qu'encenſoit le reſte de la terre; la conſervation de ces livres précieux qui n'ont pû parvenir juſqu'à nous qu'à-travers une multitude de hazards, eſt cependant une preuve ſenſible que la Providence n'a jamais ceſſé de veiller ſur eux, comme ſur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur poſtérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les ſiecles qui ſuivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs ſe livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, ſans aucun retour vers l'idolatrie. Outre le ſouvenir des grands châtimens que leurs peres avoient eſſuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord; ils conçurent ſans-doute auſſi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Aſie, & ſur-tout par la fréquentation des Grecs, qui potterent bientôt dans cette partie du monde leur politeſſe, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moyſe & des prophetes: elle les étudia profondément: elle eut une foule de commentateurs, d'interpretes & de ſavans: il ſe forma même différentes ſectes de ſages ou de philoſophes; & ce goût général pour les lettres & la ſcience fut une cauſe ſeconde, mais puiſſante, qui retint les Juifs (pour jamais dans l'exercice conſtant de leur religion: tant il eſt vrai qu'un peuple idiot & ſtupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers ſiecles après ce retour furent le bel âge de la nation juive: alors la loi triompha comme ſi Moyſe ne l'eût donnée que dans ces inſtans. Pleins de vénération pour ſon nom & pour ſa mémoire, les Juifs travaillerent avec autant d'ardeur à la recherche de ſes livres qu'à la reconſtruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel tems & en quel lieu ces livres ſi long-tems négligés ſe retrouverent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les ſervices qu'ils ont reçûs d'Eſdras dans ces premiers tems; il leur tint preſque lieu d'un ſecond Moyſe, * & c'eſt à lui ainſi qu'à la grande ſynagogue qu'ils attribuent la collection & la réviſion des livres ſacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ſes collegues ſecondé des lumieres ſurnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue: quelques-uns ont même pouſſé le merveilleux au point d'aſſûrer qu'il les avoit écrits de mémoire ſous la dictée du Saint-Eſprit. Mais le Pentateuque entre les mains des Sa-

* Il eſt vraiſemblable que le nom d'*Eſdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il eſt écrit dans le texte, ſe devroit dire *Ezra*; & dérivé d'*azar*, *il a ſecouru*, on l'interprete *ſecours*, parce qu'Eſdras a été d'un grand ſecours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont auſſi cherché dans *ſadar*, *il a inſtitué*, *il a enſeigné*, & qui font ce point de vûe qui regarde Eſdras comme l'inſtituteur de la plûpart de leurs uſages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de diſcrete d'*Ezra* en *Eſdra*, parce que le *z* tourne en *ſ* comme en *dſ*, l'a fait encore chercher dans *ſadar*, *il a arrangé*, *il a mis en ordre*. D'où ils ont auſſi tiré cette conſéquence, qu'Eſdras avoit été l'ordonnateur, le réviſeur, & l'éditeur des livres ſacrés. Tel eſt le grand art des Juifs dans la compoſition de leurs hiſtoires traditionnelles: c'eſt donc avec bien de la raiſon que les Chrétiens ont rejetté ce qu'ils débitent ſur Eſdras, & tant d'autres anecdoces qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

Digitized by Google

maritains ennemis des Juifs, dément une fable auſſi abſurde : nous devons donc être certains que la reſtauration des livres de Moyſe & le renouvellement de la loi n'ont été faits que ſur de très-antiques exemplaires & ſur des textes ponctués, ſans leſquels il eût été de toute impoſſibilité à un peuple qui avoit négligé ſes livres, ſon écriture & ſa langue, d'en retrouver le ſens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres ſacrés ne s'eſt jamais ralenti. Détruits par les Romains & diſperſés par le monde, ils en ont toûjours eu un ſoin religieux, les ont étudiés ſans-ceſſe, & n'ont jamais ſouffert qu'on fît le plus léger changement non-ſeulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caracteres & la ponctuation ; y toucher, ſeroit commettre un ſacrilége; & ils ont à l'égard du plus petit accent ce reſpect idolâtre & ſuperſtitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne ſoient ſaintes, qui ne renferment quelque myſtere particulier; chacune d'elles a même ſa légende & ſon hiſtoire. Mais il eſt ſuperflu d'entrer dans cet étonnant détail: tout réel qu'il eſt, il paroîtroit incroyable, auſſi-bien que les peines infinies qu'ils ſe ſont données pour faire le dénombrement de tous les caracteres de la Bible, pour ſavoir le nombre général de tous enſemble, le nombre particulier de chacun, & leur poſition reſpective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre; vaſtes & minucieuſes entrepriſes, que des Juifs ſeuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette ſervitude judaïque, nos ſavans commencent à prendre le goût des Bibles ſans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un ſiecle éclairé, où il n'eſt plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penſerions à l'aſpect des nouvelles éditions des Bibles non ponctuées, que la Mythologie voudroit renaître.

Il n'eſt pas néceſſaire ſans-doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle ſe figure de droite à gauche; c'eſt une ſingularité que peu de gens ignorent. Nous n'oſerions déterminer ſi cette méthode a été auſſi naturelle dans ſon tems, que la nôtre l'eſt aujourd'hui pour nous. Les nations ſe ſont fait ſur cela différens uſages. Diodore, *liv. III.* parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas : l'ancienne écriture de Fohi nous eſt repréſentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, ſelon Hérodote, écrivoient, ainſi que les Phéniciens, de droite à gauche; & les Grecs ont eu quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture *βουστροφηδον*, parce qu'à l'imitation du labour des ſillons, elle alloit ſucceſſivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le myſtere, ou quelqu'uſage antérieur aux premieres écritures, ont produit ces variétés; peut-être n'y a-t-il d'autre cauſe que la commodité de chaque peuple relativement aux inſtrumens & autres moyens dont on s'eſt d'abord ſervi pour graver, deſſiner ou écrire: mais de ſimples conjectures ne méritent pas d'allonger notre article.

III. L'hiſtoire de la *langue hébraïque* n'eſt chez les rabbins qu'un tiſſu de fables, & qu'un ample ſujet de queſtions ridicules & puériles. Elle eſt, ſelon eux, la langue dont le Créateur s'eſt ſervi pour commander à la nature au commencement du monde; c'eſt de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont apriſe. Ce ſont les enfans de celui-ci qui l'ont tranſmiſe de race en race & d'âge en âge, au-travers des révolutions du monde phyſique & moral, & qui l'ont fait paſſer ſans interruption & ſans altération de la famille des juſtes au peuple d'Iſ-

raël qui en eſt ſorti. C'eſt une langue enfin dont l'origine eſt toute céleſte, & qui retournant un jour à ſa ſource, ſera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été ſur la terre la langue des ſaints & des propheres. Mais laiſſons-là ces pieuſes réveries, dont la religion ni la raiſon de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès qui a roûjours été ſi fatal aux Juifs, qui ont idolatré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choſes. Si le reſpect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *ſainte* à la *langue hébraïque*, nous ſavons que ce n'eſt qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, ſyriaque, & greque, toutes les fois que le Saint-Eſprit s'en eſt ſervi : nous ſavons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inſpirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la vérité, à la paix, & pour nous les faire aimer. Voilà la langue divine; elle eſt de tous les âges & de tous les lieux, & ſon efficacité l'emporte ſur les langues de la terre les plus éloquentes & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* eſt une langue humaine, ainſi que toutes celles qui ſe ſont parlées & qui ſe parlent ici bas; comme toutes les autres, elle a eu ſon commencement, ſon regne & ſa fin, & comme elles encore, elle a eu ſon génie particulier, ſes beautés & ſes défauts. Sortie de la nuit des tems, nous ignorons ſon origine hiſtorique; & nous n'oſerions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle eſt antérieure aux anciens deſaſtres du monde. S'il étoit permis cependant d'hazarder quelques conjectures raiſonnables, fondées ſur l'antiquité même de cette langue & ſur ſa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé; qu'il a pû ſe faire que ceux même qui ont échappé aux deſtructions, ayent eu pour un tems une langue plus riche & plus formée, qui auroit été ſans-doute une de celles de l'ancien monde; mais que la poſtérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites ſociétés qui ont dû néceſſairement être long-tems miſérables & toutes occupées de leurs beſoins & de leur ſubſiſtance, il a dû arriver que leur langage primitif ſe ſera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, conciſe & ſauvage pendant pluſieurs ſiecles, qui ſera enſuite devenue la mere des langues qui ont été propres & particulieres aux premiers peuples & à leur colonie. Il en eſt des langues comme des nations: elles ſont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puiſſance des ſociétés qui les parlent; elles ſont ariides & pauvres chez les Sauvages; & elles ſe ſont agrandies & embellies parmi où la population, le commerce, les ſciences & les paſſions ont agrandi l'eſprit humain. Elles ont auſſi été ſujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été expoſées les puiſſances de la terre; elles ſe ſont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & ſe ſont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire ſur les premieres langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peuvent éteindre les nations en un clin-d'œil, & qui ont autrefois frappé la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuſes & tous les monuments de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, ſi les inventions ſe perdirent, & s'il a fallu des ſiecles pour les retrouver & les renouveller, à plus forte raiſon les langues qui en avoient été la ſource, le canal & le monument, ſe perdirent-elles de même, & furent-elles enſevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous reſtent ſur les tems antérieurs à ces révo-

Digitized by Google

lutions, & la multitude de fables par leſquelles on a cherché à y ſuppléer, ſeroit en cas de beſoin une preuve de nos conjectures: mais ne ſont-elles que des conjectures?

Il eſt donc très-peu vraiſemblable que l'origine de la *langue hébraïque* puiſſe remonter au-delà du renouvellement du monde: tout au plus eſt-elle une des premieres qui ait été formée & fixée lorſque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pû s'occuper à d'autres objets qu'à leurs beſoins. Nous diſons *tout au plus*, parce que malgré la ſimplicité de la *langue hébraïque*, elle eſt quelquefois trop riche en ſynonymes, dont grand nombre de verbes & pluſieurs ſubſtantifs ont une ſinguliere quantité; ce qui ſuppoſe une aiſance d'eſprit & une abondance dont le génie des premieres familles n'a pû être ſuſceptible pendant long-tems, & ce qui décele des richeſſes acquiſes ailleurs après l'agrandiſſement des ſociétés.

Pour nous prouver toute l'antériorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut ſe trouver que chez eux: toute fondée que ſoit cette remarque, quoiqu'il y ait pluſieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puiſſe s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre choſe ſinon que ce ſont des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont tranſmis le ſens primitif de ces noms propres en les traduiſant en leur langue: s'ils euſſent été grecs, ils euſſent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils euſſent été latins; parce qu'il a été auſſi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le ſens des noms traditionnels en leur langue. Ils y étoient forcés, parce que ces noms faiſoient ſouvent une partie de l'hiſtoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduiſant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des ſciences exigeoit néceſſairement le renouvellement des noms. La Mythologie qui n'a que trop connu cet ancien uſage de traduire les noms pour expliquer l'hiſtoire, nous montre ſouvent l'abus qu'elle en a fait, en les défirant de ſources étrangeres, & en perſonnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphyſiques: ſes mépriſes ſont ce genre étant, comme on ſait, une des ſources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la juſtice qui eſt dûe aux écrivains divinement inſpirés: c'eſt par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appellé *terre ou terreſtre*, & la premiere femme *la vie*. La raiſon concourt même à nous dire que l'homme eſt *terre* & que la femme donne *la vie*; mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels ſont les premiers mots par leſquels ont été déſignés *la terre* & *la vie*.

Il eſt de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pû porter dans ſon origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham eſt ſorti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & ſes enfans ont ſi long-tems voyagé en ſimples particuliers. Si la langue de la Bible eſt celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée: ſi elle ne l'eſt point, elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangere. Entre ces deux alternatives il eſt un milieu ſans-doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naiſſance, n'ayant pû parler autrement que chaldéen, il eſt plus que vraiſemblable que ſa poſtérité a dû conſerver ſon langage pendant quelques générations, & qu'enſuite leur commerce & leurs liaiſons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en eſt réſulté une nouvelle dialecte propre & particuliere aux Iſraélites: d'où nous devons préſumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la Bible, ne doit pas remonter plus d'un ſiecle avant les écrits de Moyſe: le chaldéen d'Abraham en a été le principe; il eſt enſuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la baſſe Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de ſon côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainſi que la langue arabe, comme on le voit particuliérement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'hiſtoire quelques traces de cette filiation de la *langue hébraïque*, & des révolutions qu'a ſubi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'Ecriture qu'Abraham ne ſe ſert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu ſans-doute du chaldéen de ce patriarche. Eliéſer & Jacob qui habiterent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puiſqu'ils converſerent au premier abord avec les paſteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déja familiariſé avec la langue de Canaan, puiſqu'en ſe ſéparant de Labau, il eut ſoin de donner un nom d'une autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors ceut quatre-vingt ans qu'Abraham avoit quitté ſa terre natale. Ainſi la dialecte *hébraïque* avoit déjà pû ſe former. Ce ſeul exemple peut nous faire juger de la différence que le tems continua de mettre dans le langage de ce peuple naiſſant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faiſoient auſſi des progrès chacune de leur côté; & il fallut que Joſeph eu Egypte ſe ſervît d'interprete pour parler à ſes freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été aſſez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoiſſables entr'elles, quoique le chaldéen d'Abraham air dû ſouffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze ceut ans qui s'eſt écoulé depuis ce patriarche juſqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moyſe, que l'italien, le françois & l'eſpagnol ne different entr'eux, quoiqu'ils ſoient moins éloignés des ſiecles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons obſerver qu'il ne faut jamais dans l'Ecriture prendre le nom de *langue* à la rigueur; lorſqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, *&c.* elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut ſignifier qu'une dialecte différente, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrêmement variés, puiſqu'on rencontre en pluſieurs endroits de l'Ecriture des preuves que les Hébreux ſe ſont ſervis d'interpreters vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les veſtiges qui en ſont reſtés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque ſans-doute, pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlé. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Demoſthène étoit étranger dans Athènes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour ſaiſir toutes les différences de prononciation qui diverſifioient ſi conſidérablement toutes ces anciennes dialectes, quoiqu'iſſues d'une même ſource. Au reſte, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Aſie le langage d'Abraham; il étoit ſorti d'un pays & d'un peuple qui dans preſque tous les tems a étendu ſur elles ſa puiſſance & ſon empire, tantôt par les armes & toujours par les

Digitized by Google

ſciences. L'Euphrate a ſucceſſivement été le ſiége des Chaldéens, des Aſſyriens, des Babyloniens & des Perſes; & ces énormes puiſſances n'ayant jamais ceſſé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Aſie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'eſt ainſi qu'on a vû en Europe & en différens tems le grec & le latin devenir des langues générales: & cet empire des langues, qui eſt la ſuite de l'empire des nations, en eſt en même tems le monument le plus conſtant & le plus durable.

Celle de toutes ces dialectes chaldéennes avec laquelle la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été ſans contredit la dialecte cananéenne ou phénicienne. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laiſſé par-tout une multitude de veſtiges qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moyſe, que l'Ecriture pour cette raiſon ſans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont crû auſſi devoir traiter de l'autre; & c'eſt à leur exemple, que pour ne point laiſſer incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ſes révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons ſuivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moyſe.

La langue des Iſraélites ſe trouvant fixée par les ouvrages de Moyſe, n'a plus été ſujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont ſuccédé d'âge en âge juſqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix ſiecles que renferme cet eſpace de tems comme la meſure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui dans les ſoixante-dix ans de leur captivité, s'habituerent tellement à la dialecte chaldéenne qui ſe parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli auſſi prompt nous paroît cependant ſi extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait juſqu'ici reçû ſans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont tranſmis pour nous rendre raiſon de la révolution qui s'eſt faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il ſoit fort certain qu'au tems d'Eſdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en Chaldéen, d'un autre côté il eſt ſi peu vraiſemblable que tout un peuple ait oublié ſa langue en ſoixante & dix ans, qu'une tradition auſſi ſuſpecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire ſoupçonner qu'ils l'avoient déjà oubliée & négligée longtems avant cette époque. Si notre ſentiment eſt nouveau, il n'en eſt peut-être pas moins raiſonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques obſervations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en reſta beaucoup en Judée, & que de tous ceux qui furent enlevés, il en revint pluſieurs qui vécurent encore aſſez de tems pour voir le ſecond temple qui fut long à conſtruire, & pour pleurer ſur les ruines du premier. Nous ajoûterons que cette captivité à laquelle on donne ſoixante & dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier ſiége de Jéruſalem en 606 avant Jeſus-Chriſt, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troiſieme & dernier ſiége. Or dans un intervalle auſſi court, une nation entiere n'a pû oublier ſa langue, ni s'habituer à une langue étrangere, à-moins qu'elle n'y fût déjà diſpoſée par un uſage plus ancien & par un oubli antérieur de ſa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, eſt une durée exceſſive, ſur-tout pour une langue orientale, qui plus que toutes les autres ſont ſuſceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce Chaldéen même auquel on dit que les Juifs ſe ſont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus ſonores, & par des expreſſions empruntées non-ſeulement des Perſes, des Medes, & autres nations voiſines, mais auſſi des nations les plus éloignées, témoin le נשמדוס *ſumphoneiah*, du *iij. chap.* de Daniel, *v. 5. 10. 15.* mot grec qui dès le tems de Cyrus avoit déjà pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y furent pas plûtôt familiariſés, qu'ils continuerent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'eſt plus le chaldéen d'Eſdras; & celui des Paraphraſtes, qui ont continué ſes commentaires, en diffete infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû eſſuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui paſſe pour avoir été leur ſecond, a été expoſé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq ſiecles d'intégrité & de durée à la langue de Moyſe.

Il eſt vrai que la Bible à la main on eſſayera de nous prouver par les ouvrages des prophetes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moyſe n'a point ceſſé d'être vulgaire juſqu'à cet événement. Mais par le même raiſonnement ne tentera-t-on pas auſſi de nous prouver que le latin a toujours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été ſucceſſivement écrits en cette langue, depuis une longue ſuite de ſiecles? Il faudroit être ſans-doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveugle, pour haſarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des ſavans, ſans être celle du peuple; & ce n'eſt que lorſqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immutabilité, ce caractere eſſentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue ſucceſſion d'ouvrages tous écrits dans la dialecte de Moyſe, c'eſt qu'après lui elle a été la dialecte particuliere des prophetes, & que de vulgaire qu'elle avoit été dans les premiers tems, elle n'a plus été qu'une langue ſavante, & peut-être même qu'une langue ſacrée qui ne s'eſt plus altérée, parce qu'elle s'eſt conſervée dans le ſanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'Ecriture, s'habituoit facilement aux dialectes & aux uſages des nations étrangeres qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue *hébraïque* eſt tellement le même dans tous les écrits des prophetes, quoique compoſés en des âges fort diſtans les uns des autres, que ſi le caractere particulier de chaque écrivain ne ſe faiſoit connoître dans chaque livre, on penſeroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un ſeul tems & d'une ſeule plume; *ut ferè quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore eſſe conſcriptos.* (Voyez la note entiere*.) La conſtruction,

* *Plurimum etiam ad perfectionem* linguæ hebraæ *facit ſingularis conſtantia in omnibus libris veteris Teſtamenti. Miratus ſæpiſſimè fui quod tanta ſit* linguæ hebraæ *convenientia in omnibus libris veteris Teſtamenti; cum ſciamus libros illos à diverſis viris qui ſæpe propriam ſyllum expreſſerunt: diverſis temporibus, & diverſis in locis eſſe conſcriptos. Scribatur liber à diverſis viris in eadem civitate habitantibus; videbimus ferè majorem differentiam in illo libro, vel reſpectu ſtyli, vel copulationis literarum, vel reſpectu aliarum circumſtantiarum, quam in variis Bibliis. Verum ſi liber ſit ſcriptus; verbi cauſa, à Teutonio & Priſco, vel ſi intercedat inter ſcriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris Teſtamenti reſpectu ſcriptionis intercedit, eheu! quantus eſſet differentia linguæ! Qui unam ſcripturam intelligit, vix alteram intelligeret: imo vix tanta differentia, ut vix ullas eas linguas, ob differentiam temporis*

Digitized by Google

l'appareil des mots, la ſyntaxe, le caractere de la langue enfin ſont ſi ſemblables & ſi monotones partout, qu'un eſprit inquiet & ſoupçonneux en pourroit tirer des conſéquences auſſi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre obſervation leur eſt au contraire favorable. L'immutabilité de leur ſtyle & de leur diction, dont celle de Moyſe a toujours été le modele, s'eſt communiquée aux faits & à la mémoire des faits; & c'étoit le ſeul moyen de les tranſmettre juſqu'à nous, malgré l'inconſtance & les égarements d'une nation capricieuſe & volage. Tous les ſages de l'antiquité qui ont, auſſi-bien que le ſacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de ſe ſervir de même, dans leurs annales, d'une langue particuliere & ſacrée: c'étoit un uſage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la ſottune des langues, à juſtifier nos réflexions. Il n'eſt point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moyſe avoit dû ſe corrompre parmi ſon peuple, nous avons vû ci-devant combien il avoit négligé ſes livres, ſon écriture & ſa loi. La même conduite lui fit auſſi négliger ſon langage; l'oubli de l'un étoit une ſuite néceſſaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix ſiecles preſque continus de leurs déſordres & de leur idolatrie, nous pouvons ſans doute nous repréſenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroaſtre qu'ils conſervent encore ſans les pouvoir lire & ſans les entendre; ils n'y connoiſſent que du blanc & du noir: & telle a dû être pendant l'idolattie d'Iſraël la poſition du commun des Juifs vis-à-vis des livres de leur légiſlateur. Si leur conduite préſente nous fait connoître à quel point ils les conſiderent & les reſpectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands riſques de ſe perdre & de devenir inintelligibles; & il n'en eſt point cependant ſur qui la Providence ait plus veillé: c'eſt ſans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le ſaint roi Joſias, qui s'en ſervit pour retirer pendant un tems le peuple de ſes déſordres: mais ſi un Achab, une Jézabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'euſſent eu chez les Hébreux même le ſort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le haſard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'eſt-à-dire la ſuperſtition établie?

Ce fut vraiſſemblablement par le ſeul canal des ſavans, des prêtres, & particulierement des voyans ou prophetes qui ſe ſuccéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moyſe ſe ſont conſervés; ceux-ci ſeuls en ont fait leur étude, ils y puiſoient la loi & la ſcience; & ſelon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égatoient les peuples, ou les retiroient de leurs égarements. Le langage du légiſlateur devint pour eux un langage ſacré, qui ſeul eut le privilége d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & ſur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interpretés au peuple, ou lûs en langue vulgaire, étoient enſuite dépoſés au ſanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis des nations futures que ces diverſes prophéties devoient un jour intéreſſer.

On nous demandera dans quel tems la langue de Moyſe a ceſſé d'être en uſage parmi les Hébreux; c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer: ce n'eſt pas en un ſeul tems, mais en pluſieurs, qu'une langue s'altere & ſe corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie ſous les juges, & dans ces cinq ou ſix ſiecles où la nation juive n'eut rien de fixe dans ſon gouvernement & dans ſa religion, & qu'elle ſuivoit en tout ſes délires & ſes caprices. Nous fixons notre conjecture à ces tems, parce que ſous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms ſoniores, emphatiques, & preſque tous compoſés; ils n'ont plus ce caractere antique, & cette ſimplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque ſoit délicate, on en doit ſentir la juſteſſe, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toûjours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue ſacrée ou hiſtorique n'a pû les changer en traduiſant les faits. Nous pouvons donc de leur diſſimilitude chez les Hébreux en tirer cette concluſion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverſes nations dont ils ont toûjours été ou les alliés ou les eſclaves. C'eſt de même par le caractere de la plûpart de leurs noms propres, dans les derniers ſiecles qui ont précédé Jeſus-Chriſt, que l'on juge auſſi que les Hébreux ſe ſont enſuite familiariſés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'hiſtorien Joſephe, ſont ſouvent tirés de cette langue. Il eſt vrai que ces deux ouvrages ſont écrits en grec; mais quand ils le ſeroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pû changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous ſervitoient de même à juger des liaiſons qu'avoient contractés les Hébreux avec les conquérans de l'Aſie.

Mais quelle a été la langue d'Iſraël après celle de ſon légiſlateur, & avant le Chaldéen d'Eſdras & de Daniel? c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de fixer; ce ne pourroit être au reſte qu'une dialecte particuliere de celle de Moyſe corrompue par des dialectes étrangeres. Les dix tribus en avoient une qui en différoit déjà, comme on le voit par le Pentateuque ſamaritain, qui n'eſt plus le pur hébreu de la Bible; & nous ſçavons par Eſdras, que les Juifs preſque confondus avec les peuples voiſins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, *&c.* Cela ſeul peut nous ſuffire avec ce que nous avons dit ci-deſſus, pour entrevoir toutes les variations & les révolutions de la *langue hébraïque* vulgaire pendant dix ſiecles, & juſqu'au tems où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiariſés & habitués au chaldéen: dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du tems qu'ils avoient perdu l'uſage de la langue de leurs ancêtres: car par les efforts qu'ils firent du tems d'Eſdras pour rétablir leur culte & leurs uſages, il eſt à croire qu'ils euſſent auſſi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été ſuſpendu que par le court eſpace de leur captivité. S'ils ont donc fait ce changement des traditions contraires à nos obſervations, mettons-les au nombre de tant d'autres anecdotes ſans date & ſans époque, qu'ils ont inventé, & dont ils veulent bien ſe ſatisfaire.

La langue de Babylone devenue celle de Judée, fut auſſi ſujette à de ſemblables révolutions; les Juifs la parlerent juſqu'à leur derniere deſtruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération en génération, par un biſarre mélange de ſyrien, d'arabe & de grec. Diſperſés enſuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez leſquels ils ſe ſont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au-delà du Rhin. La langue de

& hoc ita diſcrepantes, regulis Grammaticæ & Syntaxeos comprehendere poſſis. Verum in veteri Teſtamento tanta eſt conſtantia, tanta convenientia in eo ſalutione literarum, & conſtructione vocum, ut fere quis putare poſſet omnes illos libros eodem tem ore, eiſdem in locis, à diverſis tamen authoribus eſſe conſcriptos. Leydecker. *Hiſtologus hebræus diſſertatio* 17.

Digitized by Google

Moyſe eſt leur langue ſavante ; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'inſtruire de leur loi: beaucoup de Juifs même ne la ſçavent point; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les paſſages qui leur ſervent de prieres journalieres, parce que, ſelon leurs préjugés, c'eſt la ſeule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs ſi quelques-uns parlent l'hébreu comme nous eſſayons de parler le grec & le latin, c'eſt avec une grande diverſité dans la prononciation; chaque nation de juif a la ſienne: enfin il y a un grand nombre d'expreſſions dont ils ont eux-mêmes perdu le ſens, auſſi-bien que les autres peuples. Telles ſont en particulier preſque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'inſtrumens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pû être tranſmiſe par la tradition, & dont les ſavans d'après la captivité n'ont pû donner une interprétation certaine; nouvelle preuve que cette langue étoit dès-lors hors d'uſage & depuis pluſieurs ſiecles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en ſuivre les révolutions chez les Hébreux, ſous le nom de *langue de Moyſe*; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la ſuivre ſous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'eſt pas que la langue de ce patriarche ait été dans ſon tems la langue de Phénicie; mais nous avons dit que ſa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement ſa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes, que c'eſt eſſentiellement de ce mélange que s'eſt formé la langue de Moyſe, que l'Ecriture pour cette raiſon appelle auſſi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, ayent été les mêmes peuples que l'Ecriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puiſqu'il ſignifie dans la langue de la Bible, des *marchands*, & que nous ſçavons par l'Hiſtoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité; l'Ecriture nous les fait encore reconnoître d'une maniere auſſi certaine que par leur nom, en aſſignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Paleſtine, & entr'autres les villes de Sidon & de Tyr, centre du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajoûter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une ſeule & même racine: mais nous laiſſerons de côté cette diſcuſſion étymologique, pour ſuivre notre principal objet. *

Quoique la vraie ſplendeur des Phéniciens remonte au-delà des tems hiſtoriques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne ſoit reſté d'eux ni monumens ni annales, on ſçait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui ayent porté en plus d'endroits leur commerce & leur induſtrie. Nous ne le ſçavons, il eſt vrai, que par les obſcures traditions de la Grece; mais les modernes les ont éclairées par la langue de la Bible, avec laquelle on peut ſuivre ces anciens peuples comme à la piſte chez toutes les nations afriquaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage; preuve inconteſtable ſans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, la dialecte de Moyſe.

Ces peuples qui furent en partie exterminés & diſperſés par Joſué, avoient dès les premiers tems commercé avec l'Europe groſſiere & preſque ſauvage, comme nous commençons aujourd'hui avec l'Amérique; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civiliſerent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu-à-peu le goût des arts, en les amuſant de leurs cérémonies & de leurs fables; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la ſociété, de la religion, & de la ſcience.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne ſont autres, comme nous avons vû, que ces mêmes lettres qu'adopta auſſi la poſtérité d'Abraham, ces peuples portérent leur langage en diverſes contrées occidentales; & du mélange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penſer qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, *&c.* Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, ſembloit au tems de S. Auguſtin n'être encore qu'une dialecte de la langue de Moyſe: auſſi Bochart, ſans autre interprete que la Bible, a-t-il traduit fort heureuſement un fragment carthaginois que Plaute nous a conſervé.

La langue grecque nous offre auſſi, mais non dans la même meſure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la Bible, & qui chez les Grecs paroiſſent viſiblement avoir été ajoûtées à un fond primitif de langue nationale.

Il en eſt de même du latin; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particuliere à ce ſujet, parce qu'on eſt prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance ſinguliere de mots phéniciens qui ſe ſont latiniſés.

Nous ne parlerons point de l'Etruſque & de quelques anciennes langues qui ne nous ſont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de ſemblables veſtiges: mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec leſquelles le phénicien s'eſt allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en eſt encore aujourd'hui qu'une dialecte; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déjà préſenté un volume, & dont la ſuite eſt attendue avec impatience.

Nous pourrions auſſi nommer à la ſuite de ces langues mortes pluſieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non-ſeulement des mots phéniciens grécifés & latiniſés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais auſſi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eu, & que nos peres n'ont pû acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le baſſin de la Méditerranée & le paſſage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'eſt ainſi que l'Amérique à ſon tour offrira à ſes peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mélanges de leurs langues ſauvages avec celles de nos colonies européennes.

Ce ſeroit un ouvrage auſſi curieux qu'utile, que

* Les Phéniciens ſe diſoient iſſus de *Cna*; ſelon l'uſage de l'antiquité, ils devoient donc être appellés les *enfans de Cna*, comme on diſoit les *enfans d'Heber*, pour déſigner les *Hébreux*. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la Bible, nous dirions; *Beneï Cnei*, ou *Beneï-Cna*. Il y a apparence que le dernier a été d'uſage, ſur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le *h* en *ph*, comme il leur arrivoit ſouvent, & contractant les lettres à cauſe de l'abſence des voyelles, ont fait d'un ſeul mot *Phœnices*, d'où *Phœnix*, *Penus*, *Pœnices*, & *Phéniciens*. Quant au nom de *Cna*, il n'eſt autre que la racine contractée de *Canaan*, & ſignifie *marchand*: auſſi étoit-il regardé comme un ſurnom de Mercure, dieu du Commerce.

Digitized by Google

les étymologies françoiſes uniquement tirées de la Bible. On oſe dire que la récolte en ſeroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéreſſant qui auroit jamais été fait ſur les langues, par le ſoin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient ſucceſſivement paſſé dans l'uſage de pluſieurs peuples, & de montrer leur déguiſement quand ils ont été ſéparément adoptés de diverſes nations. Ce qu'on propoſe pour le françois, ſe peut également propoſer pour pluſieurs autres langues de l'Europe, où il eſt peu de nation qui ne ſoit dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec ſuccès: peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raiſonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien ſeroit preſque la baſe de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté, & que depuis ces tems les nations européennes ſe ſont ſi fort mélangées, ainſi que leurs langues propres ou acquiſes, que les différences qui ſe trouvent entr'elles aujourd'hui, ne ſont qu'apparentes & non réelles.

Au reſte, l'entrepriſe de ces recherches particulieres ou générales, ne pourroit point ſe conduire par les mêmes principes dont nous nous ſervons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en paſſant dans nos langues ſe ſont ſi peu corrompues, que l'on peut preſque toûjours les chercher & les trouver par des voies régulieres. Il n'en eſt pas de même du phénicien; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abuſé, parce que les langues orientales leur ont toûjours été fort étrangeres, & que l'écriture en étoit ſinguliere & difficile à lire. On peut ſe rappeller ce que nous avons dit du travail des cabaliſtes & des anciens mythologiſtes, qui ont anagrammatiſé les lettres, altéré les ſyllabes pour y chercher des ſens myſtérieux; les anciens européens ont fait la même choſe, non dans le même deſſein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renvetſée porte naturellement à ces mépriſes ceux qui n'y ſont point familiariſés. Ils ont ſouvent lû de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renverſé les mots & preſque toujours les ſyllabes. C'eſt ainſi que de *cathenoth*, vêtemens, l'inverſe *thouneecath* a donné *tunica*; que *luag*, avaler, a donné *gula*, gueule; *hemer*, vin, *merum*. *Taraph*, prendre, s'eſt changé en *raphta*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le *maître*, & de *gebereth*, la maîtreſſe, nos peres ont fait *berger* & *bergeretes*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui ſignifient la même choſe dans le phénicien. *Leban* a donné *leban*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *albon*, d'où *albus* & *albanus*; & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit auſſi *alphan*, d'où l'*alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expreſſions ſemblables, toutes analyſées & décompoſées, un dictionnaire raiſonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'uſages anciens & modernes, fondés ſur cette ancienne langue, & dont nous ne connoiſſons plus le ſel & la valeur, quoiqu'ils ſe ſoient tranſmis juſqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple ſalutation; ſi ces anciens plus ſuperſtitieux que nous jettoient trois cris ſur la tombe des morts, en leur diſant un triple adieu; s'ils appelloient trois fois Hécate aux déclins de la lune; s'ils faiſoient des ſacrifices expiatoires ſur trois autels, à la fin des grands périodes; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres uſages de ce genre, c'eſt que l'expreſſion de la *paix* & du *ſalut* qu'on invoquoit ou que l'on ſe ſouhaitoit dans ces circonſtances, étoit preſque le même mot que celui qui déſignoit le nombre *trois* dans les langues phéniciennes & carthaginoiſes; le nœud de ces uſages énygmatiques ſe trouve dans ces deux mots *ſchalom* & *ſchalos*. Par une alluſion du même genre, nous diſons auſſi, *tout ce qui reluit n'eſt pas or*; ce ſignifie *reluire*; & ce proverbe avoit beaucoup plus de ſel chez les orientaux, qui ſe plaiſoient infiniment dans ces ſortes de jeux de mots.

Si notre jeuneſſe nomme *ſabot* le *volubile buxum* de Virgile, on en voit la raiſon dans la Bible, où *ſabav* ſignifie *tourner*. Si nos Vanniers appellent *oſier* le bois flexible qu'ils emploient, c'eſt qu'*oſer* ſignifie *lier*, & *ce qui ſert à lier*. Si les nourrices en diſant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main; & après les marchés faits ſi le peuple prononce le même mot, fait la même action & va au cabaret, c'eſt que *chopen* ſignifie *la paume de la main*, & que chez les Phéniciens on diſoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le nom vulgaire de la meſure de vin qui ſe boit parmi le peuple après un accord, ne vient que de l'action qui l'a précédée. Telles ſeroient les connoiſſances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la Grammaire & tantôt à l'Hiſtoire. Ces exemples pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques ſavans à la tirer de ſon obſcurité; elle eſt la premiere des langues ſavantes, & d'ailleurs elle n'eſt autre que celle de la Bible, dont il n'eſt point de page qui n'offre quelques phénomenes de cette eſpece. C'eſt ce qui nous a engagé à propoſer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la *langue hébraique* & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous feroit connoître la ſinguliere propriété qu'elle a de pouvoir ſe déguiſer en cent façons, par des inverſions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Aſie, de l'abſence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous reſte à parler plus particulierement du génie de la *langue hébraique* & de ſon caractere. C'eſt une langue pauvre de mots & riche de ſens; ſa richeſſe a été la ſuite de ſa pauvreté, parce qu'il a fallu néceſſairement charger une même expreſſion de diverſes valeurs, pour ſuppléer à la diſette des mots & des ſignes. Elle eſt à-la-fois très-ſimple & très-compoſée; très-ſimple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots; & très-compoſée, parce que les figures, les métaphores, les comparaiſons, les alluſions y ſont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expreſſion où l'on n'ait beſoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la prendre au ſens naturel ou au ſens figuré. Cette langue eſt expreſſive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominent. Mais il en eſt de cette énergie comme de l'expreſſion d'un étranger qui parle une langue qui ne lui eſt pas encore aſſez familiere pour qu'elle ſe prête à toutes ſes idées; ce qui l'oblige, pour ſe faire entendre, à des efforts de génie qui mettent dans ſa bouche une force qui n'eſt pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même ſauvage, qui ne ſoit vive, touchante, & plus ſouvent ſublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les ſituations. Cette derniere à la vérité a l'avantage de la netteté, de la juſteſſe, & de la préciſion; mais elle eſt ordinairement privée de ce nerf ſurnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoiſe, par exemple, qui fuit les figures & les alluſions, qui ne ſouffre

Digitized by Google

fre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le ſimple, n'eſt que le langage de l'homme réduit à la raiſon. La *langue hébraique* au contraire eſt la vraie langue de la poéſie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleſte l'anime & la tranſporte: quelle ardeur dans ſes cantiques! quelles ſublimes images dans les viſions d'Iſaïe! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie! on y trouve des beautés & des modes en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique, & nous ne craignons point d'aſſûrer que la Bible, en un grand nombre d'endroits ſupérieure aux Homeres & aux Virgiles, peut inſpirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui ſe livrent à la Poéſie. On y trouve moins à la vérité, de ce que nous appellons *méthode*, & de cette liaiſon d'idées où ſe plaît le flegme de l'occident: mais en faut-il pour ſentir? Il eſt fort ſingulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compoſe les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'eſt dû qu'à la pauvreté des langues primitives; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais ſurpaſſé ce qu'elle a produit dans les tems les plus arides. De-là ſont venues toutes ces figures de Rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute ſa fécondité. Mais il en eſt ſouvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs tranſportées d'un climat dans un autre; nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles ſont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un beſoin réel, & qu'elles ne ſont plus pour nous dans le vrai; nous en ſentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'eſt le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie orientat a fort contribué auſſi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la Bible qui en ont été ſuſceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les penſées triomphent toûjours de la ſtérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage ſe refuſoit. Mais il n'en eſt pas de même du ſimple récitatif & du ſtyle des annales. Les faits, la clarté, & la préciſion néceſſaire ont gêné l'imagination ſans l'échauffer; auſſi la diction eſt-elle toûjours ſeche, aride, conciſe, & cependant pleine de répétitions monotones; le ſeul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, ſont des conſonnances recherchées, des paronomaſies, des métathèſes, & des alluſions dans les mots qui préſentent les faits avec une appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens ſelon notre façon de penſer, & de leur ſtyle par le nôtre.

Caïn va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire alluſion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville ſonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'Ecriture s'en ſert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus eſt in Gerarâ* préſente par un double aſpect *peregrinatus eſt in peregrinatione*.

Nabal refuſe-t-il à David la ſubſiſtance, on voit à la ſuite que chez Nabal étoit la folie, que l'Ecriture exprime alors par *nebalah*.

Ces ſortes d'alluſions ſi fréquentes dans la Bible tiennent à ce goût que l'on y remarque auſſi de donner toûjours l'étymologie des noms propres: chacune de ces étymologies preſente de même un jeu de mots qui ſonnoit ſans-doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne ſont point toûjours régulierement tirées; & il a paru aux Savans qu'elles étoient plus ſouvent des approximations & des alluſions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la Bible pluſieurs alluſions différentes à l'occaſion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déjà connu. Le nom de Moyſe, en hébreu *Moſcheh*, que le vulgaire interprete *retiré des eaux*, ne ſignifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais *retirant* ou *celui qui retire*. Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le ſauvant du Nil, c'eſt qu'elle ne ſavoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'eſt ſervie d'une dialecte différente, ou qu'elle n'a cherché qu'une alluſion générale au verbe *maſchah*, retirer. Mais il eſt une autre alluſion à laquelle le nom de *Moſcheh* convient davantage; c'eſt dans ces endroits ſi fréquens, où il eſt dit, *Moïſe qui vous a ou qui nous a retiré d'Egypte*. Ici l'alluſion eſt vraiment grammaticale & réguliere, puiſqu'elle peut préſenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte*. C'eſt un genre de pléonaſme hiſtorique fort commun dans l'Ecriture, & duquel il faut bien diſtinguer les pleonaſmes de Rhétorique, qui y ſont encore plus communs; ſans quoi on courroit le riſque de perſonnifier des verbes & autres expreſſions du diſcours, ainſi qu'il eſt arrivé dans la Mythologie des peuples qui ont abuſé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'alluſions recherchées dans une langue où les conſonnances étotent d'ailleurs ſi naturelles, à cauſe du fréquent retour des mêmes expreſſions, a de quoi nous étonner ſans-doute; mais il eſt vraiſemblable que la ſtérilité des mots qui obligeoit de les ramener ſouvent, eſt ce qui a donné lieu par la ſuite à les rechercher avec empreſſement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la néceſſité a été regardé comme un agrément; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu otner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en paſſer. Au reſte, de tous les agrémens de la diction, c'eſt à celui-là particulierement que tous les anciens peuples ſe ſont plû, parce qu'il eſt preſque naturel aux premiers efforts de l'eſprit humain; & que l'abondance n'ayant point été un des caracteres de leur langue primitive, ils n'ont point crû devoir uſer du peu qu'ils avoient avec cette ſobriété & cette délicateſſe moderne, enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple, qui eſt à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde tenouvelle ſont pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui ſe forment, ou qui ne ſe ſont pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Cicéron ces jeux ſur les noms & ſur les mots ſi fréquens dans Plaute; & chez nous les progrès de l'eſprit & du génie ont ſupprimé ces *concetti* qui ont fait les agrémens de notre premiere littérature. Nous remarquerons ſeulement que nous avons conſervé la rime qui n'eſt qu'une de ces anciennes conſonnances ſi familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont ſans-doute héritée. Quoique ſon origine ſe perde pour nous dans des ſiecles ténébreux, nous pouvons ſoupçonner que cette rime ne peut être qu'un préfent oriental, puiſque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe, peut ſignifier dans celles de l'orient l'*élevation* de la voix, ou un ſon *élevé*.

Nous ne ſommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue, & qui ont été obligés de ſe ſervir de celle qui étoit en uſage de leur tems & dans leur nation. Ils n'ont fait que ſe conformer au génie & au caractere de la langue reçûe & à la tournure de l'eſprit national dont Dieu a

Digitized by Google

bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu, comme les Hébreux, ce ſtyle familier en alluſion ; & ceux d'entr'eux qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de ſe dévoiler par là ; tels ſont entr'autres ceux qui ont compoſé les ſibylles vraies ou fauſſes dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce paſſage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs :

Ἔσται ἡ Σάμος ἄμμος, ἔσται Δῆλος ἀσήμη, ἡ Ῥώμη ῥώμη ;
Et erit Samos arena, erit Delos ignota, & Roma vicus.

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le ſtyle des livres ſaints ; il faut toûjours avoir égard aux tems & aux peuples : la ſeule différence que nous devions mettre entre les auteurs ſacrés & les autres orientaux, c'eſt que comme pour le fond des choſes ils ont été inſpirés, ils n'ont jamais ſacrifié la vérité aux alluſions & aux autres agrémens de la diction ; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation, qui n'ont ſouvent uſé du caractere & du goût de leur langue, que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs ſacrés qui ſe ſont ordinairement conformés à ce genre de ſtyle, que l'on juge par une multitude d'endroits, qu'ils ont eu la ſage diſcrétion d'éviter très-ſouvent certaines alluſions qui devoient naturellement ſe préſenter à leurs yeux, & leur offrir des expreſſions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entre autres exemples de cette prudente retenue, dont il y a mille traces dans les ſaintes Ecritures, on peut citer le troiſieme chapitre de la Geneſe, qui contient l'hiſtoire de la triſte chûte de nos premiers peres ; ce récit eſt de la plus belle ſimplicité dans le texte, comme dans les traductions, & ſans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque poſſede l'hébreu apperçoit aiſément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter ſéverement toutes les expreſſions analogues au nom d'Eve, & au ſujet hiſtorique de ce chapitre, quoiqu'elles ſe préſentent d'elles-mêmes & qu'elles ſoient comme autant de coups de pinceau ſingulierement propres au tableau de la ſource de toutes nos miſeres. Nous en rapporterons quelques-unes, pour faire connoître l'attention particuliere des auteurs ſacrés, & leur ſageſſe à éviter le monotone, & à chaſſer des mots qui auroient paru myſtérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le myſtere.

חוה, *havah*, Eve, la vie, & de plus, exiſtence & ſouffrance ; חיה, *hevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un ſerpent ; חוה, *havah*, montrer, indiquer ; אב, *ev*, arbriſſeau & ſon fruit ; חוה, *havah*, le bien & le mal, la miſere & la richeſſe ; אי, *ev*, אבה, *eveh*, & אוה, *avah*, deſir, paſſion ardente, concupiſcence, amour ; עוה, *avah*, commettre le mal, ſe pervertir ; עויה, malice, vice, iniquité ; חבא, *havé*, ſe cacher ; חבון, *hevion*, cachette ; עון, le crime & ſa peine, le peché & la douleur ; אביון, *evrion*, miſere & miſérable, pauvre & pauvreté ; איבה, *evah*, haine, inimitié. Telles ſont en partie les expreſſions que la ſageſſe des auteurs ſacrés a évitées ; ce qu'ils n'ont pû faire ſans doute ſans quelque attention, pour n'employer que des ſynonymes indifférens, dont le ſens égal en valeur a rendu l'hiſtoire plus, en épargnant aux oreilles & à l'eſprit le monotone & le ſingulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'euſſent jamais été capables d'une ſemblable diſcrétion ; & cherchant Eve & ſon hiſtoire dans les mots même où la finale varie ſelon la licence qu'ils ſe donnent, ils auroient vû encore, *aval*, trompeur, ſéducteur ; *avel*, ſéduction ; *aven*, menſonge ; *avac*, s'enorgueillir ; *havar*, rougir ; *hevis*, pudeur, honte, confuſion ; *aval*, pleurer, gémir ; *hevel*, douleur, accouchement douloureux ; *avedah*, ſervante ; *avad*, travailler, labourer ; *avad*, périr, mourir ; *avaq*, pouſſiere ; *haval*, rentrer au néant, *&c.*

Que ce ſoit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces conſonnances, ainſi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui ſe trouve très-ſouvent entre des mots qui déſignent des choſes très-contraires, il eſt certain qu'ils avoient peu d'autre moyen d'orner & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots compoſés qui ont ſi fort enrichi les anciennes langues de l'Europe : il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur ſon. Les ſubſtantifs n'ont que le plurier & le ſingulier, & ſont d'ailleurs indéclinables ; ils ſont maſculins & féminins, & jamais neutres. Pour diſtinguer les cas, on ſe ſert d'articles ou de lettres prefixes, dont l'uſage varie & dont l'application eſt fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus néceſſaires, & n'ont que le paſſé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je fuis aimant* : de-là vient peut-être qu'ils uſent ſouvent du futur en ſa place. Pour exprimer les autres temps, on eſt obligé de ſe ſervir de diverſes autres tournures, ou de lettres prefixes qui caractériſent auſſi les perſonnes. Le prétérit, dont la troiſieme perſonne eſt toûjours la racine ou le thême du verbe, comme l'infinitif chez les Latins, ſert encore d'imparfait, de pluſque-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel paſſé : ainſi *pacad*, il a viſité, marque auſſi *il viſitoit*, *il avoit viſité*, *il eût viſité*, *il auroit viſité* ; d'où il ſuit néceſſairement un monotone dans le ſtyle, & quelquefois de l'incertitude pour le ſens. Enfin preſque toûjours privé d'adjectif, ſans copulatif & ſans degré de comparaiſon, ce n'eſt que par des circonlocutions particulieres, & par des répétitions qui ne peuvent point toûjours avoir de l'élégance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *plusieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de ſainteté* pour *terre ſainte*, & *montagnes de Dieu*, *cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes* & *très-grands cedres*. C'eſt ainſi que l'emphaſe & l'hyperbole font auſſi ſortir d'une véritable inanition. Au milieu de cette diſette, l'hébreu a cependant la ſingularité d'avoir ſept conjugaiſons pour chaque verbe ; trois ſont actives, trois paſſives, & une réciproque : *aimer*, *aimer beaucoup*, *aimer point-du-tout*, *faire aimer*, ſont les trois actives : *être aimé*, *être aimé beaucoup* ou *point-du-tout*, *être fait aimé*, ſont les trois paſſives ; & la ſeptieme, c'eſt *s'aimer ſoi-même* ou *ſe croire aimé*. On doit remarquer que la ſeconde conjugaiſon eſt propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richeſſe de conjugaiſons n'empêche point que la même ne ſoit quelquefois indifféremment employée en actif ou paſſif : c'étoit ſans-doute une licence permiſe ; & la grammaire *hébraïque* avoit certainement les ſiennes, puiſqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la Bible, où il ne ſoit pas beſoin de mettre quelques exceptions pour ſuivre le ſens des auteurs ſacrés.

D'un autre côté, cette langue a l'avantage d'avoir une conſtruction où les mots ſuivent l'ordre des idées ; elle n'a point connu ces phraſes renverſées des Grecs & des Latins, qui ont ſouvent préféré l'harmonie des ſons à la clarté d'un ſtyle ſimple & direct. Elle doit cet avantage à la cauſe même de ſes autres défauts ; c'eſt-à-dire à ſa pauvreté, à la variété des ſens de chaque mot, & au peu d'étendue

Digitized by Google

de ſa grammaire. Par-là elle a en effet évité une ſource féconde de contre-ſens qui étoient fort à craindre pour elle, & qui euſſent été inévitables ſi l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de conſtruction. Cette néceſſité de ſe faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes, a contribué à répandre ſur toute la Bible cette uniformité de génie & de caractere de ſtyle dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrieres, les auteurs ſacrés ont écrit ſur le même ton, quoique nés en différens âges, & quoiqu'on leur remarque un eſprit plus ou moins ſublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrême diverſité entre leurs auteurs contemporains; mais chez les Hébreux, le dernier de tous au bout de dix ſiecles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu ſon harmonie dans la prononciation; chaque langue s'en eſt fait une: mais nous ne nous hazardetons point d'en juger; les ſiecles nous en ont rendu incapables. D'ailleurs c'eſt une choſe qui dépend trop de l'opinion pour en pottet ſon jugement, même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain ſur la prononciation de la *langue hébraique*, c'eſt que l'écriture en eſt ornée d'une multitude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots, & qui en modifient les ſons. Ceux des Juifs qui en font uſage, chantent leur langue plutôt qu'ils ne la parlent, & ils la pſalmodient dans leur ſynagogue d'une façon qui ne prévient point pour ſon harmonie: mais il en eſt ſans-doute de leur muſique comme de leurs contorſions; ce ſont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues, puiſqu'elles varient dans les différentes parties du monde, où ils ſe ſont établis. Nous ne préſumons pas cependant que cette langue ait été deſagréable au parler; mais quand on la compare avec le chaldéen, il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres ſiffiantes & les conſonnes doubles, qui ſont fréquentes & qui ſonnent fortement en hébreu. On juge auſſi par la ponctuation, que le chaldéen ſe plaiſoit davantage dans les ſons brefs & légers, & que la gravité étoit au contraire un des caracteres de la dialecte *hébraique*. On peut le remarquer encore par le genre de poéſie que les rabbins ſe ſont fait, où ils ont admis toutes les différentes * meſures des Grecs & des Latins, & où ils ne font néanmoins preſqu'aucun uſage du dactile, dont le caractere eſt la légereté.

Ce que nous venons de dire ſur la poéſie moderne des Juifs, nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poéſie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue auſſi poétique n'ait été pourvûe de cet arc qui ſe trouve même chez les Sauvages. On ſoupçonne avec beaucoup de raiſon que les cantiques de Moyſe & de David, & même qu'une partie du livre de Job, contiennent une véritable verſification: quelques-uns ont crû y trouver une cadence réglée & même la rime; mais là-deſſus nous avons moins des découvertes que des illuſions. Cette poéſie & ſes regles ne nous ſont point connues; l'on ignore tout-à-fait ſi elle ſe réglоit par la quantité ou par le nombre des ſyllabes, & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poëtes. C'eſt pour y ſuppléer qu'ils ſe ſont fait un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois verſifié en langue ſainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajoûter la rime, fille de ces alluſions ſi fréquentes dans leur proſe. C'étoit un agrément qui leur étoit trop naturel pour qu'ils ayent pû s'en paſſer: ils la nomment *charuz*, c'eſt-à-dire *colliers de perles*, & il réſulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poéſie reſſemble à celle de nos anciens hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous eſt arrivé pluſieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des ſens dont ſont ſuſceptibles la plûpart des mots de la *langue hébraique*, ſoit par eux-mêmes, ſoit par l'incertitude où l'on eſt quelquefois de leur racine; nous croyons devoir ajoûter ici quelques remarques à ce ſujet, pour que qui-que-ce-ſoit ne s'induiſe en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en ſimplegrammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aſpect de ces difficultés ou que la Bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphoſée en toute autre choſe. Nous répéterenons d'abord qu'il n'en eſt pas des anciens traducteurs comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une verſion de la Bible ſans lui permettre d'autres ſecours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu; car en ſuppoſant que cet homme n'a jamais vû ni lû la Bible, il eſt très-certain qu'il n'en viendroit jamais à bout, poſſédât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit poſſéder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs hébreux de nation: verſés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres ſaints, diſciples & ſucceſſeurs d'une ſuite non interrompue de prêtres & de ſavant, poſſeſſeurs enfin de la tradition & des connoiſſances de leurs peres, ils ont eu des ſecours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous conſultons & que nous comparons lorſque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue; ſecours littéraire dont leur traducteur de la Bible ſeroit aujourd'hui privé, parce que c'eſt le ſeul livre de ſon langage, & que ce langage n'exiſte plus nulle part. Auſſi n'eſt-il plus queſtion depuis bien des ſiecles de traduire la Bible, & les différentes éditions que nous en avons ne ſont-elles que des reviſions d'après les plus anciennes verſions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter perſonne, puiſqu'il n'eſt plus queſtion de traduire les ſaintes-Ecritures, & que nous devons avoir une pleine & entiere confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiſeroient en vain, ſi ſans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le ſens avec le ſeul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais eſt-il bien ſûr que de tous les ſens poſſibles que l'on pourroit donner aux expreſſions, les auteurs des premieres verſions & leurs prédéceſſeurs dans la ſcience & dans la tradition ayent pû conſerver le ſeul & véritable ſens du texte au-travers ces ſiecles nombreux d'idolatrie & d'ignorance où le peuple hébreu a paſſé comme tant d'autres peuples de la terre? Nous pouvons aſſûrer en général que la Bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main; parce que ſi ceux qui nous l'ont fait paſſer n'euſſent pas eu une véritable & une profonde connoiſſance de cette langue, nous n'y verrions point cet enſemble & cette connexité entre tous les évenemens: nous n'aurions que des faits découſus ſans liaiſon & ſans rapport, que des ſentences iſolées ſans ſuite & ſans harmonie entre elles; ou pour mieux dire nous n'aurions *rien*, puiſqu'on ne pourroit donner un nom aux phantômes imparfaits & ſans nombre que des demi-connoiſſances & l'imagination y pourroient voir.

* Iambe, ſpondée, bacchique, créïois, moleſſe,

Digitized by Google

Il eſt vrai qu'il y a quelques expreſſions dans la Bible, qui ont été un ſujet de diſpute & de critique, mais ces expreſſions ne ſont pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne ſont pas à l'abri des épines littéraires; c'eſt le ſort des langues mortes: voilà pourquoi il eſt arrivé & il arrive encore que les verſions de la Bible ſe chârient, & s'épurent par une ſage critique qui étudie le ſens, peſe les mots, les combine & les compare peut-être avec plus de ſagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans quelques-uns des ſiècles précédens. Mais, nous le répétons, ces expreſſions ne ſont pas le livre; & quoiqu'on puiſſe nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente, la vulgate qu'il a approuvée n'en eſt pas moins une Bible fidele, authentique & canonique; parce que la foi ne dépend pas ſans doute des progrès de la Grammaire, & que les réviſeurs modernes n'ont pû s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toujours eues devant les yeux pour être leurs guides & la baſe de leur travail. La Bible, telle que nous l'avons, eſt donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être; elle n'a jamais été autre qu'elle eſt préſentement, & ne ſera jamais rien de plus. Emanée de l'Eſprit-ſaint, il faut qu'elle ſoit immuable comme lui, pour être à jamais & comme par le paſſé, le premier monument de la religion, & le livre ſacré de l'inſtruction des nations.

Si une multitude de cabaliſtes, de têtes creuſes & ſuperſtitieuſes ont cependant été dans cette opinion, que le texte ſacré nous cache des ſciences profondes, des vérités ſublimes, ou une morale myſtique enveloppée ſous une apparence hiſtorique, & qu'il y faut chercher toute autre choſe que ce que le ſimple vulgaire y voit: ce n'eſt qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les ſources dans le génie de ces langues primitives; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions inſenſées prouve en effet qu'on ne ſauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des ſens que préſente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimoit, ont dû produire, comme nous avons dit, ces ſciences abſurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la Fable & à la Mythologie, en réalifant & perſonnifiant les ſens doubles, triples & quadruples de chaque mot. En ſe familiariſant par-là avec l'illuſion & l'erreur, l'on s'eſt inſenſiblement mis dans le goût de parodier les faits par des figures & des allégories, comme on avoit parodié les mots en abuſant de leur valeur, & en les déguiſant par des metatheſes & des anagrammes. Le premier pas a conduit au ſecond, & l'hiſtoire a de même été regardée comme une énigme ſcientifique & comme le voile de la ſageſſe & de la morale. Telle a été ſans-doute l'origine de tous les ſonges myſtiques & cabaliſtiques des chimeres, qui depuis une multitude de ſiecles ont eu un régne preſque continu. Il eſt à la vérité preſque éteint, mais on connoît encore des eſprits foibles qui en reſpectent la mémoire.

Nous n'avons point ici eu en vûe de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles ſens dans les livres ſaints. Les évangeliſtes & les ſaints docteurs de la primitive égliſe, qui ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation, nous montrent que ce n'a pas toujours été un abus. Mais ce qui étoit ſans-doute le don particulier de ces premiers âges du Chriſtianiſme, & ce qui étoit l'effet d'une lumiere ſurnaturelle dans les apôtres & leurs ſucceſſeurs, n'appartient pas à tous les hommes: pour trouver le double ſens d'un livre inſpiré, il faut être inſpiré ſoi-même; & dans un ſiecle auſſi religieux qu'éclairé, on doit porter aſſez de reſpect à l'inſpiration pour ne point l'affecter lorſqu'on n'en a point une miſſion particuliere. A quoi d'ailleurs pourroit ſervir de chercher de nouveaux ſens dans les livres de la Bible? Depuis tant de milliers d'années qu'ils ſont répandus par tout le monde, ils ſont connus ſans-doute, ou ne le ſeront jamais: il eſt donc tems de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & reduire tous les dangers. Puiſque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre; puiſque les cabaliſtes & les myſtiques s'y ſont épuiſés par leur illuſion, & s'en ſont à la fin dégoûtés, il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens reſpectables de l'antiquité en littérateurs, en philoſophes même, & en hiſtoriens de l'eſprit humain.

C'eſt, en terminant notre article, à quoi nous invitons fortement tous les ſavans. Ces livres & cette langue, quoique conſacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux réveries & aux fauſſ myſteres des petits génies: c'eſt à la ſolide Philoſophie à les révendiquer à ſon tour, pour en faire l'objet de ſes veilles, pour étudier dans la *langue hébraïque* la plus ancienne des langues ſavantes, & pour en tirer en faveur de la raiſon & du progrès de l'eſprit humain, des connoiſſances qui correſpondent dignement à celles qu'y ont puiſées dans tous les tems la Morale & la Religion.

* HÉBRAISME, ſubſt. m. (*Gram.*) maniere de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers; ce ſont les caracteres de l'antiquité & de l'indigence. *Voyez les articles* HEBRAÏQUE LANGUE, & IDIOTISME.

* HÉBRAIZANT, particip. pris ſub. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particuliere de la langue hébraïque, c'eſt un *hébraïzant*. Mais comme les Hébreux étoient ſcrupuleuſement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient preſcrites, & à toutes les minuties de la loi; on dit auſſi d'un obſervateur trop ſcrupuleux des préceptes de l'Evangile, d'un homme qui ſuit en aveugle ſes maximes, ſans reconnoître aucune circonſtance où il ſoit permis à ſa raiſon de les interpreter, c'eſt un *hébraïzant*.

HEBRE, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend ſon nom des tournans qu'il a dans ſon cours, ſuivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens ayent tant parlé, & dont ils ayent dit ſi peu de choſe. Pline, *liv. XXXIII. chap. iij.* le nomme entre les rivieres qui rouloient des paillettes d'or: ce fleuve a toûjours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X. v.* 85.) nous en aſſûre:

Nec ſi frigoribus mediis, Hebrumque *bibamus.*

Et Horace enchériſſant ſur ſon ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace:

. . . . Hebruſque *nivali compede* vinctus.
Ep. III. v. 3.

M. Deliſle a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Marize*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a ſa ſource au pié du mont Dervent, traverſe la Romanie, paſſe à Phillippoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & ſe décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégariſſe, vis-à-vis Samandraki. (*D. J.*)

HE'BREU, ſubſt. m. (*Hiſt. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui deſcendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez* HÉBRAÏQUE LANGUE & JUIFS.

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier.*

HÉBRON, *ou* CHÉBRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Paleſtine, dont il eſt beaucoup parlé dans l'ancien Teſtament. Elle étoit ſituée ſur une hauteur, à 22 milles de Jéruſalem vers le midi, & à 20

Digitized by Google

milles de Berſabée vers le nord. Elle fut aſſignée aux Prêtres pour leur demeure, & declarée ville de réfuge. David y établit le ſiége de ſon royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* eſt aujourd'hui décoré d'une grande moſquée, où les Mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans ſon voyage de la Terre-ſainte, avoue (*liv. IV. ch. xviij.*) qu'il n'a jamais pû voir *Hébron*; & les détails qu'il en donne, ne ſont fondés que ſur les relations d'un de ſes amis. (*D. J.*)

* HEBRUUN, ſubſt. m. (*Navig.*) C'eſt en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont beſoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appelle un *bref* ou *brieux*.

HECAERGUE, *ou* HECAERGE, adj. pris ſubſt. (*Gram. & Mythol.*) épithete qu'Homere donne ſouvent à Apollon, à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois; mais elle convient ſurtout à Apollon qui étoit auſſi dieu de la lumiere. Elle ſignifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaerge* une nymphe des bois, ſœur d'Opis.

* HECALE, ſurnom de Jupiter, (*Mythol.*) Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécalêſies*, *voyez* HECALESIES, & on le déſignoit par *Jupiter Hécale*.

HECALESIES, ſubſt. fém. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit à Hécale, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide, en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré ſous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieuſe de quelques écoles. (*D. J.*)

HÉCATE, ſubſt. f. (*Mythol.*) divinité du Paganiſme. Rien n'eſt plus incertain que ſa naiſſance; Muſée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone: mais la plûpart prérendent qu'elle étoit fille de Perſée & d'Aſtérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs, avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* eſt la même que Proſerpine, que Diane, & que la Lune; c'eſt-à-dire qu'elle avoit trois noms, celui de la *Lune* dans le ciel, de *Diane* ſur la terre, & de *Proſerpine* dans les enfers: voilà pourquoi elle eſt appellée *la triple Hécate*, ou la déeſſe à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hecates*.

On la repréſentoit tantôt par trois figures adoſſées les unes aux autres; tantôt par un ſeul corps qui porte trois têtes & quatre bras, diſpoſés de maniere que de quelque côté qu'on ſe tourne, chaque tête a ſes deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un foüet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrieme on lui met un ſerpent, parce qu'elle préſidoit à la ſanté, dont le ſerpent eſt le ſymbole.

On la peignoit à trois faces, ſuivant quelques mythologiſtes, à cauſe des trois faces que la Lune fait voir dans ſon cours; & ſelon d'autres, parce qu'elle domine ſur la naiſſance, ſur la ſanté, & ſur la mort: enfant qu'elle regne ſur la naiſſance, c'eſt Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la ſanté, c'eſt Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Héſiode parle d'*Hécate* comme d'une déeſſe terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainſi dire, le deſtin de la terre entre ſes mains, qu'elle diſtribue les biens à ceux qui l'honotent, qu'elle préſide au conſeil des rois, aux accouchemens & aux ſonges.

Elle étoit auſſi la déeſſe des magiciennes & des enchantereſſes; c'eſt pour cela qu'on la fait mere de Circé & de Médée: du-moins dans Euripide, cette derniere, avant de commencer ſes opérations magiques, invoque *Hécate* ſa mere. Elle paſſoit encore, comme je l'ai dit, pour la déeſſe des ſpectres & des ſonges: Ulyſſe voulant ſe délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut ſoin de lui conſacrer un temple en Sicile.

Enfin, ſelon le ſcholiaſte de Théocrite, *Hécate* étoit la déeſſe des expiations; & ſous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des ſtatues dans les carrefours, où elle étoit appellée *Trivia*. Auſſi Lycophron l'appelle κυνοσφαγις, & Ovide ſemblablement *canum mactatrix*: Etienne de Byſance & Suidas parlent de l'autre où on lui faiſoit ces ſortes de ſacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe: mais elle avoit en pluſieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne Géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec ἑκατον, *cent*, ou parce qu'on lui offroit cent victimes à-la-fois, ou plutôt parce qu'on croyoit qu'elle retenoit cent ans au-delà du Styx les ames de ceux qui avoient été privés de la ſépulture. Si vous êtes curieux de plus grands détails, conſultez *Meurſius* ſur Lycophron, *Servius* ſur Virgile, *Barthius* ſur Stace, & *Voſſius* ſur l'idolatrie. (*D. J.*)

HÉCATESIES, ſubſt. f. pl. *Hecatefia*, (*Antiq.*) fêtes & ſacrifices en l'honneur d'Hécate. On les faiſoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grece où l'on avoit le plus de vénération pour cette déeſſe: les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conſéquence de cette idée, ils célebroient régulierement ſa fête avec un grand concours de peuple, & lui dreſſoient devant leurs maiſons des ſtatues appellées ἑκατα. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit cenſée préſider, & ce repas ſe nommoit *le repas d'Hécate*, ἑκατης δειπνον.

Mais ces repas publics étoient ſur-tout deſtinés pour les pauvres; & même dans les ſacrifices à Hécate, il y avoit toûjours un certain nombre de pains & d'autres proviſions, que leur diſtribuoient les ſacrificateurs: c'étoit de-là principalement que les malheureux tiroient leur ſubſiſtance, au rapport du ſcholiaſte d'Ariſtophane. On dreſſoit les tables, autant qu'il étoit poſſible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient conſacrées à la déeſſe, ſurnommée par cette raiſon *Trivia*; les ſacrifices qu'on lui offroit portoient auſſi le même nom.

Dans la plûpart de tous les autres ſacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *iſſues*, étoit reſervée pour la nourriture des perſonnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des uſages admirables dans leur police: tandis qu'ils ſéviſſoient contre les mendians & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, ſans le ſecours des hôpitaux qu'ils ne connoiſſoient pas; & leurs ſacrifices ſervoient tout-enſemble à la religion & au ſoûtien de ceux qui ſe trouvoient dans le beſoin. (*D. J.*)

HECATOMBÆON, ſub. m. ſing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens: il étoit compoſé de trente jours, & commençoit, à la premiere nouvelle lune après le ſolſtice d'été; ce qui répond ſelon les uns au mois de Septembre, & ſelon d'autres, à la fin de notre mois de Juin ou au commencement de Juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*; & les Macédoniens *Loüs*.

L'auteur du grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens ſe nommoit an-

Digitized by Google

ciennement *Chronius* à-cause des sacrifices dits *chronia*, que l'on faisoit alors à Saturne, mais que dans la suite des tems le mois *Chronicon* fut appellé *Hécatombæon*, parce que les choses grandes sont dénotées par le mot *hécaton*, & que c'est dans ce mois-là que le soleil de meure davantage sur l'horison, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aimerois mieux l'étymologie de Suidas & d'Harpocration, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hécatombæon* à-cause du nombre d'hécatombes qu'on sacrifioit à Athènes pendant son cours.

Au reste comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'estime qu'en traduisant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres des mois des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. *Voy.* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HECATOMBE, subst. fém. (*Antiq.*) c'est un sacrifice de cent bœufs, selon la signification propre du mot : mais la dépense de ce sacrifice ayant bientôt paru trop forte, on se contenta d'immoler des animaux de moindre prix ; & il paroît par plusieurs anciens auteurs qu'on appella toûjours *hécatombe* un sacrifice de cent bêtes de même espece, comme cent chevres, cent mourons, cent agneaux, cent truies ; & si c'étoit un sacrifice impérial, dit Capitolin, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, *& cætera hujusmodi animalia centena feriebantur.*

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même tems sur cent autels de gazon, & par cent sacrificateurs ; cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand évenement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponèse faisoient ensemble un *hécatombe*, c'est-à-dire qu'elles immoloient une victime pour chaque ville ; mais Conon, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui seul une *hécatombe* : « c'étoit, dit Athénée, » une véritable *hécatombe*, & non pas de celles qui » en portent faussement le nom » ; ce qui prouve qu'on appelloit souvent *hécatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas. L'histoire parle aussi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hécatombes* ; par exemple, Balbin, à la premiere nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran Maximin, ordonna sur le champ une *hécatombe*.

On tire communément l'origine du mot *hécatombe*, de ἑκατὸν, *cent*, & de βοῦς, *bœuf* ; d'autres dérivent ce terme de ἑκατὸν, *cent*, & de πούς, *pié* ; & selon ceux-ci, l'*hécatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hécatombe* : d'autres enfin le dérivent simplement du mot ἑκατηβόλος, qui veut dire *un sacrifice somptueux*. (*D. J.*)

HÉCATOMBÉES, subst. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'Apollon, dans le premier mois de leur année civile, appellée de-là *hécatombéon*. Les Athéniens surnommoient Apollon *hécatombée* : les habitans de la Carie & de l'île de Crete appelloient aussi Jupiter de la même maniere, au rapport d'Hesychius. (*D. J.*)

HÉCATONCHIRES, subst. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains : c'est ainsi qu'on désigne les trois géans Briarée, Gygès & Cochis, à qui la fable avoit donné cent mains.

HECATONPEDON, subst. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de Minerve à Athènes, qui avoit cent piés de long ; l'étymologie de ἑκατὸν, *cent*, & πούς, *pié*, l'indique. On appelloit aussi de ce nom une ancienne ville de l'Epire dans la Chaonie.

* HECATONPHONEUME, f. m. (*Mythol.*) sacrifice où l'on immole cent victimes. Il s'en faisoit un pareil dans Athenes, en l'honneur de Mars.

HECATONPHONIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes que célébroient chez les Messéniens ceux qui avoient tué cent ennemis à la guerre. Ce mot est composé de ἑκατὸν, *cent*, & φονεύω, *je tue*. Ils offroient après cet exploit un sacrifice du même nom. Pausanias, *l. IV.* rapporte d'Aristodème ou Aristomède de Corinthe, qu'il offrit jusqu'à trois sacrifices de ce genre, mais Plutarque révoque en doute cette triple *hécatonphonie*. (*D. J.*)

HÉCATOMPYLE *ou* HECATOMPYLOS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Parthie, capitale du royaume des Parthes sous les Arsacides, qui y faisoient leur résidence. Ptolomée, par sa table des principales villes, publiée dans la collection d'Oxford, la met à 97^{d} de longit. & à 37^{d} 20′ de latit. Ce n'est donc pas Ispahan située à 32^{d} 20′ de latit. ce n'est pas non plus Yesd. Diodore de Sicile, *liv. IV. cap. xxviij.* parle d'un autre *Hécatompyle*, qui étoit en Lybie. Enfin, Thèbes en Egypte y a été aussi nommée *Hecatompyle* à cause de ses cent portes. (*D. J.*)

HECATONSTYLON, f. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes : c'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théatre de Pompée à Rome. (*D. J.*)

* HECHE, f. f. (*Art méchan.*) espece de batriere ou d'artêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

HECLA, (*Géog. & Hist. nat.*) fameuse montagne & volcan d'Islande, situé dans la partie méridionale de cette île, dans le district appellé *Rangerval-Syssel*. Si l'on en croit M. Anderson dans la description d'Islande, le mont *Hecla* a vomi des flammes pendant plusieurs siecles fans discontinuer, & présente toûjours un coup-d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent : mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparoître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan ; elles font dûes à M. Horrebow, qu'un long séjour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que M. Andetson, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires fouvent très-infideles. M. Horrebow nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La derniere éruption commença le 13 Février 1693, & dura jusqu'au mois d'Août suivant ; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xive siecle, il n'y en eut point-du-tout dans le xv. & que ce volcan fut 160 ans de suite faus jetter des flammes, après quoi il n'en jetta qu'une seule fois dans le xvj.^{e} siecle, & deux fois dans le xvij. il conclud de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu foûterrein eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomît plus de flammes par la suite. M. Horrebow qui écrivoit en 1752, ajoûte qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée ; que seulement on trouvoit quelques petites fources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout-auprès. M. Anderson avoit dit d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter ; mais M. Horrebow dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudians de Co-

Digitized by Google

penhague, qui voyageoient dans la vûe d'obſerver les curioſités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du ſable, des cendres, pluſieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques ſources d'eau bouillante: après avoir long-tems marché dans les cendres juſqu'aux genoux, ils en reviurent ſans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre veſtige de feu.

Le mont *Hecla* eſt fort élevé; ſon ſommet eſt toûjours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Iſlande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a ceſſé de jetter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions auſſi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Oeraiſe & de Kotlegau ſont dans ce cas; ce ſont de vrais volcans.

Il y a des perſonnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correſpondance entre le mont *Hecla* & le Véſuve & l'Ethna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernieres éruptions de ces volcans, l'*Hecla* eſt toûjours demeuré tranquille. *Voyez* Horrebow, *deſcript. de l'Iſlande*, § 8. & *Voyez* VOLCAN. (—)

* HECTÉE, ſubſt. f. (*Hiſt. anc.*) meſure attique; c'eſt la ſixieme partie du médimne, qui contenoit 72 ſextiers.

HECTIQUE, ſubſt. & adj. (*Médecine*) épithete que l'on donne à une eſpece de fievre continue qui conſume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec ἕκτικος, & celui-ci de ἕξις, *habitude*, qualité inhérente au ſujet. *Hectique* le dit auſſi du malade; il ſe prend auſſi ſimplement pour *maigre*. On dit, un homme, une femme *hectique*; un poulet *hectique*: mais on prononce *héctique*, & l'*h* n'eſt point aſpirée; quelquefois même on la ſupprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hectiques*.

HEDE, (*Géog.*) ville de Bretagne.

HEDEMUORA, *Hedemora*. (*Géog.*) ville de Suede dans le Weſtergtal, ſur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Geſtricie, de l'Uplande & de la Weſtmanie. Elle eſt à 12 lieues S. O. de Géval, 22 N. O. d'Upſal. *Long.* 31. 50. *latit.* 6. 14. (*D. J.*)

HEDERACE, adj. (*Anat.*) On donne cette épithete au plexus pampiniforme, compoſé de la veine & de l'artere ſpermatique qui s'uniſſent aux teſticules.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie*) *voyez* PAMPINIFORME.

HÉDÉTAINS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetoni*, *Edetani*, & *Sedetani*, Le P. Brier dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragoſſe & à une partie du royaume de Valence. (*D. J.*)

HEDICROON, *& plus communément* HÉDYCROI, (*Pharmacie*) trochiſques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloës, de ſchœnante, roſeau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalſamum, vrai baume de Judée, canelle, coſtus arabique, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, ſaffran ſpicanard, caſſia-lignea de chacun ſix gros; amome en grappe, douze gros; maſtic un gros: mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec ſuffiſante quantité de vin d'Eſpagne, pour en faire des trochiſques ſelon l'art.

Ces trochiſques n'ont d'autre uſage en Pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plûpart des drogues qui entrent dans celui-ci. (*b*)

HÉDYPNOIS, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon & ſoûtenus d'un calice qui devient dans la ſuite un fruit reſſemblant à un melon. Ce fruit renferme deux ſortes de ſemences; les unes ont une tête en forme de broſſe, & ſont placées dans le milieu de la fleur; les autres ſont terminées par une ſorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & ſont enveloppées dans les feuilles du calice, comme dans des capſules. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

La plus commune eſpece, nommée ſimplement *hedypnois annua* par les Botaniſtes, a les feuilles aſſez ſemblables à celles de la chicorée ſauvage, ſinueuſes & rudes: ſa tige ſoûtient en ſon ſommet une tête preſque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils ſont tombés, cette tête devient un fruit fermé à-peu-près comme un petit melon, qui en mûriſſant s'ouvre & laiſſe paroître deux ſortes de graines; celles qui ſont vers le milieu ont un chapiteau ou une broſſe de poils ordinairement fort rude, mais les graines qui ſont à la circonférence, ſe terminent en haut par un petit rebord membraneux, & ſont enchâſſées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croît aux pays chauds, dans les campagnes, & paſſe pour apéritive; ſi on la tranſplante, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute ſon acreté. (*D. J.*)

HEDISARUM, *ou* SAINFOIN D'ESPAGNE, (*Jardin.*) eſt une plante qui s'éleve à trois pieds de haut, dont les feuilles reſſemblent à celle de la reglisſe; ſes fleurs d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroiſſent en été, elles naiſſent en épis ſur des pédicules qui ſortent des aiſſelles des feuilles, & elles ſont ſoûtenues chacune par un calice dentelé: des gouſſes aſſez groſſes renferment des ſemences, & naiſſent à la place des fleurs. On trouve cette plante ſur les montagnes, & elle ſe cultive aiſément dans les jardins. (*K*)

HEEL, & par les françois HEILA, (*Géog.*) petite ville de Pruſſe dans la Caſſubie, à l'embouchure de la Viſtule dans la mer Baltique, ſujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Longit.* 37. *latit.* 54. 53. (*D. J.*)

HEEMER, ſ. m. (*Comm.*) meſure des liquides dont on ſe ſert en Allemagne. Le *héemer* eſt de trente-deux achtelings, l'achteling de quatre ſeiltens; il faut vingt-quatre *heemers* pour le driclink, & trente-deux pour le fëodet. *Voyez achteling*, *ſeilten*, *driclink*, & *feoder. Dictionn. de Commerce.* (*G*)

HEERDLING, ſ. m. (*Métallurgie*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Allemagne, dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matiere compoſée d'un peu de fer, d'arſenic & d'étain, qui ſe dégage de la mine & de la partie métallique de l'étain, pendant la fuſion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange que ſe formoit le zinc. M. Lehmann penſe que le *heerdling* eſt une combinaiſon de fer, d'arſenic, & d'une grande quantité de phlogiſtique. *Voyez* le *traité de la formation des métaux.* (—)

* HEGEMONE, ſ. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens; l'autre étoit AUXO: c'étoit auſſi un des ſurnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conductrice* étoit repréſentée portant des flambeaux; elle étoit honorée ſous cette forme & ſous ce titre en Arcadie, où elle avoit un temple. *Voyez* HÉCATOMOIES, *article ſuivant.*

HEGEMONIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie, où on lui donnoit le nom d'*Hégémone* qui ſignifie *conductrice*: elle portoit des flambeaux, dit Pauſanias, comme pour montrer le chemin. (*D. J.*)

HEGER, *ou* HEIGER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Naſſau, ſur la Dill.

Digitized by Google

HEGETMATIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, selon Ptolomée: quelle eſt cette ville? nous n'en ſavons rien. Quelques-uns cependant aſſurent que c'eſt Lignitz en Silésie; mais cette deciſion eſt inſoûtenable, par les raiſons ſuivantes. 1°. Les deux poſitions ne s'accordent point; la *longit.* d'*Hegetmatia*, ſelon Ptolomée, eſt 39. 40. 11. *iarit.* 50. la *longit.* de Lignitz eſt 33. 50. *lat.* 51. 55. De plus, du tems de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de villes: il eſt vrai qu'il ſe ſert du nom de *ville* pour déſigner ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (*D. J.*)

HÉGIRE, ſ. f. (*Chronol.*) fameuſe époque des Arabes & des Muſulmans. Le mot *hégire*, ou plutôt *hegiratan* en arabe, veut dire *fuite*, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magiſtrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Prideaux, dans la vie qu'il a donnée de ce célebre fondateur d'une fauſſe religion, nous apprend que l'époque de l'*hégire* fut établie par Omar, troiſieme en erreur des Sarraſins, & que les Arabes commencerent à compter leurs années depuis le jour de l'évaſion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 Juillet de l'an de J. C. 622, ſous le regne de l'empereur Héraclius: juſqu'à l'établiſſement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la derniere guerre conſidérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la choſe le mérite, il faut remarquer 1°. que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans eſt purement des mois lunaires, qui ſont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils: de ſorte que l'année commune eſt de trois cent cinquante-quatre jours: 2°. qu'ils ont une période de trente ans, compoſée de dix-neuf années & d'onze ſurabondantes, c'eſt-à-dire qui ſont de trois cent cinquante-cinq jours. Ces années ſurabondantes ſont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29; les autres, ſçavoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, *&c.* ſont ordinaires: 3°. il faut obſerver que cette année lunaire des Mahométans eſt plus courte d'onze jours que notre année ſolaire & grégorienne, qui eſt de trois cent ſoixante-cinq jours; ainſi en trente-deux ans arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui ſont trois cent cinquante-deux jours, & par conſéquent environ un an grégorien: donc trente-trois années arabes ſont trente-deux années grégoriennes, ou environ; & par une méthode qui ſuffit pour l'Hiſtoire, afin de déſigner à-peu-près les tems, on peut faire une trente-troiſieme année intercalaire, & recommencer ainſi de trente-trois en trente-trois ans: 4°. enfin, pour éclaircir encore cette matiere & éviter les erreurs, il faut remarquer que la premiere année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 Juillet 622 de notre ere; la ſeconde au 4 Juillet 623; la troiſieme au 23 Juin 624; & ainſi en rétrogadant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en pluſieurs manieres les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'eſt-à-dire trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

Premiere maniere. Il faut prendre le nombre donné d'années de l'*hégire*, & le réduire en une ſomme de jours, réduire enſuite ces jours en années grégoriennes de trois cent ſoixante-cinq jours; c'eſt-à-dire voir combien 365 eſt dans le nombre de jours trouvé; puis du quotient retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centieme, à quoi l'on n'ajoûte rien; au contraire, à chaque centaine d'années il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il faut ajoûter le nombre d'années grégoriennes trouvé, à 622, & le produit ſera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Autre maniere. Il faut ajoûter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné; c'eſt-à-dire multiplier ce nombre par 11, ajoûter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette ſomme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la ſomme d'années trouvées d'abord; le reſtant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Troiſieme maniere. Prenez l'année de l'*hégire* donnée, ajoûtez y 621, puis retranchez de la ſomme autant de fois 1 que 33 eſt compris dant le nombre de l'*hégire* donné: la raiſon de cette ſouſtraction eſt que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que ſur trente-trois il s'en faut une année à peu-près, c'eſt-à-dire que trente-trois années mahométanes n'en font qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'*hégire*, par la même raiſon, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajoûter au reſtant autant de fois 33 que 33 eſt contenu de fois dans ce reſtant.

Donnons des exemples. Vous voulez ſavoir quelle eſt l'année 960 de l'*hégire*; ajoûtez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 eſt vingt-neuf fois, p'us 3 années, dans 960; négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il reſtera 1552, qui eſt l'année de l'ere chrétienne qui répond à l'année de l'*hégire* 960.

Voulez-vous ſavoir quelle année de l'*hégire* comptent aujourd'hui les Muſulmans en 1758? retranchez 621 de 1758, il reſtera 1137. Or 33 eſt 34 fois, plus 15 années, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoûtez ſeulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'*hégire* qui répond à notre année préſente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'*hégire*, à celles de l'ere chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra ſervir à ce deſſein. Il ſuffit pour l'entendre, de ſavoir qu'après avoir ajoûté 621 à l'année de l'*hégire*, il faut ſouſtraire du produit le nombre qui eſt marqué dans cette table.

33	1	363	11	693	21	1023	31
66	2	396	12	726	22	1056	32
99	3	429	13	759	23	1089	33
132	4	462	14	792	24	1122	34
165	5	495	15	825	25	1155	35
198	6	528	16	858	26		
231	7	561	17	891	27		
264	8	594	18	924	28		
297	9	627	19	957	29		
330	10	660	20	990	30		

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'*hégire* à l'année de J. C. il faut premierement ajoûter 621, ce qui fait 1378; puis voir dans la table ſi le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précede, qui eſt 726, l'on ſouſtrait le nombre qui lui répond, ſçavoir 22, de 1378, & il vient 1356, qui eſt la véritable année de l'ere chrétienne.

757
621
1378
22
1356

Ainſi l'an 757 de l'*hégire* de Mahomet eſt l'an 1356 depuis la naiſſance de J. C.

Cette

Cette fouſtraction ſe fait parce que les années des Mahométans n'égalent pas, comme nous l'avons dit, celles des Chrétiens, il faut retrancher 1 an ſur 33, 2 ſur 66, 3 ſur 99, 4 ſur 132, &c.

Mais ceux qui voudront des calculs d'une ſavante chronologie, faits dans la derniere exactitude, doivent conſulter les tables dreſſées par le P. Riccioli, dans ſa *chronolog. reform. Voyez* auſſi, ſur la maniere que nous traitons, Scaliger, *de emendat. tempor.* Petau, *de doctrinâ tempor. cap. I. & lib. VII. cap. xij.* ou ſon *ration. tempor. part. II. lib. IV. cap. xv.* (*D. J.*)

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, ſitué entre le Danube, le Rhin, & le lac de Conſtance, dans la Suabe.

* HEGUMENES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) archimandrites, abbés ſupérieurs de monaſteres chez les Grecs; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'égliſe greque*, la formule d'inſtitution des *hegumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles ſont toutes deux en Franconie, ſur les bords du Meyn.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarſen, au duché de Holſtein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du Bas-Palatinat, avec une univerſité fondée au quatorzieme ſiecle; on ne ſait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie: on ſait ſeulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'aggrandit en 1392. L'électeur Robert Maximilien de Baviere la prit, & en enleva la riche bibliotheque qu'il s'aviſa de donner au pape. Le château des électeurs eſt auprès de la ville. Les François la ſaccagerent en 1688, malgré ſa vaſte tonne qui contient deux cent quatre foudres, & toutes les eſpérances qu'on avoit fondées ſur ſa proſpérité. Il ſemble que cette ville ait été bâtie ſous une malheureuſe conſtellation, car elle fut ruinée dans un même ſiecle pour avoir été fidele à l'empereur, & pour lui avoir été contraire, toujours à plaindre de quelque maniere que les affaires ayent tourné.

Heidelberg eſt au pied d'une montagne, ſur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 N. E. de Worms, 6 N. E. de Philisbourg, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 150 N. O. de Vienne. *Long.* ſelon Harris, 27. 36. 15. *lat.* 49. 36.

Je connois trois ſavans natifs de *Heidelberg*, dont les noms ſont illuſtres dans la république des Lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jacques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint profeſſeur en Théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Amſterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toujours attaché dans ſes commentaires & dans ſes ſentimens, au ſimple texte de l'Ecriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuſte dans Samuel Deſmarets ſon collegue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus ſavans hommes du dix-ſeptieme ſiecle dans la connoiſſance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, ſoit *in-fol.* ſoit *in-4°.* Le P. Niceron vous en donneta la liſte; le plus conſidérable eſt ſa deſcription du cabinet de l'électeur de Brand bourg, intitulée *Theſ. reg. elect. Brandeburgicus ſelectus. Colon. March.* 1696. 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans ſa jeuneſſe une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'eſt fait un nom très-célebre par ſes ouvrages pleins d'érudition. Il paſſa ſa vie en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Arondel. Il mourut à Windſor, chez Iſaac Veſſius ſon neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle paſſion pour les objets de ſon goût, qu'ayant appris qu'il y avoit en Friſe quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conſervée, il s'y rendit, & y reſta deux ans. Il travailloit alors à un grand gloſſaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues ſeptentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage unique en ſon genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les ſoins du ſavant Anglois Edouard Lyc. On doit encore à Junius la paraphraſe gothique des quatre évangéliſtes, corrigée ſur les manuſcrits, & enrichie des notes de Thomas Marſhall. Son traité *de pictura veterum*, n'a pas beſoin de mes éloges; je dirai ſeulement que la bonne édition eſt de Rotterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuſcrits à l'univerſité d'Oxford. Gravius n'a point dédaigné d'être ſon biographe. (*D. J.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, ſur la Brenz, dans le Brunnthal, avec un château appartenant à la maiſon de Wittemberg, à 5 milles d'Ulm, N. E. *Long. 21. 54. lat. 48. 37.* (*D. J.*)

HEIDUQUE *ou* HEIDUC, ſ. m. (*terme de relation*), nom d'un fantaſſin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *Huſſarts*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des ſeigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortege des grands du pays, la mode eſt venue, ſur-tout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelques *heiduques* à leur ſervice, marchant autour d'un carroſſe. Ils ſont vêtus, chauſſés, & armés du ſabre à la hongroiſe, avec une ſorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne ſont, & une mouſtache pour relever leur mine guerriere.

Quelques ſoldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie étant devenus ce que nous appellons *partí-bleu* dans nos troupes, ſe ſont rendus redoutables aux voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heiduots*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'eſt qu'un même nom diverſement écrit, & qui change de ſignification ſelon les occaſions où l'on s'en ſert. Un *heiduque* dans une armée d'hongrois, eſt un fantaſſin; dans l'équipage & à la ſuite d'un ſeigneur, c'eſt un domeſtique & une eſpece de valet-de-pied. Dans les bois, c'eſt un voleur de grand chemin, qui détrouſſe les paſſans. (*D. J.*)

HEILA. *Voy.* HEFL.

HEILDESHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat, ſur la riviere de Seltza.

HEILIGAU, (*Géog.*) petite ville de Livonie ſur une riviere de même nom.

HEILIGE-LAND, *ou* L'ISLE-SAINTE, *INSULA SANCTA*, (*Geog.*) iſle de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holſtein depuis 1713, & le roi de Dannemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. *Long. 25. 14. lat. 50. 28.* (*D. J.*)

HEILIGENBEIL, (*Géog.*) ville de la Pruſſe brandebourgeoiſe, dans la province de Natangen.

HEILIGEN-CREUTZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (*Géog.*) port & petite ville d'Allemagne ſur la mer Baltique en baſſe Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'iſle de Femeren. *Long. 28. 50. lat. 54. 20.* (*D. J.*)

HEILIGENPEIL, (*Géog.*) petite ville de Pruſſe, dans la province de Natangen, entre Brannsberg &

Brandebourg. *Long.* 38. 12. *latit.* 54. 47. (*D. J.*)

HELLIGENSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du territoire d'Eichsfeldt, appartenant à l'électeur de Mayence. Elle eſt au confluent de la riviere de Geſled & de la Leine, à 12 lieues N. O. d'Erfenach. *Long.* 27. 42. *lat.* 51. 30. (*D. J.*)

HELLSPERG, (*Géogr.*) *Heilſperga*, ville ruinée de la Pruſſe Polonoiſe ſur l'Alle, avec un château où l'évêque de Warmie fait ſa réſidence. *Long.* 39. 11. *lat.* 54. 6. (*D. J.*)

HELMDALL, ſ. m. (*Mythologie*) nom d'un dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Goths. Suivant la mythologie de ces peuples, il eſt fils de neuf vierges qui ſont ſœurs; on l'appelloit auſſi le *dieu aux dents d'or*; il demeuroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé *le fort céleſte*; il étoit le gardien des dieux, & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares diſoient qu'il dort moins qu'un oiſeau, & voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui: il entend l'herbe croître ſur la terre, & la laine ſur les brebis. Il a une trompette qui ſe fait entendre par tous les mondes. Il paroît que ſous cette fable, les Celtes ont voulu peindre la Vigilance. *Voy.* l'*Edda des iſlandois, ou la Mythologie celtique*, traduite par M. Mallet.

HELMSEN, (*Géogr.*) petite ville de Soüabe, au duché de Wirtemberg.

HEINRICHS-STADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Brunſwick, près de Wolfembutel.

HEINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le pays de Juliers, dépendant de l'électorat de Cologne.

Il y a une autre ville de même nom, en Suiſſe, chez les Griſons, près du Rhin, entre Razun & Furſtenau.

HEKIM EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent au premier médecin du grand-ſeigneur & de ſon ſerrail. Lorſqu'une ſultane tombe malade, ce médecin ne peut lui parler qu'au-travers d'un voile dont le lit eſt entouré; s'il eſt beſoin de lui tâter le pouls c'eſt au-travers d'un linge fin qu'on jette ſur le bras de la ſultane. *Voy.* Canemir, *hiſt. Othomane.*

HELA, ſ. f. (*Hiſt. anc. & Mythologie*) C'eſt ainſi que les anciens Celtes, qui habitoient la Scandinavie, appelloient la déeſſe de la mort. Suivant leur mythologie, elle étoit fille de *Loke* ou du démon; elle habitoit un ſéjour appellé *niſtheim* ou l'*enfer*.

Son palais étoit l'angoiſſe; ſa table, la famine; ſes ſerviteurs, l'attente & la lenteur; le ſeuil de ſa porte, le danger; ſon lit la maigreur & la maladie: elle étoit livide, & ſes regards inſpiroient l'effroi.

Il paroît que c'eſt du mot *hela* que les Allemands ont emprunté le mot *hell*, dont ils ſe ſervent pour déſigner l'*enfer*. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire de Dannemarck*, *par M.* Mallet.

HELAS, interjection de plainte, de repentir, de douleur. *Hélas*, que les peuples ſont à plaindre, lorſqu'ils ſont mal gouvernés! *Hélas*, que les ſoldats ſont à plaindre, quand ils ſont commandés par un mauvais général! *Voyez l'article* INTERJECTION.

HELAVERDE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Perſe, ſelon les géographes du pays cités par Tavernier. Sa *long.* eſt à 91. 30. *lat.* 35. 15. (*D. J.*)

HELCESAITE, *Voyez* ELCESAITE.

HELDER, (*Géogr.*) petite île dépendante de la Hollande ſeptentrionale, dans le Zuyderſée, entre celle de Wieringen & la pointe occidentale de la Friſe.

HELENE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) La vie de la fille de Tyndare, roi de Lacédémone, dont l'enlevement par Pâris a cauſé la guerre & la ruine de Troie, eſt connue de tout le monde. Tous les hiſtoriens & les poëtes en ont parlé: les charmes & la beauté de cette infidele ont paſſé en proverbe; Homere lui-même raconte « que les vieillards, conſeillers de » Priam, n'eurent pas plutôt apperçu cette belle » créature, qu'ils ſe dirent les uns aux autres: Faut-il » s'étonner que les Grecs & les Troïens ſouffrent » tant de maux pour une beauté ſi parfaite? elle reſ- » ſemble véritablement aux déeſſes immortelles ». Euripide aſſure que *Ménélas*, au ſortir de Troie, s'avança pour la tuer; mais que l'épée lui tomba des mains, lorſqu'il vit venir cette femme enchanteresſe, de ſorte qu'il reçut ſes embraſſemens.

Le même poëte, dans cette tragédie, nous repréſente *Hélene* vertueuſe; les Lacédémoniens intéreſſés à accréditer cette opinion, lui conſacrerent un temple où elle étoit honorée comme une déeſſe, dit Pauſanias: Hérodote ajoute, qu'on l'invoquoit dans ce temple pour rendre beaux les enfans difformes.

L'auteur d'*Athènes ancienne & moderne*, a raiſon de remarquer que mille gens qui parlent de la belle *Helene*, ne ſavent pas comment elle mourut; ce fut dans l'île de Rhodes, & voici de quelle maniere. Polixo, dont le mari avoit péri au ſiége de Troie, regardant *Hélene* comme la cauſe de ſon veuvage, envoya des femmes, pendant qu'elle étoit au bain pour l'étrangler, & la pendre à un arbre. L'ordre ne fut que trop bien executé; mais les Rhodiens, touchés de cette injuſtice, lui bâtirent un temple, qu'ils appellerent le *temple d'Hélene Dendûtis*, & c'eſt à Pauſanias que nous devons encore cette particularité.

Iſocrate a fait le panégyrique d'*Helene*, dans lequel il aſſure qu'elle acquit non ſeulement l'immortalité, mais une puiſſance divine, dont elle ſe ſervit pour mettre ſes freres, Caſtor & Pollux, au nombre des dieux.

C'étoit d'après Iſocrate, & non d'après Euripide, que Théodoret devoit attaquer les payens pour avoir érigé des temples à *Hélene*. Mais ils auroient pu lui répondre, qu'ils n'imputoient pas à cette femme les aventures qui avoient traverſé ſa vie, qu'ils les imputoient au deſtin & à la fortune; qu'ils ſavoient d'ailleurs, par le témoignage d'Hérodote, un de leurs principaux hiſtoriens, qu'*Helene* avoit été retenue à Memphis chez le roi Proteé; enfin que les Troïens n'avoient pu rendre aux Grecs cette princeſſe, ni leur perſuader qu'ils ne l'avoient pas, la providence conduiſant ainſi ces événemens, afin que Troie fût ſaccagée, & qu'elle apprît à tous les hommes que les péchés d'une ville entiere attirent des dieux de grandes & de terribles punitions. (*D. J.*)

HÉLENE, (*Géog. anc.*) île de Grece dans le golfe Laconique, à l'embouchure de l'Eurotas, devant la ville de *Gythium*, ſelon Pauſanias, *l. III. ch. xxij.* qui l'appelle *Cranaé*: la Guilletiere nous apprend qu'on la nomme aujourd'hui *Spatara*, & qu'elle eſt à trois lieues de *Colochina*, & à demi-lieue de *Pagana*. Il ajoute: « Comme nous y étions arrivés, » un de nos voyageurs ſe reſſouvint que ce fut dans » cette île de *Cranaé*, ou de *Spatara*, que la belle » Hélene accorda ſes faveurs à Pâris; & il nous dit » que ſur le rivage de la terre-ferme qui eſt à l'op- » poſite, cet heureux amant avoit fait bâtir, après » cette conquête, un temple à Vénus, pour lui mat- » quer les tranſports de ſa joie & de ſa reconnoiſ- » ſance. Il donna le nom de *Migonitis* à cette Vé- » nus, & nomma ce territoire *Migonium*, d'un mot » qui ſignifioit l'amoureux myſtere qui s'y étoit » paſſé: Ménélas, le malheureux époux de cette » princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut en- » levée, vint viſiter ce temple, dont le terrein avoit

Digitized by Google

» été le témoin de ſon malheur & de l'infidélité de » ſa femme. Il ne le ruina point, il fit mettre ſeule- » ment aux deux côtés de Vénus les images de deux » autres divinités, celle de Thétis & celle de la » déeſſe Praxidice, comme qui diroit la déeſſe des » châtimens, pour montrer qu'il ne laiſſeroit pas » l'affront impuni ». Tout ce détail de M. la Guille- tiere eſt d'autant meilleur qu'il eſt tiré de Pauſanias.

Il y a eu pluſieurs autres lieux nommés *Hélene*. 1°. Une île de la mer Egée; 2°. une île de la Grece entre les Sporades; 3°. une ville de Bithynie; 4°. une ville de la Paleſtine; 5°. une fontaine de l'île de Chio; 6°. une riviere dont parle Sidonius Apollinaris, & qui eſt la Canche. (*D. J.*)

HÉLENE (SAINTE), *Géog.* île de la mer Atlantique, qui a ſix lieues de circuit; elle eſt haute, montueuſe, & entourée de rochers eſcarpés. Les montagnes qui ſe découvrent à 25 lieues en mer, ſont couvertes la plûpart de verdure & de grands arbres, comme l'ébenier, tandis que les vallées ſont fertiles en toutes ſortes de fruits, & d'excellens légumes; les arbres fruitiers y ont en même tems des fleurs, des fruits verds & des fruits mûrs; les côtes ſont remplies d'orangers, de limoniers, de citronniers, *&c.* Il y a du gibier & des oiſeaux en grande quantité, de la volaille, & du bétail qui eſt ſauvage. La mer y eſt fort poiſſonneuſe; la ſeule incommodité qu'on éprouve, vient de la part des mouches & des araignées qui y ſont monſtrueuſement groſſes.

Cette île fut découverte par Jean de Nova, Portugais, en 1502, le jour de ſainte Hélene. Les Portugais l'ayant abandonnée, les Hollandois s'en emparerent, & la quitterent pour le cap de Bonne-Eſpérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en ſaiſit; & depuis, les Anglois l'ont poſſedée, & l'ont miſe en état de ſe bien défendre. *Long.* ſelon Halley, *11. 32. 30. lat. mérid. 16.*

Il y a une autre île de ce nom dans l'Amérique ſeptentrionale au Canada, dans le fleuve de S. Laurent, vis-à-vis de Mont-Réal. (*D. J.*)

HELENIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc. Botan.*) chez les botaniſtes modernes, la plante qu'ils appellent en Latin *helenium* ou *enula campana*, eſt notre aunée en François. *Voyez* AUNÉE.

Mais il eſt bien étrange que Théophraſte & Dioſcoride, tous deux Grecs, ayent nommé *helenium* des plantes entiérement différentes. Théophraſte met ſon *helenium* au rang des herbes dont on faiſoit des couronnes ou des bouquets, & cet auteur remarque qu'elle approchoit du ſerpolet. Dioſcoride, au contraire, donne à ſon *helenium* une racine d'odeur aromatique, & des feuilles ſemblables à celles de notre bouillon-blanc; de ſorte que par-là ſa deſcription convient du moins à notre aunée pour la racine, & pour les feuilles, qui ſont molles, velues en deſſous, larges dans le milieu, & pointues à l'extrémité. Je crois volontiers que l'*inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes; mais, dira-t-on, la racine de l'aunée des modernes eſt amere, & Horace appelle la ſienne *aigre*: il dit,

Quum crapulâ plenus
Atque acidas *mavult* inulas.

La raiſon de cette différence viendroit de ce que ce poëte parle de l'aunée préparée, ou confite avec du vinaigre & d'autres ingrédiens, de la maniere apparemment que Columelle l'enſeigne, *lib. XII. cap. xlvj.* Il faudroit donc alors traduire le paſſage d'Horace: « Puni de ſa glouronnerie par le mal » qu'elle lui cauſe, il cherche à ſe ragouter par de » l'aunée préparée ».

Pour ce qui regarde Pline, il a rejetté dans ſa deſcription de l'*helenium* celle de Dioſcoride, a emprunté la ſienne de Théophraſte, & autres auteurs grecs, & en même tems il a adopté les vertus & les qualités que Dioſcoride donne à la plante qu'il décrit ſous le nom d'*helenium*; ainſi faiſant errerent ſur erreurs, il a encore donné lieu à pluſieurs autres de les renouveller après lui. Il importe de ſe reſſouvenir dans l'occaſion de cette remarque critique, car elle peut être utile plus d'une fois. (*D. J.*)

HELENOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville épiſcopale d'Aſie dans la Bithynie, autrement nommée *Drepanum*, Drépane; elle étoit ſituée ſur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'étoit le lieu de la naiſſance & de la mort de l'impératrice Hélene, & ce lieu n'eſt plus rien aujourd'hui. (*D. J.*)

HELEPOLE, ſ. m. (*Art milit. & Hiſt.*) machine militaire des anciens propre à battre les murailles d'une place aſſiégée.

Ce mot vient du grec ἑλέπολις, qui eſt compoſé des mots ἑλὼ, *prendre*, & πόλις, *ville*.

L'*helepole* étoit une tour de bois compoſée de pluſieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit ſur les murailles des villes & ſur les breches, pour y faire paſſer les ſoldats dont cette machine étoit remplie.

Parmi les auteurs qui ont écrit de l'*hélépole*, il y en a pluſieurs qui prétendent qu'il y avoit un bélier au premier étage.

Diodore de Sicile & Plutarque ont donné la deſcription du fameux *helépole* de Démetrius Poliorcete au ſiége de Rhodes. Voici celle de Diodore.

„ Démetrius ayant préparé quantité de matériaux „ de toute eſpece, fit faire une machine qu'on ap- „ pelle *helépole*, qui ſurpaſſoit en grandeur toutes „ celles qui avoient paru avant lui. La baſe en étoit „ quarrée. Chaque face avoit 50 coudées. Sa conſ- „ truction étoit un aſſemblage de pourres équarries, „ liées avec du fer; les poutres diſtantes les unes des „ autres, d'environ une coudée, traverſoient cette „ baſe par le milieu pour donner de l'aiſance à ceux „ qui devoient pouſſer la machine. Toute cette „ maſſe étoit miſe en mouvement par le moyen de „ huit roues proportionnées au poids de la machine, „ dont les jantes étoient de fortes coudées d'épaiſ- „ ſeur, & armées de fortes bandes de fer.

„ . . . . . „ Aux encoignures il y avoit des poteaux „ d'égale longueur, & hauts à peu-près de cent „ coudées, reſſemblant panchés les uns vers les autres, „ que la machine étant à neuf étages le premier „ avoit quarante-trois lits, & le dernier n'en avoit „ que neuf „ (On croit que par ces lits il faut entendre les ſolives qui ſoutenoient le plancher de chaque étage, c'eſt le ſentiment de M. de Folard.) „ Trois côtés de la machine étoient couverts de la- „ mes de fer, afin que les feux lancés de la ville ne „ puſſent l'endommager. Chaque étage avoit des „ fenêtres ſur le devant d'une grandeur & d'une fi- „ gure proportionnée à la groſſeur des traits de la „ machine. Au-deſſus de chaque fenêtre étoit élevé „ un auvent, ou maniere de rideau fait de cuir, „ rembourré de laine, lequel s'abaiſſoit par une „ machine, & contre lequel les coups lancés par „ ceux de la place perdoient toute leur force. Cha- „ cun des étages avoient deux larges échelles, l'une „ deſquelles ſervoit à porter aux ſoldats les muni- „ tions néceſſaires, & l'autre pour le retour. Pour „ éviter l'embarras & la confuſion, trois mille qua- „ tre cent hommes pouſſoient cette machine, les „ uns par dedans, les autres par dehors. C'étoit l'élite „ de toute l'armée pour la force & pour la vigueur; „ mais l'art avec lequel cette machine avoit été „ faite facilitoit beaucoup le mouvement „.

Vegece donne auſſi une ſorte de deſcription de ces eſpeces de tours, qu'on va joindre à celle de Demetrius. Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail de ces tours & des autres machines de

Digitized by Google

guerre des anciens, pourront conſulter le *traité de l'attaque & de la défenſe des places des anciens*, par le chevalier Folard.

» Les tours, dit Vegece, ſont de grands bâtimens » aſſemblés avec des poutres & des madriers, & » revêtus avec ſoin de peaux crues ou de couver- » tures de laine, pour garantir un ſi grand ouvrage » des feux des ennemis; leur largeur ſe proportionne » ſur la hauteur: quelquefois elles ont trente piés » en quarré, quelquefois quarante ou cinquante, » mais leur hauteur excede les murs & les tours de » pierre les plus élevés. Elles ſont montées avec art » ſur pluſieurs roues, dont le jeu fait mouvoir ces » prodigieuſes maſſes. La place eſt dans un danger » évident, quand la tour eſt une fois jointe aux mu- » railles: ſes étages ſe communiquent en-dedans » par des échelles, & elle renferme différentes ma- » chines pour prendre la ville. Dans le bas étage eſt » un bélier pour battre en breche. Le milieu con- » tient un pont fait de deux membrures, & garni » d'un parapet de clayonnage. Ce pont pouſſé en- » dehors, ſe place tout d'un coup entre la tour & » le haut du mur, & fait un paſſage aux ſoldats » pour ſe jettter dans la place. Le haut de la tour eſt » encore bordé de combattans armés de longs » épieux, de fleches, de traits & de pierres pour net- » toyer les remparts. Dès qu'on en eſt venu-là, la » place eſt bien-tôt priſe. Quelle reſſource reſte-t-il » à des gens qui ſe confioient ſur la hauteur de leurs » murailles, lorſqu'ils en voyent tout-à-coup une » plus haute ſur leur tête ». Vegece, *traduction de* Segrais. *Voyez* (*Pl. XII. de fortification*) une tour avec ſon pont & ſon belier. (Q)

HELER UN VAISSEAU, (*Marine*) c'eſt lui crier ou parler pour ſavoir quel il eſt, où il va, d'où il vient, *&c.* (*Z*)

HELEUTERIENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle Céſar, *de bell. Gall. lib. VII. cap. lxxv.* Leur alliette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois; tout le reſte de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le Quercy; *Ruteni*, le Rouergue; *Gabali*, le Gévaudan, & *Velauni*, le Velay. (*D. J.*)

HELIADES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) filles du Soleil & de Clymene, ſelon les poëtes. Elles furent, ajoutent-ils, ſi ſenſiblement affligées de la mort de leur frere Phaéton, que les dieux touchés de pitié, les métamorphoſerent en peupliers, ſur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Heliades*, Phaétuſe & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée ſur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une eſpece de gomme qui reſſemble à l'ambre jaune. (*D. J.*)

HÉLIANTHEME, ſ. f. *helianthemum*(*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe; le calice a pluſieurs feuilles, il en ſort un piſtile qui devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique: ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des ſemences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Il y en a pluſieurs eſpeces, & Miller en compte une quinzaine qui ſont cultivées dans les jardins d'Angleterre ſeulement; mais il nous ſuffira de décrire ici la principale, *helianthemum flore luteo*; de Tournefort.

Sa racine eſt blanche, ligneuſe; ſes tiges ſont nombreuſes, grêles, cylindriques, couchées ſur terre & velues; ſes feuilles ſont oblongues, étroites, un peu plus larges que les feuilles d'hyſſope, terminées en pointe mouſſe, oppoſées deux à deux, vertes en-deſſus, blanches en-deſſous, portées ſur des courtes queues.

Ses fleurs ſont au ſommet des tiges, diſpoſées comme en longs épics, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes, en roſe, à cinq pétales, qui renferment pluſieurs étamines jaunes, & qui ſortent d'un calice partagé en trois quartiers, tayé de lignes rouges.

Le piſtil ſe change en un fruit triangulaire, aſſez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rouſſes. Le pédicule de chaque fleur porte à ſa baſe une petite feuille longuette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle paſſe pour vulnéraire & aſtringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ſes feuilles ſont d'uſage; ſes feuilles ſont remplies d'un ſuc gluant, qui rougit légerement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*héliantheme* ordinaire dont nous parlons, avec l'*héliantheme* à tubercules, *helianthemum tuberoſum, ſculentum*, qui eſt un genre de plante tout différent: ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (*D. J.*)

HÉLIAQUE, adj. *terme d'Aſtronomie*. Le lever d'un aſtre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorſque cet aſtre ou cette planete ſort des rayons ou de la lumiere du ſoleil qui l'offuſquoit auparavant par ſa trop grande proximité de cet aſtre.

Le coucher *héliaque* ſe dit du coucher d'un aſtre qui entre dans les rayons du ſoleil, & qui devient inviſible par la ſupériorité de la lumiere de cet aſtre.

Un aſtre ſe leve *héliaquement*, lorſqu'après avoir été en conjonction avec le ſoleil & avoir diſparu, il commence à s'en éloigner aſſez pour redevenir viſible le matin avant le lever du ſoleil. On dit qu'un aſtre ſe couche *héliaquement*, lorſqu'il approche du ſoleil au point de devenir inviſible; de ſorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne ſont qu'une apparition & une diſparition paſſageres, cauſées par le moins ou le plus de proximité d'un aſtre au ſoleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du ſoleil, c'eſt-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes: il faut une diſtance d'environ 10 deg. & pour les étoiles il faut un éloignement plus ou moins conſidérable, ſuivant leur grandeur ou leur petiteſſe. *Voyez* LUNE, PLANETE, & ÉTOILE. *Voyez auſſi* ACHRONIQUE, COSMIQUE. *Harris* & *Chambers*. (*O*)

HÉLIAQUES, ſubſt. m. pl. (*Antiq.*) fête & ſacrifices qu'on faiſoit dans l'antiquité, en l'honneur du ſoleil, que les Grecs nommoient ἡλιαϛ. Son culte paſſa des Perſes en Cappadoce, en Grece, & à Rome, où il devint très-celebre. Nous aurons beaucoup de choſes à en dire, que nous renvoyons aux *articles* MITHRAS & MITHRIAQUES. (*D. J.*)

HÉLIASTE, ſub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athènes.

Le tribunal des *héliaſtes* n'étoit pas ſeulement le plus nombreux d'Athènes, il étoit encore le plus important, puiſqu'il s'agiſſoit principalement dans ſes déciſions, ou d'interpréter les loix obſcures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliaſtes* étoient ainſi nommés, ſelon quelques-uns, du mot ἁλίζω, *l'aſſemble* en grand nombre, & ſelon d'autres, de ἥλιος, *le ſoleil*, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert, qu'on nommoit ἡλιαία.

Les theſmothetes convoquoient l'aſſemblée des *héliaſtes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cent juges. *Voyez* THESMOTHETES. Selon Harpocration, le premier de ces deux nombres ſe tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cent ſe tiroit de trois, ſelon M. Blanchard, un des mem-

Digitized by Google

bres de l'Academie des Inſcriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les theſmothetes, pour remplir le nombre de quinze cent, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient ſortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les aſſemblées des *héliaſtes* n'étoient pas fréquentes, puiſqu'elles auroient interrompu le cours des affaires ordinaires, & l'exercice des tribunaux reglés.

Les theſmothetes faiſoient payer à chacun de ceux qui aſſiſtoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de préſence; ce qui revient à deux ſeſterces romaines, ou une demi-drachme; c'eſt de-là qu'Ariſtophane les appelle en plaiſantant, *les conſreres du Triobole*. Le fond de cette dépenſe ſe tiroit du tréſor public, & cette ſolde s'appelloit μισθὸς ἡλιαστικός. Mais auſſi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard; & s'ils ſe préſentoient après que les orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis.

L'aſſemblée ſe formoit après le lever du ſoleil, & finiſſoit à ſon coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air, les juges avoient du feu; le roi indiquoit l'aſſemblée; & y aſſiſtoit; les theſmotheres liſoient les noms de ceux qui devoient la compoſer, & chacun entroit, & prenoit ſa place, à meſure qu'il étoit appellé. Enſuite ſi les exégeres, dont la fonction étoit d'obſerver les prodiges & d'avoir ſoin des choſes ſacrées, ne s'oppoſoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été ſouvent corrompus par ceux qui étoient intéreſſés à ce qui devoit ſe traiter dans l'aſſemblée.

Le plus précieux monument qui nous reſte ſur le tribunal des *héliaſtes*, eſt le ſerment que prêtoient ces juges entre les mains des theſmotheres. Démoſthene nous l'a conſervé tout entier dans ſon oraiſon contre Timocrate: en voici la forme, & quelques articles principaux.

« Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.

» Je jugerai ſelon les loix & les décîſions du peu» ple d'Athènes & du ſénat des cinq cent.

» Je ne donnerai point mon ſuffrage pour l'éta» bliſſement d'un tyran, ou pour l'oligarchie.

» Je ne conſentirai point à ce qui pourra être » dit ou opiné, qui puiſſe donner atteinte à la li» berté du peuple d'Athènes.

» Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui » ont été condamnés à mort.

» Je ne forcerai point à ſe retirer ceux à qui les » loix & les ſuffrages du peuple & du tribunal, ont » permis de reſter.

» Je ne me préſenterai point, & je ne ſouffrirai » point qu'aucun autre, en lui donnant mon ſuffra» ge, entre dans aucune fonction de magiſtrature, » s'il n'a au préalable rendu ſes comptes de la fon» ction qu'il a exercée.

» Je ne recevrai point de préſent dans la vûe de » l'exercice de ma fonction *d'héliaſte*, ni directe» ment, ni indirectement, ni par ſurpriſe, ni par » aucune autre voie.

» Je porterai une égale attention à l'accuſateur » & à l'accuſé; & je donnerai mon ſuffrage ſur ce » qui aura été mis en conteſtation.

» J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cé» rès; & ſi je viole quelqu'un de mes engagemens, » je les prie d'en faire tomber la punition ſur moi » & ſur ma famille; je les conjure auſſi de m'accor» der toutes ſortes de proſpérités, ſi je ſuis fidele à » mes promeſſes.

Il faut lire dans Démoſthene la ſuite de ce ſerment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à ſa cauſe. Mais j'aurois bien voulu que cet orateur ou Pauſanias, nous euſſent expliqué pourquoi dans ce ſerment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs ſuffrages nous eſt connue: il y avoit une ſorte de vaiſſeau ſur lequel étoit un tiſſu d'oſier, & par-deſſus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un quarré long, qui large par le haut, ſe rétréciſſoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos égliſes.

L'urne de bois nommée κύρος, étoit celle où les juges jettoient le ſuffrage de la condamnation de l'accuſé; celle de cuivre nommé ἄφεσις, recevoit les ſuffrages portés pour l'abſolution.

C'eſt devant le tribunal *des héliaſtes*, que fut traduite la célebre & généreuſe Phrynée, dont les richeſſes étoient ſi grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Alexandre, ſi on vouloit lui faire l'honneur d'employer ſon nom dans une inſcription qui en rappellât la mémoire. Ses diſcours, ſes manieres, les careſſes qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la ſauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en ſéduiſant les perſonnes de tout âge.

Ce fut encore dans une aſſemblée des *héliaſtes*, que Piſiſtrate vint ſe préſenter couvert de bleſſures qu'il s'étoit faites, auſſi-bien qu'aux mulets qui traînoient ſon char. Il employa cette ruſe pour attendrir les juges contre ſes prétendus ennemis, qui jaloux, diſoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il ſoutenoit ſes intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amuſoit à la chaſſe. Il réuſſit dans ſon deſſein, & obtint des *héliaſtes* une garde, dont il ſe ſervit pour s'emparer de la ſouveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux dans cette conceſſion, que Solon qui étoit préſent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (*D. J.*)

HELICE, ſ. f. en *Aſtronomie*. C'eſt une conſtellation appellée plus ordinairement *la grande ourſe*. *Voyez* OURSE. (*O*)

HELICE, eſt la même choſe que *ſpirale*; mais ce dernier mot eſt plus uſité. *Voyez* SPIRALE. (*O*)

HÉLICE, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux. 1°. *Hélice* étoit une ancienne ville de Thrace ſur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponneſe dans l'Achaie proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Theſſalie. 4°. Ce mot déſigne dans Feſtus Avienus, *Orat. Maris. v. 588*, un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande, *Attagus*. Cet étang eſt l'étang de Thau. (*D. J.*)

HÉLICES *ou* VRILLES, ſub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainſi les petites volutes ou caulicules qui ſont ſous la fleur du chapiteau corinthien; & *hélices* entrelacées, celles qui ſont tortillées enſemble, comme au chapiteau des trois colonnes de *Campo-Vaccino* à Rome. (*P*)

HÉLICHRYSUM, ſub. maſ. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le diſque de la fleur contient pluſieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, ſupporté par un placenta nud: le tout eſt renfermé dans un calice écailleux, luiſant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 eſpeces d'*hélichryſum*, entre leſquelles celle que nous nommons IMMORTELLE, paſſe pour avoir des vertus en médecine. *Voyez* IMMORTELLE.

Pluſieurs eſpeces d'*hélichryſum* ſe trouvent dans les jardins de plaiſance. Celle que les Botaniſtes appellent *hélichryſum, flore ſuavi rubente*, y fait un grand

Digitized by Google

ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable des fleurs. L'*helichrysum* oriental eſt une eſpece précieuſe, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant ; on en orne les chapelles en Portugal & en Eſpagne. L'*helichrysum* d'Afrique, *helichrysum arboreum*, *africanum*, *salvia folio*, *odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réuſſit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve juſqu'à douze & quinze pieds de hauteur. Tous les autres *helichrysum* ſi d'Afrique forment de jolis arbriſſeaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enſeigne la méthode.

Le nom *helichrysum* ſignifie *or de ſoleil*, parce que le calice de cette plante eſt d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (*D. J.*)

HELICITES, ſub. maſc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du vj. ſiecle : ils menoient une vie ſolitaire, & enſeignoient que le ſervice divin conſiſtoit en de ſaints cantiques, & de ſaintes danſes avec les religieuſes, à l'exemple de Moyſe & de Marie, ſur la perte de Pharaon. *Exod. 15.* Alexand. Roſſ, *Traité des religions.* (*G*)

HELICOIDE, adj. *terme de Géometrie.* Parabole *hélicoïde*, ou ſpirale parabolique, eſt une ligne courbe, qui n'eſt autre choſe que la parabole commune appollonienne, dont l'axe eſt plié & roulé ſur la circonférence d'un cercle. *Voyez* PARABOLE. La parabole *hélicoïde* eſt donc la ligne courbe qui paſſe par les extrémités des ordonnées à la parabole, leſquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en queſtion.

Suppoſez, par exemple, que l'axe de la parabole commune ſoit roulé ſur la circonférence du cercle *B D M.* (*Pianc. coniq. fig. 11.*) pour lors la ligne courbe *B F G N A*, qui paſſe par les extrémités des ordonnées *C F*, & *D G* devenues convergentes vers le centre du cercle *A*, conſtitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoïde* ou *ſpirale.*

Si l'arc *B C* pris pour abſciſſe eſt appellé *x*, & que la partie *C F* du rayon, priſe pour ordonnée, ſoit appellée *y*, & qu'on faſſe la paramede de la parabole = *l*, la nature de cette courbe ſe trouvera exprimée par cette équation $l x = y y$. *Voyez* COURBE & EQUATION. *Chambers.* (*O*)

* HELICON, ſ. f. (*Géog.*) montagne de Béotie, voiſine du Parnaſſe & du Cythéron ; elle étoit conſacrée à Apollon & aux Muſes. La fontaine Hypocrène en arroſoit le pied ; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagura*, ou *Zagaya.* Elle eſt ſituée dans la Livadie ; & les Poëtes qui l'invoquent & qu'elle inſpire, en ſont bien éloignés.

* HELICONIADES *ou* HELICONIDES, ſub. f. pl. (*Mythologe.*) ſurnom que les Poëtes donnent aux Muſes. Il eſt emprunté du mont Hélicon qu'ils regardent comme une de leurs demeures. *Voyez* HELICON.

HELICOSOPHIE, ſub. f. (*Mathém.*) Quelques géometres ont appellé ainſi l'art de tracer des hélices ou des ſpirales. *Voyez dans l'hiſtoire de l'Académie des Sciences de 1741*, la deſcription de différens compas propres à cet objet. (*O*)

* HELINGUE, ſub. fém. (*Corderie*) bout de corde attachée d'une de ſes extrémités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. *Voyez l'article* CORDERIE.

HELIOCENTRIQUE, adj. (*Aſtron.*) épithete que les Aſtronomes donnent au lieu d'une planete vûe du ſoleil, c'eſt-à-dire au lieu où paroîtroit la planete, ſi notre œil étoit dans le centre du ſoleil ; ou ce qui revient au même, le lieu *heliocentrique* eſt le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planete ſi nous étions placés au centre du ſoleil. *Voyez* LIEU.

Ce mot eſt compoſé de ἥλιος, *ſoleil* ; & de κέντρον, *centre.*

C'eſt pourquoi le lieu *heliocentrique* n'eſt autre choſe que la longitude d'une planete vûe par un œil placé dans le ſoleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planete eſt l'angle que la ligne menée par le centre du ſoleil, & le centre de la planete fait avec le plan de l'écliptique. *Voyez* LATITUDE.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle *K L M* (*Pl. Aſtron. fig. 62. n°. 2.*) repréſente l'orbite de la terre autour du ſoleil, & qu'un cercle *A N B n*, repréſentant l'orbite de la planete, ſoit placé de maniere qu'il ſoit incliné ſur le plan de l'autre ; quand la planete ſe trouve en *N*, ou en *n*, leſquels points ſont appellés *les nœuds*, la planete paroîtra dans l'écliptique, & par conſéquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers *P*, alors étant vûe du ſoleil *R*, elle paroîtra décliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & de l'inclinaiſon de la ligne *R P* ſur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & ſa meſure ſera l'angle *P R q*, la ligne *P q* étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toûjours en augmentant juſqu'à ce que la planete arrive au point *A*, qu'on appelle *limite*, & qui eſt à 90 degrés des nœuds. *Voyez* LIMITE. Et depuis ce point *A*, elle ira en diminuant juſqu'à ce que la planete arrive au point *N*. Enſuite elle augmentera juſqu'à ce que la planete arrive au point B oppoſé au point *A*. Enfin, elle diminuera de nouveau juſqu'à ce que la planete arrive au point *n*, &c. *Chambers.* (*O*)

HELIOCOMETE, ſub. fém. (*Aſtron. & Phyſ.*) comme qui diroit comete du ſoleil ; phénomene qui a été remarqué quelquefois au coucher du ſoleil. Sturmius & d'autres qui l'ont vû, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le ſoleil reſſemble alors à une comete. C'eſt une longue queue ou colonne de lumiere attachée & comme trainée par cet aſtre dans le tems qu'il ſe couche, à-peu-près de la même maniere qu'une comete traîne ſa queue. *Voyez* COMETE.

Dans l'*héliocomete* obſervé à Gypſwald le 15 Mars 1702 à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le ſoleil n'avoit que la moitié de la largeur du diametre du ſoleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large : ſa largeur avoit plus de cinq diametres du ſoleil, & elle ſuivoit la même route que le ſoleil : ſa couleur étoit jaune près du ſoleil, & s'obſcurciſſoit en s'en éloignant. On ne la voyoit peinte que ſur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute ſa force l'eſpace d'une heure, & diminua enſuite inſenſiblement & par degrés. *Harris & Chambers.*

Ce phénomene paroît avoir rapport à celui de la lumiere zodiacale & de l'aurore boréale. *Voyez* LUMIERE ZODIACALE, & AURORE BORÉALE. (*O*)

HELIOGNOSTIQUES, ſub. m. pl. (*Théolog.*) ſecte juive, ainſi appellée du nom grec ἥλιος, qui ſignifie *ſoleil*, & γινώσκω, *je connois* ; parce que ceux qui la compoſoient, reconnoiſſoient le ſoleil pour dieu, & l'adoroient par une idolâtrie qu'ils avoient priſe des Perſes. Il falloit que cette ſuperſtition fût bien ancienne parmi les Juifs, puiſque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. (*G*)

HELIOMETRE, ſub. maſ. *ou* ASTROMETRE, (*Aſtron.*) inſtrument inventé en 1747 par le ſavant M. Bouguer, de l'Académie royale des Sciences, pour meſurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent les diametres des aſtres,

Digitized by Google

particulierement ceux du ſoleil & de la lune. *Voyez* MICROMETRE. Quiconque entend les principes de l'Aſtronomie, ſait de quelle importance il eſt pour ſa perfection de connoître d'une maniere préciſe les diametres des aſtres ; cependant juſqu'à préſent on n'avoit trouvé aucun moyen de les meſurer avec juſteſſe ; juſques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'Académie en 1748, qu'on eût ſi éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il ſe pourroit faire que ces deux planetes différaſſent plus de la forme ſphérique, que n'en differe la terre ; ſans cependant qu'on s'en fût encore apperçu. L'inſtrument de M. Bouguer ſupplée à ce qui manquoit en cette partie à l'Aſtronomie. On pourra par ſon moyen obſerver les diametres du ſoleil & de la lune, avec infiniment plus de juſteſſe, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet uſage. De ſorte que les Aſtronomes aidés de cet inſtrument, ſeront en état à l'avenir de meſurer avec la plus grande exactitude les diametres de ces aſtres, & par conſéquent de déterminer préciſément leur rapport. Il eſt compoſé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un ſeul oculaire ; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce ſoit ſon extrémité ſupérieure qui ſoit la plus groſſe à cauſe de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de ſon oculaire & de ſon micrometre. Telle eſt la conſtruction du nouvel inſtrument, conſtruction fort ſimple, & qui dans l'uſage répondra parfaitement à cette ſimplicité.

Lorſqu'on dirigera l'*héliometre* vers le ſoleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes ; il ſe formera à ſon foyer deux images à cauſe des deux verres. Chacune de ces images ſeroit entiere ſi la lunette étoit aſſez groſſe par en-bas ; mais il n'y aura réellement que deux eſpeces de ſegmens ou comme deux croiſſans adoſſés ; ce ne ſeront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui ſeront voiſines, & qui peut-être même ſe toucheront, repréſenteront les deux bords oppoſés de l'aſtre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverſer les apparences. Ainſi au lieu de ne voir qu'un des bords du diſque, comme cela arrive, lorſqu'on ſe ſert d'une lunette de quarante ou cinquante piés, parce que le reſte de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura préſente ſous les yeux, & ſi l'on veut préciſément dans le même endroit du réticule, les deux extrémités du même diametre, malgré l'extrême intervalle qui les ſépare, ou la grande augmentation apparente du diſque. Les deux images au lieu de ſe toucher, pourront ſe trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire paſſer un peu l'une ſur l'autre : il n'y aura toûjours qu'à meſurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords ; & lorſque dans un autre tems, le diametre de l'aſtre plus ou moins éloigné de la terre, ſe trouvera plus grand ou plus petit, lorſque les deux images en augmentant ou en diminuant, ſe ſeront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles ſe ſeront un peu écartées, il n'y aura qu'à en meſurer de nouveau la diſtance, & on aura de cette ſorte l'augmentation ou la diminution qu'aura ſouffert le diametre, & par conſéquent ſes différences. M. Bouguer eſt le maître par la conſtruction de ſon inſtrument d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de ſéparer ou de faire prendre un peu l'un ſur l'autre les deux diſques ou les deux croiſſans adoſſés. On n'expliquera point la maniere dont M. Bouguer produit cet effet, ce ſera une choſe facile pour quiconque entend ces matieres-là ; la partie qui leur devient commune dans le ſecond cas ne peut pas manquer de ſe bien diſtinguer, puiſque l'intenſité de ſa lumiere eſt deux fois plus forte que celle du reſte. On peut en ſe ſervant de cet inſtrument meſurer tous les diametres avec la même facilité, puiſqu'en tournant l'*héliometre*, on voit toûjours du même coup d'œil les deux bords oppoſés du diſque à côté l'un de l'autre. Il n'eſt pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'obſervation d'un fait très-ſinguliet, auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendit. Il a pendant le mois d'Octobre 1747, trouvé conſtamment ſur le midi le diametre vertical du ſoleil un peu plus grand que l'horiſontal, quoique le premier de ces diametres fût diminué un peu, comme il l'eſt toûjours par les réfractions aſtronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois, & que le ſoleil lui eût toûjours paru allongé dans le ſens de ſon axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore aſſez conſtaté ; & l'obſervant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomene qui n'eſt pas moins digne de remarque, & qui vraiſemblablement ſeroit reſté inconnu ſans le ſecours de ſon inſtrument. Il s'eſt aſſuré que les deux bords de l'aſtre, le ſupérieur & l'inférieur, ne ſont pas également ſi bien terminés, que le reſte du diſque ; d'où il réſulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le ſens vertical ; ce qui vient de la décompoſition que ſouffre la lumiere en traverſant obliquement notre atmoſphere, ou la maſſe d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction aſtronomique* ; il eſt queſtion de la décompoſition de la lumiere, en tant qu'elle eſt formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le verd, &c. Les rayons bleus & violets qui partent du haut du diſque, en même tems que les rayons des autres couleurs, ſont ſujets à un peu plus de réfraction que ces derniers, ils ſe courbent un peu davantage ; ils nous paroiſſent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illuſion ordinaire des réfractions. C'eſt tout le contraire ſi on jette la vûe ſur le bord inférieur ; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui ſouffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons ſe courbant moins, rapportent donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas, & doivent donc faire paroître un peu en deſſous la partie inférieure du diſque qu'ils étendent pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même diſque par ſa partie ſupérieure. C'eſt ainſi que M. Bouguer explique l'extenſion du diametre vertical à laquelle on n'avoit nullement penſé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ſes obſervations. On ne donnera pas de deſcription particuliere de cet inſtrument ; il eſt ſi ſimple qu'on s'en formera une idée fort juſte, en jettant ſeulement les yeux ſur la figure. (*T*)

HELIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Céléſyrie, ſelon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple conſacré au ſoleil, dont les reſtes ſont un monument précieux d'antiquités ; car on ne doute guere que la ville d'*Héliopolis* en Céléſyrie, ne ſoit *Balbec* de nos jours, comme Maundrell l'établit dans ſon voyage d'Alep à Jeruſalem. *Voyez* l'ouvrage intitulé, *Deſcription des ruines d'Héliopolis*, avec leur repréſentation en taille-douce. *La Haye*, 1757, *in-folio*.

2°. *Héliopolis*, ou la ville du ſoleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon ; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable ſur ce point, puiſqu'il avoit paſſé une partie de ſa vie en Egypte.

Digitized by Google

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleurissoit sous le regne de Ptolomée Philadephe, environ 300 ans avant J. C. Il composa en grec l'hiſtoire des XXXI. dynaſties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célebre qui eſt ſouvent cité par les auteurs anciens. Le tems nous l'a ravi, il ne nous en reſte que quelques fragmens tirés des extraits ſecs de Jules l'Afriquain; on les trouvera dans la chronique d'Euſebe, & dans Georges Syncelle. (*D. J.*)

HÉLIOSCOPE, ſ. m. *terme d'Optique.* C'eſt une lunette à longue vûe qui ſert particulierement à obſerver le ſoleil, & qui eſt faite de telle ſorte, que l'œil n'en reçoit aucuns dommages. Ce mot eſt grec, compoſé d'ἥλιος, *ſoleil*, & σκέπτομαι, *video, ſpecto, je regarde, je conſidere.*

L'*héliоſcope* n'eſt autre choſe qu'une lunette, dans laquelle on a placé un verre enfumé pour empêcher la grande lumiere du ſoleil de bleſſer l'organe. C'eſt du moins à quoi les meilleurs *helioſcopes* ſe réduiſent. (*O*)

HELIOTROPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) Les Botaniſtes comptent au-moins dix eſpeces d'*héliotrope*; décrivons ici celle que Tournefort appelle *héliotropium majus Dioſcoridis*, qui eſt la plus commune.

Sa racine eſt ſimple, menue, ligneuſe, dure; ſa tige eſt haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moëlle ſongueuſe, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en-dehors. Ses feuilles ſont placées à l'origine des rameaux, & ſur ces mêmes rameaux: elles ſont cotonneuſes, ovalaires, ſemblables à celles du baſilic, mais plus blanches & plus rudes, du reſte de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des rameaux, ſur de petites tiges, leſquelles ſont recourbées comme la queue des ſcorpions; elles ſont rangées ſymmétriquement, petites, blanches, d'une ſeule piece en entonnoir; leur centre eſt ridé en maniere d'étoile, & elles ſont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice eſt couvert de duvet; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines, anguleuſes d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante eſt cultivée, parce qu'elle eſt toute d'uſage. Elle contient un ſel tartareux, de ſaveur falée, accompagné de ſel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la diſtillation. Elle eſt réſolutive, apéritive, & déterſive: elle paſſe pour réprimer les petites excroiſſances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'*héliotrope* que les Botaniſtes appellent *ricinoïdes*, ou *tricoccum*, eſt connu des François ſous le nom de *tournefol*. *Voyez* TOURNESOL. (*D. J.*)

HELIOTROPE, (*hiſt. nat. Lithologie*) pierre précieuſe, demi-tranſparente, dont la couleur eſt verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaſpe oriental*; mais la tranſparence de l'*héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaſpe qui eſt une pierre opaque. M. Hill prétend que l'*héliotrope* differe du jaſpe, en ce que la couleur de la premiere eſt d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaſpe eſt d'un verd plus décidé. Peut-être l'*héliotrope* eſt-elle la même choſe que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'*héliotrope* ſe trouvoit, ſuivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique, & dans l'iſle de Chypre; il y en a auſſi en Allemagne & en Bohême. Boece de Boot dit qu'il y en a de ſi grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir les tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuſes à cette pierre, ceux qui ſeront curieux de les ſavoir, les trouveront dans Pline, *hiſt. nat. livre XXXVII. chap. xx.* (—)

HELIX, *en terme d'Anatomie*, ſe prend pour tout le circuit ou tout extérieur de l'oreille de l'homme. *Voyez* OREILLE.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de ſa cavité, s'appelle *anthelix*. *Voyez* ANTHELIX.

HELLANODIQUES, ſ. m. pl. (*hiſt. anc.*) officiers qui préſidoient aux jeux ſacrés d'Olympie, inſtitués lors du rétabliſſement de ces jeux par Iphitus. Leur fonction étoit de préſider aux jeux; de donner des avertiſſemens aux athletes avant que de les y admettre; de leur faire enſuite prêter ſerment qu'ils obſerveroient les loix uſitées dans ces jeux, d'en exclure ceux des combattans qui manqueront au rendez-vous général, & ſur-tout de diſtribuer les prix. On en appelloit ſouvent de leurs déciſions au ſénat d'Olympie, & ſous les empereurs à l'agnoſthete ou ſur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéatre avant le lever du ſoleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les ſtatues qu'on érigeoit aux athletes ne ſurpaſſaſſent la grandeur naturelle, de peur que le peuple qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins, ne s'aviſât en voyant leurs ſtatues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux. (*G*) *Voy.* auſſi l'art. HELLENODICES.

HELLAS, (*Geog. anc.*) Ce nom a pluſieurs ſignifications différentes, qu'il ne faut pas confondre; tantôt il ſignifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Theſſalie, tantôt une grande partie de la Grece, diſtinguée de l'Epire, de la Macédoine, du Péloponeſe, &c. Mais pour éviter les détails, je remarquerai ſeulement deux choſes: 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui ſignifient *la Grece propre & les Grecs*, ne ſe bornerent point là, & qu'ils furent employés pour déſigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de *Grece*. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Etolie, qui fit une ligue à part, à laquelle ſe joignirent les Acarnaniens. (*D. J.*)

HELLEDA ou HELLIGEA, (*Géog.*) riviere de Suede, dans la Gothie méridionale, qui ſe jette dans la mer Baltique dans la province de Blekingie.

HELLEBORE, (*mat. med.*) *Voyez* ELLEBORE.

HELLENES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Grecs ſe donnerent en leur propre langue: le ſingulier de ce nom eſt *hellen*, un grec. Mais Thucydide conclud du ſilence d'Homere, qu'au tems de la guerre de Troie, les Grecs n'avoient point de nom général qui déſignât la nation grecque priſe collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce ſens, n'avoit point encore cette acception. Il ſe prenoit ſeulement pour les habitans du pays d'Hellas, ſoit que ce pays fut une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs, ou que ce fût un canton de Grece dans la Theſſalie, il n'importe; c'étoit un pays particulier de la Grece: en effet, Homere diſtingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainſi le fameux paſſage de Denys d'Halycarnaſſe, qui a tant exercé les critiques modernes, & qui ne conſiſte qu'en ces trois mots, ἀρχαιολογία ἑλληνικὴ, ſignifie tout ſimplement, *Argolica veteſtiora ſunt Hellenicis*, les Argiens ſont plus anciens que les *Hellenes*. (*D. J.*)

HELLENISME, ſ. m. (*Gram.*) C'eſt un idotiſme grec, c'eſt-à-dire, une façon de parler exclu-

ſivement

Digitized by Google

vement propre à la langue grecque, & éloignée des lois générales du langage. *Voyez* IDIOTISME. C'eſt le ſeul *article* qui, dans l'Encyclopédie, doive traiter de ces façons de parler; on peut en voir la raiſon au *mot* GALLICISME. Je remarquerai ſeulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'*helléniſme* y eſt mis au nombre des figures de conſtruction propres à cette langue. Voici ſur cela quelques obſervations.

1°. Cette maniere d'enviſager l'*helléniſme*, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déjà été relevée à l'occaſion du mot *galliciſme*; ſavoir que les *helléniſmes* ne ſont qu'en latin. Mais ils ſont premierement & eſſentiellement dans la langue grecque, & leur eſſence conſiſte à y être en effet un écart de langage excluſivement propre à cette langue. C'eſt ſous ce point de vûe que les *helléniſmes* ſont enviſagés & traités dans le livre intitulé, *Franciſci Vigeri Rothomagenſis de præcipuis græcæ dictionis idiotiſmis libellus*. L'ordre des parties d'oraiſon eſt celui que l'auteur a ſuivi; & il eſt entré ſur les idiotiſmes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogeveen y a ajoûté pluſieurs idiotiſmes, & des notes très-ſavantes & pleines de bonnes recherches.

2°. Ce n'eſt pas ſeulement l'*helléniſme* qui peut paſſer dans une autre langue, & y devenir une figure de conſtruction; tout idiotiſme particulier peut avoir le même ſort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de ſortes de figures de conſtruction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marſais paroît avoir ſenti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de conſtruction aux *articles* CONSTRUCTION & FIGURE: il n'y cite l'*helléniſme*, que comme un exemple de la figure qu'il appelle *imitation*. Mais il n'a pas encore porté la réforme auſſi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait expoſé nettement le principe.

3°. Ce principe eſt, que ces locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le ſont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la conſtruction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, ſi l'on veut en ſaiſir le ſens.

Voici, par exemple, dans Virgile (*Æn. iv.*) un *helléniſme*, qui n'eſt qu'une phraſe elliptique:

Omnia Mercurio ſimilis, vocemque, coloremque,
Et crines flavos, & membra decora juventæ.

L'analyſe de cette phraſe en ſera-t-elle plus lumineuſe, quand on aura doctement décidé que c'eſt un *helléniſme*? Faiſons cette analyſe comme les Grecs mêmes l'auroient faite. Ils y auroient ſouſentendu la prépoſition κατὰ, ou la prépoſition κατὰ; les Latins y ſous-entendoient les prépoſitions équivalentes *ſecundùm* ou *per*: *ſimilis Mercurio* ſecundùm *omnia*, & ſecundùm *vocem*, & ſecundùm *colorem*, & ſecundùm *crines flavos*, & ſecundùm *membra decora juventæ*. L'ellipſe ſeule rend ici raiſon de la conſtruction; & il n'eſt utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'origine de la locution, quand elle eſt expliquée.

Mais les Grammatiſtes, accoutumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une eſpece de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de ſagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils ſe réuniſſent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & sûr de la Philoſophie qui puiſſe appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumiere ſe répand ſur tout le ſyſtême grammatical, & diſſipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent ſouvent leur exiſtence qu'à la foibleſſe de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*E. R. M.*)

HELLENISTES, ſub. m. plur. (*Hiſt. anc.*) nom qui paroît donné dans l'Ecriture-ſainte, aux Juifs d'origine ou proſélites établis en Grece, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Helléniſtes*, fort obſcur par lui-même, ſe trouve ſeulement dans le nouveau Teſtament; les plus grands critiques du dernier ſiecle ont cherché avec ſoin quels gens il faut entendre par les *Helléniſtes*, dont il eſt fait mention dans les chapitres vj, ℣. 1, ix, ℣. 29, & xj, ℣. 20, des actes des apôtres.

Scaliger penſe que ces *Helléniſtes* n'étoient autre choſe que les Juifs d'Alexandrie. Heinſius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raiſon, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïſmes & de ſyriaciſmes, comme eſt le grec des Septante, qui ont traduit la Bible; & ces ſortes de Juifs liſoient cette traduction dans leurs ſynagogues. Suivant Saumaiſe, les *Helléniſtes* ſont des Grecs proſélytes du Judaïſme; M. Simon penſe à-peu-près de même, en diſtinguant deux ſortes de Juifs, les Hébreux, c'eſt-à-dire, les habitans de la Paleſtine & de la Chaldée, & les *Helléniſtes*, c'eſt-à-dire les Juifs qui parloient grec.

Voſſius me ſemble encore plus exact; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions, avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Helléniſtes*; ſelon lui, les Juifs étoient ceux qui ſouffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce ſont, ajoûte-t-il, les zélés dont parle Joſephe. Les *Helléniſtes* au contraire, ſe prêtoient volontiers au joug & aux uſages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont eſt perſuadé que les *Helléniſtes* des chap. vj. & ix. des actes des apôtres, ſont les *Helléniſtes* Syriens de M. Simon & de Voſſius, leſquels ſoûmis par les Grecs, s'accommodoient de leurs mœurs & de leurs coûtumes: c'étoient-là ces chrétiens proſélytes, qui ſe plaignoient des Hébreux, c'eſt-à-dire, des Juifs de la Paleſtine. « Alors (dit le texte ſacré, act. vj. verſ. 1.) le nombre des » diſciples ſe multiplia, il s'éleva un murmure » des *Juifs* Grecs, contre les *Juifs* Hébreux, de ce » que leurs veuves ſe voyoient mépriſées dans la » diſpenſation de ce qui ſe donnoit chaque jour »; ἐγένετο γογγυσμὸς τῶν ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς ἑβραίους, &c. Mais en même tems, ſelon M. Fourmont, les *Helléniſtes* du chap. xj. verſ. 20. des actes, ne ſont ni des Juifs Hébreux, ni des Juifs Grecs; loin de-là, ce ſont les Payens, les Gentils de Grece, auxquels la viſion de S. Pierre permettoit d'annoncer l'Evangile.

En effet, preſque tous les critiques ſuppoſent dans leurs explications, que les *Helléniſtes* des chap. vj. & ix. des actes, étoient les mêmes que ceux dont il eſt parlé dans le chap. xj; cependant ils ne paroiſſent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en ſuivre l'eſprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'eſt que le même mot *Helléniſtes*, Ἑλληνίσται, eſt donné aux uns comme aux autres; & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre paſſage ni du texte ſacré, ni des auteurs profanes, où ſe trouve ce terme; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne ſommes pas de ce nombre. (*D. J.*)

* HELLENISTIQUE, (*Langue*) *Hiſt. eccléſ.*

On croit que c'eſt la langue en uſage parmi les Juifs Grecs, & celle dans laquelle la verſion des Septante a été faite, & les livres du nouveau Teſtament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de ſynagogue*. Ainſi il y avoit autrefois un grec de ſynagogue, comme de nos jours il y a en Eſpagne un eſpagnol de ſynagogue. L'*helléniſtique* étoit un compoſé d'hébraïſme & de ſyriaciſme; Saumaiſe n'eſt pas de ce ſentiment, mais on ne ſait trop ſur quoi fondé: il ne diſpute le plus ſouvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés ſur cette matiere.

HELLENODICES, ſ. m. (*Antiq.*) préſident, juge, & directeurs des jeux agoniſtiques.

Les *hellénodices* ou *hellénodiques*, étoient des magiſtrats diſtingués, qui préſidoient aux jeux de la Grece, & qui furent inſtitués lors du rétabliſſement des jeux olympiques par Iphytus, 408 ans après la priſe de Troie, & 23 ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un ſeul *hellénodice*, enſuite deux, bien-tôt après on en créa trois; enfin on en augmenta le nombre juſqu'à neuf, ſavoir trois pour les courſes des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la diſtribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur aſſemblée, qu'on appelloit *helléniodicée*; c'étoit originairement un certain eſpace de terrein de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale étoit de préſider aux jeux ſacrés, d'y maintenir l'ordre, la diſcipline, d'adjuger & de diſtribuer les prix: pour prévenir toute injuſtice, autant qu'il étoit poſſible, ils prétoient ſerment de ne ſe point laiſſer gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raiſon, pour laquelle ils admettoient, ou refuſoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de réſider dix mois dans l'helléniodicée, avant la célébration des jeux, afin de s'inſtruire à fond des ſtatuts agoniſtiques, & de veiller à ce que ceux qui ſe propoſoient pour les combats, fiſſent exactement leurs exercices préparatoires, & fuſſent inſtruits dans toutes les loix de l'agoniſtique, par les nomophylaces, c'eſt-à-dire les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient ſur un regiſtre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice; enſuite, après leur avoir expoſé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire paſſer comme en revûe dans le ſtade, pour ſavoir s'il y avoit dans l'aſſemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athletes des reproches à faire, qui puiſſent être à leur charge un ſujet d'excluſion, comme la qualité d'eſclave, une action criminelle, un vol, *&c.* Enfin, quand il n'y avoit aucune dépoſition valable, les athletes prétoient entre les mains des *hellénodices* le ſerment ſolemnel par lequel ils s'engageoient d'obſerver les lois preſcrites dans chaque ſorte de combats.

Ce même jour les *hellénodices* ſe rendoient dans la place avant le lever du ſoleil pour apparier les courſes, & pour que toutes choſes fuſſent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur ſolemnité, ils étoient aſſis la tête nue, à l'une des extrémités du ſtade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où ſe terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, ſur une eſpece de gradin élevé, les palmes, les couronnes, & les prix deſtinés aux vainqueurs; quelquefois les athletes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du ſtade où ils avoient triomphé, mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui diſtribuoit de ſa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la courſe des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux ſe préſenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables: « Fiez-» vous à moi, Alexandre; de la maniere dont vous » avez gagné la victoire à la courſe, vous en rem-» porterez bien d'autres à la guerre ». Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, juſques à former les grandes entrepriſes qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit ſouvent des ſtatues en l'honneur des athletes victorieux, ſur-tout dans les olympioniques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces ſtatues fuſſent plus grandes que nature; & c'eſt à quoi les *hellénodices* prenoient garde de ſi près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportoient pas moins d'attention qu'à l'examen ſévere des athletes & à toute autre partie de leur diſtrict. En effet, s'il ſe trouvoit quelqu'une de ces ſtatues qui ſurpaſſât la grandeur naturelle, ils la faiſoient auſſi-tôt jetter par terre. Sans-doute qu'ils en agiſſoient ainſi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop diſpoſé à rendre aux athletes des honneurs divins, ne s'aviſât en voyant leurs ſtatues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La juriſdiction des *hellénodices* ne réuniſſoit pas les avantages de la durée à ceux de ſon importance, car elle finiſſoit le jour même avec les jeux; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la juſtice & de l'impartialité. Auſſi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur ſerment, ils remettoient toûjours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faiſoit en faveur de certains athletes, juſqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Cependant, quelque déférence qu'euſſent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accuſés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de perſonnes; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévû, qui obligeoit les athletes d'en appeller au ſénat d'Olympie, lequel alors décidoit en dernier reſſort ces ſortes d'affaires agoniſtiques. Enfin, aux jeux Pithiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur; je crains bien que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je ſais du-moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Panis roi de Chalcide, a paſſé en proverbe, pour caractériſer un jugement d'ignorance & de faveur. (*D. J.*)

HELLENOTAMIENS, ſ. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athènes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (*D. J.*)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HELLEQUIN, ſ. m. (*Gram.*) vieux terme françois du xiij. & du xiv. ſiecle; nous ne l'expliquons ici, que parce qu'il eſt peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des chevaliers armés qui apparoiſſoient de nuit, & qui combattoient enſemble dans les airs: c'eſt un des moindres traits de la ſuperſtition & de la barbarie de ces tems ténébreux. Raoul de Preſles, dans *ſa traduction* du livre de S. Auguſtin de la Cité de Dieu, parle « de » *hellequins*, de dame Abonde, des eſpéris nom-» mées *Fées*, qui apperent és étables & ès arbres, » & auſſi de diables épicaltes ». Dame Abonde étoit,

Digitized by Google

selon la croyance générale, la principale des fées bienfaisantes, qui venoient la nuit dans les maisons, & y apportoient toutes sortes de biens. Les diables épicaïles sont manifestement des incubes, que les Grecs appelloient *épialtes*, ἐφιάλτου. *Voyez* INCUBE. (*D. J.*)

HELLER, f. m. (*Comm.*) nom usité en Allemagne pour désigner une monnoie imaginaire, qui est la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France: il y a des pieces de trois *hellers* en Silésie & en Saxe; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. *Voyez* KREUTZER.

HELLESPONT, f. m. (*Géog.*) fameux canal ou détroit qui sépare l'Europe & l'Asie, & qui est indifféremment nommé par les modernes, *le bras de S. Georges*, les *bouches de Constantinople*, le *détroit de Gallipoli*, ou le *détroit des Dardanelles*. *Voyez* DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Hellespont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traversant, pour s'enfuir dans la Colchide, avec son frere Phryxus, chargés tous deux de la toison d'or, tomba malheureusement dans cette mer, où elle périt. On y arrive par diverses routes, après avoir laissé derriere soi, à droite ou à gauche, les isles Cyclades & Sporades, qui composent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'*Archipel*.

Ce détroit est situé au 35^{d}. 42′. de *latitude*, & environ au 55 de *long*. Toute sa longueur est de 10 à 12 lieues; il n'en a guere plus d'une de largeur à son entrée, & dans toute la suite, il n'a qu'une demi-lieue tout au plus. A son couchant, que l'on a sur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui est une partie de l'Europe que ce détroit sépare d'avec la Troade, Province d'Asie, qui est à son orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au sud. A l'entrée de ce passage à main droite, on trouve le promontoire Sigée, qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizzari*; quand on a passé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV, on entre dans l'*Hellespont* dont ils sont les portes; & de-là jusqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun vestige d'antiquités considérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu aussi plusieurs chez les Poëtes, auxquels celui de *Hellespontus*, ne convenoit pas toûjours; Virgile, *Æneid. lib. I. v. 385*. l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit resserre la Phrygie à l'orient. Lucain, *liv. VI. v. 55.* & Valerius Flaccus, *liv. II. v. 586*. l'appellent l'un, *Phryxeum pontum*, l'autre, *Phryxea aquora*, la mer de Phryxus, nommant le frere pour la sœur, parce que, selon la fable, elle étoit avec son frere Phryxus, lorsqu'elle donna son nom à cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vint la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Ausone, *in Mosell. v. 287. & 288*, employe trois expressions de suite, pour peindre l'*Hellespont*, tant la poésie latine a de richesses pour s'exprimer.

Quis modò Sestiacum pelagus, Nepheleidosque Helles
Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Sestos*, & cette ville étoit sur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Nephélé & d'Athamas; & enfin le *détroit du jeune homme d'Abydos*: Abydos étoit au midi de Sestos, & le poete fait allusion à l'histoire touchante de Héro & de Léandre. (*D. J.*)

HELLOPES, f. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple qui faisoit partie des Perrhebes Epirotes, & dont on tiroit les ministres de Jupiter à Dodone; ce sont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Pline en fasse autant de gens différens. On appelloit *hella* ou *siége*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, desorte qu'il est vraisemblable que le fertile canton qu'Hésiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre chose que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de son siége. (*D. J.*)

HELLOTIES, f. f. pl. (*Antiq.*) il y a eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célebrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, *voyez* ELLOTIES; l'autre étoit célebrée par les Corinthiens, qui y joignirent des jeux solemnels & des courses célebres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, *voyez* ELLOTIDES; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, *voyez* Athénée, *Deipnosophist. lib. XV.* & Potter *Archæol. græc. lib. II. cap xx. tom. I. p. 393*. (*D. J.*)

HELMINTOLITES, f. f. (*Hist. nat. Lithol.*) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels des petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été enfevelis. (–)

HELMET, (*Géog.*) petite ville de Livonie, dans la province d'Ethonie.

* HELMINTIQUES *ou* VERMIFUGES, *voyez* VERMIFUGES.

HELMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, au quartier du Peelland, avec un château fur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. *Long.* 23. 12. *lat.* 51. 31. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswick en 1576. Les Professeurs font de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. *Long.* 28. 45. *lat.* 52. 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 70 ans; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1719; Valentin Henri Vogler médecin, qui a donné l'histoire physiologique de la Passion de J. C. mort en 1677 âgé de 55 ans; Herman Conringius, littérateur, historien & médecin, connu par un grand nombre d'ouvrages: un des plus curieux, est celui de *Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739. *in*-4°. Il mourut en 1681. à 75 ans. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Copenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. *Long.* 30. 30. *lat.* 56. 42. (*D. J.*)

HELORUS, (*Géog.*) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'île, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. liv. III. v. 698*. On vante la bonté de ce canton qu'arrosoit l'*Helorus*, *præpingue solum stagnantis Helori*: le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est l'*Asellari*. (*D. J.*)

HÉLOS, (*Géog.*) il y avoit trois *Hélos* au Péloponese; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisieme dans l'Elée auprès de l'Alphée. La premiere seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification; & la troisieme pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du tems de Pline. On ne voyoit même du tems de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en La-

Digitized by Google

conie. Les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres ſous le regne de Soüs, & en firent les habitans eſclaves : comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus mépriſés, avec le tems le nom de *hélotes*, *helotes*, *ou ilotes*, devint un nom général de tous les eſclaves publics ; on le donna aux Meſſéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces hélotes étoient traités par leurs maîtres ; je dis *hélotes* avec Pauſanias, & c'eſt le nom le plus conforme à leur origine ; c'eſt auſſi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans *ſa traduction de Thucydide*. *Voyez* donc HELOTES. (*D. J.*)

HELOTES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotes*, en grec εἵλωτες, en latin *heloræ*, & par Tite-Live *iloræ*, les habitans de Hélos, ville voiſine de Sparte.

Cette ville ayant été ſubjuguée par les Lacédémoniens ſous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'eſclavage, le nom de *hélotes* ou *ilotes*, devint avec le tems un nom général, qu'on donna dans la Grece à toutes ſortes d'eſclaves, de quelque pays qu'ils fuſſent ; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres : les vrais *hélotes* l'éprouverent. Ils étoient rigoureuſement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des proviſions dont elle avoit beſoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des miniſteres honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles, à les ramener à la maiſon, en un mot à en prendre ſoin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouiſſoient pas de tous les privileges des perſonnes libres, quoique par leur conduite ils puſſent les obtenir ; puiſque Lyſandre, Callicrate, & Cryſippe, qui étoient *hélotes* de naiſſance, acquirent la liberté en conſidération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotes* étoient fort malheureux ; eſclaves à-la-fois du public & du particulier, leur ſervitude étoit perſonnelle & réelle ; ils étoient ſoumis à tous les travaux hors de la maiſon, & à toutes ſortes d'inſultes dans la maiſon ; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois ſans ombre de juſtice ; Plutarque ne l'a point diſſimulé. Auſſi ces pauvres gens nés braves, & réduits au deſeſpoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conſpirerent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volerent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés ; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils ſe retirerent auprès des Meſſéniens, les attirerent dans leur parti, & déclarerent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils ſoûtinrent juſqu'à la derniere extrémité le ſiége d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens : enfin, après la priſe de cette ville, ils furent tranſportés hors du Péloponeſe, avec défenſe d'y rentrer ſous peine de la vie. Ceux des *hélotes* qui reſterent, furent condamnés à une perpétuelle ſervitude, ſans que leurs maîtres puſſent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle eſt en peu de mots l'hiſtoire des *hélotes*, ſur leſquels on peut lire Ariſtote, *Politic. lib. II.* Pauſanias, *in Laconic.* Thucydide, *lib. VIII.* Athénée, *liv. VI. & XIV.* Iſocrate, *in Panathen* ; Elien, *lib. XVIII. cap. xxxxiij.* Plutarque, dans *la vie de Lycurgue* ; Strabon, *liv. VIII.* & parmi les modernes, Cragius, *de Repub. Lacedemon.* Meurſius, *Miſcellan. Laconic.* Potter, *Archæol. Græc. lib. I. cap. x.* (*D. J.*)

HELSINBOURG, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, ſur l'Oreſund ; elle eſt à 15 lieues S. d'Helmſtadt, 9 N. O. de Lunden. *Long.* 30. 35. *lat.* 56. 2.

C'eſt tout près de cette ville, que naquit le célebre Ticho-Brahé, le 19 Décembre 1546. On lui donna le titre de reſtaurateur de l'Aſtronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis ; car l'eſpece de conciliation des ſyſtêmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des Aſtronomes ; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette ſcience par un obſervatoire, par des écrits & des inſtrumens, à la dépenſe deſquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de ſon propre bien. Il préfera pour femme une payſanne de ſes terres, à de grands partis que ſes parens lui deſtinoient. Il mourut à Prague, le 24 Octobre 1601. dans la 55e année de ſon âge, pour avoir par reſpect retenu trop long-tems ſon urine à la table d'un grand ſeigneur. Il a publié ſes obſervations ſous le nom de *Tables Rodolphines*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (*D. J.*)

HELSINGFORD, (*Géog.*) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port aſſez commode, ſur le golfe de Finlande, à 8 lieues S. O. de Borgo. *Long.* 43. 20. *lat.* 60. 22. (*D. J.*)

HELSINGIE, ſ. f. (*Géog.*) province de Suede, bornée au N. par l'Iemperland & par la Madelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Geſtricie, à l'E. par le golphe de Bothnie. Elle eſt traverſée dans ſa longueur par la riviere de Liuſna ; Soderham en eſt le lieu principal. (*D. J.*)

HELSINGOHR, (*Géog.*) les François diſent *Elſaneur*, ville de Dannemark ſur l'Oréſund, dans l'iſle de Sélande, à 6 lieues au N. de Copenhague, vis-à-vis Helſinbourg. Tous les vaiſſeaux qui paſſent par ce détroit, ſont obligés de payer un droit de paſſage au roi de Dannemark. *Long.* 30. 30. *lat.* 55. 58.

Jacques-Iſaac Pontanus, hiſtoriographe du roi de Dannemark, & de la province de Gueldres, naquit à *Helſingohr*, vers le milieu du xvj. ſiecle, & mourut à Harderwick en 1640. Il s'eſt fait beaucoup d'honneur par ſes ouvrages hiſtoriques & géographiques ; & c'eſt bien ici le lieu de les indiquer. 1°. *Rerum Danicarum hiſtor. lib. X. una cum ejuſdem regni urbium quibuſque deſcriptione* ; 2°. *Gueldriæ & Zutphaniæ chorographica deſcriptio* ; 3°. *Hiſtoria Gueldricæ lib. XIV* ; 4°. *Hiſt. urbis & rerum Amſtelodamenſium* ; 5°. *Diſceptat. chorographicæ de Rheni divortiis, & accolis populis.* 6°. *Itinerarium Galliæ Narbonenſis.* (*D. J.*)

HELSTON, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans le Comté de Cornoüailles : elle envoye deux députés au Parlement, & eſt à 2 lieues O. de Falmouth, à 75. S. O. de Londres. *Long.* 12. 27. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

HELVETIENS (LES), *Géogr.* peuple particulier qui faiſoit partie de la Gaule ; il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & ſous ſon ancien nom, & ſous ſon nom moderne, pour lequel *voyez* SUISSE.

Nous trouvons dans Céſar les limites anciennes de l'*Helvétie* ; il la borne d'un côté par le Rhin qui la ſéparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la ſéparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la ſéparoient de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule, ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiens*, *nation gauloiſe* ; Jules-Céſar met l'*Helvétie* dans la Gaule Celtique ; mais Auguſte

Digitized by Google

pour rendre les provinces à-peu-près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Pline & Ptolomée qui ont vécu après ce changement amplement juſtifiés, pour avoir mis les *Helvétiens* dans la Belgique ; ils devoient ſuivre la nouvelle diſpoſition d'Auguſte.

Toute l'*Helvétie* étoit diviſée en quatre cantons qui, quoique compris ſous le nom général d'*Helvétiens*, avoient cependant chacun un nom diſtingué, & un territoire ſéparé ; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus*, *Pagus Ambronicus*, *Pagus Tigurinus*, & *Pagus Tugenus*.

Les Urbigenes étoient les plus voiſins de l'Italie ; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la ſplendeur ne fut pas de durée ; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-ſeulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Avenche dut ſon élévation aux Romains qui, entr'autres faveurs, y établirent une colonie.

On comptoit alors pluſieurs autres villes dans ce canton, ſavoir *Colonia Equeſtris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Nyon ; *Lauſanna*, à préſent *Lauſanne*, outre *Minodum*, préſentement Miden, & par les François Moudon ; & *Ebrodunum*, ou *Caſtrum Ebrodunenſe*, qui eſt Yverdun.

Les Ambrons n'avoient, ſelon Cluvier, que deux villes, *Solodurum*, & *Vindoniſſa* ; on ne peut douter que Soleurre ne ſoit la même ville que *Solodurum*. A l'égard de *Vindoniſſa*, dont Tacite lui-même fait mention, les Géographes ſe perſuadent que l'on trouve aujourd'hui des veſtiges de cette ville dans le village de Windiſch au canton de Berne ; & ſi les noms ont affez de rapport, la poſition ne convient pas mal, auſſi-bien qu'à celle que lui donnent la table de Peutinger & l'Itinéraire.

Le Pagus Tigurinus tiroit ſon nom de la ville de *Tigurum*, aujourd'hui Zurich ; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui faſſe mention de la ville ; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiens* brûlerent, lorſqu'ils formerent le deſſein que Céſar empêcha, de s'aller établir dans les Gaules.

Strabon eſt le ſeul des anciens auteurs qui faſſe mention du *Pagus Tugenus* ; il eſt toutefois vraiſemblable, qu'il tiroit ſon nom de la ville de *Tugum*, à préſent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainſi, parce que le nom me paroit le même que celui de Zug ; car dans pluſieurs noms de villes, qui chez les Romains commençoient par la lettre *T*, les Germains changeoient cette lettre en *Z*. De *Taberna*, ils firent Zabern ; de *Tolbiacum*, Zulpich ; & ainſi de *Tugum*, ils ont fait Zug, ſuivant toute apparence.

Nous avons dit ci-deſſus, qu'Auguſte rangea les *Helvétiens* ſous la Belgique, & ils étoient encore cenſés de cette partie des Gaules, du tems de Pline & de Ptolomée. Après Conſtantin, ils ſe trouverent avec les Rauraques & les Séquaniens dans la province nommée *maxima Sequanorum* ; peu-à-peu leur nom d'*Helvétiens* ſe perdit, & fit place à celui des Séquaniens ; mais les Allemands, nation différente des Germains, quoique demeurant dans la Germanie, ſe jetterent dans l'*Helvétie*, dont il fallut leur céder une partie, les Burgundiens ou Bourguignons envahirent l'autre, de maniere que l'*Helvétie* ſe trouvant partagée entre ces deux peuples, prit le nom d'*Allemagne* & *Bourgogne*.

Sous les empereurs François, la partie Allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par le duc d'Allemagne & de Souabe ; l'autre obéiſſoit à des comtes. Cette forme de gouvernement ſubſiſta très-long-tems, juſqu'à ce qu'enfin, après 13 cent ans de ſujétion, ce pays recouvra ſon ancienne liberté, & s'aſſocia divers états voiſins, qui n'etoient point de l'ancienne *Helvétie*, mais qui ſont du corps Helvétique de nos jours, lequel corps a pris le nom de *Suiſſe*. C'eſt ſous ce mot, que nous parlerons de la Suiſſe moderne, heureux pays, où les ſolides richeſſes qui conſiſtent dans la culture des terres, ſont recueillies par des mains libres & victorieuſes. (*D. J.*)

HELVETIQUE, adj. (*Hiſt. mod.*) ce qui a rapport aux Suiſſes, ou habitans des treize cantons Suiſſes, qu'on appelloit autrefois *Helvétiens*.

Le corps *Helvétique* comprend la république de la Suiſſe, conſiſtant en treize cantons qui ſont autant de républiques particulieres. *Voyez* CANTON.

Suivant les loix & coûtumes du corps *Helvétique*, tous les différends qui ſurviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays ſans l'intervention d'aucune puiſſance étrangere. Il ſemble pourtant que les cantons catholiques ayent dérogé à cette coûtume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puiſqu'il y eſt ſtipulé entre autres choſes, « Que ſi le corps *Helvétique* ou quelque canton eſt trouble intérieurement . . . . . Sa » Majeſté ou les rois ſes ſucceſſeurs employeront » d'abord les bons offices pour pacifier ces troubles, » & que ſi cette voie n'avoit pas tout l'effet deſiré, » Sa Majeſté employera à ſes propres dépens les » forces que Dieu lui a miſes en main pour obliger » l'aggreſſeur de rentrer dans les regles preſcrites » par les alliances que les cantons & les alliés ont » entr'eux ». Précaution qui, à la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *Helvétique* ; mais qui prouve que les Suiſſes même ont cru l'intervention des puiſſances étrangeres néceſſaires en cas de diviſion parmi eux, contre ce qu'avance M. Chambers.

Le gouvernement du corps *Helvétique* eſt principalement démocratique ; mais il ne l'eſt pas purement, & eſt mêlé d'ariſtocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons, on convoque des aſſemblées générales où ſe rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions, les catholiques tiennent leurs aſſemblées à Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les proteſtans s'aſſemblent à Arau.

Les aſſemblées générales ſe tiennent ordinairement vers la mi-Juin, dans l'hôtel de ville de Bade ; le canton de Zurich les convoque, & ſes députés y propoſent les matieres de délibération. Cette république qui faiſoit autrefois partie de l'empire, & étoit ſoumiſe à la maiſon d'Autriche, fut reconnue par cette même maiſon pour un état indépendant & libre par le traité de Weſtphalie. *Voyez* SUISSE. (*G*)

HELVIDIENS, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés à cauſe d'Helvidius leur chef, & diſciple d'Auxentius l'arien, qui enſeignoit que Marie, mere de Jeſus, ne continua point d'être vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de Joſeph.

Les *Helvidiens* ſont appellés par les Grecs *Antidicomarianites*. *Voyez* ANTIDICOMARIANITES. Helvidius vivoit dans le quatrieme ſiecle, & S. Jérôme écrivit contre lui. (*G*)

HELVIENS (LES), *Géog.* ancien peuple de la Gaule Narbonnoiſe ; ils répondent au Vivarais de nos jours ; Strabon les a mal jugés en Aquitaine. La Roche d'Albis, autrefois capitale du Vivarais, eſt appellée par les Latins *Alba Helviorum*. (*D. J.*)

HEM, ſ. m. (*Chimie*) les fourneaux dans leſquels le *lapis calaminaris* ou la calamine eſt cuite, ont un foyer dreſſé d'un côté d'un fourneau, & ſéparé du fourneau même par une diviſion ouverte par en-haut, par où la flamme paſſe, chauffant

Digitized by Google

ainſi & cuiſant la calamine. Cette ſéparation eſt appellée le *hem*.

On ſe ſert auſſi de ce fourneau pour faire le cuivre jaune. *Voyez les art.* CUIVRE & LÉTON.

HÉMACURIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponeſe en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on fouettoit de jeunes gens juſqu'à ce qu'ils l'euſſent teint de leur ſang; c'eſt ce que ſignifie le mot grec *αἱματοκουρία*, dérivé de *αἷμα*, *ſang*, & de *κοῦρος*, *jeune homme*. (*D. J.*)

HEMALOPIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, épanchement de ſang dans le globe de l'œil, à l'occaſion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'eſt pas poſſible d'eſpérer la réſolution du ſang épanché dans le globe de l'œil, par les ſaignées & l'application des remedes propres à calmer l'inflammation & à prévenir les progrès. Il faut donner iſſue au ſang épanché. La plaie, s'il y en a, eſt une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du cryſtallin, en imaginant, au lieu des ciſeaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, ſe ſert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée tranſparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des inſtrumens, en ſe ſervant d'un petit biſtouri pour faire la ſection de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de bleſſer l'iris & de procurer une hémorrhagie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, conſidérée en elle-même, n'a aucune mauvaiſe ſuite, parce que l'inciſion de la cornée permet la ſortie de ce ſang que le renouvellement de l'humeur aqueuſe délaye. Si la plaie qui a occaſionné l'épanchement de ſang, n'en favoriſoit pas l'iſſue; ou ſi l'*hémalopia* avoit pour cauſe l'impreſſion de quelque corps contondant ſans plaie, il ſeroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée tranſparente pour tirer le ſang épanché, & par-là prévenir les déſordres que ſon ſéjour & ſon altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit enſuite le globe deux ou trois fois par jour avec du lait tiede, dans lequel on auroit fait infuſer du ſafran. Quelques praticiens préferent le lait de femme. On traiteroit d'ailleurs le malade ſuivant les regles que preſcrivent ſon tempérament, & les dangers qu'on auroit à craindre de la bleſſure plus ou moins grave. *Voyez* PLAIE en général, & PLAIE DE L'ŒIL en particulier. (*Y*)

HEMANTUS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, & découpée en ſix parties; le calice devient dans la ſuite une capſule preſque globuleuſe, qui eſt diviſée en trois loges, & qui renferme des ſemences oblongues. Ajoûtez à ces caracteres, que les fleurs de cette plante forment des têtes compoſées de ſix feuilles. *Tournefort, Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HÉMASTATIQUE, ſubſt. f. (*Medecine.*) *Voyez* STATIQUE DES ANIMAUX.

HEMATITE, *ou* HÆMATITE, *ou* SANGUINE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt une pierre, ou plutôt une vraie mine de fer dont la figure varie; ſon tiſſu eſt tantôt ſtrié ou par aiguilles, comme l'antimoine; tantôt il eſt compoſé de filamens ou de fibres, qui, à la couleur près, la font reſſembler à du bois; tantôt elle eſt ſphérique ou hémi-ſphérique; tantôt elle eſt en mamelons, & formée par un aſſemblage de globules qui la font reſſembler à une grappe de raiſin; tantôt elle eſt garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît compoſée de lames ou de feuillets, qui laiſſent quelquefois des intervalles vuides entr'eux, & la font reſſembler à un rayon de miel. L'*hématite* varie auſſi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune, & de noirâtre ou couleur de fer: mais lorſqu'on l'écraſe, elle eſt toûjours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite*, quoique fort chargée de fer, n'eſt point attirable par l'aimant: le fer qu'elle donne eſt aigre, & il eſt difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y en a dont le quintal contient juſqu'à quatre-vingt livres de ce métal. *Voyez* FER. Voilà pourquoi quelques gens l'appellent *ferret*. (–)

HEMATITE, *ou* SANGUINE, (PIERRE), *Mat. médic.* on l'employe comme ſtyptique dans les hémorrhagies. Juncker déſapprouve ſon uſage intérieur, comme peu éprouvé & ſouvent nuiſible. Les fleurs de pierre *hématite* préparées par la ſublimation avec le ſel ammoniac, ne paroiſſent pas aſſez merveilleuſes au même auteur, pour qu'on puiſſe le faire paſſer pour l'*æoph* de Paracelſe, c'eſt-à-dire pour un remede ſinguler contre la cachexie, la paſſion hypocondriaque, la phthiſie, la fievre tierce, la dyſſenterie, *&c.* Ses fleurs ſont ſtyptiques à petite doſe, & nuiſent ſouvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'eſt pas exempte du même reproche; elle eſt ſtyptique & naufeuſe, ſelon l'obſervation de Langius: c'eſt toûjours Juncker qui parle.

Il eſt moins dangereux, *tutiùs*, dit encore cet auteur, de tenir une pierre *hématite* dans ſa main, pour arrêter l'hémorrhagie du nez: mais cet effet attribué ſi éminemment à la pierre *hématite*, qu'elle en a tiré ſon nom dans toutes les langues, ne s'obſerve que très-rarement, & encore faut-il qu'on ait tenté ce ſecours ſur des ſujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre *hématite* porphyriſée. Les fleurs de pierre *hématite* ont une odeur de ſafran; elles ſe préparent comme les fleurs martiales. *Voyez* FER.

La pierre *hématite* entre dans les pilules aſtringentes, & l'emplâtre ſtyptique. (*b*)

* HÉMATITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans ſon *liv. VII. des Stromates*: leur nom vient de *αἷμα*, *ſang*. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges, qui, ſelon Phylatrius, à la fête de pâques employoient le ſang d'un enfant dans leurs ſacrifices. *Voyez* CATAPHRYGES. S. Clément d'Alexandrie ſe contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, & dont ils avoient été appellés *Hématites*. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un nous donnât une hiſtoire des héréſies; elle ſuppoſeroit des connoiſſances très-étendues, expliqueroit beaucoup de faits obſcurs, & formeroit le tableau le plus humiliant, mais le plus capable d'inſpirer aux hommes l'eſprit de la paix.

HÉMATOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature au ſcrotum, formée par la préſence du ſang épanché dans les cellules graiſſeuſes de cette partie. Cette maladie vient d'une chûte ou d'un coup violent qui, en meurtriſſant la partie, auront occaſionné l'ouverture des vaiſſeaux ſanguins qui arroſent la partie bleſſée. La tumeur eſt d'un rouge brun, & ſon traitement eſt le même que celui qui convient à toutes les contuſions. Le malade doit être ſaigné plus ou moins ſuivant ſon âge, ſon tempérament & la force de la contuſion. Les fomentations ſpiritueuſes avec l'eau-de-vie camphrée, les compreſſes trempées dans cette liqueur, & ſoûtenues d'un bandage nommé *ſuſpenſoir*, feront le panſement dans les premiers jours. Si la contuſion menaçoit de gangrene, & que les ſecours qu'on vient de décrire n'ayent pu prévenir cette terminaiſon, il faudroit ſcarifier la tumeur pour débarraſſer

Digitized by Google

la partie du ſang épanché qui ſuffoque le principe vital ; on appliquera les remedes antiputrides, tels qu'une onction avec l'onguent de ſtyrax, & par-deſſus un cataplaſme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de ſcordium, de rue, de ſauge, d'abſynthe, de camomille, &c. dont on compoſe les cataplaſmes antigangreneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, a rapporté dans un mémoire inſéré dans le troiſieme tome de l'académie royale de chirurgie, l'obſervation d'un *medecin* de ſes amis à qui il ſurvint une gangrene au ſcrotum. Il le laiſſa ſcarifier, ſaupoudra les inciſions avec la poudre de quinquina, & ſe fit envelopper les bourſes avec des compreſſes trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes ſe deſſécherent ; il reſta un ulcere louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles obſervations ſur la vertu antiputride du quinquina dans l'uſage extérieur. Il a mis dans une infuſion de quinquina faite tout ſimplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie ; elle s'eſt tellement rétablie dans ſon premier état, qu'il l'a conſervée ſans corruption pendant une année entiere dans la même liqueur. *Voyez* ce que nous avons dit de l'uſage intérieur du quinquina *au mot* GANGRENE.

La lymphe qui forme l'hydrocele eſt quelquefois ſi acrimonieuſe qu'elle ulcere des vaiſſeaux ſanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive auſſi que le ſang épanché, à l'occaſion d'une plaie dans le ſcrotum, dégénere en hydrocele, lorſque le ſang a été diſcuté par l'action des topiques : on voit néanmoins à l'ouverture de ces ſortes de tumeurs, qu'il en ſort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de ſang.

Les auteurs ne ſe ſervent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingraſſias* dans ſes commentaires ſur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertrandi s'en eſt ſervi dans les mémoires de l'académie de Chirurgie : il exprime une maladie particuliere, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (*Y*).

HÉMATOSE, ſ. f. *hæmatoſis*, *terme de Medecine*, action naturelle par laquelle le chyle ſe convertit en ſang : on l'appelle autrement *ſanguification*. *Voyez* SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec *αιμα*, *ſang*. Les principales des actions vitales ſont la chyloſe & l'*hématoſe*. *Voyez* CHYLOSE, SANG, *&c. Dictionn. de Trévoux.*

HÉMAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

HÉME, (*Hydr.*) *Voyez* REPERE.

HÉMÉRALOPIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux. C'eſt une affection de la rétine devenue ſi ſenſible aux impreſſions de la lumiere, que cette membrane en eſt bleſſée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état eſt naturel en quelques oiſeaux, tels que le hibou : il eſt contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en ſont affectés, *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour eſt quelquefois l'effet des maladies des paupieres ; les maladies les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la douleur que la grande lumiere leur cauſeroit. La vraie *héméralopie* eſt une maladie de la rétine, qui conſiſte dans la ſenſibilité augmentée de cette membrane. C'eſt ordinairement l'effet d'une diſpoſition inflammatoire. Les ſignes qui manifeſtent cette maladie, ſe tirent de la déclaration du malade & de l'inſpection de la prunelle. Elle ſe reſſerre extraordinairement à la préſence de la lumiere, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* eſt preſque toûjours un ſymptome ou un accident de quelques maladies. On l'a vue ſurvenir, après de violentes douleurs de tête, après des accès épileptiques, à la ſuite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaiſſeaux de la pie-mere. La ſtructure de la rétine, la connoiſſance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raiſon de ces phénomenes.

Quand la maladie eſt cauſée par une diſpoſition inflammatoire, de quelle cauſe qu'elle vienne, elle ſe termine quand les maladies principales ceſſent : elle dure long-tems, quand ces maladies ſe rendent habituelles. Le ſymptome pourroit ſubſiſter après la guériſon parfaite de la maladie principale ; les délayans, les purgatifs, & un cautere ou ſéton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit ſe propoſer pour détourner la fluxion de la rétine. *Voyez* CAUTERE, SÉTON. (*Y*)

HÉMEROBAPTISTES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſecte parmi les anciens Juifs, ainſi nommés, parce qu'ils ſe lavoient & ſe baignoient tous les jours & dans toutes les ſaiſons de l'année. *Voyez* BAPTÊME.

S. Epiphane, en faiſant mention de cette héréſie, comme étant la quatrieme qui s'étoit élevée parmi les Juifs, obſerve que les *Hémérobaptiſtes* penſoient ſur les autres points de religion à-peu-près comme les Scribes & les Phariſiens, ſi ce n'eſt qu'ils nioient encore la réſurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une ſecte qui ſubſiſte juſqu'à préſent. Les diſciples de S. Jean-Baptiſte, dit-il, qui dans les premiers ſiecles de l'Egliſe s'appelloient *Hémérobaptiſtes*, formerent une ſecte, ou plutôt une religion ſéparée, ſous le nom de *Mendai Jahia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de S. Jean-Baptiſte*, parce que leur baptême eſt fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux ſectes. *Voyez* SABÉENS. *Voyez le dict. de Trévoux.*

HÉMEROCALLE, ſ. f. *ou* FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) eſt une eſpece de lis orangé, & par conſéquent une plante bulbeuſe, qui pouſſe de longues feuilles, d'où il s'éleve une tige de trois pieds de haut, garnie de feuilles d'un verd obſcur luiſant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulipe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis ſauvage*. Cette fleur paroît en été, & ſe plante en Octobre ; elle ſe gouverne comme le lis, mais elle eſt de peu de durée. (*K*)

HEMERODROMES, ſub. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoient chez les anciens des ſentinelles ou des gardes qui veilloient à la ſûreté des villes. *V.* GARDE. Ils ſortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes ; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour obſerver s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la ſurprendre. C'eſt ce que nous appellons *batteurs d'eſtrade*.

Les *hémérodromes* étoient auſſi chez les anciens des couriers qui ne marchoient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour ſuivant, & ainſi de même juſqu'au terme. *Voyez* COURIER.

Les anciens Grecs ſe ſervoient de ces ſortes de couriers, qu'ils avoient pris des Perſes, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguſte fit la même choſe, ou du-moins il établit des couriers, leſquels, s'ils ne ſe relevoient pas tous

Digitized by Google

les jours, se relevoient d'espace en espace, & ces espaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HEMEROSCOPIUM, (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne : Strabon la nomme *célebre* ; & comme il ajoute qu'il y a sur le promontoire un temple consacré à Diane d'Ephese, cette remarque fait voir que c'est le même lieu qui fut ensuite nommé, à cause de ce temple, *Dianium* ; aujourd'hui *Denia*. Cette ville avoit été bâtie par une colonie des Massiliens. (*D. J.*)

HEM, (*Mathém.*) ce mot entre dans la composition de quelques termes des sciences & des arts. Il signifie *demi*, & est un abrégé du mot grec ἡμισυς, *hemisys*, qui signifie la même chose. Les Grecs retranchent la derniere syllabe du mot ἡμισυς dans la composition des mots, & nous l'avons tait à leur exemple dans la composition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers*, & *diction. de Trévoux.* (*E*)

HÉMI, *en Musique. Voyez* (SEMI.)

HEMICRANIE, s. f. *Maladie*, c'est une sorte d'affection dolorifique, qui a son siége dans différentes parties externes de la tête. *Voy.* MIGRAINE.

HÉMICYCLE *de Bérose*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'enhaut qui regardoit le septentrion. Il y avoit un stile fortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'*hémicycle*, repréfentant le centre de la terre. Son ombre tomboit fur la concavité de l'*hémicycle*, & repréfentant l'espace qu'il y a d'un tropique à l'autre, marquoit non-feulement les déclinaifons du foleil, c'eft-à-dire les jours des mois, mais auffi les heures de chaque jour. *Voyez* Perrault *fur Vitruve*, *liv. IX. ch. ix. Hémicycle* vient des deux mots grecs ἡμισυς, *demi*, & κυκλος, *cercle*.

Cette invention partoit d'un homme très-célebre dans l'Aftronomie ; Béroſe, le fameux hiſtorien de Babylone, vivoit du tems d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le furnom de *Théos* ; il lui dédia ſon hiſtoire, laquelle contenoit les obſervations aſtronomiques de 480 ans. Il enſeigna cette ſcience à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là ſe rendit à Athènes, où on éleva à ſa gloire dans le gymnaſe une ſtatue avec une langue d'or ; mais il lui fallut élever une ſtatue tenant de la main un *hémicycle*. (*D. J.*)

HÉMICYCLE, (*Architect.*) ſe dit particulierement en architecture des arcs de voutes en plein ceintre, & qui forment un demi-cercle parfait ; alors on diviſe l'*hémicycle* en tant de vouſſoirs que la grandeur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent ; mais il faut qu'ils ſoient en nombre impair, afin que les joints ne ſe trouvent point dans le milieu, mais au contraire obſerver que ce ſoit une feule pierre que l'on nomme *clé*, qui ſerve à fermer l'arc, & à tenir en équilibre les vouſſoirs. *Voyez* CLÉ. On appelloit auſſi *hémicycle* une partie de l'orcheſtre du théâtre des anciens. (*P*)

HEMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) contrée de la Thrace, ainſi nommée du mont Hæmus : on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus ; & dans un ſiecle poſtérieur, on en fit une province nommée *Hæmimontus*. La province du mont Hemus étoit entre la ſeconde Mœſie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au ſud, l'Europe propre à l'eſt, la ſeconde Mœſie & la Scythie au nord. Selon les notices eccléſiaſtiques, elle avoit cinq ou ſix diocèſes épiſcopaux, dont le métropolitain prenoit la qualité d'*exarque*. (*D. J.*)

HEMINE, ſ. f. (*Littérat.*) vaiſſeau ſervant de meſure chez les Romains, & qui contenoit, ſuivant l'opinion la plus vraiſemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile ; cependant, ſelon Fernel & Garaut chef de notre cour des Monnoies, l'*hémine* romaine revient au demi-ſeptier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Feſtus prétend que l'*hémine* eſt ainſi nommée du grec ἡμισυς, *moitié*, parce qu'elle eſt la moitié du ſextier romain, ce qui eſt confirmé par Aulu-Gelle, *lib. III. cap. ſv.*

Apulée declare auſſi que la cotyle des Grecs & l'*hémine* romaine étoient ſynonymes, & que toutes deux ſe prenoient pour demi-ſextier ; de ſorte qu'ils appelloient quelquefois l'*hémine*, la cotyle d'Italie. Au reſte, les Grecs avoient coutume de mettre dans les temples les originaux de toutes les meſures liquides & ſolides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en uſoient de même, & nos légiſlateurs modernes ont adopté ce ſage réglement : l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des meſures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une diſſertation curieuſe ſur l'*hémine*, on peut la conſulter ; mais rien n'a répandu tant de lumieres ſur ce ſujet, que les ouvrages de divers ſavans qui en ont diſputé dans le dernier ſiecle ; je veux parler entr'autres de ceux de MM. Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabillon, publics à l'occaſion de l'*hémine* de vin que S. Benoit ordonne à ſes religieux par jour ; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'*hémine* de S. Benoit, ſi c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou ſi c'étoit une meſure particuliere à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuiſé dans leurs conteſtations tout ce qui concerne l'*hémine* des anciens, qu'ils n'ont rien laiſſé à deſirer, ni à glaner après eux. (*D. J.*)

HÉMINE, (*Commerce*) que l'on écrit auſſi ÉMINE ou ESMINE, grande meſure de grains en uſage en pluſieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'*hémine* n'eſt pas néanmoins une meſure effective, comme peuvent être le boiſſeau ou le minot ; mais, pour ainſi dire, une eſpece de meſure de compte, ou un compoſé de pluſieurs autres certaines meſures. A Auxonne, l'*hémine* eſt de 15 boiſſeaux du pays, qui reviennent à deux ſeptiers neuf boiſſeaux un tiers de Paris. L'*hémine* de Maxilli contient 25 boiſſeaux de ce lieu, qui ſont égaux à trois ſeptiers de Paris. A S. Jean de Laune, l'*hémine* eſt de 17 boiſſeaux du pays, qui rendent à Paris deux ſeptiers 10 boiſſeaux. A Marſeille, l'*hémine* de blé eſt eſtimée peſer 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc : elle ſe diviſe en huit ſivadieres. En Barbarie, l'*hémine* eſt ſemblable à neuf boiſſeaux de Paris. L'*hémine* eſt auſſi en uſage en Languedoc, particulierement à Agde, à Béziers & à Narbonne ; l'*hémine* d'Agde eſt de deux ſeptiers, & peſe 120 livres ; celle de Béziers, hors la raſe, donne deux pour cent de plus, & peſe 122 livres ; l'*hémine* de Narbonne, dont les deux font le ſeptier, peſe 65 liv. A Montpellier, l'*hémine* ſe diviſe en deux quartes. Deux *hémines* font le ſeptier, & ſix *hémines* font un mude & demi d'Amſterdam. A Caſtres, l'*hémine* contient quatre mégeres, & la mégere quatre boiſſeaux ; il faut deux *hémines* pour faire le ſeptier. A Châlons & à Dijon, l'*hémine* eſt égale : celle de froment peſe 45 liv. poids de marc ; celle de méteil 43, celle de ſeigle 41, & celle d'avoine 25 l. A Auxonne : on a déjà dit quelque choſe de ſon *hémine* ; on ajoutera que celle de froment peſe 27 livres, celle de méteil 26, celle de ſeigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'*hémine* de froment peſe 60 liv. celle de méteil 59, & celle de ſeigle 58 livres. A Villers-Suxel & Montjutin, l'*hémine* de froment peſe 45 liv. celle de méteil 44, & celle de ſeigle 43. A Montbelliard, Héricour & Blamont, l'*hémine* de froment peſe 40 liv. celle de méteil 39, & celle de ſeigle 38. Toutes ces

réductions

Digitized by Google

réductions ſont faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (*G*)

HÉMIOLE, ſubſt. f. ancien *terme de Mathématique* conſacré en quelque maniere à la Muſique. Il ſignifie le rapport de deux choſes, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement *ſeſquialtere*.

C'eſt de ce rapport que naît la conſonnance appellée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme ſeſquialtere en naiſſoit auſſi. *Voyez* RYTHME.

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hémiolie* à cette eſpece de triple dont chaque tems eſt une note notoire; ſi elle eſt ſans queue, la meſure s'appelle *hémiolia maggiore*, parce qu'elle ſe bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque tems. Si chaque tems ne contient qu'une noire à queue, la meſure ſe bat du double plus vîte, & s'appelle *hemiolia minore.* (*S*)

HEMIOLIEN, adj. *en Muſique*, ou *ſeſquialtere*; c'eſt le nom que donne Ariſtoxene à l'une des trois eſpeces du genre chromatique, dont il explique les diviſions. Le tétracorde en eſt partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douziemes de ton, & le troiſieme, par conſéquent, cinq tiers. *Voyez* TETRACORDE. (*S*)

HÉMIOPE, ſ. f. (*Muſique*) nom d'un inſtrument qui étoit en uſage chez les anciens. Ce mot vient de ἡμισυς, *demi*, & ὀπὴ, *trou*. L'*hémiope* étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. *Voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*S*)

HEMIPLEGIE, ſ. f. (*Médecine*) eſpece de maladie qui conſiſte dans la privation du ſentiment ou du mouvement; ſouvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps, de la tête aux piés. *Voyez* PARALYSIE.

HÉMISPHERE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt la moitié d'un globe ou d'une ſphere terminée par un plan qui paſſe par ſon centre. *Voyez* SPHERE. Ce mot eſt compoſé de ἡμισυς, *demi*, & σφαῖρα, *ſphere* ou *globe*.

Si le diametre d'une ſphere eſt égal à la diſtance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la ſphere ſur le milieu de cette diſtance ſoit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'*hémiſphere*. Si la diſtance des deux yeux eſt plus grande ou plus petite que le diametre de la ſphere, on verra plus ou moins un *hémiſphere*. *Voyez* VISION.

Le centre de gravité d'un *hémiſphere* eſt éloigné de ſon ſommet des cinq huitiemes du rayon. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Hémiſphere, en terme de Géographie, ſe dit de la moitié du globe terreſtre. *Voyez* GLOBE.

L'équateur diviſe la ſphere en deux parties égales, dont l'une eſt appellée *hémiſphere ſeptentrional*, & l'autre *hémiſphere méridional*. *Voyez* ÉQUATEUR.

L'*hémiſphere* ſeptentrional eſt celui qui a le pole du nord à ſon ſommet. Tel eſt celui qui eſt repréſenté par *DPA* (*Pl. aſtronom. fig.* 52.) terminé par l'équateur *DA*, & qui a le pole arctique *P* à ſon zénith. *Voyez* POLE & ARCTIQUE.

L'*hémiſphere* méridional eſt cette autre moitié *A DQ* terminée par l'équateur *D A*, qui a le pole antarctique *Q* à ſon zénith. *Voyez* ANTARCTIQUE.

L'horiſon diviſe encore la ſphere en deux hémiſpheres, l'un ſupérieur, & l'autre inférieur. *Voyez* HORISON.

L'*hémiſphere* ſupérieur eſt celui de la ſphere du monde *HZR*, qui eſt terminé par l'horiſon *HR*, & qui a le zénith *Z* à ſon ſommet. *Voyez* ZÉNITH.

L'*hémiſphere* inférieur eſt l'autre moitié *HNR* terminée par l'horiſon *HR*, qui a le nadir *N* à ſon ſommet. *Voyez* NADIR.

Hémiſphere eſt encore un plan ou projection de la moitié du globe terreſtre ou céleſte ſur une ſurface plane. *Voyez* CARTE & PROJECTION. Cette projection eſt appellée plus proprement *planiſphere*. *Voyez* PLANISPHERE. *Chambers.* (*E*)

HÉMI-SPHEROIDE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt proprement la moitié d'un ſphéroide, c'eſt-à-dire d'un ſolide qui approche de la figure d'une demi-ſphere. *Voyez* SPHEROIDE. (*E*)

HÉMISTICHE, ſub. m. (*Littérature*) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'inſtruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'eſt proprement le partage que des vers alexandrins. La néceſſité de couper toûjours ces vers en deux parties égales, & la néceſſité non moins forte d'éviter la monotonie, d'obſerver ce repos & de le cacher, ſont des chaînes qui tendent l'art d'autant plus précieux, qu'il eſt plus difficile.

Voici des vers techniques qu'on propoſe (quelque foibles qu'ils ſoient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'*hémiſtiche* ſemble entraîner avec elle.

Obſervez l'hémiſtiche, & redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.
Que votre phraſe heureuſe, & clairement rendue
Soit tantôt terminée, & tantôt ſuſpendue;
C'eſt le ſecret de l'Art. Imitez ces accens
Dont l'aiſé Géliotte avoit charmé nos ſens:
Toûjours harmonieux, & libre ſans licence,
Il n'appeſantit point ſes ſons & ſa cadence.
Sallé, dont Terpſicore avoit conduit les pas,
Fit ſentir la meſure, & ne la marqua pas.

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à conſulter ſeulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toûjours partagés en deux parties égales, chacune de ſix ſyllabes, cependant la cadence y eſt toûjours variée, la phraſe y eſt contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le ſens qu'au bout de ſix ou de huit; & c'eſt ce mélange qui produit une harmonie dont on eſt frappé, & dont peu de lecteurs voyent la cauſe.

Pluſieurs dictionnaires diſent que l'*hémiſtiche* eſt la même choſe que la céſure, mais il y a une grande différence: l'*hémiſtiche* eſt toûjours à la moitié du vers; la céſure qui rompt le vers eſt par-tout où elle coupe la phraſe.

Tien. Le voilà. Marchons. Il eſt à nous. Vien. Frappe.

Preſque chaque mot eſt une céſure dans ce vers.

Hélas, quel eſt le prix des vertus? Le ſouffrance.

Dans les vers de cinq piés ou de dix ſyllabes, il n'y a point d'*hémiſtiche*, quoi qu'en diſent tant de dictionnaires; il n'y a que des céſures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

Ainſi partagés, | boiteux & malfaits,
Ces vers languiſſans | ne plairoient jamais.

On en voulut faire autrefois de cette eſpece dans le tems qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentametres latins, les ſeuls qui ont en effet naturellement cet *hémiſtiche*; mais on ne ſongeoit pas que les vers pentametres étoient variés par les ſpondées & par les dactiles, que leurs *hémiſtiches* pouvoient contenir ou cinq, ou ſix, ou ſept ſyllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne peuvent jamais avoir que des *hémiſtiches* de cinq ſyllabes égales, & ces deux meſures étant trop rapprochées, il en réſultoit néceſſairement cette uniformité en

Digitized by Google

nuyeuſe qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentametre latin venant après un hexametre, produiſoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux *hémiſtiches* égaux pourroient ſe ſouffrir dans des chanſons: ce fut pour la Muſique que Sapho inventa chez les Grecs une meſure à-peu-près ſemblable, qu'Horace les imita quelquefois lorſque le chant étoit joint à la Poéſie, ſelon ſa premiere inſtitution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette meſure qui approche de la ſaphique.

L'amour eſt un dieu | que la terre adore,
Il fait nos tourmens, | il fait les guérir.
Dans un doux repos | heureux qui l'ignore!
Plus heureux cent fois | qui peut le ſervir.

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cauſe de la cadence uniforme. Les vers de dix ſyllabes ordinaires ſont d'une autre meſure; la céſure ſans *hémiſtiche* eſt preſque toujours à la fin du ſecond pié, deſorte que le vers eſt ſouvent en deux meſures, l'une de quatre, l'autre de ſix ſyllabes; mais on lui donne auſſi ſouvent une autre place, tant la variété eſt néceſſaire.

Languiſſant, foible, & courbé ſous les maux,
J'ai conſumé mes jours dans les travaux:
Quel fut le prix de tant de ſoins? L'envie.
Son ſouffle impur empoiſonna ma vie.

Au premier vers la céſure eſt après le mot *foible*; au ſecond après *jours*; au troiſieme elle eſt encore plus loin après *ſoins*; au quatrieme elle eſt après *impur*.

Dans les vers de huit ſyllabes il n'y a jamais d'*hémiſtiche*, & tarement de céſure.

Loin de nous ce diſcours vulgaire,
Que la nature dégenere,
Que tout paſſe & que tout finit.
La nature eſt inépuiſable,
Et le travail infatigable
Eſt un dieu qui la rajeunit.

Au premier vers s'il y avoit une céſure, elle ſeroit à la troiſieme ſyllabe, *loin de nous*; au ſecond vers à la quatrieme ſyllabe, *nature*. Il n'eſt qu'un cas où ces vers conſacrés à l'ode ont des céſures, c'eſt quand le vers contient deux ſens complets comme dans celui-ci.

Je vis en paix, je fuis la cour.

Il eſt ſenſible que *je vis en paix*, forme une céſure; mais cette meſure répétée ſeroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés conſiſte dans le choix heureux des mots & des rimes croiſées: foible mérite ſans les penſées & les images.

Les Grecs & les Latins n'avoient point d'*hémiſtiche* dans leurs vers hexametres; les Italiens n'en font dans aucune de leurs poéſies.

Le donne, j cavalier, l'armi, gli amori,
Le corteſie, l'audaci imprese jo canto
Che furo al tempo che paſſaro i mori
D'africa il mar, e in francia nocquer tanto, &c.

Ces vers ſont compoſés d'onze ſyllabes, & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémiſtiche*, il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La Poéſie angloiſe eſt dans le même cas; les grands vers anglois ſont de dix ſyllabes; ils n'ont point d'*hémiſtiche*, mais ils ont des céſures marquées.

At tropington | not far from cambridge, ſtood
A croſs a pleaſing ſtream | a bridge of wood,
Near it a mill | in low and plaſhy ground,
Where corn for all the neighbouring parts | was grown'd.

Les céſures différentes de ces vers ſont déſignées par les tirets |.

Au reſte, il eſt peut-être inutile de dire que ces vers ſont le commencement de l'ancien conte du berceau, traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui eſt utile pour les amateurs, c'eſt de ſavoir que non-ſeulement les Anglois & les Italiens ſont affranchis de la gêne de l'*hémiſtiche*, mais encore qu'ils ſe permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & qu'à cette liberté ils ajoutent celle d'allonger & d'accourcir les mots ſelon le beſoin, d'en changer la terminaiſon, de leur ôter des lettres; qu'enfin, dans leurs pieces dramatiques, & dans quelques poëmes, ils ont ſecoué le joug de la rime: de ſorte qu'il eſt plus aiſé de faire cent vers italiens & anglois paſſables, que dix françois, à génie égal.

Les vers allemands ont un *hémiſtiche*, les eſpagnols n'en ont point: tel eſt le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui conſiſte dans la conſtruction des phraſes, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inverſions, dans les verbes auxiliaires, dans le plus ou moins d'articles, dans le mêlange plus ou moins heureux des voyelles & des conſonnes: ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui ſe trouvent dans la poéſie de toutes les nations; l'*hémiſtiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'eſt bien peu de choſe qu'un *hémiſtiche*; ce mot ſembloit à peine mériter un article; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu; rien n'eſt à mépriſer dans les Arts; les moindres regles ſont quelquefois d'un très-grand détail. Cette obſervation ſert à juſtifier l'immenſité de ce Dictionnaire, & doit inſpirer de la reconnoiſſance pour les peines prodigieuſes de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejetter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion haſardée, mais qui exige que tout ſoit approfondi. *Article de M. DE VOLTAIRE.*

HÉMITRITÉE, (*Maladie*) c'eſt une épithete que les Grecs ont donnée à une ſorte de fievre, qui étant de ſa nature continue, exacerbante, c'eſt-à-dire avec redoublement, tient cependant du caractere de la fievre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ſes redoublemens: c'eſt l'ἡμιτριταῖος πυρετὸς, *febris hemitritæa ſeu ſemi-tertiana*, de Galien, de Sennert.

La fievre *hémitritée*, ou *l'hémitritée*, ce mot étant ſouvent employé ſubſtantivement, ou ce qui eſt la même choſe, *la demi-tierce*, eſt donc cette eſpece de fievre dans laquelle, outre les redoublemens de la fievre continue quotidienne, dont les retours ſont reglés, il ſurvient encore de deux en deux jours un redoublement plus conſidérable qui ſe fait ſentir à la même heure, & correſpond aux accès de l'eſpece de fievre intermittente, appellée *tierce*: en ſorte que chaque troiſieme jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'eſt-à-dire, celui de la fievre quotidienne & celui de la fievre tierce, intermittente, qui eſt comme enfée ſur la continue; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui eſt de celle-ci: ainſi la fievre ne ceſſe point, ne diminue point juſqu'à l'apyrexie, juſqu'à l'intermittence complette; mais dans la diminution de tous les ſymptomes, dans la rémiſſion ſurviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue, & de plus de deux jours en deux jours, des paroxyſmes tiercenaires, qui ſont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroiſſent dans la véritable fievre intermittente tierce.

On doit cependant obſervet qu'il y a trois ſortes de fievres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémitritée*; ſavoir, 1°. la fievre tierce intermit-

Digitized by Google

vente, dont les accès deviennent ſi longs, que celui qui doit ſuivre, commence avant que le précédent ſoit bien fini; en ſorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'*hémitritée* de Celſe, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extenſion de ſes paroxyſmes, fievre continue-remittente. 2°. L'*hémitritée* de Galien, qui eſt une complication de la fievre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fievre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractériſée ci-devant. 3°. Enfin, l'*hémitritée*, qui eſt formée de l'union de la fievre continue ſans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'eſt l'*hémitritée* de Galien, qui eſt la plus connue des auteurs, & dont il eſt le plus fait mention dans les obſervations de pratique: c'eſt auſſi de celle-là que l'on trouve la deſcription la plus circonſtanciée; Lommius l'a fait ainſi, *medic. Obſerv. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fievre commencent par le froid, & finiſſent par la ſueur: mais dans les accès tiercenaires, le froid eſt plus fort avec tremblement, ſuivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande ſoif, & à la fin d'une ſueur plus abondante; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid eſt moins conſidérable, ſans tremblement; la chaleur qui ſuit eſt plus douce & ſans ſoif, le pouls eſt moins élevé, & ce n'eſt qu'une moiteur qui ſurvient à la fin des paroxyſmes: mais dans les uns & dans les autres, le malade n'eſt jamais ſans fievre.

Une telle complication de fievre continue & de fievre intermittente a de quoi parêtre ſinguliere; mais quoiqu'elle ſoit très rare, elle a été obſervée par un grand nombre d'auteurs dignes de foi. Le célebre Van Swieten dit (*comment. Boerhaav.* §. 738.) avoir vû un homme ſujet à la fievre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleuréſie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fievre intermittente, malgré la fievre continue inflammatoire & les remedes qui furent employés pour la combattre.

La fievre *hémitritée* eſt trop compliquée pour n'être pas dang reuſe: auſſi a-t-on obſervé qu'elle eſt très-ſouvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la ſuite des ſymptomes violens qui affectent principalement l'eſtomac & les parties nerveuſes; ce qui dépend des humeurs bilieuſes qui dominent dans la maſſe du ſang, d'où ſouvent auſſi les affections ſoporeuſes, ſpaſmodiques, les inſomnies, avec délire & ſyncope; en un mot, tout ce qui peut caractériſer une fievre de mauvaiſe nature.

Mais le prognoſtic eſt en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxyſmes tiercenaires ſont plus ou moins violens. On doit en conſéquence, tirer les indications du caractere le plus dominant de la fievre quotidienne ou de la fievre tierce continue, & ſatisfaire à ce qui eſt indiqué, en ſuivant ce qui eſt preſcrit dans la cure de ces différentes ſortes de fievre. *Voyez* FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE & INTERMITTENTE.

* HÉMON, *ou* THERMODON, ſ. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traverſoit la ville de Chéronée, & ſe joignoit au Céphyſe.

* HÉMONIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) la partie ſeptentrionale de Thrace; elle s'étendoit entre le mont Hémo ou Coſtingnazzo, la Mariza, juſqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchialüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

* HÉMOPHOBE, ſ. m. (*Médecine*) αἱμοφόβος, *hemophobus*, Galien *lib. IX. de meth. med. c. v.* tait uſage de ce terme pour déſigner un medecin qui eſt timide à preſcrire des ſaignées. *Lexic.* Caſtell. *Voyez* SAIGNÉE.

HÉMOPTYSIE, ſ. f. (*Maladie*) αἱμόπτυσις, *hemoptyſis*. Ce terme eſt employé pour déſigner l'eſpece d'expectoration léſée quant à la matiere dans laquelle on rend du ſang, ou des crachats ſanglans. *Voyez* EXPECTORATION.

Il n'y a point de viſcere qui ſoit ſujet à de plus fréquentes & à de plus conſidérables maladies, que les poûmons: la raiſon s'en préſente aiſément; ſi l'on fait attention à la foibleſſe de ſon organiſation, à l'effort qu'il eſt expoſé à ſoutenir continuellement de la part du ſang qu'il reçoit dans ſon grand ſyſtême artériel; ſi l'on conſidere combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il eſt, ſans interruption, pour l'entretien de la reſpiration; combien il peut éprouver de différentes impreſſions, par l'effet des différentes qualités de l'air qui ne ceſſe d'entrer & de ſortir alternativement dans les conduits deſtinés à le contenir.

Mais il n'y a point de léſion de ce viſcere qui ſoit plus importante que l'*hémoptyſie*, tant par-elle même & la conſéquence de ces ſymptomes actuels, que par rapport aux ſuites que peut avoir cette maladie; puiſqu'elle produit le plus ſouvent la phthiſie pulmonaire. Après le crachement, c'eſt-à-dire l'expectoration de ſang, on doit toûjours, ſelon l'obſervation d'Hippocrate, craindre qu'il ne ſuive un crachement de pus.

Ainſi l'*hémoptyſie* conſiſte dans une éjection par la bouche, de ſang vermeil & écumeux, ſorti des poûmons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la reſpiration, avec un ſentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de douleur pungitive ou ſemblable à celle que procure une ſolution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie ſenſible.

L'*hémoptyſie* proprement dite eſt ſans fievre inflammatoire.

Les cauſes qui diſpoſent à l'*hémoptyſie*, ſont la foibleſſe naturelle du tiſſu des vaiſſeaux pulmonaires, qui eſt ſouvent auſſi un vice héréditaire dans les ſujets en qui on obſerve qu'elle eſt reſpectivement plus conſidérable que dans d'autres; la quantité du ſang qui engorge les vaiſſeaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui pêchent par l'épaiſſiſſement, ou par l'acrimonie diſſolvante, les obſtructions formées dans les vaiſſeaux lymphatiques du poûmon, qui produiſent des tubercules, des abſcès, des ulceres.

De ces différentes cauſes s'enſuivent des dilatations forcées, anévryſmales, variqueuſes dans les vaiſſeaux ſanguins; des ernens de lieu dans les autres vaiſſeaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viſcere; des reſſerrements, des compreſſions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent, qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu, par rapport au ſang, à ce que l'impulſion que ce fluide continue à recevoir, force les obſtacles & produit la rupture des vaiſſeaux dont l'embarras ne peut être ſurmonté d'une maniere moins violente; tandis que les voies de l'air remplies par les vaiſſeaux dilatés outre meſure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embarras qui fait néceſſairement celui de la reſpiration.

Les cauſes qui accélerent les effets des différentes diſpoſitions à l'*hémoptyſie*, ſont 1°. la pléthore générale; qu'elle ſoit produite réellement par une ſuite des ſuppreſſions des différentes evacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle ſoit l'effet de l'agitation extraordinaire du ſang, par l'abus des boiſſons ſpiritueuſes, des alimens irritans. 2°. La rétro-

Digitized by Google

pulſion de différentes éruptions cutanées; telle que la gale, les dépots érésypélateux, dont la matiere ſe porte par métaſtaſe dans la ſubſtance des poûmons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes ſecouſſes dans les parties ſolides de ce viſcere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'exercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des inſtrumens à vent par le moyen du ſouffle, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contuſions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cauſe externe ou interne; enforte que la toux peut produire l'*hémopty ſie*, comme elle en eſt ordinairement un ſymptome. *Voyez* Toux.

Il réſulte donc de ces différentes cauſes déterminantes, qu'il ſe fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaiſſeaux ſanguins dans les parties des poûmons qui en ſont ſuſceptibles; que le ſang épanché dans les canaux aëriens produit une irritation dans la membrane délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils ſont tapiſſés, ſoit par le ſeul contact d'une matiere étrangere à ces cavités, ſoit par l'acrimonie dont cette humeur eſt déja viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle ſoit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les membranes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la reſpiration, occaſionne des mouvemens de contraction répétés d'une maniere convulſive, qui conſtituent la toux, & operent l'expectoration violente qui ſuit, du ſang ou des mucoſités ſanglantes chargées de bulles d'air, qui y ſont mêlées, par l'agitation, le ſouëttement, pour ainſi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chaſſées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux *Voyez* Ecume.

Il faut cependant obſerver que le crachement de ſang peut auſſi arriver, ſans qu'il ſe faſſe aucun déchirement, aucune ſorte de ſolution de continuité dans les vaiſſeaux pulmonaires; que l'*hémopty ſie* peut avoir lieu, par la ſeule dilatation des orifices des vaiſſeaux lymphatiques, ou des vaiſſeaux ſécrétoires & excrétoires des poûmons; en tant que la dilatation des vaiſſeaux ſanguins, d'où partent ces autres vaiſſeaux, force ceux-ci peu-à-peu à recevoir des globules ſanguins qui y ſont portés, comme il a été dit, *par erreur de lieu.* (*Voyez* Erreur de lieu); & en parcourant le trajet, juſqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrémités, qui aboutiſſent dans les voies aëriennes: telle eſt la matiere la plus ordinaire dont ſe fait le crachement de ſang, à la ſuite des ſuppreſſions des menſtrues, des hémorrhoïdes; d'où s'enſuit que l'*hémopty ſie* ne produit pas toûjours la phthiſie, qui conſiſte dans une ſuppuration de quelques parties des poûmons, qui n'a jamais lieu ſans ſolution de continuité dans les ſolides affectés.

Le concours des ſymptômes qui ont été rapportés ci-devant, comme conſtituant l'*hémopty ſie*, en forment le ſigne caractériſtique, ſur-tout ſi on y joint quelques-unes des cauſes prédiſponentes qui ont été mentionnées: au ſurplus, on y obſerve conſtamment, d'une maniere plus ou moins marquée, que dans les cas où l'*hémopty ſie* eſt une évacuation ſubſidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un ſentiment de peſanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une ſorte de conſtriction ſpaſmodique dans le bas-ventre; par des ſtarnoûments dans les premieres voies, par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrémités, & reſſerrement dans les vaiſſeaux ſanguins qui ſe trouvent à la ſurface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute ſon habitude.

Il s'enſuit de tous ces ſymptomes, qu'il ſe paſſe quelque choſe d'actif dans ces circonſtances, que l'on ne peut attribuer qu'à une ſorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes ſe tendent pour ainſi dire, contre les poûmons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulſion du ſang reſpectivement vers ce viſcere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; ſans-doute parce que l'équilibre ſyſtaltique eſt rompu à l'égard de ſes vaiſſeaux, dans quelqu'une de ſes parties. *Voyez* Equilibre (*écon. anim.*) Hémorrhagie.

On peut inférer aiſément de tout ce qui a été dit du crachement de ſang, que ce ne peut être qu'une léſion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, ſelon la nature de ſa cauſe. S'il eſt produit par la rupture de quelques vaiſſeaux conſidérables, il peut ſe répandre une ſi grande quantité de ſang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la reſpiration ceſſant en conſequence, le malade meurt ſuffoqué. *Voyez* Suffocation. Si ce ſont ſeulement de petits vaiſſeaux pulmonaires qui ſont déchirés, & qui donnent du ſang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en réſultent, ne viennent à ſuppuration, & qu'il ne ſenſuive une véritable phthiſie, qui tôt ou tard à une mort prématurée. L'*hémopty ſie*, qui eſt cauſée par une ſimple dilatation de vaiſſeaux de différens genres, qui établit l'*erreur de lieu*, ſans ſolution de continuité, eſt la moins dangereuſe: elle eſt le plus ſouvent ſans ſuite après que la cauſe procathartique a été emportée.

Quoiqu'il ſemble n'y avoir dans cette maladie qu'une ſeule indication à remplir, qui eſt d'employer les moyens propres à faire fermer les vaiſſeaux qui fourniſſent la matiere de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manieres différentes de s'y prendre pour produire cet effet, & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la cauſe du mal: ſi elle dépend de la pléthore, & ſur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire ſe trouve ſupprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du ſang, de la maniere différente dont l'effet eſt plus ou moins prompt, ſelon le beſoin, comme au remede le plus approprié; ainſi fait-on uſage dans ce cas de la ſaignée, ſur-tout des ſangſues, des ventouſes, avec ſcarification, & on doit inſiſter ſur ces différens moyens tant que l'indication ſubſiſte; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. *Voyez* Plethore. On doit s'appliquer à détruire les cauſes de la ſuppreſſion, & à rétablir dans ſon état naturel l'évacuation néceſſaire.

Si l'*hémopty ſie* eſt produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fauſſe; il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du ſang; mais employer en même tems tous ceux qui ſont convenables pour faire ceſſer l'effervefcence des humeurs, c'eſt-à dire leur trop grande agitation. *Voyez* Rafraîchissant (*Remede*).

Mais ſi la maladie eſt cauſée par rupture, ou par érofion de vaiſſeaux, & qu'elle ſoit entretenue par l'acrimonie des humeurs, envain employera-t-on tous les moyens poſſibles pour fermer ces vaiſſeaux, ſi l'on ne corrige le vice dominant; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortues, & toutes les matieres adouciſſantes, gélatineuſes, huileuſes, qui peuvent produire un effet approchant. Le long uſage de ces différens ſecours manque rarement de répondre à l'attente;

Digitized by Google

cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les causes prédisponentes, les remedes convenables pour reſſerrer, cicatriſer les vaiſſeaux ouverts; tels ſont les abſorbans, & tortour les aſtringens appropriés, pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indication à cet égard: on doit auſſi recourir quelquefois aux narcotiques, aux antiſpaſmodiques, & les mêler aux autres medicamens indiqués, lorſqu'on a lieu de penſer qu'il exiſte une tenſion dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à ſe porter vers la partie affectée, comme étant reſpectivement la plus foible dans le ſyſtême des ſolides. *Voyez* HEMORRHAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTISPASMODIQUE.

HÉMORRHAGIE, ſ. f. (*Pathologie*) *hæmorrhagia*. Ce terme emprunté des Grecs, eſt employé dans ſa ſignification propre, pour exprimer une effuſion de ſang hors de ſes vaiſſeaux & de la partie qu'ils compoſent, qui ſe fait d'une maniere ſenſible & aſſez conſidérable.

Le mot αἱμορραγια paroît être dérivé, ἀπὸ τοῦ αἷματος ἢ ἀγγείου: il a le même ſens, ſelon Galien, dans *ſes Œuvres ſur Hippocrate*, que ἄῤῥηξις αἵματος, *ſortir, jaillir abondamment & avec aſſez de force*; car lorſque le ſang ſort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'eſt ce qu'Hippocrate appelle ῥύσις, ou σταλαγμὸς: néanmoins Galien avertit que lorſque l'on trouve dans Hippocrate le mot *hémorrhagie* ſans adjectif, pour déterminer de quelle partie le ſang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines; mais on a le plus communément employé le mot *hémorrhagie*, comme un terme générique, pour ſignifier toute ſorte de flux-de-ſang qui ſe fait immédiatement hors du corps, de la maniere qui vient d'être expoſée dans la définition. C'eſt ſous cette acception qu'il va être traité de l'*hémorrhagie* dans cet article: au ſurplus, on peut conſulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera diſcuté tout ce qui a rapport aux différentes ſignifications de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne ſoit ſujette à l'*hémorrhagie*, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne ſe trouve des vaiſſeaux ſanguins, ſuſceptibles d'être ouverts par quelque cauſe que ce ſoit, tant externe qu'interne; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer, peuvent donner lieu à des écoulemens de ſang, dans quelque partie molle que ſoient produits ces effets, par l'écartement des fibres entr'elles qui compoſent les parois des vaiſſeaux, par la ſolution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt que, ſelon l'obſervation des médecins, tant anciens que modernes, l'on a vu par de ſeules cauſes internes, le ſang s'écouler par les paupieres, par les angles des yeux, par l'extrémité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mammelons, *&c.* on a même vu de véritables *hémorrhagies* ſe faire par les pores de différentes parties des régumens, ſans aucune cauſe, ſans aucune marque ſenſible de ſolution de continuité; cependant ces ſortes d'*hémorrhagies* ſont très-rares: celles qui ſe préſentent communément par l'effet de cauſes internes, ſont celles qui ſe font par la voie des narines, par le crachement, par l'expectoration, par le vomiſſement, par les déjections, par l'iſſue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des ſueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des cauſes méchaniques externes, doivent être regardées comme des ſymptomes des différentes ſortes de bleſſures, de plaies (*voyez* PLAIE), ou comme des effets quelquefois utiles, très-ſouvent néceſſaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de Chirurgie, tels que la ſaignée, les ſcarifications, les amputations, *&c. Voyez* OPÉRATION (*Chirurgie*), SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, *&c.*

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cauſe interne; ces *hémorrhagies* ſont de différente nature, ſelon les cauſes qui les produiſent; les effuſions de ſang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une ſuite de mauvais effets de la cauſe morbifique, ſont appellées *ſymptomatiques*. Celles qui ſont une ſuite des efforts ſalutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire ceſſer les effets de la cauſe morbifique qui ſe forme actuellement, ou qui eſt déja formée, ſont regardées comme critiques. *Voyez* CRISE.

Les *hémorrhagies*, de quelque eſpece qu'elles ſoient, dépendent de cauſes générales ou particulieres, ou des unes & des autres enſemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cauſe prochaine eſt l'impulſion du ſang vers les vaiſſeaux d'où ſe fait l'écoulement; impulſion qui doit être aſſez forte pour ſurpaſſer la force de cohéſion des parties intégrantes qui compoſent ces vaiſſeaux; cette force, qui tant qu'elle ſubſiſte, conſerve l'intégrité de leurs parois. La cauſe prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progreſſif du ſang, & à la foibleſſe reſpective des vaiſſeaux forcés par leſquels ſe fait *l'hémorrhagie*, qui ne peuvent réſiſter à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foibleſſe abſolue des vaiſſeaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de ſolidité, par quelque cauſe que ce ſoit, & ne ſont pas en état de réſiſter aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne ſont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il ſuit également de chacune de ces cauſes, que le vaiſſeau forcé ſe dilate outre meſure, ou qu'il ſe déchire dans le point où il ne peut réſiſter, ſoit par le défaut d'équilibre entre les ſolides particuliers qui le compoſent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contreniteuce de ces parties, vers celle qui eſt forcée à céder, (*voyez* EQUILIBRE, *écon. anim.*) ſoit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les ſolides en général, qui ſe réuniſſent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'eſt pas proportionnée; ce qui tend entiérement paſſive la partie qui cede reſpectivement à toutes celles dont l'action eſt augmentée à ſon excluſion; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du ſang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opere ces effets par des mouvemens ſpaſmodiques appropriés. *Voyez* NATURE, SPASME.

L'engorgement des vaiſſeaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obſtruction, en augmentant les réſiſtances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y gênant leur mouvement progreſſif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaiſſeaux, ou des collatéraux; d'où s'enſuit, lorſque la diſpoſition s'y trouve, qu'ils ſont forcés à ſe rompre, ou à ſouffrir une ſorte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui eſt ce qu'on appelle *anaſtomeſe*, & qui s'opere au point de laiſſer paſſer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaiſſeaux différens, qui ſe laiſſant auſſi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils ſont moins propres à réſiſter aux efforts d'un fluide qui leur eſt étranger par la trop grande conſiſtance, & par ſon mouvement diſproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir,

Digitized by Google

& enfin de se répandre hors de leur cavité, par le premier orifice qui se présente.

Ce dernier cas est ordinairement celui des *hémorrhagies* symptomatiques : le précédent convient à celles qui sont critiques ; dans celui-là tout est, pour ainsi dire, méchanique ; dans celui-ci, les effets sont comme prédéterminés.

Il suit de ce qui vient d'être dit, que les différentes causes de l'*hémorrhagie* peuvent se réduire à deux sortes de changemens qui se font dans la partie où elle a lieu, respectivement à l'état naturel ; savoir 1°. à la disposition particulière des vaisseaux d'où se fait l'effusion de sang, disposition par laquelle la force retentrice de ces vaisseaux est considérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée ; 2°. à la disposition générale, par laquelle la force retentrice restant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties, au point de surmonter la résistance de cette partie, de la faire cesser, & de forcer les vaisseaux à se dilater outre mesure, ou à se rompre.

On ne conçoit pas aisément que le simple écartement des fibres, qui composent les vaisseaux des parties qui souffrent une *hémorrhagie*, puisse suffire pour la procurer, par l'espece de disposition qu'on appelle *diapédese*. *Voyez* VAISSEAU. Cet écartement ne peut donner passage au sang, qu'en tant que les interstices s'ouvrent de la même maniere que pourroit faire l'orifice des vaisseaux collatéraux aux sanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de sang, par erreur de lieu. *Voyez* ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, sans solution de continuité, ne paroît guere possible ; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît suffisante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la diapédese, sur-tout dans le cas de la dissolution du sang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaisseaux étrangers.

L'érosion des vaisseaux, qu'on appelle *diabrose*, (*voyez* VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la diapédese, parce que la qualité dissolvante, l'acrimonie dominante dans la masse des humeurs en général, (*voyez* SANG) à laquelle on attribue cet effet de dissolution des solides, cette érosion des vaisseaux, ne peuvent jamais fournir la raison d'un phénomene, qui est supposé absolument topique, qui doit, par conséquent, dépendre de causes particulieres ; d'ailleurs, en supposant qu'un vice dominant dans les humeurs puisse, ce qui est très-douteux, exister en point de produire une solution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devroit s'ensuivre que l'*hémorrhagie* devroit durer tant que ce vice subsisteroit ; ce qui est contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus considérables, les plus opiniâtres, sont néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques ; ensorte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaisseaux, qu'ils restent sans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du sang dont ils sont engorgés, ou à l'effort avec lequel y est poussé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour son écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à mesure que la quantité de l'humeur surabondante, ou la force de l'impulsion se fait moindre, & laisse reprendre leur ressort aux solides auparavant distendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel ; & celui-ci se rétablissant de plus en plus, jusqu'à-ce que l'issue du sang qui s'écoule toujours moins abondant & moins rouge, soit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravaser, & le force à reprendre son cours ordinaire.

Tel est le système de toutes les *hémorrhagies*, tant naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce soit ; c'est ce qui se passe tant dans l'écoulement des menstrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoïdal*, dans le pissement de sang, dans toute autre sorte d'*hémorrhagie*, soit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raison de l'intensité & de la durée, qui sont proportionnées à la force du sujet, de son tempérament, à la grandeur des vaisseaux ouverts, à la quantité de l'humeur surabondante à évacuer, ou à l'impulsion, à l'action spasmodique qui détermine le cours du sang, particulièrement vers la partie qui a été forcée, & qui oppose conséquemment moins de résistance, à cause de l'ouverture qui s'y est formée pour l'écoulement de ce fluide.

Après avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle soit, ne semble dépendre que de la foiblesse de la partie où elle se fait, ou des efforts, soit méchaniques par les loix de l'équilibre vasculaire, ou spasmodiques, par une action déterminée de la puissance motrice, qui sont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où suit l'effusion de sang ; on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un symptome morbifique, un vice, une lésion dans l'économie animale ; & que dans le second, elle est toujours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de sang absolue ou respective, dans une partie ou dans tout le corps ; par conséquent à remédier à la pléthore générale ou particulière ; (*voyez* PLÉTHORE) comme il est suffisamment prouvé par les *hémorrhagies* qui succedent à la suppression des regles, puisqu'on a souvent observé que les pertes de sang subsidiaires se rendent périodiques, comme celles dont elles font le supplément.

Ainsi Stahl, Nenter, & la plûpart des observateurs en pratique, rapportent avoir souvent vû des hémoptysies, des crachemens, des vomissemens, des pissemens de sang qui avoient des retours aussi réglés que font ceux de l'évacuation menstruelle dans l'état naturel : ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque chose d'*actif* dans ces sortes d'*hémorrhagies* utiles, qui est une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour suppléer, par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit se faire naturellement, ou qui étoit devenue nécessaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance suivie des effets, peut cependant pécher par excès ou par défaut : il en est donc de toute *hémorrhagie* spontanée comme des menstrues utérines qui sont toujours produites pour l'avantage de l'individu ; mais il peut y avoir des variations très-nuisibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu considérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonstances nuisibles à l'économie animale. *Voyez* MENSTRUES, HÉMORRHOIDES, SAIGNEMENT DE NEZ.

On trouvera, dans ces différens articles, à se convaincre, que si les *hémorrhagies* sont souvent des effets grandement nuisibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacuation d'un fluide, qui devroit être retenu, conservé dans ses vaisseaux, ou qu'elles causent par excès du dérèglement à l'égard d'une excrétion naturelle, elles sont aussi très-souvent un des plus sûrs moyens que la nature emploie pour préserver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occasionner ; & qu'ainsi les *hémorrhagies* ne doivent pas toûjours être regardées comme des maladies, puisqu'elles sont au contraire très-souvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets salutaires, en tant qu'elles tien-

Digitized by Google

nent lieu, dans ces cas, d'un remede évacuatoire, qui même ne peut ſouvent être ſuppléé par une évacuation artificielle équivalente, ſi elle n'eſt pas faite dans la partie, & peut-être même des vaiſſeaux particuliers, vers leſquels ſont dirigés les efforts de la nature, pour y dépoſer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué ſans aucun autre dérangement de fonction qui puiſſe caractériſer une maladie.

Il s'enſuit qu'il n'y a pas moins de danger à ſupprimer une *hémorrhagie* critique, ſimple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire ceſſer mal-à-propos l'*hémorrhagie* naturelle aux femmes: la diſpoſition de l'économie animale peut rendre celle-là auſſi utile, auſſi néceſſaire que celle-ci.

L'effort ſalutaire de la nature ſe démontre clairement par les ſignes qui précedent dans la plûpart des *hémorrhagies* ſpontanées, & qui dénotent une véritable dérivation des humeurs vers la partie où doit ſe faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainſi, avant le ſaignement de nez, la tête devient peſante, le viſage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrémités inférieures ſont froides; ce qui ne peut être que l'effet de la révulſion ſpaſmodique de toutes ces parties-ci vers les parties ſupérieures. Dès que le ſang a coulé ſuffiſamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs ſe rétablit dans tout le corps à meſure que les efforts toniques ceſſent d'être déterminés par le beſoin, & que les lois de l'équilibre reprennent le deſſus. Les ſymptomes qui précedent le plus ſouvent le flux menſtruel, le flux hémorrhoïdal, le vomiſſement de ſang, l'hémoptiſie & les autres *hémorrhagies* ſpontanées ou critiques, ſont reſpectivement de la même nature. *Voyez* les articles où il eſt traité de ces différentes évacuations.

Mais ſi le ſang qui eſt forcé à ſortir de ſes vaiſſeaux, ne trouve point d'iſſue pour être verſé immédiatement hors du corps; s'il ſe répand dans quelque cavité où il ſe ramaſſe, où il devient un corps étranger, ſoit que la cauſe efficiente de l'*hémorrhagie* ſoit ſymptomatique ou critique, il en reſulte des déſordres dans l'économie animale, qui ſont proportionnés à l'impottance des fonctions qui ſont léſées en conſéquence: ainſi l'épanchement du ſang, dans l'intérieur du crâne, produit une compreſſion du cerveau, qui intercepte le cours des eſprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle eſt plus conſidérable; d'où s'enſuivent des cauſes très-fréquentes de paralyſies plus ou moins étendues, ſelon que les nerfs ſont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre; d'où réſultent très-ſouvent des apoplexies, des morts ſubites, lorſque la compreſſion eſt aſſez étendue & aſſez conſidérable pour porter ſur les nerfs qui ſe diſtribuent aux organes des fonctions vitales: ainſi l'effuſion du ſang qui ſe fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaiſſeau dans la poitrine, cauſe des compreſſions ſur les poûmons, ſur les arteres principales ou ſur le cœur même, d'où s'enſuivent des ſuffocations, des ſyncopes mortelles. L'épanchement de ſang dans la cavité du baſventre ne produit point des effets ſi dangereux; & ce n'eſt qu'à raiſon de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'enſuivre des léſions qui portent atteinte au principe vital, autrement ces ſortes d'*hémorrhagies* ne nuiſent point d'une maniere auſſi prompte & auſſi violente que celles qui ſe font dans des cavités, où le ſang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui ſervent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, ſi l'on peut s'aſſûrer par des ſignes extérieurs (qui manquent le plus ſouvent), de l'effuſion du ſang dans les différentes capacités, & que l'effet n'en ſoit pas aſſez promtement nuiſible pour prévenir & rendre inutiles tous les ſecours qu'on peut employer; on peut tenter de donner iſſue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan; la poitrine & le ventre, en faiſant la paracenteſe de la maniere convenable, reſpectivement à chacune de ces parties. *Voyez* TREPAN, PARACENTESE. Mais le plus ſouvent la mort ne laiſſe pas le tems à des ſoins qui ne peuvent être donnés qu'à la ſuite de mûres délibérations, de certains préparatifs; ou on ne les donne ces ſoins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner iſſue au ſang ramaſſé, par la difficulté de pénétrer dans l'endroit même où s'eſt fait l'amas; comme, par exemple, lorſqu'il ne ſe trouve pas à la ſurface du cerveau, ou à portée de cette ſurface & de maniere à répondre à l'ouverture faite par le trépan, lorſque le ſang eſt renfermé dans les cavités de la baſe du crâne ou des ventricules du cerveau: il en eſt de même, lorſque le ſang épanché dans la poitrine ſe trouve renfermé dans le pericarde, *&c.*

Cependant ce fluide, hors de ſes vaiſſeaux, eſt un corps étranger qui dégénere bien-tôt, & ne peut qu'être très-nuiſible à l'économie animale, tant qu'il eſt renfermé entre les viſceres, ſans iſſue en quantité conſidérable: il n'y a d'autre moyen d'en faire ceſſer les mauvais effets, qu'en le faiſant ſortir hors du corps, ce qui eſt très difficile, comme on vient de le faire entendre, & rend toujours ces ſortes d'*hémorrhagies* très-dangereuſes, & le plus ſouvent mortelles; qu'elles ſoient, ainſi qu'il a été dit, ſymptomatiques ou critiques.

Les *hémorrhagies* les plus communes, dans leſquelles le ſang ſe répand hors du corps, peuvent être auſſi très-nuiſibles, ſi elles cauſent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cauſe qu'elles ſoient produites, ſoit qu'elles ſe faſſent par la dilatation forcée des vaiſſeaux, ſoit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques: le cerveau recevant moins de ſang qu'à l'ordinaire, il s'y ſépare à proportion moins de fluide nerveux; d'où s'enſuit le défaut d'eſprits néceſſaires pour ſoutenir les forces, pour opérer les mouvemens néceſſaires à l'exercice de toutes les fonctions: d'où réſultent la débilité & toutes ſes ſuites, particuliérement l'imperfection des digeſtions, de la ſanguification, qui en fourniſſant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matiere propre à former des globules rouges; cette matiere elle-même étant mal travaillée, & ce qui en réſulte faiſant une très-petite quantité de ces globules, & reſpectivement trop de parties ſéreuſes, diſpoſent ainſi le fluide des vaiſſeaux ſanguins, à manquer de la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire, & à être plus ſuſceptible de paſſer dans les vaiſſeaux collatéraux d'un genre différent, à le remplir d'humeurs aqueuſes plus tenues qu'elles ne devroient ſe trouver dans ces vaiſſeaux d'où elles s'échappent plus aiſément, & fourniſſent matiere à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la tranſpiration, particuliérement dans les capacités des différens ventres, dont la chaleur tient les pores plus ouverts; enſorte que ces vapeurs s'y ramaſſent, s'y condenſent enſuite, & y forment la matiere de différentes ſortes d'hydropiſies, telles qu'on les obſerve ſouvent à la ſuite des pertes de ſang produites par les grandes bleſſures, ou par toute autre cauſe externe ou interne d'effuſion de ſang; *voyez* HYDROPISIE. Le défaut de globules rouges, dans les vaiſſeaux ſanguins, doit auſſi cauſer la pâleur de toute l'habitude du corps, la diminution de la chaleur naturelle, *&c. Voyez* SANG.

Digitized by Google

PEAU, CHALEUR ANIMALE (*Physiol. & Pathol.*), FROID (*Econom. anim.*)

Les *hémorrhagies* peuvent encore avoir des suites fâcheuses sans être excessives, si elles se font par des vaisseaux qui appartiennent à des organes d'un tissu délicat, en tant que dans les cas même où elles servent à soulager la nature, elles établissent un vice dans la partie qui peut être très-nuisible : c'est ainsi que l'hémoptysie souvent, en suppléant à une autre *hémorrhagie* supprimée qui étoit nécessaire ou au moins utile, laisse néanmoins une disposition à ce qu'il se forme des ulcetes dans les poûmons, qui sont le plus souvent incurables, & jettent dans une maladie chronique qui mene à une mort inévitable.

En général, on peut distinguer une *hémorrhagie* salutaire d'avec celle qui ne l'est point, en faisant attention aux forces : l'une les releve dans les cas où elles n'étoient qu'opprimées par la surabondance d'humeurs ; tous les symptomes, dont le malade se sentoit fatigué, accablé, se dissipent à mesure que le sang coule, que la pléthore diminue & cesse d'avoir lieu : l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade, & s'ensuivent tous les effets de l'épuisement des forces qui indiquent bien-tôt le besoin d'en faire cesser la cause, en arrêtant, s'il est possible, l'écoulement du sang ; ce dont le malade ne tarde pas à se bien trouver : au lieu qu'il y a beaucoup de danger à supprimer une *hémorrhagie* salutaire, comme celle qui se fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoïdales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes ; parce que c'est le sang surabondant qui cause ordinairement de semblables *hémorrhagies*, & que ce sang ne pouvant s'évacuer par l'issue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il se porte dans quelque autre partie, où il produit de mauvais effets, soit qu'il se fasse, pour se répandre, un autre passage que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaisseaux délicats qui ne peuvent pas ensuite se fermer, & donnent occasion à des *hémorrhagies* excessives par quelques voies que ce soit ; ou que ce sang, par une sorte de délitescence ou de métastase forcée, soit porté dans quelque partie assez résistante pour qu'il ne s'y fasse aucune issue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute espece dans la circulation ; d'où s'ensuivent différentes lésions considérables dans l'économie animale, telles entr'autres que les attaques d'apoplexie à la suite de la suppression des hémorrhoïdes ; les vomissemens, les crachemens de sang, à la suite des meustrues supprimées, *&c.*

On ne sauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, sur-tout par rapport aux remedes astringens, tant externes qu'internes, qui sont l'espece de secours que l'on emploie le plus communément à cet égard ; ils operent assez facilement & assez promtement, parce que leur action consiste principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur ressort dans les vaisseaux ouverts, par lesquels se fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité astringente ne borne pas ordinairement ses effets à la partie affectée, les astringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet sur tout le système des solides, en se mêlant à toute la masse des humeurs ; ils ne peuvent pas agir par choix, en reservant leur efficacité pour la seule partie lésée ; cela ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette sorte de médicament, qui ne fauroit avoir aucune analogie particuliere avec aucune sorte d'organe : l'impression qu'ils font est donc générale ; mais si elle n'est que médiocre, & qu'elle ne fasse qu'augmenter le ressort des solides également dans toutes les parties, sans qu'il s'ensuive un suffisant resserrement pour fermer entiérement les vaisseaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* cesse, elle risque d'être augmentée par l'augmentation de ton du ressort qu'en acquierent tous les solides, d'où suit qu'ils exprument de plus en plus les fluides contenus, & ne pouvant par conséquent que rendre plus forte l'impulsion des humeurs dans tout le corps, donc aussi vers l'orifice des vaisseaux hémorrhagiques ; ce qui ne fait que rendre le mal plus considérable.

Ainsi les astringens donnés intérieurement, doivent être employés à une si grande dose à proportion de la force du tempérament du malade, & si promtement, qu'ils operent, sans retarder, un effet suffisant, d'où puisse suivre une si grande augmentation dans le ton des solides en général, que les vaisseaux hémorrhagiques se ferment tout de suite.

Mais cette addstriction si forte & si subite n'est pas sans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut causer au cours des humeurs en général ; d'ailleurs, avant que la masse du sang soit imprégnée de la vertu des astringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle soit considérable, ne seroit-elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conséquent, qu'elle fût très-pernicieuse, dans le cas où elle seroit de nature à devoir être arrêtée le plus tôt possible ?

Les plus sûrs astringens sont donc ceux qui peuvent agir promtement sur le genre nerveux, de maniere à y exciter un mouvement spasmodique, général, qui produise l'effet désiré ; c'est-à-dire le resserrement nécessaire pour arrêter l'écoulement du sang. Tels sont tous les moyens propres à causer un sentiment subit de froid, comme la glace appliquée sur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien sensible : cet effet est encore plus énergique, si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé, pour procurer le sentiment de froid, comme la posséde le vinaigre bien fort, qui, étant appliqué sur le bas-ventre, sur les bourses, sur les mamelles, & même sur toute la surface du corps, si le cas le requiert, avec des linges qui en sont imbibés, peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux, très-propre à arrêter l'*hémorrhagie* dans ceux qui sont ouverts.

C'est par la même raison que les passions de l'ame, lorsqu'on en est affecté subitement, peuvent produire un effet à peu-près pareil, en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux ; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur *hémorrhagie* naturelle, par un accès violent de colere, par une grande révolution de joie ou de chagrin, par une frayeur, une terreur dont elles sont saisies tout-à-coup. La même chose leur arrive aussi pour s'être imprudemment exposées au froid, en se mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide, mais sur tout les extrémités inférieures, dont l'impression se communique plutôt aux vaisseaux utérins.

De pareils accidens contre nature, & par conséquent nuisibles, ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuses de leurs effets dans des cas où ils peuvent être salutaires, en tant qu'ils produisent des suppressions d'*hémorrhagies* pernicieuses par leur nature ou par excès.

Il faut observer cependant, que les moyens qui tendent à augmenter la tension, le jeu, l'action des solides, ne peuvent être employés dans les *hémorrhagies*, qu'en tant qu'il y a lieu de présumer que l'éretisme n'a aucune part à les causer ; car lorsqu'elles sont accompagnées de cette disposition dans le genre nerveux, toutce qui peut augmenter le ton des solides, ne peut qu'ajouter à la cause du mal ; ainsi on ne peut la diminuer alors, qu'en employant les

Digitized by Google

les moyens propres à calmer cet érétiſme : c'eſt pourquoi les narcotiques, les antiſpaſmodiques ſont ſouvent ſi efficaces pour arrêter les *hémorrhagies* ſymptomatiques, compliquées avec des ſymptomes douloriſiques, telles que celles qui ſurviennent dans les maladies convulſives.

On ne peut donc être trop circonſpect dans l'uſage des cordiaux employés contre les défaillances qui ſont cauſées par des *hémorrhagies*.

Mais comme il n'y a point de cauſe occaſionnelle des *hémorrhagies*, plus commune que celle de la ſurabondance des humeurs, & ſur-tout de leur partie rouge ; il n'eſt point auſſi de moyen plus approprié pour la faire ceſſer, cette cauſe, que de procurer une *hémorrhagie* artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire; ce qui ſatisfait également au beſoin de diminuer le volume du ſang, ſoit qu'on puiſſe le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en compoſent la maſſe; ſoit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction, s'il peut y en avoir effectivement de ſenſible dans la maſſe des humeurs animales. *Voyez* PLÉTHORE.

L'évacuation artificielle du ſang ainſi effectuée, fait une diverſion, par rapport aux parties vers leſquelles l'excédent du ſang auroit pu être porté, pour s'y faire une iſſue, par une ſuite de leur diſpoſition vicieuſe, qui y auroit rendu très-nuiſible le dépôt d'humeurs qui s'y ſeroit formé, la rupture des vaiſſeaux qui s'y ſeroit faite. Ainſi les ſaignées, les ſcarifications, l'application des ſangſues, ſont dans ces cas les remedes les plus convenables, & le plus ſouvent les ſeuls néceſſaires, les ſeuls que l'on puiſſe employer, comme ils ſont indiqués d'une maniere preſſante; les ſaignées ſur-tout, pour arrêter, pour ſuppléer les *hémorrhagies* ſymptomatiques ou critiques, pour en empêcher le retour.

Mais les *hémorrhagies* artificielles ne ſont un remede, à l'égard des ſymptomatiques, que lorſqu'elles ſont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale; car lorſqu'elle eſt particuliere, il eſt rare, comme on l'obſerve par rapport aux regles, que les ſaignées ou d'autres moyens ſemblables empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cauſe interne ; à moins que l'évacuation artificielle ne puiſſe être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* néceſſaire, en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'eſt formée. *Voyez* PLÉTHORE, SAIGNÉE.

Quant aux remedes topiques, que l'on peut employer contre les *hémorrhagies*, ils ſuppoſent que les vaiſſeaux ouverts ſont expoſés aux ſecours de la main ; tels ſont les applications des différens médicamens abſorbans, coagulans, ſtyptiques, ſous forme tant ſolide que fluide ou liquide. *Voyez* ABSORBANT, COAGULANT, STYPTIQUE, SAIGNEMENT DE NEZ, PLAYE.

Si la grandeur du vaiſſeau ouvert, & la quantité du ſang qui s'en répand, rend de nul effet l'application de ces médicamens topiques; au cas que le vaiſſeau puiſſe être ſaiſi, on tente d'en faire la ligature immédiate; ſinon on peut quelquefois produire le même effet en liant, s'il eſt poſſible, la partie où ſe fait l'*hémorrhagie* on comprime ainſi le vaiſſeau ouvert, ou on empêche le ſang de s'y porter.

Et ſi enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être propoſés, ne peuvent être employés avec ſuccès pour arrêter une grande *hémorrhagie*, on peut faire uſage d'un ſecours violent, mais efficace, & peut-être trop négligé, qui eſt de porter le fer dans la partie où ſe fait la perte de ſang, ſi la choſe eſt praticable; ce qui ſe fait par le moyen des fers rougis au feu, des cauteres actuels, qui ſont ſouvent d'une grande reſſource en pareil cas. *Voyez* CAUTERE, PLAYE.

Ce n'eſt pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie*; pour en rendre la cure complette, il faut encore s'occuper enſuite à chercher, à employer les moyens propres à en empêcher le retour, lorſqu'elle eſt véritablement nuiſible, ou à en modérer l'excès, ſi elle peut être ſalutaire : il faut s'appliquer à corriger le vice tant des ſolides que des fluides, qui y a donné lieu; fortifier la partie foible, lui donner du reſſort, ſi c'eſt à ſon atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie*; preſcrire un régime & des médicamens incraſſans, ſi la trop grande fluidité, l'acrimonie diſſolvante des humeurs, établit une diſpoſition à l'*hémorrhagie*.

Mais ſi l'on a été forcé à procurer, par quelque moyen que ce ſoit, l'aſtriction de la partie où ſe faiſoit une *hémorrhagie*, qui ne péchoit que par excès, & dont le retour avec modération ſoit néceſſaire, il faut employer les moyens convenables pour que cette aſtriction ne faſſe pas une trop grande réſiſtance à la dilatation des vaiſſeaux, qui doit avoir lieu lorſqu'une nouvelle évacuation deviendra néceſſaire; car il arrive ſouvent que le reſſerrement occaſionné par les aſtringens, ou par tout autre ſtimulant tonique, devient reſſerrement durable, que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il eſt beſoin enſuite de le faire ceſſer.

C'eſt ainſi que la ſuppreſſion des regles, cauſée par les applications froides, eſt ſi difficile à guérir; parce que l'équilibre une fois rompu dans les ſolides d'une partie, ſoit par excès, ſoit par défaut de reſſort, ne ſe rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail ſur le traitement des *hémorrhagies* contre nature, & de celles qui étant ſalutaires ou critiques, pèchent par excès ou par défaut, *voyez* les articles où il eſt traité des *hémorrhagies* particulieres, telles que les MENSTRUES, les HEMORRHOIDES, les SAIGNEMENS DE NEZ, la DYSSENTERIE, le FLUX HÉPATIQUE, *&c.* & pour les auteurs qui ont écrit ſur ces différens ſujets, tant en général qu'en particulier, conſultez entr'autres, *les Œuvres* de Stahl, de Nenter, d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE (*Chirurgie*). Les moyens que la Chirurgie a fournis dans tous les tems pour arrêter les *hémorrhagies*, peuvent ſe réduire aux abſorbans, aux aſtringens ſimples, aux ſtyptiques, aux cauſtiques, au fer brûlant, à la ligature & à la compreſſion.

Les abſorbans & les ſimples aſtringens ne peuvent être utiles que pour de legeres *hémorrhagies*; leur inſuffiſance dans l'ouverture des grands vaiſſeaux a fait mettre en uſage l'alun, le vitriol, & toutes les huiles & les eaux ſtyptiques ou eſchatotiques. Les anciens chirurgiens ſe ſervoient même des cauteres, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différentes, que c'étoit faire, ſelon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler; & ils brûloient ainſi, afin de froncer les vaiſſeaux par la criſpation que cauſe la brûlure.

Les Chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels; ils imaginerent la ligature des vaiſſeaux. Le célebre Ambroiſe Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre roir, la mit le premier en pratique au xvj. ſiecle. Cette maniere d'arrêter le ſang lui attira bien des contradictions; mais quoique deſapptouvée par quelques-uns de ſes contemporains, il eut la ſatisfaction de la voir pratiquer avec un grand ſuccès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides; l'amputation des membres devint une opération plus ſûre & moins douloureuſe, & la guériſon en fut plus prompte. On s'eſt ſervi preſque univerſellement de la ligature juſqu'à ce

Digitized by Google

jour, pour arrêter le ſang non-ſeulement dans l'amputation des membres, *voyez* AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anevryſme, *voyez* ANEVRYSME, & dans les plaies accompagnées de grandes *hémorrhagies*.

M. Petit fait obſerver dans une diſſertation ſur la maniere d'arrêter le ſang dans les *hémorrhagies*, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1731*, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement ſuivis de ſuccès ſans la compreſſion; il a toûjours fallu, même dans l'application des cauſtiques, appliquer des compreſſes qui fuſſent aſſujetties & ſoutenues par pluſieurs tours de bande ſuffiſamment ſerrés pour reſiſter à l'impulſion du ſang de l'artere, & s'oppoſer à la chûte trop prompte de l'eſcarre que font les ſtyptiques, le feu, ou à la ſéparation prématurée de la ligature ou de l'eſcarre. Sans cette précaution, on auroit preſque toûjours à craindre l'*hémorrhagie*, qui n'arrive que trop ſouvent à la chûte de la ligature ou de l'eſcarre, malgré les ſoins qu'on prend pour l'éviter par une compreſſion convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compreſſion a dû, ſelon toutes les apparences, être conforme-à la premiere idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le ſang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, ſoit par rapport à la maniere de comprimer les vaiſſeaux; ſoit par rapport à l'uſage excluſif qu'il lui donne, en rejettant la ligature autant qu'il eſt poſſible. Il fait obſerver que le bout du doigt légerement appuyé ſur l'orifice d'un vaiſſeau, eſt un moyen ſuffiſant pour en arrêter le ſang, & qu'il ne faudroit point autre choſe ſi l'on pouvoit toûjours tenir le doigt dans cette attitude, & ſi le moignon d'un malade agité pouvoit garder aſſez long-tems la même ſituation; mais la choſe étant impoſſible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait ſûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la deſcription & la figure dans *les Mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1731*. Les mémoires de l'année ſuivante contiennent des obſervations du même auteur, confirmatives des raiſons & des faits rapportés dans la premiere diſſertation; les perſonnes de l'art ne liront point ces ouvrages ſans en tirer des inſtructions auſſi ſolides que néceſſaires. Nous décrirons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des Sciences, où rappellant ce que M. Petit a dit ſur les *hémorrhagies* dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur ſur la formation du caillot qui contribue à arrêter le ſang; mais il ajoute que la criſpation & l'affaiſſement du tuyau y ont auſſi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le ſang tendent toûjours à procurer au vaiſſeau l'état d'applatiſſement ou de froncement, & que ces agens ſont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diametre du vaiſſeau.

Le caillot ſi néceſſaire pour la ceſſation de l'*hémorrhagie* examiné dans ſa formation, ne fait que ſuivre, ſelon M. Morand, l'impreſſion qu'il a reçûe de l'artere qui eſt ſon moule; & jamais l'*hémorrhagie* ne s'arrêteroit ſi on ſuppoſoit l'artere après ſa ſection, conſervée dans le même état où elle étoit au moment de ſa ſection, & ſans avoir changé ni de forme ni de diametre.

M. Morand rapporte les obſervations les plus favorables qui ſemblent tout donner au caillot, & en oppoſe d'autres par leſquelles il prouve que l'applatiſſement ſeul du vaiſſeau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le ſang de l'artere intercoſtale au mot LIGATURE; & de l'*hémorrhagie* qui ſuit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut obſerver généralement que pour les *hémorrhagies* ordinaires, l'application de la charpie brute, ſoutenue de quelques compreſſes aſſujetties par quelques tours de bande, ſuffit pour procurer la formation du caillot, & arrêter le ſang. Paſſons à la deſcription de la machine de M. Petit.

Cette machine repréſentée *Planche XIX. fig. 1. & 2.* a deux parties: l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui eſt coupée; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le ſang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations; on ne repréſente ici que la conſtruction qui convient pour l'amputation de la cuiſſe.

La premiere partie s'applique avant de faire l'opération; elle y eſt même très-eſſentielle. Elle eſt compoſée d'un bandage circulaire *A*, qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer, & qui, après avoir embraſſé le corps au deſſous des hanches, vient ſe rendre dans l'aine préciſément au-deſſous de l'arcade des muſcles du bas-ventre, dans l'endroit où paſſe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuiſſe au-deſſous du pli de la feſſe, & vient ſe rendre dans l'aine où ſe trouvent l'une ſur l'autre des plaques de tôle garnies de chamois *C*, *D*; celle de deſſous eſt plate du côté qu'elle touche à la plaque de deſſus; mais du côté qu'elle touche au pli de l'aine, elle eſt garnie d'une pelote tembourrée. Le centre de cette pelote eſt appuyé préciſément ſur le paſſage de l'artere crurale à ſa ſortie du ventre. La plaque de deſſus eſt attachée aux deux circulaires qui lui ſervent de point fixe; quelques liens attachent ces deux circulaires entr'eux. Celui qui entoure les hanches, empêche la plaque de deſcendre; & celui qui entoure la cuiſſe, l'empêche de remonter, afin qu'elle réponde toûjours au même endroit du pli de l'aine. Une vis *E*, qui peut tourner ſans ſin ſur la plaque de deſſous, paſſe dans un écrou taraudé ſur la plaque de deſſus; de ſorte que lorſqu'on tourne cette vis à droite, on écarte les deux plaques l'une de l'autre; & on les rapproche lorſqu'on tourne à gauche. Mais afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite, il y a deux petites fiches 1, 2, qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de deſſous, & paſſent chacune par un trou percé dans la plaque de deſſus, l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques, & c'eſt par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toûjours parallelement. Lorſque le bandage eſt bien poſé, en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques, on comprime tellement l'artere, que le ſang n'y peut plus paſſer.

Juſques-là cette machine ne fait que remplir l'uſage du tourniquet; elle ne ſert qu'à retenir le ſang pendant l'opération: mais pour arrêter le ſang des vaiſſeaux que l'on vient de couper, il faut un ſecond bandage compoſé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de deſſus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui ſont ſolidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer, il faut placer en comprimant une pelote de charpie ſur le vaiſſeau, non directement ſur ſon embouchure, mais ſur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os, afin que le preſſant vers l'os, les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre: on met pluſieurs tampons les uns ſur les autres; enſuite on poſe ſur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G*, qu'on aſſujettit avec les courroies *F*, qui viennent toutes ſe rendre à la plaque de deſſus *H*. Alors ſi on tourne la vis, les deux plaques s'écarteront; & com-

Digitized by Google

me la ſupérieure ne peut remonter, parce qu'elle eſt aſſujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfonce & appuie ſur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le ſang ne pourra en ſortir.

Cette compreſſion étant faite, on deſſerre la pelote qui agit ſur le tronc de l'artere, juſqu'à ce qu'on ſente le battement au-deſſous du point où il étoit comprimé.

A chaque panſement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage ſupérieur pour empêcher le cours du ſang dans la branche ouverte; & lorſqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a ſuffiſamment comprimé l'embouchure du vaiſſeau, on deſſerre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'eſt ainſi que les fontainiers, lorſqu'ils veulent ſouder un tuyau de plomb qui eſt percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet au-deſſus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppoſe point à la réparation du conduit.

Des eſprits trop diſpoſés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont crû trouver le germe de celle-ci dans l'arſenal de Scultet, où effectivement on voit une machine propoſée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage à celui de M. Petit, qui fire un nouvel éclat des circonſtances dans leſquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuiſſe fort haut à une perſonne de grande diſtinction; la ligature manqua au bout de quelques jours; les ſtyptiques, les eſcharrotiques, & la compreſſion ordinaire avoient été ſans effet; le malade périſſoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fît de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un inſtant pour reconnoître l'état des choſes, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compreſſion ſur l'artere dans l'aine, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit avec l'extrémité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il paſſa la nuit à faire conſtruire le bandage qui remplit les mêmes vûes, & il fut appliqué le lendemain matin avec le ſuccès que M. Petit avoit prévû. Les plus célebres chirurgiens témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la préſence & l'activité de l'eſprit de l'auteur. Le malade doit évidemment la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure eſt ſans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la Chirurgie françoiſe.

Malgré tous les avantages de la compreſſion méthodique imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorſqu'en 1750, M. Broſſard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris propoſer un topique infaillible pour arrêter le ſang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anevryſme faux conſécutif, à la ſuite d'un coup d'épée au bras. Le topique ſoûtenu par une compreſſion convenable, arrêta fort bien l'*hémorrhagie*, & le malade guérit ſans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux ſur-tout qui ſavoient que quelques années auparavant, on s'étoit diſpenſé de faire la ligature dans un cas ſemblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la ſeule compreſſion qui avoit été faite ſous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations; & quoiqu'il fût poſſible d'affoiblir le mérite de ce remede par les heureuſes expériences qu'on avoit de la ſimple compreſſion, on crut devoir acheter le ſecret du ſieur Broſſard. C'eſt une excroiſſance fongueuſe nommée *agaric*, & dont on fait l'amadoue. Quoique cet agaric croiſſe ſur différens arbres, comme le chêne, le hêtre, le frêne, le ſapin, le bouleau, le noyer, M. Broſſard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, eſt le meilleur. On n'en prend que la ſubſtance fongueuſe qui prête ſous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aiſément dépecés avec les doigts. On doit conſerver l'agaric ainſi préparé dans des bocaux de verre, pour que les inſectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir ſoin de s'en ſervir à ſec ſur l'orifice du vaiſſeau, & de le ſoûtenir par une compreſſion ſuffiſante. L'agaric ſe colle par le moyen du ſang à la circonférence du vaiſſeau, & eſt véritablement un excellent moyen pour arrêter l'*hémorrhagie*, qui diſpenſera dans beaucoup de cas, de l'uſage de la ligature. *Voyez* LIGATURE.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit ſervi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée auſſi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de ſon tems les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore ſervi. Van-Horne blâme la ligature des vaiſſeaux comme un moyen douloureux & cruel. » Nous tâchâmes » bien mieux, dit-il, en nous ſervant d'une eſpece » de champignon commun dans notre pays (en » Hollande) qu'on appelle *veſſe-de-loup*, & vulgai» rement *bovift*». Ce remede eſt extrêmement recommandé par pluſieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, *&c.* Verduin qui loue la ligature comme la méthode la plus ſuivie par les meilleurs praticiens, ajoûte qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le ſang avec un bouton de vitriol, ou avec pluſieurs morceaux de veſſe-de-loup, & un autre grand morceau par-deſſus; que ce fongus eſt un fort bon aſtringent, & que cette pratique eſt en uſage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, medecin du roi à Caſtres, au milieu du dernier ſiecle, parle d'un moyen qu'il dit être un ſecret admirable pour arrêter le ſang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de ſa connoiſſance faiſoit des petites chevilles d'alun, qu'il noirciſſoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point ſon remede. Il mettoit ces eſpeces de tentes dans l'orifice des vaiſſeaux, & appliquoit par-deſſus un appareil convenable. Borel aſſûre que ce moyen a été conſtamment ſuivi du plus grand ſuccès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit encore s'en ſervir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infaillible dans tous les cas, & qui n'eſt pas un moyen nouveau, mais ſimplement renouvellé. Chriſtophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promtement pour arrêter toute eſpece d'*hémorrhagie*, que la poudre *d'uva quercina*; c'eſt, dit cet auteur, une eſpece de champignon qui ſe trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Laufranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par ſon ſavoir en Chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoîtra, dit Lanfranc, que le ſang vient d'une artere, parce qu'il ſortira par bonds, ſuivant la dilatation & la conſtriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie ſur l'orifice du vaiſſeau, & tenez-l'y pendant une grande heure: il ſe formera un caillot, & vous appliquerez enſuite avec plus de ſuccès le médicament convenable, qui ſera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloës; on en fera une maſſe en conſiſtance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoûtera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur

Digitized by Google

aſtringent que ce remede; il eſt bien préférable aux cauſtiques qui laiſſent le danger du renouvellement de l'*hémorrhagie* à la chûte de l'eſcharre; mais celui-ci conſolide le vaiſſeau après avoir arrêté le ſang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il eſt adhérent au vaiſſeau: il faut au contraire en temettre qui ſoit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de ſoi-même. Si quelque obſtacle s'oppoſoit à l'application ou à l'effet de ce remede, il faudroit avoir recours à la ligature du vaiſſeau. Tel eſt le précis de la doctrine de Lanfranc ſur les *hémorrhagies;* il me ſemble que les modernes n'ont rien dit de mieux; le médicament qu'il propoſe vulnéraire & aſtringent, eſt ſupérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un tems aſſez long ſur l'orifice du vaiſſeau, eſt excellente, & il eſt certain qu'avec cette attention il y a effectivement peu d'*hémorrhagies* qu'on ne doive arrêter avec ſécurité & ſuccès. Perſonne n'a prêcrit des précautions plus ſages pour les panſemens; dans les obſervations que l'auteur rapporte, on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrieme jour, qu'il ne touchoit point au fond de la plaie, & qu'il attendoit de la nature, la chûte du médicament qui avoit arrêté le ſang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie; il faut ſe reſſouvenir toute ſa vie de tous nos prédéceſſeurs, ils ont laiſſé des préceptes & des exemples admirables qui ſont trop peu connus.

La pratique préſente quelquefois des cas ſinguliers & imprévus, où la préſence d'eſprit du chirurgien devient une reſſource capitale. On arrête aſſez facilement l'*hémorrhagie* qui ſuit l'extraction d'une dent, en rempliſſant l'alvéole de charpie brute, en faiſant avec des compreſſes graduées un point d'appui ſuffiſant que l'action des dents oppoſées contient avec force. Ce moyen s'eſt trouvé infidele dans un cas particulier, où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclatée. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire périe entre les doigts, dont il maſtiqua pour ainſi dire l'alvéole, & il parvint par ce moyen à arrêter une *hémorrhagie* menaçante qui n'avoit cedé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou, très-habile dentiſte, a imaginé depuis une machine fort ingénieuſement compoſée, pour embraſſer l'arcade alvéolaire dans le cas d'*hémorrhagie*, après l'extraction d'une dent. Cet inſtrument eſt gravé dans le troiſieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

S'il eſt difficile d'arrêter le ſang dans un endroit favorable au ſuccès de la compreſſion, que n'a-t-on pas à craindre, lorſque l'*hémorrhagie* vient d'un vaiſſeau ouvert dans l'épaiſſeur d'une partie dépourvûe de point d'appui, & qui eſt dans un mouvement continuel? M. Belloy a obſervé une *hémorrhagie* après l'opération de la paracentheſe. En retirant la cannule du trois-quart, le ſang jaillit par la plaie, comme d'une groſſe veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bien-tôt imbibé de ſang, & aucune compreſſion ne put parvenir à l'arrêter; il fallut introduire dans la plaie un petit fauſſet de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette *hémorrhagie* ſoit rare, il eſt bon d'être informé de ſa poſſibilité, & du moyen d'y remédier, parce que des chirurgiens qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonſtance, pourroient avoir la douleur de voir périr ſous leurs yeux un malade, à l'occaſion d'une opération qui devoit lui être ſalutaire. (*Y*)

HÉMORRHOIDAL (flux), *Medecine, d'αἷμα ſang*, & de *ῥέω fluer, couler.* Ce terme, pris à la lettre, ſignifie en général *un écoulement, une perte de ſang*, & ſe trouve par-là ſynonyme d'hémorrhagie: mais l'uſage en a fixé le ſens, pour exprimer en particulier la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrémité de l'inteſtin rectum, devenue variqueuſe (ce qu'Hippocrate déſigne par les mots de *κιρσώδης αἰμορροΐς*) ou ſuſceptibles par quelque cauſe que ce ſoit, d'être gorgées de ſang, au point qu'elles s'ouvrent ſouvent, & qu'il en réſulte effectivement un écoulement de ſang, une hémorrhagie.

Les Anatomiſtes ont auſſi appellé *hémorrhoïdaux*, les vaiſſeaux tant artériels que veineux, qui ſe diſtribuent au fondement, & qui portent le ſang dans cette partie, où peuvent ſe former des tumeurs ſanguines ou des flux de ſang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux arteres, comme deux veines *hémorrhoïdales:* l'artere *hémorrhoïdale* interne eſt un rameau de la meſentérique inférieure, qui rampe le long de l'inteſtin droit, & ſe termine au fondement: l'artere *hémorrhoïdale* externe vient de l'hypogaſtrique. Les veines *hémorrhoïdales*, qui ſont ordinairement le ſiége des ſymptômes des hémorrhoïdes, ſont diſtinguées en deux rameaux, dont l'un qui eſt auſſi dit *interne* ou *ſupérieur*, appartient à la branche meſentérique de la veine-porte, & communique avec la branche ſplénique; circonſtance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens, qui croyoient que c'eſt par ces vaiſſeaux que ſe dégorge l'artere dans les *flux hémorrhoïdaux;* erreur qui a été reconnue par la découverte de la circulation du ſang, & par la connoiſſance de ſon véritable cours acquiſe en conſéquences d'où il réſulte, qu'il n'y a aucune influence directe de ce viſcere ſur les vaiſſeaux de l'anus. L'autre rameau des veines *hémorrhoïdales*, dites *externes* ou *inférieures*, ſe joint à la veine hypogaſtrique, qui s'inſere à la veine-cave; en ſorte que l'origine des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à l'inteſtin rectum, répond à ſes différentes connexions, ſavoir au meſocolon & à l'os ſacrum.

De cette diſtribution de vaiſſeaux il s'enſuit, qu'une partie de ceux de l'inteſtin rectum & du col de la matrice ayant la même origine, communiquent entr'eux par ce moyen; (*voyez* MATRICE) ce qui peut ſervir à rendre raiſon, pourquoi le *flux hémorrhoïdal* eſt ſouvent un ſupplément au flux menſtruel, (*voyez* MENSTRUES) & pourquoi les douleurs *hémorrhoïdales* s'étendent ſouvent aux parties génitales.

Il y a différentes ſortes d'hémorrhoïdes: on diſtingue principalement celles qui reſtent fermées, d'avec celles qui ſont ouvertes. Celles-là ſont auſſi appellées aveugles, *cæcæ*, parce que la tumeur *hémorrhoïdale* qui forme comme un œil, n'eſt point ouverte; & *furentes*, comme furieuſes, lorſque dans ce cas elles ſont accompagnées de beaucoup de douleur. On diſtingue encore les hémorrhoïdes en internes & en externes, ſelon qu'elles ont leur ſiége au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles ſont auſſi dites *critiques*, lorſqu'elles ſont l'effet des efforts ſalutaires de la nature, ce qu'on appelle vulgairement & aſſez à propos *un bénéfice de nature*, quand elles ſont ſpontanées: on les nomme *ſymptomatiques*, lorſqu'elles naiſſent d'une maniere pernicieuſe, & qu'elles ſont la ſuite de quelque vice dans les viſceres du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes ſont plus ſujets que les femmes aux hémorrhoïdes, ſur-tout conſidérées comme *critiques*; parce que le beſoin de ce flux de ſang eſt ſuppléé dans celles-ci par les menſtrues: c'eſt auſſi comme critiques principalement, que l'on obſerve que les hémorrhoïdes ſont plus fréquentes dans les climats chauds, que dans les froids. Il eſt encore à remarquer qu'elles ſurviennent plus communément aux adultes, entre la jeuneſſe & la vieilleſſe, que dans

Digitized by Google

le bas âge, aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme conſtant, d'après les plus grands obſervateurs, que les congeſtions ſe font dans différentes parties du corps, ſelon les différens tems de la vie, par une diſpoſition particuliere dans l'économie animale; enſorte que les enfans & les jeunes gens ſont ſpécialement ſujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril, juſqu'à trente-cinq ans environ, on devient ſujet au crachement de ſang, à l'hémophtyſie, & dans la vieilleſſe au piſſement de ſang: les hémorrhoïdes ſemblent donc regarder plus particuliérement le moyen âge: pour la raiſon de ces différens effets, qui n'eſt pas facile à déterminer, *voyez* NATURE, ÉCONOMIE ANIMALE, HÉMORRHAGIE, SAIGNEMENT DE NEZ, HÉMOPHTYSIE, *&c.* On ſe bornera à faire ici une application particuliere de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il eſt peu de perſonnes qui obſervent le régime convenable pour la conſervation de la ſanté dans un état auſſi parfait, qu'elle ſeroit ſuſceptible d'y être, & que dans tous les tems de la vie, l'intempérance, le défaut d'exercice, contribuent à faire ſurabonder les humeurs dont l'excédent eſt porté le plus ſouvent (par un principe véritablement actif, ou par la tendance générale à l'équilibre, dans le corps animal) vers les parties où il ſe trouve moins de réſiſtance; (*Voyez* NATURE, FACULTÉ, EQUILIBRE, *Phyſiol.*) il eſt ordinaire de voir que dans le moyen âge, un des effets le plus commun de la pléthore eſt la formation des hémorrhoïdes, qui doivent alors être regardées comme ſalutaires, ſurtout ſi elle eſt ſuivie de flux-de-ſang, parce qu'elles ſont l'effet des efforts critiques de la nature, par les ſpaſmes qu'elle opere, qui reſſerrent, qui étranglent les veines, vraiſemblablement par le même mécaniſme, que dans l'érection de la verge. (*Voyez* ERECTION, *Phyſiol.*) Enſorte que le ſang y eſt arrêté, s'y accumule, ſans qu'il ceſſe d'y en être porté de nouveau; que la circulation s'y fait à-peu-près comme dans les corps caverneux dilatés; que le ſang dans les vaiſſeaux *hémorrhoïdaux*, forcés, relâchés, n'y eſt pas abſolument croupiſſant; & que l'excédent eſt rapporté par les veines dans la maſſe, (comme celui de la verge, à meſure que l'érection ceſſe) lorſque l'équilibre ſe rétablit par quelque cauſe que ce ſoit, interne ou externe, entre les vaiſſeaux *hémorrhoïdaux* & les autres vaiſſeaux du corps; à moins que ceux-là ne ſe dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux-de-ſang.

Ce flux *hémorrhoïdal*, par le renouvellement de la pléthore, devient ſouvent auſſi régulier dans ſes retours, que le flux menſtruel; ce que l'on a obſervé ſouvent dans un grand nombre d'hommes (*voyez* Horſtius, *lib. V. obſerv. 45.*) ce qui arrive même auſſi quelquefois dans les femmes, après la ſuppreſſion naturelle des regles, ſelon Ermuller *de hæmorrhoid.* & pendant la groſſeſſe, ſelon Schenckius, *dans ſes œuvres, lib. III.* & Amatus Luſitanus, *cent. V. cur. 3.* mais il eſt plus ordinaire que le flux *hémorrhoïdal* & les ſymptomes qui le précedent, ſoient irréguliers dans leur apparition: ce qui fait encore diſtinguer les hémorrhoïdes en *périodiques* & en *erratiques*.

Il ſuit de ce qui vient d'être dit, que la cauſe immédiate des hémorrhoïdes eſt une ſorte de pléthore particuliere dans les vaiſſeaux de l'inteſtin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques réſiſtent moins, & que la ſurabondance du ſang peut y être dépoſée comme dans les vaiſſeaux relâchés, par l'effet d'une ventouſe: en effet, la poſition des veines hémorrhoïdales, qui ſont d'un tiſſu foible dans la cavité du baſſin, où elles ne ſont point ſoutenues, où elles ſont expoſées à être relachées ultérieurement par l'humidité onctueuſe de la graiſſe, dans laquelle elles ſont ordinairement comme enſevelies; expoſées à la compreſſion, au frottement des matieres fécales, lorſqu'elles ſont fous forme ſolide, dure; & à l'action rongeante de ces mêmes matieres, lorſqu'elles ſont fluides & acrimonieuſes; ſujettes à l'étranglement de leur canal, à la gêne dans le cours du ſang, qu'y peut cauſer la ſituation fréquente d'être aſſis, d'aller à cheval, jointe à tout cela la difficulté dans le retour du ſang, qui eſt le plus ſouvent dans le cas de remonter contre ſon propre poids, à cauſe de la direction parallele de ces veines le long de l'inteſtin rectum; toutes ces circonſtances concourent à établir la diſpoſition particuliere, à ce que ces veines deviennent aiſément varixueuſes, & ſoient plus ſuſceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice; ce qui ſert principalement à rendre raiſon pourquoi les hommes ſont plus ſujets aux hémorrhoïdes que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent ſouvent que le *flux hémorrhoïdal* eſt le ſupplément le plus naturel du flux menſtruel.

Il faut noter que le ſang n'eſt pas toûjours la ſeule matiere du *flux hémorrhoïdal*; il y a pluſieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémentielles, corrompues, qui ſe fait par les vaiſſeaux *hémorrhoïdaux*, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III. de catharris*, rapporte pluſieurs obſervations à ce ſujet.

La déjection fans tranchées, ſans douleurs qui la précedent, ſans téneſme, diſtinguent le *flux hémorrhoïdal* du flux diſſentérique; & d'ailleurs dans celui-ci le ſang eſt mêlé avec les matieres fécales, & reſſemble à la racluce de boyaux, au lieu que dans celui-là, le ſang eſt ordinairement ſéparé des matieres, qui ſont ordinairement fous forme ſolide; d'ailleurs, il eſt d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il eſt rendu en caillots, lorſqu'il ſort de l'intérieur du boyau où il a ſéjourné après ſon épanchement. Ces dernieres circonſtances ſuffiſent pour diſtinguer auſſi le *flux hémorrhoïdal* du flux hépatique. L'hémorrhagie ſcorbutique, par la voie des ſelles, ſe fait ſans dépendre des déjections, les précede ſouvent ou les ſuit ſans conſéquence (*Voyez* SCORBUT); au lieu que les hémorrhoïdes ne produiſent un flux-de-ſang conſidérable que par l'effet des déjections, ſans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de ſang qu'elles produiſent paroît n'être jamais dépendant de la volonté; cependant il n'eſt pas ſans exemple que la nature ait pu ſe faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panatole, *Pentecoſt. 2. obſ. 47.* fait mention d'un vieillard, qui ayant été ſujet dans ſa jeuneſſe à un *flux hémorrhoïdal* ſalutaire, ſe l'étoit rendu ſi familier, & tellement à ſa diſpoſition, que lorſque, dans un âge plus avancé, il ſe ſentoit quelque indiſpoſition, à la guériſon de laquelle il jugeoit qu'une évacuation *hémorrhoïdale* pouvoit contribuer, il ſe la procuroit, & de telle quantité qu'il croyoit néceſſaire; ce qui ne laiſſe aucun doute que dans bien des cas, le *flux hémorrhoïdal* ne ſoit l'effet d'une puiſſance active, indépendamment d'aucune détermination mécanique, quoique la choſe ſe faſſe d'une maniere moins ſenſible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorſque les tumeurs *hémorrhoïdales* ne s'ouvrent point, c'eſt-à-dire, qu'elles ne forment point de flux-de-ſang, elles ſont ce qu'on appelle hémorrhoïdes fermées, *cæcæ*; elles ne ſont incommodes qu'autant qu'elles deviennent douloureuſes, avec ardeur, ten-

Digitized by Google

ſition, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une ſorte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'inteſtin rectum; car l'engorgement des veines comprimant dans ce cas les arteres, y gêne le cours du ſang, & y établit une véritable diſpoſition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuſes, ſurtout dans les hémorrhoïdes internes, & lorſque la déjection des matieres fécales durcies par la conſtipation, qui accompagne ordinairement cet état, ſe fait avec efforts, qui cauſent quelquefois une irritation ſi conſidérable, qu'elle va juſqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulſifs, avec deſordre dans toute l'économie animale, ce qui ceſſe auſſitôt que la déjection eſt finie.

Les hémorrhoïdes fermées s'enflent quelquefois ſi conſidérablement, qu'on en a vû, ſelon Lindanus, *in colleg. ſuper Hartmann.* qui formoient des tumeurs groſſes comme le poing, qui ſortoient hors de l'anus; mais alors il eſt rare qu'elles ſoient douloureuſes.

On diſtingue les tumeurs cauſées par les hémorrhoïdes, des tumeurs qui viennent à l'anus par d'autres cauſes, en ce que les premieres ſont non-ſeulement ordinairement, par l'effet du ſang veineux dont elles ſont formées, & qu'elles ſont compreſſibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui ſont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conſéquent plus de conſiſtance ſans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorrhoïdaux*.

Les mauvais effets que cauſent les hémorrhoïdes, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux-de-ſang trop conſidérable. Les ſuites de l'inflammation ſont la fievre ſouvent très-aiguë, l'inſomnie & tous les effets de la douleur; ſi les hémorrhoïdes ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui ſe fait difficilement, dans ce cas il ſuccede quelquefois une ſimple tranſudation ſanieuſe, ichoreuſe, fétide, qui ne laiſſe pas de procurer du ſoulagement; c'eſt comme une eſpece de réſolution de l'humeur qui forme l'embarras inflammatoire, mais ſouvent au lieu d'une terminaiſon auſſi peu fâcheuſe, il ſuit des ſymptômes de bien plus grande conſéquence, tels que des abſcès & ſes ſuites, ainſi qu'il a été dit des diſpoſitions à la gangrene, au ſphacele, qui ſe communiquent aux parties voiſines à meſure qu'ils ſe forment dans la partie affectée, où ils font en peu de tems les progrès les plus rapides. *Voyez* INFLAMMATION, ABSCÈS.

La trop grande perte de ſang cauſe l'abattement des forces, diſpoſe à des défaillances qui peuvent être funeſtes; & ſi cette perte exceſſive eſt habituelle, elle peut jetter les malades dans la cachexie, l'hydropiſie, *&c. Voyez* HÉMORRHAGIE.

Les hémorrhoïdes invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaiſſeaux qui en ſont le ſiége, changent tellement le tiſſu de la partie, qu'il en réſulte des obſtructions dans les vaiſſeaux lymphatiques, nourriciers, qui diſpoſent les membranes, les tuniques de l'inteſtin droit, à devenir skirrheuſes, calleuſes, dans une étendue conſidérable, ainſi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir obſervé; & s'il s'y forme des abſcès en même tems, ils dégénerent en ulceres ſtituleux, carcinomateux (*Voyez* FISTULE A L'ANUS); ou il s'enſuit des ſolutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut ſupprimer que très-difficilement; ainſi qu'il arrive ſouvent à l'égard de celles qui ſont cauſées indépendamment du vice de la partie, par une ſuite des obſtructions du foie & des autres viſceres du bas-ventre, avec leſquels il y a du rapport: ces obſtructions forment un ſi grand embarras pour le retour du ſang dans les vaiſſeaux qui forment la veine-porte, qu'il s'arrête aiſément dans les veines *hémorrhoïdales*, attendu le plus de diſpoſition qui s'y trouve, les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & ſe porte obſtinément où il trouve moins de réſiſtance, conſéquemment vers les ouvertures de ces veines; d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obſtructions, ſont ſi ſujets aux hémorrhoïdes & à tous leurs inconvéniens.

On a obſervé que la plûpart des perſonnes qui ſont habituellement affectées des hémorrhoïdes, ont la couleur de la peau, ſur-tout du viſage, d'un jaune tirant ſur le verd; ce qui n'a lieu vraiſemblablement, que lorſque les embarras du foie contribuent aux hémorrhoïdes: ce qui eſt aſſez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuiſibles à la ſanté, c'eſt l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercuſſifs, ou tout autre, qui peut les faire *rentrer*, comme on dit, & les faire diſparoître preſque ſubitement, ſur-tout lorſqu'elles ſont véritablement critiques; d'où s'enſuit que, lorſque la répercuſſion empêche le ſang *hémorrhoïdal* de ſe faire place dans ſes veines, en les dilatant de plus en plus, ou en ſe faiſant une iſſue par leur rupture, il ſe porte d'autant plus dans les vaiſſeaux voiſins, qui ſont ſuſceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des diſtentions douloureuſes, qui ſont des coliques violentes, ſouvent même convulſives, dans la région hypogaſtrique, accompagnées de ventoſités, effet du ſpaſme qui ſe fait dans différentes portions des inteſtins où il ſe trouve de l'air renfermé: il faut cependant alors bien ſe garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuſes proprement dites, & de les traiter en conſéquence; parce que les remedes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premieres, qui ne demandent que des adouciſſans, des émolliens différemment employés, ſelon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il ſeroit avantageux de rappeller le ſang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets: les anodins antiſpaſmodiques conviennent auſſi très-bien dans ce cas, pour faire ceſſer le trop grand écréciſme dans le genre nerveux.

Et comme, lorſque les hémorrhoïdes ont de la peine à ſe former, elles font ſouvent précédées de douleurs dans les entrailles, & la région lombaire ſur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique, ces ſymptômes doivent être attribués à la même cauſe que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuſe; ils demandent les mêmes ſecours, que l'on ne doit cependant pas ſe preſſer d'employer juſqu'à ce que l'on ſe ſoit aſſuré, que les efforts pour la formation des hémorrhoïdes ne peuvent pas avoir leur effet, ſans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne ſont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne ſe forme que des boutons d'hémorrhoïdes dans les cas où le flux-de-ſang eſt néceſſaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloëtiques particuliérement, & les ſuppoſitoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorrhoïdes, par le relâchement, l'atonie, qui ſuccedent aux irritations, aux ſpaſmes qui font l'effet de ces médicamens, peuvent auſſi être employés utilement pour rendre les hémorrhoïdes fluentes, lorſqu'il peut être ſalutaire de faire couler du ſang par cette voie; ce qui ne peut guere avoir lieu que dans les perſonnes d'un tempérament ſanguin, à l'égard deſquelles la diſpoſition aux hémorrhoïdes eſt ſi naturelle, qu'il

Digitized by Google

en eſt pluſieurs en qui elle eſt ou devient héréditaire. *Voyez* Tempérament.

En effet, Hippocrate, Galien, Celſe, Hildanus, Foreſtus, Alpinus, & preſque tous les plus grands obſervateurs praticiens, s'accordent à regarder le *flux hémorrhoïdal* comme très-avantageux dans bien des circonſtances, & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques, telles que la mélancolie, les vapeurs, les vertiges, la manie même, & la folie habituelle, la jauniſſe, la gravelle, la goutte, le ſcorbut; il y a une infinité de faits qui établiſſent inconteſtablement la propriété des hémorrhoïdes, pour contribuer à la guériſon de ces différentes maladies, & de pluſieurs autres qui y ont rapport: elles ont auſſi ſouvent fait ceſſer le piſſement de ſang, l'hémophyſie, le ſaignement de nez, la diſpoſition à l'apoplexie, & ont contribué à procurer la guériſon des attaques de cette derniere maladie; ce qui a engagé par analogie, à y employer l'application des ſangſues avec beaucoup de ſuccès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoïdal* dans tous ces cas, c'eſt qu'on a vû la plûpart de ces maladies avoir lieu par une ſuite de la ſuppreſſion de ce flux-de-ſang, & ceſſer par ſon rétabliſſement ſurvenu naturellement, ou procuré à cet effet. *Voyez* les obſervations des auteurs qui viennent d'être cités: elles ſont en grand nombre ſur ce ſujet. Hippocrate entr'autres, *lib. VI. aph. 12.* juge qu'il eſt ſi dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoïdes fluentes; que ſi entre pluſieurs boutons, on n'en laiſſe pas un d'ouvert, on expoſera le ſujet à tomber dans l'hydropiſie ou dans l'atrophie.

Ainſi on ne ſauroit apporter trop d'attention à bien diſtinguer les hémorrhoïdes critiques, d'avec les ſymptomatiques, pour en tirer un prognoſtic juſte, & ne pas s'expoſer à des erreurs de la plus grande conſéquence, dans le traitement d'un concours d'accidens, qui ſouvent ne demandent point à être traités, mais à être laiſſés à eux-mêmes & aux ſoins de la nature, lorſque les effets qui s'enſuivent ne peuvent ni ne doivent pas être regardés comme mobifiques; ce qui eſt marqué principalement lorſque la perte de ſang ſe fait ſans diminution de forces, & que l'exercice des fonctions eſſentielles à la ſanté, n'éprouve aucun changement eſſentiellement déſavantageux: ſi le contraire arrive, en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoïdal* comme une vraie maladie, comme une hémorrhagie pernicieuſe par ſes effets & par ſes ſuites, qui demande les ſecours de l'art, de la maniere indiquée par les accidens qui l'accompagnent. *Voyez* Hémorrhagie.

S'il ſurvient un *flux hémorrhoïdal* exceſſif, dans les maladies cauſées par les obſtructions, par le ſkirrhe au foie, c'eſt un ſigne qui annonce le plus grand danger, & qui eſt très-ſouvent mortel.

Il ſuit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoïdes, qu'il ne faut pas employer des remedes à leur égard, ſans être bien aſſuré de la nature du mal réel ou apparent: ſi elles ſont caractériſées de maniere à devoir être regardées comme critiques, & qu'elles ne ſe faſſent ſentir que par des tumeurs au fondement ou au-dedans de l'anus, qui y donnent le ſentiment d'une matiere au paſſage, dont on ne peut pas faire la déjection; ſi elles ſont ſans douleur, ſans aucune incommodité conſidérable, le meilleur parti eſt de n'y rien faire: *Expecta*; (c'eſt le conſeil de Stahl, qui n'a point le ridicule qu'on a voulu trouver. *Voyez* Expectation). Il ne faut pas même ſe preſſer de les rendre fluentes, lorſqu'elles ne le ſont pas, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux-de-ſang révulſif: ſi elles deviennent fluentes d'elles-mêmes, ſans excès & ſans autre incommodité, il faut les laiſſer couler & ne pas plus penſer à les ſupprimer, qu'on le fait à l'égard des menſtrues, qui ont leur cours ordinaire; on doit ſeulement obſerver le régime convenable, pour que le flux-de-ſang ne devienne pas immodéré; ainſi on doit éviter tout ce qui peut échauffer, agiter le ſang extraordinairement, ſoit à l'égard des alimens & de la boiſſon, ſoit pour l'uſage des autres choſes qu'on appelle non naturelles. *Voyez* Hygiene. On peut utilement faire uſage dans ce cas de ptiſanes tempérantes, nitreuſes, pour faciliter l'évacuation de la ſurabondance du ſang, qui donne lieu aux hémorrhoïdes critiques; lorſqu'elles fluent moins qu'il n'eſt néceſſaire, on a recours aux eaux minérales de route eſpece, dont on fait choix ſelon les tempéramens, aux ptiſanes diaphorétiques, ſudorifiques, apéritives, inciſantes, pour diſpoſer la maſſe du ſang à fournir la matiere du *flux hémorrhoïdal* de la maniere convenable: on peut auſſi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiede, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ulcérieurement les vaiſſeaux par leſquels ſe fait le flux-de-ſang.

Si l'on ne peut pas réuſſir par ces différens moyens, à rendre ce flux auſſi conſidérable qu'il eſt néceſſaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'expoſer à rendre les hémorrhoïdes douloureuſes, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuſes, comme il a été dit; ainſi dans le cas où le flux n'eſt pas ſuffiſant, & que l'on a à craindre une métaſtaſe, c'eſt-à-dire un tranſport du ſang *hémorrhoïdal* dans quelque autre partie où il pourroit produire de funeſtes effets, on doit avoir recours à l'application des ſangſues autour du fondement; & ſi elle ne ſuffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces inſectes de qualité convenable (*Voyez* Sangsue), ou pour en faire uſage à tems, à propos, on peut y ſuppléer par l'application des ventouſes à l'anus, aux cuiſſes, aux lombes, & par des ſcarifications à ces différentes parties; mais la ſaignée au pied ſuffit ſouvent, & aſſez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire où le *flux hémorrhoïdal* eſt exceſſif, c'eſt la ſaignée au bras qui convient, comme un moyen de révulſion qui eſt à employer & à répéter autant que les forces le permettront; & ſi cela ne ſuffit pas pour modérer le flux-de-ſang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire uſage des applications aſtringentes, avec des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même, ou du coton trempé dans des liqueurs ſtyptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric ſtyptique, ſi l'on peut atteindre au vaiſſeau ouvert, & même en tentet la ligature, ſi l'on peut ſaiſir le bouton *hémorrhoïdal*; & enfin, ſi l'on ne peut pas uſer de ces différens moyens, ou qu'on ne le faſſe pas avec ſuccès, on peut à l'extrémité, en venir à employer le cautere actuel, comme l'aſtringent le plus ſûr; mais on doit éviter le plus qu'il eſt poſſible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guériſſent difficilement, & dégénerent ſouvent en ulceres de mauvaiſe qualité, qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainſi des fiſtules; & après avoir donné bien de l'embarras, ont ſouvent des ſuites funeſtes. *Voyez* Fistule.

Dans les cas où les hémorrhoïdes ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles ſont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des ſaignées convenables, des émolliens réſolutifs, anodins, des antiphlogiſtiques nitreux, tant intérieure-

Digitized by Google

ment qu'extérieurement, c'eſt-à-dire ſous forme de ptiſane, d'apoſeme, de bouillon, de julep, de clyſtere, de cataplaſme, de fomentation, de vaporation, différemment employés ſelon les différentes indications. L'application des fangſues peut auſſi être miſe en uſage avec ſuccès; mais ſeulement lorſque la douleur eſt bien diminuée, pour en prévenir le retour, en dégorgeant les vaiſſeaux, s'ils ne ſont pas diſpoſés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainſi lorſque cette diſpoſition manque habituellement, & qu'il ne ſe forme pas de *flux hémorrhoïdal* ſpontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs *hémorrhoïdales*, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorſqu'elles ſont ſujettes à devenir douloureuſes, on doit s'appliquer à en empêcher la cauſe, en évitant qu'il ne ſe forme de pléthore, ou au moins à détourner lorſqu'elle eſt formée, les efforts que la nature eſt portée à faire pour la diſſiper par la voie des vaiſſeaux *hémorrhoïdaux*, ou pour y dépoſer l'excédent de la maſſe du ſang. *Voyez* PLÉTHORE.

On propoſe dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remedes comme *ſpécifiques*, pour la guériſon ou pour le ſoulagement des hémorrhoïdes douloureuſes; mais de ce qu'on varie ſi fort ſur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, ſinon à un ſeul, pour avoir égard aux différentes circonſtances; il s'enſuit qu'elle n'eſt reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raiſonnement puiſſe faire regarder comme un vrai ſpécifique. *Voyez* REMEDE, SPÉCIFIQUE.

Au reſte, pour le détail des remedes & médicamens indiqués dans les différens états des hémorrhoïdes, il faut conſulter les auteurs célebres qui ont recueilli ce qui a été propoſé de mieux par les anciens, & qui y ont ajouté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels ſont entr'autres, Piſon, Sennert, Riviere, Ettmuller, Baglivi, Hoffman, & le *Tréſor de Pratique* de Barnet, qui réunit un grand nombre de cutations faites par différens médecins de réputation: pour les obſervations, Foreſtus, Baillou, le *Sepulchretum anatomicum* de Bonnet, *&c.* pour la théorie en général, Stahl, qui en a traité *ex profeſſo* d'une maniere particuliere, avec des obſervations intéreſſantes; Nenter, la *diſſertation* de Santorinus ſur ce ſujet, Hoffman déja cité, *&c.* & pour la partie chirurgicale, les *inſtitutions* d'Heiſter, *&c.*

HÉMORRHOIDES, ſub. ſém. pl. *terme de Chirurgie.* Ces gonflemens variqueux viennent de la ſtagnation du ſang, par ſa lenteur à retourner par la veine hémorrhoïdale dans les branches méſaïtaïques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorrhoïdales ſont plus ſujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muſcle qui par ſon action procure ou facilite le retour du ſang; au contraire le ſéjour des excrémens dans le *rectum*, & les efforts du diaphragme & des muſcles du bas-ventre pour l'expulſion des matieres ſtercorales, contribuent à la production des *hémorrhoïdes*, parce qu'ils pouſſent le ſang vers l'anus, & le font ſéjourner dans les veines hémorrhoïdales qui ſont forcées de s'étendre & de produire ainſi cette fâcheuſe maladie.

Les différences des *hémorrhoïdes* ſont aſſez ſenſibles; les auteurs les ont nommées *uvales*, *verrucales*, *véticales*, par rapport aux différentes figures qu'elles repréſentent. De quelque figure & de quelque groſſeur qu'elles ſoient, on les diſtingue des autres excroiſſances qui ſont ſituées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau ſeule y eſt affectée ſans noirceur ni gonflement d'aucune veine, comme dans les *hémorrhoïdes*.

Les *hémorrhoïdes* ſont ſujettes à s'enflammer, elles ſuppurent quelquefois & cauſent des fiſtules. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. Dans des ſujets mal conſtitués, les *hémorrhoïdes* dégenerent quelquefois en ulceres chancreux. *Voyez* CANCER.

La guériſon des *hémorrhoïdes* a été regardée comme impoſſible par pluſieurs auteurs; elle eſt au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guériſon radicale; pour la cure des *hémorrhoïdes* fluentes, *voyez* FLUX HEMORRHOIDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorrhoïdaux s'obtient par les ſaignées, par un régime humectant & rafraîchiſſant. On applique extérieurement des pommades ou onguens anodins, tels que le populeum, l'onguent de linaire, de l'huile d'œufs agité dans un mortier de plomb, *&c.* Il n'y a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorſque les douleurs ſont violentes, on peut appliquer ſur la partie un cataplaſme anodin, ou des compreſſes trempées dans une décoction de plantes émollientes: le demi bain avec cette décoction, ou le lait, ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, eſt fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçûe ſur une chaiſe de commodité. Après les anodins on paſſe quelquefois, dans le cas d'extrêmes douleurs, à l'application des ſtupéfians ou narcotiques.

Les purgatifs augmentent la douleur que cauſent les *hémorrhoïdes*; il faut être circonſpect ſur leur adminiſtration; la décoction de caſſe ou ſa pulpe, ſont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'uſage des remedes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on ſe détermine à vuider ces tumeurs ou par l'application d'une fangſue, *voyez* SANGSUE, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade ſe ſent ſoulagé immédiatement après que les *hémorrhoïdes* ont été deſimplies, parce qu'alors la tenſion ceſſe; mais il reſte aſſez ſouvent un écoulement continuel par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il eſt ſouvent très-dangereux de ſupprimer.

La cure radicale conſiſte à emporter totalement les ſacs hémorrhoïdaux; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remedes généraux comme pour l'opération de la fiſtule à l'*anus*. Lorſque le malade a pris ſa réſolution, & que l'heure de l'opération eſt fixée, pour y procéder on fait mettre le malade couché ſur le bord de ſon lit, le ventre en-deſſous & les piés par terre: deux aides écartent les feſſes tournées du côté du jour. Le chirurgien ſaiſit alors chaque poche variqueuſe avec des pincettes qu'il tient de la main gauche; il l'emporte entierement avec des ciſeaux, & obſerve d'en laiſſer une des plus petites pour conſerver une iſſue libre au ſang, & procurer par-là le flux hémorrhoïdal. L'appareil conſiſte à mettre de la charpie brute ſoutenue par des compreſſes & par un bandage en *T*, comme pour l'opération de la fiſtule à l'anus. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. On eſt ſouvent obligé d'en venir à cette opération, lorſque les *hémorrhoïdes* ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir; car elles tombent alors bien-tôt en gangrene, ainſi qu'un bourlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait ſortir, & qui ſe gonfle, s'enflamme & ſe gangrene fort promtement par l'étranglement que la marge de l'anus cauſe au-deſſus.

Les panſemens doivent être fort ſimples; on applique des plumaceaux couverts de digeſtifs; on emploie enſuite des lotions déterſives, & enſuite des deſſicatives. Il eſt bon que pendant le traite-

ment

ment & même après la guériſon, le malade ſe tienne à un régime ſage, & prenne des lavements, de crainte que des excrémens durs ne nuiſent par leur paſſage, & ne fatiguent une cicatrice rendre & mal affermie.

M. Suret, maître en Chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chûte de l'*anus*, qui contient les *hémorrhoïdes* extérieures, & dont l'uſage affermit les *hémorrhoïdes* internes, & les empêche de ſe préſenter lorſque les malades vont à la ſelle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la deſcription qui ſera inſérée dans la ſuite des volumes de l'académie royale de Chirurgie, eſt d'une conſtruction trop ingénieuſe, & d'une utilité trop marquée, pour me diſpenſer d'en dire quelque choſe: il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ſes avantages dans l'uſage qu'ils en ont fait faire à pluſieurs malades, dont les incommodités n'avoient juſqu'alors trouvé aucun ſoulagement.

Le corps de ce bandage eſt un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légereté, & percé pour donner iſſue libre aux vents & aux humidités ſtercorales qui en accompagnent quelquefois la ſortie. M. Suret donne à cette piece une configuration différente, ſuivant la figure des ſacs hémorrhoïdaux, l'embonpoint différent des ſujets, le volume des muſcles feſſiers, *&c.* Ces boutons ſont olivaires, en timbre, d'autres creuſés en gondole: c'eſt ce bouton qui ſoutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoïdes*. Il eſt attaché au centre d'un ſous-cuiſſe, ſur une plaque de tôle percée à jour pour l'uſage dont nous avons parlé. Il joue en tous ſens par le moyen d'un reſſort qui eſt dans l'intérieur de ſa baſe, de façon que la compreſſion eſt toûjours égale dans quelque ſituation que le malade puiſſe ſe mettre, ce bouton étant mobile en tous ſens. On peut même s'aſſeoir perpendiculairement deſſus, ſans que la circonférence de l'anus ſur laquelle il appuie, en ſoit plus fortement comprimée.

Ce bandage eſt en outre compoſé d'une ceinture de cuir couverte de chamois; elle fait le tour du corps ſur les os des îles, & ſe boucle en-devant. Au milieu de cette ceinture eſt couſue une plaque de cuir matelaſſée, qui a à-peu-près la figure de l'os ſacrum, ſur lequel elle appuie: à la face externe de cette plaque, & ſous le chamois qui lui ſert d'enveloppe, il y a un reſſort auquel eſt attachée l'extrémité poſtérieure du ſous-cuiſſe, qui eſt de cuir garni de chamois, & qui ſe diviſe en-devant en deux branches pour paſſer à droite & à gauche ſur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le reſſort auquel eſt attachée l'extrémité poſtérieure du ſous-cuiſſe, fait l'office de ſtore, de ſorte que la courroie s'allonge & s'accourcit ſuivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-eſſentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie ſur la circonférence de l'anus, demeurât invariablement dans la même ſituation, ſoit que le malade ſoit debout ou aſſis, ſoit qu'il ſe baiſſe en-devant ou en-arriere, ſans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour paſſer d'une de ces attitudes à une autre, dérange en aucune façon le bandage. C'eſt un avantage eſſentiel que perſonne n'avoit trouvé juſqu'alors, & qui avoit rendu inutiles toutes les eſpeces de bandages & machines qu'on a ſi ſouvent eſſayés contre les indiſpoſitions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoïdes* des femmes groſſes doivent être traitées avec beaucoup de circonſpection; l'on a obſervé des effets funeſtes de la guériſon ſubite des *hémorrhoïdes*, par l'application inconſidérée des remedes répercuſſifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme groſſe s'inquiette, parce que des *hémorrhoïdes*

qui n'ont jamais flué donnent un peu de ſang. Cette évacuation peut lui être ſalutaire; une ſaignée calme aſſez ordinairement la douleur qui ſurvient à l'approche du flux hémorrhoïdal. Si les *hémorrhoïdes* aveugles ſont enflammées, dures, & ſont douloureuſes, on fait concourir avec la ſaignée l'inſeſſion dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud, où on fomente la partie avec des fluides. Les femmes enceintes ſujettes aux *hémorrhoïdes* ſont ordinairement conſtipées; elles doivent avoir ſoin de ſe tenir le ventre libre par des lavemens, par des boiſſons laxatives, par un uſage habituel des eaux minérales, telles que celles de Paſſy. Ces eaux réuſſiſſent à la longue, parce qu'elles délayent la bile, & la rendent plus coulante. Il convient en outre que le régime de vie ſoit délayant, humectant, & tempérant; mais les Accoucheurs en général ſe plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux conſeils ſalutaires de ceux qui les dirigent; elles ſuivent plus volontiers leur penchant au plaiſir; elles contentent leurs appétits dépravés, ſouvent même avec affectation, pour la ſatisfaction d'agir contre les défenſes préciſes des gens de l'art. (*Y*)

* HÉMORRHOIS, ſub. fém. (*Hiſt. nat.*) ſerpent dont la morſure fait mourir par l'effuſion totale du ſang qu'on ne peut arrêter. Il eſt jaunâtre comme le ſable, mais marqueté de taches noires & blanches; d'autres diſent rouges comme le feu. Il a beaucoup de reſſemblance avec le céraſte. Il eſt de la longueur d'un pié; il va en diminuant de la tête à la queue, menu par-tout; il a deux éminences au front, l'œil blanc, la tête boſſuée; il ſe replie en marchant, & ſe foutient ſur le ventre; ſes écailles font du bruit; la femelle eſt plus dangereuſe que le mâle; ſa piquûre fait perdre le ſang par les gencives & les ongles.

HÉMORROSCOPIE, ſ. f. (*Medecine*) αἱμορροσκοπία, *hemoroſcopia*, c'eſt-à-dire *ſanguinis effuſi inſpectio*, l'inſpection du ſang tiré de ſes vaiſſeaux, par laquelle on ſe propoſe d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de ſanté. *Voyez* SANG.

HÉMOSTASIE, ſub. fém. (*Medecine*) αἱμοστασία, *hemoſtaſia*, c'eſt un terme qui a été employé par Théophile Bierling, dans ſon ouvrage intitulé, *Theſaurus medico-practicus*, pour exprimer le retardement, l'hérence du cours du ſang, l'état de ce fluide, lorſque la circulation en eſt tallentie, & diſpoſée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Coſtell.*

HEMVE, ſub. maſc. (*Medecine*) c'eſt ainſi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphraſe *la maladie du pays*. Ce violent deſir de retourner chez ſoi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'eſt autre choſe qu'un inſtinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'eſt pas auſſi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous ſoupirons, & que nous enviſageons ſecrettement comme le remede à notre mal-aiſe & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'eſprit, que parce qu'il eſt réellement une peine du corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on eſt habitué, produiſent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

Nonne vides etiam cœli novitate & aquarum,
Tentari procul à patriâ, quicumque domoque
Advenunt, ideò quia longè diſcrepat aër.

Cet air très-ſain pour les naturels du pays, eſt un poiſon lent pour certains étrangers; il eſt vrai que la différence de cet air ne tombe point ſous nos ſens, & qu'elle n'eſt pas à la portée d'aucun de nos inſtrumens, mais nous en ſommes aſſurés par ſes effets.

Cependant ils ſont encore ſi différens des violens

tes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui paſſent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hemré*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impreſſion de ces ſortes de climats n'épargne preſque aucun étranger, & produit dans la ſanté des plus robuſtes, des révolutions ſingulieres, qui forment pour ainſi dire leur tempérament ſur un nouveau modele, lorſqu'ils ont le bonheur de ne pas ſuccomber à de ſi grandes ſecouſſes. (*D. J.*)

HEMUI, ſub. maſc. (*Hiſt. nat.*) pierre dont on ne ſait rien, ſinon que les Indiens la nomment ainſi; qu'elle eſt pierre précieuſe & d'un jaune blanchâtre.

HEMUS, (*Mythol.*) fils de Borée & d'Oritihie, qui devint roi de Thrace & épouſa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques:

Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,
Nomine ſummorum ſibi, qui tribuêre deorum.

Le livre *des poiſſons* qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hamus* & de ſa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égaler aux dieux, les avoit obligés de ſe retirer. (*D. J.*)

HÉMUS, (*Géog. anc.*) haute & vaſte montagne de Thrace; elle s'étend depuis le mont Rhodope juſqu'à la mer Noire; Pline lui donne ſix mille pas de hauteur: mais le P. Riccioli eſtime que l'*Hamus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cent pas, non compris le reſte de ſa hauteur juſqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de ſon ſommet on peut voir en même tems la mer Adriatique d'un côté, & de la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas ſur le nom que porte à-préſent cette montagne; les uns diſent que c'eſt le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumowitz* des Eſclavons: le ſentiment le plus général eſt que c'eſt le *monte Coſtegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hamus*. Auſſi M. Deliſle nomme *Coſtegnas* la chaîne qui ſépare la Macédoine de la Romanie; & mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la Bulgarie & la Romanie. Le mont Argentaro pourroit bien être le même que la Cliſſura, l'une des parties de l'*Hamus*, ſelon Edouard Brown, qui a voyagé ſur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui ſont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hamus*; & il penſe que ſous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique juſqu'au Pont-Euxin. (*D. J.*)

HENARES (LE) ſub. m. (*Géog.*) riviere d'Eſpagne; elle a ſa ſource dans la vieille Caſtille, au-deſſus de Liguenza, qu'elle arroſe, coule dans la nouvelle Caſtille, & ſe jette dans le Xarama, à 4 lieues au-deſſus de Tolede. (*D. J.*)

HEND & SEND, (*Géog.*) c'eſt ce que nous appellons d'un mot général *les Indes Orientales*, qui ſont déſignées par les Orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* eſt l'orient de celui de *Send*, & a à ſon couchant le golphe de Perſe, au midi l'océan indien, à l'orient de vaſtes deſerts qui le ſéparent de la Chine, & au ſeptentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* eſt ſeulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particulierement vers ſes embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (*D. J.*)

HENDÉCAGONE, ſub. maſc. *terme de Géométrie*. Ce mot eſt grec & compoſé d'ἕνδεκα, *onze*, & γωνία, *angle*, figure compoſée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE. L'angle au centre de l'*endécagone* régulier, c'eſt-à-dire dont tous les angles & les côtés ſont égaux, eſt la 11ᵉ partie de 360ᵈ, & ne peut ſe déterminer par la regle & le compas; on peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en réſolvant une équation du 11ᵉ degré. *Voyez* POLYGONE. (*E*)

HENDÉCASYLLABE, ſ. m. (*Littérature*) *terme de Poéſie greque & latine*, vers de onze ſyllabes. *Voyez* VERS.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἕνδεκα, *onze*, & de συλλάμβανω, *je comprens*. Les vers ſaphiques & les vers phaleuques ſont *hendécaſyllabes*.

Saph. *Jam ſatis terris nivis atque diræ.*
Phal. *Paſſer mortuus eſt meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécaſyllabe* à cette derniere eſpece, la premiere étant plus particulierement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécaſyllabes* ſont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle ſur la mort d'un moineau.

Lugete ô Veneres, cupidineſque,
Et quantum eſt hominum venuſtiorum;
Paſſer mortuus eſt meæ puellæ,
Paſſer deliciæ meæ puellæ,
Quem plus illa oculis ſuis amabat;
Nam mellitus erat, ſuamque norat
Ipſam tam benè quàm puella, matrem;
Nec ſeſe à gremio illius movebat:
Sed circumſiliens modò huc, modò illuc,
Ad totam dominam uſque pipilabat.
Qui nunc it per iter tenebricoſum,
Illuc unde negant redire quemquam.
At vobis malè ſit malæ tenebræ
Orci, quæ omnia bella devoratis;
Tam bellum mihi paſſerem abſtuliſtis.
O factum male! O miſelle paſſer!
Tuâ nunc operâ meæ puellæ
Flendo turgiduli rubent ocelli.

Il eſt vraiſemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexametre ou le pentametre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécaſyllabe*, qui a ſeul cette ſimplicité proſaïque, qui va ſi bien avec le ſentiment. (*D. J.*)

* HENÉCHEN, ſub. maſc. (*Bot.*) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuïa, qui a la ſienne comme le chardon. Les Sauvages tirent du ſel du cabuïa & de l'*héneéchen*; mais le ſel tiré de l'*héneéchen* eſt plus fin. La manœuvre eſt préciſément celle que nous pratiquons ſur le chanvre; on fait rouir la plante, on la ſeche au ſoleil, & on la broie.

HÉNETES (LES), ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) Les *Hénetes* en Aſie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'exiſtoit plus du tems de Strabon. Les *Hénetes* en Italie, au fond du golphe de Veniſe, ſont les mêmes que les *Venetes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conſerve encore le nom. Les *Hénetes* dans le nord, que quelques écrivains placent ſur les côtes de Livonie & de Pruſſe, ſont les mêmes que les Vendes ou Vénedes, nation farmate qui s'établit entre l'Elbe & la Viſtule. (*D. J.*)

HÉNIOCHUS, (*Aſtronom.*) eſt une des conſtellations boréales, autrement & plus communément nommée *le cocher*. *Voyez* COCHER. (*O*)

HENIOQUES, ſ. m. pl. (*Géog.*) *Heniochi*, ancien peuple de la Sarmatie aſiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Cotax, qui étoit une branche du Caucaſe, ſur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla, vous en diront davantage. (*D. J.*)

Digitized by Google

HENLEY, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford ſur la Tamiſe, remarquable par ſon commerce de grains germés, pour faire de la biere. Elle eſt à 4 lieues d'Oxford & de Windſor, 12. O. de Londres. *Long. 16. 45. lat. 51. 32.* (*D. J.*)

HENNEBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, entre la Thuringe, le landgraviat de Heſſe, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtzbourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en occident, & ſept ou huit du midi au ſeptentrion. Il échut en 1583 à la maiſon de Saxe, & a depuis été partagé; l'évêque de Wurtzbourg y poſſede quelques fiefs. *Voyez les détails dans* Imhoff, *notit. imper. lib. IV. cap. ij.* ou dans Heiſs, *hiſt. de l'empire, liv. VI. ch. xxiij.* (*D. J.*)

HENNEBON, (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, au diocèſe de Vannes, à ſix lieues d'Auray, ſur la riviere de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris, *long. 14d. 22'. 25". lat. 47d. 48.*

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naiſſance à un fameux religieux de l'ordre de Citeaux, Paul Pezron, homme plein de ſavoir, & même de vues fort étendues ſur les anciens monumens de l'hiſtoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologiſte n'a fait avant lui. On trouvera l'expoſition de ſon ſyſtème dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des tems rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, *in-4°.* & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité ſur l'*Origine des Nations*, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés *Gaulois*; cet ouvrage ſyſtématique a été imprimé à Paris en 1703, *in-4°.* L'Auteur eſt mort en 1706 *à 67 ans.* (*D. J.*)

HENNEMARCK, (*Géog.*) petit pays du royaume de Norwege, dans la province d'Aggerhus.

* HENNIL, ſ. m. (*Myth.*) c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en proceſſion, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi.*

HENNIN, ſ. m. (*Hiſt. des Modes*) nom d'une coëffure coloſſale des dames françoiſes du xv. ſiécle.

Ce nom bizarre a paſſé juſqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit ſi ſingulier, qu'il n'a échappé à aucun hiſtorien de ce tems-là, ni à Juvenal des Urſins, ni à Monſtrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons ſeulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au lecteur cette folie de mode, dont il n'a peut-être point de connoiſſance.

Tout le monde (dit cet Ecrivain dans ſes *Annales de Bourgogne, liv. III. année 1428, pag. 300*) » étoit » lors fort déréglé, & débourdé en accoutremens, » & ſur-tout les accoutremens de tête des dames » étoient fort étranges; car elles portoient de hauts » atours ſur leurs têtes, & de la longueur d'une » aulne ou environ, aigus comme clochers, deſquels » dépendoient par derriere de longs crêpes à riches » franges, comme étendarts ».

Un Carme de la province de Bretagne, appellé Thomas Conecte, célebre par ſon auſtérité de vie, par ſes prédictions & ſon exécution à Rome, où il fut brûlé comme hérétique en 1434, déclamoit de toute ſa force contre ces coëffures monſtrueuſes. » Ce prêcheur avoit cette façon de coëffure en telle » horreur, que la plûpart de ſes ſermons s'adreſſoient » à ces atours des dames, avec les plus véhémentes » invectives qu'il pouvoit ſonger, ſans épargner tou- » tes eſpeces d'injures dont il pouvoit ſe ſouvenir, » dont il ſe débaquoit à toute bride contre les dames » uſant de tels atours, leſquels il nommoit les *hen-* » *nins*.

» Par-tout où frere Thomas alloit, (ajoute Para- » din) les *hennins* ne s'oſoient plus trouver, pour » la haine qu'il leur avoit vouée; choſe qui profita » pour quelque tems, & juſqu'à ce que ce prêcheur » fût parti; mais après ſon partement, les dames rele- » verent leurs cornes, & firent comme les limaçons, » leſquels quand ils entendent quelque bruit, reti- » rent & reſſerrent tout bellement leurs cornes; en- » ſuite le bruit paſſé, ſoudain ils les relevent plus » grandes que devant: ainſi firent les dames, car » les *hennins* ne furent jamais plus grands, plus pom- » peux & ſuperbes, qu'après le partement de frere » Thomas; voilà ce que l'on gagne de s'opiniâtrer » contre l'opiniâtrerie d'aucunes cervelles.

D'Argentré (*Hiſt. de Bretagne, liv. X. chap. xlij.*) rapporte pareillement » qu'après le partement du » moine Conecte, les femmes reprirent ſoudaine- » ment les cornes avec arrérages, c'eſt-à-dire bien » de la récompenſe du paſſé, *&c.*

Je laiſſe les autres hiſtoriens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier, pour paſſer aux réflexions qui naiſſent du ſujet. Les hommes ont toujours eu du penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne ſont, ſoit en imaginant des talons fort hauts, ſoit en ſe ſervant de cheveux empruntés, ſoit en réuniſſant ces deux choſes enſemble. D'un autre côté, les femmes avec plus de raiſon, ont cherché de tout tems à agrandir leur petite taille, par des chauſſures très-élevées, & par des coëffures coloſſales. Dans le ſiecle de Juvenal, les dames romaines bâtiſſoient ſur leurs têtes pluſieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide; enſorte, dit le poëte, qu'en les regardant par-devant, on les prenoit pour des Andromaques, pendant qu'elles paroiſſoient des naines par derriere.

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachen à fronte videbis,
Poſt minor eſt. Juvenal, *Sat. VI.* v. *500.*

Ajoutez-y ce bon mot de Synéſius (*Epit. 111.*) qui dit en parlant d'une nouvelle mariée: *Quippe in diem ſequentem teniis ornabitur, atque turrita quemadmodum Cybele, circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome, celle des *hennins* du xv. ſiecle, qui a été finalement renouvellée par une coëffure ſemblable, qui parut ſous le nom de *fontange* ſur la fin du xvij ſiecle.

Cette derniere étoit un édifice à pluſieurs étages fait de fil de fer, ſur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mouſſeline, ſéparés par pluſieurs rubans ornés de boucles de cheveux; le tout étoit diſtingué par des noms ſi ſous, qu'on auroit beſoin d'un gloſſaire pour entendre ce que c'étoit que la ducheſſe, le ſolitaire, le chou, le mouſquetaire, le croiſſant, le firmament, le dixieme ciel, la ſouris, *&c.* qui étoient tout autant de différentes pieces de l'échafaudage. Il falloit, ſi l'on peut parler ainſi, employer l'adreſſe d'un habile ferrurier, pour dreſſer la baſe de ce comique édifice, & cette paliſſade de fer ſur laquelle les coëffeuſes attachoient tant de pieces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaiſſa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On ſait à ce ſujet les jolis vers de madame de Laſſay (ou plûtôt de l'abbé de Chaulieu ſous ſon nom), à madame la ducheſſe qui demandoit des nouvelles.

Paris cede à la mode, & change ſes parures;
Ce peuple imitateur, ce ſinge de la cour,
A commencé depuis un jour,
D'humilier enfin l'orgueil de ſes coëffures:
Mainte courte beauté s'en plaint, gronde & tempête,
Et pour ſe rallonger conſultant les deſtins,

Digitized by Google

Apprend d'eux qu'on retrouve en hauſſant ſes patins,
La taille que l'on perd en abaiſſant ſa tête.
Voilà le changement extrême
Qui met en mouvement nos femmes de Paris;
Pour la coiffure des maris,
Elle eſt toujours ici la même. (*D. J.*)

* HENNIR, v. neut. (*Gram.*) c'eſt le cri du cheval. Nous avons auſſi le ſubſtantif *henniſſement*. Il y a peu d'animaux dont la voix ſoit plus bornée; ainſi il faut une grande habitude pour diſcerner les inflexions qui caractériſent la joie, la douleur, le dépit, la colere, ou général toutes les paſſions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemeus extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété; car il eſt vraiſemblable que l'animal qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal inſtruit joigueut l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval, ſain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, ſoit en le touchant de la main en différens endroits du corps, ſoit en le faiſant mouvoir; mais la réponſe de l'animal eſt toujours ſi obſcure, qu'on ne peut diſconvenir que l'art de le dreſſer & de le guerir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, *Voyez* HENNIR.

HENOTIQUE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le v. ſiecle à un édit de l'empereur Zénon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. *Voyez* EUTYCHIENS.

C'eſt Acace, patriarche de Conſtantinople, qui avec le ſecours des amis de Pierre Magus, perſuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'*hénotique* de Zénon couſiſte à ne pas recevoir le concile de Chalcedoine comme les trois autres, & qu'il ſemble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet *hénotique* eſt une lettre adreſſée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Egypte & de la Lybie; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient ſéparés de l'Egliſe. Il fut condamné par le pape Felix III. & déteſté des Catholiques. *Voyez* le *Dict. de Trevoux.* (*G*)

HENRI D'OR, ſ. m. (*Monnoie de France*) non d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit ſous Henri II. Ce nom d'homme appliqué à une monnoie, ne doit pas ſurprendre; car il n'y a rien de ſi fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede; il y en avoit ſoixante-ſept au marc; chaque piece peſoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conſéquent quatre grains plus que les écus d'or: cette monnoie valoit dans ſon commencement cinquante ſols; on fi auſſi des demi-*henris*, qui valoient vingt-cinq ſols, & des doubles *henris* qui en valoient cent. Toutes ces eſpeces furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers repréſentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers, & de l'autre portoient une *H* couronnée; les derniers avoient ſur leur revers, une femme armée repréſentant la France, aſſiſe ſur des trophées d'armes; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gallia optimo principi*, ce qui eſt une imitation d'une médaille de Trajan, & ce fut la flatterie d'un particulier qui l'imagina; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant ſon regne, étoit bien éloigné de la confacrer; cependant le haſard fit que jamais les monnoies n'avoient été ſi belles, ſi bien faites & ſi bien monnoyées qu'elles le furent ſous ce prince, à cauſe du balancier qu'on inventa pour les marquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maiſon pour y employer cette nouvelle machine: cette maiſon qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour ſa police & pour ſes officiers. (*D. J.*)

* HENRIADE, ſ. f. (*Littérat.*) C'eſt notre poëme épique françois. Le ſujet en eſt la conquête de la France par Henri IV. ſon propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par un de nos plus grands poëtes. Il y a plus de philoſophie dans ce poëme, que dans l'Iliade, l'Odyſſée, & tous les poëmes épiques fondus enſemble; & il n'en manque beaucoup qu'il ſoit deſtitué des charmes de la fiction & de la Poëſie. Il en eſt des poëmes épiques ainſi que de tous les ouvrages de génie compoſés dans un même genre; ils ont chacun un caractere qui leur eſt propre & qui les immortaliſe. Dans l'un c'eſt l'harmonie, la ſimplicité, la vérité & les détails; dans un autre c'eſt l'invention & l'ordre; dans un troiſieme c'eſt la ſublimité. C'eſt une chimere qu'un poëme où toutes les qualités du genre ſe montretoient dans un degré éminent. *Voyez* ENIQUE. *Poëme.*

HENRICIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui parurent en France dans le xij. ſiecle, & qui furent ainſi nommés de leur chef Henri Hermite de Touloufe, diſciple de Pierre de Bruys. Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Pétrobruſiens, ſavoir en ce qu'ils rejettoient le culte extérieur & les cérémonies de l'Egliſe; la célébration de la meſſe, l'uſage des temples & des autels, les prieres pour les morts, la récitation de l'office divin, & qu'ils croyoient que le facrement de Baptême ne devoit être conféré qu'aux adultes. Ils furent réfutés par ſaint Bernard, & également proſcrits par la puiſſance eccléſiaſtique & par la ſéculiere. *Voyez* ALBIGEOIS. Dupin, *Bibliot. des Aut. eccleſ. du xij. ſiecle.* (*G*)

HENTETE, (*Géog.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit; c'eſt la plus haute montagne du grand Atlas, qui s'étend du levant au couchant l'eſpace de ſeize lieues; elle eſt peuplée de Béréberes, peuple belliqueux, qui ſe pique d'être des plus nobles d'Afrique, & qui va tout nud. Le faîte de ce mont eſt couvert de neige la plus grande partie de l'année; de ſorte qu'il n'y vient ni arbres, ni herbes, à cauſe du grand froid. (*D. J.*)

HEPAR ANTIMONII, ou FOIE D'ANTIMOINE, (*Chymie & Métallurgie*). On prend parties égales d'alkali fixe bien ſéché & d'antimoine crud; on les réduit en poudre, & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu-à-peu dans un creuſet rougi & placé entre les charbons; on pouſſe le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fuſion, alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien chauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar ſulphuris*, qui a mis en diſſolution la partie réguline de l'antimoine; ce mélange eſt d'une couleur rougeâtre, ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. *Voyez* HEPAR SULPHURIS. Cette matiere attire fortement l'humidité de l'air; elle eſt ſoluble dans l'eau, & en verſant deſſus de l'eſprit-de-vin pendant qu'elle eſt encore chaude, on obtient ce qu'on appelle la *teinture d'antimoine tartariſée*. Si on fait diſſoudre *l'hepar antimonii* dans de l'eau, & qu'on filtre la diſſolution toute chaude, en ſe refroidiſſant elle ſe troublera, & il ſe précipitera une poudre que l'on appelle *ſoufre groſſier d'antimoine*; ſi on filtre la liqueur & qu'on y verſe du vinaigre

Digitized by Google

diſtillé, il ſe fait un précipité que l'on appelle *ſoufre doré d'antimoine*.

On appelle auſſi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvériſés; on les mêle exactement, on met ce mélange dans un mortier bien ſec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer: il ſe fait une détonation violente. Ce qui reſte au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine*. Cet *hepar* ou *faux foie* differe du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne ſe réſout point en liqueur à l'humidité de l'air. *Voyez* ANTIMOINE.

Hepar ou *Foie d'arſenic*, c'eſt l'arſenic combiné avec du ſoufre. *Voyez l'article* ORPIMENT.

HEPAR SULPHURIS, *ou* FOIE DE SOUFRE, (*Chymie & Métallurgie*). C'eſt ainſi qu'on nomme une diſſolution ou une combinaiſon du ſoufre avec un ſel alkali fixe; elle ſe fait en mêlant exactement enſemble une partie de ſoufre avec deux parties d'un ſel alkali fixe bien purifié; on porte peu-à-peu ce mélange dans un creuſet rougi, c'eſt-à-dire par cuillerées, en obſervant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente ſoit entrée parfaitement en fuſion; on remuera de tems en tems avec un tuyau de pipe; on couvrira le creuſet pour que tout le mélange entre parfaitement en fuſion, alors on videra le creuſet, & l'on aura une matiere d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de ſoufre*, à cauſe de ſa couleur. Cette matiere eſt d'une odeur très-fétide, & d'un goût deſagréable; elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y réſout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar ſulphuris* ſe diſſout très-aiſément dans l'eau; en verſant dans cette diſſolution un acide quelconque, il en part une odeur ſemblable à celle des œufs pourris; la liqueur ſe trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'eſt ce qu'on appelle *lait de ſoufre*; il ſe fait alors un précipité qui n'eſt autre choſe que du vrai ſoufre. Les vapeurs qui ſe dégagent dans cette opération, noirciſſent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, eſt le diſſolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend ſolubles dans l'eau. Le célebre Stahl dit que c'eſt de l'*hepar ſulphuris*, dont Moyſe s'eſt ſervi pour détruire le veau d'or des Iſraélites, qu'il jetta enſuite dans des eaux qui devinrent ameres, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour diſſoudre l'or de cette maniere, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre enſuite de douze à ſeize parties d'*hepar ſulphuris*, & lorſque le tout eſt entré parfaitement en fuſion, on videra le creuſet, & l'on fera diſſoudre la matiere dans de l'eau. La diſſolution deviendra d'un jaune vif; & en y verſant du vinaigre, il ſe précipitera une poudre qui eſt de l'or uni avec du ſoufre; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le ſoufre, & l'on retrouvera ſon or put.

On voit par-là que quoique le ſoufre ſeul ne ſoit point en état de mettre l'or en diſſolution, il acquiert la faculté de produire cet effet lorſqu'il eſt retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* diſſout avec encore plus de facilité les métaux imparfaits. *Voyez* la *Chimie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut eſſayer ſi une ſubſtance minérale contient du ſoufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un ſel alkali fixe; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la préſence du ſoufre.

Pluſieurs eaux minérales qui ſentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar ſulphuris*; telles ſont ſur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, *&c.* cela paroît venir d'une combinaiſon qui s'eſt faite dans le ſein de la terre, du ſoufre avec un ſel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. *Voyez* SOUFRE. (—)

HÉPATIQUE, adj. *terme d'Anatomie*, qui concerne le foie. *Voyez* FOIE. Le conduit *hépatique* eſt un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cyſtique pour former le canal cholidoque. *Voyez* PORE BILIAIRE, CYSTIQUE, & CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* eſt un lacis de pluſieurs filets de nerfs produits par la huitieme paire & le nerf intercoſtal. *Voyez* PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *baſilique*, *voyez* BASILIQUE. Conduit hepato-cyſtique, *voyez* CYSTO-HÉPATIQUE.

HÉPATIQUE *artere*, (*Angeiologie*) branche de la cœliaque. Dès ſa ſortie de la cœliaque, dont elle eſt une ramification à droite, elle ſe porte à la partie ſupérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jettant deux rameaux particuliers, un petit appellé *artere pylorique*, & un grand nommé *artere gaſtrique droite*, ou *grande gaſtrique*.

L'*artere hépatique* ayant fourni la pylorique & la gaſtrique droite, s'avance derriere le conduit *hépatique* vers la véſicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appellés *arteres cyſtiques*, & un autre nommé *artere biliaire*, qui ſe plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artere hépatique* entre dans la ſciſſure du foie, & s'aſſocie à la veine-porte; elle s'inſinue avec cette veine dans la gaîne membraneuſe, appellée *capſule de Gliſſon*, & l'accompagne par-tout dans le foie par autant de ramifications, que M. Winslow nomme *arteres hépatiques propres*.

Avant ſon entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viſcere qui eſt de la derniere délicateſſe, & à la capſule même; *voyez* cette diſtribution merveilleuſe dans Ruyſch, *Theſ. x. p. 72. tab. iij. fig. 5.* & dans Gliſſon, *cap. xxxiij. fig. 1.* Après cela vous ne douterez point que l'*artere hépatique* & celles qui l'accompagnent, ne ſervent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulſion, ſecrétion, expulſion des humeurs *hépatiques*.

Je fais bien que Gliſſon croit que la ſeule veine-porte fait tellement la fonction d'artere, que le foie n'a pas beſoin d'autres arteres que de celles qui fourniſſent la nourriture aux membranes & à la capſule de ce viſcere; mais Drake penſe au contraire que les *arteres hépatiques* ſervent preſque à le nourrir tout entier. Comme elles ſont beaucoup plus groſſes dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme à raiſon de ſa ſituation droite, le ſang arteriel du foie a beſoin d'un coulant plus conſidérable & d'une impétuoſité plus directe, pour pouſſer le ſang veineux, que dans les animaux, dont le corps eſt poſé horiſontalement. C'eſt à cauſe de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils ſoient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils ayent le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non-ſeulement beaucoup plus petites, mais encore torillées à la maniere d'un tendron de vigne, afin de briſer l'impétuoſité du ſang, laquelle n'eſt pas ſi néceſſaire dans la ſituation horiſontale du corps, que dans la ſituation droite.

Cowper a embraſſé le ſentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque artere *hépatique* étoit preſque auſſi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout auſſi groſſes que celles des pores biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conſéquence tirée par Cowper de ſes préparations particulie-

Digitized by Google

res, pour établir un fait qui soit généralement constant, n'eſt pas valable en bonne logique. (*D. J.*)

HEPATIQUE, adj. ἡπατικὸς, *hepaticus*, c'eſt un *terme de Medecine*, qui eſt ſouvent employé par les anciens pour déſigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend: ainſi ils ont appellé artere *hépatique*, veine, conduit *hépatique*, ces différens organes qui entrent dans la compoſition du foie, ou qui appartiennent à ce viſcere: ils diſtinguoient encore par ce nom le flux-de-ſang attribué au foie, (*voyez* FLUX HÉPATIQUE) & les remedes ou médicamens appropriés au foie. *Voyez* HEPATIQUE, *Mat. médicale*.

On trouve auſſi quelquefois le mot *hépatique* employé comme ſubſtantif, pour déſigner ceux qui ſont atteints de maladies dans leſquelles le foie eſt principalement affecté: ainſi, comme on a nommé *phrénétiques*, *pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleuréſie, de même on a déſigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui ſont atteints d'une inflammation au foie. *Voyez* Hépatite.

On a enſuite changé dans les ouvrages de medecine des derniers ſiecles, la ſignification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux ſeuls cas où le foie eſt affecté de débilité; enſorte que, ſans qu'il y ait inflammation, ni abſcès, ni ulcere, l'exercice des fonctions de ce viſcere ſoit habituellement affoibli d'une maniere ſenſible, ſur-tout par rapport à l'ouvrage de la ſanguification que l'on attribuoit principalement au foie. *Voyez* Caſtell. *Lexic. medic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'eſt guere plus en uſage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie; il eſt preſque borné à celui qu'en font les Anatomiſtes. *Voyez* FOIE, ANATOMIE.

HEPATIQUE (*flux*) c'eſt une ſorte de maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matiere des déjections eſt liquide, tougeâtre, ſanguinolente, ſemblable à de la raclure de boyaux, ſans qu'elles ſoient accompagnées ni précedées de douleurs, de tranchées, ni de ténéſme; ce qui diſtingue cette affection du flux dyſentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel *flux* de ventre eſt peu connu par les obſervations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vû de pareil, dont la ſource ſoit véritablement dans le foie; malgré tout ce qu'ont pû en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers ſiecles qui ont précedé la découverte de la circulation du ſang, & entr'autres Varandeus, qui a fait un traité conſidérable ſur l'*hépatitide*, (*de hepatitide*) terme, ſelon lui, ſynonyme avec celui de *flux hépatique*, c'eſt-à-dire de l'eſpece de diarrhée ſanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de *flux hépatique*, pour déſigner l'eſpece de cours-de-ventre dont il s'agit, c'eſt l'idée dans laquelle on a été long-tems que la ſanguification ſe fait dans le foie: d'après cette opinion, on croyoit que la matiere du *flux hépatique* n'étoit autre choſe que du ſang aqueux mal travaillé, à cauſe de la foibleſſe de ce viſcere que la nature rejette dans les inteſtins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que penſent les modernes du prétendu *flux hépatique*, il ne provient point du foie, mais des veines meſéraïques, qui par quelque cauſe que ce ſoit, répandent du ſang dans les boyaux, où il ſe mêle avec le chyle, les excrémens qu'il détrempe, & donne à ces matieres la teinture & la conſiſtance de raclure de boyaux, à raiſon du ſéjour qu'il y fait & de l'épaiſſiſſement qu'il y contracte. C'eſt ainſi qu'étoit produite la diarrhée ſanglante dont fait mention *Zacutus Luſitanus*, *lib. II. medic. princip. hiſt. 84*, qui a ſouvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre confidérable, ou qui peut être l'effet de la phlébotome, dans le cas où elle n'eſt pas diſſipée par les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de toute autre cauſe apptochante; de ſorte cependant que l'écoulement des matieres ſanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de *Deodatus*, *in valetudinar. p. m. 217*, & dans celles de Borelli, *cent. j. obſerv. 99*, des obſervations qui confirment celles de *Zacutus*.

Il reſte quelquefois après la dyſſenterie un flux de ventre encore ſanglant, mais ſans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la foibleſſe des vaiſſeaux meſéraïques par une ſuite de l'excoriation de la membrane interne des inteſtins, & non point à aucun vice du foie. Ainſi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils ayent avec le flux *hépatique* des anciens, ce viſcere n'y étant cependant pour rien, les modernes ſe croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux *hépatiques*, ſe croyent autoriſés conſéquemment à les rejetter dans tous autres cas. C'eſt pourquoi le ſentiment de Barbette, *Prax. med. lib. IV. cap. vj.* a été aſſez généralement adopté, entant qu'il penſe que le flux prétendu *hépatique* n'eſt autre choſe qu'un écoulement de ſang qui ſe fait par les veines hémorrhoïdales ſupérieures, ſe mêle aux matieres contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit, ſans qu'il y ait dyſſenterie.

Cependant on ne peut pas diſſimuler bien des obſervations qui tendent à prouver la poſſibilité de l'exiſtence des flux de ventre vraiment *hépatiques*, puiſqu'il en réſulte qu'après pluſieurs diarrhées ſemblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inſpection anatomique le foie conſtamment affecté: ainſi on peut voir dans les œuvres de Bonnet, *Sepulchret. ſeu Anatom. practic. lib. III. ſect. xj.* pluſieurs obſervations à ce ſujet; entr'autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un ſoldat anglois, où la ſubſtance de ce viſcere fut trouvée tellement conſumée, qu'il ne reſtoit que la membrane qui forme ſon enveloppe, non ſans altération, puiſqu'elle étoit fort épaiſſe & enduite intérieurement d'une boue fanieuſe, ſemblable à la matiere du flux de ventre qui avoit cauſé la mort à la ſuite d'une inflammation du foie. Tel eſt auſſi le cas rapporté par Bontius, *Medic. indor. lib. III. obſerv. 9.* à l'égard d'un conſul pariſien qui avoit eû un flux *hépatique* pendant ſix ans, ſans avoir pû en être délivré par aucun remede. On trouva auſſi, ſelon Baillou, *lib. I. conſil. 33.* le foie entierement détruit & comme fondu dans ſes enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdan, *de peſtis phænom. cap. xix.* dit avoir vû pareille choſe à l'égard d'un homme auquel il étoit ſurvenu une diarrhée de la même eſpece, à la ſuite d'une dyſſenterie avec fievre, dont il étoit mort le ſeptieme jour.

Il ſemble donc ſuivre du témoignage de ces obſervateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques*: on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs ſe ſont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en exiſte pas, ni n'en peut exiſter de tels. Si toutes les parties du corps en général ſont ſuſceptibles d'hémorrhagie, (*Voyez* HÉMORRHAGIE.) pourquoi le foie ſeroit-il excepté? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaiſſeaux ſanguins de ce viſcere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, ſoit ſuivi d'une effuſion de ſang plus ou moins conſidérable dans ces derniers conduits qui le portent dans les inteſtins? Pourquoi ne peut-il pas ſe former une

Digitized by Google

pléthore particuliere dans le foie comme dans les poumons, les reins, &c. d'où réſulte une hémorrhagie? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du ſang des vaiſſeaux du foie dans une inflammation, en forte que ſe mêlant avec la bile, il ſe jette avec elle dans les boyaux comme il en ſort des vaiſſeaux pulmonaires, qui ſe mêle avec la matiere des crachats dans la péripneumonie? *Voyez* FOIE (*maladies du*).

Rien ne paroît donc s'oppoſer à ce qu'il ſe faſſe des effuſions de ſang de l'intérieur du foie, tant ſymptomatiques que critiques, qui ayent tous les caracteres du flux de ventre que les anciens appellent *hépatique*: mais il faut avouer qu'il eſt très-difficile d'indiquer les ſignes propres à diſtinguer les cas où ce flux vient du foie, de ceux où il vient des inteſtins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas ſans douleur, ſans teneſme: on ne peut inférer l'un plûtôt que l'autre, que de ce qui a *précédé*. Si le foie a été affecté auparavant de peſanteur, de douleur, d'inflammation; s'il y a eu des ſignes d'obſtruction dans ce viſcere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de préſumer que ce flux ſanglant, diſtingué de la dyſenterie en ce qu'il eſt ſans douleur de ventre, ſans teneſme, & du flux hémorrhoïdal, par la qualité de la matiere évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le ſeul viſcere leſé. *Voyez* DYSSENTERIE, HÉMORRHOIDE.

Mais, quelle que puiſſe être la ſource de l'eſpece de flux de ventre qui eſt appellé *hépatique*, on doit roûjours établir le prognoſtic d'après les ſignes qui indiquent que ce flux eſt ſymptomatique ou critique: dans le premier cas, l'intenſité des ſymptomes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger; dans le ſecond, il n'y en a que rarement, tant que ce flux eſt modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainſi le traitement de cette maladie conſiſte à ſuivre les indications que peuvent fournir les ſymptomes qui ont précedé & qui en déterminent la nature. Par conſéquent, ſi on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cauſe qu'elle ait été produite, la ſaignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contr'indication, mais ſur-tout l'application des ventouſes avec ſcarification à la région des lombes, celle des ſangſues au ſoudement pour dégorger les veines hémorrhoïdales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaiſſeaux de la veine-porte; au reſte, *voyez* PLÉTHORE.

S'il y a lieu de penſer que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie; comme il peut être ſalutaire dans ce cas, il ne faut pas ſe preſſer de le ſupprimer, & on doit cependant s'occuper à détruire les cauſes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. *Voyez* HÉPATITE.

Si le flux *hépatique* eſt une ſuite des obſtructions du foie, il ne peut être arrêté ſans danger qu'après que l'on a, s'il eſt poſſible, deſobſtrué ce viſcere; ce qui tend la curation auſſi longue que difficile. *Voyez* FOIE (*maladies du*), OBSTRUCTION.

En général, il eſt peu de cas où l'on puiſſe entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des aſtringens; parce qu'en ſupprimant l'évacuation il y a grand riſque qu'il ne s'enſuive des dépôts funeſtes de la matiere retenue: on ne peut donc recourir à ces remedes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie conſidérable. *Voyez* HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOIDE. Ce qui ne peut guere arrivet à l'égard d'un viſcere dans lequel le cours du ſang ſe fait avec tant de lenteur, à cauſe de ſon éloignement de l'inſtrument principal de la circulation & par la foibleſſe de l'organiſation qui, peut même être augmentée dans cette maladie & en conſtituer la cauſe prédiſponante; ce qui forme alors une indication de faire uſage des aſtringens, des toniques, des amers, & autres médicamens appropriés à la débilité des fibres des viſceres. *Voyez* DÉBILITÉ, FIBRE (*maladies de la*), FOIE (*maladies du*), HEMORRHAGIE.

HÉPATIQUE *à trois feuilles*, ſubſt. fém. (*Botan.*) voici ſes caracteres: la racine eſt fibreuſe, vivace; les pédicules de ſes feuilles partent de la racine; ſes tiges ſont nues, ſimples, & portent des fleurs; ſon calice eſt à une piece; il eſt permanent & découpé communément en trois lobes; ſes fleurs ſont en roſe, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines; ſon fruit eſt globuleux, chacune de ſes cellules eſt pourvue d'un tuyau recourbé; du reſte l'*hépatique* reſſemble à la petite chélidoine.

Entre les eſpeces de ce genre de plante, il ſuffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica trifolia, caruleo flore*. Inſt. Art. 30.

Ses fleurs ſortent de terre de bonne heure au printems avant les feuilles; elles croiſſent ſur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces; ſes feuilles ſont enfermées dans un calice verd à trois pieces; elles ſont compoſées de ſix folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il ſort du milieu d'elles pluſieurs étamines blanches & bleues; la tête verte s'aggrandit & dégénere enſuite en pluſieurs petites ſemences nues; les feuilles paroiſſent lorſque les fleurs ſont paſſées; la racine eſt petite, fibreuſe, & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ſes feuilles ſont diviſées en lobes comme le foie.

Les fleuriſtes cultivent pluſieurs eſpeces d'*hépatique*, à cauſe de la beauté de leurs fleurs printanieres, ſimples, doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges; ſur quoi Miller mérite d'être conſulté. (*D. J.*)

HÉPATIQUE *commune ou de fontaine*, (*Mat. méd.*) la plante ainſi nommée de la prétendue vertu contre les maladies du foie, eſt un de ces remedes purement altérans, dont les propriétés ſont fort peu conſtatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de remédier à l'épaiſſiſſement des humeurs, d'en adoucir & réptimer l'acrimonie, *&c.* vices qu'il eſt très-permis de regarder comme imaginaires dans la plûpart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle paſſe encore pour tonique, vulnéraire, aſtringente, bonne dans la galle & les autres maladies de la peau, ſi on en prend intérieurement la décoction à grandes doſes. Pluſieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un ſpécifique contre la toux & contre la phthiſie; elle entre dans le ſyrop de chicorée compoſé. (*b*)

HÉPATIQUE *des Fleuriſtes*, ou BELLE HÉPATIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré ſon nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a ſuppoſée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnéraire, rafraîchiſſante, fortifiante & aſtringente, ſoit dans l'uſage intérieur, ſoit dans l'uſage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, eſt un excellent coſmétique, & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, ſelon que le rapporte Simon Pauli, pour ſe blanchir la peau du viſage après qu'elles ſe ſont expoſées à l'ardeur du ſoleil. Géoffroy, *Mat. méd.*

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la véſicule du fiel. *Voyez* FOIE.

HÉPATITE, ſub. fém. (*Hiſt. nat. Lithologie*) nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre,

Digitized by Google

dont la couleur reſſemboit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer aſſez pauvre: quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une eſpece de marne. Quelques naturaliſtes de la Suiſſe entendent par *hépatite*, une eſpece de terre argilleuſe, qui a la conſiſtance d'une pierre tendre. (—)

HÉPATITE, (*Medecine*) ἡπατίτις, *hepatitis*, c'eſt un terme reçû parmi les Medecins, pour deſigner l'inflammation du foie, & même en général, ſelon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viſcere.

Les anciens étoient dans l'uſage d'ajouter la terminaiſon *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie; ainſi ils ſe ſervoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritis*, pour ſignifier les leſions de fonctions du cerveau, de la plévre, des reins, des articulations, & particulierement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les arteres qui portent le ſang au foie ſont peu conſidérables, en comparaiſon du volume de ce viſcere, & que le ſang qui eſt porté dans ſa ſubſtance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement trés-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du ſang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une maniere trés-éloignée à l'action impulſive du cœur & des arteres; il ſuit de-là que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viſcere doit être bien plus ſuſceptible des vices qui établiſſent les maladies chroniques, tels que les obſtructions qui doivent par conſéquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce ſont ces conſidérations qui ont déterminé de célebres medecins à penſer que ſi l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raiſon*, on doit tout au-moins convenir que c'eſt une eſpece de maladie aiguë qui ſe préſente trés-rarement dans la pratique de la Medecine. Tel eſt le ſentiment d'Hoffman, entr'autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une diſſertation à cet effet, *de hepatis inflammatione verâ rariſſimâ, ſpuriâ frequentiſſimâ, Opuſc. Pathol. practic. decad. II. diſſert. viij.*

Cependant, comme il ne laiſſe pas d'y avoir des obſervations anatomiques, par leſquelles il conſte qu'il s'eſt fait quelquefois des amas de matiere purulente dans la ſubſtance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métaſtaſes, mais à l'effet des ſymptomes qui avoient donné lieu avant l'inſpection anatomique, de juger que ce viſcere étoit affecté immédiatement d'inflammation; il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer abſolument à le regarder comme ſuſceptible de cette ſorte d'affection.

Ainſi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la diſtinguent principalement en tant qu'elle peut avoir ſon ſiege dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les ſignes auxquels on reconnoît la premiere eſpece, ſont le hocquet, la toux ſeche, la reſpiration gênée, les naufées, le vomiſſement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade reſſent ſous le *ſcrobicule* du cœur, du côté droit, & la conſtipation, la fievre, la ſoif, & les anxiétés qui la ſuivent. La plûpart de ces ſymptomes doivent être attribués au rapport qui ſe trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'eſtomac; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit; ſi on ne diſtinguoit celle-la en ce que les douleurs & la diſpoſition au vomiſſement ſont conſtamment augmentées par le contact & le poids des alimens à meſure qu'ils ſont reçûs dans l'eſtomac; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fievre & la ſoif ſont une ſuite de la douleur ou des digeſtions & des ſecrétions viciées, conſéquemment aux vices préétablis dans le foie, qui ſont diſpoſé à l'inflammation. La conſtipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire ſe communiquant aux conduits de la bile dans les inteſtins, le cours de ce fluide qui y forme un clyſtere naturel, en eſt gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal inteſtinal; d'où ſuit ſouvent le reflux de la bile dans la maſſe du ſang; ce qui devient une cauſe d'ictere, de dégoût; ce qui rend les urines jaunes, *&c. Voyez* JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie ſe diſtingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fauſſes côtes du côté droit, avec un ſentiment de conſtriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la reſpiration ſans hocquet, & de fievre continue; enſorte que ces différens ſymptomes donnent à cette ſorte d'*hépatite* les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plevre, qui en differe cependant; parce que dans celle-là l'embarras dans la reſpiration & la fievre ſont moins conſidérables, & que la douleur ſe fait ſentir au-deſſous du diaphragme: d'ailleurs la pleuréſie ſe diſſipe plus aiſement, & ſe termine ordinairement le plus tard au ſeptieme jour; au lieu que l'*hépatite* eſt le plus ſouvent très-lente dans ſes progrés, & ſur-tout dans le cas où elle prend une mauvaiſe tournure & qu'elle dégenere en abcés.

Dans l'une & l'autre eſpece d'*hépatite*, les malades ne peuvent ſe tenir couchés ſur les côtés, à cauſe des compreſſions douloureuſes qui en réſultent pour la partie affectée, ou par la raiſon des tiraillemens, des ſuffocations, qu'occaſionne la peſanteur extraordinaire du foie ſuſpendu au diaphragme; ce qui eſt bien différent des ſymptomes qui empêchent auſſi les pleurétiques de ſe tenir couchés ſur les côtés. *Voyez* PLEURÉSIE.

On diſtingue auſſi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui ſont la colique proprement dite, par les ſymptomes qui intéreſſent la reſpiration dans celle-là, & qui ne ſe trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des muſcles du bas-ventre à la région épigaſtrique, qui peut auſſi en impoſer d'abord pour une *hépatite*, mais dont on fait la différence par la pulſation & la tumeur qui ſe font ſentir dans cette région, dont l'on ne peut pas s'appercevoir dans l'*hépatite*, à cauſe des parties intermédiaires; à moins que le volume du foie ne s'étende beaucoup au-deſſous des côtes, & que la tumeur particuliere n'y ſoit bien conſidérable; mais dans ce cas on la ſent toûjours profonde; ce qui n'a pas lieu par rapport à celle des muſcles, qui ſe préſente toûjours plus au-dehors avec une pulſation plus ſenſible.

Les cauſes de l'inflammation au foie ſont en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie; mais on diſtingue particulierement les contuſions, les chûtes ſur l'hypochondre droit, qui portent leur effet ſur ce viſcere; une grande abondance de graiſſe qui enveloppe les autres viſceres du bas-ventre, lorſqu'elle ſe met en fonte par une ſuite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce ſuc huileux devenu rance, acrimonieux, le ſang de la veine-porte; l'atrabile dominante, des matieres purulentes répandues dans la maſſe des humeurs, & déterminées vers les vaiſſeaux du foie, les emplaſtiques irritans, les ventouſes appliquées à la région hypochondriaque droite.

La diſpoſition des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ce viſcere & les obſervations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'*artere hépatique*, les inflammations de la partie convexe du foie,

foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave: dans celle-là les ſymptomes ſont plus violens, la fièvre plus ardente que dans celle-ci.

L'*hépatite* en général eſt toûjours un mal très-dangereux, & qui fait le plus ſouvent périr les malades: plus la fièvre qui l'accompagne eſt ardente, plus l'inflammation eſt conſidérable, & tient de la nature de l'érélypele; cependant on obſerve dans tous les cas que cette ſorte d'inflammation ſe termine difficilement par la réſolution: ce qui ne peut même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a ſon ſiége dans les *arteres hépatiques*; mais lorſqu'il a ſon ſiége dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils ſe dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fourniſſent la matiere d'un flux hépatique. *Voyez* HÉPATIQUE (*flux*). Mais il y a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene; ce qui fait périr au troiſieme ou au quatrieme jour de la maladie: mais elle dégénere plus communément en skirrhe ou en abſcès, dont la matiere s'évacue quelquefois par la voie des ſelles: ce qui eſt le moins défavorable; ou elle ſe répand dans la capacité du bas-ventre; ce qui fait une ſorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-fâcheux ſur les viſceres qu'il affecte; ou la matiere de l'abſces eſt portée dans la maſſe des humeurs, & s'en ſépare enſuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'*hépatite* conduit à la fievre hectique, à la conſomption ou à l'hydropiſie; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, ſont regardés comme des ſignes très-favorables dans les commencemens de l'*hépatite*: mais le fréquent hocquet dans cette maladie eſt toûjours un très-mauvais ſigne, ſelon l'obſervation d'Hippocrate, *Aphor. xvij. ſect. 7.* & celle de Foreſtus, *lib. XIX. obſ. 8.*

Le traitement de cette inflammation eſt le même en général que celui de la pleuréſie ou de toute autre maladie inflammatoire. *Voyez* INFLAMMATION, PLEURÉSIE, *&c.* Il faut toûjours tendre à favoriſer la réſolution par les antiphlogiſtiques favonneux, nitreux; ſur-tout les applications, les fomentations émollientes, réſolutives ſur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour ſatisfaire à cette indication, particuliérement dans le cas où l'*hépatite* a ſon ſiége dans la partie du foie qui répond aux hypochondres. Si on ne peut pas empêcher la ſuppuration de ſe faire, & que la matiere prenne ſon cours par la voie des ſelles, on doit faire uſage de ptiſannes, de clyſteres émolliens, mucilagineux, déterſifs, pour corriger la qualité acrimonieuſe de cette matiere, & empêcher les impreſſions nuiſibles qu'elle peut produire dans le canal inteſtinal. Si cette matiere eſt portée par la voie des urines, les diurétiques adouciſſans conviennent; & ſi elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. *Voyez* EMPYEME.

Si l'abſces ſe forme de maniere à pouvoir y atteindre des parties extérieures de la région du foie, on tente d'en faire l'ouverture ſelon les regles de l'art. *Voyez* ABSCÈS.

Si l'inflammation du foie ſe termine par l'induration, il faut ſe hâter d'y apporter remede avant que le mal ſoit devenu incurable, en ſuivant les indications preſcrites, pour détruire ſes obſtructions & le skirrhe des viſceres, lorſqu'ils commencent à ſe former. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE. (*Phyſiol. & Pathol.*) VISCERE.

HÉPATOMPHALE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, hernie du foie par l'anneau de l'ombilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'ombilic par la préſence d'une portion du petit lobe du foie: je l'ai vû à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonſcrite d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La baſe de la tumeur avoit moitié moins de volume que ſa maſſe. L'enfant ne parut ſouffrir aucun dérangement dans la moindre de ſes fonctions par la préſence de cette tumeur. Lorſqu'au bout de quelques jours le cordon ombilical qui partoit de deſſous cette tumeur fut ſéparé, la ſage-femme eſſaya de le faire tomber par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ſes cris la douleur que cette opération lui cauſoit: on coupa la ligature. L'enfant me fut préſenté quelques jours après; la tumeur me parut ſarcomateuſe, indolente, & ne produiſant aucun accident; je conſeillai fort qu'on n'y fit ni remedes, ni opération. Un chirurgien crut appercevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur; il l'entama par l'inſtrument tranchant: mais le ſang pur qui ſortit en aſſez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une ſcarification, dont il eut aſſez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, ſans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties préſentées à l'académie royale de Chirurgie. On a vû que par un vice de conformation en cet enfant, le foie par une portion de ſon petit lobe, faiſoit la tumeur de l'ombilic; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remedes. (*Y*)

HÉPATOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) genre de divination qui avoit lieu chez les payens, par l'inſpection du foie des victimes dans les ſacrifices: ce mot eſt compoſé de ἡπαρ, *foie*, & de σκοπέω, *je conſidere*.

Le cas de victimes trouvées quelquefois ſans cœur ou ſans foie, qu'on avoit ſans-doute l'art de faire diſparoître, donna lieu à une queſtion curieuſe de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination: ils demandoient quelle étoit la cauſe de ſi étranges phénomènes. La réponſe des aruſpices étoit que les dieux mêmes faiſoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du ſacrifice, pour le faire correſpondre aux conjonctures des tems & en donner des lumieres éclatantes au ſacrificateur. Mais les Philoſophes ſe moquoient de cette ſolution comme contraire aux principes de la bonne phyſique, penſant qu'il étoit abſurde d'imaginer que la Divinité pût annihiler, réduire à rien une choſe auparavant exiſtante, ou former quelque choſe de rien. (*D. J.*)

* HÉPATUS, ſ. m. (*Ichthiologie*) gros poiſſon de mer dont la figure & la couleur ſemblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le muſeau court, les dents en ſcie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en-dedans de deux petites pierres. Il eſt ſtupide. Sa chair ni tendre ni dure peut ſe manger. On attribue une vertu aſtringente aux pierres qui ſe trouvent dans ſa tête; elles reſſerrent le ventre & pouſſent par les urines.

HÉPHESTIÉE, ſ. f. (*Antiquit.*) fête ſolennelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouverez la deſcription des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Archæol. Græc. lib. II. c. xx. tom. I. p. 399. Voyez auſſi* LAMPADOPHORIES. (*D. J.*)

HÉPHŒSTITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen deſquels on pouvoit mettre le feu à des matieres ſeches & combuſtibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardens. C'eſt de cette propriété que

lui eſt venu ſon nom qui ſignifie *pierre de Vulcain*, ou *pierre de feu*; ils ignoroient qu'elle eſt commune à toutes les pierres aſſez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il ſe trouve près de Hildesheim en Weſtphalie une eſpece de jaſpe d'un rouge brun, dont on fait le même uſage & dont on ſe ſert comme des miroirs ardens. *Voyez* Boëcede Boot, *de gemmis*. Henckel dit que l'on a auſſi donné le nom de *lapis hephaſtius* à la pyrite qui donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*hephaſtite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la deſcription que Geſner & Agricola en ont donnée. *Voyez* Henckel, *Pyritologie*. (—)

HEPHTHEMIMERE, adj. (*Litt.*) terme de poëſie greque & latine, qui ſe dit d'une eſpece de vers compoſé de trois piés & une ſyllabe; c'eſt-à-dire de ſept demi-piés. *Voyez* VERS, PIE.

Tels ſont la plûpart des vers d'Anacréon:

Θέλω | λέγειν | Ἀτρέι | δας
Θέλω | δὲ καὶ | μιν ἀ | δεῖν, &c.

& celui d'Ariſtophane, dans ſon Plutus:

Ἕστησέ μοι τρὶς χόρον.

On les appelle auſſi *trimetres cataleſtiques*.

Céſure *hephthémimere* eſt une céſure que l'on met au troiſieme pié, c'eſt-à-dire au ſeptieme demi-pié. *Voyez* CÉSURE. C'eſt une regle que cette ſyllabe, quoique breve, ſoit longue à cauſe de la céſure, ou pour qu'elle ſoit *hiphthémimere*, comme en ce vers de Virgile:

Et furiis agitatus amor & conſcia virtus.

Cette céſure ne doit point être au cinquieme pié, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Ce n'eſt point une céſure *hiphthémimere*, mais *hennéhamimere*, c'eſt-à-dire *de neuf demi-piés*. *Diction. de Trév.* (*G*)

HEPPENHEIM, (*Géog.*) *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmſtadt. *Long.* 26. 11. *lat.* 49. 39. (*D. J.*)

HEPRES, (*Géogr.*) riviere du comté de Hainaut, qui prend ſa ſource près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

HEPTACOMETES, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appelloit auſſi *Moſſiniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois; & du nombre de leurs ſept villages ſe forma le nom d'*Heptacometes*. Ils étoient, ſuivant Strabon, à l'extrémité du mont Scydiſès, ſurpaſſoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils ſe nourriſſoient d'animaux ſauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils maſſacrerent trois cohortes de Pompée, qui paſſoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une ſorte de miel tiré de ruches de leurs arbres, & les ayant ainſi enivrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils ſe font des marques ſur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, ſe choiſiſſent leurs rois par voie de ſuffrage, & les puniſſent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque choſe mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! (*D. J.*)

HEPTACORDE, ſ. m. (*Muſique anc.*) lyre ou cythare à ſept cordes. Ce fut long-tems la plus en uſage & la plus célebre de toutes: néanmoins quoiqu'on y trouvât les ſept voix de la Muſique, l'octave y manquoit encore: Simonide l'y mit, ſelon Pline, en y ajoûtant une huitieme corde, c'eſt-à-dire en laiſſant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainſi, dans le ſyſtême de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les ſons ſe trouverent dans la ſituation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de nobleſſe & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend ſourds, & du trop aigu qui les rend glapiſſans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble muſique n'eut pas le bonheur de ſe ſoûtenir, on vint à multiplier les ſons à l'aigu; car dans l'endécacorde ou la onzieme, & dans le dodécacorde ou la douzieme, on rendit le ſyſtême harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé; & c'eſt Mélanippide que Plutarque accuſe d'avoir énervé la Muſique par ſon invention des douze cordes. Mais le caractere de la poëſie dithyrambique chanté ſur les ſons & les modes les plus aigus, s'accordant merveilleuſement avec cette nouvelle muſique, concourut avec elle à décréditer & à faire mépriſer l'ancienne. (*D. J.*)

HEPTAGONE, ſ. m. *terme de Géométrie*, figure compoſée de ſept angles & de ſept côtés. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἑπτὰ, *ſept*, & γωνία, *angle*.

Quand tous ſes côtés ſont égaux, on l'appelle *heptagone régulier*. *Voyez* RÉGULIER.

Les nombres *heptagones* ſont des nombres polygones, où la différence des termes de la progreſſion arithmétique correſpondante eſt cinq. *Voyez* POLYGONE.

Entre pluſieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une aſſez remarquable, c'eſt que ſi on le multiplie par 40, & qu'on ajoûte 9 au produit, la ſomme ſera un nombre quarré. (*E*)

HEPTAMÉRIDE, ſ. f. (*Muſique*) eſt en Muſique le nom de l'un des intervalles du ſyſtême de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1701*.

Cet auteur diviſe d'abord l'octave en quarante-trois parties qu'il appelle *méride*s, puis chacune de celles-ci en ſept *heptamérides*: de ſorte que l'octave entiere comprend trois cent une *heptamérides*, qu'il ſubdiviſe encore. *Voyez* DÉCAMÉRIDE.

Ce mot eſt formé de ἑπτὰ, *ſept*, & de μερὶς, *partie*. (*S*)

HEPTANGULAIRE, adj. (*Géométrie*) Une figure *heptangulaire* eſt celle qui eſt compoſée de ſept angles. (*E*)

HEPTAPOLE, *Heptapolis*, ou *Heptanomia*, (*Géogr.*) contrée d'Egypte, ſelon Denis le Periégete. Euſtathe ſon commentateur nous apprend 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome*; 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Diopolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes ſix ſituées ſur la rive gauche du Nil, & Babylone placée ſur la rive droite. D'autres comptoient autrement les ſept villes de l'*Heptapole*: mais ſans nous y arrêter, il ſuffit de dire que c'eſt dans l'étendue de l'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Egypte, comme celles obéliſques, les pyramides, le labyrinthe, le lac de Mœris, &c. (*D. J.*)

HEPTARCHIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) gouvernement des ſept royaumes des Anglo-Saxons, conſidérés comme ne faiſant qu'un ſeul corps & un ſeul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à-peu-près ſemblable à celui ſous lequel ils avoient vécu en Allemagne: c'eſt-à-dire que ſe conſidérant comme freres & compatriotes, & ayant un égal intérêt à ſe maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit néceſſaire de ſe ſecourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien

Digitized by Google

de tous. Ce fut dans cette vûe qu'ils jugerent à-propos de ſe nommer un général, un chef, ou, ſi l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne ſommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en éliſoit un autre du conſentement unanime des ſept royaumes : mais il y avoit quelquefois d'aſſez longs interregnes cauſés par les guerres ou par les diviſions entre les ſouverains, qui ne pouvoient s'aſſembler ou s'accorder ſur un choix.

Outre ce monarque, qui lioit enſemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une aſſemblée générale compoſée des principaux membres des ſept royaumes ou de leurs députés. Cette aſſemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique ; on l'appelloit le *Wittena-gémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que ſur les choſes auxquelles toute la nation prenoit intérêt. *Voyez* WITTENA-GÉMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à-peu-près de la même maniere qu'on le voit pratiqué dans les ſept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit ſouverain, & néanmoins ils délibéroient en commun ſur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'aſſemblée générale devoit être exactement obſervé, puiſque chaque roi & chaque royaume y avoit donné ſon conſentement. C'eſt-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les cauſes de ſa diſſolution, il ne ſeroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les ſept royaumes, dans le manque de princes du ſang royal, dans l'ambition des ſouverains, & dans le concours de certaines circonſtances qui ne ſe rencontrerent qu'au tems d'Ecbert en 828. (*D. J.*)

HEPTATEUQUE, ſ. m. (*Théologie*) c'eſt ainſi que fut appellée la premiere partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïſe, les deux ſuivans de Joſué & des juges. Car ſelon le témoignage d'Yves de Chartres, *épiſt. 38.* on avoit accoûtumé de les joindre enſemble, & on les citoit ſous ce nom qui vient du grec, ἑπτὰ βίβλοι, c'eſt-à-dire un *ouvrage des ſept livres*. On lit en quelques endroits, heptarique, *heptateicum* ; mais c'eſt une faute d'écrivain. Macri *hieralexicon*. (*G*)

* HÉRACLÉE, ſ. m. (*Chronologie*) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bythinie ; c'étoit le cinquieme de l'année ; & leur année commençant en Octobre, il répondoit à notre Février.

HÉRACLÉE, (*Géog. anc.*) nom commun à un ſi grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainſi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appelloient ἡρακλῆς, étoit étendu au point que la plûpart des lieux qui lui étoient particulierement conſacrés, portoient ſon nom : de-là vient qu'il s'en trouve tant qui ſont appellées *Héraclée*, *Heracleopolis*, *Heracleum*, *Héracleotes*, & autres dont les noms ſont formés de celui d'*Hercule*. Mais je me contenterai de parler dans l'article ſuivant de la plus fameuſe *Héraclée*, de l'*Héraclée du Pont en Bithynie*, auprès de laquelle étoit la preſqu'île Achéruſiade, d'où Hercule deſcendit aux enfers & en tira par force le Cerbere, ce chien terrible dont le cou, diſent les Poëtes, étoit entouré de couleuvres, & qui faiſoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (*D. J.*)

HÉRACLÉE DU PONT, *Heraclea Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie en Bithynie ſur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Miléſiens la fonderent, & les Mégariens y envoyerent enſuite une colonie. Tous les anciens, Diodore, Pauſanias, Xénophon, Euſtathe, Arrien, Denys le Périégete, Ptolomée, Strabon, Pomponius Méla, Pline & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut ſeulement juger par les ruines, & ſur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore ſur le bord de la mer au commencement de ce ſiecle.

La médaille de *Julia Domna* que poſſede le Roi de France, & dont le revers repréſente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin & de la gauche un trident, marque bien la puiſſance que cette ville avoit ſur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à ſon ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au ſecours de Ptolomée, après la mort de Lyſimachus, un des ſucceſſeurs d'Alexandre. Ce fut par ce ſecours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaiſſeau nommé *le Lion*, d'une beauté ſurprenante & d'une grandeur ſi prodigieuſe, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'hiſtoire eſt remplie d'autres traits qui prouvent la puiſſance des Héracléens ſur mer, & par conſéquent la bonté de leur port, qui n'exiſte plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a ſuppoſé qu'Hercule deſcendit aux enfers pour enlever le Cerbere, & que l'on montroit encore du tems de Xénophon, dans la péninſule d'Achéruſie, n'eſt plus trouvable, quoiqu'elle eût deux ſtades, c'eſt-à-dire deux cent cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abîmée depuis ce tems-là ; car il eſt certain qu'il y a eu une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere repréſentée ſur pluſieurs médailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du-moins été en grande vénération : Pauſanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eût pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une ſtatue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héraclens avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance : & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produiſoient les environs de leur ville, on avoit repréſenté ſur une médaille de diadumène, un Eſculape appuyé ſur un bâton autour duquel un ſerpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas ſeulement libre dans ſon origine, mais recommandable par ſes colonies ; elle ſe fourint avec éclat juſqu'au tems que les Romains ſe rendirent formidables en Aſie. Elle refuſa d'abord l'entrée de ſon port à l'armée de Mithridate ; enſuite, à la perſuaſion d'Archélaüs, les Héraclens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui ſe trouverent dans leur ville.

Lucul'e ayant battu Mithridate, fit aſſiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant priſe par trahiſon & entierement pillée, la réduiſit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome ; mais les richeſſes qu'il avoit acquiſes au ſac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un ſénateur lui dit : « Nous t'avions » ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la » détruire ». Le ſénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la poſſeſſion de leurs biens ; on leur permit l'uſage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-tems ſa cour à Jules Céſar, pour obtenir la premiere liberté de ſes citoyens : mais il ne put réuſſir. Auguſte après la bataille d'Actium, la mit du département de la province de Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, ſous lequel elle floriſſoit encore.

Héraclée vint enſuite à paſſer dans l'empire des Grecs ; & lors de la décadence de cet empire, on lui

Digitized by Google

donna le nom de *Pendérachi*, lequel même, fuivant la prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Lafcaris l'enleva à David Commene empereur de Trébizonde. Les Génois fe faifirent de Pendérachi dans leurs conquêtes d'orient, & la gardèrent jufqu'à ce que Mahomet II. les en chaffa. Depuis elle eft reftée aux Turcs ; ils l'appellent *Eregri* : un feul cadi y exerce la juftice. Un waivode y exige la taille & la capitation des Grecs. Les Turcs y payent feulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles mafures, fans s'embarraffer de ce qui s'y eft paffé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, fi l'on aime mieux, *Eregri*, eft fituée près de la mer à vingt lieues S. O. de Conftantinople, 22 N. O. de Gallipoli, & 26 S. E. de Trajanopoli. *Lang. 45. 23. latit. 40. 57.* (*D. J.*)

HÉRACLÉES, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit en plufieurs lieux de la Grece, comme fur le mont Œta, à Athènes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu fignifier la gloire dont il s'eft couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre ; car ce mot eft compofé de Ἥρα, *Junon*, & de κλέος, *gloire*. Vous trouverez la defcription des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol. Græc. liv. II. ch. xx. t. I.* (*D. J.*)

HÉRACLÉONITES, f. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques anciens de la fecte des Gnoftiques & appellés ainfi de leur chef Héracléon. *Voyez* GNOSTIQUE.

S. Epiphane, *hæref. 36.* s'étend beaucoup fur cet article. Il repréfente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnoftiques en plufieurs articles, mais qui dans le fond en avoit confervé les principaux. Il raffinoit fur les interprétations fuperflues des textes de l'Ecriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec fes notions particulieres. Il foutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes chofes furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient ; il prétendoit que l'univers qu'il appelloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe ; mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette conftruction, il ajoûtoit à ces paroles de S. Jean, *fans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des chofes qui font dans le monde*.

Il diftinguoit deux fortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible ; & il reftraignoit le mot *panta*, toutes chofes, au dernier monde. Il foutenoit auffi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été feulement cauſe que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruifoient toute l'ancienne prophétie, & difoient que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le Sauveur ; mais que les prophéties n'étoient que des fons en l'air qui ne fignifioient rien. Ils fe croyoient fupérieurs aux apôtres dans la connoiſſance de la religion ; & fur ce fondement, ils avançoient d'étranges paradoxes, fous prétexte d'expliquer l'Ecriture d'une maniere fublime & relevée. Ils aimoient les interprétations myſtiques, au point qu'Origène, qui étoit lui-même un grand myſtique, fut obligé de reprocher à Héracleon qu'il abuſoit de ces fortes d'explications. *Voyez* PROPHÉTIE, ALLÉGORIE, *&c.* Voyez *la Diction. de Trév. (G)*

HÉRACLIDES, f. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ce ſont les deſcendans d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponnèſe, après pluſieurs tentatives inutiles depuis leur expulſion par Euryſthée.

Les uns, avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs anciennes poſſeſſions : d'autres, avec Scaliger, en diſtinguent trois : d'autres en reconnoiſſent un plus grand nombre. Mais comme ils ne ſont point d'accord enſemble ſur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1323 avant J. C. & quarante-un ans avant la priſe de Troie, les *Héraclides* chaſſés de la Grece par Euryſthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute ſa race, ſe réfugierent à Athènes où Théſée les prit ſous ſa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Euryſthée, le tua, & paſſa dans le Péloponnèſe avec ſes troupes. Mais il fut obligé de ſe retirer promtement, à cauſe de la contagion qui déſoloit le pays : alors Atrée fils de Pélops régnoit à Argos & à Mycènes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèſe, la troiſieme année après ſa retraite, fut tué en combat ſingulier, par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* ſe retirerent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la priſe de Troie, ils firent une nouvelle entrepriſe fur le Péloponnèſe ſous la banniere de Cléodæus fils d'Hyllus. Cette entrepriſe ne réuſſit pas mieux que les deux précédentes ; Cléodæus fut repouſſé par Oreſte, établi ſur le trône de ſon pere Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & ſoixante ans après la priſe de Troie, les deſcendans d'Hercule formerent ſans ſe décourager une quatrieme tentative ſur le Péloponnèſe, ayant à leur tête Ariſtomachus fils de Cléodæus ; mais ils échouerent encore, & leur chef périt au paſſage de l'iſthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingt ans après la priſe de Troie, les *Héraclides*, ſous la conduite des trois fils d'Ariſtomachus, firent une cinquieme entrepriſe, dans laquelle ils eurent la fortune auſſi favorable qu'ils l'avoient juſqu'alors éprouvée contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de pluſieurs années qu'ils parvinrent à dépoſſéder de divers royaumes les deſcendans de Pélops ; ils s'emparerent premierement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnans conjointement. Enſuite ils ſe rendirent maîtres d'Argos, de Mycènes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit ſur les royaumes de Mycènes & d'Argos étoit inconteſtable. Amphytrion, pere d'Hercule & petit-fils de Perſée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion ſon oncle & pere de ſa femme Alcmène, fut obligé de s'enfuir à Thèbes. Sthénélus, maître des états de ſon neveu fugitif, les tranſmit à ſon fils Euryſthée : celui-ci n'eut point d'enfans & inſtitua pour héritier ſon oncle maternel Atrée fils de Pélops & pere d'Agamemnon. C'eſt de cette maniere que la couronne étoit paſſée aux Pélopides, qui donnerent leur nom au Péloponnèſe, appellé auparavant *Apia*.

La révolution produite par le ſuccès des *Héraclides*, changea preſque toute la face de la Grece. Juſques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnèſe ſe diviſoient proprement en Achéens & en Ioniens ; les premiers poſſédoient les terres que les *Héraclides* aſſignerent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés ; les derniers habitoient la partie du Péloponnèſe nommée depuis l'*Achaïe* ; ceux des Achéens qui deſcendoient d'Æolus, & que l'on chaſſa de Lacédémone, ſe retirerent d'abord en Thrace, & allerent enſuite s'établir dans le canton de l'Aſie mineure qu'ils appellerent *Æolide*, où ils fonderent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycènes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparerent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à

Digitized by Google

Athènes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le tems Ephèse, Clazomène, Samos & plusieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* eſt le commencement de l'hiſtoire de Grece, dont elle fait une des principales époques ; & ce qui précede leur rétabliſſement doit être regardé comme les tems fabuleux que les Poëtes ont embelli. (*D. J.*)

HERACLION, *ou* PIERRE D'HÉRACLÉE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée en Lydie. *Voy.* LYDIUS LAPIS.

* HERACLITISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HÉRACLITE, (*Hiſt. de la Philoſ.*) *Héraclite* naquit à Epheſe ; il connut le bonheur, puiſqu'il aima la vie retirée ; dès ſon enfance il donna des marques d'une pénétration ſinguliere ; il ſentit la néceſſité de s'étudier lui-même, de revenir ſur les notions qu'on lui avoit inſpirées ou qu'il avoit fortuitement acquiſes, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plûpart de ceux qui ſe ſont diſtingués dans la recherche de la vérité ; & il ſuppoſe plus de courage qu'on ne penſe.

L'homme indolent, foible & diſtrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonſtances diverſes l'ont fait, & flotter incertain pendant toute ſa vie, que d'en employer quelques inſtans à ſe familiariſer avec des principes qui le fixeroient. Auſſi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a pourſuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus aſſidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même ſecrettement, s'y développe peu à peu & flétrit entre ſes mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, ſe rendit dans l'école de Xénophane & ſuivit les leçons d'Hippaſe qui enſeignoit alors la philoſophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. *Voyez* PYTHAGORICIENNE (PHILOSOPHIE).

Après avoir écouté les hommes les plus célébres de ſon tems, il s'éloigna de la ſociété, & il alla dans la ſolitude s'approprier par la méditation les connoiſſances qu'il en avoit reçues.

De retour dans ſa patrie, on lui conféra la premiere magiſtrature ; mais il ſe dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit ſans fruit. Un jour il ſe retira aux environs du temple de Diane, & ſe mit à jouer aux oſſelets avec les enfans qui s'y raſſembloient. Quelques Ephéſiens l'ayant apperçu, trouverent mauvais qu'un perſonnage auſſi grave s'occupât d'une maniere ſi peu conforme à ſon caractere, & le lui témoignerent. O Ephéſiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuſer avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus ? Il étoit irrité contre ſes compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme ſage & ſon ami ; & il ne manquoit aucune occaſion de leur reprocher cette injuſtice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la Philoſophie. Darius deſira de l'avoir à ſa cour : mais l'ame élevée du philoſophe rejetta avec dédain les promeſſes du monarque. Il aima mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès deſquels il avoit la plus haute conſidération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'auſtérité lui devint funeſte. Il fut attaqué d'hydropiſie ; ſa mauvaiſe ſanté le ramena dans Ephèſe où il travailla lui-même à ſa guériſon. Perſuadé qu'une tranſpiration violente diſſiperoit le volume d'eau dont ſon corps étoit diſtendu, il ſe renferma dans une étable où il ſe fit couvrir de fumier : ce remede ne lui réuſſit pas ; il mourut le ſecond jour de cette eſpece de bain, âgé de ſoixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en verſoit des larmes. Cette eſpece de commiſération eſt d'une ame indulgente & ſenſible. Et comment ne le ſeroit-on pas, quand on ſait combien l'uſage de la liberté eſt affoibli dans celui qu'une violente paſſion entraîne ou qu'un grand intérêt ſollicite ?

Il avoit écrit de la matiere, de l'univers, de la république & de la Théologie ; il ne nous a paſſé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudiſſemens du vulgaire ; & il croyoit avoir parlé aſſez clairement, lorſqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs inſtruits & pénétrans. Les autres l'appelloient *le ténébreux*, *σκοτεινος*, & il s'en ſoucioit peu.

Il dépoſa ſes ouvrages dans le temple de Diane. Comme ſes opinions ſur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la perſécution des prêtres, il avoit eu dirai-je la prudence ou la foibleſſe de ſe couvrir d'un nuage d'expreſſions obſcures & figurées. Il n'eſt pas étonnant qu'il ait été négligé des Grammairiens & oublié des Philoſophes mêmes pendant un aſſez long intervalle de tems : ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philoſophe.

Héraclite floriſſoit dans la ſoixante-neuvieme olympiade. Voici les principes fondamentaux de ſa philoſophie, autant qu'il nous eſt poſſible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont tranſmis.

Logique d'Héraclite. Les ſens ſont des juges trompeurs : ce n'eſt point à leur déciſion qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raiſon.

Quand je parle de la raiſon, j'entens cette raiſon univerſelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne ; elle eſt en nous, nous ſommes en elle, & nous la reſpirons.

C'eſt la reſpiration qui nous lie pendant le ſommeil avec la raiſon univerſelle, commune & divine que nous recevons dans la veille par l'entremiſe des ſens qui lui ſont ouverts comme autant de portes ou de canaux : elle ſuit ces portes ou canaux, & nous en ſommes pénétrés.

C'eſt par la ceſſation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiſcence & l'oubli.

Il diſoit : ce qui naît d'un homme ſeul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puiſqu'il ne peut être l'objet de la raiſon univerſelle, commune & divine, le ſeul *criterium* que nous ayons de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais ſans y attacher l'idée de ſpiritualité.

Le mépris aſſez général qu'il faiſoit des hommes prouve aſſez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raiſonnable, commun, univerſel & divin.

Phyſique d'Héraclite. Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'eſt un enchaînement de viſions aſſez ſingulieres.

Il ne ſe fait rien de rien, diſoit-il.

Le feu eſt le principe de tout : c'eſt ce qui ſe remarque, d'abord dans les êtres.

L'ame eſt une particule ignée.

Chaque particule ignée eſt ſimple, éternelle, inaltérable & indiviſible.

Le mouvement eſt eſſentiel à la collection des

Digitized by Google

êtres, mais non à chacune de ſes parties : il y en a d'oiſives ou mortes.

Les choſes éternelles ſe meuvent éternellement. Les choſes paſſageres & périſſables ne ſe meuvent qu'un tems.

On ne voit point, on ne touche point, on ne ſent point les particules du feu ; elles nous échappent par la petiteſſe de leur maſſe & la rapidité de leur action. Elles ſont incorporelles.

Il eſt un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout ſe réſout en feu.

Il y a deux mondes ; l'un éternel & incréé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & incréé fut le feu élémentaire qui eſt, a été, & ſera toûjours, *menſura generalis ascendens & extinguens*, la meſure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument juſqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périſſable & paſſager n'eſt qu'une combinaiſon momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel, élémentaire, créateur & toûjours vivant, c'eſt Dieu.

Le mouvement & l'action lui ſont eſſentiels ; il ne ſe repoſe jamais.

Le mouvement eſſentiel d'où naît la néceſſité & l'enchaînement des événemens, c'eſt le Deſtin.

C'eſt une ſubſtance intelligente ; elle pénetre tous les êtres, elle eſt en eux, ils ſont en elle, c'eſt l'ame du monde.

Cette ame eſt la cauſe génératrice des choſes.

Les choſes ſont dans une viciſſitude perpétuelle ; elles ſont nées de la contrariété des mouvemens, & c'eſt par cette contrariété qu'elles paſſent.

Un feu le plus ſubtil & le plus liquefcent a fait l'air en ſe condenſant ; un air plus denſe a produit l'eau, une eau plus reſſerrée a formé de la terre. L'air eſt un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord ſéparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aſpect univerſel des choſes.

L'union & la ſéparation ſont les deux voies de génération & de deſtruction.

Ce qui ſe réſout, ſe réſout en vapeurs.

Les unes ſont légeres & ſubtiles ; les autres peſantes & groſſieres. Les premieres ont produit les corps lumineux ; les ſecondes, les corps opaques.

L'ame du monde eſt une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux eſt une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inſpiration ou par les ſens.

Imaginez des vaiſſeaux concaves d'un côté, & convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs peſantes & groſſieres ; tapiſſez la concavité de vapeurs légeres & ſubtiles, & vous aurez les aſtres, leurs faces obſcures & lumineuſes, avec leurs éclipſes.

Le ſoleil, la lune & les autres aſtres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la Logique & de la Phyſique des anciens, & de leur morale ! Ils s'étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuiſé la connoiſſance de l'homme & de ſes devoirs.

Morale d'Héraclite. L'homme veut être heureux. Le plaiſir eſt ſon but.

Ses actions ſont bonnes, toutes les fois qu'en agiſſant, il peut ſe conſidérer lui-même comme l'inſtrument des dieux. *Quel principe!*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de ſavoir beaucoup.

Il en ſait aſſez s'il ſe connoît & s'il ſe poſſede.

Que lui ſera-t-on, s'il mépriſe la mort & la vie ? Quelle différence ſi grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou paſſer; s'il eſt convaincu que ſous quelque état qu'il exiſte, il ſuit la loi de la nature ?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroîtra qu'un état de mort, & ton corps le ſépulcre de ſon ame.

Il n'a rien ni à craindre ni à ſouhaiter au-delà du trépas.

Celui qui ſentira avec quelle abſolue néceſſité la ſanté ſuccede à la maladie, la maladie à la ſanté, le plaiſir à la peine, la peine au plaiſir, la fatiété au beſoin, le beſoin à la fatiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainſi de tous les états contraires, ſe conſolera facilement du mal, & ſe réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philoſophe ſache beaucoup. Il ſuffit à l'homme ſage de ſavoir ſe commander.

Sur-tout être vrai dans ſes diſcours & dans ſes actions.

Ce qu'on nomme le génie dans un homme eſt un démon.

Nés avec du génie ou nés ſans génie, nous avons ſous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il eſt une loi univerſelle, commune & divine, dont toutes les autres ſont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout eſt néceſſaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne ſais quoi de grand & de général, qui n'a pû ſortir que d'ames fortes & vigoureuſes, & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propoſe par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'univerſalité de ſes loix.

Héraclite eut quelques diſciples. Platon, jeune alors, étudia ſa philoſophie ſous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris ſur la nature de la matiere & du mouvement. On dit qu'Hippocrate & Zenon élevérent auſſi leurs ſyſtêmes aux dépens du tien.

Mais juſqu'où Hippocrate s'eſt-il approprié les idées d'*Héraclite*? c'eſt ce qu'il ſera difficile de connoître, tant que les vrais ouvrages de ce pere de la Medecine demeureront confondus avec ceux qui lui ſont fauſſement attribués.

Les traités où l'on voit Hippocrate abandonner l'expérience & l'obſervation, pour ſe livrer à des hypothèſes, ſont ſuſpects. Cet homme étonnant ne mépriſoit pas la raiſon ; mais il paroît avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ſes ſens, & la connoiſſance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au medecin de ſe mêler de Philoſophie, mais il ne pouvoit ſouffrir que le philoſophe ſe mêlat de Medecine. Il n'avoit garde de décider de la vie de ſon ſemblable d'après une idée ſyſtématique. Hippocrate ne fut à proprement parler, d'aucune ſecte. *Celui*, dit-il, *qui oſe parler ou écrire de notre art, & qui prétend rapporter tous les cas à quelques qualités particulieres, telles que le ſec & l'humide, le froid & le chaud, nous reſſerre dans des bornes trop étroites, & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux cauſes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs.* Cependant la Philoſophie rationnelle ne lui étoit pas étrangere ; & ſi l'on conſent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il ſera facile d'appercevoir l'analogie & la diſparité de ſes principes, & des principes d'*Héraclite*.

Phyſique d'Hippocrate. A quoi bon, dit Hippocrate, s'occuper des choſes d'en-haut ? On ne peut tirer de leur influence ſur l'homme & ſur les animaux, qu'une raiſon bien générale & bien vague de la ſanté & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & ſent tout ce qui eſt & ſera.

Au moment où la ſéparation des choſes confuſes

Digitized by Google

ſe fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes, & ſervit d'enveloppe au tout. Une autre reſta ſédentaire, & forma la terre, qui fut froide, ſeche & variable. Un troiſieme ſe répandit dans l'eſpace intermédiaire, & conſtitua l'atmoſphere. Le reſte lâcha la ſurface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaiſons.

De-là Hippocrate, ou celui qui a parlé en ſon nom, paſſe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs, & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumiere s'unit à tout, & domina.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altere.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui exiſtent s'accroiſſent, demeurent & paſſent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en eſt retranché. Chaque choſe eſt coordonnée au tout; & le tout l'eſt à chaque choſe.

Il eſt une néceſſité univerſelle, commune & divine, qui s'étend indiſtinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la viciſſitude générale, chaque être ſubit ſa deſtinée; & la génération & la deſtruction ſont un même fait vû ſous deux aſpects différens.

Une choſe s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui ſe réſout, il y en a qui paſſent dans l'homme. Ce ſont des amas ou de feu ſeul, ou d'eau ſeule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle ſe retire du dehors au dedans, ou elle ſe porte du dedans au dehors, ou elle reſte & circule avec les humeurs. Delà le ſommeil, la veille, l'accroiſſement, la diminution, la ſanté, la maladie, la mort, la vie, la folie, la ſageſſe, l'intelligence, la ſtupidité, l'action, le repos.

Le chaud préſide à tout. Jamais il ne ſe repoſe. L'ordre de la nature eſt des dieux. Ils ſont tout, & tout ce qu'ils font eſt néceſſaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des ſectateurs de l'Athéiſme? nous aimons mieux imiter la modération de Moshem, & laiſſer cette queſtion indéciſe, que d'ajouter ce nom célebre à tant d'autres.

HÉRALDIQUE, (ART.) C'eſt la ſcience du blaſon, *Voyez* BLASON. Il n'y a pas une ſeule brochure ſur l'art de faire des chemiſes, des bas, des ſouliers, du pain; l'Encyclopédie eſt le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie eſt inondée de livres ſur la ſcience vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliotheques de particuliers, que je ne me rappelle la converſation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là ſe trouvant enſemble, & raiſonnant ſur les moyens de fournir à leur ſubſiſtance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enſeignéroit la *politique. Le noble pourſuivit*:

Moi je ſai le blaſon, j'en veux tenir école,
Comme ſi devers l'Inde, on uſit en dans l'eſprit
La ſotte vanité de ce jargon frivole. (*D. J.*)

Cependant comme le tems n'eſt pas encore venu parmi nous, où l'*art héraldique* ſera réduit à ſa juſte valeur, *voyez volume II. de nos Planches & de leurs explications*, les principes généraux du Blaſon, avec des figures relatives à chacun des termes qui lui ſont propres.

HERAK, (*Géog.*) ville d'Aſie, dans l'Arabie déſerte, près de la Paleſtine.

HÉRAT, (*Géog.*) ou plutôt HÉRAH, qui eſt connue par les anciens ſous le nom d'*Aria*, ville conſidérable de Perſe dans le Khoraſſan, où pluſieurs ſultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur ſéjour ordinaire; Kondémir natif de cette ville, en a donné la deſcription à la fin de ſon hiſtoire. *Long.* 94. 20. *lat.* 34. 30. ſelon Naſſir-Eddin & Ulugbeig, Géographes perſans. Mais ſelon Tavernier, la *long.* eſt à 85. 30. & la *latit.* à 36. 56. (*D. J.*)

HÉRATÉLÉE, ſ. m. (*Myth.*) ſacrifice qu'on faiſoit chez les Grecs & les Romains, le jour du mariage, à Junon qui préſide aux nôces, *Junoni pronubæ*. Dans le ſacrifice on offroit à la déeſſe, des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jettoit le fiel au pied de l'autel, pour marquer que les époux deſiroient de vivre toujours bien unis.

Hératélée ſe dérive ſelon les uns de Ἥρα Junon, & de τελὰω, parfaire, épithete qu'on a donnée à cette déeſſe; & ſelon d'autres de Ἥρα Junon, & de τέλος, qui ſe diſoit dans les premiers tems de la langue grecque, pour γαμος, *nocces*; de ſorte que ſelon cette derniere étymologie, *hératélée* ſignifie *ſacrifice* à Junon qui préſide aux nôces. (*D. J.*)

HÉRAUT, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plûpart des autres peuples policés ont eu de tels officiers ſous des noms différens, & qui jouiſſoient de droits & de privileges plus ou moins étendus. Leurs perſonnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées ſacrées par le droit des gens; car alors les nations civiliſées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, *ch.* 20. *v.* 10. 11. 12. que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville ſans lui avoir premiérement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des perſonnes qui euſſent un caractere de repréſentation. Les Grecs les nommoient par cette raiſon, ὑπηρέτας, *conſervateurs de la paix*; & c'étoit un crime de lèſe-majeſté, que de les inſulter dans leur miniſtere. L'enlévement du *héraut* de Philippe, fut une des raiſons qu'il allégua pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homere nous parle ſouvent dans l'Iliade & l'Odyſſée, des *héraults* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand reſpect les *héraults* que le deſpote, l'injuſte Agamemnon envoya dans ſa tente, pour lui enlever Briſéis qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompenſe de ſes travaux guerriers. Les *héraults* tremblotent à meſure qu'ils approchoient du moment de la commiſſion dangereuſe qu'on leur avoit donnée. Achille s'en apperçut & leur dit: « Venez ſans crainte, envoyés des dieux; ce n'eſt » pas vous qui m'offenſez, mais l'homme injuſte à » qui vous obéiſſez ». Ce trait & beaucoup d'autres prouvent aſſez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat ſi nata*. Les *héraults* portoient le nom de *feciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un collége également illuſtre & conſidérable. *Voyez* FÉCIAL.

HÉRAUT, (*Gymnaſt.*) officier qui ſervoit dans les jeux athlétiques, à proclamer les ſtatues, le nom des combattans, des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces ſortes de *héraults* étoient conſacrés à Mercure, & faiſoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la ſolemnité des jeux publics de la Grece. La voix forte les rendoit recommandables,

Digitized by Google

& l'on les éprouvoit à cet égard, de maniere qu'il y avoit entr'eux une espece de combat, à qui remporteroit le prix en ce genre, comme il paroit par des passages de Lucien & de Démosthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor, dont la voix plus éclatante que l'airain, pouvoit servir de trompette, & se faisoit entendre plus loin, que celle de cinquante hommes des plus robustes. Tout étoit considéré chez les Grecs; tous les avantages du corps comme ceux de l'esprit, avoient part aux honneurs & aux récompenses. (*D. J.*)

HÉRAUT, (*Hist. mod.*) un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie, qui avoit plusieurs belles fonctions, droits & privileges.

Ducange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui signifie *gendarme*, fergent d'armes, ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidele à son seigneur; ce sont là les deux étymologiesles plus vraisemblables.

On divisoit ces officiers de guerre & de cérémonie, en roi d'armes, *héraults*, & poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. *Voyez* ROI D'ARMES. Les autres étoient simplement *héraults*, & l'on donnoit le nom de *poursuivans* aux surnuméraires.

Les *héraults*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes; les autres portoient le nom des provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, *&c.*

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leurs cotte-d'armes de velours violet cramoisi, chargée devant & derriere de trois fleurs-de-lis d'or; de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres, ils portoient une longue robe de deuil trainante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appelloit *caducée*, couvert de velours violet, & semé de fleurs-de-lis d'or en broderie.

Plusieurs auteurs ont décrit fort au long, les fonctions, droits & privileges de nos anciens *héraults d'armes*, en paix & en guerre; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités sur lesquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *héraults* étoit de dresser des armoiries, des généalogies, des preuves de noblesse, de corriger les abus & usurpations des couronnes, casques, timbres, & supports; de faire dans leurs provinces les enquêtes nécessaires sur la noblesse, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller tant l'assaillant que le tenant, & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient aussi la fête de la célébration des ordres de chevalerie; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois, & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour pleniere, où ils appelloient le grand-maître, le grand pannetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obseques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice, *&c.*

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs personnes alors étoient sacrées, comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendard, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisonniers, nommoient les places de ce rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des *héraults d'armes* ne furent pas brillans; nous voyons par les anciens livres de Romancerie, & par l'histoire des rois qui ont précédé S. Louis, qu'on ne regardoit les *héraults* que comme de vils messagers, dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres sur la préséance. Pour établir contr'eux leur dignité, ils produisirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des privileges, & à composer leur corps de gens nobles, mais, dit Fauchet, « ce corps s'est abatardi » par aucuns qui y sont entrés, indignes de telle » charge, & par le peu de compte que les rois & » princes en ont fait, principalement depuis la mort » d'Henri II. quant à l'occasion des troubles, les cé» rémonies anciennes furent méprisées, faute d'en » entendre les origines ». Depuis il n'a plus été question du corps des *héraults*.

Il arriva seulement que lorsque Louis XIII. vint en 1621 dans les provinces méridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité suivante, qui est aujourd'hui entiérement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect, un *héraut d'armes* se présentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: « A toi Isaac » ou Jacob tel, le roi ton souverain seigneur & le » mien, t'ordonne de lui ouvrir, & de le recevoir » comme tu le dois, lui & ton armée; à faute de » quoi, je te déclare criminel de lése-majesté au pre» mier chef, & roturier toi, & ta postérité; tes biens » seront confisqués, tes maisons rasées, & celles de » tes assistans.

Le même Louis XIII. en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III. gouverneur des pays-bas. C'est-là la derniere déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce tems on s'est contenté de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *héraults* à l'armée, c'est en partie les trompettes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grands détails, il peut consulter Ducange au mot *Heraldus*; le *Glossar. Archæolog.* de Spelman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2. vol. *in-fol.* la *Science héraldique* de Vulfon de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théâtre d'honneur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris 1610, *in-12.* (*D. J.*)

HÉRAUT D'ARMES, (*Hist. mod.*) Leur college qu'on appelle en anglois *the herald's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *héraults d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume; ils tiennent registre des armoiries des familles, reglent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les distingue en trois classes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *pursevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appelle le

Digitized by Google

le *Garter*, fut inſtitué par Henri V. pour aſſiſter aux ſolemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de ſe rendre à Windſor afin d'y être inſtallés, & pour poſer les armes au-deſſus de la place où ils s'aſſeyent dans la chapelle : c'eſt encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui ſont choiſis membres de cet ordre ; enfin c'eſt lui qui regle les funérailles ſolemnelles de la grande nobleſſe : ſa création étoit autrefois une eſpece de coutonnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie : il eſt obligé, par ſon ſerment, d'obéir au ſouverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde ſa charge ; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoiſſance exacte de la nobleſſe, & inſtruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blaſon ; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuſer qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne ſoit contraint en juſtice à dépoſer contre lui.

Clarencieux & *Norroy*, les deux autres *hérauts d'armes*, ſont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la juriſdiction de l'un eſt bornée aux provinces qui ſont au nord de la Trent, & l'autre a dans ſon diſtrict celles qui ſe trouvent au midi ; ils ordonnent des funérailles de la petite nobleſſe, favoir des baronnets, chevaliers & écuyers : ils ſont tous deux créés à peu près comme le *Garter*, avec le pouvoir par patentes, de blaſonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme ſimplement *héralds* ſont au nombre de ſix, diſtingués par les noms de Richemont, de Lancaſter, de Cheſter, de Windſor, de Sommerſet & d'Yorck. Leur office eſt d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ſes ordres, d'aſſiſter aux ſolemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *pourſuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & port-cullice ; en françois, portecouliſſe, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouiſſoit autrefois. Outre ces quatre *pourſuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *pourſuivans extraordinaires*.

Le college des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils ſont conſidérés *tanquam ſacrorum cuſtodes, & templi honoris aditui*. Ils aſſiſtent le grand maréchal dans ſa cour de chevalerie, qui ſe tient ordinairement dans la ſalle des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur corte-d'armes. Il faut qu'ils ſoient, à l'exception des *pourſuivans*, *gentlemen* de naiſſance, & les ſix *hérauts* ſont faits écuyers, *ſquiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du Roi ; mais le *Garter* a double ſalaire, outre certains droits à l'inſtallation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HERBACÉ, adj. (*Gram.*) qui eſt de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, ſ. m. (*Gram. Bot.*) nom collectif, qui comprend toutes ſortes de plantes baſſes qui croiſſent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait ſa bonne ou mauvaiſe qualité, ce ſont les *herbages* dont les beſtiaux ſe nourriſſent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il conſiſte à pouvoir mener paître ſes troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt un cri public, par lequel un ſouverain fait armer ſes vaſſaux ; ou l'amende payée par les vaſſaux pour n'avoir pas obéi à la convocation ; ou en général toutes les preſtations, charges & corvées exigées par un ſeigneur ſur ſes ſujets.

HERBE, ſubſt. f. (*Botan.*) ſelon M. Tournefort, le nom d'*herbe*, à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges pouſſent tous les ans après que les ſemences ſont mûres.

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périſſent avec les tiges ; on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir potté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le ſeigle & autres. On nomme *biſannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la ſeconde ou même la troiſieme année après qu'elles ont levé, & qui périſſent enſuite ; telles ſont l'angélique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs ſemences, s'appellent des *herbes vivaces* ; telles ſont le *fenouil*, la *menthe* & autres : nous en trouvons pluſieurs parmi celles qui ſont toujours vertes, comme le *cabaret*, le *violier*, *&c.* & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le *pas-d'oſne*, le *pied-de-veau*, la *fougere*, &c.

HERBE AUX ANES, *ou* AGRA (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe, & ſoutenus par un calice. Le piſtil ſort de la partie ſupérieure du calice, qui forme un tuyau ; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui eſt diviſé en quatre loges, & qui renferme des ſemences attachées à un *placenta*, & le plus ſouvent anguleuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamanerion*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe ; il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui s'ouvre dans pluſieurs eſpeces de ce genre en quatre pieces ; le calice eſt de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit diviſé en quatre loges qui s'ouvrent auſſi en quatre pieces par la pointe : ce fruit renferme des ſemences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuilles ; ils forment les cloiſons du fruit. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE BLANCHE, *gnaphalium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embryon, ſéparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & ſoutenues par un calice écailleux preſque demi-ſphérique. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A COTON, *filago*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun ſur un embryon, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'eſt pas luiſant : chaque embryon devient une ſemence garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*Herbe à coton* ou *gnaphalium vulgare* eſt d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié-de-chat.

La racine de l'*herbe à coton* eſt fibreuſe & chevelue ; ſes tiges ſont grêles, hautes de ſix à neuf pouces, droites, cylindriques, blanches à leurs ſommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées ſans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrémité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de pluſieurs fleurs ramaſſées enſemble & ſans pédicule ; elles ſont compoſées de fleurons ſi petits, qu'à peine peut-on les voir, diviſés en cinq parties, appuyés ſur un embryon & renfermés dans un ca-

lice écailleux qui n'eſt ni doré, ni luiſant : cet embryon ſe change en une ſemence garnie d'une aigrette. (*D. J.*)

HERBE CACHÉE, *voyez* CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, (*Botan.*) *eatoria*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & découpée en deux pieces; la levre inférieure eſt découpée en trois pieces, celle du milieu eſt creuſée en forme de cuillere, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur; il ſort du calice un piſtil attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte ſept eſpeces de *eataire*, dont la principale eſt nommée par les Botaniſtes *eataria major vulgaris*, ou *mentæ eataria*.

Sa racine eſt blanche, ligneuſe, diviſée en pluſieurs branches; elle pouſſe une tige qui s'éleve à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuſe, rougeâtre en bas près de la terre, du reſte blanchâtre, & produiſant des rameaux oppoſés deux à deux; ſes feuilles ſont ſemblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuſes, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches, ordinairement preſſées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, diſpoſées en maniere d'épics; chacune de ces fleurs eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenu par un calice fait en cornet, & à cinq pointes, dans lequel les ſemences ſont renfermées; elles ſont ovales, au nombre de quatre, qui ſuccedent à la fleur quand elle eſt rombée.

Cette plante croit dans les jardins le long des fentiers, parmi les haies, ſur le bord des levées & des foſſés, dans les endroits humides : elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, ſur-tout quand elle eſt un peu fanée : elle eſt aromatique, âcre, amere, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un ſel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuſe domine de même que dans le ſel volatil huileux artificiel. (*D. J.*)

HERBE AUX CHATS, (*Mat. med.*) on emploie fort rarement cette plante dans les preſcriptions magiſtrales; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hyſtériques, auxquelles elle eſt très-analogue : elle entre dans les compoſitions ſuivantes de la Pharmacopée de Paris, ſavoir l'eau générale, l'eau hyſtérique, les trochiſques hyſtériques, le ſyrop d'armoiſe, & la poudre d'acier. (*B*)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *chriſtophoriana*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du milieu de la fleur un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf remplie de ſemences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux ſiles. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave en nomme quatre eſpeces étrangeres; il doit nous ſuffire de parler de la *chriſtophoriane* commune, appellée par Tournefort, *chriſtophoriana noſtras*, *racemoſa* & *ramoſa*.

Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, menues, tendres, rameuſes, ſes feuilles ſont aſſez grandes, diviſées en pluſieurs parties, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre : ſes fleurs naiſſent aux ſommités, formées en grapes ou épics, compoſées chacune de cinq pétales blancs, diſpoſés en roſe. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raiſin en meuriſſant. Elle renferme deux rangées de ſemences plates, poſées les unes ſur les autres. La racine de cette *chriſtophoriane* eſt aſſez groſſe, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, jaune ou de couleur de buis en-dedans.

Il faut prendre garde d'uſer de cette plante intérieurement; car elle eſt un poiſon ſemblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle ſe plaît ſur leur ſommet, au rapport de Simler; c'eſt pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, diſoit joliment de lui : « Je reſſemble » ici à la *chriſtophoriane*, qui ſe tient d'autant plus » petite, qu'elle ſe trouve dans un lieu plus élevé ». (*D. J.*)

HERBE A COTON, (*Mat. med.*) *l'herbe à coton* eſt rarement d'uſage, ou plutôt elle eſt abſolument inuſitée; elle eſt appellée dans les livres *vulnéraire* & *aſtringente*. (*B*)

HERBE AUX CUILLERS, *cochlearia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en croix; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque rond, diviſé en deux loges par une cloiſon qui porte deux coques ou panneaux; il ſe trouve dans chaque loge des ſemences preſque rondes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A L'ÉPERVIER, *hieraceum*, (*Botan.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon & ſoutenus par un calice : les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrette & ramaſſés en bouquet. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ſont fortes & branchues, ce qui fait diſtinguer l'*herbe à l'épervier* du ſcorſonere, de la dent-du-lion, *&c.* Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ÉTERNUER, *ptarmica*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux; les embryons deviennent dans la ſuite de petites ſemences. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ſont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles du mille-feuille. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ÉTERNUER, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré ſon nom de la propriété ſternutatoire qu'elle poſſede. Nous n'en faiſons preſque point d'uſage, parce que nous avons des ſternutatoires plus sûrs.

HERBE AUX HÉMORRHOÏDES, (*Bot.*) *Voyez* SCROPHULAIRE (*petite*).

HERBE AU LAIT, *glaux*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme de cioche, quelquefois ouverte, quelquefois fermée, & toujours découpée; il ſort du milieu de la fleur un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit ou une coque ordinairement ſphérique; elle s'ouvre par la pointe, & elle renferme de petites ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX MITES, *blattaria* (*Bot.*) Les Plantes de ce genre ne different du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit eſt plus arrondi. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'eſpece la plus commune nommée par Tournefort, & autres Botaniſtes, *blattaria lutea*, *folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc; mais ſes feuilles ſont plus petites, plus étroi-

Digitized by Google

tes, plus vertes, dentelées, & découpées ſur leurs bords ; les tiges ſont hautes de trois à quatre pieds, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les ſupérieures. Ses fleurs ſont d'une ſeule piece, jaunes, taillées en roſette, dont les cinq quartiers ſont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à ſommets jaunes ; le piſtil qui enfile la fleur devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des ſemences menues & anguleuſes ; lorſque cette plante eſt répandue par terre, elle attire les mites, dit Pline, c'eſt pourquoi nous l'appellons à Rome *blattaria* ; mais je ne lais ſi la blattaire de Pline eſt la nôtre. (*D. J.*)

HERBE MUSQUÉE, *moſchatellina*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée ; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la ſuite, ſuivant l'obſervation de Ray, un fruit mou ou une baie, pleine de ſuc & de ſemence applatie. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée ; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur ; il devient dans la ſuite un fruit compoſé de quatre capſules concaves ; elles forment chacune une ſorte de nombril, & elles portent une ſemence preſque plate, & attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE PARIS, (*Bot.*) Les racines de cette plante, que preſque tous les Botaniſtes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raiſin de renard*, rampent ſur la ſurface de la terre ; elles ſont foibles, de couleur brune, pouſſent çà & là des branches ou des tiges longues, & à la hauteur d'un demi-pié ; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou ſix feuilles, larges, rondelettes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur compoſée de quatre feuilles vertes, au-deſſous deſquelles il y en a autant qui ſont étroites, & de la même couleur ; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la groſſeur d'un grain de raiſin, inſipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts ; elle fleurit au printems, & ſa baie eſt mûre en Juillet ; on regardoit autrefois cette plante comme vénéneuſe, enſuite on eſt tombé dans un excès oppoſé ; on l'a vantée comme un contrepoiſon ; elle n'a ni ce défaut, ni cette qualité. (*D. J.*)

HERBE A PAUVRE HOMME, (*Mat. med.*) *Voyez* GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, (*Mat. med.*) *Voyez* GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs petales diſpoſés en roſe ; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit arrondi & ſec ; il eſt ordinairement cannelé, & il renferme une ſemence. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, *pſyllium*. (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce qu'elles s'élevent en tiges & en branches ; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf ſont ſoutenus par de ſimples pedicules. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, (*Mat. med.*) la ſemence de cette plante eſt la ſeule partie qui ſoit d'uſage en Médecine. On en tire, ſoit par la digeſtion avec l'eau commune tiede, ſoit par l'eau de roſe, l'eau de fenouil, l'eau de plantain, *&c.* un mucilage dont pluſieurs auteurs ont vanté l'utilité particuliere dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer, à qui Meſué attribue avec auſſi peu de fondement, une acreté maligne, cachée, qui doit rendre ſuſpect ſon uſage intérieur ; mais auquel nous ne connoiſſons véritablement que les qualités communes des mucilages. *Voyez* MUCILAGES. Au reſte cette plante eſt plus connue dans les boutiques ſous le nom de *pſyllium* que ſous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon dont le filet s'emboîte dans un trou qui eſt au bas de chaque demi-fleuron ; ils ſont ſoutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gaînes, qui ſont pour l'ordinaire diſpoſées en étoiles, & qui renferment une ſemence le plus ſouvent longue & pointue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum*. (*Bot.*) Sa racine eſt menue, de la couleur du buis. Ses tiges ſont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuſes, rougeâtres, ſur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quelques poils. Ses feuilles ſortent en partie de la racine, & en partie des nœuds ; elles ſont cotonneuſes, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à peu-près comme celles de la matricaire, en trois ſegmens principaux ; ſes fleurs ſont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales diſpoſés en roſe, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à ſon milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits en forme de becs pointus, chargés de pentes graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur aſſez forte, mais cependant agréable ; ſes feuilles ont une ſaveur ſtyptique, ſalée & acidule. Elles rougiſſent le papier bleu, & ſentent le bitume, ou le pétrol. Il paroît delà, que la plante contient un ſel eſſentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile fœtide & de ſel ammoniacal. (*D. J.*)

HERBE A ROBERT, ou BEC DE GRUE, (*Mat. med.*) Cette plante eſt regardée comme un bon vulnéraire, aſtringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'uſage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrêtent toutes ſortes d'hémorrhagies.

On l'employe encore extérieurement en cataplaſme & en lotion, pour déterger les ulceres, & dans la vue de réſoudre les tumeurs œdémateuſes. Fabrice de Hildan recommande l'application de la décoction de cette plante, ſur les cancers des mamelles ; mais toutes ces propriétés ſont peu conſtatées.

On emploie preſque indifféremment l'*herbe à robert*, le *bec de grue* ſanguin, & le pié de pigeon, qui ſont trois eſpeces du même genre ; l'*herbe à robert* eſt cependant la plus aſtrigente des trois ; au reſte elles ne le ſont beaucoup ni les unes ni les autres. (*b*)

HERBE DU SIÉGE, (*Bot.*) plante du genre appellé *ſcrophulaire*. *Voyez* SCROPHULAIRE.

HERBE DU SIÉGE, (*Mat. med.*) *Voyez* SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AUX TEIGNEUX, (*Mat. med.*) *Voyez* BARDANE.

HERBE AUX VARICES, *circium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embryon, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines ; l'embryon devient dans la ſuite une ſemence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ont des épines molles ; l'*herbe aux varices* a donc des épines ſur

Digitized by Google

les feuilles, mais non pas sur le calice ; au contraire, le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX VERRUES, *heliotropium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, plissé en étoile dans le centre, & dont les bords sont découpés en cinq parties, entre lesquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites ; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE, (*Nomenclat. Botan.*) On a tellement altéré ou changé les noms que les Botanistes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots suivans, sous leurs dénominations botaniques.

Herbe aux ânes.		ONAGRA.
Herbe des aulx.		ALLIAIRE.
Herbe à cent maux.		NUMMULAIRE.
Herbe aux charpentiers.		MILLEFEUILLES.
Herbe citronnée.		MELISSE.
Herbe aux cueillers.		COCHLEARIA.
Herbe enchanteresse.		CIRCÉE.
Herbe à épervier.		HIERACIUM.
Herbe à éternuer.		PTARMIQUE.
Herbe aux fleches.		TOULOUSIA.
Herbe flottante.		SARGAZO.
Herbe Gérard.		ANGÉLIQUE.
Herbe de la goutte.		ROS SOLIS.
Herbe aux gueux.		CLÉMATITE.
Herbe aux hémorrhoïdes.		CHÉLIDOINE.
Herbe de la houalt.		APOCYNE.
Herbe jaune.		GAUDE.
Herbe de la laque.		PHYTOLACCA.
Herbe aux mamelles.		LAMPSANE.
Herbe à lait.		POLYGALA.
Herbe maure.		RÉSÉDA.
Herbe aux moucherons.		CONISE.
Herbe au musc.		KETMIA.
Herbe musquée.		MOSCHATELLINE
Herbe au nombril.		OMPHALODES.
Herbe d'or.	*Voyez*	HÉLIANTHÈME.
Herbe à la paralysie.		PRIMEVERE.
Herbe du Paraguay.		CAUSSINE.
Herbe à pauvre homme.		GRATIOLE.
Herbe aux perles.		GRÉMIL.
Herbe aux poumons.		PULMONAIRE.
Herbe aux pous.		STAPHYSAIGRE.
Herbe aux puces.		PSYLLIUM.
Herbe à la reine.		NICOTIANE.
Herbe aux rhagades.		RHAGADIOLUS.
Herbe de S. Benoît.		BÉNOITE.
Herbe de S. Etienne.		CIRCÉE
Herbe de S. Jacques.		JACOBÉE.
Herbe de S. Jean.		ARMOISE.
Herbe de S. Julien.		SARRIETE.
Herbe de S. Laurent.		BUGLE.
Herbe de S. Pierre.		PRIMEVERE.
Herbe sans couture.		OPHIOGLOSSE.
Herbe de Scythie.		RÉGLISSE.
Herbe du siege.		SCROPHULAIRE AQUATIQUE.
Herbe aux sorciers.		POMMÉE ÉPINEUSE, ou STRAMONIUM.
Herbe aux teigneux.		PÉTASITE.
Herbe à sept tiges.		STATICE.
Herbe de la Trinité.		HÉPATIQUE.
Herbe de Vulcain.		RENONCULE.

Herbe vénéneuse.		CIGÜE.
Herbe aux verrues.		HÉLIOTROPE.
Herbe aux vers.	*Voyez*	TANAISIE.
Herbe aux vipères.		VIPERINE.
Herbe vive.		SENSITIVE, *&c.*

Il seroit à souhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms *d'herbe* à, aux, de, des, du, Saint, Sainte, & plusieurs autres semblables, à la place des noms botaniques : car il est arrivé de-là, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de Richelet, de Furetiere, de l'académie, de Corneille, de Trévoux, *&c.* on trouve ici quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou descriptions qui ne sont pas à leur lieu, indépendamment qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures sources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. (*D. J.*)

HERBES MAUVAISES, (*Agricult.*) les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaises herbes*, toutes celles qui croissent d'elles mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne se proposent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la substance de la terre qu'elles épuisent, prennent souvent le dessus sur les bonnes plantes & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaises herbes* nuisent principalement aux blés, nous les considérerons ici sous cette face, comme a fait M. du Hamel dans son *Traité de la culture des terres*.

Entre les *mauvaises herbes* que le laboureur tedoute le plus dans les champs qu'il a ensemencés en blé, on compte 1°. une sorte de lychnis qu'on nomme *nielle*, & qui noitcit le pain ; 2°. la queue de renard, dont la semence tend le pain amer ; 3°. le ponceau ou pavot sauvage, dont la graine est très-fine, & qui étouffe le froment ; 4°. le vesceron, qui couvre le blé quand il est versé, & le fait pourrir ; 5°. le chiendent & le pas-d'ane, qui se multiplient par leurs semences, par leurs racines qui s'étendent en traînasse, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre ; 6°. le mélilot, qui donne au pain une mauvaise odeur ; 7°. l'yvraie, qui le rend de qualité nuisible ; 8°. enfin, les chardons, les hiebles, la folle avoine, la renouée, l'arrête-bœuf, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaises herbes* ne se multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre ; mais cela n'est pas possible dans les terres ensemencées à l'ordinaire, puisqu'elles croissent avec le bon grain, & que la plûpart meurissent plutôt que le froment : les graines de ces *mauvaises herbes* se ferment d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuisibles qu'elles fournissent, se multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire en laissant les terres en friche, car leurs semences se conservent en terre plusieurs années, sans s'altérer. M. du Hamel a observé que si l'on seme en sain-foin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la seconde année du sain-foin, l'on n'appercevra presque pas un pié de cette plante ; mais lorsqu'au bout de neuf ans on défrichera le sain-foin, l'on verra souvent reparoître le ponceau ; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conservées en terre pendant ce tems-là. Il y en a qui s'y conservent des quinze & vingt ans, & nous ignotons même jusqu'où le terme de leur conservation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, plusieurs cultivateurs labourent soigneusement les terres qu'on laisse en jachere, c'est-à-dire en friche, & il est vrai que com-

Digitized by Google

me quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruisent beaucoup; mais il y a plusieurs sortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont resté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le soin possible, les champs où elles se trouvent, on ne réussiroit point à les faire lever plus tôt.

D'autres fermiers, pour détruire ces *mauvaises herbes*, ces plantes si nuisibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de dessaisonner leurs terres, c'est-à-dire de mettre l'avoine dans l'année où on auroit dû les ensemencer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes, qui paroissant seulement tous les trois ans, ne se montrent que dans les blés; mais le laboureur perd une recolte, & il lui reste encore beaucoup de *mauvaises herbes* à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire sarcler ses blés, c'est-à-dire d'attacher avec un sarcloir les méchantes herbes qui paroissent; mais cette opération se réduit presque seulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de blnets; les plantes les plus menues qui sont aussi préjudiciables, telles que le vesceron, la folle avoine, l'yvraie, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, restent dans le champ. De plus, en coupant les *mauvaises herbes*, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé; enfin toutes les plantes bisannuelles qui sont dans ce champ, poussent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus considérable.

Le meilleur moyen connu jusqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les *mauvaises herbes* des champs, est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. Tull, & c'est encore là un des beaux avantages de cette méthode. (*D. J.*)

HERBE, adj. *terme de commerce de cheveux.* On appelle *cheveux herbés* des cheveux charains qu'on a fait devenir blonds en les mettant sur l'herbe, & les y laissant exposés au soleil pendant longtems, après les avoir lessivés plusieurs fois dans de l'eau limoneuse. Le blond que ces sortes de cheveux acquierent est si beau, que les perruquiers y sont souvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoissent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer desséchée.

Il est défendu en France d'apprêter ainsi les cheveux.

Herber les cheveux, c'est les exposer sur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. *Voyez l'article précédent.*

HERBEILLER, v. neut. (*Venerie*) Il se dit du sanglier, au lieu de *paître.*

HERBELINE, s. f. (*Econ. ruſtiq.*) Il se dit pour *herbeline*, diminutif d'herbine, brebis maigre & petite, comparée par cette raison au petit animal connu sous le nom d'*hermine. Voyez* HERMINE.

HERBEMONT, (*Géog.*) petite ville des pays-bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, dans le comté de Chiny, près de la riviere de Semoy, à une lieue de Chiny, & à quatre de Montmédy. *Long. 23. 6. lat. 49. 38.* (*D. J.*)

HERBER, v. act. (*Maréchallerie*) c'est appliquer sous le poitrail du cheval la racine d'ellébore, ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remede.

HERBEUX, adj. (*Gramm. & économie ruſtique*) abondant en herbe; les bords de cette riviere sont *herbeux*; les bestiaux aiment les lieux *herbeux.*

* HERBIER, s. m. (*Botan.*) collection de plantes rangées selon quelque méthode de Botanique, séchées & conservées dans des cartons, séparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il se dit aussi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. (*Gramm. & Botan.*) c'est parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suisse, & M. de Jussieu à Paris, tous les deux grands botanistes, vont herboriser & sont suivis par une foule de jeunes étudians; ces courses utiles font appellées *des herborisations.* On dit aussi de celui qui parcourt une contrée dans le dessein de recueillir les plantes qu'elle produit, *qu'il herborise.* Feu M. de Jussieu avoit *herborisé* en Espagne & en Portugal; M. de Tournefort avoit *herborisé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, sub. masc. (*Gram. & Bot.*) celui qui a fait une étude particuliere des plantes & qui les connoît. La Fontaine dans ses fables l'a employé en ce sens; mais il ne se dit plus guere que de celui qui vend les plantes médicinales.

HERBORN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Wétéravie, dans la principauté de Nassau-Dillenbourg, avec une université fondée en 1584 par le comte Jean le Vieux. Cette ville est à trois lieues S. O. de Dillenbourg, 4 N. O. de Solms. *Long. 26. 10. lat. 50. 36.*

Les deux Pasor pere & fils, nacquirent à *Herborn*; le pere (Georges) est connu par son *Lexicon græcum novi Teſtamenti*, qui est toûjours d'un usage merveilleux, & par son analyse des mots difficiles d'Hésiode, *Collegium Heſiodeum*; il mourut en 1637. Le fils (Mathias) fut d'abord professeur à Heidelberg; mais Tilly ayant saccagé cette ville en 1622, il passa à Paris, pour s'y perfectionner tous Gabriel Sionite, professeur au college royal en chaldéen & en arabe, homme unique en son genre, qui avoit cessé d'enseigner, parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume; Pasor ayant profité de ses leçons particulieres, vint à Oxford, obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales, & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années, il accepta l'emploi de professeur en Théologie à Groningue, & mourut en 1658, âgé de 64 ans sans avoir rien fait imprimer. (*D. J.*)

HERBU, adj. (*Gramm. & Bot.*) qui est garni d'herbe. Il se dit des lieux & des plantes; un lieu *herbu*, une partie *herbue.*

HERCEUS (JUPITER,) *Mythol.* le *Jupiter Herceus*, étoit celui dont l'autel paroissoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une description pathétique d'un autel de cette espece, que Priam avoit érigé dans son palais en l'honneur de ce dieu.

Ædibus in mediis, nudoque ſub æthere axe,
Ingens ara fuit, juxtàque veterrima laurus
Incumbens ara, atque umbrâ complexa Penates.

Cet autel étoit exposé à l'air dans une enceinte fermée par une espece de balustrade; cette enceinte s'appelloit en grec *Ἕρκος*; de-là le nom de *Jupiter Herceus.*

Ensuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint massacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

Altaria ad ipſa trementem
Traxit, & in multo lapſantem ſanguine natî:
Implicuitque comam lævâ, dextrâque coruſcum
Extulit, ac lateri capulo tenùs abdidit enſem.

Mais Polygnote dans son tableau de la prise de Troie, nous représente avec plus de vraisemblance Priam tué comme par hasard, sur la porte de la maison. Si nous en croyons le poëte Leschée, dit Pausanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de

Digitized by Google

Jupiter Hercéus ; mais il en fut seulement arraché par force, & ce malheureux toi se traîna jusqu'au seuil de son palais, où il rencontra Néoptolème, qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que sa vieillesse & ses infortunes lui avoient laissé. (*D. J.*)

HERCK, (*Géog.*) ville du pays de Liége, près des frontieres du Brabant, sur une riviere de même nom.

HERCULANUM, (*Géog. anc.*) autrement *HERCULANEUM*, *HERCULANIUM*, & *HERCULEUM*, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à-vis du Vésuve. Pline, *liv. III. c. v.* la met entre Naples & Pompeii. Paterculus, *liv. II. c. vj*, ainsi que Florus, *liv. I. c. xvj*, disent qu'elle fut conquise par les Romains durant les guerres des alliés ; & Columelle, *liv. X*, ne parle que de ses salines, qu'il nomme *salines d'Hercule*.

Quæ dulcis Pompeia palus, vicina salinis
Herculeis.

Mais l'affreuse éruption du Vésuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, eut une époque bien célebre dans l'histoire : on la date de la premiere année de l'empire de Titus, & la 79e de l'ere chrétienne.

La description de cet évenement a été donnée par Pline le jeune, témoin oculaire. On sait que son oncle le naturaliste y perdit la vie ; il se trouvoit pour lors au cap de Misene en qualité de commandant de la flotte des Romains. Soyez alarmé d'un phénomene inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques secours à tant de victimes de ces efforts insensés de la nature ; la cendre, les flammes, & les pierres calcinées rempliſſoient l'air, obſcurciſſoient le ſoleil, détruiſoient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les poiſſons, & les oiſeaux. La pluie de cendres & l'épouvante, s'étendirent non-ſeulement juſqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Egypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeii, périrent avec leurs habitans, ainſi qu'avec l'hiſtorien naturaliſte de l'univers ; ſur quoi Pline le jeune remarque noblement que la mort de ſon oncle a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuer à éternifer ſa mémoire.

Ce deſaſtre avoit été précédé d'un futieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de J. C. ſous le conſulat de Régulus & de Virginius ; & même alors, ſelon pluſieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculaneum* fut abîmée.

Quoi qu'il en ſoit, cette ville voiſine de la mer, ſituée à quatre milles environ de Naples, fut enſevelie dans les entrailles de la terre, vers l'eſpace qui eſt entre la maiſon royale de Portici, & le village de Rétine ; ſon port n'étoit pas loin du mont Véſuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve ſous la même montagne, le hameau nommé *Torre del Greco*, la Tour du Grec, où l'on croit auſſi qu'eſt enterrée la ville de Pompeii.

L'époque de la fondation d'*Herculaneum* eſt inconnue ; l'on conjecture ſeulement du récit de Denis d'Halycarnaſſe, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troie, & par conſéquent 1342 avant J. C. Il ſuivroit de là qu'*Herculaneum* auroit ſubſiſté plus de 1400 ans ; mais ſans nous arrêter à diſcuter le terme de ſa durée, ou les circonſtances de ſa ruine, eſſayons plutôt de retracer l'hiſtoire heureuſe de ſa découverte, & pour ainſi dire, de ſa réſurrection.

Il y a près de dix ans que l'on parle toûjours avec admiration de cette découverte. Tous ceux qui cultivent les lettres, les ſciences & les arts, y ſont intéreſſés : une ville célebre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumiere, a ſans-doute de quoi réveiller la plus grande indifférence ; tâchons même de contenter la curioſité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici ſur le bord de la mer, & déſirant de l'orner de marbres anciens, un payſan du lieu lui en apporta de très-beau qu'il avoit trouvé en creuſant ſon puits. Le prince acheta le terrein du payſan, & y fit travailler. Ses fouilles lui procurerent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, ſept ſtatues de ſculpture grecque. Les travailleurs pourſuivant leur beſogne, trouverent pluſieurs colonnes d'albâtre fleuri, & de nouvelles ſtatues, dont M. d'Elbeuf fit préſent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de ſtatues, ſuccéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui ſervirent à faire une foule de petites tables ; ces richeſſes enfiées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit ſuſpendre & ceſſer les excavations.

Le ſouvenir de ce genre de découvertes, ſe conſervoit précieuſement dans le tems où le roi des deux Siciles choiſit l'agréable ſituation de Portici, pour s'y ménager un ſéjour délicieux. Alors ce monarque ne ſongea qu'à pourſuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le ſuccès ſurpaſſa de bien loin ſon attente. La terre ayant été creuſée par ſes ordres juſqu'à quatre-vingt piés de profondeur, l'on découvrit le ſol d'une ville abîmée ſous Portici & Rétine, villages diſtant de ſix milles de Naples, entre le mont Véſuve & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été pouſſées plus avant, on a tiré de ce terrein tant d'antiquités de toute eſpece, que dans l'eſpace de ſix ou ſept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un muſée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il ſoit, ne ſauroit dans le cours de pluſieurs ſiecles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats : un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités ; mais le roi de Naples faiſant creuſer dans le grand, & en ayant les moyens, a déterré une ville entiere, pleine d'embelliſſemens, de théatres, de temples, de peintures, de ſtatues coloſſales & équeſtres, de bronzes, & de marbres enfouis dans le ſein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnut du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre ſont un temple où étoit une ſtatue de Jupiter, & un théatre bien conſervé ; comme c'eſt ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théatre ayant été meſuré autant que le travail, & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que ſa circonférence extérieure étoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés juſqu'à la ſcene ; ſa largeur étoit en-dehors de 160 piés, & en-dedans de 150 ; le lieu de la ſcene avoit environ 72 piés de large, & 50 de profondeur.

La forme de ce théatre eſt celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant, chacun deſquels part du même centre : ce demi-cercle ſe termine enſuite par les deux extrémités en un quarré diviſé en trois parties.

Trois loges élevées l'une ſur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient ſucceſſivement ſoûtenus par les gradins, ſervoient de portiques, pour entrer au théa-

Digitized by Google

tre, & pour s'y placer à ſon aiſe. Le corridor d'enhaut répondoit aux gradins de cette partie, leſquels étoient couverts, & par conſéquent deſtinés pour les dames.

Si l'on conſidere la ſtructure de ce théatre, celle de ſes voûtes, l'intérieur de ſes corridors conſtruits de brique, interrompus par des corniches de marbre, ſes vomitoires, ſes eſcaliers diſtingués, par leſquels les ſénateurs paſſoient pour aller d'un rang à l'autre; ſi l'on obſerve en même tems les fragmens de colonnes, les ſtatues de toute matiere & de toute grandeur, les marbres de toute eſpece, africquains, grecs, égyptiens, les agathes fleuries qui tapiſſoient la ſcene & l'orcheſtre, on penſera ſans-doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être ſurpris d'entendre parler dans une ville peu diſtante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'eſt oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence ſur les provinces voiſines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient comme les Romains, que du pain & des ſpectacles, *panem & circenſes*. Leur ville anciennement habitée par les Oſques, *Oſci*, auteurs des comédies obſcenes, & occupée depuis par les Etruſques, inventeurs des repréſentations hiſtrioniques, devoit ſe diſtinguer plus qu'une autre, par la ſplendeur de ſon théatre, & l'amour des pieces qu'on y jouoit. Auſſi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Véſuve, d'une ruine prochaine, préfererent le plaiſir du ſpectacle à leur propre ſalut, & ſe laiſſerent accueillir par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire tourefois de pareilles anecdores; l'embraſement du Véſuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura pluſieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bien-tôt il s'accrut tellement, que tout ſembloit prêt à être renverſé. On vit ſortir du volcan un nuage d'une grandeur immenſe, blanc, noir, ou tacheté, ſelon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vûe, il n'eſt pas poſſible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* ayent pouſſé l'amour des ſpectacles, juſqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théatre.

De plus, on n'a rencontré aucuns veſtiges d'os dans la découverte de ce théatre; le ſeul ſujet de curioſité en ce genre, eſt un ſquelette d'homme preſque tout entier, que l'on a trouvé ſur l'eſcalier d'une maiſon, tenant à la main une bourſe pleine de petite monnoie. Entrain l'on tenta de tranſporter cet ancien ſquelette; à peine l'eut-on touché légerement qu'il ſe convertit en pouſſiere.

Après avoir décrit le théatre, c'eſt le lieu d'obſerver qu'on trouva dans ſon enceinte quantité de ſtatues qui, ſelon les apparences, ſervoient à ſon embelliſſement. Il y avoit deux de ces ſtatues de bronze, repréſentant Auguſte & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, ſemblable à une couronne tayonnante. On découvrit à quelque diſtance deux autres ſtatues de femme, & bien-tôt après, cinq autres ſtatues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut obſerver que toutes ces ſtatues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reſte du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les ſtatues de toute eſpece & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les ſuivantes; celle de Néron, ſous la figure de Jupiter tonnant; & celle de Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une ſtatue de marbre, repréſentant Veſpaſien; une Atalante, dans laquelle on remarque la maniere greque; enfin, deux ſtatues de la premiere beauté aſſiſes ſur la chaiſe curule.

On découvrit auſſi douze autres ſtatues de ſuite; ſix repréſentant des hommes, & ſix des femmes: ce ſont peut-être celles des dieux *Conſentes*, qui, ſelon l'opinion de Panvinio, ſe plaçoient dans le lieu des ſpectacles.

Parmi les buſtes de marbre déterrés dans le même endroit, on diſtingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérès, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au col, qui lui deſcend ſur la poitrine; marque diſtinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'eſt pas cependant ici en forme de cœur, ſelon la coutume uſitée chez les Romains, elle eſt de figure ovale.

La découverte du théatre d'*Herculanum* & de ſes ſuperbes ornemens, fut ſuivie de celle des temples, ainſi qu'on l'eſpéroit; car tous les ſavans conviennent que les Romains avoient coûtume d'en bâtir au voiſinage de leurs théatres. Comme les ſacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux repréſentations de la ſcene, on devoit rencontrer quelques temples voiſins du théatre dans l'ancien pays des Oſques, où les jeux de ce nom, & les pieces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il eſt arrivé qu'à quelque diſtance du théatre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur ſur 60 de large; l'autre a ſeulement 60 piés de long, ſur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une eſpece de chapelle, nommée par les latins *ædicula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre leſquelles étoient alternativement des peintures à freſque, & de grandes tables de marbre, enchâſſées d'eſpace en eſpace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on liſoit les noms des magiſtrats qui ont préſidé à la dédicace de chaque temple, ainſi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troiſieme édifice, que pluſieurs ſavans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, ou bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terreplein de cet édifice forme un parallelogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il eſt environné de colonnes qui ſoutiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, ſont au nombre de 42; les ſtatues de bronze & de marbre, placées entre les pilaſtres, ont été preſque toutes trouvées fondues, détruites, briſées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ſes murs peints à freſque: une partie de cette peintute a été taillée avec la muraille, & tranſportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les ſtatues des dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé juſqu'ici, on a déterré dans les édifices publics, quantité de ſtatues d'idoles, & autres de divers perſonnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes eſt la ſtatue équeſtre érigée à la mémoire de Nonnius Balbus, avec une inſcription en ſon honneur; dom Carlos a placé cette ſtatue dans le veſtibule de ſon palais. Elle eſt entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer: devant l'eſcalier du même palais, on voit la ſtatue de Virellius toute entiere, & de grandeur naturelle; ajoûtons que dans la claſſe

Digitized by Google

des petites ſtatues de bronze, il y en a pluſieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en eſt aſſez ſur les édifices publics de cette ville; les édifices particuliers que l'on a découverts dans un eſpace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* ſont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des patapets pour la commodité des gens de pié; elles ſont pavées de pierres ſemblables à celles dont la ville de Naples eſt auſſi pavée; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carriere, c'eſt-à-dire d'un amas de laves du Véſuve.

L'intérieur de quelques maiſons d'*Herculane* étoit peint à freſque de charmans tableaux, repréſentans des ſujets tirés de la fable ou de l'hiſtoire. Le roi des deux Siciles en a fait tranſporter tant qu'il a pu dans ſon palais. Ces peintures ſont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiſeaux poſés ſur des cordelettes, ſuſpendus par le bec ou par les piés, de poiſſons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures tranſportées chez le roi des deux Siciles forment près de ſept cent tableaux de toute grandeur. Il eſt vrai que la plûpart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur ſur une largeur proportionnée. Ils repréſentent de petits amours, des bêtes ſauvages, des poiſſons, des oiſeaux, *&c.*

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être ici décrits, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la premiere de ces niches étoit peint un Théſée, ſemblable à un athlete, tenant la maſſue levée & appuyée ſur le bras gauche, & ayant ſur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure eſt étendu à ſes pieds avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme: la tête du monſtre paroît toute entiere; le corps eſt repréſenté en ligne preſque droite & très-bien racourci. Trois jeunes Grecs ſont autour du héros: l'un lui embraſſe le genou; le ſecond lui baiſe la main droite; le troiſieme lui ſerre le bras gauche avec une attitude gracieuſe: une fille, qu'on croit être Ariane, touche modeſtement ſa maſſue. On voit dans l'air une ſeptieme figure, qui peut dénoter une victoire, & on apperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche eſt auſſi compoſé de pluſieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme aſſiſe, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans ſa main un bâton couleur de fer; à ſa gauche eſt une corbeille pleine d'œufs & de fruits, ſur-tout de grenades: derriere elle eſt un faune qui joue de la flûte à ſept tuyaux: en face de cette femme aſſiſe, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la maſſue. Derriere cet homme eſt une autre femme couronnée d'épics, qui ſemble parler à la premiere; à ſes piés, eſt une biche qui alaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit une aigle à ailes déployées; & ſur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne ſont pas deſſinés avec correction, & que l'expreſſion manque dans la plûpart des têtes.

Au ſortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là pluſieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle; Virginie accompagnée de ſon pere & d'Icilius ſon époux, en préſence d'Appius-Décemvir aſſéant ſur ſon tribunal; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre; enfin divers autres morceaux d'hiſtoire, outre des payſages, des repréſentations de ſacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & ſacerdoteaux.

Les connoiſſeurs aſſurent que pluſieurs des tableaux tirés des fouilles d'*Herculane*, quoique précieux d'ailleurs, pêchent dans le coloris & les carnations, ſoit que ces défauts procedent des peintures mêmes, ou que le tems les ait altérées. Le coloris y eſt preſque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une ſeule couleur forme ſouvent le champ de ces tableaux; quelques-uns cependant ſont compoſés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à freſque, repréſentant des fleurs où toutes les couleurs ſont miſes en uſage.

Avant que de quitter ce qui regarde la peinture, il faut lever un doute, qui ſera vraiſemblablement reſté dans l'eſprit des lecteurs, au ſujet des tableaux à freſque, tranſportés d'*Herculanum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a ſuivi la même méthode qui fut jadis heureuſement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgaſe, ſculpteur & peintre illuſtres, qui avoient décoré le temple de Cérès, ſitué près du grand cirque à Rome. Lors, *dit Varron*, que l'on voulut réparer & crépir de nouveau les murs de cet édifice, on coupa tous les tableaux qui étoient peints deſſus, & on les dépoſa dans des caiſſes. La même choſe s'eſt pratiquée pour les tableaux d'*Herculanum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derriere avec de la pierre propre à cet effet, ſur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & ſes peintures; coupant enſuite le tout, & le ſerrant avec beaucoup de précaution dans des caiſſes de bois, on l'a tiré du fond de la ville ſouterraine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué ſur ces peintures un vernis tranſparent, pour les ranimer & les pouvoir conſerver pendant des ſiecles.

Qu'on ſe repréſente à cette heure la ſurpriſe des gens de l'art, à la vue de tant de peintures tenaiſſantes, pour ainſi dire, avec leur fraîcheur: ni celles du tombeau des Naſons, lavées & preſque effacées par le tems, ni celles que Gregotio Capponi a fi fort vantées, ne ſauroient être comparées aux peintures d'*Herculane*. Le roi des deux Siciles peut ſeul ſe vanter d'avoir, & la plus vaſte collection qu'on connoiſſe en ce genre, & même des eſpeces de chef-d'œuvres parfaitement conſervés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient paſſé des ténebres au grand jour, qu'on porta la curioſité dans l'intérieur d'une maiſon qu'on venoit de découvrir à ſouhait. On y entra; & dans une chambre de plein-pié, on y trouva quelques caraffes de cryſtal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire ſur des tablettes de cire, & une lame d'airain, ſur laquelle on liſoit des immunités accordées par Titus aux affranchis qui voudroient s'appliquer à la navigation.

En parcourant la maiſon dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (qui étoit peut-être la cuiſine) pluſieurs vaſes de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noiſettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maiſon étoit un temple de Neptune, avec la ſtatue du Dieu. Dans un endroit de ce temple ſont repréſentées des galeres avec leurs combattans, & ces galeres n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vaſes de terre cuite, poſés dans le gravois, & enfevelis tout-à-fait ſous terre, à l'exception des gouleaux enchâſſés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vaſes

Digitized by Google

vaſes pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barrils meſure de Toſcane; je dis *à ce qu'on conjecture*, car malheureuſement tout fut briſé au grand regret des Antiquaires. Au ſortir de cette cave, on découvrit une ſtatue de bronze, repréſentant le fils de Jupiter & d'Alcmene; une lanterne à deux meches, & un braceler d'or ciſelé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de moſaïque du temple d'Hercule, l'on trouva ſous ce pavé des piédeſtaux de marbre, pluſieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui ſervoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on apperçut quelques édifices qui avoient une ſuite uniforme de petites galeries pavées en moſaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des reſtes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit ſtatues coloſſales aſſiſes qui ont été reſtaurées, & qui ſervent d'embelliſſement au théâtre de la maiſon royale de Portici.

L'œil fut enſuite récréé par le ſpectacle de quantité de vaſes, trépiés, & ſtatues d'idoles de pluſieurs pieces, qui ſembloient ſortir de ces fouilles comme d'une ſource. Dans quelques-uns de ces vaſes, l'on a trouvé des proviſions de toute eſpèce, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons; ainſi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, ſerré dans ſa tourtiere & clos dans le four.

On n'a gardé cependant de toutes les curioſités de ce genre qu'un ſeul pain, ſemblable de figure à deux pains poſés l'un ſur l'autre, dont celui de deſſous eſt plus plat, & celui de deſſus plus rond. Autour de ce pain on lit: *Seligo C. Granii E. Cicere.* Il a environ huit pouces de diametre ſur quatre de hauteur. Seroit-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit:

Et tener, & niveus, molli ſeligine *factus*
Servatur domino.

Mais que ce ſoit un pain mollet ou non, il eſt entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des cryſtaux comme une choſe très ſinguliere. Rien n'eſt en effet plus rare, que de poſſéder du pain de ſeize ſiècles, conſervant encore ſa forme & ſon étiquette.

A ces découvertes ſuccéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chaſſe de cerfs & de fangliers; une victoire; un vaſe de fleurs avec un chevreuil de chaque côté; deux muſes, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un maſque qui couvre ſon viſage; trois têtes de Méduſe; deux têtes d'animaux imaginaires; un oiſeau qui voltige autour d'un cerf; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales; un autre aſſis ſur un tigre; Ariane abandonnée ſur le rivage de la mer, & Théſée qui s'enfuit ſur ſon vaiſſeau; Jupiter ſous diverſes formes; Hercule qui extermine les oiſeaux du lac Stymphale; ſix ou ſept tableaux repréſentant chacun une bacchante, qui ſe prépare à danſer, & qui eſt vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du ſein; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans repréſentés en perſpective & dans toutes les regles de ce genre ſi difficile.

Laiſſons aux Antiquaires le ſoin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à ſa majeſté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes qui ſont rares; la légende de celles-ci du principal côté eſt: *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P. M. Fr. P.* Les revers ſont différens. Dans quelques uns, on voit Mars avec la lance & l'enſeigne romaine. Dans d'autres, la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas taire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui ſont preſque toutes conſacrées à Vénus. Les anciens poëtes nous peignent cette ville & ſes environs, comme un des ſiéges de l'empire de cette déeſſe. Pour juger à quel point on y portoit ſon culte, il ne faut que jetter un coup-d'œil ſur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuite ſont modeſtes en général, les lampes de cuivre ſont autant de monumens par leurs différentes figures, de la dépravation de l'eſprit & des mœurs des habitans qui les poſſédoient.

Il ſeroit long de décrire les uſtenſiles des ſacrifices; & ce n'en eſt pas ici le lieu. Peut-être auſſi ſera-t-il impoſſible de connoître préciſément la deſtination de chacun. Il ſuffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes eſpeces, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite; les uns pour les ſacrifices proprement dits, les autres pour les libations; ceux-ci pour l'eau luſtrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arroſoit les victimes, *&c.*

Outre ces uſtenſiles ſacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les tables entieres, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec ſon pied de la même matiere, repréſentant *Io*. On ne loue pas moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans ſon appartement. Les ornemens de ce trépié ſont d'un goût délicat, & la cuvette eſt ſoutenue par trois ſphynx ailés d'une très-belle ciſelure.

Les autres curioſités conſiſtent en caſques, armes de différentes eſpeces, ſeuilles, bouteilles, vaſes, chandeliers, patteres, urnes, anneaux, agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une caſſette qui contenoit les inſtrumens propres aux occupations des femmes, comme ciſeaux, aiguilles, dés à coudre, *&c.*

Ma joie ſeroit grande, ſi je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuſcrit, tiré des ruines d'*Herculanum*: mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville ſouterraine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles ſi fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous ſerions trop heureux ſi les excavations fuſſent tombées ſur le temple d'un homme de lettres; je veux dire, ſur une maiſon écartée, conſacrée aux muſes, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours, comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluſte, un Tite-Live, un Tacite, la ſeconde partie des faſtes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Pline commença lorſqu'il ſervoit dans ce pays; ou bien enfin, puiſque ce peuple aimoit tant le théâtre, un Eſchyle, un Euripide, un Ariſtophane, un Ménandre; certes on pouvoit ſe flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas ſeulement une contrée délicieuſe par la fécondité de ſes champs, la beauté de ſes fruits, l'aménité de ſes bords, la ſalubrité de ſon air, mais encore par le ſéjour que les muſes faiſoient dans ſon voiſinage. La plûpart des beaux-eſprits de Rome ſembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainſi dire, ceinte & munie de domiciles des ſciences, & d'ateliers des beaux-arts. Ciceron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharſale, & tant d'autres Romains, auſſi célebres par leur ſavoir que par leur habileté dans la conduite de l'état, avoient des mai-

sons de plaisance aux environs de cette ville ; & quels secours ses habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies, pour cultiver leur esprit & former des bibliotheques à leur exemple !

Les ruines même de cette place, où l'on n'a rien apperçu qui sentît la barbarie, mais au contraire des édifices sacrés & profanes, publics & particuliers, très-bien entendus, très-bien décorés, un théâtre, des temples, des portiques, tant de peintures, de statues de bronze, de bas-reliefs & de colonnes ; tous ces monumens, dis-je, sont une preuve incontestable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choses.

Consolons-nous donc de la perte des manuscrits engloutis quelque part dans les abysmes de cette ville, puisqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 jusqu'à 1755 ont produit d'autres raretés si nombreuses, que sa majesté Sicilienne a jugé nécessaire de destiner dans son palais une vaste salle voûtée, remplie d'armoires différentes, pour les pouvoir placer, & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce Prince a fait plus, il a nommé, en 1755, une société de très habiles gens, pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité, en donner l'histoire, la représentation en taille-douce, & l'explication. On ne sauroit employer de trop bons artistes pour le dessein & la gravure ; car, quant à l'explication, c'est aux savans de l'Europe entiere à y concourir. Il faut espérer que l'ouvrage complet sortira de la presse avec le soin qu'il mérite.

Nous en avons déja vu le premier tome avec avidité : il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas, & contient quantité de planches qu'on ne peut se lasser de regarder. Telle est la VIII. représentant Achille, qui apprend du centaure Chiron, à jouer de la lyre : la tête du centaure est excellente, & le jeune héros semble vivant & animé. La planche IX. du satyre Marsyas, assis sur une roche, est sans-doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attaches : elles ne sont point peintes ici en prêtresses échevelées, mais en nymphes de Gnide, vêtues d'une étoffe légere, & se présentant pour danser dans des attitudes si voluptueuses, que Vénus elle-même en eût emprunté l'image, pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de soin d'encenser ses autels.

Les peintures d'un atelier pour la vendange avec les pressoirs, celles de quelques métiers inconnus, celles de la bourique d'un cordonnier, & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne : on voit déja les poissons qui sautent sur l'eau, ou qui sont pris. Tout est gracieux dans ces petites peintures, & Teniers n'a rien fait de plus amusant. Il y a aussi d'admirables planches de marine, & de morceaux d'architecture.

Il est vrai qu'on rencontre plusieurs autres planches, dont il paroît difficile ou impossible de deviner le sujet. La planche VI. par exemple, toute belle qu'elle est, prépare bien des tortures aux savans. La planche XI. n'est pas plus intelligible. Est-ce Oreste reconnu par sa sœur ? Et la planche XII. en est-elle une continuation ? Quoi qu'il en soit, toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choses curieuses de ce premier volume, & ne servent qu'à faire désirer la suite avec plus d'impatience. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

HERCULE, *s. m. en Astronomie*, est une des constellations de l'hémisphere septentrional. *Voyez* CONSTELLATION.

Hercule a dans le catalogue de Ptolomée 29 étoiles ; dans celui de Tycho 28, & dans le catalogue Britannique 95.

HERCULE, (*Mythologie & Littérat.*) héros très-célebre, déifié dans le paganisme.

Je ne m'embarrasse point des divers *Hercules*, dont parlent Diodore de Sicile, Ciceron, Varron, & autres écrivains de l'antiquité ; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'Alcmene femme d'Amphitrion roi de Thebes. C'est-là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains, & auquel se rapportent presque tous les anciens monumens. Je vais parcourir son histoire peu connue, les femmes & les enfans savent assez sa vie fabuleuse : elle se trouve dans tous les Dictionnaires, & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe le naissance d'*Hercule* cent ans avant la prise de Troie par les Grecs ; c'est-à-dire, vers l'an 1382 avant l'ère chrétienne. Il commença ses premieres armes dès l'âge de dix-huit ans, & terrassa dans ses courses le lion du mont Cythéron. Peu de tems après, il épousa Mégare fille de Créon, eut trois enfans de cette princesse, & les tua au bout de quelques années dans un accès de fureur qui le prit plusieurs fois pendant le cours de sa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon, il alla consulter l'oracle de Delphes sur sa destinée. L'oracle lui prescrivit de passer à Mycènes où regnoit Eurysthée, & lui déclara, qu'en accomplissant les volontés de ce prince, il acquerroit l'immortalité : *Hercule* obéit au commandement du dieu, & ce fut par les ordres d'Eurysthée qu'il acheva ses douze travaux si célebres dans les tems héroïques. Les dix premiers l'occuperent un peu plus de huit ans, ensorte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux, *Hercule* qui étoit venu se présenter à Eurysthée à l'âge de vingt-trois ans, quatre ans après son mariage avec Mégare, en avoit trente-trois lorsqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé, il commença par répondre Mégate, & demanda en mariage Iole, fille d'Eurytus roi d'Œchalie ; mais comme le sort des enfans de Mégare faisoit redouter l'alliance d'*Hercule*, il fut refusé. Cet outrage l'ayant jetté dans un nouvel accès de fureur, il tua Iphitus frere de sa maîtresse : ensuite revenant à lui, il sentit si vivement son crime, qu'il ne songea qu'à se délivrer de ses remords par le secours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il consulta de nouveau, lui répondit que le seul moyen d'expier ce meurtre étoit de se faire vendre pour esclave dans un pays étranger. *Hercule*, ayant que d'exécuter le decret de l'oracle, crut devoir se purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire ; toutefois il ne trouva personne qui voulût lui tendre ce service, excepté le seul Théfée qui s'y prêta par générosité, & le purifia aux Jeux de l'Isthme.

Après cette purification, il se fit vendre en qualité d'esclave par un de ses amis, & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes, espece de brigands qui ravageoient la contrée, étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie & lui ayant inspiré de la curiosité, elle fut bientôt instruite de la naissance de son esclave ; alors l'amour s'emparant de son cœur, elle se livra toute entiere à sa passion, & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

Hercule ayant achevé le tems de sa servitude, fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troie, avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse ; il prit Troie, tua Laomédon & ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, & emmena prisonniere l'illustre Hésione sœur de ce jeune Prince.

A son retour dans le Péloponese, il résolut de pu-

Digitized by Google

nir Augias roi d'Elis, de la perfidie dont il avoit uſé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Euryſthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece ſe mirent ſous ſes drapeaux. Envain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Méliónides ſes neveux, *Hercule* attaqua les Méliónides, lorſqu'ils alloient ſacrifier aux fêtes Iſthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce ſuccès, il s'avança dans l'Elide, ſurprit Augias, & le fit mourir avec ſes enfans, à la réſerve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laiſſa le royaume.

Dans cette conjoncture, des ſoins importans l'appellerent à Olympie, pour y aſſiſter aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pelops ſon biſayeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de ſa conduite au ſujet de ſes gueries, & diſputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre ſon fils, ſous la figure d'un athlete; & qu'après un long combat égal, le maître des dieux ſe fit connoître, en félicitant *Hercule* ſur ſa force & ſur ſa valeur.

N'ayant plus rien à faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua ſa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Meſſenie, prit cette ville d'aſſaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Neſtor le plus jeune de tous, échappa ſeul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chaſſa Hippocoon, & rétablit ſur le trône Tyndare pere d'Hélene, de Caſtor & de Pollux.

L'année ſuivante, notre héros ſongea ſérieuſement à ſe fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ſes troupes qui l'avoient accompagné dans ſes expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquieme année qui étoit la quarante-quatrieme de ſa vie, Euryſthée tedoutant le voiſinage d'un guerrier auſſi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Péloponnèſe. Il paſſa dans l'Æolie avec ſes troupes, s'engagea au ſervice du roi de Calidor, & épouſa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant ſon ſéjour en Æolie, il enleva Aſtyochée, fille d'Aidonée, roi des Theſprotes, chez lequel il porta la guerre. Il s'empata d'Ephyre, capitale de la Theſprotie, bâtie ſur les bords du Cocyte, & du lac Achéruſia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occaſion de dire, qu'*Hercule* avoit bleſſé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Théſée des priſons d'Epliyre, où Aidonée le tenoit captif; c'eſt des enfers, diſent les mêmes Poëtes, qu'*Hercule* retira Théſée.

Mais un meurtre involontaire l'obligea lui-même de ſe bannir de l'Æolie, & de ſe retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venu le joindre, il embraſſa la cauſe d'Ægimius, roi des Dotiens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il ſoumit.

Cependant laſſé de traîner avec lui dans ſon exil, une femme qu'il n'avoit épouſée que dans l'eſpérance d'obtenir une retraite, que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le deſſein de répudier Déjanite; mais ayant été refuſé dans ſa demande d'Aſtydamie, fille d'Orménius, roi des Pélaſges Theſſaliens, il entra dans ſa capitale, & emmena ſa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuſe, qu'il ne pouvoit faire ſubſiſter que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Œchalie, contre les enfans d'Eurytus, ſous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de leur ſœur Iolé. Il joignit à ſes troupes Arcadiennes, celles des Dotiens, des Locriens & des Trachéniens, déſorte qu'avec tant de forces réunies, il termina promtement la guerre. La ville capitale d'Œchalie fut priſe, les fils d'Eurytus furent tués, & Iolé tomba entre ſes mains.

La vue de cette princeſſe talluma promtement une paſſion que le tems n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de ſon malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Neſſus, pour lui conſerver le cœur de ſon mari. Perſuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poiſon très-ſubtil, elle en imbiba, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eut-il revêtu cette robe fatale, qu'il ſe ſentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent ſuivis de convulſions violentes, qui terminerent ſa carriere dans la 49e année de ſa vie, 53 ans avant la priſe de Troie par les Grecs, & 1335 ans avant J. C. Après ſa mort, on le porta ſur le bucher, où l'on mit le feu, & ce fut là ſon apothéoſe.

On fait de combien de fictions toutes ces choſes ont été embellies; dès que le bucher fut allumé, la foudre, diſent les Poëtes, tomba deſſus, & réduiſit le tout en cendre, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le héros. Jupiter l'enleva dans le ciel, & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéreſſe parmi tant de fables, c'eſt que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachenieennes*, & ſes fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Euripide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thraſybule fixe l'apothéoſe d'*Hercule*, c'eſt-à-dire l'établiſſement de ſes autels dans les principales villes de la Grece, 29 ans avant la deſtruction de Troie. Son culte paſſa bientôt chez les Romains; enſuite dans les Gaules, en Eſpagne, & s'étendit juſques dans la Taprobane, à ce que Pline s'eſt perſuadé. Il eſt certain du moins que l'ulvius Nobilior, conſul, étant de retour de ſon expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce tems-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Marcius Philippus, beau-pere d'Auguſte, le fit rebâtir à ſes frais, avec tant de ſplendeur, que Suetone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

Hercule eſt ordinairement repréſenté ſous la figure d'un homme très-robuſte, avec la maſſue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a auſſi quelquefois l'arc & la trouſſe. On le trouve aſſez ſouvent coutonné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parce qu'il en apporta des plans dans ſa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'eſt qu'il a été révéré chez les Grecs ſous le nom de *Muſagete*, conducteur des muſes, & dans Rome ſous celui d'*Hercules muſarum*. Maffei, Scafanoni, Boiſſard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Muſagete*, tirés d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il eſt même arrivé que Pomponius Muſa a fait graver ſur ſes médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inſcription d'*Hercules muſarum*; & ſur le revers, la figure des neuf muſes, caractériſées chacune par leurs ſymboles.

Je ne décide point ſi ces gravures étoient de pures fantaiſies, ou plutôt ſi c'étoit des copies d'*Hercule Muſagete* & des neuf Muſes, que Fulvius Nobilior avoit tranſportées de Grece en Italie. Quoi qu'il en ſoit, l'idée que j'ai d'*Hercule* préſente à mon imagination un athlete des plus vigoureux & des plus redoutables, un deſtructeur de monſtres, un exterminateur de brigands, de roi & de fils de rois; un pere furieux & terrible dans ſa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme

Digitized by Google

doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lû dans le *dixieme tome des Mémoires de Littérature*, une dissertation expresse sur le favoir d'*Hercule*, qui ne m'a point gueri de ce préjugé. (*D. J.*)

HERCULE *colonnes d'*, (*Géog. anc.*) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, favoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les *colonnes d'Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces *colonnes*, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés au-delà de Gades. Quelques uns prennent Calpé & Abyla pour les *colonnes d'Hercule*; d'autres croyent que ce sont de petites isles voisines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin, veulent que ces *colonnes* ne soient autre chose, sinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à Gades, dans le temple d'*Hercule*; ce sont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent; & ayant fini là leur navigation, & sacrifié à *Hercule*, ils eurent soin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'est un ancien usage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le tems, le nom demeure au lieu même où ils étoient. Voilà le précis des réflexions de Strabon sur ce sujet; & ce précis suffiroit pour prouver que cet auteur est un critique des plus judicieux, indépendamment de son mérite en Géographie. (*D. J.*)

HERCULÉEN, adj. (*Med.*) c'est une épithete que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de Médecine, pour désigner la qualité de quelques maladies & de quelques remedes, relativement à leur force, c'est-à-dire, à la violence des symptomes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéenne*, l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand desordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. *Voyez* EPILEPSIE. Aëtius fait mention d'une sorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fistules lachrymales: Schroder, *lib. III. cap. xvij.* & Willis, *Pharmac. Rat. part. 1. c. 2.* vantent beaucoup un remede chimique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius*: on peut consulter les œuvres des auteurs cités. *Voyez* Castell. *Lexic.*

HERCULIEN, *nœud.* (*Antiq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se deshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule; mais cette heureuse simplicité ne subsista que dans les premiers siecles de Rome; sur la fin de la république, loin d'adresser des invocations à Junon, on évita de se marier, pour ne pas mettre au jour des malheureux; envain Auguste tenta par ses loix *Julia & Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux censeurs de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies causes de la dépopulation, il n'eut pas plus de succès que Louis XIV. n'en a eu dans ce royaume. (*D. J.*)

HERCINIE, FORET D', (*Géog. anc.*) La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynies saltus*, *Hercynium jugum*, sont, selon les historiens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la source du Danube & celle de la plûpart des rivieres qui coulent vers le nord; ils regardoient les montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient jusqu'à l'océan, & les bordoient de plusieurs îles, dont la plus considerable étoit la grande Bretagne; voilà du-moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant oüi dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vastes forêts, & remarquant qu'ils se servoient du mot *hartzen* pour les exprimer, se figurerent que ce n'étoit qu'une seule forêt continuée dans toute la Germanie, & une seule chaîne de montagnes répandue dans tout le pays; pour désigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot *Ercinium*.

Pline dit que la grosseur des arbres de cette forêt, aussi anciens que le monde, & que les fibres ont épargnés, surpasse toutes les merveilles par leur destinée immortelle. Jules-César, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur; mais sa mesure est bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia sylva* de César, par la *forêt noire*, qui n'y convient en aucune maniere; la forêt noire n'a point cette étendue, & répond seulement à la *Martiana sylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent souvent dans ces sortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, suivant l'opinion des anciens, c'est une chimere qui a la même erreur pour fondement; il ne faut donc pas croire avec quelques modernes, que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (*D.J.*)

HÉRÉDIE, *s. f.* (*Littérat.*) mesure romaine en fait de terres; l'*héredie* contenoit quatre cens quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire 480 piés romains de long, & 240 piés de large. *Voyez* JUGERE. (*D. J.*)

HÉRÉDITAIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les *biens héréditaires*, la *part héréditaire*. (*A*)

HÉRÉDITAIRE, adj. (*Médec.*) Ce terme est employé pour désigner l'espece de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mere la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femelles à ce qu'elles deviennent sujettes aux flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des peres & meres aux enfans; il en est de même de certaines maladies; on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telles sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à-ce qu'elle soit absolument éteinte; desorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au tems ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les Pathologistes appellent *connées*, *morbi connati*, c'est-à-dire que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mere, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires*: telle est l'idée que

Digitized by Google

donne Boerhaave, de ces ſortes de maladies, dans le *Commentaire de ſes Inſtitutions Pathol.* §. 738.

Toutes ſortes de maladies ne ſont pas ſuſceptibles de devenir *héréditaires* : ſelon Nenter, ce ſont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congeſtions, aux diſpoſitions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. *Voyez* HEMORRHOIDES & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'eſt pas facile de déterminer en quoi conſiſte la diſpoſition aux maladies *héréditaires* ; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une ſorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le ſyſtême des ſolides, dans leur dégré habituel d'action ſur les fluides (*vis vitæ*) : d'où, comme en réſulte vraiſemblablement une reſſemblance de figure, de caractere, ſuit auſſi celle du tempérament, de la complexion. *Voyez* GENERATION. En effet on obſerve que les enfans qui ſont le plus reſſemblans à leurs auteurs, ſont auſſi, tout étant égal, les plus ſujets aux maladies *héréditaires*, s'il y en a dans la famille. Voilà ce ſemble, ce qu'on peut dire de plus raiſonnable ſur ce ſujet, qui de ſa nature n'eſt pas ſuſceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail ſur tout ce qui regarde les maladies conſidérées comme *héréditaires*, on peut trouver beaucoup d'inſtruction dans le traité qu'a donné ſur ce ſujet Dermutius de Meata, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à ſon examen *de febribus* : on peut auſſi conſulter fort utilement la diſſertation de Zelletus *de morbis hereditariis*, & celle de Stahl *de hereditariâ diſpoſitione ad varios affectus*.

HÉRÉDITÉ, (*Juriſprud.*) ſignifie *ſucceſſion*. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

Hérédite des offices eſt le droit que le pourvû a de tranſmettre ſon office à ſes héritiers ſucceſſeurs ou ayans cauſe. Anciennement les offices n'étoient que de ſimples commiſſions annales, & même révocables *ad nutum* ; depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conſerver ſon office après ſa mort ; ce qui ſe pratiquoit d'abord ſeulement en obtenant la ſurvivance pour une autre perſonne. Des ſurvivances particulieres, on paſſa aux ſurvivances générales, leſquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576, & 1586. L'*hérédité* des offices fut inventée par Paulet, & admiſe par une déclaration du 12 Décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la ſoixantieme partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce tems divers édits & déclarations, pour donner ou ôter l'*hérédité* à certains offices. *Voyez* Loyſeau, *des Offices, liv. II, ch. x.* & les *recueils d'Edits* concernant l'annuel. (*A*)

Hérédité des rentes eſt le droit de tranſmettre à ſes héritiers, ſucceſſeurs & ayans cauſe, certaines rentes qui ne ſont ni viageres ni perpétuelles, étant deſtinées à être rembourſées au bout d'un certain tems ; le roi a créé depuis quelque tems de ces *rentes héréditaires* ſur les poſtes, & autres. (*A*)

HERÉENS MONTS, (*Géog. anc.*) montagnes de Sicile nommées Ἡραῖα ὄρη, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la ſalubrité. *Liv. VI. ch. xvj. pag.* 283.

Cette chaîne de montagnes, ſuivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la vallée de Démona ; on les appelle préſentement *monti Sori*, & celle où la Chryſa prend ſa ſource, ſe nomme *monte Arcefino*.

La deſcription que Diodore fait de ces montagnes eſt confirmée par Fazel ; ce ſont, dit ce moderne, les plus belles & les plus agréables du pays ; elles ont des ſources en abondance, des vignes, des reſſins, des oliviers, & autres arbres domeſtiques, qui y conſervent toujours leur verdure. Preſque toutes les autres montagnes de Sicile ſont nues, dégarnies, ou couvertes ſeulement de forêts & d'arbres ſauvages ; mais celles-ci, ajoute-t-il, ſont entierement différentes ; c'eſt, ſelon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, ſi célebre dans les poéſies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton ; c'eſt ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été inſenſible aux charmes d'une jeune bergere. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracuſa illuſtrata* revendique la naiſſance de Daphnis près de Raguſe, dans une vallée qui eſt arroſée des eaux de la *Lora*.

Enfin les auteurs qui placent les *monts Héréens* aux environs de Syracuſe, ſont Daphnis Syracuſain. Il paroît aſſez que chacun ſouhaite que le pays de ſa naiſſance lui ſoit commun avec celui du charmant poëte bucolique. (*D. J.*)

HERELS, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en pluſieurs autres villes de la Grece ; vous en trouverez la deſcription dans Porter, *Archæolog. græc. l. II. c. xx. t. 1. p.* 397. Je ne dirai qu'un mot de la maniere dont on les célébroit à Argos.

Là après avoir immolé cent bœufs à la déeſſe, tous les jeunes gens du lieu ſe diſputoient chaque année le prix propoſé. Au-deſſus du théatre il y avoit un quartier fort d'affierre, où l'on clouoit un bouclier de maniere qu'il étoit très-difficile à arracher ; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de ſa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain ; de-là vient que le lieu s'appelloit *Aſpis*, c'eſt-à-dire le *bouclier*. Ce prix ne regardoit pas ſeulement la jeuneſſe d'Argos, les étrangers étoient auſſi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII. des Olympioniques de Pindare, où Diagoras de l'île de Rhodes eſt loué d'avoir remporté le prix : « Le bouclier » d'airain l'a connu », dit Pindare dans ſon ſtyle poétique.

Au reſte ces fêtes ſont nommées *Hérées*, du nom grec Ἥρη, *Junon*. (*D. J.*)

HEREFORD, (*Géog.*) conſidérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordſhire, avec un évêché ſuffragant de Cantorbery ; elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſituée ſur la Wye, à ſept lieues N. O. de Glocester, ſix S. O. de Worcester, treize N. O. de Briſtol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit à ce que l'on croit, au lieu où eſt aujourd'hui Winchester. *Long.* 14. 55. *lat.* 52. 6. (*D. J.*)

HEREFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 660000 arpens & 15000 maiſons. Elle abonde en blé, bois, laine, ſaumon & cidre : ſa laine eſt la plus eſtimée d'Angleterre, de même que ſon cidre, qui ſe fait d'une pomme appellée *redſtreak*, fort mauvaiſe à manger. C'eſt dans cette province qu'on trouve la fameuſe colline ambulante, *Marſley-Hill*, ainſi nommée, parce qu'en 1574 au mois de Février, un tremblement de terre détacha 16 arpens de terrein qui changerent de place.

Stanley (*Thomas*) naquit dans cette province : ce gentilhomme Anglois eſt fort connu des ſavans par deux beaux ouvrages : le premier eſt ſa traduction latine des tragédies d'Eſchyle, avec un commentaire & des ſcholies ; elle parut à Londres en 1664 *in-fol.* Le ſecond eſt ſon hiſtoire de la philoſophie, écrite en Anglois. Un ſavant d'Allemagne, M. Godefroy Olearius, a publié à Leipſick en

Digitized by Google

1711, *in*-4°. une bonne traduction Latine de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. (*D. J.*)

* HERE-MARTEA, ſ. f. (*Myth.*) divinité que les anciens honoroient par des actions de graces, lorſqu'il leur ſurvenoit quelque héritage ou ſucceſſion. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom eſt un compoſé de *hereditas* & de *Mars*.

HERÉMITIQUE, adj. (*Gramm.*) qui eſt de l'hérémite. La vie *heremitique*.

HERENAQUE, ſ. m. (*Hiſt. écl.*) En Hybernie les *Hérenaques* étoient des clercs à ſimple tonſure, chargés de ramaſſer les revenus eccléſiaſtiques & de les diſtribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troiſieme étoit reſervée aux réparations des égliſes & aux dépenſes qui ſe faiſoient dans les temples.

HERENTHALS, (*Géog.*) c'eſt-à-dire la vallée des ſeigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant en 1212 ſur la Nette. *Long.* 22. 26. *lat.* 51. 9. (*D. J.*)

HERESIARQUE, ſ. m. (*Théolog.*) premier auteur d'une héreſie, ou le chef d'une ſecte hérétique. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Les principaux *héréſiarques* ont été Cérinthe, Ebion, Baſilides, Valentin, Marcion, Montan, Manés, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Neſtorius, Eutychès, Berenger, Wiclef, Jean Hus & Jerôme de Prague, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, *&c.*

Arius & Socin ſont appellés *héréſiarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. *Voyez* ARIENS & SOCINIENS. Simon le magicien eſt le premier *héréſiarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. *Voyez* SIMONIEN.

* HERESIDES, ſ. f. (*Myth.*) prêtreſſes de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur ſacerdoce ſervoit de dates dans les monumens publics.

HERESIE, ſ. f. (*Critiq. ſacrée*) Ce mot, qui ſe prend à préſent en très-mauvaiſe part, & qui ſignifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne déſignoit dans ſon origine, qu'un ſimple choix, une ſecte bonne & mauvaiſe; c'eſt le ſens du mot Grec αἵρεσις, *electio*, *ſecta*, du verbe αἱρῶ, *je choiſis*.

Ou diſoit *héréſie* péripatéticienne, *héréſie* ſtoïcienne, & l'*héreſie* chrétienne étoit la ſecte de Jeſus-Chriſt. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le Judaïſme, il s'étoit attaché à l'*héréſie* phariſienne, la plus eſtimable qu'il y eût dans cette nation; & c'eſt ce qu'il allegue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique phariſien, comme étant un titre flétriſſant, il le renferme au contraire dans ſa défenſe; ſi ce terme eût eu le ſens qu'on lui donne aujourd'hui, c'eſt plutôt aux Saducéens qu'aux Phariſiens qu'il auroit convenu.

Les *héréſies*, c'eſt-à-dire, les différentes ſectes qu'on ſuivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fauſſes, innocentes ou dangereuſes, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*héréſies*. Ce n'eſt que dans la ſuite des tems qu'on a attaché à cette qualification une idée ſi grande d'horreur, que peu s'en faut qu'on ne frémiſſe au ſimple ſon de ce terrible mot.

On définit l'*hereſie*, une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger ſurement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui ſont dans l'erreur peuvent regarder comme opiniâtres les partiſans de la vérité? Rien n'eſt plus difficile, diſoit ſaint Chryſoſtome, que d'abandonner les opinions auſquelles on s'eſt attaché. Ajoutons, pour preuve de cette reflexion, que le dégré de la faute de ceux qui errent, eſt proportionné au dégré de leurs lumieres, & à d'autres diſpoſitions intérieures que les hommes ne ſauroient ni pénétrer ni cacher.

A Dieu ne plaiſe qu'on prétende faire ici l'apologie des *héréſies*. On deſireroit au contraire que les Chrétiens n'euſſent qu'une même foi; mais puiſque la choſe n'eſt pas poſſible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fuſſent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, à voulu qu'on fût diviſé depuis plus de 200 ans ſur les dogmes de créance, & l'un des articles du ſerment de nos rois eſt de détruire les *héréſies*; mais comme ce mot n'eſt point défini, & que d'ailleurs on ne ſauroit trop en reſtraindre le ſens, ce n'eſt pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive proceder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la ſûreté, la protection qu'il doit à ſes ſujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de ſerment qui puiſſe être contraire aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la deſtruction de l'*héréſie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précede; par lequel ils promettent de conſerver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier ſerment regle tous les autres, & par conſéquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il eſt à propos de répéter ſouvent ces vérités, & de les inculquer reſpectueuſement aux fils & petits-fils des rois qui doivent un jour monter ſur le trône, afin de jetter dans leur ame dès la tendre enfance, les ſemences d'une piété véritable & lumineuſe. (*D. J.*)

Heteſie ſe dit par extenſion de quelques propoſitions fauſſes dans des matieres qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens diſtinguent deux ſortes d'*héréſie*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La premiere conſiſte à avancer une propoſition contraire à la foi, mais ſans opiniâtreté, au contraire dans la diſpoſition ſincere de ſe ſoumettre au jugement de l'Egliſe. La ſeconde a les caracteres contraires.

HÉRÉSIE, (*Juriſprud.*) Les ſujets orthodoxes ne ſont point diſpenſés de la fidélité & obéiſſance qu'ils doivent à leur ſouverain, quand même il ſeroit hérétique, ſuivant la doctrine de ſaint Paul.

L'*héréſie* étant un crime contre la religion, la connoiſſance en appartient au juge d'Egliſe, pour déclarer quelles ſont les opinions contraires à celles de l'Egliſe, & punir de peines canoniques ceux qui ſoutiennent leurs erreurs avec obſtination. Les évêques peuvent abſoudre du crime d'*héréſie*.

Mais ce crime eſt auſſi conſidéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un ſcandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'eſt pourquoi la connoiſſance en appartient auſſi aux juges royaux, même contre les eccléſiaſtiques qui en ſont prévenus. Voyez *l'ordonnance du* 30 *Août* 1742.

Les hérétiques ſont incapables de poſſéder des bénéfices: l'*héréſie* où tombe le bénéficier fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipſo facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficier *hérétique*.

Les ſeigneurs & patrons déclarés *hérétiques* ſont exclus des droits honorifiques dans les égliſes, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus auſſi les *hérétiques* à aucun office,

Digitized by Google

où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'*héréſie*, voyez *les textes de droit cités* par Brillon au mot HERESIE; *les loix eccleſiaſtiques* de Héricourt, *part. I, chap. xxiv. Voyez* auſſi ce qui eſt répandu dans les *memoires du clergé.* (*A*)

HÉRÉTICITE, ſ. f. (*Gram. & Theolog.*) imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'*héréticité* d'un livre, l'*héréticité* d'un auteur, l'*héréticité* d'une propoſition, ou ce qui la rend héréticque.

HÉRÉTIQUE, adj. ſ. m. (*Morale*) Un *héréti-que*, dans le ſens propre du mot, eſt un homme qui fait choix d'une opinion, d'une ſecte, bonne ou mauvaiſe. Dans le ſens ordinaire, ce terme déſigne toute perſonne qui croit ou ſoutient opiniâtrement un ſentiment erroné ſur un ou pluſieurs dogmes de la religion chrétienne. *Voyez* HERESIE.

Nous n'avons pas deſſein de démontrer ici combien eſt déteſtable le principe qui permet de manquer de foi aux *hérétiques*; ceux qui adopteroient cette maxime odieuſe, s'il s'en trouve encore dans le monde, ſeroient incapables de toute lumiere & de toute inſtruction.

Nous ne nous arrêterons pas non-plus à prouver l'injuſtice de la haine que certaines gens portent aux *hérétiques*; nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penſer par celle des gens éclairés & reſpectables dans l'Egliſe, & nous ne leur citerons pour directeurs que Salvien & ſaint Auguſtin. Voici comme s'exprime ſur les ſectateurs d'une des premieres héréſies, je veux dire ſur les Ariens mêmes, le digne & célebre prêtre de Marſeille, qu'on ſurnomma le *maître des évêques*, & qui déploroit avec tant de douleur les déréglemens de ſon tems, qu'on l'appella le *Jérémie du v. ſiecle.*

« Les Ariens (dit-il) ſont *hérétiques*, mais ils » ne le ſavent pas; ils ſont *hérétiques* chez nous, » mais ils ne le ſont pas chez eux; car ils ſe croient » ſi bien catholiques, qu'ils nous traitent nous-» mêmes d'*hérétiques*. Nous ſommes perſuadés qu'ils » ont une penſée injurieuſe à la génération divine, » en ce qu'ils diſent que le fils eſt moindre que le » pere. Ils croient eux, que nous avons une opi-» nion injurieuſe pour le pere, parce que nous » faiſons le pere & le fils égaux: la vérité eſt de » notre côté, mais ils croient l'avoir en leur fa-» veur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui lui eſt » dû, mais ils prétendent auſſi le lui rendre dans » leur maniere de penſer. Ils ne s'acquittent pas » de leur devoir, mais dans le point même où » ils manquent, ils ſont conſiſter le plus grand » devoir de la religion. Ils ſont impies, mais dans » cela même ils croient ſuivre la véritable piété. » Ils ſe trompent donc, mais par un principe » d'amour envers Dieu; & quoiqu'ils n'ayent pas » la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont enfi-» braſſée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y » a que le ſouverain juge de l'univers qui ſache » comment ils ſeront punis de leurs erreurs au » jour du jugement. Cependant il les ſupporte pa-» tiemment, parce qu'il voit que s'ils ſont dans » l'erreur, ils errent par un mouvement de piété ». Salvianus *de Gubernat. Dei, lib. V. pag.* 150 & 151 de l'édit. de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Ecoutons maintenant ſaint Auguſtin ſur les *héré-tiques* Manichéens, ſon diſcours n'eſt pas moins beau. « Nous n'avons garde (leur dit-il) de vous » traiter avec rigueur; nous laiſſons cette con-» duite à ceux qui ne ſavent pas quelle peine il » faut pour trouver la vérité, & combien il eſt » difficile de ſe garantir des erreurs. Nous laiſſons » cette conduite à ceux qui ne ſavent pas combien » il eſt rare & pénible de s'élever au-deſſus des fan-» tômes d'une imagination groſſiere par le calme » d'une pieuſe intelligence. Nous laiſſons cette » conduite à ceux qui ne ſavent pas quelle diffi-» culté il y a à guérir l'œil de l'homme intérieur, » pour le mettre en état de voir ſon ſoleil..... » Nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſa-» vent pas quels ſoupirs & quels gémiſſemens il » faut pour acquérir quelque petite connoiſſance » de la nature divine.... Pour moi, je dois vous » ſupporter comme on m'a ſupporté autrefois, & » uſer envers vous de la même tolérance dont on » uſoit envers moi lorſque j'étois dans l'égare-» ment.....

Le latin eſt d'une grande pureté. *Illi in vos ſa-viant, qui neſciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficilè caveantur errores..... Illi in vos ſaviant, qui neſciunt..... Illi in vos ſaviant.....* C'eſt dans l'épître *contra Epiſt. Manichæi, cap. II. & III, pag.* 78. & 79, *tom VI, edit. Baſil.* 1528. Si ſaint Auguſtin s'eſt quelquefois écarté de ſa morale, ce n'eſt pas ce que j'examine, il ſuffit que j'expoſe ſes ſentimens d'après lui même.

Enfin, je renvoie tous ceux qui ſeroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les *héré-tiques* à l'école du philoſophe de la Grece, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du tems de Socrate. Platon diſoit « que la ſeule peine dûe » à un homme qui etre eſt d'être inſtruit ».

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit ſupporter les erreurs en matiere de religion, c'eſt que leur erreur peut avoir pour principe une louable inclination de s'éclairer, qui malheureuſement ne ſe trouve pas ſoutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'eſprit néceſſaire.

Il eſt donc honteux de décrier juſqu'au ſtyle & aux vertus mêmes des *hérétiques*. On a employé cette ruſe odieuſe, de peur que de l'eſtime de leurs perſonnes, on ne paſſât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur maniere d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à ſéparer le bon du mauvais? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, ſous l'apparence de la plus grande modeſtie: eh! d'où ſavoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montroit ſi peu!

La défenſe de la vérité ne tire aucune gloire de tous ces ſortes de moyens. Elle n'eſt pas plus heureuſe en mettant en uſage les noms injurieux d'*héretiques* & d'*héterodoxes*, qu'on ſe rend réciproquement; outre que ſouvent l'homme du monde, qui eſt le plus dans l'erreur, en charge avec zèle celui qui penſe le plus juſte, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la queſtion s'il faut permettre la lecture des livres *hérétiques*: je demanderai ſeulement, au cas qu'on défende cette lecture, ſi on renfermera dans la défenſe les livres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des *héréticques* dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laiſſer lire les ouvrages des *héréticques*. Si les orthodoxes manquent à cette juſtice & à ce devoir en fait de critique, ils ſe deshonorent par leur peu de ſincérité, & ils trahiſſent la bonne cauſe par leur défiance. (*D. J.*)

HERETIQUES NÉGATIFS, (*Théol.*) dans le langage de l'Inquiſition, ſont ceux qui étant convaincus d'héréſie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent ſur la négative, font profeſſion ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'héréſie dont on les accuſe. *Voyez* INQUISITION. (*G*)

Digitized by Google

HERFORDEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Weſtphalie, avec une fameuſe Abbaye de la confeſſion d'Augsbourg, dont l'abbeſſe eſt princeſſe de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville eſt ſur l'Aa & le Wehre, à trois lieues E. de Ravensberg, ſept S. O. de Minden. *Long.* 26. 22. *lat.* 52. 12. (*D. J.*)

HERIDELLE, ſ. f. *Voyez l'article* ARDOISE.

HERIGOTÉ, adj. (*Vénerie*) On dit mieux *herpé*. Un chien herpé ou *hérigoté* eſt celui qui a une marque aux jambes de derriere. Il faut qu'un limier ſoit retrouſſé & *hérigoté*. La marque s'appelle *hérigoture*.

HERIL, adj. (*Gramm. & Juriſpr.*) qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puiſſance héril*e, pour déſigner l'autorité qu'un maître a ſur ſes ſerviteurs.

HÉRISSER, v. act. & paſſ. (*Gramm.*) Il ſe dit au ſimple du poil des animaux, lorſque quelque mouvement le fait relever, ou qu'il a cette diſpoſition naturelle. Un récit, un ſpectacle d'horreur fait *hériſſer* les cheveux ſur le front de l'homme. La fureur *hériſſe* le poil ſur le dos & ſur les flancs d'un ſanglier pourſuivi & bleſſé. La criniere d'un lion ſe *hériſſe*. Au figuré on dit, une troupe *hériſſée* de piques, un diſcours *hériſſé* d'antithèſes. Le chemin de la vie eſt *hériſſé* d'épines. Ce livre eſt *heriſſé* de grec & de latin. *Hériſſer un mur*, c'eſt le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

HÉRISSER *la coupelle*, (*Docimaſtiq.*) On dit que la *coupelle* eſt *hériſſée* quand le plomb contient de l'étain qui reſte deſſus en chaux & ne s'y imbibe point.

HÉRISSON, ſ. m. *échinus terreſtris*, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, le ſeul dans notre climat qui ſoit couvert de piquans; il eſt auſſi le ſeul qui ſe pelotonne au point de cacher tous ſes membres. Lorſqu'il eſt debout ſur ſes jambes, il ne préſente encore qu'une maſſe informe & hériſſée de piquans; à peine voit-on ſes piés, ſon muſeau & ſa queue; il a les yeux petits & ſaillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'eſt que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez juſqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de ſes piquans ont un pouce de long ſur un tiers de ligne de diametre; ils ſont de couleur blanchâtre ſur la pointe & ſur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au-deſſous de la pointe ſur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face ſupérieure depuis le ſommet de la tête juſqu'auprès de l'origine de la queue. Le muſeau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le deſſous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux ſortes de poils; les uns ſont de la même conſiſtance que les ſoies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux: il y a entre ces ſoies un poil plus court & plus abondant friſé & gris-brun ou châtain. Les piés ou la queue n'ont qu'un poil très-court, liſſe & peu fourni, qui ſemble être de la même nature que les ſoies.

Les *hériſſons* ſe pelotonnent pour dormir ou pour ſe cacher dès qu'ils ſont épouvantés ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à cauſe de leurs piquers; il faut qu'ils ſoient face à face debout ou couchés. C'eſt au printems qu'ils ſe cherchent, & ils produiſent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq: ils ſont blancs en naiſſant, & l'on voit ſeulement ſur leur peau la naiſſance des piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les ſcarabées, les griſſons, les vers & quelques racines; ils ſont auſſi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, ſous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des rochers, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il eſt jour, mais ils courent ou plutôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hiver.

Les Naturaliſtes ont diſtingué deux eſpeces de *hériſſon*, par des caracteres tirés de la figure du muſeau. Pluſieurs auteurs prétendent que les uns ont le groin d'un cochon, & les autres le muſeau d'un chien: les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoit qu'une ſeule. Le muſeau a en effet quelque rapport au groin de cochon & au muſeau du chien: c'eſt ſans doute ce qui a donné lieu à la diſtinction des deux prétendues eſpeces de *hériſſon*. On trouve cet animal par-tout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hiſt. nat. gén. & part. à l'article du* hériſſon, *tome VIII. pag.* 28 *& ſuiv. Voyez* QUADRUPEDE.

HÉRISSON *de mer*, (*Hiſt. nat. Ichtiol.*) genre de poiſſon de figure différente, ſelon les diverſes eſpeces. Ses caracteres ſont qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui ſert de bouche, & l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures ſont placées différemment en diverſes eſpeces.

Les Naturaliſtes doutent s'il faut mettre ces ſortes de poiſſons dans la claſſe des cruſtacées ou des teſtacées. Pline nomme leur peau raboteuſe indifféremment des noms de *croute* & de *coquille*: la plûpart des modernes les tangent parmi les cruſtacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plûpart des poiſſons à coquille n'en ont point; mais nous ignorons encore ſi toutes ces ſortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en ſoit, l'*hériſſon de mer*, comme l'*hériſſon* de terre, tire ſon nom des épines dont il eſt couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus*, *ericius marinus*, *cardinus marinus*, *erinaceus marinus*, *echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *chataigne de mer*, & avec aſſez de raiſon. En effet, il ne reſſemble pas ſeulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il eſt armé, il leur reſſemble encore par ſa figure convexe. Le nom d'*ourſin* qu'on lui donne ſur les côtes de Provence, eſt moins juſte; car on n'apperçoit aucune reſſemblance entre le poil des ourſins & les pointes des *hériſſons*.

Pluſieurs de ces eſpeces ſont décrites ou repréſentées dans Jonſton, *exang.* 30. Aldrovand. *de exang.* 403. Bellon, *de aquat.* 384. Charleton, *exerc.* 62. Gefner, *aquatil.* 350. Liſter, *hiſt. anim. angl.* 169. & 222. *tab.* 7. n°. 23. Morton, *nortk.* 231. *tab.* 10. *fig.* 3. Plot, *hiſt. oxon.* 107. *tab.* 5. n°. 5. Langius, *hiſt. lap.* 124. *tab.* 35. Klein, *echinod*, 17. *tab.* 2. C. D. Mais M. de Réaumur a fait un travail plus utile; il s'eſt attaché le premier à nous donner une idée exacte du ſquelette de l'animal, qui eſt un fort bel ouvrage, & à développer la méchanique ſinguliere de ſon mouvement progreſſif: c'eſt le ſujet d'un mémoire curieux de cet illuſtre naturaliſte, imprimé dans le *recueil de l'académie des Sciences, année* 1712. & dont voici le précis.

L'*hériſſon de mer* eſt couvert d'une peau dure, raboteuſe, hériſſée tout-autour d'épines fortes & piquantes, qui lui ſervent de jambes. Sur nos côtes il eſt gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ſes piquans. Il paroît tout d'une piece, car à peine ſa tête peut-elle être diſtinguée de ſon corps. La partie par où il ſe nourrit, c'eſt-à-dire ſa bouche, eſt deſſous, & celle par où les anciens diſent qu'il vuide ſes excrémens, eſt vis-à-vis en-deſſus.

Digitized by Google

en-deſſus. Il a cinq dents creuſes & une petite langue. Son ventre eſt diviſé en cinq parties, qui ſemblent pluſieurs ventres ſéparés.

On le trouve ſur les bords de la mer, où il ſe retire, quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête ; ce qui a fait dire, qu'il étoit un prognoſtic d'un orage prochain. Les matelots mangent ſa chair & ſes œufs, c'eſt tout l'uſage qu'on en retire ; car quant à ſes propriétés médicinales, rapportées par Dale d'après Dioſcoride, perſonne n'y ajoute la moindre foi.

Son ſquelette eſt un corps oſſeux, dont la figure approche fort de celle d'une portion de ſphere creuſe, ou de celle d'un moule de bouton qui ſeroit creux. Il a de même une ouverture ſur la partie la plus élevée de ſa convexité, par laquelle Ariſtote aſſure que l'animal jette ſes excrémens. Sur la ſurface oppoſée à cette ouverture, ou ſur la ſurface qui repréſente la ſurface plane du moule, & qui ici eſt un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'eſt cette derniere ouverture qui eſt la bouche de l'*hériſſon*.

La ſurface intérieure de ce ſquelette eſt raboteuſe, ou marquée de diverſes éminences, de diverſes petites inégalités, mais diſpoſées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles ſphériques iſoceles, qui ont leur ſommet à l'ouverture ſupérieure, & leur baſe à l'inférieure ; il y en a cinq grands, & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles ſont égaux entr'eux, & ſéparés les uns des autres par une petite bande qui eſt auſſi triangulaire, au lieu que les triangles ſont hériſſés de diverſes éminences ; chaque petite bande eſt percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traverſent l'épaiſſeur du ſquelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyſe, reſſemble à une mammelle qui a ſon mammellon ; c'eſt ſur chacune de ſes petites apophyſes que ſont poſées les baſes des épines des *hériſſons*. Le nombre de ces apophyſes, ou ce qui revient au même, celui des épines eſt prodigieux ; M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent ; mais comme il y en a d'extrêmement petites, il n'eſt guere poſſible de les compter d'une maniere ſûre ; le nombre des petits trous qui ſont ſur les bandes qui ſéparent les triangles, eſt auſſi très-conſidérable ; M. de Réaumur en a compté environ treize cent, nombre qu'il eſt bon de ſavoir, pour connoître combien l'*hériſſon* a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes reſſemblent aux cornes de limaçons.

Chacune de ces cornes tire ſon origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naiſſance à une corne ; elles ne ſont preſque ſenſibles que lorſque l'animal eſt dans l'eau, encore ne ſont elles ſenſibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir ſeulement quelques-unes de celles qui ſont du côté vers lequel il avance ; ſi au contraire il eſt en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre : il applique leur extrémité contre ce corps, il les y colle ſi fortement, que, ſi on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement ſans caſſer une partie de celles qui l'attachoient ; enfin elles ceſſent preſque entierement d'être viſibles, lorſqu'on le tire de l'eau ; il les affaiſſe & les replie ſur elles-mêmes, de ſorte que l'on ne voit plus que leurs extrémités, qui ne ſauroient être connoiſſables qu'à ceux qui les ont obſervés pendant que les cornes étoient gonflées, alors les bouts des cornes ſont cachés entre les baſes des épines, au lieu qu'ils ſurpaſſent leurs pointes lorſque l'*hériſſon* les allonge.

L'appareil, avec lequel eſt formé un ſi petit animal, eſt quelque choſe de bien merveilleux. Voilà treize cent cornes qu'il a ſeulement pour ſe tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut ſe ſervir pour marcher : celles dont il fait l'uſage le plus ordinairement, ſont aux environs de ſa bouche ; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui ſont les plus proches & celles qui ſont les plus éloignées de celui vers lequel il s'eſt déterminé d'aller, lui ſervent en même tems ; il ſe retire avec ſes premieres, & ſe pouſſe avec les ſecondes ; il n'eſt pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

L'*hériſſon* porte les plus proches le plus loin qu'il peut de ſa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu ; & au contraire il approche de ſa bouche, ou du deſſous de ſa baſe, la pointe des épines les plus éloignées ; d'où il eſt clair que lorſqu'il fait effort enſuite pour ramener à ſoi les premieres, ou les tirer vers le deſſous de ſa baſe, & qu'il fait en même tems un autre effort pour relever les dernieres, ou les éloigner du deſſous de ſa baſe, il tire & pouſſe ſon corps en avant par ces deux efforts.

Tel eſt le mouvement progreſſif de l'*hériſſon*, lorſqu'il marche la bouche en bas : mais on voit en même tems que quand il marche la bouche en haut, tout doit ſe paſſer d'une ſemblable maniere. Enfin il paroît qu'il peut marcher non-ſeulement étant diſpoſé des deux manieres précédentes, mais encore dans une infinité d'autres poſitions, dans leſquelles la ligne qui paſſe par le centre des ouvertures où ſont la bouche & ſon anus, eſt ou parallele, ou inclinée à l'horiſon ſous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces ſituations, c'eſt-à-dire ſi la poſſibilité en eſt démontrée, combien alors faut-il de muſcles pour faire mouvoir en tous ſens & ſéparément deux mille cent épines, & treize cent jambes ou cornes ! Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progreſſif des *hériſſons*, ce ſont les épines dont ils ſe ſervent pour marcher. M. de Réaumur s'en eſt convaincu dans des circonſtances où il n'étoit pas poſſible de s'y méprendre : non-ſeulement il les a vû ſe mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vaſes où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conſéquent très-facile de les obſerver ; mais ayant mis même ces animaux ſur ſa main, il leur a vû exécuter le mouvement progreſſif avec leurs épines. (*D. J.*)

HÉRISSON, (*Art milit.*) dans la guerre des ſiéges eſt une groſſe poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler ſur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les *hériſſons* ſont ſoutenus par des chaînes ou des cordes, de maniere que ſi le canon en rompt une, ils ſont retenus par les autres. On les fait rouler ſur les breches par le moyen de rouleaux. Ils cauſent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant ſur lui lorſqu'il monte à l'aſſaut.

L'*hériſſon foudroyant* eſt une eſpece de barril foudroyant, hériſſé de pointes par le dehors : on le fait mouvoir ſur deux roues par le moyen d'une piece de bois qui le traverſe & qui ſert d'aiſſieu aux roues. *Voyez* BARRIL FOUDROYANT. (*Q*)

HÉRISSON, (*méchan.*) c'eſt une roue dont les rayons aigus ſont plantés directement ſur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. *Voyez* LANTERNE. Il y a des *hériſſons*

Digitized by Google

dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres. *Voyez dans nos Planches la machine à friser les étoffes.*

HÉRISSON FOUDROYANT. Les *artificiers* appellent ainſi une machine hériſſée de pointes par le dehors, & chargée de compoſition par le dedans; il ſert à défendre les breches & les retranchemens.

HÉRISSONNÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ne ſe dit que d'un chat ramaſſé & accroupi.

HÉRITAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie ordinairement une terre, maiſon, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des *héritages*, parce qu'ils ſe tranſmettent par ſucceſſion.

Héritage ſe prend quelquefois pour ſucceſſion.

Dans certaines coûtumes, *héritage* ſignifie un propre ancien. (*A*)

HÉRITIER, ſ. m. (*Juriſprudence*) eſt en général celui qui ſuccede à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des *héritiers* qui ne ſuccedent qu'à certains biens, tels que les *héritiers* particuliers, les *héritiers* des propres, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les ſubdiviſions de cet article.

Il y a auſſi certains droits qui ſont tellement perſonnels, qu'ils ne paſſent point du défunt à l'*héritier*.

L'engagement que contracte un majeur en ſe portant *héritier* eſt irrévocable, de maniere que quand il ſe dépouilleroit enſuite des biens, il demeure ſujet aux charges de la ſucceſſion; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, eſt regardé comme un *héritier* qui vend ſes droits ſucceſſifs.

L'engagement de l'*héritier* eſt univerſel, & s'étend à tous les droits actifs & paſſifs du défunt.

Il eſt auſſi indiviſible, c'eſt-à-dire que chaque *héritier* ne peut accepter la ſucceſſion pour partie, & y renoncer pour le ſurplus.

L'*héritier* eſt reputé tel du moment de la mort de celui auquel il ſuccede.

Il y a des *héritiers* appellés par la loi, & d'autres par teſtament; quand il y en a pluſieurs appellés concurremment ſans fixer leurs parts, ils ſuccedent par égales portions.

Toute perſonne peut être *héritier* en vertu de la loi ou du teſtament qui l'appelle, pourvû qu'elle n'ait point en elle de cauſe d'incapacité.

Les enfans morts nés ne ſont point capables de ſuccéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, ſont habiles à recueillir les ſucceſſions ouvertes dans l'intervalle de leur naiſſance à leur décès.

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab inteſtat*, mais ils peuvent être inſtitués *héritiers* par teſtament.

Les aubains ſont incapables de toute ſucceſſion.

Il en eſt de même des religieux profès, & des perſonnes qui ſont condamnées à quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a pluſieurs cauſes pour leſquelles l'*héritier* eſt réputé indigne de ſuccéder; ſavoir, lorſqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'*héritier* préſomptif, ou même ſeulement s'il a quelque part à ſa mort, quand ce ne ſeroit que par négligence; s'il attente à ſon honneur; ſi, depuis le teſtament, il ſurvient entre le teſtateur & l'*héritier*, par lui inſtitué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puiſſe faire préſumer un changement de volonté de la part du teſtateur; ſi l'*héritier* a conteſté l'état du défunt; s'il ne pourſuit pas la vengeance de ſa mort; s'il traite de ſa ſucceſſion de ſon vivant & à ſon inſçu; s'il l'a empêché de faire un teſtament; enfin s'il a prêté ſon nom pour un fidei-commis tacite.

Si la cauſe d'indignité ne ſubſiſte plus au tems de la mort du défunt, l'*héritier* n'eſt pas exclus; par exemple, ſi après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques perſonnes qui ne peuvent avoir d'*héritiers* proprement dits, ſoit *ab inteſtat*, ou teſtamentaires; tels ſont les aubains & ceux qui ſont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour *héritiers ab inteſtat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'*héritiers ab inteſtat*.

Lorſque le fiſc ſuccede par droit d'aubaine, bâtardiſe, déshérence, confiſcation, il n'eſt pas véritablement *héritier*.

Les droits attachés à la qualité d'*héritier* ſont de délibérer s'il acceptera la ſucceſſion, ou s'il y renoncera; & en cas d'acceptation de la ſucceſſion, d'en recueillir les biens; en cas de renonciation, il ceſſe de jouir des droits attachés à la qualité d'*héritier*: il peut accepter la ſucceſſion purement & ſimplement ou par bénéfice d'inventaire; dans ce dernier cas, on l'appelle *héritier bénéficiaire*.

L'*héritier* peut faire réduire les legs & les fideicommis, lorſqu'ils ſont exceſſifs. *Voyez* QUARTE FALCIDIE & QUARTE TRÉBELLIANIQUE.

Il eſt libre à l'*héritier* qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en diſpoſer comme bon lui ſemble; il la tranſmet auſſi à ſon *héritier*, lorſqu'il n'en a pas diſpoſé autrement.

Il y a des biens qui ſont tellement affectés aux *héritiers* du ſang, que l'on ne peut en diſpoſer à leur préjudice en tout ou partie ſelon les coûtumes. *Voyez* HERITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les *héritiers* ont entr'eux pluſieurs droits reſpectifs, tels que celui de ſe demander partage, & l'obligation de ſe garantir mutuellement leurs lots; tels ſont auſſi le droit d'accroiſſement & celui d'obliger ſon cohéritier en ligne directe de rapporter à la ſucceſſion ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient *héritier* par l'adition d'hérédité, & cette adition ſe fait ou en prenant qualité d'*héritier*, ou s'immiſçant dans les biens.

Les engagemens de l'*héritier* ſont en général d'acquitter toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, ſubſtitutions & fidei-commis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit, l'*héritier* n'eſt jamais tenu d'en ſupporter la peine, ſi ce n'eſt la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. A l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'*héritier*, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'*héritier* pur & ſimple eſt tenu des dettes indéfiniment; l'*héritier* bénéficiaire n'en eſt tenu que juſqu'à concurrence de ce qui l'amende de la ſucceſſion.

Lorſqu'il y a pluſieurs *héritiers*, chacun eſt tenu des dettes perſonnellement pour ſa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres regles qui concernent cette matiere, ſe trouveront expliquées dans les ſubdiviſions ſuivantes, & aux mots PROPRES, §SUCCESSION. (*A*)

HERITIER AB INTESTAT *ou* LÉGITIME, eſt celui qui eſt appellé par la loi à recueillir une ſucceſſion; on l'appelle *ab inteſtat* par abréviation du latin, *ab inteſtato*, pour dire que c'eſt celui qui recueille la ſucceſſion, lorſque le défunt n'a point fait de teſtament, & n'a point inſtitué d'autre *héritier*. *Voyez* HERITIER TESTAMENTAIRE.

HERITIERS DES ACQUÊTS, eſt le plus proche parent qui eſt appellé à la ſucceſſion des meubles & acquêts. *Voyez* HERITIER DES PROPRES. (*A*)

HERITIER BÉNEFICIAIRE *ou* PAR BÉNEFICE D'INVENTAIRE, eſt celui qui n'accepte la ſucceſſion qu'après avoir fait bon & fidele inventaire, & avec

Digitized by Google

déclaration qu'il n'entend accepter la succession qu'en cette qualité d'*héritier bénéficiaire*.

Le *bénéfice d'inventaire* commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des soldats qui se trouvoient engagés dans une hérédité onéreuse, auxquels il accorda le privilege que leurs propres biens ne seroient pas sujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilege fut ensuite étendu à tous *héritiers* testamentaires & *ab intestat*, par l'empereur Justinien en la loi *famus*, au code *de jure deliberandi*. Pour en jouir, il faut que l'*héritier* fasse bon & fidele inventaire, qu'il fasse vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de *bénéfice d'inventaire*, & qu'il les fasse entériner par le juge du lieu où la succession est ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'est pas besoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du *bénéfice d'inventaire*.

Quelques édits burfaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit aussi des lettres pour se porter *héritier bénéficiaire*. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire intimer les inventaires par extrait, ensemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de se porter *heritier bénéficiaire*; & l'on fait payer pour cette intimation le même droit que pour les lettres de *bénéfice d'inventaire*.

Ce que l'on entend par *bénéfice d'inventaire* est le privilege qu'a l'*héritier*, qui a accepté sous cette condition, de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'est-à-dire des forces de la succession, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépensé.

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire jusqu'à concurrence des biens.

Il a aussi l'avantage de ne point confondre ses créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la succession à l'effet de retenir par lui les biens de la succession jusqu'à concurrence de ses créances, selon l'ordre de ses privileges & hypotheques : mais en exerçant ainsi ses créances, il ne cesse pas pour cela d'être heritier ; car la qualité d'*héritier* même *bénéficiaire* prise par un majeur, est un caractere indélébile, & c'est mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'usage de faire renoncer l'*héritier bénéficiaire* pour exercer ses créances, & de faire créer un curateur à la succession vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'*héritier*, & de défendre à la liquidation de ses créances. Du reste, l'*héritier bénéficiaire* demeure toujours héritier ; il lui suffit, sans renoncer, de préfenter son compte aux créanciers, & de faire voir qu'il abforbe par ses créances tout ce qu'il a eu de la succession, ou du moins de retenir ce qui est nécessaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le surplus aux créanciers ; s'il survenoit ensuite du bénéfice dans la succession, il ne laisseroit pas d'appartenir à l'*héritier bénéficiaire*.

Quoique l'*héritier bénéficiaire* ne confonde pas ses créances, il faut pourtant observer qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il seroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coûtumiers, l'héritier pur & simple exclut l'*héritier bénéficiaire* en succession collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au parlement de Paris, l'*héritier bénéficiaire*, qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainsi ordonné : dans la plûpart des autres parlemens, il les doit toujours en son nom : au parlement de Grenoble, on juge qu'il ne les doit pas en son nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des creanciers. *Voyez* Le Brun, *des successions*, *liv. 3. ch. 4.* (*A*)

COHÉRITIER, *voyez à la lettre* C.

HÉRITIER COLLATÉRAL, est celui qui n'est pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale : tels sont les freres & sœurs, oncles & tantes, neveux & nieces, cousins & cousines du défunt. *Voyez* COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. (*A*)

HERITIER CONTRACTUEL, est celui qui succede en vertu d'un contrat, c'est-à-dire d'une institution d'héritier faite par contrat de mariage ou autre. *Voy.* SUCCESSION CONTRACTUELLE. (*A*)

HERITIER CONVENTIONNEL, est la même chose qu'*héritier contractuel*. (*A*)

HERITIER DIRECT, signifie quelquefois celui qui succede en ligne directe, comme sont les enfans & petits-enfans, & les ascendans ; & en ce sens, les *héritiers directs* sont opposés aux *héritiers collatéraux*.

On entend quelquefois par *héritier direct* celui qui recueille directement la succession, à la différence de l'*héritier fidéicommissaire*, auquel l'*héritier* grevé est chargé de remettre l'hérédité. (*A*)

HERITIER DE DROIT, est celui qui est appellé par la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires, qui sont appellés par la volonté de l'homme. (*A*)

HERITIER ÉLU, est celui qui est choisi par l'*héritier* grevé, lorsqu'il avoit le pouvoir de choisir entre pluſieurs perſonnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. (*A*)

HERITIER ÉTRANGER, *extraneus*. On apelloit ainsi chez les Romains tous *héritiers* qui n'étoient point *héritiers* nécessaires, comme les esclaves du defunt, ni *héritiers* siens & nécessaires, *sui & necessarii*, comme les enfans du défunt, qui étoient en sa puissance au tems de la mort ; il étoit libre aux *héritiers étrangers* d'accepter la succession ou d'y renoncer, au lieu que les *héritiers* nécessaires & ceux que l'on appelloit *sui & necessarii*, étoient obligés de demeurer *heritiers*. *Voyez* le §. *cæteri* 3. aux *Inſtit. de hæred. qualit.* & ci-après HERITIER NÉCESSAIRE, HERITIER SIEN, HERITIER VOLONTAIRE. (*A*)

HERITIER FIDEICOMMISSAIRE, est celui auquel un *héritier* grevé de fideicommis est tenu de remettre l'hoirie dans le tems & sous les conditions portées au testament. *Voyez* FIDEICOMMIS & HERITIER FIDUCIAIRE & SUBSTITUTION. (*A*)

HERITIER FIDUCIAIRE, est en général celui qui est chargé de remettre l'hoirie à une autre personne ; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui sont inſtitués uniquement pour avoir l'adminiſtration des biens de l'hoirie jusqu'à la remiſe d'icelle, & à la charge de la remettre en entier sans pouvoir faire aucune détraction de quarte ; il est assez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'inſtituent l'un l'autre *héritier* à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entre eux que l'*héritier* voudra choisir au tems du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelque autre tems fixé par le testament. On peut auſſi inſtituer un autre parent pour *héritier fiduciaire*. L'*héritier fiduciaire* est tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie au fideicommissaire, ou à ceux qui le repréſentent. *Voyez* FIDEICOMMIS, & *les décisions de droit de* Fromental *au mot* FIDEICOMMIS. (*A*)

HERITIER GREVÉ, est un *héritier* inſtitué par testament ou par contrat de mariage, lequel est grevé de ſubſtitution envers quelqu'un. *Voyez* FIDEICOMMIS & SUBSTITUTION. (*A*)

HERITIER INSTITUÉ, est celui qui est appellé par testament ou par une inſtitution contractuelle. *Voyez*

Digitized by Google

INSTITUTION D'HÉRITIER &, INSTITUTION CONTRACTUELLE. (*A*)

HERITIER AB INTESTAT, *voyez ci-devant la premiere subdivision de cet article.*

HERITIERS IRRÉGULIERS, sont certaines personnes qui recueillent les biens d'un défunt comme successeurs extraordinaires, & non comme *héritiers* naturels, tels que le roi & les seigneurs, lorsqu'ils succedent par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation : tels sont aussi les mari & femme, qui succedent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorsqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea*.

HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est appellé par la loi ; cette qualité est opposée à celle d'*héritier* instituë ou testamentaire. (*A*)

HERITIER MATERNEL, est le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenus au défaut de ce côté, suivant la régle *paterna paternis, materna maternis. Voyez le tr. des propres* de Renusson, *ch. ij. sect. 9.* (*A*)

HERITIER DES MEUBLES ET ACQUETS, est le plus proche parent du défunt qui succede à tous ses meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous ses acquêts ; c'est-à-dire à tous les immeubles qui ne sont pas propres. L'*héritier des meubles & acquêts* peut aussi être *héritier* des propres de sa ligne, quand il est en même tems le plus proche par cette ligne. (*A*)

HERITIER MOBILIAIRE, est celui qui recueille la succession des meubles ; dans quelques coûtumes, il est tenu d'acquitter toutes les dettes. (*A*)

HÉRITIER NATUREL, est celui qui est appellé par la loi, & non par aucune disposition de l'homme. (*A*)

HERITIERS NÉCESSAIRES étoient chez les Romains les esclaves instituës par leurs maîtres, qui, en les nommant *héritiers*, leur laissoient aussi la liberté. On les appelloit *nécessaires*, parce qu'étant instituës, il falloit absolument qu'ils fussent *héritiers*, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'*héritiers nécessaires* ; tout *héritier* préfomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. *Voyez* §. 1. aux *Instit. quibus ex causs manumittere non licet*, & au tit. *de hæredum qualitate*, & *le code de necessariis sensis instit. Voyez ci-après* HÉRITIERS SIENS. (*A*)

HERITIER NOMMÉ *ou* ÉLU se dit ordinairement de l'*héritier fideicommissaire*, qui est nommé par l'*héritier fiduciaire* lorsque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre pluſieurs personnes celle qu'il jugeroit à propos. (*A*)

HERITIER PARTICULIER, est celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'est *héritier* que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'est instituë *héritier* qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. L'*héritier particulier* est opposé à l'*héritier* universel.

HERITIER PATERNEL, est celui qui est le plus proche parent du côté paternel, & qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'*héritier* maternel prend les biens maternels. *Voyez ci-devant* HERITIER MATERNEL. (*A*)

HERITIER PORTIONNAIRE, est celui qui ne recueille pas l'universalité des biens, mais seulement une partie, soit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'est la même chose qu'*héritier* particulier. (*A*)

HERITIER POSTHUME, est celui qui est né depuis le décès du défunt *de cujus bonis* ; mais qui étoit déjà conçu au moment de l'ouverture de la succession. *Voyez* POSTHUME. (*A*)

HÉRITIER PRÉSOMPTIF, est celui qui est en degré auquel on peut succeder, & que l'on présume qui sera *héritier* : on lui donne cette qualité, soit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la succession, jusqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'*héritier*, ou renoncé. (*A*)

HERITIER PRINCIPAL, est celui d'entre pluſieurs *héritiers* qui est le plus avantagé, soit par le bénéfice de la loi & de la coûtume, soit par les dispositions des pere, mere, ou autres, de la succession desquels il s'agit.

La coûtume de Poitou, *art. 215 & 289*, appelle le fils aîné *héritier principal*.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les pere & mere mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & *principal héritier*.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'*héritier principal*, dans les coûtumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coûtumes on ne peut disposer des biens que l'*héritier* marié comme *héritier principal* doit avoir en cette qualité ; on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coûtume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux ; ce n'est qu'une institution d'*héritier* dans la portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres *héritiers* à titre gratuit & universel ; on peut pourtant rappeller les autres *héritiers* au droit naturel & commun des successions. *Voyez le traité des conventions de succeder*, par Boucheul. (*A*)

HERITIER DES PROPRES, est celui qui est appellé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux ; il y a l'*héritier* des propres paternels, & l'*héritier* des propres maternels. *Voyez* PROPRES & SUCCESSION. (*A*)

HERITIER PUR ET SIMPLE, est celui qui accepte la succession, ou qui fait acte d'*héritier* sans prendre les précautions nécessaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* HERITIER BÉNÉFICIAIRE. (*A*)

HERITIER DU SANG *ou* HERITIER LÉGITIME, est celui qui est du même sang que le défunt, & qui vient à la succession en vertu de la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires qui viennent en vertu de la disposition de l'homme. (*A*)

HERITIERS SIENS ET NÉCESSAIRES, *sui & necessarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits-enfans du défunt qui étoient en sa puissance au tems de son décès. On les appelloit *sui*, *siens*, parce qu'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires préfomptifs de ces biens dès son vivant : on les appelloit aussi *necessarii*, parce que, suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer *héritiers* ; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient instituës *héritiers*, lesquels étoient aussi *héritiers nécessaires*, mais non pas *héritiers siens* : ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient *héritiers* volontaires : parmi nous il n'y en a plus d'autres. *Voyez* le §. 1. & 2. *aux instit. de hæred. qualit.* la loi *in suis ff. de liberis & posthumis hæred. instit.* & *ci-devant* HERITIER NECESSAIRE. (*A*)

HERITIER SIMPLE dans certaines coûtumes, se dit pour *héritier* pur & simple. *Voyez Artois, Berry, Nivernois & Sedan.* (*A*)

HERITIER SUBSTITUÉ, est celui qui recueille la succession au défaut d'un autre qui est le premier institué. *Voyez* FIDEI-COMMIS, HERITIER INSTITUÉ & SUBSTITUTION. (*A*)

HERITIER TESTAMENTAIRE, est celui qui est institué par testament ; on l'appelle ainsi pour le di-

Digitized by Google

ſtinguer des *héritiers* légitimes qui ſont appellés par la loi, & des *héritiers* contractuels qui ſont inſtitués par un contrat entre-vifs. *Voyez* HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT. (*A*)

HÉRITIER VOLONTAIRE, eſt celui qui eſt libre d'accepter la ſucceſſion ou d'y renoncer; il y avoit chez les Romains des *héritiers* néceſſaires, & d'autres *volontaires*, qu'on appelloit auſſi *héritiers étrangers*; parmi nous tous *héritiers* ſont *volontaires*. *Voyez ci-devant* HÉRITIER NÉCESSAIRE & HÉRITIERS SIENS & NÉCESSAIRES. (*A*)

HÉRITIER UNIVERSEL, eſt celui qui ſuccede à tous les biens & droits du défunt, ſoit en vertu de la loi ou de la diſpoſition de l'homme; il eſt oppoſé à *héritier* particulier, lequel ne recueille qu'une portion de biens. (*A*)

HERMANE, ſub. fém. (*Hiſt. nat. bot.*) *hermania*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & diſpoſés en rond; le calice eſt circulaire & compoſé d'une ſeule feuille; il en ſort un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit arrondi; il s'ouvre en cinq pieces, il eſt divité en cinq loges, & il renferme de petites ſemences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Les Botaniſtes hollandois cultivent dans leurs jardins pluſieurs eſpeces de ce genre de plante; ils en mettent des rejettons dans une couche de terre légere, qu'ils arroſent & abritent pendant une couple de mois, juſqu'à ce qu'ils ayent pris racine; enſuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils expoſent en plein air, avec les myrthes & le géranium, juſqu'à la mi-Octobre; alors ils les placent dans l'endroit de la ſerre le moins chaud, & dans lequel ils puiſſent avoir de l'air frais; ils les arroſent ſouvent & les changent de pots aux mois de Mai & de Septembre, pour empêcher leurs racines de ſe matter.

Cette plante par une telle culture, fournit au commencement du printems une grande quantité de tres-belles fleurs; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être ſemée dans une couche un peu chaude; & quand la jeune plante a pouſſé, on la tranſplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches ſemblables pour avancer ſon enracinement; enfin, on l'endurcit par degrés à l'air de l'été, après quoi l'on eſt sûr de ſes ſuccès. (*D. J.*)

HERMANSTAD, (*Géog.*) *Cibinium*, grande ville de Hongrie, capitale de la Tranſylvanie, & la réſidence du prince de Tranſylvanie; elle eſt ſur la riviere de Cebin, à 12 de nos lieues E. de Weiſſembourg, 36 N. O. de Tergowiſk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. *Long.* 43. *lat.* 46. 23. (*D. J.*)

HERMANUBIS, ſub. maſc. (*Antiquit.*) c'eſt-à-dire Mercure & Anubis joints enſemble; divinité égyptienne, dont la ſtatue repréſentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans la main. La tête de chien ou d'épervier, ſont les ſymboles d'Anubis, conſidéré comme grand chaſſeur en fauconnerie ou en vénerie. Ovide l'appelle en ſa qualité de véneur, *latrator Anubis*; le caducée déſigne Mercure: d'autres fois l'*Hermanubis* eſt vétu en habit de ſénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le ſiſtre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux eſpeces de repréſentations ſur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ſes *recherches curieuſes d'antiquités*. Plutarque parle auſſi de cette divinité bifarre, & quelques mythologiſtes en expliquent les moralités à leur fantaiſie. (*D. J.*)

HERMAPHRODITE, ſ. & adj. (*Anat.*) perſonne qui a les deux ſexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont compoſé du nom d'un dieu & d'une déeſſe, afin d'exprimer en un ſeul mot, ſuivant leur coûtume, le mélange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru préſider à la naiſſance de ce ſujet extraordinaire. Mais ſoit que les Grecs ayent puiſé cette prévention dans les principes de l'Aſtrologie, ou qu'ils l'ayent tirée de la Philoſophie hermétique, ils ont ingénieuſement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien enſuite donner au fils d'un dieu & d'une déeſſe une place honorable; & c'eſt à quoi la fable a continué de prêter ſes illuſions. La nymphe Salmacis étant devenue éperduement amoureuſe du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre ſenſible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un ſeul aſſemblage; Salmacis obtint cette grace, mais les dieux y laiſſerent le type imprimé des deux ſexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux ſexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de pluſieurs peuples, s'il eſt vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les perſonnes qui portoient en elles le ſexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un ſeul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monſtres, qu'on précipitoit dans la mer à Athènes & à Rome dans le Tibre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites*? On pouvoit agiter cette queſtion dans les tems d'ignorance; on ne devroit plus la propoſer dans des ſiecles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais juſqu'à faire des métamorphoſes, des confuſions de ſubſtances, & des aſſemblages parfaits des deux ſexes. Celui qu'elle a donné à la naiſſance, & même peut-être à la conception, ne ſe change point dans un autre; il n'y a perſonne en qui les deux ſexes ſoient parfaits, c'eſt-à-dire qui puiſſe engendrer en ſoi comme femme, & hors de ſoi comme homme, *tanquam mas generare ex alio*, & *tanquam fœmina generare in ſe ipſo*, diſoit un canoniſte. La nature ne confond jamais pour toûjours ni ſes véritables marques, ni ſes véritables ſceaux; elle montre à la fin le caractere qui diſtingue le ſexe; & ſi de tems à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela ſe trouve également vrai pour l'un & l'autre ſexe: que la nature puiſſe cacher quelquefois la femme ſous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce extérieure, cette apparence, n'en impoſe point aux gens éclairés, & ne conſtitue point dans cette femme le ſexe maſculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont paſſé pour femmes, c'eſt certainement par des caracteres équivoques; mais la ſurabondance de vie, ſource de la force & de la ſanté, ne pouvant plus être contenue au-dedans, dans l'âge qui eſt la ſaiſon des plaiſirs, cherche dans cet âge heureux à ſe manifeſter au-dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'eſt ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du tems de Conſtantin, au rapport d'un pere de l'Egliſe. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore apperçues; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir ſauté un foſſé, parut homme à la même heure, & ne ſe trouva plus du ſexe ſous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menſtruel, ne ſont que de véritables filles, dont Colombus dit avoir examiné les parties

Digitized by Google

naturelles internes, ſans y avoir trouvé rien d'eſſentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, ſi ſenſible, qui eſt ſitué à la partie antérieure de la vulve, a preſque toûjours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient un corps aſſez long pour en abuſer. Le même Columbus, dont nous venons de parler, a vû une Bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de ſa pudeur, pour pouvoir, diſoit-elle, recevoir les embraſſemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce ſiecle, étoit une femme qui ſe trouva dans le même cas de la Bohémienne de Columbus; & ce cas eſt moins rare dans les pays brûlans d'Atrique & d'Aſie, que parmi nous.

La fameuſe Marguerite Malaure eût paſſé pour une *hermaphrodite* indubitable, ſans Saviard. Elle vint à Paris en 1693, en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retrouſſé, & ayant tout le reſte de l'habillement de l'homme; elle croyoit elle-même être *hermaphrodite*; elle diſoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux ſexes, & qu'elle étoit en état de ſe ſervir des unes & des autres. Elle ſe produiſoit dans les aſſemblées publiques & particulieres de medecins & de chirurgiens, & elle ſe laiſſoit examiner pour une legere gratification, à ceux qui en avoient la curioſité.

Parmi ces curieux qui l'examinoient, il y en avoit ſans-doute pluſieurs, qui manquant de lumieres ſuffiſantes pour bien juger de ſon état, ſe laiſſerent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inſpiroit, de la regarder comme une *hermaphrodite*. Il y eut même des medecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui aſſurerent hautement qu'elle étoit reellement telle qu'elle ſe diſoit être, & juſtifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en Medecine & en Chirurgie, ſans avoir un grand fonds de connoiſſances ſolides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard ſe trouvant preſque le ſeul homme de l'art qui fût incrédule, ſe rendit aux preſſantes ſollicitations que lui firent ſes confreres de jetter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur préſence. Il ne l'eût pas plutôt vû, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une deſcente de matrice; en conſequence, il réduiſit cette deſcente, & la guérit parfaitement. Ainſi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodiſme* dans ce ſujet, ſe trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de ſa maladie, préſenta au roi ſa requête très-bien écrite, pour obtenir la permiſſion de reprendre l'habit de femme, malgré la ſentence des capitouls de Toulouſe, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodiſme* n'eſt qu'une chimere, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu ces enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, ſont des fables puériles, puiſées dans le ſein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à ſe défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges ſur les parties naturelles, & qu'il a paru quelquefois des ſujets d'une conformation extérieure ſi bizarre, que ceux qui n'ont pû en developper le véritable génie, ſont en quelque façon excuſables.

En 1697, M. Saviard, que je viens de nommer, accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans, dont l'un ne vécut que huit jours, & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cauſe de la ſingularité de ſon ſexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée, ſituée à l'endroit ordinaire avec le gland découvert, au-deſſus duquel le prepuce renverſé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'urethre; il n'y avoit par conſéquent aucune perforation à l'extrémité du gland; elle n'étoit formée que des deux corps caverneux & des tégumens ordinaires; & ces corps caverneux avoient auſſi leurs muſcles érecteurs & accélerateurs.

Son ſcrotum étoit fendu en maniere de vulve; & au-bas de cette fente, il y avoit un trou que l'on auroit pû prendre pour un vagin; l'urine ſortoit par cette ouverture; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres, que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au-deſſous un repli de la peau, qui pouvoit paſſer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes; & il y avoit à côté d'autres rides, que l'on pouvoit regarder comme des veſtiges de nymphes. Enfin, dans chaque côté du ſcrotum ainſi fendu, l'on ſentoit bien diſtinctement un teſticule. Les parties génitales intérieures étoient diſpoſées comme dans les mâles; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice, ni de ſes dépendances, il réſulte que c'étoit un ſujet mâle dont la ſituation de l'urethre étoit changée par un défaut de conformation, qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés, mourut ſix ſemaines après ſa naiſſance, & c'eſt dommage que nous n'ayons pas la deſcription de ſes parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année ſuivante un ſecond enfant d'une femme qu'il accoucha à terme, qui avoit à-peu-près les mêmes défauts à ſes parties génitales, que le précédent. Son urethre étoit fendue depuis l'extrémité du gland, juſqu'à la racine de la verge; ce qui ſéparoit le ſcrotum en deux bourſes, où chacun des teſticules étoit contenu. Le prépuce renverſé au-deſſus du gland, formoit un bourrelet tout ſemblable au ſujet dont on vient de parler; & l'urethre ſortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge, à l'endroit où eſt ſitué l'urethre des femmes. Il s'enſuit de-là, que ce ſujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choiſi ces deux faits de Saviard ſeulement, parce qu'on peut compter ſur ſon témoignage.

Feu M. Petit, medecin de Namur, à qui les Anatomiſtes doivent beaucoup d'obſervations importantes ſur le cerveau, ſur l'œil, & ſur les nerfs, en a donné une très-curieuſe dans *l'Hiſt. de l'acad. des Scienc. ann. 1720*, ſur un *hermaphrodite* intérieur, qu'on me paſſe ce terme. C'étoit un ſoldat, qui ayant été bleſſé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la ſeule curioſité du caractere de ſa bleſſure, fut bien ſurpris de ne point trouver les teſticules dans le ſcrotum; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une eſpece de matrice ou de vagin, & la ſorte d'appareil de parties de la génération qui eſt dans les femmes. Cette eſpece de matrice étoit attachée au col de la veſſie, & par ſon embouchure perçoit l'urethre entre le col & les proſtates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou ſi l'on veut, teſticules maſculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épidydime, & leurs vaiſſeaux déférens.

Enfin, on a vû, on a peint, on a gravé une *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans, n'avoit point eu les regles, n'avoit aucune apparence de gorge naiſſante, ni les hanches auſſi élevées, qu'il auroit convenu au corps d'une fille de ſon âge: je dis *fille*, parce qu'elle avoit été baptiſée du ſexe féminin; car d'ailleurs Paré, dans ſon *traité des Monſtres*, *ch. vij.*

Digitized by Google

p. 1015, rapporte l'hiſtoire de trois ſujets qui avoient été baptiſés & élevés pour filles, & dont les parties de l'homme ſe développerent à l'âge de puberté.

Quoi qu'il en ſoit, la verge de Marie-Anne Drouart, c'étoit ſon nom, recouverte de ſon prépuce, garnie d'un peu de poil à la racine, avoit ſon gland & deux corps caverneux; mais le canal de l'urethre y manquoit pour le paſſage de l'urine; le prépuce laiſſoit une ouverture, qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture ſe terminoit en-bas par un repli aſſez ſemblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui que ſe trouve dans les jeunes vierges. Au-deſſus de ce bouton étoit le trou du canal de l'urethre, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromiſſion du petit doigt; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de teſticules, ſoit dans les aines, ſoit dans ce qui tient lieu de ſcrotum; en un mot, ce ſujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puiſſance d'aucun ſexe.

Voilà les ſeuls faits autentiques de ma connoiſſance ſur la maniere la plus étonnante, dont la nature ſe joue dans la conformation des parties de la génération. Je ſai que pluſieurs écrivains ont publié des traités exprès ſur les *hermaphrodites*. Tel eſt Aldrovandus, dans ſon livre *de Monſtris*, *Bononiæ*, *1642*, *fol.* Caſpar Bauhin, *de Hermaphroditis*; Oſpenheim, 1614, *in-8°*. Jacobus Molierus, *de Cornutis & Hermaphroditis*, *Berolini*, *1708*, *in-4°*. Duval, *traité de l'Accouchement des femmes*, & *des Hermaphrodites*, Rouen, 1612, *in-8°*.

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainſi que les queſtions Medico-legales de Zacchias, Spondanus, *ad annum 1478*, num. 22. Bonacciolus, *de conformatione fœtus*; les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Loſſnagen, & autres ſemblables, dont je ne conſeille la lecture à perſonne. Je recommanderai ſeulement le diſcours de Riolan ſur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais, ce qui vaut encore mieux, c'eſt l'ouvrage publié dernierement à Londres par M. Parſons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois; il eſt intitulé *Parſons's Mechanical, and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites*, London, 1741, in-8°. L'auteur y démontre ſavamment & brievement, que l'exiſtence des *hermaphrodites* n'eſt qu'une erreur populaire. (*D. J.*)

HERMAPHRODITE, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique ton nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'hiſtoire fabuleuſe, fut éperduement aimé de la nymphe Salmacis, dont il mépriſa la tendreſſe; elle l'apperçut un jour qu'il ſe baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occaſion lui parut favorable pour ſatisfaire ſon amour: mais le cœur de cet ingrat reſta glacé; & dans le déſeſpoir où étoit la nymphe, de ne pouvoir faire paſſer juſqu'à lui une partie du feu qui la conſumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du-moins leurs deux corps ne fuſſent jamais ſéparés; ſa priere fut écoutée, & par une étrange métamorphoſe, ils ne devinrent plus qu'une même perſonne. Ovide peint ce changement en ces mots,

Nec fœmina dici,
Nec puer ut poſſent, neutrumque, & utrumque videntur.

Le fils de Vénus obtint à ſon tour, que tous ceux qui ſe laveroient dans la même fontaine éprouveroient le même ſort.

L'explication de cette fable n'eſt pas facile; on fait ſeulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnaſſe, une fontaine célebre, où s'humaniſerent quelques barbares qui étoient obligés d'y venir puiſer de l'eau auſſi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci les rendit non-ſeulement plus polis, mais leur inſpira le goût du luxe de cette nation voluptueuſe; & c'eſt peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de ſexe. Au bout du compte, qu'importe la raiſon? la fable eſt très-jolie. (*D. J.*)

HERMAPOLLON, ſ. m. (*Antiq.*) ſtatue ou figure compoſée de Mercure & d'Apollon, repréſentant un jeune homme avec les ſymboles de l'une & de l'autre divinité, le pétaſe & le caducée, avec l'arc & la lyre. (*D. J.*)

HERMATHENE, ſ. f. (*Antiq.*) figure emblématique, repréſentant ſur une même baſe, Mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec eſt *Athènes*, ſuivant la remarque de Ciceron.

On connoît que des ſtatues miſes ſur des piés quarrés repréſentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs; par exemple, le coq ſous l'aigrette, les ailerons ſur le caſque; un ſein d'homme, & la bourſe, déſignent Mercure; le caſque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques repréſentations d'*hermathenes*, dans ſes *recherches d'antiquités*. On y voit page 98, la forme d'un piédeſtal, ſur lequel eſt la figure de Pallas armée d'un caſque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit aſſez ordinaire de faire des têtes, & des ſacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une préſidoit à l'éloquence, & l'autre à la ſcience, & que l'éloquence ſans érudition, n'eſt qu'un ſon infructueux, comme le ſavoir ſans l'art de le mettre au jour, eſt un tréſor ſouvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes*; il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner ſa maiſon de Tuſculum; *quidquid ejuſdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere. . . quod ad me de hermathenâ ſcribis, ſingulare inſigne hujus gymnaſii, per mihi gratum eſt*, lui mande-t-il enſuite: enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté; *hermathena tua me valde delectat*, lui écrivit-il pour l'en remercier.

Triſtan dans ſon *Comm. hiſt. tom. 1.* a fait graver une médaille fort ſinguliere des Triumvirs, où ſont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle eſt un autel entouré de ſerpens, qui s'élevent au-deſſus, & derriere une aigle romaine ou légionaire; mais Triſtan ne s'eſt pas montré bien habile, en prenant le buſte pour le dieu Terme, & en ſuppoſant conſéquemment, qu'il ſe trouvoit ici trois divinités repréſentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene*, *hermapollon*, *hermanubis*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, &c. ſont des piédeſtaux quarrés ou cubiques, portant l'emblême de Mercure, avec la tête d'une autre divinité ſeulement, & l'on en poſſede encore pluſieurs pour preuve; cependant je penſerois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes enſemble ſur le même piédeſtre, & regardant de différens côtés, comme nous le voyons dans quelques figures antiques, que nous appellons toutes aujourd'hui indiſtinctement, du nom de *janus*. (*D. J.*)

* HERMÉE, ſ. m. (*Chronolog.*) le ſecond mois de l'année des Thébains & des Béotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre mois d'Octobre. C'étoit auſſi le ſecond de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de Novembre.

HERMÉES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès*; on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponeſe, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'iſle de Crete, les

Digitized by Google

maîtres ſervoient leurs eſclaves à table ; cet uſage s'obſervoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les faturnales des Romains. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. 1. p. 896.* vous fournira les détails de la célébration des *hermées*, ſuivant les différens lieux. (*D. J.*)

* HERMODONE *ou plutôt* HARMÉDONE, ſ. f. (*Aſtronom.*) c'eſt dans les anciens une ſuite d'étoiles qui ſortent de la crête de la baleine.

* HERMÉMITHRA, ſ. m. (*Myth.*) ſymbole d'une divinité, compoſée d'un Mercure & d'un Mithra. *Voyez* MERCURE. *Voyez* MITHRA.

HERMEROS, ſ. m. (*Antiq.*) ſtatue compoſée de Mercure & de Cupidon, comme le nom l'indique ; Ἑρμῆς, *Mercure*, & Ἔρως, l'*Amour*. M. Spon a donné la figure d'un *hermeros* dans ſes *Rech. curieuſes d'antiq. p. 98 fig. 14.* C'eſt un jeune garçon dépeint comme on nous repréſente l'amour ; il tient une bourſe de la main droite, & un caducée de la main gauche, qui ſont les deux ſymboles ſous leſquels on a coutume de déſigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages de ſculpteurs, fait mention des *hermérotes* de Tauriſcus. Ce mot d'*hémeros* a été ſouvent donné en ſurnom par les Grecs & par les Romains ; il y en a pluſieurs exemples dans les *inſcriptions* de Gruter. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

HERMES, adj. m. & f. *ou* TERRES HERMES, (*Juriſprud.*) on appelle ainſi certaines terres vacantes & incultes, que perſonne ne réclame. Ces biens appartiennent au ſeigneur haut-juſticier, par droit de deshérence. *Voyez* DESHÉRENCE.

HERMÈS, ſ. m. (*Antiq.*) nom de certaines ſtatues antiques de Mercure, faites de marbre, & quelquefois de bronze, ſans bras & ſans piés. *Hermès* eſt au propre le nom grec de Mercure, & ce nom paſſa à ces ſtatues.

Les Athéniens, & depuis à leur exemple, les autres peuples de la Grece, repréſenterent ce dieu par une figure cubique, c'eſt-à-dire quarrée de tous les côtés, ſans piés, ſans bras, & ſeulement avec la tête. Servius rend raiſon de cet uſage par une fable ; des bergers, ſelon lui, ayant un jour rencontré Mercure endormi ſur une montagne, lui couperent les piés & les mains, pour ſe vanger de quelque tort qu'il leur avoit fait ; ce conte ſignifie peut-être, qu'ayant trouvé quelque ſtatue de ce dieu, ils la mutilerent de cette maniere, & en placerent le tronc à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les ſtatues de Mercure quarrées, ſans piés & ſans bras, & de les placer aux veſtibules des temples & des maiſons ; car dit-il, comme on tenoit à Athènes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité, on faiſoit ſes ſtatues quarrées & cubiques, pour indiquer que la vérité eſt toujours ſemblable à elle-même, de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athènes ; c'eſt qu'ils avoient été inventés dans cette ville, & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès*, les Hipparchies ; Hipparchus, fils de Piſiſtrate, tyran d'Athènes, avoit érigé ceux-ci non-ſeulement dans la ville, mais dans tous les bourgs & villages de l'Attique, & avoit fait graver ſur chacun, différentes ſentences morales, pour porter les hommes à la vertu.

On mit auſſi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays, parce que Mercure, qui étoit le meſſager des dieux, préſidoit aux grands chemins, ce qui lui valut le ſurnom de *Trivius*, du mot *trivium*, qui ſignifie un *carrefour*, & celui de *Viacus*, du mot *via*, chemin, comme le prouvent quelques inſcriptions copiées dans Gruter.

Lorſqu'au lieu de la tête de Mercure, on mettoit la tête d'un autre dieu, comme de Minerve, d'Apollon, de Cupidon, d'Hercule, d'Harpocrate, ou d'Anubis, alors le pilaſtre devenoit un compoſé des deux divinités, dont on réuniſſoit les noms, & qu'on appelloit *hermathenes*, *hermapollon*, *hermeros*, *hermeracle*, *hermiharpocrate*, *hermanubis*. *Voy.* tous ces mots.

On ne ſe contenta pas de repréſenter des dieux ſous ces formes de ſtatues ; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes, pour leſquels Athenes étoit paſſionnée ; le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entr'autres l'*hermès* de Miltiade, avec ces mots, *Miltiadi Athénien*, & on liſoit au-deſſous ces deux vers :

Παντ. Μιλτιάδη ταδε σια ἔργα νικην
Πυρσαι, και Μαραθων, και Αρπης Τεμενος.

Cet *hermès* ayant été depuis tranſporté à Rome, on y grava le diſtique ſuivant, qui en eſt la traduction.

Qui Perſas bello vicit Marathonis in armis,
Civibus ingratis, & patriâ interiit.

Les Athéniens ne priſoient pas moins les *hermès* des hommes illuſtres, que ceux des dieux mêmes ; ils les tailloient comme ceux de Mercure, exactement quarrés, avec des inſcriptions honorables, qui étoient auſſi gravées en lettres quarrées. De-là vient, qu'ils nommoient un homme de mérite, un homme quarré. Nous liſons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accuſation contre Alcibiade, d'avoir mutilé dans une débauche, d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Ciceron, grand amateur de l'antiquité, ayant appris par les lettres d'Atticus, qui étoit à Athènes, qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès*, dont il le vouloit régaler, le preſſe de lui tenir parole, par la réponſe qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit : *Lettre 7. liv. I.* « Vos *hermès* de marbre du mont Pentélicus, » avec leurs têtes de bronze, me réjouiſſent déjà » d'avance ; c'eſt pourquoi vous m'obligerez beau- » coup de me les envoyer avec les ſtatues & les au- » tres curioſités qui ſeront de votre goût, & qui mé- » riteront votre approbation ; tout autant que vous » en trouverez, & tout auſſitôt que votre loiſir vous » le permettra, ſur-tout les ſtatues qui pourront » convenir à mon académie & à mon portique de » Tuſculum, car je ſuis amoureux de toutes ces » choſes. Me blamera qui voudra, je me repoſe ſur » vos ſoins pour ſatisfaire mon goût ». *Liſez* auſſi les *Lettres* 5. 6. & 10.

On voit encore à Rome, des *hermès* ou ſtatues quarrées apportées de la Grece, qui ſoutiennent les têtes de pluſieurs poëtes, philoſophes & cantatrices illuſtres. On en a d'Homere, d'Ariſtote, de Platon, de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, de Thémiſtocle & de pluſieurs autres. Fulvius Urſinus, Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canifius, ont fait graver ces pieces dans leurs portraits des hommes célebres de l'antiquité. M. Spon en a auſſi trouvé dans ſes voyages de Grece, du philoſophe Xénocrate, de Théon, & de quelques autres, dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des ailes à la tête ; ceux qui ont de la barbe, ſont des manieres de Priape ; les femmes ſtériles d'entre le peuple, les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir, eſpérant par-là ſe procurer la fécondité qu'elles deſiroient.

Les Romains empruntent des Grecs l'uſage des *hermès*, qu'ils nommerent *termes*, & qu'ils placerent ſur les grands chemins dans les endroits dangereux, *in triviis & quadriviis*, pour éviter aux voyageurs l'embarras de ſe tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement quarrés, ornés ſur le bas & le corps du pilaſtre, d'inſcriptions qui inſtruiſoient

Digitized by Google

soient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens & protecteurs des chemins, c'est-à-dire de Mercure ou d'Apollon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares viales*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainsi que les pilastres qu'on faisoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort grossièrement taillées. Il s'en trouvoit même plusieurs que des villageois formoient à coups de hache, sans art ni proportions; c'est ce qui a fait dire à Virgile,

Illi falce deas colitur, non arte politus.

De-là vient qu'on comparoit à ces statues informes, les gens lourds & stupides, témoin ce vers de Juvenal,

Nil nisi cecropides, truncoque simillimus hermæ.

Une autre chose rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très-vilaine; c'est qu'ordinairement dans les endroits où ces pilastres étoient dressés, les passans portoient des pierres par religion au pié de ces pilastres, pour les confacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres font appellées par le scholiaste de Nicander, *pierres assemblées à l'honneur des divinités des voyageurs.*

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non-seulement dans les grands chemins d'Italie, mais aussi dans toutes les provinces de l'Empire. Camdden parlant de Mercure, nous dit: *ejus statuæ quadratæ* hermæ *dictæ, olim ubique per vias erant dispositæ.* Cela est si vrai que Surita, dans les *commentaires sur l'itinéraire d'Antonin*, nous a conservé une inscription antique tirée de la ville de Zamora en Espagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilastres. Voici cette inscription:

Deo Mercur. viaco. M. Attilius filonis f. Quirin. filo. Ex voto.

Il n'est pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matiere; c'est en cela que consistoit la mutilation dont Alcibiade fut accusé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette maniere, les anciens pour faire une nouvelle statue, se contentoient quelquefois de changer seulement la tête, en laissant subsister le corps. Nous lisons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. De-là vient sans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes sans corps, & de corps sans têtes.

Au reste, ce n'est pas des *hermès* des Romains, mais de ceux des Grecs, que nous est venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il est vrai qu'en conséquence, on devroit les nommer *hermès* plûtôt que *termes*; car quoique les *termes* que les Romains appelloient *terminé*, fussent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour servir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins; mais notre langue par une crainte servile pour les aspirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. (*D. J.*)

HERMÉTIQUE, (PHILOSOPHIE) c'est le nom le plus honorable de l'Alchimie, ou de l'art de transmuer les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du magistere, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philosophale, &c. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE.

C'est proprement la science, le système de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchimistes les plus modestes ont désigné par le nom de *philosophie hermétique*. Ils ont bien voulu qu'on les distinguât par ce titre spécial, des philosophes vulgaires; c'est-à-dire des plus profonds métaphysiciens, des plus sublimes physiciens; des Descartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchimistes, les initiés, les adeptes prétendent à la possession exclusive de la qualité de philosophes; ils font les philosophes par excellence, les seuls sages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expressions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélées sur la Philosophie du siecle. Ils apprécient avec un mépris froid & sentencieux, les sciences humaines, vulgaires, communes. Ils traitent la leur de surnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grace supérieure, &c. Ils se font fait un jargon mystique, une maniere enthousiastique, sur laquelle ils ne fondent pas moins la supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Cette science est déposée dans cinq ou six mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufresnoy ont dressé la liste; liste qui s'est grossie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de tems-en-tems.

Nous traiterons à l'article *pierre philosophale* de la pratique de l'Alchimie, de l'exécution de la grande merveille que la science promet, du grand œuvre: & nous n'aurons presque dans cet article qu'à discuter la réalité de ses promesses, l'existence de l'art; nous nous occuperons dans celui-ci de ses préceptes écrits, transmis, raisonnés; en un mot de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus instruits, les Alchimistes, les auteurs d'Alchimie eux-mêmes, les *Philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi-bien que les leurs propres, sont très-obscurs. Il est évident que les plus habiles d'entre les Chimistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'Alchimie, n'en ont rien, absolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, savoir les trois supplémens de sa physique souterraine, prouve mon assertion d'une maniere bien évidente, foit par les sens forcés qu'il donne à la plupart des passages qu'il cite, soit par le peu de fruits qu'il a tirés de son immense érudition. En effet Becher, le plus grand des Chimistes, après avoir tiré de tous les *philosophes hermétiques* les plus célebres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation, qu'il considere sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification* (*Voyez* MERCURIFICATION), n'est parvenu par toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont dévancé la théorie. La premiere est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui ont imposé pour une vraie génération. La seconde est sa mine de sable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, & qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui font dûes aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiaux; opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre, qui doit changer son sujet entiérement, absolument, radicalement. *Voyez* PARTICULIER & PIERRE PHILOSOPHALE.

Digitized by Google

Au reſte, ces ouvrages de Becher ſont, malgré ſa magnifique, ſa ſublime théorie, tout auſſi obſcurs que ceux des cent très-célebres alchimiſtes qu'il cite: car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'Alchimie, *ſumma Alchimiæ*, que ſa fin, ſon moyen & ſon principe, ſont le mercure; il avertit qu'on doit bien ſe donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire, qu'il ne s'agit du-tout point de celui-là; que ſon mercure, le mercure des Sages & des Philoſophes, *mercurius ſophicus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *tinctura*, eſt le mercure de l'or: *quod (aurum) totâ ſuâ ſubſtantiâ mercurius eſt, communi mercurio, quoad ſubſtantiam in omnibus ſimilis, ſed quoad qualitates in omnibus ei contrarius: nempè fixus, coctus, calidus, ſiccus, digeſtus, purus, unde qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet.* Il eſt preſque inutile d'ajoûter, & par conſéquent un être imaginaire, dit-on, tout auſſi *arcane* que ce qui eſt le plus gratuitement promis, ou le plus ſoigneuſement caché dans tous les ouvrages hermétiques.

Je penſe avec l'auteur du diſcours hiſtorique ſur la Chimie, imprimé à la tête du cours de Chimie, ſelon les principes de Newton & de Stahl, qu'on ne ſauroit donner une idée plus claire des principes & de la maniere des écrivains alchimiſtes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je fuis l'idée tranſcrit un long paſſage de Riplée, chanoine de Brilingthon. Ce paſſage eſt très-bien choiſi; le voici.

» J'ai promis de donner divers procédés; mais il » faut que j'explique les termes obſcurs. Les Philo- » ſophes ſe ſervent de divers noms; par-là ils ca- » chent leur ſcience à ceux qui en ſont indignes. » Notre pierre eſt une matiere unique. Il y a une » ſubſtance qui porte le nom d'un des ſept jours; elle » paroît vile, mais on en retire une humeur vapo- » reuſe, qu'on nomme *le ſang de lion vert*; de ce ſang » on forme l'eau appellée *blanc d'œuf*, *eau-de-vie*, » *la roſée de Mai*: cette eau donne une terre appel- » lée *ſoufre vif*, *chaux du corps du ſoleil*, *coque d'œuf*, » *cérule*, *arſenic*. L'eau contient l'air, la terre ren- » ferme le feu, l'un & l'autre ſe pourriſſent enſem- » ble: on en peut ſéparer les quatre élémens par la » diſtillation & l'extraction. Mais pour former le » grand élixir, il ſuffit de ſéparer l'eau de la terre, » de calciner la terre, de rectifier l'eau en la fai- » ſant circuler, de la rejoindre enſuite à la terre. » Quand vous lirez dans quelque philoſophe, *pre-* » *nez une telle matiere*, ſouvenez-vous qu'il ne » vous marque que la pierre ou ſes parties. L'arſe- » nic, par exemple, eſt le feu de la pierre, le ſou- » fre l'air, l'huile le feu; l'ammoniac noir diſſout la » terre, le mercure l'eau, & quelquefois le mercure » même, le mercure ſublimé, l'eau exaltée avec ſa » chaux qui ſe doit congeler en ſel. Ce ſel ſe nom- » me *ſalpêtre*, ou *ſoufre de Bacon*. Quand vous lirez, » *prenez du mercure, de l'arſenic, du ſaturne, le* » *lion vert*; ne prenez pas l'argent vif, l'arſenic du » vulgaire, le vermillon, le cuivre & le vitriol. Je » dis la même choſe de l'or & de l'argent; banniſſez » les ſels, les eaux corroſives qui ne ſont pas mé- » talliques. Le deſſein des Philoſophes, c'eſt d'imiter » la nature; ils ont voulu former en peu de tems ce » qu'elle donne en pluſieurs années. Pour faire l'or » & l'argent, ils ont pris une terre rouge & une » terre blanche; ils les joignent juſqu'à-ce qu'elles » ſoient fixes & fuſibles. L'or n'eſt qu'une terre rou- » ge unie à un mercure rouge: l'argent eſt une terre » blanche incorporée à un mercure blanc. On doit » fixer ces mercures dans leur terre, juſqu'à-ce qu'ils » ſoûtiennent toutes ſortes d'épreuves. Il faut qu'un » peu de cette compoſition puiſſe teindre une gran- » de quantité de quelque métal que ce ſoit. Les Phi- » loſophes ne ſe ſont pas ſervi d'or & d'argent pour » cette teinture; c'eſt pour cela qu'ils ont dit qu'elle » ne demandoit pas de dépenſe. La plûpart de ceux » qui cherchent la pierre, travaillent ſur l'or, l'ar- » gent, ou le mercure vulgaire; ils ſe trompent. » L'or & l'argent des Philoſophes ſont renfermés » dans un même corps que la nature n'a pas amené » à ſa perfection. C'eſt dans cette terre blanche ou » rouge que les Philoſophes diſent que la pierre eſt » le lion vert, l'*aſſa fœtida*, la fumée blanche; ils ſe » ſont ſervi de ces noms pour faire illuſion aux » ignorans. Par le lion vert on entend la ſemence » de l'or. L'*aſſa fœtida* ſignifie l'odeur que donne la » matiere impure dans la premiere diſtillation. Le » nom de *fumée blanche* vient des vapeurs blan- » ches qui s'élevent au commencement. Pluſieurs » s'imaginent que la matiere de la pierre eſt dans » les excrémens; ils ſe fondent ſur les Philoſophes » qui diſent qu'elle ſe préſente ſous une forme dé- » lagréable, qu'elle eſt en tout lieu, qu'elle prend » naiſſance entre deux montagnes, qu'on la foule » aux piés, qu'elle vient de mâle, de femelle; » mais ils ſe trompent. Les Philoſophes nous aver- » tiſſent eux-mêmes que ce n'eſt pas dans les matie- » res ſécales qu'il faut chercher la pierre.

» Il ſe préſente ici une difficulté, ſuivant ce que » nous venons de dire. Ce n'eſt pas dans l'or & l'ar- » gent qu'il faut chercher la pierre: cependant les » Philoſophes nous diſent ailleurs que la pierre n'eſt » pas dans des matieres d'un genre différent; ils en- » tendent par-là ſeulement, qu'elle vient du pre- » mier principe, c'eſt-à-dire de la chaleur naturelle » ou végétable. Si l'on ne connoit pas cette chaleur » qu'on a nommée *ventre de cheval*; *fux humide*, *fu-* » *mier*, c'eſt en vain qu'on travaillera ».

On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchimiſtes, dont l'ouvrage ait été imprimé, Morien, romain, hermite de Jéruſalem, de qui Boerhaave a dit qu'il avoit écrit *caſtiſſimè*, c'eſt-à-dire ſans-doute, *ſincerement*; & qu'il étoit compté parmi les auteurs *puriſſimos*, c'eſt-à-dire apparemment les moins défigurés par les copiſtes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'eſt ſon dernier chapitre qui contient l'expoſition des matériaux, *ſpecierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les Philoſophes qui l'ont précédé ont caché ces eſpeces ſous différens noms, pour que ceux qui chercheroient ce magiſtere *indignement*, fuſſent induits abſolument en erreur. Il explique enſuite chaque nom myſtérieux par des noms connus; & il ajoûte: » Quoique le vrai nom des eſpeces ſoit ré- » vélé, laiſſez-les ſous chercher toutes les autres » choſes néceſſaires à ſavoir pour la confection de » ce magiſtere, & s'égarer en les cherchant, parce » qu'ils ne parviendront à l'effectuer que quand le » ſoleil & la lune ſeront réduits en un même corps; „ ce qui ne peut arriver ſans le précepte divin „.

De ſorte que, de l'aveu même des *philoſophes hermétiques*, ou les noms des matieres ſont cachés, ou bien interprétés d'une maniere illuſoire ou inutile. Leurs procédés ne ſont jamais mieux voilés que lorſqu'ils paroiſſent expoſés le plus nuement: car lorſque toutes les matieres, toutes les opérations & tous les produits ſont des choſes connues, il eſt unanimement avoué que ces choſes connues ſont des emblèmes de choſes cachées. Les *philoſophes hermétiques* écrivent donc très-obſcurement à deſſein, par état, par eſprit de corps; ils en font profeſſion.

Il faut diſtinguer ces auteurs en deux claſſes; les écrivains d'Alchimie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie Chimie, n'ont diſcouru que de la

Digitized by Google

pratique eſſentielle de l'Alchimie, de la confection du grand-œuvre. Les autres ſont ceux qui dans des ouvrages où ils ont eu pour objet premier & fondamental la tranſmutation métallique, ont enchâſſé cependant dans le jargon alchimique des découvertes ſur l'art de traiter les corps par le feu & les menſtrues, c'eſt-à-dire la Chimie générale; y ont décrit des opérations & des inſtrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui ont enrichi l'art de préparations utiles, uſuelles, ou de théories philoſophiques lumineuſes. Ceux qui ſont les plus diſtingués dans cette derniere claſſe tiennent auſſi le premier rang parmi les premiers chimiſtes depuis Geber juſqu'à Becher. *Voyez* la partie hiſtorique de l'*article* CHIMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 425 au bas de la premiere colonne, juſqu'à la fin de la page 428) ſur les antiquités alchimiques & ſur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues, & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'obſervations que je viens de rapporter ſur les écrits alchimiques, que ſans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obſcurité de la doctrine, que ce ſeroit, dis-je, une manie bien biſarre que celle de s'occuper à pénétrer le ſens des énigmes *hermétiques*; qu'il eſt très-probable même que ces énigmes n'ont pas un ſens. J'ai ſacrifié un tems aſſez conſidérable à parcourir les plus célebres des ouvrages *herméti*ques purs anciens & modernes, imprimés & manuſcrits, pour en tirer les matériaux des trois articles de ce Dictionnaire, ſavoir l'hiſtorique de l'*article* CHIMIE, celui-ci, & l'*article* PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis aſſûrer avec vérité que l'extrait de toutes les connoiſſances qu'on y peut puiſer pour l'acquiſition du grand *arcane*, le véritable eſprit de tous ces livres peut ſe réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher: *qui accipit quod debet & operatur ſicut debet, procedit indè ſicut debet:* « celui qui » prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réuſſit » par-là comme il faut »; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de myſtere ne ſeroit pas rebutant en ſoi, qu'il ſe trouveroit des eſprits pour qui ces ténebres même ſeroient un appât très-ſéduiſant, au-moins qu'il y auroit eu des ſiecles & des nations dont la philoſophie auroit été reſervée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'eſt ni de notre ſiecle ni de notre nation; notre philoſophie eſt communicative & amie de l'évidence. Les myſtères *hermétiques* ne ſauroient s'accommoder avec ſa méthode, ni tenter ſes feſtateurs.

Je ſais bien qu'il y aura beaucoup de grands chimiſtes qui accuſeront ce jugement de pareſſe ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel eſt le goût de notre ſiecle, que nous ſommes parvenus enfin, tout à-travers de l'enthouſiaſme des Sciences, à apprécier aſſez ſainement les merveilles qu'elles nous découvrent, pour croire les acheter trop cher, s'il faut les puiſer dans des ouvrages ſeulement prolixes, diffus dans une ſurabondance de paroles, d'obſervations, de théories, d'expériences, s'il eſt permis à un chimiſte d'employer dans un article de chimie une image chimique, à plus forte raiſon ſi ces ouvrages ſont obſcurs. Nous oſons donc être dégoûtés des ouvrages même des alchimiſtes de la ſeconde claſſe, des Lulles, des Paracelſes, *&c.* en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premieres ſources, toutes troubles & ameres qu'elles ſont.

Les Alchimiſtes ne ſe ſont pas contentés de cacher leurs *arcanes* vrais ou prétendus, par l'obſcurité de leurs écrits, ils les ont encore enveloppés ſous des hiéroglyphes ou des emblèmes tout auſſi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs *hermétiques* ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques, & même ils ont dreſſé des ſuites d'emblèmes. La plus complette qui ſoit parvenue juſqu'à nous eſt connue ſous le nom de *liber mutus*; elle eſt gravée à la fin de la *Bibliotheque chimique* de Manget, *& à la fin de nos Planches de Chimie.* (*b*)

HERMETIQUEMENT, (*ſceller*) *Chimie.* C'eſt fermer un vaiſſeau de verre, en faiſant fondre & couler en une ſeule maſſe continue les parois de ſon orifice. (*b*)

HERMHARPOCRATE, ſ. m. (*Antiq.*) ſtatue de Mercure, avec une tête d'Harpocrate. Cette ſtatue a des piés & des mains, puiſqu'elle a des ailes aux talons, ce qui deſigne Mercure, & qu'elle met le doigt ſur la bouche, ſymbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous repréſentent Harpocrate, aſſis ſur une fleur de lotus, tenant le caducée d'une main, & portant le fruit de pêcher ſur la tête. M. Spon, qui parle des *Hermharpocrates* dans ſes *Recherches curieuſes*, dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure, que le ſilence eſt quelquefois éloquent, Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du ſilence. (*D. J.*)

HERMHERACLE, ſ. m. (*Antiq.*) ſtatue ou piaſtre compoſé de Mercure & d'Hercule, dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héracle.* C'eſt une divinité repréſentée en maniere d'un Hercule ſur un herme, tenant d'une main la maſſue & de l'autre la dépouille du lion, ayant la forme humaine juſqu'à la ceinture, & le reſte terminé en colonne quarrée.

On mettoit communément les *Hermheracles* dans les gymnaſes & dans les académies, parce que Mercure & Hercule, c'eſt-à-dire l'adreſſe & la force, doivent préſider aux exercices de la jeuneſſe; & d'un autre côté, parce que la perfection de l'homme conſiſte dans une correſpondance de la beauté de l'eſprit & de la ſerme du corps.

Toutes les écoles de la Grèce étoient embellies de tableaux, de ſtatues, & en particulier d'*hermé*racles. Cicéron écrivant à Atticus, le prie de lui envoyer les ſtatues & les *hermeracles* qu'il lui a promis. « C'eſt comme vous ſavez, lui dit-il, pour » orner cette ſalle des exercices que vous connoiſ» ſez ſi bien ». Les curieux trouveront le type d'un *hermeracle* dans les *Rech. cur. d'Antiq.* de M. Spon, *p. 98. fig.* 13. (*D. J.*)

HERMIA, ſ. m. (*Botan.*) petit fruit des Indes, ſemblable au poivre pour la figure & pour la forme; il eſt auſſi attaché à un court pédicule, ſon écorce eſt rayée, ſa couleur citrine ou rougeâtre, & ſon goût aromatique. Il fortifie l'eſtomac, diſſipe les flatuoſités, & s'employe dans le relachement de la luette.

HERMIEN, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte. Hérétiques qui s'éleverent dans le ſecond ſiecle, & qui furent ainſi appellés de leur chef Hermias.

On les appelle auſſi *Sileuciens.* *Voyez* ce mot.

Ils enſeignoient que Dieu eſt corporel, & que Jeſus-Chriſt ne monta point au ciel avec ſon corps, mais qu'il le laiſſa dans le ſoleil. *Voyez* ASCENSION, *Diction. de Trévoux.* (*G*)

HERMINE, ſ. f. *hermellanus*, (*Hiſt. nat. Zool.*) animal quadrupede, plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* eſt entierement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui eſt noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reſte noir; le bord des oreilles & les quatre piés qui ſont blancs. Dans cette ſaiſon, on lui donne le nom de *roſelet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le roſelet ſont deux animaux différens: on fait cependant que

Digitized by Google

les *hermines* du nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gesner fait mention du même changement de couleur au sujet du roselet des montagnes de Suisse, qui est le même animal que l'*hermine* qui se trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en voit qui sont en partie brunes & en partie blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le tems de la mue. J'en ai eu une vivante prise en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit sa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaise odeur; à cela près, c'est un joli petit animal; il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles sont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jaunissent avec le tems, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légere teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le nord, fur-tout en Russie, en Norvege, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds. *Hist. nat. gen. & part. à l'article* de l'Hermine *tom. VII. pag.* 240. *& suivantes. Voyez* QUADRUPEDE.

HERMINE, (*Pelleterie*) La peau de l'*hermine* est une riche fourrure; les pelletiers la tavellent ou parsement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de prélidents à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des chanoines, où elles forment des espèces de pendeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

HERMINE, *Ordre de l'* (*Hist.*) nom d'un ordre de chevalerie institué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette devise: *Malo mori quam fœdari*: j'aime mieux mourir que d'être souillée. Pontanus en fait mention au *liv. I. de la guerre de Naples.*

HERMINE, (*Hist.*) Ordre de chevalerie, dit de *Bretagne*, parce qu'il fut institué ou renouvellé par Jean V. surnommé le vaillant, duc de Bretagne, vers l'an 1365. Les chevaliers portoient le collier d'or chargé d'*hermine* avec cette devise *à ma vie.*

HERMINE, *terme de blason*, la premiere des deux fourrures qui y sont en usage, la seconde le vair. *Voyez* VAIR.

C'est un champ d'argent semé de petites pointes de sable en forme de triangles.

HERMINE, adj. (*Blason*) Une croix herminée est une croix composée de quatre mouchetures d'hermine, placées, comme on le voit, dans nos Planches de blason. *Voyez* CROIX.

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raison que ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombiere dans *son blason* appelle ces fortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillim les appelle *une croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix.*

HERMINETTE, s. f. (*Tailland.*) espece de hache à un cifeau, qui sert à applanir le bois. Les Charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés: c'est aussi un outil du charron.

Il y a deux sortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête d'un marteau d'un côté de l'œil, & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche est dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil jusqu'au tranchant en biseau, elle va toujours en s'élargissant jusqu'à cinq ou six pouces; son épaisseur est celle des coignées à épaule ou à touches. Elle se cintre un peu depuis l'œil jusqu'au tranchant; mais la courbure est plus considérable à environ six pouces du tranchant. La longueur du manche varie selon l'usage & la force de l'*herminette*. A celles des Charpentiers, il a dix-huit pouces de long; des Déchireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon est ainsi appellée d'une espece de gouge, un peu cintrée sur sa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ. Cette forme sert à réparer les gorges ou moulures de menuiserie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la distance convenable des extrémités; on forge la tête, si l'*herminette* est à marteau; si elle est à piochon, on ne réserve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour souder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille distance de l'œil; les deux parties gardées à pareille distance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrémité de cette barre qui sera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on soude, corroie & forme la planche.

Nous observerons ici qu'aux tranchans à deux biseaux, l'acier est entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biseau, l'acier est soudé sur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les soude aux collets de l'œil, & on les place en les soudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les repare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie aciérée est en dehors, & le biseau en dedans; ainsi la face non aciérée regarde le manche. *Voyez nos Planch. de Tailland. de Menuiser. & de Charpent.*

HERMINITE, (*Blason*) Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devroit naturellement signifier *petite hermine*; mais il signifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire est seulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs se fervent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir: mais les François lui donnent un nom plus juste en l'appellant, *or semé d'hermines de sable.*

HERMIONE, (*Géog. anc.*) ancienne ville du Péloponese au royaume d'Argos, bâtie à quatre stades du promontoire, sur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans son voyage de Grece en 1730, sur la simple description qu'en fait Pausanias, *liv. II. ch. xxxv.*

Une peninsule qui s'étend dans la mer, en s'élargissant & s'arrondissant ensuite, forme deux ports; la ville est située au-dessus; des canaux, dont on voit le reste, y apportoient l'eau de plus haut; deux villages des environs s'appellent encore *Halica* & *Iié*. La vue du Didymos, de l'île Tiparénus, & la proximité du cap Scyllæum, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caractères de ref-

Digitized by Google

ſemblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les égliſes & dans les maiſons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inſcriptions qui parlent des Hermionéens, & qu'il eut apperçu des reſtes des murs de la ſtructure extraordinaire deſquels Pauſanias n'a pas dédaigné de nous inſtruire ; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de Cerès, ſurnommée *Chtonia* ; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils duſſent rien payer à Caron, pour paſſer dans ſa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voiſinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville paſſoit pour la plus précieuſe qu'il y eut au monde. Alexandre s'étant rendu maître de Suſe, trouva dans *Hermioné*, dit Plutarque, entr'autres richeſſes cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amaſſé pendant près de deux ſiecles, & cette pourpre conſervoit encore toute ſa fleur & ſon éclat. On comprendra de quelle immenſe richeſſe étoit ce magaſin de pourpre, quand on ſe rappellera qu'elle ſe vendoit juſqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours ; en la ſuppoſant ſeulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. (*D. J.*)

HERMIONS, ſ. m. (*Géog. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie. Pline donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations ; ſavoir, les Sueves, les Hermundures, les Cattes & les Chérusques ; ils occupoient, ſelon Cluvier, les pays où ſont maintenant la Siléſie, la Moravie, la Boheme, les parties ſeptentrionales de l'Autriche & de la Baviere, le Nortgow, une partie de la Franconie, la Heſſe & la Thuringe ; mais Cluvier s'eſt ici donné bien des peines inutiles ; les noms d'*Hermions* & de *Germains* ne ſont que différentes prononciations de noms du même peuple. (*D. J.*)

HERMITAGE, ſ. m. (*Gram.*) lieu ſolitaire où demeure un hermite ou anachoretе qui eſt retiré, pour mener une vie religieuſe.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un deſert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes ; l'hiſtoire eccléſiaſtique n'eſt que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la ſingularité ou de l'abnégation de ſoi-même entraînoient dans de telles ſolitudes ; l'odeur de leur ſainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des diſciples dont ils formoient un monaſtere, qui ſouvent étoit cauſe que la forêt ſe défrichoit, & qu'il ſe bâtiſſoit aux environs un bourg ou une ville. Il ſe trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célebre par la réputation de l'hermite qui y demeuroit.

Ἔρημος ſignifie *une ſolitude, un déſert* ; de ce mot on a fait *Eremitæ*, pour déſigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe ἀναχωρέω, qui veut dire *s'éloigner*, on a fait le mot *anachoretæ* : à préſent les *hermitages* ſont devenus rares, excepté en Eſpagne, où le ſeul évêque de Jaën a ſoixante-dix-huit *hermitages* dans ſon diocèſe.

Les *hermitages* conſiſtent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit ſa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en Dauphiné, vis-à-vis de Tournon ſur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne ſon nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. (*D. J.*)

HERMITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) Homme dévot, qui s'eſt retiré dans la ſolitude, pour mieux vaquer à la priere & à la contemplation, & vivre éloigné des ſoins & des affaires du monde. *Voyez* ANACHORETE.

Un *Hermite* n'eſt point cenſé religieux, s'il n'a point fait de vœux. *Voyez* MOINE, VŒU.

Saint Paul, ſurnommé l'*Hermite*, paſſe communément pour le premier qui ait embraſſé ce genre de vie ; quoique ſaint Jérôme diſe au commencement de la vie de ce ſaint, que l'on ignore quel eſt celui qui a été le premier *Hermite*. Quelques-uns remontent à ſaint Jean-Baptiſte, d'autres à Elie.

Les uns aſſurent que ſaint Antoine eſt l'inſtituteur de la vie hérémitique ; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état ; & que des diſciples de ce ſaint diſoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embraſſée. On croit que ce fut la perſécution de Déce & de Valerien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *Hermites*, comme ſaint Antoine, vecuſſent dans le deſert, ils ne laiſſoient pas d'avoir pluſieurs religieux avec eux. *Voyez* SOLITAIRE.

On les nommoit auſſi *Cénobites*, parce qu'ils ne poſſedoient rien en propre : *Cloaſtraux*, parce qu'ils étoient renfermés dans une étroite clôture, & ſéparés du reſte du monde : *Aſcétes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété : *Clercs*, parce qu'ils étoient conſidérés comme l'héritage du Seigneur ; & *Philoſophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie ſageſſe qui eſt la ſcience du ſalut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncerent dans les déſerts, & prirent, comme eux, la réſolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maiſons. On les nomma *Moniales*, à cauſe de leur vie ſolitaire ; & *Sanctimoniales*, à cauſe de la ſainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrêmement auſtere.

Hermites de ſaint Auguſtin, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Auguſtins*. *Voyez* AUGUSTIN.

On croit communément que ſaint Auguſtin, évêque d'Hyppone & docteur de l'Egliſe, a été l'inſtituteur de cet ordre ; mais ce ſentiment n'a aucune ſolidité. Il eſt vrai qu'il jetta les fondemens d'un ordre monaſtique vers l'an 388, qu'il ſe retira dans ſa maiſon de campagne près de Tagaſte avec quelques-uns de ſes compagnons, pour y mener une vie religieuſe ; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours ſubſiſté, & que les *hermites de ſaint Auguſtin* en deſcendent ſans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que ſous Alexandre IV. dans le milieu du xiij. ſiecle, & fut formé par la réunion de pluſieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de régle ou qui n'avoient point celle de ſaint Auguſtin. Ces congrégations ont celle de Jean Bonifas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toſcane, celle des Sachets ou freres du Sac, celle de Vallerſuſa, de ſaint Blaiſe, de ſaint Benoit de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes, de ſainte Marie de Murcette, de ſaint Jacques de Molinio, & de Loupſavo près de Lucques.

Ce n'eſt point Innocent IV. qui fit cette union, comme la plûpart des hiſtoriens de cet ordre le prétendent ; il avoit ſeulement uni enſemble quelques *hermites* en Toſcane, auxquels il avoit donné la regle de ſaint Auguſtin, qui faiſoient une congrégation ſéparée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV. qui fit cette union, comme il paroît par ſa bulle rapportée dans le *Mare magnum* des Auguſtins.

Ce pontife travailla à cette union dès la premiere année de ſon pontificat, c'eſt-à-dire l'an 1254. Les ſupérieurs de toutes les congrégations nommées ci-deſſus, ne purent s'aſſembler qu'en

Digitized by Google

1256. L'union se fit dans ce chapitre général. Lanc-franc Sycala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut divisé en quatre provinces; savoir, de France, d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie.

Dans la suite, on a encore uni d'autres ordres à celui de saint Augustin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après toutes ces réunions, cet ordre s'est divisé en plusieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduisirent donnerent lieu. Telles sont celle des *hermites* déchaussés de saint Augustin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloristes dans la Calabre.

Il y a aussi plusieurs congrégations de religieuses, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & un tiers-ordre qui porte le nom. *Voyez* TIERS-ORDRE.

Hermites de Brutini, est une congrégation formée sous Gregoire IX. qui lui donna la regle de saint Augustin.

Ces religieux établirent leur premiere demeure dans un lieu solitaire appellé *Brutini*, dans la Marche d'Ancone, d'où on les appella *Brutiniens*. Ils menoient une vie très-austere, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient souvent.

Hermite de Camaldoli. *Voyez* CAMALDULE.

Hermite de saint-Jérôme. *Voyez* JÉRONIMITE.

Hermite de saint Jean-Baptiste de la pénitence; ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à sept lieues de Pampelune.

Jusqu'à Grégoire XIII. ils vécurent sous l'obéissance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs constitutions, & leur permit de faire des vœux solemnels. Leur maniere de vivre étoit très-austere; ils marchoient nuds piés sans sandales, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine.

Ils habitoient une espece de laure plutôt qu'un couvent, demeurant seuls dans des cellules séparées au milieu d'un bois. *Voyez* LAURE.

Hermites de saint Paul, premier *hermite*, est un ordre qui se forma dans le xiij. siecle de l'union de deux corps d'*hermites*; savoir, de ceux de saint Jacques de Patache, & de ceux de Pâlie près de Zante.

Après cette réunion, ils choisirent pour patron & pour protecteur de leur ordre saint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre se multiplia beaucoup dans la suite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois soixante & dix monasteres en Hongrie seulement; mais ce nombre diminua beaucoup à l'occasion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. *Voyez le Dict. de Trév.* (*G*)

HERMODACTE, s. m. *hermodactilus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, ressemblante à la fleur de la flambe; mais la racine est tuberculeuse, & presque disposée en forme de doigts. Tournefort, *inst. rei herb. coroll.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*hermodacte* ou racine du colchique oriental, que les Botanistes appellent *colchicum, radice siccatâ, albâ*, est une racine dure, tubéreuse, triangulaire, ou représentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en bosse de l'autre, & se terminant comme par une pointe, avec un sillon creusé de la base à la pointe sur le dos. Elle est d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle se réduit facilement en une substance farineuse, d'un goût visqueux, doucâtre, avec une légere acrimonie.

Quand cette racine est dépouillée de ses enveloppes, on la distingue seulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. Mr. Tournefort a souvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Asie mineure, avec des feuilles & des fruits semblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ses tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remede, qui étoit inconnu des anciens Grecs; & Paul Eginete est le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. (*D. J.*)

HERMODACTES, *ou* HERMODATTES, (*Mat. med.*) on estime les *hermodactes* blanches, grosses, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la pituite & la férosité, par le vomissement & par les selles; & que lorsqu'elles sont séchées & rôties, elles servent de nourriture aux Egyptiens, & surtout aux femmes, ce qui les engraisse à ce que l'on croit.

Lorsqu'elles sont séchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative est très-foible, plusieurs les recommandent comme une panacée pour les goutteux; & dans le tems même de la fluxion, selon Eginete, il faut les donner en substance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. med.*

On ne fait point d'usage des *hermodactes* dans les prescriptions magistrales; elles entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques purgatives, telles que la bénédicte laxative, l'électuaire cartocostin, l'électuaire diacarthami, les pillules fœtides, *&c.* (*b*)

HERMODE, s. m. (*Myth.*) divinité révérée par les anciens peuples du Nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, surnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux; il descendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* son frere, qui avoit été tué. *Voyez l'Edda, ou la Mythologie celtique.*

HERMOGENIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) secte d'anciens hérétiques ainsi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du second siecle. *Voyez* HERESIE.

Hermogene établissoit la matiere pour premier principe, & disoit que l'idée étoit la mere des élémens. *Voyez* IDÉE. Il ajoutoit que le corps de Jesus-Christ devoit retourner dans le soleil, d'où il avoit été tiré; que les ames étoient matérielles, & que les démons rentreroient dans la matiere.

Les *Hermogéniens* se partagerent en diverses branches sous leurs chefs respectifs, savoir d'Hermiottes, d'Hermiens, de Séleuciens, de Matériaires, *&c. Voyez* HERMIENS, SÉLEUCIENS.

Quelques-uns prétendent que les *Hermogéniens* sont des rejettons des Manichéens. *Voyez* MANICHÉENS. Cependant il paroît que c'étoit une secte fort différente. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef son livre intitulé *contre Hermogenes.* (*G*)

* HERMOPAN, s. m. (*Antiq.*) symbole de divinité, composé d'un Mercure & d'un Pan.

HERMOPAN, s. m. (*Mythol.*) figure composée d'un Hermès & d'un pan. *Voyez* HERMÈS & PAN.

HERMOSELLO, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, au confluent des rivieres de Duro & de Tormes.

HERMOSIRIS, s. m. (*Antiq.*) statue de Mercure & d'Osiris, représentant les attributs de ces deux divinités; un caducée à la main désigne Mercure; une tête d'épervier, avec un aigle, est un symbole d'Osiris. *Voyez* MERCURE & OSIRIS. (*D. J.*)

* HERMULES, s. m. (*Myth.*) c'étoit deux petites statues de Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plûtôt où ils étoient retenus jusqu'à-ce que le signal de

Digitized by Google

la course fût donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barriere par une chaîne qu'on faisoit tomber à terre. Il y avoit aussi des *hermules* dans les stades; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, *f. m. pl.* (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite les range sous les Sueves, & les étend jusqu'au Danube; il parle, *liv. XIII. cap. lvij.* des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des salines qui étoient à la bienséance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voisins l'un de l'autre. Cluvier ose marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-savantes, ne sont pas certaines; selon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, située entre la Saale & l'Elbe, presque toute la Misnie, excepté la lisiere qui est au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du duché de Cobourg, partie de la Franconie sur la gauche du Meyn, partie du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, sacrifioit à Isis, *pars Suevorum Isidi sacrificat*, étoit vraisemblablement les *Hermundures*; car outre qu'ils occupoient un grand canton jusqu'au Danube, où l'on adoroit Isis, ils étoient aussi entre les sept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindélicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déesse avoit pris racine. (*D. J.*)

HERMUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans l'Æolie, selon Ptolomée. Elle avoit sa source en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arrosoit les murs de Magnésie, du mont Sipyle, & se rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*; M. de Tournefort, en lui conservant son ancien nom, dit: " la riviere d'*Hermus*, „ qui nous parut beaucoup plus grande que le Granique, quand nous fumes près de Prusc, est d'un or„nement très-agréable à tout le pays„. Cette riviere, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'est; elle passe à demi-lieue de Magnésie sous un pont soûtenu par des piles de pierre; & après avoir traversé la plaine du nord-nord-est vers le sud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant sur le conchant, va se jetter entre Smyrne & Phocée, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos Géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Mengmen.

Cette riviere forme à son embouchure de grands bancs de sable, à l'occasion desquels les vaisseaux qui entrent dans la baye de Smyrne, sont obligés de ranger la côte, & de venir passer à la vûe du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homere attribuée à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thesée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de sa femme, dont il voulоit perpétuer la mémoire. On voit par ce passage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtissoit alors, portoit le nom de cette riviere qui s'y perd, & s'appelloit *Hermeus sinus*, le golfe d'*Hermus*. (*D. J.*)

HERNANDIE, *f. f.* *hernandia*, (*hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hernandez*, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, faite en forme de cloche évasée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposées en rond. Les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie, & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. genet.* *Voyez* PLANTE.

HERNATH, (*Géog.*) riviere de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, (*Géog.*) petit pays de Scandinavie en Norvege, dans le gouvernement de Drontheim, cédé à la Suede par la paix de Bromsbreo en 1645. (*D. J.*)

HERNIAIRE, adj. m. & f. (*terme de Chirurgie*) ce qui appartient à la hernie. On appelle *sac herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas-ventre dont le déplacement est appellé *hernie* ou *descente*. On donne aussi le nom de *tumeur herniaire* à l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

HERNIAIRE, *s. m.* (*Chirurg.*) est aussi le nom qu'on donne à celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de Chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font; sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien: ils sont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, & un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès-lors la maladie cesse d'être du ressort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduise le traitement suivant les indications. Parmi les maîtres en Chirurgie de Paris, il y en a qui se sont dévoués volontairement au seul traitement des hernies; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui sont véritablement *chirurgiens-herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent leur donne dans cette partie de l'art, & les lumieres qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort supérieurs à ceux qui n'auroient que des connoissances légeres, superficielles & isolées sur la partie des hernies. (*Y*)

HERNIE, *s. f.* (*terme de Chirurg.*) tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui sont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* se tire des parties contenantes par où elles se font, & de la nature des parties contenues qui sont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par lesquels les parties s'échappent, lorsque la tumeur se manifeste à l'ombilic, soit que les parties ayant passé par cette ouverture, soit qu'elles se soient fait une issue à côté, on la nomme *hernie ombilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroissent dans le pli de l'aine, parce que les parties ont passé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonocèles*, *hernies inguinales*, ou *incompletes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aine descendent aux hommes jusque dans le scrotum, & aux femmes jusque dans les grandes levres, l'*hernie* s'appelle *complette* & *oschéocèle*. On donne le nom d'*hernies crurales* à celles qui paroissent au pli de la cuisse le long des vaisseaux cruraux, par le passage des parties sous le ligament de Fallope. Ces *hernies* sont plus communes aux femmes qu'aux hommes; *voyez-en* la raison au mot BUBONOCÈLE.

Les tumeurs herniaires qui se manifestent au-des-

Digitized by Google

sous du pubis, proche les attaches des muscles triceps supérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont passé par cette ouverture. M. de Garengeot donne des observations sur cette *hernie* & sur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mem. de l'Académie royale de Chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui sont situées à la région antérieure, ou à la région postérieure de l'abdomen depuis les fausses côtes jusqu'à l'ombilic, & depuis l'ombilic jusqu'aux os des isles, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les descentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'estomac* celles où ce viscere passe par un écartement contre nature de la ligne blanche au-dessous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'Acad. Royale de Chirurgie*, une observation très-importante sur cette maladie, par M. de Garengeot.

Les exomphales formées par l'épiploon seul, se nomment *épiplomphales*; celles qui sont formées par l'intestin se nomment *entéromphales*; celles qui sont formées par l'intestin & l'épiploon, se nomment *entéro-épiplomphales*.

Les *hernies* inguinales formées par l'intestin seul, s'appellent *entéroceles*; celles qui sont formées par l'épiploon, s'appellent *épiploceles*; enfin celles qui sont formées par la vessie, se nomment *hernies de vessie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéressans sur les *hernies* de vessie. Il les a réunis en une dissertation fort intéressante qu'on trouve dans le second tome des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*.

On distingue les *hernies* en celles qui se font par rupture, & en celles qui se font par l'extension & l'allongement du péritoine. Dans ce second cas, qui est sans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le seul possible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuse, *sac herniaire*. Les *hernies* de vessie n'ont point ce sac, parce que la vessie est hors du péritoine.

On distingue encore les *hernies en simples*, en *composées* & en *compliquées*. La *hernie* simple est formée d'une seule partie, elle rentre aisément & totalement; la *hernie* composée ne differe de la simple, que parce qu'elle est formée de plusieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui est accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voisines.

L'adhérence des parties sorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du sac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, sont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abscès, le varicocele, le pneumatocele, le sarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales; l'hydromphale, le pneumatomphale, le sarcomphale, le varicomphale aux *hernies* ombilicales, sont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les causes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoiblissement des parties qui composent le bas-ventre, & de tout ce qui est capable de retrécir sa capacité.

La structure des parties contenantes, & le mouvement mécanique des muscles, peuvent être regardés comme des dispositions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoiblissement des parties, sont occasionnés par l'usage habituel d'alimens gras & huileux, par une sérosité abondante, par l'hydropisie, par la grosseſſe, par la rétention d'urine, par les vents, &c.

Les fortes pressions faites sur le ventre par des corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les secousses considérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des instrumens à vent, les respirations violentes & forcées, en retrécissant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y sont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, soit tout-à-coup, soit petit-à-petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre, où elles trouvent moins de réſistance.

On doit ajouter à ces causes, les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes: car le péritoine divisé ne se réunit que par récollement, & par conséquent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit qui a été percé, & qui reste plus foible.

Les signes des *hernies* sont diagnostics & prognostics. Les diagnostics font connoître quelle est l'espece de *hernie*. Les yeux suffisent pour en connoître la situation: il n'y a de difficulté qu'à juger si elles sont simples, ou compoſées, ou compliquées.

L'*hernie* simple forme une tumeur molle, sans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui disparoît lorsque le malade est couché de maniere que les muscles de l'abdomen sont dans le relâchement, ou lorsqu'on la comprime légérement, après avoir mis le malade dans une situation convenable. Si l'on applique le doigt sur l'ouverture qui donne passage aux parties, on sent leurs impulsions quand le malade touſſe. Toutes ces circonstances désignent en général une *hernie* simple.

La tumeur formée par l'intestin est ronde, molle, égale, & rentre assez promptement en faisant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'est pas si ronde, ni si égale, ni si molle, & ne rentre que peu-à-peu sans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la vessie déplacée, disparoît toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légérement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires compoſées, c'eſt-à-dire, formées de deux ou trois sortes de parties en même tems, doivent présenter les signes des différentes espèces d'*hernie* simple.

Lorsque les *hernies* sont compliquées d'adhérence seulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout, ou ne rentre qu'en partie.

Lorsqu'elles sont compliquées d'étranglement, les parties sorties ne rentrent point ordinairement: l'inflammation y survient par l'augmentation de leur volume, qui ne se trouve plus en proportion avec le diametre des parties qui donnent le passage, & qui par-là sont censées retrécies, quoiqu'elles ne le soient que relativement. Ce retrécissement occasionne la compression des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. De-là viennent successivement la tension, l'inflammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre; le hoquet, le vomissement d'abord de ce qui est contenu dans l'estomac, & puis de matieres chyleuſes & d'excrémens; la fievre, les agitations convulsives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrémités, & enfin la mort si l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentroient point *ordinairement*: la retriction de cette propoſition est fondée sur plusieurs observations d'*hernies*, dont on a fait la réduction sans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par son inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'intestin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens subſiſtent,

Digitized by Google

ſiſtent. Il faut faire rouſſer le malade, ou l'agiter de façon que l'*hernie* puiſſe reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réuſſir à faire redeſcendre les parties, on doit faire une inciſion ſur l'anneau, le dilater, ouvrir le ſac herniaire, & débrider l'étranglement de l'inteſtin. On la fait avec ſuccès; c'eſt une opération hardie, mais elle n'eſt point téméraire. On trouvera des obſervations de ces cas dans la ſuite des volumes de l'*académie royale de Chirurgie*. Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Peyronie, ſur l'étranglement intérieur de l'inteſtin par une bride de l'épiploon.

Lorſque les *hernies* ſont compliquées de la pourriture des parties ſorties, tous les ſymptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une eſpece de calme, & l'impreſſion du doigt faite ſur la tumeur y reſte comme dans de la pâte.

On reconnoît que les *hernies* ſont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux ſignes de ces maladies joints à ceux de l'*hernie* ſimple ou compoſée.

Les ſignes prognoſtics des *hernies* ſe tirent de leur volume, de l'âge du malade, du tems que l'*hernie* a été à ſe former, des cauſes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de ſa ſimplicité, de ſa compoſition & de ſa complication.

La cure des *hernies* conſiſte dans la réduction des parties ſorties, & à empêcher qu'elles ne ſortent de nouveau. Il eſt aſſez facile de réduire les *hernies* ſimples & compoſées. *Voyez* Réduction.

Dans les *hernies* compliquées, on doit agir différemment ſuivant la différence des complications. Lorſque l'*hernie* eſt compliquée de l'adhérence des parties, en certains points; ſi ce qu'on n'a pu faire rentrer à cauſe de l'adhérence n'eſt point conſidérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir ſeulement les parties adhérentes, & dont les rebords puiſſent empêcher les autres parties de s'échapper; *voyez* Brayer. Mais quand ce qui reſte au-dehors eſt fort conſidérable, on ſe contente de mettre un bandage ſuſpenſoire qui ſoutienne les parties. *Voyez* Suspensoire.

Quant aux *hernies* compliquées d'étranglement & des accidens qui les ſuivent; les ſaignées, les cataplaſmes & les lavemens anodyns & émoliens, les potions huileuſes & la bonne ſituation diſſipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais ſi ces remedes ſont inutiles, ſi les accidens ſubſiſtent toujours, on fait une opération qui conſiſte à pincer la peau qui recouvre la tumeur; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite; il prend un biſtouri droit avec lequel il inciſe ce pli de peau. Il continue l'inciſion juſqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du biſtouri dans la cannelure d'une ſonde qu'il a gliſſée auparavant ſous la peau dans les cellules graiſſeuſes. La peau ainſi inciſée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le ſac herniaire (*Voyez fig. 6. Pl. VI.*), ce qui ſe fait aiſément avec le biſtouri, dont on porte le tranchant horiſontalement, de crainte de bleſſer les parties contenues dans le ſac. Pour faire cette ſection, on pince le ſac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le ſoulève avec une hérigne: quand le ſac eſt ouvert à ſa partie inférieure, on paſſe la branche boutonnée ou mouſſe d'une paire de ciſeaux droits ou courbes, on coupe le ſac juſqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert (*Voyez fig. 4. Pl. V.*) Il n'eſt pas difficile de les réduire. On le fait ſouvent ſans débrider l'anneau; ſi l'on y eſt obligé, on paſſe le long des parties une ſonde cannelée juſques dans le ventre, on la porte enſuite à droite & à gauche par de petits mouvemens pour être aſſuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans ſa cannelure un biſtouri courbe tranchant ſur la convexité; c'eſt le meilleur inſtrument pour dilater l'anneau, *voyez* Bistouri herniaire. Quelques praticiens ne ſe ſervent point de la ſonde, mais d'un biſtouri bouronné qu'on fait gliſſer le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrémité eſt engagée à l'entrée de l'anneau. C'eſt un des moyens les plus aſſurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du biſtouri. La préſence de l'épiploon demande des attentions particulieres, dont nous parlerons *au mot* Ligature.

Après la réduction des parties on met ſur l'anneau une pelote de linge templie de charpie fine; on remplit la plaie de charpie, on la ſoutient avec des compreſſes, on fait une embrocation avec l'huile roſat ſur toutes les parties environnantes, & principalement ſur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces ſortes de choſes eſt grand, & tous les auteurs de Chirurgie ſatisfont ſur cette matiere.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des *hernies* avec gangrene. Lorſque l'*hernie* reſte trop long-tems étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroiſſe l'accident de la gangrene dans les *hernies*, il y a des exemples, & même en aſſez grand nombre, de perſonnes qui en ont été guéries très heureuſement. La pratique des anciens étoit très-bornée ſur ce point; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard juſqu'au commencement de ce ſiecle: on attendoit tout des reſſources de la nature; & il eſt vrai qu'il y a des circonſtances ſi favorables, qu'on pourroit lui abandonner entierement le ſoin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance ſeroit très-dangereuſe. La gangrene de l'inteſtin exige quelquefois les procedés les plus délicats: la vie du malade peut dépendre du diſcernement du chirurgien dans le choix des différens moyens qui ſe ſont multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureuſe, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il eſt très-important de diſtinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. Le premier cas, c'eſt lorſque l'inteſtin n'eſt pincé que dans une petite ſurface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne ſortent point des regles connues. Les ſymptomes d'un tel étranglement n'étant pas à beaucoup près ſi graves ni ſi violens que dans l'*hernie*, où tout le diametre de l'inteſtin eſt compris, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes peu délicates, ou celles qu'une fauſſe honte retient, ne ſe déterminent pas à demander du ſecours dans le tems où il ſeroit poſſible de prévenir la gangrene. Les malades ne ſouffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il ſurvient des nauſées & des vomiſſemens; mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces ſymptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des ſecours néceſſaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'inteſtin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent ſucceſſivement le ſac herniaire & les tégumens qui le recouvrent: on voit enfin les matieres ſtercorales ſe faire jour à-travers la peau, qui eſt gangrenée dans une étendue circonſcrite plus ou moins grande, ſuivant que les matieres qui ſont ſorties du canal inteſtinal ſe ſont infinuées plus ou moins dans les cellules graiſſeuſes; ainſi l'on ne doit point juger du déſordre intérieur par l'étendue de la pourriture au-dehors. Quoique ce ſoient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le

Digitized by Google

plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les ſecours de l'art ſe réduiſent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture ſans toucher aux parties ſaines circonvoiſines: on procure enſuite, par l'uſage des médicamens convenables, la ſuppuration qui doit détacher le reſte des parties putréfiées; on s'applique enfin à déterger l'ulcere, & il n'eſt pas difficile d'en obtenir la parfaite conſolidation.

La liberté du cours des matieres ſtercorales par la continuité du canal inteſtinal, pendant que l'inteſtin eſt étranglé, eſt un ſigne manifeſte qu'il ne l'eſt que dans une portion de ſon diametre: on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la ſelle. Il eſt bon d'obſerver que ces déjections pourroient être ſupprimées ſans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'inteſtin eſt étranglé; de même, le vomiſſement des matieres ſtercorales qui a toujours paſſé pour un autre ſigne caractériſtique de l'étranglement de tout le diametre de l'inteſtin, ne doit pas paſſer pour abſolument déciſif, puiſqu'on l'a obſervé dans des *hernies* où l'inteſtin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce ſeroit mettre obſtacle aux heureuſes diſpoſitions de la nature; & l'on s'abuſeroit fort, en croyant remplir un précepte de Chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorſque l'inteſtin gangréné a contracté des adhérences, comme cela eſt preſque toujours, & même néceſſairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'eſt recommandée en général dans l'opération de l'*hernie* que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans l'*hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire, & il n'y a plus d'étranglement. La crevaſſe de l'inteſtin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en eſt l'effet, ont fait ceſſer tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'eſt plus indiquée, & elle peut devenir nuiſible; l'inciſion peut détruire imprudemment un point d'adhérence eſſentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité du ventre: il peut au moins en réſulter une moindre réſiſtance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conſéquent une plus grande difficulté au rétabliſſement de leur paſſage par la voie naturelle; ce qui eſt peu favorable à la guériſon radicale.

L'expérience a montré que rien ne la favoriſe plus que l'uſage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorſqu'il y a de l'embarras dans les glandes du canal inteſtinal. Il faut en procurer le dégorgement de bonne heure, afin d'éviter les déchiremens qu'il produiroit, lorſqu'il eſt trop tardif, ſur la plaie dont la conſolidation eſt commencée, ou a déja fait quelques progrès. On peut voir à ce ſujet les obſervations ſur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troiſieme tome des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*.

Le ſecond cas eſt celui où l'inteſtin eſt pincé dans tout ſon diametre. La diſpoſition de l'inteſtin réglera la conduite que le chirurgien doit tenir dans ce cas épineux. Si l'inteſtin étoit libre & ſans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas ſuppoſé, il faudroit ſe comporter comme on le feroit ſi l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'inteſtin gangréné, formant une anſe libre dans le ſac herniaire. Ce point de pratique ſera diſcuté dans un inſtant. Mais ſi des adhérences de l'inteſtin mettent le chirurgien dans l'impoſſibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puiſſe faire eſpérer une réunion exempte de tout riſque; ſi la nature, aidée des ſecours de l'art, ne paroît pas diſpoſée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra néceſſairement, ſi l'on veut mettre la vie du malade en ſûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac. Pluſieurs faits judicieuſement obſervés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troiſieme cas, l'inteſtin forme une anſe libre dans l'anneau: s'il eſt attaqué de gangrene, ſans apparence qu'il puiſſe ſe revivifier par la chaleur naturelle après la réduction dans le ventre, il ſeroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité de l'abdomen, il faut donc couper la portion gangréné de l'inteſtin. Voici quelle étoit la pratique autoriſée dans un cas pareil: on lioit la portion inteſtinale qui répond à l'anus; & en aſſujettiſſant dans la plaie avec le plus grand ſoin le bout de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau, que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'eſt-à-dire une iſſue permanente pour la décharge continuelle des excrémens. Des obſervations plus récentes, dont la premiere a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'inteſtin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétabliſſement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureuſement les guériſons qui ſe ſont faites ainſi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guériſon par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétréciſſement du canal à l'endroit de la cicatrice, ſont morts par la crevaſſe de l'inteſtin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, enſorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus ſûre, & l'on peut dire qu'elle eſt certaine; & que par l'autre procédé, la mort eſt preſque néceſſairement déterminée par les circonſtances déſavantageuſes qui accompagnent une cure brillante & trompeuſe.

L'art peut cependant venir utilement au ſecours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir ſur le champ les deux bouts de l'inteſtin libre, dont on a retranché la partie gangrénée, & ſans qu'il reſte expoſé au danger de ſe rétrécir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le reſſerrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'induſtrie de M. Ramdohr, chirurgien du duc de Brunſwick. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal inteſtinal, avec une portion du meſentere, gangrénée dans une *hernie*; il engagea la portion ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & il les maintint ainſi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excrémens ceſſerent dès lors de paſſer par la playe, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La perſonne guérit en très-peu de tems: cette méthode excellente paroît ſuſceptible de quelque perfections: elle ne convient que dans le cas où l'inteſtin eſt libre & ſans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en aſſurer le ſuccès, & quoique l'auteur ne les ait point priſes & qu'il ait parfaitement réuſſi, il paroît raiſonnable & néceſſaire de les propoſer.

Il eſt important que ce ſoit la portion ſupérieure de l'inteſtin qui ſoit inſinuée dans l'inférieure: cette attention doit décider de la réuſſite de l'opération; or il n'eſt pas toujours facile de diſtinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle eſt préciſément la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, & quelle eſt celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'eſt point un motif pour rejetter une opération dont la

Digitized by Google

Premiere tentative a été ſi heureuſe, & qui nous promet d'autres ſuccès. Il eſt à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'inteſtin dans la playe, & de ne proceder à leur réunion qu'après avoir laiſſé paſſer quelques heures. Pendant ce tems, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'inteſtin avec du vin chaud, afin de conſerver ſa chaleur & l'élaſticité naturelle. Ce délai paroît abſolument néceſſaire, non-ſeulement pour connoître ſans riſque de ſe méprendre quelle eſt préciſément la partie ſupérieure de l'inteſtin, mais encore pour la ſûreté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal inteſtinal, depuis l'eſtomac juſqu'à l'ouverture de l'inteſtin. Il eſt bien plus avantageux que ce dégorgement ſe faſſe par la playe, que d'expoſer la partie réunie par l'inſertion des deux bouts de l'inteſtin à donner paſſage à ces matieres, & à leur laiſſer parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Ramdohr ne parle pas de la ligature des arteres méſéraïques, dont les ramifications ſe diſtribuoient à la portion de l'inteſtin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaiſſeaux de la partie ſaine, dans laquelle on fait la ſection qui doit retrancher le boyau pourri, il eſt de la prudence de faire un double nœud ſur la portion du méſentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'inteſtin doivent être retenues & fixées dans la ſituation convenable.

Il nous reſte à parler d'un quatrieme cas d'*hernie* avec gangrene, où l'inteſtin forme une anſe qui eſt adhérente tombée en pourriture, & qui eſt à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impoſſible l'inſinuation de la partie ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & ce cas paroît d'abord ne préſenter d'autre reſſource que l'établiſſement d'un anus nouveau dans le pli de l'aine: des obſervations eſſentielles ont montré les reſſources de la nature & de l'art dans un cas auſſi critique. La principale a été communiquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'aîné. Il fit l'opération de l'*hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'inteſtin gangrené, l'épiploon, le ſac herniaire dans une diſpoſition gangréneuſe, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences inteſtines, qu'il n'auroit été ni poſſible, ni prudent de le détruire. On ſe contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aiſe, & faire ceſſer l'étranglement. On ſoutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux: le onzieme jour, la portion d'inteſtin ſe ſépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres ſtercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'inteſtin, & plus encore par le rectum, ceſſerent tout-à-coup de paſſer par cette derniere voie, & prirent abſolument leur route par la playe. Il falloit la panſer cinq ou ſix fois en vingt-quatre heures. La playe ſe détergea; & au bout de quatre mois, ſes parois furent rapprochées au point de ne laiſſer qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un ſi long eſpace de tems, les matieres fécales continueroient de ſortir par ce nouvel anus: il n'eſpéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorſque les choſes changerent ſubitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime aſſez ſevere, mangea indiſcrettement des alimens qui lui donnerent la colique & la fievre; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de caſſe & deux onces de manne, fut le témoin d'un événement auſſi ſingulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers le rectum, & ne ſortirent plus que par les voies naturelles, enſorte que la playe fut parfaitement cicatriſée en douze ou quinze jours: cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne ſanté; elle a ſoixante & quinze ans.

Le ſuccès ineſperé que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la diſpoſition favorable des adhérences que les parties ſaines de l'inteſtin avoient contractées entr'elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette diſpoſition étoit même annoncée par une circonſtance particuliere, c'eſt que les matieres fécales n'ont paſſé entierement par la playe qu'après la ſéparation de la portion d'inteſtin gangrené; & elle ne s'eſt faite que le onzieme jour de l'opération. Avant ce tems, la plus grande partie des matieres avoit pris ſa route vers le rectum. Il eſt facile de concevoir comment un cas auſſi grave que l'eſt communément la gangrene d'une aſſez grande portion d'inteſtin étranglée dans une *hernie*, peut devenir auſſi ſimple que ſi l'inteſtin n'avoit été que pincé dans une petite portion de ſon diametre. Si les deux portions ſaines de l'inteſtin contractent dans leur adoſſement au-deſſus de l'anneau une adhérence mutuelle; il eſt clair qu'après la ſéparation de l'anſe pendante au-dehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne ſera ouvert que dans la partie antérieure: & ſi les bords de cette ouverture ſont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en ſe reſſerrant, en fera néceſſairement la réunion parfaite. Ces cas ſe préſentent quelquefois pour le bonheur des malades. (*Y*)

HERNIOLE, ſ. f. (*Botan.*) L'eſpece principale, nommée par les Botaniſtes *herniaria*, *hernia glabra*, eſt une plante baſſe, ayant à peine la longueur d'un empan; elle répand ſur la terre de foibles branches, & porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du ſerpolet; les ſommets de ſes tiges ſont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles ſuccedent de petits vaiſſeaux ſéminaux pleins de graines très-menues; ſa racine s'enfonce profondément en terre, & pouſſe beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux falboneux, & fleurit en été; elle eſt toute d'uſage; & paſſe pour deſſicative & reſſerrante; elle tougit un peu le papier bleu, eſt âcre & tant ſoit peu ſalée; ſon ſel eſt uni à beaucoup de ſoufre & de terre. (*D. J.*)

Herniole, (*Mat. méd.*) *Voyez* Turquette.

HERNIQUES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'eſt connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le ſoumirent de bonne heure; encore l'hiſtoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Véruli: les habitans de ces dernieres villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny ſe trouverent aſſez forts avec le reſte du pays, pour oſer faire tête aux Romains. Feſtus penſe que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marſes appelloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Herne*; en effet Virgile, *Æneid. l. 7. v. 684*, dit

Hernica ſaxa colunt, quos dives Anagnia paſcit. (*D. J.*)

HERNOSAND, (*Géog.*) ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. *Long. 35. 15. lat. 61. 40.* (*D. J.*)

HERODIENS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte de Juifs au tems de Jeſus-Chriſt.

Comme il n'en eſt parlé que dans ſaint Matthieu, *ch. xxij. v. 16.* & dans ſaint Marc, *ch. iij. v. 6. & ch. xij. v. 13.* nous allons rechercher quelle étoit cette ſecte que les évangéliſtes appellent *Herodiens*; car les commentateurs de l'Ecriture ſont fort partagés ſur ce ſujet.

Digitized by Google

Tertulien, saint Jérôme, saint Epiphane, saint Chrysostôme, Théophilacte, & plusieurs autres peres de l'église, considérant que ce nom vient d'Hérode, ont cru qu'il avoit été donné par les évangelistes à ceux d'entre les Juifs, qui reconnoissoient Hérode le grand pour le messie; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'Hérode, il y eût des Juifs qui regardassent ce prince comme le messie, & toute la nation se réunissoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

Casaubon, Scaliger, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodiens* pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on vit à Rome des Augustaux, des Hadrianaux, des Antoniniens en l'honneur d'Auguste, d'Hadrien, d'Antonin, établis après leur mort; cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoissance en eût échappé à l'historien Josephe. Celle d'Auguste, qu'on nomma *sodales Augustales*, est la premiere dont l'histoire parle; elle ne fut point empruntée des nations étrangeres, & ne servit pas sûrement de modele à une confrairie semblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-tems. Je me hâte donc de passer à des opinions mieux fondées.

Ce qui est dit des *Hérodiens* dans l'Evangile, semble assez marquer, que c'étoit une secte parmi les Juifs, laquelle différoit des autres sectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils sont nommés avec les Pharisiens, & en mêmetems ils en sont distingués; il est dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'est-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du christianisme, & propre à en gâter la *pâte*; la même chose est aussi dite des pharisiens. Jesus-Christ avertit ses disciples de se garder des uns & des autres. Puisque notre Sauveur applique le système des *Hérodiens*, le levain d'Hérode, il faut qu'Hérode soit l'auteur des opinions dangereuses qui caractérisent ses partisans; les *Hérodiens* étoient donc des sectateurs d'Hérode, &, selon les apparences, c'étoient pour la plûpart des gens de sa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui destroient la conservation du commandement dans sa famille.

Aussi la version syriaque, par-tout où il se trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domestiques d'Hérode*, & cette remarque est très-importante. La version syriaque a été faite de bonne heure pour l'usage de l'église d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au tems où cette secte avoit pris naissance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que personne son origine.

Mais quels dogmes avoit cette secte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi son chef différoit du reste de la nation; car sans-doute ce fera-là pareillement la différence de ses sectateurs d'avec les autres Juifs.

Il y a deux articles sur lesquels Hérode & les Juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il assujettit la nation à l'empire des Romains; le second, en ce que par complaisance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduisit sans scrupule dans ses états plusieurs de leurs usages & de leurs titres religieux.

Du commandement rapporté au *chap. xvij. du Deutéronome, v. 15.* « Tu établiras sur toi un d'entre » tes freres pour roi, & non pas un étranger. » La nation juive en général & sur-tout les Pharisiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de se soumettre à l'empereur romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & ses sectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une soumission forcée, soutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les Pharisiens & les *Hérodiens* tendirent le piége à Jesus-Christ, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à César; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres par la sage réponse qu'il leur fit.

Cependant cette réponse étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* sur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jesus-Christ recommandoit à ses disciples de se donner de garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion; savoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut sans scrupule faire les actes d'idolatrie qu'elle prescrit, & se livrer au torrent; il est certain qu'Hérode suivoit cette maxime; &, selon les apparences, pour justifier sa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la secte des *Hérodiens*. Josephe nous apprend que ce prince tout dévoué à Auguste, fit bien des choses défendues par la loi & par la religion des Juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganisme, & qu'il s'excusa vis-à-vis de sa nation par la nécessité des tems; excuse qui n'eut pas moins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, ses sectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui professoient à la vérité le judaïsme, mais qui étoient également très-disposés à se prêter à d'autres cultes dans le besoin. Les Saducéens qui ne connoissoient que le bien-être de la vie présente, adopterent aussi l'hérodianisme, & c'est pour cela que l'Ecriture les confond ensemble; car les mêmes personnes qui sont appellés *Hérodiens* dans saint Matthieu *ch. xvj.* sont nommés *Saducéens* dans saint Marc *ch. viij. v. 15.*

Au reste, la secte des *Hérodiens* s'évanouit après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui est plus vraisemblable, elle perdit son nom avec le partage des états d'Hérode. (*D. J.*)

HÉROINE, f.f. (*Gram.*) fille ou femme qui a les vertus des héros, qui a fait quelque action héroïque. *Voyez* HÉROS.

HÉROIQUE, adj. (*Littérat.*) qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Voyez* HÉROS.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, style *héroïque*, vers *héroïque*, poésie *héroïque*, tems *héroïque*, &c.

Les tems *héroïques* sont ceux dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appellé les *enfans des dieux*. *Voyez* AGE.

Les tems *héroïques* sont les mêmes que les fabuleux. *Voyez* FABULEUX.

Poëme *héroïque* est celui dans lequel on décrit quelque action ou entreprise extraordinaire. *Voyez* POEME.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Tasse, le Camoens, Milton, & de Voltaire ont fait des poëmes *héroïques*. *Voyez* ILIADE, ENEIDE, HENRIADE.

Le poëme *héroïque* est dans ce sens le même que le poëme épique. *Voyez* EPIQUE.

Poésie *héroïque*. *Voyez* POESIE EPIQUE.

Les vers *héroïques* sont ceux dont les poëmes *héroïques* sont composés. *Voyez* VERS.

Les vers héxamettres grecs & latins sont aussi appellés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. *Voyez* HEXAMETRE.

Horace a dit de cette espece de vers:

Res gestæ regumque ducumque, & trifitia bella,
Quo scribi possent numero monstravit Homerus.
Art poët.

On appelloit autrefois les vers alexandrins de douze syllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit

Digitized by Google

qu'ils étoient seuls propres pour la poésie *héroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix syllabes. *Voyez* ALEXANDRIN.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poëmes *héroïques* écrits en vers de dix syllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S. Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, sont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Gresset qui soit en vers de dix syllabes, mais on ne le regarde pas comme un poëme *héroïque*: c'est un badinage ingénieux & délicat, auquel la mesure de vers que le poëte a choisie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoissent notre poesie, savent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aisance & de naïveté, & que M. Gresset ne pouvoit prendre une versification plus assortie à son sujet. (*G*)

HEROÏQUE, adj. (*Méd.*) ce terme est employé pour désigner l'espece de traitement ou celle des remedes, dont les effets produisent des changements considerables & prompts dans l'économie animale; soit en excitant d'une maniere violente, des efforts, des mouvements, des irritations extraordinaires dans les parties qui en sont susceptibles, des ébranlemens subits, des secousses fortes dans toute la machine; soit en produisant un spasme, un resserrement ou un relâchement, une atonie outremesurée dans les solides; soit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs excessives, ce semble, mais nécessaires; dans tous les cas où la nature demande à être secourue d'une maniere pressante & décisive par des moyens propres à changer la disposition viciée des parties affectées, & à les faire passer à un état opposé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, sont les saignées abondantes & répétées dans un court espace de tems, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les sudorifiques & tous les évacuans les plus forts; les stimulans, les cordiaux, les apéritifs, les fondans les plus actifs; les âcres, les épispastiques, les astringens de toute espece, employés tant intérieurement qu'extérieurement; les scarifications, les caustiques, les narcotiques les plus efficaces & à grande dose; les engourdissans, les ligatures des nerfs, des gros vaisseaux, des membres, *&c.* les exercices violens, actifs & passifs, *&c.*

Tels sont les différens remedes principaux, qui peuvent servir au traitement *héroïque*, qui suppose toujours des maux proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & qui exige par conséquent beaucoup de prudence, pour décider de la nécessité d'employer les moyens qui peuvent les opérer: ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractere de la lésion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent supporter, sans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui est plus ou moins disposé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il est plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la sensibilité plus ou moins grandes du malade. *Voyez* MEDECIN.

Mais il est certain que dans tous les cas, où la nature a besoin d'être puissamment secourue pour surmonter les obstacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire cesser des mouvemens excessifs, qui sont occasionnés & produits méchaniquement ou physiquement par des causes qui lui sont étrangeres, & qu'il n'est pas en son pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, *&c.* l'art de guérir seroit en défaut, & manqueroit aux occasions où il peut être le plus évidemment utile, en suppléant à l'impuissance de la nature, qui peut si souvent se passer de secours, pour la guérison d'un grand nombre de maladies, *voyez* EXPECTATION, s'il ne pouvoit ou ne savoit pas faire usage des remedes *héroïques*, avec lesquels la Medecine paroît opérer & opere souvent réellement des prodiges, en détruisant les différentes causes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, sur-tout de ces dernieres qui deviendroient mortelles ou resteroient incurables, si on ne les combattoit pas d'une maniere vigoureuse & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire cesser de grands désordres. *Voyez* MEDECINE.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est principalement aux médicamens *héroïques* que Paracelse dut sa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire usage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoissoit encore dans ce pays-là que la pratique douce, anodine des Arabes. *Voyez* MEDICAMENT, REMEDE.

HÉROISME, s. m. (*Morale*) la grandeur d'ame est comprise dans l'*héroïsme*; on n'est point un héros avec un cœur bas & rampant: mais l'*héroïsme* différe de la simple grandeur d'ame, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature; les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'est pas toûjours ce qu'on appelle *héroïsme*. Le héros, dans le sens auquel ce terme est déterminé par l'usage, est un homme *ferme* contre les difficultés, *intrépide* dans les périls, & *vaillant* dans les combats.

Jamais la Grece ne compta tant de héros, que dans le tems de son enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'assassins. Dans un siecle plus éclairé, ils ne sont pas en si grand nombre; les connoisseurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre; on en dépouille Alexandre; on le refuse au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en est été lui-même indigne, si content d'avoir conquis ses états, il n'en eût pas été le défenseur & le pere.

La plûpart des héros, dit la Rochefoucaut, sont comme de certains tableaux; pour les estimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple est toûjours peuple; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, sonvent tel lui paroît un héros, qui réduit à sa juste valeur, est la honte & le fleau du genre humain.

HERON GRIS, sub. masc. *ardea cinerea major*, (*Hist. nat.*) oiseau aquatique qui a le col & les jambes fort longs, & qui se nourrit de poisson. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui pesoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles, & seulement trois piés cinq pouces jusqu'au bout de la queue. La partie antérieure du sommet de la tête étoit blanche, & il y avoit sur la partie postérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de roussâtre, le dos étoit couvert de duvet, sur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches; le milieu de la poitrine & le dessous du croupion étoient jaunâtres; il y avoit vingt-sept grandes plumes dans chaque aîle; les dernieres étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzieme & de la douzieme plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée; toute la face inférieure de l'oiseau & la queue étoient

Digitized by Google

cendrées; le bec avoit une couleur verte jaunâtre; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu; les pattes & les piés avoient une couleur verte; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Petit Heron gris, *nycticorax*, (*Hist. nat.*) oiseau qui est beaucoup plus petit que le précédent; il a le cou à proportion moins long. Le sommet de la tête & le dos sont noirs; le jabot & le ventre ont une couleur brune; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux jusqu'au bec, & une sorte de crête composée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput; les ailes & la queue ont une couleur cendrée; le bec est noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Heron blanc, *ardea alba major*, (*Hist. nat.*) oiseau qui diffère du *heron* gris, en ce qu'il est en entier d'une belle couleur blanche, qu'il est plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

Petit Heron blanc, Jarsette, *ardea alba minor*, *seu garzetta*, Gesn. Ald. oiseau qui diffère du précédent en ce qu'il est beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

HERONIERE, sub. fém. (*Econ. rustiq.*) c'est dans un parc un lieu séparé auprès de quelque étang ou vivier, où l'on éleve des hérons.

HEROPHILE, Pressoir d' (*Anat.*) *Herophile* de Chalcédoine vivoit du tems de Ptolomée Soter, roi d'Egypte. Il passe pour avoir disséqué vivans les criminels qui étoient condamnés à mort; entre autres découvertes, il est le premier qui nous ait démontré l'usage & la structure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épiniere; & ce qui prouve qu'il a eu connoissance des autres parties qui composent le cerveau, c'est qu'il a donné le nom de *pressoir*, *torcular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois sinus supérieurs de la dure-mere; c'est lui qui a nommé *duodenum* le premier des intestins grêles; il a aussi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *rétine* & *d'arachnoïde*, *&c.*

HÉROS, s. m. (*Gramm.*) le terme de *héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrieres aux vertus morales & politiques; qui soutenoit les revers avec constance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïsme supposoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Thesée, Jason, & quelques autres. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires; vertus qui souvent aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le grand homme est bien autre chose; il joint aux talens & au génie la plûpart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux & de nobles motifs; il n'écoute que le bien public, la gloire de son prince, la prospérité de l'état, & le bonheur des peuples. Le nom de César, donne l'idée d'un *héros*; celui de Trajan, de Marc-Aurele ou d'Alfred, nous présente un grand-homme. Titus réunissoit les qualités du *héros*, & celles du grand-homme; cependant, pourquoi Titus est-il plus loué par ses bienfaits, que par ses victoires? C'est que les qualités du cœur l'emportent toûjours sur les préfens de la fortune & de la nature; c'est que la gloire qu'on acquiert par les armes est, si j'ose m'exprimer ainsi, une gloire attachée au hasard; au lieu que celle qui est fondée sur la vertu, est une gloire qui nous appartient.

Le titre de *héros* dépend du succès, celui de grand-homme n'en dépend pas toûjours. Son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité, comme dans les malheurs: le titre de *héros*, ne peut convenir qu'aux guerriers, mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de grand-homme; le *héros* y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme réunis aux talens, font les vertus d'un grand-homme; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connoissance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*; mais le parfait *héros*, est celui qui joint à toute la capacité, & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un desir sincere de la félicité publique. (*D. J.*)

Héros, (*Mythol. & Littérat.*) autrement dit *demi-dieu*. On appelloit ainsi généralement les hommes illustres, que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort, soit qu'ils reconnussent quelques dieux parmi leurs ancêtres, soit qu'ils descendissent d'un dieu & d'une femme mortelle, comme Hercule, Thesée, & tant d'autres; ou d'une déesse & d'un homme, tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchise.

On donne plusieurs étymologies du nom de *héros*, & pas une seule qui soit recevable: la plus commune, qui tire ce mot de Ἔρως, *amour*, n'est pas juste; car Ἥρως, *héros*, est écrit par un *h*.

La promotion des *héros* au rang des dieux, étoit dûe aux dogmes de la philosophie platonique, qui enseignoit que les ames des grands hommes s'élevoient jusques aux astres, séjour ordinaire des dieux, & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes, avec lesquels ils habitoient; mais les Stoïciens leur afflignoient pour demeure, la vaste étendue qui se trouve entre le ciel & la terre; ce qui fait dire à Lucain:

Quodque patet terras inter, cælique meatus
Semi-dei manes habitant. Phars. *lib. IX.*

Le culte qu'on rendoit aux *héros*, étoit différent de celui des dieux; celui des dieux consistoit dans des sacrifices & des libations, qui sont des hommages dûs à la divinité, pendant que celui des *héros* n'étoit qu'une espece de pompe funebre, dans laquelle on célebroit le souvenir de leurs exploits, après quoi on leur faisoit des festins. C'est ce qu'Hérodote remarque, en parlant des différens Hercules. « On » sacrifie, dit-il, à Hercule Olympien, comme étant » d'une nature immortelle, & on fait à Hercule fils » d'Alcmene, comme à un *héros*, des funérailles plû» tôt qu'un sacrifice ». Mais il est bon de savoir qu'on éleva peu-à-peu les *héros* au rang des dieux; c'est par exemple, ce qu'on pratiqua pour Hercule, puisqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un *héros*, on vint à lui offrir des sacrifices parfaits, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on brûloit à l'honneur de la divinité, une partie de la victime, & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirme par son témoignage, que les *héros*, ou les demi-dieux, parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux suprêmes; car en parlant d'une fête solemnelle, que l'on célebroit à Rome, & dans laquelle on porta les statues des dieux anciens & modernes, il ajoûte que la pompe étoit fermée par les statues de ceux dont les ames, après avoir abandonné leurs corps mortels, étoient montées dans le ciel, où elles participoient aux mê-

Digitized by Google

mes prérogatives que les dieux mêmes : tels étoient Hercule, Esculape, Castor & Pollux.

Comme l'opinion commune faisoit descendre tous les morts dans les enfers, les ombres des *héros* même y étoient retenues, pendant que leur ame pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périssable, jouissoit dans le ciel des plaisirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne, & autres monumens sur les tombes des *héros*, établirent un culte pour les manes des mêmes *héros*, & même pour les héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Esculape; Alcmene, mere d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromede, Helène, Latone, & quelques autres, jouirent de cette distinction.

Les tombeaux des *héros* & héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des tems marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrandes; & ces mêmes tombeaux jouissoient du droit d'asile; c'est-là ce qu'on appelloit *monument héroïque*, ἡρῶον μνημεῖα. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque put faire élever à son cher Hector; *libabat cineri Andromache.*

Les Romains érigerent à leur tour des statues à ceux qu'ils regarderent comme des *héros*; ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours, ou de renards sauvages. Cette maniere de se vêtir ordinaire aux premiers *héros*, dans le tems qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; de-là vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

Les Grecs nommerent ἡρῶια, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des *héros* qui leur étoient chers, & aux temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maitresses de Démétrius, joint les ἡρῶια, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes sacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appellerent du même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux personnes pour lesquelles ils avoient un respect & un dévouement particulier.

On sait aussi que le mot ἥρως, a une signification fort étendue dans la langue grecque. 1°. Il signifie un homme qui par sa valeur, ou par ses bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après sa mort. 2°. Il répond au *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἡρῶια répond à *diva*. Dans les médailles que les Grecs frappérent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer sa consécration, ils l'appellerent indifféremment ἥρωα, & θεὸν. 3°. Le nom de *héros* est souvent donné par les peres à leurs enfans décédés en bas-âge, comme cela paroît par diverses inscriptions, recueillies dans Gruter & Reinesius. 4°. Quelquefois ce nom désigne simplement un homme consideré par sa valeur, ou par sa charge; Homere l'applique non-seulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque chose de plus, le même poëte emploie le mot ἥρως, pour un domestique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur versoit à boire; c'est dans l'*Odyssée*, *liv. Σ. vers 422.* (*D. J.*)

HERPE, sub. fem. *terme de Médecine*, ardeur, ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui le rongent & le dévorent. *Voyez* ERYSIPELLE.

Ce mot est dérivé du grec ἕρπω, *paulatim gradior*, parce que ces boutons rampent & se traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de plusieurs sortes.

L'*herpe militaire*, est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui ont la grosseur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage*. *Voyez* FEU VOLAGE.

Herpe miliaire, suivant Wiseman, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. *Voyez* GALE.

L'*herpe simple*, n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessechent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a une troisieme espece d'*herpe*, à qui l'on donne le nom de *dartre*. *Voyez* DARTRE.

L'*herpe corrosive*, est celle dont les boutons sont rudes, causent des demangeaisons, & ulcerent les parties sur lesquelles ils se forment.

HERPES *de plat-bord*, (*Marine*) c'est la coupe d'une lisse qui se trouve à l'avant & à l'arriere du haut des côtés d'un navire. On y met un ornement de sculpture, & cet ornement se nomme aussi *herpe*: il y en a quatre qui sont au plat-bord, deux à tribord, & deux à bas-bord. On peut voir dans *la Planche IV. n°. 195*, ce qu'on nomme *herpe*, & *n°. 170*, ce qu'on nomme *plat-bord*.

Herpes d'eperon, ce sont des pieces de bois taillées en balustre, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des goutterots.

Herpes marines; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de son sein, & qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, *&c.* Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui signifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *epeves de mer*, plûtôt que *herpes marines.* (*Z*)

HERRNGRUND, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newsoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines, y ont formé une ville souterraine assez étendue; ces mines dont Brown a donné la description dans ses voyages, sont fort riches; car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce metal est attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à le séparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne font qu'une seule masse ensemble. Les travailleurs de ces mines n'y sont pas incommodés des eaux, mais de la poussiere & de vapeurs de cuivre encore plus nuisibles à la vie. (*D. J.*)

HERNHUTISME, (*Hist. ecclésiast.*) espece de fanatisme introduit depuis quelque tems en Moravie, en Wétravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernhuthers* sont aussi connus sous le nom de *freres Moraves*, & dans les mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutisme* doit son origine & ses progrès à M. le comte Nicolas Louis de Zinzendorf, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quiétisme. Dès qu'il fut sorti de cette université en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite société d'ames fideles, au milieu desquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion du gés à sa maniere. Il s'associa quelques personnes qui étoient dans ses idées, & fixa sa résidence à Bertholsdorf dans la haute Lusace, terre dont il fit l'acquisition.

Bertholsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette forte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite: la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Christian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inspiré à

Digitized by Google

quelques perſonnes de l'inclination pour la religion proteſtante. Il engagea deux ou trois de ſes proſélites à ſe retirer avec leurs familles à Bertholsdorf: ils y furent accueillis avec empreſſement & y bâtirent une maiſon dans un bois, à demi-lieue de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une aſſemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Chriſtian David étoit ſi perſuadé de l'aggrandiſſement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déjà les quartiers & les rues: l'évenement n'a pas démenti ſes préſages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorf, s'empreſſerent d'augmenter cet établiſſement & d'y bâtir; & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village conſidérable qui eut une maiſon d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728 il y avoit déjà trente-quatre maiſons fort logeables; en 1732 le nombre des habitans montoit à ſix cent. La montagne de Hurh-Berg donna lieu à ces gens-là d'appeller leur habitation qui en eſt tout proche, *Huth-des Hern*, & dans la ſuite *Hernhut*, ce qui peut ſignifier *la garde* ou *la protection du ſeigneur*. C'eſt delà que toute la ſecte a pris ſon nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entr'eux une ſorte de diſcipline qui les lie étroitement les uns aux autres, les partage en différentes claſſes, les met dans une entiere dépendance de leurs ſupérieurs, & les aſſujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverſes menues regles; on diroit d'un inſtitut monaſtique.

La différence d'âge, de ſexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverſes claſſes: il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque claſſe a ſes directeurs choiſis parmi ſes membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entr'eux ſont exercés entre les femmes par des perſonnes de leur ſexe. Tous les jours une perſonne de la claſſe en viſite les membres, pour leur adreſſer des exhortations & prendre connoiſſance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes aſſemblées de chaque claſſe en particulier & de toute la ſociété enſemble.

Les conducteurs tiennent entr'eux des conférences pour s'inſtruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la ſociété eſt fort aſſidue aux exercices de religion qui ſe font à Bertholsdorf & ailleurs. Les membres de chaque claſſe ſe ſont ſoudiviſés en morts, éveillés, ignorans, diſciples de bonne volonté, diſciples avancés. On adminiſtre à chacune de ces ſubdiviſions des ſecours convenables. On a fur-tout grand ſoin de ceux qui ſont dans la mort ſpirituelle.

On veille à l'inſtruction de la jeuneſſe avec une attention particuliere. Outre les perſonnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité ſur tous les autres enfans. Le zèle de M. de Zinzendorf l'a quelquefois porté à prendre chez lui juſqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans ſa chambre. Après les avoir mis dans la voie du ſalut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des aſſemblées pour les petits enfans qui ne marchent pas encore; on les y porte: là on chante, on prie, & l'on y fait des diſcours proportionnés à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inſpection générale ſur toutes les claſſes. Il y a des avertiſſeurs en titre d'office, dont les uns ſont publics & les autres ſecrets. Il y a pluſieurs autres charges & emplois dont le détail ſeroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhuters* conſiſte dans le chant: c'eſt ſur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'inſtruiſent de la religion. M. de Zinzendorf rapporte une choſe bien ſinguliere, c'eſt que les chantres de la ſociété doivent avoir reçû de Dieu un don particulier & preſque inimitable (il pouvoit bien dire tout-à-fait), ſavoir, que lorſqu'ils ſont obligés d'entonner à la tête de l'aſſemblée, il faut que ce qu'ils chantent ſoit toûjours une répétition exacte & ſuivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe chargées par tour de prier pour la ſociété; & ce qui eſt très-remarquable, c'eſt que ſans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là ſont avertis par un ſentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquitter de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement ſe gliſſe dans leur ſociété, ils raniment leur zèle en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du ſort eſt fort accréditée parmi eux; ils s'en ſervent ſouvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce ſont les anciens qui font les mariages; nulle promeſſe d'épouſer n'eſt valide ſans leur conſentement. Les filles ſe dévouent au Sauveur, non pour ne jamais ſe marier, mais pour ne ſe marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il eſt régénéré, inſtruit de l'importance de l'état conjugal, & animé par la direction divine à entrer dans cet état.

La ſociété des *Hernhuts* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorf, ſous ſa protection, par ſes ſoins, ſes bienfaits, & ſuivant ſes vûes, il étoit naturel qu'il conſervât ſur elle une très-grande autorité; auſſi en a-t-il toûjours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troiſieme ſynode général du *Hernhutiſme*, tenu à Gotha en 1740, il ſe démit de l'épiſcopat, auquel il avoit été appellé en 1737, mais il conſerva la charge de préſident; il ſe démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de miniſtre plénipotentiaire, & d'économe général de la ſociété, avec le droit de ſe nommer un ſucceſſeur.

Il a envoyé de ſes compagnons d'œuvres preſque par tout le monde; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les miſſionnaires du *Hernhutiſme* avoient déjà paſſé la ligne. La ſociété poſſede, à ce que je crois, Béthléem en Penſylvanie: elle a auſſi un établiſſement parmi les Hottentots; mais elle n'a fait nulle part d'auſſi belles conquêtes qu'en Wétéravie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit ſinguliérement, ſur-tout à Iſſelſtein & à Zeiſt.

M. de Zinzendorf vint en Hollande en 1736, & le nombre de ſes ſectateurs s'y eſt accru peu-à-peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confeſſion d'Augsbourg à ſes freres Moraves, témoignant en même tems de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même qu'on n'a pas beſoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutiſme*.

C'eſt le Sauveur qui fait tour dans ſa ſecte, & qui regle l'envoi des miſſionnaires; mais comme ils font en grand nombre, & qu'ils font d'ailleurs des entrepriſes & des acquiſitions conſiderables, ils ont établi une caiſſe, qu'on nomme *la caiſſe du Sauveur*, qui eſt devenue très-conſidérable par les donations des proſélites du *Hernhutiſme*, & de ſes fauteurs. M. de Zinzendorf a la principale direction de cette caiſſe, & Madame la comteſſe ſon épouſe partage ſes travaux.

M. de Zinzendorf rapporte lui-même, que pendant vingt-ſix ans cette dame a ſi bien adminiſtré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à ſa maiſon, ni à ſa ſociété, quoiqu'il ait fallu fournir à des entrepriſes

Digitized by Google

entrepriſes de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de ſon épouſe, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage; il remercie Jeſus de l'avoir formée exprès pour lui; elle eſt la ſeule dans le monde qui lui convint. Enfin, ſon heureux état conjugal le conduiſit à une penſée des plus ſingulieres & des plus conſolantes ſur les mariages d'ici-bas; c'eſt que ſi chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a, eſt préciſément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les écrits de M. de Zinzendorf, le *Hernhutiſme* entretenoit en 1749, juſqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ſes miſſionnaires avoient déjà fait plus de 200 voyages de mer, & vingt-quatre nations avoient été réveillées de leur aſſoupiſſement ſpirituel; on prêchoit dans ſa ſecte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins; enfin la ſociété avoit déjà 98 établiſſemens, entre leſquels ſe trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a ſans doute de l'hyperbole dans ce détail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été aſſez bien inſtruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* eſt entierement celle de l'Evangile; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutiſme* a ce caractere diſtinctif du fanatiſme, de rejetter la raiſon & le raiſonnement; il ne demande que la foi qui eſt produite dans le cœur par le Saint-Eſprit ſeul. La régénération naît d'elle-même, ſans qu'il ſoit beſoin de rien faire pour y coopérer; dès qu'on eſt régénéré, on devient un être libre; cependant c'eſt le Sauveur du monde qui agit toûjours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ſes actions.

C'eſt auſſi en Jeſus-Chriſt que la Trinité eſt concentrée; il eſt principalement l'objet du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres; Jeſus eſt l'époux de toutes les ſœurs, & leurs maris ſont, à proprement parler, ſes procureurs; ſemblables à ces ambaſſadeurs d'autrefois, qui épouſant une princeſſe au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute botée; un mari n'eſt que le chambellan de ſa femme; ſa charge n'eſt que pour un tems, & par *interim*. D'un autre côté, les ſœurs *Hernhutes* ſont conduites à Jeſus par le miniſtere de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs ſauveurs dans ce monde; car quand il ſe fait un mariage, la raiſon de ce mariage eſt qu'il y avoit une ſœur qui devoit être amenée au véritable époux, par le miniſtere d'un tel procureur.

Voilà une peinture hiſtorique fort abregée, mais fidele, du fanatiſme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort eſtimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous ſommes bien gardés de leur imputer des ſentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conſéquences qu'ils rejetteroient; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, eſt un précis laconique que nous avons fait du livre d'Iſaac le Long, écrit en Hollandois, ſous le titre de *Merveilles de Dieu envers ſon Egliſe*, Amſt. 1735, *in-8°*. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia ſon livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorf, auquel il le dédia, & après en avoir obtenu la permiſſion: c'eſt ce ſeigneur qui nous l'apprend à la *page 230* d'un de ſes propres ouvrages, qui porte pour titre, *Reflexions naturelles*.

Le *Hernhutiſme* a étonné la Hollande par ſes progrès rapides, & ne l'a point allarmée; il jouït dans les Provinces-Unies de cette tolérance univerſelle qu'on y accorde à toutes les ſectes, & qui paroît être le principe le plus ſage & le plus judicieux du gouvernement politique. (*D. J.*)

HERSAGE, ſ. m. (*Agriculture*) l'action de herſer. *Voyez les articles* HERSE & HERSER.

HERSBRUCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontieres du haut Palatinat.

HERSE, (*Hiſt. eccléſ.*) ce ſont dans les égliſes des eſpeces de chandeliers, ſur leſquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, ſ. f. (*Architecture*) eſpece de batteſte en forme de paliſſade à l'entrée d'un fauxbourg; elle differe néanmoins de la barriere en ce que les pieux ſont pointus, pour empêcher de paſſer par-deſſus.

HERSE, ſ. f. *en termes de Fortifications*, eſt une eſpece de porte faite de pluſieurs pieces de bois armées par em-bas de pointes de fer, & diſpoſées en forme de treillis, laquelle ſe met au-deſſus d'une porte de ville. Elle y eſt ſuſpendue par une corde attachée à un mouliner qui eſt au-deſſus de la porte, lequel étant lâché, la *herſe* s'abaiſſe & tombe de bout par deux couliſſes qui ſont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la *herſe* quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les ſurpriſes & l'effet du pétard, il vaut mieux ſe ſervir des orgues, parce qu'on ne les peut pas arrêter tout d'un coup comme la *herſe*, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les couliſſes, ou en mettant deſſous des chevalets.

On appelle autrement la *herſe ſarraſine* ou *cataracte* & *orgues*, quand elle eſt faite de pieux droits ſans traverſes. *Voyez* SARRASINE, ORGUES, *&c.*

On ſe ſert au défaut de chevaux de friſe, pour défendre une breche ou un paſſage, de *herſes* ordinaires, que l'on place les pointes en haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. *Voyez* CHEVAL DE FRISE. *Chambers.* (*Q*)

HERSE *de gouvernail*, (*Marine*) c'eſt la corde qui joint le gouvernail à l'étambord. (*Z*)

HERSE, *terme d'opéra*, ce ſont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en ſens différens, enſorte qu'unis ils forment un demi-quatré. On met ſur la partie horiſontale des eſpeces de lampions de fer blanc faits en forme de biſcuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppoſe au public; enſorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites *herſes*: on les multiplie ſur ce théatre autant qu'on croit en avoir beſoin; on les ſert à la main, & ce ſervice fait partie de la manœuvre. *Voyez* LUMIERE. (*B*)

HERSE, *terme de Mégiſſier*, qui ſignifie un grand chaſſis de bois dont les bords ſont percés de trous garnis de chevilles, qui ſert à étendre les peaux deſtinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les Parcheminiers ſe ſervent auſſi de la *herſe* pour bander le ſommier ou la peau du veau ſur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en coſſe. *Voyez* PARCHEMIN, & *Pl. du Parcheminier.*

* HERSE, (*Agriculture*) inſtrument néceſſaire au labourage pour ameublir & unir les terres. C'eſt une eſpece d'aſſemblage de pieces de bois, en triangle tronqué & à double baſe, garni en deſſous, ſur ſes côtés & ſes baſes, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les conſtruire de bois lourd, les façonner ſolidement, les bien ferrer, & leur donner des dents longues & fortes. On attache, quand il en eſt beſoin, une ou deux pierres à la *herſe* pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briſer toutes ſortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la *herſe* à laquelle il eſt attaché par le petit côté. Il y a des *herſes* à roue & d'autres ſans

Digitized by Google

roue. Les premieres ſont plus commodes. Les roues ſont placées ſur le devant. On veut que la *herſe* ait ſix pieds de long, que les dents en ſoient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles ayent environ quatre pouces de ſaillie hors des travers. Une *herſe* bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui ſuffit à ſon effet. Les *herſes* ſans dents ne ſont qu'un tiſſu d'oſier, ou des eſpeces de fortes claies avec leſquelles on applanit les terres ſemées en lin, lorſqu'elles ſont fabloneuſes & légeres. *Voyez la herſe à labour, Planche d'Agriculture.* Voyez l'*article* HERSER.

* HERSE, (*Pêche*) engin qui ne differe guere des *herſes* à labour. On s'en ſert ſur-tout de baſſe marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des ſaiſons chaudes. On leur attelle un cheval ou un bœuf, & on les promene ſur le fond d'où elles entraînent toutes les eſpeces de poiſſons plats qui s'y ſont enfables, comme ſoles, petits turbots, barbues, plyes, limandes, carelets, *&c.* Un homme conduit la *herſe*; deux autres placés ſur les côtés, attendent les poiſſons qui ſe défallent, & les prennent à la main. De ces *herſes* les unes ſont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une porte dont la *herſe* ou couliſſe eſt abaiſſée.

HERSER, v. act. (*Agriculture*) c'eſt faire paſſer la herſe à pluſieurs repriſes, ſur une terre ſemée, ou ſeulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herſe qu'à recouvrir la ſemence lorſqu'on ne l'enterre pas par un leger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'uſage. Cette opération diviſe les groſſes mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement ſon objet qu'autant qu'il eſt ſuivi du *herſer*. Il faut donc *herſer* la terre autant de fois qu'on la laboure. Dans toutes les terres moyennes cette pratique eſt très-utile; & elle eſt néceſſaire dans les terres fortes & argilleuſes. On n'en peut excepter que les ſables.

Ce n'eſt pas immédiatement après le labour que le *herſer* eſt avantageux. On doit laiſſer paſſer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un tems très-ſec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le tems ſoit actuellement ſec. Si le labour a été fait dans un tems humide, il faut que la terre ſoit reſſuyée, un peu hâlée; mais ſans être durcie. Outre qu'en paſſant à pluſieurs reprifes & en tout ſens, la herſe atténue les mottes, elle acheve de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entierement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On ſe ſert preſque toujours de herſes qui ont des dents de bois, & elles ſuffiſent aux uſages ordinaires. Mais lorſqu'une terre, immédiatement après avoir été ſemée, eſt battue par une pluie forte, on eſt contraint quelquefois d'avoir recours à des herſes dont les dents ſoient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui eſt levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & ſcellée, & il n'y a de reſſource que dans cette eſpece de labour ſuperficiel, qui eſt un bienfait de la herſe. Mais dans ce cas-là, il faut choiſir un tems couvert & légérement humide, pour ne pas expoſer au hâle les racines du grain que l'on veut conſerver. *Voyez* JONCHERE, LABOUR, SEMER, *&c.*

HERSILLIERES, ſ. f. (*Marine*) ce ſont des pieces de bois courbes qu'on met au bout des platbords d'un bâtiment, qui ſont ſur l'avant & ſur l'arriere pour les fermer. (*Z*)

HERSILLON, ſ. m. *terme de Fortification.* Les *herſillons* ſont de planches longues de dix à douze piés, qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous & dont on ſe ſert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot eſt un diminutif de *herſe*, le *herſillon* faiſant l'office d'une petite herſe. *Chambers.* (Q)

HERSTAL, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Paderborn, ſur le Weſer. *Long. 26. 30. lat. 43. 50.* (*D. J.*)

HERSTBERG, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne en Weſtphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, ſur la riviere de Naho.

HERTE, *ou* HERTHE, ſ. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudigues ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudons, les Suardons, & les Nuitons adoroient.

Tacite eſt le ſeul qui nous en inſtruiſe, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé; cependant ce qu'il en rapporte eſt trop ſingulier, pour le paſſer ſous ſilence. Il dit dans ſon livre *des mœurs des Germains, chap. xl.* qu'il y avoit dans l'Océan (c'eſt apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainſi), une iſle (on ſoupçonne que c'eſt l'iſle de Rugen) où ſe trouvoit une forêt appellée *Caſtum*, au milieu de laquelle étoit un char conſacré à la déeſſe *Hertus*.

Il n'étoit permis qu'au ſeul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il ſavoit le tems que la déeſſe qu'on y adoroit venoit dans ce lieu; quand il ſentoit la préſence de cette divinité, il attelloit des buffles à ce char, & le ſuivoit avec grande vénération; tout le tems que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & par-tout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de ſolemnités; route guerre ceſſoit, toutes les armes ſe renfermoient, on ne reſpiroit que la paix & le repos, juſques à ce que le prêtre eut reconduit dans ſon temple la déeſſe raſſaſiée de la converſation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu ſecret, & les étoffes qui le couvroient, & la déeſſe elle-même; on ſe ſervoit pour cela d'eſclaves, qui étoient auſſi-tôt après jettés & engloutis dans un lac voiſin.

Voſſius conjecture que cette déeſſe *Hertus* doit être Cybele; mais il eſt plus vraiſemblable que c'eſt la Terre; le nom y répond aſſurément; les Allemands emploient encore le mot *herth*, pour ſignifier la *terre*, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même ſens; comme la plûpart des peuples ſe ſont imaginés n'avoir point d'autre origine que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & pluſieurs raiſons concourent à ſe le perſuader.

Il y a dans la plaine du comté de Salisbury en Angleterre, des amas de pierres circulaires, que pluſieurs ſavans croyent avoir été un temple de la déeſſe *Herte*; on nomme ces pierres *ſtone-henges*, c'eſt-à-dire *pierres ſuſpendues*, parce qu'elles ſont miſes les unes ſur les autres, de maniere qu'elles paroiſſent être en l'air, telles qu'on ſuppoſe qu'étoit le temple de *Herte*. Mais cette ſuppoſition n'eſt au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'uſage de cette eſpece de monument, que les anciens appelloient en latin *chorea gigantum*. On diſpute même de la nature de ces pierres; car les uns prétendent qu'elles ſont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, compoſées de ſable, de chaux, de vitriol, & d'autres matieres bitumineuſes. Ce dernier ſentiment paroît le moins vraiſemblable: quoi qu'il en ſoit, les curieux qui n'ont pas vû les *ſtone-henges* de Salisbury, peuvent conſulter ſur leur nature & leur ancienne deſtination apparente, les *Antiq. britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le deſſein dans cet auteur. Je penſe que les Tranſactions philoſophi-

Digitized by Google

ques en parlent auſſi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *ſupplément* de Chambers. (*D. J.*)

HERTFELDT, (*Géog.*) petite contrée d'Allemagne dans la Soüabe, entre Awlen, Bopfingen, Koënigsbrun, Giengen, & la ſeigneurie de Graveneck; ce ne ſont que montagnes & forêts. (*D. J.*)

HERTFORD, *ou* HARTFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hertfordshire, avec titre de comté; elle eſt ancienne, & a été autrefois plus conſidérable qu'à préſent. La cauſe de ſa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire paſſer à Ware. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur la riviere de Léa, à 20 milles N. de Londres. *Long.* 17. 35. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

HERTFORDSHIRE, *ou* HARTFORDSHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre dans l'intérieur du pays, diocèſe de Londres & de Lincoln; elle a 130 milles de tour; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroiſſes, 18 bourgs à marché, & 16569 maiſons. C'eſt une belle & agréable province, voiſine de Middleſex; l'air y eſt bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois; la Léa & Coln en ſont les principales rivieres. Le froment, l'orge & les grains germés pour la biere, forment ſon plus grand commerce; Hertford en eſt la capitale. (*D. J.*)

HERTZBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, ſur les confins de la Luſace, à 20 lieues S. E. de Wirtemberg, 14 N. O. de Dreſde. *Long.* 31. 12. *lat.* 51. 41. (*D. J.*)

HERTZHORN, (*Géog.*) petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holſtein, près de Gluckſtadt.

HERTZOG-AURACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſur la riviere d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERTZOGENRIED, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HERULES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple mêlé avec les autres barbares, qui renverſerent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans ſon *hiſtoire des Goths, liv. II. ch. xiv.* Le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs eſt ſingulier.

» Ils adoroient, dit-il, pluſieurs dieux auxquels » ils ſacrifioient des hommes. Il ne leur étoit pas » permis d'être malades, ni de vieillir: lorſque quel- » qu'un d'eux ſe trouvoit attaqué de maladie fâcheu- » ſe, ou de vieilleſſe décrépite, il devoir prier ſes » parens de ſonger à l'ôter du nombre des hommes. » Alors les parens dreſſoient un bûcher, au haut du- » quel ils le plaçoient, & lui envoyoient un *Hérule*, » qui n'étoit pas de ſa famille, avec un poignard » pour terminer ſes jours. D'abord, après ſa mort, » ils mettoient le feu au bûcher; & au moment qu'il » étoit conſommé, ils ramaſſoient les os du défunt, » & les couvroient de terre. La femme du mort » étoit obligée, pour donner des preuves de ſa vet- » tu, & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler ſur » ſon tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irré- » conciliable des parens de ſon mari ».

On fait aſſez que les *Hérules* paſſerent dans la Theſſalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmenterent par la ſuite leur puiſſance, vainquirent leurs voiſins, & furent défaits par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie ſur les terres de l'Empire, où ils ſe firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & ſe confondirent avec les Sclavons ou S'aves.

Leur premiere demeure étoit vraiſemblablement au voiſinage du Warnean, dans le Mecklelbourg, à peu-près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du tems de Tacite, ils étoient compris ſous le nom général de *Vandales*, c'eſt pourquoi cet hiſtorien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurerent quelques tems au-delà du Danube, où abordoient les nations ſeptentrionales. Une partie paſſa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & ſe perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y ſubſiſterent long-tems idolâtres, embraſſerent tard le Chriſtianiſme; & plus encore par force que par connoiſſance, puiſqu'à la moindre occaſion ils le quittoient, & maſſacroient les prêtres. Leur nom ſe perdit peu-à-peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Mecklelbourg*. En deux mots, comme le dit le ſavant Bangert dans ſes *Notes ſur la chronique des Slaves*, *Warnavi*, *Varini*, *Heruli*, *Werli*, *Wendi*, ſont aujourd'hui ceux de Roſtoc, du Buttzow & de Guſtrow, trois villes ſituées ſur le Warnaw. (*D. J.*)

HERZEGOVINE, ſ. f. (*Géogr.*) contrée de la Turquie Européenne dans la Boſnie, près de la Dalmatie; Caſtel-novo capitale, appartient aux Venitiens, & le reſte aux Turcs. Cette province faiſoit autrefois partie de la Servie. (*D. J.*)

HESDIN, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas françois, au comté d'Artois; Louis XIII. la prit en 1639, & elle fut cédée à la France par la paix des Pyrénées en 1659. Elle doit ſa fondation à Philibert, général de l'armée impériale dans les Pays-bas, qui détruiſit le vieil *Heſdin* en 1553, pour rebâtir le nouvel *Heſdin* à une lieue au-deſſous. Elle eſt ſur la Canche, à 9 lieues S. O. de S. Omer, 10 N. E. d'Arras, 40 N. O. de Paris. *Long.* 19. 48. *lat.* 50. 22. (*D. J.*)

* HESHUSIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui donnerent dans l'Arianiſme, & d'autres erreurs que Tilman Heshuſius, miniſtre proteſtant d'Allemagne, publia dans le ſeizieme ſiecle.

* HESITANS, part. pl. pris ſubſt. (*Hiſt. eccléſ.*) on appella de ce nom ceux des Eutychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevroient ou rejetteroient le concile de Chalcédoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodotins*; les appellans, qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Heſitans*.

* HESITATION, ſ. f. (*Morale*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la penſée. Si dans la comparaiſon que nous faiſons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous ſommes alternativement & rapidement portés & tenus, nous ſommes incertains, nous héſitons. Ainſi l'incertitude eſt une ſuite de déterminations momentanées & contraires. L'ame oſcille entre des ſentimens oppoſés, & l'action demeure ſuſpendue. De tout ce qui ſe paſſe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, ſinon la mémoire préſente d'une choſe, du moins celle d'une ſenſation, tandis que nous ſommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos *héſitations*. Il ſemble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres, & conſéquemment des ſenſations qui durent, tandis que d'autres, ou diſparates ou contraires, naiſſent ou s'exécutent. Sans cette coexiſtence, il eſt bien difficile d'expliquer la plûpart des opérations de l'entendement. *Heſiter* ſe dit auſſi quelquefois de la mémoire ſeule. Si la mémoire infidele ne nous ſert pas facilement, nous *heſitons* en récitant.

HESN-MEDI, (*Géog.*) ville de Perſe. *Long.* ſelon Tavernier, 74. 45. *lat.* 32. 5. (*D. J.*)

HESPER, (*Aſtron.*) *voyez* HESPERIES.

Digitized by Google

HESPERIDES, fub. f. pl. (*Hiſt. & Myth.*) filles d'Heſperus ſelon les uns, & d'Atlas ſelon les autres. Rapportons ici ce que l'Hiſtoire nous a tranſmis de ces fameuſes nymphes, & ce que les poëtes en ont publié; c'eſt tout ce que je veux extraire ſuccinctement d'un grand mémoire que j'ai lû ſur ce ſujet, dans le *recueil de l'académie des Inſcriptions.*

Selon Paléphate, Heſperus étoit un riche Miléſien qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Heſpérides*, qui avoient de nombreux troupeaux de brebis, qu'on appelloit *brebis d'or*, à cauſe de leur beauté; ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cauſe du produit qu'elles en retiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confierent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon*; mais Hercule paſſant par le pays qu'habitoient les filles d'Heſperus, enleva & le berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit ſimple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Heſpérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, ſoit à cauſe de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette ſeconde opinion n'a pas moins de partiſans que la premiere; & il ſemble même que dans la ſuite des tems elle ſoit devenue, ſur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, enſorte que les uns ont entendu par ces pommes d'or des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti ſur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec μῆλα, dont les anciens auteurs ſe ſont ſervis, peut ſignifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entre dans les détails ſur l'hiſtoire même des *Heſpérides*. Si nous l'en croyons, Heſperus & Atlas étoient deux freres, qui poſſédoient de grandes richeſſes dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Heſperus eut une fille appellée *Heſpéris*, qui donna ſon nom à toute la contrée; elle épouſa ſon oncle Atlas, & de ce mariage ſortirent ſept filles, qu'on appella tantôt *Heſpérides*, du nom de leur mere, & de leur ayeul maternel, tantôt *Atlantides*, du nom de leur pere.

Elles faiſoient valoir ſoigneuſement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient auſſi belles que ſages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Buſiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles ſur leur réputation; & jugeant bien que ſur la ſienne il ne réuſſiroit pas par une recherche réguliere, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épierent le tems où elles ſe réjouiſſoient entr'elles dans un jardin, & exécuterent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui revenoit de quelques-unes de ſes expéditions, les rencontra ſur le rivage, où ils étoient deſcendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur avanture, tua les corſaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ſes filles, fit préſent à leur libérateur de ces troupeaux, ou de ces fruits, qui faiſoient leurs richeſſes. Hercule, fort content de la réception d'Atlas, qui l'avoit même initié par ſurcroît de reconnoiſſance dans les myſteres de l'Aſtronomie, revint dans la Grece, & y porta les préſens dont ſon hôte l'avoit comblé.

Pline embraſſe l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Heſpérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixe, ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, ſerpente autour de cette ville, & c'eſt ce bras de mer qui a donné aux poëtes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on fuit les autres hiſtoriens, de la narration deſquels je ne me propoſe point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'inconteſtable touchant les *Heſpérides* ſe réduit à ces trois ou quatre articles: qu'elles étoient ſœurs; qu'elles poſſédoient une ſorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs ſoins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux, qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poëtes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont ſû lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Heſpérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, ſont de ce précieux métal; Ovide nous en aſſure,

Arborea frondes, auro radiante nitentes
Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.
Métam. lib. IV.

Toutes ces richeſſes ſont gardées par un horrible dragon, qui a cent têtes, & qui pouſſe en l'air cent différentes ſortes de ſifflemens; auſſi les pommes ſur leſquelles il tient ſans-ceſſe les yeux ouverts, charment la vûe par leur beauté, & font ſur les cœurs des impreſſions dont il eſt impoſſible de ſe défendre. Lorſque Jupiter épouſa Junon, cette déeſſe lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer ſa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Diſcorde mit la diviſion entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas; & par cette feule pomme, elle jetta le trouble dans tout l'olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit ſenſible à ſes vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poëtes font de ces jardins un ſéjour raviſſant, ils font de ceſſes qui l'habitent autant d'enchanteresſes; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins; elles aiment à prendre toutes ſortes de figures, & à étonner les yeux des ſpectateurs par des métamorphoſes également ſoudaines & merveilleuſes. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Heſpéra devient un peuplier, Erythéis eſt un ormeau, Egle ſe change en ſaule.

Il ne reſtoit plus aux poëtes, pour rendre les *Heſpérides* reſpectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué: ils leur ont donné un temple; ils y ont joint une prêtreſſe, redoutable par l'empire ſouverain qu'elle exerce ſur toute la nature. C'eſt cette prêtreſſe qui garde elle-même les rameaux ſacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavots. Elle commande aux noirs chagrins, & fait à ſon gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chaſſer de leur ame avec la même facilité; elle arrête le cours des fleuves; elle force les aſtres à retourner en arriere; elle contraint les morts à ſortir de leurs tombes; on entend la terre mugir ſous ſes pieds, & à ſon ordre on voit les ormeaux deſcendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaiſe proſe la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers:

Heſperidum templi cuſtos, epulaſque draconi
Quæ dabat, & ſacros ſervabat in arbore ramos;
Spargens humida mella, ſoporiferumque papaver;
Hæc ſe carminibus promittit ſolvere mentes,
Quas velit, aſt aliis duras immittere curas:
Siſtere aquam fluviis, & ſidera vertere retrò,
Noctturnos terram, & deſcendere monibus ornos.

C'eſt ainſi que les poëtes peuvent tout embellir; &

Digitized by Google

que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les sujets les plus stériles des sources inépuisables de merveilles.

Peu nous doit importer, si l'on remarque dans leurs embellissemens une infinité de différences. Ce sont des choses inséparables des fictions de l'esprit humain, & ce seroit une entreprise ridicule de vouloir les concilier. C'est assez que les poëtes conviennent ensemble que les *Hespérides* sont sœurs; que leurs richesses consistoient en pommes d'or; que ces pommes étoient gardées par un dragon; qu'Hercule pourtant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils sont divisés sur presque tous les autres faits; ils ne s'accordent, ni sur la naissance de ces nymphes, ni sur leur nombre, ni sur la généalogie du dragon, ni sur le lieu où les jardins des *Hespérides* étoient situés, ni finalement sur la maniere dont Hercule s'y prit pour avoir de leurs fruits. Tout cela est très-vrai, mais ces variétés d'idées ne nuisent à personne; les fictions ingénieuses feront celles auxquelles nous donnerons notre attache, sans nous embarrasser des autres.

Hésiode, par exemple, veut que les *Hespérides* soient nées de la Nuit; peut-être donne-t-il une mere si laide à des filles si belles, parce qu'elles habitoient à l'extrémité de l'occident, où l'on faisoit commencer l'empire de la Nuit. Lorsque Chérécrate au contraire les fait filles de Phorcus & de Céto, deux divinités de la mer, cette derniere fiction nous déplait, parce que c'est une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Hespérides*, les poëtes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plûpart ont suivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuse & Hespéréthuse. Quelques-uns en ajoûtent une quatrieme, qui est Hespéra; d'autres, une cinquieme, qui est Erythéis; d'autres, une sixieme, qui est Vesta; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puisque Diodore de Sicile, historien, fait monter le nombre de ces nymphes jusqu'à sept.

Leur généalogie du dragon nous est fort indifférente en elle-même, soit qu'on le suppose fils de la Terre avec Pysandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monstre expirant, nous émeuvent & nous intéressent. Ce n'est pas une description de mort ordinaire qu'on lit dans Apollonius, c'est un tableau qu'on croit voir: » Le dragon, dit-il, percé » des traits d'Hercule, est étendu au pied de l'arbre; » l'extrémité de sa queue remue encore, le reste de » son corps est sans mouvement & sans vie; les mou» ches s'assemblent par troupes sur le noir cadavre, » sucent & le sang qui coule des plaies & le fiel amer » de l'hydre de Lerne, dont les fleches sont teintes. » Les *Hespérides* désolées à ce triste spectacle, se » couvrent le visage de leurs mains, & poussent des » cris lamentables » . . .

En un mot, de telles descriptions nous affectent, tandis que nous ne sommes point épris des prétendus mysteres qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications historiques, morales ou physiques qu'on nous en a données; encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croyent appercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Hespérides*, Josué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens; l'autre se persuade que le jardin des *Hespérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terrestre. Non, non, les poëtes, en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'Ecriture-sainte, qu'ils ne connoissoient pas; ils n'ont point voulu nous cacher des mysteres, ni nous donner aucunes instructions. C'est faire trop d'honneur à ces agréables artisans de mensonges que de leur prêter des intentions de cette espece; ils se sont uniquement proposés de nous amuser, d'embellir leur sujet, de donner carriere à leur enthousiasme, d'exciter l'admiration & la surprise, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plûpart, le secret de réussir. (*D. J.*)

HESPÉRIDES, *îles des*, (*Géog. anc.*) îles de la mer Atlantique; Pline, *l. VI. c. xxxj.* n'en parle qu'avec incertitude; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles; il met une journée de navigation depuis les îles *Hespérides* au cap nommé *Hesperu-ceras*; il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique: le cap qu'il nomme *Hesperu-ceras* doit être le Cap-verd; les *Hespérides* étoient, *dit-il*, à une journée en-deçà de *Hesperu-ceras*; seroient-ce deux des îles du Sénégal? Mais enfin quel fonds peut-on faire sur des relations imparfaites, & dressées dans des tems où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obscure & incertaine. (*D. J.*)

HESPERIE, *f. f.* (*Géog.*) en général contrée occidentale. Les Grecs appellent *Hesperie* l'Italie qui est à leur couchant, & par la même raison les Romains donnerent le même nom à l'Espagne.

HESPERUS, *s. m.* (*Astronom.*) on donne ce nom à la planete de *Vénus*, lorsqu'elle paroît le soir avant le coucher du soleil. C'est celle que le peuple nomme *étoile du berger, voyez* VENUS. Lorsque *Vénus* paroît le matin avant le lever du soleil, on la nomme *Phosphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage sur la planete de *Vénus* qui a pour titre: *Hesperi & phosphori nova phenomena.* (*O*)

HESPERUS, (*Mythol.*) l'étoile du soir; les poëtes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. Brillant *hesperus*, dit Milton, c'est vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuscule à vos ordres! arbitre expédirif entre la nuit & le jour, souffrez que je vous salue!

Bright hesperus *that leads the starry train,*
Whose office is to bring twilight upon the earth;
Short arbiter' twixt day ant night. . . . .

Hesper, ou *Hesperus* dans l'histoire, fut chassé de ses états par son frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Hespérie*. Diodore de Sicile, *l. III.* ajoute que comme *Hesperus* montoit souvent le soir sur le mont Aglas, pour contempler les astres, & qu'il ne parut plus; on debita qu'il avoit été métamorphosé en un astre, qu'on appella le matin *lucifer*, & le soir *hesperus*, du nom du prince astronome. Les Latins changerent l'aspiration en *v*, & dirent *vesper*. C'est, matin ou soir, *l'étoile du berger* des habitans de nos campagnes. (*D. J.*)

HESSE LA, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Westphalie, la Franconie, & le pays de Brunswick; ce pays s'étend depuis le Mein jusqu'au Wéser. Il se divise en haute & basse *Hesse*. La maison souveraine de ce pays est partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principautés *Hesse-Cassel* calviniste, & *Hesse-Darmstadt* luthérienne; & deux autres qui sont des branches de *Hesse-Rhinfelds* catholique, & *Hesse-Hombourg* calviniste: ces quatre landgraviats tirent leur origine des Cattes, *Catti*, lesquels faisoient partie des Hermions, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Hesse* est, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui signifie un *comté provincial*. Il est coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui feront curieux d'en connoître l'histoire naturelle, peuvent lire l'ou-

Digitized by Google

vrage ſuivant : Wolfart (Petri) *Hiſtoria naturalis Haſſiæ, Caſſellis*, 1719. *in-fol.* avec figures. On y peut joindre Liebknecht (Joh. Georg.) *Haſſia ſubterranea, Gieſſæ*, 1730. *in-4°.* Ceux qui voudront s'inſtruire de l'origine de l'illuſtre maiſon qui poſſede ce pays, en trouveront les détails dans l'*Hiſt. de l'empire*, par Heiſs. (*D. J.*)

HESTIÉES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) ſacrifices ſolemnels qu'on faiſoit dans pluſieurs lieux de la Grece, & ſur-tout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déeſſe du feu, ou le feu même ; car le nom ἑστία, que les Grecs donnoient à cette divinité, ſignifie *feu*, *foyer* des maiſons, d'où les Latins ont fait celui de *veſta*. *Voyez* VESTA. (*D. J.*)

HESYCHASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) ἡσυχαστὰι, les *Héſychaſtes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oiſiveté ; ils ſe perſuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Theſſalonique, que la lumiere vue par les apôtres ſur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit incréée ; ſans cette erreur de ſpéculation qu'ils ſoutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laiſſer tomber ſans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Héſychaſtes* dans l'hiſtoire, que comme de gens ſimplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec ἡσυχάζειν, *vivre dans le repos, dans la tranquillité*, mot dérivé d'ἡσυχὴ, *tranquille, oiſif*. (*D. J.*)

HETERIARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appelloit ſimplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque*. L'*hétériarque* étoit ſubordonné au grand *hétériarque*.

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés : ils avoient auſſi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, *de Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HETEROCLITE, adj. (*Gram.*) les Grammairiens appellent ainſi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque choſe des regles de la déclinaiſon à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne ſuivent pas exactement les loix de leur conjugaiſon. *Voyez* ANOMAL.

L'idée commune attachée à ces deux termes eſt donc celle de l'irrégularité ; ce ſont deux dénominations ſpécifiques attribuées à différentes eſpeces de mots, & également comprifes ſous la dénomination générique d'*irrégulier*. C'eſt donc ſous ce mot qu'il convient d'examiner les cauſes des irrégularités qui ſe ſont introduites dans les langues. *Voyez* IRRÉGULIER.

Pour ce qui concerne les anomaux & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'eſt aux grammaires particulieres qui en traitent à les faire connoître : les *méthodes* de P. R. ont aſſez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'eſpagnol.

Le mot *hétéroclite* eſt compoſé de deux mots grecs, ἕτερος, *autrement*, & κλίνω, *décliner* ; de-là l'interprétation qu'en fait Priſcien, *lib. XVII. de conſtr.* ἑτερόκλιτα, dit-il, *id eſt diverſiclina*, des mots qui ſe déclinent autrement que les paradigmes, avec leſquels ils ont de l'analogie. (*B. E. R. M.*)

HETERODOXE, adj. m. & f. *terme dogmatique*, qui eſt contraire aux ſentimens reçus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec ἑτερόδοξος, compoſé d'ἕτερος, *autre*, & δόξα, *croyance*, *opinion*.

On dit opinion *hétérodoxe*, docteur *hétérodoxe* ; ce mot eſt oppoſé à *orthodoxe*. *Voyez* ORTHODOXE, *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HETERODROME, adj. m. & f. *levier hétérodrome*, *terme de méchanique*, c'eſt un levier dont le point d'appui eſt entre le poids & la puiſſance. *Voyez* LEVIER & APPUI.

On l'appelle autrement *levier du premier genre* ; tel eſt celui qui eſt repréſenté *Pl. méchan. fig. 1.*

Ce mot vient des mots grecs ἕτερος, *autre*, *différent*, & δρόμος, *je cours*, parce que dans ce levier la puiſſance & le poids ſe meuvent en ſens différens.

Lorſque le poids eſt entre la puiſſance & le point d'appui, ou la puiſſance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome* ; tels ſont ceux qui ſont repréſentés *fig. 2. & 3.* *Voyez* HOMODROME, *Chambers*. (*O*)

HÉTÉROGENE, adj. *en Grammaire*, on appelle ainſi les noms qui ſont d'un genre au *ſingulier*, & d'un autre au *pluriel*. R. R. ἕτερος, *autre*, & γένος, *genre*. *Voyez* GENRE, *n°. v.*

Quoiqu'on ne trouve dans cet *article* que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il déſigne ſoient excluſivement propres à la langue latine. On trouve pluſieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque : ὁ ἐρέτμος, *remus* τὸ ἐρέτμα, *remi* ; ὁ κύκλος, *circulus* ; οἱ κύκλοι & τὰ κύκλα, *circuli*, &c. *Voyez* le *ch. viij. liv. II. de la méthode grecque* de P. R.

Notre langue elle-même n'eſt pas ſans exemple de cette eſpece : *délice* au ſingulier eſt du genre maſculin ; *quel délice*, *c'eſt un grand délice* : le même nom eſt du genre féminin au pluriel, *des délices infinies*.

La langue italienne a auſſi pluſieurs noms *hétérogenes* qui, maſculins & terminés en *o* au ſingulier, ſont féminins & terminés en *a* au pluriel : *il braccio*, le bras ; *le braccia*, les bras ; *l'oſſo*, l'os ; *le oſſa*, les os ; *il riſo*, le ris ; *le riſa*, les ris ; *l'uovo*, l'œuf ; *le uova*, les œufs, &c. *Voyez* le *Maître italien* de Veneroni, *traité des neuf parties d'oraiſon*, *ch. ij. des noms en o*, & la *Méthode italienne* de P. R. *part. I. ch. v. regl. vij.*

En un mot, il peut ſe trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la diſtinction des genres ; la ſeule ſtabilité de l'uſage ſuffit pour y en introduire. (*E. R. M.*)

HÉTEROGENE, adj. m. & f. (*Phyſiq.*) ſe dit d'une choſe de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une choſe dont les parties ſont de nature différente ; il eſt oppoſé à *homogene*. *Voyez* HOMOGENE.

Ce mot grec eſt compoſé d'ἕτερος, *alter*, différent, & γένος, *genus*, eſpece.

Heterogene ſe dit ſur-tout en termes de *méchanique*, des corps dont la denſité n'eſt pas égale par-tout. *Voyez* DENSITÉ.

Dans les corps *hétérogenes*, la peſanteur d'une partie quelconque n'eſt pas proportionnelle au volume de cette partie. *Voyez* DENSITÉ.

Lumiere *hétérogene* eſt celle qui eſt compoſée de rayons qui different en couleur, & par conſéquent en réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, *&c.*

Nombres *hétérogenes* ſont des nombres compoſés de nombres entiers & de fractions, comme $3+\frac{1}{2}$, *&c. Voyez* NOMBRE.

Quantités *hétérogenes* ſont celles qui ſont ſi différentes entr'elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels ſont par exemple le point & la ligne, la ſurface & le ſolide en *Géométrie*. *Voyez* GEOMETRIE.

Quantités ſourdes *hétérogenes*, ſont celles qui ont différens ſignes radicaux, dont les expoſans n'ont point de diviſeur commun, comme $\sqrt[2]{a}a$, & $\sqrt[3]{b}b$; $\sqrt[5]{9}$, & $\sqrt[7]{19}$. *Chambers*. (*O*)

HETEROGENE, (*Med.*) c'eſt une épithete qui eſt ſouvent employée dans la théorie médicinale, pour

Digitized by Google

désigner en général une qualité des humeurs du corps humain, qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé, étrangere à l'économie animale, & susceptible par conséquent de causer de grands desordres, à proportion qu'elle est plus ou moins dominante; en tant que les humeurs viciées causent des changemens contre-nature dans le cours des fluides, soit par les altérations qui en résultent dans leur consistance, soit par les impressions sur les solides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Ainsi, par exemple, le levain de la fievre, de la petite-vérole, des maladies vénériennes, forme l'*hétérogene* dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Voyez les définitions des termes de Medecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogene*, dans le *Traité des fievres continues* de M. Quesnay, qui en fait un grand usage.

HÉTEROSCIENS, s. m. pl. (*Géog.*) les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétéroſciens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde; savoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous; & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le Tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique: ainsi les *Hétéroſciens* de notre côté, c'est-à-dire en-deçà du Tropique du Cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite; au contraire les *Héteroſciens* de l'autre côté, c'est-à-dire au-delà du Tropique du Capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite; c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétéroſciens*. (*D. J.*)

HÉTEROUSIENS, *Heteroufii*, s. m. pl. (*Hiſt. écc.*) est le nom d'une secte d'Ariens, disciples d'Aétius, & appellés de son nom *Aetiens*. *Voyez* AETIENS.

Ce nom est grec, composé de ἕτερος, *autre*, & οὐσία, *ſubſtance*.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils disoient, non pas que le Fils de Dieu étoit d'une substance semblable à celle du Pere, comme quelques Ariens qu'on nommoit pour cela *Homoiouſiens*, *Homoiouſii*, mais qu'il étoit d'une autre substance que lui. *Voyez* ARIENS & HOMOIOUSIENS, *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HETICH, s. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) espece de rave ou de navet d'Amérique, ou racine qui a environ un pié & demi de longueur, & qui est grosse comme les deux poings; elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légerement laxative.

HETMANN, s. m. (*Hiſt. mod.*) dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne; & dans l'Ukraine, c'est le chef des cosaques, il est vassal de l'empire russien.

HÊTRE, *fagus*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur arrondie & composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naissent sur le même arbre séparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties & qui renferment ordinairement deux semences à trois côtes. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

HÊTRE, s. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) le *hêtre* est un grand arbre, qui se trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il grossit, s'éleve, s'étend plus promtement, & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre; il prend une tige droite, dont la tête se garnit de beaucoup de branches: cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales de médiocre grandeur & d'une verdure brillante sont placées alternativement sur les branches. Le *hêtre* donne au printems des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroissent en même tems que les feuilles. Le fruit qui vient séparement est renfermé dans une espece de brou qui est hérissé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui sont oblongues & triangulaires: on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou, qui lui sert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'Octobre, & laisse tomber le fruit; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers; il est vrai qu'à plusieurs egards il est inférieur au chêne, au châtaigner & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité; mais le *hêtre* considéré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement, & par la médiocrité du terrein où il prospere, peut entrer en parallele avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre est très-propre à former un bois, lorsque la forme du sol & la qualité du terrein ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* se plaît dans les lieux froids sur le penchant & au sommet des montagnes; il se contente d'un terrein peu substantiel; il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le sable & le grai, lorsqu'il y a un peu d'humidité; il réussit fut-tout dans les terres grasses & argilleuses, lorsque le sable domine. Ses racines ne s'enfoncent pas si profondement que celles du chêne, mais dans les terreins dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il se refuse aux terres fortes ou marécageuses, & à celles qui sont trop superficielles.

On éleve le *hêtre* en semant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité; ce qui arrive dans le courant du mois d'Octobre: comme il seroit difficile & couteux de la faire ramasser grain à grain, on l'assemble & on enleve avec les deux mains tout ce qui se trouve sous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des sacs; ensuite on vanne le tout, & quand la faine est bien nettoyée, on la passe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, dont on rejette les grains que leur défectuosité fait surnager. On peut semer la faine depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Février; plus tôt on s'y prend, mieux elle leve: il est vrai qu'en se hâtant, il y a des risques à courir: les rats, les souris, les mulots, & tous les insectes qui vivent sous la terre en font très-avides: enforte que dans les années où ces animaux furabondent, ils détruisent presque tout le semis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conserver la faine pendant l'hiver dans du sable qu'il faut toujours tenir sechement pour l'empêcher de germer: cet avancement seroit sujet à inconvénient; la faine en levant jette au bout des feuilles seminales l'enveloppe de son amande; si quand on seme, la germination étoit faite, les germes qui sont si foibles alors, resteroient couchés sous terre faute de point d'appui pour se relever & pousser dehors leur enveloppe. On ne peut semer la faine que dans un terrein léger & assez cultivé pour qu'il puisse favoriser la sortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on veut semer un grand canton, si le terrein a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un seul labourage à la charrue; ensuite on semera la faine,

Digitized by Google

même avec le sable si elle y a été mêlée; puis, en y faisant passer la herse, elle se trouvera suffisamment enterrée. Si le semis a été fait après l'hiver, les graines levetont en moins d'un mois: les geléés de printems ne lui causent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premieres années; ils seront foibles, branchus, raffauts; il faudra les couper après la quartieme année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* est celui dont la transplantation est moins de ressource; soit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'avise souvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois; c'est un bien mauvais parti à prendre: il n'y aura guere moins de desavantage à se servir de jeunes plants venus en pepiniere. On fait ordinairement ces plantations dans un terrein inculte, après n'avoir fait creuser que de fort petits trous; la transplantation se fait fort négligemment, tout perit. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépense sera immense; encore le succès sera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en soit, si l'on veut risquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur sont les plus propres à transporter: ceux qui sont plus petits n'ont pas assez de racines. Il faut bien se garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à ebicotter les branches.

Quoique le *hêtre* soit un grand & bel arbre, d'une forme réguliere & d'un aspect agréable, on n'en fait nul usage pour l'ornement des jardins; c'est un arbre commun, un arbre ignoble, on le méprise. Cependant il y a des terreins qui se refusent à la charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes palissades: c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de succès. Ces palissades brisent les vents & réfistent à leur impétuosité mieux qu'aucun autre arbre; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui est nuisible à tout ce qui croît dessous: ses feuilles données en verd au bétail lui font une bonne nourriture; quand elles sont seches on en peut faire des paillasses, & lorsqu'elles sont à demi pourries, elles sont propres à engraisser les terres.

Le bois du *hêtre* est d'une grande utilité; mais on ne le fait servir qu'à de petits usages, qui, à la vérité, s'étendent à une infinité de choses. Nos charpentiers ne s'en servent pas; il est trop cassant, trop sujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, sont obligés de faire usage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis, auteur anglois, qui a donné en 1738, fut la culture des arbres forestiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. » Le bois du *hêtre*, dit cet auteur, est propre » à faire des membtures & des planches dont on peut » former des parquets, planchers de greniers, & » faite des boiseries; l'aubier de ce bois est celui de » tous les arbres qui dure le moins, & où les vers » font le plus grand dommage: il faut absolument » l'enlever avant d'employer ce bois, qui sans cela, » se tourmenteroit pendant plusieurs années. Mais si » ou veut rendre les planches & les membrures de » bonne qualité, il faut les jetter dans l'eau immédiatement après leur sciage, & les y laisser pen- » dant quatre ou cinq mois. Plus les planches sont » minces, moins le ver les attaque. Si l'on vouloit » employer le *hêtre* dans les bâtimens, il faudroit » soutenir à trois piés au-dessus de terre des grosses » pieces de ce bois, faire du feu par-dessous avec des » copeaux & du fagotage jusqu'à ce que les pieces » ayent pris une couleur noire & une croûte; il faut » plonger ensuite les extrémités des pieces dans de » la poix fondue, & les employer dans les étages » élevés. Au lieu de couper cet arbre en hiver, comme cela se pratique ordinairement, il faut l'abatte dans le plus grand été, & dans la force de la » seve. Par expériences faites, les arbres coupés en » été, ont duré fort long-tems, & ceux coupés en » hiver, ont été percés par les vers, & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé » ces arbres en été, il faudra les laisser un an en » grume, les retourner de tems en tems, ensuite les » façonner, puis les jetter dans l'eau ». Les Charrons, les Menuisiers, les Tourneurs, les Layettiers, les Gainiers, les Sabotriers, &c. font grand usage de ce bois; on lui donne de la consistance & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-tems en lieu sec; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages; mais il perit bientôt s'il est exposé aux alternatives de la sécheresse & de l'humidité: c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a aussi ses usages: elle a le goût de noisette; mais l'astriction qui y domine la rend peu agréable à manger; elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la pâtisserie; enfin on en fait du pain dans les tems de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espece de *hêtre* qui a deux variétés; l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espece commune.

HETRURIE, ou plutôt sans aspiration, ETRURIE, *f. f. Etruria*, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une contrée de l'Italie, qui répond en grande partie à la Toscane des modernes; elle étoit séparée de la Ligurie par la riviere de Magra, & s'étendoit de là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom; les Cimbriens en furent chassés par les Pelasges; ceux-ci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhène; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appellés dans la langue des Grecs, *Thusci*; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne*; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, *Tyrrhenia*.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples; Tite-Live parle de ces douze peuples, *l. IV. c. xxiij.* c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains, & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce tems-là, l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son lucumon, ou chef particulier. *Voyez* LUCUMON.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entiérement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin; 2°. la Carfagnana; 3°. l'état de la république de Lucques; 4°. tout le grand duché de Toscane; 5°. le Pérusin; 6°. l'Orviétan; 7°. le

Digitized by Google

le patrimoine de S. Pierre; 8°. le duché de Caſtro & Ronciglione; 9°. lo ſtato de gli Preſidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en Italie; car avant leur arrivée, les Hétruſques avoient des établiſſemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aiſément dépouillés par des peuples guerriers, auxquels une nation amollie par l'aiſance & le repos, n'étoit pas en état de réſiſter longtems.

On conçoit de ce détail, que ce ſeroit ſe tromper groſſierement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Toſcane*; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Piſan & le Siennois, ſoit une partie conſidérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entiere. *Voyez* TOSCANE.

Ce furent les Hétruſques qui inſtruiſirent les premiers Romains, ſoit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, ſoit plutôt parce que de tout tems, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athènes étoit plus propre aux arts, que celui de Thèbes & de Lacédémone.

Il ne nous reſte pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques inſcriptions épargnées par les injures du tems, & qui ſont intelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces inſcriptions dans ſes tables Eugubines, on n'en eſt pas plus avancé; les ſavans hommes de Toſcane, particuliérement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénuement reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raiſon d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétruſques avoient une langue & des caracteres particuliers, dont ils ne donnoient la connoiſſance à aucun étranger, pour ſe maintenir par ce moyen plus aiſément dans l'honorable & utile profeſſion où ils étoient, de conſacrer chez leurs voiſins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & preſque toutes les autres cérémonies de ce genre. (*D. J.*)

HETTGAU, (*Géog.*) diſtrict de la baſſe Alſace dans le voiſinage de Seltz.

HETTSTŒDT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſituée dans le comté de Mansfeld.

HEU, ſ. m. (*Marine*) c'eſt un bâtiment à varangues plates, qui tire peu d'eau, & dont les Hollandois & les Anglois ſe ſervent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du ſommet duquel ſort une piece de bois qui s'avance en ſaillie vers la poupe qu'on appelle la *corne*. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre: ce même mât porte une vergue de foule, & eſt tenu par un gros étai qui porte auſſi une voile nommée *voile d'étai*.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* ſont de ſoixante piés de longueur ſur dix-huit de largeur; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi; la hauteur de l'étambord eſt de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (*Z*)

HEUKELUM, (*Géog.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande ſur la Linge, au-deſſous de Leerdam, à deux lieues de Gorcum. *Long.* 22. 6. *lat.* 51. 55. (*D. J.*)

HEULOTS, ſ. m. terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Vallery en Somme. *Voyez* GOBELETS.

HEURE, ſ. f. (*Aſtr. & Hiſt.*) c'eſt la vingt-quatrieme & quelquefois la douzieme partie du jour naturel. *Voyez* JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du Grec ὥρα, qui ſignifie la même choſe, & dont l'étymologie n'eſt pas trop connue, les ſavans étant fort partagés ſur ce ſujet.

L'*heure* chez nous eſt une meſure ou quantité de tems égale à la vingt-quatrieme partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le ſoleil autour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puiſque trois cent ſoixante degrés répondent à vingt-quatre. On diviſe l'*heure* en ſoixante minutes, la minute en ſoixante ſecondes, *&c. Voyez* MINUTE.

La diviſion du jour en *heures* eſt très-ancienne, comme le prouve le P. Kircher dans ſon *Œdip. ægypt. tom. II.* les *heures* qui ſont la vingt-quatrieme partie du jour, s'appellent *heures ſimples*; les *heures* qui en ſont la douzieme partie, s'appellent *heures compoſées*.

Les plus anciens peuples faiſoient leurs *heures* égales à la douzieme partie du jour. Hérodote *lib. II.* obſerve que les Grecs avoient appris des Egyptiens entr'autres choſes, à diviſer le jour en douze parties.

Les Aſtronomes de Cathay conſervent encore aujourd'hui cette diviſion. Ils appellent l'*heure chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier eſt appellé *zeth*, ſouris; le ſecond *chio*, taureau; le troiſieme *zem*, léopard; le quatrieme *mau*, lievre; le cinquieme *chin*, crocodile; le ſixieme *ſie*, ſerpent; le ſeptieme *vou*, cheval; le huitieme *vi*, brebis; le neuvieme *ſchim*, ſinge; le dixieme *you*, poule; l'onzieme *ſou*, chien, le douzieme *cai*, porc.

Les *heures* qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la premiere guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du ſoleil.

Ils diviſoient les douze *heures* du jour en quatre: prime ou la premiere, qui commençoit à ſix *heures* du matin; tierce ou la troiſieme, à neuf; ſexte ou la ſixieme, à douze ou midi; & none ou la neuvieme, à trois *heures* après midi. Ils diviſoient auſſi les *heures* de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois *heures*.

Il y a diverſes ſortes d'*heures* chez les Chronologiſtes, les Aſtronomes, les faiſeurs de cadrans ſolaires. On diviſe quelquefois les *heures* en égales & inégales. Les *heures* égales ſont celles qui ſont la vingt-quatrieme partie du jour naturel; c'eſt-à-dire le tems que la terre emploie à parcourir dans ſon mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les meſure ſur l'équateur; & *aſtronomiques*, parce que les Aſtronomes s'en ſervent. Elles changent de nom ſuivant la maniere dont les différentes nations les comptent. Les *heures* aſtronomiques ſont des *heures* égales que l'on compte depuis midi dans la ſuite continue des vingt-quatre heures. Ainſi quand un aſtronome dit qu'il a fait telle obſervation tel jour à dix-neuf *heures*, cela ſignifie tel jour à ſept *heures* du ſoir.

Heures babyloniennes ſont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le lever du ſoleil.

Heures européennes ſont des *heures* égales que l'on compte depuis minuit juſqu'à midi, & depuis midi juſqu'à minuit.

Heures judaïques, planétaires ou antiques, ſont la douzieme partie du jour & de la nuit. Comme ce n'eſt qu'au tems des équinoxes que le jour artificiel eſt égal à la nuit, ce n'eſt auſſi que dans ce tems que les *heures* du jour & de la nuit ſont égales entr'elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres tems de l'année. On les appelle *heures antiques* ou *judaïques*, parce que les anciens & les

Digitized by Google

Juifs s'en sont servis, & que ces derniers s'en servent encore, aussi-bien que les Turcs. On les appelle aussi *heures planétaires*, à cause que les Astrologues prétendent que chaque *heure* est dominée par une nouvelle planete; & que le jour reçoit son nom de celle qui domine à la premiere *heure*, comme la lune au lundi, Mars au mardi, *&c.* Par exemple, le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche, la premiere *heure* que l'on compte au lever du soleil, est attribuée au soleil lui-même, & en prend le nom; la suivante prend celui de Venus, la suivante de Mercure, ensuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour suivant la premiere *heure* au lever du soleil tombe sur l'*heure* de la lune; la premiere du jour d'après tombe sur l'*heure* de Mars, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la semaine.

Les *heures* italiques sont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du soleil.

Heures inégales, c'est la douzieme partie du jour, & aussi la douzieme partie de la nuit. L'obliquité de la sphere les rend plus ou moins inégales en différens tems; & elles ne conviennent avec les *heures* égales comme les *heures* judaïques, qu'au tems des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes *heures*, il est très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail soit nécessaire sur ce sujet. *Voyez* la *Chronologie* de Wolf, *chap. j.* d'où cet article est extrait en partie. *Harris & Chambers.* (*G*)

On connoît l'*heure* sur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut se servir en mer pour le même objet, du second de ces instrumens, le premier étant sujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaisseau. Mais faute de montres, on peut trouver aisément l'*heure* par un calcul fort simple. Connoissant la latitude du lieu où l'on est (*Voy.* LATITUDE), & la déclinaison du soleil (*Voyez* DÉCLINAISON), on observe la hauteur du soleil à l'*heure* qu'on cherche, & par la trigonométrie sphérique, on conclut aisément l'*heure* qu'il est. *Voyez le traité de Navigation* de Mr. Bouguer, *p.* 262 *& suiv.* où vous trouverez un plus grand détail sur ce sujet. (*O*)

HEURES, (*Théologie*) signifie certaines prieres que l'on fait dans l'église dans des tems réglés, comme matines, laudes, vêpres, *&c. Voyez* MATINES.

Les petites *heures* sont prime, tierce, sexte & none. On les appelle ainsi à cause qu'elles doivent être récitées à certaines *heures*, suivant les regles & canons prescrits par l'Eglise, en l'honneur des mysteres qui ont été accomplis à ces *heures*-là. Ces *heures* s'appelloient autrefois le cours, *cursus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur ces *heures*, qu'il a intitulée *de Cursu Gallicano*.

La premiere constitution qui se trouve touchant l'obligation des *heures*, est le vingt-quatrieme article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Basle au commencement du ix. siecle, fit pour ses cures. Il porte que les prêtres ne manqueront jamais aux *heures* canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prieres des quarante *heures* sont des prieres publiques & continuelles que l'on fait pendant trois jours devant le saint Sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. On a fait pendant ces trois jours que le saint Sacrement fût exposé quarante *heures*, c'est-à-dire treize ou quatorze *heures* chaque jour.

HEURES, (*Mythol.*) en grec ὡραι, *filles* de Jupiter & de Thémis, selon Hésiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene, c'est-à-dire, le bon ordre, la justice, & la paix. Apparemment que cette fiction signifioit que l'usage bien fait des *heures* reglées, entretient les lois, la justice, & la concorde. Homere nomme les *heures* les portieres du ciel, & nous décrit ainsi leurs fonctions: « Le soin des portes du ciel est commis aux *heures*; elles veillent » depuis le commencement des tems à la garde du » palais de Jupiter; & lorsqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'éternelle durée, elles écartent » ou rapprochent sans peine le nuage épais qui leur » sert de barriere ».

Le poëte entend par le ciel, cette grande région de l'espace éthéré, que les saisons tiennent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles dissipent les nuages; & elles le ferment, lorsque les exhalaisons de la terre le condensent en nues, & nous cachent la vûe du soleil & des astres.

La Mythologie grecque ne reconnut d'abord que les trois *heures*, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois saisons, le printems, l'été, & l'hiver; ensuite quand on leur ajoûta l'automne & le solstice d'hiver, ou fa partie la plus froide, la Mythologie créa deux nouvelles *heures*, qu'elle appella *Carpo*, & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagerent le jour en douze parties égales, les Poëtes multiplierent le nombre des *heures* jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommerent *les douze sœurs*, nées gardiennes des barrieres du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Vénus.

Les mêmes poëtes donnerent encore aux *heures*, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques statues de cette déesse, on représente les *heures* au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athènes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphidion. Les Athéniens, selon Athénée, leur offroient des sacrifices, dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rôtir; ils adressoient des vœux à ces déesses, & les prioient de leur donner une chaleur moderée, afin qu'avec le secours des pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement à maturité.

Les modernes représentent ordinairement les *heures* accompagnées de Thémis soûtenant des cadrans ou des horloges.

Le mot ὡρα, designoit anciennement chez les Grecs les saisons; ensuite, après l'invention des cadrans solaires, le même terme se prit aussi pour signifier la mesure du tems que nous nommons *heure. Voyez* HEURE. (*D. J.*)

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT, (*Grammaire, Morale*) ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* est l'origine. De-là ces anciennes expressions, *à la bonne heure*, *à la malheure*; car nos peres qui n'avoient pour toute philosophie que quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funestes.

On pourroit, en voyant que le *bonheur* n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclure de-là qu'ils regardoient le *bonheur* comme une chose passagere, telle qu'elle est en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, est une idée abstraite, composée de quelques idées de plaisir; car qui n'a qu'un moment de plaisir n'est point un homme *heureux*; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme *malheureux*. Le plaisir est plus rapide que le *bonheur*, & le *bonheur* plus passager que *la félicité*. Quand on dit *je suis heureux* dans ce moment, on abuse du mot, & cela ne veut dire que *j'ai du plaisir*: quand on a des plaisirs un peu réverés, on peut dans cet espace de tems se dire *heureux*; quand ce bonheur dure un peu plus, c'est un

Digitized by Google

état de félicité ; on eſt quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la proſpérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand feſtin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit appeller perſonne heureux avant ſa mort*, ſemble rouler ſur de bien faux principes ; on diroit par cette maxime qu'on ne devroit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le ſeroit conſtamment depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa derniere heure. Cette ſérie continuelle de momens agréables eſt impoſſible par la conſtitution de nos organes, par celle des élemens de qui nous dépendons, par celle des hommes dont nous dépendons davantage. Prétendre être toûjours *heureux*, eſt la pierre philoſophale de l'ame ; c'eſt beaucoup pour nous de n'être pas long-tems dans un état triſte ; mais celui qu'on ſuppoſeroit avoir toûjours joui d'une vie *heureuſe*, & qui périroit miſerablement, auroit certainement mérité le nom d'*heureux* juſqu'à la mort ; & on pourroit prononcer hardiment, qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il ſe peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des juges ou ſuperſtitieux & abſurdes, ou iniques, ou tout cela enſemble, l'ayent empoiſonné juridiquement à l'âge de ſoixante & dix ans, ſur le ſoupçon qu'il croyoit un ſeul Dieu.

Cette maxime philoſophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, paroît donc abſolument fauſſe en tout ſens ; & ſi elle ſignifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuſe*, elle ne ſignifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple, *heureux comme un roi*, eſt encore plus faux ; quiconque a lû, quiconque a vécu, doit ſavoir combien le vulgaire ſe trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuſe* qu'une autre, ſi l'homme en général eſt plus *heureux* que la femme ; il faudroit avoir été homme & femme comme Tireſias & Iphis, pour décider cette queſtion ; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un eſprit également propre à chacune ; & il faudroit avoir paſſé par tous les états poſſibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore ſi de deux hommes l'un eſt plus *heureux* que l'autre ; il eſt bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd ſon bien, ſon honneur, ſa femme & ſes enfans, & qui eſt condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, eſt moins *heureux* dans ce monde, à tout prendre, qu'un jeune ſultan vigoureux, ou que le ſavetier de la Fontaine.

Mais on veut ſavoir quel eſt le plus *heureux* de deux hommes également ſains, également riches, & d'une condition égale, il eſt clair que c'eſt leur humeur qui en décide. Le plus moderé, le moins inquiet, & en même tems le plus ſenſible, eſt le plus *heureux* ; mais *malheureuſement* le plus ſenſible eſt toûjours le moins moderé : ce n'eſt pas notre condition, c'eſt la trempe de notre ame qui nous rend *heureux*. Cette diſpoſition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés ſans que nous y ayons la moindre part : c'eſt au lecteur à faire là-deſſus ſes réflexions ; il y a bien des articles ſur leſquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire : en fait d'arts, il faut l'inſtruire, en fait de morale, il faut le laiſſer penſer.

Il y a des chiens qu'on careſſe, qu'on peigne, qu'on nourrit de biſcuits, à qui on donne de jolies chiennes ; il y en a d'autres qui ſont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chaſſe & qu'on bat, & qu'enfuite un jeune chirurgien diſſeque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes ; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux* ?.

On dit *penſée heureuſe*, *trait heureux*, *repartie heureuſe*, *phyſionomie heureuſe*, *climat heureux* ; ces penſées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inſpirations ſoudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'eſprit*, nous ſont donnés comme la lumiere entre dans nos yeux, ſans effort, ſans que nous la cherchions ; ils ne ſont pas plus en notre pouvoir que la phyſionomie *heureuſe* ; c'eſt-à-dire, douce, noble, ſi indépendante de nous, & ſi ſouvent trompeuſe.

Le climat *heureux*, eſt celui que la nature favoriſe : ainſi ſont les imaginations *heureuſes*, ainſi eſt l'*heureux* génie, c'eſt-à-dire, le grand talent ; & qui peut ſe donner le génie ? Qui peut, quand il a reçû quelques rayons de cette flamme, le conſerver toûjours brillant ? Puiſque le mot *heureux* vient de la bonne *heure*, & *malheureux* de la *mal'heure*, on pourroit dire que ceux qui penſent, qui écrivent avec génie, qui réuſſiſſent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure* ; le grand nombre eſt de ceux qui écrivent à la *mal'heure*.

On dit en fait d'arts, *heureux génie*, & jamais *malheureux génie* : la raiſon en eſt palpable, c'eſt que celui qui ne réuſſit pas, manque de génie abſolument.

Le génie eſt ſeulement plus ou moins *heureux* ; celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épiſode de Didon, que dans la fable de Lavinie ; dans la deſcription de la priſe de Troie, que dans la guerre de Turnus ; Homere eſt plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuſe* ou *malheureuſe* ; mais c'eſt au moral, c'eſt en conſidérant les maux qu'une invention produit : la *malheureuſe* invention de la poudre ; l'*heureuſe* invention de la bouſſole, de l'aſtrolabe, du compas de proportion, *&c.*

Le cardinal Mazarin demandoit un général *heureux*, *heureux* ; il entendoit ou devoit entendre un *général habile* ; car lorſqu'on a eu des ſuccès réitérés, *habileté* & *bonheur* ſont d'ordinaire ſynonymes.

Quand on dit *heureux* ſcélérat, on n'entend par ce mot que ſes ſuccès, *felix Sylla*, *heureux Sylla* ; un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureuſement* pillé, trahi, empoiſonné, ravagé, égorgé : il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs ſemblables.

Il ſe pourroit qu'un ſcélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui eſt permis de manquer de foi aux Chrétiens, de faire ſerrer d'un cordon de ſoie le cou de ſes viſirs quand ils ſont riches, de jetter dans le canal de la mer noire ſes freres étranglés ou maſſacrés, & de ravager cent lieues de pays pour ſa gloire ; il ſe pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que ſon muſti, & fût très-*heureux*. C'eſt ſur quoi le lecteur peut encore penſer beaucoup ; tout ce qu'on peut dire ici, c'eſt qu'il eſt à deſirer que ce ſultan ſoit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux ſur le moyen d'être *heureux*, eſt le livre de Séneque, *de vita beata* ; mais ce livre n'a rendu *heureux* ni ſon auteur, ni ſes lecteurs. *Voyez* d'ailleurs, ſi vous voulez, *les articles* BIEN, *&* BIENHEUREUX *de ce Dictionnaire.*

Il y avoit autrefois des planetes *heureuſes*, d'autres *malheureuſes* ; *heureuſement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce Dictionnaire utile, *heureuſement* on n'y a pas réuſſi.

Des ames de boue, des fanatiques abſurdes, préviennent tous les jours les puiſſans, les ignoraus, contre les Philoſophes ; ſi *malheureuſement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont

Digitized by Google

les seuls Philosophes nous ont tirés. *Cet article est de M. DE VOLTAIRE.*

* HEURT, sub. masc. (*Gramm.*) il se dit du choc de corps qui se rencontrent & se frappent rudement.

HEURT, *terme de Riviere*, c'est l'endroit le plus élevé, ou le sommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux ; *nota*, les regards des robinets d'incendie se placent au *heurt* du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture*) on appelle *heurté*, des especes de tableaux qu'on devroit nommer *esquisse*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digeré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux ; cela n'est que *heurté* ; il faut que les petits tableaux soient finis, & non *heurtés*.

HEURTES, sub. masc. *terme de Blason*, ce sont deux tourteaux d'azur que quelques armoiristes ont ainsi appellés pour les distinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les Armoristes anglois distinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conséquence des noms qui leur conviennent ; ceux des autres nations se contentent d'appeller ceux-ci simplement *tourteaux d'azur* ; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajoûter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils sont.

HEURTOIR, s. m. (*Serrurerie*) piece de menu ouvrage de ferrurerie de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, servant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les Arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper sur une autre. *Voyez les articles suivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) est une piece de bois longue, grosse, & presque quarrée qui se place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluse. (*K*)

HEURTOIR, *dans l'Artillerie*, est une piece de bois de neuf piés de longueur sur neuf à dix pouces en quarré, qui se place au pié de l'épaulement d'une batterie au-devant des plate-formes. *Voyez* PLATE-FORME & BATTERIE.

C'est aussi un morceau de fer battu fait comme une très-grosse cheville qui s'enfonce dans l'épaisseur du flaque de bois d'un affut à canon, & qui soutient la furbande de fer qui couvre le tourillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *fous-contre-heurtoirs* qui sont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, est une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie. Cette partie est le point d'appui à la matrice qui est postée audit moule, & sert à la faire monter ou descendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet représenté dans la matrice. *Voyez* MOULE.

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, sur la Meuse, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long.* 22. 38. *lat.* 51. 47.

Gysbert & Paul Voët pere & fils, étoient d'*Heusden* ; le premier est ce rigide calviniste, professeur en Théologie à Utrecht, qui soutint contre Desmarets, une guerre des plus longues & des plus furieuses. Il s'agissoit d'une conciliation que les magistrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les Protestans & les Catholiques de leur ville, pour assister ensemble amicalement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux Réformés. Desmarets fit l'apologie des magistrats, & Voët fulmina contre l'apologiste : les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en vain leur médiation aux deux athletes ; ils ne se réunirent au bout de 20 ans de combats, que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que ce bon homme, dont l'étude perpétuelle hébraïque avoit épuisé l'esprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations mystiques de l'Ecriture. Au milieu de tant de disputes, Gysbert Voët prolongea sa carriere jusqu'à 87 ans ; il enterra Desmarets, Coccejus, & Descartes, dont il avoit aussi attaqué la philosophie ; il ne mourut que le premier Novembre 1676.

Paul Voët n'épousa point les querelles de son pere ; il étudia le Droit, & publia dans cette science de bons ouvrages, qui ont encore été effacés depuis par ceux de son fils Jean Voët, un des hommes des plus savans de l'Europe dans le Droit Civil ; on connoit l'excellent commentaire qu'il a donné sur les Pandectes. (*D. J.*)

HEUSE, sub. fém. (*Marine*) c'est le piston ou la partie mobile de la pompe. *Voyez* PISTON. (*Z*)

HEUSSE *ou* HURASSE, (*terme de grosses Forges*) *Voyez l'article* FORGES.

HEWECZE, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie.

HEXACORDE, sub. masc. est *en Musique*, un instrument à six cordes, ou un système composé de six sons. Ce mot vient de ἕξ *six*, & de χορδὴ, *corde*. (*z*)

HEXAEDRE, sub. masc. *terme de Géometrie*, c'est un des cinq corps réguliers qu'on appelle aussi *cube*. *Voyez* CUBE & RÉGULIER. Ce mot est grec & formé de ἕξ, *six*, & ἕδρα *sedes*, siége, *base* ; chaque face pouvant être prise pour la base du corps régulier. *Voyez* BASE.

Le quarré du côté d'un *hexaëdre* est le tiers du quarré du diamêtre de la sphere qui lui est circonscrite. D'où il suit que le côté de l'*hexaëdre* est à celui de la sphere dans laquelle il est inscrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conséquent incommensurable. *Chambers.* (*E*)

HEXAGONE, s. m. *terme de Géometrie*, figure composée de six angles & de six côtés. *Voy.* FIGURE & POLYGONE. Ce mot est grec, & formé d'ἕξ, *six*, fix, & γωνία, *angulus*, angle.

Un *hexagone* régulier est celui dont les angles & les côtés sont égaux. *Voyez* RÉGULIER.

Il est démontré que le côté d'un *hexagone* est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. *Voy.* CERCLE & RAYON.

On décrit donc un *hexagone* régulier en portant fix fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

Pour décrire un *hexagone* régulier sur une ligne donnée *AB* (*Pl. Géom. fig. 84.*) il ne faut que former un triangle équilatéral *ACB*, le sommet *c* sera le centre du cercle circonscriptible à l'*hexagone* que l'on demande.

Un *hexagone*, en terme de Fortification, est une place fortifiée de fix bastions. *Voyez* BASTION. *Chambers.* (*E*)

HEXAM, (*Géogr.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII. à celui de Durham. Il est à 14 milles O. de Newcastle, 70 N. O. de Londres. *Long.* 15. 27. *lat.* 55. 2. (*D. J.*)

HEXAMERON, s. m. (*Théolog.*) on appelle ainsi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la Genese, & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moyse y décrit. Ce mot est grec, ἑξαμερον, composé de ἕξ, *fix*, & en dialecte dorique ἁμερα, *jour*. S. Basile & S. Ambroise ont écrit des *hexamerons*. Voyez *Dictionnaire de Trévoux*.

HEXAMETRE, (*Littérat.*) il se dit d'un vers

grec ou latin composé de six piés ; *voyez* PIÉ & VERS. Ce mot est grec, ἑξάμετρον, composé d'ἕξ, *six*, & μέτρον, *pié* ou *mesure*.

Les quatre premiers pies d'un vers *hexametre* peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée, & le pénultieme dactyle. Tel est celui-ci d'Homere,

Εις οἰωνὸς ἄριστος, ἀμυνέσθαι περὶ πάτρης.

& celui-ci de Virgile,

Discite justitiam moniti & non temnere divos.

Les *hexametres* se divisent en héroïques, qui doivent être graves & majestueux : & en satyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. *Voyez* HÉROÏQUE.

Les poëmes épiques, comme l'Iliade & l'Enéide, sont composés de vers *hexametres* ; les élégies & les épitres de vers *hexametres* & pentametres. *Voyez* PENTAMETRE.

Quelques poëtes anglois & françois ont voulu faire des vers *hexametres* en ces deux langues, mais ils n'ont pû y réussir. Jodelle en fit le premier essai en 1553, par un distique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici :

Phœbus, Amour, Cypris, vent sauver, nourrir & orner
Ton vers & ton chef d'ombre, de flamme, de fleurs.

Mais ce genre de poëtie ne plut à perſonne. Les langues modernes ne ſont point propres à faire des vers, dont la cadence ne conſiſte qu'en ſyllabes longues & breves. *Voyez* QUANTITÉ, VERS, *&c. Dict. de Trévoux.* (*G*)

HEXAMILLON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une muraille célébre que l'empereur Emanuel fit bâtir ſur l'iſthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponeſe à couvert des incurſions des Barbares. Elle a pris ſon nom de ἑξ, *ſix*, & μίλιον qui en grec vulgaire ſignifie *mille*, à cauſe qu'elle avoit ſix milles de longueur.

Amurat II. ayant levé le ſiége de Conſtantinople en 1424, démolit l'*hexamillon*, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employerent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Eſt, général de l'armée de terre, & Louis Loredan, général de celle de mer.

Les infideles furent repouſſés après avoir fait pluſieurs tentatives, & obligés de ſe retirer de ſon voiſinage. Mais Bertold ayant été tué peu de tems après au ſiége de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défenſe de la muraille, qui avoit coûté des ſommes immenſes aux Vénitiens, ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entierement. (*G*)

HEXAPLES, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) bible diſpoſée en ſix colonnes, qui contient le texte & les différentes verſions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origene ; *voyez* BIBLE. Ce mot eſt formé d'ἑξ, *ſix*, & ἁπλόω, *j'explique*, *je débrouille*.

Euſebe (*hiſt. eccleſ. lib. VI. cap. xvj.*) rapporte qu'Origene étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome ſous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'Hébreu, & commença à ramaſſer les différentes verſions des livres ſacrés, & à en compoſer des tétraples & des *hexaples*. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que ſous Alexandre, après qu'il ſe fut retiré de la Paleſtine en 231. *Voyez* TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples* d'Origene, il faut ſavoir qu'outre la traduction des livres ſacrés appellée la *verſion des Septante*, & faite ſous Ptolomée Philadelphe, plus de 200 ans avant J. C. l'Ecriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces verſions, ou la ſeconde en comptant celle des ſeptante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troiſieme étoit celle de Symmaque, qui parut à ce que l'on croit ſous Marc Aurele. La quatrieme étoit celle que Théodotion donna ſous Commode. La cinquieme fut trouvée à Jéricho, la ſeptieme année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La ſixieme fut découverte à Nicopolis ſur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une ſeptieme, qui ne comprenoit que les pſeaumes.

Origene, qui avoit eu ſouvent à diſputer avec les Juifs en Egypte & en Paleſtine, remarquant qu'ils s'inſcrivoient en faux contre les paſſages de l'Ecriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours à l'hébreu ; pour défendre plus aiſément ces paſſages, & mieux confondre les Juifs, en leur faiſant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes verſions ce que ſignifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces verſions en un ſeul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aiſément & d'un coup d'œil confronter ces verſions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs, & enſuite les verſions dont nous avons parlé. Tout cela ſe répondoit verſet par verſet, ou phraſe par phraſe, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans ſa colonne. Dans les pſeaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la ſeptieme verſion. Origene appella cet ouvrage *hexaple*, ἑξαπλᾶ, c'eſt-à-dire, *ſextuple*, ou ouvrage à ſix colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux ſix premieres verſions greques.

S. Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appellé cet ouvrage *octaple*, à cauſe de ſes huit colonnes. *Voyez* OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a long-tems ; mais quelques anciens auteurs nous en ont conſervé des morceaux, ſur-tout S. Chryſoſtome ſur les pſeaumes, Philoponus dans ſon *hexameron*. Quelques modernes en ont auſſi ramaſſé les fragmens, entr'autres Druſius & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit ſi conſiderable que peu de perſonnes étoient en état de ſe procurer un ouvrage ſi cher dans un tems où l'on ne connoiſſoit encore que les manuſcrits, Origene lui-même l'abrégea ; & pour cet effet il publia la verſion des Septante, à laquelle il ajoûta des ſupplémens pris de celle de Théodotion dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces ſupplémens étoient déſignés par une aſtériſque ou étoile. Il ajoûta de plus une marque particuliere en forme d'obéliſque ou de broche aux endroits où les Septante avoient quelque choſe qui n'étoit point dans l'original hébreu ; & ces notes ou ſignes qui étoient alors en uſage chez les grammairiens, faiſoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'Hébreu, & par-là les Chrétiens pouvoient prévoir les objections des Juifs tirées de l'Ecriture ; mais dans la ſuite les copiſtes négligerent les aſtériſques & les obéliſques, ce qui fait que nous n'avons plus la verſion des Septante dans ſa pureté. *Voyez* SEPTANTE & VERSION. Simon, *hiſt. critiq. du vieux teſtam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hiſt. eccleſ. tom. II. liv. VI. n°. 11. p. 138. & ſuiv.* (*G*)

HEXASTYLE, ſ. m. *terme d'Architecture*, qui a ſix colonnes de front. Ce mot eſt compoſé de ἑξ, *ſix*, & στύλος, *colonne*.

Digitized by Google

Le temple de l'honneur & de la vertu bâti à Rome par l'architecte Matius, étoit *hexaſtyle*. *Voyez* TEMPLE. *Dict. de Trévoux.*

HEXECANTHOLIT, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) Pline dit que c'eſt une pierre fort petite, de pluſieurs couleurs différentes, qui ſe trouvoit dans le pays des Troglodites.

HEYER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le pays de Naſſau-Dillembourg.

H H

HHATIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Mahométans donnent à un des officiers de leurs moſquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* ſe place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît, en obſervant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui eſt parmi les muſulmans le jour où ils donnent plus de tems à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban.* (*G*)

H I

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine dans la province de Xanſi, au département de Fuenchu, cinquieme métropole de cette province. Auprès de cette ville eſt la montagne de Caſtang, abondante en ſources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, deſorte que ces fontaines bouillantes en font un pays aſſez ſemblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hyaoi* eſt de 6^d 11' plus occidentale que Pekin, à 38^d 6' de latitude. (*D. J.*)

HIATUS, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot purement latin a été adopté dans notre langue ſans aucun changement, pour ſignifier l'eſpece de cacophonie qui réſulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émiſſion conſécutive de pluſieurs ſons qui ne ſont diſtingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marſais paroît avoir regardé comme exactement ſynonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement*; mais je ſuis perſuadé qu'ils ſont dans le cas de tous les autres ſynonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émiſſion conſécutive de pluſieurs ſons non articulés, ils déſignent des idées acceſſoires différentes qui caractériſent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particulierement l'état de la bouche pendant l'émiſſion de ces ſons conſécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déjà dit, la cacophonie qui en réſulte: enſorte que l'on peut dire que l'*hiatus* eſt l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* eſt pénible pour celui qui parle; l'*hiatus* eſt deſagréable pour celui qui écoute: la théorie de l'un appartient à l'Anatomie, celle de l'autre eſt du reſſort de la Grammaire. C'eſt donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marſais a écrit ſur le *bâillement*. *Voyez* BAILLEMENT. Qu'il me ſoit permis d'y ajoûter quelques réflexions.

« Quoique l'élîſion ſe pratiquât rigoureuſement » dans la verſification des Latins, dit M. Harduin, » ſecrétaire perpétuel de la ſociété littéraire d'Arras (*Remarques diverſes ſur la prononciation, page 106. » à la note*): & quoique les François qui n'élident » ordinairement que l'e féminin, ſe ſoient fait pour » les autres voyelles une regle équivalente à l'élîſion » latine, en proſcrivant dans leur poéſie la rencon- » tre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale; » je ne ſais s'il n'eſt pas entré un peu de prévention » dans l'établiſſement de ces regles, qui donne lieu » à une contradiction aſſez bizarre. Car l'*hiatus*, » qu'on trouve ſi choquant entre deux mots, de- » vroit également déplaire à l'oreille dans le milieu » d'un mot; il devroit paroître auſſi rude de prononcer *meo* ſans élîſion, que *me odit*. On ne voit pas » néanmoins que les poëtes latins aient rejetté au- » tant qu'ils le pouvoient les mots où ſe rencon- » troient ces *hiatus*; leurs vers en ſont remplis, & » les nôtres n'en ſont pas plus exempts. Non-ſeule- » ment nos poëtes uſent librement de ces ſortes de » mots, quand la meſure ou le ſens du vers paroît » les y obliger; mais lors même qu'il s'agit de nom- » mer arbitrairement un perſonnage de leur inven- » tion, ils ne font aucun ſcrupule de lui créer ou de » lui appliquer un nom dans lequel il ſe trouve un » *hiatus*; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais re- » proché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, » *Chloé*, *Aſpinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, » &c. Il ſemble même que loin d'éviter les *hiatus* » dans le corps d'un mot, les poëtes françois aient » cherché à les multiplier, quand ils ont ſéparé en » deux ſyllabes quantité de voyelles qui font diph- » tongue dans la converſation. De *tuer* ils ont fait » *tu-er*, & ont allongé de même la prononciation » de *ruine*, *violance*, *pieux*, *étudier*, *paſſion*, *diadème*, » *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que » cela rende les vers moins coulans; on n'y fait au- » cune attention; & on ne s'apperçoit pas non plus » que ſouvent l'élîſion de l'e féminin n'empêche » point la rencontre de deux voyelles, comme quand » on dit, *année entiere*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, » *vûe agréable*, *vûe égarée*, *bleue & blanche*, *boue* » *épaiſſe*».

Ces obſervations de M. Harduin ſont le fruit d'une attention raiſonnée & d'une grande ſagacité; mais elles me paroiſſent ſuſceptibles de quelques remarques.

1°. Il eſt certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poûmons de celui qui parle, parce qu'il eſt obligé de fournir de ſuite & ſans interruption une plus grande quantité d'air: au lieu que quand des articulations interrompent la ſucceſſion des ſons, elles procurent néceſſairement aux poûmons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe: car la plûpart des articulations ne donnent l'explоſion aux ſons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en eſt la matiere. *Voyez* H. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puiſqu'elle en ſuſpend le cours, & qu'elle doit même occaſionner vers les poûmons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émiſſion.

D'autre part, c'eſt un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte déſagréablement celui qui écoute: tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque perſonne enrouée ou begue, ou un orateur dont la mémoire eſt chancelante ou infidelle. C'eſt donc eſſentiellement & indépendamment de toute prévention que l'*hiatus* eſt vicieux; & il l'eſt également dans ſa cauſe & dans ſes effets.

2°. Si les Latins pratiquoient rigoureuſement l'élîſion d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agiſſent pas de même à l'égard de deux voyelles conſécutives au milieu d'un mot; ſi nous-mêmes, ainſi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'eſt que nous avons tous ſuivi l'impreſſion de la nature: car il n'y a que ſes déciſions qui puiſſent amener les hommes à l'unanimité.

Ne ſemble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conſéquemment l'*hiatus* moins deſagreable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poûmons n'ont pas fait encore une ſi grande dépenſe d'air? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de ſoûtenir la voix, l'oreille doit s'offenſer plûtôt de l'entendre ſe ſoûtenir quand le mot eſt fini, que

Digitized by Google

quand il dure encore ; parce qu'il y a analogie entre soutenir & continuer, & qu'il y a contradiction entre soutenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru assez peu offensante aux Grecs, puisque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers est peut-être plus grand que celui des voyelles élidées : c'est une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poëtes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins, chez qui la lettre *h* étoit toûjours muette quant à l'élision qu'elle n'empêchoit jamais ; au lieu que l'esprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aspirée ; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faute d'élision, comme dans ce vers du premier livre de l'Iliade :

Ἄχιλ ῆος, ὁ μύρι ἀχαιοῖς ἄλγε ἔθηκε.

Cette premiere observation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une seconde que j'y ajoûterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur de l'*hiatus* : c'est que quand les Grecs n'élidoient pas, les finales quoique longues de leur nature, & même les diphthongues, devenoient ordinairement breves ; ce qui servoit à diminuer ou à corriger le vice de l'*hiatus* : & les poëtes latins ont quelquefois imité les Grecs en ce point :

Credimus ? An qui amant ipsi sibi somnia fingunt ?
Virgile.

Implerunt montes ; flerunt Rhodopeïæ rupes. idem.

Que reste-t-il donc à conclure de ce qui n'est pas encore justifié par ces observations ? que ce sont des licences autorisées par l'usage en faveur de la difficulté, ou suggérées par le goût pour donner au vers une molesse relative au sens qu'il exprime, ou même échappées au poëte par inadvertance ou par nécessité ; mais que comme licences ce sont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proscrit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidassent pas au milieu du mot, l'usage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'*hiatus* ; & s'ils ne supprimoient pas tout-à-fait la premiere des deux voyelles, ils en supprimoient du-moins une partie en la faisant breve. C'est-là la véritable cause de cette regle de quantité énoncée par Despautere en un vers latin :

Vocalis brevis antè aliam manet usque Latinis.

& par la *Méthode latine* de Port-Royal, en deux vers françois :

Il faut abréger la voyelle,
Quand une autre suit après elle.

Ce principe n'est pas propre à la langue latine : inspiré par la nature, & amené nécessairement par le méchanisme de l'organe, il est universel & il influe sur la prononciation dans toutes les langues. Les Grecs y étoient assujettis comme les Latins ; & quoique nous n'ayons pas des regles de quantité aussi fixes & aussi marquées que ces deux peuples, c'en est cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons breve toute voyelle suivie d'une autre voyelle dans le même mot : *lier*, *nier*, *prier*, *crians*.

On trouve néanmoins dans le *Traité de la Prosodie* par M. l'abbé d'Olivet (*page 73 sur la terminaison* EE), une regle de quantité contradictoire à celle-ci : c'est « que tous les mots qui finissent par un » *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont » leur pénultieme longue comme *aimée*, *je lie*, *joüe*, *je* » *loüe*, *je nie*, &c. » La langue italienne a une pratique assez semblable ; & en outre toute diphthongue à la fin d'un vers, se divise en deux syllabes dont la pénultieme est longue & la derniere breve. Peut-être n'y a-t-il pas une langue qui ne pût fortifier cette objection par quelques usages particuliers & par des exemples : les mots grecs *ἀίναξ*, *ἀοιδὸς*, &c. les mots latins *dicti*, *fuit*, &c. en sont des preuves.

Mais qu'on y prenne garde : dans tous les cas que l'on vient de voir, toutes les langues ont pensé à diminuer le vice de l'*hiatus* ; la premiere des deux voyelles est longue à la vérité, mais la seconde est breve ; ce qui produit à-peu-près le même effet que quand la premiere est breve & la seconde longue. Si quelquefois on s'écarte de cette regle, c'est le moins qu'il est possible ; & c'est pour concilier avec elle une autre loi de l'harmonie encore plus inviolable, qui demande que de deux voyelles consécutives la premiere soit fortifiée, & la seconde est muette ou très-breve, ou que la premiere soit foible, & la seconde est le point où se trouve le soûtien de la voix.

4°. C'est encore au même méchanisme & à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues ; elles ne sont point dans la nature primitive de la parole ; il n'y a de naturel que les sons simples. Mais dans plusieurs occasions, le hasard ou les lois de la formation ayant introduit deux sons consécutifs sans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux sons, & communément le premier, pour éviter le defagrément d'un *hiatus* trop marqué, & l'incommodité d'un bâillement trop soûtenu. Lorsque le son prépositif s'est trouvé propre à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimé, les deux sons se sont prononcés d'un seul coup de voix : c'est la diphthongue. C'est pour cela que toute diphthongue réelle est longue, dans quelque langue que ce soit, parce que le son double réunit dans sa durée les deux tems des sons élémentaires dont il est résolu : & que quand les besoins de la versification ont porté les poëtes à décomposer une diphthongue pour en prononcer séparément les deux parties élémentaires (*Voyez* DIÉRÈSE), ils ont toûjours fait bref le son prépositif. Si par une licence contraire ils ont voulu se débarrasser d'une syllabe incommode, en n'en faisant qu'une de deux sons consécutifs que l'usage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (*Voy.* SYNECPHONÈSE & SYNÉRÈSE), cette syllabe factice a toûjours été longue, comme les diphthongues usuelles.

5°. Quoiqu'il soit vrai en général que l'*hiatus* est un vice réel dans la parole, sur-tout entre deux mots qui se suivent ; loin cependant d'y déplaire toûjours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux dissonnances de plaire dans la Musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles y sont placées avec intelligence. Par exemple, lorsque Racine (*Athalie, act. I. sc. j.*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux & si digne de sa matiere :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers, y soit une faute ? M. l'abbé d'Olivet (*Prosod. franç. page* 47) se contente de l'excuser par la raison du repos qui interrompt la continuité des deux sons & le bâillement : mais je ferois fort tenté de croire que cet *hiatus* est ici une véritable beauté ; il y fait image, en mettant, pour ainsi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le Tout-puissant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poëte ait eu explicitement cette intention : mais il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de solidité ; peut-être même en a-t-il moins.

Digitized by Google

6°. Quoique je n'aye pas expliqué toutes les inconséquences apparentes de la loi qui condamne *Vitatus* & qui en laisse pourtant subsister un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin: peut-être que la combinaison des unes avec les autres pourra servir quelque jour à les concilier & à faire disparoître les prétendues contradictions du système de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit se défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît universelle & fondée en nature: souvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoît pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres lois plus générales ou plus essentielles. Eh, sans sortir des matieres grammaticales, combien de regles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui remplissent les anciens livres élémentaires & plusieurs des modernes, & qu'une analyse exacte & approfondie ramene sans embarras à un petit nombre de principes également solides, lumineux & féconds! (*B. E. R. M.*)

• HIBERLINE, *f. f.* (*Manufact. en soie*) étoffe dont la chaîne & la trame sont de fleuret. *Voyez* CHAINE, TRAME & FLEURET. On s'en fert dans les manufactures de tapisseries. *Voyez* TAPISSERIE.

HIBERNIE, PIERRE D', *f. f.* (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *regula hibernica*, une espece d'ardoise grossiere qui se trouve en Irlande & en Angleterre, dans la province de Sommerset. On en fait usage avec succès dans différentes especes de fievres, & cette pierre est fort astringente étant mêlée avec une quantité assez considérable d'alun. Voyez *hill's natural history of fossils*.

HIBLA, (*Géogr. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, selon Etienne le géographe, qui les distingue par les surnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla* la grande, étoit située assez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où est la *Motta di santa Anastasia*. *Hibla minor*, ou *Hibla* la moindre, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile; on la nommoit aussi *Hyaa*. Cluvier met cette *Hibla* à *Ragusa*; ses ruines doivent se trouver entre la *Vittoria* & *Chiaramonte*. *Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, sur la côte orientale; on la nommoit le plus souvent *Mégare*. De-là vient que le golfe, au midi duquel elle est située, prenoit le nom de *Megarensis sinus*: ses ruines sont entre les deux ruisseaux nommés *Cantaro fiume*, & *fiume San Cosmano*. C'est dans cette derniere *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, selon Servius, sur ce vers de Virgile, *eclog. 1. v. 55.*

Hiblæis apibus florem depasta salicti.

(*D. J.*)

HIBOU *ou* CHAT-HUANT, *alœco minor*, *f. m.* (*Hist. natur. Ornithologe.*) Aldrov. oiseau de proie qui ne sort de sa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, pesoit près de douze onces; l'envergure étoit d'environ trois piés; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiseau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & disposées de façon qu'elles formoient une sorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines jusqu'au menton; derriere ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunâtre; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ces plumes qui s'élevoient tout autour; la poitrine, le ventre & le dessous des ailes étoient blancs & parsemés de quelques taches brunes; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes qui étoient roussâtres & ponctuées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites seulement trois; les ailes étant pliées, s'étendoient jusqu'au bout de la queue, & même au-delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit composée de douze plumes de même couleur que les ailes, elles avoient quatre taches brunes transversales; le bord extérieur de ces plumes & de celles des ailes étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet jusqu'aux piés; les doigts n'avoient que quelques poils; le bord intérieur du doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit se diriger en arriere comme le postérieur. Les œufs de cet oiseau sont blancs. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU.

HIBOU CORNU, *otus sive noctua*, *ajio*, oiseau de proie; Willughbi a donné la description d'une femelle de cette espece d'oiseau qui pesoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiseau comme celle du *hibou*, (*voyez* HIBOU;) les plumes du cercle extérieur avoient des petites lignes noires, blanches & rousses; les plumes du cercle intérieur étoient rousses au-dessous des yeux, l'endroit où les deux cercles se touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rousse; les plumes de la poitrine étoient noires, & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le dessous des ailes étoit roux, & le dessus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les ailes. Il y avoit sur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit composé de six plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rousse, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit six ou sept bandes noires & étroites; le fond qui séparoit ces taches étoit de couleur cendrée sur la face supérieure des plumes, & jaune sur l'inférieure. Les grandes plumes des ailes avoient à peu-près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet jusqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit applati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU.

Ajoutons d'après M. Petit le medecin (*mémoires de l'acad. des Sc. an. 1736.*) des particularités assez curieuses sur quelques parties de l'œil du *hibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiseau de nuit une cloison qui sépare les deux yeux; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaisseur, & est entierement osseuse, en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *hibous* vivans, on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Severinus a fait la même remarque: cet oiseau, dit-il, ne remue que les paupieres, & voilà ce que cet auteur dit de meilleur; car la description & la figure qu'il donne des yeux du *hibou* ne valent rien.

Le plus grand mouvement est dans la paupiere supérieure: on la voit ordinairement se mouvoir toute seule & lentement; elle s'abaisse jusqu'à la paupiere inférieure, à une ligne ou environ de distance, & pour lors on voit une membrane blanchâtre qui sort obliquement de dessous la paupiere supérieure, & qui acheve de recouvrir l'œil; c'est la troisieme paupiere qui s'abaisse ordinairement avec la paupiere supérieure.

L'on a toujours crû que la paupiere supérieure des oiseaux ne se baissoit point, excepté celle de l'autruche, & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure

Digitized by Google

rieure qui s'élevoit sur l'œil. Cela est vrai dans le coq-d'Inde, le coq domestique, la poule, l'oie, le canard, le moineau, & le merle, mais le pigeon, la tourterelle, le serin, & toutes les especes de *hibou*, ont la paupiere supérieure mobile; elle se baisse, & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *hibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute seule pour s'unir à la supérieure; néanmoins lorsqu'il est mort, c'est la paupiere inférieure qui couvre entierement l'œil, & la paupiere supérieure ne s'est aucunement baissée.

Il faut observer ici que dans des oiseaux morts on trouve toujours la paupiere inférieure relevée, non seulement dans ceux dont la paupiere supérieure ne se baisse point pendant leur vie, comme dans le coq-d'Inde, l'oie, le canard, *&c.* mais encore dans ceux qui baissent & relevent la paupiere supérieure, comme les *hibous*, les pigeons, *&c.*

En regardant la face du *hibou*, on la trouve aplatie, les yeux paroissent placés dans la même direction que ceux de l'homme; mais après avoir plumé la tête, ils paroissent être dans une position plus oblique que dans l'homme, & moins cependant que dans les autres oiseaux, qui ne peuvent voir les objets avec précision, que d'un œil, soit du droit, soit du gauche, excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *hibou*, on remarque d'abord que son œil a beaucoup de saillie, mais cette saillie est encore bien plus grande après avoir enlevé les paupieres.

Les muscles de l'œil du *hibou* sont épais, courts, n'occupent que la baie de l'œil, & leurs tendons ne s'étendent point jusqu'à la partie antérieure de la sclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne, si prompt dans la poule & dans plusieurs autres oiseaux, est extrêmement lent dans toutes les especes de *hibou*. Le globe de leur œil n'est pas sphérique comme dans la plûpart des animaux; Sévérinus le fait ressembler à un bonnet antique, & son idée est juste: on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers, dont la forme est haute, & les bords abaissés.

L'*hibou* voit la nuit, parce que sa prunelle est susceptible d'une extrême dilatation, par laquelle son œil rassemble une grande quantité de cette foible lumiere, & cette grande quantité supplée à sa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Briggs connoissoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *hibou*; il lisoit aisément des lettres dans l'obscurité.

«On fait que le bec de cet oiseau est crochu & ordinairement noir; mais si on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, le noir s'enleve facilement comme dans toutes sortes d'oiseaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ses narines est situé à la partie supérieure du bec, & est rond. La cavité du crane est grande, & contient un grand cerveau; le trou par où sort la moëlle allongée n'est pas au bas de l'occiput, comme dans le coq-d'Inde, dans l'oie & dans le canard; il est à la partie inférieure postérieure de la base du crâne, comme dans l'homme.

On sait assez que le *hibou* s'appelle en latin *axus*, *bubo*, *nicticortis*, & peut-être *lilith* en hébreu; du moins S. Jérome paroît avoir mal rendu ce dernier mot, par celui de *lamie*. Isaïe, *chap. xxxiv. v.* 14, dit suivant la Vulgate: « que le pays d'Edom ou des » Iduméens, sera réduit en solitude, que la *lamie* y » couchera, & y trouvera son repos»; mais n'est-il pas vraisemblable que le terme *lilith* désigne plutôt un oiseau nocturne, comme le *hibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-souris*, que le monstre marin qu'on nomme *lamie*? d'autant mieux que *lilith* en hébreu, signifie la *nuit*. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fée*; on croyoit encore alors dans toute la Flandres à ces sortes de génies imaginaires. (*D. J.*)

* HIBRIDES, adj. (*Gramm.*) c'est ainsi qu'on appelle les mots composés de diverses langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, *&c.*

Hibride signifie au propre un animal né de deux animaux de différentes especes, un *mulet*. Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres: les amateurs de la pureté les rejettent; ont-ils raison? ont-ils tort? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi-bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci?

HIDALGO, s. m. (*Hist. d'Espagne*) c'est le titre qu'on donne en Espagne à tous ceux qui sont de familles nobles; les gentilshommes qui ne sont pas grands d'Espagne, prennent celui-ci.

Quelques-uns croyent que *hidalgo* veut dire *hijo de Godo*, fils de Goth, parce que les meilleures familles d'Espagne prétendent descendre des Goths; mais le plus grand nombre dérivent *hidalgo*, de *hijo d'algo*, *fils de quelque chose*, & même il s'écrit souvent *hijo d'algo*; c'est ainsi que pour désigner une personne qui manque de qualité, les François disent un *homme du néant*.

Quoiqu'il en soit, les *hidalgos* ne sont soumis qu'aux collectes provinciales, & ne payent aucuns impôts généraux; c'est pourquoi le nom de *hidalgos de vengar quinientos sueldos*, c'est-à-dire *nobles vengés des cinq cent sols*, leur est donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vassaux du roi dou Bermudo, se déchargerent du tribu de cinq cent sols qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiselles.

Au reste, les *fidalgos* portugais répondent aux *hidalgos* espagnols, & même ces derniers prétendent le pas sur tous les ambassadeurs des cours étrangeres auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des visites. (*D. J.*)

* HIDE, ou HYDE, s. f. (*Hist. mod.*) la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a passé du saxon dans l'anglois. Les Anglois mesurent leurs terres par *hides*. Nous disons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils disent une ferme à deux, à trois, à quatre *hides*. Toutes les terres d'Angleterre furent mesurées par *hides*, sous Guillaume le conquérant.

* HIDEUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout objet dont la vue inspire l'effroi. On dit des spectres qu'ils sont *hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés. Le P. Daniel disoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la société d'un masque *hideux*, sous lequel il ne la reconnoissoit pas; ce masque est plus ridicule encore que *hideux*. La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une passion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre *hideux*.

HIDROTIQUE, adj. (*Med.*) c'est un terme par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fievre singuliérement accompagnée de grandes sueurs.

Le mot *hidrotique* est aussi employé pour synonyme de *sudorifique* (remede); ainsi on ne doit pas le confondre avec celui *hydrotique*, qui signifie la même chose qu'*hydragogue*.

Hidrotique vient du grec ἱδρὼς, *sudor*: au lieu qu'hydrotique vient d'ὕδωρ, *aqua*. Cette observation

eſt néceſſaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, ſ.f. (*Hydr.*) eſt un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre ; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laiſſer enſuite tomber ſur le pilotis. C'eſt auſſi l'inſtrument que les payeurs appellent *demoiſelle*. Voyez *l'article* DEMOISELLE. (*K*)

HIEBLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de ſureau que les Botaniſtes nomment *ebulus*, *ſambucus humilis*, *ſambucus herbacea*. Elle eſt plus petite que le ſureau commun, auquel elle reſſemble d'ailleurs à tant d'égards, & par ſa figure, & par ſes vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une deſcription parfaite, qu'il faut tranſcrire ici.

L'*hieble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés ; ſa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt ; elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, épaiſſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu acre, & qui cauſe des nauſées ; ſes tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, noueuſes, moëlleuſes comme celles du ſureau, & elles periſſent en hiver ; ſes feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées ſur une côte épaiſſe, terminée par une feuille impaire ; chaque petite feuille eſt plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes, odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant ſouvent une teinte de pourpre, d'une ſeule piece en roſette, partagée en cinq ſegmens. Leur fonds eſt percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de ſommets rouſſâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, les calices ſe changent en des fruits, ou des bayes noires dans leur maturité, anguleuſes, goudronnées d'abord, & preſque triangulaires ; mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuſes de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées ; l'écorce de ſa racine, ſes feuilles & ſes bayes ſont d'uſage. *Voyez* HIÉBLE, (*Mat. méd.*) (*D. J.*)

HIÉBLE, (*Mat.méd.*) les feuilles d'*hieble* ſont ameres ; les bayes le ſont encore davantage, & un peu ſtyptiques ; leur ſuc ne change pas la couleur du papier bleu ; les feuilles, & ſur-tout les bayes, contiennent un ſel eſſentiel ammoniacal, aucun ſel concret, mais beaucoup d'huile, ſoit ſubtile, ſoit épaiſſe.

On attribue à l'*hieble* une vertu des plus efficaces pour purger par les ſelles ; ſes racines, & ſur-tout leur écorce produiſent cet effet violemment ; quelques-uns préferent l'écorce moyenne dans ce deſſein ; les bayes & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes pouſſes, & les feuilles ſont auſſi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux perſonnes robuſtes, & dont les forces ſont entieres, car ce remede irrite fortement, bouleverſe l'eſtomac, & trouble tous les viſceres.

Le ſuc d'*hieble* eſt très-cathartique ; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raiſins ſecs, un peu de cannelle & de ſucre. L'infuſion de l'écorce de la racine d'*hieble* eſt encore très-violente ; mais la décoction l'eſt moins, parce que la vertu purgative de cette plante ſe perd en bouillant ; on preſcrit le ſuc à la doſe d'une once ; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau ou du vin, s'ordonne depuis demi-once juſqu'à deux onces. On infuſe quelquefois une demi-once de la graine d'*hieble* pulveriſée dans du vin blanc, on la paſſe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydropiques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produiſent une huile qui nage ſur l'eau.

Les feuilles d'*hieble* appliquées en cataplaſmes, ſont atténuantes & réſolutives ; l'écorce de la racine eſt diſcuſſive & émolliente ; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compoſitions galéniques ; mais c'eſt en pure perte, car les bons medecins ne les employent point aujourd'hui. (*D. J.*)

HIELTELROED, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les Danois donnent à la racine de rhode ; on en tire par la diſtillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de roſe. Elle croît au pié des montagnes, ſur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

* HIEMENT, ſ. m. (*Charpent.*) c'eſt le cri que rendent des pieces de bois aſſemblées ſous l'effort de quelque poids ou puiſſance. Il eſt rare que les machines nouvelles ne hient pas les premieres fois qu'on s'en ſert. *Hiement* ſe dit auſſi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. *Voyez* HIE.

HIER, adj. de tems, (*Gramm.*) c'eſt la veille du jour où l'on eſt. Les Poëtes le font tantôt d'une ſyllabe, tantôt de deux ; de deux ſyllabes il me ſemble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il déſigne un tems prochain ; c'eſt une hiſtoire d'*hier* ; c'eſt une fortune d'*hier* ; c'eſt une femme d'*hier*.

HIER, v. neut. (*Gramm. Charp. & Macon.*) c'eſt ſe ſervir de la hie. *Voyez* HIE & HIEMENT.

HIERACITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens Naturaliſtes à une pierre précieuſe, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un épervier.

* HIÉRACITES, ſ. m. pl. (*Théologie*) héreſie ancienne qui s'éleva peu de tems après celle des Manichéens. Hiéracas en fut le chef : c'étoit un homme verſé dans les langues anciennes & la connoiſſance des livres ſacrés. Il nioit la réſurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la ſecte des Melchiſédéciens : du reſte il vivoit auſtérement ; il s'abſtenoit de la viande & du vin. Il eut pour ſectateurs un grand nombre de moines d'Egypte ; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit ; mais ſes ouvrages, non plus que ceux de la plûpart des autres héchiques, ne nous ont pas été tranſmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuſcrits. Cette averſion pour le mariage, pour la propriété, pour la richeſſe, pour la ſociété, qu'on remarque dans preſque toutes les premieres ſectes du Chriſtianiſme, tenoit beaucoup à la perſuaſion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez preſque tous les peuples, & qu'on autoriſoit alors de quelques paſſages de l'Ecriture mal interprétés. De-là cette morale inſociable, qu'on pourroit appeller celle du monde agonifant. Qu'on imagine ce que nous penſerions de la plûpart des objets, des devoirs & des liaiſons qui nous attachent les uns aux autres, ſi nous croyons que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

HIÉRACIUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante qu'on peut caractériſer de cette maniere ; ſes tiges ſont branchues, foibles, & d'une forme élégante ; ſes feuilles ſont rangées alternativement ; ſa fleur eſt à demi-fleurons contenus dans un calice commun ; ce calice eſt épais, ferme, étendu ; ſes graines ſont

Digitized by Google

liſſes, anguleuſes, ou cannelées. Boethaave en compte quatante eſpeces, & Tournefort ſoixante-douze. (*D. J.*)

HIERACOBOSQUES, ſ. m. pl. (*Antiq. égypt.*) les nourriciers des éperviers, de ἱέραξ, génitif ἱέρακος, *épervier*, & βόσκω, *je nourris*. C'eſt ainſi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte, qui étoient chargés de nourrir les éperviers conſacrés dans leurs temples au dieu Oſiris. On ſait combien ces oiſeaux étoient en vénération chez les Egyptiens; ſi quelqu'un avoit tué un de ces animaux, ſoit volontairement, ſoit par mépriſe, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (*D. J.*)

HIERA PICRA *de Galien*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloès ſuccotrin, ſix onces & deux gros; de la canelle, du *xilobalſamum*, ou en ſon lieu, de ſommités de lentiſque, de l'aſarum, du ſpicanard, du ſafran & du maſtic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie: faites-en un électuaire ſelon l'art.

Galien qui eſt l'auteur de cette compoſition, avoit une ſi haute idée de ſes vertus, qu'il lui a donné le nom de *ſacrée amere*: c'eſt ce que ſignifient les deux mots grecs, ἱερὰ πικρὰ.

Cet électuaire eſt un puiſſant purgatif hydragogue, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, & même juſqu'à demi-once pour les ſujets vigoureux; elle eſt excellente lorſqu'on la donne à plus petite doſe, contre les obſtructions, & particuliérement contre celles du foie; elle eſt propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoïdal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloès, qui eſt un remede éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédiens de cette compoſition n'y ſont employés qu'à titre de correctif. *Voyez* CORRECTIF. *Voyez auſſi* COMPOSITION PHARM.

L'*hiera picra* ne s'ordonne jamais que ſous forme ſolide, à cauſe de ſa grande amertume. (*b*)

HIERAPOLIS, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hiérapolis* en Syrie, où on honoroit Dercéto & Atergatis. Pline & Strabon en font mention. Lucien dit que la déeſſe Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hiérapolis* dans l'île de Crete, appellée *ville épiſcopale* dans les notices eccléſiaſtiques. 3°. Une *Hiérapolis* dans la Parthie où mourut S. Marthieu, ſelon Dorothée. 4°. Une *Hierapolis* ville épiſcopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ſes eaux, par ſon marbre & par le nombre de ſes temples, étoit en Phrygie. *Voyez* Strabon, *lib. XIII. pag.* 629, & les *Voyages* de Spon. Leunclavius croit que cette ville eſt le *ſeidefcheher* des Turcs.

Epictete, célebre philoſophe ſtoïcien, y prit naiſſance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les Philoſophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien eſclave d'Epaphrodite ſe retira à Nicopolis en Epire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laiſſa pour tous biens qu'une lampe de terre à ſon uſage, qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien ſon diſciple, nous a conſervé quatre de ſes diſcours, & ſon *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la regle de leur monaſtere: ſa maxime *ſuſtine & abſtine*, eſt admirable par ſon énergie & ſon étendue; on devroit la graver ſur le portail de tous les cloîtres. (*D. J.*)

* HIERARCHIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) il ſe dit de la ſubordination qui eſt entre les divers chœurs d'anges qui ſervent le Très-haut dans les cieux. Saint Denis en diſtingue neuf, qu'il diviſe en trois *hierarchies*. *Voyez* ANGES.

Ce mot vient d'ἱερὸς, *ſacré* & de ἀρχὴ, *principauté*.

Il déſigne auſſi les différens *ordres* de fideles, qui compoſent la ſociété chrétienne, depuis le pape qui en eſt le chef juſqu'au ſimple laïque. *Voyez* PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les tems la même idée du mot *hiérarchie* eccléſiaſtique, ni que cette *hiérarchie* ait été compoſée de la même maniere. Le nombre des ordres a varié ſelon les beſoins de l'Egliſe, & ſuivi les viciſſitudes de la diſcipline.

On a permis aux théologiens de diſputer ſur ce point tant qu'il leur a plû, & il eſt inexcuſable en combien de ſentiments ils ſe ſont partagés.

Quelques-uns ont prétendu qu'il y avoit bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être ſous la *hiérarchie*. Être dans la *hiérarchie*, ſelon eux, c'eſt par la conſécration publique & hiérarchique de l'Egliſe être conſtitué pour exercer ou recevoir des actes ſacrés; or tous ces actes ne ſont pas joints à l'autorité & à la ſupériorité. Être ſous la *hiérarchie*, c'eſt recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque choſe de louche qu'on auroit écarté, ſi l'on avoit comparé la ſociété eccléſiaſtique à la ſociété civile.

Dans la ſociété civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au-deſſus des autres, & l'adminiſtration générale & particuliere des choſes eſt diſtribuée par portion à différens hommes ou claſſes d'hommes, depuis le ſouverain qui commande à tous juſqu'au ſimple ſujet qui obéit.

Dans la ſociété eccléſiaſtique, l'adminiſtration des choſes relatives à cet état eſt partagée de la même maniere. Ceux qui commandent & qui enſeignent ſont dans l'*hiérarchie*: ceux qui écoutent & qui obéiſſent ſont ſous l'*hiérarchie*.

Ceux qui ſont ſous la *hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la ſociété civile, ſont tous égaux. Le monarque eſt dans l'égliſe un ſimple fidele, comme le dernier de ſes ſujets.

Ceux qui ſont dans l'*hiérarchie* & qui la compoſent, ſont au contraire tous inégaux, ſelon l'ancienneté, l'inſtitution, l'importance & la puiſſance attachée au degré qu'ils occupent. Ainſi l'Egliſe, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les ſoudiacres ſemblent en ce ſens former cette échelle qui peut donner lieu à deux queſtions, l'une de droit & l'autre de fait. *Voyez* EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, *&c.*

Je ne penſe pas qu'on puiſſe diſputer ſur la queſtion de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont auſſi leurs noms dans l'Egliſe, ſoit que leurs fonctions ſubſiſtent encore ou ne ſubſiſtent plus, & qu'il faut intercaler dans l'échelle, compotent certainement le gouvernement eccléſiaſtique.

Quant à la queſtion de droit, c'eſt une autre choſe. Il ſemble qu'il y a le droit qui vient de l'inſtitution premiere faite par Jeſus-Chriſt, & le droit qui vient de l'inſtitution poſtérieure faite ſoit par l'Egliſe même, ſoit par le chef de l'Egliſe, ou quelqu'autre puiſſance que ce ſoit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques eccléſiaſtiques des ordres qui ſeront de droit divin, & des ordres qui ne ſeront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne ſeront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, pluſieurs ne ſont plus: ils ont paſſé. Parmi ceux qui ſont, il y en a qui peuvent paſſer, parce qu'ils ſont moins *diſpoſitionis dominicæ veritate, quam autoritate*.

Le P. Cellot Jéſuite avance que l'*hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres

ne ſont point hiérarques ; mais Bellarmin, Gerſon, Petrus Aurelius, ſaint Jérome, & d'autres peres de l'égliſe ont eu ſur ce point des ſentimens très-différent.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'aſſiſter dans un concile & d'y donner leur voix, ſont néceſſairement dans la *hiérarchie*, ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement eccléſiaſtique, ſoit qu'il ſoit de droit divin ou non ?

Ne faudroit-il pas avoir égard auſſi aux ordres qui conférés impriment un caractere ineffaçable, & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de paſſer dans un autre état ?

Quoi qu'il en ſoit, ſans prétendre décider les queſtions qui appartiennent à une *hiérarchie* auſſi ſainte & auſſi reſpectable que celle de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, nous allons expoſer ſimplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jeſus-Chriſt a inſtitué l'apoſtolat. Des auteurs prétendent que l'Egliſe a enſuite diſtribué l'apoſtolat en pluſieurs degrés, qu'ils regardent en conſequence comme d'inſtitution divine ; ont-ils raiſon ? ont-ils tort ? *Voyez* Apôtres.

D'autres ne ſont d'accord ni ſur ce que Jeſus-Chriſt a inſtitué, ni ſur ce que ſes ſucceſſeurs ont inſtitué d'après lui. Ils veulent que la cérémonie qui place le ſimple fidele dans l'ordre hierarchique ſoit un ſacrement, & comptent autant de ſacremens que de degrés hiétatchiques.

Il y en a qui ſoutiennent que la conſécration des évêques n'eſt point un ſacrement ; parce que, diſent-ils, l'évêque a reçu dans la prêtriſe toute la puiſſance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs ſpirituels d'un évêque & d'un prêtre, quelle différence ! *Voyez* Evêques.

Frappés de cette différence, & conſidérant ſur tout que l'épiſcopat confere le pouvoir d'adminiſtrer le ſacrement de l'ordre & d'élever à la prêtriſe ; pouvoir que le prêtre n'a pas, même radical, comme celui de confeſſer & d'abſoudre ſans permiſſion en cas de néceſſité ; la plûpart ſoutiennent que l'épiſcopat eſt d'un autre ordre que la prêtriſe, *voy.* Prêtre, & que le ſacte épiſcopal eſt un ſacrement. *Voyez* Evêque.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonſure ni à la papauté, quoique la tonſure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état eccléſiaſtique, & qu'elle mérităt bien autant d'être un ſacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confere au tonſuré le pouvoir de fermer la porte des temples, d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers ; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné, qu'un ſuiſſe, un bedeau, ou un enfant de chœur ne puiſſe le remplacer ſans ordre ni ſacrement. *Voyez* Tonsure & Tonsuré.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prétogatives, & qui en a beaucoup, a-t-elle moins beſoin d'une grace ſolemnelle que la fonction de préſenter les burettes & de chanter l'épître de l'évangile ? Jeſus-Chriſt s'eſt-il plus expliqué en faveur du ſoudiaconat que du pontificat ? A-t-il dit à quelqu'un de ſes diciples : *Chantez dans le temple, eſſuyez les calices*, comme il a dit à Pierre : *Paiſſez mes ouailles ? Voyez* Diacre & Soudiacre.

Mais ſi l'Egliſe a pu partager l'apoſtolat en pluſieurs degrés, & étendre ou reſtraindre le ſacrement de l'ordination ; ne l'a-t-elle pas encore de changer cette diviſion, & de le faire une autre *hiérarchie ?* Qu'eſt-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir, & lui a ôté celui de changer ?

Mais ſon uſage a-t-il été invariable ? Qu'eſt-ce que les cardinaux d'aujourd'hui ? Que ſont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient, ſelon le concile de Nicée, le pouvoir de conférer les moindres, & qui laiſſant le ſéjour des villes, formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mitoyen entre la prêtriſe & l'épiſcopat. *Voyez* Chorévêque.

Cet ordre a été ſupprimé de la *hiérarchie* par le pape Damaſe ; mais peſez bien la raiſon que ce pape en apporte. " Il faut, dit-il, extirper tout ce » qu'on ne fait pas avoir été inſtitué par Jeſus-» Chriſt, tout ce que la raiſon n'engage pas à main-» tenir ; & l'on ne voit que deux ordres établis par » Jeſus-Chriſt, l'un des douze apôtres & l'autre » des ſoixante & dix diſciples " *Non amplius quam duos ordines inter diſcipulos Domini eſſe cognovimus; id eſt, duodecim apoſtolorum & ſeptuaginta diſcipulorum: unde iſte tertius proceſſerit fundituſ ignoramus, & quod ratione caret extirpari neceſſe eſt.* Sect. 6. c. 8. Chorepiſc.

Mais ſi l'on ſuivoit ce principe du pape Damaſe, quel renverſement n'introduiroit-il pas dans la *hiérarchie* eccléſiaſtique ? On n'y laiſſeroit rien de ce qui n'eſt pas de l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, ou de la néceſſité d'un bon gouvernement ; or Jeſus-Chriſt a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ſes diſciples ?

Dire que lorſqu'on ne fait préciſément quand une choſe a commencé d'être établie ou d'être crue, elle l'a été dès la premiere origine ; c'eſt un raiſonnement tout-à-fait faux, & on ne peut pas plus dangereux.

On objectera peut-être à la diviſion du pape Damaſe de la *hiérarchie* en deux ordres, que les apôtres ont inſtitué des diacres ; mais il eſt évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faiſoient diſtribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun, randis que les diaconeſſes de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'aſſemblée : quel rapport ces fonctions ont-elles avec la *hiérarchie ?*

Dans l'examen de ce ſujet, il ne faut pas confondre le gouvernement ſpirituel, l'établiſſement, la propagation & la conſécration du chriſtianiſme avec le ſervice temporel. Ce n'eſt pas à ceux qui ſongent à accroître les revenus de l'égliſe, à les gérer, & à les partager, que Jeſus-Chriſt a dit : *Ecce ego mitto vos ſicut miſit me Pater.*

Il n'y a que les premiers qui ſoient les vrais membres de Jeſus-Chriſt. Il en eſt l'inſtituteur. Il n'y a rien à changer à leur *hiérarchie.* Il n'y a point d'autorité dans l'Egliſe qui ait ce droit ; ni Pierre, ni Paul, ni Apollos ne l'ont pas, *nec addes nec minues.*

Ce qui part de cette ſource, doit durer ſans altération juſqu'à la fin des ſiecles. Les autres ſont d'inſtitution eccléſiaſtique créés pour l'adminiſtration temporelle & le ſervice de la ſociété des chrétiens, ſelon la convenance des lieux, des tems & des affaires. On les appellera, ſelon eux, *miniſtres de l'Egliſe.*

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas juſqu'à Jeſus-Chriſt immédiatement, l'autorité qui les a créés peut les abolir : elle l'a fait quelquefois, & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne prépoſerent des diacres & des adminiſtrateurs qu'à l'occaſion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux ; trop chargés des occupations temporelles, ils ne pouvoient plus vaquer aux ſpirituelles. Le ſervice d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre : *non æquum eſt nos derelinquere verbum Dei & miniſtrare menſis.*

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces idées, je les ſoumets à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus verſés dans la connoiſſance de l'hiſtoire de l'Egliſe & de ſa *hiérarchie.*

Digitized by Google

HIERE DE COLOQUINTE, (*Pharmacie.*) *Voyez* COLOQUINTE.

HIERES, (*Géog.*) en latin *Olbia Area*, ville de France en Provence, au diocese de Toulon : son terroir & les environs sont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits ; mais son port qui lui feroit aujourd'hui d'une grande ressource, s'est comblé depuis long-tems, & la mer s'est retirée plus de deux mille pas ; cette ville est à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. *Long.* 23d. 48′. 11″. *lat.* 43d. 7′. 23″.

Massillon, dit M. de Voltaire, « né dans la ville » d'*Hieres* en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de » Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu » le monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréa- » ble, & dont l'éloquence fent l'homme de cour, » l'académicien & l'homme d'esprit, de plus philo- » sophe modéré & tolérant, mourut en 1742 ». Ses sermons & ses autres ouvrages qui consistent en *Discours*, *Panégyriques*, *Oraisons funebres*, *Conférences ecclésiastiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes *in*-12. (*D. J.*)

HIERES *les îles d'*, (*Géog.*) *insulæ Arearum*, îles de France sur la côte de Provence ; il y en a trois, Porquerolles, Pott-Ctoz, & l'île du Titan ; les Marseillois les ont habitées les premiers, ils les nommerent *Stoechades*. (*D. J.*)

HIEROCERYCE, s. m. (*Littér.*) chef des hérauts sacrés dans les mysteres de Cerès, sa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les personnes exclues de la fête par les loix ; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un silence respectueux ; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* représentoit Mercure, ayant des ailes sur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poëtes donnent à ce dieu.

Ce sacerdoce étoit perpétuel, mais il n'imposoit point la loi du célibat : on peut même fortement présumer le contraire par l'exemple du Dadouque ; ainsi, selon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* seul, à cause de l'excellence de son ministere.

Au reste, la dignité d'*hiéroceryce* appartenoit à une même famille ; c'étoit à celle des Céryces descendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conséquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la composoient donnassent Mercure pour pere à Céryx ; mais c'étoit sans-doute parce que ce dieu protegeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. (*D. J.*)

HIEROCORACES, s. m. pl. (*Antiq.*) certains ministres de Mithras, c'est-à-dire du soleil, que les Perses adoroient sous ce nom. Le mot *hiérocoraces* signifie *corbeaux sacrés*, parce que les prêtres du soleil portoient des vêtemens qui avoient quelque rapport par leur couleur ou d'une autre maniere, à ces oiseaux dont les Grecs en conséquence leur donnerent le nom. (*D. J.*)

HIEROGLYPHE, s. m. (*Arts antiq.*) écriture en peinture ; c'est la premiere méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuse, propre aux siecles d'ignorance, étoit de même espece que celle des Mexiquains qui se sont servi de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des *lettres* ou des *caracteres*.

Plusieurs anciens & presque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds secrets de leur science. Le P. Kirchet en particulier a fait de cette erreur le fondement de son grand *théâtre hiéroglyphique*, ouvrage dans lequel il n'a cessé de courir après l'ombre d'un songe. Tant s'en faut que les *hiéroglyphes* ayent été imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *mysterieuses*, qu'au contraire c'est la pure nécessité qui leur a donné naissance pour l'utilité publique ; M. Warburthon l'a démontré par des preuves évidentes, ou l'érudition & la philosophie marchent d'un pas égal.

Les *hieroglyphes* ont été d'usage chez toutes les nations pour conserver les pensées par des figures, & leur donner un être qui les transmît à la postérité. Un concours universel ne peut jamais être regardé comme une suite, soit de l'imitation, soit du hazard ou de quelque événement imprévu. Il doit être sans-doute considéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions grossieres des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous fuivi la même maniere d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes* ; & les Egyptiens n'ont pas eû vraisemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employerent leurs *hiéroglyphes* à dévoiler finement leurs loix, leurs réglemens, leurs usages, leur histoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matieres civiles. C'est ce qui paroît par les obélisques, par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ses *Annales*, *liv. II. ch. lx.* au sujet du voyage de Germanicus en Egypte. C'est ce que prouve encore la fameuse inscription du temple de Minerve à Saïs, dont il est tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poisson, un cheval marin, serviront à exprimer cette sentence morale : « Vous tous qui » entrez dans le monde & qui en sortez, fachez que » les dieux haïssent l'impudence ». Ce *hiéroglyphe* étoit dans le vestibule d'un temple public ; tout le monde le lisoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reste quelques monumens de ces premiers essais grossiers des caracteres égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux piés d'un homme dans l'eau, pour signifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour désigner du *feu*.

Ainsi les besoins secondés de l'industrie imaginerent l'art de s'exprimer : ils prirent en main le crayon ou le ciseau, & traçant sur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des significations particulieres, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La représentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée ; celle d'un serpent replié en cercle, un œil, une main, quelqu'autre partie du corps, un instrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expressions, d'images, ou, si l'on veut, autant de mots qui, mis à la suite l'un de l'autre, formerent un discours suivi.

Bien-tôt les Egyptiens prodiguerent par-tout les *hiéroglyphes* : leurs colonnes, leurs obélisques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs sépultures, en furent surchargés. S'ils érigeoient une statue à un homme illustre, des symboles tels que nous les avons indiqués, ou qui leur étoient analogues, taillés sur la statue même, en traçoient l'histoire. De semblables caracteres peints sur les momies, mettoient chaque famille en état de reconnoître le corps de ses ancêtres ; tant de monumens devinrent les dépositaires des connoissances des Egyptiens.

Ils employerent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout,

Digitized by Google

ou en ſubſtituant une choſe qui avoit des qualités ſemblables, à la place d'une autre. La premiere eſpece forma l'*hieroglyphe curiologique*, & la ſeconde, l'*hieroglyphe tropique* : la lune, par exemple, étoit quelquefois repréſentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hieroglyphe* eſt *curiologique*, & le ſecond *tropique*; ces ſortes de *hieroglyphes* étoient d'uſage pour divulguer; preſque tout le monde en connoiſſoit la ſignification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hieroglyphes tropiques* par des propriétés ſimilaires, produiſit des *hieroglyphes ſymboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Auſſi l'on repréſenta l'Egypte par un crocodile, & par un encenſoir allumé, avec un cœur deſſus. La ſimplicité de la premiere repréſentation donne un *hieroglyphe ſymbolique* aſſez clair; le tatinement de la derniere offre un *hieroglyphe ſymbolique* vraiment énigmatique.

Mais auſſi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'aviſa de compoſer les *hieroglyphes* d'un myſtérieux aſſemblage de choſes différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint inintelligible à la plus grande partie de la nation. Auſſi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'uſage des *hieroglyphes* ſe perdit dans la ſociété, au point que le public en oublia la ſignification. Cependant les prêtres en cultiverent préciéuſement la connoiſſance, parce que toute la ſcience des Egyptiens ſe trouvoit confiée à cette ſorte d'écriture. Les ſavans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer; & les prêtres virent avec plaiſir, qu'inſenſiblement ils reſteroient ſeuls dépoſitaires d'une écriture qui conſervoit les ſecrets de la religion.

Voilà comme les *hieroglyphes*, qui devoient leur naiſſance à la néceſſité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, ſe changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultiverent avec ſoin, & finirent par la rendre ſacrée. *Voyez les articles* ECRITURE, *&* ECRITURE *des Egyptiens.*

Mais je n'ai pas tout dit; les *hieroglyphes* furent la ſource du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette ſource jetta ce peuple dans une eſpece d'idolatrie. L'hiſtoire de leurs grandes divinités, celle de leurs rois, & de leurs légiſlateurs, ſe trouvoit peinte en *hieroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres repréſentations; le ſymbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les ſculptures que l'on voyoit dans les temples, & ſur les monumens conſacrés à la religion. Un pareil ſymbole préſentant donc à l'eſprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des ſentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prieres, ſe tournaſſent du côté de la marque qui ſervoit à le repréſenter.

Cela dut ſur-tout arriver, depuis que les prêtres égyptiens eurent attribué aux caracteres *hieroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus reſpectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduiſit néceſſairement une dévotion relative pour ces figures ſymboliques; & cette dévotion ne manqua pas de ſe changer en adoration directe, auſſi-tôt que le culte de l'animal vivant eût été reçû. Ne doutons pas que les prêtres n'ayent eux-mêmes favoriſé cette idolatrie.

Enfin, quand les caracteres *hieroglyphiques* furent devenus ſacrés, les gens ſuperſtitieux les firent graver ſur des pierres précieuſes, & les porterent en façon d'amulette & de charmes. Cet abus n'eſt guere plus ancien que le culte du dieu Sérapis, établi ſous les Ptolomées : certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé pluſieurs ſuperſtitions payennes avec le Chriſtianiſme, furent les premiers qui firent principalement connoître ces ſortes de pierres, qu'on appelle *abraxas*; il s'en trouve dans les cabinets des curieux, & on y voit toutes ſortes de caracteres *hieroglyphiques*.

Aux abraxas ont ſuccedé les taliſmans, eſpece de charmes, auxquels on attribue la même efficace, & pour leſquels on a aujourd'hui la plus grande eſtime dans tous les pays ſoumis à l'empire du grand-ſeigneur, parce qu'on y a joint comme aux *abraxas*, les réveries de l'Aſtrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hieroglyphes* depuis leur origine juſqu'à leur dernier empîoi; c'eſt un ſujet bien intéreſſant pour un philoſophe. Du ſubſtantif *hieroglyphe*, on a fait l'adjectif *hieroglyphique*. (*D. J.*)

HIEROGRAMMATEE, ſub. maſc. (*Hiſt. anc.*) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui préſidoient à l'explication des myſteres de la religion & aux cérémonies.

Les *hierogrammatées* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient auſſi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient auſſi devins; au moins il rapporte qu'un *hierogrammatée* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un ſiraëlite plein de ſageſſe, de vertu & de gloire, qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toujours auprès du roi pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conſeils; ils ſe ſervoient pour cela de la connoiſſance qu'ils avoient des aſtres & des mouvemens du ciel, & de l'intelligence des livres ſacrés, où ils s'inſtruiſoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état; ils ne craignoient les premieres perſonnes après le roi, & portoient même auſſi-bien que lui une eſpece de ſceptre en forme de foc de charrue; ils tomberent dans le mépris ſous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trevoux.* (*G*)

HIEROLOGIE, ſub. fém. (*Gram.*) diſcours ſur les choſes ſacrées; il ſignifie auſſi *bénédiction*. L'*hierologie* chez les Grecs & chez les Juifs, eſt proprement la bénédiction nuptiale.

HIEROMANTIE, ſ. f. (*Antiq.*) ἱερομαντεια, nom général de toutes les ſortes de divinations qu'on tiroit des diverſes choſes qu'on préſentoit aux dieux, & ſur-tout des victimes qu'on offroit en ſacrifice. D'abord on commença de tirer des préſages de leurs parties externes, de leurs mouvemens, enſuite de leurs entrailles, & autres parties internes; enfin, de la flamme du bucher dans lequel on les conſumoit. On vint juſqu'à tirer des conjectures de la farine, des gâteaux, de l'eau, du vin, *&c.* J'apprends tout cela, mais plus au long dans les *Archæol. græc.* de Potter, *lib. II. cap. xiv. tom. I. p.* 314. (*D. J.*)

HIEROMENIE, ſ. m. (*Antiq.*) ἱερομηνια, nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens; c'étoit le même mois que le Bœdromion des Athéniens, qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. *Voyez* MOIS *des* GRECS. (*D. J.*)

HIEROMNÉMON, ſ. m. (*Antiq.*) ἱερομνημων, c'eſt-à-dire, préſident des ſacrifices, ou gardien des archives ſacrées.

Les *hieromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoient aux Thermopyles, pour y prendre ſéance dans l'aſſemblée des amphictyons, & y faire la fonction de greffiers ſacrés. Ils étoient particuliérement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoit eux ſeuls qui payoient la dépenſe, & qui prenoient le ſoin des ſacrifices publics qu'on faiſoit pour la conſervation de toute la

Digitized by Google

Grece en général. Auſſi la premiere attention de l'*hieromnémon* à ſon arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les pylagores, un ſacrifice ſolemnel à Cérès, divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'aſſemblée des amphictyons ſe tenoit à Delphes, Apollon Pythien, & Minerve la Prévoyante, recevoient à leur tems le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphictyonide n'envoyoit qu'un *hieromnémon* & un pylagore à l'aſſemblée; mais cette regle générale n'a pas laiſſé de ſouffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fuſſent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux ſuffrages.

L'*hieromnémon* qu'on devoit députer au conſeil des amphictyons, s'élifoit par le ſort, & le tems de ſa députation expiré, il étoit obligé, de même que les pylagores, de venir rendre un compte exact à leurs concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. *Voyez* PYLAGORE.

Ce compte ſe rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au ſénat, & enſuite au peuple; le même uſage ſe pratiquoit à l'égard des autres ambaſſadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hieromnémons*, à l'aſſemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouiſſoient de recueillir les ſuffrages & de prononcer enſuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de préſider à l'aſſemblée, parce qu'ils préſidoient aux ſacrifices du dieu tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*hieromnémon* étoit inſcrit à la tête des decrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hieromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens conſulats. Les Byzantins comptoient auſſi leurs années par les magiſtrats qui portoient chez eux le nom d'*hieromnémons*; enfin, un grand privilege des *hieromnémons*, c'eſt que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'aſſemblée générale des amphictyons, que les Grecs appelloient ἐκκλησία ἀμφικτυονῶν; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui ſe delibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens *nés* de ces actes importans. (*D. J.*)

HIEROMNEMON, ſ. m. (*Littér.*) nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appelloient encore *erolythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laiſſé aucune deſcription, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous ſommes tout conſolés de cette ignorance. (*D. J.*)

HIEROPHANTE, ſ. m. (*Antiq.*) ἱεροφάντης, *ſacrorum antiſtes*, ſouverain prêtre de Cérès chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athènes un prêtre d'un ordre très-diſtingué; car il étoit prépoſé pour enſeigner les choſes ſacrées & les myſteres de Cérès, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'eſt de-là qu'il prenoit ſon nom. On lui donnoit auſſi le titre de prophete; il faiſoit les ſacrifices de Cérès, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les ſtatues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuſes. Il avoit ſous lui pluſieurs officiers qui l'aidoient dans ſon miniſtere, & qu'on nommoit *exégetes*, c'eſt-à-dire, *explicateurs des choſes ſacrées*.

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérès ſe choiſit elle-même pour la célébration de ſes myſteres, c'eſt-à-dire, que ce fut lui qui le premier y préſida & les enſeigna. Cet Eumolpe, ſelon Athenée, fut le chef d'une des plus célebres familles d'Athènes, qui ſeule eut la gloire de donner ſans diſcontinuation un *hiérophante* aux Euſiniens, tant que le temple de Cérès ſubſiſta parmi eux. La durée de ce ſacerdoce a été de douze cent ans; & ce qui le rend encore plus mémorable dans la ſuite, famille des Eumolpides, c'eſt que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hiérophante*, étoit obligé de paſſer toute ſa vie dans le célibat, comme nous l'apprenons de Pauſanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaſte de Perſe ſur la cinquieme ſatyre de ce poëte, & finalement de S. Jerome.

Ce mot *hiérophante*, eſt compoſé de ἱερὸν, *ſacré*, & de φαίνω, *je montre, je mets en lumiere*. (*D. J.*)

HIÉROPHANTIE, ſub. fém. (*Antiq.*) on appelloit *hierophanties* chez les Athéniens, des femmes conſacrées au culte de Cérès, & qui avoient quelques fonctions ſous les ordres de l'hiérophante; mais une *hierophantie* n'étoit point la femme de ce ſouverain prêtre, puiſqu'il étoit dans l'obligation de vivre toûjours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. (*D. J.*)

HIEROSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) eſpece de divination qui conſiſtoit à conſidérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le ſacrifice. *Voyez* SACRIFICE & VICTIME. Ce mot vient de ἱερὸς, *ſacré*, & σκοπέω, *je conſidere. Diction. de Trevoux.*

HIESMES ou EXMES, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté de grande étendue, appellé l'*Hiémois* ou l'*Emois*; ce bourg eſt ſur une montagne ſtérile, à 4 lieues de Seez, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Oſſimi*, dont parle Céſar, étoient les peuples d'*Hiémes*, qu'il écrit *Hiefmes*; mais les Oſſimiens étoient à l'extrémité de la baſſe-Bretagne. *Long.* 17. 78. *lat.* 48. 46. (*D. J.*)

HIGHAM-FERRERS, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & eſt à 17 lieues N. de Londres. *Long.* 16. 55. *lat.* 52. 18. (*D. J.*)

HIGHLANDERS, ſub. maſc. (*Géog.*) ou montagnards d'Ecoſſe; ils ſont proprement deſcendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mêlange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecoſſe. Il faut lire la deſcripion que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur poſtérité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les îles d'Ecoſſe, a retenu beaucoup des coutumes & de la maniere de vivre de leurs peres. (*D. J.*)

HIGMORE, (ANTRE, CORPS D') cet anatomiſte d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage ſur le corps humain intitulé, *Diſquiſitio anatomica*, *Hug.* 1650 *fol.* c'eſt-à-dire, *Diſquiſition anatomique*, dans laquelle il a fuivi la circulation du ſang juſques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du teſticule entre l'épididime & le teſticule, où ſe réuniſſent tous les vaiſſeaux ſecrétoires; & on donne auſſi le nom *d'antre d'Higmore*, au ſinus maxillaire.

HIGUÉRO, ſub. maſc. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre d'Amérique, qui croît ſur-tout dans la nouvelle Eſpagne; le bois en eſt dur & compacte, & reſſemble à celui du citronnier. On en fait des vaſes à boire & d'autres uſtenſiles de ménage; les Indiens mangent de ſon fruit qui eſt rond, ſemblable à une courge, & qui en a le goût; il eſt rafraîchiſſant.

HILARIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) *hilaria*, *orum*; fête qui ſe célebroit à Rome tous les ans avec beaucoup de pompe & de réjouiſſance, le huitieme jour avant les calendes d'Avril, c'eſt-à-dire le 25 Mars, en l'honneur de la mere des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de pluſieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies

Digitized by Google

funebres. On promenoit Cybele par toute la ville, & chacun faiſoit marcher devant elle en guiſe d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la Terre qu'on célébroit dans cette fête, ſous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du ſoleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naiſſance des fruits. On avoit choiſi le commencement du printems pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature eſt toute occupée de ſa parure & de ſon renouvellement.

Les Romains empruntérent cette fête des Grecs, qui la nommoient *ἀναλῶσις*, *renouvellement*, par oppoſition à la veille, *κατάλωσις*, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils paſſoient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de triſteſſe, d'où vient qu'ils nommoient ce jour là un jour de ſang, *dies ſanguinis*; c'étoit l'inverſe, ſi l'on peut parler ainſi, de notre mardigras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent ſoumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'*Ἱλαρια*, comme il paroît par Photius dans ſes extraits de la vie du philoſophe Iſidore.

Les curieux peuvent conſulter Roſinus, *Antiquit. rom. lib. IV. c.vij.* Turnebe, *Adverſarior. lib. XXIV.* Caſaubon, *not.* ſur Lampridius, *Hiſt. Aug. ſcript. p.* 167. Saumaiſe ſur Vopiſcus & Triſtan, *tom. I. & tom. II.* (*D. J.*)

HILARODIE, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de drame chez les Grecs qui tenoit de la comédie & de la tragédie; auſſi l'appelloit-on autrement *hilaro-tragédie*.

On fait que la tragédie exigeoit non-ſeulement, que les perſonnages fuſſent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler ſur quelque grand malheur; & ſoit que la cataſtrophe en fût funeſte, ſoit qu'elle fût heureuſe, elle devoit toujours exciter la terreur & la pitié; c'eſt ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient appatemment très-bornées ſur la poéſie dramatique, propoſant à Euripide de le faire le héros de quelqu'une de ſes tragédies, ce poëte lui répondit: « que les dieux » puiſſent toujours vous préſerver d'un pareil honneur! »

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité ſur la ſcene des perſonnages illuſtres, mais ſes ſujets devoient être gais; & quoiqu'elle eut plus de dignité que la premiere comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop groſſiere de la vie commune des ſimples citoyens, c'étoit pourtant une eſpece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuſer, d'égayer, & de faire rire les ſpectateurs.

On croit que les fables rhintoniques reſſembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies*; on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athénée cite de ce poëte une piece intitulée *Amphitrion*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a compoſé le ſien. Or l'Amphitrion de Plaute a les caracteres qu'on aſſigne à l'*hilarodie*.

Il ſemble que les parodies dramatiques avoient auſſi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies*; mais nous ne ſommes pas aſſez inſtruits des caracteres diſtinctifs de toutes ces ſortes de drames anciens, pour en marquer les rapports & les différences. (*D. J.*)

HILARO-TRAGEDIE, ſ. f. (*Littérat.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de ſérieux & de plaiſant, ou de ridicule. *Voyez* DRAME.

Scaliger prétend que l'*hilaro-tragédie* & l'hilarodie ſont la même choſe; d'autres ont cru que l'*hilaro-tragédie* étoit à peu-près ce que nous appellons *tragi-comédie*, ou une tragédie dont la cataſtrophe eſt heureuſe, & fait paſſer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mélange de tragique & de comique, de choſes ſérieuſes & d'autres ridicules. *Voyez* TRAGEDIE & HILARODIE.

Suidas dit que Rhinton, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces ſortes de pieces, ce qui leur fit donner le nom de *Rhintonia fabula*. *Dict. de Trévoux*.

HILDESHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la baſſe Saxe, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg. Elle eſt libre & impériale, quoique dépendante en quelque choſe de l'évêque. Le magiſtrat d'*Hildesheim* admit la confeſſion d'Ausbourg en 1543, & les deux religions ont ſubſiſté dans la ville depuis ce tems-là. On a conſervé la cathédrale à l'évêque, qui eſt le ſeul évêque catholique de toute la Saxe. *Hildesheim* jouit, entr'autres beaux privileges, de celui de ſe gouverner par ſes propres loix; cependant les citoyens font ſerment de fidélité à l'évêque, comme leur ſeigneur, & à condition qu'il les maintiendra dans leurs franchiſes & privileges. Le premier évêque d'*Hildesheim*, nommé Gunther, mourut en 835. *Voyez* Heiſs, *hiſtoire de l'Empire*, *liv. VI.* Elle eſt ſur l'Innerſte, à 8 de nos lieues S. E. d'Hannover, 9 S. O. de Brunſwick, & 9 O. de Wolffenbutel. *Long.* 31. 50. *lat.* 52. 28.

Pour ce qui regarde la célebre colonne d'Irmenſal, tranſportée dans le chœur de l'égliſe d'*Hildesheim*, où elle a ſervi à ſoutenir un chandelier à pluſieurs branches, nous parlerons de cet ancien monument du paganiſme au mot IRMINSAL.

Les curieux de l'hiſtoire naturelle des foſſiles de divers pays, peuvent conſulter la deſcription latine de ceux d'*Hildesheim*, donnée par Frédéric Lachmandat, *Hildesh.* 1669, *in* 4°.

Vous trouverez dans les Dict. hiſtor. les articles de deux Juriſconſultes nés dans cette ville, & connûs par quelques ouvrages de Droit; j'entends Hahnius (Henri), mort en 1668 à l'âge de 63 ans, & Oldekops (Juſte), mort en 1677 âgé de 70 ans. (*D. J.*)

HILDSCHIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Troppau, ſur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

HILLE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Irac-Arabique; elle eſt entre Bagdat & Couſa, à 79. 45. de *long.* & à 31. 50. de *lat.* Quelques voyageurs nomment une ſeconde *Hillé* dans le même pays ſur le Tigre, entre Vaſet & Baſſora. On parle d'une troiſieme *Hillé* en Perſe, dans le Conreſtan, & d'une quatrieme dans la Turquie Aſiatique, auprès du Moſul, ou Mouſſul. (*D. J.*)

HILLEVIONS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scandinavie. Pline, *liv. IV. chap. xiij.* en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cent villages. C'étoit la premiere & peut-être la ſeule de la Scandinavie, que les Romains connuſſent de ſon tems. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où ſont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (*D. J.*)

HILOIRES, ILOIRES, AILURES, ſ. f. (*Marin.*) ce ſont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & ſoutiennent les écoutilles & les cailleboris, en forme de chaſſis. *Voyez Planche V. n°.* 77. les *hiloires* du premier pont. *N°.* 124. les *hiloires* du ſecond pont.

Dans un vaiſſeau du premier rang, on de quatre-vingt pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaiſſeur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaiſſeur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du ſecond pont au milieu ont ſept pou-

ces

ces & demi d'épaiſſeur, & dix pouces de largeur; ceux entre le milieu & les côtés, ſix pouces & demi d'épaiſſeur, dix pouces de largeur.

Les *hilotes* du troiſieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (*Z*)

HILPERHAUSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, ſur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde; elle appartient à une branche de la maiſon de Saxe-Gotha. *Long.* 28. 15. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

HILPOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

HIMANTOPUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau aquatique; il ne mange point de poiſſon; il a le deſſous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre; les côtés de la tête ſont de même couleur au-deſſous des yeux; au-deſſus il y a une couleur noirâtre, qui eſt auſſi ſur le dos & ſur les ailes; le bec eſt noir, il eſt long & mince, cependant l'oiſeau s'en ſert très-adroitement pour faire ſa proie des chenilles & d'autres inſectes. La queue eſt d'une couleur cendrée blanchâtre; il a des taches noires ſur le deſſus du cou; ſes ailes ſont très-longues; la longueur de ſes cuiſſes & de ſes jambes eſt exceſſive; elles ſont très-déliées, très-foibles, & d'autant moins aſſurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant ſont courts en comparaiſon de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de ſang, celui du milieu eſt un peu plus long que les autres; ſes ongles ſont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. *Ornit. Voyez* OISEAU.

HIMEE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt le nom que les Grecs donnoient à la chanſon des puiſeurs d'eau; ce mot vient de ὑμὰω, *puiſer*. Ariſtophane en parle comme d'une chanſon qui n'étoit que dans la bouche des perſonnes les plus viles; car pour reprocher à quelqu'un un chant d'un mauvais goût, il lui fait dire, *d'où avez-vous pris cette chanſon de tirer d'eau?* La chanſon des meuniers porte le même nom de *himée* dans Athenée; mais Elien & Pollux l'appellent *épimaulie*, de μύλη, *maule*, ou *moulin*. On fait que pluſieurs proteſſions dans la Grece avoient une eſpece de chanſon qui leur étoit particulierement conſacrée. *Voyez* CHANSON. (*D. J.*)

HIMERA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Sicile, ſur la rive ſeptentrionale de l'iſle à gauche, c'eſt-à-dire au couchant de la riviere de même nom; elle avoit été très-floriſſante; mais les Carthaginois, ſous la conduite d'Annibal, la ſaccagerent après un ſiege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, *liv. XIII. chap. lxij.*

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himeræ thermæ*; ces bains devinrent une ville; & c'eſt ſur ce pié-là que Ptolomée les nomme. Ciceron nous apprend même comment cette ville ſe forma; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himéra*, *campo di ſan Nicola*; la riviere d'*Himéra* ſe nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stéſychore étoit d'*Himéra*; il fut ainſi nommé pour avoir adapté la maniere de la danſe aux inſtrumens, ou au chœur ſur le théatre; il fleuriſſoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'eſt-à-dire 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante ſixieme olympiade, ſous Cyrus, roi de Perſe. Quintilien dit que Stéſychore avec ſa lyre, ſoutint le poids & la nobleſſe du poëme épique. Denys d'Halycarnaſſe lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide; ſon ſtyle étoit plein & majeſtueux, *Steſychori graves camœnæ*, ſuivant l'expreſſion d'Horace. Pline ajoûte, que comme Stéſychore étoit encore enfant, un roſſignol vint chanter ſur ſa bouche. On ne pouvoit le louer plus délicatement; mais le tems nous a ravi les ouvrages de cet aimable poëte; il ne nous en reſte que trente ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle ſtatue; non-ſeulement à cauſe de ſes talens dans la poéſie lyrique, mais plus encore pour avoir préſervé ſon pays de l'eſclavage. Cette ville ſe trouvant en guerre avec ſes voiſins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ſes troupes, avec une autorité preſque ſans bornes. Stéſychore tâcha de détourner ſes compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vangea, mais lui ravit ſa liberté: les Himéréens comprirent le ſens de l'apologue, remercierent & congédierent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuſe, qu'Horace, Phedre & la Fontaine ont ſi heureuſement miſe en vers; Stéſichore en fut l'inventeur.

J'oubliois preſque de dire, qu'*Himéra* paſſoit pour avoir vû naître la comédie; ce fut dans ſon ſein, ſi nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce ſpectacle amuſant parut pour la premiere fois. Cette ville eſt peu de choſe aujourd'hui; Volateran aſſure pourtant, que de ſon tems on y voyoit encore un théatre ruiné; les reſtes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie; pluſieurs autres monumens antiques, & quantité d'inſcriptions que l'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

HIMÉRA, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile; il y en avoit deux de ce nom, l'une ſur la côte ſeptentrionale, & l'autre dans la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures; toutes deux ont leurs ſources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes*; & leurs fources ne ſont pas à une lieue de diſtance l'une de l'autre. L'*Himéra* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume ſalſo*; l'*Himéra* qui coule vers le Nord ſe nomme *Fiume grande*. (*D. J.*)

HIMMELBRUCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans la principauté de Minden, ſur une petite riviere qui ſe jette dans le Weſer.

HIMMELSTEIN, (*Géog.*) petite ville de Bohême dans le cercle d'Elnbogen, où il y a des mines.

* HIMPOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) juge criminel à la Chine, ſon tribunal eſt un des tribunaux ſouverains. L'*himpou* réſide à Pekin, capitale de l'empire.

HIN, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure creuſe des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boiſſeau ou le demi-*ſcah*, ou la ſixieme partie du *bath*. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-ſeptier, un poiſſon, cinq pouces cubes & un peu plus. *Voyez* Calmet *Diction. de la Bible*.

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-ſeptier, un poiſſon, cinq pouces cubes, & $\frac{33333}{77777}$ de pouces cubes, meſure de Paris, ſelon le même auteur. (*G*)

HINDOO, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par ſon excellent indigo. *Long.* 100. *lat.* 26. 30. (*D. J.*)

HINGISCH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom perſan de la plante d'où découle l'*aſſa fœtida*. Le célebre Kempfer la caractériſe *hengiſch* umbellifere, approchant de la livêche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, ſemblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la deſcription complette de l'*hingiſch* au mot ASSA FŒTIDA. Elle mériteroit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puiſque c'eſt lui le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il ſe détourna dans ſes voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une hiſtoire véritable. (*D. J.*)

Digitized by Google

HING-PU, f. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal ſupérieur qui réſide auprès de l'empereur. Il eſt chargé de la réviſion de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier reſſort. Il a ſous lui quatorze tribunaux ſubalternes, qui réſident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort ſans que ſa ſentence ait été ſignée par l'empereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, (*Marine.*) *Voyez* ELINGUET.

HING-WANG, f. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné dans les Indes orientales à une eſpece de *réalgar*, ou d'*arſenic rouge*, dont on fait uſage dans la Peinture & la Medecine. On dit qu'il ſe trouve dans le voiſinage des mines de cuivre; on le calcine à pluſieurs reprifes pour l'uſage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la Peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, (*Marine.*) *Voyez* HISSER.

HIO, (*Géog.*) ville de Suede dans la Weſtrogotie, ſur le lac Vater, à 5 lieues ſuédoiſes de Falkoping. *Long.* 31. 36. *lat.* 57. 53. (*D. J.*)

HIORING, (*Géog.*) petite ville de Dannemarck dans le Jutland.

HIPHIALTES *ou* EPIALTES, ſ. m. pl. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les poëtes grecs nommerent certaines divinités ruſtiques, qu'ils ſuppoſerent être des eſpeces de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épialtes* eſt formé de ἐπαίλλω, *je dors entre*; les Latins appellerent ces prétendus génies, *incubes*. *Voyez* INCUBES.

Je me reſſouviens ici que Raoul de Preſles, qui floriſſoit en 1360, dans ſon commentaire ſur la *cité de Dieu* de ſaint Auguſtin, y parle *ch. xxiij. liv. XV.* des *eſprits qui apperent les ſyllabes, & des dyables* épicaltes, que l'on nomme, ajoute-t-il, l'*appéſart*; on reconnoît ſous le mot *épicalte*, les *épialtes* des Grecs; quant au mot *appéſart*, il répond clairement au terme italien *il peſarvolo*, qui ſignifie le *cauchemar*, ou pour parler en medecin, l'*incube*; cette eſpece d'oppreſſion accompagnée de peſanteur & de reſſerrement qu'on éprouve quelquefois pendant le ſommeil, comme ſi quelqu'un étoit ſauté ſur nous & nous empêchoit de reſpirer. *Voyez* CAUCHEMAR. (*D. J.*)

HIPPARIS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile, ſur la côte méridionale; elle traverſe le lac nommé par les anciens *camarina palus*, & par les modernes *lago di camarana*; cette riviere eſt donc préſentement le *fiume di camarana*. (*D. J.*)

HIPPARQUE, ſ. m. (*Art milit.*) officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cent chevaux en tems de paix, étoit diviſée en deux corps, qui chacun commandé par un *hipparque*, comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun tems, & les *hipparques* avoient ſoin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot *hipparque* vient de ἵππος, *cheval*, & ἄρχω, *je commande*. Nous appellons *archers*, dit Ariſtote, les hommes que leur miniſtere met en droit de prononcer des jugemens, &, ce qui les caracteriſe plus particulierement, de donner, d'expédier des ordres; c'eſt pourquoi les premiers magiſtrats d'Athènes ſe nommoient *Archontes*.

* HIPPIATRIQUE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la medecine des chevaux; ce mot eſt compoſé de ἵππος, *cheval*, & de ἰατρὸς, *medecin*. Cet art eſt très-étendu, & il eſt d'autant plus difficile que l'animal ne s'explique pas ſur ſes ſenſations, & que quand la maladie ne ſe déclare pas par des ſymptomes évidens, alors le maréchal eſt abandonné à ſa ſeule ſagacité. La medecine du cheval, & en général celle des animaux, ſuppoſe dans celui qui l'exerce les mêmes qualités & les mêmes études que celle de l'homme. Un bon traité d'*hippiatrique* n'eſt donc pas l'ouvrage d'un eſprit ordinaire; pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir ce que M. Bourgelat en a publié dans cet ouvrage & dans ſon *Hippiatrique*.

HIPPOCAMPE, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer: cet animal eſt fabuleux. Pline fait mention ſous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval: c'eſt un inſecte d'environ ſix pouces de longueur.

HIPPOCENTAURE, ſ. m. (*Myth.*) monſtre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval; on donna ce fameux nom aux peuples de Theſſalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, enſorte que leurs voiſins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faiſoient qu'un même compoſé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrerent les *hippocentaures*, monſtres qui tenoient en même tems de la nature de l'homme & de celle du cheval, mais comme de pareils monſtres n'ont jamais exiſté, il eſt vraiſemblable que lorſqu'on parloit d'un Theſſalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier*; ces cavaliers dans la ſuite, pour montrer leur force & leur adreſſe, s'exercerent à ſe battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renverſoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non-ſeulement cet exercice étoit ordinaire aux Theſſaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules Céſar en donna le premier ſpectacle aux Romains; il y a donc bien de l'apparence, qu'on ajouta en parlant de ces Theſſaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures*; & que de ces trois mots ἱππεὺς, κενταῦρος, ταῦρος, on compoſa celui d'*hippio-centaure*, *cavalier percé taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs Brigandages, on n'en parla que comme de monſtres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainſi le cavalier avec le cheval qui le portoit. Les poëtes faiſirent cette idée; on ſait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux ſujets dont ils parloient; & rien certainement ne reſſembloit mieux au monſtre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faiſoient paſſer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguiſés pour des fatyres, & les vaiſſeaux à voile pour des dragons ailés, ne devoient pas faire difficulté dans le tems que l'uſage de monter à cheval étoit nouveau, de traveſtir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot eſt compoſé de ἱππος, *cheval*, κεντέω, *je pique*, & ταῦρος, *taureau*, c'eſt-à-dire, *piqueur de chevaux & de taureaux*; voilà tout le merveilleux ſimplifié. (*D. J.*)

HIPPOCRATIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célebroient en l'honneur de Neptune équeſtre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait préſent du cheval aux hommes; c'eſt pour cela qu'ils lui donnent ſi ſouvent le nom de ἱππιος, ἱππαιος, ἱππιανὺξ, ἱππιοκέλευθος, ἱππιοδέσμιος, &c. Auſſi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exempts de tout travail; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, ſuperbement harnachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot eſt grec; compoſé de ἱππος, *cheval*, & κρατὸς, *force*. Au reſte, c'eſt ici la même fête que les Romains célebroient ſous le nom de *conſualia*. *Voyez* CONSUALES. (*D. J.*)

HIPPOCRATIQUE, adj. (*Médecine*) on ſe ſert de cette épithete pour déſigner la doctrine médicinale qui ſe trouve dans les ouvrages admirables

Digitized by Google

d'Hippocrate. Ainſi on appelle *medecine hippocratique* la ſcience & l'art de conſerver & de rétablir la ſanté, ſelon les principes & les regles établis par ce grand homme. *Voyez* HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATISME, ſ. m. (*Medecine*) c'eſt la philoſophie d'Hippocrate appliquée à la ſcience des Medecins, qui en fait le principal objet : c'eſt la doctrine *hippocratique* conſidérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en eſt ſuſceptible; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abréger le cours; de conſerver, de rétablir la diſpoſition naturelle de tout animal à ne ceſſer de vivre que par une cauſe qui ne ſoit point prématurée, c'eſt-à-dire ſans maladie, *morte ſenili*. *Voyez* VIE, MORT, MEDECINE.

C'eſt parce que cette philoſophie a été portée tout-à-coup par ſon divin auteur, à un point de perfection auquel la Medecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'eſſentiel, n'a enſuite preſque rien acquis de plus, que l'on a conſtamment, depuis plus de vingt ſiecles, regardé Hippocrate comme l'inſtituteur & preſque abſolument comme l'inventeur de cet art ſalutaire; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les principes enſeignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduiſant des faits qu'une application infatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien obſerver & à bien juger, ſoit en les comparant avec ceux qui lui avoient été tranſmis des plus célebres medecins qui l'avoient précédé, ſoit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramaſſés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit conſacrée au ſervice de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laiſſés de ſes lumieres & de ſon zele.

Ce célebre philoſophe medecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'île de Cos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx. ſelon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponèſe; ſelon d'autres auteurs, tels qu'Euſebe; Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il deſcendoit d'Eſculape par Héraclide ſon pere, & d'Hercule du côté de Praxithée ſa mere : il étoit par conſéquent de la race des Aſclépiades, nom que l'on donnoit aux deſcendans du dieu d'Epidaure, deſquels il paroît qu'Hippocrate ſe glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Eſculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, eſt le même dont Celſe & Galien diſent qu'il fut le premier qui retira la Medecine des mains du vulgaire & la rendit clinique; c'eſt-à-dire qu'il établit la coûtume de viſiter les malades dans leurs lits : ce qui ne ſe pratiquoit point auparavant. On conſultoit les Medecins au coin des rues, où ils ſe tenoient toute la journée à cet effet. La connoiſſance de la Medecine s'étant, pour ainſi dire, établie dans la famille des Aſclépiades, & s'étant conſervée pendant pluſieurs ſiecles dans ſes différentes branches, elle y paſſoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne ſe borna pas à la tradition & aux obſervations qu'il avoit reçues de ſes ancêtres; il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la Medecine, Hérodicus qui eſt un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la Medecine gymnaſtique. *Voyez* GYMNASTIQUE. Il fut auſſi diſciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & ſelon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du paſſage de Celſe, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque choſe de ce dernier, il y a apparence que ce fut plutôt par les entretiens qu'il eut avec lui lorſqu'il fut demandé par les Abdéritains pour traiter ce philoſophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit auſſi penſer qu'Hippocrate avoit ſuivi Héraclite, dont il adopta entr'autres choſes le principe ſur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere, d'où tout vient, & par lequel tout s'eſt fait.

Les premiers Medecins s'étant borné pendant pluſieurs ſiecles, dans la pratique de leur art, à obſerver avec grande attention les différens phénomènes de la ſanté & de la maladie, & à les comparer entr'eux, pour en tirer leur indication, ſans ſe mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même tems à chercher le régime le plus ſalutaire & les remedes les plus efficaces, ſans entreprendre de rendre raiſon des effets qui s'enſuivoient; ils penſoient que des obſervations exactes & des ſecours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raiſonnemens.

La famille des Aſclépiades, qui, comme on vient de le dire, poſſédoit, pour ainſi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer, juſqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la Philoſophie dans la Medecine, environ quatre-vingt ans avant Hippocrate, les Medecins prirent goût pour le ſanatiſme & la ſuperſtition : pour ſe diſpenſer du ſoin pénible qu'exige l'obſervation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; ſuperſtition qui devint fort commune parmi les Pythagoriciens, qui ne laiſſoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les cauſes des maladies & autres choſes de ce genre. Mais il eſt vrai que ces philoſophes pour la plûpart, ſe bornerent à la ſimple théorie de la Medecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux diſciples de Pythagore, le célebre Empédocle, à qui le mont Ethna fit payer cher ſa curioſité, ſe mêla de pratiquer : quelques autres de ſa ſecte commencerent à ſuivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les myſtérieuſes chimeres de la philoſophie de leur maître.

C'eſt au milieu des brouillards de cette fauſſe philoſophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumieres qui devoient le rendre le fondateur de la vraie Medecine : mais, ce qui eſt très-remarquable, ni ſes raiſonnemens, ni ſes obſervations, ni ſes remedes n'ont pas la moindre teinture de cette ſuperſtition philoſophique qui régnoit de ſon tems : ſon bon ſens la lui fit mépriſer, & lui fit ſentir la néceſſité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philoſophes; à quoi il travailla de tout ſon pouvoir & avec ſuccès : ce qui a fait dire qu'il avoit ſéparé la Medecine de la Philoſophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle; c'eſt-à-dire qu'il joignit avec ſageſſe le raiſonnement à l'expérience, en prenant toûjours celle-ci pour principe; ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. C'eſt pour cela qu'Hippocrate a été regardé aſſez généralement par les anciens comme le pere de la Medecine raiſonnée, le chef des medecins dogmatiques; ce dont conviennent auſſi la plûpart des modernes, avec Boerhaave, ſans avoir égard au ſentiment de M. de Haller. Cet auteur a pris à ce ſujet occaſion de s'expliquer d'une maniere peu favorable à notre reſpectable maître, dans la *note 2 ſur le §. xiij. du commentaire ſur les inſtitutions du célebre medecin de Leyde*, qui cependant faiſoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit, *ex profeſſo*, un diſcours à leur louange (*de commendando ſtudio Hippocratico inter opuſcula*); il le reconnoiſſoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir, à plus juſte titre

Digitized by Google

qu'Eſculape, qui en a même été le dieu, ſeulement pour avoir jetté fort imparfaitement les fondemens d'une ſcience qu'Hippocrate a preſque élifiée en entier.

En effet il fut le premier qui découvrit le ſeul principe de l'économie animale, dont les phénomenes bien étudiés, bien obſervés, & les lois bien connues, puiſſent ſervir à diriger le medecin dans ſes fonctions, & par conſéquent le mettre dans le cas d'agir avec connoiſſance de cauſe. Le réſultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'eſt autre choſe que ce qu'il appelle *la nature*, c'eſt à dire la puiſſance qui ſe trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des ſolides & des fluides néceſſaires pour leur conſervation; il lui attribuoit des facultés comme ſes ſervantes: c'eſt par ces facultés, ſelon lui, que tout eſt adminiſtré dans le corps des animaux. La maniere d'agir de la nature, ou ſon adminiſtration la plus ſenſible, par l'entremiſe des facultés, conſiſte, ſelon lui, d'un côté à attirer ce qui eſt bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer ou le changer; & de l'autre, à rejetter ce qui eſt ſuperflu ou nuiſible, après l'avoir ſéparé de ce qui eſt utile: c'eſt ſur quoi roule preſque toute la phyſiologie d'Hippocrate.

La nature, ſelon lui, eſt le vrai medecin qui guérit les maladies, comme elle eſt le vrai principe qui conſerve la ſanté. La nature trouve elle-même les voies de la guériſon, ſans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, ſans penſer aux organes par le moyen deſquels cela s'exécute: ſans aucun précepte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut ſuffire par-tout; c'eſt elle qui conſtitue la medecine ſpontanée, le principe de la guériſon des maladies, ſans aucun ſecours de l'art; c'eſt elle que le medecin doit conſulter dans l'adminiſtration des remedes, pour ne faire que la ſeconder, que l'aider à opérer les changemens néceſſaires, en écartant les obſtacles qui s'y oppoſent, en favoriſant les moyens de l'exécution. Sans elle, ſans ſa diſpoſition à agir, tous les remedes ne peuvent être que nuiſibles, ou tout au-moins inutiles. *Voyez* ÉCONOMIE ANIMALE, NATURE (*Econom. animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Phyſiol.*), MALADIES, COCTION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Perſuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ſes traités ſur les maladies en général, *lib. de morbis*, & ſur les affections, *lib. de affectionibus*: & il parvint non-ſeulement à connoître, d'après ce ſeul examen & ſans être inſtruit d'ailleurs, les ſymptomes des maladies paſſées, préſentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres puſſent les connoître comme lui: c'eſt ce qu'on voit ſur-tout dans ſes aphoriſmes, *ſect. vij. aphoriſmorum*, & dans ſes recueils de prognoſtics, de prédictions & d'obſervations ſur les criſes, *lib. prognoſtic. prædict. prænotion. coac. lib. de judicationib. de diebb. judicator.* Il acquit ſur cela tant d'habileté, que depuis lui perſonne ne l'a égalé, & que l'on n'a fait que le copier dans la maniere de décrire, d'expoſer les ſignes diagnoſtics & prognoſtics des maladies.

Les medecins ignorans & pareſſeux ont voulu faire regarder toutes ces obſervations, ſur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoiſſances de pure curioſité, qui ne préſentent que des phénomenes particuliers aux maladies d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la Medecine, & par conſéquent auxquels il eſt inutile de s'arrêter, n'ayant, diſent-ils, jamais rien vu de ſemblable dans les différentes maladies qu'ils ont eu occaſion de traiter: mais ont-ils ſu bien voir, bien ſuivre ces maladies? ſe ſont-ils donné les ſoins, l'attention néceſſaire pour cela? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'eſt que les medecins éclairés, prudens, appliqués, laborieux, ont toujours regardé ce qu'Hippocrate a donné ſur les prognoſtics, comme les remarques les plus judicieuſes & les plus utiles qui ayent jamais pu être faites à l'avantage de la medecine; & ils les ont trouvé vraies dans des exemples ſans nombre en différens climats, tant la nature eſt conſtante & uniforme dans ſes opérations, & Hippocrate exact dans ſes obſervations.

Ce grand génie ne s'en eſt pas tenu à exceller à cet égard; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la Medecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'adminiſtration des alimens & leur abſtinence dans les maladies. *Trib. lib. de diætâ, libr. de alimento, de humidorum uſu, de ſalubri diætâ, de victu acutorum.* Il établit dans ces ouvrages ſur ce ſujet, que le régime eſt de ſi grande conſéquence, ſoit en ſanté, ſoit en maladie, que, ſans ce moyen, on ne peut pas ſe conſerver ni ſe rétablir; enſorte qu'il en fit ſon remede principal dans ſa pratique, & même ſouvent ce fut le ſeul qu'il employa, ſur-tout lorſque le malade eſt d'un bon tempérament & que ſes forces le ſoutiennent: c'eſt pourquoi il fut auſſi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la diſpoſition du malade. Dans ce qu'il nous a laiſſé ſur cet article, particulierement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoit le grand maître & le medecin conſommé.

L'Anatomie commençoit à être cultivée de ſon tems pour la ſpéculation; il s'y adonna comme à une connoiſſance qu'il jugeoit utile & même néceſſaire dans l'exercice de la Medecine: c'eſt ce qu'il enſeigne dans pluſieurs traités qui ſont relatifs à cette partie. *Lib. VI. de corde, de oſſium naturâ, de venis, de humoribus, de geniturâ, de principiis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans pluſieurs endroits de quelques autres de ſes œuvres *de alimento, de inſomniis, de flatibus*, ſelon l'interprétation qu'en ont donnée pluſieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt, qu'il avoit entrevu la découverte fameuſe de la circulation du ſang, qui n'a été manifeſtée qu'un grand nombre de ſiecles après lui.

Il fut très-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célebres chirurgiens modernes: on peut juger des connoiſſances qu'il a eues & de ce qu'il a pratiqué à cet égard, par ceux de ſes ouvrages qui y ont rapport. (*Lib. VI. de articulis, de fracturis, de fiſtulis, de vulneribus capitis, de Chirurgiæ officinâ.*) D'ailleurs il donne des marques *paſſim* dans preſque tous ſes écrits, lorſque l'occaſion s'en préſente, de l'excellence de ſon favoir & de ta capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on ajouta beaucoup de ſon tems à celle qui étoit en uſage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Aſclépiades. Le nombre des medicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas: cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ſes écrits, ne fit jamais uſage que de peu de remedes & des plus ſimples: la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis, de morbis mulierum, de ſterilibus*, où chacun fait que les indications changent beaucoup, ſont ſouvent multipliées & très-difficiles à ſuivre. Nous ne voyons point que ce grand homme faſſe mention d'aucun

Digitized by Google

ſecret ſpécifique qui lui fût particulier : tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifeſtes & publics.

Il donna une attention particuliere à l'étude de la Phyſique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire ſur le corps humain les choſes dites *non-naturelles*, par l'uſage & l'abus qu'on en fait, *voyez* HYGIENE. C'eſt par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoiſſances ſur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs cauſes, & qu'il employoit ou conſeilloit en conſéquence le traitement & le préſervatif convenables avec un ſuccès étonnant, d'après ſes recherches, ſes obſervations ſur l'influence des différentes ſaiſons de l'année, des différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des ſituations abſolues & reſpectives des lieux d'habitation, & de la différente nature des eaux, des alimens, *&c. Lib. VI. de aëre, locis & aquis, lib. de alimento.* Ainſi c'eſt d'après ſes connoiſſances acquiſes en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui devoient régner dans un pays, à en déterminer l'eſpece & à déſigner les perſonnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres : c'eſt en conſéquence qu'il avoit annoncé la peſte qui ſe fit ſentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occaſion de laquelle il rendit les plus grands ſervices à ſa patrie, & en reçut en reconnoiſſance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait uſage des Mathématiques pour l'explication des phénomenes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre ſans ce ſecours : il en a recommandé l'étude à ſon fils Theſſalus (*Epiſtola Hippocratis ad Theſſalum filium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui conſtitue l'équilibre entre les ſolides & les fluides dans la ſanté, & du dérangement duquel réſultent la plûpart des maladies : on trouve cette façon de penſer de notre auteur établie dans différens endroits de ſes ouvrages. *Lib. VI. de flatib. & dicæi, de naturâ hominis*, &c. Il ſemble avoir eu bonne opinion de l'Aſtronomie, & l'avoir regardée comme une ſcience qui convenoit à un medecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui étoit pas étrangere : il paroît l'avoir adoptée de la philoſophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoiſſance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la Medecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art : il ſuffiroit de citer en preuve le ſerment qu'il exigeoit de ſes diſciples ; mais on trouve bien d'autres choſes, à cet égard, dans ſes différens écrits, *lib. de medico, lib. de decenti ornatu medici, præceptiones ac epiſtolæ*, qui ſont très-bons & très-utiles à lire pour les ſages conſeils qu'ils contiennent ; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de ſcience dans tous ſes ouvrages comme dans ſa conduite. Une maladie contagieuſe infeſta la Perſe, le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il deſireroit, afin de l'attirer dans ſes états pour remedier aux ravages qu'y cauſoit cette peſte ; mais le medecin auſſi déſintéreſſé que bon patriote, fit réponſe qu'il ſe garderoit bien d'aller donner du ſecours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 ans avant Jeſus-Chriſt. Theſſale & Dracon ſes fils, Polybe ſon gendre, & Dexippe ſon principal diſciple, lui ſuccéderent dans l'exercice de la Medecine, & la pratiquerent avec réputation : mais comme dans le monde tout eſt ſujet à révolution, & que les meilleures inſtitutions ſont ordinairement les moins durables, le nombre des medecins qui conſerverent & qui ſoutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt conſidérablement : celle des philoſophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aiſé de ſuivre leurs ſpéculations, que de ſe conformer à la pratique de ce grand maître : ce qui a preſque toujours ſubſiſté juſqu'à nous, & a été la véritable cauſe que l'art de guérir, proprement dit, n'a preſque rien acquis après lui.

Auſſi ne faut-il pas s'étonner qu'eu égard à l'état où Hippocrate trouva la Medecine, & à celui où il nous l'a laiſſée, il ait été regardé comme le prince des medecins : mais il eſt ſurprenant qu'un plan auſſi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé, & pour ainſi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès : & ſi jamais la Medecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle eſt ſuſceptible, ce ne ſera qu'en ſuivant la méthode de ſon vrai légiſlateur, qui conſiſte dans un ſage raiſonnement toujours fondé ſur une obſervation exacte & judicieuſe. *Voyez* MEDECIN, MEDECINE.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur, la premiere, qui concerne l'eſtime que l'on a toujours eue pour eux, la ſeconde, ſon langage & ſon ſtyle ; & la troiſieme, la diſtinction que l'on doit faire de ſes écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés ſous ſon nom, ſans être ſortis de ſa main.

Hippocrate a toujours paſſé pour être, en fait de Medecine, ce qu'Homere eſt parmi les Poëtes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magiſter dixit* : cependant ſi quelqu'un avoit pû lui conteſter le premier rang, c'étoit ſans-doute Galien ; ce célebre medecin, dont le ſavoir étoit prodigieux, *voyez* GALENISME. Celſe faiſoit tant de cas des écrits d'*Hippocrate*, qu'il n'a ſouvent fait que le traduire mot à mot : ſes aphoriſmes, ſon livre des prognoſtics, & tout ce que l'on trouve dans ſes ouvrages de l'hiſtoire des maladies, ont toujours paſſé à juſte titre pour des chef-d'œuvres : mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la conſidération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'eſt qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur ſur leſquels on ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de medecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en fait le ſujet de la plûpart des volumes ſi nombreux qu'il nous a laiſſés : mais parmi les modernes en foule qui s'en ſont auſſi occupés, on doit ſurtout diſtinguer le célebre Foëſius, que les medecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne ſauroient trop conſulter pour ſe bien pénétrer de l'eſprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laiſſe pas cependant que de trouver des choſes très-utiles & très-ſavantes dans les commentaires de Mercurial, de Proſper Martian, auſſi-bien que dans les explications particulieres qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi leſquels ce dernier mérite d'être ſingulierement diſtingué pour ſes interprétations ſur les prénotions de Coos.

A l'égard du ſtyle d'*Hippocrate*, c'eſt parce qu'il eſt fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits ; ce que l'on doit auſſi attribuer aux changemens aſſez conſidérables ſurvenus dans la langue grecque, pendant l'eſpace de tems qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ſes gloſſateurs qui nous ſont parvenus ;

Digitized by Google

à quoi on doit ajouter les variations inévitables, suite de l'incorrection des copies multipliées. On peut consulter sur les mots obscurs les Dictionnaires interprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la suite de plusieurs des commentaires sur Hippocrate, tels que ceux de Foësius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques ont dit touchant la distinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les supposés : on remarquera seulement qu'il y en avoit plusieurs de suspects dès le tems d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déja attribués en ce tems-là aux fils d'*Hippocrate*, les autres à son gendre, ou à son petit-fils, ou à ses disciples, & même à quelques philosophes ses prédecesseurs ou ses contemporains. Pour s'éclaircir à fond sur ce sujet, on peut consulter avec satisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les sources où il faut puiser pour apprendre à connoître l'*Hippocratisme*, & ce qui y a rapport : les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle soit susceptible d'être bien saisie, ne doit point être exposée imparfaitement ; d'ailleurs la meilleure maniere d'étudier Hippocrate est de l'étudier lui-même dans ses œuvres, dont l'édition la plus estimée est celle de Foësius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant historique que dogmatique, qui passe pour être très-bien fait, dans l'histoire de la Medecine de le Clerc. L'auteur du discours fur l'état de la Medecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'Anglois, en a aussi donné une idée assez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matiere de cet article.

Il doit paroître bien surprenant à ceux qui savent combien est fondé tout ce qui vient d'être dit fur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne se trouve qu'un très-petit nombre d'auteurs qui ayent senti la nécessité, pour l'avancement de l'art, & qui se soient fait un devoir de marcher fur les traces du seul vrai maître que la nature avoue pour son interprete. Sydenham, Baglivi & Boerhaave sont presque les seuls, & fur-tout le premier (qui a été nommé par cette raison l'*Hippocrate anglois*), qui ayent paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'*Hippocratisme* dans la théorie & la pratique de la Medecine, & qui ayent agi en conséquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raison n'ont jamais discontinué dans aucun tems, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'est fondée que fur l'observation la plus exacte des faits constamment vérifiés pendant une longue suite de siecles.

HIPPOCRENE, f. f. (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, *la fontaine du cheval Pégase*, & dans Perse *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, *liv. IV. chap. vij.* nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit : Œdipodie, Pfamathé, Dircé, Epicrane, Aréthuse, *Hippocrene*, Aganippe & Gargaphie.

L'*Hippocrene*, fi vantée par les poëtes de tous pays, & dont il suffit d'avoir bû pour faire d'excellens vers, étoit fur le penchant de l'Hélicon ; cependant Pausanias, qui a décrit avec un détail extrême jusqu'aux moindres statues que les anciens avoient érigés fur cette montagne, ne fait aucune mention de l'*Hippocrene*, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine fur la gauche quand on alloit dans le bois solitaire, particulierement consacré aux Muses. (*D. J.*)

HIPPODROME f. m. (*Hist. anc.*) lieu destiné chez les Grecs aux courses de chevaux ; le mot l'indique, ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *place publique* où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniser ce mot δρόμος en *dromus* : celui qui chez eux avoit le soin de tenir la place nette & dégagée, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette description citée par Gruter.

L'*hippodrome* étoit composé de deux parties : la premiere, plus longue que l'autre, étoit une terrasse faite de main d'hommes, & la seconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courses de chevaux avoient rarement lieu dans les tems héroïques, & qu'on n'en faisoit qu'à l'occasion de quelque événement remarquable, on choisissoit, pour les faire, des places d'autant plus spacieuses que ces places demeurojent dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toujours également les cultiver : ce ne fut plus la même chose dans les tems postérieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célebroit, furent consacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros ; & par cette raison, on ne leur donna que l'étendue nécessaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'apparat des courses que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre stades (chaque stade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on destina aux courses des chars & des chevaux, & que cette destination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre stades est celle que Plutarque donne à l'*hippodrome* d'Athènes, ce qui ne laisse guere de doute fur la longueur des autres *hippodromes*, parce que si le stade simple, comme on en convient, fut par-tout la mesure de la course à pié, il dut aussi, quatre fois répété, servir dans toute la Grece de mesure pour les courses à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un stade de large à l'*hippodrome* d'Olympie ; & dès qu'une fois nous reconnoissons que la longueur de toutes les places destinées aux courses des chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes aussi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carriere. A l'un des côtés de la place étoient les siéges des directeurs des jeux près de la barriere qui fermoit la lice ; deforte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces siéges qu'on terminoit la course, & qu'on étoit couronné.

La borne de l'*hippodrome* s'appelloit en grec νύσσα, de νύσσω, *pungo*, parce que les chevaux y étoient souvent blessés, & τερμα, parce que c'étoit la fin de la carriere, & le terme de la course. Homere a peint cette borne si desirée par les athletes dans le vingt-troisieme livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, *& longos circumflectere cursus* ; peut-être, parce qu'on décrivoit plusieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toujours de plus en plus, en sorte qu'au dernier tour on la rasoit de si près qu'il sembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en soit, il s'agissoit, pour ne se pas briser, d'user de beaucoup de dextérité dans cette occasion ; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carriere, c'étoit fur-tout alors que les trompettes faisoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux ; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, se nommoit ἱππικὸς ; elle étoit à Olympie, en particulier, une des choses des plus dignes de la Grece.

Digitized by Google

Cléetus, grand ſtatuaire & grand architecte, en avoit donné le deſſein.

Cette place avoit quatre cent piés de long; large à ſon entrée, elle ſe rétréciſſoit peu-à-peu vers l'*hippodrome*, où elle ſe terminoit en éperon de navire; M. l'abbé Gédoin en a fait graver la repréſentation dans une planche qu'il a jointe à ſon élégante traduction de Pauſanias. On y voyoit dans toute ſa longueur, à droite & à gauche, des remiſes, ſous leſquelles ſe rangeoient les chars & les chevaux chacun dans celle que le ſort lui avoit aſſignée; ils y demeuroient quelque tems renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre; un dauphin s'abattoit de deſſus la porte qui conduiſoit à l'*hippodrome*; les cordes qui fermoient les remiſes s'abaiſſoient auſſi, & les chars en ſortant de chaque côté, alloient en deux files occuper leurs places dans la carriere, où ils ſe rangeoient tous ſur une même ligne, & avoient tous à-peu-près le même eſpace à parcourir.

Il s'agit à préſent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un quarré long, à l'extrémité duquel étoit la borne, placée au milieu de la largeur, dans une portion d'un quarré beaucoup plus petit; ou, ſi l'on veut, dans un σιγμα antique renverſé, qui la reſſerroit tellement, que ſoit à côté, ſoit derriere, il n'y pouvoit paſſer qu'un ſeul char de front.

L'exactitude d'Homere ne lui a pas permis de ſupprimer deux remarques aſſez légeres; l'une, que le terrein de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit ſur-tout prendre garde à bien applanir les environs de la borne; mais une troiſieme obſervation plus importante que nous lui devons, & qui réſulte auſſi de la deſcription de Sophocle, c'eſt qu'à la fuite du terre-plain de l'*hippodrome* regnoit une tranchée d'une pente douce qui le terminoit dans ſa largeur; cette tranchée étoit abſolument néceſſaire dans le cas où l'un des chars viendroit à ſe briſer contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la courſe.

Ceux qui ſe trouvoient à la ſuite du char briſé, deſcendoient alors dans le foſſé; & en le parcourant, du moins en partie, ils faiſoient le tour de la borne de l'unique maniere qui leur fût poſſible. Ceux qui n'étant pas aſſez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courſes vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plutôt qu'ils pouvoient; mais ils étoient expoſés à ſe laiſſer enlever, par ceux qui les ſuivoient, l'avantage qu'ils avoient eu ſur eux dans la plaine; c'eſt pour cela qu'on tâchoit de modérer ſes chevaux, & d'employer toute ſon adreſſe pour enfiler juſte la borne.

Les hellanodices, qui diſtribuoient le prix au vainqueur, étoient aſſis à l'une des extrémités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où ſe terminoit la courſe. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une ſimple barricade, le long de laquelle ſe rangeoit la foule des ſpectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens, étant toujours placés aux extrémités. Il y en avoit un dans le ſtade d'Olympie qu'on diſoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit auſſi à la ſortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle ſuperſtition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raiſon *taraxippus*: mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cauſe naturelle; il eût été difficile que de fiers courſiers ne s'agitaſſent pas en paſſant de deſſous des remiſes & d'une cour étroite dans un lieu ſpacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner ſur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obéliſques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans ſon uſage autant que dans ſa diſpoſition générale. Le nombre de ceux qui couroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courſes de chars en un jour, & cette différence pouvoit ſeule en amener pluſieurs autres. Ce que nous diſons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Conſtantinople, & même à celui d'Athènes, tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y obſerver les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reſte, on ne peut qu'être frappé des dangers de la courſe des chars dans l'*hippodrome*, ſur-tout quand il s'agiſſoit de faire ſix fois le tour de la borne; de plus, avant que d'y arriver, la courſe en char étoit une ſuite de dangers continuels: non-ſeulement Oreſte périt à cette borne fatale; mais au milieu de cette même courſe, les chevaux mal embouchés d'un Eniane l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen; les deux chars ſont froiſſés, & leurs conducteurs ne pouvant ſoutenir un ſi rude choc, ſont précipités ſur la place.

Cependant, ceux qui s'expoſoient à ces dangers; les enviſageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à la grandeur & à la multiplicité des périls; & Neſtor ne craint pour un fils qu'il aime que la feule honte, au cas qu'il ait le malheur de briſer ſon char, & de bleſſer ſes chevaux. (*D. J.*)

HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévere commença, & qui ne fut achevé que par Conſtantin; il ſervoit pour les courſes de chevaux, & pour les principaux ſpectacles. Ce cirque, dont la place ſubſiſte toujours, a plus de 400 pas de longueur ſur 100 pas de largeur. Il prit le nom d'*hippodrome* ſous les empereurs grecs; & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont preſque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux ſignifie un *cheval*, & *méidan* une *place*.

Les jeunes Turcs, qui ſe piquent d'adreſſe, s'aſſemblent autrefois à l'atméidan un jour de la ſemaine, au ſortir de la moſquée, bien propres & bien montés, ſe partageoient en deux bandes, & s'exerçoient dans ce cirque à des eſpeces de courſes, où, comme les anciens défalteurs, ils paſſoient par deſſous le ventre de leurs chevaux, & ſe remettoient ſur la ſelle avec une adreſſe étonnante; mais ce qui parut plus ſingulier à M. de Tournefort, ce fut d'en voir qui, renverſés ſur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derriere de leur même cheval.

L'obéliſque de granique ou de pierre thébaïque, dont les hiſtoriens ont parlé, étoit encore élevé dans l'atméidan au commencement de ce ſiecle; c'eſt, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une ſeule piece, haute d'environ 50 piés, terminée en pointe, chargée d'hiéroglyphes; les inſcriptions greques & latines qui ſont à ſa baſe, marquent que Théodoſe la fit élever. Après qu'elle eut reſté long-tems à terre, les machines même que l'on y employa pour la mettre ſur pié font repréſentées dans un bas-relief, & l'on voit dans un autre la repréſentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorſqu'on y faiſoit les courſes chez les anciens.

A quelques pas de là ſont les reſtes d'un autre obéliſque (*coloſſus ſtructilis*) à quatre faces, bâti

Digitized by Google

de différentes pieces de marbre ; la pointe en eſt tombée, & le reſte menaçoit déjà ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obéliſque de granit, & 58 à celui-ci.

Entre les deux obéliſques, on apperçoit une colomne de bronze de 15 piés de haut, formée par trois ſerpens tournés en ſpirale, & dont les contours diminuent inſenſiblement juſques vers le col des ſerpens, dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires penſent que ce pourroit être le ſerpent de bronze à trois têtes qui fut conſacré à Apollon, & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins, Zoſime & Sozomene aſſurent que Conſtantin fit tranſporter dans l'*hippodrome de Conſtantinople* le trépié du temple de Delphes ; & d'un autre côté, Euſebe rapporte que ce trépié, tranſporté par l'ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpirale. On aime auſſi peut-être trop à croire que la célebre colomne de bronze dont on n'oſoit approcher qu'en tremblant, qui ſoutenoit le trépié ſacré, & qu'on avoit placé ſi reſpectueuſement près de l'autel, dans le premier temple du monde, ſe trouve aujourd'hui toute tronquée, & couverte de rouille dans un mauvais manege de mahométans. (*D. J.*)

HIPPOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) quelques auteurs ſe ſervent de ce nom pour déſigner le bézoar ou la pierre qui ſe forme dans la véſicule du fiel, dans l'eſtomac & dans les inteſtins de quelques chevaux, & qui ſe trouve quelquefois dans le crottin. *Voyez* Valentini *hiſtoria ſimplicium reformata*, *pag.* 303. M. Lémery dit qu'il s'eſt trouvé dans la veſſie d'une cavale une pierre de cette eſpece de groſſeur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort peſante, inégale, & raboteuſe à ſa ſurface, & couverte d'une croûte liſſe & luiſante d'un brun rouge. Après avoir été ſéchée au ſoleil, elle peſoit 24 onces. *Voyez* Lémery, *diction. des drogues*. Dans le *journal des ſavans de 1666*, il eſt parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Eſpagne, qui peſoit quatre livres quatre onces & demie, *ibid.* Ces ſortes de pierres ſont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil ; on les regarde comme ſudorifiques, propres à tuer tous les vers, & à réſiſter au venin. *Voyez* BÉZOARD. (—)

HIPPOLYTE STE. *ou* ST. PLIT, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine, ſur les confins de l'Alſace, au pié du mont de Voſge. La France qui l'avoit eu par le traité de Weſtphalie, la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en 1718. Elle eſt à deux lieues de Scheleſtadt. *Long.* 25. 6. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

HIPPOLYTION, ſ. m. (*Hiſt.*) c'eſt le temple que Phedre éleva ſur une montagne près de Troëne, en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuſe.

Cette princeſſe, ſous prétexte d'aller offrir ſes vœux dans ſon temple à la déeſſe, avoit l'occaſion en s'y rendant, de voir le fils de Théſée, qui faiſoit journellement ſes exercices dans la plaine voiſine. Dans la ſuite des ſiecles l'*hippolytion* de Phedre, fut nommé *le temple de Vénus la ſpéculatrice*. (*D. J.*)

HIPPOMANES, ſ. m. (*Hiſt. nat. & Littér.*) ἱππομανὲς, de ἵππος, *cheval*, & μαίνομαι, *être furieux*.

Ce mot ſignifie principalement deux choſes dans les écrits des anciens : 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. *Voyez* Ariſtote, *Hiſt. anim. lib. VI. cap. xxij.* & Pline, *liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une excroiſſance de chair que les poulains nouveaux-nés ont quelquefois ſur le front, ſelon le même Pline, *liv. VIII. ch. xlij.*

Les anciens prétendent que ces deux ſortes d'*hippomanes*, ont une vertu ſinguliere dans les philtres & autres compoſitions deſtinées à des maléfices ; que la cavale n'a pas plutôt mis bas ſon poulain, qu'elle lui mange cette excroiſſance charnue, ſans quoi elle ne le voudroit pas nourrir ; qu'enfin ſi elle donne le tems à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la feule odeur la fait devenir furieuſe.

Virgile a ſu tirer parti de ces contes, en parlant des ſortileges, auxquels la malheureuſe Didon eut recours dans ſon deſeſpoir.

Quæritur, & naſcentis equi de fronte revulſus
Et matri præreptus amor. Æneid. lib. IV. v. 515.

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire mention dans ſes Géorgiques ; mais c'eſt toûjours avec cet art qu'il a d'anoblir les plus petites choſes.

Hinc demùm Hippomanès, *vero quod nomine dicunt*
Paſtores ; lentum diſtillat ab inguine virus,
Hippomanes *quod ſæpè malæ legere novercæ,*
Miſcuerunique herbas, & non innoxia verba.

Il paroît par Juvenal, *ſatyre VI.* que cette opinion étoit aſſez accréditée ; car ce poëte attribue la plûpart des deſordres de Caligula, à une potion que ſa femme Ceſonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomanès*.

Cependant Ovide ſe moque de toutes ces niaiſeries dans les vers ſuivans.

Fallitur Æmonias quiſquis deſcendit ad artes,
Datque quod à teneri fronte revulſit equi ;
Non faciunt ut vivat amor medicides herbæ,
Mixtaque cum magicis verſa venena ſonis.
Sit procul omne nefas ; ut amaberis, amabilis eſto !

Enfin, le mot *hippomanès* déſigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les jumens ; ici nos Botaniſtes recherchant quelle étoit cette plante, ſe ſont épuiſés en conjectures. Les uns ont penſé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le ſuc de tithymale, & d'autres, avec Anguillard, le *ſtramonium*, *fructu ſpinoſo rotundo*, *ſemine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuſe*.

Saumaiſe, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite ; il ſoutient que ce poëte n'a point dit ζωτὸν, mais κωτὸν, & par κώτον, il entend *la cavale de bronze* qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, comme ſi elle eût été vivante ; & cette vertu, diſoient-ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanès* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très-bien refuté Saumaiſe, dans ſa diſſertation ſur cette matiere, que tout le monde connoit.

Les ſages modernes ont entierement abandonné les anciens ſur le prétendu *hippomanès*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroiſſance ſur le front des poulains. La deſcription publiée par Raygerus en 1678, dans *les actes des curieux d'Allemagne*, *ann. 8*, d'une ſubſtance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que ſa mere avoit enſuite nourri, ne peut paſſer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, ſuivant M. Daubenton, l'*hippomanès* eſt une matiere ſemblable à de la gelée blanche qui ſe trouve conſtamment placée dans la cavité qui eſt entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine ; il peut arriver aſſez ſouvent, que cette matiere vienne au-dehors avec la tête du poulain, étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matiere qui eſt flottante ſans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & paſſer au-dehors auſſi-tôt que les membranes ſont déchirées ; la formation

Digitized by Google

mation de l'*hippomanes*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il eſt aiſé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractere du ſédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoire de ce phyſicien, qui ſe trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences, année 1751. (D. J.)*

* HIPPONE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ſes hommes illuſtres; Apulée, *au livre troiſieme de ſon âne d'or*; Tertullien, dans ſon *apologetique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'eſt de cette déeſſe que Juvenal a dit, *juvat ſolam Hippo, & facies olida ad præſepia pictas.* On dit qu'un certain Fulvius ſe prit de paſſion pour une jument, & qu'une fille très-belle, qu'on appella *Hippone, Epone*, ou *Hippo*, fut le fruit de ces amours ſinguliers. Ariſtote raconte *au livre ſecond de ſes paradoxes*, un fait tout ſemblable: un jeune éphélien ayant eu commerce avec une ânelſe, il en naquit une fille qui ſe fit remarquer par ſes charmes, & qu'on nomma de la circonſtance extraordinaire de ſa naiſſance, *Onoſcilla*. Il n'eſt pas beſoin de prévenir le lecteur ſur l'abſurdité de ces contes; on y voit ſeulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en eſt preſque pas un ſeul dont la naiſſance ſoit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir ſur les mœurs populaires!

HIPPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle eſt ſurnommée *Diarrhytus*, à cauſe des eaux dont elle eſt arroſée, pour la diſtinguer d'une autre *Hippone*, auſſi en Afrique dans la Numidie, ſurnommée la royale, *Hippo regius*. La premiere étoit une colonie floriſſante du tems de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée ſortoit comme une riviere, & où elle rentroit ſelon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiſcopale de l'Afrique, cette ville étoit le ſiége d'un évêque, c'eſt préſentement *Biſerte*. Hippone ſurnommée *la Royale*, étoit épiſcopale auſſi-bien que la précédente; elle tire un grand luſtre dans l'égliſe Romaine, d'avoir eû pour évêque S. Auguſtin; c'eſt aujourd'hui la petite ville de *Bone* en Afrique. (*D. J.*)

HIPPOPHAÈS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau qui croît en Grece & dans la Morée, à peu de diſtance de la mer; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles d'un olivier; mais elles ſont plus longues, plus étroites, & plus tendres. Ses racines ſont longues, épaiſſes, & remplies d'un ſuc laiteux extraordinairement amer; les Foulons en font uſage dans leur métier.

HIPPOPODE, ſ. m. (*Géog.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples ſitués ſur le bord de la mer de Scythie, que l'on diſoit avoir des pieds ſemblables à ceux des chevaux.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἵππος, *cheval*, & πούς, *pié*. Denis le Géographe, *v. 310.* Mela, *l. III. c. vj.* Pline, *l. IV. c. xxij.* S. Auguſtin, *de Civit. lib. XVI. cap. viij* parlent des *Hippopodes*; mais la vérité eſt qu'on leur donna cette épithete à cauſe de leur vîteſſe. *Dictionnaire de Trévoux.*

HIPPOPOTAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui ſe trouve en Afrique ſur les bords du Niger, ſur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Aſie.

Le mérite de l'invention de la ſaignée attribué à *l'hippopotame*, dit M. de Juſſieu, dans une diſſertation ſur ce quadrupede, & l'idée qu'il vomiſſoit du feu, avoit tellement excité la curioſité des anciens, que quelques édiles, qui dans le tems de la république romaine, voulurent gagner les bonnes graces du peuple, lui en préſenterent en ſpectacle. Scaurus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics; & long-tems après lui, les auteurs ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir pluſieurs dans les jeux ſéculaires qu'il célébra.

Les ſiecles qui depuis ſe ſont écoulés juſqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guere mieux inſtruits de ſa figure & de ſon caractere, nous ne pouvons preſque rien ajouter à ce que Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que ſon anatomie, ou quelques uſages des parties les plus ſolides de ſon corps.

Quoique Bellon en ait donné le deſſein d'après un de ceux qu'il avoit vûs à Conſtantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vû en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte; néanmoins quelque exacts que ſoient ces deux auteurs, ils ne ſont point d'accord ſur la configuration de toutes les parties de *l'hippopotame*.

Ce que M. de Juſſieu nous en a détaillé dans *les mémoires de l'acad. des Scienc. année 1724*, ne concerne que quelques parties du ſquelette de la tête & des piés d'un de ces animaux, envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puiſque c'eſt-à-peu-près tout ce que nous ſavons de certain de l'*hippopotame*, je vais continuer d'en compléter cet article, après avoir donné en gros la deſcription de cet animal.

M. Lionæus en conſtitue un genre particulier de l'eſpece des jumens, dont les caracteres ſont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guiſe de défenſes. C'eſt un quadrupede amphibie qui tient par ſa figure du buſon & de l'ours; il eſt plus gros que le buſon ou bœuf ſauvage, a la tête aſſez ſemblable à celle du cheval, très-groſſe à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié; les naſeaux gros & larges, les mâchoires garnies de dents de la derniere dureté.

Il a dans ſon état fini d'accroiſſement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue; la circonférence de ſon corps eſt preſque égale à celle de ſa longueur, à cauſe de la graiſſe dont il abonde ordinairement; ſes yeux ſont petits, ſes oreilles courtes & minces; ſon cou eſt court; ſes naſeaux jettent des mouſtaches à la maniere de celles des chats, & pluſieurs barbes épaiſſes ſortent du même trou; ce ſont là les ſeuls poils du corps de cet animal; ſa mâchoire ſupérieure eſt mobile comme celle du crocodile; il a dans la mâchoire inférieure deux eſpeces de défenſes à la maniere du ſanglier.

Ses jambes ſont groſſes & baſſes comme celles de l'ours; ſon ſabot eſt ſemblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il eſt ſeulement diviſé en deux, & a quatre doigts; cette ſtructure de la ſole de *l'hippopotame*, montre qu'il n'eſt pas fait pour nager, & que ſon allure eſt de ſe promener ſur terre & dans les rivieres; ſa queue reſſemble à celle de l'ours; elle eſt très-groſſe à ſon origine, & va en s'aminciſſant en pointe vers l'extrémité; elle n'a guere que ſix à huit pouces de long, & elle eſt trop épaiſſe, pour qu'il puiſſe la fouetter de côté & d'autre; ſon cuir eſt fort dur, fort épais, ſans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance ſur eux, autant de corde que l'animal bleſſé en entraîne en fuyant, juſqu'à ce que s'affoibliſſant par la perte du ſang qui coule de ſa bleſſure, il vienne expirer ſur le rivage; ſa chair eſt de difficile digeſtion.

Le poids de 41 livres que pesoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Jussieu, sa longueur de deux piés, sa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & sa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par son apparence extérieure, sa tête doit ressembler en quelque façon au squelette de la tête d'un cheval, à la différence que le museau en est plus évasé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires sont terminées de chaque côté par deux grosses protubérances, dans lesquelles sont pratiquées les alvéoles des six dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre assez bien à celle de la supérieure par sa largeur en-devant, qui est de huit à neuf pouces, sur six de hauteur; mais cette mâchoire est plus massive que la supérieure, parce que les six plus grosses & plus fortes dents de cet animal, y sont presque obliquement insérées dans des alvéoles très-profondes.

De ces six dents, les deux du milieu qui tiennent lieu d'incisives, sont horisontales, cylindriques, cannelées, massives, d'un pouce & demi de diametre, de quatre pouces de long, & de six de racine. Celles de la mâchoire supérieure auxquelles elles se rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, sur neuf lignes de diametre; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'incisives, ne sont longues au-dehors que d'un pouce & demi, sur un demi-pouce de diametre.

Les deux dents plus considérables, placées chacune à une des extrémités du devant de la mâchoire inférieure, en maniere de défenses, sont courbées en demi-cercle, de même que celles du sanglier, & ont chacune cinq pouces de saillie, sur huit de racine, qui est très-oblique; leur forme approche du triangle, dont chaque côté à environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui sont également courbées & cannelées, n'ont qu'un pouce de saillie, & six de racine. Ces quatre dents des extrémités des mâchoires, tiennent la place des racines, & font par leur jonction du côté qui est applati, l'office de véritables cisoires; celles qui les suivent séparées de ces dernieres par un espace de trois pouces, & arrangées aux deux côtés du fond de chaque mâchoire, sont les molaires au nombre de huit; les plus grosses ne saillent que d'un demi-pouce, & en ont un & demi d'épendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* sont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fusil quand on les frappe avec du fer; peut être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres; & c'est en ce cas, ce qui a pû donner lieu à quelques auteurs d'assurer que l'*hippopotame* vomissoit du feu.

Il est surprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture est antérieurement de plus de deux piés, ne réponde qu'à un gosier qui n'a pas quatre piés de circonférence; ce qui prouve que quelque vorace que soit cet animal, qui est dépeint dans des bas-reliefs antiques, ayant dans la gueule un crocodile, ne pourroit l'avaler, supposé qu'il s'en nourrisse, qu'après l'avoir bien mâché; mais il n'est pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'usage que Pline & les anciens donnent à l'*hippopotame* de se repaître de blé dans les champs voisins du Nil.

A l'égard du pié, il est du genre de ceux qui ont des doigts; sa forme est très-massive, car dans l'état desseché de celui qu'a vû M. de Jussieu, la plante étoit encore de neuf pouces de longueur, sur trois & demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre, sont fort courts, n'ayant tout au plus avec l'ongle, qui en occupe presque la moitié, & qui les termine, que deux pouces de longueur sur un de largeur.

La solidité, la pesanteur, la dureté, & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal, donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des usages pour les arts de Sculpture & du Tour. Peut-être doit-on mettre la maniere de travailler ces dents, dans le nombre des choses pratiquées par les anciens, & qui ont échappé à notre connoissance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Paufanias dans ses Archaïques, d'une statue d'or de Dindymene, vénérée par les Proconesiens, & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elles se travailloient alors comme celles de l'éléphant, & que la matiere en étoit plus précieuse, non-seulement comme étant moins commune, mais encore par des qualités qui rendent cette sorte de dents préférable à l'ivoire: elle n'est point sujette aux inconvéniens de se casser facilement, de s'égrainer, & de jaunir.

Ce mêlite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles, à choisir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre, sans avoir aucune connoissance de leur origine; & l'expérience nous apprend combien les dents artificielles, qui sont faites avec les canines de cet animal, sont au-dessus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce soit, non-seulement par leur solidité, mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'est donc là le seul usage connu qu'on puisse tirer des dents de l'*hippopotame*; car tout ce que les anciens & les modernes nous disent de leurs vertus pour arrêter le sang, détourner la crampe, guérir les hémorrhoïdes, & mille autres fadaises de cette espece qu'on lit dans Bartholin, Hœchstetter, les Ephémerides curieux de la nature, ainsi que dans les livres de voyages; tout cela, dis-je, s'est si pitoyable, qu'on en feroit surpris si l'on ignoroit jusques où s'étend le génie fabuleux de la plûpart des hommes.

Je n'ai trouvé dans Marmol, dans Wormius, dans Thevenot, que des contrarietés sur la description qu'ils nous donnent du cheval de riviere; on ne peut les croire ni les uns, ni les autres. Voſſius, dans son traité latin de l'*idolatrie*, a rassemblé tout ce qui a été dit sur l'*hippopotame*, & c'est bien là un assemblage de toutes sortes de contes.

Bochart dans son *Hiérozoïcon*, & après lui Ludolf dans son *hiſtoire d'Ethiopie*, ont prétendu que l'*hippopotame* est le béhémoth de Job, *ch. xl. v. 10.* mais ils ont fait là-dessus des recherches & une dépense d'érudition bien inutiles: on ignorera toujours ce que c'est que le *béhémoth* de Job, & ceux qui croient que ce mot désigne plutôt l'*éléphant* qu'aucun autre animal semblent les mieux fondés en raison. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémoth* signifie seulement en général toutes sortes de *bêtes* d'une grandeur énorme; enfin les descriptions que j'ai lu de cet animal dans l'histoire générale des voyages, se contredisent, & sont presque toutes également fausses.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques; il est clairement formé de ἵππος, *cheval*, & ποταμὸς, *fleuve*; ainsi *hippopotame* signifie *cheval aquatique*; il seroit plus naturel de dire *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les auteurs le nom *hippopotamus*, par exemple dans Aldrovand, *de quad. digit.* 181. Gesner, *de quad. digit.* 483. Charleton, *exerc.* 14. Jonston *de quad.* 76. Ray, *synops. animal.* 123. Monti, *Exot.* 5. Bellon, *de aquat.* 25. &c.

Il faudroit du moins conserver à cet animal le seul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec

Digitized by Google

une eſpece d'inſecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appellons très-improprement *cheval marin*. (*D. J.*)

HIPPOS, ſ. m. (*Med.*) c'eſt le nom ſous lequel Maître-Jan déſigne une maladie des *yeux*, qui conſiſte dans un mouvement continuel de ces organes, qui ne peuvent pas ſe fixer & ſont d'une inſtabilité qui ne ceſſe point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des eſprits animaux ſe fait *inordinément* dans les muſcles des yeux, mais ſans violence; ce qui diſtingue le cas de celui des convulſions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient ſouvent de naiſſance; & alors elle eſt incurable, parce qu'elle eſt l'effet d'une conformation vicieuſe des organes qui ſervent à mouvoir les yeux: ou elle eſt un accident des fiévres ardentes; dans ce cas, elle eſt un fort mauvais ſigne qui annonce un grand embarras dans le cerveau. *Voyez* CONVULSION, YEUX. *Voyez le Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPURIS, ſ. m. (*Med.*) ἵππουρις, d'ἵππος, *equus*, *hippuris*; c'eſt un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir déſigner une ſorte de fluxion longue & opiniâtre, qui ſe forme dans les aînes ou ſur les parties génitales de ceux qui vont trop ſouvent & trop long-tems à cheval; il ſemble auſſi que cet auteur veuille indiquer une foibleſſe ou quelqu'autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cauſe dans ces mêmes parties: c'eſt le ſens que donne au mot *hippuris*, Foëſius, dans ſon ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le conſulter ſur ce ſujet. *Voyez* AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom que les Naturaliſtes donnent à une eſpece de corail cannelé ou ſillonné à ſa ſurface, & qui reſſemble à la preſle qui s'appelle *hippuris* en latin; il eſt compoſé de pluſieurs cylindres, qui s'emboîtent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuſte dans la partie concave ou creuſe de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il eſt rare de trouver des *hippurites* entiers dans le ſein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations ſéparées. Wallerius en compte neuf eſpeces différentes, qui varient pour la figure; il les nomme *hippuriti corallini*. *Voyez* la *Minéralogie* de Walletius, *tome II. p.* 38. *&* *ſſ.* Les *hippurites* ſont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans leſquelles on a cru trouver de la reſſemblance avec une ſelle de cheval. (—)

HIRARA, ſ. m. (*Zoolog.*) animal du Bréſil, qui reſſemble, dit-on, beaucoup à l'hyene: il eſt tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe, il ſe nourrit de miel; s'il rencontre un gueſpier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ſes petits, & il ne mange que quand ils ſont raſſaſiés.

HIRCANIE, ſ. f. (*Géog.*) province de l'empire des Perſes, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caſpienne au nord. Zadracarta & Adraſpe en étoient les capitales: c'eſt aujourd'hui le Tabariſtan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour ſa fertilité.

HIRCUS, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, eſt une étoile de la premiere grandeur, la même que la chevre. *Voyez* CHEVRE.

HIRCUS, *terme d'Anatomie*, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui eſt proche des tempes & ſur laquelle il vient du poil. Ce mot eſt latin, & ſignifie *chevre* ou *bouc*. *Dict. de Trévoux.*

* HIRONDE, (QUEUE D') *Art méchan.* c'eſt une ſorte d'aſſemblage qui prend ſon nom de ſa forme, aſſez ſemblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde*. Il y a des ouvrages de fortifications formés de deux angles ſaillans aux deux extremités, & d'un angle rentrant dans ſon centre avec flancs non paralleles, mais ſe rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

* HIRME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) la premiere partie des tropains, ſur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le ſuivent, & auxquels elle ſert d'antienne. *Voyez* TROPAINS.

HIRONDELLE, ſub. fem. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *hirundo domeſtica*, Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui peſoit à peine une once; elle avoit près de ſept pouces de longueur depuis le bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en-dehors & noirâtre en-dedans, large & applati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noirâtres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a ſur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge eſt de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du deſſous de l'aile ſont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légeres teintes de rouge; la queue eſt fourchue & compoſée de douze plumes qui ſont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſont noirâtres, mais les petites ont une belle couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient: il y en a de toutes blanches; on ne ſait pas encore bien certainement où ces oiſeaux paſſent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels que l'Egypte & l'Ethiopie; il trouvoit moins de vraiſemblance à ce qu'ils ſe retiraſſent & ſe tinſſent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau ſous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia*: c'eſt la plus petite des *hirondelles*; elle differe du martinet (*voyez* MARTINET) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous ſur les rivages.

HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiſeau a moins de rapport avec les *hirondelles*, qu'avec des oiſeaux d'autre genre. Il eſt, ſelon Aldrovande beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre eſt blanchâtre; la tête, les aîles & le dos ſont roux; les aîles & la queue ſont très-longues comme dans les *hirondelles*, noirâtres en-deſſus & brunes en-deſſous; la queue eſt fourchue; le bec eſt fort & noir; l'ouverture de la bouche eſt grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil preſque juſqu'à la poitrine comme un collier; les piés ſont très-noirs. Willughbi, *Ornith.* *voyez* OISEAU.

HIRONDELLE DE MER, *voyez* POISSON VOLANT.

HIRONDELLE, (*Mat. med.*) les jeunes *hirondelles* ſont fort célébrées dans la paſſion hyſtérique, les convulſions & les accouchemens difficiles; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau diſtillée compoſée, à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Le nid d'*hirondelle* paſſe pour ſpécifique appliqué extérieurement dans l'eſquinancie; cette vertu eſt encore précaire; la fiente d'*hirondelle* n'eſt pas plus diſcuſſive, ni plus *obtecante* que celle d'un autre oiſeau. (*b*)

HIRONDELLE (*pierre d'*) *Hist. naturelle*, *Lithol.* l'on nomme ainſi des pierres fort petites, que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raiſon pour des coquilles. Elles ont à-peu-près la figure des pierres que l'on nomme *yeux d'écreviſſes*; il y en a, ſuivant Wallerius, qui ſont convexes d'un côté, & applaties de l'autre; d'autres ont un côté concave; d'autres ſont ovales; d'autres enfin ſont quarrées, mais toutes ſont extrêmement liſſes; la couleur en eſt ou blanche, ou jaune, ou griſe, ou bleuâtre; on les trouve dans le ſable, & non dans l'eſtomac des *hirondelles*, comme Pline & les anciens l'ont cru. Quelques naturaliſtes croient que les *pierres d'hirondelles* ſont une eſpece de pierre lenticulaire: d'autres avec plus de raiſon croient que ce ſont des petites coquilles connues ſous le nom d'*operculer*. M. Hill penſe qu'elles ſont de la même nature que les pierres qu'on nomme *bufonites*, ou *crapaudines*, & que ce ne ſont que des petits fragmens du palais d'un poiſſon appellé *le loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il ſeroit peut-être plus ſimple de dire que l'on a donné le nom de *pierres d'hirondelles* à des petites pierres de différente nature, mais qui ſe reſſembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres inſinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres, les débarraſſent des ordures qui peuvent y être entrées, & les obligent de ſortir.

On nomme auſſi *pierres d'hirondelles*, des petites pierres de la groſſeur d'une lentille qui ſe trouvent, dit-on, dans l'eſtomac de quelques jeunes *hirondelles*; les anciens les nommoient *lapides chelidonii*; & parmi pluſieurs vertus extraordinaires, on leur attribue pareillement la propriété de faire ſortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alkaline ou calcaire, elle ſe charge des ſérоſités âcres qui peuvent être dans les yeux; que par-là elle s'agite & s'amollit, enſorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que pluſieurs autres petites pierres agiſſent de la même maniere dans l'œil, telles que celles qui ſe trouvent en Dauphiné ſur la montagne de Saſſenage près de Grenoble; il prétend que les plus petits yeux d'écreviſſes peuvent auſſi produire le même effet. *Voyez* Lémery, *Dictionnaire des drogues.* (—)

HIRPES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) familles particulieres d'Italie, qui habitoient le territoire des Faliſques. Ces familles en petit nombre, avoient en leur faveur un decret perpétuel du ſénat qui les exemptoit d'aller à la guerre, & de toutes autres charges, parce qu'elles fourniſſoient des prêtres, qui dans un ſacrifice qu'on faiſoit toutes les années à Apollon, au mont Soracte, marchoient nuds pié en préſence de tout le peuple ſur des charbons ardens, ſans ſouffrir aucun mal; c'eſt pour cette raiſon qu'Aron, qui étoit du nombre des prêtres de ces familles, parle ainſi dans l'Enéide, *liv. XI. v. 785.*

Summe deûm, ſanctî cuſtos Soractis Apollo
Quem primi colimus, cui pineus arbor acerво
Paſcitur, & medium freti pietate per ignem
Cultores, multa premimus veſtigia prima.

Virgile eſt admirable; il ſavoit auſſi-bien que Servius ſon commentateur, auſſi-bien que Pline & Varron, que ces prêtres ne marcheient impunément ſur des braſiers, qu'après s'être frotté les piés avec quelque préparation; mais le prince des poëtes latins reſpectoit la religion & les préjugés de ſon pays, & ne s'en ſervoit que pour l'embelliſſement de ſon ouvrage.

Strabon aſſure que le ſacrifice dont j'ai parlé, étoit en l'honneur de Féronie, *voyez* FERONIE. Vous y trouverez l'explication de tout cela, & même l'interprétation des vers de Virgile, en faveur de ceux qui ne ſont pas familiariſés avec la langue de ce poëte.

J'ajoûte ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où ſe donnoit le même ſpectacle, & c'eſt toûjours Strabon qui me l'apprend. Diane, ſurnommée *Pérafia*, avoit un temple à Caſtabala dans la Cappadoce, où les prêtreſſes de ce temple marchoient piés nuds ſur la braiſe ſans ſe brûler, *ubi aiunt*, dit notre géographe, *lib. XII. p. 370, ſacrificas mulieres illeſis pedibus, per prunas ambulare.* Nous ne rechercherons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occaſion pour tromper les ſpectateurs; c'eſt aſſez de dire que nos barbieurs font des choſes bien plus ſurprenantes que tout ce que les anciens content des *hirpes* & des prêtreſſes de Caſtabala, & cependant ce ne ſont que de ſimples tours d'eſcamotage. (*D. J.*)

HIRPINIENS, (LES) *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites; le pays des *Hirpiniens* étoit où ſont préſentement le *Cudoyna*, *Conza*, *Eclano*, *Mirabella*, & dans la province ultérieure, *Ariano*, *Acellino*, *Fregento*, *Naſco*, *Santa-Agatha de Goti.* (*D. J.*)

HIRSCHAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Ratisbonne, à deux lieues de Sultzbach, à l'électorat de Baviere.

HIRSCHBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Javer, au confluent des rivieres de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voitgland, & une troiſieme en Bohême, dans le cercle de Bunzlau.

HIRSCHFELD, (*Géog.*) principauté d'Allemagne, ſituée entre la Heſſe, la Thuringe & la principauté de Fulde; la capitale porte le même nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été ſéculariſée par le traité de Weſtphalie, en faveur de la maiſon de Heſſe-Caſſel qui la poſſede actuellement. *Long. 27. 28. lat. 51. 48.*

HIRSCHFELDAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en haute Luſace, près de Zittau.

HIRSCHHEID, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Bamberg, ſur la riviere de Rednick.

HIRSCHHORN, (*Géog.*) petite ville du bas-Palatinat, ſur le Neckre, au-deſſus de Heidelberg.

HISSE, (*Marine*) commandement que fait l'officier pour élever ou hauſſer quelque choſe.

Hiſſe, *hiſſe*, commandement redoublé, pour dire *hiſſer* promptement. (Z)

HISSER, verbe act. (*Marine*) c'eſt élever ou hauſſer un mât, une voile, ou toute autre choſe.

Hiſſer en douceur, c'eſt *hiſſer* lentement ou doucement. (Q)

HISTIÉE, (*Géog. anc.*) ville maritime de l'Eubée, ſous le mont Téléchrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle étoit ſituée ſur un rocher, & fut enſuite nommée *Oreum*, c'eſt-à-dire, *ville de montagne*; les *Hiſtiéens*, dit Strabon, ont été appellés *Oréte*, & leur ville au lieu du nom d'*Hiſtiée*, a pris le nom d'*Oréen*. *Voyez* OREUM. (*D. J.*)

HISTIADROMIE, ſub. fem. (*Marine*) c'eſt l'art de naviger ou de conſtruire un vaiſſeau ſur mer. *Voyez* NAVIGATION. (*R*)

HISTOIRE, ſ. f. c'eſt le récit des faits donnés pour vrais; au contraire de la fable, qui eſt le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*hiſtoire* des opinions, qui n'eſt guère que le recueil des erreurs humaines; l'*hiſtoire* des Arts, peut être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoiſſance de l'invention & du progrès des Arts, la deſcription de leur méchaniſme; l'*hiſtoire naturel-*

Digitized by Google

le, improprement dite *hiſtoire*, & qui eſt une partie eſſentielle de la Phyſique.

L'*hiſtoire* des événements ſe diviſe en ſacrée & profane. L'*hiſtoire* ſacrée eſt une ſuite des opérations divines & miraculeuſes, par leſquelles il a plû à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matiere reſpectable.

Les premiers fondemens de toute *Hiſtoire* ſont les récits des peres aux enfans, tranſmis enſuite d'une génération à une autre; ils ne ſont que probables dans leur origine, & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le tems, la fable ſe groſſit, & la vérité ſe perd: de-là vient que toutes les origines des peuples ſont abſurdes. Ainſi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de ſiecles; ils l'avoient été enſuite par des demi-dieux; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cent quarante ans: & le ſoleil, dans cet eſpace de tems, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leur pays depuis trente mille ans; & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égyptienne. On ſait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *hiſtoire* des Grecs. Les Romains, tout ſérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*hiſtoire* de leurs premiers ſiecles. Ce peuple ſi récent, en comparaiſon des nations aſiatiques, a été cinq cent années ſans hiſtoriens. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant que Romulus ait été le fils de Mars; qu'une louve ait été ſa nourrice; qu'il ait marché avec vingt mille hommes de ſon village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins; qu'enſuite il ſoit devenu dieu: que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un raſoir; & qu'une veſtale ait tiré à terre un vaiſſeau avec ſa ceinture, *&c.*

Les premieres annales de toutes nos nations modernes ne ſont pas moins fabuleuſes: les choſes prodigieuſes & improbables doivent être rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine; elles entrent dans l'*hiſtoire* des opinions.

Pour connoître avec certitude quelque choſe de l'*hiſtoire* ancienne, il n'y a qu'un ſeul moyen, c'eſt de voir s'il reſte quelques monumens inconteſtables; nous n'en avons que trois par écrit: le premier eſt le recueil des obſervations aſtronomiques faites pendant dix-neuf cent ans de ſuite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grece, & employées dans l'almageſte de Ptolomée. Cette ſuite d'obſervations, qui remonte à deux mille deux cent trente-quatre ans avant notre ere vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens exiſtoient en corps de peuple pluſieurs ſiecles auparavant: car les Arts ne ſont que l'ouvrage du tems; & la pareſſe naturelle aux hommes les laiſſe des milliers d'années ſans autres connoiſſances & ſans autres talens que ceux de ſe nourrir, de ſe défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du tems de Céſar, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlaſcala.

Le ſecond monument eſt l'éclipſe centrale du ſoleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquante-cinq ans avant notre ere vulgaire, & reconnue véritable par tous nos Aſtronomes. Il faut dire la même choſe des Chinois que des peuples de Babylone; ils compoſoient déjà ſans-doute un vaſte empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-deſſus de tous les peuples de la terre, c'eſt que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui ſubſiſtent aujourd'hui, celle qui a poſſédé le plus vaſte & le plus beau pays, celle qui a inventé preſque tous les Arts avant que nous en euſſions appris quelques-uns, a toûjours été omiſe, juſqu'à nos jours, dans nos prétendues *hiſtoires univerſelles*: & quand un eſpagnol & un françois faiſoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeller ſon pays *la premiere monarchie du monde.*

Le troiſieme monument, fort inférieur aux deux autres, ſubſiſte dans les marbres d'Arondel: la chronique d'Athènes y eſt gravée deux cent ſoixante-trois ans avant notre ere; mais elle ne remonte que juſqu'à Cécrops, treize cent dix-neuf ans au-delà du tems où elle fut gravée. Voilà dans l'*hiſtoire* de toute l'antiquité, les ſeules connoiſſances inconteſtables que nous ayons.

Il n'eſt pas étonnant qu'on n'ait point d'*hiſtoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & univerſelle ignorance de cet art qui tranſmet les faits par l'écriture, en ſont cauſe: il y a encore pluſieurs peuples qui n'en ont aucun uſage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de ſavoir écrire juſqu'aux treizieme & quatorzieme ſiecles: preſque tous les actes n'étoient arrêtés que par témoins. Ce ne fut en France que ſous Charles VII. en 1454 qu'on rédigea par écrit les coûtumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Eſpagnols, & de-là vient que leur *hiſtoire* eſt ſi ſeche & ſi incertaine, juſqu'au tems de Ferdinand & d'Iſabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui ſavoient écrire pouvoient en impoſer.

Il y a des nations qui ont ſubjugué une partie de la terre ſans avoir l'uſage des caracteres. Nous ſavons que Gengis-Kan conquit une partie de l'Aſie au commencement du treiziéme ſiecle; mais ce n'eſt ni par lui, ni par les Tartares que nous le ſavons. Leur *hiſtoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au ſcythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Perſans & par les Grecs, qui conquit une partie de l'Europe & de l'Aſie, ſi long-tems avant le regne de Cyrus.

Il eſt preſque sûr qu'alors ſut cent nations il y en avoit à peine deux qui uſaſſent de caracteres.

Il reſte des monumens d'une autre eſpece, qui ſervent à conſtater ſeulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précedent toutes les époques connues & tous les livres; ce ſont les prodiges d'Architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont réſiſté au tems. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cent ans, & qui les avoit vûs, n'avoit pû apprendre des prêtres égyptiens dans quel tems on les avoit élevés.

Il eſt difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut conſidérer que ces efforts de l'oſtentation des rois n'ont pû être commencés que long-tems après l'établiſſement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord relever le terrein, fonder les villes ſur des piloris dans ce terrein de vaſe, & les rendre inacceſſibles à l'inondation; il avoit fallu, avant de prendre ce parti néceſſaire, & avant d'être en état de tenter ces grands travaux, que les peuples ſe fuſſent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des rochers qui forment deux chaînes à

Digitized by Google

droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples raſſemblés euſſent les inſtrumens du labourage, ceux de l'Architecture, une grande connoiſſance de l'Arpentage, avec des lois & une police tout cela demande néceſſairement un eſpace de tems prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entrepriſes les plus néceſſaires & les plus petites, combien il eſt difficile de faire de grandes choſes, & qu'il faut non-ſeulement une opiniâtreté infatigable, mais pluſieurs générations animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce ſoit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Rameſsès, qui ayent élevé une ou deux de ces prodigieuſes maſſes, nous n'en ferons pas inſtruits de l'*hiſtoire* de l'ancienne Egypte : la langue de ce peuple eſt perdue. Nous ne ſavons donc autre choſe ſinon qu'avant les plus anciens hiſtoriens, il y avoit de quoi faire une *hiſtoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui eſt en effet récente, ne remonte guère qu'à trois mille ans : nous n'avons avant ce tems que quelques probabilités : deux ſeuls livres profanes ont conſervé ces probabilités ; la chronique chinoiſe, & l'*hiſtoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques chinoiſes ne regardent que cet empire ſéparé du reſte du monde. Hérodote, plus intéreſſant pour nous, parle de la terre alors connue ; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de ſon *hiſtoire*, par la nouveauté de cette entrepriſe & par le charme de ſa diction, & ſur-tout par les fables. Preſque tout ce qu'il raconte ſur la foi des étrangers eſt fabuleux : mais tout ce qu'il a vû eſt vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence & quelle ſplendeur régnoit dans l'Aſie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vû à Delphes les préſens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, & il parle à des auditeurs qui connoiſſoient Delphes comme lui. Or quel eſpace de tems a dû s'écouler avant que des rois de Lydie euſſent pû amaſſer aſſez de tréſors ſuperflus pour faire des préſens ſi conſidérables à un temple étranger !

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, ſon livre n'eſt plus qu'un roman qui reſſemble aux fables milléſiennes. C'eſt un Candaule qui montre ſa femme toute nue à ſon ami Gigès ; c'eſt cette femme, qui par modeſtie, ne laiſſe à Gigès que le choix de tuer ſon mari, d'épouſer la veuve, ou de périr. C'eſt un oracle de Delphes qui dévine que dans le même tems qu'il parle, Créſus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répete tous les contes de cette eſpece, admire la ſcience de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainſi que la pudeur de la femme du roi Candaule ; & à ce ſujet, il propoſe à la police d'empêcher les jeunes gens de ſe baigner dans la riviere. Le tems eſt ſi cher, & l'*hiſtoire* ſi immenſe, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*hiſtoire* de Cyrus eſt toute défigurée par des traditions fabuleuſes. Il y a grande apparence que ce Kiro, qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne ſait pas ſeulement quel roi régnoit alors à Babylone ; les uns diſent Baltazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Maſſagettes. Xénophon dans ſon roman moral & politique, le fait mourir dans ſon lit.

On ne ſait autre choſe dans ces ténebres de l'*hiſtoire*, ſinon qu'il y avoit depuis très-longtems de vaſtes empires, & des tyrans dont la puiſſance étoit fondée ſur la miſere publique ; que la tyrannie étoit parvenue juſqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en ſervir à d'infames plaiſirs au ſortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieilleſſe à la garde des femmes ; que la ſuperſtition gouvernoit les hommes ; qu'un ſonge étoit regardé comme un avis du ciel, & qu'il décidoit de la paix & de la guerre, *&c.*

A meſure qu'Hérodote dans ſon *hiſtoire* ſe rapproche de ſon tems, il eſt mieux inſtruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*hiſtoire* ne commence pour nous qu'aux entrepriſes des Perſes contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands événemens que quelques récits vagues, enveloppés de contes puériles. Hérodote devient le modele des hiſtoriens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller ſubjuguer la Grece, & enſuite l'Europe. Il le mene, ſuivi de près de deux millions de ſoldats, depuis Suze juſqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque trainoit après lui : aucun n'eſt oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, juſqu'au delà de la Bactriane & de l'extrémité ſeptentrionale de la mer Caſpienne, pays alors habité par des peuples puiſſans, & aujourd'hui par des Tartares vagabonds. Toutes les nations, depuis le Boſphore de Thrace juſqu'au Gange, ſont ſous ſes étendards. On voit avec étonnement que ce prince poſſédoit autant de terrein qu'en eut l'empire romain ; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand mogol en-deçà du Gange ; toute la Perſe, tout le pays des Uſbecs, tout l'empire des Turcs, ſi vous en excepte[z] la Romanie ; mais en récompenſe il poſſédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ſes états quel eſt le tort des déclamateurs en vers & en proſe, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir ſubjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévaſté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere ; il fut le premier hiſtorien comme Homere le premier poëte épique ; & tous deux faiſirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'eſt un ſpectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Aſie & de l'Afrique, qui fait paſſer ſon armée immenſe ſur un pont de bateau d'Aſie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, à Theſſalie, l'Achaie ſupérieure, & qui entre dans Athènes abandonnée & déſerte. On ne s'attend point que les Athéniens ſans ville, ſans territoire, refugiés ſur leurs vaiſſeaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuſe flote du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieuſement les débris de ſon armée, & qu'enſuite ils lui défendront par un traité, de naviger ſur leurs mers. Cette ſupériorité d'un petit peuple généreux & libre, ſur toute l'Aſie eſclave, eſt peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend auſſi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples aſiatiques. Quand on lit l'*hiſtoire* moderne, la victoire de Lépante fait ſouvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colonne, à Thémiſtocle & à Euribiades. Voilà peut-être le ſeul fruit qu'on peut tirer de la connoiſſance de ces tems reculés.

Thucydide, ſucceſſeur d'Hérodote, ſe borne à nous détailler l'*hiſtoire* de la guerre du Péloponèſe, pays qui n'eſt pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle : & comme ſi la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux reſſorts à l'eſprit humain, c'eſt dans ce tems que tous les arts floriſſoient en Grece. C'eſt ainſi qu'ils commencent à ſe perfectionner enſuite à Rome dans d'au-

Digitized by Google

tues guerres civiles du tems de Céſar, & qu'ils renaiſſent encore dans notre xv. & xvj. ſiecle de l'ere vulgaire, parmi les troubles de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponeſe, décrite par Thucydide, vient le tems célebre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Ariſtote, qui fonda le beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'Univers. De ſon tems, & de celui de ſes ſucceſſeurs, floriſſoit Carthage; & la république romaine commençoit à fixer ſur elle les regards des nations. Tout le reſte eſt enſeveli dans la Barbarie: les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord ſont inconnus.

L'*hiſtoire* de l'empire romain eſt ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos légiſlateurs. Leurs loix ſont encore en vigueur dans la plûpart de nos provinces: leur langue ſe parle encore, & longtems après leur chûte, elle a été la ſeule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Eſpagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre de choſes, & c'eſt ce qu'on appelle l'*hiſtoire du moyen âge*; *hiſtoire* barbare de peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe eſt ainſi bouleverſée, on voit paroître au vij. ſiecle les Arabes, juſques-là renfermés dans leurs deſerts. Ils étendent leur puiſſance & leur domination dans la haute Aſie, dans l'Afrique, & envahiſſent l'Eſpagne; les Turcs leur ſuccedent, & établiſſent le ſiége de leur empire à Conſtantinople, au milieu du xv. ſiecle.

C'eſt ſur la fin de ce ſiecle qu'un nouveau monde eſt découvert; & bientôt après la politique de l'Europe & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'Imprimerie, & la reſtauration des ſciences, font qu'enfin on a des *hiſtoires* aſſez fideles, au lieu des chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ſes hiſtoriens. L'ancienne indigence ſe tourne en ſuperflu: il n'eſt point de ville qui ne veuille avoir ſon *hiſtoire* particuliere. On eſt accablé ſous le poids des minuties. Un homme qui veut s'inſtruire eſt obligé de s'en tenir au fil des grands événements, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverſe; il ſaiſit dans la multitude des révolutions, l'eſprit des tems & les mœurs des peuples. Il faut ſur-tout s'attacher à l'*hiſtoire* de ſa patrie, l'étudier, la poſſéder, réſerver pour elle les détails, & jetter une vue plus générale ſur les autres nations. Leur *hiſtoire* n'eſt intéreſſante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choſes qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chûte de l'empire romain, ne ſont comme on l'a remarqué ailleurs, que des avantures barbares, ſous des noms barbares, excepté le tems de Charlemagne. L'Angleterre reſte preſque iſolée juſqu'au regne d'Edouard III. le Nord eſt ſauvage juſqu'au xvj. ſiecle; l'Allemagne eſt longtems une anarchie. Les querelles des empereurs & des papes deſolent 600 ans l'Italie, & il eſt difficile d'appercevoir la vérité à-travers les paſſions des écrivains peu inſtruits, qui ont donné les chroniques informes de ces tems malheureux. La monarchie d'Eſpagne n'a qu'un événement ſous les rois Viſigoths; & cet événement eſt celui de ſa deſtruction. Tout eſt confuſion juſqu'au regne d'Iſabelle & de Ferdinand. La France juſqu'à Louis XI. eſt en proie à des malheurs obſcurs ſous un gouvernement ſans regle. Daniel a beau prétendre que les premiers tems de la France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome: il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un ſi vaſte empire ſont d'autant plus intéreſſans qu'ils ſont plus foibles, & qu'on aime à voir la petite ſource d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le ſecours des archives, & on n'en a preſque point. Quelques anciens couvens ont conſervé des chartres, des diplomes, qui contiennent des donations, dont l'autorité eſt quelquefois conteſtée; ce n'eſt pas là un recueil où l'on puiſſe s'éclairer ſur l'*hiſtoire* politique, & ſur le droit public de l'Europe. L'Angleterre eſt, de tous les pays, celui qui a ſans contredit, les archives les plus anciennes & les plus ſuivies. Ces actes recueillis par Rimer, ſous les auſpices de la reine Anne, commencent avec le xij. ſiecle, & ſont continués ſans interruption juſqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumiere ſur l'*hiſtoire* de France. Ils font voir par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en ſouveraineté abſolue, quand le roi de France Charles V. la confiſqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles ſommes conſidérables, & quelle eſpece de tribut paya Louis XI. au roi Edouard IV. qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Eliſabeth prêta à Henri le grand, pour l'aider à monter ſur ſon thrône, *&c.*

De l'utilité de l'Hiſtoire. Cet avantage conſiſte dans la comparaiſon qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de ſon pays: c'eſt ce qui excite les nations modernes à enchérir les unes ſur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'Agriculture. Les grandes fautes paſſées ſervent beaucoup en tout genre. On ne ſauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs cauſés par des querelles abſurdes. Il eſt certain qu'à force de renouveller la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'eſt pour avoir lû les détails des batailles de Creci, Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, *&c.* que le célebre maréchal de Saxe ſe déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poſte.*

Les exemples ſont un grand effet ſur l'eſprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV. n'entreprenoit ſa grande guerre, qui devoit changer le ſyſtême de l'Europe, qu'après s'être aſſez aſſuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir ſoutenir pluſieurs années ſans aucun ſecours de finances.

Il verra que la reine Eliſabeth, par les ſeules reſſources du commerce & d'une ſage économie, réſiſta au puiſſant Philippe II. & que de cent vaiſſeaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée ſous Louis XIV. après neuf ans de la guerre la plus malheureuſe, montra évidemment l'utilité des places frontieres qu'il conſtruiſit. En vain l'auteur des cauſes de la chûte de l'empire romain blâme t-il Juſtinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui négligerent ces places frontieres, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'*hiſtoire* moderne, & l'avantage qu'elle a ſur l'ancienne, eſt d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xv. ſiecle on s'eſt toujours réuni contre une puiſſance trop prépondérante. Ce ſyſtême d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'eſt la raiſon des ſuccès du peuple romain, qui ayant formé une milice ſupérieure à celle des autres peuples, les ſubjugua l'un après l'autre, du Tibre juſqu'à l'Euphrate.

De la certitude de l'Hiſtoire. Toute certitude qui n'eſt pas démonſtration mathématique, n'eſt qu'une extrême probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude hiſtorique.

Quand Marc Paul parla le premier, mais le ſeul,

Digitized by Google

de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas cru, & il ne peut exiger de croyance. Les Portugais qui entrerent dans ce vaſte empire pluſieurs ſiecles après, commencerent à rendre la choſe probable. Elle eſt aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la dépoſition unanime de mille témoins oculaires de différentes nations, ſans que perſonne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois hiſtoriens ſeulement avoient écrit l'avanture du roi Charles XII. qui s'obſtinant à reſter dans les états du ſultan ſon bienfaiteur, malgré lui, ſe battoit avec ſes domeſtiques contre une armée de janiſſaires & de Tartares, j'aurois ſuſpendu mon jugement; mais ayant parlé à pluſieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, ſi elle n'eſt ni ſage, ni ordinaire, elle n'eſt contraire ni aux loix de la nature, ni au caractere du héros.

L'*hiſtoire* de l'homme au maſque de fer auroit paſſé dans mon eſprit pour un roman, ſi je ne la tenois que du gendre du chirurgien, qui eut ſoin de cet homme dans ſa derniere maladie. Mais l'officier qui le garda alors, m'ayant auſſi atteſté le fait, & tous ceux qui devoient en être inſtruits me l'ayant confirmé, & les enfans des miniſtres d'état dépoſitaires de ce ſecret, qui vivent encore, en étant inſtruits comme moi, j'ai donné à cette *hiſtoire* un grand dégré de probabilité, dégré pourtant au-deſſous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'avanture de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au maſque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne ſoit atteſté par des hommes animés de l'eſprit divin. Voilà pourquoi à l'article CARTUDE de ce Dictionnaire, c'eſt un grand paradoxe de dire qu'on devroit croire auſſi bien tout Paris qui affirmeroit avoir vû reſſuſciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris ſur une choſe improbable, ne ſauroit être égal au témoignage de tout Paris ſur une choſe probable. Ce ſont là les premieres notions de la ſaine Métaphyſique. Ce Dictionnaire eſt conſacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il ſe trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

Incertitude de l'Hiſtoire. On adiſtingué les tems en fabuleux & hiſtoriques. Mais les tems hiſtoriques auroient dû être diſtingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'eſt pas queſtion, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté ſon *hiſtoire*. Mais dans les faits les plus reçus que de raiſons de douter? Qu'on faſſe attention que la république romaine a été cinq cent ans ſans hiſtoriens, & que Tite-Live lui-même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent preſque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiere*; qu'on ſonge que dans les trois cent premieres années, l'art d'écrire étoit très-rare, *rara per eadem tempora littera*. Il ſera permis alors de douter de tous les événemens qui ne ſont pas dans l'ordre ordinaire des choſes humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes. L'*hiſtoire* de Lucrece ſera-t-elle bien vraiſemblable? croira-t-on aiſément ſur la foi de Tite-Live, que le roi Porſenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'aſſaſſiner? Ne ſera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cent années, qui dit que Porſenna ſubjugua les Romains. L'avanture de Regulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, merite-t-elle qu'on la croie? Polybe contemporain n'en auroit-il pas parlé, ſi elle avoit été vraie? il n'en dit pas un mot. N'eſt-ce pas une grande préſomption que ce conte ne fut inventé que long-tems après pour rendre les Carthaginois odieux? Ouvrez le dictionnaire de Moréri à l'article *Réguluſ*, il vous aſſure que le ſupplice de ce Romain eſt rapporté dans Tite-Live. Cependant la Décade où Tite-Live auroit pû en parler eſt perdue: on n'a que le ſupplément de Freinshemius, & il ſe trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un allemand du xvij. ſiecle, croyant citer un romain du tems d'Auguſte. On feroit des volumes immenſes de tous les faits célebres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, ſont-elles des preuves hiſtoriques? On eſt naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un événement, en atteſte la certitude. Cependant, ſi ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains; s'ils célebrent quelques faits peu vraiſemblables, prouvent-ils autre choſe, ſinon qu'on a voulu conſacrer une opinion populaire?

La colonne roſtrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, eſt ſans-doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la ſtatue de l'aſigure Navius, qui coupoit un caillou avec un raſoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige? Les ſtatues de Cérès & de Triptolême, dans Athènes, étoient-elles des témoignages inconteſtables que Cérès eût enſeigné l'Agriculture aux Athéniens? Le fameux Laocoon, qui ſubſiſte aujourd'hui ſi entier, atteſte-t-il bien la vérité de l'*hiſtoire* du cheval de Troie?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne conſtatent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté ſur un dauphin, ſe célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune rappelloit ſon aventure avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de ſa maîtreſſe.

La fameuſe fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Remus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de Mai? Le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure; & quand ſes hôtes prirent congé, ce bon homme qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna ſa douleur aux trois dieux. On n'oſe exprimer ce qu'ils firent ſur la peau du bœuf qu'Hirée leur avoit ſervi à manger; ils couvrirent enſuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Preſque toutes les fêtes romaines, ſyriennes, grecques, égyptiennes, étoient fondées ſur de pareils contes, ainſi que les temples & les ſtatues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité confacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'eſt pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles ſur des batailles très-indéciſes, qualifiées de victoires, & ſur des entrepriſes manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende. N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Eſpagne, frappé une médaille qui atteſtoit la priſe de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le ſiége?

Les médailles ne ſont des témoignages irréprochables que lorſque l'événement eſt atteſté par des auteurs contemporains; alors ces preuves ſe ſoutenant

nant l'une par l'autre, conſtatent la vérité.

Doit-on dans l'hiſtoire inſérer des harangues, & faire des portraits? Si dans une occaſion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une maniere ſinguliere & forte qui caractériſe ſon génie & celui de ſon ſiecle, il faut ſans-doute rapporter ſon diſcours mot pour mot; de telles hatangues ſont peut-être la partie de l'*hiſtoire* la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit? Il vaudroit preſque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait; c'eſt une fiction imitée d'Homere. Mais ce qui eſt fiction dans un poëme, devient à la rigueur menſonge dans un hiſtorien. Pluſieurs anciens ont eu cette méthode; cela ne prouve autre choſe, ſinon que pluſieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien ſouvent plus d'envie de briller que d'inſtruire: des contemporains ſont en droit de faire le portrait des hommes d'état avec leſquels ils ont négocié, des généraux ſous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il eſt à craindre que le pinceau ne ſoit guidé par la paſſion! Il paroît que les portraits qu'on trouve dans Clarendon ſont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de ſageſſe, que ceux qu'on lit avec plaiſir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les évenemens comme des caracteres avec leſquels on peut lire ſûrement dans le fond des cœurs; c'eſt une entrepriſe bien délicate; c'eſt dans pluſieurs une puérilité.

*De la maxime de Ciceron concernant l'*hiſtoire; *que l'hiſtorien n'oſe dire une fauſſeté, ni cacher une vérité.* La premiere partie de ce précepte eſt inconteſtable; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre ſilence eſt condamnable. Mais je ſuppoſe que vous écriviez l'*hiſtoire* d'un prince qui vous aura confié un ſecret, devez-vous le révéler? Devez-vous dire à la poſtérité ce que vous ſeriez coupable de dire en ſecret à un ſeul homme? le devoir d'un hiſtorien l'emportera-t-il ſur un devoir plus grand?

Je ſuppoſe encore que vous ayez été témoin d'une foibleſſe qui n'a point influé ſur les affaires publiques, devez-vous revéler cette foibleſſe? En ce cas, l'*hiſtoire* ſeroit une ſatyre.

Il faut avouer que la plûpart des écrivains d'anecdotes ſont plus indiſcrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs inſolens, qui ſe faiſant un mérite de médire, impriment & vendent des ſcandales, comme Lecauſte vendoit des poiſons.

De l'hiſtoire ſatyrique. Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas aſſez relevé la gloire de quelques villes greques; & d'avoir omis pluſieurs faits connus dignes de mémoire, combien ſont plus répréhenſibles aujourd'hui ceux qui, ſans avoir aucun des mérites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuſes; ſans la plus légere apparence de preuve. La guerre de 1741 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette *hiſtoire*, qu'à la bataille de Fontenoy *les François tirerent ſur les Anglois avec des balles empoiſonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boëte pleine de ces prétendus poiſons trouvés dans les corps des Anglois bleſſés.* Le même auteur ajoûte que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit défendu d'en parler ſous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, ſont remplis de pareilles abſurdités inſolentes. On y trouve qu'au ſiege de Lille les alliés jettoient des billets dans la ville conçus en ces termes: *François, conſolez-vous, la Maintenon ne ſera pas votre reine.*

Preſque chaque page eſt remplie d'impoſtures & de termes offenſans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, ſans alléguer la plus légere vraiſemblance qui puiſſe donner la moindre couleur à ces menſonges. Ce n'eſt point écrire l'*hiſtoire*, c'eſt écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, ſous le nom d'*hiſtoire*, une foule de libelles, dont le ſtyle eſt auſſi groſſier que les injures, & les faits auſſi faux qu'ils ſont mal écrits. C'eſt, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais ſi les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut uſer ici de la liberté de les démaſquer.

De la méthode, de la maniere d'écrire l'hiſtoire, & du ſtyle. On en a tant dit ſur cette matiere, qu'il faut ici en dire très-peu. On fait aſſez que la méthode & le ſtyle de Tite-Live, ſa gravité, ſon éloquence ſage, conviennent à la majeſté de la république romaine; que Tacite eſt plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnaſſe pour développer les antiquités.

Mais en ſe modélant en général ſur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus peſant que le leur à ſoutenir. On exige des hiſtoriens modernes plus de détails, des faits plus conſtatés, des dates préciſes, des autorités, plus d'attention aux uſages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en eſt de l'*hiſtoire* comme des Mathématiques & de la Phyſique. La carriere s'eſt prodigieuſement accrue. Autant il eſt aiſé de faire un recueil de gazettes, autant il eſt difficile aujourd'hui d'écrire l'*hiſtoire*.

On exige que l'*hiſtoire* d'un pays étranger ne ſoit point jettée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'*hiſtoire* de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire; mais ſi vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Aſie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, ou des côtes de la Perſe & de l'Inde; on attend de vous des inſtructions ſur les mœurs, les lois, les uſages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt *hiſtoires* de l'établiſſement des Portugais dans les Indes; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ſes religions, ſes antiquités, les Brames, les diſciples de Jean, les Guebres, les Banians. Cette réflexion peut s'appliquer à preſque toutes les *hiſtoires* des pays étrangers.

Si vous n'avez autre choſe à nous dire, ſinon qu'un Barbare a ſuccédé à un autre Barbare ſur les bords de l'Oxus & de l'Iaxarte, en quoi êtes-vous utile au public?

La méthode convenable à l'*hiſtoire* de votre pays n'eſt pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point ſur une ville comme ſur un grand empire; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'*hiſtoire* d'Eſpagne ou d'Angleterre.

Ces regles ſont aſſez connues. Mais l'art de bien écrire l'*Hiſtoire* ſera toujours très-rare. On fait aſſez qu'il faut un ſtyle grave, pur, varié, agréable. Il en eſt des lois pour écrire l'*Hiſtoire* comme de celles de tous les arts de l'eſprit; beaucoup de préceptes, & peu de grands artiſtes. *Cet article eſt de M.de* VOLTAIRE.

Histoire Naturelle. L'objet de l'*Hiſtoire naturelle* eſt auſſi étendu que la nature; il comprend tous les êtres qui vivent ſur la terre, qui s'élevent dans l'air, ou qui reſtent dans le ſein des eaux, tous

Digitized by Google

lès êtres qui couvrent la surface de la terre, & tous ceux qui sont cachés dans ses entrailles. L'*Histoire naturelle*, dans toute son étendue, embrasseroit l'univers entier, puisque les astres, l'air & les météores sont compris dans la nature comme le globe terrestre; aussi l'un des plus grands philosophes de l'antiquité, Pline, a donné une *histoire naturelle* sous le titre de l'histoire du monde, *historia mundi*. Mais plus on a acquis de connoissances, plus on a été porté, & même nécessité, à les diviser en différens genres de Science. Cette division n'est pas toujours exacte, parce que les Sciences ne sont pas si distinctes qu'elles n'ayent des rapports les unes avec les autres; qu'elles ne s'allient & ne se confondent en plusieurs points, soit dans les généralités, soit dans les détails.

L'Astronomie, qui paroît fort éloignée de l'*Histoire naturelle*, suivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux sciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroient davantage, si le télescope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un aussi grand effet que le microscope; cet instrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choses aussi peu à la portée de notre vue par leur petitesse infinie, que celles qui sont à des distances immenses. Enfin, si l'on parvenoit jamais à voir les objets qui composent les planetes assez distinctement pour juger de leur figure, de leur mouvement, de leur changement, de leur forme, &c. on auroit bientôt les rudimens de leur *histoire naturelle*; elle seroit sans-doute bien différente de celle de notre globe, mais les connoissances de l'une ne seroient pas infructueuses pour celles de l'autre. Il suffit d'avoir indiqué les rapports que l'*Histoire naturelle* peut avoir avec l'Astronomie, ce seroit s'occuper d'une chimere que d'insister sur ce sujet: ne sortons pas de notre globe, il a donné lieu à bien d'autres sciences qui tiennent de plus près que l'Astronomie à l'*Histoire naturelle*, & il n'est pas si aisé de reconnoître les limites qui les en séparent.

Les animaux, les végétaux & les minéraux constituent les trois principales parties de l'*Histoire naturelle*; ces parties font l'objet de plusieurs sciences qui dérivent de l'*Histoire naturelle*, comme les branches d'un arbre sortent du tronc. Observons cet arbre scientifique, & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ses branches.

La description des productions de la nature fait la base de son *histoire*; c'est le seul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier, & de donner une idée juste de leur conformation. Il y a deux sortes de descriptions; les unes sont incomplettes, & les autres sont complettes. Dans les premieres, on n'a pour but que de caractériser chaque chose au point de la faire distinguer des autres: cette description n'est qu'une dénomination, le plus souvent fort équivoque, quelque art que l'on emploie pour exprimer les caractères distinctifs de chaque objet. Les productions de la nature sont trop nombreuses & trop variées; la plûpart ne different entr'elles que par des nuances si peu sensibles, que l'on ne doit pas espérer de les peindre dans une phrase, ce portrait est le plus souvent infidele. Pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur les systêmes de nomenclature qui ont été faits en *Histoire naturelle*; ils sont tous fautifs. Cependant si l'on parcourt les listes des auteurs de ces systêmes, on ne doutera pas qu'ils n'en eussent fait d'exacts, s'il eût été possible de parvenir à ce point de perfection dans les descriptions qui n'ont pour but que la nomenclature, & qui n'embrassent que quelques parties de chaque objet. Les descriptions complettes expriment tous les objets en entier; & non seulement elles les font reconnoître sans équivoque, mais elles indiquent les rapports qui se trouvent entre leurs parties constituantes.

Dans cette vue, les descriptions comprennent les parties extérieures de chaque objet comme les parties extérieures; elles expriment, autant qu'il est possible, les proportions de la figure & du poids, les dimensions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juste de la conformation des principales parties de chaque chose. Par de telles descriptions, on peut comparer un objet à un autre, & juger de la ressemblance & de la différence qui se trouvent dans leur conformation; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet, & l'on parvient à des résultats généraux, qui sont des faits des plus précieux pour l'*Histoire naturelle*.

Le naturaliste ne considere une chose que pour la comparer aux autres; il observe par préférence dans chaque chose les caractères qui la distinguent des autres, & il fait tous ses efforts pour voir la marche de la nature dans ses productions. L'anatomiste au contraire contemple chaque chose en elle-même; il développe chacune de ses parties pour découvrir les moins apparentes, & il emploie tout son art, afin de reconnoître les premiers agens matériels, & tous les ressorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Jusqu'à présent l'Anatomie n'a guere eu d'autre objet que l'homme, c'est sans-doute le principal; mais le corps humain ne renferme pas tous les modeles du méchanisme de l'économie animale. Il y a dans les animaux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoîtra mieux l'homme en particulier & la méchanique de la nature en général. Ce grand objet est celui de l'Anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'*Histoire naturelle*, que l'Anatomie simple, parce que l'on ne peut tirer de celle-ci que des observations de détail, tandis que l'autre donne des résultats & des faits généraux qui sont le corps de l'*histoire naturelle* des animaux.

La Medecine est une branche de l'*Histoire naturelle*, qui tire aussi de l'Anatomie une partie de sa substance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en Medecine, que l'on ne soit parvenu à faire un corps d'*Histoire naturelle*, parce que l'on ne connoîtra jamais l'économie animale de l'homme, si l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on ne fera dans la Medecine-pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait jusqu'à présent, en établissant sur les animaux une Medecine comparée, & une Chirurgie comparée comme une Anatomie comparée.

La Botanique est une des principales branches & des plus étendues de l'*Histoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des Botanistes, on voit cette branche amaigrie par un rameau excessif qui lui enleve presque toute sa substance. La nomenclature des plantes, qui n'est qu'une petite partie de leur *Histoire naturelle*, semble avoir été le principal objet des Botanistes; ils ne se sont appliqués pour la plûpart, qu'à faire des dénominations. *Voyez* BOTANIQUE. La signification des noms, & l'explication des termes, sont les préliminaires de toutes les sciences, & ces préliminaires sont peut-être plus nécessaires en Botanique, qu'en toute autre science, parce que le nombre des plantes est si grand, que sans cette précaution, il y auroit nécessairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms. Il seroit donc nécessaire d'avoir en Botanique un vocabulaire qui contînt les noms & les descrip-

Digitized by Google

tions complettes de toutes les plantes connues, & qui ſervit d'interprete pour tous les auteurs. Quelque methode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il ſeroit plus utile que tous les ſyſtêmes qui ont jamais été faits pour la diſtribution méthodique des plantes. Par le moyen des deſcriptions complettes que contiendroit ce vocabulaire, l'on ſeroit aſſuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit ſous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pû faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des deſcriptions incomplettes qui ne ſuffiſent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. Peut-être auſſi ce vocabulaire une fois établi, ſeroit renoncer les Botaniſtes à la prétention chimérique de ſuivre dans leurs ſyſtêmes l'ordre inintelligible de la nature, qui ne peut être conçû que par le Créateur.

En réduiſant la nomenclature des plantes à ſes juſtes limites, relativement au reſte de la Botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette ſcience n'eſt pas de nommer les plantes, mais de connoître leurs propriétés, de ſavoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui ſont nuiſibles, d'obſerver leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà juſqu'où s'étendent la Botanique & l'*Hiſtoire naturelle* des plantes. Ainſi la Botanique contient une grande partie de la matiere médicale qui eſt renfermée en entier dans l'*Hiſtoire naturelle générale*, puiſque cette ſcience comprend non-ſeulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus medicinales. Ces propriétés ſont ſi précieuſes, que les Naturaliſtes doivent réunir toutes leurs connoiſſances à celles des Medecins pour les découvrir. Juſqu'à préſent, le haſard y a eu plus de part que les lumieres de l'eſprit humain; mais en faiſant des tentatives ſur les animaux, en les ſoumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte ſeroit bien moins difficile, ſi l'on avoit ſeulement les élémens d'une medecine comparée, établie ſur les animaux conſidérés en état de ſanté & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvert dans les plantes relativement aux Arts, ſi les Botaniſtes avoient employé à les éprouver le tems qu'ils ont paſſé à les nommer! Les choſes dont les propriétés ſont connues, ne peuvent manquer de noms; les gens de la campagne ſavent les noms de toutes les plantes qui leur ſervent ou qui leur nuiſent, & ils les connoiſſent mieux que les Botaniſtes; ils ſont auſſi preſque les ſeuls qui s'occupent de leur culture.

Les premieres idées que l'on a eues de l'*Hiſtoire naturelle* ont ſans-doute été celles de l'Agriculture & de l'éducation des animaux; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient ſervir d'alimens. Après s'être pourvu du néceſſaire, on s'eſt appliqué à des recherches qui ont fait naître les ſciences; à force de travaux & de méditations, & à l'aide des ſiecles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il eſt ſurprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'Agriculture ait eu peu d'avancement. *Voyez* BOTANIQUE. On laboure & on ſeme à peu-près de la même façon depuis pluſieurs ſiecles; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de ſemer plus fructueuſement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choſes les plus néceſſaires aux hommes! Ces objets ſont les plus dignes des Naturaliſtes, des ſavans de tout genre, & des bons citoyens; auſſi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conſerver les grains, à purifier ou à préſerver les ſemences de la corruption, à élever des forêts, à naturaliſer des arbres étrangers, &c.

L'Agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des Botaniſtes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoiſſances générales qu'ils ont ſur les plantes, avec plus de ſuccès, que les gens qui n'ont que des connoiſſances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, ſont dignes des ſoins des Botaniſtes, parce qu'il eſt poſſible de varier ces productions, & d'augmenter par la culture, le fond de nos richeſſes en ce genre. On peut changer les qualités des legumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques égards; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru ſur la terre. Les nomenclateurs de Botanique diront: la laitue de Batavia n'eſt qu'une variété de la laitue ſauvage; la poire creſſane n'eſt qu'une variété de la poire ſauvage. Mais ces variétés ſont des biens réels dont nous devons être très-reconnoiſſans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés; tandis que la dénomination caractériſtique d'une plante inutile n'eſt en elle-même qu'une vaine connoiſſance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'eſt qu'une chimere.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la Botanique, comme les autres parties de l'Agriculture, & peut avoir ſon genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amuſement qu'elle nous procure. Les Fleuriſtes ſavent diſtinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les ſemences produiront des tulipes panachées, & ils prévoient les changemens de couleurs qui ſe feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi ſur cet ordre ſucceſſif de teintes naturelles dans les fleurs, ſi on l'avoit bien obſervé ſur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumieres pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, *&c.* de telles connoiſſances ſeroient d'autant plus ſûres, qu'elles ſeroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des ſoins très-aſſidus; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle eſt ſujette, & pour l'empêcher de dégénérer; ainſi l'on eſt à portée de reconnoître pour ainſi dire, les différentes qualités de leur tempérament, leurs maladies héréditaires, & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoiſſance de cette économie eſt le but le plus élevé de la Botanique; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes; c'eſt une ſorte d'anatomie plus ſimple que celle des animaux, mais qui demande des recherches auſſi fines & des opérations auſſi délicates. De grands obſervateurs y ont fait des progrès rapides; l'invention du microſcope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'expoſition anatomique de toutes les plantes, ou au moins de celles qui different entr'elles par leur conformation, on répandroit de nouvelles lumieres ſur le méchaniſme de la végétation. On a déja fait de grandes découvertes ſur le développement des germes, ſur l'accroiſſement des plantes, ſur la fuction des racines & des feuilles, le cours & l'évaporation de la ſeve, la reproduction des végétaux, *&c.* mais il y a encore beaucoup de connoiſſances à deſirer dans toutes les parties de la Botanique. Il faut qu'elles concourrent toutes à l'avan-

Digitized by Google

cement de la ſcience de l'économie végétale; quoiqu'elle ſoit moins compliquée que l'économie animale, elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux ſciences ſeront avancées, plus on y trouvera de rapport; on fait déjà que les os ſont formés par le periоſte comme le bois par l'écorce; on peut comparer la ſeve des plantes au ſang des animaux, ou au moins à la liqueur qui en tient lieu dans ceux qui n'ont point de ſang; les plantes prennent leur nourriture par la ſuccion des racines & des feuilles, comme les animaux par la bouche ou par les ſuçoirs qui leur ſervent de bouche; il ſe fait dans les plantes des digeſtions, des ſécrétions, des évacuations, *&c.* elles ont des ſexes très-diſtincts par les organes propres à former, à féconder & à nourrir les embryons qui ſont les germes des plantes; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapports les uns aux autres, qu'ils n'en ont aux minéraux. La ſtructure de ceux-ci eſt plus ſimple, leur ſubſtance eſt moins compoſée, ainſi il eſt plus facile de les décrire & de les diſtinguer les uns des autres pour former le plan de leur *Hiſtoire naturelle*. Le corps de cette *Hiſtoire* conſiſte dans l'explication de la formation des minéraux, & il eſt inſéparable de la théorie de la terre, puiſque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe eſt compoſé. L'*Hiſtoire naturelle* des minéraux comprend encore l'énumération de leurs uſages & de leurs propriétés; mais leur définition exacte ne peut ſe faire que par le moyen de la Chimie.

Cette ſcience commence au point où l'*Hiſtoire naturelle* ſe termine. Le naturaliſte recherche toutes les productions de la nature dans ſon propre ſein; il leve avec précaution le voile qui les couvre; il les obſerve d'un œil attentif ſans oſer y porter une main téméraire; s'il eſt obligé de les toucher, il eſt toujours dans la crainte de les déformer; s'il eſt forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps, il ne le diviſe qu'à regret, il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens, & pour avoir une idée complette de la ſtructure intérieure auſſi bien que de la forme extérieure. Le chimiſte au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art; il décompoſe toutes les productions naturelles; il les diſſout, il les briſe; il les ſoumet à l'action du feu pour déplacer juſqu'aux plus petites molécules dont elles ſont compoſées, pour découvrir leurs élémens & leurs premiers principes.

Heureux le ſiecle où les ſciences ſont portées à un aſſez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*Hiſtoire naturelle* ſoit devenue l'objet d'autres ſciences qui concourrent toutes au bonheur des hommes; il y a lieu de croire que l'*Hiſtoire naturelle* a été le principe de toutes ces ſciences, & qu'elle a été commencée avant elles; mais ſon origine eſt cachée dans la nuit des tems.

Dans le ſiecle préſent la ſcience de l'*Hiſtoire naturelle* eſt plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été; non-ſeulement la plûpart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délaſſement, mais il y a de plus un goût pour cette ſcience qui eſt répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*Hiſtoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns obſervent les productions de la nature & méditent ſur leurs obſervations: leur objet eſt de perfectionner la ſcience & de connoître la vérité; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent: leur objet eſt d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*Hiſtoire naturelle* que les premiers, puiſqu'ils rendent les obſervations plus faciles en raſſemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui ſe multiplient de jour en jour, non-ſeulement dans les villes capitales, mais auſſi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*Hiſtoire naturelle* prouve manifeſtement le goût du public pour cette ſcience; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépenſe conſidérable, car le prix des curioſités naturelles eſt actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du tems & de l'argent ſuppoſe le déſir de s'inſtruire en *Hiſtoire naturelle*, ou au moins de montrer pour cette ſcience un goût qui ſe ſoutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le ſiecle dernier & au commencement de notre ſiecle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à préſent; aujourd'hui on forme des cabinets d'*Hiſtoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de Phyſique experimentale. Si ce goût ſe ſoutient, peut-être bien des gens aimeront-ils mieux avoir des cabinets d'*Hiſtoire naturelle* que de grandes bibliotheques. Mais tout a ſes viciſſitudes, & l'empire de la mode s'étend juſques ſur les ſciences. Le goût pour les ſciences abſtraites a ſuccédé au goût pour la ſcience des antiquités; enſuite la Phyſique expérimentale a été plus cultivée que les ſciences abſtraites; à préſent l'*Hiſtoire naturelle* occupe plus le public que la Phyſique expérimentale & que toute autre ſcience. Mais le regne de l'*Hiſtoire naturelle* aura-t-il auſſi ſon terme?

Cette ſcience durera néceſſairement autant que les ſciences phyſiques, puiſqu'elle en eſt la baſe & qu'elle donne la connoiſſance de leurs matériaux. Son objet eſt auſſi curieux qu'important; l'étude de la nature eſt auſſi attrayante que ſes productions ſont merveilleuſes. L'*Hiſtoire naturelle* eſt inépuiſable; elle eſt également propre à exercer les génies les plus élevés, & à ſervir de délaſſement & d'amuſement aux gens qui ſont occupés d'autres choſes par devoir, & à ceux qui tâchent d'éviter l'ennui d'une vie oiſive; l'*Hiſtoire naturelle* les occupe par des recherches amuſantes, faciles, intéreſſantes & variées, & par des lectures auſſi agréables qu'inſtructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'eſprit; nous ſommes environnés des productions de la nature, & nous en ſommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette ſcience en tout tems, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*Hiſtoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur, plus on s'y appliquera, plus ſon étude ſera ſéduiſante; & cette ſcience ſera de grands progrès dans notre ſiecle, puiſque le goût du public y eſt porté, & que l'exemple & l'émulation ſe joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*Hiſtoire naturelle* pour aſſurer ſon avancement.

Dans les ſciences abſtraites, par exemple en Métaphyſique, un ſeul homme doué d'un génie ſupérieur peut avancer à grands pas ſans aucun ſecours étranger, parce qu'il peut tirer de ſon propre fond les faits & les réſultats, les principes & les conſéquences qui établiſſent la ſcience; mais dans les ſciences phyſiques, & ſur-tout en *Hiſtoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des obſervations longues & difficiles; le nombre des faits néceſſaires pour cette ſcience ſurpaſſe le nombre immenſe des productions de la nature. Un homme ſeul eſt donc incapable d'un ſi grand travail; pluſieurs hommes durant un ſiecle, ou tous les contemporains d'une nation entiere n'y ſuffiroient pas. Ce n'eſt que par le concours de pluſieurs nations dans une ſuite de ſiecles, qu'il eſt poſſible de raſſembler les matériaux de l'*Hiſtoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'obſervateurs les entaſſent à l'aide des tems, il paroît

Digitized by Google

quelques grands génies qui en ordonnent la diſpoſition ; mais ils ne ſe ſuccedent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes ſont trop rares ! heureux le ſiecle qui en produit un dans ſon cours ! encore le ſuccès de ſes méditations dépend-il de la valeur des faits acquis par les obſervateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ſes travaux peut être effacé par les obſervations qui ſe font dans la ſuite. Le chef-d'œuvre de l'eſprit humain eſt de combiner les faits connus, d'en tirer des conſéquences juſtes, & d'imaginer un ſyſtême conforme aux faits. Ce ſyſtême paroît être le ſyſtême de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoiſſances que nous avons de la nature ; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaiſons, annulle les conſéquences, détruit le ſyſtême précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau ſyſtême, dont la ſolidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en ſont la baſe. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de ſyſtême vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits ; les principaux ſuffiſent pour garantir la vérité d'un ſyſtême, & pour aſſurer ſa durée.

Nous avons en *Hiſtoire naturelle* d'aſſez bons ouvrages de deſcriptions, d'obſervations & de ſyſtêmes, pour fournir à une étude profonde de cette ſcience ; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il eſt fort avantageux de ſuivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inſpection des productions de la nature. On ne connoîtra jamais une nation par la lecture de la meilleure hiſtoire que l'on en puiſſe faire, auſſi-bien que ſi l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût obſervé par ſoi-même ſon génie & ſes mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de ſon gouvernement. Il en eſt de même pour l'*Hiſtoire naturelle* ; les deſcriptions les plus exactes, les obſervations les plus fines, les ſyſtêmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée auſſi juſte des productions de la nature que la préſence des objets réels : mais on ne peut pas tout voir, tout obſerver, tout méditer. Les Philoſophes y ſuppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des ſyſtêmes fondés ſur les obſervations particulieres, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces ſyſtêmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y repréſenter le tableau de la nature, il faut avoir vû la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la premiere fois avec les yeux du naturaliſte, s'étonne du nombre immenſe de ſes productions, & ſe perd dans leur variété. Qui oſeroit entreprendre de viſiter toute la ſurface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays ? qui pourroit s'engager à deſcendre dans les profondeurs de toutes les carrieres & de toutes les mines, à monter ſur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers ? De tels obſtacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*Hiſtoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'applanir la ſurface de la terre en faveur des Naturaliſtes ; on a raſſemblé des individus de chaque eſpece d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*Hiſtoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainſi dire un abregé de la nature entiere. Ces productions s'y préſentent en foule aux yeux de l'obſervateur ; il peut approcher ſans peine & ſans crainte les animaux les plus ſauvages & les plus féroces ; les oiſeaux reſtent immobiles ; les dépouilles des fleuves & des mers ſont étalées de toutes parts ; on apperçoit juſqu'aux plus petits inſectes ; on découvre la conformation intérieure des animaux en conſidérant les ſquelettes & d'autres parties internes de leur corps ; on voit en même tems les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les ſemences des plantes ; on a tiré les minéraux du ſein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque eſt animé du déſir de s'inſtruire, doit à cet aſpect ſe trouver heureux de vivre dans un ſiecle ſi favorable aux ſciences, & il ſe ſentira pénétrer d'une nouvelle ardeur pour l'*Hiſtoire de la nature*.

On peut prendre les premieres notions de cette ſcience dans les cabinets d'*Hiſtoire naturelle* ; mais on n'y acquerra jamais des connoiſſances complettes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agiſſante. Quelque appriêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne ſont plus qu'une foible repréſentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes deſſéchées à celles qui font l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits ? Les minéraux ſe ſoutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux ; mais il n'y a qu'une ſi petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immenſe des pierres, des terres, des matieres méralliques, *&c.* ni de leur poſition, ni de leur mélange. Le naturaliſte ne peut donc voir dans les cabinets d'*Hiſtoire naturelle* qu'une eſquiſſe de la nature ; mais elle ſuffit pour lui donner les vues, & lui indiquer les objets de ſes recherches. Après les avoir conſidérés dans les cabinets, il eſt à propos de lire dans un ouvrage choiſi leur deſcription & leur *hiſtoire* avant que d'aller obſerver chaque objet dans le ſein de la nature ; cette étude préliminaire facilite l'obſervation, & fait appercevoir bien des choſes qui échapperoient à une premiere vue. Lorſque l'on a obſervé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur eſt propre, il faut reprendre les livres, & lire une ſeconde fois les articles qui ont rapport aux choſes que l'on vient de voir ; à cette ſeconde lecture, on eſt plus en état d'entendre le vrai ſens des endroits qui paroiſſoient obſcurs ou équivoques. Enfuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumieres ſur les mêmes choſes ; on peut les y voir préſentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne ſont pas appatentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'eſt ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, pour voir la même choſe en différens tems, ſous différens aſpects, & avec des vues différentes relativement à la choſe que l'on a pour objet, & à celles qui y ſont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*Hiſtoire naturelle* ſont établis ſur les rapports que les choſes ont entr'elles, ſur les différences & ſur les reſſemblances qui ſe trouvent entre les productions de la nature. Le naturaliſte doit les comparer les unes aux autres, en obſervant leurs propriétés & leur conformation ; les éloigner, ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la ſubſtance & la forme eſſentielle & caractériſtique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à ſon objet qu'en faiſant des combinaiſons longues & difficiles, qui ſeront toujours fautives s'il n'y fait entrer pour élémens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaiſons font l'objet des méditations des Naturaliſtes, & déterminent la méthode particuliere que chaque auteur ſe preſcrit dans la compoſition de ſes livres, & l'ordre que l'on ſuit pour l'arrangement d'un cabinet d'*Hiſtoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, font un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne ſe retirent qu'à grande peine, lorſqu'ils s'y ſont une fois engagés. Cet écueil a un puiſſant attrait ; on veut tracer

Digitized by Google

dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ſes productions ; en les diſtribuant dans un cabinet, on prétend ſuivre cet ordre, & ſe conformer au ſyſtême naturel ; on ſe croit arrivé au plus haut point de perfection ; & en effet on y ſeroit parvenu, ſi ce ſyſtême étoit vrayement conforme à celui de la nature. Je ne fais ſi l'eſprit humain eſt capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait juſqu'à préſent qu'une très-petite partie des obſervations qui doivent la précéder ; on s'eſt contenté de combiner les caracteres tirés des différences & des reſſemblances qui ſe trouvent entre des productions de la nature conſidérées dans une ſeule de leurs parties conſtituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conſéquence des diviſions & des diſtributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit obſerver chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ſes parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la ſuite de combinaiſons néceſſaires pour avoir des réſultats généraux qui embraſſeroient & qui manifeſteroient l'ordre de la nature. *Voyez* METHODE.

Toute diviſion méthodique, qui n'eſt fondée que ſur les réſultats particuliers, eſt donc fautive, & peut être démentie par de nouvelles combinaiſons plus étendues & par des réſultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*Hiſtoire naturelle*, ſoit à la lecture des livres, ſoit à la vue des cabinets ; ils ne nous préſentent qu'un tableau mal compoſé, puiſque les objets de la nature y ſont mal diſtribués. Cependant c'eſt déja un grand avantage de voir ces objets raſſemblés ; & leur diſtribution, quoique mauvaiſe au fond, tient à des combinaiſons & à des réſultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs, ces diviſions méthodiques ſoulagent la mémoire, & ſemblent débrouiller le chaos que forment les objets de la nature, lorſqu'on les regarde confuſément ; mais il ne faut jamais oublier que ces ſyſtêmes ne ſont fondés que ſur les conventions arbitraires des hommes ; qu'ils ne ſont pas d'accord avec les lois invariables de la nature. Si on les ſuivoit avec une confiance aveugle, ils induiroient en erreur à chaque pas ; ils ne ſont que des guides infideles, dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis aſſez de lumieres pour ſe conduire ſoi-même.

HISTOIRE DES MALADIES, (*Medecine*) c'eſt la partie la plus importante de la doctrine de la Medecine, qui conſiſte dans la deſcription de tous les ſymptomes évidens, eſſentiels, qui ont précédé, qui accompagnent & qui ſuivent chaque eſpece de maladie, obſervés exactement dans l'individu qui en eſt affecté.

Cette deſcription doit auſſi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade, comparé avec ſon âge, ſon ſexe, ſon tempérament, celui de ſes parens, la ſaiſon de l'année, la température de l'air, la nature du climat où il vit ; celles des alimens, des eaux, dont il uſe habituellement, & de la ſituation particuliere du lieu qu'il habite, & des maladies qui y régnent.

Ce n'eſt que ſur une ſemblable expoſition bien exacte que peut être fondée la ſcience expérimentale du medecin. Ce n'eſt que par la connoiſſance de toutes ces circonſtances qu'il parvient à bien diſtinguer une maladie d'avec une autre ; à ſe mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies ; à former des raiſonnemens pour parvenir à bien connoître leurs cauſes ; à tirer de ces différentes connoiſſances, les indices qui ſervent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'événement qui terminera la maladie ; à en déduire les indications qu'il doit remplir pour ſon traitement, afin d'en procurer auſſi promptement, auſſi ſûrement, & avec auſſi peu de déſagrément qu'il eſt poſſible, la guériſon deſirée, ſi le cas en eſt ſuſceptible ; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative, ſi on peut en eſpérer quelque avantage, & qu'elle ſoit plus convenable que de s'abſtenir abſolument de tous remedes de conſéquence, auſſi qu'il eſt ſouvent très-prudent de le faire.

En effet, on doit déclarer la maladie incurable, dès qu'on eſt bien fondé à la regarder comme telle, & ſe borner à conſerver la vie, lorſqu'on ne peut pas rétablir la ſanté, & à procurer du ſoulagement, en attendant que la mort fourniſſe le moyen (que l'on doit ſaiſir autant qu'il eſt poſſible, pour tendre compiette l'*hiſtoire des maladies* qui en ſont ſuſceptibles) de compater par l'inſpection anatomique des cadavres, les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la diſpoſition des organes cachés, d'où on puiſſe tirer de nouvelles connoiſſances qui établiſſent des ſignes diagnoſtics, pronoſtics, indicans, que l'on n'avoit pas, ou que l'on ne connoiſſoit qu'imparfaitement avant ces recherches, relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en ſuivant ce plan d'après Hippocrate, & les ſeuls vrais maîtres de l'art qui ont marché ſur ſes traces, que les Medecins peuvent ſe flater de travailler d'une maniere véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir, de parvenir à ſe procurer des ſuccès diſtingués & mérités dans l'exercice de leur profeſſion, & de ſe rendre recommandables à la poſtérité, en l'enrichiſſant du recueil de leurs obſervations. *Voyez* MALADIE, CURE, MEDECINE, OBSERVATION.

* HISTORIOGRAPHIE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. mod.*) celui qui écrit ou qui a écrit l'hiſtoire. Ce mot a été fait pour déſigner cette claſſe particuliere d'auteurs ; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par ſon talent, ſon intégrité & ſon jugement, le choix du gouvernement pour tranſmettre à la poſtérité les grands événemens du regne préſent. Boileau & Racine furent nommés *hiſtoriographes* ſous Louis XIV. M. de Voltaire leur a ſuccedé à cette importante fonction ſous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appellé à la cour d'un prince étranger, a laiſſé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, ſecrétaire de l'académie Françoiſe. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'hiſtoire du ſiecle de Louis XV. Je ne doute point que M. Duclos ne laiſſe à la poſtérité des mémoires dignes des choſes extraordinaires qui ſe ſont paſſées de ſon tems.

* HISTORIQUE, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'Hiſtoire. Il s'oppoſe à *fabuleux*. On dit *les tems hiſtoriques*, *les tems fabuleux*. On dit encore *un ouvrage hiſtorique* ; la peinture *hiſtorique* eſt celle qui repréſente un fait réel, une action priſe de l'Hiſtoire, ou même plus généralement une action qui ſe paſſe entre des hommes ; que cette action ſoit réelle, ou qu'elle ſoit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *hiſtorique* diſtingue une claſſe de peintre & un genre de peinture.

HISTRION, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *hiſtrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour les jeux ſcéniques ; Tite-Live nous l'apprend, *dec. I. liv. VII.*

Les Romains ne connoiſſoient que les jeux du cirque, quand on inſtitua ceux du théatre, où des baladins, qu'on appella d'Etrurie, danſerent avec aſſez de gravité, à la mode de leur pays & au ſon de la flûte ſur un ſimple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *hiſtrions*, parce qu'en langue toſ-

Digitized by Google

cane un farceur s'appelloit *hiſter*, & ce nom reſta toujours depuis aux comédiens.

Ces *hiſtrions*, après avoir pendant quelque tems joint à leurs danſes toſcanes la récitation de vers aſſez groſſiers, & faits ſur le champ, comme pouroient être les vers Feſcennins, ſe formerent en troupes, & réciterent des pieces appellées *ſatyres*, qui avoient une muſique réguliere, au ſon des flûtes, & qui étoient accompagnées de danſes & de mouvemens convenables. Ces farces informes durerent encore 220 ans, juſqu'à l'an de Rome 514 que le poëte Andronicus fit jouer la premiere piece réglée, c'eſt-à-dire, qui eut un ſujet ſuivi; & ce ſpectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce ſont donc les *hiſtrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des pieces de théatre de Rome; elles tortirent des chœurs de danſeurs étruſques. (*D. J.*)

HITH *ou* HYETH, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent; c'eſt un des huit ports qui ont de grands privileges, & dont les députés au parlement ſont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originairement on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu ſous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry; mais aujourd'hui ce port eſt comme abandonné, parce que les ſables l'ont preſque rempli. *Long.* 18. 48. *lat.* 51. 6. (*D. J.*)

HIVER, ſ. m. (*Phyſiq. & Aſtrono.*) l'une des quatre ſaiſons de l'année. *Voyez* SAISON.

L'*hiver* commence le jour que le ſoleil eſt le plus éloigné du zénith, & finit lorſque la diſtance du ſoleil au zénith eſt moyenne entre la plus grande & la plus petite. Quel que ſoit le froid que nous reſſeuntons dans cette ſaiſon, il eſt cependant prouvé par l'Aſtronomie, que le ſoleil eſt plus proche de la terre en *hiver* qu'en été. On trouvera aux *articles* CHALEUR, FROID, la cauſe de la diminution de la chaleur en *hiver*.

Sous l'équateur, l'*hiver* ainſi que les autres ſaiſons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un ſeul *hiver* par an, & cet *hiver* pour l'hémiſphere boréal arrive lorſque le ſoleil eſt dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémiſphere, lorſque le ſoleil eſt dans le tropique du cancer; enfortе que tous les habitans d'un même hémiſphere ont l'*hiver* en même tems, & que les habitans d'un hémiſphere ont l'*hiver* pendant que les autres ont l'été. Le jour du ſolſtice d'*hiver*, qui tombe vers le 20 Décembre, eſt le plus court jour de l'année. Depuis ce jour juſqu'au commencement du printems, les jours vont en croiſſant, & cependant ſont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractériſe particuliérement l'*hiver*. (*O*)

HIVER, (*Iconograph.*) cette ſaiſon, ainſi que les autres, ſe voit caractériſée ſur les anciens monumens. C'eſt ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des ailes, que chaque ſaiſon eſt perſonnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes, l'*Hiver* eſt repréſenté ſous la figure d'une femme, dont la tête eſt couverte avec un pan de ſa robe; le génie, qui eſt à côté d'elle, eſt bien habillé, & tient pour tout ſymbole un liévre, parce que la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, l'*hiver* eſt déſigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chauſſé, portant ſur ſa tête une couronne de rameaux ſans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiſeaux aquatiques, comme des oies, des canards, *&c. Voyez* SAISONS. (*Iconog.*)

Quelques modernes, qui ont crû faire des merveilles de s'éloigner de la ſimplicité de l'antique, repréſentent l'*hiver* ſous la figure d'un vieillard qui ſe chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou finalement, ſous la forme d'une femme vêtue d'habit doublés d'une peau de mouton, & aſſiſe auprès d'un grand feu. (*D. J.*)

HIVERNER, v. neut. c'eſt paſſer l'hiver. Il ſe dit d'une troupe; il ſe dit auſſi d'un vaiſſeau: *ce vaiſſeau a* hiverné *dans tel port.*

HIZACKER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le comté de Dannebeurg, au duché de Hannover.

HIZREVITES *ou* HEREVITES, ſub. maſc. pl. (*Hiſt. mod.*) ſortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hiſyr* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chimiſte qui poſſédoit le grand œuvre. Il pratiquoit auſſi des abſtinences & autres auſtérités que ſes ſectateurs ne ſe piquent pas d'imiter. Ils ont un monaſtere à Conſtantinople. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*G*)

H O

HO, interject. (*Gram.*) c'eſt une voix admirative. *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle eſt quelquefois auſſi d'improbation, d'avertiſſement, d'étonnement ou de menace: *Ho, ho, c'eſt ainſi que vous en uſez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle: *hola, ho, ici* quelqu'un?

HOANCO, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt une herbe qui croît à la Chine ſur le mont de Pochung, près de la ville de Civ, & à laquelle on attache la propriété funeſte de rendre ſtériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des deſcriptions.

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géog.*) une des plus grandes rivieres du monde; elle a ſa ſource à 23 deg. de lat. ſur les confins du Tongut & de la Chine, dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui ſéparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle cotoye les frontieres de la province de Xienſi & du Tongut juſqu'à 37 degrés de latitude, arroſe le Tibet, paſſe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, ſe dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne: ſes eaux ſont troubles, & tirent ſur le jaune brun; elles prennent cette mauvaiſe qualité du ſalpêtre, dont les montagnes que cette riviere baigne au-dehors de la grande muraille ſont remplies; c'eſt à cauſe de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom *d'Hoangſo* ou *Hoamho*; elle fait dans ſon cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop ſouvent de triſtes expériences. *Voyez* ſur le cours de ce fleuve *la grande carte de la grande Tartarie* de M. Witſen. (*D. J.*)

HOANG, (*Géog.*) le plus grand fleuve de la Chine; il a ſa ſource dans un lac ſitué environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witſen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange juſqu'à la Chine; d'où ſe portant vers le nord, il ſépare le Tongut de la province de Xienſi, traverſe cette province, paſſe la fameuſe muraille de la Chine, va dans le deſert de Zamo en Tartarie, ſe recourbe vers le midi, repaſſe la muraille, ſépare le Xanſi du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nangking, & ſe décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nangking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & ſe termine au fond du golfe de Cang.

Digitized by Google

* HOANGEIO, ſ. m. (*Ornith.*) petit oiſeau qui ſe trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit; on nous apprend ſeulement que les habitans le trempent dans leur vin de ris, & en font un mets commun.

* HOANGEIOYU, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes; en hiver, il ſe retire dans la mer où l'on le prend aux filets: ſa chair paſſe pour fort délicate: ſur le peu que l'on nous a tranſmis de ſa deſcription, il paroît que le *hoangeioyu* eſt amphibie, moitié poiſſon, moitié oiſeau.

HOATCHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Commerce*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrêmement fine, douce, & comme ſavoneuſe au toucher, qu'ils emploient ſeule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui eſt plus eſtimée que celle qui ſe fait avec le *kaolin* & le *petuntſé*, qui ſont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'eſt autre choſe qu'une terre bolaire & argilleuſe très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du ſavon; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caractères de la terre cimolée des anciens. *Voyez* CIMOLÉE. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres qui, préparées convenablement, ſerviroient avec ſuccès aux mêmes uſages. *Voyez l'article* PORCELAINE.

Les médecins chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires. (—)

HOBAL, ſ. m. (*Myth.*) idole des anciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui préſidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruiſit ſon culte dans la Mecque lorſqu'il s'en fut rendu maître.

* HOBBISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HOBBES, (*Hiſt. de la Philoſ. anc. & moderne*) Nous diviſerons cet article en deux parties; dans la premiere, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes; dans la ſeconde, nous expoſerons les principes fondamentaux de ſa philoſophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmeſbury, le 5 Avril 1588; ſon pere étoit un eccléſiaſtique obſcur de ce lieu. La flotte que Philippe II. roi d'Eſpagne avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une conſternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude; malgré la foibleſſe de ſa ſanté, il ſurmonta avec une facilité ſurprenante les difficultés des langues ſavantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Euripide, dans un âge où les autres enfans connoiſſent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'univerſité d'Oxford, où il fit ce que nous appellons *la philoſophie*; delà il paſſa dans la maiſon de Gaillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de tems après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de ſon fils aîné.

La douceur de ſon caractere & les progrès de ſon éleve le rendirent cher à toute la famille, qui le choiſit pour accompagner le jeune comte dans ſes voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célebres, & étudiant les lois, les uſages, les coûtumes, les mœurs, le génie, la conſtitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il ſe livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la Philoſophie. Il avoit pris en averſion & les choſes qu'on enſeignoit dans les écoles, & la maniere de les enſeigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particuliere des hommes. La logique & la métaphyſique des Péripatéticiens ne lui paroiſſoit qu'un tiſſu de miſéries difficiles; leur morale, qu'un ſujet de diſputes vuides de ſens, & leur phyſique, que des rêveries ſur la nature & ſes phénomenes.

Avide d'une pâture plus ſolide, il revint à la lecture des anciens; il dévora leurs philoſophes, leurs poetes, leurs orateurs & leurs hiſtoriens: ce fut alors qu'on le préſenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la ſociété des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pancher vers la démocratie; & notre philoſophe effrayé des maux qui accompagnent toûjours les grandes révolutions, jetta les fondemens de ſon ſyſtême politique; il croyoit de bonne-foi que la voix d'un philoſophe pouvoit ſe faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il ſe repaiſſoit de cette idée auſſi ſéduiſante que vaine; & il écrivoit, lorſqu'il perdit, dans la perſonne de ſon éleve, ſon protecteur & ſon ami: il avoit alors quarante ans, tems où l'on penſe à l'avenir. Il étoit ſans fortune; un moment avoit renverſé toutes ſes eſpérances. Gervaiſe Clifton le ſollicitoit de ſuivre ſon fils dans ſes voyages, & il y conſentit: il ſe chargea enſuite de l'éducation d'un fils de la comteſſe de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'eſt au milieu de ces diſtractions qu'il s'inſtruiſit dans les Mathématiques, qu'il regarda comme les ſeules ſciences capables d'affermir le jugement; il penſoit déjà que tout s'exécute par des lois mécaniques, & que c'étoit dans les propriétés ſeules de la matiere & du mouvement qu'il falloit chercher la raiſon des phénomenes des corps bruts & des êtres organiſés.

A l'étude des Mathématiques il fit ſuccéder celle de l'Hiſtoire naturelle & de la Phyſique expérimentale; il étoit alors à Paris, où il ſe lia avec Gaſſendi qui travailloit à rappeller de l'oubli la philoſophie d'Epicure. Un ſyſtême où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne pouvoit manquer de plaire à Hobbes; il l'adopta, & en étendit l'application des phénomenes de la nature aux ſenſations & aux idées. Gaſſendi diſoit d'Hobbes qu'il ne connoiſſoit guère d'ame plus intrépide, d'eſprit plus libre de préjugés, d'homme qui pénétrât plus profondement dans les choſes: & l'hiſtorien d'Hobbes a dit du pere Merſenne, que ſon état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir le philoſophe de Malmesbury, ni de rendre juſtice aux mœurs & aux talens de cet homme, quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors qu'Hobbes publia ſon livre du *Citoyen*; l'accueil que cet ouvrage reçut du public, & les conſeils de ſes amis, l'attacherent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce ſujet intéreſſant l'occupoit lorſqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoiſſance à Piſe avec le célebre Galilée. L'amitié fut étroite & promte entre ces deux hommes. La perſécution acheva de reſſerrer dans la ſuite les liens qui les uniſſoient.

Les troubles qui devoient bien-tôt arroſer de ſang l'Angleterre, étoient ſur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonſtances qu'il publia ſon *Léviathan*: cet ouvrage fit grand bruit, c'eſt-à-dire qu'il eut peu de lecteurs, quelques défenſeurs, & beaucoup d'ennemis. Hobbes y diſoit: « Point de ſûreté ſans » la paix; point de paix ſans un pouvoir abſolu; » point de pouvoir abſolu ſans les armes; point d'at» mes ſans impôts; & la crainte des armes n'établira » point la paix, ſi une crainte plus terrible que celle

» de

» de la mort excite les eſprits. Or telle eſt la crainte » de la damnation éternelle. Un peuple ſage com- » mencera donc par convenir des choſes néceſſaires » au ſalut ». *Sine pace impoſſibilem eſſe incolumitatem; ſine imperio pacem; ſine armis imperium; ſine opibus in unam manum collatis, nihil valent arma; neque meas armorum quicquam ad pacem proficere illos, quos ad pugnandum concitat malum marte magis formidandum. Nempe dum conſenſum non ſit de iis rebus quæ ad felicitatem æternam neceſſaria credantur, pacem inter cives eſſe non poſſe.*

Tandis que des hommes de ſang faiſoient retentir les temples de la doctrine meurtrière des rois, diſtribuoient des poignards aux citoyens pour s'entr'égorger, & prêchoient la rebellion & la rupture du pacte civil, un philoſophe leur diſoit: « Mes amis, » mes concitoyens, écoutez-moi: ce n'eſt point » votre admiration, ni vos éloges que je recherche; » c'eſt de votre bien, c'eſt de vous-même que je » m'occupe. Je voudrois vous éclairer ſur des véri- » tés qui vous épargneroient des crimes: je vou- » drois que vous conſultiez que tout a ſes inconvé- » niens, & que ceux de votre gouvernement ſont » bien moindres que les maux que vous vous pré- » parez. Je ſouffre avec impatience que des hommes » ambitieux vous abuſent & cherchent à cimenter » leur élévation de votre ſang. Vous avez une ville » & des lois; eſt-ce d'après les ſuggeſtions de quel- » ques particuliers ou d'après votre bonheur com- » mun que vous devez eſtimer la juſtice de vos dé- » marches? Mes amis, mes concitoyens, arrêtez, » conſidérez les choſes, & vous vertrez que ceux » qui prétendent ſe ſouſtraire à l'autorité civile, » écartent de la portion du fardeau public, & ce- » pendant jouit de la ville, en être défendus, proté- » gés & vivre tranquilles à l'ombre de ſes remparts, » ne ſont point vos concitoyens, mais vos enne- » mis; & vous ne croirez point ſtupidement ce » qu'ils ont l'impudence & la témérité de vous an- » noncer publiquement ou en ſecret, comme la » volonté du ciel & la parole de Dieu ». *Feci non eo conſilio ut laudarer, ſed veſtri cauſſa, qui cum doctrinam quam affero, cognitam & perſpectam habueritis, ſperabam fore ut aliqua incommoda in re familiari, quoniam res humanæ ſine incommodo eſſe non poſſunt, æquo animo ferre, quam reipublicæ ſtatum conturbare malletis. Ut juſtitiam earum rerum, quas facere cogitatis, non ſermone vel concilio privatorum, ſed legibus civitatis metientes, non ampliùs ſanguine veſtro ad ſuam potentiam ambitioſos homines abuti pateremini. Ut ſtatu præſenti, licet non optimo, vos ipſos frui, quam bello excitato, vobis interfectis, vel acute conſumptis, alios homines alio ſecundo ſtatum habere reformatorem ſatius duceretis. Præterea qui magiſtratui civili ſubditos ſeſe eſſe nolunt, onerumque publicorum immunes eſſe volunt, in civitate tamen eſſe, atque ab eâ protegi & vi & injuriis poſſulant, ne illos cives, ſed hoſtes exploratoreſque putaretis; neque omnia quæ illi pro verbo Dei vobis vel palam, vel ſecretò proponunt, temerè reciperetis.*

Il ajoûte les choſes les plus fortes contre les parricides, qui rompent le lien qui attache le peuple à ſon roi, & le roi à ſon peuple, & qui oſent avancer qu'un ſouverain ſoumis aux lois comme un ſimple ſujet, plus coupable encore par leur infraction, peut être jugé & condamné.

Le *citoyen* & le *léviathan* tomberent entre les mains de Deſcartes, qui y reconnut du premier coup-d'œil le zele d'un citoyen fortement attaché à ſon roi & à ſa patrie, & la haine de la ſédition & des ſéditieux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au philoſophe, que les diſpoſitions pacifiques? Qui eſt celui d'entre nous qui ignore que point de philoſophie ſans repos, point de repos ſans paix, point de paix ſans ſoumiſſion au dedans, & ſans crédit au-dehors?

Cependant le parlement étoit diviſé d'avec la cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de toutes parts. Hobbes, défenſeur de la majeſté ſouveraine, encourut la haine des démocrates. Alors voyant les lois foulées aux piés, le trône chancelant, les hommes entraînés comme par un vertige général aux actions les plus atroces, il penſa que la nature humaine étoit mauvaiſe, & de-là toute ſa fable ou ſon hiſtoire de l'état de nature. Les circonſtances firent ſa philoſophie: il prit quelques accidens momentanés pour les traits invariables de la nature, & il devint l'aggreſſeur de l'humanité & l'apologiſte de la tyrannie.

Cependant au mois de Novembre 1611, il y eut une aſſemblée générale de la nation: on en eſpéroit tout pour le roi: on ſe trompa; les eſprits s'aigrirent de plus en plus, & Hobbes ne ſe crut plus en ſûreté.

Il ſe retire en France, il y retrouve ſes amis, il en eſt accueilli; il s'occupe de phyſique, de mathématique, de philoſophie, de belles-lettres & de politique: le cardinal de Richelieu étoit à la tête du miniſtere, & ſa grande ame échauffoit toutes les autres.

Merſenne qui étoit comme un centre commun où aboutiſſoient tous les fils qui lioient les philoſophes entr'eux, met le philoſophe anglois en correſpondance avec Deſcartes. Deux eſprits auſſi impérieux n'étoient pas faits pour être long-tems d'accord. Deſcartes venoit de propoſer ſes lois du mouvement. Hobbes les attaqua. Deſcartes avoit envoyé à Merſenne ſes méditations ſur l'eſprit, la matiere, Dieu, l'ame humaine, & les autres points les plus importans de la Métaphyſique. On les communiqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de convenir que la matiere étoit incapable de penſer. Deſcartes avoit dit: « Je penſe, donc je ſuis ». Hobbes diſoit: « Je penſe, donc la matiere peut penſer ». *Ex hoc primo axiomate quod Carteſius ſtatuminaverat, ego cogito, ergo ſum, concludebat rem cogitantem eſſe corporeum quid.* Il objectoit encore à ſon adverſaire que quel que fût le ſujet de la penſée, il ne ſe préſentoit jamais à l'entendement que ſous une forme corporelle.

Malgré la hardieſſe de ſa philoſophie, il vivoit à Paris tranquille; & lorſqu'il fut queſtion de donner au prince de Galles un maître de Mathématique, ce fut lui qu'on choiſit parmi un grand nombre d'autres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philoſophique avec Bramhall, évêque de Derry. Ils s'étoient entretenus enſemble chez l'évêque de Newcaſtle, de la liberté, de la néceſſité, du deſtin & de ſon effet ſur les actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une diſſertation manuſcrite ſur cette matiere. Hobbes y répondit: il avoit exigé que ſa réponſe ne fût point publiée, de peur que les eſprits peu familiariſés avec ſes principes n'en fuſſent effarouchés. Bramhall répliqua. Hobbes ne demenra pas en reſte avec ſon antagoniſte. Cependant les pieces de cette diſpute parurent, & produiſirent l'effet que Hobbes en craignoit. On y liſoit que c'étoit au ſouverain à preſcrire aux peuples ce qu'il falloit croire de Dieu & des choſes divines; que Dieu ne devoit être appellé juſte, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun être plus puiſſant qui pût lui commander, le contraindre & le punir de ſa deſobéiſſance; que ſon droit de régner & de punir n'étoit fondé que ſur l'irréſiſtibilité de ſa puiſſance; qu'ôté cette condition, enſorte qu'un ſeul ou tous réunis puſſent le contraindre, ce droit ſe réduiſoit à rien; qu'il n'étoit pas plus la

Digitized by Google

cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel; & les Théologiens en conclurent que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, & à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fievre dangereuse; le pere Mersenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'Eglise Catholique & de son autorité. « Mon pere, lui répondit Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment » pour penser à cela, & je ne suis guere en état d'en » disputer; vous avez des choses plus agréables à » me dire. Y a-t-il long-tems que vous n'avez vû » Gassendi? » *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit; habes quæ dicas amœniora. Quando vidisti Gassendum?* Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rit de l'église anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Seth Wardus, célebre professeur en Astronomie à Savilien, & dans la suite évêque de Salisbury, publia contre lui une espece de satyre, où l'on ne voit qu'une chose, c'est que cet homme quelqu'habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrage de littérature & de philosophie, regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophe eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos; les imputations se multiplioient de toutes parts; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur; il ne se crut pas en sûreté à Paris, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célebres, Harvée & Selden. La famille de Devonshire lui accorda une retraite; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique, sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du deshonnête, *&c.*

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappellé au trone, la face des choses changée, & Hobbes abandonna sa campagne & repatrit.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les Mathématiques, le reconnut, l'accueillit; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeller, le caressa, & lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des lois de son payt, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la Géométrie défigurée par des paralogismes; la plûpart des problèmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies; & il s'occupa à perfectionner les Mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Médicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec lui en Italie dans la célebre bibliotheque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine, s'en repaissoit; elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appellé *Scargil*, eut l'imprudence d'en inférer quelques propositions dans une these, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des lois civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette these excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculiere; on poursuivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau reclamer, prétendre & démontrer que Scargil ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la these fut lacérée; Scargil perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Las du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des Mathématiques, de la Poésie & de la Physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'Homere, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il écrivit contre l'évêque Laney, fur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son décameron physiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le desapprouva; cependant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscrétion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans-doute essuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'Octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie fur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particuliere qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature anima'e; de là il passa à l'étude de la Physique ou des phénomenes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matiere & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ces différens traités par sa logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, feroient

Digitized by Google

tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens.

Principes élémentaires & généraux. Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & *comparables*, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discourons des fantômes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantôme d'une chose existente, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le tems est un fantôme du mouvement considéré sous le point de vûe qui nous y fait discerner priorité & postériorité, ou succession.

Un espace est partie d'un espace, un tems est partie d'un tems, lorsque le premier est contenu dans le second, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviſer un eſpace ou un tems, c'eſt y diſcerner une partie, puis une autre, puis une troiſieme, & ainſi de ſuite.

Un eſpace, un tems ſont un, lorſqu'on les diſtingue entre d'autres tems & d'autres eſpaces.

Le nombre eſt l'addition d'une unité à une unité, à une troiſieme, & ainſi de ſuite.

Compoſer un eſpace ou un tems, c'eſt après un eſpace ou un tems, en conſidérer un ſecond, un troiſieme, un quatrieme, & regarder tous ces tems ou eſpaces comme un ſeul.

Le tout eſt ce qu'on a engendré par la compoſition; les parties, ce qu'on retrouve par la diviſion.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme compoſé de parties dans leſquelles il puiſſe ſe réſoudre.

Deux eſpaces ſont contigus, s'il n'y a point d'eſpace entr'eux.

Dans un tout compoſé de trois parties, la partie moyenne eſt celle qui en a deux contiguës; & les deux extrêmes ſont contiguës à la moyenne.

Un tems, un eſpace eſt fini en puiſſance, quand on peut aſſigner un nombre de tems ou d'eſpaces finis qui le meſurent exactement ou avec excès.

Un eſpace, un tems eſt infini en puiſſance, quand on ne peut aſſigner un nombre d'eſpaces ou de tems finis qui le meſurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui ſe diviſe, ſe diviſe en parties diviſibles, & ces parties en d'autres parties diviſibles; donc il n'y a point de diviſible qui ſoit le plus petit diviſible.

J'appelle *corps*, ce qui exiſte indépendamment de ma penſée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'eſpace.

L'accident eſt un propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre néceſſairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou ſa grandeur indépendante de notre penſée, c'eſt la même choſe.

L'eſpace co-incident avec la grandeur d'un corps eſt le lieu du corps; le lieu forme toûjours un ſolide; ſon étendue differe de l'étendue du corps; il eſt terminé par une ſurface co-incidente avec la ſurface du corps.

L'eſpace occupé par un corps eſt un eſpace plein; celui qu'un corps n'occupe point eſt un eſpace vuide.

Les corps entre leſquels il n'y a point d'eſpace ſont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune ſont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement eſt le paſſage continu d'un lieu dans un autre.

Se repoſer, c'eſt reſter un tems quelconque dans un même lieu; s'être mu, c'eſt avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps ſont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, eſt une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux eſt égal, lorſque la viteſſe conſidérée dans toute l'étendue de l'un eſt égale à la viteſſe conſidérée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement conſidérée ſous cet aſpect, s'appelle auſſi *force*.

Ce qui eſt en repos eſt conçu devoir y reſter toûjours, ſans la ſuppoſition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il paſſe ſous divers états ſucceſſifs auxquels nous donnons différens noms: ce ſont les accidens du corps qui commencent & finiſſent; c'eſt improprement qu'on dit qu'ils ſe *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à ſon ſujet, eſt ce qu'on appelle l'*eſſence*.

La matiere premiere, ou le corps conſideré en général n'eſt qu'un mot.

Un corps agit ſur un autre, lorſqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, ſans lequel l'effet ne peut être produit, *cauſa ſine qua non*, eſt néceſſaire par hypothèſe.

De l'aggrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la néceſſité d'un effet; & réciproquement on conclut du défaut d'un ſeul accident, ſoit dans l'agent ſoit dans le patient, l'impoſſibilité de l'effet.

L'aggrégat de tous les accidens néceſſaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cauſe complette*, *cauſa ſimpliciter*.

La cauſe ſimple ou complette s'appelle après la production de l'effet, *cauſe efficiente* dans l'agent, *cauſe matérielle* dans le patient; où l'effet eſt nul, la cauſe eſt nulle.

La cauſe complette a toûjours ſon effet; au moment où elle eſt entiere, l'effet eſt produit & eſt néceſſaire.

La génération des effets eſt continue.

Si les agens & les patiens ſont les mêmes & diſpoſés de la même maniere, les effets ſeront les mêmes en différens tems.

Le mouvement n'a de cauſe que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement eſt mouvement.

Les accidens conſidérés relativement à d'autres qui les ont précédés, & ſans aucune dépendance d'effet & de cauſe, s'appellent *contingens*.

La cauſe eſt à l'effet, comme la puiſſance à l'acte; ou plûtôt c'eſt la même choſe.

Au moment où la puiſſance eſt entiere & pleine, l'acte eſt produit.

La puiſſance active & la puiſſance paſſive ne ſont que les parties de la puiſſance entiere & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puiſſance pleine & entiere, eſt impoſſible.

L'acte qui n'eſt pas impoſſible eſt néceſſaire; de ce qu'il eſt poſſible qu'il ſoit produit, il le ſera; autrement il ſeroit impoſſible.

Ainſi tout acte futur l'eſt néceſſairement.

Ce qui arrive, arrive par des cauſes néceſſaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec leſquels les premiers n'ont ni liaiſon ni dépendance.

La puiſſance active conſiſte dans le mouvement.

La cauſe formelle ou l'eſſence, la cauſe finale ou le terme dépendent des cauſes efficientes.

Digitized by Google

Connoître l'eſſence, c'eſt connoître la choſe ; l'un ſuit de l'autre.

Deux corps different, ſi l'on peut dire de l'un quelque choſe qu'on ne puiſſe dire de l'autre au moment où on les compare.

Tous les corps different numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre conſiſte dans leur égalité ou inégalité, ſimilitude ou différence.

Le rapport n'eſt point un nouvel accident ; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaiſon qu'on en fait.

Les cauſes des accidens de deux corrélatifs, ſont les cauſes de la corrélation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaiſon.

Le rapport eſt une évaluation de la quantité par comparaiſon, & la comparaiſon eſt arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *niſus* eſt un mouvement par un eſpace & par un tems moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'eſt la vîteſſe même conſidérée au moment du tranſport.

La réſiſtance eſt l'oppoſition de deux efforts ou *niſus* au moment du contact.

La force eſt l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée du tout nous ſont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide abſolu dans l'univers.

La chûte des graves n'eſt point en eux la ſuite d'un appetit, mais l'effet d'une action de la terre ſur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités ſur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manieres de procéder en philoſophie ; ou l'on deſcend de la génération aux effets poſſibles, ou l'on remonte des effets aux générations poſſibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes paſſe à la conſidération de la portion qui ſent ou l'animal, & de celle-ci à celle qui réfléchit & penſe ou l'homme.

De l'animal. La ſenſation dans celui qui ſent eſt le mouvement de quelques-unes de ſes parties.

La cauſe immédiate de la ſenſation eſt dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la ſenſation eſt donc l'application de l'organe à l'objet extérieur ; il y a entre l'un & l'autre une réaction, d'où naît l'empreinte ou le fantôme.

Le ſujet de la ſenſation eſt l'être qui ſent ; ſon objet, l'être qui ſe fait ſentir ; le fantôme eſt l'effet.

On n'éprouve point deux ſenſations à-la-fois.

L'imagination eſt une ſenſation languiſſante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantômes dans l'être qui ſent, conſtate l'activité de ſon ame ; il eſt commun à l'homme & à la bête.

Le ſonge eſt un fantôme de celui qui dort.

La crainte, la conſcience du crime, la nuit, les lieux ſacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantômes qu'on a nommés *ſpectres* ; c'eſt en réaliſant nos ſpectres hors de nous par des noms vuides de ſens, que nous eſt venue l'idée d'incorporéité. *Et metus & ſcelus & conſcientia & nox & loca conſecrata, adjuncta apparitionum hiſtoriis phantaſmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ ſpectrorum & ſubſtantiarum incorporearum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des ſenſations d'un autre genre ; c'eſt le plaiſir & la peine : ils conſiſtent dans le mouvement continu qui ſe tranſmet de l'extrémité d'un organe vers le cœur.

Le deſir & l'averſion ſont les cauſes du premier effort animal ; les eſprits ſe portent dans les nerfs ou s'en retirent ; les muſcles ſe gonflent ou ſe relâchent ; les membres s'étendent ou ſe replient, & l'animal ſe meut ou s'arrête.

Si le deſir eſt ſuivi d'un enchaînement de fantômes, l'animal penſe, délibere, veut.

Si la cauſe du deſir eſt pleine & entiere, l'animal veut néceſſairement : vouloir, ce n'eſt pas être libre ; c'eſt tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Cauſa appetitus exiſtente integrâ, neceſſariò ſequitur voluntas ; adeoque voluntati libertas à neceſſitate non convenit ; concedi tamen poteſt libertas faciendi ea quæ volumus.*

De l'homme. Le diſcours eſt un uſu artificiel de voix inſtituées par les hommes pour ſe communiquer la ſuite de leurs concepts.

Les ſignes que la néceſſité de la nature nous ſuggere ou nous attache, ne forment point une langue.

La ſcience & la démonſtration naiſſent de la connoiſſance des cauſes.

La démonſtration n'a lieu qu'aux occaſions où les cauſes ſont en notre pouvoir. Dans le reſte, tout ce que nous démontrons, c'eſt que la choſe eſt poſſible.

Les cauſes du deſir & de l'averſion, du plaiſir & de la peine, ſont les objets mêmes des ſens. Donc s'il eſt libre d'agir, il ne l'eſt pas de haïr ou de déſirer.

On a donné aux choſes le nom de *bonnes*, lorſqu'on les déſire ; de *mauvaiſes*, lorſqu'on les craint.

Le bien eſt apparent ou réel. La conſervation d'un être eſt pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa deſtruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'ame ſont des mouvemens alternatifs de deſir & d'averſion qui naiſſent des circonſtances & qui balottent notre ame incertaine.

Le ſang ſe porte avec vîteſſe aux organes de l'action, en devient avec promptitude ; l'animal eſt prêt à ſe mouvoir ; l'inſtant ſuivant il eſt retenu ; & cependant il ſe réveille en lui une ſuite de fantômes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des paſſions ailleurs que dans l'organiſation, le ſang, les fibres, les eſprits, les humeurs, &c.

Le caractere naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la proſpérité, de l'adverſité, des réflexions, des diſcours, de l'exemple, des circonſtances. Changez ces choſes, & le caractere changera.

Les mœurs ſont formées lorſque l'habitude a paſſé dans le caractere, & que nous nous ſoumettons ſans peine & ſans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs ſont bonnes, on les appelle *vertus* ; *vice*, ſi elles ſont mauvaiſes.

Mais tout n'eſt pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui ſont vertueuſes au jugement des uns, ſont vicieuſes au jugement des autres.

Les loix de la ſociété ſont donc la ſeule meſure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'eſt vraiment bon ou vraiment méchant que dans ſa ville. *Niſi in vita civili virtutum & vitiorum communis menſura non invenitur. Quæ menſura eb eam cauſam alia eſſe non poteſt prater unius cujuſque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend ſincérement à Dieu, eſt ce que les hommes ont appellé *religion*.

La foi qui a pour objet les choſes qui ſont au-deſſus de notre raiſon, n'eſt ſans un miracle qu'une opinion fondée ſur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato ſine miraculo fides haberi in religionis actu non poteſt.*

Digitized by Google

Au défaut de miracles, il faut que la religion reste abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle se fortifie par les loix civiles.

Ainſi la religion eſt une affaire de légiſlation, & non de philoſophie. C'eſt une convention publique qu'il faut remplir, & non diſputer. *Quod ſi religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, ceſſantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philoſophia non eſt, ſed in omni civitate lex non diſputanda ſed implenda.*

Point de culte public ſans cérémonies; car qu'eſt-ce qu'un culte public, ſinon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque preſcrite ſelon les tems & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus ſignumhonoris Deo exhibiti, idque locis & temporibus conſtitutis à civitate. Non à natura operis tantum, ſed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'eſt à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'adminiſtration ainſi que dans toute autre. Les ſignes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne ſont pas moins ſubordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la choſe.

Voilà les propoſitions ſur leſquelles le philoſophe de Malmesbury ſe propoſoit d'élever le ſyſtême qu'il nous préſente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *leviathan*, & que nous allons analyſer.

Du leviathan d'Hobbes. Point de notions dans l'ame qui n'aient préexiſté dans la ſenſation.

Le ſens eſt l'origine de tout. L'objet qui agit ſur le ſens, l'affecte & le preſſe, eſt la cauſe de la ſenſation.

La réaction de l'objet ſur le ſens & du ſens ſur l'objet, eſt la cauſe des fantômes.

Loin de nous, ces ſimulacres imaginaires qui s'émanent des objets, paſſent en nous & s'y fixent.

Si un corps ſe meut, il continuera de ſe mouvoir éternellement, ſi un mouvement différent ou contraire ne s'y oppoſe. Cette loi s'obſerve dans la matière brute & dans l'homme.

L'imagination eſt une ſenſation qui s'appaiſe & s'évanouit par l'abſence de ſon objet & par la préſence d'un autre.

Imagination, mémoire, même qualité ſous deux noms différens. Imagination, s'il reſte dans l'être ſentant image ou fantôme. Mémoire, ſi le fantôme s'évanouiſſant, il ne reſte qu'un mot.

L'expérience eſt la mémoire de beaucoup de choſes.

Il y a l'imagination ſimple & l'imagination compoſée qui diffèrent entr'elles, comme le mot & le diſcours, une figure & un tableau.

Les fantômes les plus bizarres que l'imagination compoſe dans le ſommeil, ont préexiſté dans la ſenſation. Ce ſont des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui ſe ſuccédant & ſe combinant d'une infinité de manières diverſes, engendrent la variété des ſonges.

Il eſt difficile de diſtinguer les fantômes du rêve, des fantômes du ſommeil, & les uns & les autres de la préſence de l'objet, lorſqu'on paſſe du ſommeil à la veille ſans s'en appercevoir, ou lorſque dans la veille l'agitation des parties du corps eſt très-violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vû le ſpectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des ſpectres, & vous bannirez de la ſociété la ſuperſtition, la fraude & la plûpart de ces ſottiſes dont on ſe ſert pour leurrer les eſprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'eſt-ce que l'entendement? la ſorte d'imagination factice qui naît de l'inſtitution des ſignes. Elle eſt commune à l'homme & à la brute.

Le diſcours mental, ou l'activité de l'ame, ou ſon entretien avec elle-même, n'eſt qu'un enchaînement involontaire de concepts ou de fantômes qui ſe ſuccèdent.

L'Eſprit ne paſſe point d'un concept à un autre, d'un fantôme à un autre, que la même ſucceſſion n'ait préexiſté dans la nature ou dans la ſenſation.

Il y a deux ſortes de diſcours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche, inveſtigation*. C'eſt une eſpece de quête où l'eſprit ſuit à la piſte les traces d'une cauſe ou d'un effet préſent ou paſſé. Je l'appelle *réminiſcence*.

Le diſcours ou raiſonnement ſur un événement futur forme la prévoyance.

Un événement qui a ſuivi en indique un qui a précédé, & dont il eſt le ſigne.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui ſoit inné, & dont il puiſſe uſer ſans habitude. L'homme naît, il a des ſens. Il acquiert le reſte.

Tout ce que nous concevons eſt fini. Le mot infini eſt donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Auſſi cela n'eſt-il pas néceſſaire, il ſuffit de le reconnoître & de l'adorer.

On ne conçoit que ce qui eſt dans le lieu, diviſible & limité. On ne conçoit pas qu'une choſe puiſſe être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même inſtant, & que deux ou pluſieurs choſes puiſſent être en même tems dans un même lieu.

Le diſcours oratoire eſt la traduction de la penſée. Il eſt compoſé de mots. Les mots ſont propres ou communs.

La vérité ou la fauſſeté n'eſt point des choſes, mais du diſcours. Où il n'y a point de diſcours, il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puiſſe y avoir erreur.

La vérité conſiſte dans une juſte application des mots. De-là, néceſſité de les définir.

Si une choſe eſt déſignée par un nom, elle eſt du nombre de celles qui peuvent entrer dans la penſée ou dans le raiſonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raiſonnement s'appelle *ſyllogiſme*, & c'eſt l'expreſſion de la liaiſon d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de ſens, qui ne ſont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée eſt & reſtera toujours vague, inconſiſtante & louche; par exemple, ſubſtance incorporelle. *Dentur nomina inſignificantia, hujus generis eſt ſubſtantia incorporea.*

L'intelligence propre à l'homme eſt un effet du diſcours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation ſoit univerſelle & fauſſe.

Celui qui raiſonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reſte par la ſouſtraction. S'il ſe ſert de mots, ſon raiſonnement n'eſt que l'expreſſion de la liaiſon du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reſte*. Ce que le géometre exécute ſur les nombres & les lignes, le logicien le fait ſur les mots.

Nous raiſonnons auſſi juſte qu'il eſt poſſible, ſi nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'uſage.

L'uſage de la raiſon conſiſte dans l'inveſtigation des liaiſons éloignées des mots entr'eux.

Si l'on raiſonne ſans ſe ſervir de mots, on ſuppoſe quelque phénomene qui a vraiſemblablement précédé, ou qui doit vraiſemblablement ſuivre. Si la ſuppoſition eſt fauſſe, il y a erreur.

Si on ſe ſert de termes univerſaux, & qu'on arrive à une concluſion univerſelle & fauſſe, il y avoit abſtraction dans les termes. Ils étoient vuides de ſens.

Digitized by Google

Il n'en eſt pas de la raiſon, comme du ſens & de la mémoire. Elle ne nait point avec nous. Elle s'acquiert par l'induſtrie & ſe forme par l'exercice & l'expérience. Il faut ſavoir impoſer des mots aux choſes; paſſer des mots impoſés à la propoſition, de la propoſition au ſyllogiſme, & parvenir à la connoiſſance du rapport des mots entr'eux.

Beaucoup d'expérience eſt prudence; beaucoup de ſcience, ſageſſe.

Celui qui ſait eſt en état d'enſeigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux ſortes de mouvemens qui lui ſont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cauſe de ſon *impetus*, s'appelle *deſir*. Le mouvement contraire, *averſion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on deſire; on hait ce qu'on fuit. On mépriſe ce qu'on ne deſire ni ne fuit.

Quel que ſoit le deſir ou ſon objet, il eſt bon; quelle que ſoit l'averſion ou ſon objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous eſt annoncé par des ſignes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous ſommes menacés par des ſignes apparens, s'appelle *laid*. Les eſpeces de la bonté varient. La bonté conſidérée dans les ſignes qui la promettent, eſt *beauté*; dans la choſe, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaiſir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naiſſance de ce mouvement eſt celle du plaiſir ou de la peine. Ils commencent au même inſtant. Tout deſir eſt accompagné de quelque plaiſir; toute averſion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la ſenſation d'un objet préſent, & elle eſt ſenſuelle; ou de l'attente d'une choſe, de la prévoyance des fins, de l'importance des ſuites, & elle eſt intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le deſir, l'amour, l'averſion, la haine, la joie, la douleur, prennent différens noms, ſelon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonſtances.

Ce ſont ces circonſtances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion eſt la crainte des puiſſances inviſibles. Ces puiſſances ſont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne ſont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *ſuperſtition*. Si les puiſſances ſont réelles, la religion eſt vraie. Si elles ſont chimériques, la religion eſt fauſſe. *Hinc oriuntur paſſionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum inviſibilium, quæ ſit publice accepta, religio; ſecus, ſuperſtitio*, &c.

C'eſt de l'aggrégat de diverſes paſſions élevées dans l'ame, & s'y ſuccédant continûment juſqu'à ce que l'effet ſoit produit, que naît la délibération.

Le dernier deſir qui nous porte, ou la derniere averſion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibere. Elle veut donc.

Qu'eſt-ce que la félicité? un ſuccès conſtant dans les choſes qu'on deſire.

La penſée qu'une choſe eſt ou n'eſt pas, ſe fera ou ne ſe fera pas, & qui ne laiſſe après elle que la préſomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier deſir eſt la volonté; dans les queſtions du paſſé & de l'avenir, le dernier jugement eſt l'opinion.

La ſucceſſion complette des opinions alternatives, diverſes, ou contraires, fait le doute.

La conſcience eſt la connoiſſance intérieure & ſecrette d'une penſée ou d'une action.

Si le raiſonnement eſt fondé ſur le témoignage d'un homme dont la lumiere & la véracité ne nous ſoient point ſuſpectes, nous avons de la foi; nous croyons. La foi eſt relative à la perſonne; la croyance au fait.

La qualité en tout eſt quelque choſe qui frappe par ſon degré, ou ſa grandeur; mais toute grandeur eſt relative. La vertu même n'eſt que par comparaiſon. Les vertus ou qualités intellectuelles ſont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on deſire en ſoi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquiſes.

La facilité de remarquer dans les choſes des reſſemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon eſprit*; dans les penſées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la methode, ſans l'art de la parole, ſe réduit à peu de choſe.

La diverſité des eſprits naît de la diverſité des paſſions, & la diverſité des paſſions naît de la diverſité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonſtances, des éducations.

La folie eſt l'extrême degré de la paſſion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos hiſtoria ſacra vocavit judaico ſtylo dæmoniacos*.

La puiſſance d'un homme eſt l'aggrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle eſt ou naturelle, ou inſtrumentale.

De toutes les puiſſances humaines, la plus grande eſt celle qui raſſemble dans une ſeule perſonne, par le conſentement, la puiſſance diviſée d'un plus grand nombre d'autres, ſoit que cette perſonne ſoit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'eſt la même choſe. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, ſelon le beſoin qu'il en a.

Matquer l'eſtime ou le beſoin, c'eſt honorer. On honore par la louange, les ſignes, l'amitié, la foi, la confiance, le ſecours qu'on implore, le conſeil qu'on recherche, la préférance qu'on cede, le reſpect qu'on porte, l'imitation qu'on ſe propoſe, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'eſpece humaine conſiſtent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à aſſurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui eſt impoſſible.

Le bonheur eſt le paſſage perpétuel d'un deſir ſatisfait à un autre deſir ſatisfait. Les actions n'y conduiſent pas toutes de la même maniere. Il faut aux uns de la puiſſance, des honneurs, des richeſſes; aux autres du loiſir, des connoiſſances, des éloges, même après la mort. De-là, la diverſité des mœurs.

Le deſir de connoître les cauſes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cauſe, de celle-ci à une autre, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il arrive à la penſée d'une cauſe éternelle qu'aucune autre n'a devancée.

Celui donc qui ſe ſera occupé de la contemplation des choſes naturelles, en rapportera néceſſairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reſte obſcure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des cauſes; de l'anxiété, la crainte des puiſſances inviſibles; & de la crainte de ces puiſſances, la religion.

Crainte des puiſſances inviſibles, ignorance des cauſes ſecondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour prognoſtics; ſemences de religions.

Deux ſortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces ſemences; hommes à imagination ardente devenus chefs de ſectes; hommes à révélation à qui les puiſſances inviſibles ſe ſont manifeſtées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'eſprit & de corps.

Digitized by Google

La nature a donné à tout le droit à tout, même avec offenſe d'un autre; car on ne doit à perſonne autant qu'à ſoi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir ſon concurrent, moyen le meilleur de ſe conſerver.

De-là le droit de commander acquis à chacun par la néceſſité de ſe conſerver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puiſſance coactive. De-là une infinité de malheurs au milieu deſquels nulle ſécurité que par une prééminence d'eſprit & de corps; nul lieu à l'induſtrie, nulle récompenſe attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de ſociété; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'enſuit encore que tout eſt abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à perſonne; aucune poſſeſſion réelle, nulle injuſtice.

Les paſſions qui inclinent l'homme à la paix, ſont la crainte, ſur-tout celle d'une mort violente; le deſir des choſes néceſſaires à une vie tranquille & douce, & l'eſpoir de ſe les procurer par quelque induſtrie.

Le droit naturel n'eſt autre choſe que la liberté à chacun d'uſer de ſon pouvoir de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable à ſa propre conſervation.

La liberté eſt l'abſence des obſtacles extérieurs.

La loi naturelle eſt une regle générale dictée par la raiſon en conſéquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoit contraire à ſon propre intérêt.

Dans l'état de nature, tous ayant droit à tout, ſans en excepter la vie de ſon ſemblable, tant que les hommes conſerveront ce droit, nulle ſûreté même pour le plus fort.

De-là une premiere loi générale, dictée par la raiſon, de chercher la paix, s'il y a quelque eſpoir de ſe la procurer; ou dans l'impoſſibilité d'avoir la paix, d'emprunter des ſecours de toute part.

Une ſeconde loi de raiſon, c'eſt après avoir pourvû à ſa défenſe & à ſa conſervation, de ſe départir de ſon droit à tout, & de ne retenir de ſa liberté que la portion qu'on peut laiſſer aux autres, ſans inconvénient pour ſoi.

Se départir de ſon droit à une choſe, c'eſt renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'uſer de leur droit ſur cette choſe.

On ſe départ d'un droit, ou par une renonciation ſimple qui jette, pour ainſi dire, ce droit au milieu de tous ſans l'attribuer à perſonne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des ſignes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confere ſon droit à un autre, ſans recevoir en échange quelque autre bien ou quelque autre droit.

La conceſſion réciproque de droits eſt ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cede le droit à la choſe, abandonne auſſi l'uſage de la choſe, autant qu'il eſt en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte attaché par la crainte eſt valide.

Un premier pacte en rend un poſtérieur invalide. Deux motifs concourent à obliger à la preſtation du pacte, la baſſeſſe qu'il y a à tromper, & la crainte des ſuites fâcheuſes de l'infraction. Or cette crainte eſt religieuſe ou civile, des puiſſances inviſibles ou des puiſſances humaines. Si la crainte civile eſt nulle, la religieuſe eſt la ſeule qui donne de la force au pacte, de-là le ſerment.

La *juſtice* commutative eſt celle de contractans; *la juſtice* diſtributive eſt celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troiſieme loi de la raiſon, c'eſt de garder le pacte. Voilà le fondement de la juſtice. La juſtice & la fainteté du pacte commencent, quand il y a ſociété & force coactive.

Une quatrieme regle de la raiſon, c'eſt que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lieu au bienfaiteur de ſe repentir du don qu'il a fait.

Une cinquieme, de s'accommoder aux autres, qui ent leur caractere comme nous le nôtre.

Une ſixieme, les ſûretés priſes pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures paſſées à ceux qui ſe repentent.

Une ſeptieme, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit réſulter du châtiment.

Une huitieme, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, ſoit d'action, ſoit de diſcours, du regard ou du geſte.

Une neuvieme, que les hommes ſoient traités tous comme égaux de nature.

Une dixieme, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendra le droit qu'il ne veut pas laiſſer aux autres.

Une onzieme, d'abandonner à l'uſage commun ce qui ne ſouffrira point de partage.

Une douzieme, que l'arbitre choiſi de part & d'autre ſera juſte.

Une treizieme, que dans le cas ou la choſe ne peut ſe partager, on en tirera au ſort le droit entier, ou la premiere poſſeſſion.

Une quatorzieme, qu'il y a deux eſpeces de ſort; celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choſes qui ne ſont pas diviſibles de leur nature.

Une quinzieme, qu'il faut aux médiateurs de la paix générale, la ſûreté d'aller & de venir.

Une ſeizieme, d'acquieſcer à la déciſion de l'arbitre.

Une dix ſeptieme, que perſonne ne ſoit arbitre dans ſa cauſe.

Une dix-huitieme, de juger d'après les témoins dans les queſtions de fait.

Une dix-neuvieme, qu'une cauſe ſera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtieme, que les lois de nature qui obligent toûjours au for intérieur, n'obligent pas toûjours au for extérieur. C'eſt la difference du vice & du crime.

La Morale eſt la ſcience des lois naturelles, ou des choſes qui ſont bonnes ou mauvaiſes dans la ſociété des hommes.

On appelle celui qui agit en ſon nom ou au nom d'un autre, une *perſonne*; & la perſonne eſt propre, ſi elle agit en ſon nom; repréſentative, ſi c'eſt au nom d'un autre.

Il ne nous reſte plus, après ce que nous venons de dire de la philoſophie d'Hobbes, qu'à en déduire les conſéquences, & nous aurons une ébauche de ſa politique.

C'eſt l'intérêt de leur conſervation & les avantages d'une vie plus douce, qui ont tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous, pour les aſſembler en ſociété.

Les lois & les pactes ne ſuffiſent pas pour faire ceſſer l'état naturel de guerre; il faut une puiſſance coactive qui les ſoumette.

L'aſſociation du petit nombre ne peut procurer la ſécurité, il faut celle de la multitude.

La diverſité des jugemens & des volontés ne laiſſe ni paix ni ſécurité à eſpérer dans une ſociété où la multitude gouverne.

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné

pour un tems, il le faut tant que le danger & la préfence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puiſſance commune qui faſſe la ſécurité; c'eſt de réſigner ſa volonté à un ſeul ou à un certain nombre.

Après cette réſignation, la multitude n'eſt plus qu'une perſonne qu'on appelle la *ville*, la *ſociété*, ou la *république*.

La ſociété peut uſer de toute ſon autorité pour contraindre les particuliers à vivre en paix entre eux, & à ſe réunir contre l'ennemi commun.

La ſociété eſt une perſonne dont le conſentement & les pactes ont autorité l'action, & dans laquelle s'eſt conſervé le droit d'uſer de la puiſſance de tous pour la conſervation de la paix & la défenſe commune.

La ſociété ſe forme ou par inſtitution, ou par acquiſition.

Par inſtitution, lorſque d'un conſentement unanime, des hommes cedent à un ſeul, ou à un certain nombre d'entr'eux, le droit de les gouverner, & vouent obéiſſance.

On ne peut ôter l'autorité ſouveraine à celui qui la poſſede, même pour cauſe de mauvaiſe adminiſtration.

Quelque choſe que faſſe celui à qui l'on a confié l'autorité ſouveraine, il ne peut être ſuſpect envers celui qui l'a confétée.

Puiſqu'il ne peut être coupable, il ne peut être ni jugé, ni châtié, ni puni.

C'eſt à l'autorité ſouveraine à décider de tout ce qui concerne la conſervation de la paix & ſa rupture, & à preſcrire des regles d'après leſquelles chacun connoiſſe ce qui eſt ſien, & en jouiſſe tranquillement.

C'eſt à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de choiſir des miniſtres, & de créer des titres honorifiques.

La monarchie eſt préférable à la démocratie, à l'ariſtocratie, & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La ſociété ſe forme par acquiſition ou conquêtes, lorſqu'on obtient l'autorité ſouveraine ſur ſes ſemblables par la force; enſorte que la crainte de la mort ou des biens ont ſoumis la multitude à l'obéiſſance d'un ſeul ou de pluſieurs.

Que la ſociété ſe ſoit formée par inſtitution ou par acquiſition, les droits du ſouverain ſont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération; telle eſt celle des peres ſur leurs enfans. Par les armes; telle eſt celle des tyrans ſur leurs eſclaves.

L'autorité conférée à un ſeul ou à pluſieurs eſt auſſi grande qu'elle peut l'être, quelque inconvénient qui puiſſe réſulter d'une réſignation complette; car rien ici bas n'eſt ſans inconvénient.

La crainte, la liberté & la néceſſité qu'on appelle *de nature & de cauſes*, peuvent ſubſiſter enſemble. Celui-là eſt libre qui peut tirer de ſa force & de ſes autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les lois de la ſociété circonſcrivent la liberté; mais elles n'ôtent point au ſouverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce ſur un innocent, il peche envers les dieux; il commet l'iniquité, mais non l'injuſtice: *ubi in innocentem exercetur, agit quidem iniquè, & in deum peccat imperans, non vero injuſtè agit.*

On conſerve dans la ſociété le droit à tout ce qu'on ne peut réſigner ni tranſférer, & à tout ce qui n'eſt point exprimé dans les lois ſur la ſouveraineté. Le ſilence des lois eſt en faveur des ſujets. *Manet libertas circa res de quibus leges ſilent pro ſummo poteſtatis imperio.*

Les ſujets ne ſont obligés envers le ſouverain que tant qu'il lui reſte le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui ſummam habet poteſtatem tandem nec diutius permanere intelligitur, quam manet potentia cives protegendi.*

Voilà la maxime qui fit ſoupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de ſon roi qui en étoit réduit alors à de telles extrémités, que ſes ſujets n'en pouvoient plus eſpérer de ſecours.

Qu'eſt-ce qu'une ſociété? un aggrégat d'intérêts oppoſés; un ſyſtême où par l'autorité conférée à un ſeul ces intérêts contraires ſont tempérés. Le ſyſtême eſt régulier ou irrégulier, ou abſolu ou ſubordonné, *&c.*

Un miniſtre de l'autorité ſouveraine eſt celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puiſſance qui gouverne, & qui la repréſente.

La loi civile eſt une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen; elle n'oblige point le ſouverain: *Hâc imperans non tenetur.*

Le long uſage donne force de loi. Le ſilence du ſouverain marque que telle a été ſa volonté.

Les lois civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raiſon inſtruit des lois naturelles. Les lois civiles ne ſont connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philoſophes d'interpréter les lois de la nature. C'eſt l'affaire du ſouverain. Ce n'eſt pas la vérité, mais l'autorité qui fait la loi: *Non veritas, ſed auctoritas facit legem.*

L'interprétation de la loi naturelle eſt un jugement du ſouverain qui marque ſa volonté ſur un cas particulier.

C'eſt ou l'ignorance, ou l'erreur, ou la paſſion, qui cauſent la tranſgreſſion de la loi & le crime.

Le châtiment eſt un mal infligé au tranſgreſſeur publiquement, afin que la crainte de ſon ſupplice contienne les autres dans l'obéiſſance.

Il faut regarder la loi publique comme la conſcience du citoyen: *Lex publica civi pro conſcientia ſubeunda.*

Le but de l'autorité ſouveraine, ou le ſalut des peuples, eſt la meſure de l'étendue des devoirs du ſouverain: *Imperantis officia dimetienda ex fine, qui eſt ſalus populi.*

Tel eſt le ſyſtême politique d'Hobbes. Il a diviſé ſon ouvrage en deux parties. Dans l'une, il traite de la ſociété civile, & il y établit les principes que nous venons d'expoſer. Dans l'autre, il examine la ſociété chrétienne, & il applique à la puiſſance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puiſſance temporelle.

Caractere d'Hobbes. Hobbes avoit reçu de la nature cette hardieſſe de penſer, & ces dons avec leſquels on en impoſe aux autres hommes. Il eut un eſprit juſte & vaſte, pénétrant & profond. Ses ſentimens lui ſont propres, & ſa philoſophie eſt peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié, & qu'il fût, il ne fit pas aſſez de cas des connoiſſances acquiſes. Ce fut la fuire de ſon penchant à la méditation. Elle le conduiſoit ordinairement à la découverte des grands reſſorts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus ſervi au progrès de l'eſprit humain, qu'une foule d'ouvrages tiſſus de vérités communes. Il avoit le défaut des ſyſtématiques; c'eſt de généraliſer les faits particuliers, & de les plier adroitement à ſes hypothèſes; la lecture de ſes ouvrages demande un homme mûr & circonſpect. Perſonne ne marche plus fermement, & n'eſt plus conſéquent. Gardez-vous de lui paſſer ſes premiers principes, ſi vous ne voulez pas le ſuivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philoſophie de M. Rouſſeau de Genève, eſt preſque l'inverſe de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de

la

Digitized by Google

la nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philosophe de Genève, l'état de nature eſt un état de paix; ſelon le philoſophe de Malmesbury, c'eſt un état de guerre. Ce ſont les lois & la formation de la ſociété qui ont rendu l'homme meilleur, ſi l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, ſi l'on en croit M. Rouſſeau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les ſavans. Autres tems, autres circonſtances, autre philoſophie. M. Rouſſeau eſt éloquent & pathétique; Hobbes ſec, auſtere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, ſes citoyens armés les uns contre les autres, & ſa patrie inondée de ſang par les fureurs du fanatiſme presbytérien, & il avoit pris en averſion le dieu, le miniſtre & les autels. Celui-là voyoit des hommes verſés dans toutes les connoiſſances, ſe déchirer, ſe haïr, ſe livrer à leurs paſſions, ambitionner la conſidération, la richeſſe, les dignités, & ſe conduire d'une maniere peu conforme aux lumieres qu'ils avoient acquiſes, & il mépriſa la ſcience & les ſavans. Ils furent outrés tous les deux. Entre le ſyſtême de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être eſt le vrai: c'eſt que, quoique l'état de l'eſpece humaine ſoit dans une viciſſitude perpétuelle, ſa bonté & ſa méchanceté ſont les mêmes; ſon bonheur & ſon malheur circonſcrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels ſe compenſent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans ſon jugement, philoſopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, ſujet attaché à ſon roi, citoyen zélé, homme ſimple, droit, ouvert & bienfaiſant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé ſans meſure; la plûpart de ceux qui ne peuvent entendre ſon nom ſans frémir, n'ont pas lu & ne ſont pas en état de lire une page de ſes ouvrages. Quoi qu'il en ſoit du bien ou du mal qu'on en penſe, il a laiſſé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philoſophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philoſophe à un faiſeur d'expériences, diſoit-il, le cuiſinier, le parfumeur, le diſtillateur ſont donc des philoſophes. Il mépriſa Boyle, & il en fut mépriſé. Il acheva de renverſer l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans ſa philoſophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particuliere de conſidérer les choſes, il étoit impoſſible qu'il s'en tînt aux mots reçûs. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que ſon dieu differe peu de celui de Spinoſa. Sa définition du méchant me paroît ſublime. Le méchant de Hobbes eſt un enfant robuſte: *malus eſt puer robuſtus*. En effet, la méchanceté eſt d'autant plus grande que la raiſon eſt foible, & que les paſſions ſont fortes. Suppoſez qu'un enfant eût à ſix ſemaines l'imbécillité de jugement de ſon âge, & les paſſions & la force d'un homme de quarante ans, il eſt certain qu'il frappera ſon pere, qu'il violera ſa mere, qu'il étranglera ſa nourrice, & qu'il n'y aura nulle ſécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition d'Hobbes eſt fauſſe, ou l'homme devient bon à meſure qu'il s'inſtruit. On a mis à la tête de ſa vie l'épigraphe ſuivante; elle eſt tirée d'Ange Politien.

Qui nos damnant, hiſtriones ſunt maximi,
Nam Curios ſimulant & bacchanalia vivunt.
Hi ſunt præcipuè quidam clamoſi, leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus,
Superciliоſi, incurvi-cervicum pecus,
Qui, quod ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,
Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias
Cenſuram ſibi quamdam & tyrannidem occupant,
Pavidamque plebem territant minaciis.

Outre les ouvrages philoſophiques d'Hobbes, il y en a d'autres dont il n'eſt pas de notre objet de parler.

HOBEREAU *ou* HAUBEREAU, *ſubbuteo*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui peſoit neuf onces; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ deux piés & demi d'envergure. Le bec reſſemble à celui de la creſſelle; il a une couleur bleuâtre, excepté à ſa baſe qui eſt blanchâtre; la membrane qui la recouvre en partie, eſt jaune; les paupieres ſont auſſi de couleur jaune: il y a au-deſſous des yeux une ligne rouſſâtre; les plumes du deſſus de la tête ont les côtés noirs; le bord extérieur de couleur de maron; le cou eſt rouſſâtre; le dos & le deſſus des ailes ont une couleur brune noirâtre; le noir domine ſur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des ailes, & le brun eſt le plus apparent ſur les petites plumes des ailes & ſur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche juſqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput auſſi juſqu'à la gorge. Le bas-ventre eſt roux, & l'eſpace qui ſe trouve entre le bas-ventre & la gorge eſt couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches ſur les bords. Les cuiſſes ſont rouſſes, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aile a vingt-quatre grandes plumes, dont la ſeconde eſt la plus longue: elles ont toutes des taches tranſverſales blanches & noires ſur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du deſſous des ailes ſont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur, & douze plumes; les deux du milieu ſont les plus longues. Les pattes, les piés & les doigts ont une même couleur jaune; les ongles ſont noirâtres. Les alouettes ſont la proie la plus ordinaire du *haubereau*. Willugb. *Ornit.*

HOBLERS *ou* HOBILERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant ſur les côtes, qui étoient obligés de tenir un cheval prêt, en cas de quelque invaſion, afin d'en donner avis.

C'étoit auſſi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois, qui ſervoient dans la cavalerie légere. (*G*)

HOBRO, (*Géog.*) petite ville de Danemarck, avec un port dans la partie ſeptentrionale du Jutlande.

HOBUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de prunier des Indes occidentales, qui eſt fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'eſt point fort charnue, & reſſemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûriſſant, & renferme un noyau très-dur; le goût en eſt agréable, mais un peu aigre, & ce fruit eſt plein de filets. Quelques gens regardent ces prunes comme une eſpece de mirobolans. Les Indiens font une eau aromatique avec les ſommités des rameaux de l'arbre, & avec leur écorce; elle eſt, dit-on, propre à ranimer lorſqu'on eſt fatigué: le fruit a la propriété de fortifier l'eſtomac, & cependant de lâcher le ventre. Lorſqu'on rompt la racine, il en ſort une eau qui eſt très-bonne à boire.

HOC, ſ. m. (*Jeux*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion*: il ſe joue différemment; mais comme le premier eſt plus en uſage que l'autre, nous ne parlerons ici que de lui.

Le *hoc* mazarin ſe joue à deux ou trois perſonnes; dans le premier cas, on donne quinze cartes à chacun; & dans le ſecond, douze. Le jeu eſt compoſé de toutes les petites.

Le roi leve la dame, & ainſi des autres, ſuivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu eſt une eſpece d'ambigu, puiſqu'il eſt mêlé

Digitized by Google

du piquet, du breland, & de la ſéquence. On l'appelle ainſi, parce qu'il y a ſix cartes qui ſont *hoc*.

Les privileges des cartes qui ſont *hoc*, ſont qu'elles ſont aſſûrées à celui qui les joue, & qu'il peut s'en ſervir pour telles cartes que bon lui ſemble.

Les *hocs* ſont les quatre rois, la dame de pique & le valet de carreau; chacune de ces cartes vaut un jetton à celui qui la jette.

Après avoir reglé le tems que l'on veut jouer, mis trois jettons au jeu, l'un pour le point, le ſecond pour la ſéquence, & l'autre pour le tricon, on voit à qui ſera; & celui qui doit faire, ayant mêlé & fait couper à ſa gauche, diſtribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuſer le point, ou à dire, *je paſſe*, s'il voit qu'il eſt petit, ou à renvier s'il eſt haut; s'il paſſe & que les autres renvient, en diſant *deux*, *trois*, ou *quatre* au point, il y peut revenir. On ne peut revenir ſur celui qui renvie que vingt jettons au-deſſus, & ainſi de ceux qui ſuivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins; & celui qui gagne le point, le leve avec tous les renvis, ſans que les deux ſoient obligés de lui rien donner.

Cela fait, on accuſe la ſéquence, ou bien l'on dit *paſſe pour y revenir*, ſi on le juge à propos, au cas que les autres renvient de leur ſequence, & pourlors le premier qui a paſſé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi, & que le jeu eſt ſimple, celui qui gagne de la ſéquence, tire un jetton de chaque joueur pour chaque ſéquence ſimple qu'il a en main.

La premiere qui vaut, fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui ſeroient encore dans ſa main. Si on paſſoit du point de la ſéquence & du tricon, & que par conſéquent on ne tirât rien, on double l'enjeu pour le coup ſuivant; & celui qui gagne, gagne double, quoique ſon jeu ſoit ſimple, & tire outre cela un jetton de chaque joueur.

Lorſqu'on a ſéquence ou tierce, quoique le jeu ſoit ſimple, on en paye deux à celui qui gagne, & autant à celui qui gagne une ſéquence ſimple avec une ſéquence de quatre cartes, c'eſt-à-dire une quatrieme de quelque carte que ce puiſſe être juſqu'au valet. Si le jeu eſt double, on en paye chacun quatre; on donne trois jettons pour la quatrieme de roi, quoique le jeu ſoit ſimple, & ſix quand il eſt double.

Lorſque le jeu eſt ſimple, celui qui gagne le tricon tire deux jettons de chaque joueur; & quatre, lorſqu'il eſt double. On en paye quatre pour trois rois lorſque le jeu eſt ſimple, & autant pour quatre dames, quatre valets, *&c.* & l'on double lorſque le jeu eſt double; quatre rois au jeu ſimple en valent huit, & ſeize à jeu double.

Il eſt permis de revenir au tricon, à la ſéquence & au point. Ceci peut ſuffire à l'égard des retributions dûes au point, ſéquence & tricon, & des avantages des cartes qui ſont *hoc*. Paſſons maintenant à la maniere de jouer les cartes.

Ainſi ſuppoſé que le premier ait dans ſa main un, deux, trois, quatre, & de même des autres cartes, quoiqu'elles ne ſoient point de la même couleur, & que les autres n'ayent pas de quoi mettre au-deſſus de la carte où il s'arrête, la derniere carte qu'il a jettée lui eſt *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur; & il recommence enſuite par ſes plus baſſes, parce qu'il y a plus d'eſpérances de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *ſans deux*; & celui qui le ſuit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux*, *trois*, *quatre*, & ainſi des autres, juſqu'à ce qu'il manque de la carte ſuivante qu'il dira, par exemple, *ſept ſans huit*, & lorſque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la derniere carte qu'il a jettée lui eſt *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur. Il en eſt de même de toutes les autres cartes, comme de celles dont on vient de parler; & lorſque le joueur ſuivant, celui, par exemple, quatre ſans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui eſt plus avantageuſe à ſon jeu, & il gagne un jetton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jetté.

Il faut autant qu'on le peut ſe défaire de ſes cartes à ce jeu, puiſqu'on paye deux jettons pour chaque carte qui reſte en main, depuis dix juſqu'à douze, & un pour chaque carte au-deſſous de dix.

Si cependant il n'en reſtoit qu'une, on payeroit ſix jettons pour cette ſeule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches, c'eſt-à-dire, n'a point de figures dans ſon jeu, gagne pour cela dix jettons de chaque joueur; mais ſi deux des joueurs avoient cartes blanches, le troiſieme ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jettant un quatre par exemple, diroit *quatre ſans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdroit cinq jettons pour chaque joueur s'ils le découvroient.

Celui qui accuſe moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA *ou* HOCCA, ſ. m. (*Jeux*) comme l'écrit M. de la Mare, jeu de hazard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau diviſé par raies, en 30 numeros qui ſont gravés dans des quarrés; ſur l'un ou pluſieurs de ces numeros, celui qui joue contre le banquier met la ſomme qu'il veut hazarder; pour décider ſon gain ou ſa perte, on a un ſac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numeros que ceux qui ſont gravés ſur les quarrés du tableau; on mêle & on ſecoue ces boules dans le ſac autant qu'il eſt poſſible; enſuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent perſonnes pourroient y mettre en même tems) tire une des boules du ſac, l'ouvre, annonce & montre le numero; ſi celui qui eſt pareil ſur le quarré du tableau eſt couvert de quelque ſomme, le banquier eſt obligé de payer vingt-huit fois cette ſomme, de ſorte, par exemple, que s'il y a un louis ſur ce numero, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui eſt couché ſur les autres numeros, eſt perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'eſt-là l'objet important, deux des numeros de profit, parce qu'il y a trente numeros ſur leſquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hazard favoriſe.

Ce jeu ſi prodigieuſement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, cauſa tant de pertes & de déſordres à Rome dans le dernier ſiecle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chaſſer tous les banquiers de ſes états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du Roi la permiſſion de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conſéquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le Parlement ſévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-ſéveres. M. de la Mare en parle dans ſon *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout-d'un-coup à bout d'extirper cette friponnerie dans les maiſons des particuliers; enfin elle a cedé ſa place à d'autres. (*D. J.*)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne au cercle de Souabe dans le Briſgaw; Emertingen en

Digitized by Google

eſt le lieu le plus conſidérable, il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long.* 25. 32. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

* HOCHE *ou* COCHE, ſ. f. (*Art méchan.*) dans l'art de bâtir, ce ſont des entailles qu'on fait ſur de petits montans de bois qu'on ſcelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordeaux, à repairer & à conſtater leur épaiſſeur.

On fait des *coches* ou *hoches* ſur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit.

C'eſt par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalete, qu'on la bande: on marque dans les atteliers la beſogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* eſt un copeau en coin qu'on ſépare de la partie anguleuſe d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaiſſeurs. *Voyez* COCHE.

HOCHEPIÉ, ſ. m. (*Fauconnerie*) c'eſt l'oiſeau qu'on jette ſeul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT, ſ. m. (*Cuiſine*) morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédiens.

HOCHEQUEUE, ſ. m. *voyez* BERGERONETTE.

HOCHER, v. act. (*Gram.*) ſecouer légerement; on s'en ſert dans la meſure des corps ſolides; on *hoche* la meſure, afin que la choſe meſurée s'entaſſe, & que la meſure en contienne davantage. Ce mot ſe dit ſur-tout pour le charbon. On dit auſſi, *hocher* le mords, *hocher* de la tête.

HOCHET, ſ. m. (*Gram.*) jouet d'enfans encore à la mamelle; ce jouet eſt un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de cryſtal, à un des bouts duquel il y a pluſieurs petits grelots. Archytas imagina le *hochet* pour amuſer ſes propres enfans, & c'eſt pour cela qu'Ariſtote l'appelle Ἀρχύτα πλατάγη, le *hochet* d'Archytas: il a paſſé juſqu'à nous, & eſt même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choſes d'ici-bas, qui ne regardent point les enfans à la mamelle. (*D. J.*)

HOCHFELDEN, (*Géog.*) petite ville de la baſſe Alſace, dans le grand baillage d'Haguenau.

HOCHHEIM, (*Géog.*) ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mein qui le jette dans le Rhin. Cet endroit eſt fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

HOCHLAND, (*Géog.*) île de la mer Baltique, près de la Livonie.

HOCHSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'evêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

HOCHSTET, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Allemagne en Baviere ſur le Danube, remarquable par la ſanglante bataille que le prince Eugene & le duc de Marlborough y gagnerent ſur les François le 18 Août 1704. *Hochſtet* eſt ſur le Danube à 3 milles S. O. de Donavert, 1. N. E. de Dillingen, 5. N. E. d'Ulm. *Long.* 32. 21. *lat.* 48. 36. (*D. J.*)

HOCKERLAND, (*Géog.*) petite contrée, & l'un des trois cercles de la Pruſſe ducale; elle eſt environnée par la Pruſſe polonoiſe & par la haute Pologne; Marienverder en eſt la capitale. (*D. J.*)

HODEGOS, ſ. m. (*Théolog.*) mot grec, qui ſignifie *guide*. C'eſt le titre d'un ouvrage qu'Anaſtaſe le ſinaïte compoſa vers la fin du cinquieme ſiecle; il y expoſoit une méthode de controverſe contre les hérétiques, particulierement contre les Acéphales. *Voyez* Fleury, *Hiſt. ecc.*

M. Toland a publié une diſſertation ſous le même titre, dont le ſujet eſt la *colomne de f u* qui ſervoit de guide aux Iſraélites dans le deſert pendant la nuit. (*G*)

HÖDER, ſ. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu révéré par les Celtes où les Goths; ils diſoient qu'il étoit aveugle, mais extrêmement fort; les dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais beſoin de prononcer ſon nom, mais ils conſerveront un long ſouvenir des exploits qu'ont fait ſes mains. *Voyez l'Edda* ou la *Mythologie celtique*.

HODMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, dans le college de Chriſt à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Weſtminſter. *Voyez* ECOLE. (*G*)

* HODOPES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) magiſtrats qui veilloient dans Athènes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HODSEBRO, (*Géog.*) ville de Danemarck dans le Jutlande.

HOECHST, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence ſur le Mein, à une lieue de Francfort. *Long.* 26. 10. *lat.* 50. 1. (*D. J.*)

HOED, ſ. m. (*Comm.*) meſure de contenance, dont on ſe ſert pour les grains en pluſieurs villes des Provinces-Unies. C'eſt une des diminutions du laſt: à Roterdam, le *hoed* fait 4 ſchepels de Harlem, & les 14 facs de Harlem, le *hoed* de Delft; 10 mudes ½ d'Utrecht font un *hoed* de Roterdam; à Alkmaer, le *hoed* eſt auſſi de quatre ſchepels, mais ceux-ci ſont plus grands de ¼ que ceux de Roterdam.

A Dordrecht, 8 facs font un *hoed*, les trois *hoeds* font le laſt d'Amſterdam. A Tergow, 32 ſchepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Oudewater, de Heuſden, de Gornichem & de Leerdam ſont 5 *hoeds* de Roterdam; 2 *hoeds* de Gornichem ſont 5 achtendeelen ou huitiemes, & un laſt & 4 *hoeds* ſont 5 *hoeds* de Delft. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitiemes ½ plus que celui de Roterdam. Le *hoed* d'Yſelſtein contient 3 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Tiel eſt d'un huitieme moins fort que celui de Roterdam. Le *hoed* de Roterdam contient 10 vierteels de Roermonde, & 4 vierteels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Roterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels $\frac{35}{44}$ de Delft. *Diction. du Commerce.*

HOEFT, *ou plutôt* HET-HOOFT, (*Géog.*) fortereſſe de la Pruſſe polonoiſe ſur la Viſtule. *Long.* 36. 10. *lat.* 54. 28. (*D. J.*)

HOEICHEU, (*Géog.*) ville commerçante de la Chine, 14e métropole de la province de Kianguan; c'eſt dans cette ville que ſe fait la meilleure encre de la Chine, & où l'on trouve le meilleur thé. *Long.* 137. *lat.* 34. 10.

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung, ou, ſuivant notre maniere d'écrire, Canton, dont elle eſt la 4e métropole, à 24. 46'. plus orientale que Pékin, à 23. 9'. de *latitude*. (*D. J.*)

HOEKEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de la faction oppoſée en Hollande à celle des *kabeljaws*; cette derniere tira ſon nom du poiſſon qu'on appelle en flamand kabeljaw, *merlus*, & qui mange les autres; ils vouloient défigner par ce nom de guerre, qu'ils *dévoreroient* de même leurs ennemis. Les *hoekens*, ou *hoekiens* à leur tour s'appellerent ainſi du mot hollandois *hoek*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poiſſon dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam ſe cabilliavios*, (*ſic belgicè vocant aſellum piſcem*) *apellabant*, quòd ut *illa piſces alios vorat*, *ſic ipſi adverſarios domarent*; *alii ſe* hoeckios *dicebant* (hoek *hollandis hamum ſignificat*) *quaſi ſeſe jactarent* cabilliaviis *futuros*, *quod eſt hamus piſci*. Bolland. Januar. *tom. I. p.* 362.

Ces deux partis oppoſés (dont les noms, pour le dire en paſſant, ſont eſtropiés dans tous nos au-

teurs) s'éleverent en Hollande vers l'an 1350, lorſque Marguerite, comteſſe de Hollande, vint à ſe brouiller avec ſon fils Guillaume V. à l'occaſion de la régence. Les *kabeljaws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *hoeks* tenoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands ſeigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis, ſe firent la guerre avec une animoſité furieuſe, qui ſubſiſta plus de 140 ans; car elle commença en 1350, & de finit qu'en 1492.

L'hiſtoire dit que les *kabeljaws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *hoeks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure eſt communément accompagnée de généroſité; la cruauté & la lâcheté ſe donnent toujours la main. (*D. J.*)

HOEXTER, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie ſur le Weſer.

HOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un collége ſur la Lecta. *Long.* 29. 45. *lat.* 50. 23. (*D. J.*)

* HOFMANISTES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques qui ont prétendu que le Chriſt s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'Ecriture qui nous apprend qu'il eſt né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la ſeule à laquelle ils étoient attachés. Ils refuſoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduiſoient ainſi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la meſure de leurs caracteres inhumains & durs.

HOGHLANDE (*l'Isle de*) *Géog.* petite île du golfe de Finlande, par les 60d. de *latit.* & vers le 45. 30. de *long.* On n'y voit que des lapins, des rochers, des brouſſailles, & quelques liévres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. (*D. J.*)

HOGHSHEAD, ſ. m. (*Comm.*) meſure des liquides dont on ſe ſert en Angleterre: c'eſt proprement le muid: il faut deux *hoghsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cent pintes, ou, comme diſent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raiſon de ſeize onces chaque livre. *Dict. de Comm.* (*G*)

HOG'R *ou* HADGRE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, à 28 lieues S. E. de Yamamah. *Long.* 66. 30. *lat.* 23. 40. (*D. J.*)

HOGUE (LA) *Géog. voyez* HOUGUE (*La*)

HOHENBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans la Forêt-noire en Soüabe, ſur la riviere de Necker. Il y en a un autre, près des frontieres de Bohême, ſur la riviere d'Eger.

HOHEN-ELB, (*Géog.*) ville de Bohême, près de la ſource de l'Elbe & des frontieres de la Siléſie.

HOHEN-FRIEDBERG, (*Géog.*) ville de Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOE, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le Margraviat d'Anſpach, le comté d'Œtingen, le territoire de Hall, le comté de Louvenſtein, le duché de Wirtemberg, & l'ordre Teutonique. (*D. J.*)

HOHENSTEIN, (*Géog.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontieres de la principauté d'Anhalt. (*D. J.*)

HOHENZOLLERN, (*Géog.*) comté de l'empire d'Allemagne, ſitué en Soüabe entre le Danube & le Necker, près du duché de Wirtemberg. Il eſt poſſedé par des ſouverains qui ont le titre de princes de l'empire.

HOHLFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg ſur le Wiſend.

HOILDE SAINTE, *vulg.* SAINTE-HOUD, (*Hiſt. eccl.*) abbaye de filles, ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, au duché de Bar, diocèſe de Toul, fondée au xiij. ſiecle. Elle eſt deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, ſ. m. (*Marine*) quelques-uns prennent auſſi *hoirin* pour *boute*. *Voyez* ORIN. (*Z*)

HOIRIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſucceſſion, hérédité. C'eſt une *hoirie*, ou ſucceſſion jacente, abandonnée. Donner en avancement d'*hoirie*, c'eſt avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ſes cohéritiers.

HOIRS, ſ. m. (*Juriſprud.*) du latin *oriri*; ſont ceux qui ſont iſſus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'eſt pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de ſa chair.*

Hoir de quenouille, dans la coûtume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaiſois, ſignifie la fille qui eſt *héritiere.* (*A*)

HOITLALOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom qu'on donne en Amérique à un oiſeau decrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa.* Il eſt fort long, & court avec une rapidité ſinguliere. Son bec eſt auſſi très-long, il eſt noir par-deſſus & gris en-deſſous; ſa queue eſt verte, & eſt éclatante comme celle du paon; ſon corps eſt d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des ailerons eſt noir moucheté de blanc; il ne s'éleve point fort haut en volant, mais il court d'une viteſſe incroyable. *Voyez* Ray, *Ornithologie.*

HOK-CHU, ſ. m. (*Diète*) eſpece de liqueur fermentée, ſemblable à de la bierre forte, que les Chinois font avec le froment: elle eſt d'un brun foncé & d'un goût aſſez agréable. Les mêmes peuples font encore uſage d'une autre liqueur appellée *chamchu*; on dit qu'elle s'obtient par la diſtillation du ris fermenté, ce qui annonce une liqueur ſpiritueuſe, qui eſt peut-être la même que celle qu'on connoit dans l'Indoſtan & en Europe ſous le nom de *rack* ou d'*arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une eſpece de vin, & diſent qu'il eſt d'un jaune clair ou légerement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, ſavent tirer une liqueur ſpiritueuſe de la chair du mouton, mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEL-DAY, HOCK-DAY, *ou* HOCK-LUES-DAY, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le ſecond mardi après la ſemaine de Pâques, jour où l'on célebroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulſion des Danois hors de ce royaume.

HOLA, *interjection.* Cette voix appelle, *hola* quelqu'un. Elle ſuſpend une action. Après l'Agéſilas, *hâtas!* après l'Attila, *hola!*

HOLBECK, (*Géog.*) ville & port de Danemarck, dans l'île de Séeland.

HOLDERNESS, (*Géog.*) petit canton d'Angleterre, dans la partie orientale de l'Yorckshire, avec titre de comté; il a la figure d'un triangle irrégulier; ſa pointe la plus méridionale, entre l'entrée de l'Humber & la mer du nord, s'appelle *Spunhead.* (*D. J.*)

HOLECA, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie, borné au couchant par le Nil, au nord par le royaume d'Amhara, à l'orient par la riviere de Queca, & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS, (*Géog.*) c'eſt-à-dire le *chemin creux*, lieu de Suiſſe dans le canton de Schwitz, près du bourg de Kuſnacht; c'eſt dans cet endroit mémorable pour la nation ſuiſſe, que Guillaume Tell tua d'un coup de fléche le gouverneur, que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays, & qui, par ſa tyrannie, donna lieu à la naiſſance de la république; en mémoire de cet événement, on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inſcription:

Digitized by Google

Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,
Aſſertor patriæ, vindex, ultorque tyrannum.
(*D. J.*)

* HOLER, ſ. m. (*Commerce*) petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort bas. C'eſt une eſpece de denier; elle eſt ſi mince, que pour pouvoir la prendre commodément, on l'a faite un peu concave; ce qui la fait reſſembler à une tête de clou.

HOLESCHAU, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près de la Morave.

HOLLAND, (*Géog.*) petite ville de Pruſſe dans le Hockerland, à 5 lieues S. E. d'Elbing; on la nommoit anciennement *Weſcla*; elle appartient au roi de Pruſſe. (*D. J.*)

HOLLANDE (Comté de), *Géog.* la plus conſidérable des ſept Provinces-Unies.

Le nom de *Hol-land* veut dire *pays creux*; ſoit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé*, tout ce qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre ſemble creuſée intérieurement*, les deux ſens conviennent également: cependant le nom de *Holland* ne ſe trouve point uſité avant le milieu de l'onzieme ſiecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'eſt ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande*: du tems des Romains, elle faiſoit partie de la Gaule Belgique; ſes peuples étoient les *Cauniefates*, peuples que les anciens placoient dans la partie maritime & occidentale de l'île des Bataves.

Cette île s'étendoit juſqu'auprès de Gertruydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin (j'appelle ainſi le canal qui paſſe à Leyden, & qui avoit ſon embouchure à Catwyck) s'appelloit *la Friſe*, & étoit poſſédé par les Marſatiens (peuple dont le Kennemerland conſerve en partie le pays & le nom), & par les Friſons qui occupoient portion du Rhinland, l'Amſtelland, le Goyland, le Waterland, & tout ce qui eſt préſentement de la Weſtfriſe. Tout ce pays, auſſi-bien que la véritable Friſe d'aujourd'hui, & même le pays d'Utrecht, s'appelloit encore *Friſe* dans l'onzieme ſiecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour dompter les Friſons qui demeurerent indépendans, & reçurent la foi chrétienne ſous le regne de Charlemagne. Les Danois, connus alors ſous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, ſe rendirent maîtres de la Friſe juſqu'à l'an 900: mais du tems de Charles le Simple, les Friſons ſecouerent le joug de ces barbares; & ce même Charles donna le titre de *comte de Friſe* à Thierry.

Voilà le ſeigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande*. Il s'établit à Vlaerding ou Flarding, bourgade au-deſſous de Roterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquiſat de Flarding ou Fladerring, qui eſt l'ancien nom de la véritable *Hollande*. En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladeringæ*, & ne ſe ſert pas une ſeule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Friſons, demeura dans l'indépendance juſqu'en 1313, que Jean de Baviere, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Weſtfriſe* ſe ſoit conſervé juſqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût ſoumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers ſeigneurs particuliers, qui n'avoient de ſupériorité les uns ſur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainſi le comté de *Hollande* méridional & ſeptentrional s'eſt formé peu à peu ſur les ruines de pluſieurs ſeigneurs particuliers comme tous les autres grands états de l'Europe.

La ſucceſſion des comtes de *Hollande* a ſubſiſté juſqu'à Philippe pere de Charles V. qui laiſſa ce comté à Philippe II. roi d'Eſpagne: on ſait de quelle maniere ce monarque le perdit, de même que les autres états dont ſe forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faiſoient leur capitale de Vlaerding, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuſe, les comtes s'établirent à Graveſande, & finalement à la Haie: ce détail ſuffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne ſe diviſe, comme autrefois, en *Hollande* ſeptentrionale, ou Weſtfriſe, & en *Hollande* méridionale, ou Zuyde-*Hollande*; mais les limites en ſont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* ſeptentrionale à l'Y: ce petit golfe, qui eſt une extenſion du Zuyder-fée, ſépare la *Hollande* méridionale de la Weſtfriſe. Ce qui eſt au midi eſt la *Hollande* proprement dite; ce qui eſt au nord eſt la Weſtfriſe, ou la Nord-*Hollande*: & les deux enſemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'*états d'Hollande & de Weſtfriſe*.

L'aſſemblée des états de *Hollande* & de Weſtfriſe eſt compoſée des députés des conſeils de chaque ville. Originairement il n'y avoit que la nobleſſe, laquelle faiſoit un corps, & ſix villes principales, qui euſſent voix & ſéance aux états: ces ſix villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amſterdam & Gouda. Aujourd'hui, outre la Nobleſſe, il y entre des députés de dix-huit villes; ſavoir, des ſix que nous venons de nommer, & des douze villes ſuivantes, Roterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhoven, la Brille, Alkmaer, Hoorn, Enckuyſen, Edam, Monichendam, Medenblick, & Purmerend.

La nobleſſe a la premiere voix, & Amſterdam le plus grand crédit. L'aſſemblée des états de *Hollande* & de Weſtfriſe eſt fixée à la Haie par une réſolution de l'année 1581; réſolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu ſi le cas le requéroit: mais cela n'eſt jamais arrivé.

Cette aſſemblée ſe forme quatre fois par an, aux mois de Mars, de Juillet, de Septembre & de Novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il ſoit néceſſaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adreſſe aux conſeillers-députés, qui jugent de l'importance de la matiere; lorſqu'ils penſent qu'elle requiert l'aſſemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui compoſent les états de *Hollande* n'en ſont pas les ſouverains; ce droit réſide dans le collége des nobles & le conſeil des villes.

La province de *Hollande* & de Weſtfriſe n'a point de ports ſur l'Océan immédiatement; les fiens ſont ou dans la Meuſe, ou dans le Zuyder-fée. Elle eſt bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuoſité des flots de la mer; & du côté des rivieres & du Zuyder-fée, par des fortes digues qui ſont entretenues avec beaucoup de ſoins & à grands frais; ſans quoi le terrein ſeroit bientôt ſubmergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle ſur elle-même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y eſt entrecoupé de canaux qui ſervent à deſſécher les prairies & à faciliter le tranſport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni ſi ſûrement, ni ſi commodément, ni ſi fréquemment, ſoit de jour ſoit de nuit, de ville en ville; & l'on fait toûjours, à quelques minutes près, l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent ſans

Digitized by Google

interruption dans les grands chemins, les villes, les bourgs & les villages, des allées & des avenues d'arbres tirées au cordeau, taillées de toutes les manieres, & bien mieux soignées que ne sont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes se touchent presque & paroissent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en *Hollande*, feroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques* : presque tous ont leur église, leurs magistrats, leurs foires annuelles, leurs maisons pour les orphelins, & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas plusieurs villes de France. D'ailleurs tout le pays est couvert de maisons de campagne, qui loin de rien rapporter aux propriétaires, coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y sont fort grands, parce qu'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer, ou contre les projets des puissances voisines : mais chacun y est maître de son bien. La monnoie y est invariable, le commerce libre, & c'est le plus solide appui de la province. La religion protestante y est la dominante, mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays si beau & si fage effuie, comme les autres, des révolutions qui le minent insensiblement, & qui lui font perdre cette splendeur brillante dont il jouissoit au commencement de notre siecle.

La *Hollande* désigne quelquefois les *Provinces-Unies* : mais comme il ne convient pas dans cet Ouvrage de confondre une partie avec le tout, *voyez* PROVINCES-UNIES. (*D. J.*)

HOLLANDE (*la nouvelle*), *Géog.* on a donné ce nom 1°. à un vaste pays des terres australes, au sud de l'île de Timor, en-deçà & au-delà du tropique du capricorne: 2°. à un petit pays de l'Amérique septentrionale, sur la côte d'orient, au midi de la nouvelle Angleterre ; cette *nouvelle Hollande* a perdu son nom, elle appartient à la Grande-Bretagne, qui a étendu sa domination le long de cette côte, & a effacé les traces de possession que les autres peuples y avoient laissées : 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe, le long du détroit de Weigatz ; mais ce dernier nom n'existe plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande*, qui est au sud de l'île de Timor, à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale, méritent bien nos regards, parce que ce sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils sont grands, droits & menus ; ils ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, les sourcils épais ; leurs paupieres sont toujours à demi fermées, ils prennent cette habitude dès leur enfance, pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent beaucoup ; & comme ils ouvrent rarement les yeux, ils ne sauroient voir de loin, à moins qu'ils ne levent la tête, comme s'ils vouloient regarder quelque chose au-dessus d'eux.

Ils ont le nez gros, les levres grosses, & la bouche grande ; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire supérieure, car elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes & aux vieux ; ils n'ont point de barbe ; leur visage est long, d'un aspect très-désagréable, sans un seul trait qui puisse plaire ; leurs cheveux ne sont pas longs & lisses, comme ceux de presque tous les Indiens, mais ils sont courts, noirs & crépus, comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits, mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maisons, ils couchent à l'air sans aucune couverture ; & n'ont pour lit que la terre ; ils demeurent en troupes de vingt ou trente hommes, femmes & enfans, tous pêle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent en faisant des réservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain, ni grains, ni légumes. Dampier, qui y passa en 1700, fait, dans son *voyage aux terres australes*, un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai transcrit cet extrait du *tome III. de l'hist. natur. de l'homme*, par M. de Buffon. Les Hollandois découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissemens. (*D. J.*)

HOLLANDER, v. act. (*Papeter*) il se dit des plumes à écrire ; c'est les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, les durcir & les arrondir.

* HOLLANDILLE, *f. f.* (*Comm.*) toile qui se tire de Hollande, & qu'on fabrique aussi en Silésie.

* HOLLANS, *f. m. pl.* (*Comm.*) batiste qui se fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Espagne, d'où elle passe aux Indes.

HOLLENBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse Autriche, près de Crems.

HOLLI, *f. m.* (*Hist. nat. Bot.*) espece de résine qui découle d'un arbre qui croit dans la nouvelle Espagne, que les Américains nomment *holquahuit* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse ; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre ; il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette, d'un goût amer. Quand on fend son écorce, il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux, mais qui devient avec le tems brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & appaise le cours de ventre : on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, (*Géog.*) ville & forteresse de Suede, sur la côte méridionale de l'île d'Aland, avec un port.

HOLM, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on nomme en Suede, en Danemark, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la construction des navires. Ainsi les noms des villes qui se terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, *f. m.* (*Hist. anc.*) sacrifice dans lequel la victime étoit entierement consumée par le feu, sans qu'il en restât rien, pour témoigner à la divinité qu'on se dévouoit totalement à elle. Dans les sacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*, on brûloit toute l'hostie, & on la consumoit sur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui, selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux sacrifices, consumoient les victimes entieres dans le feu ; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jetter qu'une partie de la victime dans le feu, & de se nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coûtume pour les sacrifices, il immola deux taureaux, & jetta leur foie dans le feu : ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais fi artistement disposés & si bien couverts des peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par Prométhée à choisir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce tems-là la chair des victimes fut toûjours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faisoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il est certain qu'il y a eu des tems & des lieux où l'on brûloit la victime toute entiere, & que l'*holocauste* a pris de-là son nom, ὅλος, *tout*, & καίω, *je brûle*. (*G*)

HOLOGRAPHE, *f. m.* (*Jurisprud.*) on appelle *disposition holographe* celle qui est entierement écrite & signée de la main de celui qui l'a faite ; cette

Digitized by Google

qualification s'applique principalement aux teſtamens qui ſont entièrement écrits & ſignés de la main du teſtateur. *Voyez* TESTAMENT OLOGRAPHE. (*A*)

HO, LOLO, LOLO, ſ. m. (*Vénerie*) cri du valet de limier, le matin quand il va au bois : c'eſt ainſi qu'il excite ſon chien à tirer devant & ſe rabattre des bêtes qui paſſeront ; il traîne beaucoup la derniere ſyllabe.

* HOLOMETRE, ſ. m. (*Géomét.*) inſtrument de Mathematiques dont on ſe ſert pour prendre toutes ſortes de hauteurs, tant ſur la terre qu'au ciel : il eſt compoſé de trois regles mobiles ; leurs ouvertures & leurs poſitions donnent les trois angles à la fois.

* HOLOSTEON, ſ. m. (*Ichthiol.*) poiſſon du Nil ; il eſt long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur ; ſa gueule eſt petite, & ſes mâchoires garnies de dents ſemblables à celles des rats ; il a les yeux blancs : on ſe ſert dans les Arts de ſa peau qui ſe garde. On prétend qu'il deſcend de la mer. *Holoſteon* ſignifie *tout os*.

* HOLOSTEUM, ſ. m. (*Bot. an.*) eſpece de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuſes, dures, velues, coronneuſes, blanchâtres, rampantes & ſtyptiques, à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & ſemences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, groſſe, noirâtre & ligneuſe. Cet *holoſteum* ſe trouve en Languedoc ; on lui attribue les qualités déterſive, vulnéraire, aſtringente, & conſolidaire. Sa dureté l'a fait appeller *holoſteum*.

HOLOSTEUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la ſubſtance ou pierre que l'on appelle plus communément *oſteocolle*. Voyez *cet article*.

HOLOTHURIE, ſ. f. *holothurium*, (*Hiſt. nat. Zool.*) animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui ſont nuds & qui ont des membres. *Voyez* ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux eſpeces d'*holothuries* dont il donne les figures. La premiere eſpece a une écorce dure, elle eſt oblongue ; l'une des extrémités eſt mouſſe & terminée par une écorce percée de pluſieurs trous. La ſeconde eſpece a le corps parſemé d'aiguillons ; il eſt terminé à l'un des bouts par une ſorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & ſe ferme, & qui eſt la bouche de l'animal ; l'autre bout du corps eſt menu & allongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui eſt une jambe, ou plutôt une nageoire, car l'animal s'en ſert pour ſe mouvoir. L'un des prolongemens eſt plus étroit que l'autre, découpé tout-autour, & terminé en pointe. Rondelet, *hiſt. des inſectes & zoophytes*. Linnæus, *hiſt. nat.* (*I*)

HOLOVACZ, (*Géog.*) ville de Pologne dans le palatinat de Volhinie.

HOLQUAHUITI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre réſineux du Mexique, dont il y a deux eſpeces ; ſes feuilles ſont très-grandes ; ſon tronc eſt uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe viſqueuſe & graſſe ; il produit des fleurs blanches. Il ſe forme ſur ſon tronc des eſpeces de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des aveſines, d'un goût très-amer. La réſine qu'il donne par inciſion eſt d'abord laiteuſe ; par degrés elle devient brune & enfin noire. On lui attribue pluſieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la veſſie, & de remédier à la ſtérilité des femmes. On aſſûre que ſes feuilles ſéchées ſont un poiſon mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces. La *réſine* de cet arbre eſt nommée *holli* par les Mexicains, & *ule* par les Eſpagnols.

HOLSTEIN, (*Géog.*) *Holſatia*, pays d'Allemagne, avec titre de duché, entre la mer du Nord & la mer Baltique ; il eſt poſſédé principalement par le roi de Dannemarck, & par le duc d'*Holſtein*. Il n'y a que deux régences, la régence royale à Glucſtad, & la régence ducale à Gottorp ; le *Holſtein* eſt partagé en quatre cantons, le *Holſtein* propre, la Wagrie, le Stormar, & le Dithmarſe. C'eſt Frédéric III. qui l'an 1474 érigea le comté de *Holſtein* en duché. On peut voir ſur le *Holſtein*, ſur ſes comtes & ducs, Imnoff, *notit. imper. lib. V. c. ix.* & Heiſs, *hiſt. de l'empire*, *liv. VI. chap. xiv.*

Le *Holſtein* a l'honneur d'avoir produit dans le xvij. ſiecle entr'autres ſavans, le célebre Nicolas Mercator, qui fut en Géométrie le précurſeur de Newton ; il eſt vrai cependant que Mercator paſſa ſa vie en Angleterre, où il publia ſa Coſmographie, & d'autres ouvrages très-eſtimés. (*D. J.*)

HOLY-HEAD, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans l'île d'Angleſey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (*Géog.*) *Lindisfarnia*, petite île d'Angleterre, ſur la côte de Northumberland ; l'air n'en eſt pas ſain, ni le terroir fertile ; ſa plus grande reſſource eſt la chaſſe & la pêche ; mais le havre eſt aſſez bon, & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette île un monaſtere avec une égliſe, qui avoit titre d'évêché, & qui fut enſuite transféré à Derham. Elle étoit auſſi la retraite d'un grand nombre de ſolitaires ; & c'eſt apparemment pour ces raiſons, qu'on lui donne le nom de *Holy-Iſland*, qui ſignifie l'*Iſle-Sainte*. *Long. 15. 56. lat. 55. 40.* (*D. J.*)

HOLTZAPFEL, (*Géog.*) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Naſſau Siegen.

HOMAGUES, ſ. m. (LES) *Géog.* peuple de l'Amérique méridionale, ſur la riviere des Amazones, à l'orient du Pérou, & du pays de los Pacamorès. La province qu'habite ce peuple, paſſe pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui ſont le long de la riviere des Amazones ; ſa longueur eſt de 200 lieues, & les habitations aſſez fréquentes. M. Deliſle nomme ce pays *île des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 310°. de *long.* & les 3°. 20'. de *latit. méridionale*. *Voyez* quelques autres détails à OMAGUAS. (*D. J.*)

HOMAINA, (*Géog.*) petite ville & château dans la haute Hongrie, près de Caſchau.

HOMARA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habat, entre Arzile & Alcazarquivir, à cinq lieues de chacune. *Long. 12. lat. 35. 10.* (*D. J.*)

HOMARD, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *gamarus*, animal cruſtacé, appellé en Languedoc *langrous*, ou *écreviſſe de mer*. Il reſſemble à l'écreviſſe d'eau douce par la forme du corps, mais il eſt beaucoup plus grand, & il a une couleur rouge obſcure quelquefois avec des taches bleues, rouges & blanches ; lorſqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate, large, & dentelée ſur les bords, & deux antennes de chaque côté au-devant de l'œil ; l'une eſt plus grande que l'autre, plus mince que dans la langouſte ; elle a des articulations à ſon origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps, un grand bras terminé par une ſerre, & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiſeau. La partie ſupérieure des ſerres eſt mobile & preſſe contre l'inférieure qui eſt immobile ; elles ont toutes les deux au-dedans des tubercules en forme de dents ; l'une des deux ſerres eſt toûjours plus groſſe que l'autre, comme dans les écreviſſes ; les deux premieres jambes de chaque côté ſont fourchues à l'extrémité ; la queue eſt compoſée de cinq tables, & terminée par des nageoires ; les yeux ſont petits.

Outre cette eſpece de *homard*, il y en a une plus

Digitized by Google

petite appellée *petit homard*, ou *petite écrevisse de mer*; elle differe de la grande, en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à-l'entour; ſes piés ne ſont pas fourchus, & elle eſt de couleur rouge, & à deux bandes tranſverſales bleues. Rondelet, *hiſt. des poiſſons*, *liv. XVIII. Voyez* CRUSTACÉ.

HOMBOURG, (*Géog.*) en latin moderne, *Homburgum*, ville d'Allemagne au comté de Sarbrug, dans la Lorraine allemande, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Bliſe, à deux lieues de Deux-Ponts. *Long. 26. 6. lat. 49. 20.* (*D. J.*)

HOMBRE, ſ. m. (*Jeu*) il eſt inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot; il ſuffit de dire que les Eſpagnols en font les auteurs, & qu'il ſe ſent par la tranquillité qu'il exige, du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier, dont la valeur eſt la même qu'au quadrille; les matadors ſont les mêmes encore, & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jettons & neuf fiches, qui valent cent à chacun des joueurs, & en avoir fixé la valeur, on tire les places comme au quadrille; on donne enſuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur, qui a dû auparavant marquer de trois jettons devant ſoi, leur en ajoûtant encore deux autres à chaque fois que tous les joueurs paſſent; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres, eſt exclus du jeu pour ce coup. La triomphe eſt celle que le joueur a nommée, ce qu'il faut qu'il faſſe avant d'avoir vû ſa rentrée. On tire une carte au haſard du jeu de celui qui ayant dix cartes jouera le ſans-prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes, doit s'entendre auſſi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit; on ne doit jouer le ſans-prendre que lorſqu'on a aſſez beau jeu pour faire cinq mains, ce qui eſt le nombre requis pour gagner, à-moins que les deux autres joueurs n'en fiſſent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon; le ſans-prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre juſqu'à huit; & le ſecond, qui eſt celui qui écarte après lui, ne doit point aller à tond, c'eſt-à-dire, laiſſer moins de cinq cartes à l'autre, à-moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes ſe jouent du reſte à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'eſt point obligé de mettre de triomphe ſi l'on veut. La bête ſe fait toutes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faiſant que cinq, l'un des deux autres joueurs en faitautant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, ſans en avertir, & quand on renonce; ce qui n'arrive que lorſqu'on a laiſſé plier les cartes ſans reprendre la ſienne, à-moins que toutes les cartes ne ſoient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre ſa carte ſi elle peut nuire au jeu. Quand la premiere bête eſt tirée, ce ſont toûjours les plus fortes qu'on gagne devant; on ne remet de jettons devant ſoi, que quand les bêtes ſont gagnées par codille, autrement on n'en met point, ſi après qu'on aura paſſé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui font quinze à trois chacun. Or quinze jettons devant chacun des trois joueurs, font quarante-cinq, & ainſi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jettons que chaque joueur a devant ſoi.

La vole eſt quand on fait toutes les levées; elle gagne toutes les bêtes qui ſont ſur le jeu, & le double de ce qui y eſt quand il n'y en a qu'une. La vole eſt entrepriſe, quand ayant déjà cinq levées premieres on lâche la ſixieme carte. L'*hombre* ne peut l'entreprendre quand il a vû les cartes de ſon écart. Quand la vole entrepriſe n'eſt pas faite, les deux autres partagent entr'eux tout ce qui eſt au jeu, les tours & les bêtes; cependant celui qui a joué le ſans-prendre s'en fait payer comme de ſes matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il ſe trouve un as noir retourné, on refait; s'il y a pluſieurs cartes retournées on refait encore; celui qui mêle ne peut point jouer lorſqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant ſans prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, ſans quoi ils ſeroient la bête & le coup acheveroit de ſe jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus; celui qui les a reçues peut jouer comme nous l'avons déjà dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte; celui qui ſe trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête; celui qui paſſeroit avec plus ou moins de cartes ne ſeroit pas la bête, pourvu qu'en écartant il prît ce qui lui manque, ou ſe défît de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui en mêlant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu eſt faux, ſoit que ce ſoit pour avoir plus de cartes, pluſieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup eſt nul ſi l'on s'en apperçoit en le jouant, mais il eſt bon ſi l'on ne s'en apperçoit qu'après.

Le coup eſt joué lorſqu'il ne reſte plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait aſſez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer ſa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui; & ſi les deux nomment enſemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui eſt à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié de nommer ſa couleur, ou s'eſt mépris en la nommant, peut refaire ſon écart, ſi la rentrée n'eſt pas confondue avec ſon jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vû ſa rentrée, ſa couleur eſt bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou ſans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la premiere eſt la triomphe ſans pouvoir en revenir; celui qui a paſſé n'eſt plus reçû à jouer; celui qui a demandé à jouer ne peut ni ſe diſpenſer de jouer, ni jouer ſans prendre, à-moins qu'il ne ſoit forcé, auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'étant pas le dernier en carte, & n'ayant pas de jeu à jouer ſans prendre, nomme ſa couleur ſans avoir écarté & ſans avoir demandé ſi l'on joue, eſt obligé de jouer ſans prendre: celui qui joue ſans prendre à jeu ſûr en l'étalant ſur table, n'eſt point obligé de nommer ſa couleur, ſi ce n'eſt qu'on l'obligeât à jouer, & que les autres vouluſſent écarter. Celui qui tourne une carte du talon penſant jouer à un autre jeu, ne peut point jouer du coup, ſans en empêcher pour cela les autres, & fait la bête.

De même ſi quelqu'un en remettant le talon ſur la table ou autrement en tourne une carte, on joue le coup, mais il fait la bête. S'il reſte des cartes du talon, celui qui a écarté le dernier les peut voir, & les autres ont le même droit après lui; mais celui des deux autres qui les regarderoit ſi le dernier ne les avoit vûes, feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon, peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vûes, & qu'elles ne ſoient pas confondues avec ſon jeu, & il ne fait pas la bête; & s'il les a vûes ou qu'elles ſoient confondues avec

ſon

Digitized by Google

ſon jeu, il fait la bête, & on lui tire au haſard celles qu'il a de trop dans ſon jeu. S'il n'en prenoit pas aſſez, il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque, s'il eſt encore ſur la table, ſinon au haſard dans les écarts, & il ne fait pas la bête, ſi l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'eſt pas obligé de couper, & celui qui a de la couleur n'eſt pas obligé de forcer, quoiqu'il le puiſſe. L'on ne doit point jouer avant ſon rang, mais on ne fait pas la bête pour cela: celui toutefois qui n'étant pas à jouer jetteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre*, feroit la bête.

L'*hombre* qui a vû une carte qu'un des joueurs a tiré de ſon jeu, n'eſt pas en droit de la demander, à-moins qu'étant vûe, elle puiſſe préjudicier à ſon jeu; auquel cas, celui qui a montré ſa carte eſt obligé de la jouer, s'il le peut ſans renoncer, ſinon il ne la jouera pas, mais il fera la bête. Il eſt libre de tourner les levées faites par les autres pour avoir ce qui eſt paſſé; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites, ni compter tout haut ce qui eſt paſſé, que lorſqu'on eſt à jouer, devant laiſſer compter ſon jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui ſont devant un joueur, tourne & voit ſon jeu, fait la bête de moitié avec celui à qui ſont les cartes retournées; de même celui qui au lieu de prendre le talon, prendroit le jeu d'un des tiers. Dans ce dernier cas, il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit; & s'il étoit confondu de maniere à ne pouvoir être remis, il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce, ſi on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé; mais ſi les cartes ſont pliées il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé pluſieurs fois; il faut pour que la renonce ſoit faite que la levée ſoit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi eſt la triomphe, couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit, quoi qu'effectivement ce ne ſoit pas la triomphe, ne feroit pas la bête, mais il ne pourroit pas reprendre ſa carte. Celui qui ſans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la feroit pas, feroit la bête. Il n'eſt pas permis à l'*hombre* de la demander remiſe, ni de s'en aller quand ſa couleur n'eſt pas favorable; il ne lui eſt pas libre non plus de donner codille à qui bon lui ſemble, étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune maniere demander gano; celui des deux tiers qui eſt sûr de ſes quatre mains, ne doit pas demander gano ni faire appuyer; celui qui a demandé gano ayant ſa quatrieme main sûre, & a gagné codille par ce moyen, eſt en droit de tirer le codille, mais cela ne ſe fait point parmi les beaux joueurs. Pluſieurs bêtes faites ſur un même coup vont enſemble, à-moins qu'on ne ſoit convenu autrement; celui qui en fait deux à-la-fois, peut les faire aller enſemble; mais celui qui en fait une ſur une autre, ne le peut que du conſentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diverſement, on paye ſuivant celui qui marque le plus, & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jettons au jeu, quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure; le matador ſupérieur force l'inférieur lorſqu'il eſt jetté par le premier qui joue; le ſupérieur ne force pas l'inférieur s'il eſt joué ſur une triomphe inférieure jouée la premiere; les matadors ne ſe payent que dans la main de l'*hombre*. Si celui qui joue ſans prendre avec des matadors demande l'un ſans l'autre, il ne lui eſt dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le ſans-prendre qu'il n'auroit pas, ou le ſans-prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre, ce jeu demandant une explication formelle; le jeu, la conſolation & la bête peuvent ſe demander pluſieurs coups après. On ne peut pas revenir des mépriſes en comptant les bêtes, paſſé le coup où elles ont été tirées; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole eſt entrepriſe, ceux qui la défendent peuvent ſe communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué ſans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paye à chacun le droit de la vole, & il n'eſt payé ni du ſans-prendre ni des matadors, pas même de la conſolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à-moins qu'il ne perde le jeu; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le ſans-prendre, les matadors, & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorſqu'on admet les hazards au jeu de l'*hombre*, on ne les paye à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paye aux deux tiers lorſqu'il perd.

L'*hombre* ſe joue auſſi à deux; il n'eſt pas amuſant. Il ſe joue comme à trois, à peu de différence près: il faut ôter une couleur rouge, deſorte que le jeu n'eſt que de trente cartes; on n'en donne que huit à chacun trois, trois, & deux, enſorte qu'il en reſte quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées; la partie eſt remiſe ſi chacun en fait quatre; ſi celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée; car s'il étoit permis de la nommer, avec ſpadille ſeul, on feroit quelquefois la vole avec pluſieurs cartes de la même couleur, & à foi à jouer.

HOMÉLIE, ſ. f. (*Théolog.*) ſignifioit originairement *conférence* ou *aſſemblée*; mais il s'eſt dit enſuite des exhortations & des ſermons qu'on faiſoit au peuple. *Voyez* PRÉDICATION.

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, ſignifie un *diſcours familier*, comme le mot latin *ſermo*; & l'on nommoit ainſi les diſcours qui ſe faiſoient dans l'Egliſe, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des diſcours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ſes diſciples, ou d'un pere à ſes enfans.

Toutes les *homélies* des peres grecs & latins ſont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres ſavans hommes, parce qu'aux premiers ſiecles il n'y avoit que les évêques qui euſſent la permiſſion de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquieme ſiecle.

S. Jean Chryſoſtome fut le premier prêtre qui prêcha: Origene & S. Auguſtin ont auſſi prêché comme prêtres, mais c'étoit par un privilege particulier.

Photius diſtingue l'*homélie* du ſermon, en ce que l'*homélie* ſe faiſoit familierement dans les égliſes par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence; au lieu que les ſermons ſe faiſoient en chaire à la maniere des orateurs. *Voyez* ORAISON, HARANGUE, *&c.*

Il nous eſt reſté pluſieurs belles *homélies* des peres, particulierement de S. Chryſoſtome & de S. Grégoire, *&c. Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HOMEL, (*Géog.*) petite ville de Lithuanie, ſur la riviere de Sofz, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) Des deux mots grecs ὁμοιος, *ſemblable*, & μερος, *partie*. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature eſt compoſé de parties qui, avant leur union, étoient déja de même

Digitized by Google

nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime :

Nunc & Anaxagoræ scrutemur homœoromiam
Quam Graci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas :
Sed tamen ipsam rem facile est exponere verbis.
Principium rerum, quam dicit homœoromiam,
Ossa videlicet ex pauxillis atque minutis
Ossibus, sic & de pauxillis atque minutis
Visceribus, viscus gigni, sanguenque creari
Sanguinis inter se multis coeuntibus guttis,
Ex auripne putat micis consistere posse
Aurum, & de terris terram concrescere, parvis ;
Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione putatque.
Lucret. *de rerum nat.* lib. I. v. 830.

Suivant cette hypothese ; un os eſt donc un composé de petits os ; les entrailles des animaux ſont un compoſé de petites entrailles ; le ſang n'eſt que le concours de petites gouttelettes de ſang ; une maſſe d'or eſt un amas de parcelles d'or ; la terre un amas de petites terres ; le feu un aſſemblage de parcelles de feu. Il en eſt de même, ſelon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce ſentiment, c'eſt qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, ſi diviſée & ſi évaporée qu'elle pût être, étoit toûjours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en ſon entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard ; & s'il avoit borné ſon principe aux natures ſimples que l'expérience nous montre indeſtructibles, il auroit eu raiſon de n'admettre en ces natures que de nouveaux aſſemblages, ou des deſunions paſſageres, & non de nouvelles générations. Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importans.

Sa premiere mépriſe eſt d'étendre ſon principe aux corps mélangés. Il n'en eſt pas du ſang comme de l'eau. Celle-ci eſt ſimple, au lieu que le ſang eſt un compoſé de differentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une ſeconde mépriſe eſt d'étendre le même principe aux corps organiſés, comme ſi une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque ſorte aider l'organiſation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plûtôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plutôt qu'une mépriſe, eſt de penſer que Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matieres déja faites, enſorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence ; & que ce qu'il y a de plus eſtimable dans l'univers, je veux dire, cette diverſité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impiété de cette philoſophie trouve ſa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle eſt l'origine d'un brin d'herbe : il vous répond en philoſophe, qu'il faut remonter à l'*homéomérie*, ſelon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choſes*, dit-il, *étoient enſemble pêle-mêle* (c'eſt ce qu'on peut appeller *panſpermie*, ou *mélange de toutes les ſemences*) ; *& l'eſprit venant enſuite, en a compoſé le monde.* (Diogen. Laert. *lib. II. n°. 6.*) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main eſt le drap que je porte ; au lieu de dire, *c'eſt une laine de Ségovie, fabriquée par Pagnon, ou par Van-Robbs* ; ſeroit-ce répondre juſte que de dire : *le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a couſus pour me faire un habit ?* Mais il y a ici quelque choſe de plus ridicule encore. Notre philoſophe raiſonne ſur l'origine des corps mixtes & des corps organiſés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre eſt compoſé de pluſieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros ; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres ſi petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amaſſées dans une boëte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hiſt. du ciel, tom. II. pag. 114.*

HOMER *ou* CHOMER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure creuſe des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cent quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine & demi-ſeptier, un poiſſon & un peu plus. *Voyez* BATH. *Diction. de la Bible.*

HOMÉRISTES, ſub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faiſoient métier de chanter dans les maiſons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. *Voyez* CHANTEUR. (*B*)

HOMÉRITES (les) *Géogr. anc.* ancien peuple de l'Arabie heureuſe, qui faiſoit partie des Sabéens, avec leſquels bien des auteurs les ont confondus. Le pays des *Homérites* répond à peu-près à ce que nous appellons le *pays d'Aden.* (*D. J.*)

HOMICIDE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie en général une action qui cauſe la mort d'autrui.

On entend auſſi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui cauſent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne conſidere pas comme un crime ; ainſi les gens de guerre, qui tuent des ennemis dans le combat, ne ſont pas qualifiés d'*homicides* ; & lorſque l'on execute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainſi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les lois divines & humaines, l'*homicide* volontaire eſt un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *chap. iv. de la Geneſe*, que Cain ayant commis le premier *homicide* en la perſonne de ſon frere, ſa condamnation fut prononcée par la voix du Seigneur, qui lui dit que le ſang de ſon frere crioit contre lui, qu'il ſeroit maudit ſur la terre ; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit ; qu'il ſeroit vagabond & fugitif. Cain lui-même dit que ſon iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée ; qu'il ſe cacheroit de devant la face du Seigneur, & ſeroit errant ſur la terre ; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoiſſoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de miſéricorde, & peut-être auſſi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort, même envers celui qui la mérite, dit à Cain que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas ; que quiconque le tueroit, ſeroit puni ſept fois ; & il mit un ſigne en Cain, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Cain ſe retira donc de la préſence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Eden.

Il eſt parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce ſujet à ſes femmes, que le crime de Cain ſeroit vangé ſept fois, mais que le ſien ſeroit puni ſoixante-dix-ſept fois. S. Chryſoſtome dit que c'eſt parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Cain.

Dans le *chapitre ix.* où Dieu donne diverſes inſtructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le ſang de l'homme, ſon ſang ſera auſſi répandu ; car Dieu, eſt-il dit, a fait l'homme à ſon image.

Digitized by Google

Le quatrieme article du Décalogue défend de tuer indiſtinctement.

Les lois civiles que contient l'Exode, *chap. xxj.* portent entr'autres choſes, que qui frappera un homme, le voulant tuer, il mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ſes mains, Dieu dit à Moyſe qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier ſe retirera; que ſi par des embûches quelqu'un tue ſon prochain, Moyſe l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure; que ſi un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne ſoit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il ſe leve enſuite, & marche dehors avec ſon bâton, celui qui l'a frappé ſera réputé innocent, à la charge néanmoins de payer au battu ſes vacations pour le tems qu'il a perdu, & le ſalaire des medecins; que celui qui aura frappé ſon ſerviteur ou ſa ſervante, & qu'ils ſoient morts entre ſes mains, il ſera puni; que ſi le ſerviteur ou la ſervante battus ſurvivent de quelques jours, il ne ſera point puni; que ſi dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter ſans qu'elle en meure, le coupable ſera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres regleront; mais que ſi la mort s'enſuit, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtriſſure pour meurtriſſure.

Ces mêmes lois vouloient que le maître d'un bœuf fût reſponſable de ſon délit; que ſi l'animal avoit cauſé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déja été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que ſi la peine lui en étoit impoſée, il donneroit pour racheter ſa vie tout ce qu'on lui demanderoit: mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'*homicide* que l'on avoit commis perſonellement.

Le livre des Nombres, *chap.* 35. contient auſſi pluſieurs réglemens pour la peine de l'*homicide*; ſavoir, que les Iſraélites déſigneroient trois villes dans la terre de Chanaan, & trois au-delà du Jourdain, pour ſervir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque *homicide*; que quand le meurtrier ſeroit refugié dans une de ces villes, le plus proche parent de l'*homicidé* ne pourroit le tuer juſqu'à ce qu'il eût été jugé en préſence du peuple; que celui qui auroit tué avec le fer ſeroit coupable d'*homicide*, & mourroit; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton, dont la mort ſe ſeroit enſuivie, ſeroit puni de même; que le plus proche parent du défunt tueroit l'*homicide* auſſi-tôt qu'il pourroit le ſaiſir; que ſi de deſſein prémédité quelqu'un faiſoit tomber quelque choſe ſur un autre qui lui cauſât la mort, il ſeroit coupable d'*homicide*, & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier auſſi-tôt qu'il le trouveroit; que ſi, par un cas fortuit & ſans aucune haine, quelqu'un cauſoit la mort à un autre, & que cela fût reconnu en préſence du peuple, & après que la queſtion auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt, que le meurtrier ſeroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit vanger la mort, & ſeroit ramené en vertu du jugement dans la ville où il s'étoit refugié, & y demeureroit juſqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge, celui qui étoit chargé de vanger la mort de l'*homicidé*, pouvoit ſans crime tuer le meurtrier, parce que celui-ci devoit reſter dans la ville juſqu'à la mort du grand-prêtre; mais, après la mort de celui-ci, l'*homicide* pouvoit retourner dans ſon pays. Ce réglement devoit être obſervé à perpétuité. On pouvoit prouver l'*homicide* par témoins; mais on ne pouvoit pas condamner ſur la dépoſition d'un ſeul témoin. Enfin, celui qui étoit coupable d'*homicide*, ne pouvoit racheter la peine de mort en argent, ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jeſus-Chriſt, dans S. Matthieu, *chap. v.* dit que celui qui tuera, ſera coupable de mort, *reus erit judicio*; & dans S. Jean, *chap. 18.* lorſque Pilate dit aux Juifs de juger Jeſus-Chriſt ſelon leur loi, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer perſonne: ainſi l'on obſervoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui puſſent condamner un homme à mort.

Enfin, pour parcourir toutes les lois que l'Ecriture-ſainte nous offre ſur cette matiere, il eſt dit dans l'Apocalypſe, *chap. 22.* que les *homicides* n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les Athéniens, le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier ſupplice. Mais ce qui eſt de ſingulier, eſt qu'on laiſſoit au coupable la liberté de ſe ſauver avant que le juge prononçât ſa ſentence; & ſi le coupable prenoit la fuite, on ſe contentoit de confiſquer ſes biens, & de mettre ſa tête à prix. Il y avoit à Athènes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés; ſavoir, l'aréopage pour les aſſaſſinats prémédités, le *palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits, & le *delphinium* pour les *homicides* volontaires, mais que l'on ſoûtenoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite ſur cette matiere chez les Romains, eſt de Numa Pompilius; elle fut inſérée dans le code papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens (*dolo*), étoit puni de mort comme un *homicide*; mais s'il ne l'avoit tué que par haſard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les aſſaſſinats volontaires, fut tranſportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hoſtilius fit auſſi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occaſion du meurtre commis par un des Horaces; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres, ſeroient jugées par les décemvirs; que ſi celui qui étoit condamné, appelloit de leur ſentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime; mais que ſi par l'événement la ſentence étoit confirmée, le coupable ſeroit pendu à un arbre, après avoir été fuſtigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel, eſt très-bien détaillée par M. Terraſſon en ſon *hiſtoire de la Juriſprudence Romaine* ſur la ſeizieme loi du code papyrien, qui fut formée de cette loi de Tullus Hoſtilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la ſuite ſous le nom de *lex Sempronia*, *de homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hoſtilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue ſous le nom de *loi Cornelia de ſicariis*. Quelque tems après la loi des douze tables, les meurtriers furent appellés *ſicarii*, du mot *ſica* qui ſignifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit ſous ſa robe. Cette eſpece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit ſaiſis, à moins que cet inſtrument ne fût néceſſaire au métier de celui qui le portoit, par exemple ſi c'étoit un cuiſinier qui eût ſur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, ſi le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit ſeulement; ſi c'étoit une perſonne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin, ſi c'étoit un eſclave, on le crucifioit, ou bien on l'expoſoit aux bêtes ſauvages.

Digitized by Google

Dans la ſuite, il parut injuſte que le commun du peuple fût puni plus rigoureuſement que les perſonnes élevées en dignité ; c'eſt pourquoi il fut réſolu que la peine de mort ſeroit générale pour toutes les perſonnes qui ſe rendroient coupables de meurtre ; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que ſa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles diſpoſitions que l'on y ajoûta en divers temps, furent confondues avec la loi *Cornelia*, *de ſicariis*.

On tenoit pour ſujets aux rigeurs de la loi *Cornelia*, *de ſicariis*, non ſeulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais auſſi celui qui, à deſſein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poiſon, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou ſi un magiſtrat avoit reçû de l'argent pour une affaire capitale.

Les ſenatuſconſultes mirent auſſi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, ſoit par eſprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circoncis leurs enfans, à moins que ce ne fuſſent des Juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des ſacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit ſeulement de la loi *Cornelia* ceux qui tuoient un tranſfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & ſingulierement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes lois des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout *homicide* commis par vengeance, avarice, ou à deſſein de voler. Il eſt dit que les auteurs ſeront punis par les juges du mandement du roi, & que perſonne ne ſera condamné à mort que ſuivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cauſe légere ou ſans cauſe, étoit envoyé en exil pour autant de tems qu'il plaiſoit au roi. Il eſt dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort ; mais le coupable avoit la faculté de ſe racheter, en payant aux parens du défunt une compoſition appellée *vuirgildus*, qui étoit proprement l'eſtimation du dommage cauſé par la mort du défunt ; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confiſqués.

Pour connoître ſi l'accuſé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appellées *purgation vulgaire*, dont l'uſage continua encore pendant pluſieurs ſiecles.

Suivant les établiſſemens de S. Louis, quand un homme, en ſe battant, en tuoit un autre qui l'avoit bleſſé auparavant, il nétoit pas condamné à mort ; mais ſi un des parens de l'*homicidé* affiroit que le défunt l'avoit chargé de vanger ſa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, pluſieurs diſpoſitions aſſez ſingulieres par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, ſuivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, ſi un bourgeois en tuoit un autre par haſard ou par inimitié, ſa maiſon devoit être abattue ; ſi on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faiſoient ſon procès ; s'il s'échapoit, & qu'au bout d'un an il implorât la miſéricorde des échevins, il devoit d'abord recourir à celle des parens ; s'il ne les trouvoit pas, après s'être livré à la miſéricorde des échevins, il pouvoit revenir dans la ville, & ſi ſes ennemis l'attaquoient, ils ſe rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy, comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, régent du royaume, il eſt dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accuſés d'*homicide*, lorſqu'il ſe préſentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris ſur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur juriſdiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année ſuivante, en faveur des habitans de Villefranche en Périgord, il eſt dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville, appartenoient au roi, les dettes du condamné préalablement payées.

A Peronne, ſuivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguſte, & confirmée par Charles V. en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Peronne un homme de la commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne ſe réfugiât dans une égliſe ; ſa maiſon étoit détruite, & ſes biens confiqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la commune une amende de dix livres. La même choſe s'obſervoit auſſi à cet égard dans pluſieurs autres lieux. Quand l'accuſé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit ſe purger par ſerment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay, qui eſt de l'année 1370, porte que ſi un bourgeois ou habitant de Tournay bleſſe ou tue un étranger qui l'a attaqué, il ne ſera point puni & que ſes biens ne ſeront point confiſqués ; parce que les biens d'un étranger qui, en ſe défendant, auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne ſeroient pas confiſqués ; que les bourgeois & habitans de Tournay qui, en ſe défendant, auront bleſſé ou tué un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du roi des lettres de grace, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'uſage préſent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort ; le crime eſt plus ou moins grave, ſelon les circonſtances : l'aſſaſſinat prémédité eſt de tous les *homicides* le plus criant, auſſi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en ſont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II. du mois de Juillet 1557 prononce en ce cas la peine de mort ſur la roue, ſans que cette peine puiſſe être commuée ; ce qui eſt confirmé par l'ordonnance de Blois, *art. cxcjv.* qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'*article* ſuivant concernant ceux qui ſe louent pour tuer, battre & outrager, veut que la ſeule machination & attentat ſoit puni de mort, encore que l'effet n'eût pas ſuivi.

Ces lettres de remiſſion s'accordent pour les *homicides* involontaires, ou qui ſont commis dans la néceſſité d'une légitime défenſe de la vie. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. xvj. art. ij. & jv.*

L'*homicide* volontaire de ſoi-même étoit autrefois autoriſé chez quelques nations, quoique d'ailleurs aſſez policées ; c'étoit la coûtume dans l'île de Céa, que les vieillards caducs ſe donnaſſent la mort. Et à Marſeille, du tems de Valere-Maxime, on gardoit publiquement un breuvage empoiſonné que l'on donnoit à ceux qui ayant expoſé au ſénat les raiſons qu'ils avoient de s'ôter la vie, en avoient obtenu la permiſſion. Le ſénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions & de la mauvaiſe fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être aban-

Digitized by Google

donné de ſon bonheur ; mais ces principes contraires à la ſaine raiſon & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs : auſſi parmi nous l'*homicide* de ſoi-même eſt puni ; on fait le procès au cadavre de celui qui s'eſt donné la mort. Cette procédure étoit abſolument inconnue aux Romains ; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire ſubir une peine à quelqu'un qui n'exiſtoit plus, & à un cadavre qui n'a point de ſentiment : mais parmi nous, ces exécutions ſe font pour l'exemple, & pour inſpirer aux vivans de l'horreur de ces ſortes d'*homicides*. *Voyez* ASSASSINAT, COMBAT *en* CHAMP-CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE. (*A*)

HOMILÉTIQUES, (*Droit natur.*) On diſtingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie : Ariſtote dit que ces ſortes de vertus ont lieu, ἐν ταῖς ὁμιλίαις, καὶ τῷ συζῆν. *Ethic.* Nicomach. *lib. IV, cap. xij.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines diſpoſitions à pratiquer une ſorte de juſtice qui fait du bien à autrui, par un uſage de ſignes arbitraires, convenable à ce que demande le bien commun.

Les ſignes arbitraires que nous entendons ici, ſont non-ſeulement la parole qui eſt le principal, mais encore les geſtes du corps, la contenance & tous les mouvemens du viſage, qui ſont des indices de quelque diſpoſition de l'ame dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* ſont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonſtrations une juſte meſure ; pour ce qui eſt de la parole en particulier, l'uſage & les bornes convenables en ſont reglées par le ſage ſilence, *taciturnitas*, lorſque le bien commun le demande ; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matiere de promeſſes, & par l'urbanité. On conçoit déja quels ſont les vices ou défauts oppoſés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus ſous leurs articles reſpectifs. (*D. J.*)

HOMINICOLES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) nom que les Apollinariſtes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. *Voyez* APOLLINARISTES.

Comme les Catholiques ſoutenoient que Jeſus-Chriſt étoit Homme-Dieu, les Apollinariſtes les accuſoient d'adorer un homme, & les appelloient *Hominicoles*. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HOMMAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) *feu fides*, & dans la baſſe latinité *hommagium* ou *hominium*, eſt une reconnoiſſance faite par le vaſſal en préſence de ſon ſeigneur qu'il eſt ſon homme, c'eſt-à-dire ſon ſujet, ſon vaſſal.

Hommage vient de *homme* ; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'eſt ſe reconnoître homme du ſeigneur : on voit auſſi dans les anciennes chartes que *baronia* & *hommage* étoient ſynonymes.

On diſtinguoit anciennement la foi & le ſerment de fidélité de l'*hommage* : la foi étoit dûe par les roturiers, *voyez* au mot FOI. Le ſerment de fidélité ſe prêtoit debout après l'*hommage*, il ſe faiſoit entre les mains du bailli ou ſénéchal du ſeigneur, quand le vaſſal ne pouvoit pas venir devers ſon ſeigneur ; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au ſeigneur même par ſes vaſſaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le tems que les fiefs commencerent à ſe former ; c'eſt ainſi qu'en 734 Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à ſon fils Hérald la jouiſſance du domaine qu'avoit eu ſon pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ſes enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Eſpagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragoſſe, reçut dans ſon paſſage les *hommages* de tous les princes qui commandoient entre les pyrenées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut obſerver que dans ces tems reculés la plûpart des *hommages* n'étoient ſouvent que des ligues & alliances entre des ſouverains ou autres ſeigneurs, avec un autre ſouverain ou ſeigneur plus puiſſant qu'eux ; c'eſt ainſi que le comte de Hainault, quoique ſouverain dans la plûpart de ſes terres, fit *hommage* à Philippe-Auguſte en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent ; c'eſt pourquoi ils ſe perdoient avec le tems comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vaſſal fût nue tête, à genoux, les mains jointes entre celles de ſon ſeigneur, ſans ceinture, épée ni éperons ; ce qui s'obſerve encore préſentement ; & les termes de l'*hommage* étoient : *Je deviens votre homme, & vous promets fiauté doreſnavant comme à mon ſeigneur envers tous hommes (qui puiſſent vivre ni mourir) en telle redevance comme le fief la porte*, &c. cela fait, le vaſſal baiſoit ſon ſeigneur en la joue, & le ſeigneur le baiſoit enſuite en la bouche : ce baiſer, appellé *oſculum fidei*, ne ſe donnoit point aux roturiers qui faiſoient la foi, mais ſeulement aux nobles. En Eſpagne, le vaſſal baiſe la main de ſon ſeigneur.

Quand c'étoit une femme qui faiſoit l'*hommage* à ſon ſeigneur, elle ne lui diſoit pas, *je deviens votre femme*, cela eût été contre la bienſéance ; mais elle lui diſoit, *je vous fais l'hommage pour tel fief.*

Anciennement quand le roi faiſoit quelque acquiſition dans la mouvance d'un ſeigneur particulier, ſes officiers faiſoient l'*hommage* pour lui. Cela fut ainſi pratiqué, lorſqu'Arpin eut vendu ſa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I. lequel en fit rendre *hommage* en ſon nom au comte de Sancerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte : mais cet uſage fut ſagement aboli en 1302 par Philippe le bel, lequel déclara que l'*hommage* ſeroit converti en indemnité.

Les regles que l'on obſerve pour la forme de l'*hommage* ſont expliquées *au mot* FOI.

Nous ajoûterons ſeulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prevôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conſeiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce ſavant eccléſiaſtique & magiſtrat obſerve en parlant de l'*hommage lige*, qu'un pareil *hommage* ne pouvoit ſe rendre d'eccléſiaſtiques à eccléſiaſtiques ; il ajoûte néanmoins qu'il entend par-là qu'un eccléſiaſtique ne pouvoit donner ſans ſimonie des biens d'Egliſe à un autre eccléſiaſtique à charge d'*hommage*, ou de ſervitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des *hommages* qui ſe rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, *hommages* cependant contre leſquels les ſaints papes ſe ſont recriés.

Perſonne, dit-il, n'ignore que l'*hommage* n'eſt point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice eccléſiaſtique, & à plus forte raiſon pour ceſſion de dixmes.

Saint Anſelme, archevêque de Cantorbery en 1093, avoit toujours devant les yeux les défenſes faites par Gregoire VII. plus de dix ans auparavant, de rendre des vils *hommages* à aucuns mortels, *voyez* M. de Marca, *de concord. l. VIII. c. xxj. n°. 4.* Le ſaint archevêque a été auſſi en grande relation avec Urbain, qui occupa le ſaint ſiége deux ans après Gregoire VII. & qui, comme lui, s'eſt beaucoup recrié contre les *hommages* que l'on exigeoit des eccléſiaſtiques pour les biens qu'ils poſſedoient : les ouvrages de ſaint Anſelme ne ſont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces ſortes d'hommages : *Hoc autem ſciotote*, s'écrioit-il, *quia voluntas mea eſt ut adjuvante Deo nullius mortalis homo fiam, nec per ſa-*

Digitized by Google

cramentum alicui fidem promittam. Il prend Dieu à témoin de ſa diſpoſition, & il conſeille de ſouffrir toutes ſortes de tourmens plutôt que de rendre hommage : *nullâ minâ, nullâ promiſſio, nullâ aſtutiâ à religione veſtrâ extorqueat aut homagium, aut juſjurandum, aut fidei allegationem.* Anſelm. *l. III. c. xxxvj. lx. lxv. lxxvij. lxxxviij. xc. xcj.*

Le pape Urbain II. dit le P. Thomaſſin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le ſerment de fidélité & l'*hommage* dans le concile de Clermont de l'an 1095 , *ne epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. Part. IV. l. II. ch. liij. p.* 220. Lambert, évêque d'Arras, aſſiſta à ce concile, & en publia les canons dans un ſynode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il ſe tint un concile auquel préſiderent les légats de Paſchal II. & dans lequel tous les *hommages* furent prohibés ſans diſtinction, les barons & autres ſeigneurs anglois furent aſſujettis à l'*hommage* ; mais les évêques & les abbés *fide & ſacramento profeſſi ſunt* ; ils ſe bornerent, comme il ſe pratique en France, au ſeul ſerment de fidélité.

Quelque tems auparavant, le même pape fut dans la néceſſité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'uſage qui s'étoit introduit d'exiger des *hommages* de ceux qui étoient dans un rang inférieur : *illud quoque apud quoſdam clericorum fieri audivimus, ut videlicet majores prebendarii à minoribus hominia ſuſcipiant.* « A toutes ces poſſeſſions, dit le » P. Thomaſſin *tome III. p. 215.* ce n'étoit qu'une » proteſtation de bouche ou par écrit d'un devoir, » que tout le monde reconnoiſſoit être indiſpenſable » de garder les canons d'obéir à ſes ſupérieurs ec- » cléſiaſtiques ». De-là le même P. Thomaſſin conclud que ce pape n'avoit donc garde « d'exiger des » archevêques l'*hommage* d'un vaſſal à ſon ſeigneur, » ou un ſerment qui reſſentit l'*hommage* ».

En 1137, Louis le Gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques & abbés de l'Aquitaine, qui devoit appartenir à Louis le jeune ſon fils, du chef de ſa femme Eléonore, fille du duc de cette Province ; il accorde, dis-je, l'élection canonique ſans charge d'*hommage* à ſon égard : *canonicam omnino concedimus libertatem abſque hominii, juramenti, ſeu fidei per manum date obligatione.*

En 1165, Adrien IV. reprochoit à l'empereur Frédéric, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promiſſâ & juratâ, quomodo eam obſerves cum ab iis qui dii ſunt, & filii exceſſi omnes epiſcopi videlicet* homagium *requires.*

Enfin cet empereur eſt convenu que les évêques d'Italie *ſolum ſacramentum fidelitatis ſine* hominio *facere debere domino imperatori.* Otton, qui étoit évêque de Vercel avant l'an 1000, fait entendre par ſes lettres, que de ſon tems les évêques d'Italie ne prêtoient que le ſerment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II. roi d'Angleterre avoit fait le reglement ſuivant : *Electus* homagium *& fidelitatem qui ſicut ligio domino ſalvo ordine ſuo faciat priuſquam conſecretur.* Saint Thomas de Cantorbery ne voulut faire que le ſerment de fidélité, *fidelitatim & juravrat* ; ce que ce ſaint croyoit devoir être ſuffiſant. Cette premiere fermeté à ſoutenir les immunités eccléſiaſtiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrieme concile général de Latran de 1215, appellé *le grand*, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel préſida Innocent III. défend de nouveau aux eccléſiaſtiques la foi & *homage* ; les mêmes défenſes furent confirmées en 1250, tant la vanité ſe trouvoit flattée de ces ſortes d'aſſujettiſſemens, *ne aliqua ſæcularis perſona contra ſtatuta hujuſmodi quidquam attentare, aut à vobis vel ſucceſſoribus veſtris*, homagii *vel fidelitatis exigere ſeu oblatum audeat recipere ſacramentum.*

Les abbés n'ayant point d'eccléſiaſtiques qui leur fuſſent aſſujettis, & voulant d'un autre côté imiter les ſouverains, exigerent des curés des ſermens de fidélité, lorſqu'ils les inſtituoient dans les paroiſſes ou égard aux dixmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exiguit ſacramentum & nec exactiones ſiniſtræ impunitos cum ſimoniacam contineant pravitatem.* Voyez *le Concile de Chicefter de l'an 1289.*

Il eſt donc évident que l'*hommage* dans un eccléſiaſtique, & ſur-tout pour ce qui s'appelle bénéfice ou ſpirituel, eſt regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum eſt & à romanâ eccleſiâ alienum ut pro ſpiritualibus facere quis* homagium *compellatur. Cap. fin. de reg. jur.* C'eſt une des regles du droit canon.

Que l'on jette les yeux ſur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon : *Pro habendis ſpiritualibus* homagium *facere ſimoniacum eſt.*

C'eſt ſur tous ces principes que ſe ſont appuyés les canoniſtes & les juriſconſultes, pour blâmer les *hommages* pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale.*

En conſéquence des *hommages* que rendoient autrefois les évêques aux ſouverains pour les duchés, comtés & ſeigneuries conſidérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduiſoient & faiſoient à leur égard les fonctions d'aumôniers ; & lorſque quelqu'un d'entre eux ſe ſont oubliés juſqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier *hommage* qui ait été fait en France par un eccléſiaſtique envers le ſouverain, eſt celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi ſous le nom de Louis XI.

« Depuis ce tems-là, dit le P. Thomaſſin en *ſa diſcipl. eccléſ. part. IV. liv. II. ch. liij. p.* 224. il ne » paroît plus d'*hommages* rendus, mais de ſimples ſer- » mens de fidélité, dit le P. Thomaſſin ; ces ſermens » de fidélité ont même quelque choſe plus honnête & » plus honorable pour la probité de ces derniers fie- » cles envers les princes ſouverains. Quelques-uns » ont cru que l'*hommage* s'étoit confondu avec le ſer- » ment ; mais un arrêt du conſeil privé en 1652 en » faveur de l'évêque d'Autun, nous donne d'autres » lumieres. Cet évêque ayant prêté ſon ſerment de » fidélité au roi, eut peine de le faire enregiſtrer » dans la chambre des comptes, parce qu'elle exi- » geoit encore de lui l'*hommage* & le dénombrement » des fiefs & domaines qu'il tenoit ; il préſenta re- » quête au roi conjointement avec les agens du cler- » gé, & elle contenoit que *par les lettres-patentes de* » *Charles IX. Henri III. Henri IV. & Louis XIII.* » *enregiſtrées au parlement & en la chambre des comp-* » *tes, les eccléſiaſtiques de ce royaume auroient été dé-* » *clarés exempts de faire la foi & hommage, & donner,* » *par aveu & dénombrement, leurs fiefs, terres & do-* » *maines, attendu les amortiſſemens faits d'icelux en* » *1522 & 1547, par les rois François I. & Henri II...* » le roi prononça en faveur de l'évêque ».

Pour ce qui regarde les *hommages* envers les ſeigneurs inférieurs, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la maniere de les rendre, & qui conſiſtoit en ce que le vaſſal ſe mettoit à genoux, tenoit ſes mains jointes dans celles du ſeigneur, & enſuite l'embraſſoit : *ponere manus ſuas intra manus domini in ſignum ſummæ ſubjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad oſculum pacis in ſignum ſpecialis confidentiæ & amoris..... quæ formâ & ſolemnitate non ſervatur nec congruit in præſtatione* homagii *inferioribus dominis.* C'eſt Dumoulin qui s'explique de la ſorte dans ſon *traité des fiefs* ; il ajoute au même

Digitized by Google

endroit : *Minus essent indecens & irreprehensibile nisi in fidelitate ligia quæ debetur soli principi.*

Il n'eſt point ſurprenant que depuis le milieu du xiv. ſiecle il ne reſte aucun veſtige de ces ſortes d'*hommages* qui, en égard à l'aſſujettiſſement perſonnel qu'ils emportent avec eux, ſont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au chriſtianiſme, ſi l'on excepte le ſouverain, dont nous naiſſons les ſujets avant d'être enfans de l'Egliſe. Enfin, continue le même Dumoulin, les aſſujettiſſemens perſonnels ſont une ſorte d'eſclavage & des reſtes de cette ancienne ſervitude qui dégrade la nature humaine, *ſunt ergo ſervi reſpectu conditionis adſcriptitiæ.*

Telles ſont les réflexions dont M. de la Feuillie nous a fait part ſur cette matiere.

Nous obſervons néanmoins que dans la regle nous ne voyons rien qui puiſſe affranchir les eccléſiaſtiques de faire la foi & *hommage*.

Les religieux & les religieuſes même n'en ſont pas non plus exempts ; le chapitre unique §. *verum de ſtatu regularium*, *in* 6°. permet à l'abbeſſe ou prieur de ſortir de ſon couvent pour faire la foi ou *hommage*, mais on fait que le ſexte n'eſt pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes ſéculiers & réguliers, la maniere de faire la foi & *hommage* eſt reglée par les *articles cx. cxj. & cxij.* de la *coûtume* d'Anjou, & par les *articles cxxj. cxxij. & cxxiij.* de celle du Maine ; & voici la diſtinction que font ces coûtumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & *hommage* pour le corps ou chapitre ; & en cas de légitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre perſonne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux *&c.* la foi & *hommage* doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il eſt certain que le clergé a obtenu divers arrêts de ſurſéance pour la foi & *hommage* des fiefs qu'il poſſede mouvans nuement du roi ; il y en a pluſieurs indiqués dans Brillon au mot *foi*, n°. 8. & rapporté dans les mémoires du clergé : mais il ne paroit pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des ſeigneurs particuliers. On peut voir Auroux Deſpommiers, prêtre, docteur en théologie, & conſeiller clerc en la ſénéchauſſée de Bourbonnois & ſiége préſidial de Moulins, dans ſon *Commentaire ſur la coûtume du Bourbonnois*, *art. cclxxx.* où il dit que la forme de la foi & *hommage* de la part des gens d'égliſe n'eſt point différente, nonobſtant la dignité de leur caractere, qui ſembleroit les exempter de cet aſſujettiſſement envers un laïc ; parce qu'en ce qui concerne les choſes temporelles, ils ſont ſujets au droit commun. (*A*)

HOMMAGE DE BOUCHE & DE MAINS, eſt la même choſe que l'*hommage* ſimple, auquel il n'eſt point dû de ſerment de fidélité ; il eſt ainſi nommé dans l'ancienne coûtume d'Amiens, *art. 24. Voyez* HOMMAGE SIMPLE. (*A*)

HOMMAGE DE DÉVOTION étoit une déclaration & reconnoiſſance que quelques ſeigneurs ſouverains, ou qui ne relevoient de perſonne pour leurs fiefs & ſeigneurie, faiſoient de les tenir d'une telle égliſe.

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques ſeigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs ſeigneurs dominans ; c'étoit une eſpece de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle ſe ſoumettoit le ſeigneur de prendre les armes pour la défenſe de l'égliſe où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conſéquence, ni autoriſer les égliſes à prétendre une ſupériorité temporelle ſur les ſeigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les ſeigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une égliſe, & tantôt à une autre, ſelon que leur dévotion ſe tournoit pour l'une ou l'autre de ces égliſes. C'eſt ainſi que les ſires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs états, tantôt à l'égliſe de Liſle-barbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'égliſe de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à pluſieurs autres, juſqu'à ce qu'enfin leurs ſucceſſeurs refuſerent de rendre cet *hommage*, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces ſortes d'*hommages* ne fuſſent dûs qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de ſon égliſe, les eccléſiaſtiques prirent inſenſiblement pour eux cette reconnoiſſance, & voulurent la faire paſſer pour une marque de ſupériorité temporelle qu'ils avoient ſur ceux qui rendoient *hommage* à leur égliſe.

La coûtume de Poitou, *art. 108*, dit que quiconque a hommage pour raiſon d'aucune choſe, eſt fondé ſur icelle d'avoir juriſdiction, ſi ce n'étoit *hommage* de dévotion, comme celui qui eſt donné en franche aumône à l'égliſe ; lequel *hommage* de dévotion n'emporte fief, juriſdiction, ni autre devoir.

Berrand, ſur le *tit. des fiefs* de cette coûtume, *ch. x. n. 2.* dit que le fief de dévotion donné en franche aumône à l'égliſe, ne doit pas être proprement appellé *hommage*, parce qu'il n'emporte fief ni juriſdiction, & ne doit devoir à perſonne.

Boucheul, ſur l'*art. 108*, que l'on a cité, dit que l'*hommage de dévotion* eſt de deux ſortes, ou dû à l'égliſe ou par l'égliſe ; que celui qui eſt dû à l'égliſe n'eſt pas en ſigne d'obéiſſance, mais par une eſpece de dévotion. Brodeau, ſur l'*art. 63. de la coûtume de Paris*, *n. 23.* rapporte divers exemples de ces fiefs ou *hommages* de piété & de dévotion, qui ne conſiſtent qu'en la ſimple charge de l'*hommage* & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres ſemblables, ſans aucun devoir pécuniaire. L'*hommage de dévotion* dû par l'égliſe eſt pour les choſes qui lui ont été données en aumône, c'eſt-à-dire libres, franches, & déchargées de toutes ſortes de devoirs & redevances, *ad obſequium precum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux *hommages* n'emporte de foi fief ni juriſdiction.

Voyez Galland, *traité contre le franc-aleu*, *ch. vij. pag. 95. & 96.* Caſeneuve, *traité contre le franc-aleu*, *liv. II. ch. ij. n. 5. p. 171.* derniere édition, & FIEF DE DÉVOTION. (*A*)

HOMMAGE LIGE OU PLEIN eſt celui où le vaſſal promet de ſervir ſon ſeigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il eſt dû pour un *fief lige*, ainſi appellé *à ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux ſortes, l'un par lequel le vaſſal s'obligeoit de ſervir ſon ſeigneur en vers & contre tous, même contre le ſouverain, comme l'a remarqué Cujas, *lib. II. feud. tit. 5. lib. IV. tit. 31. 90. & 99.* & comme il paroît par l'*art. 56.* des établiſſemens de France ; le ſecond, par lequel le vaſſal s'obligeoit de ſervir ſon ſeigneur contre tous, à l'exception des autres ſeigneurs dont le vaſſal étoit déja homme lige. Il y a pluſieurs de ces *hommages* rapportés dans les preuves *des hiſtoires des maiſons illuſtres*. *Voyez* auſſi Chantereau, *des fiefs*, *pag. 15. & 17.*

Les guerres privées que ſe faiſoient autrefois les ſeigneurs, furent la principale occaſion de ces *hommages liges*.

Digitized by Google

Plusieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij. siecle ; nous avions même incliné pour cette opinion en parlant ci-devant des fiefs liges ; mais depuis l'impreſſion de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conſeiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déja parlé ſur le mot *hommage* en général, m'a fait obſerver que les fiefs liges étoient connus en France longtems avant le xij. ſiecle, qu'en 1095 ſe tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel aſſiſterent Urbain II. & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un ſynode connu ſous le nom de *code lamberien*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones è claro montano concilio attulerat* ; & que l'*article 17.* de ce code eſt conçu en ces termes, *nec epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat* ; d'où il eſt aiſé de s'appercevoir que l'on abuſoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque tems dans toute la France & l'Italie, non-ſeulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom de *liges*. S. Antonin & le Jéſuite Maurus paroiſſent avoir été inſtruits de cette déciſion, lorſqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obſequium*, & par les mots *legitimam ei facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expreſſions, que l'Abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage lige* à Louis VIII. mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie obſerve auſſi, que lorſque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, ſoit au roi, ſoit aux laïcs, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût ſe rendre d'eccléſiaſtique à eccléſiaſtique ; ce qui ne ſe pourroit faire ſans abus, puiſque le roi eſt le ſeigneur dominant de tous les vaſſaux de ſon royaume, & qu'il n'eſt point poſſible d'imaginer un devoir de vaſſalité qui ne puiſſe & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient auſſi l'*hommage lige* des eccléſiaſtiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vaſſaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, *pag. 276*.

Enfin M. de la Feuillie a encore obſervé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj. & xij. ſiecles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Fréderic I. *epiſcopi Italiæ ſolum ſacramentum fidelitatis ſine hominio facere debent domino imperatori*. De-là vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi ; mais prêtent ſeulement le ſerment de fidélité : & l'auteur des nouvelles notes ſur la derniere édition de Ferret, s'eſt trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelqu'une des formules du ſerment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'Egliſe Gallicane.

On peut ajoûter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII. ſon fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, ſoit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés ſuffragans & aux abbayes de cette province, ſeroient faites librement ſuivant les canons, & que ceux qui ſeroient élus ne ſeroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'inveſtiture.

Pour ce qui eſt du tems où l'*hommage lige* commença à être en uſage ; les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagé à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déja uſité en France dès le ix. ſiecle. On voit en effet, dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 845, rapporté par dom Bouquet dans ſon *hiſt. de Languedoc*, *tom. VIII*, *p. 470*, que le comte Vandrille y eſt qualifié *homme lige*, *homo ligius* ; il poſſédoit des bénéfices civils & des aleux ; on ne fait pas mention de fiefs, l'uſage n'en étoit pas encore établi ; ainſi l'*hommage lige* a commencé longtems avant les inféodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les aleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations uſitées ſous les deux premieres races, & dont l'effet étoit que le poſſeſſeur d'un aleu ſe mettoit ſous la protection de quelque ſeigneur puiſſant, & ſe rendoit ſon homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un ſeigneur de Beaujeu, qu'en ſigne de fief lige, le vaſſal toucha de ſa main dans celle du procureur général du ſeigneur.

Les femmes faiſoient auſſi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de 1351, qu'à Chalamont & Dombes, une femme ſe reconnut femme lige, quoique ſon mari fût homme de noble homme Philippe le Meſle.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'eſt propremeut dû qu'au roi ; quand il eſt rendu au roi & autres grands ſeigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en perſonne, de quelque condition que ſoit le vaſſal. (*A*)

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE eſt lorſque le vaſſal s'oblige de rendre quelque ſervice de ſon propre corps à ſon ſeigneur, comme autrefois lorſqu'il s'obligeoit de lui ſervir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. *Voyez l'ancienne coûtume de Normandie latine & françoiſe*, *ch. xxix.* Bouteillier dans *ſa ſomme rurale*, *pag. 479.* (*A*)

HOMMAGE DE PAIX, ſuivant l'ancienne coûtume de Normandie, *ch. xxix.* c'eſt quand quelqu'un pourſuit un autre pour un crime, & que la paix eſt rétablie entr'eux de maniere que celui qui étoit pourſuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la *paix*. *Voyez* Bouteillier *dans ſa ſomme*, *p. 419*, & la gloſe ſur *le ch. xxix. de l'ancienne coûtume de Normandie.* (*A*)

HOMMAGE PLANE *ou* PLEIN eſt la même choſe qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coûtumes de la Rochelle, *art. 4.* Ponthieu, *77.* Amiens, *art. 7. 25. 186. & 189. Voyez* Bruſſelle, *uſage des fiefs*. *Voyez* HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMMAGE SIMPLE eſt celui où il n'y a pas de preſtation de foi, mais ſeulement l'*hommage* qui ſe rend au ſeigneur nue tête, les mains jointes avec le baiſer. On l'appelle *ſimple* par oppoſition à la foi & à l'*hommage* que le vaſſal doit faire les mains jointes ſur les évangiles avec les fermens requis. *Voyez* HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMMAGER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui doit hommage au ſeigneur ; ce terme eſt uſité dans quelques coûtumes & provinces de droit écrit, pour ſignifier un vaſſal. *Voyez* Cambolas, *liv. IV. chap. xliv.* Dolive, *liv. I. ch. xxix.* (*A*)

* HOMME, ſ. m. c'eſt un être ſentant, réfléchiſſant, penſant, qui ſe promene librement ſur la ſurface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux ſur leſquels il domine, qui vit en ſociété, qui a inventé des ſciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui eſt propre, qui s'eſt donné des maîtres, qui s'eſt fait des lois, *&c.*

On peut le conſidérer ſous différens aſpects, dont les principaux formeront les articles ſuivans.

Il eſt compoſé de deux ſubſtances, l'une qu'on appelle *ame* (*Voyez l'article* AME), l'autre connue ſous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*Anatomiſtes* à

à ceux qui ſe ſont occupés de ce travail important & pénible. *Voyez l'article* HOMME, (*Anatomie.*)

On a ſuivi l'*homme* depuis le moment de ſa formation ou de ſa vie, juſqu'à l'inſtant de ſa mort. C'eſt ce qui forme l'hiſtoire naturelle de l'*homme*. *Voyez l'article* HOMME, (*Hiſtoire naturelle.*)

On l'a conſidéré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuiſible, bien ou mal-faiſant. *Voyez l'article* HOMME *moral.*

De cet état ſolitaire ou individuel, on a paſſé à ſon état de ſociété, & l'on a propoſé quelques principes généraux, d'après leſquels la puiſſance ſouveraine qui le gouverne, tireroit de l'*homme* le plus d'avantages poſſibles; & l'on a donné à cet article le titre d'*homme politique.*

On auroit pû multiplier à l'infini les différens coups d'œil ſous leſquels l'*homme* ſe conſidéreroit. Il ſe lie par ſa curioſité, par ſes travaux & par ſes beſoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puiſſe lui rapporter; & c'eſt ce dont on peut s'aſſurer en parcourant les différens articles de cet Ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à ſon uſage.

* HOMME, (*Hiſt. nat.*) L'*homme* reſſemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorſqu'on ſe propoſe de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on eſt forcé de le mettre dans la claſſe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre, d'être à la tête.

Nous ne commencerons ſon hiſtoire qu'après le moment de ſa naiſſance; pour ce qui l'a précédé, *Voyez les articles* FŒTUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, *&c.*

L'*homme* communique ſa penſée par la parole, & ce ſigne eſt commun à toute l'eſpece. Si les animaux ne parlent point, ce n'eſt pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impoſſibilité de lier des idées. *Voyez* LANGUE.

L'*homme* naiſſant paſſe d'un élément dans un autre. Au ſortir de l'eau qui l'environnoit, il ſe trouve expoſé à l'air; il reſpire. Il vivoit avant cette action; il meurt ſi elle ceſſe. La plûpart des animaux reſtent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naiſſance. L'*homme* les ouvre auſſitôt qu'il eſt né; mais ils ſont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déja juſqu'à une ligne & demie ou deux de diametre, s'étrecit ou s'élargit à une lumiere plus forte ou plus foible; mais s'il en a le ſentiment, il eſt fort obtus. Sa cornée eſt ridée; ſa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres ſens. Ce ſont des eſpeces d'inſtrumens dont il faut apprendre à ſe ſervir. *Voyez* SENS. Le toucher n'eſt pas parfait dans l'enfance. *V.* TOUCHER. L'*homme* ne rit qu'au bout de quarante jours: c'eſt auſſi le tems auquel il commence à pleurer. *Voyez* RIS & PLEURS. On ne voit auparavant aucun ſigne de paſſion ſur ſon viſage. *Voyez* PASSION. Les autres parties de ſon corps ſont foibles & délicates. Il ne peut ſe tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il reſteroit couché ſur le dos ſans pouvoir ſe retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme eſt ordinairement de vingt-un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus peſe ordinairement douze livres, & quelquefois juſqu'à quatorze. Il a la tête plus groſſe à proportion que le reſte du corps; & cette diſproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne diſparoît qu'après la premiere enfance. Sa peau eſt fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il ſurvient une jauniſſe, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. *Voyez* FŒTUS.

On voit palpiter dans quelques nouveaux-nés le ſommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on y peut ſentir avec la main le battement des ſinus ou des arteres du cerveau. *Voyez* FONTANELLE. Il ſe forme au-deſſus de cette ouverture une eſpece de croûte ou de galle quelquefois fort épaiſſe.

La liqueur contenue dans l'amnios laiſſe ſur l'enfant une humeur viſqueuſe blanchâtre. *Voyez* AMNIOS. On le lave ici avec une liqueur tiede; ailleurs, & même dans les climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépoſe dans la neige.

Quelque tems après ſa naiſſance, l'enfant urine & rend le meconium. *Voyez* MECONIUM. Le meconium eſt noir. Le deuxieme ou troiſieme jour, les excrémens changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaiſe. On ne le fait tetter que dix ou douze heures après ſa naiſſance.

A peine eſt il ſorti du ſein de ſa mere, que ſa captivité commence. On l'emmaillote, uſage barbare des ſeuls peuples policés. Un *homme* robuſte prendroit la fievre, ſi on le tenoit ainſi garotté pendant vingt-quatre heures. *Voyez* MAILLOT.

L'enfant nouveau-né dort beaucoup, mais la douleur & le beſoin interrompent ſouvent ſon ſommeil.

Les peuples de l'Amérique ſeptentrionale le couchent ſur la pouſſiere du bois vermoulu, ſorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache ſur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excrémens.

Dans le levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les ſauvages du Canada leur continuent cette nourriture juſqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois juſqu'à ſix ou ſept. Parmi nous, la nourrice joint à ſon lait un peu de bouillie, aliment indigeſte & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle ſubſtituât le pis d'un animal, ou qu'elle mâchât pour ſon nourriſſon, juſqu'à-ce qu'il eut des dents.

Les dents qu'on appelle *inciſives*, ſont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire. Elles ne paroiſſent qu'à ſept mois, ou même ſur la fin de la premiere année. Mais il y en a en qui ce développement eſt prématuré, & qui naiſſent avec des dents aſſez fortes pour bleſſer le ſein de leurs meres. *Voyez l'article* DENTS.

Les dents inciſives ne percent pas ſans douleur. Les canines, au nombre de quatre, ſortent dans le neuvieme ou dixieme mois: il en paroît ſeize autres ſur la fin de la premiere année, ou au commencement de la ſeconde. On les appelle *molaires* ou *machelieres*. Les canines ſont contiguës aux inciſives, & les machelieres aux canines.

Les dents inciſives, les canines, & les quatre premieres mâchelieres, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquieme à la huitieme année; elles ſont remplacées par d'autres dont la ſortie eſt quelquefois différée juſqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrémités des mâchoires; elles manquent à pluſieurs perſonnes, & le développement en eſt fort tardif; il ne ſe fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un tems plus éloigné; on les appelle *dents de ſageſſe*; elles paroiſſent ſucceſſivement.

L'*homme* apporte communément des cheveux en naiſſant; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus; les roux d'un jaune ardent, & les bruns d'un jaune foible. *Voyez* CHEVEUX.

L'enfant eſt ſujet aux vers & à la vermine; c'eſt un effet de ſa premiere nourriture; il eſt moins ſenſible au froid que dans le reſte de ſa vie; il a le pouls plus fréquent; en général le battement du cœur & des arteres eſt d'autant plus vite, que l'animal eſt

plus petit; il eſt ſi rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. *Voyez* CHALEUR ANIMALE.

Juſqu'à trois ans, la vie de l'enfant eſt fort chancelante; elle s'aſſure dans les deux ou trois années ſuivantes. A ſix ou ſept ans, l'*homme* eſt plus ſûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que ſur un certain nombre d'enfans nés en même tems, il en meurt plus d'un quart dans la premiere année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premieres années; obſervation affligeante, mais vraie. Soyons donc contens de notre ſort; nous avons été traités de la nature favorablement; félicitons nous même du climat que nous habitons; il faut ſept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans; un nouveau-né a l'eſpérance de vivre juſqu'à ſept ans, & l'enfant de ſept ans celle d'arriver à quarante-deux ans.

Le fœtus dans le ſein de ſa mere croiſſoit de plus en plus juſqu'au moment de ſa naiſſance; l'enfant au contraire croît toûjours de moins en moins juſqu'à l'âge de puberté, tems auquel il croît, pour ainſi dire, tout-à-coup, pour arriver en peu de tems à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois ſix à ſept pouces, à ſix mois huit à neuf, à ſept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature ſemble faire un effort pour achever de développer ſon ouvrage.

L'*homme* commence à bégayer à douze ou quinze mois; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, eſt celle qu'il articule auſſi le plus aiſément. L'*m* & le *p* qui n'exigent que l'action des levres pour modifier la voyelle *a*, ſont entre les conſonnes les premieres produites; il n'eſt donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, deſignent dans toutes les langues ſauvages & policées, les noms de *pere* & de *mere*: cette obſervation, jointe à pluſieurs autres & à une ſagacité peu commune, a fait penſer à M. le préſident de Broſſe, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue premiere ou néceſſaire de l'*homme*.

L'enfant ne prononce guere diſtinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adoleſcence & précede la jeuneſſe. Juſqu'alors l'*homme* avoit tout ce qu'il lui falloit pour être; il va ſe trouver pourvû de ce qu'il lui faut pour donner l'exiſtence. La puberté eſt le tems de la circonciſion, de la caſtration, de la virginité, de l'impuiſſance. *Voyez ces mots.*

La circonciſion eſt d'un uſage très-ancien chez les Hébreux; elle ſe faiſoit huit jours après la naiſſance; elle ſe fait en Turquie à ſept ou huit ans; on attend même juſqu'à onze ou douze; en Perſe, c'eſt à l'âge de cinq ou ſix. La plûpart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & ſeroient inhabiles à la génération ſans la circonciſion. En Arabie & en Perſe, on circoncit auſſi les filles lorſque l'accroiſſement exceſſif des nymphes l'exige. *Voyez* NYMPHES (*Anat.*). Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce tems; les garçons & les filles ſont circoncis huit ou quinze jours après leur naiſſance.

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en-avant; on le perce & on le traverſe d'un gros fil qu'on y laiſſe juſqu'à-ce que les cicatrices des trous ſoient formées; alors on ſubſtitue au fil un anneau; cela s'appelle *infibuler*: on infibule les garçons & les filles. *Voyez* INFIBULATION.

Dans l'enfance, il n'y a quelquefois qu'un teſticule dans le ſcrotum, & quelquefois point du tout; ils ſont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muſcles; mais avec le tems, ils ſurmonteront les obſtacles qui les arrêtent & deſcendent à leur place. *Voyez* TESTICULES, SCROTUM.

Les adultes ont rarement les teſticules cachés; cachés ou apparens, l'aptitude à la génération ſubſiſte.

Il y a des *hommes* qui n'ont réellement qu'un teſticule; ils ne ſont pas impuiſſans pour cela; d'autres en ont trois: quand un teſticule eſt ſeul, il eſt plus gros qu'à l'ordinaire.

La caſtration eſt fort ancienne; c'étoit la peine de l'adultere chez les Egyptiens; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. Dans l'Aſie & une partie de l'Afrique, une infinité d'*hommes* mutilés ſont occupés à garder les femmes; on en ſacrifie beaucoup à la perfection de la voix, au-delà des Alpes. Les Hottentots ſe défont d'un teſticule pour en être plus légers à la courſe; ailleurs on éteint ſa poſtérité par cette voie, lorſqu'on redoute pour elle la miſere qu'on éprouve ſoi-même.

La caſtration s'exécute par l'amputation des deux teſticules; la jalouſie va quelquefois juſqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la génération. Autrefois on détruiſoit les teſticules par le froiſſement avec la main, ou par la compreſſion d'un inſtrument.

L'amputation des teſticules dans l'enfance n'eſt pas dangereuſe; celle de toutes les parties extérieures de la génération eſt le plus ſouvent mortelle, ſi on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657, on fit juſqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les teſticules, ont des ſignes d'irritation dans ce qui leur reſte, & même plus fréquens que les *hommes* entiers; cependant le corps de la verge prend peu d'accroiſſement, & demeure preſque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de ſept ans, eſt à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de ſept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au tems de la puberté ou plus tard, ſont à-peu-près comme les autres *hommes*. *Voyez* EUNUQUE.

Il y a des rapports ſinguliers & ſecrets entre les organes de la génération & la gorge; les eunuques n'ont point de barbe; leur voix n'eſt jamais d'un ton grave; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correſpondance entre la matrice, les mamelles & la tête.

Quelle ſource d'obſervations utiles & ſurprenantes, que ces correſpondances! *Voyez* PHYSIOLOGIE.

La voix change dans l'*homme* à l'âge de puberté; les femmes qui ont la voix forte, ſont ſoupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une eſpece d'engourdiſſement aux aînes; il ſe fait ſentir en marchant, en ſe pliant. Il eſt ſouvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures, & d'une ſenſation particuliere aux parties qui caractériſent le ſexe. Il s'y forme des petits boutons; c'eſt le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voyez* POIL. Ce ſigne eſt commun aux deux ſexes: mais il y en a de particuliers à chacun; l'éruption des menſtrues, l'accroiſſement du ſein pour les femmes (*Voyez* MENSTRUE & MAMELLES); la barbe & l'émiſſion de la liqueur ſéminale pour les *hommes*. *Voyez* BARBE & SPERME. Mais ces phénomenes ne ſont pas auſſi conſtans les uns que les autres; la barbe, par exemple, ne paroît pas préciſément au tems de la puberté; il y a même des nations où les *hommes* n'ont preſque point de barbe; au contraire il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne ſoit marquée par l'accroiſſement des mamelles.

Digitized by Google

Dans toute l'eſpece humaine, les femmes arrivent plûtôt à la puberté que les *hommes*; mais chez les différens peuples, l'âge de puberté varie & ſemble dépendre du climat & des alimens; le pauvre & le payſan ſont de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles ſont la plûpart pubéres à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le ſont qu'à quatorze, & les garçons qu'à ſeize; dans les climats chauds de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amérique, la puberté des filles ſe manifeſte à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, eſt à-peu-près le même chez toutes les nations; & il y a ſur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y ſont ſujettes que de cinq ou ſix ſemaines en ſix ſemaines; d'autres tous les quinze jours: l'intervalle commun eſt d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces, elle va depuis une ou deux onces, juſqu'à une livre & plus; & ſa durée depuis trois jours juſqu'à huit.

C'eſt à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre ſon accroiſſement en hauteur: les jeunes *hommes* grandiſſent tout-à-coup de pluſieurs pouces; mais l'accroiſſement le plus prompt & le plus ſenſible ſe remarque aux parties de la génération; il ſe fait dans le mâle par une augmentation de volume; dans les femelles il eſt accompagné d'un rétréciſſement occaſionné par la formation d'une membrane appellée *hymen*. *Voyez l'article* HYMEN.

Les parties ſexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le tems de puberté, à l'état où elles doivent reſter. Celles de la femme croiſſent auſſi; les nymphes ſur-tout qui étoient auparavant inſenſibles, deviennent plus apparentes. Par cette cauſe & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin ſe trouve rétréci; cette derniere modification varie beaucoup auſſi. Il y a quelquefois quatre protuberances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, ſouvent une eſpece d'anneau circulaire ou ſemi-lunaire. *Voyez* CARONCULES.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effuſion de ſang, à-moins d'une extrême diſproportion entre les parties de l'un & de l'autre, ou des efforts trop bruſques. Mais il arrive auſſi qu'il n'y a point de ſang répandu, même après cet âge, ou que l'effuſion reparoît même après des approches réitérées, intimes & fréquentes, s'il y a ſuſpenſion dans le commerce & continuité d'accroiſſement dans les parties ſexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne ſe renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-ſept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité ſe renouvelle ne ſont pas en auſſi grand nombre que celles à qui la nature a refuſé cette faveur chimérique.

Les Ethiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Aſie, s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles par une opération qui conſiſte en une future qui rapproche les parties que la nature a ſéparées, & ne laiſſe d'eſpace que celui qui eſt néceſſaire à l'iſſue des écoulemens naturels. Les chairs s'uniſſent, adherent, & il faut les ſéparer par une inciſion, lorſque le tems du mariage eſt arrivé. Ils emploient auſſi dans la même vûe l'infibulation qui ſe fait avec un fil d'amiante; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter; les femmes un cadenat dont le mari a la clé.

Quel contraſte dans les goûts & les mœurs de l'*homme*! D'autres peuples mépriſent la virginité, & regardent comme un travail ſervile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres; ici un *homme* ſe croit deshonoré, ſi la fille qu'il épouſe n'a pas été défloree; là, il ſe fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté eſt celui du mariage; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puiſque le nombre des femelles eſt à-peu-près égal à celui des mâles.

L'objet du mariage eſt d'avoir des enfans; mais il n'eſt pas toûjours poſſible: la ſtérilité vient plus ſouvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. *Voyez* IMPUISSANCE & STÉRILITÉ. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les ſignes de la puberté; des femmes ſont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel à leur ſexe. D'autres, ſans être jamais ſujettes à cet écoulement, ne laiſſent pas d'engendrer. On dit même qu'au Bréſil des nations entieres ſe perpétuent, ſans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique; la ceſſation des regles qui arrive ordinairement à quarante ou cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir; il y en a qui ont conçu à ſoixante, à ſoixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne ſont en état de concevoir qu'après la premiere éruption, & la ceſſation de cet écoulement à un certain âge les rend ſtériles.

L'âge auquel l'*homme* peut engendrer n'a pas de termes auſſi marqués; il commence entre douze & dix-huit ans; il ceſſe entre ſoixante & ſoixante & dix; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans juſqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur ſemblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à ſept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice ſe ferme, & qu'elle s'annonce par un friſſonnement qui ſe répand dans tous les membres de la femme. *Voyez les articles* CONCEPTION.

La femme de Charles-Town qui accoucha en 1714. de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir; l'un de ſon mari, l'autre d'un negre qui la ſervoit, prouve que la conception de deux enfans ne ſe fait pas toûjours dans le même tems.

Le corps finit de s'accroître dans les premieres années qui ſuivent l'âge de puberté: l'*homme* grandit juſqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans; la femme à vingt eſt parfaitement formée.

Il n'y a que l'*homme* & le ſinge qui ayent des cils aux deux paupieres; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure; & dans l'*homme* même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la ſupérieure; les ſourcils deviennent quelquefois ſi longs dans la vieilleſſe qu'on eſt obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée eſt celle qui devient chauve la premiere, enſuite celle qui eſt au-deſſus des tempes; il eſt rare que les cheveux qui couvrent le bas des tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reſte, il n'y a que les *hommes* qui deviennent chauves en avançant en âge; les femmes conſervent toûjours leurs cheveux; ils blanchiſſent dans les deux ſexes; les enfans & les eunuques ne ſont pas plus ſujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux ſont plus grands & plus abondans dans la jeuneſſe qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuiſſes, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les par-

ties de l'*homme* ont des propriétés particulieres. *Voyez les différens articles de ce Dictionnaire.*

Il n'y a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la paſſion. *Voyez* HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, *&c.*

Ce ſont celles du viſage qui donnent ce que nous appellons *la phyſionomie.*

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps; mais il faut bien diſtinguer l'état de nature de l'état de ſociété. Dans l'état de nature, l'*homme* qui exécuteroit avec le plus d'aiſance toutes les fonctions animales, ſeroit ſans contredit le mieux fait; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aiſément toutes les fonctions animales; mais il n'en eſt pas ainſi dans l'état de ſociété. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des diſpoſitions particulieres de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquierent par l'habitude, mais toujours aux dépens des proportions les plus régulieres & les plus belles. Il n'y a pas juſqu'au danſeur, qui forcé de ſoûtenir tout le poids de ſon corps ſur la pointe de ſon pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du ſtatuaire, qui ne ſe propoſeroit que de repréſenter un *homme* bien fait, & non un danſeur. *Voyez* PROPORTION.

La grace qui n'eſt que le rapport de certaines parties du corps, ſoit en repos, ſoit en mouvement, conſidérées relativement aux circonſtances d'une action, ne s'obtient ſouvent auſſi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions eſt encore un effet néceſſaire. *Voyez* GRACE.

D'où il s'enſuit que l'*homme* de la nature, celui qu'elle ſe ſeroit complu à former de la maniere la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, ſelon l'état de la ſociété dans lequel il le tranſporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaiſſera les cuiſſes ſur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainſi des autres conditions.

Par un travers auſſi inexplicable que ſingulier, les *hommes* ſe défigurent en cent manieres bizarres; les uns s'applatiſſent le front, d'autres s'allongent la tête; ici on s'écraſe le nez, là on ſe perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la ſubjuguer, & qu'elle fait paſſer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de ſe remplir les narines de pouſſiere eſt ſi générale parmi nous, que je ne doute guere que ſi elle ſubſiſte encore pendant quelques ſiecles, nos deſcendans ne naiſſent tous avec de gros nés difformes & évaſés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'eſpece humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous expoſent?

La tête de l'*homme* eſt à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le ſinge a moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupedes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le ſinge & lui qui ayent des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes*; mais l'organiſation de ces parties eſt la même dans l'un & l'autre ſexe; celles de l'*homme* peuvent auſſi former du lait, & il y en a des exemples.

Le nombril qui eſt apparent dans l'*homme*, eſt preſque oblitéré dans les animaux; le ſinge eſt le ſeul qui ait des bras & des mains comme nous; les feſſes qui ſont les parties les plus inférieures du tronc n'appartiennent qu'à l'eſpece humaine.

L'*homme* eſt le ſeul qui ſe ſoûtienne dans une ſituation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'*homme* differe auſſi de celui de quelque animal que ce ſoit; le pié du ſinge eſt preſque une main.

L'*homme* a moins d'ongle que les autres animaux; c'eſt par des obſervations continuées pendant longtems ſur la forme intérieure de l'*homme*, que l'on eſt convenu des proportions qu'il falloit garder dans la Peinture, la Sculpture, & le Deſſein. *Voyez l'article* PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties ſupérieures de l'*homme* ſont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous; enforte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaiſſeur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme ſont auſſi plus groſſes; c'eſt à ce caractere qu'on diſtingue ſon ſquelette de celui de l'*homme*.

La hauteur totale du corps humain varie aſſez conſidérablement; la grande taille pour les *hommes*, eſt depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, juſqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, juſqu'à cinq piés quatre pouces; & la petite taille eſt au-deſſous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins; il y a des eſpeces d'*hommes* qui n'ont que depuis quatre piés, juſqu'à quatre piés & demi; tels ſont les Lapons.

L'*homme* relativement à ſon volume eſt plus fort qu'aucun animal; il peut devancer le cheval par ſa viteſſe; il le fatigue par la continuité de la marche; les chaſeurs d'Eſpahan font trente-ſix lieues en quatorze ou quinze heures.

La femme n'eſt pas à beaucoup près auſſi vigoureuſe que l'*homme*.

Tout change dans la nature, tout s'altere, tout périt. Lorſque le corps a acquis ſon étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaiſſeur; voilà le premier point de ſon dépériſſement; elle commence au moment où la graiſſe ſe forme, à trente-cinq ou quarante ans. *Voyez* GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuſes, les cartilages oſſeux, les os plus ſolides, & les fibres plus dures; la peau ſe ſeche, les rides ſe forment, les cheveux blanchiſſent, les dents tombent, le viſage ſe déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premieres nuances de cet état ſe font appercevoir avant quarante ans; elles augmentent par degrés aſſez lents juſqu'à ſoixante, par degrés plus rapides juſqu'à ſoixante & dix. Alors commence la vieilleſſe qui va toûjours en augmentant; la caducité ſuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans, la vieilleſſe & la vie.

Les femmes en général vieilliſſent plus que les *hommes*; paſſé un certain âge leur durée s'affûre; il en eſt de même des *hommes* nés foibles; la durée totale de la vie peut ſe meſurer par le tems de l'accroiſſement. L'*homme* qui eſt trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ou cent ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit auſſi que dix ou douze ans.

Il eſt parlé dans les Tranſactions philoſophiques, de deux *hommes*, dont l'un a vécu cent ſoixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre.

Il y a plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas; mais en général l'*homme* qui ne meurt pas par intempérie ou par accident, vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort eſt auſſi naturelle que la vie; il ne faut pas la craindre, ſi l'on a aſſez bien vécu pour n'en pas redouter les ſuites.

Mais il importe en une infinité de circonſtances de ſavoir la probabilité qu'on a de vivre un cer-

Digitized by Google

tain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

Table des probabilités de la durée de la vie.

Age. Années.	Durée de la vie. Années.	Mois.	Age. Années.	Durée de la vie. Années.	Mois.
0	8	0	43	20	4
1	33	9	44	19	9
2	38	0	45	19	3
3	40	0	46	18	9
4	41	0	47	18	2
5	41	6	48	17	8
6	42	0	49	17	2
7	42	3	50	16	7
8	41	6	51	16	0
9	40	10	52	15	0
10	40	2	53	15	0
11	39	6	54	14	0
12	38	9	55	14	0
13	38	1	56	13	5
14	37	5	57	12	10
15	36	9	58	12	3
16	36	0	59	11	8
17	35	4	60	11	1
18	34	8	61	10	6
19	34	0	62	10	0
20	33	5	63	9	6
21	32	11	64	9	0
22	32	4	65	8	6
23	31	10	66	8	0
24	31	3	67	7	6
25	30	9	68	7	0
26	30	2	69	6	7
27	29	7	70	6	2
28	29	0	71	5	8
29	28	6	72	5	4
30	28	0	73	5	0
31	27	6	74	4	9
32	26	11	75	4	6
33	26	3	76	4	3
34	25	7	77	4	1
35	25	0	78	3	11
36	24	5	79	3	9
37	23	10	80	3	7
38	23	3	81	3	5
39	22	8	82	3	3
40	22	1	83	3	2
41	21	6	84	3	1
42	20	11	85	3	0

On voit par cette table qu'on peut eſpérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans, & ainſi des autres tems de la vie.

Mais on obſervera 1°. que l'âge de ſept ans eſt celui où l'on peut eſpérer une plus longue vie; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de ſa vie; & à vingt-huit ou vingt-neuf, qu'on a vécu la moitié; & à cinquante, plus des trois quarts.

O vous, qui avez travaillé juſqu'à cinquante ans, qui jouiſſez de l'aiſance, à qui il reſte encore de la ſanté & des forces, qu'attendez-vous donc pour vous repoſer! juſqu'à quand direz-vous, *demain, demain?*

Après avoir expoſé ce qui concerne l'*homme* en général, nous renverrons, pour ce qui appartient à ſes différens organes, aux différens articles de ce Dictionnaire. *Voyez* donc, pour la tête, *à l'article* TÊTE; pour les piés, les mains, les dents, *à ces articles*; pour la vûe, *aux articles* ŒIL & VUE: pour l'ouïe, *aux articles* OUIE & OREILLE; pour l'odorat, *aux articles* ODORAT & NÉS, *&c.* pour les ſens en général, *aux articles* SENS, SENSATIONS, & TOUCHER; & ſur-tout *à l'article* ECONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'eſpece humaine, *voyez* les articles de Géographie qui y ont rapport, comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, *&c.* & *l'article* HUMAINE ESPECE.

Il y a des *hommes* blancs, des noirs, des olivâtres, des *hommes* de couleur de cuivre. *Voyez les articles* NEGRES, MULATRES, *&c.*

Les *hommes* ont une phyſionomie propre aux lieux qu'ils habitent. *Voyez l'article* PHYSIONOMIE; & pour l'hiſtoire naturelle de l'*homme*, ce que MM. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *hiſtoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précede.

HOMME (*Expoſition anatomique du corps de l'*); ce corps, ainſi que celui de tous les autres animaux, eſt une machine très-compliquée, & dans la compoſition de laquelle entre une infinité d'inſtrumens différens par leur ſtructure & par l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Certaines parties blanches, dures, inſenſibles, connues ſous le nom d'*os*, ſoûtiennent tout l'édifice. *Voyez* OS. Dans les endroits où ces parties ſe meuvent en gliſſant les unes ſur les autres, elles ſont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élaſtiques, d'un tiſſu extrêmement ferré qu'on nomme *cartilage*, & dont on diſtingue pluſieurs eſpeces: il y a auſſi des lieux où les os ſont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrémités des os mobiles ſont couvertes. *Voyez* CARTILAGE. Les différentes pieces oſſeuſes qui ont du jeu & quelque mouvement, ſont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les Anatomiſtes appellent *ligamens*, & qui ſont des parties blanches, ſouples, extenſibles, très-élaſtiques & douées d'un ſentiment très-obtus & preſque nul. *Voyez* LIGAMENT. Parmi ces ligamens, il y en a qui ſont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuſe nommée *ſynovie*; on les nomme *capſules articulaires*, ou *ligamens capſulaires*. *Voyez* CAPSULES ARTICULAIRES. L'humeur que ces ligamens retiennent eſt douce & gluante, & faite pour lubréfier les parties & les empêcher de ſe deſſecher & de s'uſer par les frottemens répétés, *voyez* SYNOVIE; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graiſſe, & que la nature a très-artiſtement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compreſſions violentes. *Voyez* GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choſes ne ſe voient que dans les endroits où les os s'uniſſent de maniere à permettre quelque mouvement; & cette ſorte de jonction s'appelle *diarthroſe*, dont il y a pluſieurs eſpeces. *Voyez* ENARTHROSE, ARTHRODIE, & GINGLIME. En général, toute union ou jonction de deux pieces oſſeuſes ſe nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des Anatomiſtes, ſe fait avec mouvement ou ſans mouvement: cette derniere eſpece eſt la *ſynarthroſe*, & comprend ſous elle pluſieurs diviſions. *Voyez* SUTURE, HARMONIE & GOMPHOSE. Les os articulés par diarthroſe, ont beſoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaiſon s'appelle *ſymphiſe*, & ſe fait tantôt avec des ligamens, c'eſt la *ſynnevroſe*; d'autres fois avec les chairs ou les muſcles, c'eſt la *ſyſſarcoſe*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'eſt la *ſynchondroſe*. *Voyez* SYNNEVROSE, SYSSARCOSE & SYNCHONDROSE. Tous les os du corps de l'*homme*, excepté les couronnes des dents, ſont couverts d'une membrane aſſez forte, dont l'épaiſſeur varie ſuivant les lieux, & qui ſoûtient une prodigieuſe quantité de vaiſſeaux très-fins & de toute eſpece; on l'appelle le *périoſte*, tant qu'elle eſt appliquée ſur les os; lors que de-là elle paſſe ſur les

Digitized by Google

ligamens, on la nomme *périoſtiſme* ; & quand enfin elle s'étend ſur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. *Voyez* PÉRIOSTE. Cette membrane ſe gliſſe & s'inſinue juſques dans les cavités intérieures des os, elle les tapiſſe exactement ; c'eſt le périoſte interne qui enveloppe la moelle, & fournit les cloiſons ſans nombre qui forment les cellules dans leſquelles cette humeur onctueuſe eſt renfermée. *Voy.* MOELLE. Les os ſont formés de deux ſubſtances, l'une dure & d'un tiſſu très-ſerré, compoſée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'eſt la ſubſtance ou matiere compacte ; l'autre eſt cellulaire, & quand elle réſulte de l'aſſemblage de pluſieurs lames, on l'appelle *ſubſtance ſpongieuſe* ; mais quand elle réſulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, *c'eſt la ſubſtance réticulaire*. *Voyez* SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, ſont mis en mouvement par certaines puiſſances que les Anatomiſtes appellent *muſcles*. Ce ſont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de ſe raccourcir, & qui par ce raccourciſſement tirent les parties auxquelles ils ſont annexés : un tiſſu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entr'elles, & ſoûtient les diviſions preſque infinies des nerfs, des arteres & des autres vaiſſeaux qui pénétrent la ſubſtance du muſcle ; un autre tiſſu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graiſſe, unit entr'eux les différens muſcles, ou les attache à d'autres parties : on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muſcle ſe raccourcit ; & fibre *muſculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action : il faut que ce pouvoir dépende en partie de la maniere dont les fibres ſont unies entr'elles ; car dans le milieu du muſcle, où les fibres ſont molles & rouges, on les voit ſe contracter, & l'on n'obſerve rien de ſemblable dans les extrémités, qui ſont blanches & d'un tiſſu bien plus ferme & bien plus ſerré : cependant ce ſont les mêmes fibres qui, ſans interruption, vont d'un bout à l'autre du muſcle, mais qui, ramaſſées vers les extrémités, ſont ſi étroitement ſerrées entr'elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement, il faut, pour qu'une fibre muſculaire ſe raccourciſſe, qu'elle ſe gonfle & ſe renfle ; ce renflement devient impoſſible quand les fibres ſont trop rapprochées & trop fermement unies entr'elles ; quand en ſe rapprochant ainſi, elles forment par leur aſſemblage des cordes blanches, ſouples & flexibles, c'eſt ce qu'on nomme des *tendons*, *voyez* TENDONS ; lorſqu'elles s'épanouiſſent en maniere de membranes, elles ſont ce qu'on appelle des *aponévroſes*, *voyez* APONÉVROSE : c'eſt par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroſes que les muſcles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir ; ainſi dans chaque muſcle il y a toûjours un milieu rouge & mollet (les anciens le nommoient le *ventre du muſcle*) & deux extrémités tendineuſes plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue* : ces noms étoient tirés de la camparaiſon qu'ils faiſoient d'un muſcle avec un rat écorché : au reſte, les noms qu'on a donnés aux différens muſcles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré* ; ou de leur ſituation, comme *feſſier*, *dorſal*, *pectoral* ; ou de leur action comme *fléchiſſeur*, *extenſeur*, *abaiſſeur*, ou de quelque autre circonſtance. *Voyez* MUSCLE.

C'eſt aux nerfs & aux vaiſſeaux ſanguins que les muſcles doivent la faculté, dont ils jouiſſent, de ſe contracter ; & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs ſont des cordons blanchâtres, compoſés de filets extrêmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moelle allongée, ou de la moelle épiniere : ils communiquent différemment entr'eux ; cependant les deux manieres de communication établies les plus ordinaires ſont ou par forme d'entrelacement & de réſeau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui ſpécialement a lieu à l'intérieur pour les viſceres de la poitrine & du ventre, *voyez* PLEXUS ; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une conſiſtance aſſez marquée, & de différentes figures qu'on appelle *ganglions*, leſquelles ſe rencontrent dans différentes parties, mais ſurtout le long de la colonne épiniere, *voyez* GANGLIONS. Quoique les yeux ne puiſſent ſaiſir de cavité dans les nerfs, on ne ſauroit cependant ſe diſpenſer d'y en admettre : bien des expériences ſemblent prouver qu'un fluide très-ſubtil paſſe ſanſceſſe, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moelle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes deſquels il avoit commencé à couler ; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *eſprit animal*, *voy.* ESPRIT ANIMAL ou ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet eſprit ne nous eſt pas encore bien connue : il n'eſt guere raiſonnable d'en nier l'exiſtence ; peut-être y en a-t-il de pluſieurs eſpeces. Quand un nerf s'inſinue dans une partie, il s'y diviſe de façon qu'en le ſuivant avec ſoin, il ſemble que toute la partie elle-même ne ſoit faite que par ſa diviſion : ce qui a donné lieu de penſer que dans ſon principe & ſon origine, le corps des animaux n'étoit qu'un épanouiſſement nerveux différemment fait & uni les différentes parties. Quoi qu'il en ſoit de toutes ces choſes, toûjours eſt-il certain que c'eſt aux nerfs que les parties de notre corps doivent le ſentiment & le mouvement : une choſe ſinguliere, ſans-doute, c'eſt que le principe du ſentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moelle épiniere, ces parties ſoient cependant inſenſibles. On nomme *Névrologie* la partie d'Anatomie qui traite des nerfs & de leurs diſtributions : cette partie eſt une des moins développées, & cependant c'eſt une des plus importantes & des plus intéreſſantes. *Voyez* NERF & NÉVROLOGIE.

Les vaiſſeaux ſanguins ſont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élaſtiques, dont les uns, ſous le nom d'*arteres*, portent le ſang du cœur aux autres parties ; les autres ſe nomment *veines*, & leur office eſt de reprendre le ſang que les arteres ont apporté, & de le ramener au cœur : le mouvement par lequel le ſang eſt ainſi porté & rapporté, s'appelle *circulation*. *Voyez* CIRCULATION DU SANG. Les arteres ont leurs tuniques plus fortes & plus épaiſſes que les veines ; elles ont un mouvement ſenſible de pulſation, c'eſt le *pouls*, *voyez* POULS, & le ſang marche bien plus vite dans ces tuyaux que dans les veines : toutes les arteres ne ſont que des ramifications de deux troncs principaux, connus ſous les noms d'*aorte* & d'*artere pulmonaire*, *voyez* ARTERE. Les membranes des veines ſont foibles & minces, elles ont peu d'action ; mais pour ſuppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui ſont diſpoſés de maniere qu'ils cedent ſans peine à l'impulſion du ſang qui retourne au cœur, mais ils ſe levent pour l'empêcher de revenir ſur ſes pas : les arteres n'ont point de valvules ; on n'en découvre point non plus dans les groſſes veines placées dans le ventre ou dans la poitrine : toutes les veines vont ſe rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui eſt le principal & le plus gros de tous, ſe nomme *veine-cave*, & va ſe rendre à l'oreillette droite du cœur : trois autres partent du poulmon, & viennent décharger le ſang dans l'oreillette gauche du cœur : le cinquieme amaſſe le ſang de tous les viſceres qui ſervent à la digeſtion des

Digitized by Google

alimens, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns ſont pleins d'une liqueur claire, tranſparente, ſans goût & ſans odeur; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaiſſeaux lymphatiques*. *Voyez* LYMPHE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Les autres conduits, qui ne contiennent ni ſang, ni lymphe, ſont deſtinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches*: ils naiſſent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne juſques dans la poitrine; on lui donne le nom de *trachée-artere*, *voyez* TRACHÉE-ARTERE & BRONCHE: l'air amené par ces tuyaux gonfle les poûmons & ſoûleve la poitrine; quand il en ſort, la poitrine ſe reſſerre & les poûmons s'affaiſſent: ce double mouvement qui ſe fait alternativement pendant tout le cours de la vie, conſtitue cette importante fonction, connue de tout le monde ſous le nom de *reſpiration*: quand l'air rentre, c'eſt l'*inſpiration*; quand il ſort, c'eſt l'*expiration*. *Voyez* RESPIRATION.

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui eſt renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, ſe nomme *viſcere*, *voyez* VISCERE. On voit encore certaines parties arrondies, aſſez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plûpart ſéparent du ſang une humeur particuliere, on les appelle en général du nom de *glandes*; quand elles ſont iſolées & détachées les unes des autres, elles ſe nomment *glandes conglobées*; elles prennent le nom de *glandes conglomérées*, quand elles ſont ramaſſées pluſieurs enſemble & renfermées ſous une même enveloppe. *Voyez* GLANDE. L'action par laquelle les glandes, ainſi que d'autres parties, ſéparent de la maſſe commune des humeurs une liqueur particuliere, porte en général le nom de *ſécrétion*, *voyez* SÉCRÉTION; & les canaux par leſquels cette humeur eſt reçûe pour être conduite en un lieu différent, ſe nomment *vaiſſeaux excréteurs*: quand ils ſont très fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en eſt dont la fonction differe des autres, & qui ſont deſtinés à pomper quelque humeur, à s'en charger, pour la ramener à la maſſe, ſoit médiatement, ſoit immédiatement; ils ont reçû le nom de *pores abſorbans*, & il paroît que la ſurface de tous nos viſceres en eſt auſſi criblée que celle de la peau. *Voyez* PORES ABSORBANS. Cette derniere partie couvre tout notre corps, ainſi que tout le monde le ſait: on l'appelle à cauſe de cela le *tégument univerſel*; elle eſt compoſée de pluſieurs lames, dont la plus ſuperficielle & la plus mince ſe nomme *épiderme*: celle-ci eſt inſenſible, & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines; elle ſe replie dans les grandes ouvertures de la peau, & s'y confond, ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil, les narines, la bouche, le goſier, l'œſophage, *&c. Voyez* EPIDERME. On apperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau, un réſeau plus ou moins fin dans les différentes parties, il ſemble être un appendice de l'épiderme, on le nomme le *corps réticulaire*. *Voyez* CORPS RÉTICULAIRE. Quelques anatomiſtes penſent que ce qui fait la liaiſon de l'épiderme & de la peau eſt une certaine ſubſtance à-peu-près muqueuſe, qu'ils ont appellée le *corps muqueux*, & qu'ils croient être le ſiege de la couleur blanche de la peau des Européens, *&c.* & celui de la couleur noire de la peau des Négres. *Voyez* CORPS MUQUEUX. La peau, proprement dite, eſt immédiatement ſous ce corps; elle eſt faite par l'aſſemblage & l'entrelacement le plus ſingulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuſes: à travers cet entrelacement pénetrent mille & mille filets nerveux, qui viennent à ſa ſuperficie s'épanouir en papilles applaties, ou ſe gonfler de maniere à former les papilles pyramidales: ces papilles ſont l'organe immédiat du plus étendu, du plus important & peut-être du plus utile de tous nos ſens, du *toucher*, *voyez* TOUCHER. C'eſt dans la peau que s'opere l'excrétion la moins ſenſible, & cependant la plus abondante de toutes celles qui ſe font dans notre machine; elle eſt connue ſous le nom d'*inſenſible tranſpiration*: l'humeur qu'elle fournit eſt chaſſée par les pores de la peau. *Voyez* INSENSIBLE TRANSPIRATION. La peau ne ſe réfléchit point comme l'épiderme par la bouche, le nez, le fondement, *&c.* elle eſt vraiment trouée dans tous ces endroits-là: il s'en manque beaucoup que la peau ait par-tout la même ſenſibilité, la même conſiſtance, la même élaſticité: toutes ces choſes varient ſuivant les lieux. *Voyez* PEAU. Ajoûtez à tout cela que cette partie ſoûtient les poils & les ongles. Ces premiers ſont des filets très-déliés, de diverſes couleurs, de différentes longueurs, toûjours inſenſibles dans l'état naturel, leſquels naiſſent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau, & qui paroiſſent deſtinés à couvrir & défendre du froid, *&c.* la ſurface du corps. *Voyez* POILS. Les ongles paroiſſent faits d'une ſubſtance aſſez ſemblable à celle des poils: chacun fait qu'ils garniſſent le bout des doigts, des mains & des piés: leur racine jouit d'une grande ſenſibilité; l'extrémité ſe coupe ſans qu'on en ſente rien. *Voyez* ONGLE. Dans la plûpart des quadrupedes, on trouve ſous la peau une lame muſculaire, qui s'appelle le *panniculе charnu*: cette partie manque dans l'*homme*, *voyez* PANNICULE CHARNU. Il n'y a ſous la peau du corps humain qu'un tiſſu formé par un grand nombre de cellules irrégulieres, leſquelles renferment une humeur huileuſe condenſée, douce & jaunâtre, connue ſous le nom de *graiſſe*, *voyez* GRAISSE: ces cellules ſont autant de petits réſervoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler, & qu'elle laura bien reprendre en cas de beſoin, par exemple, dans le tems des maladies, ſoit pour nourrir le corps, ſoit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques: les membres gagnent à ce dépôt une forme plus réguliere, des contours plus gracieux & une ſouplèſſe très-marquée: la ſageſſe de la nature fait tirer pluſieurs avantages d'une même choſe; elle les épuiſe; le tiſſu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer, celle de ſervir de lien à toutes les parties du corps; c'eſt lui qui les ſoûtient, qui les fixe à leurs places, & qui fait que, quoiqu'adhérentes les unes aux autres, elles peuvent pourtant ſe mouvoir les unes ſur les autres ſans la moindre difficulté. *Voyez* TISSU CELLULAIRE *ou* GRAISSEUX.

Le corps de l'*homme* ſe diviſe en pluſieurs parties principales, qui ſont la tête, le tronc & les extrémités: ces dernieres ſont, les unes ſupérieures, ce ſont les bras: les autres inférieures, qui ſont formées des cuiſſes & des jambes. Chacune de ces parties ſe diviſe encore en pluſieurs autres régions.

On diſtingue dans la tête deux régions principales: l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue*; l'autre en eſt dépouillée pour la plus grande partie, c'eſt la face. *Voyez* TÊTE.

La tête eſt unie à la poitrine par le moyen du *cou*. *Voyez* COU. Le tronc ſe diviſe en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine obtient le nom de *thorax*; le derriere s'appelle le *dos*. C'eſt du haut & des côtés de cette région, que ſortent les extrémités ſupérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arriere; la premiere ſe partage en trois régions: la premiere eſt au milieu, elle eſt marquée par le nombril, & de là elle a pris le nom

Digitized by Google

de *région ombilicale*; celle qui eſt au-deſſus, & qui va juſqu'au bas de la poitrine, ſe nomme *région épigaſtrique*; la troiſieme qui s'étend au-deſſous, & gagne juſqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre ſexe, a reçu le nom de *région hypogaſtrique*. Chacune de ces régions ſe diviſe encore en trois autres; ſavoir, celle du milieu & les deux latérales: le milieu de la région épigaſtrique ſe nomme *épigaſtre*; les côtés ſont les *hypochondres*. *Voyez* EPIGASTRE & HYPOCHONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les *lombes*; le milieu a conſervé le nom de *région ombilicale*.

La derniere des régions antérieures du ventre ſe partage en haute & baſſe; le milieu de la premiere eſt l'*hypogaſtre*; les parties latérales ſont les *îles* ou les *flancs*: la partie baſſe répond au petit baſſin, ſon milieu eſt le *pénil*, ſes côtés ſont les *aines*.

La face poſtérieure du ventre préſente un grand enfoncement, qu'on appelle auſſi *région lombaire poſtérieure*, ou plus communément *le creux* ou *le pli des reins*; ce qui eſt au-deſſous ſe releve & fait ſaillie; c'eſt la région des feſſes, entre leſquelles eſt l'ouverture par où le corps ſe débaraſſe de ſes excrémens; on l'appelle le *fondement*, ou l'*anus* (*Voyez* ANUS); l'eſpace qui eſt entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre ſexe, porte le nom de *périné*, & la ligne qui le partage en partie droite & gauche, ſe nomme *raphé*. Les extrémités ſupérieures ſont chacune compoſées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras & de la main; les inférieures le ſont chacune auſſi des cuiſſes, des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain, examinons chacune de ces mêmes parties: nous ſuivrons dans cet examen l'ordre le plus ſimple; nous ne ferons mention des organes qu'à meſure qu'ils ſe préſenteront ſucceſſivement à nos yeux: commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la ſurface de cette partie, ſont au moins dans les blancs, beaucoup plus longs que ceux du reſte du corps, on les nomme *cheveux*. *Voyez* CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue ſe nomme le *vertex*; le derriere s'appelle l'*occiput*; le devant porte le nom de *ſinciput*; & les côtés celui de *tempes*. Le cuir qui porte les cheveux eſt plus craſſe & moins ſenſible que la peau du reſte du corps; on y voit un plus grand nombre de glandes ſébacées. *Voyez* GLANDES SÉBACÉES. Le tiſſu cellulaire qui eſt au-deſſous, a la propriété de ne ſe charger que d'une certaine quantité de graiſſe aſſez petite, & logée dans des cellules étroites; ce tiſſu étant enlevé, on découvre en devant deux muſcles minces qui vont ſous la peau deſcendre ſur le front juſqu'auprès des ſourcils, qu'ils relevent en faiſant rider la peau du front. Ce ſont les *muſcles frontaux*. *Voyez* MUSCLES FRONTAUX. En marchant du ſinciput vers l'occiput, le milieu de droite à gauche eſt occupé par une aponevroſe, à laquelle tiennent les fibres des muſcles frontaux; M. Winſlow l'a nommée *calotte aponevrotique du crâne*. *Voyez* CALOTTE APONEVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponevroſe, partent en arriere des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui ſe trouve dans cet endroit, & qui à cauſe de cela, a reçû le nom d'*os occipital*; ce ſont les muſcles occipitaux, dont l'uſage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. *Voyez* MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muſcles, on en apperçoit deux petits qui vont tranſverſalement s'attacher au derriere de la conque de l'oreille externe, qu'ils tirent en arriere; on les nomme les *muſcles poſtérieurs de l'oreille*. En remontant vers les tempes, il ſe préſente de chaque côté une lame muſculaire large & mince, qui du bord de la calotte aponevrotique, s'avance vers l'oreille, & s'y inſere à quelque diſtance au-deſſus du conduit; c'eſt le muſcle ſupérieur de l'oreille externe; il ſert à l'élever un peu. *Voyez* RELEVEUR DE L'OREILLE EXTERNE. L'artere temporale paroît à quelque diſtance de ce muſcle en devant; on la voit ſerpenter dans cet endroit & ſe partager en deux branches principales, dont l'une va vers le front, & l'autre vers l'occiput; cette derniere s'anaſtomoſe avec l'artere occipitale: le mot d'*anaſtomoſe* eſt employé par les Anatomiſtes pour déſigner l'abouchement de deux vaiſſeaux qui ſe confondent & n'en font plus qu'un. *Voyez* ANASTOMOSE.

Quand on a enlevé l'aponévroſe dont nous venons de parler, & les muſcles qui y ſont annexés, on découvre ſur toute la tête, à l'exception des côtés, la membrane qui couvre les os immédiatement, on la nomme la *pericrane*: elle ne differe point du periоſte des autres parties; on la voit s'inſinuer par les ſutures entre les os de la tête, & communiquer avec la membrane qui tapiſſe les os en dedans, & qui ſe nomme *la dure mere*. *Voyez* PÉRICRANE. Sur les côtés, dans les régions temporales, ſe trouve une aponevroſe, que l'on a mal-à-propos priſe pour une des lames du péricrâne; elle couvre un muſcle qui occupe toute cette région, & qui eſt attaché aux os du crâne par ſon extrémité ſupérieure, & à l'apophiſe coronoïde de la mâchoire inférieure, par ſon extrémité inférieure; il a principalement la fonction de lever la mâchoire inférieure, il porte le nom de *crotaphite*. *Voyez* MUSCLE CROTAPHITE. Sous ce muſcle ſe découvre un nerf, qui part du maxillaire inférieur à la ſortie du crâne par le trou ovale de l'os ſphénoïde; on le nomme *le nerf temporal*.

L'oreille extérieure eſt placée au bas de la région temporale; on diſtingue la partie ſupérieure qui eſt cartilagineuſe, d'avec l'inférieure qui eſt faite par la peau ſeulement & le tiſſu cellulaire; on la nomme *le lobule*. La portion ſupérieure préſente pluſieurs replis & pluſieurs enfoncemens qui ont différens noms; entre ces derniers, il y en a un qui mene à un canal appellé *conduit auditif externe*. *Voyez* OREILLE EXTERNE.

Derriere l'oreille eſt le nerf auriculaire poſtérieur qui vient de la portion dure du nerf auditif; ſur le devant ſont les auriculaires antérieurs, qui ſont produits par deux des nerfs cervicaux; je ne fais point mention du muſcle antérieur de l'oreille, parce que je ne l'ai jamais vû.

Le muſcle crotaphite & le péricrâne étant emportés, on voit en devant l'os frontal; ſur les côtés & en-haut, les deux os pariétaux; en-bas & toujours ſur les côtés, les grandes ailes de l'os ſphénoïde, & les os des tempes, en arriere l'os occipital: ce dernier eſt uni avec les pariétaux & les temporaux par la future *lambdoïde*; les pariétaux le ſont entr'eux par la future ſagittale, & avec les os temporaux & les grandes ailes du ſphénoïde, par la future écailleuſe; enfin par-devant, ils s'uniſſent avec l'os frontal par la future appellée *coronale*; ces os ſont la partie ſupérieure & les côtés de la boîte oſſeuſe du crâne. *Voyez* OS FRONTAL, OS PARIÉTAUX, *&c.*

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la future coronale, dans l'endroit où la ſagittale la rencontre; on la nomme *la fontanelle* ou *la fontaine de la tête*. *Voyez* FONTANELLE.

Pour découvrir ce que le crâne renferme, on le ſcie tout-au-tour; & quand on a ſéparé la calotte, les parties qui s'offrent aux yeux, ſont d'abord une membrane forte, épaiſſe, compoſée de deux lames, & très-adhérente à la face interne du crâne: c'eſt la premiere des enveloppes du cerveau; on l'appelle la *dure mere*. *Voyez* DURE MERE. Celle des deux lames qui regarde le cerveau, ſe réfléchit entre les deux principales portions de ce viſcere, & forme une cloiſon

Digitized by Google

ſon nommée *la faulx* : ſur le bord de cette cloiſon eſt un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargiſſant à meſure qu'il avance en arriere, & qui reçoit le ſang des veines du cerveau ; c'eſt le *ſinus longitudinal ſupérieur* : au bord oppoſé de la faulx, eſt un autre conduit bien plus delié ; c'eſt le *ſinus longitudinal inférieur* : le long du premier de ces ſinus, ſur-tout en arriere, ſont pluſieurs grappes glanduleuſes ; on leur a donné le nom de *glandes de Pacchioni*.

Sous la dure-mere eſt une membrane fine, tranſparente, compoſée de deux lames, dont l'intérieur s'enfonce dans les ſillons qui ſont creuſés à la ſurface extérieure du cerveau ; la premiere lame ſe nomme la *pie-mere*, la ſeconde a reçû le nom d'*arachnoïde*. *Voyez* PIE-MERE, *&c.*

Le cerveau vient enſuite ; c'eſt un viſcere très-gros, mol, inſenſible, arroſé d'un prodigieux nombre de vaiſſeaux, compoſé de deux ſubſtances, l'une extérieure & griſe, où l'on penſe que l'eſprit vital eſt ſitué ; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'aſſemblage des vaiſſeaux excrétoires de la premiere, & qui donne naiſſance aux nerfs, ſoit immédiatement, ſoit médiatement : ce viſcere eſt partagé en deux portions principales nommées *hémiſpheres* ; chaque hémiſphere l'eſt en trois lobes ; l'un antérieur, l'autre moyen, & le troiſieme poſtérieur : à la ſurface extérieure ſont différens enfoncemens connus ſous le nom d'*anfractuoſités* : la ſubſtance griſe qu'on appelle auſſi *corticale*, s'inſinue dans toutes les anfractuoſités : une lame blanche aſſez épaiſſe, fait par en-bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémiſpheres ; c'eſt le corps calleux, où quelques-uns ont aſſez ridiculement placé le ſiege de l'ame : ſur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, ſont creuſées deux grandes cavités connues ſous le nom de *ventricules ſupérieurs* ou *latéraux* du cerveau, qui ſont fort irrégulieres, & qui s'enfoncent en le contournant comme les cornes d'un bélier ; ſous les lobes moyens du cerveau, une cloiſon tranſparente ſe voit entre les deux ventricules ; elle les ſépare, elle eſt formée de deux lames fort diſtinctes ; c'eſt le *ſeptum lucidum* : la premiere choſe qui frappe dans les ventricules ſupérieurs, c'eſt une maſſe de vaiſſeaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle, en s'élargiſſant en arriere, ſe prolonge juſqu'au fond des ventricules ; elle a pris le nom de *plexus choroïde* : les vaiſſeaux qui la forment ſe réuniſſent en une groſſe veine, nommée *veine de Galien*, qui décharge le ſang dans un ſinus, que nous obſerverons dans l'inſtant : otez le plexus choroïde, & vous appercevrez en devant & ſur le côté dans chaque ventricule, une boſſe oblongue, qui ſe termine en-arriere par une ſorte de queue ; elle eſt griſe à l'extérieur, mais le dedans eſt mêlé de la ſubſtance blanche & de la griſe ; c'eſt le *corps cannelé*. Sous le *ſeptum lucidum* eſt une lame blanche qui s'élargit en s'avancant en-arriere, & s'y partage en deux branches minces ; on la nomme la *voûte à trois piliers* : enlevez cette voûte, rejettez-la en devant, & vous appercevrez qu'elle s'y diviſe en deux cordons blancs, dans l'écartement deſquels vous pourrez diſtinguer un troiſieme cordon tranſverſal nommé la *commiſſure antérieure* du cerveau : vis-à-vis eſt une ouverture qui va au troiſieme ventricule : plus loin ſont deux éminences ovales, appellées *couches des nerfs optiques* ; ces éminences laiſſent entre leurs extrémités poſtérieures une autre ouverture qui va auſſi au troiſieme ventricule ; on la nomme *anus*, l'antérieure s'appelle *vulve* : arrenant l'anus eſt la commiſſure poſtérieure du cerveau ; c'eſt un cordon tranſverſal qui s'avance aſſez peu de chaque côté : dans le lieu où la cavité des ventricules ſupérieurs commence à s'enfoncer, on voit un petit prolongement pointu en-arriere ; c'eſt le *proceſſus ancyroïde* : on appuye ici dans le reſte un bourrelet qui ſuit les contours de la cavité ; les Anatomiſtes l'ont nommé la *corne d'ammon* ; quand on écarte les couches des nerfs optiques, il ſe préſente une cavité oblongue d'aſſez peu d'étendue, d'une forme à peu près triangulaire ; c'eſt le troiſieme ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant, & forme l'*entonnoir*, dont le bec aboutit à une petite colonne medullaire, appuyée ſur la glande pituitaire ; on la nomme à cauſe de cela, *tige pituitaire* : on apperçoit à la face poſtérieure du troiſieme ventricule, l'ouverture de l'*aqueduc de Sylvius*, c'eſt un conduit qui du troiſieme ventricule meine au quatrieme ſur le trajet de ce conduit, il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont aſſez ridiculement appellées *nates* & *teſtes*. Après avoir conſidéré tous les objets que nous venons d'indiquer, ſi l'on renverſe la maſſe du cerveau de devant en arriere, on voit d'abord ſous les lobes antérieurs les nerfs de la premiere paire, ou *nerfs offactoires*, qui vont gagner la lame cribreuſe de l'os ethmoïde ; enſuite on voit les nerfs optiques, dont on obſerve la réunion ſur le devant de la ſelle du turc, & le paſſage par les trous optiques de l'os ſphénoïde : les arteres carotides ſont à côté de ces nerfs, & les touchent ; on les voit ſe partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau, & ſe réfléchit ſur le corps calleux ; l'autre s'engage dans la grande fiſſure de Sylvius, & va ſe rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe poſtérieur : derriere la réunion des deux nerfs optiques, eſt l'extrémité de la tige pituitaire, & dans le voiſinage ſont deux éminences appellées *mamillaires* : viennent enſuite deux groſſes maſſes blanches & arrondies, qui marchant de devant en arriere, ſe rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appellé *pont de varole*, ou *protubérance annulaire* ; ces deux maſſes ſont les *crura cerebri* : dans ce trajet ſe voient les *nerfs de la troiſieme paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, leſquels vont ſe rendre à l'orbite par la fente ſphénoïdale : un peu plus en arriere & ſur les côtés, ſe préſentent auſſi les gros nerfs de la cinquieme paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire ſupérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enleve la maſſe du cerveau, après avoir coupé vers les cuiſſes, ou *crura cerebri*, voici les choſes qui ſe préſentent à la vue : en devant eſt le planchet oſſeux qui ſoutenoit les lobes antérieurs du cerveau ; il eſt fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os ſphénoïde, nommées *ailes d'Ingraſſius* ; le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reſte, & c'eſt dans cet enfoncement qu'eſt logée la *lame cribreuſe de l'os ethmoïde* ; ſur le milieu de cette lame en devant, eſt l'éminence *criſta galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faulx du cerveau : ſur le devant de cette éminence, eſt le *trou borgne*, duquel part le ſinus longitudinal ſupérieur de la dure mere, au-deſſus duquel s'éleve l'*épine frontale* : ſur le bord de la lame cribreuſe eſt le nerf acceſſoire de l'*olfactif*, qui ſort de l'orbite par un des trous orbitaires internes : au bord poſtérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, ſont les deux *apophyſes clinoïdes antérieures*, & tout auprès, les deux *trous optiques* : au-deſſous de ce bord ſont deux grandes foſſes ſéparées par une éminence mitoyenne ; la paroi de ces foſſes eſt formée par les os temporaux & le ſphénoïde : ſur l'éminence moyenne, eſt creuſée la *ſelle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & ſon *acceſſoire*, avec quelques petits ſinus ; cette cavité eſt terminée en arriere par les apophyſes *clinoïdes poſtérieures* : ſur les côtés de la ſelle du turc, ſont les deux ſinus orbitaires, au-deſſus deſquels ſe gliſſe le nerf *pathétique*, ou nerf

de la quatrieme paire, qui va ſe rendre dans l'orbite par la fente ſphénoïdale, & ſe perd dans le muſcle extérieur de l'œil : dans la cavité des ſinus orbitaires ſont renfermés les nerfs de la troiſieme paire, ceux de la cinquieme & ſixieme, l'artere carotide interne & les filets qui ſont la communication du *nerf grand ſympathique*, avec la ſixieme paire & la premiere branche de la cinquieme : dans le fond des foſſes moyennes de la baſe du crâne, ſont pluſieurs petits ſinus, & l'on voit au-deſſous des ailes d'Ingraſſias, les *fentes ſphenoïdales:* plus bas & plus en arriere, les trous tonds antérieurs qui laiſſent paſſer la ſeconde branche du nerf de la cinquieme paire : plus loin, en marchant toujours en arriere, les trous *ovales*, les trous *innominés*, & les trous *épineux* de l'os ſphénoïde; ce dernier laiſſe paſſer l'artere qui ſe diſtribue à la dure-mere: le rocher dans lequel eſt renfermé l'organe de l'ouïe, ſepare les foſſes moyennes du crâne d'avec les poſtérieures: on voit à ſa face antérieure un petit trou, & ſur ſon ſommet un ſinus nommé le *ſinus ſupérieur du rocher:* les arteres carotides pénettent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & ſe couchent en s'avançant en devant ſur les côtes de la ſelle du turc pour gagner les apophyſes clinoïdes antérieures : au niveau du rocher ſe découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans ſon milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faulx, & échancrée en-devant pour laiſſer paſſer la moëlle allongée; il eſt fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mere; c'eſt la *tente du cervelet;* il fourient les lobes poſterieurs du cerveau: le *preſſoir d'Herophile* matche dans ſon milieu de devant en-arriere; c'eſt à ce ſinus que la grande veine de Galien & le ſinus longitudinal inférieur viennent ſe rendre; cette tente eſt attachée dans ſon contour, aux branches tranſverſales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle ſupérieur du rocher; c'eſt dans la premiere partie de cette adhéſion que ſe trouvent les *ſinus latéraux*, dans leſquels vont ſe dégorger le ſinus longitudinal ſupérieur, & le preſſoir d'Hérophile; ces ſinus vont en s'enfonçant, aboutir au *golphe des jugulaires. Voyez* Cirvau *& tous les noms écrits en lettres italiques.*

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune; c'eſt un viſcere plus petit que le cerveau; mais qui, eu égard aux principales circonſtances, a beaucoup de reſſemblance avec lui : une petite faulx que l'on voit en-arriere, le partage en deux hémiſpheres; la ſubſtance griſe eſt à l'extérieur, la blanche ſe ramifie en dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie ;* en ſoulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'eſt la *grande valvule de Vieuſſens*, qui couvre le quatrieme ventricule, & du voiſinage de laquelle on voit auſſi naître les nerfs de la quatrieme paire; cette valvule rompue, la cavité qui ſe préſente eſt le quatrieme ventricule, ou le *calamus ſcriptorius*, dont les côtés ſont formés par les *pédoncules du cerveler;* par le même renverſement qui découvre ces parties, on met auſſi ſous les yeux dans ſon entier, l'*appendice vermiforme :* ſi vous coupez les deux pédoncules, & que vous emportiez le cervelet, les *foſſes poſtérieures* de la baſe du crâne ſe font voir; vous appercevez auſſi les ſinus occipitaux, & ſur la face poſtérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'inſinue la double portion *du nerf acouſtique* & les *arteres auditives :* plus bas vous voyez les *trous déchirés poſtérieurs*, par leſquels ſortent les *ſinus latéraux*, la *huitieme paire des nerfs*, ou la *paire vague* & le *nerf* acceſſoire de Willis : ſur le milieu eſt un gros cylindre médullaire; c'eſt la *moëlle allongee* qui deſcend vers le grand trou occipital, paſſe par cette ouverture, & deſcend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épiniere.* Renverſez-la en arriere, l'éminence tranſverſale que vous voyez en haut, eſt le *pont de Varole:* vous diſtinguez au bas les *éminences olivaires* & les *pirimidales:* les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, ſont ceux de la *ſixieme paire:* plus bas ſur les côtés, ſont ceux de la ſeptieme paire, ou les *nerfs auditifs :* un peu au-deſſous, pluſieurs filets ſe ramaſſent pour former la *paire vague ;* d'autres naiſſant après vont aux trous condiloïdiens antérieurs, & ſont les nerfs de la neuvieme paire, ou *nerfs hypogloſſes ;* les nerfs *ſous-occipitaux* partiſſent enſuite: coupez la moëlle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les arteres *vertébrales* ſe réunir pour former la *baſilaire*, de laquelle vous voyez naître les ſpinales, les auditives, &c. enfuite la baſilaire montant vers les apophyſes clinoïdes poſtérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux lobes poſtérieurs du cerveau: au bas des apophyſes que nous venons de nommer, ſont les *ſinus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux aſſez déliés, qui ſous le nom de *ſinus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrémité des ſinus latéraux; enfin on voit ici la *tubéroſité occipitale interne*, *l'éminence cruciale* de l'os occipital, & *l'apophyſe baſilaire* du même os, qui va juſqu'au ſphénoïde pour s'unir & ſe confondre avec lui chez les adultes. *Voyez* Cirvelet *& tous les mots écrits en lettres italiques.*

La tête renferme encore les principaux organes des ſens: celui de l'ouïe eſt placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déja remarqué le conduit auditif extérieur, il eſt terminé par une cloiſon membraneuſe un peu enfoncée dans ſon milieu, on la nomme *membrane du tympan:* la cavité qu'elle ferme eſt le *tambour*, qui eſt aſſez peu régulier, & par-tout tapiſſé d'un périoſte très-fin: ce qu'on diſtingue au premier coup-d'œil, ce ſont trois petits oſſelets, dont l'un eſt placé en-devant, & ne reſſemble pas mal à une maſſue, on l'appelle le *marteau;* deux muſcles viennent s'y inſérer: l'un eſt renfermé dans un conduit oſſeux, qui ſuit la direction de la trompe d'Euſtache; le ſecond paſſe par la *fêlure articulaire.* Derriere le marteau ſur la même ligne eſt un autre oſſelet appellé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules maſtoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appellé l'*étrier :* ce dernier a un muſcle fort petit, & qui eſt renfermé dans le conduit oſſeux de la *pyramide:* entre la tête de l'étrier & la branche de l'enclume qui s'y joint, il y a un petit oſſelet, qu'on nomme *orbiculaire :* on diſtingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arrtere s'avance en deſcendant en-devant, pour ſortir par la fêlure articulaire de l'os des tempes & ſe joindre au nerf lingual qui vient de la cinquieme paire; ce nerf porte le nom de *corde du tambour:* pluſieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan; celui qui eſt en-haut & en-arriere, conduit aux *cellules maſtoïdiennes*, qui ſont des cavités aſſez irrégulieres, creuſées dans la baſe du rocher au-deſſus des apophyſes maſtoïdes: la ſeconde ouverture eſt en-bas & en-devant, elle mene à un conduit, qui va toûjours en s'élargiſſant ſe terminer vers le fond des narines; c'eſt la *trompe d'Euſtache:* la troiſieme ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle eſt remplie par la baſe de l'étrier, & conduit au veſtibule : la derniere eſt la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan ſe trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope;* c'eſt un conduit oſſeux qui part du fonds du méat auditif interne, &, après pluſieurs contours, vient aboutir au trou ſtilo-maſtoïdien; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui eſt vis-à-vis la fenêtre ovale, reſſemble à un petit dôme, où viennent ſe rendre les

Digitized by Google

eanaux demi-circulaires, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *vestibule:* ces canaux demi circulaires ſont au nombre de trois, le ſupérieur, l'inférieur, & le poſtérieur. Au bas de ces canaux eſt un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en ſpirale & toûjours en ſe retréciſſant, fait environ deux tours & demi, & reſſemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. *Voyez* OREILLE INTERNE, *& tous les mots écrits en lettres italiques.*

Les autres organes des ſens qui ont leur ſiége à la tête, ſont placés dans la face: le premier & le plus important eſt l'œil qui eſt logé dans l'orbite, & couvert des paupieres: le front s'éleve au-deſſus; & deſſous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la premiere branche, ou branche orbitaire ſupérieure de la cinquieme paire. La racine du nez eſt au milieu des fibres muſculaires qui viennent des frontaux & la couvrent: on a compté ces fibres au nombre des muſcles du nez: les *fourcils* ſe préſentent ici, & ſuivent dans leur contour le bord ſupérieur de l'orbite; ſous leur groſſe extrémité ou tête eſt le muſcle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyſe orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des ſourcils qu'il abaiſſe. Sous la peau qui couvre & forme les paupieres eſt un muſcle large, mince, dont les fibres diſpoſées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupieres, il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muſcle orbiculaire des paupieres:* chacune de ces parties eſt bordée d'une rangée de poils appellés *cils*, qui ſont ſoutenus par certains petits cartilages applatis (*les tarſes*), & dans le voiſinage deſquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires:* les endroits où ces cartilages ſe rencontrent, ſe nomment les *angles de l'œil;* l'un *grand* ou *interne*, c'eſt celui du côté du nez; l'autre *petit* ou *externe*, c'eſt l'oppoſé. Au grand angle eſt la *caroncule lacrymale*; c'eſt une petite glande grenue & rouge: près d'elle eſt le *repli ſemi-lunaire* de la conjonctive: dans le même lieu, le bord de chaque paupiere parte une petite éminence au ſommet de laquelle eſt un petit trou, c'eſt le *point lacrymal*, qui mene à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil; on le nomme *conduit lacrymal:* celui de la paupiere ſupérieure venant à rencontrer le canal de l'inférieure s'unit à lui, & de cette réunion réſulte le *canal commun*, qui eſt très-court & qui s'ouvre dans un ſac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *ſac lacrymal*; il eſt membraneux, d'une forme oblongue, & finit en-bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal naſal* & décharge dans le nez l'humeur des larmes que les conduits lactymaux ont apportée dans le ſac: la paupiere ſupérieure a un muſcle qui l'éleve, & qu'on nomme *le releveur de la paupiere ſupérieure;* il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupiere: on trouve vers le petit angle en-haut dans un enfoncement creuſé à la face interne de l'apophyſe orbitaire externe, la glande qui fait la ſécrétion de l'humeur des larmes, on la nomme la *glande lacrymale:* de ſa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & verſent l'humeur ſur l'œil, ce ſont les *vaiſſeaux hygrophthalmiques:* la tunique qui revêt les paupieres en-dedans, ſe nomme *conjonctive*, elle ſe réfléchit ſur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre juſqu'au bord de la cornée tranſparente.

Si l'on enleve la paroi ſupérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoſte de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mere, enſuite on diſtingue le nerf *orbitaire ſupérieur*, c'eſt la premiere branche de la cinquieme paire, puis le muſcle releveur de la paupiere, ſous lequel eſt le *muſcle ſuperbe* ou releveur de l'œil; au côté extérieur eſt placé *l'oblique abducteur de l'œil*, & le nerf de la quatrieme paire qui va s'y diſtribuer tout entier: du côté du nez paroît d'abord le muſcle *grand oblique de l'œil*, vulgairement dit *trocléateur:* il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il paſſe ſon tendon par une petite poulie cartilagineuſe placée vers le grand angle de l'œil, & de-là ſe réfléchit en arriere & en-dehors pour s'inſérer au globe de l'œil entre le ſuperbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique eſt placé le muſcle *adducteur* ou *bibiteur:* on trouve auſſi dans cet endroit le nerf *acceſſoire de l'olfactif*, & la branche de l'orbitaire ſuperieure qui va au ſac lacrymal, *&c.*

Le globe de l'œil paroît en écartant les muſcles ſupérieurs, il n'eſt pas tout-à-fait au milieu de l'orbite; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arriere de ſon fond & gagner la pointe de l'orbite, eſt le *nerf optique;* les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique;* vous les voyez naître pour la plûpart d'une petite tumeur, c'eſt le *ganglion lenticulaire*, auquel ſe rendent des nerfs qui viennent de la troiſieme paire & de la cinquieme: la premiere tunique du globe eſt épaiſſe, forte & griſe, c'eſt la *ſclérotique;* elle ſe change en-devant en une lame tranſparente, nommée *cornée*, à travers laquelle paſſent les rayons viſuels: derriere cette cornée eſt un eſpace qui contient une humeur fort claire, & qui ſe régenere avec une extrême facilité, on la nomme l'*humeur aqueuſe*, ſes ſources nous ſont inconnues; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre antérieure* de l'œil; ſous la ſclérotique ſe trouve une membrane compoſée de deux lames, qui eſt d'une couleur brune, & à la ſurface de laquelle ſont les filets nerveux du plexus optique qui ont traverſé la ſclérotique & qui s'avancent en devant: cette ſeconde tunique porte le nom de *choroïde;* quand elle eſt venue près du bord de la cornée, elle adhere fortement à la face interne de la ſclérotique: cette adhérence eſt marquée par un bourrelet aſſez mal-à-propos appellé *ligament ciliaire:* les filets nerveux que nous venons d'obſerver s'y terminent: de-là la choroïde ſe réfléchit & forme une cloiſon qui ſépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la poſtérieure, qui loge l'*humeur vitrée* & le cryſtallin; cette cloiſon eſt percée dans ſon milieu, le trou eſt rond & il peut ſe reſſerrer & s'élargir, c'eſt la *pupille*; la face antérieure de cette même partie eſt teinte de pluſieurs couleurs, on la nomme *iris*; la face poſtérieure eſt brune, elle s'appelle *uvée* par quelques Anatomiſtes: c'eſt-là qu'on voit les fibres muſculaires qui reſſerrent & dilatent la pupille; plus loin ſont pluſieurs lignes diſpoſées en rayons, nommées *proceſſus ciliaires;* ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloiſon adhere à la ſclérotique: la *retine* eſt ſous la choroïde, c'eſt une membrane molle & pulpeuſe qui s'étend en s'amincifſant juſqu'à la cloiſon; on la regarde comme l'organe immédiat de la vûe: dans le creux que toutes ces tuniques forment, eſt renfermée une maſſe claire, brillante & ſemblable à du verre fondu, c'eſt le corps vitré; une membrane très-fine, connue ſous le nom de membrane *hialoïde*, l'enveloppe: elle eſt compoſée de deux lames; l'intérieure ſe replie en-dedans & forme un prodigieux nombre de cellules: le *cryſtallin* eſt placé en-devant entre ces deux lames, qui ſont ſa *capſule* ou ſon *chaton*; cette partie eſt un corps tranſparent, d'une certaine conſiſtance ſitué immédiatement derriere la pupille, ſa forme approche aſſez de celle d'une lentille un peu applatie en-devant. Sous le globe de l'œil ſont placés deux muſcles, l'*humble* ou l'*abaiſſeur*, & le *petit oblique*; ſi l'on enleve le globe

Digitized by Google

& ſes muſcles, on voit em-bas & en-dehors une longue fente, c'eſt la fente *orbitaire inférieure ;* elle livre paſſage au *nerf maxillaire ſupérieur* & aux *arteres orbitaires.* On voit alors que la cavité de l'orbite eſt pyramidale, & que pluſieurs os entrent dans ſa compoſition ; ſavoir le *frontal* & le *ſphénoïde* en-deſſus, le *maxillaire* & le *palatin* em-bas, ſur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aîle du *ſphénoïde*, en-dedans l'os *éthmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en - dehors les deux fentes orbitaires, l'une ſupérieure & l'autre inférieure: en dedans le trou optique, les trous orbitaires internes, le commencement du conduit nafal, em-bas le conduit orbitaire inférieur qui laiſſe paſſer le nerf *maxillaire ſupérieur. Voyez* ŒIL, *&c.*

L'organe de l'odorat eſt fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur : le premier, dont la ſituation eſt aſſez connue, offre à ſa racine, ſous la peau & les lames muſculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyſes longues de l'os maxillaire ſuperieur; au bas de ces os eſt un cartilage, qui ſe prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloiſon des narines ; c'eſt le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel ſe préſentent deux autres cartilages recourbés, qui font les aîles & le bas de la cloiſon du nez extérieur ; vers le bout des aîles on trouve quelques petits cartilages irréguliers: dans le voiſinage, on apperçoit le muſcle inciſif, qui vient de la racine du nez & du bord voiſin de l'orbite pour ſe terminer à la peau de la levre ſupérieure qu'il éleve, en dilatant la narine: au - deſſous de l'aîle de la narine eſt le *muſcle myrthiforme :* ſi l'on pénétre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapiſſé par la *membrane pituitaire;* elle eſt l'organe de l'odorat : au milieu de cette cavité eſt une cloiſon moitié oſſeuſe, moitié cartilagineuſe. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fourniſſoit ce qu'elle a de cartilagineux: la lame deſcendante de l'os éthmoïde & le vomer ſont la portion oſſeuſe qui eſt en arriere : on apperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os éthmoïde*, dans lequel on diſtingue les deux cornets ſupérieurs du nez; entre ces cellules ſe découvrent deux rigoles qui conduiſent à deux trous arrondis, creuſés dans le bord du frontal, & qui ſont les orifices des *ſinus frontaux* ou *ſourcilliers:* ſur chacun des côtés, il ſe préſente un petit os fait & diſpoſé en maniere d'auvent, on le nomme la *conque inférieure du nez:* au-deſſus ſe voit l'ouverture du *ſinus maxillaire*, c'eſt une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom : plus bas que la conque eſt l'extrémité du *conduit nafal :* en-arriere, & toûjours ſur le côté, eſt une grande ouverture, c'eſt le pavillon de la trompe d'Euſtache ; cette trompe eſt un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie oſſeux, qui montant en ſe retréciſſant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du rympan : la paroi intérieure de la foſſe nafale eſt en partie oſſeuſe & en partie membraneuſe: la portion oſſeuſe eſt faite par les os maxillaires & les os *palatins;* la portion membraneuſe eſt en-arriere, elle va en pente vers le goſier ; c'eſt ce qu'on appelle le *voile du palais:* les côtés de la foſſe nafale ſont formés par les os maxillaires & les os du palais : le haut eſt fait par les os du nez, l'os éthmoïde, & en arriere par le ſphénoïde; dans la portion nafale de ce dernier os on voit les ouvertures des *ſinus ſphénoïdaux*, qui ſont placés ſous la ſelle du turc, & occupent tout le corps de l'os: au - deſſous de ces trous ſont les narines poſtérieures ou *arrieres narines*, par leſquelles le nez communique avec le goſier: outre les nerfs olfactoires, dont les filets paſſent & deſcendent dans le nez par les petits trous de la lame cribreuſe de l'os éthmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites arteres, s'inſinuent par les trous *ſphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire ſupérieur : au bas de la cloiſon du nez dans les os ſecs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en - devant au trou palatin antérieur.

Les joues ſont ſur le côté du nez ; on y voit ſous la peau, qui eſt très-fine & très - colorée dans cet endroit, les muſcles *zygomatiques grand* & *petit*, qui tous les deux vont à la commiſſure des levres qu'ils tirent en-dehors; la *glande parotide* qui s'avance juſqu'à l'oreille, c'eſt la plus groſſe des ſalivaires: ſon conduit excréteur part en-devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon :* le muſcle *maſſeter*, un des principaux releveurs de la mâchoire, ſe voit ſous la parotide dont il eſt en partie caché, & ſous ce muſcle eſt la branche de la mâchoire inférieure: l'os de la *pommette* eſt dans le même lieu, & l'on voit ſon apophyſe externe s'avancer vers les tempes, & former avec une autre apophyſe de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, ſous laquelle paſſe le tendon du crotophite, & au bord de laquelle s'attache le maſſeter par en-haut. Sous l'os de la pommette eſt un enfoncement (c'eſt la *foſſe malaire*) dans lequel on voit le *muſcle canin* & le *trou orbitaire* externe, par lequel ſort l'extrémité du nerf maxillaire ſupérieur, qui s'uniſſant ici avec la portion dure du nerf auditif, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun ſait où la bouche eſt placée; les Anatomiſtes diſtinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres: ſous la peau de chacune des levres, on voit les arteres *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe:* elles ſerpentent ſur le *muſcle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaiſſeur des levres; l'angle qu'elles forment en ſe rencontrant, ſe nomme la *commiſſure*, à laquelle viennent ſe rendre les muſcles *zygomatiques*, *canin*, *buccinateur*, quelques fibres du *peaucier*, le muſcle *triangulaire*, le *quarré*, la *houpe du menton:* la peau qui couvre ces trois derniers laiſſe paſſer les poils de la barbe, ainſi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles ſeulement : en renverſant les levres, on apperçoit la membrane fine qui les couvre, & ſous laquelle eſt un tiſſu légérement ſpongieux, qui ſoûtient les *glandes labiales* & les papilles nerveuſes : cette membrane, avec ſon tiſſu, ſe réfléchiſſant ſur les bords de chaque mâchoire, y forme les gencives, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres.* Elle tapiſſe auſſi le reſte de la bouche, & loge d'autres glandes ſemblables aux labiales, & qu'on nomme *buccales :* ſi l'on enleve les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nud; on diſtingue dans ſon milieu ce qu'on nomme la *ſymphiſe;* à quelque diſtance on voit les *trous mentoniers* par leſquels ſortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, leſquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire : l'*artere maxillaire externe* ſe préſente auſſi ſur le bord de la mâchoire: les dents ſe montrent toutes, & l'on peut diſtinguer les *inciſives* qui ſont en-devant au nombre de quatre à chaque mâchoire ; les *canines* qui viennent après, & qui ſont au nombre de deux, & les *molaires* placées le plus en arriere ; on en compte dix, cinq de chaque côté: en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue ;* ſa baſe eſt en-arriere: obſervez le trou qui y eſt creuſé, c'eſt le *trou borgne;* depuis ce trou juſqu'à la pointe vous diſtinguez une ligne légérement creuſée, c'eſt la *ligne médiane:* à la face ſupérieure de cette partie ſont les papilles nerveuſes : les *pyramidales* vers ſa pointe, les *boutons-*

Digitized by Google

nées au milieu, & vers ſa baſe celles qui ſont à *tête de champignon*: plus loin que ces dernieres ſont placées les *glandes* linguales: ce même écartement des mâchoires fait paroître des ligamens *intermaxillaires* & les *glandes molaires*: ſi vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplicature de la membrane interne de la bouche, c'eſt le *frein de la langue:* à côté ſont les arteres & les veines de la langue, on les nomme *ranines:* deux petites élévations ſe font auſſi appercevoir, elles ſont percées: leur trou eſt l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & ſublinguales: ces dernieres ſont placées dans l'endroit que nous examinons: la voûte du palais répond à la face ſupérieure de la langue, on y voit les *glandes palatines* & le *voile du palais:* au milieu de l'arcade que ce voile forme par ſon bord inférieur eſt la luette: au-deſſus d'elle juſqu'à l'épine palatine eſt le muſcle *azygos;* ſur les côtés ſont deux replis qui viennent tomber ſur les bords de la baſe de la langue, ils forment le contour de l'*iſthme du goſier*, & renferment les muſcles *gloſſo-ſtaphylins:* deux autres replis partent également du voiſinage de la luette, & vont ſe perdre en-arriere dans le fond du goſier. Les *glandes amygdales* ſont ſituées entre ces replis: les muſcles *petro-ſtaphylins*, *pterygo-ſtaphylins ſupérieurs* & les *inférieurs* vont ſe rendre au voile du palais, & ſervent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'eſpace qui eſt derriere le voile du palais eſt l'arriere-bouche ou le *pharynx*, qui va en s'allongeant en maniere d'entonnoir, aboutir à l'œſophage: cette partie eſt toute muſculeuſe, & ſe reſſerre par la contraction des muſcles *pétro* & *cephalo-pharyngiens*, *ptérygo-pharyngiens*, *hypero-pharyngiens*, *bucco-pharyngiens*, *maxillo-pharyngiens*, *gloſſo-pharyngiens*, *hyopharyngiens*, *ſyndeſmo-pharyngiens*, *thyro-pharyngiens* & *crico-pharyngiens*: dans la partie antérieure & baſſe de cette région, on voit une ouverture qui mene à la trachée-artere, c'eſt la bouche du *larynx*; plus bas eſt une fente connue ſous le nom de *gloſte*: au-deſſus eſt un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le tems de la déglutition: ſur les côtés de la glotte ſont les ventricules du larynx, & ſur ces cavités ſont placées les *cartilages aryténoides* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & conſidérons le bas du menton & le col. La premiere partie qui ſe préſente en-devant ſous les régumens eſt le muſcle *peaucier;* quand on l'a enlevé, on apperçoit ſous la mâchoire le muſcle *digaſtrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-maſtoïdienne:* ſous la portion antérieure du *digaſtrique* eſt le muſcle *mylo-hyoïdien:* qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par ſon bord ſupérieur, & qu'on le renverſe ſur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre ſont les muſcles *génio-hyoïdiens;* après leſquels viennent les *génio-gloſſes*, ſur le côté deſquels ſont placées les *glandes ſublinguales*, & à quelque diſtance vers l'angle de la mâchoire les glandes *maxillaires:* on a crû voir dans cet endroit deux muſcles que l'on avoit nommés *mylo-gloſſes:* mais ils n'exiſtent point; l'os *hyoïde* eſt en-devant au-deſſous de ces parties; les fibres muſculaires qui s'élevent de ſon bord ſupérieur, & qui montent à la baſe de la langue, conſtituent le muſcle *hyo-gloſſe:* on voit au-deſſous de ce même os les muſcles *ſterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens:* les uns & les autres ſont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au ſternum, les derniers à l'omoplate: ces muſcles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde va ſe terminer à l'aîle du cartilage thyroïde, c'eſt le *hyo-thyroïdien;* l'autre eſt plus long, & va du même cartilage ſe rendre au ſternum & s'y inſérer, c'eſt le *ſterno-thyroïdien.* Il s'éleve auſſi du ſternum & de la partie voiſine de la clavicule, un muſcle très-fort, qui monte juſqu'à l'apophyſe maſtoïde de l'os des tempes, & s'y attache ainſi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire ſupérieure de l'occiput, c'eſt le *ſterno-maſtoïdien:* la *trachée-artere* ſe préſente en-devant au milieu du cou; c'eſt un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au poûmon: ſa partie antérieure eſt faite de petites bandes cartilagineuſes ſemi-circulaires liées entre elles par des membranes, le derriere eſt tout membraneux: on apperçoit en-dedans & en-arriere les *glandes trachéales* & les *bandes muſculaires de Morgagni:* dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il eſt en partie couvert par le *thymus;* c'eſt une glande dont l'uſage n'eſt pas encore bien connu, & qui deſcend dans le fœtus juſqu'au péricarde: au commencement de la trachée-artere, on voit une eſpece de rête qu'on appelle *larynx*, c'eſt elle qui fait l'éminence appellée *pomme d'Adam:* une glande étroite dans ſon milieu, & renflée ſur les côtés, embraſſe la bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde:* le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx reſſemble à un bouclier, il a pris, à cauſe de cela, le nom de *thyroïde* ou de *ſcutiforme*, il a deux apophyſes en-haut & en-arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, ſont unies aux extrémités des *cornes* de l'os hyoïde: deux autres apophyſes moins longues, mais plus larges, s'articulent en-arriere & em-bas avec le *cartilage cricoïde:* ce ſecond cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé eſt en-arriere; le muſcle *crico-thyroïdien* eſt en-devant entre les bords correſpondans du thyroïde & du cricoïde. Au-deſſus de ce dernier, en-arriere, ſont les cartilages *aritenoïdes:* on voit auſſi pluſieurs muſcles de chaque côté; les premiers vont de la ſurface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des ariténoïdes, ce ſont les *crico-aryténoïdiens poſtérieurs:* les ſeconds vont en ſe croiſant du bord ſupérieur du cricoïde au milieu de la face creuſe & poſtérieure de l'ariténoïde; du côté oppoſé, ils ont le nom de *crico-aryténoïdiens croiſés:* les troiſiemes ſont placés ſur le bord du cricoïde en-devant, & vont gagner l'ariténoïde, ce ſont les *crico-aryténoïdiens latéraux:* il y a encore ici deux muſcles nommés *thyro-aryténoïdiens:* entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénetre le nerf *laryngé ſupérieur;* on voit en-bas le nerf *laryngé inférieur* & l'*artere laryngée*, dont pluſieurs rameaux ſerpentent ſur la glande thyroïde; au-deſſus de l'os hyoïde on diſtingue l'*artere linguale* & les trois nerfs *hypo-gloſſes*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens ſuſpenſeurs* du même os ſe montrent auſſi, & vont gagner l'apophyſe *ſtyloïde*, de laquelle trois muſcles ſemblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troiſieme à l'os hyoïde: le premier s'appelle *ſtylo-gloſſe*, le ſecond *ſtylo-pharyngien*, le troiſieme *ſtylo-hyoïdien:* c'eſt à-peu-près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que ſe rendent les veines qui rapportent le ſang des parties indiquées; elles vont s'ouvrir dans la groſſe *veine jugulaire interne;* mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font: cette groſſe veine jugulaire interne deſcend le long de la partie latérale du cou pour ſe rendre à la poitrine: à côté d'elle s'éleve l'*artere carotide*, qui ſe diviſe en deux vers le bas du larynx: le rameau poſtérieur, ſous le nom d'*artere carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit carotidien de l'os des tempes, il ſe diſtribue au cerveau: la ſeconde branche, ſous le nom d'*artere carotide externe*, ſe diſtribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laryngée*, *linguale*, *cervicale antérieure* & *ſupérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*,

Digitized by Google

maſſétérines, *maxillaire interne*, de laquelle naiſſent les arteres *temporales*, *orbitaires*, épineuſe, *naſale poſtérieure*; les troncs des carotides & des veines jugulaires internes ſont accompagnés dans leur trajet des *nerfs de la huitieme paire*, & du tronc de l'*intercoſtal*, qui par le haut aboutit au *ganglion olivaire*, & par le bas au *ganglion cervical inferieur*: dans le bas du cou, on voit encore les arteres *cervicales anterieures* & *inferieures*, & les veines *gutturales*; derriere la tranchée-artere eſt le conduit muſculaire qui mene à l'eſtomac, & qui porte le nom d'*œſophage*: il eſt appuyé ſur la colonne vertébrale, ſur laquelle ſont placés, dans la partie la plus élevée, les muſcles *droits anterieurs* de la tête, l'un appellé *long*, le ſecond *court*, & le troiſieme *latéral*: plus bas, & ſur le côté, eſt le muſcle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face poſtérieure du cou. Le muſcle *trapéſe* eſt la premiere partie qui ſe préſente ſous les tégumens, lequel s'étend juſqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en-devant juſqu'à la moitié de la clavicule: ſous le trapéſe eſt en-arriere le muſcle *ſplenius* qui couvre immédiatement une maſſe muſculaire aſſez compliquée, nommée *muſcle complexus*: ce dernier étant emporté, on découvre les deux muſcles *droits poſterieurs* de la tête, l'un appellé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muſcles placés obliquement; le premier s'appelle le *grand oblique*, le ſecond ſe nomme *petit oblique*: au-deſſous de la ſeconde des vertébres du cou eſt une maſſe charnue qui occupe tout l'eſpace compris en-arriere entre les apophyſes tranſverſes & les apophyſes épineuſes des vertébres du cou; cette maſſe eſt la partie cervicale d'un muſcle très-compoſé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui eſt un des plus forts extenſeurs de l'épine: l'*artere occipitale*, l'*artere cervicale poſtérieure*, ſe trouvent auſſi dans cet endroit: enfin ſur le côté, ſont placés les muſcles *releveurs de l'omoplate*, les muſcles *ſcalenes*, & le *maſtoïdien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions ſuperieures du *ſacro-lombaire* & du *très-long* du dos; les *nerfs cervicaux* ſortent ſur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine: l'*artere vertebrale* monte par ceux des apophyſes tranſverſes des vertébres du cou: on trouve auſſi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*acceſſoire de la huitieme paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertébres cervicales reſtent à nud; il y en a ſept, la premiere s'appelle *atlas*, la ſeconde ſe nomme *axis*: les quatre ſuivantes n'ont point de noms particuliers: la ſeptieme s'appelle *prominente*: dans l'union de la premiere & de la ſeconde eſt l'apophyſe odontoïde, & de cette apophyſe naiſſent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux*: le *ligament tranſverſal* & l'*infundibuliforme* ſont auſſi placés dans ce lieu, *&c.* Voyez *tous les noms écrits en lettres italiques*.

La peau qui couvre la poitrine en-devant eſt plus fine que par-tout ailleurs: elle ſoûtient dans les deux ſexes les mamelles, qui, quoique différentes à bien des égards, ſe reſſemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'éleve du milieu un bouton appellé du nom de *papille*: il eſt bien plus gros chez les femmes; un cercle plus ou moins large l'entoure; c'eſt l'*aréole*. Dans les femmes le corps de la mamelle eſt fait par une maſſe de glandes réunies & entourées de graiſſe; la forme & le volume varient, mais l'uſage & la deſtination ſont les mêmes: le lait filtré dans les mamelles des nourrices, paſſe dans certains reſervoirs nommés *vaiſſeaux galactophores*, deſquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénetrent le mamellon & s'ouvrent à ſa ſurface. Sous les mamelles ſe rencontrent les muſcles *grands pectoraux*: ils tirent le bras en-bas & en devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine; le reſte eſt couvert en-devant & ſur le côté, premierement par la partie ſupérieure des muſcles *droits du ventre*, & *l'aponevroſe* ſous laquelle ils ſont ſitués, & ſecondement, par la portion ſupérieure des muſcles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine eſt un os que la peau & quelques expanſions aponévroïques couvrent uniquement; on lui donne le nom de *ſternum*; il eſt fait de trois pieces, dont la derniere & la plus baſſe porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde*; les cartilages des vraies côtes ſe joignent aux côtés de cet os, & par ſon extrémité ſupérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, leſquels s'étendent juſqu'à l'épaule dont ils font une partie. Entre cet os & la premiere des vraies côtes, il y a de chaque côté un muſcle nommé *ſous-clavier*; il abaiſſe la clavicule & la tire un peu en-devant: on trouve ſous la clavicule & derriere ce muſcle la *veine* & l'*artere ſous-clavieres*. Cette derniere produit les arteres *mammaires internes*, de l'anaſtomoſe deſquelles avec l'artere épigaſtrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en mérîât guere la peine. La ſous-claviere fournit encore les arteres *vertébrales*, *cervicales*, & pour l'ordinaire les premieres intercoſtales. Les veines qui accompagnent ces arteres & qui portent les mêmes noms pour la plûpart, vont ſe terminer à la veine ſous-claviere, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muſcle grand pectoral on apperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'inſérer à l'apophyſe coracoïde de l'omoplate: un peu plus bas eſt le muſcle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la baſe de l'omoplate dans toute ſa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, ſe trouve à la partie ſupérieure & poſtérieure de la poitrine; il forme une partie de l'épaule. Le muſcle trapéſe s'inſere à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*epine de l'omoplate*, dont le bout ſaillant eſt ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord poſtérieur de l'omoplate part un muſcle qui va s'inſérer à l'épine, c'eſt le *romboide*, au-deſſus duquel eſt l'inſertion du releveur de l'omoplate. La côte qui eſt au-deſſus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte ſurépineuſe*, renferme un muſcle, qui va s'inſérer à l'os du bras; on l'appelle *muſcle ſurépineux*: au-deſſous de la même épine eſt placé le muſcle *ſous-épineux*. Sur le bord antérieur de l'omoplate ſe trouve le muſcle *petit rond*; & de ſon angle intérieur naît le muſcle *grand rond*: une partie de cet angle eſt couvert par le bord ſupérieur du muſcle *grand dorſal*: c'eſt le plus large de tous les muſcles de notre machine; il deſcend de l'os du bras juſqu'au *ſacrum*. Sous l'omoplate eſt le muſcle *ſous-ſcapulaire*: on trouve dans l'aiſſelle les glandes nommées *axillaires*; elles ſont lymphatiques comme les glandes du cou: l'*artere* & *veine axillaires* ſe rencontrent auſſi dans la même région: l'artere produit la *mammaire externe* & les *ſcapulaires*. Enfin, on peut conſidérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naiſſent principalement les nerfs ſuivans; ſavoir, les *ſcapulaires* tant *ſupérieurs qu'inferieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *muſculo-cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral*. Si l'on écarte toutes les parties déſignées, on voit paroître en-arriere les muſcles *dentelés poſtérieurs*, dont l'un ſe nomme *ſupérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il eſt aiſé de le penſer, à cauſe de leur ſituation. Sous ces muſcles ſont les principaux extenſeurs de l'épine, qui ſont connus ſous les noms de *ſacrolombaires*, *très-longs du dos*, *épineux* & *obliques épineux*. Les releveurs des côtes paroiſſent enſuite, c'eſt-à-dire, quand on a ens

Digitized by Google

levé le sacrolombaire & le très-long du dos, les côtes sont maintenant découvertes; on peut distinguer les vraies d'avec les fausses, & leur articulation avec le sternum & les *vertébres thorachiques*, ou *dorsales*. Les espaces que les côtes laissent entr'elles sont remplis par les *muscles intercostaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action, qui consiste à élever les côtes. Dans une certaine rainure creusée au bord inférieur de chaque côte, sont logées les *veines* & les *arteres intercostales*, lesquelles sont accompagnées des nerfs costaux. Si l'on ouvre la poitrine, on rencontrera sur le sternum & les parties voisines des dernieres vraies côtes, les bandes musculaires appellées *muscles sterno-costaux*. On voit aussi certaines portions charnues, qui suivant la direction des intercostaux internes, passent quelquefois par-dessus une ou deux côtes sans s'y attacher, pour s'inserer à la côte qui est au-dessus. Ce sont les *sous-costaux de Verheyen*: la plevre est la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle se réfléchit vers le milieu pour former le *médiastin*; c'est une cloison qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloison, est placé un grand sac conique, composé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos viscères, *le cœur*. Sa base est attachée fort étroitement à la face supérieure du *diaphragme*: on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce sac. Le *cœur* est un muscle creux, placé presqu'au milieu de la poitrine; de maniere que sa pointe est à gauche, & sa base directement à la partie moyenne du thorax. L'*artere pulmonaire* sort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appellée *ventricule droit* par les anciens, & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur*. La grande artere ou l'aorte, prend sa naissance en-arriere du ventricule gauche ou ventricule postérieur. A la base du cœur au-dessus de chaque ventricule, est un sac nommé *oreillette*, l'une *droite* & plus grande, *l'autre gauche* & plus petite. C'est dans la premiere que la *veine-cave* vient dégorger le sang qu'elle ramasse de toutes les parties du corps: on voit à son entrée par bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Euſtache*. L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle son *appendice*: une cloison sépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans son milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reste que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent se rendre à l'oreillette gauche. On voit à la surface du cœur les *arteres coronaires*: les deux ventricules sont à l'intérieur séparés par une cloison forte & épaisse: toute la surface interne de ces cavités présente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins grosses, nommées *colomnes du cœur*: leurs racines s'entrelacent d'une maniere admirable; & de leurs extrémités opposées pattent plusieurs filets tendineux, qui se réunissant & s'épanouissant, forment une *valvule festonée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire*. Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux festons de cette soupape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuſpidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux grosses arteres dans les ventricules, se rencontrent trois soupapes ou valvules appellées *ſémilunaires*, à cause de la figure qu'elles ont. Auprès de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, se trouvent les orifices des arteres coronaires: cette grande artere s'éleve en sortant du cœur, puis se contourne de droite à gauche, & descend derriere le cœur, en s'appliquant sur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure est ce qu'on appelle la *crosse de l'aorte*: un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure jusqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'est le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui se partageant en deux, fait les *arteres carotides & ſouclavieres droites*: à gauche naissent séparément les deux arteres du même nom; en descendant vers le diaphragme, l'aorte produit de chaque côté un peu en-arriere les arteres intercostales, & en-devant l'artere bronchiale, & les arteres œsophagiennes. Dans le voisinage est l'*œſophage*, qui continue sa route vers l'estomac, à côté duquel sont les *glandes œsophagiennes*; la veine *azygos* se trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere est placé le *conduit thorachique*: derriere la plevre sur les extrémités des côtes sont rangés les *ganglions des nerfs grands sympathiques*. On voit aussi sur le côté de l'épine plusieurs nerfs provenans de ces ganglions se réunir, pour traverser le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions semi-lunaires: le poumon remplit dans la poitrine tout le vuide que les parties susdites laissent. C'est un très-gros viscere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chasse, & doit être regardé comme le principal organe de la sanguification. La trachée-artere, après avoir fait quelque chemin dans la poitrine, se partage en deux branches qu'on appelle *branches*, & sur les divisions desquelles sont plusieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales*: la poitrine étant vuidée, on voit les doure *vertebres du dos, leurs ligamens, &c.* Ces vertebres, comme les cervicales, font en-arriere un conduit pour le passage de la *moëlle épiniere*: on découvre aussi la cloison musculaire, qui sépare le ventre de la poitrine; c'est le diaphragme. Sa partie moyenne est aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux*; on voit trois ouvertures dans ce muscle; l'une laisse passer la veine-cave, elle est ronde & creusée dans la portion aponévrotique: la seconde est dans le bas de la portion charnue; elle est oblongue, & livre passage à l'œsophage: la troisieme est placée entre les deux piliers du diaphragme; & c'est par cette derniere que descend l'artere aorte, & que montent la veine azygos & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, sont deux appendices placées sur les vertebres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muſcle du diaphragme*.

Sous cette cloison est la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen: chacun sait que le nombril est au milieu de sa surface antérieure. Sous les tégumens sont placés en-devant les muscles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *tranſverſes*, & les *droits* à la partie inférieure desquels on trouve souvent deux petits muscles nommés *piramidaux*: la ligne blanche sépare les muscles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muscles droits sont situées les arteres *mammaires internes* & les *épigaſtriques*, dont les rameaux s'anastomosent ensemble. L'aponévrose du muscle grand oblique laisse vers le pubis un écartement appellé l'*anneau des muſcles du bas-ventre*, par lequel sort dans les hommes le cordon des vaisseaux spermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muscle petit oblique, il se détache un petit muscle qui va jusqu'au testicule; il porte le nom de *crémaſter*: l'intérieur du bas-ventre est tapissé par le *péritoine*. C'est une membrane assez semblable à la plevre, & qui se réfléchit dans plusieurs endroits pour former des sacs dans lesquels plusieurs viscères sont renfermés. L'*eſtomac* est placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigastre. L'orifice qui communique avec l'œsophage, & qui est à la partie supé-

Digitized by Google

rieure du fac ſe nomme *cardia* : celui qui eſt au bout de la petite extrémité, & par lequel les alimens paſſent dans les inteſtins, s'appelle le *pylore* : on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire ſtomachique. Dans le même endroit ſont les nerfs de la huitieme paire; tout le long de la grande courbure de l'eſtomac pend une membrane graiſſeuſe nommée *omentum*; & dans le lieu où elle adhere à l'eſtomac, il ſe trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche; c'eſt *la grande gaſtrique*; l'autre vient dans un ſens contraire, c'eſt *la petite gaſtrique*. Ces deux tuyaux s'anaſtomoſent en ſe rencontrant; la rate eſt placée derriere la groſſe extrémité de l'eſtomac à gauche : on voit l'*artere ſplénique* qui va s'y rendre, & la *groſſe veine ſplénique* qui en revient; les *vaiſſeaux courts* ſont dans cet endroit : au-deſſus de la petite courbure de l'eſtomac eſt placé le *petit épiploon* de M. Winſlow. La région hypocondriaque droite eſt occupée par le *foie* : ſon *grand lobe* eſt perpendiculaire, & deſcend juſqu'au bord des fauſſes côtes. Le *petit lobe* va horiſontalement, & s'avance dans la région de l'épigaſtre, en couvrant la petite extrémité de l'eſtomac. La *grande ſciſſure* ſépare ces deux lobes, au bout de laquelle en-arriere eſt le lobule de Spigel. C'eſt dans cette grande ſciſſure que s'avance la *veine ombilicale*, qui depuis le nombril juſqu'au foie eſt ſoûtenue par une petite duplicature du péritoine nommée *la faulx du peritoine*. Cette veine s'ouvre dans le ſinus de la veine-porte : de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va ſe rendre à la veine-cave en paſſant près du lobule de Spigel; on lui donne le nom de *conduit veineux*. Dans la région de cette grande ſciſſure, on trouve, outre le ſinus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & ſont le plexus hépatique antérieur. La véſicule du fiel eſt placée à la face interne du grand lobe; elle fournit le conduit cyſtique, qui ſe réuniſſant à l'hépatique, fait le canal cholidoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gaſtrique*, *pancréatiques droites*, & *les deux gemelles* ou *arteres cyſtiques*. Les *veines hépatiques* vont en-haut & en-arriere ſe rendre à la veine-cave; elles ſont au nombre de trois principales. Le foie eſt attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens; le *moyen* ou *ſuſpenſeur*, le *lateral droit*, & le *lateral gauche* : outre cela ſa ſurface adhere immédiatement à celle du diaphragme; & cette adhérence eſt ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie*. Entre l'eſtomac & le foie ſe trouve l'inteſtin *duodenum*, dans la cavité duquel eſt l'orifice du conduit cholidoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancreas* eſt derriere l'eſtomac, & un peu plus bas que lui : c'eſt dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *cœliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *meſentérique ſuperieure*. On y trouve auſſi les *ganglions ſemi-lunaires*, auxquels ſe rendent les nerfs de la paire vague, & qui produiſent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre; ſavoir le *plexus tranſverſal*, le *plexus ſplénique*, le *plexus hépatique poſterieur*, les *plexus reinaux*, le *plexus ſolaire*, & le *plexus meſentérique ſuperieur*, auxquels cas on peut ajoûter le *plexus artiere meſentérique*. Quand on a levé l'*épiploon*, on découvre les inteſtins *jejunum* & *ileum*; ils ſont arrêtés par le *méſentere*, dans le tiſſu cellulaire duquel on trouve les glandes méſentériques & les rameaux de l'artere méſentérique ſupérieure, accompagnés des veines méſaraïques. Les *vaiſſeaux lactés* ſont à côté, & vont ſe rendre à un certain ſac membraneux, qui porte le nom de *reſervoir de Pecquet*, duquel s'éleve le *canal thorachique*; les *gros inteſtins* ſont derriere ceux que nous venons de nommer; le *cæcum* eſt le premier; il porte l'*appendice vermiformé*; le ſecond eſt le colon; la *valvule de Bauhin* eſt placée à l'entrée du *cæcum* dans le colon. A la ſurface externe de ce dernier ſont les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appellées improprement *ligemens du colon*, ou *bandes ligamenteuſes*. On découvre auſſi les cellules de cet inteſtin : le *meſocolon* retient la principale partie de ce gros inteſtin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui paſſe ſous l'eſtomac, & à laquelle s'attache la ſeconde lame de l'*épiploon*. Ce qu'en appelle *S* du colon eſt fait par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches : en ſe continuant & ſe prolongeant dans le petit baſſin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum*. A ſon extrémité ſont placés les *muſcles releveurs de l'anus*, & les deux *ſphincters*, l'*interne* & le *cutané*. La groſſe veine hémorrhoïdale avec l'artere inteſtinale inférieure, ſont placées ſur le *rectum*. On peut voir dans le méſocolon l'artere colique ſupérieure, & dans la ſeconde courbure de ſon *S* l'artere méſentérique inférieure. Si l'on enleve maintenant tous les viſceres mentionnés & le péritoine, on apperçoit derriere cette toile membraneuſe les deux reins, & au-deſſus les capſules atrabilaires : l'aorte envoie deux arteres aux reins; on les nomme *rénales*; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie poſterieure un conduit de décharge nommé *uretere*, dont le principe eſt fait en forme de viſſe & le nomme le *baſſinet du rein*. Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce baſſinet, aboutiſſent à certains épanouiſſemens membraneux, qui embraſſent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices* : ces papilles ſont les extrémités de la *ſubſtance tuyaucée du rein*, laquelle eſt enveloppée de la *ſubſtance corticale*. Entre les deux reins & ſur le devant de l'épine, eſt l'artere aorte qui fournit en-artiere les *arteres lombaires*, & en-devant à quelque diſtance des émulgentes les arteres ſpermatiques. La veine-cave eſt ſur la droite à quelque diſtance; dans le fonds de la région lombaire ſont les vertebres de même nom, & ſur leurs côtés les principes, ou parties ſuperieures des muſcles grands & petits *pſoas*, les *muſcles quarrés des lombes*, & les parties inférieures des *extenſeurs de l'épine*, le *muſcle dentelé poſterieur & inferieur*, & *partie du muſcle très-large du dos*.

Le baſſin qui eſt à la partie baſſe du ventre eſt fait par le *ſacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on diſtingue en trois portions, qui ſont *l'os des îles*, *l'os iſchiatique*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, ſe nomme *la ſymphiſe du pubis*. A l'extérieur du baſſin ſont placés en-artiere les *muſcles grands*, *moyens*, & *petits feſſiers*, les muſcles *coxigiens*, *les pyramidaux*, *l'acceſſoire de l'obturateur interne*, *le quarré de la cuiſſe*. Les ligamens *ilio-ſacro-ſciatiques*, & les *ſacro-ſciatiques*, ſont auſſi dans cette même région; on y trouve auſſi les *arteres feſſieres*, les *grandes honteuſes*, les *ſciatiques*, & les veines qui portent les mêmes noms : on y voit enfin le gros nerf *ſciatique*, qui produit les *nerfs feſſiers*, *&c.*

A la partie antérieure du petit baſſin ſont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre ſexe : dans les mâles ces parties ſont la *verge* & les *bourſes*. La premiere a une ſorte de tête appellée le *gland*, qui eſt couvert par le *prépuce*; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines, qui va le long de la verge juſqu'à la veſſie, & qu'on nomme l'*urethre* : à la baſe du gland eſt un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voiſinage duquel ſont certaines glandes nommées *glandes odorantes de Tyſon*. Le corps de la verge eſt fait par les deux *corps caverneux* & *l'urethre*, qui eſt entouré d'un tiſſu ſpongieux : un ligament ſe préſente vers ſa racine; on le nomme le *ligament élaſtique de la verge*. C'eſt auſſi vers cette racine que viennent ſe terminer les *muſcles*

Digitized by Google

muſcles iſchio-caverneux, & les muſcles *bulbo-caverneux* : ſur le dos de la verge ſont placés beaucoup de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourſes ſe nomme le *ſcrotum*, au-deſſous de laquelle eſt un tiſſu appellé le *dartos* ; la *tunique vaginale du teſticule* vient enſuite, puis le *teſticule* lui-même, dont la membrane extérieure ſe nomme *albuginée*. Le teſticule porte une appendice, qui rampe ſur ſon bord ſupérieur, c'eſt l'*épididime* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaiſſeaux ſpermatiques* ; il eſt accompagné de l'*artere ſpermatique des nerfs honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme* : le *crémaſter* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il ſe porte derriere la *veſſie urinaire*, & communique avec les *veſicules ſéminales*, leſquelles donnent naiſſance à un petit tuyau excréteur qui va ſe terminer dans le canal de l'urethre, & y porte la ſemence. Le commencement de ce conduit eſt embraſſé par la *glande proſtate* : on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum* : le tiſſu ſpongieux commence à quelque diſtance de là à couvrir le canal de l'urethre ; ce commencement qui eſt renflé s'appelle le *bulbe de l'urethre* : au-deſſus eſt la partie membraneuſe de ce conduit, & l'on trouve-là les glandes *petites proſtates*, le *muſcle tranſverſal*, & les *petits muſcles proſtatiques*. On voit auſſi à l'extérieur du conduit les *lacunes*, & vers ſon extrémité qui traverſe le gland, on obſerve la *foſſe naviculaire* : par ſon autre extrémité, ce conduit mene à la *veſſie urinaire*, laquelle eſt placée derriere le pubis, & donne de ſon ſommet naiſſance à un cordon nommé l'*ouraque*, qui va juſqu'au nombril, & à côté duquel ſont placées les arteres ombilicales ; dans le bas de la veſſie ſont les orifices des urethres.

La face interne de l'os des iles eſt couverte par le *muſcle iliaque* : les *arteres* & *veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, ſont vers le bord du baſſin ; l'artere *ſacrée* eſt au milieu vers le bord du *ſacrum*. On voit ſur le côté des vertebres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs ſacrés* ſortent par les trous antérieurs du ſacrum : le *muſcle obturateur* interne couvre en dedans le grand *trou ovale* de l'os innominé. Le *ligament obturateur* le ſoutient, & au-deſſus ſe remarque une ouverture qui laiſſe paſſer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice* : en dehors ſe trouve le muſcle obturateur externe ſur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme juſqu'au bas du petit baſſin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf* grand lympatique ; quelques-uns les ont appellés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes ſont internes & externes : au-deſſus de ces dernieres s'éleve le *mont de vénus* : la *grande fente* eſt plus bas ; ſes bords ſe nomment les *grandes levres* : les angles qu'elles font en ſe rencontrant ſont les *commiſures* ; dans l'intérieure eſt la *fourchette*. En écartant les levres on voit en haut le *gland du clitoris* avec ſon *prépuce* : le corps de cette partie eſt caché ſous la peau ; il reſſemble à la verge de l'*homme* : il eſt fait de deux *corps caverneux*, dont les racines ſont attachées aux branches du pubis : il eſt ſoutenu par un ligament élaſtique & deux muſcles de chaque côté s'y rendent, qui ſont les *bulbes caverneux* & les *conſtricteurs de la vulve*, ſous leſquels eſt placé le *plexus réticulaire*. Il ne manque au clitoris pour reſſembler parfaitement à la verge de l'*homme*, que d'avoir comme elle un urethre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines ſont en haut à quelque diſtance du clitoris. & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices nommées *nymphes* ; plus loin eſt l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules myrtiformes* dans les perſonnes mariées. La premiere des parties intérieures eſt le vagin ; il eſt placé ſur l'inteſtin *rectum* : on voit à ſon extrémité ſupérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tincæ*, au-deſſus duquel eſt le *col* de ce *même organe*, qui vient enſuite lui-même, & qui eſt retenu par les *ligamens larges* & les *ligamens ronds* : il y a une petite ouverture de chaque côté à ſon angle ſupérieur ; elle mene à la *trompe de Fallope* ; c'eſt un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargiſſant, & ſe termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque diſtance duquel eſt le *teſticule des femmes*, que les modernes ont appellé *ovaire*. Chacun ſait que la matrice eſt le lieu où l'enfant ſéjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde : il y eſt renfermé dans une double membrane ; la premiere porte le nom de *chorion*, & la ſeconde celui d'*amnios* : il y a de plus une groſſe maſſe applatie ſemblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice ; c'eſt le *placenta* auquel le *cordon ombilical* vient ſe rendre ; ce cordon eſt fait des deux *arteres ombilicales* & de la veine du même nom, liées enſemble par un tiſſu aſſez fort.

Après avoir paſſé en revûe les parties du tronc, jettons un coup d'œil ſur celles des extrémités ; commençons par les ſupérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'eſt le muſcle *deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras ſous les tégumens, ſont placés les muſcles *biceps* & le *brachial* : du tendon du biceps naît cette aponévroſe, qui couvre toute la partie interne & ſupérieure de l'avant-bras : à la partie interne & ſupérieure du bras, eſt une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le muſcle *coracobrachial*, au bas duquel eſt le *ligament intermuſculaire interne* : ſous la peau qui couvre ces parties, ſe trouve l'artere brachiale, qui donne en-haut l'humérale & la grande collatérale. Elle fournit par en-bas la petite collatérale, ou l'interne ; les *veines brachiales ſatellites* accompagnent l'artere auſſi bien que les *nerfs médian*, *cutané interne* & le *nerf cubital* : celui qu'on nomme *muſculo cutané*, traverſe le muſcle coracobrachial, paſſe entre le brachial & le biceps, & vient à l'extérieur de l'avant-bras : il y en a encore un au-deſſus ; c'eſt l'*huméral* qui ſe perd dans le deltoïde. La partie poſtérieure du bras eſt occupée par le muſcle *triceps brachial* : on trouve en dehors le nerf radial & l'artere collatérale externe deſcendante : l'os du bras s'appelle *humerus*. L'avant bras eſt formé de deux os, ſavoir du *cubitus* & du *radius* : le ligament qui tient l'eſpace que ces os laiſſent entr'eux, ſe nomme *ligament inter-oſſeux brachial* ; celui qui entoure la tête de l'os du rayon eſt le *coronaire radial* ; enfin le ligament *humero-radial* eſt au côté externe de l'article, & l'*humero-cubital* eſt au côté interne. La premiere choſe qui paroît ſous la peau de l'avant-bras, eſt l'aponévroſe qui vient en partie du biceps, ſous laquelle on voit d'abord l'artere brachiale qui ſe divile en cubitale & radiale, & la diviſion du nerf médian : ſur l'aponévroſe ſont les veines *baſilique*, *médiane* ; la *céphalique* eſt ſur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* ſont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une maſſe charnue, compoſée des muſcles *radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne* : ſous cette premiere couche muſculaire, il en eſt une autre faite par les muſcles *ſublime* & *profond*, avec le *fléchiſſeur propre du pouce* : au bas de l'avant-bras en devant eſt placé le *muſcle pronateur quarré*. L'artere *cubitale* & le nerf du même nom ſont dans la même région.

L'avant-bras préſente une autre maſſe du côté du rayon ; celle-ci eſt formée par les muſcles *long ſupinateur*, les *radiaux externes*, & le *court ſupinateur* : la veine *céphalique* eſt ici ſous la peau, & plus profondément ſe trouve l'artere radiale qui fournit une

petite artere, laquelle remonte vers l'articulation ; & qui ſe nomme *l'artere collatérale aſcendante radiale.* La cubitale en fournit une ſemblable de ſon côté, c'eſt *l'artere collatérale aſcendante cubitale.* A la partie poſtérieure de l'avant-bras, ſont placés les muſcles *cubital externe*, *l'extenſeur commun des doigts*, *l'extenſeur propre du petit doigt* ; & plus haut que ces muſcles vers l'*olécrane*, on voit le muſcle *anconeus* : ſous les muſcles que je viens d'indiquer, ſont placés les *extenſeurs propres du pouce*, & celui de l'index, qu'on nomme *indicateur* : l'artere *intéroſſeuſe externe* le perd dans ces muſcles ; *l'interne*, conjointement avec le *nerf intéroſſeux*, rampe à la ſurface antérieure du ligament intéroſſeux.

La main eſt la troiſieme partie de l'avant-bras, le dedans ſe nomme la *paulme de la main* : la partie oppoſée s'appelle le *dos*. Sous la peau de cette derniere région ſont pluſieurs veines, entre leſquelles les anciens diſtinguoient celle qui répond au petit doigt ; ils l'appelloient la *ſalvatelle* : la peau & les veines étant enlevées, on voit les tendons des *radiaux externes* & ceux des *extenſeurs commun* & *propre* leſquels ſont tous brides par le ligament *annulaire externe* placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons ſe continuent ſur les doigts, au mouvement deſquels ils ſervent. Les intervalles que laiſſent les os du metacarpe entr'eux, ſont occupes par les muſcles *intéroſſeux externes* ; celui qui eſt entre l'os, qui ſoutient le pouce & l'os qui porte l'*index*, ſe nomme l'*adducteur* de l'index. Sous la peau du dedans de la main eſt placée l'aponevroſe palmaire, à laquelle tient le muſcle *palmaire cutané* : vers le haut du poignet ſe trouve le *ligament annulaire interne*, ſous lequel paſſent les tendons des muſcles flechiſſeurs ; l'aponevroſe levée, ces tendons paroiſſent à découvert, ils s'avancent juſqu'au bout des doigts, & ſont arrêtés en chemin par pluſieurs traverſes ligamenteuſes. Il y a ici quatre petits muſcles nommés *lombricaux*, qui tiennent par un bout aux tendons du muſcle *fléchiſſeur profond*. Les *intéroſſeux internes* ſont ici placés entre les os du métacarpe : on appelle *antithenar* celui qui eſt entre le pouce & l'index ; ſur le premier os du pouce eſt place le muſcle appellé *thénar*. Il y a deux muſcles du côté du petit doigt ; l'un ſe nomme *hypothenar*, l'autre eſt le *métacarpien* : les arteres radiales & cubitales ſe rencontrent & s'anaſtomoſent dans la paume de la main : on y voit auſſi les diviſions des nerfs palmaires qui viennent du *médian* & du *cubital*. Le poignet eſt fait de huit petits os, qui ſont le *trapèſe*, le *piramidal*, le *grand os*, le *crochu*, le *ſcaphoïde*, le *lunaire*, le *cuneiforme* & le *piſiforme* ; ſur ces os ſont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un ſoutient le pouce : chaque doigt eſt fait de trois petits os nommés *phalanges*, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts, certains petits os appellés *os ſéſamoïdes*.

L'extrémité inférieure eſt compoſée de la cuiſſe, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuiſſe ſous les tégumens, ſe trouve le muſcle *quadriceps* ; une partie du grand *couturier*, les *vaiſſeaux* & les *nerfs cruraux* en haut, le muſcle *obturateur externe* qui eſt appliqué ſur le baſſin, auſſi-bien que le *pectineus* : à la partie interne ſont les *vaiſſeaux cruraux* & les *trois adducteurs* de la cuiſſe : le *faſcia lata* & le *muſcle épineux* ſont placés extérieurement, & l'on trouve en arriere le *muſcle biceps crural*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaiſſeaux qui changent de nom en paſſant ſous le jarret, & prennent celui de *poplités*. L'os de la cuiſſe ſe nomme *fémur*. Dans ſon articulation avec l'os innommé ſe trouve un ligament applati, & dans ſon union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'intérieur les ligamens croiſés. La jambe eſt faite de deux os, le *tibia* & le *péroné* ; entre ces deux os eſt un *ligament intéroſſeux*, à la face antérieure duquel ſont placés les muſcles *jambiers antérieurs*, le *long extenſeur commun des orteils*, & l'*extenſeur propre du pouce* : l'artere *tibiale antérieure* ſe trouve entre ces muſcles : ſur le côté ſont les deux muſcles *péroniers externes* & *les nerfs péroniers* ; en arriere ſont les muſcles *gaſtrocnémiens*, le *tibial grêle*, le *ſolaire*, le *jambier poſtérieur*, le *long fléchiſſeur commun des orteils*, le *fléchiſſeur propre du pouce*, l'*artere tibiale poſtérieure*, la *péroniere*, la *ſurale*, l'*intéroſſeuſe*, & les veines ſatellites de toutes ces arteres, les *nerfs tibiaux* vers les malléoles ſous la peau, ſont les veines ſaphènes, l'une *interne* & l'autre *externe* : vers la jointure du pié eſt en devant le ligament *annulaire externe*, & en arriere le *tendon d'Achille*. Le pié eſt fait du *tarſe*, du *métatarſe* & des *orteils* : le tarſe eſt fait par l'aſſemblage de ſept os, qui ſont le *calcanéum*, l'*aſtragal*, le *ſcaphoïde*, le *cuboïde*, & les trois *cunéiformes* : le métatarſe eſt fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié ſont les tendons extenſeurs & le muſcle *pédieux* : ſous celle de la plante du pié eſt placée l'*aponévroſe plantaire* ; les tendons des fléchiſſeurs ſouverts par le *muſcle ſublime*, les *lombricaux*, & le *muſcle acceſſoire du profond* ; les *nerfs* & *les vaiſſeaux plantaires*, les *muſcles fléchiſſeurs courts du gros orteil*, le *muſcle abducteur tranſverſal du même*, les *muſcles intéroſſeux internes* ; les *externes* paroiſſent en dehors, & la maſſe muſculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui ſe diviſe en muſcle *métatarſien* & muſcle *abducteur* du petit orteil. *Ce article eſt de M. PETIT, doct. en Medic. profeſſ. en Anat. de l'acad. des Scienc.*

HOMME, (*Mat. med.*) le corps humain fournit pluſieurs remedes à la Medecine, ſoit tandis qu'il jouit de la vie, ſoit après qu'il a ceſſé de vivre.

Le corps vivant donne la ſalive, le ſang, l'urine, la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graiſſe, les poils, les ongles & le crâne. *Voyez ces articles particuliers.* (*b*)

HOMME, ſ. m. (*Morale*) ce mot n'a de ſignification préciſe, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous ſommes ; mais ce que nous ſommes ne peut pas être compris dans une définition : pour en montrer ſeulement une partie, il faut encore des diviſions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organiſation qui nous range dans la claſſe des animaux. *Voyez* HOMME, (*Anatomie*). *L'homme* que nous conſidérons eſt cet être qui penſe, qui veut & qui agit. Nous chercherons donc ſeulement quels ſont les reſſorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'eſt qu'on ne voit point dans l'eſpece un caractere diſtinctif auquel on puiſſe reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on ſeroit tenté d'en ſuppoſer dans leurs motifs. Depuis l'eſclave qui flate indignement ſon maître, juſqu'à Thamas qui égorge des milliers de ſes ſemblables, pour ne voir perſonne au-deſſus de lui, on voit des variétés ſans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractere plus marqués. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons que les apparences groſſieres de leur inſtinct. L'habitude de voir, qui ſeule apprend à diſtinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En obſervant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. *Voyez* INSTINCT. Mais toutes leurs actions raſſemblées laiſſent encore entr'elles & *l'homme* une diſtance infinie. Que l'empire qu'il a ſur elles ſoit uſurpé ſi l'on veut, il n'en eſt pas moins une preuve de la ſupériorité de ſes moyens, & par conſequent de ſa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avan-

Digitized by Google

tage lorſqu'on regarde les travaux immenſes de l'*homme*, qu'on examine le détail de ſes arts, & le progrès de ſes ſciences ; qu'on le voit franchir les mers, meſurer les cieux, & diſputer au tonnerre ſon bruit & ſes effets. Mais comment ne pas frémir de la baſſeſſe ou de l'atrocité des actions par leſquelles s'avilit ſouvent ce roi de la nature ? Effrayés de ce mélange monſtrueux, quelques moraliſtes ont eu recours pour expliquer l'*homme*, à un mélange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand beſoin d'être expliqué. L'orgueil, la ſuperſtition & la crainte ont produit des ſyſtèmes, & ont embarraſſé la connoiſſance de l'*homme* de mille préjugés que l'obſervation doit détruire. La religion eſt chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au-delà des tems. La Philoſophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'*homme*, pour trouver des moyens du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie paſſagere.

Nous ne ſommes aſſurés de notre exiſtence que par des ſenſations. C'eſt la faculté de ſentir qui nous rend préſens à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous ſont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être conſidérés ſéparément, quoique nous les éprouvions toujours enſemble. Le premier effet eſt le principe de nos idées & de nos connoiſſances ; le ſecond eſt celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les Philoſophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naiſſent en nous la perception, l'attention, la réminiſcence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. *Voyez* SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du deſir. C'eſt l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de ſentir appartient ſans-doute à l'ame ; mais elle n'a d'exercice que par l'entremiſe des organes matériels dont l'aſſemblage forme notre corps. De-là naît une différence naturelle entre les *hommes*. Le tiſſu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus ſenſibles, & en conſéquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impreſſion dont la force eſt inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne ſont que le réſultat d'une comparaiſon entre les différentes impreſſions que nous recevons. Ils ſont donc auſſi peu ſemblables d'un *homme* à un autre que ces impreſſions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque *homme* une ſorte d'aptitude particuliere qui le diſtingue des autres par ſes inclinations, comme il l'eſt à l'extérieur par les traits de ſon viſage. De-là on peut conclure que le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui eſt ſouvent injuſte, & que les conſeils qu'on lui donne ſont plus ſouvent encore inutiles. Ma raiſon eſt étrangere à celle d'un *homme* qui ne ſent pas comme moi ; & ſi je le prend pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. Mais toutes nos ſenſations particulieres, tous les jugemens qui en réſultent, aboutiſſent à une diſpoſition commune à tous les êtres ſenſibles, le deſir du bien-être. Ce deſir ſans-ceſſe agiſſant, eſt déterminé par nos beſoins vers certains objets. S'il rencontre des obſtacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le deſir irrité eſt ce qu'on appelle *paſſion* ; c'eſt-à-dire un état de ſouffrance, dans lequel l'ame toute entiere ſe porte vers un objet comme vers le point de ſon bonheur. Pour connoître tout ce dont l'*homme* eſt capable, il faut le voir lorſqu'il eſt paſſionné. Si vous regardez un loup raſſaſié, vous ne ſoupçonnerez pas ſa voracité. Les mouvemens de la paſſion ſont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puiſſe s'y méprendre. Or en ſuivant un *homme* agité par quelque paſſion, je le vois fixé ſur un objet dont il pourſuit la jouiſſance ; il écarte avec fureur tout ce qui l'en ſépare. Le péril diſparoît à ſes yeux, & il ſemble s'oublier lui-même. Le beſoin qui le tourmente ne lui laiſſe voir que ce qui peut le ſoulager. Cette diſpoſition frappante dans un état extrême, agit conſtamment, quoique d'une maniere moins ſenſible dans tout autre état. L'*homme* ſans avoir un caractere particulier qui le diſtingue, eſt donc toujours ce que ſes beſoins le font être. S'il n'eſt pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une paſſion & des obſtacles pour l'exciter à faire couler le ſang. Le méchant, dit Hobbes, n'eſt qu'un enfant robuſte. En effet, ſuppoſez l'*homme* ſans expérience comme eſt un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la pourſuite de ce qu'il deſire ? c'eſt l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la ſatisfaction de nos beſoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans ſon eſprit une idée de proportion entre le plaiſir qu'il cherche, & le dommage qu'il ſouffriroit s'il alienoit les autres. De-là naiſſent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts ſont ſuperficiels. Les paſſions nous ramenent à l'enfance, en nous préſentant vivement un objet unique, avec ce dégré d'intérêt qui éclipſe tout. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la ſociété. *V.* SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puiſſent être les motifs qui forment & reſſerrent nos liens réciproques, il eſt certain que le ſeul reſſort qui puiſſe nous mettre en mouvement, le deſir du bien-être, tend ſans-ceſſe à nous iſoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jettez un coup d'œil ſur l'univers, vous verrez les nations ſéparées entr'elles, les ſociétés particulieres former des cercles plus étroits, les familles encore plus reſſerrées, & nos vœux toujours circonſcrits par nos intérêts, finir par n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Paſchal ne haïſſoit dans les autres, que parce qu'un grand philoſophe s'aime comme un *homme* du peuple, n'eſt donc pas haïſſable, puiſqu'il eſt univerſel & néceſſaire. C'eſt une diſpoſition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoiſſance doit nous rendre fort indulgens ſur ce que nous regardons comme torts à notre égard : on ne peut rationnablement attendre de l'attachement de la part des *hommes*, qu'autant qu'on leur eſt utile. Il ne faut pas ſe plaindre que le degré d'utilité en ſoit toujours la meſure, puiſqu'il eſt impoſſible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, eſt une image fidelle de l'union des *hommes* entr'eux. Si les careſſes durent encore lorſqu'il eſt raſſaſié, c'eſt que l'expérience de ſes beſoins paſſés lui en fait prévoir de nouveaux. Ce qu'on appelle *ingratitude* doit donc être très-ordinaire parmi les *hommes* ; les bienfaits ne peuvent exciter un ſentiment durable & déſintéreſſé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les éleve à leurs propres yeux. La reconnoiſſance eſt un tribut qu'un orgueil eſtimable ſe paye à lui-même, & cet orgueil n'eſt pas donné à tout le monde. Dans la ſociété, telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des beſoins apparens, ou de néceſſité étroite, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impoſe à nous-mêmes. On n'enviſage pas, comme effets du beſoin, les plaiſirs enchanteurs de l'amitié, ni les ſoins déſintéreſſés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne penſons ainſi, que faute de connoître tout ce qui eſt beſoin pour nous. Cet *homme*, dont la converſation vive fait paſſer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de ſentimens, m'eſt auſſi néceſſaire que la nourriture l'eſt à celui qui a faim. Il eſt en poſſeſſion de me délivrer de l'ennui, qui eſt une

Digitized by Google

ſenſation auſſi importune que la faim même. Plus nos attachemens ſont vifs, plus nous ſommes aiſément trompés ſur leur véritable motif. L'activité des paſſions excite & raſſemble une foule d'idées, dont l'union produit des chimeres comme la fievre ſorge des rêves à un malade ; cette erreur, ſur le but de nos paſſions, ne nous ſéduit jamais d'une maniere plus marquée, que dans l'amour. Lorſque le printems de notre âge a développé en nous ce beſoin qui rapproche les ſexes, l'eſpérance jointe à quelques rapports, ſouvent mal-examinés, fixe ſur un objet particulier nos vœux, d'abord errans ; bientôt cet objet toujours préſent à nos deſirs, anéantit pour nous tous les autres : l'imagination active va chercher des fleurs de toute eſpece pour embellir notre idole. Adorateur de ſon propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans ſa maîtreſſe le chef-d'œuvre des graces, le modele de la perfection, l'aſſemblage complet des merveilles de la nature ; ſon attention concentrée ne s'échappe ſur d'autres objets, que pour les ſubordonner à celui-là. Si ſon ame vient à s'épuiſer par des mouvemens auſſi rapides, une langueur tendre l'appeſantit encore ſur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le ſommeil, qu'avec le ſentiment de l'exiſtence ; les ſonges la lui repréſentent, & plus intéreſſante que la lumiere, c'eſt elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors ſi l'art ou la pudeur d'une femme, ſans deſeſpérer ſes vœux, vient à les irriter par le reſpect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laiſſe à peine lever des yeux tremblans ſur cet objet majeſtueux : ſes deſirs ſont éclipſés par l'admiration ; il croit ne reſpirer que pour ce qu'il adore ; ſa vie ſeroit mille fois prodiguée, ſi l'on deſiroit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'oſoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux : le charme ceſſe avec le beſoin de jouir, les guirlandes ſe fanent, & les fleurs deſſéchées lui laiſſent voir une femme ſouvent auſſi flétrie qu'elles : il en eſt ainſi de tous nos ſacrifices. Les idées factices que nous devons à la ſociété, nous préſentent le bien-être tous tant de formes différentes, que nos motifs originels ſe dérobent. Ce ſont ces idées, qui en multipliant nos beſoins, multiplient nos plaiſirs & nos paſſions, & produiſent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des beſoins aiſés à ſatisfaire : il ſemble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les *hommes* ; & la pareſſe qui leur eſt naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réſervé aux dieux, eſt l'objet éloigné que ſe propoſent tous les *hommes*, & chacun enviſage la facilité d'être heureux ſans peine, comme le privilege de ceux qui ſe diſtinguent ; de-là naît dans chaque *homme* un déſir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce beſoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la pareſſe devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les *hommes* ſont agités. Ces efforts devroient au moins s'arrêter au point où doit ceſſer la crainte de manquer du néceſſaire ; mais l'idée de diſtinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette paſſion ſécondaire détruit celle qui lui a donné la naiſſance. Dès qu'un *homme* s'eſt comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ſes véritables beſoins ne ſont plus l'objet de ſon attention, ni de ſes démarches. Le repos, en perſpective, qui faiſoit courir Pyrrhus, fatigue encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amaſſe au-delà de ſes beſoins, tout *homme* paſſionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'eſt que l'effet d'une pareſſe plus profonde, eſt devenue aſſez rare pour être admirée, & dès lors elle a pû être encore un objet de jalouſie, puiſqu'elle étoit un moyen de conſidération. La plûpart des *hommes* modérés ont même été de tout tems ſoupçonnés de maſquer des deſſeins, parce qu'on ne voit dans les autres que la diſpoſition qu'on éprouve, & que les deſirs de chaque *homme* ne ſont ordinairement arrêtés que par le ſentiment de ſon impuiſſance. Si on ne peut pas attirer ſur ſoi les regards d'une république entiere, on ſe contente d'être remarqué de ſes voiſins, & on eſt heureux par l'attention concentrée de ſon petit cercle. Des prétentions particularifées naiſſent ces différentes choſes, qui diviſent les connoiſſances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs : le foible, ne pouvant s'élever, eſt envieux, & tâche d'abaiſſer ceux qui s'élevent ; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'eſt la ſociété. Ce deſir, par lequel chacun tend ſans-ceſſe à s'élever, paroît contredire une pente à l'eſclavage, qu'on peut remarquer dans la plûpart des *hommes*, & qui en eſt une ſuite. Autrefois la crainte, & une ſorte de ſaiſiſſement d'admiration, ont dû ſoumettre les *hommes* ordinaires à ceux que des paſſions fortes portoient à des actions rares & hardies ; mais depuis que la connoiſſance a des degrés, c'eſt l'ambition qui mene à l'eſclavage. On rampe aux piés du trône où l'on eſt encore au deſſus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les *hommes* qui ont des prétentions communes, ſont donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hoſtilités ne ſont pas continuelles entr'eux, c'eſt un repos ſemblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis ; l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entr'elles les apparences de la paix. Cette diſpoſition inquiette, qui agite intérieurement les *hommes*, eſt encore aidée par une autre, dont l'effet, aſſez ſemblable à celui de la fermentation ſur les corps, eſt d'aigrir nos affections, ſoit naturelles, ſoit acquiſes. Nous ne ſommes préſens à nous-mêmes que par des ſenſations immédiates, ou des idées, & le bonheur, que nous pourſuivons néceſſairement, n'eſt point ſans un vif ſentiment de l'exiſtence : malheureuſement la continuité affoiblit toutes nos ſenſations. Ce que nous avons regardé long-tems, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuſe & mal terminée. Le beſoin d'exiſter vivement eſt augmenté ſans-ceſſe par cet affoibliſſement de nos ſenſations, qui ne nous laiſſe que le ſouvenir importun d'un état précédent. Nous ſommes donc forcés pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les ſenſations du même genre. De-là vient une inconſtance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une proſſion de deſirs, qui toujours anéantis par la jouiſſance, s'élancent juſques dans l'infini. Cette diſpoſition malheureuſe altere en nous les impreſſions les plus ſacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui néceſſaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des bleſſures, parurent bientôt inſipides aux dames Romaines. On vit ce ſexe, fait pour la pitié, pourſuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la ſuite qu'ils expiraſſent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce ſpectacle affreux devint néceſſaire pour achever l'émotion & compléter le plaiſir. Par-là notre attention ſe porte ſur les choſes nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées ; par-là ſont déterminés même nos goûts purement phyſiques. Les liqueurs fortes nous plaiſent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au ſang produit des idées vives, & ſemble doubler l'exiſtence : on pourroit en conclure que le plaiſir ne conſiſte que dans le ſentiment de l'exiſ-

Digitized by Google

tence, porté à un certain dégré. En effet, en suivant ceux du chatouillement, depuis cette sensation vague, qui est une importunité jusqu'à ce dernier terme, au de-là duquel est la douleur : en descendant du chagrin le plus profond, jusqu'à cette douleur tendre & intéressante, qui en est une teinte affoiblie, on feroit tenté de croire que la douleur & le plaisir ne different que par des nuances. *Voyez* PLAISIR. Quoi qu'il en soit, il est certain que nous devons au besoin d'être émus une curiosité, qui devient la passion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux, qui nous entraîne à tous les spectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promene dans la région des chimeres. Ce qui est renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raison*, ne peut donc pas être long-tems pour nous le point fixe du bonheur. Les choses difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous séduire presque sûrement. *Voyez* FANATISME. La vigilance religieuse, & l'occupation de la priere ne suffisent pas à l'imagination mélancholique d'un borne. Il lui faut des chaînes dont il se charge; des charbons ardens qu'il mette sur sa tête; des cloux qu'il s'enfonce dans ses chairs; il est averti de son existence d'une maniere plus intime & plus forte, que celui qui remplit simplement les devours de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroitre entierement défigurées. L'*homme* délicat & sensible devient foible & pusillanime : la dureté succede au courage; le contemplatif devient quiétiste, & le zélé est bientôt un homme atroce. Il en est ainsi des autres caracteres, & même de celui qui se montre de la maniere la plus constante dans quelques individus, la gaieté. Il est rare qu'elle dure plus long-tems que la jeunesse, parce qu'elle est absorbée par les passions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par son exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractere subsiste plus long-tems, parce qu'ils ne sont capables que d'intérêts superficiels, il s'altere par dégrés, & perd beaucoup de son honnêteté premiere. Les *hommes* légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, ressemblent assez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuisé toutes les situations plaisantes, finissent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraine presque tous les individus, peut s'observer en grand dans la masse des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'histoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens se dénaturer; une fermentation lente a fait croitre la tyrannie dans les républiques : la monarchie est changée par le tems en pouvoir arbitraire. *Voyez* GOUVERNEMENT.

Lorsque dans un état la sécurité commence à polir les mœurs, & que les idées se tournent du côté des plaisirs, la vertu regne au milieu d'eux : une urbanité modeste couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage se produit sans pudeur, & des goûts honteux insultent la nature. Dans les arts, vous verrez l'architecture quitter une simplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera son coloris; la même altération se fera sentir dans les ouvrages d'esprit. Le besoin de nouveauté mettra la finesse à la place de l'élégance; l'obscurité prendra celle de la force, ou sophistiquera fort; une métaphysique puérile analysera les sentimens; tout sera perdu, si quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la physique expérimentale cultivée & le tableau de la nature présenté par des *hommes* d'une trempe forte & rare pourront donner à l'esprit humain un spectacle qui étendra ses vûes, & fera naître un nouvel ordre de choses.

Nous voyons que l'*homme* paresseux par nature, mais agité par l'impatience de ses desirs est le jouet continuel d'un esprit qui ne se renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croisent, rebuté par les obstacles, ou dégoûté par la jouissance, il semble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur soit son état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naissance aux lois qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les lois, il reste toûjours à la méchanceté un empire qui n'en est pas moins vaste pour être ténébreux. Dans une société nombreuse, une foule d'intérêts honnêtes & obscurs que la scélératesse peut troubler, lui donne sans danger un exercice continuel. La société humaine feroit donc une confédération de méchans que l'intérêt seul tiendroit unis, & auxquels il ne faudroit que la suppression de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en observant l'*homme* de près, il n'est pas possible de méconnoitre en lui un sentiment doux qui l'intéresse au sort de ses semblables toutes les fois qu'il est tranquille sur le sien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monstres atrabilaires qu'une organisation vicieuse & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuse aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion nécessaire. La plûpart des *hommes*, lorsque des passions particulieres ne les enleveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une sensibilité précieuse qui est la source de toutes les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur constant. *Voyez* HUMANITÉ. Ce sentiment tempere dans l'*homme* l'activité de l'amour propre; & peu semblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne fauroit donc l'inspirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur présenter des situations attendrissantes qui puissent le développer. Des leçons de bienfaisance seroient peut-être plus de leur goût, & leur serviroient sûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne sont pas fort actives pendant l'effervescence de la jeunesse, elles s'emparent du terrein que les passions abandonnent, & leur douceur remplace l'yvresse de celles-ci. Elles élevent & remplissent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la sensation complette qu'elles procurent! Nous disons qu'on pourroit développer dans les enfans le sentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit aussi leur inspirer tous les préjugés favorables, soit au bien des *hommes* en général, soit à l'avantage de la société particuliere dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faisoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les *hommes* toutes les vertus relatives aux situations dans lesquelles ils sont placés. L'amour propre étant une fois dirigé vers un objet, une premiere action généreuse est un engagement pour la seconde, & des sacrifices qu'on a faits naît l'estime de soi-même qui soûtient & assûre le caractere qu'on s'est donné. On devient pour soi le juge le plus sévere. Cet orgueil estimable maîtrise l'ame, & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette estime de soi-même est le principe le plus sûr de toute action forte & généreuse; on ne doit point en attendre d'esclaves avilis par la crainte. L'asservissement ne peut conduire qu'à la bassesse & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'est l'exemple, l'exemple seul, qui modifie les *hommes*, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'essence des choses, parce qu'elles sentent elles-

Digitized by Google

mêmes, les autres ſont entraînés par l'imitation. C'eſt elle qui fait proſterner l'enfant aux pies des autels, qui donne l'air grave au fils d'un magiſtrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émûs par les paſſions des autres, ſemblent annoncer que les *hommes* ont entr'eux des rapports ſecrets qui les uniſſent. La ſociété ſe trouve compoſée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque ſociété particuliere un air de reſſemblance qui perce à-travers la différence des caracteres. La continuité des exemples domeſtiques fait ſans-doute une impreſſion forte ſur les enfans; mais elle n'eſt rien en comparaiſon de celle qu'ils recoivent de la maſſe générale des mœurs de leur tems. *Voyez* MŒURS. Chaque ſiecle a donc des traits marqués qui le diſtinguent d'un autre. On dit, *le ſiecle de la chevalerie :* on pourroit dire, *le ſiecle des beaux-arts, celui de la philoſophie ;* & plût à Dieu qu'il en vint un qu'on pût appeller, *le ſiecle de la bienfaiſance & de l'humanité !* Puiſque ce ſont l'exemple & l'opinion qui déſignent les différens points vers leſquels doit ſe tourner l'amour propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'enſuit que les *hommes* ſe ſont, & qu'il eſt à-peu-près poſſible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver ſur-tout dans une monarchie : le trône eſt un piédeſtal ſur lequel l'imitation va chercher ſon modele. Dans les républiques, l'égalité ne ſouffre point qu'un *homme* s'éleve aſſez pour être ſans-ceſſe en ſpectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une ſatyre inutile des vices de ſon tems. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de ſa ſituation actuelle. S'il eſt tranquille au-dehors, & qu'au-dedans le bon ordre & l'aiſance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclorre les arts de plaiſir, & la molleſſe marchant à leur ſuite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaiſſement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des diviſions inteſtines menacent la ſûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'eſprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces paſſions tumultueuſes produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions bien extraordinaires dans les ſituations, pour en produire d'auſſi ſubites dans les ſentimens publics. Le caractere des nations eſt ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l'empire de l'habitude, on ajoiteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puiſſante du plaiſir, ſi l'on prenoit ſoin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce ſexe aimable privé des ſecours qui ſeroient également ſon bonheur & ſa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & ſenſibles des paſſions plus vives que ne ſont celles des *hommes*. Mais ſi l'amour propre & le goût du plaiſir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent auſſi d'une maniere plus forte le ſentiment de la pitié qui en eſt la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & ſi l'on joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il ſemble que la jalouſie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fauſſeté néceſſaire. L'eſclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractere, ne leur laiſſe qu'un orgueil ſourd qui n'emploie que de petits moyens : dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois ceux de Circé. Si les femmes puiſoient dans les principes qui forment leur enfance, l'eſtime des qualités nobles & généreuſes; ſi la parure ne les embelliſſoit qu'en faveur du courage ou des talens ſupérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres paſſions à faire éclorre le mérite en tout genre; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui eſt leur ouvrage, ſont punies de leurs ſoins par leurs ſuccès ! *Article de M. LE ROI.*

* HOMME, (*Politiq.*) il n'y a de véritables richeſſes que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien ſans la terre, & la terre ne vaut rien ſans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre; plus une ſociété eſt nombreuſe, plus elle eſt puiſſante pendant la paix, plus elle eſt redoutable dans les tems de la guerre. Un ſouverain s'occupera donc ſérieuſement de la multiplication de ſes ſujets. Plus il aura de ſujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de ſoldats.

Ses états ſont dans une ſituation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie ſans regret.

Mais ce n'eſt pas aſſez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir induſtrieux & robuſtes.

On aura des *hommes* robuſtes, s'ils ont de bonnes mœurs, & ſi l'aiſance leur eſt facile à acquérir & à conſerver.

On aura des *hommes* induſtrieux, s'ils ſont libres.

L'adminiſtration eſt la plus mauvaiſe qu'il ſoit poſſible d'imaginer, ſi faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau auſſi redoutable que la diſette.

Voyez les *articles* GOUVERNEMENT, LOIS, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ, *&c.*

Ce ſont les enfans qui ſont les *hommes*. Il faut donc veiller à la conſervation des enfans par une attention ſpéciale ſur les peres, ſur les meres & ſur les nourrices.

Cinq mille enfans expoſés tous les ans à Paris peuvent devenir une pepiniere de ſoldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domeſtiques. Il y a des circonſtances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec aſſez de profit; il n'y en a aucune où la domeſticité ne les emploie avec perte. Il faudroit aſſeoir ſur les domeſtiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui ſont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, ſont les moins bien nourris, il faut qu'ils ſe dégoûtent de leur état, ou qu'ils y périſſent. Dire que l'aiſance les en feroit ſortir, c'eſt être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne ſe preſſe d'entrer dans une condition que par l'eſpoir d'une vie douce. C'eſt la jouiſſance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'eſt bon que quand le profit va au-delà des frais du ſalaire. La richeſſe d'une nation eſt le produit de la ſomme de ſes travaux au-delà des frais du ſalaire.

Plus le produit net eſt grand & également partagé, plus l'adminiſtration eſt bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage feroit très-inégal, & qui diviſeroit le peuple en deux claſſes, dont l'une regorgeroit de richeſſes & l'autre expireroit dans la miſere.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture ſans perte.

A ces principes clairs & ſimples, nous pourrions ajoûter un grand nombre d'autres, que le ſouverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté néceſſaires pour les mettre en pratique.

Digitized by Google

HOMME NOUVEAU, *novus homo*, (*Hiſt. rom.*) les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur nobleſſe, c'eſt-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illuſtration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à ſe pouſſer par leurs vertus; c'eſt cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorſqu'il lui fut préféré pour la premiere magiſtrature : » Je ne prétens pas, dit » Cicéron en plein ſénat, m'étendre ſur les louan- » ges de mes ancêtres, par cette ſeule raiſon qu'ils » ont vécu ſans rechercher les applaudiſſemens de » la renommée populaire, & ſans deſirer l'éclat des » honneurs que vous conférez ».

» Cicéron étoit donc un *homme nouveau*; il étoit ſans-doute bien illuſtre par lui-même, & bien digne des premiers emplois; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ſes funérailles le buſte de cire de ſes ayeux : celui-là ſeul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ſes deſcendans. Ceux qui avoient les images de leurs ayeux, pour me ſervir des termes d'Aſconius, étoient appellés nobles, *nobiles*; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines*; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs ancêtres, ni les leurs, étoient appellés ignobles, *ignobiles*; ainſi la nobleſſe, le droit d'images, *jus imaginum*, ſe trouvoit attaché aux charges, aux dignités; c'eſt pourquoi Caton le cenſeur, qu'on qualifioit comme Ciceron d'*homme nouveau*, répondit qu'il l'étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ſes ancêtres, il pouvoit ſe dire très-ancien. (*D. J.*)

HOMME LIBRE, (*Hiſt. des Francs*) on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point ſoumis à la ſervitude de la glebe; les terres qu'ils poſſedoient étoient des terres allodiales; alors deux ſortes de gens étoient tenus au ſervice militaire, les leudes vaſſaux, ou arriere-vaſſaux, qui y étoient obligés en conſéquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui ſervoient ſous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ſes officiers qu'on nommoit *vicaires*; de plus, comme les *hommes libres* étoient diviſés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore ſous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduiſoient les *hommes libres* du bourg, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince ſur les *hommes libres* ne conſiſtoient qu'en de certaines voitures exigées ſeulement dans de certaines occaſions publiques, & dans quelques endroits ſur les rivieres; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des lois des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malverſations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs; cela ſe trouvoit ainſi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore poſſéder; mais ils en devinrent capables dans la ſuite, c'eſt-à-dire, entre le regne de Gontram & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de tems, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conſéquent à entrer dans l'ordre de la nobleſſe; c'eſt du moins le ſentiment de M. de Monteſquieu, *voyez l'Eſprit des lois, liv. XXXI. ch. xxiij.* (*D. J.*)

HOMME D'ETAT, (*Droit politiq.*) celui à qui le ſouverain confie ſous ſes yeux les rênes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athènes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* eſt de n'être rempli que du ſeul bien de ſa patrie, de lui tout ſacrifier, de la ſervir inébranlablement ſans aucune vûe de gloire, de réputation, ni d'intérêt; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaiſſer pour quelque refus qu'il éprouve; de ſoumettre toûjours ſes propres affaires aux affaires publiques; de tirer ſa conſolation dans ſes malheurs particuliers, de la proſpérité générale de ſon pays; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux; en un mot, de vivre & de mourir pour lui ſeul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos ſi ſublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens ſous leſquels nous vivons : c'eſt bien aſſez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de ſervir ſon prince fidelement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au menſonge, d'aimer l'ordre & la paix, de reſpecter les lois, de ne pas opprimer la nation, & de ne ſe pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire ſuppoſe toûjours une étendue d'eſprit prodigieuſe, & un génie preſque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureuſement gouverné; mais il ne faut ſouvent, pour y réuſſir, qu'un eſprit ſain, de bonnes vûes, de l'application, de la ſuite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je ſuis perſuadé que, pour être un bon miniſtre, il faut ſur toutes choſes avoir pour paſſions, l'amour du bien public : le grand *homme d'état* eſt celui dont les actions parlent à la poſtérité, & dont il reſte d'illuſtres monumens utiles à ſa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un miniſtre puiſſant; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre ſe fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout enſemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui ſoit monté ſur le trône depuis l'époque du chriſtianiſme. (*D. J.*)

HOMMES D'INTELLIGENCE, (*Théol.*) nom d'une ſecte d'hereticques, qui parurent dans la Picardie en 1412; leur chef étoit Fr. Guillaume de Hilderniſſen, allemand, de l'ordre des Carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme ſéculier. Celui-ci diſoit qu'il étoit le ſauveur des hommes, & que par lui les fidèles verroient Jeſus-Chriſt, comme par Jeſus-Chriſt ils verroient Dieu le Pere; que les plaiſirs du corps étant de ſimples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis; que le tems de l'ancienne loi avoit été celui du Fils; & qu'il y en auroit bientôt un troiſieme, qui ſeroit celui du ſaint Eſprit, lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le carme ſe retracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit ſemé ſes erreurs, & cette ſecte ſe diſſipa. Mezerai, *Hiſt. de France.* (*G*)

HOMME D'ARMES, (*Art. milit. & hiſt.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pièces, *cataphractus eques*. Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq perſonnes; ſavoir trois *archers*, un *coutillier*, ou un écuyer, ainſi appellé d'une eſpece de couteau ou bayonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la nobleſſe françoiſe en corps réglé de cavalerie, il en compoſa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appellées *compagnies d'ordonnance*; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à ſa ſuite, chaque compagnie ſe trouvoit de ſix cent hommes, & les quinze enſemble faiſoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui ſuivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'eſpérance d'y avoir, avec le tems, une place de gen-

Digitized by Google

darme. Au reſte, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'*homme d'armes*, ou qui compoſoient la *lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 Juillet 1498, met ſept hommes pour une lance fournie; François I. huit, ſelon une autre ordonnance, du 28 Juin de l'an 1526. Les archers de ces *hommes d'armes* étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la ſuite parvenoient à remplir les places des *hommes d'armes*. *Voyez* COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les *hommes d'armes*, qu'on appelloit auſſi *gendarmes*, formoient le corps de la gendarmerie. *Voyez* GENDARME.

HOMME, (*Juriſp.*) en matiere féodale, ſignifie tantôt *vaſſal*, & tantôt *ſujet*, ou *cenſitaire*, ainſi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (*A*)

HOMMES ALLODIAUX, étoient ceux qui tenoient des terres en aleu, ou franc-aleu. On les appelloit auſſi *leudes*, *leudi* vel *leodes*, & en françois *leudes*. *Voyez le ſtyle de Liege*, *chap. xix. art. 11.* (*A*)

HOMME DE COMMUNE. On appelloit ainſi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur ſeigneur, qui juroient d'obſerver les articles de la charte de commune, & participoient aux privileges accordés par le ſeigneur. (*A*)

HOMME CONFISQUANT, étoit un homme, que les gens d'égliſe & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au ſeigneur haut-juſticier pour leurs nouvelles acquiſitions, à quelque titre que ce fût, afin que par ſon fait, le fief pût être confiſqué au profit du ſeigneur haut-juſticier, & que le ſeigneur ne fût pas totalement fruſtré de l'eſpérance d'avoir la confiſcation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Peronne, veulent que les gens d'égliſe & de main-morte donnent au ſeigneur *homme* vivant, mourant & *confiſquant*; ce qui ſuppoſe que le fief dominant & la juſtice ſoient dans la même main; car lorſqu'ils étoient diviſés, il n'étoit dû au ſeigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au ſeigneur haut-juſticier un *homme confiſquant*.

L'obligation de fournir un *homme confiſquant* au ſeigneur haut-juſticier, étoit fondée ſur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant: l'héritage pouvoit être confiſqué au profit du ſeigneur haut-juſticier; mais ſuivant la derniere juriſprudence, l'héritage ne peut plus être confiſqué par le fait d'un tiers; c'eſt pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'égliſe & de main-morte à donner l'*homme confiſquant*, mais ſeulement l'homme vivant & mourant; ce qui n'empêche pas qu'il ne ſoit dû une indemnité au ſeigneur haut-juſticier, lors de l'amortiſſement, à cauſe de l'eſpérance des confiſcations dont il eſt privé. *Voyez les Mémoires de* M. Auzanet, *tit. de l'indemnité dûe par les gens de main-morte. Voyez auſſi* HOMMME VIVANT ET MOURANT. (*A*)

HOMMES ET FEMMES DE CORPS, ſont des gens dont la perſonne eſt ſerve, à la différence des main-mortables, qui ne ſont ſerfs qu'à raiſon des héritages qu'ils poſſedent, & qui ſont d'ailleurs des perſonnes libres. Il eſt parlé des *hommes & femmes de corps* dans la coutume de Vitry, *art. 1, 103, 140 & ſuiv.* Châlons, *art. 18*, & en la coutume locale de Resberg, reſſort de Meaux, & au *chap. xxxix.* de l'ancien ſtyle de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au *liv. II.* de l'uſage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces ſervitudes de corps, *Voyez* Beaumanoir, *chap. xlv. pag. 264.* (*A*)

HOMMES COTTIERS. On appelle ainſi en Picardie, Artois, & dans les Pays-bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils ſont obligés de rendre la juſtice en perſonne, ou par procureur, avec leur ſeigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois, & dans pluſieurs autres coutumes des Pays-bas. *Voyez* l'auteur des notes ſur Artois, *art. 1, n. 23. & ſuiv.* (*A*)

HOMME DE LA COUR DU SEIGNEUR, ſont les vaſſaux qui rendent la juſtice avec leur ſeigneur dominant; ce ſont ſes pairs. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art. 23.* (*A*)

HOMME FÉODAL *ou* FEUDAL, dans quelques coutumes, eſt le ſeigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. *Voyez* Ponthieu, *art. 72 & 87.* Boulenois, *art. 15 & 39.* Hainaut, *chap. j, iv & v:* mais en l'*art. 74 & 81* de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'*homme feudal* eſt le vaſſal. (*A*)

HOMME DE FER. C'étoit dans quelques ſeigneuries, un ſujet obligé d'exécuter les ordres de ſon ſeigneur, & de le ſuivre armé à la guerre. La maiſon qu'il occupoit s'appelloit *maiſon de fer*. Il y a encore un *homme de fer*, juſtifiant de certaines exemptions, dans le comté de Neuviller-ſur-Moſelle en Lorraine.

HOMMES DE FIEFS, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-bas, ſont les vaſſaux qui doivent rendre la juſtice avec le ſeigneur dominant. (*A*)

HOMME DE FOI, c'eſt le vaſſal. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art. 151, 174, 176 & 177.* Bretagne, *283, 294, & 662.* (*A*)

HOMME DE FOI LIGE, eſt le vaſſal qui doit la foi & hommage lige. *Voyez* FOI LIGE & HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMME DE FOI SIMPLE, eſt celui qui ne doit que l'hommage ſimple, & non l'hommage lige. *Voyez* HOMMAGE SIMPLE. (*A*)

HOMMES JUGEANS, étoient les hommes de fiefs ou vaſſaux, qui rendoient la juſtice avec leur ſeigneur dominant. Il en eſt ſouvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la *queſt. 163* de Jean le Coq; les vaſſaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur ſeigneur, ſont appellés *hommes jugeans*. (*A*)

Hommes jugeans ou *jugeurs*, ſont auſſi les conſeillers ou aſſeſſeurs, que les baillifs & prevôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces ſortes d'aſſeſſeurs. *Voyez* HOMMES COTTIERS, HOMMES DE FIEFS, HOMMES DE LOI. (*A*)

HOMME LIGE, *homo ligius*, eſt le vaſſal qui doit à ſon ſeigneur la foi & hommage lige. *Voyez* Ponthieu, *art. 66*, & *aux mots* FOI & HOMMAGE LIGE, & HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMME DE MAIN-MORTE, *ou* MAINMORTABLE, eſt la même choſe, comme on voit dans la coutume de Vitri, *article 78*. *Voyez* MAINMORTE (*A*)

HOMME SANS MOYEN, on appelloit ainſi un vaſſal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il eſt dit au *chap. lxvj.* de la vieille chronique de Flandres. (*A*)

HOMME DE PAIX, étoit un vaſſal qui devoit procurer la paix à ſon ſeigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puiſſant que lui. D'autres entendent par *homme de paix*, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de ſon hommage, la paix faite par ſon ſeigneur, comme il eſt dit *en la ſomme rurale*: mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. *Voyez ci-deſſus* HOMMAGE DE PAIX. (*A*)

HOMME DE PRÉJURE, étoit un vaſſal qui étoit obligé de ſe donner en gage, ou ôtage pour ſon ſeigneur, quand le cas le requéroit, comme quand pluſieurs

Digitized by Google

plusieurs barons, qui étoient vassaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir prison & otage pour le roi Jean, & faire *plévire* de sa rançon. *Voyez les assises de Jerusalem, chap. ccvj.* Boutillier, *som. lxxxvij. tur. l. m.* 1. *chap. vij. pag.* 429. (*A*)

HOMME DE POTE, *quasi potestatis*; c'est un sujet qui est dans une espece de servitude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs. *Voyez* HOMME DE CORPS. (*A*)

HOMMES PROFITABLES, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, *art.* 91. (*A*)

HOMME DU ROI, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. (*A*)

HOMME DE SERVICE, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez* Cujas *ad tit.* 5, *lib. II. feudor.* Boutillier, *som. tur.* (*A*)

HOMME DE SERVITUDE, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appelés dans la coutume de Troyes, *art.* 1. & 6, & dans celle de Chaumont, *art.* 9. *Voyez* HOMME DE CORPS. (*A*)

HOMME DE VIGNE est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laboureur peut communément façonner en un jour: l'*homme de vigne* contient ordinairement 800 sceps ou un demi quartier, mesure de Paris. Cette maniere de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommées*, est usitée dans le Lyonnois & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt pieds pour corde: dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes*. (*A*)

HOMME VIVANT ET MOURANT, est un homme que les gens d'église & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que, par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, si l'héritage est tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicaire*.

Les gens d'église de main-morte sont obligés de donner *homme vivant & mourant*, pour toute acquisition par eux faite, à quelque titre que ce soit.

Il n'est dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en est aussi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité suffise pour les rotures; mais il est certain que l'on ne donne point d'*homme vivant & mourant* pour les franc-aleux, pas même au seigneur haut-justicier. *Voyez* HOMME CONFISQUANT.

C'est au seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant & mourant*, & non au seigneur haut-justicier.

L'amortissement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'église & de main-morte ne doivent au seigneur *homme vivant & mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant & mourant*, le seigneur pourroit saisir le fief, & feroit les fruits siens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne sont pas obligés de donner *homme vivant & mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés ecclésiastiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant & mourant*, une personne de leur corps, ou telle autre personne que bon leur semble, pourvû qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant & mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi se peut faire plutôt, il suffit que l'*homme vivant & mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant & mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le seigneur peut saisir le fief, & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant & mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant & mourant*; il n'en est dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'est aussi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant & mourant* est imprescriptible, par quelque tems que les gens d'église & de main-morte ayent joui de leur fief. *Voyez le tit. des fiefs* de Billecoq, *liv. V, chap. xij, sect.* 6. (*A*)

HOMMÉE, s. f. (*Jurisp.*) est dans quelques endroits une mesure usitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu-près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple, à Rosay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit pieds quatre pouces de roi chacune, ce qui revient à un demi-quartier, mesure de Paris. *Voyez* HOMME DE VIGNE. (*A*)

HOMOCENTRIQUE, adj. *terme d'Astronomie*, il signifie la même chose que *concentrique*; mais ce dernier mot est plus en usage. *Voyez* CONCENTRIQUE.

Ce mot est grec, composé de ὁμὸς, semblable, & κέντρον, centre. On expliquoit autrefois les mouvemens des astres dans le système de Ptolomée, par le moyen de plusieurs cercles *homocentriques* & excentriques: tous ces cercles sont aujourd'hui bannis de l'Astronomie. *Voyez* EXCENTRIQUE. (*E*)

HOMOCTOPTOTON, s. m. (*Human.*) figure de rhétorique, par laquelle plusieurs noms ont le même cas; par exemple, *marentes, flentes, gementes*, & *miserantes*. C'est la figure de mots que les latins appellent *similiter cadens*. (*G*)

HOMODROME, adj. *terme de Méchanique*. Levier *homodrome*, est un levier dans lequel le poids & la puissance font tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec ὁμὸς, *semblable*, & δρόμος je *cours*, parce que quand la puissance & le poids font du même côté du point d'appui, ils se meuvent dans le même sens, comme on le voit *Planc. méchan. fig.* 2, où tandis que le poids *A* parcourt *A a*, la puissance *B* parcourt *B b* dans le même sens.

Il y a deux sortes de leviers *homodromes*: dans l'un, (*fig.* 2.) le poids est entre la puissance & l'appui; ou appelle ce levier, *levier de la deuxieme espece*. Dans l'autre, la puissance est entre le poids & l'appui (*fig.* 3.); on l'appelle *levier de la troisieme espece*.

HOMOGENE, adj. (*Phyſ.*) se dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils sont composés de parties similaires, ou de semblable nature. Il est opposé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez* HÉTÉROGENE.

Ce mot est composé du grec ὁμὸς *semblable*, & de γένος genre.

On appelle *fluide homogene*, celui qui est composé de parties, qui sont toutes sensiblement de la même densité, comme l'eau, le mercure, &c. L'air n'est pas

Digitized by Google

un *fluide homogene*, parce que ſes parties, ou ſes différentes couches ne ſont pas de la même denſité. *Voyez* ATMOSPHERE, AIR, & DENSITE.

Lumiere homogene, eſt celle dont les rayons ſont tous d'une même couleur, & par conſéquent d'un même dégré de réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

Quantités homogenes, en *Algebre*, ſont celles qui ont le même nombre de dimenſions, comme $a^3, b\,b\,c$, $b\,c\,d$, &c. On dit que la *loi des homogenes* eſt conſervée dans une équation algébrique, lorſque tous les termes y ſont de la même dimenſion.

Quantités ſourdes homogenes, ſont celles qui ont le même ſigne radical, $\sqrt[3]{27}$ & $\sqrt[3]{1}$. *Voyez* SOURDES.

Homogene de comparaiſon, en *Algebre*, eſt la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle auſſi *nombre abſolu*. Ainſi, dans l'équation $x^3 - 3\,x + 4 = 0$, $+4$ eſt l'*homogene de comparaiſon*. On ne ſe ſert plus gueres de cette expreſſion, & on déſigne l'*homogene de comparaiſon* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. *Voyez* EQUATION. (*O*)

HOMOGENE, adj. (*Méd.*) ὁμογενὴς, *homogeneus*. Ce terme eſt ſouvent employé dans les ouvrages de Medecine, pour déſigner les ſubſtances dont les parties ſont égales entr'elles, par leurs qualités intrinſeques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de Gotré, que le nom d'*homogene* eſt quelquefois donné à une ſorte de fievre continue, dont les ſymptomes ne changent point, ſont toujours les mêmes, ſoit par leur caractere, ſoit par leur durée; dans ce ſens, *homogene* eſt ſynonyme d'*homotone*. *Voyez* FIEVRE HOMOTONE.

HOMOGENEITE, ſ. f. (*Gramm. & Métaphyſiq.*) qualité qui donne à une choſe le nom d'*homogene*. *Voyez* HOMOGENE. L'*homogénéité* de la matiere eſt une queſtion peut-être impoſſible à réſoudre.

HOMOGRAMME, ſ. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athletes qui tiroient au ſort la même lettre, & qui par cette raiſon devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athletes étoient enrégiſtrés, il s'agiſſoit de les apparier, & le ſort en décidoit. Pour cet effet on jettoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athletes, c'eſt-à-dire qu'on jettoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien ſecouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athletes les tiroient eux-mêmes; ceux qui ſe trouvoient avoir la même lettre, combattoient enſemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (*D.J.*)

HOMOHYOIDIEN, *voyez* COSTO-HYOIDIEN.

HOMOIOTELEUTON, ſ. m. (*Belles-Lettres*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui compoſent une période, ſe terminent de la même maniere: comme, *ut vivis invidioſè, delinquis invidioſè, loqueris odioſè*. Elle n'avoit lieu que dans la proſe chez les anciens, & elle y ſortoit un agrément. Les modernes l'ont bannie de la leur, comme un défaut; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poéſie; au moins quelques critiques penſent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoioteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre choſe qu'une conſonnance de phraſe.

Le mot eſt formé du grec ὅμοιος, *pareil*, & du verbe τελεῦν, *définio*, je termine: terminaiſon pareille. (*G*)

HOMOLOGATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte paſſé par les parties, comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'atermoyement, une délibération faite dans une aſſemblée de créanciers.

On *homologue* auſſi les ſentences arbitrales; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des Avocats & Procureurs. (*A*)

HOMOLOGUE, adj. *terme de Géométrie*, qui ſe dit des côtés des figures ſemblables qui ſont oppoſés à des angles égaux. *Voyez* SEMBLABLE.

Ce mot eſt grec, compoſé d'ὅμος, *ſemblable*, & λόγος, *ratio*, raiſon; c'eſt-à-dire *quantité ſemblable*.

Les triangles équiangles ou ſemblables, ont leurs côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles ſemblables ſont entr'eux, comme les quarrés de leurs côtés *homologues*. *Voyez* RECTANGLES. (*E*)

HOMOLOGUER, *voyez* HOMOLOGATION.

HOMONYME, adj. (*Gramm.*) ὁμώνυμος, *de même nom*; *racines*, ὁμὸς, *ſemblable*, & ὄνυμα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *aquivocus*, que j'employerois volontiers à diſtinguer deux eſpeces différentes d'*homonymes*, qu'il eſt à propos de ne pas confondre, ſi l'on veut prendre de ce terme une idée juſte & préciſe.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui, ſans aucun changement dans le matériel, eſt deſtiné par l'uſage à diverſes ſignifications propres, & dont par conſéquent le ſens actuel dépend toûjours des circonſtances où il eſt employé. Tel eſt en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois ſignifie *l'animal domeſtique* que nous appellons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne de montagnes ſituée en Aſie. Tel eſt auſſi en françois le mot *coin*, qui ſignifie une ſorte de fruit, *malum cydonium*; un angle, *angulus*; un inſtrument à fendre le bois, *cuneus*; la matrice ou l'inſtrument avec quoi l'on marque la monnoie ou les médailles, *typus*.

J'ai dit *diverſes ſignifications propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il ſignifie une choſe dans le ſens propre, & une autre dans le ſens figuré. Ainſi le mot *voix* n'eſt point *homonyme*, quoiqu'il ait diverſes ſignifications dans le ſens propre & dans le ſens figuré: dans le ſens propre, il ſignifie le *ſon qui ſort de la bouche*; dans le figuré, il ſignifie quelquefois un *ſentiment intérieur*, une *ſorte d'inſpiration*, comme quand on dit la *voix de la conſcience*, & d'autres fois, un *ſuffrage*, un *avis*, comme quand on dit, *qu'il vaudroit mieux ſuivre les voix que de les compter*.

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entr'eux que des différences très-légeres, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des ſignifications totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *voler*, *volare*, ne diffetent entr'eux que par la prononciation; la ſyllabe *vo* eſt longue dans le premier, & breve dans le ſecond; *vôler*, *vŏler*. Les mots *ceint*, *cinctus*; *ſain*, *ſanus*; *ſaint*, *ſanctus*; *ſein*, *ſinus*; & *ſeing*, *chirographum*, ne diffetent entr'eux que par l'orthographe. Enfin les mots *tâche*, *penſum*, & *tache*, *macula*, diffetent entr'eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux eſpeces d'*homonymes* eſt donc la pluralité des ſens avec de la reſſemblance dans le matériel: leurs caracteres ſpécifiques ſe tirent de cette reſſemblance même. Si elle eſt totale & identique, les mots *homonymes* ſont alors indiſcernables quant à leur matériel; c'eſt un même & unique mot, *una vox*; & c'eſt pour cela que je les diſtingue des autres par la dénomination d'*univoques*. Si la reſſemblance n'eſt que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a ſon mot propre, mais ces mots ont entre eux une relation de parité, *aquæ voces*; & de-là la dénomination d'*équivoques*, pour diſtinguer cette ſeconde eſpece.

Dans le premier cas, un mot eſt *homonyme* abſolument, & indépendamment de toute comparaiſon avec d'autres mots, parce que c'eſt identiquement le même matériel qui déſigne des ſens différens: dans

Digitized by Google

le second cas, les mots ne sont *homonymes* que relativement, parce que les sens différens sont désignés par des mots qui, malgré leur ressemblance, sont pourtant entr'eux des différences, légeres à la vérité, mais réelles.

L'usage des *homonymes* de la premiere espece, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé, parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avancerait une proposition fausse, qui deviendroit peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des *homonymes* de la seconde espece exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne préfere pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est sur-tout dans cette distinction délicate de sons approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monosyllabes; qu'ils ont cinq tons différens, selon lesquels un même mot signifie cinq choses différentes, ce qui multiplie les mots possibles de leur langue jusqu'à cinq fois 326, ou 1630; & que cependant il n'y en a d'usités que 1228.

On peut demander ici comment il est possible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuse des caracteres chinois que l'on fait monter jusqu'à 80000. La réponse est facile. On fait que l'écriture chinoise est hiéroglyphique, que les caracteres y représentent les idées, & non pas les élémens de la voix, & qu'en conséquence elle est commune à plusieurs nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes. *Voyez* ECRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoûtée: toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, *&c.* selon la place qu'il occupe dans l'enfemble de la phrase. (*Rhétorique du P. Lamy, liv. I. ch. x.*) Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées comprises dans la signification totale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caracteres, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vûes de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient au même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'apperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grace à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasionne un jeu de mots que les Rhéteurs ont mis au rang des figures, sous le nom de *paronomase*. Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amantes sunt amentes*. *Voyez* PARONOMASE. « On doit éviter » les jeux qui font vuides de sens, dit M. du Marsais, » (*des tropes, part. III. artic.* 7.) mais quand le » sens subsiste indépendamment des jeux de mots, » ils ne perdent rien de leur mérite ».

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fondement à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes*. C'est connoître bien peu le prix du tems, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvency, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage (*de ratione discendi & docendi*), que les rébus expriment leur objet, *non sine aliqua fide*, & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse: cette mépriſe, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussitôt en ces termes: *hoc genus facilè in puerites ineptias excidit.*

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espece il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espece & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit, *si vous voulez*; il est adverbe quand on dit; *vous parlez si bien*; il est nom lorsqu'on termes de musique, on dit un *si cadencé*. *En* est quelquefois préposition, *parler en maître*; d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons*. *Tout* est nom dans cette phrase, *le tout est plus grand que sa partie*; il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur*; il est adverbe dans cette troisieme, *je suis tout surpris*.

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger; & l'on ne doit en fixer les especes que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que la nature sous diverses formes; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumieres. *Voyez* MOT. (*B. E. R. M.*)

HOMOOUSIENS, HOMOUSIENS, HOMOUSIONISTES, HOMOUSIASTES, f. m. pl. (*Théol.*) sont les noms que les Ariens donnoient autrefois aux Catholiques, parce qu'ils soutenoient que le fils de Dieu est *homoousios*, c'est-à-dire *consubstantiel* à son pere. *Voyez* HETEROUSIENS, TRINITÉ, *&c.*

Hunneric, roi des Vandales, qui étoit arien, a adressé un refcrit à tous les évêques *homoufiens*. *Voyez* PERSONNE, *&c. Dictionnaire de Trévoux.* (*G*)

HOMOOUSIOS, adj. *terme de Théologie*, qui est de même substance ou essence qu'un autre. *Voyez* SUBSTANCE, PERSONNE, HYPOSTASE.

La divinité de J. C. ayant été niée par les Ebionites & les Cérinthiens dans le premier siecle, par les Théodotiens dans le second, par les Arrémoniens au commencement du troisieme, & par les Samosateniens ou Paulieus vers la fin du même siecle, on assembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samosate, chef de cette derniere secte, & l'évêque d'Antioche furent déposés. Ce même concile publia aussi un decret dans lequel J. C. est appellé *fils de Dieu*, & ὁμοούσιος, c'est-à-dire *consubstantiel* à son pere. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & confacra la même expreſſion comme très-propre à énoncer la consubstantialité du verbe, & il n'y eut rien que les Ariens n'employaſſent pour faire condamner ce terme, ou du moins le faire omettre ou rayer dans les profeſſions de foi. *Voyez* ARIANISME & ARIENS. (*G*)

* HOMOPATORIES, f. f. (*Hiſt. anc.*) assemblées qui se tenoient chez les anciens; elles étoient composées des peres dont les enfans devoient paſſer dans les curies. *Dict. de Trévoux.*

Digitized by Google

HOMOPHAGE, subſt. adj. (*Gramm.*) qui mange de la chair crue. Ce mot eſt compoſé de ὠμός, *crud*, & de φάγω, *je mange*, Preſque tous les peuples ſauvages ſont *homophages*. C'eſt un avantage qu'ils ont ſur nous, s'il eſt vrai, comme le prétendent les Medecins, que les viandes crues ſe digerent plus aiſément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, ſ. f. (*Muſiq.*) concert de pluſieurs voix qui chantent à l'uniſſon ; & ſi pluſieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela ſe nommoit ſelon M. Burette, *antiphonie*. *Homophonie* vient de ὁμὸς, *enſemble*, & φωνὴ, *voix*. *Voyez* SYMPHONIE. (*D. J.*)

HOMORIEN JUPITER, (*Littérat.*) *Homorien* eſt un des ſurnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hiſt. liv. II.* après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Crotone & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui ſéparoit leur domination. Il ajoute qu'ils faiſoient tous les ans des ſacrifices dans ce temple, &, qu'ils s'y aſſembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différend à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reſte Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, Ζεὺς ὁμορίος ἢ ὁρίος, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des Latins. *Voyez* JUPITER TERMINAL, JUPITER LAPIS. (*D. J.*)

HOMOTONE, adj. (*Med.*) ὁμότονος, *homotonus*, ce terme ſignifie la même choſe qu'égal. *Voyez* EGAL, (*Med.*)

HOMUNCIONATES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) nom que les anciens donnerent dans le iv. ſiecle aux Orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux ſubſtances & deux natures en J. C. *Dict. de Trevoux.*

HOMUNCIONISTE, ſ. m. (*Théolog.*) eſt le nom que l'on donne aux ſectateurs de Photin, que l'on appelle auſſi *Photiniens*. *Voyez* PHOTINIENS.

On appelle ainſi les Photiniens, parce qu'ils ſoutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HOMUNCIONITES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) les *Homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée ſur le corps de l'homme, & non pas dans ſon ame, dans la création du premier homme, lorſque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram.* Geneſ. *c. j. v.* 26. (*G*)

HONAN, (*Géog.*) contrée d'Aſie dans l'empire de la Chine, dont elle eſt la cinquieme province, au S. du fleuve jaune ; elle eſt très-belle & très-fertile ; les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine*. On y compte huit métropoles, dont Caifung eſt la premiere, & Honan la ſeconde. *Long.* de Caifung à compter de Pekin, 2. 54. *lat.* 35. 50. *Long.* de Honan, 7. 5. *lat.* 35. 38. (*D. J.*)

HONDREOUS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'iſle de Ceylan aux nobles, qui auſſi que par-tout ailleurs, ſe diſtinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui deſcend juſqu'à la moitié de leurs jambes, de laiſſer tomber leurs cheveux ſur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main ; enfin d'avoir la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *hondreous* ſont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent ; on le nomme *mundiana*. Il n'eſt point permis aux nobles de contracter des alliances avec des perſonnes d'une tribu inférieure à la leur ; & le pupille le plus affreux que le roi inſtitue aux filles des nobles qui lui déplaiſent, eſt de les faire proſtituer à des gens de la lie du peuple, qui ſont regardés comme abominables, & que l'on exclud du droit d'habiter dans les villes.

HONDT LE, (*Géog.*) bras de mer, qui s'eſt introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Eſcaut ; ce n'étoit qu'un canal dans ſon origine en 980, mais une terrible inondation qui ſurvint en 1377, & qui ſubmergea pluſieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. (*D. J.*)

HONDURAS, (*Géog.*) province de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle eſt dans l'audience de Guatimala ; elle a environ 150 lieues de long, ſur 80 de large ; Chriſtophe Colomb en fit la découverte dans ſon quatrieme voyage en 1502 ; Valladolid, autrement dite Camayagua évêché, en eſt la capitale. (*D. J.*)

HONFLEUR, (*Géog.*) ville de France en haute Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute juſtice & amirauté ; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honnefleu* & *Hunnefloum* ; ce nom, ſuivant M. de Valois, *notit. Gall. p.* 241. vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *wliet* dans les Pays-Bas, & qui ſignifie un petit *golfe* de mer, un lieu ſitué ſur un *golfe*. De *Hamfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cauſe de la conformité avec le mot *fleur* qui eſt connu, on a ajoûté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déja connue dès l'an 1200 ; elle eſt ſur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Evêque, 6. N. O. de Lizieux, 16. S. O. de Rouen, 42. N. O. de Paris. *Long.* 17^d. 41'. 17''. *lat.* 49^d. 25'. 21''. (*D. J.*)

HONGNETTE, ſ. f. (*Sculpture*) eſpece de ciſeau pointu & quarré, ſervant principalement aux Sculpteurs en marbre. *Voyez les Pl. de Sculpt.*

HONGRE, ſ. m. (*Maréchallerie*) c'eſt le cheval qu'on a privé des parties néceſſaires à la génération, par une opération qui conſiſte à lui ôter les teſticules, & qui s'appelle *hongrer*. *Voyez* les *articles* CHEVAL & CHATRER.

HONGRELINE, ſ. f. (*Gram. & mod.*) ſorte d'ajuſtement des femmes, fait en chemiſette à grandes baſques. On prétend qu'il a été ainſi appellé, parce que l'uſage en eſt venu de Hongrie.

HONGRIE, (*Géog. hiſt.*) vaſte pays en Aſie & en Europe.

La *Hongrie* aſiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne patrie des Huns ou Hongrois, qui paſſerent en Europe vers la décadence de l'empire. M. Deliſle la met à l'orient de la Bulgarie en Aſie ; & comme la Bulgarie eſt entre le Wolga & la montagne de Caſ, qui eſt une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* eſt entre cette montagne & l'Irtiſch, c'eſt-à-dire entre les 85. & les 100. deg. de *longitude*, & entre le 50. & le 55. deg. de *latitude*. La Valaquie étoit au S. de la *Hongrie* ; ainſi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Valaques étoient voiſins en Aſie, comme ils le ſont en Europe.

La *Hongrie* en Europe eſt un grand pays d'Europe ſur le Danube : ſoit que les Hongrois ſoient deſcendans des Huns, ſoit qu'ils n'ayent rien de commun avec eux que de leur avoir ſuccédé, non contens des terres qu'ils poſſédoient à l'orient du Danube, ils le paſſerent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La monarchie hongroiſe comprenoit au commencement du xjv. ſiecle la *Hongrie* propre, la Tranſylvanie, la Moldavie, la Valaquie, la Croatie, la Boſnie, la Dalmatie & la Servie ; mais les progrès qu'elle fit en accroiſſement dans ces tems-là, reſſemblerent à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & fort de ſon lit pour y rentrer bientôt après. Les ſuccès des armes ottomanes ont prodigieuſement diminué cette monarchie, & des provinces entieres

Digitized by Google

s'en ſont détachées, quoique, par le traité de paix de Paſſatowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valaquie, de la Bulgarie, de la Servie, de la Boſnie & de la Croatie.

Le royaume d'*Hongrie* en Europe eſt de nos jours d'environ 200 lieues de long ſur 100 de large; il eſt borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne; il renferme la *Hongrie* propre, la Tranſylvanie & l'Eſclavonie.

La *Hongrie* ſe diviſe en haute & baſſe; la haute contient 24 comtés, la baſſe 14, & l'Eſclavonie 7. Les principales rivieres ſont le Danube, la Save, la Drave, la Teiſſe, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwiſe; elles ſont fort poiſſonneuſes, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne paſſent pas pour être ſaines; les plus hautes montagnes ſont les monts Krapack, vers la Pologne & la Tranſylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui eſt néceſſaire ou agréable à la vie, les pâturages y ſont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne; le vin y eſt admirable, & le gibier très-commun; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure: la religion catholique y eſt la religion dominante; mais les proteſtans en grand nombre y ſont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés; Gran ou Strigonie, dont l'archevêque eſt primat du royaume, & Colocza. On y compte ſeize évêchés, dont ſix ſont ſuffragans de Strigonie.

La langue hongroiſe eſt un dialecte de l'eſclavonne, & par conſéquent elle a quelque rapport avec les langues de Boheme, de Pologne & de Ruſſie. La langue latine eſt auſſi familiere aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue allemande néceſſaire à ce peuple; c'eſt même une choſe remarquable, que preſque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un Hongrois, l'autre Allemand; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui ſe mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. *Long.* 35—47. *latit.* 45—49.

Pluſieurs écrivains ont publié l'hiſtoire intéreſſante du gouvernement des rois & des révolutions de la *Hongrie*; nous y renvoyons les lecteurs; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux, que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* ſe gouvernoit autrefois comme la Pologne ſe gouverne encore; elle éliſoit ſes rois dans ſes dietes; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puiſſance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du juſticier d'Arragon; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toûjours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes priviléges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de diſpoſer de leurs ſerfs. La populace étoit eſclave, & l'eſt encore; la force de l'état étoit dans la cavalerie compoſée de nobles & de leurs ſuivans; l'infanterie étoit un amas de payſans ſans ordre, qui combattoient dans le tems qui ſuit les ſemailles juſqu'à celui de la moiſſon.

On ſait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le chriſtianiſme; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, ſe ſervit de la force & de la religion. Le pape Silveſtre II. ou ſon ſucceſſeur, il n'importe guère, le gratifia du titre de roi, & même de roi apoſtolique. C'eſt pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'eſt en vertu de ce mot *apoſtolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par leſquels les rois & les nations ſe gouvernent. Le chef d'une nation guerriere n'avoit oſé prendre le titre de roi ſans la permiſſion du pape.

Dans le même tems, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta ſur le trône en 1038. Les papes de leur côté ſoûtenoient qu'ils devoient donner cette couronne, parce qu'ils avoient les premiers appellé du nom de roi, *le chef de la nation hongroiſe*. En 1290, l'empereur Rodolphe de Habsbourg donna l'inveſtiture de la *Hongrie* à ſon fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un de ſes fiefs ordinaires; mais, en 1308, le pape Boniface VIII. donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, ſoûtenu de ſon parti & de ſon épée. La *Hongrie* ſous lui devint plus puiſſante que les empereurs, qui la tegardoient comme un fief; Carobert réunit à ſes états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Tranſylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la ſuite des tems.

Le fils de Carobert nommé *Louis*, accrut encore la puiſſance de ſon royaume, il s'acquit une vraie gloire, car il fut juſte & fit de ſages lois. Ce prince cultivoit la Géométrie & l'aſtronomie; il protégeoit les autres arts: c'eſt à cet eſprit philoſophique, ſi rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves ſuperſtitieuſes du fer ardent & de l'eau bouillante; ſuperſtitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus groſſiers. Un roi qui connoiſſoit la ſaine raiſon, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de Louis fut égale à ſes autres qualités; ſes ſujets le chériront, les étrangers l'admireront; les Polonois, ſur la fin de ſa vie, l'élurent pour leur roi en 1370. Il régna heureuſement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il eſt preſque ignoré en Europe, il n'avoit pas regné ſur des hommes qui ſuſſent tranſmettre ſa gloire aux nations.

Il étoit ſi aimé, qu'après ſa mort les Hongrois élurent en 1382 ſa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvellé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maiſon d'Autriche. Sigiſmond épouſa Marie, fut à-la-fois empereur, roi de Boheme & d'*Hongrie*; mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois en priſon par ſes ſujets révoltés; en Boheme, il fut preſque toujours en guerre contre les Huſſites; & dans l'empire, ſon autorité fut ſans-ceſſe contre-balancée par les priviléges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigiſmond, devint le premier prince de la maiſon d'Autriche, qui regna ſur la *Hongrie*; mais quoique ſon regne ait été fort court, il fut la ſource des diviſions inteſtines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplérent la *Hongrie* & en firent une des malheureuſes contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles qui ſuivit les regnes des Ladiſlas & des Corvins, affoiblit encore prodigieuſement ce royaume, il ne ſe trouva plus en état de réſiſter aux Turcs; l'armée hongroiſe fut entierement détruite par celle de Soliman à la célebre journée de Mohats en 1526. Leur roi Louis II. dit le jeune, beau-frere de Charles V. y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume deſolé, dont il emmena plus de deux cent mille captifs.

« En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé » dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les » vrais tréſors, des blés & des vins; en vain elle y » forma des hommes robuſtes, bien faits, ſpirituels!

Digitized by Google

» on ne voyoit preſque plus qu'un vaſte déſert, des » villes ruinées, des campagnes dont on labouroit » une partie les armes à la main, des villages creuſés » ſous terre, où les habitans s'enſevelifſoient avec » leurs grains & leurs beſtiaux, une centaine de » châteaux fortifiés, dont les poſſeſſeurs diſputoient » la ſouveraineté aux Turcs & aux Allemands ».

Les empereurs de la maiſon d'Autriche devinrent finalement rois de *Hongrie*, mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la proteſtante, & entre pluſieurs partis, fut à-la-fois occupé par les armées turques & allemandes. C'eſt ce qu'on vit ſous tous les empereurs de cette maiſon: on vit en particulier ſous Léopold, élu en 1655, la haute *Hongrie* & la Tranſylvanie être le théâtre ſanglant des révolutions, des guerres & des dévaſtations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne connut que les droits de ſa couronne: il s'en fallut peu que le ſang des ſeigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coutât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à ſa maiſon; le jeune Emerick Tekeli, ayant à venger le ſang de ſes parens & de ſes amis, ſouleva une partie de la *Hongrie*, & ſe donna à Mahomet IV. Le ſiege étoit déja devant Vienne en 1683, lorſque Jean Sobieski roi de Pologne, Charles V. duc de Lorraine, & les princes de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repouſſer les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joſeph ſon fils fut couronné roi de *Hongrie* en 1687, héréditairement pour lui & la maiſon d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la perſonne de Charles VI.

Ce qui reſtoit de ſes dépouilles après ſa mort, fut près d'être enlevé à ſon illuſtre fille, & partagé entre pluſieurs puiſſances; mais ce qui devoit l'accabler, ſervir à ſon élévation. La maiſon d'Autriche, renaquit de ſes cendres: la *Hongrie*, qui n'avoit été pour ſes peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de reſiſtances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ſes défenſeurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ſes ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, ſans le rendre plus reſpectable; elle goûta le plaiſir & la gloire de faire nommer empereur ſon époux, & de recommencer une nouvelle maiſon impériale. (*D. J.*)

Hongrie, *mal d'*, (*Medecine*) maladie ainſi nommée, parce qu'elle commença à ſe faire ſentir dans l'armée des impériaux en *Hongrie* en 1566, d'où elle ſe répandit enſuite dans toute l'Europe. On dit que c'eſt une fièvre maligne, accompagnée de défaillances dans l'eſtomac, d'une douleur & dureté dans la région épigaſtrique, d'une ſoif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue ſéche, d'un mal de tête conſtant qui finit par un délire. Cette maladie eſt très-contagieuſe. M. Pringle croit que c'eſt une maladie formée par la combinaiſon d'une fièvre bilieuſe & d'une fièvre d'hôpital. *Voyez Supplément du Dictionn.* de Chambers, *Appendix*.

Hongrie, (*Art méchan.*) on appelle *cuirs de Hongrie*, de gros cuirs dont les Hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. *Voyez* Cuir de Hongrie.

Hongrieur, ſ. m. ouvrier qui prépare ou qui vend des cuirs préparés à la façon d'Hongrie.

Les *Hongrieurs* ne forment point une communauté. Ce ſont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris ſur la fin du dernier ſiecle la fabrique des cuirs à la façon d'Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes en 1701 & en 1705, par leſquelles il eſt ordonné entr'autres choſes:

1°. Que les offices héréditaires des jurés *Hongrieurs*, créés par édit du mois de Janvier 1705, ſeront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il eſt accordé à ladite compagnie le privilége excluſif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon d'Hongrie.

3°. Défenſes ſont faites à toutes perſonnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui ſeront marqués à la marque des intéreſſés à cette compagnie.

5°. Enfin il eſt défendu à toutes perſonnes de contrefaire les marques dont leſdits intéreſſés ſe ſerviront, ſous les peines, amende & confiſcation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs d'Hongrie, ſous le *mot* Cuirs. *Voyez* le *Dictionnaire du Commerce*.

Honnête, adj. (*Morale*) on donne ce nom aux actions, aux ſentimens, aux diſcours qui prouvent le reſpect de l'ordre général, & aux hommes qui ne ſe permettent rien de contraire aux lois de la vertu & du véritable honneur.

L'*honnête* homme eſt attaché à ſes devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par ſentiment des actions *honnêtes*, que les devoirs ne lui impoſent pas.

L'*honnête* eſt un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus ſociales; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables; & s'il n'eſt pas le caractere des grands hommes qu'on admire, il eſt le caractere des hommes qu'on eſtime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le reſpect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inſpire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'eſprit de juſtice, la bienſéance, la délicateſſe, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moraliſtes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout tems donner à l'*honnête* ſur l'*utile*, parce que l'*honnête* eſt toûjours utile, & que l'utile qui n'eſt pas *honnête*, n'eſt utile qu'un moment. *Voyez* Intérêt, Ordre, Remords.

Quelques moraliſtes modernes ſe livrant avec plus de chaleur que de préciſion & de ſens, à l'éloge des paſſions extrêmes, & relevant avec emphaſe les grandes choſes qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'eſtime & même avec mépris des caracteres modérés & *honnêtes*.

Nous ſavions ſans-doute que ſans les paſſions fortes & vives, ſans un fanatiſme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les paſſions; mais le feu eſt un élément répandu dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moraliſtes les plus indépendans de l'opinion ſe dépouillent moins de préjugés qu'ils n'en changent; la plûpart ne peuvent ſortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des paſſions étoient néceſſaires; s'ils ſortent de ces deux républiques, c'eſt pour ſe renfermer dans les limites d'un autre ordre également étranger au nôtre, à notre ſituation, à nos mœurs; du fond de leur cabinet paiſible, des philoſophes voudroient enflammer l'univers, & inſpirer un enthouſiaſme funeſte au genre humain; ils ſont comme des dames romaines, qui de l'amphithéâtre exhortoient

Digitized by Google

les gladiateurs à combattre juſqu'à l'extrémité. Les diſciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatiſme & des paſſions, ont ſans-doute fait de grandes choſes, mais l'Europe & l'Aſie ſouffrent encore aujourd'hui de l'eſprit & des préjugés qui leur furent inſpirés par ces deux impoſteurs. Les ſociétés ne ſont-elles donc établies que pour envahir? ne faut-il jouir jamais? Mango-Capac & Confucius ont été auſſi des légiſlateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains: ils ont formé des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs diſciples une mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, & ſelon les circonſtances, une paſſion active. Dans l'eſpace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naiſſance du monde il n'y en eut ſur le reſte de la terre.

Jettez les yeux ſur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis; voyez leur étendue, leurs forces, leur ſituation reſpective, leur police, leurs lois, & jugez s'il faut exalter les paſſions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre; les paſſions éclairent ſur leur objet, aveuglent ſur le reſte; elles vont à leur but, mais c'eſt en renverſant les obſtacles: quel théatre d'horreur, de crimes, de carnage ſeroit l'univers; quelles ſecouſſes dans toutes les ſociétés, quels chocs, quelle oppoſition entre les citoyens, ſi les paſſions fortes & vives devenoient communes à tous les individus!

Si ces moraliſtes avoient examiné l'eſpece de paſſions qu'il falloit exciter dans certains états, ſelon leur étendue, leur force, le tems, les circonſtances, ils auroient vu que généralement les légiſlateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantiſſe le reſſort des paſſions, les peuples de ces contrées ſont de malheureuſes victimes du deſpotiſme, qui rongent le frein, en attendant qu'elle le briſent, & que des circonſtances, qu'amene tôt ou tard la nature, les faſſent ſortir de la léthargie de l'eſclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques (s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puiſſe ſupporter), on entretient les paſſions dont l'état a beſoin: le talent, le mérite, les plus néceſſaires à la patrie, ont des diſtinctions; & ces diſtinctions donnent des avantages phyſiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les paſſions utiles au dégré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'induſtrie; là, on excite la cupidité; ici l'eſprit militaire, ici les arts, ici l'amour des lois. L'éloquence, la connoiſſance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie ſont excités; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompenſe.

Il faut que dans toutes les ſociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, faſſe le commerce. Le déſir du bien-être, & le fonds de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, ſuffiront toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le beſoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même dégré de force & d'activité, les paſſions de la partie qui doit commander. Elles renverſeroient toute hiérarchie, toute concorde; & ſi elles n'étoient pas dangereuſes dans le grand nombre des citoyens, elles y feroient au moins inutiles; elles ſont le génie, mais doit-il être dans tous les hommes? Si vous métamorphoſez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos ſillons? Que feroit le marguillier de ſaint Roch de l'ame de Caton? & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de Céſar?

Il n'y a preſque point de moraliſte & de politique, qui ne gênétaliſe trop les idées; ils veulent toujours voir un principe de tout. Pluſieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractere; établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne ſortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les paſſions ſont actives & turbulentes, qui ne les maîtriſe pas, veut rendre mépriſables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne ſe ſouviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athènes, celui des richeſſes dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths des Normans, *&c.* les fléaux des nations.

Les paſſions modérées dans le grand nombre des citoyens, ſe prêtent aux lois, & ne troublent point la paix. Elles ſont pourtant gênées par l'ordre général; l'inſtinct de la nature eſt ſouvent contrarié par les conventions, & l'intérêt perſonnel preſſe & repouſſe l'intérêt perſonnel. Les ames *honnêtes*, & qui reſpectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un *honnête* homme a ſouvent à ſe dire, je renonce à un plaiſir extrême, mais qui feroit une peine ſenſible à mon ami. La calomnie me pourſuit, & je ne me juſtifierai pas en révélant des ſecrets qui aſſurent la tranquillité d'une famille, mais je me juſtifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le ſaura pas. Je fais m'arracher à des plaiſirs innocens, quand ils peuvent être ſoupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interpretée feroit peut-être perdre à quelques hommes le reſpect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis, je leur ſacrifierai ſouvent mes goûts, & jamais la juſtice. Voilà les ſentiments, les diſcours, les procédés de l'ame *honnête* & ils ſuffiſent, à ce qu'il me ſemble, pour qu'on ne ſoit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'*honnête*. On dit d'une femme qui n'a point d'amans, & qui peut-être ne pourroit en avoir, qu'elle eſt *honnête femme*, quoiqu'elle ſe permette mille petits crimes obſcurs qui empoiſonnent ſe bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manieres, aux attentions d'un homme poli; l'eſtime que méritent ces petites vertus eſt ſi peu de choſe, en comparaiſon de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il ſemble que cet abus d'un mot qui exprime une ſi reſpectable idée, prouve les progrès de la corruption.

Heureux qui ſait diſtinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole; heureux qui porte au fond de ſon cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les tranſports de cette aimable & douce paſſion, s'écrie quelquefois avec le Guarini: *O ſanctiſſima honeſta, tu ſola ſei d'un'anima ben nata l'inviolabil nume.* Heureux le philoſophe, l'homme de lettres, l'homme qui ſe rappelle avec plaiſir ces paroles de l'*honnête* & ſage Fontenelle. *Je ſuis né françois, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la conſolation d'en avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu!*

HONNÊTETÉ, ſ. f. (*Morale*) pureté de mœurs, de maintien, & de paroles. Cicéron la définiſſoit une ſage conduite, où les actions, les manieres & les diſcours, répondent à ce que l'on eſt & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en eſt un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui eſt bien. De ſimples omiſſions aux uſages reçus des bienſéances, attachées ſeulement au tems,

Digitized by Google

aux lieux, & aux personnes, ne sont que l'écorce de l'*honnêteté*. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle est sur-tout fondée sur les sentimens intérieurs de l'ame. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on sait que leur principal mérite est de laisser entrevoir le nud, sans déguiser les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractère du sujet qu'elles veulent imiter. Ainsi l'*honnêteté* consiste 1°. à ne rien faire qui ne porte avec soi un caractere de bonté, de droiture & de sincérité; c'est là le point principal: 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la maniere & avec les reserves prescrites par la décence. Pour ce qui concerne l'*honnêteté* considérée dans le droit naturel, *voyez* HONNÊTE. (*D. J.*)

HONNEUR, *s. m.* (*Morale.*) Il est l'estime de nous mêmes, & le sentiment du droit que nous avons à l'estime des autres, parce que nous ne nous sommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous sentons la force de les suivre. Voilà l'*honneur* de l'homme qui pense, & c'est pour le conserver qu'il remplit avec soin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le sentiment de l'estime de soi-même est le plus délicieux de tous; mais l'homme le plus vertueux est souvent accablé du poids de ses imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expression d'une estime, qui le reconcilie avec lui-même.

De là deux sortes d'*honneur*; celui qui est en nous fondé sur ce que nous sommes; celui qui est dans les autres, fondé sur ce qu'ils pensent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par *peuple*, j'entends tous les états, je n'en sépare que l'homme qui examine l'étendue de ses devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'imposer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'*honneur* est l'estime qu'il a pour lui-même, & son droit à celle du public, en conséquence de son exactitude à observer certaines loix établies par les préjugés & par la coutume.

De ces lois, les unes sont conformes à la raison & à la nature; d'autres leur sont oppofées, & les plus justes ne sont souvent respectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la masse des lumieres n'est jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçûes & conservées sans examen, étrangetes à sa raison; elles chargent sa mémoire, dirigent ses mœurs, gênent, répriment, fecondent, corrompent & perfectionnent l'instinct de la nature.

L'*honneur*, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions estimables, souvent à des usages funestes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuse des vengeances, & presque par-tout, malgré la religion, la raison & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'esprit & de force, la paresse & la gravité sont en *honneur*.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaise application de la honte attachée à ce qu'on appelle *se démentir*, force quiconque a été injuste un moment, à être injuste toute sa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, où la volonté arbitraire du prince, ou des ministres, distribue, sans consulter l'ordre & la justice, les châtimens & les récompenses, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reste sans élévation; l'homme dans cet état n'estime, ni lui, ni son semblable; il craint plus le supplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des esclaves, qui consentent à l'être? Mais ces gouvernemens durs, injustes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'existent pas, ou n'existent que comme des abus passagers, & ce n'est jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut considérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'*honneur* étoit le ressort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Est-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'*honneur* & de la vertu!

Il ne definit point l'*honneur*, & on ne peut en le lisant, attacher à ce mot une idée précise.

Il définit la vertu, l'amour des lois & de la patrie.

Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'est-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs possessions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des secours & des consolations. Quand les hommes sont contens du gouvernement sous lequel ils vivent, quel que soit son genre, ils aiment les lois, ils aiment les princes, les magistrats qui les protegent & les défendent. La maniere dont les lois sont établies, exécutées, ou vengées, la forme du gouvernement, sont ce qu'on appelle *l'ordre politique*. Je crois que le président de Montesquieu le feroit exprimé avec plus de précision; s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre est dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature, ils aiment les proportions & la symmétrie dans cet arbre, dont les feuilles se répandent en cercle sur la tige, dans les différens émaux distribués symmétriquement sur l'insecte, la fleur & le coquillage, dans l'assemblage des différentes parties qui composent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la symmétrie dans un poëme, dans une piece de musique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'esprit la facilité de rassembler dans un moment & sans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de passer alternativement d'une partie à l'autre sans s'égarer, de revenir sur ses pas quand il le veut, de porter son attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaisir secret de rassembler & de conserver dans l'esprit beaucoup de connoissances & d'idées, nous donne encore le plaisir de les admirer; il nous étonne, & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec surprise naître d'un petit nombre de causes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer jusqu'au fanatisme cet ordre utile, simple, grand, qui fixe nos idées, éleve notre ame, nous éclaire, nous protege, & décide de notre destinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contens de leur gouvernement, aiment l'ordre & la patrie. Dans la monarchie des Perses, on n'approchoit point des autels des dieux, sans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui seul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immense, dont le monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit son champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu, n'est le ressort principal, que dans quelques situations,

Digitized by Google

ſituations, dans quelques circonſtances : l'*honneur* eſt par-tout un mobile plus conſtamment actif. Les couronnes civiques & murales, les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me diſe point que je confonds ici l'*honneur* & la gloire, je ſais les diſtinguer, mais je crois que par-tout où on aime la gloire, il y a de l'*honneur*. Il ſoutient avec la vertu les faiſceaux du conſul & le ſceptre des rois ; l'*honneur* ou la vertu dans la république, dans la monarchie, ſont le principal reſſort, ſelon la nature des lois, la puiſſance, l'étendue, les dangers, la proſpérité de l'état.

Dans les grands empires, on eſt plus conduit par l'*honneur*, par le deſir & l'eſpérance de l'eſtime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie ; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne ſont preſque que ceux de la nature ; les citoyens ſont unis entr'eux par le ſang, & par de bons offices mutuels ; l'état n'eſt qu'une famille, à laquelle ſe rapportent tous les ſentimens du cœur, toujours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y ſont impoſſibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténebres ; les mœurs y ſont pures, & les vertus ſociales y ſont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naiſſante & les petites républiques de la Grece, où a regné l'enthouſiaſme de la patrie, étoient ſouvent en danger ; la moindre guerre menaçoit leur conſtitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faiſoient naturellement de grands efforts ; ils avoient à eſpérer du ſuccès de la guerre la conſervation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la guerre contre Porſenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, ſoit république, ſoit monarchie, les guerres ſont rarement dangereuſes pour la conſtitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a ſouvent à craindre que la perte de quelques places frontieres ; le citoyen n'a rien à eſpérer du ſuccès de la nation ; il eſt rarement dans des circonſtances où il puiſſe ſentir & manifeſter l'enthouſiaſme de la patrie. Il faut que ces grands états ſoient menacés d'un malheur qui entraîneroit celui de chaque citoyen, alors le patriotiſme ſe reveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle reſſource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y cauſa ni plus de douleurs, ni plus d'allarmes, que de nos jours en reſſentit la France pendant la maladie de ſon roi. Si la perte de la fameuſe bataille d'Hochſtet a fait faire des chanſons aux François mécontens du miniſtre ; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ſes magiſtrats.

Mais pourquoi cet *honneur* mobile preſque toujours principal dans tous les gouvernemens, eſt-il quelquefois ſi bizarre ? pourquoi le place-t-on dans des uſages ou puériles, ou funeſtes ? pourquoi impoſe-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raiſon épurée & la vertu ? & pourquoi dans certains tems eſt-il particuliérement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres tems, à des actions & à des qualités d'un genre oppoſé ?

Il faut ſe rappeller le grand principe de l'utilité, de *David Hume* : c'eſt l'utilité qui décide toujours de notre eſtime. L'homme qui peut nous être utile eſt l'homme que nous honorons ; & chez tous les peuples, l'homme ſans *honneur* eſt celui qui par ſon caractere eſt cenſé ne pouvoir ſervir la ſociété.

Mais certaines qualités, certains talens, ſont en divers tems plus ou moins utiles ; honorés d'abord, ils le ſont moins dans la ſuite. Pour trouver les cauſes de cette différence, il faut prendre la ſociété dans ſa naiſſance, voir l'*honneur* à ſon origine, ſuivre la ſociété dans ſes progrès, & l'*honneur* dans ſes changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé, eſt né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ſes ſemblables, & contre les tigres, il s'aſſocie aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps eſt le principal mérite ; la débilité eſt d'autant plus mépriſée, qu'avant l'invention de ces armes, avec leſquels un homme foible peut combattre ſans déſavantage, la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence fut-elle injuſte, n'ôte point l'*honneur*. La plus douce des occupations eſt le combat ; il n'y a de vertus que le courage, & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité, la franchiſe, la bonne-foi, qualités qui ſuppoſent le courage, ſont après lui les plus honorées ; & après la foibleſſe, rien n'avilit plus que le menſonge. Si la communauté des femmes n'eſt pas établie, la fidélité conjugale ſera leur *honneur*, parce qu'elles doivent, ſans ſecours, préparer le repas des guerriers, garder & défendre la maiſon, élever les enfans ; parce que les états étant encore égaux, la convenance des perſonnes décide des mariages ; que le choix & les engagemens ſont libres, & ne laiſſent pas d'excuſe à qui peut les rompre. Ce peuple groſſier eſt néceſſairement ſuperſtitieux, & la ſuperſtition déterminera l'eſpece de ſon *honneur*, dans la perſuaſion que les dieux donnent la victoire à la bonne cauſe. Les différens ſe decideront par le combat, & le citoyen par *honneur*, verſera le ſang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux, & le reſpect qu'on a pour elles, s'étend à tout leur ſexe. On ne croit point qu'une femme puiſſe manquer de fidélité à un homme eſtimable, & l'*honneur* de l'époux dépend de la chaſteté de ſon épouſe.

Cependant les hommes dans cet état, éprouvent ſans-ceſſe de nouveaux beſoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts, des machines. La ſociété entiere en jouit, l'inventeur eſt honoré, & l'eſprit commence à être un mérite reſpecté. A meſure que la ſociété s'étend & ſe polit, il naît une multitude de rapports d'un ſeul à pluſieurs ; les rivalités ſont plus fréquentes, les paſſions s'entreheurtent ; il faut des lois ſans nombre ; elles ſont ſéveres, elles ſont puiſſantes, & les hommes forcés à ſe combattre toujours, le ſont à changer d'armes. L'artifice & la diſſimulation ſont en uſage ; on a moins d'horreur de la fauſſeté, & la prudence eſt honorée. Mille qualités de l'ame ſe découvrent, elles prennent des noms, elles ont un uſage : elles placent les hommes dans des claſſes plus diſtinguées les unes des autres, que les nations ne l'étoient des nations. Ces claſſes de citoyens ont de l'*honneur* des idées différentes.

La ſupériorité des lumieres obtient la principale eſtime ; la force de l'ame eſt plus reſpectée que celle du corps. Le légiſlateur attentif excite les talens les plus néceſſaires ; c'eſt alors qu'il diſtribue ce qu'on appelle les *honneurs*. Ils ſont la marque diſtinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen eſt un homme de mérite & d'*honneur*. Il y a des *honneurs* pour toutes les claſſes. Le cordon de S. Michel eſt donné au négociant habile & à l'artiſan induſtrieux ; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent, laborieux, économe, qui fructifie la terre ?

Dans cette société, ainſi perfectionnée, pluſieurs hommes, après avoir ſatisfait aux fonctions de leur état, jouiſſent d'un repos qui ſeroit empoiſonné par l'ennui ſans le ſecours des arts agréables; ces arts, dans cette ſociété non-corrompue, entretiennent l'amour de la vertu, la ſenſibilité de l'ame, le goût de l'ordre & du beau, diſſipent l'ennui, fécondent l'eſprit; & leurs productions devenues un des beſoins principaux des premieres claſſes des citoyens, font honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette ſociété étendue, des mœurs pures paroiſſent moins utiles à la maſſe de l'état que l'activité & les grands talens; ils conduiſent aux *honneurs*, ils ont l'eſtime générale, & ſouvent on s'informe à peine ſi ceux qui les poſſedent ont de la vertu: bien-tôt on ne rougit plus que d'être ſot ou pauvre.

La ſociété ſe corrompt de jour en jour: on y a d'abord excité l'induſtrie, & même la cupidité, parce que l'état avoit beſoin des citoyens opulens; mais l'opulence conduit aux emplois, & la vénalité s'introduit alors. Les richeſſes ſont trop honotées, les emplois, les richeſſes ſont héréditaires, & l'on *honore* la naiſſance.

Si le bonheur de plaire aux princes, aux miniſtres, conduit aux emplois, aux *honneurs*, aux richeſſes; on honore l'art de plaire.

Bien-tôt il s'éleve des fortunes immenſes & rapides; il y a des *honneurs* ſans travail, des dignités, des emplois ſans fonctions. Les arts de luxe ſe multiplient, la fantaiſie attache un prix à ce qui n'en a pas; le goût du beau s'uſe dans des hommes deſœuvrés qui ne veulent que jouir; il faut du ſingulier, les arts ſe dégradent, le frivole ſe répand, l'agréable eſt honoré plus que le beau, l'utile & l'honnête.

Alors les *honneurs*, la gloire même, ſont ſéparés du véritable *honneur*, il ne ſubſiſte plus que dans un petit nombre d'hommes, qui ont eu la force de s'éclairer & le courage d'être pauvres: l'*honneur* de préjugé eſt éteint; & cet *honneur* qui ſoûtenoit la vigueur de la nation, ne regne pas plus dans les ſecondes & dernieres claſſes que le véritable *honneur* dans la premiere.

Mais dans une monarchie, celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aiſément ſes abus & ſes mœurs ſans changer de nature, le légiſlateur voit le mal, tient le remede, & en fait uſage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu, & que ſans elle le génie même ne puiſſe être ni avancé ni honoré, quelque utile qu'il puiſſe être; car rien n'eſt auſſi utile à un état que le véritable *honneur*.

Que le vice ſeul ſoit flétri, qu'aucune claſſe de citoyens ne ſoit avilie, afin que dans chaque claſſe tout homme puiſſe bien penſer de lui-même, faire le bien, & être content.

Que le prince attache l'idée de l'*honneur* & de la vertu à l'amour & à l'obſervation de toutes les lois; que le guerrier qui manque à la diſcipline ſoit deshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ſes lois; il faut qu'elles ſoient reſpectées, mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il ſoit aimé; dans un pays où l'*honneur* doit regner, il faut aimer le légiſlateur, il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'*honneur* donne à tout citoyen l'horreur du mal, l'amour de ſon devoir; qu'il ne ſoit jamais un eſclave attaché à ſon état, mais qu'il ſoit condamné à la honte, s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince ſoit perſuadé que les vertus qui fondent les ſociétés, petites & pauvres, ſoûtiennent les ſociétés étendues & puiſſantes; & les Mandevill & leurs infâmes échos ne perſuaderont jamais aux hommes que le courage, la fidélité à ſes engagemens, le reſpect pour la vérité & pour la juſtice ne ſont point néceſſaires dans les grands états.

Qu'il ſoit perſuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens, quand la célébrité & la gloire du génie ne ſauveront pas de la honte des mauvaiſes mœurs: l'*honneur* eſt actif, mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les *honneurs* eſt le moment où il ſe repoſe.

Les peuples ne ſe corrompent guere ſans s'être éclairés; mais alors il eſt aiſé de les ramener à l'ordre & à l'*honneur*: rien de ſi difficile à gouverner mal, rien de ſi facile à gouverner bien, qu'un peuple qui penſe.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthouſiaſme de chaque état, mais il peut conſerver le ſentiment vif de l'*honneur*.

Que l'induſtrie ſoit excitée par l'amour des richeſſes & quelques *honneurs*; mais que les vertus, les talens politiques militaires ne ſoient excités que par les *honneurs* ou par la gloire.

Un prince qui tentera les abus dans une partie de l'adminiſtration, les ébranle dans toutes les autres: il n'y a guere d'abus qui ne ſoient l'effet des vices, & n'en produiſent.

Enfin, lorſque le gouvernement aura ranimé l'*honneur*, il le dirigera, il l'épurera; il lui ôtera ce qu'il tenoit des tems de barbarie, il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la molleſſe; l'*honneur* ſera bien-tôt dans chaque citoyen, la conſcience de ſon amour pour ſes devoirs, pour les principes de la vertu, & le témoignage qu'il ſe rend à lui-même, & qu'il attend des autres, qu'il remplit ſes devoirs, & qu'il fuit les principes.

HONNEUR, (*Mythol.*) divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenſer ſes autels, & d'entrer dans ſon ſanctuaire, il leur appartenoit de multiplier ſes temples & ſes ſtatues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ſes concitoyens, Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir; celui qu'on avoit nommé l'*épée de Rome*, qui, ſut cinq fois conſul, qui, rempli d'eſtime pour Archimede, pleura ſa mort, & ne s'occupa que du deſir de conſerver ſes jours en aſſiégeant Syracuſe; un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'*Honneur* & à la *Vertu*. Ayant cependant conſulté les pontifes ſur ce noble deſſein, ils lui répondirent qu'un ſeul temple ſeroit trop petit pour deux ſi grandes divinités; Marcellus goûta leurs raiſons. Il fit donc conſtruire deux temples à la fois, mais voiſins l'un de l'autre, & bâtis de maniere qu'il falloit paſſer par celui de la Vertu, pour arriver à celui de l'*Honneur*; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable *honneur* que par la pratique de la vertu. On ſacrifioit à l'*Honneur* la tête découverte, pour marquer le reſpect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle eſt repréſentée ſur pluſieurs médailles ſous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, ſymbole de la paix. C'eſt ainſi qu'elle eſt ſur des médailles de Titus; ce prince qui, comptant ſes jours par ſes bienfaits, mettoit ſon *honneur* & ſa gloire à procurer la paix & l'abondance. (*D. J.*)

Honneur ſe prend encore en divers ſens; ainſi l'on dit, *rendre honneur à quelqu'un*: alors c'eſt une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le reſpect qu'on a pour la perſonne ou pour la dignité.

Ou dit *le point d'honneur*. *Voyez* POINT D'HONNEUR.

Digitized by Google

Les *conſeillers d'honneur* ſont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée à leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir ſéance. Il y a des eccléſiaſtiques, des gens d'épée, qui entrent au conſeil d'état comme *conſeillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princeſſes.

Dames d'honneur, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maiſon, dans leur ſuite. *Enfans d'honneur*, les gentilshommes qui ſont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* ſont certains privileges affectés à quelques dignités, aux charges, particuliérement à celles de duc & pair, de chancelier, *&c.* comme d'entrer au louvre en carroſſe, d'avoir le tabouret chez la reine, *&c.*

Les *honneurs de la maiſon*, *d'un repas*, ſont certaines cérémonies qu'on obſerve en recevant des viſites, en faiſant des fêtes, & qu'on rend par ſoi-même, ou par quelque perſonne à qui on en commet le ſoin, comme d'aller recevoir les perſonnes, ou les reconduire avec ſoin, de les bien placer, de leur ſervir les meilleurs morceaux, *&c.* & de faire toutes ces choſes d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* ſont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commiſſaire des pauvres, marguillier de ſa paroiſſe, juge-conſul, quartenier, conſeiller de ville, & enfin échevin: il a paſſé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'égliſe* ſont les droits qui appartiennent aux patrons de l'égliſe & aux ſeigneurs hauts-juſticiers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau-benite, la premiere part du pain-beni, *&c.*

Les *honneurs* eſt un nom qu'on donne aux principales pieces qui ſervent aux grandes cérémonies, aux ſacres des rois & des prélats, aux baptêmes, *&c.* comme le crémeau, les cierges, le pain, le vin, *&c.* C'étoient tels ſeigneurs, telles dames, qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obſeques, on préſentoit autrefois les *honneurs*, c'eſt-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les épetons dorés, le pennon, la banniere, le cheval, *&c.*

Les *honneurs funebres* ſont les pompes & cérémonies qui ſe font aux enterremens des grands, comme tentures, herſes, oraiſons funebres, *&c.*

Les *honneurs* au jeu des cartes, ce ſont les peintures; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'hombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de Blaſon, une place dans l'écu qui eſt au milieu de l'eſpace enfermé entre le chef & la faſce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle auſſi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. *Voyez* POINT & ECU.

HONNEUR, *terme de commerce de lettre de change.* Faire *honneur* à une lettre de change, c'eſt l'accepter, & la payer en conſidération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toûjours tirer ſur moi, je ferai *honneur* à vos lettres.

Faire *honneur* à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere; c'eſt quand une lettre de change ayant été proteſtée, un autre que celui ſur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endoſſeur. *Voyez* ENDOSSEUR, LETTRE DE CHANGE, PROTEST & TIREUR. *Diction. de commerce.* (*G*)

HONNITS ANCAZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui produit une fleur blanche, qui, avec ſa queuë qui eſt blanche auſſi, a plus de ſix pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur de jaſmin.

HONOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves. *Long.* 24. 40. *latit.* 49. 48. (*D. J.*)

* HONORABLE, adj. m. & f. (*Gram.*) qui honore ou qui fait honotet. Ainſi l'on dit ce titre eſt *honorable*. Il a reçû une bleſſure *honorable*. Un homme *honorable* eſt celui qui ſait faire les honneurs de ſa maiſon à ceux qui s'y préſentent, ou qu'il y invite. Notre mot *honorable* rendant fort bien l'*ingenuus* des Latins; ainſi *honorable homme* & *homme né de parens honnêtes* étoient ſynonymes. On appelloit *honorables perſonnes* celles qui avoient paſſé par les magiſtratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commiſſaires du châtelet, *&c.* Dans ce dernier ſens, on l'avoit rendu par *honoratus*, épithete qui déſignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le Blaſon des pieces de l'écu qu'on appelle *honorables*; ce ſont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juſte étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la faſce, le tautoir, le giron & l'écuſſon; d'autres y ajoûtent la barre, la bordure & le treſcheur. On appelle un monument, une *colonne honorable*, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

HONORABLE, (*Juriſprud.*) amende *honorable*. *Voyez* AMENDE.

* HONORAIRE, APPOINTEMENS, GAGES, (*Gramm. ſynonym.*) termes relatifs à une rétribution accordée pour des ſervices rendus. C'eſt la maniere dont la rétribution eſt accordée; c'eſt la nature des ſervices rendus qui fait varier leurs acceptions. D'abord *appointemens* & *gages* ne ſe diſent qu'au pluriel, & *honoraire* ſe dit au pluriel & au ſingulier. *Gages* n'eſt d'uſage qu'à l'égard des domeſtiques, ou de ceux qui ſe louent pour des occupations ſerviles. *Appointemens* eſt relatif à tout ce qui eſt en place, depuis la commiſſion la plus petite juſqu'aux plus grands emplois. *Honoraire* a lieu pour les hommes qui enſeignent quelques ſciences, ou pourveux à qui on a recours dans l'eſpérance d'en recevoir un conſeil ſalutaire, ou quelque autre avantage qu'on obtient ou de leur fonction, ou de leurs lumieres. Les *gages* varient d'un homme à un autre. Les *appointemens* attachés au poſte ſont fixes, & communément les mêmes. Les *honoraires* ſe reglent entre le maître & le diſciple. La viſite & l'ordonnance du medecin, le conſeil & la conſultation de l'avocat, la meſſe & les prieres des prêtres, ſont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. *Gage* marque toûjours quelque choſe de bas. *Appointement* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gage*, & l'on offenſe celui dont on marchande le ſervice ou le talent, & à qui l'on doit un *honoraire*. La paye eſt du ſoldat; le ſalaire de l'ouvrier.

HONORAIRE, adj. de tout genre, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. (*Littérature*) Il y a dans les académies qui ſe ſont formées depuis l'établiſſement de l'académie françoiſe, une claſſe d'académiciens *honoraires*. Elle eſt la premiere pour le rang, ſans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toûjours pluſieurs qui ſeroient dignes d'être académiciens ordinaires, ſi par un uſage que l'habitude ſeule empêche de trouver ridicule, leur naiſſance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'eſt pourquoi l'on voit des ſavans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & ſupérieurs par le rang & la naiſſance à

Digitized by Google

quelques-uns des *honoraires*, ont la délicateſſe de vouloir être diſtingués de ceux-ci, & la modeſtie de ne ſe pas compter parmi les autres; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette claſſe abſorbera inſenſiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que perſonne les véritables intérêts de ſa gloire, répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire préſident perpétuel de l'académie des Sciences: *eh, monſeigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils?*

Il n'y a point *d'honoraires* dans l'académie françoiſe; il paroit même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans ſon dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une claſſe d'*honoraires*. Il falloit qu'ils ne fuſſent pas trop faits pour ce titre, puiſqu'ils en avoient tant de beſoin, & ils ne mériroient pas davantage celui d'académicien, puiſqu'il ne leur ſuffiſoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, ſi l'on en faiſoit, eurent aſſez d'amour propre pour s'y oppoſer. Ils s'adreſſerent directement au Roi, qui approuva leurs raiſons, & rejetta ce projet. Si l'on continue l'hiſtoire de l'académie, ce fait n'y ſera vraiſemblablement pas oublié. La perſonne qui par ſa naiſſance & par ſes ſentimens s'intéreſſoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procedé pour l'académie, ſi j'en avois occaſion; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans ſon palais une ſociété littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les aſſemblées chacun prît un nom académique, & lui-même en adopta un, pour faire diſparoître tous les titres étrangers. Charles IX. qui forma auſſi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie ſoit ſuivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le ſurnom de protecteur & premier auditeur d'icelle.* Cet article eſt de M. Duclos, ſecrétaire de l'académie françoiſe.

HONORAIRE, (*Juriſprud.*) en matiere de dignités & de fonctions, a deux ſignifications différentes.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'eſt-à-dire, qui ne rempliſſent pas toutes les fonctions, comme des conſeillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. *Voyez* CONSEILLERS & TUTEURS.

Il y a auſſi des *honoraires*, c'eſt-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conſerver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils ſe démettent de leur office: on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans; cependant quelquefois, en conſidération des ſervices & du mérite perſonnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre tems.

Les *honoraires* conſervent leur rang ordinaire, excepté les chefs de compagnie, qui ne peuvent prendre que la ſeconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. (*A*)

* HONORER, v. act. (*Gramm.*) donner des marques de ſoûmiſſion, de reſpect, de vénération, & d'eſtime. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens, & des cérémonies civiles. Un des préceptes du Décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui *honorera* ſon pere & ſa mere. Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté, dit M. de Fenelon.

HONORER, *en termes de Commerce de lettres de change*, ſe dit de l'acceptation & du payement qu'on en fait par conſidération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change protestées, je vous prie de les *honorer*, c'eſt-à-dire de les accepter. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

HONORIADE, ſub. fém. (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure; elle fit long-tems partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, ſucceſſeur du vieux Théodoſe; mais dans la ſuite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province; il en eſt parlé beaucoup dans les nouvelles & dans les conciles. (*D. J.*)

HONORIAQUE, ſ. m. *Honoriaci*, (*Hiſt. anc.*) nom d'une eſpece de milice ancienne qui introduiſit les Vandales, les Alains, les Sueves, *&c.* en Eſpagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup de valeur & de vigilance, les paſſages des Pyrénées contre ces barbares; mais ayant été tués, l'empereur Conſtantius mit en garniſon dans ces paſſages les *Honoriaques*, qui non contens de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, ſe joignirent à eux. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HONORIFIQUES (DROITS) *Juriſprud.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matiere au mot DROITS HONORIFIQUES; nous ajoûterons ſeulement ici par forme de ſupplément & d'explication ſur ce qui eſt dit, qu'en Bretagne le patron jouit ſeul des *droits honorifiques*, & que le ſeigneur haut-juſticier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le ſentiment de M. Guyot, qui dans ſes obſervations ſur les *droits honorifiques*, a fait une diſſertation à ce ſujet, fondée ſur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai ſens de cette loi, ſuivant l'uſage conſtant du Parlement de Bretagne, ainſi que me l'a obſervé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non-ſeulement les moindres honneurs de l'Egliſe, mais auſſi *les droits honorifiques*, proprement dits; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y eſt formellement contraire, ſauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du Roi, du 24 Septembre de la même année, qui conſerve les poſſeſſions paſſées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

A l'égard des grands honneurs de l'Egliſe, qui ſont les ſeuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui ſont ſeigneurs de l'Egliſe; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le ſeigneur eſt réputé le fondateur, parce qu'il eſt réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'égliſe; ainſi en prouvant que l'égliſe eſt bâtie dans ſon fief, il ſatisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produiſant le titre de ſa féodalité ſur l'égliſe, il produit un titre ſuffiſant pour établir préſomptivement ſa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne ſoit pas ſeigneur de l'égliſe, il a les premiers honneurs, & le ſeigneur de l'égliſe les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on penſe que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toûjours été ainſi décidé pendant que la réformation du domaine a duré; & c'eſt une maxime conſtante en Bretagne; c'eſt même une opinion aſſez commune dans cette province, à ce que m'aſſûre M. du Parc Poulain, mais qui ſouffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorſqu'il n'y a pas de fondateur, le ſeigneur du fief de l'égliſe a tous les honneurs, quoiqu'il ne ſoit pas haut-juſticier; M. du Parc dit qu'il a eu pluſieurs fois occaſion d'attaquer cette derniere propoſition dans

Digitized by Google

des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de* 1539 pour la Bretagne, *& la déclaration du 24 Septembre* de la même année. (*A*)

HONOSCA, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Espagne Tarragonaise, entre l'Hebre & Carthagène, ſelon Tite-Live, *liv. XXII.* Ortélius ſoupçonne que c'eſt préſentement *Villa-Joyoſa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

HONSLOW, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Middleſex.

HONTE, ſ. f. (*Morale*) c'eſt dans une ame honnête la conſcience d'une faute qui l'avilit; c'eſt dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité; c'eſt dans un homme foible la crainte de la cenſure même injuſte. Le premier ſe releve par l'exercice de la vertu: le ſecond répare ſelon les circonſtances, & le troiſieme rampe de peur de tomber. *Voyez* IGNOMINIE.

HONTEUSES, *en Anatomie*, ſe dit des parties de la génération, & de celles qui leur ſont relatives. *Voyez* GÉNERATION.

HONTEUSES, *arteres*, (*Angéiolog.*) les Anatomiſtes en diſtinguent trois; la *honteuſe* interne, la *honteuſe* commune ou moyenne, & la *honteuſe* externe.

La *honteuſe interne*, branche de l'hypogaſtrique, eſt ordinairement renfermée dans le petit baſſin, & ſe diſtribue à la veſſie, aux véſicules ſéminales, aux proſtates, & à quelques parties voiſines. Elle eſt beaucoup plus conſidérable dans les femmes, à cauſe de la matrice & du vagin qu'elle arroſe. Elle forme même pluſieurs contours ſur le corps de la matrice, afin qu'elle puiſſe s'étendre avec ce viſcere dans l'état de groſſeſſe. Cette artere eſt quelquefois double dans l'un & dans l'autre ſexe, mais plus ſouvent dans les femmes. Il ſe trouve auſſi pluſieurs ſujets, où cette artere vient du rameau poſtérieur dans la *honteuſe commune*, dont nous allons parler.

La *honteuſe commune*, ou *moyenne*, procede ordinairement du tronc de l'artere ſciatique, quelquefois de l'artere hypogaſtrique, ſur-tout dans la femme, & eſt toûjours ſituée derriere la tubéroſité de l'iſchium; elle ſort du petit baſſin par la grande échancrure des os des îles, marche derriere l'apophyſe épineuſe de l'iſchium, & le ligament qui le joint à l'os ſacrum. Elle rentre enſuite dans la cavité du baſſin, & fait un contour derriere l'iſchium. Cette artere jette ordinairement derriere la tubéroſité de cet os, une branche qui ſe porte à l'anus, & ſe répand principalement ſur ſon ſphincter; on la nomme alors *hémorrhoïdale externe*, qui vient auſſi quelquefois de la *honteuſe interne*.

La *honteuſe commune*, continue ſon chemin tout le long de la branche antérieure de l'iſchium, derriere le principe du corps caverneux & ſon muſcle. Parvenue vers l'arcade cartilagineuſe de l'os pubis, elle perce le ligament ſuſpenſoire pour ſe terminer ſur le dos de la verge; elle donne dans ce trajet des rameaux au dartos, au bulbe de l'urethre, aux corps caverneux, & aux autres parties de la verge. Quelquefois auſſi l'artere qui marche ſur le dos du penis, vient de l'obturatrice; car les jeux de la nature ſont ici fort communs. La *honteuſe commune* ſuit dans le ſexe la même route, & ſe perd à-peu-près de la même maniere ſur le corps du clitoris; ſes principaux rameaux ſe diſtribuent au corps & aux jambes du clitoris, au plexus réticulaire, aux muſcles conſtricteurs, & à quelques parties de la vulve.

La *honteuſe externe* n'eſt guete moins conſidérable que les deux autres *honteuſes* dont nous venons de parler. Elle naît de la crurale, environ deux pouces au-deſſous du ligament inguinal, & ſe porte tranſverſalement vers les parties de la génération, dont elle arroſe les régumens, en communiquant avec la *honteuſe commune*. (*D. J.*)

HOOGSTRATE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle eſt à 6 lieues N. E. d'Anvers, 5 S. O. de Breda. *Long.* 22. 16. *latit.* 51. 25.

Cette ville eſt la patrie du Dominicain Jacques Hoogſtraten, inquiſiteur général en Allemagne au commencement du xvj. ſiecle; ſon nom s'eſt conſervé dans l'Hiſtoire, pour la violence avec laquelle il exerça ſa charge, & par ſes injuſtes procédures contre le ſavant Reuchlin, un des premiers qui ſe ſoit appliqué à l'étude de la langue hébraïque. Hoogſtraten ſurprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des Juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la ſuſpenſion de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas oſé le refuſer à Hoogſtraten, demanda l'avis des univerſités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina ſincerement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont pluſieurs étoient utiles, mais ſeulement ceux qui attaquoient directement la Religion Chrétienne; il ſoûtint ſon opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire*: Hoogſtraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de Théologie de Paris déclara le 2 Août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jetté au feu, & l'auteur ſuſpect d'héréſie, contraint à ſe rétracter. (*D. J.*)

HOORN, *ou* HORN, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies, dans la Weſtfriſe, avec un aſſez bon port. Quoiqu'Amſterdam lui ait enlevé une partie de ſon commerce, elle ne laiſſe pas de faire encore un grand trafic: c'eſt dans ſes pâturages que l'on engraiſſe les bœufs qui viennent du Danemarck & du Holſtein. *Hoorn* commença à être bâtie vers l'an 1300; elle eſt ſur le bord occidental du Zuidersée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amſterdam. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 38. 45.

Junius (*Hadrien*) né à *Hoorn* le premier Juillet 1511, a été un des plus ſavans hommes de ſon tems, il perdit ſa bibliotheque & tous ſes manuſcrits dans le pillage de Harlem par les Eſpagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta ſa mort, qui arriva le 16 Juillet 1575. Ses principaux ouvrages ſont, un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitis Sophiſtarum*; une Deſcription de la Hollande, ſous le titre de *Batavia*, & des Miſcellanes intitulés, *Animadverſorum, lib. VI.* Gruter les a inſérés dans ſon tréſor critique. (*D. J.*)

HOOZEN, ſub. m. (*Phyſ.*) eſt le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on obſerve en mer. *Voyez* TROMBE.

* HOPITAL, ſ. m. (*Gramm. Morale & Politiq.*) ce mot ne ſignifioit autrefois qu'*hôtellerie*: les *hôpitaux* étoient des maiſons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les ſecours de l'hoſpitalité. Il n'y a plus de ces maiſons; ce ſont aujourd'hui des lieux où des pauvres de toute eſpece ſe refugient, & où ils ſont bien ou mal pourvus des choſes néceſſaires aux beſoins urgens de la vie.

Dans les premiers tems de l'Egliſe, l'évêque étoit chargé du ſoin immédiat des pauvres de ſon diocèſe. Lorſque les eccléſiaſtiques eurent des rentes aſſurées, on en aſſigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maiſons de piété que nous appellons *hôpitaux*. *Voyez les articles* DIXMES, CLERGÉ.

Ces maiſons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, ſous l'inſpection de l'évêque. *Voyez* EVÊQUE, DIACRE.

Elles furent enſuite dotées par des particuliers; & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la diſcipline, les clercs qui en poſſédoient

Digitized by Google

l'adminiſtration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'adminiſtration des *hôpitaux* à des laïcs, qui prêteroient ſerment & rendroient compte à l'ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce decret. *Voyez* ECONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail hiſtorique des diſettes *hôpitaux*; nous y ſubſtituerons quelques vûes générales ſur la maniere de rendre ces établiſſemens dignes de leur fin.

Il ſeroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la miſere, qu'à multiplier des aſiles aux miſérables.

Un moyen sûr d'augmenter les revenus préſens des *hôpitaux*, ſe ſeroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré ſuffita pour ſubvenir aux beſoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuſte préparera à l'homme prudent une reſſource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naiſſent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces pareſſeux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des ſecours plus faciles & plus conſidérables que ceux qu'ils ſe procureroient par le travail, rempliſſent nos rues, nos remples, nos grands chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes eſt inconnue.

Rendre la condition des mendians de profeſſion & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maiſons, c'eſt oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à ſoûtenir, des travaux publics à continuer.

S'il n'y a dans une ſociété d'aſiles que pour les vrais pauvres, il eſt conforme à la Religion, à la raiſon, à l'humanité, & à la ſaine politique, qu'ils y ſoient le mieux qu'il eſt poſſible.

Il ne faut pas que les *hôpitaux* ſoient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement ſoit redoutable aux fainéans.

Entre les vrais pauvres, les uns ſont ſains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que les habitations des pauvres ſains ſoient dans les villes; il y a, ce me ſemble, pluſieurs raiſons qui demandent que celles des pauvres malades ſoient éloignées de la demeure des hommes ſains.

Un *hôpital* de malades eſt un édifice où l'architecture doit ſubordonner ſon art aux vûes du medecin confondre les malades dans un même lieu, c'eſt les détruire les uns par les autres.

Il faut ſans-doute des *hôpitaux* par-tout; mais ne faudroit-il pas qu'ils fuſſent tous liés par une correſpondance générale?

Si les aumônes avoient un reſervoir général, d'où elles ſe diſtribuaſſent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux ſalutaires par-tout où l'incendie ſeroit le plus violent.

Une diſette ſubite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province; pourquoi ne tranſfereroit-on pas le ſuperflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre?

Qu'on écoute ceux qui ſe récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce ſont la plûpart des hommes horribles qui boivent le ſang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le déſordre général.

Le ſouverain eſt le pere de tous ſes ſujets; pourquoi ne ſeroit-il pas le caiſſier général de ſes pauvres ſujets?

C'eſt à lui à ramener à l'utilité générale, les vûes étroites des fondateurs particuliers. *Voyez l'article* FONDATION.

Le fond des pauvres eſt ſi ſacré, que ce ſeroit blaſphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les beſoins extrêmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus abſurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis qu'un autre s'enrichit? Que ſeroit-ce s'ils étoient tous pillés?

Il y a tant de bureaux formés, & même aſſez inutilement; comment celui-ci dont l'utilité ſeroit ſi grande, ſeroit-il impoſſible? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce ſeroit de découvrir les revenus de tous les *hôpitaux*. Ils ſont cependant bien connus de ceux qui les adminiſtrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hôpitaux*, avec des liſtes périodiques de la dépenſe & de la recette, on connoîtroit le rapport des ſecours & des beſoins; & ce ſeroit avoir trop mauvaiſe opinion des hommes, que de croire que ce fût ſans effet: la commiſération nous eſt naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'adminiſtration de nos *hôpitaux*; on peut conſulter là-deſſus les différens mémoires que M. de Chamouſſet a publiés ſous le titre de *vûes d'un citoyen*; & l'on y verra que des malades qui entrent à l'hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitieme à la Charité, un neuvieme & même un quatorzieme dans d'autres *hôpitaux*: d'où vient cette différence effrayante? *Voyez les articles* HÔTEL DIEU & CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'eſt un *hôpital* établi par le Roi pour recevoir les officiers & les ſoldats malades ou bleſſés qui doivent y trouver tous les ſecours néceſſaires, & qui les y trouveroient effectivement, ſi les reglemens faits à ce ſujet, étoient exactement obſervés.

Il y a un grand nombre de ces *hôpitaux* en France; ils ſont ſous la direction du miniſtre de la guerre, qui nomme aux places de medecins & de chirurgiens que le Roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourniture des ſubſiſtances; des commiſſaires ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fourniſſent aux troupes ce qu'ils ſont obligés de fournir, & que les alimens ſoient bons; il y a auſſi des inſpecteurs de ces *hôpitaux*, *&c.*

Lorſque les armées ſont en campagne, il y a un *hôpital* à la ſuite de l'armée. Celui qui la ſuit dans tous ſes mouvemens eſt appellé par cette raiſon, l'*hôpital ambulant*. (Q)

HÔPITAL, (*Marine*) c'eſt un vaiſſeau deſtiné pour mettre les malades, à la ſuite d'une armée navale ou eſcadre compoſée de dix vaiſſeaux, afin de les retirer des vaiſſeaux où leur nombre pourroit embarraſſer le ſervice, & les ſoigner plus particuliérement. L'ordonnance de la Marine de 1689 dit que le bâtiment choiſi pour ſervir d'*hôpital* ſera ſous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commiſſaire prépoſé à la ſuite de l'eſcadre.

Le bâtiment choiſi pour ſervir d'*hôpital* doit être garni de tous les agrès néceſſaires à la navigation. Il faut que les ponts en ſoient hauts & les ſabords bien ouverts, que les cables ſe virent ſur le ſecond pont, & que l'entre-deux ponts ſoit libre, afin que l'on y puiſſe placer plus commodément les lits deſtinés pour les malades. (Z)

HOPLITE, ſub. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom par lequel les anciens naturaliſtes déſignoient des pierres luiſantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que ſont nos pyrites, quel-

Digitized by Google

que cornes d'ammon pyritiſées à la ſurface, *&c.*

HOPLITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats ſacrés coutoient armés. *Voyez* JEU. Ce mot eſt grec, ὁπλίτης, formé d'ὅπλον, *armure.*

Un des beaux ouvrages du fameux Parrhaſius étoit un tableau qui repréſentoit deux *hoplites*, dont l'un couroit & ſembloit ſuer à groſſes gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & ſembloit tout eſſoufflé. Pline, *lib. XXXV. cap. x.* & Paſchal, *decoronis, liv. VI. chap. xiv. Dict. de Trévoux.*

HOPLITODROMES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) on appelloit ainſi les athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques, & dont les armes étoient au-moins le caſque, le bouclier, & les bottines. Pauſanias, *lib. II. des eliaques, cap. x.* dit que de ſon tems on voyoit encore à Olympie la ſtatue d'un *hoplitodrome.* Elle portoit, dit-il, un bouclier tout ſemblable aux nôtres; elle avoit un caſque ſur la tête & des bottines aux pies. Théagenes leur donne auſſi la cuiraſſe, mais légere. La courſe des *hoplitodromes* avoit toûjours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la ſoixante-cinquieme olympiade, & ce fut Damatere qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui ſe diſtingua par la viteſſe de ſa courſe. Pindare fait auſſi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient places aux jeux iſthmiques. Dans la fuite, les Eléens, ſelon Pauſanias, retranchetent de leurs jeux cette ſorte de courſe, & les autres Grecs en firent autant *Mém. de l'acad. tom. III. (G)*

HOPLOMAQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) étoient des eſpeces de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du-moins du caſque & de la cuiraſſe.

Ce mot eſt compoſé de deux autres mots grecs, ὅπλον, *armes*; & μαχομαι, *je combats. Dictionn. de Trevoux. (G)*

HOQUET, ſ. m. (*Médec.*) λυγμος, *ſingultus*; c'eſt une ſorte de léſion de fonction, qui eſt de la nature des affections convulſives; elle conſiſte donc dans une contraction ſubite & plus ou moins répétée des membranes muſculaires de l'œſophage, qui ſe raccourcit par cet effet & ſoûleve l'eſtomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même tems en convulſion, opere une prompte & courte inſpiration, avec une ſorte de vibration ſonore des cordes vocales, ſe porte par conſéquent en em-bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'eſtomac qu'il couvre, que celui-ci eſt plus tiré en en-haut par le raccourciſſement de l'œſophage: en ſorte qu'il ſe fait là des mouvemens oppoſés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; entant que l'orifice ſupérieur de l'eſtomac auquel il ſe termine, & le haut de la gorge, deviennent comme les deux points fixes de l'œſophage tiraillé douloureuſement dans toute ſon étendue, qui éprouve d'une maniere ſimultanée un raccourciſſement dans toutes ſes membranes, par ſa contraction convulſive, & une violente tenſion en ſens contraire de toutes ces mêmes membranes, par la dépreſſion de l'eſtomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'eſt donc autre choſe qu'un mouvement convulſif de l'œſophage & du diaphragme, qui ſe fait en même tems dans ces deux organes, avec une prompte inſpiration courte & ſonore.

La cauſe efficiente du *hoquet* eſt moins connue que ſes effets, qui ſont très-ſenſibles & très-manifeſtes, ſelon l'expoſition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce ſoit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire ceſſer une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres muſculaires, dont les ſecouſſes peuvent détacher ou expulſer la matiere irritante. *Voyez* EFFORT.

Le *hoquet* eſt à l'eſtomac ou au diaphragme ce qu'eſt l'éternument par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poûmons, le téneſme pour le boyau rectum, *&c. Voyez* ETERNUMENT, TOUX, TENESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être ſymptomatique ou critique, ſelon que la cauſe irritante eſt de nature à pouvoir être emportée ou non: mais il dépend toûjours d'une irritation dans quelques uns des organes principalement affectés; & il doit être attribué eſſentiellement à celle du diaphragme, qu'il ſoit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'eſtomac par la trop grande quantité d'alimens, qui diſtend douloureuſement les parois de ce viſcere, ſur-tout à ſon orifice ſupérieur, lorſque le reſte de ſes tuniques ont aſſez de force pour réſiſter à la diſtenſion qu'ils éprouvent. L'irritation de l'eſtomac peut auſſi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y ſont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente; des poiſons qui dépouillent les tuniques nerveuſes du glu naturel, de la mucoſité dont elles ſont enduites, & les expoſent à des impreſſions trop fortes; ou de l'action méchanique du cartilage xiphoïde enfoncé; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cauſe irritante peut auſſi être appliquée aux parties nerveuſes du diaphragme, par une ſuite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muſcle, ou par un dépôt, une métaſtaſe d'humeurs acres dans ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire dans le riſſu cellulaire qui pénetre dans l'interſtice de ſes fibres, ou entre les membranes dont il eſt comme tapiſſé, ou par extenſion de l'inflammation du foie, de l'eſtomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'obſervations concernant les différentes cauſes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laiſſent pas douter que le diaphragme ne ſoit l'organe qui eſt principalement mis en jeu dans cette léſion de fonctions; tant lorſqu'il eſt affecté immédiatement, que lorſqu'il ne l'eſt que par communication. Ce qui le prouve d'une maniere convaincante, c'eſt que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il eſt l'effet d'un mouvement muſculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'eſt pas moins vrai que l'eſtomac eſt le plus ſouvent le ſiége de l'irritation qui ſe communique aiſément au diaphragme, ſur-tout lorſque c'eſt l'orifice ſupérieur, c'eſt-à dire le cardia, qui eſt principalement affecté; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même diſtribution, qui eſt celle de la huitieme paire.

Les enfans éprouvent aſſez fréquemment le *hoquet* à cauſe de l'irritabilité du genre nerveux, qui eſt plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la diſpoſition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur eſtomac. Les remedes délayans, adouciſſans, les abſorbans, de légers purgatifs, peuvent ſuffire pour emporter la cauſe du *hoquet* dans ces différens cas, ou le changement de nourrice, s'il y a lieu de ſoupçonner la mauvaiſe qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'obſervations ſur les différentes cauſes du *hoquet* & ſur des cauſes ſingulieres & rares de cet accident, il faut conſulter les œuvres de Marcel Donat, *hiſt. mirab. lib. II.* celles de Schenckius, *obſerv. lib. III.* Bartholin, *obſerv. cent. 2.* fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas diſcontinué pendant quatre ans.

Digitized by Google

Le *hoquet* qui survient dans les maladies aiguës eſt toûjours un ſigne fâcheux ; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il eſt le plus ſouvent l'avant-coureur de la mort. Il eſt toûjours très-funeſte, lorſqu'il eſt cauſé par les vices du diaphragme, ſur-tout lorſque c'eſt par communication de l'inflammation du foie. Il eſt fort à craindre pour les ſuites, lorſqu'il ſurvient dans la paſſion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations exceſſives de toute eſpece ; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulſions, qui ſont preſque toûjours un très-mauvais ſymptome. *Voyez* SPASME.

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée ſelon la nature de ſa cauſe connue ; lorſqu'il dépend de quelque irritation légere dans l'eſtomac, occaſionnée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuſes, le lavage, comme l'eau feule froide ou chaude, qui favoriſe le paſſage des alimens dans les inteſtins, qui aide l'eſtomac à ſe vuider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détrempant, en les entraînant, en émouſſant leur activité, ſuffit pour faire ceſſer le *hoquet*, qui eſt très-ſouvent d'un caractere ſi benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un ſymptome morbifique ; enſorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature ſe ſuffit à elle-même, par les ſecouſſes convulſives en quoi il conſiſte, pour faire ceſſer ce qui produit l'irritation. L'éternument ſpontané ou excité à deſſein, délivre ſouvent du *hoquet*, par la même raiſon.

Mais ſi ſa cauſe eſt plus rébelle & qu'il fatigue beaucoup, lorſqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui ſont dans l'eſtomac, on eſt ſouvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire ceſſer par ce moyen l'impreſſion irritante, dans les cas où le lavage, les boiſſons adouciſſantes comme le petit-lait, les huiles douces priſes pures, ou que l'on rend miſcibles avec beaucoup d'eau, (*Voyez* HUILE) les émulſions & tiſannes émulſionnées, antiſpaſmodiques, ou tous autres ſecours de cette nature, qui ſont très-bien indiqués, ont été employés ſans le ſuccès deſiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection ſpaſmodique de l'eſtomac ou de quelqu'autre partie voiſine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même ſoit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulſions hypnotiques, les narcotiques, ſont alors les remedes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, ſont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres acres, corroſives, des poiſons qui ont dépouillé de ſa mucoſité, de ſon enduit naturel la ſurface interne des tuniques de l'eſtomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez* POISON. Les cordiaux, toniques, aſtringens, comme la thériaque, le diaſcordium, le kina, la diete analeptique, ſont indiqués lorſque le *hoquet* ſurvient après une évacuation trop conſidérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarthée, *&c.*

Mais s'il doit être attribué à quelque diſpoſition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voiſines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'eſt-à-dire par les ſaignées, & en général par le traitement anti-phlogiſtique avec les nitreux. Le *hoquet* eſt alors du nombre des ſymptomes que produit l'inflammation de l'eſtomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez* ESTOMAC, FOIE, *&c.* INFLAMMATION.

Enfin, ſi le *hoquet* dépend d'une cauſe méchanique qui irrite l'eſtomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne ceſſe pas que l'on n'ait corrigé la cauſe par les moyens indiqués ſelon les regles de l'art, on travaille en conſéquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouſes, des crochets, *&c.* (*Voyez* XIPHOÏDE), & on calme l'irritation par la ſaignée & les autres moyens appropriés déjà mentionnés. On corrige le vice des côtes par la réduction de la luxation ou de la fracture. *Voy.* CÔTE, RÉDUCTION, LUXATION, FRACTURE.

HOQUETONS, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) cavaliers qui ſervoient ſous le grand-prevôt. Il ſe dit auſſi de la caſaque dont ils étoient vêtus.

HORAIRE, adj. (*Aſtronomie*) ſe dit de ce qui a rapport aux heures. *Voyez* HEURE.

Mouvement horaire diurne de la terre eſt l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'eſpace d'une heure.

Il eſt à-peu-près de 15 degrés; car la terre fait ſa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24e partie de 360 eſt 15. Cependant, comme tous les jours ne ſont pas exactement égaux, & que le tems de la révolution de la terre autour de ſon axe ne fait pas exactement ce que nous appellons *jour*, ou l'intervalle du midi au ſuivant, à cauſe du mouvement annuel de la terre dans ſon orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre ſoit toûjours de 15 degrés. *Voyez* EQUATION DU TEMS. (*O*)

Cercles horaires, ſont douze grands cercles qui diviſent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles paſſent par les poles du monde, & ſont par conſéquent autant de méridiens, ils font entr'eux des angles de 15 degrés chacun; c'eſt le nombre de degrés que la terre fait par heure dans ſon mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment : car ſi le demi-cercle *horaire* ſupérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du ſoir, & ainſi des autres. Le ſoleil paſſe ainſi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures ſont compoſées de ſorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit juſqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi juſqu'à minuit qui donnent les heures du ſoir. Ces cercles ſont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les aſtronomes, les François & preſque toutes les nations de l'Europe; ſavoir les aſtronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horiſon, les premiers au-lever du ſoleil, les autres à ſon coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les diſtinguer des premiers, appellés *cercles horaires aſtronomiques*), il faut concevoir deux cercles paralleles à l'équateur qui touchent l'horiſon ſans le couper, & dont l'un eſt le plus grand de tous ceux qui paroiſſent toûjours, l'autre le plus grand de ceux qui ſont toûjours cachés. On imaginera enſuite que ces cercles ſont diviſés en 24 parties égales, commençant du méridien qui eſt le point où le parallele touche l'horiſon, & qu'on faſſe paſſer par chaque point de cette diviſion & chaque point de celle de l'équateur faire par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre deſquels eſt l'horiſon, dont la partie orientale eſt pour la 24e heure babylonienne, & la partie occidentale pour la 24e heure italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. Bion, *uſage des globes*.

Les *lignes horaires* ſont les lignes qui marquent les

Digitized by Google

les heures sur un cadran. Ces lignes sont les communes sections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre lesquelles la principale est la ligne méridienne, qui est la commune section du plan du cadran & du méridien. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE, *&c.* (*O*)

HORCUS LAPIS, (*Hist. nat.*) c'est, suivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écrase aisément, & qui est, suivant eux, propre à souder l'argent & les métaux; on l'appelloit aussi *Catemia*.

HORDE, s. f. *terme de Géographie*, qui se dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes ni d'habitation assurée; mais qui courent l'Asie & l'Afrique, & demeurent sur des chariots & sous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont consommé toutes les denrées que le pays produit. Ainsi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ses odes:

Scythe, quorum plaustra vagas
Rite trahunt domos.

Horde est un mot tartare, qui signifie *multitude*.

C'est proprement le nom que les Tartares qui habitent au-delà du Wolga, dans les royaumes d'Astracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez* VILLAGE.

Une *horde* est un composé de cinquante ou soixante tentes rangées en rond, & qui laissent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien est ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers.* (*G*)

HORDICALES *ou* HORDICIDIES, s. f. plur. (*Antiq. rom.*) *hordicalia* dans Varron, & *hordicidia* dans Festus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 Avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cause des trente curies de Rome, & chaque curie fournissoit la sienne. On sacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y présidoit d'abord, ensuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des vestales.

Une grande famine arrivée sous le regne de Numa, lui donna lieu d'instituer cette fête. Ce prince étant allé consulter l'oracle de Faune, sur le moyen de faire cesser ce terrible fléau, eut réponse en songe, qu'il falloit sacrifier une génisse prête à mettre bas; il obéit, & la terre reprit sa fertilité.

Hordicides, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'est dit pour *forda*; & ces fêtes s'appellent aussi *fordicales* ou *fordicidies*. (*D. J.*)

HOREB, (*Géog.*) aujourd'hui *Melani*, montagne d'Asie dans l'Arabie pétrée, si près du mont Sinaï, qu'*Horeb* & Sinaï ne semblent former que deux côteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'Ecriture les prend souvent l'un pour l'autre. Sinaï est à l'E. & *Horeb* à l'O. de sorte qu'au lever du soleil, il est couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont est fameux dans le vieux Testament; au pied de l'*Horeb* est le monastere de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où réside un évêque grec, & des religieux qui suivent la regle de saint Basile; il y a deux ou trois belles sources & quantité d'arbres fruitiers. (*D. J.*)

HORÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) sacrifices solemnels, consistant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printems, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces sacrifices, selon Meursius, étoient offerts aux déesses appellées Ὧραι, les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les saisons, & avoient en conséquence des temples chez les Athéniens; *voyez* HEURES, & *voyez* aussi Potter, *Archaol. Grec. l. II. c. xx. t. I. p. 439.* (*D. J.*)

HORI, (*Geog.*) ville de Bohême, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom, dans la Laponie russienne.

HORIGUELA, (*Géog.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (*Géog.*) riviere de Pologne, dans la province de Volhinie, qui a sa source dans la province de Lusuc, & qui se jette dans la riviere de Pzipice.

HORISON, s. m. (*Astron. & Géog.*) grand cercle de la sphere qui la divise en deux parties ou hémisphères, dont l'un est supérieur & visible, & l'autre inférieur & invisible. *Voyez* CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot est purement grec, & signifie à la lettre *finissant* ou *bornant* la vûe, du verbe ὁρίζω, *termino*, *definio*, je limite, je borne; aussi l'appelle-t-on en latin *finitor*. *Voyez* FINITEUR.

L'*horison*, vrai ou astronomique, que l'on nomme aussi *horison* rationnel, ou même absolument *horison*, est un grand cercle dont le plan passe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il divise la sphere en deux parties égales ou hémispheres.

Tel est le cercle représenté par *HR*, (*Pl. astron. fig. 52.*) dont les poles sont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il suit que les divers points de l'*horison* sont éloignés de 90 deg. du zénith & du nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horison* rationnel à angle droit & en deux parties égales. *Voyez* MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horison* visuel est un petit cercle de la sphere, comme *HR*, qui sépare la partie visible de la sphere de l'invisible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il est parallele à l'*horison* rationnel. Il est aussi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horison* visuel se divise en oriental & en occidental.

L'*horison* oriental est cette partie de l'*horison*, où les corps célestes paroissent se lever. *Voyez* LEVER.

L'*horison* occidental est la partie de l'*horison*, où les astres paroissent se coucher. *Voyez* COUCHER.

Il est visible que l'*horison* oriental & occidental changent selon la distance de l'astre au zénith, & selon sa distance de l'équateur. Car les points de l'*horison* oriental & de l'occidental sont ceux où l'*horison* est coupé par le cercle parallele à l'équateur que l'astre décrit; ainsi on voit que ces points doivent changer, selon que ce cercle est plus ou moins éloigné de l'équateur, & situé plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

Horison, en *terme de Géographie*, est un cercle qui rase la surface de la terre, & qui sépare la partie visible de la terre & des cieux, de celle qui est invisible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce soit de la sphere, c'est l'arc d'un cercle vertical, compris entre ce point & l'*horison* sensible. *Voyez* HAUTEUR & ÉLÉVATION.

On l'appelle *horison sensible*, pour le distinguer de l'*horison* rationnel, qui passe par le centre de la terre, comme nous l'avons déja observé; car nous devons rapporter tous les phénomenes célestes à une surface sphérique qui ait pour centre celui de la terre, & non le lieu qu'occupe l'œil. Il est vrai que ces deux *horisons* étant continués jusqu'aux étoiles fixes se confondent ensemble, & qu'ainsi la terre comparée à la sphere des étoiles fixes n'étant qu'un

Digitized by Google

point, il doit s'en ſuivre que des cercles qui ne ſeront diſtans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui differe à peine d'un point imperceptible, doivent être regardés comme ne faiſant qu'un ſeul & même cercle; mais il n'en eſt pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre: c'eſt pourquoi la diſtinction des deux *horiſons* eſt néceſſaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horiſon ſenſible* un cercle qui détermine la portion de la ſurface de la terre, que nous pouvons découvrir de nos yeux; on l'appelle auſſi *horiſon phyſique*.

On dit, dans ce ſens, un *horiſon* borné, un *horiſon* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horiſon*, ou juſqu'à quel point la vûe d'un homme peut s'étendre, en ſuppoſant la terre un globe ſans inégalités & tel que la vûe ne puiſſe être arrêtée par aucune éminence étrangere, il ne faut que ſavoir les regles ordinaires de la Trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Suppoſons, par exemple, que *AHB* (*Pl. géograph. fig. 8.*) ſoit un grand cercle du globe terreſtre, *C* ſon centre, *HC* ſon rayon, & *E* la hauteur de l'œil; il eſt évident que la partie viſible de la ſurface de la terre eſt terminée du côté de *H* par le rayon *EH*, qui touche la terre en *H*. Ainſi, puiſque *HE* eſt une tangente, il s'enſuit que l'angle *H* ſera droit: on connoît donc *HC* qui eſt le rayon de la terre, & dont on a la valeur en toiſes ou en piés, *CE* eſt la même longueur *HC*, à laquelle on ajoûte la hauteur de l'œil, & *EHC* l'angle droit oppoſé.

Ces trois parties connues, il eſt aiſé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C*, & enſuite le côté *HE*.

Comme le côté *CE* eſt au ſinus de l'angle droit *H*, de même le côté *HC* eſt au ſinus de l'angle *E*, dont la valeur étant retranchée de 90 deg. donnera celle de l'angle *C*. On dira enſuite: comme le ſinus de l'angle *E* eſt à ſon côté oppoſé *HC*, ou bien comme le ſinus de l'angle *H* eſt à ſon côté oppoſé *CE*, de même le ſinus de l'angle *C* eſt au ſinus *EH*, qui eſt l'*horiſon* viſible que l'on cherche. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

HORISON, *en Peinture*, eſt la ligne qui termine ſur le ciel, tous les lointains aquatiques ou terreſtres, de façon qu'elle les diſtingue du ciel, où ils ſemblent néanmoins toucher.

HORISONTAL, adj. (*Aſtron.*) qui eſt de niveau ou parallele à l'*horiſon*, qui n'eſt point incliné ſur l'*horiſon*. *Voyez* HORISON.

On dit plan *horiſontal*, ligne *horiſontale*, diſtance *horiſontale*, &c.

Cadran horiſontal eſt celui qui eſt décrit ſur un plan parallele à l'*horiſon*, & dont le ſtyle eſt élevé ſuivant l'élévation du pole du lieu où il eſt conſtruit.

Ces ſortes de cadrans ſont les plus ſimples & les plus aiſés à décrire. *Voyez* CADRAN.

Ligne horiſontale en perſpective, eſt une ligne droite tirée du point de vûe parallelement à l'*horiſon*, ou l'interſection du plan du tableau & du plan *horiſontal*.

Parallaxe horiſontale. *Voyez* PARALLAXE.

Plan horiſontal, eſt celui qui eſt parallele à l'horiſon du lieu. *Voyez* PLAN.

Tout l'objet du nivellement eſt de voir ſi deux points ſont un plan *horiſontal*, ou de combien ils s'en écartent. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan horiſontal en Perſpective, eſt un plan parallele à l'horiſon qui paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

Projection horiſontale. *Voyez* CARTE & PROJECTION.

Réfraction horiſontale. *Voyez* RÉFRACTION. *Chambers*. (*E*)

HORKI, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, ſur le Dnieper.

* HORLOGE, ſ. m. (*Art méchan.*) machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties ſe peuvent meſurer, indique les parties du tems qui ſont écoulées. Ainſi tout l'art de l'Horlogerie n'eſt autre choſe que l'application du tems à l'eſpace.

Les hommes ont ſenti de bonne heure l'utilité de cet art; *voyez* dans *les articles ſuivans*, les progrès qu'il a faits depuis les premiers tems juſqu'à nos jours.

HORLOGE *à eau*, (*Littérat.*) l'*horloge à eau*, autrement nommé *clepſydre*, étoit chez les anciens un vaſe qui ſervoit à meſurer le tems par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau; *voyez* au *mot* CLEPSYDRE, ce qui regarde la conſtruction de ces vaſes, & la difficulté de déterminer avec exactitude la viteſſe du fluide qui ſort par le trou des clepſydres; nous ne conſidérons ici ce ſujet que du côté de la littérature.

Elle diſtingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Créſibius; cette derniere étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ſes mouvemens les différentes heures du jour. La premiere, ſuivant la deſcription d'Athénée, n'étoit autre choſe qu'un vaſe avec une eſpece de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit verſée. C'eſt-là cette clepſydre fameuſe, à laquelle les orateurs & les hiſtoriens font ſi ſouvent alluſion par tant d'expreſſions allégoriques, que Harpocration compoſa un livre exprès, pour en donner l'intelligence.

On meſuroit, nous dit-il, par ces ſortes d'*horloges à eau* le tems des combats des plus habiles orateurs; de-là vient cette phraſe, qu'un fréquent uſage fit paſſer en proverbe: *Qu'il parle dans mon eau*, c'eſt-à-dire, *pendant le tems qui m'eſt deſtiné*, ἐν τῷ ἐμοῦ ὕδατι διέξιτω; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le tems ſe limitoit par l'écoulement de la clepſydre, s'appelloit τὸν καταδοῦναι μετέχειν.

En effet, comme on avoit coûtume de verſer trois parts d'eau égales dans le vaſe, une pour l'accuſateur, l'autre pour l'accuſé, & la troiſieme pour le juge; cette coûtume fit naître les expreſſions uſitées qu'on trouve dans Eſchine, πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ, *premiere, ſeconde, troiſieme eau*. Auſſi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athènes deſtinée à ce ſeul uſage, & gardée par un lion d'airain, ſur lequel s'aſſeyoit celui qui avoit l'emploi de diſtribuer l'eau dans le vaſe pour le jugement des procès. Il y avoit en même tems un inſpecteur choiſi par le ſort, pour prendre garde que l'eau fût également diſtribuée, ainſi que Pollux le rapporte.

Platon conſidérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoyeries des avocats par cette diſtribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient eſclaves, au lieu que les philoſophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs diſcours ſans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par pluſieurs entraves, & ſur-tout par l'écoulement de l'eau d'une miſerable clepſydre qui les forçoit à ſe taire, κατατήκει γὰρ ὕδωρ ῥέον.

Cependant l'uſage du barreau d'Athènes paſſa dans celui de Rome ſans aucune altération. On trouve dans pluſieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi haret, aquam perdere*. Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de ſon ſiecle décidoient des plus grandes affaires; après avoir dit que leurs peres n'en uſoient pas

Digitized by Google

ainſi, ajoûte ironiquement: « Pour nous, qui nous » expliquons plus nettement, qui concevons plus » vîte, qui jugeons plus équitablement, nous expé- » dions les affaires en moins d'heures, *paucioribus* » *clepſydris*, qu'ils ne mettoient de jours à les en- » tendre ».

On fait en effet qu'on obligeoit l'orateur de ſuivre la loi, & qu'on ne lui laiſſoit pas le tems de prononcer un diſcours, qui étoit le fruit de pluſieurs veilles: *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient pat extraordinaire le tems qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepſydras clepſydris addere*.

On obſervoit ſeulement de ſuſpendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faiſoient pas le corps du diſcours, comme la dépoſition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret; c'étoit-là *aquam ſuſtinere*.

Ce ſoin de mettre l'eau dans l'*horloge*, ou de l'arrêter, regardoit un miniſtere inférieur, & les perſonnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractere aſſez mépriſable. Souvent emportés par une haine particuliere ou corrompus par des préſens, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promtement: alors dès qu'elle étoit écoulée, un ſergent en avertiſſoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter: s'il en uſoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire: *Il ne t'eſt pas permis de puiſer dans mon eau*; de-là ces expreſſions proverbiales, *parler en ſon eau*, *avoir la meſure d'eau*, pour ſignifier *être borné & aſſujetti* à un tems fixe.

Mais, malgré la ſévérité de la loi, la faveur ou la haine amenerent inſenſiblement beaucoup d'injuſtices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défenſe de Rabirius, & les accuſateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que *l'horloge d'eau* ne s'arrêta plus que pour les gens ſans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes ſortes de ruſes pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, ſoit en employant des eaux plus ou moins épaiſſes, ſoit en détachant, ou en ajoûtant de la cire à la capacité du verre.

Les *horloges à eau*, dont nous venons de parler, étoient encore d'uſage à l'armée, pour diviſer les veilles aux ſentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques: pluſieurs peuples s'en ſervoient auſſi, pour marquer les heures du jour & de la nuit; témoin ce que dit Céſar dans ſa deſcription de l'Angleterre, qu'il avoit obſervé par leurs *horloges d'eau*, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. (*D. J.*)

Horloge *à rouages*, *à reſſorts*, *à contrepoids*, *à ſonnerie*, (*Hiſt. de l'Horlog.*) ce ſont là tout autant de machines automates inventées pour meſurer le tems. De ſonger à le fixer, ſeroit un deſſein extravagant; mais, dit M. l'Abbé Saillier, marquer les momens de ſa fuite, compter les parties par leſquelles il nous échappe, c'eſt un fruit de la ſagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conſerve encore la beauté de l'invention, jointe à ſon utilité reconnue; cette découverte eſt celle des *horloges* en général.

Nous avons fait l'article hiſtorique des *horloges à eau*; pour ce qui regarde les *horloges à ſable*, *voyez* Sable. De cette maniere il nous reſte ſeulement à parler de celles à rouages, à reſſorts, à contrepoids, & à ſonnerie; comme elles ſuccéderent aux premieres, leur hiſtoire nous intéreſſe de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particuliérement d'un mémoire de M. Falconet, inſéré dans le recueil de l'académie des Inſcriptions.

Après que Céſibius, qui fleuriſſoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des *horloges à eau*, on trouva le ſecret d'en faire à rouage ſur le même modele, & ces nouvelles *horloges* prirent une grande faveur; Trimalcion en avoit une dans ſa ſalle à manger. Cette invention néanmoins ne ſe perfectionna point; car pendant plus de ſept ſiecles, il n'eſt parlé d'aucune *horloge* remarquable. Nous ne connoiſſons de nom que celles de Boëce & de Caſſiodore. On ſait que Caſſiodore avoit lui-même du goût pour la méchanique; l'hiſtoire rapporte que s'étant retiré ſur ſes vieux jours dans un monaſtere de la Calabre, il s'y amuſoit à faire des *horloges à rouages*, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa ſi bien tous les arts dans l'oubli, que lorſque deux cens ans après, le pape Paul I. envoya vers l'an 760, une *horloge à rouage* à Pepin le Bref, cette machine paſſa pour une choſe unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raſchild, ſi connu par ſon amour pour les ſciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres préſens, celui d'une *horloge*, dont nos hiſtoriens parlent avec admiration, & qui étoit vraiſemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du-moins une *horloge* ſonnante, car il n'y en avoit point de telle du tems de Charlemagne, & dans toutes les villes de ſon empire; il n'y en eut même que vers le milieu du xiv. ſiecle. De-là vient l'ancienne coûtume qui ſe conſerve en Allemagne, en Suiſſe, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertiſſent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaiſſance de toutes les ſciences & de tous les arts, imiterent auſſi les premiers les *horloges à eaux* du pape Paul & du calife des Abaſſides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent méchanicien, mort en 846. Il n'eſt donc pas vrai, pour le dire en paſſant, que Gerbert qui mourut ſur le ſiege pontifical en 1003, ſoit l'inventeur des *horloges à rouet*, comme quelques-uns l'ont avancé; en effet, outre que la prétendue *horloge* de Gerbert n'étoit qu'un cadran ſolaire, les roues étoient employées dans les *horloges* dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepſydres au fond, devenoient *horloges* automates par le moyen des roues.

Dans le xiv. ſiecle, parut à Londres l'*horloge* de Walingford, Bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans ſon pays; mais bientôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de ſon tems; il nous ſera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en tranſcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le ſieur de Mézieres, dans ſon ſonge du vieux pélerin. D'ailleurs, c'eſt un morceau aſſez curieux pour l'hiſtoire de l'ancienne horlogerie; le voici mot pour mot.

« Il eſt à ſavoir que en Italie, y a aujourd'huy » ung homme en Philoſophie, en Medecine & en » Aſtronomie, en ſon degré ſinguliez & ſolempnel, » par commune renommée ſur tous les autres excel- » lent ès deſſus trois ſciences, de la cité de Pade. Son » ſoutnom eſt perdu, & eſt appellé *maiſtre Jehan des* » *Orloges*, lequel demeure à préſent avec le comte » de Vertus, duquel pour ſcience treble (*triple*) il a » chacun an de gaiges & de bienfaits, deux mille » flourins, ou environ. Cetuy maiſtre Jehan des *Or-* » *loges*, a fait dans ſon tems grands œuvres & ſo- » lempnelles, ès trois ſciences deſſus touchiées, qui » par les grands clercs d'Italie, d'Allemagne & de » Hongrie, ſont autoriſées, & en grant réputation, » entre leſquels œuvres, il a fait un grant inſtrument » par aucuns appellé *eſpere* (*ſphere*) ou *orloge* du mou- » vement du ciel, auquel inſtrument, ſont tous les » mouvemens des ſignes & des planetes, avec leurs

Digitized by Google

» cercles & épicycles (appatemment épicycles), & » différences par multiplication des roes sans nom- » bre, avec toutes leurs parties, & à chacune pla- » nete en ladite espere, particuliérement son mou- » vement.

» Par telle nuit on peut voir clairement en quel » signe & degré les planetes sont, & étoiles solemp- » nelles du ciel. Et est faite si soubtilement cette es- » pere, que nonobstant la multitude des roes, qui » ne se pourroient nombrer bonnement, sans défaire » l'instrument; tout le mouvement d'icelle est gou- » verné par un tout seul contrepoids, qui est si grant » merveille, que les solempnels Astronomiens de » loingtaines régions viennent visiter à grant révé- » rence ledit maistre Jehan, & l'œuvre de ses mains; » & dient tous les grant clercs d'Astronomie, de Phi- » losophie & de Medecine, qu'il n'eût mémoire » d'homme, par escripture ne autrement, que en ce » monde, ait fait si soubtil, ne si soulempnel instru- » ment du mouvement du ciel, comme l'*orloge* de- » susdit; l'entendement soubtil duduit maistre Jehan, » il, de ses propres mains, forgea ladite *orloge*, toute » de laiton & de cuivre, sans aide de nulle autre » personne, & ne fit autre chose en seize ans tout » entiers, si comme de ce a été informé l'écrivain » de cestuy livre, qui a eu grant amitié audit maist- » tre Jehan.

Ce récit simplifié en deux mots, nous apprend que l'*horloge* de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du soleil suivant les douze signes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette *horloge* merveilleuse, qui fut placée sur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à son auteur & à tous ses descendans, le surnom de *Horologius*, qui dans la suite prit la place du nom même. Cette famille subsiste encore avec honneur en deux branches, l'une aggrégée au corps des Patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe; on ne vit plus que des *horloges* à roues, à contrepoids & à sonnerie, en Allemagne, en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célebrée; Philippe le Hardi duc de Bourgogne, la fit démonter en 1163, & emporter par chariots à Dijon, où il la fit remonter. C'est l'ouvrage le plus beau, dit Froissart, qu'on pût trouver deçà ni delà la mer; entre les pieces singulieres de cette *horloge*, décrite par le même auteur, il y avoit vingt-quatre brocheries, qui devoient appartemment servir à faire sonner les heures, ou du-moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuse que les autres pays, à se procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui est la premiere grosse *horloge* que la capitale du royaume ait possédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V. fit venir d'Allemagne; il affigna fix fols parisis à cet ouvrier, & lui donna son logement dans la tour, sur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers se sont toujours signalés par une adresse industrieuse, se distingua singuliérement par la variété de méchanique qu'elle mit dans les *horloges* de sa façon, Pontus de Thyard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vû où les heures de chaque jour & de chaque nuit, de quelque durée que fussent l'une & l'autre, y étoient séparément divisées en douze parties égales. M. Fardoit, mort il y a environ quarante-cinq ans, a renouvellé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures, séparément sur deux especes d'éventails, dont les branches de l'un s'écartent, à proportion que celles de l'autre se rapprochent, l'une & l'autre alternativement selon la durée des heures qui fait celle des jours & des nuits; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onfembray mort en 1754.

On juge bien que l'Horlogerie ne tomba pas en Italie: l'*horloge* de Dondis, qui y avoit été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier, qui en 1402 en fit une à Pavie presque toute semblable, & fort promptement, sous la protection de Jean Galéas Visconti.

Dans le tems de Louis XI. c'est-à-dire sur le déclin du xv. siecle, il falloit qu'il y eût des *horloges portatifs à sonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit son *horloge*, & la mit dans sa manche, où elle sonna: Louis XI. dit du Verdier, non-seulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreusement l'*horloge*. Carowgius sur la fin du même siecle, fit un réveil pour Audré Alciat, lequel réveil fonnoit l'heure marquée, & du même coup battoit le fusil, & alluma soit une bougie.

Vers le milieu du xvj. siecle, la méchanique des grosses *horloges* s'étendit, & se perfectionna par-tout. Henri II. fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, soutient encore aujourd'hui sa premiere réputation, & passe pour une des plus merveilleuses de l'Europe, comme celle de Lyon passe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut construite par Nicolas Lippius de Basle, en 1598, rétablie & augmentée en 1660, par Guillaume Nourtisson, habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Lunden en Suede, laquelle, selon la description qu'en donne le docteur Heylin, n'est point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverses villes de l'Europe, beaucoup d'*horloges* de ces derniers siecles, d'une structure très-curieuse.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit de *shorloges* merveilleuses. Panciroll'e assure que de son tems, c'est-à-dire sur la fin du xv. siecle, l'on exécutoit de telles *horloges* de la grosseur d'une amande, que l'on pouvoit porter au col. Un nommé Myrmécide se distingua dans ce genre de travail; ces derniers siecles ont eu leurs Myrmécides; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adresse & l'industrie de l'ouvrier, ne sont ni de durée, ni d'un goût éclairé, parce que le violent frottement des pieces qui les composent, augmente à proportion de l'augmentation des surfaces qui suit leur petitesse. (*D. J.*)

* Horloge, (*Machin.*) quoiqu'le ce terme s'entende en général de toute machine, qui par l'engrainement de ses roues sert à mesurer ou à indiquer les différentes parties du tems; il se dit cependant plus particuliérement de celles que l'on place dans les clochers des églises, des châteaux, dans les salles & sur les escaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou *de chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les distinguer des cadrans solaires.

Quoique ces mesures du tems aient toujours été en se perfectionnant depuis le tems de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du siecle passé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la maniere de substituer la pendule au balancier, on les vit dans peu de tems parvenir à un degré de justesse qu'on n'auroit osé espérer sans cette heureuse découverte. *Voyez l'article* Horlogerie.

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une assez grande durée pour pouvoir mesurer le tems, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le dé-

Digitized by Google

terminer enſuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice, 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement; d'où il ſuit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un reſſort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier; c'eſt cette partie d'une *horloge* que l'artiſte appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui ſervent à ſonner ou à répéter les heures, les noms de *ſonnerie*, *répétition*, *&c. Voyez les articles* SONNERIE, MOUVEMENT, RÉPÉTITION, *&c.*

Deſcription des groſſes horloges, ou horloges de clochers. Depuis le tems de leur invention, la conſtruction générale a été toujours la même juſqu'aux environs de 1731, que M. Le roy pere inventa les *horloges* horizontales, qui ſont inconteſtablement préférables aux autres.

Nous avons repréſenté dans nos planches une groſſe *horloge* horizontale vue par-deſſus. La cage, qui eſt une eſpece de rectangle, eſt compoſée des barres *AB*, *BC*, *CD*, *DA*, qui ſont retenues enſemble par des clavettes. Ces barres ſont poſées ſur le champ, afin qu'elles aient plus de forces. *FE* eſt une autre barre poſée dans le même ſens, & qui ſert à porter les pivots de la ſonnerie & du mouvement. Le rectangle *EFCD* contient le mouvement, *R* eſt la grande roue; *G* le rouleau ſur lequel s'enveloppe la corde qui porte le poids. Ce rouleau porte un cliquet *q*, qui s'engage dans les croiſées de la grande roue de façon que le rouleau peut bien tourner de *G* en *X* ſous la grande roue; mais de *G* en *P* il ne le peut pas. *H* eſt la ſeconde roue; *I* la roue de rencontre, & *KF* la verge des palettes à laquelle le pendule eſt attaché; mais qu'on ne peut voir ici à cauſe que l'on voit l'*horloge* en deſſus. Ainſi ſuppoſant que le poids *P* entraîne le rouleau, il ſera tourner la grande roue qui ſera tourner la ſeconde roue, ainſi de ſuite juſqu'à la roue de rencontre qui les tournera avec toute la viteſſe qui lui eſt imprimée par le poids, ſi cette viteſſe n'étoit retardée & modifiée par le pendule que la roue de rencontre eſt obligée de faire vibrer en agiſſant ſur les palettes *K*. On voit par là, qu'ici le poids *P* produit le mouvement, & que l'action du pendule ſur la roue de rencontre au moyen des palettes *KK* le modifient. Les nombres des roues & des pignons ſont 80 à la grande roue; 10 au pignon de la ſeconde roue, qui eſt de 72; 8 au pignon de la roue de rencontre, qui a 25 dents. Comme la grande roue doit faire un tour par heure, il eſt facile de voir qu'en conſéquence de ces nombres la pendule battra les ſecondes. *Voyez* là-deſſus *les articles* NOMBRE, VIBRATION, ECHAPPEMENT, PENDULE, *&c.*

Dans cette *horloge*, il y a, comme on voit, trois roues au mouvement; mais comme le nombre des roues eſt toûjours défavantageux, à cauſe que, multipliant les frottemens de l'*horloge*, elles en augmentent les inégalités; il s'en ſuit que lorſqu'on le peut, il eſt toûjours avantageux de diminuer leur nombre, & qu'il ſeroit mieux dans ce cas-ci de n'avoir que deux roues: par-là on gagneroit deux avantages; car, on diminueroit non-ſeulement les frottemens, mais on auroit encore un pendule plus long, pendule qui a toûjours plus de puiſſance régulatrice. C'eſt ainſi que dans l'*horloge* exécutée ſous les yeux de mon pere pour le ſéminaire des miſſions étrangeres, on n'a mis que deux roues avec un pendule, dont chaque vibration eſt de deux ſecondes.

Le remontoir eſt formé par la lanterne *N*, qui engrene les dents de la roue *O* adaptée ſur le rouleau; ainſi au moyen de la manivelle 20, on remonte le poids.

La ſonnerie eſt contenue dans le rectangle *ADEF*; 4, *Z* & *Y* ſont la grande roue, le rouleau & la lanterne du remontoir, qui ſont conſtruits de même que dans le mouvement, excepté cependant que la grande roue a des chevilles au nombre de 9, qui ſervent à lever la baſcule du marteau; 12 eſt la ſeconde roue, 21 eſt le pignon du volant, & 18, 19 le volant; 6, 5, 9 eſt la baſcule du marteau, dont la partie 9, comme on peut le voir dans *la tige*, s'avance ſur les chevilles; 7 9 *a* eſt la premiere détente mobile dans les points *c* & *b*: cette détente a une partie *a*, qui doit s'avancer deſſous la partie 3, 21 du volant. *SUT* eſt la ſeconde détente, dont la partie *S* ou le compteur entre dans les entailles du chaperon. La cheville *u* ſur la tige du pignon du volant forme l'attête de la ſonnerie; lorſque la premiere détente 7 9 *a* eſt levée par la roue de cadran, elle éleve au moyen de la partie *S* la détente *ST*, & la dégage de la cheville *u*; mais, dans le même moment, le volant eſt arrêté par la partie 21, 3, qui rencontre la partie *a* de la premiere détente, deſorte que la ſonnetie ne peut partir que lorſque cette détente n'étant plus ſoûtenue par la cheville de la roue de cadran, elle ſoûtenue & dégage le pignon du volant. Les nombres ſont 81 à la grande roue, 9 à la lanterne, dans laquelle elle engrene. Quant à la ſeconde roue & au pignon du volant, leur nombre eſt indéterminé. *Voyez* là-deſſus *l'article* SONNERIE. La roue de compte a 90; le pignon, dans lequel elle engrene, fixe ſur l'extrémité de l'arbre de la grande roue *a* 9; de façon qu'un tour du chaperon équivaut à 90 coups de marteau, nombre de coups qu'une *horloge* doit ſonner dans 12 heures, lorſqu'elle ſonne les demies. *Voyez l'article* SONNERIE.

Les groſſes *horloges* anciennes ne different point eſſentiellement de celle-ci quant aux roues du mouvement, de la ſonnerie, au volant & aux détentes, *&c.* mais elles en different beaucoup à l'égard de la cage & de la maniere dont les roues y ſont placées. Cette cage eſt compoſée d'onze pieces; ſavoir, de cinq montans, de quatre piliers, & de deux rectangles, l'un ſupérieur, l'autre inférieur, ſemblables à-peu-près à celui de l'*horloge* que nous venons de décrire; chaque rectangle eſt ajuſté & retenu avec les piliers de la même façon que les barres *BC*, *AD*, avec les barres *CD*, *AB*, ils ont chacun au milieu une traverſe comme *EF*, qui ſert à affermir le montant du milieu. Deux autres montans ſont placés au milieu des petits côtés des rectangles, deſorte que ces trois montans ſont ſur la même ligne, & vis-à-vis les uns des autres: ils ſervent à ſoûtenir les roues de la ſonnetie & du mouvement. Le quatrieme montant eſt placé ſur l'un des deux côtés des rectangles; ſon uſage eſt de ſoûtenir la roue de compte, & le pignon qui la fait tourner. Le cinquieme montant eſt oppoſé à celui qui porte la roue de compte, & ſert à porter la roue de cadran ou l'étoile qui la doit faire tourner. Il ſuit de cette diſpoſition des montans dans les groſſes *horloges* ordinaires, que les roues du mouvement & de la ſonnerie ne peuvent être placées autrement que dans la même verticale, ou à peu-près, d'où il arrive que le frottement produit par le poids ſur l'axe de la grande roue, eſt beaucoup plus grand qu'il ne pourroit l'être; inconvénient qui ne ſubſiſte point dans l'*horloge* de M. le Roy, & qui eſt d'autant plus conſidérable que la grande roue eſt obligée de faire un tour par heure, pour faire détendre la ſonnetie. Pour bien comprendre la raiſon de ceci, imaginez qu'il y ait une puiſſance en *P*, qui tende à faire tourner la grande roue, & que la roue *H* dans le pignon de laquelle elle engrene, au lieu de ſe mouvoir, ſoit arrêtée fixément; il eſt clair que l'on peut ſuppoſer que le fuſeau *e* ſur lequel la dent porte, eſt le point d'appui de la grande roue, & qu'étant entraînée en em-bas par la puiſſance *P*, ſon pivot en conſéquence

Digitized by Google

de cette action appuie ſur la parois de ſon trou avec une certaine force: or, pour eſtimer cette force, on peut regarder la diſtance entre le point *e* & l'axe de la grande roue comme un levier de la troiſieme eſpece, dont le point d'appui comme *e* eſt à un bout, le poids ou la réſiſtance à l'autre, & la puiſſance comme *P* au milieu; mais on ſait que dans un levier de cette eſpece la puiſſance eſt toûjours plus grande que le poids: donc la preſſion du pivot ſur ſon trou occaſionnée par la puiſſance, eſt moindre que cette puiſſance, & cela dans le rapport de la diſtance *d e* d'entre le rouleau & le point d'appui à celle qui eſt entre l'axe de la grande roue & ce même point.

Mais ſi l'on ſuppoſe pour un moment que la même puiſſance, au lieu d'être en *P*, ſoit en *X*, & qu'elle tende à faire tourner la roue de *G* en *X*, le levier deviendra par ce changement de la ſeconde eſpece, la puiſſance étant à une extrémité, le point d'appui à l'autre, & le poids ou la réſiſtance entre les deux; mais dans un levier de cette eſpece, la puiſſance eſt toûjours plus grande que le poids; donc la preſſion du pivot ſur ſon trou, occaſionnée par la puiſſance, ſera plus grande que cette puiſſance même, & cela dans le rapport du diametre du rouleau, plus la diſtance *d e* à cette même diſtance; donc lorſque la puiſſance, qui fait tourner la roue, eſt entre ſon pivot & le pignon, la preſſion eſt toûjours moindre que cette puiſſance; & que lorſqu'elle eſt de l'autre côté, & que le pivot eſt entr'elle & le point d'appui, cette preſſion eſt au contraire toûjours plus grande, mais les frottemens font dans le même rapport que les preſſions; donc, *&c.*

Ainſi on voit qu'il faut toûjours, autant qu'on le peut, que le poids ou la puiſſance qui fait tourner la grande roue, ſoit entre ſon pivot & le pignon, dans laquelle elle engrene.

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine*) noms que l'on donne ſur mer à un petit vaiſſeau compoſé de deux eſpeces de bouteilles de verres joints enſemble, dont l'une eſt remplie de ſable, ou plûtôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou paſſer d'une bouteille dans l'autre. C'eſt de-là que les matelots appellent une derniere heure une *horloge*, & diviſent les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainſi le quart, qui eſt la faction que chaque homme fait pour le ſervice du vaiſſeau, eſt compoſé de ſix *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaiſſeaux où le quart eſt de huit *horloges*, ou quatre heures. La conſtruction de cette petite machine eſt ſi ſimple & ſi connue, qu'elle ne mérite pas une deſcription particuliere; cependant on peut en voir la conſtruction dans le *Traité de la conſtruction des inſtrumens de Mathématique*, de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou ſabliers d'une demi-minute, qui ſervent à eſtimer le chemin que fait le vaiſſeau.

Il y en a auſſi d'une heure pour l'uſage commun.

On dit, *l'horloge dort*, lorſque le ſable s'arrête, c'eſt à quoi le timonier doit prendre garde; & *l'horloge moud*, lorſque le ſable coule bien. (*Z*)

HORLOGER, ſ. m. (*Art méchan.*) c'eſt le nom que l'on donne aux artiſtes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'*article* HORLOGERIE les connoiſſances qu'il faut avoir pour poſſeder cette ſcience, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'eſt communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* méchaniſte qui eſt un artiſte, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la Géométrie, du calcul, des méchaniques, la Phyſique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'Aſtronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *Horlogers* de Paris forment un corps où communauté, dont le nombre n'eſt point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les ſtatuts ou lois de la communauté des *Horlogers* portent en ſubſtance.

1°. Qu'il ne ſera permis à aucun Orfevre, ni autre de quelqu'état & métier qu'il ſoit, de ſe mêler de travailler & négocier directement ou indirectement aucunes marchandiſes d'horlogerie, groſſes ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'eſt reçu maître *horloger* à Paris, ſous peine de confiſcation des marchandiſes & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne ſera reçu de la maîtriſe d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne ſoit capable de rendre raiſon en quoi conſiſte ledit art de l'*horloger*, par examen & par eſſai qui ſe fera en la boutique de l'un des gardes-viſiteurs dudit art; enſemble que les chef-d'œuvres qui ſe feront, ſeront faits en la maiſon de l'un deſdits gardes-viſiteurs, & que ledit compagnon ne ſoit apprentif de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger* qu'il ne ſoit de bonne vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui ſera au moins en réveil-matin; & ſeront tenus les gardes de prêter ſerment, ſi ledit aſpirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le tems porté par ſon brevet d'apprentiſſage, & montré quittance du maître qu'il aura ſervi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprentif pour moins de huit ans; & ne pourront leſdits maîtres prendre un ſecond apprentif, que le premier n'ait fait les ſept premieres années de ſon apprentiſſage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprentif qu'au-deſſous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne ſera reçu maître qu'il n'ait vingt ans accomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'horlogerie, tant les boëtes, qu'autres pieces de leur art, de telle étoffe & matiere qu'ils aviſeront bon être, pour l'embelliſſement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, ſans qu'ils puiſſent en être empêchés ni recherchés par d'autres, ſous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il eſt loiſible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelques villes, bourgs, & lieux que bon leur ſemblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profeſſion.

9°. Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur viduité ſeulement, pourront tenir boutique & ouvroir du métier, & jouir du privilege d'icelui métier, pourvû que icelles ayent en leur maiſon hommes, œurs & experts audit mérier, dont elles répondent quand au beſoin ſera; & au cas où elles ſe remarieront avec ceux dudit métier qui ne ſeront maîtres, faudra & ſeront tenus leurs ſeconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-d'œuvre dudit métier tel qu'il leur ſera baillé & délibéré par les gardes-viſiteurs pour être faits & paſſés maîtres, s'ils ſont trouvés ſuffiſans par ledit chef-d'œuvre; autrement leſdites veuves ainſi remariées ne jouiront plus dudit métier, ni des privileges d'icelui.

Election des gardes-viſiteurs, ſtatuts de 1544.

1°. Avons ſtatué & ordonné que la communauté des *Horlogers* choiſira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, leſquels, après ladite élection, ſeront inſtitués gardes-viſiteurs.

2°. Seront ſeulement appellés aux élections des

Digitized by Google

gardes-viſiteurs *Horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont paſſé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, leſquels y ſeront appellés alternativement tour-à-tour, ſelon l'ordre de leur reception.

3°. Leſdits gardes ſeront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en ſeront ſortis; l'élection deſdits gardes ſera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en préſence des anciens & autres maîtres ainſi qu'il eſt accoûtumé.

Convocation d'aſſemblées & reddition de comptes. Ordonnons que toutes les fois qu'il ſera néceſſaire d'aſſembler les maîtres pour délibérer ſur les affaires de la communauté, ils ſeront tenus de ſe trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défaillans au profit de la communauté, s'ils n'en ſont diſpenſés par cauſe légitime en faiſant avertir les gardes.

Les gardes en charge ſont tenus de ſe charger en recette de tous les effets généralement de la communauté reçus ou non-reçus, & d'en charger ceux qui leur ſuccéderont.

Tout ſyndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *Horlogers*, ſera tenu d'avoir un regiſtre-journal, qui ſera coté & paraphé par le lieutenant général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenſes qu'il fera au jout & à meſure qu'elles ſeront faites.

Viſites des gardes viſiteurs chez les maîtres. 1°. Pourront leſdits gardes-viſiteurs faire viſitation à tel jour & heure que bon leur ſemblera, appeller avec eux un ſergent du Châtelet, ſur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, ſoit en général ou en particulier; & faiſant icelle viſitation, prendre, ſaiſir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui ſe trouveront mal-façonnés & de mauvaiſes étoffes, pour être par eux plus amplement vûs & viſités, & être repréſentés en juſtice.

2°. Les gardes-viſiteurs ſeront par chacun an chez chaque maître & veuve de maître, autant de viſites qu'ils jugeront néceſſaires; pour les maintenir dans la diſcipline qu'ils ſont obligés d'obſerver, à condition que les maîtres n'en payeront que quatre.

La communauté des *horlogers* de Paris eſt de la juriſdiction du lieutenant de police, ainſi que les autres corps de cette ville; ce qui concerne le titre des matieres d'or & d'argent dont on fait les boëtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'Horlogerie, ſont dépendantes de la communauté.

Extraits par F. B. *du livre des ſtatuts* des Horlogers *de Paris.*

HORLOGERIE, (*ordre encyclopédique, Méchanique, Phyſique, ſcience du mouvement, &c.*) *L'Horlogerie* eſt l'art de faire des machines qui meſurent le tems. L'art de meſurer le tems a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les ſiecles les plus reculés, puiſque cette connoiſſance eſt néceſſaire pour diſpoſer des momens de la vie: cependant il ne paroît pas que les anciens ayent eu aucune connoiſſance de l'*Horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer les *cadrans ſolaires*, de faire des *clepſydres* ou *ſabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il eſt vraiſemblable que les premiers moyens que l'on a mis en uſage pour meſurer le tems, ont été les révolutions journalieres du ſoleil: ainſi le tems qui s'écoule depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil, fit une meſure qui fut appellée un *jour*, & le tems compris depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever fit la *nuit*; mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle meſure étoit défectueuſe, puiſque ces ſortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver: il paroît que l'on ſe ſervit enſuite du tems qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du ſoleil au-deſſus de l'horiſon (lequel on nomme *midi*), juſqu'à ſon retour au même point; mais comme les beſoins des hommes augmenterent à meſure qu'ils devinrent plus inſtruits, cela les obligea à avoir des diviſions du tems qui fuſſent plus petites. Ils diviſerent donc le tems qui s'écoule entre deux midi, c'eſt-à-dire une révolution du ſoleil en vingt-quatre parties ou heures, de-là l'origine des cadrans ſolaires dont les heures ſont marquées par des lignes; voilà en gros l'origine de la meſure du tems par le mouvement du ſoleil: or on voit que cette maniere étoit ſujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit ſavoir l'heure pendant la nuit, ni lorſque le ſoleil étoit caché par des nuages; c'eſt ce qui donna lieu à l'invention des clepſydres ou horloges d'eau, *&c.*

Cette derniere maniere de meſurer le tems, toute imparfaite qu'elle eſt, a ſervi juſqu'à la fin du dixieme ſiecle, qu'eſt l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement eſt communiqué par des roues dentées, la viteſſe réglée par un balancier, l'impulſion donnée aux roues par un poids, & le tems indiqué ſur un cadran diviſé en douze parties égales au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue; cette aiguille fait un tour en douze heures, c'eſt-à-dire deux tours depuis le midi d'un jour au midi ſuivant. Lorſque l'on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premiers furent placés aux clochers des égliſes; des ouvriers adroits & intelligens enchérirent ſur ces découvertes, en ajoûtant à côté de ces horloges un rouage, dont l'office eſt de faire frapper un marteau ſur une cloche les heures indiquées ſur le cadran; deſorte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit ſavoir les heures pendant la nuit ſans le ſecours de la lumiere, ce qui devint d'une grande utilité pour les monaſteres; car il falloit qu'avant cette invention les religieux obſervaſſent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du ſervice, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux; auſſi attribuoit-on l'invention des horloges à roues au moine Gerbert, qui fut enſuite archevêque de Rheims environ en 991, & enfin pape ſous le nom de Silveſtre II. on s'eſt ſervi juſques en 1651 de cette invention. *Voyez l'Hiſtoire de France* du préſident Hénault, *tome I. p. 126.*

Quand on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, on en fit des plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'eſt à ce tems que remonte l'origine du reſſort ſpiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on ſe ſert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement expoſée à des mouvemens, inclinaiſons, *&c.* qui empêcheroient l'action du poids, on fit auſſi des montres à ſonnerie. C'eſt proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*Horlogerie*; la juſteſſe, à laquelle on parvint pour meſurer le tems en ſe ſervant des horloges & des montres, étoit infiniment au-deſſous de la juſteſſe des fabliers & horloges d'eau; auſſi faut-il avouer que c'eſt une des belles découvertes de ces tems-là: mais elle n'étoit rien en comparaiſon de la perfection que l'*Horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en regler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un reſſort ſpiral, qui produiſit ſur le balancier le même effet que la peſanteur ſur le pendule.

La juſteſſe de ces machines devint ſi grande par ces deux additions, qu'elle ſurpaſſe autant celle des

Digitized by Google

anciennes horloges, que celles-ci étoient au-deſſus des clepſydres & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'appercut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conſéquent l'action du poids ſur le pendule venant à diminuer lorſque les frottemens des roues ſeroient augmentés & les huiles épaiſſies, il arriveroit néceſſairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oſcillations du pendule iſochrones ou égales en durée, quelle que fut l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ſes recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloide*, laquelle eſt telle que ſi on laiſſe tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la deſcente du corps ſe fait toûjours dans le même tems: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui ſuſpend le pendule, eſt attaché, deux lames pliées en cycloïde entre leſquelles le fil paſſoit; enſorte qu'à meſure que le pendule décrivoit des plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oſcillation en un plus grand tems, à meſure auſſi le pendule s'accourciſſoit, & ſon mouvement devenoit plus accéleré; & tellement que ſoit que le pendule décrivit des plus grands ou des plus petits arcs, le tems des oſcillations étoit toûjours le même. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en eſt pas moins admirable, & c'eſt à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne faiſe plus uſage de la cycloïde, c'eſt de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne different pas ſenſiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainſi en faiſant parcourir de petits arcs au pendule, les tems des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *piroüette*, eſt encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule au lieu de faire ſes oſcillations dans un même plan, décrit au contraire un cone; & tourne toûjours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule eſt tellement compoſé qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, ſelon que la force motrice agit plus ou moins, enſorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des baſes plus grandes ou plus petites, ſelon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainſi des cones inégaux, cela ne change point les tems des revolutions du pendule; car, ſoit que la force motrice ſoit foible, & que la force centrifuge du pendule lui faſſe décrire un petit cône, ou ſoit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui faſſe alors parcourir un plus grand cercle, le tems des révolutions eſt toûjours le même; ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, ſur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet iſochroniſme des révolutions du pendule eſt fondé ſur une théorie qui m'a toûjours paru admirable, ainſi que celle de la cycloïde; & quoique l'on ne faſſe uſage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins eſſayer d'en ſuivre l'eſprit dans les machines qui meſurent le tems, toute leur juſteſſe ne pouvant être fondée que ſur l'iſochroniſme des vibrations du régulateur quel qu'il ſoit: ces inventions furent conteſtées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de ſon livre intitulé, *de horlogio oſcillatorio*. Je rapporterai ſes propres paroles.

» Perſonne ne peut nier qu'il y a ſeize ans qu'on » n'avoit ſoit par écrit, ſoit par tradition, aucune » connoiſſance de l'application du *pendule* aux hor» loges, encore moins de la cycloïde dont je ne » ſache pas que perſonne me conteſte l'addition.

» Or il y a ſeize ans actuellement (en 1658) que » j'ai publié un ouvrage ſur cette matiere; donc la » date de l'impreſſion differe de ſept années celle des » écrits où cette invention eſt attribuée à d'autres; » quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'hon» neur à Galilée, les uns diſent qu'il paroît que ce » grand homme avoit tourné ſes recherches de ce » côté; mais ils ſont plus, ce me ſemble, pour moi » que pour lui, en avouant tacitement qu'il a eu » dans ſes recherches moins de ſuccès que moi. » D'autres vont plus loin, & prétendent que Gali» lée ou ſon fils a effectivement appliqué le pendule » aux horloges; mais quelle vraiſemblance y a-t-il » qu'une découverte auſſi utile, non-ſeulement n'eût » point été publiée dans le tems même où elle a été » faite, mais qu'on eût attendu pour la revendiquer » huit ans après la publication de mon ouvrage? » dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque rai» ſon particuliere pour garder le ſilence pendant » quelque tems? Dans ce cas, il n'eſt point de dé» couvertes qu'on ne puiſſe conteſter à ſon au» teur ». . . .

L'application de la cycloïde aux horloges, toute admirable qu'elle eſt dans la théorie, n'a pas eu le ſuccès que M. Huyghens s'en étoit promis; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer; mais la principale cauſe dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût ſuſpendu par un fil flexible; or ce fil étoit ſuſceptible des effets de l'humidité & de la ſéchereſſe; & d'ailleurs il ne pouvoit ſupporter qu'une lentille legere, qui parcourant de grands arcs, éprouvoit une grande réſiſtance de l'air, ſes ſurfaces étant d'autant plus grandes, que les corps ſont plus petits. Or cette lentille devenoit ſujette par ces raiſons à cauſer des variations à l'horloge, & d'autant plus que la force motrice, ſoit le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenoit plus grand, ce qui produiſoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit ſur les oſcillations du pendule libre, c'eſt-à-dire, qui fait ſes oſcillations indépendamment de l'action réitérée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut ſervir que pendant quelques heures à meſurer le tems; & lorſqu'il eſt appliqué à l'horloge, ſes oſcillations ſont troublées par la preſſion de l'échappement qui en entretient le mouvement; enſorte que, ſelon la nature de l'échappement, c'eſt-à-dire, que ſelon que l'échappement eſt à repos ou à recul, les oſcillations ſe font plus vîte ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Auſſi a-t-on abandonné depuis la cycloïde, qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules, c'eſt de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne different pas ſenſiblement des petites portions de cycloïde; enſorte qu'en faiſant décrire au pendule de petits arcs, les oſcillations en ſeroient iſochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinſſent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit uſage des petits arcs; ce qui donna la facilité de faire en même tems uſage des lentilles peſantes. Le ſieur *Clément*, horloger de Londres, fit dans le même tems des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles peſantes. Ce principe a été ſuivi depuis ce tems par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris, a été un des premiers qui en ait fait uſage; il fit même des lentilles peſant environ 50 à 60 livres; c'eſt le même ſyſtème qu'a ſuivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la conſtruction & l'exécution des pendules aſtronomiques, par

par ce qu'elles étoient lorſque Huyghens les imagina. Les premieres horloges à pendule qui furent faites ſur ces principes alloient 30 heures avec un poids de ſix livres, dont la deſcente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui peſe deux livres, & dont la deſcente eſt de cinq piés.

Au reſte cette perfection que l'*Horlogerie* a acquiſe n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainſi le pendule eſt encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme auſſi *pendules*, & le balancier gouverné par le ſpiral eſt le meilleur regulateur des montres.

Juſques à Huyghens l'*Horlogerie* pouvoit être conſidérée comme un art méchanique qui n'exigeoit que de la main-d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la Géométrie & de la Méchanique pour ſes découvertes, ont fait de cet art une ſcience où la main-d'œuvre n'eſt plus que l'acceſſoire, & dont la partie principale eſt la théorie du mouvement des corps, qui comprend ce que la Géométrie, le calcul, la Méchanique & la Phyſique ont de plus ſublime.

La grande préciſion avec laquelle le pendule diviſe le tems, facilita & donna lieu à de bonnes obſervations; ce qui fit appliquer de nouvelles diviſions aux machines qui meſurent le tems. On diviſa donc la 24e partie du jour, c'eſt-à-dire l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties que l'on nomme *ſecondes*, & la ſeconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainſi de ſuite. Ainſi la révolution journaliere du ſoleil d'abord diviſée en 24 parties, l'eſt maintenant en 86400 ſecondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces diviſions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & ſecondes; pour cet effet on diſpoſa ces machines de maniere que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure; celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes ſur un cercle du cadran qui eſt diviſé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 diviſions à une heure. Enfin, pour faire marquer les ſecondes, on diſpoſa la machine de maniere qu'une de ſes roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les ſecondes ſur un cercle diviſé en 60 parties, dont chacune répond à une ſeconde, & les 60 à une minute; on ajoûta de même ces ſortes de diviſions aux montres.

Dès que l'on fut ainſi parvenu à avoir des machines propres à diviſer & à marquer exactement les parties du tems, les artiſtes Horlogers imaginerent à l'envi différens méchaniſmes, comme les pendules à réveils, celles qui marquent les quantiemes du mois, les jours de la ſemaine, les années, les quantiemes & phaſes de la lune, le lever & le coucher du ſoleil, les années biſſextiles, *&c.* Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui ſont très-ingénieuſes & utiles: la premiere eſt la *répétition*, cette machine ſoit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on ſait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La ſeconde eſt l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces ſortes d'ouvrages, il faut ſavoir que les Aſtronomes ont découvert après bien des obſervations, que les révolutions journalieres du ſoleil ne ſe font pas tous les jours dans le même tems, c'eſt-à dire, le tems compris depuis le midi d'un jour au ſuivant, n'eſt pas toûjours le même, mais qu'il eſt plus grand dans certains jours de l'année, & plus court en d'autres. Or le tems meſuré par les pendules étant uniforme par ſa nature, il arrive que ces machines ne peuvent ſuivre naturellement les écarts du ſoleil. On a donc imaginé un méchaniſme qui eſt tel que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une ſeconde aiguille des minutes ſuit les variations du ſoleil. Enfin, les plus belles machines que l'*Horlogerie* ait produites juſques ici ſont, les *ſpheres mouvantes* & les *planiſpheres*.

On appelle *ſphere mouvante*, une machine tellement diſpoſée, qu'elle indique & imite à chaque moment la ſituation des planetes dans le ciel, le lieu du ſoleil, le mouvement de la lune, les éclipſes: en un mot, elle repréſente en petit le ſyſtême de notre monde. Ainſi, ſelon le dernier ſyſtême reçû par les Aſtronomes, on place le ſoleil au centre de cette machine, qui repréſente la ſphere du monde. Autour du ſoleil, tourne mercure; enſuite ſur un plus grand cercle on voit *vénus*, puis la terre avec ſa lune; après elle mars, enſuite jupiter avec ſes quatre ſatellites, & enfin ſaturne avec ſes cinq ſatellites ou petites lunes; chaque planete eſt portée par un cercle concentrique au ſoleil; ces différens cercles ſont mis en mouvement par des roues de l'*horloge*, leſquelles ſont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete employe & imite parfaitement dans la machine le tems de la révolution que les Aſtronomes ont déterminé; ainſi mercure tourne autour du ſoleil en 88 jours, vénus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours, 5 heures 49 minutes 12 ſecondes. La lune fait ſa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 ſecondes; mars en un an 321 jours 18 heures; jupiter en onze ans 316 jours, & ſaturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La ſphere mouvante n'eſt pas d'invention moderne, puiſque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit compoſé & fait une qui imitoit les mouvemens des aſtres. On a fait dans ces derniers tems pluſieurs ſpheres mouvantes; mais la plus parfaite dont on ait connoiſſance, eſt celle qui eſt placée à Verſailles, laquelle a été calculée par M. Paſſement, & exécutée par d'Aathiau.

On a auſſi compoſé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la ſphere; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planiſpheres*, les révolutions des planetes ſont marquées ſur un même plan par des ouvertures faites au cadran ſous lequel tournent les roues qui repréſentent les mouvemens céleſtes.

On a ainſi enrichi l'*Horlogerie* d'un grand nombre d'inventions qu'il ſeroit trop long de rapporter ici; on peut conſulter les ouvrages d'*Horlogerie*, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Paute; on trouvera ſur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieuſement imaginées pour parvenir à exécuter aiſément toutes les parties qui compoſent la main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes ſortes de pieces: cet ouvrage eſt proprement un recueil des machines d'*Horlogerie*.

On voit par ce qui précede une partie des objets que l'*Horlogerie* embraſſe; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connoiſſances pour poſſéder cette ſcience.

L'*Horlogerie* étant la ſcience du mouvement, cet art exige que ceux qui le profeſſent connoiſſent les lois du mouvement des corps; qu'ils ſoient bons géometres, méchaniciens, phyſiciens; qu'ils poſſedent le calcul, & ſoient nés non-ſeulement avec le génie propre à ſaiſir l'eſprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Digitized by Google

Je n'entens donc pas ici par l'*Horlogerie*, ainſi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vû faire, & ſans ſavoir ſur quoi cela eſt fondé ; ce ſont les fonctions du manœuvre : mais diſpoſer une machine d'après les principes, d'après les lois du mouvement, en employant les moyens les plus ſimples & les plus ſolides ; c'eſt l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiſte horloger qui puiſſe devenir célebre, il faut premierement ſonder ſa diſpoſition naturelle, & lui apprendre enſuite le méchanique, *&c.* Nous allons entrer dans le détail de ce qui nous paroît devoir lui ſervir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets : comment, par exemple, on meſure le tems ; comment les roues agiſſent les unes ſur les autres ; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions ; d'après ces premieres notions, on lui fera ſentir la néceſſité de ſavoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue ; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents ; méchanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & attaſe pour mettre en exécution les principes & les regles que ces ſciences preſcrivent ; d'après cela on le fera étudier en même tems les machines & les ſciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoiſſances la main-d'œuvre que comme l'acceſſoire.

Quand il ſera queſtion des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales ; comment on peut parvenir à les conſtruire tels, qu'ils donnent la plus grande juſteſſe, de quoi cela eſt dépendant ; de la néceſſité de connoître comment les fluides réſiſtent aux corps en mouvement ; de l'obſtacle qu'ils oppoſent à la juſteſſe ; comment on peut rendre cette juſteſſe la plus grande poſſible ; de l'étude ſur les frottemens de l'air ; comment on peut rendre cette réſiſtance la moindre poſſible ; du frottement qui réſulte du mouvement des corps qui ſe meuvent les uns ſur les autres ; quels effets il en réſulte pour les machines ; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité poſſible ; on lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux ; les effets de la chaleur ; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenſer ; de l'obſtacle qui en réſulte pour la juſteſſe des machines qui meſurent le tems ; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occaſionnent, de l'utilité de la Phyſique pour ces différentes choſes, *&c.* Après l'avoir ainſi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faiſant ſeulement ſentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la néceſſité d'avoir quelque notion d'Aſtronomie ; c'eſt ainſi que les machines même ſerviront à lui faire aimer cet art, que les ſciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoîtra l'abſolue néceſſité, & celle de joindre à ces connoiſſances la main-d'œuvre, afin de pouvoir exécuter ſes machines d'après les regles que preſcrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui ſont plus faciles à cauſe de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'exécuter toutes ſortes d'effets & compoſitions.

La grande variété que l'on ſe permet, accoutume auſſi l'eſprit à voir les machines en grand ; d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines préciſions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainſi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes ; & poſſédant l'exécution, il paſſera aiſément à la pratique des montres, & d'autant mieux que le même eſprit qui ſert à compoſer & exécuter les pendules, eſt également applicable aux montres qui ne ſont en petit que ce que les pendules ſont en grand.

Au reſte, comme on ne parvient que par gradation à acquérir des lumieres pour la théorie, de même la main ne ſe forme que par l'uſage ; mais cela ſe fait d'autant plus vite, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter ; c'eſt par cette raiſon que je conſeille de commencer par l'étude de la ſcience avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même tems.

Il eſt eſſentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec préciſion, mais cela ne ſuffit pas encore. On ne poſſede pas l'*Horlogerie* pour en avoir les connoiſſances générales ; ces regles que l'on apprend ſont appliquables dans une machine actuellement exiſtente, ou dans d'autres qui ſeroient pareilles ; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en uſage, & compoſer de nouvelles machines, c'eſt à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne poſſedent que des regles, & qui ne ſont pas doués de cet heureux génie que la nature ſeule donne ; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer ; lorſqu'on joint à ce don de la nature celui des Sciences, on ne peut que compoſer de très-bonnes choſes.

On voit d'après ce tableau, que pour bien poſſéder l'*Horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette ſcience, l'art d'exécuter, & le talent de compoſer, trois choſes qui ne ſont pas faciles à réunir dans la même perſonne ; & d'autant moins que juſques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*Horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'eſt que la derniere ; cela eſt ſi vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée, ſera de très-grands écarts ſi elle ne l'eſt pas ſur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien ſi les principes ſont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire ; mais perſuadé qu'elle ne doit être qu'en ſous-ordre, & que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine, je ſouhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à ſa valeur ; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me ſoupçonne de déprifer ce que je ne poſſede pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendules, & en des parties très difficiles : en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus inſiſter ſur cela, que la plûpart des perſonnes qui ſe mêlent de l'*Horlogerie* ſont fort éloignées de penſer qu'il faille ſavoir autre choſe que tourner & limer. Ce n'eſt pas uniquement leur faute ; leur préjugé naît de la maniere dont on forme les éleves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commiſſions & à ébaucher quelques pieces d'*Horlogerie*. S'il parvient au bout de ce tems à faire un mouvement, il eſt ſuppoſé fort habile. Il ignore cependant fort ſouvent l'uſage de l'ouvrage qu'il a fait. Il ſe préſente avec ſon ſavoir à la maîtriſe ; il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui eſt preſcrit, eſt reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & ſe dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, ſi un homme, ainſi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui profeſſent l'Horlogerie. Mais il eſt à propos de diſ-

Digitized by Google

tinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiſte qui poſſede les principes de l'art : ce ſont deux perſonnes abſolument différentes. Le premier pratique en général l'*Horlogerie* ſans avoir les premieres notions, & ſe dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le ſecond embraſſe au contraire cette ſcience dans toute ſon étendue : on pourroit l'appeller l'*architecte-mechanique* ; un tel artiſte ne s'occupe pas d'une ſeule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut conſtruire. Il détermine la poſition de chaque piece, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimenſions ; en un mot, il conſtruit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui ſont capables d'en exécuter chaque partie. C'eſt ſous ce point de vûe que l'on doit conſidérer l'*Horlogerie*, & que l'on peut eſpérer d'avoir des bonnes machines, ainſi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre eſt très-grand ; chaque partie eſt exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même choſe.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre ſe diviſe en trois branches, leſquelles comprennent tous les ouvriers qui travaillent à l'*Horlogerie*.

La premiere, les ouvriers qui font les groſſes horloges des clochers, *&c.* on les appelle *horlogers-groſſiers*.

La ſeconde eſt celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers-penduliers*.

La troiſieme eſt celle des ouvriers qui font les montres ; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les groſſes *horloges* ſont des eſpeces de ſerruriers-machiniſtes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces *horloges*, forgent les montans dans leſquels doivent être placées les roues. Ils forgent auſſi leurs roues, qui ſont de fer & leurs pignons d'acier ; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir diviſées au nombre des parties convenables : ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour diſpoſer ces ſortes d'ouvrages ; car il faut de l'intelligence pour diſtribuer avantageuſement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, ſans cependant les rendre plus peſantes qu'il n'eſt beſoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les conſtructions de ces machines varient ſelon les lieux où elles ſont placées ; les conduites des aiguilles ne ſont pas faciles ; la grandeur totale de la machine & des roues, *&c.* eſt relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour ſonner les heures ; ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour compoſer avantageuſement ces ſortes de machines, il eſt néceſſaire de poſſéder la théorie de l'Horlogerie ; ces mêmes ouvriers font auſſi les *horloges* de château, d'eſcalier, *&c.*

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, eſt ce qu'on appelle le *mouvement en blanc*, lequel conſiſte dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle *faiſeurs de mouvement en blanc*, ne font qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite conſiſte dans la dureté des roues & pignons ; les dents des roues doivent être également groſſes, diſtantes entr'elles, avoir les formes & courbures requiſes, *&c.*

2°. Le finiſſeur eſt celui qui termine les dents des roues, c'eſt-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans leſquels ils doivent tourner ; il fait les engrénages, l'échappement, fait faire les effets à la ſonnerie, *&c.* ou à la répétition. Il ajuſte les aiguilles, enfin les finit ; ajuſte les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reſte au méchaniſte, c'eſt-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, ſi, par exemple, les engrénages ſont bien faits, ainſi que les pivots des roues, ſi l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, ſi la peſanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit ſont relatifs à la force motrice, *&c.* les effets de la ſonnerie ou répétition.

3°. La fendeuſe eſt une ouvriere qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiſeur des reſſorts fait les reſſorts des pendules ; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiſeur de reſſorts, c'eſt qu'il faſſe le reſſort fort long & de bon acier, que la lame diminue inſenſiblement de force depuis le bout extérieur juſqu'au centre ; qu'il ſoit trempé aſſez dur pour ne pas perdre ſon élaſticité, mais pas aſſez pour caſſer. Il faut que l'action du reſſort, en ſe débandant, ſoit la plus égale poſſible, que les lames ne ſe frottent pas en ſe développant.

5°. Il y a les faiſeurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules : ces ouvriers font auſſi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à ſecondes, *&c.*

8°. Le poliſſeur eſt un ouvrier qui polit les pieces de cuivre du mouvement de la pendule ; le finiſſeur termine & polit celles d'acier.

9°. Les émailleurs ou faiſeurs de cadrans de pendules.

10°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

11°. Les ciſeleurs font les battes à cartels pour les pendules.

12°. Les ébéniſtes font les boîtes de marqueterie & autres : les horlogers doivent diriger les ébéniſtes & ciſeleurs pour le deſſein des boîtes ; & comme ils ne ſont pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il eſt à propos qu'ils conſultent des architectes ou de bons deſſinateurs.

13°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, *&c.*

14°. Les merreurs en couleurs : ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans, *&c.* cette couleur imite la dorure.

15°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pieces qui s'emploient pour les mouvemens.

16°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les poliſſent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui font plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines compoſées, ſont exécutées par différens ouvriers en blanc, finiſſeurs, *&c.* & ſont conduites & compoſées par l'horloger.

Des ouvriers qui travaillent aux montres. 1°. Le faiſeur de mouvemens en blanc : il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, leſquels exigent à peu-près les mêmes précautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres ſimples.

2°. Le faiſeur de rouage ; c'eſt une ſorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers ſont ceux qui font cette partie de la répétition qui eſt ſous le cadran, dont le méchaniſme eſt tel, que lorſque l'on pouſſe le bouton ou pouſſoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqué par les aiguilles.

Digitized by Google

4°. Le finiſſeur eſt l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiſeur de mouvemens. Il y a deux ſortes de finiſſeurs ; celui qui finit le mouvement des montres ſimples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finiſſent les pivots des roues, les engrénages. Quand les montres ſont à roues de rencontre, les finiſſeurs font auſſi l'échappement. Le finiſſeur égaliſe la fuſée avec ſon reſſort ; il ajuſte le mouvement dans la boîte, remonte la montre dorée, & la fait marcher. Reſte à l'horloger à la revoir, à examiner les engrénages, les groſſeurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajuſtemens du ſpiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fuſée, *&c.* Il retouchera lui-même les parties qui ne ſont pas ſelon les regles, & donnera ainſi l'ame à la machine ; mais il faut premierement qu'elle air été conſtruite ſur des bons principes.

5°. Les faiſeurs d'échappemens des montres à cylindre ; ceux-ci ne ſont que les échappemens, c'eſt-à-dire, la roue de cylindre, le cylindre même ſur lequel ils fixent le balancier, ils ajuſtent la couliſſe & le ſpiral. Comme aucun des échappemens connu ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'eſt à ces méchaniſtes, qui font faire des échappemens, à preſcrire la diſpoſition & les dimenſions de l'échappement, c'eſt-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la diſpoſition de la machine & à la force du reſſort, puiſque, comme nous le verrous, c'eſt ſur ce rapport que roule toute la juſteſſe des montres.

6°. Le faiſeur des reſſorts des montres, il ne fait que les petits reſſorts.

7°. La faiſeuſe de chaînes de montres ; on tire cet ingénieux aſſemblage de Genève ou de Londres.

8°. Les faiſeuſes de ſpiraux ; on tire auſſi les ſpiraux de Genève.

Un ſpiral exige beaucoup de ſoin pour être bon, & ſa bonté eſt eſſentielle dans une montre. Il faut qu'il ſoit du meilleur acier poſſible ; qu'il ſoit bien trempé, afin qu'il reſtitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit, ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiſeur de cadrans.

10°. Les faiſeurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, roſettes, *&c.*

12°. Les doreuſes, ſont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties des montres. Il faut qu'elles uſent de beaucoup de précautions pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pieces ne les amoliſſent pas.

13°. Les poliſſeuſes ſont occupées à polir les pieces de cuivre d'une montre, comme les roues, *&c.* qui ne ſe dorent pas.

14°. Les ouvriers qui poliſſent les pieces d'acier, comme les marteaux, *&c.*

15°. Les fendeuſes de roues.

16°. Ceux qui taillent les fuſées & les roues d'échappement ; la juſteſſe d'une roue d'échappement dépend ſur-tout de la juſteſſe de la machine qui ſert à la tailler, elle dépend auſſi des ſoins de celui qui la fend. Il eſt donc eſſentiel d'y apporter des attentions, puiſque cela contribue auſſi à la juſteſſe de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiſeurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciſeleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20°. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîtes : les horlogers peuvent très-bien, ſans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres ; il faut pour cela qu'ils faſſent choix d'habiles artiſtes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, ſoit pour homme ou pour femme ; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne font uniquement que les outils & inſtrumens dont ſe ſervent les horlogers ; cela ſeroit long à décrire, & n'eſt d'ailleurs qu'acceſſoire à la main d'œuvre.

On voit par cette diviſion de l'exécution des pieces d'*Horlogerie*, qu'un habile artiſte horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de ſon art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à meſure qu'ils ſe font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puiſqu'elle eſt exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même choſe ; ainſi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'eſt de conſtruire ſes montres & pendules ſur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à meſure qu'on l'exécute ; de corriger les défauts, lorſque cela l'exige : enfin, lorſque le tout eſt exécuté, il doit raſſembler les parties, & établir entr'elles l'harmonie, qui ſera l'ame de la machine. Il faut donc qu'un tel artiſte ſoit en état d'exécuter lui-même au beſoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules ; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne ſait pas exécuter. Il eſt aiſé de voir qu'une machine d'abord bien conſtruite par l'artiſte, & enſuite exécutée par différens ouvriers, eſt préférable à celle qui ne ſeroit faite que par un ſeul, puiſqu'il n'eſt pas poſſible de s'inſtruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même tems avec la perfection dont eſt capable l'ouvrier qui borne toutes ſes facultés à exécurer.

A juger du point de perfection de l'*Horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art eſt parvenu à ſon plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pieces d'*Horlogerie* avec des ſoins & une délicateſſe ſurprenante ; ce qui prouve ſans-doute l'adreſſe de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la ſcience, puiſque les principes n'en ſont pas encore déterminés, & que la main-d'œuvre ne donne pas la juſteſſe de la marche des montres & pendules, qui eſt le propre de l'*Horlogerie*. Il ſeroit donc à ſouhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes, & qu'on ne fît pas conſiſter le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'eſt que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la compoſition, ce qui eſt le fruit du génie.

L'*Horlogerie* ne ſe borne pas uniquement aux machines qui meſurent le tems ; cet art étant la ſcience du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de ſon reſſort. Ainſi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & inſtrumens, comme, par exemple, les inſtrumens propres à l'Aſtronomie & à la Navigation, les inſtrumens de Mathématiques, les machines propres à faire des expériences de Phyſique, *&c.*

Le célebre *Graham*, horloger de Londres, membre de la ſociété royale de cette ville ; n'a pas peu contribué à la perfection des inſtrumens d'Aſtronomie, & les connoiſſances qu'il poſſedoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la ſcience de l'*Horlogerie* les exige toutes.

Digitized by Google

Il eſt vrai qu'il faut pour cela des génies ſupérieurs ; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artiſtes.

Nous diſtinguerons trois ſortes de perſonnes, qui travaillent ou ſe mêlent de travailler à l'*Horlogerie* : les premiers, dont le nombre eſt le plus conſidérable, ſont ceux qui ont pris cet état ſans goût, ſans diſpoſition ni talent, & qui le profeſſent ſans application & ſans chercher à ſortir de leur ignorance ; ils travaillent ſimplement pour gagner de l'argent, le hazard ayant décidé du choix de leur état.

Les ſeconds ſont ceux qui par une envie de s'élever, ſont louables, cherchent à acquérir quelques connoiſſances & principes de l'art, mais aux efforts deſquels la nature ingrate ſe refuſe. Enfin le petit nombre renferme ces artiſtes intelligens qui, nés avec des diſpoſitions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiſte de ce genre, il ne ſuffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler, il faut de plus une diſpoſition particuliere donnée par la nature ; cette diſpoſition ſeule tient lieu de tout : lorſqu'on eſt né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties : ſi on veut faire uſage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique ; & un tel artiſte n'exécute rien dont il ne ſente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyſer : enfin rien n'échappe à ſes obſervations, & quel chemin ne fera-t-il pas dans ſon art, s'il joint aux diſpoſitions l'étude de ce que l'on a découvert juſqu'ici à lui ?

Il eſt ſans-doute rare de trouver des génies heureux, qui réuniſſent toutes ces parties néceſſaires ; mais on en trouve qui ont toutes les diſpoſitions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils ſeroient ſans-doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à ſe livrer tout entiers à la perfection de leur art : il ne faudroit, pour rendre un ſervice eſſentiel à l'*Horlogerie* & à la ſociété, que piquer leur amour-propre, faire une diſtinction de ceux qui ſont horlogers, ou qui ne ſont que des ouvriers ou des charlatans : enfin confier l'adminiſtration du corps de l'*Horlogerie* aux plus intelligens : faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & la fermer à jamais à ces miſérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il eſt néceſſaire de partir d'après des principes de méchanique pour compoſer des pieces d'*Horlogerie*, il eſt à propos de les vérifier par des expériences ; car, quoique ces principes ſoient invariables, comme ils ſont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en réſulte des effets différens & aſſez difficiles à analyſer : nous obſerverons que, par rapport aux expériences, il y a deux manieres de les faire. Les premieres ſont faites par des gens ſans intelligence, qui ne font des eſſais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyſe pénible que ſouvent ils ne ſoupçonnent pas, l'effet qui réſultera d'un méchaniſme compoſé ſans regle, ſans principe, & ſans vûe ; ce ſont des aveugles qui ſe conduiſent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La ſeconde claſſe des perſonnes qui font des expériences, eſt compoſée des artiſtes inſtruits des principes des machines, des lois du mouvement, des diverſes actions des corps les uns ſur les autres, & qui doués d'un génie qui ſait décompoſer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'eſprit tout ce qui doit réſulter de telle ou telle combinaiſon, peuvent la calculer d'avance, la conſtruire de la maniere la plus avantageuſe, enfin ſe aſſurer que s'ils font des expériences, c'eſt moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analyſés. J'avoue qu'une telle maniere de voir eſt très-pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier ; auſſi appartient-il à fort peu de perſonnes de faire des expériences utiles, & qui ayent un but marqué.

L'*Horlogerie* livrée à elle-même ſans encouragement, ſans diſtinction, ſans récompenſe, s'eſt élevée par ſa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui ; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuſe diſpoſition de quelques artiſtes, qui aimant aſſez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets auſſi profitables que ſi on les eût encouragés par des récompenſes. Le germe de cet eſprit d'émulation eſt dû aux artiſtes anglois que l'on fit venir en France du tems de la régence, entr'autres à *Sully*, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. *Julien le Roi*, élève de *le Bon*, habile horloger, étoit fort lié avec Sully *, il profita de ſes lumieres ; cela joint à ſon mérite perſonnel, lui valut la réputation dont il a joui : celui-ci eut des émules, entr'autres *Enderlin*, qui étoit doué d'un grand génie pour les méchaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reſte de lui dans le *traité d'Horlogerie* de M. Thiout ; on ne doit pas oublier ſeu Jean-Baptiſte Dutertre, fort habile horloger ; Gaudron, Pierre le Roy, *&c.* Thiout l'aîné, dont le *traité d'Horlogerie* fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artiſtes grand nombre de recherches, & ſur-tout la perfection de la main-d'œuvre ; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la meſure du tems, ils n'en ont aucunement traité ; il n'eſt pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'abſurdités ; le ſeul ouvrage où il y ait des principes eſt le *Mémoire* de M. Rivaz, en réponſe à un aſſez mauvais écrit anonyme contre ſes découvertes ; nous devons à ce mémoire & à ces diſputes l'eſprit d'émulation qui a animé nos artiſtes modernes ; il ſeroit à ſouhaiter que M. Rivaz eût ſuivi lui-même l'*Horlogerie*, les connoiſſances en méchanique auroient beaucoup ſervi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artiſtes qui ont entichi l'*Horlogerie*, méritent tous nos éloges ; puiſque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant ſacrifié pour cela leur fortune : car il eſt bon d'obſerver qu'il n'en eſt pas de l'*Horlogerie* comme des autres arts, tels que la Peinture, l'Architecture ou la Sculpture ; dans ceux-ci l'artiſte qui excelle eſt non-ſeulement encouragé & récompenſé ; mais, comme beaucoup de perſonnes ſont en état de juger de ſes productions, la réputation & la fortune ſuivent ordinairement le mérite. Un excellent artiſte horloger peut au contraire paſſer ſa vie dans l'obſcurité, tandis que des impudens, plagiaires, des charlatans & autres miſerables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dûs au mérite : car le nom qu'on ſe fait dans le monde, porte moins ſur le mérite réel de l'ouvrage que ſur la maniere dont il eſt annoncé, il eſt aiſé d'en impoſer au public qui croit le charlatan ſur ſa parole, vû l'impoſſibilité où il eſt de juger par lui-même.

C'eſt à l'eſprit d'émulation dont nous venons de parler, que la ſociété des arts, formée ſous la protection de M. le Comte de Clermont, doit ſon origine. On ne peut que regretter qu'un établiſſement qui auroit pu être ſort utile au public, ait été de ſi courte durée ; on a cependant vû ſortir de cette ſociété de très-bons ſujets qui illuſtrent aujourd'hui l'académie

* C'eſt à Sully que nous devons la *regle artificielle du tems* ; fort bon livre,

mie des Sciences (*a*), & différens *Mémoires* (*b*) fort bien faits ſur l'*Horlogerie*. De concert avec pluſieurs habiles horlogers, nous avions formé le projet de rétablir cette eſpece d'académie, & propoſé à feu Mrs Julien le Roy, Thiout l'aîné, Romilly, & quelques autres horlogers célebres. Tous auroient fort deſiré qu'il réuſsît; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne vouloit pas en être ſi un tel en étoit; cette petiteſſe me fit concevoir la cauſe de la chûte de la ſociété des arts, & deſeſpérer de la rétablir, à moins que le miniſtere ne favoriſât cet établiſſement par des récompenſes qui ſerviroient à diſſiper ces baſſes jalouſies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une ſociété ou académie d'*Horlogerie*.

Quoique l'*Horlogerie* ſoit maintenant portée à un très-grand point de perfection, ſa poſition eſt cependant critique; car ſi d'un côté elle eſt parvenue à un degré de perfection fort au-deſſus de l'*Horlogerie* angloiſe par le ſeul amour de quelques artiſtes, de l'autre elle eſt prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut obſerver pour ceux que l'on reçoit; & plus que tout cela, le commerce qu'en font les marchands, des ouvriers ſans droit ni talens, des domeſtiques & autres gens intrigans, qui trompent le public avec de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choſes ôtent inſenſiblement la confiance que l'on avoit aux artiſtes célebres, leſquels enfin découragés & entraînés par le torrent, ſeront obligés de faire comme les autres, ceſſer d'être artiſtes pour devenir marchands. L'*Horlogerie* dans ſon origine en France paroiſſoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement, on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la ſuite une branche de commerce auſſi conſidérable qu'elle l'eſt devenue de nos jours; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même; mais aujourd'hui elle eſt abſolument différente, elle a acquis un très-grand degré de perfection: nous poſſedons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boîtes de pendules & de montres, dont la décoration eſt fort au-deſſus de celles des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus enviſager l'*Horlogerie* comme un art ſeulement utile pour nous-mêmes: il faut de plus le conſidérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'eſt de l'établiſſement d'une telle ſociété que l'art de l'*Horlogerie* acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Cat 1°. une telle académie ſervitoit à porter l'*Horlogerie* au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artiſtes, ce qui eſt certain, puiſque les arts ne ſe perfectionnent que par le concours de pluſieurs perſonnes qui traitent le même objet.

2°. Les regiſtres de cette ſociété ſervitoient comme d'archives, où les artiſtes itoient dépoſer ce qu'ils auroient imaginé; les membres de ce corps plus éclairés & plus intéreſſés à ce qu'il ne ſe commît aucune injuſtice, empêcheroient les vols qui ſe font tous les jours impunément: ſur les mémoires que l'on raſſembleroit, on parviendroit à la longue à publier un *traité d'Horlogerie* très-différent de ceux que nous avons; c'eſt faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec ſuccès tant de conſtructions proſcrites, & c'eſt ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes ſortes de machines nouvelles on non.

Or le public imagine que l'art ſe perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir ſur ſes pas en tournant comme ſur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vû.

3°. L'émulation que donneroit cette ſociété, ſervitoit à former des artiſtes qui partant du point où leurs prédeceſſeurs auroient laiſſé l'art, le porteroient encore plus loin; car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou ſe réſoudre à être confondu avec le nombre très-conſidérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en réſulteroit un avantage pour chaque membre; car alors le public étant inſtruit de ceux à qui il doit donner ſa confiance, ceſſeroit d'aller acheter les ouvrages d'*Horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, aſſuré de ne trouver chez l'artiſte que d'excellentes machines; enfin de ces différens avantages, il en réſulteroit que la perfection où notre *horlogerie* eſt portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voiſins.

Nota. J'ai fait un *Diſcours préliminaire* à mon *eſſai ſur l'Horlogerie*, de cet article que j'avois compoſé d'abord pour ce Dictionnaire.

HORMEZION, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, dont parle Pline, & qui, ſelon lui, étoit d'un rouge tirant ſur le jaune, & jettoit beaucoup de feu; elle étoit blanche à ſes extrémités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) l'*hormin* ſauvage, *horminum ſylveſtre*, *lavandulæ folio*, eſt la principale eſpece qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneuſe ne meurt pas tous les ans, ainſi que celle de la ſclarée, à qui cette plante reſſemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus baſſes croiſſent ſur d'aſſez longs pédicules; elles ſont tudes, un peu inégales, découpées en pluſieurs endroits, & dentelées par les bords: ſes tiges ſont quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux aux jointures, ſans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs ſont rares, verticillées, plus petites que celles de la ſclarée, & d'un bleu foncé; leur petit caſque s'éleve un peu au-deſſus du calice; les ombelles ſont à quelque diſtance les uns des autres, ils ont chacun au-deſſus deux feuilles très-petites: le calice de ces fleurs eſt aſſez large, & diviſé en deux parties; l'inférieure eſt ouverte dans le milieu, & la ſupérieure diviſée en deux cavités par une cloiſon. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur aſſez forte, & qui n'eſt point deſagréable; les lieux pierreux lui ſont propres; elle fleurit en Juin & Juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la ſclarée, mais dans un degré inférieur, on ne la cultive gueres dans les jardins. (*D. J.*)

HORMINODES, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, décrite par Pline & par d'autres anciens naturaliſtes; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMUS, (*Art orcheſtriq.*) une des danſes principales des Lacédémoniens, dans laquelle des jeunes garçons & des jeunes filles, diſpoſés alternativement & ſe tenant tous par la main, danſoient en rond.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danſes circulaires avoient été inſtituées à l'imitation du mouvement des aſtres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danſes étoient diviſés en ſtrophes & antiſtrophes: dans les ſtrophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche;

(*a*) MM. Chirant & Deſparcieux ont été Membres de la Société des Arts.

(*b*) De MM. Goudron & le Roy.

Digitized by Google

& dans l'antiſtrophe, on prenoit une détermination oppoſée, c'eſt-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'eſt ce qu'on appelloit *l'epode*.

Les *hormès* ou danſes en rond ſe trouvent chez toutes les nations, & juſques dans les ballets danſans des modernes: elles exiſtoient déjà du tems d'Homere, qui ne les a pas oubliés dans la deſcription du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui danſoient enſemble, en ſe tenant par la main; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes ſur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes luſtrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, ſoûtenues par des baudriers d'argent; tantôt ils ſe pattageoient en pluſieurs files qui ſe mêloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié ſavant & léger, toutes les filles ſe formoient en rond pour danſer; ces danſeurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaiſir à ce ſpectacle; & au milieu du cercle, il y avoit deux ſauteurs qui faiſoient des ſauts merveilleux..... (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-eſt de Vienne. *Long.* 35. 20. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

HORN, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liége, capitale d'un comté de même nom, qui a ſept lieues de longueur ſur cinq de largeur, à une lieue de la Meuſe & de Ruremonde, à ſix de Maſtricht. *Long.* 23. 30. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORNBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, ſur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille ſud-eſt de Deux-Ponts. *Long.* 26. 11. *lat.* 49. 13. (*D. J.*)

HORBERG, (*Géog.*) ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une eſpece de forteresſe ſur une montagne; elle eſt ſur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-oueſt de Rotweil, ſix nord-eſt de Fribourg. *Long.* 24. 56. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

HORNEDEN, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Eſſex.

HORNSTEIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) eſpece de pierre ainſi nommée par les mineurs d'Allemagne. *Voyez* CORNE (*pierre de*).

HORODISCZE, (*Géog.*) petite ville d'Ukraine, au nord de Pultawa, ſur la riviere de Priſol.

HOROGRAPHIE, ſ. f. (*Aſtronomie*) c'eſt l'art de faire des cadrans; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photoſciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. *Voyez* GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec ὥρα, *heure*, & γράφω, *ſcribo*, j'écris. *Chambers.* (*O*)

HOROLOGE, (*Liturg.*) eſt le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou l'office que l'on doit réciter tous les jours. *Voyez* HEURE, BREVIAIRE, HOROLOGION. *Dict. de Trév.*

HOROLOGIOGRAPHIE, ſ. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Madeleine, feuillant, a donné un traité ſur la conſtruction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage eſt aſſez complet pour ce qui regarde la pratique & la deſcription de toutes ſortes de cadrans; mais les méthodes que donne l'auteur ne ſont point accompagnées de leurs démonſtrations. *Voyez* GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a auſſi donné quelquefois le nom d'*Horologiographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appellé *Horlogerie*. *Voy.* HORLOGERIE. (*O*)

HOROLOGION, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom d'un des livres eccléſiaſtiques des Grecs, qui leur ſert comme de breviaire, où ſont marqués tous leurs offices; ſavoir, celui qu'ils appellent *menæa* ou *menologium*, ou *menuit*; celui qu'ils diſent dès le grand matin, prime, tierce, ſexte, none, vêpres, *&c.* Les Grecs ont un grand nombre de livres qui ſont conſacrés aux uſages de l'égliſe: deſorte qu'ils ſont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorſqu'ils chantent leur office. C'eſt ce qui donna occaſion à Antoine Arcudius, ſous le pape Clément VIII. de recueillir de tous leurs livres un office qui leur fût ſervir comme de breviaire, & qui fût compris dans un ſeul volume; mais les Grecs l'ont rejetté, bien qu'il leur fût plus commode: de ſorte que ce recueil eſt demeuré inutile, ſi ce n'eſt à l'égard de quelques moines grecs qui ne ſont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des ſav.* (*G*)

HOROMETRIE, ſ. f. l'art de meſurer ou de diviſer les heures, & de tenir compte du tems.

Ce mot vient des mots grecs ὥρα, *heure*, & μέτρον, *meſure*. *V.* PENDULE, HORLOGE, TEMS, *&c.* (*O*)

HOROPTERE, ſ. m. *terme d'Optique*; c'eſt la ligne droite qui eſt tirée par le point où les deux axes optiques concourent enſemble, & qui eſt parallele à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. *Voyez* AXE, OPTIQUE.

Telle eſt la ligne *A B* (*Planc. d'Optique*, *fig.* 67), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E*, parallelement à *H I*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a crû, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la viſion diſtincte. *Voyez* VISION.

Le *plan de l'horoptere* eſt un plan qui paſſe par l'*horoptere*, & qui eſt perpendiculaire à celui des deux axes optiques. *Chambers.*

Les auteurs d'Optique ſe ſont ſervis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cauſe qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet eſt hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, ſelon ces auteurs, c'eſt à l'*horoptere* qu'on rapporte toûjours tous les objets qu'on voit; de ſorte que les objets paroiſſent ſimples lorſqu'ils ſont placés dans l'*horoptere*, & doubles lorſqu'ils n'y ſont pas. Nous ne prétendons point décider de la juſteſſe de cette explication; il nous paroît ſeulement qu'elle ſe réduit à ceci, qu'un objet eſt vû ſimple, quand il eſt dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux; & que cet objet paroît double, quand il ne ſe trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'uſage de l'*horoptere*, eſt le P. Aquilon, *Franciſcus Aquilonius*, Jéſuite, dans un gros traité d'Optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. (*O*)

HOROSCOPE, ſ. m. (*Divinat.*) c'eſt le degré de l'aſcendant, ou l'aſtre qui monte ſur l'horiſon en certain moment qu'on veut obſerver pour prédire quelque événement, la fortune d'un homme qui vient au monde, le ſuccès qu'aura une entrepriſe, la qualité du tems, *&c. Voyez* ASCENDANT.

Ce mot eſt purement grec, & compoſé d'ὥρα, *heure*, & du verbe σκοπτομαι, *ſpecto*, *conſidero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *aſcendant*. *Voyez* ASCENDANT.

Mercure & Vénus étoient dans l'*horoſcope*. On étoit autrefois ſi infatué d'*horoſcopes*, qu'Albert le

Digitized by Google

Grand, Cardan, & quelques autres, eurent, à ce qu'on dit, la témérité de tirer celle de Jesus-Christ.

On appelle auſſi *horoſcope*, une figure ou theme céleſte, qui contient les douze maiſons, c'eſt-à-dire les douze ſignes du zodiaque, dans leſquels on marque la diſpoſition du ciel & des aſtres en un certain moment, pour faire des prédictions. *Voyez* MAISON & FIGURES.

On dit *tirer l'horoſcope*, *faire l'horoſcope*, &c. On appelle auſſi cela plus proprement *dreſſer une nativité*, quand il s'agit de prédiction ſur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoſcope* des villes, des états, des grandes entrepriſes.

L'*horeſcope lunaire* eſt le point d'où ſort la lune, quand le ſoleil eſt au point aſcendant de l'orient. C'eſt ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en Aſtrologie. *Voyez* PARTIE.

Horoſcope eſt auſſi un inſtrument de Mathématique fait en forme de planiſphere, inventé par Jean Padianus, qui en a fait un traité particulier. *Voyez le Dictionnaire de Trevoux.*

HORREA, (*Hiſt. anc.*) c'étoient des magaſins publics établis dans les cités & manſions, & pourvûs d'amas de blés & de chairs ſalées, pour les diſtribuer aux ſoldats en route ſur les chemins militaires de l'empire. C'eſt de-là, que vient le titre de Droit au code, *de conditis in publicis horreis*; leſquels *condita* ou proviſions de vivres, devoient être délivrées aux troupes ſaines, entieres, & non-corrompues.

Les Romains nommoient auſſi *horrea*, les greniers publics dans leſquels ils ſerroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la ſubſiſtance du peuple dans les années de diſette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'Egliſe avec une ſageſſe admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par-tout dans l'empire romain, & même en des lieux champêtres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea*; c'eſt ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea*.

On fait, par exemple, qu'il y avoit pluſieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Natbonne, à Treves, où une abbaye en retient encore le nom de *Horreum*; comme il y a eu pareillement en France divers ſeigneurs qui placerent leurs granges à quelques diſtances de leurs châteaux de peur d'incendie, & qui y ajoûterent des maiſons pour ſerrer leurs grains, & pour loger leurs grangers, il s'eſt formé dans diverſes provinces pluſieurs villages & familles, qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange*, de *la Grange*, *des Granges*, &c. (*D. J.*)

* HORREUR, ſub. fém. (*Gram.*) ce mot déſigne l'averſion, quand elle eſt extrême: *les hypocrites s'empreſſent plus à témoigner* l'horreur *qu'ils n'ont pas pour le vice, que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont.* L'épouvante portée à ſon dernier degré, *il faut avoir l'ame bien ferme, & la penſée de la mort bien familiere, pour en voir l'image ſous ſes yeux & la ſoutenir ſans* horreur. Nous appliquons encore la même expreſſion à une ſorte de ſenſation particuliere, mêlée de frémiſſement, de reſpect, & de joie, que nous éprouvons à la préſence de certains objets, ou dans certains lieux; & nous diſons alors *le ſombre d'une forêt épaiſſe, le ſilence & l'obſcurité qui y regnent, nous inſpirent une* horreur *douce & ſecrette.* Nous tranſportons cette *horreur* aux choſes mêmes, *dans* l'horreur *de la nuit*; *la ſainte* horreur *des temples.* L'*horreur* priſe en ce ſens, vient moins des objets ſenſibles, que des idées acceſſoires qui ſont réveillées ſourdement en nous. Entre ces idées, ſont l'éloignement des hommes, la préſence de quelques puiſſances céleſtes, &c.

HORREUR DU VUIDE, (*Phyſ.*) mot vuide de ſens, principe imaginaire dont on ſe ſervoit dans l'ancienne philoſophie, pour expliquer l'aſcenſion de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes ſemblables. On diſoit: *l'eau monte dans les pompes*, parce que la nature a *horreur du vuide.* Lorſqu'on ſe fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 piés on en vint juſqu'à ce point d'abſurdité, de dire que la nature n'avoit *horreur du vuide*, que juſqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-tems ſans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vuide* pour l'eau juſqu'à 32 piés, & pour le mercure juſqu'à 28 pouces ſeulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication; & bien-tôt après, M. Paſcal démontra dans ſon traité de l'*équilibre des liqueurs*, que tous ces effets étoient produits par la peſanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui, n'a pas beſoin ici d'un plus long article. *Voyez* AIR, TUBE DE TORRICELLI, & *le traité cité de* M. Paſcal. (*O*)

HORREUR, *horror*, (*Med.*) ſe dit d'une ſorte d'affection de l'ame, qui conſiſte dans une ſorte averſion que l'on conçoit pour quelque ſorte d'aliment, de médicament; à l'égard deſquels on ſe ſent un dégoût, une répugnance inſurmontable, qui portent non-ſeulement à ne pas en uſer, mais à les éloigner de ſoi le plus que l'on peut; tant on eſt affecté déſagréablement par la ſenſation qu'ils excitent.

C'eſt ainſi que dans l'hydrophobie, l'averſion pour la boiſſon de l'eau, & ſouvent de toute ſorte de liquide, eſt pouſſée juſqu'à l'*horreur*.

Il eſt un ſymptome de fievre qu'on appelle *horreur*. *Voyez* FIEVRE HORRIFIQUE.

HORRIBLE, adj. (*Gramm.*) qui inſpire de l'horreur. *Voyez* HORREUR.

HORRIPILATION, ſ. f. *horripilatio*, (*Med.*) c'eſt une ſorte de friſſonnement, qui n'eſt autre choſe, qu'un mouvement convulſif des tégumens ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau ſe ride & ſe tend alternativement, comme par ſecouſſes très-promtes; ce qui reſſerte le bulbe des poils & le fait ſaillir ſur la ſurface du corps: en ſorte qu'ils paroiſſent ſe dreſſer, s'hériſſer, pour ainſi dire, en conſéquence de l'*horripilation*; ce qui eſt le plus ſouvent un ſymptome de fievre, accompagné d'un ſentiment de froid.

Ainſi l'*horripilation* eſt un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne differe du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci ſe fait ſentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues; au lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau. *Voyez* FRISSON, FIEVRE, FIEVRE HORRIFIQUE, FROID, (*Econom. anim.*) TREMBLEMENT, SPASME.

HORS, (*Gramm.*) prépoſition françoiſe, qui correſpond à l'ex des Latins. Elle marque le tranſport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles ſuivans.*

On dit il eſt *hors* de Paris; il eſt *dehors*; il eſt *hors* de lui-même.

HORS DE COUR, (*Juriſprud.*) *voyez* au mot COUR, *à l'article* HORS DE COUR.

HORS, *mettre hors*, (*Groſſes forges*) dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il ſe dit de la diſcontinuation du travail d'un fourneau de fuſion; la *miſe hors* s'entend toûjours en mauvaiſe part; quand un maître de forge a conſommé tous les matériaux qu'il deſtinoit au fondage, ce qui eſt prévu & volontaire;

Digitized by Google

lontaine ; alors on dit qu'*il a fermé la palle*, qu'*il a arrêté son fourneau ;* quand par quelqu'accident on eſt forcé de ceſſer la fuſion, alors l'on dit que l'on *a mis hors*, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la ceſſation du travail, par la raiſon qu'il s'eſt entaſſé dans l'ouvrage & ſur la thuyere une quantité, une maſſe de matiere mal digérée, qu'il n'eſt pas poſſible de fondre, ſoit à cauſe de ſon volume, ſoit à cauſe de ſa nature ; dans certain cas, ce n'eſt autre choſe, qu'une fonte rapprochée par la ſéparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé : l'ouvrage commençant à s'embarraſſer d'une partie un peu conſidérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire ; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede eſt d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, ſont les ſeuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit aſſurer, qu'excepté le cas de force majeure, avec les précautions & le travail bien ſuivi, on ne *mettra* jamais *hors*.

J'ai vû des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de *mettre hors :* faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & de pouſſiere de charbon, le métal n'avoit pû ſe tenir en bain. La *miſe hors* eſt donc occaſionnée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *miſe hors*, pour ſe mettre en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois juſqu'à la ſeconde marâtre, ſuivant la groſſeur de la maſſe, pour pouvoir la tirer ou la *mettre hors*, refaire un nouvel ouvrage, *&c.* donc il eſt clair qu'un pareil accident eſt très-préjudiciable. *Voyez l'art.* GROSSES FORGES.

* HORS D'ŒUVRE, ſ. m. (*Gramm. & Littérat.*) il ſe dit de tout morceau qui ne tient pas eſſentiellement au ſujet qu'on traite. Il eſt preſque ſynonyme à *digreſſion.*

On a tranſporté ce mot dans la cuiſine ; les *hors d'œuvre* ſont de petits plats qui accompagnent les grands, & qui rempliſſent les intervalles qu'ils laiſſent entr'eux ſur une table. Il y a des *hors d'œuvres* à chaque ſervice ; & c'eſt le ſervice qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, (*Géog.*) ville & château de Bohême, près de l'Elbe, dans le cercle de Konigſgratz.

HORSHAM, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Suſſex, aux confins de Surrey, à 9 lieues de Londres : elle envoie deux députés au Parlement. *Long. 17. 35. lat. 51. 12.* (*D. J.*)

HORTA, (*Mythol.*) déeſſe des Romains, qui préſidoit ſur la jeuneſſe, & l'excitoit au bien par ſes fortes exhortations. Cette déeſſe eſt Herſilie ; c'eſt à elle que Rome fit l'honneur de la déification après ſa mort, en lui donnant le ſurnom de *Horta*. Romulus l'avoit choiſie pendant qu'elle vécut pour ſa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains euſſent enlevées ; & ſon choix fut conſacré par la nation. Elle mit Herſilie dans le ciel avec ſon époux, & lui rendit des honneurs divins. Son temple ne ſe fermoit jamais, pour marquer que la jeuneſſe, cet âge ſi flexible au vice, *cerea in vitium flecti*, avoit beſoin d'être portée ſans-ceſſe à la pratique de la vertu. (*D. J.*)

HORTAGILIER, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) terme de relation, tapiſſier du grand-ſeigneur. *Voyez* TAPISSERIES.

Il n'y a point de ville mieux reglée que le camp du grand-ſeigneur ; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé ; car il y eſt bien mieux logé qu'à Conſtantinople, ni qu'en aucune autre ville de ſon empire.

Il a toûjours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il eſt dans l'une, l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cent tapiſſiers, appellés *hortagiliers*, qui vont toujours une journée devant, afin de choiſir un lieu propre pour la dreſſer. Ils tendent premierement celle du ſultan, & puis celles des officiers & des ſoldats de la Porte, ſelon leur rang. *Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HORTOLAGE, ſ. m. (*Jardinage*) la partie d'un jardin potager, qui eſt coupée par des couches & carreaux de plantes baſſes & de légumes tels qu'il s'en voit dans le grand potager du Roi à Verſailles.

HORVA A MOI THEAU, (*Vénerie*) cri du piqueur, lorſqu'il appelle les chiens à lui pour les faire entrer en quelque taillis ou fort.

HOSANNA, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom que les Juifs donnent à une priere qu'ils récitent le ſeptieme jour à la fête des tabernacles. *Voyez* TABERNACLES. Ce mot ſignifie *ſauvez-nous, conſervez-nous.*

R. Elias dit que les Juifs donnent auſſi le nom d'*hoſanna*, aux branches de ſaule qu'ils portent en cette fête ; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de ſaules dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hoſanna.* Ce qu'Antonius Nebriſſenſis, dans ſon commentaire des mots hébreux de l'Ecriture, applique aux Juifs qui reçurent Jeſus-Chriſt comme le Meſſie en chantant *hoſanna.* Grotius dans ſon commentaire ſur le *chap. xxj. de S. Mathieu*, ℣. 9. obſerve que les fêtes des Juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne ſignifioient pas ſeulement leur ſortie d'Egypte, dont ils célebroient la mémoire, mais auſſi l'attente du Meſſie, & que même encore les Juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, diſent qu'ils ſouhaitent célébrer cette fête à l'avénement du Meſſie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant J. C. témoignoit ſa joie, le reconnoiſſant pour le *Meſſie.* Simon, *Supplément aux cérémonies des Juifs.*

Il y a pluſieurs de ces *hoſannas :* les Juifs les nomment *hoſchannoth*, c'eſt-à-dire les *hoſannas.* Les uns ſe récitent le premier jour, les autres le ſecond, *&c.* & s'appellent l'*hoſanna* du premier jour, l'*hoſanna* du ſecond, *&c.*

Hoſanna rabba, ou grand *hoſanna*, eſt le nom que les Juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le ſecours de Dieu, la rémiſſion de leurs péchés, & ſa bénédiction ſur l'année qui vient de commencer ; & pour ces demandes ils ſe ſervent fréquemment de *hoſchannoth*, ou prieres dont nous avons parlé.

Les Juifs donnent encore le nom d'*hoſanna rabba* en particulier, au ſeptieme jour des tabernacles, parce que c'eſt ce jour-là qu'ils demandent plus particulierement le ſecours de Dieu. (*G*)

HOSCHE, ſ. f. ou HOCHE, OUCHE, ou OULCHE, (*Juriſprud.*) tiré du mot *oſca*, terme de la baſſe latinité, qui eſt employé dans quelques coutumes pour ſignifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui eſt près d'une maiſon, entourée de foſſés ou de haies, & qui ſert aux commodités de cette maiſon, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. *Voyez* la coutume de Nevers, *ch. v. art. 1.* & le *Gloſſ.* de Ducange, au mot *olche* & *oſca.* (*A*)

HOSI, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, & la troiſieme métropole de cette province. Elle eſt, dit

Martinius dans son Atlas Chinois, de 14^d. 29'. plus occidentale que Pékin, à 24^d. 10'. de *latitude*. (*D. J.*)

HOSIES, f. m. pl. (*Antiq.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit les cinq ſacrificateurs en titre d'office, préposés dans le temple de Delphes pour les ſacrifices, qu'on venoit offrir avant que de conſulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, & apportoient toute leur attention pour qu'elles fuſſent pures, ſaines, entieres, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémit dans toutes les parties du corps, lorſqu'elle recevoit les effuſions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas aſſez qu'elle secouât la tête, comme dans les ſacrifices ordinaires; ſi quelqu'une de ſes parties ne ſe fût pas reſſentie de cette palpitation, les ſacrificateurs *hoſies* n'euſſent point inſtallé la Pythie ſur le trépié.

Leur nom *ὅσιοι*, ſignifie des gens d'une ſainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit *ὁσιωτήρια*. Ces miniſtres étoient perpétuels, & la ſacrificature paſſoit à leurs enfans; on les croyoit deſcendus de Deucalion. Ils avoient ſous eux un grand nombre de ſacrificateurs ſubalternes; & c'eſt Euripide qui nous en a inſtruit le plus particulierement; la lecture des poëtes grecs eſt une ſource de connoiſſances. (*D. J.*)

HOSOPLOTZ, *ou* HOTSEPLOTZ, (*Géogr.*) petite ville de Sileſie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois la partie d'un monaſtere deſtinée à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'eſt un logement détaché du couvent, que les religieux bâtiſſent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont beſoin d'y ſéjourner quelque tems. On entend encore par *hoſpice*, un lieu ou entrepôt que le monaſtere a dans quelque endroit qui en eſt éloigné, pour y retirer en paſſant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. (*A*)

HOSPITA, (*Myth.*) ſurnom de Vénus: on lui rendoit un culte ſous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, ſ. m. (*Myth.*) ſurnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hoſpes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hoſpitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raiſon *ξένιος*, vangeur des injures faites à des hôtes; *Jupiter hoſpitibus nam te dare jura loquuntur*; mais Jupiter n'étoit pas le ſeul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hoſpitalité. *Voyez* ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en paſſant, à Jupiter *hoſpitalier*, que les Samaritains conſacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Boſſuet, mais c'étoit à Jupiter Olympien, ſous l'invocation duquel il ne ſubſiſta pas même long-tems, ſi l'on adopte pour vrai, le récit que fait Joſephe, *Antiq. liv. XIII. ch. vj.* de la diſpute qui s'éleva en Egypte ſous Ptolomée Philométor entre les Juifs & les Samaritains, au ſujet de leur temple; les Samaritains ſoutenant que le temple de Garizim étoit le ſeul vrai temple du Seigneur, & les Juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jéruſalem. (*D. J.*)

HOSPITALIERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) religieux que le pape Innocent III. a établis pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils ſont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche ſur leur robe & ſur leur manteau. Il y a à Paris des religieuſes de l'ordre de S. Auguſtin, que l'on appelle *hoſpitalieres* de la charité de Notre-Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le ſcapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuſes font vœu d'hoſpitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorſqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, ſemblable à leur habit. Il y en a d'autres qui ſont auſſi de l'ordre de S. Auguſtin, & qui ſont les mêmes vœux, on les appelle *hoſpitalieres* de la miſericorde de Jeſus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorſqu'elles ſont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir par-deſſus leur rochet. C'eſt l'archevêque de Paris qui eſt leur ſupérieur. *Diction. de Moreri.*

HOSPITALIERES *ſœurs*, ſ. f. pl. (*Hiſt. de Malthe*) c'eſt le nom primitif des religieuſes de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jéruſalem au milieu de l'onzieme ſiecle par les mêmes marchands d'Amalphie, qui établirent les freres *hoſpitaliers* de S. Jean de Jéruſalem, pour avoir ſoin des chrétiens d'Europe qui alloient viſiter les ſaints lieux. Elles renoncerent au ſiecle quelque tems après comme les freres *hoſpitaliers*, & ſe conſacrerent au ſervice des pauvres & des pélerines. Elles prirent l'habit régulier qui conſiſtoit dans une ſimple robe noire, ſur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes; elles firent auſſi les trois vœux ſolemnels de religion qu'elles prononcerent au pié du ſaint ſépulchre, & que le patriarche de Jéruſalem reçut. Après la priſe de cette ville par Saladin, les *ſœurs hoſpitalieres* ſe retirerent en Europe, & y formerent depuis des établiſſemens conſidérables. Leur naiſſance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement conſiſtoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, ſur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes: uſage qui a varié en différentes provinces & en différens ſiecles. *Voyez.* (*D. J.*)

HOSPITALITÉ, ſ. f. (*Hiſt. ſacrée & profane, Droit naturel & Morale*) l'*hoſpitalité* eſt la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoiciens la regardoient comme un devoir inſpiré par Dieu même. Il faut, diſoient ils, faire du bien aux perſonnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les ſentimens humains, qui ne doivent point ſe borner aux liaiſons du ſang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je définis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, ſur-tout ſi on les reçoit dans ſa maiſon: la juſte meſure de cette eſpece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, ſavoir aux ſecours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même ſociété civile.

De tous les tems les hommes ont eu deſſein de voyager, de former des établiſſemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient, ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir, & il s'en trouvoit d'aſſez charitables pour leur donner un domicile, les ſoulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverſes choſes dont ils avoient beſoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'hiſtoire ſacrée, a été du nombre de ces gens compâtiſſans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaiſir de les recevoir & de leur procurer tous les ſecours poſſibles. Nous liſons dans la Geneſe que ce digne patriarche

Digitized by Google

rencontra, en ſortant de ſa tente, trois voyageurs, devant leſquels il ſe proſterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs forces. Il ordonna en même tems à Sara de pétrir trois meſures de farine, & de faire cuire des pains ſous la cendre : il fit rôtir lui-même un veau qu'il ſervit à ſes hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne diſſimulerai point que l'exercice de l'*hoſpitalité* ſe trouva reſſerré chez les Iſraélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorſqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voiſins ; cependant, ſans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'eſprit de cette charité ne s'éteignit pas entierement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, ſur-tout pendant les triſtes tems des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met la diſtribution qu'il faiſoit de trois en trois ans aux proſélytes & aux étrangers de ſa part dans les dixmes. Job s'écrie au milieu de ſes ſouffrances : « Je n'ai point laiſſé les étrangers dans la rue, & ma » porte leur a toujours été ouverte ».

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient ſouvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injuſtice des hommes, reprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hoſpitalité* comme étant les plus ſacrés & les plus inviolables : les voyages fréquens des ſages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Helene du tems de la guerre de Troie, montrent aſſez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethiopiens n'étoient pas moins eſtimables à cet égard au rapport d'Héliodore : & c'eſt ſans-doute ce qu'Homere a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les regaloit avec magnificence pendant pluſieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hoſpitalité* ſur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux ; & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu ſur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ſes hôtes, il n'eſt pas étonnant que les Grecs regardaſſent l'*hoſpitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Auſſi cette vertu étoit-elle pouſſée ſi loin dans la Grece qu'on fonda dans pluſieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'eſt un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fuſſent exclus de cet honneur.

Les rois de Perſe retirerent de grands avantages de la reception favorable qu'ils firent à divers peuples, & ſur-tout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la perſécution de leurs citoyens.

Malgré le caractere ſauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hoſpitalité* y fut connue dès les premiers tems. L'aſyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en ſont des preuves ſuffiſantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refuſé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le ſoleil couché.

Mais les Romains qui ſuccederent ſurpaſſerent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu ; ils établirent à l'imitation des Grecs des lieux exprès pour domicilier les étrangers ; ils nommerent ces lieux *hoſpitalia* ou *hoſpitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hoſpites*. Pendant la ſolemnité des Lectiſternes à Rome on étoit obligé d'exercer l'*hoſpitalité* envers toutes ſortes de gens connus ou inconnus ; les maiſons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de ſe ſervir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, eſt appellée dans Tite-Live *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maiſons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toujours ouverts aux étrangers ; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hoſpitalité* avec Perſée, roi de Macédoine ; & Jules-Céſar, ſans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. « Rien n'eſt plus beau, diſoit Cicéron, » que de voir les maiſons des perſonnes illuſtres » ouvertes à d'illuſtres hôtes, & la république eſt » intéreſſée à maintenir cette ſorte de libéralité ; » rien même, ajoûte-t-il, n'eſt plus utile pour ceux » qui veulent acquérir, par des voies légitimes, un » grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup » au-dehors ».

Il eſt aiſé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces ſentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit deſtiné ; ils leur lavoient les piés, ils les menoient aux bains publics, aux jeux, aux ſpectacles, aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir ſa laſſitude.

Il n'étoit pas poſſible après cela que les Romains n'admiſſent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ils ne manquerent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Vénus, déeſſe de la tendreſſe & de l'amitié. Minerve, Hercule, Caſtor & Pollux jouirent auſſi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raiſon la premiere place ; ils le déclarerent par excellence le dieu vangeur de l'*hoſpitalité*, & le ſurnommerent Jupiter hoſpitalier, *Jupiter hoſpitalis*. Cicéron, écrivant à ſon frere Quintus, appelle toûjours Jupiter de ce beau nom ; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

Jupiter, hoſpitibus nam te dare jura loquuntur,
Hunc lætum, Tyriiſque diem, Trojâque profuſis
Eſſe velis, noſtroſque hujus meminiſſe minores.

Notre poéſie n'a point de telles reſſources, ni de ſi belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & preſque toutes les nations du monde, obſerverent auſſi régulierement les droits de l'*hoſpitalité*. C'étoit un ſacrilége chez les Germains, dit Tacite, de fermer ſa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hoſpitalité* envers un étranger, ajoûte-t-il, va lui montrer une autre maiſon, où on l'exerce encore, & il y eſt reçu avec la même humanité. Les lois des Celtes puniſſoient beaucoup plus rigoureuſement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compatiſſant, qui traitoit les eſclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien accueillir les voyageurs ? ils allerent juſqu'à établir, & des hoſpices, & des magiſtrats particuliers, pour leur fournir les choſes néceſſaires à la vie, & prendre ſoin des funérailles de ceux qui mouroient dans leurs pays.

Je viens de prouver ſuffiſamment, qu'autrefois l'*hoſpitalité* étoit exercée par preſque tous les peuples du monde ; mais le lecteur ſera bien aiſe d'être inſtruit de quelques pratiques les plus univerſelles

Digitized by Google

de cette vertu, & de l'étendue de ſes droits : il faut tâcher de contenter ſa curioſité.

Lorſqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au devant de lui, & après l'avoir ſalué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere, & d'ami, plutôt ſelon ſon âge, que par rapport à ſa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans ſa maiſon, le faiſoit aſſeoir, & lui préſentoit du pain, du vin, & du ſel. Cette cérémonie étoit une eſpece de ſacrifice, que l'on offroit à Jupiter-Hoſpitalier.

Les Orientaux, avant le feſtin, lavoient les piés à leurs hôtes ; cette pratique étoit encore en uſage parmi les Juifs, & Notre Seigneur reproche au phariſien qui le recevoit à ſa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere diſtinction, parmi les anciens, prenoient ce ſoin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus roi de Sicile, conduiſirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit pluſieurs autres exemples, en parlant de Nauſicaa, de Polycaſte, & d'Helene. Le bain étoit ſuivi de feſtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes : les Perſes, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces feſtes & leurs femmes, & leurs filles.

La feſte qui avoit commencé par des libations, finiſſoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ſes hôtes, & du ſujet de leur voyage, enſuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'uſage, & de la décence, de ne point laiſſer partir ſes hôtes, ſans leur faire des preſens, qu'on appelloit *xenia* ; ceux qui les recevoient les gardoient ſoigneuſement, comme des gages d'une alliance conſacrée par la religion.

Pour laiſſer à la poſtérité une marque de l'*hoſpitalité*, qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres, & des villes même, formoient enſemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on ſciоit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié ; c'eſt ce qui eſt appellé par les anciens, *teſſera hoſpitalitatis*, teſſere d'hoſpitalité. *Voyez* TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *teſſeres* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis ſont écrits ; & lorſque les villes accordoient l'*hoſpitalité* à quelqu'un, elles en faiſoient expédier un decret en forme, dont on lui délivroit copie.

Les droits de l'*hoſpitalité* étoient ſi ſacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte, comme le crime le plus irrémiſſible ; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruiſoit point celui de l'*hoſpitalité*, parce qu'il étoit cenſé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui ſe pratiquoit en cette rencontre, étoit de briſer la marque, le teſſere de l'*hoſpitalité*, & de dénoncer à un ami infidele, qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoiſſons plus ce beau lien de l'*hoſpitalité*, & l'on doit convenir que les tems ont produit de ſi grands changemens parmi les peuples & ſurtout parmi nous, que nous ſommes beaucoup moins obligés aux lois ſaintes & reſpectables de ce devoir, que ne l'étoient les anciens.

Il femble même, que pour être tenu par la loi naturelle, aux ſervices de l'*hoſpitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande ſoit hors de ſa patrie, pour quelque raiſon valable, ou du moins innocente ; 2°. qu'il y ait lieu de le préſumer honnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun deſſein de nous porter préjudice ; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainſi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indiſpenſable, lorſque des maiſons publiques, commodes, & à différens prix, n'exiſtoient point encore parmi nous.

L'*hoſpitalité* s'eſt donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe eſt devenue voyageante & commerçante. La circulation des eſpeces par les lettres de change, la ſûreté des chemins, la facilité de ſe tranſporter en tous lieux ſans danger, la commodité des vaiſſeaux, des poſtes, & autres voitures ; les hôtelleries établies dans toutes les villes, & ſur toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont ſuppléé aux ſecours généreux de l'*hoſpitalité* des anciens.

L'eſprit de commerce, en uniſſant toutes les nations, a rompu les chaînons de bienfaiſance des particuliers ; il a fait beaucoup de bien & de mal ; il a produit des commodités ſans nombre, des connoiſſances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens ſecrets de la nature, qui hoient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouiſſance de tous les agrémens du pays où ils ſe rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépenſe. On les voit avec plaiſir, & ſans attachement, comme ces fleuves qui fertiliſent plus ou moins les terres par leſquelles ils paſſent. (*D. J.*)

HOSPODAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme les ſouverains de la Valachie & de la Moldavie ; c'eſt le grand ſeigneur qui les établit, & ils ſont obligés de lui payer tribut. Le ſeul moyen de parvenir à cette dignité, c'eſt de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte ; c'eſt ordinairement ſur le plus offrant que le choix tombe, ſans qu'on ait égard ni à la naiſſance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été poſſedée dans ce ſiecle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit ſuccedé au célebre Maurocordato.

HOST, ſ. m. (*Juriſprud.*) que l'on écrivoit auſſi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hoſtis*, ſignifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelque autre ſeigneur ; on entendoit auſſi quelquefois par le terme d'*hoſt* le ſervice militaire qui étoit dû au ſeigneur par ſes vaſſaux & ſujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raiſon de ce ſervice.

Le terme d'*hoſtis* ſe trouve en ce ſens dans la loi ſalique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Viſigoths, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers ſiécles de la troiſieme race, & dans les auteurs de ce tems.

Les vaſſaux & les tenanciers qui étoient tenus de ſe trouver à l'*hoſt*, étoient obligés, au premier mandement du ſeigneur, de ſe rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ſes expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *ſervice d'hoſt* ou *oſt* ; on ajoûtoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit ſouvent le ſervice d'*hoſt* & celui de chevauchée, parce qu'il ſe rencontroit ordinairement que celui qui devoit le ſervice d'*heſt*, devoit auſſi le ſervice de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coûtume d'Anjou, qui dit que *hoſt* eſt pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée eſt pour défendre le ſeigneur, c'eſt-à-dire, que le ſervice d'*hoſt* ſe faiſoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le ſervice de chevauchée ſe

Digitized by Google

faiſoit pour les guerres du ſeigneur même hors les limites de ſon territoire.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû ſeulement par les ſimples tenanciers & ſujets, il étoit dû principalement par les nobles feudataires & vaſſaux, aucuns d'eux n'en étoient exemts.

Les évêques même, les abbés, & autres eccléſiaſtiques, n'en étoient pas exemts; ils en étoient tenus de même que les laïcs, à cauſe du temporel de leurs égliſes.

Sous les deux premieres races de nos rois, ils faiſoient ce ſervice en perſonne; quelques-uns même commanderent les armées, & les hiſtoriens de ce tems font mention de pluſieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun eccléſiaſtique ne ſeroit contraint d'aller à l'*hoſt*; il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui ſeroient choiſis par les autres pour donner la bénédiction, dire la meſſe, reconcilier & adminiſtrer les malades.

Les évêques ſe plaignirent de ce capitulaire, craignant que la ceſſation du ſervice militaire de leur part ne leur fît perdre leurs fiefs & n'avilît leur dignité.

Auſſi la défenſe qui leur avoit été faite ne fut pas long-tems obſervée; & l'on voit que ſous les rois ſuivans, tous les eccléſiaſtiques rendoient en perſonne le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée.

En 1209, le roi confiqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*hoſt* ou armée, prétendans qu'ils ne devoient le ſervice que quand le roi y étoit en perſonne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguſte, aſſommoit les ennemis avec une maſſue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le ſang, comme cela lui étoit défendu, attendu ſa qualité d'évêque.

Dans la ſuite du treizieme ſiecle, on obligea les eccléſiaſtiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du ſervice militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304 Philippe le Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de ſe rendre en perſonne à ſon armée avec leurs gens, & les eccléſiaſtiques ne furent entierement déchargés du ſervice militaire que par Charles VII. en 1445; & dans d'autres pays, comme en Pologne, Allemagne, Angleterre, Eſpagne & Italie, le ſervice perſonnel des eccléſiaſtiques a duré encore plus longtems.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement, mais ſeulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour ſe diſpenſer.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres poſtes.

Il y avoit néanmoins certains poſſeſſeurs qui en étoient diſpenſés, tels entr'autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On diſpenſoit auſſi du ſervice d'*hoſt* les femmes, les ſexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les médecins, les juriſconſultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la premiere année de leurs nôces, enfin tous ceux qui obtenoient diſpenſe du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le ſervice d'*hoſt*, ou de le faire pleinement, étoient ſouvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'hoſt*, c'eſt-à-dire, un ſecours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choſes néceſſaires pour la guerre.

Le ſervice d'*hoſt* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale juſqu'à ſoixante ans; cela dépendoit au ſurplus des coûtumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*hoſt* étoient exemts de toutes choſes ſur leur route; & tant que duroit leur ſervice, ils avoient le privilege de ne pouvoir être pourſuivis en juſtice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint-Quentin de l'an 1195; les lettres d'état paroiſſent tirer de-là leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*hoſt* ſans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*hoſt* du roi ſans permiſſion, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 ſols.

L'obligation de ſervir à l'*hoſt* n'étoit pas par-tout ſemblable, cela dépendoit des privileges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des perſonnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de ſortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que juſqu'à une diſtance telle qu'ils puſſent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient ſervir pendant trois jours, d'autres davantage. Le ſervice dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les ſujets du ſeigneur n'étoient tenus de ſervir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du ſeigneur, mais ils n'étoient pas obligés de donner du ſecours à ſes alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le ſervice d'*hoſt* étoit dû indiſtinctement au ſeigneur, ſoit dans le territoire, ou au dehors.

De droit commun, les vaſſaux devoient faire à leurs dépens le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée: quelquefois on leur devoit des gages, & le ſeigneur étoit tenu de les indemniſer du dommage qu'ils avoient ſouffert dans l'expédition où ils avoient ſervi.

Préſentement le ſervice militaire ne peut être dû par les vaſſaux & ſujets qu'à leur ſouverain, c'eſt ce que l'on appelle en France le *ſervice du ban & arriere-ban*. Le ban eſt la convocation des vaſſaux immédiats; l'arriere ban eſt la convocation des arriere-vaſſaux.

Voyez les établiſſemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coûtumes de Normandie, de Saint-Omer de Lorris, d'Aigues-mortes, le ſtatut delphinal, les fors de Béarn, les priviléges de Montbrion, *&c.* & *aux mots* BAN & ARRIERE-BAN. (*A*)

HOST-BANNI, *hérébannus*, c'étoit le ban que le ſeigneur fanoit publier à ce que ſes vaſſaux euſſent à ſe rendre à l'*hoſt*, *anc. coût. de Normandie*, *ch. xliv.* (*A*)

HOSPAU, (*Géog.*) petite ville de Bohême dans le cercle de Pillen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans payent au ſeigneur pour le louage & tenement, c'eſt-à-dire, pour la permiſſion d'habiter dans ſa terre; les *pains d'hoſtelage* dont parle la coûtume de Dunois, *art. 7.* ſont une rétribution due pour cet objet.

On entend auſſi par *droit d'hoſtelage*, ce que les marchands forains payent pour le louage des maiſons & boutiques où ils mettent les marchandiſes qu'ils amenent aux foires ou aux marchés.

Digitized by Google

Dépens d'hoſtelage ſont les frais & ſalaires dûs aux hôteliers pour le logement & nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. *Voyez* la coûtume de Paris, *art. 175.* (*A*)

HOSTIE, ſ. f. (*Antiq.*) ce mot vient de *hoſtis*, ennemi, à cauſe que, dans les premiers ſiecles de barbarie, on en ſacrifioit avant la bataille, pour ſe rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots hoſtie, *hoſtia*, & victime, *victima*. Iſidore dit que la victime ſervoit pour les grands ſacrifices, & l'*hoſtie* pour les moindres; que la victime ne ſe prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hoſtie* ſe tiroit des troupeaux à laine: c'eſt à quoi Horace ſemble faire alluſion dans l'*ode 17. du liv. II.* où il exhorte Mécene à s'acquitter de ſes vœux pour le recouvrement de ſa ſanté, & à ſacrifier des victimes, tandis que de ſon côté il vient immoler un agneau:

. . . . . *Reddere victimas*
Æ demque votivam memento,
Nos humilem feriemus agnam.

Iſidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hoſtie*, l'animal que le général d'armée ſacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des ſacrifices qu'il offroit après la victoire; *hoſtia ab hoſtire*, frapper; *victima*, *a victis hoſtibus*.

Aulu-Gelle ajoûte cette diſtinction entre l'*hoſtie* & la victime, que l'*hoſtie* pouvoit être ſacrifiée indifféremment par toutes ſortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la victime. Malgré ces différences que les puriſtes mettoient entre ces deux mots, pluſieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indiſtinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux ſortes d'*hoſties* qu'on offroit aux dieux; les unes par les entrailles deſquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on ſe contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raiſon étoient appellées des hoſties animales, *hoſtiæ animales*. Virgile a parlé de ces deux *hoſties*. Æneide, *liv. IV. v.* 63 & 64. & *liv. V. v.* 483. & 484.

Ces deux ſortes d'*hoſties* recevoient des noms différens, ſuivant les motifs des ſacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonſtances de tems, & cent autres combinaiſons pareilles.

Les Romains nommoient hoſties pures, *hoſtiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Feſtus.

Les hoſties biennales, *hoſtiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire deſtiné pour leur ſacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les ſix autres; ainſi *bidentes* eſt la même choſe que *biennes*.

On entendoit par hoſties précidanées, *hoſtiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes ſolennelles; mais Aulu-Gelle, Feſtus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que ſacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moiſſon, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hoſties* indomtées, *hoſtiæ injugæ*, déſignoient celles qui n'avoient jamais été ſous le joug; Virgile dit la choſe plus noblement, *intacta totidem cervice juvencæ*.

Les *hoſties* d'élite, *hoſtiæ lectæ*, *eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on ſeparoit du reſte pour le ſacrifice.

Les *hoſties* ſuccidanées ou ſucceſſives, *hoſtiæ ſuccidaneæ*, ſignifioient celles qu'on immoloit conſécutivement après d'autres pour réitération du ſacrifice, lorſque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie eſſentielle; Paul Emile fit un pareil ſacrifice étant ſur le point de livrer bataille à Perſée, roi de Macédoine.

On appelloit *hoſties cancaræ* ou *caviares*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le college des pontifes, c'eſt-à-dire, qu'on en préſentoit la partie de la queue nommée *caviar*.

Les *hoſties* ambarvales, *hoſtiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on ſacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une proceſſion qu'on faiſoit pour la conſervation des biens de la terre.

Elles ſe diſtinguoient des *hoſties amburbiales*, qui caractériſoient celles qu'on menoit autour des limites de la ville de Rome.

Les *hoſties* d'holocauſte, *hoſtiæ prodiceæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes conſumées par le feu, ſans qu'il en reſtât rien pour les ſacrificateurs, ou pour le peuple. *Voyez* HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hoſties* des particuliers, dites expiatoires, *hoſtiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour ſe purifier d'un crime, ou de quelque mauvaiſe action. Ce moyen commode de tranquiliſer ſa conſcience, s'eſt gliſſé ſous toutes ſortes de faces dans la plûpart des religions du monde.

Les *hoſties* ambiegnes, *hoſtiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on ſacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hoſtiæ mediales*; & celles dont les aruſpices examinoient les entrailles pour en tirer des préſages, ſe nommoient *hoſtiæ haruga*.

Ce n'eſt-là qu'une liſte des principaux noms d'*hoſties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & ſans cette conſidération, je l'aurois entierement ſupprimée, car on ſe prête avec peine à entendre des mots qui n'offrent à l'eſprit que des puérilités ou des extravagances. (*D. J.*)

HOSTIE, (*Théolog.*) ſe dit de la perſonne du Verbe incarné, qui a été immolé comme une *hoſtie* en ſacrifice à ſon pere ſur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

Hoſtie ſe dit auſſi, dans l'Egliſe, du corps de N. S. Jeſus-Chriſt renfermé ſous les eſpeces du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hoſtie* dans le ſacrifice de la meſſe. *Voyez* MESSE.

C'eſt le pape Grégoire IX. qui ordonna qu'on ſonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hoſtie*. *Voyez* ADORATION.

Le ſaint-ciboire eſt le vaiſſeau où l'on garde les *hoſties*; c'eſt une eſpece de grand calice couvert. *Voyez* CALICE & CIBOIRE. *Dict. de Trév.* (*G*)

HOSTILIA, (*Géog. anc.*) ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illuſtré pour avoir donné le jour à Cornelius Nepos, qui floriſſoit ſous Jules-Ceſar. Il étoit ami d'Atticus & de Cicéron; & compoſa pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que les vies des plus célebres capitaines grecs & romains: on pourroit en rendre la lecture très-intéreſſante par un commentaire hiſtorique & critique, auquel on n'a point encore ſongé. *Hoſtilia* ſe nomme à préſent *Oſtiglia*. (*D. J.*)

HOSTILINA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moiſſon abondante.

* HOSTILITÉ, ſ. f. (*Art. milit. & politiq.*) ce mot vient du latin, *hoſtis*, *ennemi*. Une *hoſtilité* eſt une action d'ennemi.

Les *hoſtilités* ont un tems pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les eſ-

Digitized by Google

peces. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excuſer.

Les *hoſtilités* commencent légitimement lorſqu'un peuple manifeſte des deſſeins violens, ou lorſqu'il refuſe les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il eſt prudent de prévenir ſon ennemi ; & il y auroit bien de la maladreſſe à l'attendre ſur ſon pays, quand on peut ſe porter dans le ſien.

Les *hoſtilités* peuvent durer ſans injuſtice autant que le danger. Il ne ſuffit pas d'avoir obtenu la ſatisfaction qu'on demandoit. Il eſt encore permis de ſe précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a ſon but, & toutes les *hoſtilités* qui ne tendent point à ce but ſont illicites. Empoiſonner les eaux ou les armes, brûler ſans néceſſité, tuer celui qui eſt déſarmé ou qui peut l'être, dévaſter les campagnes, maſſacrer de ſang-froid les otages ou les priſonniers, paſſer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce ſont des actions atroces qui deshonorent toujours un vainqueur. Il ne ſaudroit pas même ſe porter à ces excès, lorſqu'ils ſeroient devenus les ſeuls moyens de réduire ſon ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la cauſe de vos haines ?

Parmi les *hoſtilités* il y en a que les nations policées ſe ſont interdites d'un conſentement général ; mais les lois de la guerre ſont un mélange ſi bizarre de barbarie & d'humanité, que le ſoldat qui pille, brûle, viole, n'eſt puni ni par les ſiens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en eſt pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on eſt emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il eſt permis de tuer un général ennemi. C'eſt une action que les anciens ſe ſont permiſe, & que l'Hiſtoire n'a jamais blâmée ; & de nos jours, le ſeul point qui ſoit généralement decidé, c'eſt que l'exécration ſeroit la juſte récompenſe de la *mort* d'un général ennemi, ſi elle étoit la ſuite de la corruption d'un de ſes ſoldats.

On a proſcrit toutes les *hoſtilités* qui avoient quelqu'apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

HOSTIZE, ſ. f. (*Droit coutumier*) c'eſt, dit Ragneau, un droit annuel de géline, que le vaſſal paye à ſon ſeigneur à cauſe du ténement. Il en eſt fait mention dans la coutume de Blois, *art.* 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui ſignifie quelquefois l'*homme de corps du ſeigneur* : mais le plus ſouvent il exprime tous les *tenanciers d'un ſeigneur*, habitans, levans & couchans dans ſa cenſive. La cenſive où ils demeurent eſt appellée dans les anciens titres *hoſticia* ; ainſi la redevance que l'on paye par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hoſtize* en françois. (*D. J.*)

HOTE, ſ. m. (*Gram.*) terme relatif & réciproque, qui ſe dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui ſont logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire ; & réciproquement le propriétaire dit qu'il eſt bien ſatisfait de ſes *hôtes*, en parlant de ſes locataires, ou ſous-locataires.

Il faut donc ſavoir que la coutume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié ſur le ſeuil de la porte, & là ils juroient de ne ſe porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hoſpitalité, car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hoſpes*, les anciens latins diſoient *hoſtis*. C'eſt Cicéron lui-même qui nous apprend cela. Depuis *hoſtis* a ſignifié *ennemi* ; tant l'idée de l'hoſpitalité étoit altérée. *Dict. de Trévoux.*

HOTEL, ſ. m. (*Grammaire*) les habitations des particuliers prennent différens noms, ſelon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maiſon* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* eſt toujours un grand bâtiment annoncé par le faſte de ſon extérieur, l'étendue qu'il embraſſe, le nombre & la diverſité de ſes logemens, & la richeſſe de ſa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *Planches d'Architecture.*

HÔTEL DE VILLE, *ou* MAISON DE VILLE, *ou* MAISON COMMUNE DE VILLE, (*Juriſprud.*) eſt le lieu public où ſe tient le conſeil des officiers & bourgeois d'une ville pour délibérer ſur les affaires communes.

L'établiſſement des premiers *hôtels de ville* remonte au tems de l'établiſſement des communes, & conſéquemment vers le commencement du xij. ſiecle. *Voyez* COMMUNES. (*A*)

HÔTEL *d'un ambaſſadeur*, (*Droit des gens*) c'eſt ainſi qu'on nomme toute maiſon que prend un ambaſſadeur ou miniſtre, dans le lieu où il va réſider pour y exercer ſa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels des ambaſſadeurs* comme des aſyles pour eux & pour leurs domeſtiques. En effet, un ambaſſadeur & ſes gens ne peuvent pas dépendre du ſouverain chez lequel il eſt envoyé, ni de ſes tribunaux ; aucun obſtacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement ; on pourroit lui imputer des crimes, dit fort bien M. de Monteſquieu, s'il pouvoit être arrêté pour des crimes ; on pourroit lui ſuppoſer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour dettes ; ſa maiſon eſt donc ſacrée, & l'on ne peut l'accuſer que devant ſon maître, qui eſt ſon juge ou ſon complice.

Mais on demande ſi les *hôtels* ſont auſſi des aſyles pour les ſcélérats qui s'y réfugieroient. Quelques-uns diſtinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à ſe retirer chez un ambaſſadeur ; mais une diſtinction arbitraire, & ſur laquelle on peut conteſter, n'eſt pas propre à décider la queſtion propoſée. On écrivit en France pluſieurs brochures dans le dernier ſiecle, en faveur de l'aſyle ſans exception ; mais c'eſt qu'alors il s'agiſſoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambaſſade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, ſi la conteſtation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des miniſtres étrangers.

Grotius croit qu'il dépend du ſouverain auprès duquel l'ambaſſadeur réſide, d'accorder ou de refuſer le privilége, parce que le droit des gens ne demande rien de ſemblable.

Il eſt du moins certain que l'extenſion des prérogatives des ambaſſadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuiſible, en entretenant l'abus des aſyles, qui eſt toujours un grand mal. Mais pour abréger, *voyez* ſur cette matiere, Thomaſius, *de jure aſyli legatorum æbibus competente*, & Bynkershoëk *du juge compétent des ambaſſadeurs*, *ch. xxj.* Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce ſujet ſur des principes fixes. (*D. J.*)

HÔTEL DES INVALIDES, *voyez* INVALIDES.

HÔTEL DE LA MONNOYE, *voyez* MONNOYE.

HÔTEL-DIEU, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que les adminiſtrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le ſiecle paſſé.

Qu'on ſe repréſente une longue enfilade de ſalles contiguës, où l'on raſſemble des malades de toute eſpece, & où l'on en entaſſe ſouvent trois, quatre, cinq & ſix dans un même lit ; les vivans à côté des moribonds & des morts ; l'air infecté des exhalaiſons de cette multitude de corps mal-ſains, portant des

Digitized by Google

uns aux autres les germes peſtilentiels de leurs infirmités; & le ſpectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçû. Voilà l'*hôtel-Dieu*.

Auſſi de ces miſérables les uns ſortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que ſouvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec leſquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, paſſent le reſte de leurs jours dans une convaleſcence auſſi cruelle que la maladie; & le reſte périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuſte ſoutient.

L'*hôtel-Dieu* eſt fort ancien. Il eſt ſitué dans la maiſon même d'Ercembalus, préfet ou gouverneur de Paris ſous Clotaire III. en 665. Il s'eſt ſucceſſivement accru & enrichi. On a propoſé en différens tems des projets de réforme qui n'ont jamais pû s'exécuter, & il eſt reſté comme un gouffre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont ſe perdre.

HOTELLERIE, ſ. f. (*Grammaire*) bâtiment compoſé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux néceſſaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les perſonnes qui ſont quelque ſéjour dans une ville.

HÔTELLERIE *de Turquie*, (*Hiſt. mod.*) édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les paſſans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations ſur les grands chemins & dans les villes d'Aſie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve ſur les grands chemins, dit M. Tournefort, ſont de vaſtes édifices longs ou quarrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, ſur ſix de large; le reſte de la place eſt deſtiné pour les mulets & pour les chameaux: la banquette ſert de lit, de table & de cuiſine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à ſept ou huit piés les unes des autres, ou chacun fait bouillir ſa marmite. Quand la ſoupe eſt prête, on met la nape, & l'on ſe place autour de la banquette les piés croiſés comme les tailleurs. Le lit eſt bien-tôt dreſſé après le ſouper, il n'y a qu'à étendre ſon tapis à côté de la cheminée, & ranger ſes hardes tout-autour; la ſelle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot ſupplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va ſe pourvoir au village prochain, ſi l'on manque de quelque choſe. On ne paye rien pour le gîte: ces retraites publiques ont conſervé en quelque maniere le droit d'hoſpitalité, ſi recommandable chez les anciens. *Voyez* HOSPITALITÉ.

Les *hôtelleries* des villes ſont plus propres & mieux bâties; elles reſſemblent à des monaſteres, car il y en a beaucoup avec de petites moſquées; la fontaine eſt ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour les néceſſités ſont aux environs; les chambres ſont diſpoſées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout payement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très-vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à ſon aiſe, il ſuffit d'y avoir une chambre ſervant de cuiſine; l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poiſſon, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, caffé, chandelle, juſqu'à du bois. Il faut s'adreſſer à des Juifs ou à des Chrétiens pour du vin, & pour peu de choſes ils vous en fourniſſent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* ſi bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le ris. Voilà les fruits de la charité qui fait un point eſſentiel de la religion mahométane; & cet eſprit de charité eſt ſi généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons Muſulmans qui ſe logent dans des eſpeces de huttes ſur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire repoſer & rafraîchir les paſſans qui ſont fatigués. Nous louons ces ſortes de ſentimens d'humanité, mais nous ne les avons pas beaucoup dans le cœur; nous ſommes très-polis & très-durs. (*D. J.*)

HOTTE, ſ. f. (*Gramm. & arts méchan.*) panier d'oſier, ou même de bois, étroit par en-bas, large par en-haut, qu'on fixe ſur les épaules avec des bretelles où les bras ſont paſſés, & qui ſert à porter différentes choſes. Le côté qui touche aux épaules eſt plat; l'autre eſt arrondi. Cet inſtrument ſert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs. Il y en a de ferrées qu'on appelle *hatais*; il y en a d'ardoiſées, de gauderonnées, de poiſſées, ſelon les différens uſages auxquels elles ſont deſtinées.

C'eſt un ouvrage de mandrerie ou du vannier. Il eſt compoſé d'un fond de bois, oval ſur le derriere de la hotte, & droit ſur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* ſimplement; & l'autre au milieu du derriere pour ſoutenir l'ouvrage, & qui ſe nomme *maque plate*. *Voyez* MAQUES & MAQUE PLATE. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des cotonailles, des torches, des faiſſes & un collet. *Voyez ces mots à leur article.*

HOTTE *de cheminée*, (*Architect.*) c'eſt le haut ou le manteau d'une cheminée de cuiſine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS LES, (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne Eſpérance; ils ſont fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légat, La Loubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans ſa deſcription du cap.

Les *Hottentots* ne ſont pas des Négres, dit avec raiſon l'auteur de l'Hiſtoire naturelle de l'homme; ce ſont des Caffres, qui ne ſeroient que baſanés, s'ils ne ſe noirciſſoient pas la peau avec de la graiſſe & du ſuif, qu'ils mêlent pour ſe barbouiller. Ils ſont couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils ſe donnent pour le devenir; leurs cheveux collés enſemble par leur affreuſe malpropreté, reſſemblent à la toiſon d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples ſont errans, indépendans, & jaloux de leur liberté; ils ſont d'une taille médiocre & fort légers à la courſe; leur langage eſt étrange, ils glouſſent comme des cogs d'inde; les femmes ſont beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plûpart une eſpece d'excroiſſance, ou de peau dure & large qui leur croît au-deſſus de l'os pubis, & qui deſcend juſqu'au milieu des cuiſſes en forme de tablier. Tachard & Kolbe diſent que les femmes naturelles du Cap ſont ſujettes à cette monſtrueuſe diformité, qu'elles découvrent à ceux qui ont aſſez de curioſité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, ſont tous, à ce qu'aſſurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naiſſent tels, mais parce qu'on leur ôte un teſticule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large; ils ne l'auroient cependant pas tel, ſi les meres ne ſe faiſoient un devoir de le leur applatir peu de tems après leur naiſſance, parce qu'elles regardent un nez proéminent comme une diformité. Ils ont une levre fort groſſe, ſur-tout la ſupérieure, les dents très-blanches, les ſourcils épais, la tête groſſe, le

corps

Digitized by Google

corps maigre, les membres menus; ils ne vivent guères passé quarante ans; la saleté dans laquelle ils se plaisent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, sont au nombre des causes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces sauvages qui s'emploient volontiers au service le plus bas & le plus sale de la maison.

Ils vont presque nuds, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles; leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, sur dix à douze de largeur; ce sont des pieux fichés qui se rejoignent par le haut; les côtés & le faîte sont des branches grossierement entrelacées avec les pieux; le tout est couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, est une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & sortir; ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, si ce n'est qu'on veuille caractériser ainsi leurs danses nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples sauvages, parce que c'est un mot qu'ils se répetent sans-cesse les uns aux autres lorsqu'ils dansent. (*D. J.*)

HOTTONIA, s. f. (*Botaniq. moderne*) plante aquatique, ainsi nommée à l'honneur de M. Hotton, professeur en Botanique à Leyde. Voici ses caracteres d'après Boerhaave.

La fleur est en rose, composée d'un seul pétale divisé en cinq segmens. Les divisions pénetrent jusqu'au fond de la fleur; il part de son centre un pistil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel sont contenues plusieurs semences sphériques. Linnæus ajoute que les étamines sont cinq filamens droits, courts, coniques, placés sur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les fossés & dans les eaux profondes & croupissantes. Ses feuilles paroissent sur la surface de l'eau en Avril & en Mai; ses fleurs en épi croissent sur des tiges assez longues & unies; elles sont couleur de rose, d'une découpure très-fine, & font un bel ornement sur la surface des eaux. (*D. J.*)

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, (*Vénerie*) cri dont le valet de limier doit user quand il laisse courre un loup & un sanglier.

HOU (*le cap de la*) *Géog.* cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqua. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance assez peu vers la mer. Il est par 5d 10′ de *lat. septentrionale*, à environ moitié de la distance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. (*D. J.*)

HOUACHE, OUAICHE, s. m. (*Marine*) c'est la trace que fait un vaisseau sur les eaux en sillant.

HOUAL, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46 lieues de l'est à l'ouest, mais il est beaucoup plus étendu au sud de la riviere. Il est gouverné par un Prince qui se fait appeller *brak*, c'est-à-dire *roi*: aussi M. Delisle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Houal*. (*D. J.*)

* HOUAME, *ou* HOUAINE, s. m. (*Hist. mod.*) secte Mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils se font fait une loi particuliere; ils n'entrent point dans les mosquées; ils font leurs prieres & leurs cérémonies sous leurs pavillons, & finissent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'espece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme; en conséquence l'objet leur est indifférent. Ils se précipitent sur le premier qui se présente. Il ne s'agit pas de se procurer un plaisir recherché, ou de satisfaire une passion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux: belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *houame* ferme les yeux & accomplit sa loi. Il y a quelques *houames* à Alexandrie, où ce culte n'est pas toléré; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, (*Géog.*) petite isle de France sur l'Océan, près des côtes de Bretagne, à trois lieues de Belleisle. Elle a quatre lieues de tour. *Long.* 14, 36. *lat.* 47, 20. (*D. J.*)

HOUBLON, *lupulus*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs étamines, soutenues sur un calice. Cette fleur est stérile, comme l'a observé Cesalpin. Les embryons naissent sur des plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, composés de plusieurs feuilles qui sont attachées à un poinçon, & qui couvrent des semences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

Les racines du houblon sont menues & entrelacées les unes dans les autres; il en sort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleuses, velues, creuses, purpurines, sans vrilles, lesquelles embrassent étroitement les perches & les plantes sur lesquelles elles grimpent. Ses feuilles sortent des nœuds deux à deux, opposées, portées sur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres; quelquefois elles imitent les feuilles de mûrier, & sont entieres, terminées par une pointe; le plus souvent elles sont découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'espece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naissent dans le *houblon mâle*, de l'aisselle des feuilles; elles sont en grappes, comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, sans pétales, composées de plusieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles; elles sont stériles.

L'espece femelle porte des fruits qui sont comme des pommes de pin, composées de plusieurs écailles membraneuses, peu serrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées sur un pivot commun, à l'aisselle desquels naissent de petites graines, applaties, rousses, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneuse. Cette plante est très-commune dans les haies & les prés des pays, soit froids, soit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on seme & on cultive avec grand soin, & avec beaucoup de dépense, le *houblon* dans des houblonnieres, où l'on plante de grandes perches, sur lesquelles les tiges de *houblon* montent, & les surpassent même. Il se plaît dans un terrein humide, gras & bien fumé: toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture; ses épics chargés de fleurs, ses écailles & sa graine sont plus grandes que dans son état sauvage. Ses épics, qui sont les pommes de pin, & que l'on appelle fouvent, mais improprement, *fleurs*, se recueillent au mois d'Août & de Septembre. On les seche dans un four préparé pour cela; on les renferme ensuite dans des sacs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au commencement du printems.

Les feuilles sont ameres; leur fuc ne change point la couleur du papier bleu; les fruits, on les pommes de pin fraiches, ont une odeur agréable, & contiennent une graisse ou résine aromatique, un peu visqueuse, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un sel ammoniacal un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, soit subtile, soit épaisse, aromatique & un peu amere: c'est par cette raison qu'on n'en

Digitized by Google

peut point tirer de ſel eſſentiel cryſtallin ; car le ſel ammoniacal, ſur-tout s'il eſt joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de cryſtaux ; & étant ſéché, il devient comme un ſable terreux.

Il réſulte de cet expoſé, que le *houblon* renferme un ſel alumineux tartareux, amer. *Voyez* article ſuivant, ſes propriétés médicinales. (*D. J.*)

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, ſe ſervent avec ſuccès des tiges du *houblon* pour en préparer de la filaſſe, dont ils font une toile groſſiere ; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour cet effet, au lieu de jetter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, enſuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend ſur des toits de chaume pour y reſter expoſées pendant l'hiver aux injures de l'air ; ſouvent elles y demeurent long-tems couvertes de neige ; quelquefois on les laiſſe tremper dans l'eau de la mer, & enſuite on les expoſe alternativement à l'air libre, en les mettant ſur la terre, enſuite de quoi on les laiſſe tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou ſarmens de *houblon*, les expoſent pendant la nuit à la roſée. Enfin, on les fait ſécher à l'air, on les bat ; on les fait de nouveau ſécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorſque la macération a été bien faite, on obtient de la filaſſe auſſi fine que celle du lin ou du chanvre : mais juſqu'à préſent on n'a pû la blanchir parfaitement ; mais elle n'en a que plus de ſolidité, vû que le blanchiſſage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a été ainſi faite, & l'employer à des uſages communs. Voyez *les mémoires de l'Académie de Suede, année 1750.* (—)

HOUBLON, (*Diete & Mat. med.*) on fait cuire les jeunes pouſſes de *houblon* qui paroiſſent au printems dans de l'eau comme les aſperges, & on les mange avec de l'huile, du ſel & du vinaigre. On les apprête auſſi de pluſieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre ; ſont utiles pour les obſtructions des viſceres, & ſur-tout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'uſage du *houblon* pour l'affaiſſonnement de la biere. *Voyez* BIERE & BRASSERIE.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaiſes qualités que le *houblon* donnoit à la biere, eſt abſolument gratuit. On manque d'obſervations pour décider la queſtion agitée principalement en Angleterre ; ſavoir, ſi la biere *houblonée* chaffoit & fondoit la pierre des reins, ou ſi elle ne contribuoit pas au contraire à la former. Un fait aſſuré, c'eſt que les bieres rouges forcées de *houblon*, ſont plus enyvrantes, & qu'elles jettent dans un aſſoupiſſement dangereux ; mais il n'eſt pas clair que ces effets ſoient dûs au *houblon*.

On ne ſe ſert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament : on pourroit l'employer cependant auſſi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obſtructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magiſtraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le ſyrop de chicorée compoſé, & ſon ſuc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. (*b*)

* HOUCHE, HICHE, *ou* FOUANNE, (*Pêche*) La *houche*, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, eſt une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à ſept branches : on s'en ſert au feu, contre *l'ordonnance de 1669.* Il faut un tems calme & une nuit obſcure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe ; l'un ſe met à l'arriere & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de ſapin ſecs & réſineux : la lueur de ce brandon attire le poiſſon à la ſurface, & le pêcheur le frappe de ſa *houche*. Cette pêche ſe fait en toute ſaiſon. On y prend des poiſſons qui peſent dix, douze & quinze livres.

HOUDAN, (*Géog.*) petite ville de l'iſle de France dans la Beauce, au diocèſe de Chartres, ſur la Vègre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris, *long.* 19d 15′ 38″, *lat.* 38d 47′ 21″.

Guy Patin, homme de beaucoup d'eſprit, & d'un eſprit fort orné, naquit à *Houdan* en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au diocèſe de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé *Houdan*, à 3 lieues de Beauvais : toutefois, puiſque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artiſan de ſa fortune ; car de correcteur d'imprimerie, il devint habile & ſage Médecin clinique. Il n'eut pas tort de ſe déclarer ennemi de l'antimoine, que de ſon tems on ne ſavoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuſe encore mieux. Les lettres de *Guy Patin* ont été lues avec avidité, parce qu'elles ſont naturelles, parce que d'ailleurs, ſelon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des ſatyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laiſſa un fils, Charles Patin, qui ſe diſtingua par ſon ſavoir dans la Medecine, dans la Littérature, & ſur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ſes jours à Padoue en 1684, laiſſant deux filles, célébres par leurs écrits, & une femme qui a été auſſi auteur. Bayle a donné dans ſon dictionnaire un article curieux & fort étendu de Guy Patin & de ſon fils. (*D. J.*)

HOUE, *ſ. f.* (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert pour labourer les vignes & les terres lorſqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* ſe forge comme la bêche ; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réſerve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On *foude* la *houe* au collet, & le reſte s'acheve comme à tous les outils de cette eſpece. Le coupant de la *houe* eſt perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la ſuperficie de la terre, & la bêche plus ou moins profondément : la terre reſte ſur la *houe* ; ce qui lui donne la facilité de la verſer, retourner, jetter, étendre comme il lui plaît. Ainſi l'on voit que cette manœuvre ſe rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. *Voyez l'article* CHARRUE. Il y a un inſtrument appellé *houette* ; c'eſt un diminutif de la *houe*. *Voyez* HOUETTE, *& nos Planc. d'Agric.*

HOUERE, (*Marine*) *Voyez* HOURQUE.

* HOUETTE, ſ. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert au lieu de la houe. *Voyez* HOUE. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne ſont pas perpendiculaires au reſte, mais paralleles.

HOUGUE (*la*) *Géog.* Mrs Huet & Baudrand diſent *la Hogue*, mais l'uſage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue* ; ſon nom latin eſt *Ogas*, ſelon Vital, *Ogigiæ* ſelon Cénalis, *caput Ogæ* ſelon Baudrand, & *Oga* ſelon la plûpart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un fort nommé *l'iſle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte Angloiſe en 1692.

La rade de la *Hougue* eſt excellente ; c'eſt un lieu très-propre à y faire une place importante, ſoit pour le commerce, ſoit pour les vaiſſeaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'in-

Digitized by Google

duſtrie de M. Colbert à en trouver les fonds ; on prétend cependant que la dépenſe de ce port n'excéderoit pas celle de vingt vaiſſeaux de ligne ; ſon entretien ſeroit moins coûteux, & la force de cette poſition équivaudroit à celle de vingt vaiſſeaux, lorſque les François en auroient ſoixante & dix en mer. (*D. J.*)

HOUILLE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Flandre, en Hainault & dans le pays de Liege, au charbon de terre. *Voyez* CHARBON-FOSSILE.

On connoiſſoit depuis long-tems les cendres de charbon de terre qui ſe tiroient de Mons ; l'uſage en a preſque ceſſé, depuis qu'en 1731 il s'eſt formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre graſſe qui fait le chauffage des Hollandois ſous le nom de *tourbes* ; ce ſont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer* : on en a fait depuis un commerce très-conſidérable dans l'Artois, le Hainault, le Cambreſis, & dans la partie de la haute Picardie, qui eſt de notre généralité, où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'uſage n'en devînt plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes d'Hollande, on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays, dont le débit a eu auſſi beaucoup de ſuccès, quoiqu'elles ne paroiſſent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des haſards heureux ont enfin découvert une matiere encore plus utile. Ce ſont des mines de terre de *houille*, qui ſe ſont trouvées à 20, 30, 40 pieds de profondeur ; à Beaurains, près de Noyon, en 1753, après avoir cherché long-tems & inutilement du charbon de terre ; en 1756, près de Laon, ſur les terroirs de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres, qui ſe touchent & ne ſont ſéparés que par un ruiſſeau ; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries ; enfin, au détroit d'Anois & de Rumigny, près de Ribemont, en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant penſé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des ſels propres à la végétation, comme les cendres de mer, les mirent en cendres, ils en répandirent ſur leurs terres enſemencées & dans leurs prairies. Le ſuccès en fut ſi heureux, qu'il fut bientôt imité ; ce qui engagea pluſieurs perſonnes à demander la permiſſion & le privilege de l'exploitation de ces mines, laquelle, comme de toutes les autres mines, ne peut être faite que par la permiſſion du Roi, ſuivant l'Arrêt du Conſeil de 1744.

Ces permiſſions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il réſulte de cet examen, que l'on s'eſt ſervi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies ; que les cendres de tourbes, connées en Hollande *cendres de mer*, ont été employées depuis pour les prairies & les terres ſemées en grains de fourrages ; que l'on s'eſt ſervi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays, & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits déſignés ci-deſſus, paroiſſent devoir y être préférées, tant par la proximité que par leur effet, parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuſe, qui eſt le plus fur engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais ſalin & bitumineux eſt préférable à une terre aride, telle que la marne ou le cran, dont l'effet n'eſt que de dilater les terres tenaces en ſe dilatant elle-même dans les tems humides. L'uſage de la marne, qui eſt fort chere, a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* ſont ſulphureuſes & bitumineuſes ; en les décompoſant on y trouveroit du vitriol, & peut-être de l'alun, mais point de nitre : la partie bitumineuſe eſt l'engrais véritable.

Cette terre *houille*, ſi on la laiſſe en tas pendant quelques jours en ſortant de la mine, s'échauffe, s'allume d'elle-même, brûle ce qu'elle touche, & répand au loin une odeur de ſoufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des foſſés, où elle fermente & s'allume ſans flamme apparente. S'il y avoit du nitre, il produiroit de la flamme.

On peut employer cete terre *houille*, ou comme elle ſort de la mine, ſans avoir été brûlée ni calcinée, ou lorſqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie ſans avoir été brûlée, il faut l'écraſer en poudre groſſiere, & n'en couvrir le champ que de l'épaiſſeur d'un pouce ; car étant ainſi crue, & ayant encore l'acide ſulphureux ou vitriolique, qui ne ſe conſume que par le feu, elle pourroit, en s'échauffant, s'allumer, ſi on en répandoit de l'épaiſſeur de cinq à ſix pouces ; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées eſt que les pluies du printems développant peu à peu l'acide ſulphureux, il trouve pour baſe la terre même qu'on veut amender ; il forme avec le bitume un nouveau compoſé, qui eſt l'engrais qu'on deſire.

La ſeconde façon de s'en ſervir, eſt de l'employer en cendres, après que cette terre a été brûlée & calcinée ; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité, parce que le ſoufre étant évaporé par le feu, & n'y ayant plus que le bitume (véritable engrais), on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation, capable de deſſecher les grains, au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manieres des plus commodes & des plus ſûres pour répandre ces cendres également, eſt de faire marcher parallelement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu ſerrés, & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver ſi les terres noires, que l'on croit être des terres de *houille*, en ſont véritablement. Prenez-en un morceau, gros comme un melon ; placez-le, ſans le rompre, ſur la braiſe de l'âtre de la cheminée : ſi c'eſt de la terre *houille*, il s'y allumera comme l'amadou ſans flamme, répandant une odeur de ſoufre ſuffoquante : s'il s'éleve de la flamme, la terre ſera trop ſulphureuſe, & il ne faudra jamais s'en ſervir que brûlée & réduite en cendres : retirez ce morceau à demi embraſé, & mettez-le ſur un plat de terre à l'air, l'odeur ſuffoquante diſparoîtra, & l'on ſentira une odeur douce de bitume terreſtre : cette terre continuera de brûler lentement, puis s'éteindra, laiſſant une maſſe très-friable de couleurs variées, dont la dominante eſt le noir. Si on la brûloit davantage, elle ne vaudroit plus rien, parce que le bitume, véritable engrais, en ſeroit conſumé.

M. Hellot, auteur du rapport qui précede, a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. « J'ai » mis, dit-il, un demi pouce de terre *houille* crue, » au mois de Juin dernier, ſur trois petites caiſſes » d'orangers, dont les feuilles étoient tombées, & » qui étoient prêts à périr ; j'ai arroſé tous les jours » d'un verre d'eau ; au quinze Septembre les trois » petits orangers avoient depuis 22 juſqu'à 35 feuilles, & de nouvelles branches ».

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer, ſoit des terres *houilles* non brûlées, ſoit de celles qui ſont réduites en cendres ; cela dépend des différens genres de productions & des dif-

Digitized by Google

férentes especes de terres sur lesquelles on les emploie : l'expérience seule instruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle espece d'engrais, que par l'exposé du résultat des expériences faites, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la Province sur les différentes productions de la terre.

Pour les blés. Différentes personnes ont éprouvé plusieurs procédés.

1°. On met la semence & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, un jour ou deux avant d'ensemencer la terre ; par cette méthode tous les grains germent, les épis se trouvent plus longs qu'à l'ordinaire, exempts de brouiure, le grain plus pesant, la terre purgée de mauvaises herbes, la récolte plus abondante, & il faut en ce cas un cinquieme moins de semence.

2°. On jette la semence & les cendres ensemble sans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres sont préparées, & on seme ensuite. Ces deux façons s'appellent *ensouir les cendres avec la semence* ; elles produisent les mêmes effets que la premiere : cependant ces deux dernieres méthodes ne sont pas aussi généralement usitées que la premiere.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont semé au mois d'Avril des cendres de *houille* sur des blés où l'eau avoit séjourné pendant l'hiver, & où il ne paroissoit point, pour ainsi dire, de plants ; ce blé est devenu parfaitement beau.

Draviers. On avoit semé dans un verger au mois d'Octobre 1756, trente verges de draviers ; le 10 Avril suivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy ; on en fit saupoudrer la moitié des draviers, & on y employa à peu près la même quantité dont on use de cendres de mer. Vers les premiers jours de Juin, on apperçut les progrès qu'avoit fait la partie saupoudrée, qui dès-lors se trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été : à la récolte, la même partie saupoudrée de *houille* se trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Plusieurs laboureurs, à qui on fit voir le succès de son épreuve, en useront de même sur les lentilles, draviers & bisailles qu'ils avoient semées en Mars ; ils s'en trouveront très-bien la même année, tant pour ces bisailles, que pour les draviers d'hiver & de Mars.

Prairies. Le 15 Février de la même année on fit jetter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, sur une portion de pré où la mazée avoit séjourné, & où le jonc dominoit ; la bonne herbe prit si fort le dessus sur les joncs, & devint si épaisse, qu'ils furent presque tous étouffés ; il n'en reparoissoit pas même la sixieme partie en 1759, qu'on fit faire la même chose sur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

Trefles, luzernes & sainfoins. L'usage des cendres de *houille* est d'un effet surprenant pour toutes ces productions, si nécessaires sur-tout dans les pays qui manquent de prairies : ce sont ces fourrages qui forment si facilement ces prairies artificielles, aussi propres que les naturelles pour l'engrais des bestiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être semé lors des pluies du mois d'Avril dans les champs déja ensemencés en blé, & sur ceux semés en avoine & en orge, lorsque les grains sont assez levés pour que toute la terre paroisse verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs qui resteroient en jachere, d'une prairie abondante, dont on fait plusieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premieres pluies du printems. Ces cendres, & les racines encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorsqu'on les remet en blé, des sels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conséquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été mises en prairies. La qualité des terres doit régler les connoisseurs sur la quantité de cendres qu'on doit y jetter ; on observe seulement qu'on doit les jetter au commencement de Février ou de Mars, selon que les saisons sont plus ou moins avancées, en saisissant, s'il est possible, un moment de pluie.

Avoines. Des laboureurs des environs de Noyon, ensouissent les avoines & les cendres avec beaucoup de succès.

Pois gris, lantillon, vesce & bisailles. On met les semences & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les semences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut aussi semer les cendres sur ces productions lorsqu'elles ont germé & poussé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres ; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit si les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou sainfoins.

Vignes. Un particulier avoit à Cessieres une portion de vignes, qui, plantées sur un terrein refroidi par les marées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de Février 1758, il fit mettre sur toute l'étendue de ce terrein un pouce d'épaisseur de terre *houille*, telle qu'elle sortoit de la mine, c'est-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammée & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit absolument mauvaise avant son épreuve, se trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raisins en étoient aussi gros que dans les meilleures vignes du terroir ; le vin en fut fait séparément ; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve ; on l'a conservé jusqu'au mois d'Octobre 1760 : ce vin s'est trouvé très-bon. On a encore observé que dans cette année d'épreuve, il n'a point poussé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* sont également bonnes pour les basses vignes ; on y en répand 300 livres sur 80 verges de terrein.

Légumes. On a éprouvé que lorsque les légumes sont mangés de chenilles, si on les poudre de *houille* dès le grand matin à la rosée, & qu'on répete la même chose le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troisieme jour.

Plusieurs autres personnes sement des terres & cendres de *houille* sur toutes especes de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

Couches. L'utilité dont il seroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fit périr les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

Procédé de l'expérience. L'auteur de l'expérience fit faire dans son jardin deux couches différentes à la même exposition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La premiere couche fut ainsi composée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval ; on répandit sur toute son étendue la quantité d'une piece d'eau ; on entassa ce premier lit le mieux qu'il fut possible ; l'on mit ensuite sur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Cessieres telle qu'elle sort de la mine ; on mit dessus

Digitized by Google

pour troiſieme lit quatre pouces de fumier un peu plus conſommé que le premier ; on y jetta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis ſur le premier lit, après l'avoir bien foulé ; on mit enſuite pour quatrieme lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquieme lit trois pouces de fumier bien conſommé ; enfin, par-deſſus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La ſeconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

On ſema en même tems ſur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvieme jour ; le douzieme tout l'étoit & également verd : dans l'autre couche les graines ne commencerent à lever que le quinzieme jour.

Toute la ſuite de la production de la couche de *houille* a toûjours eu trois ſemaines d'avance ſur celle où il n'y en avoit point ; mais on a remarqué qu'il y falloit des arroſemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches ; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots* ; il ne ſe trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, eſt ſi néceſſaire à conſtater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui employeront de ces terres & cendres de *houille*, de quelque façon que ce ſoit, à vérifier avec l'attention la plus ſûre, s'il ſe trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres inſectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Tiérache qui ſe ſervent de ces cendres depuis quelques années, pourroient ſe reſſouvenir ſi les ſouris qui ont deſolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorſqu'après les productions ils éfondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de ſéparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant ſervir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau ſur lequel on ſeme ne devant jamais être mêlé de *houille* : ces lits de *houille* ainſi ſéparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits pour les fertiliſer.

Arbres fruitiers & arbuſtes. M. Gouges, procureur du Roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de Juin 1758, des pêchers dont les feuilles étoient gâtées par les moucherons & les fourmis ; enſorte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fuſſent attaqués par les mêmes inſectes. Il fit arroſer ces arbres ſur toutes les feuilles des le grand matin, & les fit ſaupoudrer de *houille* calcinée & pulvériſée ; il fit bêcher ces arbres au pié, & y mêla avec la terre remuée de la *houille* calcinée ſans être pulvériſée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades ; il les fit auſſi bêcher au pié, & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée ſans être pulvériſée.

Ces différens arbres furent ſuffiſamment arroſés ; ils donnerent de très-beau fruit, & eurent une ſéve ſi abondante, qu'à la fin de Juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop pouſſé. Depuis, les mêmes arbres ont toûjours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pie de ſes lauriers, grenadiers & autres arbuſtes, qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-deſſus l'expérience faite par M. Hellot ſur ſes orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoiſſance, on a crû devoir citer plus particuliérement celles de M. Gouges, non-ſeulement parce que c'eſt lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de ſes expériences, mais parce qu'on lui a l'obligation des premieres qui ont été faites des terres *houille* de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres. La maiſon de campagne qu'il a à Ceſſieres lui ayant donné occaſion d'examiner les travaux qui ſe faiſoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembray & à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, il apperçut que les terres qui étoient ſorties de ces excavations & reſtées ſur le champ comme inutiles à ces manufactures, étoient chaudes ; il ſentit une chaleur qui augmentoit inſenſiblement ; il reconnut la fermentation qui ſe faiſoit dans ces maſſes de terre ; il apperçut dans différens endroits pluſieurs petits ſoupiraux, d'où il vit ſortir une fumée preſque imperceptible ; il les élargit avec un bâton, & découvrit un feu ſemblable à celui de la forge d'un maréchal ; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs, & pluſieurs lui parurent couverts de ſoufre ; l'odeur en étoit très-forte ; il l'avoit déja ſentie aux approches de cet endroit : il y retourna ſix ſemaines après, le dix de Novembre, avec pluſieurs perſonnes ; il fut fort ſurpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits ſoupiraux, un pommier couvert de feuilles & de fleurs auſſi vives qu'au printems ; il reconnut les bancs de terre *houille* : & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au-moins les mêmes qualités que les cendres de mer, il ſe détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter : ce qui a été tellement connu, que l'on eſt venu avec empreſſement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'Octobre dernier, on en a enlevé mille à douze cent voitures à quatre & à ſix chevaux. Le prix n'en eſt pas encore réglé.

A Beaurains, où ces mines s'exploitent en regle & avec art, c'eſt-à-dire, par des puits & des galeries ſouterraines, d'où après que les terres ont été tirées, on les tranſporte dans des brûleries, qui ſont de ſimples foſſés, où elles ſe conſument d'elles-mêmes & ſe réduiſent en cendres, on vend trois livres le ſac de trois cent vingt livres peſant. A Ham où on en fait un magaſin, il ſe vend trois livres douze ſols ; à Rocourt, près de Saint-Quentin, il ſe débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magaſins à Pont-Sainte-Maxence, ſur le pié de trois livres neuf ſols le ſac, & à Beaumont-ſur-Oiſe, trois livres douze ſols.

Au détroit d'Anois, on vend les cendres quinze ſols le ſeptier, ce qui revient à-peu-près à trois livres le ſac de trois cent vingt-livres. On en forme un magaſin à Rocourt, près de Saint-Quentin ; & l'on compte en faire établir de ces trois différentes eſpeces à Soiſſons & dans pluſieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille*, ceux qui craignent d'en faire uſage par l'eſprit de routine ſi contraire à toute perfection.

1°. *Que ces houilles tiennent les fourrages trop longtems en verd.* Ce reproche prouve que les *houilles* fourniſſent beaucoup de ſéve ; ceux qui veulent retirer des fourrages ſecs n'ont qu'à ſemer les *houilles* un peu plutôt, c'eſt-à-dire, au plus tard en Février : ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent ſemer plus tard : rien de

Digitized by Google

meilleur pour les chevaux que le ſainfoin en verd ; il ſuffit pour les nourrir ſans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écraſées, les pierres brûlent là où elles reſtent.* Rien de ſi aiſé que de les piler chez ſoi avec une batte ; les pierres ne ſont pas dures ; on y gagne bien la façon ; elles ſoiſonnent beaucoup plus, ſe répandent mieux, & ne tracent pas tant ſur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaiſe qualité aux fourrages.* C'eſt un préjugé ; on s'en ſert tous les jours pour les legumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût : un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis pluſieurs années ſans avoir éprouvé aucun accident.

Il eſt vrai qu'il faut avoir pluſieurs attentions :

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hyvernages, lentillons, veſces & biſailles de ce que l'on en met pour les treſles, luſernes & ſainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi ſeulement de l'hivernage, veſce, biſaille & lentillon ; parce que ces fourrages ſont échauffans par eux-mêmes, & qu'ils peuvent l'être encore plus lorſqu'ils ont été ſaupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude ſuivie & très-attentive de l'uſage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la maniere de s'en ſervir relativement aux differentes eſpeces de terres & de productions ; on a engagé pluſieurs perſonnes capables & zelées à en faire des expériences exactes en tous genres ; & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en ſont déja ſervis, ou qui en employeront dorénavant, de ſuivre leurs procédés avec les attentions néceſſaires pour s'aſſurer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

HOVIVS, (RAMEAUX, CONDUITS DE) *Anatomie*. Il a donné un ouvrage ſur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil ; il paroît qu'il a fait dans cette partie un aſſez grand nombre de découvertes. On appelle *conduits d'Hovius*, les canaux par leſquels les humeurs entrent dans l'œil ; & on nomme auſſi *réſeaux d'Hovius*, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum*, *Leydæ*, *1716*. *8°*.

HOULES, ſ. f. (*Marine*) ce ſont les vagues que la mer agitée pouſſe les unes contre les autres. (*Z*)

* HOULETTE, ſ. f. (*Economie ruſtique*) bâton à l'uſage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il eſt compoſé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette : la feuillette eſt un morceau de fer en cuilliere tronquée. Le berger s'en ſert pour ramaſſer ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

Houlette de Jardinier. Voyez DÉPLANTOIR.

HOULETTE, (*à la Monnoie*) eſt une eſpece de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton, aſſez long pour aider le fondeur à porter la cuilliere pleine de métal en fuſion, & pour empêcher que cette matiere ne brûle les moules qui ſont de bois, cependant armés de deux machoires de tole.

HOULEUX, adj. (*Marine*) ſe dit de la mer lorſqu'elle eſt agitée & couverte de vagues. (*Z*)

* HOULVICHE, ſ. f. (*Pêche*) ce filet & la bretelure ſervent également à la pêche des chiens de mer & des rouſſettes ; mais c'eſt à l'*houlviche* qu'on prend les plus gros d'entre ces poiſſons ; du reſte, la manœuvre de l'un & de l'autre eſt la même. Ainſi l'*houlviche* eſt une grande bretelure de l'eſpece des folles ou filets ſédentaires qui s'établiſſent ſur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent ſur les fonds de roches que l'eſpece de poiſſon qu'on pêche à l'*houlviche* fréquente volontiers ; ils ſont pierrés par le bas & flottés par le haut ; on les place au large depuis la fin d'Août juſqu'en Décembre, tems où les chiens de mer & les rouſſettes paroiſſent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces ſept lignes en quarré : il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la rouſſette, qu'on appelle *cauieres* : c'eſt à peu de choſe près le même rét que l'*houlviche* ou la bretelure.

HOULME (LE) *Géog.* petit pays de France, dans la baſſe Normandie, entre Domfront & Falaiſe. Il n'eſt remarquable que par ſon cidre, & par ſes mines de fer. (*D. J.*)

* HOUPPE, ſ. f. (*Art méchanique*) c'eſt un aſſemblage de bouts de ſoie ou de laine, flottans & arrangés ſphériquement ſur une pelote à laquelle ils ſont attachés par un bout, & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet quarré de nos eccléſiaſtiques s'appelle une *houppe*. L'inſtrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci ſont blanches ; & au lieu de fils de ſoie, la petite pelote eſt couverte de poils d'écureuil, ou du duvet le plus leger des autres oiſeaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions : le bout de fil d'or, d'argent, ou de ruban effilé, qui déborde le fer du tout ou de l'aiguillette, en eſt la *houppe*. Ce ſont des *houppes* qui pendent aux tétieres des chevaux de caroſſe. Le floccon de plumes que quelques oiſeaux portent ſur la tête eſt une *houppe*, & l'oiſeau eſt huppé ; le tiroir de deſſus le chapiteau, ou le chapelet, la cornette eſt en fauconnerie une *houppe*. Il y a des plantes à *houppe*, voyez HOUPPE (*Bot.*) il le dit auſſi en Anatomie ; voyez HOUPPE, (*Anatomie*). Dans les manufactures, ſur-tout d'Amiens, la *houppe*, c'eſt la même choſe que la laine peignée & préparée par le houpier ou peigneur. Dans le Blaſon, c'eſt la touffe de ſoie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque, d'un archevêque, d'un cardinal, d'un protonotaire. Les rangs des *houppes* croiſſent en deſcendant : les cardinaux en ont cinq rangs ; & au premier rang il n'y en a qu'une, & cinq au dernier ; les archevêques quatre rangs, une au premier, & quatre au dernier ; les évêques trois rangs, une au premier, & trois au dernier ; les protonotaires deux rangs, une au premier, & deux au ſecond.

HOUPPE *nerveuſe*, (*Anatomie*) petit mammelon qui tire ſon origine de l'expanſion des nerfs répandus dans le tiſſu de la peau. Ces petits mammelons ſont viſibles dans les parties qui ont le plus de ſentiment, comme à la plante des piés, à la paume de la main, à la langue, & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la ſurface de la peau inégale & un peu raboteuſe, ſi l'intervalle qu'ils laiſſent, n'étoit occupé par le corps réticulaire, qui eſt une eſpece de crible, dont les trous ſont remplis par les *houppes nerveuſes* : elles paſſent par ces trous, vont aboutir aux côtés de chaque ſillon de la peau, où elles ſont rangées en lignes paralleles, & forment l'organe du toucher. A l'occaſion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houppes nerveuſes*, l'ame qui eſt préſente par-tout, a des ſenſations plus ou moins vives, & ſi la partie devient calleuſe, l'ame n'aura plus de ſentiment, parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. *Voyez* NERF, MAMMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS-RÉTICULAIRE. (*D. J.*)

HOUPPÉE, (*Jardinage*) on dit des fleurs, des graines *houppées*, quand elles ſont faites en forme de houppes, & qu'elles ſe terminent en une eſpece de couronne. Les roſes de Gueldre ſont, par exemple, des *fleurs houppées* : les ſcorſonnaires, ou ſalſifix d'Eſpagne, les piſſenlits ſont des *graines houppées*. (K)

HOUPPÉE, ſub. f. (*Marine*) c'eſt l'élévation

Digitized by Google

de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme eſt peu d'uſage, cependant on dit *prendre la houppée*, ce qui ſignifie prendre le tems que la vague s'éleve pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaiſſeau quand la mer eſt agitée. (*Q*)

HOUPPER, v. act. (*Art méchan.*) c'eſt faire la houppe & la placer.

HOUPPER, verbe neut. (*Vénerie*) c'eſt appeller ſon compagnon, lorſqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui ſort de ſa guete & entre en celle de ſon compagnon.

HOUPPIER, ſ. m. (*Manuf. en laine*) c'eſt ainſi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, (*Econom. ruſtique*) arbre ébranché pour le faire croître en hauteur : c'eſt auſſi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule ; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Comm.*) on nomme ainſi à la Chine un mandarin établi commiſſaire pour la perception des droits d'entrée & de ſortie : c'eſt une eſpece de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y ſont auſſi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de ſortie qu'on paye pour les marchandiſes dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce.*

HOURAGAN, (*Marine*) *Voyez* OURAGAN.

HOURCE, *ou* OURCE, ſ. f. (*Marine*) cordage qui tient à bas bord & à ſtribord de la vergue d'artimon, & qui ne ſert jamais que du côté du vent, elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrémité de la vergue, & de-là va paſſer à une poulie amarrée derriere le haubant, laquelle étrape a une caſſe à chaque extrémité ; ce cordage ſe met de côté, & ſert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez Planche premiere n°. 110*, le cordage appellé *hource*, & ſa ſituation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. (*Maçonnerie*) c'eſt maçonner de moilons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, groſſiérement entre les poteaux d'une cloiſon ; c'eſt auſſi faire l'aire d'un plancher ſur des lattes. *Hourdi* ſe dit de l'ouvrage, & c'eſt ce que Vitruve entend par *ruderatio*.

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

* HOURIS, ſ. f. pl. (*Hiſt. mod.*) les Mahométans appellent ainſi les femmes deſtinées aux plaiſirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne ſont point celles avec leſquelles ils auront vécu dans ce monde ; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté ſinguliere, dont les charmes feront inaltérables, qui iront au-devant de leurs embraſſemens, & que la jouiſſance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils raſſemblent dans leurs ſerrails, le paradis leur eſt fermé ; auſſi n'entrent-elles point dans les moſquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu, & le bonheur qu'on trouve dans leurs careſſes les plus voluptueuſes n'eſt qu'une ombre légere de celle qu'on éprouvera avec les *houris*.

HOURQUE, OUCRE, ſ. f. (*Marine*) c'eſt un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flutes, & qui eſt mâté & appareillé comme un heu, ſi ce n'eſt qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une fivadiere. Il eſt excellent pour louvoyer & aller à la bouline ; on s'en ſert beaucoup ſur les canaux d'Hollande, où l'on les voit naviger quoique le vent ſoit contraire, à force de faire de petites bordées, car pendant une horloge ils feront juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux qui le plus ſouvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou ſoixante tonneaux, & juſqu'à deux & trois cent tonneaux. On donne l'invention de cette ſorte de bâtiment à Eraſme. *Voyez*, *Planche XIII. Marine*, *fig. 1*, une *hourque* ſans toile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, ſont cinquante piés de quille, ſeize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vû faire le voyage des Indes orientales montés ſeulement de cinq ou ſix matelots. (*Z*)

HOURVARI, (*Vénerie*) cri du chaſſeur qui rappelle ſes chiens lorſqu'ils ſont hors des voies.

HOUSBUL-HOOKUM, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expedition ſignée par le viſir ou premier miniſtre.

HOUSEAU, ſ. maſc. *terme d'Epinglier*, ce ſont de groſſes épingles d'une longueur proportionnée à leur groſſeur, propres à attacher pluſieurs doubles d'étoffe enſemble.

HOUSSAGE, ſ. m. (*Charpente*) fermeture d'un moulin à vent. Elle ſe fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *Voyez* MOULIN.

HOUSSAGE, (*Salpetr.*) on appelle *ſalpetre de houſſage*, celui qu'on balaie de deſſus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSE, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un cheval qui a ſa houſſe.

HOUSSER, verb. act. (*Tapiſſ.*) il ſe dit de l'action de nettoyer les tapiſſeries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, ſ. f. pl. *termes de Bourreliers*, ce ſont des peaux de mouton garnies de leur laine, qui ont été préparées par les Megiſſiers, & dont les Bourreliers ſe ſervent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques uns les appellent auſſi *biſquetins*.

On appelle auſſi *houſſes* les couvertures de la ſelle des chevaux. Elles l'ornent & la garantiſſent. Les *houſſes* en botte ne s'étendent que ſur la croupe du cheval ; les *houſſes* en foulier s'étendent ſur les flancs, & deſcendent juſqu'à l'etrier.

HOUSSES, (*Tapiſſ.*) ce ſont les couvertures des chaiſes, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuſe que les *houſſes* d'une étoffe plus groſſiere conſervent.

On dit auſſi qu'un lit eſt en *houſſe*, lorſqu'il a des pentes qui deſcendent juſqu'en bas, ou qui ſont ſoutenues ſur des bâtons ou barres, & lorſqu'il n'a point de rideaux qui ſe tirent ſur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princeſſes & les ducheſſes ont à l'impériale de leur caroſſe en dehors, s'appelle une *houſſe*.

* HOUSSET, ſ. m. (*Serrurerie*) eſpece de ſerrure encloitonnée qu'on emploie aux coffres. Elle ſe poſe en-dedans. Elle ſe ferme en laiſſant tomber le couvercle auquel l'aubronnier eſt attaché. *Voyez* AUBRONNIER. L'aubronnier entre dans le bord de la ſerrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clé. *Voyez l'article* SERRURE.

HOUSSILLES, ſ. f. pl. (*Blaſon*) brodequins ou bas de chauſſes. Il n'eſt d'uſage que dans l'art héraldique. *Voyez* HOUSEAUX.

HOUSSINE, ſ. f. (*Manege.*) petite branche longue & menue de houx, qui ſert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire ſortir la pouſſiere.

HOUSSOIR, ſ. m. (*Tapiſſ.*) balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues ſoies de ſanglier, de porc, ou de plumes d'ailes de poules, de cannes, de coqs, &c. dont on ſe ſert pour houſſer les planchers, les murailles, les tapiſſeries, &c.

HOUSTALAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chef d'un jardin du grand-ſeigneur. Tous les vendredis les *houſtalars* viennent rendre compte aux boſſangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-ſeigneur. L'argent

Digitized by Google

qui provient de cette vente eſt employé à la dépenſe de bouche.

HOUTEMANT, ſ. m. c'eſt dans les mines le nom que l'on donne aux fergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, ſ. m. (*Marine*) nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'éleve dans quelques îles de l'Amérique.

HOWDEN, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Yorck.

HOUX, ſ. m. *aquifolium*, (*Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt ordinairement monopétale, découpée en roſette; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au pié de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie remplie d'oſſelets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HOUX, *aquifolium*, (*Hiſt. nat. Bot. & Jardinag.*) arbriſſeau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il ſe trouve dans un terrein favorable, & qu'on lui laiſſe le tems de s'élever; mais ordinairement il reſte en ſous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de viteſſe & le couvrent. Son écorce eſt verte ſur les jeunes branches, & de couleur de cendre ſur le vieux bois; ſes feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, ſont d'un verd brun des plus brillans, mais elles ſont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occaſionne des recourbures, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous de la feuille; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans ſont plates & unies. Le *houx* donne au mois de Mai des fleurs blanches d'une aſſez jolie apparence: les fruits qui leur ſuccedent, ſont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de Septembre, reſtent ſur l'arbriſſeau pendant preſque tout l'hiver.

Le *houx* vient ſur les pentes des montagnes, dans les gorges ferrées & expoſées au Nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terreins graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & expoſés au froid: il ſe plaît, ſur-tout dans un terrein frais, léger & ſtérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voiſinage des petites ſources qui ſuintent à-travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il ſe refuſe aux terres fortes, & le fumier lui eſt pernicieux.

Cet arbriſſeau peut ſe multiplier de trois façons: en ſemant les graines, en couchant les branches, & par la greffe: le premier moyen eſt fort long, le ſecond eſt fort incertain, & le dernier ne ſert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui ſont panachées. Le parti le plus court & le plus sûr, c'eſt de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les tranſplanter avec les précautions dont il ſera parlé ci-après. Mais ſi on veut faire des ſemis de *houx*, ſoit pour former des haies ou en faire une pepiniere, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'eſt-à-dire aux mois de Novembre ou Décembre, avant qu'elle ſoit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiſeaux: & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au ſecond printems, quand même on la ſemeroit tout de ſuite, il y a un autre parti à prendre, qui eſt de mettre cette graine dans du ſable, & de la tenir pendant un an dans un lieu ſec: cela diſpenſe d'occuper inutilement un terrein qui ſe trouve en meilleure culture, lorſque les graines levent peu de tems après qu'elles ont été ſemées. On les ſemera quand on voudra dans le cours de la premiere année, & on pourra même attendre juſqu'au mois de Mars de l'année ſuivante, cela ſera à peu-près égal. Nul autre ſoin que de choiſir un terrein meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à bout de faire lever ces graines dès la premiere année. Bradley, auteur anglois, propoſe deux moyens, l'un eſt de mettre en tas les baies du *houx* auſſi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laiſſer fuer, fermenter & ſe deſſécher ainſi, ſans y toucher juſqu'au printems. Alors il ſe trouvera que les graines ſeront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé: ſi on les ſeme dans ce tems, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célèbre Newton, eſt de mêler un boiſſeau de ſon avec pareille quantité de graines de *houx*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laiſſer cette préparation pendant dix jours ſans la remuer, mais d'avoir ſoin de l'arroſer de tems en tems avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'apperçoit qu'elle commence à técher. La chaleur du ſon fera fermenter les graines, & les diſpoſera à la végétation, enſorte qu'on pourra les ſemer au bout d'un mois ou ſix ſemaines. On peut ſemer cette graine à plein champ, ou en rayon; cette derniere pratique eſt plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'éleveront à un pouce la premiere année; à trois ans ils auront quatre pouces, & ſeront propres à être tranſplantés en pepiniere: à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines: c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être greffés ou tranſplantés à demeure. Le *houx* croît très-lentement dans les commencemens; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pouſſe vigoureuſement, & on eſt bien dédommagé de l'attente, par l'épaiſſeur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *houx* peut s'élever à ſeize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déja cité, rapporte qu'il s'eſt trouvé des *houx* en Angleterre qui avoient plus de ſoixante piés de haut; ce qu'il y a de sûr, on n'en a vû en France qui avoient trois piés de tour ſur trente d'élévation.

La tranſplantation ſera ici le point eſſentiel: comme il faut beaucoup de tems pour élever le *houx* de ſemence, il eſt d'uſage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois ſont défectueux, parce qu'ils manquent de racines: les arbres toujours verds d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles; enfin le *houx*, qui aime l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le tranſplanter avec ſuccès; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs ſont les moins convenables: il faut choiſir les jeunes plants uniques & ſéparés, qui ſoient au plus de la groſſeur d'un petit doigt; il faut les tranſplanter d'abord dans une terre fraiche & légere, contre un mur expoſé au Nord; cette opération doit ſe faire au commencement d'Avril, par un tems ſombre & humide, il faudra rabarre la tige à un pié de terre, & chicotter les branches qui pourroient y reſter, enſuite les arroſer abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorſque les plants commenceront à pouſſer. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les tranſplanter à demeure. On peut auſſi réuſſir à la tranſplantation des *houx* qui ſont dans leur force; mais le ſeul moyen d'en venir à bout, c'eſt de les enlever avec la motte de terre; & comme il arrive rarement que cette opération puiſſe ſe faire aiſément dans les ſaiſons qui ſont propres à la tranſplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbriſſeaux au fort de l'hiver, dans le tems des grandes gelées: par ce moyen on conſerve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de ſe flatter d'un bon ſuccès. Cependant ſi l'on s'apperçoit au mois de Mars ſuivant que ces plants, loin de pouſſer, ont les feuilles fanées, & qu'ils ſe deſſechent, il faudra les couper juſqu'au pié, & la plûpart repouſſeront vigoureuſement.

Digitized by Google

ment. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choiſiſſant dans le bois un an avant la tranſplantation, les *houx* que l'on veut ſe procurer; on fait fouiller la terre tout-autour, en ne conſervant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver: ce travail force les arbriſſeaux à faire de nouvelles racines, & à ſe garnir de chevelu; & dans le tems des gelées il eſt plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les tranſplanter en grand: c'eſt de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laiſſant ſortir de la terre que quelques branches vigoureuſes qu'il faudra tailler à ſix pouces au-deſſus de terre; ordinairement ils réuſſiſſent par cette méthode. Lorſque l'on veut tranſporter des *houx* au loin, il eſt preſque indiſpenſable de les mettre dans des manequins avec leurs mottes. Quoique cet arbriſſeau ſoit très-robuſte, & qu'il réſiſte aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur; le ſoleil ſur-tout eſt ſon plus grand ennemi.

Le bois du *houx* eſt blanc, dur, ſolide & peſant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à meſure que l'arbre groſſit. Les Ébénites en font quelque uſage. Ses branches ſont ſouples & pliantes; elles conſervent cette faculté long-tems après avoir été coupées: on pourroit l'employer à de gros ouvrages, ſi cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oiſeaux ſe fait avec l'écorce du *houx*. *Voyez* Glu.

Le *houx* eſt un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre ſous le ciſeau des figures ſurmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre: on a enfin reconnu que la taille en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'eſt borné à le mettre dans des boſquets d'arbres toujours verds, où il fait le plus agréable aſpect. On en fait des paliſſades naturelles qui ſe garniſſent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur: on peut ſur-tout en former des haies vives, qui ſont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui reſtent pendant tout l'hiver ſur cet arbriſſeau. Ces haies ſont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défenſe. Le *houx* ne trace point, il ſe garnit de lui-même, & nul inſecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *houx* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Cegenre de curioſité a commencé en Angleterre, où le terrein s'eſt trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriſer: le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles ſont bigarrées de pluſieurs couleurs, les a portés à raſſembler tous les *houx* dont les feuilles ſe ſont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liſerées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mêlange de couleur pourpre. Il eſt vrai qu'une feuille auſſi brillante que celle du *houx*, lorſqu'elle eſt mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant ſur le *houx* commun; c'eſt une bigarrure que le hazard a produite, & que la greffe rend conſtante, ou plutôt une dégradation, une ſorte de maladie qui a été occaſionnée par l'inſuffiſance ou la mauvaiſe qualité du terrein. Les *houx* panachés ſont plus délicats que l'eſpece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de ſoleil pour les entretenir dans cet état de langueur qui en fait tout l'agrément; auſſi croiſſent-ils plus lentement que le *houx* commun, & s'élevent-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, aſſure qu'on peut faire panacher le *houx* par art, en ſemant les graines dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en tranſplantant enſuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrein, qu'on s'abſtiendra de cultiver, afin qu'il reſte toujours ferme & ſerré. On peut greffer le *houx* en fente, en écuſſon ou en approche: la greffe en écuſſon eſt la plus en uſage, elle ſe fait au mois de Mai: il faut lever un peu de bois avec l'écuſſon. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut ſe greffer ſur le *houx*; mais on ne trouve rien de bien conſtaté ſur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt que le *houx* peut ſervir de ſujet à greffer le roſier: la roſe blanche double greffée ſur le *houx*, donne des roſes qui ſont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve aſſez fréquemment dans les bois où il croît des *houx*, quelques plants de cet arbriſſeau, dont la plûpart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune eſt que l'âge amene ce changement. Il eſt vrai que cette circonſtance ne ſe trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont fix & huit piés de hauteur; mais auſſi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles ſont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont ſur les jeunes *houx*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'expoſition ou à la qualité de la terre, puiſque l'on trouve des *houx* à feuilles non épineuſes dans toutes ſortes d'expoſitions & de terreins. Il y a plutôt lieu de préſumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui eſt ordinaire à une eſpece de *houx* particuliere.

On connoit peu d'eſpeces de cet arbriſſeau; voici à quoi elles ſe réduiſent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit eſt rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce ſont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hériſſon*. Sa feuille eſt hériſſée de piquans, tant à la bordure qu'en deſſus; lorſqu'on ſeme ſa graine, elle produit le même caractere.

Dans ces deux eſpeces il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mêlange de pourpre; on leur a donné le nom des perſonnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles ſe ſont trouvées. *Voyez* pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbriſſeau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plates & unies, elles ſont d'un verd clair & luiſant, & elles ont très-peu d'épines, qui ſont ſi courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbriſſeau eſt rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeuneſſe n'a pas encore permis d'eſſayer ſi on peut les greffer ſur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahou*: c'eſt un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'éleve ordinairement à ſeize piés dans la Caroline; il croît plus promtement que le *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles ſont dentelées ſans être armées de pointes; ſes fruits viennent en groſſes grapes, ils ſont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci eſt tiré de Catesby, auteur anglois, & c'eſt tout ce qu'on en ſait. Cet arbre n'eſt point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

Houx, (*Mat. med.*) la décoction de la racine & de l'écorce eſt émolliente & réſolutive. On s'en ſert utilement, ſelon Mathiole, pour faire des fomentations ſur les articulations qui ſe ſont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, eſt merveilleuſement utile pour la colique & les rancheés des inteſtins. J. Rai en rapporte une obſervation d'une dame, qui ayant tenté envain pluſieurs autres remedes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enſeigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la medecine.

Les baies ſont utiles pour la colique; car, ſelon Dodonnée, elles purgent les humeurs épaiſſes & pituiteuſes, lorſqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffroy, *Mat. med.*

HOUX FRELON, *ruſcus*, (*Botanique*) genre de plante à fleur monopétale en forme de grelot: le calice eſt fendu en pluſieurs parties; le piſtil ſort du fond de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit ordinairement rond & mou; ce fruit renferme une ou deux ſemences, qui le plus ſouvent ſont dures. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Les racines du *houx frelon*, ou *petit houx*, ſont blanches, épaiſſes, pleines de nœuds, entrelacées, & fort fibreuſes; ſes tiges ont environ un pié de haut; elles ſont pliantes & difficiles à rompre, ſtriées & couvertes de feuilles roides, fermes & nerveuſes, de la groſſeur & de la figure à peu-près de celles du petit myrthe, terminées en pointe, & fortement arrachées aux tiges; ſes fleurs naiſſent ſur le milieu des feuilles; elles ſont petites, purpurines, & découpées en ſix ſegmens. Il leur ſuccede des baies ſemblables à celles de l'aſperge, qui contiennent deux ſemences.

Cette plante croît parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; ſa racine, dont on fait ſeulement uſage en Medecine, eſt une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioſcoride a dit du *ruſcus*, qui pouſſoit de ſa racine au printems des rejettons rendres, que l'on mange comme les aſperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. (*D. J.*)

HOUX, *petit*, (*Mat. méd.*) C'eſt principalement la racine de cette plante qu'on emploie en Médecine: elle eſt une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la doſe d'une demi-once ou d'une once, dans les priſanes, les apozèmes, & les bouillons qu'on preſcrit contre la jauniſſe, les pâles-couleurs, les ſuppreſſions des regles, les obſtructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropiſie.

Riviere, *cent. III. obſerv.* 52, rapporte qu'un certain mendiant ſouffroit depuis trois mois une hydropiſie très-conſidérable, & que comme ſa pauvreté le mettoit hors d'état d'avoir recours aux Medecins, il uſa, ſur l'avis d'une payſanne, qui apparemment lui donna ce bon conſeil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une ſimple infuſion de ſéné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuſer ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, ſelon le conſeil de Boerhaave, quoique ce ſoit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remede à la doſe d'un verre le matin à jeûn, en le continuant pendant quelque tems, contre la néphrétique & l'hydropiſie. Ce vin paſſe auſſi pour utile contre les humeurs ſcrophuleuſes, mais ſa vertu eſt moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* ſont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remede eſt peu connu, & encore moins uſité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le ſyrop des cinq racines apéritives, & les ſemences dans la benedicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b.*)

HOUZARDER *ou* HUSSARDER, mot aſſez nouvellement introduit dans les troupes, qui ſignifie *combattre avec les huſſards*, ou *à leur maniere*, c'eſt-à-dire, *eſcarmoucher avec eux & ſelon leur méthode*. Ce qui ſe fait en tombant tout d'un coup ſur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faiſant eſſuyer le feu du mouſqueton, & ſe retirant après au plus vîte & ſans ordre; c'eſt une eſpece d'eſcarmouche irréguliere. *Voyez* ESCARMOUCHE. (*Q*)

HOXTER, (*Géog.*) *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, ſur le Weſer, aux confins du Duché de Brunſwick, à 1 lieue N. O. de Corwey, 10. N. E. de Paderborn. *Long.* 27. *lat.* 51. 50. (*D. J.*)

HOUZUN, *ou* CROTTUN, ſ. f. (*Vénerie*). Ces mots ſe diſent de la fange que le ſanglier laiſſe ſur les branches en s'y frottant, lorſqu'il eſt ſorti de la fouille, & entré dans le bois. Ces ſignes ſervent à connoître ſa hauteur.

HOY, l'*île de*, (*Géog.*) une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & ſe diviſe en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayes*. Son havre nommé *North-kope*, eſt un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis ſauvages. On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfyſtone*: elle a 16 piés de long, 8 de large, 9 d'épaiſſeur. Elle eſt creuſe, & en la creuſant, on y a ménagé un trou quarré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on apperçoit une pierre de la même grandeur, pour ſervir de porte. Dans la cavité ſe trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire ſortir la fumée; c'étoit vraiſemblablement la cellule d'un hermite. L'île de *Hoy* a pluſieurs lacs remplis de poiſſon, & principalement de truites. (*D. J.*)

HOYAU, ſ. m. (*Jardinage*) eſt une eſpece de petite pioche dont ſe ſervent les vignerons & les terraſſiers, différent du pic qui eſt pointu par le bout; il eſt un peu large, & ſert à donner à la terre & aux vignes les labours néceſſaires. *Voy. nos Pl. d'Agricul.*

H R

HRADISCH, (*Géog.*) ville de Bohême en Moravie, ſur la Morave, à ſix milles S. E. d'Olmutz, & à pareille diſtance de Brinn. *Long.* 35. 28. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

HRADISTIE, (*Géog.*) petite ville de Bohême, dans le cercle de Beunrzlau, ſur l'Iſer.

HRADSCHIN, (*Géog.*) partie de la ville de Prague en Bohême, dans laquelle eſt renfermé le Château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, (*Géog.*) petite ville de Bulgarie, au nord-oueſt de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

H U

HU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom du troiſieme mois des Tartares du Catai. Il ſignifie auſſi dans la langue, *tigre* ou *léopard*.

HUAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt une eſpece de corvée dûe à quelques ſeigneurs par leurs habitans, qui ſont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorſque le ſeigneur veut y chaſſer. *Voyez* ce qui en eſt dit dans *le gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *huage*. (*A*)

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, peſoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu; les

Digitized by Google

yeux ne ſont pas enfoncés comme ceux de la buſe ; ils ont deux paupieres, l'inférieure eſt la plus grande. Cet oiſeau eſt plus fort que la buſe, il lui reſſemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a ſur toute la partie ſupérieure du corps. Il y a des plumes blanches ſur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom *de bald buzzard*. La gorge, la poitrine & le ventre ſont blancs ; les plumes qui ſe trouvent ſur le jabot ont une couleur de rouille : les jambes ſont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aile, & douze dans la queue : les ailes & la queue ont différentes couleurs, celle de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiſeau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur bleuâtre ; le doigt extérieur peut ſe diriger en arriere ; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buſe. Le *huart* ſe trouve près des fleuves & des grands étangs, & même ſur les côtes de la mer ; il vit de poiſſon, quoiqu'il n'ait point de membrane aux pieds, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiſeaux pêcheurs : il niche ſur la terre entre des roſeaux. Sa ponte eſt de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitholog. Voyez* OISEAU.

HUAU, ſ. m. (*Fauconn.*) ce ſont les deux ailes d'une buſe, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou ſonnettes de Fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, ſ. m. (*Ornit.*) nom d'un oiſeau très-commun près de Damas, & dont il eſt beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec des courtes ailes, à proportion de ſa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aiſément, augmente le plaiſir des chaſſeurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiſeau, & par cette ſimple deſcription, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chaſſe avec des chiens-courans dans toutes les plaines ſablonneuſes de ces cantons-là. (*D. J.*)

HUBERT, SAINT (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au Comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé eſt ſous la protection de la France. Ce bourg eſt aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10 S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liege, 60. N. E. de Paris. *Long.* 23. *lat.* 53. (*D. J.*)

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, ſur une montagne, à une demie-lieue de Tremecen. *Long.* 17. 15. *lat.* 34. 32. (*D. J.*)

HUCHE, ſ. f. (*Marine*) On appelle ainſi un vaiſſeau qui a la poupe fort haute. (*Z*)

HUCHE, (*Œconom. domeſ. & Forges*) coffre de bois, où l'on pétrit le pain. Dans les groſſes forges on donne le même nom à un réſervoir particulier d'eau, d'où elle tombe ſur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, ſ. m. (*Vénerie.*) petit cors qui ſert au chaſſeur pour parler à ſes chiens. Il eſt encore d'uſage dans le Blaſon : on dit, Hom porte d'or à trois *huchets* de gueule, *&c.*

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, troiſieme métropole de la province de Chékiang. Elle eſt remarquable par cinq temples conſacrés aux hommes illuſtres. *Long.* 137. 50. *lat.* 30. 2. (*D. J.*)

HUCIPOCHOT, ſ. m. (*Bot.*) arbriſſeau de la nouvelle Eſpagne. Il traîne à terre ; ſa feuille eſt à trois pointes ; la fleur menue, rouge, aſſemblée au bout des branches ; ſon fruit comme la noiſette, de même forme en groſſeur, renfermant trois amandes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que ſix ou ſept de ſes amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas ; mais un peu de viande priſe immédiatement après, arrête ſon action : on l'appelle auſſi *huciſpacols. Dictionnaire de Trevoux.*

HUDSON BAIE d', (*Géog.*) La *baie d'Hudſon* eſt un grand golfe de la mer du nord, au ſeptentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Eſtotiland, la nouvelle-France, & le nouveau Southwalles.

HUDSON (*Henry*), fameux pilote Anglois, la découvrit en 1640 plus exactement que Frédéric Anſchild, Danois, qui avoit connu le premier cette baie ; *Hudſon* cherchoit comme lui, un paſſage pour aller de la mer du nord à celle du ſud.

Cette baie s'étend du nord au ſud, depuis les 64 degrés d'élévation du pole juſqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, eſt fort inégale ; elle a près de 200 lieues dans ſa partie ſeptentrionale, mais le fond de ſa baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'eſt plus affreux que les environs de la *baie d'Hudſon* ; de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture ; que des rocs eſcarpés qui s'élevent juſqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées ſtériles, où le ſoleil ne pénétra jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'y eſt libre que depuis le mois de Juillet, juſqu'à la fin de Septembre, encore y rencontre-t-on alors aſſez ſouvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour ſe débarraſſer de ces glaces qui les aſſiegent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'eſt le *lucri ſacra fames* ; c'eſt que nulle part, la traite des pelleteries ne ſe fait avec plus de profit. Ce ſont les meilleures du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cauſe de la miſere des ſauvages qui les fourniſſent, ſur-tout de ceux qui fréquentent le port Nelſon. *Voyez* HUDSON, *baie d'* (*Commerce*). Ces ſauvages ne ſont pas ſeulement miſérables, mais petits & mal-faits. Ils habitent l'été ſous des tentes faites de peaux d'original ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique ; l'hiver, ils vivent ſous terre comme les Lapons, les Samoïedes, ſe couchent comme eux pêle-mêle, pour être plus chaudement, & ſe nourriſſent de chair ou de poiſſon crud, car leur pays n'eſt que glace, & ne produit autre choſe.

En effet, nous ne connoiſſons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même des Anglois, à la *baie d'Hudſon*, ſous la latitude de 57d. 20', & dont il a fait le triſte récit à la ſociété royale de Londres.

Quoique les maiſons de cette habitation ſoient faites de pierre, que les murs ayent deux piés d'épaiſſeur, que les fenêtres ſoient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours : quoique l'on faſſe dans ces chambres de très-grands feux quatre fois par jour, dans de grands poêles faits exprès ; que l'on ferme bien les cheminées, lorſque le bois eſt conſommé, & qu'il n'y reſte plus que de la braiſe ardente, afin de mieux conſerver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits ſe couvrent de glace de l'épaiſſeur de trois pouces, que l'on eſt obligé d'ôter tous les jours. L'on ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & ſuſpendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gèlent dans ces appartemens ; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y faſſe continuellement un grand feu.

Ceux qui ſe haſardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non-ſeulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du col, des piés & des mains, ſe trou-

Digitized by Google

vent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur visage ne s'enleve, & qu'ils n'ayent quelquefois les doigts des piés gelés.

L'on peut encore juger de la rigueur du froid extérieur, sur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, se gèlent jusqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui se gèle à la même hauteur. La gelée est seulement un peu moindre dans les rivieres qui sont plus près de la mer, & où la marée est forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, presque aussi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la *baie d'Hudson*, est pour le moins aussi grand que celui qu'on ressent en Sibérie, même à Jenteskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des observations du thermometre à la *baie d'Hudson*, & nous n'en avions pas encore en 1750. La société royale est ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce soin n'est pas indigne d'elle. (*D. J.*)

HUDSON (*Compagnie de la baie d'*) *Commerce.* Société de négocians anglois qui se forma vers le milieu du dernier siecle pour le commerce de cette partie la plus septentrionale de l'Amérique, où les Européens ayent des colonies.

Les belles pelleteries que Hudson rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de passer l'hiver après sa découverte, persuada sa nation qu'on pouvoit y établir un commerce avantageux de cette précieuse marchandise. Alors plusieurs négocians anglois formerent une société, & envoyerent sur les lieux le capitaine Nelson, qui fonda la premiere colonie de cette baie, & éleva un fort de son nom à l'embouchure d'une grande riviere qui s'y jette, & qui prend sa source du lac des Aſſiniboüals.

En 1670, une charte de Charles II. en faveur du prince Robert & de ses associés, leur accorda inconſidérément pour toûjours en propriété toutes les terres voisines & au-delà de la baie de Hudson, qui ne sont point occupées par quelqu'autre peuple, avec le commerce exclusif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Gréenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne se réservant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an, payables quand ils seroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & sept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres ſterlings (241500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut suffisant pour les dépenses de l'établiſſement, a si bien prospéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ſes dividendes & ſon capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel ſimulé ſur ſes actionnaires, enſorte que chacun d'eux, ſans rien débourſer, vit avec joie ſes fonds tripler; & pour dire quelque choſe de plus, les actions de cette compagnie ont valu juſqu'à 500 livres ſterlings. Il eſt vrai que les guerres preſque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande-Bretagne juſqu'à la paix d'Utrecht, ont ſouvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette ſociété.

Les François & les Anglois ſe ſont alternativement pluſieurs fois chaſſés de leurs établiſſemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie ſur le lac ſupérieur, les autres pour ſe maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de Hudſon.

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, & qui y avoient conſtruit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle ſe trouvoit.

La *compagnie d'Hudſon*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 juſqu'en 1720, augmenta juſqu'à 103500 liv. ſterlings (2280500 liv. tournois) ſes fonds, qu'elle eſtima (morts & vifs) 94500 livres ſterlings (2273500 liv. tournois.)

En effet, quoique le ſeul négoce de ce pays-là ſe borne aux pelleteries, il faut que les profits ſoient bien grands, puiſque les deux nations rivales s'en diſputent de nouveau la poſſeſſion, ſans ſe rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui dure preſque ſept mois de l'année, pendant leſquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze piés de haut; la mer s'y glace à la même épaiſſeur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'exceſſive rigueur des gelées; ajoûtez que le pays ne fournit abſolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces triſtes & malheureuſes contrées.

Au reſte, l'auteur françois qui a pris, dans un petit ouvrage ſur le commerce, le nom de *Nichols*, a fait voir combien la *compagnie de la baie d'Hudſon* eſt un exemple ſenſible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie excluſive peut jouir longtems du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter, au mépris de ſon devoir & de l'intérêt de la nation dont elle eſt membre. (*D. J.*)

HUDWICHWALD, (*Géog.*) ville maritime de Saede, capitale de l'Heſſingie, ſur la côte orientale du golfe de Bothnie, entre les îles d'Agan & de Holſoon. *Long.* 36. 10. *latit.* 62. 40 (*D. J.*)

HUE, *Sinoa*, (*Geog.*) ville d'Aſie, capitale, & la ſeule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait ſa réſidence; elle eſt dans une plaine, partagée de l'eſt à l'oueſt par un grand fleuve. *Long.* 132. 40. *latit.* 17. 40. (*D. J.*)

HUED-YL-BARBAR, (*Géog.*) fleuve d'Afrique. Il tire ſa ſource du Grand-Arlas, près de la ville de Loubus au royaume de Tunis, & ſe jette dans la mer près du port de Tabure; c'eſt le *Rubricatus* de Ptolomée. (*D. J.*)

* HUÉE, ſ. f. (*Gramm.*) cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poëte ſe fait huer au théatre. On hue un mauvais acteur, une mauvaiſe actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui fait d'un mauvais lieu.

* HUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt déſaprouver par une huée. Ce mot eſt de Vénerie. On *hue* le loup, ou on le pourſuit à grands cris. Il eſt auſſi de pêche. On *hue* le poiſſon; le poiſſon eſt *hué* ou pouſſé par les cris des pêcheurs vers les filets. On *hue*, en Fauconnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, ſuffragant de Saragoſſe, & une univerſité. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Oſca*. Elle eſt dans un terrein fertile & excellent en vin, ſur l'Iſuela, à 9 lieues N. O. de Balbaſtro, 14 N. E. de Saragoſſe. *Long.* 17. 22. *latit.* 42. 2. (*D. J.*)

HUESCAR, (*Geog.*) ville d'Eſpagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pied du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Longit.* 15. 50. *latit.* 37. 32. (*D. J.*)

HUESNE, (*Géog.*) petite île de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'obſervatoire immortel de Ty-

Digitized by Google

cho Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, voyez WEEN & URANIBOURG. *Longit.* 30. 40. (*D. J.*)

* HUEI PACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme mois des Mexiquains; il répond à un jour de notre Octobre, leur année commençant au 26 Février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois ſeulement *pachtli*.

HUGRA, (*Géog.*) riviere de Ruſſie qui ſe jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, ſubſt. & adj. (*Hiſt. mod.*) nom que les Catholiques ont donné par ſobriquet aux Proteſtans Calviniſtes; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai ſens qu'il avoit dans ſon origine, & ni Paſquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont ſu le deviner. Le voici:

L'évêque de Genève qui, ſuivant la remarque de M. de Voltaire, diſputoit le droit de ſouveraineté ſur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du ſeizieme ſiecle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrerent alors leur liberté. Il y avoit déja depuis aſſez long-tems deux partis dans Genève, celui des Proteſtans, & celui des Catholiques Romains. Les Proteſtans s'appelloient entr'eux *Egnots*, du mot *eid-gnoſſen*, alliés par ſerment; les *Egnots* qui triompherent, attirerent à eux une partie de la faction oppoſée, & chaſſerent le reſte. De-là vint que les Proteſtans de France eurent le nom d'*Egnots*, & par corruption de *Huguenots*, dont la plûpart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieuſes origines. Telle eſt l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi *Hugon*, dont on faiſoit peur aux enfans en Touraine: telle eſt encore l'opinion de Caſtelnau Mauviſſiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a ſuppoſé valoir une maille du tems de Hugues-Capet, par où l'on a voulu ſignifier que les Proteſtans ne valoient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais alloi. Ces inſinuations ont fait couler des torrens de ſang. (*D. J.*)

HUGUENOTTE, ſ. f. (*Cuiſine*) gros vaiſſeau, bas & large, de terre cuite & verniſſée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUIA, (*Hiſt. nat.*) nom donné à une pierre qui reſſemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matiere noire ou griſe.

HUILE, ſ. f. (*Chimie, Pharmacie, Mat. medic. Diete.*) Le ſyſtême des connoiſſances chimiques bien réfumé, porte à croire qu'il exiſte une *huile* générale univerſelle, un principe huileux primitif, très-analogue au ſoufre commun, du même ordre de compoſition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitriolique & du phlogiſtique.

Le principe huileux, conſidéré ſous ce point de vûe, ne différera du ſoufre commun que comme la plûpart des ſubſtances végétales & animales different des ſubſtances analogues que renferme le regne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'eſt-à-dire, par une grande atténuation, un degré ſupérieur de ſubtilité, une mixtion plus délicate dûe aux élaborations propres à l'œconomie végétale ou animale, & peut-être à la ſurabondance du principe aqueux qui eſt particulier à ces deux regnes. L'*huile* peut être conçûe auſſi comme étant au ſoufre ce qu'une *huile* rectifiée eſt à la même *huile brute*. Ce rapport ſeroit démontré ſans-doute, ſi on réuſſiſſoit à porter, par des rectifications, le ſoufre commun à l'état de ténuité ſpécifique de l'*huile*, à décompoſer l'*huile* & à démontrer ſes principes auſſi clairement qu'on a démontré ceux du ſoufre, & enfin à compoſer de l'*huile* artificielle, comme on fait produire du ſoufre par art, & à la former des mêmes principes. Oſe-je croire bien que ces trois problêmes pratiqués doivent ſe ranger parmi les recherches chimiques les plus ſublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts ſuperflus à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonſtration complette, ſi je trouve le loiſir néceſſaire pour continuer, ſur l'analyſe végétale, les travaux que j'avois commencé dans le laboratoire de feu M. le Duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entrepriſe, c'eſt que la nature ne préſente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'eſt pas parvenu juſqu'à préſent à dépouiller les moins compoſées de tout principe hétérogene, de tout allage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la ſimplicité abſolue, c'eſt l'éther des chimiſtes modernes, ou l'*huile* retirée de l'eſprit-de-vin par l'intermede des acides minéraux. *Voyez* ETHER.

Les diverſes *huiles* que nous connoiſſons, ſont compoſées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de pluſieurs autres principes. Ce ſont ces divers principes & leurs différentes portions qui en conſtituent les genres & les eſpeces. Cette idée de la compoſition & des différences eſſentielles qui diſtinguent les *huiles* entr'elles, eſt, ce me ſemble, plus exacte & plus lumineuſe que celle qu'on s'en feroit communément, en conſidérant chaque eſpece d'*huile* comme un compoſé ou un mixte eſſentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres eſpeces que la phlogiſtique; car il n'eſt pas égal de dire qu'une telle *huile* eſt formée par l'union d'un principe huileux univerſel, & de plus ou moins d'acide; ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans ſa mixtion ou dans ſa compoſition primordiale. D'après la derniere théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide eſt un des principes conſtitutifs de l'*huile*, de ce que « ſi on triture long-tems certaines *huiles* » avec un ſel alkali, & qu'on diſſolve enſuite cet » alkali dans l'eau il donne des cryſtaux d'un véri» table ſel neutre »; au lieu que d'après la premiere maniere d'enviſager notre objet, cette apparition d'un ſel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à *huile*, combiné au principe huileux dans celle qui préſente ce phénomene, de même qu'une ſubſtance *comme gommeuſe* eſt combinée au principe huileux dans les *huiles* par expreſſion, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le ſavon. Et certes, les compoſitions auſſi intimes que celles d'un corps très-ſimple, tel qu'eſt l'*huile*, ne ſe detruiſent pas par des moyens auſſi vulgaires que la trituration avec un ſel alkali; c'eſt bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la compoſition primitive de l'*huile*.

On range les diverſes *huiles* ſous le petit nombre des claſſes générales ſuivantes: on a les *huiles* eſſentielles, les huiles graſſes, & les *huiles* empyreumatiques. La ſeule qualité vraiement générale ou eſſentielle qui convient à toute *huile* ſans exception, c'eſt l'inflammabilité & la miſcibilité à une autre *huile* quelconque.

Huiles eſſentielles. Toutes les parties des végétaux qui ſont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* ſubtile, légere, volatile, renfermée dans de petites loges ou véſicules, ſenſibles même aux yeux nuds dans quelques ſujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de millepertuis, *&c.* Cette *huile* eſt libre, exemte de toute union chimi-

Digitized by Google

que dans ces petits réservoirs ; il ne faut opérer aucune divulsion chimique pour l'en retirer ; les opérations par lesquelles on l'obtient, sont tout aussi méchaniques, ou, si l'on veut, tout aussi physiques que l'action de vuider une bouteille ; elles ne font point partie de l'analyse végétale. *Voyez* DISTILLATION & VÉGÉTALE ANALYSE. Les baumes liquides fournissent aussi une pareille *huile* : quelques insectes, comme la fourmi, en contiennent aussi.

Cette *huile* est appellée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle est pénétrée, paroît étranger à la composition : on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* essentielle, pur, seul, au moins étendu seulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végéaux, & sans qu'un atome d'*huile* soit entraîné avec lui, en un mot, sous la forme d'eau essentielle, *voyez l'art.* EAUX DISTILLÉES. Il paroît aussi que c'est à ce principe que les *huiles* essentielles doivent leur volatilité ; car dès qu'elles en ont été dépouillées, dès qu'un végétal a donné son eau essentielle, l'*huile* reste dans ses réservoirs a perdu sa volatilité, un végétal épuisé de sa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même tems son *huile* essentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enleve toute entiere, lorsqu'elle est chargée du principe aromatique.

La méthode la plus usitée & la plus générale, q'on emploie pour obtenir les *huiles* essentielles, est précisément celle, qui est décrite à l'*art.* EAUX DISTILLÉES, sous le nom de *second appareil* ou *second procedé* ; savoir, la distillation de ces matieres avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau distillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a ; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui suivent la premiere, quand on fait plusieurs distillations de suite. Cette opération exécutée sur les plantes aromatiques, donne constamment ces deux produits, l'eau distillée, & l'*huile* essentielle. La seule manœuvre particuliere qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'est celle par laquelle on la sépare de l'eau : la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laisse rassembler ces gouttes par le repos, ce qui se fait en fort peu de tems. Si l'*huile* est plus légere que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'éleve jusqu'au plus haut de son col ; alors on verse promptement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue sous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt ; on attend que l'*huile* se soit ramassée au-dessus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laisse échapper l'eau par un petit filet, jusqu'à la derniere goutte ; on referme l'ouverture dès que l'*huile* est parvenue sur le doigt, & on la laisse tomber ensuite dans le vaisseau où on veut la serrer. Si l'*huile* est plus pesante que l'eau, on sépare par inclination la plus grande partie de l'eau, & on verse l'*huile*, avec ce qui reste d'eau, dans l'entonnoir, *&c.* Il y a un récipient particulier, destiné à faciliter la séparation des *huiles* essentielles plus légeres que l'eau : c'est un matras, qui porte en-dehors une espece de chantepleure, ou de rayau recourbé, qui part du fond du vaisseau, & dont la courbure s'éleve jusqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les Planches de Chimie.* Il est clair que lorsque la liqueur reçue dans un pareil vaisseau, s'est élevée dans le cou jusqu'au-dessus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaisseau doit se répandre par le tuyau, & que c'est la couche inférieure de cette liqueur qui doit se vuider la premiere ; ainsi, la liqueur provenue de la distillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au-dessus de ce niveau, la partie aqueuse de cette liqueur, qui est la dominante, & qui gagne le fond du vaisseau, est vuidée à mesure que le produit de la distillation y est reçu ; & l'*huile*, qui surnage, se ramasse dans la partie supérieure du vaisseau, en gagne peu-à-peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir presque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on se proposoit d'exécuter de suite est fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être restée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il est évident qu'un pareil instrument ne peut être employé à la séparation des *huiles* plus pesantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la séparation de celles-là, en composer un sur le même principe, en renversant la disposition du tuyau, la faisant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alembic, ou du serpentin, jusqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la distillation des *huiles* essentielles, ne paroît servir qu'à ramollir les parois des vésicules qui la contiennent, à les disposer ainsi à être facilement rompues par l'*huile* raréfiée, tendant à l'état d'expansion vaporeuse ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une maniere invariable, le degré de feu propre à les élever aussi inaltérées qu'il est possible ; peut-être aussi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favorise leur volatilité, soit en soutenant leur expansion, leur état de vapeur, par sa chaleur, soit en les entraînant dans son propre tourbillon. Il seroit démontré que l'eau ne concourt point à la distillation des *huiles* essentielles à ce dernier titre, si une *huile* essentielle, déja délivrée de ses petites prisons, s'élevoit presqu'entierement dans un appareil où elle seroit renfermée seule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce dégré est supérieur à la chaleur du bain-marie. (*Voyez l'article* FEU.)

Les *huiles* essentielles de citron, de cédra, & de tous les fruits de cette classe, qu'on nous apporte de Toscane & de la côte de Gênes, sous le nom d'*essences*, sont retirées sans le secours du feu. Les écorces de ces fruits contiennent beaucoup d'*huile*, & elle est ramassée, en masses assez considérables, dans des vesties très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces vesties. Il n'est personne qui n'ait pressé entre ses doigts un zeste d'orange ou de citron ; la liqueur qu'on en exprime est de l'*huile* essentielle. Les Toscans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués sur de la glace, ou bien roulent ces fruits sur l'embouchure hérissée de pointes d'un entonnoir, placé sur un vaisseau, où toutes les gouttes sorties des petites blessures infiniment multipliées, vont se ramasser. On retire encore des *huiles* essentielles de quelques substances aromatiques, des cloux de girofle, par exemple, en les distillant *per descensum* ; mais cette méthode est imparfaite. *Voyez* GIROFLE & *DESCENSUM*.

Propriétés chimiques des huiles essentielles. Elles sont solubles par l'esprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles sont plus dures. Elles s'épaississent en vieillissant, & prennent la consistance de baume, & même de résine. *Voyez* BAUME & RÉSINE. On les préserve, autant qu'il est possible, de cet accident, en les gardant dans des vaisseaux exactement fermés, & mieux encore sous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être ressuscitées, du moins en partie, c'est-à-dire rétablies en état d'*huile* fluide, par la distillation avec l'eau ; elles ont perdu cependant, en s'épaississant, une partie de leur odeur, qui ne

Digitized by Google

ſe rappelle point par la diſtillation, ou à la place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les *huiles* eſſentielles, retirées de divers végétaux, varient conſidérablement entr'elles, ſoit par la conſiſtance, ſoit par la diſpoſition plus ou moins grande à s'épaiſſir, ſoit par la gravité ſpécifique, ſoit par la couleur, *&c.* Une différence très-générale, eſt celle qui diſtingue les *huiles* qui ſont naturellement concrettes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui ſe gèlent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, *&c.* de celles qui ſont très-fluides, & conſtamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, *&c.* ces caractères particuliers, quand ils ſont remarquables, ſont expoſés aux *articles particuliers*. Une diſtinction générale, aſſez ſinguliere encore, c'eſt celle qui diviſe les *huiles* eſſentielles en plus légeres que l'eau, & en plus peſantes que ce liquide. Celles qui ſont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, ſont toutes, ſans exception, plus légeres que l'eau, & celles qui ſont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, ſoit occidentales, ſoit orientales: en un mot, de tous les climats très-chauds, ſont plus peſantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a ſur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne ſont pas encore bien déterminées.

Toute *l'huile* qu'on retire des baumes, des réſines & des bitumes, par la violence du feu, eſt très-analogue aux *huiles* eſſentielles. *Voyez* RÉSINE & TÉRÉBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'obſervation générale qui attribue de *l'huile* eſſentielle à toutes ces ſubſtances, ſont les fleurs de jaſmin, de tubéreuſe, de muguet, de jacinthe, de narciſſe, & de lys, qui ont toutes entr'elles une analogie ſenſible. L'eſſence de jaſmin, qu'on trouve communément chez les Parfumeurs, eſt une *huile* par expreſſion, de l'excellente *huile* de ben, imprégnée du parfum du jaſmin, par une manœuvre fort ſimple. *Voyez* JASMIN.

Uſages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles *eſſentielles*. Les *huiles* eſſentielles, récentes, ſubtiles, très aromatiques, ont un goût amer, acre, vif, brûlant, qui annonce les vertus ſuivantes, qu'elles poſſedent en effet: elles ſont, dans l'uſage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, ſudorifiques, ſtomachiques, aphrodiſiaques; utiles pour corriger la mauvaiſe odeur de la bouche, *gravem ſpiritum*. On doit les donner toujours ſous la forme d'*eleoſaccharum* (*Voyez* ELEOSACCHARUM), ſoit pour les rendre miſcibles aux humeurs digeſtives aqueuſes, ſoit pour chârrer leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'eſtomac & les inteſtins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux ſujets d'une conſtitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur uſage externe eſt plus général; ces *huiles*, ſur-tout celles qu'on retire de la térébenthine, ſous le nom d'*eſprit*, ſont éminemment réſolutives, antiſeptiques, brûlantes, *catharetica*; ces vertus les rendent très-efficaces, pour réſoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour diſſiper les douleurs des membres. La diſſolution de ces *huiles* dans l'eſprit de vin, le baume ſpiritueux de Fioravanti, par exemple, qui n'eſt autre choſe qu'une pareille diſſolution, remplit les mêmes vûes d'une maniere encore plus aſſurée. Les *huiles* eſſentielles, vives, ſont employées, preſque à titre de ſpécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'eſt ſur-tout dans ces cas qu'on emploie communément *l'huile* très-ſubtile, ou eſprit de térébenthine. On emploie encore cette *huile* dans le traitement de la carie; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une *huile* eſſentielle très-aromatique, de celle de girofle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, ſuſpend puiſſamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une *huile* eſſentielle, unie chimiquement au ſoufre, forme avec lui un compoſé, connu ſous le nom de *baume de ſoufre*. Ce compoſé eſt un remede, qui doit principalement ſes qualités médicamenteuſes au ſoufre. *Voyez* SOUFRE.

Une *huile* eſſentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une eſpece de ſavon, appellé par les gens de l'art *ſavon de Starkey*. *Voyez* SAVON.

Les eſprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* eſſentielles. *Voyez* ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* eſſentielles fourniſſent aux Aporicaires une des matieres avec leſquelles ils aromatiſent pluſieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, ſyrops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toûjours les employer, ſous la forme d'éleoſaccharum, dans les liqueurs aqueuſes deſtinées à l'uſage intérieur.

C'eſt encore à des *huiles* eſſentielles que pluſieurs liqueurs ſpiritueuſes, deſtinées à l'uſage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la ſaveur connue de l'eſprit de vin, un goût vif, brûlant, paſſager, momentané, telle que la bonne eau de canelle, & l'anis rouge de Bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* eſſentielle: la même ſaveur eſt dûe à la même cauſe dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonade avec *l'huile* eſſentielle de l'écorce des citrons même qu'on emploie, dont on forme ſur-le-champ un éleoſaccharum. *Voyez* ELEOSACCHARUM.

Huiles graſſes. Celles-ci ſont encore libres, nues, iſolées, ramaſſées à part dans des petits réſervoirs, & elles appartiennent proprement au regne végétal. Les graiſſes animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces ſubſtances, mais elles ne ſont pas, dans le langage de l'art, comprifes ſous la même dénomination. Les *huiles* graſſes ſont répandues dans toute la ſubſtance des ſujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* eſſentielles ne ſont placées qu'à la ſurface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette ſubſtance.

Les ſemences appellées *émuſives* (*Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES), c'eſt-à-dire celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuſe, ou une émulſion (*Voyez* EMULSION), contiennent de *l'huile* graſſe. La ſemence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays: tels que celle de noix, d'amande, de pignon, de noiſette, de pêche, d'olive, *&c.* celle de tous les fruits à pepins, c'eſt-à-dire tous les pepins; les ſemences appellées froides, les ſemences de lin, de toutes les eſpeces de chou, de rave, de navet, de pavot, *&c.* contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup auſſi; c'eſt une ſubſtance juſqu'à préſent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit auſſi une *huile* très-analogue à celles-ci.

On retire *l'huile* graſſe de tous ces ſujets en les écraſant, les pilant, les réduiſant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une preſſe, ou d'un fort preſſoir, pour l'opération en grand. Cette manœuvre eſt variée, ſur les divers ſujets, par quelques circonſtances de manuel. *Voyez les*

Digitized by Google

articles particuliers Lin, Navette, Olive. Ce moyen de retirer les *huiles* grasses, a fait donner à l'espece, dont nous avons seulement parlé jusqu'à present, le nom d'*huiles par expression*, en latin *olea pressa* ou *expressa*, & c'est-là leur dénomination spécifique & la plus ordinaire.

Il y a une autre espece d'*huile* grasse, caractérisée par la circonstance de se séparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muscade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. *Voyez ces articles particuliers*. Le beurre de cacao est la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle est la plus employée en Medecine. Les *huiles* par expression n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante; on n'en retire point de semences émulsives par la décoction.

Propriétés chimiques des huiles grasses. Elles sont insolubles par l'esprit-de-vin; elles contractent une espece d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait soupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), si on les bat long-tems ensemble. Elles rancissent facilement, si on les expose à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. *Voyez* Rancir. Elles sont toutes plus légeres que l'eau; elles sont fixes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, sans être considérablement altérées, sans passer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractere spécifique de ces *huiles* dépend d'une matiere de nature gommeuse ou mucilagineuse, avec laquelle est combiné le principe huileux.

Vertus médicinales, & usages diététiques des huiles grasses. Ce n'est presque que l'*huile* d'amandes douces qu'on emploie en Medecine par l'usage intérieur. La bonne *huile* d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au-dessus de l'*huile* d'amandes douces, la faculté d'être peu sujette à rancir. Le beurre de cacao n'est pas employé pour des qualités assez génériques, pour devoir être rangé avec ces *huiles* par expression; & d'ailleurs, ce remede est plus magnifique qu'utile, du moins que nécessaire.

Les *huiles* par expression, représentées dans l'usage ordinaire par l'*huile* d'amandes douces, sont le fouverain adoucissant, relâchant, lubréfiant, émollient, béchique, sédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la suprême ressource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de Medecine, appellée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine*, *tempérante*, *calmante*, qui voit partout des spasmes, des éréthismes, des incendies, &c. Cette drogue remplit quelquefois très-utilement, il est vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaiser les douleurs des entrailles, de lâcher très-doucement le ventre; mais plus souvent encore, c'est un remede inutile, infidele, & même pernicieux.

Les *huiles* par expression, prises à très-haute dose sans mesure, fournissent une des ressources les plus assurées pour défendre l'estomac & les intestins contre l'action des poisons corrosifs.

L'*huile* d'olive est la seule *huile* par expression, que nous mêlons à nos alimens à titre d'assaisonnement. *Voyez* Olive.

L'usage extérieur des *huiles* grasses pures est fort rare. On emploie communément à leur place des *huiles* composées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces *huiles* entrent dans la composition de plusieurs onguens, linimens, &c.

Les *huiles* par expression, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des savons employés en Medecine & dans divers arts. *Voyez* Savon.

Huiles empyreumatiques. Le principe huileux est un des matériaux universels de la composition de tout végétal ou animal, de tout corps organisé, du tissu des *Stahliens*. L'*huile* est aussi un des principes généraux de l'ancienne analyse, de celle qui s'exécute par la violence du feu sur tous ces corps; un des principes de Paracelse, ou plutôt de Basile Valentin, ou d'Isaac le Hollandois, (*Voyez dans l'historique du mot* Chimie, les morceaux qui regardent ces auteurs); le soufre de ces Chimistes, de Willis, de Boyle, & de ceux de leurs sectateurs qui n'ont pas désigné par ce mot le phlogistique pur.

Toute *huile* qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en est extraite, dégagée par la violence du feu, est une *huile* empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les *huiles* retirées par ce moyen des baumes, des résines & des bitumes. On l'appelle aussi *fœtide*, parce que le corps à la décomposition duquel elle est dûe, a fourni en même-tems un principe salin, le plus souvent alkali-volatil, d'une odeur forte & désagréable, dont cette *huile* est empreinte, & auquel elle doit vraisemblablement sa mauvaise odeur. Les *huiles* empyreumatiques sont communément aussi noires & épaisses: elles doivent ces deux qualités, sur-tout la premiere, à une quantité considérable de matiere charbonneuse qu'elles ont entraînée avec elles. *Voyez* Végétale analyse & Substances animales.

Non-seulement les tissus, c'est-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entieres, mais encore les *huiles* grasses, les graisses, tous les sucs animaux, & toutes les substances végétales solubles par l'eau, excepté les sels purs, telles que la matiere extractive, le corps muqueux, le tartre, &c. tous ces sujets, dis-je, donnent dans la distillation analytique de l'*huile* empyreumatique, & une *huile* empyreumatique chargée d'alkali-volatil, excepté celle qui provient de la distillation du lait & du corps muqueux. *Voyez* Lait & Muqueux.

La théorie du dégagement de l'*huile* empyreumatique, celle de sa composition chimique, & celle des produits & des phénomenes de son analyse, appartiennent au traité général de l'analyse des corps, dont elle est un principe si essentiel. *Voyez* Substances animales & végétale Analyse, sur-tout ce *dernier article*.

Les *huiles* empyreumatiques sont considérablement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même absolument leur odeur étrangere & desagréable, par des rectifications répétées, qu'on exécute communément à feu nud & sans intermede: les premieres distillations demandent en effet un degré de feu assez fort, mais les *huiles* empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répetées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante; & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état, elles ont toutes les propriétés chimiques des *huiles* essentielles. La rectification des *huiles* empyreumatiques est considérablement hâtée par l'addition de la chaux-vive ou de l'alkali-fixe; mais ces intermedes, sur-tout le premier, en détruisent une partie très-considérable. *Voyez* Chaux (*Chimie.*)

Usages médicinaux des huiles *empyreumatiques*; huile *animale de Dippelius*; huile *de cade*; huile *de tartre*; huile *des philosophes*; huile *de papier*. Ce sont à peu près toutes les *huiles* empyreumatiques employées, ou du moins les plus employées en Medecine; la premiere, destinée à l'usage intérieur, est une *huile* empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante distillations successives, & vantée comme un spéci-

Digitized by Google

ſpécifique éprouvé contre l'épilepſie. Si cette vertu eſt confirmée par des obſervations déciſives, ces obſervations ne ſont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'aſſez rarement, à titre de très-puiſſant réſolutif. L'*huile* de cade eſt retirée de l'oxycedre, ou grand genevrier. *Voyez* GENEVRIER, (*Chimie & Mat. méd.*) L'*huile* des philoſophes, ou de briques, de l'*huile* d'olive. *Voyez* OLIVE.

Rapport (*HABITUS*) *des* huiles *en général avec quelques autres ſubſtances.*

L'*huile* eſt immiſcible à l'eau, aux ſels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre, le vinaigre & l'eſprit de fourmi; aux ſucs aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne ſoit dans un état éminemment concret, comme le ſucre), à la lymphe & à la gelée animale.

L'*huile* eſt miſcible au ſoufre, aux baumes, aux réſines, aux graiſſes, aux bitumes, au phoſphore de Kunckel; elle s'unit au ſucre & au jaune d'œuf, & devient miſcible aux liqueurs aqueuſes par l'intermede de ces ſubſtances; elle diſſout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces métaux, & ſur-tout celles de plomb; elle ſe combine avec les ſels alkalis ſous la forme de ſavon. *Voyez* SAVON. Les acides minéraux agiſſent puiſſamment ſur elle, principalement le vitriolique & le nitreux; car l'acide du ſel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, ſe combine avec l'*huile* la plus pure, c'eſt-à-dire l'*huile* eſſentielle, ou l'*huile* empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature réſineuſe, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même *huile* une violente effervescence, accompagnée d'épaiſſes fumées & de chaleur conſidérable, & ſe combine avec en un corps noirâtre, réſineux, caſſant. L'effervescence eſt plus promte & plus violente, ſi on a expoſé le mélange à l'action du feu. *Voyez* RÉSINE ARTIFICIELLE *à l'article* RÉSINE. L'acide nitreux produit avec l'*huile* dans les mêmes circonſtances des effets ſemblables. Le phénomene le plus remarquable de l'action mutuelle des acides vitrioliques ou nitreux, & des *huiles*, c'eſt l'inflammation ſpontanée, ou excitée ſans le concours d'aucune chaleur étrangere. Ce phénomene ſingulier mérite d'être conſidéré avec quelque détail.

Inflammation des huiles. Les expériences ſucceſſives de Glauber, de Becher, de Botrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de Frideric Hoffman, de Géoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les *huiles* ſans exception, auſſi bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorſqu'on les mêloit à froid au double de leur poids d'un acide, compoſé de parties égales d'eſprit de nitre bien concentré, & d'*huile* de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la doſe de l'acide compoſé, & la proportion de l'acide nitreux dans l'acide compoſé à meſure que l'*huile*, miſe en expérience, eſt plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'aſſigner eſt pourtant aſſez généralement efficace; car les *huiles* d'une médiocre inflammabilité prennent feu mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide compoſé eſt l'*inſtrument général* de l'inflammation de toutes les *huiles*, & des ſubſtances éminemment huileuſes, telles que les baumes liquides; mais il n'eſt néceſſaire que pour produire ce phénomene dans les plus rebelles de ces ſubſtances, Becher a dit (*Phyſica ſubterranea*; *ſect. V*, *cap. iij. n°. 106.*) que l'*huile* de vitriol & l'eſprit de vin, l'un & l'autre très-rectifiés, prenoient feu dès l'inſtant qu'ils étoient mêlés; & même que ſi on éteignoit ce feu en bouchant le vaiſſeau qui contenoit le mélange, il ſe rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg aſſure avoir enflammé par l'*huile* de vitriol déphlegmée autant qu'il eſt poſſible, l'*huile* de térébenthine, épaiſſe comme du ſyrop, & de couleur rouſſe, qui paſſe la derniere dans la diſtillation. *Mém. de l'Acad. royale des Scien. 1701.* Botrichius rapporte, *Acta medica & philoſophica Haffnienſium ann. 1661.* que l'eſprit de nitre récent enflamme l'*huile* de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'eſprit-de-vin par l'*huile* de vitriol eſt aujourd'hui généralement conteſtée; & beaucoup de chimiſtes doutent de celle de l'*huile* épaiſſe de térébenthine par l'acide du vitriol ſeul.

Tous les chimiſtes qui avoient répété le procédé de Botrichius, l'avoient fait ſans ſuccès, lorſqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans *les Mémoires de l'académie des Sciences*, des expériences, par leſquelles non-ſeulement il prouve la réalité du phénomene annoncé par Botrichius, mais même fixe le ſuccès de cette expérience par un manuel fondé ſur des obſervations très-ingénieuſes, & ſur la meilleure théorie chimique. Ce manuel conſiſte à appliquer à un charbon tare, ſpongieux, ſec, embraſé, qui s'éleve au ſein du mélange pendant la plus vive effervescence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application ſe fait quelquefois par haſard, & preſque toûjours dans les *huiles* les plus propres à s'enflammer; & alors l'inflammation ſe fait d'elle-même: c'eſt pour cela que les arbitres, qui n'avoient découvert ni cette cauſe ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réuſſi aſſez conſtamment ſur les *huiles* de cette derniere claſſe.

Nous avons déja parlé pluſieurs fois d'une différence obſervée entre les différentes *huiles*, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables ſont les *huiles* eſſentielles peſantes, denſes, des ſubſtances végétales aromatiques des Indes; certaines *huiles* empyreumatiques, & les baumes liquides viennent enſuite; les *huiles* eſſentielles très-ſubtiles, telles que l'*huile* de térébenthine, de cédra, de lavande, ſont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes; enfin, les plus difficiles abſolument, les plus difficiles de toutes les *huiles*, ſont les *huiles* par expreſſion; & les éminemment difficiles dans cette claſſe, ſont les plus douces ou les plus mucilagineuſes, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de pêne & de navette.

Ce ſont ces dernieres *huiles* ſeulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux ſeul, lors même qu'il l'a porté juſqu'à un degré de concentration auquel il eſt vraiſemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales de bon acide vitriolique; car il eſt connu en Chimie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux: le premier doit donc l'enlever au dernier, lorſqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme; d'où il eſt aiſé de conclure qu'il regarde comme impoſſible l'inflammation des *huiles* par l'acide vitriolique ſeul. Pour moi je doute peu de la vérité du phénomene rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'enſemble des faits chimiques fondamentaux, rien qui puiſſe juſtifier le doute qu'on pourroit concevoir ſur le fait,

Digitized by Google

& encore moins qui puiſſe porter à le regarder comme impoſſible.

Pour donner une idée complette de toute la manœuvre néceſſaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des *huiles* en général, voici celui de M. Rouelle ſur la plus difficile de toutes les *huiles*, ſur l'*huile* d'olive. « Je prends de l'*huile* d'olive, de » l'acide nitreux le plus concentré, nouvellement » fait, & de l'acide vitriolique concentré, de cha- » cun une demi-once. Je mêle d'abord enſemble » l'acide nitreux & l'acide vitriolique, & je les verſe » ſur l'*huile*, qui eſt contenue dans une capſule ou » ſegment de balon: ces matieres ſont un inſtant » ſans agir; mais le mouvement s'excite bientôt, » & elles entrent dans une violente effervеſcence; » alors ayant à la main une fiole, où il y a une demi- » once du même acide nitreux concentré, j'en verſe » environ un tiers ſur les matieres: ce nouvel acide » accélere conſidérablement l'effervеſcence: les va- » peurs qui s'élevent ſont beaucoup plus conſidé- » rables & plus blanches. Un inſtant après je verſe » deſſus l'autre tiers de l'acide nitreux; pour lors le » mouvement s'accélere, & l'effervеſcence acquiert » une rapidité étonnante; les vapeurs redoublent » & ſont très-blanches; & je verſe le reſte de l'aci- » de nitreux ſur le charbon embraſé: il paroît tout- » d'un-coup ſcintillant, & l'*huile* s'enflamme. Les » eſpaces de tems pour verſer ainſi les portions d'a- » cide nitreux, doivent être momentanés, cepen- » dant ſans précipitation ».

Les doſes abſolues employées dans cette expérience ſont ſuffiſantes; mais en général, l'inflammation réuſſit d'autant mieux, qu'on emploie des quantités abſolues plus conſidérables; mais ſur les *huiles* très-inflammables, l'expérience réuſſit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

Huiles pharmaceutiques, ou par infuſion & décoction. On fait infuſer ou bouillir dans l'*huile* d'olive un grand nombre de ſubſtances végétales & quelques ſubſtances animales, comme les petits chiens, les léſards, les crapaux, les vers de terre, le caſtor, *&c.* On paſſe enſuite ces *huiles*, ou même on les garde ſur le marc. Ces compoſitions ſont deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont, pour la plûpart, des préparations monſtrueuſes, parce que l'*huile* n'a aucune action ſur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer; & la décoction altere inutilement la nature de l'*huile*. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverſes *huiles* ſont rapportées aux articles particuliers. *Voyez par exemple* Chien, Lézard, Iris, Rose, Camomille, Melilot, Mucilage, *&c.* (*b*)

Huile d'antimoine, d'arſenic, de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Saturne, de Vénus. Ce ſont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaiſſes, denſes, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée, de la conſiſtance de l'*huile* commune, & qui ſont des diſſolutions des ſubſtances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. *Voyez* les articles particuliers de ces ſubſtances métalliques.

Huile de chaux. C'eſt le nom ordinaire du ſel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorſqu'il eſt ſous la forme d'une liqueur concentrée. *Voyez* Chaux *(Chimie)*.

Huile de tartre, huile de tartre par défaillance. On appelle communément ainſi le ſel de tartre ou alkali fixe ordinaire en état de *défaillance* ou *deliquium*. *Voyez* Tartre.

Huile de vitriol. C'eſt le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. *Voyez* Vitriol. (*b*)

Falſification des huiles eſſentielles. Les *huiles* eſſentielles peuvent être falſifiées par le mélange d'une *huile* par expreſſion, par celui d'un eſprit de vin, ou par celui d'autres *huiles* eſſentielles.

Les *huiles* eſſentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, ſortent rarement de leurs boutiques ſans quelque falſification. L'*huile* de canelle, celle de girofle, de macis & de muſcade, ſont ordinairement mêlées d'*huile* d'amandes ou d'*huile* de ben. Cette fraude ſe découvre aiſément: on n'a qu'à tenter de diſſoudre dans l'eſprit-de-vin une *huile* ainſi falſifiée; car, comme l'eſprit-de-vin eſt le menſtrue des *huiles* eſſentielles, & qu'il ne touche point aux *huiles* par expreſſion, il enlevera toute l'*huile* eſſentielle, & laiſſera au fond du vaiſſeau dans lequel on ſera l'expérience, l'*huile* par expreſſion très-pure, très-reconnoiſſable, & ſouvent en une quantité très-conſidérable.

Des fripons plus adroits mêlent l'*huile* de canelle ou de girofle avec une quantité très-conſidérable d'eſprit-de-vin: ce mélange peut être porté juſqu'à parties égales de chaque liqueur; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui ſont propres à ces *huiles* eſſentielles. Il n'eſt pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noye d'une grande quantité d'eau une *huile* eſſentielle fourrée d'eſprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuſe; au lieu que ces mêmes *huiles* nagent ſur l'eau, & s'en ſéparent ſans la blanchir lorſqu'elles ne renferment point d'eſprit-de-vin.

La troiſieme eſpece de falſification, qui conſiſte à mêler une *huile* eſſentielle de vil prix à une autre *huile* eſſentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les *huiles* qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'*huile* qu'on y mêle, qui eſt toûjours celle de térébenthine. Les *huiles* des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le rhim, la menthe, l'origan, la ſauge, le romarin, la lavande, *&c.* ſont très-propres à être ainſi falſifiées. Mais cette fraude ſe découvre bientôt, & par l'action ſeule du tems; car l'odeur ſpécifique & agréable des *huiles* de ces plantes ſe diſſipe lorſqu'on les a gardées un certain tems, & l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine perce & ſe fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abregé pour produire dans ces *huiles* mélangées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'*huile* de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces *huiles* des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple; alors l'odeur plus ſubtile & plus douce de l'*huile* de lavande, de thym, *&c.* ſe diſſipe la premiere, & il ne reſte bientôt plus que l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine. On peut ajoûter à cette épreuve deux ſignes aſſez démonſtratifs de cette derniere falſification: le premier ſe déduit de ce que les *huiles* falſifiées par l'*huile* de térébenthine ſont plus limpides & plus fluides que ces *huiles* putes; & le ſecond, de ce que les étiquettes appliquées aſſez ordinairement ſur le bouchon des fioles qui contiennent ces *huiles*, ſont effacées en tout ou en partie par les exhalaiſons de l'*huile* de térébenthine; propriété qui eſt particuliere à cette derniere *huile*, & que n'ont pas au moins les *huiles* des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains Artiſtes diſtillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'*huile* eſſentielle, avec des ſubſtances très-chargées d'*huile* par expreſſion, la rue, par exemple, avec les ſemences de pavot; & que dans cette opération, une aſſez bonne quantité d'*huile* par expreſſion, qui eſt naturellement fixe, eſt enlevée dans la diſtillation par le ſecours de l'*huile* eſſentielle. Mais cette prétention a beſoin d'être confirmée par des expériences; & ſi elle ſe trouve fondée, il reſtera à ſavoir encore ſi l'*huile* par expreſſion enlevée dans cette diſtillation, a changé de nature, & quel eſt ſon nouvel état. *Voyez* Frid. Hoffmann, *Obſervat. phyſico-chimic. Lib. I, obſ. ij.*

Digitized by Google

HUILE DES MÉTAUX, (*Chimie*) c'eſt ainſi que quelques chimiſtes ont appellé le phlogiſtique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaiſon des métaux. *Voyez l'article* PHLOGISTIQUE.

HUILE D'ONCTION, (*Hiſt. ſacr.*) c'eſt celle que Moyſe avoit compoſée pour l'onction & la conſécration du roi, du ſouverain ſacrificateur, & de tous les vaiſſeaux ſacrés, dont on ſe ſervoit dans la premiere maiſon de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap. 30*, que cette *huile* étoit faite de myrrhe, de cinnamome, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confi par artifice de parfumeur.

Moyſe ordonna aux iſraélites de garder précieuſement cette *huile* de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit dépoſée dans le lieu très-ſaint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais ſeulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les ſucceſſeurs de ſa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la ſucceſſion, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit *l'huile d'onction* pour mettre fin à toute diſpute, perſonne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui conteſter ſon titre: ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jehoahaz; mais chaque ſouverain ſacrificateur étoit oint à ſa conſécration, ou lorſqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en ſa place.

Les vaiſſeaux & les uſtenſiles qu'on oignoit avec *l'huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de propoſition, le chandelier d'or, l'autel des holocauſtes, le lavoir & les vaſes qui en dépendoient.

Comme Moyſe conſacra toutes ces choſes par *l'huile d'onction* à l'érection du tabernacle, auſſi lorſque quelqu'une venoit à être détruite, à s'uſer, ou à ſe perdre, elle pouvoit, tant que cette *huile* ſubſiſta, être rétablie & réparée, en faiſant & conſacrant d'autres uſtenſiles à la place, qui acquéroient la même ſainteté que les premiers, au moyen de l'exiſtence de l'*huile d'onction*; mais malheureuſement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le ſecond temple, ce triſte accident cauſa un défaut de ſainteté dans toutes les autres choſes qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétabliſſement de leur temple, eurent une arche, un autel des parfums, une table des pains de propoſition, un chandelier d'or, un autel des holocauſtes, un lavoir avec les vaſes qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne ſervit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choſes dans leur premiere place, & les appliquerent aux mêmes uſages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons auſſi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le ſecond temple fut encore privé de cinq choſes qui conſtituoient la gloire principale du premier; ſavoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffret de bois de *cédre*, de trois piés neuf pouces de long, ſur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faiſoit le couvercle de ce coffre. 2°. Il manquoit au ſecond temple le *Schekinna*, c'eſt-à-dire, la préſence divine ſe manifeſtant dans une nuée qui repoſoit ſur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummin, qui étoit quelque choſe que nous ignorons, & que Moyſe mit dans le pectoral du ſouverain ſacrificateur. *Exode 28, 30, Leviticq. 8, 8.* On ſait que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchaſſées douze pierres précieuſes gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au ſecond temple le feu ſacré qui fut éteint lors de la deſtruction du premier temple; enfin qu'on ne vît plus que du feu commun dans le ſecond temple. 5°. L'eſprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétiſerent encore.

Il ne faut donc pas être ſurpris que toutes ces choſes, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le ſecond temple, les vieillards, lorſqu'on en poſoit les fondemens, verſaſſent des larmes au ſouvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorſque, pour me ſervir des termes des prophetes, *le deſir des nations, le ſeigneur qu'elles cherchoient entra dans ſon temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schekinna*, honora le dernier temple de ſa préſence; & à cet égard, *la gloire de la ſeconde maiſon* l'a emporté de beaucoup ſur *celle de la premiere*. (*D. J.*)

HUILE DE CADE, (*Hiſt. des Drog.*) huile fétide, touffe ou noire, empyreumatique, qui ſe tire du tronc & des rameaux de l'oxycédre & du genevrier en arbre que l'on brûle dans quelques fours deſtinés à cet uſage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, eſt puiſſamment réſolutive; on s'en ſert dans les provinces, pour les ulceres qui viennent aux brebis & aux mourons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en ſervent auſſi pour la gale & les ulceres des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup *d'huile de cade*, ſemblable à celle du genevrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en diſtillant ſon bois par la cornue. (*D. J.*)

HUILE DE MEDE, (*Pharmac. anc.*) autrement dit *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célebre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Medée*, parce qu'ils imaginerent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de ſa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, ſi l'on trempe une fleche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps inflammable, le tout prend ſeu immédiatement ſans poſſibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le poiſon de Pharos, *venenum pharicum* de Nicandre, paſſoit pour être la même choſe que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, deſorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne ſoient la même choſe.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline aſſure poſitivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphthe, ce qui eſt très-apparent, parce que les huiles minérales ſont les ſubſtances les plus inflammables que nous connoiſſions. Babylone eſt fameuſe chez pluſieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il eſt certain que le naphthe s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux eſpeces, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraiſemblablement ce qu'on nommoit *l'huile de Médie*, ou *de Medée*; mais on ne doit pas douter que les anciens n'ayent extrêmement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur eſt familiere dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choſes étrangeres à leurs pays, en quoi nous les avons aſſez bien imités. (*D. J.*)

Digitized by Google

HUILE GRASSE, (*Peinture*) eſt celle que les Peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire ſécher. Cette liqueur eſt compoſée d'*huile* de noix ou de lin, & de litarge qu'on fait bouillir; puis on laiſſe repoſer la litarge au fond du vaſe, & ce qui ſurnage eſt l'*huile groſſe*. *Voyez* LITARGE.

L'*huile* eſt auſſi employée dans les différens ouvrages d'Horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'uſure; car ſes particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent conſidérablement le frottement, en rempliſſant les intervalles qui ſe trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils ſoient; & elles empêchent ces parties d'engrener auſſi avant les unes dans les autres. Il eſt d'une grande conſéquence, dans les montres ſur-tout, que l'*huile* que l'on emploie ſoit bien pure & bien fluide. *Voyez* l'article TIGERON, où l'on explique la maniere dont les horlogers s'y prennent pour conſerver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, *&c.* où elle eſt néceſſaire. (*T*)

HUILE, (*Relieure*) les Relieurs-doreurs ſe ſervent d'*huile* pour mettre ſur le dos des livres qui ſont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légérement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, ſ. m. (*Art mécaniq.*) ouvriers qui paſſent au moulin la navette, le chénevi & les autres graines dont on obtient de l'huile par expreſſion. Ils broient d'abord ces graines ſous une roue centrale qu'un cheval mene. En ſe broyant elles paſſent à-travers un planchet percé de trou, où on les ramaſſe autour de la roue. Delà on les porte à un preſſoir où on en exprime l'huile; la graine broyée eſt enfermée dans une groſſe toile, à travers laquelle l'huile ſort par l'action du preſſoir.

HUILIER, (*Verrer. & Orfev.*) petit vaiſſeau fait en burette, où l'on renferme l'huile d'olive qu'on ſert ſur les tables. Ce vaiſſeau eſt ou une ſimple burette de verre ou de cryſtal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre, ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les ſoutient. Le luxe a donné aux *huiliers* toute la richeſſe des formes.

HUILIERES, ſ. f. (*Marine*) ce ſont de petites cruches dont on ſe ſert dans un vaiſſeau pour tenir l'huile.

HUINE L', *ou* L'HUISNE, (*Géog.*) petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend ſa ſource au Perche, & ſe jette dans la Sarte, au-deſſous du Mans; elle eſt diverſement nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna*, *Hiogina*, *Eucania*, *Idonea*. (*D. J.*)

HUIS, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie *porte*. Les huiſſiers ont pris de là leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions eſt de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont point publiques, & auxquelles on ne laiſſe entrer que les parties intéreſſées & leurs avocats & procureurs, afin d'éviter l'éclat que la cauſe pourroit faire.

On appelle auſſi *audiences à huis clos* les audiences qui ſe donnent à la grand'chambre ſur les bas ſiéges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement ſur la grande ſalle, n'eſt point ouverte alors comme elle l'eſt pendant les grandes audiences. (*A*)

HUISSIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un miniſtre de la juſtice, qui fait tous les exploits néceſſaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commiſſions émanées du juge.

Les *huiſſiers* ont été ainſi nommés, parce que ce ſont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction eſt de tenir la porte cloſe, lorſque l'on délibere au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre ſans permiſſion du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être ſecrettes; de faire entrer ceux qui ſont mandés au tribunal, & d'en faire ſortir ceux qui y cauſent du trouble.

Ceux qui faiſoient la fonction d'*huiſſiers* & de ſergens chez les Romains, étoient appellés *apparitores*, *cohortales*, *executores*, *ſtatores*, *cornicularii*, *officiales*.

En France, on les appelloit tous anciennement *ſervientes*, d'où l'on a fait en françois *ſergent*. On les appelloit auſſi indifféremment *bidels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occaſion ſignifioit *ſemonceur public*.

Dans la ſuite on diſtingua entre les ſergens ceux qui étoient de ſervice dans le tribunal.

Ceux qui faiſoient le ſervice au parlement, ſont appellés, dans un regiſtre de l'an 1317, *valeti curiæ*, & dans des lettres du 2 Janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets*. On fait que le terme de *varlet* ou *valet* ne ſignifioit pas alors une fonction vile & abjecte, tel que celle d'un domeſtique, puiſque les plus grands vaſſaux ſe qualifioient valets ou varlets de leur ſeigneur dominant; les places d'*huiſſier* au parlement s'acheteroient déja à cauſe des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huiſſier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple, pour les *huiſſiers* du parlement, dans un mandement de l'an 1388 adreſſé *primo parlementi noſtri hoſtiario ſeu ſervienti noſtro*.

La plûpart des ſergens ayant ambitionné le titre d'*huiſſier*, quoiqu'ils ne fiſſent point de ſervice auprès du juge, on a appellé *huiſſiers audienciers* ceux qui ſont de ſervice à l'audience, pour les diſtinguer des autres *huiſſiers* ou ſergens.

Il étoit défendu aux *huiſſiers* même du parlement de ſe qualifier de *maîtres*. Ce titre étoit alors réſervé aux magiſtrats; mais depuis que ceux-ci ſe ſont fait appeller *monſieur*, les *huiſſiers* ſe ſont attribué le titre de *maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorſqu'il eſt en corps ou par députés, & auſſi devant les premiers officiers lorſqu'ils entrent au ſiége ou qu'ils en ſortent, afin de leur faire porter honneur & reſpect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur paſſage; c'eſt pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'eſt un des *huiſſiers* qui appelle les cauſes à l'audience ſur les placets, ou ſur un rôle ou mémoire. Ils ſont couverts en faiſant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeller leurs cauſes.

Les autres *huiſſiers* du même ſiége gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres ſont chargés particuliérement de faire faire ſilence & de faire ſortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'empriſonner ceux qui cauſent du trouble dans l'audience.

Ces *huiſſiers* font toutes ſignifications, ſaiſies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur reſſort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'expleirer par tout le royaume; d'autres ſeulement dans le reſſort du tribunal auquel ils ſont attachés.

Lorſqu'on fait rébellion contr'eux, ils doivent

Digitized by Google

en dreſſer leur procès verbal; c'eſt une affaire grave d'inſulter le moindre *huiſſier* dans ſes fonctions, parce que l'injure eſt cenſée faite à la juſtice même dont il eſt le miniſtre.

François I. ayant appris qu'un de ſes *huiſſiers* avoit été maltraité, il ſe mit un bras en écharpe, voulant marquer par là qu'il regardoit ce traitement fait à cet *huiſſier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & que la juſtice étoit bleſſée en la perſonne d'un de ſes membres.

Jourdain de Lille, fameux par ſes brigandages ſous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huiſſier* qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II. comte de Beaujeu, fut decreté de priſe-de-corps & empriſonné à la conciergerie, pour avoir fait jetter par la fenêtre un *huiſſier* qui lui vint ſignifier un decret; il fut même obligé, pour obtenir ſa liberté, de céder ſes états à Louis II. duc de Bourbon.

Le prince de Galles en 1367 ayant empêché un *huiſſier* qui venoit pour l'ajourner, de faire ſon miniſtere, il fut déclaré contumax & rébelle par le parlement, & les terres que ſon pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confiſquées.

La Rocheflavin rapporte auſſi que le duc de Lorraine, comme ſujet & hommager du roi, à cauſe du duché de Bar reſſortiſſant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huiſſier* de lui faire une ſignification dans ſes états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ſes chevaux.

Anciennement les *huiſſiers* aſſignoient verbalement les parties, & enſuite en faiſoient leur rapport au juge en ces termes: *à vous monſeigneur le bailly.... mon très-doute ou redouté ſeigneur, monſeigneur plaiſe vous ſavoir que le... j'ai intimé un tel à comparoître, &c.* Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huiſſier* ne ſignoit pas, il mettoit ſeulement ſon ſceau; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huiſſiers* & ſergens de ſavoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art. 12*, porte que les *huiſſiers* ou ſergens exploitans en leur reſſort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de juſtice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître; ils portoient auſſi ſur eux, pour le même objet, des écuſſons aux armes de France, mais tout cela ne s'obſerve plus.

Ils peuvent porter ſur eux des armes pour la ſûreté de leur perſonne, & ſe faire aſſiſter de main-forte afin que la force demeure à juſtice.

Les exploits des *huiſſiers* ſont foi pour eux-mêmes, pour ce qui eſt de leur miniſtere; il y a néanmoins certains exploits où les *huiſſiers* ſont obligés de ſe faire aſſiſter de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. *Voyez* AJOURNEMENT & EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'eſt-à-dire que les *huiſſiers* & ſergens ne ſont pas garans de la validité des exploits; ils ſont néanmoins reſponſables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. (*A*)

HUISSIERS D'ARMES *ou* SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la perſonne du roi, & qui portoient le jour la maſſe devant lui. *Voyez* SERGENT D'ARMES. (*A*)

HUISSIER AUDENCIER eſt celui qui eſt établi ſous ce titre pour ſervir particulierement à l'audience. (*A*)

HUISSIER DE LA CHAINE; on donne ce ſurnom aux *Huiſſiers* du conſeil & à ceux de la grande chancellerie, parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. *Voyez au mot* CONSEIL du roi ce qui eſt dit des *Huiſſiers*. (*A*)

HUISSIERS A CHEVAL ſont ceux qui ont été établis au Châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers* à cauſe qu'ils vont à cheval. (*A*)

HUISSIER FIEFFÉ eſt celui qui tient ſon office en fief. Vers le commencement de la troiſieme race, on donna en fief la plûpart des offices, & juſqu'aux ſecgenteries: il y a encore pluſieurs offices d'*huiſſiers* qui ont conſervé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne ſoient plus tenus en fief; tels ſont les quatre ſergens ou *huiſſiers fieffés* du Châtelet de Paris, leſquels ſont du nombre des *huiſſiers* priſeurs. (*A*)

PREMIER HUISSIER n'eſt pas le doyen des *huiſſiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de ſon office, le titre & les fonctions de *premier huiſſier* ont été attribués; c'eſt lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les tranſmet aux autres *huiſſiers* pour les faire exécuter: les *premiers huiſſiers* des cours & autres tribunaux ont chacun differens priviléges, qui ſont remarqués en parlant de ces tribunaux. *Voyez* PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, *&c.* (*A*)

HUISSIER PRISEUR eſt celui qui eſt commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II. par l'édit de Février 1556, créa des offices de *priſeurs-vendeurs des biens, meubles*; mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie par édit du mois de Mars 1576 à celle des *huiſſiers* & ſergens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté; cependant depuis ce tems, tous les *huiſſiers* s'ingérerent de faire les priſées; l'édit de Février 1697 defunit ces fonctions de celles de ſergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux ſeulement: on fit la même choſe pour les autres ſiéges royaux par l'édit du mois d'Octobre 1696, fut quoi il faut voir la déclaration du 12 Mars 1697, & les arrêts du conſeil des 4 Août 1699, 5 Août 1704, 19 Janv. & 15 Mai 1745. (*A*)

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, (*Hiſtoire de France*) ce corps compoſé de ſeize officiers eſt un des plus anciens de la maiſon du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de maſſues, & couchoient dans les appartemens qui ſervoient d'avenues à la chambre du roi.

A préſent ils ſervent l'épée au côté ſous les ordres de M^rs les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la perſonne du roi lorſqu'il eſt dans ſon intérieur. C'eſt entre leurs mains qu'ils prêtent le ſerment de fidélité; c'eſt d'eux qu'ils reçoivent leurs certificats de ſervice.

Auſſi-tôt que la *chambre* eſt appellée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laiſſent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grace de ſa majeſté ont l'entrée de la *chambre*. Ils diſtinguent enſuite les plus qualifiés des ſeigneurs qui ſe ſont nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduiſent au petit lever. Au moment où le roi a pris ſa chemiſe, que l'on appelle *le grand lever*, ainſi que dans le cours de la journée, ils laiſſent entrer dans la *chambre* toutes les perſonnes dont ils peuvent répondre.

Le ſoir, quand le roi doit tenir conſeil ou travailler dans ſa *chambre*, l'*huiſſier* en avertit les miniſtres de la part de ſa majeſté, & tient les portes fermées juſqu'à ce que le conſeil ou travail ſoit levé.

Au moment où le roi prend ſes pantoufles, que l'on appelle *le petit coucher*, l'*huiſſier* fait paſſer les courtiſans qui n'ont ni la familiere, ni la grande, ni la premiere entrée.

Digitized by Google

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de justice, baptêmes & mariages, ainſi qu'à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint-Eſprit, deux *huiſſiers* portent chacun une maſſe immédiatement devant ſa majeſté, de même qu'au ſacre des rois, où ils matchent aux deux côtés du connétable, habillés de ſatin blanc avec pourpoint, haut-de-chauſſe, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux ſermens prêtés entre les mains du roi; & aux premieres entrées que ſa majeſté fait dans les villes de ſon royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur eſt dû un marc d'or ou ſa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorſqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de ſa préſence, les *huiſſiers* tiennent les portes de la piece qu'occupe ſa majeſté, & y placent les perſonnes connues conjointement avec les intendans des menus-plaiſirs ſous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de ſervir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur, ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les perſonnes qu'ils introduiſent; & ſoit aux promenades, ſoit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes juſqu'à ſept ans, & aux princeſſes de France juſqu'à douze. Ils ont bouche en cour à la table des maîtres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huiſſiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur eſt accordé depuis près de 200 ans, ainſi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de ſa majeſté, ont fait que cette charge a été exercée ſous Louis XIV. par des colonels & capitaines de vaiſſeaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouiſſent les *huiſſiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des privileges.

HUISSIER-VISITEUR, (*Commerce & Marine*) on appelle auſſi dans les ſieges des juriſdictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois ſeulement commis par les juges de marine pour faire la viſite des vaiſſeaux marchands, & leur en entrant dans les ports, ſoit en ſortant. Outre cette viſite, dont ils doivent tenir des procès-verbaux exacts auſſi bien que de l'arrivée ou du départ des vaiſſeaux, leurs fonctions ſont de s'oppoſer au tranſport des marchandiſes de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile ſans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, ſ. m. (*Arithm.*) eſt le huitieme terme de la ſuite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le ſecond de celle des cubes: on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui eſt particuliere, & qui ſemble avoir juſqu'ici échappé aux obſervateurs: la voici avec ſa démonſtration.

8 étant multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les quarrés impairs, à commencer à celui dont 3 eſt la racine.

$$8.1+1=9.$$
$$8.3+1=25.$$
$$8.6+1=49.$$
$$8.10+1=81.\ \&c.$$

Il ſuit que tout quarré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reſte ſe diviſe exactement par 8.

Soit un quarré impair quelconque repréſenté par $aa+2a+1$ (*a* étant un nombre pair); il faut prouver 1°. que 8 eſt diviſeur exact ou facteur de $aa+2a$; 2°. que ſon co-facteur eſt un nombre triangulaire.

Les valeurs de *a* ſont tous les termes de la ſuite des pairs 2, 4, 6, 8, *&c.* laquelle n'eſt elle-même que 2 multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, *&c.* La *premiere partie de la propriété* étant démontrée pour le premier terme 2, le ſera donc par le même moyen pour tous les autres qui n'en ſont que des multiples. Or

le quarré de 2 eſt $4 = \frac{8}{2}$
D'ailleurs 2 pris *deux* fois ne differe point de ſon quarré, & eſt auſſi $\frac{8}{2}$ } donc $\frac{aa+2a}{2} = 2.\frac{8}{2} = 8.1.$

Quant à la *ſeconde partie de la propriété*, la ſuite des *aa* relative aux différentes valeurs de *a*, eſt le premier *aa* ou $\frac{8}{2}$ multiplié ſucceſſivement par les quarrés des nombres naturels, . . . 1. 4. 9. *&c.* celle des $2a$ n'eſt pareillement que le premier $2a$ (auſſi $\frac{8}{2}$) multiplié par les racines de ces mêmes quarrés, . . . 1. 2. 3. *&c.* En ajoûtant enſemble terme à terme ces deux ſuites correſpondantes, il réſulte que le co-facteur de 8 eſt toûjours *la ſomme* d'un quarré & de ſa racine, *diviſée* par le dénominateur 2 (qu'on peut tranſporter du premier facteur au ſecond). Mais la moitié de la ſomme d'un quarré & de ſa racine, ou ſi l'on veut $\frac{nn+n}{2}$ eſt l'expreſſion caractériſtique d'un nombre triangulaire. Donc, *&c.* Il ſuit que ſi *n* repréſente le quantieme d'un terme dans la ſuite des impaits, le quarré du terme même eſt $8.\frac{nn-n+1}{2}$.... On emploie ici $\frac{nn-n}{2}$ au lieu de $\frac{nn+n}{2}$, parce qu'à cauſe de l'excluſion du premier quarré impair (1), au quantieme *n* du terme dans la ſuite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non *n*, mais $n-1$: ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expreſſion juſte du quarré, lors même que la racine eſt 1. Car alors le quantieme ſe confondant avec le terme même, $\frac{nn-n}{2}$ eſt $\frac{1-1}{2}=1$; ce qui rend nul le premier terme de la formule, enſorte qu'il ne reſte que le ſecond $(+1)$.

On pourroit au reſte faire entrer 8 dans l'expreſſion de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Si *n* déſigne le quantieme de la racine dans la ſuite des pairs, le quarré pair ſera généralement $\frac{8.nn}{2}$. La démonſtration en eſt ſi aiſée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les quarrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme *nn* eſt alternativement un nombre impair & un nombre pair, $\frac{nn}{2}$ eſt, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction tantôt un entier. Il ſuit que les quarrés pairs ne ſont diviſibles par 8 que *de deux en deux*, mais c'eſt *ſans ſubir aucun changement*: au lieu que les impairs le ſont *tous*, mais ſous la condition de *perdre une unité*; compenſation qui partage aſſez également entre les deux eſpeces la propriété. *Article de M. RALLIER DES OURMES.*

HUITAIN, ſ. m. (*Lit.*) piece compoſée de huit vers. Il y en a de deux ſortes; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme, & les deux du milieu enſemble: cette premiere eſpece de *huitain* eſt diviſée en deux quatrains. La ſeconde eſpece ſe fait de deux tercets qui

Digitized by Google

ſont un *ſixain*, dont les deux premiers vers riment enſemble; le troiſieme rime avec le cinquieme, & le quatrieme avec le ſixieme; puis on ajoûte deux vers ſur une même rime. La premiere ſorte eſt la plus ſimple: la ſeconde eſt la plus variée.

HUITAINE, ſ. f. (*Gram.*) intervalle de huit jours: c'eſt une affaire remiſe à la *huitaine*. Les délais des forclufions d'écrire & produire ſont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cauſe ſoit au rôle pendant une *huitaine* franche; une adjudication, ſauf *huitaine*.

HUITAIN, ſ. m. (*Commerce*) droit d'aides qui ſe leve en France ſur les vins vendus à pot & par aſſiette. *Voyez* VIN. *Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, ſ. m. (*Commerce*) commis des aides, qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, ſ. f. *voyez* COQUILLE.

HUITRE, (*coquille d'*) *Science microſc.* Il n'eſt pas rare de voir ſur la coquille des *huîtres*, dans l'obſcurité, une matiere luiſante, ou d'une lumiere bleue comme la flamme du ſoufre, laquelle s'attache aux doigts lorſqu'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumiere pendant un tems conſidérable, quoique ſans aucune chaleur. M. Auzant a obſervé avec un microſcope cette matiere luiſante; il a trouvé qu'elle étoit compoſée de trois ſortes de petits animaux; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou vingt-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée; la ſeconde eſpece d'animalcule étoit rouge comme le ver luiſant ordinaire, avec des plis ſur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête; la troiſieme eſpece étoit marquetée, une tête de ſole avec pluſieurs houppes de poils blanchâtres; à côté des derniers inſectes, il en vit quelques-uns plus gros, de couleur griſe, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & ſix ou huit pieds blanchâtres; mais ceux-ci ne brilloient point. *Voyez les Tranſ. Philoſ.* n°. 12. (*D. J.*)

* HUITRE. *Pêche des huîtres au Bourgneuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre eſt particuliere. Il y a deux pêcheurs dans un bateau; ils jettent une ancre à l'arriere & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques braſſes de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils ſe ſont établis ainſi, ils mettent leur drague à la mer, ſoit à l'avant, ſoit à l'arriere du bateau. Les dragues ſont fort petites. Elles ont un ſac où les *huîtres* ſont reçues. Ils halent enſuite à force de bras ſur le petit funin frappé ſur l'organeau de la drague, enforte que le cablot ſe roidiſſant, leur donne lieu de tirer avec plus de force ſur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancres; ils l'éloignent enſuite, & halent la drague, ſoit avant, ſoit arriere, car ils n'ont pas l'eſprit de pêcher, ſoit à la rame, ſoit à la voile, comme font les autres pêcheurs.

Pêche des huîtres au rateau, comme elle ſe fait dans le fond de la baie de Vanne. Les pêcheurs ſe mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un rateau ſans ſac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules ſur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huîtres* avec ce rateau.

Pêche des huîtres à la drague, comme elle ſe fait dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'eſt armée que d'un ſeul couteau. On pêche depuis la fin de Septembre juſqu'à la fin d'Avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en Mai, Juin, Juillet & Août, afin que les parcs ou foſſes d'*huîtres* que l'on fait vuider de bord & d'autre ſoient garnis.

Il ſe ramaſſe auſſi beaucoup d'*huîtres* à la baſſe eau de chaque marée, ſur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les ſauniers qui ſont autour de cette baie font des foſſés vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces; ces foſſes, qu'ils appellent *étangs*, ſont contigus, & même ſont partie des parcs des ſalines. Les pêcheurs y jettent leurs *huîtres* pêle-mêle ſans aucune précaution; elles y ſont couvertes de vaſe noire pendant le ſejour qu'elles y font, s'engraiſſent & ſe verdiſſent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau ſalée qui monte toutes les marées dans la baie n'entre point dans ces foſſes que le pêcheur ne le juge à-propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huîtres vertes*. Le tranſport ne s'en fait que depuis le commencement d'Octobre juſqu'à la fin de Mars; mais elles ne ſont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans. *Voyez* toutes ces pêches *d'huîtres* dans nos Planches, où l'on a auſſi repréſenté les étangs ou parcs aux *huîtres vertes*. *Voyez auſſi l'article* SALINES.

HUITRE, (*Diete & Mat. méd.*) Les *huîtres* excitent le ſommeil; elles donnent de l'appétit; elles provoquent les ardeurs de Vénus; elles pouſſent par les urines & lachent un peu le ventre; elles nourriſſent peu. Leur uſage eſt eſtimé par quelques-uns ſalutaire aux ſcorbutiques & à ceux qui ſont attaqués de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croyent ſi convenables à ces ſortes de maladies. L'opinion commune eſt que l'*huître* ſe digere difficilement, & qu'elle cauſe des obſtructions quand on en fait un uſage fréquent; cependant l'expérience n'eſt pas bien d'accord avec cette opinion, car on voit tous les jours des gens en manger ſoir & matin, & en aſſez grande quantité, ſans en être incommodés. On remarque même qu'elles paſſent aſſez vîte, & pluſieurs gens aſſurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'eſtomac. Lémery, *traité des alimens*.

On peut ajoûter à ces éloges l'obſervation très-connue des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'uſage des *huîtres*. Il n'eſt pas rare de trouver des perſonnes qui avalent cent, & même cent cinquante *huîtres* à peine machées: ce qui ne ſert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réuſſit à merveille.

Mais d'un autre côté les *huîtres* ſont un de ces alimens pour qui pluſieurs perſonnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût eſt naturel chez quelques-unes, mais il eſt dû chez quelques autres à une eſpece d'empreinte laiſſée dans leur eſtomac par une indigeſtion d'*huîtres*; ainſi ſur ce point, comme ſur la plûpart des ſujets de diete, le bien ou le mal dépendent d'une certaine diſpoſition inconnue des organes de la digeſtion & de l'habitude.

Les écailles d'*huîtres* fourniſſent à la Pharmacie un alkali terreux, abſolument analogue à la mere des perles, au corail, aux yeux d'écreviſſe, aux coquilles d'œuf, & à celles d'eſcargot, *&c. Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

L'eſprit de nitre & l'eſprit de ſel diſſolvent une plus grande quantité de poudre de coquilles *d'huîtres*, que des autres alkalis de la même nature, ſavoir des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur diſſolution ſemble dépendre en partie de ce que la ſubſtance de la coquille d'*huître* eſt remplie d'un ſel ſalin, qui paroît manifeſtement ſur la langue; ce ſel tient déjà la coquille à demi-diſſoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aiſément les pointes des acides pour en achever la diſſolution; au lieu que la ſubſtance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entremêlée d'un ſel ſalin, au contraire étant un corps ſec & très-dur, leur diſſolution eſt plus difficile.

Digitized by Google

Peut-être que la facilité de la diſſolution des coquilles d'*huîtres* eſt une des raiſons de ſes bons effets dans les eſtomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de ſel ſalin qu'elles contiennent, lequel ne patoit pas un ſimple ſel marin, mais un ſel qui a reçu un grand changement par l'animal; ce qui eſt confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le ſalin) de cette eau qui ſe trouve dans les interſtices des feuilles qui compoſent la coquille lorſqu'on la caſſe avant qu'elle ſoit fort ſeche.

On prépare les coquilles d'*huîtres* différemment; mais comme la prépatation les peut altérer & gâter, particulierement lorſqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans *les mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1700*, la maniere dont il ſe ſervoit pour les préparer.

« Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de » l'*huître* qui eſt creuſe, en jettant l'autre moitié » qui eſt plate; lavez-les bien des ordures extérieu- » res, & faites-les ſecher pendant quelques jours » au ſoleil; étant ſeches, pilez-les dans un mortier » de marbre, elles ſe mettront en bouillie; expo- » ſez-les de nouveau au ſoleil pour les ſécher; puis » achevez de les piler, & paſſez la poudre par un » tamis fin ».

Les coquilles d'*huîtres* entrent dans le remede de mademoiſelle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-tems la préférence aux *huîtres* du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchylia*; enſuite ils aimerent mieux celles de Brindes & de Tarente; & finalement ils ne putent plus ſouffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous ſommes devenus auſſi délicats que les Romains; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huîtres* vertes. *Voyez à l'article* PÊCHE DES HUITRES, comment on les verdit.

Mais le ſecret que les Romains avoient de conſerver les *huîtres* ne nous eſt pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit ſous Trajan, & lui ſit parvenir des *huîtres* très-fraîches au pays des Parthes. C'eſt ce même Apicius, ſelon quelques critiques, qui compoſa le fameux traité *de re culinaria*. Torinius trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'iſle de Maguelone, près de Montpellier, & le fit imprimer à Baſle en 1542 in-4°. (*D. J.*)

HUITZIL-XOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Mexique, dont le tronc eſt droit & uni; ſon écorce eſt verdâtre & ſon bois fort blanc; ſes feuilles ſont aigues & dentelées; ſes fleuts ſont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une réſine qui a l'odeur de l'aneth.

* HUITZITZIL, ſ. m. (*Ornitholog.*) petit oiſeau du Mexique; il n'eſt pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées; on en fait des rableaux. Il boit la roſée & ſuce les fleurs. Quand il eſt las, il ſiche ſon bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant ſix mois comme s'il étoit mort; mais les pluies revenant, & la terre s'embelliſſant de fleurs, le *huitzitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUJUS ou *HUJUSCE DIEI*, (*Mytholog.*) ſurnom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, (*Géog.*) *Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorkshire, avec un bon port & un arſenal, au confluent de la riviere de même nom avec celle de Humber. Edouard Ier en eſt le fondateur; elle eſt à 12 lieues S. E. d'Yorck. *Long.* ſuivant Street, 19. 40. 49. *lat.* 53. 50. (*D. J.*)

HULOT, ULOT, ſ. m. (*Marine*) c'eſt l'ouverture où l'on met le moulinet de la barre nommée *manivelle*. *Voyez Planche 4, Marine*, n°. 180.

HULOTS, ſ. m. pl. (*Marine*) ce ſont les ouvertures qui ſont dans le panneau de la foſſe aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, (*Hiſt. nat. Ornith.*) *Strix cinerea & forte ulula Aldrovandi*. Oiſeau de proie, qui ne ſort de ſa retraite que la nuit. Willughbi a donné la deſcription d'une *hulote* qui peſoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane ſur la baſe du bec de cet oiſeau & de ceux de ſon gente, comme il s'en trouve ſur la baſe du bec des oiſeaux de proie qui ſe montrent le jour. Les yeux de la *hulote* ſont très-grands, le bord des paupieres eſt noir. Cet oiſeau a très-peu de poids à proportion de ſon volume, dont la plus grande partie eſt en plumes. Celles qui ſont diſpoſées en cercle autour des yeux & du bec ſont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun; le corps eſt panaché de cendre & de brun; il y a ſur la poitrine des taches oblongues & noires, & ſur les grandes plumes des ailes des taches tranſverſales noirâtres & touſſâtres. Les piés ſont couverts de plume; la plante eſt jaune; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere; le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu eſt tranchant. Willughbi *Ornit. Voyez* OISEAU.

HULST, (*Géog.*) petite, mais forte ville des Pays-Bas Hollandois, au Comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583, le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Frédéric-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Eſpagnols en 1615: depuis ce tems elle eſt reſtée aux Hollandois. Elle eſt à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. *Longit.* 21. 35. *latit.* 51. 16.

C'eſt la patrie de Cornelius Janſénius, profeſſeur en Théologie à Louvain, & qui à ſon retour du Concile de Trente, fut récompenſé par le pape de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié pluſieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le fameux Corneille Janſénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1631, mort de la peſte en 1638, & qui, depuis ſon décès, eſt devenu, ſans s'en douter, chef d'une ſecte que la ſeule perſécution peut étendre dans l'égliſe & dans l'état. (*D. J.*)

HUMAIN, adj. (*Gram.*) qui appartient à la nature de l'homme. *Voyez* NATUREL.

Le corps *humain* eſt l'objet de la Médecine. *Voyez* CORPS & MÉDECINE.

Epicure & ſes ſectateurs nient que les dieux ſe mêlent des choſes *humaines*. *Voyez* EPICURIENS.

On diſtingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez* FOI.

* HUMAINE ESPECE. (*Hiſt. nat.*) L'homme conſidéré comme un animal, offre trois ſortes de variétés; l'une eſt celle de la couleur; la ſeconde eſt celle de la grandeur & de la forme; la troiſieme eſt celle du naturel des différens peuples.

En paſſant d'un pole à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moſcovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoïedes, les Tartares ſeptentrionaux, & peut-être les Oſtiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les Sauvages au nord des Eſquimaux. On croiroit que c'eſt une race d'hommes dégénérée, d'une petite ſtature & d'une figure biſarre. Ils ont tous le viſage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant ſur

Digitized by Google

ſur le noir, les paupieres retirées vers les tempes, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du viſage étroit, les levres épaiſſes, la voix grêle, la tête groſſe, les cheveux noirs & liſſes, la peau baſanée & couleur d'olive foncée. Ils ſont petits, trapus & maigres: la plûpart n'ont que quatre piés de hauteur, les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes; leurs mammelles ſont très-conſidérables; elles en ont le bout noir comme du charbon: des voyageurs diſent qu'elles n'ont de poil que ſur la tête, & qu'elles ne ſont pas ſujettes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids ſont groſſiers, ſuperſtitieux & ſtupides. Les Lapons Danois conſultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un rambour. Ils courent en patins ſur la neige avec tant de viteſſe, qu'ils atteignent ſans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'uſage de l'arc & de l'arbalête, & ils s'en ſervent très-adroitement. Ils chaſſent; ils vivent de poiſſon ſec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poiſſon broyée & mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont preſqu'aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent ſous terre; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui eſt de pluſieurs mois. Les femmes ſont habillées de peaux de rennes en hiver, & de peaux d'oiſeaux en été. Dans cette derniere ſaiſon, ils ſe défendent de la piqueure des moucherons par une épaiſſe fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils ſont rarement malades. Leurs vieillards ſont robuſtes; ſeulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoibliſſent la vûe, & il y en a beaucoup qui ſont aveugles.

Les Tartares occupent un eſpace immenſe. Ils ont le haut du viſage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du viſage étroit, le menton long & avancé, la machoire ſupérieure enfoncée, les dents longues & ſéparées, les ſourcils gros & couvrant l'œil, les paupieres épaiſſes, la face plate, le teint baſané & olivâtre, les cheveux noirs, la ſtature médiocre, le corps fort & robuſte, la barbe rare & par bouquets, les cuiſſes groſſes, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calmouques* ſont d'un aſpect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un roupet, qu'ils laiſſent croître aſſez pour en faire une treſſe de chaque côté du viſage. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes. Ils n'ont ni mœurs ni religion.

Le ſang Tartare s'eſt mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Ruſſes orientaux; & ce mêlange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la race primitive.

Il y a parmi les Ruſſes ou Moſcovites beaucoup de viſages Tartares, des corps quarrés, des cuiſſes groſſes & des jambes courtes.

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, ſont gros & gras, ont le viſage large & rond, les yeux petits, les ſourcils grands, les paupieres élevées, le nez petit & écraſé, la barbe éparſe & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales ſont bruns & d'un teint plus baſané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire ſont blancs: au reſte, ces caractères varient; mais en général ces peuples ſont mols, pacifiques, indolens, ſuperſtitieux, ſoumis, eſclaves & cérémonieux.

Les Japonois ſont aſſez reſſemblans aux Chinois, quant à la figure; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconſtans & vains, capables de ſupporter la faim, la ſoif, le froid, le chaud & la fatigue; ils ſont d'un caractere fort différent.

Les Chinois & les Japonois ſont dans l'uſage d'empêcher le pié de croître à leurs femmes par des moyens violens, enforte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, ſtérile & montueux d'Yeço, voiſins des Chinois & des Japonois, ſont groſſiers, brutaux, ſans mœurs & ſans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs & hériſſés, les cheveux noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le viſage velus, & ſont pareſſeux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée eſt plus montueuſe & plus méridionale que la Chine, ſont plus baſanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays eſt meilleur, & qui vivent ſous un climat moins chaud, ſont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, *&c.* ſont aſſez reſſemblans aux Chinois; ils ne different plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles eſt commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les allongent par art.

Ces peuples ne different gueres des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le viſage plat & la couleur olivâtre; mais en deſcendant vers le midi, les traits commencent à changer & à ſe diverſifier.

Les habitans de la preſqu'iſle de Malaca & de l'iſle de Sumatra ſont noirs, petits, vifs, bien proportionnés, braves & fiers.

Ceux de Java, voiſins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois; ils ont ſeulement la couleur rouge, mêlée de noir des malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci ſont blonds & blancs, ont les yeux foibles, ne peuvent ſupporter le grand jour, & ne voyent bien que la nuit.

On prétend que dans l'iſle de Mindoro & dans l'iſle Formoſe il y a des hommes à queue: ce fait eſt ſuſpect; mais un autre fait qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'il n'eſt permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent groſſes plûtôt, les prêtreſſes les foulent aux piés & les font avorter.

Aux iſles Mariannes ou des Larrons, les hommes ſont très-grands, très-robuſtes & très-groſſiers; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poiſſon, & cependant ils parviennent à l'extrême vieilleſſe.

Au midi des iſles Mariannes, & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous ſont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crêpus, le viſage maigre & laid. Parmi ces Papous ſi noirs; il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la preſqu'iſle de l'Inde reſſemblent aux Européens pour la taille & les traits; mais ils en different plus ou moins par la couleur. Les Mogols ſont olivâtres.

Les Bengalois ſont plus jaunes que les Mogols. Ils ſont beaux & bien faits. Leurs femmes paſſent pour les plus laſcives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel ſont plus noirs que les Bengalois & moins civiliſés. Ceux de la côte de Malabar ſont encore plus noirs.

Les coûtumes de ces différens peuples de l'Inde ſont bifarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un inſecte. Les Naires de Calicut ſont au contraire tous chaſſeurs; ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes monſtrueuſes.

Digitized by Google

Les habitans de Ceylan reſſemblent aſſez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres ſont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Perſans, voiſins des Mogols, en ſont peu différens. Il y a dans la Perſe beaucoup de belles femmes, mais elles y ſont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perſe, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent miſérablement. Ils n'ont des peuples policés que la ſuperſtition. Les Egyptiens ſont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35 degré de latitude Nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol juſqu'en Barbarie, & même depuis le Gange juſqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne ſont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y ſont bruns & baſanés, aſſez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent ſous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces ſeptentrionales du Mogol & de la Perſe, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingreliens, les Circaſſiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe ſont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Eſpagne, & de la Circaſſie en France, il ne laiſſe pas d'y avoir une ſinguliere reſſemblance entre ces peuples ſi éloignés les uns des autres, mais ſitués à peu-près à une égale diſtance de l'équateur.

Les Cachemiriens ſont beaux; le ſang eſt encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circaſſie ſont renommées pour leurs charmes, & c'eſt à juſte titre. Les Mingreliens ne le cedent en rien à ces peuples. Tous ces peuples ſont blancs.

Les habitans de la Judée reſſemblent aux autres Turcs; ils ſont ſeulement plus bruns que ceux de Conſtantinople. Il en eſt de même des Grecs; ceux de la partie ſeptentrionale ſont fort blancs, ceux des îles ou provinces méridionales ſont bruns. En général, les femmes greques ſont plus belles & plus vives que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corſe, de Sardaigne, & les Eſpagnols, ſitués à peu-près ſous un même parallele, ſont aſſez ſemblables pour le teint; mais plus baſanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois, les Moldaves, les Circaſſiens, & les autres habitans du Nord de l'Europe, juſqu'en Laponie, où l'on trouve une autre eſpece d'hommes.

Les Eſpagnols ſont maigres & aſſez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents aſſez bien rangées, mais le teint jaune & baſané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandre, en Hollande, & dans les provinces ſeptentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve preſque point en Danemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths ſont de haute taille; ils ont les cheveux liſſes, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps muſculeux & charnu, les cheveux blonds, jaunes & longs, & l'iris jaune-foncé.

Les Suédoiſes ſont fécondes, & les hommes y vivent long-tems.

L'homme eſt plus chaſte dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On eſt moins amoureux en Suede qu'en Eſpagne ou en Portugal, & cependant les Suédoiſes font plus d'enfans. On a appellé le Nord *officina gentium*.

Les Danois ſont grands & robuſtes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoiſes ſont blanches, aſſez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces ſeptentrionales de la Moſcovie, ſont vigoureux & robuſtes. Ils ont pour la plûpart des cheveux blonds, & reſſemblent aſſez aux Finois.

Il ſuit de ce qui précede, que la couleur dépend beaucoup du climat, ſans en dépendre entierement. Il y a différentes cauſes qui doivent influer ſur la couleur, & même ſur la forme des traits; telles ſont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui ſont au-delà du tropique, depuis la mer Rouge juſqu'à l'Ocean, ſont des eſpeces de Maures, mais ſi baſanés qu'ils paroiſſent preſque tous noirs; ils ſont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie ſont très-noirs, excepté les Ethiopiens & les Abyſſins. Les Ethiopiens ſont olivâtres; ils ont la taille haute, les traits du viſage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les levres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les levres groſſes & épaiſſes, le nez épaté, & le viſage fort noir.

Il y a ſur les frontieres des déſerts de l'Ethiopie un peuple appellé *Acridophages* ou *mangeurs de ſauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des inſectes qui les dévorent. Après avoir vécu d'inſectes, ils en ſont mangés.

En examinant les différens peuples qui compoſent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches; mêmes nuances du brun au noir que du blanc au brun.

Les habitans des îles Canaries ne ſont pas des negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez applati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces îles, ſont des Maures aſſez baſanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc ſont encore des Maures. Ces Maures s'étendent juſqu'à la riviere du Sénégal, qui les ſépare d'avec les negres. Les negres ſont au midi & abſolument noirs.

Les Maures ſont petits, maigres & de mauvaiſe mine, avec de l'eſprit & de la fineſſe. Les Negres ſont grands, gros, bien faits, mais niais & ſans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui ſemblent faire la nuance entre les Maures & les Negres. Les Foules ne ſont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils ſont bien plus bruns que les Maures.

Les îles du cap Verd ſont toutes peuplées de Mulâtres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve ſont ſur le bord méridional du Sénégal; on les nomme *Jalofes*. Ils ſont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille aſſez avantageuſe, & moins durs de viſage que les autres Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des levres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luiſante. A cela près, leurs femmes ſont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal eſt moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crépus, & comme de la laine friſée. C'eſt par les cheveux & la couleur qu'ils different principalement des autres hommes.

Si le nez eſt épaté, ſi les levres ſont groſſes par artifice en quelques contrées, il eſt certain que dans d'autres ces traits ſont donnés par la nature.

Les Négreſſes ſont fort fécondes. Les Negres de Gorée & du cap Verd ſont auſſi bien faits & très-

Digitized by Google

noirs. Ceux de Sierra-leona ne ſont pas tout-à-fait ſi noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique ſains, vivent peu. C'eſt une ſuite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'île de Saint-Thomas ſont des Negres ſemblables à ceux du continent voiſin. Ceux de la côte de Juida & d'Arada ſont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo ſont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola ſentent ſi mauvais lorſqu'ils ſont échauffés, que l'air des endroits où ils ont paſſé en reſte infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'eſprit, ils ne manquent pas de ſentiment. Ils ſont ſenſibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'eſclaves, mais à celle de bêtes de ſomme; & nous ſommes raiſonnables! & nous ſommes chrétiens!

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre juſqu'au cap des Voltes. On ſait ſeulement que les hommes y ſont moins noirs, & qu'ils reſſemblent aux Hottentots dont ils ſont les voiſins.

Les Hottentots ne ſont pas des Negres, mais des Cafres, qui ſe noirciſſent avec des graiſſes & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & friſés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme une eſpece qui tend à ſe rapprocher des blancs, ainſi que dans la race des blancs, les Maures comme une eſpece qui tend à ſe rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots ſont petites. Elles ont une excroiſſance de chair ou de peau dure & large, qui commence au-deſſus de l'os pubis, & qui leur tombe juſqu'au milieu des cuiſſes comme un tablier. L'uſage eſt de ne laiſſer aux hommes qu'un teſticule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres groſſes. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal ſont moins malpropres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux friſés & le nez plat.

Ceux de Sofala & du Monomotapa ſont encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagaſcar & de Mozambique, quoique noirs, ne ſont pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, ſont différens des Cafres, qui ſont des noirs d'une autre eſpece; mais ce qui achève de réſulter de ces obſervations, c'eſt que la couleur eſt principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des uſages.

L'origine des noirs a fait de tous les tems une grande queſtion. Les anciens les regardoient comme la derniere nuance des peuples baſanés. *Voyez l'article* NEGRES.

Nous allons conſidérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons conſidéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des eſpeces de Lapons ſemblables à ceux d'Europe & aux Samoïedes d'Aſie. Ceux du détroit de Davis ſont petits, olivâtres, à jambes courtes & groſſes, & voiſins comme en Europe, d'une eſpece grande, bien faite, & blanche, avec un viſage fort régulier.

Les ſauvages de la baie d'Hudſon & du nord de la terre de Labrador, ne paroiſſent pas de la même race. Ils ſont laids, petits, mal faits, & ont le viſage preſque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yeço.

Les ſauvages de terre neuve reſſemblent aſſez à ceux du détroit de Davis.

Les ſauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, juſqu'aux Aſſiniboils, ſont grands, forts, robuſtes & bien faits. Ils ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le tein baſané, peu de barbe, & preſque point de poil en aucune partie du corps; rien de plus reſſemblant qu'eux aux Tartares orientaux: auſſi ſont-ils ſous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Miſſiſipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique ſeptentrionale, ſont plus baſanés que ceux du Canada, ſans cependant être bruns. Les Apalachites, voiſins de la Floride, ſont grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des îles Lucaies ſont moins baſanés que ceux de Saint-Dominique & de l'île de Cuba.

Les Caraïbes ont la taille belle, ſont beaux, forts, diſpos & ſains. Quelques-uns ont le front & le nez applatis; mais c'eſt par un caprice d'altérer la figure *humaine*, aſſez général chez tous les ſauvages. Leurs dents ſont belles, leurs cheveux longs & liſſes, leurs dents bien rangées, & leur teint olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils ſe laiſſent mourir plutôt que de ſervir. Leurs femmes ſont petites, ont les yeux noirs, le viſage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui ſont triſtes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique ſont bien faits, diſpos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux ſourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'iſthme de l'Amérique ſont de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le tein baſané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les ſourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croiſſant dont les pointes tournent en-bas, la vûe ſi foible, qu'ils ne ſortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naiſſent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui feroit penſer que les Chacrelas & les Bédas viennent auſſi de peres & de meres baſanés, ſur-tout après les exemples qu'on a partout les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'eſt que cette variété n'a lieu que du noir au blanc, & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naiſſe des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs, ſont tous ſous la même latitude. Autre ſingularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs altérent, & font paſſer par le jaune & le brun, & conduiſent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles, & ſouvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs, ſans aucune tache, ſont ſourds; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou ſont de couleur de cuivre, comme ceux de l'iſthme, à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés; alors ils ſont blancs. Ceux de la terre ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane, ſont baſanés, rougeâtres, plus ou moins clairs, excepté les Arras, qui ſont preſque auſſi noirs que les Negres.

Les ſauvages du Bréſil ſont à peu-près de la taille des Européens, mais plus forts, plus robuſtes & plus diſpos. Ils ont peu de maladies, vivent long-tems, ont la tête groſſe, les épaules larges, les cheveux longs, & ſont baſanés.

Les habitans du Paraguay ont la taille aſſez belle & aſſez élevée, le viſage un peu long & la couleur olivâtre. Ils ſont ſujets à une eſpece de lepre qui leur couvre tout le corps, ſans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili ſont d'un baſané de cuivre rouge, mais non mêlé de blanc & de noir, comme

les Mulâtres qui viennent d'un blanc & d'une Négresse, ou d'une blanche & d'un Negre; du reste ce sont des hommes vigoureux.

C'eſt à l'extrémité du Chili, vers les terres Magellaniques, qu'on place une race giganteſque appellée les *Patagons*; on leur donne juſqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés, elle ne s'étend guere qu'à un pié au-deſſus ou au-deſſous.

De ce qui précede il ſuit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une ſeule & même race d'hommes, plus ou moins baſanés. Les Américains ſortent d'une même ſouche. Les Européens ſortent, d'une même ſouche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémiſphere. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des uſages, des climats; celle des bruns aux noirs a la même cauſe. *Voyez l'article* NEGRES.

Il n'y a donc eu originairement qu'une ſeule race d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue ſur la ſurface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention; variétés qui diſparoîtroient à la longue, ſi l'on pouvoit ſuppoſer que les peuples ſe déplaçaſſent tout-à-coup, & que les uns ſe trouvaſſent ou néceſſairement ou volontairement aſſujettis aux mêmes cauſes qui ont agi ſur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Hiſtoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubanton.*

HUMANISTE, ſ. m. (*Littérat.*) jeune homme qui ſuit le cours des études qu'on appelle *humanites*. Voyez *ce mot.*

HUMANITÉ, ſ. f. (*Morale*) c'eſt un ſentiment de bienveillance pour tous les hommes, qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & ſenſible. Ce noble & ſublime enthouſiaſme ſe tourmente des peines des autres & du beſoin de les ſoulager; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'eſclavage, la ſuperſtition, le vice & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos ſemblables, ou nous empêche de les ſentir; mais il nous rend ſéveres pour les crimes. Il arrache des mains du ſcélérat l'arme qui ſeroit funeſte à l'homme de bien; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulieres, il nous rend au'contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux; il ſe plaît à s'épancher par la bienfaiſance ſur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vû cette vertu, ſource de tant d'autres, dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

HUMANITÉ *de Jeſus-Chriſt* ſe dit, en *Théologie*, de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le ſalut du genre humain.

Neſtorius ne pouvoit ſouffrir qu'on attribuât à la Divinité les infirmités & les baſſeſſes de l'*humanité*, ni à celle-ci les attributs de la Divinité: ce qui l'engagea à ſoûtenir qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une nature. *Voyez* NESTORIANISME.

L'*humanité de Jeſus-Chriſt* conſiſtoit à avoir pris un corps & une ame ſemblables aux nôtres, avec les infirmités qui ſont les apanages & les ſuites de notre nature, excepté le péché, la concupiſcence, *&c.* (*G*)

HUMANITÉS, ſ. f. pl. (*Littérat.*) ſignifient les lettres humaines, c'eſt-à-dire l'étude de la Grammaire, du Grec & du Latin, de la Poéſie, de la Rhétorique & des anciens Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enſeigner dans les colleges, depuis la ſixieme juſqu'à la Philoſophie excluſivement. On dit d'un jeune homme qui s'eſt diſtingué dans toutes ces claſſes, qu'il a fort bien fait ſes *humanités*. L'on tient que Calvin fit ſes *humanités* au college de la Marche à Paris.

On appelle particulierement *humanités*, la claſſe de ſeconde, *ſecunda Rhetorices*; & Profeſſeurs d'*humanités*, *humanitatis Profeſſores*, ceux qui rempliſſent cette chaire. Les autres claſſes, telles que la troiſieme, la quatrieme, *&c.* s'occupent plus immédiatement de la Grammaire. On croit qu'on a nommé les Belles-Lettres *humanités*, parce que leur but eſt de répandre des graces dans l'eſprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniſer ceux qui les cultivent. (*G*)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer qui eſt auſſi appellé *bernadet*, *renard*, & *porc*, parce qu'il ſe vautre dans la fange: il eſt du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête juſqu'à l'anus, en comparaiſon des autres chiens de mer; ſon corps a trois faces, une en-deſſous & deux en-deſſus. Il y a ſur le dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande eſt placée près de la tête; ce poiſſon a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau eſt rude & hériſſée de petits aiguillons, qui ſont plus forts ſur la tête & ſur le dos, que ſur les autres parties du corps. La tête eſt petite & applatie; les yeux ſont grands. Il y a deux trous derriere les yeux, & deux au-devant. La bouche eſt grande; les dents ſont larges & pointues, diſpoſées en trois rangs dans la mâchoire ſupérieure, & en un ſeul dans l'inférieure. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons*, *liv. XIII.* *Voyez* POISSON.

HUMBER, (*Géog.*) les François qui changent mal-à-propos l'ortographe des pays, des lieux & langues étrangeres, écrivent l'*Humbre*, grande riviere d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puiſqu'elle n'a point de ſource proprement dite, c'eſt un golfe, où ſe raſſemblent dans un même lit, l'Ouſe, la Trente, le Dun, le Darwent, *&c.* L'*Humber* eſt fort large, & porte toutes ſes eaux entre Spurn-head & Grimsby; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'oueſt à l'eſt, ſans autre fort remarquable que celui de Hull, qui eſt à ſon embouchure. (*D. J.*)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeſte, ſoumis, ſans fierté, ſans orgueil. J'ai lû ſur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu; hypocriſie, vérité dont il ne ſetoit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaiſon de ſon infinie puiſſance & du néant des créatures. On s'humilie à ſes propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on poſſede, & de la multitude des défauts dont elles ſont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur ſupériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. *Humble* ſe prend pour bas. On dit les ſuperbes palais des rois ne ſe ſoutiennent que par le travail de celui qui habite une *humble* cabane. C'eſt à force de ſurcharger le malheureux de travail, & de diminuer ſa nourriture, que les grands ſe font une ſplendeur paſſagere.

HUMBLE *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, appellé auſſi *abaiſſeur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

HUMECTANT REMEDE, (*Médec.*) les *remedes humectans* ſont ceux qui ont l'eau pour baſe, à laquelle on joint les ingrédiens propres à lui procurer quelque viſcoſité, & l'empêcher de s'écouler trop promtement hors du corps; telles ſont les herbes émollientes, les ſubſtances farineuſes, légumineuſes ou ſavoneuſes, réunies avec l'eau.

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en Medecine, c'eſt remplir le corps humain de plus de liquide qu'il

Digitized by Google

n'en a, & le diſpoſer en même tems, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant; l'eau qu'on boit, & qui ne ſéjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, ſi elle eſt chaude, ſans l'*humecter*; mais ſi l'on fait bouillir dans l'eau des choſes farineuſes, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les ſolides réſiſtent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir, que par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* eſt plus grande qu'à l'égard des ſolides; car le ſang humain par l'action forte des vaiſſeaux fur les fluides, acquiert aſſez vîte un épaiſſiſſement inflammatoire, & ne ſe mêle plus alors ſi facilement avec l'eau qui eſt introduite dans le corps.

L'on obſerve dans les maladies aiguës, que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule auſſitôt par les urines & par les ſueurs, ſans que les urines ſoient moins rouges & que les ſymptomes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le ſang dans les vaiſſeaux, s'en ſépare promtement par tous les canaux excrétoires & ſécrétoires: dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remedes généraux, en même tems qu'on compoſera des boiſſons *humectantes*, par le ſecours des ſavons les plus doux, pour que ce mélange ſe faſſe plus aiſément avec le ſang, & ſoit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & acéſcentes, le ſuc des fruits d'été, le miel, le ſucre, ſont autant de ſavonneux qui conviennent ici, parce qu'ils diviſent le ſang trop porté à la concrétion; ils conviennent encore, ſi le ſang ſans diſpoſition inflammatoire, ſe trouve ténace & viſqueux.

Enfin les Grecs faiſoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir; ils uſoient auſſi beaucoup dans ce deſſein, de décoctions d'écreviſſes de riviere: du tems d'Hippocrate elles étoient déja regardées comme très-propres à la cure du marasme, cauſé par le deſſéchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boiſſons, infuſions & décoctions *humectantes*, lorſqu'elles rebarent par leur fadeur. (*D. J.*)

HUMECTATION, ſ. f. HUMECTER, v. act. (*Art. méch.*) c'eſt arroſer de quelque liqueur une choſe ſeche. La pluie *humecte* la terre; le peintre *humecte* ſon pinceau, *&c.*

HUMER, v. act. (*Phyſiol.*) façon de boire en inſpirant enſemble de l'eau & de l'air, deſorte que l'air prend la route de la trachée artere, pendant que l'eau reſte dans la bouche.

Pour *humer*, on forme ordinairement une ouverture aux levres plus grande que pour pomper; on éloigne les levres des mâchoires; on leve le bout de la langue du côté du palais; on releve les valvules du goſier, pour que l'air puiſſe paſſer; & enfin, en dilatant la poitrine, on inſpire, afin que l'air extérieur preſſe le liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot* BOIRE, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complette de la maniere dont ſe fait l'action d'*humer*. (*D. J.*)

HUMERAL, adj. *en Anatomie*, nom d'une petite artere qui naît de l'artere axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humérus, ſe diſtribue principalement au muſcle deltoïde. *Voyez* AXILLAIRE, HUMERUS, *&c.*

HUMERUS, terme d'Anatomie, c'eſt le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate juſqu'au coude. *Voyez nos Planches d'Anatomie. Voyez auſſi* BRAS, OMOPLATE, *&c.*

L'*humerus* eſt un gros os long, rond & creux dans toute ſa longueur, d'une ſubſtance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A ſon extrémité ſupérieure eſt une groſſe tête ronde, couverte d'un cartilage fort liſſe, articulée avec la cavité elinoïde de l'omoplate par exarthroſe. Elle eſt un peu inclinée en-dedans; on remarque au-deſſous un petit col, & à ſa partie antérieure deux tubéroſités; une grande externe ſur laquelle on voit trois facettes en empreintes muſculaires, & une petite interne; entre ces deux tubéroſités une ſinuoſité pour le paſſage de la longue tête du biceps, & immédiatement au-deſſous de ces tubéroſités, des lignes ſaillantes qui bordent la ſinuoſité; celle de la groſſe tubéroſité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & antérieure de cet os; celle de la petite tubéroſité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête eſt beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit, la partie reſtante eſt fortement embraſſée par un ligament dont un des bords eſt attaché à la levre de la cavité cartilagineuſe de l'omoplate, & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os, ce qui les unit fortement enſemble, ſans empêcher pour cela que ſon mouvement ne ſoit le plus libre de toutes les articulations du corps; ce qui le rend ſujet aux diſlocations. *Voyez* OMOPLATE.

A l'extrémité inférieure de l'*humerus* ſont deux apophyſes couvertes chacune d'un cartilage. L'extérieure & la plus petite reçoit l'extrémité du rayon, & l'interne la tête de l'os du coude. *Voyez* RAYON & CUBITUS.

A côté de chaque apophyſe eſt une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muſcles qui font mouvoir le poignet & les doigts; la plus ſaillante eſt nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez* CARPE, MAIN & CONDYLE.

On découvre auſſi dans cet os trois ſinus, l'un ſur la ſurface antérieure de la grande apophyſe, qui reçoit l'apophyſe coronoïde du *cubitus*; l'autre ſur la partie poſtérieure qui reçoit l'olécrane, & le troiſieme, qui eſt de figure ſémi-lunaire, & ſitué entre les deux apophyſes, correſpond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la ſinuoſité du *cubitus*. *Voyez* CUBITUS.

HUMEUR, ſ. f. (*Econ. anim. Med.*) le corps humain eſt compoſé de deux ſortes de parties, dont les unes ſont celles qui contiennent, & les autres celles qui ſont contenues: les unes ſont eſſentiellement ſolides, ou abſolument, ou reſpectivement; les autres ſont pour la plûpart fluides, ou ſuſceptibles de fluidité. *Voyez à l'article* FIBRE, la digreſſion ſur les ſolides & ſur les fluides en général, conſidérés dans le ſens des Phyſiologiſtes. Les ſolides ſont ſous la forme de canaux, de conduits, de vaſes ou réſervoirs, & conſtituent ce qu'on entend par *vaiſſeaux* dans la ſtructure des animaux. Les fluides ſont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement uſité & aſſez reçû parmi les Medecins, qui répond à ce que les Grecs entendoient par leur τα ἐγχύμενα.

Ainſi tous les fluides, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ont des qualités propres au corps animal, c'eſt-à-dire qu'étant le produit des alimens & de la boiſſon, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un compoſé d'une nature qui non-ſeulement n'exiſte nulle part hors le corps humain, mais encore eſt particuliere à chaque individu; enſorte que le ſang, la bile de Pierre, ne ſont pas abſolument compoſés de parties combinées de la même maniere que le ſang, la bile de Paul: d'où il ſuit que chaque homme a ſon idioſyncraſie, ſa conſtitution particuliere, ſoit que ces fluides, ſous forme de colonne continue, coulent dans les vaiſſeaux, & ſe diſtribuent ſans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, ſoit qu'ils ſoient contenus dans des cellules qui ont de la communication entr'elles, de maniere à pouvoir paſſer les unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réſervoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque tems dans leur cavité, juſqu'à ce qu'ils prennent un

Digitized by Google

autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps ; enfin ces différens fluides considérés tous ensemble, forment ce qu'on entend par la masse des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être sensibles ordinairement que par leur masse, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement sous les sens ; d'être composées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui sont figurées de maniere qu'elles ne se touchent que par des surfaces très-peu étendues, enforte qu'elles ont très-peu de force de cohésion entr'elles, & que la seule action de la vie dans les parties contenantes, suffit pour les tenir séparées les unes des autres, ou au moins leur laisser si peu de consistance, qu'elles en acquierent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle seulement dans la plûpart, qui empêche qu'elles ne forment de concrétions tant qu'elles sont rassemblées : d'où il suit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenantes, puisque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action cesse d'être suffisante pour cet effet, ou qu'elles n'y sont plus exposées. *Voyez* FLUIDITÉ, (*Econ. anim.*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne sont donc pas d'une nature homogene dans leur compositions soit que l'on cherche à la connoître par le raisonnement méchanique, soit qu'on tâche de la découvrir en les observant par le moyen du microscope, on trouve qu'elles sont formées de deux sortes de parties en général, dont les unes sont fluides de leur nature, c'est-à-dire par les causes communes de leur liquidité. *Voyez* LIQUIDITÉ. Les autres sont visqueuses & disposées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des solides qui les contiennent ; d'où il suit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais seulement comme des fluides par accident : ainsi on conçoit, & on peut même l'observer, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites spheres ou globules de different genre ; mais tout étant égal, de plus petits volumes plus ou moins polis, qui entrent dans leur composition, & que plus elles ont de consistance, plus les globules s'éloignent de la figure spherique, & plus il s'y trouve de parties fibreuses mucilagineuses, mêlées avec ces globules, lesquelles sont susceptibles de s'unir entr'elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'observe par rapport à ceux-ci.

Enforte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres, en raison du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les composent, ainsi elle est différente à proportion qu'elles sont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes ; puisqu'on y observe en effet des parties bien différentes entr'elles, aériennes, aqueuses, huileuses, mucilagineuses, salines, terreuses, qui différemment combinées, constituent conjointement, ou quelques-unes d'elles, la diversité des fluides du corps humain, en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant, qui renferme des molécules de différente grosseur & de différente gravité spécifique, figurées de maniere à être plus ou moins susceptibles de cohésion, par conséquent de différente consistance.

Comme il résulte donc qu'il y a un grand nombre d'espèces de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain, à proportion des différentes combinaisons de leurs différentes parties, les Medecins tant anciens que modernes, les ont distinguées en plusieurs classes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art, en tant qu'elle a pour objet de considérer leur origine, leur élaboration, leurs qualités, & les usages auxquels la nature les a destinées, soit par rapport à l'état de santé, soit par rapport à celui de maladie.

La distinction entre les *humeurs* étoit déjà connue dès le tems d'Hippocrate : après avoir établi trois principes particuliers du corps humain, savoir le solide, l'humide & les esprits, c'est-à-dire ce qui contient, ce qui est contenu, & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre, il donne à entendre que par ce qui est contenu, il a en vue quatre sortes d'*humeurs*, ou de matieres fluides qui se trouvent dans le corps, qui sont le sang, la pituite ou le flegme, la bile jaune & l'humeur mélancholique, ou la bile noire ; il attribuoit ensuite à ces quatre sortes d'*humeurs* quatre qualités principales ; il prétendoit que le sang est chaud & humide, la pituite froide & humide, la bile chaude & seche, & la mélancholie froide & seche : il penfoit ensuite que la combinaison de ces différentes qualités en formoit d'autres, telles que l'amer, le doux, le salé, l'âcre, l'insipide, & une infinité d'autres matieres qui ont diverses qualités, selon qu'elles sont abondantes ou qu'elles sont fortes ; ces différentes qualités selon lui, ne s'apperçoivent point, & ne font point de mal à qui que ce soit, tant que les *humeurs* sont mêlées également, & que par ce mêlange elles se temperent l'une l'autre ; mais s'il arrive que les *humeurs* se séparent, qu'elles prédominent entr'elles, & qu'elles demeurent à part, alors leurs qualités deviennent sensibles & incommodes en même tems.

C'est de là que s'est formé le système des tempéraments & des intempéries qui correspondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes, système qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien, attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. *Voyez* QUALITÉ, GALÉNISME, TEMPERAMENT, INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la maniere de penser des anciens sur la nature des *humeurs*, suffit pour faire juger que la distinction qu'ils en faisoient en conséquence, ne pouvant être que systématique, il n'est point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On se bornera donc à exposer celle qui présente les idées les plus précises que l'on puisse se faire sur ce sujet, qui d'ailleurs étant susceptible d'être traité d'une maniere fort arbitraire, ne peut jamais être d'une grande importance, parce que la connoissance qu'on acquiert par là, sert très-peu à celle qu'il est nécessaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La division des *humeurs* qui paroît la plus naturelle, est donc celle qui est tirée de la différence de leur destination ; ainsi on peut d'abord les considérer, en tant qu'elles servent à la conservation de l'individu & à la propagation de l'espece ; les unes sont formées & continuellement renouvellées depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort, comme le sang & toutes les *humeurs* qui en dérivent, pour servir à la préparation du suc nourricier, & celles qui le forment ; les autres ne sont produites que lorsqu'elles sont nécessaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement, comme la liqueur séminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere classe sont de trois especes différentes. On les distingue en *alibiles* ou *nourricieres*, en *recrémentitielles* & *excrementitielles* ; les nourricieres sont celles qui sont susceptibles d'être changées en la propre substance de l'individu ; telle est la lymphe, lorsqu'elle a acquis son dernier dégré d'élaboration nécessaire. Les *humeurs* recrémentitielles sont séparées du sang, pour servir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la conservation de l'individu, & sont ensuite re-

Digitized by Google

portées dans la masse des *humeurs*, d'où elles peuvent encore être tirées utilement jusqu'à ce qu'elles dégénerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale : telles sont celles qui forment les sucs digestifs. Les *humeurs* excrémentitielles sont celles qui étant fournies à la masse du sang, ou ne sont pas susceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale, ou qui ayant eu ces bonnes qualités, les ont ensuite perdues par leur disposition naturelle ou acquise, à dégénérer, à devenir nuisibles, si elles étoient plus longtems retenues dans le corps animal ; enforte qu'il eſt néceſſaire à la conſervation de l'état ſain, qu'elles en ſoient totalement ſéparées par une excrétion convenable ; telles ſont l'urine, la matiere de la tranſpiration.

Les *humeurs* de la ſeconde claſſe ſont recrémentitielles de leur nature, quoiqu'elles ſoient deſtinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées ; mais elles n'en ſont pas expulſées ou tirées à titre d'excrément, & ſeulement pour ſervir à des fonctions utiles & néceſſaires dans d'autres individus ; ainſi la ſemence virile ſert à féconder la femme, & le lait à nourrir les enfans, qui ſont une ſuite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs*, qu'il eſt plus intéreſſant de connoître chacune en particulier, relativement à leur compoſition, leurs qualités & leur deſtination ſpéciale, ſur-tout à l'égard du ſang, qui eſt comme l'aſſemblage des matériaux dont ſont formées toutes les autres *humeurs* : ainſi *voyez* SANG, LYMPHE, SÉROSITÉ, MUCOSITÉ, BILE, &c.

Il reſte à dire quelque choſe en général des vices des *humeurs* ; elles deviennent morbifiques lorſqu'elles dégénerent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du déſordre dans les fonctions.

Les mauvaiſes qualités que ſont ſuſceptibles de contracter les *humeurs* dans leur compoſition & dans leur conſiſtance, ſont les vices ſimples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainſi on peut ſe repréſenter avec les Pathologiſtes, la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles pechent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acéſcence ou par alkaleſcence. *Voyez* ACRIMONIE, ACIDE, ALKALI. Ou en tant qu'elles n'ont pas une conſiſtance convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parce qu'elles pechent à cet égard par excès ou par défaut ; ce qui conſiſte dans l'épaiſſiſſement ou la diſſolution. *Voyez* SANG *& ſes vices*, ÉPAISSISSEMENT, DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* eſt connue aſſez communément ſous le nom de *cacochymie*. *Voyez* CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail ſur les vices dominans dans la maſſe des *humeurs*, conſultez les *œuvres medicales* de Boerhaave, leurs *commentaires*, & le *traité des fievres continues* de M. Queſnay.

HUMEURS ANIMALES, (*Chimie*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

* HUMEUR, (*Morale*) On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroiſſent plus l'effet du tempérament, que de la raiſon & de la ſituation.

On dit des hommes qu'ils agiſſent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naiſſent pas de la nature des choſes : on donne le nom d'*humeur* à un chagrin momentané, dont la cauſe morale eſt inconnue. Quand les nerfs & le phyſique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a ſa ſource dans un amour-propre, délicat, trop humilié du mauvais ſuccès d'une prétention déçue ou du ſentiment d'une faute commiſe. L'*humeur* eſt quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le ſoulager ou pour le conſoler, ſe livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on eſtime, s'avouer à ſoi même la faute qu'on a faite ; voilà les meilleurs remedes qu'on ait trouvé juſqu'à préſent contre l'*humeur*.

HUMEUR, *bonne*, (*Morale.*) La *bonne-humeur* eſt une eſpece d'épanouiſſement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'eſprit.

Cette heureuſe diſpoſition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque choſe de plus calme que la joie ; c'eſt une ſorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus conſtante ; celui qui la poſſede, eſt le même intérieurement, ſoit qu'il ſe trouve tout ſeul ou en compagnie ; il goûte, il ſavoure les biens que le hazard lui préſente, & ne s'abat point ſous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous conſidérons ces homme avec les autres, *ſa bonne-humeur* paſſe dans l'ame de ceux qui l'approchent ; ſa préſence inſpire un plaiſir ſecret à tous ceux qui en jouiſſent, ſans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en deviennent la cauſe. Ils ſe portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de ſi bénignes influences.

Quand j'enviſage phyſiquement la *bonne-humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la ſanté, chez les vieillards, qui ont peu d'infirmités ; j'en ai vû pluſieurs qui conſervoient toujours ce caractere de *bonne-humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle faiſon ; j'ai vû même, aſſez ſouvent, régner la *bonne-humeur* dans des perſonnes dont la ſanté étoit fort délicate, parce que ces perſonnes jouiſſoient du calme de l'eſprit, & de la ſérénité de l'ame. Il n'y a guere que deux choſes qui puiſſent détruire la *bonne humeur*, le ſentiment du crime, & les douleurs violentes ; mais encore ſi l'ame d'une perſonne douée naturellement de *bonne humeur*, éprouve de l'angoiſſe dans les maux corporels, cette angoiſſe finit avec le mal, & la *bonne-humeur* reprend bientôt ſes droits.

Je voudrois, s'il étoit poſſible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réflexions ſiniſtres qui les rongent, & à peſer ſur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a pluſieurs, priſes de la morale & de la raiſon, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne-humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature ; j'amais la Providence n'a eu deſſein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la triſteſſe, les craintes, les agitations, & les ſoucis pleins d'amertumes. L'univers eſt un théatre dont nous devons tirer des reſſources de plaiſirs & d'amuſemens, tandis que le philoſophe y trouve encore mille objets dignes de ſon admiration. (*D. J.*)

HUMEUR, *terme de Mégiſſiers* faire prendre de l'humeur aux peaux, eſt un terme qui ſignifie tirer de la riviere les peaux de mouton qu'on veut paſſer en mégie, les mettre dans une cuve ſeche, & les y laiſſer s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui ſe nomme *ouvrir les peaux*. *Voyez* MÉGIE.

HUMIDE, adj. (*Phyſ.*) *Voyez* HUMIDITÉ. Les anciens philoſophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la cauſe ou le principe de l'humidité des autres corps, qui ſont plus ou moins *humides*, ſelon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. *Voyez* EAU & ÉLÉMENT. *Chambers.*

HUMIDE, (*Médecine*) l'une des quatre qualités premieres par leſquelles les Galéniſtes diſtinguoient

Digitized by Google

les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remedes. *Voyez* QUALITÉS, *Médecine.*

HUMIDE, VOIR, *(Chimie) proceder à la dissolution d'un sujet chimique par la voie humide* ; c'eſt ainſi qu'on s'exprime pour déſigner une diſſolution, à laquelle on emploie un menſtrue ſalin diſſous dans de l'eau, lorſque la même diſſolution ſe peut exécuter, & eſt uſitée dans l'art, par l'application du même menſtrue, ſous forme ſeche ou concrete ; ce dernier moyen eſt connu ſous le nom de *voie ſeche*: (*Voyez* SECHE, *voie*) c'eſt ainſi qu'on dit préparer le kermès minéral, ou le foie de ſoufre, par la *voie humide*, ou par la voie ſeche, ſelon qu'on y emploie l'alkali fixe diſſous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, *&c. &c. Voyez* SOUFRE, KERMÈS MINÉRAL, & MENSTRUE. (*b*)

HUMIDE RADICAL, *(Med.)* c'eſt un terme fort employé par les anciens, pour déſigner la matiere balſamique, onctueuſe, qui ſelon eux donne la flexibilité, la ſouplesſe, à toutes les parties ſolides des corps animés, & ſert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y ſubſiſte avec elle, & à empêcher le deſſéchement des fibres, par l'effet de cet agent phyſique, qui tend à diſſiper, à conſumer entierement cette matiere & ce qui la contient, lorſqu'il vient à trop dominer, comme dans les fievres ardentes, dans l'éthiſie, & qu'elle ne lui ſuffit pas pour ſon entretien. *Voyez* CHALEUR ANIMALE, RADICAL.

HUMIDITE, ſ. f. qualité de ce qui eſt humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. *Voyez* QUALITÉ.

Ariſtote définit l'*humidité* une qualité paſſive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ſes bornes, encore qu'il le ſoit aiſément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, *voyez* FLUIDITÉ ; cependant on peut dire dans un ſens, & on le verra par la ſuite de cet article, que *fluide* & *humide* ne ſont pas ſynonimes. Le mercure, par exemple, eſt certainement fluide, & cependant n'eſt pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les Péripatéticiens définiſſent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impreſſion qu'on veut.

Les modernes conſiderent l'*humidité* comme une eſpece particuliere de fluidité, & la définiſſent en diſant que c'eſt la propriété du corps fluide, qui, étant appliqué à un corps ſolide, s'y attache, & communique ſa qualité aux autres corps.

L'*humidité* priſe en ce ſens appartient au corps fluide ; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre ſens, en tant qu'elle appartient au corps ſolide auquel le fluide s'attache ; c'eſt dans ce ſens qu'on dit qu'une place couverte de brouillard eſt humide, qu'une piéce de bois eſt humide.

Il eſt certain que l'*humidité* n'eſt qu'une eſpece de mode relatif, car plus les parties conſtituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, ſont diſpoſées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide eſt humide : au contraire, ce fluide eſt d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces ſortes de corps plus d'oppoſition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'eſt point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes ; mais il doit paſſer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la ſurface deſquels il s'attache ; & de même l'eau, toute humide qu'elle eſt, par rapport à un grand nombre de corps, n'eſt pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas ; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, ſur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cignes, & des autres oiſeaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture ſeule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide ; car, ni le vif-argent, ni le plomb fondu, ni le biſmuth, ne s'attachent point au verre lorſqu'ils ſont ſeuls, au lieu qu'ils le font, lorſqu'ils ſont mêlés, au point de ne former qu'une ſeule maſſe, comme cela paroît par l'uſage que l'on fait de cette compoſition pour étamer les glaces. *Voyez* ETAME.

L'air eſt un fluide très-ſujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuſes dont il ſe charge ſans-ceſſe, & ſe décharge enſuite ; on connoît le degré d'*humidité* de l'air par le moyen de l'hygrometre ou hygroſcope. *Voyez* HYGROMETRE, *Chambers.*

HUMIDITE, (*Med.*) c'eſt une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes eſpeces de tempéramens & d'intempéries, ſelon qu'elle eſt combinée avec les autres, & qu'elle péche par excès ou par défaut. *Voyez* QUALITÉ, TEMPERAMENT, INTEMPÉRIE, HUMEUR.

HUMIDIER, v. act. *en termes de Batteur d'or*, c'eſt l'action d'amoitir des feuilles de velin, en leur donnant une couche légete de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, adj. (*Gram.*) qui bleſſe la fierté & rabaiſſe l'homme au deſſous de la dignité qui convient à ſa nature, à ſon état, à ſa fonction, à ſes prétentions, à ſon ſexe. *Voyez* HUMBLE & HUMILIATION.

HUMILIATION, ſ. f. (*Théologie morale*) ſe dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaiſſe, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil ; & en ce ſens, *humiliation* eſt oppoſé à *mortification*, la premiere domptant l'eſprit, & la ſeconde affoibliſſant le chair.

Humiliation ſe dit auſſi des exercices de pénitence, par leſquels on s'abaiſſe devant Dieu, pour flechir ſa juſtice, & expier les fautes par leſquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS, L'ORDRE DES, (*Hiſt. monaſtiq.*) ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la priſon, où les avoit tenus l'empereur Conrard, ou, ſelon d'autres, Fréderic I. l'an 1161.

Cet ordre commença à fleurir dès le même ſiecle, principalement dans le Milanois ; les *Humiliés* acquirent de ſi grandes richeſſes, qu'ils avoient 90 monaſteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le ſcandale & dans un extrême relâchement, lorſqu'ils donnerent occaſion au pape Pie V. de ſupprimer leur ordre ; ce fut même un des principaux événemens de ſon pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conſpirerent contre ſa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuſe dans ſon palais, pendant qu'il faiſoit la priere. Ce ſaint homme, qui ne fut que légerement bleſſé, demanda lui-même au pape la grace des coupables ; mais Pie V. juſtement indigné, punit leur attentat par le derniet ſupplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maiſons aux Dominicains & aux Cordeliers. *Voyez* les hiſtoriens du xvj. ſiécle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L. (D. J.)*

HUMILITÉ, ſ. f. (*Morale*) c'eſt une ſorte de timidité naturelle ou acquiſe, qui nous détermine ſouvent à accorder aux autres une prééminence que nous mériтons. Elle naît d'une réflexion habituelle ſur la foibleſſe humaine, ſur les fautes qu'on a commiſes, ſur celles qu'on peut commettre, ſur la médiocrité

Digitized by Google

diocrité des talens qu'on a, sur la supériorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit solliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses qualités personnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, *&c.* Il y a des occasions où l'amour-propre, bien entendu, ne conseille pas mieux que l'*humilité*; l'homme humble s'abaisse à ses propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux se surfait. Se déprimer soi-même pour plaire à celui qu'on méprise, & qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*; c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modestie; celui qui est humble ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est modeste peut connoître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui se l'avoue franchement, n'est ni humble, ni modeste; il est juste, & n'est pas sans quelque courage.

HUMORAL, adj. (*Gram. & Med.*) qui est produit par les humeurs vicieuses; ainsi on dit une tumeur *humorale*, pour la distinguer d'une tumeur qui aura une autre cause.

HUMORISTES, s. m. (*Littérat.*) nom des membres d'une fameuse académie de Rome. *Voyez* ACADÉMIE.

L'académie des *Humoristes* a été fondée par Paul Marcius, qui se servit de Gaspard Silvianus pour rassembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette société, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *Part. I. p. 32.*

La devise de l'académie des *Humoristes* est une nuée, qui, s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce avec cet hemistiche de Lucrece, *lib. VI. redit agmine dulci.* Jérôme Alexandre, *humoriste*, a fait trois discours sur cette devise.

Les obsèques de M. Peiresc furent célébrées dans l'académie des *Humoristes*, dont il étoit, en plus de quarante sortes de langues. Gassend. *vita Peiresc, lib. VI. p. 399. Dict. de Trévoux.*

HUMORISTES, (*Med.*) c'est le nom sous lequel sont désignés, sur-tout dans les écrits de Van-Helmont, les medecins de la secte galénique, dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plûpart des maladies aux seuls vices des humeurs, qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorsqu'elles ne se temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. *Voyez* HUMEUR, INTEMPERIE, MEDECINE, MEDECIN.

HUMOROSI, s. m. pl. (*Littérat.*) nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Il ne faut point confondre les *Humorosi* de Cortone avec les *Humoristes* de Rome. *Voyez* HUMORISTES. *Dict. de Trévoux.*

HUMOUR, s. m. (*Morale*) les Anglois se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune, & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il savoit donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pû attendre des ouvrages les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, &c. C'est ainsi, qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernieres ressources de commerce qui leur restassent; cette brochure a pour titre, *Proposition modeste pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même Auteur, est une satyre remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Partridge, faiseur d'almanach, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste, les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit, sérieuse & raisonnée, des Anglois.

HUMUS, (*Hist. nat.*) les Naturalistes empruntent souvent ce mot latin, même en françois, pour désigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décomposition des végétaux; c'est la terre brune ou noirâtre qui est à la surface de la terre. *Voyez* TERRE VÉGÉTABLE & TERREAU.

HUNA, (*Géog.*) riviere d'Hongrie, qui prend sa source en Dalmatie, qui sépare la Croatie & l'Esclavonie, & qui se jette dans la Save.

HUNDRED, s. m. (*Commerce*) on nomme ainsi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de *quintal*. L'*hundred* est de 112 liv. d'avoir du poids, qui est la livre la plus forte des deux dont les Anglois se servent. Cette livre est de seize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, enforte que le quintal de Paris qui est de cent livres, faisant à Londres cent neuf livres; le quintal anglois est d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. *Voyez* LIVRE POIDS. *Diction. de Commerce.*

HUNDRED, (*Géog.*) terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume est divisé en *shires* ou comtés, les shires en *hundreds* ou centaines, les *hundreds* en tithings ou dixaines, & les tithings en *parishes* ou paroisses. Ce mot *hundred* est traduit en latin par *centuria*, c'est-à-dire un district de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être caution les uns pour les autres en justice, tant au criminel, qu'au civil. (*D. J.*)

HUNDSFELD, (*Géog.*) c'est-à-dire la *campagne du chien*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, dans la province d'Oels, sur la Weide, à 3 lieues de Breslaw. *Long. 34. 50. lat. 51. 8.* (*D. J.*)

HUNDS-RUCK, *Hunnorum tractus*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moselle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens souverains. (*D. J.*)

HUNDWYL, (*Géog.*) petite ville de la Suisse, au canton d'Appenzell, sur la riviere de Siutza.

HUNE, f. f. (*Marine*) c'est une espece de plateforme ronde, posée en faillie autour du mât, dans le ton, soûtenue par des barrots, mais de façon qu'elle ne presse pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture nécessaire pour faire passer ou baisser les mâts de *hune* ou les perroquets, en cas de besoin. *Voyez Planche VI. figure 19.* le plan de la grande *hune*.

Il y a une *hune* à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle est posée, *voyez Planche I. Marine n°. 59.* la grande *hune*, 94. *hune* de misene, 16. *hune* de beaupré, 41. *hune* d'artimon.

C'est aux *hunes* que sont amarrés les étais & les haubans; elles servent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la *hune* du grand mât pour faire sentinelle, sur-tout dans les tems de brume & dans les parages, où l'on craint des brûlans ou des corsaires.

A l'égard de la grandeur des *hunes*, elles se proportionnent sur la *hune* du grand mât. Il y a beaucoup de constructeurs qui reglent les proportions de leurs *hunes* sur les baux; par exemple, si un vaisseau a 40 piés de bau, la grande *hune* doit avoir 40 piés de circonférence; la circonférence de la *hune* de la misene doit avoir un sixieme de moins que la grande *hune*, & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande *hune*. Ces dimensions ne sont pas cependant constantes, elles varient suivant la méthode de chaque constructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les *hunes* sont grandes, & plus elles sont propres pour les usages auxquels elles sont destinées; il est bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles seroient trop pesantes, & qu'elles dégureroient le vaisseau.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contr'elles ne se gâtent. Dans le vaisseau de guerre, elles sont entourées de baſſingues, *voyez ce mot*. Lorſqu'il s'agit d'un combat, on y place auſſi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. (*Z*)

Hunes de perroquet, ce ſont des eſpeces de *hunes* faites avec des barres ſeulement placées au-deſſous du chouquet du mât de perroquet; on les appelle auſſi *croiſees*. (*Z*)

HUNFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près des frontieres d'Hongrie, ſur la riviere d'Ohlau.

HUNIERS, ſ. m. pl. (*Marine*) ce ſont des voiles qui ſe mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier ſens, *voyez* MATS; & pour le premier, *voyez* VOILES.

Les *huniers* ſont d'un grand uſage; on dit *avoir les huniers à mi-mât, avoir les huniers dehors*: la premiere expreſſion ſignifie que la *vergue* qui ſoûtient la voile n'eſt *hiſſée* que la moitié du mât; & la ſeconde, que les *huniers* ſont au vent; on dit encore, *mettre le vent ſur les huniers*, c'eſt placer les voiles appellées *huniers*, de telle ſorte que le vent donne deſſus & ne les remplifſe pas. *Hiſſer & amener les huniers*, c'eſt les hauſſer & abaiſſer les voiles du grand mât de hune. Enfin *amener les huniers ſur le ton*, c'eſt baiſſer les voiles nommées *huniers*, juſqu'à la partie du mât qu'on appelle *le ton*. (*Z*)

* HUNIER, CARREAU, ECHIQUIER, ſubſ. m. (*Pêche*) filet qui n'a rien de particulier; les pêcheurs s'en ſervent dans les rivieres autour des îles & îlots. *Voyez* nos *Planches de Pêche*.

HUNINGUE, *Hunninga*, (*Geog.*) petite, mais forte ville de la haute Alſace dans le Suntgow. Les fortifications ſont du maréchal de Vauban; elle eſt ſur le Rhin, aux frontieres de la Suiſſe, à une lieue N. de Bâle, 7 S. de Briſach. *Long. 25. 15. lat. 47. 42.* (*D. J.*)

HUNOLDSTEIN, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HUNS, (*Hiſt.*) peuple nombreux de la Scythie, ou de la Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchung-Goei environ 1200 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, mais leur hiſtoire n'eſt connue que depuis Teou-Man-Tanjou, qui vivoit environ 209 ans avant l'ère chrétienne. Les *Huns* ſoumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & de-là ils s'étendirent vers l'occident juſqu'à la mer Caſpienne, & poſſéderent tout le vaſte pays que nous appellons *Tartarie*. Ils ſe ſubdiviſerent en un grand nombre de nations différentes, qui, ſous différens noms, ont fait la conquête de toute l'Aſie. En 376, ſous le regne de l'empereur Valens, ceux qui conſerverent le nom de *Huns*, *Hunni*, qui vient du nom Chinois *Hioung-Non*, traverſerent le palus Méotides, portetent l'allarme chez toutes les nations voiſines du Tanais, vainquirent les Oſtrogoths, & s'emparerent des pays ſitués au nord du Danube; de-là ils firent des courſes fréquentes chez leurs voiſins, & répandirent ſouvent la déſolation ſur les terres des Romains qu'ils ſe rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident; ils s'avancerent juſques ſur le Rhin & dans les Gaules, ſe rendirent maîtres des villes de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Beſançon, de Toul, de Langres, de Metz; s'approcherent juſqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric roi des Viſigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns*, & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne; on dit qu'en cette occaſion, il périt trois cent mille hommes. Attila, après cette défaite, ſe retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cauſe des *Huns*; &, après avoir reparé ſes pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie; Reme ne fut ſauvée que par la trève que l'empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna ſur le Danube bien réſolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occaſion; mais ſes deſſeins furent renverſés par ſa mort, arrivée en 454, & cauſée par la grande quantité de vin qu'il avoit bû. Ainſi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui ſe nommoit lui-même *la terreur des hommes, & le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila, la diviſion ſe mit parmi ſes ſujets, ſes enfans ne purent point contenir les peuples que leur pere s'étoit ſoumis, & peu-à-peu le nom des *Huns* diſparut preſque entierement de l'hiſtoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux; ils ſe faiſoient des inciſions au viſage qui les privoient de barbe, ils étoient petits & mal faits: ils menoient une vie très-dure, ne ſe nourriſſant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la ſelle & le dos du cheval: ils n'habitoient ni maiſons ni villes; leurs femmes & leurs enfans vivoient ſous des tentes poſées ſur des chariots qu'ils tranſportoient à volonté d'un lieu dans un autre, ſans avoir de demeure fixe: ils ſupportoient la faim, la ſoif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leur repos pendant la nuit que couchés ſur le dos de leurs chevaux: ils combattoient ſans ordre, & en pouſſant de grands cris; à la faveur de la légereté de leurs chevaux, on les voyoit fondre ſur l'ennemi & diſparoître à l'inſtant, pour revenir enſuite avec plus de fureur: ils étoient fourbes, cruels, ſans religion & ſans humanité, avides de rapine, haïſſant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez* l'*Hiſtoire générale des Huns*, par M. de Guignes, *tome II.*

HUNTE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource en Weſtphalie dans l'évêché d'Oſnabruck, & qui ſe jette dans le Wefer dans le comté d'Oldenbourg.

HUNTEBOURG, (*Géog.*) petite ville de Weſtphalie dans l'évêché d'Oſnabruck, ſur la riviere de *Hunte*.

HUNTINGTON *ou* HUNDINGTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hundingtonshire, ſur l'Ouſe, à 50 milles de Londres; elle envoie deux députés au Parlement. *Longit. 17. 15. latit. 52. 15.*

C'eſt à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599.

Digitized by Google

» Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, cru-
» rent la grande Bretagne enſevelie ſous ſes ruines,
» lorſqu'elle devint tour-à-coup plus formidable que
» jamais ſous la domination de Cromwell, qui l'aſ-
» ſujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée
» dans l'autre, le maſque de la religion ſur le viſage,
» & qui, dans ſon gouvernement, couvrit des qua-
» lités d'un grand roi tous les crimes d'un uſurpa-
» teur ».

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de ſon tems, fit fleurir le commerce de ſa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtiſé de tous les ſouverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromwell ſon ſucceſſeur, & conſerva ſon autorité juſqu'au dernier ſoupir. Le conſeil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Raguenet & Gregoire Léti ont écrit ſa vie, mais il lui falloit d'autres hiſtoriens; Waller a fait ſon éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de tranſcrire ici par cette ſeule raiſon. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloiſe n'eſt pas connue. Il s'agit ſeulement, pour entendre ce beau morceau, de ſavoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la grande Bretagne.

We muſt reſign! Heav'n his great ſoul does claim,
In ſtorm as loud as his immortal fame:
His dying groans, his laſt breath, ſhakes our iſle.
And trees uneu for his fun'ral pile:
About his palace their broad roots are toſt
Into the air. So Romulus was loſt!
New Rome in ſuch a tempeſt miſs'd her king,
And from obeying fell to worshipping:
Or Oete's top thus Hercules lay dead,
With ruin'd oaks and pines about him ſpread.
Nature herſelf took notice of his death,
And ſighing, ſwell'd the ſea with ſuch a breath,
That to remoteſt ſhores her billows roll'd,
The approching fate of their great ruler told.

Voici l'imitation de M. de Voltaire :

Il n'eſt plus, c'en eſt fait, ſoumettons-nous au ſort,
Le ciel a ſignalé ce jour par des tempêtes;
Et la voix du tonnerre éclatant ſur nos têtes,
A déclaré ſa mort.
Par ſes derniers ſoupirs, il ébranle cette île,
Cette île, que ſon bras ſit trembler tant de fois,
Quand, dans le cours de ſes exploits,
Il briſoit la tête des rois,
Et ſoumettoit un peuple à ſon joug ſeul docile.
Mer, tu t'en es troublée: ô mer! tes flots émus
Sembloient dire en grondant aux plus lointains rivages,
Que le roi de ces lieux & ton maître n'eſt plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus;
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.
Obéi dans ſa vie, à ſa mort adoré,
Son palais fut un temple. (*D. J.*)

HUNTINGTONSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre au diocèſe de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 140 mille arpens, & 8217 maiſons; c'eſt un pays agréable, fertile, arroſé par pluſieurs rivieres. (*D. J.*)

HUPE, LUPEGE, ſ. f. *upupa*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui peſe trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec eſt noir, pointu, & un peu courbé. Il y a ſur la tête une belle crête, longue de deux pouces, compoſée de vingt-quatre ou vingt-ſix plumes, placées ſur deux files, qui s'étendent depuis le bec juſqu'à l'occiput; l'oiſeau éleve & abaiſſe ces plumes à ſon gré; elles ſont noires à l'extrémité, elles ont du blanc au-deſſous du noir, & le reſte eſt de couleur de marron teint de jaune; le cou eſt rouſſâtre; la poitrine eſt blanche, & a des taches noires: les vieux oiſeaux de cette eſpece n'ont de ces taches que ſur les côtés; la queue eſt compoſée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croiſſant blanc, placé de façon que ces deux extrémités ſont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aile dix-huit plumes, qui ont des taches blanches ſur un fond noir; le croupion eſt blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des ailes. Willugh. *Ornith.*

HUPO t'HUILE DE, (*Hiſt. nat. medec.*) huile tirée par expreſſion dont on ſe ſert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne ſait d'où cette huile ſe tire. *Acta phyſico-medica nat. curioſ.* tom. I.

HU-PU *ou* HOU-POU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un conſeil ou tribunal chargé de l'adminiſtration des finances de l'empire, de la perception des revenus, du payement des gages & appointemens des mandarins & vicerois; il tient auſſi les regiſtres publics, contenant le dénombrement des familles, ou le cadaſtre qui ſe fait tous les ans des ſujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun eſt obligé de payer.

HUGUANG, (*Géog.*) ſeptieme province de la Chine, ſi fertile, qu'on l'appelle le *grenier de la Chine*; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en eſt la premiere métropole. (*D. J.*)

HUQUE, ſ. f. (*Hiſt. eccleſiaſt.*) eſpece de robe ou de manteau, qui couvre la tête & deſcend juſqu'aux piés, à l'uſage des ſœurs noires quand elles ſortent.

HURA, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) arbriſſeau d'Amérique, dont on ne connoit que l'eſpece qui eſt à feuilles d'abutylon des Indes, on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom eſt impropre.

Voici ſes caracteres; ſa fleur en entonnoir eſt compoſée d'un ſeul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui eſt légerement découpé en douze parties; le piſtil eſt placé au fond du tube; il dégénere en un fruit globuleux, applati, & diviſé en douze cellules, dont chacune contient une graine plate & rondelette.

Les habitans des Indes occidentales, eſpagnoles, angloiſes & françoiſes, cultivent cet arbriſſeau dans leurs jardins par curioſité. Il s'éleve à la hauteur de quarante ou ſeize piés, & ſe diviſe vers ſa cime en pluſieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords: ſes feuilles, ainſi que les jeunes branches, ſont d'un verd foncé & pleines d'un ſuc laiteux qu'elles répandent, lorſqu'on vient à les couper ou à les broyer; ſi on laiſſe mourir parfaitement le fruit ſur cet arbriſſeau, la chaleur du ſoleil le fait crever avec une exploſion violente; ſes ſemences ſont diſperſées dans cette exploſion à une grande diſtance; lorſqu'elles ſont vertes, elles purgent par haut & par bas, & paſſent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit, des poudriers ou petits vaiſſeaux à mettre la poudre que l'on répand ſur l'écriture pour la ſécher; c'eſt pourquoi les Anglois nomment cette plante *ſand-box-tree*; mais ces ſortes de noms vulgaires uſités dans toutes les langues, ne ſont que jettet de la confuſion en Botanique. (*D. J.*)

HURE, ſ. f. (*Vénerie*) on dit *hure de ſanglier*, en parlant de ſa tête.

HURE, *en terme de Vergettier*, eſt une broſſe gar-

Digitized by Google

nie de tous côtés, percée dans ſon centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX LE, *pagus Huripenſis*, (*Géog.*) petite contrée du gouvernement de l'île de France, dont les lieux principaux ſont Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaiſeau. Il eſt inutile de diſputer ſur ſes limites & ſur celles du Gâtinois, pourvû qu'on ſoit aſſûré qu'elle eſt du gouvernement de l'île de France. (*D. J.*)

HURLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) cri du loup. *Voyez* HURLER.

HURLER, v. neut. (*Gram.*) il ſe dit proprement du *cri du loup*, d'où on l'a tranſporté à l'homme & aux autres animaux, lorſque, dans la colere, la douleur ou quelqu'autre paſſion, ils pouſſent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens*.

HURMON, (*Géog.*) petite ville de Perſe, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs ſont exceſſives. *Long.* ſelon Tavernier, *83d. 15'. latit. 32. 30.* (*D. J.*)

HURONS LAC DES, (*Géog.*) le *lac des Hurons* communique au ſud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du ſud au nord depuis le 43d. juſques au 45. 30'. de *latit.* ſeptentrionale & de l'eſt à l'oueſt, entre les 293 & 299d. de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une ſi grande étendue n'eſt, dit-on, peuplée que par les bords que de deux villages; notre imagination ne peut ſe faire à de ſi prodigieux déſerts. (*D. J.*)

HURONS LES, (*Géog.*) peuple ſauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au S. le lac des *Hurons* à l'O. & le lac Ontario à l'E. Le pays eſt étendu, fertile & deſert, l'air y eſt ſain, & les forêts remplies de cédres; le nom de *Huron* eſt de la façon des François, leur vrai nom eſt *Yendat*.

La langue de ces ſauvages eſt gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoiſſance que d'un très-petit nombre de choſes. Comme chaque nation du Canada, ainſi chaque tribu & chaque bourgade de *Hurons* porte le nom d'un animal, apparemment parce que tous ces barbares ſont perſuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du *porc-épic* ſelon les uns, du *chevreuil* ſelon les autres. Cette nation miſerable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire, qui n'eſt jamais le fils du prédéceſſeur, mais celui de ſa plus proche parente; car c'eſt par les meres qu'on regle la ſucceſſion. Les femmes ont la principale autorité; tout ſe fait en leur nom, & les chefs ne ſont, pour ainſi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire eſt trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'eſt-à-dire qu'il n'ait tué quelques ennemis. (*D. J.*)

HUSCANAOUIMENT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition*) eſpece d'initiation ou de cérémonie ſuperſtitieuſe que les ſauvages de la Virginie pratiquent ſur les jeunes gens de leur pays, lorſqu'ils ſont parvenus à l'âge de 15ans; & ſans laquelle ils ne ſont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie conſiſte à choiſir les jeunes gens qui ſe ſont le plus diſtingués à la chaſſe par leur adreſſe & leur agilité; on les confine pendant un certain tems dans les forêts, où ils n'ont communication avec perſonne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage ſe nomme *ouiſſocan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout deſquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils ſont obligés de paroître avoir totalement oublié le paſſé & d'affecter d'être ſourds, muets & inſenſibles, ſous peine d'être *huſcanoués* de nouveau. Pluſieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarraſſer la jeuneſſe des impreſſions de l'enfance, & de la rendre propre aux choſes qui conviennent à l'âge viril.

HUSIATINOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

HUSO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand poiſſon qui ſe trouve dans le Danube en Hongrie; il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & peſe juſqu'à 3 ou 4 quintaux; il reſſemble à l'eſturgeon. Il eſt très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du palus Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacæus*. *Voyez* Brukmann, *epiſtol. itin. cent. I. epiſt. 99.*

Suivant M. Zimmermann, le *huſo* eſt un poiſſon de mer cétacé, il n'a ni écaille ni os; ſes yeux ſont petits, & ſa gueule fort large. On prétend que ſa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit auſſi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poiſſon reſſemble beaucoup au cachalot. C'eſt avec ſa tête, ſa queue, ſa peau & ſa veſſie qu'on fait en Ruſſie la colle de poiſſon ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on paſſe enſuite la liqueur par une chauſſe, on la fait évaporer juſqu'à ce qu'elle ait la conſiſtance de la bouillie, on la verſe alors ſur des planches unies & frottées avec de la graiſſe; & quand la matiere eſt refroidie, on la roule comme du patchemin, & on la fait ſécher. Ce poiſſon s'appelle *haus* en allemand. *Voyez* Zimmermann, *Chimie.* (—)

HUSSARDS LES, ſ. m. (*Art milit.*) ſont une eſpece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppoſe à la cavalerie othomanne. Ils ſont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *huſſards* ſont un grand ſabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'eſt pour ſabrer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en-bas. Quelques-uns ont une épée outre leur ſabre, longue & menue qu'ils ne pottent pas à leur côté. Il la mettent le long du cheval depuis le poitrail juſqu'à la croupe, au défaut de la ſelle, & en piquant panché ſur la tête du cheval. Ils s'en ſervent pour embrocher les ennemis. Je me ſers de ce terme, parce que cette épée eſt une eſpece de broche. Quand ils en uſent, ils l'appuient ſur le genou; ils ont encore des piſtolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havreſac. Ils ne ſe ſervent pas ſi communément en France de cette broche, mais c'eſt une de leurs armes dans les troupes de l'empereur; on appelle cette arme *penferteſche* ou *palaſche*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre, eſt d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvement. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux qui ſont de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vîte que la groſſe cavalerie. Ils s'élevent au-deſſus de leurs ſelles, & font dangereux, fur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient très-aiſément, & paſſent un défilé avec beaucoup de viteſſe. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vîtes, c'eſt que n'ayant que des bridons, ils en ont la reſpiration plus libre, & pârurent à la moindre alte ſans débrider. Quand ils ſont alte après quelque courſe vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délaſſer. Leurs ſelles ſont d'un bois fort léger, & courtes avec deux arçons également relevés devant comme derriere: au lieu des anneaux, ce ſont des treſſes de groſſe ficelle; elles

Digitized by Google

ſont poſées ſur de bonnes couvertures en pluſieurs doubles, qui leur ſervent pour ſe coucher & couvrir leurs chevaux: le deſſus des ſelles ſont des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs piſtoles auſſi-bien que leurs houſſes. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval juſqu'à la queue & aux jarrets, & tombent en pointe ſur les cuiſſes.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guère plus de ſon que les cors des poſtillons; leurs crendarts ſont en pointe. Et dans les armées de France, ils ſont d'ordinaire parſemés de fleurs-de-lis: leurs houſſes ſont de même; & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent ſur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendarts. Leur maniere de camper n'eſt pas réguliere; ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu du fourrage, parce qu'ils ne reſtent pas dans le camp: ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont fort petits, & ſouvent en courſe. Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination grande, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt la baſtonnade ſur le dos & ſur le derriere, d'un nombre de coups marqués. On ſe ſert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte, & à l'avant & à l'arriere-garde pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une troupe fort légere pour les courſes; mais ils ne peuvent tenir contre des eſcadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *huſſards* eſt tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une eſpece de pourpoint ou de veſte qui ne va qu'à la ceinture; les manches en ſont fort étroites, & retrouſſées avec un bouton: ils ont une grande culote en pantalon, c'eſt-à-dire qu'elle tient au bas des chauſſes: ils ont des bottines juſqu'aux genoux ſans genouillieres, & qui tiennent aux ſouliers qui ſont artondis avec de petits talons; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemiſes des ſoldats ſont fort courtes, & ils en changent rarement; c'eſt pourquoi pluſieurs en ont de toile de coton bleue: leurs manteaux ne ſont guere plus longs que leurs pourpoints; ils les mettent du côté que vient la pluie: leurs bonnets ſont longs, & ils les bordent de peaux; la plus grande partie à la tête raſée, & ne laiſſe qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût, & ſa dignité; ils ſont même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux, en harnois, en fourrures; ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes: il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui ſe plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été; & une boule d'argent ſur la poitrine quand ils ſont à cheval, pour marquer la nobleſſe. Les officiers des *huſſards* ſont le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu-près comme dans le reſte de la cavalerie. *Hiſtoire de la milice françoiſe*, par le P. Daniel. (*Q*)

HUSSITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. mod.*) on nomma *Huſſites* les ſectateurs de Jean Hus, & de Hiéronime, diſciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Conſtance en 1415.

Tout le monde ſait que leur doctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une Egliſe catholique, qui renferme dans ſon ſein les prédeſtinés; qu'un reprouvé n'eſt pas de cette Egliſe; que les ſeigneurs temporels doivent obliger les prêtres à obſerver la loi; qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de Jeſus-Chriſt, *&c.*

La flamme étouffa la voix de ceux qui ſoûtinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les ſuites; il ſortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronime, que nous nommons *Jérome de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs diſciples. Quand Sigiſmond voulut ſuccéder en Bohême à Wenceſlas ſon frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bucher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Huſſites*, vangeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille: c'étoient des animaux ſauvages, que la ſévérité du concile avoit déchaînés; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur ſang la cruauté des peres de Conſtance; Jean, ſurnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigiſmond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtoit, marchoit encore à la tête de ſes troupes, donnoit ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtoit aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau; on lui obéit: ce reſte de lui-même fut encore fatal à Sigiſmond, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croiſades: ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*Hiſtoire générale*, *t. II. p. 97 - 105.* (*D. J.*)

HUSUM, (*Géog.*) ville de Danemarck dans la partie méridionale du Sleſwick, au bailliage de *Huſum*, dont elle eſt le chef-lieu. Elle n'eſt pas ancienne, & n'a guetes commencé que vers l'an 1450, mais elle fleuriſſoit déja beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs poſſibles, incendies, pillages, inondations; elle eſt ſituée à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleſwick, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. *Long. 42. 33. lat. 54. 22.* (*D. J.*)

HUTITES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) héréticques qui ſont une ſecte d'anti-luthériens. Ils étoient ſectateurs de Jean Hutus, & ſe croyoient réellement les enfans d'Iſraël venus pour exterminer les Cananéens. Ils diſoient encore que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & bûvant. Du Preau, *hiſt.* Florimont de Raymond, *de la naiſſ. de Chouſ. liv. II. c. xvj. num. 3.* Gautier, *Chron. ſecl. 16. c. lxxj.* (*G*)

HUTTE, ſ. f. (*Gram.*) ſelon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes ſe conſtruiſoient avec des branches d'arbre & de la terre. Nos charbonniers, nos hermites, & quelques miſerables vivent encore parmi nous dans des *huttes*.

HUTTE, ſ. f. (*Art. milit.*) petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour ſe mettre à l'abri de la pluie & du mauvais tems. Les ſoldats qui campent, ſe font de petites *huttes* avec des perches & de la paille. *Voyez* BARAQUE. *Chambers.*

Avant l'uſage des tentes ou canonnieres, les ſoldats faiſoient des *huttes* dans les camps pour ſe mettre à couvert du mauvais tems. *Voyez* CANONNIERES.

HUTTELHOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, (*Marine*) c'eſt dans un gros tems amarrer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin que les prennent moins de vent, & que le vaiſſeau ſe tourmente moins. Pour *hutter*, on abaiſſe le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord; mais lorſqu'on l'abaiſſe juſqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'eſt appiquer plutôt que *hutter*. (*Q*)

HUTWEIL, (*Géog.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Berne.

HUTZOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Mexique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il eſt de la grandeur de l'oranger, ſes feuilles ont la forme de celles d'un amandrier, mais elles ſont plus grandes & plus aiguës. A l'extrémité de ſes bran-

Digitized by Google

ches, il porte des fleurs jaunes à feuilles longues & étroites, qui contiennent une semence brune. Dans toute saison, mais sur-tout à la suite des pluies, cet arbre donne par incision une espece de baume d'un jaune brun, amer & âcre, mais d'une odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faisant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits morceaux; ce baume furnage à l'eau, mais il n'est pas si bon que celui qu'on tire par incision; on tire encore une espece d'huile de la semence de cet arbre.

HUVACAS, *f. m.* (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Espagnols nomment les trésors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & sous les débris de leurs temples; ces pauvres gens les cachoient comme des ressources contre les besoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces trésors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Espagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs trésors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE, *f. m.* (*Hist. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monstrueux, gris, tout couvert de poil, semblable à un chien par la partie qui est hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cet espece de chien de mer nageoit autour des baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui signifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafniensia, ann. 1671 & 72. obf. 49.*

HUY, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans l'évêché de Liége. Elle fut prise & reprise plusieurs fois dans les guerres de Louis XIV. Elle est avantageusement située sur la Meuse, à 5 lieues S. O. de Liége, 6 N. E. de Namur. *Long.* 22, 57. *lat.* 50, 31.

Mélart (Laurent) natif de cette ville, dont il a été bourguemestre, nous en a donné l'histoire à laquelle les curieux pourront recourir. (*D. J.*)

H Y

HYAC, (*Marine*) *Voyez* YACHT.

HYACINTHE, *hyacinthus.* (*Bot.*) Voyez JACINTE (*Botanique.*)

HYACINTHE, *f. m.* (*Hist. natur. Lithologie*) pierre précieuse transparente, d'un jaune mêlé de rouge, ou d'un rouge orangé plus ou moins vif; elle n'est point d'une grande dureté eu égard aux autres pierres précieuses; un feu violent la fait entrer en fusion.

Boëce do Boot & d'autres auteurs comptent différentes especes d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La premiere, qui est la plus chere & la plus estimée, est d'un jaune tirant sur le rouge, & est presque comme un grenat, dont elle ne differe que par le jaune qui s'y trouve mêlé; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus précieuse est celle qui est d'un rouge tirant sur le jaune, telle qu'est la couleur du sang bilieux.

La seconde espece est d'un jaune de safran; la teinte rouge y est moins forte que dans la précédente.

La troisieme espece d'*hyacinthe* est plus claire encore, & sans sa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du succin ou de l'ambre jaune à qui elle ressemble parfaitement.

La quatrieme espece est d'un jaune plus clair encore, & sa couleur ressemble à celle de l'ambre gris ou du miel; c'est la moins estimée.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur si foncée, que l'on ne peut point distinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumiere. D'autres sont si peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puisse faire juger que ce sont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topazes & les chrysolites, mais elles en different par la dureté. Boëce de Boot pense que la pierre appellée *carbunculus* ou escarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jettant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, selon lui, n'excedent pas communément la grosseur d'un pois, & selon M. Hill, celle d'une noix de muscade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* se trouvent en cristaux à six côtés terminés par une pyramide exagone comme le cristal de roche, mais elles sont plus dures que lui; on bien elles se trouvent sous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & applatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui se trouvent ainsi, sont plus dures que celles qui sont cristallisées. Voyez *Hill's natural history of fossils.*

Les *hyacinthes* de la plus belle espece viennent des Indes orientales, & se trouvent dans les royaumes de Cananor, de Cambaye & de Calicut; il en vient aussi des Indes occidentales. Celles de la moindre espece se trouvent en Europe & entr'autres sur les frontieres de la Bohême & de la Suede.

On voit aisément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* passoient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puisse en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde, soit avec la topase, soit avec la chrysolite, soit avec le grenat & le rubacelle, soit avec toutes les pierres précieuses jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fausses *hyacinthes* ou *jargons* qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles sont d'un rouge mate & couleur de brique; elles ne sont point transparentes, & doivent être regardées comme du vrai cristal de roche opaque & coloré; elles ne sont pas plus dures que lui; leur figure est celle d'une colonne à six pans, terminée des deux côtés par deux pyramides exagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils désignoient sous ce nom étoit une espece d'améthyste, puisque, par la description qu'en donnent Pline & Théophraste, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. *Voyez* Théophraste, *traité des pierres avec les notes* de M. Hill, *pag. 65 de la traduction françoise.* M. Hill croit que c'est l'*hyacinthe* que les anciens connoissoient sous le nom de *lapis lyncurius*, quoique quelques auteurs ayent prétendu qu'ils désignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lyncurius*, puisqu'il dit que c'étoit une espece d'escarboucle qui ne différoit des autres que par sa couleur de flamme. Voyez *Hill's natural history of fossils.* Voyez LYNCURIUS LAPIS.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

HYACINTHE, (*Pierre*) c'est un des cinq fragmens précieux. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX.

HYACINTHE (*confection d'*) *Voyez* à l'art. CONFECTION.

HYACINTHIES, *f. f. pl.* (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombœon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'Hyacinthe; on fait assez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclée en Laconie, étoit tellement aimé d'Apol-

Digitized by Google

lon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le fuivre, le ſéjour de Delphes, & qu'il fut la cauſe innocente de ſa mort. Pauſanias dit qu'on voyoit ſur ſa tombe la figure du dieu à qui s'adreſſoient les ſacrifices; mais les jeux furent inſtitués en l'honneur du fils d'Œbolus.

Les deux premiers jours de ces fêtes étoient employés à pleurer ſa mort; on mangeoit ſans couronne ſur ſa tête, & on ne chantoit aucun hymne après le triſte repas; mais le troiſieme jour on s'abandonnoit à la joie, aux feſtins, aux cavalcades & autres réjouiſſances. On offroit ce jour-là des ſacrifices à Apollon, & on n'oublioit pas de bien traiter ſa famille & ſes domeſtiques. *Voyez* Meurſius, *Græcia feriata*, & Fazoldus, *de feſtis Græcorum*. (*D. J.*)

HYADES, ſ. f. pl. (*terme d'Aſtronomie*) ce ſont ſept étoiles fameuſes chez les Poëtes, qui, ſelon les anciens, amenoient toujours la pluie.

C'eſt pour cette raiſon qu'on les a appellées *Hyades*, du mot grec ὕειν, *pluere*, pleuvoir.

La principale eſt l'œil gauche du taureau appellé par les Arabes *aldebaran*. Voyez ALDEBARAN & TAUREAU.

Les Poëtes ont feint que les *hyades* ſont filles d'Arlaſ & de Pleione, & que leur frere Hyaſ ayant été déchiré par une lionne, elles pleurerent ſa mort avec tant de douleur, que les dieux touchés de compaſſion, les tranſporterent au ciel & les placerent ſur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres repréſentent les *hyades* comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter tranſporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers*. (G)

Les anciens, comme nous l'avons déja dit, regardoient la conſtellation des *hyades* comme apportant la pluie, témoin ce vers de Virgile: *Archerum, pluviaſque hyadas geminoſque triones*. Les philoſophes reconnoiſſent unanimement aujourd'hui que les étoiles ſont trop éloignées de nous pour cauſer aucuns changemens ni aucune altération dans notre athmoſphere ni dans notre terre. (*O*)

HYALE, ſ. f. (*Myth.*) une des nymphes de la ſuite de Diane; c'étoit elle qui rempliſſoit les urnes qu'on répandoit ſur la déeſſe, lorſqu'Acteon l'apperçut dans le bain.

HYALOIDE, *hyaloides*, du grec ὕαλος, *verre*, & εἶδος, *forme*, ſe dit de l'humeur vitrée. *Voyez* VITREE.

HYALOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre précieuſe fort brillante & tranſparente comme du cryſtal; il en eſt parlé dans les anciens naturaliſtes; on s'en ſervoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Pluſieurs auteurs ont donné leurs conjectures ſur cette pierre. M. Hill penſe que c'eſt la même que Pline nomme *aſtrios*, qui étoit de la nature du cryſtal, & qui venoit des Indes; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette eſpece d'Amérique; elles ſe trouvent ſur-tout ſur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient ſi belles, qu'on les auroit preſque priſes pour de vrais diamans. Ce ſont des cailloux blancs & tranſparens qui ſemblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin*, ou *cailloux de Médoc*. Voyez *le traité des pierres* de Théophraſte, *avec des notes* de Hill. (—)

HYAR, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, ſur la riviere de ſaint Martin.

HYBOUCOUHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit d'Amérique, qui reſſemble aux dattes, mais qu'on ne mange point: on en tire une huile que l'on conſerve dans des cocos que l'on a vuidés; on en fait uſage dans le pays pour une maladie appellée *tom*, occaſionnée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'inſinuent entre cuir & chair, & forment des puſtules très-douloureuſes. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno*; on prétend qu'elle eſt auſſi très-bonne pour la guériſon des plaies.

HYBRISTIQUES, ſ. f. pl. (*Myth.*) fêtes qu'on célebroit à Argos, en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & ſauvé la ville aſſiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repouſſer; c'eſt de l'inſtant qu'ils eſſuyerent, que la fête prit ſon nom: ὕβρις en grec ſignifie *injure*, *affront*, *ignominie*; elle fut grande pour des Spartiates, ſi tant eſt qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occaſion. (*D. J.*)

HYCCARA, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale: ſes ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini*.

Plutarque nous apprend que, l'an 2 de la quatre-vingt-onzieme olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où naquit la fameuſe courtiſanne Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvieme olympiade: elle avoit donc ſept ans lors de la deſtruction de ſa patrie; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres priſonniers, & tranſportée à Corinthe; au bout de quelques années, ſa beauté lui valut des hommages de toutes parts; de grands ſeigneurs, des orateurs illuſtres & des philoſophes ſauvages en devinrent éperdument amoureux; l'on compte au nombre de ſes adorateurs, Démoſthène, Diogène le cynique, qu'elle fouffrit, tout pauvre & mal-propre qu'il étoit, & le philoſophe Ariſtippe, qui étoit la propreté & la politeſſe même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à ſon tour paſſionnée d'Eubatès, vainqueur aux jeux olympiques; elle lui fit même promettre qu'il l'épouſeroit, mais il trouva moyen d'éluder ſa parole; enfin Laïs s'étant rendue en Theſſalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit épriſe, les Theſſaliennes conçurent tant de jalouſie contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, & l'aſſommerent dans le temple de Vénus à coups de chaiſes qu'elles trouverent ſous leurs mains; mais on lui bâtit un tombeau magnifique ſur la riviere de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommé que le temple de Vénus profané; tous ces faits peignent les mœurs d'un tems & d'un pays célebre. (*D. J.*)

HYDASPE, (*Géog. anc.*) en latin *Hydaſpes*; grand fleuve des Indes, ſur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des ſapins & des cédres qu'il fit couper ſur les monts Emodes. Horace, *l. I. ode 22*, appelle ce fleuve *fabulоſus*, c'eſt-à-dire, célebre, renommé, fameux. Il tire ſa ſource du mont Ima, vers les frontieres du grand Tibet; porte ſes eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Monltan & Bucor. N'eſt-ce point aujourd'hui le Ravi? L'*Hydaſpe* dont parle Virgile, *Géorg. l. IV. v. 211*, & qu'il met en Médie, *Medus hydaſpes*, n'eſt point celui qui ſut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre; c'étoit un fleuve d'Aſie, peu éloigné de la ville de Suze; Strabon l'appelle *Choaſpe*, & ſon eau paſſoit pour être délicieuſe à boire. (*D. J.*)

HYDATIDE, ſ. f. (*Med.*) ὑδατὶς, *aquula*; c'eſt, ſelon Galien (*lib. XIV. meth. med.*), une ſorte de tumeur qui ſe forme d'une matiere aqueuſe & graiſſeuſe, ſous la peau d'une paupiere, ſur-tout de la ſupérieure, où elle cauſe ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie ſe traite comme l'œdeme de la paupiere; *voyez* ŒDEME (*paupiere*), & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jan.

Mais, en général, les Medecins entendent par *hydatides* toutes ſortes de tumeurs véſiculaires, qui ſe forment ordinairement, en aſſez grand nombre, tout-à-la-fois, dans les intervalles des nœuds des

Digitized by Google

vaiſſeaux lymphatiques (*voyez* LYMPHATIQUES, *vaiſſeaux*), qui s'engorgent quelquefois, de maniere à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs ſe préſentent rarement à la ſurface du corps; cependant Schenckius, dans ſes obſervations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées ſur le dos, groſſes comme des œufs: on trouve auſſi, dans les obſervations de M. Deidier, qu'il en avoit vû ſur le bras, qui formoient comme une grape de perles.

Ce ſont, ſur-tout, les viſceres que les obſervations nous démontrent être le plus ſuſceptibles d'*hydatides*: Ruyſch rapporte (*Obſervations Anatomiques*, 17. 83.) avoir vû toute la maſſe du foie changée en un monceau d'*hydatides*: Piſon a auſſi obſervé (*Tractat. de collect. ſeroſ.*) des *hydatides* dans les poumons: on en a vû dans la rate, le méſenteré, qui avoient été la ſource de l'hydropiſie aſcite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas ventre; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires ſur-tout, ſont auſſi très-ſouvent affectés de cette ſorte de tumeur. *Voyez* HYDROPISIE, MATRICE, OVAIRE.

Ainſi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaiſſeaux lymphatiques, qui ſe dilatent extraordinairement, ſous forme de véſicules, à cauſe de l'étranglement que font les valvules dans ces vaiſſeaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur ſiege dans quelqu'un des viſceres; il n'y a point de ſigne marqué, conſtant, qui puiſſe en faire connoître l'exiſtence: d'ailleurs, ils ſont plutôt un ſymptome de maladie qu'une maladie en ſoi. S'il en patoît ſur la ſurface du corps (ce qui eſt fort rare, parce que les vaiſſeaux lymphatiques ne ſont pas libres) dans le tiſſu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les réſolutifs ſpiritueux, pour les diſſiper, ſi l'on ne juge pas à propos de donner iſſue à l'humeur qui les forme; ce qui doit cependant être pratiqué le plus ſouvent, lorſque les tumeurs ſont conſidérables.

HYDATOIDE, f. f. (*Anat.*) eſt le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuſe de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. *Voyez* HUMEUR AQUEUSE.

Ce mot eſt compoſé de ὕδωρ, ὑδατος, *eau*, & εἶδος, *forme*, *reſſemblance*.

HYDATOSCOPIE, f. f. (*Divinat.*) c'eſt l'art de prédire les choſes futures, par le moyen de l'eau. *Voyez* HYDROMANTIE.

Ce mot eſt compoſé d'ὕδατος, génitif d'ὕδωρ, & σκοπεω, *j'examine*, *je conſidere*.

Il y a une *hydatoſcopie* naturelle & permiſe; elle conſiſte à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes ſur certains ſignes qu'on remarque dans la mer, dans l'air, & dans les nuages. *Voyez* TEMS & OURAGANS. *Dict. de Trévoux.*

HYDRAGOGUE, adj. p. ſubſt. (*Médecine*) médicament qui purge & chaſſe les eaux; ce mot eſt compoſé de ὑδωρ, *eau*, & de ἀγειν, *chaſſer*.

HYDRARGYROSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, friction mercurielle, capable d'exciter la ſalivation. L'excrétion de la ſalive a été long-tems regardée comme l'évacuation critique la plus ſalutaire pour la guériſon de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que pluſieurs perſonnes ne ſaliviotent pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laiſſé de guérir, on a penſé que la ſalivation n'étoit pas abſolument néceſſaire à la guériſon de la vérole; & en effet, les évacuations par les ſelles, par les urines, par les ſueurs, peuvent ſervir à la dépuration du ſang, auſſi utilement que la ſalivation. L'incommodité de cette excrétion a fait deſirer qu'on pût adminiſtrer les frictions mercurielles, & éviter la ſalivation, c'eſt ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doſes qu'à l'ordinaire, à des tems plus éloignés, & avec la précaution, ou de purger le malade de tems en tems pour déterminer le mercure vers les inteſtins, ou de baigner les malades dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces ſortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infideles. Des charlatans, de cette eſpece, ſe ſont donnés dans tous les tems pour avoir des remedes particuliers, qui guériſſoient *infailliblement* la maladie vénérienne, ſans garder la chambre, & par conſéquent ſans ſalivation. Les effets n'ont pas répondu aux promeſſes de ces empytiques; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers tems, réuſſir à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire ſaliver, en le prenant réviviſié du cinabre, en le faiſant bouillir dans du vinaigre diſtillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il eſt certain que cette préparation a paru efficace ſur quelques perſonnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'eſquine, & de permettre aux malades de ſortir; mais comme bien des perſonnes ne ſont pas naturellement diſpoſées à la ſalivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remede a réuſſi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été abſolument ſans effet ſur d'autres, qui ont ſalivé abondamment, après s'être frotté de l'onguent mercuriel camphré. *Voyez* VIROLE. (*Y*)

HYDRAULICO PNEUMATIQUE, adj. (*Méchan.*) eſt un terme compoſé, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner certaines machines qui élevent l'eau, par le moyen du reſſort de l'air. On peut voir, au mot FONTAINE, la deſcription de différentes machines de cette eſpece.

Les machines qui ſervent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque maniere, comme des machines *hydraulico-pneumatiques*; car ces machines agiſſent par le moyen du reſſort de l'air, qui eſt augmenté par la chaleur; telle la machine hydraulique de Londres, qui eſt conduite ſur ce principe. On a donné une idée de ces ſortes de machines à l'*article* FEU. (*O*)

HYDRAULIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entend. Raiſ. Philoſophie ou Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathem. mixtes, Méchan. Hydrodynamique, Hydraulique*) partie de la méchanique qui conſidere le mouvement des fluides, & qui enſeigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jailliſſantes, que pour d'autres uſages.

Ce mot eſt dérivé du grec ὑδραυλος, *eau ſonnante*, formé d'ὑδωρ, *aqua*, eau, & ἀυλος, *tibia*, flûte; la raiſon de cette étymologie eſt que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre choſe que la ſcience qui enſeignoit à conſtruire des jeux d'orgue, & que dans la premiere origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des ſoufflets, on ſe ſervoit d'une chute d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire ſonner. *Voyez* ORGUE.

L'*hydraulique* traite non-ſeulement de la conduite & de l'élévation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. *Voyez* MOUVEMENT. Cependant, depuis quelques années, les Mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la ſcience générale des mouvemens des fluides, & ont réſervé

Digitized by Google

reſervé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'eſt-à-dire l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens beſoins de la vie. On trouvera *aux mots* FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE, les lois du mouvement des fluides en général.

L'hydroſtatique conſidere l'équilibre des fluides qui ſont en repos: en detruiſant l'équilibre, il en reſulte un mouvement, & c'eſt-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* ſuppoſe donc la connoiſſance de l'hydroſtatique, ce qui fait que pluſieurs des auteurs ne les ſéparent point, & donnent indifféremment à ces deux ſciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydroſtatique*. *Voyez* HYDROSTATIQUE. Mais il eſt beaucoup mieux de diſtinguer ces deux ſciences par les noms différens d'*hydroſtatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui ſervent à cet uſage, comme les ſiphons, les pompes, les ſeringues, les fontaines, les jets-d'eau, *&c.* ſont décrits chacun en leur place. *Voyez* SIPHON, POMPE, SERINGUE, FONTAINE, JET-D'EAU, *&c. Voyez* auſſi la ſuite de cet article, où l'on traite des machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* ſont; Mariotte, dans ſon *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides:* Guglielmini, dans ſa *Menſura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, *voyez* FLUIDE: M. Newton, dans ſes *Phil. Nat. Prin. Mathemat.* M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences:* M. Daniel Bernoulli, dans ſon traité intitulé *Hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738: M. Jean Bernoulli, dans ſon *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de ſes œuvres, en 4. *vol. in* 4°. *à Lauſanne*, 1743. J'ai auſſi donné un ouvrage ſur ce ſujet, qui a pour titre *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides. Voyez* HYDRODYNAMIQUE.

Hero d'Alexandrie eſt le premier qui ait traité des machines *hydrauliques*: ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, ſont entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, ſur-tout des *hydrauliques*: Gaſp. Schottus, dans ſa *Mechanica hydraulico-pneumatica*: de Chales, dans ſon *Mundus mathematicus*: M. Belidor, dans ſon *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Hiſtoire de l'académie des Sciences, pour les années 1737, 1750, 1753.* (*O*)

MACHINES HYDRAULIQUES. Les machines en général ſervent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles ſont également l'objet de la méchanique comme de l'*hydraulique*.

On y employe pour moteur la force des hommes & des animaux; mais lorſqu'on ſe ſert des trois élémens de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'aſſurer d'une plus grande quantité d'eau; leur produit, qui eſt preſque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tariſſent la plûpart en été & en automne: on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines qui aient été conſtruites juſqu'à préſent; elles pourront ſervir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire; on eſt ſûr de la réuſſite des machines exécutées, qu'on peut conſulter ſur le lieu; au lieu que le ſuccès des autres ſeroit très-incertain.

Ces machines ſont celles de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphembourg en Baviere, les moulins à vent de Meudon, la pompe du réſervoir de l'égout, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, & une pour les incendies. *Voyez*, ſur les machines ſuivantes, l'*Architecture hydraulique*, *tome II. page 196*; & l'*Encyclopédie*, pour la pompe à feu, à l'*article* FEU.

Suivant le privilége accordé aux Lexicographes, nous rapporterons ces machines, & ſouvent les deſcriptions des auteurs qui en ont parlé.

Architecture Hydraulique, *tome II. page 196.* La machine de Marly eſt ici repréſentée dans ſon plan, & dans le profil d'une de ſes roues, qui ſont au nombre de 14. » Cette roue, qui ſert à porter l'eau » depuis la riviere de Seine juſqu'à l'aqueduc, a un » courſier fermé par une vanne comme à l'ordinaire: ſon mouvement produit deux effets; le premier eſt de faire agir pluſieurs pompes aſpirantes & refoulantes, qui ſont monter l'eau, par cinq » tuyaux, à 150 piés de hauteur, dans le premier » puiſard, éloigné de la riviere de 100 toiſes; le ſecond eſt de mettre en mouvement les balanciers, » qui font agir des pompes refoulantes placées dans » les deux puiſards; celles qui répondent au premier puiſard, reprennent l'eau qui a été élevée à » mi-côte, & la font monter par ſept tuyaux dans » le ſecond puiſard, élevé au-deſſus du premier de » 125 piés, éloigné de 324 toiſes de la riviere: de-» là, elle eſt repriſe de nouveau par les pompes qui » font dans le ſecond puiſard, qui la refoulent, par » ſix tuyaux de 8 pouces de diametre, ſur la plate-» forme de la tour, élevée au-deſſus du puiſard ſu-» périeur de 177 piés, & de 502 piés au-deſſus de » la riviere, dont elle eſt éloignée de 614 toiſes; » de-là l'eau coule naturellement ſur un aqueduc, » de 330 toiſes de long, percé de 36 arcades, en » ſuivant la pente qu'on lui a donnée juſqu'auprès » de la grille du château de Marly, d'où elle deſcend dans les grands réſervoirs, qui la diſtribuent » aux jardins & boſquets »

Planche I. des Mach. hydrauliques, *fig. 1.* On a formé ſur le lit de la riviere un radier *A*, qu'on a rendu le plus ſolide qu'il a été poſſible, par des pilots & pal-planches, garnis de mâçonnerie, ainſi qu'on le pratique en pareil cas, & c'eſt ce qu'on remarque dans la 1re. 6e. & 7e. *figures*. A 14 piés au-deſſus de ce radier, on a établi un plancher ou pont, qui ſert à ſoutenir les pompes, & tout ce qui leur appartient, comme on en peut juger par la premiere *figure*, qui fait voir que l'arbre de la roue eſt accompagné de deux manivelles *C* & *D*; à cette derniere répond une bielle *E*, à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F* (*Planche II. fig. 6.*) ſur ſon eſſieu. A ce varlet eſt une autre bielle pendante *G*, qui eſt accrochée au balancier *H*, aux extrémités duquel ſont deux poteaux pendans II, portans chacun 4 piſtons, qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre KK. *fig. 1. Pl. I.*

Fig. 6. Pl. II. Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G*, les piſtons qui répondent à la gauche du balancier aſpirent l'eau par les tuyaux *LL* qui trempent dans la riviere, tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM*, d'où elle paſſe dans le premier puiſard; & lorſque la manivelle tire à ſoi le varlet *F*, le balancier *H* s'inclinant d'un ſens oppoſé au précédent, les piſtons de la gauche refoulent & ceux de la droite aſpirent, & continuent toûjours de faire la même choſe alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes, & que les cuirs qui ſont aux piſtons ne laiſſent point de vuide, on a ajouté à chaque équipage, indépendamment des huit pompes refoulantes, une pompe aſpirante, appellée *mere nourrice*, afin d'entretenir

toûjours de l'eau dans un baſſin *N*, élevé à-peu-près à la hauteur du bord des corps de pompes ; ainſi il y a un des poteaux pendans *I*, qui porte un cinquieme piſton.

La manivelle *D* (*Pl. II. fig. 7.*) donne le mouvement aux pompes du premier & du ſecond puiſard ; & pour juger comme cela ſe fait, il faut conſidérer la troiſieme *figure*, relativement à la ſeconde, du ſens qui leur convient ; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à ſoi, & pouſſe en avant l'extrémité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horiſontalement placés au-deſſous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur eſt communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui pouſſent ou qui tirent à elles le varlet ſupérieur ou inférieur, ſelon la ſituation de la manivelle.

Pl. I. fig. 1. L'on voit ſur le plan comme le varlet *X* peut ſe mouvoir ſur ſon axe *Y*, & qu'à l'extrémité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faiſant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la 2. *fig. Pl. I.* de même le varlet *R* (*fig. 7. Pl. II.*), qu'on ne peut voir ſur le plan, mais qui eſt tout ſemblable à l'inférieur, répond auſſi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5 ; ainſi ces deux chaînes ſont tirées alternativement par les varlets *R* & *S*, pour faire agir les pompes des puiſards, *fig.* 2. *Pl. I.* pour les entretenir, on les a ſoutenus avec les balanciers 6, poſés de 18 piés en 18 piés ; ces balanciers ſont traverſés par un boulon, qui appuie ſur le cours de lice 7, poſé ſur les chevalers 8.

La *figure* 2. *Pl. I.* eſt un profil qui peut être commun au premier & au ſecond puiſard, mais qui doit plûtôt appartenir au ſecond qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traverſent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y ſont.

Fig. 2. *Pl. I.* Lorſque la chaîne 4 & 5 tire à ſoi, de la droite à la gauche, le varlet 9, ce varlet enleve le chaſſis 11 ſuſpendu à l'extrémité 12, ayant trois cadres 13, portans les piſtons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne ceſſe d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 eſt tirée, alors le poids du chaſſis 11, celui des cadres & des piſtons, fait baiſſer l'extrémité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage ; d'autre part, l'extrémité 16 du varlet 10 enleve le chaſſis 17, & les piſtons que ſoutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce ſecond équipage, qui ſont unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de 257, ſont ſoutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embraſſent, comme on le peut voir au plan du puiſard, *fig. 5. Pl. I.*

Fig. 3. *Pl. I.* On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du ſecond puiſard ; chaque corps de pompe 19, y eſt porté par des liens de fer 20 ; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne ſoit enlevé par le piſton dans le tems qu'il refoule : on voit auſſi que la tige 22, qui porte le piſton, eſt attachée à deux entretoiſes du chaſſis 23, que ce cadre & le piſton hauſſent & baiſſent enſemble ; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui ſervent à ſoulager la manœuvre lorſqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chaſſis.

Fig. 4. *Pl. I.* Cette figure eſt l'intérieur d'une des pompes de la riviere ; c'eſt un tuyau de communication *HGEFIL* fondu d'une ſeule piece, dont l'un des bouts *G H* eſt uni par une bride avec un tuyau d'aſpiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P* ; l'autre bout *LMK*, qui eſt fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau ſur la montagne, au premier puiſard, en ouvrant ſon clapet *R*. Dans le milieu eſt une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le piſton *Q*, parfaitement cylindrique & maſſif, traverſé par la tige *TV* ſuſpendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet *R*, & ſucceſſivement ſe rend dans le lieu deſtiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & ſecond puiſard, élevent l'eau dans leurs baches, ſans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'eſt-à-dire qu'au rez-de-chauſſée des bâtimens des puiſards il y a un baſſin, qui en occupe preſque toute la capacité, diviſée par des cloiſons pour former des baches, dans chacune deſquelles il y a ſix corps de pompes renverſées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge néceſſaire ; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à ſec, & y faire deſcendre des ouvriers, ſans interrompre l'action des autres pompes.

Deſcription de la pompe de Nymphenbourg. » C'eſt » encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira » les développemens d'une fort belle machine exé» cutée à Nymphenbourg, par M. le comte de » Wahl, directeur des bâtimens de l'électeur de Ba» viere ; ſon objet eſt d'élever l'eau à 60 piés dans » un réſervoir, pour la faire jaillir dans le jardin » électoral.

» L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & » 2 de viteſſe par ſeconde, fait tourner une roue » de 24 piés de diametre, dont l'arbre eſt accompa» gné de deux manivelles *A* (*Planches d'Hydrauliq.* » *fig. 1. 2. 4. Pl. I. & fig. 5. 6. Pl. II.*) qui aboutiſ» ſent à des tirans de fer *B*, répondans à des bras de » levier *D*, qui font mouvoir deux treuils *C*, à » chacun deſquels ſont attachés ſix balanciers *E*, » que l'on diſtingue particulierement dans la *fig.* 2. » *& 4. Pl. I.* portans les tiges *F* des piſtons de douze » corps de pompes *G*, partie en quatre équi» pages.

Fig. 1. 3. 4. Pl. I. & fig. 5. Pl. II. « Chacun de » ces équipages eſt renfermé dans une bache *IK*, » au fond de laquelle ſont aſſis les corps de pompes, » arrêtés avec des vis ſur deux madriers *H* percés » de trous, pour que l'eau du canal, qui vient ſe » rendre dans les baches par des tuyaux de con» duite *R* (*fig. 6. Pl. II.*), puiſſe s'introduire dans » les corps de pompes ».

Fig. 3. 4. *Pl. I. & fig. 5. & 6. Pl. II.* Les trois branches *L* de chaque équipage ſe réuniſſent aux fourches *O*, qui aboutiſſent aux tuyaux montans *P*, qui conduiſent l'eau au réſervoir ; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux ſoient ſolidement établies, on les a liées enſemble par des entre-toiſes *N*, aux extrémités deſquelles il y a des bandes de fer qui embraſſent les pompes, comme on en peut juger par la *fig.* 3. *Pl. I.* qui repreſente une de ces pompes avec ſa branche, exprimée plus ſenſiblement que dans les autres.

Cette machine eſt fort ſimple, & bien entendue ; ſi les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en ſeroit beaucoup plus conſidérable, mais c'eſt le défaut de preſque toutes les pompes.

Deſcription de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris. Cette machine repréſentée par les *Planches XXXVI*, *XXXVII*, *XXXVIII* & *XXXIX de la Charpente*, eſt compoſée de deux parties entierement ſemblables, qui ſont placées cha-

Digitized by Google

cune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *Planche XXXVI.* eſt le plan général de la machine. La partie à droite eſt le plan au niveau de la grande roue ; & celle à gauche, le plan pris au-deſſus du premier plancher.

Les lettres *B B B* indiquent les plans des trois piles qui ſoutiennent les arches, vis-à-vis deſquelles la machine eſt placée.

L'eſpace qui eſt entre les piles & qui ſert de courſier, eſt retréci par quatre peſſieres *A A A A*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur eſt rempli de pierres. Les madriers ſont ſoutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *E E*, *&c.* & les chapeaux ſont liés les uns aux autres par des moiſes *F F*, *&c.*

Explication du plan au-deſſous du plancher. La cage de chaque machine eſt compoſée de deux palées *G G G G*, formées par un certain nombre de longs pieux qui ſoutiennent le plancher. Ces pieux ſont entrelacés par pluſieurs cours de moiſes K K dont les intérieurs paſſent ſur les taſſeaux *M*, qui ſont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *LL*, *Pl. XXXVII.* qui accompagnent les longs pieux *G G*, & les affermiſſent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, ſont plantées deux files de pieux *Æ a*, *Æ a*, recouverts par un chapeau. La diſtance entre ces deux files eſt de 19 pieds, & c'eſt où la grande roue eſt placée. Ces pieux, auſſi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) ſupportent des madriers, qui forment un encaiſſement que l'on a remplit de pierres ; c'eſt entre ces deux maſſifs qui forment le courſier ou la noue, que la roue eſt placée.

Le chapeau *Æ a* eſt relié avec la palée *G G* par pluſieurs liens ou moiſes *FF*, *FF*, qui portent quatre pieces de bois verticales *cc cc cc cc*, qui ſervent de guides au chaſſis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *Æ Æ*, qui ſoutiennent la face du bâtiment, & la grille qui eſt au devant de la machine du côté d'amont.

Le chaſſis qui porte la roue eſt compoſé de huit poutres *CC*, *CC*, *CC*, *CC*, dont quatre ſont paralleles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embraſſent par leurs extrémités les quatre pieces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *C C C C* dans l'élévation) ; ces pieces reçoivent les extrémités de celles qui ſont paralleles au courant, ſur le milieu deſquelles poſent les tourillons *I b* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du chaſſis quatre petits quarrés *d d d d*, dans leſquels paſſent les aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes ſoient entierement plongées dans l'eau.

La roue eſt compoſée de huit aubes *YYY*, de 3 piés de large, ſur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *X X* de vingt piés de diametre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fuſeaux, fixée ſur un arbre vertical *l*, *Pl. XXXVII.* Ce même rouet conduit auſſi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *f*, qui conduit les baſcules qui ſont agir trois corps de pompes, ainſi qu'il ſera dit ci-après.

A la face latérale de la premiere poutre qui forme le chaſſis, ſur lequel eſt porté la roue, & du côté d'amont, ſont fixés trois rouleaux ſervant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courſier pour modérer la viteſſe du courant, en faiſant que les aubes ſoient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs ſurfaces.

Explication du plan au premier étage qui répond à la ſeconde roue. d d d d, extrémités ſupérieures des quatre aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis ſur lequel la roue eſt portée ; *ff*, manivelles ou croiſées des crics avec leſquels on éleve le chaſſis & la roue ; *gg* les priſons qui embraſſent les aiguilles ; *hh*, les clefs qui traverſent les aiguilles, & repoſent ſur les priſons ou ſur les ſemelles des crics, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après. *dd*, extrémités ſupérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui ſervent à l'élever. *l*, extrémité ſupérieure de l'arbre vertical de la lanterne K, lequel traverſe le moyeu du rouet horiſontal *m*, garni de quarante aluchons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 20 fuſeaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *p q p*, fait agir trois corps de pompes, ſemblables à ceux cottés *r* dans l'autre moitié du plan : ce ſont là toutes les pieces eſſentielles de l'équipage que l'on appelle *du grand mouvement.*

L'équipage que l'on nomme *du petit mouvement* eſt compoſé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrémités *T* des baſcules *T X V*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes ſemblables à ceux cottés *y* dans l'autre moitié du plan ; ainſi ces corps de pompes, pour les quatre mouvements, ſont au nombre de 12, ſix pour chaque roue.

Explication de la Pl. XXXVII qui repréſente l'élévation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vûes du côté d'amont. La machine cottée *AA* eſt vûe au-deſſus de la grille ou briſe-glace ZZ ; on a ſupprimé la clôture antérieure du premier étage pour laiſſer voir l'intérieur. On a auſſi ſupprimé les baſcules du petit mouvement pour mieux laiſſer voir le rouet *m* du grand mouvement. *L L L L*, pieux qui accompagnent les palées *G G*. *H I K*, moiſes qui aſſemblent & relient tous les pieux *G. N*, chapeau de la palée ſur lequel repoſent les corbeaux *O* ou *NR*, ſoutenus par des liens ſur leſquels poſent les poutres *RR* qui forment le plancher. *ff &c.* crics qui ſervent à élever les aiguilles *d d*, par leſquels le chaſſis eſt ſuſpendu. *gg*, les priſons. *a a*, les priſons de l'aiguille de la vanne *d. cc cc*, deux des quatre montans qui ſervent de guides aux chaſſis. *YYY*, les aubes de la roue *XXX*, les courbes qui les aſſemb ent. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp. qr*, les chaînes & chaſſis des pompes. *r*, la bache où l'eau du puiſart *T* eſt conduite par les pompes aſpirantes *r X* & de-là portée par les pompes foulantes dans la cuvette de diſtribution *A D A D*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 piés au-deſſus du niveau de la riviere.

La machine cottée *BB* eſt repréſentée en coupe. On ſuppoſe la grille abbatue auſſi-bien que la clôture antérieure de l'étage au-deſſus du plancher, pour laiſſer voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue à aubes. *S*, lanterne de 15 fuſeaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *f T*, les trois chaînes qui répondent aux baſcules *T X V*, dont le point d'appui eſt en *X*. *Y y*, les trois chaînes & les trois chaſſis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aſpirantes *y Z*, qui deſcendent au fond du puiſart *T* ; la même eau eſt renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de diſtribution placée au haut du bâtiment.

Explication de la Planche XXXVIII. Cette planche eſt la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du courſier. On y voit diſtinctement comment la palée eſt conſtruite, comment les pieux *G G* qui la compoſent ſont entretenus & liés les uns aux autres par les moiſes horiſontales K K *I I*, par les moiſes obliques *H H*, & par le

Digitized by Google

chapeau *NN* ſur lequel porte le plancher *RR, ZZ Z*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier ſur lequel le tourillon repoſe. *XX*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *I* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *YY*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *fVX*, chaînes du petit mouvement. *dd*, aiguilles par leſquelles on éleve le chaſſis *CC* qui porte la roue. *ff*, les crics. *ge*, les priſons qui embraſſent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reſte à expliquer quelques-unes de ſes parties qui n'ont pas pu être repréſentées diſtinctement dans les Planches précédentes, à cauſe de la petiteſſe de l'échelle, & qui ſont repréſentées plus en grand *Pl. XXXIX*. La figure premiere eſt le plan plus en grand de la cuvette de diſtribution placée au haut du donjon, & la figure 2. en eſt le profil. Au deſſus du puiſart *y* 2 *y* eſt cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, diviſée en pluſieurs ſéparations. *yr*, *yr*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgent l'eau dans la cuvette. 2 2, tuyaux montans des deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diametre, ſervant à eſtimer le produit de la machine. *x*, baſſinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on diſtribue aux différens quartiers. *ssss*, tuyaux deſcendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig. 3*, coupe longitudinale de l'une des baches & des ſix corps de pompes qui y ſont adaptées. *ABC*, les pompes foulantes dont les chapiteaux ſe réuniſſent à un ſeul tuyau *D*, qui ſe raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de diſtribution. *abc*, les trois pompes aſpirantes dont les tuyaux deſcendans *XZ*, vont chercher l'eau au fond du puiſart *T*. *Pl. XXXVII*. Tous les piſtons, les pompes aſpirantes & la pompe foulante *C*, ſont à clapets, les deux autres pompes foulantes *AB* ſont à coquille.

Fig. 4, coupe tranſverſale de la même bache & des deux corps de pompes foulantes & aſpirantes. On y voit comment le chaſſis qui porte le piſton de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aſpirante, eſt aſſemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il eſt tiré.

Fig. 5, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les aſſemble.

Fig. 6, coupe du cric qui ſert à élever les aiguilles.

Fig. 7, élévation du cric du côté de la manivelle.

Fig. 8, élévation des deux crics qui poſent ſur le plancher, & ſervent à élever les aiguilles du chaſſis & celle de la vanne. (*D*)

Le moulin à vent de Meudon. Ce moulin eſt ſitué vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbon; il eſt monté ſur un bâtiment rond & terminé en forme de glaciere *AA*, autour duquel eſt la baluſtrade de bois *BB*, pour pouvoir tourner tout-au-tour & monter ſur l'échelle tournante *LL*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il eſt beſoin de graiſſer de tems-en-tems. Le haut de la machine eſt un bâti de charpente compoſé d'entretoiſes & de moiſes qui entretiennent en deux endroits *CC*, *DD*, l'arbre immobile *EE* du moulin, qui eſt un cylindre creux, compoſé de quatre pieces aſſemblées par des frettes de fer par où paſſe une groſſe tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en bas, & ſert d'axe à la lanterne horiſontale *F*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *HH*, qui ſert d'axe aux quatre volans ou ailes du moulin *III*. Tout ce bâti de charpente, l'échelle, le cylindre, les ailes, que d'autres appellent *girouettes*, tournent par le moyen du gouvernail *N*, que le vent fait aller; & quand on veut arrêter le moulin, il y a un frein ou cerceau attaché ſur le rouet qui le ſerre ou le laiſſe libre par le moyen d'une baſcule *OO*, qui tire ou ſerre le bout du frein par une chaînette de fer *MM*. On voit dans le bas une citerne *PP*, pleine d'eau, où vient aboutir le bout de la tringle, partie en fer & le reſte en bois *QQ*, qui tourne ſur une matrice de cuivre ſervant d'œil, au-travers de laquelle paſſe la tige de la manivelle *R*, fortement aſſemblée dans la tringle de bois *QQ*: cette manivelle *R* eſt coudée, tirant les chevaliers *SS* attachés ſur des tourillons *TT*, leſquels en hauſſant & baiſſant, font lever les chaſſis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *VVVV*, qui trempent dans l'eau du puiſart *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *XXXX*, dont on ne voit ici que le bout du quatrieme tuyau où eſt un pareil corps de pompe; le tout ſe raccorde au gros tuyau de fer de ſix pouces de diametre *YY*, qui va ſe rendre dans un réſervoir qui par d'autres tuyaux, fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou ailes du moulin ſont chargées de toile pour prendre tout le vent poſſible, & faire enforte en les tendant plus ou moins que l'axe ou ſont attachées les ailes, ſoit préciſément dans la direction du vent, en ſorte qu'elles ne ſoient point perpendiculaires à cet axe, mais un peu obliques formant un angle aigu.

La pompe de réſervoir de l'égoût mûe par quatre chevaux. Le réſervoir de l'égoût ſitué au bas du boulevart, a été fait pour jetter l'eau avec impétuoſité dans les principaux égoûts de la ville de Paris, & les nettoyer.

Cette piece d'eau a 35 toiſes de long, ſur 17 & demie de large, & a 7 piés 8. pouces de profondeur; ce qui produit 21121 muids 72 pintes d'eau meſure de Paris. Ce réſervoir eſt fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville, & par deux équipages de pompes aſpirantes à 6 corps de pompes mûes par deux chevaux chacune, & l'eau qui vient à fleur du réſervoir, y forme une naje de 66 pouces.

Cette pompe eſt pratiquée dans un grand bâtiment en face du réſervoir, formant deux maneges couverts *AA*, avec une citerne au milieu *BB*, de forme ovale; elle eſt remplie de 6 tuyaux aſpirans *CCCCCC*, ſoûtenus par des traverſes & entretoiſes *DD*, communiquans à 6 corps de pompes *EE*, qui jettent l'eau dans une bache *F*, qui fournit la rigole du milieu, d'où ſe forme une belle nape à la tête de la piece d'eau. Les 6 tringles des aſpirans *GG*, ſont attachées par des mouffles tirés par trois à une manivelle *HH* à tiers-point, dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horiſontal *II*, terminé par une lanterne verticale *KK*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet horiſontal *LL*, attaché par des liens à un arbre perpendiculaire *MM*, tournant ſur un pivot *NN* à chaque extrémité, & mû par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'eſt ſi ſimple que cette machine, & elle fournit environ 3. muids par minute. Si on fait le calcul ſuivant la nape de 66 pouces qui tombe continuellement dans le réſervoir, ce ſont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie, valeur du pouce d'eau par minute; ce qui fait 891 pintes qui ſont 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes: cela fait par heure en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes, 180 muids d'eau, & par jour 4320 muids d'eau.

La pompe à feu. Cette machine, quoiqu'extrême-

Digitized by Google

ment compliquée, eſt admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit; je l'ai vûe placée à Londres aux bords de la Tamiſe en 1728; on l'avoit détruite depuis, mais elle vient d'être rétablie & ſimplifiée par le retranchement de pluſieurs pieces; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui ſervent à la gouverner.

C'eſt une pompe placée dans un bâtiment où l'on a conſtruit un fourneau, au-deſſus duquel eſt une grande bouilloire de cuivre, ſpherique par en-haut, bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure, régnant tout-autour, & laiſſant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire eſt pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe eſt de cuivre, & d'un diametre à diſcretion. Il eſt garni de ſon piſton. Le piſton deſcend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'eſt qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en eſt plus léger, & la vapeur le chaſſe d'autant plus facilement.

Il y a une chaîne de fer, dont l'anneau eſt accroché à la tige du piſton, & tient à la courbe d'un balancier, dont l'axe tourne ſur un tourillon, dont les parties portent ſur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau tranſmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre, & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur*, ouvre & ferme en-dedans & au haut de l'alembic l'extrémité du tuyau de vapeurs.

C'eſt un fleau ou une couliſſe de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle eſt fixée, qui ſe hauſſant par ce moyen & ſe baiſſant, donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection, en retenant par des chevilles fixées dans pluſieurs trous faits dans ſon épaiſſeur, les axes recourbés & communiquans au robinet & au régulateur, dont on rend l'effet plus ou moins prompt, en hauſſant ou baiſſant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur deſcendant du réſervoir au-deſſus, & ſe coudant pour entrer dans le cylindre, y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection par un robinet qui s'ouvre & ſe ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la couliſſe.

Il y a un petit tuyau qui ſort de l'injecteur, & qui a un robinet toujours ouvert. Il jette de l'eau priſe dans le réſervoir au-deſſus, en couvre le piſton de cinq à ſix pouces. C'eſt ainſi que l'entrée eſt fermée à l'air, & le cuir du piſton humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux dont le plus court atteint ſeulement à la ſurface de l'eau de la bouilloire, & l'autre va juſqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité d'eau ou de vapeurs conſervées dans l'alembilique ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre, laiſſe écouler l'eau injectée, & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre, donne iſſue à l'eau qui déborderoit, lorſque le piſton eſt relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau ſur la ſoupape du tuyau qui laiſſe ſortir & l'air du cylindre, & celui qui eſt amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou ſoupape couverte de plomb, laiſſe évacuer la vapeur de la bouilloire, quand elle a trop de force. Au-deſſous du piſton, il y a un tuyau de décharge du cylindre, & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réſervoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrémité du levier font aller une pompe renverſée qui fournit un petit réſervoir, & des pompes aſpirantes poſées dans un puits d'où l'eau eſt portée dans un grand réſervoir.

C'eſt par une cheminée que ſort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réſervoir, fournit la machine. L'eau portée dans le grand réſervoir ſert à tel uſage que l'on veut. C'eſt elle qui meſure le vrai produit de la machine.

Il eſt inutile d'entrer ici dans un plus long détail ſur le principe d'action, ſur l'utilité des parties, & ſur l'effet de cette pompe, dont nous avons parlé fort au long *à l'article* FEU. *Voyez cet article, & nos Planches de Machines hydrauliques.*

La pompe que nous y avons décrite n'eſt pas tout-à-fait la même que celle-ci, mais ce ſont ces petites différences qui nous ont déterminé à revenir ici ſur cette machine.

Nouvelle machine de M. Dupuis. C'eſt avec grand plaiſir que nous ſaiſiſſons l'occaſion de rendre juſtice au mérite & aux talens de feu M. Dupuis, maître des requêtes. Après avoir rempli dignement pluſieurs charges conſiderables, il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua, à ſon retour, aux mechaniques, ſcience qu'il avoit aimé de tout tems. Son cabinet étoit rempli de toutes les productions de ſon genie; enfin il inventa la machine ſuivante, qui fut approuvée de l'académie royale des Sciences, & fut executée en pluſieurs endroits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du Roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis ſa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilége excluſif de cette belle machine, & pourroit céder ſes droits à ceux qui voudroient en faire tout l'uſage qu'elle mérite.

Cette machine dans ſon intérieur eſt compoſée de deux coffres de bois poſés l'un au-deſſus de l'autre; & ſe garniſſent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où eſt attachée la plate-forme, qui eſt garni de cuir, avec une rainure de ſon épaiſſeur pour éviter le trop de frottement; le coffre, où ſont les mouvemens, eſt ſéparé en dedans par une cloiſon; ces deux coffres ſont dans l'eau dans la ſuperficie eſt comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A & B*. La plate-forme mouvante *CC*, garnie de fer, eſt inclinée dans la caiſſe, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caiſſe en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agiſſant ſur une autre portion de cercle *D*, ſuivant lequel eſt taillée une des parois du coffre garnie de cuir fort ou de bourre pour empêcher l'eau de deſcendre. Cette plate-forme eſt percée de deux ouvertures garnies des clapets *EF*, qui donnent paſſage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une triangle de fer *IK*, inclinée par le moyen de deux mouffles ou d'un chaſſis à deux branches, & qui ſe raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va ſe rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'atmoſphère, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & forcent à ſe lever les deux autres clapets *G* & *H* correſpondans & placés ſur le deſſus de la caiſſe, au moyen de quoi l'eau paſſe dans une eſpece de hotte de cheminée, pour ſe communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réſervoir ou lieu deſtiné.

Fig. 2. On peut établir cette pompe pour l'épuiſement des eaux dans une mine, ainſi qu'elle a été executée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau eſt premierement attirée par une pompe aſpirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une ba-

Digitized by Google

che ou coffre de bois, & eſt repriſe par une ou pluſieurs pompes ſucceſſivement juſqu'en-haut. Le mouvement eſt une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y eſt attachée, & qui ſe rend par-deſſous dans le coffre où eſt la plate-forme; en-haut c'eſt un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manege.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à pluſieurs reprifes, que pour ſoulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cent piés par une pompe foulante; le minéral eſt monté à bras dans des ſceaux par le moyen d'un treuil.

Fig. 3. Cette machine peut être mûe par la force de l'eau, ſavoir par le courant d'une riviere, ou faiſant tomber la chûte d'un ruiſſeau ſur les aubes de la roue qui feroit agir une manivelle coudée où ſeroient attachées les deux tringles de fer qui correſpondent aux coffres poſés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut auſſi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correſpondante à l'axe des deux aîles, alors la tringle paſſe à-travers un arbre creuſé, tourne de tous ſens, & vient ſe communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui ſont poſés au bas de la citerne.

Fig. 4. On voit de face le chaſſis de fer, qui eſt attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chaſſis ſe voit la patte-de-chat *BB* qui eſt chevillée ſur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*fig.* 5.) le manege *A*, le rouet *B* portant ſur ſon pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baiſſer les trois tringles *FFF* garnies de leur chaſſis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits, & font élever l'eau par les trois cheminées *GGG* qui ſe raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réſervoir.

Il eſt bon de remarquer que quand la manivelle eſt ſimple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre; lorſqu'elle eſt coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux ſéparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la méchanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompe ordinaires. La tringle eſt ſimple pour une plate-forme; quand il y en a deux, la tringle ſe termine en-bas par une patte à deux branches, qui prend ſur la plate-forme.

Fig. 6. Cette machine eſt encore d'une grande utilité, quand on veut deſſécher un marais, ou vuider une piece d'eau, en l'établiſſant ſur un des bords & par des baſcules menées par deux ou quatre hommes qui ſe ſuccéderont, ſans diſcontinuité, d'heure en heure; on ſera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau paſſant par les deux cheminées, ſera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour ſe vuider dans une auge de bois & ſe perdre où l'on jugera à propos, toûjours un peu loin de la piece, afin que l'eau en filtrant à-travers les terres, n'y puiſſe revenir. C'eſt ainſi que les Bénédictins ont vuidé, au village de Cachans près Paris, une grande piece d'eau de près de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de tems.

C'eſt ſur le pié de 6000 muids en vingt-quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui ſe relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

Fig. 7. Le moindre effet que peut faire cette machine eſt d'être employé à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'uſage d'un petit jardin ou d'une maiſon; on mettra au bas du puits un coffre ſéparé en deux par une cloiſon, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle ſe joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'uſage de la maiſon; les deux tringles correſpondantes aux deux plate-formes feront mûes par une manivelle à bras, dont le mouvement ſera vertical par le moyen d'un tourillon; en hauſſant une pendant que l'autre deſcendra ſans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine eſt de n'avoir point de piſtons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'uſer moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne paſſe pas ordinairement, étant ſimple, la ſomme de douze cent livres; de pouvoir ſervir aux mines, aux deſſéchemens des marais & foſſés; de ſe loger dans les puits & par-tout, ſans échafaudage & ſans grande préparation; d'être miſe en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même eſpace de tems le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été executée juſqu'à préſent. La raiſon en eſt fort ſimple: le coffre, où eſt renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long ſur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par la capacité & étendue à plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diametre, avec un piſton qui lui ſoit proportionné; ainſi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux manéges à quatre chevaux tirant enſemble, & les ſix corps de pompes aſpirantes, environ deux muids par minutes; celle de M. Dupuis fournit, ſans manege, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquiemes par minute, à ſeize piés de haut, ſuivant le rapport de MM. de l'académie des Sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût mûe par un ſeul cheval dans un manege avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourniroit huit-muids au moins par minute, le reſte du produit abandonné pour les frottemens, ce qui ſeroit par jour 11520 muids.

Pompe à bras. La pompe à bras *A* (*figure premiere*) eſt compoſée d'un tuyau de plomb *BB* de deux pouces de diametre, ayant ſon extrémité *C* coudée & portée ſur un ſocle de bois *D*; ce bout coudé doit être percé de pluſieurs trous, & tremper dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diametre, ſervant de corps de pompe fait en entonnoir pour ſe raccorder avec le tuyau aſpirant *BB*, & pour ſervir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une ſoupape ou clapet *G*, & garni de filaſſe pour empêcher l'eau de deſcendre; le piſton *H* eſt garni de cuir par en-haut avec ſon clapet *I*, & attaché à une anſe de fer *K*, ſuſpendue à une verge de fer *L*, attachée à la baſcule *M*, compoſée d'un levier & d'une poignée *N*, ſoutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où eſt un maſque dans une cuvette de pierre *Q*.

Fig. 2. La même machine *A* eſt répétée de profil; les *figures* marquées *RS fig. 3.* ſont deux outils de fer qui ſervent dans le tuyau à aſſeoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *ſecret*.

Digitized by Google

Les *figures 4* & *5* offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V fig. 4 & 5* des plus ſimples dont on ſe ſerve ; on la nomme *hollandoiſe*, étant très en uſage dans ces pays ; on l'emploie dans les vaiſſeaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maiſon en Hollande qui n'en ait pluſieurs; c'eſt un tuyau d'aulne ou d'orme creuſé, au bas duquel, à la diſtance de ſix à ſept pouces, eſt un clapet *X* (*fig. 5.*) au deſſous duquel on perce pluſieurs trous qui trempent dans l'eau ; il y a une tringle de bois *Y*, dont un bout eſt attaché à l'anſe *Z* d'un piſton avec ſon clapet ; l'autre bout tient à la baſcule de bois *aa* attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, *&c.* L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit deſtiné.

Le moteur ou la puiſſance appliquée à la poignée *N. fig. 1.* ou au bout du levier, *&c.* fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *ON* eſt de trente pouces, & l'autre *OM* n'a que cinq pouces ; ainſi on voit que la puiſſance eſt la ſixieme partie du poids, ou comme 1 eſt à 6.

La pompe pour les incendies. Cette pompe A eſt pareille à celle que l'on trouve dans les Pays-Bas ; on en voit ici la coupe *A*, *figure premiere* & le plan B, *figure* 2. Ce plan eſt quarré & eſt compoſé d'un bac partagé en trois parties par deux cloiſons *CC* percées en *D* de pluſieurs trous, pour que l'eau verſée dans les réſervoirs *CC* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig.* 2. par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *EE* qui ſont à ſes côtés, dont l'eau ſe communique par les deux paſſages *F* & *G* qui s'ouvrent & ſe ferment alternativement par des clapets ; l'eau venant plus fortement par les deux piſtons, ſurmonte le trou *H*, & ſe réunit vers le ſommet du récipient où l'air ſe trouve de plus en plus condenſé ; l'eau eſt refoulée ſans interruption, & lancée continuellement avec une viteſſe qui eſt preſque toûjours la même.

Fig. 3. La *figure 3* expoſe un boyau de cuir *LM* qui s'ajuſte avec une boëte de cuivre au trou *H*, & l'eau y eſt refoulée pour être dirigée avec viteſſe par un ajutage *N* dans les endroits embraſés.

Fig. 4. On voit dans la quatrieme *figure* l'élévation de la même pompe compoſée d'une caiſſe de cuivre rouge, de trois piés de large, ſur deux piés & demi de haut, ſurmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités ſont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée aſſez longue pour que cinq ou ſix perſonnes puiſſent agir de front ; il y a une ouverture *O* faillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à ſa deſtination. (K)

HYDRAULIQUE, (*Chimie*) c'eſt le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art *d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu, & par le moyen d'un diſſolvant général, commun, ſimple, doux & homogene, ſavoir l'eau pure.*

L'unique moyen de cette nouvelle chimie, pour la qualifier comme ſon inventeur, eſt l'infuſion ordinairement agitée d'agitation des matieres, qu'il appelle peu exactement *trituration.*

Il place les corps dont il ſe propoſe d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de fayence, ou de bonne terre cuite & non-verniſſée, élevés de bord, dont le ventre eſt renflé & l'ouverture aſſez étroite; il verſe ſur ces corps une quantité d'eau froide ou tiéde, déterminée d'une façon aſſez vague, mais très-conſidérable par proportion à la quantité de matiere employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina ; les matieres & le diſſolvant rempliſſent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un mouſſoir qui porte à ſa partie ſupérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuſte une corde appliquée d'autre part à une grande roue horiſontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée ſur ſon axe, qui en tournant, fait mouvoir rapidement le mouſſoir par le même méchaniſme que celui de la roue du cordier. Le mouſſoir doit parvenir juſqu'à un pouce près du fond du vaiſſeau. On ferme le vaiſſeau ou avec un couvercle briſé dans lequel il y a un trou pour paſſer le mouſſoir, ou avec des veſſies mouillées pour empêcher que la mouſſe qui s'éleve pendant l'opération ne ſe répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaiſſeau. Tout étant ainſi diſpoſé, on triture, ou on fait jouer le mouſſoir pendant plus ou moins de tems, ſelon le tiſſu des matieres, & ſelon qu'on ſe propoſe d'obtenir ſeulement le principe le plus ſoluble, ou au contraire d'épuiſer la matiere ; car on peut par cette trituration épuiſer certaines matieres, du-moins juſqu'à les rendre inſipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis ſix juſqu'à vingt-quatre heures; il filtre ſon infuſion à-travers des toiles claires & de groſſes étoffes de laine, on la laiſſe éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver ; il la fait évaporer enſuite ſur des aſſiettes de fayence à la chaleur du ſoleil, ou à celle du bain de vapeurs : il rejette comme inutile un ſédiment qui ſe précipite lorſque la liqueur eſt évaporée à peu-près à moitié; la liqueur décantée & évaporée ſur une autre aſſiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chimiſtes ſur les ſels métalliques ſont trop juſtement conteſtées, pour que celles de M. de la Garaye ſur les produits retirés de ces ſubſtances par ſa méthode, ne reſtent encore au moins au rang des problèmes chimiques, & ne méritent un examen ultérieur de la part des maîtres de l'art. La trituration des ſubſtances minérales ſalines en opére bien réellement la diſſolution parfaite ; mais il ne faut pas tant de *myſtere* pour diſſoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crême de tartre & le verre d'antimoine, long-tems triturés enſemble & à grande eau, doivent ſe combiner en partie ſous la forme de tartre ſtibié, mais c'eſt un moyen très-long & très-inutile de compoſer ce remede ; la longue trituration du ſoufre peut être un moyen d'obtenir des connoiſſances nouvelles ſur ce corps devenu ſi intéreſſant, par la théorie ſimple & lumineuſe que Stahl a donné de ſa mixtion. Mais certainement rien n'eſt moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que ſon ſel de ſoufre.

La trituration avec l'eau n'extrait des viperes & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a données ſeuls pour exemple, qu'une ſubſtance gélatineuſe qui, deſſechée ſur les aſſiettes, approche de l'état de colle, ou des tablettes de viande ou de bouillon, *voyez* ALIMENT, & qui ne fourniſſant aucune des commodités de cette derniere préparation, n'eſt qu'un préſent très-inutile de la trituration ; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de ſel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée ſur les minéraux & ſur les animaux, ſont à peine connus ; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du-moins dans la vûe de les employer à la préparation de nouveaux remedes. On a regardé avec raiſon cette partie des travaux de l'auteur comme dûe à l'opinion qu'il a conçue de l'*univerſalité* de ſa méthode, de ſon diſſolvant, de ſa nouvelle chimie. Les manœuvres les plus *particulieres* nées hors du ſein des arts, ou renouvellées, ou

Digitized by Google

appliquées à quelque uſage nouveau, paroiſſent toûjours à des auteurs ſans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir ſuppléer à toutes les anciennes reſſources, en un mot, créer un art nouveau. Les ſels eſſentiels de la Garaye, qui ont été diſtribués dans le public & qui ſont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, ſont retirés des végétaux. Pour peu qu'on ſoit verſé dans les connoiſſances chimiques, on s'appercevra ſur le champ que ces prétendus ſels eſſentiels ne ſont préciſément & à la lettre que des extraits. C'eſt ainſi que les qualifie avec raiſon M. Geoffroy le cadet, dans un *Mémoire* qu'il a compoſé ſur ce ſujet, qui ſe trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernieres années, & à la fin de la chimie *hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard 1745. Le réſumé du jugement de M. Geoffroy ſur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de ſon mémoire eſt celui-ci : « Le ſel eſſentiel, préparé ſe-» lon la méthode de M. le comte de la Garaye, n'eſt » point un ſel eſſentiel, mais un extrait ſec & bien » fait, & on peut avoir par infuſion ..... des ex-» traits auſſi ſûrs & auſſi parfaits que par ſa ma-» chine ». En effet, l'infuſion ménagée par les gens de l'art eſt bien plus efficace, n'eſt ni ſi embarraſſante, ni ſi diſpendieuſe que la trituration, & elle fournit des remedes qui retiennent les vertus des ſubſtances dont ils ſont retirés tout auſſi peu altérées, qu'elles le ſont dans les remedes préparés par la trituration. Au reſte, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau ; que c'eſt une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menſtrue les parties réſineuſes & huileuſes, les ſoufres, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conſéquent tous les principes medicamenteux des végétaux. (*b*)

HYDRE DE LERNE, (*Mythol.*) monſtre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Héſiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce ſerpent monſtrueux qui faiſoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & ſur les troupeaux des marais de Lerne. Les poëtes ont feint qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plûtôt coupé une, qu'il en renaiſſoit pluſieurs autres ; Hercule, ajoûtent-ils, pour tarir la ſource de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à pluſieurs têtes, ſuivant nos Mythologues, n'étoit autre choſe qu'une multitude de ſerpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycène, & qui ſembloient multiplier à meſure qu'on les détruiſoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ſes compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roſeaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles ; enſuite il deſſecha ce marais par des canaux qui faciliterent l'écoulement des eaux, & rendirent le terrein d'un bon rapport. (*D. J.*)

* HYDRÉLEON, ſ. m. (*Pharm.*) huile commune & eau battues enſemble. Ce medicament pris par la bouche, excite le vomiſſement, eſt topique ; il eſt anodin & ſuppuratif.

HYDRENTEROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, hernie ou tumeur occaſionnée par la deſcente des inteſtins avec des eaux dans le ſcrotum. *Voyez* HERNIE. Ce mot eſt compoſé d'ὑδωρ, *eau* ; ἐντερον, *inteſtin* ; & κηλη, *tumeur*.

C'eſt une maladie compliquée : l'hernie doit être réduite & contenue par un brayer, l'hydrocele doit être traitée à part : dans un cas pareil, s'il s'agiſſoit de faire la ponction avec le trocart, le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piquûre du ſac herniaire & celle du teſticule. *Voyez* HYDROCELE. (*Y*)

HYDRIA, (*Antiq.*) vaſe percé de tous côtés, qui repréſentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le rempliſſoient d'eau à certains jours, l'ornoient avec magnificence, & le poſoient enſuite ſur une eſpece de théatre public : alors, dit Vitruve, tout le monde ſe proſternoit devant le vaſe, les mains élevées vers le ciel, & rendoit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit ; mais cette cérémonie étoit néceſſaire chez un peuple, dont l'eau coupée par une infinité de canaux faiſoit la richeſſe, dont le Nil fertiliſoit les terres, & dont Canope étoit un des principaux dieux. *Voyez* CANOPE. (*D. J.*)

HYDRIEPHORES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) ὑδριαφοροι, nom qu'on donnoit chez les Atheniens aux femmes des étrangers qui réſidoient à Athènes ; on les appella de ce nom, comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la proceſſion des Panathénées. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 56. & 421.* Ce *mot* eſt compoſé de ὑδωρ, *eau*, & φερω, *je porte*. (*D. J.*)

HYDRINUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ſe ſont ſervis de ce nom, pour déſigner la *pierre de ſerpent*, ou l'*ophite*.

HYDROBELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tuméfaction de la ſur-peau du ſcrotum, cauſée par des humeurs aqueuſes. C'eſt une œdeme des bourſes qui rend la peau liſſe & luiſante ; l'impreſſion du doigt reſte ſur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient ſouvent œdémateuſe par le progrès de l'infiltration, & alors elle repréſente une colone torſe.

Cette maladie eſt aſſez familiere aux enfans nouveaux-nés, & elle cede ordinairement à l'application des remedes aſtringens ou diſcuſſifs. Les compreſſes trempées dans le vin rouge, chaud, dans lequel on a fait bouillir des roſes de Provins : l'eau de chaux ſimple, ou animée d'un peu d'eau-de-vie, ſuffiſent pour réſoudre la tumeur aqueuſe ſuperficielle du ſcrotum ; le cataplaſme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, eſt un remede éprouvé dans ces ſortes de cas. Dans les adultes où l'*hydrocele* eſt un ſymptome & un accident de l'hydropiſie aſcite, ou une maladie eſſentielle cauſée par la difficulté du cours de ſang dans des parties aſſez éloignées du grand torrent de la circulation, les remedes que nous venons d'indiquer ne ſuffiſent pas ; il faut faire de légeres mouchetures à la ſur-peau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées ; on applique enſuite ſur la partie des compreſſes trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiede. Ces mouchetures doivent être faites avec art, pour prévenir la gangrene qui n'eſt que trop ſouvent la ſuite des ſcarifications faites ſans méthode ſur des parties œdémateuſes. *Voyez* ŒDEME & MOUCHETURE. (*Y*)

HYDROCARDIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, employé par Fabrice de Hilden, fameux chirurgien, pour déſigner l'épanchement d'une humeur féreuſe, ſanieuſe ou purulente dans le péricarde : dans l'exactitude étymologique, l'*hydrocardie* eſt l'hydropiſie du péricarde ; maladie dont M. Senac a parlé ſavamment dans ſon *Traité des maladies du cœur*. Le péricarde eſt ſujet à l'hydropiſie ; cette maladie, ſuivant cet auteur, eſt fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obſtacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, ſeront les cauſes de l'hydropiſie du péricarde. Les maladies du médiaſtin, du poumon & du cœur, ſont des cauſes particulieres qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de réſorbtion de cette humeur, ſoit par le dérangement qui arrive dans les pores abſorbans, ſoit

Digitized by Google

ſoit qu'il ſe faſſe dans certains cas une expreſſion de ſucs lymphatiques & gélatineux, avec la roſée tranſpirable, qui épaiſſiſſent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux reſorbans de s'en charger. Il eſt certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravaſés contre l'ordre naturel dans le péricarde ; mais la difficulté eſt de connoître poſitivement l'exiſtence de cette collection de matiere. Elle peut être portée fort loin ; le péricarde eſt ſuſceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit preſque juſqu'à la racine du ſternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conſéquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poumon étant néceſſairement preſſé par la dilatation du péricarde, la reſpiration doit être difficile, & beaucoup plus lorſque les malades ſeront couchés ſur le dos. Elle ſera pénible ſur le côté droit ; la ſituation où les malades reſpireront le plus aiſément, c'eſt lorſqu'ils ſeront aſſis & appuyés un peu ſur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoiſſances anatomiques rendent raiſon de ces effets. La preſſion du poumon occaſionnera une toux ſeche ; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces ſignes ne ſont pas univoques, & tels qu'ils ne puiſſent pas tromper. Il n'y a que la douleur & l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur.

Cette maladie n'a preſque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres ; il n'eſt donc pas étonnant que les livres de Medecine ne parlent point des ſymptomes de cette hydropiſie. M. Senac a recueilli les obſervations de ceux qui ont répandu quelque lumiere ſur une maladie ſi obſcure, & il a ſoin de diſtinguer dans l'énumération des accidens quels ſont ceux qui paroiſſent appartenir à l'hydropiſie du péricarde, & qui peuvent en être conſidérés comme les ſymptomes. De la diſcuſſion de tous ces faits, il réſulte que les ſignes qui caractériſent l'hydropiſie du péricarde ſont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppreſſion, un poids ſur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de reſpirer ; mais ce qui rend ces ſignes moins équivoques, c'eſt qu'on apperçoit diſtinctement entre la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme côtes, les flots de l'eau contenue dans le péricarde lorſqu'il ſurvient des palpitations ; on entrevoit néanmoins quelque mouvement ſemblable dans les palpitations qui ne ſont pas accompagnées de l'hydropiſie du péricarde ; mais alors ce n'eſt pas un mouvement onduleux, & qui s'étende fort loin.

En ſuppoſant qu'on ait bien connu l'hydropiſie du péricarde, quels ſont les remedes que cette maladie exige ? On doit avoir recours aux remedes évacuans ; les hydragogues ſont quelquefois utiles dans l'hydropiſie aſcite ; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remedes internes laiſſera-t-elle la reſſource chirurgicale de la ponction ? On a guéri des abſcès de péricarde par inciſion ; on pourra donc, à plus forte raiſon, faire une ponction. Cette opération exige de la circonſpection. Il faut éviter l'artere mammaire qui eſt à-peu-près à un pouce du ſternum ; il faut de plus prendre garde que le cœur dans ſes oſcillations ne ſoit piqué par la pointe de l'inſtrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans le péricarde entre la troiſieme & la quatrieme côte du côté gauche, en portant la pointe du trocart à deux pouces du ſternum, à pouſſant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long des côtes, c'eſt-à-dire qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne bleſſera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez* le *traité de la ſtructure du cœur, de ſon action & de ſes maladies*, par M. Senac, *conſeiller d'état, & premier medecin du Roi* ; à Paris, chez Vincent, 1749. (Y)

HYDROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum, formée par une collection de lymphe. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fauſſes ou humorales ; c'eſt d'où lui vient ſon nom ὑδροκήλη, compoſé de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *hernia*, hernie.

On diſtingue deux ſortes d'*hydrocele* ; l'une qui eſt faite par infiltration de lymphe ſéreuſe dans le tiſſu cellulaire du dartos & de la peau, *voyez* HYDROCELE ; & l'autre eſt faite par épanchement ; celle-ci eſt une tumeur ronde & oblongue, liſſe & égale, placée dans le ſcrotum ; elle eſt indolente, l'impreſſion du doigt n'y reſte pas en l'y appuyant, & l'on y ſent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du ſcrotum dans ſes progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît ſouvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* eſt une veſſie remplie d'eau, placée ſur l'un des teſticules auxquels elle eſt adhérente ; la tumeur devient quelquefois ſi groſſe, que le raphé partage le ſcrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le ſiége de l'*hydrocele* ; les uns ont multiplié les eſpeces de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper ; d'autres ont reſtraint le ſiége de l'*hydrocele* excluſivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon ſpermatique ou du teſticule. On a ſouvent vû des hydatides du cordon ſpermatique. L'eau amaſſée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon peut donc diſtendre peu-à-peu les cellules & former une vraie *hydrocele*. On ſent d'abord autour du cordon ſpermatique, au-deſſus du teſticule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle ſe diſſipe par la preſſion, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau juſqu'au teſticule. Cette tumeur croît peu-à-peu, elle diviſe pluſieurs cellules dont elle diſtend les parois juſqu'à former un ſeul ſac très-ample & qui augmente toûjours en épaiſſeur. On a trouvé quelquefois la dilatation du ſac qui s'étendoit fort loin entre les muſcles obliques de l'abdomen. On a obſervé des *hydrocles* partagées en deux tumeurs par une dépreſſion tranſverſale ; c'eſt que ces tumeurs qui ſont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroiſſent que par la rupture des cellules.

L'eſpece d'*hydrocele* qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire ; puiſque cette tunique forme réellement un ſac qui contient toûjours de l'eau. Si elle s'y ramaſſe en trop grande quantité, elle diſtendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'obſervation qui prouve que l'*hydrocele* ſe ſoit formée dans la propre ſubſtance du teſticule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cauſe de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du ſang dans les circonvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occaſionne ſort ſouvent l'engorgement & la rupture des vaiſſeaux lymphatiques ; de-là l'épanchement qui produit l'hydropiſie du ſcrotum. L'*hydrocele* eſt quelquefois un ſymptome de l'hydropiſie aſcite, & alors c'eſt plutôt un œdême des bourſes qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle ſe diſſipe par le ſuccès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compreſſions ſont des cauſes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes

Digitized by Google

hernies, la masse & la compression des parties occasionnent la sécrétion d'une humeur qui s'amasse dans le sac herniaire, de telle sorte qu'il en résulte une vraie *hydrocele*. M. Monro assure qu'au grand soulagement du malade, il a tiré six livres d'eau de la tumeur que formoit une oschéocele ancienne & considérable.

Aëtius nous apprend qu'Aspasia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. « Il se fait, dit-il, une » hernie aqueuse dans les grandes levres ; la partie » est un peu gonflée, la tumeur est molle & ne résiste » point, & l'on y sent une sorte de fluctuation.

La cure de l'*hydrocele* est palliative ou radicale. La premiere ne convient que dans l'*hydrocele* simple, qui n'est compliquée d'aucune maladie du testicule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative consiste à vuider de tems en tems la poche aqueuse par une simple ponction faite avec le trocart. *Voyez* TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade sur le bord de son lit, ou dans un fauteuil, les cuisses écartées. On examine le côté du scrotum affecté, & l'on s'assure de l'endroit où est le testicule. On comprime la tumeur de-haut-en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramasser la matiere épanchée sous un petit volume, & tendre la peau ; on évite de comprimer le testicule. Avec la main droite on plonge la pointe du troeart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaisseaux de la peau ; & en dirigeant la pointe de cet instrument, de façon à ne point toucher le testicule. Lorsqu'on a pénetré jusqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la soutenir, & on retire le poinçon avec la main droite, on laisse couler les eaux, & lorsque l'évacuation en est faite, on retire la cannule, en soutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faisant faire un demi-tour.

Le pansement de cette opération est fort simple. On applique sur la piquûre une petite compresse, comme pour une saignée ; on la trempe dans du vin tiede, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourses avec une autre compresse qu'on soutient par le bandage appellé *suspensoir*. *Voyez* SUSPENSOIR. Cette cure n'est que palliative, parce qu'on est obligé de répéter cette opération lorsque la poche s'est de nouveau remplie d'eau, ce qui se fait en plus ou moins de tems dans les différens sujets : j'ai vû que cela alloit ordinairement à fix ou huit mois.

La cure radicale consiste à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le sac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'usage du séton, ou des caustiques, ou de l'instrument tranchant ; & quoique chacun de ces moyens ne soit pas toujours également bon, il y a cependant des circonstances où l'un peut avec raison être préféré à l'autre. Le séton réussit très-bien dans les *hydrocles* formées depuis peu dans la tunique vaginale du cordon spermatique. L'ouverture de la tumeur suivant sa longueur, suffit pour guérir les *hydrocles* qui ne sont point anciennes, parce que l'écoulement de l'humeur fait affaisser les cellules, le séton qu'on peut faire passer par le centre de la tumeur, produit un dégorgement suppuratoire ; on se sert ensuite du baume de soufre, dont la vertu desficative acheve de resserrer les follicules du tissu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la simple incision, ni le séton ne peuvent être regardés comme des moyens suffisans, si la tumeur est ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure ; on est obligé, après l'incision des tégumens, de scarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien soin de ménager le cordon spermatique.

Lorsque l'eau est contenue dans une grande & unique cavité, soit qu'elle ait son siege dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du testicule, le procédé opératoire est le même : il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute sa longueur, & de faire suppurer le sac. Il y a des praticiens qui préferent les caustiques à l'instrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produisent plus promtement la suppuration, & que l'incision attire souvent des inflammations fâcheuses.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'usage des caustiques ou de l'incision, M. Bertrandi, Chirurgien du Roi de Sardaigne, professeur d'Anatomie & de Chirurgie en la royale université de Turin, a proposé dans *les Mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il est associé, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il fomente pendant quelques jours le scrotum avec des remedes fortifians, & le soutient avec le suspensoir, jusqu'à ce qu'il se soit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau ; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, sans attendre que la tumeur soit portée à son ancien volume : puis il fait l'incision. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de l'hémorrhagie est bien moindre ; les parties qui se sont rapprochées, & qu'on a fortifiées, sont plus susceptibles de l'effet des médicamens, & l'on excite plus promtement & avec plus de facilité une suppuration louable.

Lorsque l'*hydrocele* est formée par la maladie du testicule, il faut procéder tout de suite à l'extirpation du testicule dur, carcinomateux ou fongueux. S'il étoit simplement abscédé, il suffiroit d'en faire l'ouverture, & par des pansemens méthodiques on pourroit parvenir à le conserver. On peut aussi dans l'*hydro-variocele*, emporter avec la précaution des ligatures, les varices du corps pampiniforme, en laissant assez de vaisseaux pour le retour du sang des testicules & des bourses.

La destruction du sac est un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorsqu'il a beaucoup de capacité, qu'il est épais & skirrheux, on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reste doit être détaché avec les doigts, ou avec une feuille de myrthe, puis coupé. Si le sac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes, il ne faudroit pas le tirer avec violence, mais le laisser pendant quelques jours : la suppuration qui se formera dans la substance celluleuse, entre les restes du sac & les tégumens, en favorisera la séparation, fur-tout si l'on a eu la précaution de faire fur les portions restantes du sac, des scarifications qui se touchent par leurs angles, afin que par quelques-uns d'eux, ces portions puissent être plus facilement détachées. Lorsque le sac est détruit, il ne s'agit plus que de tendre à la consolidation de la playe. *Voyez* PLAYE, ULCERE, & *la mot* INCARNATION, *Chirurg.* (*Y*)

HYDROCEPHALE, *terme de Chirurgie*, tumeur aqueuse, ou hydropisie de la tête. Aëtius a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de plusieurs especes, eu égard à la situation des eaux. On en admet d'abord une externe sous les tégumens ; c'est à proprement parler l'œdeme du cuir chevelu, & cette maladie ne peut être comprise sous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois especes différentes suivant les auteurs. Dans la premiere, les eaux sont épanchées entre le crâne & la dure-mere ; dans la seconde, la collection est entre la

Digitized by Google

dure-mere & la pie-mere, & la troiſieme, qui eſt probablement la ſeule qui exiſte dans la nature, & qui ſoit prouvée par des obſervations poſitives, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans ſont ſujets à l'*hydrocéphale* dès le ſein de leur mere; & le volume exceſſif de la tête par cette cauſe, a ſouvent rendu les accouchemens laborieux, au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt, pour procurer l'affaiſſement des parois du crâne par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la ſuite des coups ou chûtes qui occaſionnent une commotion dans le cerveau, par laquelle la ſtructure en eſt dérangée, de façon que les humidités exhalantes ne ſont pas réſorbées. L'*hydrocéphale* ſe manifeſte quelquefois après les douleurs de dents, les affections convulſives & verminеuſes des enfans. Cette maladie arrive auſſi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe, & des obſtructions aux glandes conglobées: en général, cette maladie eſt particuliere aux enfans. Dans les adultes, les futures ferrées ne permettent pas la diſtention des os du crâne.

Il y a des ſignes qui accompagnent cette maladie depuis ſon commencement juſqu'à ſon plus funeſte degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués, ont la tête lourde, l'aſſoupiſſement ſe manifeſte par degrés, & devient plus fort à meſure que l'épanchement augmente; les enfans ſont foibles, languiſſans, triſtes & pâles. Ils ont l'œil morne, la prunelle dilatée, les futures écartées, les os s'émincent, deviennent mous, la tête groſſit, devient monſtrueuſe & d'un poids inſupportable; les convulſions tourmentent les malades, & ſi la tête vient à crever, le malade meurt peu de tems après.

On peut voir par cette terminaiſon quel jugement on doit porter ſur l'opération que quelques-uns propoſent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les déſordres primitifs du cerveau, dont le skirrhe eſt ſouvent une cauſe de l'épanchement, ou la deſtruction conſécutive des organes contenus dans le crâne, ne laiſſent aucune reſſource. On pourroit par des remedes hydragogues, détourner l'humeur dans ſa formation, ſi on pouvoit connoître à tems l'*hydrocéphale* dans ſon principe; mais lorſqu'elle eſt confirmée & connue par les ſignes ſenſibles, le déſordre eſt porté trop loin pour oſer riſquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

HYDROCHOOS, ſ. m. (*Aſtronom.*) conſtellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verſeau*. C'eſt un des douze ſignes du zodiaque, qui eſt compoſé de trente étoiles en tout, & le ſoleil y entre au mois de Janvier. Il tire ſon nom grec & latin, de ce qu'il eſt ordinairement pluvieux en Grece & en Italie: ſon nom françois répond à la même idée, mais *voyez* VERSEAU. (*D. J.*)

HYDROCOLITE, ſ. m. (*Bot.*) écuelle d'eau. Genre de plante à fleur, en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient un fruit compoſé de deux ſemences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HYDROCOTILE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante qui pouſſe pluſieurs petites tiges grêles, ſarmenteuſes, & s'attachant à la terre. Sa feuille eſt ronde, creuſe, portée ſur une petite queue; ſa fleur petite a cinq feuilles blanches, diſpoſées en roſe; le fruit qui lui ſuccede compoſé de deux graines fort applaties, & ſemi-circulaires; ſa racine fibreuſe. Elle croit dans les marais, elle eſt un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, déterſive, & vulnéraire. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ὕδωρ *eau*, & de κοτύλη *cavité*, parce que ſa feuille creuſe eſt propre à ramaſſer l'eau.

HYDRODYNAMIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entendement. Raiſon. Philoſophie* ou *Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Méchaniques. Hydrodynamique*) eſt proprement la dynamique des fluides, c'eſt-à-dire, la ſcience qui enſeigne les lois de leur mouvement. Ainſi, on voit que l'*Hydrodynamique* ne diffère point, quant à l'objet, de la ſcience qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-ſouvent *Hydraulique*. *Voyez* HYDRAULIQUE.

On appelle *Dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la méchanique qui enſeigne à déterminer les mouvemens d'un ſyſtême de corps qui agiſſent de quelque maniere que ce ſoit, les uns ſur les autres. Or, tout fluide eſt un compoſé de particules faciles à ſe mouvoir, & qui ſont liées entr'elles de maniere qu'elles alterent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainſi l'hydraulique & l'hydroſtatique, eſt la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui ſe ſoit ſervi de ce terme, eſt M. Daniel Bernoulli, qui a donné ce titre à ſon Traité du mouvement des fluides, imprimé à Straſbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit auſſi. M. Daniel Bernoulli paroît être le premier qui ait réduit les lois du mouvement des fluides à des principes ſurs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'hydrauliques n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déja donné en 1727, dans les *Mémoires de l'académie de Peterſbourg*, un eſſai de ſa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il ſe fert principalement du principe de la conſervation des forces vives, reconnu aujourd'hui pour vrai par tous les Méchaniciens, & dont on fait un uſage ſi fréquent dans la Dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens ſous un autre nom. M. Jean Bernoulli a donné une Hydraulique, dans laquelle il ſe propoſe le même objet que M. Daniel Bernoulli ſon fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conſervation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la ſcience qu'il traite. M. Maclaurin a auſſi donné dans ſon *Traité des fluxions* un eſſai ſur le mouvement des fluides qui coulent dans des vaſes, & cet eſſai n'eſt autre choſe qu'une extenſion de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru ſur cette matiere, eſt celui que j'ai donné en 1744, ſous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pû donner à cet ouvrage le titre d'*Hydrodynamique*, puiſque c'eſt une ſuite du Traité de Dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les lois de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre poſſible, & de déterminer par un ſeul principe général, fort ſimple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernoulli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obſcurité. Je crois auſſi avoir prouvé que dans certaines occaſions, M. Daniel Bernoulli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire uſage. J'ajoûte que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe ſans le démontrer, ou plutôt que la démonſtration qu'il en donne n'eſt point ſatisfaiſante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les ſavans, la juſtice dûe au mérite de cet ouvrage. Je traite

Digitized by Google

auſſi dans ce même livre de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, de la refraction, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des lois du mouvement des fluides qui ſe meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois du mouvement des fluides, nous y renvoyerons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'inſtruire des principales lois de l'*Hydrodynamique*. Nous ajoûterons ſeulement ici quelques réflexions qui n'ont point été données dans cet article FLUIDES, & qui lui ſerviront comme de complément.

La premiere de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui ſort d'un vaſe. M. Newton a obſervé le premier que l'eau qui ſortoit d'un vaſe, n'en ſortoit pas ſous une forme cylindrique, mais ſous une forme de cône tronqué, qui va en ſe rétreciſſant depuis la ſortie du vaſe. M. Daniel Bernoulli ajoûte à cette obſervation (*voyez* ſon *Hydrodynamique*, *ſect.* 4.), que quand les eaux ſortent, non par un ſimple trou, mais par un tuyau, la veine ſe contracte ſi les parois du tuyau ſont convergens, & ſe dilate ſi ces parois ſont divergens. La raiſon en eſt aſſez facile à appercevoir, c'eſt que l'eau dans ſa direction, au ſortir du tuyau, ſuit pendant quelque tems la direction des parois du tuyau, le long deſquels elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau ſe varie donc ſuivant les différens cas, ce qui fait qu'il eſt très-difficile de déterminer exactement le tems qu'un vaſe met à ſe vuider, même quand on connoîtroit exactement la viteſſe de l'eau au ſortir du vaſe. Car il eſt encore néceſſaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas ſuppoſer cylindrique, & dont on ne peut pas ſuppoſer par conſéquent que les parties ſe meuvent avec une égale viteſſe, puiſque la viteſſe eſt en raiſon inverſe de la largeur de la veine.

A l'occaſion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *ſecond livre de ſes principes*, que l'eau qui ſort d'un vaſe cylindrique par un trou fait à la baſe de ce vaſe, en ſort en formant depuis la partie ſupérieure du vaſe juſqu'au trou, une eſpece de cataracte ou de veine qui va en ſe retréciſſant, & dont la largeur à chaque endroit eſt en raiſon inverſe de la viteſſe de l'eau, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe de la racine quarrée de la diſtance de cet endroit à la ſurface ſupérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte eſt une eſpece d'hyperbole du ſecond genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées ſont comme les abſciſſes. M. Jean Bernoulli dans ſon Hydraulique (*voyez le tome IV. de ſes œuvres*) a très-bien prouvé l'impoſſibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui ſeroit hors de cette cataracte ſeroit ſtagnante, & par conſéquent agiroit par ſa peſanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune preſſion. *Voyez* un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma ſeconde obſervation aura pour objet la preſſion des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette preſſion, & j'ai expliqué au *mot* FLUIDE, en quoi conſiſte cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette preſſion devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la preſſion ne doit pas ſe changer en *ſuction*, comme le dit M. Daniel Bernoulli, c'eſt-à-dire que les parois du canal ne doivent pas être preſſés de dehors en dedans, mais qu'ils le ſont toujours de dedans en dehors. *Voyez l'article exlix de mon ouvrage.* En vain m'objecteroit-on les expériences par leſquelles M. Bernoulli a prétendu confirmer ſa théorie; ces expériences prouvent ſeulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui eſt évident par ſoi même, que quand la preſſion du fluide eſt négative, la preſſion totale de l'air & du fluide ſur les parties intérieures du canal, eſt moins grande que celle qui eſt exercée par l'air ſeul ſur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abſtraction de la preſſion de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'Hydraulique; & j'avois jugé que M. Bernoulli en faiſoit abſtraction lui-même en cet endroit, ainſi que dans tout le cours de ſon ouvrage. Si M. Bernoulli en diſant p. 264 de ſon Hydrodynamique, *preſſio in ſuctionem mutatur, id eſt, latera canalis introrſum premuntur*, eût ajoûte ces trois mots, *ab aëre circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait ſur cet article aucune objection; mais il ſemble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la maniere dont il explique immédiatement après cette preſſion changée en ſuction; *tunc autem*, dit-il (c'eſt-à-dire, dans le cas où la preſſion eſt négative) *res ita conſideranda eſt, ac ſi loco columnæ aquea ſuperincumbentis, & in æquilibrio poſitæ cum aquâ præterfluente, ſit columna aquea appenſa, cujus niſus deſcendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis.*

En effet, ce n'eſt point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colomne eſt ſoûtenue, mais par la preſſion de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, ſe trouve égale à la preſſion que l'air ſupérieur exerce ſur la ſurface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernoulli ne s'eſt pas ſuffiſamment expliqué ſur ce qu'il appelle *la preſſion changée en ſuction*: mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que toute la théorie que j'ai établie eſt exactement vraie, en faiſant abſtraction, comme je l'ai ſuppoſé, de la preſſion de l'air environnant. C'eſt ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 Décembre 1746: *Je crois que vos raiſons ſont auſſi bien fondées que celles de M. Bernoulli, & que c'eſt une circonſtance étrangere, à laquelle il faut attribuer l'effet de la ſuction. . . . Si le tuyau étoit ſitué dans un eſpace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdît ſa continuité (lorſque la preſſion eſt négative) comme vous prétendez. Votre théorie ſera donc vraie dans le cas où le tuyau eſt placé dans un eſpace vuide d'air; & celle de M. Bernoulli l'eſt également, quand le tuyau ſe trouve en plein air.*

Au reſte, quand on conſidere le tuyau en plein air, la théorie de M. Bernoulli demande encore, ce me ſemble, quelque modification. Car lorſque le fluide deſcend pour ſortir du vaſe, l'air qui environne ce vaſe de toutes parts n'eſt pas en repos, puiſque l'air deſcend dans le tuyau à meſure que le fluide s'abaiſſe; ce qui ne peut ſe faire, ſans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant; ainſi la preſſion de l'air ſur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que ſi l'air étoit en repos; pour déterminer cette preſſion, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant; & c'eſt ce qui paroît très difficile. Ne pourra-t-il donc pas y avoir des cas où la preſſion de l'air ſur la ſurface extérieure du tuyau ne ſoit pas plus grande, ou même ſoit plus petite que la preſſion ſur la ſurface intérieure; auquel cas, les parois du tuyau ne ſeroient pas preſſées de dehors en dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la preſſion du fluide qui coule dans le tuyau fût négative? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la preſſion des fluides qui ſont en mouvement, eſt de faire abſtraction de l'air qui environne le tuyau. C'eſt auſſi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma derniere obſervation aura pour objet

Digitized by Google

l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII. de mon *essai sur la réſiſtance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne ſuppoſe abſolument aucune hypotheſe, & qu'elle eſt en même tems aſſez ſimple; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un eſſai de cette méthode, très-analogue à celle que j'ai employée dans le même ouvrage à la détermination de la réſiſtance des fluides. M. Euler, dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences de Pruſſe, pour l'année 1755*, a donné une méthode fort ſemblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'eſt pas générale. Je crois qu'il ſe trompe ſur ce point, & je me flatte d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la premiere occaſion, que ma méthode eſt auſſi générale qu'on le peut deſirer, à-moins qu'on ne ſuppoſe le fluide *indéfini* & ſans limites; ce qui n'a point lieu, & ne ſauroit avoir lieu dans la nature. Il eſt vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il eſt ſi aiſé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un ſolide, que je n'attache abſolument aucun mérite à cette généraliſation; & il me ſemble que M. Euler auroit dû rendre plus de juſtice à mon travail ſur ce ſujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai compoſé ſur ce ſujet n'étant pas de nature à pouvoir être inſéré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légere idée de ce qu'il contient. Je ſuppoſe pour fixer les idées, le vaſe plein & vertical, & je nomme x les abſciſſes verticales & z les ordonnées horiſontales; je démontre 1°. que la viteſſe verticale doit être exprimée par ϕq, & l'horiſontale par ϕp, ϕ étant une fonction du ſeul tems t écoulé depuis le commencement du mouvement, & q, p, des fonctions de x & de z. Ces fonctions de x & de z doivent être telles, 1°. que $p\,dz + q\,dx$ ſoit une différencielle complette; 2°. que $p\,dx - q\,dz$ en ſoit auſſi une; 3°. que lorſque $z = y$, c'eſt-à-dire, lorſque z devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vaſe, on ait $p\,dx - q\,dy = o$; c'eſt-à-dire que $p\,dx - q\,dy = o$ ſoit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vaſe. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toujours poſſible que ces trois conditions euſſent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonſtration n'eſt pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne enſuite une méthode pour trouver la fonction ϕ du tems t, & une méthode pour déterminer la courbe que la ſurface ſupérieure du fluide forme à chaque inſtant. L'équation de cette courbe eſt auſſi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: ſi cet accord n'a pas lieu, le problème ne peut ſe réſoudre analytiquement. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puiſſe trouver rigoureuſement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vaſe. On peut donc s'en tenir, ce me ſemble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *Traité des fluides*, méthode qui donne des réſultats aſſez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne ſoit pas dans la rigueur mathématique.

Lorſque le fluide a une maſſe finie & un mouvement progreſſif, alors le tems t doit néceſſairement entrer dans l'expreſſion de ſa viteſſe, & les conditions précédentes doivent néceſſairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide ſe meut ſuivant une ligne qui rentre en elle-même, ſans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puiſſe ſuppoſer que le tems t n'affecte point l'expreſſion de la viteſſe. Dans ce cas on a toujours $p\,dx - q\,dz = 0$ une différencielle complette; mais au lieu de l'autre condition $p\,dz + q\,dx$, égale à une différencielle complette, qui donneroit $\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}$, on a $d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right)$.

Voilà le précis des lois du mouvement des fluides, telles qu'elles ſont expoſées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches ſur le mouvement des fluides, dont il ſeroit trop long de parler ici.

A l'égard de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie eſſentielle de l'*Hydrodynamique*, Voyez *les articles* FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez auſſi le *chap. j.* du troiſieme livre de mon *Traité des fluides*, & mon *Eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, Paris, 1752. (*O*)

HYDROGRAPHE, ſ. m. ſe dit d'une perſonne verſée dans l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. (*O*)

HYDROGRAPHIE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entend. Raiſon. Philoſ.* ou *Scienc. Science de la nature, Mathémat. Mathématiques mixtes, Aſtronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.*) C'eſt cette partie de la Géographie qui conſidere la mer, en tant qu'elle eſt navigable. *Voyez* GÉOGRAPHIE. Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὕδωρ, *aqua*, eau, & γράφω, *deſcribo*, je décris.

L'*Hydrographie* enſeigne à conſtruire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les narées, les courans, les baies, les golfes, *&c.* comme auſſi les rochers, les bancs de ſable, les écueils, les promontoires, les havres, les diſtances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant ſur la mer que ſur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un ſens plus étendu, pour ce que nous appellons *l'art de naviguer*.

Dans ce ſens, l'*Hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la maniere de s'en ſervir, & généralement toutes les connoiſſances mathématiques néceſſaires pour voyager ſur mer le plus promtement & le plus ſûrement qu'il eſt poſſible. *Voyez* NAVIGATION, CARTES.

Les Peres Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'*Hydrographie*. Le P. Dechales qui avoit déja examiné cette matiere dans ſon *cours* de Mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere ſuppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le *Traité de navigation*, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé pluſieurs fois. M. Bouguer ſon fils, de l'académie royale des Sciences, a publié en 1753, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne differe point à proprement parler de l'*Hydrographie*. *Voyez* PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'inſtruire de l'*Hydrographie*. (*O*)

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. Cartes *hydrographiques*, ſont les mêmes qu'on appelle plus communément *cartes marines*. *Voyez* CARTE. (*O*)

HYDROLOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la partie de l'hiſtoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature, & de leurs propriétés.

L'eau eſt toujours eſſentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui ſe paſſent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits en ſe combinant avec d'autres ſubſtances avec qui elles ont de l'analogie, ſe modifient diver-

Digitized by Google

sement; elles acquierent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & prétentent des phénomenes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'eſt parfaitement pure; elle eſt plus ou moins chargée de parties terreuſes, de parties ſalines, de parties ſulfureuſes & métalliques, &c. ce qui vient de la diſpoſition qu'elle a de diſſoudre preſque tous les corps de la nature. Toutes ces ſubſtances influent ſur ſa peſanteur, ſur ſa ſaveur, ſur ſon odeur, & même ſur ſa couleur; ces accidens varient en raiſon des proportions dans leſquelles ces matieres étrangeres ſe trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonſtances ont déterminé quelques naturaliſtes modernes à diſtribuer les eaux ſuivant un ordre ſyſtématique, & à en faire pluſieurs claſſes fondées ſur les différentes ſubſtances auxquelles elles ſe trouvent jointes dans la nature. Pluſieurs auteurs avoient deja donné des deſcriptions des eaux tant en général qu'en particulier, & nous ne manquons point d'ouvrages qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le celebre M. Wallerius, eſt le premier qui ait donné une diviſion méthodique des eaux, dans ſon *Hydrologie*, dont la traduction françoiſe ſe trouve à la ſuite de ſa *Minéralogie*, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile phyſicien diviſe les eaux en deux claſſes générales, qui ſont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales; il ſoudiviſe les premieres en eaux du ciel & en eaux de la terre; & les ſecondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel ſont de différens genres; il y en a de fluides, telle que l'eau de pluie; de ſolides ou de gelées, telle que la neige. Parmi les eaux terreſtres ſont les eaux coulantes, les eaux ſtagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales ſont ou ſpiritueuſes ou groſſieres, ou acidules, ou thermales.

A cette diſtribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou ſupplément, dans lequel il donne une diviſion des eaux étrangeres, c'eſt-à-dire, de celles qui ſe trouvent dans les minéraux, les plantes, & les animaux; il les diviſe en naturelles & en artificielles. Sous ces dernieres, il comprend toutes les liqueurs que l'art ſait tirer de différentes ſubſtances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *Hydrologie*; elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguſte Carteuſer, ſous le titre de *Rudimenta hydrologiæ ſyſtematicæ*, & eſt imprimée à Francfort ſur l'Oder. Cet auteur diviſe toutes les eaux en inſipides & en ſapides, c'eſt-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premieres; ſavoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou ſucs lapidifiques. Il ſoudiviſe les eaux qui ont de la ſaveur, 1°. en eaux alkalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du ſel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuſes, 6°. en eaux ſulfureuſes, 7°. en eaux bitumineuſes, 8°. en eaux ſavoneuſes, auxquelles il joint les eaux alumineuſes.

Telles ſont les diviſions ſyſtématiques des eaux que l'on nous a données juſqu'à préſent, ainſi que toutes les méthodes: elles ſont ſujettes à un grand nombre d'objections; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'hiſtoire naturelle. (—)

HYDROMANTIE, ſ. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voyez* DIVINATION. Ce mot eſt grec & compoſé d'ὕδωρ, *eau*, & μαντεία, *divination*.

L'*Hydromantie* eſt une des quatre eſpeces générales de divination; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre; & on les appelle *Pyromancie*, *Aéromancie*, *Géomancie*.

Varron dit que l'*Hydromantie* a été inventée par les Perſes, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en ſont fort ſervis. *Voyez* HYDATOSCOPIE.

Ceux qui ont écrit ſur l'Optique, nous ont donné la deſcription de pluſieurs machines qui ſont d'uſage dans cette ſcience.

Pour conſtruire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on ſera peruire une image ou un objet de vûe au ſpectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau ſans changer la poſition de l'un ou de l'autre: prenez deux vaiſſeaux *A B F*, & *C G M K* (*Pl. hydraul. fig. 31.*), dont l'un ſoit plus haut que l'autre; rempliſſez le premier d'eau, & ſoutenez-le ſur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B*; partegez le vaiſſeau le plus bas *C M* en deux parties par une cloiſon *H I*, & adaptez un robinet à celle d'en-bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaiſir.

Placez un objet ſur la cloiſon que le ſpectateur placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *N L*.

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau deſcendant dans la cavité *C I*, le rayon *N L* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le ſpectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *N O*. Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui eſt marqué par la lettre *P*, l'eau deſcendra dans la cavité la plus baſſe *H I*; la réfraction ceſſera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité ſe remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour conſtruire un vaiſſeau *hydromantique* qui repréſente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vaſe cylindrique *A B C D* (*Pl. hydraul. fig. 32.*) partagé en deux par un verre *E F*, qui ne ſoit pas exactement poli: appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique ſous un angle de 45 degrés: que *I H* & *H G* ſoient un peu moindres que la diſtance du foyer de la lentille *G*; enforte que l'image de l'objet puiſſe paſſer à travers dans la cavité du vaiſſeau ſupérieur; noirciſſez la cavité intérieure, & rempliſſez celle de deſſus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromantie* conſidérée comme une branche de l'hiſtoire naturelle; mais, pour y revenir entant qu'elle eſt divination, nous ajoûtons après Delrio qu'il y a pluſieurs eſpeces d'*hydromantie*, dont voici les principales.

1°. Lorſqu'à la ſuite des invocations, & autres cérémonies magiques, on voyoit écrits ſur l'eau les noms des perſonnes, ou des évenemens, qu'on déſiroit de connoître, ordinairement ces noms ſe trouvoient écrits à rebours, au moins ſe rencontrerent-ils de la ſorte dans l'évenement que cite Delrio, d'après Nicephore Choniate, *Annal. lib. II.*

2°. On s'y ſervoit d'un vaſe plein d'eau, & d'un anneau ſuſpendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vaſe.

3°. On jettoit ſucceſſivement, mais à peu de tems l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante, & des cercles que formoit la ſurface de cette eau, auſſi-bien que de leur interſection, on tiroit des préſages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec ſoin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette ſuperſtition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiſer tous les ans la mer, comme ſi c'étoit un être animé & raiſonnable; mais ce n'en eſt pas

Digitized by Google

une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjeſturer ſi le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des ſuperſtitions, compriſes ſous le titre d'*hydromantie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Veniſe d'épouſer la mer Adriatique.

5°. On tiroit auſſi des préſages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit, ou qu'on y croyoit voir repréſentées. C'eſt ainſi, ſelon Varron, qu'on apprit à Rome quelle ſeroit l'iſſue de la guerre contre Mithridate; certaines rivieres ou fontaines paſſoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voyez* PÉGOMANCIE.

6°. C'étoit encore par une eſpece d'*hydromantie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque ſoupçon ſur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jettoient dans le Rhin les enfans dont elles étoient accouchées; & s'ils ſurnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'eſt à quoi Claudius fait alluſion dans ce vers,

Et quos naſcentes explorat gurgite Rhenus.

Ne ſeroit-ce pas ſur cet ancien uſage, que dans le même pays on faiſoit ſubir l'épreuve de l'eau froide à ceux qu'on accuſoit d'être ſorciers? *Voyez* ÉPREUVE.

7°. On rempliſſoit d'eau une taſſe, ou un autre vaſe, & après avoir prononcé deſſus certaines paroles, on examinoit ſi l'eau bouilloanneroit, & ſe répandroit par-deſſus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un baſſin de verre, ou de cryſtal, puis on y jettoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choſes dont on déſiroit être inſtruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre ſorte d'*hydromantie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faiſoient les eaux des fleuves dans les gouffres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. Clem. Alex. *Strom. lib. I.*

10°. Enfin, on peut rapporter à l'*hydromantie* une ſuperſtition qui a été en uſage en Italie, & que Delrio aſſure qu'on pratiquoit encore de ſon tems. Lorſqu'on ſoupçonnoit quelques perſonnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces perſonnes ſur autant de petits cailloux, qu'on jettoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns ſe ſervoient pour cette opération d'eau-bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. IV. quæſt. vj. ſect. 3. p. 543 & 544.*

HYDROMANTIQUE, ſ. f. (*Mathém.*) quelques auteurs ont appellé ainſi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences ſingulieres. Cette ſcience, ſi elle en mérite le nom, eſt fondée principalement ſur deux faits très-connus; l'un eſt, qu'un corps *R* placé au fond d'un vaſe plein d'eau, (*fig. 31. hydr.*) peut-être vû par un œil *O*, placé près du bord du vaſe, quoique ce même œil ne pût le voir ſi l'eau étoit ôtée; l'autre eſt, que le fond *C H D* d'un vaſe plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'en eſt en effet, par exemple en *EIF*: ces deux phénomenes ſont une ſuite des loix de la réfraction. *Voyez* RÉFRACTION. (*O*)

HYDROMEL SIMPLE. (*Pharmacie & mat. med.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMEL *vinaux*. (*Chimie & diete.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMETRE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt le nom qu'on donne en général aux inſtrumens qui ſervent à meſurer la peſanteur, la denſité, la viteſſe, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot eſt compoſé du grec ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *meſure*. On donne communément le nom d'*aréometre* à l'inſtrument dont on ſe ſert pour déterminer la peſanteur ſpécifique de l'eau. *Voyez* ARÉOMETRE. A l'égard de ceux dont on ſe ſert pour meſurer la viteſſe, & par conſéquent la force des eaux courantes, *voyez l'article* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMETRIE, ſ. f. (*Mathem. & Phyſ.*) c'eſt la ſcience qui enſeigne à meſurer la peſanteur, la force, la viteſſe de l'eau, & des autres fluides; ce mot eſt formé des mots grecs ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *meſure*. L'*Hydrométrie* comprend l'Hydroſtatique & l'Hydraulique. *Voyez* ces deux mots.

Ce terme eſt moderne & de peu d'uſage; on s'en eſt ſervi pour la premiere fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de profeſſeur d'*Hydrométrie* dans l'univerſité de Bologne, en faveur de Guglielmini, qui a pouſſé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Voyez* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMITES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'égliſe grecque qui étoient chargés de faire l'eau benite, & d'en faire l'aſperſion ſur le peuple. *Voyez* EAU-BENITE. Ce mot eſt compoſé d'ὕδωρ, *eau*, & μυστης, perſonne conſacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aſperſion de l'eau. *Dict. de Trév.* (*G*)

HYDROMPHALE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui vient au nombril, & qui eſt cauſée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὑδωρ, *eau*, & ομφαλος, *nombril*.

On diſtingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle eſt molle, & néanmoins peu obéiſſante au toucher, & qu'elle ne diminue ni n'augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumiere, on la trouve tranſparente.

On diſſipe l'*hydromphale* par des remedes réſolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot HYDROCÉLE. On la guérit auſſi, ſi elle ne cede point aux remedes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. *Voyez* TROCART.

Il ſemble que la fluctuation devroit être miſe au nombre des ſignes caractériſtiques de l'*hydromphale*. *Voyez* FLUCTUATION. (*Y*)

HYDROPARASTATES *ou* HYDROPARASTES, ſubſt. maſc. plur. (*Théolog.*) nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle auſſi *Encratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Aquariens*. *Voyez* ENCRATITES, AQUARIENS, *&c.* Ce mot eſt formé du grec ὕδωρ, *eau*, & παρίστημι, *je préſente*, *j'offre*.

Les *Hydroparaſtates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit ſe ſervir d'eau au lieu de vin dans l'Euchariſtie. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYDROPHANE, ſ. f. *ou* adj. f. (*Hiſt. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides; ce mot eſt formé de ὕδωρ eau, & φαίνομαι, je brille, parce que le caractere diſtinctif de ce genre de pierres, eſt de jetter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce ſont des pierres à demi-tranſparentes, compoſées de cryſtal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette compoſition donne à toute la maſſe un œil louche, terne & conſidérablement opaque, en ſorte qu'on ne peut procurer à ces ſortes de pierres un poli fin; cependant ſi on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quelques égards pellucides, mais leur tranſparence ceſſe, dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les eſſuie.

Nous ne connoiſſons que deux eſpeces de ce genre de pierres *hydrophanes*; l'une d'un gris blanchâtre ſans veines, & qu'on nomme *la pierre changeante*,

Digitized by Google

ou *l'œil du monde*; l'autre eſt ſemblablement d'un gris blanchatre mêlé de jaune, avec un noyau noir au milieu : les auteurs appellent cette derniere *l'œil de Bélus*. (*D. J.*)

HYDROPHOBE, adj. (*Méd.*) ὑδροφοβες, *aquam timens*. On ſe ſert de ce terme, pour déſigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morſure de certains animaux, & particulierement d'un chien enragé, qui eſt connue ſous le nom de *rage*, à laquelle on donne auſſi le nom d'*hydrophobie*, à cauſe de l'horreur de l'eau, qui en fait un des ſymptomes eſſentiels. *Voyez* HYDROPHOBIE, *rage*.

HYDROPHOBIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδροφοβια. Ce terme grec eſt compoſé des mots ὑδωρ, *eau*, & φοβος, *crainte*, *aquæ timor*. Il eſt employé par les Médecins, pour ſynonyme du mot *rage*, qui eſt la maladie de ceux qui ſont affectés d'une ſorte de délire furieux, à la ſuite de la morſure d'un chien, ou de quelques autres animaux enragés. Comme un des principaux ſymptomes qui accompagnent cette maladie, eſt une averſion inſurmontable pour l'eau ; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie*. Mais comme elle eſt moins connue ſous ce nom là, que ſous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que ſous cette derniere dénomination, qui eſt d'ailleurs plus ſpéciale : ainſi *voyez* RAGE.

HYDROPHORE, ſ. m. (*Myth.*) ſtatue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémiſtocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur uſage particulier, & enſuite il l'avoit conſacrée dans un temple d'Athènes. Il retrouva ſon *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mere des dieux. C'étoit une des ſtatues que Xercès avoit emportée de Grece, & Thémiſtocle fit des efforts inutiles pour que le ſatrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier croit que c'eſt celle qui, dans Pline, *l. XXXIV. chap. viij.* porte le nom d'Œnophore par la faute des copiſtes ; mais tout eſt perdu en critique, ſi l'on admet des conjectures de cette eſpece, que le ſens n'exige point, & qui ne ſont point appuyées par les manuſcrits. (*D. J.*)

HYDROPHORIES, ſ. f. plur. (*Mythol.*) cérémonie funebre qui s'obſervoit à Athenes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des deux qui avoient péri dans le deluge de Deucalion & d'Ogygès ; ainſi, *hydrophorie* étant un mot compoſé de ὑδωρ, *eau*, & φερω, *j'emporte*, déſigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. (*D. J.*)

HYDROPHILLON, (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît ſur les lieux où ſe trouvent des truffes par-deſſous ; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante ſous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'eſt pas poſſible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font paroît tellement contraire à d'autres ſentimens qu'ils ſoutiennent ailleurs, & même tellement oppoſé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de ſoupçonner ici quelque méprîſe. Ils diſent que cette plante nous enſeigne où ſont les *truffes* ; mais nous ſavons que par tout où on en trouve, il ne vient point de plante au-deſſus. Peut-être que quelques-uns d'eux, ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocaſtanum*, que nous appellons en françois *terre-noix*. En ce cas, il eſt certain que les feuilles de celle-ci en ſont une sûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne ſeroit qu'un ſecond nom de terre-noix. (*D. J.*)

HYDROPHYSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum cauſée par de l'eau & de l'air. c'eſt une hydrocele mêlée d'air. *Voyez* HYDROCELE.

La complication de flatuoſité ſe fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le ſon qu'elle rend lorſqu'on la frappe, comme feroit un balon. L'hydrocele flatueuſe, ou plutôt la flatuoſité de l'hydrocele ſe diſſipera par l'uſage des cataplaſmes diſcuſſifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camomille, de ſureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, *&c.* L'amas d'eau forme le fond & l'eſſentiel de la maladie ; nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (Y)

HYDROPIQUE, adj. (*Méd.*) C'eſt l'épithete par laquelle on déſigne un malade affecté d'*hydropiſie* en général ; mais elle eſt plus particulierement affectée par l'uſage à l'*hydropiſie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *aſcite*. *Voyez* HYDROPISIE.

HYDROPISIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδρωψ, *hydrops*. C'eſt une maladie des plus conſidérables entre les affections chroniques. Elle conſiſte dans une collection contre nature d'humeurs aqueuſes ou ſéreuſes, rarement d'une autre nature, qui croupiſſent dans leurs vaiſſeaux relâchés, ou qui ſont extravaſées dans quelques cavités ; d'où s'enſuivent différentes léſions de fonctions, ſelon le ſiege du mal, & toûjours, lorſqu'il eſt dans des parties molles, ou qui ſont ſuſceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une diſtenſion extraordinaire proportionnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ſes cavités, l'*hydropiſie* eſt dite univerſelle ; ſi les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropiſie* eſt particuliere, & alors elle prend différens noms, ſelon les différentes parties qui en ſont affectées.

Lorſque l'humeur remplit, outre meſure, tout le tiſſu cellulaire, qui eſt ſous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffiſſure générale, on appelle cette eſpece d'*hydropiſie*, *leucophlegmatie*, lorſque l'humeur eſt pituiteuſe, épaiſſe, & tirant ſur le blanc : mais lorſqu'elle eſt ſimplement aqueuſe, ſéreuſe, ce qu'on diſtingue par la différente diſpoſition de la peau, dont la ſurface, dans ce dernier cas, eſt plus liſſante, plus étendue ; on donne à cette ſorte d'affection le nom d'*anaſarque*, terme formé de deux mots grecs ανα σαρκα, *circa carnes*, pour ſignifier qu'elle a ſon ſiege dans la membrane cellulaire, qui entoure, qui enveloppe les muſcles, mais qui ne pénetre pas dans les interſtices des fibres charnues, qui forment les muſcles. Le contraire n'arrive que fort rarement ; & alors, ſelon Boerhaave, *comment. in propr. inſtit. med.* §. 732. cette maladie ne doit pas être appellée *anaſarque*, mais *brevarque*, *intra carnes*, *hypoſarque*. *Voyez* LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocéphale*, l'*hydropiſie* de la tête, ſoit qu'elle ait ſon ſiege au dehors ou au dedans de cette partie. *Voyez* HYDROCÉPHALE. L'hydrophtalmie eſt l'*hydropiſie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. *Voyez* HYDROPHTALMIE.

Il ſe forme quelquefois une eſpece d'*hydropiſie* dans les parties intérieures de la trachée-artere, qui eſt une ſorte de *bronchocele* : *Voyez* BRONCHOCELE.

L'*hydropiſie* de poitrine n'a pas de nom particulier ; *voyez* POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie* ; *voyez* HYDROCARDIE.

Si l'*hydropiſie* ſe forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*aſcite*, ασκος, ce qui ſignifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen ſont tendues comme une outre, par les humeurs dont eſt remplie la cavité de cette partie. *Voyez* ASCITE : c'eſt l'*hydropiſie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vûe, lorſqu'on parle de l'*hydropiſie* ſimplement, ſans autre diſtinction : c'eſt auſſi ſous cette acception

Digitized by Google

ception qu'il en feta principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropiſie* a ſon ſiége dans les cavités, plus ou moins diſtendues, du tiſſu celluiaire de Malpighi, entre les membranes qui ſont des duplicatures du péritoine, d'où ſont formés l'épiploon, le méſentete, *&c.* ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent;ou dans un grand nombre de cellules de ce tiſſu qui revêt la ſurface des viſceres, leſquels ſe rempliſſent outre meſure, ſans ceſſer d'être diſtinctes entr'elles, d'où ſe forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropiſie* eſt appellée *enkiſtée*, *hydrops faccatus*, dans le premier cas, & *veſiculaire* dans le dernier. *Voyez* Kiste, Hydatide.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui ſe forme dans les bourſes, c'eſt-à-dire, dans le ſcrotum & avec différentes combinaiſons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les teſticules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. *Voyez* Hydrocele.

La matrice eſt auſſi ſuſceptible d'*hydropiſie*, ainſi que les ovaires, le vagin. *Voyez* Matrice, Ovaire, Vagin.

Lorſque les humeurs ſont abondantes dans le tiſſu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropiſie*, mais *enflure ædemateuſe*, ſi la tumeur eſt fort étendue; ou *œdéme* ſimplement, ſi elle eſt circonſcrite. *Voyez* Œdème.

Ainſi, il n'y a *hydropiſie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuſes, ſéreuſes, ou laiteuſes, d'un volume aſſez conſidérable, à proportion de la partie qui en eſt le ſiége. Or, donc, comme c'eſt un amas de liquides qui conſtitue eſſentiellement cette maladie, la tympanite qui n'eſt qu'une collection d'air dans la capacité du baſventre, eſt placée mal-à-propos, par quelques auteurs, parmi les différentes eſpeces d'*hydropiſie*, malgré la reſſemblance dans l'enflure à l'égard de l'aſcite, comme de l'emphyſéme, à l'égard de l'anaſarque. *Voyez* Tympanite, Emphyséme. Il arrive ſouvent complication de ces deux ſortes de maladies avec l'*hydropiſie*.

Il reſulte de toutes les obſervations que l'on a faites, à l'égard des différentes eſpeces d'*hydropiſie*; que l'on ne peut les attribuer qu'à deux ſortes de cauſes, qui ſont, 1°. tout ce qui peut faire obſtacle au cours de la lymphe ſéreuſe, & l'empêcher de paſſer librement des arteres, qui lui ſont propres, dans les veines correſpondantes, enſorte que les premiers de ces vaiſſeaux s'engorgent & ſe dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progreſſif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laiſſe pas de s'y en faire continuellement, effet de la cauſe impulſive, qui reſte à peu-près la même; d'où ſuit la rupture de ces mêmes vaiſſeaux qui, à force d'être diſtendus outre meſure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable ſolution de continuité, qui donne lieu à l'effuſion, à l'épanchement de l'humeur contenue, & de celle qui ne ceſſe d'y être portée. La foibleſſe des vaiſſeaux & des viſceres fait une cauſe de cette nature, attendu qu'il a été obſervé conſtamment, que la faculté qu'ont les pores abſorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y ſont répandues, eſt ſuſceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation en général; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du ſang eſt trop grand, toutes les parties internes même ſe deſſechent, parce que les vapeurs deſtinées à les humecter ſont trop repompées; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs ex-

travaſées ſous forme de vapeurs, faute d'être repriſes, ſe condenſent, s'accumulent ſous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes cruditez & parce que, en général, la force des arteres qui portent les humeurs, ſe conſerve plus long-tems que celle des veines, pour les reprendre, il s'enſuit le défaut d'équilibre reſpectif qui doit ſubſiſter dans la ſanté entre ces vaiſſeaux; défaut qui, à l'egard des ſolides conſidérés généralement, eſt la cauſe de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations ſpontanées, excellives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. *Voyez* Equilibre, *Œcon. anim.* On peut auſſi ranger, dans l'eſpece des cauſes dont il s'agit ici, l'épaiſſiſſement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour a la maſſe, qui produiſent des obſtructions, des compreſſions, des reſſerremens ſpaſmodiques qui portent ſur les veines ſéreuſes, d'où ſuivent des engorgemens de ces vaiſſeaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropiſie*. Le ſpaſme cauſé par l'irritation méchanique ou phyſique du genre nerveux, lorſqu'il ſubſiſte un certain tems, peut également procurer des étranglemens dans les vaiſſeaux de toute eſpece, qui ont ſouvent les mêmes ſuites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes cauſes de l'*hydropiſie*, eſt confirmé par l'expérience de Lower, qui produiſoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de ſérioſité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le ſang.

2°. La diſſolution du ſang ou le défaut de conſiſtance de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaiſſeaux qui lui ſont propres; il devient ſuſceptible de s'échapper ſous forme ſéreuſe dans les vaiſſeaux d'un genre qui n'eſt pas fait pour le recevoir naturellement, lorſqu'il a la conſiſtance qui lui eſt propre: il paſſe, dans les arteres ſéreuſes, dans les conduits collatéraux qui ne ſont pas capables de réſiſtance; &, comme il y en a encore moins dans les cavités du tiſſu cellulaire où quelques-uns aboutiſſent, il s'y jette, les remplit, les diſtend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdéme, des bouſſiſſures, de la leucophlegmatie, de l'anaſarque; ou s'il eſt dirigé vers les vaiſſeaux exhalans, il fournit les fluides qui ſuintent continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupiſſent plus long-tems qu'on ne penſe communément ſans ſe corrompre; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles ſont renfermées, elles ſe conſervent comme les eaux de l'amnios, dans leſquelles nage le fœtus pendant tout ſon ſéjour dans la matrice, qui y ſont même quelquefois retenues pendant pluſieurs années ſans aucune corruption, dont peuvent être préſervées encore plus aiſément les eaux des hydropiques; parce qu'elles ont ordinairement une ſorte de conſiſtance mucilagineuſe, qui les rend peu ſuſceptible du mouvement inteſtin qui produit la putréfaction. *Voyez* Dissolution, Putréfaction. C'eſt par les effets de la diſſolution du ſang, qu'il arrive ſouvent que des phthiſiques paroiſſent mourir *hydropiques*; parce que les poumons ne pouvant pas convertir le chyle en ſang, avec la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire pour être bien conſtitué, il ne peut pas être retenu dans ſes propres vaiſſeaux, &, il ſuroit aux autres une ſurabondance d'humeurs avec les ſuites mentionnées; dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des ſelles, ou de la peau, ou des urines; la diarrhée, ou les ſueurs colliquatives, ou le diabete

Digitized by Google

qui s'établir en conséquence, empèche qu'il ne se fasse aucun amas d'eaux : ces malades au contraire mettrent entierement dessechés. *Voyez* COLLIQUATION, FIÉVRE HECTIQUE, COLLIQUATIVE, DIARRHÉE, DIABETES.

Il n'est aucun des symptomes de l'*hydropisie*, qui ne puissent être regardés comme les effets d'une des deux sortes de causes différemment modifiées, sur lesquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui dispose principalement à produire l'*hydropisie* dans quelque cas que ce soit, c'est le défaut de régime : d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être la suite d'une autre maladie ; ce dernier cas est plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropisie* est la maladie primitive, elle est quelquefois l'effet d'une disposition héréditaire ; mais elle est ordinairement causée par la lésion des fonctions dans les premieres voies qui ne produit que des digestions imparfaites; ou par la dégénération du sang & de la masse des humeurs, qui ne fournit qu'une lymphe trop épaisse, qui engorge les vaisseaux qui la reçoivent, ou une sérosité trop abondante qui les relâche, les distend & les force à se rompre ; ou, par l'effet du froid, sur l'habitude du corps qui donne lieu à une suppression de la transpiration, dont la matiere reflue dans la masse des humeurs, & produit ensuite une sorte de pléthore dans le système des vaisseaux séreux & lymphatiques; lorsqu'elle ne se fait pas une issue par quelqu'autre voie d'excrétion : la résidence dans des lieux humides, marécageux, exposés au vent du midi, qui occasionnent un relâchement dans l'habitude du corps toûjours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne cesse de s'imbiber par les pores absorbans de la peau, a souvent aussi les mêmes suites : une boisson abondante d'eau froide, sur-tout lorsqu'elle est prise, le corps étant échauffé par quelque cause que ce soit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le sommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets; si elle n'est pas évacuée d'une maniere proportionnée à sa quantité, par la voie du vomissement ou des selles, des urines ou des sueurs.

L'*hydropisie*, qui succede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes causes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître: telles sont toutes les fiévres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de soif, suivies d'une boisson proportionnée, & même sans boisson par la seule acrimonie dissolvante qu'elles occasionnent dans la masse des humeurs : les fiévres intermittentes, invétérées, surtout la fiévre-quarte, lorsqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'est trop hâté de la *couper* par l'usage du quinquina; les obstructions des viscères rebelles à la nature & aux remedes, comme les skirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du mésentere, des intestins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons aussi-bien que l'asthme : les trop grandes évacuations de quelque espece qu'elles soient, comme les hémorrhagies, les saignées trop répétées, trop abondantes, la diarrhée, la dyssenterie opiniâtre, invétérée ; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop souvent employés, ainsi que les sudorifiques, les diurétiques, les ptyalisans qui produisent de trop grands effets : la suppression des évacuations nécessaires, comme des urines, des menstrues, des hémorrhoïdes : la mélancolie, la jaunisse, le scorbut & autres de semblable nature : à toutes ces causes prédisponentes de l'*hydropisie*, on doit ajoûter la grossesse qui, par le volume de la matrice, établit souvent une disposition à cette maladie ; entant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le sang des extrémités inférieures & des visceres de la région hypogastrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropisie*, on observe en général, que, dans toutes les especes de cette maladie, il y a communément enflure, ou au-moins tumeur sensible dans quelque partie de l'habitude du corps; & un sentiment de pesanteur dans l'intérieur, lorsque la collection d'humeurs se forme dans quelque capacité : on remarque que la couleur de la peau est toûjours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle est fort pâle, tirant sur le verdâtre ; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & sont tourmentés par une soif continuelle, qui les porte à boire abondamment sans que la boisson les soulage à cet égard, ce qui a fait dire au poëte par rapport à cette circonstance :

Quò plus sunt potæ, plus sitiuntur aquæ.

Mais chaque espece d'*hydropisie* a ses symptomes particuliers, à raison des différentes parties qui sont affectées. *Voyez* HYDROCÉPHALE, HYDROPISIE DE POITRINE, HYDROCELE, LEUCOPHLEGMATIE, &c.

Pour ce qui est de l'ascite dont il s'agit ici plus particulierement, il s'annonce ordinairement ainsi : les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuse, plus ou moins séreuse, qui conserve pendant quelque tems l'enfoncement qui s'y fait par l'impression un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mousse qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure disparoît entiérement pendant la nuit, c'est-à-dire lorsque les malades étant couchés, le corps est dans une situation à-peu-près horisontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte sur l'action des vaisseaux ou du tissu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aisément dans le torrent de la circulation ; ensorte que le matin il ne reste plus de tumeur, ou au-moins elle est considérablement diminuée, mais elle se forme de nouveau pendant le jour, paroît le soir de plus en plus considérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuisses au point de s'étendre jusqu'à la hauteur des reins, dans les bourses, & le tissu cellulaire des tégumens de la verge qui se tuméfient toûjours davantage, tellement qu'elle est quelquefois comme ensevelie dans l'enflure : en même tems l'humeur commence à se jetter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toujours plus abondante au point qu'elle distend bientôt les parois de l'abdomen jusques par-dessus l'estomac, & cause un sentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles sont portées par leur poids, à mesure que le malade étant couché, se releve en différens sens à droite & à gauche : & cette fluctuation est encore plus sensible, lorsque l'on frappe le ventre avec une main à l'opposite de l'autre qui le presse par côté ; car alors les mains sont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens symptomes suivent ordinairement cette marche, lorsque la cause de l'*hydropisie* ascite dépend d'un vice général dans les solides & dans les fluides ; mais lorsque la cause est dans quelque viscere du bas-ventre, l'enflure se forme souvent sans être précédée de celle des extrémités inférieures, survient insensiblement & presque sans que les malades s'en apperçoivent; c'est ce qui arrive, sur-tout dans les *hydropisies* enkistées : d'autres fois l'enflure se forme en très-peu de tems, & comme subitement; c'est le cas de l'ascite proprement dit : outre cela, il y a encore à remarquer que quelquefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais seulement une partie plus ou moins considérable, de maniere que le ventre paroît, dans quel-

Digitized by Google

ques cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté & de l'autre fort affaiſſé; ce qui arrive, lorſque l'*hydropiſie* eſt renfermée dans un ſac; mais lorſqu'elle eſt étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également ſaillant dans toute ſa ſurface, avec un ſentiment de peſanteur dans la région des aînes, lorſque le corps eſt droit; & ſouvent cette enflure augmente ſi fort, devient ſi proéminente par le volume exceſſif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la diſtenſion extrême de leur ventre ne les faſſe crever, en forçant ſes parois à ſe rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les ſupérieures diminuent de plus en plus, ſur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le deſſéchement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets ſont cachés ſous l'enflure, dans les parties qui en ſont affectées: quelquefois cependant les mains & le viſage, le tour des yeux ſur-tout deviennent bouffis, lorſque le mal a fait de grands progrès; ce qui arrive principalement le matin, après le ſommeil: les malades éprouvent quelquefois de grandes demangeaiſons par tout le corps, & deviennent même ſujets à la gale; ce qui doit être attribué aux parties acres les plus groſſieres de l'excrétion cutanée, qui s'embarraſſent, & ſont pour ainſi dire, laiſſées à ſec dans les vaiſſeaux de la peau. *Voyez* PRURIT, GALE.

Dans l'aſcite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle eſt ordinairement fort rouge & fort épaiſſe, parce que la ſérosité du ſang ſe portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles reſtent privées de leur véhicule; & par la même raiſon, il ne ſe fait preſque point de tranſpiration, encore moins de ſueur; le ventre eſt le plus ſouvent auſſi très-pareſſeux, ſur-tout lorſqu'il y a obſtruction au foie & défaut de flux de la bile dans les inteſtins.

Mais un des ſymptomes des plus importans de l'*hydropiſie*, c'eſt la fièvre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente ſur le ſoir, mais de ſorte que le pouls eſt en général toûjours petit, très-fréquent, aſſez dur & tendu; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaiſſeaux plus que dans l'état naturel. *Voyez* IRRITABILITÉ.

L'enflure de la groſſeſſe, ſur-tout lorſqu'elle eſt accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à diſtinguer cet état de celui de l'*hydropiſie* aſcite; mais cette difficulté ne ſubſiſte pas long-tems, ſi l'on fait attention à ce que la ſuppreſſion des menſtrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropiſie*; que les mamelles qui s'enflent dans la groſſeſſe, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie; que la femme groſſe ne ſent point de balotement, & fluctuation dans ſon ventre, ſelon les divers mouvemens qu'elle fait, ſur-tout lorſqu'elle eſt couchée, comme on les ſent dans l'*hydropiſie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la groſſeſſe, lorſque celle-ci eſt un peu avancée, parce qu'elle a ſon ſigne caractériſtique, qui eſt le mouvement de l'enfant par parties ſucceſſives; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui ſe fait toûjours en maſſe. C'eſt l'*hydropiſie* de la matrice (dont la cavité ſe remplit outre meſure de ſérosités, ſans qu'on puiſſe dire pourquoi ſon orifice ne s'ouvre pas pour leur donner iſſue), qui eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. *Voyez* MATRICE.

Pour ce qui eſt des ſignes qui établiſſent la différence entre l'*hydropiſie* aſcite, la tympanite, la leucophlegmatie. *Voyez* TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du prognoſtic de l'*hydropiſie* en général, on peut dire qu'elle eſt toûjours difficile à guérir, & même dangereuſe, à proportion qu'elle eſt plus conſidérable & plus invétérée, & lorſqu'elle ſuccede à une maladie aiguë. Cependant ſi les perſonnes affectées de cette maladie ont été naturellement robuſtes; que les viſceres faſſent encore aſſez bien leurs fonctions; que les forces ne ſoient pas beaucoup diminuées, que l'appétit ſubſiſte paſſablement; que les digeſtions ne ſoient pas laborieuſes; que la reſpiration ſe faſſe librement, ſans toux; que la ſoif ne ſoit pas fort preſſante, & que la langue ſoit rarement ſeche, ſur-tout après le ſommeil; que le ventre ſoit libre, ſans que les déjections ſoient trop fréquentes; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, ſans reſter relâché après leur opération; que l'urine change de qualité, ſelon la différence des boiſſons dont uſe le malade; qu'il ne ſe ſente pas de laſſitude, & qu'il air de la facilité à s'exercer: ſi toutes ces conditions ſe rencontrent dans le même ſujet, c'eſt de très-bon augure; s'il ne s'en préſente que quelques-unes, c'eſt toûjours une raiſon d'avoir de l'eſperance pour la guériſon de la maladie; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces diſpoſitions avantageuſes, l'état eſt deſeſperé.

Entre les eſpeces d'*hydropiſie*, l'anaſarque eſt celle qui eſt le moins à craindre; l'aſcite eſt toûjours dangereuſe, ſur-tout s'il eſt joint à la tympanite, *voyez* TYMPANITE, & d'autant plus que les cauſes qui y donnent lieu, ſont plus importantes; ainſi il eſt plus difficile à guérir, lorſqu'il eſt une ſuite de l'obſtruction du foie, que lorſqu'il provient ſeulement d'une trop grande boiſſon d'eau, ou de toute autre cauſe auſſi peu conſidérable: il eſt bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrémités inférieures, elle ne ſoit pas bien conſidérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties: l'*hydropiſie* enkiſtée eſt moins funeſte que l'aſcite; parce que dans celle-là il ſe fait encore un peu de circulation de la ſérosité renfermée dans le ſac, au lieu qu'elle eſt abſolument extravaſée & ſans aucun cours dans l'aſcite.

Le flux-de-ventre qui arrive au commencement de l'*hydropiſie*, ſans être cauſé par des indigeſtions, eſt le plus ſouvent très-ſalutaire, ſelon l'obſervation d'Hippocrate: il n'en eſt pas de même lorſque la maladie eſt fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélere ſouvent la mort, parce que ce ſymptome n'eſt que le mauvais effet de la foibleſſe des viſceres: c'eſt auſſi pourquoi l'*hydropiſie*, lorſqu'elle eſt une ſuite de l'abus des purgatifs, comme des ſaignées, eſt la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fièvre, ſont un très-mauvais ſigne dans l'*hydropiſie*, d'autant plus que la quantité en eſt moindre; parce que c'eſt une preuve que la plus grande partie de la ſérosité eſt détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs: c'eſt pourquoi il eſt convenable, ſelon le conſeil de Celſe, de comparer chaque jour la quantité de la boiſſon du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'obſerver le volume du ventre, en meſurant ſon contour avec un fil, ſur-tout lorſqu'on donne au malade des remedes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il ſe fait une évacuation par quelqu'autre voie, c'eſt un fort bon ſigne; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remedes, il n'y a preſque plus rien à eſpérer, ainſi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées; parce qu'il y a lieu de penſer qu'il exiſte quelque vice incurable dans les viſceres, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorſ-

Digitized by Google

que, dans cette maladie invétérée, il survient des taches livides, des ulceres de mauvais caractere aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particulierement aux jambes; ainſi que quand les malades rendent du ſang grumelé par la voie des felles, ou qu'ils deviennent ſujets à des hémorrhagies, particulierement à celle des narines.

Les plaies, les ulceres des hydropiques ſont très-difficiles à guérir, parce que la cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des ſolides qui ont perdu leur reſſort, & parce que la maſſe des humeurs eſt appauvrie & preſque totalement privée de ſon baume naturel.

L'*hydropiſie* elle-même ſe guérit cependant quelquefois ſans le ſecours de l'art, par différens *bénéfices* de nature; comme lorſque les jambes enflées ſe crevent d'elles-mêmes, ou par accident, comme par quelque égratignure, quelque écorchure, ou bleſſure ou brûlure, & qu'il ſe fait une iſſue aux eaux contenues dans le tiſſu cellulaire, ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles ſont épanchées, en ſorte qu'elles s'écoulent ſouvent en grande abondance, par cette voie & de proche en proche ſe portent où il y a moins de réſiſtance; d'où ſuit quelquefois une évacuation complette non-ſeulement des humeurs qui forment des enflures extérieures, mais encore de celles qui ſont contenues dans les parties internes: de ſemblables vuidanges ſe ſont faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre, ſur-tout au nombril, ou par la voie de la matrice dans le tems ou à la ſuite des regles, des lochies; ainſi que Fernel (*Pathol. lib. VI.*) rapporte en avoir vû des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropiſie*, il eſt de la prudence du medecin de bien examiner quelle eſt la nature de cette maladie, quelle en eſt la cauſe: parce que ſi le mal lui paroît incurable, ou que le vice qui a occaſionné la collection des humeurs ne puiſſe pas être détruit, qu'il doive s'attendre à la voir ſe renouveller à meſure qu'il en procurera l'évacuation; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la ſource, il doit éviter, s'il y a moyen, de ſe charger de la cure, pour ne pas compromettre ſa réputation, en paroiſſant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas poſſible de conſerver la vie; ou, s'il ne peut pas refuſer ſes ſecours, il convient qu'il prévienne par un prognoſtic convenable ſur l'évenement que la maladie doit avoir.

Quant à la maniere de traiter l'*hydropiſie*, qui paroît ſuſceptible de guériſon, les indications principales ſont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramaſſées, & enſuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle ſoit faite: c'eſt ce dernier effet ſeul qui rend la curation complette, parce que l'évacuation des humeurs eſt de peu d'importance pour les ſuites, ſi elles peuvent ſe ramaſſer de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer, pour emporter la cauſe, ſont moins efficaces, tant que les parties affectées ſont abreuvées, & que leur reſſort eſt affoibli par le relâchement & la corruption occaſionnés par la préſence des eaux, qui, participant à la chaleur animale, en ſont plus ſuſceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets: il eſt donc néceſſaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins eſſentielle, parce qu'elle eſt comme préparatoire, pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainſi, dans le cas de l'*hydropiſie* aſcite, ſimple, qui n'eſt pas bien invétérée, on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques, hydragogues, ou par les diurétiques chauds, les plus forts, les plus actifs. La fueur dans l'aſcite eſt plus nuiſible que profitable, parce qu'elle tend à priver le ſang de la ſérоſité, qui lui ſert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fourniſſent la matiere de la collection des eaux, c'eſt-à-dire à la circonférence du corps où la maſſe des humeurs en manque déja, à cauſe qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité: les évacuations que l'on procure par la voie des ſelles ou des urines, ſont les ſeules qui ſoit véritablement avantageuſes.

On doit cependant obſerver que l'*hydropiſie* dans ſon commencement doit être traitée, comme la cachexie; & Vander Linden dit, fort à propos, que quiconque veut guérir l'*hydropiſie* doit éviter l'uſage trop fréquent des purgatifs, parce qu'ils affoibliſſent de plus en plus le ton des ſolides, après en avoir excité l'érétiſme outre meſure: l'atonie ſuit toûjours le trop de tenſion ſpaſmodique ou convulſive, qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs: ce n'eſt pas qu'il ne faille employer les plus forts remedes de ce genre, mais, après les avoir donnés d'abord coup-ſur-coup, il faut n'y revenir enſuite que rarement, & il convient de faire uſage dans l'intervalle des médicamens toniques, fortifians, tirés de la claſſe des amers, tels ſur-tout que le kina, & des martiaux qui peuvent ſervir à tenir en regle les fonctions des organes de la digeſtion, & rétablir dans les ſolides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conſéquent avant de faire uſage de ces remedes, s'aſſûrer de ceux qui conviennent, eû égard à la facilité ou à la difficulté avec laquelle les malades ſont ſuſceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui ſont ordinairement d'une médiocre activité, ſont ſouvent ſuffiſans pour produire de grands effets dans les ſujets qui ſont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui ſont d'une conſtitution foible, délicate & ſenſible, comme les femmes ſujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il eſt néceſſaire que les purgatifs, quels qu'ils ſoient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produiſent que peu d'effets, ſont plus nuiſibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoibliſſent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promtement qu'il eſt poſſible; pour ne pas laiſſer trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en ſont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs ſont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler auſſi de plus en plus. *Voyez* EQUILIBRE, *Economie animale*.

Les purgatifs les plus uſités dans le traitement de l'*hydropiſie*, ſont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particulierement le tartre, le vin ſtibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques, le jalap, ſa réſine, la ſeconde écorce du ſureau, la gomme-gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre ſauvage, & ſur-tout l'*elaterium*, ſelon Vander-Linden, Liſter, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de ſené, avec le ſyrop de nerprun, *&c.* la rhubarbe à grande doſe peut être employée avec ſuccès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans les cas qui ſont aſſez fréquens, où les malades, à cauſe de la foibleſſe ou de la délicateſſe de leur tempérament, ne peuvent ſoûtenir l'effet d'aucun des purgatifs qui conviennent; il faut abſolument ſe retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont ſouvent opéré, ſans aucun ſecours, l'entiere évacuation des eaux, même dans les perſonnes les plus robuſtes; & que rien ne donne plus de ſoulagement aux hydropiques qu'un flux

Digitized by Google

abondant d'urine, quand il ſe fait ſans trop affoiblir les malades : tous les ſels ſont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ſes préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la ſoif, qui eſt le ſymptome le plus inquiétant de cette maladie : on peut employer les nitreux dans des tiſanes appropriées qui ſoient émulſionnées, ou dans du petit-lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toûjours employés en grande quantité. C'eſt pourquoi la plûpart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant priſes à grandes doſes, ont ſouvent réuſſi à guérir des *hydropiſies* conſidérables & des plus rebelles, en évacuant abondamment par la voie des urines, & en fortifiant en même tems lorſqu'elles ſont martiales : on fait auſſi uſage avec ſuccès du ſuc de la plante nommée *kali* ou *ſoûde*, des ſels lixiviels, des infuſions de cendres végétales, ſur-tout de celles de geneſt, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & ſur-tout de crapaud, dont Wieras, dans ſon livre intitulé *de Lamiis*, prétend qu'un ancien hydropique fut guéri à Rome par ſa femme, qui, ennuyée de la dépenſe qu'elle faiſoit pour ſon mari ſans ſuccès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à pluſieurs reprîſes dans le deſſein de l'empoiſonner ; ce qui produiſit un effet tout contraire, car il recouvra la ſanté, ayant été délivré de ſon *hydropiſie* par le grand flux d'urine que produiſirent ces cendres : on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit obſerver que lorſqu'on entreprend la cure de l'*hydropiſie* par le moyen des diurétiques, ſur-tout des ſels lixiviels avec effet, on ne doit point faire uſage des purgatifs, mais ſeulement des corroborans, qui doivent être regardés comme les remedes eſſentiels ; entant qu'ils ſont deſtinés à empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en faiſe une nouvelle collection ; ce qui eſt mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement, eſt un des moyens les plus propres pour fortifier ; c'eſt pourquoi il eſt fort recommandé dans la cure de l'*hydropiſie*, ſoit pur, ſoit rendu médicamentaire, & joignant à ſa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées, telles que l'abſynthe, le marrhube, l'aunée, & autres amers de cette nature ; le kina ſur-tout, qui doit être regardé comme un excellent remede contre le relâchement, l'atonie des ſolides dans l'*hydropiſie*, ainſi que dans les autres maladies qui y ont rapport. *Voyez* FIBRE, *Pathol.*

S'il y a des obſtructions auxquelles on ſoit fondé d'attribuer la cauſe de l'*hydropiſie*, on doit joindre les apéritifs aux fortifians ; *voyez* OBSTRUCTION. Les martiaux ſur-tout ſont alors fort recommandés, & même les mercuriels, ſi l'épaiſſiſſement des humeurs eſt leur vice dominant ; mais ces derniers remedes ſeroient de vrais poiſons, ſi elles péchoient pas diſſolution ; & dans ce cas, les laitages ſeroient un des remedes les plus indiqués, auſſi bien que les émulſions, les mucilagineux, avec les diurétiques & les corroborans, quelquefois rendus acides & un peu aromatiques, à quoi l'on doit ſur-tout joindre un régime ſec.

Lilter rapporte pluſieurs exemples d'hydropiques, qui ont été guéris, en s'abſtenant pendant longtems de toute autre boiſſon, que de quelque peu de vin pur, dans les cas de foibleſſe des viſceres ; & d'autres, qui à cauſe de la diſſolution des humeurs, avoient paſſé pluſieurs mois ſans prendre aucun liquide. De ces malades, quelques-uns pour appaiſer leur ſoif, tenoient ſur la langue une petite tranche de pain roti & trempé dans l'eau-de-vie, ce qui leur faiſoit venir beaucoup de ſalive à la bouche. On a auſſi employé avec ſuccès, pour cet effet, l'eſprit de vitriol dans de l'eau, dont les malades ſe lavent ſouvent la bouche : on a auſſi éprouvé du ſoulagement dans ce cas, de mâcher du citron ſans l'avaler.

Si l'*hydropiſie* doit être attribuée à quelque cauſe, qui reſſerre, qui comprime les vaiſſeaux, qui les force à ſe dilater outre meſure, ou à ſe rompre, enſorte que les fluides qui doivent être contenus, s'en échappent, il faut tâcher d'emporter ou de faire ceſſer cette cauſe, ſi elle en eſt ſuſceptible. Ainſi, dans le cas qui eſt aſſez rare, où elle conſiſte dans l'éretiſme, le ſpaſme du genre nerveux, qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaiſſeaux, qui les étrangle, pour ainſi dire, les relâchans, les bains aqueux tiedes produiſent de bons effets, auſſi bien que les antiſpaſmodiques, les narcotiques employés avec beaucoup de circonſpection. Si la compreſſion des vaiſſeaux provient des glandes obſtruées, du ſkirrhe des viſceres, il faut, comme on l'a dit, attaquer ces vices par les moyens appropriés, contre les obſtructions, les ſkirrhes. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE.

Tels ſont, en général, les remedes internes qui ſont indiqués dans l'*hydropiſie* ; mais ſi l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produiſent aucun effet pour la guériſon de cette maladie, en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux, ni par la voie des ſelles, ni par la voie des urines, particuliérement dans l'aſcite, il convient alors de recourir aux ſecours de la main, & d'eu venir pour cette évacuation, à l'opération de la paracenteſe, faite ſelon les regles de l'art, & avec les précautions convenables. Lorſque le malade eſt de bon âge, qu'il n'a pas perdu ſes forces, que la maladie n'eſt pas invétérée, & qu'il y a lieu de préſumer que les viſceres ſont en bon état ; c'eſt le moyen le plus ſûr & le plus prompt, pour emporter la collection d'humeurs contre nature, pour prévenir tous les mauvais effets de leur ſéjour dans les parties qui les contiennent, & de la corruption dont elles ſont ſuſceptibles, & pour établir de la maniere la plus avantageuſe, la diſpoſition, à ce que l'on puiſſe employer avec ſuccès, les remedes propres à détruire la cauſe du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrêmité pour employer ce moyen, auquel l'expérience ne rend pas des témoignages auſſi favorables qu'ils pourroient l'être, parce qu'on a recours preſque toujours trop tard à cette opération, lorſque le mal a fait de ſi grands progrès, qu'il eſt devenu ſans remede.

C'eſt pourquoi, il faudroit peut-être moins compter ſur les ſecours à employer intérieurement, qui ont été propoſés, & faire uſage de la paracenteſe dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promtement les eaux ramaſſées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inſpection de ces mêmes eaux, ſoit du caractere & de la cauſe particuliere qui l'a fait naître, ſoit du pronoſtic convenable que l'on doit porter en conſequence, & des indications qui ſe préſentent à remplir, pour empêcher que la collection ne ſe renouvelle.

Dans les *hydropiſies* enkiſtées, dans celles du péritoine, de l'omentum, des ovaires même, la paracenteſe ne convient pas moins que dans l'aſcite, lorſque l'on s'eſt aſſuré du véritable ſiége du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais, dans tous les cas où cette opération paroît praticable, ſi les diſpoſitions de la part des malades qui ont été mentionnées, ne ſe préſentent

pas, bien loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélérer la mort. *Voyez* PARACENTÈSE.

La chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner issue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes espèces d'*hydropisies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorsqu'elles proviennent des mêmes causes. Ces moyens sont donne les scarifications, les fonticules, les fétons, les véficatoires, les cauteres potentiels, & même actuels, employés fur les parties charnues, dans les endroits vers lesquels les humeurs se portent par leur propre poids. Ces différens secours sont quelquefois très-efficaces, fur-tout si l'on peut entretenir les ouvertures, par lesquelles se font les écoulemens; avec l'attention de prémunir ces parties contre la disposition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, fur-tout, par rapport au parties affectées de bouffiſſure, d'enflure, d'œdème. *Voyez* GANGRENE.

Avant que de finir fur le traitement de l'*hydropisie*, il reſte quelque chose à dire fur les usages de la saignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plûpart des praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la masse des humeurs eſt preſque toute compoſée de ſeroſité, & de très-peu de parties rouges du ſang, où il regne un relâchement, une atonie preſque univerſelle dans les ſolides, où l'expérience ſemble n'avoir rien établi qui ſoit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant parmi les anciens, il s'eſt trouvé des auteurs à la ſuite d'Hippocrate lui même, qui exaltent les bons effets de la ſaignée dans l'*hydropiſie*. En effet, le pere de la Medecine, *de diæta in acutis*, recommande de tirer du ſang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne ſaiſon, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la reſpiration conſtitétablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, veulent que l'on ſaigne dans l'*hydropiſie*, lorſque le foye, la rate & l'eſtomac ſont enflés; & dans les cas où cette maladie eſt une ſuppreſſion des menſtrues, ou un flux hémorrhoidal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. ſect.* 5. §. 87. rapporte une obſervation, dans laquelle il dit avoir vû une *hydropiſie* guérie à la ſuite de vingt ſaignées, après avoir réſiſté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-tems, à la maniere ordinaire. Le célebre Hoffman, après avoir expoſé ainſi ſe ſentiment de ces auteurs, conclud par l'adopter, d'après ſa propre expérience, pour les cas où l'on eſt aſſuré qu'il y a ſur-abondance de ſang dans un ſujet bien diſpoſé, ſur-tout lorſque le mal provient d'une aſthme ſanguin; & encore faut-il qu'il ne ſoit queſtion que de leucophlegmatie, ou d'anaſarque, & point d'aſcite, à l'égard duquel il ſeroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'enſuit que la *reſorbtion* ſe fait à proportion, moins par les veines, ce qui eſt une nouvelle cauſe d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anaſarque & la leucophlegmatie cauſée par la pléthore, la ſaignée, en déſemplifiant les vaiſſeaux, fait ceſſer la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur reſſort, renvoient à la maſſe des humeurs, ce qu'ils contiennent de ſur-abondant, ou s'en déchargent par la voie des excrétions. Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement avancer pour & contre la ſaignée, employée dans le traitement de l'*hydropiſie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours ſe préſente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perſpicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail ſur la théorie & le traitement de l'*hydropiſie*; mais on indiquera, pour ſuppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une maniere circonſtanciée, proportionnée à l'importance du ſujet. Tels ſont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les obſervations d'Hippocrate, de Celſe & des autres anciens, fur tout ce qui a rapport à l'*hydropiſie*, Piſon, Sennert, Fernel, Riviere, Ettmuller, Willis, Sydenham, Liſter, Littre, Chomel, *Mémoires de l'acad. des Sciences de Paris*, 1707, 1708. & de ces derniers tems, Boerhaave, *dans ſes aphoriſmes*; Hoffman, dans *ſes œuvres paſſim*, & ſpécialement, *tome IV. part. IV. medic. ration. ſyſtem. cap. xiv.* pour ce qui regarde les obſervations anatomiques, Bonet, *ſepulchretum*, Ruyſch; & pour la partie chirurgicale, Heiſter dans *ſes inſtitutions*.

HYDROPNEUMOSARQUE, ſ. f. (*Méd.*) c'eſt un terme grec compoſé de trois mots, qui ſignifient *eau*, *air*, *chair*, employés pour ſignifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuſes, & quelque carnoſité ou excroiſſance de chair.

Il eſt fait mention de l'*hydro-pneumo-ſarque* dans le livre des nouvelles obſervations ſur les abſcès de M. A. Severin. *Caſtel. med. lexic.*

HYDROPOTE, ſ. m. (*Méd.*) ὑδροπότης, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec eſt particuliérement employé pour déſigner une perſonne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand uſage de l'eau pour ſa boiſſon. *Voyez* EAU, DIETE, RÉGIME.

HYDROPTHALMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, qui conſiſte dans la dilatation demeſurée du globe, cauſée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'eſt à Nuck qu'on eſt redevable du mot *hydropthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exopthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chûte de l'œil qui lui fait faire pareillement ſaillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuſe eſt démontrée dans l'*hydropthalmie*, par la prééminence de la cornée tranſparente, & par l'éloignement ou la profondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, eſt un ſigne que le corps vitré contribue à l'extenſion démeſurée des tuniques.

Les malades reſſentent preſque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'inſomnie & de fievre. Cette maladie eſt ordinairement chronique, & perſiſte dans ſon état ſans aucun changement, lorſque l'œil eſt parvenu au dernier degré d'extenſion que ſes membranes lui permettent. Maître Jan propoſe dans cette maladie beaucoup de remedes tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, ſuivant les différentes indications qui peuvent ſe préſenter; car il croit cette maladie ſujette à la réſolution & à la ſuppuration. Dans ce dernier cas il conſeille une petite ouverture, comme l'inciſion d'une ſaignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, ſur le blanc de l'œil, & qui pénetre par-delà l'uvée. Bidloo propoſe auſſi l'ouverture de l'œil, lorſque ſa protubérance eſt douloureuſe; & il rapporte le cas d'un homme qui eſt mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu ſe réſoudre à cette légere opération qu'il lui avoit conſeillée avec le célebre Cyprien ſon collegue, très-habile chirurgien d'Amſterdam. Il ajoûte à cette hiſtoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu exceſſivement gros à la ſuite de pluſieurs fluxions fort douloureuſes. On avoit employé en

Digitized by Google

vain les remedes les mieux indiqués pour détourner cette humeur; on appliqua enfin un cataplaſme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuſe de l'œil avec ſuppuration. Le malade ſouffrit les douleurs les plus aigues; on obtint le calme en vuidant l'œil par une inciſion que Bidloo fit au bord de la cornée tranſparente. Le globe ſe rétrecit & ſe conſolida parfaitement en peu de tems, ſans autre incommodité que la perte de la vûe.

Bidloo fait un précepte de ſa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'inciſion doive s'étendre par de-là le bord inférieur de la cornée tranſparente, parce qu'il eſt poſſible que l'humeur vitrée ne ſoit pas liquefiée, & qu'elle reſte en place avec le cryſtallin. Alors le globe de l'œil conſervera, dit-il, un certain volume, la cornée tranſparente ne ſera pas défigurée par une cicatrice deſagréable, & l'œil conſervera autant qu'il ſera poſſible l'apparence d'un état naturel: ſi au contraire les humeurs ſont entierement diſſoutes, cette inciſion ſera ſuffiſante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point exceſſif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heiſter aſſure avoir pratiquée avec ſuccès. Elle conſiſte à faire une ponction au bord de la cornée tranſparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cauſe l'*hydrophtalmie* & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par deſſus l'appareil, & les remedes convenables: on réitere ces ponctions auſſi ſouvent que la néceſſité le requiert, juſqu'à ce que l'œil ſoit réduit d'une maniere permanente dans ſon état naturel. L'uſage intérieur des remedes ſudorifiques & purgatifs favoriſe, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe eſt extrême, Heiſter conſeille une grande inciſion tranſverſale, ou même cruciale, pour vuider entierement l'œil. Il eſt le copiſte de Saint-Yves, lorſqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de ſe réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction conſidérable de l'œil, je me ſuis contenté de faire une ſimple inciſion tranſverſale d'un angle à l'autre. Elle fut ſuivie d'inflammation & de vomiſſemens lymphatiques, qui me donnerent de la défiance ſur l'utilité d'une inciſion auſſi étendue: ſans retrancher rien des tuniques, elles ſe ſont réduites à un très petit volume. J'ai vu depuis, par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande inciſion que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heiſter ne la preſcrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 15 ans, à la ſuite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de ſix ans. Les douleurs de migraine très violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui ſe portoient ſouvent ſur les yeux, ne pûtent la déterminer à laiſſer vuider l'œil; le haſard la ſervit utilement. Elle ſe donna un coup violent à l'œil, en tombant ſur le bâton de l'angle d'une chaiſe de paille; la contuſion & l'échymoſe furent conſidérables. Quelques heures après l'œil s'eſt ouvert; il en eſt ſorti du ſang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit; la guériſon a été parfaite en 12 ou 15 jours ſans aucun accident. On remarque ſur la ſurface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muſcles, une protubérance ſolide & pliſſée, formée par la cornée tranſparente. La cicatrice enfoncée qu'on apperçoit, montre que l'œil s'eſt crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, préciſément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'inciſion, lorſqu'il eſt néceſſaire de vuider l'œil. L'inſpection de celui dont je parle, prouve que cette inciſion auroit l'inconvénient de laiſſer une inégalité protubétante; parce que les membranes en ſe retirant ſur le centre du globe, la cornée tranſparente, qui eſt une portion de petite ſphere ajoûtée à une plus grande, doit néceſſairement former une ſaillie ſur la ſurface du globe retréci; ce qu'on évitera en inciſant dans toute l'étendue de la cornée tranſparente excluſivement. Cette inciſion ſuffi a pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, ſans rettancher une portion des membranes. On ne peut trop ſimplifier les opérations de Chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits mûrement réfléchis, & obſervés judicieuſement ſous leur véritable point de vûe. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. (*Y*)

HYDRO-SARCOCELE, ſ. f. *terme de Chirur.* nom qui a été donné par Fabrice d'*Aquapendente*, à une collection d'eau dans le ſcrotum, accompagnée d'un teſticule ſarcomateux. La tuméfaction de la glande eſt ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphe eſt l'effet de la rupture des vaiſſeaux lymphatiques, engorgés par l'obſtruction du teſticule. Que l'hydrocele ſoit la maladie primitive, & que le teſticule ſain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, ſe relâche & ſe diſſolve, pour ainſi dire, ſa tunique propre viendra à ſe déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaiſſeaux, c'eſt ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de ſang qu'on trouve quelquefois dans ces ſortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles préſentent, eſt de vuider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à réſoudre l'engorgement du teſticule par les remedes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplaſmes réſolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec ſuccès. Si les eaux ſe renouvellent, les remedes convenables au teſticule ſeront ſans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele; *voyez* HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le teſticule à découvert, ce qu'on doit eſpérer de l'état où il ſe trouve; il eſt bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plûpart des *hydroſarcoceles* invétérées. Alors, par l'opération de la caſtration, on guérit radicalement les deux maladies dont la complication produiſoit l'*hydroſarcocele*. *Voyez* CASTRATION, & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raiſons qui exigent qu'on s'abſtienne de la ligature, qu'on avoit coûtume de pratiquer dans l'opération de la caſtration. (*Y*)

HYDROSCOPE, ſ. m. inſtrument qui étoit autrefois en uſage pour meſurer le tems. Ce mot eſt grec, formé d'ὕδωρ, *eau*, & σκοπεω, *je conſidere*. *Voyez* CHRONOMETRE.

C'étoit une eſpece d'horloge d'eau, compoſé d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On meſuroit le tems par des marques faites ſur le tuyau pour cet effet.

Syneſius décrit fort au long l'*hydroſcope* dans une de ſes lettres. Il eſt viſible que c'étoit une eſpece de clepſydre. *Voyez* CLEPSYDRE. *Chambers*, (*O*)

HYDROSTATIQUE, ſ. f. (*Ord. encycl. Entend. Raiſ. Philoſoph. Science de la nature, Mathematiques, Mathématiques mixtes, Méchan. Statig. Hydroſtatig.*) partie de la Méchanique qui conſidere l'équilibre des corps fluides, auſſi bien que des corps qui y ſont plongés.

Ce mot eſt grec, & compoſé de ὕδωρ, *eau*, & de ἵστημι, *je poſe*. *Hydroſtatique* ſignifie proprement la *ſtatique* de l'eau, la ſcience de l'équilibre des eaux; mais comme les lois de l'équilibre de l'eau ſont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en

Digitized by Google

général le nom d'*Hydrostatique* à la science de l'équilibre des fluides.

On confond souvent l'*Hydrostatique* avec l'*Hydraulique*, à cause de l'affinité du sujet, & plusieurs auteurs ne les traitent point séparément. En effet les lois du mouvement des fluides se réduisent à celui de leur équilibre. *Voyez* HYDRAULIQUE & HYDRODYNAMIQUE.

L'auteur le plus ancien que nous ayons sur l'*Hydrostatique* est Archimede, qui en a donné les lois dans son traité *de insidentibus humido*.

Parmi les modernes, le celebre M. Paschal a donné sur ce sujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air*.

M. Mariotte, dans un traité qu'il a publiéen 1686, sur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, donne presque toutes les propositions de l'*Hydrostatique* & de l'*Hydraulique*, prouvées par la raison & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois de l'*Hydrostatique*, & il ne nous reste presque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides est 1°. que la direction des forces soit perpendiculaire à la surface du fluide: 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la surface, & aboutissant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, soit en équilibre. M. Maclaurin est le premier qui ait fait usage de ce dernier principe, & qui l'ait heureusement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe résulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'est servi avec beaucoup de fagacité pour le même usage. Sur quoi *voyez le* chap. 3. *de mon essai sur la résistance des fluides* 1752.

Lorsque plusieurs fluides de différentes densités sont placés les uns au-dessous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, &c. la surface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'est-à-dire perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit sur les particules de fluide. Cependant lorsque le fluide est composé de couches infiniment peu épaisses, & dont la densité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre, cette loi ne doit pas être nécessairement observée, excepté à la surface supérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque & je m'en suis servi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. *Voyez* l'appendice qui est à la fin de mon *essai sur la résistance des fluides*, 1752, & la troisieme partie de *mes recherches sur le système du monde*, *liv. VI.* Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant assez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. (*O*)

HYDROTITE, s. f. (*Hist. nat. Lithologie*) nom donné par quelques auteurs à une espece d'œtite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau; c'est la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus*. Voyez *cet article*.

HYDRUNTE, (*Géog. anc.*) *Hydrutum* dans Ciceron, *Hydras* dans Lucain; ville maritime de la grande Grece, d'où l'on passoit en Grece. « En partant de Cassiope, dit Ciceron, *liv. XVI. Ep. 9. ad Tironem*, avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit & le jour suivant, à gagner un nous jouant l'Italie, où nous abordâmes à *Hydrunte* ». Le nom moderne est *Otranto*. (*D. J.*)

HYENE, *hyena*, (*Hist. nat.*) ce nom a été donné à la civette & au glouton. *Voyez* CIVETTE, GLOUTON.

HYENE *pierre d'*, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle se trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appellé *hyene*, Pline dit qu'on alloit à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres, qui mises sous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HIERACITES, s. m. pl. (*Théolog.*) secte ancienne ainsi appellée de son chef Hiérac. Cet hérésiarque étoit égyptien, & outre la langue de son pays, il savoit la langue grecque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit aussi appliqué à l'étude des livres sacrés, dont il avoit une grande connoissance, car il a écrit des commentaires sur quelques-uns. Mais abusant de sa science, il tomba dans plusieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embrasserent.

Il nioit absolument la résurrection de la chair, prétendant que l'ame seule ressuscîteroit, & qu'ainsi la résurrection n'étoit que spirituelle. Ce sont les propres paroles de saint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pû emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hiérac & ceux de sa secte condamnoient aussi les noces, étant dans cette pensée qu'elle n'avoient été permises que dans l'ancien testament, & jusqu'à Jesus-Christ, mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de se marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils soutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'usage de raison sont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les passages de l'Ecriture dont cet hérésiarque se servoit pour appuyer sa fausse doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene sur le mystere de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du pere, & qu'il avoit aussi les mêmes sentimens que les Orthodoxes touchant le Saint-Esprit, si ce n'est qu'il avoit embrassé là-dessus les erreurs des Melchisédéciens, sur lesquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-tems, & sa vie a toujours été fort austere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses disciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérerent après sa mort. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYERINGEN, (*Géog.*) petite ville du royaume de Danemarck, dans le Jutlande.

HIERONYMITES, *ou* HERMITES DE S. JEROME, *voyez* JERONYMITES & HERMITES. Ce mot est composé d'ἱερὸς, *sacré*, & de ὄνομα, *nom*. *Dict. de Trévoux.*

HYES, (*Mythologie*) surnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit sa mere Sémélé. Ou, selon d'autres, parce que sa fête arrivoit communément dans une saison pluvieuse.

* HYETIUS, *ou le* PLUVIEUX, adj. (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, ils lui avoient élevé un autel sur le mont Hymette.

HYGIÉE, s. f. (*Mythol.*) c'est ainsi que les Grecs appelletent la déesse de la santé, car il étoit tout simple qu'ils missent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puissent posséder les mortels.

Comme tous les jours il se présentoit de nouvelles occasions de rendre un culte à cette déesse, il ne faut pas être surpris du grand nombre d'autels & de statues qu'on lui éleva, & si on la voit si souvent représentée sur les revers des médailles & sur les gravures antiques. Il y avoit peu de personnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne consacrassent quelque monument en mémoire de leur convalescence, à la fille d'Esculape & de Lampétie.

On la trouve presque toujours représentée avec un serpent qui étoit son symbole, ainsi qu'il l'étoit de son pere, dieu de la Medecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conservoit la santé aux hommes.

Ceux

Digitized by Google

Ceux qui ſe diſent de nos jours les petits-fils d'Eſculape, n'ont pas hérité de ce beau ſecret; la déeſſe *Hygiée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de ſon pere à Sicyone, une belle ſtatue couverte d'un voile; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laiſſa retomber.

On voit ſur les anciens monumens cette déeſſe en ſa qualité de reine de la Medecine, portant la couronne de lautier, & tenant le ſceptre de la main droite; ſur ſon ſein eſt un ſerpent à pluſieurs contours, qui avance ſa tête pour aller boire dans une patere qu'elle tient de la main gauche; quelquefois elle eſt aſſiſe, mais d'ordinaire elle eſt debout.

On la trouve ſouvent figurée ſur le revers des médailles & dans les gravures antiques; le roi de France poſſede dans ſon cabinet une pierre gravée qui repréſente cette déeſſe, & les connoiſſeurs priſent extrêmement les beautés ſimples & naïves de ſa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII. chap. xxxvij.* qu'on lui offroit un ſimple gâteau de fine farine, qu'on appella de ſon nom *hygeia*; étoit-ce pour indiquer que la ſanté eſt la fille de la ſobriété, comme elle eſt la mere des plaiſirs du ſage? Quoi qu'il en ſoit, on voit ſur une médaille que Triſtan a fait graver, *tom. I. pag. 628*, une femme qui préſente reſpectueuſement un gâteau de cette eſpèce à la déeſſe.

Remarquons ici que les Grecs donnerent auſſi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, & l'honorerent ſous ce titre; la déeſſe de la ſageſſe étoit très-digne de ce ſurnom.

Les Romains qui adopterent ſagement toutes les divinités des nations étrangeres, ne manquerent pas de recevoir dans leur ville la déeſſe de la Santé, & de lui bâtir un temple ſur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le ſalut de l'empire. *Voyez l'article de la déeſſe* SALUS.

Elle écarte les maux, la langueur, les foibleſſes,
Sans elle la beauté n'eſt plus.
Les amours, Minerve, & Morphée,
La ſoutiennent ſur un trophée
De myrthe & de roſes paré,
Tandis qu'à ſes pieds abattue
Rampe l'inutile ſtatue
Du dieu d'Epidaure enchaîné. (*D. J.*)

HYGIENE, ſubſt. fem. ὑγιεινή, (*Medecine*) c'eſt un terme qui vient du grec ὑγιεινος, *ſanus*, & qui ſert à déſigner la premiere des deux parties de la méthode medicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conſervation de la ſanté actuellement exiſtante; comme la ſeconde partie de cette méthode eſt la Thérapeutique qui traite de la maniere de rétablir la ſanté lorſqu'on l'a perdue: ainſi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pû ſe propoſer pour le bien de l'humanité, par l'inſtitution de la Medecine; ſa partie pratique ne peut pas tendre à autre choſe.

Mais de ces deux objets, le plus utile ſans-doute, eſt celui qui conſiſte à rendre l'état de ſanté auſſi durable, que la vie humaine le comporte de ſa nature, & à préſerver cet état de tout ce qui peut lui cauſer quelque altération conſidérable, de tout ce qui peut réduire à la triſte néceſſité de faire uſage des ſecours de l'art, pour le rétabliſſement de la ſanté: car, comme dit Seneque, c'eſt un plus grand ſervice de ſoûtenir quelqu'un qui eſt dans le cas de faire une chûte, que de relever celui qui eſt tombé: *pluris eſt labantem ſuſtinere, quàm lapſum erigere.* Ainſi le medecin auquel on peut devoir la conſervation de ſa ſanté, n'eſt pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guériſon de quelque maladie.

Cependant comme il eſt très-rare que lorſqu'on ſe porte bien, ou que l'on croit ſe bien porter, l'on demande conſeil ſur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on eſt aſſez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur, de croire que la Medecine n'a pour objet que de guérir les maladies; c'eſt ce qui a fait que la partie de cette ſcience, qui preſcrit des regles à l'égard de la ſanté, paroît avoir été fort négligée, ſoit par les maîtres qui ont enſeigné la Medecine, ſoit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. Enforte que la plûpart des auteurs d'inſtitutions médicales des derniers ſiecles, le ſont preſque bornés à donner la définition de l'*Hygiene*, ſans expoſition des préceptes ſalutaires en quoi elle conſiſte, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens medecins, parce qu'il leur ſuffiſoit d'en ſentir l'importance, pour être déterminés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient ſincerement à cœur de ſe rendre utiles à l'humanité; au lieu que la plûpart de ceux de ces tems-ci ſemblent ne ſe vouer à ſon ſervice que pour la faire ſervir à leur propre utilité, puiſqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à preſcrire les regles qu'il faut obſerver pour la conſervation de la ſanté, que l'on peut cependant entretenir bien plus aiſément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guériſon des maladies. *Voyez* la *diſſertation* de Stahl, *de curatione æquivocâ*. Il eſt le plus ſouvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aiguës. *Voyez* NATURE. Et les maladies chroniques, ſur-tout lorſqu'elles ſont invétérées, ſont preſque toujours ſupérieures à tous les ſecours de l'art.

Ainſi la partie de la ſcience medicinale qui peut être la plus avantageuſe au genre humain, eſt donc ſans contredit l'*Hygiene*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie ſaine, le bien de ce monde, qu'il importe le plus de conſerver, qui eſt le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & ſans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua bona aloës, quàm mellis habent.*

Mais pour conſerver ce bien ſi précieux, autant qu'il en eſt ſuſceptible dans un ſujet bien conſtitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cauſe que la vie même qui le diſpoſe à la mort, il eſt néceſſaire de connoître avant toutes choſes en quoi conſiſtent la vie & la ſanté, comme il faut connoître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cauſe. *Voyez* VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MEDECINE.

Pour ſatisfaire à ce qu'exige la conſervation de la ſanté, on doit ſe propoſer trois objets à remplir, ſavoir 1°. de maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui ſont conformes à la complexion, au tempérament, qui lui ſont propres, qui conviennent à ſon âge, à ſon ſexe, au climat qu'il habite, à la profeſſion, à l'état dans lequel il vit. *Voyez* COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les cauſes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut ſe garantir, de changer la diſpoſition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre ſa vie durable autant qu'elle en eſt ſuſceptible, en établiſſant, en préparant, ou en faiſant ſubſiſter ſans interruption, toutes les conditions néceſſaires pour le maintien de la ſanté. *Voyez* RÉGIME.

Ces conditions ſont eſſentiellement renfermées dans le bon uſage des ſix *choſes*, que l'on appelle d'après les anciens, *non-naturelles*, qui deviennent naturelles, lorſque l'uſage qu'on en fait tourne au profit de la ſanté; & contre nature, lorſque l'on en uſe d'une maniere qui eſt nuiſible à l'économie animale, c'eſt-à-dire que ces choſes qui exiſtent indépendamment de la nature conſidérée comme puiſſance, qui

regle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant abſolument néceſſaires, & comme ſuſceptibles de l'affecter avantageuſement ou deſavantageuſement, ſelon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ſes beſoins & à l'ordre qui doit y ſubſiſter.

Ces ſix choſes ſont donc 1°. l'air, & tout ce qui ſe trouve dans l'atmoſphere, comme le feu, les météores, les exhalaiſons de la terre, *&c. Voyez* AIR. 2°. La matiere des alimens & de la boiſſon. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, *&c.* EAU, VIN, *&c.* DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS. 4°. Le ſommeil & la veille. *Voyez* SOMMEIL, VEILLE. 5°. La matiere des excrétions, celle des ſuppreſſions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les paſſions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choſes ſont par conſéquent de nature à influer indiſpenſablement ſur la conſervation de la ſanté; par conſéquent les regles qui doivent être preſcrites ſur leurs bons & leurs mauvais effets, conſtituent la partie de la Médecine pratique, qui eſt l'*Hygiene*: ainſi on trouvera une expoſition ſommaire de ces regles par rapport à chacune des choſes non-naturelles, ſous le mot *non-naturel*, ou ſous le nom de chacune des dénominations particulieres qui viennent d'être mentionnées.

On ſe bornera ici à rapporter les ſept lois ou préceptes propoſés par le célebre Hoffman (*diſſert. ſept. leg. ſanit. exhib. tom. V. opuſc. dietetic.*) pour ſervir à diriger ſur tout ce qui a rapport à la conſervation de la ſanté.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque choſe que ce ſoit, parce qu'il eſt extrêmement nuiſible à l'économie animale; la ſobriété & la modération en tout, par conſéquent même en fait de vertu, ne ſauroit trop être recommandée; c'eſt un conſeil du ſage Hippocrate, le meilleur connoiſſeur des vrais beſoins du corps & de l'eſprit (*aphor. 51. ſect. 2.*); cette maxime eſt applicable à toutes les choſes de la vie qui ſont ſuſceptibles d'influer ſur la ſanté, & de porter quelque altération dans l'équilibre des ſolides & des fluides, c'eſt-à-dire dans la juſte proportion du mouvement qui ſe fait entr'eux, d'où dérive la diſpoſition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & ſanitatem durabilem præſtant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choſes qu'on a accoutumées, parce que l'habitude eſt une ſeconde nature: cette regle eſt auſſi importante à ſuivre dans le phyſique que dans le moral & dans le politique; parce que les choſes que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne ſont pas bien conformes aux intérêts de la ſanté, peuvent moins cauſer de déſordre dans l'économie animale, que ce qui étant eſſentiellement ſalutaire ne ſeroit pas accoutumé. C'eſt ce qui eſt confirmé par l'expérience journaliere, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor. 49. ſect. 11.*) que les perſonnes foibles ne ſont pas incommodées par certaines choſes auxquelles elles ſont habituées, tandis que des perſonnes robuſtes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur ſont extraordinaires, quoiqu'elles ne ſoient pas eſſentiellement nuiſibles, ainſi lorſqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la maniere de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce ſoit, il faut ſe faire peu-à-peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio ſubita mala; quod paulatim & ſucceſſivè fit, id tutum eſt.*

3°. Il faut ſe conſerver ou ſe procurer la tranquillité de l'eſprit, & ſe porter à la gaieté autant qu'il eſt poſſible, parce que c'eſt un des moyens des plus sûrs pour ſe maintenir en ſanté, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les paſſions de l'ame, dont elle eſt ſatisfaite, favoriſent la diſtribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conſéquent l'exercice de toutes les fonctions ſe fait avec facilité & d'une maniere ſoutenue; au lieu que la trop grande contention, les peines d'eſprit, les chagrins, la triſteſſe habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le ſeul exercice de la faculté penſante, & tous les autres organes en ſont privés à proportion; d'où s'enſuit un ralentiſſement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'enſuivre: ainſi la plûpart des hommes abregent leur vie plus par l'effet des maladies de l'eſprit, que par celles du corps; c'eſt pour quoi l'on peut dire avec Juvenal, que tien n'eſt plus à deſirer pour la ſanté du corps, que la conſervation de celle de l'ame. *Optandum ut ſit mens ſana in corpore ſano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il eſt poſſible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'eſprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ſes impuretés & ſes autres mauvaiſes qualités, comme l'excès, les variations ſubites de peſanteur, de légéreté, de chaleur, de froid & d'humidité qui operent à l'égard de nos ſolides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conſéquence, qui peuvent avoir les ſuites les plus funeſtes. *Voyez* AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTEMPÉRIE. *Certe ſanitas ad extremam ſenectutem durares*, dit Hoffman, *ſi ceteris paribus, aëre, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temperato ſemper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boiſſon, préférer toujours ce qui eſt le plus conforme au tempérament & à l'uſage ordinaire, qui n'a pas été eſſentiellement nuiſible, parce que la digeſtion, l'élaboration des humeurs qui en réſultent, & leur diſtribution dans toutes les parties ſe font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez* RÉGIME. Ainſi la matiere des alimens & de la boiſſon devant pénétrer dans les vaiſſeaux de notre corps, pour être changée en notre propre ſubſtance, ou pour ſervir aux autres différentes deſtinations; enſorte que le ſuperflu, ou ce qui eſt inutile, ou ce qui pourroit devenir nuiſible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émonctoires deſtinés à cet uſage; il eſt néceſſaire que cette matiere, dont doivent être formées nos différentes humeurs, ſoit de nature à favoriſer la diſſolution, la ſéparation des parties nourricieres, des recrémens & des excrémens, d'une maniere proportionnée aux beſoins de l'économie animale, dans chaque individu: c'eſt ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le ſentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conſéquence ſur les ſuites. C'eſt cette expérience raiſonnée qui doit fournir les regles d'après leſquelles chaque homme ſenſé doit être le médecin de ſoi-même, pour ſe diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'uſage des choſes qui ſervent à la conſervation de la ſanté. Tout ce qu'on peut dire à ce ſujet ſe trouve renfermé dans les paroles ſuivantes de l'Hippocrate allemand. *Ingeſta ſaluberia languidis, infirmis, ægrotantibus, maxime commendanda ſunt; cùm aliàs non negandum ſit robuſtiora & exercitata corpora, etiam duriora, inſalubritatis titulo notata, præcipuè uſitata, ſæpè ſine læſione ferre poſſe.*

6°. Rien n'eſt plus important que d'établir une proportion raiſonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exer-

Digitized by Google

cice du corps que l'on eſt en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit, parce qu'il faut que la dépenſe ſoit égale à la recette pour ſe préſerver de la ſuraboudance ou du défaut d'humeurs. *Voyez* EXERCICE (*Econom. anim.*) Il ſuffira de rapporter ici la maxime du pere de la Medecine, l'oracle de Coos; parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce ſujet : *Non ſatiari cibis & impigrum eſſe ad labores, ſanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne ſauroit trop s'éloigner de ceux qui conſeillent le fréquent uſage des remedes, parce que rien n'eſt plus contraire à la ſanté que de cauſer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorſqu'elle n'a pas beſoin de ſecours, ou qu'elle peut ſe ſuffire à elle-même. C'eſt d'après cette vérité bien ſentie, que le célebre medecin Montanus, & à ſon imitation Wepfer & Brunner, terminoient toutes leurs conſultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en ſanté, par la recommandation de ſe livrer le moins poſſible aux Medecins & à la Medecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne ſa confiance à des ignorans, qui n'ont ſouvent que le titre de docteur pour tout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort ſupérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puiſqu'ils ſont extrêmement rares, & les autres auſſi communs que dangereux; enſorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de medecin, comme des fléaux de l'humanité, de véritables peſtes endémiques: ce qui fait douter, avec raiſon, ſi cette profeſſion n'eſt pas plus nuiſible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainſi, lorſqu'on jouit de la ſanté, & qu'il ne s'agit que de la conſerver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir beſoin de medecins, & de s'expoſer à être les victimes de l'ignorance : lorſque la ſanté ſe dérange, & qu'on eſt menacé de maladie, la diete & l'eau, ſelon le célebre praticien de Paris M. Molin, dit *Dumoulin*, ſont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des ſuites. En général, on a raiſon de dire que l'on doit éviter de vivre medicinalement, ſi l'on ne veut pas vivre miſérablement ; & d'après cette maxime, Celſe commence de cette maniere ſon traité *de re medicâ*, concernant les moyens de conſerver la ſanté: *Sanus homo, qui & bene valet & ſine ſpontis eſt, nullis obligare ſe legibus debet, acneque jatraliptes agere.* Et ailleurs, il ajoûte, *optima medicina eſt non uti medicinâ.* L'école de Salerne, dont les préceptes ne ſont pas toûjours à mépriſer, perſuadée que l'on peut très-bien ſe paſſer de Medecins, renferme, dans un ſeul diſtique, les principales regles de l'*Hygiene*, avec l'obſervation deſquelles on peut ſe ſervir de medecin à ſoi-même, ſur-tout ſi on n'eſt pas à portée d'en avoir de bons, ce qui eſt pis que d'en manquer entierement. Elle s'exprime donc ainſi:

Si tibi deficiant Medici, Medici tibi ſunt
Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.

Pour ſupplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choſes qui intéreſſent la conſervation de la ſanté, il ne reſte qu'à ajoûter ici la loi générale que preſcrit l'admirable Hippocrate, *epidem. lib. VI. §. 6.* ſur la plûpart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, ſomnus, venus, omnia ſunto mediocria.* De cette maniere, & par une ſeule épithete, il détermine, avec toute la préciſion poſſible, l'ordre même que l'on doit obſerver dans l'uſage de ces choſes par rapport au tems où il convient de le placer pour chacune en particulier; en les énonçant dans l'ordre ſucceſſif qu'elles doivent avoir entr'elles; c'eſt-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ſes repas; que l'on ne doit ſe livrer aux plaiſirs de l'amour qu'après le ſommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reſte encore à déſigner les principaux auteurs qui ont écrit ſur les regles à obſerver pour la conſervation de la ſanté. On eſt, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'*Hygiene*, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été tranſmis ſur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il ſemble qu'on ne peut rien ajoûter pour le fond, à ce que le pere de la Medecine nous a laiſſé concernant la conſervation de la ſanté, dans ſon excellent traité *de aëre, aquis & locis*, dans ſon livre *de alimento*, dans ſes diſſertations *de diætâ ſalubri, de liquidorum uſu*, & *paſſim*, dans preſque tous ſes ouvrages, particuliérement dans ſes livres *de flatibus, de genitură*, où il traite de l'acte vénérien, & dans ſes aphoriſmes.

Galien a beaucoup écrit ſur l'*Hygiene*: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate ſur ce ſujet, & particuliérement des aphoriſmes 1, 4, 5, 17, du troiſieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres *de ſanitate tuendâ*, trois livres *de alimentis*, un livre *de attenuante victu*, d'autres *de conſuetudine, de ſalubri diætâ*, un autre *de exercitatione parvæ pilæ*. On peut conſulter, ſur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchſius dans ſon épitome, ainſi que celui de Valleriola *in locos communibus*.

Le Cicéron des Medecins, Celſe, ne s'occupe, dans le premier de ſes huit livres *de re medicâ*, que de ce qui a rapport à la conſervation de la ſanté : on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'*Hygiene* par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicenne, un traité particulier d'*Hygiene*, ſous le titre *de correctione ſex rerum non-naturalium*. On a auſſi un ouvrage complet de Jules Alexandrin *ſur les choſes ſalutaires*, où il eſt ſur-tout amplement queſtion de tout ce qui a rapport aux alimens : cette *hygiene* eſt diviſée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la Gymnaſtique medicinale, outre ce qu'en a donné Galien dans ſes livres *de ſanitate tuendâ* & dans le dernier de ſes ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, *de arte gymnaſticâ*. *Voy.* GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'inſtitutions de Medecine ont traité de l'*Hygiene* comme une des parties principales de cette ſcience ; cependant pluſieurs d'entre eux, tel qu'Ettmuller, ſe ſont très-peu étendus ſur cette matiere, par les raiſons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec aſſez de détail; ce dernier ſur-tout, qui donne de fort bonnes choſes ſur la nature & le choix des alimens.

On peut conſulter une diſſertation ſur l'*Hygiene*, donnée par M. Bon, profeſſeur de l'univerſité de Valence : mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, eſt celui du docteur Cheyne, intitulé *de infirmorum ſanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être ſurpaſſé que par le traité complet d'*Hygiene* que l'on trouve dans les inſtitutions du célebre Hoffman, *tom. I. lib. II.* & par les ſavantes diſſertations diététiques inſérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la ſaine théorie de la Medecine eſt le plus redevable de ſon avancement, ainſi qu'à Boerhaave, dont le petit abrégé d'*hygiene* que l'on

Digitized by Google

trouve dans les inſtitutions & dans les préleçons qui y ſont relatives, pourroit fournir matiere à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à ſouhaiter que le baron de Haller eût voulu ſe charger, ou au moins donner le ſupplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la phyſiologie de cet auteur.

HYGROCIRSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur variqueuſe des vaiſſeaux ſpermatiques, & ſuivie d'un épanchement d'eau dans le ſcrotum. *Voyez* VARICES. Ce mot eſt compoſé du grec *ὑγρος*, *humide*, & *κιρσοκηλη*, *hernie variqueuſe*.

Le gonflement variqueux des veines ſpermatiques eſt preſque toûjours la cauſe des hydroceles, parce que le ſang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la ſérosité de rompre leurs vaiſſeaux, & de ſuinter dans les bourſes. Les ſignes diagnoſtics & les indications curatives de cette maladie ſe trouveront *aux mots* HYDROCELE & VARICOCELE. (*Y*)

HYGROMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) machine ou inſtrument qui ſert à marquer les degrés de ſéchereſſe ou d'humidité de l'air. *Voyez* AIR, HUMIDITÉ, *&c.* Ce mot eſt compoſé des mots grecs *ὑγρος*, *humidus*, humide, & *μετρεω*, *metior*, je meſure.

Il y a diverſes eſpeces d'*hygrometres*; car tout corps qui s'enfle ou qui ſe raccourcit au moyen de la ſéchereſſe ou de l'humidité, peut ſervir d'*hygrometre*. Tels ſont la plûpart des bois, ſur-tout ceux de frêne, de ſapin, de peuplier, *&c.* comme auſſi les boyaux de char, *&c.* Voici ceux qui ſont les plus en uſage.

Conſtruction des hygrometres. Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau, telle que *AB* (*Voyez Pl. pneumatiq. fig. 7.*) ſur une muraille, en la faiſant paſſer ſur une roulette ou poulie *B*; & attachez à ſon autre extrémité *D* un poids *E*, dans lequel vous ficherez un ſtile *FG*. Poſez ſur la même muraille une plaque de métal *HI*, diviſée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un *hygrometre* complet.

Car c'eſt une choſe inconteſtable que l'humidité raccourcit peu-à-peu les cordes, & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à meſure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas préſent, le poids ne peut manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de deſcendre lorſqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le ſtile *FG* montre les eſpaces dont le poids monte & deſcend, & que ces eſpaces ſont égaux à l'allongement ou au raccourciſſement de la corde ou boyau *ABD*, l'inſtrument montera ſi l'air eſt plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus ſenſible, faites paſſer une corde de boyau par deſſus pluſieurs roulettes ou poulies *A*, *B*, *C*, *D*, *F*, *F* & *G* (*fig. 8.*), & conduiſez-vous pour tout le reſte comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverſes parties de la corde *AB*, *BC*, *CD*, *DE*, *EF* & *FG*, ſoient paralleles à l'horiſon, comme dans la preſente *figure*, ou qu'elles ſoient perpendiculaires à l'horiſon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux ſur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même eſpace, & que ſon allongement ou ſon raccourciſſement devient par là plus ſenſible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau *AB* (*fig. 9.*) à un crochet de fer, & laiſſez tomber l'autre bout *B* ſur le centre d'un ais ou table horiſontale *EF*. Suſpendez près de *B* une balle de plomb *C* du poids d'une livre, & attachez-y un ſtile *CG*. Enfin, du centre *B* décrivez un cercle, & diviſez-le en pluſieurs parties égales. La conſtruction de cet *hygrometre* eſt fondée ſur ce qu'on a obſervé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & ſe détortillent de nouveau à meſure qu'ils ſe deſſechent. M. Molyneux, ſecrétaire de la ſociété de Dublin, dit qu'il s'eſt apperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en ſoufflant deſſus huit ou dix fois, & en l'approchant enſuite d'une bougie. D'où il ſuit qu'à meſure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle ſe tord ou détord, & par conſéquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la ſéchereſſe.

Ou bien, attachez l'extrémité d'une corde de chanvre ou de boyau *H* (*fig. 10.*) à un crochet *H*, & à ſon autre bout une balle d'une livre peſant. Tracez deux cercles concentriques ſur la balle, & diviſez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un ſtile *NO* ſur un pied *N*, de façon que l'extremité *O* touche preſque les diviſions de la balle.

La corde, en ſe tordant ou en ſe détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application ſucceſſive des différentes diviſions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux chaſſis de bois *AB* & *CD* (*fig. 11.*); pratiquez-y des rainures dans leſquelles vous enchâſſerez des ais fort minces de bois de frêne *AEFC* & *GBDH*, de façon qu'ils puiſſent couler. Arrêtez ces ais aux extrémités *A*, *B*, *C*, *D*, des chaſſis avec des clous, de façon qu'il reſte entr'eux un eſpace *EGHF* d'environ un pouce de large. Attachez au point *K* une regle de cuivre dentée, & au point *L* une petite roue dentée, ſur l'axe de laquelle vous poſerez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & diviſez-le en un grand nombre de parties égales.

On ſait, par expérience, que le bois de frêne ſe gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il ſe reſſerre de nouveau à meſure que cette humidité diminue: ainſi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais *AF* & *BH* ſe gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à meſure que l'humidité diminuera.

Or, comme la diſtance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer ſans faire tourner la roue *L*, l'index marquera les divers changemens qui ſurviendront par rapport à l'humidité ou à la ſéchereſſe.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent inſenſiblement moins exacts en vieilliſſant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le ſuivant eſt de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle *ADC* (*fig. 12.*), telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids, & à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aiſément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire ſécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre où l'on aura fait diſſoudre du ſel ammoniac ou du ſel de tartre, & la faire ſécher enſuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus peſante, deſcendra, au lieu qu'elle montera s'il eſt ſec, deſorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans ſes tranſactions philoſophiques, dit qu'il vaut mieux ſe ſervir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins peſante, ſuivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; deſorte qu'étant une fois ſaoulée d'humidité dans le tems le plus humide, elle conſerve ou perd dans la ſuite la peſanteur qu'elle a acquiſe ſuivant que l'air eſt plus ou moins humide. Cette altération eſt ſi conſidérable, qu'on s'eſt apperçû que ſa pe-

Digitized by Google

ſanteur avoit augmenté depuis trois dragmes juſqu'à neuf dans l'eſpace de 57 jours, & avoit changé la poſition de l'index d'une balance de 30 degrés. Un ſeul grain peſant de cette liqueur, après ſon entier accroiſſement, a varié ſi ſenſiblement ſon équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui ſeroit même allé juſqu'à trois pouces, ſi l'index eût été d'un pied, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une ſimple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés juſqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit ſubſtituer à l'huile de vitriol l'huile de ſoufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, *&c.*

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le ſtile au milieu du levier auquel le poids *E* eſt attaché, & en joignant à ce ſtile un index d'un pied & demi de long qui matqueroit les diviſions ſur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut ſuſpendre le baſſin qui contient la liqueur au bout du fleau près du ſtile, & faire l'autre extrémité ſi longue qu'elle puiſſe décrire un arc d'une grandeur conſidérable ſur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclud d'une ſuite d'obſervations hygroſcopiques, dont on peut voir la deſcription dans les Tranſactions philoſophiques, 1°. que le bois ſe reſſerre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il eſt plus ſujet à ces altérations dans le printems: 2°. que ce mouvement arrive ſur-tout pendant le jour, n'y ayant preſque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement même dans les tems ſecs, le bois s'enflant le matin & ſe reſſerrant après-midi: 4°. que le bois ſe reſſerre de nuit comme de jour, lorſque le vent eſt au nord, au nord-eſt & à l'eſt en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les ſaiſons de l'année; car il ſe meut beaucoup plus vite au printems qu'en hiver; il ſe reſſerre plus dans l'automne qu'au printems, & il a moins de mouvement en automne qu'en été; mais l'auteur n'a pas ſans-doute prétendu donner cette regle pour ſure ni pour exacte. Elle eſt d'ailleurs tout-à-fait inutile, puiſqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les ſaiſons. *Wolf & Chambers.*

Le plus ſimple de tous les *hygrometres* ſe fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une ſituation horiſontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'expoſé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui ſert d'index, & qui marque, ſur une échelle diviſée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de ſéchereſſe en deſcendant. Tel eſt l'*hygrometre* que l'on voit ſuſpendu ſous une des portes du vieux Louvre, mais qui eſt trop vieux à préſent pour être bon. Aſſez ſouvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque choſe de ſolide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverſe qui ſe tourne à meſure que la corde ſe tord ou ſe détord; aux extrémités de cette petite traverſe on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre ſort d'une petite maiſon qui a deux portiques, lorſque le ſec ou l'humide fait toutner la corde, & l'on fait porter un petit parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait ſortir, lorſque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une maniere équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de myſtere, ne ſont bons que pour amuſer les enfans: & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel eſt l'état actuel de l'atmoſphere, par rapport à l'humidité ou à la ſéchereſſe, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en eſt la piece principale eſt contenue comme dans un étui, où l'air ne ſe renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces inſtrumens n'apprend preſque rien autre choſe ſinon que la corde eſt mouillée ou qu'elle eſt ſeche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en ſort que peu à peu, & ſelon l'expoſition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien ſouvent il arrive que l'atmoſphere a déja perdu une grande partie de ſon humidité, avant que la corde en puiſſe donner aucun ſigne. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'eſt qu'il faſſe connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par compataiſon au jour précédent; & l'on ſait cela par tant d'autres ſignes, qu'il eſt aſſez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de ſavoir, c'eſt de combien l'humidité ou la ſéchereſſe augmente ou diminue d'un tems à l'autre, & de pouvoir rendre ces inſtrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui ayent cet avantage.

Le bois verd, humide, lorſqu'on l'emploie, le devient moins à meſure qu'on le garde dans la chambre, & par conſéquent il ſe retire & ce retrécit naturellement. Les cordes ayant leurs fils entrelacés les uns ſur les autres, ſe lâchent & ſe détordent d'elles-mêmes; devenant plus humides, elles ſe tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La choſe, réuſſit aſſez bien les premiers mois, mais ce tems paſſé, il s'en faut bien qu'elle air le même ſuccès. La corde à boyau ſe raccourcit trop lorſqu'elle n'eſt que peu humide, & s'allonge trop lorſqu'elle ſe trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le patchemin n'eſt pas aſſez épais pour raſſembler long-tems l'humidité; il ſe deſſeche auſſi trop vite, & n'a pas aſſez de mouvement. Quant au coton ſuſpendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il eſt bien vrai qu'il devient plus peſant au commencement, mais il reſte dans la ſuite trop peſant, & ſon poids dépend auſſi de celui de l'air, & de la pouſſiere qui ſe trouve dans l'air. Pour ce qui eſt du tuyau d'épi de blé, dont on fait auſſi un *hygrometre*, il tourne très ſenſiblement, tandis qu'il eſt verd, mais cela ne dure pas long-tems. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, ou bien à fait fondre auparavant du ſel marin & du ſel ammoniac, & que l'on ſuſpend enſuite à une balance, après l'avoir preſſée, reſte bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus peſante, lorſqu'elle eſt humide; elle raſſemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de ſon ſel qui devient volatil, deſorte que cet inſtrument ne reſte jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un tems humide, ce cuir s'humecte & s'allonge trop; & ſi l'humidité augmente extrêmement, le cuir ſe charge de tous côtés d'une quantité prodigieuſe d'humidité, deſorte qu'il en découle pluſieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'allonger, ſans compter qu'il ne ſauroit reſter une demi-année au même état. Tous ces inſtrumens ſont donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. Muſſch. *Eſſai de Phyſiq.* (*O*)

HYGROMETRE, (*Méd.*) les différens inſtrumens propres à meſurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins conſidérables, ſont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zèle auſſi louable, que laborieux, de faire des recherches ſur les influences de cet élement & de tout ce qui y a rap-

Digitized by Google

port, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des observations sur les maladies qui regnent dans les différentes saisons de l'année, selon la différente température; parce qu'il y a des conséquences très-importantes à tirer des changemens qui se font dans l'atmosphere, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des causes morbifiques, ou à faire varier les symptômes, la terminaison des maladies, qui ont d'autres principes.

C'est par cette considération qu'Huffman, dans son Hygiene (*oper. tom. I. lib. II. cap. iij.*) recommande fort le bon usage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens dégrés de chaleur & de pesanteur de l'atmosphere; parce qu'il y a un très-grand avantage à retirer des observations météorologiques, tant pour servir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une saison, dans un pays, que dans d'autres; que pour acquérir des connoissances, à la faveur desquelles on peut en prévoir, pour ainsi dire, la futurition contingente, & tâcher d'en préserver par les correctifs de l'air, ou par le régime. *Voyez* Meteorologique Observation. L'*hygrometre* est la même chose que l'hygroscope.

HYGROPHOBIE, s. f. (*Med.*) ce terme grec signifie *averſion des liquides*; en général il est employé pour désigner un des principaux symptomes de la rage que l'on sait être appellée aussi *hydrophobie*; parce que cette aversion est plus particulierement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot; *Voyez* Rage, Hydrophobie.

HYGROSCOPE, s. m. (*Phyſ.*) est un mot que l'on emploie communément dans le même sens qu'*hygrometre*. *Voyez* Hygrometre. Ce mot est composé de ὑγρος, *humidité*, & σκοπεω, *video*, *ſpecto*, je vois, je considere.

Wolfius néanmoins faisant attention à l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroſcope* & l'hygrometre. Le premier, suivant lui, ne sert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la sécheresse, au lieu que l'hygrometre sert à les mesurer. L'*hygroſcope*, selon lui, est donc un instrument beaucoup moins exact que l'hygrometre. Cependant on pourroit dire que l'hygrometre ne mesure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'est-à-dire, en les montrant, & en ce sens l'hygrometre & l'*hygroſcope* sont la même chose. (*O*)

HYLEG *ou* HYLECH, *terme d'Aſtrologie*, par lequel on distingue chez les Arabes la planete ou le point du ciel qui domine au moment de la naissance d'un homme, & qui influe sur toute sa vie. *Voyez* Nativité.

HYLICA, (*Géog. anc.*) lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copaïs, auquel il communique par une coupure. Wheler le décrit exactement dans son voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traverse, & qu'on l'appelle aujourd'hui le *lac de Thebes*, της Θηβας λιμνη. (*D. J.*)

HYLLIS, (*Geog. anc.*) presqu'isle qu'on appelle aussi le promontoire de Diomede; capitale de la Liburnie, sur la mer Adriatique. Niger dit que c'est présentement *Capo Ciſta*. (*D. J.*)

HYLOBIENS, *Hylobii*, s. m. (*Hiſt. de la Philoſ.*) sont des philosophes indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce qu'ils se retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot est composé de υλη *matiere*, & qui signifie aussi *bois*, *forêt*, & de βιος, *vie*. *Voyez* Brachmanes & Gymnosophistes.

HYLOPATHIANISME, s. m. (*Hiſt. de la Philoſophie*) espece d'athéisme philosophique, qui consistoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'est autre chose que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturalistes, aussi bien que ceux qui ont suivi *Democrite*, ont tiré tout de la matiere mue par hazard. La différence qu'il y avoit entre eux, c'est que ceux qui étoient dans les sentimens de Démocrite, se servoient de la supposition des atomes pour rendre raison des phénomenes; au lieu que les *hylopathiens* se servoient des formes & des qualités; mais dans le fond c'étoit une même hypothese d'athéisme, quoique sous différentes formes, & l'on peut nommer les uns athées atomistes, les autres *Hylopathiens* pour les distinguer. Aristote fait Thalès auteur de cette opinion; mais de bons garans représentent les sentimens de Thalès d'une autre maniere, & disent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choses de la matiere fluide, & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il semble que l'on n'a rapporté si diversement le sentiment de Thalès, que parce qu'il n'avoit laissé aucuns écrits; car Anaximandre est celui qui a le premier écrit sur les matieres de philosophie. C'est plutôt à celui-ci qu'a Thalès, qu'il faut imputer l'origine de l'athéisme des *hylopathiens*. Il disoit que la matiere premiere étoit je ne sais quoi d'infini, qui recevoit toutes sortes de formes & de qualités, sans reconnoître aucun autre principe que la gouvernân. Il fut suivi de quantité d'athées, entr'autres d'Hyppon surnommé l'athée, jusqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéisme dans la secte ionique, en établissant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalès il est justifié par Ciceron, Diogene Laërce, Clément d'Alexandrie. Aristote lui-même, dans son traité de l'ame, dit que Thalès a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalès comme du chef des athées *Hylopathiens*, que parce que ses disciples l'étoient en effet, & qu'il a jugé du sentiment de ce philosophe par ceux de ses sectateurs. C'est ce qui est souvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des sectes, qui ont eu de meilleurs sentimens que leurs disciples. On devoit penser que les philosophes ne se gênoient pas si fort, qu'ils ne rechercha[illegible] & qu'ils ne soutinssent autre chose que les sentimens de leurs maîtres, & qu'ils y ajoutoient souvent du leur, soit que cela se fit par voie d'explication ou de conséquence, ou même de nouvelles découvertes qu'ils mêloient avec les opinions de leurs prédécesseurs. On a fait encore plus de tort aux sectes anciennes, en attribuant à tous ceux d'une secte les sentimens de chacun des particuliers qui faisoient profession de la suivre. Qui peut néanmoins douter que, dans une secte un peu nombreuse, il ne pût y avoir grande diversité de sentimens, quand même on supposeroit que tous les membres s'accordoient à l'égard des principes généraux? On en use de même, pour le dire en passant, dans des recherches de plus grande conséquence que celle des opinions des philosophes payens; par exemple, quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabalistes quelques propositions que l'on croit avoir intérêt de soutenir, on dit, en termes généraux, que c'est-là l'ancienne cabale & même les sentimens de toute l'église judaïque, qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois petes ont dit quelque chose, on soutient hardiment que c'est-là l'opinion de tout leur siecle, duquel il ne nous reste peut-être que ces seuls écrivains-là, dont on ne sait point si les ouvrages reçurent l'approbation de tout le monde, ou s'ils furent fort connus. Il seroit à souhaiter qu'on parlât moins affirmativement, sur-tout des points particuliers & des conséquences éloignées, & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits desquels on les trouve. J'avoue que l'histoire des sentimens de l'antiquité n'en paroîtroit pas si com-

Digitized by Google

plette, & qu'il faudroit parler en doutant, beaucoup plus ſouvent qu'on ne le fait communément; mais en ſe conduiſant autrement, on s'expoſe au danger de prendre des conjectures fauſſes & incertaines pour des vérités reconnues & indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expreſſions ſuſpendues, non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & univerſelles, & le ton hardi d'un docteur fait dans leur eſprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digreſſion. Il eſt certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres, & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, ſeulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques ſuperſtitions de la théologie populaire. Par exemple, quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalès le premier de la ſecte ionique, qui reconnût, pour principe de l'univers, un eſprit infini, neanmoins on le traitoit communément d'athée, parce qu'il diſoit que le ſoleil n'étoit qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre; *c'eſt-à-dire*, parce qu'il nioit qu'il y eût des intelligences attachées à ces aſtres, & par conſéquent que ce fuſſent des divinités. On accuſa de même Socrate d'athéiſme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre choſe contre lui, ſinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athènes n'étoient pas de véritables dieux. C'eſt pour cela encore que l'on traitoit d'athées les chrétiens pendant les premiers ſiecles, parce qu'ils rejettoient les dieux du paganiſme. Au contraire le peuple a ſouvent regardé de véritables athées, comme des gens perſuadés de l'exiſtence d'une divinité, ſeulement parce qu'ils obſervoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils ſe ſervoient des manieres de parler uſitées.

HYLOPHAGES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples d'Ethyopie, voiſins des Hylogones, *c'eſt-à-dire*, chaſſeurs nés dans les forêts, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* ſignifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils broutoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, *lib. III. chap. xxiv. & xxv.* donne une deſcription bien curieuſe de tous ces divers peuples Ethyopient. Il ajoûte, au ſujet des *Hylophages*, qu'ils ſont expoſés à une maladie nommée *glaucoma*; « c'eſt, conti» nue-t-il, lorſque par trop de ſéchereſſe l'humeur » cryſtalline devient de la couleur d'un verd de mer, » & cet accident leur ôte l'uſage de la vûe ». Le plus habile médecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en ſait pas plus que l'hiſtorien qui vivoit du tems de Céſar. (*D. J.*)

HYLOZOISME, ſ. m. (*hiſt. de la Philoſ.*) eſpece d'athéiſme philoſophique, qui attribue à tous les corps conſidérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant eſſentielle, ſans en excepter le moindre atome, mais ſans aucun ſentiment & ſans connoiſſance réfléchie; comme ſi la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints enſemble, formaſſent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philoſophes attribuoient à la matiere, ils ſuppoſoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de ſe diſpoſer elles-mêmes d'une maniere artificielle & réglée, quoique ſans délibération ni réflexion, & de ſe pouſſer à la plus grande perfection dont elles ſoient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organiſation, ſe perfectionnoient elles-mêmes juſqu'à acquérir du ſentiment & de la connoiſſance directe comme dans les bêtes, & de la raiſon ou de la connoiſſance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il eſt viſible que les hommes n'auroient pas beſoin d'une ame immatérielle pour être raiſonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être auſſi régulier qu'il l'eſt. La principale différence qu'il y a entre cette eſpece d'athéiſme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'eſt que ces derniers ſuppoſent que toute ſorte de vie eſt accidentelle, & ſujette à la génération & à la corruption; au lieu que les *Hyloxoïſtes* mettent une vie naturelle, eſſentielle, & qui ne s'engendre ni ne ſe détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoiſſent aucune autre ſubſtance dans le monde que celle des corps.

On attribue à Straton de Lampſaque l'origine de ce ſentiment. Il avoit été diſciple de Théophraſte, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la ſecte Péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle eſpece d'athéiſme. Velleius, épicurien & athée, en parle de cette maniere. *Nec audiendus Strato, qui phyſicus appellatur, qui omnem vim divinam in naturâ ſitam eſſe cenſet, quæ cauſas gignendi, augendi minuendive habeat, ſed careat omni ſenſu. De nat. deorum, lib. I. cap. xiij.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne ſais quelle vie; ce qui faiſoit croire qu'il regardoit la matiere ainſi animée comme une eſpece de divinité: c'eſt ce qui a fait dire à Seneque: *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum ſine corpore fecit, alter ſine animo? Apud Auguſtinum de civit. Dei, l. VI. c. x.* C'eſt-là la cauſe pour laquelle Straton eſt quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en aſſurer encore par ce paſſage de Cicéron: *Strato Lampſacenus negat opera deorum ſe uti ad fabricandum mundum; quæcumque ſint docet omnia eſſe effecta natura; nec ut ilia qui aſperis & lævibus & hamatis uncinatiſque corporibus concreta hæc eſſe dicit interjecto inani; ſomnia cenſet hæc eſſe Democriti, non docentis ſed optantis. Acad. queſt. l. II. c. xxxviij.* Il nioit donc auſſi-bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choſes; parce que Démocrite n'établiſſant aucun principe actif, ne rendoit aucune raiſon du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere; mais *la nature* de *Straton* étoit une vie inſéparable & *plaſtique*, par laquelle les parties de la matiere pouvoient ſe donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais ſans ſentiment de ſoi-même ni connoiſſance réfléchie. *Quidquid aut fit aut fiet, naturalibus fieri, aut factum eſſe docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établiſſe la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préſide ſur toute la matiere pour la former. C'eſt ce qui eſt en partie affirmé par Plutarque *adverſ. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots: « Il nie que le monde lui-même ſoit un » animal, mais il ſoutient que ce qui eſt ſelon la » nature, ſuit ce qui eſt conſotme à ſa nature; que » le haſard donne le commencement à tout, & » qu'enſuite chaque effet de ſa nature ſe produit ». Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choſes, il falloit qu'il donnât quelque choſe au haſard, & qu'il fît dépendre le ſyſtême du monde d'un mélange du haſard & d'une nature reglée.

Tout *Hyloxoïſme* n'eſt pas un athéiſme. Ceux qui, en ſoutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même tems qu'il y a une autre ſorte de ſubſtance qui eſt immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accuſés d'athéiſme. On ne ſauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raiſonnable eſt im-

Digitized by Google

mortelle, pourroit être auſſi perſuadé que l'ame ſenſitive dans les hommes comme dans les bêtes, eſt purement corporelle, & qu'il y a une vie matérielle & *plaſtique*, c'eſt-à-dire, qui a la faculté de faire des organes dans les ſemences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps ſont formés. Il pourroit croire en conſéquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne ſoit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raiſonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuſer d'athéiſme déguiſé. Mais au lieu que l'ancien ſentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des ſubſtances qui ne ſont pas corps, quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les ſéparer, il faut avouer que l'*Hylozoïſme* eſt naturellement uni avec la penſée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainſi l'*Hylozoïſme* ne ſauroit être juſtifié d'athéiſme, dès qu'il eſt joint au matérialiſme. En voici deux raiſons; la premiere, c'eſt qu'alors l'*Hylozoïſme* dérive l'origine de toutes choſes d'une matiere qui a une eſpece de vie, & même une connoiſſance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & ſouffrir. Quoique cela ſemble une eſpece de divinité, n'y ayant dans la matiere conſidérée en elle-même aucune connoiſſance réfléchie, ce n'eſt autre choſe qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïſtes* eſt une myſtérieuſe abſurdité, puiſque l'on ſuppoſe que c'eſt une choſe parfaitement ſage, comme étant la cauſe de l'admirable diſpoſition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conſcience intérieure ni connoiſſance réfléchie; au lieu que la divinité, conformément à ſa véritable notion, eſt une intelligence parfaite, qui ſait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui eſt par-là ſouverainement heureuſe. 2°. Les *Hylozoïſtes* matérialiſtes, en établiſſant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puiſque chaque atome a la ſienne; vies collatérales, pour ainſi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préſide ſur tout l'univers; au lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'eſt ſuppoſer un être vivant & intelligent, qui eſt l'origine & l'architecte de tout. On voit donc que les *Hylozoïſtes* matérialiſtes ſont de véritables athées, quoique d'un côté ils ſemblent approcher de plus près de ceux qui reconnoiſſent un Dieu. C'eſt une néceſſité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'eſt point Dieu, & particulierement à la matiere; car il faut indiſpenſablement qu'ils lui attribuent l'exiſtence par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle eſt le premier principe de toutes choſes. La divinité à qui les *Hylozoïſtes* matérialiſtes rendent tout le culte dont ils ſont capables, eſt une certaine déeſſe aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matiere, & qui eſt je ne ſais quoi de parfaitement ſage & d'infaillible dans ſes lumieres, ſans en avoir aucune connoiſſance. Telles ſont les abſurdités inévitables en tout genre d'athéiſme. Si l'on ne ſavoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas deſtitués d'eſprit, n'ayent pû digérer l'éternité d'un être ſage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils ayent mieux aimé attribuer à la matiere cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. *Voyez* ATHÉISME. MATIERE. *Liſez* auſſi le premier article du tome II *de la biblioth. choiſie* de M. le Clerc.

HYMEN, ſ. m. (*Anatom.*) C'eſt ſous ce nom que les anciens ont déſigné une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle retrécit l'entrée.

Le mot grec ὑμὴν, ſignifie proprement une *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue χιτὼν & μήνιξ, deſquels mots on fait uſage ſuivant les parties du corps où ces membranes ſe trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis conſtamment par la nature au-devant du vagin; il l'appelle *velamen ſubtile quod in violatis rumpitur, cum effuſione ſanguinis*, le voile de la pudeur, qui ſe rompt dans la défloration avec effuſion de ſang. Picolhomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *clauſtrum virginitatis*. Les Italiens l'appellent en conſéquence dans leur langue, *la telletta valvola, ſede della virginita*. Les Latins, *flos virginitatis*, *zona virginea*; & les matrones françoiſes, la *dame du milieu*. Tous ces noms indiquent aſſez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en eſt formée.

Auſſi eſt-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui ſe trouve ou ne ſe trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui eſt viſible ou inviſible, a cauſé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jettée par la Diſcorde ſur la table des dieux aux noces de Thétis & de Pelée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens Anatomiſtes diſputoient pour & contre l'exiſtence de cette membrane, ainſi que ſur ſa ſituation & ſa figure. Les modernes ont continué la même diſpute, ſans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédéceſſeurs.

Falloppe, Véſale, Riolan, Carpi, Platerus, Teichmeyer, Morgagni, Diemerbroeck, Drake, Heiſter, Ruyſch, Winslow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non-ſeulement réelle, mais qu'on doit mettre conſtamment au nombre de celles de la génération des femmes. Ils aſſurent que cette membrane eſt charnue; qu'elle eſt fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaiſſe dans les filles adultes; qu'elle eſt ſituée au-deſſous de l'orifice de l'urethre; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin; qu'elle eſt percée d'une ouverture ronde, oblongue, ovalaire, ſi petite néanmoins, qu'on pourroit à peine y faire paſſer un pois dans l'enfance, & une groſſe feve dans l'âge de puberté.

M. Winslow entre dans les détails les plus propres à nous perſuader de l'exiſtence de l'*hymen*; comme d'une choſe conſtante. C'eſt, dit-il, un cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure du vagin dans les vierges, ſurtout dans la jeuneſſe & avant les regles. Ce repli membraneux, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois ſemi-lunaire, laiſſe une très-petite ouverture dans les unes, plus grande dans les autres, mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diametre de ſa cavité. Ce repli, continue-t-il, eſt formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes ailes. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légereté, par tempérament & par d'autres cauſes. Il ſe rompt preſque toûjours par la conſommation du mariage, mais il ſe détruit immanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en reſte plus rien, ou ſeulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à cauſe de quelque reſſemblance avec des feuilles de myrthe. On ne trouve point, ajoûte-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles ſont

Digitized by Google

ſont formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panatolus, Swammerdam, Garengeot, Santorini, ainſi qu'Heiſter dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII. & VIII. fig.* 4, ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens ſujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, auſſi fameux qu'accrédités, Ambroiſe Paré, Nicolas Maſſa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & pluſieurs autres, ſoutiennent nettement & fermement que la membrane de l'*hymen* n'eſt point une choſe conſtante ni naturelle au ſexe, & qu'ils ſe ſont aſſurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de diſſections, que cette membrane n'exiſte jamais ordinairement. Ils avouent ſeulement qu'ils ont vû quelquefois une membrane qui uniſſoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils ſont convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'inſpection, répand la plus grande incertitude ſur l'exiſtence ordinaire de la membrane de l'*hymen*, & nous permet au-moins de regarder les ſignes de virginité qu'on tire de cette membrane, non-ſeulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, ſi le partage des Anatomiſtes nous empêche de prononcer en faveur de l'exiſtence conſtante de la membrane *hymen*, il eſt toûjours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'eſt pas extrêmement rare. Auſſi Paré, Bartholin, Wierus, Mauriceau, qui n'eſtimoient l'*hymen* que comme un vice de conformation, reconnoiſſent tous l'avoir vû quelquefois. Colombus dit en particulier l'avoir obſervé dans trois filles. Kulm, en faiſant une diſſection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercurio, Spigelius, Piazzonus, Blaſius, Rolfincius, atteſtent même avoir vû pluſieurs fois cette membrane au-devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'Anatomiſtes, qui certifient que l'orifice du vagin eſt quelquefois ſi fort retréci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou, par lequel les menſtrues s'écoulent; & qu'il réſulte de ce jeu de la nature un obſtacle à la conſommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuyſen, lib. I. *de clauſura uteri*, obſerv. 1. Benivenius, *de abditis morborum cauſis*, *cap. xxviij.* Cabrolius, *obſerv. xxij.* Fabricius ab Aquapendente, *obſer. chir. de hymene imperforato.* Hildanus, *Cent. III. obſer. Ix.* Schenckius, *lib. IV. de partibus genitalibus.* Solingen, *obſer. v.* Meeckten, *obſerv. chirurg. lv.* Mauriceau dans ſes obſervations ſur les maladies des femmes groſſes. Cowper dans ſon anatomie. Ruyſch, *obſer. chirurg. xxxij.* Saviatd, *obſerv. chirurg. iv.* &c.

Dans les cas de l'exiſtence de cette membrane, qui porte obſtacle, ſoit aux devoirs du mariage, ſoit au cours des regles, il faut néceſſairement, avec un biſtouri, faire au cercle membraneux quatre petites inciſions, en forme de la lettre X, & la guériſon eſt immanquable.

Une choſe bien plus étrange, c'eſt qu'il eſt arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, ſans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour les paſſer ſous ſilence, & dans deux auteurs trop celebres pour que leur témoignage ne ſoit de grand poids.

Ambroiſe Paré fera mon premier garant. Un orfévre, dit-il, qui demeuroit à Paris ſur le Pont-au-Change, épouſa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour eſt d'ordinaire violent dans les premieres approches, ils s'y livrerent ſi fort l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à ſe plaindre, l'un de ce que ſa femme n'étoit point ouverte, & l'autre, de ce que dans les careſſes de ſon mari, elle ſouffroit une douleur incroyable. Ils communiquerent leurs plaintes à leurs parens, qui ſe conduiſant avec prudence, firent appeller dans la chambre des mariés, Jérôme de la Noue & le ſavant Simon Pietre, docteurs en Medecine, avec Louis Hubert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur: ils la trouverent dure & calleuſe, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel auſſi la femme étoit devenue groſſe; car ſix mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à ſon mari, qui ne manqua pas de ſe réconcilier avec elle.

Ruyſch me fournira le ſecond exemple que j'ai promis. Il fut un jour appellé pour ſecourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-tems ſouffroit beaucoup, & jettoit de grands cris ſans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'*hymen* de la mere qui s'oppoſoit à la ſortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans ſon entier, fort épaiſſe, & pouſſée par la tête de l'enfant. Ruyſch y fit faire promtement une inciſion par un chirurgien. Cependant cette inciſion ne put ſuffire, parce qu'il ſe trouva derriere une ſeconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la premiere formoit le paſſage à l'enfant: il fallut donc l'inciſer de la même façon. L'opération faite, l'enfant vint au monde fort heureuſement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrémité, fut délivrée de tous ſes maux; ſeulement à cauſe de la grande & longue tenſion que ſa vulve & le ſphincter de la veſſie avoient ſoufferts, il lui ſurvint une incontinence d'urine, dont elle guérit au bout de quelques ſemaines.

L'on trouve dans cette derniere obſervation quatre choſes ſingulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit une *hymen* à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cette *hymen* ne l'avoit point empêché de concevoir. 3°. Qu'il s'étoit formé dans ſon vagin, depuis la conception, une ſeconde membrane, qui fermoit le paſſage de la ſortie de ſon enfant. 4°. Que cette ſeconde membrane, contre nature, provenoit vraiſemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occaſionnée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre cauſe ſemblable.

Je pourrois ajoûter quelques autres remarques de Morgagni ſur l'*hymen*, mais cet excellent auteur eſt entre les mains de tous les Anatomiſtes. Quant au gros ouvrage de Schurigius ſur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'eſt une compilation ſans choix & ſans goût. (*D. J.*)

HYMEN, ſ. m. (*Mythol.*) ou HYMENÉE, dieu qui préſide aux mariages: Horace le nomme ingénieuſement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen*, ô *hymenée*, qui lui étoit conſacrée. *Voyez* EPITHALAME & HYMENÉE. (*D. J.*)

HYMEN ou HYMENÉE, (*Iconograph.*) On repréſente ce dieu ſous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de roſes, & tantôt de marjolaine: c'eſt pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus ſuave olentis amaraci.* Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit parti-

Digitized by Google

culierement affecté aux noces ; car on lit dans Pline que le voile de l'épouſée étoit jaune : les Poëtes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des ſouliers jaunes. (*D. J.*)

HYMENÉE, ſ. f. (*Poeſie*) chanſon nuptiale, ou du moins eſpece d'acclamation conſacrée à la ſolemnité des noces, ὑμέναιος ὑμέναιε, dit Athénée d'après Ariſtophane.

Entre les différens ſujets qu'Homere a repréſentés ſur le bouclier d'Achille, toute la ville où eſt placée la ſcene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Héſiode décrivant auſſi ſur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans ſa naiſſance n'étoit autre choſe que cette chanſon, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen*, *ô hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'hiſtoire intéreſſante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athènes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui préſidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie ; né pauvre & d'une famille obſcure, il ſe laiſſa ſurprendre aux charmes d'une athénienne de ſon âge, dont la naiſſance égaloit la fortune. La diſproportion étoit trop marquée pour lui laiſſer la moindre eſpérance ; cependant à la faveur d'un déguiſement dont ſa jeuneſſe & ſa beauté écartoient le ſoupçon, il ſuivoit par tout ſon amante. Un jour il l'accompagna juſqu'à Eleuſis avec les filles d'Athènes les plus qualifiées qui alloient offrir des ſacrifices à Cérès ; il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les raviſſeurs après avoir pris terre dans une île deſerte, s'y endormirent. *Hyménée* ſaiſit l'occaſion favorable, tue les pyrates, revient à Athènes, déclare dans l'aſſemblée du peuple ce qu'il eſt, ce qui lui eſt arrivé, & promet ſi on lui permet d'épouſer celle dont il eſt épris, qu'il la ramenera ſans peine avec toutes ſes compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux ; c'eſt pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il ſeroit toûjours invoqué dans la ſolemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les Poëtes à leur tour le nommerent *dieu*, & lui formerent une illuſtre généalogie ; les uns le firent maître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus ; mais il nous ſuffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*Hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntons les recherches, paſſa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une eſpece de refrain ajuſté à la meſure ; temoin Catulle imitateur de Sapho, qui répete ſi ſouvent ce vers,

Hymen, ô hymenae, hymen ades, ô hymenae.

& ces autres,

Io hymen, hymenae io,
Io hymen, ô hymenae ;

témoin encore Ariſtophane qui, dans ſa comédie des oiſeaux, *acte v. ſcene 4*, parlant du mariage de Piſthétérus avec la déeſſe Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, τί μέν, ὦ ὑμέναε, ὦ ὑμέν, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, ſuivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux.

Depuis le jour célebre où la reine des dieux
Superbement ornée,
Par les ſœurs du deſtin fut au maître des cieux
Avec pompe amenée,
On n'a point encore vû d'hymen ſi glorieux
Hymen, ô hyménée!

C'eſt ainſi que l'acclamation d'*Hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & ſervit ſeulement à marquer les vœux & les applaudiſſemens des chœurs, lorſque l'épithalame eut pris une forme réguliere : enfin, cette acclamation a paſſé juſqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. (*D. J.*)

HYMETTE (LE MONT *)* *Géog. anc.* en latin *Hymetus* ; Hérodote dit *Hymeſſus* : montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athènes, au midi oriental, ſur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne eſt fort célebre dans les écrits des Poëtes, à cauſe de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, *liv. VII. epig. 87.* nous dit,

Paſcat & Hybla mas, paſcat Hymettos *apes.*

Silius Italicus, *liv. XIV. v.* 200. s'exprime en ces mots,

Tumque nectareis vocat AD CERTAMEN *Hymettum*
Audax Hybla ſuis.

Horace, *liv. II. ſatyr. II. v. 15.* ſe moque d'un homme délicat qui refuſeroit de boire du vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette.*

Niſi Hymettia *mella Falerno*
Ne biberis diluta.

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto* ; mais on le nomme généralement *Lamprovouni*. Il eſt dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia juſqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curioſité de le viſiter, en parle ainſi dans *ſon voyage, tome II. p.* 129. Le mont *Hymette* eſt à un mille d'Athènes, & n'a guere moins de ſept à huit lieues de tour. Le deſſus n'eſt ni habité ni cultivé ; il y a cependant un couvent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui eſt fort eſtimé, parce qu'il eſt moins âcre que les autres ſortes de miel de la montagne, qu'il eſt d'une bonne conſtance, d'une belle couleur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du ſorbet ou de l'hydromel.

Strabon aſſure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui ſe recueilloit proche des mines d'argent, qui ſont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapniſton*, parce qu'il étoit fait ſans fumée ; auſſi le fait-on de même à préſent ſur le mont *Hymette*, ſans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de ſoufre, comme on le pratique en quelques pays. C'eſt pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non-ſeulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli* ; leurs ruches ſont couvertes de cinq ou ſix petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons ; on y met un petit toît de paille par-deſſus ; lorſqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles ſont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche ; ils poſent en même temsune ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui eſt bâtie de la même façon ; alors les abeilles revenant du fourage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croiſſent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrieres induſtrieuſes. Enfin, le monaſtere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paye pour tous droits, qu'un ſequin au vayvode ; le miel des autres monaſteres qui

Digitized by Google

sont sur la même montagne, n'a pas une si grande réputation à Constantinople. (*D. J.*)

HYMETTE (*marbre d'*) *hymettium marmor*, *Hist. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit sur-tout remarquable par sa fineſſe & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en ſervoient dans les édifices publics.

HYMNE, ſub. m. (*Littérature*) *Hymne* vient de ὑμνέω, *louer*, *célébrer*; l'*hymne* eſt donc, ſuivant la force du mot, une louange, ſoit qu'il emploie le langage de la Poéſie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, ſoit qu'il ſe borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon, & d'Ariſtide; mais ſi l'on fait attention à ſon principal & plus noble emploi, c'eſt une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les tems une partie eſſentielle du culte religieux; ſans parler encore des Grecs ni des Romains, en orient les Chaldéens & les Perſes; les Gaulois, les Luſitaniens en occident; toutes les nations enfin, ſoit barbares, ſoit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, ſuivant l'expreſſion de Sophocle, ſe fit des dieux autant qu'il reſſentit de beſoins. Il prit ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il déſiroit. Il les remercia lorſqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiſer, lorſqu'il ſe perſuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle eſt l'origine des *hymnes*; & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à meſure que les ſiecles qui les produiſirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverſes claſſes, qu'ils fondent ſur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *péan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectés à leurs différens *hymnes*, ſelon les divinités qui en faiſoient l'objet. C'étoit des lithieſes pour Cybele, des jules pour Cérès, des pæans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle diviſion, & autres ſemblables, ſaute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philoſophiques ou propres aux ſeuls Philoſophes; trois eſpeces d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle eſt auſſi la diviſion que M. Sonchay a faite des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux ſur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de Littérature*; nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, ſont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuſes; les *hymnes* d'Orphée ſont les ſeuls de ce caractere, qui ſoient venus juſqu'à notre tems, & ce ſont les plus anciens de tous. Pauſanias nous apprend que les initiés aux myſteres orphiques avoient leurs *hymnes* compoſés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus ſaints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'eſt pour eux ſeuls qu'ils ſemblent compoſés; les initiés n'y ſont occupés que de leurs propres intérêts; ſoit qu'ils veuillent appaiſer les mauvais génies, ou ſe les rendre favorables; ſoit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'eſprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la ſalubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des ſaiſons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les profanes. « Accordez à vos initiés une » ſanté durable, une vie heureuſe, une longue » & lente vieilleſſe; dérournez de vos initiés, les » vains phantomes, les terreurs paniques, les ma- » ladies contagieuſes ». Μυήσας, τέρπετε, ils ne connoiſſent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, ſont auſſi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les ſeuls qui nous reſtent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique*, ou *populaire*. Ils ne reſſemblent avec l'invocation que des ſurnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le ſoleil y eſt nommé *reſplendiſſant*, agile dans ſa courſe, pere & modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguſte épouſe de Saturne, de principe des élemens. Voilà ce qui fait la fainteté de ces *hymnes*, & par où ils rempliſſent l'idée que Pauſanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: tien de plus énergique & de plus preſſant, que ces invocations. Écoutez-moi, exaucez-moi, κλῦτε, *je vous invoque*, *je vous appelle*, καλέω, κικλήσκω.

Je paſſe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainſi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils ſont l'ouvrage des poëtes ſes théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçû tous les dieux que les Poëtes avoient préſentés, comme il avoit adopté toutes les avantures qu'ils en racontoient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires*; car Jupiter n'étoit conſidéré que comme un roi puiſſant, qui gouverne un peuple célefte; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient auſſi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les *hymnes* ſont la récompenſe, le ſalaire des immortels.

Les héros participetent enſuite au même tribut de louanges que les dieux; le tems nous a conſervé beaucoup d'*hymnes*, ſoit grecs, ſoit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Heſiode appelle *race humaine & divine*, parce qu'on les ſuppoſoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déeſſe.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires*, la politique & la flaterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produiſit ce phénomene, en déifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la ſociété, la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Céſars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Démétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appellé *dieu* par les Miléſiens, les porta à faire compoſer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'aſſure d'Auguſte, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, à ſouffrir du-moins qu'on leur en adreſſât.

En général, la matiere des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'hiſtoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naiſſance, leurs intrigues amoureuſes, leurs avantures, leurs amuſemens, tout juſqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des Poëtes, comme un fonds inépuiſable de louanges pour les dieux. Ainſi la naiſſance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent ſon nom, la matiere d'un *hymne* peu religieux ſans-doute, mais plein d'images agréables, « La déeſſe à peine ſortie de la mer,

Digitized by Google

» eſt portée ſur les eaux par un zéphir ; elle arrive » en Cypre : les heures filles de Thémis & de Jupi- » ter, accourent ſur le rivage pour la recevoir ; & » après l'avoir parée comme une immortelle, elles » la conduiſent au palais des dieux, qui frappés » de ſa beauté, recherchent à l'envi ſon alliance ». Un autre *hymne* à la même déeſſe eſt employé tout en entier à peindre ſes amours avec Anchiſe, & les couleurs n'y ſont que trop aſſorties au ſujet.

Les *hymnes* qui s'adreſſent à Mercure, roulent communément ſur ſon adreſſe inimitable à dérober. » Vous n'étiez encore qu'enfant, dit Horace, dans » l'*hymne* qu'il lui adreſſe, lorſque vous dérobâtes » ſi finement les bœufs d'Apollon ; il eut beau pren- » dre un ton menaçant pour vous forcer à les ren- » dre, il ne put s'empêcher de rire, en ſe voyant » ſans carquois ».

Il eſt pourtant vrai, que les *hymnes poétiques* ne ſont pas toûjours de ce caractere. On trouve quelquefois, & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à inſpirer la vertu, ou le reſpect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poëte décrit les plaiſirs & les amuſemens de la déeſſe, il peint auſſi, mais d'une maniere vive & touchante le bonheur du juſte, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naiſſance en Arcadie, il ajoute incontinent, que cedieu tire de lui ſeul toute ſa puiſſance, qu'il eſt le maître & le juge des rois, & qu'il diſtribue à ſon gré les couronnes & les empires.

Il eſt même arrivé que la plûpart des *hymnes poétiques*, ceux de Callimaque ſur-tout, paſſerent dans le culte public. On les chantoit dans les ſolemnités durant la cérémonie du ſacrifice, & dans les veillées qui précédoient ces ſolemnités, pendant que le peuple s'aſſembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le ſacrifice, ou les libations ordinaires, *&c.* L'*hymne* intitulé *Pervigilium Veneris*, & qu'un magiſtrat illuſtre dans les Lettres, M. Bouhier, rapporte au ſiecle des premiers Céſars, ſemble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On ſait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes* ; & que ceux qui les compoſoient, ſe nommoient *hymnographes*. *Voyez* HYMNODES, & HYMNOGRAPHES.

J'entends par *hymnes philoſophiques*, ceux que les Philoſophes ont compoſés ſuivant leur ſyſtême religieux ; non que les Philoſophes euſſent un culte particulier, différent du culte populaire ; ils ſe conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienſéance, ramper avec lui aux piés des idoles ; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoiſſoient un Dieu ſuprême, ſource & principe de tous les êtres. Pluſieurs admettoient avec ce Dieu ſuprême, des êtres ſubalternes, qui faiſoient mouvoir les reſſorts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les avantures des dieux poétiques, les idoles, & les apothéoſes, ils les mettoient au rang des fictions inſoutenables.

Le Dieu ſuprême eſt donc en général l'objet des *hymnes philoſophiques* ; il eſt ſeulement quelquefois déguiſé ſous le nom de Jupiter, ou du ſoleil ; & quelquefois caché ſous le voile de l'allégorie. Sa toute-puiſſance, ſon immenſité, ſa providence, & ſes autres attributs, en ſont la matiere ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philoſophique* ſimple, ſi l'*hymne* que les peres de l'Egliſe défenſeurs de notre foi, S. Julien, S. Clément, Euſebe, & autres, ont cité ſous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple ſeroit précieux, car il ſurprend pour le fond des choſes, & la grandeur des images. » Tel eſt » (dit cet *hymne*) l'Etre ſuprême, que le ciel tout » entier ne fait que ſa couronne ; il eſt aſſis ſur ſon » trone entouré d'anges infatigables ; ſes piés tou- » chent la terre ; de ſa droite, il atteint juſqu'à l'ex- » trémité de l'Océan ; à ſon aſpect, les plus hautes » montagnes tremblent, & les mers friſſonnent dans » leurs profonds abîmes ». Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiecles du Chriſtianiſme.

Si l'*hymne* qu'on vient de lire appartient au pérı-patéticien Ariſtobule, comme on le croit, il eſt encore moins ancien qu'un autre *hymne* ſemblable que Stobée nous a conſervé, & que l'on attribue à Cléanthe, ſecond fondateur du Portique ; c'eſt d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous ſoit reſté en ce genre, le lecteur en va juger.

» O pere des dieux (dit Cléanthe) vous qui réu- » niſſez pluſieurs noms, & dont la vertu eſt une & » infinie ; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & » qui le gouvernez ſuivant les conſeils de votre ſa- » geſſe ; je vous ſalue, ô roi tout-puiſſant ; car vous » daignez nous permettre de vous invoquer. Vous » ſerez, ô Jupiter, la matiere de mes louanges, & » votre ſouveraine puiſſance ſera le ſujet ordinaire » de mes cantiques. Tout plie ſous votre empire ; » tout reduite les traits dont vos mains invincibles » ſont armées ; ſans vous rien n'a été fait, rien ne » ſe fait dans la nature : vous voulez les biens & les » maux ſelon les conſeils de votre loi éternelle. » Grand Jupiter, qui faites entendre votre tonnerre » dans les nues, daignez éclairer les foibles hu- » mains, ôtez-leur cet eſprit de vertige qui les éga- » re, donnez-leur une portion de cette ſageſſe avec » laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne » chériront d'autre occupation, que celle de chan- » ter éternellement cette loi univerſelle qu'ils mé- » connoiſſent ».

Tel eſt le caractere des *hymnes philoſophiques* ; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations ſingulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms myſtiques. Les *hymnes poétiques* ou populaires, en général, faiſoient partie du culte public, & ils roulent ſur les avantures fabuleuſes des dieux. Enfin, les *hymnes philoſophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient ſeulement dans les feſtins décrits par Athénée ; & ils ſont, à proprement parler, un hommage ſecret que les Philoſophes ont rendu à la divinité.

Je laiſſe à des mains ſavantes le ſoin de prouver les avantages qu'on peut tirer des différentes eſpeces d'*hymnes* qui ont paſſé juſqu'à nous. Il me ſuffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumiere ſur les initiations ; que les *hymnes poétiques* d'Homere & de Callimaque donnent au-moins pour les tems où ils furent compoſés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique ; enfin, que les *hymnes philoſophiques* ſont de quelque ſecours pour nous inſtruire de la croyance religieuſe des Philoſophes. J'ajoûte que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poëtes, outre des dogmes & des uſages religieux, renferment encore des traits pour l'Hiſtoire prophane, dont les Littérateurs, vraiment éclairés ſauront toûjours habilement profiter.

Dans notre uſage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poëme conſacré à la louange de Dieu, ou des myſteres. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'eſt quelquefois diſtingué dans cette carriere, car tous ſes *hymnes* ne ſont pas également bons, une vûe d'intérêt en a gâté la plus grande partie,

Digitized by Google

& les connoiſſeurs ſentent bien que les inſpirations de ſa muſe étoient ſouvent réglées par le profit qu'elle en retiroit. Les odes ſacrées de Rouſſeau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour les *hymnes rimés* du douze & treizieme ſiécle, ils ſont le ſceau de la barbarie; ce n'étoit pas ſur ce ton qu'Horace chantoit les jeux ſéculaires. (*D. J.*)

HYMNIA, (*Mythologie*) ſurnom donné à Diane, ſous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit ſa prêtreſſe, mais Ariſtocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à ſa place une femme mariée. Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit deſſervi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reſte des humains.

HYMNODE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chanteur d'hymne. C'eſt ainſi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les compoſoient. *Voyez* HYMNOGRAPHE.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toûjours, & dans toutes les occaſions, de même ſexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles ſeulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt des chœurs compoſés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poëte lui-même, ou les prêtres avec leur famille entiere; dans les veillées, c'étoient les prêtres ſeuls; mais au lieu que dans les ſolemnités, on ſe ſervoit communément de la cythare, ici les prêtres uniſſoient leurs voix au ſon des flutes. De-là vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils ſont, ſi je puis m'expliquer de la ſorte, l'exercice matinal des dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam*. (*D. J.*)

HYMNOGRAPHE, ſ. m. (*Antiq.*) compoſiteur d'hymnes. Les premiers poëtes de la Grece furent la plûpart *hymnographes*, & les plus grands poëtes compoſerent tous des hymnes: ſans parler ici d'Orphée, d'Homere & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe myſien, Siéſichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare; Pindare, dis-je, qui avoit choiſi, comme on ſait, Apollon delphien pour le ſujet ordinaire de ſes hymnes; qui chantoit dans le temple ceux qu'il avoit compoſés; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faiſant valoir le dieu, contribuoient ſans-doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grece accordoit des récompenſes de toute eſpece aux excellens *hymnographes*; diſons plus, à peine commençoit-elle à ſe policer, qu'elle avoit établi des prix en leur faveur. Pauſanias, parlant de pluſieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoûte qu'Orphée & ſon diſciple Muſée ne voulurent jamais conſentir à paroître dans la lice, ſoit qu'ils ſe défiaſſent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignaſſent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent auſſi des prix & des récompenſes pour les *hymnographes*; mais ils n'y ſongerent que lorſqu'ils n'eurent plus, pour ainſi dire, de poëtes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes ſéculaires, des hymnes qui ſont encore notre admiration. La Poéſie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguſte & Mécene; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il propoſa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient paſſés, & ne devoient pas renaître ſous un tyran, qui croyoit couvrir ſes vices par un amour apparent pour les beaux Arts. (*D. J.*)

HYMNOLOGIE, ſ. f. (*Liturgie*) récréation ou chant des hymnes.

HYO-CERATO-PHARINGIEN, (*Anatomie*) *Voyez* HYO PHARINGIEN.

HYO EPIGLOTTIQUE, adj. pris ſubſt. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de l'épiglotte, qui viennent de la baſe de l'os hyoïde, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la racine de l'épiglotte.

HYO GLOSSE, *en Anatomie*, nom des muſcles qui s'attachent à l'os hyoïde, & ſe terminent dans la langue.

HYOÏDE, *en Anatomie*, c'eſt un os ſitué à la racine de la langue, dont il eſt comme la baſe ou le fourien, *voyez* LANGUE. Il eſt ainſi appellé, parce qu'il reſſemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, *forme*; ce qui l'a fait auſſi appeller *ypſiloïde*.

Il eſt pour l'ordinaire compoſé dans les adultes de cinq petits os; celui du milieu, qui eſt le plus court & le plus gros, eſt appellé la *baſe*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La baſe de l'os *hyoïde* eſt de la longueur environ d'un pouce par-dehors où il eſt convexe; ſa face poſtérieure étant inégalement concave. Il eſt large d'un demi-travers de doigt, & a une petite épaiſſeur au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & ſont plus larges à leurs baſes qu'aux extrémités qui ſont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il y a deux petites têtes cartilagineuſes appellées petites cornes, *cornicula*; vers la jonction de ſes cornes avec la baſe, & au bord ſupérieur elles ſont attachées aux apophyſes ſtyloïdes par des ligamens très-déliés; quoique l'on trouve quelquefois entr'elles & les apophyſes un petit muſcle, outre le ſtylo-cerato-hyoïdien; la petite corne & l'apophyſe ſtyloïde ne forment quelquefois qu'un ſeul os, quand le ligament qui les unit s'offifie. *Voy.* OSSIFICATION.

La baſe de ces os eſt comme poſée ſur la tête du larynx, & ſes grandes cornes ſont attachées par des ligamens aux apophyſes ſupérieures du cartilage ſcutiforme & par ſes petites cornes aux apophyſes ſtyloïdes. *Voyez* LARYNX & SCUTIFORME.

Il eſt mû par cinq paires de muſcles; ſavoir, par les ſterno-hyoïdiens, les cerato-hyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les genio-hyoïdiens & les ſtylo-hyoïdiens. *Voyez* chacun de ces muſcles en leurs places.

HYO PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même un peu de la baſe de l'os hyoïde, & ſe portent aux parties inférieures moyennes & ſupérieures du pharynx, en formant une eſpece de trapeze. *Voyez* TRAPEZE.

M. Winſlow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand kerato-pharyngien*, de *petit kerato pharyngien*, & de *baſio pharyngien*.

HYOPHTALMUS, (*Hiſt. nat.*) oiſeau ainſi nommée par les anciens, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROÏDIEN, *en Anatomie*, c'eſt ainſi qu'on appelle deux muſcles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la baſe de l'os hyoïde, & vont s'inſérer à la tubérooſité oblique du cartilage tyroïde.

HYPALLAGE, ſ. f. ὑπαλλαγὴ, *changement*, *ſubverſion*, RR. ὑπὸ, *ſub*, & ἀλλαγὴ, *mutatio*, 2. paſſ. d'ἀλλάσσω, *muto*, lequel eſt dérivé d'ἄλλος, *aliud*.

Les Grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également ſur l'idée générale de changement, ſavoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate*: mais il ſemble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une maniere aſſez préciſe les caracteres diſtinctifs, puiſque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à

Digitized by Google

chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneid. III. 61.*) *dare classibus austros*, au lieu de dire *dare classes austris* : M. du Marsais (*des tropes, part. II. art. xvij.*) rapporte cette expreſſion à l'*hypallage* ; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy (*Rhét. liv. I. chap. xij.*) cite la même phraſe comme un exemple de l'énallage ; & d'autres l'ont rapportée à l'hyperbate, *Meth. lat. de P. R.* traité *des figures de conſtr. ch. vj.* de l'hyperbate.

La ſignification des mots eſt inconteſtablement arbitraire dans ſon origine ; & cela eſt vrai, ſurtout des mots techniques, tels que ceux dont il eſt ici queſtion. Mais rien n'eſt plus contraire aux progrès des Sciences & des Arts, que l'équivoque & la confuſion dans les termes deſtinés à en perpétuer la tradition, par conſéquent rien de plus eſſentiel que d'en fixer le ſens d'une maniere préciſe & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois eſpeces générales de changemens, que les Grammairiens paroiſſent avoir enviſagés, quand ils ont introduit les trois dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont enſuite confondues.

Le premier changement conſiſte à prendre un mot ſous une forme, au lieu de le prendre ſous une autre, ce qui eſt proprement un échange dans les accidens, comme ſont les cas, les genres, les tems, les modes, *&c.* C'eſt à cette premiere eſpece de changement que M. du Marſais a donné ſpécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des Grammairiens. *Voyez* ENALLAGE. Mais ce terme n'eſt, ſelon lui, qu'un nom myſtérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour ſur les procédés d'aucune langue. J'aurai occaſion, dans pluſieurs articles de cet Ouvrage, de confirmer cette penſée par de nouvelles obſervations, & principalement *à l'article* TEMS.

La ſeconde eſpece de changement qui tombe directement ſur les mots, eſt uniquement relative à l'ordre ſucceſſif ſelon lequel ils ſont diſpoſés dans l'expreſſion totale d'une penſée. C'eſt la figure que l'on nomme communément *hyperbate*. *Voyez* HYPERBATE.

La troiſieme ſorte de changement, qui doit caractériſer l'*hypallage*, tombe moins ſur les mots que ſur les idées mêmes qu'ils expriment ; & il conſiſte à préſenter ſous un aſpect renverſé la corrélation des idées partielles qui conſtituent une même penſée. C'eſt pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *ſubverſion* ; outre que la prépoſition élémentaire *ὑπὸ* ſe trouve rendue ainſi avec fidélité, il me ſemble que le mot en eſt plus propre à déſigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas ſur les mots immédiatement, mais qu'il pénetre juſques ſous l'écorce des mots, & juſques aux idées dont ils ſont les ſignes. Je vais juſtifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marſais, & je me ſerviraï de ſes propres termes : ce que je ferai ſans ſcrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai ſimplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y inſérer entre deux crochets mes propres réflexions.

» Cicéron ; dans l'oraiſon pour Marcellus, dit à » Céſar qu'on n'a jamais vû dans la ville ſon épée » vuide du fourreau, *gladium vaginâ vacuum in urbe » non vidimus*. Il ne s'agit pas du fond de la penſée, » qui eſt de faire entendre que Céſar n'avoit exercé » aucune cruauté dans la ville de Rome ». [Sous cet aſpect, elle eſt rendue ici par une métonymie de la cauſe inſtrumentale pour l'effet, puiſque l'épée nue eſt miſe à la place des cruautés dont elle eſt l'inſtrument]. » Il s'agit de la combinaiſon des paroles qui ne paroiſſent pas liées entr'elles comme » elles ſont dans le langage ordinaire ; car *vacuus* » ſe dit plutôt du fourreau que de l'épée.

» Ovide commence ſes métamorphoſes par ces » paroles :

» *In nova fert animus mutatas dicere formas*
» *Corpora.*

» La conſtruction eſt, *animus fert me dicere formas » mutatas in nova corpora* ; mon génie me porte à » raconter les formes changées en de nouveaux » corps : il étoit plus naturel de dire, *à raconter les » corps*, c'eſt-à-dire, *à parler des corps changés en de » nouvelles formes*.....

» Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV. 385.*

» *Et cum frigida mors animâ ſeduxerit artus* ;

» après que la froide mort aura ſéparé de mon ame » les membres de mon corps ; il eſt plus ordinaire » de dire, *aura ſéparé mon ame de mon corps* ; le corps » demeure, & l'ame le quitte : ainſi Servius & les » autres commentateurs trouvent une *hypallage* dans » ces paroles de Virgile.

» Le même poëte, parlant d'Enée & de la ſibylle » qui conduiſit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid. » VI. 268.*

» *Ibant obſcuri ſolâ ſub nocte per umbram*,

» pour dire qu'ils marchoient tous ſeuls dans les ténébres d'une nuit ſombre. Servius & le P. de la » Rue diſent que c'eſt ici une *hypallage*, pour *ibant » ſoli ſub obſcurâ nocte*.

» Horace a dit, *V. od. xiv. 3.*

» *Pocula Letheos ut ſi ducentis ſomnos*
» *Traxerim*,

» comme ſi j'avois bû les eaux qui amenent le ſommeil du fleuve Léthé. Il étoit plus naturel de dire, » *pocula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

» Virgile a dit qu'Enée fit raſſembler des feux preſque » éteints, *ſopitos ſuſcitat ignes* (*Æn. V. 745.*) Il n'y a point là d'*hypallage* ; car *ſopitos*, ſelon la conſtruction ordinaire, ſe rapporte à *ignes*. Mais quand, » pour dire qu'Enée raſſuma ſur l'autel d'Hercule le » feu preſque éteint, Virgile s'exprime en ces termes, *Æn. VII. 542.*

» ..... *Herculeis ſopitas ignibus aras*
» *Excitat* ;

» alors il y a une *hypallage* ; car, ſelon la combinaiſon ordinaire il auroit dit, *excita ignes ſopitos » in aris Herculeis*, id eſt *Herculi ſacris*.

» Au livre XII. vers 187, pour dire, *ſi au contraire Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il » s'exprime en ces termes:

» *Sin noſtrum annuerit nobis victoria Martem* ;

» ce qui eſt une *hypallage*, ſelon Servius : *hypallage, » pro, ſin noſter Mars annuerit nobis victoriam, nam » Martem victoria comitatur* ».

[Cette ſuite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit ſuffiſamment établir en quoi conſiſte l'eſſence de cette prétendue figure que les Rhéteurs renvoient aux Grammairiens, & que les Grammairiens renvoient aux Rhéteurs. C'eſt un renverſement poſitif dans la corrélation des idées, ou l'expoſition d'un certain ordre d'idées quelquefois oppoſé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh, qui ne voit que l'*hypallage* ſi elle exiſte, eſt un véritable vice dans l'élocution plutôt qu'une figure ? Il eſt aſſez ſurprenant que M. du Marſais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir poſé des principes dont il eſt la concluſion néceſſaire. Ecoutons encore ce grammairien philoſophe.]

» Je ne crois pas, ... quoi qu'en diſent les commentateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* » dans ces vers de l'ode XVII. du livre I.

Digitized by Google

» *Velox amœnum sæpè Lucretilem*
» *Mutat Lyceo Faunus* ;

» c'eſt-à-dire que Faune prend ſouvent en échange » le Lucrétile pour le Lycée ; il vient ſouvent habi» ter le Lucrétile auprès de la maiſon de campagne » d'Horace, & quitte pour cela le Lycée ſa demeu» re ordinaire. Tel eſt le ſens d'Horace, *comme la » ſuite de l'ode le donne néceſſairement à entendre.* Ce » ſont les paroles du P. Sanadon, qui trouve dans » cette façon de parler (*Tom. I. pag. 579.*) *une vraie* » hypallage, *ou un renverſement de conſtruction.*

» Mais il me paroît que c'eſt juger du latin par le » françois, que de trouver une *hypallage* dans ces » paroles d'Horace, *Lucretilem mutat Lyceo Faunus.* » On commence par attacher à *mutare* la même idée » que nous attachons à notre verbe *changer*, *donner* » *ce qu'on a pour ce qu'on n'a pas* ; enſuite, ſans avoir » égard à la phraſe latine, on traduit, *Faune change* » *le Lucrétile pour le Lycée* ; & comme cette expreſ» ſion ſignifie en françois, que Faune paſſe du Lucré» tile au Lycée, & non du Lycée au Lucrétile, ce » qui eſt pourtant ce qu'on fait bien qu'Horace vou» lu dire ; on eſt obligé de recourir à l'*hypallage* pour » ſauver le contre-ſens que le françois ſeul préſente. » Mais le renverſement de conſtruction ne doit ja» mais renverſer le ſens, comme je viens de le re» marquer ; c'eſt la phraſe même, & non la ſuite du » diſcours, qui doit faire entendre la penſée, ſi ce » n'eſt dans toute ſon étendue, c'eſt au moins dans » ce qu'elle préſente d'abord à l'eſprit de ceux qui » ſavent la langue.

» Jugeons donc du latin par le latin même, & nous » ne trouverons ici ni contre-ſens, ni *hypallage* ; nous » ne verrons qu'une phraſe latine fort ordinaire en » proſe & en vers.

» On dit en latin *donare munera alicui*, donner des » préſens à quelqu'un ; & l'on dit auſſi *donare aliquem* » *munere*, gratifier quelqu'un d'un préſent : on dit » également *circumdare urbem menibus*, & *circumdare* » *mania urbi*. De même on ſe ſert de *mutare*, ſoit » pour donner, ſoit pour prendre une choſe au lieu » d'une autre.

» *Muto*, diſent les Etymologiſtes, vient de *meto*, » *mutare* quaſi *metare*. (*Mant. Lexic. verb.* muto.) » L'ancienne maniere d'acquerir ce qu'on n'avoit » pas, ſe faiſoit par des échanges ; delà *muto* ſigni» fie également *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou *donner* » quelque choſe au lieu d'une autre ; *emo* ou *vendo*, » dit Martinius, & il cite Columelle, qui a dit *por» cus lacteus ere mutandus eſt*, il faut achetter un co» chon de lait.

» Ainſi *mutat Lucretilem* ſignifie *vient prendre*, *vient* » *poſſéder*, *vient habiter le Lucretile* ; il achette, pour » ainſi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

» M. Dacier, ſur ce paſſage d'Horace, remarque » qu'*Horace parle ſouvent de même* ; & *je ſais bien*, » ajoute-t-il, *que quelques hiſtoriens l'ont imité.*

» Lorſqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit » avoir acheté Jaſon pour toutes les richeſſes de l'u» nivers (*Met. l. VII. v. 39.*), il ſe ſert de *mutare*,

» *Quemque ego cùm rebus quas totus poſſidet orbis*
» *Æſonidem mutaſſe velim* :

» où vous voyez que, comme Horace, Ovide em» ploie *mutare* dans le ſens d'*acquérir ce qu'on n'a pas* » *de prendre*, *d'acheter une choſe en donnant une autre.*

» Le pere Sanadon remarque (*Tom. I. pag. 171.*) » qu'Horace s'eſt ſouvent ſervi de *mutare* en ce ſens : » *mutavit lugubre ſagum punico* (V. od. ix.) pour » *punicum ſagum lugubri* : *mutet lucana calabris paſ» cuis* (V. od. j.) pour *calabra paſcua lucanis* : *mu» tat uvam ſtrigili* (II. *ſat.* vij. 110.) pour *ſtrigilim* » *uvâ.*

» L'uſage de *mutare aliquid aliquâre* dans le ſens de » *prendre en échange*, eſt trop fréquent pour être au» tre choſe qu'une phraſe latine ; comme *donare ali» quem aliquâre*, gratifier quelqu'un de quelque cho» ſe, & *circumdare mania urbi*, donner des murailles » à une ville tout autour, c'eſt à-dire, entourer une » ville de murailles ».

La regle donnée par M. du Marſais, de juger du latin par le latin même, eſt très-propre à faire diſparoître bien des *hypallages*. Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ces vers,

Sin noſtrum annuerit nobis victoria Martem ;

n'eſt rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage* : c'eſt tout ſimplement, *Sin victoria annuerit nobis Martem* eſſe *noſtrum*, ſi la victoire nous indique que Mars eſt à nous, eſt dans nos intérêts, nous eſt favorable. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (*verb.* annuo) ; & il cite cette phraſe de Plaute (Bacchid.), *ego autem venturum annuo.*

On peut auſſi aiſément rendre raiſon de la phraſe de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'eſt ainſi qu'il faut traduire quantité de paſſages : *vacui curis* (Cic.), dégagés de ſoins ; *ab iſto periculo vacuus* (Id.), degagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit enſuite déterminée par les differens complemens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit : notre langue a adopté des mots particuliers pour pluſieurs de ces idées moins générales ; *vacua vagina*, fourreau vuide ; *vacuus gladius*, épée nue ; *vacuus animus*, eſprit libre ; &c. C'eſt que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque choſe de l'idée particuliere qui réſulte de l'application ; & comme cette idée particuliere varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce ſeroit ſe tromper que de croire que nous ayons en françois le juſte équivalent du *vacuus* latin ; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occaſion, c'eſt rendre, par une idée particuliere, une idée très-générale, & pécher contre la ſaine logique. Cet adjectif n'eſt pas le ſeul mot qui puiſſe occaſionner cette eſpece d'erreur : car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article* DICTIONNAIRE, « il ne faut par s'imaginer que » quand on traduit des mots d'une langue dans l'au» tre, il ſoit toujours poſſible, quelque verſe qu'on » ſoit dans les deux langues, d'employer des équiva» lens exacts & rigoureux ; on n'a ſouvent que des » à-peu-près. Pluſieurs mots d'une langue n'ont » point de correſpondans dans une autre ; pluſieurs » n'en ont qu'en apparence, & different par des » nuances plus ou moins ſenſibles des équivalens » qu'on croit leur donner ».

Il me ſemble que c'eſt encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers : *Et cùm frigida mors animâ ſeduxerit artus*. C'eſt la partie la moins conſidérable qui eſt ſéparée de la principale, & Didon enviſage ici ſon ame comme la principale, puiſqu'elle compte ſurvivre à cette ſéparation, & qu'elle ſe promet de pourſuivre enſuite Enée en tous lieux ; *omnibus umbra locis adero* (*v.* 386.). Elle a donc dû dire *lorſque la mort aura ſéparé mon corps de mon ame* c'eſt-à-dire, *lorſque mon ame ſera dégagée des liens de mon corps.* D'ailleurs la ſéparation des deux êtres qui étoient unis, eſt reſpective ; le premier eſt ſéparé du ſecond, & le ſecond du premier ; & l'on peut, ſans aucun renverſement extraordinaire, les préſenter indifféremment ſous l'un ou l'autre de ces deux aſpects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raiſon, ou ſuggéré par le goût qui n'eſt qu'une raiſon plus fine.

Digitized by Google

C'eſt ſe méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* dans Horace, quand il dit : *Pocula lethæo ut ſi ducentia ſomnos arente fauce traxerim* : il eſt aiſé de voir que le poëte compare l'état actuel où il ſe trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoiſonnée, un breuvage qui cauſe un ſommeil éternel & ſemblable au ſommeil de ceux qui paſſent le fleuve Lethé. On peut encore expliquer ce paſſage plus ſimplement, en prenant le mot *lethæus* dans le ſens même de ſon étymologie λήθη, *oblivio* ; de-là la deſignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faiſoit boire à tous ceux qui mouroient, *flumen oblivionis* ; & par extenſion, *ſomnus lethæus*, *ſomnus omnium rerum oblivionem pariens*, un ſommeil qui cauſe un oubli général. Au ſurplus, c'eſt le ſens qui convient le mieux à la penſée d'Horace, puiſqu'il prétend s'excuſer de n'avoir pas fini certains vers qu'il avoit promis à Mécene, par l'oubli univerſel où le jette ſon amour pour Phryné.

Ibant obſcuri ſolâ ſub nocte per umbram. Ce vers de Virgile eſt auſſi ſans *hypallage*. *Ibant obſcuri*, c'eſt-à-dire, *ſans pouvoir être vûs*, *cachés*, *inconnus* : Cicéron a pris dans le même ſens à-peu-près le mot *obſcurus*, lorſqu'il a dit (*Offic. II.*) : *Qui magnu ſibi proponunt*, *obſcuris orti majoribus*, des ancêtres inconnus : dans cet autre vers de Virgile (*Æn.* IX. 344.), *Vidimus obſcuris primam ſub vallibus urbem*, le mot *obſcuris* eſt l'équivalent d'*abſconditis* ou de *latentibus*, ſelon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap.* IV. *de variâ ſignif. ſerm. litt. O*) : & nous-mêmes nous diſons en françois *une famille obſcure* pour *inconnue*. *Solâ ſub nocte*, pendant la nuit *ſeule*, c'eſt-à-dire, qui ſemble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à ſe croire ſeul ; c'eſt une métonymie de l'effet pour la cauſe, ſemblable à celle d'Horace (1. *Od.* IV. 13.) *pallida mors*, à celle de Perſe (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention ſur le vrai ſens des mots, ſur le véritable tour de la conſtruction analytique, & ſur l'uſage légitime des figures, l'*hypallage* va donc diſparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de paſſages, où il ſera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juſte fondement d'y ſoupçonner quelque faute de copiſte, & la cottiger hardiment plutôt que de laiſſer ſubſiſter une expreſſion totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais ſi enfin l'on eſt forcé de reconnoître dans quelques phraſes l'exiſtence de l'*hypallage*, il faut la prendre pour ce qu'elle eſt, & avouer que l'auteur s'eſt mal expliqué.]

„ Les anciens étoient hommes, & par conſéquent „ ſujets à des fautes comme nous. Il y a de la „ petiteſſe & une ſorte de fanatiſme à recourir aux „ figures, pour excuſer des expreſſions qu'ils con„ damneroient eux-mêmes, & que leurs contempo„ rains ont ſouvent condamnées. L'*hypallage* ne „ [doit] pas prêter ſon nom aux contre-ſens & aux „ équivoques ; autrement tout ſeroit confondu ; & „ cette [prétendue] figure deviendroit un azile pour „ l'erreur & pour l'obſcurité „. (*B. E. R. M.*)

HYPANIS, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe ; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troiſieme en ordre après le Danube ; ſon nom moderne eſt *le Boc.* (*D. J.*)

HYPAPANT, *ou* HYPANT, ſ. f. (*Myth.*) eſt le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou préſentation de l'enfant-Jeſus dans le temple. *Voyez* PURIFICATION. Ces deux mots ſont grecs, ὑπαντὴ & ὑπαπαντὴ, & veulent dire *rencontre humble*, car il eſt compoſé de ὑπὸ, qui ſignifie *ſous*, *deſſous*, & ἀπὴ, ou ἀπαντὴ, *je rencontre*, de ἀπὶ, *contre*. Ces dénominations ſont priſes de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophéteſſe dans le temple, dans le tems qu'on y porta le ſauveur. *Dict. de Trev.*

HYPATE, ſ. f. (*Muſiq.*) eſt le nom qu'on donnoit dans l'ancienne muſique au tétracorde le plus bas, & à la plus baſſe corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde des hypates*, ou *tétracorde hypaton*, τετράχορδον ὑπατῶν, celui qui étoit immédiatement au-deſſus de la proſlambanomene ou de la plus baſſe corde du mode, & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *nypate-hypaton*, c'eſt-à-dire, la plus baſſe du tétracorde des plus baſſes. Le tétracorde ſuivant s'appelloit tétracorde *meſon* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *nypate-meſon*, c'eſt-à-dire, la plus baſſe des moyennes. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÈME, *&c.*

Nicomaque le Gérafenien prétend que ce mot d'*nypate*, qui ſignifie *ſuprême*, a été donné à la plus baſſe des cordes qui forment le diapaſon, par alluſion au mouvement de Saturne qui eſt de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

HYPATOÏDES, en *Muſique*, ſons bas. *Voyez* LEPSIS.

HYPECOON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix compoſée de quatre petales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties ; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit, ou une ſilique plate & compoſée de pluſieurs nœuds joints les uns avec les autres ; elle renferme des ſemences faites le plus ſouvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la ſilique. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HYPÉE, (*Géog. anc.*) *Hypæa*, iſle de la mer de Marſeille ; c'eſt celle des trois Stœchades prétendues, qui eſt la plus proche de cette ville. Les Stœchades ſont Pommegue, Ratenneau & Château d'If. Cette derniere eſt l'*hypæa* des anciens ; elle n'a conſervé que la premiere ſyllabe de ſon nom, en changeant le *P* en *F*, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *colpus*, golfe, *&c. Voyez* IF *l'iſle d'* (*D. J.*)

HYPERBATE, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot eſt grec ; ὑπερβατὸν dérivé d'ὑπερβαίνω, *tranſgredi* : R. R. ὑπὲρ, *trans*, & βαίνω, *eo*. Quintilien a donc eu raiſon de traduire ce mot dans ſa langue par *verbi tranſgreſſio* : & ce que l'on nomme *hyperbate* conſiſte ſen effet dans le déplacement des mots qui compoſent un diſcours, dans le tranſport de ces mots du lieu où ils devroient être en un autre lieu.

„ La quatrieme ſorte de figure [de conſtruction], „ c'eſt l'*hyperbate*, dit M. du Marſais, c'eſt-à-dire, „ confuſion, mêlange de mots : c'eſt lorſque l'on ſé„ carte de l'ordre ſucceſſif de la conſtruction ſimple „ [ou analytique] : *Saxa vocant Itali, mediis, quæ „ in fluctibus, aras* (*Æn.* I. 113.) : la conſtruction „ eſt *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (ſunt) *in flu„ ctibus mediis*. Cette figure étoit, pour ainſi dire, „ naturelle au latin ; comme il n'y avoit que les ter„ minaiſons des mots, qui, dans l'uſage ordinaire, „ fuſſent les ſignes des relations que les mots avoient „ entr'eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces „ terminaiſons, & ils plaçoient les mots ſelon qu'ils „ étoient préſentés à l'imagination, ou ſelon que cet „ arrangement leur paroiſſoit produire une cadence „ & une harmonie plus agréable „. *Voyez* CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même ſens. " C'eſt, dit-elle, (*des figures de conſ„ truction*, *ch.* vj.) le mêlange & la confuſion qui ſe „ trouve dans l'ordre des mots qui devroit être com„ mun à toutes les langues, ſelon l'idée naturelle „ que nous avons de la conſtruction. Mais les Ro-

„ mains

Digitized by Google

» mains ont tellement affecté le discours figuré, qu'ils » ne parlent presque jamais autrement ».

C'est encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des Grammairiens*. « L'*hyperbate* se fait, dit-» il, lorsque l'ordre naturel n'est pas gardé dans l'ar-» rangement des mots : ce qui est si ordinaire aux » Latins, qu'ils ne parlent presque jamais autrement ; » comme *Catonis constantiam admirati sunt omnes.* » Voilà une *hyperbate*, parce que l'ordre naturel de-» manderoit qu'on dit, *omnes sunt admirati constan-» tiam Catonis.* Cela est si ordinaire, qu'il ne passe » pas pour figure, mais pour une propriété de la » langue latine. Mais il y a plusieurs especes d'*hy-» perbate* qui sont de véritables figures de Grammai-» re ». *Part. I. chap. xiv. n. 8.*

Tous ces auteurs confondent deux choses que j'ai lieu de croire très-différentes & très-distinctes l'une de l'autre, l'*inversion* & l'*hyperbate*. *Voyez* INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renversement d'ordre ; & à partir de ce point de vûe général, on a pu aisément s'y méprendre : mais il falloit prendre garde si les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils présentoient la même espece de renversement. Quintilien (*Inst. Lib. VIII. Cap. vj. de tropis*,) nous fournit un motif légitime d'en douter : il cite, comme un exemple d'*hyperbate*, cette phrase de Cicéron (*pro Cluent. n.* 1.) *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes* ; & il indique aussitôt le tour qui auroit été sans figure & conforme à l'ordre requis ; *nam* in duas partes divisam esse *rectum erat*, *sed durum & incomptum*.

Personne apparemment ne disputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de distinguer les locutions figurées d'avec les simples dans sa langue naturelle ; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le sentiment exquis que donne l'habitude à un esprit éclairé & juste, sans aucune réflexion immédiate sur la nature même de la figure, son autorité feroit ici une raison, & peut-être la meilleure espece de raison sur l'usage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par opposition à celui qu'il avoit nommé auparavant *ὑπερβατον*, est encore un renversement de l'ordre naturel ou analytique ; en un mot, il y a encore inversion dans *in duas partes divisam esse*, & le rhéteur romain nous assure qu'il n'y a plus d'*hyperbate*. C'est donc une nécessité de conclure, que l'inversion est le renversement d'un autre ordre, ou un autre renversement d'un certain ordre, & l'*hyperbate*, le renversement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette conclusion, puisqu'il trouvoit des *hyperbates* qui ne passent pas pour figures, & d'autres, dit-il, *qui sont de veritables figures de Grammaire.*

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie nature de l'*hyperbate*, & d'assigner les caracteres qui le différencient de l'inversion ; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus assuré que de parcourir les différentes especes d'*hyperbate*, qui sont reconnues pour de véritables figures de Grammaire.

1°. La premiere espece est appellée *anastrophe*, c'est-à-dire proprement *inversion*, du grec *ἀναστροφὴ* : racine *ἀνα*, *in* & *στρεφω*, *verso*. Mais l'inversion dont il s'agit ici n'est point celle de toute la phrase, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots correlatifs, comme entre une prépotion & son complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction subséquente : ce sont les seuls cas indiqués par les exemples que les Grammairiens ont coutume de donner de l'anastrophe. Cette figure a donc lieu, lorsque le complément précede la prépotion, *mecum*, *tecum*, *vobiscum*, *quocum*, au lieu de *cum te*, *cum me*, *cum vobis*, *cum quo* ; *maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria* ; *Italiam contrà*, pour *contrà Italiam* ; *quid de re*, pour *de quâ re* : c'est la même chose lorsque la conjonction comparative précede l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm prius adjunctos fecunda lavit equos.*

L'anastrophe est donc une véritable inversion ; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'usage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la prépotion avant son complément, conformément à ce qui est indiqué par le nom même de cette partie d'oraison.

Ainsi la différence de l'inversion & de l'anastrophe est, en ce que l'inversion est un renversement de l'ordre naturel ou analytique, autorisée par l'usage commun de la langue latine, & que l'anastrophe est un renversement du même ordre, contraire à l'usage commun & autorisé seulement dans certains cas particuliers.

2°. La seconde espece d'*hyperbate* est nommée *tmesis* ou tmèse, du grec *τμησις*, *sectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorsque par une licence que l'usage approuve dans quelques occasions, l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, réunies par l'usage commun, comme *satis mihi fecit*, pour *mihi satisfecit* ; *reique publicæ curam deposuit*, pour & *reipublicæ curam deposuit* ; *septem subjecta trioni* (*Georg. iij. 381*) au lieu de *subjecta septem trioni*. On trouve assez d'exemples de la tmèse dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon siecle.

Les droits de l'inversion n'alloient pas jusqu'à autoriser cette infertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot composé. Ce n'est pas même ici proprement un renversement d'ordre ; & si c'est en cela que doit consister la nature générale de l'*hyperbate*, les Grammairiens n'ont pas dû regarder la tmèse comme en étant une espece. La tmèse n'est qu'une figure de diction, puisqu'elle ne tombe que sur le matériel d'un mot qui est coupé en deux ; & le nom même de tmèse ou coupure, avertissoit assez qu'il étoit question du matériel d'un seul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la construction de la phrase.

3°. La troisieme espece d'*hyperbate* prend le nom de *parenthèse*, du mot grec *παρενθεσις*, *interpositio*, racines, *παρα inter*, *ἐν*, *in*, & *θεσις*, *positio*, dérivé de *τιθημι*, *pono*. Les deux prépositions élémentaires servent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la chose nommée. Il y a en effet parenthèse, lorsqu'un sens complet est isolé & inséré dans un autre dont il interrompt la suite ; ainsi il y a parenthèse dans ce vers de Virgile, *Ecl. ix.* 23.

Tityre, dum redeo (brevis est via), pasce capellas.

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'usage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obscurité sur le sens qu'elle interrompt ; & Quintilien n'approuvoit pas l'usage fréquent que les Orateurs & les Historiens en faisoient de son tems avant lui, à moins que le sens détaché mis en parenthèse ne fût très-court. *Etiam interjectione, quæ & Oratores & Historici frequenter utuntur, ut medio sermone aliquem inferant sensum, impediri solet intellectus, nisi quod interponitur breve est.* (*liv. VIII. cap. ij.*)

La quatrieme espece d'*hyperbate* s'appelle *Synchyse*, mot purement grec *συγχυσις*, *confusion* ; *συγχεω*, *confundo* ; racine *συν*, *cum*, *avec*, & *χεω*, *fundo*, je répans. Il y a synchyse quand les mots d'une phrase sont mêlés ensemble sans aucun égard, ni à l'ordre

de la conſtruction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots : ainſi il y a ſynchyſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII. 57.*

Aret ager : vitio moriens ſitit aëris herba ;

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aëris* qui ſont corrélatifs, ſont ſéparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens ſitit* ; le mot *aëris* à ſon tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *ſitit* & *herba* entre leſquels il eſt placé : l'ordre étoit, *herba moriens* (*præ*) *vitio aëris ſitit.*

4°. Enfin, il y a une cinquieme eſpece d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthe*, & qui ſe fait, ſelon *la Méthode latine de* Port-royal, lorſque les choſes n'ont preſque nulle ſuite & nulle conſtruction. Il faut avouer que cette définition n'eſt rien moins que lumineuſe ; & d'ailleurs elle ſemble inſinuer qu'il n'eſt pas poſſible de ramener l'anacoluthe à la conſtruction analytique. M. du Marſais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate* : « c'eſt, dit-il, une figure de mots qui eſt » une eſpece d'ellipſe.... par laquelle on ſous-entend le corrélatif d'un mot exprimé, ce qui ne » doit avoir lieu que lorſque l'ellipſe peut-être aiſément ſuppléée, & qu'elle ne bleſſe point l'uſage ». *Voyez* ANACOLUTHE. Il ſuffiſoit enſuite cette définition par l'étymologie du mot ἀκολουθος, *comes*, « compagnon ; enſuite on ajoûte l'α privatif, & un » ν euphonique, pour éviter le baillement entre les » deux α ; par conſéquent l'adjectif *anacoluthe* ſignifie *qui n'eſt pas compagnon*, ou qui ne ſe trouve pas » dans la compagnie de celui avec lequel l'analogie » demanderoit qu'il ſe trouvât ». Il donne enſuite pour exemple ces vers de Virgile, *Æn. II.* 330.

Portis alii bipatentibus adſunt,
Millia quot magis nunquam venêre Mycenis ;

où il faut ſuppléer *tot* avant *quot*.

Il y a pareille ellipſe dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus eſt alicundè aliquis objectus labor, omne quod eſt interea tempus, priuſquam id reſcitum eſt, lucro eſt.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle conſtruction, c'eſt qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, ſans être le ſujet d'aucun verbe, ce qui ſeroit en effet violer une loi fondamentale de la ſyntaxe latine ; mais ces mots ſont à l'accuſatif, comme complément de la prépoſition ſous-entendue *ergà* : *nam ergà omnes nos... omne... tempus.... lucro eſt...*

L'anacoluthe peut donc être ramenée à la conſtruction analytique, comme toute autre ellipſe, & conſéquemment ce n'eſt point une *hyperbate*, c'eſt une ellipſe à laquelle il faut en conſerver le nom, ſans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'eſprit qu'à l'embarraſſer ; ou même à le ſéduire par les fauſſes apparences d'un ſavoir pédantеſque. Si l'on trouve quelques phraſes que l'on ne puiſſe par aucun moyen ramener aux procédés ſimples de la conſtruction analytique, diſons nettement qu'elles ſont vicieuſes, & ne nous obſtinons pas à retenir *un terme ſpécieux, pour excuſer dans les auteurs des choſes qui ſemblent plûtôt s'y être gliſſées par inadvertence que par raiſon. Méth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il réſulte de tout ce qui précede, que des cinq prétendues eſpeces d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être compriſes, la *tmèſe* & l'*anacoluthe* ; la premiere eſt, comme je l'ai déjà dit, une véritable figure de diction ; la ſeconde n'eſt rien autre choſe que l'ellipſe même.

Il n'en reſte donc que trois eſpeces, l'*anaſtrophe*, la *parenthèſe* & la *ſynchyſe*. La premiere eſt l'inverſion du rapport de deux mots autoriſée dans quelques cas ſeulement ; la ſeconde eſt une interruption dans le ſens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente néceſſité, & n'y ſtre ſenſible que le moins que l'on peut ; la troiſieme bien appréciée, ne paroît plus pres d'être un vice qu'une figure, puiſqu'elle conſiſte dans une véritable contention des parties, & qu'elle n'eſt propre qu'à jetter de l'obſcurité ſur le ſens dont elle embrouille l'expreſſion. Cependant ſi la ſynchyſe eſt légere, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas diviſam eſſe partes*, pour *in duas partes diviſam eſſe* ; on ne peut pas dire qu'elle ſoit vicieuſe, & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non-ſeulement de maniere qu'il entende, mais même qu'il ne puiſſe ne pas entendre ; *non ut intelligere poſſit, ſed ne omnino poſſit non intelligere*, Quintil. *lib. VIII. cap. ij.*

Or ces trois eſpeces d'*hyperbate*, telles que je les ai préſentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, eſt une interruption légere d'un ſens total cauſée ou par une petite inverſion qui déroge à l'uſage commun, c'eſt l'anaſtrophe, ou par l'inſertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'eſt la ſynchyſe ; ou enfin par l'inſertion d'un petit ſens détaché, entre les parties d'un ſens principal, & c'eſt la parenthèſe. (*E. R. M.*)

HYPERBIBASME ; ſ. m. (*Gram.*) arrangement de mots qui renverſe l'ordre de la conſtruction : Cornelius Nepos nous en fournit un exemple dans ſa vie de Chabrias, en ces termes : *Athenienſes diem certam Chabriæ præſtituerunt, quàm ante domum ſuam ſi redîſſet, &c.* pour *antequam. L'hyperbibaſme* où l'on s'écarte ingénieuſement de l'ordre ſucceſſif de la conſtruction dans les penſées, s'appelle *hyperbate* dans Longin, & c'eſt le terme le plus reçu. *Voyez* HYPERBATE & CONSTRUCTION, qui eſt un des beaux articles de Grammaire de cet Ouvrage. (*D. J.*)

HYPERBOLE, ſ. f. en *Géométrie*, c'eſt une des lignes courbes formées par la ſection d'un cône. *Voyez* CONIQUE.

Si le cône *ADC* (*Pl. con. fig. 27.*) eſt coupé de telle ſorte, que l'axe de la ſection *DQ* étant continué, rencontre le côté du cône *AC*, prolongé juſqu'en *E*, la courbe qui naîtra de cette ſection ſera une *hyperbole*.

Quelques auteurs définiſſent l'*hyperbole* une ſection du cône par un plan parallele à ſon axe ; mais cette définition eſt défectueuſe. Car bien qu'il ſoit vrai qu'une pareille ſection forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il eſt vrai auſſi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne ſera point parallele à l'axe, & qui ne ſont point comprîſes dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique*.

On peut définir l'*hyperbole* une ligne courbe, dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée eſt au rectangle de l'abſciſſe, par une ligne droite compoſée de la même abſciſſe, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'*axe tranſverſe*, comme une autre ligne droite donnée, appellée le *parametre* de l'axe, eſt à l'axe tranſverſe ; (ou bien en nommant *y* l'ordonnée, *x* l'abſciſſe à l'axe tranſverſe, & *b* le parametre) c'eſt une ligne courbe dans laquelle $ay^1 = bx + bxx$, c'eſt-à-dire, $b : ax :: y^2 : ax + x^2$.

Dans l'*hyperbole*, une moyenne proportionelle entre l'axe tranſverſe ou le parametre, eſt appellée l'*axe conjugué* ; & ſi l'on coupe l'axe tranſverſe

Digitized by Google

AB (*Pl. conic. fig.* 27. *n.* 2.) en deux parties égales au point C, ce point eſt appellé le *centre de l'hyperbole*. *Voyez* AXE & CENTRE.

La ligne droite DE menée par le ſommet A de l'*hyperbole*, parallelement à l'ordonnée, Mm (*figure* 20.) eſt tangente à la courbe au point A. *Voyez* TANGENTE.

Si l'on mene, par le ſommet A d'une *hyperbole*, une ligne droite DE, parallele aux ordonnées Mm, & égale à l'axe conjugué, c'eſt-à-dire dont les parties DA & DE ſoient égales au demi axe conjugué, & qu'on tire du centre C par D & E les lignes CF & CG, ces lignes ſeront les aſymptotes de l'*hyperbole*. *Voyez* ASYMPTOTE.

Le quarré double du triangle rectangle CIA, c'eſt-à-dire, le quarré dont le côté ſeroit CI ou IA, eſt appellé la *puiſſance de l'hyperbole*. *Voyez* PUISSANCE.

Propriétés de l'hyperbole. Dans *l'hyperbole*, les quarres des demi-ordonnées ſont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abſciſſe, par une ligne droite compoſée de l'abſciſſe & de l'axe tranſverſe; d'où il ſuit qu'à meſure que les abſciſſes x augmentent, les rectangles $ax + x^2$, & par conſéquent les quarrés des demi-ordonnées y^2, & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'*hyperbole* s'éloigne donc continuellement de ſon axe.

2°. Le quarré de l'axe conjugué, eſt au quarré de l'axe tranſverſe, comme le parametre eſt au même axe tranſverſe; d'où il ſuit que, puiſque $b : a :: PM^2 : AP \times PB$, le quarré de l'axe conjugué eſt au quarré du tranſverſe, comme le quarré de la demi-ordonnée eſt au rectangle de l'abſciſſe, par une ligne compoſée de l'abſciſſe & de l'axe tranſverſe.

3°. *Decrire une hyperbole par un mouvement continu*: plantez aux deux points F & Z (*fig.* 28.) qu'on appelle *foyers*, deux clous ou deux épingles, & attachez au point F un fil FOC, & l'autre extrémité C de ce fil à la regle CZ, en obſervant que le fil CF ſoit moindre que la longueur de la regle CZ; enſuite fixant un ſtile O au fil, faites mouvoir la regle autour de Z, ce ſtile tracera une *hyperbole*. Sans avoir recours à cette deſcription, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'*hyperbole*, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer Z, avec un intervalle Zm plus grand que la ligne AB, laquelle on ſuppoſe être l'axe tranſverſe de l'*hyperbole*, décrivez un arc, & faites $Zb = AB$: avec l'intervalle reſtant bm, décrivez du point F un autre arc qui coupe le premier au point m, & comme $Zm - Fm = AB$, il s'enſuit que m eſt un des points de l'*hyperbole*, & ainſi du reſte.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée PM (*fig.* 20.) d'une *hyperbole*, juſqu'à ce qu'elle rencontre l'aſymptote en R, la différence des quarrés de PM & PR, ſera égale au quarré du demi-axe conjugué Cd, d'où il ſuit qu'à meſure que la demi-ordonnée PM augmente, la ligne droite MR diminue, & l'*hyperbole* s'approche toujours de plus en plus de l'aſymptote, ſans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme $PR^2 - PM^2 = DA^2$, il eſt impoſſible que $PR^2 - PM^2$ deviennent jamais $= 0$.

5°. Dans une *hyperbole* le rectangle de MR & de Mr eſt égal à la différence des quarrés PR^2 & PM^2, d'où il ſuit que le même rectangle eſt égal au quarré du demi-axe conjugué Cd, & que tous les rectangles, formés de la même maniere, ſont égaux.

6°. Lorſque QM eſt parallele à l'aſymptote CG, le rectangle de QM par CQ, eſt égal à la puiſſance de l'*hyperbole*: d'où il ſuit 1°. qu'en faiſant $CI = AI = a$, $CQ = x$, & $QM = y$, on aura $a^2 = xy$, qui eſt l'equation de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. 2°. Que les aſymptotes étant données de poſition, auſſi bien que le côté de la puiſſance CI ou AI, ſi l'on prend ſur l'une des aſymptotes tel nombre d'abſciſſes qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'*hyperbole* qu'on voudra, en trouvant des troiſiemes proportionnelles aux abſciſſes, & au côté de la puiſſance CI. 3°. Si l'on ne prend point les abſciſſes du centre C, mais de quelqu'autre point L, & que l'on ſuppoſe $CL = b$, on aura $Cq = b + x$, & par conſéquent $a^2 = by + xy$.

7°. Dans *l'hyperbole*, l'axe tranſverſe eſt au parametre comme la ſomme de la moitié de l'axe tranſverſe & de l'abſciſſe eſt à la ſousnormale; & la ſomme du demi-axe tranſverſe & de l'abſciſſe, eſt à l'abſciſſe, comme la ſomme de l'axe tranſverſe entier & de l'abſciſſe à la ſous-tangente. *Voyez* SOUS-NORMALE, & SOUS-TANGENTE.

8°. Si l'on tire au dedans des *aſymptotes* d'une *hyperbole*, & d'un de ſes points m (*figure* 29.) deux lignes droites Hm & mK, deux autres LN & NO paralleles aux précédens; on aura $Hm \times mK = LN \times ON$.

9°. Si l'on tire une ligne droite HK, de telle maniere qu'on voudra, entre les aſymptotes d'une *hyperbole*, les ſegmens HE & mK compris de chaque côté entre l'*hyperbole* & ſes aſymptotes, ſeront égaux. Il ſuit de-là, ſi $Em = o$, que la ligne droite HK ſera tangente à l'*hyperbole*; par conſéquent la tangente FD, compriſe entre les aſymptotes, eſt coupée en deux au point d'attouchement V. Enfin, le rectangle des ſegmens Hm & mK paralleles à la tangente DF, eſt égal au quarré de la moitié de la tangente DV.

10°. Si par le centre C (*fig.* 30.) on tire une ligne droite quelconque CA, & par le point A une tangente EAD terminée aux aſymptotes (on appelle la ligne CA *demi-diametre tranſverſe*), & une ligne égale & parallele à EAD, menée par le centre C, eſt nommée *diametre conjugué*. Or le quarré de la demi-ordonnée PM, parallele au diamêtre conjugué, eſt au rectangle de l'abſciſſe par la ſomme du diametre tranſverſe quelconque AB, & de l'abſciſſe AP, comme le quarré de la moitié du diametre conjugué AD eſt au quarré de la moitié du diametre tranſverſe CA. D'où il ſuit qu'en ſuppoſant $AP = x$, $PM = y$, $AB = a$, $DE = c$, on aura $y^2 = (c^2 a x + c^2 x^2) : \frac{1}{4} aa = \frac{4c^2 x}{a} + \frac{4c^2 x^2}{a^2}$; & faiſant $4c^2 : a = b$; on aura $y^2 = bx + bx^2 : a$. Ainſi la propriété des ordonnées de l'*hyperbole* par rapport à ſon axe, a lieu de la même maniere par rapport à ſes diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque A & d'un autre point quelconque de l'*hyperbole* M (*fig.* 20.) les lignes AI, MQ paralleles à l'aſymptote CG: le rectangle de MQ par CQ ſera égal au rectangle de CI par IA. Donc ſi $QC = x$, $QM = y$, $CI = a$, $IA = b$: l'équation qui exprime la nature de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes, ſera $xy = ab$.

12°. Si l'on prend une des aſymptotes, qu'on la diviſe en parties égales, & que par chaque point de toutes ces diviſions qui forment autant d'abſciſſes qui augmentent ſans-ceſſe également, on mene des ordonnées à la courbe paralellement à l'autre aſymptote: les abſciſſes repréſenteront une ſuite infinie de nombres naturels, & les eſpaces hyperboliques ou aſymptotiques correſpondans, la ſuite des logarithmes des mêmes nombres. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il ſuit delà que différentes *hyperboles* donneront différentes ſuites de logarithmes aux mêmes nom-

Digitized by Google

bres naturels, & que pour déterminer une ſuite particuliere de logarithmes, il faut faire choix de quelque *hyperbole* particuliere. La plus ſimple de toutes les *hyperboles* eſt l'équilatere, c'eſt-à-dire celle dont les aſymptotes forment un angle droit. On appelle cette *hyperbole équilatere*, parce que les axes ſont égaux; car l'angle droit des aſymptotes donne $CA = AD$ (*fig.* 20.). Dans cette même *hyperbole* le parametre eſt égal à l'axe, & ſon équation eſt en général $yy = ax + xx$.

Nous avons rapporté ſans démonſtration ces différentes propriétés de l'*hyperbole*, par les raiſons qui ont été déjà dites *au mot* ELLIPSE. Sur la quadrature de l'*hyperbole*, voyez QUADRATURE.

Les *hyperboles* à l'infini, ou du plus haut genre, ſont celles qui ſont exprimées par l'équation $ay^{n+n} = bx^m(a+x)^n$. *Voyez* HYPERBOLOIDE.

L'*hyperbole* du premier genre a deux aſymptotes; celles du ſecond peuvent en avoir trois; celles du troiſieme, quatre, *&c. Voyez* ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes *hyperboles* du ſecond genre, *&c.* L'*hyperbole* du premier genre eſt appellée *hyperbole conique*, ou *d'Apollonius. Voyez* APOLLONIEN. Elle a été appellée *hyperbole* d'un mot grec qui ſignifie *ſurpaſſer*; parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée y^2 étant égal à $bx + \frac{bxx}{a}$, ſurpaſſe le produit du parametre b par l'abſciſſe x. *Voyez* CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vû ci-deſſus que l'équation $xy = ab$, ou $xy = aa$, marquoit l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. De même on peut en général prendre l'équation $x^m y^n = a^{m+n}$ pour celle d'une infinité de courbes à aſymptotes, que l'on nomme auſſi *hyperboles*, quoiqu'elles ſoient différentes de celles dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m(a+x)^n$; & ces courbes peuvent avoir leurs branches diſpoſées par rapport à leurs aſymptotes, de trois manieres: 1°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 34. *ſect. conig.* ce qui arrivera ſi m & n ſont deux nombres impairs, comme dans l'*hyperbole* ordinaire ou apollonienne: 2°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 35. ce qui arrivera ſi n eſt un nombre pair & m un impair: 3°. enfin telles qu'on les voit dans la *fig.* 36. ce qui arrivera ſi m eſt pair & n impair. On trouvera une propriété des paraboles à-peu-près ſemblables dans l'*article* PARABOLE. (*O*)

HYPERBOLE, (*Rhétor. Logiq. Poéſie*) exagération ſoit en augmentant, ſoit en diminuant. Ce mot eſt grec, ὑπερβολὴ, *ſuperlatio*, du verbe ὑπερβάλλειν, *exſuperare*, exceder, ſurpaſſer de beaucoup.

L'*hyperbole* eſt une figure de Rhétorique, qui ſelon Seneque, mene à la vérité par quelque choſe de faux, d'outré, & affirme des choſes incroyables, pour en perſuader de croyables. L'*hyperbole* exprime au-delà de la vérité pour mener l'eſprit à la mieux connoître.

Il y a des *hyperboles* qui conſiſtent dans la ſeule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pigmée*, un petit homme; mais elles ſont ſouvent dans une penſée qui contient une ou pluſieurs périodes; & l'*hyperbole* de la penſée ſe trouve également dans la diminution, comme dans l'augmentation des choſes qu'elle décrit, quoique cette figure ſe plaiſe plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choſes, eſt remarquable; il lui dit « qu'il ne priſeroit ja» mais un cordonnier qui ſeroit les ſouliers plus » grands que le pié ».

L'*hyperbole* n'a rien de vicieux pour être *ultrà fidem*, pourvû qu'elle ne ſoit pas *ultrà modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle eſt même une beauté, ajoute-t-il, lorſque la choſe dont il faut parler eſt extraordinaire, & qu'elle a paſſé les bornes de la nature; car il eſt permis de dire plus, parce qu'il eſt difficile de dire autant; & le diſcours doit plutôt aller au-delà, que de reſter en deçà. Ainſi Hérodote en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Thermopyles, dit, « qu'ils ſe défendirent en » ce lieu juſqu'à ce que les Barbares les euſſent en» ſevelis ſous leurs traits.

L'on voit par cet exemple, que les belles *hyperboles* cachent ce qu'elles font; & c'eſt ce qui leur arrive, quand je ne ſais quoi de grand dans les circonſtances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroiſſe, non que l'on ait amené les choſes pour l'*hyperbole*, mais que l'*hyperbole* eſt née de la choſe même. Les eſprits vifs, pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la juſteſſe, ſe laiſſent volontiers entraîner à l'*hyperbole*.

Cette figure appartient de droit aux paſſions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en réſultent, ſervent d'excuſe, & pour ainſi dire, de remede à toutes les hardieſſes de l'élocution. Cependant les *hyperboles* ſont auſſi permiſes dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'eſt une paſſion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athènes, ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité: « il poſſede une terre en province, qui n'eſt » pas plus grande qu'une épitre de Lacédémonien ».

Mais dans les choſes ſerieuſes, il faut très-rarement employer l'*hyperbole*, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en ſert; car je croirois aſſez que c'eſt une figure défectueuſe en elle-même, puiſque par ſa nature elle va toujours au-delà de la vérité: cependant je pourrois citer quelques exemples rares, où l'*hyperbole* ſans aucune modification, frappe noblement l'eſprit. Un particulier ayant annoncé dans Athènes la mort d'Alexandre, l'orateur Démades s'écria, « que ſi cette nouvelle étoit vraie, la » terre entiere auroit déja ſenti l'odeur du mort. Cette ſaillie hardie préſente à la fois l'étendue de l'empire d'Alexandre, comme ſi l'univers lui étoit ſoumis; & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en uſage: dans ce mot ſi fier, ſi fort & ſi court, ſe trouve l'emphaſe, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poéſie qu'en proſe, quand elle eſt accompagnée d'un brillant coloris & d'images repréſentées dans un beau jour. C'eſt ainſi que Virgile nous peint hyperboliquement la légereté de Camille à la courſe.

Illa vel intactæ ſegetis per ſumma volaret
Gramina, nec teneras curſu læſiſſet ariſtas,
Vel mare per medium fluctu ſuſpenſa tumente
Ferret iter, celeres nec tingeret æquore plantas.

C'eſt encore ainſi que Malherbe, pour peindre le tems heureux qu'il promet à Louis XIII. dans l'ode qu'il lui adreſſe, dit:

La terre en tous endroits produira toutes choſes,
Tous métaux ſeront or, toutes fleurs ſeront roſes;
Tous arbres oliviers.
L'an n'aura plus d'hiver; le jour n'aura plus d'ombre;
Et les perles ſans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers.

Il n'eſt pas beſoin que j'entaſſe un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoute une réflexion générale ſur les *hyperboles*.

Il y en a que l'uſage a rendu ſi communes, qu'on en ſaiſit la ſignification du premier coup, ſans avoir beſoin de penſer qu'il faut les prendre au rabais.

Digitized by Google

Quand on dit ; par exemple, qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela ſignifie qu'il fait mauvaiſe chere, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner ſa vie. On dit encore qu'un homme ne fait rien, quand il ne fait pas ce qu'il lui convient de ſavoir pour ſa profeſſion, ou pour ſon métier. Mais il n'eſt pas rare qu'on ſe trompe en fait d'expreſſions hyperboliques, quand elles tombent ſur quelque ſujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas aſſez le génie, & qu'on ne s'eſt pas rendu aſſez familiere.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer ſon propre mérite ; cette phraſe bien priſe, ſignifie qu'il faut être auſſi éloigné de ſe vanter de ſon propre mérite, que ſi on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus ; cela veut dire ſeulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci ſans néceſſité. Cependant, pour avoir pris ces ſortes d'expreſſions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes abſurdes & de maximes outrées. (*D. J.*)

HYPERBOLEON, *en Muſique*, eſt le nom que donnoient les Grecs au cinquieme ou au plus aigu de leurs tétracordes. *Voyez* TÉTRACORDE.

Ce mot eſt le génitif pluriel de l'adjectif grec ὑπερβολαῖος, *excellent, éminent* ; comme ſi les ſons les plus aigus étoient les plus parfaits. (*S*)

HYPERBOLIFORME, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. (*O*)

HYPERBOLIQUE, adj. ſe dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque ſens que l'on prenne ce mot. (*O*)

HYPERBOLOÏDE, ſubſt. f. (*Géom.*) eſt le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a+x)^n$. Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation $ay^2 = bax + bxx$, de l'hyperbole ordinaire. (*O*)

HYPERBORÉENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les prémices de leurs fruits pour être conſacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particuliérement.

Pauſanias rapporte qu'ils faiſoient paſſer leurs offrandes de main en main juſqu'à Délos ; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaſpes, les Arimaſpes aux Aſſédons, & les Aſſédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope ; là des Grecs ſe chargeoient de les remettre à Praſies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous reſtent, Hérodote, Strabon, Pauſanias, Pline, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* ſous le pole, ſous le nord, ſous le vent du nord, au-delà du nord, au-delà de borée, *ultra aquilonem*, & c'eſt de-là que vient leur nom ; par ces expreſſions *au delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un temple, un pays, qui étoit tellement ſous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit ſouffler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à pluſieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux (& leurs philoſophes le leur ont reproché), imaginerent qu'un pays où le vent du nord ne ſe faiſoit jamais ſentir, devoit être admirable ; ils en firent comme nous dirions nous, un paradis terreſtre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuſe terre ne mouroient que quand ils étoient las de vivre ; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, ſans que jamais ils fuſſent troublés ni par la diſcorde, ni par les maladies, ni par les chagrins ; les danſes continuelles, les concerts de muſique compoſés de divers inſtrumens, y faiſoient les délices de tous les âges, & toute la vie ſe paſſoit dans l'allégreſſe & dans les feſtins ; à peine la mort appellée au ſecours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaiſir, des gens ennuyés d'une priſon qui ceſſoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Pline, *mors non niſi ſatietate vitæ, epulatis, &c.*

Cette idée étoit ſi généralement adoptée des Grecs, qu'ils diſoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens* ; cependant les bons auteurs, bien loin de regarder ces peuples d'un œil ſi favorable, nous les peignent ſous un climat très-âpre, où l'éloignement du ſoleil, les frimats, la glace & la neige, n'inſpiroient ni la gaieté, ni les plaiſirs. Virgile nous repréſente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs ſe reſſentoient de la froideur des vents qui les accabloient, *& pecudum fulvis velantur corpora ſetis.*

Mais la queſtion importante eſt de déſigner quel étoit en Géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens* ; plus on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils différent de ſentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Pline & Pomponius Mela les placent derriere les Monts Riphées, & par-delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'oppoſite de la Celtique, nom qui dans ſon opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au ſeptentrion qu'à l'occident ; en un mot, ſuivant les uns, ce peuple dont ils ne déſignent point la réſidence particuliere, étoit en Europe, & ſuivant les autres, il étoit en Aſie. Que tant d'écrivains s'accordent ſi mal ſur la poſition des peuples *Hyperboréens* ; on n'en ſera pas ſurpris ſi l'on conſidere que Strabon avoue que de ſon tems, on ne connoiſſoit pas même les pays ſitués au delà de l'Elbe, bien moins ceux qui ſont plus au nord vers l'océan ſeptentrional ; & cette ignorance, ajoute-t-il, eſt cauſe que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au ſujet des monts Riphées & des *Hyperboréens.*

De ſavans Géographes modernes, qui ont bien vû que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pole, puiſqu'on ne les connoit guere encore, ont établi les *Hyperboréens* dans les extrêmités de notre continent, dans les ſombres demeures des Sibériens & des Samoyedes ; c'eſt ainſi qu'en parlent Hoffman & Cellarius ; ſelon eux, les nations *hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne ſont autre choſe que les nations ſeptentrionales du nord, ſans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier ; les montagnes *hyperborées* ſont les montagnes ſeptentrionales où Ptolomée met la ſource du Volga, ne connoiſſant rien au-delà de cette ſource. Les peuples *Hyperboréens* de nos jours, ſont les Ruſſes ſeptentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin, juſqu'aux bords de l'océan, & ſelon lui, le nom de *Celtes* étoit ſynonyme avec celui d'*Hyperboréens.*

M. l'abbé Banier, qui a fait ſur ce ſujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des Inſcriptions, ayant grand égard au ſyſtême des poëtes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, penſe que les peuples du nord qui habitoient au-delà de cette province, ſont les *Hyperboréens* de l'antiquité. *Voyez* ſa diſſertation, *voyez* auſſi le diſcours

Digitized by Google

de l'Abbé Gédoyn sur le même sujet & dans le même recueil.

On n'est pas sans-doute en peine de savoir quel a été le sentiment de Rudbeck sur les peuples que nous cherchons, & l'on se doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede sa patrie, comme le grand théatre de l'Histoire ancienne, qui en fait le séjour des descendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Hespérides, & tous les héros de la Fable, Perſée, les Gorgones & le reſte, n'a pas manqué d'y placer auſſi les *Hyperboréens*.

Caligine tectus
Orithyam *amans, caris amplectitur alis.* (*D. J.*)

HYPERCATALECTIQUE, adj. (*Littér.*) *terme de Poéſie grecque & latine*, qui ſe dit des vers où il y a une ou deux ſyllabes de trop, au-delà de la meſure d'un vers régulier. *Voyez* VERS. Ce mot eſt grec ὑπερκατάληκτικος, compoſé d'ὑπερ, *ſur*; & καταλαγχω, *mettre au nombre, ajoûter*; deſorte qu'*hypercatalectique* eſt la même choſe que *ſurajoûté*.

On diſtingue les vers grecs & latins par rapport à la meſure en quatre ſortes; en vers *acatalectiques*, qui ſont ceux à la fin deſquels il ne manque rien; en *catalectiques*, qui ſont ceux à la fin deſquels il manque une ſyllabe; en *brachicatalectiques*, auxquels il manque un pié à la fin; & en *hypercatalectiques*, qui ont une ou deux ſyllabes de plus, on les nomme auſſi *hypermetres*. *Voyez* ACATALECTIQUE, CATALECTIQUE. *Dict. de Trévoux*, &c. (*G*)

HYPERCATHARSE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπερκάθαρσις, *ſuper-purgatio*; ce terme eſt employé pour dénoter l'effet immodéré, exceſſif, par conſéquent toûjours nuiſible d'un remede purgatif, trop violent. *Voyez* PURGATION.

HYPERCHIRIA, (*Mythol.*) ſurnom donné à Junon, ſous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

HYPERCRISE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπέρκρισις, *ſuper indicatio*, ce terme ſignifie une *criſe* violente, exceſſive, qui ſe fait dans une maladie, lorſque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matiere morbifique, & pour s'en décharger en conſéquence, enſorte que les effets qui en réſultent ſont ſuivis d'un abattement ſi conſidérable, que la vie des malades eſt en grand danger. *Voyez* CRISE, EFFORT, COCTION, NATURE.

HYPERCRITIQUE, ſ. m. (*Litter.*) cenſeur outré, critique qui ne laiſſe paſſer aucune faute, qui ne pardonne rien. *Voyez* CRITIQUE. Ce *mot* eſt formé d'ὑπερ, *ſur*; & de κριτικος, de κριτης, *juge*; de κρινω, *judico*, je juge.

La requête des Dictionnaires de Menage à l'Académie françoiſe commence ainſi,

A noſſeigneurs académiques,
Noſſeigneurs les hypercritiques,

où le terme *hypercritiques* eſt pris dans le ſens de critiques, ſouverains juges en dernier reſſort des ouvrages d'eſprit, & c'eſt ce qu'il ſignifie à la lettre. (*G*)

HYPERDIAZEUXIS eſt, en *Muſique*, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapaſon entre deux tétracordes. Telle eſt la diſjonction qui regne entre les tétracordes hypaton & hyperboléon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPERDORIEN, adj. (*Muſiq.*) eſt un des modes de l'ancienne muſique appellé autrement *mixolydien*. Le nom *d'hyperdorien* lui fut donné, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au-deſſus de celle du mode dorien. *Voyez* MODE.

On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. (*S*)

HYPERDULIE, ſ. f. *terme de Théologie*, culte qu'on rend à la ſainte Vierge. *Voyez* VIERGE. Le mot eſt grec, ὑπερδουλεια, compoſé de ὑπερ, *au-deſſus*; & δουλεια, *culte, ſervice*.

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux ſaints; & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il eſt d'un ordre ſupérieur à l'autre. *Voyez* CULTE. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYPER-ÉOLIEN, (*Muſique*) le pénultieme à l'aigu des quinze modes de la muſique des Grecs. Ce mode, non plus que l'Hyperlydien qui le ſuit, n'étoit pas ſi ancien que les autres. Ariſtoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomée, qui n'en admettoit que ſept, le retranchoit avec pluſieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au-deſſus de celle du mode éolien, dont il tiroit ſon origine. (*S*)

HYPEREPHIDROSE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπερεφίδρωσις, *ſuperſudatio*; ce terme ſignifie une évacuation exceſſive par la voie des ſueurs. *Voyez* SUEUR.

HYPERIASTIEN, *ou* MIXOLYDIEN AIGU, (*Muſique*) c'eſt le nom qu'Euclide & pluſieurs anciens donnent au mode de la muſique greque, appellé *hyperionien* par d'autres auteurs. *Voyez* HYPERIONIEN. (*S*)

HYPERICOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur eſt compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond & inégaux: les deux plus grands ſont oppoſés l'un à l'autre comme les deux plus petits: le calice eſt compoſé de deux feuilles; il en ſort un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. genr. Voyez* PLANTE.

HYPERIONIEN, (*Muſique*) eſt le nom d'un des modes de la muſique des Grecs, appellé auſſi par quelques-uns *hyperiaſtien* & *mixolydien aigu*.

Ce mode avoit ſa fondamentale, une quarte au-deſſus de l'ionien dont il tiroit ſon origine; & c'eſt le douzieme mode du grave à l'aigu, ſelon le dénombrement d'Alypius. *Voyez* MODE, (*S*)

HYPERLYDIEN, *en Muſique*, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que ſon voiſin l'hyper-éolien, n'étoit pas ſi ancien que les treize autres; & Ariſtoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il eſt ici queſtion, s'appelloit *hyperlydien*, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au-deſſus de celle du mode lydien, dont il tiroit ſon origine. *Voy.* MODE. (*S*)

HYPERMETRE, adj. (*Littér.*) terme de poéſie ancienne. *Voyez* HYPERCATALECTIQUE; c'eſt la même choſe. Ce mot vient d'ὑπερ, *ſur*; & μετρον, *meſure*.

HYPERMIXOLYDIEN, (*Muſique*) un des modes de la muſique des anciens. *Voyez* HYPERPHRYGIEN.

HYPEROCHE, (*Muſiq.*) différence qui ſe trouve entre les dièſes enharmonique & chromatique; & cette différence eſt exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car $\frac{3125}{3072} = \frac{5^5}{3.2^{10}}$. (*D. J.*)

HYPERO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muſcles du pharinx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

HYPERPHRYGIEN, (*Muſique*) appellé auſſi par Euclide *hypermixolydien*, eſt, en Muſique, le plus aigu des treize modes d'Ariſtoxene, faiſant le diapaſon avec l'hypodorien le plus grave de tous. (*S*)

HYPERSARCOSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, excroiſſance charnue, qui ſe forme dans les plaies & les ulceres.

C'eſt préciſément une végétation qui differe d'une excroiſſance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des tégumens naturels

Digitized by Google

de la partie ; tels ſont les polypes, les condylomes, les fics, &c. *Voyez* EXCROISSANCE, & que l'*hyperſarcoſe* eſt une chair ulcerée.

Il n'eſt pas poſſible de parvenir à la guériſon des plaies ou des ulceres avec *hyperſarcoſe*, ſans avoir détruit cette excroiſſance charnue: on la conſomme communément avec des eſcharotiques, comme les trochiſques de ſublimé corroſif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, &c. les carnoſités de l'ulcere ſont des *hyperſarcoſes*. *Voyez* CARNOSITÉS.

Il y a beaucoup d'obſervations qui ont fait voir que des excroiſſances ſongueuſes que l'amputation réitérée & l'uſage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler, ont cedé à l'uſage des remedes fondans & des purgatifs. On a principalement cette expérience à l'occaſion des *hyperſarcoſes* de la dure-mere après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroiſſances ſongueuſes qui ſe forment ſur l'œil, ſont à-peu-près dans le même cas. On fait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'inſtrument tranchant, ſuivant que leur baſe eſt large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne ſoient bien décidement carcinomateuſes, employer des remedes cathérétiques pour conſumer la racine, avec la circonſpection que preſcrivent la délicateſſe & la ſenſibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo ſe plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les cauſtiques: il a vu que l'eſcarre étant tombée, l'*hyperſarcoſe* ſe reproduiſoit, & qu'il a été obligé de ſe réduire à la cure palliative. Cependant il a éprouvé depuis, que le meilleur corroſif dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de ſafran ou d'opium, & dont on touche l'excroiſſance ſelon l'art avec un pinceau. *L'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, année 1703*, fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un eccléſiaſtique de Lyon d'une excroiſſance à l'œil qui ſe renouvelloit toûjours, malgré des extirpations réitérées. Cette obſervation eſt intéreſſante.

L'excroiſſance étoit ſongueuſe ſur la conjonctive; elle commença par un point rouge au petit angle; elle s'accrut au point de couvrir abſolument la cornée ſans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une ſeconde que l'on emporta encore, & à laquelle ſuccéda une troiſieme. On propoſa au malade d'y appliquer le feu; il ne put s'y réſoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit: après avoir médité ſur ſa maladie, il lui fit uſer pendant quinze jours d'une tiſane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce tems, on baſſinoit ſimplement l'excroiſſance avec de l'eau céleſte; enſuite on lui appliqua un ſéton entre les deux épaules, pour faire diverſion des humeurs & faciliter l'action des remedes. On mêla en même tems à l'eau céleſte de l'alun calciné: le malade fut purgé une fois la ſemaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remedes joints enſemble tarirent en deux mois la ſource de l'humeur qui cauſoit l'excroiſſance, & elle diſparut.

Le ſuccès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter ſur le fruit de ſes opérations, qu'en ſachant aider la nature par tous les ſecours qui peuvent favoriſer ſon action. (*Y*)

HYPERTHYRON, ſ. m. *terme d'Architecture antique*, eſpece de table que l'on met en forme de friſe ſur les jambages des portes & au-deſſus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE, FENÊTRE, &c. Ce mot vient de ὑπερ, *ſuper*; & θυρα, *janua*, porte. *Vitruve.* (*G*)

HYPETHRE, ſ. m. (*Archit. antiq.*) en grec ὑπαιθρον, en latin *hypethron*, eſpece de temple des anciens, découvert & expoſé à l'air; ce *mot* dérive de ὑπο, *ſous*; & αἰθρα, *air*; c'eſt, ſelon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert; mais l'on appelloit ainſi ſpécialement *les temples des anciens*, qui avoient en-dehors deux rangs de colonnes tout-autour, & autant en-dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décaſtiles; il y en avoit de pignoſtiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périſtile, ce qui étoit une choſe eſſentielle à ces ſortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Coſſutius, architecte de Rome, bâtit à Athènes, étoit dans ce goût-là. Pauſanias parle auſſi d'un temple de Junon ſur le chemin de Phalere, ſemblable à celui de Jupiter, ſans toit, ni portes: il ne faut pas s'en étonner; comme Jupiter & Junon ſont pris ſouvent pour l'air ou le ciel, l'on penſa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fuſſent point renfermés dans l'étroite étendue des murailles, puiſque leur puiſſance embraſſoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieux juſqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces ſortes de temples étoient remplis de ſtatues de divinités de la main des plus excellens artiſtes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois ſtatues coloſſales du ciſeau de Myron; Marc-Antoine les enleva toutes trois; mais Auguſte en reſtitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule; il ne garda que celle de Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitole. (*D. J.*)

* HYPHIALTES, adj. m. pl. (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoiſſoient en ſonge, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

HYPIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Bythinie; c'eſt celle qui fait le Sangar, & qui baigne la ville de Pruſe. (*D. J.*)

HYPNOLOGIQUE, ſ. f. (*Med.*) ὑπνολογικὴ, *hypnologica*; Linden donne ce nom à la partie de la diététique, dans laquelle il eſt traité de la maniere dont doit être reglé le ſommeil, pour être conforme aux intérêts de la ſanté.

L'ouvrage de cet auteur eſt intitulé, *Manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'ὕπνος, *ſomnus*. *Caſtell. lexic. medic. Voyez* SOMMEIL.

HYPNOTIQUE, adj. (*Med.*) tout medicament dont la vertu eſt de procurer le ſommeil.

HYPNUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) c'eſt le nom que Ray donne à un genre de mouſſes fertiles, qui produiſent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plûpart obliques qui tombent de travers, & dont les bords ſont quelquefois dentelés, & quelquefois entiers. Elles ſont portées ſur de longs pédicules, qui naiſſent des aiſſelles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrémité inférieure eſt entourée d'une peau écailleuſe, différente des feuilles. Ajoûtez que les branches des *hypnums* ſe répandent ſur terre, & ſont vivaces. La famille de ce genre de mouſſes eſt fort nombreuſe; on les diviſe & ſubdiviſe en pluſieurs ordres & en pluſieurs eſpeces; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius ſur les *mouſſes*, & en partie dans le *ſupplément de l'Encyclopédie* de Chambers. (*D. J.*)

HYPOCATHARSE, ſ. f. (*Med.*) ὑποκαθαρσις, *hypocatharſis*, ce terme ſignifie une *purgation foible*, dont l'effet a reſté au-deſſous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé, pour procurer une évacuation de cette eſpece, ou qui n'a pas été

Digitized by Google

proportionné au besoin actuel. *Voyez* PURGATION, PURGATIF.

HYPOCAUSTE, f. m. (*Antiq.*) *hypocaustum*, ὑποκαυστον en grec, de ὑπο, *sous*, & καιω, *je brûle*; espece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocauste* étoit un très grand fourneau maçonné au-dessous de deux grandes étuves jointes ensemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on remplissoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combustibles, dont l'ardeur se communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers; mais le principal usage de l'*hypocauste* étoit d'échauffer la chambre, appellée *vasarium*, située proche de ces mêmes étuves & des bains chauds. *Voyez* VASARIUM. (*D. J.*)

HYPOCHONDRE, f. m. & f. (*Med.*) se dit vulgairement d'une personne affectée de la mélancholie hypochondriaque: les Medecins se servent du terme d'*hypochondriaque*, comme synonyme d'*hypochondre*. *Voyez* MÉLANCHOLIE.

HYPOCHONDRES, f. m. pl. *terme d'Anatomie*, *hypochondria*, qui se dit de l'espace qui est de chaque côté de la région épigastrique, ou partie supérieure du bas-ventre. *Voyez* ABDOMEN & EPIGASTRE. Ce mot est composé de la préposition ὑπο, *sub*, *sous*; & χονδρος, *cartilage*, c'est-à-dire, *cartilagini subjacens*, qui est au-dessous du cartilage.

Les *hypochondres* composent la partie supérieure de l'épigastre: ils sont situés de chaque côté entre le cartilage ensiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'estomac. On les divise par rapport à leur situation en *hypochondre* droit, & en *hypochondre* gauche.

Le foie est dans l'*hypochondre* droit, & la rate & une grande partie de l'estomac dans l'*hypochondre* gauche. *Voyez* FOIE & RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. *Voyez* VENTRE.

Les *hypochondres* sont sujets à plusieurs maladies. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, (*Medec.*) les parties tant externes qu'internes, placées sous les cartilages des fausses côtes dans l'espace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au-dessus de sa section prise à la hauteur du nombril, forment dans le sens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la Medecine, les *hypochondres*, qui sont aussi désignés par quelques auteurs latins, & entr'autres, par Lommius, (*Oiserv. medic. lib. tert.*) sous le nom de *præcordia*.

La région hypochondriaque est donc par conséquent cet espace, dans lequel se trouvent renfermés plusieurs des principaux organes de l'économie animale. *Voyez* HYPOCHONDRES (*Anat.*). Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'est-à-dire, leur disposition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des signes susceptibles de fournir les conséquences les plus importantes, pour servir à établir le prognostic des maladies.

C'est par cette considération, fondée sur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une regle de s'assurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoissances, des indices, sur les suites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la disposition actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la maniere qui suit, sur le bon état des *hypochondres*: on ne se trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils seront souples au toucher, sans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun sentiment de douleur. *Hypochondria autem optima sunt, si dolore vacant, si mollia & æqualia sunt, dextra ac sinistra parte. in 1. progn.* parce que c'est une preuve que le diaphragme, l'estomac, & sur-tout le foie & la rate, qui sont les vrais visceres des *hypochondres*, n'ont souffert aucune altération; ce qui est toûjours de très bon augure dans les maladies aigues, & qui doit faire beaucoup espérer pour la guérison, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des Coaques, *text. 281*, assure qu'on n'a rien à craindre du gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il est sans inflammation, lorsqu'il est accompagné de bruits fréquens dans le ventre; parce que ce symptome se dissipe ordinairement avec les déjections qui suivent, sur-tout si elles sont flatueuses.

La tension des *hypochondres*, sans douleur, mais avec pesanteur de tête, surdité, éblouissement, annoncent selon Galien (*in lib. III. de crisib. cap. xij.*), l'hémorrhagie par les narines.

Les tensions douloureuses, les gonflemens des *hypochondres* sont très-fouvent des effets du spasme, & ils deviennent très-dangereux, lorsqu'ils suppriment les évacuations qui doivent se faire, par la voie des selles, sur-tout dans les derniers tems des maladies; parce que cette suppression occasionne souvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore assurgunt, alvo suppressâ, malum; quod si & fopor accesserit, pessimum.* Hippoc. *apud Duret, lib. I. coac. 32.*

Lorsque les *hypochondres* résistent au tact sans tension, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les visceres qui y répondent. C'est ce qu'enseigne Galien, lorsqu'il dit: *hypochondriorum mollem resistentiam significare viscus aliquod esse inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. in 3. epid. tom. II. text. 1.*

Mais lorsqu'ils sont affectés de tension douloureuse, il y a lieu de penser que le diaphragme ou les parties qui y répondent, sont enflammées, comme il arrive dans la pleurésie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à septo transverso vicina partes trahuntur.* Galen. *in lib. III. epid. com. iij. text. 1.*

Aussi Hippocrate ne craint pas d'assurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, sur-tout lorsqu'elle est considérable, & qu'elle se forme subitement au commencement des maladies, est un signe de mort prochaine, à-moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muscles abdominaux: mais si elle se forme lentement & qu'elle dure long-tems, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abscès. *Tumor durus & dolens, si magnus est, in utroque hypochondrio aut in dextro est pessimus; talis quoque significat, ab initio, mortem brevi fore. In I. libr. progn. text. 39.* Et cet auteur ajoute, *loco citato. Si febris vigesimum transcendit diem & febris detinet & tumor non desistit, in suppurationem vergi contingit.*

Pour avoir un plus grand détail sur-tout ce qui a rapport aux signes prognostics tirés de l'état des *hypochondres*, il faut consulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, sur-tout le commentaire des Coaques, par Duret; le traité *de præsagiendâ vitâ & morte* de Prosper Alpin; les observations séméiotiques de Lommius, &c. *Voyez* PROGNOSTIC.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. (*Med.*) c'est l'épithete par laquelle on désigne les malades affectés de la mélancholie, qui a son siége, ou qui est censée l'avoir, dans les visceres des hypochondriaques, sur-tout le foie, la rate.

HYPOCHONDRIAQUE, (*passion ou affection*); c'est ainsi qu'est ordinairement désignée par les Medecins une espece de maladie, dont la mélancholie est le genre; puisque l'attrabile en est aussi l'humeur morbifique, qui infecte toute la masse des fluides, comme dans la maladie générique, mais se fixe plus particuliérement sur les organes ou visceres du bas-ventre:

Digitized by Google

ventre ; enſorte que lorſqu'elle eſt dépoſée ſur quelqu'un des viſceres des hypochondres, ou qu'elle porte ſes effets indirectement ſur ces parties, par le moyen du ſpaſme, elle conſtitue alors l'affection *hypochondriaque* ; comme lorſqu'elle établit quelque rapport de leſion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *paſſion hyſtérique*. *Voyez* MÉLANCHOLIE, VAPEURS.

HYPOCHYMA, *ou* HYPOCHYSIS, ſ. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. *Voyez* CATARACTE. Ce mot eſt grec, *ὑποχυμα*, & veut dire dans ſa propre ſignification, *épanchement de quelque humeur* ; les anciens croyant que cette maladie étoit occaſionnée par l'épanchement d'une humeur craſſe ſur la prunelle.

HYPOCISTE, ſ. m. (*Botan.*) la plante dont on tire depuis ſi long-tems le ſuc *hypociſte*, eſt appellée par les Botaniſtes *hypociſtis*. Elle naît ſur les racines ou collets de différentes eſpeces de ciſtes, & reſſemble par ſa forme à l'orobanche.

Sa tige eſt groſſe de quatre ou cinq lignes dans ſa partie inférieure, d'un ou deux pouces à ſon extrémité ſupérieure, & elle en a trois ou quatre de hauteur. Elle eſt charnue, pleine de ſuc, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort aſtringent, couverte de petites feuilles ou écailles épaiſſes, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mouſſe, de différente couleur dans les différentes eſpeces. Elle porte pluſieurs fleurs à ſon ſommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaiſſes, ou d'écailles ſemblables aux précédentes.

La fleur reſſemble à un calice de la fleur du grenadier ; elle eſt d'une ſeule piece, en cloche, longue de ſept ou huit lignes ; ſa partie inférieure peut être regardée comme le calice ; la ſupérieure eſt diviſée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le tems convenable, jettent une pouſſiere très-fine ; ainſi cette partie tient lieu de piſtil, d'étamines, & de ſommet.

La partie inférieure de la fleur groſſit peu-à-peu, juſqu'à un demi-pouce d'épaiſſeur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il eſt mou, partagé intérieurement comme par des rayons en ſix ou huit parties, plein d'un ſuc viſqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de pluſieurs graines très-menues & poudreuſes. Ce globule cannelé qui termine le piſtil, demeure toûjours attaché à ce fruit qui eſt ſphérique. On enleve facilement cette tige des racines du ciſte ſur lequel elle naît ; alors il reſte ſur la racine une petite foſſe liſſe, ſans aucun veſtige de fibres.

M. de Tournefort a obſervé dans l'île de Crete des eſpeces d'*hypociſte* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ſes *élémens de Botanique* ; il n'y avoit que l'*hypociſte* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet ; les autres eſpeces étoient ſans odeur. *

Il n'eſt pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociſte* ſe multiplie : cette plante ne croît jamais que ſur les racines des arbuſtes appellés des *ciſtes*, qui ſe plaiſent dans les landes les plus ſeches des pays chauds. Environ deux pouces au-deſſus du collet de ces arbuſtes, il ſort en maniere d'œilleton, une plante bien différente du ciſte ; elle eſt charnue comme une aſperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laiſſent chacune un fruit gros comme une noiſette, aſſez rond, charnu, rempli de ſemences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui ſe deſſeche lorſqu'elles ſont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pouſſe au-deſſus du collet de la racine, qui eſt quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il ſemble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire paſſer les graines, que les crevaſſes de la terre ; ces crevaſſes en été ſont fort communes dans les landes des pays chauds, & ſe reſſerrent aux premieres pluies ; ainſi la plûpart elles ſont enveloppées, ſhumectant peu-à-peu, ne les coûte pas ſeulement contre les racines du ciſte, mais elle les fait éclore, & leur fert de premiere nourriture. C'eſt-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociſte*. (*D. J.*)

HYPOCRAS, ſ. m. (*diete*) ſorte de boiſſon, qui ſe prépare avec du vin, du ſucre, de la canelle, du gérofle, du gingembre & autres ingrédiens de cette nature. On en fait ſur le champ avec de l'eau & des eſſences : il y a de l'*hypocras* de biere, de cidre, du blanc, du rouge ; il y a une eſſence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, ſ. f. (*Gramm.*) eſpece de diſſimulation qui fait donner à l'homme coupable & faux qui en eſt coupable, le nom d'*hypocrite*. *Voyez l'article ſuivant.*

HYPOCRITE, ſ. m. (*Morale*) c'eſt un homme qui ſe montre avec un caractere qui n'eſt pas le ſien : les diſtinctions flateuſes & l'eſtime du public qu'obtient une ſorte de mérite, la néceſſité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foibleſſe de l'amour de l'ordre, & de la crainte de paroître le bleſſer, mille autres cauſes, forcent les hommes à ſe montrer différens de ce qu'ils ſont. Tout a ſes *hypocrites* ; la vertu, le vice, le plaiſir, la douleur, *&c.*

Mais le nom d'*hypocrite* eſt donné plus particuliérement à ces hommes conſtamment faux & pervers, qui ſans vertus & ſans religion, prétendent faire reſpecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion ; ils ſont zélés pour ſe diſpenſer d'être honnêtes ; héros ou ſaints, pour ſe diſpenſer d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix reſpectée pour accuſer le mérite ou de crime ou d'impiété.

Le ciel eſt dans leurs yeux, l'enfer eſt dans leurs cœurs.

HYPODIAZEUXIS, dans la *Muſique* des Grecs, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui ſe trouve entre deux tétracordes ſéparés par un troiſieme tétracorde, & par une diſjonction ; ainſi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes ſynnemenon & hyperboleon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPODORIEN, (*Muſique*) le plus grave de tous les modes de l'ancienne muſique. Euclide dit que c'eſt le plus aigu ; mais comme il eſt contredit par tous les autres auteurs, & qu'il ſe contredit lui-même un moment après ; on doit croire que c'eſt une faute de copiſte ou d'impreſſion.

Le mode *hypodorien* a ſa fondamentale une quarte au-deſſous de celle du mode Dorien dont il tire ſon origine. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPODROME, ſ. m. (*Antiq.*) lieu fameux à Conſtantinople ; c'étoit une eſpece de cirque ou de carriere, où l'on faiſoit des exercices & des courſes de chevaux. Ce mot eſt grec *ιππόδρομος*, compoſé d'*ἵππος*, *cheval*, & *δρόμος*, *courſe*, du verbe *δραμω*, *je cours*.

HYPOEOLIEN, (*Muſique*) eſt un des modes de l'ancienne muſique, qu'Euclide appelle auſſi *hypolydien grave*. Il tire ſon origine du mode éolien, dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOGASTRE, ſ. m. *hypogaſtrium*, *terme d'Anatomie*, c'eſt la partie inférieure du bas-ventre,

qui commence deux ou trois doigts au-dessous du nombril, & va jusqu'à l'os pubis. *Voyez* VENTRE & ABDOMEN. Ce mot est grec, formé d'ὑπο, *sous*, & γαστηρ, *ventre*. *Dictionnaire de Trévoux.*

HYPOGASTRIQUE, (REGION). *Voyez* HYPOGASTRE. On donne aussi le nom d'*hypogastrique* à la branche de l'artere iliaque, qui descend dans le bassin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogastrique* produit la petite iliaque, la sciatique, la fessiere, la honteuse tant interne qu'externe, la petite hémorrhoïdale, *&c. Voyez* ILIAQUE, SCIATIQUE, *&c. & les articles suivans.*

HYPOGASTRIQUE (*artere*), *Angéiologie*, grosse artere que les iliaques jettent à environ deux pouces de leur origine.

Elle paroît dans le fœtus aussi considérable que le tronc de l'iliaque qui la produit; mais dans l'adulte, ce n'en est qu'une branche, qui se distribue, tant aux parties contenues dans le bassin, qu'à celles qui occupent les dehors de cette cavité.

La division de cette artere varie si fort, suivant la remarque de M. Lieutaud, qu'on n'en sauroit donner une description qui puisse convenir à un nombre même médiocre de sujets; ainsi nous n'assurerons point que l'*artere hypogastrique* se divise en quatre, cinq, six, ou sept branches, parce que nous ne pouvons pas le savoir; mais nous dirons qu'il résulte ordinairement de sa division huit arteres, qui sont l'ombilicale, la petite iliaque, la honteuse interne, l'obturatrice, la fessiere, la sciatique, la honteuse commune, & l'hémorrhoïdale externe.

On pourroit ajouter à ces vaisseaux la sacrée, qui vient souvent du tronc de l'*hypogastrique*, & quelquefois de la grande iliaque. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE (*veine*), *Angéiolog.* cette veine autrement dite *iliaque interne*, est formée des veines qui viennent des parties internes & externes du bassin. Les noms qu'on donne aux arteres des mêmes parties, conviennent également aux veines; mais il faut remarquer que ces veines sont quelquefois multipliées, & qu'on en trouve assez souvent deux ou trois pour une artere. Elles forment des plexus très-remarquables aux environs des parties de la génération; elles communiquent encore avec les vaisseaux mésentériques, cruraux, *&c.* On doit observer aussi qu'il n'y a point de veine qui accompagne l'artere ombilicale, qu'on fait être une production de l'artere *hypogastrique*. A ces cas différens près, la distribution des veines de toutes ces parties se rapporte assez bien à celle des arteres.

Messieurs Ruysch, Littre, & du Verney, ont observé que les extrémités des *veines hypogastriques* sont percées de trous assez sensibles. Il est clair que le sang qui doit passer des arteres dans les petits filets des extrémités des veines, y passera plus facilement en vertu de cette méchanique. M. Mery la découvrit il y a plus de 80 ans dans les veines de la rate du veau; & parce que le besoin de faire rentrer le sang dans les veines, est assez le même par tout le corps, & que la difficulté est toûjours assez grande, quoiqu'inégale en différens endroits, il a soupçonné que toutes les racines des veines pourroient bien être ainsi percées, du-moins d'une maniere insensible; mais les injections les plus délicates n'ont point confirmé cette conjecture. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE, (*Medec.*) dans les maladies où la vessie & la matrice peuvent être intéressées, les Medecins ne doivent pas négliger l'examen de la région *hypogastrique*; parce qu'ils en peuvent tirer bien des signes diagnostics & pronostics pour tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en pressant avec les doigts l'hypogastre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tension; si l'on cause un sentiment douloureux au malade, *&c. Voyez* VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUES, LOCHIES.

HYPOGÉE, s. m. *terme d'Astrologie*, est le nom que les Astrologues donnent aux maisons célestes qui sont au-dessous de l'horison, sur-tout à la partie la plus basse du ciel.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau fous terre. Les Grecs après avoir perdu l'usage de brûler les corps des morts, les enterrerent sous terre dans des cercueils qu'ils nommerent *hypogées*, & qui étoient assez semblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos églises. Chaque corps parmi les Grecs avoit sa place dans ces fortes de monumens séparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les *hypogées* des premiers Romains étoient au rez-de-chaussée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la suite, les grandes richesses des particuliers les porterent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bien-tôt ils la surpasserent à tous égards.

Non contens de bâtir à leur imitation des tombeaux souterrains composés de plusieurs appartemens, dans chacun desquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes sépulchrales; ils ornerent encore ces appartemens souterrains de peintures à fresque, de mosaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richesse & d'une dépense infiniment plus considérable, que celles des plus belles sépultures élevées sur terre. On a eu lieu de le voir par les *hypogées* qu'on a découverts de tems-en-tems, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot est formé d'ὑπὸ, *dessous*, & de γῆ, *terre*. Vitruve a appliqué ce terme abusivement à toutes les parties d'un bâtiment qui sont sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-mangers, *&c.* mais ce n'étoit point-là le sens du mot *hypogée* dans son origine. (*D. J.*)

HYPOGÉE, *hypogæum*, *terme d'Architecture*; les anciens appelloient *hypogées* les parties des bâtimens qui étoient sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux semblables. Vitruve, *lib. VI. chap. xj.* Ce mot est grec ὑπογειον, formé de ὑπο, *sous*, & γαια, *terre*.

HYPOGLOSSE, adj. *en Anatomie*, se dit de quelques parties qui se remarquent sous la langue.

Les nerfs *hypoglosses* externes ou grands *hypoglosses*, appellés communément la *neuvieme paire de nerfs de la moelle allongée*, ou *paire linguale*, naissent de côté & d'autre entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par plusieurs petits filets qui se collent ensemble, percent la dure-mere, & sortent du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *Voyez* OCCIPITAL.

Ces nerfs, dans leur passage entre la jugulaire & la carotide, jettent plusieurs filets aux glandes jugulaires, *&c.* un de ces filets s'unit à la huitieme paire. Ces nerfs viennent ensuite gagner la mâchoire inférieure, & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitieme paire avec la premiere paire cervicale, avec la premiere & la seconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils se distribuent dans la langue. *Voyez* LANGUE.

HYPOGLOTTIDE, s. f. (*Art numism.*) couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* sur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la célebre amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & sur-tout dans Diodore de Sicile. Triftan a tâché de l'expliquer,

Digitized by Google

cette médaille, mais il ne paroit pas qu'il ait réussi. (*D. J.*)

HYPOIASTIEN, un des modes de l'ancienne musique. *Voyez* HYPOIONIEN. (*S*)

HYPOIONIEN, (*Musique*) le second au grave des modes de l'ancienne musique, qu'Euclide appelle auſſi *hypoïaſtien* & *hypophrygien grave*. Sa fondamentale étoit une quarte au-deſſous du mode ionien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOLYDIEN, (*Muſique*) eſt, dans l'ancienne muſique, un mode qui tire ſon origine du lydien, & dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſous de la ſienne. *Voyez* MODE.

Euclide diſtingue deux modes *hypolydiens*; ſavoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui eſt le même que l'*hypoïolien*. *Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneſte, d'autres à Damon l'athénien. (*S*)

HYPOMIXOLYDIEN, (*Muſique*) mode qu'on prétend avoir été ajoûté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne muſique. C'eſt proprement le plagal du mode mixolydien, dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſus de la ſienne, qui eſt la même que celle du mode dorien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOMNEMATOGRAPHIE, (*Antiq. eccléſ.*) nom qu'on donnoit dans la primitive Egliſe à celui des officiers de l'évêque qui tenoit ſous ſes yeux le regiſtre de ſes conſécrations. On voit que ce mot eſt compoſé de ὑπὸ, *deſſous*, μνήμη, *mention*, & γράφω, *j'écris*. (*D. J.*)

HYPOMOCHLION, ſ. m. *terme de Méchanique*, c'eſt le point qui ſoûtient le levier, & ſur lequel il fait ſon effort, ſoit qu'on le baiſſe, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui*. *Voyez* APPUI & LEVIER. Ce mot eſt grec, & vient d'ὑπὸ, *ſous*, & μόχλος, *vectis*, levier.

L'*hypomochlion* eſt ſouvent une roulette que l'on place ſous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir ſoûlever le levier plus aiſément. *Chambers.* (*O*)

HYPOPHASE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπόφασις, *ſubapparitio*, du verbe ὑπέφαινομαι, *ſubapparere*. C'eſt un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux, qui, en dormant, ont les paupieres imparfaitement jointes entr'elles, en ſorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui eſt une marque de grande foibleſſe, & un très-mauvais ſigne dans les maladies aiguës. *Voyez* YEUX, (*Séméiotique*)

HYPOPHASIE, ſ. f. *ſuſpectio*, (*Méd.*) c'eſt un terme grec qui ſert à déſigner une ſorte de clignotement dans lequel les paupieres reſtent tellement rapprochées, qu'elles ne laiſſent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conſéquent qu'une très-petite quantité de lumiere.

Ce reſſerrement des paupieres a lieu, lorſqu'on a beaucoup de ſenſibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille eſt encore dilatée; ou lorſqu'on ne veut que ſe conduire à travers un air chargé de fumée ou de pouſſiere, dont on veut ſe garantir les yeux. *Voyez* CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.

HYPOPHILLOSPERMATEUSE, plante, (*nomencl. Botan.*) c'eſt ainſi que les modernes nomment les plantes qui portent leurs ſemences ſur le dos de leurs feuilles; ils diſent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroître barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut déſigner. Il eſt compoſé de ὑπὸ, *ſous*, φύλλον, *une feuille*, & σπερμὰ, *graine*. (*D. J.*)

HYPOPHORE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fiſtuleux; ce mot eſt grec, ὑποφορὰ, qui ſignifie la même choſe. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

HYPOPHRYGIEN, (*Muſique*) un des modes de l'ancienne muſique. Il tiroit ſon origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au-deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE.

Euclide parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci; c'eſt celui qu'on appelle plus correctement *hypoionien*. *Voyez ce mot.* (*S*)

HYPOPHTALMION, (*Medec.*) c'eſt un terme grec employé pour déſigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui eſt bouffie, dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate ſe ſert de ce mot dans ce ſens, *coac. text.* 39. *&c. Voyez* PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPISIE.

HYPOPHYSE, ſ. m. (*Méd.*) c'eſt une eſpece de *trichiaſe*, de chûte des cils. *Voy.* TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.

HYPOPROPHETE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) ὑποπροφήτης, *prophete en ſous ordre*, de ὑπὸ & προφήτης, on appelloit ainſi chez les Grecs les ſubdelegués des devins, c'eſt-à-dire, de ceux qui rendoient la réponſe des dieux qu'on venoit conſulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de reſter muets faute d'organes; il falloit, en cas d'abſence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinſſent leurs places, qui exerçaſſent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez* PROPHETES. (*D. J.*)

HYPOPROSLAMBANOMENOS eſt, *en Muſique*, le nom d'une corde ajoûtée, à ce qu'on prétend, par Guy Aretin, un ton plus bas que la proſlambanomenos des Grecs; c'eſt-à-dire, au-deſſous de tout le ſyſtême, & qu'il exprima par la lettre Γ. *Voyez* GAMME, SYSTÊME. (*S*)

HYPOPYON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux, qui conſiſte en un amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot eſt grec, ὑπόπυον, compoſé de ὑπὸ, *ſous*, & de πύον, *pus*.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur la ſignification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainſi tous les amas de pus qui viennent des abſcès des parties intérieures de l'œil, ou du ſang épanché au-dedans de l'œil & qui a ſuppuré, & d'autres entendent par l'*hypopyon*, l'abſcès qui ſe fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui ſe fait au-dedans de l'œil, lorſque cet abſcès s'ouvre en-dedans. Ceux-ci reſtraignent la ſignification du terme.

L'*hypopyon* eſt cauſé par la rupture des vaiſſeaux de la cornée, occaſionnée par quelque violence externe, ou par l'actimonie du ſang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la ſuppuration par le moyen de cataplaſmes convenables, ſecondés du régime & des ſaignées qu'on réitere relativement aux circonſtances. Les auteurs preſcrivent des ſachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les ſommités de ſauge, d'euphraiſe, d'hyſſope & la ſemence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique enſuite chaudement; ces ſecours peuvent procurer la réſolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du ſang épanché ſous la cornée par la rupture de quelques vaiſſeaux de l'uvée à l'occaſion d'un coup ou d'une chûte violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remedes ſont inefficaces, & que les malades ſouffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le ſuccès poſſible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus ſe fait ſour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & ſe deſſeche

Digitized by Google

sans aucun inconvénient. Mais une piquûre avec la lancette n'étant point dangereuse ; en la faisant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à se débarrasser de la matiere qui forme l'abscès.

L'appareil & la cure sont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez* CATARACTE & HEMALOPIE. (*Y*)

HYPORCHEME, s. m. (*Littérature*) on appelloit ainsi chez les Grecs une sorte de poésie, faite non seulement pour être chantée & jouée sur la flûte & sur la cythare, mais encore pour être dansée au son des voix & des instrumens. C'est un chant accompagné de danse, dit Proclus : or cette danse, selon Athénée, étoit une imitation ou une représentation des choses mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien semble insinuer que ces *hyporchemes* se dansoient le plus ordinairement au son de la lyre ou de la cythare ; aussi étoit-ce, comme l'assure Athénée, *lib. XIV. cap. vij.* une des trois especes de poésie lyrique sur le chant desquelles on dansoit ; & cette danse *hyporchématique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danse comique appellée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouée & badine. *Voyez* CORDAX.

Cependant, s'il en faut croire le théteur Ménandre, l'*hyporcheme*, ainsi que le péan, étoit consacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là sans-doute la danse devenoit plus sérieuse. Elle se faisoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV. cap. vj.* qu'anciennement les Poëtes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la poésie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractere noble & mâle qui devoit regner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point Meursius dans son traité intitulé *orchestra*. Du reste, Plutarque, dans son traité de la musique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poésie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poëte, ni en l'un ni en l'autre, nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poésie *hyporchématique* ; on conjecture seulement que les vers étoient de mesure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. *Voyez* PYRRHIQUE. *Notes de M. Burette sur le traité de la musique de Plutarque. Mem. de l'acad. des belles-Lettr. tome X.*

HYPOSPADIAS, *s. m. terme de Chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'urethre directement à l'extrémité du gland. Quand on est ainsi conformé, l'ouverture de l'urethre est entre l'os pubis & le scein ; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour pisser en-avant, il faut relever la verge de façon que le gland soit directement en-haut. Cette mauvaise conformation est très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut se faire en ligne directe : l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle aussi du nom d'*hypospadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la section du filet, qui n'exige qu'un pansement très-simple avec un peu de charpie qu'on laisse jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il suffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour consolider les portions du filet que l'instrument tranchant a divisées. (*Y*)

HYPOSPATISME, *s. m. terme de la Chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui consistoit à faire sur le front trois incisions jusqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaisseaux qui étoient entre-deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions sur les yeux. Ce mot est grec, ὑποσπαθισμὸς, formé d'ὑπὸ, *dessous*, & σπαθη, *spatule*, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois incisions, passoient une spatule entre le péricrane & les chairs. *Diction. de Trévoux.*

Quelques auteurs proposent de couper ou de détruire les gros vaisseaux du visage contre la maladie nommée *goutte-rose*, (*voyez* GOUTTE-ROSE), dans le dessein d'intercepter le cours du sang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII. cap. iij.* dit que la rougeur du visage vient quelquefois de l'abondance du sang, qui, rapporté par la grande veine du front, se répand lubitement dans tout le visage. Une comtesse l'ayant consulté à cette occasion, il apperçut que lorsqu'elle lui parloit, le sang se répandoit précipitamment de cette veine sur tout le visage. Il fit raser l'endroit de la veine un peu au-dessus de la future coronale ; il cautérisa la peau, & comptima avec un bandage convenable la veine dont le cautete fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toûjours de ses rougeurs, la face se trouvant privée par la destruction de cette veine, du sang qu'elle lui rapportoit. (*Y*)

HYPOSPHAGMA, (*Medecine*) c'est un terme grec qui signifie la même chose qu'*echymose*, en général, mais qui est employé particulierement pour désigner celui de la membrane de l'œil, appellée *conjonctive*. Voyez ECHYMOSE, ŒIL.

On trouve aussi quelquefois des auteurs qui se servent du terme d'*hyposphagma*, comme synonyme d'*hæmalops*. Voyez HÆMALOPS.

HYPOSTASE, *s. f. hypostasis*, (*Théolog.*) est un mot grec qui signifie à la lettre *substance* ou *essence*, & en Théologie, *personne*. *Voy.* PERSONNE. Ce mot est grec ὑποστασις, & composé d'ὑπὸ, *sub*, *sous*, & στημι, *sto*, *existo*, je suis, j'existe, d'où *subsistentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une seule nature en Dieu, & trois *Hypostases*, ou Personnes. *Voyez* TRINITÉ, *&c.*

Le mot d'*hypostase* est très-ancien dans l'Eglise. S. Cyrille le répete souvent, aussi-bien qu'*union*, selon l'*hypostase*. Il se trouve pour la premiere fois dans une lettre de ce pere à Nestorius, où il l'emploie au lieu de προσωπον, que nous tendons ordinairement par celui de *personne*, & qui n'étoit pas assez expressif. Les philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *Hypostases*. Ils ont étendu la Divinité jusqu'à trois *Hypostases*, & employé même quelquefois le terme de *Trinité* ; de sorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la consubstantialité des trois *Hypostases*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité par rapport à la distinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il soit nécessaire de concevoir aucune infériorité respective des *hypostases*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypostase* est la même chose que *substance* ou *essence*. Ainsi c'étoit une hérésie de dire *que Jesus-Christ est d'une autre* hypostase *que le Pere*, parce que *hypostase* signifioit *essence* ; mais l'usage changea. *Voyez* ARIEN & ARIANISME.

Dans le besoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choisirent le terme d'*hypostase*, & les Latins celui de *personne*, ce changement fut la source de la contestation. La phrase τρεις ὑποστασεις, dont se servoient les Grecs, scandalisa les Latins, qui ont accoûtumé de rendre le mot ὑποστασις par celui de *substantia*. La stérilité de la langue latine,

Digitized by Google

en matiere de Théologie, ne leur fournissoit qu'un seul mot pour deux grecs φύσις & ὑπόστασις, & les mettoit hors d'état de distinguer l'*essence* de l'*hypostase*. Ils aimerent donc mieux se servir du terme de *trois personnes* que de celui de *trois hypostases*. On termina enfin cette dispute dans un Synode qui se tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanase assista; & depuis ce tems-là, les Latins ne se font plus fait un scrupule de dire *trois hypostases*, ni les Grecs *trois personnes*. Les Grecs prirent la coûtume de dire μία φύσις, τρεῖς ὑποστάσεις, *une essence, trois subsistances*, & les Latins non dans le même sens, *una essentia, tres subsistantiæ*, mais, *una essentia* ou *subsistantia, tres personæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypostase* dans son ancienne signification, ne pouvoient supporter qu'on admît *trois hypostases*, c'étoient *trois essences divines* selon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en servoient contre les Sabelliens, déclarerent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois sujets qui subsistent également, & non pas trois substances ou essences différentes. Dans ce sens, ils reconnoissoient *trois hypostases* dans une seule essence. D'autres entendoient par *essence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypostase* une nature singuliere & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier est une modification de la nature ou essence universelle. Mais cette derniere interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Basile, appliquée à la Divinité, emporteroit le trithéisme; parce que si les trois Personnes de la Trinité sont trois *Hypostases*, précisément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifestement trois Dieux. *Diction. de Trévoux.*

HYPOSTASE, *sedimentum*, s. m. (*Méd.*) ce terme grec signifie la partie la plus grossiere de l'urine, qui se dépose ou tend à se déposer au fond du vase, où elle est contenue; c'est le sédiment de l'urine qui est aussi appellé quelquefois *hypostème*, mot qui est par conséquent synonyme d'*hypostase*. *Voyez* URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. (*Théolog.*) se dit en Théologie en parlant du mystere de l'incarnation.

L'union *hypostatique* est celle de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du Verbe. *Voyez* INCARNATION.

Les Chimistes & particulierement Paracelse entendent par principe *hypostatique* les trois élémens chimiques, le *sel*, le *soufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. *Voyez* PRINCIPE & ELÉMENT.

HYPOSTROPHE, *ou* HYPOTROPE, (*Med.*) ce terme grec a deux significations; ou il est employé pour désigner l'action d'un malade, qui se tourne & se retourne dans son lit d'un côté à l'autre, & c'est le sens dans lequel Hippocrate s'en sert, *Epid. lib. VII.* &c. ou il est synonyme de *récidive*, *rechûte* dans les maladies selon le même auteur, *Epid. l. II. Voyez* RÉCIDIVE, RECHÛTE.

HYPOSYNAPHE, *en Musique*, est, au rapport du vieux Bacchius, la séparation de deux tétracordes par la consonance de quarte, desorte que les sons homologues de ces deux tétracordes ont entr'eux cinq tons d'intervalle: tels sont les deux tétracordes *hypaton* & *synnemenon*. *Voyez* SYSTÊME, TÉTRACORDE. (*S*)

HYPOTENUSE, s. m. *terme de Géometrie*, c'est le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la soûtendante de l'angle droit. *Voyez* TRIANGLE.

Ce *mot* est grec, *soûtendance*, formé d'ὑπο, *sous*, & τείνω, *j'etends*. La plûpart des Géometres écrivent *hypotenuse* par une *h*; si cette ortographe n'est pas vicieuse, ce mor ne doit pas venir de τείνω, *j'etends*, mais de τίθημι, *je pose*. On s'en rapporte là-dessus aux savans.

Dans le triangle *K M L* (*Pl. géom. fig.* 71.) le côté *M L*, opposé à l'angle droit *K*, est appellé *hypotenuse*.

C'est un théorème fameux en Géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle *K M L*, le quarré de l'*hypotenuse M L* est égal aux quarrés des deux autres côtés *K L* & *K M*; on l'appelle le théorème de Pythagore, à cause qu'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muses pour les remercier de ce bienfait. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Institutions de Géométrie*, imprimées en 1746 chez Debure l'aîné, observe qu'il est assez difficile de concevoir la raison pour laquelle Pythagore s'est livré à des transports si marqués à l'occasion de cette découverte: car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas sur le champ la liaison qu'elle a avec toutes celles que la suite des tems a manifestées: l'usage de cette proposition est effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit presque rien savoir; les Mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence: cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élémens de Géométrie ne faisoient que de naître? Il faut donc, quoique l'histoire n'en dise rien, supposer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propositions fondées sur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être mises elles-mêmes au nombre des grandes découvertes: & avec tout cela, la reconnoissance de Pythagore ne laissera pas de nous paroître extrême; car il y a bien d'autres vérités dans la Géométrie élémentaire, plus sublimes & plus utiles dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit; telles sont celles qui enseignent que *les trois angles d'un triangle pris ensemble sont égaux à deux angles droits*; que *les triangles semblables ont leurs côtés proportionnels*; & celles par où l'on résout tous les problèmes de la Trigonométrie, moyennant les sinus.

Au reste, la proposition de Pythagore se déduit très-simplement d'une proposition fort connue dans les élémens; ce qui va nous fournir une nouvelle démonstration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayons connoissance.

On fait que *si d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une sécante qui aillent se terminer à la circonférence du cercle, la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entiere & la partie de cette sécante qui est hors du cercle*. Soit donc le triangle rectangle *A B C* (*Pl. de Géom. fig.* 23. *n°.* 1.). Avec l'un des deux côtés *C A* qui comprennent l'angle droit, décrivons un cercle du centre *C*, & prolongeons l'*hypotenuse B C* jusqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en *D*; supposons maintenant que l'*hypotenuse B C* = *h*, le côté *A C* = *C L* = *D* = *r*; ainsi *B D* = *h* + *r* & *B L* = *h* − *r* soit aussi le côté *A B* = *t*. Il s'agit de démontrer que *h h* = *r r* + *t t*.

Démonstration par la proposition précédente *B D. A B* :: *A B. B L* ou *h* + *r. t* :: *t. h* − *r*; donc, en faisant le produit des extrêmes & celui des moyens, l'on a *h h* − *r r* = *t t*, & par conséquent *h h* = *r r* + *t t*. *C. Q. F. D.* (*E*)

De ce que *h h* = *r r* + *t t*, il n'en faut pas conclure que *h* = *r* + *t*; car la racine quarrée de *r r* + *t t* n'est pas *r* + *t*, puisque le quarré de *r* + *t* est *r r* + 2 *r t* + *t t*. Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vû plusieurs commençans qui croyoient que la proposition du quarré de l'*hypotenuse* étoit contradictoire à celle qui prouve que l'*hypotenuse* est plus petite que la somme des deux côtés: ces deux propositions sont au contraire parfaite-

Digitized by Google

ment d'accord ; car, puiſque $hh \rightleftharpoons rr + tt$ & que $rr + tt$ eſt moindre que $rr + 2rt + tt$, c'eſt-à-dire que $r + t$, il s'enſuit que h eſt moindre que $r + t$, & par conſéquent h moindre que $r + t$.

HYPOTHÉCAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui a une hypotheque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. *Voyez* HYPOTHEQUE. (*A*)

HYPOTHÈQUE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier pour plus grande ſûreté de ſa dette.

Ce *mot* vient du grec ὑποθήκη, qui ſignifie une choſe ſur laquelle une autre eſt impoſée, c'eſt-à-dire qui eſt ſujette à quelque obligation.

Lorſque le créancier ne ſe confie pas pleinement en la bonne-foi ou en la ſolvabilité du débiteur, il prend pour ſa ſûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre : la ſûreté qui ſe trouve dans le gage eſt plus grande que celle des cautions ou fidéjuſſeurs, de-là vient cette maxime, *plus cautionis eſt in re quam in perſonâ.*

On oblige les choſes en deux manieres, ou par tradition actuelle, ou par ſimple convention ; la premiere eſt ce que l'on appelle *gage*, ou, ſi c'eſt un immeuble, *engagement* ou *anticreſe* ; la ſeconde eſt la ſimple *hypotheque*, où le débiteur oblige ſon héritage ſans néanmoins ſe déſaiſir du fond, ni de la jouiſſance en faveur de ſon créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais auſſi plus méfians & plus caureleux, ne prêtoient leur argent que ſur l'aſſûrance des fonds du débiteur ; ils inventerent deux manieres d'engager les fonds pour ſûreté de la dette ; ſavoir, *l'anticreſe* & la ſimple *hypotheque*.

Lorſqu'ils ſe contentoient de l'*hypotheque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ſes biens francs & quittes de toute autre *hypotheque* ; & comme, en prenant cette voie pour ſûreté de la dette, le débiteur demeuroit en poſſeſſion de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui ſe voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Il eſt parlé de ces brandons dans deux endroits de Démoſthene ; il eſt dit dans l'un, qu'ayant été fait une deſcente ſur un héritage, pour ſavoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques ; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypotheque*, fut ſommé de montrer les brandons ſuppoſé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypotheque* ſur cet héritage : l'autre paſſage eſt dans ſon oraiſon περὶ στεφάνου, où il dit qu'un teſtateur ordonne que pour mille dragmes qui reſtoient à payer de la dot de ſa fille, la maiſon ſoit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'uſage des *hypotheques* & des brandons fût déja ancien du tems de Solon ; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ſes poëmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient poſés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans ſa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui ſéparoient les héritages, & a cru de-là que Solon avoit non-ſeulement réduit les dettes, mais auſſi qu'il avoit reunis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone ; mais la vérité eſt que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remiſe d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de ſe libérer : c'eſt pourquoi il ſe vantoit d'avoir fait ôter les brandons ou marques d'*hypotheque* qui étoient ſur les tettes ; ainſi chez les Grecs *brandonner un héritage*, ſignifioit la même choſe que l'*hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers tems, avoient inventé une eſpece de vente ſimulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en poſſeſſion de l'héritage de ſon débiteur, juſqu'à-ce que la ſomme prêtée fut rendue.

Mais comme ſouvent les créanciers abuſoient de ces ventes ſimulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie ; on introduiſit l'uſage d'en céder ouvertement la poſſeſſion.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de ſe déſaiſir, c'eſt pourquoi l'on parvint comme par degrés à ſe contenter de la ſimple *hypotheque*, dont l'uſage fut emprunté des Grecs.

L'*hypotheque* ne ſe ſuppléoit point, elle dépendoit de la convention ; mais il n'étoit pas beſoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens préſens étoient ſeuls ſujets à l'*hypotheque*, juſqu'à-ce que Juſtinien l'étendit auſſi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis ſon obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypotheques* dans la loi des douze tables ; mais l'on a perdu la onzieme table qui concernoit cette matiere, & nous n'en avons connoiſſance que par le commentaire de Caius.

L'uſage de mettre des marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, ſe pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par pluſieurs lois du digeſte : aux terres & héritages *imponebantur tituli*, & aux maiſons *ſuperſcribebantur nomina.*

Les empereurs défendirent à toutes perſonnes, de faire de ces appoſitions de marques ſur les héritages de leur autorité privée ; cette défenſe fit perdre l'uſage d'appoſer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypotheque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais uſé de marques ou brandons pour la ſimple *hypotheque*, mais ſeulement aux gages de juſtice & choſes ſaiſies.

L'*hypotheque* ſe contracte par le ſeul conſentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une ſtipulation expreſſe, enſuite l'*hypotheque* fut ſuppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne ſais pourquoi l'on tient communément que c'eſt l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypotheque* ; il eſt vrai qu'il en eſt parlé dans l'*article liij.* de cette ordonnance, mais cette *hypotheque* avoit déja lieu, ſuivant l'ordonnance de 1539, *art. xcij. & xciij.*

Elle a lieu du jour du jugement même, lorſque le jugement eſt contradictoire ; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugement ſur procès par écrit, elle n'eſt que du jour de la ſignification du jugement à procureur ; *voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. xxxv. des requêtes civiles, art. ij.* quand la ſentence eſt confirmée par arrêt, l'*hypotheque* remonte au jour de la ſentence.

Pour mieux aſſûrer l'*hypotheque* & la rendre notoire, de maniere qu'un ſecond créancier ne ſoit point trompé, pluſieurs coûtumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une eſpece de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantiſſement* & qui ſe fait en trois manieres ; ſavoir, par ſaiſine & déſaiſine, ou par veſt & déveſt, par main-aſſiſe & par miſe en poſſeſſion : dans quelques coûtumes on pratique une autre eſpece de nantiſſement pour les rentes conſtituées, appellé *enſaiſinement* ; en Bretagne, on fait des appropriances pour purger les *hypotheques* ; en Normandie, on fait *lecturer* le contrat, mais cette lecture ne ſert pas pour l'*hypotheque*.

Digitized by Google

Henri-III. par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats seroient contrôlés & enregistrés, ſans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypotheque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, *art. x.* & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV. renouvella cet édit au mois de Juin 1606, mais il ne fut regiſtré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroit par les *articles cxxxiij. & cxxxjv. des placités.*

En 1673, le Roi établit un greffe dans chaque bailliage & ſénéchauſſée, où ceux qui prétendoient *hypotheque* pouvoient s'oppoſer pour la conſervation de leurs droits; les oppoſans devoient être préférés ſur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'oppoſition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'Avril 1674.

En 1693, le Roi établit le contrôle des actes des Notaires. L'édit porte que les actes ſeront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il eſt dit que les particuliers ne pourront en vertu d'actes non-contrôlés acquérir aucuns privileges, *hypotheque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut ſupprimé pour les actes reçus par les Notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 Avril 1694, le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 26 Septembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 Décembre 1723, il fut ſupprimé pour Paris à commencer du 7 Janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre diſpoſition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothequer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypotheque* dans l'ancienne juriſprudence des Romains, l'*hypotheque* ne produiſoit point d'action particuliere: lorſque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit uſer de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoiſſoit pas encore le droit de ſuite pour l'*hypotheque*.

Les préteurs y pourvutent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quaſi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'inſtar de celle qu'établit le préteur Servius en faveur du propriétaire, à l'effet de ſuivre & revendiquer les meubles de ſes locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quaſi ſervienne* ou *hypothécaire* s'intentoit ſoit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la choſe *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action perſonnelle ſans l'*hypothécaire* ou l'*hypothécaire* ſans la perſonnelle, ou de cumuler les deux actions enſemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypotheque* ne produiſoit qu'une ſimple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à ſaiſir l'héritage & à le mettre ſous la main de la juſtice, mais ſeulement à ce que le créancier fût mis en poſſeſſion, pour en jouir par lui juſqu'au parfait payement de ſa dette.

Suivant le droit romain, les meubles ſont ſuſceptibles d'*hypotheque*, auſſi-bien que les immeubles.

Non ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque* entre les créanciers, lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par *hypotheque*, lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui paſſent avant des créanciers *hypothécaires*.

On obſervoit autrefois la même choſe dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, mais préſentement on y ſuit la diſpoſition de l'*article clxx.* de la coûtume de Paris, qui porte que meubles n'ont point de ſuite par *hypotheque*: quoique cette regle ſemble n'exclure que le droit de ſuite contre un tiers: il eſt néanmoins certain que, dans les pays où elle eſt reçue, le prix des meubles étant encore en la poſſeſſion du débiteur, ne ſe diſtribue point par ordre d'*hypotheque*, mais ſeulement ſuivant l'ordre des privileges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque*, quand ils ſont encore dans la poſſeſſion du débiteur, mais ils n'ont point de ſuite par *hypotheque*.

Pour ce qui eſt de l'*hypotheque* ſur les immeubles, elle produit par-tout un droit de ſuite.

Lorſque le contrat a exécution parée contre l'obligé, il n'eſt pas beſoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire*; après un commandement recordé, on peut ſaiſir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois ſortes d'actions *hypothécaires*: ſavoir, l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après diſcuſſion du principal obligé & de ſes cautions, l'action en déclaration d'*hypotheque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la diſcuſſion & l'action perſonnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé perſonnel, ou contre ſes héritiers qui ſont en même tems détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action perſonnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que ſéparément, l'héritier tenant que tenu perſonnellement avoit le bénéfice de diviſion, c'eſt-à-dire qu'il n'étoit tenu que pour ſa part perſonnelle, & tenant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de diſcuſſion.

Mais parmi nous, en cumule les deux actions de maniere que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui ſont auſſi biens tenans, ne peut oppoſer ni diviſion, ni diſcuſſion; il eſt tenu perſonnellement pour ſa part, & *hypothécairement* pour le tout; & lorſque l'action d'*hypotheque* eſt auſſi jointe avec la perſonnelle, elle eſt prorogée juſqu'à quarante ans, parce que la preſcription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action perſonnelle.

L'action en déclaration d'*hypotheque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui réſulteroit du Droit romain, en ce que d'un côté le créancier ne ſe pouvoit adreſſer au tiers détenteur qu'après la diſcuſſion, & que d'un autre côté le tiers détenteur preſcrivant par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens, le créancier pouvoit être fruſtré de ſon *hypotheque*.

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ſes biens à deux créanciers à la fois; il falloit que les cauſes de la premiere *hypotheque* fuſſent acquittées avant d'en contracter une ſeconde, tellement que celui qui celoit une premiere *hypotheque* actuelle ſubſiſtante, étoit réputé ſtellionataire; le créancier n'avoit pas même beſoin d'exiger de ſon débiteur la déclaration que ſes biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet uſage s'obſervoit non ſeulement dans l'ancienne Rome, mais auſſi ſous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des baſiliques; celui qui y contrevenoit étoit pourſuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit ſe racheter de la peine qu'en reſtituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France, il eſt permis d'*hypothéquer* ſes biens,

Digitized by Google

succeſſivement à pluſieurs créanciers, & le débiteur n'eſt réputé ſtellionataire que lorſqu'il fait une fauſſe déclaration ſur l'état de ſes dettes ; ſi on ne lui demande point cette déclaration, il n'eſt pas obligé de la faire.

L'*hypotheque* dérive de la convention expreſſe ou tacite des parties ; car celle-même qu'on appelle *hypotheque légale*, dérive d'un conſentement que la loi préſume être donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*.

Mais le conſentement exprès ou tacite ne ſuffit pas parmi nous pour conſtituer l'*hypotheque* ; il faut auſſi l'intervention du juge ou du notaire, & que l'un & l'autre ayent caractere pour inſtrumenter dans le lieu, & pour les perſonnes qui s'obligent ; c'eſt pourquoi les jugemens & contrats paſſés en pays étrangers n'emportent point d'*hypotheque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypotheque* ſont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothéquer* les mêmes biens à d'autres perſonnes au préjudice de l'*hypotheque* qui eſt déja acquiſe à un premier créancier.

2°. Que ſi le bien *hypothéqué* ſort des mains du débiteur, le créancier le peut ſuivre en quelques mains qu'il paſſe, tellement que le tiers détenteur eſt obligé de reconnoître l'*hypotheque*, & d'en acquitter les cauſes, ou de laiſſer le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé ſur le prix d'icelui. *Voyez* DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyſeau en ſon *traité du déguerpiſſement*, *liv. III.*

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypotheques* entr'elles ſe regle par la date des contrats : *prior tempore*, *potior jure* ; il faut néanmoins excepter les *hypotheques* privilégiées qui paſſent les premieres, quoique leur date ne ſoit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'Août 1669 attribue aux deniers royaux un privilege ſur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui eſt mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un tranſport, ceſſion ou délégation, ſe fait ordinairement ſubroger aux ptiviléges & *hypotheques* de l'ancien créancier. *Voyez* SUBROGATION.

Purger les hypotheques, ſignifie *effacer l'impreſſion* qu'elles avoient faites ſur les biens du débiteur, de maniere que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le decret volontaire ou forcé purge les *hypotheques* ſur les héritages & rentes foncieres & conſtituées ; à l'égard des rentes ſur le roi, on obtient des lettres de ratification ; le ſceau fait le même effet pour les offices, lorſque les nouvelles proviſions ſont ſcellées ſans aucune oppoſition.

Voyez au Digeſte les titres *de pignoribus & hypothecis*, *in quibus cauſis pignus vel hypotheca tacite contrahitur. Qui res pignori vel hypothecæ date obligari non poſſunt. Qui potiores in pignore vel hypothecâ habeantur. Quibus modis pignus vel hypotheca ſolvitur. De diſtractione pignorum vel hypothecarum.* *Voyez* auſſi au code, *liv. VIII. tit.* 14. 15. 16. 17. 18. 19. 26. 28. 29. 30. & 31. la novelle 17. *ch.* xv. & la novv. 164. *ch. j.* Neguſantius *de pignoribus & hypothecis*. Baſnage & Olivier-Etienne en leurs *traités des hypotheques*. Loyſeau en *ſon traité du déguerpiſſement*, *liv. III.* (*A*)

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE eſt celle qui dérive d'un contrat ; chez les Romains il n'y avoit d'*hypotheque conventionnelle* que celle qui étoit ſtipulée expreſſément ; l'*hypotheque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi ; parmi nous toute convention authentique produit une *hypotheque* ; ſoit que la ſtipulation d'*hypotheque* ſoit expreſſe ou non elle y eſt toûjours ſouſentendue. (*A*)

HYPOTHEQUE EXPRESSE eſt celle qui eſt ſtipulée nommément dans l'uſage : les notaires abregent cette ſtipulation & ſe contentent de mettre le mot *obligeant* avec un *&c.* par où l'on ſouſentend *obligeant tous ſes biens preſens & à venir à l'exécution des préſentes.* (*A*)

HYPOTHEQUE GÉNÉRALE eſt celle qui comprend tous les biens préſens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypotheque* ſpéciale, qui eſt limitée à certains biens comme aux biens préſens, & non aux biens à venir, ou qui eſt reſtrainte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypotheque générale* & la ſpéciale, c'eſt que la même choſe peut être obligée généralement à pluſieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* ſpécialement qu'à un ſeul ſous peine de ſtellionat.

L'*hypotheque* ſpéciale oblige le créancier de diſcuter le bien qui lui eſt ainſi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adreſſer aux autres ; mais pour prévenir cette difficulté, on a coûtume de ſtipuler que l'*hypotheque générale* ne dérogeoit point à la ſpéciale, ni la ſpeciale à la générale. *Voyez* Baſnage *des hypotheques*, *chap. v.* (*A*)

HYPOTHEQUE LEGALE eſt celle qui procede de la loi ſans aucune convention expreſſe des parties, mais qui eſt fondée néanmoins ſur un conſentement tacite que la loi préſume, donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque* ; c'eſt pourquoi elle eſt auſſi appellée en droit *hypotheque tacite*.

Telle eſt l'*hypotheque* que le mineur a ſur les biens de ſon tuteur du jour que celui-ci accepte ſa commiſſion ; le tuteur a pareillement *hypotheque* ſur les biens de ſon mineur pour le reliquat qui lui eſt dû ; en Normandie, cette *hypotheque* du tuteur eſt du jour de ſon inſtitution ; à Paris & ailleurs, elle n'eſt que du jour de la clôture de ſon compte.

La loi donne auſſi à la femme une *hypotheque* pour ſa dot, tant ſur les biens de ſon mari que ſur les biens de ceux qui l'ont promiſe, quoique cette *hypotheque* n'ait point été ſtipulée.

L'Egliſe, les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypotheque légale* ſur les biens des bénéficiers & autres adminiſtrateurs du jour de leur adminiſtration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypotheque* tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a auſſi une *hypotheque* tacite, & même un privilege pour ſon fret & pour les avaries ſur les marchandiſes qu'il a dans ſon navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypotheque* pour ſes loyers ſur les meubles des locataires & ſous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypotheque* ſemblable pour leur legs ſur les biens du teſtateur. *Voyez* le *traité des hypotheques* de Baſnage, *chap. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE eſt la même que l'*hypotheque* légale. *Voyez* Baſnage, *traité des hypotheques*, *ch. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE eſt celle qui dérive d'une cauſe privilegiée ; & qui donne la préférence ſur les créanciers qui n'ont qu'une ſimple *hypotheque*.

Telle eſt l'*hypotheque* du baillement de fond qui eſt préférée à tous autres pour ſon payement ſur le fond qu'il a vendu.

Telle eſt auſſi l'*hypotheque* de celui qui eſt créancier pour un fait de charge.

L'ordre des privileges entr'eux ne ſe regle pas par

Digitized by Google

par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cause dont ils procedent; ce qui est fondé sur la loi 82. au digeste *de rebus autor. jud. possid.* (*A*)

HYPOTHEQUE SIMPLE est opposée à *hypotheque* privilégiée. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE. (*A*)

HYPOTHEQUE SPÉCIALE est opposée à *hypotheque* générale. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.

HYPOTHEQUE STAENDE SEKER est une espece singuliere d'*hypotheque* usitée dans la Flandre flamande, qui se donne provisionnellement pour sûreté de la dette, sans qu'il soit dû aucun droit seigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la sûreté provisionnelle passe en *hypotheque* absolue, & il en est dû un droit seigneurial, suivant le placard du 21 Janvier 1621, qui est au *second volume des placards de Flandres, fol.* 433. Il est parlé de cette sûreté provisionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxiij. & Van den Hane in notis.* Il cite Zypæus *in not. jur. belg. de reditibus*, n°. 29.

On a douté si cette sûreté devoit être renouvellée au bout des trois premieres années, mais le bureau des Finances de Lille l'a ainsi décidé le 23 Juillet 1734. *Voyez l'Inst. au droit belgique, part. II. tit. V. §. 9. n°. 17.* (*A*)

HYPOTHEQUE TACITE est celle qui a lieu sans convention expresse, ainsi l'*hypotheque* légale est une *hypotheque* tacite. On donne aussi ce nom à l'*hypotheque* resultante d'un acte authentique, lorsque l'*hypotheque* n'y est pas stipulée.

Voyez ci-devant HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. (*A*)

HYPOTHÉNAR, s. m. (*Anatomie*) nom d'un muscle situé sous le thenar; il prend ses attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en-dedans de la main que le thenar de l'os du carpe qui fournit le pouce & se termine à l'os sesamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

HYPOTHÈSE, s. f. (*Métaphysiq.*) c'est la supposition que l'on fait de certaines choses pour rendre raison de ce que l'on observe, quoique l'on ne soit pas en état de démontrer la vérité de ces suppositions. Lorsque la cause de certains phénomenes n'est accessible ni à l'expérience, ni à la démonstration, les Philosophes ont recours aux *hypotheses*. Les véritables causes des effets naturels & des phénomenes que nous observons, sont souvent si éloignées des principes sur lesquels nous pouvons nous appuyer, & des expériences que nous pouvons faire, qu'on est obligé de se contenter de raisons probables pour les expliquer. Les probabilités ne sont donc pas à rejetter dans les sciences; il faut un commencement dans toutes les recherches, & ce commencement doit presque toûjours être une tentative très imparfaite, & souvent sans succès. Il y a des vérités inconnues, comme des pays, dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir essayé de toutes les autres: ainsi, il faut que quelques-uns courent risque de s'égarer, pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypotheses* doivent donc trouver place dans les sciences, puisqu'elles sont propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vûes; car une *hypothese* étant une fois posée, on fait souvent des expériences pour s'assûrer si elle est bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment, & que non-seulement elle rende raison du phénomene, mais encore que toutes les conséquences qu'on en tire s'accordent avec les observations, la probabilité croît à un tel point, que nous ne pouvons lui refuser notre sentiment, & qu'elle équivaut à une démonstration. L'exemple des Astronomes peut servir merveilleusement à éclaircir cette matiere; il est evident que c'est aux *hypotheses*, successivement faites & corrigées, que nous tenons nos belles & sublimes connoissances, dont l'Astronomie & les sciences qui en dépendent sont à présent remplies. Par exemple, c'est par le moyen de l'*hypothese* de l'ellipticité des orbites des planetes, que *Kepler* parvint à découvrir la proportionalité des aires & des tems, & celle des tems & des distances, & ce sont ces deux fameux théorèmes, qu'on appelle les *analogies de Kepler*, qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la supposition de l'ellipticité des orbes des planetes s'accorde avec les lois de la Méchanique, & d'assigner la proportion des forces qui dirigent les mouvements des corps célestes. C'est de la même maniere que nous sommes parvenus à savoir que *Saturne* est entouré d'un anneau qui réfléchit la lumiere, & qui est séparé du corps de la planete, & incliné à l'écliptique; car M. Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point observé tel que les Astronomes le décrivent à présent; mais il en observa plusieurs phases, qui ne ressembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau, & comparant ensuite les changemens successifs de ces phases, & toutes les observations qu'il en avoit faites, il chercha une *hypothese* qui pût y satisfaire, & rendre raison de ces différentes apparences; celle d'un anneau réussit si bien, que par son moyen, non-seulement on rend raison des apparences, mais on prédit encore les phases de cet anneau avec précision.

Il y a deux excès à éviter au sujet des *hypotheses*, celui de les estimer trop, & celui de les proscrire entierement. Descartes, qui avoit établi une bonne partie de sa philosophie sur des *hypotheses*, mit tout le monde savant dans le goût de ces *hypotheses*, & l'on ne fut pas long-tems sans tomber dans celui des fictions. Newton & sur-tout ses disciples, se sont jettés dans l'extrémité contraire. Dégoutés des suppositions & des erreurs, dont ils trouvoient les livres de philosophie remplis, ils se sont élevés contre les *hypotheses*, ils ont taché de les tendre suspectes & ridicules, en les appellant le poison de la raison & la peste de la philosophie. Cependant, ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation, & le principe fondamental du Newtonianisme sera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypothese*? Celui-là seul qui seroit en état d'assigner & de démontrer les causes de tout ce que nous y voyons, seroit en droit de bannir entierement les *hypotheses* de la Philosophie.

Il faut que l'*hypothese* ne soit en contradiction avec aucun des premiers principes qui servent de fondement à nos connoissances; il faut encore se bien assûrer des faits qui sont à notre portée, & connoître toutes les circonstances du phénomene que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'est de vouloir faire passer une *hypothese* pour la vérité elle-même, sans en pouvoir donner des preuves incontestables. Il est très-important pour le progrès des sciences, de ne se point faire illusion à soi-même & aux autres sur les *hypotheses* que l'on a inventées. La plûpart de ceux qui depuis *Descartes* ont rempli leurs écrits d'*hypotheses*, pour expliquer des faits que bien souvent ils ne connoissoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire passer leurs suppositions pour des vérités, & c'est-là en partie la source du dégoût que l'on a pris pour les *hypotheses*; mais en distinguant entre leur bon & leur mauvais usage, on évite d'un côté les fictions

Digitized by Google

& de l'autre on n'ôte point aux sciences une méthode très-nécessaire à l'art d'inventer, & qui est la seule qu'on puisse employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de plusieurs siecles & les travaux de plusieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypothèses* seront toûjours l'ouvrage des plus grands hommes. Copernic, Kepler, Huyghens, Descartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypothèses* utiles pour expliquer les phénomenes compliqués & difficiles, & ce seroit mal entendre l'intérêt des sciences que de vouloir condamner des exemples justifiés par des succès aussi éclatans en métaphysique; une *hypothèse* doit être regardée comme démontrée fausse, si, en examinant la proposition qui l'exprime, elle est conçue dans des termes vuides de sens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, si elle n'explique rien, si elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on se propose de résoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypotheses*. *Voyez le chap. v. des Institutions de Phil.* & sur-tout *le traité des Systèmes* de M. l'Abbé de Condillac.

HYPOTHESE, en *Mathématiques*, c'est une supposition que l'on fait, pour en tirer une conséquence qui établit la vérité ou la fausseté d'une proposition, ou même qui donne la résolution d'un problème. Il y a donc deux choses principalement à considérer dans une proposition mathematique, l'*hypothese* & la conséquence; l'*hypothese* est ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conséquence énoncée dans la proposition, enforte qu'une conséquence ne peut être vraie, en Mathématiques, à moins qu'elle ne soit tirée de l'*hypothese*, ou de ce que les Géometres appellent les *données* d'une question ou d'une proposition: quand une conséquence seroit vraie absolument, si elle ne l'est pas relativement à l'*hypothese* ou aux *données* de la proposition, elle passe & doit effectivement passer pour fausse en Mathématiques, puisqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu; on n'a donc pas pris l'état de la question, & par conséquent l'on a fait un paralogisme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui est en question.

Dans cette proposition, *si deux triangles sont equiangles, leurs côtés homologues sont proportionels*; la premiere partie, *si deux triangles sont equiangles*, est l'*hypothese*; & la seconde, *leurs côtés homologues sont proportionels*, est la *conséquence*. (*E*)

HYPOTHESE, (*Med.*) ce mot grec est synonyme d'*opinion*. *Voyez* OPINION, SYSTÊME, MEDECINE, NATURE, EXPÉRIENCE, OBSERVATION.

HYPOTYPOSE, s. f. (*Rhetor.*) l'*hypotypose*, dit Quintilien, est une figure qui peint l'image des choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, & non simplement en entendre le récit.

On se sert de cette figure lorsqu'on a des raisons pour ne pas exposer simplement un fait, mais pour le peindre avec force; & c'est en quoi consiste l'éloquence, qui n'a pas tout le succès qu'elle doit avoir, si elle frappe simplement les oreilles sans remuer l'imagination & sans aller jusqu'au cœur.

L'*hypotypose* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'est pas la tournure qu'on aime le moins; ainsi Virgile peint la consternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit sa mort,

Miseræ calor ossa reliquit:
Excussi manibus radii, revolutaque pensa.

Ainsi Ciceron se plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipse inflammatus scelere ac furore, in forum venit; ardebant oculi; toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poésie tire tout son lustre de l'*hypotypose*; j'en pourrois alléguer mille exemples, un seul me suffira, j'entends le portrait de la Molleſſe perſonnifiée dans le Lutrin.

La Molleſſe oppreſſée
Dans ſa bouche à ce mot ſent ſa langue glacée;
Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,
Soupire, etend ſes bras, ferme l'œil & s'endort.

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la deſcription que je trouve ſous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, eſt une *hypotypoſe* ſi parfaite, que je ne puis la paſſer ſous ſilence. Il eſt queſtion du chanoine, qui, pour frapper ſes ennemis,

Saiſit un vieil inſortiat,
Groſſi des viſions d'Accurſe & d'Alciat;
Inutile romas de gothique écriture,
Dont quatre ais mal unis formoient la couverture;
Entourcé à demi d'un vieux parchemin noir,
Où pendoit à trois clous un reſte de fermoir.
Lutrin, Chant V.

Il y a d'autres *hypotypoſes*, qui reſſemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle eſt cette peinture d'un repas de débauche qu'on liſoit dans une harangue de Ciceron, qui n'eſt pas parvenue juſqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vino vacillantes, partim heſternâ potatione veſcitantes; verſabatur inter hos Gallus, unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda lutulento vino, coronis languidulis, & ſpinis coopertæ piſcium.* Quintilien, qui nous a conſervé ce beau paſſage, ajoute; *quid plus videret, qui interfuiſſet?*

Mais une *hypotypoſe* ſublime, c'eſt le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Jozabet ſauva Joas du carnage: elle s'exprime ainſi.

Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit,
Revient à tout moment effrayer mon eſprit.
De princes égorgés la chambre étoit remplie.
Un poignard à la main l'implacable Athalie,
Au carnage animoit ſes barbares ſoldats,
Et pourſuivoit le cours de ſes aſſaſſinats.
Joas laiſſé pour mort, frappa ſoudain ma vue;
Je me ſigure encore ſa nourrice éperdue,
Qui devant les bourreaux s'étoit jettée en vain,
Et ſerrè le tendre entrevers ſur ſon ſein.
Je le prix tout ſanglant; en baignant ſon viſage,
Mes pleurs du ſentiment lui rendirent l'uſage,
Et ſoit frayeur encore, ou pour me careſſer,
De ſes bras innocens je me ſentis preſſer.
Grand Dieu que mon amour ne lui ſoit point funeſte!
Acte I. Scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le ſonge qu'elle a fait, n'eſt pas une *hypotypoſe* moins admirable; voici comme elle peint ce ſonge, ce cruel ſonge qui l'inquiete tant, & qui par-tout la pourſuit.

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,
Ma mere Jézabel devant moi s'eſt montrée,
Comme au jour de ſa mort pompeuſement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu ſa fierté,
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut ſoin de peindre & d'orner ſon viſage,
Pour tâcher des ans l'irreparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi,
Le cruel Dieu des Juifs l'emporte auſſi ſur toi.
Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,
Ma fille! En achevant ces mots épouvantables,

Digitized by Google

Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer,
Et moi je lui tendois les mains pour l'embraſſer;
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chairs meurtris & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux.

Acte I. Scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles *hypotypoſes*, en vers ou en proſe, ſont des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un ſeul ou de pluſieurs objets, foit laconiquement, ſoit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la choſe même; c'eſt ce que ſignifie le mot grec *hypotypoſa*. *Voyez* IMAGE, PEINTURE, DESCRIPTION, *&c.* (*D. J.*)

HYPSILOIDE, *terme d'Anatomie*. *Voyez* HYOIDE.

HYPSISTARIENS, ſ. m. pl. (*Theolog.*) ſecte d'hérétiques qui parurent dans le quartieme ſiecle, & qui furent ainſi appellés de la profeſſion qu'ils faiſoient d'adorer le Très-Haut. Ce mot eſt grec, ὑψιστιανοι, formé d'ὑψιστος, *Hypſiſtos*, *Très-Haut*.

La doctrine des *Hypſiſtariens* étoit un aſſemblage du paganiſme, du judaïſme & du Chriſtianiſme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les Chrétiens; mais ils révéroient avec les payens le feu & les éclairs: ils obſervoient le ſabbath, & la diſtinction des choſes mondes & immondes avec les Juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchites ou Maſſaliens. *Voyez* MASSALIENS. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HYRCANIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) grand pays d'Aſie, au midi de la mer Caſpienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'Hyrcanie, *Hircanum mare*; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit ſéparée dans cette derniere par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, ſavoir l'Oxus & la Maxéra, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juſte de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caſpienne d'occident en orient, au lieu qu'elle eſt du nord au ſud, cette erreur faiſoit une étendue très-oppoſée à la vérité.

1°. L'*Hyrcanie* déſigne dans Xénophon un pays d'Aſie au midi de la Babylonie, qui eſt par conſéquent différente de l'*Hyrcanie* ſeptentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé préſentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour la diſtinguer d'une grande province de Perſe, nommée *Irac-Agémi* ou étrangere, qui comprend une partie de l'*Hyrcanie* voiſine de la mer Caſpienne; ces deux *Iracs* ſont ſéparés par les hautes montagnes du Curdiſtan & du Louveſtan. *Voyez* ſur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. des Inſcript. & Belles-Lettres*, *tome VI.* (*D. J.*)

HYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pouille Dauniene ſelon Ptolomée; l'on croit que *Hyrium* eſt l'*Uria* de Pline, mais Celſus Citadinus prétend que ce ſont deux villes différentes; ſelon lui *Hyrium* eſt aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* eſt *Oria*; cette derniere eſt dans les terres, entre les Brindes & Tarente, & l'autre eſt vers le mont Gargan. (*D. J.*)

HYSIUS, (*Mythologie*) ſurnom donné à Apollon, à cauſe d'un temple qu'il avoit à *Hyſica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponſes ſûres lorſqu'il en avoit bû.

HYSSOPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *hyſſopus* genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt relevée, artondie & échancrée, & l'inférieure eſt diviſée en trois pieces, dont celle du milieu eſt creuſée en cuillier, & terminée par deux pointes en forme d'aîles. Il ſort du calice un piſtil, attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & environné de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Miller en compte cinq ou ſix eſpeces; décrivons la plus commune, *hyſſopus officinarum*, *cærulea*, *ſpicata*, C. B. P.

Sa racine eſt ligneuſe, dure, fibrée, de la groſſeur du doigt; ſes tiges ſont hautes d'une coudée, ligneuſes, caſſantes, branchues; ſes feuilles naiſſent deux à deux & oppoſées; elles ſont longues d'un pouce ou d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, liſſes, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs ſont en grand nombre au ſommet des branches, diſpoſées en maniere d'anneaux ſur des longs épis, tournées preſque toutes d'un même côté; elles ſortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq ſegmens, pointus; elles ſont grandes, d'une ſeule piece, bleues, & en gueule; la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu eſt creuſée en cueillêton, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits ſommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un piſtil, attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins; elle eſt toute d'uſage, & a les qualités d'inciſer, d'atténuer, & de diſcuter; elle eſt ſurtout deſtinée aux maladies tartareuſes des poumons, & paſſe pour très-utile dans l'aſthme humoral. Elle contient un ſel ammoniacal uni avec une huile, ſoit ſubtile eſſentielle aromatique, ſoit épaiſſe & bitumineuſe.

Nous ne connoiſſons point l'*hyſſope* des anciens, mais ce n'étoit pas le même que le nôtre; Dioſcoride, en parlant d'une plante appellée *Chryſocomé*, dit que c'eſt un petit arbriſſeau qui a la fleur en raiſin comme l'*hyſſope*; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille ſemblable à celle de l'*hyſſope*, diſpoſée en ombelle: or notre *hyſſope* n'a point la feuille en forme de paraſol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raiſin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'hiſtoire de la paſſion de Notre-Seigneur, rapportée dans les évangéliſtes, que l'*hyſſope* des anciens devoit être un petit arbriſſeau qui fourniſſoit du bois aſſez long. On emplit, dit S. Jean, *chap. xix. v. 29.* une éponge de vinaigre, & l'ayant miſe au bout d'un bâton d'*hyſſope*, on la porta à la bouche de Jeſus-Chriſt en croix; à la vérité le grec dit ſeulement, l'ayant miſe autour d'un *hyſſope*; mais ce qui prouve que cet *hyſſope* étoit une eſpece de bâton c'eſt que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attacha cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conſéquence d'un paſſage de Joſephe, où il dit de Salomon, d'après le vieux teſtament, que ce prince avoit décrit chaque eſpece d'arbre depuis le cedre juſqu'à l'*hyſſope*. L'hyſſope des anciens étoit donc un arbre, un arbriſſeau, & par conſéquent ce n'étoit point l'*hyſſope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyſſope* s'élevoit à une aſſez grande hauteur; mais cette ſuppoſition eſt gratuite, & n'eſt point appuyée du témoignage des Botaniſtes modernes qui ont herboriſé dans ces pays-là. (*D. J.*)

HYSSOPE, (*Diete & Mat. med.*) l'*hyſſope* eſt une

Digitized by Google

Plante aromatique d'une odeur forte ; elle a une ſaveur vive & un peu âcre.

On s'en ſert dans quelques provinces à titre d'aſſaiſonnement, dans quelques ragoûts & dans les ſalades, mais ſon goût & ſon odeur ne plaiſent qu'à peu de perſonnes.

Elle eſt deſtinée principalement dans l'uſage medicinal, à diviſer les glaires épaiſſes retenues dans les véſicules du poumon, & en faciliter l'expectoration ; ou bien, ce qui eſt la même choſe, on l'emploie comme un béchique inciſif très-puiſſant. C'eſt à ce titre qu'elle paſſe pour ſpécifique dans l'aſthme humide, priſe en infuſion dans de l'eau ou dans du vin : on l'a employée auſſi quelquefois avec ſuccès dans l'aphonie ; dans ce dernier cas on mêle ordinairement ſon infuſion avec du lait ; dans l'un & dans l'autre on peut employer le ſyrop ſimple & la conſerve d'*hyſſope*. L'eau diſtillée de cette plante paſſe encore pour utile dans les mêmes maladies ; on peut aſſurer au moins que cette eau eſt du nombre de celles qui ne ſont pas ſans vertu. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

L'infuſion d'*hyſſope* priſe habituellement le matin à jeun, eſt encore un bon remede pour fortifier l'eſtomac, & pour donner de l'appétit. Elle eſt analogue en ceci aux feuilles de meliſſe & à celles de petite ſauge, qui ſont plus en uſage que celles-ci.

Les feuilles & les ſommités d'*hyſſope* entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques. (*b*)

HYSTERAPETRA, (*Hiſt. nat.*) c'eſt la même choſe que la pierre nommée *hyſterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTERALGIE, ſ. f. (*Med.*) ce mot grec compoſé d'ὑστερα, *uterus*, & d'ἀλγος, *dolor*, ſignifie *douleur* de la matrice. *Voyez* DOULEUR, MATRICE.

HYSTERIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes conſacrées à Vénus, dans leſquelles on lui immoloit des cochons : ὑς, gén. ὑος en grec, ſignifie *cochon*. (*D. J.*)

HYSTÉRIQUE, adj. ὑστερικος, *uterinus*, (*Med.*) eſt une épithete qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice : ainſi on appelle *hyſterique* la plûpart des maladies de cette partie ; on dit colique *hyſterique*, flux *hyſterique*, fureur *hyſterique*, *&c.* On donne le nom d'*hyſteriques* aux perſonnes mêmes qui ſont affectées de ces maladies, & aux remedes qui ſont employés ſpécialement pour leur traitement. *Voyez* MATRICE.

HYSTÉRIQUE, (*paſſion ou affection*) c'eſt ainſi que l'on déſigne aſſez communément parmi les Medecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ſes cauſes & à ſes ſymptomes, dans laquelle la plûpart de ceux qui en ont écrit, ſur-tout parmi les anciens, ont penſé que la matrice eſt le ſiege de la cauſe principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *paſſion hyſterique*.

Mais comme la plus ſaine partie des auteurs modernes ne diſtingue la *paſſion hyſterique* de la paſſion hypochondriaque, que parce que la cauſe occaſionnelle de celle-là dépend ſouvent des léſions de fonctions particulieres au ſexe féminin, quoique la cauſe prochaine ſoit la même, puiſqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'eſt le genre nerveux qui eſt principalement affecté ; ce qui eſt démontré par les ſymptomes auſſi multipliés que variés, qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulſifs ou ſpaſmodiques ; il s'enſuit que l'on doit auſſi rapporter l'eſpece de maladie dont il s'agit ici, à la mélancholie qui en eſt comme le genre : ainſi voyez MÉLANCHOLIE.

Et comme un des ſymptomes des plus ordinaires dans la *paſſion hyſterique* comme dans l'affection hypochondriaque, eſt l'embarras dans la tête, ſi connu ſous le nom de *vapeurs*, c'eſt celui ſous lequel il en ſera traité, qui fournira en ſon lieu matiere à un article dans lequel ſera circonſtancié ce qui eſt particulier à chaque ſexe, dans ces deux eſpeces de mélancholie. *Voyez* VAPEURS.

HYSTÉRIQUE *pierre*, (*Hiſt. nat. Lychol.*) c'eſt une pierre noire, arrondie, qui prend aſſez bien le poli ; elle eſt fort peſante, & ſe trouve en Amérique dans la nouvelle Eſpagne ; on lui attribue des vertus ſingulieres dans les maladies de l'uterus, quelle guérit lorſqu'on l'applique extérieurement ſur le nombril. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis & lapidibus*.

De Laet parle d'une pierre d'Amérique qu'il poſſédoit, elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir ; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent ; il croit que c'étoit la pierre connue ſous le nom de *lapis uterinus*, ou *hyſtericus*.

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hyſterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTÉROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. *Voyez* HERNIE.

La ſituation de la matrice dans le milieu du baſſin, & la ſtructure de ce viſcere, n'en paroiſſent guere favoriſer le déplacement ; il ſembleroit même que dans l'extenſion conſidérable que cette partie acquiert dans la groſſeſſe, ſon volume devroit être un obſtacle à l'hernie : mais il y a des phénomenes dans la nature, que la théorie ne préverroit jamais ; des obſervations bien conſtatées mettent l'hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien ſingulier ſur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à ſon mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque tems après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite : la femme étoit enceinte ; la tumeur devenoit groſſe de jour en jour. On voyoit ſous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvieme mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruiſch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la ſuite d'une ſuppuration à l'aine. Dans le tems d'une groſſeſſe, cette hernie pendoit juſqu'aux genoux ; mais dans les douleurs de l'accouchement, la ſage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui ſortit naturellement par les voies ordinaires.

L'hernie de la matrice exige le ſecours d'une compreſſion modérée, & d'une ſituation propre à en favoriſer l'effet. Par ces moyens, lorſque cette incommodité eſt commençante, on pourroit parvenir à remettre peu-à-peu la matrice à ſa place ; on préviendroit les adhérences qu'elle pourroit contracter, leſquelles dans le cas de groſſeſſe, peuvent devenir des cauſes déterminantes de l'opération céſarienne. L'obſervation de Ruiſch prouve qu'une matrice formant une hernie conſidérable, peut rentrer dans le baſſin, ſe contracter, pérmettre & favoriſer un accouchement par les voies naturelles. Ce fait eſt bien extraordinaire. (*Y*)

HYSTÉROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) en latin, *hyſterolithus*, *hyſtera petra*, *cunnolithus*, pierre ainſi nommée, parce qu'elle repréſente d'une maniere diſtincte l'extérieur des parties de la génération du ſexe féminin. Elle eſt fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle reſſemble auſſi, parce qu'elle eſt convexe & peu liſſe d'un côté ; par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il ſort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & reſſemblant au *labia pudenda*.

Langius diſtingue deux eſpeces d'*hyſterolites*, l'une

Digitized by Google

est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite; l'autre est plus petite, & n'est que de la grandeur d'une noisette; elle diffère de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits sillons transversaux & parallèles; cette dernière espece se trouve en Suisse. *Voyez* Langius, *historia lapidum figuratorum*, p. 48.

Wallerius distingue aussi deux especes d'*hystérolites*; il appelle l'une *simple*, & l'autre *allée*; peut-être entend-il par-là la même distinction que Langius.

Wormius parle d'une *hystérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, représentées très-distinctement, d'où il conclut que l'on devroit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hystérolite*, à cause que les parties naturelles des deux sexes s'y trouvoient réunies. *Voyez Museum Wormianum*, pag. 83 & 84.

Les *hystérolites* ne paroissent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont servi de noyau. Les auteurs sont partagés sur la coquille qui a pû donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle est entièrement inconnue. Baier croit que l'*hystérolite* est la même chose que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'est la même chose que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle ressemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hystérolite* est le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *ostreopectinites ventricosa*. Le *museum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hystérolites* ne se trouvent nulle part en si grande abondance que près du château de Braubach sur le Rhin, sur les confins du landgraviat de Hesse. On en trouve aussi, suivant Gesner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitstein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Moselle se jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique assez rarement dans le duché de Brunswick, près de la ville de Wolfenbutel; ces dernieres ne sont point fort dures, elles n'ont que la consistance de la terre ou de l'argille séchée. Les *hystérolites* de la petite espece, dont parle Langius, se trouvent en Suisse.

I. ne faut point confondre les *hystérolites* dont il est question dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui représentent assez bien la partie naturelle de la femme & qu'on nomme communément *bijoux de Castres*, parce qu'elles se trouvent en Languedoc dans le voisinage de cette ville: ces dernieres doivent être regardées comme une espece de madrépore, elles sont formées par plusieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hystérolite* est la même pierre que celle que les anciens appelloient *pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel; elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce savant académicien ajoute, que » peut-être par » rapport à une ressemblance qui n'est guere éloi» gnée de celle de la bouche, le culte de cette pierre » fut imaginé; & on ne crut point trouver de sym» bole plus convenable, que cette pierre ainsi figu» rée, pour représenter une déesse, qui selon les » Poëtes, étoit la mere des dieux & des hommes, & » qui selon les Philosophes, étoit la nature même, » source féconde de tout ce qui paroît dans l'Uni» vers. » *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, *tome VI. p.* 528. (—)

HYSTÉROLOGIE, *s. f.* (*Rhét.*) figure de pensée où l'ordre naturel des choses est renversé, comme l'indique l'étymologie du mot; les Grecs l'appellent autrement, ὕστερον πρότερον, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier*. Quintilien ne nomme nulle part cette figure, & cependant il la condamne tacitement dans son *XI. livre chap. ij* quand il dit: *quadam... turpiter convertuntur* ut si perossus *hæres, deinde*, concepisse... *in quibus, si id quod posterius est dixeris, de priore tacere optimum est.*

Cette figure que nous appellons renversement de pensée, est rare en prose, parce qu'on s'en apperçoit aisément en refusant ses productions à cette repossee. Mais elle est fréquente chez les Poëtes, à qui la mesure des vers, la nécessité de la rime, le feu de l'enthousiasme, & peut-être encore la paresse, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire souvent une chose, avant celle qui la doit précéder; la seconde avant la premiere, la plus foible avant la plus forte; & ce défaut plus ou moins grand, est toujours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette censure ces trois vers si connus & si goutés.

Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le heros s'evanouit.

Le pléonasme, ajoutent ces critiques, s'y joint à l'*hysterologie*, ou renversement de pensée. Quand on a dit qu'il ne reste plus que l'homme, il est inutile de dire que le héros s'évanouit, parce qu'il est de toute nécessité que le héros ait disparu, pour qu'on ne voye plus que l'homme; de même qu'il faut avoir conçû pour enfanter. Mais si le poëte avoit pû dire, le masque tombe, le heros s'évanouit, & l'homme reste, il auroit peint la chose telle qu'elle est, & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que soient les renversemens des pensées, on ne dira tien qui s'écarte de la doctrine de Longin, si l'on avance qu'ils pourroient être très bons dans la bouche d'un personnage troublé par le premier mouvement d'une passion impétueuse, parce qu'alors ils serviroient à peindre de mieux en mieux le caractere même de cette passion. Il est vrai que ce qu'on propose ici n'est pas d'une exécution facile, néanmoins un beau génie, qui connoîtroit bien la nature, ne manqueroit pas de succès, en cherchant à imiter son langage. *Voyez* HYPERBATE. (*D. J.*)

HYSTÉROMOTOCIE, *ou* HYSTÉROTOMIE, *s. f. terme de Chirurgie*, opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement, *opération césarienne*. *Voyez* CÉSARIENNE. C'est un mot grec qui vient de ὑστέρα, *uterus* matrice, & de τομὴ, *sectio*, section, incision. (*Y*)

HYSTÉROPOTME, *s. m.* (*Antiq.*) on nommoit ainsi chez les Grecs les personnes qui revenoient chez leurs parens, après un si long voyage dans les pays étrangers, qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'assister à la célébration d'aucune cérémonie religieuse, qu'après leur purification, qui consistoit dans une sorte d'enveloppement de robe de femme, afin que de cette maniere ils parussent comme de nouveaux nés. (*D. J.*)

HYSTÉROTOMIE, *s. f. terme d'Anatomie*, diffection anatomique de la matrice. *Voyez* MATRICE. Ce mot est formé du grec ὑστέρα, *matrice* & τέμνω, *je coupe, je dissèque*.

HYSTRICITE, *s. f.* (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre bézoard, qui se forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninsule de Malacque; c'est le même que l'on nomme bézoard de porc, ou en espagnol, *piedra de puerco, bézoard de Goa, pierre de Malaque*, &c. Cette pierre s'est vendue souvent un prix très-considérable à cause des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sinzendorf, évêque de Breslau, en avoit payé un mille florins d'Hollande, ou deux mille li-

Digitized by Google

vres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. *Voyez* Bézoard. (—)

HYVOURAHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre du Bréſil, dont l'écorce eſt blanche & luiſante comme de l'argent, ſon bois eſt rougeâtre; quand on fend l'écorce, il en ſort un ſuc laiteux d'un goût ſalin, aſſez ſemblable à celui de la réglisſe. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans; ſon fruit eſt d'un beau jaune, de la groſſeur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la tranſpiration, & on s'en ſert au Bréſil pour guérir le mal vénérien.

Digitized by Google

I

, ſ. m. c'eſt la neuvieme lettre de l'alphabet latin. Ce caractere avoit chez les Romains deux valeurs différentes; il étoit quelquefois voyelle, & d'autres fois conſonne.

I. Entre les voyelles, c'étoit la ſeule ſur laquelle on ne mettoit point de ligne horiſontale pour la marquer longue, comme le témoigne Scaurus. On allongeoit le corps de la lettre, qui par-là devenoit majuſcule, au milieu même ou à la fin des mots *PISO*, *VIVUS*, *ÆDILIS*, &c. C'eſt à cette pratique que, dans l'Aululaire de Plaute, Staphyle fait alluſion, lorſque voulant ſe pendre, il dit: *ex me unam faciam litteram longam.*

L'uſage ordinaire, pour indiquer la longueur d'une voyelle, étoit, dans les commencemens, de la répéter deux fois, & quelquefois même d'inſérer *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte; de-là *ahala* ou *aala*, pour *ala*, & dans les anciens *mehecum* pour *mecum*; peut-être même que *mihi* n'eſt que l'orthographe profodique ancienne de *mi* que tout le monde connoit, *vehemens* de *vemens*, *prehendo* de *prendo*. Nos peres avoient adopté cette pratique, & ils écrivoient *aage* pour *âge*, *voole* pour *vôle*, *ſeparement* pour *ſéparément*, &c.

Un *I* long, par ſa ſeule longueur, valoit donc deux *i i* en quantité; & c'eſt pour cela que ſouvent on l'employoit pour deux *ii* réels, *MANUBÎS* pour *MANUBIIS*, *DÎS* pour *DIIS*. De-là l'origine de pluſieurs contractions dans la prononciation, qui n'avoient été d'abord que des abréviations dans l'écriture.

Par rapport à la voyelle *I*, les Latins en marquoient encore la longueur par la diphthongue oculaire *e i*, dans laquelle il y a grande apparence que l'*e* étoit abſolument muet. *Voyez* ſur cette matiere le *traité des lettres de la Méth. lat. de P. R.*

II. La lettre *I* étoit auſſi conſonne chez les Latins; & en voici trois preuves, dont la réunion combinée avec les témoignages des Grammairiens anciens, de Quintilien, de Chariſius, de Diomede, de Tégencien, de Priſcien, & autres, doit diſſiper tous les doutes, & ruiner entierement les objections des modernes.

1°. Les ſyllabes terminées par une conſonne, qui étoient brèves devant les autres voyelles, ſont longues devant les *i* que l'on regarde comme conſonnes, comme on le voit dans *ădjŭvat*, *ăb Jove*, &c. Scioppius répond à ceci, que *ad* & *ab* ne ſont longs que par poſition, à cauſe de la diphthongue *ia* ou *io*, qui étant forte, à prononcer, ſoutient la premiere ſyllabe. Mais cette difficulté de prononcer ces prétendues diphthongues, eſt une imagination ſans fondement, & démentie par leur propre brièveté. Cette brièveté même des premieres ſyllabes de *jŭvat* & de *Jŏve* prouve que ce ne ſont point des diphthongues, puiſque les diphthongues ſont & doivent être longues de leur nature, comme je l'ai prouvé à l'article *HIATUS*. D'ailleurs ſi la longueur d'une ſyllabe pouvoit venir de la plénitude & de la force de la ſuivante, pourquoi la premiere ſyllabe ne ſeroit-elle pas longue dans *ădjŭtus*, dont la ſeconde eſt une diphthongue longue par nature, & par ſa poſition devant deux conſonnes? Dans l'exacte vérité, le principe de Scioppius doit produire un effet tout contraire, s'il influe en quelque choſe ſur la prononciation de la ſyllabe précédente; les efforts de l'organe pour la production de la ſyllabe pleine & forte, doivent tourner au détriment de celles qui lui ſont contiguës ſoit avant ſoit après.

2°. Si les *i*, que l'on regarde comme conſonnes, étoient voyelles; lorſqu'ils ſont au commencement du mot, ils cauſeroient l'élifion de la voyelle ou de l'*m* finale du mot précédent, & cela n'arrive point: *Audaces fortuna juvat; interpres divûm Jove miſſus ab ipſo.*

3°. Nous apprenons de Probe & de Térencien, que l'*i* voyelle ſe changeoit ſouvent en conſonne; & c'eſt par-là qu'ils déterminent la meſure de ces vers: *Arietat in portas, parietibuſque premunt arĭes*, où il faut prononcer *arjetat* & *parjetibus*. Ce qui eſt beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, ſelon lequel ces vers commenceroient par un pié de quatre breves: il faudroit que ce ſentiment fût appuyé ſur d'autres exemples, où l'on ne pût ramener la loi générale, ni par la contraction, ni par la ſyncrèſe, ni par la transformation d'un *i* ou d'un *u* en conſonne.

Mais quelle étoit la prononciation latine de l'*i* conſonne? Si les Romains avoient prononcé, comme nous, par l'articulation *je*, ou par une autre quelconque bien différente du ſon *i*; n'en doutons pas, ils en ſeroient venus, ou ils auroient cherché à en venir à l'inſtitution d'un caractere propre. L'empereur Claude voulut introduire le *digamma* F ou Ⅎ à la place de l'*u* conſonne, parce que cet *u* avoit ſenſiblement une autre valeur dans *ainum*, par exemple, que dans *unum*: & la forme même du *digamma* indique aſſez clairement que l'articulation déſignée par l'u conſonne, approchoit beaucoup de celle que repréſente la conſonne *F*, & qu'apparemment les Latins prononçoient *vinum*, comme nous le prononçons nous mêmes, qui ne ſentons entre les articulations *f* & *v* d'autre différence que celle qu'il y a du fort au foible. Si le *digamma* de Claude ne fit point fortune, c'eſt que cet empereur n'avoit pas en main un moyen de communication auſſi prompt, auſſi ſûr, & auſſi efficace que notre impreſſion: c'eſt par-là que nous avons connu dans les derniers tems, & que nous avons en quelque maniere été contraints d'adopter les caracteres diſtincts que les Imprimeurs ont affectés aux voyelles *i* & *u*, & aux conſonnes *j* & *v*.

Il ſemble donc néceſſaire de conclure de tout ceci, que les Romains prononçoient toûjours *i* de la même maniere, aux différences profodiques près. Mais ſi cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un *i* conſonne? c'eſt qu'ils avoient ſur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marſais lui-même, qui prétendent diſcerner un *i* conſonne, différent de notre *j*, par exemple, dans les mots *aieux*, *foyer*, *moyen*, *payeur*, *voyelle*, que nous prononçons *a-ieux*, *fo-ier*, *moi-ien*, *pai-ieur*, *voi-ielle*: MM. Boindin & du Marſais appellent cette prétendue conſonne un *mouillé foible*. *Voyez* CONSONNE. Les Italiens & les Allemands n'appellent-ils pas conſonne un *i* réel qu'ils prononcent rapidement devant une autre voyelle, & ceux-ci n'ont-ils pas adopté à peu-près notre *i* pour le repréſenter?

Pour moi, je l'avone, je n'ai pas l'oreille aſſez délicate pour appercevoir, dans tous les exemples que l'on en cite, autre choſe que le ſon foible & rapide d'un *i*; je ne me doute pas même de la moindre

I

preuve qu'on pourroit me donner qu'il y ait autre chose, & je n'en ai encore trouvé que des assertions sans preuve. Ce seroit un argument bien foible que de prétendre que cet *i*, par exemple dans *payé*, est consonne, parce que le son ne peut en être continué par une cadence musicale, comme celui de toute autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'est qu'il est la voyelle prépositive d'une diphthongue; qu'il dépend par conséquent d'une situation momentanée des organes, subitement remplacée par une autre situation qui produit la voyelle postpositive; & que ces situations doivent en effet se succéder rapidement, parce qu'elles ne doivent produire qu'un son, quoique composé. Dans *lui*, dira-t-on que *u* soit une consonne, parce qu'on est forcé de passer rapidement sur la prononciation de cet *u* pour prononcer *i* dans le même instant? Non; *ui* dans *lui* est une diphthongue compofée des deux voyelles *u* & *i*; *ié* dans *pai-ié* en est une autre, compofée de *i* & de *é*.

Je reviens aux Latins: un préjugé pareil fuffiroit pour décider chez eux toutes les difficultés de profodie qui naîtroient d'une aſſertion contraire; & les preuves que j'ai données plus haut de l'exiſtence d'un *i* conſonne parmi eux, démontrent plutôt la fauſſeté de leur opinion que celle de la chofe: mais il me fuffit ici d'avoir établi ce qu'ils ont crû.

Quoi qu'il en ſoit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation *je*: les Latins leur annonçoient un *i* conſonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par *je*: ils en conclurent la néceſſité d'employer l'*i* latin, & pour le ſon *i* & pour l'articulation *je*. Ils eurent donc raiſon de diſtinguer l'*i* voyelle de l'*i* conſonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage? Notre orthographe a changé; le Bureau typographique nous indique les vrais noms de nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conſéquens & de les adopter.

L'Encyclopédie étoit aſſurément l'ouvrage le plus propre à introduire avec ſuccès un changement ſi raiſonnable: mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, ſi l'on alloit ſi directement contre un uſage univerſel. Qu'il me ſoit permis du moins de diſtinguer ici ces deux lettres, & de les cotter comme elles doivent l'être, & comme elles le ſont en effet dans notre alphabet. Peut-être le public en ſera-t-il plus diſpoſé à voir l'exécution entiere de ce ſyſtême alphabétique, ou dans une ſeconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter.

I, c'eſt la neuvieme lettre & la troiſieme voyelle de l'alphabet françois. La valeur primitive & propre de ce caractere eſt de repréſenter le ſon foible, délié, & peu propre au port de voix que preſque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les ſyllabes du mot latin *inimici*. Nous repréſentons ce ſon par un ſimple trait perpendiculaire, & dans l'écriture courante nous mettons un point au-deſſus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voiſine. Au reſte, il eſt ſi aiſé d'ometre ce point, que l'attention à le mettre eſt regardée comme le ſymbole d'une exactitude vétilleuſe: c'eſt pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choſes, on dit qu'il met les points ſur les *i*.

Les Imprimeurs appellent *i trema*, celui ſur lequel on met deux points diſpoſés horiſontalement: quelques Grammairiens donnent à ces deux points le nom de *diéreſe*; & j'approuverois aſſez cette dénomination, qui ſerviroit à bien caractériſer un ſigne orthographique, lequel ſuppoſe effectivement une ſéparation, une diviſion entre deux voyelles; *διαίρεσις*, *diviſio*, de *διαίρω*, *divido*. Il y a deux cas où il faut mettre la diéreſe ſur une voyelle. Le premier eſt, quand il faut la détacher d'une voyelle précédente, avec laquelle elle feroit une diphthongue ſans cette marque de ſéparation: ainſi il faut écrire *Laïs*, *Moïſe*, avec la diéreſe, afin que l'on ne prononce pas comme dans les mots *laid*, *moine*.

Le ſecond cas eſt, quand on veut indiquer que la voyelle précédente n'eſt point muette comme elle a coûtume de l'être en pareille poſition, & qu'elle doit ſe faire entendre avant celle où l'on met les deux points: ainſi il faut écrire *aiguille*, *contiguïté*, *Guiſe* (ville) avec diéreſe, afin qu'on les prononce autrement que les mots *anguille*, *guide*, *guiſe*, fantaiſie.

Il y a quelques auteurs qui ſe ſervent de l'*i trema* dans les mots où l'uſage le plus univerſel a deſtiné l'y à tenir la place de deux *i i*: c'eſt un abus qui peut occaſionner une mauvaiſe prononciation; car ſi au lieu d'écrire *payer*, *envoyer*, *moyen*, on écrit *païer*, *envoïer*, *moïen*, un lecteur conſéquent peut prononcer *pa-ïer*, *envo-ïer*, *mo-ïen*, de même que l'on prononce *pa-ïen*, *aïeux*.

C'eſt encore un abus de la diéreſe que de la mettre ſur un *i* à la ſuite d'un *e* accentué, parce que l'accent ſuffit alors pour faire détacher les deux voyelles; ainſi il faut écrire, *athéiſme*, *réintégration*, *déiſié*, & non pas *athéïſme*, *reïntégration*, *déïſié*.

Notre orthographe aſſujettit encore la lettre *i* à bien d'autres uſages, que la raiſon même veut que l'on ſuive, quoiqu'elle les déſapprouve comme inconſéquens.

1°. Dans la diphthongue oculaire *A I*, on n'entend le ſon d'aucune des deux voyelles que l'on y voit.

Quelquefois *ai* ſe prononce de même que l'*e* muet; comme dans *faiſant*, nous *faiſons*, que l'on prononce *feſant*, nous *feſons*: il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec l'*e* muet, de même que je *ferai*, nous *ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, & de l'analogie des tems qui conſervent *ai*, comme *faire*, *fait*, vous *faites*, &c. ils ſe rapprochent de l'analogie de ceux où l'on a adopté univerſellement l'*e* muet, & de la vraie prononciation.

D'autres fois *ai* ſe prononce de même que l'*e* fermé; comme dans *j'adorai*, je *commençai*, j'*adorerai*, je *commencerai*, & les autres tems ſemblables de nos verbes en *er*.

Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert; comme dans les mots *plaire*, *faire*, *affaire*, *contraire*, *vainement*, & en général par-tout où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet.

Ailleurs *ai* repréſente un *é* fort ouvert; comme dans les mots *dais*, *faix*, *mais*, *paix*, *palais*, *portraits*, *ſouhaits*. Au reſte, il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'établir des regles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait ſemblables, ſe prononce diverſement: on prononce je *ſais*, comme je *ſès*; & je *ſais*, comme je *ſes*.

Dans le mot *douairière*, on prononce *ai*, comme *a*, *douarière*.

C'eſt encore à-peu-près le ſon de l'*e* plus ou moins ouvert, que repréſente la diphthongue oculaire *ai*, lorſque ſuivie d'une *m* ou d'une *n*, elle doit devenir naſale; comme dans *faim*, *pain*, *ainſi*, *maintenant*, &c.

2°. La diphthongue oculaire *E I* eſt à-peu-près aſſujettie aux mêmes uſages que *A I*, ſi ce n'eſt qu'elle ne repréſente jamais l'*e* muet. Mais elle ſe prononce quelquefois de même que l'*é* fermé; comme dans *veiné*, *peiner*, *feigneur*, & tout autre mot où la ſyllabe qui ſuit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois *ei* ſe rend par un *è* peu ouvert,

Digitized by Google

comme dans *veine*, *peine*, *enseigne*, & tout autre mot où la voyelle de la syllabe ſuivante eſt un *e* muet : il en faut ſeulement excepter *reine*, *reitre* & *ſeize*, où *ei* vaut un *è* fort ouvert. Enfin, l'*ei* naſal ſe prononce comme *ai* en pareil cas : *plein*, *ſein*, *éteint*, &c.

3°. La voyelle *i* perd encore ſa valeur naturelle dans la diphthongue *oi*, qui eſt quelquefois impropre & oculaire, & quelquefois propre & auriculaire.

Si la diphthongue *oi* n'eſt qu'oculaire, elle repréſente quelquefois l'*è* mois ouvert, comme dans *foible*, il *avoit*; & quelquefois l'*é* fort ouvert, comme dans *Anglois*, j'*avois*, ils *avoient*.

Si la diphthongue *oi* eſt auriculaire, c'eſt-à-dire, qu'elle indique deux ſons effectifs que l'oreille peut diſcerner; ce n'eſt aucun des deux qui ſont repréſentés naturellement par les deux voyelles *o* & *i* : au lieu de *o*, qu'on y prenne bien garde, on prononce toujours *ou*; & au lieu de *i*, on prononce un *e* ouvert qui me ſemble approcher ſouvent de l'*a*; *devoir*, *fournois*, *loi*, *moine*, *poil*, *poivre*, &c.

Enfin, ſi la diphthongue auriculaire *oi*, au moyen d'une *n*, doit devenir naſale, l'*i* y déſigne encore un *è* ouvert; *loin*, *ſoin*, *témoin*, *pointure*, &c.

C'eſt donc également un uſage contraire à la deſtination primitive des lettres, & à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, que de repréſenter le ſon de l'*e* ouvert par *ai*, par *ei* & par *oi*; & les Ecrivains modernes qui ont ſubſtitué *ai* à *oi* par-tout où cette diphthongue oculaire repréſente l'*e* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, je *liſais*, il *pourrait*; *connaître*, au lieu d'écrire *anglois*, *françois*, je *liſois*, il *pourroit*, *connoître*; ces écrivains, dis-je, ont remplacé un inconvénient par un autre auſſi réel. J'avoue que l'on évite par-là l'équivoque de l'*oi* purement oculaire & de l'*oi* auriculaire : mais on ſe charge du riſque de choquer les yeux de toute la nation, que l'habitude a aſſez prémunie contre les embarras de cette équivoque; & l'on s'expoſe à une juſte cenſure, en prenant en quelque ſorte le ton légiſlatif, dans une matiere où aucun particulier ne peut jamais être légiſlateur, parce que l'autorité ſouveraine de l'uſage eſt incommunicable.

Non ſeulement la lettre *i* eſt ſouvent employée à ſignifier autre choſe que le ſon qu'elle doit primitivement repréſenter : il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelqu'autre pour exprimer ſimplement ce ſon primitif. Ainſi les lettres *u i* ne repréſentent que le ſon ſimple de l'*i* dans les mots *vuide*, *vuider*, & autres dérivés, que l'on prononce *vide*, *vider*, &c. & dans les mots *guide*, *guider*, &c. *quitte*, *quitter*, *acquitter*, &c. & par-tout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précede le ſon *i*. De même les lettres *i e* repréſentent ſimplement le ſon *i* dans *maniement*, je *prierois*, nous *remercierons*, il *ſiera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, & dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précede l'*i* dans le premier cas, & l'*e* qui le ſuit dans le ſecond, ſont des lettres abſolument muettes.

La lettre *I*, chez quelques auteurs, étoit un ſigne numéral, & ſignifioit *cent*, ſuivant ce vers,

I, C comptat erit, & centum ſignificabit.

Dans la numération ordinaire des Romains, & dans celle de nos finances, *I* ſignifie *un*; & l'on peut en mettre juſqu'à quatre de ſuite pour exprimer juſqu'à quatre unités. Si la lettre numérale *I* eſt placée avant *V* qui vaut *cinq*, ou avant *X* qui vaut *dix*, cette poſition indique qu'il faut retrancher *un* de *cinq* ou de *dix*; ainſi *IV* ſignifie *cinq moins un* ou *quatre*, *IX* ſignifie *dix moins un* ou *neuf*: on ne place jamais *I* avant une lettre de plus grande valeur, comme *L cinquante*, *C cent*, *D cinq cent*, *M mille*; ainſi on n'écrit point *IL* pour *quarante-neuf*, mais *XLIX*.

La lettre *I* eſt celle qui caractériſe la monnoie de Limoges.

J, ſ. m. c'eſt la dixieme lettre & la ſeptieme conſonne de l'alphabet françois. Les Imprimeurs l'appellent *i d'Hollande*, parce que les Hollandois l'introduiſirent les premiers dans l'impreſſion. Conformément au ſyſtême de la *Grammaire générale de P. R.* adopté par l'auteur du *Bureau typographique*, le vrai nom de cette lettre eſt *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la premiere perſonne : car la valeur propre de ce caractere eſt de repréſenter l'articulation ſiffiante qui commence les mots *Jupon*, *joſe*, & qui eſt la foible de l'articulation forte qui eſt à la tête des mots preſque ſemblables, *chapon*, *choſe*. *J* eſt donc une conſonne linguale, ſiffiante, & foible. *Voyez au mot* CONSONNE, le ſyſtême de M. du Marſais ſur les conſonnes, & à l'article *R*, celui que j'adopte ſur le même ſujet.

On peut dire que cette lettre eſt propre à l'alphabet françois, puiſque de toutes les langues anciennes que nous connoiſſons, aucune ne faiſoit uſage de l'articulation qu'elle repréſente; & que parmi les langues modernes, ſi quelques-unes en font uſage, elles la repréſentent d'une autre maniere. Ainſi les Italiens, pour prononcer *jardino*, *jorno*, écrivent *giardino*, *giorno*. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, *p. 9. édit. de Paris 1709*. Les Eſpagnols ont adopté notre caractere, mais il ſignifie chez eux autre choſe que chez nous; *hijo*, fils, *Juan*, Jean, ſe prononçant preſque comme s'il y avoit *ikko*, *Khouan*. Voyez la *Méthode eſpagnole de P. R. p. 5. édit. de Paris*, 1660.

Les maîtres d'écriture ne me paroiſſent pas apporter aſſez d'attention pour différencier le *J* capital de l'*I* : que ne ſuivent-ils les errements du caractere courant? L'*i* ne deſcend pas au-deſſous du corps des autres caracteres, le *j* deſcend : voilà la regle pour les capitales. *Article de M. BEAUZÉE.*

* *J*, (*Ecriture*) nous avons auſſi dans l'écriture, ainſi que dans l'impreſſion, un *j* conſonne & un *i* voyelle; & dans chacun de ces caracteres, un *i* conſonne ou voyelle, coulé; un aigu, un rond. Après avoir expliqué la formation du *g*, nous n'avons rien à dire de la formation de l'*j* conſonne, qui n'en eſt qu'une portion. Pour l'*i* voyelle coulé, il ſe forme d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que l'*i* italien, & celui-ci d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que le rond. On n'emploie à tous que le mouvement ſimple des doigts mus dans une direction verticale, mais un peu plus ou un peu moins inclinée de droite à gauche. A la partie inférieure de cette lettre, le poignet agit de concert avec les doigts. Voyez *nos Planches d'Ecriture.*

I A JA

* JAA-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) capitaine de gens de pié chez les Turcs. C'eſt auſſi un officier des janiſſaires chargé de lever les enfans de tribut. Il eſt accompagné dans ſes fonctions d'un écrivain ou ſecrétaire qui tient le rôle des provinces, des lieux, & du nombre d'enfans qui doivent être fournis.

JAA-JA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) arbriſſeau de la contrée des noirs. Les Hollandois l'appellent *maugelaar*. Il croît aux lieux marécageux & aux bords des rivieres. Il pouſſe un ſi grand nombre de tiges, qu'on a peine à diſcerner la principale. Le Jaa-ja croît dans l'eau, & l'on y trouve ſouvent des huitres attachées. *Dict. de Trevoux.*

* JAAROBA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) eſpece de feve

Digitized by Google

du Bréſil; elle eſt ſemblable à la cuiette, ſeulement plus petite. On mange les racines de la plante qui la porte.

JAATZDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, à feuilles de ricin commun; ſes fleurs ſont blanches, à cinq pétales. Ses baies ſont moins groſſes qu'un grain de poivre. Elles ont à leur ſommet une eſpece d'aigrette formée par les cinq étamines de la fleur.

JABAYAHITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ſecte parmi les Muſulmans, qui ſuivant Ricaut, enſeignent que la ſcience de Dieu ne s'étend point à toutes choſes; que le tems & l'expérience lui ont appris pluſieurs choſes qu'il ignoroit auparavant. Dieu, diſent-ils, n'ayant point eu de toute éternité une connoiſſance exacte de tous les évenemens particuliers qui doivent arriver dans le monde, il eſt obligé de le gouverner ſelon les occurrences. *Voyez* PROVIDENCE, PRESCIENCE, CONTINGENT. *Diction. de Trevoux.*

JABE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) l'acception de ce mot eſt incertaine. C'eſt ou le nom de Dieu chez les Samaritains, ou un terme correſpondant au Jas des Juifs, ou une corruption de Juba, ou de Jeſora.

JABATOPETA, *voyez* JABOTAPITA.

JABI, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'or, derriere le fort de Saint Georges de la Mine. Boſman dans ſa deſcription de la Guinée, dit que le roi de ce canton eſt un ſi petit ſeigneur, qu'il auroit peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandiſe, de peur de n'en être jamais payé, vû ſa pauvreté. Ce pays eſt arroſé par la riviere de Rio de Saint-Jean, que les negres appellent *Boſſumpra*, à cauſe qu'ils le tiennent pour être un dieu. Voilà donc enfin une riviere divinifée par des Maures. (*D. J.*)

JABIRU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie*) grand oiſeau de riviere de l'Amérique, qui a du rapport avec la grue; il eſt plus grand qu'un cigne, ſon col eſt gros comme le bras, ſa tête eſt fort grande, ſon bec eſt droit, & a environ dix à onze pouces de long, il eſt un peu recourbé par le bout; ſes jambes ont environ deux piés de longueur, & ſont couvertes d'écailles. Il eſt tout blanc comme un cigne ou une oie. Le cou n'eſt point garni de plumes, & n'eſt couvert que d'une peau noire & dure. On conjecture que cela vient de ce que les plumes étoient rombées, & que l'on n'a vû cet oiſeau que mort. *Voyez* Margrave, *hiſt. Braſilienſis.*

JABIRUGUACU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, appellé par quelques-uns *nandapoa*, & par les Hollandois *ſchreeuvogel*; cet oiſeau tient beaucoup au genre des grues; il a un bec large, long de ſept à huit pouces, arrondi, & un peu élevé à l'extrémité. Il porte ſur ſa tête une eſpece de couronne oſſeuſe, d'un gris blanc; ſon long col & ſa tête ſont revêtus de peau écailleuſe, ſans aucunes plumes; le reſte du corps eſt couvert de plumes blanches; mais les groſſes plumes des ailes ſont noires avec une teinte pourpre. Il paſſe pour un manger délicieux. Rey, *Ornithol.* pag. 202. (*D. J.*)

JABLE, ſ. m. *terme de Tonnelier*, c'eſt la partie des douves d'un tonneau qui excede les fonds des deux côtés, & qui forme en quelque façon la circonférence extérieure de chacun de ſes extrémités.

Le *jable* ſe prend depuis l'entaille ou rainure dans laquelle ſont enfoncées & aſſujetties les douves du fond de la futaille, juſqu'au bout des douves de longueur. Cette entaille ou rainure ſe nomme auſſi quelquefois le *jable*.

Pour jauger les tonneaux, il faut d'abord appuyer un des bouts du bâton de jauge ſur le *jable* du tonneau ou futaille qu'on ſe propoſe de jauger, faiſant attention cependant que quand le *jable* d'une piece eſt plus court qu'il ne doit l'être, cette diminution du *jable* donne néceſſairement un excédent de jauge. *Voyez* JAUGE & TONNELIER.

On appelle *peignes de jable* de petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force ſous les cerceaux pour rétablir les *jables* rompus.

JABLER, c'eſt faire des jables aux tonneaux & aux douves.

JABLOIRE, ſ. f. (*Tonnelier*) c'eſt un inſtrument dont les Tonneliers ſe ſervent pour faire le jable des tonneaux, ou la rainure où on fait entrer les fonds. Cet outil eſt compoſé de deux pieces de bois, l'une cilindrique & l'autre quarrée; au bout de celle-ci eſt un morceau d'acier dentelé comme une ſcie. Le tonnelier qui s'en ſert appuie la partie cilindrique de plat ſur les bords des tonneaux qu'il a aſſemblés, & conduiſant l'outil tout autour, il y forme avec le morceau d'acier une rainure qu'on appelle le *jable*. Voyez *nos Planches de Tonnellerie.*

JABORANDE, ſ. m. (*Bot. exot.*) plante haute de deux piés, qui a ſes tiges ligneuſes, grandes, noueuſes, tortues & inégales; ſa racine fort groſſe, & diviſée en un grand nombre de parcelles & de filamens; ſes fleurs blanches, & à quatre feuilles, & ſes graines renfermées ſous une double coſſe, brunes, applaties, & de la figure à peu-près d'un cœur tronqué par la pointe. On ne ſait où croît le *jaborande*; ſa racine paſſe pour alexipharmaque. *Dict. de Trévoux.*

JABOT, ſ. m. (*Ornithol.*) *ingluvies, colum*, poche membraneuſe ſituée près du cou des oiſeaux, & au bas de leur œſophage.

Tous les oiſeaux ont un élargiſſement au bas de l'œſophage, qu'on appelle le *jabot*, qui leur ſert pour garder quelque tems la nourriture qu'ils ont avalée ſans mâcher, avant que de la laiſſer entrer dans le ventricule.

Les Phyſiologiſtes donnent trois uſages apparens à ce ſac; le premier de diſpoſer la nourriture à la digeſtion; le ſecond de la ſerrer quelque tems, afin que le ventricule ne s'empliſſe pas trop, dans les occaſions où les oiſeaux trouvent & amaſſent plus de nourriture que leur eſtomac n'en doit tenir pour la pouvoir bien digérer; le troiſieme de réſerver cette nourriture pour la porter à leurs petits.

Les pigeons ont ce *jabot* fort ample; ils l'enflent & l'élargiſſent extraordinairement, pour un autre uſage que celui de réſerver une grande quantité de nourriture; car l'air qu'ils attirent pour la reſpiration, entre auſſi dans le *jabot*, & gonflant cette partie, produit la groſſe gorge, qui eſt particuliere aux pigeons. Quelques anatomiſtes prétendent avoir trouvé dans la trachée artere des pigeons, le conduit par lequel l'air entre dans leur *jabot*.

L'onocrotale a un grand ſac fait par l'élargiſſement de ſon œſophage, qu'on lui voit pendu en-devant, depuis le deſſous du bec, juſqu'au bas du col; en cet endroit la peau n'eſt point garnie de plumes, mais ſeulement d'un duvet très-court, arrangé en long ſur l'éminence de chacune des tiges que ce ſac fait en ſe pliant comme une bourſe.

Le *jabot* du coroman, dont l'œſophage ſouffre une dilatation pareille à celle de l'œſophage de l'onocrotale, eſt plus caché; étant recouvert de plumes à l'ordinaire; ces ſacs ſervent à l'un & à l'autre de ces deux eſpeces d'oiſeaux, à recevoir les poiſſons qu'ils avalent tout grands, & tout entiers.

Quand les hérons veulent manger des moules, ils les avalent avec leurs coquilles; & lorſqu'ils ſentent qu'elles ſont ouvertes, par la chaleur qui a relâché les reſſorts de leurs muſcles, ils les vomiſſent pour en manger la chair. Il y a apparence que c'eſt

Digitized by Google

le *jabot* qui leur ſert à cet uſage, ſa chaleur étant ſuffiſante pour faire ouvrir les moules.

Les ſinges ont dans la bouche des poches aux deux côtés de la mâchoire où ils ſerrent tout ce qu'ils veulent garder; on dit auſſi qu'il y a un poiſon qui a comme le ſinge, ce ſac dans la gueule, où ſes petits viennent ſe jetter quand ils ont peur. (*D. J.*)

JABOTAPITA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre d'une hauteur médiocre du Bréſil, & du genre des ochna de Linnæus; *voyez* OCHNA.

Margrave & Piſon l'appellent, *arbor baccifera racemoſa, Braſilienſis, bacca trigonâ, proliferâ.* Il ſe plaît ſur les rivages de la mer; ſon écorce eſt inégale, de couleur griſâtre; ſes branches ſont molles & pliantes, ſes feuilles ſont alternes, vertes, oblongues, pointues; ſes fleurs ſont petites, en bouquets, à cinq pétales jaunes, & d'une odeur très-agréable. Après qu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede un fruit qui vient en grapes, c'eſt-à-dire que chaque pédicule porte une baie de la groſſeur d'un noyau de ceriſe, de figure preſque triangulaire, à laquelle ſont attachées trois ou quatre autres baies ſans pédicule, ovoïdes, de la même groſſeur, de couleur noire comme nos myrtilles, & donnant la même teinture; leur goût eſt âpre; on en tire de l'huile par expreſſion. Ces baies ſervent encore aux mêmes uſages que nos baies de myrthe, pour arrêter le cours de ventre, reſſerrer, & fortifier les inteſtins. (*D. J.*)

JABOTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom qu'on donne en Amérique à une eſpece de tortue qui s'y trouve; ſon écaille eſt noire, & l'on y remarque pluſieurs figures hexagones comme en relief. La tête & les piés ſont bruns, mouchetés de taches verdâtres. Ray, *Synopſ. quadruped.*

JABURANDIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Bréſil, dont les voyageurs ne nous ont point donné la deſcription; ils ſe ſont contentés de dire que ſes feuilles ſont un ſpécifique contre toutes les maladies du foie. Il y en a une autre eſpece à feuilles rondes, moins grandes que les premieres; ce dernier a des racines dont le goût eſt auſſi fort que le gingembre, & qui appliquées ſur les gencives, diſſipent tous leurs maux.

* JABUTICABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre qui croît au Bréſil. Il porte des fruits qui le couvrent depuis le bas du pié juſqu'au ſommet, enſorte qu'on apperçoit à peine l'arbre. Ce fruit eſt noir, rond, de la groſſeur d'un petit limon, d'un ſuc doux comme celui du raiſin mûr, & ſaluraire aux févreux. Il y a beaucoup de ces arbres dans le territoire de Saint-Vincent. *Dict. de Trévoux.*

JAC, ou JACHT, (*Marine*) *Voyez* YACHT.

JACA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, de la grandeur du laurier. C'eſt le *jaca* de Parkinſon, le tsjaca-marum, *Hort. Malab. palma, fructu aculeato, ex trunco prodeunte*, de C. Bauh. le *papa d'Acoſta*, & le *jaqua* ou *jaca* de nos voyageurs, *Acoſta, Garcias, Fragoſo, Linſchot*, & autres.

Cet arbre a la feuille large comme la main, d'un verd clair, & nerveuſe. Il croît le long des eaux, & porte le plus gros fruit qui ſoit connu dans le monde. Il ſort du tronc, ainſi que des principales branches, & eſt ſouvent enfevelî dans la terre avec le bas du tronc auquel il eſt adhérant. Il eſt de figure conique, d'une palme de large ſur deux de longueur, & peſe ordinairement quinze à vingt livres; il eſt couvert d'une coque verte, épaiſſe, & parſemée d'une infinité de tubercules écailleux, piquans, mais blancs & laiteux en-dedans. Ce fruit en contient une infinité d'autres plus petits, oblongs & enveloppés d'une écorce commune; leur pulpe eſt épaiſſe, jaunâtre, d'un goût & d'une odeur agréable. Chacun de ces fruits renferme une amande placée dans ſa chair, comme dans un ſac; ces amandes ſont couvertes d'une peau mince, cartilagineuſe, blanchâtre & tranſparente; ſous cette peliſcule extérieure, on en trouve une autre rougeâtre, qui contient une ſeconde amande, dont le goût approche beaucoup de celui de nos chataignes.

Il s'éleve du milieu de ce cône un piſtil épais, cendré, ſemblable à une colonne, autour duquel les plus petits fruits ſont diſpoſés circulairement; une de leurs extrémités pénetre dans le piſtil, & l'autre aboutit diamétralement à l'écorce: on obſerve entre ces fruits, une infinité de ligamens membraneux, blanchâtres, jaunâtres, qui tiennent au piſtil & à l'écorce, & qui rendent, après qu'on a coupé le fruit, le piſtil & l'écorce, un ſuc gluant & laiteux.

Le *jaca* vient dans toutes les Indes orientales. Il y en a pluſieurs eſpeces, que l'on diſtingue par leurs fruits, qui ſont plus ou moins gros, ſucculens & ſavoureux. (*D. J.*)

JACAMARI, ſ. m. (*Ornith. exot.*) oiſeau très-remarquable du Bréſil, qu'on peut ranger parmi les pies, ayant les piés faits de même, deux orteils devant, & deux derriere. Il eſt de la groſſeur de l'alouette; ſes piés ſont jaunes; ſa tête, ſon dos, & ſes ailes ſont d'un verd gai, mêlangé de jaune & de rouge; ſon ventre & ſa poitrine ſont d'un cendré ſale; mais comme toutes ſes couleurs ſont très-éclantantes au ſoleil, on ne peut s'empêcher d'en admirer le luſtre & la beauté, ſelon Margrave *Hiſt. Braſ.* (*D. J.*)

JACANA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) belle eſpece de colombe du Bréſil, qui aime les lieux humides; ſes jambes d'un jaune verd, ſont plus élevées que celles de nos pigeons, & ſes orteils, principalement ceux de derriere, ſont plus longs; ſa couleur du dos, du ventre & des ailes, eſt nuée de verd & de noir; ſon col & ſa poitrine jettent toutes les couleurs changeantes de nos plus beaux pigeons; ſa tête eſt petite, & couverte d'une coeffe colorée comme la turquoiſe orientale; ſon bec a la forme de celui de nos poules, petit, en partie d'un jaune verdâtre, & en partie d'un rouge éclatant. Margrave, *hiſt. Braſ.* (*D. J.*)

* JACAPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de jonc du Bréſil, qui ne porte ni ſemence ni fleurs. On le met au-deſſus de la plaie de la morſure d'un ſerpent, & il ſoulage. Piſon dit avoir fait uſage avec ſuccès de la décoction de ſa racine contre le poiſon. Ray.

JACAPU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) oiſeau du Bréſil qu'on doit ranger dans la claſſe des merles, puiſqu'il en a la figure, la groſſeur & la noirceur, à l'exception que ſa poitrine eſt d'un très-beau rouge. Ray, *Ornith. pag. 149.* (*D. J.*)

JACAPUCAIO, ſ. m. (*Botan. exot.*) Piſon caractériſe cet arbre en ces termes, *arbor nucifera, Braſilienſis, cortice, fructu ligneo, guatuor nuces continente.* C'eſt un grand arbre du Bréſil, qui ſe plaît dans les lieux marécageux du cœur du pays; ſon bois eſt très-compact; ſon écorce eſt griſe, dure, inégale, telle que celle d'un vieux chêne; ſes feuilles reſſemblent à celles du meurier, dentelées en leurs bords, & en quelque maniere torſes & recourbées; ſon fruit eſt gros comme la tête d'un enfant, de figure ovoïde, terminé à ſa partie inférieure en cône obtus, attaché & ſuſpendu par un pédicule ligneux. Il eſt couvert d'une écorce jaune extrêmement dure, & au bout qui regarde la terre, il eſt fermé en façon de boete par un couvercle qui paroît d'un artifice admirable. Ce couvercle ſe détache de lui-même lors de la maturité du fruit, & en même tems qu'il tombe, il laiſſe tomber auſſi des noix jaunes, ridées, approchant en figure des myrobolans chébules, & contenant une amande d'un goût très-ſavoureux, comme celui des piſtaches; on les mange toties, on en donne pour nourriture à pluſieurs animaux; on en tire beaucoup d'huile par expreſſion. La coque des noix eſt em-

Digitized by Google

ployée à faire des taſſes, des gobelets; le bois de l'arbre réſiſte à la pourriture, & on le préfere à tout autre pour des axes de moulins à ſucre; ſon écorce extérieure deſſéchée & pilée, ſert pour calfeutrer des vaiſſeaux. (*D. J.*)

JACAPUYA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Bréſil, qui produit un fruit ſemblable à un gobelet garni d'un couvercle, & qui contient des eſpeces de charaignes qui ont du rapport avec les mirobolans. Dans la maturité le couvercle de ce fruit s'ouvre de lui-même. On lui attribue la propriété ſinguliere de faire tomber tous les poils du corps à ceux qui en mangent avec excès, inconvénient qu'il n'a point lorſqu'on le fait rotir.

JACARANDA, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre des Indes, dont Piſon a décrit deux eſpeces; l'une a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux ſont marbrés, durs, & employés dans la Marqueterie.

Le blanc eſt ſans odeur; ſes feuilles ſont petites, pointues, luiſantes en-deſſus, blanches en-deſſous, oppoſées directement le long des branches; chaque rameau pouſſe divers rejettons, qui portent pendant pluſieurs jours des boutons gros comme des noyaux de cerifes, olivâtres, & diſpoſés en grappes; ces boutons en s'ouvrant, ſe diviſent chacun en cinq feuilles inclinées em-bas, & ſoyeuſes au toucher. Il naît entre ces feuilles une fleur monopétale, preſque ronde, jaune, d'une odeur ſuave, s'épanouiſſant vers le côté, & pouſſant au milieu pluſieurs étamines blanches, terminées par des ſommets jaunes, en maniere de vergettes de ſoie. A ces fleurs ſuccede un fruit grand comme la paume de la main, mais d'une figure que la nature a voulu ſinguliere; car il eſt inégal, boſſu, tortueux, inclinant tonjours em-bas par ſon poids, rempli d'une chair verte blanchâtre, dont les habitans des lieux ſe ſervent au lieu de ſavon; ils l'appellent *manipoy*.

Le *jacaranda* noir differe du blanc, en ce que ſon bois eſt noir, dur, compact comme celui de campêche, & odorant. (*D. J.*)

* JACARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) l'animal que les Portugais appellent *adive*, & les Malabares *jacard*, reſſemble au chien en grandeur & en figure, mais il a la queue du renard & le muſeau du loup. Ces animaux ne ſortent guere que la nuit; ils vont en troupes; ils ont le cri plaintif; à les entendre de loin, on diroit que ce ſont des enfans qui pleurent. Ils font la guerre aux poules & à toutes ſortes de volaille. Il y a entr'eux & les chiens grande antipathie. Ils attaquent quelquefois les enfans; mais un homme armé d'un baton peut toujours s'en défendre. On les enfume dans leurs tanieres, qui contiendroient vingt perſonnes, où l'on trouve raſſemblés juſqu'à trente *jacards*.

JACCARE ou JACARET, ſ. m. (*Zoolog. exot.*) animal du Bréſil peu différent du crocodile des autres parties du monde. Il n'a point de langue, mais ſeulement une eſpece de membrane qui l'imite, & qui eſt mobile; ſes yeux ſont gros, ronds, brillans, gris & bleux, avec une pruuelle d'un beau noir; les jambes antérieures ſont foibles & très-déliées, les poſtérieures ſont plus longues & plus fortes; les piés de devant ont chacun cinq orteils, trois au milieu plus longs & armés d'ongles pointus, & les deux autres en ſont dénués; les piés de derriere ont chacun quatre orteils, dont l'un d'eux n'a point d'ongles. Il a, ſur une moitié de ſa queue, une forte nageoire, à la faveur de laquelle il peut nager comme les poiſſons. Ray. *ſyn. quadr. p. 262.* (*D. J.*)

JACARINI, ſ. m. (*Zool. exot.*) ſorte de chardonneret du Bréſil, pour la figure & la groſſeur, mais ayant d'autres couleurs que ceux de l'Europe; car celui du Bréſil eſt d'un noir brillant comme l'acier poli, & a le deſſous des ailes tout blanc. Margrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JACATIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) arbre du Bréſil; qui porte un fruit ſemblable au limon, dont le jus eſt très-acide. Ce jus ſe trouve auſſi dans toute l'écorce de l'arbre qui eſt fort rare, & qui ne ſe trouve que dans la Capitainerie de Saint-Vincent.

JACATET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſixieme mois de l'année des Ethiopiens & des Coptes. Il répond à notre Février. On l'appelle auſſi *Jachachtih* & *Jacattrik*, & non *Lécatrik*, comme on lit dans Kircker.

JACATRA, (*Géog.*) ancienne ville d'Aſie dans l'iſle de la grande Java, détruite par les Hollandois, & dont ils ont fait enſuite, ſous le nom de Batavia, une des plus belles places des Indes, & la capitale de tous les pays que poſſede la compagnie au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance. *Voyez* BATAVIA. (*D. J.*)

JACCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, avec un évêché ſuffragant de Sarragoſſe, & une forteresſe; elle eſt ſur la riviere d'Arragon au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. O. d'Hueſca, 10 N. E. de Sarragoſſe. Ptolomée en parle, & elle a conſervé ſon nom ſans aucun changement. *Long. 17. 16. lat. 42. 22.* (*D. J.*)

JACCAL, ſ. m. (*Zoolog.*) Dellon écrit *jacard*; eſpece de loup jaune, nommé par les Latins *lupus aureus*, & par les Grecs modernes *ſquilachi*. Il eſt plus petit que le loup, & a la queue du renard; on les voit preſque toujours en troupe juſqu'à des centaines enſemble; ils habitent dans des tanieres, d'où ils ſortent pendant la nuit, & volent tout ce qu'ils attrapent juſqu'à des ſouliers. C'eſt un animal d'ailleurs timide, & très-commun en Cilicie; il a un cri lugubre. C'eſt ſelon toute apparence le même que le *jacard*. *Voyez* Dellon, *voyages*, ou mieux encore Bellon, *Obſerv. liv. 2. chap. 108.* & Ray, *Synopſ. quad. p. 174.* (*D. J.*)

IACCHAGOGUE, ſ. m. (*Antiq.*) on nommoit de ce nom ceux qui portoient en proceſſion la ſtatue de Iacchus, c'eſt-à-dire de Bacchus, à la célébration des fêtes éleuſiniennes; ils avoient leurs têtes couronnées de mirthe. (*D. J.*)

IACCHUS, ſ. m. (*Littér.*) c'eſt le nom, ſous lequel Bacchus étoit révéré à Eleuſis. Des neuf jours deſtinés chaque année à la célébration des myſteres de Cérès, le ſixieme étoit entierement conſacré à *Iacchus*, c'eſt-à-dire à Bacchus. Ce jour-là on portoit ſa ſtatue en grande cérémonie d'Athènes à Eleuſis, & tous les initiés chantoient & danſoient autour depuis le matin juſqu'au ſoir. Les Grecs ayant tous pris admis l'exiſtence des dieux, ils en tirerent parti pour ſatisfaire leurs goûts & leurs penchans. Ce ſont eux qui pouroient dire à Cérès, à *Iacchus*, à l'Amour, *vous n'êtes dieux que pour nos plaiſirs.* (*D. J.*)

JACÉE, *jacea*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embrion, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épine; l'embrion devient dans la ſuite une ſemence qui porte une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Quoiqu'on en compte au-delà de quarante eſpeces, la plus commune mérite ſeule d'être ici décrite; les Botaniſtes la nomment *jacea nigra*; *jacea vulgaris*, *jacea nigra pratenſis*, *latifolia*.

Sa racine eſt aſſez épaiſſe, ligneuſe, vivace, fibreuſe, d'une ſaveur aſtringente, & qui cauſe des naufées. Les premieres feuilles, qui ſortent de la racine, ont quelque choſe de commun avec celles de la chicorée, car elles ſont longues, un peu découpées, d'un verd foncé, garnies d'un duvet court. Sa tige eſt quelquefois unique, quelquefois il y en a pluſieurs qui ſortent d'une même racine; elle eſt haute d'une coudée ou d'une coudée & demie, velue, cylindrique, cannellée, ferme, roide, diffici-

Digitized by Google

le à rompre, & remplie de moëlle. Les feuilles, placées sur la tige, sont nombreuses, sans ordre, semblables à celles qui sont vers la racine, mais plus étroites, & dentelées à leur base. Des aisselles de ces feuilles s'élevent de petits rameaux garnis de folioles semblables, plus petites, portant à leur cime une, deux, ou trois fleurs composées de plusieurs fleurons en tuyau, découpées profondement vers leur sommet en cinq parties; ces fleurons sont purpurins, fort serrés, appuyés sur un embrion, & renfermés dans un calice; ce calice est composé d'écailles noirâtres, disposées en maniere de tuile, & garnies de poils à leurs bords. Quand les fleurs sont seches, les embryons se changent en des semences oblongues, petites, d'un noir-gris dans la maturité, chargées d'une aigrette, & nichées dans un duvet court & épais.

Cette plante est commune dans les pâturages. Elle contient beaucoup de sel alkali, fixe ou volatil, joint à une huile bitumineuse; ses feuilles & ses fleurs sont rarement d'usage, excepté pour déterger & résoudre les ulceres. (*D. J.*)

JACHAL, *voyez* JACCAL.

JACHERE, f. f. (*Agricult.*) c'est une terre labourable, sur laquelle on ne seme rien pendant une année, & que cependant on cultive pour la disposer à produire du blé.

Les spéculateurs en agriculture ont beaucoup raisonné pour & contre ce repos périodique, qui de trois années paroit en faire perdre une. L'usage constant de cette méthode dans beaucoup de pays est une présomption qu'elle est appuyée sur des raisons très-fortes; & le succès d'une culture différente dans d'autres lieux est une preuve que cette année de repos n'est pas par-tout d'une indispensable nécessité.

Il paroit difficile de se passer de l'année de *jachere* dans toutes les terres que la nature n'a pas douées d'une fertilité extraordinaire, ou dont on ne peut pas compenser la médiocrité par des engrais fort abondans. En général les terres qu'on fait rapporter sans interruption s'épuisent, à moins qu'on ne répare continuellement ce que la fécondité prend sur elles. L'année de repos est pour la plûpart une condition essentielle à la recolte du blé.

Pendant cette année la culture a deux objets; d'ameublir la terre, & de détruire l'herbe. Ces deux objets sont remplis par les labours, lorsqu'ils sont distribués & faits avec intelligence. On donne aux terres trois ou quatre labours pendant l'année de *jachere*, mais il vaut toujours mieux en donner quatre, excepté dans les glaises, parce que la difficulté de saisir le moment favorable pour les labourer, est beaucoup plus grande.

On dit *lever la jachere*, lorsqu'on donne le premier labour. Il doit être peu profond, & fait, autant qu'il est possible, pendant les mois de Novembre & de Décembre. Les gelées qui surviennent ameublissent & façonnent la terre, lorsqu'elle est retournée. Ce labour d'hiver a beaucoup plus d'influence qu'on ne croit sur les recoltes.

Vers la fin d'Avril, lorsque les semailles de Mars sont finies, on donne le second labour aux *jacheres*, & les autres successivement, à mesure que l'herbe vient à croitre. *Voyez* LABOUR. Dans les intervalles de chacun de ces labours, les troupeaux paissent sur les *jacheres* qui leur sont très-utiles depuis le printems jusqu'au moment où la recolte des foins leur laisse les prés libres.

La terre exposée ainsi pendant un an, dans presque toutes ses parties, aux influences de l'air, acquiert une disposition à la fécondité qui est nécessaire pour assurer une récolte abondante de blé. Mais si l'on veut rendre & le repos & les labours aussi utiles qu'ils peuvent l'être, il faut que ces labours soient toujours faits par un tems sec, & suivis, quelques jours après, d'un hersage. Sans ces deux conditions la terre n'est point suffisamment ameublie, & les herbes ne sont pas assez détruites. Dans les années pluvieuses, souvent quatre labours ne suffisent pas; il faut les multiplier autant que les herbes qui renaissent en établissent la nécessité.

A ces préparations on joint l'engrais. C'est pendant l'année de *jachere* qu'on porte le fumier sur les terres. Lorsque la cour en est suffisamment fournie, on fait bien de répandre ce fumier immédiatement avant le second labour. Il se desseche moins alors, que lorsqu'il est répandu pendant les grandes chaleurs de l'été, & il est mieux mêlé avec la terre par les labours qui suivent le second.

Si une terre est dans un état habituel de bonne culture, & qu'elle ait été long-tems engraissée, on peut, sans crainte, ne pas la laisser entierement oisive pendant l'année de *jachere*. Alors on retourne le chaume de Mars au mois de Novembre, & on herse bien ce labour. Au mois de Mars suivant on fume bien la terre, on la laboure de nouveau, & on y seme de bonne heure des pois ou de la vesce. Dès qu'ils sont recueillis, on laboure encore pour semer le blé dont on peut se promettre une bonne recolte. Mais il est sage de ne pas toujours demander à la terre cette fécondité continue. On doit conseiller aux cultivateurs de ne traiter ainsi chaque année que la moitié de leurs *jacheres*, afin que leurs terres se réparent tous les six ans par un plein repos. Il y a cependant des méthodes qu'on peut tenter peut-être avec de grands succès, quoique le repos n'y entre pour rien. Telle est celle qui a été pratiquée par Patullo. *Voyez* l'*Essai sur l'amélioration des terres.*

JACHERER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner à un champ le premier labour.

JACI D'AQUILA, (*Géog.*) petite ville maritime de Sicile sur la côte orientale, entre le golphe de sainte-Thecle & Punta Sicca, à mi-chemin de Catane à Tavormina. *Long. 33. 2. lat. 37. 42.* (*D. J.*)

JACINTE, *hyacinthus*, f. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopetale & decoupée en six parties; elle a, en quelque façon, la forme d'une cloche, & par le bas celle d'un ruyau. Le pistil fort du fond de la fleur & devient dans la suite un fruit arrondi qui a trois côtes, qui est divisé en trois loges, & qui renferme des semences quelquefois arrondies, quelquefois plates. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

JACINTHE, *voyez* HYACINTHE.

JACKAASHAPUCK, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à une plante qui est connue par les Botanistes sous le nom de boufferole, *vitis idæa, uva ursi, myrtillus ruber minor humi serpens.* Il y a quelques années que cette plante étoit en vogue en Angleterre; on la faisoit venir d'Amérique, & on en mêloit les feuilles séchées avec le tabac à fumer. Ces feuilles donnoient une odeur agréable à la fumée, & comme elles sont fort astringentes, elles empêchoient la trop grande abondance de salive que la fumée du tabac excite ordinairement. On n'a pas besoin de faire venir cette plante d'Amérique; elle se trouve en très-grande quantité sur nos montagnes, & sur-tout sur les Pyrénées; on en trouve aussi sur les Alpes & en Suéde. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suéde, année 1743.* On attribue à cette plante des vertus beaucoup plus intéressantes, & sur-tout celle d'être un puissant lithontriptique, & de diviser la pierre très-promtement de la vessie. (—)

JACOBEE, *jacobæa*, f. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de fleu-

Digitized by Google

rons, & la couronne de demi-fleurons; les fleurons & les demi-fleurons ſont portés chacun ſur un embryon, & tous ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & fendu en pluſieurs pieces. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences garnies d'une aigrette & attachées à la couche. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante, dont on compte une vingtaine d'eſpeces, toutes inutiles en Medecine; ainſi nous ne décrirons que la plus commune, nommée par les Botaniſtes *jacobæa* ou *jacobæa vulgaris*.

Sa racine eſt attachée fortement en terre, & on a peine à l'en tirer, à cauſe du grand nombre de fibres blanchâtres qu'elle jette de toutes parts. Ses tiges ſont ſouvent nombreuſes; quelquefois il n'y en a qu'une, cylindrique, cannelée; quelquefois elles ſont liſſes, d'autres fois un peu coronneuſes, purpurines, ſolides, garnies de beaucoup de feuilles, placées alternativement & ſans ordre, hautes d'une coudée & demie & plus, partagées à leur partie ſupérieure en quelques rameaux; ſes feuilles ſont oblongues, diviſées profondément, d'abord en quelques paires de découpures, qui vont preſque juſqu'à la côte; enſuite par d'autres découpures ſecondaires, liſſes, d'un verd foncé, ſur-tout en-deſſus.

Ses fleurs naiſſent à la cime des tiges & des rameaux; elles ſont diſpoſées en forme de parafols d'une grandeur médiocre, radiées de couleur jaune; leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons en tuyaux, diviſés en cinq ſegmens à leur ſommet, & la couronne eſt de demi-fleurons pointus, portés ſur des embryons, & renfermés dans un calice tubulaire, qui eſt partagé en pluſieurs pieces. Les embryons ſe changent après que la fleur eſt fechée, en des ſemences très-menues, oblongues, garnies d'aigrettes rougeâtres quand elles ſont mûres.

Cette plante vient par-tout dans les champs, fleurit en été, & eſt quelquefois d'uſage pour ſécher, déterger, & conſolider les ulceres; ſes feuilles ameres, aſtringentes, & très-deſagréables au goût, changent légérement la teinture de tournefol. Il paroît qu'elles contiennent un ſel eſſentiel uni à beaucoup d'huile & de terre.

Comme les tiges de la *jacobée* qu'on cultive dans les jardins s'élevent à quatre, cinq, ou ſix piés, on lui donne des appuis pour l'empêcher de ſe rompre; elle ſoutient le froid des plus grands hivers, & ſe multiplie de bouture. (*D. J.*)

JACOBINS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom qu'on donne en France aux religieux & aux religieuſes qui ſuivent la regle de S. Dominique, à cauſe de leur principal couvent qui eſt près de la porte S. Jacques, à Paris; c'étoit auparavant un hôpital de pélerins de S. Jacques, quand ils s'y vinrent établir en 1218. *Voyez* DOMINICAIN.

D'autres prétendent qu'ils s'appellerent *Jacobins*, dès qu'ils vinrent s'établir en Italie, parce qu'ils prétendoient imiter la vie des apôtres.

On les appelle auſſi les *freres prêcheurs*; ils ſont un des corps des quatre mendians. *Voyez* PRÊCHEUR & MENDIANT. *Dictionnaire de Trévoux.*

JACOBITE, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on nomma dans la grande Bretagne, les partiſans de Jacques II. qui ſoutenoient le dogme de l'obéiſſance paſſive, ou pour mieux m'exprimer en d'autres termes, de l'obéiſſance ſans bornes. Mais la plûpart des membres du parlement & de l'égliſe anglicane, penſerent avec raiſon, que tous les Anglois étoient tenus de s'oppoſer au roi, dès qu'il voudroit changer la conſtitution du gouvernement; ceux donc qui perſiſterent dans le ſentiment oppoſé, formerent avec les Catholiques, le parti des *Jacobites*.

Depuis, on a encore appellé *Jacobites*, ceux qui croyent que la ſucceſſion du trone d'Angleterre ne devoit pas être dévolue à la maiſon d'Hanovre; ce qui eſt une erreur née de l'ignorance de la conſtitution du royaume.

On peut faire actuellement aux *Jacobites*, ſoit qu'ils prêtent ſerment, ou n'en prêtent point, une objection particuliere, qu'on ne pouvoit pas faire à ceux qui étoient ennemis du roi régnant, dans le tems des factions d'Yorck & de Lancaſtre. Par exemple, un homme pouvoit être contre le prince, ſans être contre la conſtitution de ſon pays. Elle tranſportoit alors la couronne par droit héréditaire dans la même famille; & celui qui ſuivoit le parti d'Yorck, ou celui qui tenoit le parti de Lancaſtre, pouvoit prétendre, & je ne doute pas qu'il ne prétendît, que le droit ne fût de ſon côté. Aujourd'hui les deſcendans du duc d'Yorck ſont exclus de leurs prétentions à la couronne par les lois, de l'aveu même de ceux qui reconnoiſſent la légitimité de leur naiſſance. Partant, chaque *Jacobite* actuellement eſt rebelle à la conſtitution ſous laquelle il eſt né, auſſi-bien qu'au prince qui eſt ſur le trone. La loi de ſon pays a établi le droit de ſucceſſion d'une nouvelle famille; il s'oppoſe à cette loi, & ſoutient ſur ſa propre autorité, un droit contradictoire, un droit que la conſtitution du royaume a cru devoir néceſſairement éteindre. (*D. J.*)

JACOBSTADT, (*Géog.*) petite ville maritime du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Cajanie, ſur la côte orientale du golfe de Bothnie.

JACOUTINS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de faiſans du Breſil, dont le plumage eſt noir & gris; ils different pour la groſſeur: ſuivant les voyageurs, leur chair eſt ſi délicate, qu'elle ſurpaſſe pour le goût celles de tous nos oiſeaux d'Europe.

JACQ *ou* JACQUE, ſ. m. (*Marine*) on nomme ainſi le pavillon de Beaupré d'Angleterre; il eſt bleu, chargé d'un fautoir d'argent & d'une croix de gueule bordée d'argent. *Voyez Planche XIX. Jaïte des pavillons, celui de Jacque.* (*Q*)

JACQUERIE (LA) (*Hiſt. de France*, ſobriquet qu'on s'aviſa de donner à une révolte de payſans, qui maltraités, rançonnés, deſolés par la nobleſſe, ſe ſouleverent à la fin en 1356, dans le tems que le roi Jean étoit en Angleterre. Le ſoulevement commença dans le Beauvoiſis, & eut pour chef un nommé Caillet. On appella cette révolte la *Jacquerie*, parce que les gentilshommes non-contens de vexer ces malheureux laboureurs, ſe mocquoient encore d'eux, diſant qu'il falloit que *Jacque-bonhomme* fît les frais de leurs dépenſes. Les payſans réduits à l'extrémité, s'armerent; la nobleſſe de Picardie, d'Artois, & de Brie, éprouva les effets de leur vengeance, de leur fureur, & de leur deſeſpoir. Cependant au bout de quelques ſemaines, ils furent détruits en partie par le dauphin, & en partie par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui prit Caillet, auquel on trancha la tête; & tout le reſte ſe diſſipa. Mais s'ils euſſent été victorieux? (*D. J.*)

JACQUES DE L'ÉPÉE (ST.) *ſecond juge de l'Eſpadat*, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre militaire établi en Eſpagne en 1170, ſous le regne de Ferdinand II. roi de Léon & de Galice.

Sa fin fut d'empêcher les courſes des Maures qui troubloient les pélerins de St. Jacques de Compoſtelle. Treize chevaliers s'obligerent par vœu à aſſurer les chemins.

Ils propoſerent aux chanoines de St. Eloi, qui avoient un hôpital ſur la voie françoiſe, de s'unir à leur congrégation. L'union ſe fit en 1170, & l'ordre fut confirmé en 1175.

La premiere dignité de l'ordre eſt celle de grand-maître,

Digitized by Google

maître, qui a été réunie à la couronne d'Eſpagne. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté. Il faut encore faire preuve que les ancêtres n'ont été ni Juifs, ni Sarrafins, ni hérétiques, ni repris en aucune maniere par l'inquiſition.

Les novices ſont obligés de faire le ſervice de la Marine pendant ſix mois ſur les galeres, & de demeurer un mois dans un monaſtere. Autrefois ils étoient véritablement religieux, & faiſoient vœu de chaſteté; mais Alexandre III. leur permit de ſe marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéiſſance, & de chaſteté conjugale, auxquels ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la Vierge, depuis l'an 1652. Leur habit de cérémonie eſt un manteau blanc avec une croix rouge ſur la poitrine. Cet ordre eſt le plus conſidérable de tous ceux qui ſont en Eſpagne. Le roi conſerve avec ſoin le titre de grand-maître *de S. Jacques*, comme un des plus beaux droits de ſa couronne, à cauſe des revenus, & des riches commanderies, dont il lui donne la diſpoſition. Le nombre des chevaliers eſt beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands aimant mieux y être reçûs que dans celui de la Toiſon d'or, parce qu'ils eſperent parvenir par-là aux commanderies, & que cette dignité leur donne dans tout le royaume d'Eſpagne, mais particuliérement en Catalogne, des privileges conſidérables.

Les anciennes armes de cet ordre étoient d'or à une épée de gueules, chargée en abime d'une coquille de même, & pour deviſe, *rubet enſis ſanguine Arabum*. Aujourd'hui c'eſt une croix en forme d'épée, le pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs-de-lis. On croit que ces fleurs-de-lis qui ſe rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Eſpagne, ſont un monument de reconnoiſſance des ſecours que les François donnerent ſouvent aux Eſpagnols contre les Maures.

JACQUES (*S.*) *hôpital S. Jacques, Hiſt. mod.* il a été fondé par les bourgeois de Paris vers la fin du douzieme ſiecle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII. reconnoiſſant le droit de patronage & d'adminiſtration laïque que les fondateurs de cette maiſon s'étoient réſervé à eux & à leurs ſucceſſeurs, voulut par une bulle donnée en faveur de cet établiſſement qu'on conſtruiroit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle ſeroit deſſervie par quatre chapelains; que l'un d'eux ſous le nom de *tréſorier*, ordonneroit de toutes les choſes eccléſiaſtiques & autres qui concerneroient l'office divin ſeulement; qu'il auroit charge d'ame des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur adminiſtreroit les ſacremens; que ce tréſorier rendroit compte tous les ans aux adminiſtrateurs; que ceux-ci préſenteroient au tréſorier des perſonnes capables de remplir les chapellenies, & que la tréſorerie venant à vaquer, un des chapelains ſeroit préſenté par les adminiſtrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de tréſorier. Une bulle de Clément VI. confirme celle de Jean XXII., le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre, il a été augmenté dans la ſuite; mais quatre ſeulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'inſtitution étoit l'hoſpitalité envers les pélerins de *S. Jacques*; mais elle y a toûjours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre ſexe. En 1676, on tenta de réunir cette maiſon à l'ordre hoſpitalier de S. Lazare; mais en 1698, le roi anéantit l'union faite: depuis, l'adminiſtration & l'état de l'hôpital *S. Jacques* ont été un ſujet de conteſtations qui ne ſont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit propoſé de ramener cet établiſſement à ſa premiere inſtitution; mais il ne paroît pas qu'on ait goûté ſon projet. *Voyez* parmi les differens mémoires qu'il a publiés ſous le titre de *vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit.

JACQUES, (*pierre de S.*) *gemma divi Jacobi*, nom que quelques naturaliſtes ont donné à une eſpece de quartz ou d'agate opaque, d'une couleur laiteuſe. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius.

JACQUES, (*S.*) *Géog. Voyez* SANT IAGO.

JACTANCE, ſ. f. (*Morale*) c'eſt le langage de la vanité qui dit d'elle le bien qu'elle penſe. Ce mot a vieilli, & n'entre plus dans le ſtyle noble, parce qu'il eſt moins du bon ton de ſe louer ſoi-même que de dire du mal des autres. La *jactance* eſt quelquefois utile au mérite médiocre, elle ſeroit funeſte au mérite ſupérieur; je ne hais point trop la *jactance*, ſon but eſt de s'élever & non de s'abaiſſer.

JACTATION, ſ. f. (*Méd.*) c'eſt un ſymptome de maladie; il conſiſte en ce que les malades étant extrêmement inquiets, ne peuvent reſter au lit dans une même attitude, & en changent continuellement, parce que, comme on dit communément, ils ne trouvent point de bonne place: ils ſe jettent d'un côté du lit à l'autre; ils ſe tournent ſouvent; ils s'agitent, s'étendent, ſe courbent; ils promenent leurs membres çà & là, & ne diſcontinuent point ces différens mouvemens du corps entier ou de ſes parties, ayant la phyſionomie triſte, & pouſſant ſouvent des ſoupirs, des gémiſſemens.

Cet état accompagne ſouvent les embarras douloureux d'eſtomac, les naufées fatigantes, la diſpoſition au vomiſſement prochain, les douleurs vives, comme convulſives, qui viennent par tranchées, par redoublemens, comme dans certaines coliques, dans le travail de l'enfantement & dans les cas où les humeurs morbifiques d'un caractere délétere, portent des impreſſions irritantes dans le genre nerveux; quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup de foibleſſe.

La *jactation* eſt toûjours un mauvais ſigne dans les maladies, ſur-tout lorſqu'elle ſurvient à l'abattement des forces conſtant & conſidérable; lorſque le vice morbifique a ſon ſiége dans quelques parties nobles, lorſqu'elle eſt accompagnée de ſueurs de mauvaiſe qualité, de froid aux extrémités; mais elle eſt de moindre conſéquence, lorſqu'elle arrive dans les tems de criſe; qu'elle ne ſe trouve avec aucun autre mauvais ſymptome, & qu'elle n'eſt point ſuivie de défaillance, de délire ou de phrénéſie.

La *jactation* eſt à-peu-près la même choſe que l'anxiété, l'inquiétude: on peut conſulter ſur ce qui y a rapport, les traités de Séméiotique dans la partie qui roule ſur les prognoſtics: mais on trouve le précis très-bien circonſtancié de tout ce qu'ont obſervé les anciens ſur le ſujet dont il s'agit, dans l'excellent ouvrage de Proſper Alpin, *de præſagiendâ vitâ & morte ægrotantium, lib. III. cap. iv. &c.* dans celui de Duret, *in coacas prænotiones Hippocratis paſſim*, &c.

JACUA-ACANGA, ſ. m. (*Botan. exot.*) eſpece d'héliotrope du Brétil décrite par Piſon, & que les Portugais appellent *ſadagoſo*; ſa tige rameuſe & velue croît à la hauteur de deux à trois piés; ſes feuilles ſont grandes comme la main, de la figure de celles de l'herbe aux chats, rudes, plus piquantes que celles de l'ortie, & repliées. Il s'éleve d'entre elle, une ſorte d'épic long d'un pié, garni de grains verds comme au plantain, excepté que ces épics ſont courbés en queue de ſcorpion, finiſſant par de petites fleurs bleues & jaunes, faites en forme de calice; ſa racine eſt longue d'un pié, preſque droite, ligneuſe, jettant peu ou point de filamens,

brune en-dehors, blanche en-dedans, & d'un goût insipide. (*D. J.*)

JACULATOIRE *ou* ÉJACULATOIRE, adject. (*Théolog.*) par cette épithete, on désigne des prieres courtes & ferventes adressées à Dieu du fond de l'ame; les pseaumes de David en sont remplis.

JACUPÉMA, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de faisan du Brésil de la grosseur de nos poules; sa large queue est d'un pié de longueur; ses jambes sont hautes, couvertes de plumes noirâtres; il peut élever les plumes de sa tête en maniere de crête, qui est bordée de blanc; sa gorge a un appendice assez semblable aux barbes du coq; son ventre est legerement tacheté de blanc; ses piés sont d'un beau rouge; on apprivoise aisément cet oiseau; il tire son nom de son cri qui est *jacu*, *jacu*, *jacu*. Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JACUT, s. m. (*Hist. nat.*) on croit que les Médecins arabes désignent sous ce nom le rubis; ils croyoient que c'étoit à l'or que cette pierre précieuse étoit redevable de sa couleur, & en conséquence la regardoient comme un excellent cordial. D'autres pensent que les arabes désignoient par ce mot général le rubis, le saphir, & l'hyacinthe; ce qui paroit certain, c'est que rien n'est plus mal fondé que les vertus médicinales que l'on attribue à ces sortes de pierres.

JACUT-AGA, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier à la cour du grand seigneur. C'est le premier des deux eunuques qui ont soin du trésor; ils sont l'un & l'autre au-dessus de l'esneder-bassi. Le *jacutaga* a le tiers du deuxieme denier que l'esneder-bassi prend sur-tout ce qui se tire du trésor. *Dict. de Trév. & Vegece.*

JADDESES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'isle de Ceylan des prêtres d'un ordre inférieur & obscur, qui sont chargés de desservir les chapelles ou les oratoires des génies qui forment un troisieme ordre de dieux parmi ces idolâtres. Chaque habitant a droit de faire les fonctions des *jaddeses*, sur-tout lorsqu'il a fait bâtir à ses dépens une chapelle, dont il devient le prêtre; cependant le peuple a recours à eux dans les maladies & les autres calamités, & l'on croit qu'ils ont beaucoup de credit sur l'esprit des démons, qui passent chez eux pour avoir un pouvoir absolu sur les hommes, & à qui les *jaddeses* offrent un coq en sacrifice dans la vûe de les appaiser. Les *jaddeses* sont inférieurs aux *gonnis* & aux *koppus*. *Voyez* KOPPUS.

JADE, s. m. (*Hist. nat. Lithologie*) c'est une pierre, ou d'un verd pâle, ou olivâtre, ou grisâtre; elle est d'une dureté extrême, au point qu'on ne peut la travailler qu'avec la poudre de diamant; elle ne prend jamais un beau poli, mais sa surface paroit toûjours comme humide ou grasse; elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier; quand elle est brisée, son tissu intérieur est parfaitement semblable à celui du quartz ou du caillou; elle n'a que très-peu de transparence, à-peu-près comme un morceau de cire blanche; sa couleur, quoique toûjours verte, varie pour les nuances; on en trouve d'un verd jaunâtre très-clair, & d'un verd foncé & terne comme celui de l'olive.

On a donné au *jade* les noms de *pierre divine*, à cause des propriétés merveilleuses que les Indiens lui ont attribuées; ils croyoient que cette pierre appliquée sur les reins étoit très-propre à en soulager les douleurs, & faisoit passer le sable & la pierre par les urines; ils la regardoient aussi comme un remede souverain contre l'épilepsie, & étoient persuadés que de la porter en amulete c'étoit un préservatif contre les morsures des bêtes venimeuses. On a un traité imprimé sous le nom de *pierre divine*, l'on y trouvera les détails des propriétés prétendues qu'on lui a attribuées. Il y a peu de tems que cette pierre étoit fort en vogue à Paris, ses grandes vertus la faisoient rechercher avec empressement par les dames, & elles en payoient très-cherement les plus petits morceaux; mais il paroit que cet enthousiasme populaire est actuellement passé, & que le *jade* ou la pierre divine a perdu la réputation qu'on lui avoit si légerement accordée.

On a donné aussi au *jade* le nom de *pierre néphrétique*, mais il ne faut point le confondre avec d'autres pierres, à qui quelques auteurs ont aussi donné ce nom. *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

Les Turcs & les Polonois font avec le *jade* des manches de sabres & de coutelas, ainsi que d'autres ornemens.

Quelques auteurs donnent au *jade* le nom de *pierre des Amazones*, parce qu'on assure qu'il se trouve sur les bords de la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale; quelques naturalistes ont prétendu que les pierres qu'on y trouve ne sont point la même chose que le vrai *jade* qui vient des Indes orientales, & qui se rencontre dans l'isle de Sumatra; mais M. de la Condamine assure que la pierre des Amazones ne differe en rien du *jade* oriental: elle se trouve chez les Topayos, nation indienne établie sur les bords de la riviere des Amazones, plus aisément que par-tout ailleurs.

Les morceaux de *jade* qu'on trouve en Amérique sont très-artistement travaillés, & paroissent l'avoir été par les anciens Américains; on en rencontre des morceaux qui sont cylindriques, & percés depuis un bout jusqu'à l'autre; cela paroit d'autant plus surprenant, que la pierre est extrêmement dure, & que ces peuples ignoroient l'usage du tour & du fer; cela a donné lieu de croire que cette pierre n'étoit que le limon de la riviere des Amazones, à qui on avoit donné différentes formes en le pétrifiant quand il étoit mou, & qu'il s'étoit ensuite durci à l'air, fable que l'expérience a suffisamment réfutée. *Voyez le voyage de la riviere des Amazones*, par M. de la Condamine, *p. 140. & suiv. édit. in-8°.*

On trouve aussi des morceaux de *jade* creusés, & taillés en vases & en figures différentes; d'autres sont en plaques, sur lesquelles on a gravé des figures d'animaux pour en faire des talismans, *&c.*

Quelques naturalistes regardent le *jade* comme une espece de jaspe; mais il semble en différer par sa dureté, qui est beaucoup plus considérable que celle du jaspe; outre cela, il a plus de transparence que le jaspe, il ne prend point le poli comme lui, puisque, comme nous l'avons déja remarqué, le *jade* a toûjours un air gras à sa surface. (—)

JADE, (*Mat. med.*) *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

JADÉRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville & colonie de la Liburnie, selon Pline & Ptolomée; elle est appellée sur une médaille de Claudius, *Col. Claudia, Augusta, Felix, Jadera*; & une medaille de Domitien porte, *Col. Augusta, Jadera*; c'est aujourd'hui *Zara Vecchia*. (*D. J.*)

JADIS, (*adv. de tems.*) *Jadis* est synonyme à *autrefois*, ils se disent l'un & l'autre d'un tems très-éloigné dans le passé; mais *autrefois* est d'usage dans la prose & dans la poésie, au lieu que *jadis* semble réservé à la poésie: on s'en sert aussi dans le style plaisant; on dit quelquefois une femme de *jadis*; on n'aime plus comme on aimoit *jadis*.

JAEN, (*Géog.*) ville d'Espagne, capitale d'un canton appellé *Royaume*, dans l'Andalousie, avec un évêché suffragant de Tolede, riche de 20 mille ducats de revenu fixe. Ferdinand III. roi de Castille prit *Jaen* sur les Maures en 1243; elle est dans un

Digitized by Google

terrein abondant en fruits exquis, & très-riche en foie, au pié d'une montagne, à 16 lieues N. de Grenade, 6 S. O. de Baeza, 46 N. E. de Seville, 72 S. E. de Madrid. *Long. 14. 55. lat. 37. 38.* (*D. J.*)

JAFA, (*Géog.*) autrefois dite par les etrangers *Joppé*, ancienne ville d'Asie dans la Paleſtine, & fameuſe dans l'Ecriture-ſainte, à 8 lieues de Jéruſalem, avec un mauvais port. Saladin la ruina; quelques années après, S. Louis tâcha de la rétablir, & y donna des exemples de ſa charité; elle eſt aujourd'hui ſi miſérable, qu'on y comptoit à peine 300 pauvres habitans, au rapport de Paul Lucas, qui la vit en 1707. Le plus beau bâtiment conſiſte en deux vieilles tours quarrées, où demeure un aga du grand-ſeigneur, qui y reçoit quelque tribut des pélerins du lieu. *Long. 52. 55. lat. 32. 20.* (*D. J.*)

JAFANAPATAN, (*Géog.*) ville forte des Indes orientales, capitale d'un royaume ou d'une preſqu'île de même nom, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois la prirent ſur les Portugais le 21 Juin 1658, & depuis ce tems-là elle leur eſt demeurée. *Long. 98. lat. 9. 30.* (*D. J.*)

JAFISMKE, ſ. m. (*Commerce*) c'eſt ainſi que les Ruſſes appellent les écus blancs d'Allemagne, de la figure de S. Joachim empreinte ſur cette monnoie, qui fut battue en 1519 à Joachimſtal, en Bohême. Les *jafiſmkes* paſſent en Ruſſie ſur le pié des écus de France.

JAGARA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les Indiens donnent à une eſpece de ſucre que les Indiens tirent d'une liqueur, qu'on obtient en coupant la pointe des bourgeons du tenga ou cocotier; ce ſucre eſt fort blanc, mais il n'a point la délicateſſe de celui qu'on tire des cannes.

JAGAS, GIAGAS ou GIAGUES, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Géog.*) peuple féroce, guerrier, & anthropophage, qui habite la partie intérieure de l'Afrique méridionale, & qui s'eſt rendu redoutable à tous ſes voiſins par ſes excurſions & par la déſolation qu'il a ſouvent portée dans les royaumes de Congo, d'Angola, c'eſt-à-dire ſur les côtes occidentales & orientales de l'Afrique.

Si l'on en croit le témoignage unanime de pluſieurs voyageurs & miſſionnaires qui ont fréquenté les *Jagas*, nulle nation n'a porté ſi loin la cruauté & la ſuperſtition: en effet, ils nous préſentent le phénomene étrange de l'inhumanité la plus atroce, autoriſée & même ordonnée par la religion & par la légiſlation. Ces peuples ſont noirs comme tous les habitans de cette partie de l'Afrique; ils n'ont point de demeure fixe, mais ils forment des camps volans, appellés *kilombos*, à-peu-près comme les Arabes du déſert ou Bédouins; ils ne cultivent point la terre, la guerre eſt leur unique occupation; non-ſeulement ils brûlent & détruiſent tous les pays par où ils paſſent, mais encore ils attaquent leurs voiſins, pour faire ſur eux des priſonniers dont ils mangent la chair, & dont ils boivent le ſang; nourriture que leurs préjugés & leur éducation leur fait préférer à toutes les autres. Ces guerriers impitoyables ont eu pluſieurs chefs fameux dans les annales africaines, ſous la conduite deſquels ils ont porté au loin le ravage & la déſolation: ils conſervent la mémoire de quelques héroïnes qui les ont gouvernés, & ſous les ordres de qui ils ont marché à la victoire. La plus célebre de ces furies s'appelloit *Ten-ban-dumba*; après avoir mérité par le meurtre de ſa mere, par ſa valeur & par ſes talens militaires de commander aux *Jagas*, elle leur donna les lois les plus propres qu'elle put imaginer pour étouffer tous les ſentimens de la nature & de l'humanité, & pour exciter une valeur féroce, & des inclinations cruelles qui font frémir la raiſon; ces lois, qui s'appellent *Quixilles*, méritent d'être rapportées comme des chefs-d'œuvre de la barbarie, de la dépravation, & du délire des hommes. Perſuadée que la ſuperſtition ſeule étoit capable de faire taire la nature, *Ten-ban-dumba* l'appella à ſon ſecours; elle parvint à en impoſer à ſes ſoldats par un crime ſi abominable, que leur raiſon fut réduite au ſilence; elle leur fit une harangue, dans laquelle elle leur dit qu'elle vouloit les initier dans les myſteres des *Jagas*, leurs ancêtres, dont elle alloit leur apprendre les rites & les cérémonies, promettant par-là de les rendre riches, puiſſans, & invincibles. Après les avoir préparés par ce diſcours, elle voulut leur donner l'exemple de la barbarie la plus horrible; elle fit apporter ſon fils unique, encore enfant, qu'elle mit dans un mortier, où elle le pila tout vif, de ſes propres mains; aux yeux de ſon armée; après l'avoir réduit en une eſpece de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle ſe fit frotter tout le corps en préſence de ſes ſoldats; ceux-ci, ſans balancer, ſuivirent ſon exemple, & maſſacrerent leurs enfans pour les employer aux mêmes uſages. Cette pratique abominable devint pour les *Jagas* une loi qu'il ne fut plus permis d'enfreindre; à chaque expédition, ils eurent recours à cet onguent déteſtable. Pour remédier à la deſtruction des mâles, cauſée par ces pratiques exécrables, les armées des *Jagas* étoient recrutées par les enfans captifs qu'on enlevoit à la guerre, & qui devenus grands & élevés dans le carnage & l'horreur, ne connoiſſoient d'autre patrie que leur camp, & d'autres lois que celles de leur férocité. La vue politique de cette odieuſe reine, étoit, ſans-doute, de rendre ſes guerriers plus terribles, en détruiſant en eux les liens de la nature & du ſang. Une autre loi ordonnoit de préférer la chair humaine à toute autre nourriture, mais défendoit celle des femmes; cependant on remarque que cette défenſe ne fit qu'exciter l'appétit exécrable des *Jagas* les plus diſtingués, pour une chair qu'ils trouvoient plus délicate que celle des hommes; quelques-uns de ces chefs faiſoient, dit-on, tuer tous les jours une femme pour leur table. Quant aux autres, on aſſure qu'en conſéquence de leurs lois, ils mangent de la chair humaine qui ſe vend publiquement dans leurs boucheries. Une autre loi ordonnoit de réſerver les femmes ſtériles, pour être tuées aux obſeques des grands; on permettoit à leurs maris de les tuer pour les manger. Après avoir ainſi rompu tous les liens les plus ſacrés de la nature parmi les *Jagas*, leur légiſlatrice voulut encore éteindre en eux toute pudeur; pour cet effet elle fit une loi, qui ordonnoit aux officiers qui partoient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes en préſence de l'armée. A l'égard des lois relatives à la religion, elles conſiſtoient à ordonner de porter dans des boëtes ou châſſes les os de ſes parens, & de leur offrir, de tems en tems des victimes humaines, & de les arroſer de leur ſang, lorſqu'on vouloit les conſulter. De plus, on ſacrifioit des hécatombes entieres de victimes humaines aux funérailles des chefs & des rois; on enterroit tout vifs pluſieurs de ſes eſclaves & officiers pour lui tenir compagnie dans l'autre monde, & l'on enſeveliſſoit avec lui deux de ſes femmes, à qui on caſſoit préalablement les bras. Le reſte des cérémonies religieuſes étoit abandonné à la diſcrétion des *ſinghillos*, ou prêtres de cette nation abominable, qui multiplient les rites & les cérémonies d'un culte exécrable, dont eux ſeuls ſavent tirer parti. Quelques *Jagas* ont, dit-on, embraſſé le chriſtianiſme, mais on a eu beaucoup de peine à les déshabituer de leurs rites infernaux, & ſur-tout de leur goût pour la chair humaine. *Voyez the modern. part. of an univerſal hiſtory, vol. XVI.*

Digitized by Google

JAGERNDORFF, (*Géog.*) ville & château de Siléſie, ſur l'Oppa, à 6 lieues O. de Tropaw, 26 S. E. de Breſlaw. *Long.* 35. 22. *lat.* 50. 4.

C'eſt la patrie de Georges Frantzkius, ſavant juriſconſulte d'Allemagne; il devint par ſon mérite chancelier d'Erneſt, duc de Gotha, fut annobli, & gratifié du titre de comte Palatin par l'empereur, perdit dans une incendie ſa bibliotheque & ſes manuſcrits, & mourut en 1659, âgé de 65 ans. La plûpart de ſes ouvrages, entr'autres ſes *Commentarii in pandectas juris civilis*, & ſes *Exercitationes juridicæ*, ont été réimprimés pluſieurs fois. (*D. J.*)

JAGGORI, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les habitans de Ceylan à une eſpece de ſucre, qui ſe tire d'un arbre appellé *kenule*. *Voyez* ce mot.

JAGIR *ou* JAQUIR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'empire du mogol un domaine ou diſtrict aſſigné par le gouvernement, ſoit pour l'entretien d'un corps de troupes, ſoit pour les réparations où l'entretien d'une forteresſe, ſoit pour ſervir de penſion à quelque officier favorié.

IAGO DE LOS CAVALLEROS, SANT, (*Géog.*) ville de l'Amérique, une des principales de l'île Hiſpaniola, & dont les habitans ſont de la derniere pauvreté; elle eſt ſur le bord oriental de la riviere d'Yague, dans une terre fertile & un air pur, à 10 lieues de la Conception de la Véga. *Long.* 307. 30. *lat.* 19. 40. (*D. J.*)

IAGO *de* CUBA, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'île de Cuba, avec un port au fond d'une baie, & ſur la riviere de même nom; elle fut bâtie par les Eſpagnols en 1514, mais la Havane a pris le deſſus, & tout le commerce de cette ville y a été transféré. (*D. J.*)

IAGO *del* ESTERO, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, ſans murs, ſans foſſés, & ſans habitans, car on y trouveroit à peine une centaine de maiſons; c'eſt néanmoins la réſidence de l'inquiſiteur ordinaire de la province. Elle eſt ſituée ſur une riviere poiſſonneuſe, dans un pays plat, fertile en froment, en ſeigle, en orge, en fruits, & en tigres carnaſſiers; ſa diſtance du Potoſi eſt à environ 70 lieues. *Long.* 315. 35. *lat. mérid.* 28. 25. (*D. J.*)

IAGO *de las* VALLES, *Sant*, (*Géog.*) petite ville preſque déſerte de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'audience de Mexico; elle eſt ſur la riviere de Panuco, à 30 lieues de Panuco. *Long.* 276. 40. *lat.* 23. (*D. J.*)

IAGO *de la* VÉGA, *Sant*, (*Géog.*) belle ville de l'Amérique, capitale de la Jamaïque, bâtie par les Eſpagnols, à qui les Anglois l'ont enlevée; c'eſt la réſidence du gouverneur de la Jamaïque: elle eſt à préſent fort peuplée, ſiſe à 2 lieues de la mer, dans une plaine, ſur une riviere, à 5 lieues de Port-Royal. *Long.* 300. 50. *lat.* 18. (*D. J.*)

IAGO, *Sant*, (*Géog.*) conſidérable ville de l'Amérique méridionale, capitale du Chili, avec un beau port, un évêché ſuffragant de Lima, & une audience royale; c'eſt la réſidence du gouverneur du Chili, & du tribunal de l'inquiſition. Elle fut bâtie par Pierre de Valdivia en 1541, dans une belle & vaſte plaine, abondante en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, au pié de la Cordillera de los Andès, ſur la petite riviere de Mapécho, qui la traverſe de l'E. à l'O. Il y a différens canaux, par le moyen deſquels on arroſe les jardins, & on rafraîchit les rues.

Elle a éprouvé de fréquens tremblemens de terre, & quelques-uns qui l'ont fort endommagée, entr'autres ceux de 1647 & 1657. Le premier renverſa cette ville de fond en comble, & répandit dans l'air des vapeurs ſi vénéneuſes, que tous les habitans, qui ſont Eſpagnols & Indiens, en moururent, à trois ou quatre cent perſonnes près.

Cependant les chaleurs de ce climat, qui gît ſous le 33ᵉ. degré de lat. Sud, ſont extrêmement modifiées par le voiſinage des montagnes de la Cordeliere, dont les cimes élevées juſqu'aux cieux, & couvertes d'une neige éternelle, entretiennent à *Sant-Iago*, au plus fort de l'été, une heureuſe température; la terre y eſt d'une fertilité ſinguliere, & procure toutes ſortes d'arbres fruitiers; le pâturage eſt excellent, & on y engraiſſe une grande quantité de bétail; le bœuf & le mouton s'y vendent pour rien, & ſont d'un goût délicieux. *Long.* 308. *lat. mérid.* 33. 40. (*D. J.*)

JAGOARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal aſſez mal décrit. Ce qu'on nous en dit, c'eſt qu'il aboie comme le chien; qu'il ſe trouve au Bréſil; qu'il eſt comme le chien de cette contrée; qu'il eſt fort vorace; qu'il vit de fruit & de proie; qu'il eſt marqueté de brun & de blanc, & qu'il a la queue fort touffue.

JAGODNA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, près de la Moravie, à 25 lieues N. O. de Niſſa, 38 S. E. de Belgrade. *Long.* 39ᵈ. 50'. *lat.* 44. (*D. J.*)

JAGOS, ſ. m. (*Géog.*) nom d'un peuple d'Afrique, dont il eſt parlé dans Maty & de la Croix: ce ſont des Arabes errans, adorateurs de la lune & du ſoleil, hommes agiles & robuſtes, & voleurs de profeſſion. Ils ſont armés d'une hache, d'arc & de fleches, & paſſent pour antropophages; ils habitent la baſſe Éthiopie, ſur-tout le royaume d'Anzico.

JAGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſucre, qu'on fait avec le tari ou vin de palmier & de cocotier. Si lorſque le tari eſt récemment tiré de l'arbre, on le met bouillir dans un chaudron avec un peu de chaux vive, il s'épaiſſit, & devient en conſiſtance de miel; en le laiſſant bouillir plus long-tems, il acquiert la ſolidité du ſucre, moins délicat à la vérité que celui qu'on prépare avec le jus de cannes, mais cependant preſqu'auſſi blanc; c'eſt avec ce ſucre que le menu peuple des Indes orientales fait toutes ſes confitures, au rapport de Dellon; les Malabares appellent ce ſucre *jagara*, & les Portugais *jagre*. *Diction. de Trévoux.* (*D. J.*)

JAGRENATE *ou* JAGANAT, (*Géog.*) lieu des Indes, ſitué à 45 milles de Ganjam, ſur l'une des embouchures du Gange; c'eſt-là où le grand bramine, c'eſt-à-dire le grand-prêtre des Indiens, fait ſa réſidence, à cauſe du pagode qu'on y a bâti, & dont nous allons parler. *Long.* 103ᵈ. 45'. 30". *lat.* 19. 50.

L'édifice de ce temple indien, le plus célebre d'Aſie, eſt extrêmement élevé, & renferme une vaſte enceinte. Il donne ſon nom à la ville qui l'environne, & à toute la province; mais la grande idole qui eſt ſur l'autel, en fait la gloire & la richeſſe: cette idole, nommée *Kéſora*, a deux diamans à la place des yeux; un troiſieme diamant, attaché à ſon cou, lui deſcend ſur l'eſtomac; le moindre de ces diamans eſt d'environ 40 karats, au rapport de Tavernier; les bras de l'idole étendus & tronçonnés un peu plus bas que le coude, ſont entourés de bracelets, tantôt de perles, tantôt de rubis; elle eſt couverte, depuis les épaules juſqu'aux piés, d'un grand manteau de brocard d'or ou d'argent, ſelon les occaſions; ſes mains ſont faites de petites perles, appellées *perles à l'once*; ſa tête & ſon corps ſont de bois de ſantal.

Ce dieu, car c'en eſt un dans l'eſprit des Indiens, quoiqu'il ſoit aſſez ſemblable à un ſinge, eſt continuellement frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entierement noirci; il a ſa ſœur à ſa main

Digitized by Google

droite, & ſon frere à ſa gauche, tous deux vêtus & debout; devant lui paroît ſa femme, qui eſt d'or maſſif: ces quatre idoles ſont ſur une eſpece d'autel, entouré de grilles, & perſonne ne peut les toucher que certains bramines deſtinés à cet honneur. Autour du dôme qui eſt fort élevé, & ſous lequel cette famille eſt placée, ce ne ſont, depuis le bas juſqu'au haut, que des niches remplies d'autres idoles, dont la plûpart repréſentent des monſtres hideux, faits de pierres de différentes couleurs; derriere la déeſſe *Kéſora*, eſt le tombeau d'un des prophetes indiens, à qui l'on rend auſſi des adorations.

Il y a dans le même temple une foule d'autres idoles, où les pélerins vont faire leurs moindres offrandes; & ceux qui dans leurs maladies, ou dans de grands évenemens, ſe ſont voués à quelque dieu, en apportent la reſſemblance dans ce lieu-là, pour reconnoître le ſecours qu'ils croient en avoir reçu.

Le temple de *Jagrenate* qui poſſede toutes ces idoles, eſt le plus fréquenté de l'Aſie, à quoi contribue beaucoup ſa ſituation ſur le Gange, dont les eaux lavent de toutes ſouillures; on y aborde de toutes parts, & le revenu en eſt ſi conſidérable, par les taxes & les aumônes, qu'il pourroit ſuffire à nourrir dix milles perſonne chaque jour: l'argent que produit le culte que l'on y vient rendre aux idoles, eſt un des plus grands revenus du raja de *Jagrenate*, qui eſt prince ſouverain, quoiqu'en apparence tributaire du grand-mogol.

En entrant dans la ville, il faut payer trois roupies, c'eſt pour le raja; avant même que de mettre le pié dans le temple, il faut payer une roupie pour les braminés, & c'eſt la taxe des plus pauvres pélerins, car les riches donnent magnifiquement. Le grand-prêtre, qui diſpoſe ſeul des revenus du temple, a ſoin, avant que d'accorder la permiſſion aux pélerins de ſe raſer, de ſe laver dans le Gange, & de faire les autres choſes néceſſaires pour s'acquitter de leurs vœux, de taxer chacun ſelon ſes moyens, dont il s'eſt exactement informé; le tout eſt appliqué à l'entretien du pagode, à celui des dieux du temple, à la nourriture des pauvres, & à celle des prêtres qui doivent vivre de l'autel.

Mais on a beau payer cher l'entrée du temple, & les dévotions aux idoles, le concours du monde qui y aborde de toutes les parties de l'Inde, ſoit en-deçà, ſoit en-delà du Gange, n'en eſt que plus grand & plus fréquent.

Il y a des pélerins qui pour être dignes d'entrer dans le temple font des deux cent lieues, en ſe proſternant ſans-ceſſe ſur la route, juſqu'à la fin de leur pélerinage, qui dure quelquefois pluſieurs années. D'autres trainent par mortification de longues & peſantes chaînes attachées à leur ceinture; quelques-uns marchent jour & nuit les épaules chargées d'une cage de fer, dans laquelle leur tête eſt enfermée: on a vû des Indiens ſe précipiter ſous les roues du char qui portoit l'idole de *Jagrenate*, & ſe faire briſer les os par piété.

Enfin, la ſuperſtition réuniſſant tous les contraires, on a vû d'un côté les prêtres de la grande idole amener tous les ans une fille à leur dieu, pour être honorée du titre de ſon épouſe, comme on en préſentoit une quelquefois en Egypte au dieu Anubis; & d'un autre côté, on conduiſoit au bucher de jeunes veuves, qui ſe jettoient gaiement dans les flammes ſur les corps de leurs maris. (*D. J.*)

JAGST *ou* JAXT, (*Géog.*) riviere de Franconie, qui prend ſa ſource dans le comté d'Œttingen, & qui ſe jette dans le Necker, près de Wimpfen.

JAGUACATI-GUACU, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de martin-pêcheur du Breſil, nommé par les Portugais *papapèixe*; ſon bec eſt noir, long, & pointu; les jambes ſont fort courtes, & un des orteils eſt placé derriere ſon dos; ſa tête, ſa queue, & ſes ailes, ſont couleur de fer; ſon col eſt entouré d'un collier de plumes d'un grand blanc; le gofier, la poitrine, & le ventre, ſont d'un blanc uniforme: il eſt marqueté ſur chaque œil d'une tache blanche; ſa queue & ſes ailes ont auſſi des mouchetures blanches, qui paroiſſent à découvert quand cet oiſeau vole. Margrave, *Hiſt. Breſil.* (*D. J.*)

JAGUACIRI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal du Breſil de la groſſeur & de la couleur du renard; il vit de crabe, d'écreviſſe & de la canne de ſucre; il fait quelquefois un grand dégat dans ces plantations; du reſte il eſt innocent, il dort beaucoup, & on le prend ſans peine. *Dictionn. de Trévoux.*

JAGUANA, (*Géog.*) les Eſpagnols la nomment Santa-Maria del Puerto, *fanum ſanctæ-Mariæ ad Portum*; petite ville de l'Amérique, dans l'île Hiſpaniola, à ſoixante lieues de Saint Domingue. Elle fut ſurpriſe par les Anglois en 1591, mais ils l'ont rendue aux Eſpagnols. *Long.* 306. 15. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

JAGUARA, ſ. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal du Breſil, que Margrave regarde comme une eſpece de tigre; mais il en différe en pluſieurs choſes, & approcheroit davantage du léopard par ſes mouchetures rondes. Les Portugais appellent cet animal *onça*, *l'once*, & il paroît en effet qu'on peut aſſez bien le mettre dans la claſſe des onces ou lynx proprement ainſi nommés. Sa tête, ſes oreilles, ſes piés, & toutes ſes autres parties, quadrent à cette eſpece de chat; ſes griffes ſont crochues en demi-lune, & très-pointues; ſes yeux ſont bleus, & brillent dans l'obſcurité; ſa queue eſt de la longueur de celle du chat, en quoi elle différe de celle du linx ordinaire. Le *jaguara* eſt jaune ſur tout le corps, avec de belles tachetures noires différemment diſpoſées. C'eſt une bête ſauvage, courageuſe & auſſi friande de chair humaine, que de celle des autres animaux. (*D. J.*)

JAGUARACA, ſ. m. (*Ichthyol. exot.*) poiſſon du Breſil, ſemblable en pluſieurs choſes au ſcorpion de la méditerranée. Il eſt de la groſſeur d'une perche d'eau douce, & préſente une grande gueule édentée. Il n'a qu'une nageoire ſur le dos; ſa queue eſt fourchue, ſes ouies ſont armées de pointes qui bleſſent ceux qui le prennent; tout ſon corps eſt revêtu de petites écailles d'un brillant argentin, excenté ſur le ventre qui eſt d'un blanc mat; ſa tête eſt rouge, couverte d'une eſpece de croute chevelue. On prend ce poiſſon parmi les roches, & il eſt excellent à manger. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAGUARETE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de bête féroce du Breſil que Margrave regarde comme un tigre, & que d'autres prennent pour un lynx ou un léopard. Sa peau eſt jaunâtre, remplie de grandes taches noires & brunes, qui ſont rondes ou d'une figure indéterminée. Il reſſemble au *jaguara*, mais il eſt plus grand que lui. *Voyez* JAGUARA. Cet animal eſt très-cruel & avide de chair humaine. Ray, *Synops. quadruped.*

JAHOUA KATTO *ou* AIOUA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon des mers du Breſil, dont la face reſſemble, dit-on, à la tête d'un bœuf; c'eſt un poiſſon de la famille des orbes; il a la queue fourchue.

JAICK LE, (*Géog.*) grande riviere de la Tartarie à ſon extrémité orientale. Elle la ſépare du Turqueſtan, prend ſa ſource au Caucaſe, dans la partie que les Tartares nomment *Arat tag*, à 53 dégrés de *latit.* & à 85 de *longit.* après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne, elle ſe jette dans la mer Caſpienne, à 45 lieues à l'Eſt de l'embouchure du Wolga; il y a une quantité prodigieuſe de poiſſon, dont on tranſporte les œufs ſalés par toute l'Europe, ſous le nom de *caviar*. *Voyez* CAVIAR. (*D. J.*)

Digitized by Google

JAICZA, (*Géog.*) ville forte de la Turquie européenne, dans la Bosnie, dont elle eſt la capitale, ſur la Pliva, à 20 lieues N. O. de Bagnaluck, 52 S. O. de Bude, 54 N. O. de Belgrade. *Long.* 35. 10. *lat.* 45. 5. (*D. J.*)

JAILLIR, verb. & JAILLISSANT, adj. (*Hydr.*) ſe dit des eaux qui s'élevent en l'air, & qui y ſont pouſſées avec violence. *Voyez* JET D'EAU. (K)

JAIS *ou* JAYET, ſ. m. *gagates*, *lapis thracius*, *ſuccinum nigrum*. (*Hiſt. nat. minéral.*) On nomme ainſi une ſubſtance d'un noir luiſant, opaque, feche, & qui a preſque la dureté d'une pierre; elle prend un poli auſſi vif qu'une agate; elle eſt legere au point de nager ſur l'eau; elle brûle dans le feu, répand une fumée fort épaiſſe, accompagnée d'une odeur ſemblable à celle du charbon de terre. Le *jais* eſt une ſubſtance réſineuſe ou bitumineuſe, qui a pris de la ſolidité & de la conſiſtance dans le ſein de la terre; elle eſt plus legere, plus pure & moins chargée des parties terreſtres, que le charbon de terre; & quand on la brûle, elle donne moins de cendres ou de terre que lui. Il y a en Angleterre une eſpece de charbon foſſile très-pur, qu'on nomme *kennel-coal*, qu'il ſeroit aiſé de confondre avec le *jais*. Cependant il y a des différences réelles, attendu que le *jais* ſe trouve par maſſes détachées, ou par morceaux de différentes grandeurs dans le ſein de la terre, au lieu que le charbon de terre ſe trouve par couches; joignez à cela que le *jais* s'allume beaucoup plus promptement que le charbon de terre.

Le *jais* ſe trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, & ſur-tout dans le duché de Wirtemberg; il y en a auſſi en France dans le Dauphiné & dans les Pyrénées. Les morceaux de *jais* qu'on trouve ſont toûjours accompagnés d'une terre argilleuſe, noirâtre; ils ont une figure qui les fait reſſembler à des morceaux de bois; & on ne peut douter que, de même que le charbon de terre, le ſuccin & tous les bitumes, le *jais* ne tire ſon origine de bois extrêmement réſineux, qui ont été enfouis dans le ſein de la terre par des révolutions arrivées au globe; la partie ligneuſe s'eſt décompoſée & a été détruite dans la terre, de maniere qu'on ne trouve plus que la partie réſineuſe qui, en ſe durciſſant, a conſervé la forme du bois qui lui a ſervi comme de moule.

Tout le monde ſait qu'on fait avec le *jais* un grand nombre de bijoux & d'ornemens, comme des boëtes, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, & des boutons pour le deuil; on les taille pour ces uſages comme on feroit des pierres. On contrefait le *jais* avec du verre noir, dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe & que l'on enfile les uns près des autres, pour faire des ajuſtemens de deuil pour les femmes, & on les nomme *jais artificiel*. Il y en a de noir & de blanc; ce dernier n'eſt appellé *jais* que très improprement. (—)

JAYET, (*Chimie & Matiere médicinale*) l'analyſe chimique prouve clairement que le *jayet* eſt un bitume fort analogue au charbon de terre, dont il ne differe preſque que par un plus grand degré de pureté, & une moindre proportion de parties terreſtres. Le *jayet* diſtillé ſans intermede donne d'abord un phlegme blanchâtre un peu acide, & une huile empyreumatique qui devient de plus en plus noire & épaiſſe. Il laiſſe un reſidu abondant très-ſpongieux, qui n'a pas été examiné que je ſache.

Le *jayet* s'enflamme aiſément & ſans le ſecours des ſoufflets; il brûle en répandant une fumée noire & épaiſſe, & il ne ſe fond point au feu. L'eſprit-de-vin n'en tire qu'une teinture très-legere.

Quelques anciens, tels que Dioſcoride & Aëtius, ont celebré dans le *jayet* la vertu émolliente & réſolutive; le dernier de ces auteurs dit que le vin, dans lequel on a éteint des morceaux de *jayet* enflammés, guérit la cardialgie. On ne fait plus d'uſage, parmi nous, que de ſon huile, ſoit noire, ſoit rectifiée. On la fait flairer aux femmes pendant les paroxyſmes de paſſion hyſtérique, & l'odeur bien forte de cette huile les ſoulage en effet; on donne auſſi quelquefois intérieurement cette huile rectifiée, auſſi bien que l'huile de ſuccin, contre les vapeurs hyſteriques, & la ſuppreſſion des menſtrues & des vuidanges. Il regne au ſujet de ce remede une erreur populaire qui n'a pas le plus leger fondement. On penſe communément que l'uſage intérieur de l'huile de *jayet* cauſe infailliblement la ſtérilité, & que les lois défendent au médecin d'en donner à une femme ſans l'aveu de ſon mari. (*b*)

JAIZI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecrétaire ou contrôleur. En Turquie toutes les dignités ont leur chécaya & leur *jaizi*. Le *jaizi* de l'imbro-bachi eſt grand écuyer ſur le regiſtre ou contrôle des écuries.

JAIHAH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de renard de la baſſe Ethiopie. On dit qu'il a l'odorat très-fin, & qu'il chaſſe de concert avec le lion qui partage avec lui ſa proie.

JAKAN, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une plante du Japon, à fleur-de-lis, petite, rouge & marquetée en dedans de taches couleur de ſang. Une autre eſpece, qui ſe nomme *ſiaga*, croît ſur les montagnes, & porte une fleur blanche, double, quelquefois d'un bleu détrempé.

JACK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de fruit particulier à l'iſle de Ceylan, & à qui les habitans donnent différens noms ſuivant ſes différens degrés de maturité; on le nomme *polos* lorſqu'il commence à pouſſer, *coſe* lorſqu'il eſt encore verd, & *ouaracha* ou *vellai* lorſqu'il eſt parfaitement mûr. Ce fruit croît ſur un grand arbre; ſa couleur eſt verdâtre; il eſt hériſſé de pointes & d'une groſſeur prodigieuſe; il eſt rempli de graines comme la citrouille; ce fruit eſt d'une grande reſſource pour le peuple; on le mange comme on fait les choux, & il en a le goût; un ſeul *jack* ſuffit pour raſſaſier ſept à huit perſonnes; ſes graines ou pepins ont la couleur & le goût des châtaignes; on les fait cuire à l'eau ou ſous les cendres.

JAKSHABAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme & dernier mois de l'année des Tartares orientaux, des Egyptiens & des Cataïens. Il répond à notre mois de Novembre. On l'appelle auſſi *jachchaban* ou *mois de roſées*.

JAKUSI, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent au dieu de la médecine; ils le repréſentent debout, la tête entourée de rayons; il eſt porté ſur une feuille de tarato ou de *nymphæa*.

JAKUTES *ou* YAKUTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation tartares payenne de la Sibérie orientale, qui habite les bords du fleuve Lena. Elle eſt diviſée en dix tribus d'environ trois mille hommes chacune. Dans de certains tems, ils font des ſacrifices aux dieux & aux diables; ils conſiſtent à jetter du lait de jument dans un grand feu, & à égorger des chevaux & des brebis qu'ils mangent, en buvant de l'eau-de-vie juſqu'à perdre la raiſon. Ils n'ont d'autres prêtres que des *ſchamans*, eſpeces de forciers en qui ils ont beaucoup de foi, qui les trompent par une infinité de tours & de ſupercheries, par leſquels il n'y a qu'une nation auſſi groſſiere qui puiſſe être ſéduite. Ils ſont tributaires de l'empire de Ruſſie, & payent leur tribut en peaux de zibelines & autres pelleteries. Un uſage bien étrange des *Jakutes*, c'eſt que, lorſqu'une femme eſt accouchée, le pere de l'enfant s'approprie l'arriere-faix & le mange avec ſes amis qu'il invite à un régal ſi extraordinaire. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JAKUTSK, (*Géog.*) ville de Sibérie ſur les bords du grand fleuve de Lena qui va ſe jetter dans la mer

Digitized by Google

glaciale. Il y regne un froid extraordinaire, & la terre y eſt toûjours gelée juſqu'à une très-grande profondeur. Les habitans dépoſent leur proviſion de poiſſon & de viande dans leurs caves, où étant gelées, elles ſe conſervent très-long-tems. Les environs de cette ville ſont très-ſtériles à cauſe du froid qui y regne. C'eſt dans ſon territoire qu'on trouve une très-grande quantité de dents d'elephans enfouies en terre. *Voyez* IVOIRE FOSSILE. Elle eſt placée au 58e. degre 26 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle eſt habitée par les *Jakutes*, nation tartare, & par les Ruſſes. Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JALA, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, ſitués dans la partie orientale de l'iſle de Ceylan. Cet état eſt fort dépeuplé, à cauſe de la mauvaiſe qualité de l'air.

JALAC, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la Nubie, bâtie ſur une iſle formée par le Nil.

JALAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que quelques ſeigneurs ſont fondés à prendre ſur chaque piece de vin vendue en détail; c'eſt la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *droit de forage*. Ce mot *jalage* vient de ce qu'on meſure le vin, dit pour ce droit, dans une jale ou vaiſſeau contenant un certain nombre de pintes de vin. Le *jalage* d'Orléans, qui paroît avoir rapport à ces termes de *jale* & de *jalage*, contient ſeize pintes. *Voyez* l'*article 492 de la Coutume d'Orléans*. (*A*)

JALAP, *jalapa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, découpée, pour l'ordinaire, très-légerement; elle a deux calices; l'un l'enveloppe, l'autre la ſoutient; celui-ci devient dans la ſuite un fruit arrondi qui renferme une ſemence de même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plante, & nomme *jalapa officinarum fructu rugoſo*, celle dont on emploie les racines ſous le nom de *jalap* dans les boutiques. Voici la deſcription de cette eſpece. Elle porte au Pérou de groſſes racines noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, d'où ſort une tige haute de deux coudées, ferme, noueuſe & fort branchue: les feuilles naiſſent oppoſées, & ſe terminent en pointe d'un verd obſcur, ſans odeur. Les fleurs ſont monopétales en forme d'entonnoir, jaunes ou panachées de blanc, de pourpre & de jaune, ayant un double calice, l'un qui les enveloppe, & l'autre qui les ſoutient. Le dernier devient un fruit ou une capſule à cinq angles, arrondie, noirâtre, longue de trois lignes, un peu raboteuſe & chagrinée, obtuſe d'un côté, & terminée de l'autre par un bord ſaillant en forme d'anneau. Cette capſule renferme une ſemence ovoide, rouſſâtre: toute cette plante ne différe preſque du *ſolanum mexicanum magno flore C. B. P.* que l'on a coûtume d'appeller en françois *belle-de-nuit*, qu'en ce qu'elle a le fruit plus ridé: ou plutôt c'eſt un liſeron d'Amérique, *convolvulus americanus*, comme le prétend M. William Houſton.

On cultive en Angleterre, dans les jardins des curieux, la plûpart des eſpeces de *jalap*, ſoit par le moyen des racines qui réuſſiſſent très-bien, ſoit par les graines; on ſeme d'abord les graines au commencement du printems dans une couche modérée pour la chaleur, & quand elles ont levé, on les tranſplante dans une autre couche, à ſix pouces de diſtance, pour leur faire prendre racine; on les couvre avec des verres pendant la nuit, & on les ôte dans le jour. Dès qu'elles ſe ſont élevées à la hauteur d'un pié, on les met dans des pots pleins de bonne terre, qu'on place dans des couches qui ne donnent point trop de chaleur, pour faciliter leur enracinement. On tranſporte ces pots à la fin de Mai dans des lieux à demeure, ayant ſoin de ſoutenir la tige de la plante par un petit bâton, & de l'arroſer au beſoin.

Les *jalaps*, par cette culture, montent à la hauteur de trois ou quatre piés, s'étendent au large, & donnent conſtamment des fleurs différentes ſur un même pié, depuis le mois de Juin juſqu'à l'hiver, ce qui produit le double plaiſir de la variété des fleurs & de leur durée.

Il eſt vrai cependant que les fleurs de *jalaps* ſe ferment pendant le jour à la chaleur du ſoleil; mais le ſoir à ſon coucher, elles s'épanouiſſent de nouveau & continuent dans cet état juſqu'à ce que le lendemain le ſoleil vienne les refermer; c'eſt pourquoi, ſans-doute, on appelle cette plante *belle-de-nuit*, ou *merveille du Pérou*. Ainſi, toutes les fois que le ciel eſt couvert, ou qu'on arrive au milieu de l'automne, les fleurs de *jalap* reſtent épanouies preſque tout le jour.

Comme elles naiſſent ſucceſſivement & ſe ſuccedent promtement, leurs graines qui mûriſſent peu de tems après, tombent à terre. C'eſt-là qu'il faut les ramaſſer ſoigneuſement une ou deux fois par ſemaine, pour les refemer enſuite. On choiſit celles qui viennent de la plante qui a donné la plus grande variété de fleurs, parce qu'elles produiſent toûjours cette même variété, & ne changent jamais du rouge ou du jaune au pourpre & au blanc, quoiqu'elles dégénerent quelquefois en fleurs ſimples, jaunes, rouges, pourpres, blanches; mais elles retiennent conſtamment une ou deux de leurs couleurs primordiales.

De toutes les eſpeces de *jalap*, il n'y a que le *jalap* à fruit ridé, *fructu rugoſo*, eſpece de liſeron du nouveau monde, qui donne la racine médicinale, dont on fait un ſi grand débit. Elle tire ſon nom de Xalappa, ville de la nouvelle Eſpagne, ſituée à ſeize lieues de la Vera-Cruz, d'où elle eſt venue pour la premiere fois en Europe.

On compte que preſque tous les deux ans, il arrive d'Amérique à Cadix environ ſix mille livres de cette racine. (*D. J.*)

JALAP, (*Mat. méd.*) le *jalap* eſt une racine qu'on nous apporte de l'Amérique, dans un état très-ſec, & coupée en tranches. L'extérieur en eſt noir ou très-brun, & le dedans d'un gris foncé, & même un peu noirâtre, parſemé de petites veines blanches, ou d'un jaune très-pâle.

Il faut choiſir le *jalap* en gros morceaux brillans ou réſineux, qu'on ne puiſſe rompre avec les mains, mais qui ſe briſent facilement ſous le marteau, qui s'enflamment dès qu'on les expoſe à la flamme, ou au charbon embraſé, & qui ſoient d'un goût vif & *nauſieux*. Il faut toûjours le demander en morceaux entiers, & non pas briſé, ou en poudre; parce que celui qu'on trouve chez les marchands dans ce dernier état, eſt communément vieux, carié, ſans vertu.

Le *jalap* contient une réſine & un extrait, qu'on peut en retirer ſéparément par les menſtrues reſpectives de ces ſubſtances, c'eſt-à-dire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, & par celui de l'eau. Selon Géoffroy, douze onces de *jalap* donnent trois onces de réſine, & quatre onces d'extrait. Cartheuſer a retiré d'une once de *jalap* bien choiſi, environ demi-once d'extrait, & deux ſcrupules de réſine; ce qui donne une porportion bien différente de celle de Geoffroy. Il eſt vraiſemblable que cette variété de réſultats, eſt plutôt dûe dans les expériences de ces deux auteurs, à des différences dans la maniere de procéder, qu'à la diverſité des ſujets ſur leſquels chacun a opéré: car, quoiqu'on trouve des *jalaps* plus ou moins réſineux, il n'eſt pas permis de ſuppoſer qu'ils puiſſent tant varier à cet égard, étant obſervé d'ailleurs que tout bon *jalap* poſſede un de-

Digitized by Google

gré d'activité, à-peu-près conſtant & uniforme.

La vertu propre du *jalap* entier, ou donné en ſubſtance, eſt de purger puiſſamment, & pourtant ſans violence. C'eſt le plus doux des hydragogues, & cependant un des plus ſûrs. Les expériences que Wepfer a faites avec le magiſtere, c'eſt-à-dire, la reſine de *jalap* ſur des chiens, & dont le réſultat a été que cette drogue cauſoit ſur l'eſtomac & les inteſtins de ces animaux les effets des poiſons corroſifs, ces expériences, dis-je, ne pouvant rien, même contre la réſine de *jalap*, attendu que Wepfer a employé des doſes exceſſives, & que tous les remedes actifs, vraiment efficaces, deviennent nuiſibles, mortels, lorſqu'on force leur doſe juſqu'à un certain point. Elles prouvent encore moins contre les vertus du *jalap* entier ou en ſubſtance; car nous obſerverons, tout-à-l'heure, que l'action de ces deux remedes eſt bien différente. Nous diſons donc que l'obſervation conſtante prouve, malgré les expériences de Wepfer, que le *jalap* en ſubſtance eſt un excellent, & un très-ſain, très-fidele purgatif, que les Medecins abandonnent très-mal à-propos aux gens du peuple, ou du moins qu'ils réſervent dans leur pratique ordinaire, pour les cas où les plus forts hydragogues ſont indiqués. Le *jalap* entier eſt, encore un coup, un purgatif qui n'eſt point violent, & qui ajoûté à la doſe de douze, quinze & vingt grains aux medecines ordinaires, avec la manne, & au lieu du fenné & de la rhubarbe, purgeroit efficacement & ſans violence, le plus grand nombre des adultes. De bons auteurs le recommandent même pour les enfans; mais il n'eſt pas aſſez démontré par l'expérience que cette derniere pratique ſoit louable.

Le *jalap* entier eſt, à la doſe de demi gros & d'un gros donné ſeul dans de l'eau ou dans du vin blanc, un excellent hydragogue, qu'on emploie utilement dans les hydropiſies, les œdemes, les queues des fievres intermittentes, certaines maladies de la peau, &c. *Voyez* HYDRAGOGUE.

L'extrait aqueux, ou l'extrait proprement dit de *jalap* ne purge preſque point, & pouſſe ſeulement par les urines: ce remede n'eſt point d'uſage.

La réſine de *jalap* donnée ſeule ou mue dans de l'eau, du vin, ou du bouillon, purge quelquefois très-puiſſamment, mais ce n'eſt jamais ſans exciter des tranchées cruelles, l'irritation qu'elle cauſe s'oppoſe même aſſez ſouvent à ſon effet purgatif, & alors le malade eſt violemment tourmenté, & eſt peu purgé, beaucoup moins que par le *jalap* entier. Ce vice eſt commun aux réſines purgatives; *voyez* PURGATIF. Mais on le corrige efficacement en combinant ces ſubſtances avec le jaune d'œuf, ou avec le ſucre; *voyez* CORRECTIF. C'eſt principalement avec la réſine de *jalap* & le ſucre qu'on prépare les émuſions purgatives, qui ſont des remedes très-doux. *Voyez à l'art.* EMULSION. (*b*)

JALAVA, (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit d'un arbre des Indes orientales, qui eſt de la groſſeur d'un gland. On nous dit que les Indiens l'emploient dans différentes potions médicinales, ſans nous apprendre pour quelles maladies.

JALDABAOTH, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Nicolaïtes donnoient à une divinité qu'ils adoroient. Barbelo étoit mere de *Jaldabaoth*. Il avoit découvert beaucoup de choſes; il mériteit nos hommages ſur-tout. On lui attribuoit des livres, ces livres étoient remplis de noms barbares de principautés & de puiſſances qui occupoient chaque ciel, & qui perdoient les hommes.

JALE, ſ. f. (*Commerce*) meſure de liquides qui tient environ quatre pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

JALEME, ſ. m. (*Belles-Lettres*) ſorte de chanſon lugubre, en uſage parmi les anciens grecs dans le deuil & les funérailles.

Ces pieces étoient ordinairement ſi languiſſantes qu'elles avoient donné lieu au proverbe grec, rapporté par Heſychius ἰάλεμος κατάτερος, *plus miſérable*, ou *plus froid qu'un ialeme*. Adrianus Junius rapporte auſſi, comme un proverbe, ces mots grecs, τὸς τοὺς ἰάλεμους τιμήσαντας, *digne d'être mis au rang des ialemes*. Il ſe tonde ſur ce que dit le poëte comique Menandre; que ſi vous ôtez la hardieſſe à un amant, c'eſt un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des *ialemes*. Junius ajoûte qu'*ialeme* étoit le nom d'un homme plein de défauts & de deſagrémens, quoique fils de Calliope. On ignore quelle forme de vers entroit dans la compoſition des *ialemes*.

JALOCZINA, (*Géog.*) riviere de Valachie, qui prend ſa ſource ſur les frontieres de la Tranſilvanie, & qui ſe jette dans le Danube.

JALOFES, *les*, ou GELOFES, ſ. m. pl. (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie. Ils occupent le bord méridional du Sénégal & les terres comprifes entre cette riviere, & celle du Niger; ce qui fait un pays de plus de cent lieues de long, ſur quarante de côtes maritimes.

Les *Jalofes* ſont tous extrêmement noirs, en général bien proportionnés, & d'une taille aſſez avantageuſe. Leur peau eſt très-fine, très-douce, mais d'une odeur forte & deſagréable, quand ils ſont échauffés. Il y a parmi le peuple des femmes aſſez bien faites, à la couleur près, qu'en aucun autre pays du monde; & c'eſt cette couleur vraiment noire qu'elles eſtiment le plus.

Elles ſont gaies, vives, & très-portées à l'amour. Elles ont du goût pour tous les hommes, & particulierement pour les blancs, auxquels elles ſe livrent pour quelque préſent d'Europe, dont elles ſont fort curieuſes; d'ailleurs leurs maris ne s'oppoſent point à leur goût pour les étrangers, & même ils leur offrent leurs femmes, leurs filles & leurs ſœurs, tenant à honneur de n'être pas refuſés, tandis qu'ils ſont fort jaloux des hommes de leur nation. Ces négreſſes ont preſque toûjours la pipe à la bouche, ſe baignent très-ſouvent, aiment beaucoup à ſauter & à danſer au bruit d'une calebaſſe, d'un tambour ou d'un chaudron; tous les mouvemens de leurs danſes, ſont autant de poſtures laſcives, & de geſtes indécens.

Le P. du Jarric dit qu'elles cherchent à ſe donner des vertus, comme celles de la diſcrétion, & de la ſobriété, deſorte que pour s'accoûtumer à manger & à parler peu, elles prennent de l'eau, & la tiennent dans leur bouche, pendant qu'elles s'occupent à leurs affaires domeſtiques, & qu'elles ne rejettent cette eau, que quand l'heure du premier repas eſt arrivée. Mais une choſe plus vraie, c'eſt leur goût pour ſe peindre le corps de figures inéfacables; la plûpart des filles, avant que de ſe marier, ſe font découper & broder la peau de différentes figures d'animaux, ou de fleurs, pour paroître encore plus aimables. Ce goût regne chez preſque tous les peuples d'Afrique, les Arabes, les Floridiennes, & tant d'autres. *Voyez* FARD.

Les *Jalofes* ſont mahométans, mais d'une ignorance incroyable. Il ne croit ni bled ni vin dans leur pays, mais beaucoup de dattes dont ils font leur breuvage, & du mays dont ils font leur pain. On tire de ce pays des cuirs de bœufs, de la cire, de l'ivoire, de l'ambre-gris, & des eſclaves. *Voyez* Dapper, *Deſcrip. de l'Afrique*, *p.* 228. *& ſuiv.* (*D. J.*)

JALOIS, ſ. m. (*Commerce*) meſure de contenance dont on ſe ſert à Guiſe, & aux environs, pour meſurer les grains. Le *jalois* de froment peſe 80 livres poids de marc, de meteil, 76; de ſeigle, auſſi

76,

76; d'avoine, 50 livres: un *jalois* fait cinq boiſſeaux de Paris. A Ribleмont vers la Ferre, le *jalois* comble fait quatre boiſſeaux meſure de Paris. *Dict. de Commerce.* (*G*)

JALONS, ſ. m. pl. (*Arpentage*) ce ſont des bâtons droits, longs de cinq à ſix pies, & unis & planés par un des bouts, qui s'appelle la tête du *jalon*, & aiguiſés par l'autre qu'on fiche en terre. Ils ſervent à prendre de longs alignemens, & ſouvent on garnit leurs têtes de cartes, de linge, ou de papier, pour les diſtinguer de loin dans le nivellement; on les arme d'un carton blanc coupé à l'équerre.

On appelle *jalon d'emprunt* une meſure portative, qui eſt la même que la hauteur des *jalons* qui ſupportent le niveau, & que l'on préſente à tous les *jalons* d'un alignement, pour les faire butter & décharger. De *jalon*, on a fait *jalonner*.

JALOUSIE, ſ. f. (*Morale*) inquiétude de l'ame, qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talens d'autrui; cette paſſion eſt ſi fort ſemblable par ſa nature & par ſes effets, à l'envie dont elle eſt ſœur, qu'elles ſe confondent enſemble. Il me paroît pourtant que par l'envie, nous ne conſidérons le bien, qu'en ce qu'un autre en jouit, & que nous le deſirons pour nous, au lieu que la *jalouſie* eſt de notre bien propre, que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe: on envie l'autorité d'autrui, on eſt *jaloux* de celle qu'on poſſede.

La *jalouſie* ne regne pas ſeulement entre des particuliers, mais entre des nations entieres, chez leſquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeſte; elle tient à la rivalité de la poſition, du commerce, des arts, des talens, & de la religion.

Pour ce qui regarde la *jalouſie* en amour, cette fiévre ardente qui dévore les habitans des régions brûlées par les influences du ſoleil, & qui n'eſt pas inconnue dans nos climats tempérés, nous croyons qu'elle mérite un article à part. (*D. J.*)

* La *jalouſie*, dans ce dernier ſens, eſt la diſpoſition ombrageuſe d'une perſonne qui aime, & qui craint que l'objet aimé ne faſſe part de ſon cœur, de ſes ſentimens, & de tout ce qu'elle prétend lui devoir être reſervé, s'allarme de ſes moindres démarches, voit dans ſes actions les plus indifférentes, des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en ſoupçons, & fait vivre un autre dans la contrainte & dans le tourment.

Cette paſſion cruelle & petite marque la défiance de ſon propre mérite, eſt un aveu de la ſupériorité d'un rival, & hâte communément le mal qu'elle appréhende.

Peu d'hommes & peu de femmes ſont exempts de la *jalouſie*; les amans délicats craignent de l'avouer, & les époux en rougiſſent.

C'eſt ſur-tout la folie des vieillards, qui avouent leur inſuffiſance, & celle des habitans des climats chauds, qui connoiſſent le tempérament ardent de leurs femmes.

La *jalouſie* écraſe les piés des femmes à la Chine, & elle immole leur liberté preſque dans toutes les contrées de l'orient.

JALOUSIE, (*Architecture*) c'eſt une fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois croiſées diagonalement, qui laiſſent des vuides en loſange, par leſquelles on peut voir ſans être apperçu. Les plus belles *jalouſies* ſe font de panneaux d'ornemens de ſculpture évidés, & ſervent dans les égliſes, aux jubés, tribunes & confeſſionnaux, aux écoutes, lanternes, & ailleurs.

JALOUX, adjectif (*Grammaire*) celui qui a le vice de la jalouſie. *Voyez* JALOUSIE.

JALOUX, adj. (*Marine*) ſe dit d'un vaiſſeau qui roule & ſe tourmente trop, deſorte qu'il eſt en danger de ſe renverſer, s'il n'eſt pas aſſez leſté, ou ſi l'arrimage n'eſt pas bien fait. Ce terme n'eſt guere en uſage que dans la Méditerrannée, où l'on dit bâtiment *jaloux*, galere *jalouſe*.

Vaiſſeau *jaloux*, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau qui a le côté foible. (*Z*)

* JAM ou JEM, (*Hiſt. mod.*) la troiſieme partie du cycle duodénaire des Cathaiens & des Turcs orientaux. Ce cycle comprend les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Ils ont un autre cycle de douze ans dont le *jam* ou *jem* eſt auſſi la troiſieme partie. *Jam* ou *jem* ſignifie *léopard*. Les autres parties du cycle portent chacune le nom d'un animal. D'Herbelot, *Biblioth. orientale*.

JAMA, (*Géog.*) ville de l'empire tuſſien, ſur la riviere de même nom, dans l'Ingrie, à deux milles géographiques, N. E. de Narva. *Longitude 47. lat. 59. 15.* (*D. J.*)

* JAMACARU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) il y a en Amérique pluſieurs eſpeces de figuiers ſous ce nom. Ray en compte ſix, toutes rafraîchiſſantes, à l'exception de la ſemence qui eſt aſtringente & deſſicative. La gomme, le fruit, la feuille & la racine en eſt conſeillée dans les fievres, de quelque maniere qu'on en uſe. *Dictionnaire de Trévoux.*

JAMACAII, ſ. m. (*Ornith. exot.*) oiſeau très-joli du Breſil, & de la groſſeur d'une alouette. Son bec eſt un peu courbé en bas; ſa jolie petite tête eſt noire, ainſi que ſon goſier. Le deſſus du cou, la poitrine, & le ventre ſont jaunes; ſes ailes ſont noires, & ont chacune une grande moucheture blanche; ſa queue qui égale en longueur celle de nos hochequeues, eſt toute noire; ſes jambes & ſes piés ſont tembrunis. Marggrave *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAMAGOROD, (*Geogr.*) place impottante & forteresſe de l'Ingrie, vers la Finlande, ſur la riviere de Luga, à trois milles de Narva; elle a été priſe en 1703 par les Ruſſes ſur les Suédois.

JAMAIQUE, ſ. f. *la*, (*Géog.*) grande île de l'Amérique ſeptentrionale, découverte par Chriſtophe Colomb, en 1494. Elle eſt à 15 lieues de Cuba, à 20 lieues de Saint-Domingue, à 116 de Porto-bello & à 114 de Carthagène.

Sa figure tient un peu de l'ovale; c'eſt un ſommet continu de hautes montagnes, courant de l'E. à l'O. remplies de fources fraîches, qui fourniſſent l'île de rivieres agréables & utiles; cette île a 20 lieues de large du N. au S. 50 de long de l'E. à l'O. & 150 de circuit.

Le terroir s'y trouve d'une fertilité admirable en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Les rivieres & la mer ſont fort poiſſonneuſes; la verdure y eſt perpétuelle, l'air ſain, & les jours & les nuits y ſont à peu près d'égale longueur pendant tout le cours de l'année. Elle a pluſieurs bons ports, baies & havres, un nombre incroyable d'oiſeaux ſauvages, des plantes très-curieuſes, peu d'animaux mal-faiſans, excepté l'alligador, qui même attaque rarement les hommes.

Toute l'hiſtoire naturelle de cette île a été donnée en Anglois par le chevalier Hans-Sloane, qui y a longtems ſéjourné. Son ouvrage qu'il fit imprimer à ſes dépens, forme deux volumes *in-folio*, pleins de tailles-douces. Le premier volume parut à Londres en 1707, & le ſecond en 1725; cet ouvrage vaut une dixaine de guinées, & l'on ne le trouve que dans des ventes de bibliotheques de curieux.

L'Amiral Pen, ſous le regne de Cromwell, prit *la Jamaïque* ſur les Eſpagnols en 1655; depuis ce tems là elle eſt teſtée aux Anglois, qui l'ont ſoigneuſement cultivée, & l'ont rendue une des plus floriſſantes plantations du monde. On y compte aujour-

Digitized by Google

d'hui près de ſoixante mille Anglois, & plus de cent mille Negres; enfin ſon importance pour la nation britannique, fait qu'on n'en confie le gouvernement qu'à des gens du premier rang: elle eſt diviſée en quatorze paroiſſes ou juriſdictions.

Cette île produit du ſucre, du cacao, de l'indigo, du coton, du tabac, des écailles de tortues, dont on fait de fort beaux ouvrages en Angleterre; les cuirs, le bois pour la teinture, le ſel, le gingembre, le piment, & autres épiceries: les drogues, comme le gayac, les racines de ſquine, la ſalſepareille, la caſſe, entrent encore dans le commerce des habitans. *Long.* ſelon Harvis, 301^d 33' 45^m. *lat.* méridionale 17. 40. *lat.* ſeptentrionale 18. 45. (*D. J.*)

JAMA-JURI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de lis ainſi nommé par les habitans du Japon; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle qu'ils nomment *kanako-juri*, excepté que ſes feuilles ſont minces & plus longues, & la ſemence très-dure; elle croît ſur les montagnes. *Voyez ephemerid. nat. curioſ. decur. II anno 8. obſ. 191.*

JAMAIS, adv. de tems. (*Gramm.*) Il ſe dit par négation de tous les périodes de la durée, du paſſé, du préſent, & de l'avenir. Il eſt impoſſible que l'ordre de la nature ſoit jamais ſuſpendu. De quelque phénomene que les tems paſſés ayent été témoins, & quelque phénomene qui frappe les yeux des hommes à venir, il a la raiſon de ſon exiſtence, de ſa durée, & de toutes ſes circonſtances dans l'enchaînement univerſel des cauſes qui comprend l'homme, ainſi que tous les autres êtres ſenſibles, ou non.

JAMBA, (*Géog.*) petit royaume de l'Indouſtan, ſur le Gange, qui le traverſe du N. au S. On n'y connoît qu'une ſeule ville du même nom. (*D. J.*)

JAMBAGE, ſ. m. (*Maçonnerie*) ſe dit d'un pilier entre deux arcades. Toutes ſortes de *jambages*, piliers quarrés, & piés-droits, ſont appellés *orthoſtata* par Vitruve.

JAMBAGES *de cheminée*, ſont les deux petits murs qu'on éleve de chaque côté d'une cheminée pour en porter le manteau, & former la largeur de l'âtre.

Les Tourneurs appellent les *jambages* d'un tour deux groſſes pieces de bois d'équarriſſage poſées à plomb ſur des femelles, & aſſujetties par les côtés avec des liens en contre-fiches; dans ces deux *jambages* ſont emboîtées les deux autres longues pieces de bois paralleles à l'horiſon, & appellées les *jumelles*, entre leſquelles ſont placées les poupées. *Voyez* TOUR.

JAMBAGE, *en Ecriture*, ſe dit en général d'une partie de lettre, & particulierement des pleins droits.

Il y a deux ſortes de *jambages*, des *jambages* obliques droits, des *jambages* obliques gauches. *Voyez le volume des Planches*, à la table de l'Ecriture, *Pl. des principes.*

JAMBE *la*, ſ. f. (*Anat. Chir. Médec. Orthoped.*) en grec κνήμη, en latin *crus* ou *tibia*, ſeconde partie de l'extrémité inférieure du corps humain, qui s'étend depuis le genou juſqu'au pié; elle eſt compoſée de deux os, dont l'un ſe nomme le *tibia*, & l'autre le *péroné*; on pourroit fort bien ajouter à ces deux os la rotule, qui a beaucoup d'analogie avec l'olécrane, ou la grande apophyſe ſupérieure du cubitus; quoi qu'il en ſoit, *voyez* ROTULE, TIBIA, PÉRONÉ.

Continuons la deſcription générale de la *jambe*, enſuite nous parlerons des principaux accidens, & des défauts auxquels cette partie eſt expoſée; la Chirurgie, la Medecine, & l'Orthopédie, s'uniſſent pour y porter une main ſecourable.

La premiere choſe qui frappe nos yeux dans l'adminiſtration anatomique de la *jambe*, c'eſt la forte articulation du tibia avec le fémur, par pluſieurs ligamens nerveux qui ſe croiſent en ſautoir. De la ſeule articulation du tibia avec le fémur dépendent les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi-rotation que la *jambe* fait, ſoit en-dedans, ſoit en-dehors; car le péroné immobile par lui-même, obéit toujours au tibia.

Les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi-rotation de la *jambe*, s'exécutent par l'action de pluſieurs muſcles: on en fixe ordinairement le nombre à celui de dix, qui ſont; 1°. le droit antérieur, ou grêle antérieur; 2°. le vaſte externe; 3°. le vaſte interne; 4°. le crural; 5°. le couturier; 6°. le droit interne, ou grêle interne; 7°. le biceps; 8°. le demi nerveux; 9°. le demi membraneux; 10°. le poplité. Quelques-uns y joignent le faſcia-lata; on peut lire les articles particuliers de chacun de ces muſcles, car nous ne parlerons ici que de leurs uſages en général.

On attribue communément l'extenſion de la *jambe*, à l'action du droit antérieur, des deux vaſtes & du crural; l'on regarde le biceps, le demi nerveux, le grêle interne, le contutier, & le poplité, comme fléchiſſeurs. L'on croit que les mouvemens de demi-rotation que fait la *jambe* à-demi fléchie, dépendent uniquement de l'action alternative du biceps & du poplité, le biceps tournant la *jambe* de devant en-dehors, & le poplité la tournant de devant en-dedans.

Mais ſi l'on conſidere attentivement les attaches de preſque tous les muſcles de la *jambe*, & leur direction, on évitera de borner leur action aux ſimples fonctions qu'on vient de rapporter. En effet, il paroît que le grêle antérieur, par exemple, vû ſon attache à l'os des îles, peut fléchir la cuiſſe, indépendamment de ſon uſage pour l'extenſion de la *jambe*. Le muſcle couturier, outre la flexion de la *jambe*, à laquelle il contribue, fert encore sûrement à faire la rotation de la cuiſſe de devant en-dehors, ſoit qu'elle ſoit étendue ou fléchie; il fait croiſer cette *jambe* avec l'autre, on le voit dans les tailleurs d'habits, lorſqu'ils travaillent étant aſſis.

La plûpart des autres muſcles, comme le *faſcia-lata*, ſont communs à la cuiſſe & à la *jambe*, qu'ils meuvent l'une ſur l'autre, les élevent, ou les éloignent. Ils ne ſont pas même les ſeuls moteurs de la *jambe* ſur la cuiſſe, & de la cuiſſe ſur la *jambe*; car ces mouvemens réciproques peuvent encore s'exécuter par les muſcles jumeaux, dont l'on borne le ſervice à l'extenſion du pié.

De plus, quelques-uns des muſcles de la *jambe*, comme le grêle antérieur, le coututier, le grêle interne, le demi-nerveux, & le demi-membranenx, meuvent encore la cuiſſe ſur le baſſin, & le baſſin ſur la cuiſſe.

En un mot, preſque tous les muſcles de la *jambe* ſont auxiliaires les uns des autres, & à peine y en a-t-il un, qui, outre ſon uſage principal, ne concoure à d'autres fonctions particulieres.

Remarquez enfin, que tous ces muſcles ſont très-longs, & ſitués les uns près des autres, ce qui produit la multiplication de leurs uſages. Il n'y a que le poplité qui ſoit un petit muſcle; il eſt même comme hors de rang, étant placé au-deſſus de la cuiſſe.

Parlons maintenant des principales difformités, auxquelles les *jambes* ſont expoſées, car nous n'avons rien à dire de nouveau ſur les arteres, les veines, & les nerfs de cette partie; on en a déja fait mention *à l'article* CRURAL, *Anatomie.*

Quelques enfans viennent au monde avec les *jambes* tortues, mais le plus ſouvent ils ne contractent cette difformité que par la faute des nourrices qui les ont mal ſoignés, mal emmaillottés, ou qui les ont fait marcher trop-tôt; de-là, les uns ont le

Digitized by Google

tibia tortu, d'autres les genoux, d'autres les piés tournés en-dedans, à l'endroit de l'articulation du tibia avec le tarſe; l'on appelle en latin ces derniers *varis*: il y en a d'autres, au contraire, dont les piés ſont tournés en-dehors, & ceux-ci ſont nommés *valgi*, en françois *cagneux*. Enfin, il y a des enfans qui ont une *jambe* plus longue que l'autre, ſoit par maladie, ſoit par conformation naturelle, ſoit par des tiraillemens violens lors de leur naiſſance.

Tous ces divers états, & le degré où ils peuvent être portés, demandent différens traitemens, pour leſquels il faut s'addreſſer aux maîtres de l'art; les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que quelques remarques générales.

1°. Le moyen le plus sûr pour prévenir ces ſortes de difformités, eſt de veiller à ce que les enfans ſoient emmaillotés ſoigneuſement, avec intelligence, & de les empêcher, ſur-tout ceux qui ont de la diſpoſition au rachitis, de marcher trop-tôt, ou de demeurer debout; il faut au contraire les tenir couchés, ou aſſis ayant les piés appuyés; les porter dans les bras, & les traîner dans un chariot, juſqu'à ce que leurs *jambes* aient acquis une force ſuffiſante.

2°. Suppoſé que l'enfant ait apporté la difformité de naiſſance, ou qu'elle paroiſſe ſe former, il faut ſe ſervir de machines faites exprès, de cuir, de carton, de lames de fer fort minces, que l'enfant gardera nuit & jour. Si l'inflexibilité de la partie s'oppoſe à la guériſon, on joindra les bains, les linimens, les fomentations émollientes, aux machines qu'on vient de recommander.

3°. Il eſt des moyens très-ſimples, qui ſuffiſent ſouvent pour corriger la difformité. Si, par exemple, l'enfant a les piés tournés en-dedans, on peut ſe ſervir des marche-piés de bois en uſage chez les religieuſes pour leurs jeunes penſionnaires. Ces marche-piés ont deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les piés, & ces deux enfoncemens ſont creuſés de maniere, que les piés y étant engagés ſe trouvent néceſſairement tournés en-dehors. Si c'eſt ce dernier défaut qu'il s'agit de rectifier dans l'enfant, on fera faire les enfoncemens des marche-piés contournés en-dedans; un peu d'art, de ſoins, & d'attention, opereront des miracles dans cet âge tendre.

4°. Quelquefois les *jambes* d'un enfant deviennent tortues par la faute de la nourrice, qui le tient toûjours entre ſes bras ſur le même côté; engagez-la de changer ſa méthode de porter votre enfant, & de la varier cette méthode, les *jambes* de l'enfant n'en recevront aucun dommage.

5°. Lorſque la coutbure des *jambes* vient du rachitiſme, il s'agit de guérir la cauſe du mal, & après cela de redreſſer la *jambe*, comme on s'y prend pour redreſſer la tige courbe d'un jeune arbre.

6°. Si les *jambes* panchent plus d'un côté que de l'autre, on peut eſſayer d'y remédier, en donnant à l'enfant des ſouliers plus hauts de ſemelles & de talons du côté que les *jambes* panchent.

7°. Il faut donner aux enfans des ſouliers fermes & qui ne tournent point, ſur-tout en-dehors, parce qu'alors ils font ſans-ceſſe tourner la pointe du pié en-dedans.

8°. Les *jambes* peuvent devenir paralytiques par toutes ſortes d'efforts. Salzmann rapporte le cas d'un enfant à qui ce malheur arriva, pour avoir été ſouvent porté à califourchon ſur les épaules de ſon frere aîné; il eſt vraiſemblable que la cauſe de cet accident provenoit de la violente tenſion que les muſcles des *jambes* ſouffrirent, étant long-tems & ſouvent pendantes ſans avoir eu de points d'appui.

9°. Quelquefois une *jambe* ou un bras ſe retire par maladie ou par accident. Si la maladie procede du roidiſſement des muſcles, il faut les aſſouplir par des bains, des douches, des liniments; ſi elle eſt produite par le deſſechement, on tâchera de ramener la nourriture à la partie, par des frictions & des onctions convenables; ſi c'eſt l'effet d'un accident, comme d'une luxation, le remede eſt entierement du reſſort de la Chirurgie.

10°. Enfin, quelquefois une *jambe* excede la longueur de l'autre, ſoit par conformation naturelle, accident qui eſt incurable, ſoit par des tiraillemens faits à la *jambe*, ou à la cuiſſe de l'enfant, lors de ſa naiſſance; dans ce dernier cas on trouvera le baſſin de travers, & panché du côté de la *jambe* qui paroît trop longue. Comme d'heureux ſuccès ont juſtifié qu'on pouvoit remédier à ce malheur, les gens de l'art conſeillent de s'y prendre de la maniere ſuivante.

Après avoir couché l'enfant ſur le dos, on lui liera légerement, au genou de la *jambe* qui paroît trop longue, un mouchoir en pluſieurs doubles, & en façon de jarretiere; attachez à ce mouchoir, vers la partie antérieure du genou, une large bande de toile, longue d'environ deux aunes; liez cette bande le plus court que vous pourrez, néanmoins ſans violence, ſur l'épaule de l'enfant, du même côté; aſſujettiſſez-l'y, de maniere qu'elle ne puiſſe gliſſer; enfuite, vous emmaillotterez l'enfant avec adreſſe. La compreſſion que le bandage du maillot fait ſur la bande, qui eſt tendue depuis le genou de l'enfant juſques ſur ſon épaule, oblige cette bande à ſe tendre encore davantage, détermine la partie trop inclinée du baſſin à remonter & à ſe remettre dans ſa ſituation naturelle.

Pour ce qui regarde les malheureux cas de fracture & d'amputation de *jambe*, on en fera deux articles ſéparés; ſavoir, JAMBE *amputation*, & JAMBE *fracture*, *Chirurg.* (*D. J.*)

JAMBES *antérieures & poſtérieures de la moëlle allongée*, (*Anat.*) *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALLONGÉE.

JAMBE, ſ. f. (*Hiſt. des Inſectes*) partie du corps des inſectes qui leur ſert à ſe ſoûtenir, à marcher, & à d'autres uſages.

Les inſectes ailés connus ont tous des *jambes*, ſans exception, mais ils n'ont pas tous les *jambes* de la même longueur; quelques-uns les ont très-courtes, avec une ſeule articulation; de ce nombre ſont les chenilles, dont les *jambes* antérieures ſe terminent par un crochet pointu. L'on trouve auſſi des inſectes à *jambes* longues, & qui ont trois, quatre, cinq, ſix, & même juſqu'à huit articulations. Les *jambes* d'un même inſecte ne ſont pas toutes égales en longueur; les poſterieures du plus grand nombre ſont plus longues que les antérieures, & principalement dans les abeilles; cette regle n'eſt cependant pas ſi générale, qu'il n'y en ait ſont les *jambes* antérieures ſurpaſſent les poſtérieures en longueur.

Les *jambes* des inſectes ſont ordinairement compoſées de trois parties; la premiere eſt une eſpece de cuiſſe, elle tient immédiatement au ventre, & eſt plus groſſe vers ſon origine, quoiqu'il y air des inſectes dont la cuiſſe eſt moins groſſe en-haut qu'embas; la ſeconde eſt la *jambe*, proprement dite; les articulations de l'une & de l'autre de ces parties ſont revêtues chez quelques inſectes de poils forts & pointus, qu'on pourroit fort bien appeller *pointes articulaires*; la troiſieme partie de la *jambe* eſt le pié, qui mérite une plus grande attention que les deux autres parties. *Voyez* PIÉ.

Les inſectes ne font pas tous le même uſage de leurs *jambes*; elles leur ſervent principalement pour marcher, mais il y en a à qui elles ſervent encore de crampons pour s'attacher fortement; quelques-uns en font uſage pour ſauter, & les ſauts qu'ils font ſont ſi grands, qu'on dit qu'une puce ſaute deux

Digitized by Google

cent fois plus loin que la longueur de ſon corps. Pour cet effet, ces inſectes ont non-ſeulement des *jambes*, des cuiſſes fortes & ſouples, mais encore des muſcles vigoureux, & doués d'une vertu élaſtique, par laquelle l'animal peut s'élever aſſez haut en l'air.

Les *jambes* ſervent de gouvernail aux inſectes qui nagent, & c'eſt par la direction du mouvement de ces membres, qu'ils arrivent préciſément au point où ils veulent aller; elles tiennent en équilibre le corps des inſectes qui volent, & le dirigent ſelon la volonté de l'animal, elles leur procurent le même avantage qu'aux cigognes, & leur ſervent de gouvernail, pour ſe tourner du côté qu'il leur plaît. D'autres, qui ont la vûe coutte, s'en ſervent pour ſonder le terrein, devant ou derriere eux. Quelques-uns les emploient à nettoyer leurs yeux, leurs antennes, & leur corps, & à en ôter la pouſſiere qui pourroit les incommoder.

Ceux qui fouiſſent la terre, ſe ſervent de leurs *jambes* en guiſe de bêche; car la force que la nature a donnée aux *jambes* de pluſieurs inſectes, qui l'emploient à cet uſage, eſt prodigieuſe, ſi on la compare avec leur petiteſſe. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſerrer dans la main quelque ſcarabée, on ſera ſurpris des efforts qu'il faut faire pour les retenir. C'eſt encore avec ce ſecours qu'ils font des creux dans la terre & des routes ſouterraines. Comme quelques animaux uſent de leurs *jambes* pour ſe défendre, l'on trouve auſſi des inſectes qui en font le même uſage; il y en a qui s'en ſervent pour ſaiſir leur proie, & la tenir ſerrée.

Enfin, la conſtruction des *jambes* des inſectes eſt ſouvent une marque pour diſtinguer les eſpeces reſſemblantes les unes des autres; c'eſt ainſi qu'on peut diſtinguer les mouches carnaſſieres des autres mouches, comme on connoît le faucon & le vautour à leurs ſerres.

Quelques naturaliſtes modernes prétendent qu'il y a des inſectes qui ont d'abord les *jambes* ſur le dos, & qui, après leur transformation, les ont enſuite ſous le ventre; c'eſt ce que M. de Réaumur ſemble dire de l'inſecte ſingulier dont il a fait la deſcription dans les *Mém. de l'acad. des ſciences, année 1714*; mais, outre qu'il n'avance pas ce fait comme certain, ſi l'animal avoit par hazard la tête & l'anus un peu différemment placés du commun des inſectes, ce qui n'eſt pas ſans exemple, il ſe pourroit que, malgré les apparences du contraire, l'inſecte de M. de Réaumur eût les *jambes* à l'oppoſite de ſon dos. (*D. J.*)

JAMBE DE BOIS, *membre artificiel*, qu'on met à la place de celui qu'on a perdu par accident, ou par une opération de chirurgie. La conſtruction de ces ſortes d'inſtrumens, doit être dirigée par le chirurgien intelligent, afin d'imiter la nature autant qu'on le peut, & ſuppléer aux fonctions dont on eſt privé par la perte d'un membre. La nature du moignon plus ou moins court dans l'amputation de la cuiſſe, ou dans celle de la *jambe*; les difformités naturelles ou accidentelles de la partie; les complications permanentes de certains accidens incurables, telles que des tumeurs, des cicatrices, *&c.* toutes ces choſes préſentent des variations, qui obligent à chercher des points d'appui variés pour l'uſage libre & commode d'une *jambe de bois*. Il faut choiſir un ouvrier ingénieux, qui ſache ſaiſir les vûes qu'on lui donne, & qui puiſſe les rectifier en cas de beſoin. Ambroiſe Paré a recueilli dans ſes œuvres la figure de diverſes inventions de *jambes*, de bras, & de mains artificielles, qui réparent les difformités que cauſe la perte des membres, & qui ſervent à remplir l'action qu'ils exerçoient, & il en fait honneur à un ferrurier de Paris, homme de bon eſprit, nommé *le petit Lorrain*. La *jambe de bois* dont les pauvres ſe ſervent eſt aſſez connue; mais il y en a d'autres qu'on modele ſur la *jambe* ſaine, qu'on chauſſe comme elle, qui par des charnieres & reſſorts artiſtement placés dans le pié facilitent la progreſſion. Lorſque la perſonne veut s'aſſeoir, elle tire un petit verrou, qui donne la liberté de fléchir le genou. Cette *jambe* eſt gravée dans Ambroiſe Paré, & la deſcription eſt faite dans les termes connus des ouvriers, pour qu'on puiſſe la leur faire exécuter ſans difficulté. Ce grand chirurgien, dont les écrits ne reſpirent que l'amour de l'humanité & le bien public, donne pour ceux qui ont la *jambe* courte, après quelque accident, une béquille très-utile, inventée par Nicolas Picard, chirurgien du duc de Lorraine. Il y a un étrier de fer pour ſoûtenir le pié, & un arc-boutant qui embraſſe le moignon de la feſſe, & qui fait que l'homme en marchant eſt comme aſſis du côté dont il boite. On ne peut trop faire connoître les reſſources que l'on a dans la multitude des maux qui affligent l'humanité. L'Hiſtoire de l'académie royale des ſciences nous apprend dans l'éloge du P. Sebaſtien, carme, & grand mécanicien, que ſur ſa réputation un gentilhomme ſuédois vint à Paris lui redemander, pour ainſi dire, ſes deux mains, qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui reſtoit que deux moignons au-deſſus des coudes. Il s'agiſſoit, dit M. de Fontenelle, de faire deux mains artificielles, qui n'auroient eu pour principe de leur mouvement que celui de ces moignons, diſtribués par des fils à des doigts qui ſeroient flexibles. Pour peu qu'on faſſe attention à ce projet, on ſentira qu'il n'étoit pas raiſonnable, & qu'il n'eſt pas poſſible de faire agir la puiſſance motrice au gré de la volonté, par le principe intérieur, ſur les reſſorts d'une machine. On dit cependant que le P. Sébaſtien ne s'eſſaya pas de l'entreprendre, & qu'il préſenta ſes eſſais à l'académie des Sciences. Ambroiſe Paré donne la figure de mains & de bras artificiels, qui paroiſſent remplir toutes les intentions qu'on peut ſe propoſer dans les cas où ils ſont néceſſaires. *Voyez* PROTHESE.

JAMBES DE MUSE. (*Muſ.ne*) *Voyez* GAMBES.

JAMBE, (*Marechallerie*) partie des deux trains du cheval, qui prend au train de devant depuis le genouil juſqu'au ſabot, & au train de derriere depuis le jartet juſqu'au même endroit. Lorſqu'on veut exprimer ſimplement la partie des *jambes* qui va juſqu'aux boulets, on l'appelle *le canon de la jambe*. *Voyez* CANON. Les bonnes qualités des *jambes* du cheval ſont d'être larges, plates & ſeches; c'eſt-à-dire, que quand on les regarde de côté, elles montrent une ſurface large & applatie; *nerveuſes*, c'eſt-à-dire, qu'on voie diſtinctement le tendon qui cotoye l'os, & qui du genouil & du jartet va ſe tendre dans le boulet. *Voyez* BOULET. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être fines, c'eſt-à-dire étroites & menues, on les appelle auſſi *jambes de cerf*; d'être rondes, qui eſt le contraire des plates, *les jambes du montoir & les jambes hors du montoir*. *Voyez* MONTOIR. *Avoir bien de la jambe & avoir peu de jambe*, ſe dit du cheval ſelon qu'il a les *jambes* larges ou fines. *N'avoir point de jambes*, ſe dit d'un cheval qui bronche à tout moment. Les *jambes* gergées. *Voyez* GORGÉ. Les *jambes* ruinées & travaillées. *Voyez* RUINÉ & travaillé. Les *jambes* roides. *Voyez* ROIDE. La *jambe* de veau eſt celle qui au lieu de deſcendre droit du genouil au boulet, pîte en devant; c'eſt le contraire d'une *jambe* arquée. Aller à trois *jambes*, eſt la même choſe que boiter; chercher la cinquieme *jambe* ſe dit d'un cheval qui peſe à la main du cavalier, & qui s'appuie ſur le mors pour ſe repoſer la tête en cheminant ou en courant. Un cheval ſe ſoulage ſur une *jambe*, quand il a mal à l'autre. Raſſembler ſes quatre *jambes*. *Voyez* RAS-

Digitized by Google

SEMBLER. Droit ſur ſes *jambes*. *Voyez* DROIT. Faire trouver des *jambes* à ſon cheval, c'eſt le faire courir vîte & très-long-tems. Comme les *jambes* du cavalier ſont une des aides, *voyez* AIDES. *Jambe* dedans, *jambe* dehors ſont des expreſſions qui ſervent à diſtinguer à quelle main ou de quel côté il faut donner des aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Le long d'une muraille, la *jambe* de dehors ſera celle du côté de la muraille, & l'autre celle de dedans. Sur les voltes, ſi le cheval manie à droite, le talon droit ſera le talon de dedans, & de même la *jambe* droite ſera celle de dedans. Par conſéquent la *jambe* & le talon gauches ſeront pris pour la *jambe* & le talon de dehors. Le contraire arriveta ſi le cheval manie à gauche. Soûtenir un cheval d'une ou de deux *jambes*. *Voyez* SOUTENIR. Laiſſer tomber ſes *jambes*. *Voyez* TOMBER. Approcher les gras des *jambes*. *Voyez* APPROCHER. On dit du cheval qui devient ſenſible à l'approche des *jambes* de l'homme, qu'il commence à prendre les aides des *jambes*. Connoître, obéir, répondre aux *jambes*, ſe dit du cheval. *Voyez* ces termes à leurs lettres. Courir à toutes *jambes*. *Voyez* COURIR.

JAMBES *de ſilleu*, (*terme de riviere*) c'eſt la partie d'un bateau foncet, ſervant à retenir les rubans du mât.

IAMBE, ſ. m. (*Littér.*) *iambus*, terme de proſodie greque & latine, pié de vers compoſé d'une breve & d'une longue, comme dans ὅπῶ, λύγω, *D.I*, *mĕis*. *Syllabæ longa brevi ſubjecta vocatur iambus*, comme le dit Horace, qui l'appelle auſſi un pié vîte, rapide, *pes citus*.

Ce mot, ſelon quelques-uns, tire ſon origine d'*Iambe*, fils de Pan & de la nymphe Echo, qui inventa ce pié, ou qui n'uſa que de paroles équivoques & de ſanglantes railleries à l'égard de Cerès affligée de la perte de Proſerpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du grec ἰός, *venenum*, venin, ou de ἰαμβίζω, *maledico*, je médis; parce que ces vers compoſés d'*iambes*, furent d'abord employés dans la ſatyre. *Dict. de Trevoux.*

Il ſemble qu'Archiloque, ſelon Horace, en ait été l'inventeur, ou que ce vers ait été particulierement propre à la ſatyre.

Archilochum proprio rabies armavit iambo. Art Poët. *Voyez* IAMBIQUE.

JAMBE, adj. f. (*Maréchallerie*) bien *jambé*, ou bien de la jambe, bien dans les talons, dans la main. *Voyez* TALONS & MAIN, bien en ſelle, *voyez* SELLE.

JAMBEIRO, ſ. m. (*Bot. exot.*) nom que les Portugais donnent à l'arbre des Indes orientales, qui porte le jambos, fruit de la groſſeur d'une poire, rouge-obſcur en couleur, ſans noyau, & très-agréable au goût. Le *jambeiro* croît à la hauteur d'un prunier, jette nombre de branches, qui s'étendent au long & au large, forment un grand ombrage & un bel aſpect; ſon écorce eſt liſſe, de couleur griſe-cendrée; ſon bois eſt caſſant; ſa feuille reſſemble de figure au fer d'une lance; elle eſt unie, d'un verd-brun par le haut, & d'un verd-clair par le bas; ſes fleurs ſont rouges-purpurines, odorantes, d'un goût aigreler, & ont au milieu pluſieurs étamines. Cet arbre fournit toute l'année des fleurs & des fruits verds ou mûrs; on les confit avec du ſucre. (*D. J.*)

JAMBETTE, ſ. f. (*Charpenterie*) eſt une piece de bois, qui ſe met au pié des chevrons & ſur les entraytes. *Voyez nos Planches de Charpente.*

* JAMBETTE, (*Pelleterie*) c'eſt la ſeconde eſpece de Pelleterie, que les Turcs tirent de la peau des martres-zibelines; elle eſt fort inférieure à la martre proprement dite, ou celle de l'échine, & fort ſupérieure au ſamoul-bacha ou celle du col. On en pourroit avoir encore une quatrieme eſpece, du ventre; mais on n'en fait aucun cas, ſur-tout à Conſtantinople.

JAMBI, (*Géog.*) royaume des Indes ſur la côte de l'île de Sumatra; on n'y connoît qu'une ſeule ville ſituée ſur une riviere qui forme un aſſez beau golfe. (*D. J.*)

JAMBIER, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un nom que l'on donne à deux muſcles de la jambe, dont l'un s'appelle *antérieur*, & l'autre *poſtérieur*.

Le *jambier* antérieur vient de la partie inférieure antérieure du condile externe du tibia, & s'avance le long de la partie antérieure de cet os, devient peu-à-peu large & charnu vers ſon milieu; enſuite il ſe retrécit & forme un tendon grêle & uni qui paſſe ſous le ligament annulaire, & va s'inſérer au grand os cunéiforme à l'os du métatarſe qui ſoûtient le gros orteil. La fonction de ce muſcle eſt de tirer le pié en-haut. *Voyez* nos *Planches d'Anatomie.*

Le *jambier* poſtérieur vient du tibia & du péroné, & du ligament interoſſeux; ſon tendon qui eſt fort & uni paſſe ſous le ligament annulaire par le ſinus qui eſt derriere la malléole interne, & va s'inſérer à la partie interne de l'os ſcaphoïde. *Voyez* nos *Planches anat.*

Petit jambier poſtérieur, *voyez* PLANTAIRE.

IAMBIQUE, adj. (*Litter.*) eſpece de vers compoſé entierement, ou, pour la plus grande partie, d'un pié qu'on appelle *iambe*. *Voyez* IAMBE.

Les vers *iambiques* peuvent être conſidérés ou ſelon la diverſité des piés qu'ils reçoivent, ou ſelon le nombre de leurs piés. Dans chacun de ce genre, il y a trois eſpeces qui ont des noms différents.

1°. Les purs *iambiques* ſont ceux qui ne ſont compoſés que d'*iambes*, comme la quatrieme piece de Catulle, faite à la louange d'un vaiſſeau.

Phaſelus ille, quem videtis hoſpites.

La ſeconde eſpece ſont ceux qu'on appelle ſimplement *iambes* ou *iambiques*. Ils n'ont des iambes qu'aux piés pairs, encore y met-on quelquefois des tribraques, excepté au dernier qui doit toûjours être un *iambe*; & aux impairs des ſpondées, des anapeſtes, & même un dactyle au premier. Tel eſt celui que l'on cite de la Médée de Seneque.

Servare potui, perdere an poſſim rogas?

La troiſieme eſpece ſont les vers *iambiques* libres, qui n'ont par néceſſité d'iambe qu'au dernier pié, comme tous les vers de Phedre.

Amittit meritò proprium, qui alienum appetit.

Dans les comedies, on ne s'eſt pas plus gêné, & peut-être moins encore, comme on le voit dans Plaute & dans Térence, mais le ſixieme pié eſt toûjours indiſpenſablement un *iambe*.

Quant aux variétés qu'apporte le nombre de ſyllabes, on appelle *iambe* ou *iambique* dimetre celui qui n'a que quatre piés.

Quæruntur in ſylvis aves.

Ceux qui en ont ſix s'appellent *trimetres*, ce ſont les plus beaux, & ceux qu'on emploie pour le theatre, ſur-tout pour la tragédie; ils ſont infiniment préférables aux vers de dix ou douze piés en uſage dans nos pieces modernes, parce qu'ils approchent plus de la proſe, & qu'ils ſentent moins l'art & l'affectation.

Dii conjugales, tuque genialis tori
Lucina cuſtos, &c.

Ceux qui en ont huit, ſe nomment *tétrametres*; & l'on n'en trouve que dans les comédies.

Pecuniam in loco negligere, maximum
Interdum eſt lucrum. Terent.

Digitized by Google

Quelques-uns ajoûtent un *ïambe* monomettre, qui n'a que deux piés.

Virtus beat.

On les appelle *monomettres*, *dimettres*, *trimettres* & *tétramettres*, c'eſt-à-dire, d'une, de deux, de trois, & quatre meſures, parce qu'une meſure étoit de deux piés, & que les Grecs les meſuroient deux piés à deux piés, ou par épitrites, & en joignant l'iambe & le ſpondée enſemble.

Tous ceux dont on a parlé juſqu'ici ſont parfaits, ils ont leur nombre de piés complets, ſans qu'il y manque rien, ou qu'il y air rien de trop.

Les imparfaits ſont de trois ſortes; les cataleĉtiques auxquels il manque une ſyllabe.

Muſæ jovem canebant.

Les brachycataleĉtiques auxquels il manque un pié entier.

Muſa jovis gnata.

Les hypercataleĉtiques qui ſont ceux qui ont une ſyllabe ou un pié de trop.

Muſæ ſorores ſunt Minervæ,
Muſæ ſorores Palladis lugent.

La plûpart des hymnes de l'Egliſe ſont des *iambiques* dimettres, c'eſt-à-dire de quatre piés. *Diĉt. de Trévoux.*

JAMBLIQUE SEL DE, (*Pharmac. anc.*) ſorte de ſel préparé avec le ſel ammoniac, le poivre, le gingembre, le thym, l'origan, & autres drogues aromatiques, dont il eſt inutile de donner les noms & les doſes; cette compoſition imaginée par un certain *jamblique*, inconnu d'ailleurs, paſſoit chez les anciens pour un excellent minoratif ſtomachique. On le prenoit à-jeun, foit ſeul en poudre, ſoit dans un œuf poché, ou dans quelque liquide. *Voyez* Gorræus. (*D. J.*)

JAMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, dont on dit que les fruits reſſemblent à des pommes, & qu'il porte des fleurs jaunes d'une odeur très-agréable.

JAMBOLI LE, (*Géog.*) contrée de la Macédoine moderne aux confins de la Romanie, de la Bulgarie & de la Macédoine propre. (*D. J.*)

JAMBOLONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbuſte des Indes, qui eſt à-peu-près comme le myrthe, mais dont la feuille reſſemble à celle du fraiſier & le fruit aux groſſes olives; ſon fruit ſe confit dans le vinaigre & on le mange, il excite l'appétit.

JAMBON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliol.*) nom que quelques auteurs donnent à une coquille de mer bivalve, parce que par ſa forme elle reſſemble à un *jambon*; c'eſt une eſpece de pinne marine.

JAMBON, *en terme de Cuiſinier*, c'eſt la cuiſſe ou l'épaule du porc ou du ſanglier, ſechée & aſſaiſonnée pour être gardée plus long-tems, & mangée avec plus de goût. On prépare de la maniere qui ſuit les *jambons* de Weſtphalie qui ſont ſi fort en vogue: on les ſale avec du ſalpêtre, on les met en preſſe pendant huit ou dix jours, on les fait tremper dans de l'eau de genievre, & enſuite on les fait ſécher à la fumée de bois de genévrier.

Les meilleurs *jambons* que nous ayons en France ſont ceux qui nous viennent de Bayonne; on appelle *jambonneau* ou un *petit jambon*, la partie inférieure détachée d'un gros *jambon*.

JAMBOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit des Indes qui eſt de la groſſeur d'une poire; il y en a deux eſpeces, l'une eſt d'un rouge obſcur ſans noyau, & qui eſt d'un goût très-agréable; l'autre eſt d'un rouge-clair à un noyau auſſi gros que celui d'une pêche. Les Malabares nomment ce fruit *jamboli*, les Perſans *tuphas*, & les Portugais *jambos*. L'arbre qui produit ce fruit eſt très-touffu, & donne beaucoup d'ombre; il eſt grand comme un prunier, ſa fleur eſt d'un rouge vif tirant ſur le pourpre, l'odeur en eſt très-agréable, il ſort de ſon calice un grand nombre de petits filets qui ont un goût aigrelet. La racine eſt forte & va profondément en terre. Cet arbre porte des fleurs & du fruit pluſieurs fois dans l'année, les Chinois le nomment *yen-ku*, & les Portugais *jambos*. On eſt dans l'uſage d'en manger le fruit au commencement du repas, on le confit dans du ſucre auſſi-bien que la fleur, on les regarde comme bonnes pour les fievres bilieuſes.

JAMBU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) eſpece de perdrix du Breſil, d'un jaune-brun, & d'une délicateſſe de goût qui ne le cede point à nos perdrix européennes. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAMES-BOROUGH, (*Géog.*) ville d'Irlande ſur la riviere de l'Hannou, dans la province de Leinſter.

JAMES-ISLE, (*Géog.*) grande île des terres arctiques, ou plutôt vaſte pays peu connu, mais que l'on a pris d'abord pour une ſeule île. Il eſt borné au nord par la mer Chriſtiane, à l'orient par le détroit de Davis, au ſud-oueſt par le détroit d'Hudſon, & à l'occident par un bras de mer, qui joint ce dernier détroit à la baie de Baffin; on le croit partagé en trois îles, mais ce ne ſont que des conjectures, puiſque les navigateurs n'y ont point encore abordé; en un mot, tout ce pays nous eſt inconnu. (*D. J.*)

JAMES-RIVER, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale en Virginie; elle arroſe divers cantons, & ſe décharge finalement à l'entrée de la baie de Cheſapeack. (*D. J.*)

JAMES *ſainte*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au diocèſe d'Avranches, à 3 lieues de Pontorſon, 67 S. O. de Paris. *Long.* 16d. 28′. 1″. *lat.* 48d. 29′. 22″. (*D. J.*)

JAMES-TOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale de la Virginie, ſur la riviere de Powatan, dans une contrée nommée *James-Land*; elle eſt ſur une preſqu'île au nord de la riviere, à environ 40 milles au deſſus de ſon embouchure; elle a été bâtie par les Anglois en 1607. *Long.* 300. 5. *lat.* 37. (*D. J.*)

JAMETS, *Gemmatium*, (*Géog.*) petite ville de France au Barrois, ſur les frontieres du Luxembourg & du Verdunois, à 2 lieues S. de Montmedi, & à 3 E. de Stenay. *Long.* 23. 5. *lat.* 49. 25. (*D. J.*)

JAMI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un temple privilégié pour les dévotions du vendredi, qu'ils appellent *jumanamazi*; & qu'il n'eſt pas permis de faire dans les petites moſquées appellées *meſchids*. Un *jami* bâti par quelque ſultan eſt appellé *jami-ſelatyn* ou *royal*. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. Ottomane.*

* JAMIDES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom d'une des deux familles ſpécialement deſtinées dans la Grece à la fonction d'augures; l'autre étoit des Clytides.

* JAMIS TOILE A, (*Commerce*) eſpece de toile de coton, qui ſe tire du levant par la voie d'Alep.

JAMMABOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des moines japonnois, qui font profeſſion de renoncer à tous les biens de ce monde, & vivent d'une très-grande auſtérité; ils paſſent leur tems à voyager dans les montagnes; & l'hiver ils ſe baignent dans l'eau froide. Il y en a de deux eſpeces; les uns ſe nomment *Tofanſa*, & les autres *Fonfanſa*. Les premiers ſont obligés de monter une fois en leur vie au haut d'une haute montagne bordée de précipices, & dont le ſommet eſt d'un froid exceſſif, nommée *Ficoſan*; ils diſent que s'ils étoient ſouillés lorſqu'ils y montent, le renard, c'eſt-à-dire, le diable les faiſiroit. Quand ils ſont revenus de cette entrepriſe périlleuſe, ils vont payer un tribut des aumônes qu'ils ont amaſſées au général de leur ordre, qui en échange

Digitized by Google

leur donne un titre plus relevé, & le droit de porter quelques ornemens à leurs habits.

Ces moines prétendent avoir beaucoup de secrets pour découvrir la vérité, & ils font le métier de forciers. Ils font un grand myſtere de leurs prétendus ſecrets, & n'admettent perſonne dans leur ordre ſans avoir paſſé par de très-rudes épreuves, comme de les faire abſtenir de tout ce qui a eu vie, de les faire laver ſept fois le jour dans l'eau froide, de les faire aſſeoir les feſſes ſur les talons, de frapper dans cette poſture les mains au-deſſus de la tête, & de ſe lever ſept cent quatre-vingt fois par jour. *Voyez* Kempfer, *Voyage du Japon.*

JAMMA-BUDO, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une vigne ſauvage du Japon, dont les grappes ſont petites, & les grains de la groſſeur des raiſins de Corinthe ſans pepins; elle ſert à garnir les berceaux.

JAMNA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la petite île Baléare, c'eſt-à-dire de l'île Minorque; on croit communément que c'eſt *Citadella* ſur la côte occidentale de l'île. (*D. J.*)

JAN, ſ. m. (*jeu*) au *trictrac* ſe dit de la diſpoſition du jeu, lorſqu'il y a douze dames abattues deux à deux, qui font le plein d'un des côtés du trictrac. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus, auquel les Romains donnoient pluſieurs faces, & diſent qu'on l'a mis en uſage dans le jeu du trictrac pour marquer la diverſité des faces; il y a pluſieurs ſortes de *jans*, comme le grand & le petit *jan*, le *jan* de trois coups, le *jan* de deux tables, le contre *jan* de deux tables, *jan* de Mézéas, contre *jan* de Mézéas, *jan* de retour, *jan* de récompenſe, *jan* qui ne peut. *Voyez* tous ces termes expliqués à leur article.

Quelques-uns définiſſent encore le *jan* en général un coup de trictrac qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs, quelquefois l'un & l'autre enſemble.

Jan de Mézéas, au trictrac, eſt un coup qui ſe fait quand au commencement d'une partie, on ſe ſaiſit de ſon coin de repos ſans avoir aucune autre dame abattue dans tout ſon jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorſqu'on amene un as, & ſix, ſi l'on en amene deux.

Jan qui ne peut, au trictrac, ſe fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amene tombent ſur une dame découverte de l'adverſaire, & que les cafes ferment les paſſages; & il ſe fait encore au *jan* de retour, lorſque vous ne pouvez jouer les nombres que vous avez amenés.

Jan de récompenſe. On fait un *jan* de récompenſe au trictrac, lorſque le nombre de points produits par les dés jettés, tombe en les comptant ſur une dame découverte de ſon adverſaire; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos, & celle du petit *jan*, ſont différens. Dans la premiere on ne regarde ſur chaque dame découverte que deux points par ſimples pour chaque moyen, & quatre points par doubles; au lieu que dans la derniere on profite de quatre points par ſimples, & de ſix par double. Mais ſi on bat par deux manieres ſimples, on gagne huit points, & douze par trois.

Le *jan de récompenſe* arrive quantité de fois dans le jeu de trictrac, comme on vient de le voir, & il ſe fait encore, quand s'étant ſaiſi de ſon coin de repos, on bat celui de ſon adverſaire qui eſt vuide, & pour lors on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles.

Jan de retour, au trictrac, eſt un jeu qu'on ne peut faire ſans avoir rompu ſon grand *jan*, parce qu'il faut ſe ſervir des mêmes dames qui le compoſoient. Pour y parvenir, on paſſe les dames dans la premiere table de ſon adverſaire, & on les conduit dans la ſeconde qui eſt celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui l'on joue; & ſi-tôt que les cafes de cette derniere table ſont remplies, le *jan de retour* eſt fait. On ne ſauroit paſſer que la fleche ſur laquelle on prend paſſage, ne ſoit abſolument nue, autrement le paſſage eſt fermé: c'eſt un paſſage pour la battre, & même une autre qui ſeroit plus loin; mais on ne pourroit pas paſſer pour cela; tant qu'on garde ſon *jan de retour*, & lorſqu'on le fait, on gagne autant qu'au grand & petit *jan*. On faura pour regle générale, que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour*, perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer, ſoit qu'il ait joué par ſimples ou par doubles; quand le *jan de retour* eſt rompu, on leve à chaque coup, ſelon les dés, les dames du trictrac; & celui qui a plutôt fait, gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames, & faire de nouveaux plains juſqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui ſont le tour ou la partie complette du trictrac.

Jan de deux tables au trictrac, eſt celui qui ſe fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées de ſorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverſe partie. *Jan de deux tables* eſt un hafard du jeu du trictrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par ſimple & ſix par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puiſſe pas placer ſes dames dans l'un ni dans l'autre de ſes coins, ne pouvant être pris que par deux dames à-la-fois; cependant, parce qu'on a la puiſſance de les y mettre on en tire le profit.

Jan de trois coups, au trictrac, ſe dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups ſix dames de ſuite depuis la pile juſqu'où eſt compriſe la caſe de fannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut ſe faire par doublers. Pour que ce *jan* profite, les regles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut ſeulement marquer quatre points pour ſon *jan*, & faire une caſe dans ſon grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*, tels que *jan de courtes chauſſes*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever ſon *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amenent les mêmes dés, *&c.* On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plûpart de ces *jans*.

* JANA, ſ. f. (*Mythol.*) nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du D, que l'J conſonne entraîne dans pluſieurs langues. Varron appelle la lune dans ſes différentes phaſes, *Jane croiſſante & décroiſſante*. D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le ſoleil s'eſt appellé auſſi *divos Janos*, dieu Janus.

JANACA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie*) animal quadrupede qui ſe trouve en Afrique dans la Nigritie; il eſt auſſi haut qu'un cheval, mais il n'eſt point ſi long; ſes jambes ſont menues, ſon cou eſt long, ſa peau eſt touſſe ou jaunâtre avec des raies blanches; ſon front eſt armé de cornes comme les bœufs.

* JANACI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) jeunes hommes courageux, ainſi appellés chez les Turcs de leur vertu guerriere.

JANACONAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la nouvelle Eſpagne un droit que les Indiens ſoumis aux Eſpagnols ſont obligés de payer pour leur ſortie, lorſqu'ils quittent leurs bourgs ou leurs villages.

* JANCAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petit fourneau

Digitized by Google

de terre à l'usage des Chinois qui s'en servent pour faire le thé & pour cuire le *jancam*.

JANCOMA, (*Géog.*) royaume d'Asie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la peninsule de l'Inde, qui est au-delà du Gange.

JANEIRO Rio, (*Géog.*) riviere de l'Amérique méridionale sur la côte du Brésil; elle donne son nom à une province ou capitainerie où est St. Sébastien. Elle fut découverte par François Villegagnon protestant, en 1515; mais les Portugais s'emparerent du pays en 1558. Le *Rio Janeiro* que j'ai qualifié de riviere, est plutôt un golfe, puisque l'eau en est salée, & que l'on y trouve des poissons de mer, des requins, des raies, des marsouins, & même jusqu'à des baleines. (*D. J.*)

JANGOMAS, *f. m.* (*Botan. exot.*) arbre de la côte de Malabar, nommé par C. B. *avibus arbor prunо similis, spinosa*. Il vient sans culture dans les champs, s'éleve à la hauteur du prunier ordinaire, & est tout hérissé d'épines; sa fleur est blanche; son fruit ressemble à celui du forbier, jaune quand il est mûr, d'un goût de prune sauvage, stiptique, & acerbe; on l'emploie dans les remedes astringens, pour arrêter le cours de ventre. (*D. J.*)

JANJA, (*Géog.*) fleuve de la Sibérie septentrionale, qui se jette dans la mer glaciale.

JANICULE, (*Géog. anc. & Littérat.*) montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans le nombre des sept, qui ont fait donner à cette capitale le nom de la ville aux sept montagnes, *urbs septicollis*.

Le *Janicule* avoit tiré sa dénomination de Janus qui y demeuroit vis-à-vis du Capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne; ils possédoient chacun une petite ville; & quoique ni l'une ni l'autre ne subsistassent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laissé d'orner l'Enéide de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen, ces deux villes dont les murs sont renversés; leurs ruines même vous rappellent le regne de deux anciens monarques; celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne: l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appellée *Saturnie*.

Hæc duo prætere à disjectis oppida muris,
Reliquias, veterumque vides monimenta virorum,
Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit urbem
Janiculum *huic, illi fuerat Saturnia nomen.*
Æneïd. liv. VIII. v. 355.

Cette opposition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*; dont Pline se sert pour désigner le *Janicule*. Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir sur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, selon Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Pline, & Solin. Eusebe dans sa chronique y met aussi la sépulture du poëte Stace; Victorè place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septinienne.

On posoit au *Janicule* un corps-de-garde dans le tems des Comices, & on y montoit la garde pour la sûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend sous elle le Vatican, & se termine à l'église de *Santo-Spirito in Saffia*. On l'appelle communément *Montorio*, à cause de la couleur de son sable qui est jaunâtre: c'est un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculensis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il se rompit par la fuite des tems, & demeura dans un triste état de décombres, jusqu'à ce que Sixte IV. en ait construit un autre à la place: c'est de-là que lui vient son nom moderne, *ponte Sisto*. (*D. J.*)

JANIPABA, *f. m. ganipa, fructu ovato*, (*Botan. exot.*) Plum. espece de genipa du Brésil, & des îles de l'Amérique, dont il est un des plus grands arbres, ressemblant au hêtre; son écorce est grise ou blanche; son bois est mœlleux & fragile; ses rameaux sont revêtus de feuilles longues de plus d'un pié, de couleur verte, luisantes, & en forme de langue de bœuf; sa fleur est petite, d'une seule piece, en cloche, approchante de celle du narcisse, blanche, tachetée de jaune en-dedans, répandant une odeur de girofle; son fruit est plus gros qu'une orange, rond, couvert d'une écorce tendre, & cendrée; sa chair solide, jaunâtre, visqueuse, s'amollit en mûrissant, & donne un suc aigrelet, d'un parfum assez agréable: on trouve au milieu de ce fruit, qui est partagé en deux, des semences comprimées, presque orbiculaires; on mange le fruit quand il est mûr; on en tire par expression une liqueur vineuse, qui dans le commencement est astringente & safraîchissante, mais qui étant gardée, perd son astriction, & devient échauffante. (*D. J.*)

JANISARKI, *f. m.* (*Commerce*) on nomme ainsi à Constantinople le bazar couvert, où l'on vend les drogues & les roiles. C'est un vaste Lâtiment fermé par deux grandes voutes, sous l'une desquelles sont toutes les boutiques de Droguerie, & sous l'autre celles des Marchands de toile. *Dictionnaire de Commerce*.

JANISSAIRE, *f. m.* (*Hist. turq.*) soldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & sur-tout à celui qui le paye.

Les gen-y-céris, c'est-à-dire, *nouveaux soldats*, que nous nommons *janissaires*, se montrerent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établissement, dont nous ignorons l'époque. Quelques historiens prétendent que c'est le sultan Amurath II, fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déja instituée, la forme qu'on voit subsister encore.

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *jen-y céris aghasi*; nous disons en françois l'*aga des janissaires*; & c'est un des premiers officiers de l'empire.

Comme on distingue dans les armées de sa hautesse les troupes d'Europe, & les troupes d'Asie, les *janissaires* se divisent aussi en *janissaires* de Constantinople, & *janissaires* de Damas. Leur paye est depuis deux aspres jusqu'à douze; l'aspre vaut environ six liards de notre monnoie actuelle.

Leur habit est de drap de Salonique, que le grand-seigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une surveste de drap bleu; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *zarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend fur les épaules.

Leurs armes sont en tems de guerre un sabre, un mousquet, & un fourniment qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce sont les soldats du monde qui ont toûjours été le mieux alimentés; chaque oda de *janissaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant; les choses à cet égard, n'ont point changé depuis son voyage en Turquie.

Les *janissaires* vivent honnêtement dans Constantinople; cependant ils font bien déchus de cette haute estime où étoient leurs prédécesseurs, qui ont tant contribué à l'établissement de l'empire turc. Quelques précautions qu'ayent pris autrefois les empereurs,

Digitized by Google

pereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles; elles ont dégénéré. Il semble même qu'on soit bien-aise depuis plus d'un siecle, de les voir moins respectées, de crainte qu'elles ne se rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janissaires*, il est pourtant sur que dans tout ce vaste empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui soient vrais *janissaires*, ou *janissaires* de la Porte: autrefois cette milice n'étoit compofée que des enfans de tribut, que l'on instruisoit dans le Mahométisme. Présentement cela ne se pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janissaires* de se marier, les Musulmans étant persuadés que les soins du ménage rendent les soldats moins propres à la profession des armes: aujourd'hui se marie qui veut avec le consentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas sans argent; mais la principale raison qui détourne les *janissaires* du mariage, c'est qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées sont d'être chefs de leur oda.

Toute cette milice loge dans de grandes casernes, distribuées en plusieurs chambres: chaque chambre a son chef qui y commande. Il reçoit ses ordres des capitaines, au-dessus desquels il y a le lieutenant-général, qui obéit à l'aga seul.

Le bonnet de cérémonie des *janissaires* est fait comme la manche d'une casaque; l'un des bouts sert à couvrir leur tête, & l'autre tombe sur leurs épaules; on attache à ce bonnet sur le front, une espece de tuyau d'argent doré, long de demi-pié, garni de fausses pierreries. Quand les *janissaires* marchent à l'armée, le sultan leur fournit des chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes; savoir un cheval pour 10 soldats, & un chameau pour 20. A l'avénement de chaque sultan sur le trone, on augmente leur paye pendant quelque tems d'un aspre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent sans enfans; & les autres, quoiqu'ils ayent des enfans, ne laissent pas de léguer quelque chose à leur chambre. Parmi les *janissaires*, il n'y a que les solacs & les peyes qui soient de la garde de l'empereur; les autres ne vont au serrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les desordres. Ordinairement on les met en sentinelle aux portes & aux carrefours de la ville: tout le monde les craint & les respecte, quoiqu'ils n'ayent qu'une canne à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorsqu'ils vont en campagne.

Plusieurs d'entr'eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des amazoglans, parmi lesquels leur impatience, ou quelqu'autre défaut, ne leur a pas permis de rester: ceux qui doivent être reçûs, passent en revûe devant le commissaire, & chacun tient le bas de la veste de son compagnon. On écrit leurs noms sur le registre du grand-seigneur; après quoi ils courent tous vers leurs maîtres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils sont sous sa jurisdiction, leur donne à chacun en passant, un coup de main derriere l'oreille.

On leur fait faire deux fermens dans leur enrôlement; le premier, de servir fidellement le grand-seigneur; le second, de suivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janissaires*, & cette grande union soutient singulierement leur autorité; car quoiqu'ils ne soient que 12 à 13 mille dans Constantinople, ils font sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

De-là vient leur force, qui est telle, que le grand-seigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui se dit l'invincible sultan, doit trembler au premier signal de la mutinerie d'un misérable *janissaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaisie la face de l'empire? les plus fiers empereurs, & les plus habiles ministres, ont souvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en tems de paix, une milice si redoutable. Elle deposa Bajazet II. en 1512; elle avança la mort d'Amurat III. en 1595; elle menaça Mahomet III. de le détrôner. Otman II. qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater son dessein, en fut indignement traité, puisqu'ils le firent marcher à coups de piés depuis le serrail jusques au château des sept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Mustapha que cette infolente milice mit à la place d'Osman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faite des grandeurs. Ils firent aussi mourir le sultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieusement aux sept tours; ils renverserent du trone son fils Mahomet IV. à cause du malheureux succès du siége de Vienne, lequel pourtant n'échoua que par la faute de Cara-Mustapha, premier vifir. Ils préférerent à cet habile sultan son frere Soliman III. prince sans mérite, & le déposerent à son tour quelque tems après. Enfin, en 1730, non-contens d'avoir obtenu qu'on leur sacrifiât le grand vifir, le rei-Effendi, & le capitan bacha; ils déposerent Achmet III. l'enfermerent dans la prison, d'où ils tirerent sultan Mahomet, fils de Mustapha II. & le proclamerent à sa place. Voilà comme les successions à l'empire sont réglées en Turquie. (*D. J.*)

JANNA (LA), *Géog.* contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine, sur l'Archipel, bornée N. par le Comenolitari, S. par la Livadie, O. par l'Albanie, & E. par l'Archipel. Elle répond à la Thessalie des anciens; Lariſſe en est la capitale; ses principales rivieres sont le Sélampria, le Pénée des Grecs, l'Epidène qui est leur *Apidanus*, & l'Agriomela, qui est leur *Sperchius*. (*D. J.*)

JANNANINS, s. m. pl. (*Hist. mod. superst.*) c'est le nom que les Negres de quelques parties intérieures de l'Afrique donnent à des esprits qu'ils croient être les ombres ou les ames de leurs ancêtres, & qu'ils vont consulter ou adorer dans les tombeaux. Quoique ces peuples reconnoissent un dieu suprême nommé *Kanno*, leur principal culte est réservé pour ces prétendus esprits. Chaque négre a son *jannanin* tutélaire, à qui il s'adresse dans ses besoins, il va le consulter dans son tombeau, & regle sa conduite sur les réponses qu'il croit en avoir reçûes. Ils vont sur-tout les interroger sur l'arrivée des vaisseaux européens, dont les marchandises leur plaisent autant qu'aux habitans des côtes. Chaque village a un *jannanin* protecteur, à qui l'on rend un culte public, auquel les femmes, les enfans & les esclaves ne sont point admis: on croiroit s'attirer la colere du génie, si on permettoit la violation de cette regle.

JANGUARE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede du Brésil, monté sur des jambes hautes & seches comme un lévrier, ce qui le rend très-léger à la course. Il est de la grandeur d'un chien, sa peau est tachetée comme celle d'un tigre. Cet animal, qui est très-agile & très-vorace, cause beaucoup de frayeur aux habitans.

JANOW, (*Géog.*) il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere est dans la haute Podolie; la seconde dans la province de Mazovie, sur les frontieres de la Prusse; & la troisieme est en Lithuanie, dans la province de Briescia.

JANOWECZ, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, ſituée dans le Palatinat de Sendomir.

JANOWITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohême au cercle de Kaurſchim, fameuſe par la bataille de 1645, où le général ſuédois Torſtenſon défit les Impériaux. Elle eſt à ſix milles de Prague, en allant vers la Moravie. *Long.* 32. 28, *latit.* 5. 12. (*D. J.*)

JANROJA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; ſon calice devient dans la ſuite un fruit ailé, qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme une ſemence arrondie. *Plumier.*

* JANSENISME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) diſpute ſur la grace, & ſur différens autres points de la doctrine chrétienne, à laquelle un ouvrage de Corneille Janſénius a donné lieu.

Corneille Janſénius naquit de parens catholiques à Leerdam en Hollande. Il étudia à Utrecht, à Louvain & à Paris. Le fameux Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran, ſon ami, le mena à Bayonne, où il paſſa douze ans en qualité de principal du collége. Ce fut-là qu'il ébaucha l'ouvrage qui parut après ſa mort ſous le titre d'*Auguſtinus*. De retour à Louvain, il y prit le bonnet de docteur, obtint une chaire de profeſſeur pour l'Ecriture-ſainte, & fut nommé à l'évêché d'Ypres qu'il ne poſſéda pas long-tems. Il mourut de peſte quelques années après ſa nomination.

Il avoit travaillé vingt-ans à ſon ouvrage. Il y mit la derniere main avant ſa mort, & laiſſa à quelques amis le ſoin de le publier.

Ce livre le fut en effet en 1640 à Louvain en un volume *in folio*, diviſé en trois parties, qui traitent principalement de la grace.

On trouve dans l'ouvrage de Janſénius, & dans ſon teſtament, diverſes proteſtations de ſa ſoûmiſſion au S. Siége.

Le pape Urbain VIII. proſcrivit en 1649 l'*Auguſtinus* de Corneille Janſénius, comme renouvellant les erreurs du Bayaniſme. Cornet, ſyndic de la faculté, en tira quelques propoſitions qu'il déféra à la Sorbonne, qui les condamna. Le docteur Saint-Amour & ſoixante & dix autres appellerent de cette déciſion au parlement. La faculté porta l'affaire devant le clergé. Les prélats, dit M. Godeau, voyant les eſprits trop échauffés, craignirent de prononcer, & renvoyerent la choſe au pape Innocent X. Cinq cardinaux & treize conſulteurs tinrent par l'ordre d'Innocent, dans l'eſpace de deux ans & quelques mois, trente-ſix congrégations. Le pape préſida en perſonne aux dix dernieres. Les propoſitions y furent diſcutées. Le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeis, & quelques autres qui défendoient la cauſe de Janſénius, furent entendus; & l'on vit paroître en 1653 le jugement de Rome qui cenſure & qualifie les propoſitions ſuivantes.

Premiere propoſition. *Aliqua Dei præcepta hominibus juſtis volentibus & conantibus, ſecundum præſentes quas habent vires, ſunt impoſſibilia. Deeſt quoque illis gratia quâ poſſibilia ſunt.* Quelques commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des hommes juſtes qui veulent les accomplir, & qui font à cet effet des efforts ſelon les forces préſentes qu'ils ont. La grace même qui les leur rendroit poſſibles, leur manque.

Cette propoſition qui ſe trouve mot pour mot dans Janſénius, fut déclarée téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathème, & hérétique.

Calvin avoit prétendu que tous les commandemens ſont impoſſibles à tous les juſtes, même avec la grace efficace, & cette erreur avoit été proſcrite dans la ſixieme ſeſſion du concile de Trente.

La doctrine de l'Egliſe eſt que *Deus impoſſibilia non jubet, ſed jubendo monet & facere quod poſſis, & petere quod non poſſis*; que Dieu n'ordonne rien d'impoſſible, mais avertit en ordonnant & de faire ce que l'on peut, & de demander ce que l'on ne peut pas.

Seconde propoſition: *interiori gratiæ in ſtatu naturæ lapſæ nunquam reſiſtitur.* Dans l'état de nature tombé, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure.

Cette propoſition n'eſt pas mot à mot dans l'ouvrage de Janſénius; mais la doctrine qu'elle préſente fut notée d'héréſie, parce qu'elle parut oppoſée à ces paroles de J. C. *Jeruſalem, quoties volui congregare filios tuos, ſicut gallina congregat pullos ſuos ſub alas, & noluiſti.* Jeruſalem, combien de fois n'ai-je pas voulu raſſembler tes enfans, comme la poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes, & tu ne l'as pas voulu? & à celles-ci que S. Etienne adreſſe aux Juifs: *durâ ceruice & incircumciſis cordibus, vos ſemper Spiritui ſancto reſiſtitis.* Têtes dures, cœurs incirconcis, vous réſiſtez toûjours à l'Eſprit ſaint; & à ce paſſage de S. Paul, *videte ne quis veſtrûm deſit gratiæ Dei.* Faites qu'aucun de vous ne réſiſte à la grace de Dieu.

Troiſieme propoſition: *ad merendum vel demerendum in ſtatu naturæ lapſæ, non requiritur in homine libertas a neceſſitate, ſed ſufficit libertas a coactione.* Dans l'état de nature tombée, l'homme pour mériter ou pour démériter n'a pas beſoin d'une liberté exemte de néceſſité, il lui ſuffit d'une liberté exemte de contrainte.

On ne lit pas cette propoſition dans Janſénius, mais celle-ci: l'homme eſt libre, dès qu'il n'eſt pas contraint. La néceſſité ſimple, c'eſt-à-dire la détermination invincible qui part d'un principe extérieur, ne répugne point à la liberté. Une œuvre eſt méritoire ou démérítoire, lorſqu'on la fait ſans contrainte, quoi qu'on ne la faſſe pas ſans néceſſité. *Voyez lib. VI. de gratia Chriſti.* C'eſt la ſuite du penchant de la délectation victorieuſe; où l'homme mérite & démérite, quoique ſon action exemte de contrainte ne le ſoit pas de néceſſité.

La propoſition troiſieme fut déclarée hérétique; car il eſt de foi que le mouvement de la grace efficace même n'emporte point de néceſſité.

Luther & Calvin n'avoient admis dans l'homme de liberté que pour le phyſique des actions. Quant au moral, ils prétendoient que l'exemtion de contrainte ſuffiſoit; & que quoique néceſſité, on pourroit mériter ou démériter; le concile de Trente avoit anathématiſé ces erreurs.

Quatrieme propoſition: *ſemi-pelagiani admittebant præventionis gratia neceſſitatem ad ſingulos actus, etiam ad initium fidei; & in hoc erant hæretici quod vellent eam gratiam talem eſſe cui poſſit humana voluntas reſiſtere vel obtemperare.* Les ſemi-pélagiens admettoient la néceſſité d'une grace prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils penſoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit s'y ſoumettre ou y réſiſter.

La premiere partie de cette propoſition eſt un fait, & on lit dans Janſénius, *liv. VII. & VIII. de l'héréſ. pélag.* il n'eſt pas douteux que les demi-Pélagiens n'ayent admis la néceſſité d'une grace actuelle & intérieure pour les premieres volontés de croire, d'eſpérer, *&c.*

Cette opinion de Janſénius ſur le ſémi-pélagianiſme eſt regardée par tous les Théologiens comme contraire à la vérité & à l'autorité de S. Auguſtin, & la qualité de *fauſſe* de la cenſure tombe là-deſſus.

Quant à la ſeconde partie qui concerne le dogme, elle a été qualifiée *d'hérétique.* Ainſi il paroit qu'il falloit dire, 1°. que les ſémi-Pélagiens n'ont point admis la néceſſité d'une grace intérieure pour le commencement de la foi; 2°. que quand ils l'auroient admiſe, ils n'auroient point erré en prétendant

Digitized by Google

dant que cette grace étoit telle que la volonté pût y consentir ou la rejetter.

Cinquieme proposition : *semi-Pelagianum est dicere Christum pro omnibus hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse.* C'eſt une erreur demi-pélagienne que Jesus-Christ eſt mort pour tous les hommes, ou qu'il ait répandu ſon ſang pour eux.

Janſénius dit, *de grat. Chriſt. lib. III. cap. ij.* que les peres, bien loin de penſer que Jeſus-Chriſt ſoit mort pour le ſalut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique, & que le ſentiment de S. Auguſtin eſt, qu'il n'eſt mort que pour les prédeſtinés, & qu'il n'a pas plus prié ſon Pere pour le ſalut des réprouvés que pour le ſalut des démons.

Le ſymbole de Nicée a dit, *qui propter nos homines & propter noſtram ſalutem deſcendit de cœlis . . . incarnatus eſt . . . paſſus eſt . . .* & la cinquieme propoſition fut condamnée comme impie, blaſphématoire & hérétique.

Cependant M. Boſſuet dit, *juſtif. des réfl. moral. p. 67.* qu'il ne faut pas faire un point de foi également décidé de la volonté de ſauver tous les juſtiés, & de celle de ſauver tous les hommes.

Telles ſont les cinq fameuſes propoſitions qui donnerent lieu à la bulle d'Innocent X. à laquelle on objecta que les cinq propoſitions n'étoient pas dans le livre de Janſénius, & qu'elles n'avoient pas été condamnées dans le ſens de cet auteur, & l'on vit naître la fameuſe diſtinction du fait & du droit.

Diverſes aſſemblées du clergé de France tenues en 1654, 5, 6, & 7, ſtatuerent, 1°. que les cinq propoſitions étoient dans le livre de Janſénius; 2°. qu'elles avoient été condamnées dans le ſens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X. adreſſa à ce ſujet un bref en 1654. Alexandre VII. ſon ſucceſſeur, dit dans ſa conſtitution de 1656, que les cinq propoſitions extraites de l'*Auguſtinus*, ont été condamnées dans le ſens de l'auteur.

Cependant M. Arnauld, *lett. à un duc & pair*, ſoûtint que les propoſitions n'étoient point dans Janſénius; qu'elles n'avoient point été condamnées dans ſon ſens, & que toute la ſoûmiſſion qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, ſe réduiſoit au ſilence reſpectueux. Il prétendit encore que la grace manque au juſte dans des occaſions où l'on ne peut pas dire qu'il ne peche pas; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la tradition.

La Sorbonne cenſura en 1656 ces deux propoſitions; & M. Arnauld ayant refuſé de ſe ſoûmettre à ſa déciſion, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats ſignent encore cette cenſure.

Cependant les diſputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes aſſemblées tenues depuis 1655 juſqu'en 1661, dreſſa une formule de foi que les uns ſouſcrivirent, & que d'autres rejetterent. Les évêques s'adreſſerent à Rome, & il en vint en 1665 une bulle qui enjoignit la ſignature du formulaire, appellé communément d'Alexandre VII. dont voici la teneur.

Ego N. conſtitutioni apoſtolicæ Innocent. X. datæ die tertia Maii, an. 1653, & conſtitutioni Alex. VII. datæ die ſexta Octob. an. 1656. ſummorum pontificum, me ſubjicio, & quinque propoſitiones ex Cornelii Janſenii libro cui nomen eſt Auguſtinus *excerptas, & in ſenſu ab eodem autore intento, prout illas damnatas propoſitiones ſedes apoſtolica damnavit, ſincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc ſancta Evangelia.*

Louis XIV. donna en 1665 une déclaration qui fut enregiſtrée au parlement, & qui confirma la ſignature du formulaire ſous des peines grieves. Le formulaire devint ainſi une loi de l'Egliſe & de l'Etat.

Les défenſeurs du formulaire diſent que les cinq propoſitions ont été condamnées dans le ſens de Janſénius, car elles ont été déférées & diſcutées à Rome dans ce ſens.

Ce ſens eſt clair ou obſcur. S'il eſt clair, le pape, les évêques & tout le Clergé eſt donc bien aveugle. S'il eſt obſcur, les Janſéniſtes ſont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X. eſt irréformable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & accepté par l'Egliſe. Perſonne ne doute, dit M. Boſſuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propoſitions ne ſoit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Aleth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers diſtinguerent expreſſément dans leurs mandemens la queſtion de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commiſſaires. Il s'éleva une conteſtation ſur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & ſous ſon ſucceſſeur Clément IX. MM. d'Eſtrées, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Vialart évêque de Châlons, propoſerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs diocèſes une nouvelle ſignature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propoſitions de Janſénius ſans aucune reſtriction, la premiere ayant été jugée inſuſſiſante.

Les quatre évêques y conſentirent. Cependant dans les procès-verbaux des ſynodes diocéſains qu'ils tinrent pour cette nouvelle ſignature, on fit la diſtinction du fait & du droit, & l'on inféra la clauſe du ſilence reſpectueux ſur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée? C'eſt une grande queſtion entre les Janſéniſtes & leurs adverſaires.

Il eſt certain que la queſtion de fait peut être priſe en divers ſens. 1°. Pour le fait perſonnel, c'eſt-à-dire quelle a été l'intention perſonnelle de Janſénius. 2°. Pour le fait grammatical, ſavoir ſi les propoſitions ſe trouvent mot pour mot dans Janſénius. 3°. Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propoſitions à Janſénius, & leur liaiſon avec le dogme.

On convient que la déciſion de l'Egliſe ne peut s'étendre au fait pris ſoit au premier ſoit au ſecond ſens. Mais eſt-ce du fait pris dans ces deux ſens, ou du fait pris autrefois me qu'il faut entendre la diſtinction dans laquelle perſiſterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui ſe joignirent à eux? C'eſt une difficulté que nous laiſſons à examiner à ceux qui ſe chargeront de l'hiſtoire eccleſiaſtique de ces tems.

Quoi qu'il en ſoit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clement IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la ſouſcription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêcherent à Rome un des leurs, appellé *Hennebel*, pour ſe plaindre de cette témérité; & Innocent XII. donna en 1694 & 1696 deux brefs, dans l'un deſquels il dit: «Nous attachant in»violablement aux conſtitutions de nos prédéceſ»ſeurs Innocent X. & Alexandre VII. nous décla»rons que nous ne leur avons donné ni ne donnons »aucune atteinte, qu'elles ont demeuré & demeu»rent encore dans toute leur force». Il ajoûte dans l'autre: «Nous avons appris avec étonnement que »certaines gens ont oſé avancer que dans notre pre»mier bref, nous avions altéré & reformé la conſ»titution d'Alexandre VII. & le formulaire dont il a »preſcrit la ſignature. Rien de plus faux, puiſque

Digitized by Google

» par ledit bref nous avons confirmé l'un & l'autre, » que nous y adhérons conſtamment, que telle eſt » & a toûjours été notre intention ».

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Janſéniſtes, les *prétendus Janſéniſtes*. Ce mot de *prétendus* diverſement interprété par les deux partis, acheve d'obſcurcir la queſtion de la ſignature pure & ſimple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX. les eſprits avoient été aſſez tranquilles, lorſqu'en 1701 on vit patoître le fameux cas de conſcience. Voici ce que c'eſt.

On ſuppoſoit un eccléſiaſtique qui condamnoit les cinq propoſitions dans tous les ſens que l'Egliſe les avoit condamnées, même dans le ſens de Janſénius de la maniere qu'Innocent XII. l'avoit entendu dans ſes brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit refuſé l'abſolution, parce que, quant à la queſtion de fait, c'eſt-à-dire, à l'attribution des propoſitions au livre de Janſénius, il croyoit que le ſilence reſpectueux ſuffiſoit; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle penſoit de ce refus d'abſolution.

Il parut une déciſion ſignée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le ſentiment de l'eccléſiaſtique n'étoit ni nouveau ni ſingulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Egliſe, & qu'on ne devoit point pour ce ſujet lui refuſer l'abſolution.

Cette piece ralluma l'incendie. Le cas de conſcience occaſionna pluſieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient ſigné une rétractation. Un ſeul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les diſputes renouvellées ne finiſſant point, Clement XI. qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après pluſieurs brefs, publia ſa bulle, *Vineam Domini ſabaoth*. Elle eſt du 15. Juillet 1705. Et il paroit que ſon objet eſt de déclarer que le ſilence reſpectueux ſur le fait ne ſuffit pas pour rendre à l'Egliſe la pleine & entiere obeiſſance qu'elle exige des fidelles.

La queſtion étoit devenue ſi embarraſſée, ſi ſubtile, qu'on diſpute encore ſur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au ſilence reſpectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, ſe retracta dans la ſuite.

Jamais les hommes n'ont peut-être montré tant de dialectique & de fineſſe que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la diſtinction du double ſens des propoſitions de Janſénius, l'un qui eſt le ſens vrai, naturel & propre de Janſénius, & l'autre qui eſt un ſens putatif & imaginé. On convint que les propoſitions étoient hérétiques dans le ſens putatif & imaginé par le ſouverain pontife, mais non dans leur ſens vrai, propre & naturel.

Voilà où la queſtion du *Janſeniſme* & du formulaire en eſt venue.

Les diſputes occaſionnées par le livre de Queſnel & par ſa condamnation, ayant commencé préciſément lorſque celles que l'ouvrage de Janſénius avoit excitées, alloient peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *Janſéniſtes* aux défenſeurs de Queſnel & aux adverſaires de la bulle *Unigenitus*. Voyez *les articles* QUESNELISTES, *UNIGENITUS*, &c.

JANSENISTE, ſ. m. (*Mode*) c'eſt un petit panier à l'uſage des femmes modeſtes, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'a appellé *janſéniſte*. Voyez *l'article* PANIER.

JANTE, ſ. f. (*Arts méchan.*) piece de bois de charronage de deux à trois piés de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carroſſe, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1°. remarquer ſur les *jantes* des roues, qu'elles doivent être bien chantournées: 2°. que quoiqu'elles n'aient pas beſoin d'une épaiſſeur conſidérable, cependant il eſt néceſſaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais ſeront forts: 3°. il faut encore avoir attention que les *jantes* ſoient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne ſoient point coupées: 4°. il ne faut laiſſer aux *jantes* aucun aubier, car ſi l'aubier eſt dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais ſera éclater l'aubier, & ce rais ſera comme inutile; ſi au contraire l'aubier eſt dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particulierement les bouts des bandes, ſeront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante*; pour lors la roue perdant ſa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par ſauts & par ſecouſſes, qui contribueront beaucoup à ſa deſtruction entiere, & à caſſer la bande qui porteroit à faux. *Voyez nos Planches de Charron.* (*D. J.*)

JANTES, *dans l'Artillerie*, ce ſont ſix pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes enſemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, compoſent les roues de l'affut du canon.

L'épaiſſeur des *jantes* varie ſuivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment eſt deſtiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont ſix pouces de haut, & quatre pouces d'épaiſſeur; à celles de ſeize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaiſſeur; à celles de huit, quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaiſſeur.

* JANTILLE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chûte de l'eau, & accélérer ſon mouvement. Elle ſert auſſi à élever les eaux à l'aide des roues diſpoſées à cet effet. De *jantille* on a fait le verbe *jantiller*.

JANUAL, ſ. m. (*Littérat.*) ſorte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit conſacré; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de ſel nouveau, d'encens & de vin. (*D. J.*)

JANUALE PORTE, (*Antiq.*) porte de Rome ſituée ſur le mont Viminal, & qui fut appellée *porte januale*, à l'occaſion d'un prétendu miracle que Janus opéra dans cet endroit, en faveur des Romains contre les Sabins. Ovide embellit ce conte populaire de toutes les graces de la Poéſie; *voyez-le.* (*D. J.*)

JANUALES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) fête de Janus qu'on célébroit à Rome le premier de Janvier par des danſes & d'autres marques de réjouiſſances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les conſuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitole faire des ſacrifices à Jupiter. Alors comme aujourd'hui, on ſe faiſoit des préſens & d'heureux ſouhaits les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, ſelon Ovide, à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour tout le reſte de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel; la douceur de ces fruits étant regardée comme le ſymbole de préſages favorables pour l'année. (*G*)

JANVIER, (*Aſtron. & Hiſt. anc.*) mois que les Romains dédierent à *Janus*, & que Numa mit au ſolſtice d'hiver.

Quoique les calendes de ce mois fuſſent ſous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci ſe trouvoit conſacré particuliérement au dieu *Janus*, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *janual*, ainſi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont la douceur faiſoit tirer

Digitized by Google

d'heureux prognoſtics pour le cours de l'année. *Voy.* JANUAL, & JANUALES.

Ce même jour tous les artiſtes & artiſans ébauchoient la matiere de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'eſt, dit Ovide, le dieu Janus qui le preſcrivoit en ces termes:

Tempora commiſi naſcentia rebus agendis,
Totus ab auſpicio, ne foret annus iners.

Cette idée étoit bien plus raiſonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de *Janvier* pour ſe diſtinguer des Romains, parce que ceux-ci ſe régaloient le ſoir en l'honneur de Janus.

Les conſuls déſignés prenoient poſſeſſion ce jour-là de leur dignité, depuis le conſulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Luſcus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitole accompagnés d'une grande foule de peuple, tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis ſous le joug.

Les flamines faiſoient des vœux pendant ce ſacrifice pour la proſpérité de l'empire & pour le ſalut de l'empereur, après lui avoir prêté le ſerment de fidélité. Ces vœux & ce ſerment étoient faits pareillement par tous les autres magiſtrats. Tacite nous dit dans ſes annales, *liv. XVI.* qu'on fit un crime à Thraſea d'avoir manqué de ſe trouver au ſerment & aux vœux de la magiſtrature, pour le ſalut de l'empereur. Ovide vous dira plus diſtinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains ſe ſouhaitoient une heureuſe année, & prenoient garde de laiſſer échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient ſoin d'envoyer des préſens à leurs amis, qu'on appelloit *ſtrenæ*, des étrennes. *Voyez* ETRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & ſes diverſes fêtes.

Le ſecond jour étoit eſtimé malheureux pour la guerre, & appellé par cette raiſon *dies ater*, jour funeſte.

Le troiſieme & le quatrieme étoient jours comitiaux.

Le cinquieme jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le ſixieme paſſoit pour malheureux.

Le ſeptieme on célébroit la venue d'Iſis chez les Romains.

Le huitieme étoit d'aſſemblée.

Le neuvieme des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixieme étoit un jour mi-parti, marqué ainſi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzieme, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déeſſe Carmenta, mere d'Evandre. *Voyez* CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de Mars.

Le douzieme étoit jour d'aſſemblée, quelquefois on y faiſoit la fête des compitales ou des carrefours.

Le treizieme jour des ides, conſacré à Jupiter, ſe marquoit dans le calendrier par ces deux lettres, N. P.

Noſaſtus primâ parte dieî, pour dire qu'il étoit ſeulement fête le matin; on ſacrifioit au ſouverain des dieux une brebis appellée *ovis idulis*.

Le quatorzieme ſemblable au dixieme, étoit coupé moitié fête moitié jour ouvrier.

Le quinzieme on ſolemniſoit pour la ſeconde fois les carmentales, nommées par cette raiſon *carmentalia ſecunda*.

Au ſeizieme arrivoit la dédicace de ce grand & ſuperbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Druſilla décora de pluſieurs ſtatues, & d'un autel magnifique.

Depuis le ſeize juſqu'au premier Février, étoient des jours comitiaux, ou d'aſſemblée, ſi vous en excepte[z] le dix-ſept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les feries ſémentines pour les femailles; le vingt-ſept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Caſtor & Pollux à l'étang de Juturna, ſœur de Turnus, le vingt-neuvieme, où ſe donnoient les *équiries*, *equiria*, c'eſt-à-dire les jeux de courſes de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentieme, qui étoit la fête de la paix, où l'on ſacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens.

Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient Γαμηλιών; ils ſolemniſoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon, fête inſtituée par Cécrops, au dire de Favorin. *Voyez* GAMÉLIES.

Les Ioniens célébroient auſſi dans ce mois, les lénées. *Voyez* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la ſortie d'Iſis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit conſulter Ovide dans *ſes faſtes*, Varron, Feſtus, Hoſpinien *de origine feſtorum*, Meurſius, Pitiſcus, Danet, & les *antiquités grec. & romaines*. Le ſoleil entre dans ce mois au ſigne du verſeau. (*D. J.*)

JANVILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long.* 19. 40. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

JANUS TEMPLE DE, (*Hiſt. rom. Médaill. Littér.*) temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa ſon ſucceſſeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en tems de guerre, & que l'on tenoit fermées pendant la paix. De là cette inſcription que l'on voit au revers de pluſieurs médailles de Néron, avec le temple de Janus; *pace terrâ marique partâ, Janum clauſit*; & cette inſcription trouvée à Mérida en Eſpagne: *Imp. Cæſar. Divi F. Auguſtus, Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pot. X. Imp. VIII. Orbe, mari & terra pacato, templo Jani clauſo, &c.* De-là les ſurnoms de *Patulcius*, & de *Clufius*, comme qui diroit l'*ouvert* & le *fermé*.

Il paroît par le plus grand nombre des inſcriptions, que ce temple ſe nommoit tout court Janus; *Janum clauſit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'eſt-à-dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout à l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, juſqu'au regne d'Auguſte, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La premiere fois qu'on le ferma fut ſous le regne de Numa, l'inſtituteur de cette cérémonie; la ſeconde fois, à la fin de la premiere guerre punique, l'an 519 de Rome; la troiſieme fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguſte le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrieme fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Eſpagne, l'an 730; la cinquieme fois, ſous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la ſixieme fois, ſous Néron, l'an 811; la ſeptieme fois, ſous Veſpaſien, l'an 824; la huitieme fois enfin, ſous Gordien le jeune, à peu-près vers l'an 994 de Rome.

Il n'eſt pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens ayent obſervé cette cérémonie. Il eſt vrai qu'Ammian Marcellin dans ſon *hiſt. liv. XVI. ch. xj* ſemble dire poſitivement, que Conſtance II. après ſes victoires, vint à Rome l'an 1105 de ſa fondation, & ferma le temple de Janus, *concluſo* Jani *templo*,

Digitized by Google

ſtratiſque hoſtibus cunctis ; mais comme on aſſure que ce paſſage ſe lit différemment dans les manuſcrits, & aſſez obſcurément, il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaiſes raiſons ſur l'inſtitution de l'ouverture du temple de *Janus* en tems de guerre, & de ſa clôture en tems de paix. Les uns nous diſent que dans un combat de Romulus avec les Sabins, la victoire penchant du côté de ces derniers, un prodige parut ſur le champ de bataille, qui les mit en fuite, & Romulus bâtit un temple dans le même lieu, que l'on ouvroit en tems de guerre, afin de tirer toujours du ſecours de ce temple. D'autres prétendent que Tatius & Romulus bâtirent un temple à frais communs, en mémoire de leur alliance, & que l'uſage de l'ouvrir en tems de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la penſée d'Ovide : pourquoi, demande le poëte à Janus, fermet-on votre temple en tems de paix, & l'ouvre-t-on en tems de guerre ? J'ouvre les portes de mon temple, répond le dieu, pour le retour des ſoldats romains quand ils ſont une fois partis pour l'armée ; & je le ferme en tems de paix, afin que la paix y étant rentrée, elle n'en ſorte plus.

Il y avoit à Rome pluſieurs autres temples de *Janus*, outre celui dont nous venons de parler; les uns portoient le nom de *Janus biſons*, ou à deux faces ; les autres de *Janus quadriſrons*, ou quatre faces: ces derniers étoient à quatre faces égales, avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient, dit-on, les quatre ſaiſons de l'année, & les trois fenêtres de chaque côté déſignoient les trois mois de chaque ſaiſon, ce qui faiſoit les douze mois de l'an. Varron nous aſſure que par rapport à ces douze mois, on avoit érigé douze autels à *Janus* ; ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du janicule.

La Fable & les hiſtoriens ne connoiſſent point de plus ancien roi, ni de plus ancien dieu d'Italie que *Janus*. On le ſuppoſe communément originaire de Grece, équipant une flotte, abordant en Italie, où il bâtit une ville qu'il appella de ſon nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ere chrétienne, & eut Saturne pour ſucceſſeur, après un regne de trente-trois ans. Ovide au premier livre de ſes Faſtes, lui fait raconter ingénieuſement les merveilles de ſon hiſtoire, de ſon culte, & de ſa ſouveraine puiſſance. Ce ſont du moins des fictions plus amuſantes que celles de nos chrétiens modernes, qui retrouvent Noé dans *Janus*, & qui forment ſon nom de l'hébreu *jain*, du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raiſon hiſtorique, pourquoi les Romains invoquoient *Janus*, le premier des dieux, dans leurs ſacrifices & leurs prieres ; c'eſt, dit-il, parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples, & qui inſtitua des rites ſacrés. » Le » ſeul nom de *Janus*, ſuivant le récit de ce mytho» logue, indique qu'il préſide ſur toutes les portes » qui s'appellent *januæ*. On le peint tenant d'une » main une clé, & de l'autre une baguette, pour » marquer qu'il eſt le gardien des portes, & qu'il pré» ſide aux chemins ; quelques-uns prétendent que *Ja*» *nus* eſt le ſoleil maître des portes du ciel, qu'il ou» vre le jour en ſe levant, & qu'il le ferme en ſe cou» chant. Ses ſtatues le repréſentent offrant de la main » droite le nombre de CCC, & de la main gau» che celui de LXV, parce qu'il eſt le dieu de l'an» née. Dans le culte que nous lui rendons, continue » Macrobe, nous invoquons *Janus geminus*, Janus » *pater*, Janus *junonius*, Janus *conſivius*, Janus *Qui*» *rinus*, Janus *Patulcius*, & Janus *Clusivius* ». Tous ces noms s'entendent d'eux-mêmes.

Comme *Janus* paſſa pour un roi ſage, prudent & éclairé, on ſuppoſa qu'il ſavoit le paſſé, & qu'il prévoyoit l'avenir, & en conſéquence de cette idée, on le peignit avec une tête à deux viſages, l'une devant, l'autre derriere.

Plutarque dans ſes queſtions romaines, rapporte deux opinions différentes ſur les deux têtes adoſſées de *Janus* ; c'eſt, dit-il, ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe, il vint en Italie, s'établit parmi des Barbares, & changea de langue & de genre de vie ; ou parce qu'il perſuada au peuple groſſier du Latium, de s'appliquer à l'Agriculture, & de ſe policer. Quoi qu'il en ſoit, on repréſentoit preſque toujours *Janus* avec deux viſages ; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaiſamment d'avoir ſeul le privilege de ſe voir par-devant & par-derriere, *ſolus de ſuperis qui tua terga vides*.

Sa monnoie étoit de l'eſpece que l'on appelloit *ratita*, parce qu'elle portoit d'un côté ſa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaiſſeau. Cette monnoie déſignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il ſe réfugia dans les états de *Janus*, après avoir été détrôné par ſon fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux. (*D. J.*)

JANUS, (*Littérat. rom.*) les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhauſſées, qui traverſent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & ſous leſquelles on paſſe. Ces *janus* étoient pour la plûpart incruſtés & ornés de ſtatues; Suetone & Publius Victor le diſent expreſſément. Il y avoit pluſieurs de ces ſortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La ſeule place romaine, cette place qui ſormoit le quartier des banquiers, des marchands & des uſuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, *liv. XLI.* favoir une à chaque bout & une troiſieme au milieu : *forum porticibus, tabernaſque claudendum*, & Janos *tres faciendos locavere* ; ce ſont les paroles de cet hiſtorien, qui ſignifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troiſieme de ces *janus* nommé *janus medius*, étoit célebre; Horace en parle dans une de ſes ſatyres, & Cicéron en pluſieurs endroits de ſes offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans ſa *VI. Philippique*, eſt ſous la protection d'Antoine, *Antonius* jani medii *patronus eſt*. On peut voir ſi l'on juge à propos, l'ancienne Rome du Nardini. (*D. J.*)

JAOCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Kiangſi, dont elle eſt la ſeconde métropole. Son territoire fournit preſque toute la vaiſſelle de porcelaine dont ſe ſervent les Chinois. Elle eſt plus occidentale que Pékin de 32^d & eſt à 29. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

JAPACANI, ſubſt. maſc. (*Ornitholog. exot.*) oiſeau du Bréſil de la plus petite eſpece ; ſon bec noir, eſt long, pointu, un peu courbé en bas ; ſon dos & ſa tête ſont noirs ; le cou & les ailes ſont d'un verd brun ; ſa queue en-deſſus eſt toute noire, & toute tachetée de blanc en-deſſous ; ſa gorge, ſon ventre & ſes cuiſſes ſont mélangées de blanc & de jaune, avec des bandes noires tranſverſales. Margrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAPARANDIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, *arbor pomifera Braſilienſis, flore roſaceo, fructu rotundo, ſegmento ſuperiùs velut ablato*, de Margrave & Piſon. Son écorce eſt cendrée, ſon bois eſt dur & moëlleux ; ſes feuilles nombreuſes, oblongues, pointues, nerveuſes, naiſſent ſans ordre, ſur les rameaux. Ses fleurs ſemblables en grandeur, en couleur & en odeur à celles de la roſe, ſont polypétales, & ſoutenues trois à trois par un même pédicule ; elles ont au milieu pluſieurs petites étamines, diſpoſées en rond, avec un ſommet jaune & tremblant. Il leur ſuccede des fruits gris en de-

Digitized by Google

hors, jaunes en dedans, faits comme des pommes orbiculaires, mais applatis au-deſſus, comme ſi on en avoit coupé une tranche. Ils contiennent chacun un noyau de la groſſeur d'une aveline, anguleux, cordiforme, & de couleur de ſoie luiſante. (*D. J.*)

JAPARE, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, avec un bon port. Il s'y fait un très-grand commerce, & l'on y voit aborder de toutes les nations des Indes, Javanois, Perſans, Arabes, Guzarates, Chinois, Malais, Péguans, *&c.* Les femmes y ſont également laides, & portées à l'amour. *Voyez* les recits des *voyages de la Compagnie hollandoiſe. Long.* 128. 40. *latit.* méridionale. 6. 45. (*D. J.*)

JAPODES, *les*, (*Géog. an.*) les *Japodes*, ſelon Strabon, ou JAPIDES ſelon Ptolomée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit en deçà & au-de-là des Alpes, juſqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV.* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie; qu'elle poſſédoit quatre villes, *Metulum*, *Arupinum*, *Monetium*, & *Vendum*; qu'elle étoit très-belliqueuſe, quoiqu'elle vécût pauvrement de miel & d'épautre; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faiſoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguſte laſſé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réuſſit. Dion Caſſius, *l. XLIX de ſon Hiſtoire*, parle de cette conquête d'Auguſte. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Iſtrie, & du Vendiſmark. Il eſt très-vraiſemblable que les *Japodes* ſont les *Jeunthalers* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé Aversperg, les *Monetii*, Manſperg, les *Metuli*, Medaitz, & les *Vendi*, Windiſchgratz. (*D. J.*)

JAPON, *le*, (*Géog.*) grand pays de la partie la plus orientale de l'Aſie. C'eſt un compoſé de quantité d'îles, dont les trois principales ſont celles de Nipphon, de Saikokf, & de Sikokf; ces trois îles ſont entourées d'un nombre prodigieux d'autres îles; les unes petites, pleines de rochers ſtériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces îles & terres qui forment le *Japon*, ont été diviſées l'an 590 de J. C. en ſept principales contrées, qui ſont partagées en quarante-huit provinces, & ſubdiviſées en pluſieurs moindres diſtricts.

Le revenu de toutes les îles & provinces, qui appartiennent à l'empire du *Japon*, monte tous les ans à 3228 mans, & 6200 kokis de riz; car au *Japon*, tous les revenus ſont reduits à ces deux meſures en riz; un mans contient dix mille kokis; & un kokf trois mille balles ou ſacs de riz.

Le tems eſt fort inconſtant dans cette vaſte contrée; l'hiver eſt ſujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs exceſſives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & ſur-tout dans les mois de Juin & de Juillet, mais ſans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs ſont très-fréquens. L'amer qui environne le *Japon*, eſt fort orageuſe, & d'une navigation périlleuſe, par le grand nombre de rochers, de bas fonds & d'écueils, qu'il y a au-deſſus & au-deſſous de l'eau.

Le terroir eſt en général montagneux, pierreux, & ſtérile; mais l'induſtrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrême frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à ſe paſſer des pays voiſins. Toute la nation ſe nourrit de riz, de légumes & de fruits, ſobriété qui ſemble en elle une vertu plutôt qu'une ſuperſtition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivieres, & de fontaines froides, chaudes & minérales; les tremblemens de terre n'y ſont pas rares, & détruiſent quelquefois des villes entieres par leurs violentes & longues ſecouſſes.

La plus grande richeſſe du *Japon* conſiſte en toutes ſortes de minéraux & de métaux, particulierement en or, en argent, & en cuivre admirable. Il y a quantité de ſoufrieres, entr'autres une île entiere qui n'eſt que ſoufre. La province de Bungo produit de l'étain ſi fin & ſi blanc, qu'il vaut preſque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance; d'autres provinces fourniſſent des pierres précieuſes, jaſpes, agathes, cornalines, des perles dans les huitres, & dans pluſieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris ſe recueille ſur les côtes, & chacun peut l'y ramaſſer. Les coquillages de la mer, dont les habitans ne font aucun cas, ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des îles Moluques. Le *Japon* poſſede auſſi des drogues eſtimées, qui ſervent à la Teinture & à la Médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine, & le ſel ammoniac; le vitriol gerber & le borax y ſont portés par les Chinois.

L'empire du *Japon* eſt ſitué entre le 31 & le 42^d de *latitude* ſeptentrionale. Les Jeſuites, dans une carte corrigée ſur leurs obſervations aſtronomiques, le placent entre le 157 & le 175^d 30′ *de longitude*. Il s'étend au nord-eſt, & à l'eſt-nord-eſt; ſa largeur eſt très-irréguliere, & étroite en comparaiſon de ſa longueur, qui priſe en droite ligne, & ſans y comprendre toutes les côtes, a au moins 200 milles d'Allemagne. Il eſt comme le royaume de la Grande-Bretagne, haché & coupé, mais dans un plus haut degré, par des caps, des bras de mer, des anſes & des baies. Il ſe trouve un bras de mer entre les côtes les plus ſeptentrionales du *Japon*, & un continent voiſin; c'eſt un fait confirmé par les découvertes récentes des Ruſſes; Jedo eſt aujourd'hui la capitale de cet empire; c'étoit autrefois *Meaco*, *Voyez* JEDO & MEACO.

Si le *Japon* exerce la curioſité des Géographes, il eſt encore plus digne des regards d'un philoſophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur, ſur le tableau intéreſſant qu'en a fait l'hiſtorien philoſophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant, le ſeul de l'Aſie qui n'a jamais été vaincu, qui paroît invincible; qui n'eſt point, comme tant d'autres, un mélange de différentes nations, mais qui ſemble aborigene; & au cas qu'il deſcende d'anciens Tartares, 1200 ans avant J. C. ſuivant l'opinion du P. Couplet, toujours eſt-il tûr qu'il ne tient rien des peuples voiſins. Il a quelque choſe de l'Angleterre, par la fierté inſulaire qui leur eſt commune, & par le ſuicide qu'on croit ſi fréquent dans ces deux extrémités de notre hémiſphere; mais ſon gouvernement ne reſſemble point à l'heureux gouvernement de la Grande Bretagne; il ne tient pas de celui des Germains, ſon ſyſteme n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le xiij. ſiecle, par le recit du celebre Marco Paolo. Cet illuſtre vénitien avoit voyagé par terre à la Chine; & ayant ſervi long-tems ſous un des fils de Gengis-Kan, il eut les premieres notions de ces îles, que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*; mais ſes contemporains qui admettoient les fables les plus groſſieres, ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit: ſon manuſcrit reſta long-tems ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Chriſtophe Colomb, & ne ſervit pas peu à le confirmer dans ſon eſpérance, de trouver un monde nouveau, qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne ſe trompa que dans l'opinion, que le *Japon* touchoit à l'hémiſphere qu'il découvrit; il en étoit ſi convain-

Digitized by Google

cu, qu'étant abordé à Hiſpaniola, il ſe crut dans le *Zipangri* de Marco Paolo.

Cependant, pendant qu'il ajoûtoit un nouveau monde à la monarchie d'Eſpagne, les Portugais de leur côté s'aggrandiſſoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du *Japon* leur eſt dûe, & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542, lorſque Martin Alphonſe de Souza étoit vice-roi des Indes orientales, trois portugais, Antoine de Mota, François Zymoto, & Antoine Peixota, dont les noms méritoient de paſſer à la poſtérité, furent jettés par une tempête ſur les côtes du *Japon*; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir, qui alloit de Siam à la Chine: voilà l'origine de la premiere connoiſſance qui ſe répandit du *Japon* en Europe.

Le gouvernement du *Japon* a été pendant deux mille quatre cent ans aſſez ſemblable à celui du calife des Muſulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été, chez les Japonnois, les chefs de l'empire plus long-tems qu'en aucune autre nation du monde. La ſucceſſion de leurs pontifes rois, & de leurs pontifes reines (car dans ce pays-là les femmes ne ſont point exclues du trône pontifical) remonte 660 ans avant notre ere vulgaire.

Mais les princes ſéculiers s'étant rendus inſenſiblement indépendans & ſouverains dans les provinces, dont l'empereur eccléſiaſtique leur avoit donné l'adminiſtration, la fortune diſpoſa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux, & d'une habileté conſommée, qui d'une condition baſſe & ſervile, devint un des plus puiſſans monarques de l'univers; on l'appella *Taico*.

Il ne détruiſit, en montant ſur le trône, ni le nom, ni la race des pontifes, dont il envahit le pouvoir, mais depuis lors l'empereur eccléſiaſtique, nommé *Dairi* ou *Dairo*, ne fut plus qu'une idole révérée, avec l'appanage impoſant d'une cour magnifique; *voyez* DAIRO. Ce que les Turcs ont fait à Bagdad, ce que les Allemands ont voulu faire à Rome, Taico l'a fait au *Japon*, & ſes ſucceſſeurs l'ont confirmé.

Ce fut ſur la fin du xvj ſiecle, vers l'an 1583 de J. C. qu'arriva cette révolution. Taico inſtruit de l'état de l'empire, & des vûes ambitieuſes des princes & des grands, qui avoient ſi longtems pris les armes les uns contre les autres, trouva le ſecret de les abaiſſer & de les dompter. Ils ſont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo, c'eſt-à-dire, de l'empereur ſéculier, qu'il peut les diſgracier, les exiler, les dépouiller de leurs poſſeſſions, & les faire mourir quand il lui plaît, ſans en rendre compte à perſonne. Il ne leur eſt pas permis de demeurer plus de ſix mois dans leurs biens héréditaires; il faut qu'ils paſſent les autres ſix mois dans la capitale, où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne ſont gouvernées par des lieutenans, & par des receveurs; tous les revenus de ces terres doivent être portés dans les coffres de l'empire; il ſemble que quelques miniſtres qu'on a eus en Europe avent été inſtruits par le grand Taico.

Ce prince, pour mettre enſuite ſon autorité à couvert de la fureur du peuple, qui ſortoit des guerres civiles, fit un nouveau corps de lois, ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſemblent pas être écrites, comme celles de Draco, avec de l'encre, mais avec du ſang. Elles ne parlent que de peines corporelles, ou de mort, ſans eſpoir de pardon, ni de ſurſéances pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il eſt vrai, dit M. de Monteſquieu, que le caractere étonnant de ce peuple opiniâtre, capricieux, déterminé, bizarre, & qui brave tous les périls & tous les malheurs, ſemble à la premiere vûe, abſoudre ce légiſlateur de l'atrocité de ſes lois; mais des gens, qui naturellement mépriſent la mort, & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaiſie, ſont-ils corrigés ou arrêtés par la vûe des ſupplices, & ne peuvent-ils pas s'y familiariſer?

En même tems que l'empereur dont je parle tâchoit, par des lois atroces, de pourvoir à la tranquilité de l'état, il ne changea rien aux diverſes religions établies de tems immémorial, dans le pays, & laiſſa à tous ſes ſujets la liberté de penſer comme ils voudroient ſur cette matiere.

Entre ces religions, celle qui eſt la plus étendue au *Japon*, admet des récompenſes & des peines après la vie, & même celle de Sinto qui a tant de ſectateurs, reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien, quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans; mais ces deux ſectes s'accordent dans la morale. Leur principaux commandemens qu'ils appellent *divins*, ſont les nôtres; le menſonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, ſont défendus; c'eſt la loi naturelle réduite en préceptes poſitifs. Ils y ajoûtent le précepte de la tempérance, qui défend juſqu'aux liqueurs fortes, de quelque nature qu'elles ſoient, & ils étendent la défenſe du meurtre juſqu'aux animaux; Siaka qui leur donna cette loi, vivoit environ mille ans avant notre ere vulgaire. Ils ne different donc de nous en morale, que dans le précepte d'épargner les bêtes, & cette différence n'eſt pas à leur honte. Il eſt vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion, en quoi ils reſſemblent à tous les peuples, & à nous en particulier, qui n'avons connu que des fables groſſieres avant le Chriſtianiſme.

La nature humaine a établi d'autres reſſemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la ſuperſtition des fortileges que nous avons eu ſi long tems. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves de feu, qui faiſoient autrefois une partie de notre juriſprudence; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il eſt permis de parler ainſi) a ſeul, comme celui de Rome moderne, le droit de faire des apothéoſes, & de conſacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont auſſi depuis très-long-tems des religieux, des hermites, des inſtituts même, qui ne ſont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avoit une ancienne ſociété de ſolitaires, qui faiſoient vœu de combattre pour la religion.

Le *Japon* étoit également partagé entre pluſieurs ſectes ſous un pontife roi, comme il l'eſt ſous un empereur ſéculier; mais toutes les ſectes ſe réuniſſoient dans les mêmes points de morale. Ceux qui croyoient la métempſycoſe & ceux qui n'y croyoient pas, s'abſtenoient & s'abſtiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent ſervice à l'homme; tous s'accordent à les laiſſer vivre, & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moyſe *tue & mange*, n'eſt pas dans leurs principes, & vraiſemblablement le Chriſtianiſme adopta ceux de ce peuple, quand il s'établit au *Japon*.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire; comme elle ſe réduit toute à la ſimple morale, elle a charmé tous les eſprits de ceux qui ne ſont pas attachés aux bonzes, & c'eſt toujours la ſaine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philoſophie, n'a pas peu contribué à ruiner la puiſſance du Dairi: l'empereur qui régnoit en 1700, n'avoit pas d'autre religion.

Il ſemble qu'on abuſe plus au *Japon* qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philoſophes japonnois regardent l'homicide de ſoi-même, comme une action vertueuſe, quand elle ne bleſſe pas la ſociété; le naturel fier & violent de ces inſulaires met ſouvent

Digitized by Google

ſouvent cette théorie en pratique, & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au *Japon*, qu'il ne l'eſt en Angleterre.

La liberté de conſcience ayant toujours été accordée dans cet empire, ainſi que dans preſque tout le reſte de l'Orient, pluſieurs religions étrangeres s'étoient paiſiblement introduites au *Japon*. Dieu permettoit ainſi que la voie fut ouverte à l'évangile dans ces vaſtes contrées; perſonne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux ſur la fin du ſeizieme ſiecle, dans la moitié de cet empire. La célebre ambaſſade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire XIII, eſt, ce me ſemble, l'hommage le plus flateur que le ſaint-ſiege ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & dont aucun ſujet ne peut ſortir, a été ſur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étoient honorés plus que parmi nous; à préſent leur tête y eſt à prix, & ce prix même y eſt fort conſidérable: il eſt d'environ douze mille livres.

L'indiſcrétion d'un prêtre portugais, qui refuſa de céder le pas à un des officiers de l'empereur, fut la premiere cauſe de cette révolution. La ſeconde, fut l'obſtination de quelques jéſuites, qui ſoutinrent trop leurs droits, en ne voulant pas rendre une maiſon qu'un ſeigneur japonnois leur avoit donnée, & que le fils de ce ſeigneur leur redemandoit. La troiſieme, fut la crainte d'être ſubjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes poſſeſſions, & l'empereur enfin craignit pour l'état. Les Eſpagnols s'étoient rendus maîtres des Philippines voiſines du *Japon*; on ſavoit ce qu'ils avoient fait en Amérique, il n'eſt pas étonnant que les Japonnois fuſſent allarmés.

L'empereur ſéculier du *Japon* proſcrivit donc la religion chrétienne en 1586; l'exercice en fut défendu à ſes ſujets ſous peine de mort; mais comme on permettoit toujours le commerce aux Portugais & aux Eſpagnols, leurs miſſionnaires faiſoient dans le peuple autant de proſelytes, qu'on en condamnoit au ſupplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays; malgré cette défenſe, le gouverneur des îles Philippines fit paſſer des Cordeliers en ambaſſade à l'empereur du *Japon*. Ces ambaſſadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale; ils furent chaſſés, & la perſécution redoubla. Il y eut longtems des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuſe rébellion des chrétiens, qui ſe retirerent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire; alors ils furent pourſuivis, attaqués, & maſſacrés au nombre de trente-ſept mille l'année ſuivante 1638, ſous le regne de l'impératrice Mikaddo. Ce maſſacre affreux étouffa la révolte, & abolit entierement au *Japon* la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y introduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Eſpagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouiſſoient, ils auroient été auſſi paiſibles dans cet empire, que les douze ſectes établies à Méaco, & qui compoſoient enſemble dans cette ſeule ville, au-delà de quatre cent mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du *Japon*. Il paroit aſſez, par les ſoins qu'ont les Hollandois de ſe le conſervet, à l'excluſion des autres peuples, que ce commerce produiſoit, ſur-tout dans les commencemens, des profits immenſes. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Aſie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, verniſſés, comme paravents, tables, coffres, boëtes, cabarets, & autres ſemblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambregris, du cuivre d'une eſpece ſupérieure au nôtre; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entrepriſes de négoce.

Le *Japon*, auſſi peuplé que la Chine à proportion, & non moins induſtrieux, tandis que la nation y eſt plus fiere & plus brave, poſſede preſque tout ce que nous avons, & preſque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien ſupérieurs à nos peuples occidentaux, dans tous les arts de l'eſprit & de la main. Mais que nous avons regagné le tems perdu, ajoûte M. de Voltaire! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphaël a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyghens appliqua la cycloïde aux pendules à ſecondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits; ces pays, dis-je, ſont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne ſont à préſent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux. (*D. J.*)

JAPONNER, v. act. (*Poterie*) c'eſt donner une nouvelle cuiſſon aux porcelaines de la Chine, pour les faire paſſer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoûte des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui ſont toutes bleues & blanches; mais ces ornemens ajoûtés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu: avec toutes ces précautions, les connoiſſeurs ne ſont pas trompés.

*JAPONOIS, Philosophie des (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Les Japonois ont reçu des Chinois preſque tout ce qu'ils ont de connoiſſances philoſophiques, politiques & ſuperſtitieuſes, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui aient abordé au Japon, & qui nous aient entretenus de cette contrée. François Xavier, de la Compagnie de Jeſus, y fut conduit en 1549 par un ardent & beau zele d'étendre la religion chrétienne: il y prêcha; il y fut écouté; & le Chriſt ſeroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, ſi l'on n'eût point allarmé les Peuples par une conduite imprudente qui leur fit ſoupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au ſalut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en ſouffre point d'autre: on ne l'eut pas plutôt deshonoré au Japon en lui aſſociant celui d'intérêt & de politique, que les perſécutions s'éleverent, que les échaffauds ſe dreſſerent, & que le ſang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien eſt telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui ſans fouler le Chriſt aux pieds; cérémonie ignominieuſe à laquelle on dit que quelques Européens plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu, ſe ſoumettent ſans répugnance.

Les fables que les *Japonois* & les Chinois débitent ſur l'antiquité de leur origine, ſont preſque les mêmes; il reſulte de la comparaiſon qu'on en fait, que ces ſociétés d'hommes ſe formoient & ſe polliſſoient ſous une ere peu différente. Le célebre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliſte, géographe, politique & théologien, & dont le voyage tient un rang diſtingué parmi nos meilleurs livres, diviſe l'hiſtoire *japonoiſe* en fabuleuſe, incertaine & vraie. La période fabuleuſe commence long-tems avant la création du monde, ſelon la chronologie ſacrée. Ces peuples ont eu auſſi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit, leur premier gouvernement fut théocratique; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de ſon bonheur & de ſa durée. Le tems du mariage du dieu Iſanagi Mikotto & de la déeſſe Iſanami Mikotto, fut l'âge d'or pour

eux. Allez d'un pole à l'autre ; interrogez les peuples, & vous y verrez par-tout l'idolattie & la superſtition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce ſont des hommes qui ſe rendent reſpectables à leurs ſemblables, en ſe donnant ou pour des dieux ou pour des deſcendans des dieux. Trouvez un peuple ſauvage ; faites du bien ; dites que vous êtes un dieu, & l'on vous croira, & vous ſerez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de tois dont on ne peut fixer l'ere, remplit la période incertaine. Ils y ſuccedent aux premiers fondateurs, & s'occupent à dépouiller leurs ſujets d'un reſte de férocité naturelle, par l'inſtitution des loix & l'invention des arts, l'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'inſtitution des loix qui en fait la ſécurité.

Fohi, le premier légiſlateur des Chinois, eſt auſſi le premier légiſlateur des *Japonois*, & ce nom n'eſt pas moins celebre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le repréſente tantôt ſous la figure d'un ſerpent, tantôt ſous la figure d'un homme à tête ſans corps, deux ſymboles de la ſcience & de la ſageſſe. C'eſt à lui que les *Japonois* attribuent la connoiſſance des mouvemens céleſtes, des ſignes du zodiaque, des révolutions de l'année, de ſon partage en mois, & d'une infinité de découvertes utiles. Ils diſent qu'il vivoit l'an 296 de la création, ce qui eſt faux, puiſque l'hiſtoire du déluge univerſel eſt vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonois* inſtruits par un même homme, n'ont pas eu vraiſemblablement un culte fort différent. Le Xekia des premiers eſt le Sa-ka des ſeconds. Il eut de la même période ; mais les Siamois, les *Japonois* & les chinois qui le révérent également, ne s'accordent pas ſur le tems précis où il a vécu.

L'hiſtoire vraie du Japon ne commence guere que 660 avant la naiſſance de J. C. c'eſt la date du regne de Syn mu ; Syn mu qui fut ſi cher à ſes peuples qu'ils le ſurnommerent *Nin-O*, le très-grand, le très bon, *optimus*, *maximus* ; titres qui ſont honneur des mêmes découvertes qu'a Fohi.

Ce fut ſous ce prince que vécut le philoſophe Rooſi, c'eſt à dire le vieillard enfant. Koo-ſi ou Confucius naquit 50 ans après Rooſi. Confucius a des temples au Japon, & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les diſciples les plus illuſtres de Confucius, on nomme au Japon Ganquai, autre vieillard enfant. L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans fut tranſmiſe à Kotſeb-ſai, diſciple de Xekia ; d'où il eſt évident que le Japon n'avoit dans les commencemens d'autres notions de philoſophie, de morale & de religion, que celles de Xékia, de Confucius & des Chinois, quelle que ſoit la diverſité que le tems y ait introduite.

La doctrine de Saka & de Confucius n'eſt pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine, & le Japon a préféré celle de Saka ou Xekia.

Sous le regne de Synin, Kobote, philoſophe de la ſecte de Xekia, porta au Japon le livre kio. Ce ſont proprement des pandectes de la doctrine de ſon maître. Cette philoſophie fut connue dans le même tems à la Chine. Quelle différence entre nos philoſophes & ceux-ci ! Les rêveries d'un Xekia ſe répandent dans l'Inde, la Chine & le Japon, & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme naît quelquefois parmi nous avec les talens les plus ſublimes, écrit les choſes les plus ſages, ne change pas le moindre uſage, vit obſcur, & meurt ignoré.

Il paroît que les premieres étincelles de lumiere qui aient éclairé la Chine & le Japon, ſont parties de l'Inde & du Brachmaniſme.

Kobote établit au Japon la doctrine ésotérique & exotérique de Fohi. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui éleva le Fakibaſi, ou le temple du cheval blanc ; ce temple ſubſiſte encore. Il fut appellé du *cheval blanc*, parce que Kobote parut au Japon monté ſur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Sizka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particuliere & ſecrette lorſque Darma, le vingt-huitieme diſciple de Xekia, paſſa de l'Inde au Japon.

Makuris ſuivit les traces de Darma. Il ſe montra d'abord dans le Tinſiku, ſur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes, ſous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune, & ſe répandit dans les contrées voiſines, d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet événement fait date dans la chronologie des *Japonois*. Le prince Tonda Joſimits porta la connoiſſance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'eſt au dieu Amida que le temple Sinquaſi fut élevé, & ſa ſtatue ne tarda pas à y opérer des miracles, car il en faut aux peuples. Mêmes impoſtures en Egypte, dans l'Inde, à la Chine, au Japon. Dieu a permis cette reſſemblance entre la vraie religion & les fauſſes, pour que notre foi nous fût méritoire ; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations ſur leſquelles Dieu n'avoit point réſolu dans ſes décrets éternels d'ouvrir l'œil de ſa miſéricorde.

Voilà donc la ſuperſtition & l'idolatrie s'échappant des ſanctuaires égyptiens, & allant infecter au loin l'Inde, la Chine & le Japon, ſous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva ; car il n'eſt pas donné aux opinions des hommes de reſter les mêmes en traverſant le tems & l'eſpace.

Nous obſervons d'abord que le Japon entier ne fait pas le dogme de Xékia. Le menſonge national eſt toléiant chez ces peuples ; il promet à une infinité de menſonges étrangers de ſubſiſter paiſiblement à ſes côtés.

Après que le Chriſtianiſme eût été extirpé par un maſſacre de trente-ſept mille hommes, exécuté preſqu'en un moment, la nation ſe partagea en trois ſectes. Les uns s'attacherent au ſintos ou à la vieille religion ; d'autres embraſſerent le budſo ou la doctrine de Budda, ou de Saka, ou de Xekia, & le reſte s'en tint au ſiudo, ou au code des philoſophes moraux.

Du Sintos, *du Budſo*, & *du Sindo*. Le ſintos qu'on appelle auſſi *ſinſin* & *kammitſi*, le culte le plus ancien du Japon, eſt celui des idoles. L'idolatrie eſt le premier pas de l'eſprit humain dans l'hiſtoire naturelle de la religion ; c'eſt de-là qu'il s'avance au manichéiſme, du manichéiſme à l'unité de Dieu, pour revenir à l'idolatrie, & tourner dans le même cercle. Sin & Kami ſont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie ſe rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoïſtes paroiſſent avoir de l'immortalité de l'ame, eſt fort obſcure ; ils s'inquietent peu de l'avenir : rendez-nous heureux aujourd'hui, diſent-ils à leurs dieux, & nous vous tenons quittes du reſte. Ils reconnoiſſent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux, des dieux ſubalternes qu'ils ont placés dans les étoiles ; mais ils ne les honorent ni par des ſacrifices ni par des fêtes. Ils ſont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent par ces dieux inutiles, & ils invoquent ceux qu'ils imaginent préſider aux élémens, aux plantes, aux animaux & aux évenemens importans de la vie.

Digitized by Google

Ils ont un ſouverain pontife qui ſe prétend deſcendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une aſſemblée générale chez lui le dixieme mois de chaque année. Il a le droit d'inſtaller parmi eux ceux qu'il en juge dignes, & l'on penſe bien qu'il n'eſt pas aſſez mal-adroit pour oublier le prédéceſſeur du prince régnant, & que le prince régnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il eſpere un jour les honneurs divins. C'eſt ainſi que le deſpotiſme & la ſuperſtition ſe prêtent la main.

Rien de ſi myſtérieux & de ſi miſérable que la phyſcologie de cette ſecte. C'eſt la fable du chaos défigurée. A l'origine des choſes le chaos étoit; il en ſortit je ne ſais quoi qui reſſembloit à une épine: cette épine ſe mut, ſe transforma, & le Kanite khodatſno micotto ou l'eſprit parut. Du reſte, rien dans les livres ſur la nature des dieux ni ſur leurs attributs, qui ait l'ombre du ſens commun.

Les Sentoiſtes qui ont ſenti la pauvreté de leur ſyſtême, ont emprunté des Budſoiſtes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui ſont ſecte, croyent que l'ame d'Amida a paſſé par métempſycoſe dans le Tin-ſio-dai-ſin, & a donné naiſſance au premier des dieux; que les ames des gens de bien s'élevent dans un lieu fortuné au-deſſus du trente-troiſieme ciel; que celles des méchans ſont errantes juſqu'à ce qu'elles ayent expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur avenir par l'abſtinence de tout ce qui peut ſouiller l'ame, la ſanctification des fêtes, les pélerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple eſt rappellé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en eſt ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, ſont des ignorans & des ambitieux; & le peu de cérémonies religieuſes auxquelles le peuple eſt aſſujetti, eſt conforme à ſon caractere mol & voluptueux.

Les Budſoiſtes adorent les dieux étrangers Budſo & Foroke: leur religion eſt celle de *Xekia*. Le nom *Budſo* eſt indien, & non *japonois*. Il vient de *Budda* ou *Budha*, qui eſt ſynonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'eſt ſous la forme de cet homme que Wiſzhnou s'incarna pour la neuvieme fois; & les mots *Buda* & *Siaka* déſignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils ſoient, ſans excepter les ſaints & les philoſophes qui ont prêché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon où les eſprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoient en mépris les idoles; mais de quoi ne viennent point à bout l'enthouſiaſme & l'opiniatreté aidés de l'inconſtance des peuples & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux! Darma attaqua avec ces avantages la ſageſſe de Confucius. On dit qu'il ſe coupa les paupieres de peur que la méditation ne le conduiſît au ſommeil. Au reſte les *Japonois* furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité & les récompenſes à venir; & une multitude de diſciples de Confucius paſſerent dans la ſecte de Xékia, prêchée par un homme qui avoit commencé de ſe rendre vénérable par la ſainteté de ſes mœurs. La premiere idole publique de Xékia fut élevée chez les *Japonois* l'an de J. C. 543. Bientôt on vit à ſes côtés la ſtatue d'Amida, & les miracles d'Amida entraînerent la ville & la cour.

Amida eſt regardé par les diſciples de Xékia comme le dieu ſuprême des demeures heureuſes que les bons vont habiter après leur mort. C'eſt lui qui les rejette ou les admet. Voila la baſe de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine exotérique, c'eſt que tout n'eſt rien, & que c'eſt de ce rien que tout dépend. De-là le diſtique qu'un enthouſiaſte xékien écrivit après trente ans de méditations, au pied d'un arbre ſec qu'il avoit deſſiné: arbre, dis-moi qui t'a planté? Moi dont le principe n'eſt rien, & la fin rien; ce qui revient à cette autre inſcription d'un philoſophe de la même ſecte: mon cœur n'a ni être ni non-être; il ne va point, il ne revient point, il n'eſt retenu nulle part. Ces folies patoiſſent bien étranges; cependant qu'on eſſaye, & l'on verra qu'en ſuivant la ſubtilité de la métaphyſique auſſi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne ſeront guere moins ridicules.

Au reſte, les Xékiens négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, mépriſent toute diſcipline qui conſiſte en paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *ſoquxin*, *ſoqubut*, ou *du cœur*.

Il n'y a, ſelon eux, qu'un principe de toutes choſes, & ce principe eſt par-tout.

Tous les êtres en émanent & y retournent.

Il exiſte de toute éternité; il eſt unique, clair, lumineux, ſans figure, ſans raiſon, ſans mouvement, ſans action, ſans accroiſſement ni décroiſſement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquierent la gloire parfaite de Fotoque & de ſes ſucceſſeurs.

Les autres errent & erreront juſqu'à la fin du monde: alors le principe commun abſorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenſes à venir.

Nulle différence réelle entre la ſcience & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation eſt le ſouverain bien, & l'état le plus voiſin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie ils forment des communautés, ſe levent à minuit pour chanter des hymnes, & le ſoir ils ſe raſſemblent autour d'un ſupérieur qui traite en leur préſence quelque point de morale, & leur en propoſe à méditer.

Quelles que ſoient leurs opinions particulieres, ils s'aiment & ſe cultivent. Les entendements, diſent-ils, ne ſont pas unis de patentés comme les corps.

Il faut convenir que ſi ces gens ont des choſes en quoi ils valent moins que nous, ils en ont auſſi en quoi nous ne les valons pas.

La troiſieme ſecte des *Japonois* eſt celle des Sendoſiviſtes ou de ceux qui ſe dirigent par le ſicuto ou la voie philoſophique. Ceux-ci ſont proprement ſans religion. Leur unique principe eſt qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu ſeule peut nous rendre auſſi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant eſt aſſez à plaindre en ce monde, ſans lui préparer un avenir fâcheux; & le bon aſſez heureux ſans qu'il lui faille encore une récompenſe future. Ils exigent de l'homme qu'il ſoit vertueux, parce qu'il eſt raiſonnable, & qu'il ſoit raiſonnable parce qu'il n'eſt ni une pierre ni une brute. Ce ſont les vrais principes de la morale de Confucius & de ſon diſciple *japonois* Mooſi. Les ouvrages de Mooſi jouiſſent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendoſiviſtes ou philoſophes *Japonois* ſe réduit à quatre points principaux.

Le premier ou *dſin* eſt de la maniere de conformer ſes actions à la vertu.

Le ſecond *gi*, de rendre la juſtice à tous les hommes.

Le troiſieme *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrieme *ſi*, des regles de la prudence.

Le cinquieme *sin*, de la pureté de la conscience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux, point de métempsycose ; il y a une ame universelle qui anime tout, dont tout émane, & qui absorbe tout ; ils ont quelques notions de spiritualité ; ils croient l'éternité du monde ; ils célebrent la mémoire de leurs parens par des sacrifices ; ils ne reconnoissent point de dieux nationaux ; ils n'ont ni temple ni cérémonies religieuses : s'ils se prêtent au culte public, c'est par esprit d'obéissance aux loix ; ils usent d'ablutions & s'abstiennent du commerce des femmes dans les jours qui précedent leurs fêtes commémoratives ; ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous ; ils ne permettent pas seulement le suicide, ils y exhortent : ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius est dans leurs écoles. On exigea d'eux au temps de l'extirpation du Christianisme, qu'ils eussent une idole ; elle est placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur secte souffrit beaucoup de la persécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-temps qu'un prince *japonois*, appellé *Sifen*, qui avoit pris du goût pour les Sciences & pour la Philosophie, fonda une académie dans ses domaines, y appella les hommes les plus instruits, les encouragea à l'étude par des récompenses ; & la raison commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorsque de vils petits sacrificateurs qui vivoient de la superstition & de la crédulité des peuples, fachés du discrédit de leurs rêveries, porterent des plaintes à l'empereur & au dairo, & menacerent la nation des plus grands desastres, si l'on ne se hâtoit d'étouffer cette race naissante d'impies. Sifen vit tout-à-coup la tyrannie ecclésiastique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ses projets, & en cédant ses livres & ses dignités à son fils. C'est Kempfer même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous instruire sur l'espece d'obstacles que les progrès de la raison doivent rencontrer par-tout. *Voyez* Bayle, Brucker, Pasfevin, &c. *Voyez aussi les articles* INDIENS, CHINOIS & EGYPTIENS.

JAPPER. v. n. (*Gramm.*) C'est le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens *jappent*, le renard *jappe*.

JAPU, ou JUPUJUBA, s. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Brésil de la classe des pic-verds. Tout son corps est d'un noir luisant, avec une grande moucheture jaune sur le milieu de chaque aile, & une rayure semblable près du croupion. On admire l'adresse & la délicatesse avec laquelle il forme son nid qui pend à l'extrémité des branches d'arbres. Ray, *Ornitholog. p. 98.* (*D. J.*)

JAPYGIE, s. f. *Japygia*, (*Géog. ancienne*) ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle est nommée indifféremment par les Auteurs, *Japygie*, *Messapie*, *Pincétie*, *Salentine*, *Pouille*, & *Calabre*. *Voyez* Hérodote, *lib. III. cap. cxxxviij. lib. IIII. cap. lxxxxjx. lib. VIII. cap. clxx.* Strabon, *lib. VI.* & Pline, *lib. V. cap. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna son nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Messapie. M. Delisle dans sa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, savoir la Daunienne & la Pencétienne. Antoine Galateus, medecin, a publié un livre exprès, fort rare & fort savant, de la situation de la *Japygie*, *de situ Japygiæ*. Basileæ, 1558. *in-12.* (*D. J.*)

JAPYX, (*Géog. anc.*) c'est-là le nom de l'ouest-nord-ouest, quand il souffle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argestes* des Grecs. Le vent régionaire, nommé *japyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il soufloit toujours en pouppe jusqu'au dessous du Péloponese ; voilà pourquoi Horace, *liv. I. ode 3*, le souhaite au vaisseau qui devoit porter Virgile sur les côtes de l'Attique :

Ventorumque regat pater
Obstrictis aliis, præter japyga,
Navis, cui tibi creditum
Debes Virgilium ; finibus Atticis
Reddas incolumem, precor,
Et serves animæ dimidium meæ. (*D. J.*)

JAQUE LE, *ou* LA JAQUE, (*Art milit.*) étoit autrefois une espece de juste-au-corps qui venoit au moins jusqu'aux genoux, que Nicot définit ainsi : JAQUE, habillement de guerre rembli de coton.

Ces *jacques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient composés. Ils s'appelloient aussi *gambesons ou gambeson*. *Voyez* GAMBESON.

JAQUEMAR, s. m. (*ancien terme de monnoyage*) c'étoit un ressort placé au premier balancier ; on le croyoit capable de relever la vis du balancier. C'est ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certaines horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, s. f. (*Gram. mod.*) c'est le vêtement des enfans ; il consiste en un jupon attaché à un corps. On dit aussi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vêtement d'enfant ou de religieux, qui descend jusqu'aux piés, sous lequel le corps est nud, & qui ne couvre pas un autre vêtement.

JAR *ou* JIAR, s. m. (*Hist. anc.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois d'Avril. Il étoit le huitieme de l'année civile, & le second de l'année sainte, & n'avoit que vingt-neuf jours.

Le dixieme de ce mois les juifs font le deuil de la mort du grand-prêtre Heli & de ses deux fils Ophni & Phinées. Ceux qui n'ont pu faire la pâque dans le mois de Mian, la font dans le mois de *Jar*, & de plus on y jeûne trois jours pour l'expiation des péchés commis pendant la pâque.

Le dix-huitieme jour les Juifs commençoient la moisson du froment trente-trois jours après la pâque. Le vingt-troisieme ils célebrent une fête en mémoire de la purification du temple fait par Judas Machabée, après qu'il en eut chassé les Syriens. Le vingt-neuvieme ils font mémoire de la mort du prophete Samuel. *Diction. de la Bib.* (*G*)

JARANNA, (*Géog.*) forteresse de l'empire russien dans la province de Dauric, habitée par les Tongouses, nation tartare. C'est près de cet endroit qu'on prend les plus belles zibelines.

JARARA, s. m. *canypitinga*, (*Ophiolog. exot.*) serpent d'Amérique assez semblable à notre vipere européenne, & non moins dangereuse par son venin. (*D. J.*)

JARARA, EPHEBA, s. m. (*Ophiol. exot.*) nom d'une espece de serpent d'Amérique, de couleur brune marquetée d'une belle rayure rouge, ondée, & qui décourt en forme de chaîne sur toute l'étendue du dos. Ray, *Syn. Anim. pag. 330.* (*D. J.*)

JARARACA *ou* JARACUCU, s. m. (*Hist. nat.*) espece de serpent d'Amérique ; il est vivipare & produit un très-grand nombre de petits ; on en a trouvé treize dans le corps d'une femelle. Il a entre deux & trois piés de longueur ; ses dents sont très-grandes & longues comme celles des autres serpens ve-

Digitized by Google

nimeux; elles ſont cachées dans les gencives, & contiennent une liqueur jaunâtre qui ne ſort que lorſqu'il mord. Sa morſure eſt ſi dangereuſe, qu'on en meurt en vingt-quatre heures. Ray, *Synopſis anim.*

JARDIN, ſ. m. (*Arts*) lieu artiſtement planté & cultivé, ſoit pour nos beſoins, ſoit pour nos plaiſirs.

On a compoſé les *jardins*, ſuivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terraſſes, d'allées, de boſquets, de jets-d'eau, de ſtatues, de boulingrins, pour les promenades, la fraîcheur, & les autres appanages du luxe ou du goût. Auſſi le nom de *jardin* ſe prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres; c'eſt ce que déſigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec Παραδεισος, *paradis*, ſignifie la même choſe. Delà vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés; c'eſt ainſi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme; la Toutaine eſt nommée le *jardin de la France* par la même raiſon.

Il eſt quelquefois parlé, dans l'Ecriture-ſainte, des *jardins* du roi, ſitués au pié des murs de Jéruſalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* conſacrés à Vénus, à Adonis. Iſaïe, *chap. j, verſ. 29*, reproche à ce peuple les ſcandales & les actes d'idolatrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* ſuſpendus de Sémiramis ou de Babylone. *Voyez* JARDIN DE BABYLONE.

Les rois de Perſe ſe plaiſoient fort à briller par la dépenſe de leurs *jardins*; & les ſatrapes, à l'imitation de leurs maîtres, en avoient dans les provinces de leur diſtrict, d'une étendue prodigieuſe, clos de murs, en forme de parcs, dans leſquels ils enfermoient toutes ſortes de bêtes pour la chaſſe. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabaſe fit à Daſcyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le tems de leur opulence, étoient, pour me ſervir de ſes expreſſions, *inſtar villarum, quibus vivaria includi ſolebant*. On y puiſoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Lucullе, & de Mecene. Ils n'offroient pas ſeulement en ſpectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, des vergers, des potagers, des parterres, mais de ſuperbes palais & de grands lieux de plaiſance, ou maiſons champêtres faites pour s'y repoſer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 19. ch. 4. *hortorum nomine, in ipſâ urbe, delicias, agros, villaſque poſſident*. Le même goût continue de regner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reſte quelques lettres à Ciceron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguſte*, qui enſeigna le premier aux Romains le rafinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduiſit auſſi la méthode de tailler les arbres & les boſquets dans des formes régulieres. Il paſſa la fin de ſes jours dans un de ces lieux de plaiſance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit ſon tems & ſes études au progrès des plantations, auſſi bien qu'à rafiner ſur la délicateſſe d'une vie ſplendide & luxurieuſe, qui étoit le goût général de ſon ſiecle. Enfin il écrivit, ſur les *jardins* & l'agriculture, pluſieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie ruſtique qui paturent après lui.

Les François ſi long-tems plongés dans la barbarie, n'ont point eu d'idées de la décoration des *jardins* ni du jardinage, avant le ſiecle de Louis XIV. C'eſt ſous ce prince que cet art fut d'un côté créé, perfectionné par la Quintinie pour l'utile, & par le Nôtre pour l'agréable. Arrêtons-nous à faire connoître ces deux hommes rares.

Jean de la Quintinie, né près de Poitiers en 1626, vint à Paris s'attacher au barreau, & s'y diſtingua; mais ſa paſſion pour l'Agriculture l'emporta ſur toute autre étude; après avoir acquis la théorie de l'art, il fit un voyage en Italie pour s'y perfectionner, & de retour il ne ſongea plus qu'à joindre la pratique aux préceptes. Il trouva, par ſes expériences, ce qu'on ne ſavoit pas encore en France, qu'un arbre tranſplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a pouſſées depuis qu'il eſt replanté, & qui ſont comme autant de bouches par leſquelles il reçoit l'humeur nourriciere de la terre. Il fut delà qu'au lieu de conſerver les anciennes petites racines, quand on tranſplante un arbre, il faut les couper, parce qu'ordinairement elles ſe ſechent & ſe moiſiſſent.

La Quintinie découvrit encore la méthode de tailler fructueuſement les arbres. Avant lui nous ne ſongions, en taillant un arbre, qu'à lui donner une belle forme, & le dégager des branches qui l'offuſquent. Il a fu, il nous a enſeigné ce qu'il falloit faire pour contraindre un arbre à donner du fruit, & à en donner aux endroits où l'on veut qu'il en vienne, même à le répandre également ſur toutes ſes branches.

Il prétendoit, & l'expérience le confirme, qu'un arbre qui a trop de vigueur ne pouſſe ordinairement que des rameaux & des feuilles; qu'il faut réprimer avec adreſſe la forte pente qu'il a à ne travailler que pour ſa propre utilité; qu'il faut lui couper de certaines groſſes branches, où il porte preſque toute ſa ſéve, & l'obliger par ce moyen à nourrir les autres branches foibles & comme délaiſſées, parce que ce ſont les ſeules qui fourniſſent du fruit en abondance.

Ainſi la Quintinie apprit de la nature,
Des utiles jardins l'agréable culture.

Charles II. roi d'Angleterre, lui donna beaucoup de marques de ſon eſtime dans des voyages qu'il fit à Londres. Il lui offrit une penſion très-conſidérable pour ſe l'attacher; mais l'eſpérance de s'avancer pour le moins autant dans ſon pays, l'empêcha d'accepter ces offres avantageuſes. Il ne ſe trompa pas; M. Colbert le nomma directeur des *jardins* fruitiers & potagers de toutes les maiſons royales; & cette nouvelle charge fut créée en ſa faveur.

André le Nôtre, né à Paris en 1625, mort en 1700, étoit un de ces génies créateurs, doué par la nature d'un goût & d'une ſagacité ſinguliere, pour la diſtribution & l'embelliſſement des *jardins*. Il n'a jamais eu d'égal en cette partie, & n'a point encore trouvé de maître. On vit ſans ceſſe éclore, ſous le crayon de cet homme unique en ſon genre, mille compoſitions admirables, & nous devons à lui ſeul toutes les merveilles qui ſont les délices de nos maiſons royales & de plaiſance.

Cependant depuis la mort de ce célebre artiſte, l'art de ſon invention a étrangement dégénéré parmi nous, & de tous les arts de goût, c'eſt peut-être celui qui a le plus perdu de nos jours. Loin d'avoir encheri ſur ſes grandes & belles idées, nous avons laiſſé tomber abſolument le bon goût, dont il nous avoit donné l'exemple & les principes, nous ne ſavons plus faire aucune de ces choſes, dans leſquelles il excelloit, des *jardins* tels que celui des Thuilleries, des terraſſes comme celle de Saint-Germain en Laye, des boulingrins comme à Trianon, des portiques naturels comme à Marly, des treillages comme à Chantilly, des promenades comme celles de Meudon, des parterres du Tibre, ni finalement des parterres d'eau comme ceux de Verſailles.

Digitized by Google

Qu'on blâme, ſi l'on veut, la ſituation de ce dernier château, ce n'eſt point la faute de le Nôtre; il ne s'agit ici que de ſes *jardins*. Qu'on diſe que les richeſſes prodiguées dans cet endroit ſtérile y ſiéent auſſi mal que la friſure & les pompons à un viſage laid; il ſera toujours vrai qu'il a fallu beaucoup d'art, de génie & d'intelligence, pour embellir, à un point ſingulier de perfection, un des plus incultes lieux du royaume.

Jettons ſans partialité les yeux ſur notre ſiecle. Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles ſituations de notre choix, & dont le Nôtre auroit ſu tirer des merveilles? Nous y employons un goût ridicule & meſquin. Les grandes allées droites nous paroiſſent inſipides; les paliſſades, froides & uniformes; nous aimons à pratiquer des allées tortueuſes, des parterres chantournés, & des boſquets découpés en pompons; les plus grands lieux ſont occupés par de petites parties toujours ornées ſans grace, ſans nobleſſe & ſans ſimplicité. Les corbeilles de fleurs, fanées au bout de quelques jours, ont pris la place des parterres durables; l'on voit par-tout des vaſes de terre cuite, des magots chinois, des bambochades, & autres pareils ouvrages de ſculpture d'une exécution médiocre, qui nous prouvent aſſez clairement que la frivolité a étendu ſon empire ſur toutes nos productions en ce genre.

Il n'en eſt pas de même d'une nation voiſine, chez qui les *jardins* de bon goût ſont auſſi communs, que les magnifiques palais y ſont rares. En Angleterre, ces ſortes de promenades, pratiquables en tout temſ, ſemblent faites pour être l'aſyle d'un plaiſir doux & ſerein; le corps s'y delaſſe, l'eſprit s'y diſtrait, les yeux y ſont enchantés par le verd du gazon & des boulingrins; la variété des fleurs y flatte agréablement l'odorat & la vûe. On n'affecte point de prodiguer dans ces lieux-là, je ne dis pas les petits, mais même les plus beaux ouvrages de l'art. La ſeule nature modeſtement parée, & ſamais fardée, y étale ſes ornemens & ſes bienfaits. Profitons de ſes libéralités, & contentons-nous d'employer l'induſtrie à varier ſes ſpectacles. Que les eaux faſſent naître les boſquets & les embelliſſent! Que les ombrages des bois endorment les ruiſſeaux dans un lit de verdure! Appellons les oiſeaux dans ces endroits de délices; leurs concerts y attireront les hommes, & feront cent fois mieux l'éloge d'un goût de ſentiment, que le marbre & le bronze, dont l'étalage ne produit qu'une admiration ſtupide. *Voyez* au mot *JARDIN d'Eden*, la charmante deſcription de Milton; elle s'accorde parfaitement à tout ce que nous venons de dire. (*D. J.*)

JARDIN *d'Eden*, (*Géog. ſacrée*) nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Eden, c'eſt-à-dire, dans un lieu de délices, comme porte le texte hébreu. Tandis que les ſavans recherchent ſans ſuccès la poſition de cette contrée (*voyez* EDEN & PARADIS TERRESTRE), amuſons-nous de la deſcription enchantereſſe du *jardin* même, faite par Milton.

A bliſsfull field, circled with groves of myrrh,
And flowing odours, caſſia, nard, and balm,
A wilderneſs of ſweets! for nature here
Wantonn'd as in prime, and play'd at will
Her virgin fancies, pouring forth more ſweet
Wild, above rule or art, enormous bliſs!
Out of this fertile ground, God cauſed to grow
All trees of nobleſt Kind for ſight, ſmell, taſte,
And all amidſt them, ſtood the Tree of life,
High eminent, blooming ambroſial fruit
Of vegetable gold; and next to life,
Our death, the Tree of Knowledge, grew faſt by.
A happy rural ſeat, of various view!
Groves, whoſe rich trees wept odorous gums and balm;
Others whoſe fruit, burniſh'd with golden rind,
Hung amiable; Heſperian fable true,
If true, here only, and of delicious taſte!
Betwixt them lawns, or level-downs, and flocks
Grazing the tender herb, were interpos'd;
Or palmy hillock, or the flowry lap,
Of ſome irriguous valley, ſpread her flore;
Flow'rs of all hew, and without thorn, the roſe:
Another ſide, umbrageous grots, and caves
Of cool receſs, o'er which the mantling vine
Lays forth her purple grapes, and gently creeps
Luxuriant. Mean while murm'ring water fall
Down the ſlope hills, diſpers'd, or in a lake
That to the fringed bank, with myrtle crown'd,
Her cryſtal, mirrour holds, unite their ſtreams.
The birds their choir apply: Airs, vernal airs,
Breathing the ſmell of field and grove, attune
The trembling leaſs, while univerſal Pan,
Knit with the graces, and the Hours in dance,
Led on th' eternal ſpring.....

Thus was this place. (*D. J.*)

JARDIN, ſ. m. (*Marine*) nom que quelques uns donnent aux balcons d'un vaiſſeau, lorſqu'ils ne ſont point couverts. (*Q*)

JARDIN, (*Fauconnerie*) on dit *donner le jardin*, & jardiner le lanier, le ſacre, l'autour, *&c.* c'eſt l'expoſer au ſoleil dans un *jardin*, ou ſur la barre, ou ſur le roc, ou ſur la pierre froide.

JARDINS *de Babylone*, (*Hiſt. anc.*) les *jardins de Babylone* ou de *Semiramis* ont été mis par les anciens au rang des merveilles du monde, c'eſt-à-dire des beaux ouvrages de l'art. Ils étoient ſoûtenus en l'air par un nombre prodigieux de colonnes de pierre, ſur leſquelles poſoit un aſſemblage immenſe de poutres de bois de palmier; le tout ſupportoit un grand poids d'excellente terre rapportée, dans laquelle on avoit planté pluſieurs ſortes d'arbres, de fruits & de légumes, qu'on y cultivoit ſoigneuſement. Les arroſemens ſe faiſoient par des pompes ou canaux, dont l'eau venoit d'endroits plus élevés. Avec la même dépenſe, on auroit fait dans un terrein choiſi des *jardins* infiniment ſupérieurs en goût, en beauté & en étendue; mais ils n'auroient pas frappé par le merveilleux, & n'on ne fauroit dire juſqu'à quel point les hommes en ſont épris. (*D. J.*)

JARDINAGE, le *jardinage* eſt l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes ſortes de jardins; il fait partie de la Botanique.

Cet art eſt fort étendu, & a pluſieurs branches; ſi l'on fait attention à toutes les différentes parties qui compoſent les jardins, *voyez* JARDIN. On ne peut douter que ce ne ſoit une occupation très-noble, dont les Grecs & les Romains faiſoient leurs délices. Pline (*Hiſt. nat. liv. XVIII. chap. iij.*) nous le fait bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus colebantur agri*. Les philoſophes les plus diſtingués ont ſuivi leur exemple, & nous liſons dans Goertzius, *de eruditis hortorum cultoribus diſſertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraſte, Démocrite, Platon, Caton, Ciceron, Columelle, Palladius, Varron, & autres ont aimé le *jardinage*. Feu Gaſton frere de Louis XIII. Louis XIII. Louis XIV. Monſieur frere unique de Louis XIV. les princes mêmes de nos jours n'ont pas dédaigné, après leurs travaux guerriers, de s'y appliquer.

JARDINEUX, adj. *terme de jouaillier*, on appelle *émeraude jardineuſe* celle dont le verd n'eſt pas d'une ſuite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air brun entre-coupant & entreluiſant, un éclat engourdi, foible & plein de craſſe. *Voyez* EMERAUDE.

JARDINIER, ſ. m. (*Art Méch.*) eſt celui qui a

Digitized by Google

l'art d'inventer, de dreſſer, tracer, plantet, élever & cultiver toutes ſortes de jardins, il doit outre cela connoître le caractere de toutes les plantes, pour leur donner à chacune la culture convenable.

Les différentes parties des jardins détaillées au *mot* JARDIN, font juger qu'un *jardinier* ne peut guere les poſſeder toutes; l'inclination, le goût l'entraîne vers celle qui lui plaît davantage: ainſi on appelle celui qui cultive les fleurs un *jardinier fleuriſte*, celui qui prend ſoin des orangers un *orangiſte* (Daviler), des fruits un *fruitier*, des légumes & marais un *maréchais*, des ſimples un *ſimpliciſte* (Futeriere), des pépinietes un *pépinieriſte* (la Quintinie & Daviler.)

On ne donnera point le détail des travaux d'un *jardinier* dans chaque mois de l'année. Il ſuffit de dire qu'ils doivent être continuels, qu'ils ſe ſuccedent, & ſont preſque toûjours les mêmes. La ſaiſon de l'hiver, qui en paroît exempte, peut être utilement employée à retourner les terres uſées, à les améliorer, & à faire des treillages, des caiſſes & autres ouvrages.

JARDINIERE, ſ. f. (*Brodeur*) petite broderie étroite & légere en fil, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemiſe ou de quelqu'autre vêtement ſemblable.

JARDON *ou* JARDE, ſ. m. (*Maréchallerie*) tumeur calleuſe & dure qui vient aux jambes de derriere du cheval, & qui eſt ſituée au dehors du jarret, au lieu que l'éparvin vient en-dedans. *Voyez* EPARVIN.

Les *jardons* eſtropient le cheval lorſqu'on n'y met pas le feu à-propos. Ce *mot* ſignifie auſſi l'endroit du cheval où cette maladie vient. *Soleiſel.*

JARRETTA LA, (*Géog.*) riviere de Sicile dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce ſont diverſes petites rivieres réunies dans un même lit, qui prennent le nom de *Jaretta*, laquelle va ſe perdre dans le golfe de Catane. (*D. J.*)

JARGEAU *ou* GERGEAU, (*Géog.*) ancienne ville de France dans l'Orléannois ſur le bord méridional de la Loire, avec un pont qui faiſoit un paſſage important durant les guerres civiles. Le roi Charles VII. tint ſes grands jours dans cette ville en 1430, & Louis XI. y maria ſa fille Jeanne de France avec Pierre de Bourbon comte de Beaujeu, le 3 de Novembre 1473. *Jergeau* n'eſt pas le *Gergovia* de Céſar, mais elle eſt connue ſous le nom de *Gergoſilum* dans le 9e ſiecle; & dans le 10e, elle appartenoit à l'égliſe d'Orléans; auſſi l'évêque d'Orléans en eſt encore le ſeigneur temporel; elle eſt à 4 lieues S. E. d'Orléans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 19. 45. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

* JARGON, ſ. m. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions. Il ſe dit 1°. d'un langage corrompu, tel qu'il ſe parle dans nos provinces. 2°. D'une langue factice, dont quelques perſonnes conviennent pour ſe parler en compagnie & n'être pas entendues. 3°. D'un certain ramage de ſociété qui a quelquefois ſon agrément & ſa fineſſe, & qui ſupplée à l'eſprit véritable, au bon ſens, au jugement, à la raiſon & aux connoiſſances dans les perſonnes qui ont un grand uſage du monde; celui-ci conſiſte dans des tours de phraſe particuliers, dans un uſage ſingulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expreſſion recherchée. On peut le pardonner aux femmes: il eſt indigne d'un homme. Plus un peuple eſt futile & corrompu, plus il a de *jargon*. Le précieux, ou cette affectation de langage ſi oppoſée à la naïveté, à la vérité, au bon goût & à la franchiſe dont la nation étoit infectée, & que Moliere décria en une ſoirée, fut une eſpece de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de joli, obligeant, de délicat, d'ingénieux, il emporte toûjours avec lui une idée de frivolité. On diſtingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme ſimples, unies & primitives, d'autres langues modernes qu'on regarde comme compoſées des premieres, par le mot de *jargon*. Ainſi l'on dit que l'italien, l'eſpagnol & le françois ne ſont que des *jargons* latins. En ce ſens, le latin ne ſera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue; & il n'y en a pas une dont on n'en puiſe dire autant. Ainſi cette diſtinction des langues primitives & en *jargons*, eſt ſans fondement. *Voyez l'article* LANGUE.

JARGONS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle auſſi *jargons* des cryſtalliſations d'un rouge jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes; elles viennent d'Eſpagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, ſ. m. (*Antiq.*) divinité palmyrénienne, dont le nom ſe lit dans les inſcriptions des ruines de Palmyre. Elle avoit, ſelon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire une couronne ſur la tête, & un croiſſant derriere les épaules; car *jari* ſignifie le *mois* auquel la lune préſide. *Jaribolus* n'eſt peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le ſoleil qui tourne en différentes manieres, à cauſe de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caracteres grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens; de ce *mot* de *baal* ou *belus* ont été formés *molokbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres ſemblables qu'on trouve dans les inſcriptions. (*D. J.*)

* JARJUNA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) arbre qui croît dans l'île de Huaga & qui reſſemble au figuier. Il porte un fruit oblong d'une palme, mou comme la figue, ſavonneux & vulnéraire; on emploie ſa feuille dans les luxations. *Roy.*

JARLOT *ou* RABLURE, (*Marine*) c'eſt une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaiſſeau. *Voyez* RABLURE. (Q)

JARNAC, (*Géog.*) bourg de France dans l'Angoumois ſur la Charente, à 2 lieues de Cognac, 6 N. O. d'Angouleſme, 100 S. O. de Paris. *Long.* 17d. 22l *lat.* 45. 40.

C'eſt à la bataille donnée ſous les murs de ce lieu en 1569, que Louis de Bourbon fut tué à la fleur de ſon âge, & traîtreuſement, par Montefquiou capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui ſ'un de nom d'Hemi III. monta depuis ſur le trône; ainſi périt (non ſans ſoupçon des ordres ſecrets de ce prince) le frere du roi de Navarre pere d'Henri IV. Il réuniſſoit à ſa grande naiſſance toutes les qualités du héros & les vertus du ſage, ſa vie n'offre qu'un mêlange d'événemens ſinguliers; la faction des Lorrains l'ayant fait condamner injuſtement à perdre la tête, il ne dut ſon ſalut qu'au décès de François II. qui arriva dans cette conjoncture: il fut enſuite fait priſonnier à la bataille de Dreux en changeant de cheval, & conduit au duc de Guiſe ſon ennemi mortel, mais qui le reçut avec les manieres & les procédés les plus propres à adoucir ſon infortune; ils mangerent le ſoir à la même table, & comme il ne ſe trouva qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou diſperſés, ils coucherent enſemble, ce qui eſt, je penſe, un fait unique dans l'hiſtoire. Henri de Bourbon mort empoiſonné à S. Jean d'Angely, ne dégénéra point du mérite de ſon illuſtre pere; les malheurs qu'ils éprouverent l'un & l'autre dans l'eſpace d'une courte vie, & qui finirent par une mort prématurée, arrachent les larmes de ceux qui en liſent le récit dans M. de Thou, parce qu'on s'intéreſſe aux gens vertueux, & qu'on voudroit les voir

Digitized by Google

triompher de l'injuſtice du ſort, & des entrepriſes odieuſes de leurs ennemis. (*D. J.*)

JAROMITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohême ſur l'Elbe, à 11 lieues S. O. de Glatz, 25 N. E. de Prague. *Long.* 33. 55. *lat.* 50. 18. (*D. J.*)

JAROSLAW, (*Géog.*) ville de Pologne au Palatinat de Ruſſie, avec une bonne citadelle; elle eſt remarquable par ſa foire & par la bataille que les Suédois gagnerent ſous ſes murs en 1656; elle eſt ſur la Sane, à 28 lieues N. O. de Lemberg, 50 S. E. de Cracovie. *Long.* 40. 58'. *lat.* 49. 58'. (*D. J.*)

JARRE, ſ. f. (*Commerce*) cruche de terre à deux anſes, dont le ventre eſt fort gros. Ce mot vient de l'eſpagnol *jarre* ou *jarro*, qui ſignifie la même choſe.

C'eſt auſſi une eſpece de meſure: la *jarre* d'huile contient depuis 18 juſqu'à 26 jallons; la *jarre* de gingembre peſe environ cent livres.

M. Savari dit que la *jarre* eſt une meſure de contenance pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant, particulierement à Mételin où elle eſt de ſix orques, qui font environ quarante pintes de Paris. *Voyez* ORQUE & PINTE. *Diction. de Commerce.* (*G*)

JARRE, terme dont les *Chapeliers* ſe ſervent pour déſigner le poil long, dur & luiſant, qui ſe trouve ſur la ſuperficie des peaux de caſtor, & qui n'étant pas propre à ſe feutrer, eſt tout-à-fait inutile, & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

Arracher le jarre, c'eſt l'ôter de deſſus les peaux avec des eſpeces de pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des ouvrieres qu'on appelle *jarracheuſes* ou *éplucheuſes*.

Les chapeliers ſe ſervent du *jarre* pour remplir des eſpeces de pelotes couvertes de chiffons de laine, avec leſquelles ils frottent les chapeaux, & leur donnent le luſtre. *Voyez* CHAPEAU, *voyez auſſi* CASTOR.

Jarre ſe dit auſſi du poil de vigogne.

JARRES ou GIARES, plur. (*Marine*) ce ſont de grandes cruches ou vaiſſeaux de terre, dans leſquels on met de l'eau douce pour la conſerver meilleure que dans les futailles; on les place ordinairement dans les galeries du vaiſſeau (*Q*)

JARRÉBOSSE, (*Marine*) *voyez* CANDELLETTE qui eſt la même choſe.

JARRET LE, ſ. m. (*Anat.*) c'eſt la jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie poſtérieure. La jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie antérieure ſe nomme le *genou*, au ſujet duquel M. Mery rapporte un fait bien ſingulier dans le recueil de l'académie des Sciences, c'eſt l'hiſtoire d'une exoſtoſe au genou qui peſoit vingt livres. (*D. J.*)

JARRET, (*Maréchallerie*) dans le cheval, c'eſt la jointure du train de derriere, qui aſſemble la cuiſſe avec la jambe. Il faut qu'un cheval ait les *jarrets* grands, amples, bien vuidés & ſans enflure, qu'il ſache bien plier les *jarrets*. Des *jarrets* gras, charnus & petits ſont défectueux. *Plier les jarrets*, *voyez* PLIER; on dit d'un cavalier qui ſerre les *jarrets* avec trop de force & ſans y avoir de liant, qu'il a des *jarrets de fer*.

JARRET, (*Hydr.*) en fait de fontaines, s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude, & qu'on n'a pû faire aller en droite ligne à cauſe de la ſituation du terrein, ou de la diſpoſition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarrette*: il faut prendre ces *jarrets* de loin pour éviter les frottemens. *Voyez* CONDUITE. (*K*)

JARRET, (*Coupe des pierres*) imperfection d'une direction de ligne ou de ſurface, qui fait une ſinuoſité ou un angle. Le *jarret* ſaillant s'appelle *coude*, & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un *jarret* avec une ligne courbe, lorſque leur jonction ne ſe fait pas au point d'attouchement, ou que la ligne droite n'eſt pas tangente à la courbe.

JARRET, *en terme d'Eperonnier*, eſt cette partie d'un mors qui deſcend depuis le rouleau juſqu'aux petits tourets de la premiere chaînette. *Voyez* CHAINETTE & TOURETS, *& nos Planches de l'Eperonnier*.

JARRET, (*Jardinage*) ſe dit d'un coude ou d'une branche d'arbre très-longue, dénuée de toutes ſes ramilles, & dont on ne laiſſe pouſſer que celles qui viennent à ſon extrémité, ce qui forme une eſpece de *jarret*.

JARRETE, adj. (*Maréchallerie*) c'eſt la même choſe que CROCHU. *Voyez* CROCHU.

JARRETIER, (*Anat.*) *voyez* POPLITÉ.

JARRETIERE, ſ. f. lien avec lequel on attache ſes bas.

L'ordre de la jarretiere, c'eſt un ordre militaire inſtitué par Edouard III. en 1350, ſous le titre des ſuprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la *jarretiere*. *Voyez* ORDRE.

Cet ordre eſt compoſé de vingt-ſix chevaliers ou compagnons, tous pairs, ou princes, dont le roi d'Angleterre eſt ou le chef, ou le grand-maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretiere* garnie de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe, *honni ſoit qui mal y penſe*. *Voyez* DEVISE.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une ſociété qui a ſon grand & ſon petit ſceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huiſſier. *Voyez* PRÉLAT, CHANCELIER, *&c.*

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des ſoûchanoines, des potte-verges, & vingt-ſix penſionnaires ou pauvres chevaliers. *Voyez* CHANOINES, *&c.*

L'ordre de la *jarretiere* eſt ſous la protection de ſaint Georges de Cappadoce, qui eſt le patron tutélaire d'Angleterre. *Voyez* GEORGES.

L'aſſemblée ou chapitre des chevaliers ſe tient au château de Windſor dans la chapelle de ſaint Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, ſous le regne de Charles I. & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait conſtruire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie ſont la *jarretiere* enrichie d'or & de pierres précieuſes, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes & aux ſolennités, ils ont un ſurtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de G G G, compoſé de roſes émaillées, *&c. Voyez* MANTEAU, COLLIER, *&c.*

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de ſaint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public ſans la *jarretiere*, ſous peine de dix ſols huit deniers qu'ils ſont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretiere* eſt de tous les ordres ſéculiers le plus ancien & le plus illuſtre qu'il y ait au monde. Il a été inſtitué 50 ans avant l'ordre de ſaint Michel de France, 83 ans avant celui de la toiſon d'or, 190 ans avant celui de ſaint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *Voyez* TOISON D'OR, CHARDON, *ou* L'ORDRE DU CHARDON, *ou de* SAINT ANDRÉ, en Ecoſſe, ELÉPHANT, *&c.*

Depuis ſon inſtitution, il y a eu huit empereurs & vingt-ſept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes ſouverains étrangers qui

Digitized by Google

qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient sur son origine : on raconte communément qu'il fut institué en l'honneur d'une *jarretiere* de la comtesse de Salisbury, qu'elle avoit laissé tomber en dansant, & que le roi Edouard ramassa : mais les antiquaires d'Angleterre les plus estimés traitent ce récit d'historiette & de fable.

Cambden, Fern, *&c.* disent qu'il fut institué à l'occasion de la victoire que les Anglois remporterent sur les François à la bataille de Crécy : selon quelques historiens, Edouard fit déployer sa *jarretiere* comme le signal du combat, & pour conserver la mémoire d'une journée si heureuse, il institua un ordre dont il voulut qu'une *jarretiere* fût le principal ornement, & le symbole de l'union indissoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-dessous.

Le pere Papebroke, dans *ses analectes* sur saint Georges, au troisieme tome des actes des Saints publiés par les Bollandistes, nous a donné une dissertation sur l'ordre de la *jarretiere*. Il observe que cet ordre n'est pas moins connu sous le nom de *Saint Georges* que sous celui de la *jarretiere* ; & quoiqu'il n'air été institué que par le roi Edouard III. néanmoins avant lui, Richard I. s'en étoit proposé l'institution du tems de son expédition à la terre-sainte (si l'on en croit un auteur qui a écrit sous le regne d'Henri VIII.) ; cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas sur quoi cet auteur fonde son opinion, & que malgré presque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette institution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froissard, à l'an 1344 ; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'histoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une assemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette assemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'ensuivra que cet ordre subsistoit dès l'an 1344 ; par conséquent l'origine que lui ont donné Cambden, Fern & d'autres, est une pure supposition, car il est constant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'Août. Comment donc Edouard auroit-il pû instituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la classe des choses possibles ? ou s'il a retardé jusqu'en 1350 à l'instituer en mémoire de la victoire de Crécy, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'usage commun de ces sortes d'établissemens, qui suivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne feroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là sauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & nous le fit bien sentir ; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ses foiblesses. En tout cas, si la *jarretiere* de la comtesse de Salisbury est une fable, la *jarretiere déployée* à la bataille de Crécy pour *signal du combat*, est une nouvelle historique.

En 1551 Edouard VI. fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le composa en latin, & l'on en conserve encore aujourd'hui l'original écrit de sa main ; il y ordonna que l'ordre ne seroit plus appellé *l'ordre de saint Georges*, mais celui de la *jarretiere* ; & au lieu du portrait de saint Georges suspendu ou attaché au collier, il substitua l'image d'un cavalier portant un livre sur la pointe de son épée, le mot *protectio* gravé sur l'épée, *verbum Dei* gravé sur le livre, & dans la main gauche une boucle sur laquelle est gravé le mot *fides. Larrey.*

On trouvera une histoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawson, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn.

Tome VIII.

Erbard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des descriptions des cérémonies usitées à l'installation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé Mendocius Valetus, a composé un traité intitulé la *jarretiere*, ou *speculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *cathéchisme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur sens moral.

JARRETIERES, (*Littérature*) en Italie comme en Grece les femmes galantes se piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches ; c'étoit même un ornement des filles les plus sages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danses publiques, les *jarretieres* servoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos usages n'exigent pas ce genre de luxe ; c'est pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne sont pas si magnifiques que celles des dames grecques & romaines. (*D. J.*)

JARS, *voyez* OYE.

JAS d'ANCRE, s. m. (*Marine*) assemblage de deux pieces de bois de même forme & de même grosseur, jointes ensemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette en mer ; ce qui est nécessaire pour que les pattes de l'ancre puissent s'enfoncer & mordre dans le fond, soit sable ou vase. *Voyez* ANCRE. (*Z*)

JAS, s. m. (*Salines*) c'est, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans le marais salans au premier réservoir de ces marais. Le *jas* n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre seche, & on y laisse entrer l'eau salée par la varaigne, qui est une ouverture assez semblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. *Voyez* MARAIS SALANS, SALINES, *&c.* (*D. J.*)

JASIDE, s. m. (*Histoire mod.*) les *jasides* sont des voleurs de nuit du Curdistan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, jusqu'à ce que les grandes neiges les obligent de se retirer ; & en attendant ils font à l'affut, pour piller les foibles caravanes qui se rendent à Téflis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *jasides* parce que par tradition, ils disent qu'ils croyent en *Jasida*, ou Jesus ; mais ils craignent & respectent encore plus le diable.

Ces sortes de voleurs errans s'étendent depuis Monsul ou la nouvelle Ninive, jusqu'aux sources de l'Euphrate. Ils ne reconnoissent aucun maître, & les Turcs ne les punissent que de la bourse lorsqu'ils les arrêtent ; ils se contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accommode au dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorsqu'ils sont les plus forts ; on en est quitte alors pour une somme d'argent, & c'est le meilleur parti qu'on puisse prendre ; il n'en coute quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont consumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, suivant toujours les caravanes à la piste : pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, & à élever leurs enfans, & à avoir soin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils defendent des anciens Chaldéens ; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la science des astres ; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de détourner les mulets chargés de marchandises, qu'ils dépaysent adroitement à la faveur des ténebres. (*D. J.*)

JASMELÉE, s. f. (*Pharm. anc.*) espece d'huile que les Perses nommoient aussi *jasme* ; on la préparoit par l'infusion de deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de sésame ; on s'en

Digitized by Google

ſervoir pour oindre le corps au ſortir du bain, quand il s'agiſſoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à ſupporter; c'eſt tout ce qu'en dit Aëtius dans ſon *Tetrab. I. ſerm.* 1. (*D. J.*)

JASMIN, ſ. m. *jaſminum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme d'entonnoir & découpée; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ou deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

JASMIN, *jaſminum*, arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpeces qui ont entr'elles tant de différences, qu'il n'eſt guere poſſible de faire en général une deſcription ſatisfaiſante ſur leurs qualités, leur culture, leur agrément: quelques-uns de ces arbriſſeaux ſont des plantes ſarmenteuſes & grimpantes, qui veulent un appui, tandis que les autres ſe ſoutiennent ſur leurs tiges. Il y a des *jaſmins* à fleurs blanches, à fleurs jaunes & à fleurs rouges: les uns ſont toujours verds, d'autres quittent leurs feuilles: dans pluſieurs eſpeces les fleurs ont une excellente odeur, & dans d'autres elles n'en ont que peu, ou point du tout: ceux qui peuvent paſſer l'hiver en pleine terre, ſont en petit nombre; la plûpart exigent l'orangerie, & il faut même la ſerre chaude à quelques-uns. Toutes ces diſſemblances exigent un détail particulier pour chaque eſpece.

Le *jaſmin blanc commun* pouſſe de longues tiges, ſarmenteuſes, auxquelles il faut un ſoutien; ſa feuille d'un verd foncé eſt compoſée de pluſieurs folioles attachées à un filet commun. Ses fleurs paroiſſent à la fin de Juin, & ſe renouvellent juſqu'aux gelées; elles ſont blanches, viennent en bouquet, & rendent une odeur agréable qui ſe répand au loin. Cet arbriſſeau ne porte point de graines dans ce climat, mais il ſe multiplie aiſément de boutures ou de branches couchées, qu'il faut faire au printems. De l'une ou de l'autre façon, les plants feront des racines ſuffiſantes pour être tranſplantés au bout d'un an; mais les branches couchées ſont toujours des plants plus forts & mieux conditionnés; c'eſt la méthode la plus ſimple & la plus ſuivie. Ce *jaſmin* réuſſit dans tous les terreins; mais il lui faut l'expoſition la plus chaude afin qu'il ſoit moins endommagé par le givre & les gelées, qui quelquefois le font périr juſque contre terre, dans les hivers trop rigoureux: cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il faut le tailler ſouvent pour le retenir dans la forme qu'on lui veut faire garder; avec l'attention néanmoins de conſerver & paliſſer les petites branches; ce ſont celles qui produiſent le plus de fleurs. Si la taille d'été n'a pas été ſuivie, il faudra y ſuppléer en hiver, & ne la faire qu'après les gelées au mois de Mars ou d'Avril: ſi on la faiſoit plus tôt les frimats venant à deſſécher le bout des branches, en ôteroient l'agrément & la production. Ce *jaſmin* ſert à garnir les murailles, à couvrir des berceaux, à former des haies: c'eſt ſur-tout à ce dernier uſage qu'on peut l'employer le plus avantageuſement, lorſqu'il eſt entremêlé de roſiers & de chevrefeuilles. La verdure égale & conſtante de ſes feuilles, la beauté, la durée & l'excellente odeur de ſes fleurs, & la qualité aſſez tare de n'être ſujet aux attaques ni à la fréquentation d'aucun inſecte, doivent engager à placer ce *jaſmin* dans les jardins d'ornement. Cette eſpece de *jaſmin* a deux variétés; l'une a les feuilles tachées de jaune, & l'autre de blanc: elles ſont plus délicates que l'eſpece commune, la blanche ſur-tout; il faut les tenir en pot, & les ſerrer pendant l'hiver. On les multiplie par la greffe en écuſſon, & cette greffe réuſſit rarement, néanmoins ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le ſujet greffé contracte les mêmes bigarures que celles de l'arbriſſeau dont l'œil écuſſonné a été tiré, malgré qu'il n'ait pas pouſſé, & qu'il ſe ſoit deſſéché. Ce qui déſigne dans le *jaſmin* une fineſſe de ſeve très-active & très communicative.

Le *jaſmin jaune d'Italie*, c'eſt un petit arbriſſeau qui ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Sa tige ſe ſoutient, ſa feuille eſt large, brillante & d'un beau verd; ſa fleur eſt jaune, petite & ſans odeur. Il eſt encore plus délicat que l'eſpece précédente. Il faut le mettre dans un terrein léger, contre un mur de bonne expoſition, & le couvrir de paillaſſons dans les grandes gelées. On le multiplie de boutures & de branches couchées: on peut auſſi le greffer en écuſſon ou en approche ſur le *jaſmin* jaune commun, qui eſt le ſuivant: ce ſera même un moyen de le rendre plus robuſte.

Le *jaſmin jaune commun* s'éleve à cinq ou ſix piés: il pouſſe du pié quantité de tiges minces qui ſe ſoutiennent fort droites, & dont l'écorce eſt verte & cannelée; ſa feuille eſt petite, faite en treffle, & d'un verd brun; ſes fleurs d'un jaune aſſez vif, viennent en petite quantité le long des nouvelles branches; elles paroiſſent au mois de Mai, & elles ſont ſans odeur. Les baies noires qui leur ſuccedent, peuvent ſervir à le multiplier; mais il eſt plus court & plus aiſé de le faire par les rejettons que cet arbriſſeau produit dans la plus grande quantité. Il réuſſit dans tous les terreins; il eſt très-robuſte; il fait naturellement un très-joli buiſſon: & comme il garde ſes feuilles pendant tout l'hiver, il doit trouver place dans un boſquet d'arbres toujours verds.

Le *jaſmin d'Eſpagne* eſt un bel arbriſſeau, qui de la façon dont on le cultive, ne s'éleve dans ce climat qu'à deux ou trois piés. Il pouſſe des tiges minces & foibles, dont l'écorce eſt verte; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles du *jaſmin* commun; mais elles les ſurpaſſent par le brillant & l'agrément de la verdure. Ses fleurs blanches en-deſſus & veinées de rouge en-deſſous, ſont plus grandes & d'une odeur plus délicieuſe; ce *jaſmin* eſt délicat, il faut le tenir en pot & lui faire paſſer l'hiver dans l'orangerie, où il fleurira pendant toute cette ſaiſon. Mais pour l'avoir dans toute ſa beauté, il faut le mettre en pleine terre, où avec quelques précautions, il réſiſtera aux hivers ordinaires: on pourra le planter en tournant le pot dans une terre limoneuſe & fraiche contre un mur, à l'expoſition la plus favorable & la plus chaude; ce qui ſe doit faire au mois de Mai, afin que l'arbriſſeau puiſſe faire de bonnes racines avant l'hiver. Il faudra paliſſer les rejettons à la muraille, & rettancher à deux piés ceux qui ſeront trop vigoureux, afin de faire de la garniture. Les fleurs commenceront à paroître au mois de Juillet, & dureront juſqu'aux gelées; alors il faudra ſupprimer toutes les fleurs & couper les bouts des branches, qui étant trop tendres, occaſionneroient de la moiſiſſure en ſe flétriſſant, & infecteroient l'arbre; enſuite couvrir l'arbriſſeau par un tems ſec avec des paillaſſons qu'on levera dans les tems doux, & qu'on n'ôtera entierement que vers le milieu d'Avril; alors il faudra le tailler, & réduire à deux piés les rejettons les plus vigoureux; ce qui fera produire quantité de fleurs qui ſeront plus grandes & beaucoup plus belles que celles des plants que l'on tient en pot. La culture de ceux-ci conſiſte à couper tous les ans au mois de Mars, toutes les branches à un œil au-deſſus de la greffe. Il leur faut cette opération pour les ſoutenir en vigueur; car ſi on les laiſſoit monter à leur gré, ils s'épuiſeroient & dépériroient bientôt. On multiplie cet arbre par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de cet arbriſſeau qui eſt à fleur double; cette fleur eſt compoſée d'un premier rang de cinq ou ſix feuilles, du milieu deſquelles

Digitized by Google

il s'en éleve trois ou quatre, qui quand elles ne s'épanouiſſent pas, reſtent ſerrées dans le milieu de la fleur, où elles formeut un globule : cette fleur a l'odeur plus forte que celle du *jaſmin* d'Eſpagne ſimple, & elle ſe ſoutient plus longtems ſur l'arbriſſeau, où elle ſe deſſeche ſans tomber ; & il arrive quelquefois que le même bouton qui a fleuri ſe r'ouvre, & donne une ſeconde fleur. On multiplie & on cultive ce *jaſmin* comme celui à fleur ſimple ; l'un & l'autre ſont toujours verds.

Le *jaſmin jaune des Indes* ou le *jaſmin jonquille* : c'eſt un bel arbriſſeau, qui par l'éducation qu'on eſt forcé de lui donner, faute d'une température ſuffiſante de ce climat, ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Il prend une tige forte & ligneuſe, qui a du ſoutien : ſes feuilles en forme de treffle, ſont grandes & de la plus brillante verdure ; ſes fleurs qui viennent aux extrémités des branches, ſont jaunes, petites, raſſemblées en bouquets d'une excellente odeur de jonquille, & de longue durée ; l'arbriſſeau en fournit pendant tout l'été & une partie de l'automne. On le tient en pot, & ou le met pendant l'hiver dans l'orangerie comme le *jaſmin* d'Eſpagne, quoiqu'il ſoit moins délicat. On peut le multiplier de graines ou de branches couchées ; mais cette derniere méthode a prévalu par la longueur & la difficulté de l'autre : ſi on marcotte ſes branches au mois de Mars, elles auront au printems ſuivant de bonnes racines pour la tranſplantation. Il faut tailler ce *jaſmin* au printems, ſupprimer les branches languiſſantes, & n'accourcir que celles qui s'élancent trop, attendu que les fleurs ne viennent qu'à leur extrémité, & que cet arbriſſeau étant plus ligneux que les autres *jaſmins*, les nouveaux rejettons qu'il pouſſeroit ne ſeroient pas aſſez forts pour fleurir la même année. Il eſt toujours verd.

Le *jaſmin de Açores* eſt un très bel arbriſſeau, dont la délicateſſe exige dans ce climat l'abri de l'orangerie pendant l'hiver ; auſſi ne s'éleve-t-il qu'à trois ou quatre piés, parce qu'on eſt obligé de le tenir en pot. Ce *jaſmin* ſe garnit de beaucoup de branches, ce qui permet de lui donner une forme réguliere. Sa feuille eſt grande, d'un verd foncé, très-brillant. Ses fleurs ſont petites, blanches, d'une odeur douce, très-agréable : elles viennent en grappes & en ſi grande quantité que l'arbriſſeau en eſt couvert : elles durent pendant toute l'automne. Les graines qu'elles produiſent dans ce climat ne levent point. On peut le multiplier de marcottes ; mais l'uſage eſt de le greffer comme le *jaſmin* d'Eſpagne ſur le *jaſmin* blanc commun. Il lui faut la même culture qu'au *jaſmin* jonquille, ſi ce n'eſt pour la taille, qu'il faut faire au printems, & qui doit être relative à la forme que l'on veut faire prendre à l'arbriſſeau. Nul ménagement à garder pour conſerver les branches à fleurs, attendu qu'elles ne viennent que ſur les nouveaux rejettons. Il eſt toujours verd.

Le *jaſmin d'Arabie*, c'eſt le plus petit & le plus délicat de tous les *jaſmins* ; on ne peut guere le laiſſer en plein air que pendant trois ou quatre mois d'été ; il lui faut une ſerre chaude pour lui faire paſſer l'hiver. Ses feuilles ſont entieres, arrondies, de médiocre grandeur, & placées par paires ſur les branches ; ſes fleurs ſont purpurines en-deſſous, & d'un blanc terne en-deſſus, qui devient jaunâtre dans le milieu ; elles exhalent une odeur délicieuſe, qui approche beaucoup de celle de la fleur d'orange. Ce *jaſmin* fleurit au printems & pendant toute l'automne. Dans ſa jeuneſſe la taille lui eſt néceſſaire pour lui faire prendre de la conſiſtance ; on doit au printems couper à moitié les jeunes rejettons juſqu'à ce que la tête de l'arbriſſeau en ſoit ſuffiſamment garnie, après quoi on ſe contente de retrancher les branches foibles, ſeches ou ſuperflues. On le multiplie par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de ce *jaſmin* qui eſt à fleur double, & c'eſt ce qui en fait toute la différence. L'un & l'autre ſont toujours verds.

Le *jaſmin de Virginie*, cet arbriſſeau ſelon les méthodes de Botanique, ne devroit pas avoir place parmi les *jaſmins*, attendu qu'il eſt d'un genre tout différent que l'on nomme *bignone*. Mais comme il eſt plus généralement connu ſous le nom de *jaſmin*, il eſt plus convenable d'en traiter à cet article. Ce *jaſmin* pouſſe des tiges longues & ſarmenteuſes qui s'attachent d'elles-mêmes aux murailles ; à la faveur des griffes dont les rejettons ſont garnis à chaque nœud. Ces griffes reſſemblent à celle du lierre, & ſont auſſi tenaces ; l'écorce des jeunes branches eſt jaunâtre ; ſa feuille eſt auſſi d'un verd jaunâtre ; elle eſt grande, compoſée de pluſieurs foliules qui ſont profondément dentelées & attachées à un ſier commun ; elle a quelque reſſemblance avec celle du frêne. Ses fleurs paroiſſent au mois de Juillet, & elles durent juſqu'en Septembre ; elles ſont raſſemblées en grouppes aſſez gros au bout des jeunes rejettons : un grouppe contient quelquefois juſqu'à vingt-cinq fleurs, qui ſont chacune de la groſſeur & de la longueur du petit doigt, & d'un rouge couleur de tuile : elles fleuriſſent par partie ; les unes ſe détachent & tombent, tandis que les autres s'épanouiſſent ; elles n'ont point d'odeur. Ce *jaſmin* ne donne point de graines dans ce climat. On le multiplie de branches couchées que l'on fait au printems, & qui ſont aſſez de racines pour être tranſplantées au bout d'un an. On peut auſſi le faire venir de boutures, qui à voir les griffes qui ſont attachées à chaque nœud, ſont préſumer une grande diſpoſition à faire des racines ; cependant ces griffes n'y contribuent en rien, & les boutures ne réuſſiſſent qu'en petit nombre : on les fait au mois de Mars ; celles qui proſperent ne ſont en état d'être tranſplantées qu'après deux ans. La taille de cet arbriſſeau demande des attentions pour lui faire produire des fleurs : il faut retrancher au printems toutes les branches foibles ou ſeches ; tailler celles qu'on veut conſerver à trois ou quatre yeux, à peu près comme la vigne, & les paliſſer fort loin les unes des autres. Cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il eſt force d'y revenir ſouvent ; mais il faut ſe garder de le tondre au ciſeau, & d'accoutoir indifféremment tous les rejettons. Comme les fleurs ne viennent qu'au bout des branches, & qu'elles ne paroiſſent qu'au commencement de Juillet, il faut attendre ce tems pour arranger ce *jaſmin* ; on retranche alors toutes les branches gourmandes qui ne donnent aucune apparence de fleurs, & on attache à la paliſſade toutes celles qui en promettent. Ce *jaſmin* eſt très robuſte, il croît très-promtement, & il s'éleve à une grande hauteur. Il réuſſit à toutes expoſitions & dans tous les terreins, ſi ce n'eſt pourtant que dans les terres ſeches & légeres ſon feuillage devient trop jaune, mais il y donne plus de fleurs. Il y a deux variétés de cet arbriſſeau ; l'une a les feuilles plus vertes, l'autre les a plus petites ; toutes deux ſont d'un moindre accroiſſement : elles ne s'élevent qu'à quatorze ou quinze piés. On doit les multiplier, les cultiver, & les conduire comme la grande eſpece. M. Miller, auteur anglois, fait encore mention dans la ſixieme édition de ſon dictionnaire des Jardiniers, d'un *jaſmin de Caroline à fleur jaune* ; mais cet arbriſſeau eſt très-rare. C'eſt un grimpant toujours verd, ſes feuilles ſont étroites & brillantes, & il donne en été des fleurs jaunes en bouquets qui ſont d'une odeur délicieuſe. Il peut paſſer en pleine terre dans les hivers ordinaires : on le multiplie de branches couchées.

Dans le ſyſtême botanique de Linnæus, le *jaſmin* eſt un arbriſſeau qui fait un genre de plante parti-

culier, qu'il caractérise ainſi ; le calice de la fleur eſt oblong, tubulaire, d'une ſeule piece, découpé à l'extrémité en cinq ſegmens. La fleur eſt compoſée ſemblablement d'un ſeul pétale, formant un long tube cylindroïde, partagé en cinq quartiers dans ſon extrémité ſupérieure. Les étamines ſont deux courts filamens ; les antheres ſont petites, & cachées dans le tuyau de la fleur. Le piſtil eſt compoſé d'un germe arrondi. Le ſtile eſt un filet de la même longueur que les étamines. Le fruit eſt une baie liſſe, rondelette, avec une luge qui contient deux graines ovoïdes, allongées, couvertes d'un pedicule, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

M. de Tournefort compte quatorze eſpeces de *jaſmin*, auxquelles il faut néceſſairement ajoûter le caffier, ou l'arbre du caffé, nommé par Commelin *jaſminum arabicum, caſtaneæ folio, flore albo, odoratiſſimo, cujus fructus coffy in officinis dicuntur nobis*, & dont la culture intéreſſe tant de peuples. Mais nous ne ferons ici que la deſcription du *jaſmin* ordinaire de nos jardins, *jaſminum vulgatius, flore albo.*

C'eſt un arbriſſeau qui pouſſe un grand nombre de tiges longues, vertes, gréles, foibles & plaintes, leſquelles s'étendent beaucoup, & ont beſoin d'être ſoûtenues. Elles ſont couvertes de feuilles oblongues, pointues, liſſes, crenelées, d'un verd obſcur, rangées comme par paires le long d'une côte, qui eſt terminée par une ſeule feuille beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs blanches, petites, agréables, d'une odeur douce, naiſſent d'entre les feuilles par bouquets, & en maniere d'ombelles ; elles forment un tuyau évaſé par le haut, & découpé en étoile, en cinq parties, & elles ſont portées ſur un calice fort court, ce qui fait qu'elles ſont ſujettes à tomber après leur épanouiſſement. Chaque fleur eſt remplacée par une baie molle, ronde, verdâtre, contenant deux ſemences ovales & plates. Cet arbriſſeau fleurit au mois de Juin & de Juillet ; & ſes charmantes fleurs, que l'air ne ternit jamais, exhalent un parfum délicieux. (*D. J.*)

JASMIN, (*Chimie*) les fleurs de *jaſmin* ſont du nombre de celles qui tiennent une partie aromatique qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la diſtillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle eſt réellement miſcible.

On choiſit pour cette eſpece d'extraction une huile par expreſſion abſolument inodore, & qui ne ſoit point ſujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne ſauroit ſe ſervir pour cet uſage des huiles eſſentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce qu'elles ont toutes de l'odeur. On y procede par l'opération décrite *à l'article* BEN, *Hiſt. natur. & Botan.* Voyez *cet article.*

L'eſſence de *jaſmin* de nos Parfumeurs n'eſt autre choſe que l'huile ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jaſmin.*

Si l'on veut faire paſſer le parfum de cette eſſence dans l'eſprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre enſemble dans une bouteille pendant un certain tems : l'eſprit de vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatiſera d'une maniere très-agréable. (*b*)

JASMIN, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une chûte de différens ornemens en franges, en paquets, en fabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, *&c.* Pour plus grand enjolivement, on varie les *jaſmins* en diverſes manieres, enſorte qu'une partie eſt en franges, une autre en aſſemblage de differens ouvrages brillans pour faire contraſte. *Voyez* PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jaſmins* le nom de *chûte*, ſans-doute parce qu'ils pendent de quelqu'endroit que ce ſoit.

JASPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuſes.* Elle eſt très-dure, prend très-bien le poli, donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier ; elle eſt opaque à cauſe de la groſſiereté de ſes parties colorantes, ſans quoi le *jaſpe* ne différeroit en rien de l'agate, & l'on pourroit avec raiſon dire que le *jaſpe* eſt une agate non-tranſparente, mêlée d'un plus grand nombre de parties terreſtres & groſſieres. Cependant il y a des morceaux de *jaſpe* dans leſquels on trouve des taches ou veines tranſparentes ; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité, n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le quartz ou le caillou fait la baſe du *jaſpe*, ainſi que celle de l'agate, & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli, doit être regardé comme un véritable *jaſpe.*

Il regne une grande variété de couleur parmi les *jaſpes* ; il y en a qui n'ont qu'une ſeule couleur, qui eſt ou blanche, ou brune, ou bleue, ou verte, ou griſe, *&c.* le *jaſpe* rouge eſt le plus rare, & cela dans différentes nuances ; d'autres ſont de pluſieurs couleurs différentes, tels ſont ceux qu'on nomme *jaſpes fleuris*, dans leſquels on voit des couleurs jaunes, rouges, griſes, blanches, *&c.* confuſément répandues. L'imagination des Naturaliſtes a travaillé ſur ces ſortes de *jaſpes*, où quelques-uns ont vû ou du moins ont crû voir les figures les plus extraordinaires, qui ne ſont ſouvent repréſentées que très-imparfaitement, & que l'on ne peut regarder que comme formées par le haſard pur, & par la diſpoſition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaſpes* leur ont fait donner des noms différens par les anciens Naturaliſtes ; c'eſt ainſi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierre de panthere*, un *jaſpe* jaunâtre moucheté de rouge. Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaſpe* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, ſans parler d'une infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaſpes* en faveur de différences qui ne ſont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne ſont donc propres qu'à charger inutilement la mémoire : les vrais Naturaliſtes ne doivent s'embarraſſer que de ce qui conſtitue l'eſſence d'une pierre, ſans s'arrêter à des petites variétés minutieuſes. Si cependant quelqu'un vouloit un détail ſur les différentes dénominations données au *jaſpe* à cauſe de ſes différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *hiſtoire naturelle des foſſiles* en anglois.

Le *jaſpe ſanguin* eſt verd, & rempli de taches rouges comme du ſang.

Le *jaſpe floride* ou *fleuri* eſt de pluſieurs couleurs différentes, comme nous l'avons déja fait remarquer.

Le *lapis lazuli* eſt un vrai *jaſpe* d'un bleu plus ou moins vif, parſemé de petits points brillans comme de l'or. *Voyez* LAPIS.

Le caillou d'Egypte eſt un vrai *jaſpe* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait ſinguliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes eſt auſſi un vrai *jaſpe* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les Minéralogiſtes allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornee*, n'eſt qu'une eſpece de *jaſpe* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs mettent auſſi le porphyre au rang des *jaſpes.*

Quelques Naturaliſtes mettent le jade au rang des *jaſpes* ; mais il y a des différences entre ces deux pierres. *Voyez* JADE.

Digitized by Google

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaſpe* avec le marbre. La différence entr'eux eſt très-ſenſible : le premier donne des étincelles, lorſqu'on le frappe avec un briquet, & ne ſe diſſout point dans les acides ; au lieu que le marbre s'y diſſout & ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaſpe* ſe trouve dans le ſein de la terre par maſſes déracinées de différentes grandeurs : des voyageurs parlent d'un morceau de *jaſpe* de neuf piés de diamettre, qui fut tiré d'une carriere de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans ſon voyage de Sibérie, dit y avoir vû, dans le voiſinage de la riviere d'Argun, une montagne qui eſt preſque entierement compoſée d'un *jaſpe* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brune, deſorte qu'il eſt rare de trouver des morceaux de trois livres exemts de gerſures & de défauts. Le même auteur ajoûte que quelquefois on en a tiré des maſſes qui peſoient un ou deux pirs (le pir eſt 33 livres) ; mais ils ſe fendoient à l'air au bout de quelques jours, deſorte qu'on ne pouvoit point s'en ſervir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

On trouve auſſi des *jaſpes* de différentes couleurs en Bohême, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe : mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales, parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en ſont plus vives.

On ne peut ſe diſpenſer de rapporter ici l'expérience ſinguliere de Beecher ſur le *jaſpe*. Ce ſavant chimiſte mit du *jaſpe* dans un creuſet avec un mêlange convenable (*additiis requiſitis*) pour le faire entrer en fuſion, il lutta le couvercle avec le creuſet ; en donnant un feu violent, la matiere ſe fondit. Quand le creuſet fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaſpe* avoit formé une maſſe ſolide preſque auſſi dure que cette pierre étoit auparavant ; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuſe & demi-tranſparente, comme une agate blanche ; mais les parois ſupérieurs du creuſet, c'eſt-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaſpe* n'avoit pu toucher pendant la fuſion, étoient couverts d'une couleur de *jaſpe* parfaite, & il ne leur manquoit que la conſiſtance & la dureté pour reſſembler parfaitement à du *jaſpe* poli ; mais cette couleur n'étoit que légerement attachée à la ſuperficie. De cette maniere Beecher a ſéparé la partie colorante du *jaſpe*, qu'il nomme ſon *ame*, & l'a ſublimée par la violence du feu. *Voyez* Beecher, *Phyſica ſubterranea*, *édition de* 1739, *page* 77. Il y a lieu de croire que Beecher joignit de l'acide vitriolique à ſon *jaſpe* pulvériſé ; du-moins eſt-il certain qu'en verſant de l'huile de vitriol ſur du *jaſpe* en poudre, & le mettant enſuite ſous une mouffle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaſpe* diſparoît, & il reſte ſous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans ſa *Pyritologie*, décrit un *jaſpe* très-ſinguliер qui ſe trouve près de Freyberg en Miſnie, dans un endroit qu'on nomme *la carriere de jaſpe*, ou *de corail* : on trouve 1°. une couche de ſpath très-peſant, 2°. au-deſſous eſt du cryſtal de roche ; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doige d'épaiſſeur ; enſuite 3°. vient de l'améthiſte, 4°. une nouvelle couche de cryſtal, 5°. du *jaſpe*, 6°. du cryſtal, 7°. du *jaſpe*, 8°. du cryſtal, 9°. du *jaſpe*, 10°. du cryſtal. Chacune de ces huit dernieres couches n'eſt ſouvent pas plus épaiſſe qu'un fil, & toutes enſemble ont à peine trois lignes d'épaiſſeur, & ſont cependant très-diſtinctes. Il vient enſuite 11°. du *jaſpe* d'un rouge clair, 12°. un *jaſpe* d'un rouge obſcur, 13°. de la chalcédoine, 14°. du *jaſpe*, 15°. de la chalcédoine ; enfin on voit un quartz compacte & ſolide. Les ſix ou huit dernieres couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaſpe* a plus d'un pouce d'épaiſſeur. Ces couches ſont ſi intimement liées, que la maſſe de pierre où elles ſe trouvent ſe diviſent plus aiſément ſelon ſon épaiſſeur, que ſuivant la direction des couches. C'eſt ce *jaſpe* que les ouvriers des mines & quelques naturaliſtes, pour ſe conformer à leur langage, nomment *hornſtein*, ou *pierre de corne*. *Voyez la Pyritologie* de Henckel. (—)

JASPE-AGATE, (*Hiſt. nat. Lythologie*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'agate, dans laquelle ſe trouvent quelques endroits entierement opaques qui ſont du *jaſpe*. On en trouve des pierres de cette eſpece aux Indes orientales & occidentales, ainſi qu'en différens pays de l'Europe, & ſur-tout en Italie, en Allemagne, *&c.* On regarde celles d'Orient comme plus dures que celles d'Europe. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE-CAMÉE, (*Hiſt. nat. Lythologie*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe demi-tranſparente, connue ſur-tout des Lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere parmi nous. Il eſt rare de la trouver grande ; elle eſt compoſée de zones ou de couches aſſez larges d'un beau blanc & d'un beau verd, qui reſſemble à celui de quelques *jaſpes*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique ; les Italiens en font fort curieux ; ils la nomment *jaſpi-camei*, & s'en ſervent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles*. (—)

JASPE-ONYX, (*Hiſt. nat. Lythologie*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une eſpece de *jaſpe*, dans lequel il ſe trouve des taches & des veines tranſparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telle que l'onyx ; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré par-tout. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE, (*Mat. med.*) c'eſt un des corps dans leſquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caracteres extérieurs, ou une *ſignature* ; c'eſt un médicament *ſigné*. *Voyez* SIGNATURE. (*Mat. med.*) & ces vertus ſont occultes, magnétiques, aſtrales. En un mot, le *jaſpe* ſpécialement c'eſt ce qu'on appelle *ſanguin*, qui eſt veiné de rouge (ce qui eſt ſa ſignature), a la propriété conſtante & infaillible d'arrêter les pertes de ſang, en le portant attaché à la cuiſſe. Boot, Sennert, & la tombe de pharmacologiſtes pataclinſtes l'aſſurent. Boyle lui-même, qui fait profeſſion ouverte de pyrrhoniſme ſur les merveilles de cet ordre, n'a pas été aſſez incrédule ſur celle-ci. (*b*)

* JASPER, v. act. (*Peint. & Reliûre*) c'eſt peindre en jaſpe. Les Relieurs *jaſpent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racine de chien-dent d'une moyenne groſſeur, avec lequel ils jettent la couleur qui eſt ou verte ou rouge, ou bleue, ou mêlée : il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. *Voyez l'article* RELIURE.

JASPRIN, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Peſt, ſur la riviere de Zagiwa.

JASQUE, (*Géog.*) petite ville maritime de Perſe, ſur un cap qui reſſerre le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25d. 31'. d'élévation, & eſt éloigné d'Ormus de 30 lieues ; il dépend du gouverneur de Gomron. *Voyez* Thévenot, *voyage du Levant*. (*D. J.*)

Digitized by Google

JASSI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui, ſuivant M. Gmelin ſe trouve abondamment dans quelques rivieres de Sibérie; il dit que c'eſt le même poiſſon que Geſner appelle *rutilus* ou *rubellus*.

JASSUS, *ou* JASUS, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie dans la Carie; Polybe dit qu'elle étoit ſituée ſur la côte d'Aſie, dans le golfe qui eſt terminé d'un côté par le temple de Neptune ſur le territoire des Miléſiens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle auſſi deux fois, *lib. IX. chap. viij.* La notice de Hiéroclès qui la met entre les villes épiſcopales de la Carie, l'appelle Ἰασός; c'eſt préſentement *Askem-Kalèſi*. *Voyez* ASKEM-KALÉSI.

Chérille poëte grec, étoit natif de *Jaſe*; il ſe rendit célebre par ſon poëme ſur la victoire que les Athéniens remporterent contre Xerxès; & cet ouvrage leur parut ſi beau, qu'ils lui donnerent une piece d'or pour chaque vers. C'eſt ainſi qu'Octavie récompenſa Virgile, pour l'éloge de Marcellus qu'il avoit placé avec tant d'art dans le VI. livre de l'Enéide. Nous connoiſſons cet éloge de la plume du cygne de Mantoue, & nous ne ceſſons de l'admirer; mais le tems nous a envié la piece de Chérile qui lui fit tant d'honneur; il ne nous reſte que quelques courts fragmens des vers du poëte de Carie. (*D. J.*)

JASTIEN, adj. (*Muſique*) eſt en Muſique le nom qu'Ariſtoxene & Alypius donnent à ce mode, que la plûpart des autres auteurs appellent *ionien*. *Voyez* MODES. (*S*)

JASWA MOREWAIA, (*Medecine*) c'eſt ainſi que les Ruſſiens nomment une maladie épidémique fort contagieuſe qui paroît être la peſte; elle ſe fait ſentir aſſez fréquemment en pluſieurs endroits de la Sibérie, & ſur-tout dans la ville de Tara, près des bords de la riviere d'Iniſch, & chez les Calmouques. Le mot ruſſien *morefwie* ſignifie *peſte*, & *jaſwa* ſignifie *bubon*: cependant cette maladie differe de celle à qui nous donnons ce nom. Cette contagion attaque tout le monde ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, les chevaux eux-mêmes n'en ſont point exempts; elle s'annonce par une tache blanche ou rouge qui ſe place ſur une des parties du corps, & au milieu de cette tache on dit qu'il y a ſouvent un petit point noir. Cette tache ou tumeur eſt entierement dépourvûe de ſentiment; elle eſt dure & s'éleve un peu au-deſſus du reſte de la peau; elle augmente en peu de tems, & en quatre ou cinq jours elle acquiert la groſſeur du poing & a toûjours la même dureté & la même inſenſibilité. Le malade éprouve durant ce tems une grande laſſitude, & une ſoif extraordinaire; il perd entierement l'appétit, eſt toûjours aſſoupi; il lui prend des étourdiſſemens auſſi-tôt qu'il ſe tient debout; il ſent un ſerrement conſidérable de la poitrine; enfin, il a de la difficulté à reſpirer; ſon haleine devient puante; il pâlit ou jaunit; il éprouve de grandes douleurs intérieurement; il ſe retourne & change perpétuellement de ſituation, & la ſoif va toûjours en augmentant. Quand tous ces ſymptomes ſont ſuivis d'une ſueur abondante, c'eſt un ſigne que la mort approche, & les perſonnes robuſtes périſſent ordinairement le dixieme ou onzieme jour; les plus délicates ne vont pas ſi loin. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ne ſe plaignent que de douleurs de tête tant qu'elle dure; on ne remarque aucun changement ſur la langue, aucune conſtipation, ni réteution d'urine, & la tête demeure ſaine juſqu'au dernier moment.

Auſſi-tôt qu'un tartare apperçoit une de ces taches ſur ſon corps, il va trouver un cofaque, qui n'eſt ordinairement qu'un medecin de beſtiaux; il arrache la tache avec ſes dents juſqu'au ſang, où il enfonce dans le milieu une aiguille & la tourne endeſſous en tous ſens, & continue à la détacher ainſi juſqu'à-ce que le malade ſente ſon aiguille; après quoi il acheve de l'arracher avec les dents: il mâche enſuite du tabac, & le ſaupoudre d'un peu de ſel ammoniac; il applique ce mêlange ſur la plaie, & recouvre le tout d'un emplâtre, ou bien il ſe contente de la bander; il renouvelle le tabac & le ſel ammoniac toutes les vingt-quatre heures, juſqu'à la guériſon parfaite, qui ſe fait au bout de deux, cinq, ou ſept jours, ſuivant le degré de dureté, & la grandeur de la tache ou du bubon: il n'y a pas lieu de craindre que les autres parties du corps prennent la contagion. La partie affligée reprend ſa couleur naturelle, & la plaie ſe cicatriſe. Le régime qu'on fait obſerver au malade conſiſte à le tenir dans un endroit obſcur, à l'empêcher de boire, ou ſi on le lui permet, ce n'eſt que du petit-lait aigri; les autres boiſſons lui ſont interdites: on lui défend auſſi les fruits à ſuiques, & toute nourriture ſujette à fermenter; on lui permet le pain trempé dans le petit-lait, du bouillon de poulet, des raves; mais toute viande eſt regardée comme nuiſible. On a remarqué que la chair qui eſt au-deſſous de la tache qu'on a enlevée, eſt bleuâtre.

Cette maladie ſe manifeſte dans les chevaux à-peu-près par les mêmes ſymptomes, excepté que la tache ou le bubon ſont beaucoup plus conſidérables; ſouvent leur ſoif eſt ſi ardente, qu'ils ſe noyent dans les rivieres à force de boire. Quand on s'apperçoit à tems qu'ils ſont attaqués de cette maladie, on ouvre le bubon avec un couteau, ou bien on y enfonce juſqu'au vif un fer rouge. Ce bubon ſe forme ſur toutes les parties du corps du cheval, mais ſur-tout ſur le poitrail, & ſur les parties de la génération: on laiſſe manger très-peu l'animal durant la cure; les vaches ſont moins ſujettes à cette contagion que les chevaux, & les brebis encore moins que les vaches. M. Gmelin, dont nous avons mis le détail qui précede, obſerve qu'on ne ſe ſouvient point d'avoir jamais éprouvé la vraie peſte en Sibérie. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce ſavant voyageur dit avoir eu occaſion de traiter un homme du pays attaqué de la même maladie: la tache ou la tumeur lui étoit venue au menton; & comme après avoir eu recours au remede uſité par les Coſaques, il négligea de faire autre choſe; M. Gmelin voyant que le cas étoit preſſant, eut recours aux remedes les plus violens; il commença par faire à la plaie des ſcarifications profondes; il arrêta le ſang avec de l'eau de-vie, faute d'autre choſe; il répandit ſur la plaie du précipité rouge, & mit par-deſſus un emplâtre émollient, pour exciter la ſuppuration, & lui fit prendre intérieurement en quatre priſes quatre grains de mercure doux à trois heures de diſtance: de cette maniere, il le tira d'affaire & fit diſparoître les ſymptomes qui menaçoient ſa vie. Gmelin, *voyage de Sibérie, tome IV. de l'édition allemande.* (—)

IATRALIPTE, ſ. m. (*Gymn. milit. & medic.*) un *iatralipte* dans ſa premiere ſignification, étoit un officier particulier du gymnaſe, dont l'emploi ſe bornoit à oindre les athletes pour les exercices athlétiques; on le nommoit autrement *aliptes*, alipte.

Enſuite le mot *iatralipte*, déſigna un medecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuſes, un medecin oignant, ἰατραλείπτης, mot compoſé de ἰατρὸς, *medecin*, & ἀλείφω, *je oins*; cette méthode de traitement s'appella ἰατραλειπτικὴ, *iatroliptique*. Ce fut, au rapport de Pline, *liv. XXIX. ch.* Prodicus, natif de Sélymbria, & diſciple d'Eſculape, qui mit ce genre de medecine en uſage.

On fait que dans le tems des Romains, l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on ſe ſervoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de perſonnes. Alors ceux

Digitized by Google

qui enſeignoient l'art d'adminiſtrer ces onguens ou ces huiles aux gens en ſanté, ſe ſirent à leur tour appeller *iatraliptes*, & établirent ſous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuſes de jointures pour aſſouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des depileurs & des épileuſes, *alipilarii* & *tonſtrices*; enfin, des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens, & parfums néceſſaires, *unctores*, & *unctrices*; j'ai déja dit quelque choſe de ces divers offices, au mot GYMNASTIQUE (*medicinale.*) *Voyez-le.* (*D. J.*)

IATRIQUE, ſ. f. (*Med.*) ἰατρικὴ, *iatrice, medica*; c'eſt une épithete du mot grec τέχνη, *ars*, qui eſt ſous-entendu; enſorte qu'elle eſt employée comme ſubſtantif, pour ſignifier l'art ou la ſcience de la *Medecine*.

C'eſt dans le même ſens, que le mot ἰατρὸς eſt ſynonyme de *medicus*, *medecin*: ainſi on dit *tater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chimicus*, *medicina ſtudioſus*, c'eſt-à-dire, *medecin*, *premier medecin*, *medecin praticien*, *medecin chimiſte*, *étudiant en Medecine*. *Voyez* MEDECINE, MEDECIN.

Le terme grec ἰατρικὴ eſt encore employé quelquefois; pour ſignifier un *médicament*, comme le mot françois *medecine* a auſſi deux acceptions: par l'une il ſignifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puiſqu'on dit *prendre une medecine*, dans le même ſens, que *ſe purger*: & même dans quelques provinces le peuple appelle toute ſorte de remede une *medecine*. *Voyez* PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMEDE.

JATTE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) vaiſſeau rond, fait d'une piece de bois creuſée au tour, qui ſert à la cuiſine, à la vendange, & à une infinité d'autres uſages dans le domeſtique & dans les atteliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, ſ. f. (*Marine*) c'eſt une enceinte de planches miſes vers l'avant du vaiſſeau, qui ſervent à recevoir l'eau qui entre par les écubiers, lorſqu'elle eſt pouſſée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuider. *Voyez* GATTE. (*Z*)

JATTE, *ou* GIRANDOLE POUR L'EAU, (*Artificier*) l'artifice dont il s'agit, eſt ſemblable aux roues de feu appellées *girandoles*, ſi on le conſidere ſeulement par ſon effet; mais il en differe en pluſieurs choſes dans la conſtruction.

1°. Dans ſa ſituation qui eſt horiſontale, au lieu que les roues à feu ſont ordinairement poſées verticalement, pour qu'elles ſoient mieux expoſées à la vûe.

2°. Leur révolution ne ſe fait pas ſur un eſſieu fixe, mais ſur une baſe flottante ſur l'eau.

3°. Son centre n'eſt pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4°. Ce qui tient lieu de roue n'eſt qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre des fuſées pour le faire tourner plus ou moins long-tems, ce qui en détermine auſſi le diametre. Suppoſons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fuſées de la groſſeur de celle qu'on appelle de *parterment*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diametre, on en creuſera les bords en caver ou demi-canal d'environ un pouce de diametre, pour y attacher & arranger tout autour les fuſées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, aſſujettiſſant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois ſur leſquels on fait paſſer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou aſſez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu'autre artifice, comme on voit à la figure.

Pour ſupporter cet octogone ainſi équippé, & lui donner le pivot ſur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diametre beaucoup plus petit que le plateau; ſon fond extérieur doit être convexe en hemiſphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait auſſi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter ſous le milieu un cône renverſé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau, aſſujettira mieux le pirouettement de la *girandole*. Ce plat ou baſſin ſera cloué ſous le plateau de rouage, & gaudronné le long de ſes joints & ſur toute ſa ſurface, pour le tendre impénétrable à l'eau. *Voyez nos Planches d'Artificier.*

JATTE, *terme de Paſſementier Boutonnier*, eſt une eſpece de ſébille à preſſoir trouée par le milieu, & placée à la renverſe ſur quatre piés de bois. C'eſt ſur cette *jatte* que les Paſſementiers Boutonniers fabriquent avec des fuſeaux les gros cordons de ſoie, de fleuret, de fil, *&c.* qui ſervent à faire des guides de chevaux de carroſſe, à ſuſpendre des luſtres, à attacher aux bras des cochers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres uſages, *&c. Voyez dans nos Planches de* PASSEMENTIER BOUTONNIER un ouvrier travaillant à la *jatte*: la *jatte* en particulier, ſavoir la *jatte* nue, & la *jatte* chargée d'ouvrage.

JAU, *voyez* DORÉS.

JAVA, (L'ISLE DE) *Géog.* nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une eſt appellée la *grande Java*, & l'autre la *petite Java*, ou *Bali*.

La grande *Java* a au N. O. l'île de Sumatra, dont elle eſt ſéparée par le detroit de la Sonde, au N. les îles de Banea & de Bornéo, au N. E. l'île de Madura, à l'E. celle de Bali, & au S. la mer des Indes, qui la ſépare de la terre d'Endreghr, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'île de *Java*, c'eſt la ἰασὰ διὰς, *Jaba dia* de Ptolomée: ce mot *dia*, qui dans le langage des Indiens, veut dire une *Ile*, nous fait connoître que l'île de *Java* portoit déjà le même nom qu'aujourd'hui du tems de cet auteur, & c'eſt une choſe bien remarquable. Ptolomée ajoute, que *Jaba dia*, ſignifie *l'île de l'Orge*, & l'on ſait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il ſemble que les habitans de Bornéo ayent les premiers découverts cette île; du-moins ils y ont eu un grand hameau, mais elle eſt au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne ſont pas les uniques ſouverains de l'île; elle a ſes rois & ſes peuples qui ſont alliés de la compagnie; cette compagnie poſſede la côte du Nord, où elle a bâti de très-bonnes forteresſes pour ſa défenſe; la côte méridionale eſt occupée par des peuples indomptés, & indépendans, dont le plus puiſſant eſt le *ſouraſati*; l'intérieur du pays eſt ſous la domination d'un empereur appellé le *Mataram*, qui fait ſa réſidence à Carrafoura.

L'île de *Java* comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karavang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tſiertibom qui eſt conſidérable: ſon roi eſt indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve enſuite le pays de Tagal, où ſont de vaſtes campagnes de riz, le petit royaume de Greſſic qui a ſon roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Dianpan.

Digitized by Google

Preſque toute la côte méridionale eſt bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaſte région preſque inacceſſible; c'eſt entre cette chaîne & la mer, que ſe trouve le pays de Kadoevang, qui eſt ſoumis à l'empereur; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie; à plus forte raiſon peut-elle compter ſur les vaſſaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui ſont entre la mer & les montagnes au midi de l'île; en un mot, elle a par tout la ſupériorité territoriale, & finalement ce qui lui aſſure la poſſeſſion de la grande *Java*, c'eſt la conquête qu'elle a fait de l'île de Madura, qui lui eſt aſſurée par un traité conclu en 1725, & exécuté juſqu'à ce jour.

L'île de *Java* en renferme pluſieurs autres; elle eſt traverſée par diverſes grandes montagnes, & coupée par quantité de rivieres; elle produit beaucoup de riz; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, *&c.* On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries; on y a très-abondamment des bêtes domeſtiques & ſauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à ſouhait.

Les lieux inhabités ſont peuplés de tigres, de rhinocéros, de cerfs, de buffles, de ſangliers, de fouines, de chats ſauvages, de civettes, de ſerpens; & les rivieres ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui ſe promenent ſur le rivage ſans précaution. Quelques montagnes de l'île ont des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes, & de la fumée.

La religion des *Javans* eſt la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau eſt en grande vénération dans le pays. Les Européens y profeſſent comme en Hollande, la religion réformée: Valentin qui a ſéjourné long-tems dans cette île, en a publié en hollandois la deſcription la plus exacte, mais trop diffuſe, & compilée ſans ordre; l'article qu'en a donné M. de la Martiniere, ne laiſſe rien à deſirer.

La grande île de *Java* gît ès-quart de ſud-eſt, près de l'île de Sumatra, entre le 123 & le 134^{d} de *long.* & entre le ſixieme ^{d} de *lat.* ſud pour ſa partie la plus ſeptentrionale, & 8 ^{d}. 30′. pour ſa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement l'*île de Bali*, & eſt ſituée à l'E. de l'île de *Java*; elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit: on remarque au ſud de cette île un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8 ^{d}. 30′. de *lat.* ſud; l'île de Bali eſt très-peuplée; ſes habitans ſont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus; le pays abonde en coton, en tiz, en gros & menu bétail, & en chevaux de la plus petite race; les fruits les plus communs, ſont des noix de coco; des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis; la mer y eſt des plus poiſſonneuſes; le prince de Bali exerce ſur ſes ſujets un empire abſolu; ſon île eſt une rade commune pour les vaiſſeaux qui vont aux îles Moluques, à Banda, Amboine, Macaſſar, Timor, & Solor; ils viennent tous relâcher ici pour y prendre des rafraîchiſſemens, à cauſe de l'abondance & du bon marché des denrées; la ville capitale de l'île porte auſſi le nom de *Bali.* (*D. J.*)

JAVARIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie*) animal quadrupede aſſez ſemblable au ſanglier, qui ſe trouve dans quelques parties de l'Amérique; ſes oreilles ſont très-courtes, & il n'a preſque point de queue; ſon nombril eſt ſur le dos; il y a de ces animaux qui ſont tout noirs; d'autres ſont mouchetés de blanc; ils ont un cri plus deſagréable que celui du cochon; leur chair eſt aſſez bonne à manger; ils ſont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont ſur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poûmon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-tems ſans ſe fatiguer; d'ailleurs ils ſont armés de fortes dents ou défenſes.

JAVART, ſ. m. (*Maréchallerie*) c'eſt une petite tumeur qui ſe réfoud en apoſtume ou boutbillon, & ſe forme au paturon ſous le boulet, & quelquefois ſous la corne: le *javart* nerveux eſt celui qui vient ſur le nerf, & *javart* encorné, celui qui vient ſous la corne. Il faut deſſoler le plus ſouvent un cheval qui a un *javart* encorné, & lui couper le tendon. *Voyez* DESSOLER. *Dictionn. de Trévoux.*

JAVEAU, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme uſité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer une île nouvellement formée au milieu d'une riviere par alluvion ou amas de limon & de ſable. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. I. art. jv.* (*A*)

JAVELINE, ſ. f. (*Art. milit.*) on appelloit ainſi une eſpece de demi-pique dont les anciens ſe ſervoient. Elle avoit cinq piés & demi de long, & ſon fer avoit trois faces aboutiſſantes en pointe; on s'en ſervoit à pié & à cheval: cette arme eſt encore en uſage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit piés de longueur; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu juſqu'au talon, où il y a une eſpece de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi-livre; la lance d'un grand pié de long très-aiguë & très-tranchante, de deux pouces ou environ dans ſa plus grande largeur, avec une petite banderolle ſous le fer. Les Mautes ſe ſervent de cette *javeline* avec une adreſſe ſurprenante; ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre; & le poids qui eſt à l'extrémité du talon fait que le côté du fer eſt toûjours plus long que vers le talon; ce qui ſert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un eſcadron armé de la ſorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du ſecond, ſi celui-ci veut tenter l'avanture, chaque cavalier étant comme aſſûré de tuer ſon homme; car il porte ſon coup de toute la longueur de ſon arme, en ſe levant droit ſur les étriers. Il ſe baiſſe & il s'étend juſques ſur le cou de ſon cheval, & porte ſon coup avec tant de force & de roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'apptocher, & il ſe releve avec la même légereté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais ſans remede, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant; mais rien ne ſauroit réſiſter contre la lance des Mautes, qui charge par coups redoublés, comme l'on ſeroit avec une épée. *Comment. de* Polybe, *par* M. le chevalier Folard.

JAVELLE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) c'eſt la quantité de blé, d'avoine, de ſeigle, ou d'un autre grain qui ſe moiſſonne, que le moiſſonneur peut embraſſer avec ſa faucille & couper d'une ſeule fois: on ramaſſe les *javelles*, & l'on en forme des gerbes.

On appelle *avoines javelées*, celles dont le grain eſt devenu noir & peſant par la pluie qui les a mouillées en *javelles*. De *javelle*, on a fait le verbe *javeller*: *javeller*, c'eſt mettre le grain en *javelle*, pour le faire ſécher; il faut laiſſer javeller le blé pendant trois ou quatre jours: dans les ſaiſons pluvieuſes, le blé eſt plus long-tems à javeller.

JAVELOT,

Digitized by Google

JAVELOT, ſ. m. *jaculus*, *acontias*, *ſerpens*, *ſagittaris*, (*Hiſt. nat.*) ce ſerpent a été ainſi nommé, parce qu'étant monté ſur les arbres, il s'élance de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait ſur les animaux & même ſur les hommes qui ſont aux alentours, il eſt ſi prompt qu'on l'a auſſi appellé *ſerpent volant* : on dit qu'il ſe porte d'un ſeul ſaut à la diſtance de vingt coudées ; on lui a auſſi donné le nom de *cenchrias*, *aſpisacontias*, &c. Il y a différentes eſpeces d'*acontias* ; Bellon en trouva un dans l'iſle de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt ; ſa couleur étoit cendrée, tirant ſur le blanc de lait ; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient ſur toute la longueur du dos juſqu'à la queue ; il étoit parſemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des ſerpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques iles de la Méditerranée. Mathiole a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre, mais on en doute, il faudroit ſavoir ſi le ſerpent que les habitans de ces pays appellent *ſactione* eſt un *acontias* ; on prétend que ces ſerpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande, Jonſton. *Voyez* SERPENT.

JAVELOT, (*Art milit.*) eſpece de dard, dont ſe ſervoient les anciens, & particulierement les vélites ou troupes légeres des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & ſi amenuiſée, dit Polybe, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, (*Art milit.*) eſpece de petite pique qui s'élançoit ſans le ſecours de l'arc, c'eſt-à-dire par la force ſeule du bras. Le *javelot* étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens ſe ſervoient tant à pié qu'à cheval. *Voyez* ARMES DES ROMAINS.

JAVELOT, (*Gymnaſt. athletiq.*) eſpece de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agoniſtiques, & celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le *javelot* dont ſe ſervoient les Pentathles, ſe nommoit ἀκοντιον chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit ἀκόντιον ; c'étoit un des cinq qui compoſoient le pentathle, ſuivant l'opinion la plus commune ; les quatre autres étoient la courſe, le ſaut, le diſque & la lutte. Dans la ſuite des tems, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* conſacré par un long uſage. *Voyez* PENTATHLE. (*D. J.*)

JAVER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale d'une province conſidérable de même nom, dans la baſſe Siléſie, avec une citadelle & une grande place environnée de portiques ; elle eſt à 5 lieues S. E. de Schweidnitz, 12 S. O. de Breſlaw, 35 N. E. de Prague. *Long.* 34. *d.* 30. *lat.* 50. 66. (*D. J.*)

* JAUFFNDEIGRA, ſ. m. (*Hiſt.*) nom du troiſieme mois des Iſlandois, il répond à notre Mars, c'eſt le mois de l'équinoxe du printems. *Jauffnadeigra manudar* ſignifie *mois équinoctial*.

JAUGE, ſ. f. (*Gram. & Art*) c'eſt en général un inſtrument dont on ſe ſert pour connoître la quantité de quelque qualité phyſique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la conſiſtance, &c. d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de *jauges*. Il y a

La *jauge* à déterminer la capacité des vaiſſeaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, &c. qu'un muid contient de liquide. *Voyez* ſa conſtruction & ſon uſage au *mot* JAUGE. On dit la *ligne de jauge* ; c'eſt le trait marqué ſur le bâton ou la verge de *jauge*. *Voyez* le *même article*.

JAUGE facile pour les vaiſſeaux en tuidange, tels que tonneaux, feuillettes, &c. Pour commencer l'opération, il faut avoir, indépendamment du modele qu'on voit *Planche de Mathématique*, une verge de fer ou de bois ſur laquelle les pouces ſoient marqués. Cette verge ſert à mettre dans la piece dont on veut ſavoir combien il y a de * pots débités. Pour prendre la hauteur de pouces, non-compris l'épaiſſeur du bois à la bonde, que la piece a de diametre, en laiſſant tomber perpendiculairement par le bondon cette verge dans la piece juſqu'au fond ; cette verge ſert en même tems à voir combien il reſte de pouces marquant mouillant dans la piece.

Cela poſé & bien compris, il faut préſentement tâcher de s'expliquer plus clairement ſur l'uſage que l'on fait du triangle de *jauge*. *Voyez* les *figures*.

Avant que d'aller plus avant, il faut ſavoir que les lignes tranſverſales du triangle ne ſont d'aucun autre uſage que pour conduire l'échelle des pouces toûjours ſur une ligne droite & égale, n'y ayant que les lignes diamétrales de haut en bas du triangle en le plaçant en forme d'équerre, qui comptent ; je dis, en le plaçant en forme d'équerre pour faire comprendre ce que j'entends par lignes diamétrales ; car, pour opérer, le triangle doit être couché à plat, le plus grand côté en-haut.

Je ſuppoſe à préſent une piece marquée de la continence de 186 pots, telle meſure que l'on voudra, qui a 25 pouces de diametre à la bonde non-compris l'épaiſſeur du bois à ladite bonde ; reſtent à 8 pouces marquans mouillans. Il faut trouver combien ces 8 pouces forment de pots reſtans dans la piece.

Pour y parvenir, on cherche ſur l'échelle des pouces (qui eſt la même que cette regle de papier divifée en trente-deux parties égales) le nombre 25, qui eſt la quantité de pouces, que la piece a de diametre à ſa bonde ; je mets ce nombre 25 parallelement du côté vis-à-vis ſa premiere ligne du triangle, & de l'autre côté qui eſt le nombre premier de cette échelle des pouces, vis-à-vis la derniere ligne du triangle qui eſt le nombre 100. Lorſque je ſuis parvenu à rendre ces deux nombres de pouces juſtes ; ſavoir, le nombre 25 vis-à-vis la premiere ligne, & le nombre premier vis-à-vis la derniere ligne du triangle, je vois combien de lignes ſur le triangle me donne le nombre 8 de mon échelle des pouces, lequel nombre 8 eſt les 8 pouces reſtant mouillant dans la piece. Je trouve qu'il me donne 26 lignes ſur le triangle, pour-lors je multiplie la continence de ma piece qui eſt de 186 pots, par cette quantité de lignes que donne le triangle, c'eſt-à-dire par 26. La multiplication faite, j'en retranche les deux dernieres figures. Les deux premieres figures ſont la quantité de pots reſtante dans la piece, & les deux dernieres retranchées ſont autant de centaines parties d'un pot en ſus des entiers.

Exemple. La piece contient 186 pots.
elle reſte à huit pouces marquant mouillant de liqueurs, leſquels 8 pouces me donnent ſur le triangle 26 lignes.

Multiplication $\begin{cases} 1116 \\ 372 \end{cases}$

les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte 48 pots $\frac{36}{100}$ de pots. 48|36
100

Preuve. La piece ayant 25 pouces de diametre à la bonde, & ne reſtant qu'à 8 pouces mouillant, il y a 17 pouces vuides.

Je poſe l'échelle de pouces, comme ci-deſſus, ſur

* Le pot ou le lot contient à-peu-près deux bouteilles ou pintes de Paris.

Digitized by Google

le triangle, & je cherche combien de lignes fur ledit triangle, donnera le nombre 17 de l'échelle des pouces, qui font les 17 pouces vuides. Je trouve que le triangle me donne 74 lignes. Je fais la même opération pour le vuide que j'ai faite pour le reſtant mouillant, en multipliant la continence de la piece qui eſt 186, par les 74 lignes du triangle; & je trouve par l'addition du réſultat de mes deux multiplications enſemble, la continence entiere de ma piece.

Exemple. La piece contient 186pou.
il y a 17 pouces de manque de liqueur, qui donnent 74 lignes ſur mon triangle, 74

Multiplication { 744 / 1302

Les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte de vuide 137 64/100

Et par l'opération ci-deſſus, il reſte de liqueur dans la piece, 48 36/100

Total égal à la continence marquée ſur la piece, 185 100/100
ou 186

On voit par cette opération combien il reſte de liqueur dans une piece, ſuivant la continence qui eſt marquée ſur la piece; mais cette opération ne prouve pas que la piece eſt jaugée à ſa juſte continence: ce qui ne ſe peut qu'en jaugeant la même piece à l'eau lorſqu'elle eſt vuide, c'eſt-à-dire en comptant la quantité de pots d'eau qui entreront dans la piece pour la remplir.

Dans le commerce, un muid eſt de bonne ou mauvaiſe *jauge*, quand il eſt plus ou moins grand, relativement à ſon eſpece, à ſon uſage, aux uſages & aux lieux.

La jauge en *Architecture*, c'eſt dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné ſur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, ſur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métier à bas* ont chacun leur *jauge*. La premiere s'appelle *jauge de fois*; la ſeconde *jauge du métier*. *Voyez* l'article BAS AU METIER.

La *jauge* de l'*Aiguilletier* eſt une plaque de fer, fendue de diſtance en diſtance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & ſervent à déterminer les meſures & les eſpeces différentes d'aiguilles. *Voyez* nos *Planches de l'Aiguilletier-bonnetier.*

Les *Chaînetiers*, les marchands de *fils de fer & de laiton* ont auſſi leur *jauge*; c'eſt un compoſé de pluſieurs *s* redoublées. L'intervalle qui ſe trouve entre deux *s*, ſert à meſurer le fil dont la groſſeur eſt marquée à côté par un chiffre qui la déſigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les fortes dont les numeros ne ſont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Céinturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jauge* à bord leur ſert à marquer ſur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jauge* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La premiere eſt un morceau de fer rond, de la longueur de ſept à huit pouces, emmanché de bois par en-haut, un peu recourbé par en-bas, & aplati de maniere à former une ſurface quarrée longue qui finit en s'arrondiſſant; cette ſurface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorſque la *jauge* étant chauffée, on la fait couler ſur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La ſeconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas eſt fendu en deux & eſt mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis ſur le côté qui ſert à augmenter ou à retrécir l'intervalle des deux raies. On s'en ſert comme dans la *jauge* à bord. *Voyez* ces *jauges* dans nos *Planches de Céinturier.*

La *jauge* du *Charpentier* eſt une petite regle de bois fort mince, d'un pié de long ſur un pouce de large, diviſée par lignes & par pouces, & ſervant à tracer les mortiers, tenons, *&c. Voyez* nos *Planches de Charpenterie.*

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle *&c.* ont un fil d'archal plié en *s* à pluſieurs plis, plus ou moins ſerrés les uns contre les autres, & meſurent par leurs intervalles la groſſeur des fils de laiton. *Voyez* la *Planche du Cloutier d'épingle.*

Voyez à l'*article* FAYENCE ce que c'eſt que la *jauge* du *fayencier.*

Les *Jardiniers* labourent à *vive jauge*, ſoit une terre, ſoit un quarré, ſoit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont auſſi une meſure portative qui leur ſert à déterminer la profondeur de chaque tranchet à placer des arbres, & qu'ils appellent *jauge.*

Le *Tonnelier* a ſa *jauge*; c'eſt un inſtrument qui lui ſert à réduire à une meſure connue, la capacité ou continence de divers tonneaux. C'eſt un bâton ou une triangle de fer, quarrée, de quatre à cinq lignes d'équarriſſage, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur. Par un des côtés, elle eſt diviſée par pouces & piés de roi. Les quatre côtés portent encore la meſure de neuf différentes ſortes de vaiſſeaux réguliers, marquée par deux points qui donnent la longueur & la hauteur. Sur le premier, il y a le muid & le demi-muid; ſur le ſecond, la demi-queue & le quarteau d'Orléans; ſur le troiſieme, la pipe & le buffard; ſur le quatrieme, la demi-queue, & le quarteau de Champagne & le quart de muid. Chacune de ces neuf eſpeces de tonneaux a deux places ſur la *jauge*, l'une pour le fond, l'autre pour la longueur. Au-deſſus de chaque caractere appartenant à chaque vaiſſeau, des points placés d'eſpace en eſpace déſignent un ſeptier ou huit pintes de liqueur, meſure de Paris, excédant la juſte continence du tonneau jaugé.

Le *Fontainier* a une boëte de fer-blanc, percée pardevant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expoſe cette boëte à une ſource, tous les trous bouchés; elle s'emplit & ſe répand; alors il débouche le plus petit, puis le ſuivant, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la boete laiſſant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la ſource, & demeurant par conſéquent toûjours pleine, les trous déboûchés lui donnent la quantité d'eau qu'il cherche à connoître.

Les *Tireurs d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il ſera fait mention aux *articles* de leur art, & aux *articles* JAUGER; *voyez* ce *dernier.*

JAUGEAGE, ſ. m. (*Comm.*) action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

Jaugeage ſe dit auſſi du droit que prennent les jurés-jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaiſſeaux à liqueurs.

Jaugeage ſignifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides ſur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainſi l'on dit: « Il a été payé tant pour les droits de *jaugeage* & » courtage de ce vin ». *Dict. de Com.* (*G*)

JAUGER, v. act. (*Géom.*) c'eſt l'art de meſurer la capacité ou le contenu de toutes ſortes de vaiſſeaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matieres que ces vaiſſeaux peuvent contenir, *&c.* Ainſi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tient de vin, d'eau-de-vie, *&c.* Si toutes les ſurfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y

Digitized by Google

en auroit pas même beaucoup pour les géometres habiles, si les surfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs aussi approchées que l'on voudroit; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces surfaces presque au hasard, n'ont rien de régulier & sont transcendantes à la Géométrie la plus transcendante. Il faut donc renoncer à *jauger* les tonneaux exactement & géométriquement, & leur supposer des courbures régulieres les plus approchantes qu'il se pourra des irrégulieres qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes mêmes ne seront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne soient en même tems fort simples, & ne produisent des méthodes courtes & faciles, car le plus souvent ce ne seront pas de bons géometres ou de grands calculateurs qui *jaugeront*, & d'ailleurs dans l'usage cette matiere demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promtitude méritent qu'on leur sacrifie quelque chose de la justesse. Le jaugeage le plus difficile est celui des vaisseaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de differentes courbes qui entrent dans la surface d'un même vaisseau, & produisent sa capacité. Comme on ne *jauge* les vaisseaux que pour savoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandises, outre toutes les choses qui leur sont nécessaires pour faire voyage, parce que les souverains levent des droits sur ces marchandises, on appelle proprement *jaugeage des vaisseaux* la mesure, non de la capacité entiere de leur creux ou vuide, mais seulement de la partie de cette capacité que les marchandises peuvent remplir. Ainsi le vaisseau étant construit, & pourvu seulement de tout ce qui lui est nécessaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & jusqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau*; si de plus on le charge de toutes les marchandises qu'il peut porter commodément ou sans péril, il enfonce beaucoup davantage & jusqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la distance de cette ligne jusqu'à celle où le vaisseau seroit prêt de submerger, se prend par rapport au milieu du vaisseau qui en est la partie la plus basse, & en même tems la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaisseau aussi charge qu'il peut l'être, est ordinairement un pié au-dessus du fort. La ligne de l'eau & celle du fort sont toutes deux horisontales, & par conséquent paralleles, & il faut concevoir que par elles passent deux sections ou coupes du vaisseau, qui sont aussi deux plans horisontaux. Il est visible que c'est entre ces deux plans qu'est compriſe toute la capacité du vaisseau que les marchandises occupent ou peuvent occuper; c'est elle qui doit les droits, & qu'il faut *jauger*. Le volume d'eau qui la rempliroit, est d'un poids égal à celui des marchandises; & si l'on sait quel est ce volume & par conséquent son poids, car un pié cube d'eau pese 72 liv. on sait le poids des marchandises du vaisseau. La difficulté de ce jaugeage consiste en ce que chacune des deux coupes horisontales du vaisseau a une circonférence, ou un contour très-bizarre formé de différentes portions de courbes differentes; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainsi la Géométrie doit desespérer d'en avoir les aires. Quant à la distance des deux plans, qui est la hauteur du solide qu'ils comprennent, il est très-aisé de la prendre immédiatement. La lumiere de la Géométrie manquant, les hommes ont, pour ainsi dire, été abandonnés chacun à son sens particulier; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens tems, on a pris différentes manieres de *jauger*. Sur cela M. le comte de *Toulouse*, amiral de France, chef du conseil de marine, demanda à l'académie royale des Sciences de Paris son sentiment, en lui envoyant en même tems les meilleures méthodes pratiquées, soit chez les étrangers, soit en France, afin que par la préference qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque chose d'assez sûr & d'uniforme pour le royaume. MM. *Varignon* & de *Mairan* furent principalement chargés du soin de répondre aux intentions de S. A. S. On peut voir dans l'*hiſtoire de l'académie an. 1721*, *p. 57*, ce qu'ils firent pour cet effet. M. *Varignon* suivit une route purement géométrique. M. de *Mairan* entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conseil de la marine, & préfera celle de M. *Hocquart*, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle consiste à prendre l'aire des deux surfaces horisontales de la partie du vaisseau submergée par la charge, & à multiplier la moitié de la somme des deux aires par la hauteur de la partie submergée. Tout bien considéré (c'est la conclusion de M. de *Fontenelle*), il faut que la pure Géométrie se recuse elle-même de bonne grace sur le fait du jaugeage, & qu'elle en laisse le soin à la Géométrie imparfaite & tâtonneuse. M. *Formey*.

Le jaugeage consiste donc à réduire à quelque mesure cubique connue la capacité inconnue de vaisseaux de différentes formes, cubiques, parallelipipedes, cylindriques, sphéroïdes, coniques, *&c.* & à supputer, par exemple, combien ces vaisseaux peuvent contenir de quartes, de pintes, *&c.* d'une liqueur, comme de biere, de vin, d'eau-de-vie.

Le jaugeage est une partie de la Stéréométrie. *Voy.* STÉRÉOMÉTRIE.

Les principaux vaisseaux, que l'on a communément à *jauger*, sont des tonneaux, des barrils, des barriques, des muids, *&c.*

Par rapport aux solidités des vases cubes, parallélipipedes, prismatiques, il est facile de les déterminer en pouces cubes, ou en autres mesures, en multipliant l'aire de leur base par leur hauteur perpendiculaire. *Voyez* PRISME, *&c.*

Quant aux vases cylindriques, on trouve la même choie, en multipliant l'aire de leur base circulaire, par leur hauteur perpendiculaire, comme ci-dessus. *Voyez* CYLINDRE.

Les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barrils, *&c.* peuvent être considérés comme des segmens d'un sphéroide, coupé par deux plans perpendiculaires à l'axe; ce qui les soumet au théorème d'Oughtred, qui apprend à mesurer les tonneaux: le voici. Ajoûtez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la somme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaisseau.

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, Messieurs Wallis, Caswel, *&c.* penſent qu'il seroit mieux de considérer nos tonneaux comme des portions de fuseaux paraboliques, qui sont moindres que les portions des sphéroïdes de même base & de même hauteur. Cette maniere de les considérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Oughtred, qui les suppose des sphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les suppose des conoïdes paraboliques; ou que celle de Clavius, qui les prend pour des cônes tronqués; cette derniere méthode est la moins exacte de toutes.

La regle ordinaire, pour tous les tonneaux, est de prendre les diametres au bondon & au fond; moyennant quoi on peut trouver les aires de ces cercles. Alors prenant les deux tiers de l'aire du cercle au bondon, & un tiers de l'aire du cercle du fond; faisant ensuite une somme de ces tiers, que l'on multiplie par la

longueur intérieure du tonneau, elle donne en pouces solides la capacité du tonneau.

Mais le jaugeage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, s'exécute ou se fait principalement par le moyen d'inſtrumens, que l'on appelle *verge ou regle de jauge*; avec cela l'affaire eſt expediée ſur le champ, & l'on fait, ſans un plus long calcul, quelle eſt la capacité d'un vaiſſeau propoſée, ce qui n'eſt pas d'une petite conſidération, tant par rapport à la facilité d'opérer, qu'à la célérité avec laquelle on expédie l'ouvrage: c'eſt pourquoi nous allons ici nous étendre principalement ſur les différens inſtrumens de jaugeage.

Conſtruction d'une verge ou regle de jauge, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vaſe cylindrique quelconque, ou de tout autre vaiſſeau ordinaire. Prenez le diametre AB d'un vaiſſeau cylindrique $ABDE$ (*Pl. d'arpent. fig. 26.*) qui tient une des meſures dans leſquelles on évalue le fluide; que ce ſoit, par exemple, en pintes, & mettez-le à angles droits ſur la ligne indéfinie Af, depuis A juſqu'à 1 portez une ligne droite égale au diametre AB, alors $B1$ ſera le diametre d'un vaſe qui contient deux meſures, & de même hauteur que le premier.

De plus, ſoit $A2 = B1$, alors $B2$ ſera le diametre d'un vaſe qui contient trois meſures, & de même hauteur que celui qui n'en contient qu'une. On peut trouver de la même maniere les diametres $B4$, $B5$, $B6$, $B7$, *&c.*.. d'autres vaiſſeaux plus grands.

Enfin mettez ſur le côté d'une verge ou d'une regle, les différentes diviſions $A1$, $A2$, $A3$ *&c.* ainſi trouvées; & ſur l'autre côte mettez la hauteur ou la profondeur d'un cylindre, qui contient une meſure autant de fois qu'elle pourra y aller, vous aurez par ce moyen une verge, une regle, ou un bâton de jauge entierement complet.

Car, les cylindres de même hauteur ſont entr'eux comme les quarrés de leurs diametres; par conſéquent le quarré du diametre qui contient 2, 3 ou 4 meſures, doit être double, triple ou quadruple de celui qui n'en contient qu'une; & puiſque dans le premier $AB = A1$, le quarré de $B1$ eſt double, celui de $B2$ eſt triple, celui de $B3$ eſt quadruple, *&c.* il eſt évident que les lignes droites $A2$, $A3$, $A4$, *&c.* ſont les diametres des vaiſſeaux ou des vaſes propoſés.

Ainſi, en appliquant ces diviſions ſur le côté d'un vaſe cylindrique, on verra tout-à-coup combien de meſures contiendra un vaſe cylindrique d'une certaine baſe, & de même hauteur que celui qui contient une meſure.

C'eſt pourquoi, en trouvant par les diviſions de l'autre côté de la verge, combien de fois la hauteur d'une eſt contenue dans la hauteur du vaſe donné, & multipliant par ce nombre le diametre que l'on a trouvé ci-devant, ce produit ſera le nombre de meſure que contient le vaſe propoſé.

Par exemple, ſi le diametre du vaſe cylindrique $= 8$, & la hauteur $= 12$, ſa capacité ſera $= 96$ meſures. Remarquez 1°. que plus petite on prend la hauteur du cylindre qui contient une meſure, plus auſſi ſera grand le diametre de la baſe; d'où il ſuit que ce diametre, & les diametres des cylindres qui contiennent pluſieurs meſures, ſeront plus facilement diviſibles en petites parties.

2°. Les diametres des vaſes qui contiennent une, ou pluſieurs parties décimales d'une meſure, ſe trouveront en diviſant une ou pluſieurs parties décimales du vaſe qui contient une meſure, par la hauteur de ce vaſe, ce qui donnera l'aire de la baſe circulaire; d'où il eſt aiſé d'en déterminer le diametre.

Et l'on trouvera de la même maniere les diametres pour les diviſions des vaſes qui contiennent deux ou pluſieurs meſures.

Uſage de la verge ou du bâton de jauge. Pour trouver la capacité d'un tonneau, c'eſt-à-dire, pour déterminer le nombre de meſures, par exemple, le nombre de pintes qu'il contient, appliquez au vaſe la verge ou le bâton de jauge, auſſi qu'on l'a enſeigné dans l'article précédent, & cherchez la longueur du tonneau AC *fig. 27.* & des diametres GH, AB. Maintenant, comme on trouve par l'expérience, quoique éloignée de la rigueur ou de l'exactitude géométrique, qu'un tonneau ordinaire de cette forme peut être pris, ſans une grande erreur, pour un cylindre qui a ſa hauteur égale à la longueur intérieure du tonneau, & ſa baſe égale au cercle, dont le diametre eſt moyen proportionnel arithmétique entre les diametres à l'endroit des fonds, & celui du milieu ſous le bondon, trouvez ce diametre que vous appellerez *diametre égal*; alors multipliant ce nombre ainſi trouvé, par la longueur du tonneau AC, le produit ſera le nombre des meſures contenues dans le vaiſſeau propoſé.

Suppoſons, par exemple, $AB = 8$, $GH = 12$, $AC = 15$, le *diametre d'égalité* ſera 10, lequel multiplié par 15 donne 150 meſures pour la capacité du tonneau.

S'il arrive que les diametres des deux bouts ou des deux fonds, ne ſoient point égaux, meſurez-les l'un & l'autre, & prenez la moitié de leur ſomme pour le diametre, qui doit vous ſervir à faire votre opération.

Il y a une autre méthode de connoître la capacité d'un vaiſſeau, ſans aucun calcul abſolument, & dont on fait uſage en différentes parties de l'Allemagne & dans les Pays bas; mais comme on y ſuppoſe que tous les vaiſſeaux ſont ſemblables les uns aux autres, & que leur longueur eſt double du *diametre égal*, c'eſt-à-dire, double de la moitié de la ſomme des diametres AB, GH, on ne peut pas s'en ſervir par-tout avec ſureté. Cependant Kepler la préfere à toutes les autres, comme renfermant toutes les précautions, dont cette matiere eſt ſuſceptible. Il voudroit même que l'on établît une loi, par laquelle il fût ordonné que l'on conſtruiſit tous les tonneaux ſelon cette proportion. (*E*)

On trouve dans *les Mémoires de l'académie des Sciences* 1741 un excellent mémoire de M. Camus, ſur la jauge des tonneaux. Il les regarde comme des ſegmens d'un rhomboïde, formé par la révolution d'une parabole, qui auroit ſon ſommet ſur le bondon; il a de plus imaginé une verge ou bâton de jauge d'une conſtruction nouvelle.

La verge de jauge ordinaire, eſt un bâton quarré, de quatre à cinq lignes de largeur, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur; une des faces eſt diviſée en piés, pouces, *&c.* les autres ſont marquées de diviſions relatives aux différentes eſpeces de tonneaux qu'on peut avoir à meſurer. Le bâton de jauge de M. Camus eſt d'une conſtruction très-différente, & d'un uſage plus sûr & plus univerſel. *Voyez* le volume cité *des Mém. de l'ac. de 1741, pag. 383. Voyez* auſſi *l'Hiſtoire de la même année.* (*O*)

JAUGER, (*Coupe des pierres*) c'eſt appliquer une meſure d'épaiſſeur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les ſuraces oppoſées paralleles.

JAUGER, (*Hydr.*) On connoît la quantité d'eau que fournit une ſource, par le moyen d'un inſtrument appellé *jauge*, conſtruit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée par devant de pluſieurs ouvertures circulaires, d'inégale groſſeur, qui vont depuis un pouce juſqu'à deux lignes de diametre. Il y a ſouvent des tuyaux appellés *canons*, qui ſe bouchent avec des couvercles attachés à une petite chaine, leſquels ſe tirent ou ſe bouchent ſuivant le beſoin; la jauge eſt

Digitized by Google

meilleure ſans canons, & il y a moins de frottement. Elle eſt ſéparée dans le milieu par une cloiſon de la même matiere, appellée *languette de calfat*, ſervant à calmer la ſurface de l'eau, que le tuyau de la ſource amene avec impétuoſité, & à empêcher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où ſont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit ſa force, & par conſéquent ſa dépenſe. Les cloiſons, ou languettes de calme, ne touchent point au fond des cuvettes; elles ont environ 4 lignes de jour par-embas, pour que l'eau puiſſe remonter dans l'autre partie de la cuvette, & ſe communiquer partout.

On fait entrer dans cette cuvette l'eau d'une ſource, & enſuite on la vuide par ces ouvertures; ſi elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, ſi elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainſi des autres. Quand elle ne remplit pas entierement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce, d'un quart, d'un demi-quart, & juſqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainſi elle doit être 7 lignes au-deſſus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, juſqu'à ce que l'eau ſoit montée une ligne au-deſſus, & on la laiſſe couler enſuite pour juger de ſon effet; alors l'eau ſe trouve un peu forcée, & le tuyau eſt entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faiſoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au-deſſus de l'orifice des jauges, elle ſeroit alors trop forcée, & dépenſeroit beaucoup plus; l'eau étant donc tenue une ligne au-deſſus de l'orifice d'un pouce, ou à 7 lignes de ſon centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépenſe pendant l'eſpace d'une minute 13 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, ce qui donne par heure deux muids $\frac{1}{2}$ & 18 pintes; le pié cube étant de 36 pintes, huitieme du muid, & l'on aura par jour 67 muids & demi, ſur le pié de 288 pintes le muid.

Le pouce quarré qui a douze lignes en tout ſens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes quarrées. Il eſt conſtant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les ſurfaces des cercles ſont entr'elles comme les quarrés de leurs diametres; cependant le pouce circulaire eſt toûjours plus petit que le quarré, à cauſe des quatre angles. L'uſage eſt de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce quarré au pouce circulaire, ce qui eſt trop, puiſque par la proportion du quarré au cercle, qui eſt de 14 à 11, on trouve dans la ſuperficie du pouce quarré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui eſt de 13 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui eſt 36, il ne reſte que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, en donneroit, étant quarré, près de 18 pintes même meſure, ce qui eſt une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que n'ayant point d'angles, elle eſt moins ſujette aux frottemens, & moins expoſée à ſe détruire; on devroit donner aux jauges la forme quarrée, & il y en a pluſieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépenſe des eaux, & de les diſtribuer; les particuliers y gagneroient auſſi, & ils perdroient proportionnellement, chacun ſuivant leurs jauges, dans les diminutions d'eau qui ſont inévitables. Il eſt aiſé de concevoir une ouverture reſtangulaire, qui auroit trente-ſix lignes de large, ſur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes quarrées qui ſont la valeur du pouce quarré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui eſt une des plus petites jauges, la baſe aura une ligne ſur la même hauteur 4, ainſi des autres.

Les Fontainiers ont un inſtrument appellé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; ſa baſe a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque faut, de maniere que le plus petit terme de la diviſion commence par une ligne $\frac{1}{2}$, le ſecond eſt 2, enſuite 2 $\frac{1}{2}$, enſorte que tous les termes ont pour différence un $\frac{1}{2}$; ces nombres ſont chiffrés ſur 23 ſéparations; les uns dénotent les diametres des jauges, les autres marquent leurs ſuperficies. Le manche qui ſoutient cette quille ſert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette, la pointe la premiere; on bouche le trou de la jauge, de maniere qu'il n'y paſſe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille ſur le champ, on connoit ſi la meſure eſt exacte.

Cet inſtrument n'eſt point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépenſe d'une jauge qui a 3 lignes de diametre ou neuf lignes de ſortie, ne donne pas préciſément le quart de dépenſe de celle qui a 6 lignes de diametre ou 36 lignes de ſortie, comme elle devroit faire, puiſque la ſuperficie de la premiere qui eſt 9 lignes eſt le quart exactement de la ſeconde qui eſt 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports des ſuperficies de jauges qui produiroient quelqu'avantage aux conceſſionnaires.

La quantité d'eau fournie par un ruiſſeau ou une petite riviere, ſe peut *jauger* en cette maniere. Arrêtez en le cours par une digue ou batardeau, conſtruit de clayonnages avec des pierres & de la glaiſe, & ajuſtez ſur le devant une planche de pluſieurs trous d'un pouce de diametre, avec des tuyaux de fer blanc du même calibre, rangés ſur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruiſſeau, qui ſera contrainte de paſſer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruiſſeau donne en un certain tems.

On *jauge* l'eau que fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faiſant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le reſervoir pendant l'eſpace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine. (*K*)

JAUGEUR, ſ. m. officier de ville qui fait l'art & la maniere de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage. *Voyez* JAUGEAGE & JAUGER.

Chaque juré *jaugeur* doit avoir ſa jauge juſte & de bon patron, ſuivant l'échantillon qui eſt dans l'hôtel-de-ville de Paris. Il doit auſſi imprimer ſa marque ſur l'un des fonds du tonneau ou futaille qu'il a jaugé, avec une rouanette, & y mettre la lettre *B*, ſi la jauge eſt bonne, la lettre *M*, ſi elle eſt trop foible ou moindre, & la lettre *P*, ſi elle eſt plus forte, avec un chiffre, pour faire connoître la quantité des pintes qui s'y ſont trouvées de plus ou de moins.

Chaque *jaugeur* doit avoir ſa marque particuliere, laquelle il doit figurer en marge du regiſtre de ſa reception, pour y avoir recours dans le beſoin, en cas de fauſſe jauge; le *jaugeur* de la marque duquel la piece ſe trouve marquée, demeurant reſponſable envers l'acheteur, ſi la jauge eſt moindre, & envers le vendeur pour l'excédent.

Il eſt permis à chacun de demander une nouvelle jauge, dont les frais ſont payés par le premier *jaugeur* ſi la jauge ſe trouve défectueuſe, & par celui qui s'en plaint, ſi elle ſe trouve bonne.

Nul apprentif *jaugeur* ne peut s'immiſcer de faire

Digitized by Google

aucune jaugé, s'il n'a servi un maître *jaugeur* au moins un an, à peine d'amende : & en cas qu'il l'ait fait par ordre du maître, celui-ci en eſt reſponſable en ſon nom.

Il y a eu en France des *jaugeurs* pour les groſſes meſures de liqueurs, dès que la police a commencé à y avoir des regles certaines. Il en eſt parlé dans le recueil *des ordonnances de Saint Louis en 1258* ; & ils étoient alors commis par le prévôt des marchands & échevins de Paris. Charles VI. en 1415, en fixa le nombre pour cette ville à ſix *jaugeurs* & ſix apprentifs. Henri IV, par un édit de Février 1596, les créa en titre d'office, tant pour Paris que dans les autres villes, & leur attribua douze deniers par chaque muid. Louis XIII, en 1633, créa deux nouveaux *jaugeurs*, & augmenta leurs droits ; en 1645, Louis XIV créa huit nouveaux *jaugeurs*, & les droits de tous ces officiers furent portés à cinq ſols par muid de vin, cidre, bière, eau-de-vie, *&c.* entrant à Paris par eau ou par terre. On ajoûta encore trente-deux nouveaux *jaugeurs* en 1689 ; cinquante-deux en 1690, & cinquante-deux autres en 1703, ſous le titre d'eſſayeurs & contrôleurs d'eau-de-vie. Par un édit du mois de Mai 1715, tous les nouveaux offices créés depuis 1689 ayant été ſupprimés, les juréſ-*jaugeurs* ſe trouvérent réduits à leur ancien nombre de ſeize. Celui des commis *jaugeurs* nommés pour les remplacer, fut fixé à 24 par arrêt du conſeil, du 12 Septembre 1719 ; enfin les officiers *jaugeurs* ont été rétablis par l'édit de Juin 1730. *Diction. de Commerce.* (*G*)

JAUMIERE, ſ. f. (*Marine*) petite ouverture à la poupe du vaiſſeau proche de l'étambord, par laquelle le timon paſſe pour ſe joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en dedans les deux tiers de l'épaiſſeur du gouvernail, & en dehors un tiers moins qu'en dedans ; à l'égard de ſa hauteur, elle eſt un peu plus grande que ſon ouverture intérieure. Lorſqu'on eſt en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile gaudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par-là dans le vaiſſeau ; mais ſi on ne veut pas prendre cette précaution, on laiſſe entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, ſans autre inconvénient.

JAUNE, adj. (*Gram. Phyſiq. & Teint.*) couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumiere après le blanc. *Voyez* COULEUR & LUMIERE.

Il y a pluſieurs ſubſtances *jaunes* qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque tems au ſoleil & à la roſée, telles ſont la cire, la toile de chanvre, *&c. Voyez* BLANCHISSEMENT, POIL, *&c.*

Ces mêmes ſubſtances, quoiqu'entierement blanches, ſi on les laiſſe long-tems ſans les mouiller redeviennent *jaunes*.

Le papier & l'ivoire préſentés au feu deviennent ſucceſſivement *jaunes*, rouges & noirs. La ſoie qui eſt devenue *jaune* ſe blanchit, par le moyen de la fumée du ſoufre. *Voyez* BLANC & BLANCHEUR.

Le *jaune* en teinture eſt une des cinq couleurs primitives. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les *jaunes* les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potaſſe, enſuite on lui donne la couleur avec la gaude. *Voyez* GAUDE.

La turmeric donne auſſi un bon *jaune*, mais moins eſtimé cependant. On a encore un bois des Indes, qui donne un *jaune* tirant ſur l'or ; & l'on fait une quatrieme eſpece de *jaune* avec de la fariette, mais c'eſt le moindre de tous.

Le verd ſe fait ordinairement avec du *jaune* & du bleu, mêlés l'un avec l'autre.

Avec du *jaune*, du rouge de garance, & du poil de chevre teint par la garance, on fait le *jaune* doré, l'aurore, la penſée, le nacarat, l'iſabelle & la couleur de chamois, qui ſont toutes des nuances du *jaune*.

JAUNE DE NAPLES. (*Peinture*) Le *jaune de Naples* eſt une pierre feche, & trouée comme nos pierres communes que l'on met dans des fondations avec la chaux & ſable pour faire corps enſemble ; elle eſt cependant friable. Elle ſe tire des environs du mont Véſuve, proche Naples, & participe beaucoup du ſoufre ; elle a un ſel très-âcre, que l'on ne peut lui ôter qu'en la faiſant tremper dans de l'eau, & la changeant d'eau tous les jours ; malgré cela le ſel pénetre au travers de la terrine, & paroît tout blanc au-dehors ; il faut auſſi la réduire en poudre avant de la mettre tremper, & lorſqu'on la broye ſur le porphyre, ne point ſe ſervir de couteau de fer pour la ramaſſer, parce que le fer la fait verdir & noircir ; mais on ſe ſert pour cela de couteau de bois de châtaignier, cette couleur eſt très-bonne à l'huile comme à l'eau.

JAUNE *des Corroyeurs*, couleur que ces ouvriers donnent aux cuirs ; cette couleur ſe fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun ſur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, juſqu'à ce que le tout ſoit réduit aux deux tiers pour le moins. *Voyez* CORROYEUR.

JAUNE *d'œuf*. *Voyez* ŒUF.

JAUNIR, v. act. & neut. (*Gram.*) on dit ce corps *jaunit* ; on dit auſſi *jaunir* un corps.

JAUNIR, *en terme de Doreur en bois*, ſe dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'aſſiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR, *en terme d'Epinglier*, s'entend de la premiere de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudiere, où il bout pendant quelque tems dans l'eau & de la gravelle ; on bat enſuite le paquet ſur un billot, à force de bras, pour en ſéparer la rouille & la gravelle ; on le jette enſuite dans l'eau fraîche, on le feſſe encore quelque tems, *voyez* FESSER ; on le fait ſécher au feu ou au ſoleil, pour le tirer enſuite. *Voyez* TIRER. *Voyez la Planche de l'Epinglier*. *Voyez* auſſi celle du *laiton*, & l'*art.* LAITON.

JAUNIR, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les ſecouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. *Voyez* GRAVELLE.

JAUNISSE, ſ. f. (*Médecine*) eſt une maladie dont le ſymptome caractériſtique eſt le changement de la couleur naturelle du corps en jaune ; on l'appelle auſſi en françois par pléonaſme, *ictere jaune*, en latin *icterus flavus*, *aurigo*, *morbus regius* ; en grec κτερος ; l'étymologie de ce mot vient d'une eſpece de belette, κτις, ou milan, qu'on appelloit auſſi du même nom, & qui avoient les yeux jaunes ; ainſi *idere* eſt ſynonyme à *jauniſſe* : les anciens l'employoient auſſi dans ce ſens-là. Hippocr. *paſſim*, & Galien, *definit. medical. n°. 276*. Le nom d'*aurigo* lui vient de la reſſemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or, c'eſt peut-être auſſi pour cette raiſon qu'on l'appelle *morbus regius* ; cette étymologie a beaucoup excité les recherches des écrivains : c'eſt avec plus d'eſprit que de raiſon que Quintus Serenus Samonicus dit,

Regius eſt vero ſignatus nomine morbus ;
Molliter hic quoniam celsâ curatur in aulâ.

On diſtingue pluſieurs eſpeces de *jauniſſe*, par rapport à la variété des ſymptomes, à la différence des cauſes, & à la maniere de l'invaſion ; on peut diviſer d'abord l'ictere en chaud & en froid, cette diviſion eſt aſſez importante en pratique, en pri-

Digitized by Google

maire & fecondaire, en critique & fymptomatique; il y en a auſſi une eſpece qui eſt périodique. La déco-loration jaune qui conſtitue cette maladie, n'eſt quelquefois ſenſible que dans les yeux & au viſage; d'autres fois on l'obſerve ſur toute l'habitude du corps; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures ſont auſſi dans certains cas teintes de la même couleur; il y a même des cas où elle a infecté juſqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte, *Obſervat. anatom. 57*, qu'une femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie, dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent auſſi quelquefois la même couleur, la ſalive, la tranſpiration, la ſueur, mais plus fréquemment les urines en ſont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier, que chez les Perſans la ſueur eſt quelquefois tellement jaune, que non-ſeulement elle teint de cette couleur les linges, les habits, les couvertures, mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impreſſion jaune très-ſenſible ſur les murs & les portraits qui ſe trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques ictériques la liqueur du péricarde extrêmement jaune; il y a quelques obſervations qui prouvent, ſi elles ſont vraies, que la couleur même du ſang a été changée en jaune; Théodore Zwingerus dit avoir vû quelquefois le ſang des perſonnes ictériques imitant la couleur de l'urine des chevaux, & il aſſure qu'ayant fait ſaigner une femme attaquée de *jauniſſe*, il avoit peine à diſtinguer ſon ſang d'avec ſon urine. Quelquefois la couleur jaune du viſage devient ſi forte, ſi *ſaturée*, qu'elle tire ſur le verd, le livide & le noir; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictere verd & noir*. La couleur des yeux eſt quelquefois ſi altérée, que la vue en eſt affoiblie & dérangée; les objets paroiſſent aux ictériques tout jaunes, de même qu'ils trouvent ſouvent par la même raiſon, c'eſt-à-dire par le vice de la langue, tous les alimens amers. Outre cette décoloration, on obſerve dans la plûpart des ictériques des vomiſſemens, cardialgie, anxiété, difficulté de reſpirer, laſſitude, défaillances; les malades ſe plaignent d'une douleur *compreſſive* aux environs du cœur, & vers la région inférieure du ventricule, d'un mal-aiſe, d'un tiraillement ou déchirement obſcur, quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit; le pouls eſt toûjours petit, inégal, concentré, quelquefois, & ſur-tout au commencement, dur & ſerré; l'inégalité de ce pouls conſiſte, ſuivant M. Bordeaux, *en ce que deux ou trois pulſations inégales entr'elles ſuccedent à deux ou trois pulſations parfaitement égales, & qui ſemblent naturelles*. Dans l'ictere chaud, la chaleur eſt plus forte, elle eſt acre, la ſoif eſt inextinguible, le pouls eſt dur & un peu vite, les diarrhées ſont bilieuſes, de même que les rots & vomiſſemens, les urines ſont preſque rouges couleur de feu; dans l'ictere froid, la chaleur eſt ſouvent moindre que dans l'état naturel, le pouls eſt ſans beaucoup d'irritation, ſans roideur, le ventre eſt conſtipé, les excrémens ſont blanchâtres, les vomiſſemens glaireux, le corps eſt languiſſant, engourdi, faîneant, &c.

Les cauſes qui produiſent le plus conſtamment cette maladie, les ſymptomes qui la conſtituent, les obſervations anatomiques faites ſur le cadavre des ictériques, les qualités & propriétés connues de la bile, ſont autant de raiſons de préſumer que la *jauniſſe* eſt formée par une pléthore de bile mêlée avec le ſang, ou par un ſang d'un caractere bilieux. Les ouvertures de cadavres font preſque toûjours appercevoir des vices dans le foie; le plus ſouvent ce ſont des obſtructions dans le parenchime de ce viſcere, occaſionnées par une bile épaiſſie, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'obſervations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliotheque médicinale de Manget, dans leſquelles on voit l'ictere produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans la véſicule du fiel; on en tira juſqu'à ſoixante & douze de la véſicule de Rumoldus van-der-Borcht, premier medecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jauniſſe*. *Journal des curieux, ann. 1670.* On a trouvé dans pluſieurs le foie extrêmement groſſi, la véſicule du fiel gorgée de bile, le canal choledoque obſtrué, rempli de calculs & de vers. Barthel. Cabrol rapporte l'obſervation d'une *jauniſſe*, occaſionnée par la mauvaiſe conformation de ce conduit, qui étoit telle que ſon extrémité qui eſt du côté du foie étoit fort évaſée, tandis que ſon ouverture dans les inteſtins étoit capillaire. On a vû auſſi quelquefois la ratte d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une petiteſſe incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à-fait. Zacutus Luſitanus fait mention d'un ictere noir, ſurvenu à une perſonne qui n'avoit point de rate, *Prax. admirand. lib. III. obſerv. 137.* Je ſupprime une foule d'autres ſemblables obſervations, qui donnent lieu de penſer que dans la *jauniſſe* la bile regorge dans le ſang, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi le ſang trop tourné à cette excrétion d'*un caractere bilieux*, en fournit plus qu'il ne peut s'en ſéparer, ſans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en ſecond lieu, ſi cette excrétion ou ſécrétion eſt empêchée par l'épaiſſiſſement de la bile, l'atonie des vaiſſeaux, leur obſtruction, &c. le premier cas eſt celui de l'ictere chaud, qui eſt principalement excité par les paſſions d'ame vive, par des travaux exceſſifs, des voyages longs ſous un ſoleil brûlant, par des boiſſons vineuſes, ſpiritueuſes, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos; ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieuſes, & cependant va ſe ſéparer dans les autres couloirs, ſans avoir égard aux lois de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les paſſions d'ame languiſſantes, une vie ſédentaire, méditative, triſte, mélancolique, des études forcées, faites ſur-tout d'abord après le repas, ſont les cauſes les plus fréquentes de l'ictere froid; la morſure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, &c. les exhalaiſons du crapaud, l'aconit, & quelques autres poiſons, excitent auſſi quelquefois à l'ictere: ces cauſes concourent aux obſtructions du foie, aux calculs biliaires, &c. La ſécrétion de la bile empêchée pour lors, fait que le ſang ne peut ſe décharger de celle qui s'eſt formée déja dans ſes vaiſſeaux ou dans le foie, & il en paſſe très-peu dans les inteſtins, ce qui rend le ventre pareſſeux & les excrémens blanchâtres, &c.

Lorſque la *jauniſſe* eſt l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le ſeptieme jour, c'eſt-à-dire avant la coction, elle eſt cenſée ſymptomatique; celle qui paroît après ce tems-là, & qui termine la maladie, eſt critique. Lorſque la *jauniſſe* ſuccede à l'inflammation, ou skirrhe du foie, à la colique hépatique, elle eſt ſecondaire ou deutéropathique; ſi elle paroît avant aucune léſion manifeſte de ce viſcere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui eſt périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la véſicule du fiel ou dans le canal choledoque.

Diagnoſtic. La plus légere attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie du viſage, des yeux, par exemple, ſuffit pour s'aſſurer de la préſence de cette maladie, & l'on peut auſſi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un dia-

Digitized by Google

gnostic assuré des espèces & des causes.

Prognostic. La *jaunisse* ne saurait être regardée comme une maladie dangereuse ; il est rare, lorsqu'elle est simple, d'y voir succomber les malades ; lorsqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des causes particulieres des maladies qui l'ont déterminée, &c. La *jaunisse* est souvent salutaire, critique ; toutes les fois qu'elle paroît dans une fievre aiguë, le 7, le 9 ou le 14e. jour, elle est d'un bon augure, pourvû qu'en même tems l'hypochondre droit ne soit pas dur, autrement elle feroit un mauvais signe. Hippocr. *aphor. 64. lib. IV.* L'ictere survenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'estomac, des coliques, dissipe tous ces symptomes, & met fin à un état valétudinaire auquel ils sont fort sujets. Il est fort avantageux aussi à quelques hystériques ; il est critique dans la maladie hectique chronique.

L'ictere est prêt à guérir quand le malade sent une démangeaison par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le pouls conservant son *inégalité particuliere* devient fouple & mou ; on a observé que les sueurs, le flux hémorrhoïdal, la dissenterie, ont terminé cette maladie sujette à de fréquens retours. L'hydropisie est une suite assez fréquente des *jaunisses* négligées ou mal traitées, alors le foie se durcit, & c'est avec raison qu'Hippocrate regarde comme pernicieuse la tumeur dure du foie dans cette maladie. *Aphor. 32. lib. VI.* On peut aussi craindre quelquefois qu'il ne dégenere en abscès au foie. La tension du ventre, la tympanite, le vomissement purulent, les déjections de la même nature, l'oppression, les défaillances, la consomption, &c. sont dans cette maladie des signes mortels. Si l'ictere paroît sans frisson dans une maladie aiguë, avant le septieme jour, il est un signe fâcheux. *Aphor. 62. lib. IV.* L'ictere chaud est accompagné d'un danger plus prompt, pressant, mais moins certain que le froid ; celui qui est périodique est très-fâcheux ; celui qui succede aux fievres intermittentes, aux inflammations du foie, est plus dangereux, il désigne un dérangement ancien & considérable dans le foie.

Les différentes espèces de *jaunisse* demandent des traitemens particuliers ; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictere froid, seroient pernicieux dans le chaud ; & par la même raison, ceux qui pourroient résulir dans le chaud ne feroient que blanchir dans l'ictere froid : les uns & les autres feroient tout au moins inutiles dans la *jaunisse* critique, qui ne demande aucune espece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictere chaud sont les émétiques en lavage, les rafraîchissans antibilieux, acides, le petit lait nitré ; par exemple, une legere limonade, des apofemes avec la patience, la laitue, l'oseille, la racine de fraisier, le nitre, le cristal minéral, &c. Les purgatifs légers acidules conviennent très bien, il est bon même de les réitérer souvent : *l'ictere qui dépend d'une cacochimie biliteuse, ne se dissipe que par de fréquens purgatifs.* Hippocr. *Epidem. lib. VII.* Les medicamens appropriés pour lors sont les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de scammonée ; mais il faut avoir attention d'assouplir, de dérendre, de relâcher auparavant les vaisseaux qui sont dans l'irritation, d'appaiser l'orgasme & la fougue du sang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmenter le trouble, *de loc. in homin.* On peut terminer le traitement de cet ictere par le petit lait ferré, les eaux minérales acidules ; telles sont celles de Vals, de Passi, de Forges, &c.

Dans l'ictere froid, l'indication qui se présente naturellement à remplir, est de diviser & de détruire ; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particulierement leur action sur le foie, ceux-là sont préférables ; tels sont l'aigremoine, le fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & sur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes stomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par des légers apéritifs, principalement salins, des légeres dissolutions de sel de glauber, de sel de feignette, & autres semblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques ; celle qui est compofée avec l'aloes & le tartre vitriolé produit des effets admirables. J'ai éprouvé dans pareils cas l'efficacité des cloportes écrasés en vie, & mêlés avec le suc de cerfeuil ; l'élixir de propriété de Paracelse, ou l'élixir de Garrus, qui n'en differe pas beaucoup, sont aussi très-convenables dans ce cas-là. Les savonneux sont très-propres pour emporter les résidus d'une *jaunisse* mal guérie ; ils sont particulierement indiqués dans les *jaunisses* périodiques qui dépendent des calculs biliaires : on ne connoît pas jusqu'ici de diffolvans, de fondans plus assurés ; il s'en faut cependant de beaucoup qu'ils soient infaillibles. Lorsque l'ictere commence à se dissiper, il faut recourir aux martiaux, & sur-tout aux eaux minérales ferrugineuses, salines, & principalement aux thermales, comme celles de balaruc, &c. Comme dans cette espece d'ictere le ventre est paresseux, les lavemens peuvent avoir quelque avantage, ou du moins de la commodité ; ne pourroit-on pas suppléer le défaut de bile naturelle en faisant avaler des pilules composées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont pensé ? *Article de M. MENURET.*

JAUNISSE, (*Maréchallerie*) c'est une maladie des chevaux, qui est fort approchante de la *jaunisse* des hommes.

Cette maladie est de deux especes, la jaune & la noire.

La jaune est, suivant les Maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obstructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutissent : ces obstructions sont occasionnées par des matieres vitqueuses ou graveleuses que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compression des vaisseaux sanguins qui l'avoisinent, moyennant quoi la matiere qui devroit se changer en fiel enfile les veines, & est portée dans toute la masse du sang, ce qui le teint en jaune ; de sorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroissent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie consiste à rendre un cheval lâche, pesant, morne, aisément farmené par le plus petit travail ou le moindre exercice, &c.

JAUTEREAUX, (*Marine*) *voyez* JOUTEREAUX.

JAXARTES, f. m. (*Géog.*) riviere d'Asie qui bornoit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ses soldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanaïs, dont ils étoient bien loin ; mais si cette erreur est excusable dans des gens de guerre désorientés, elle n'est point pardonnable à Quinte-Curce, qui, *liv. VI. liv. VII.* & ailleurs, appelle toûjours cette riviere le *Tanaïs*. Le nom moderne que les historiens lui donnent est *Sihun*. *Voyez* SIHUN.

J'ajouterai seulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus jusqu'à la mer. (*D. J.*)

JAYET GAGATES (*Hist. nat.*) *Voyez* JAIS.

JAZYGES, (*Géog. anc.*) peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'orient. Les *Jazyges* Métanastes, qui furent subjugués par les Romains,

Digitized by Google

mains, habitoient sur les bords de la Theisse & du Danube ; voilà tout ce que nous en savons aujourd'hui, quoique Ptolomée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de *longitude* & de *latitude*, dans un chapitre exprès qu'il leur a destiné ; c'est *le chapitre vij. du livre III.* de son ouvrage. (*D. J.*)

I B

IBA-PARANGA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de prunier du Brésil ; il a le fruit doux, il renferme un noyau de la grosseur & de la figure d'une amande ; il en renferme trois : il est bon à manger, mais on ne lui attribue aucune vertu, ni à l'arbre qui le produit. *Ray.*

IBAICAVAL, (*Géog.*) riviere d'Espagne dans la Biscaye, qui va se jetter dans la mer à Bilbao.

IBAR, (*Géog.*) riviere de la Servie en Hongrie, qui se jette dans le Danube près de Semendria.

IBÉIXUMA, f. m. (*Botan. exot.*) arbre du Brésil, décrit par Marggrave. Il porte un fruit sphérique, de la grosseur d'une balle de paume & verd avant que d'être mûr ; il est hérissé de tubercules bruns, & contient une substance visqueuse ; il noircit dans sa maturité, & se partage ensuite en cinq segmens égaux, contenant chacun des semences brunes, rondes & oblongues, de la grosseur de celles de moutarde. L'écorce de cet arbre est gluante, & sert aux mêmes usages que le savon d'Espagne. Marggrave, *Hist. Brasil.* & Ray. *Hist. plant. Voyez* aussi SAVONIER. (*D. J.*)

IBERIE, (*Géog. anc.*) ancien nom de deux pays différens, l'un en Asie & l'autre en Europe. L'*Ibérie asiatique* est une contrée de l'Asie, entre la mer Noire & la mer Caspienne ; Ptolomée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide ; elle est présentement comprise dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* est l'ancienne Espagne, nommée *Iberia*, soit pour sa position occidentale à cause des Ibériens asiatiques qui s'y établirent selon Varron, soit à cause de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la séparoit en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'eussent entierement conquise.

L'*Ibérie* maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & ensuite par les Phéniciens, ainsi que depuis les Espagnols ont découvert l'Amérique ; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour-à-tour de quoi les enrichir dans les trésors que la terre produisoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, aussi riches que celles du Mexique & du Pérou, que le tems a épuisées comme il épuisera celles du nouveau monde. Pline rapporte que les Romains en tirerent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus descendans de Gomer profiterent bien mal des présens que leur faisoit la nature, puisqu'ils furent subjugués successivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & sont aussi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inscriptions, médailles, qui se trouvent par-tout dans leur royaume, que le feroient les *Ibériens* asiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoît encore les Espagnols de nos jours dans le portrait que Justin fait des *Ibériens* de l'Europe ; *corpora hominum ad inediam . . . . parati ; dura omnibus & adstricta parcimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quam vitæ.* Leurs corps peuvent souffrir la faim ; ils savent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité, que les autres hommes de perdre la vie. (*D. J.*)

IBIBIRABA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, qui porte des baies, une fleur en rose, & un fruit de la grosseur de la cerise, où l'on trouve plusieurs pepins que l'on mange avec la chair. Ce fruit est doux, & d'un goût un peu résineux ; il irrite la gorge quand on en mange beaucoup. On emploie la feuille de l'*ibibiraba* avec sa fleur, mêlée au camara, dans les lotions des piés indiquées par le mal de tête : on tire de ces fleurs, cueillies avant le lever du soleil, & de ses feuilles, une eau rafraîchissante & mondificative, dont on use dans les inflammations des yeux. *Ray.*

IBIBOBOCA, subst. masc. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent d'Amérique que les Portugais nomment *cobra de coral*. Il a communément deux pieds de long, est gros comme le pouce, & sa queue se termine en une pointe très-mince ; il est entierement d'un blanc luisant sous le ventre, sa tête est couverte d'écailles d'une figure cubique dont quelques-unes sont noires sur les bords. Son corps est moucheté de blanc, de noir & de rouge. Il ne se remue que fort lentement, & est regardé comme très-venimeux. Ray, *synops. anim.*

IBIJARA, subst. masc. (*Ophiol. exot.*) le même serpent d'Amérique que les Portugais nomment *cega cobre vega*, ou *cobra de las cabeças*. Il passe pour être de la classe des amphisbènes, c'est-à-dire, des serpens à deux têtes, ce qui est une grande erreur. Comme sa tête & sa queue sont d'une même forme & épaisseur, & que cet animal frappe également par ces deux parties de son corps, on a supposé qu'elles étoient également dangereuses, seconde erreur à ajouter à la premiere. L'*ibijara* est un serpent de la plus petite espece ; car il n'a guere que la longueur d'un pied, & la grosseur du doigt ; sa couleur est d'un blanc luisant, tacheté de rayures & d'anneaux d'un jaune de cuivre ou brun ; ses yeux sont si petits qu'ils ne paroissent que comme une tête d'épingle ; il vit en terre de fourmis & autres petits insectes. Les Portugais du Brésil prétendent que sa piquûre est inguérissable. Ray, *Syn. anim. p. 289.* (*D. J.*)

IBIJAU, f. m. (*Ornith. exot.*) sorte de chat-huant du Brésil, du genre des tete-chevres, & de la grosseur d'une hirondelle ; sa tête est grosse & applatie ; son bec est extrêmement fin, & laisse appercevoir au-dessus ses deux narines ; sa bouche ouverte est excessivement grande ; sa queue est large, & ses jambes sont basses ; tout son corps est couvert de plumes les unes blanches, les autres jaunes. (*D. J.*)

IBIRACOA, f. m. (*Ophiol. exot.*) serpent des Indes occidentales, marbré de blanc, de noir, & de rouge ; sa morsure passe pour être extrêmement cruelle par ses effets. (*D. J.*)

IBIS, *ibis*, f. m. (*Ornith.*) oiseau d'Egypte : celui qui a été décrit *dans les mémoires pour servir à l'Hist. nat. dressée par M. Perrault, III. partie*, ressembloit beaucoup à la cigogne. *Voyez* CIGOGNE. *Voyez aussi le Pl. X. fig. 3. Hist. nat.* Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le col & les piés à proportion encore plus petits ; le plumage étoit d'un blanc sale & un peu roussâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au-dessous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à son origine ; le bout n'étoit pas pointu ; il avoit un demi-pouce de largeur ; les deux pieces du bec étoient recourbées en-dessous dans toute leur longueur : elles avoient à la base une couleur jaune claire ; & sur l'extrémité une couleur orangée ; toute leur surface étoit polie comme de l'ivoire : lorsque le bec

Digitized by Google

étoit fermé, il paroissoit parfaitement conique au-dehors, & il avoit au-dedans une cavité de même forme qui communiquoit au-dehors par un trou rond placé au bout du bec; le bas de la jambe & le pié en entier, depuis le talon jusqu'aux doigts, étoient gris; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. L'*ibis* se nourrit de serpens, de lézards, de grenouilles, &c. *Voyez* OISEAU.

IBITIN, f. m. (*Hist. naturelle*) serpent très-dangereux des îles Philippines; il est d'une grosseur & d'une longueur prodigieuse; il se tient suspendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre sa proie sur laquelle il s'élance. Il attaque de cette maniere les hommes, les cerfs, les sangliers, &c. qu'il dévore tout entiers, après quoi il se serre contre son arbre pour digérer ce qu'il a mangé.

IBUM, f. m. (*Théologie*) les rabbins ont donné ce nom à la cérémonie du frere qui, selon la loi mosaïque rapportée au *chap. xxv.* du Deutéronome, peut épouser sa belle-sœur, veuve de son frere, mort sans enfans. (*D. J.*)

IBURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans l'évêché d'Osnabruck; elle est à quatre lieues d'Osnabruck, 12. N. E. de Munster. *Long.* 25. 46. *lat.* 52. 20. (*D. J.*)

* IBYARA, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent du Brésil, dont on nous dit que la morsure produit le même effet que celle de l'hemorrhois. *Voyez* HEMORRHOIS.

I C

ICACO, f. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond; il s'éleve du fond du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ovale & charnu. Ce fruit renferme un noyau de la même forme, qui est cassant & ridé, & qui contient une amande arrondie. *Plumier.*

ICADES, subst. fem. (*Hist. ancienne*) fêtes que les philosophes épicuriens célebroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtieme de la lune, qui étoit le jour de la naissance de ce philosophe. C'est du mot ἐικὰς *vingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*Icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maisons, & lui faisoient des sacrifices ou des libations.

* ICANATES, f. m. (*Hist. & Art milit.*) soldats qui dans l'empire grec gardoient les dehors du palais. Ce corps avoit pour chef un officier qu'on appelloit *domestique*. *Diction. de Trév.*

* ICAQUES, f. m. pl. (*Géog.*) peuples du golfe d'Honduras, ainsi appellés d'un petit prunier dont les branches sont revêtues en tout tems de petites feuilles longuettes, & deux fois l'an d'une grande quantité de fleurs blanches ou violettes, suivies d'un petit fruit rond de la grosseur d'une prune de damas. Les *Icaques* qui s'en nourrissent, empêchent leurs voisins de dépouiller cet arbre de son fruit quand il est mûr, par des gardes composés des plus braves d'entr'eux, & armés de fleches & de massues. L'*icaque* croît aux Antilles en buisson.

ICARIENNE, MER, (*Géog. anc.*) Les anciens ont appellé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les îles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites îles & de rochers dont elle est remplie, en rend la navigation dangereuse, *scopulis fluctior Icari*, dit Horace. Les Poëtes ont feint qu'Icare, dont tout le monde sait l'aventure, tomba dans cette mer & lui laissa son nom. (*D. J.*)

ICCIUS PORTUS, ou *STIUS*, & même *ITCIUS PORTUS*, (*Géog. anc.*) car on varie sur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit *Itsios*, ancien port de la Gaule, sur la Manche. Les uns, comme M. de Thou, Vigenere, Marlieu, &c. pensent que c'étoit le port ou l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joseph Scaliger, Sanson, & plusieurs autres, prétendent que c'est Boulogne; ce dernier a composé un traité pour la défense de cette opinion. Enfin d'autres savans (car nous avons quantité de dissertations sur ce port) disent que c'est entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Iccius portus*: or Wissant ou Witsand est situé au bord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, est le plus resserré, & d'où le trajet pour passer en Angleterre est le plus court; son nom signifie originairement *sable blanc*; les Romains n'ayant point de double w, l'ont obmis, & avec une terminaison latine ont fait *Itius*, *Icius*, *Iccius*. Wissand est présentement un village assis sur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais; mais ce lieu a été de plus grande étendue; c'étoit un bourg précédemment; & Froissard lui donnoit de son tems le nom de *grosse ville*. Trente Historiens rapportent qu'avant que les Anglois se fussent emparé de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour passer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reste aucun vestige. M. Ducange a remarqué en se rendant sur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chaussées de Brunehaut*, aboutissent à Wissand aussi bien qu'à Boulogne. (*D. J.*)

ICÈLE, f. m. (*Mythol.*) fils du sommeil, selon la fable, & frere de Morphée. Il avoit la propriété de se changer en toutes sortes de formes parfaitement ressemblantes, comme son nom le désigne du verbe ἐικάζω, *je suis semblable*. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v. 639.* l'appelloient *Icèle*, & les hommes *Phobetor*, c'est-à-dire, celui qui épouvante. Cette fable étoit prise des illusions trompeuses que font les songes dans le sommeil, *varias imitantia formas somnia, delusæ mentis imago*. *Voyez* SONGE, (*D. J.*)

ICÉNIENS, *Iceni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'île de la Grande-Bretagne; ils habitoient «s bords de l'Ouse, que d'autres appellent *Iken* ou *Yan*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conservent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth*; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxford, s'appelle *Ike*: mais il y avoit aussi d'autres *Icéniens* dans l'Hampshire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching*; Cambden donne aux *Icéniens* le pays voisin des Trinobantes, qui fut ensuite appellé *Coss-Angles*; il y comprend Suffolck, Norfolck, Cambridge, Huntingtonshire, & il décrit les avantures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur heptarchie, le pays des *Icéniens* devint le royaume des Anglois orientaux, qui, à cause de sa position à l'orient fut appellé *East Angle-Ryk*, & eut pour premier roi Uffa. (*D. J.*)

ICH-DIEN. (*Hist. mod.*) C'est le mot des armes du Prince de Galles, qui signifie en haut-Allemand *je sers*.

M. Henri Spelman croit que ce mot est saxon *ic* & *ien*, *ic-thien*; le saxon ϸ *d* avec une barre au-travers & étant le même que *th*, & signifiant *je sers* ou *je suis serviteur*: car les ministres des rois saxons s'appelloient *thiens*.

* ICHARA-MOULI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît aux indes orientales, & à laquelle

Digitized by Google

on attache plusieurs propriétés médicinales, mais dont on ne donne aucune deſcription.

ICHIEN *ou* ICHIN, ſ. m. (*Commerce*) C'eſt l'aulne du Japon, à laquelle on meſure les étoffes de ſoie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichien* eſt à-peu-près de trois aulnes de Hollande. *Voyez l'article ſuivant.* (*G*)

ICHIN, ſ. m. (*Commerce*) aulne ou meſure des longueurs dont on ſe ſert au Japon. Cette meſure eſt uniforme dans toutes les îles qui compoſent ce vaſte empire; non-ſeulement chaque marchand a des *ichins* dans ſa boutique auxquels il meſure & vend ſes marchandiſes; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus preſqu'à chaque coin de rue, où l'acheteur peut aller vérifier ſi on ne lui a point fait faux aunage. Cette eſpece d'aulne a environ ſix pieds de long diviſés en ſix parties, & chacune de ſes diviſions en dix autres, enſorte que l'*ichin* entier a ſoixante diviſions. Un *ichin* fait à-peu-près trois aulnes de Hollande, & une canne de Provence. *Voyez* AULNE & CANNE, *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

* ICHNÉ, adj. fém. (*Mythologie*) ſurnom de Thémis déeſſe de la juſtice, & de Nemeſis vangereſſe des crimes. *Ichnée* vient de ἴχνος, trace, veſtige. Ces divinités furent ainſi appellées de ce qu'on les ſuppoſoit toujours attachées ſur les pas des coupables.

ICHNEUMON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede. *Voyez* MANGOUSTE.

ICHNEUMON, (*Hiſt. nat.*) inſecte; on a donné ce nom à des mouches voraces qui mangent les araignées; elles ont deux fortes dents, quatre ailes, & d'aſſez longues antennes qu'elles agitent continuellement; c'eſt pourquoi on a appellé ces inſectes *vibrantes*. Le ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin. Il y a grand nombre d'eſpeces d'*ichneumons*, & de grandeur très-différente; les uns n'ont point de queue apparente; d'autres en ont une qui eſt très-longue dans pluſieurs eſpeces. Les *ichneumons* qui n'ont point de queue apparente, dépoſent leurs œufs ſur des chenilles; les vers qui en écloſent vivent de la ſubſtance de ces chenilles, & forment des coques qui ſont rangées régulierement les unes à côté des autres, & attachées à des branches d'arbres, d'arbriſſeaux, ou à des tiges de chaume. Des vers un peu plus gros, & qui éclоſent auſſi ſur des chenilles, forment leurs coques ſur une feuille; ces coques ſont blanches & diſperſées ſur la feuille; de gros *ichneumons* ne dépoſent qu'un œuf ou deux ſur chaque chenille: les vers qui en ſortent ſuffiſent pour la manger, & deviennent preſqu'auſſi grands qu'elle. Il y a de ces vers qui après avoir vécu dans le corps d'une chenille, la percent par le côté, & filent une coque qu'ils attachent à la chenille & au terrein ſur lequel elle ſe trouve poſée: ces coques ſont rondes, blanches, & groſſes comme un grain de froment; elles ſemblent être les œufs de la chenille. On trouve de ces coques qui ſont ſur des feuilles, & qui ont différentes couleurs, du noir, du blanc, du brun, diſpoſées par bandes. On voit dans les forêts de chênes des coques d'*ichneumons* qui ſont attachées à des fils longs de trois ou quatre pouces, & attachées à de petites branches. Ces coques ont une bande blanche ſur le milieu. « Lorſqu'on les prend ſur la main elles ſautent » à terre où elles continuent de faire pluſieurs ſauts » à des diſtances de tems trop éloignées les unes des » autres pour que l'on puiſſe croire que ce ſont les » bonds d'une balle qui ſeroit reſſort ». En effet les bonds que fait la coque ſont cauſés par le mouvement du ver qu'elle renferme. Les femelles des *ichneumons* ont à leur partie poſtérieure une eſpece d'aiguillon qui pénetre dans les chairs les plus compactes, & même dans des ſubſtances beaucoup plus dures; cet aiguillon eſt renfermé dans le corps de l'*ichneumon*, ou ſort tout entier en dehors; il paroît être la queue de l'inſecte; il s'en ſert pour enfoncer ſes œufs dans le corps des chenilles. Il y en a qui les dépoſent ſeulement ſur la chenille, mais le ver ſort de l'œuf par le bout qui poſe ſur ſon corps, & y entre en naiſſant. D'autres *ichneumons* placent leurs œufs auprès de ceux d'autres inſectes, tels que l'abeille maçonne, avant que le nid ſoit fermé; lorſque le ver de l'*ichneumon* eſt éclos, il mange les vers qui ſortent des autres œufs. Les *ichneumons* à longue queue, c'eſt-à-dire à longue tarriere, percent avec cette tarriere des matieres dures, telles que le bois, la terre, le mortier, pour introduire leurs œufs dans des lieux convenables. La tarriere des *ichneumons* eſt compoſée de trois filets auſſi déliés que des poils. Quelquefois ils ſont réunis enſemble, d'autrefois ils ſont ſéparés les uns des autres: celui du milieu eſt la tige de la tarriere, les autres ſont les étuis. La tarriere eſt ferme, ſolide & dentelée par le bout: « l'eſpece de cannelure qui paroît la » partager en deux eſt le canal par lequel l'inſecte » fait deſcendre ſes œufs ». Il faut faire à ſa tarriere des demi-tours à droite & à gauche en la preſſant contre la ſubſtance qu'il veut percer. *Abregé de l'hiſtoire des Inſectes, tom. III. pag. 142. & ſuiv.* *Voyez* INSECTE.

ICHNOGRAPHIE, ſub. f. (*Mathem.*) Ce mot ſignifie proprement le plan ou la trace que forme ſur un terrein la baſe d'un corps qui y eſt appuyé.

Ce mot vient du grec ἰχνος, *veſtigium*, trace, & de γράφω, *ſcribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une deſcription de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

En perſpective, c'eſt la vûe ou la repréſentation d'un objet quelconque, coupé à ſa baſe ou à ſon rez-de-chauſſée par un plan parallele à l'horiſon.

L'ICHNOGRAPHIE, *en Architecture*, eſt une ſection tranſverſe d'un bâtiment, qui repréſente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaiſſeur des murailles, les diſtributions des pieces, les dimenſions des portes, des fenêtres, des cheminées, les faillies des colonnes & des piédroits, en un mot, avec tout ce qui peut être vû dans une pareille ſection.

En Fortification, le mot *ichnographie* ſignifie le *plan* ou la *repréſentation* de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une fortereſſe, ſoit qu'on trace cette repréſentation ſur le terrein ou ſur le papier. *Voyez* FORTIFICATION. (*E*)

C'eſt auſſi, dans la même ſcience, le plan ou le deſſein d'une fortereſſe coupée parallelement & un peu au-deſſus du rez-de-chauſſée. *Voyez* PLAN.

L'ICHNOGRAPHIE eſt la même choſe que ce que nous appellons *plan géométral*, ou ſimplement *plan*. L'*ichnographie* eſt oppoſée à la *ſtéréographie*, qui eſt la repréſentation d'un objet ſur un plan perpendiculaire à l'horiſon, & qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* PLAN.

ICHOGLAN, ſ. m. (*Hiſt. turq.*) eſpece de page du grand-ſeigneur.

Les *ichoglans* ſont de jeunes gens qu'on éleve dans le ſerrail, non-ſeulement pour ſervir auprès du prince, mais auſſi pour remplir dans la ſuite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce deſſein, eſt ineſtimable aux yeux des Turcs. Il n'eſt pas inutile de la paſſer en revûe, afin que le lecteur puiſſe comparer l'eſprit & les uſages des différens peuples.

On commence par exiger de ces jeunes gens, qui doivent un jour occuper les premieres dignités, une profeſſion de foi muſulmane, & en conſéquence on

Digitized by Google

les fait circoncire : on les tient dans la soumission la plus servile ; ils sont châtiés sévérement pour les moindres fautes par les eunuques qui veillent sur leur conduite ; ils gémissent pendant 14 ans sous ces fortes de précepteurs, & ne sortent jamais du serrail, que leur terme ne soit fini.

On partage les *ichoglans* en quatre chambres bâties au-delà de la salle du divan : la premiere qu'on appelle *la chambre inférieure*, est ordinairement de 400 *ichoglans*, entretenus de tout aux dépens du grand-seigneur, & qui reçoivent chacun quatre ou cinq aspres de paye par jour, c'est-à-dire, la valeur d'environ sept à huit sols de notre monnoie. On leur enseigne sur-tout à garder le silence, à tenir les yeux baissés, & les mains croisées sur l'estomac. Outre les maitres à lire & à écrire, ils en ont qui prennent soin de les instruire de leur religion, & principalement de leur faire faire les prieres aux heures ordonnées.

Après six ans de cette pratique, ils passent à la seconde chambre avec la même paye, & les mêmes habits qui sont assez communs. Ils y continuent les mêmes exercices, mais ils s'attachent plus particulierement aux langues : ces langues sont la turque, l'arabe, & la persienne. A mesure qu'ils deviennent plus forts, on les fait exercer à bander un arc, à le tirer, à lancer la zagaie, à se servir de la pique, à monter à cheval, & à tout ce qui regarde le manege, comme à darder à cheval, à tirer des fleches en-avant, en arriere, & sur la croupe, à droite & à gauche. Le grand-seigneur s'amuse quelquefois à les voir combattre à cheval, & récompense ceux qui paroissent les plus adroits. Les *ichoglans* restent quatre ans dans cette classe, avant que d'entrer dans la troisieme.

On leur apprend dans celle-ci pendant quatre ans, de toutes autres choses, que nous n'imaginerions pas, c'est-à-dire, à coudre, à broder, à jouer des instrumens, à raser, à faire les ongles, à plier des vestes & des turbans, à servir dans le bain, à laver le linge du grand-seigneur, à dresser des chiens & des oiseaux ; le tout afin d'être plus propres à servir auprès de sa hautesse.

Pendant ces 14 ans de noviciat, ils ne parlent entr'eux qu'à certaines heures ; & s'ils se visitent quelquefois, c'est toûjours sous les yeux des eunuques, qui les suivent par-tout. Pendant la nuit, non-seulement leurs chambres sont éclairées ; mais les yeux de ces argus, qui ne cessent de faire la ronde, découvrent tout ce qui se passe. De six lits en six lits, il y a un eunuque qui prête l'oreille au moindre bruit.

On tire de la troisieme chambre les pages du trésor, & ceux qui doivent servir dans le laboratoire, où l'on prépare l'opium, le sorbet, le caffé, les cordiaux, & les breuvages délicieux pour le serrail. Ceux qui ne paroissent pas assez propres à être avancés plus près de la personne du sultan, sont renvoyés avec une petite récompense. On les fait entrer ordinairement dans la cavalerie, qui est aussi la retraite de ceux qui n'ont pas le don de persévérance ; car la grande contrainte & les coups de bâton leur font bien souvent passer la vocation. Ainsi la troisieme chambre est réduite à environ 200 *ichoglans*, au lieu que la premiere étoit de 400.

La quatrieme chambre n'est que de 40 personnes, bien éprouvées dans les trois premieres classes ; leur paye est double, & va jusqu'à neuf ou dix aspres par jour. On les habille de satin, de brocard, ou de toile d'or, & ce sont proprement les gentils-hommes de la chambre. Ils peuvent fréquenter tous les officiers du palais ; mais le sultan est leur idole ; car ils sont dans l'âge propre à soupirer après les honneurs. Il y en a quelques-uns qui ne quittent le prince, que lorsqu'il entre dans l'appartement des dames, comme ceux qui portent son sabre, son manteau, le pot à eau pour boire, & pour faire les ablutions, celui qui porte le sorbet, & celui qui tient l'étrier quand sa hautesse monte à cheval, ou qu'elle en descend.

C'est entre ces quarante *ichoglans* de la quatrieme chambre, que sont distribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imaginent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités nécessaires à ceux que le sultan honore des grands emplois. Nous croirions nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'esclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant si long-tems, qui ont mis leur étude à faire les ongles, à raser, à parfumer, à servir dans le bain, à laver du linge, à plier des vestes, des turbans, ou à préparer du sorbet, du caffé, & autres boissons, seroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On pense différemment à la cour du grand-seigneur ; c'est ces gens-là que l'on en gratifie par choix & par préférence ; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumieres, ni expérience pour remplir leurs charges, ils s'en reposent sur leurs lieutenans, qui font d'ordinaire des fripons ou des espions que le grand-visir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir sous sa férule. (*D. J.*)

ICHOREUX, EUSE, adj. (*terme de Chirurgie*) on appelle *ichoreuse*, l'humeur séreuse & âcre qui découle de certains ulceres. Les parties exangues, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroses, les tendons, ne fournissent jamais une suppuration vraiment purulente ; les ulceres qui affectent ces parties donnent un *pus ichoreux*, une espece de sanie : ce mot vient du grec ἰκωρ, *ichor*, *sanies*, sanie, ou sérosité âcre.

On tarit la source de l'humeur *ichoreuse* dans les plaies des parties membraneuses & aponévrotiques, par l'usage de l'esprit de térébenthine. Ce médicament desseche l'extrémité des vaisseaux qui fournit *l'ichor*. Lorsque dans la piquûre d'une aponévrose ou d'un ligament, les matieres *ichoreuses* & âcres seront retenues derriere, elles y produisent des accidens qu'on ne fait cesser ordinairement qu'en faisant une incision pour donner une issue à ces matieres ; l'incision est d'ailleurs indiquée pour arrêter les suites funestes de l'étranglement que l'aponévrose enflammée fait sur les parties qu'elle embrasse. *Voyez* GANGRENE.

Si le pus est *ichoreux* par le défaut de ressort des chairs relâchées & spongieuses d'un ulcere, les remedes détersifs corrigent ce vice ; l'indication particuliere peut déterminer à les rendre cathérétiques ou anti-putrides. *Voyez* DÉTERSIF. Les chairs molasses d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle dont il ne sort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me suis servi avec succès dans ce cas de la poudre de scammonée & de rhubarbe ; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du pois. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & produit un dégorgement purulent : ces bons effets montrent la justesse de l'idée des anciens sur la qualité des remedes détersifs qu'ils appelloient les *purgatifs des ulceres*. (*Y*)

ICHOROIDE, s. f. (*Medecine*) moiteur, sueur, dite *malsaine*, & semblable à la sanie que rendent les ulceres.

ICHTHYODONTES, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux dents de poissons que l'on trouve répandues dans l'intérieur de la terre, telles que les glossopetres ou dents de lamies, les crapaudines, *&c.* (—)

ICHTHYOLITHES, s. f. (*Hist. nat. Lythologie*)

Digitized by Google

nom générique donné par quelques naturaliſtes à toutes les pierres dans leſquelles on trouve des empreintes de poiſſons, ou à toutes les parties de poiſſons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, *&c.* En un mot, le nom d'*ichthyolithe* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renferment des poiſſons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poiſſons; on en trouve auſſi en Allemagne dans le voiſinage d'Abenſleben, d'Eiſleben, de Mansfeld, d'Oſterode, ainſi que dans le duché de Deux-Ponts. *Voyez* PIERRES, EMPREINTES, PÉTRIFICATIONS, *&c.* (—)

ICHTHYOLOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) la ſcience qui traite des poiſſons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de piés.

L'affaire de l'*Ichthyologie* eſt premierement de diſtinguer toutes les parties des poiſſons, par leurs noms propres; ſecondement, d'appliquer à chaque poiſſon ſes noms génériques & ſpécifiques, c'eſt-à-dire ceux qui conſtituent ſon genre & ſes eſpeces; troiſiemement d'expoſer quelques-unes des qualités particulieres de l'animal.

Le naturaliſte qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poiſſon, pour rapporter à ſa propre famille tout poiſſon étranger ou inconnu qui s'offre à ſes yeux; deſorte qu'au moyen de ſes marques caractériſtiques, il puiſſe découvrir ſon eſpece & l'aſſigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Enſuite, par des obſervations ſubſéquentes, il tâchera de ſavoir le lieu de l'habitation du poiſſon dont il s'agit, ſi c'eſt l'eau douce, ſalée, courante ou dormante; *item* ſa nourriture végétable ou animale, & de quelle ſorte; ſon tems, ſa maniere de multiplier & de faire des petits. Ces dernieres particularités veulent être jointes très-briévement à la deſcription des parties du poiſſon; car les diſcours étendus à cet égard ſont plutôt une charge qu'une inſtruction judicieuſe. La vraie méthode des genres & des eſpeces, eſt la principale fin de l'Hiſtoire naturelle.

On diviſe communément les poiſſons en trois claſſes, les cétaces, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés ſont ceux dont la queue eſt parallele à l'horiſon, quand le poiſſon eſt dans ſa poſture naturelle: les cartilagineux ſont ceux dont les nageoires qui ſervent à nager ſont ſoûtenues par des cartilages à la place des rayons oſſeux qui ſoûtiennent les nageoires dans les autres poiſſons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels ſont les caracteres des deux premieres claſſes de poiſſons. Tous les poiſſons qui ont leurs nageoires ſoûtenues par des rayons oſſeux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horiſontalement, & qui ont des os & non des cartilages, ſe nomment *poiſſons épineux*.

Les poiſſons cétacés ſont rangés par les derniers écrivains de l'Hiſtoire naturelle, ſous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en pluſieurs choſes avec les animaux terreſtres; & on les diſtingue les uns des autres par les caracteres qui ſervent à la diſtinction des quadrupedes, particulierement par les dents. La ſtructure générale de ces poiſſons, c'eſt la même dans tous; leur ſeule différence conſiſte dans les dents & le nombre des nageoires. C'eſt donc des dents & des nageoires ſeules qu'on tire proprement les caracteres génériques des *plagiuri*, ou poiſſons cétacés.

Les poiſſons cartilagineux different ſeulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouie, le nombre de leurs nageoires, la figure & la poſition de leurs dents, qui dans les cétacés conſtituent les caracteres génériques, varient ſi fort dans les cartilagineux, que cela s'étend juſques ſur les diverſes eſpeces du même genre: ainſi les diſtinctions des genres des poiſſons cartilagineux, ne peuvent être tirés que de leurs figures & du nombre des trous de leurs ouies.

Les caracteres des deux claſſes des poiſſons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, ſont aiſés à trouver; mais les caracteres des épineux demandent plus de ſoins, & ne s'offrent pas promtement aux yeux. L'étendue de cette claſſe & la grande reſſemblance qui ſe trouve entre pluſieurs genres différens, ne facilitent pas l'entrepriſe qui conſiſte à les diſtinguer les uns des autres. Quoique ce ſoit une regle générale, que les caracteres génériques des poiſſons doivent être pris de leurs parties extérieures; cependant dans les cas où ces parties extérieures different elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il eſt néceſſaire que les caracteres primitifs du genre ſoient tirés des parties qui ſont les moins variables de toutes, les plus particulieres au genre de poiſſon dont il s'agit, en même tems qu'elles ſont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichthyologiſte pour diſcerner ſolidement ces caracteres; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui ſembloient d'abord les plus propres à les établir, ſont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poiſſon peut paroître un des caracteres eſſentiels pour fonder la diſtinction générique; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choſes ne ſont ici d'aucun ſervice. Preſque toutes les eſpeces de *cyprini*, genre fondé ſur des caracteres naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrémité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choſes les caracteres de ce genre de poiſſon, on en eût exclus la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuſes & des queues unies. D'ailleurs il y a pluſieurs genres différens de poiſſons, dans leſquels les nageoires & la queue ſont entierement ſemblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au-moins paſſer pour des marques collatérales de diſtinction; mais cette idée même n'eſt pas ſuffiſante, parce que ces marques ſont communes à pluſieurs genres de poiſſons.

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps conſidéré en longueur & largeur, ſemblent encore des caracteres eſſentiels; mais ils ne le ſont pas davantage pour établir les diſtinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, eſt un peu pointu, comme dans la carpe ordinaire, tandis qu'il eſt convexe dans preſque tous les autres. Ce ſeul fait écartoit l'idée de la forme du dos, comme propre à conſtituer un caractere générique.

Le ventre de la plûpart des poiſſons du même genre eſt applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de ſillon entre les nageoires du ventre & l'anus: cependant dans la tenche tout le corps eſt applati de la tête à la queue. Ajoûtez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie ſingulierement dans les *cyprini* de différentes eſpeces, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, ſont plus fixes, & par conſéquent d'une grande importance pour conſtituer les diſtinctions des genres entre les poiſſons. Cependant comme les mêmes figures ſont communes à pluſieurs eſpeces également, elles ſervent plutôt à diſtinguer les ordres, les claſſes & les familles des poiſſons, que leurs genres. Ainſi les poiſſons nommés *clupea*, les *cotti*, les *coregoni*, les *ſcorpænæ* des

Digitized by Google

auteurs, ſe reſſemblent par la figure de la tête, & néanmoins ſont de genres très-différens.

Comme la poſition & la forme des écailles ſont aſſez ſemblables dans le même genre de poiſſon, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale diſtinctive; mais cette forme même d'écailles étant commune à pluſieurs genres de poiſſons, il eſt impoſſible d'en tirer avantage pour les caractères des genres. Diſons la même choſe d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices ſuffiſans, pour former les caractères diſtinctifs des genres.

Quant à la poſition des nageoires, tout le monde convient que les faumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cobitides*, ou loches, ſont autant de divers genres de poiſſons; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même ſituation. Celles de la poitrine ſont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, enſuite celles du ventre, & derriere toutes, eſt la nageoire de l'anus. La même obſervation ſe peut étendre à d'autres genres de poiſſons.

La ſituation des dents eſt ſemblable dans pluſieurs eſpeces d'un même genre, comme dans pluſieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, ſavoir dans le goſier à l'orifice de l'eſtomac. Les ſaumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires, au palais, à la langue, & au goſier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au goſier, & n'en ont point ſur la langue; mais parmi les *coregoni*, il y a une eſpece, ſavoir *l'albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire ſupérieure, au palais, & au goſier. Une autre eſpece que les Suédois nomment *ſilk-joia*, n'en a que ſur la langue; & une autre eſpece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *gréyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & ſur la langue. Il eſt donc certain, qu'aucun caractere générique ne ſauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux ſervir à former le caractere des genres, à cauſe de leur variété dans les individus d'une même eſpece, comme dans les brochets, & les faumons.

Le nombre des nageoires n'eſt pas plus favorable à ce deſſein, parce qu'il eſt égal dans pluſieurs genres, & quelquefois variable dans diverſes eſpeces des mêmes genres. La longue merluche, *aſellus longus*, eſt évidemment du même genre que les autres *aſelli*; néanmoins elle n'a que deux nageoires ſur le dos, tandis que les autres en ont trois; elle n'en a qu'une ſur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-ſept nageoires, & le thon vingt-cinq ou environ; cependant on n'en fera pas deux genres de poiſſons, puiſqu'ils conviennent enſemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui ſoutiennent les nageoires des poiſſons, particulierement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverſes eſpeces d'un même genre; il eſt vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour diſtinguer les eſpeces, mais elle ne l'eſt pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui ſe trouvant dans tous les poiſſons épineux, ne differe dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouïes. Ces os ſe rencontrent dans preſque tous les poiſſons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaiſſeur de la membrane les rende moins viſibles que dans d'autres. Le nombre de ces os eſt d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poiſſons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *ſcombri*, de perches, de *gadi*, de *ſyngnathi*, c'eſt-à-dire, de ceux dont les mâchoires ſont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrémité du muſeau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverſes eſpeces de chaque genre; mais dans tous ces genres, le nombre des os de la membrane qui tapiſſe les ouïes, eſt régulierement le même dans chaque eſpece; tous les *gadi* ont régulierement ſept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* ſix, les *clariæ* ſept, les *clupeæ* huit, les *eſoces* quatorze, & ainſi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poiſſons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs eſpeces pour le nombre de ces os; ce ſont les faumons & les *coregoni*. Parmi les faumons, quelques eſpeces en ont ſept, d'autres huit, neuf, dix, onze, & douze. C'eſt une choſe cependant bien digne d'obſervation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes eſpeces, ſeulement pour les genres de poiſſons, chez leſquels toutes les eſpeces ſe reſſemblent ſi fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette reſſemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les faumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuſe, ſemblable à une nageoire ſur le derriere du dos, les diverſes eſpeces de chaque genre ſe reſſemblent tellement, qu'il eſt difficile de les diſtinguer en pluſieurs occaſions.

Par rapport aux nageoires, pluſieurs genres de poiſſons, comme on l'a déja dit, en ont tous le même nombre en général, comme les faumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *oſmari*, les *cobitides*, les *ſpari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils ſont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres ſont épaiſſes & proéminentes; les *gaſteroſtei*, ou ceux dont le ventre eſt ſoutenu par des bandes oſſeuſes, les *eſoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un ſeul côté; tous, diſje, ont ſept nageoires radiées de côtes oſſeuſes. Ce même nombre de ſept nageoires eſt commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les eſpeces d'un même genre ont conſtamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouïes, il eſt très-rare que les divers genres ayent ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous ſept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gaſteroſtei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont ſix. Cependant tous ces genres different tellement dans leurs autres caractères & dans leur face externe, qu'on n'eſt point en crainte de les confondre enſemble. Concluons que le nombre des os qui ſoutiennent la membrane des ouïes, fournit le premier & le plus eſſentiel de tous les caracteres pour la diſtinction des genres des oſſéoptérygions ou poiſſons oſſeux; cependant, quoique ce caractere ſoit eſſentiel à la détermination des genres, il n'eſt pas toûjours ſuffiſant.

En effet, pour rapporter ſolidement les poiſſons à leurs propres genres, il eſt non-ſeulement néceſſaire, que tous ceux d'un même genre ayent le même nombre d'os dans les ouïes, il faut encore qu'ils ayent dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils ayent une même poſition, & le même nombre de nageoires. 4°. La poſition des dents doit ſemblablement être la même; car généralement toutes les eſpeces de poiſſons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être ſemblables en figure & en poſition. Voilà les conſidérations néceſſaires pour fonder les genres naturels & véritables de poiſſons. Si toutes ces choſes ſe rencontrent dans toutes les eſpeces; s'il ſe trouve de plus une analogie dans la ſituation, la forme des autres parties externes & in-

Digitized by Google

ternes, particulierement de l'eſtomac, des appendices, des inteſtins, de la veſſie urinaire, il ne reſtera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie*, ſur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caracteres ſe trouve régulierement parfait dans chaque eſpece du même genre; quelques-uns le ſeront plus, d'autres moins; mais les trois choſes eſſentielles au genre pour la ſimilitude, ſont le même nombre d'os dans la membrane branchioſtege, la même figure & forme extérieure générale, & la même poſition de nageoires; les autres circonſtances ne ſont qu'additionnelles & confirmatives.

Il réſulte de ce détail, qui eſt un précis du ſyſtême & des découvertes d'Artedi, quelles ſont les vraies marques qui peuvent fonder les caracteres génériques des poiſſons, & quelles ſont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artédiait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous diſons ſeulement que ſes recherches ſur cette matiere, ſont plus approfondies & plus ſolides que celles de tous les naturaliſtes qui l'ont précédé juſqu'à ce jour en cette partie. (*D. J.*)

ICHTHYOLOGISTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, en termes d'art, un naturaliſte qui a donné quelque ouvrage ſur les poiſſons.

Quoique les auteurs, qui ont traité ce ſujet, ſoient en grand nombre, on peut néanmoins les ranger commodément ſous les claſſes particulieres que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologiſtes* ſyſtématiques ſont Ariſtote, Pline, Albert-le-Grand, Gaza, dans ſon interprétation d'Ariſtote, Marſchall, Wotton, Belon, Rondelet, Salvian, Geſner, Aldrovand, Jonſton, Charleton, Ray, Willughby, Artédi.

Les *Ichthyologiſtes*, qui ont écrit ſeulement ſur des poiſſons de pays ou de lieux particuliers, ſont Ovide, ſur les poiſſons du Pont-Euxin; Oppian & Donati, ſur ceux de la mer Adriatique; Auſone & Figulus, ſur ceux de la Moſelle; Mangold, ſur ceux du lac Podamique; Paul Jove, ſur ceux du lac Larins, Pierre Gilles, ſur ceux de la côte de Marſeille: Salviani, ſur ceux de la mer de Toſcane; Schwenckfelt, ſur ceux de Siléſie; Schoenveld, ſur ceux d'Hambourg; Piſon & Margrave, ſur ceux du Bréſil; Petiver, Ruyſch & Valentin, ſur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs, Ovide, Auſone, Oppian, ont écrit en vers, & les autres en proſe.

Les *Ichthyologiſtes*, qui ont tiré leurs obſervations des écrivains qui les ont précédé, ſont Pline, Athénée, l'auteur des livres *de natura rerum*, Albert-le-Grand, Marſchall, Geſner en grande partie, Aldrovand en grande partie, Jonſton, Charleton & autres.

Par rapport à la méthode, il y a des *Ichthyologiſtes* qui n'en ont point obſervé; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaiſe; d'autres enfin ſe ſont contentés de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologiſtes*, qui n'ont point ſuivi de méthode, ſont Ovide, Aélien, Athénée, Auſone, Paul Jove, Figulus, Salviani, dans ſon *Hiſtoire des poiſſons romains*, Parthénius, Ruyſch, *&c.*

Les *Ichthyologiſtes* méthodiques ſont Ariſtote, inventeur de la diviſion générale des poiſſons en cétacés, cartilagineux & épineux; Wotton & Rondelet ſont encore de ce nombre; mais Willughby & Ray ont ajouté pluſieurs choſes aux idées d'Ariſtote, & ont fait un pas en avant, qui a donné naiſſance à la belle méthode trouvée par Artédi.

Les *Ichthyologiſtes* qui, négligeant toute méthode, ont employé l'ordre alphabétique, pour ne ſe point gêner, ſont Marſchall, Salviani, dans ſa *Tabula piſcatoria*, Geſner, Schoenveld, Jonſton, *&c.*

Il eſt d'autres écrivains qui n'ont conſidéré que l'*Ichthyologie* ſacrée, ou l'anatomie particuliere de quelques poiſſons, comme par exemple, Bladus, Severinus, Tyſon; outre d'autres naturaliſtes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la ſociété royale; il faut mettre au rang de ceux qui ſe ſont attachés à éclaircir l'Ecriture-ſainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommandables *Ichthyologiſtes* ſont ſans-doute Ariſtote, Bellon, Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artédi. Il faut auſſi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs deſcriptions de poiſſons particuliers, ont jetté des lumieres ſur cette partie de l'hiſtoire naturelle: tels ſont Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marſigli, Grew, Catesby, *&c.* Cependant Willughby eſt avec raiſon regardé par Artédi, comme étant à tous égards le premier des *Ichthyologiſtes*; mais Artédi lui-même ne mérite guere de moindres éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront ſe faire une belle bibliotheque ichthyologique.

Ælianus, *de animalibus*, curâ Gronovii. Amſt. 1731. in-4°. 2 vol. edit. *opt.*

Albertus Magnus, *de animalibus*, libri xxvi. Venet. 1519 fol. Lugd. 1651 fol. edit. *opt.*

Aldrovandi (Ulyſſis) *de piſcibus*. Bonon. 1613, in-fol. cum fig. edit. *opt.*

Athenæus, græco-latin. è curâ Caſauboni. Lugd. 1657. in fol. edit. *opt.*

Ariſtoteles, *de animalibus*, græc. & lat. curâ Scaligeri. Toloſæ 1619, fol. ed. *opt.* item, *ex interpretatione* Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. *opt.*

Artedi (Petri) *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnæi. Lugd. Batav. 1738, in-8°.

Auſonii (Decii Magni) *Opera*, *curâ* Tollii. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moſelle, dont il décrit les poiſſons, eſt le meilleur de ſes ouvrages.

Belon, (Pierre) *Hiſtoire naturelle des étranges poiſſons marins*. Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diverſité des poiſſons*, chez Charles Etienne 1555, in-8°. obl. Item, *Obſervations de choſes mémorables*, &c. Paris 1554, in-4°.

Blaſii (Gerardi). *Anatom. aquatilium*, *Amſtel.* 1681. 4°. fig.

Bochart (Samuel). *Hieroꝟoicon*; Lond. 1663, fol. fig. edit. *opt.*

Bouſſuet (Francifci) *du univerſâ aquatilium naturâ*, *carmen*. Lugd. 1558, in-4°.

Catesby (Marc). *Hiſtory of Florida*, *Carolina*, &c. Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans ſon dictionnaire & dans ſes commentaires ſur la bible.

Charleton (Gualter.) *Onomaſticon ꝟoicon*. *Oxon.* 1677, fol. edit. ſecunda *opt.*

Columna (Fabius). *aquatilium nonnullorum Hiſtoria*. Romæ 1616, in-4°. edit. *unica.*

Donati (Antonii) *Trattato de' peſci marini*, *che naſcono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°.

Dubravius (Janus,) *de piſcinis & piſcibus*, Tiguri 1559. 8°. edit. prima. Norimb. 1623. 8°. ed. *auctior.* Helmſt. 1671, in 4°. edit. *opt.*

Figuli (Caroli) *ἰχθυολόγια*, *ſive de piſcibus Dialogus*, Colon. 1540, in-4°.

Franzii (Woltgangi) *Hiſtoria animalium*, &c. Francof. 1712, 4°. 4 vol.

Geſnerus (Conrad.) *de piſcibus & aquatilibus*, *lib. iv.* Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus) *de gallicis & latinis nominibus piſcium*. Lugd. 1535, 4°. edit. *prima.*

Digitized by Google

Grew (Nehem.) *in muſæo ſociet. regiæ.* Lond. 1681. fol. fig.

Jonſtonus (Joannes,) *de piſcibus & cetis, lib. v.* Francof. 1649. fol. fig. edit. *prima.*

Jovius (Paulus,) *de piſcibus romanis.* Romæ 1524. fol. edit. prima *opt.* Baſil. 1531, in-8°. edit. ſecunda.

Klein (Jacob. Theodor.) *de piſcibus Tractatus.* Gedani 1739. in-4°.

Linocier (Geoffroy,) *Hiſtoire des plantes, animaux, poiſſons, ſerpins.* Paris 1584. in-8°.

Mangoldus (Joan. Gaſpar.) *in operibus editis.* Baſileæ 1710, in-4°.

Marſchalcus (Nicolaüs,) *de aquatilium & piſcium hiſtoria.* Roſtochii *apud autorem* 1520, in-fol.

Marſigli (Aloiſius Ferdin. Comes de), *dans ſon hiſtoire phyſique de la mer*, Amſt. 1725, fol. fig. & dans ſon quatrieme tome de ſon Danube.

Maſſarius (Franc.) *Annotationes & caſtigationes in nonum Plinii librum, de naturâ piſcium.* Baſileæ 1537, in-4°. Lutetiæ apud Vaſcoſan 1542, in-4°. edit. *opt.*

Oppiani Ἁλιευτικὰ, *ſive de naturâ & venatione piſcium*, lib. v. apud Juntas, 1515 in-8°. Lutetiæ 1555, in-4°. Lugd. Batav. 1597 in-8°. edit. *opt.*

Parthenius (Nicolaus) *de halieuticâ.* Neapoli 1693, in-12.

Petiver (Jacob.) *aquatilium amboinæ icones & nomina*, xx tabulis. Lond. 1713, in-fol. Item, *in ſui gazophylacii naturæ & artis*, decadibus x. Lond. 1702, in-fol.

Piſo & Marggravius, *in hiſtoriâ Braſiliæ.* Lugd. Batav. 1648 & 1651, in-fol.

Plinius (Cajus) *in hiſtoriâ naturali, curâ Harduini.* Lutetiæ 1723, in-fol.

Raii (Joannis) *ſynopſis methodica piſcium.* Lond. 1713, in-8°.

Rondelet (Guillaume) *de piſcibus marinis.* Lugd. 1554, fol. 2 tom. fig. Le même ouvrage en françois plus abregé parut à Lyon en 1558, fol. fig.

Rudbeck (Olai) *Ichthyologia Biblica.* Upſal. 1705, in-4°.

Rumphii (Georg. Everhard.) *theſaurus imaginum piſcium teſtaceorum*, &c. Lugd. Batav. 1711. fol. & dans ſon livre intitulé, *Amboiniſche Raritëit-Kamer*, Amſt. 1705, fol.

Ruyſch (Frederic) Il n'y a de ce célébre Anatomiſte, que quelques courtes deſcriptions de poiſſons étrangers dans ſes ouvrages. Le Tréſor latin des animaux, publié ſous ſon nom, à Amſterdam en 1718, in-fol. fig. n'eſt autre choſe qu'une nouvelle édition de Jonſton.

Salviani (Hippoliti) *aquatilium hiſtoria.* Romæ 1555, 1558, 2 tom. fol. fig. *nitid.* édition unique, rare & précieuſe.

Schoenveld (Stephani) *Ichthyologia.* Hamb. 1624, in-4°.

Schwencfeldi (Gaſpari) *Theoriotrophæum Sileſiæ.* Lignit. 1603, in-4°.

Seba (Alberti) *Theſaurus rerum naturalium.* Amſtel. 1734. 4 vol. fol. *Max. ubi nonnulla de piſcibus exoticis.*

Severinus (Marc. Aurel.) *De reſpiratione piſcium*, Neapoli 1659, in-fol. Amſtel. 1661, fol. edit. *opt.*

Sibbaldi (Roberti) dans ſa *ſcotiâ illuſtratâ.* Edimb. 1684, fol. fig.

Sideta (Marcellus,) *de remediis ex piſcibus*; Græce cum metricâ verſione. Lutet. apud Morellum, 1591, in-8°. rare.

Valentini (Michael Bernardus) *Amphitheatrum zootomicum.* Francof. 1720, fol. fig.

Vincentii (Bellovacenſis) *Speculum naturale.* Duaci 1604, fol. 4 vol. *Ibi quædam de piſcibus.*

Willughby (Francifci) *Hiſtoria piſcium.* Oxonii 1686, fol. fig. C'eſt une édition donnée par Ray, qui a revû, corrigé & augmenté ce bel ouvrage.

Wotton (Edward.) *de differentiis animalium*, lib. x. Lutetiæ apud Vaſcoſan, 1552, in-fol. (*D. J.*)

ICHTHYOMANTIE, ſ. f. (*Art divinat.*) eſpece de divination qui ſe tiroit en conſidérant les entrailles des poiſſons. On faiſoit ſur ces animaux à peu près les mêmes obſervations, que l'on avoit coutume de faire ſur les autres victimes. Tiréſias & Polydamas y recoururent dans le tems de la guerre de Troye. Pline, *livre xxxij, chap. ij*, rapporte qu'à Mire en Lycie, on jouoit de la flute à trois reprises, pour faire approcher les poiſſons de la fontaine d'Apollon, appellée *curius*; que ces poiſſons ne manquoient pas de venir; que tantôt ils dévoroient la viande qu'on leur jettoit, ce que les conſultans prenoient en bonne part; & que tantôt ils la mépriſoient & la repouſſoient avec leur queue, ce qu'on regardoit comme un préſage funeſte. *Ichthyomantie* eſt un terme formé de ἰχθυς, *poiſſon*, & de μαντεια, *divination.* (*D. J.*)

ICHTHYOPETRES, ſ. f. (*Hiſt. nat. foſſ.*) pierres qui portent empreinte de poiſſons. *Voyez l'article* PIERRE.

ICHTHYOPHAGES, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, mangeurs de poiſſons; les anciens ont ainſi nommé pluſieurs nations, dont ils ignoroient les vrais noms, & ſavoient ſeulement qu'elles habitoient au bord de la mer, & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolomée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédroſie; Pauſanias en décrit ſur la mer Rouge; & Pline en peuple pluſieurs îles à l'orient de l'Arabie heureuſe. C'en eſt aſſez pour faire voir que cette dénomination générale, donnée par les anciens à tant de peuples différens, prouve qu'ils ne les connoiſſoient point. (*D. J.*)

ICHTHYS, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) fameuſe acroſtiche de la ſibylle Erytrée, dont parlent Euſebe & ſaint Auguſtin, dans laquelle les premieres lettres de chaque vers formoient les mots de Ἰησους, Χριστος, Θεου υιος Σωτηρ, c'eſt-à-dire, *Jeſus Chriſt fils de Dieu ſauveur*, dont les lettres initiales en grec font ΙΧΘΥΣ. *Supplément de Chambers.*

ICHTHYPÉRIE, ſ. m. (*Hiſt. des Foſſiles*) le D. Hill a donné le nom d'*ichthypéries, ichthyperſa*, aux palais oſſeux des poiſſons, qu'on trouve fréquemment foſſiles, à une grande profondeur en terre, & enſevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. Lhuyd les a nommés *ſiliquaſtra*, à cauſe de leur reſſemblance dans cet état à des ſiliques, ou gouſſes de lupins, & autres plantes légumineuſes.

C'eſt cette reſſemblance qui a fait croire à pluſieurs naturaliſtes, que c'étoit des foſſiles qui provenoient des végétaux dans leur premiere origine; mais ce ſont uniquement des couvertures oſſeuſes des différentes parties de la bouche de poiſſons cartilagineux, & peut-être d'autres eſpeces, dont la principale nourriture ayant été de coquillages, un palais oſſeux leur convenoit pour les pouvoir briſer; en effet, les *ichthypéries* ſont pour la plûpart entiérement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état foſſile, en tas joints enſemble, tels qu'ils étoient dans la bouche du poiſſon; cependant ils paroiſſent communément en pieces & en fragmens.

Ils ſont tous de la ſubſtance des crapaudines, & de cent figures différentes, conformément aux diverſes eſpeces de poiſſons, ou aux différentes parties de la bouche du poiſſon.

Le plus grand nombre reſſemble de figure à une demi-gouſſe de lupin, à un poids, ou à une feve de marais; mais courts, larges, les autres longs & élé-

Digitized by Google

lés, boſſelés, cintrés, applatis, crochus à une extrémité, tortueux, rhomboïdes, triangulaires, en un mot de toutes ſortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce juſqu'à deux pouces de long & un pouce de large; les uns liſſes & polis, d'autres ſtriés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules; leur couleur n'eſt pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verds, de bleus, de jaunâtres, de blanchâtres, enfin de tachetés de diverſes couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que par-tout ailleurs; car il eſt peu de carrieres de pierres de ce pays-là qui n'en fourniſſent plus ou moins. *Voyez* l'Hiſtoire des foſſiles, écrite par M. Hill, en anglois. (*D. J.*)

ICI, adv. de lieu, (*Gramm.*) il déſigne l'endroit où l'on eſt; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maiſon & qui demande du maître s'il eſt *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maiſon. En changeant la queſtion, on conçevra par la réponſe que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville; mais je ne connois aucun cas où il puiſſe déſigner une province, une très-grande contrée; je ne crois pas qu'un homme qui ſeroit aux îles, diſe d'un autre qu'il eſt *ici*. Il répeteroit le mot *îles*, ou il changeroit ſa façon de parler.

ICICARIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt l'arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique; car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, eſt l'olivier d'Egypte aſſez ſemblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* eſt caractériſé par Ray, *arbor Braſilienſis, foliis pinnatis, floſculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, hiſt. 2. 1546. C'eſt le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini*, Kakoufa *javanis*, Hort. Beaum. 35. *Prunifera fago ſimilis, ex inſula Barbadenſi*, Piuken. Almag. 306. *Arbor ex ſurinamâ, myrti laureæ foliis*, Bieyn Prodrom. 2. 19. Kakuria, *myrabolanus zeylanica*, Herman. Muſ. Zeylan. 48, &c.

C'eſt un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, ſon tronc cependant n'eſt pas fort gros; ſon écorce eſt liſſe & cendrée; ſes feuilles ſont compoſées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles, terminées à l'extrémité par une feule, ſemblable à celle du prirriet, longue de trois doigts, finiſſant en pointe, épaiſſe comme du parchemin, d'un verd gai & luiſant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur, & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la baſe des feuilles compoſées, ſortent pluſieurs petites fleurs ramaſſées en grappes ou par anneaux; elles ſont fort petites, à quatre pétales verds, en forme d'étoile, bordées d'une ligne blanche; le milieu de la fleur eſt occupé par quelques petites étamines jaunâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits de la groſſeur & de la figure d'une olive, & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la réſine de cet arbre; car ſi l'on fait le ſoir une inciſion à l'écorce, il en découle pendant la nuit une réſine très-odorante, ayant l'odeur de l'anis nouvellement écraſé, & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette réſine a la conſiſtance de la manne, eſt d'une couleur verte un peu jaunâtre, & ſe manie aiſément. *Voyez* ſon article. Si l'on preſſe un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* ſans l'ouvrir, elle donne par la ſeule preſſion une odeur aſſez vive. (*D. J.*)

* ICIDIENS, *ou* DOMESTIQUES, ſubſt. m. pl. (*Mythelog.*) il ſe diſoit des dieux lares ou pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de οἰκίδιος, dérivé de οἶκος, *maiſon*.

ICONDRE, (*Géog.*) petit pays d'Afrique dans l'île de Madagaſcar. Il eſt montueux, fertile en bons plantages & pâturages, par la hauteur de 22. 30. (*D. J.*)

ICONE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Cappadoce, dans le département de la Lycaonie, ſelon Ptolomée: Strabon, contemporain d'Auguſte & de Tibere, en parle *lib. XII. p. 580*, comme d'une petite ville, mais bien bâtie; elle s'aggrandit ſansdoute peu de tems après; car nous liſons dans les actes des Apôtres, *chap. xiv. v. 1. 18. 20.* qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il eſt encore queſtion de cette ville dans les mêmes actes des Apôtres, *chap. xiij. v. 51. chap. xvj. v. 2.* & dans la I. à Timothée, *chap. iij. v. 1.* Tout cela s'accorde avec le témoignage de Pline, *liv. V. chap. xxvij.* qui dit que de ſon tems c'étoit une ville célebre; elle fut épiſcopale de bonne heure. Hieroclès & les autres auteurs des Notices eccléſiaſtiques, la nomment *métropole*.

Icone devint la conquête des Turcs avant qu'ils euſſent paſſé en Europe; ils en fotmerent le ſiége d'un grand gouvernement, & défirent devant cette ville l'armée des Croiſés d'Allemagne conduits par Conrard; l'empereur bleſſé, qui comptoit arriver à Jéruſalem en général d'armée victorieux, s'y rendit en pélerin.

Cogni eſt le nom moderne de l'ancienne *Icone*; elle eſt grande, peuplée, ſituée dans une belle campagne, fertile en blé, en arbres fruitiers, & en toutes ſortes de légumes. Elle eſt la capitale de toute la Caramanie, & le Begliterbeg y fait ſa réſidence ordinaire. Le faubourg de Cogni a ſous lui dix-huit ziamets & cinq cent douze timars. Rochefort, dans *ſon voyage de Turquie*, en a donné une ample deſcription. (*D. J.*)

ICONIQUE STATUE, (*Antiq. greq.*) on nommoit ainſi dans la Grece les ſtatues que l'on élevoit en l'honneur de ceux qui avoient été trois fois vainqueurs aux jeux ſacrés. On meſuroit exactement ces ſtatues ſur leur taille & ſur leurs membres, & l'on les appella *ſtatues iconiques*, parce qu'elles étoient cenſées devoir repréſenter plus parfaitement qu'aucune autre, la reſſemblance de ceux pour qui elles étoient faites. *Voyez* STATUE. (*D. J.*)

ICONIUM, (*Géog. anc.*) *Voyez-en l'article ſous le nom françois* ICONE.

ICONOCLASTES, ſ. m. (*Théologie*) briſeurs d'images. Nom qu'on donna dans le vij. ſiecle à une ſecte d'hérétiques qui s'éleva contre le culte religieux que les Catholiques rendoient aux images. *Voyez* IMAGES.

Ce mot eſt grec εἰκονοκλάστης formé de εἰκων, *image*, & κλαστω, *rumpere*, rompre, parce que les *Iconoclaſtes* briſoient les images.

On a depuis donné ce nom à tous ceux qui ſe ſont déclarés avec la même fureur contre le culte des images. C'eſt dans ce ſens qu'on appelle *Iconoclaſtes* non-ſeulement les réformés, mais encore quelques-unes des égliſes d'orient, & qu'on les regarde comme hérétiques, parce qu'ils s'oppoſent au culte des images de Dieu & des ſaints, & qu'ils en briſent toutes les figures & repréſentations dans les égliſes. *Voyez* LATRIE, *culte*, &c.

Les anciens *Iconoclaſtes* ſoutenus d'abord par les califes ſarraſins, enſuite par quelques empereurs grecs, tels que Leon l'Iſaurien & Conſtantin Copronyme, remplirent l'orient de carnage & d'horreurs. Sous Conſtantin & Irene le culte des images fut rétabli, & l'on tint un concile à Nicée, où les *Iconoclaſtes* furent condamnés. Mais leur parti ſe releva ſous Nicephore, Leon l'Arménien, Michel le Begue & Theophile, qui les favoriſerent & tolérerent, & commirent eux-mêmes contre les Catholiques des cruautés inouies, dont on peut voir le dé-

Digitized by Google

tail dans l'hiſtoire que M. Maimbourg a donnée de cette héréſie.

Parmi les nouveaux *Iconoclaſtes*, on peut compter les Péterbruſiens, les Albigeois & les Vaudois, les Wicleſites, les Huſſites, les Zuingliens & les Calviniſtes, qui dans nos guerres de religion, ſe ſont portés aux mêmes excès contre les images que les anciens *Iconoclaſtes*. (*G*)

ICONOGRAPHIE, ſ. f. *iconographia*, (*Antiq.*) deſcription des images ou ſtatues antiques de marbre & de bronze, des buſtes, des demi-buſtes, des dieux pénates, des peintures à freſque, des moſaïques & des miniatures anciennes. *Voyez* ANTIQUE, STATUE, *&c.*

Ce mot eſt grec, εικονογραφια, & vient d'εικων, *image*, & γραφω, *je décris*.

ICONOLATRE, ſ. m. (*Théologie*) qui adore les images, eſt le nom que les Iconoclaſtes donnent aux Catholiques qu'ils accuſent fauſſement d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec εικων, *image*, & λατρευω, *j'adore*. *Voyez* IMAGE, IDOLATRIE, *&c.* (*G*)

ICONOLOGIE, ſ. f. (*Antiq.*) ſcience qui regarde les figures & les repréſentations, tant des hommes que des dieux.

Elle aſſigne à chacun les attributs qui leur ſont propres, & qui ſervent à les différencier. Ainſi elle repréſente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ſes côtés; Neptune avec un trident, monté ſur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné ſur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau ſur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coeffé d'un chapeau aîlé, avec des talonnieres de même; Mars armé de toutes pieces, avec un coq qui lui étoit conſacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirſe & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à ſon char, qui eſt ſuivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une maſſue; Junon portée ſur des nuages avec un paon à ſes côtés; Vénus ſur un char tiré par des cignes, ou par des pigeons; Pallas le caſque en tête, appuyée ſur ſon bouclier, qui étoit appellé *égide*, & à ſes côtés une chouette qui lui étoit conſacrée; Diane habillée en chaſſereſſe, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les Payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les Poëtes & les Peintres après eux ſe ſont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une eſpece de corps aux attributs divins, aux ſaiſons, aux fleuves, aux provinces, aux ſciences, aux arts, aux vertus, aux vices, aux paſſions, aux maladies, *&c.* Ainſi la Force eſt repréſentée par une femme d'un air guerrier appuyée ſur un cube; on voit un lion à ſes piés. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un ſerpent, ſymbole de cette vertu; à la Juſtice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occaſion un couper de cheveux ſur le devant de ſa tête chauve par-derriere; des couronnes de roſeaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Europe une couronne fermée, un ſceptre & un cheval; à l'Aſie un encenſoir, *&c.*

ICONOMAQUE, adj. (*Gramm.*) qui attaque le culte des images. L'empereur Leon l'Iſaurien fut appellé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* eſt ſynonyme à *iconoclaſte*. *Voyez* ICONOCLASTE.

ICOSAEDRE, ſ. m. *terme de Géometrie*, c'eſt un corps ou ſolide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entr'eux.

On peut conſidérer l'*icoſaedre* comme compoſé de vingt pyramides triangulaires, dont les ſommets ſe rencontrent au centre d'une ſphere, & qui ont par conſéquent leurs hauteurs & leurs baſes égales; d'où il ſuit qu'on aura la ſolidité de l'*icoſaedre*, en multipliant la ſolidité d'une de ces pyramides par 20, qui eſt le nombre des baſes. Harris & Chambers. (*E*)

* ICOSAPROTE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dignité chez les Grecs modernes. On diſoit un *icoſaprote* ou un *vingt-princier*, comme nous diſons un *cent ſuiſſe*.

ICREPOMONGA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſerpent marin des mers du Breſil, qui ſe tient communément immobile ſous les eaux; on lui attribue la propriété d'engourdir comme la torpille; on aſſure que tous les animaux qui s'en approchent y demeurent ſi fortement attachés, qu'ils ne peuvent s'en débarraſſer, & le ſerpent en fait ſa proie. Il s'avance quelquefois ſur le rivage, où il s'arrange de maniere à occuper un très-petit eſpace; les mains des hommes qui voudroient le ſaiſir demeurent attachées à ſon corps, & il les entraîne dans la mer pour les dévorer.

ICTERE, (*Medecine*) *Voyez* JAUNESSE.

ICTERIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens ont donné à une pierre fameuſe par la vertu de guérir la jauniſſe qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre eſpeces; la premiere étoit d'un jaune foncé; la ſeconde d'un jaune plus pâle & plus tranſparente; la troiſieme ſe trouvoit en morceaux applatis, & étoit d'une couleur verdâtre avec des veines foncées; la quatrieme eſpece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une deſcription auſſi ſeche, il eſt très-difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre ſi vantée. *Voyez* Pline, *hiſt. nat.* (—)

ICTIAR, ſ. m. (*Hiſt. d'Aſie*) officier qui a paſſé par tous les grades de ſon corps, & qui par cette raiſon a acquis le droit d'être membre du divan. *Pococ. egypt.* pag. 166. (*D. J.*)

I D

IDA, ſ. m. (*Géog. anc.*) il y a deux montagnes de ce nom également célebres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade, & l'autre dans l'île de Crete.

Le mont *Ida* en Troade, pris dans toute ſon étendue, peut être regardé comme un de ces grands réſervoirs d'eau, que la nature a formés pour fournir & entretenir les rivieres; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'Eſepe & le Granique; d'autres dans l'Helleſpont, comme les deux entre leſquelles la ville d'Abidos étoit ſituée; j'entends le Ximois, & le Xaute qui ſe joint avec l'Andrius: d'autres enfin vont ſe perdre au midi dans le Golphe d'Adramyte, entre le Satnioeis & le Cilée. Ainſi Horace, *liv. III. ode 20*, a eu raiſon d'appeller l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorſqu'il dit de Ganymede,

Raptus ab aqueſti Idâ.

Diodore de Sicile ajoute que cette montagne eſt la plus haute de tout l'Helleſpont, & qu'elle a au milieu d'elle un antre qui ſemble fait exprès pour y recevoir des divinités; c'eſt là où l'on prétend que Paris jugea les trois déeſſes, qui diſputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les Dactyles d'*Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce ſecret ſi utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux; ce qui eſt plus ſûr, c'eſt que le mont *Ida* s'avance par pluſieurs branches vers la mer, & de là vient qu'Homere ſe ſert ſouvent de cette expreſſion, les montagnes d'*Ida*. Virgile, *Æneid. liv. III. v. 5.* parle de même.

Digitized by Google

Classemque sub ipsâ
Antandro & Phrygiâ molimur montibus Ida.

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on sait, est dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Aidiniqi*, ou la *petite Asdine*, pouſſe pluſieurs branches, dont les unes aboutiſſent au golphe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'oueſt, & quelques-unes s'avancent au ſud, juſques au golphe de Guereſto, vis-à-vis de l'île de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à préſent du mont *Ida* de Crete, ſitué au milieu de cette île. Virgile, *Æneid. liv. III. v. 104.* l'appelle *mons Idæus*.

Creta Jovis magni medio jacet inſula ponto,
Mons Idæus ubi, & gentis cunabula noſtræ.

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-ſeulement par les belles villes qui l'environnoient, mais ſur-tout parce que ſelon la tradition populaire, le ſouverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naiſſance. Auſſi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monté-Giove*, ou *Pſiloriti*.

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que ſon illuſtre nom; cette montagne ſi célebre dans la Poéſie, ne préſente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pelé; on n'y voit ni payſage ni ſolitude agréable, ni fontaine, ni ruiſſeau; à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de ſoif. On n'y nourrit que des hariddelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter juſques à la Tragacantha, ſi hériſſée de piquans, que les Grecs l'ont appellée *épine de bouc*. Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raiſon de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidele.

A u reſte le nom *Ida* dérive du grec ἰδεῖν, qui vient lui-même d'ἰδεῖν, qui ſignifie *voir*, parce que de deſſus ces montagnes, qui ſont très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de deſſus le mont *Ida* de la Troade, que de deſſus le mont *Ida* de Crete. (*D. J.*)

IDALIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Chypre conſacrée à la déeſſe Venus, & qui ne ſubſiſtoit plus déja du tems de Pline. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus*; *Idalis* veut dire le *pays du mont Ida*. J'ai déja parlé de cette montagne. (*D. J.*)

IDANHA NUEVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues S. O. de la vieille Idanha. *Longit. 11. 23. latit. 39. 42.* (*D. J.*)

IDANHA-VELHA, (*Géog.*) c'eſt-à-dire *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira, elle fut priſe d'aſſaut par les Irlandois en 1704; elle eſt ſur le Ponſul, à dix lieues N. E. de Caſtel-Branco, huit N. O. d'Alcantara. *Long. 11. 32. lat. 39. 46.* (*D. J.*)

IDÉAL, adj. (*Gramm.*) qui eſt d'idée. On demande d'un tableau ſi le ſujet en eſt hiſtorique ou *idéal*; d'où l'on voit qu'*idéal* s'oppoſe à *réel*. On dit c'eſt un homme *idéal*, pour déſigner le caractere chimérique de ſon eſprit; c'eſt un perſonnage *idéal*, pour marquer que c'eſt une fiction, & non un être qui ait exiſté; ſa philoſophie eſt toute *idéale*, par oppoſition à la philoſophie d'obſervations & d'expérience.

IDÉAL, (*Docimaſt.*) poids *idéal* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IDÉE, ſ. m. (*Philoſ. Log.*) nous trouvons en nous la faculté de recevoir des *idées*, d'appercevoir les choſes, de ſe les repréſenter. L'*idée* ou la perception eſt le ſentiment qu'a l'ame de l'état où elle ſe trouve.

Cet article, un des plus importans de la Philoſophie, pourroit comprendre toute cette ſcience que nous connoiſſons ſous le nom de *Logique*. Les *idées* ſont les premiers degrés de nos connoiſſances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raiſonnemens, la méthode que nous preſente la Logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées*. Il ſeroit aiſé de s'étendre ſur un ſujet auſſi vaſte, mais il eſt plus à propos ici de ſe reſſerrer dans de juſtes bornes; & en indiquant ſeulement ce qui eſt eſſentiel, renvoyer aux traités & aux livres de Logique, aux eſſais ſur l'entendement humain, aux recherches de la vérité, à tant d'ouvrages de Philoſophie qui ſe ſont multipliés de nos jours, & qui ſe trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous nous repréſentons, ou ce qui ſe paſſe en nous-mêmes, ou ce qui eſt hors de nous, ſoit qu'il ſoit préſent ou abſent; nous pouvons auſſi nous repréſenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occaſion de l'impreſſion qu'il a fait ſur nos organes, ſe nomme *ſenſation*.

Celle d'un objet abſent qui ſe repréſente ſous une image corporelle, porte le nom d'*imagination*.

Et la perception d'une choſe qui ne tombe pas ſous les ſens, ou même d'un objet ſenſible, quand on ne ſe le repréſente pas ſous une image corporelle, s'appelle *idée intellectuelle*.

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & ſe combinent d'une infinité de manieres; il n'eſt pas beſoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le ſens le plus étendu, comme comprenant & la ſenſation & l'*idée* proprement dite.

Réduiſons à trois chefs ce que nous avons à dire ſur les *idées*; 1°. par rapport à leur origine, 2°. par rapport aux objets qu'elles repréſentent, 3°. par rapport à la maniere dont elles repréſentent ces objets.

1°. Il ſe préſente d'abord une grande queſtion ſur la maniere dont les qualités des objets produiſent en nous des *idées* ou des ſenſations; & c'eſt ſur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame apperçoit en elle-même, la cauſe en eſt l'intelligence, ou la faculté de penſer, ou ſi l'on veut encore, ſa maniere d'exiſter; & quant à celles que nous acquérons en comparant d'autres *idées*, elles ont pour cauſes les *idées* elles-mêmes, & la comparaiſon que l'ame en fait. Reſtent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des ſens; ſur quoi l'on demande comment les objets produiſant ſeulement un mouvement dans les nerfs, peuvent imprimer des *idées* dans notre ame? Pour réſoudre cette queſtion, il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps, ne pas s'en tenir ſeulement à ce que nous préſentent leurs facultés & leurs propriétés, mais pénétrer dans ce myſtere inexplicable, qui fait l'union merveilleuſe de ces deux ſubſtances.

Remonter à la premiere cauſe, en diſant que la faculté de penſer a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer ſimplement que toutes nos *idées* viennent des ſens; ce n'eſt pas aſſez, & c'eſt même ne rien dire ſur la queſtion: outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* ſoient dans nos ſens, telles qu'elles ſont dans notre eſprit, & c'eſt là la queſtion. Comment à l'occaſion d'une impreſſion de l'objet ſur l'organe, la perception ſe forme-t-elle dans l'ame?

Admettre une influence réciproque d'une des ſubſtances ſur l'autre, c'eſt encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même ſes *idées*, indépendamment du mouvement ou de l'impreſſion de l'objet, & qu'elle ſe repréſente les objets deſquels par le ſeul moyen des *idées* elle acquiert la connoiſſance, c'eſt une choſe plus difficile encore à con-

Digitized by Google

cevoir, & c'eſt ôter toute relation entre la cauſe & l'effet.

Recourir aux *idées* innées, ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ſes *idées*, c'eſt ſe ſervir de termes vagues qui ne ſignifient rien; c'eſt anéantir en quelque ſorte toutes nos ſenſations, ce qui eſt bien contraire à l'expérience; c'eſt confondre ce qui peut être vrai à certains égards, des principes, avec ce qui ne l'eſt pas des *idées* dont il eſt ici queſtion; & c'eſt renouveller des diſputes qui ont été amplement diſcutées dans l'excellent ouvrage ſur l'entendement humain.

Aſſurer que l'ame a toujours des *idées*, qu'il ne faut point chercher d'autre cauſe que ſa maniere d'être, qu'elle penſe lors même qu'elle ne s'en apperçoit pas, c'eſt dire qu'elle penſe ſans penſer, aſſertion dont, par cela même qu'on n'en a ni le ſentiment ni le ſouvenir, l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on ſuppoſer avec Mallebranche, qu'il ne ſauroit y avoir aucune autre preuve de nos *idées*, que les *idées* mêmes dans l'Être ſouverainement intelligent, & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'inſtant que notre ame les apperçoit en Dieu? Ce roman métaphyſique ne ſemble-t-il pas dégrader l'intelligence ſuprême? La fauſſeté des autres ſyſtêmes ſuffit-elle pour le rendre vraiſemblable? & n'eſt-ce pas jetter une nouvelle obſcurité ſur une queſtion déja très-obſcure par elle-même?

A la ſuite de tant d'opinions différentes ſur l'origine des *idées*, l'on ne peut ſe diſpenſer d'indiquer celle de Leibnitz, qui ſe lie en quelque ſorte avec les *idées innées*; ce qui ſemble déjà former un préjugé contre ce ſyſtême. De la ſimplicité de l'ame humaine il en conclut, qu'aucune choſe créée ne peut agir ſur elle; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne; que ce principe eſt la conſtitution même de l'ame, qui eſt formée de maniere, qu'elle a en elle différentes perceptions, les unes diſtinctes, pluſieurs confuſes, & un très-grand nombre de ſi obſcures, qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* enſemble forment le tableau de l'univers; que ſuivant la différente relation de chaque ame avec cet univers, ou avec certaines parties de l'univers, elle a le ſentiment des *idées* diſtinctes, plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de relation. Tout d'ailleurs étant lié dans l'univers, chaque partie étant une ſuite des autres parties; de même l'*idée* repréſentative a une liaiſon ſi néceſſaire avec la repréſentation du tout, qu'elle ne ſauroit en être ſéparée. D'où il ſuit que, comme les choſes qui arrivent dans l'univers ſe ſuccedent ſuivant certaines lois, de même dans l'ame, les *idées* deviennent ſucceſſivement diſtinctes, ſuivant d'autres lois adaptées à la nature de l'intelligence. Ainſi ce n'eſt ni le mouvement, ni l'impreſſion ſur l'organe, qui excite des ſenſations ou des perceptions dans l'ame; je vois la lumiere, j'entends un ſon, dans le même inſtant les perceptions repréſentatives de la lumiere & du ſon s'excitent dans mon ame par ſa conſtitution, & par une harmonie néceſſaire, d'un côté entre toutes les parties de l'univers, de l'autre entre les *idées* de mon ame, qui d'obſcures qu'elles étoient, deviennent ſucceſſivement diſtinctes.

Telle eſt l'expoſition la plus ſimple de la partie du ſyſtême de Leibnitz, qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion néceſſaire entre une *idée* diſtincte que nous avons, & toutes les *idées* obſcures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, qui ſe trouvent néceſſairement dans notre ame. Or, l'on n'apperçoit point, & l'expérience ſemble être contraire à cette liaiſon entre les *idées* qui ſe ſuccedent; mais ce n'eſt pas là la ſeule difficulté que l'on pourroit élever contre ce ſyſtême, & contre tous ceux qui vont à expliquer une choſe qui reſtera ſemblablement nous ſera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoiſſance, dont elle n'a pas la *conſcience* (pour me ſervir du terme introduit par M. Locke) on que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celles qu'elle apperçoit, enſorte que la perception ſoit le ſentiment même, ou la conſcience qui avertit l'ame de ce qui ſe paſſe en elle; l'un ou l'autre ſyſtême, auxquels ſe réduiſent proprement tous ceux que nous avons indiqués, n'explique point la maniere dont le corps agit ſur l'ame, & celle-ci réciproquement. Ce ſont deux ſubſtances trop différentes; nous ne connoiſſons l'ame que par ſes facultés, & ces facultés que par leurs effets: ces effets ſe manifeſtent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame ſur le corps, & réciproquement celle du corps ſur l'ame; mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile reſtant ſur la nature de l'ame, nous ne pouvons ſavoir ce qu'eſt une *idée* conſidérée dans l'ame, ni comment elle s'y produit; c'eſt un fait, le comment eſt encore dans l'obſcurité, & ſera ſans-doute toujours livré aux conjectures.

2°. Paſſons aux objets de nos *idées*. Ou ce ſont des êtres réels, & qui exiſtent hors de nous & dans nous, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas; tels ſont les corps, les eſprits, l'Être ſuprême. Ou ce ſont des êtres qui n'exiſtent que dans nos *idées*, des productions de notre eſprit qui joint diverſes *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une exiſtence idéale; ce ſont ou des êtres de raiſon, des manieres de penſer qui nous ſervent à imaginer, à compoſer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles ſont les relations, les privations, les ſignes, les *idées* univerſelles, *&c.* Ou ce ſont des fictions diſtinguées des êtres de raiſon, en ce qu'elles ſont formées par la réunion ou la ſéparation de pluſieurs *idées* ſimples, & ſont plutôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir ſur nos *idées*, & qui, pour l'ordinaire eſt déſignée par le mot d'imagination. *Voyez* IMAGINATION. Tel eſt un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimères, que nous ne prenons que trop ſouvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni exiſtence réelle, ni idéale, qui n'exiſtent que dans nos diſcours, & pour cela on leur donne ſimplement une exiſtence verbale. Tel eſt un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, & ſi l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aiſément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philoſophes joignent enſemble, ſans avoir produit autre choſe que des mots dénués de ſens & de réalité. Ce ſeroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons ſur ces différens objets; diſons ſeulement un mot ſur la maniere dont les êtres extérieurs & réels ſe préſentent à nous au moyen des *idées*; & c'eſt une obſervation générale qui ſe lie à la queſtion de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui eſt dans l'eſprit avec les qualités du corps qui produiſent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* ſoient des images ou des reſſemblances parfaites de ce qu'il y a dans le ſujet qui les produit; entre la plûpart de nos ſenſations & leurs cauſes, il n'y a pas plus de reſſemblance, qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms; mais pour éclaircir ceci, faiſons une diſtinction.

Les qualités des objets, ou tout ce qui eſt dans un objet, ſe trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités ſont *premieres* & eſſentielles, c'eſt-à-dire, indépendantes de toutes rélations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conſerve-

Digitized by Google

soit, quand même il existeroit seul. Ou elles sont des qualités *secondes*, qui ne consistent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puissance qu'il a d'agir sur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; si c'est sur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités *sensibles*; si c'est sur d'autres, nous les appellons *puissances* ou *facultés*. Ainsi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, sont des qualités sensibles, qui ne seroient rien s'il n'y avoit des êtres sensibles, chez lesquels ce corps peut exciter ces *idées* ou sensations; de même la puissance qu'il a de fondre le plomb par exemple, lorsqu'il lui est appliqué, est une qualité seconde du feu, qui existe chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été absolument inconnues, si l'on n'avoit jamais fait l'essai de cette puissance du feu sur le plomb.

Disons que les *idées* des qualités premieres des objets représentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* existent réellement; qu'ainsi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, est véritablement conforme à l'étendue qui existe. Je pense qu'il en est de même des puissances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ses qualités premieres & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé. Quand le feu consume le bois, je crois que la plûpart des hommes conçoivent le feu, comme un amas de particules en mouvement, ou comme autant de petits coins qui coupent, séparent les parties solides du bois, qui laissent échapper les plus subtiles & les plus légeres pour s'élever en fumée, tandis que les plus grossieres tombent en forme de cendre.

Mais, pour ce qui est des qualités sensibles, le commun des hommes s'y trompe beaucoup. Ces qualités ne sont point réelles, elles ne sont point semblables aux *idées* que l'on s'en forme; ce qui influe pour l'ordinaire, sur le jugement qu'on porte des puissances & des qualités premieres. Cela peut venir de ce que l'on n'apperçoit pas par les sens, les qualités originales dans les élemens dont les corps sont composés; de ce que les *idées* des qualités sensibles, qui sont effectivement toutes spirituelles, ne nous paroissent tenir rien de la grosseur, de la figure, ou des autres qualités corporelles; & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir, comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les sensations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités sensibles, suite du mystere inexplicable qui regne, comme nous l'avons dit, sur la liaison de l'ame & du corps. Mais, pour cela, le fait n'en est pas moins vrai; & si nous en cherchons les raisons, nous verrons que l'on en a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appellons *la chaleur*, nous est fidellement représentée par la sensation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cause; si ce n'est que nous voyons distinctement l'impression que l'aiguille produit chez moi, en s'insinuant dans ma chair, au lieu que nous n'appercevons pas la même chose à l'égard du feu; mais cette différence, fondée uniquement sur la portée de nos sens, n'a rien d'essentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités sensibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou sensations; c'est que la même qualité nous est représentée par des sensations très-différentes, de douleur ou de plaisir suivant les tems & les circonstances. L'expérience montre d'ailleurs en plusieurs cas, que ces qualités que les sens nous font appercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps sont des qualités réelles, qui existent réellement dans les corps, soit que nous y pensions, soit que nous n'y pensions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être conformes à leurs objets; mais que les qualités sensibles n'y sont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille; qu'il y a dans les corps quelques qualités premieres, qui sont les sources & les principes des qualités secondes, ou sensibles, lesquelles n'ont rien de semblable avec celles-ci qui en dérivent, & que nous prêtons aux corps.

Fûtes que vos yeux ne voyent ni lumiere ni couleur, que vos oreilles ne soient frappées d'aucun son, que votre nez ne sente aucune odeur; dès-lors toutes ces couleurs, ces sons, & ces odeurs s'évanouiront & cesseront d'exister. Elles rentreront dans les causes qui les ont produites, & ne seront plus ce qu'elles sont réellement, une figure, un mouvement, une situation de parties: aussi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumiere, des couleurs.

Cette distinction bien établie pourroit nous mener à la question de l'essence & des qualités essentielles des êtres, à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous nous formons des êtres extérieurs; à ce que nous connoissons des substances, & à ce qui nous en restera toujours inconnu, aux modes ou aux manieres d'être, & à ce qui en fait le principe; mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces sujets traités dans les articles relatifs. Contentons-nous d'avoir indiqué cette distinction sur la maniere de connoître les qualités premieres, & les qualités sensibles d'un objet, & passons aux êtres qui n'ont qu'une existence idéale. Pour les faire connoître, nous choisissons, comme ayant un rapport distinct à nos perceptions, ceux que notre esprit considere d'une maniere générale, & dont il se forme ce que l'on appelle *idées universelles*.

Si je me représente un être réel, & que je pense en même tems à toutes les qualités qui lui sont particulieres, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, est une *idée* singuliere; mais, si écartant toutes ces *idées* particulieres, je m'arrête seulement à quelques qualités de cet être, qui soient communes à tous ceux de la même espece, je forme par-là une *idée* universelle, générale.

Nos premieres *idées* sont visiblement singulieres. Je me fais d'abord une *idée* particuliere de mon pere, de ma nourrice; j'observe ensuite d'autres êtres qui ressemblent à ce pere, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette ressemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par lesquelles mon pere, ma nourrice, sont distingués de ces êtres; ainsi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également; je juge ensuite par ce que j'entends dire, que cette *idée* se trouve chez ceux qui m'environnent, & qu'elle est désignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'est-à-dire, j'écarte de plusieurs *idées* singulieres, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'est donc à l'*abstraction* que ces sortes d'*idées* doivent leur naissance. *Voyez* ABSTRACTION.

Nous avons raison de les ranger dans la classe des êtres de raison, puisqu'elles ne sont que des manieres de penser, & que leurs objets qui sont des êtres universels, n'ont qu'une existence idéale, qui néanmoins a son fondement dans la nature des choses, ou dans la ressemblance des individus; d'où il suit qu'en observant cette ressemblance des *idées* singulieres, on se forme des *idées* générales; qu'en retenant la ressemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainsi l'on construit une sorte d'échelle ou de pyramide qui monte par dégrés, depuis les individus jusqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui est celle de l'être.

Digitized by Google

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, ſont en même tems eſpece & genre; eſpece, relativement au dégré ſupérieur; genre, par rapport à l'inférieur. La reſſemblance entre pluſieurs perſonnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger ſous une même claſſe, déſignée ſous le nom d'*animaux*. Les animaux ont pluſieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme ſous le nom d'*êtres vivans;* l'on peut aiſément ajoûter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle préſente l'être vivant, pour le genre, ayant ſous lui deux eſpeces, les animaux & les plantes, qui, relativement à des dégrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette expoſition des *idées* univerſelles, qui ne ſont telles, que parce qu'elles ont moins de parties, moins d'idées particulieres, il ſemble qu'elles devroient être d'autant plus à la portée de notre eſprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* ſont abſtraites, & plus on a de peine à les ſaiſir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans ſon eſprit par un nom particulier, & dans ſa mémoire, par un emploi fréquent de ce nom; c'eſt que ces *idées* abſtraites ne tombent ni ſous les ſens, ni ſous l'imagination, qui ſont les deux facultés de notre ame, dont nous aimons le plus à faire uſage. Que pour produire ces *idées* univerſelles ou abſtraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, obſerver & retenir celles qui ſont communes, écarter celles qui ſont propres à chaque individu; ce qui ne ſe fait pas ſans un travail d'eſprit, pénible pour le commun des hommes & qui devient difficile, ſi l'on n'appelle les ſens & l'imagination au ſecours de l'eſprit, en fixant ces *idées* par des noms; mais, ainſi déterminées, elles deviennent les plus familieres & les plus communes. L'étude & l'uſage des langues nous apprennent que preſque tous les mots, qui ſont des ſignes de nos idées, ſont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que preſque toutes les *idées* des hommes ſont des *idées* générales, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé & plus commode de penſer ainſi d'une maniere univerſelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoiſſons? A quoi aboutiroit cette multitude de noms ſinguliers? Nos connoiſſances, il eſt vrai, ſont fondées ſur les exiſtences particulieres, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choſes, rangées pour cela ſous certaines eſpeces, & appellées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire ſur les *idées* univerſelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions, dont l'exiſtence n'eſt qu'idéale: paſſons à la maniere dont elles nous peignent ces objets.

1°. A cet égard on diſtingue les *idées*, en *idées claires* ou *obſcures*, appliquant par analogie à la vûe de l'eſprit, les mêmes termes dont on ſe ſert pour le ſens de la vûe. C'eſt ainſi que nous diſons qu'une *idée* eſt *claire*, quand elle eſt telle, qu'elle ſuffit pour nous faire connoître ce qu'elle repréſente, dès que l'objet vient à s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet, eſt *obſcure*. Nous avons une *idée* claire de la couleur rouge, lorſque, ſans héſiter, nous la diſcernons de toute autre couleur; mais bien des gens n'ont que des *idées* obſcures des diverſes nuances de cette couleur, & les confondent les unes avec les autres, prenant, par exemple, le couleur de ceriſe pour le couleur de roſe. Celui-là a une *idée* claire de la vertu, qui ſait diſtinguer ſûrement une action vertueuſe d'une qui ne l'eſt pas; mais c'eſt en avoir une *idée* obſcure, que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obſcurité des *idées* peuvent avoir divers dégrés, ſuivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les diſcerner de toute autre. L'*idée* d'une même choſe peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obſcure pour ceux-ci, très-obſcure à ceux-là; de même elles peuvent être obſcures dans un tems, & devenir très-claires dans un autre. Ainſi une *idée* claire peut être ſubdiviſée en *idée diſtincte* & *confuſe*. *Diſtincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons obſervé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font reconnoître, rendre compte des différences qui diſtinguent cette *idée* d'autres à peu-près ſemblables; mais on doit appeller une *idée confuſe*, lorſqu'étant claire, c'eſt-à-dire diſtinguée de toute autre, on n'eſt pas en état d'entrer dans le détail de ſes parties.

Il en eſt encore ici comme du ſens de la vûe. Tout objet vû clairement ne l'eſt pas toujours diſtinctement. Quel objet ſe préſente avec plus de clarté que le ſoleil, & qui pourroit le voir diſtinctement à moins que d'affoiblir ſon éclat? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge eſt une *idée* claire, car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur; mais ſi l'on demande à quelqu'un, à quoi donc il reconnoît la couleur rouge, il ne ſaura que répondre. Cette *idée* claire eſt donc confuſe pour lui, & je crois qu'on peut dire la même choſe de toutes les perceptions ſimples. Combien de gens qui ont une *idée* claire de la beauté d'un tableau, qui guidés par un goût juſte & ſûr, n'héſiteront pas à le diſtinguer ſur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne, & ce qui en fait la beauté, ils ne ſauront pas rendre raiſon de leur jugement, parce qu'ils n'ont pas une *idée* diſtincte de la beauté. Et voilà une différence ſenſible entre une *idée* ſimplement claire, & une *idée* diſtincte; c'eſt que celui qui n'a qu'une *idée* claire d'une choſe, ne ſauroit la communiquer à un autre. Si vous vous adreſſez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuſe de la beauté d'un poëme, il vous dira que c'eſt l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoûtera quelques ſynonymes; c'eſt un poëme qui eſt ſublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.

Ce ne ſont auſſi que les *idées* diſtinctes qui ſont propres à étendre nos connoiſſances, & qui par-là ſont préférables de beaucoup aux *idées* ſimplement claires, qui nous ſéduiſent par leur éclat, & nous jettent cependant dans l'erreur; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que, quoique diſtinctes, elles ſont encore ſuſceptibles de perfection. Pour cela une *idée* diſtincte doit être *complette*, c'eſt-à-dire qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître ſon objet en tout tems & en toutes circonſtances. Un fou, dit-on, eſt un homme qui allie des idées incompatibles; voilà peut-être une *idée* diſtincte, mais fournit-elle des marques pour diſtinguer en tout tems un fou d'un homme ſage?

Ourre cela les *idées* diſtinctes doivent être ce qu'on appelle dans l'école *adéquates*. On donne ce nom à une *idée* diſtincte des marques même qui diſtinguent cette *idée*; un exemple viendra au ſecours de cette définition. On a une *idée* diſtincte de la vertu, quand on ſait que c'eſt l'habitude de conformer ſes actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'eſt ni complettement diſtincte, ni adéquate, quand on ne ſait que d'une maniere confuſe ce que c'eſt que l'habitude de conformer ſes actions à une loi, ce que c'eſt qu'une action libre. Mais elle devient complette & adéquate, quand on ſe dit qu'une habitude eſt une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice; que conformer ſes actions à une loi, c'eſt choiſir entre pluſieurs manieres d'agir également

Digitized by Google

poſſibles, celle qui ſuit la loi; que la loi naturelle eſt la volonté du Légiſlateur ſuprême qu'il a fait connoître aux hommes par la raiſon & par la conſcience; qu'enfin les actions libres ſont celles qui dépendent du ſeul acte de notre volonté.

Ainſi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquiſe par un fréquent exercice, de choiſir entre pluſieurs manieres d'agir, que nous pouvons exécuter par le ſeul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raiſon & la conſcience nous repréſentent, comme conformes à la volonté de Dieu; & cette *idée* de la vertu eſt non-ſeulement diſtincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus diſtincte encore, on pourroit pouſſer cette analyſe plus loin, & en cherchant les *idées* diſtinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on ſeroit ſurpris combien ce mot embraſſe de choſes, auxquelles la plûpart de ceux qui l'emploient, ne penſent gueres. Il convient même de s'arrêter quand on eſt parvenu à des *idées* claires, mais confuſes que l'on ne peut plus réſoudre; aller au-de-là ce ſeroit manquer ſon but, qui ne peut être que de former un raiſonnement pour s'éclaircir ſoi-même, ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'eſprit. Dans le ſecond cas nous rempliſſons nos vûes, lorſque nous nous faiſons entendre de celui à qui nous parlons: au premier il ſuffit d'être parvenu à des principes aſſez certains, pour que nous puiſſions y donner notre aſſentiment.

De-là on peut conclure l'importance de ne pas ſe contenter d'*idées* confuſes dans les cas où l'on peut s'en procurer de diſtinctes; c'eſt ce qui donne cette netteté d'eſprit qui en fait toute la juſtice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & aſſidument ſur les objets les plus ſimples, les plus familiers, en les conſidérant avec attention ſous toutes leurs faces, & ſous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant enſemble, en ayant égard aux moindres différences, & en obſervant l'ordre & la liaiſon qu'elles ont entr'elles.

Paſſant enſuite à des objets plus compoſés, on les obſervera avec la même exactitude, & l'on ſe fera par-là une habitude d'avoir preſque ſans travail & ſans peine des *idées* diſtinctes, & même de diſcerner toutes les *idées* particulieres qui entrent dans la compoſition de l'*idée* principale. C'eſt ainſi qu'en analyſant les *idées* de pluſieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'eſprit qu'on déſigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un eſprit *ſuperficiel* qui ſe contente des *idées* claires, & qui n'aſpire point à s'en former de diſtinctes; qui donne beaucoup à l'imagination, peu au jugement, qui ne ſaiſit les choſes que par ce qu'elles ont de ſenſible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abſtrait & de ſpirituel; eſprit qui peut ſe faire écouter, mais qui pour l'ordinaire eſt un fort mauvais guide.

C'eſt ſur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obſcures; & comme nous ne pouvons pas toujours conſerver préſens les objets dont nous avons acquis même des *idées* diſtinctes, la mémoire vient à notre ſecours pour nous les retracer; mais, ſi alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effacent autant, & par les mêmes degrés par leſquels elles ont été acquiſes & ſe ſont gravées dans l'ame, enſorte que nous ne pouvons plus nous repréſenter l'objet quand il eſt abſent, ni le reconnoître quand il eſt préſent: des *idées* légérement ſaiſies, imparfaitement digérées, quoique diſtinctes, ne ſeront bientôt plus que claires, enſuite confuſes, puis obſcures, & deviendront ſi obſcures qu'elles ſe réduiſent à rien. L'exemple de la maniere dont un jeune homme tranſporté en pays étranger, vient à oublier ſa langue maternelle appriſe par routine, en ſeroit une preuve, ſi l'on n'en avoit une infinité d'autres.

La maniere de voir, d'enviſager un objet, de le conſidérer avec attention ſous toutes ſes faces, de l'étudier, de ranger dans ſon eſprit ſous un certain ordre les *idées* particulieres qui en dépendent, de s'appliquer à ſe rendre familiers les premiers principes & les propoſitions générales, de ſe les rappeller ſouvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent ſe confondre; de ne point paſſer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en ſoit fait une idée diſtincte s'il eſt poſſible. Tout cela forme une méthode de ſe repréſenter les objets, de connoître, d'étudier, ſur laquelle on ne peut preſcrire ici toutes les regles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il eſt des choſes, dont avec toute l'attention & la diſpoſition poſſible, on ne peut parvenir à ſe faire des *idées* diſtinctes, ſoit parce que l'objet eſt trop compoſé, ſoit parce que les parties de cet objet different trop peu entr'elles pour que nous puiſſions les démêler & en ſaiſir les différences, ſoit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, ſoit que l'eſſentiel d'une idée, ce qui la diſtingue de toute autre, ſe trouve enveloppé de pluſieurs circonſtances étrangeres qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop compoſée, le corps humain, par exemple, eſt tellement combiné dans toutes ſes parties, que la ſagacité des plus habiles n'y peut voir la milliéme partie de ce qu'il y auroit à connoître, pour s'en former une *idée* complettement diſtincte. Le microſcope, le téleſcope nous ont donné à la vérité des *idées* plus diſtinctes ſur des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire très-obſcures par la petiteſſe ou l'éloignement de ces objets, & encore combien ſommes-nous éloignés d'en avoir des *idées* nettes! La plûpart des hommes n'ont qu'une *idée* aſſez obſcure de ce qu'ils entendent par le mot de *cauſe*, parce que dans la production d'un effet la cauſe ſe trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverſes choſes, qu'il leur eſt difficile de diſcerner en quoi elle conſiſte.

Cet exemple même nous indique un obſtacle à nous procurer des *idées* diſtinctes, c'eſt l'imperfection & l'abus des mots comme ſignes repréſentatifs, mais ſignes arbitraires de nos *idées*. *Voyez* MOTS, SYNTAXE. Il n'eſt que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on eſt dans l'habitude d'employer des mots ſans y joindre d'*idées* préciſes, ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un ſens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la ſignification indéterminée, & de ſuppoſer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées. Comment ſe faire des *idées* diſtinctes avec des ſignes auſſi équivoques? Le meilleur conſeil que l'on puiſſe donner contre cet abus, c'eſt qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes & bien terminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous ſera poſſible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la ſignification de ces mots; qu'en cela nous ſuivions autant qu'on le pourra, l'uſage commun, & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux ſens différens. Si cette regle générale dictée par le bon ſens, étoit ſuivie & obſervée dans tous ſes détails avec quelque ſoin, les mots bien loin d'être un obſ-

Digitized by Google

tacle, deviendroient un aide, un secours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* distinctes, dont ils doivent être les signes. C'eſt à l'article des définitions & à tant d'autres, ſur la partie philoſophique de la Grammaire que nous renvoyons.

Quelque étendue que l'on ait donné à cet article, il y auroit encore bien des choſes à dire ſur nos *idées*, conſidérées relativement aux facultés de notre ame, ſur leurs uſages, comme étant les ſources de nos jugemens, & les principes de nos connoiſſances. Mais tout cela a été dit, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de bons ouvrages ſur l'art de penſer & de communiquer nos penſées, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer ſur ce qui ſe paſſe en lui, lorſqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'inſtruira mieux par lui-même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité.

IDÉE, ſ. f. (*Antiq. grecq. & rom.*) *Idæa*, ſurnom de Cybele, qu'on adoroit particulierement ſur le mont Ida; par la même raiſon ſes miniſtres les dactyles, ou les corybantes, étoient appellés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de ſervir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'eſt elle que regardent les inſcriptions avec ces trois lettres *I. M. M. Idæa magna matri*. On célébroit ſolemnellement dans toute la Phrygie la fête ſacrée de la mere *Idéenne*, par des ſacrifices & des jeux, & on promenoit ſa ſtatue au ſon de la flûte & du tympanon.

Les Romains lui ſacrifierent à leur tour, & inſtituerent des jeux à ſa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employerent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la ſtatue de Cybele, en ſautant, danſant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halycarnaſſe remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui ſe mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les myſteres de la déeſſe. (*D. J.*)

IDEEN, DACTYLE, (*Littérat.*) prêtre de Jupiter, ſur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'île de Crete. On n'a d'accord ni ſur l'origine des *dactyles idéens*, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les cureres, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut conſulter ſur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p. 473.* le Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes, *lib. I.* Euſtathe ſur Homere, *Iliad. 2. p. 353.* & Pauſanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fuſible. La chronique de Paros (*Epoch. 11. Marm. oxon. p. 163.*) met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, ſous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis & Damnacé*; *voyez les mémoires de l'acad. des Inſcr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act. & neut. (*Gram.*) de deux ou pluſieurs choſes différentes n'en faire qu'une; on dit auſſi *s'identifier*.

IDENTIQUE, adj. *Voyez* ſon ſubſtantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, (*Alg.*) on appelle équation *identique* celle dont les deux membres ſont les mêmes, ou contiennent les mêmes quantités, ſous la même ou ſous différentes formes; par exemple, $a=a$, ou $aa-xx=(a+x)\times(a-x)$, ſont des équations *identiques*. Dans ces équations, ſi on paſſe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils ſe détruiſent mutuellement, & que tout ſe réduit à $o=o$, ce qui n'apprend rien. Ces ſortes d'équations ne ſervent à rien pour la ſolution des problêmes, & il faut prendre garde dans la ſolution de certains problêmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*; car on croiroit être parvenu à la ſolution, & l'on ſe tromperoit: c'eſt ce qui arrive quelquefois; par exemple, on veut tranſformer une courbe en une autre, on croit avoir réſolu le problême, parce qu'on eſt parvenu à une équation qui en apparence differe de la propoſée, & on n'a fait quelquefois que tranſformer les axes. (*O*)

IDENTITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) l'*identité* d'une choſe eſt ce qui fait dire qu'elle eſt la même & non une autre; il paroît ainſi qu'*identité* & unité ne different point, ſinon par certain regard de tems & de lieu. Une choſe conſidérée en divers lieux, ou en divers tems, ſe retrouvant ce qu'elle étoit, eſt alors dite la même choſe. Si vous la conſidériez ſans nulle différence de tems ni de lieu, vous la diriez ſimplement *une choſe*; car par rapport au même tems & au même lieu, on dit voilà *une choſe*, & non voilà la *même choſe*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres; nous trouvons une ſubſtance intelligente, toûjours préciſément la même, à raiſon de ſon unité ou individualité, quelques modifications qu'il y ſurvienne, telles que ſes penſées ou ſes ſentimens. Une même ame n'en eſt pas moins préciſément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de penſées ou de ſentimens; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matiere n'eſt plus dite préciſément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ſes modifications, telles que ſa figure & ſon mouvement.

Obſervons que l'uſage admet une *identité* de reſſemblance, qui ſe confond ſouvent avec la vraie *identité*; par exemple, en verſant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'eſt le *même* vin; & en faiſant deux habits d'une même piece de drap, on dit que les deux habits ſont de *même* drap. Cette *identité* n'eſt que dans la *reſſemblance*, & non dans la *ſubſtance*, puiſque la ſubſtance de l'un peut ſe trouver détruite, ſans que la ſubſtance de l'autre ſe trouve altérée en rien. Par la *reſſemblance* deux choſes ſont dites auſſi la *même*, quand l'une ſuccede à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-réel, enſorte que ce ſont deux ſubſtances toutes différentes; ainſi la ſubſtance de la riviere de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'eſt toûjours la même riviere, bien que la ſubſtance de l'eau qui forme cette riviere change & s'écoule à chaque inſtant; ainſi le vaiſſeau de Theſée étoit dit toûjours le même vaiſſeau de Theſée, bien qu'à force d'être radoubé il ne reſtât plus un ſeul morceau du bois dont il avoit été formé d'abord; ainſi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la ſubſtance qui compoſoit le même corps quand cet homme n'avoit que ſix mois, c'eſt-à-dire qu'il n'y a ſouvent dans les choſes materielles qu'une *identité* de reſſemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de ſubſtance. Quelque mince que paroiſſe cette obſervation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans ſon Dictionnaire critique, *au mot* Spinoſa, *lettre L.* Il montre que cette équivoque pitoyable eſt le fondement de tout le fameux ſyſtême de Spinoſa.

Séneque fait un raiſonnement ſophiſtique, en le compoſant des différentes ſignifications du terme d'*identité*. Pour conſoler un homme de la perte de ſes amis, il lui repréſente qu'on peut en acquérir d'autres; *mais ils ne ſeront pas les mêmes? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours*. Quand on ſe plaint que de nouveaux amis

Digitized by Google

mis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont pas de la même humeur, du même âge, *&c.* ce ſont là des changemens par où nous paſſons; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux ſont des individus différens des anciens.

M. Locke me paroît définir juſte l'*identité* d'une plante, en diſant que l'organiſation qui lui a fait commencer d'être plante ſubſiſte: il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, (*Gramm.*) terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui ſert de fondement à la concordance. *Voyez* CONCORDANCE.

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles. La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plûpart des langues, reçoivent à leurs terminaiſons des changemens qui déſignent des idées acceſſoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur ſignification. La ſeconde claſſe renferme les eſpeces de mots indéclinables, c'eſt-à-dire les adverbes, les prépoſitions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le diſcours une forme immuable, parce qu'ils expriment conſtamment une ſeule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la premiere claſſe, les unes ſont communes à toutes les eſpeces qui y ſont compriſes, & les autres ſont propres à quelqu'une de ces eſpeces. Les inflexions communes ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes; les tems & les modes ſont des inflexions propres au verbe.

C'eſt entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque correlation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs, & ce ſont les beſoins réels de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui reglent cette premiere détermination, conformément aux uſages de chaque langue: les autres mots corrélatifs ſe revêtent enſuite des inflexions correſpondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur corrélatif, qui leur ſert comme d'original: celui-ci eſt dominant, les autres ſont ſubordonnés. C'eſt ordinairement un nom ou un pronom qui eſt le corrélatif dominant; les adjectifs & les verbes ſont ſubordonnés: c'eſt à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, eſt comme une livrée qui atteſte leur dépendance.

Cette dépendance eſt fondée ſur un rapport, qui eſt ſelon les meilleurs Grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif qui l'accompagne par oppoſition, ne ſont qu'un, n'expriment enſemble qu'une ſeule & même choſe indiviſible; *la loi naturelle, la loi politique, la loi évangélique*, ſont trois objets différens, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* eſt un objet auſſi unique que *la loi* en général. C'eſt la même choſe du verbe avec ſon ſujet; *le ſoleil luit*, eſt une expreſſion qui ne préſente à l'eſprit qu'une ſeule idée indiviſible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-diſtinctement une idée attributive, fort différente du ſujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir *identité* entre des idées ſi diſparates?

C'eſt que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, *voyez* NOM & PRONOM, & que les adjectifs & les verbes préſentent à l'eſprit des ſujets quelconques ſous une idée préciſe, applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible; *voyez* VERBE. Or il en eſt, dans le diſcours, de cette idée vague de ſujet quelconque, comme de la ſignification générale & indéfinie des ſymboles algébriques dans le calcul: de part & d'autre, la généraliſation des idées n'a été inſtituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'eſt à la charge de ramener la préciſion dans chaque occurrence par des applications particulieres ou individuelles.

C'eſt la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui déſigne l'application du ſens vague de l'un au ſens préciſ de l'autre, & l'*identification* du ſujet vague préſenté par la premiere eſpece, avec le ſujet déterminé énoncé par la ſeconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puiſque M. l'abbé Froman y a donné lui-même, qu'il me ſoit permis d'inſiſter un peu ſur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui ſert de fondement à la concordance. J'oſe avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte; il la ſuppoſe entre le ſujet d'un mode & ce mode: en voici la preuve dans ſon ſupplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag. 62.* Il rapporte d'abord un paſſage de M. du Marſais, extrait de l'*article* adjectif, dans lequel il aſſure que la concordance n'eſt fondée que ſur l'*identité phyſique* de l'adjectif avec le ſubſtantif; puis il diſcute ainſi l'opinion du grammairien philoſophe.

» S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenan-» ce ſans marquer l'*identité phyſique*, il s'enſuit que » la concordance n'eſt pas fondée uniquement ſur » cette *identité*, comme le prétend M. du Marſais. » Or dans ces expreſſions *meus liber, Evandrius enſis*, » *meus* marque l'appartenance du livre à moi, *Evan-» drius* marque l'appartenance de l'épée à Evandre; » ces deux mots *meus liber*, & ces deux autres *Evan-» drius enſis*, préſentent à l'eſprit deux objets divers, » dont l'un n'eſt pas l'autre; & bien loin de déſigner » l'*identité phyſique*, ils indiquent au contraire une » vraie diverſité phyſique. *Meus liber* équivaut à *li-» ber mei*, βιβλος μου, le livre de moi; *Evandrius en-» ſis* équivaut à *enſis Evandri*, l'épée d'Evandre; par » conſéquent le ſentiment qui fonde la concordance » ſur l'*identité phyſique* n'eſt pas exact, & M. du Mar-» ſais n'a point tant à ſe glorifier d'en être l'auteur; » encore s'il eût dit que la concordance eſt fondée » ſur l'*identité* phyſique ou métaphyſique, il auroit » rendu ce ſentiment ptobable: ce n'eſt pas moi qui » fuis une même choſe avec mon livre, *c'eſt la qua-» lité d'être à moi, c'eſt la propriété de m'appartenir » qui eſt une même choſe avec mon livre*; de même ce » n'eſt pas Evandre qui eſt une même choſe avec ſon » épée, mais c'eſt la qualité d'être à Evandre. On » peut ſoutenir qu'*il y a rapport d'*identité *métaphy-» ſique entre la qualité d'appartenir & la choſe appar-» tenante*; mais on ne prouvera jamais, ce me ſem-» ble, qu'il puiſſe s'y trouver un rapport *d'identité* » *phyſique*, puiſque l'appartenance n'eſt qu'une qua-» lité métaphyſique ».

La doctrine de M. Froman ſur l'*identité* n'eſt point équivoque, mais elle confond poſitivement la nature des choſes. L'*identité* ne ſuppoſe pas deux choſes différentes, il n'y auroit plus d'*identité*; elle ſuppoſe ſeulement deux aſpects d'un même objet: or une ſubſtance & un mode ſont des choſes ſi diffé-

Digitized by Google

rentes, que nous en avons néceſſairement des idées toutes différentes, & conſéquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, ſous quelque dénomination que ce ſoit, entre une ſubſtance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance eſt donc l'*identité* du ſujet, préſenté d'une maniere vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une maniere préciſe & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me ſervir du même exemple, *meus liber*, ne préſentent pas à l'eſprit deux objets divers; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété: la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le ſujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, eſt l'être particulier déterminé par le nom *liber*: *meus*, par lui-même, exprime un ſujet quelconque ainſi qualifié; mais dans le cas préſent, il eſt appliqué au ſujet particulier *liber*; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre ſujet, en vertu même de ſon indétermination. La concordance indique donc l'application du ſens vague d'une eſpece au ſens précis de l'autre; & l'*identité*, ſi j'oſe le dire, *très-phyſique* du ſujet énoncé par les deux eſpeces de mots, ſous des aſpects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, *l'identité phyſique de l'adjectif avec le ſubſtantif*, comme a fait M. du Marſais, parce que l'adjectif & le ſubſtantif ſont des mots abſolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot: l'*identité* n'appartient pas aux différens ſignes d'un même objet, mais à l'objet deſigné par différens ſignes. Il me ſemble pourtant que l'on pourroit regarder l'expreſſion de M. du Marſais comme un abrégé de celle que la juſteſſe métaphyſique paroît exiger; mais quand cela ne ſeroit point, ne faut-il donc avoir aucune indulgence pour la premiere expoſition d'un principe véritablement utile & lumineux? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marſais n'ait à ſe glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe? M. Fromant lui-même ne doit guere ſe glorifier d'en avoir fait une cenſure ſi peu meſurée & ſi peu juſte; je dis, *ſi peu juſte*, car il eſt évident que c'eſt pour avoir mal compris le vrai ſens du principe de l'*identité*, qu'il eſt tombé dans l'inconſéquence qui a été remarquée en un autre lieu. *Voyez* GENRE. *Art. de M.* BEAUZÉE.

IDES, IES, ſ. f. plur. (*Calendrier romain*) *idus*, *uum*, ce terme étoit d'uſage chez les Romains pour compter & diſtinguer certains jours du mois; on ſe ſert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine, & dans le calendrier du breviaire.

Les *ides* venoient le treiziéme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinziéme, parce que ces quatre mois avoient ſix jours devant les nones, & les autres en avoient ſeulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainſi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le ſixieme dans les huit autres, on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant juſqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, ſelon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette maniere de dater, doivent encore ſavoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & ſe reſſouvenir qu'elles durent huit jours: or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le ſixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier ſe datera *tertio idus*, le troiſieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; ſi c'eſt dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'eſt que le ſept, on ne commence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cauſe que celui des *ides* n'eſt que le quinze.

Pour trouver aiſément le jour qui marque les dates des *ides* dont ſe ſert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-deſſus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date juſqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, ſelon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, ſi la lettre eſt datée *quinto idus Januarii*, c'eſt-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui eſt le jour des *ides* de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il reſtera neuf; ainſi le cinquieme avant les *ides* eſt le neuf de Janvier. Si la lettre eſt datée *quinto idus Julii*, qui eſt un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez ſeize; ôtez-en cinq, il reſte onze; ainſi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'eſt le onzieme dudit mois.

On obſervera la même méthode quand on voudra employer cette forte de date; par exemple, ſi j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf juſqu'à ſeize il y a ſept jours; ainſi je date *ſeptimo idus Julii*, le ſeptieme jour avant les *ides* de Juillet. *Voyez* Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones*.

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que pluſieurs dérivent de l'ancien toſcan *iduare*, qui ſignifioit *diviſer*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties preſqu'égales. D'autres tirent ce mot *d'idulium*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être auſſi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoi qu'il en ſoit, la raiſon pour laquelle chaque mois à huit *ides*, c'eſt que le ſacrifice ſe faiſoit toûjours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour obmettre peu de choſe en littérature ſur ce ſujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient conſacrées à Mercure; les *ides* de Mars paſſerent pour un jour malheureux, dans l'idée des partiſans de la tyrannie, depuis que Céſar eut été tué ce jour-là; le tems d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient conſacrées à Diane, & les eſclaves les chommoient auſſi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magiſtrats, qui entroient en charge autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent tranſportées finalement aux *ides* de Septembre. (*D. J.*)

IDIOCRASE, ſ. f. (*Méd.*) on entend par ce mot la nature, l'eſpece, le caractere, la diſpoſition, le tempérament propre d'une choſe, d'une ſubſtance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, ſ. f. (*Gram.*) variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* eſt ſynonyme à *dialecte*; ainſi nous avons l'*idiome* gaſcon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Servez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai.

* IDIOMELE, ſ. m. (*Théolog.*) cettains verſets qui ne ſont point tirés de l'Ecriture-ſainte, & qu'on chante ſur un ton particulier dans l'office divin ſuivant le rit grec. Le mot *idiomele* vient de ἴδιος, *propre, particulier*, & de μέλος, *chant*.

IDIOPATHIE, ſ. f. (*Méd.*) ἰδιοπάθεια, *proprius affectus*: c'eſt un terme de Pathologie, employé pour diſtinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie,

Digitized by Google

parce que la cauſe phyſique de cette affection a ſon ſiége là où ſe manifeſte la léſion des fonctions.

Ainſi l'apoplexie eſt *idiopathique* lorſqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de ſang qui ſe forme dans les ventricules du cerveau.

La pleuréſie eſt une maladie *idiopathique*, lorſqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la plevre même.

On entend ordinairement par *idiopathie* la même choſe que par *protopathie*, *primarius affectus*, & on attache à ces deux termes un ſens oppoſé à ceux de *ſympathie* & de *deutéropathie*. *Voyez* MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, (*Patholog.*) ἰδιοπαθικός, mot dérivé du grec; il eſt formé de ἴδιος, qui ſignifie *propre*, & πάθος, *paſſion*, *affection*, *maladie*; c'eſt comme ſi on diſoit *maladie propre*; ſon ſens eſt parfaitement conforme à ſon étymologie; on l'ajoute comme épithete aux maladies dont la cauſe eſt propre à la partie où l'on obſerve le principal ſymptome. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phrénéſie *idiopathique* lorſque la cauſe, le dérangement qui excite la phrénéſie, eſt dans le cerveau; ces maladies ſont par-là oppoſées à celles qu'on nomme *ſympathiques*, qui ſont entraînées par une eſpece de ſympathie de rapport qu'il y a entre les différentes parties; ainſi un délire phrénétique occaſionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, eſt cenſé ſympathique; l'affection ſe communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *eſſentiel*, & qu'il n'eſt point oppoſé à *ſymptomatique*, la même maladie pouvant être en même-tems ſymptomatique & *idiopathique*. *Article de M. MENURET.*

IDIOSYNCRASE, ſ. f. (*Médec.*) particularité de tempérament; ἰδιοσυγκρασία, mot compoſé de ἴδιος, *propre*, σύν, *avec*, & κρᾶσις, *mélange*.

Comme il paroît que chaque homme a ſa ſanté propre, & que tous les corps different entr'eux, tant dans les ſolides que dans les fluides, quoiqu'ils ſoient ſains chacun; on a nommé cette conſtitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps auſſi ſains, *idioſyncraſe*, & les vices qui en dépendent paſſoient quelquefois pour incurables, parce qu'on penſoit qu'ils exiſtoient dès les premiers inſtans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toûjours à une diſpoſition innée, ces maladies des vaiſſeaux & des viſceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la molleſſe & le repos, a le corps foible & languiſſant; une payſanne en venant au monde, ſemblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe, devient forte & vigoureuſe; la débilité de la premiere, & les maladies qui en réſultent, font donc priſes mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne ſauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idioſyncraſe* exiſte, il faut y avoir un grand égard dans l'uſage des remedes, ſans quoi l'on riſque de mettre la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'obſervation, confirmée par l'expérience de tous les tems & de tous les lieux. (*D. J.*)

* IDIOT, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui ſervent aux opérations de l'entendement eſt ſi grand, qu'il eſt incapable de combiner aucune idée, enſorte que ſa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille conſiſte, ce me ſemble, en ce qu'on naît *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de ἰδιώτης, qui ſignifie *homme particulier*, qui s'eſt renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'eſt-à-dire celui que nous appellerions aujourd'hui un *ſage*. Il y a eu un célebre myſtique qui prit par modeſtie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne penſoit.

IDIOTISME, ſubſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt une façon de parler éloignée des uſages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particuliere. R. ἴδιος, *peculiaris*, *propre*, *particulier*. C'eſt un terme general dont on peut faire uſage à l'égard de toutes les langues; un *idiotiſme* grec, latin, françois, &c. C'eſt le ſeul terme que l'on puiſſe employer dans bien des occaſions; nous ne pouvons dire qu'*idiotiſme* eſpagnol, portugais, turc, &c. Mais à l'égard de pluſieurs langues, nous avons des mots ſpécifiques ſubordonnés à celui d'*idiotiſme*, & nous diſons *anglicifme*, *arabiſme*, *celticiſme*, *galliciſme*, *germaniſme*, *hébraiſme*, *helléniſme*, *latiniſme*, &c.

Quand je dis qu'un *idiotiſme* eſt une façon de parler adaptée au génie propre d'une langue particuliere, c'eſt pour faire comprendre que c'eſt pluôt un effet marqué du génie caractériſtique de cette langue, qu'une locution incommuniquable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richeſſes d'une langue peuvent paſſer aiſément dans une autre qui a avec elle quelque affinité; & toutes les langues en ont plus ou moins, ſelon les différens degrés de liaiſon qu'il y a ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées. Si l'italien, l'eſpagnol & le françois ſont entés ſur une même langue originelle, ces trois langues auront apparemment chacune à part leurs *idiotiſmes* particuliers, parce que ce ſont des langues différentes; mais il eſt difficile qu'elles n'aient adopté toutes trois quelques *idiotiſmes* de la langue qui fera leur ſource commune, & il ne ſeroit pas étonnant de trouver dans toutes trois des *celticiſmes*. Il ne ſeroit pas plus merveilleux de trouver des *idiotiſmes* de l'une des trois dans l'autre, à cauſe des liaiſons de voiſinage, d'intérêts politiques, de commerce, de religion, qui ſubſiſtent depuis long-tems entre les peuples qui les parlent; comme on n'eſt pas ſurpris de rencontrer des *arabiſmes* dans l'eſpagnol, quand on ſait l'hiſtoire de la longue domination des Arabes en Eſpagne. Perſonne n'ignore que les meilleurs auteurs de la latinité ſont pleins d'*helléniſmes*: & ſi tous les littérateurs conviennent qu'il eſt peu facile de traduire du grec que du latin en françois, c'eſt que le génie de notre langue approche plus de celui de la langue greque que de celui de la langue latine, & que notre langage eſt preſque un *helléniſme* continuel.

Mais une preuve remarquable de la communicabilité des langues qui paroiſſent avoir entr'elles le moins d'affinité, c'eſt qu'en françois même nous hébraïſons. C'eſt un *hébraiſme* connu que la répétition d'un adjectif ou d'un adverbe, que l'on veut élever au ſens que l'on nomme communément *ſuperlatif*. *Voyez* AMEN & SUPERLATIF. Et le ſuperlatif le plus énergique ſe marquoit en hébreu par la triple répétition du mot: de là le triple *Kirie eleiſon* que nous chantons dans nos égliſes, pour donner plus de force à notre invocation; & le triple *ſanctus* pour mieux peindre la profonde adoration des eſprits céleſtes. Or il eſt viſiblement de notre *très*, formé du latin *tres*, n'a été introduit dans notre langue, que comme le ſymbole de cette triple répétition, très-ſaint, *ter ſanctus*, ou *ſanctus*, *ſanctus*, *ſanctus*: & notre uſage de lier *très* au mot poſitif par un tiret, eſt fondé ſans-doute ſur l'intention de faire ſentir que cette addition eſt purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'il doit être répété trois fois, ou du-moins qu'il faut y attacher le ſens

Digitized by Google

qu'il auroit s'il étoit répété trois fois; & en effet les adverbes *bien* & *fort* qui expriment par eux-mêmes le sens superlatif dont il s'agit, ne sont jamais liés de même au mot positif auquel on les joint pour le lui communiquer. On rencontre dans le langage populaire des *hébraïsmes* d'une autre espece : *un homme de Dieu*, *du vin de Dieu*, *une moisson de Dieu*, pour dire *un très-honnête homme*, *du vin très-bon*, *une moisson très abondante*; ou, en rendant par-tout le même sens par le même tour, *un homme parfait*, *du vin parfait*, *une moisson parfaite:* les Hébreux indiquant la perfection par le nom de Dieu, qui eſt le modele & la source de toute perfection. C'eſt cette eſpece d'*hébraïsme* qui ſe trouve au *Pſ. 35. v. 7. juſtitia tua ſicut montes Dei*, pour *ſicut montes altiſſimi*; & au *Pſ. 64. v. 10. flumen Dei*, pour *flumen maximum*.

Malgré les *helléniſmes* reconnus dans le latin, on a cru aſſez légérement que les *idiotiſmes* étoient des locutions propres & incommunicables, & en conſéquence on a pris & donné des idées fauſſes ou louches; & bien des gens croient encore qu'on ne déſigne par ce nom général, ou par quelqu'un des noms ſpécifiques qui y ſont analogues, que des locutions vicieuſes imitées mal-adroitement de quelqu'autre langue. *Voyez* GALLICISME. C'eſt une erreur que je crois ſuffiſamment détruite par les obſervations que je viens de mettre ſous les yeux du lecteur: je paſſe à une autre qui eſt encore plus univerſelle, & qui n'eſt pas moins contraire à la véritable notion des *idiotiſmes*.

On donne communément à entendre que ce ſont des manieres de parler contraires aux lois de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotiſmes* qui ſont dans ce cas; & comme ils ſont par-là même les plus frappans & les plus aiſés à diſtinguer, on a cru aiſément que cette oppoſition aux lois immuables de la Grammaire, faiſoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre eſpece d'*idiotiſmes* qui ſont des façons de parler éloignées ſeulement des uſages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux-ci le nom d'*idiotiſmes réguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont ſuivies, & qu'il n'y a de violé que les inſtitutions arbitraires & uſuelles: les autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotiſmes irréguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont violées. Ces deux eſpeces ſont compriſes dans la définition que j'ai donnée d'abord; & je vais bientôt les rendre ſenſibles par des exemples; mais en y appliquant les principes qu'il convient de ſuivre pour en pénétrer le ſens, & pour y découvrir, s'il eſt poſſible, les caractères du génie propre de la langue qui les a introduits.

I. Les *idiotiſmes réguliers* n'ont beſoin d'aucune autre attention, que d'être expliqués littéralement pour être ramenés enſuite au tour de la langue naturelle que l'on parle.

Je trouve par exemple que les Allemands diſent, *dieſe gelehrten männer*, comme en latin, *hi docti viri*, ou en françois, *ces ſavans hommes*; & l'adjectif *gelehrten* s'accorde en toutes manieres avec le nom *männer*, comme l'adjectif latin *docti* avec le nom *viri*, ou l'adjectif françois *ſavans* avec le nom *hommes*; ainſi les Allemands obſervent en cela, & les lois générales & les uſages communs. Mais ils diſent, *dieſe manner ſind gelehrt*; & pour le rendre littéralement en latin, il faut dire *hi viri ſunt docti*, & en françois, *ces hommes ſont ſavamment*, ce qui veut dire indubitablement *ces hommes ſont ſavans*: *gelehrt* eſt donc un adverbe, & l'on doit reconnoître ici que les Allemands s'écartent des uſages communs, qui donnent la préférence à l'adjectif en pareil cas. On voit donc en quoi conſiſte le *germaniſme* lorſqu'il s'agit d'exprimer un attribut; mais quelle peut être la cauſe de cet *idiotiſme ?* le verbe exprime l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut. *Voyez* VERBE. L'attribut n'eſt qu'une maniere particuliere d'être; & c'eſt aux adverbes à exprimer ſimplement les manieres d'être, & conſéquemment les attributs: voilà le génie allemand. Mais comment pourra-t-on concilier ce raiſonnement avec l'uſage preſque univerſel, d'exprimer l'attribut par un adjectif mis en concordance avec le ſujet du verbe? Je répends qu'il n'y a peut-être entre la maniere commune & la maniere allemande d'autre différence que celle qu'il y auroit entre deux tableaux, où l'on auroit ſaiſi deux momens différens d'une même action: le *germaniſme* ſaiſit l'inſtant qui précede immédiatement l'acte de juger, où l'eſprit conſidere encore l'attribut d'une maniere vague & ſans application au ſujet: la phraſe commune préſente le ſujet tel qu'il paroît à l'eſprit après le jugement, & lorſqu'il n'y a plus d'abſtraction. L'Allemand doit donc exprimer l'attribut avec les apparences de l'indépendance; & c'eſt ce qu'il fait par l'adverbe qui n'a aucune terminaiſon dont la concordance puiſſe en déſigner l'application à quelque ſujet déterminé. Les autres langues doivent exprimer l'attribut avec les caractères de l'application; ce qui eſt rempli par la concordance de l'adjectif attributif avec le ſujet. Mais peut-être faut-il ſous-entendre alors le nom avant l'adjectif, & dire que *hi viri ſunt docti*, c'eſt la même choſe que *hi viri ſunt viri docti*; & que *ego ſum miſer*, c'eſt la même choſe que *ego ſum homo miſer*: en effet la concordance de l'adjectif avec le nom, & l'identité du ſujet exprimé par les deux eſpeces, ne s'entendent clairement & d'une maniere ſatisfaiſante, que dans le cas de l'apposition; & l'apposition ne peut avoir lieu ici qu'au moyen de l'ellipſe. Je tirerois de tout ceci une concluſion ſurprenante : la phraſe allemande eſt donc un *idiotiſme* régulier, & la phraſe commune un *idiotiſme* irrégulier.

Voici un *idiotiſme régulier* dont le développement peut encore amener des vues utiles: *neminem reperire eſt id qui velit*. Il y a là quatre mots qui n'ont rien d'embarraſſant: *qui velit id* (qui veuille cela) eſt une propoſition incidente déterminative de l'antécédent *neminem*; *neminem* (ne perſonne) eſt le complément ou le régime objectif grammatical du verbe *reperire*; *neminem qui velit id* (ne trouver perſonne qui veuille cela); c'eſt une conſtruction exacte & réguliere. Mais que faire du mot *eſt*? il eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier; quel en eſt le ſujet? comment pourra-t-on lier à ce mot l'infinitif *reperire* avec ſes dépendances? Conſultons d'autres phraſes plus claires dont la ſolution puiſſe nous diriger.

On trouve dans Horace (lib. *Od. 2.*) *dulce & decorum eſt pro patriâ mori*; & encore (lV. *Od. 12.*) *dulce eſt deſipere in loco*. Or la conſtruction eſt facile: *mori pro patriâ eſt dulce & decorum*; *deſipere in loco eſt dulce*: les infinitifs *mori* & *deſipere* y ſont traités comme des noms, & l'on peut les conſidérer comme tels: j'en trouve une preuve encore plus forte dans Perſe, *Sat. 1. ſcire tuum nihil eſt*; l'adjectif *tuum* mis en concordance avec *ſcire*, déſigne bien que *ſcire* eſt conſidéré comme nom. Voilà la difficulté levée dans notre premiere phraſe: le verbe *reperire* eſt ce que l'on appelle communément le nominatif du verbe *eſt*; ou en termes plus juſtes, c'en eſt le ſujet grammatical, qui ſeroit au nominatif, s'il étoit déclinable: *reperire neminem qui velit id*, en eſt donc le ſujet logique. Ainſi il faut conſtruire, *reperire neminem qui velit id*, *eſt*; ce qui ſignifie littéralement, *ne trouver perſonne qui le veuille*, *eſt* ou *exiſte*; ou en tranſpoſant la négation, *trouver quelqu'un qui le veuille*, *n'eſt pas* ou *n'exiſte pas*; ou enfin, en ramenant la même

Digitized by Google

penſée à notre maniere de l'énoncer, *on ne trouve perſonne qui le veuille.*

C'eſt la même ſyntaxe & la même conſtruction par tout où l'on trouve un infinitif employé comme ſujet du verbe *ſum*, lorſque ce verbe a le ſens adjectif, c'eſt-à-dire lorſqu'il n'eſt pas ſimplement verbe ſubſtantif, mais qu'il renferme encore l'idée de l'exiſtence réelle comme attribut, & conſéquemment qu'il eſt équivalent à *exiſto*. Ce n'eſt que dans ce cas qu'il y a *latiniſme*; car il n'y a rien de ſi commun dans la plûpart des langues, que de voir l'infinitif ſujet du verbe ſubſtantif, quand on exprime enſuite un attribut déterminé: ainſi dit-on en latin *turpe eſt mentiri*, & en françois, *mentir eſt une choſe honteuſe*. Mais nous ne pouvons pas dire *voir eſt* pour *on voit*, *voir étoit* pour *on voyoit*, *voir ſera*, pour *on verra*, comme les Latins diſent *videre eſt*, *videre erat*, *videre erit*. L'infinitif conſidéré comme nom, ſert auſſi à expliquer une autre eſpece de *latiniſme* qu'il ne ſemble qu'on n'a pas encore entendu comme il faut, & à l'exclication duquel les rudimens ont ſubſtitué les difficultés ridicules & inſolubles du redoutable *que* retranché. *Voyez* INFINITIF.

II. Pour ce qui regarde les *idiotiſmes irréguliers*, il faut, pour en pénétrer le ſens, diſcerner avec ſoin l'eſpece d'écart qui les détermine, & remonter, s'il eſt poſſible, juſqu'à la cauſe qui a occaſionné ou pû occaſionner cet écart: c'eſt même le ſeul moyen qu'il y ait de reconnoître les caracteres précis du génie propre d'une langue, puiſque ce génie ne conſiſte que dans la réunion des vues qu'il s'eſt propoſées, & des moyens qu'il a autoriſés.

Pour diſcerner exactement l'eſpece d'écart qui détermine un *idiotiſme irrégulier*, il faut ſe rappeller ce que l'on a dit au *mot* GRAMMAIRE, que toutes les regles fondamentales de cette ſcience ſe réduiſent à deux chefs principaux, qui ſont la Lexicologie & la Syntaxe. La Lexicologie a pour objet tout ce qui concerne la connoiſſance des mots conſidérés en ſoi & hors de l'élocution: ainſi dans chaque langue, le vocabulaire eſt comme l'inventaire des ſujets de ſon domaine; & ſon principal office eſt de bien fixer le ſens propre de chacun des mots autoriſés dans cet idiome. La Syntaxe a pour objet tout ce qui concerne le concours des mots réunis dans l'enſemble de l'élocution; & ſes déciſions ſe rapportent dans toutes les langues à trois points généraux, qui ſont la concordance, le régime & la conſtruction.

Si l'uſage particulier d'une langue autoriſe l'altération du ſens propre de quelques mots, & la ſubſtitution d'un ſens étranger, c'eſt alors une figure de mots que l'on appelle *trope*. Voyez *ce mot*.

Si l'uſage autoriſe une locution contraire aux lois générales de la Syntaxe, c'eſt alors une figure que l'on nomme ordinairement *figure de conſtruction*, mais que j'aimerois mieux que l'on deſignât par la dénomination plus générale de *figure de Syntaxe*, en réſervant le nom de *figure de conſtruction* aux ſeules locutions qui s'écartent des regles de la conſtruction proprement dite. *Voyez* FIGURE & CONSTRUCTION. Voilà deux eſpeces d'écart que l'on peut obſerver dans les *idiotiſmes irréguliers*.

1°. Lorſqu'un trope eſt tellement dans le génie d'une langue, qu'il ne peut être rendu littéralement dans une autre, ou qu'y étant rendu littéralement il y exprime un tout autre ſens, c'eſt un *idiotiſme* de la langue originale qui l'a adopté; & cet *idiotiſme* eſt *irrégulier*, parce que le ſens propre des mots y eſt abandonné; ce qui eſt contraire à la premiere inſtitution des mots. Ainſi le ſuperſtitieux euphémiſme, qui dans la langue latine a donné le ſens de *ſacrifier* au verbe *mactare*, quoique ce mot ſignifie dans ſon étymologie *augmenter d'avantage* (magis auctare); cet euphémiſme, dis-je, eſt tellement propre au génie de cette langue, que la traduction littérale que l'on en feroit dans une autre, ne pourroit jamais y faire naître l'idée de *ſacrifice*. *Voyez* EUPHÉMISME.

C'eſt pareillement un trope qui a introduit dans notre langue ces *idiotiſmes* déjà remarqués au *mot* GALLICISME, dans leſquels on emploie les deux verbes *venir* & *aller*, pour exprimer par l'un des prétérits prochains, & par l'autre des futurs prochains (*voyez* TEMS); comme quand on dit, *je viens de lire*, *je venois de lire*, pour *j'ai ou j'avois lû depuis peu de tems*; *je vais lire*, *j'allois lire*, pour *je dois*, ou *je devois lire dans peu de tems*. Les deux verbes auxiliaires *venir* & *aller* perdent alors leur ſignification originelle, & ne marquent plus le tranſport d'un lieu en un autre; ils ne ſervent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité ou de la poſtériorité; & nos phraſes rendues littéralement dans quelqu'autre langue, ou n'y ſignifieroient rien, ou y ſignifieroient autre choſe que parmi nous. C'eſt une catachreſe introduite par la néceſſité (*voyez* CATACHRESE), & fondée néanmoins ſur quelque analogie entre le ſens propre & le ſens figuré. Le verbe *venir*, par exemple, ſuppoſe une exiſtence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long tems qu'on y étoit: voilà préciſément la raiſon du choix de ce verbe, pour ſervir à l'expreſſion des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la poſtériorité d'exiſtence dans le lieu où l'on va; & dans le tems qu'on y va, on eſt dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la juſtification de la préférence donnée à ce verbe, pour déſigner les futurs prochains. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur ſignification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées acceſſoires & éloignées.

2°. Ce que l'on vient de dire des tropes, eſt également vrai des figures de Syntaxe: telle figure eſt un *idiotiſme irrégulier*, parce qu'elle ne peut être rendue littéralement dans une autre langue, ou que la verſion littérale qui en ſeroit faite, y auroit un autre ſens. Ainſi l'uſage où nous ſommes, dans la langue françoiſe, d'employer l'adjectif poſſeſſif maſculin, *mon*, *ton*, *ſon*, avant un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, eſt un *idiotiſme irrégulier* de notre langue, un *galliciſme*; parce que l'imitation littérale de cette figure dans une autre langue n'y ſeroit qu'un ſoléciſme. Nous diſons *mon ame*, & l'on ne diroit pas *meus anima*; *ton opinion*, & l'on ne peut pas dire *tuus opinio*: c'eſt que les Latins avoient pour éviter l'*hiatus* occaſionné par le concours des voyelles, des moyens qui nous ſont interdits par la conſtitution de notre langue, & dont il étoit plus raiſonnable de faire uſage; que de violer une loi auſſi eſſentielle que celle de la concordance que nous tranſgreſſons: ils pouvoient dire *anima mea*, *opinio tua*; & nous ne pouvons pas imiter ce tour, & dire *ame ma*, *opinion ta*. Notre langue factiſie donc ici un principe raiſonnable aux agrémens de l'euphonie (*voyez* EUPHONIE), conformément à la remarque ſenſée de Cicéron, *Orat. n. 47: impetratum eſt à conſuetudine ut peccare, ſuavitatis cauſâ, liceret.*

Voici une ellipſe qui eſt devenue une locution propre à notre langue, un *galliciſme*, parce que l'uſage en a prévalu au point qu'il n'eſt plus permis de ſuivre en pareil cas la Syntaxe pleine: *il ne laiſſe pas d'agir, notre langue ne laiſſe pas de ſe prêter à tous les genres d'écrire, on ne laiſſe pas d'abandonner la vertu en la louant*, c'eſt-à-dire *il ne laiſſe pas* le ſoin *d'agir, notre langue ne laiſſe pas* la faculté *de ſe prêter à tous les genres d'écrire, on ne laiſſe pas* la foibleſſe *d'abandonner la vertu en la louant*. Nous préférons dans ces

Digitized by Google

phraſes le mérite de la brévété à une locution pleine, qui ſans avoir plus de clarté, auroit le défagrément inſéparable des longueurs ſuperflues.

S'il eſt facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotiſmes*, il n'en eſt pas de même de vues particulieres qui peuvent y influer: la variété de ces cauſes eſt trop grande, l'influence en eſt trop délicate, la complication en eſt quelquefois trop embarraſſante pour pouvoir établir à ce ſujet quelque choſe de bien certain. Mais il n'en eſt pas moins conſtant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverſes langues, qu'elles en ſont des émanations, & qu'elles peuvent en devenir des indices. « Il en eſt des peuples entiers comme d'un homme particulier, dit du Tremblay, *traité des langues, chap. 22*; leur » langage eſt la vive expreſſion de leurs mœurs, de » leur génie & de leurs inclinations; & il ne faudroit » que bien examiner ce langage pour pénétrer toutes » les penſées de leur ame & tous les mouvemens de » leur cœur. Chaque langue doit donc néceſſairement tenir des perfections & des défauts du peuple qui la parle. Elles auront chacune en particulier, diſoit-il un peu plus haut, quelque perfection » qui ne ſe trouvera pas dans les autres, parce qu'elles » tiennent toutes des mœurs & du génie des peuples » qui les parlent: elles auront chacune des termes & » des façons de parler qui leur ſeront propres, & qui » ſeront comme le caractere de ce génie ». On reconnoît en effet le flegme oriental dans la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe; *amen, amen; ſanctus, ſanctus, ſanctus*: la vivacité françoiſe n'a pu s'en accommoder, & *très-ſaint* eſt bien plus à ſon gré que *ſaint, ſaint, ſaint*.

Mais ſi l'on veut démêler dans les *idiotiſmes* réguliers ou irréguliers, ce que le génie particulier de la langue peut y avoir contribué, la premiere choſe eſſentielle qu'il y ait à faire, c'eſt de s'aſſurer d'une bonne interprétation littérale. Elle ſuppoſe deux choſes; la traduction rigoureuſe de chaque mot par ſa ſignification propre, & la réduction de toute la phraſe à la pléinitude de la conſtruction analytique, qui ſeule peut remplir les vuides de l'ellipſe, corriger les rédondances du pléonaſme, redreſſer les écarts de l'inverſion, & faire rentrer tout dans le ſyſtême invariable de la Grammaire générale.

« Je fais bien, dit M. du Marſais, *Meth. pour apprendre la langue latine, pag. 14*, que cette traduction littérale fait d'abord de la peine à ceux qui » n'en connoiſſent point le motif; ils ne voyent pas » que le but que l'on ſe propoſe dans cette maniere » de traduire, n'eſt que de montrer comment on parloit latin, ce qui ne peut ſe faire qu'en expliquant » chaque mot latin par le mot françois qui lui répond.

» Dans les premieres années de notre enfance, » nous lions certaines idées à certaines impreſſions; » l'habitude confirme cette liaiſon. Les eſprits animaux prennent une route déterminée pour chaque » idée particuliere; de ſorte que lorſqu'on veut dans » la ſuite exciter la même idée d'une maniere différente, on cauſe dans le cerveau un mouvement » contraire à celui auquel il eſt accoutumé, & ce » mouvement excite ou de la ſurpriſe ou de la riſée, » & quelquefois même de la douleur: c'eſt pourquoi chaque peuple différent trouve extraordinaire » l'habillement ou le langage d'un autre peuple. On » rit à Florence de la maniere dont un François prononce le latin ou l'italien, & l'on ſe moque à Paris de la prononciation du Florentin. De même la » plûpart de ceux qui entendent traduire *pater ejus*, » *le pere de lui*, au lieu de *ſon pere*, ſont d'abord portés à ſe moquer de la traduction.

» Cependant comme la maniere la plus courte » pour faire entendre la façon de s'habiller des étrangers, c'eſt de faire voir leurs habits tels qu'ils ſont, » & non pas d'habiller un étranger à la françoiſe; » de même la meilleure méthode pour apprendre les » langues étrangeres, c'eſt de s'inſtruire du tour original, ce qu'on ne peut faire que par la traduction » littérale.

» Au reſte il n'y a pas lieu de craindre que cette » façon d'expliquer apprenne à mal parler françois.

» 1°. Plus on a l'eſprit juſte & net, mieux on écrit » & mieux on parle: or il n'y a rien qui ſoit plus » propre à donner aux jeunes gens de la netteté & de » la juſteſſe d'eſprit, que de les exercer à la traduction littérale, parce qu'elle oblige à la préciſion, » à la propriété des termes, & à une certaine exactitude qui empêche l'eſprit de s'égarer à des idées » étrangeres.

2°. La traduction littérale fait ſentir la différence » des deux langues. Plus le tour latin eſt éloigné du » tour françois, moins on doit craindre qu'on l'imite » dans le diſcours. Elle fait connoître le génie de la » langue latine; enſuite l'uſage, mieux que le maître, apprend le tour de la langue françoiſe. *Article de M. de Beauzée.*

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE; *idole* vient du grec εἶδος, *figure*, εἴδωλον, *repreſentation d'une figure*, λατρεύω, *ſervir, revérer, adorer*. Ce mot *adorer* eſt latin, et a beaucoup d'acceptions différentes; il ſignifie *porter la main à la bouche* en parlant avec reſpect; *ſe courber, ſe mettre à genoux, ſaluer*, & enfin communément *rendre un culte ſuprême*.

Il eſt utile de remarquer ici que le dictionnaire de Trévoux commence cet article par dire que tous les Payens étoient *idolâtres*, & que les Indiens ſont encore des peuples *idolâtres*: premierement, on n'appella perſonne payen avant Théodoſe le jeune; ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ pagani*, qui conſerverent leur ancienne religion: ſecondement, l'Indoſtan eſt mahométan, & les Mahométans ſont les implacables ennemis des images & de l'*idolatrie*: troiſiémement, on ne doit point appeller *idolâtres* beaucoup de peuples de l'Inde qui ſont de l'ancienne religion des Peſes, ni certaines côtes qui n'ont point d'*idoles*.

S'il y a jamais eu un gouvernement idolâtre. Il paroît que jamais il n'y a eu aucun peuple ſur la terre qui ait pris le nom d'*idolâtre*. Ce mot eſt une injure que les Gentils, les Politiſtes ſembloient mériter; mais il eſt bien certain que ſi on avoit demandé au ſénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perſe, *êtes-vous idolâtres?* ils auroient à peine entendu cette queſtion. Nul n'auroit répondu, nous adorons des images, des *idoles*. On ne trouve ce mot *idolâtre, idolatrie*, ni dans Homere, ni dans Héſiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des *idoles*, qu'on les ſervît en dieux, qu'on les crût des dieux.

Quand les capitaines romains & carthaginois faiſoient un traité, ils atteſtoient toutes les divinités; c'eſt en leur préſence, diſoient-ils, que nous jurons la paix: or les ſtatues de tous ces dieux, dont le dénombrement étoit très-long, n'étoit pas dans la tente des généraux; ils regardoient les dieux comme préſens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas aſſurément le ſimulacre qui conſtituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les ſtatues de leurs fauſſes divinités dans les temples? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainſi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fauſſe divinité repréſentée par ce bois & par ce marbre. La différence entre

Digitized by Google

eux & nous n'eſt pas qu'ils euſſent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prieres devant des images, & que nous n'en faſſions point: la différence eſt que leurs images figuroient des êtres fantaſtiques dans une religion fauſſe, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le conſul Pline adreſſe ſes prieres aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'eſt pas à des images qu'il les adreſſe; ces images n'étoient pas immortelles.

Ni les derniers tems du paganiſme, ni les plus reculés, n'offrent pas un ſeul fait qui puiſſe faire conclure qu'on adorât réellement une *idole*. Homere ne parle que des dieux qui habitent le haut olympe: le palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage ſacré de la protection de Pallas; c'étoit elle qu'on adoroit dans le palladium.

Mais les Romains & les Grecs ſe mettoient à genoux devant des ſtatues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: nous avons ſanctifié ces coutumes, & nous ne ſommes point *idolâtres*.

Les femmes en tems de ſéchereſſe portoient les ſtatues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchoient piés nuds, les cheveux épars, & auſſi-tôt il pleuvoit à ſeaux, comme dit ironiquement Pétrone, *& ſtatim urceatim pluebat*. Nous avons confacté cet uſage ridicule chez les Gentils, & légitime parmi nous. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds piés les châſſes des ſaints pour obtenir les bontés de l'Etre ſuprême par leur interceſſion?

Si un ture, un lettré chinois étoit témoin de ces cérémonies, il pourroit par ignorance nous accuſer d'abord de mettre notre confiance dans les ſimulacres que nous promenons ainſi en proceſſion; mais il ſuffiroit d'un mot pour le détromper.

On eſt ſurpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & enſuite on eſt plus ſurpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*; que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des ſimulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Ephèſe avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ſes temples. La ſtatue de Jupiter Olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puiſqu'il faut toûjours oppoſer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fauſſe, n'avons nous pas eu depuis pluſieurs ſiecles, plus de dévotion à certains autels qu'à d'autres? Ne ſeroit-il pas ridicule de ſaiſir ce prétexte pour nous accuſer d'*idolâtrie*?

On n'avoit imaginé qu'une ſeule Diane, un ſeul Apollon, & un ſeul Eſculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Eſculapes, qu'ils avoient de temples & de ſtatues; il eſt donc prouvé autant qu'un point d'hiſtoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une ſtatue fût une divinité, que le culte ne pouvoit être rapporté à cette ſtatue, à cette *idole*, & que par conſéquent les anciens n'étoient point *idolâtres*.

Une populace groſſiere & ſuperſtitieuſe qui ne raiſonnoit point, qui ne ſavoit ni douter, ni nier, ni croire, qui couroit aux temples par oiſiveté, & parce que les petits y ſont égaux aux grands; qui portoit ſon offrande par coutume, qui parloit continuellement de miracles ſans en avoir examiné aucun, & qui n'étoit guere au-deſſus des victimes qu'elle amenoit; cette populace, dis-je, pouvoit bien à la vûe de la grande Diane, & de Jupiter tonnant, être frappé d'une horreur religieuſe, & adorer ſans le ſavoir la ſtatue même. C'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois dans nos temples à nos payſans groſſiers; & on n'a pas manqué de les inſtruire que c'eſt aux bienheureux, aux immortels reçus dans le ciel, qu'ils doivent demander leur interceſſion, & non à des figures de bois & de pierre, & qu'ils ne doivent adorer que Dieu ſeul.

Les Grecs & les Romains augmenterent le nombre de leurs dieux par des apotheoſes; les Grecs divinifoient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Perſée. Rome dreſſa des autels à ſes empereurs. Nos apotheoſes ſont d'un genre bien plus ſublime; nous n'avons égard ni au rang, ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes ſimplement vertueux qui ſeroient la plûpart ignorés ſur la terre, s'ils n'étoient placés dans le ciel. Les apotheoſes des anciens ſont faites par la flatterie; les nôtres par le reſpect pour la vertu. Mais ces anciennes apotheoſes ſont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il eſt clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la ſtatue d'Auguſte & de Claudius, que dans leurs médailles. Cicéron dans ſes ouvrages philoſophiques ne laiſſe pas ſoupçonner ſeulement qu'on puiſſe ſe méprendre aux ſtatues des dieux, & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie; mais aucun d'eux n'imagine d'accuſer les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette ſottiſe à perſonne, lui qui reproche tout aux ſuperſtitieux: donc encore une fois, cette opinion n'exiſtoit pas, & l'erreur du polithéiſme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*.

Horace fait parler une ſtatue de Priape: il lui fait dire: *j'étois autrefois un tronc de figuier, un charpentier ne ſachant s'il ſeroit de moi un dieu ou un banc, ſe determina enfin à me faire dieu*, &c. Que conclure de cette plaiſanterie? Priape étoit de ces petites divinités ſubalternes, abandonnées aux railleurs; & cette plaiſanterie même eſt la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiſeaux, n'étoit pas fort révérée.

Dacier, en digne commentateur, n'a pas manqué d'obſerver que Baruc avoit prédit cette avanture, en diſant, *ils ne feront que ce que voudront les ouvriers*; mais il pouvoit obſerver auſſi qu'on en peut dire autant de toutes les ſtatues: on peut d'un bloc de marbre tirer tout auſſi-bien une cuvette, qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque choſe de plus reſpectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du ſaint des ſaints, auroit pû ſervir également aux fonctions les plus viles. Un tronc, un autel en ſont-ils moins révérés, parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuiſine?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la ſtatue de Priape, & que Baruc l'avoit prédit, devoit donc conclure que les Romains s'en mocquoient. Conſultez tous les auteurs qui parlent des ſtatues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie*; ils diſent expreſſément le contraire: vous veyez dans Martial.

Qui finxit ſacros auro vel marmore vultus,
Non facit ille deos.

Dans Ovide. *Colitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commiſſa metallo.*
Forma Dei montes habitare ac numina gaudet.

Dans Lucain. *Eſt-ne Dei niſi terra & pontus, & aer?*

On feroit un volume de tous les paſſages qui dépoſent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les ſtatues rendoient des ora-

cles, qui ait pu faire penſer que ces ſtatues avoient en elles quelque choſe de divin; mais certainement l'opinion regnante étoit que les dieux avoient choiſi certains autels, certains ſimulacres, pour y venir réſider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homère, & dans les chœurs des tragédies greques, que des prieres à Apollon, qui rend ſes oracles ſur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adreſſée à une ſtatue.

Ceux qui profeſſoient la magie, qui la croyoient une ſcience, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le ſecret de faire deſcendre les dieux dans les ſtatues, non pas les grands dieux, mais les dieux ſecondaires, les génies. C'eſt ce que Mercure Triſmégiſte appelloit *faire des dieux*; & c'eſt ce que S. Auguſtin réfute dans ſa cité de Dieu; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les ſimulacres euſſent rien en eux de divin, puiſqu'il falloit qu'un magicien les animât; & il me ſemble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût aſſez habile pour donner une ame à une ſtatue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux; Jupiter & non pas ſon image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la ſtatue de Neptune qui ſoulevoit les mers, ni celle d'Apollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polithéiſtes, & n'étoient point des *idolâtres*.

Si les Perſes, les Sabéens, les Egyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, & de quelle antiquité eſt l'origine des ſimulacres appellés idoles; hiſtoire abrégée de leur culte. C'eſt un abus des termes d'appeller *idolâtres* les peuples qui rendirent un culte au ſoleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-tems ni ſimulacres, ni temples; ſi elles ſe ſtomperent, c'eſt en rendant aux aſtres ce qu'elles devoient au créateur des aſtres: encore les dogmes de Zoroaſtre, ou Zarduſt, recueillis dans le Sadder, enſeignent-ils un être ſuprême vangeur & rémunérateur; & cela eſt bien loin de l'*idolâtrie*. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune *idole*; il a toûjours conſervé le culte ſimple du maître du ciel *Kingtien*, en tolérant les pagodes du peuple. Gengis-Kan chez les Tartares n'étoit point *idolâtre*, & n'avoit aucun ſimulacre; les Muſulmans qui rempliſſent la Grece, l'Aſie mineure, la Syrie, la Perſe, l'Inde, & l'Afrique, appellent les Chrétiens *idolâtres*, *giaour*, parce qu'ils croyent que les Chrétiens rendent un culte aux images. Ils briſerent toutes les ſtatues qu'ils trouverent à Conſtantinople dans ſainte Sophie, dans l'égliſe des ſaints Apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en moſquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toûjours les hommes; elle leur fit croire que des temples dédiés à des ſaints qui avoient été hommes autrefois, des images de ces ſaints révérées à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étoient des preuves invincibles de l'*idolâtrie* la plus complette; cependant il n'en eſt rien. Les Chrétiens n'adorent en effet qu'un ſeul Dieu, & ne réverent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ſes ſaints. Les Iconoclaſtes, & les Proteſtans ont fait le même reproche d'*idolâtrie* à l'Egliſe; & on leur a fait la même réponſe.

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées préciſes, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & ſans équivoque, nous appellâmes du nom d'*idolâtres* les Gentils, & ſur-tout les Polithéiſtes. On a écrit des volumes immenſes; on a débité des ſentimens différens ſur l'origine de ce culte rendu à Dieu, ou à pluſieurs dieux, ſous des figures ſenſibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne ſait pas qui inventa les habits & les chauſſures, & on veut ſavoir qui le premier inventa les *idoles!* Qu'importe un paſſage de *Sanchoniaton* qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le cahos, l'eſprit, c'eſt-à-dire le ſouffle, amoureux de ſes principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp, & ſa femme Baü engendrerent Eon, & qu'Eon engendra Jenos? que Cronos leur deſcendant avoit deux yeux par-derriere, comme par-devant, qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à ſon fils Thaut; voilà un des plus reſpectables monumens de l'antiquité.

Orphée, antérieur à Sanchoniaton, ne nous en apprendra pas davantage dans ſa théogonie, que Damaſcius nous a conſervée; il repréſente le principe du monde ſous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un viſage au milieu qu'il appelle *viſage-dieu*, & des ailes dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées biſarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images ſenſibles & les hiéroglyphes ſont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philoſophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polithéiſme, le bon ſens vous dira que dès qu'il y a eu des hommes, c'eſt-à dire des animaux foibles, capables de raiſon, ſujets à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont ſenti leur foibleſſe & leur dépendance; ils ont reconnu aiſément qu'il eſt quelque choſe de plus puiſſant qu'eux. Ils ont ſenti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui ſouvent les détruit; une dans le feu qui conſume, & dans l'eau qui ſubmerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui préſident à ces élémens! Quoi de plus naturel que de révérer la force inviſible qui faiſoit luire aux yeux le ſoleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut ſe former une idée de ces puiſſances ſupérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une maniere ſenſible? La religion juive qui précéda la nôtre, & qui fut donnée par Dieu même, étoit toute remplie de ces images ſous leſquelles Dieu eſt repréſenté. Il daigne parler dans un buiſſon le langage humain; il paroît ſur une montagne. Les eſprits céleſtes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le ſanctuaire eſt rempli de chérubins, qui ſont des corps d'hommes avec des ailes & des têtes d'animaux; c'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur groſſiere de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré ſa défenſe de peindre & de ſculpter aucune figure, a donc daigné ſe proportionner à la foibleſſe humaine, qui demandoit qu'on parlât aux ſens par des images.

Iſaïe dans le *chap. VI.* voit le Seigneur aſſis ſur un trône, & le bas de ſa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend ſa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophete. Ezéchiel au *chap. III.* voit un trône de ſaphir, & Dieu lui paroît comme un homme aſſis ſur ce trône. Ces images n'altérent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les ſtatues, les *idoles*, pour repréſenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perſes, les anciens Egyptiens n'eurent point d'*idoles*; mais bien-tôt Iſis & Oſiris furent figurés: bien-tôt Bel à Babylone fut un gros coloſſe; Brama fut un monſtre biſarre dans la preſqu'île de l'Inde. Les Grecs ſur-tout multiplierent les noms des dieux, les ſtatues & les temples; mais en attribuant toûjours la ſuprême puiſſance à leur *Zeus*, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des dieux

Digitized by Google

dieux & des hommes. Les Romains imiterent les Grecs : ces peuples placerent toûjours tous les dieux dans le ciel ſans ſavoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres ſuperieurs habitaſſent dans les nuées qui ne ſont que de l'eau. On en avoit placé d'abord ſept dans les ſept planetes, parmi leſquelles on comptoit le ſoleil; mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'étendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, ſix mâles & ſix femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium*; Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Veſta prit ſa place.

Enſuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Eſculape; les dieux infernaux, Pluton, Proſerpine; ceux de la mer, comme Théris, Amphitrite, les Néréïdes, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profeſſion, pour chaque action de la vie, pour les enfans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées; on eut le dieu Pet. On diviniſa enfin les empereurs: ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déeſſe Pettunda, ni Priape, ni Ramilia la déeſſe des tetons, ni Stercutius le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples; les petits dieux Pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur *idole*.

C'étoient de petits magots dont on ornoit ſon cabinet; c'étoient les amuſemens des vieilles femmes & des enfans, qui n'étoient autoriſés par aucun culte public. On laiſſoit agir à ſon gré la ſuperſtition de chaque particulier: on retrouve encore ces petites *idoles* dans les ruines des anciennes villes.

Si perſonne ne fait quand les hommes commencerent à ſe faire des *idoles*, on ſait qu'elles ſont de l'antiquité la plus haute; Tharé pere d'Abraham en faiſoit à Ur en Chaldée: Rachel déroba & emporta les *idoles* de ſon beau-pere Laban; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion préciſe avoient les anciennes nations de tous ces ſimulacres? Quelle vertu, quelle puiſſance leur attribuoit-on? Croira-t-on que les dieux deſcendoient du ciel pour venir ſe cacher dans ces ſtatues? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'eſprit divin? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout? C'eſt encore ſur quoi on a très-inutilement écrit; il eſt clair que chaque homme en jugeoit ſelon le degré de ſa raiſon, ou de ſa crédulité, ou de ſon fanatiſme. Il eſt évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs ſtatues, pour s'attirer plus d'offrandes; on fait que les Philoſophes déteſtoient ces ſuperſtitions; que les guerriers s'en mocquoient; que les magiſtrats les toléroient, & que le peuple toûjours abſurde ne ſavoit ce qu'il faiſoit: c'eſt en peu de mots l'hiſtoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'eſt pas fait connoître.

On peut ſe faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, & que pluſieurs villes rendirent à un chien, à un ſinge, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblêmes: enſuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé *Anubis*, furent adorés. On mangea toûjours du bœuf & des oignons; mais il eſt difficile de ſavoir ce que penſoient les vieilles femmes d'Egypte, des oignons ſacrés & des bœufs.

Les *idoles* parloient aſſez ſouvent: on faiſoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybèle, des belles paroles que la ſtatue avoit prononcées lorſqu'on en fit la tranſlation du palais du roi Attale:

Ipſa peti volui, ne ſit mora, mitte volentem,
Dignus Roma locus quo deus omnis eat.

» J'ai voulu qu'on m'enlevât, emmenez moi vîte;
» Rome eſt digne que tout dieu s'y établiſſe ».

La ſtatue de la fortune avoit parlé; les Scipions, les Cicérons, les Céſars à la vérité n'en croyoient rien; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux, pouvoit fort bien le croire.

Les *idoles* rendoient auſſi des oracles, & les prêtres cachés dans le creux des ſtatues parloient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux, & devant de théogonies différentes & de cultes particuliers, n'y eût-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres*? Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal de l'erreur même: car chaque nation reconnoiſſant pluſieurs dieux inférieurs, trouvoit bon que ſes voiſins euſſent auſſi les leurs. Si vous exceptez Cambiſe, à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'hiſtoire profane aucun conquérant qui ait malmaité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion excluſive; & les prêtres ne ſongerent qu'à multiplier les offrandes & les ſacrifices.

Les premieres offrandes furent des fruits; bientôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeoient eux mêmes; ils devinrent bouchers & cruels: enfin, ils introduiſirent l'uſage horrible de ſacrifier des victimes humaines, & ſurtout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perſes, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations; mais à Héliopolis en Egypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la Tauride on ſacrifioit les étrangers: heureuſement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette ſuperſtition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion; & Pluturque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois veſtales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrerent en Italie avec ce prince: les Gaulois, les Germains, faiſoient communément de ces affreux ſacrifices.

On ne peut guere lire l'hiſtoire, ſans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il eſt vrai que chez les Juifs Jephté ſacrifia ſa fille, & que Saül fut piét d'immoler ſon fils. Il eſt vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anathême, ne pouvoient être rachetés, ainſi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périſſent: mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut: & ce n'eſt pas aux hommes à ſe mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à uſurper les droits de l'Etre ſuprême.

Pour conſoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux ſacrilèges, il eſt important de ſavoir que chez preſque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la Théologie ſacrée, & l'erreur populaire; le culte ſecret, & les cérémonies publiques; la religion des ſages, & celle du vulgaire. On n'enſeignoit qu'un ſeul Dieu aux initiés dans les myſteres; il n'y a qu'à jetter les yeux ſur l'hymne attribué à Orphée, qu'on chantoit dans les myſteres de Cérès Eleuſine, ſi célebres en Europe & en Aſie.

» Contemple la nature divine, illumine ton eſ-
» prit, gouverne ton cœur, marche dans la voie de
» la juſtice; que le Dieu du ciel & de la terre ſoit
» toûjours préſent à tes yeux. Il eſt unique, il exiſte

» seul par lui-même ; tous les êtres tiennent de lui » leur existence ; il les soûtient tous ; il n'a jamais » été vu des yeux mortels, & il voit toutes choses ».

Qu'on lise encore ce passage du philosophe Maxime de Madaure, dans sa lettre à saint Augustin. » Quel homme est assez grossier, assez stupide, pour » douter qu'il soit un Dieu suprême, éternel, infini, qui n'a rien engendré de semblable à lui-même, » qui est le pere commun de toutes choses » ? Il y a mille témoignages que les sages abhorroient non-seulement l'*idolâtrie*, mais encore le polithéïsme.

Epictete, ce modele de résignation & de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle jamais que d'un seul Dieu : voici une de ses maximes. « Dieu m'a créé, Dieu est au-dedans de » moi ; je le porte par-tout ; pourrois-je le souiller » par des pensées obscènes, par des actions injustes, » par d'infames desirs ? Mon devoir est de remercier » Dieu de tout, de le louer de tout, & de ne cesser » de le benir qu'en cessant de vivre ». Toutes les idées d'Epictete roulent sur ce principe.

Marc-Aurele, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Epictete dans l'esclavage, parle souvent à la vérité des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre suprême & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoît qu'un Dieu éternel, infini ? *Notre ame*, dit-il, *est une émanction de la divinité ; mes enfans, mon corps, mes esprits viennent de Dieu.*

Les Scoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & universelle ; les Epicuriens la nioient ; les pontifes ne parloient que d'un seul Dieu dans les mysteres ; où étoient donc les *idolâtres* ?

Au reste, c'est une des grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri, de dire que du tems de Théodose le jeune, il ne resta plus d'*idolâtres* que dans les pays reculés de l'Asie & de l'Afrique. Il y avoit dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au septieme siecle ; le nord de l'Allemagne depuis le Vezer n'étoit pas chrétien du tems de Charlemagne ; la Pologne & tout le Septentrion resterent long-tems après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie* : la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au-de-là du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conservé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques lapons, quelques samoïedes, quelques tartares, qui ayent persévéré dans la religion de leurs ancêtres. *Article de M. DE VOLTAIRE.* Voyez ORACLES, RELIGION, SUPERSTITION, SACRIFICES, TEMPLES.

IDOLOTHYTES, *s. m.* (*Théolog.*) c'est le nom que S. Paul donne aux viandes offertes aux idoles, & que l'on présentoit ensuite avec cérémonie, tant aux prêtres qu'aux assistans, qui les mangeoient couronnés. Il y eut entre les premiers chrétiens difficulté au sujet de la manducation de ces *idolothytes*, & dans le concile de Jérusalem il leur fut ordonné de s'en abstenir ; cependant comme les viandes qui étoient offertes aux idoles, étoient quelquefois vendues au marché, & présentées ensuite aux repas des chrétiens, les plus scrupuleux n'en vouloient pas, quoiqu'alors ce ne fut plus un acte de religion. S. Paul consulté sur cette question, répondit aux Corinthiens que l'on en pouvoit manger, sans s'informer si cette viande avoit été offerte aux idoles ou non, pourvû que cela ne causât point de scandale aux foibles. Cependant l'usage de ne point manger des *idolothytes* a subsisté parmi les chrétiens, & dans l'apocalypse ceux de Pergame sont repris de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faisoient manger des viandes qui avoient été offertes aux idoles. Dans la primitive église il est défendu aux chrétiens, par plusieurs canons des conciles, de manger des *idolothytes*. *Actor. j. 15. I. Corinth. j. 8. Apocalypsf. 2.*

IDON-MOULLY, *s. m.* (*Botan. exot.*) c'est le nom malabare d'une espece de prunier des Indes orientales, que les Botanistes appellent *prunus indica, fructu umbilicato, pyriformi, sinuosa, racemosa*, ce qui suffit pour le distinguer des autres pruniers ; ajoutez qu'il s'éleve jusqu'à la hauteur de soixante & dix piés ; il est décrit dans l'*Hort. malab. part. IV. tab. 18. p. 41.* (*D. J.*

IDRA, (*Geog.*) ville de Suede, capitale de la Dalécarlie, sur la riviere d'Essinam : presque tous les habitans travaillent aux mines & aux forges.

IDRIA, (*Geog.*) ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célebre par sa mine de vif-argent, appartient à la maison d'Autriche ; elle est de tous côtés entourée de montagnes, à 7 lieues N. E. de Goritz, 10 N. de Trieste. *Long. 31. 35. lat. 46. 16.*

La riche mine de vif-argent que cette ville possede dans son propre sein, est une chose bien curieuse. L'entrée de cette mine n'est point sur une montagne, mais dans la ville même ; elle n'a pas plus de 120 ou 130 brasses de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du simple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches mines du monde en ce genre ; car il s'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'est-à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorsqu'on en tiroit un morceau qui pesoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit rafiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lû.

Etant descendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 brasses de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu seize mille barres de fer, qu'on avoit achetées dans la Carinthie ; on employoit aussi quelquefois au même usage 800 barres de fer tout-à-la-fois, pour purifier le vif-argent dans seize fournaises ; on en mettoit 50 dans chaque fournaise, 25 de chaque côté, 12 dessus & 13 au-dessous ; le produit étoit tel, que M. Brown vit emporter un jour 40 sacs de vif-argent purifié pour les pays étrangers, objet de 40 mille ducats. On en envoyoit jusqu'à Chremnitz, en Hongrie, pour s'en servir dans cette mine d'or ; chaque sac pesoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille sacs de vif-argent purifié en réserve ; enfin, à force d'exploitations précipitées, on a presque épuisé la mine & le bois nécessaire pour le travail. (*D. J.*)

IDSTEIN, (*Géog.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, résidence d'une branche de la maison de Nassau, à qui elle appartient ; elle est à 5 lieues N. E. de Mayence. *Long. 25. 33. lat. 50. 9.* (*D. J.*)

IDULIE, *s. f.* (*Belles-lettres*) c'est ainsi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides, d'où peut-être elle a pris son nom. (*D. J.*)

IDUMEE, *s. f.* (*Géog. anc.*) pays d'Asie, aux confins de la Palestine & de l'Arabie : l'*Idumée* tire son nom d'*Edom* ou *Esaü*, qui y fixa sa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Séïr, à l'orient & au midi de la mer Morte ; ensuite ses descendans, comme nous le verrons tout-à-l'heure, se répandirent dans l'Arabie Pétrée, dans le pays qui est au midi de la Palestine, & finalement dans la Judée méridionale, lorsque ce pays devint comme desert durant la captivité de Babylone ; ainsi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée*, il faut distinguer les tems. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient resserrés à l'orient & au sud de la mer Morte, au pays de Séïr ; mais dans la suite l'*Idumée* s'étendit

Digitized by Google

beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit *Bosra*, & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit *Petra* ou *Jectaël*.

L'*Idumée* dont Strabon, Joſephe, Pline, Ptolomée, & autres auteurs font mention, n'étoit pas le pays d'Edom, ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge, mais une autre ancienne *Idumée*, d'une beaucoup plus grande étendue, car elle comprenoit toute cette région qui fut appellée *Arabie Pétrée* de Pétra ſa capitale. Tout ce pays ayant été habité par les deſcendans d'Edom ou d'Eſaü, fut delà nommé le *pays d'Edom*.

Dans la ſuite des tems une ſédition, à ce que prétend Strabon, s'étant élevée parmi eux, une partie ſe ſépara du reſte, & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui ſe trouvoit alors comme deſerte, par l'abſence de ſes habitans captifs à Babylone; ceux-ci conſerverent le nom d'*Idumeens*, & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les Iduméens qui ne ſuivirent pas les autres, ſe joignirent aux Iſmaélites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de Nébajoth ou Nabath fils d'Iſmael, & le pays qu'ils poſſederent *Nabathée*; c'eſt ſous ce nom qu'il en eſt ſouvent parlé dans les auteurs, tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premierement gouvernés par des chefs ou princes, & puis par des rois; Nabuchodonoſor, cinq ans après la priſe de Jéruſalem, ſubjugua toutes les puiſſances voiſines de la Judée, & en particulier les Iduméens; Judas Macchabée leur fit la guerre, & les battit en plus d'une rencontre: enfin, Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circonciſion; dès-lors ils demeurerent aſſujettis aux derniers rois de la Judée, juſqu'à la ruine de Jéruſalem par les Romains. (*D. J.*)

IDYLLE, *terme de Poeſie*, petit poëme champêtre qui contient des deſcriptions ou narrations de quelques avantures agréables. *Voy.* Eglogue. Ce mot vient du grec εἰδύλλιον, diminutif d'εἶδος, *figure*, *repréſentation*, parce que le propre de cette poeſie eſt de repréſenter naturellement les choſes.

Théocrite eſt le premier auteur qui ait fait des *idylles*; les Italiens l'ont imité, & en ont ramené l'uſage. *Voyez* Pastoral.

Les *idylles* de Théocrite, ſous une ſimplicité toute naïve & toute champêtre, renferment des agrémens inexprimables; elles paroiſſent puiſées dans le ſein de la nature, & dictées par les graces elles-mêmes.

C'eſt une poëſie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit; au lieu que le poëme épique les raconte, & le dramatique les met en action. On ne s'en tient plus dans les *idylles* à la ſimplicité originale de Théocrite: notre ſiecle ne ſouffriroit pas une fiction amoureuſe qui reſſemblerait aux galanteries groſſieres de nos payſans. Boileau remarque que les *idylles* les plus ſimples ſont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractere dans ce peu de vers, par une image empruntée elle-même des ſujets ſur leſquels roule ordinairement l'*idylle*.

Telle qu'une bergere au plus beau jour de fête
De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête;
Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens.
Telle aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtyle,
Doit éclater ſans pompe une élégante idylle;
Son tour ſimple & naïf n'a rien de ſaſtueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers préſomptueux.

Art poëtique, chant II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues, elle eſt fort légere; les auteurs les confondent ſouvent. Cependant il ſemble que l'uſage veut plus d'action, de mouvement dans l'égloguе, & que dans l'*idylle* on ſe contente d'y trouver des images, des récits, ou des ſentimens ſeulement. *Cours de belles-lettres, tom. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence, qui n'eſt pourtant pas abſolument générale. Dans l'égloguе, dit-il, ce ſont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux, qui racontent leurs propres aventures, leurs peines & leurs plaiſirs, qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les paſſions & les ſoins dont la nôtre eſt traverſée. Dans l'*idylle*, au contraire, c'eſt nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers, & la tyrannie de nos paſſions ou de nos uſages, avec la ſimplicité de leurs mœurs & de leurs ſentimens. Celle-ci même peut rouler toute entiere ſur une allégorie ſoutenue, tirée de l'inſtinct des animaux ou de la nature des choſes inanimées; tel eſt le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulieres: d'où il eſt aiſé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élevation que l'égloguе, puiſque ſous ce rapport elle ſuppoſe un homme qui vit au milieu du monde, dont il reconnoît les dangers & les abus: ſon eſprit peut donc être plus orné, plus vif, moins ſimple & moins uni que ne ſeroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poët. tom. I.*

J E

JÉ *ou* GE, ſ. m. (*Commerce*) meſure des longueurs dont on ſe ſert en quelques endroits des Indes. *Voyez* Gé.

Jé, meſure des liqueurs dont on ſe ſert en quelques lieux d'Allemagne, particulierement à Augſbourg. Le *jé* eſt de deux muids, ou de douze beſons, le beſon de douze maſſes; huit *jé* font le foder. *Voyez* Beson, Masse, Foder. *Dict. de commerce.*

JEAN LE BLANC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau de S. Martin, *pigargus*, oiſeau du genre des aigles. Willughbi a donné la deſcription d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, & de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui peſoit huit livres & demie; il avoit ſix piés quatre pouces d'envergure, & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu, & la membrane qui recouvroit ſa baſe avoit une couleur jaune; les yeux étoient grands & enfoncés, les piés avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derriere avoit un pouce de longueur; la tête étoit blanche, le commencement du cou avoit une couleur rouſſâtre, le croupion étoit noirâtre; au reſte, le corps avoit une couleur obſcure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aile vingt-ſept grandes plumes noirâtres, elles ſont bonnes pour écrire; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée; la queue étoit compoſée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiſeau differe de celui qu'Aldrovande a décrit ſous le nom de *pigargus*. Willugh. *Ornit. Voyez* Oiseau.

Jean de Gand, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiſeau qui ſe trouve dans le nord, ſur les côtes de Spitzberg; il a la groſſeur & la forme d'une cygogne, ſes plumes ſont blanches & noires comme les ſiennes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poiſſons, ſur leſquels il s'élance avec une dextérité ſinguliere: cet oiſeau habite les mers du nord, où ſe font les pêches du hareng.

JEAN, (*Evangile de S. Jean*) nom d'un des livres canoniques du Nouveau Teſtament, qui con-

tient l'hiſtoire de la vie & des miracles de Jeſus-Chriſt, écrite par l'apôtre S. *Jean*, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrême vieilleſſe, lorſque vers l'an du ſalut 97 les évêques & les fidèles d'Aſie lui ayant demandé avec empreſſement qu'il leur écrivît l'hiſtoire de ce qu'il avoit, vû & ouï de notre Sauveur, il ſe rendit à leurs deſirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui ſert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La ſublimité des connoiſſances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. *Jean* le ſurnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypſe dont nous avons parlé ſous ſon titre, cet apôtre a compoſé trois épîtres, que l'Egliſe reconnoît pour canoniques. On lui a ſuppoſé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ſes prétendus voyages; des actes dont ſe ſervoient les Encratites, les Manichéens & les Priſcillianiſtes; un livre de la mort & de l'aſſomption de la Vierge; un ſymbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocéſarée par la ſainte Vierge & par ſaint *Jean*. Ce ſymbole fut cité dans le cinquieme concile écuménique; mais les actes & l'hiſtoire dont nous venons de parler, ont été de tout tems généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible*.

JEAN, S. (*Hiſt. eccleſ.*) il y a un grand nombre de communautés eccléſiaſtiques & religieuſes inſtituées ſous le nom de S. *Jean*. Les unes ſubſiſtent encore; d'autres ſe ſont éteintes. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait mention des chanoines hoſpitaliers de S. *Jean*-Baptiſte de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva; ils portoient une croix noire ſur leurs robes & ſur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte croix*. Il y avoit auſſi des ſœurs hoſpitalieres du même nom. Il eſt parlé des hoſpitaliers & des hoſpitalieres de S. *Jean*-Baptiſte de Nottingham; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte de la pénitence, établis en Navarre ſous l'obéiſſance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII; des hermites de S. *Jean* Baptiſte, fondés en France par le frere Michel de Sainte-Sabine, en 1630, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, ſous le titre de S. *Jean* l'évangéliſte; l'ordre de S. *Jean* de Jéruſalem, de S. *Jean* de Latran, *&c.*

JEAN, (*mal de S.*) c'eſt une eſpece de maladie convulſive, qui tient de la nature de l'épilepſie, dans laquelle on tombe de ſon haut, après s'être fort agité, comme en danſant, en ſautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, ſelon le Dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appellée *la danſe de S. Wit. Voyez* EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S. (*Géog.*) petite ville de France au Vaſgau, aux confins de la Lorraine, ſur la Sarre, dans le Comté de Sarbruck; elle eſt à 5 lieues O. de Deux-Ponts. *Long.* 25. 47. *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

JEAN, *riviere de S.* (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Acadie, où elle coule derriere le cap Rouge, à 45 deg. 40 min. de lat. ſeptentr. Cette riviere eſt fort dangereuſe, ſi on ne reconnoît bien les baſſes, les rochers, & les pointes qui ſont des deux côtés; elle eſt renommée pour la pêche des ſaumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louiſiane; cette derniere riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & ſe jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (*D. J.*)

JEAN D'ANGÉLY, S. (*Géog.*) *Angeriacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle eſt ſur la Boutonne, à ſix lieues N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. *Long.* 17. 5. *lat.* 45. 55.

Cette ville a été le lieu de la naiſſance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il eſt auteur d'une hiſtoire latine de France, qui s'étend depuis 1601 juſqu'à 1664; il la compoſa dans un eſprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des penſions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette hiſtoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caracteres, car les phraſes de Tacite en fourniſſent preſque toutes les couleurs, & ſemblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraiſemblablement de poiſon à S. *Jean d'Angély*, en 1588, âgé de 35 ans. Le roi de Navarre (Henri IV.) ſon couſin, n'en reçut la nouvelle qu'en verſant un torrent de larmes, *purpureos & ego ſpargam flores*; il les mérita par ſes malheurs & par ſes vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de ſon pere, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de ſa religion; ayant échappé comme on ſait avec le roi de Navarre au maſſacre de la S. Barthélemi, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que ſon autorité ne s'étendoit pas ſur les conſciences, & en même tems il quitta la cour. Il eſt grand-pere du célebre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom), ſi fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Sénef, *&c.* (*D. J.*)

JEAN DE LÔNE, S. (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, dans le Dijonois, chef lieu du bailliage de même nom, & la ſixieme qui députe aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Eſpagne, & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le ſiege en 1635. Louis XIII. par reconnoiſſance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres ſubſides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle eſt ſituée; c'eſt ſur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. *Long.* 22. 44. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

JEAN DE LUZ, S. (*Géog.*) *Lucius Vicus*; le nom baſque eſt *Loitzun*, petite ville de France en Gaſcogne, à la derniere du pays de Labour, & la derniere du côté de l'Eſpagne, avec un port. Elle eſt ſur une petite riviere, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. Delisle le *Nivelet*, à 4 lieues N. E. de Fontarabie, 4 S. O. de Bayonne, 174 S. O. de Paris. *Long.* 15. 59. 28. *lat.* 43. 21. 15. (*D. J.*)

JEAN DE MAURIENNE, S. (*Géog.*) petite ville de Savoie, ſans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché de Vienne; elle eſt ſur la riviere d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Moutiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. *Long.* 24. 1. *lat.* 45. 18. (*D. J.*)

JEAN-PIED-DE-PORT, S. (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne, à une lieue des frontieres d'Eſpagne, autrefois capitale de la baſſe Navarre, avec une citadelle ſur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenæus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il eſt au pié de cette chaîne de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les paſſages ou défilés par où l'on peut traverſer les Pyrénées, & comme cette ville de S. *Jean* eſt à l'entrée de ces *ports* ou paſſages, on la nomme S. *Jean-pied-de-port*, elle eſt ſur la Nive, à l'entrée d'un des paſſages des

Digitized by Google

Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris. *Long.* 16. 22. *lat.* 43. 8. (*D. J.*)

JEAN D'ULUA, S. (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale sur la mer du nord, dans la nouvelle Espagne, à l'entrée du port de la Véra-Cruz; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20. *lat.* 19. (*D. J.*)

JEANNE, L'ÎLE DE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comore, proche de l'extrémité de l'île de Madagascar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; sa fertilité engage les vaisseaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties septentrionales des Indes, à aller s'y rafraîchir; elle abonde en riz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont la plûpart viennent sans culture. On y voit aussi beaucoup de miel & de cannes de sucre; tous les fruits y sont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans est la mahométane, mêlée de superstitions; il y a dans cette île de belles mosquées. Les femmes y sont en quelque maniere esclaves, car elles cultivent seules la terre, servent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. merid.* 12. 30. (*D. J.*)

JEBLE. *Voyez* YBLE.

JEBUSES, s. f. pl. (*Hist. mod. superstition*) espece de prêtresse de l'île de Formosa ou de Tay-Van, qui est située vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtresses, qui font le métier de sorcieres & de devineresses, en imposent au peuple par des tours de force au-dessus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le sacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; ensuite, à force de contorsions, de postures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une espece de frénésie, à la suite de laquelle elles prétendent avoir eu des visions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le tems qu'il fera, de chasser les esprits malins, &c. Une autre fonction des *jebuses* ou prêtresses de Formosa, est de fouler aux piés les femmes qui sont devenues grosses avant l'âge de trente-sept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'est, dit-on, point permis par les lois du pays de devenir mere avant cet âge.

JEÇO, (*Géog.*) grande île d'Asie, au nord de la partie septentrionale de Niphon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle est remplie de bois; les habitans ne vivent presque que de chasse & de poisson. Quelques cartes mettent ce pays d'Asie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'est une erreur de plus de 50 degrés. Kempfer assure que cette île est à 42 degrés de lat. sept. N. N. E. vis-à-vis la grande province d'Osin. (*D. J.*)

JECTIGATION, s. f. (*Méd.*) *jectigatio*, ce terme a plus d'une signification; il est pris pour une espece de tremblement, de mouvement convulsif, de palpitation que l'on ressent dans tout le corps ou dans le cœur seulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; enfortie que, selon van Helmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* est une espece d'épilepsie. *Voyez* EPILEPSIE, PALPITATION.

Sennert emploie ce mot dans un autre sens; selon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiij.*), on doit le regarder comme barbare; il signifie la même chose qu'*inquiétude*, *anxiété*, *jactation*, qui sont un symptome de maladie. *Voyez* JACTATION.

JEDBINSK, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir.

IEDO, (*Géog.*) ville d'Asie, capitale du Japon, dans l'île de Niphon, avec un superbe palais fortifié, où l'empereur fait sa résidence.

Iedo est une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle est comptée comme la premiere, la plus considérable & la plus vaste de tout l'empire. Kempfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans sa longueur: le nombre de ses habitans est prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverse, & se jette dans la mer par cinq embouchures. On a construit sur cette riviere un pont de 42 brasses de longueur. Les maisons des particuliers sont petites, basses, & bâties de bois, ce qui occasionne souvent des incendies; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & des temples superbes consacrés aux dieux de toutes les sectes & religions établies au Japon. Le château destiné pour l'empereur & sa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, est fortifié de toutes parts; la structure des appartemens qui le composent, & qui sont immenses pour la grandeur, est d'une beauté exquise selon l'architecture du pays, qui n'est pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni dessein, ni proportion; les plafonds, les solives, & les piliers, sont de cedre, de camphre, de bois de jaseri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la description complette d'*Iedo* dans Kempfer. *Long.* 157. *lat.* 35. 32. (*D. J.*)

JEDOGAWA-TSUTSUSI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un cytise fort célebre au Japon; ses rameaux sont hérissés de pointes; sa feuille est couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en distingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEJUNUM, s. f. (*Anat.*) le second des intestins grêles, à qui l'on a donné ce nom parce qu'on le trouve toûjours moins plein que les autres. *Voyez* INTESTINS.

JEGUR, (*Hist. nat.*) C'est le nom qu'on donne en Tartarie à une espece de graine dont la tige ressemble assez à une canne de sucre, & s'éleve aussi haut qu'elle; la graine est semblable à du riz, & forme comme une espece de grappe au sommet de la tige. Les habitans du pays la mangent; elle croît abondamment sur les bords de la riviere d'Amon, qui est l'Oxus des anciens.

* JEHOVA *ou* JEHOVAH, f. m. (*Gramm. & Hist.*) nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, sa force, sa signification, ses voyelles & sa prononciation ont enfanté des volumes; il vient du mot *être*; *Jehovah* est celui qui est.

JELLE, f. m. (*Navigation*) C'est le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la poupe & par la proue, qui sont fort en usage en Norvege & en Russie.

JEMMA *ou* GEMENE, (*Géog.*) riviere de l'Indoustan, qui passe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui se jette dans le Gange à environ 23 *dégrés de latitude septentrionale.*

JEMPTERLAND, *Jemptia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans sa partie septentrionale, entre la Laponie, l'Angermanie, la Médelpadie, l'Helsingie, & la Dalécarlie. Elle est pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (*D. J.*)

JEMSEE, (*Géog.*) ville du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Tavasthus, près d'un lac fort-poissonneux.

JENCKAU, (*Géog.*) ville de Bohême, dans le cercle de Czaslau, sur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, f. m. (*Ornith. exot.*) espece de perroquet du Brésil, qui est de la grosseur du merle, & a comme cet oiseau le bec & les jambes noirs. Son

Digitized by Google

dos, ſes ailes & ſa queue ſont d'un verd bleuâtre; le bout des ailes eſt noirâtre; ſa tête, le cou & la poitrine ſont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

JÉNE, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maiſon de Saxe-Eiſenac, avec une univerſité qui fait tout ſon luſtre. Elle eſt ſur la Sala, à 2 lieues ſud-eſt de Weimar, 4 ſud-oueſt de Naumbourg, 7 ſud-eſt d'Erford. Schutreus (*Joh. Henr.*) a donné une deſcription de ſes foſſiles & de ſes minéraux, ſous le titre de *Oryctographia Jenenſis*. Lipſiæ, 1720, *in* 8°. *Long.* ſelon Caſſini, *28*, *55*, *30*, *lat. 54*, *25*.

Entre les médecins qu'a produit *Jene*, car la médecine y eſt cultivée, je me contenterai de nommer Schelhammer (Gunthier Chriſtophe), qui a publié pluſieurs ouvrages dont les principaux ſont: *In phyſiologiam introductio*, Helmſtad. 1681, *in*-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684. *in*-8°. *De tumoribus*, Jenæ 1695, *in* 4°. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*, Amſtel. 1709, *in*-8°. (*D. J.*)

JENEEN, (*Géog.*) vieille ville d'Aſie, dans la Paleſtine, avec un ancien château & deux moſquées. C'eſt le lieu de la réſidence d'un émir qui leve un caphar ſur tous ceux qui vont de Jéruſalem à Nazareth. On ſeroit tenté de croire que c'eſt la Nain de l'Ecriture, ſi Maundrell ne les diſtinguoit dans ſon voyage d'Alep à Jéruſalem. (*D. J.*)

JENJAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Indouſtan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, ſur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord oueſt de Dehly, *long. 49. lat. 30. 30.* (*D. J.*)

JENIPAN *ou* JENIPAPAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de calebaſſe des Indes, de la groſſeur d'un œuf de canard; l'écorce n'en eſt point dure, la chair qui eſt à l'intérieur eſt blanche, mêlée de petits grains applatis; le goût en eſt un peu âpre, ſans cependant être deſagréable; l'arbre qui porte ce fruit reſſemble au frêne; ſon écorce, comme celle du fruit, eſt d'un gris clair. *Dict. de Hubner.*

JENISESKOI, autrement JENISCEA, *ou* JÉNISEISK, (*Géog.*) ville aſſez peuplée de l'empire ruſſien dans la Tartarie, en Sibérie, ſur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Oſtiaques & des Tunguſes. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguſes payens qui habitent le long de la riviere, y payent au ſouverain de Ruſſie un tribut de toutes ſortes de pelleteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jeniſcea*, ſe déborde comme le Nil, l'eſpace de 70 milles, & fertiliſe les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cauſe de neuf forogues ou chûtes d'eau qui étant à quelque diſtance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'iſle de Gansko à ſon embouchure, & après un très-long cours, il ſe jette dans la mer Glaciale, au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jeniſeskoi*, ſuivant le P. Gaubil, *100. 42. 45. lat. 59.*

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit; il n'y croît que des eſpeces de groſeilles ſauvages, rouges & noires, mais ce n'eſt pas tout: il faut ajouter que le plus grand froid obſervé juſqu'à ce jour par le thermometre, l'a été dans cette ville de Sibérie, où, le 16 Janvier 1735, le mercure du thermometre baiſſa pendant quelques heures à 70 dégrés au deſſous de la congélation.

On ſait que le dégré de froid de 1709 à Paris, exprimé par 15 dégrés ½ au-deſſous de la congélation, a paſſé long-tems pour le plus conſidérable dont on ait eu connoiſſance dans nos climats. On ſait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre, éprouverent un froid tout autrement violent, puiſque lorſqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés, l'air du dehors convertiſſoit en neige la vapeur qu'on exhaloit; le thermometre qui meſuroit ce froid deſcendit au trente-ſeptieme dégré de celui de M. de Réaumur; mais 37 dégrés comparés à 70 dégrés, font qu'on peut regarder ce terrible froid de Tornéo comme médiocre, relativement à celui de *Jeniſeskoi* en 1735.

Cependant ſi l'on juge du froid par ſes effets, on en trouvera peut-être d'auſſi cruels rapportés dans pluſieurs voyages. Quand, par exemple, les Hollandois chercherent le chemin de la Chine par la mer ſeptentrionale, furent obligés de paſſer l'hyver à la nouvelle Zemble en 1596, ils ne ſe garantirent de la mort, qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures, dans une hutte qui n'avoit aucune ouverture, & dans laquelle, avec un feu continuel, ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid; leur vin de Xérès y étoit ſi parfaitement gelé en maſſes, qu'ils ſe le diſtribuoient par morceaux. *Voyez encore l'article* HUDSON, *baie de* (*Géog.*) (*D. J.*)

JENKOPING, *Janocopia*, (*Géog.*) ville ouverte de Suede, dans la province de Smaland, ſur le lac Water, avec une citadelle, à 22 lieues nord-oueſt de Calmar, 18 ſud-eſt de Falkoping. *Long. 31. 55. lat. 57. 22.* (*D. J.*)

JENIZZAR, (*Géog.*) ville de Grece dans la Macédoine, près du golfe de Salonique, dans le Comténolitari, bâtie ſur les ruines de l'ancienne Pella, patrie d'Alexandre le Grand. Elle eſt à 5 lieues ſud-oueſt de Salonique, 7 nord-eſt de Caravétria. *Long. 40. 12. lat. 40. 38.*

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna, & qui eſt l'ancienne *Pheræ* de Theſſalie. (*D. J.*)

JEITO, (*Géogr.*) ville & château de la haute-Hongrie, vers les frontieres de la Tranſylvanie, ſur la riviere de Ketes, entre Gyalay & Thémeſwar.

JENUPAR, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, dans la peninſule de l'inde, en-deçà du Gange, ſous la domination du Grand-Mogol.

JEN Y-CERISERENDI, ſ. m. (*Hiſt. Turq.*) officier des janiſaires, dont la charge répond à celle de prevôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de légers délits qui peuvent ſurvenir parmi les janiſaires; s'il s'agit de délits conſidérables, & de choſes très-graves, il en fait ſon rapport à l'aga qui décide en dernier reſſort. *Voyez* JANISSAIRE. (*D. J.*)

JEQUITINGUACU, (*Hiſt. natur. Botan.*) fruit qui croît au Breſil, & qui reſſemble à nos groſſes fraiſes; ce fruit recouvre un noyau très-dur, noir & luiſant comme du jais, & dont l'écorce eſt très-amere. On écraſe ce noyau qui eſt de la groſſeur d'un pois, pour en tirer une huile dont on fait du ſavon.

JERA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, dans le duché de Wolfembuttel, qui prend ſa ſource dans la principauté d'Halberſtadt.

JEREMIE, (PROPHÉTIE DE) *Théolog.* livre canonique de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de *Jérémie* ſon auteur, l'un des quatre grands prophetes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anatoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jéruſalem.

Jérémie étoit de la race ſacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiſer, ſur la fin du regne de Joſias, & continua ſes prophéties juſqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de *Jérémie* eſt terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc uſque verba Jeremiæ*, *ℵ*. 64. Le 52 eſt de Baruch ou d'Eſdras.

Outre la prophétie de *Jérémie*, nous avons en-

Digitized by Google

core ſes lamentations, où il dépeint & déplore d'une maniere pathétique la déſolation & la ruine de Jéruſalem par les Chaldéens. Cet ouvrage eſt écrit en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate, qui ne ſe rencontre ni dans l'hébreu, ni dans la paraphraſe chaldaïque, ni dans le ſyriaque, & qui paroît avoir été ajoutée pour ſervir d'argument à ce livre.

Le ſtyle de *Jérémie* eſt moins ſublime & moins véhément que celui d'Iſaïe; mais il eſt plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de *Jérémie*, dont parle Origene, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile; *appenderunt mercedem meam triginta argenteos*, &c. Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont ſe ſervoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérome dans ſon commentaire ſur S. Matthieu, *chap. XXVII.* Dupin, *diſſert. prelim. ſur la bib. chap. iij. liv. I. §. xviij. pag. 358. & ſuiv.* (*G*)

* JERÉPE-MONGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ſerpent marin qui ſe trouve au Breſil; il ſe tient ſous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit: il ſort quelquefois & ſe repoſe ſur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle; ſi l'on cherche à dégager la main priſe avec l'autre, celle-ci ſe prend également: alors l'animal ſe déploie, ſe jette dans les eaux, & y entraîne ſa proie.

JERICHO, (*Géog. anc.*) appellée par les Arabes *Rihiba*, ville d'Aſie dans la Paleſtine, bâtie par les Jébuſéens, à deux lieues du Jourdain, & à ſept de Jéruſalem; c'eſt la premiere ville du pays de Chanaan, que Joſué prit & ſaccagea; on en rebâtit une nouvelle dans ſon voiſinage. Veſpaſien la détruiſit, Hadrien la répara. Cette ville fut encore relevée ſous les empereurs chrétiens, & décorée d'un ſiége épiſcopal; mais finalement les guerres des Sarraſins dans le tems-ſainte, ont détruit le ſiége & la ville; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes ſi gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

La roſe de *Jéricho* louée dans l'Ecriture, eſt une plante qui nous eſt inconnue; elle ne préſente point celle à laquelle les modernes donnent vulgairement ce nom, & qui eſt une eſpece de *thlaſpi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jéricho* dont il avoit déjà fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate; & Joſephe ſaiſit cette occaſion du campement de Pompée, pour obſerver que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de ſon baume. Pline rapporte d'après Théophraſte, que cet arbriſſeau balſamifere ne ſe trouvoit que dans ce lieu-là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il faloit dire de dix arpens, car il a mal rendu le mot grec πλέθρον), & l'autre de moins encore; mais ce n'eſt ni *Jericho*, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Egypte qui ſont le terroir naturel de cet arbriſſeau, c'eſt l'Arabie heureuſe. Apparemment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y proſpéroit. En tout cas les choſes ont bien changé: il n'y a plus de jardins à *Jéricho*, ni de baume en Judée; tout celui que nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuſe, & pour dire quelque choſe de plus, le mot hebreu *ṣori*, que nous avons rendu par *baume*, eſt un mot générique qui ſignifie ſeulement toute gomme réſineuſe; ainſi le baume de *Jéricho*, de Galaad de Chanaan, n'étoit qu'une eſpece de térébenthine dont on ſe ſervoit pour les bleſſures & quelques autres maux.

Joſephe prétend encore que les environs de *Jéricho* reſſembloient au paradis terreſtre, tandis que ſelon Suidas ils étoient pleins de ſerpens & de viperes; cependant *Jericho* eſt très-fameuſe dans l'Ecriture-ſainte; Moyſe l'appelle *la ville des palmiers*. Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée dont la foi mérita de juſtes louanges; c'eſt à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un ſuperbe palais dans lequel il finit ſes jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un regne célebre par d'illuſtres & d'horribles actions.

Ce prince eut l'habileté de ſe procurer conſécutivement la faveur de Sextus Céſar, de Caſſius, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat Romain; il en reçut l'inveſtiture en marchant au capitole entre les deux triumvirs; il prit Jéruſalem, ſe ſoutint auprès d'Antoine malgré Cléopatre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta ſan-ceſſe ſa puiſſance par les bontés d'Octave, & introduiſit dans ſon royaume des coutumes étrangeres; il réédifia Samarie, conſtruiſit par-tout des forteresſes, procura de ſes propres fonds de grands ſecours aux Juifs pendant la famine & la peſte qui les déſoloit, fonda pluſieurs villes, & diſſipa les brigands de la Trachonite; enfin il fut nommé Procurateur de Syrie, éleva un ſuperbe temple en l'honneur d'Auguſte, rebâtit celui de Jéruſalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne ſplendeur, & obtint d'Agrippa toutes ſortes de graces en faveur de ſes ſujets.

Tel a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans ſon domeſtique; on fait quels troubles ſa ſœur Salomé excita dans ſa famille, & quelles en furent les triſtes ſuites. Il fit mourir le vieillard Hircan dans ſa 80e année, le grand-prêtre Ariſtobule ſon beau-frere, Joſeph ſon propre oncle, Alexandra mere de Mariamne ſon épouſe, cette belle & vertueuſe Mariamne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reſte de ſa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui ſacrifia trois fils à ſa colere, Alexandre, Ariſtobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier, dans les plus cruels tourmens, dont Joſephe vous donneta les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui reſtoient encore, Archélaüs, Hérode & Philippe partagerent ſes états. (*D. J.*)

JERICHAU, (*Géogr.*) ville & bailliage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, ſur les frontieres de Brandebourg.

JERKEEN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, capitale de la petite Tartarie, ſur les bords de la riviere d'Ilac; elle eſt aſſez grande. C'eſt l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie ſeptentrionale de l'Aſie, de la Chine, de la grande Tartarie & de la Sibérie.

IERONYMITES, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux, autrement appellés *hermites de ſaint Jérôme*. *Voyez* HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de Saint Jérôme d'Eſpagne*, doivent leur naiſſance au tiers-ordre de ſaint François, dont les premiers *Jeronimites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373, ou 1374, ſous le nom de *ſaint Jérôme*, qu'ils avoient choiſi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les conſtitutions du couvent de ſainte Marie du Sépulchre, avec la regle de ſaint Auguſtin; & pour habit une tunique de drap blanc, un ſcapulaire de couleur tannée, un petit capuce & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, ſans teinture & d'un vil prix.

Les *Jeronimites* ſont en poſſeſſion du couvent de ſaint Laurent de l'Eſcurial, où les rois d'Eſpagne ont leur ſépulture; de ceux de ſaint Iſidore de Seville,

Digitized by Google

& do saint Just, où Charles V se retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne. Il y a aussi en Espagne des religieux *Jéronimites*, qui furent fondés vers la fin du XV siecle. Sixte IV. les mit sous la juridiction des *Jeronimites*, & leur donna les constitutions du monastere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celle de l'ordre de saint Jérôme. *Voyez le Dictionnaire de Trevoux.*

Les hermites de saint Jérôme de l'Observance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au diocese de Seville, & leur donna une regle composée des sentimens de Saint Jérôme, approuvée par le pape Martin V. qui dispensa pour lors les *Jéronimites* de garder celle de saint Augustin.

Pierre Gambacorti fonda la troisieme congrégation des *Jéronimites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568, que Pie V. leur ordonna d'en faire des solemnels; ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéronimites*, dite *des hermites de S. Jérôme de Fiesoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comtes de Montegranelli, se retira dans la solitude, & s'établit d'abord à Vérone. Elle fut approuvée par Innocent VII. sous la regle & les constitutions de Saint Jérôme; mais Eugene IV. leur donna en 1441 la regle de saint Augustin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de saint François, il en garda l'habit; mais en 1460, Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient, ce qui occasionna une division parmi eux. Clément IX. supprima tout-à-fait cet ordre en 1668.

IEROPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) celui qui porte les choses sacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit sur-tout *ierophores*, ceux qui, dans les cérémonies, portoient les statues des dieux.

IEROPHILAX, s. m. (*Hist.*) garde des choses sacrées; titre que désigne assez la fonction de celui qui le portoit dans l'Eglise grecque: il revient à notre sacristain.

IEROSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) inspection des choses sacrées, & prédiction par ce moyen. *Voyez* AUSPICES & ARUSPICINES.

JEROSLAW, (*Geogr.*) M. Deliste écrit *Yeroslawce*, ville de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, sur le Wolga. *Long.* 58. 30. *Lat.* 57. 24. (*D. J.*)

JERSEY, (*Géog.*) île de la mer Britannique, sujette aux Anglois, quoique sur les côtes de France, à 10 lieues des côtes de Bretagne, & à cinq de celles de Normandie. Elle jouit d'un air sain & d'un terroir fertile; elle est très-peuplée, défendue par deux châteaux, & dépend du comté de Hant. On croit qu'elle a fait autrefois partie du Cotentin, & qu'elle en a été séparée par la mer qui a inondé le terrein, qui la joignoit à la terre ferme. *Voyez* Hadrien de Valois, *Notit. Gal. p. 219.* Son circuit est de 21 milles; S. Elle en est le chef-lieu. *Long.* 15^{d}. 15$'$. 25$''$. *Lat.* 49^{d}. 14$'$. 20$''$.

Saint Magloire natif du pays de Galles, établit pendant sa vie un couvent dans cette île, où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférées au faubourg S. Jacques, dans un monastere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'est, aujourd'hui le séminaire de Saint Magloire.

Waice (*Robert*) Poëte, reçut le jour à *Jersey*, vers le milieu du XII siecle. Il est l'auteur du roman de *Rou & des Normands*, écrit en vers françois; ce livre fort rare, est important pour ceux qui recherchent la signification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. (*D. J.*)

JERTH, s. m. (*Hist. nat.*) nom qu'on donne en Laponie à une espece de mousse qui y croît ainsi que dans d'autres pays froids. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit lait de rennes d'heure en heure, pour les faire transpirer. Les principales maladies de ce pays font les pleurésies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce seul remede. Au défaut de cette racine de *jerth*, on se fert de l'angélique. *Voyez* Scheffer, *Description de la Laponie.*

JERVENLAND, (*Géog.*) *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Estonie, sujet à la Russie; le château de Wittenstein, & le bourg d'Oberpalen, en sont les lieux principaux. (*D. J.*)

JERUSALEM, (*Géog.*) ancienne & fameuse ville d'Asie, capitale du petit royaume d'Israël, après que David l'eut conquis sur les Jebuséens. Depuis ce tems-là *Jérusalem* éprouva bien des événemens, & son histoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des vicissitudes de cette ville, cent fois prise, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Sesac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amasias roi d'Israël, enlevetent consécutivement les tréfors du temple; mais Nabuchedonosor ayant pris la ville même pour la quatrieme fois, la réduisit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jérusalem* fut reconstruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Célé-Syrie & la Judée, assiégea & ruina *Jérusalem*. Ensuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les sacrifices; elle jouit d'une assez grande paix jusqu'aux démêlés d'Hircan & d'Aristobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jérusalem* 63 ans avant J. C. & démolit ses murailles, dont Jules César permit le rétablissement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province sous l'obéissance du gouverneur de Syrie, que les Juifs se révolterent, & passerent au fil de l'épée la garnison romaine; Alors, l'empereur Titus vint en personne dans le pays, assiégea *Jérusalem*, l'emporta, la brûla, & la réduisit en solitude, l'an 70 de l'ere chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire,

Jérusalem conquise, & ses murs abattus,
N'ont point ôté l'encens le grand nom de Titus;
Il fut aimé, voilà sa grandeur véritable.

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jérusalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit son ancien nom sous Constantin, & son évêque obtint le second rang des évêques de la Palestine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jérusalem* fut brûlée par les Perses, & son patriarche Zacharie fut emmené prisonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes soûmirent l'Asie mineure, la Perse, & la Syrie. Omar successeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Palestine, entra victorieux dans *Jérusalem*, l'an 638 de J. C. Comme cette ville est une ville sainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand ensuite, dit M. de Voltaire, les Turcs déja Mahométans, s'emparerent du pays, vers l'an 1055, ils respecterent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de huit mille ames: c'étoit tout ce que son enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de subsistance, que le pélerinage des Chrétiens & des Musulmans; les uns alloient visiter la mosquée, les autres le saint-sépulchre. Tous payoient un lé-

Digitized by Google

ger

ger tribut à l'émir turc qui réſidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curioſité des pélerins.

Dans ces conjonctures, on vit ſe répandre en Europe cette opinion religieuſe ou fanatique, que les lieux de la naiſſance & de la mort de J. C. étant prophanés par les infideles, le ſeul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces miſérables. L'Europe ſe trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur propoſoit d'expier en ſuivant leur paſſion dominante: ils prirent la croix & les armes. *Voyez* CROISADES.

Les égliſes & les cloîtres acheterent à vil prix pluſieurs terres des ſeigneurs, qui crurent n'avoir beſoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Aſie; Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit ſa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Srenay à l'évêque de Verdun. Les moindres ſeigneurs châtelains partirent à leurs frais, les pauvres gentils-hommes ſervirent d'écuyers aux autres. Cette foule de croiſés ſe donna rendez-vous à Conſtantinople: moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers partirent auſſi, comptant ne trouver ſur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourriſſant.

La premiere expédition fut d'égorger & de piller les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jéruſalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut maſſacré. Après ce carnage, les croiſés dégouttans de ſang, allerent à l'endroit qu'on leur dit être le ſépulchre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de Bouillon fut élu duc de *Jéruſalem*; mais, comme un légat nommé d'*Anberto*, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & ſe contentât du port de Joppé.

En peu de tems, de nouveaux états diviſés & ſubdiviſés entre les mains des chrétiens, paſſerent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits ſeigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céſarée. Cependant la ſituation des croiſés étoit ſi mal affermie, que Baudoin premier roi de *Jéruſalem*, après la mort de Godefroy ſon frere, fut pris preſque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoibliſſant, tandis que Saladin s'élevoit pour les leur ravir. En vain Guy de Luſignan couronné roi de *Jéruſalem*, marcha contre Saladin, il devint ſon captif, & fut traité comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jéruſalem*, fit laver avec de l'eau roſe la moſquée qui avoit été changée en égliſe, & fit graver ſur la porte: » le roi Sa» ladin ſerviteur de Dieu, mit cette inſcription après » que le tout-puiſſant eut pris *Jéruſalem* par ſes mains.» Il fonda des écoles muſulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'égliſe du ſaint-ſépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe ſe troubla; les rois ſuſpendirent leurs querelles pour marcher au ſecours de l'Aſie, & cependant leur armée faccagea Conſtantinople, au lieu d'aller reprendre *Jéruſalem*. Sophadin frere du fameux Saladin mort à Damas, démolit en 1218, le reſte des murailles de ce triſte lieu.

En 1244, ſon territoire n'appartenoit déja plus à perſonne. Les Choraſmins, tous idolâtres, égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de muſulmans, de chrétiens & de Juifs. De nouveaux turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminerent le reſte des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Sélim empereur des Turcs, ayant vaincu le ſoudan d'Egypte en 1517, ſe rendit maître du Caire, de l'Egypte, de la Syrie, & par conſéquent de *Jéruſalem*, qui eſt demeurée juſqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, ſous la domination du grand-ſeigneur.

Elkods eſt ſon nom moderne chez les Turcs, les Arabes, & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle eſt à 45 lieues S. O. de Damas, 18 de la mer Méditerranée, 100 N. O. du grand Caire. *Long.* ſuivant de la Hire 58 deg. 29 min. 30 ſec. ſuivant Street, 55 deg. 11 min. 30 ſec. ſuivant Caſſini, 52 deg. 51 min. 30 ſec. *Lat.* ſuivant la Hire 31 deg. 38 min. 30. ſec. ſuivant Street 32. 10. ſuivant Caſſini 31. 50. (*D. J.*)

JERUSALEM, *temple de*, (*Hiſt. ſac. & proph.*) autrement nommé *temple de Salomon*, parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes ſolemnités, plus de mille ans avant J. C.

Sa deſcription eſt trop épineuſe pour nous y engager, & les ſavans qui ont conſumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder enſemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loiſir de conſulter, de confronter Villalpand dans *ſes commentaires ſur Ezéchiel*; Louis Cappel dans *ſon abrégé de l'hiſtoire judaïque*; Conſtantin l'empereur, dans *ſon ouvrage ſur le traité du thalmud*, intitulé *Middoth*; Jean Lightfoot, dans *le recueil de ſes œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illuſtres d'entre les modernes, qui ont épuiſé cette matiere ſans beaucoup de ſuccès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite maſſe de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre; mais l'embarras de ſa deſcription conſiſte principalement dans ſes décorations, ſes ornemens, ſes portes, ſes portiques, ſes galeries & ſes cours, dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées juſtes, que les détails de l'Ecriture ſainte, de Joſephe, & du thalmud ſont également confus.

Perſonne n'ignore les triſtes cataſtrophes que ce temple éprouva dans le cours des ſiecles. Après avoir ſubſiſté 424 ans, il fut ravagé & détruit par Nabuchodonoſor. Zorobabel mit pendant vingt ans tout ſes ſoins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace ſous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, ſouillé, & prophané par Antiochus Epiphane. Ce prince recueillit un butin facrilege 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cent talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer ſa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richeſſes y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un ſiecle, que le pillage qu'en fit Craſſus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la ſomme de dix mille talens, c'eſt-à-dire, plus de deux millions ſterlings, ou plus de quarante-deux millions de notre monnoye; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la ſplendeur fut de courte durée. Tout le monde ſait qu'il fubit le ſort de *Jéruſalem*, lorſque Titus aſſiégea cette ville, l'emporta, la brûla, & la réduiſit en cendres, l'an 70 de l'ere vulgaire. (*D. J.*)

JESI, (*Géog.*) ancienne ville de l'état de l'égliſe, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne releve que du ſaint ſiege: elle eſt ſur une montagne proche la riviere de *Jeſi*, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. *Long.* 30. 55. *lat.* 43. 30. Il y a auſſi

une ville de ce nom au Japon, dans l'île de Niphon, au voisinage de Méaco. *Long.* 157. 40. *lat.* (*D. J.*)

JESSELMERE, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol, à 75 lieues N. d'Amadabad. *Long.* 90. 15. *lat.* 26. 40. (*D. J.*)

JESSERO, (*Géog.*) nom d'un ruisseau de Carinthie, qui est près du fameux lac de Cirknitz, qui disparoît tous terre pour se remontrer de nouveau à quelque distance de-là, après quoi il se perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il reparoît encore de l'autre côté des montagnes.

JESNITZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Dessau, sur la riviere de Muldau.

JESILBASCH, s. m. (*Hist.*) terme de relation; il signifie *tête-verte*, & c'est le nom que les Perſans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. *Voyez* TURBAN. *Diction. de Trévoux.*

JESUAT, (*Géog.*) contrée de l'Indoustan, dans les états du grand Mogol, sur le Gadet qui se perd dans le Gange. Elle est bornée au nord par le royaume de Néebal, à l'E. par le royaume d'Assem, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en est la capitale, & la seule ville. (*D. J.*)

JESUATES, s. m. (*Théolog.*) nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apostoliques*, ou *jesuates de S. Jérôme*.

Le fondateur des *jesuates* est Jean Colombin. Urbain V. approuva cet institut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient préfens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendians.

Le nom de *jésuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toûjours le nom de *Jesus* à la bouche. Ils y ajoûterent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siecles les *jesuates* n'ont été que freres lais; Paul V. leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plûpart de leurs maisons à la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelques endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient assez riches dans l'état de Venise, la république demanda leur suppression à Clement IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape accorda en 1668. *Voyez le Dict. de Trévoux.*

JESUITE, s. m. (*Hist. eccles.*) ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola, & connu sous le nom *de compagnie* ou *societé de Jésus*.

Nous ne dirons rien ici de nous-mêmes. Cet article ne sera qu'un extrait succinct & fidele des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlemens, des différens arrêts, des histoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en si grand nombre dans ces derniers tems.

En 1521 Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt-neuf premieres années de sa vie au métier de la guerre & aux amusemens de la galanterie, se consacra au service de la Mere de Dieu, au monterrat en Catalogne, d'où il se retira dans sa solitude de Manrese, où Dieu lui inspira certainement son ouvrage des *exercices spirituels*, car il ne savoit pas lire quand il l'écrivit. *Abregé hist. de la C. D. J.*

Décoré du titre de chevalier de Jésus-Christ & de la Vierge-Marie, il se mit à enseigner, à prêcher, & à convertir les hommes avec zele, ignorance & succès. *Même ouvrage.*

Ce fut en 1538, sur la fin du carême, qu'il rassembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choisis selon ses vûes.

Après divers plans formés & rejettés, Ignace & ses collegues se voûerent de concert à la fonction de catéchiser les enfans, d'éclairer de leurs lumieres les infideles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonstances, Jean III. roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du Christianisme, s'adressa à Ignace pour avoir des missionnaires, qui portassent la connoissance de l'Evangile aux Japonois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodrigues & Xavier; mais ce dernier partit seul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choses merveilleuses que nous croyons, & que le *jesuite* Acosta ne croit pas.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés; mais sur la propolition d'obéir au pape seul, en toutes choses & en tous lieux, pour le salut des ames & la propagation de la foi; le pape Paul III. conçut le projet de former, par le moyen de ces religieux, une espece de milice répandue sur la surface de la terre, & soumise sans reserve aux ordres de la cour de Rome; & l'an 1540 les obstacles furent levés; on approuva l'institut d'Ignace, & la compagnie de Jésus fut fondée.

Benoît XIV. qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots; ce pontife, que nous regretterons long-tems encore, regardoit cette milice comme les janissaires du saint siége; troupe indocile & dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape & à un général, représentant de Jésus-Christ sur la terre, les *Jesuites* joignirent ceux de pauvreté & de chasteté, qu'ils ont observé jusqu'à ce jour, comme on sait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jésuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoît, & qu'ils auroient dû cacher, & peut-être autant qu'on ne connoît pas.

Ces bulles, appellées *lettres apostoliques*, leur accordent depuis le moindre privilege de l'état monastique, jusqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé un moyen singulier de s'en créer tous les jours. Un pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, & il est enregistré dans les fastes de la société à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *viva vocis oracula*.

Si un pape ne dit rien, il est aisé de le faire parler. Ignace élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité subordonnée dans son origine, devint sous Lainez & sous Aquaviva un despotisme illimité & permanent.

Paul III. avoit borné le nombre des profès à soixante; trois ans après il annulla cette restriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroissemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a pris.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profès*, *des coadjuteurs spirituels*, *des écoliers approuvés*, *des freres lais* ou *coadjuteurs temporels*, *des novices*, *des affiliés* ou *adjoints*, ou *Jesuites de robe-courte*. Ils disent que cette derniere classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtemens.

Outre les trois vœux solemnels de religion, les profès qui forment le corps de la société font encore un vœu d'obéissance spéciale au chef de l'église, mais seulement pour ce qui concerne les missions étrangeres.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéissance, s'appellent *coadjuteurs spirituels*.

Digitized by Google

Les écoliers approuvés ſont ceux qu'on a conſervés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui ſe ſont liés en particulier par trois vœux non ſolemnels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & portant empêchement dirimant.

C'eſt le tems & la volonté du général qui conduiront un jour les écoliers aux grades de profès ou de coadjuteurs ſpirituels.

Ces grades, ſur-tout celui de profès, ſuppoſent deux ans de noviciat, ſept ans d'études, qu'il n'eſt pas toûjours néceſſaire d'avoir faites dans la ſociété; ſept ans de régence, une troiſieme année de noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui ou notre Seigneur Jéſus-Chriſt fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ſes écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut ſortir, & il peut être chaſſé par le général.

Le général ſeul, même à l'excluſion du pape, peut admettre ou rejetter un ſujet.

L'adminiſtration de l'ordre eſt diviſée en aſſiſtances, les aſſiſtances en provinces, & les provinces en maiſons.

Il y a cinq aſſiſtans; chacun porte le nom de ſon département, & s'appelle l'*aſſiſtant* ou d'Italie, ou d'Eſpagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un aſſiſtant eſt de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille ſur une province porte le titre de *provincial*; le chef d'une maiſon, celui de *recteur*.

Chaque province contient quatre ſortes de maiſons; des maiſons profeſſes qui n'ont point de fonds, des colleges où l'on enſeigne, des réſidences où vont ſéjourner un petit nombre d'apoſtolizans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité eccléſiaſtique; ils ne peuvent accepter la croſſe, la mitre, ou le rochet, que du conſentement du général.

Qu'eſt-ce qu'un *jéſuite*? eſt-ce un prêtre ſéculier? eſt-ce un prêtre régulier? eſt-ce un laïc? eſt-ce un religieux? eſt-ce un homme de communauté? eſt-ce un moine? c'eſt quelque choſe de tout cela, mais ce n'eſt point cela.

Lorſque ces hommes ſe ſont préſentés dans les contrées où ils ſollicitoient des établiſſemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales*.

Ils ont dans tous les tems fait myſtere de leurs conſtitutions, & jamais ils n'en ont donné entiere & libre communication aux magiſtrats.

Leur régime eſt monarchique; toute l'autorité réſide dans la volonté d'un ſeul.

Soumis au deſpotiſme le plus exceſſif dans leurs maiſons, les *Jéſuites* en ſont les fauteurs les plus abjects dans l'état. Ils prêchent aux ſujets une obéiſſance ſans réſerve pour leurs ſouverains; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéiſſance aveugle au pape; ils accordent au pape l'infaillibilité & la domination univerſelle, afin que maîtres d'un ſeul, ils ſoient maîtres de tous.

Nous ne finirions point ſi nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des conſtitutions nouvelles, ou d'en renouveller d'anciennes, & ſous telle date qu'il lui plaît; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improuver, de conſulter ou d'ordonner ſeul, d'aſſembler ou de diſſoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'abſoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de rerenir, de rendre innocent ou coupable, coupable d'une faute légere ou d'un crime, d'annuller ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commuer un legs, d'approuver ou de ſupprimer un ouvrage, de diſtribuer des indulgences ou des anathêmes, d'aſſocier ou de retrancher; en un mot, il poſſede toute la plénitude de puiſſance qu'on peut imaginer dans un chef ſur ſes ſujets; il en eſt la lumiere, l'ame, la volonté, le guide, & la conſcience.

Si ce chef deſpote & machiavéliſte étoit par hazard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il ſe trouvât un ſeul fanatique, où eſt le prince, où eſt le particulier qui fût en ſûreté, ſur ſon trône ou dans ſon foyer?

Les provinciaux de toutes les provinces ſont tenus d'écrire au général une fois chaque mois; les recteurs, ſupérieurs des maiſons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il eſt enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu ſur les maiſons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province; à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des études, & de la condition des ſujets; l'autre, de leur eſprit, de leurs talens, de leurs caracteres, de leurs mœurs: en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conſéquence, le général reçoit chaque année environ deux cent états circonſtanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant pour les choſes temporelles, que pour les choſes ſpirituelles.

Si ce général étoit par hafard un homme vendu à quelque puiſſance étrangere; s'il étoit malheureuſement diſpoſé par caractere, ou entraîné par intérêt à ſe mêler de choſes politiques, quel mal ne pourroit-il pas faire?

Centre où vont aboutir tous les ſecrets de l'état & des familles, & même des familles royales; auſſi inſtruit qu'impénétrable; dictant des volontés abſolues, & n'obéiſſant à perſonne; prévenu d'opinions les plus dangereuſes ſur l'aggrandiſſement & la conſervation de ſa compagnie, & les prérogatives de la puiſſance ſpirituelle; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut ſe défier, quel eſt l'homme ſous le ciel à qui ce général ne pût ſuſciter des embarras fâcheux, ſi encouragé par le ſilence & l'impunité il oſoit oublier une fois la ſainteté de ſon état?

Dans les cas importans, on écrit en chiffres au général.

Mais un article biſarre du régime de la compagnie de Jéſus, c'eſt que les hommes qui la compoſent ſont tous rendus par ſerment eſpions & délateurs les uns des autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuſe & puiſſante. En un moment elle exiſta en Eſpagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par tout également ambitieuſe, redoutable & turbulente; par-tout s'affranchiſſant des loix, portant ſon caractere d'indépendance & le conſervant, marchant comme ſi elle ſe ſentoit deſtinée à commander à l'univers.

Depuis ſa fondation juſqu'à ce jour, il ne s'eſt preſque écoulé aucune année ſans qu'elle ſe ſoit ſignalée par quelque action d'éclat. Voici l'*abrégé chronologique de ſon hiſtoire*, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 Août 1762, qui ſupprime cet ordre, comme une ſecte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, &c..... commandés par un chef étranger & machiavéliſte par inſtitut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, eſt chaſſé des états d'Allemagne, pour avoir écrit contre l'*Interim* d'Augsbourg.

Digitized by Google

En 1560, Gonzalès Silveira eſt ſupplicié au Monomotapa, comme eſpion du Portugal & de ſa ſociété.

En 1578, ce qu'il y a de *Jéſuites* dans Anvers en eſt banni, pour s'être refuſés à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant ſont mis à mort pour avoir conſpiré contre Eliſabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conſpirations ſont tramées contre ſa vie, par des *Jéſuites*.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henry III.

La même année, Molina publie ſes pernicieuſes rêveries ſur la concorde de la grace & du libre arbitre.

En 1593, Barriere eſt armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le *jéſuite* Varade.

En 1594, les *Jéſuites* ſont chaſſés de France, comme complices du parricide de Jean Chatel.

En 1595, leur pere Guignard, ſaiſi d'écrits apologétiques de l'aſſaſſinat d'Henry IV. eſt conduit à la greve.

En 1597, les congrégations *de auxiliis* ſe tiennent, à l'occaſion de la nouveauté de leur doctrine ſur la grace, & Clément VIII. leur dit : *brouillons, c'eſt vous qui troublez toute l'Egliſe.*

En 1598, ils corrompent un ſcélérat, lui adminiſtrent ſon Dieu d'une main, lui préſentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle deſcendant du ciel ſur ſa tête, l'envoyent aſſaſſiner Maurice de Naſſau, & ſe font chaſſer des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chaſſe du college de Braida, pour des crimes qui autoient dû les conduire au bucher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conſpiration des poudres, ſont abandonnés au ſupplice.

En 1606, rebelles aux decrets du ſénat de Veniſe, on eſt obligé de les chaſſer de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravaillac aſſaſſine Henry IV. Les *Jéſuites* reſtent ſous le ſoupçon d'avoir dirigé ſa main ; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur deſſein fût de porter la terreur dans le ſein des monarques, la même année Mariana publie avec ſon inſtitution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jéſuites* ſont chaſſés de Boheme, comme perturbateurs du repos public, gens ſoulevant les ſujets contre leurs magiſtrats, infectant les eſprits de la doctrine pernicieuſe de l'infaillibilité & de la puiſſance univerſelle du pape, & ſemant par toutes fortes de voies le feu de la diſcorde entre les membres de l'état.

En 1619, ils ſont bannis de Moravie, pour les mêmes cauſes.

En 1631, leurs cabales ſoulevent le Japon, & la terre eſt trempée dans toute l'étendue de l'empire de ſang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querelle abſurde du janſéniſme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils ſont à Séville une banqueroute, qui précipite dans la miſere pluſieurs familles. Celle de nos jours n'eſt pas la premiere, comme on voit.

En 1709, leur baſſe jalouſie détruit Port-Roval, ouvre les tombeaux des morts, diſperſe leurs os, & renverſe les murs ſacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui ſi lourdement ſur la tête.

En 1714, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a ſervi de prétexte pour cauſer tant de maux, au nombre deſquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de l'état, ſous le plus doux des miniſteres.

La même année le *jéſuite* Jouvency, dans une hiſtoire de la ſociété, oſe inſtailer parmi les martyrs les aſſaſſins de nos rois ; & nos magiſtrats attentifs font brûler ſon ouvrage.

En 1723, Pierre le Grand ne trouve de ſûreté pour ſa perſonne, & de moyen de tranquilliſer ſes états, que dans le banniſſement des *Jéſuites*.

En 1728, Berruyer traveſtit en roman l'hiſtoire de Moïſe, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le ſcandaleux Tournemine prêche à Caën dans un temple, & devant un auditoire chrétien, qu'il eſt incertain que l'évangile ſoit Ecriture-ſainte.

C'eſt dans ce même tems qu'Hardouin commence à infecter ſon ordre d'un ſcepticiſme auſſi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & ſacrilege Girard.

En 1743, l'impudique Benzi ſuſcite en Italie la ſecte des Mamillaires.

En 1745, Pichon proſtitue les ſacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, & abandonne le pain des ſaints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jéſuites* du Paraguay conduiſent en bataille rangée les habitans de ce pays contre leurs légitimes ſouverains.

En 1757, un attentat parricide eſt commis contre Louis XV. notre monarque, & c'eſt par un homme qui a vécu dans les foyers de la ſociété de Jéſus, que ces peres ont protégé, qu'ils ont placé en pluſieurs maiſons ; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs claſſiques, où la doctrine du meurtre des rois eſt enſeignée. C'eſt comme ils firent en 1610, immédiatement après l'aſſaſſinat de Henry IV. mêmes circonſtances, même conduite.

En 1758, le roi de Portugal eſt aſſaſſiné, à la ſuite d'un complot formé & conduit par les *Jéſuites* Malagrida, Mathos & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux aſſaſſins eſt chaſſée de la domination portugaiſe.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ſes correſpondans. On réclame en France la juſtice des tribunaux contre le *jéſuite* banqueroutier, & la ſociété eſt déclarée ſolidaire du pere la Valette.

Elle traîne maladroitement cette affaire d'une juriſdiction à une autre. On y prend connoiſſance de ſes conſtitutions ; on en reconnoît l'abus, & les ſuites de cet évenement amenent ſon extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du Jéſuitiſme. Il n'y en a aucune entre leſquelles on n'en pût intercaler d'autres ſemblables.

Combien cette multitude de crimes connus n'en fait-elle pas préſumer d'ignorés ?

Mais ce qui précede ſuffit pour montrer que dans un intervalle de deux cent ans, il n'y a ſortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a ſortes de doctrines perverſes qu'elle n'ait enſeignées. L'*Eluciderium* de Paſa en contient lui ſeul plus que n'en fourniroient cent volumes des plus diſtingués fanatiques. C'eſt-là qu'on lit entr'autre choſe de la mere de Dieu, qu'elle eſt *Dei-pater & Dei mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été ſujette à aucune excrétion naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *ſecundùm generalem naturæ tenorem ex parte maris & ex parte feminæ*, à la production du corps de Jéſus-Chriſt, & mille autres folies.

Digitized by Google

La doctrine du probabilisme eſt d'invention jéſuitique.

La doctrine du péché philoſophique eſt d'invention jéſuitique.

Liſez l'ouvrage intitulé les *Aſſertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémiſſez des horreurs que les théologiens de cette ſociété ont débitées depuis ſon origine, ſur la ſimonie, le blaſphème, le ſacrilege, la magie, l'irreligion, l'aſtrologie, l'impudicité, la fornication, la pédéraſtie, le parjure, la fauſſeté, le menſonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compenſation occulte, l'homicide, le ſuicide, la proſtitution, & le régicide; ramas d'opinions, qui, comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans ſon ſecond compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus ſacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuſe, à rompre tous les liens de la ſociété civile, en autoriſant l'infraction de ſes lois; à étouffer tout ſentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la déſolation dans les empires, par l'enſeignement du régicide; à renverſer les fondemens de la révélation, & à ſubſtituer au chriſtianiſme des ſuperſtitions de toute eſpece.

Liſez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 Août 1762, la liſte infamante des condamnations qu'ils ont ſubies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liſte plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera ſans doute ici pour ſe demander comment cette ſociété s'eſt affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour ſe petdre; illuſtrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir; comment elle a obtenu la confiance des ſouverains en les aſſaſſinant, la protection du clergé en le dégradant, une ſi grande autorité dans l'Egliſe en la remplifſant de troubles, & en pervertiſſant ſa morale & ſes dogmes.

C'eſt ce qu'on a vû en même tems dans le même corps, la raiſon aſſiſe à côté du fanatiſme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigoriſme à côté du relâchement, la ſcience à côté de l'ignorance, l'eſprit de retraite à côté de l'eſprit de cabale & d'intrigue, tous les contraſtes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pû trouver un aſile parmi ces hommes.

Ils ont eu des poëtes, des hiſtoriens, des orateurs, des philoſophes, des géometres & des érudits.

Je ne ſais ſi ce ſont les talens & la ſainteté de quelques particuliers qui ont conduit la ſociété au haut degré de conſidération dont elle jouiſſoit il n'y a qu'un moment; mais j'aſſurerai ſans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les ſeuls qu'elle eût de s'y conſerver; & c'eſt ce que ces hommes ont ignoré.

Livrés au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangeres à leur état, & indignes de leur profeſſion, il a fallu qu'ils tombaſſent dans le mépris qui a ſuivi, & qui ſuivra dans tous les tems, & dans toutes les maiſons religieuſes, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puiſſance, qui pouvoient empêcher une petite ſociété comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au reſpect qu'on doit & qu'on rend toûjours à la ſcience & à la vertu, à vous ſoutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace aſſemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'un eſpace libre & vuide que la conſidération forme & réſerve autour de lui. Vous avez perdu ces notions ſi communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troiſieme de vos généraux, s'eſt accomplie ſur vous. Il vous diſoit, ce ſaint & bon-homme: » Il viendra un tems où » vous ne mettrez plus de bornes à votre orgueil » & à votre ambition, où vous ne vous occuperez » plus qu'à accumuler des richeſſes & à vous faire » du crédit, où vous négligerez la pratique des ver» tus; alors il n'y aura puiſſance ſur la terre qui puiſſe » vous ramener à votre premiere perfection, & s'il » eſt poſſible de vous détruire, on vous détruira ».

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée ſur la même baſe qui ſoutient l'exiſtence & la fortune des grands, paſſaſſent comme eux; la proſpérité des *Jéſuites* n'a été qu'un ſonge un peu plus long.

Mais en quel tems le coloſſe s'eſt-il évanoui? au moment même où il paroiſſoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jéſuites* rempliſſoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeuneſſe, qui fait l'eſpérance des premieres familles de l'état, rempliſſoit leurs écoles; il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de ſa femme & de ſes enfans; moins protégés que protecteurs de notre clergé, ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne ſe croyoient-ils pas? J'ai vû ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.

Mais tout évenement a ſes cauſes. Quelles ont été celles de la chûte inopinée & rapide de cette ſociété? en voici quelques-unes, telles qu'elles ſe préſentent à mon eſprit.

L'eſprit philoſophique a décrié le célibat, & les *Jéſuites* ſe ſont reſſentis, ainſi que tous les autres ordres religieux, du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jéſuites* ſe ſont brouillés avec les gens de lettres, au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & triſtes ennemis. Qu'en eſt-il arrivé? c'eſt qu'au lieu de couvrir leur côté foible, on l'a expoſé, & qu'on a marqué du doigt aux ſombres enthouſiaſtes qui les menaçoient, l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'eſt plus trouvé parmi eux d'homme qui ſe diſtinguât par quelque grand talent; plus de poëtes, plus de philoſophes, plus d'orateurs, plus d'érudits, aucun écrivain de marque, & on a mépriſé le corps.

Une anarchie interne les diviſoit depuis quelques années; & ſi par haſard ils avoient un bon ſujet, ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs, & on s'eſt laſſé d'eux.

Leur journaliſte de Trévoux, bon-homme, à ce qu'on dit, mais auteur médiocre & pauvre politique, leur a fait avec ſon livret bleu mille ennemis redoutables, & ne leur a pas fait un ami.

Il a bêtement irrité contre ſa ſociété notre de Voltaire, qui a fait pleuvoir ſur elle & ſur lui le mépris & le ridicule, le peignant lui comme un imbécille, & ſes confreres, tantôt comme des gens dangereux & méchans, tantôt comme des ignorans; donnant l'exemple & le ton à tous nos plaiſans ſubalternes, & nous apprenant qu'on pouvoit impunément ſe moquer d'un *jéſuite*, & aux gens du monde qu'ils en ponvoient rire ſans conſéquence.

Les *Jéſuites* étoient mal depuis très-long-tems avec les dépoſitaires des lois, & ils ne ſongeoient pas que les magiſtrats, auſſi durables qu'eux, ſeroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes néceſſaires & des moines turbulens, & que ſi l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti, il tourneroit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu ſur eux

Digitized by Google

dans cet inſtant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie, ils étoient ſi pauvres de talens & de reſſources, que dans tout l'ordre il ne s'eſt pas trouvé un homme qui sût dire un mot qui fit ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix, & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pû s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études ſe relevoient dans l'univerſité elles achevoient de tomber dans leur college, & cela lorſqu'on étoit à demi convaincu que pour le meilleur emploi du tems, la bonne culture de l'eſprit, & la conſervation des mœurs & de la ſanté, il n'y avoit guere de comparaiſon à faire entre l'inſtitution publique & l'éducation domeſtique.

Ces hommes ſe ſont mêlés de trop d'affaires diverſes; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement perſuadé que ſon bonnet à trois cornes couvroit la tête d'un potentat, & il a inſulté lorſqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couverts d'opprobre.

Ils furent bien imprudens, lorſqu'ils publierent leurs conſtitutions; ils le furent bien davantage, lorſqu'oubliant combien leur exiſtence étoit précaire, ils mirent des magiſtrats qui les haïſſoient à portée de connoître de leur régime, & de comparer ce ſyſtême de fanatiſme, d'indépendance & de machiavéliſme, avec les lois de l'état.

Et puis, cette révolte des habitans du Paraguay, ne dut-elle pas attirer l'attention des ſouverains, & leur donner à penſer? & ces deux partícides exécutés dans l'intervalle d'une année?

Enfin, le moment fatal étoit venu; le fanatiſme l'a connu, & en a profité.

Qu'eſt ce qui auroit pû ſauver l'ordre, contre tant de circonſtances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice? un ſeul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût exiſté parmi les *Jéſuites*; mais il falloit en connoître le prix, laiſſer aux mondains le ſoin d'accumuler des richeſſes, & ſonger à reſſuſciter Cheminais de ſa cendre.

Ce n'eſt ni par haine, ni par reſſentiment contre les *Jéſuites*, que j'ai écrit ces choſes; mon but a été de juſtifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magiſtrats qui en ont fait juſtice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de ſe rétablir dans ce royaume, s'ils y réuſſiſſent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent eſpérer de s'y maintenir.

JESUITESSES, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) ordre de religieuſes, qui avoient des maiſons en Italie & en Flandres. Elles ſuivoient la regle des *Jéſuites*, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le ſaint ſiege, elles avoient pluſieurs maiſons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans leſquelles il y avoit une ſupérieure, entre les mains de qui les religieuſes faiſoient leurs vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; mais elles ne gardoient point de cloture, & ſe mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloiſes, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandres, leſquelles inſtruites & excitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres Jéſuites, établirent cet ordre; leur deſſein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt ſupérieure générale de plus de deux cent religieuſes. Le pape Urbain VIII, ſupprima cet ordre par une bulle du 13 Janvier 1630, adreſſée à ſon nonce de la baſſe Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII.* Vilſon, *rapporté par* Heidegger *Hiſt. papatus*, §. 35.

JESUPOLIS, (*Géog.*) ville de Pologue, dans la petite Ruſſie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon d'environ trois coudées de haut, qui reſſemble au *philirrea*. Ses feuilles ſont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies ſont de la groſſeur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS-CHRIST, (*Hiſt. & Philoſoph.*) fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *Philoſophie par excellence*, ſi l'on veut s'en tenir à la choſe ſans diſputer ſur les mots, a beaucoup influé ſur la Morale & ſur la Métaphyſique des anciens pour l'épurer, & la Métaphyſique & la Morale des anciens ſur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'eſt ſous ce point de vue que nous nous propoſons de la conſidérer. *Voyez* ce que nous en avons déja dit à *l'article* CHRISTIANISME. Mais pour fermer la bouche à certains calomniateurs obſcurs, qui nous accuſent de traiter la doctrine de *Jeſus-Chriſt* comme un ſyſtême, nous ajouterons avec ſaint Clément d'Alexandrie, φιλόσοφοι λέγονται παρ' ἡμῖν μὲν οἱ σοφίας ἐφιέμενοι τῶν πάντων ὁπωσμέρη ἢ ὁπωσκαλοῦν, τοντέστι τοῦ υἱοῦ τῆ θεοῦ; *Philoſophi apud nos dicuntur qui amant ſapientiam, que eſt omnium opifex & magiſtra, hoc eſtii Dei cognitionem.*

A parler rigoureuſement, *Jeſus-Chriſt* ne fut point un philoſophe; ce fut un Dieu. Il ne vint point propoſer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles; il ne vint point faire des ſyllogiſmes, mais des miracles; les apôtres ne furent point des philoſophes, mais des inſpirés. Paul ceſſa d'être un philoſophe lorſqu'il devint un prédicateur. *Facta Paulus Athenis*, dit Tertullien, *& iſtam ſapientiam humanam, adfectatricem & interpolatricem veritatis de congreſſibus noverat, ipſam quoque in ſuas hæreſes multipartitam varietate ſectarum inviſcem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jeroſolymis? quid academia & eccleſiæ? quid hæretici & chriſtianis? nobis curioſitate non opus eſt, poſt* Jeſum Chriſtum, *nec inquiſitione poſt evangelium. Cum credimus, nihil deſideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non eſſe quod ultrà credere debemus.* Paul avoit été à Athènes; ſes diſputes avec les Philoſophes lui avoient appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de ſectes oppoſées qui les diviſoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athènes & Jéruſalem? entre les ſectateurs & des chrétiens? il ne nous reſte plus de curioſité, après avoir oüi la parole de *Jeſus-Chriſt*, plus de recherches après avoir lû l'Evangile. Lorſque nous croyons, nous ne deſirons point à rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la diſtinction d'Athènes & de Jéruſalem, de l'académie & de l'Egliſe, bien déterminée. Ici l'on raiſonne; là on croit. Ici l'on étudie; là on ſait tout ce qu'il importe de ſavoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en eſt une infaillible. Le philoſophe dit *amicus Plato, amicus Ariſtoteles, ſed magis amica veritas.* J'aime Platon, j'aime Ariſtote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus de droit à cet axiome, car ſon Dieu eſt pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1°. que la ſimplicité du Chriſtianiſme ne tarda pas à ſe reſſentir de la diverſité des opinions philoſophiques qui partageoient ſes premiers ſectateurs. Les Egyptiens conſerverent le goût de l'allégorie; les Pythagoriciens, les Platoniciens, les Stoïciens, renoncerent à leurs erreurs, mais non à leur maniere de préſenter la vérité. Ils attaquerent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philoſophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec

Digitized by Google

les dogmes chrétiens, & l'on vit tout-à-coup éclore de ce mélange une multitude incroyable d'hérésies; la plûpart sous un faux air de philosophie. On en a un exemple frappant, entr'autres dans celle des Valentiniens. *Voyez l'article* VALENTINIENS. De là cette haine des Peres contre la Philosophie, avec laquelle leurs successeurs ne se sont jamais bien reconciliés. Tout système leur fut également odieux, si l'on en excepte le Platonisme. Un auteur du seizieme siecle nous a exposé cette distinction, avec son motif & ses inconvéniens, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation sera longue; mais elle est pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & plusquam par erat, benigne à noſtris ſuſceptus, cum ethnicus eſſet, & noſtium ſamoſiſſimus anteſignatus, & vanis tum Græcorum, tum exterarum gentium ſuperſtitionibus aprime imbutus, & mentis incumbe & variorum dogmatum cognitione, & famoſci illi ad Ægyptum navigatione. Ingenii ſui, aliquà præclariſſimi vires adeo roboraverit, & patria eloquentia uſque adeo diſciplinas adjuxit, ut ſive de Deo, & de ipſius una quadam neſcio quâ trinitate, bonitate, providentia, ſive de mundi creatione, de cœleſtibus mentibus, de dæmonibus, ſive de anima, ſive tandem de moribus ſermonem habuerit, ſolus è Græcorum numero ad ſublimem ſapientiæ grece metam pervenìſſe videretur. Hinc noſtri prima mali labes. Hinc hæretici ſpargere voces ambiguas in vulgus auſi ſunt; hinc ſuperſtitionum, mendaciorum, & pravitatum omne genus in Eccleſiam Dei, agmine facto, cepit irruere. Hinc Eccleſiæ parietibus, tectis, columnis ac poſtibus ſanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque ſcelere bellum, hæretici intulerunt: & quidem tanta fuit in captivo Platone ſapientia, tantaque leporis eloquentia dulcedo, ut parum abfuerit, quin de victoribus, triumpho ipſe actus, triumpharet. Nam, ut à primis noſtrorum patrum præceptius exordiar, ſi Clementem Alexandrinum inſpicimus, quanti ille Platonem fecerit, pluſquam ſexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri amatorem à primo fere ſuorum librorum limine ſalutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in ejuſdem ſententiam iverit, magno quidem ſui & chriſtianæ reipublicæ documento experimur. Si Juſtinum, gravius ipſe olim eſt, ſe in Platonis doctrinam incidiſſe. Si Euſebium, noſtra illa ad Platonem cunctia fere ad ſatietatem uſque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina perculſus eſt, ut cum Græcos affectus cureſſe tentaſſet, medicamenta non ſine Platone præparante, illis adhibere ſit auſus. Si vero tandem Auguſtinum, diſſimulem ne pro millibus unum quod referre piget. Platonis ille quidem, jam, non docte, verum decreta, & eadem ſacro-ſancta apellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualeſque viros vellus ille græcus ad ſui benevolentiam de ſe triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde artibus ipſemet Plato in multorum animis ſeſe veluti hoſtis deterrimus inſinuaverit; quem tamen vel egregie corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum ſervari præſtitiſſet.* Joan. Bapt. Cittſp.

Je ne vois pas pourquoi le Platonisme a été reproché aux premiers diſciples de *Jeſus-Chriſt*, & pourquoi l'on s'eſt donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun ſyſtême de Philoſophie qui ne contînt quelques vérités? & les Chrétiens devoient-ils les rejetter parce qu'elles avoient été connues, avancées ou prouvées par des Payens? Ce n'étoit pas l'avis de ſaint Juſtin, qui dit des Philoſophes, *quæcumque apud omnes recte dicta ſunt, noſtra Chriſtianorum ſunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Chriſtianiſme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphyſicien, à force de ſubtiliſer ſes idées, ait ou non rencontré Je ne ſais quelle opinion qui lui ſoit analogue? Qu'en conclure, ſinon que ce myſtere loin d'être impoſſible, comme l'impie le prétend, n'eſt pas tout-à-fait inacceſſible à la raiſon.

2°. Qu'emportés par la chaleur de la diſpute, nos premiers docteurs ſe ſont quelquefois embarraſſés dans des paralogiſmes, ont mal choiſi leurs argumens, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3°. Qu'ils ont outré le mépris de la raiſon & des ſciences naturelles.

4°. Qu'en ſuivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la ſociété, en deviendroit la deſtruction.

5°. Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonſtances des tems & aux paſſions des hommes, & non à la religion qui eſt divine, & qui montre par-tout ce caractere.

Après ces obſervations ſur la doctrine des Peres en général, nous allons parcourir leurs ſentimens particuliers, ſelon l'ordre dans lequel l'hiſtoire de l'Egliſe nous les préſente.

Saint Juſtin fut un des premiers Philoſophes qui embraſſerent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du ſecond ſiecle, & ſigna de ſon ſang la foi qu'il avoit défendue par ſes écrits. Il avoit d'abord été Stoïcien, enſuite péripatéticien, pythagoricien, platonicien, lorſque la conſtance avec laquelle les Chrétiens alloient au martyre, lui fit ſoupçonner l'impoſture des accuſations dont on les noirciſſoit. Telle fut l'origine de ſa converſion. Sa nouvelle façon de penſer ne le rendit point intolérant; au contraire, il ne balança pas de donner le nom de *Chrétiens*, & de ſauver tous ceux qui avant & après *Jeſus-Chriſt*, avoient ſu faire un bon uſage de leurs raiſons. *Quicumque*, dit-il, *ſecundum rationem & verbum vixere, Chriſtiani ſunt, quamvis athei, id eſt, nullius numinis cultores habiti ſunt, quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus, & his ſimiles, inter barbaros autem Abraham & Ananias & Azarias & Miſael & Elias, & alii complures*; & celui qui tire la conſéquence que nous venons de tirer de ce paſſage, & que nous pourrions inferer d'un grand nombre d'autres, eſt, ſelon Brucker, d'auſſi mauvaiſe foi que s'il diſputoit en plein midi contre la lumiere du jour.

Juſtin penſoit encore, & cette opinion lui étoit commune avec Platon & la plûpart des peres de ſon tems, que les Anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'enſuit que quelques éloges qu'on puiſſe donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuiſent plus à la religion qu'ils ne la ſervent, par l'importance qu'ils ſemblent attacher aux choſes, lorſqu'on les voit occupés à obſcurcir des queſtions fort claires. Saint Juſtin étoit homme, & s'il s'eſt trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir?

Tatien ſyrien d'origine, gentil de religion, ſophiſte de profeſſion, fut diſciple de ſaint Juſtin. Il partagea avec ſon maître la haine & les perſécutions du cynique Creſcence. Entraîné par la chaleur de ſon imagination, Tatien ſe fit un chriſtianiſme mêlé de philoſophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux fomenta un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du Chriſtianiſme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de ſens. Celui-ci fut l'auteur de l'héréſie des Encratites. *Voyez cet article.* Cet exemple ne ſera pas le ſeul d'hommes tranſfuges de la Philoſophie que l'Egliſe reçut d'abord dans ſon giron, & qu'elle fut enſuite obligée d'en retirer comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ſes opinions, on voit qu'il étoit dans le ſyſtême des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & reſſuſcire avec le corps; que ce n'étoit point une ſubſtance ſimple, mais com-

Digitized by Google

poſée de parties; que ce n'étoit point par la raiſon, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit diſtingué, mais par l'image & la reſſemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que ſi le corps n'eſt pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne differe de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le ſecret de ſe faire auteurs de nos maladies, en s'empatant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'eſt par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu, tendance qu'il doit travailler ſans-ceſſe à recouvrer, *&c.*

Théophile d'Antioche eut occaſion de parcourir les livres des Chrétiens chez ſon ſavant ami Antolique, & ſe convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarraſſa pas entiérement de ſon platoniſme. Il appelle le Verbe λογος, & ce mot joint dans ſes opinions le même tôle que dans Platon. Du-moins le ſavant Petau s'y eſt-il trompé.

Athenagoras fut en même tems chrétien, platonicien & éclectique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot λογος, qui a cauſé tant de querelles; lorſqu'il dit: *a principio Deus, qui eſt mens æterna, ipſe in ſe ipſo λογον habet, cum ab æterno rationalis ſit*, & ailleurs, *Plato exceſſo animo mentem æternam & ſola ratione comprehendendum Deum eſt contemplatus; de ſuprema poteſtate optime diſſeruit.* Le Verbe ou λογος eſt en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raiſonné de toute éternité. Platon homme d'un eſprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit auſſi au commerce des Anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à préſent autour du globe, & traverſent autant qu'il eſt en eux, les deſſeins de Dieu. Ils entaînent les hommes à l'idolattie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le ſommeil dans nos eſprits, des ſonges & des images qui les ſouillent, *&c.*

Après Athénagore, on rencontre dans les faſtes de l'Egliſe, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à expoſer avec ſoin les ſentimens des Philoſophes payens, & l'autre à en purger le Chriſtianiſme. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'Irenée eût été auſſi inſtruit qu'Hermias fut zélé; il eût travaillé avec plus de ſuccès.

Nous voici arrivés au tems de Tertulien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui ſeroit peut-être à la tête de tous les docteurs du Chriſtianiſme, s'il eût pû concevoir la diſtinction des deux ſubſtances, & ne pas ſe faire un Dieu & une ame corporels. Ses expreſſions ne ſont point équivoques. *Quis negabit*, dit-il, *Deum corpus eſſe, etſi ſpiritus ſit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le ſecond ſiecle. Il avoit été l'éleve de Pantenus, philoſophe ſtoïcien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de ſa philoſophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quelqu'un au Chriſtianiſme, on ſera tenté de la croire un peu pythagorique; & ſi l'on en juge par la diverſité de ſes opinions, fort éclectique. L'éclectiſme ou cette philoſophie qui conſiſtoit à techercher dans tous les ſyſtêmes ce qu'on y reconnoiſſoit de vérités, pour s'en compoſer un particulier, commençoit à ſe renouveller dans l'Egliſe. *Voyez l'article* ECLECTIQUE.

L'hiſtoire d'Origene, dont nous aurions maintenant à parler, fourniroit ſeule un volume conſidérable; mais nous nous en tiendrons à notre objet, en expoſant les principaux axiomes de ſa Philoſophie.

Selon Origene, Dieu dont la puiſſance eſt limitée par les choſes qui ſont, n'a créé de matiere qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu eſt un corps ſeulement plus ſubtil. Toute la matiere tend à un état plus parfait. La ſubſtance de l'homme, des Anges, de Dieu & des perſonnes divines eſt la même. Il y a trois hypoſtaſes en Dieu, & par ce mot il n'entend point des perſonnes. Le fils differe du pere, & il y a entr'eux quelque inégalité. Il eſt le miniſtre de ſon pere dans la création. Il en eſt la premiere émanation. Les Anges, les eſprits, les ames occupent dans l'univers un rang particulier, ſelon leur degré de bonté. Les Anges ſont corporels; les corps des mauvais anges ſont plus groſſiers. Chaque homme a un ange tutélaire, auquel il eſt confié au moment de ſa naiſſance ou de ſon baptême. Les Anges ſont occupés à conduire la matiere, chacun ſelon ſon mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les ames ont été créées avant les corps. Les corps ſont des priſons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commiſes antérieurement. Chaque homme a deux ames; c'étoient des eſprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les ames ont encore un véhicule plus ſubtil qui les enveloppe. Elles paſſent ſucceſſivement dans différens corps. L'état d'ame eſt moyen entre celui d'eſprit & de corps. Les ames les moins coupables ſont allées animer les aſtres. Les aſtres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en viciſſitude, la damnation n'eſt point éternelle; les ames peuvent ſe relever & retomber. Les fautes des ames s'expient par le feu. Il y a des régions baſſes où les ames des pécheurs ſubſiſtent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en ſortent libres de ſouillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés du bonheur de l'homme, perdre ſes erreurs, connoître la vérité, être ange, s'aſſimiler à Dieu, s'y unis. L'homme en jouit ſucceſſivement ſur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité ſe remplit dans un eſpace de ſiecles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur ſera général & parfait. A ce monde il en ſuccédera un autre; à celui-ci un troiſieme, & ainſi de ſuite, juſqu'à celui où Dieu ſera tout en tout, & ce monde ſera le dernier. La baſe de ce ſyſtême, c'eſt que Dieu produit ſans ceſſe, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront juſqu'à la conſommation des ſiecles où il n'y aura plus que lui.

Les tems de l'Egliſe qui ſuivent, virent naître Antolius, qui reſſuſcita le Péripatéſme; Arnobe, qui mêlant l'Optimiſme avec le Chriſtianiſme, diſoit que nous prenant pour la meſure de tout, nous faiſons à la nature qui eſt bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les ſectes philoſophiques, qu'il ne put ſouffrir que ni Socrate ni Platon euſſent dit d'eux-mêmes quelque choſe de bien, & qui affectant des connoiſſances de toutes ſortes d'eſpeces, tomba dans un grand nombre de puérilités qui déſignent ſes ouvrages d'ailleurs très-précieux; Euſebe, qui nous auroit laiſſé un ouvrage incomparable dans ſa préparation évangélique, s'il eût été mieux inſtruit des principes de la Philoſophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes abſurdes des argumentateurs de ſon tems pour les vrais ſentimens de ceux dont ils ſe diſoient les diſciples; Didyme d'Alexandrie, qui ſur très-bien ſéparer d'Ariſtote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philoſophe & chrétien, croire avec jugement, & raiſonner avec ſobrieté; Chalcidius, dont le Chriſtianiſme eſt demeuré fort ſuſpect juſqu'à ce jour; Auguſtin, qui fut d'abord manichéen; Syneſius, dont les incertitudes ſont peintes dans une lettre qu'il écrivit à ſon frere d'une maniere naïve qui charme. La voici: *ego cum me ipſum conſidero, omnino inferiorem ſentio quam ut epiſcopali ſuffragio reſpondeam.* Plus je m'examine moi-même, plus je me ſens au-deſſous du poids & de la dignité épiſcopale;

Digitized by Google

copale; *ac sane apud te de animi mei motibus disputabo; neque enim apud alium, quam amicissimum tuum unaque mecum educatum caput, commodius illud facere possum.* Je ne balancerai point à vous dévoiler mes sentimens; & à qui pourrois-je montrer plus volontiers le fond de mon cœur, qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je suis le plus cher? *Te enim æquum est & earumdem curarum esse participem, & cum noctu vigilare, tum interdiu cogitare, quemadmodum aut boni mihi aliquid contingat aut mali quidpiam evitare possim.* Il faut qu'il partage tous mes soins; s'il est possible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien, ou que j'évite quelque mal, il ne s'y refusera pas. *Audi igitur quis sit mearum rerum status, quarum plerumque, jam, opinor, tibi fuerint cognitæ.* Vous connoissez déja une partie de ma situation, écoutez-moi, mon frere, & sachez le reste. *Cum exiguum onus suscepissem, commode mihi hactenus successisse videor, philosophiam.* Jusqu'à présent je me suis contenté du rôle de philosophe; il étoit facile, & je crois m'en être assez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité; & parce qu'on m'a vû fournir sans peine un fardeau leger, on a cru que j'en pourrois porter un plus pesant. *Pro eo vero quod non omnino ab ea abernare videor, à nonnullius laudatus, majoribus dignus ab iis existimor, qui animi facultatem habilitatemque dignoscere nequeant.* Jugeons-nous nous-mêmes, & ne nous laissons point séduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poste plus élevé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, s'il arrive qu'après avoir pour ainsi dire, mépriſé l'un, l'on me reconnoisse indigne de l'autre. *Verear autem ne arrogantior redditus, cum honorem admittent, ab utroque excidam, posquam alterum quidem contempsero, alterius vero non fuerim dignitatem assecutus.* Dieu, la loi, & la main sacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme; il ne me convient ni de m'en séparer, ni de vivre secrettement avec elle, comme un adultere. *Mihi & Deus ipse & lex & sacra Theophili manus uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & testor neque me ab ea prorsus sejungi velle, neque adulteri instar cum ea clanculum consuescere.* Je partage mon tems en deux portions. J'étudie ou j'enseigne. En étudiant, je suis ce qu'il me plaît. En enseignant, c'est autre chose. *Duobus hisce tempus identidem distinguo ludis, atque studiis. At cum in studiis occupor, tum mihi uni deditus sum; in ludendo vero, maximè omnibus expositus.* Il est difficile, il est impossible de chasser de son esprit des opinions qui y sont entrées par la voie de la raison, & que la force de la démonstration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en plusieurs points, la Philosophie ne s'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos decrets. *Difficile est, vel fieri potius nullo pacto potest ut quæ dogmata scientiarum ratione ad demonstrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Nosti autem Philosophiam cum plerisque ex pervulgatis usu decretis pugnare.* Jamais, mon frere, je ne me persuaderai que l'origine de l'ame soit postérieure au corps; je ne prendrai jamais sur moi de dire que ce monde & ses autres parties puissent passer en même tems. J'ai une façon de penser qui n'est point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine usée & rebattue de la résurrection, je ne sais quoi de ténébreux & de sacré, que je ne saurois digérer. Une ame imbue de la Philosophie, un esprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne s'expose pas sans répugnance à la nécessité de mentir. *Etenim nunquam profecto mihi persuasero animum originis esse posteriorem corpore; mundum cæteraque ejus partes una interire nunquam dixero; tritam illam ac decantatam resurrectionem sacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longeque absum à vulgi opinionibus comprobandis. Animus certè quidem Philosophia imbutus ac veritatis inspector mentiendi necessitati non nihil remittit.* Il en est de la vérité comme de la lumiere. Il faut que la lumiere soit proportionnée à la force de l'organe, si l'on ne veut pas qu'il en soit blessé. Les ténebres conviennent aux ophtalmiques, & le mensonge aux peuples; & la vérité nuit à ceux dont l'esprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'est pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportione quadam respondent. Et oculus ipse non sine damno suo immodica luce perfruitur. Ac uti ophtalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodesse arbitror, contra nocere veritatem iis qui in rerum perspicuitatem intendere mentis aciem nequeunt.* Cependant voyez; je ne refuse pas d'être évêque, s'il m'est permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractere & ma franchise, philosophant dans mon cabinet, répetant des fables en public, n'enseignant rien de nouveau, ne desabusant sur rien, & laissant les hommes dans leurs préjugés à-peu-près comme ils me viendront; mais le croyez-vous? *Hæc si mihi episcopalis nostri muneris jussa concesserint, subire hanc dignitatem possint, ita ut domi quidem philosopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitùs docens, sic nihil etiam dedocens atque in præsumpta animi opinione sistens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque soit populaire dans ses opinions, je me décélerai sur le champ. On me conférera l'épiscopat si l'on veut; mais je ne veux pas mentir. J'en atteste Dieu & les hommes. Dieu & la vérité se touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à ses yeux. Non, mon frere, non, je ne puis dissimuler mes sentimens. Jamais ma bouche ne proférera le contraire de ma pensée. Mon cœur est sur le bord de mes levres. C'est en pensant comme je fais, c'est en ne disant rien que je ne pense, que j'espere de plaire à Dieu. *Si dixerint episcopum opinionibus populærem esse, ego me illico omnibus manifestum præbebo. Si ad episcopale munus vocer, nolo ementiri dogmata. Horum Deum, eorum homines testes facio. Affinis est Deo veritas, apud quem criminis expers omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegam, neque nihil ab animo lingua dissidebit. Ita sentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror.* Voyez les ouvrages de Synésius *dans la Collect. des Peres de l'Eglise.*

Cette protestation ne l'empêcha point d'être consacré évêque de Ptolomaïs. Il est incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philosophe infecté de Platonisme, & s'en faisant honneur. On eut égard, dit Photius, à la sainteté de ses mœurs, & l'on espéra de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour sur la résurrection & sur les autres dogmes que ce philosophe rejettoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boëce, Æneas Gazæus, Zacharie le Scholastique, Philopon & Nemesius, ferment cette ere de la Philosophie chrétienne que nous allons suivre, dans l'Orient, dans la Grece & dans l'Occident, en exposant les révolutions depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Cette philosophie des émanations, cette chaîne d'esprits qui descendoit & qui s'élevoit, toutes ces visions platonico-origénico-alexandrines qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oisiveté pieuse de ces contemplateurs inutiles qui rempliſſoient les forêts, les monasteres & les solitudes; aussi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatéticisme au contraire, dont la dialectique subtile fournissoit des armes aux hérétiques, s'accréditoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâcherent de concilier Aristote avec Platon; mais celui-ci perdit de jour en jour; Aristote gagna, & la philosophie alexandrine étoit presque oubliée,

lorſque Jean Damaſcene parut. Il profeſſa dans le monde le Péripatetiſme qu'il ne quitta point dans ſon monaſtere. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les ſcholaſtiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damaſcene fit-il bien d'aſſocier Ariſtote à *Jeſus-Chriſt*, & l'Egliſe lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ſes dogmes à la mode ſcholaſtique ? c'eſt ce que je laiſſe diſcuter à de plus habiles.

Les ténebres de la barbarie ſe répandirent en Grece au commencement du huitieme ſiecle. Dans le neuvieme la Philoſophie y avoit fubi le ſort des Lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la fuite de l'ignorance des empereurs, & des incurſions des Arabes. Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme ; ſous le regne de Michel & de Bardas. Celui-ci établit des écoles, & ſtipendia des maîtres. Les connoiſſances s'étendirent un peu ſous Conſtantin Porphyrogenete. Pſellus l'ancien & Léon Allatius ſon diſciple lutterent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de ſuccès. L'honneur de relever les Lettres & la Philoſophie étoit réſervé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois dépoſé, mit toute l'Egliſe d'orient en combuſtion. Cet homme nous a conſervé dans ſa bibliotheque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'exiſtent plus. Il fit auſſi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a ſurnommé le ſage, & qui a paſſé pour un des hommes les plus inſtruits de ſon tems. On trouve ſous le regne de Léon, dans la liſte des reſtaurateurs de la Science, les noms de Nicetas David, de Michel Epheſius, de Magentinus, d'Euſtratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemmides, qui furent ſuivis de Georgius de Pachemere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Pſellus le jeune, & de quelques autres travaillans ſucceſſivement à reſſuſciter les Lettres, la Poéſie & la Philoſophie ariſtotélique & péripatéticienne juſqu'à la priſe de Conſtantinople, tems où les connoiſſances abandonnerent l'Orient, & vinrent chercher le repos en Occident, où nous allons examiner l'état de la Philoſophie depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme.

Nous avons vû les Sciences, les Lettres & la Philoſophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainſi dire à Boëce. La haine que Juſtinien portoit aux Philoſophes ; la pente des eſprits à l'eſclavage, les miſeres publiques, les incurſions des Barbares, la diviſion de l'Empire romain, l'oubli de la langue greque, même par les propres habitans de la Grece, mais ſur-tout la haine que la ſuperſtition s'efforçoit à ſuſciter contre la Philoſophie, la naiſſance des Aſtrologues, des Genethliaques & de la foule des fourbes de cette eſpece, qui ne pouvoient eſpérer d'en impoſer qu'à la faveur de l'ignorance, conſommerent l'ouvrage ; les livres moraux de Grégoire devinrent le ſeul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes ; & quand n'y en a-t-il plus ? mais les obſtacles étoient trop difficiles à ſurmonter. On compte parmi ceux qui chercherent à ſecouer le joug de la barbarie, Capella, Caſſiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcidius, Auguſtin ; au commencement du ſeptieme ſiecle, Iſidore d'Hiſpale, les moines de l'ordre de S. Benoît, ſur la fin de ce ſiecle Aldhelme, au milieu du huitieme Beda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne auquel ni les tems antérieurs, ni les tems poſtérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, ſi la Providence eut placé à côté de lui des perſonnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la ſcience abattue, & la releva. On vit renaître par ſes encouragemens les connoiſſances profanes & ſacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la Philoſophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant ; mais la ſuperſtition renverſoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma ſubſiſterent, & c'eſt de-là qu'eſt ſortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui eſt-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne ? Qui eſt-ce qui conſacrera à l'immortalité le nom d'Alfred, à qui la Science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemagne en France ?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme ſiecle, & qui ſe fit diſtinguer dans le neuvieme ; Strabon, Scot, Eginhart, Anſegiſus, Adelhard, Hincmar, Paule-Wentride, Lupus-Servatus, Herric, Angilbert, Agobard, Clément, Wandalbert, Reginon, Grimbeld, Ruthard, & d'autres qui repouſſerent la barbarie, mais qui ne la diſſiperent point. On ſait quelle fut encore l'ignorance du dixieme ſiecle. C'étoit envain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des aſyles & des ſecours à la Science, l'ignorance duroit. Ah, ſi ceux qui gouvernent, parcouroient des yeux l'hiſtoire de ces tems, ils verroient tous les maux qui accompagnent la ſtupidité ; & combien il eſt difficile de reproduire la lumiere, lorſqu'une fois elle s'eſt éteinte ! Il ne faut qu'un homme & moins d'un ſiecle pour hébéter une nation ; il faut une multitude d'hommes & le travail de pluſieurs ſiecles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produiſirent en Angleterre Bridferth, Dunſtan, Alfred de Malmesburi ; celles de France, Remy, Conſtantin Abbon ; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Iſrael, Ratgerius, *&c.* ... mais aucun ne ſe diſtingua plus que notre Gerbert, ſouverain pontife ſous le nom de *Sylveſtre ſecond*, & notre Odon ; cependant le onzieme ſiecle ne fut pas fort inſtruit. Si Guidon Arétin compoſa la gamme, un moine s'aviſa de compoſer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux ſiecles ſuivans. Les princes occupés d'affaires politiques, ceſſerent de favoriſer les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces tems que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anſelmes ſes diſciples, qui eurent pour contemporains ou pour ſucceſſeurs Léon neuf, Maurice, Franco, Willeram, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre Damien, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres, tels que Roſcelin.

La plûpart de ces hommes, nés avec un eſprit très-ſubtil, perdirent leur tems à des queſtions de dialectique & de théologie ſcholaſtique ; & la ſeule obligation qu'on leur ait, c'eſt d'avoir diſpoſé les hommes à quelque choſe de mieux.

On voit les frivolités du Péripatetiſme occuper toutes les têtes au commencement du douzieme ſiecle. Que ſont Conſtantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adelard, Oton de Friſingue, *&c.* ils traduiſent Ariſtote, ils diſputent, ils s'anathématiſent, ils ſe déteſtent, & ils arrêtent plutôt la Philoſophie qu'ils ne l'avancent. *Voyez* dans Gerſon & dans Thomaſius l'hiſtoire & les dogmes d'Amalric. Celui-ci eut pour diſciple David de Dinant. David prétendit avec ſon maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout ; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature ; que les idées créent & ſont créées ; que Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, *&c.* Ces opinions furent condamnées dans un concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proſcrivit la doctrine d'Ariſtote ; mais tel eſt le caractere de l'eſprit humain, qu'il

Digitized by Google

ſe porte avec fureur aux choſes qu'on lui défend. La proſcription de l'Ariſtotéliſme fut la date de ſes progrès, & les choſes en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit eu à l'être. L'Ariſtotéliſme s'étendit peu-à-peu, & ce fut la philoſophie régnante pendant le treizieme & le quatorzieme ſiecles entiers. Elle prit alors le nom de *ſcholaſtique*. *Voyez* SCHOLASTIQUE *philoſophie*. C'eſt à ce moment qu'il faut auſſi rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jettés dans le cours du douzieme ſiecle. Du droit canonique, de la théologie ſcholaſtique & de la philoſophie, mêlés enſemble, il naquit une eſpece de monſtre qui ſubſiſte encore, & qui n'expirera pas ſi-tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal*. *Voyez* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie*, inſtitué à Avignon par le pape Jean XXII. en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Chriſt en Portugal. *Voy.* CHRIST. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

JESUS ET MARIE, *ordre de chevalerie* connu à Rome ſous le nom de *Jeſus & Marie* du temps du pape Paul V. qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les lois de cet ordre, que l'on a encore, il eſt ordonné que chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les ſolemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état eccléſiaſtique. Les chevaliers portoient une croix bleu-céleſte, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jeſus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape propoſoit au chapitre, comme digne d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre ſans faire preuve de leur nobleſſe, étoient obligés de fonder une commanderie de deux cent écus de rente pour le moins, dont ils jouiſſoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demeuroit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equeſtr.*

* JET, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit, 1°. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un inſtrument; le *jet* de la pierre avec la fronde eſt plus violent qu'avec le bras: 2°. de l'eſpace qu'il meſure; à deux *jets* de pierre: 3°. de la pouſſée d'une branche: 4°. des eſſains d'abeilles: 5°. des eaux jailliſſantes: 6°. du calcul par les jettons: 7°. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en pluſieurs autres arts, *voyez les articles ſuivans*.

JET *des bombes*, (*Artillerie*) eſt le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut diſpoſer le mortier pour qu'elles ailleut tomber à une diſtance donnée, &c. Voyez *les articles* BALISTIQUE & PROJECTILE, où ſont expliquées les lois du mouvement des bombes, ou plutôt en général de tout corps peſant lancé avec une viteſſe & une direction donnée. *Voyez auſſi* JET, *Art milit.* (*O*)

JET *d'eau*, (*Hydraulique*) eſt une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un ſeul ajutage qui en détermine la groſſeur. Les *jets* croiſés en forme de berceaux, ſont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Conſultez *ces articles* à leur lettre. (*K*)

Mariotte démontre qu'un *jet d'eau* ne peut jamais monter auſſi haut qu'eſt l'eau dans ſon réſervoir. En effet, l'eau qui ſort d'un ajutage devroit monter naturellement à la hauteur de ſon réſervoir, ſi la réſiſtance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. *Voyez l'article* FLUIDE. Mais cette réſiſtance & ces frottemens ſont que l'eau perd néceſſairement une partie de ſon mouvement, & par conſéquent ne remonte pas auſſi haut. Ce même auteur a auſſi fait voir que lorſqu'un grand *jet* ſe diſtribue en un grand nombre d'autres plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la ſomme de toutes les dépenſes de ſes branches; & que ſi le réſervoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajutage ſix lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces. Les différentes regles pour les *jets d'eau* ſe trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ſes œuvres. *Chambers*. (*O*)

JET ſe dit, dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenſer l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliſte, la catapulte, *&c.* étoient des *armes de jet*. Dans l'uſage préſent, les canons, les mortiers, les fuſils, *&c.* ſont les *armes de jet* qui ont été ſubſtituées aux anciennes.

Jet ſe dit particulierement de la bombe jettée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la ſcience de les tirer avec méthode pour les faire tomber ſur des lieux déterminés. Cette ſcience fait la principale partie de la *baliſtique*, qui traite du mouvement des corps peſans jettés ou lancés en l'air ſuivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horiſon. *Voyez* BALISTIQUE *ou* PROJECTILE.

On a vû *au mot* BOMBE quelle eſt à peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait uſage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient obſervé que le mortier, plus ou moins incliné à l'horiſon, portoit la bombe à des diſtances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorſqu'il ſurpaſſoit cette valeur, les diſtances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit ſous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoiſſance que la théorie a depuis confirmée, lorſqu'il s'agiſſoit de jetter des bombes, on commençoit à s'aſſurer, par quelques épreuves, de la portée ſous l'angle de 45 degrés; & lorſqu'on vouloit jetter les bombes à une diſtance moins grande, on faiſoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle ſe prenoit au haſard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à peu-près la direction ou l'inclinaiſon qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes ſur les lieux propoſés.

Telle étoit à-peu-près la ſcience des premiers bombardiers; elle leur ſervoit preſque autant que ſi elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & ſolidement le mortier dans la poſition qu'on veut lui donner, ſont des cauſes qui dérangent preſque toûjours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit ſur l'Artillerie, comme Tartaglia de Breſce, Diego Ufano, *&c.*... croyoient que la bombe, ainſi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; ſavoir, le *violent* ou le droit, le *mixte* ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, ſelon ces auteurs, tant que l'impulſion de la poudre l'emportoit conſidérablement ſur la peſanteur de la bombe: auſſi-tôt que cette impulſion venoit à être balancée par la peſanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit

Digitized by Google

courbe ; elle redevenoit naturelle ou perpendiculaire, lorſque la peſanteur l'emportoit ſur la force de l'impulſion de la poudre.

C'eſt à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premieres idées exactes ſur ce ſujet. Il conſidéra la bombe comme ſe mouvant dans un milieu non réſiſtant ; & en ſuppoſant que la peſanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bien-tôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe eſt une parabole. *Voyez* PARABOLE.

Si l'on ſuppoſe qu'un corps ſoit pouſſé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallele à l'horiſontale, elle ſera celle de *projection* de ce corps, c'eſt-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à ſe mouvoir ; ſon mouvement le long de cette ligne ſera appellé *mouvement de projection*.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformement dans la même direction (en ſuppoſant qu'il ſoit ſans peſanteur, & que le milieu dans lequel il ſe meut ne réſiſte point), il parcourt des eſpaces égaux dans des tems égaux ; mais ſi l'on conſidere que la peſanteur qui agit toujours ſur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorſqu'il ſe meut librement, on verra bien-tôt que ſon mouvement ſera compoſé de celui de projection, & de celui que lui imprime ſa tendance au centre de la terre ; qu'ainſi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de peſanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps ſe mouvroit dans une ligne droite qui ſeroit la diagonale d'un parallélograme dont les deux côtés ſeroient entr'eux comme le mouvement de projection eſt à celui de la peſanteur.

Mais comme la peſanteur fait parcourir au corps des eſpaces inégaux dans des tems égaux, la ligne qui réſulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviſer celle de projection en pluſieurs parties égales ; ces parties étant parcourues dans des tems égaux, peuvent exprimer le tems de la durée du mouvement du corps : & comme les eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile ſont comme les quarrés des tems, ces eſpaces ſont donc entr'eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainſi *A G* (*Planc. VIII. fig.* 2. *de l'Art milit.*) étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en *B* ſur le plan horiſontal *A B*, on diviſera cette ligne en pluſieurs parties égales, par exemple en 6, abaiſſant des perpendiculaires de tous les points de diviſion de *A G* ſur *A B*, l'eſpace *G B* parcouru par la peſanteur, ſera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le tems exprimé par *A* 1, comme 36 eſt à 1. C'eſt pourquoi on prendra *D I* de la 36e. partie de *G B* ; par la même raiſon 2 *E* ſera les $\frac{4}{36}$ de *G B*, 3 *F* les $\frac{9}{36}$, 4 *G* les $\frac{16}{36}$, & 5 *H* les $\frac{25}{36}$; faiſant enſuite paſſer une courbe par les points *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *B*, elle ſera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de ſon mouvement.

Si par le point *A* on mene *A b* égale & parallele à *G B*, & que par les points *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *B*, on tire des paralleles à *A G*, les parties de la ligne *A b*, *A d*, *A e*, &c. ſeront égales aux eſpaces que la peſanteur aura fait parcourir à la bombe ; elles ſeront les abſciſſes de la courbe *A D E F G H B*, & les ordonnées *D d*, *E e*, *F f*, ſeront égales aux diviſions correſpondantes de *A 6*. D'où il ſuit que les quarrés des ordonnées de cette courbe ſont entr'eux comme les abſciſſes. Mais cette propriété appartient à la parabole : donc la courbe décrite par la bombe eſt une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile ſe meut eſt réſiſtant, la courbe qu'il décrit n'eſt plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit ſavoir quelle eſt la loi ſuivant laquelle l'air réſiſte au mouvement. En ſuppoſant que cette réſiſtance ſoit proportionnelle aux quarrés des viteſſes, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile eſt une eſpece d'hyperbole dont le ſommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe ; la perpendiculaire abaiſſée de ce point ſur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande eſt celle du côté du mortier. Comme pluſieurs expériences ont fait voir que la réſiſtance de l'air n'opere pas aſſez ſenſiblement ſur le mouvement des bombes, pour cauſer des erreurs ſenſibles dans les calculs où l'on en fait abſtraction ; nous ſuppoſerons, comme on le fait ordinairement, qu'elles ſe meuvent dans un milieu non réſiſtant.

Les lignes de projection des bombes jettées paralelement ou obliquement à l'horiſon, ſont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent ; car comme la peſanteur agit toujours ſur les corps qui ſe meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection ; par conſéquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On ſait que les bombes ſe tirent avec des eſpeces de canons courts appellés *mortiers*. *Voyez* MORTIER. La poudre dont le mortier eſt chargé eſt la force qu'on emploie pour chaſſer la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impreſſions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en ſuppoſant que la force dont la poudre eſt capable, eſt acquiſe par la chûte de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur ſera grande, & plus la force ou la viteſſe acquiſe pendant la durée de la chûte, le ſera auſſi. C'eſt pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puiſſe ſe conſidérer comme étant produite par une chûte verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En ſuppoſant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les regles générales & particulieres du *jet des bombes* ; mais comme on peut auſſi les déduire du mouvement des corps peſans, nous allons en donner un précis, en ne ſuppoſant que la connoiſſance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la viteſſe avec laquelle la bombe eſt pouſſée ſuivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous ſuppoſerons qu'elle a acquis cette viteſſe en tombant d'une hauteur déterminée *B A* (*Fig. 1. Planc. VIII. de l'Art milit. n°. 2.*)

Il eſt démontré que ſi un corps peſant qui a acquis une viteſſe en tombant d'une hauteur déterminée *B A*, eſt pouſſé de bas en haut avec cette viteſſe, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement retardé, dans le même tems que celui de la durée de ſa chûte le long de cette hauteur. *Voyez* MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on ſuppoſe qu'il ſe meuve d'un mouvement uniforme pendant le même tems, avec la viteſſe acquiſe en tombant de *B* en *A*, il parcourra un eſpace double de *A B*, c'eſt-à-dire *A C* ; dans le tems qu'il employeroit à tomber d'un mouvement accéléré de *B* en *A*, & à remonter de *A* en *B* d'un mouvement retardé, il parcourra d'un mouvement uniforme *A E* quadruple de *A B*.

Si le corps peſant eſt pouſſé ſuivant une ligne de direction quelconque *A F*, (*fig. 1, 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.*) avec la viteſſe acquiſe par ſa peſanteur en tombant librement de *B* en *A*, pour avoir

Digitized by Google

la diſtance où ce corps ira tomber, ſoit ſur un plan horiſontal AX, ou incliné au-deſſus de l'horiſon AY, ou au-deſſous AZ; il faut ſur AE, quadruple de AB, décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en F ou f; ſi l'on abaiſſe de ce point la verticale FfG, le point G où elle rencontrera les plans AX, AY & AZ, ſera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde EF. On aura les deux triangles ſemblables EAF, FAG; car les angles EAF, AFG ſont égaux étant alternes: de plus, l'angle FEA qui a pour meſure la moitié de l'arc FfA, eſt égal à FAG qui étant formé de la tangeante AG & de la corde FA, a pour meſure la moitié du même arc FfA: donc les deux triangles AEF & FAG ſont ſemblables. C'eſt pourquoi l'on a $EA.AF::AF.FG$. Mais dans la proportion continue *le premier terme eſt au dernier comme le quarré du premier eſt au quarré du ſecond*. Donc $EA.FG::EA.AF$. Et $\sqrt{EA}.\sqrt{FG}::EA.AF$. Les deux premiers termes de cette derniere proportion expriment les viteſſes que le mobile acquiert en tombant librement de E en A, & de F en G; car les viteſſes peuvent être exprimées par les racines quarrées des eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile. Il ſuit de-là que les eſpaces EA & AF étant entr'eux comme les viteſſes précédentes, ſont parcourus uniformément dans le même tems. Ainſi ils peuvent exprimer ces viteſſes, mais les eſpaces parcourus par la peſanteur ſont entr'eux comme les quarrés des viteſſes. Donc, puiſque EA & FG ſont entr'eux comme les quarrés de EA & de AF, ces lignes ſont celles que la peſanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le tems qu'il décriroit EA & AF uniformément, c'eſt-à-dire dans un tems double de celui qu'il employeroit à tomber de B en A, d'un mouvement accéléré, ou ce qui eſt la même choſe, dans celui qu'il employeroit à monter de A en B, & à deſcendre de B en A.

Il eſt évident que cette dénomination s'applique également aux figures 1, 2 & 3 (*Planc. VIII. n°.* 2.) à la ligne de projection Af des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de A aux différens points de l'arc $AfFE$; que ſi le plan eſt horiſontal comme AX (*fig.* 1.), l'arc $AfFE$ eſt une demi-circonférence dont AE eſt le diametre; mais que ſi le plan eſt élevé ſur l'horiſon comme AY (*fig.* 2.) l'arc précédent eſt plus petit que la demi-circonférence, & qu'il eſt plus grand quand le plan eſt abaiſſé ſous l'horiſon, comme AZ (*fig.* 3.)

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point A ſur AY & AZ, la perpendiculaire indéfinie AN (*fig.* 2. & 3.); puis du point C milieu de AE, élever ſur cette ligne une autre perpendiculaire CL, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de AN, la coupera dans le point O qui ſera le centre de l'arc. C'eſt pourquoi, ſi de ce point pris pour centre, & de l'intervalle OA ou OE on décrit l'arc $AfFN$ terminée en N (*fig.* 3.) par ſa rencontre avec AN (*fig.* 3.) & prolongée juſqu'en E (*fig.* 4.) on aura l'arc demandé.

La diſtance AG à laquelle la bombe va tomber du mortier, ſe nomme *la ligne du but*, ou l'*amplitude* de la parabole; AE quadruple de AB, *la force du jet*; & FG ou fG, *la ligne de chûte*.

Comme il n'eſt point d'uſage de tirer les bombes parallelement à l'horiſon, nous n'entrerons point dans le détail des circonſtances particulieres de ce *jet*; nous donnerons ſeulement la maniere de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la viteſſe néceſſaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas eſt égale à celle de but, pendant que la peſanteur lui fait décrire la ligne de chûte.

Si l'on ſuppoſe que du point B (*fig.* 11.), élevé ſur l'horiſontal AX de la quantité BA, on ait tiré une bombe avec une charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en G ſur AX, pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la viteſſe que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection BF d'un mouvement uniforme, pendant que la peſanteur lui fera décrire BA ou FG d'un mouvement accéléré, il faut mener BF parallele à AX, terminée en F par ſa rencontre avec GF perpendiculaire à AX. On coupera BF en deux également en D, & l'on tirera AD, ſur laquelle on élevera la perpendiculaire DE, qui ſera terminée en E par ſa rencontre avec le prolongement de AB; l'on aura EB pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de B en A acquiert une viteſſe capable de lui faire décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du tems de la durée de ſa chûte d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire BD moitié de BF, dans le même tems; comme AB & BD ſont ainſi parcourus uniformément dans le même tems, ces deux lignes ſont entr'elles comme les viteſſes qui les leur ſont parcourir. Mais à cauſe du triangle rectangle ADE, l'on a $AB.BD::BD.BE$; ce qui donne $\sqrt{AB}.\sqrt{BE}::AB.BD$. Or la viteſſe par la chûte le long de AB eſt égale à la racine quarrée de AB; donc la racine quarrée de EB exprime la viteſſe par BD: donc EB eſt la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une viteſſe capable de pouſſer la bombe par le mouvement de projection de B en D, dans le tems de la moitié de la durée de la chûte accélérée de la bombe le long de BA. Or dans un tems double cette même viteſſe doit lui faire parcourir BF double de BD; donc elle lui fera parcourir cet eſpace dans le tems que la peſanteur fera parcourir à la bombe la ligne BA; donc, *&c.*

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chûte ſont en proportion continue, c'eſt-à-dire que (*Planc. VIII. n°.* 2. *fig.* 1, 2 & 3.) $AE.AF::AF.FG$; ce qui eſt évident, puiſque les triangles ſemblables EAF, FAG donnent cette même proportion.

Il ſuit de-là que lorſqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaiſon du mortier, on peut trouver la force du *jet*. Car dans le triangle FGA on connoît AG par la ſuppoſition, ainſi que l'angle FAG. De plus l'angle AGF qui eſt droit *fig.* 1, & qui eſt égal à GAP, plus GPA, *fig.* 2, & au droit APG moins PAG *fig.* 3. C'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de GF & de AF. Ces deux lignes étant connues, on trouvera AF, en cherchant une troiſieme proportionnelle à GF & AF.

On voit par-là que ſi l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on obſerve l'angle d'inclinaiſon du mortier, & la diſtance où la bombe ſera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agiſſant ſur elle dans la direction du mortier, ſoit capable de produire le même effet que l'impulſion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points fF (*fig.* 4.) on tire fd & FD perpendiculaire à AE, ces lignes ſeront égales à l'amplitude AG. Or comme tous les points de la demi-circonférence $AFfE$ terminent les différentes lignes de projection ſelon leſquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber ſur AX avec la charge de poudre exprimée par la force du *jet* AE, il s'enſuit que ſi de tous ces points on mene des perpendiculaires à AE, ou ſi l'on tire une infinité

Digitized by Google

d'ordonnées à AE, elles exprimeront chacune la distance où la bombe ira tomber, tirée sous l'angle d'inclinaison formée par l'horisontale AX, & par les lignes de projection menées de A aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circonférence $AfFE$.

Il résulte de cette considération (*Planc. VIII. n°. 2. fig. 1 & 4.*), 1°. que le rayon CL étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande distance AM où la bombe peut être chassée par la charge du mortier; comme l'on a cette amplitude lorsque la ligne de projection est AL qui donne l'angle LAM de 45 degrés, puisque sa mesure est la moitié de l'arc AfL de 90 degrés, il s'ensuit que pour avoir la plus grande distance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection soit de 45 degrés.

2°. Que comme les ordonnées également distantes du rayon CL perpendiculaire sur AE sont égales, les inclinaisons Af, AF également au-dessus & au-dessous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainsi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même distance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3°. Comme les ordonnées df, df, sont les finus des arcs Af, Af, & que les angles fAG, fAG ont pour mesure la moitié de ces arcs, les portées AG, AG égales aux ordonnées df, df sont entr'elles comme les finus des arcs Af, Af, ou ce qui est la même chose, *comme les finus des angles doubles de l'inclinaison du mortier.*

Ainsi, lorsque l'angle d'inclinaison du mortier est de 15 degrés, l'arc Af est à 30; mais comme le finus de cet arc est la moitié du rayon, *la portée de la bombe tirée sous l'angle de 15 degrés, est la moitié de celle qu'on a sous l'angle de 45 degrés.*

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'éleve sur l'horisontal AX (*fig. 1. Planc. VIII. n°. 2.*), il faut du point I milieu de AG, élever sur cette ligne la perpendiculaire IR, prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection AE. On suppose qu'elle le fait en R. Si l'on coupe ensuite IR en deux également en K, ce point sera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conséquent IK sera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, considérez que IR coupant AG en deux également, coupe de même AE en R, & que comme IR est la moitié de la ligne de chûte FG, IK moitié de IR est le quart de FG. Or le tems que la bombe emploie à parcourir AF par son mouvement de projection, est double de celui de AR; mais les espaces que la pesanteur lui fait parcourir, sont entr'eux comme les quarrés des tems; donc la ligne de chûte FG est quadruple de RK ou IK; donc IK exprime la plus grande élévation de la bombe sur l'horisontale AX.

Les principes précédens suffisent pour la résolution des différens problèmes qui concernent le *jet* des bombes, lorsque le plan où elles doivent tomber est de niveau avec la batterie. On peut aussi les appliquer aux plans élevés au-dessus de l'horison, ou inclinés au-dessous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne sont point entr'elles comme les finus des angles doubles de l'inclinaison du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problèmes suivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, soit que le plan sur lequel elle doit tomber soit élevé sur l'horison, ou incliné au-dessous.

Soient pour cet effet les *figures 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.* Nous supposerons dans la première que le plan AY sur lequel la bombe doit tomber, est élevé sur l'horisontale AX de 20 degrés, & dans la seconde, que AZ est au-dessous, de la même quantité.

Cela posé, l'arc dont AE est la corde, sera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence; car l'angle NAE est égal à GAX formé par le plan incliné AY, & l'horisontale AX: or EAN a pour mesure la moitié de l'arc NE; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la supposition le double EN doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il restera 140 degrés pour l'arc ALE, dont AE est la corde.

La perpendiculaire CL qui coupe la corde EA en deux également, coupe de la même maniere l'arc ALE; c'est pourquoi dans cet exemple l'angle LAG de la plus grande portée a pour mesure le quart de 140 degrés, c'est-à-dire 35 degrés.

Il est évident que les angles également au-dessus & au-dessous de cet angle, donneront les mêmes portées, ainsi que ceux qui different également de 45 degrés, lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est horisontal ou de niveau avec la batterie.

Si le plan AZ, *fig. 3*, est au-dessous de l'horisontale AX de 20 degrés, l'arc $ALNE$ en aura 180 plus 40, c'est-à-dire 220; le quart de ce nombre qui est 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe sur AZ.

Il est aisé de tirer de-là une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe sur un plan élevé sur l'horison ou incliné au-dessous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reste: dans le second, il faut ajoûter à 180 degrés le double de l'inclinaison du plan, & prendre également le quart de la somme qui en résulte; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajoûter dans le second à 45 degrés la moitié de l'inclinaison du plan sous l'horison.

Problèmes. I. *Ayant tiré une bombe sous un angle de projection pris à volonté, & connoissant la distance où elle aura été tomber sur un plan horisontal, trouver la force du jet.*

Soit (*fig. 4. Pl. VIII. n°. 2.*) l'angle de projection FAY, & G le point où la bombe aura tombé sur le plan horisontal AY.

Comme on suppose que AG est connue, on trouvera par la Trigonométrie FG & AF; cherchant ensuite une troisieme proportionnelle à FG & AF, on aura la force du *jet* AF.

Si le plan est incliné au-dessus ou au-dessous de l'horison d'une quantité connue GAX, (*fig. 5.*) on connoîtra dans le triangle FAG, l'angle AGF, qui est égal à GAP, plus APG, l'angle de projection FAG, & le côté AG; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des deux autres côtés AF & FG.

Si le plan est incliné au-dessous de l'horison, (*fig. 6.*) on connoîtra l'angle d'inclinaison XAZ, & par conséquent AGP, qui en est le complément; l'angle PAF formé par l'horisontale AX, & la ligne de projection AF est aussi connue. Donc GAF qui est égal à GAP, plus PAF, le sera également; or comme le côté AG est supposé connu, on connoit dans le triangle GAF un côté & les angles; c'est pourquoi on peut par la Trigonométrie venir à la connoissance des deux autres côtés GF & AF.

Les lignes de chûte & de projection, (*fig. 5. & 6.*) étant connues, on leur cherchera une troisieme proportionnelle, qui sera la force du *jet* EA.

Digitized by Google

II. *La force du* jet *étant connue, trouver la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque, fig. 1. 2. & 3. Pl. VIII. n°. 2.*

Il eſt évident par tout ce que l'on a expoſé précédemment, que la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du *jet AE*, eſt déterminée par la partie *AM* du plan, compriſe entre le point *A*, où l'on ſuppoſe le mortier & la parallele *LM*, à la force du *jet AE*, menée de l'extrémité *L* de la ligne *CL* qui coupe l'arc *ALE* en deux également. C'eſt pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de *AM* dans les *fig. 1. 2. & 3.* pour la réſolution du problème propoſé.

Lorſque le plan eſt horiſontal (*fig. 1.*), on a déja vu que la plus grande diſtance où la bombe peut tomber eſt égale à la moitié de la force du *jet AE*, & qu'elle ſe trouve en tirant le mortier ſous l'angle *LAM* de 45 degrés.

Si le plan *AY* (*fig. 2.*) eſt incliné au-deſſus de l'horiſon *AX*, d'une quantité connue *YAX*, il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée *LAM*, comme on l'a enſeigné ci-devant, & chercher enſuite la valeur de la ligne de projection *AL*.

Pour cet effet, conſidérez que l'angle *NAY* eſt droit; qu'ôtant de cet angle les angles connus *NAE* & *LAY*, il reſtera l'angle *EAL*: or dans le triangle rectangle *ACL*, connoiſſant *AC* égal à la moitié de la force du *jet AE*, & un angle *CAL*, on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de *AL*.

Préſentement dans le triangle *AML*, on connoîtra le côté *AL*, l'angle *LAM*, & *AML* égal à *MAX*, plus l'angle droit *ARM*; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de la plus grande diſtance *AM*, où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du *jet AE*.

Si le plan eſt incliné ſous l'horiſon comme *AZ* (*fig. 3.*), & qu'on connoiſſe l'angle d'inclinaiſon *XAZ* formé par l'horiſontale *AX* & le plan *AZ*, on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de la projection *LAM*, de la plus grande portée de la bombe; on ôtera enſuite de l'angle droit *NAZ*, l'angle de projection *LAZ*, il reſtera l'angle *NAL*, auquel ajoutant *NAC* égal à celui de l'inclinaiſon du plan *XAZ*, on aura *EAL*, ou *CAL*. Alors dans le triangle *ACL*, connoiſſant, outre cet angle, le côté *CA*, égal à la moitié de la force du *jet*, on viendra à la connoiſſance de *AL*.

La ligne de projection *AL* étant ainſi connue, de même que les angles de la baſe du triangle *LAM*, ſavoir *LAM* & *AML* (ce dernier eſt égal à *APG*, moins *PAG*), il ſera aiſé de venir par la Trigonométrie à la connoiſſance de *AM*, ou de la plus grande portée de la bombe.

III. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver la diſtance où elle ira, tirée ſous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toûjours chargé de la même quantité de poudre, ou*, ce qui eſt la même choſe, *la force du* jet *étant toûjours la même.*

Lorſque le plan eſt horiſontal, les différentes portées ſont entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier; c'eſt pourquoi l'on trouvera la diſtance demandée par cette analogie.

Comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de l'inclinaiſon du mortier; ainſi la plus grande diſtance eſt à la diſtance demandée.

Si le plan donné *AY* (*fig. 5.*) eſt incliné ſur l'horiſon *AX*, du centre *O* de l'arc *ALN*, on tirera le rayon *OF*: comme l'arc *ALF* eſt double de celui de l'inclinaiſon du mortier, l'angle *AOF* ſera connu; le rayon *AO* le ſera auſſi: car connoiſſant dans le triangle rectangle *OCA*, le côté *AC* égal à la moitié de la force du *jet*, & l'angle *OAC*, qui eſt égal à celui de l'inclinaiſon du plan *YAX*, on viendra aiſément à la connoiſſance de *OA*. Ainſi dans le triangle *AOF*, on connoîtra les angles & les côtés *OA* & *OF*, qui feront venir à la connoiſſance de la ligne de projection *AF*. Dans le triangle *AFG*, on connoîtra le côté *AF*; de plus l'angle d'inclinaiſon donné *FAG*, & l'angle *AGF* égal à *APG*, plus *PAG*; par conſéquent on trouvera par la Trigonométrie la diſtance demandée *AG*.

Si le plan *AZ* eſt incliné ſous l'horiſon (*fig. 6.*) il eſt évident qu'on viendra de la même maniere à la connoiſſance de ſa ligne de projection *AF*, & enſuite à celle de la diſtance demandée *AG*.

IV. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver l'angle de projection ou d'inclinaiſon du mortier pour la faire tomber à une diſtance donnée.*

Si le plan eſt horiſontal, on fera cette analogie.

Comme la plus grande diſtance eſt à la diſtance donnée; ainſi le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de celui de projection.

Ce ſinus étant connu, on cherchera dans les *tables de ſinus* l'angle auquel il appartiendra; ſa moitié ſera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon comme *AY* & *AZ* (*fig. 5. & 6.*), il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit; voici néanmoins une méthode aſſez facile pour y parvenir.

Nous ſuppoſerons d'abord (*fig. 5.*) que le plan *AY* eſt élevé ſur l'horiſon *AX* d'une quantité connue *YAX*; que *EA* eſt la force du *jet*, & l'arc *ALE* décrit du point *O*, milieu du diametre *MN*, renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre de mortier, ou la force du *jet* peut faire décrire à la bombe. Nous ſuppoſerons auſſi que *AG* eſt la diſtance donnée. C'eſt pourquoi ſi l'on imagine que par *G*, on a mené *GF* parallele à *AE*, qui coupe l'arc *ALE* en *f*, & *F*; tirant du point *A*, les lignes de projection *Af*, & *AF*, elles donneront l'angle demandé *FAG*, ou *fAG*.

Pour venir à la connoiſſance de cet angle par le calcul, il faut obſerver que dans le triangle *AGF*, on connoît le côté donné *AG*; de plus l'angle *AGF* égal à *GAP* plus *GPA*; qu'ainſi ſi l'on parvient à la connoiſſance de *GF*, ou de *AF*, on pourra connoître par la Trigonométrie, l'angle de projection *FAG*.

Pour cet effet, ſoit tiré du centre *O* de l'arc *ALF* ſur *AE*, la perpendiculaire *OC*, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de cet arc en *L*, le coupera en deux également, ainſi que *AE* en *C*, & *Ff* en *T*.

On aura le triangle rectangle *ACO*, dans lequel le côté *AC* qui eſt égal à la moitié de la force du *jet AE* ſera connu, ainſi que l'angle *OAC*, égal à celui de l'élévation du plan *YAX*, ou *GAP*; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de *OC* & de *OA*, égale à *OL*.

Préſentement ſi l'on prolonge *FG* juſqu'à ce qu'elle rencontre l'horiſontale *AX* dans le point *P*, il ſera aiſé, dans le triangle rectangle *APG*, ſemblable au triangle *ACO*, de venir à la connoiſſance de *AP* & de *PG*.

Comme *CT* eſt égale à *AP*, à cauſe des paralleles *AE* & *FP*, *OT* qui eſt égal à *OC* plus *CT* ſera connue; ſi l'on ôte *OT* de *OL*, il reſtera *TL*.

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoiſſance de *FT* ou *Tf*, en multipliant *OL* plus *OT* par *TL*, & extrairant la racine quarrée du produit.

Digitized by Google

Pour déterminer FG ou fG, il faut considérer que CA moins PG eſt égale à TG ; ajoûtant TF à cette ligne, on a FG, & ôtant Tf de cette même ligne AC, il reſtera fG.

GF ou Gf étant connue, on connoît dans le triangle AFG ou AfG deux côtés, l'angle AGF compris par ces côtes ; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance des angles FAG, AFG.

Lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt incliné ſous l'horiſon AX, comme AZ *fig. 6.* il eſt clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection FAG, pour faire tomber la bombe à la diſtance donnée AG.

Remarques. 1°. Il eſt évident que, ſi la diſtance AP, prite du point A, où l'on ſuppoſe la batterie, *fig. 5 & 6.* juſqu'à la rencontre de la ligne de chûte FG avec l'horiſontale AX, eſt plus grande que CL, le problème eſt impoſſible ; car, dans ce cas la ligne de chûte ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc ALE dans aucun point. Et 2°. que ſi AP ſe trouve égale à CL, l'angle cherché ſera celui de la plus grande portée de la bombe.

2°. On peut, par la réſolution des problèmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les diſtances où les bombes iront tomber, ſoit que le plan ſur lequel on les tire ſoit horiſontal, ou incliné à l'horiſon, ſous tel angle d'inclinaiſon que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaiſon, lorſque les diſtances où les bombes doivent tomber ſont données. *M. Bélidor* a rempli cet objet dans le *Bombardier françois* pour les plans horiſontaux ; les deux derniers problèmes qu'on vient de réſoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2°. Il faut obſerver que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe, au-deſſus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élévation que le petit, on doit ſe ſervir du premier lorſque l'objet des bombes eſt de ruiner des édifices, le ſecond & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & ſur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élévation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

Deſcription & uſage de l'inſtrument univerſel pour jetter les bombes. Quoique les différens calculs néceſſaires pour tirer les bombes avec regle & principes ſoient fort ſimples, cependant, comme il peut arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du *jet* des bombes, n'en ſoient pas également capables, on a imaginé différens inſtrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abréger. On peut voir ces différens inſtrumens, & la maniere de s'en ſervir dans *l'Art de jetter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons ſeulement ici la conſtruction & l'uſage de celui qui peut ſervir le plus généralement à ce ſujet, & qu'on appelle par cette raiſon *l'inſtrument univerſel.*

C'eſt un cercle X, *fig. 7.* aſſez grand pour être diviſé en degrés ; il eſt d'une matiere ſolide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle AF tangente à ſa circonférence, attachée fixement à l'extrémité de ſon diametre AB, & de pareille longueur ; elle eſt diviſée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle AF, un filet RP, de maniere qu'on puiſſe le faire couler le long de AF ; ce filet eſt tendu par un plomb P, qui tient à ſon extrémité.

Pour *trouver*, par le moyen de cet inſtrument, *l'inclinaiſon qu'il faut donner au mortier pour jetter une bombe à une diſtance donnée ſur un plan horiſontal, ou de niveau avec la batterie.*

On cherchera d'abord la force du *jet*, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut ſe ſervir, ſous un angle d'inclinaiſon pris à volonté.

La force du *jet* AE, *fig. 8.* étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaiſon ou de projection FAG, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes ſeront la force du *jet* AE, & le diametre AB de l'inſtrument univerſel X, égal à la regle AF, diviſée en 200 parties égales ; le troiſieme terme de cette regle ſera la diſtance donnée AG, que nous ſuppoſerons ici de 250 toiſes.

Ainſi nommant x le quatrieme terme de cette regle, l'on aura $923 . 200 :: 250 . x$; faiſant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de x, ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet RP de l'inſtrument univerſel X, *fig. 7. & 8.* depuis A juſqu'à la 54e. diviſion R de la regle AF ; on mettra enſuite cet inſtrument dans une ſituation verticale, & de maniere que la regle AF ſoit parallele à l'horiſon. Alors le filet R coupera l'inſtrument dans deux points d & D, qui donneront les arcs Ad, AD, dont la moitié ſera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'inſtrument univerſel X, placé immédiatement ſous l'horiſontale AG, *fig. 8*, de maniere que le diametre AB ſoit dans le prolongement de la force du *jet* AE. On verra alors que les parties Ad, AD du demi-cercle de X ſont proportionnelles à Af & AfF de la demi-circonférence AFE, ou que les triangles ARD, AGF ſont ſemblables, ainſi que ARd, AGf ; d'où il ſuit que les arcs Ad & AD ſont de même nombre de degrés que Af & AfF ; mais fAG & FAG ſont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point G. Donc, *&c.*

Remarque. Si le filet RP, au lieu de couper le demi-cercle de l'inſtrument ne faiſoit que le toucher, l'angle de projection cherché ſeroit de 45 degrés, & la portée donnée ſeroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème ſeroit impoſſible, c'eſt-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne ſeroit pas ſuffiſante pour chaſſer la bombe à la diſtance donnée.

Si l'angle d'inclinaiſon du mortier, ou de la ligne de projection eſt donné, & qu'on veuille ſavoir à quelle diſtance la charge du mortier portera la bombe ſur un plan horiſontal, ſuppoſant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problème précédent.

On fera couler le filet RP le long de la regle AF, *fig. 7 & 8.* qu'on tiendra dans une ſituation parallele à l'horiſon, juſqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'inſtrument dans un point d, qui donne l'arc Ad double de l'inclinaiſon donnée : après cela on comptera exactement le nombre des parties de AF, depuis A juſqu'en R, que nous ſuppoſons être le point auquel le filet RP étant parvenu, donne l'arc Ad double de l'inclinaiſon du mortier. Suppoſant que le nombre des parties de cette regle, depuis A juſqu'en R, ſoit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes ſeront toutes les parties de la regle AE, & celle de la force du *jet* AE. Le troiſieme ſera AR, ſuppoſé de 54 parties ; ainſi l'on aura $200 . 923 :: 54 . x$: faiſant cette regle, on trouvera 250 toiſes pour la diſtance AG où la bombe ira tomber.

Si le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'inſtrument univerſel, l'angle d'inclinaiſon convenable pour la faire tomber à une diſtance donnée.

Soit le plan AY, *fig. 9.* élevé ſur l'horiſon A, & d'une quantité connue YAM ; le point de ce plan,

Digitized by Google

plan, où l'on veut faire tomber la bombe, ſoit auſſi *AG*; la diſtance donnée, & la force *AF* décrite de 923 toiſes, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaiſon du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horiſontale *AM*, on trouvera enſuite le nombre des parties de la regle *AF* de l'inſtrument univerſel, correſpondant aux toiſes de *AE*, par cette regle de trois.

La force du *jet AE* . . . . . 923 toiſes
eſt à la ſomme des parties de la regle *AF* . . . . . 200.
comme . . . . . *NM.*
eſt à . . . . . *AR.*

La partie *AR* de la regle *AF* étant connue, on placera le filet *RP* en *R*, & l'on fera enſorte qu'il y ſoit attaché fixement. Cela fait, on mettra l'inſtrument univerſel verticalement en *A*, *fig. 10.* on le diſpoſera de maniere que le prolongement de la regle *AF*, donne ſur le lieu donné *G*, où la bombe doit tomber. Alors le filet *RP* qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'inſtrument dans deux points *d* & *D*, qui détermineront les arcs *Ad*, *AD*, dont la moitié ſera la valeur des deux inclinaiſons du mortier pour jetter la bombe en *G*.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, ſi le lieu où la bombe doit tomber, eſt au-deſſus de l'horiſon.

Remarque. Il eſt évident que ſi le filet *RP* ne faiſoit que toucher le demi-cercle *ADB*, la diſtance *AG* ſeroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du *jet* donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème ſeroit impoſſible.

Pour démontrer cette opération, il faut, comme on l'a fait dans la précédente, ſuppoſer le demi-cercle *AFEN*, *fig. 9.* qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du *jet AE*, & imaginer que le diametre *AB* de l'inſtrument univerſel, eſt placé dans le prolongement du diametre *NA* de ce demi-cercle; alors la regle *AF* ſera dans le prolongement de *AG*, & l'on verra que le filet *RP* coupe le demi-cercle de l'inſtrument, de la même maniere que la ligne de chûte *FG* coupe *AFEN*; ainſi les angles *FAG*, *RAD* ſont égaux, de même que *fAG*, *RAD*, *&c.*

Il eſt aiſé d'obſerver que, comme le point *A* du diametre *AB* de l'inſtrument univerſel eſt élevé ſur l'horiſon, la direction *AG* n'eſt pas exactement la même, que ſi ce point étoit immédiatement ſur la ligne *BM*; mais comme cette élévation eſt très petite, par rapport à la diſtance *AG*, la différence qui en réſulte, ne peut être d'aucune conſidération dans la pratique du *jet* des bombes, & c'eſt par cette raiſon qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. *Voyez* MORTIER. *Article de M. Le Blond.*

JET DE VOILES, JEU DE VOILES (*Marine*) c'eſt l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaiſſeau. Un vaiſſeau bien équipé doit avoir au moins deux *jets* de voiles, & de la toile pour en faire en cas de beſoin.

JET DE FEU, (*Artificier*) on appelle ainſi certaines fuſées fixes, dont les étincelles ſont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jailliſſantes, éclairées le jour par le ſoleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La compoſition des *jets* n'eſt autre choſe qu'un mélange de poulverin, & de limaille de fer. Lorſqu'elle eſt fine, pour les petits *jets*, on en met le quart du poids de la poudre, & lorſqu'elle eſt groſſe, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette doſe de force, lorſqu'on ſe propoſe d'imiter des caſcades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chûte de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 juſqu'à 20 pouces de long, & depuis ſix lignes juſqu'à 15 de diametre.

JET (*Braſſerie*) c'eſt une eſpece de timballe à deux douilles, une au-dedans hachée au-devant, & une autre ſur le derriere, à-travers leſquelles on paſſe un bâton de ſix à ſept piés de long, dont le bout eſt emmanché dans la douille de devant, & à l'autre bout eſt un contrepoids de plomb. Cet inſtrument ſert à jetter l'eau, ou les métiers dans les bacs. *Voyez l'article* BRASSERIE & *les Planches. Voyez auſſi l'article* JETTER.

JETS (*Fonderie*) Les Fondeurs appellent ainſi des tuyaux de cire que l'on poſe ſur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la ſuite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainſi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laiſſent dans le moule repoſé des canaux qui ſervent à trois différens uſages; les uns ſont les égoûts par leſquels s'écoulent toutes les cires; les autres ſont les *jets* qui conduiſent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laiſſent une iſſue libre à l'air renfermé dans l'eſpace qu'occupoient les cires, lequel, ſans cette précaution, feroit comprimé par le métal à meſure qu'il deſcendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour ſe faire une ſortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils ſoient plus légers, & de groſſeur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être poſés, & diminuent de groſſeur depuis le haut juſqu'au bas. *Voyez à l'article* BRONZE, *la Fonderie des ſtatues équeſtres; & dans nos Planches de Fonderie, les figures.*

JET, (*Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*) ce ſont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, qui forment enſemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis ſon entrée juſqu'à l'autre bout oppoſé. Ce *jet* eſt la premiere choſe qui ſe préſente en fondant, & ſert pour ainſi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reſte du moule, juſqu'à la matrice. *Voyez* MOULE, *Voyez auſſi nos Planches.*

JET, JETTER, (*Jardinage*); on dit qu'un arbre fait de beaux *jets*, qu'il *jette* bien, quand on voit ſortir des branches fortes & vigoureuſes de ſa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont *jetté* de grands bras.

JET DU BOIS, (*Jardinage*) c'eſt la pouſſe même de l'année qui forme un *jet*.

JET D'EAU, (*Menuiſerie*) c'eſt une traverſe des bas des dormans aux chaſſis à verre, qui rejette l'eau lorſqu'il pleut. *Voyez les figures de nos Planches.*

JET DE MOULE, (*à la Monnoye*) c'eſt l'action de verſer le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or ſe jette dans les moules avec le creuſet, en le prenant avec des hapes creuſes conſtruites à cet effet. Quant à l'argent & au cuivre on ſe ſert de cuilieres, en puiſant dans le creuſet le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT, ou RET TRAVERSANT (*Pêche*) ces mots ſont en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville, & la ſorte de *rets* qu'ils déſignent ſe tend en-travers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; ſa chûte, deux braſſes & demie à trois braſſes, & ſa longueur, 30 à 35 braſſes. Son pié eſt garni de plaques de plomb qui le font caler, & ſa tête eſt ſoutenue de flottes de liége.

Les pêcheurs ſur la Somme ſe ſervent du *jet* autre-

Digitized by Google

ment que ceux qui l'emploient au-de-là de S. Valleri, plus avant vers la mer. Les premiers frappent sur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De-là ils le filent jusqu'au bord ; à l'extrémité oppofée, au bout de la piece où eſt frappée l'ancre, ils mettent une groſſe pierre ou cabliere à une braſſe au plus du rivage; & comme il ne reſte alors pas aſſez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute ſa hauteur, il ſe replie & forme une eſpece de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & ſur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & ſur la cabliere une bouée ou un petit barril; ils reconnoiſſent ainſi l'étendue du filet qui bat la riviere, la follée ou poche expoſée au courant.

Lorſque le *jet* eſt ainſi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cent braſſes au-deſſus du filet, vont & viennent, refoulant la marée vers le filet, chantant, faiſant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant, ſiflant, & frappant ſur le bord du bateau. D'autres cependant ſe mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poiſſon s'éleve du fond où il eſt enfoui, fuit le courant, & va ſe jetter dans la follée du filet qu'on releve de tems en tems du côté de la cabliere, par la ligne de la tête & du pié du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une ſeule piece. Le poiſſon pris, on replace le filet, & l'on continue la pêche juſqu'à-ce que la marée montante la faſſe ceſſer.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en ſeroit pas moins bonne, ſans le fracas qu'ils font; il eſt d'habitude : mais la précaution d'agiter l'eau eſt néceſſaire pour faire ſortir le poiſſon.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu du coleret, ſur-tout lorſqu'on le traine. Sédentaire, il eſt fixé à des pieux, traverſant toute une riviere, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poiſſon renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ſes mailles qui ſont de deux pouces. Il eſt, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

JET, *chez le Plombier*, c'eſt un petit entonnoir de cuivre, qui eſt à un des bouts du moule à fondre les tuyaux ſans ſoudure, & par lequel on verſe le métal fondu dans le moule. *Voyez* PLOMBIER. *Voyez nos Planches de Plomberie.*

JET, (*Juriſprudence*) ſur mer ſe dit lorſque pour ſoulager le navire, on eſt obligé de jetter une partie de ſa charge.

On entend auſſi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéreſſés au navire doit ſupporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la Marine, *l. III. tit. 8.* ſi par tempête, ou par chaſſe d'ennemis ou de pyrates, le maître du navire ſe croit obligé de *jetter* en mer une partie de ſon chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de ſon équipage; & ſi les avis ſont partagés, celui du maître & de l'équipage doit être ſuivi.

Les uſtenſiles du vaiſſeau, & autres choſes les moins néceſſaires, les plus peſantes & de moindre prix, doivent être *jettées* les premieres, & enſuite les marchandiſes du premier pont; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir regiſtre des choſes *jettées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, ſinon devant le juge ordinaire, la cauſe pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'eſt en pays étranger qu'il aborde, il doit faire ſa déclaration devant le conſul de la nation françoiſe. Après l'eſtimation des marchandiſes ſauvées, & de celles qui ont été *jettées*, la répartition de la perte ſe fait ſur les unes & ſur les autres, & ſur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jetté* eſt payé par contribution ſur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le payement des effets qui étoient ſur le tillac, s'ils ſont *jettés* ou endommagés par le *jet*, ſauf au propriétaire ſon recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils ſont ſauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, pour raiſon du dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne ſauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandiſes qui peuvent être ſauvées du naufrage, ne ſont point tenues du payement ni du dédommagement de celles qui ont été *jettées* ou endommagées.

Mais ſi le navire ayant été ſauvé par le *jet*, & continuant ſa route vient à ſe perdre, les effets ſauvés du naufrage, contribuent au *jet* ſur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils ſe trouvent, déduction faite des frais du ſauvement.

L'ordonnance de la Marine contient encore pluſieurs autres regles pour la contribution qui ſe fait à cauſe du *jet*. (*A*)

JET, *terme de Fauconnerie*, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiſeau; on le nomme autrement *l'attache d'envoi* ou *de réſerve*.

JETIJEUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Bréſil, dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur eſt celle d'une rave ordinaire. C'eſt un purgatif : écraſée & mêlée avec du vin, cette racine guérit la fievre. Les Portugais la font auſſi confire avec du ſucre; on dit qu'elle a le défaut de donner une grande altération.

JETSCH, (*Géog.*) ville de Tartarie ſur les bords du Dnieper, où réſide le chef des Coſaques de Zaporow.

JETTÉ, ſ. m. (*Danſe*) c'eſt un pas qui ne fait que partie d'un autre. *Voyez* COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un *jetté* ſeul ne peut remplir une meſure; il en faut faire deux de ſuite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il ſe lie aiſément avec d'autres. Comme ce n'eſt que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légereté.

Eſt-il queſtion de le faire en avant? je ſuppoſe que l'on ait le pié gauche devant, & le corps poſé deſſus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie ſur la jambe gauche, la droite s'en approche en ſe relevant; ce qui ſe fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureuſement, vous rejette ſur la droite; & lorſque vous vous relevez en tombant ſur la pointe du pié droit, vous finiſſez le pas en poſant le talon. On en peut faire pluſieurs de ſuite d'un pié comme de l'autre, en obſervant la même regle.

JETTÉS EN CHASSÉ, *terme de Danſe*; il ſe dit des pas formés de la maniere qui ſuit.

Le corps étant poſé ſur le pié gauche, on plie deſſus; on paſſe par-devant la jambe droite qui eſt en l'air en l'étendant; & lorſque l'on ſe releve, elle ſe croiſe en ſe jettant deſſus à la troiſieme poſition; ainſi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de ſe lever derriere, le genou droit ſe plie auſſi-tôt; en ſe relevant on ſe *jette* ſur le gauche, qui tombe derriere à la troiſieme poſition; on chaſſe le droit en le faiſant lever; on plie ſur le pié gauche, & l'on ſe rejette ſur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doi-

Digitized by Google

vent ſe ſuccéder l'un à l'autre ſans aucune interruption ; car dans le moment que l'ou plie ſur une jambe, ſon mouvement fait relever l'autre, & en ſe relevant le corps retombe deſſus le pié droit en devant ; & en ſe rejettant deſſus le gauche, le corps tombe ſur ce pié. On voit par là l'équilibre qu'il faut obſerver dans ce pas, & la perfection qui en réſulte.

JETTÉE, ſ. f. (*Architect. maritim.*) digue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jetter une grande quantité de quartiers de pierres, pour ſervir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le reſſerrer à ſon entrée.

Les *jettées* ſont utiles à pluſieurs uſages ; 1°. à arrêter le gros galet, ou le ſable, ou la vaſe qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu ; 2°. à haller les vaiſſeaux, qui en entrant ne peuvent ſe ſervir de leurs voiles, à cauſe des vents contraires ; 3°. à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaiſſeaux qui ſont dans le port ; 4°. ſouvent auſſi à reſſerrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau ſuffiſante pour tenir les vaiſſeaux à flot. La tête des *jettées* eſt ſouvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaiſſeaux qui entrent dans le port. (*D. J.*)

JETTÉES, *en terme de Fortification*, ſont des eſpeces de digues, ou larges chauſſées qui avancent dans la mer, à l'extrémité deſquelles on conſtruit des forts qui défendent l'entrée du port. *Voyez l'article* CITADELLE.

JETTER, verbe, dont *jet* eſt le ſubſtantif. *Voyez l'article* JET.

JETTER, (*Marine*) ce terme s'emploie dans différentes ſignifications par les marins.

Jetter dehors le fond du hunier, c'eſt pouſſer dehors la voile du mât de hune.

Jetter du blé ou autres grains à la bande, c'eſt *jetter* ou pouſſer vers un ſeul côté du vaiſſeau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cale; ce que l'on ne fait que lorſqu'on y eſt contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contre-balancement.

Jetter l'ancre, c'eſt laiſſer tomber l'ancre lorſqu'on eſt dans une rade pour y arrêter le vaiſſeau.

Jetter le plomb ou la ſonde, c'eſt laiſſer tomber la ſonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

Jetter un vaiſſeau ſur des roches ou à la côte, c'eſt aller donner exprès contre un rocher ou ſur la côte pour s'y échouer ; ce que l'on peut faire lorſqu'on eſpere par ce moyen ſauver l'équipage ou les marchandiſes, dont on voit la perte certaine ſans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance eſt privé pour toujours des fonctions de ſon état, & même ſuivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de deſſein prémédité, *jetté* un navire ſur un banc ou à la côte, il eſt puni de mort, & on attache ſon cadavre à un mât planté près du lieu du naufrage.

JETTER LES SECONDES, *en termes de Braſſerie* ; c'eſt après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une ſeconde fois ſur la drêge.

JETTER EN SOIE, *en terme de Boutonnier* ; c'eſt l'action de couvrir un moule de bouton d'une ſoie tournée ſur la bobine en pluſieurs brins. Cette bobine eſt montée ſur un rochet (*voyez* ROCHET), ſur lequel elle eſt fixe, quoiqu'en levant la bobine ſur la partie moins groſſe du rochet, l'ouvrier la faſſe tourner à meſure qu'il emploie ſa ſoie; pendant ce jettage, la bobine eſt fixe pour que l'ouvrier puiſſe ſerrer ſa ſoie autour du bouton ; on *jette* ainſi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'aſſeoir les cerceaux ou les autres ornemens. *Voyez*

CERCEAUX. On dit auſſi *jetter en cerceau*, ce qui n'eſt autre choſe que de les poſer, de les arrêter avec de la ſoie ou de l'or, *&c.*

JETTER, *en terme de Cirier*, c'eſt verſer la cire ſur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'eſt la ſeconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voyez* IMPRIMER & CERCEAU, & *nos Planches*.

JETTER LES FIGURES DE PLOMB, (*Fonderie*) pour les figures que l'on *jette* en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on ſe contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que l'on met de telle épaiſſeur que l'on veut ; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un maſtic fait avec du tuileau bien pulvériſé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorſque l'ame eſt achevée, on défaſſemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaiſſeurs de terre, & enſuite on remet le moule tout aſſemblé à l'entour de l'ame ou noyau ; mais enſorte pourtant qu'il en ſoit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas juſqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui ſe trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela ſert à cuire l'ame, & à ſecher le plâtre que les épaiſſeurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'eſt éteint de lui-même, on a un ſouflet avec lequel on fait ſortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre ; enſuite on coule le plomb fondu dans le moule ; ce plomb remplit l'eſpace qu'occupoit la terre ſans qu'il ſoit néceſſaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, ſi ce n'eſt pour de grandes pieces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, (*Plombier*) c'eſt ſe ſervir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par-deſſus pour jetter le plomb en lames très-fines. *Voyez* PLOMBERIE.

Cette maniere de *jetter* le plomb eſt défendue aux plombiers par leurs ſtatuts ; cependant il y a de certains ouvrages pour leſquels ces ſortes de tables de plomb *jetté* ſur toile ſont néceſſaires. *Voyez l'article* PLOMBIER, où on a décrit la maniere de *jetter le plomb ſur toile*.

Les facteurs d'orgue *jettent* ordinairement ſur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet inſtrument de muſique. La pratique en eſt ſemblable à celle qu'on met en uſage pour fondre les tables de plomb. *Voyez comme ci-deſſus & l'article* ORGUE.

JETTER L'ENSABLE, ſe dit en *termes de Fonderie*, de ce qui eſt *jetté* dans de petits moules faits de ſable ou de poudre d'ardoiſe, de piés de mouton, d'os de feche, de cendres & autres choſes ſemblables ; & on appelle *piſtole ſablée*, celle qu'on a moulée & *jettée en ſable*, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau. *Voyez les fig. du Fondeur en ſable.*

Jetter, on dit *en Peinture* & *en Sculpture*, *jetter* les draperies, pour en diſpoſer les plis de façon qu'ils annoncent ſans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies ſont bien *jettées* ; ce peintre *jette* bien une draperie. Ce mot de *jetter*, dit M. de Pile, eſt d'autant plus expreſſif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on ſe ſert dans le monde ; mais il faut que ſuivant le caractere de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis ſe trouvent comme par hazard, autour des membres.

JETTER SUR LA PIECE, *terme de Potier d'étain* : c'eſt *jetter* une anſe en moule ſur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une au-

Digitized by Google

tre; cela se fait par le moyen d'un moule en cuivre composé de plusieurs morceaux qui s'ajustent les uns aux autres; les moules sont percés aux endroits où l'anse doit s'attacher à la piece. *Voyez* la forme d'un moule d'anse & ses différens morceaux *aux figures du métier*.

Pour *jetter sur la piece*, on remplit les pots de sable ou de son, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, ensuite on met à la bouche du pot en-dedans, le linge dans lequel il y a du sable mouillé qu'on nomme *drapeau à sable*, puis on prend le moule d'anse dont les pieces sont jointes ensemble, & tenues par une ou deux ferres de fer; on pose le moule sur la piece qu'on tient devant soi sur les genoux; ensuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuillere qui est sur le fourneau avec une autre cuillere plus petite; on *jette* de l'étain dans le moule qui se soude de lui-même à la piece, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même jusqu'à-ce que tout soit *jetté*.

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules séparés dont on rapporte les anses ou autres choses qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler* (*voyez* MOULER LES ANSES), ou on les joint par le moyen de la soudure légere. *Voyez* SOUDER A LA SOUDURE LÉGERE.

JETTER SUR LE PIÉ, chez les *Vergetiers*, c'est rouler en prenant sous le pié le chiendent pour le dépouiller de son écorce, & le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

JETTER, *terme de Fauconnerie*: on dit *jetter* un oiseau du poing, ou le donner du poing après la proie qui suit. *Jetter sa tête*, c'est mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, s. m. (*Littérat. anc. & mod.*) j'appelle de ce nom tout ce qui servoit chez les anciens à faire des calculs sans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choses de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des Belles-Lettres, l'extrait d'un mémoire instructif dont je vais profiter, sur l'origine & l'usage des *jettons*. Ils sont peut-être aussi anciens que l'Arithmétique même, pourvû qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guise de monnoie, qui sont aujourd'hui si communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, suffisoient au calcul journalier de gens qui mépriseront ou qui ne connoissoient pas l'or & l'argent. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui la plûpart des nations sauvages; & la maniere de se servir de ces coquillages ou de ces petites pierres, est au fond trop simple & trop naturelle pour n'être pas de la premiere antiquité.

Les Egyptiens, ces grands maîtres des arts & des sciences, employoient cette sorte de calcul pour soulager leur mémoire. Hérodote nous dit, qu'outre la maniere de compter avec des caracteres, ils se servoient aussi de petites pierres d'une même couleur, comme faisoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient ψῆφοι; & l'art de s'en servir dans les calculs, ψηφοφορία. Ils avoient encore l'usage de l'ἄβαξ, en latin *abacus*. *Voyez* ABAQUE.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées ψῆφοι par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en servirent long-tems, c'est que le mot *lapillus* est quelquefois synonyme à celui de *calculus*.

Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'est pourquoi Juvenal dit *sat. xj. v. 131*.

Adeò nulla uncia nobis
Est eboris nec Tessala, nec calculus ex hâc
Materiâ

Il est vrai qu'il ne reste aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puisse soupçonner d'avoir servi de *jettons*; mais cent expressions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très ordinaire: de-là ces mots *ponere calculos*, pour désigner une suite de raisons; *hic calculus accedat*, pour signifier une nouvelle preuve ajoutée à plusieurs autres; *calculum detrahere*, lorsqu'il s'agissoit de la suppression de quelques articles; *voluptatum calculos subducere*, calculer, considérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faisoient allusion à l'addition ou à la soustraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere Arithmétique qu'on apprenoit aux enfans, de quelque condition qu'ils fussent. Capitolin parlant de la jeunesse de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus*. Tertulien appelle ceux qui apprenoient cet art aux enfans, *primi numerorum arenarii*; les Jurisconsultes les nommoient *calculones*, lorsqu'ils étoient ou esclaves, ou nouvellement affranchis; & lorsqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii*. Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable, & le titre de sa charge étoit *a calculis, a rationibus*.

On se servoit de ces sortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, soit pour les scrutins, soit pour spécifier les jours heureux ou malheureux. De-là vient ces phrases, *signare, notare aliquid albo nigrove lapillo, seu calculo, calculum album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une personne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des suffrages, dans les assemblées du peuple & du sénat. Ces mêmes *jettons* servoient aussi dans les calculs, puisque l'expression *omnium calculis*, pour désigner l'unanimité des *suffrages*, est tirée du premier emploi de ces sortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli, & froté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Cassia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le scrutin, est exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées sur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo*. Les premieres marquoient l'approbation de la loi, & la derniere signifioit qu'on la rejettoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les causes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'absolution, *absolvo*; à la lettre *C.* pour la condamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre espece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoient ceux dont on se servoit dans les jeux publics, & par lesquels on décidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jettoit dans une urne d'argent vingt de ces pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numéros depuis 1 jusqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici*.

Si nous passons maintenant aux véritables *jettons*,

Digitized by Google

ainſi nommés proprement dans notre langue, leſquels ſont d'or, d'argent, ou de quelqu'autre métal, c'eſt je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du xiv. ſiecle. On n'oſeroit en fixer l'époque au regne de Charles VII. quoique ce ſoit le nom de ce prince avec les armes de France qui ſe voit ſur le plus ancien *jetton d'argent* du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent ſur une de leurs faces, ſont ceux de *getoirs*, *jetoirs*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *giétons*, & depuis plus d'un ſiecle & demi, celui de *jetons*. Or il paroit que tous ces noms, ou pour parler plus juſte, ce nom, varié ſeulement par les changemens arrivés dans la langue & dans l'orthographe, devoit ſon étymologie à l'action de compter, ou de jetter, *à jactu*, comme le penſe Ménage.

Les *jetons* les plus anciens de cette derniere eſpece, que Saumaiſe a latiniſé en les nommant *jacti*, ou *jactones*, n'offroient dans leurs inſcriptions que le ſujet pour lequel ils avoient été faits, ſavoir pour les comptes, pour les finances. On lit ſur quelques-uns de ceux qui ont été frappés ſous le regne de Charles VIII, *entendez bien & loyaument aux comptes*; ſous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mès-compter*; ſous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. juſſu Lud. XII*; & ſous quelques rois ſuivans, *qui bien jettera, ſon compte trouvera.*

L'uſage des *jetons* pour calculer étoit ſi fort établi, que nos rois en faiſoient fabriquer des bourſes pour être diſtribuées aux officiers de leur maiſon qui étoient chargés des états des comptes, & aux perſonnes qui avoient le maniement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainſi dans les légendes; *pour l'écurie de la royne*, ſous Anne de Bretagne; *pour l'extraordinaire de la guerre*, ſous François I; *pro pluteo domini Delphini*, ſous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'uſage deſquelles ces *jetons* étoient deſtinés: *pour les gens des comptes de Bretagne*, *getoirs aux gens de finances*; *pro camerâ computorum Breſſiæ*. Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les deſtinoit. Ainſi nous en avons ſur leſquels ſe trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII; de Jean de Saint-Amadour, maître d'hôtel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances ſous Charles VIII; de Jean Teſtu, conſeiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur ſous Henri II.

Les villes, les compagnies & les ſeigneurs en firent auſſi fabriquer à leur nom, & à l'uſage de leurs officiers. Les *jetons* ſe multiplierent par ce moyen, & leur uſage devint ſi néceſſaire pour faire toutes ſortes de comptes, qu'il n'y a guere plus d'un ſiecle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la ſcience qu'elle avoit dans cette ſorte de calcul.

Les états voiſins de la France goûterent bientôt la fabrique des *jetons* de métal; il en parut peu de tems après en Lorraine, dans les pays-bas, en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoiſes, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, *&c.*

Dans le dernier ſiecle, on s'eſt appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'uſage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des deviſes de toutes eſpeces. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes; on en donne dans ce royaume aux cours ſupérieures & à différentes perſonnes qualifiées par leur naiſſance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il eſt le protecteur.

Voilà l'hiſtoire complette des *jetons*, depuis que de petites pierres employées aux calculs, ils ſe ſont métamorphoſés en pieces d'or ou d'argent, de même forme que la monnoie courante; mais de quelque nature qu'ils ſoient, ils peuvent également ſervir aux mêmes uſages; ſur quoi Charron dit avec eſprit, que les rois ſont de leurs ſujets comme des *jettons*, & les ſont valoir ce qu'ils veulent, ſelon l'endroit où ils les placent. (*D. J.*)

JETTON, eſt un petit inſtrument de cuivre ou de fer mince, à l'uſage des *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre inſtrument auſſi de fer ou de cuivre, appellé *juſtification*. L'un & l'autre ſervent à s'aſſurer ſi les lettres ſont bien en ligne, c'eſt-à-dire de niveau les unes avec les autres, en poſant le *jetton* horiſontalement ſur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de ſes côtés bien dreſſé & bien droit en forme de regle, ſe poſe auſſi perpendiculairement ſur pluſieurs lettres qui ſont dans la juſtification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'eſt une marque qu'elles ſont égales en hauteur, & bien par conſéquent. Le contraire ſe fait ſentir lorſque ce *jetton* poſe ſur les unes & non ſur les autres; on s'aſſure également de la juſteſſe du corps avec le même inſtrument. *Voyez* JUSTIFICATION, *Planche & figures.*

JETTONS, REJETTONS, (*Jard.*) *Voyez* TAILLES.

* JETTONNIERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. littér.*) ceux qui aſſiſtent régulierement à l'académie françoiſe, & entre leſquels les jettons deſtinés aux abſens ſe partagent. Les *jettonniers* ſont les travailleurs de cette ſociété littéraire, & ceux qui l'honorent.

JETZE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg, & qui ſe jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU, ſ. m. (*Droit naturel & Morale*) eſpece de convention fort en uſage, dans laquelle l'habileté, le haſard pur, ou le haſard mêlé d'habileté, ſelon la diverſité des *jeux*, décide de la perte ou du gain, ſtipulés par cette convention, entre deux ou pluſieurs perſonnes.

On peut dire que dans les *jeux*, qui paſſent pour être de pur eſprit, d'adreſſe, ou d'habileté, le haſard même y entre, en ce qu'on ne connoît pas toûjours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il ſurvient quelquefois des cas imprévûs, & qu'enfin l'eſprit ou le corps ne ſe trouvent pas toûjours également bien diſpoſés, & ne font pas toûjours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en ſoit, l'amour du *jeu* eſt le fruit de l'amour du plaiſir, qui ſe varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuſer, à ſe délaſſer, à ſe récréer, par toutes ſortes de *jeux*, ſuivant leur génie & leurs tempéramens. Long-tems avant les Lydiens, avant le ſiege de Troye & durant ce ſiege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupoient à différens *jeux*, qui du camp paſſerent dans les villes, à l'ombre du loiſir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les ſeuls qui bannirent entiérement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magiſtrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu*, qu'il s'en retourna promtement, en leur diſant que ce ſeroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens paſſionnés d'un plaiſir qui communément regne dans les états, à proportion de l'oiſiveté, du luxe & des richeſſes. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les rois romaines ne permirent de jouer que juſqu'à une certaine ſomme; mais ces lois n'eurent point d'exécution, puiſque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de

Digitized by Google

mettre tout ſon bien au haſard du *jeu* eſt marqué préciſément dans ſa premiere ſatyre, *vers 88.*

. . . . . *Alea quando*
Hos animos ? Neque enim loculis comitantibus
Ad caſum tabulæ, poſita ſed luditur arca.

» La phrénéſie des *jeux* de haſard a-t-elle jamais été » plus grande ? Car ne vous figurez pas qu'on ſe » contente de riſquer, dans ces académies de *jeux*, » ce qu'on a par occaſion d'argent ſur ſoi ; on y fait » porter exprès des caſſettes pleines d'or, pour les » jouer en un coup de dé »

Ce qui paroît plus ſingulier, c'eſt que les Germains mêmes goûterent ſi fortement les *jeux* de haſard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finiſſoient par ſe jouer eux-mêmes, & riſquoient de perdre, *noviſſimo jactu*, pour me ſervir de ſon expreſſion, leur perſonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens.

Tant de perſonnes de tout pays ont mis & mettent ſans-ceſſe une partie conſidérable de leur bien à la merci des cartes & des dés, ſans en ignorer les mauvaiſes ſuites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les cauſes d'un attrait ſi puiſſant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne riſquant ſon argent qu'aux *jeux* où le ſuccès dépend encore plus de l'habileté des tenans que du haſard des cartes & des dés ; cependant il préfere ſouvent les *jeux* où le gain dépend entierement du caprice des dés & des cartes, & dans leſquels ſon talent ne lui donne point de ſupériorité ſur les joueurs. La raiſon principale d'une prédilection tellement oppoſée à ſes intérêts, procede de l'avarice, ou de l'eſpoir d'augmenter promtement ſa fortune.

Outre cette raiſon, les *jeux* qui laiſſent une grande part dans l'événement à l'habileté du joueur, exigent une contention d'eſprit trop ſuivie, & retiennent pas l'ame dans une émotion continuelle, ainſi que le font le paſſe-dix, le lanſquenet, la baſſette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entierement du haſard. A ces derniers *jeux*, tous les coups ſont déciſifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque choſe ; ils tiennent donc l'ame dans une eſpece d'agitation, de mouvement, d'extaſe, & ils l'y tiennent encore ſans qu'il ſoit beſoin qu'elle contribue à ſon plaiſir par une attention ſérieuſe, dont notre pareſſe naturelle eſt ravie de ſe diſpenſer.

M. de Monteſquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions ſur cette matiere. » Le *jeu* » nous plaît en général, dit-il, parce qu'il attache » notre avarice, c'eſt-à-dire, l'eſpérance d'avoir » plus. Il flatte notre vanité, par l'idée de la préfé- » rence que la fortune nous donne, & de l'atten- » tion que les autres ont ſur notre bonheur. Il ſatis- » fait notre curioſité, en nous procurant un ſpecta- » cle. Enfin, il nous donne les différens plaiſirs de » la ſurpriſe. Les *jeux* de haſard nous intéreſſent » particulierement, parce qu'ils nous préſentent ſans » ceſſe des événemens nouveaux, promts & inat- » tendus. Les *jeux* de ſociété nous plaiſent encore, » parce qu'ils ſont une ſuite d'événemens imprévûs » qui ont pour cauſe l'adreſſe jointe au haſard ».

Auſſi le *jeu* n'eſt-il regardé dans la ſociété que comme un amuſement, & je lui laiſſe cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fît rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens ſages qui jouent volontiers, c'eſt qu'ils ne voyent point quels ſont les égaremens cachés du *jeu*, ſes violences & ſes diſſipations. Ce n'eſt pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de haſard ayent rien d'injuſte, à en juger par le ſeul droit naturel ; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expoſe ſon argent à un péril égal ; chacun auſſi, comme nous le ſuppoſons, joue ſon propre bien, dont il peut par conſéquent diſpoſer. Les *jeux*, & autres contrats où il entre du haſard, ſont légitimes dès que ce qu'on riſque de perdre de part & d'autre, eſt égal ; & dès que le danger de perdre, & l'eſpérance de gagner, ont de part & d'autre une juſte proportion avec la choſe que l'on joue.

Cependant, cet amuſement ſe tient rarement dans les bornes que ſon nom promet ; ſans parler du tems précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il ſe change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en paſſion funeſte par l'amorce du gain. On connoît à ce ſujet les vers ſi délicats & ſi pleins de vérité de Mme. Deshoulieres :

Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon :
Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon ;
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

C'eſt en vain qu'on fait que les perſonnes ruinées par le *jeu*, paſſent en nombre les gens robuſtes que les médecins ont rendu infirmes ; on ſe flate qu'on ſera du petit nombre de ceux que ſes bienfaits ont ſavoriſé depuis l'origine du monde.

Mais comme le ſouverain doit porter ſon attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes ſortes de contrats, c'eſt à lui qu'il appartient de régler celui-ci, & de voir juſqu'où l'intérêt de l'état & des particuliers exige qu'il défende le *jeu*, ou ſouffre qu'il le permette en général. Les lois des gouvernemens ſages ne ſauroient trop ſévir contre les académies de *Philocubes* (pour me ſervir du terme d'Ariſténete) & celles de tous les *jeux* de haſard diſproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amſterdam en 1709. *in-12.* où cette matiere, enviſagée ſelon les principes de Morale & de Droit naturel, eſt traitée à fond avec autant de lumieres que de jugement : j'y renvoie les lecteurs curieux. (*D. J.*)

Le jeu occupe & flate l'eſprit par un uſage facile de ſes facultés ; il amuſe par l'eſpérance du gain. Pour l'aimer avec paſſion, il faut être avare ou accablé d'ennui ; il n'y a que peu d'hommes qui ayent une averſion ſincere pour le *jeu*. La bonne compagnie prétend que ſa converſation, ſans le ſecours du *jeu*, empêche de ſentir le poids du deſœuvrement : on ne joue pas aſſez.

JEU DE LA NATURE. (*Anat. Phyſiol.*) On entend par *jeu de la nature* dans le corps humain, une conformation de quelques-unes, ou de pluſieurs de ſes parties ſolides, différentes de celle qui eſt appellée *naturelle*, parce qu'elle ſe préſente ordinairement.

Si l'on ouvroit plus de cadavres, dit M. de Fontenelle, les ſingularités des *jeux de la nature* deviendroient plus communes, les différentes ſtructures mieux connues, & par conſéquent les hypothèſes plus rares. Peut-être encore qu'avec le tems, on pourroit, par toutes les conformations particulieres, tirer des éclairciſſemens ſur la conformation générale.

Je n'examinerai point ſi toutes ces conſéquences ſont également juſtes ; c'eſt aſſez de remarquer qu'on peut raſſembler un nombre très-conſidérable d'obſervations qui conſtatent les *jeux de la nature* à pluſieurs égards, & qui ſont en même tems fort ſinguliers. J'avois moi-même formé ſur ce ſujet un grand recueil, que je regrette, & qui a péri dans un naufrage. Je deſire que quelqu'un plus heureux travaille

Digitized by Google

un plan de cette eſpece, en réuniſſant avec choix les faits épars ſur cette matiere, & ſur-tout en accompagnant ſon ouvrage de réflexions phyſiologiques, dans le goût de celles que M. Hunaud nous a données ſur les *jeux* du crâne. Cet travail ainſi digéré, répandroit, je penſe, des lumieres intéreſſantes ſur l'économie animale. Au pis aller, un tel répertoire contiendroit quantité de faits curieux; le lecteur en jugera par un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru dignes de lui être communiqués, & dont j'ai conſervé le ſouvenir.

Premier exemple. Jeux *variés* de la nature *dans un même ſujet.* Non-ſeulement l'on a découvert par l'Anatomie des *jeux de la nature* dans diverſes perſonnes, ſur quelques parties du corps humain en particulier; mais il ſe rencontre quelquefois dans un même ſujet pluſieurs conformations différentes du cours ordinaire. Morgagni en a vû de pareilles dans trois ou quatre cadavres qu'il diſſéquoit en 1740.

Savoir, 1°. ſix vertebres lombaires dans un ſujet qui avoit vingt-ſix côtes, dont la premiere ſoûtenoit les petites côtes ſurnuméraires, & la derniere étoit continuée à la premiere de l'os ſacrum. 2°. Il a trouvé dans un autre ſujet la veine iliaque droite revenant à ſon origine, après avoir fait quelque chemin au-deſſous du tronc de la veine-cave, & formant une eſpece d'île. 3°. Dans une femme de 39 ans, il a vû quatre valvules, au lieu de trois, à l'orifice de l'artere pulmonaire. Comme les autres variétés qu'il trouva dans les mêmes ſujets, portoient ſur des ramifications de vaiſſeaux, ſur des vertebres doubles, ſur des os, *&c.* nous n'en parlerons pas.

Second exemple de ſemblables jeux. M. Poupart, faiſant la diſſection d'une fille âgée de ſept ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche, ni artere, ni veine émulgente, ni rein, ni ureteres, ni artere ni veine ſpermatiques; il ne vit même nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais exiſté, & ſe fit fâtrie ou détruite par quelque indiſpoſition. Le rein & l'ureteres du côté droit étoient ſeulement plus gros qu'ils ne ſont naturellement, parce que chacun d'eux étoit ſeul à faire une fonction qui auroit dû être partagée. *Hiſt. de l'acad. ann. 1700, p. 35.*

Troiſieme exemple. Jeux de la nature *tant intérieurement qu'extérieurement.* Voici un troiſieme exemple de *jeux de la nature*, tant en-dedans qu'en-dehors, dans une petite fille qui vécut peu de jours, & qui fut diſſéquée ſoigneuſement par Saviard & Duverney.

Les mains de cette fille étoient extérieurement ſemblables aux mitaines que l'on met pendant l'hiver aux petits enfans, fort unies au-dehors; elles avoient en dedans pluſieurs replis à l'ordinaire; il n'y avoit point de doigts à leurs extrémités, mais elles étoient terminées par un gros bourrelet; les piés étoient comme les mains ſans orteils, & terminés de la même maniere.

L'on remarquoit à l'extrémité de chaque os du métacarpe & du métatarſe un petit allongement qui ſembloit être diſpoſé à former la phalange d'un doigt ou d'un orteil.

Quant aux vaiſſeaux ombilicaux, il n'y avoit qu'une ſeule artere, au lieu de deux, qui ſont pour l'ordinaire des branches de l'iliaque ou de l'hypogaſtrique; & cette artere étoit formée du tronc de l'artere, qui auroit dû produire l'iliaque gauche.

Les capſules rénales étoient trois fois plus groſſes qu'elles ne le ſont naturellement, & leurs vaiſſeaux étoient à l'ordinaire.

Il n'y avoit dans la région lombaire, tant au côté droit qu'au côté gauche, ni rein, ni vaiſſeaux émulgens, ni ureteres; mais en pourſuivant la diſſection juſqu'à une tumeur qui s'élevoit ſur l'os ſacrum, à l'endroit où il commence ſa courbure pour former le baſſin de l'hypogaſtre, & ayant ouvert la membrane qui enveloppoit cette éminence, on apperçut les deux reins. Ils étoient diſtans l'un de l'autre de deux lignes ou environ, & cependant liés enſemble par le moyen d'un petit uretere, qui ſortant du rein droit, alloit ſe décharger dans un canal commun qui recevoit pareillement un autre petit uretere ſortant du canal gauche; ce canal commun ſe portoit dans une poche commune.

Le ſoufflé introduit dans cette poche donna lieu d'obſerver deux petites matrices, qui avoient chacune une veine & une artere ſpermatiques, leſquelles ſe diſtribuoient de leur côté à un petit teſticule attaché au ligament large.

Ces deux petites matrices avoient chacune leurs ligamens larges & ronds, leurs trompes, leurs franges ou pavillons, leurs vaiſſeaux déférens, & leur vagin fort court; cependant le droit un peu plus long que le gauche, tomboit un peu plus bas dans la poche commune; & le petit vagin gauche étoit percé pour recevoir le canal commun de l'uretere, qui déchargeoit la ſérofité ſéparée par les reins dans cette poche, laquelle n'étoit, à vrai dire, que la fin du boyau droit un peu dilaté.

Il eſt probable, par la deſcription de ces organes, que ſi cet enfant eût vécu juſqu'à l'âge des adultes, il eût été incapable de génération, par le mélange qu'il y auroit eu de la ſemence avec les excrémens, tant ſtercoraux qu'urinaires, outre que l'urine & les matieres ſtercorales ſeroient ſorties involontairement. Saviard, *obſerv. 94.*

Quatrieme exemple de jeux de la nature *dans la tranſpoſition des viſceres d'un enfant.* J'ai lû les obſervations de deux ou trois exemples bien ſinguliers en ce genre. Je commencerai par citer le fait communiqué en 1742 à l'académie royale des Sciences, par M. Sué, parce que ce fait exclut tout ſujet de doute. L'enfant, dont il s'agit, eſt dans le cabinet du Roi, n°. 330. M. Daubenton en a donné la deſcription & la figure dans l'*hiſtoire de ce cabinet*, *tab. iij. pag.* 204. *Planche VIII.*

La poitrine & le bas-ventre de cet enfant, ainſi que les viſceres qui y étoient renfermés, paroiſſent à découvert; on voit clairement leur tranſpoſition. Voici comme ils ſont ſitués.

La pointe du cœur eſt tournée à droite, & la baſe eſt inclinée à gauche. Les troncs des gros vaiſſeaux ſont tranſpoſés d'un côté à l'autre; ainſi la courbure de l'aorte eſt dirigée du côté droit, l'œſophage eſt placé du côté droit, la bifurcation de la trachée-artere ſe trouve au côté gauche de l'aorte, & le poumon a trois lobes de ce même côté.

Le foie eſt à l'endroit où devroit être la rate, qui eſt placée du côté droit; l'orifice ſupérieur de l'eſtomac eſt à droite, & le pylore à gauche. La direction du canal inteſtinal étoit en ſens contraire, à celui de l'état ordinaire. Le pancréas eſt placé ſous la rate, & ſon conduit eſt dirigé du côté gauche, pour entrer dans le duodenum avec le canal choldoque. Il n'avoit que le rein gauche, & il étoit plus gros qu'il ne devoit être. Les capſules atrabilaires étoient à leur place.

Les vaiſſeaux étoient tranſpoſés comme les viſceres, & le canal thorachique s'ouvroit dans la ſoûclaviere du côté droit. La veine ombilicale étoit dirigée du côté gauche, pour arriver dans la ſciſſure du foie.

L'enfant eſt mort cinq jours après ſa naiſſance; mais faut-il en attribuer la cauſe au dérangement de ſes parties, qui étoient d'ailleurs très-bien conformées? C'eſt ce dont il eſt permis de douter, d'autant mieux que nous avons l'exemple d'un ſoldat qui a vecu 70 ans, quoiqu'il eût un déplacement général de toutes les parties contenues dans la poitrine &

Digitized by Google

dans le bas-ventre. On n'a connu cette ſingularité de déplacement de parties que par l'ouverture de ſon cadavre.

Cinquième exemple de pareils jeux *dans un vieillard.* Le ſoldat dont il s'agit, étant mort âgé de 70 ans, le 23 Octobre 1688, à l'hôtel des Invalides, M. Morand fit l'ouverture de ſon cadavre en préſence de MM. du Parc, Saviard, & autres chirurgiens.

Après avoir levé les tégumens communs, & découvert la duplicature du péritoine, on y trouva la veine ombilicale couchée au long de la ligne blanche, laquelle, au lieu de ſe détourner enſuite du côté droit pour entrer dans la ſciſſure du foie, ſe trouvoit effectivement placée, ainſi que la rate, au côté droit, contre l'ordre naturel.

Le grand lobe du foie occupoit entierement l'hypochondre gauche, & la ſciſſure regardoit le derriere du cartilage xiphoïde. Son petit lobe occupoit une partie de la région épigaſtrique, & déclinoit vers l'hypochondre droit.

On remarqua dans la poitrine, que l'œſophage y entroit par le côté droit, & paſſoit au-devant de l'uretere; puis deſcendant & ſe gliſſant du même côté droit, y perçoit le diaphragme, & après l'avoir traverſé, ſe gliſſoit entre le foie & la rate pour entrer dans le bas-ventre.

Le fond de l'eſtomac, ſuivant la même route, étoit ſitué du côté droit, entre le foie & la rate; le pylore & l'inteſtin duodenum ſe trouvoient au-deſſous du foie; & ce boyau paſſant par-deſſous la veine & l'artere méſentérique ſupérieure, puis faiſant ſa courbure, ſe gliſſoit du côté droit vers la partie lombaire, & formoit le jejunum.

Tous les inteſtins grêles avoient auſſi changé de ſituation; le cœcum & le commencement du colon étoient placés dans l'île gauche, & le contour de ce dernier boyau paſſoit à l'ordinaire, mais de gauche à droite, ſous l'extrémité du foie, du ventricule & de la rate, & deſcendoit enſuite dans la region iliaque droite, pour produire le rectum.

La même tranſpoſition s'étoit faite aux reins & aux parties génitales: car le rein droit ſe trouvant au côté gauche, & le gauche étant au côté droit, l'on voyoit la veine ſpermatique droite ſortir de l'émulgente, & la veine ſpermatique gauche ſortir du tronc de la cave contre l'ordre naturel.

De plus, le rein du côté droit étoit plus élevé que celui du côté gauche, & deux ureteres ſortoient du rein droit, l'un du baſſinet à l'ordinaire, & l'autre de ſa partie inférieure.

Les capſules atrabilaires avoient auſſi paſſé d'un côté à l'autre, ce qu'on reconnut par les veines, la capſule gauche recevant la ſienne du tronc de la cave, & la droite de l'émulgente.

Le cœur lui-même prenoit part à ce changement; ſa baſe étoit ſituée au milieu de la poitrine, mais ſa pointe inclinoit du côté droit contre ſon ordinaire, qui eſt de ſe porter du côté gauche. De cette façon, le ventricule droit du cœur regardoit le côté gauche de la poitrine, & la veine-cave qui en ſortoit du même côté, produiſoit deux troncs à l'ordinaire; l'inférieur perçoit le diaphragme au côté gauche du corps des vertebres, & l'artere du poumon ſortoit de ce même ventricule, ſe gliſſant du côté droit, & là ſe partageoit en deux branches à l'ordinaire.

Le tronc de l'aorte ſortant du ventricule gauche, & ſe trouvant placé au côté droit de la poitrine, ſe courboit du même côté contre la coûtume; après quoi, perçant le diaphragme au côté droit, & deſcendant juſqu'à l'os ſacrum, il occupoit toûjours le côté droit du corps des vertebres.

La veine du poûmon ſortant du même ventricule, ſe courboit auſſi un peu du côté droit.

Enfin, la veine azygos ſe trouvoit au côté droit du corps des vertebres, enſorte que la diſtribution des vaiſſeaux ſouffroit un changement conforme à celui qui étoit arrivé aux viſceres. *Voyez l'obſervat. 112 de* Saviard, *ou l'hiſt. de l'acad. royale des Sciences de 1686 à 1699. tom. II. p. 44.*

6°. *Autres exemples confirmatifs.* Ce fait tout étrange, tout ſurprenant qu'il paroiſſe, n'eſt cependant pas unique; on avoit déja vû à Paris en 1650 un pareil exemple dans le meurtrier qui avoit tué un gentilhomme, au lieu de M. le duc de Beaufort, & dont le corps, après avoir été roué, fut diſſequé par M. Bertrand, chirurgien, qui en a publié l'hiſtoire avec des remarques, dans un traité particulier. Cette même hiſtoire eſt détaillée plus au long dans les *obſervat. médic.* de M. Cattier, docteur en Médecine. Bonet l'a inſéré dans ſon *ſepulchretum*, liv. IV. ſect. 1. obſ. 7. §. 3. Il en eſt auſſi fait mention dans les mémoires de Joly, qui à cette occaſion rapporte qu'on avoit obſervé la même choſe dans un chanoine de Nantes.

Un ſavant plein d'érudition, ce doit être M. Falconet, m'a encore indiqué le journal de dom Pierre de Saint-Romuald, imprimé à Paris en 1661, où il eſt dit qu'on trouva une pareille tranſpoſition de viſceres en 1657, dans le cadavre du ſieur Audran, commiſſaire des gardes françoiſes.

On peut joindre à tout ceci l'obſervation d'Hoffman, imprimée à Leipſick en 1671, *in*-4°. ſous le titre de *Cardianaſtrophe, ſeu cordis inverſi, memorabilis obſervatio*, &c.

Septieme exemple de jeux de la nature *ſur la ſituation de viſceres dans la poitrine.* Les *Tranſactions philoſophiques* de l'année 1702, n°. 275, & les *acta eruditorum*, même année 1702, p. 534. font le détail du cas ſuivant, qui eſt fort extraordinaire.

Charles Holt, en diſféquant un enfant de deux mois, en préſence de trois témoins experts en Anatomie, ne découvrit ni d'inteſtins hormis le rectum, ni de méſentere dans la cavité du bas-ventre; mais ayant détaché le ſternum, il les trouva dans la cavité de la poitrine, couchés ſur le cœur & les poumons. Pour comble de ſurpriſe, l'omentum & le médiaſtin manquoient. Le pylore étoit retiré vers le fond du ventricule près des vertebres du dos: le gros boyau s'étendoit obliquement depuis l'anus vers un trou particulier du diaphragme, & étoit caché deſſous avec une partie du duodenum. Il paroît que ce trou du diaphragme étoit abſolument naturel, & avoit ſervi au paſſage des inteſtins dans la poitrine, car tout étoit entier ſans aucun déchirement. On ne trouva pas la moindre communication des inteſtins avec aucune autre partie du corps; cependant l'enfant avoit vécu, prenoit tous les jours des alimens, & alloit à la ſelle.

Ce petit nombre de faits ſinguliers, tirés de bonnes ſources, ne ſuffit que trop pour conclure qu'aujourd'hui comme du tems de Pline, nous pouvons répéter avec lui, *ignotum eſt quo modo & per quæ vivimus.*

Huitiime exemple de jeux de la nature *ſur le manque des parties de la génération.* Ces parties, qui depuis tant de ſiecles renouvellent continuellement la face de l'univers par un méchaniſme inexplicable, ſont non-ſeulement expoſées à des vices bizarres d'origine & de conformation; mais quelquefois même elles manquent abſolument dans des enfans qui viennent au monde. Ainſi Saviard a été le témoin oculaire d'un enfant né à l'Hôtel-Dieu de Paris, manquant des parties de la génération qui appartiennent à l'un ou à l'autre ſexe, & n'ayant d'autre ouverture à l'extérieur que celle du rectum.

Ainſi le docteur Barton témoigne avoir vû dans le comté d'Yorck un enfant qui reſſembloit entierement à celui de Saviard. Cet enfant n'avoit aucune

Digitized by Google

cune partie extérieure de la génération, ni mâle, ni femelle, ni aucun veſtige de ces organes. Les autres parties du corps étoient conformes à l'état naturel & ordinaire, excepté que vers le milieu de l'eſpace qui eſt entre le nombril & l'os pubis, ſe trouvoit une ſubſtance ſpongieuſe, nue, ſans proéminence, tendre, fort ſenſible, percée de pores innombrables, deſquels pores l'urine ſortoit ſans-ceſſe. L'enfant a vécu cinq ans, & eſt mort de la petite vérole. *Mém. d'Edimb. ann.* 1740. *tom. V. p.* 428.

Exemples de jeux de la nature *qui peuvent être utiles dans la pratique.* Il eſt poſſible quelquefois de trouver dans les *jeux de la nature* des variations, dont la connoiſſance peut avoir quelque utilité, c'eſt-à-dire peut ſervir dans l'explication des fonctions de l'économie animale ou des maladies, & peut faire éviter quelque erreur dans la pratique. Je compte au nombre de ces variations les os triangulaires, qu'on trouve quelquefois dans les futures du crane, & plus fréquemment dans la future lambdoïde, que dans aucune autre; parce que, faute de connoître ces *jeux*, quelqu'un pourroit ſe tromper à l'égard de ceux qui ont de pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture conſidérable.

Obſervation générale. Enfin, perſonne n'ignore les *jeux de la nature* qui s'étendent ſur les proportions des parties du corps d'un même individu, car non-ſeulement les mêmes parties du corps n'ont point les mêmes dimenſions proportionnelles dans deux perſonnes différentes; mais dans la même perſonne une partie n'eſt point exactement ſemblable à la partie correſpondante. Par exemple, ſouvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes dimenſions que le bras ou la jambe du côté gauche. Ces variétés ſont faciles à comprendre; elles tirent leur origine de celle de l'accroiſſement des os, de leurs ligamens, de leur nutrition, des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ces parties, des muſcles qui les couvrent, *&c.* C'eſt à l'art du deſſein qu'on doit les idées de la proportion; le ſentiment & le goût ont fait ce que la méchanique ne pouvoit faire, & comme dit encore M. de Buffon, on a mieux connu la nature par la repréſentation que par la nature même. (*D. J.*)

JEU DE LA NATURE, *lusus naturæ.* (*Hiſt. nat. Lithologie*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangere au regne minéral, & qui reſſemblent ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, *&c.* ſans qu'on puiſſe indiquer la cauſe qui a pû leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainſi conformées ne different point dans leur eſſence des pierres ordinaires; ce ſont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux, ou du grès, *&c.* toute la différence, s'il y en a, vient de la curioſité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'hiſtoire naturelle, & qui attachent ſouvent de la valeur à ces pierres, en raiſon de la bizarterie de leurs figures. Wallerius a raiſon de dire que dans ces ſortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des reſſemblances groſſieres, que l'imagination des propriétaires ſupplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plutôt les nommer *luſus lithophilorum* que *luſus naturæ.*

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence ſur leſquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herboriſées, les agates & les jaſpes, & les marbres ſur leſquels on remarque différens objets, dont la reſſemblance n'eſt formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces ſortes de pierres.

Bruckmann, grand compilateur d'hiſtoire naturelle, rapporte une diſſertation, intitulée *de Papatu à naturâ deteſtato*; l'auteur de cette ridicule diſſertation eſt un nommé Gleichmann. Il y eſt queſtion d'une pierre, ſur laquelle on voyoit, ou du-moins on croyoit voir, une religieuſe ayant une mitre ſur ſa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ſes bras. Il dit que la papeſſe Jeanne ſe préſenta auſſitôt à ſon imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papiſme. *Voyez* Bruckmann, *Epiſtole itinerariæ, centuria I. epiſtol. lvj.* On conſerve deux agates dans le cabinet d'Upſal, ſur l'une deſquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & ſur l'autre le paſſage de la mer Rouge par les enfans d'Iſraël. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie, tome I.*

Il y a des gens qui connoiſſant le goût de quelques collecteurs d'hiſtoire naturelle pour le merveilleux, ſavent le mettre à profit, & leur font payer cherement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le ſecret d'y former par art, ou du-moins dans leſquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des reſſemblances qu'elle n'avoit fait que tracer groſſierement, avec de la diſſolution d'or, avec celle d'argent, *&c.* On peut tracer des deſſeins aſſez durables ſur les agates; il eſt auſſi fort aiſé d'en former ſur le marbre, *&c. Voyez la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. page* 172 *de la traduction françoiſe, & tome II. page* 128.

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des cauſes connues, telles que ſont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, celles dans leſquelles on voit des empreintes de végétaux & de poiſſons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, *&c.* ce n'eſt point le haſard qui a produit les figures qu'on y remarque. *Voyez* FOSSILES.

Il ne faut point non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toûjours ſous une forme conſtante & déterminée, tels que les cryſtallifications, les marcaſſites, *&c.* & encore moins ceux qui ſont des produits de l'art des hommes. *Voyez* FIGURÉES PIERRES. (—)

JEU DE MOTS, (*Gramm.*) eſpece d'équivoque, dont la fineſſe fait le prix, & dont l'uſage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'eſprit fondée ſur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le ſon, mais qui different à l'égard du ſens. *Voyez* POINTE.

Les *jeux de mots*, quand ils ſont ſpirituels, ſe placent à merveille dans les ctis de guerre, les deviſes & les ſymboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorſqu'ils ſont délicats, dans la converſation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Deſtouches,

Auteur ſolide, ingénieux,
Qui du théatre êtes le maître,
Vous qui ſûtes le Glorieux,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces ſortes de *jeux de mots* ne ſont point interdits, lorſqu'on les donne pour un badinage qui exprime un ſentiment, ou pour une idée paſſagere; car ſi cette idée paroiſſoit le fruit d'une réflexion ſérieuſe, ſi on la débitoit d'un ton dogmatique, on la regarderoit avec raiſon comme une petiteſſe frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le ſublime, dans les ouvrages graves & ſérieux, dans les oraiſons funebres, & dans les diſcours oratoires. C'eſt par exemple un *jeu de mots* bien miſérable que ces paroles de Jules Maſcaron, évêque de Tulles,

Digitized by Google

& puis d'Agen, dans l'oraiſon funebre d'Henriette d'Angleterre. » Le grand, l'invincible, le magnani-» me Louis, à qui l'antiquité eut donné mille *cœurs*, » elle qui les multiplioit dans les héros, ſelon le nom-» bre de leurs grandes qualités, ſe trouve ſans *cœur* » à ce ſpectacle ».

Il eſt certain que ce mauvais goût a paru & s'eſt éclipſé à pluſieurs reprifes dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaiſanterie, & du ridicule, ſuccédera à l'amour du bon, du ſolide & du vrai. Si cette réflexion eſt juſte, craignons le retour prochain de ce mauvais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas ſi-tôt le retour des *jeux de mots* groſſiers; nous ſommes encore aſſez délicats pour les renvoyer, je ne dirai point aux gens de robe, comme on le prétend à la cour, mais aux ſpectacles des farceurs, ou aux artiſans qui font les plaiſans de leur voiſinage. (*D. J.*)

JEU, *luſus.* (*Bell. lett.*) *Voyez* JOUER & JEUX.

JEU DE THÉATRE, (*en poeſie*) *Voyez* DRAME, TRAGEDIE, COMEDIE, *&c.*

JEUX (SALLE DE). *Voyez* THÉATRE, AMPHITHÉATRE, *&c.*

JEUX, ſ. m. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) ſortes de ſpectacles publics qu'ont eu la plûpart des peuples pour ſe délaſſer, ou pour honorer leurs dieux; mais puiſque parmi tant de nations nous ne connoiſſons guères que les *jeux* des Grecs & des Romains, nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion conſacra chez eux ces ſortes de ſpectacles; on n'en connoiſſoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier, ou même à pluſieurs enſemble; il y avoit un arrêt du ſenat tomain qui le portoit expreſſément. On commençoit toûjours à les ſolemniſer par des ſacrifices, & autres cérémonies religieuſes: en un mot, leur inſtitution avoit pour motif apparent la religion, ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs ſe diviſoient en deux eſpeces différentes; les uns étoient compris ſous le nom de *gymniques*, & les autres ſous le nom de *ſcéniques*. Les *jeux* gymniques comprenoient tous les exercices du corps, la courſe à pié, à cheval, en char, la lutte, le ſaut, le javelot, le diſque, le pugilat, en un mot le pentathle; & le lieu où l'on s'exerçoit, & où l'on faiſoit ces *jeux*, ſe nommoit *Gymnaſe*, *Paleſtre*, *Stade*, *&c.* ſelon la qualité des *jeux*. *Voyez* GYMNIQUES, GYMNASE, PALESTRE, STADE, *&c.*

A l'égard des *jeux ſcéniques* on les repréſentoit ſur un théatre, ou ſur la ſcene, qui eſt priſe pour le théatre entier. *Voyez* SCENE.

Les *jeux* de Muſique & de Poéſie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs repréſentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire, mais avec cette différence que dans les combats tranquilles, où il ne s'agiſſoit que des ouvrages d'eſprit, du chant, de la muſique, les juges étoient aſſis lorſqu'ils diſtribuoient les prix; & dans les combats violens & dangereux, les juges prononçoient debout: nous ignorons la raiſon de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre, les loix, les ſtatuts de ces derniers combats, on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choſes préſuppoſées connues, nous nous contenterons de remarquer, que parmi tant de *jeux*, les Olympiques, les Pythiens, les Néméens & les Iſthmiens, ne ſortiront jamais de la mémoire des hommes, tant que les écrits de l'antiquité ſubſiſteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* ſolemnels qu'on vient de nommer; dans ces *jeux* qu'on faiſoit avec tant d'éclat, & qui attiroient de tous les endroits de la terre une ſi prodigieuſe multitude de ſpectateurs & de combattans; dans ces *jeux*, dis-je, à qui ſeuls nous devons les odes immortelles de Pindare, on ne donnoit pour toute récompenſe qu'une ſimple couronne d'herbe; elle étoit d'olivier ſauvage aux *jeux* Olympiques, de laurier aux *jeux* Pythiques, d'ache verd aux *jeux* Néméens, & d'ache ſee aux *jeux* Iſthmiques. La Grece voulut apprendre à ſes enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Auſſi liſons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perſe, Tigrane entendant parler de ce qui conſtituoit le prix des *jeux* ſi fameux de la Grece, il ſe tourna vers Mardonius, & s'écria, frappé d'étonnement: » Ciel, avec quels hommes nous avez-» vous mis aux mains! inſenſibles à l'intérêt, ils ne » combattent que pour la gloire ». *Voyez* donc JEUX OLYMPIQUES, PYTHIENS, NÉMÉENS, ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* paſſagers, qu'on célébroit dans la Grece; tels ſont dans Homere ceux qui furent faits aux funérailles de Patrocle; & dans Virgile, ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniverſaire de ſon pere Anchiſe. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés, des *jeux* où l'on prodiguoit pour prix des cuiraſſes, des bouchiers, des caſques, des eſpées, des vaſes, des coupes d'or, des eſclaves. On n'y diſtribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient reſervées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne ſont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les diſtingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient connus ſous le nom de *jeux circenſes* & de *jeux ſcéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres ſur la ſcene. A l'égard des *jeux* conſacrés aux dieux, on les diviſoit en *jeux ſacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils ſe faiſoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertiſſans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. *Voyez* CIRCENSES, FUNEBRES, SACRÉS, VOTIFS.

Les rois égalerent les *jeux Romains* pendant le tems de la royauté; mais après qu'ils eurent été chaſſés de Rome, dès que la république eut pris une forme réguliere, les conſuls & les préteurs préſiderent aux *jeux Circenſes*, *Apollinaires* & *Séculaires*. Les édiles plébéiens eurent la direction des *jeux Plébéiens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, ſous le titre de *jeux Mégaléſiens*. *Voyez* APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITOLINS, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de ſpectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit ſpécialement *jeux Romains*, & que l'on diviſoit en grands, *magni*, & très-grands, *maximi*.

Le ſénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adreſſe & l'habileté de Camille, la joie fut ſi vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnoiſſance de la tranquillité dont ils eſperoient jouir, le ſénat ordonna que l'on fît de grands *jeux* à l'honneur des dieux, & qu'on les ſolemniſat pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les *jeux* publics n'avoient eû lieu que pendant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non-ſeulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient

Digitized by Google

dans les enfers; & les *jeux* institués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois sortes, connus sous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. *Voyez* Tauriliens, *jeux*, Compitales & Terentins.

Les *jeux scéniques* comprenoient toutes les représentations qui se faisoient sur la scene. Elles consistoient en tragédies, comédies, satyres, qu'on représentoit sur le théatre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertissemens plus agréables, on les préluduit par des danseurs de corde, des voltigeurs, & autres spectacles pareils; ensuite on introduisit sur la scene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les tems où la corruption chassa les mœurs & la vertu. *Voyez* Scéniques, *jeux*, Schoenobate, Mime & Pantomime.

Les *jeux scéniques* n'avoient point de tems marqués, non plus que ceux que les consuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner sa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéatre environné de loges & de balcons; là se donnoient des combats d'hommes ou d'animaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *equestres* ou *curules*. Les premiers étoient consacrés à Mars & à Diane; les autres à Neptune & au soleil. *Voyez* Agonales, Equestres, Cirque, *&c.*

Les *jeux séculaires* en particulier, ne se célébroient que de cent ans en cent ans. *Voyez* Séculaires, *jeux*.

On peut ajouter ici les *jeux Actiaques*, *Augustaux* & *Palatins*, qu'on célébroit à l'honneur d'Auguste; les Néroniens à l'honneur de Néron, ainsi que les *jeux* à l'honneur de Commode, d'Adrien, d'Antinoüs, & tant d'autres imaginés sur les mêmes modeles. *Voyez* Jeux Actiaques, Augustaux, Néroniens, Palatins.

Enfin, lorsque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plûpart des villes qui en demanderent; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inscription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans *son voyage de Grece*.

Comme les édiles au sortir de charge donnoient toûjours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortensius, C. Antonius & Murena, à qui porteroit le plus loin la magnificence; l'un avoit fait couvrir le ciel des théatres, de voiles azurés; l'autre avoit couvert l'amphithéatre de tuiles de cuivre surdorées, *&c.* Mais César les surpassa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de son pere; non content de donner les vases, & toute la fourniture du théatre en argent, il fit paver l'arène entiere de lames d'argent; defortе, dit Pline, » qu'on vit pour la » premiere fois les bêtes marcher & combattre sur » ce métal ». Cet excès de dépense de César, étoit proportionné à son excès d'ambition; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aspiroient qu'au consulat, & César aspiroit à l'empire.

C'en est assez sur les *jeux* de la Grece & de Rome, considérés d'une vûe générale; mais comme ils sont une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, sous leurs noms respectifs: voici la liste des principaux, dont il importe de consulter les articles.

Actiaques, Apollinaires, Augustaux, Capitolins, Céréaux, Circenses, Jeux de Castor et de Pollux, Compitales, Consuales, Floraux, Funebres, Gymniques, Isthmiens, Jeux de la Liberté, Luculliens, Martiaux, Mégalésiens, Néméens, Néroniens, Olympiques, Palatins, Panhelléniens, Panathénées, Plébéiens, Pyrrhiques, Pythiens, Romains, Sacres, Scéniques, Séculaires, Tauriliens, Terentins, Troyens, Votifs, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire. (*D. J.*)

Jeux Augustaux, *Augustales ludi*; (*Antiq. Rom.*) les *jeux Augustaux* ou les *Augustales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguste, l'an 735 de la fondation de Rome, lorsque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrieme avant les ides d'Octobre, c'est-à-dire le 12 de ce mois; & le sénat par un decret solemnel, émané sous le consulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fussent encore représentés le même jour au bout de huit ans. (*D. J.*)

Jeux Carniens, (*Antiq. grec.*) fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la xxvj olympiade, & telle en fut l'occasion suivant Pausanias, *liv. III. ch. xij.*

Un Arcanien nommé Carnus, devin fameux, inspiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peste tout le camp des Doriens; alors ils bannirent le meurtrier, & appaiserent les manes du devin par des expiations, qui furent prescrites sous le nom de *fête Carnienne*; d'autres, continue Pausanias, donnent à ces fêtes une origine différente. Ils disent que les Grecs, pour construire ce cheval de bois si fatal aux Troyens, ayant coupé sur le mont Ida beaucoup de cornouilliers (κραναίας), dans un bois consacré à Apollon, irriterent ce dieu contr'eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en son honneur, & lui donnerent le surnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faisoit le sujet de leur disgrace.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque chose de militaire: on dressoit neuf loges, en maniere de tentes, que l'on appelloit *ombrages*, σκιάδες; sous chacun de ces ombrages soupoient ensemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours; on y célébroit des jeux; & l'on y proposoit un prix aux joueurs de cithare. Terpandre fut le premier qui le remporta, & Timothée y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre, & avoir par conséquent introduit dans la musique le genre chromatique: les Lacédémoniens suspendirent sa lyre à la voûte d'un édifice, qu'on voyoit encore du tems de Pausanias. *Mém. des Inscript. tom. XIV.* (*D. J.*)

Jeux de Castor et de Pollux, (*Antiq. rom.*) *jeux* qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros, qui étoient comptés au nombre des grands dieux de la Grece: voici quelle fut l'occasion de ces *jeux*.

A. Posthumius, dictateur, voyant les affaires des Romains dans un état déplorable, s'engagea par un vœu solemnel, au cas que la victoire les rétablît, de faire représenter des *jeux* magnifiques en l'honneur de *Castor & de Pollux*. Le succès de cette guerre ayant été favorable, le sénat, pour remplir le vœu de Posthumius, ordonna qu'on célébreroit chaque année, pendant huit jours, les *jeux* que leur dictateur avoit voués.

Ces *jeux* étoient précédés du spectacle des gladiateurs, & les magistrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté, & suivis d'une nombreuse cavalcade, portoient les statues ou les images des dieux en procession, depuis le capitole jusques dans la place du grand cirque. *Voyez* les autres détails dans Hospinien *de festis Græcorum*, & dans le *Dict.* de Pitiscus. (*D. J.*)

Jeux Curules, (*Antiq. Rom.*) *les jeux curules* ou *équestres* consistoient en des courses de chars ou

Digitized by Google

à cheval, qui ſe faiſoient dans le cirque dédié à Neptune ou au ſoleil. (*D. J.*)

Jeux Eléuthériens, *voyez* Jeux de la Liberté.

Jeux des enfans de Rome, (*Hiſt. Rom.*) tous les enfans ont des *jeux* qui ne ſont pas indifférens pour faire connoître l'eſprit des nations. Les *jeux* de nos enfans ſont ceux de la toupie, de cligne-muſette, de colin-maillard, *&c.* Les enfans de Rome repréſentoient dans leurs *jeux* des tournois ſacrés, des commandemens d'armées, des triomphes, des empereurs, & autres grands objets. Nous liſons dans Suétone que Neron dit à ſes gens de jetter dans la mer ſon beau-fils Rufinus Criſpinus, fils de Poppée, & encore enfant, *quia ferebatur ducatus & imperia ludere.*

Un de leurs principaux *jeux* étoit de repréſenter un jugement dans toutes les formes, ce qu'ils appelloient *judicia ludere.* Il y avoit des juges, des accuſateurs, des défendeurs, & des licteurs pour mettre en priſon celui qui ſeroit condamné. Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, nous raconte qu'un de ces enfans, après le jugement, fut livré à un garçon plus grand que lui, qui le mena dans une petite chambre, où il l'enferma. L'enfant eut peur, & appella à ſa défenſe Caton, qui étoit du *jeu*; alors Caton ſe fit jour à-travers les camarades, délivra ſon client, & l'emmena chez lui, où tous les autres enfans le ſuivirent.

Ce Caton, depuis ſi grand homme, tenoit déja dans Rome le premier rang parmi les enfans de ſon âge. Quand Sylla donna le tournoi ſacré des enfans à cheval, il nomma Sextus, neveu du grand Pompée, pour un capitaine des deux bandes; mais tous les enfans ſe mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête; alors tous répondirent à la fois *Caton*, & Sextus lui céda volontairement cet honneur, comme au plus digne. (*D. J.*)

Jeux de la Liberté, (*Antiq. grec.*) on appelloit ainſi les *jeux* qui ſe célébroient à Platée, en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom, dans la LXXV. olympiade, l'an de Rome 275.

Ariſtide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une aſſemblée générale de la Grece, & que l'on y feroit un ſacrifice à Jupiter, pour lui rendre d'éternelles actions de graces. En même tems il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célébreroit les *jeux de la liberté*, où l'on coutoit tout armé autour de l'autel de Jupiter, & il y avoit de grands prix propoſés pour cette courſe.

On célébroit encore du tems de Plutarque, & ces *jeux*, & la cérémonie de l'anniverſaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on avoit élevé un autel à Jupiter éléuthérien, c'eſt-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appellerent auſſi *eleutheria*, jeux ou fêtes éléuthériennes. *Voyez* Eleuthere. (*D. J.*)

Jeu de Fief, (*Juriſprud.*) eſt une aliénation des parties du corps matériel du fief, ſans diviſion de la foi dûe pour la totalité du fief. *Voyez* ce qui en eſt dit *au mot* Fief. (*A*)

Jeux de hasard. *Voyez l'article* Jouer.

Jeu, (*Marine*) on dit le *jeu du gouvernail*; c'eſt ſon mouvement

Jeu de voiles. *Voyez* Jet de voiles.

Jeu-parti; on dit faire *jeu-parti* quand de deux ou pluſieurs perſonnes qui ont part à un vaiſſeau, il y en a une qui veut rompre la ſociété, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui ſera la condition des autres meilleures, ou bien que l'on faſſe eſtimer les parts.

Jeu, (*terme d'Horlogerie*) ſi l'on ſuppoſe une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra ſe mouvoir dans ce trou de-çà & delà; c'eſt l'eſpace qu'elle parcourt, en ſe mouvant ainſi, que les Horlogers appellent le *jeu*. Ainſi ils diſent qu'un pivot a du *jeu* dans ſon trou, lorſqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorſqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'eſt encore de même qu'ils diſent qu'une roue a trop de *jeu* dans ſa cage, lorſque la diſtance entre ſes deux parties n'eſt pas aſſez grande, & qu'elle differe trop de celle qui eſt entre les deux platines. Il faut que les roues ayent un certain *jeu* dans leur cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puiſſent ſe mouvoir avec liberté; ſans cela elles ſont gênées, défaut eſſentiel, dont il réſulte beaucoup de frottemens, & par conſéquent beaucoup d'uſure. *Voyez* Roue, Tige, Portée, *&c.*

Jeu, en fait d'*eſcrime*; on entend par *jeu*, la poſition des épées de deux eſcrimeurs qui font aſſaut.

L'aſſaut comprend deux *jeux*, qui ſont le *ſenſible* & l'*inſenſible*. Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même aſſaut, en paſſant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un; c'eſt pourquoi je les traiterai ſéparement. *Voyez* Jeu *ſenſible* & *inſenſible*.

Jeu insensible, eſt un aſſaut qui ſe fait ſans le ſentiment de l'épée. *Voyez* Assaut & Sentiment d'Epée.

Cet aſſaut s'exécute toujours ſous les armes à votre égard, parce que de quelque façon que l'ennemi ſe mette en garde, d'abord qu'il ne ſouffre pas que les épées ſe touchent, vous tenez la garde haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que les eſcrimeurs étant en garde, leurs épées ne ſe touchent point, mais qu'elles ſe rencontrent dans les parades, & dans les attaques.

De ce qu'on doit pratiquer dans l'aſſaut du jeu inſenſible. Article I. Dans ce *jeu*, 1°. comme on ne ſent pas l'épée de l'ennemi, on ſe met toujours hors de meſure pour éviter d'être ſurpris. 2°. On tient une garde haute, le bras plus étendu que dans la garde baſſe, la pointe de l'épée vis-à-vis l'eſtomac de l'ennemi, afin de le tenir éloigné, & qu'il ne puiſſe faire aucune attaque ſans détourner cette pointe. 3°. On regarde ſa main droite, afin de s'appercevoir des mouvemens qu'il fait pour frapper votre épée avec la ſienne.

Article II. Les attaques qui ſe font dans ce *jeu*, ſont des feintes & doubles feintes. On les peut faire parce qu'on eſt hors de meſure; d'où il ſuit que l'ennemi ne peut pas vous prendre ſur ce tems. Si ces feintes ébranlent l'ennemi, & qu'il aille à l'épée, *voyez* Aller a l'Epée, on les entreprend ainſi.

Exemple. Lorſque vous ſerez le premier tems de la feinte, ou feinte droite, *voyez* Feinte, ſi l'ennemi va à votre épée, vous profitez de ſon mouvement pour entrer en meſure en dégageant, & incontinent vous recommencez la feinte. Remarquez que dans cette attaque vous dégagez quatre fois par la feinte, & trois fois par la feinte droite, que le premier dégagement eſt volontaire, & les autres forcés (*Voyez* deuxieme Dégagement forcé), & qu'au dernier vous déſachez l'eſtocade.

Article III. L'ennemi qui vous attaque, eſt obligé, par votre poſition, de détourner votre épée. *Voyez* Engagement. S'il la force, *voyez* premier Dégagement forcé. Et s'il la veut frapper, dégagez par le deuxieme dégagement forcé.

Article IV. On regarde le pié gauche de l'ennemi, & dès qu'on s'apperçoit qu'il l'avance pour entrer en meſure, on l'attaque ſur ce mouvement par une

Digitized by Google

eſtocade. Ce procédé l'oblige de parer, & on profite de ce défaut. *Voyez* DÉFAUT.

Article V. Quand vous attaquez l'ennemi par une feinte, s'il ne va pas à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, vous entrez en meſure ſans dégager, en vous tenant prêt à parer. Si l'ennemi ne vous porte pas l'eſtocade ſur le tems que vous entrez en meſure, incontinent que vous y êtes arrivé, & de la poſition où vous êtes, vous détachez l'eſtocade droite; car il eſt à préſumer que l'ennemi s'attend que vous allez faire une feinte. S'il n'alloit à l'épée que lorſque vous entrez en meſure, alors y étant arrivé, vous lui feriez une feinte. *Voyez* FEINTE.

Article VI. Dans ce *jeu*, on n'entreprend ni botte de paſſe, ni de volte, ni deſarmement, excepté le deſarmement en faiſant tomber l'épée de l'ennemi en la frappant, quand il porte une eſtocade de ſeconde.

Article VII. Toutes les fois que l'ennemi vous parera une eſtocade, & que vous lui en parerez une, il faut ſuivre ce qui eſt dit aux articles 1, 2, 3 du *jeu ſenſible*. *Voyez* JEU SENSIBLE.

Article VIII. Si en attaquant l'ennemi il ſe défend par la parade du cercle, vous ferez ſous les armes ce qui ſe pratique ſur les armes au 10 article du *jeu ſenſible*. *Voyez* 10 *article du jeu ſenſible*.

JEU SENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait par le ſentiment de l'épée. *Voyez* SENTIMENT D'EPEE, & ASSAUT.

Cet aſſaut s'exécute ſur les armes ou ſous les armes, ſi les eſcrimeurs tiennent une garde baiſſe ou ordinaire, & ſous les armes s'ils en tiennent une haute. *Voyez* GARDE ORDINAIRE *ou* GARDE HAUTE.

Si l'ennemi tient une garde haute, il faut abſolument la tenir de même; mais s'il en tient une baſſe, vous pouvez tenir la même, ou bien la garder haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que l'ennemi laiſſe ſentir ſon épée.

Averтiſſement. Pour entendre ce que je dirai ſur ce *jeu*, j'averтis 1°. qu'il ſera toujours ſuppoſé qu'on y tiendra la garde qu'il convient. 2°. Tout ce qui ſe fait dans la garde haute, ſe peut faire dans la garde ordinaire, à moins que je ne faſſe des remarques particulieres. 3°. Quand je ferai tirer de pié ferme, il ſera ſuppoſé qu'on eſt en meſure, & qu'il ne faut pas remuer le pié gauche. 4°. Quand je parlerai d'eſtocade droite, il ſera entendu qu'elle ſe portera ſans dégager. 5°. Quand j'indiquerai un mouvement quelconque, de tirer quarte, ou parer quarte, ou tierce, &c. ils ſe feront comme il eſt expliqué en ſon lieu.

De ce qui doit ſe pratiquer dans l'aſſaut du jeu ſenſible ſur les armes, ou ſous les armes. Article I. On fait d'abord attention ſi l'on eſt en meſure ou hors de meſure. *Voyez* MESURE. Si l'on eſt en meſure, on regarde le pié droit de l'ennemi, par le mouvement duquel on connoît s'il faut parer, & l'on ſent ſon épée, parce que ce ſentiment nous en aſſure la poſition, & nous avertit s'il dégage, ou s'il porte l'eſtocade droite, ou s'il fait toutes autres attaques. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE. Suppoſons maintenant que les épées ſoient engagées dans les armes.

La premiere attaque que l'on fait à l'ennemi, eſt d'oppoſer en quarte. *Voyez* OPPOSITION. Ce mouvement vous couvre tout le dedans des armes, & détermine l'ennemi ou à dégager ou à porter l'eſtocade en dégageant, ou à demeurer en place. 1°. S'il dégage, détachez incontinent l'eſtocade de tierce-droite. 2°. S'il porte l'eſtocade en dégageant, ſon pié droit vous avertit de parer, & vous tâchez de riſpoſter. *Voyez* RIPOSTE. Et 3°. s'il demeure en place, vous détachez l'eſtocade de quarte-droite, ou vous faites un coulement d'épée. *Voyez* COULEMENT D'ÉPÉE DE PIÉ FERME.

Article II. Si dans l'inſtant qu'on parе l'eſtocade, on ne ſaiſit pas le tems de la riſpoſte, *voyez* RIPOSTE; on donne le tems à l'ennemi de ſe remettre en garde, pour le prendre dans le défaut de ce mouvement. Remarquez qu'après avoir pouſſé une botte, il faut abſolument que l'ennemi ſe remette, ou qu'il le feigne, ce qu'il ne peut faire, & porter l'eſtocade; donc, ſi on l'attaque ſur ce tems, on le mettra dans la néceſſité de parer, & on le prendra dans le défaut de ſa parade. *Voyez* DÉFAUT.

Exemple. Pendant que l'ennemi feint de ſe remettre, ſans quitter ſon épée, & en la ſentant toujours également, on lui porte une eſtocade droite, qu'on n'allonge qu'à demi, c'eſt-à-dire, qu'on ne porte le pié droit qu'à moitié chemin de ce qu'il pourroit faire. Sur ce mouvement on doit s'attendre que l'ennemi parera; s'il pare, vous dégagez ſinement, & vous lui détachez l'eſtocade de tierce, tandis qu'il croit parer la quarte, & s'il ne paroit pas votre demi-eſtocade droite, vous l'acheverez, car il ne ſeroit plus à tems de la parer.

Article III. Si l'ennemi pare l'eſtocade que vous lui portez, il faut remarquer qu'il peut faire, en vous remettant, ce que vous lui avez fait; mais auſſi qu'il peut tomber dans le défaut que voici, qui eſt de ſe remettre avec vous, c'eſt-à-dire, de quitter l'oppoſition, parce qu'il croit que vous vous remettez en garde.

Exemple. Après que l'ennemi a paré votre eſtocade, vous feignez de vous remettre en garde, & ſi vous vous appercevez, par le ſentiment de l'épée, qu'il ceſſe d'oppoſer, alors, au lieu d'achever de vous remettre, vous profitez de ce défaut, en lui repouſſant la même eſtocade. *Voyez* BOTTE DE REPRISE. Si au contraire l'ennemi réſiſtoit toujours également à votre épée; alors, comme il aura le côté oppoſé à découvert, il eſt certain qu'il ſe portera néceſſairement à parer de ce côté-là; c'eſt pourquoi en finiſſant de vous remettre, vous feindrez une eſtocade en dégageant, *voyez* FEINTE; & dans l'inſtant qu'il ſe portera à la parade, vous dégagerez. *Voyez* SECOND DÉGAGEMENT SERRÉ. Il portera la botte dans le défaut, c'eſt-à-dire qu'il recevra le coup d'un côté, tandis qu'il pare de l'autre. Si l'ennemi n'alloit pas à la parade de cette feinte, vous rompriez la meſure: ſi l'ennemi profite du tems que vous vous remettrez en garde pour vous attaquer, faites retraite.

Article IV. Vous pourrez auſſi attaquer l'ennemi par un battement d'épée, *voyez* BATTEMENT D'ÉPÉE; & s'il pare votre eſtocade, obſervez, en vous remettant, ce qui eſt contenu en l'*article III.* Si l'ennemi vous porte une botte, obſervez ce qui eſt contenu à l'*article I.* & *II.* & ſi l'ennemi ne pare pas, & qu'il n'ait pas reçu l'eſtocade, c'eſt ſigne qu'il a rompu la meſure, c'eſt pourquoi portez-lui une eſtocade de paſſe. *Voyez* ESTOCADE DE PASSE. Si l'ennemi pare l'eſtocade de paſſe, vous remettrez promtement votre pié gauche où il étoit, & vous reculerez un peu le droit. Vous devez vous attendre que l'ennemi va venir ſur vous; mais remarquez qu'il n'eſt pas alors en meſure: (car vous êtes auſſi éloigné de lui qu'avant de porter l'eſtocade de paſſe;) c'eſt pourquoi il ne faut pas s'amuſer à parer, mais remarquer ſon pié gauche, & auſſi-tôt qu'il le remue, détacher l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & ſi vous ſentez qu'il la force, vous détacherez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Article V. Si l'on eſt hors de meſure, il faut obſerver le pié gauche de l'ennemi, & ſentir ſon épée, *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE.

Digitized by Google

Les attaques qu'on doit faire hors de meſure, ſont des coulemens d'épées, & toutes les fois que l'ennemi pare votre eſtocade, & que vous parez la ſienne, il faut ſuivre les maximes des *articles I. II. III.*

Article VI. Quelque mouvement que l'ennemi puiſſe faire hors de meſure, vous n'y devez point répondre, à moins que vous ne preniez le tems pour l'attaquer. Obſervez continuellement ſon pié gauche, parce qu'il ne peut vous offenſer qu'en l'avançant; mais auſſi-tôt qu'il l'avance, détachez-lui l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & s'il la force, portez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Il faut auſſi faire attention que l'ennemi pourroit avoir la fineſſe de forcer votre épée, pour vous faire détacher l'eſtocade, afin de vous la ripoſter; *voyez* RIPOSTE: il n'y a que la pratique qui puiſſe vous faire connoître cette ruſe. Cette remarque ſe rapporte au précepte 21; *voyez* ESCRIME, *précepte* 21, qui dit qu'il ne faut jamais tirer dans un jour que l'ennemi vous donne.

Article VII. Tout ce qui eſt enſeigné aux *articles* 1, 2, 3, 4, 5, 6, peut s'exécuter en tierce, en quarte, en quarte baſſe, & en ſeconde; il n'y a qu'à déterminer une de ſes poſitions, & ſuivre ce qui y eſt enſeigné.

Article VIII. Vous devez connoître par les attaques que vous faites à l'ennemi, qu'il peut vous en faire autant; d'où il eſt clair que s'il vous fait les mêmes attaques, il vous avertit de ſon deſſein, dont vous tâchetez de profiter.

Exemple. Si l'ennemi vous attaque par un coulement d'épée, ou battement d'épée, *&c.* vous feindrez d'en être ébranlé, pour lui faire détacher l'eſtocade, afin de lui ripoſter ou de le déſarmer; *voyez* RIPOSTE & DÉSARMEMENT; ou pour volter, *voyez* ESTOCADE DE VOLTE. *Nota* que le déſarmement de tierce & de quarte ne s'exécute pas en quarte baſſe, ni en ſeconde; & l'eſtocade de volte ne ſe pratique que dans le *jeu ſenſible.*

Article IX. Quelque variées que puiſſent être les attaques d'un eſcrimeur, elles ſe rapportent toujours à la feinte ou double feinte, à l'appel, ou coulement d'épée, au battement d'épée, ou à forcer l'épée.

Article X. Si l'ennemi ſe défend par la parade du cercle, *voyez* PARADE DU CONTRE, DU CONTRE-DÉGAGEMENT, vous le pourſuivrez dans le défaut de cette parade.

Exemple. Quand l'ennemi pare au contre du contre, il faut 1°. tenir la pointe de votre épée près de la garde, & du talon de la ſienne; 2°. dégager finement cette pointe autour de ſa lame, en ſuivant ſon même mouvement; 3°. pendant ce dégagement vous avancerez à chaque révolution la pointe de votre épée, juſqu'à-ce qu'elle ſoit ſi près de ſon corps qu'il ne puiſſe plus parer, & alors vous enfoncerez l'eſtocade.

Nota que l'ennemi ne rencontrera pas votre épée; à moins qu'il ne rétrograde ſon mouvement, (maxime que doivent obſerver tous ceux qui font cette mauvaiſe parade); & que s'il rétrograde, alors il rencontrera néceſſairement votre épée: en pareil cas, vous lui détacherez auſſi-tôt l'eſtocade du même côté que les épées ſe ſeront touchées; c'eſt-à-dire, que s'il rencontre votre épée dans les armes, vous lui porterez une eſtocade de quarte; & ſi c'eſt hors les armes, vous lui porterez une eſtocade de tierce.

Remarquez que je vous fais pouſſer l'eſtocade du même côté où les épées ſe touchent, pour prendre le défaut du mouvement de l'ennemi; car (*voyez* DÉFAUT & ASSAUT) quand il a porté ſon bras du côté de votre épée, pour la détourner de la ligne, il a découvert le côté oppoſé, & il lui eſt naturel de venir le couvrir craignant d'y être frappé. Remarquez encore qu'au lieu de venir parer le côté qu'il découvre par ſon mouvement de rétrograder, il pourroit détacher l'eſtocade au même inſtant, & du même côté que les épées ſe touchent; c'eſt pourquoi j'ai eu raiſon de vous faire détacher cette eſtocade, puiſqu'en la portant avec oppoſition, ainſi que je l'ai enſeigné, *voyez* OPPOSITION, vous vous garantiſſez en même tems de celle de l'ennemi.

JEUX, (*Orgue*) nom que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui ſont rangés ſur le même régiſtre. Tous les tuyaux du même *jeu* rendent des ſons qui ne different que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre *jeu* rendent des ſons qui different encore d'une autre maniere, de même que pluſieurs nuances de bleu, par exemple, different des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obſcur, qui dans cette comparaiſon répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les diſtinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en piés de leur plus grand tuyau qui eſt le *c ſol ut*, le plus grave des baſſes. Celui qui répond à la premiere touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiſte, lorſque le clavier n'eſt point à ravalement. Ainſi on dit que le preſtant ſonne le quatre-pié, parce que ſon plus grand tuyau (*le c ſol ut*) a quatre piés de long. La doublette ſonne le deux-pié, parce que ſon plus grand tuyau, le même *c ſol ut* au clavier n'a que deux piés; de même des autres *jeux*, comme on peut voir dans la table du rapport des *jeux*, *dans nos Planches d'orgues*, & à leurs *articles particuliers.*

Cette table du rapport des *jeux* repréſente par les eſpaces ou colonnes verticales les octaves réelles, c'eſt-à-dire celles qui ſont au-deſſus & au-deſſous du ſon fixe marqué un pié. Nous prenons pour ſon fixe le ſon que rend un tuyau d'un pié; ce ſon eſt moyen entre les extêmes de l'orgue, & l'octave du ſon fixe de M. Sauveur; le pié harmonique eſt au pié de roi comme 17 à 18, ainſi il n'a que 11 pouces 4 lignes. On a marqué par les longueurs qui rendent les ſons, & par les ſignes + ou —, les octaves de ces ſons, ſavoir les octaves aiguës ou au-deſſus du ſon fixe par +−1, +−2, +−3, +−4, les octaves graves, ou au-deſſous du même ſon fixe par −1, −2, −3, −4, & par les longueurs un pié, qui eſt le ton; ½ pié, qui eſt l'octave au-deſſus; ¼ pié, la double octave, & ⅛ pié, qui eſt la triple octave aiguë.

On trouve les octaves graves en doublant ſucceſſivement la longueur du tuyau du ton; pour la premiere 1 pié, pour la ſeconde 4 piés, pour la troiſieme 8 piés, pour la quatrieme 16 piés, & pour la cinquieme 32 piés; dans laquelle les tuyaux ne deſcendent au plus que juſqu'à la quinte. *Voyez la table du rapport des* jeux qui ſont ceux qui ſuivent.

Montre de 16 piés toute d'étain, dont le plus grand tuyau le c ſol ut des baſſes, a 16 piés de long. Voyez MONTRE DE 16 PIÉS, & *la figure Planche d'orgue.*

Bourdon de 16 piés. Les baſſes, c'eſt-à-dire deux octaves, & quelquefois trois ſont en bois, & les deſſus ont ſeulement une octave en plomb bouchés auſſi-bien que les baſſes & à oreilles pour les accorder. *Voyez l'article* BOURDON DE SEIZE PIÉS, & *la fig. Planche d'orgue.*

Bombarde d'étain ou de bois, eſt un *jeu* d'anche. *Voyez* TROMPETTE. Elle ſonne le 16 piés. *Voyez* BOMBARDE, & *la figure Planche d'orgue.*

Bourdon de 4 piés bouché ſonnant le 8 piés; les baſſes de ce *jeu* ſont de bois, les tailles de plomb bouchées à raſe & à oreilles; & les deſſus à cheminées & à oreilles. *Voyez* BOURDON DE QUATRE PIÉS BOUCHÉ, & la *fig. Planche d'orgue.*

Digitized by Google

Huit piés ouverts ou *huit piés en réſonance*, ſonne l'uniſſon du quatre piés bouché : ce *jeu* eſt d'étain & ouvert par le haut. *Voyez* HUIT PIÉS OUVERT, & *la figure Planche d'orgue.*

Preſtant. Le preſtant ſonne le quatre piés : ce *jeu* eſt d'étain ; c'eſt le premier *jeu* de l'orgue, ſur lequel on fait la partition, ſur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilége à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui compoſent l'orgue. *Voyez* PRESTANT & *la figure Planche d'orgue.*

Flûte ſonne l'uniſſon du preſtant, mais eſt de plus groſſe taille ; les baſſes ſont bouchées à rafe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *Voyez* FLÛTE, JEU D'ORGUE, & *la figure Planche d'orgue.*

Gros nazard, ſonne la quinte au-deſſus du huit piés, & la quarte au-deſſous du preſtant ; ce *jeu* eſt fait en pointe ou en fuſeau par le haut, comme la *figure* le fait voir ; & quelquefois il eſt comme les autres, les baſſes bouchées à rafe, les tailles à cheminées & les deſſus ouverts. *Voyez* GROS NAZARD, & *la figure Planche d'orgue.*

Double tierce, ſonne la tierce au-deſſus du preſtant ou 4 piés : ce *jeu* eſt de plomb & fait en pointe par le haut ; on l'accorde par les oreilles. *Voyez* DOUBLE TIERCE, & *la fig. Pl. d'orgue.*

Nazard. Ce *jeu* qui eſt de plomb & fait en pointe, ſonne la quinte au-deſſus du preſtant ou 4 piés, & la tierce mineure au-deſſus de la double tierce, l'octave au-deſſus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorſqu'il eſt fait en pointe par les oreilles ; quelquefois ſur-tout dans les petits cabinets d'orgue les baſſes ſont bouchées à rafe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *Voyez la fig. Pl. d'orgue*, & *l'article* NAZARD.

Quarte de nazard, ſonne l'octave au-deſſus du preſtant, & par conſéquent le deux piés, le *jeu* qui eſt de plomb a les baſſes à cheminées & les deſſus ouverts. *Voyez la figure.* Il y a des orgues où ce *jeu* a les deſſus & la moitié des tailles en pointes par le haut. *Voyez l'article 4. de nazard.*

Doublette. La doublette ſonne l'octave au-deſſus du preſtant, & l'uniſſon de la quarte de nazard ; elle doit porter 2 piés de long : ce *jeu* eſt d'étain. *Voyez* DOUBLETTE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Tierce. La tierce eſt de plomb, & forme la tierce au-deſſus de la doublette ou 2 piés, & l'octave au-deſſus de la double-tierce. *Voyez* TIERCE, *jeu d'orgue*, & *la figure Pl. d'orgue.*

Larigot. Le larigot ſonne l'octave au-deſſus du nazard, & la quinte au-deſſus de la doublette ou du 2 piés : ce *jeu* eſt de plomb, & tout ouvert. *Voyez* LARIGOT, & *la figure Pl. d'orgue.*

Grand cornet, compoſé de cinq tuyaux ſur chaque touche, & compoſé d'un deſſus de bourdon *A*, c'eſt-à-dire, des deux octaves ſupérieures ; ce qui comprend les tailles & les deſſus proprement dits, d'un deſſus de flûte *B*, d'un deſſus de nazard *C*, d'un deſſus de quarte de nazard *D*, & d'un deſſus de tierce *E*. *Voyez* GRAND-CORNET, & *la figure Pl. d'orgue* : ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet de récit, eſt compoſé de même que le grand cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont du plus menue taille. *Voyez* CORNET DE RÉCIT, & *la figure* ; ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet d'écho, compoſé de même que le grand cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce *jeu* eſt renfermé dans le pié de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainſi un écho. *Voyez* CORNET D'ÉCHO, & *la figure Pl. d'orgue.*

Flûte allemande, la flûte allemande ſonne l'uniſſon des deſſus du huit piés, c'eſt-à-dire le deux piés ; ce *jeu* qui eſt de plomb & de groſſe taille, n'a que les deux octaves des tailles & des deſſus comme les cornets d'écho de récit, grand cornet, & trompette de récit. *Voyez* FLÛTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

Fourniture, partie du plein *jeu*, eſt compoſée de 4, 5, 6, ou 7 tuyaux ſur chaque touche ; elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* FOURNITURE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Cimballe, partie du plein *jeu* ; elle a auſſi pluſieurs tuyaux ſur chaque touche, & elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* CIMBALLE, & *la figure Planche d'orgue.*

Trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du huit piés ; ce *jeu* eſt d'étain & en entonnoir par le haut. *Voyez* TROMPETTE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Voix humaine de l'orgue, ſonne l'uniſſon du huit piés & de la trompette & du cromorne. Ce *jeu* eſt d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, eſt à moitié fermé par une lame de même matiere, que l'on ſoude ſur l'ouverture du tuyau : ce *jeu* eſt un *jeu* d'anche. *Voyez* VOIX HUMAINE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Cromorne, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 piés ; les corps de ce *jeu* ſont cylindriques, c'eſt à dire, ne ſont pas plus larges en-haut qu'en-bas. *Voyez* CROMORNE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Clairon, *jeu* d'anches de l'orgue, ſonne l'octave au-deſſus de la trompette & l'uniſſon du preſtant, & par conſéquent le 4 piés ; ce *jeu* eſt d'étain & eſt plus ouvert que la trompette. *Voyez* CLAIRON, & *la figure Pl. d'orgue.*

Voix angélique, ſonne l'uniſſon du preſtant ou le 4 piés, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle eſt ſemblable : ce *jeu* eſt d'étain, & eſt à anches. *Voyez* VOIX ANGÉLIQUE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Trompette de recit, ſonne l'uniſſon de la trompette, & par conſéquent le 8 piés : ce *jeu* qui eſt d'étain n'a que les deux octaves des deſſus & des tailles. *Voyez* TROMPETTE DE RÉCIT, & *la figure* qu'il faut imaginer plus petite.

Tous ces *jeux* de l'orgue ſont accordés entr'eux, comme il eſt dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les *jeux* ſuivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'eſt avec le pié qu'on abbaiſſe les touches du clavier de pédale qui les fait parler ; ces *jeux* ſont,

La pedale de 4 ou de 4 piés, ſonne l'uniſſon du preſtant. Lorſqu'il y a ravalement, le ravalement deſcend à l'uniſſon du 8 piés ; les baſſes de ce *jeu* ſe font en bois, & les deſſus en plomb tous ouverts. *Voyez l'article* PÉDALE DE 4, & *la figure Planche d'orgue.*

Pedale de clairon, *jeu* d'anche ; ce *jeu* qui eſt d'étain ſonne l'uniſſon de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *Voyez* PÉDALE DE CLAIRON.

Pédale de 8, autrement nommée *pédale de flûte*, ſonne l'uniſſon du 8 piés ; les baſſes de ce *jeu* ſont en bois & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon ; les deſſus ſont de plomb. *Voyez* PÉDALE DE 8 ou DE FLÛTE.

Pédale de trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 piés, & par conſéquent l'uniſſon de la trompette, dont elle ne diffère qu'en ce qu'elle eſt de plus groſſe taille : ce *jeu* eſt d'étain. *Voyez* PÉDALE DE TROMPETTE.

Pédale de bombarde, *jeu* d'anche, ne ſe met que dans des orgues bien complets ; elle ſonne l'uniſſon de la bombarde, & par conſéquent du 16 piés. Ce *jeu* eſt d'étain ou de bois ; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 piés. *Voyez* PÉDALE DE BOMBARDE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Digitized by Google

Tous ces *jeux* ſont rangés ſur les ſommiers ou pieces gravées, en telle ſorte que l'organiſte laiſſe aller le vent à tel *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant le regiſtre qui paſſe ſous les piés des tuyaux, & à tel tuyau de ce *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant la ſoûpape qui ferme la gravûre ſur laquelle le tuyau répond. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE, & *l'article* ORGUE.

On laiſſe partir ordinairement pluſieurs *jeux* à-la-fois, ce qui forme des *jeux* compoſés; le principal des *jeux* compoſés s'appelle *plein jeu*, qui eſt la montre & le bourdon de 16 piés, le bourdon de 8 piés ouvert, le preſtant, la doubletie, la fourniture, la cimballe & la tierce.

Les autres *jeux* compoſés ſont à la diſcrétion des Organiſtes qui les compoſent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre preſque infini de combinaiſons qu'on en peut faire celles qui leur plaiſent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaiſons poſſibles de ces différens *jeux* pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, *&c.* quelqu'unes doivent être exclues: telles, par exemple, que celles dont les ſons correſpondans à une même touche, forment une diſſonance comme les tierces & la quarte de nazard. *Voyez la table générale du rapport & de l'etendue des* jeux *de l'orgue.*

JEU, *terme de Fauconnerie.* On dit donner le *jeu* aux autours, c'eſt leur laiſſer plumer la proie.

JEU, *terme de tripot*; c'eſt une diviſion d'une partie de paume: les parties ſont ordinairement de huit *jeux*; chaque *jeu* contient quatre coups gagnés ou quinze; le premier ſe nomme *quinze*; le ſecond *trente*; le troiſieme *quarante-cinq*; & le quatrieme *jeu*. Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils ſont *quinzains*; quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils ſont *trentains*; quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux*; & pour lors il faut encore deux coups gagnés de ſuite pour avoir le *jeu*: le premier ſe nomme *avantage*, & le ſecond *jeu*.

Lorſque les deux joueurs ont chacun ſept *jeux*, ils ſont ce qu'on appelle *à deux de jeu*; alors la partie eſt remiſe en deux *jeux* gagnés de ſuite, dont le premier ſe nomme *avantage de jeu*.

Cette acception du mot *jeu*, eſt commune à preſque tous les *jeux* qui ſe jouent par parties. La partie eſt compoſée de pluſieurs *jeux*, & celui qui le premier a gagné ce nombre de *jeux* a gagné la partie.

JEU (*Ile d'*) *Géog.* petite île de l'Océan, ſur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme *l'Arbauge*; c'eſt à tort que quelques-uns appellent cette île *l'île de l'Oie*, d'autres *l'île des Œufs*, d'autres *l'île-Dieu*, d'autres enfin, *l'île de Dieu*; il faut dire *l'île-d'Ieu*, ſuivant M. de Valois, dans ſa *not. Gall.* p. 390. (*D. J.*)

JEUDI, ſ. m. (*Hiſt. & Chron.*) eſt le cinquieme jour de la ſemaine chrétienne, & le ſixieme de la ſemaine judaïque. Ce jour étoit conſacré par les payens à la planete de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voyez* JOUR & SEMAINE. (*G*)

JEVER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, au pays de Jéverland, auquel elle donne ſon nom. Le *Jéverland* ne s'étend en long & en large que trois milles, & contient 18 paroiſſes, pluſieurs châteaux, monaſteres, & égliſes; il appartient à la maiſon d'Anhalt-Zerbſt. (*D. J.*)

JEUMERANTE, *outil de Charron*; c'eſt une petite planche de bois plat, formant la ſix ou huitieme partie d'un cercle, qui ſert aux Charrons de patron pour faire les gentes de roues. *Voyez nos Planches du Charron.*

JEUNE, *voyez l'article* JEUNESSE.

JEUNE, (*Jardinage*) comme on compte l'âge d'un bois, on dit un *jeune*, un vieux bois, & de même un *jeune* arbre, un vieil arbre.

JEUNE, (*Vénerie*) les *jeunes* cerfs ſont ceux qui ſont à leur deuxieme, troiſieme, & quatrieme tête; ils peuvent pouſſer juſqu'à huit, dix, & douze andouilleres, ſuivant les pays.

JEUNE, ſ. m. (*Litterat.*) abſtinence religieuſe, accompagnée de deuil & de macération.

L'uſage du *jeûne* eſt de la plus grande antiquité; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis terreſtre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de vie; mais c'eſt-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une ſeule choſe. Sans faire remonter ſi haut l'établiſſement de cette pratique, & ſans parler de ſa ſolemnité parmi les Juifs, dont nous ferons un article à part, nous remarquerons que d'autres peuples, comme les Egyptiens, les Phéniciens, les Aſſyriens, avoient auſſi leurs *jeûnes* ſacrés en Egypte, par exemple, on jeûnoit ſolemnellement en l'honneur d'Iſis, au rapport d'Hérodote.

Les Grecs adopterent les mêmes coûtumes: chez les Athéniens il y avoit pluſieurs fêtes, entr'autres celle d'Eleuſine, & des Theſmophories, dont l'obſervation étoit accompagnée de *jeûnes*, particulierement pour les femmes, qui paſſoient un jour entier dans un équipage lugubre, ſans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triſte des Theſmophories: ceux qui vouloient ſe faire initier dans les myſteres de Cybele, étoient obligés de ſe diſpoſer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès, & les autres divinités du paganiſme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtreſſes, qui rendoient leurs oracles; comme auſſi de ceux qui ſe préſentoient pour les conſulter; & lorſqu'il s'agiſſoit de ſe purifier de quelque maniere que ce fût, c'étoit un préliminaire indiſpenſable.

Les Romains, plus ſuperſtitieux que les Grecs, pouſſerent encore plus loin l'uſage des *jeûnes*; Numa Pompilius lui-même obſervoit des *jeûnes* périodiques, avant les ſacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous liſons dans Tite-Live, que les Décemvirs, ayant conſulté par ordre du ſénat, les livres de la ſybille, à l'occaſion de pluſieurs prodiges arrivés coup-ſur-coup, ils déclarerent que pour en arrêter les ſuites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'obſerver de cinq en cinq ans: il paroît auſſi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous paſſons aux nations aſiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires du P.* le Comte, que les Chinois ont de tems immémorial, des *jeûnes* établis dans leur pays, pour les préſerver des années de ſtérilités, des inondations, des tremblemens de terre, & autres déſaſtres. Tout le monde ſait que les Mahométans ſuivent religieuſement le même uſage; qu'ils ont leur ramadan, & des dervis qui pouſſent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit ſur une pratique ſi généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'eſt établie d'elle-même, & que les peuples s'y ſont d'abord abandonné naturellement. Dans les afflictions particulieres, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maiſon étoit en deuil, tout le monde s'empreſſoit à lui rendre les derniers devoirs; on le pleuroit; on lavoit ſon corps; on l'embaumoit; on lui faiſoit des obſeques conformes à ſon rang: dans ces occaſions, on ne penſoit guere à manger, on *jeûnoit* ſans s'en appercevoir.

De même dans les déſolations publiques, quand un

Digitized by Google

un état étoit affligé d'une sécheresse extraordinaire, de plaies excessives, de guerres cruelles, de maladies contagieuses, en un mot de ces fléaux où la force & l'industrie ne peuvent rien; on s'abandonne aux larmes; on met les désolations qu'on éprouve sur la colere des dieux qu'on a forgés; on s'humilie devant eux; on leur offre les mortifications de l'abstinence; les malheurs cessent; ils ne durent pas toûjours; on se persuade alors qu'il en faut attribuer la cause aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures semblables.

Ainsi les hommes affligés de calamités particulieres ou publiques, se sont livrés à la tristesse, & ont négligé de prendre de la nourriture; ensuite ils ont envisagé cette abstinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit désolée, ils pouvoient émouvoir la miséricorde de leurs dieux ou de leurs idoles: cette idée saisissant tous les peuples, leur a inspiré le deuil, les vœux, les prieres, les sacrifices, les mortifications, & l'abstinence. Enfin, Jesus-Christ étant venu sur la terre, a sanctifié le *jeûne*, & toutes les sectes chrétiennes l'ont adopté; mais avec un discernement bien différent; les unes en regardant superstitieusement cette observation comme une œuvre de salut; les autres, en ne portant leurs vûes que sur la solide piété, qui se doit toute entiere à de plus grands objets. (*D. J.*)

JEUNES *des Juifs.* (*Hist. sacrée & prophane*) Ce peuple de col roide, toujours attaché à la lettre de la loi, sans être capable d'en saisir l'esprit, a cru de tout tems pouvoir racheter ses péchés par des rites extérieurs, des macérations, des *jeûnes*. Il en observa de lui-même étant en Egypte. De-là vint que Moïse entrant dans le génie de cette nation, lui prescrivit un *jeûne* solemnel pour la purifier dans le desert.

Diverses conjonctures engagerent les souverains sacrificateurs à multiplier ces sortes de cérémonies. L'histoire sacrée fait mention de quatre grands *jeûnes* réglés que les Juifs de la captivité observoient depuis la destruction de la ville & du temple, en mémoire des calamités qu'ils avoient soûffertes.

Le premier de ces *jeûnes* tomboit le 10 du dixieme mois, parce que ce jour-là Nabuchodonosor avoit mis la premiere fois le siége devant Jérusalem. *II.* Rois, *xxv.* 1. Jérémie, *LII.* 4. Zacharie, *VIII.* 19.

Le second *jeûne* arrivoit le 9 du quatrieme mois, à cause que ce jour-là la ville avoit été prise. *II.* Rois, *xxv.* 3. Jérémie, *XXIX.* 2. Zacharie, *VIII.* 19.

Le troisieme *jeûne* se célébroit le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour la ville & le temple avoient été brûlés par Nébuzaradan. Jérémie, *LII.* 12. Zacharie, *VII.* 3. & *VIII.* 19.

Le quatrieme *jeûne* se solemnisoit le 3 du septieme mois, parce que dans ce jour Gnédalia avoit été tué, & qu'à l'occasion de cet accident le reste du peuple avoit été dispersé & chassé du pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Jérémie, *XLI.* 1. Zacharie, *VII.* 5. & *VIII.* 19.

Les Juifs observent encore aujourd'hui ces quatre grands *jeûnes*, quoiqu'ils ne soient pas fixés exactement aux mêmes jours dans leur présent calendrier, que dans le premier.

Leur présent calendrier, pour le dire en passant, a été fait par R. Hillel, vers l'an 360 de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année lunaire qu'on accordoit avec la solaire par le moyen des intercalations; la maniere en est inconnue: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle avoit toûjours son commencement à l'équinoxe du printems, saison à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'usage étoit requis dans leurs fêtes de Pâques & de Pentecôte, le fixoit nécessairement.

Outre ces grands *jeûnes* universels, il y avoit des *jeûnes* de surérogation deux fois par semaine, dont ceux qui se piquoient de régularité, se faisoient une loi particuliere; & l'on voit qu'ils étoient en usage du tems de J. C. puisque le Pharisien de l'évangile se glorifioit de les garder religieusement, *jejuno bis sabbato*, dit-il.

Ils avoient en outre les *jeûnes* des vieilles & des nouvelles lunes, c'est-à-dire des derniers jours de leurs mois lunaires, & des *jeûnes* de l'anniversaire de la mort de leurs proches parens & intimes amis.

Enfin on a vû des Juifs qui *jeûnoient* un certain jour de l'année, en mémoire de la version des septante, pour expier cette lache condescendance de leurs docteurs pour un prince étranger; & cette prévarication infigne contre la dignité de leur loi qui dans leur opinion n'avoit été faite que pour eux seuls.

Je n'entrerai point dans le détail des observances dont ils accompagnoient ces actes d'humiliation; ce sont des choses connues de tout le monde; on sait que leurs abstinences devoient durer 27 ou 28 heures, qu'elles commençoient avant le coucher du soleil, & ne finissoient que le lendemain quand les étoiles paroissoient; qu'ils prenoient ces jours-là des surtous blancs faits exprès, en signe de pénitence; qu'ils se couvroient d'un sac; qu'ils se couchoient sur la cendre; qu'ils en mettoient sur leur tête, & dans les grandes occasions sur l'arche de l'alliance; que plusieurs passoient toute la nuit & le jour suivant dans le temple, en prieres, en lectures tristes, les piés nuds & la discipline à la main, dont ils s'appliquoient des coups par compte & par nombre; qu'enfin pour couronner régulierement leurs abstinences, ils se contentoient de manger le soir du pain trempé dans l'eau, & du sel pour tout assaisonnement, y joignant quelquefois des herbes ameres, avec quelques légumes.

Mais ceux qui souhaiteront s'instruire particulierement de toutes ces choses, peuvent consulter Maimonides, Léon de Modène, Buxtorf, Basnage, & plusieurs autres savans qui ont traité à fond des cérémonies judaïques, anciennes & nouvelles. (*D. J.*)

JEUNE, (*Médecine*) la privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, est souvent d'un aussi grand effet pour préserver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur usage est utile & nécessaire pour conserver la santé: ainsi les personnes d'un tempérament foible, délicat, se trouvent très-bien non-seulement de diminuer de tems en tems la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abstenir entierement de manger, en retranchant par intervalles quelque repas; ce qui est sur-tout très-salutaire dans le cas de pléthore, comme lorsqu'on a passé quelque tems sans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorsqu'on a été exposé par quelque cause que ce soit, à quelque suppression de la transpiration insensible, ou de toute autre évacuation nécessaire ou utile, lorsque les humeurs condensées par le froid & la plus grande action des vaisseaux qui en est une suite, se disposent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'est pourquoi le *jeûne* que pratiquent les Chrétiens à l'entrée du printems, semble ne devoir être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle est une leçon de tempérance, un précepte médicinal, une abstinence salutaire qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs.

Le *jeûne* ne convient pas cependant également à toute sorte de personnes; il faut être d'un âge avancé pour le bien supporter, parce qu'on fait alors moins

Digitized by Google

de diſſipation : auſſi Hippocrate aſſure-t-il (*aphor. xiij. ſect. 1.*) que les vieilles gens ſe paſſent plus facilement de manger que les autres, par oppoſition aux enfans qui ne ſe paſſent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainſi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens tems de la vie. *Voyez* DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEUNER (FAIRE) *un arbre*. Cette opération eſt encore fort récente dans le *jardinage*. On ſuppoſe un arbre dont un côté pouſſe vigoureuſement pendant que l'autre eſt très-maigre. On fait ſouſtraction des ſucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre juſqu'aux racines, & en lui ſubſtituant de la terre maigre ou un ſable de ravine ; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais néceſſaires. On s'apperçoit quelque tems après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où ſe trouve l'arbre ; ſi c'eſt un arbre en eſpalier, on dépaliſſe les branches maigres pour les laiſſer pouſſer en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuſes pour en arrêter la ſeve, ſouvent même on les tord un peu. (*K*)

JEUNESSE, *juventus*, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adoleſcence, s'étend juſqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'automne, ὀπώραν, regardant la *jeuneſſe* comme la ſaiſon de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité ſont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'Ode II des Iſthmioniques,

Ὅσσοις ἐὼν καλὸς ἔπνευ ἀζροδίτας
Εὐφρόνᾳ μιχησόμενος ἢ ὀπὶ ὥρᾳ.

« De tous les beaux garçons chez qui l'automne » (c'eſt-à-dire le printems de la vie) reveille la paſ» ſion de l'amour ».

Les Latins ſuivirent les mêmes idées, ou les empruntèrent des Grecs ; de-là vient qu'Horace compare un jeune homme à une grappe de raiſin que l'*automne* va prendre de ſes plus vives couleurs.

Jam tibi lividos
Diſtinguet autumnus racemos
Purpureo varius colore.

Ode v, lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*automne*, par rapport à l'âge ; & nous ne nous en ſervons qu'au ſujet des perſonnes qui commencent à vieillir. Nos poëtes appellent la *jeuneſſe* le printems des beaux jours, & en d'autres termes,

Cette agréable ſaiſon
Où le cœur à ſon empire
Aſſujettit la raiſon.

Le Guarini la nomme *verde étade* ; elle porte partout avec elle les heureuſes ſaillies de l'imagination, les attraits ſéduiſans, & les graces enchanteresſes.

Cet âge a ſes défauts comme les autres, qui n'ont pas échappé au crayon des grands peintres.

Un jeune homme toujours bouillant dans ſes caprices,
Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices,
Eſt vain dans ſes diſcours, volage en ſes deſirs,
Rétif à la cenſure, & fou dans les plaiſirs.

J'ajoûte que la *jeuneſſe* ſans expérience ſe livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modeles qu'elle auroit beſoin d'imiter. Trop préſomptueuſe elle ſe promet tout d'elle-même quoique fragile, croit pouvoir tout, & n'avoir jamais rien à craindre ; elle ſe confie légerement & ſans précaution. Entreprenante & vive elle pouſſe ſes projets au-delà de ſa portée, & plus loin que ſes forces ne le permettent. Elle vole à ſon but par des moyens peu réfléchis, s'affole de ſes chimeres, tente au haſard, marche en aveugle, prend des partis extrêmes & s'y précipite ; ſemblable à ces courſiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeuneſſe*, & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature, c'eſt toûjours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie ; n'alions donc pas ridiculement eſtimer le mérite des ſaiſons par leur hiver, ni mettre la plus triſte partie de notre être au niveau de la plus floriſſante. Si l'âge avancé veut des égards & des reſpects, la *jeuneſſe*, la beauté, la vigueur, le génie qui marchent à ſa ſuite, ſont dignes de nos autels.

Ceux qui parlent en faveur de la vieilleſſe, comme ſage, mûre & modérée, pour faire rougir la *jeuneſſe*, comme vicieuſe, folle, & débauchée, ne ſont pas de juſtes appréciateurs de la valeur des choſes ; car les imperfections de la vieilleſſe ſont aſſurément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeuneſſe*. L'hiver de nos années grave encore plus de rides ſur l'eſprit que ſur le front. Il ſe voit peu d'ames, diſoit Montagne, qui en vieilliſſant ne ſentent l'aigre & le moiſi ; & quand Montagne parloit ainſi, il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui ſont deux grandes & belles prérogatives, appartiennent à la *jeuneſſe* ; & ſi ſes écarts menent trop loin, ceux de la vieilleſſe froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le ſang qui fermente dans la *jeuneſſe*, la rend ſenſible aux impreſſions de la morale, de la vertu, de l'amour, de l'amitié, & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards, produit le refroidiſſement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur, & porte en eux ſeuls le repli de l'humanité.

La *jeuneſſe* eſt légere par bouillonnement ; la vieilleſſe conſtante par pareſſe. D'un côté la pétulance qui s'abuſe dans ſes projets ; de l'autre une méfiance générale, & des ſoupçons continuels ; défauts qui ſe peignent dans les yeux, dans les diſcours, & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme eſt amoureux de la nouveauté, parce qu'il eſt curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard eſt entêté de ſes préjugés, parce qu'ils ſont les ſiens, & qu'il n'a plus le tems de s'inſtruire, ni la force de ſe paſſionner.

En un mot on ne peut donner raiſonnablement la préférence au couchant des jours ſur leur midi. Mais ſouvenons-nous que ce midi, ce bel âge ſi juſtement vanté, n'eſt qu'une fleur preſqu'auſſi-tôt flétrie qu'elle eſt éclоſe. Les graces riantes, les doux plaiſirs qui l'accompagnent, la force, la ſanté, la joie s'évanouiſſent comme un ſonge agréable ; il n'en reſte que des images fugitives : & ſi par malheur on a conſumé dans une honteuſe volupté cette brillante *jeuneſſe*, il ne lui ſuccede qu'un triſte & cruel ſouvenir de ſes plaiſirs paſſés. On paye cher le ſoir les folies du matin. (*D. J.*)

JEUNESSE, *Prince de la* (*Antiq. Rom.*) *Voyez* PRINCE.

JEUNESSE, *juventus*. (*Œcon. anim.*) Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les tems de la vie, la différence la plus marquée de ces changemens eſt ce qui détermine celle des âges : ainſi comme on appelle enfance & adoleſcence ou puberté, les deux premieres parties de ſon cours, qui renferment l'eſpace de tems qui s'écoule entre la naiſſance & le terme de l'accroiſſement, on donne le nom de *jeuneſſe* au tems de la vie pendant lequel le corps, après avoir acquis les dimenſions qui lui conviennent, achève de ſe perfectionner en acquérant toute la force & la ſolidité néceſſaire à ſa conſervation : par conſéquent la durée de la *jeuneſſe*

Digitized by Google

s'étend depuis environ 21 ans jusqu'à 35 que commence la virilité.

Il faut donc delà qu'en adoptant la distribution des tems de la vie, par septenaires d'années, comme l'ont fait la plûpart des auteurs qui ont traité de la division des âges, la *jeunesse* se trouve comprise dans le quatrieme & le cinquieme septenaire, après lesquels vient l'âge viril ou de consistance. *Voyez* AGE, VIE, ECONOMIE ANIMALE.

JEUNESSE, (*Maladies de la*) Les changemens qui se font dans le corps humain, d'où résulte la différence des âges, établissent aussi des dispositions à différentes sortes de maladies: ainsi comme on a observé que les mouvemens des humeurs sont plus déterminés vers les parties supérieures, pendant la premiere moitié de la vie; ce qui donne lieu, pendant le cours de l'enfance & de l'adolescence, au flux de sang, par le nez, qui sont souvent habituels, (*voyez* HÉMORRHAGIE), & à plusieurs autres sortes d'affections de la tête, dont il a été fait mention en traitant des maladies de l'enfance. *Voyez* ENFANCE & ENFANT, (*maladies des*).

Les parties qui forment la tête ayant acquis les premieres la consistance, la solidité qui convient à leurs fonctions, elles deviennent susceptibles de résister davantage aux efforts des fluides qui portent ensuite leurs effets sur celles qui étant les plus voisines de proche en proche, n'ont pas encore à proportion autant de ressort, de force systaltique: conséquemment les visceres de la poitrine deviennent plus sujets à être affectés, comme l'a très-judicieusement remarqué Hippocrate (*aphor. 29. sect. 3.*) & à éprouver des engorgemens: d'où suivent des embarras inflammatoires, des dilatations forcées de vaisseaux, des solutions de continuité dans leurs parois; d'où se forment des angines, des pleurésies tant vraies que fausses, des fluxions de poitrine, des péripneumonies ou hémoptisies qui deviennent habituelles, & tous les effets qui peuvent s'ensuivre, tels que des toux d'abord peu fatigantes, ensuite sèches & opiniâtres; des tubercules, des ulceres dans la substance des poumons, la phthisie enfin avec tous les accidens & les dangers qui l'accompagnent.

Sur ces différentes maladies, leur nature & leur traitement, *voyez* les articles de ce Dictionnaire qui leur sont propres, ainsi que ceux de NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, FLUXION. Consultez aussi la dissertation de Hoffman, *de ætatis mutatione, morborum causâ & remedio*, où on trouve admirablement bien établies la théorie & la pratique de la Médecine, concernant les maladies propres à chaque âge, & la disposition à ce que certaines maladies puissent être guéries par les suites mêmes des changemens qui le caractérisent. Stahl ainsi que son disciple Neuter, ont aussi traité très utilement de tout ce qui a rapport au changement d'âge & aux effets qui en résultent dans l'œconomie animale.

JEVRASCHKA, f. m. (*Hist. nat. Zool.*) nom que les Russes donnent à un animal quadrupede qui est assez commun aux environs de la ville de Jukusk en Sibérie. Cet animal est une espece de marmotte, mais beaucoup plus petit que les marmottes ordinaires. Il y en a qui vivent sous terre, & leur demeure a une entrée & une sortie; ils y dorment pendant tout l'hiver. D'autres font toujours en mouvement, & vont chercher des grains ou des plantes pour se nourrir. Voici comme M. Gmelin décrit le *jevraschka*: sa tête est assez ronde; son museau est très-court; on n'apperçoit point ses oreilles; il a tout au plus un pié de long; sa queue qui n'a qu'environ 3 pouces de longueur, est garnie de poils fort longs; elle est noirâtre, mêlée de jaune en-dessus, & rougeâtre en-dessous; son corps est renflé comme celui d'une souris; les poils en sont gris mêlés de jaune; le ventre est rougeâtre, & les pattes sont jaunâtres; les pattes de derriere sont plus longues que celles de devant; ces dernieres ont quatre ergots un peu crochus, & les premieres en ont cinq; ils mordent très-fort, & ont un cri fort clair quand on leur fait du mal; ils se tiennent sur leurs pattes de derriere, & mangent avec les pattes de devant comme les marmottes; ils engendrent ordinairement en Avril, & ont de cinq à huit petits en Mai. C'est suivant M. Gmelin une marmotte en petit. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JÉZIDE *ou* JEZIDÉEN, f. m. (*Théolog.*) nom qui signifie *hérétique* chez les Mahométans. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Dans ce sens *jézidien* est opposé à *musulman*. *Voyez* MUSULMAN. Teuxlavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali, Hasan & Hussein, neveux de Mahomet par leur mere, & qui perfécuta la postérité de ce prophete. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince, le regarderent comme un impie & un hérétique, & de-là vint la coutume d'appeller *jézidiens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *Jézides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du persan, quoiqu'elle approche de la derniere. Ils disent qu'il y a deux sortes de *Jézides*, les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemises fendu; il n'a qu'une ouverture ronde pour passer la tête, & cela en mémoire d'un cercle d'or & de lumiere descendu du ciel dans le cou de leur grand Scheik, ou chef de leurs sectes. Les *Jézides* noirs sont *faquirs* ou religieux. *Voyez* FAQUIR.

Les Turcs & les *Jézides* se haïssent fort les uns les autres; & la plus grande injure que l'on puisse dire à un homme en Turquie, c'est de l'appeller *jézide*. Au contraire les *Jézides* aiment fort les Chrétiens, parce qu'ils sont persuadés que *Jézide* leur chef est Jesus-Christ, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézide* fit autrefois alliance avec les Chrétiens contre les Musulmans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circoncision que quand ils y sont forcés par les Turcs. Leur ignorance est extrême; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'Evangile & aux livres sacrés des Juifs, sans les lire ni sans les avoir; ils font des vœux & des pélerinages; mais ils n'ont ni mosquées ni temples, ni oratoires, ni fêtes, ni cérémonies; & tout leur culte se réduit à chanter des cantiques spirituels à l'honneur de Jesus-Christ, de la Vierge, de Moïse & de Mahomet. Quand ils prient ils se tournent du côté de l'orient à l'exemple des Chrétiens, au lieu que les Turcs regardent le midi; ils croient qu'il se pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la justice de Dieu dans l'autre monde. De-là vient qu'ils se font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne se vange: aussi quand ils en parlent ils le nomment l'*ange paon*, ou celui que les ignorans maudissent.

Les *Jézides* noirs sont réputés saints, & il n'est pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne font pour-tant la plûpart que des bergers. Il ne leur est pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laissent ce soin aux *Jézides* blancs. Les *Jézides* vont en troupe comme les Arabes, changent souvent de demeure, & habitent sous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roseaux & d'épines liés ensemble. Ils disposent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achetent leurs femmes, dont le prix ordinaire est de deux cent écus, quelles qu'elles soient. Le divorce leur est permis, pourvû que ce soit pour se faire faquir. C'est un crime parmi

Digitized by Google

eux de raſer ou de couper ſa barbe, quelque peu que ce ſoit. Ils ont certaines coutumes qui ſemblent montrer qu'ils deſcendent de quelque ſecte de Chrétiens; par exemple, dans leurs feſtins l'un d'eux préſente une taſſe pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du ſang de J. C. celui-ci baiſe la main de celui qui lui préſente la taſſe, & la boit. *Diction. de Trévoux.*

I F

IF, ſ. m. *taxus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de ſomniets, qui, pour la plûpart, ont la forme d'un champignon; cette fleur eſt ſtérile, l'embryon devient dans la ſuite une baie concave faite en forme de cloche & pleine de ſuc; elle renferme une ſemence. Il y a de ces fruits qui reſſemblent à un gland, car ils ont une calotte qui embraſſe la ſemence. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE.

IF, *taxus*, arbre toûjours verd, qui vient naturellement dans quelques contrées méridionales de l'Europe; mais par l'uſage que l'on en fait, & la contrainte où on l'aſſujettit, il ne paroit nulle part que ſous la forme d'un arbriſſeau. Si cependant on le laiſſe croître de lui-même, il prend une tige droite, qui s'éleve, groſſit, & devient un moyen arbre. Son écorce eſt mince, rougeâtre, & ſans gerſures à tout âge; ſes feuilles ſont petites, étroites, aſſez reſſemblantes à celles du ſapin, mais d'un verd obſcur & triſte. L'arbre donne au printems, aux extrémités de ſes jeunes rameaux, des fleurs mâles ou chatons écailleux qui ſervent à féconder ſes fruits; ce ſont des baies molles, viſqueuſes, & d'un rouge vif, dont chacune contient une ſemence.

Cet arbre eſt très-robuſte; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on le trouve plus volontiers ſur le ſommet des montagnes les plus froides, dans les gorges ferrées & expoſées au nord, dans des côteaux à l'ombre, dans les lieux ſecs & pierreux, dans les terres légeres & ſtériles. Il peut venir ſous les autres arbres, & il eſt ſi traitable, qu'on le voit réuſſir dans tous les terreins où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puiſſe le faire échouer.

L'*if* ſe multiplie aiſément de ſemences, de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen eſt le plus lent, mais le meilleur qu'on puiſſe employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes ſeroient préférables par leur célérité, ſi elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, ſoit parce qu'ils ſont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* eſt mûre au mois de Septembre, elle reſte ordinairement ſur les arbres juſqu'en Décembre; mais comme les oiſeaux en ſont fort avides, on court riſque de n'en plus trouver en différant plus long-tems de la faire cueillir: il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'Octobre. On peut la ſemer ſur-le-champ, ou attendre le printems, ou bien l'automne ſuivante, ou même différer juſqu'à l'autre printems. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printems ſuivant; mais le plus grand nombre ne levera qu'au ſecond printems, & il en ſera de même des graines que l'on aura ſemées dans les trois autres tems; enſorte qu'il faut que cette graine ſoit furannée pour être aſſuré de la voir lever au bout de ſix ſemaines. Comme il n'y a preſque rien à gagner en la ſemant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la premiere année, dans de la terre ou du ſable, en un lieu ſec; on épargnera l'occupation du terrein, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélérer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer; il faudra où laiſſer fuer les graines, ou les mettre en fermentation: *voyez* ce qui a été dit à ce ſujet *à l'article* HOUX.

Il faut ſemer la graine d'*if* dans un terrein frais & léger, contre un mur expoſé au nord. Bien des gens la ſement en plein champ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi pouce de terreau fort léger; cela donnera plus de facilité pour la culture. La premiere année les plants s'éleveront à un pouce; la ſeconde, à environ trois ou quatre pouces; & la troiſieme année, ils auront communément un pié; c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être mis en pepiniere. Mais comme les racines de cet arbre ſont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la précaution de tranſplanter les jeunes plants tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les diſpoſer à pouvoir être enlevés avec la motte lorſqu'on voudra les placer à demeure; pendant le ſéjour qu'ils font à la pepiniere on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaiſſir, & on les prépare ainſi à prendre les figures auxquelles on les deſtine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printems; on ſe ſert pour cela des branches qui ſe trouvent au pié des vieux arbres, & pour en aſſurer le ſuccès il faut marcotter les branches en les couchant; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pepiniere. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'Avril, par un tems humide, dans un terrein frais & bien meuble, contre un mur, à l'expoſition du nord. Les plus jeunes branches ſont les meilleures pour cet œuvre; le plus grand nombre de ces boutures pouſſera la premiere année, & annoncera du ſuccès; mais la plûpart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra ſe deſſécher & périr par le hâle du printems ſuivant, ſi on n'a grand ſoin de les couvrir & de les arroſer: il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troiſieme année, qui ſera le tems de les tranſplanter en pepiniere.

Par les précautions que l'on a conſeillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le tems qu'ils ſont en pepiniere, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les tranſplanter à demeure, & c'eſt ſur-tout au choix de la ſaiſon qu'il faut s'attacher. Le fort de l'hiver & le grand été n'y ſont nullement propres; tous autres tems ſont convenables, à l'exception toutes-fois des commencemens du printems, & particuliérement de ce tems ſec, vif & brûlant, que l'on nomme le *hâle de Mars*. Ce hâle eſt le fléau des arbres toûjours verds; c'eſt l'intempérie la plus à craindre pour les plants de ces arbres, qui ſont jeunes ou languiſſans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la tranſplantation de l'*if* ſont ceux d'Avril & de Septembre, encore faut-il profiter pour cela d'un tems doux, nébuleux & humide; garantir les plants du ſoleil en les couvrant de paille, & les arroſer ſouvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de tranſplanter ſont trop forts, il ſera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les précautions poſſibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on ſera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec la motte de terre, & mis en manequin pour en aſſurer le ſuccès. L'*if* eſt un arbre agreſte, ſauvage, robuſte; dès qu'il eſt repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* eſt rougeâtre, veineux & fléxible, très-dur, très fort, & preſque incorruptible; ſa ſolidité le rend propre à différens ouvrages de Menui-

Digitized by Google

ſerie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les Tourneurs & les Ébéniſtes.

On ne plante preſque jamais cet arbre, pour le laiſſer croître naturellement; on ne l'emploie au contraire que pour l'aſſujettir à différentes formes, qui demandent des ſoins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il eſt toûjours verd, & puis c'eſt tout; mais ſa verdure eſt ſi obſcure, ſi triſte, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art lui impoſe. Autrefois les *ifs* envahiſſoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuſes & ſurchargées qu'on leur laiſſoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût ſoit dominant pour les arbriſſeaux, on n'emploie l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois piés de haut; on le met dans les plates-bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervalles ſymétriques; on le place auſſi entre les arbres des allées, autour des boſquets d'arbres toûjours verds, dans les ſalles de verdure, & autres pieces de décoration; mais le meilleur uſage que l'on puiſſe faire de cet arbre, c'eſt d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de ſéparation, & ſur-tout de hautes paliſſades; il eſt très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il eſt ſuſceptible. Ces haies & ces paliſſades ſont d'une force impénétrable, par l'épaiſſeur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* eſt peut-être de tous les arbres celui qui ſouffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conſerve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre ſous les ciſeaux du jardinier des figures rondes, coniques, ſpirales, en pyramide, en vaſe, *&c.* le mois de Juillet eſt le tems le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plûpart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuiſibles; le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, ſon ombre même, tout en eſt venimeux, à ce qu'ils aſſurent; il peut cauſer la mort à l'homme, à pluſieurs animaux quadrupedes, & aux oiſeaux: ils citent même quantité de faits à ce ſujet. Mais il paroît que cette malignité ſi exceſſive doit être ſur-tout attribuée à une autre eſpece d'*if*, qui ne ſe trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luiſantes que celles de l'eſpece que nous cultivons. M. Evelyn, dans ſon *Traité des forêts*, rapporte avoir vû à Piſe en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur ſi forte & ſi active, que les Jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi-heure, ſans reſſentir un grand mal de tête. Il eſt très certain que le fruit de notre *if*, ne cauſe aucun mal; on a vû ſouvent des enfans & des animaux en manger ſans aucun inconvénient; bien des gens ſe ſont trouvés dans le cas de ſe repoſer, & même de dormir ſous ſon ombre, ſans en avoir reſſenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent comprendre en même tems le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de ſoupçonner qu'il eſt très-dangereux d'en manger: il y a ſur cela un exemple aſſez récent. Un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit ſur un âne des plantes au jardin du Roi à Paris, au mois de Septembre 1751, il attacha ſon âne dans une arriere cour du château, où il y avoit une paliſſade d'*if*, pendant que le conducteur s'occupa à tranſporter dans les ſerres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit preſſé de la faim, broûta des rameaux d'*if* qui étoient à ſa portée, & lorſque le conducteur revint pour prendre ſon âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir ſubitement, malgré les ſecours d'un maréchal qui fut appellé ſur-le-champ, & qui reconnut par l'enflure qui étoit ſurvenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eut mangé quelque choſe de venimeux. Jean Bauhin dans ſon *hiſtoire des Plantes* cite pareil fait d'un âne mort ſubitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoît encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles ſont plus larges & plus luiſantes; l'autre, dont les feuilles ſont rayées de jaune: celle-ci a ſi peu d'agrément qu'on ne s'eſt point encore aviſé de la tirer d'Angleterre, où la curioſité pour les plantes panachées trouve plus de partiſans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette ſorte d'*if* panaché n'a preſque nulle beauté; que pendant l'été, qui eſt le tems où cet arbre pouſſe vigoureuſement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle préſente plûtôt une défectuoſité qu'un agrément; qu'il eſt vrai qu'elle eſt plus apparente en hiver, mais qu'il faut beaucoup de ſoin pour empêcher l'arbre de reprendre ſon état naturel.

IF, (*Médecine*) Dioſcoride, Galien, Pline, preſque tous les anciens naturaliſtes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poiſons; non-ſeulement ſes fruits, l'infuſion ou la décoction de ſes feuilles & de ſon bois, ont, ſelon ces auteurs, une qualité aſſoupiſſante & véritablement venimeuſe, mais encore il eſt dangereux de dormir à ſon ombre, & de s'occuper pendant un certain tems continu à le tailler. Les naturaliſtes modernes s'accordent au contraire aſſez à abſoudre cet arbre de ces qualités pernicieuſes. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonſpects que les modernes ſur les aſſertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroît raiſonnable de pancher vers le ſentiment des derniers. (*b*)

IF, *l'île d'*, *Hypæa*, (*Géog.*) île de France en Provence, la plus orientale des trois qui ſont devant le port de Marſeille. Le fort qui la défend paſſe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*ifs*, dont elle a gardé le nom. (*D. J.*)

IFRAN, (*Géog.*) *ou* UFARAN ſelon Dapper, & OFIN ſelon d'autres, canton d'Afrique ſur la côte de l'Océan, au ſud-oueſt du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habitans ſont tous Mahométans, & n'admettent point de ſupplices par leurs lois; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus ſévere ſe borne au banniſſement, & cette peine ſuffit pour contenir dans le devoir. (*D. J.*)

I G

* IGBUCAMI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, dont le fruit eſt ſemblable à la pomme, mais plein de petits grains, qu'on ordonne dans la dyſſenterie. L'*Igbucami* eſt commun dans le gouvernement de S. Vincent.

* IGCIGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil qui produit un maſtic odorant, & dont l'écorce pilée rend une liqueur blanche qui s'épaiſſit & ſert d'encens. On fait un emplâtre de cette liqueur, qu'on applique ſur les parties affectées d'humeurs froides.

Il y a un autre arbre de la même claſſe, qu'on appelle *igraigica* ou *maſtic dur*; ſa réſine eſt tranſparente comme le verre. Les ſauvages s'en ſervent pour blanchir leurs vaiſſeaux de terre. *Dict. de Trévoux.*

Digitized by Google

ICRUCAMICI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Breſil, dont le fruit reſſemble aſſez au coing, mais qui eſt rempli de pepins. On dit que c'eſt un remède puiſſant contre le flux de ſang & les diarrhées.

IGLAW, (*Géog.*) ville d'Allemagne, en Moravie, ſur l'Igla, à 16 lieues O. de Brinn, 17 N. de Krom, 30 S. E. de Prague. Elle a été pluſieurs fois priſe & repriſe, pendant les guerres civiles de Bohême. *Long.* 33. 40. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

IGLESIAS, (*Géog.*) ville de la partie méridionale de l'île de Sardaigne, avec un évêché ſuffragant de Cagliari. Elle eſt ſituée à l'oueſt, & au fond du golphe, auquel elle a donné ſon nom. *Long.* 26. 28. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

IGLO, (*Géog.*) en allemand Neudorf, ville de Hongrie, dans le comté de Zips.

IGMANUS, (*Géog. anc.*) ou SIGMANUS, ſelon les diverſes éditions de Ptolomée, *liv. II. c. vij.* rivière de la gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir ſon embouchure dans la mer. On conjecture que c'eſt l'Eyre; mais ce ſeroit plutôt le Boucau de Méméſan, où ſe portent quelques petites rivieres, qui en font une grande à leur embouchure commune. (*D. J.*)

IGNAMA CONA, (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, dont la chair eſt fort blanche; il croît en terre comme les pommes de terre, ſon poids ordinaire eſt de pluſieurs livres; il n'a aucun rapport, ni par la forme, ni par le goût, avec l'*igname* d'Afrique & d'Amérique, & qui ſe trouve auſſi dans les Indes orientales; celui-ci conſerve toûjours le goût d'une châtaigne.

* IGNAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante d'Amérique; c'eſt une eſpece de patate ou de couleuvrée. Elle vient de bouture; ſes tiges ſont quarrées & rampantes, elles s'attachent à la terre & aux haies; les feuilles en ſont plus grandes & plus fortes qu'à la patate, d'un verd plus brun & plus luiſant, & la forme en cœur; elles viennent deux à deux ſur des pédicules quarrés, & laiſſent entr'elles une grande diſtance. Les fleurs ſont jaunâtres, & ramaſſées en épi; les racines groſſes, longues, couvertes d'une petite peau cendrée, obſcure & très-fibreuſe, & d'une chair blanche, ſucculente, farineuſe, & même vineuſe; on les mange cuites, elles tiennent lieu de pain. L'*igname* croît auſſi en Afrique, en Guinée, *&c.* On a fait d'*ignames* & d'*igname* deux articles dans le dictionnaire de Trévoux, quoiqu'il ſoit évident que ce ſont deux noms de la même plante, qui peut-être en a encore un troiſieme. Cette imperfection de la nomenclature en hiſtoire naturelle, multiplie les êtres à l'infini, & jette beaucoup de confuſion & de difficulté dans l'étude de la ſcience.

IGNARE, ſ. m. (*Gram.*) qui n'a point de lettres. *Voyez* IGNORANCE. Les uns ont été qualifiés en quelques édits de gens *ignares* & non lettrés. *Voyez le Dict. de Trév.* Il vient du latin *ignarus*.

IGNÉE, adj. maſc. & fém. (*Phyſ.*) qui appartient au feu. On appelle la matiere du feu, *matiere ignée*. *Voyez* FEU & CHALEUR.

* IGNICOLE, ſ. in. (*Gram.*) adorateur du feu. *Voyez l'article* GUEBRE.

IGNITION, ſ. f. (*Chimie*) état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brillant, c'eſt-à-dire capable de porter l'incendie dans pluſieurs matieres combuſtibles.

On emploie quelquefois auſſi le mot d'*ignition*, pour déſigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime aſſez bien le degré extrême d'*ignition*, car la plûpart des corps qui ſont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puiſſe leur communiquer ſont véritablement éblouiſſans, jettent une lumiere très-vive & très-abondante, & par conſéquent paroiſſent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeller en françois *rougiſſement*.

L'uſage ordinaire du mot d'*ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomene qu'il exprime. Cette acception eſt aſſez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en feu, enforte qu'il eſt une *ignition* avec flamme, & une *ignition* ſans flamme; mais c'eſt toûjours la derniere eſpece que cette expreſſion déſigne, & la premiere eſt toûjours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou *communément* dite peut réſider ou dans un corps combuſtible, ou dans un corps incombuſtible; dans le premier cas elle s'appelle auſſi *embraſement*, & elle ne ſubſiſte dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle exiſte, elle y conſume un des principes de ce corps, ſa matiere combuſtible; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-tems par le dégagement & l'*ignition* ſucceſſive de cette ſubſtance, qui fournit, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles, un *aliment* au feu; & ſelon la théorie de ce phénomene, que j'ai propoſée à l'art. *Calcination*, (*Voyez* CALCINATION) la matiere d'une flamme ſenſible ou inſenſible. L'*ignition* des corps combuſtibles n'a pas beſoin par conſéquent, pour être excitée, de l'application d'un feu extérieur auſſi fort que celui qui la conſtitue elle-même, & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombuſtibles peut ſubſiſter au contraire très-long-tems, même à l'air libre, ſans altération du corps qu'elle échauffe, & demande néceſſairement pour être excités & entretenue dans ces corps, l'application *antécédente* & continuelle d'une chaleur extérieure, au moins égale à celle du corps *mis en ignition*, que l'uſage ne permet pas encore d'appeller *igné*.

Ces deux phénomenes ſont ſi réellement diſtincts, & cependant ſi généralement confondus par les plus grands Phyſiciens, par Newton lui-même, (*voyez* ſon idée ſur l'*ignition ou ſur le fait*, rapportée & réfutée, *art.* CHIMIE, *p. 419, col. ij.*) qu'il me paroît néceſſaire de les déſigner par deux noms différens; de conſacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombuſtibles, & de n'employer que celui d'*embraſement* pour les combuſtibles.

La conflammation ou *conſomption* de l'aliment du feu, ou du principe combuſtible par l'*ignition*, demande le concours de l'air, du moins n'a point lieu lorſque ces matieres ſont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmoſphere. *Voyez* CALCINATION & CHARBON. L'eſpece de foudre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogiſtique, paroît ſeul excepté de cette loi. *Voyez* NITRE. Les matieres combuſtibles miſes en *ignition* dans les vaiſſeaux fermés, ſont donc exactement alors dans le cas des corps incombuſtibles. Toutes ces notions qui ſont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné, ou du phlogiſtique, ſeront ultérieurement développées à l'art. PHLOGISTIQUE. Il faut encore conſulter les *articles déjà cités*, CHIMIE, CHARBON & CALCINATION, *& les articles* CHAUX MÉTALLIQUE, CENDRES, CHIMIE, COMBUSTION, FEU, FLAMME, INCOMBUSTIBLE. (*b*)

* IGNOBLE, adj. (*Gram.*) il ſe dit de l'air, des matieres, des ſentimens, du diſcours & du ſtyle. L'air eſt *ignoble*, lorſqu'au premier aſpect d'un homme qui ſe préſente à nous, nous nous méprenons ſur ſon état, & nous ſommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la ſociété. Ce jugement naît apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts méchaniques donnent

Digitized by Google

aux membres, ou de quelques rapports déliés que nous attachons involontairement entre les passions de l'ame & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'estime, a de la confiance en lui-même, ne se fait aucun reproche secret, & n'en craint point des autres, sent ses avantages naturels ou acquis, est rétigné aux événemens, & ne fait des dangers & de la perte de la vie, qu'un compte médiocre, il annonce communément ce caractere par ses traits, sa démarche, ses regards & son maintien, & il nous laissera dans l'esprit une image qui nous servira de modele. Si la noblesse de l'air se trouve jointe à la beauté, à la jeunesse & à la modestie, qui est-ce qui lui résistera ?

Les manieres sont *ignobles*, lorsqu'elles décelent un intérêt sordide ; les sentimens, lorsqu'on y remarque la vérité, la justice & la vertu blessées par la préférence qu'on accorde sur elles à tout autre objet ; le ton dans la conversation, & le style dans les écrits, lorsque les expressions, les comparaisons, les idées sont empruntées d'objets vils & populaires ; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puissent annoblir.

* IGNOMINIE, f. f. (*Gram. & Morale*) dégradation du caractere public d'un homme ; on y est conduit ou par l'action ou par le châtiment. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtiment. L'*ignominie* de l'action est une tache qui ne s'efface jamais ; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui est tombé dans l'*ignominie* est condamné à marcher sur la terre la tête baissée ; il n'a de ressource que dans l'impudence ou la mort. Lorsque l'équité des siecles abfout un homme de l'*ignominie*, elle retombe sur le peuple qui l'a flétri. Un législateur éclairé n'attachera de peines *ignominieuses* qu'aux actions, dont la méchanceté sera avouée dans tous les tems & chez toutes les nations.

IGNORANCE, f. f. (*Métaphysique*) l'*ignorance* consiste proprement dans la privation de l'idée d'une chose, ou de ce qui sert à former un jugement sur cette chose. Il y en a qui la définissent *privation ou négation de science* ; mais comme le terme de science, dans son sens précis & philosophique, emporte une connoissance certaine & démontrée, ce seroit donner une définition incomplette de l'*ignorance*, que de la restraindre au défaut des connoissances certaines. On n'ignore point une infinité de choses qu'on ne sauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article, d'après M. Wolf, est donc plus exacte. Nous ignorons, ou ce dont nous n'avons point absolument d'idée, ou les choses sur lesquelles nous n'avons pas ce qui est nécessaire pour former un jugement, quoique nous en ayons déja quelque idée. Celui qui n'a jamais vû d'huitre, par exemple, est dans l'*ignorance* du sujet même qui porte ce nom ; mais celui à la vûe duquel une huitre se présente en acquiert l'idée, mais il ignore quel jugement il en doit porter, & n'oseroit affirmer que ce soit un mets mangeable, beaucoup moins que ce soit un mets délicieux. Sa propre expérience, ni celle d'autrui, dans la supposition que personne ne l'ait instruit là-dessus, ne lui fourniſſent point matiere à prononcer. Il peut bien s'imaginer, à la vérité, que l'huitre est bonne à manger, mais c'est un *soupçon*, un jugement hasardé ; rien ne l'assure encore de la possibilité de la chose.

Les causes de notre *ignorance* procedent donc 1°. du manque de nos idées ; 2°. de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui est entre les idées que nous avons ; 3°. de ce que nous ne réfléchissons pas assez sur nos idées : car si nous considérons en premier lieu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choses mêmes, puisque nous n'avons pas une idée claire & distincte de la substance même qui est le fondement de tout le reste, nous reconnoîtrons aiſément combien peu nous pouvons avoir de notions certaines ; & sans parler des corps qui échappent à notre connoissance, à cause de leur éloignement, il y en a une infinité qui nous sont inconnus à cause de leur petitesse. Or, comme ces parties subtiles qui nous sont insensibles, sont parties actives de la matiere, & les premiers matériaux dont elle se sert, & desquels dépendent les secondes qualités & la plupart des opérations naturelles, nous sommes obligés, par le défaut de leur notion, de rester dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur sujet, nous étant impossible de former aucun jugement certain, n'ayant de ces premiers corpuscules aucune idée précise & distincte.

S'il nous étoit possible de connoître par nos sens ces parties déliées & subtiles, qui sont les parties actives de la matiere, nous distinguerions leurs opérations méchaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raison pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne serions point embarassés d'expliquer pourquoi l'argent se dissout dans l'eau forte, & non point dans l'eau régale ; au contraire de l'or, qui se dissout dans l'eau régale, & non pas dans l'eau-forte. Si nos sens pouvoient être assez aigus pour appercevoir les parties actives de la matiere, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte sur celles de l'argent, & cette méchanique nous seroit aussi facile à découvrir, qu'il l'est à l'horloger de savoir comment, & par quel ressort, se fait le mouvement d'une pendule ; mais le défaut de nos sens ne nous laisse que des conjectures, fondées sur des idées qui sont peut-être fausses, & nous ne pouvons être assurés d'aucune chose sur leur sujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réussiſſent pas toujours, & dont chacun explique les opérations secrettes à sa fantaisie.

La difficulté que nous avons de trouver la connexion de nos idées ; est la seconde cause de notre *ignorance*. Il nous est impossible de déduire en aucune maniere les idées des qualités sensibles que nous avons des corps ; il nous est encore impossible de concevoir que la pensée puisse produire le mouvement dans un corps, & que le corps puisse à son tour produire la pensée dans l'esprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'esprit agit sur la matiere, & la matiere sur l'esprit ; la foiblesse de notre entendement ne sauroit trouver la connexion de ces idées, & le seul secours que nous ayons, est de recourir à un agent tout-puissant & tout sage, qui opere par des moyens que notre foibleſſe ne peut pénétrer.

Enfin notre pareſſe, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, sont auſſi des causes de notre *ignorance*. Nous avons souvent des idées complettes, desquelles nous pouvons aiſément découvrir la connexion ; mais faute de suivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puissent nous apprendre quelle espece de convenance ou de disconvenance elles ont entr'elles, nous restons dans notre *ignorance*. Cette derniere *ignorance* est blâmable, & non pas celle qui commence où finissent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous sommes, & non pas tels qu'il semble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoissances que nous n'avons pû nous procurer, & qui sans-doute ne nous sont pas fort nécessaires, puisque nous en sommes privés. J'aimerois autant, a dit un des premiers génies de notre siecle, m'affliger sérieuſement de n'avoir pas quatre yeux, quatre piés, & deux ailes.

Digitized by Google

IGNORANCE, (*Morale*) L'*ignorance*, en morale, eſt diſtinguée de l'erreur. L'*ignorance* n'eſt qu'une privation d'idées ou de connoiſſance; mais l'erreur eſt la non-conformité ou l'oppoſition de nos idées avec la nature & l'état des choſes. Ainſi l'erreur étant le renverſement de la vérité, elle lui eſt beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui eſt comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, ſimplement pour connoître ce qu'elles ſont en elles-mêmes; notre principal but eſt de les enviſager comme principes de nos actions. Sur ce pié-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement diſtinctes l'une de l'autre, ſe trouvent pour l'ordinaire mêlées enſemble & comme confondues, enſorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer à l'autre. L'*ignorance* eſt ſouvent la cauſe de l'erreur; mais jointes ou non, elles ſuivent les mêmes regles, & produiſent le même effet par l'influence qu'elles ont ſur nos actions ou nos omiſſions. Peut être même que dans l'exacte préciſion, il n'y a proprement que l'erreur qui puiſſe être le principe de quelque action, & non la ſimple *ignorance*, qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées, ne ſauroit rien produire.

L'*ignorance* & l'erreur ſont de pluſieurs ſortes, & il eſt néceſſaire d'en marquer ici les différences. 1°. L'erreur conſidérée par rapport à ſon objet eſt ou de *droit* ou de *fait*. 2°. Par rapport à ſon origine, l'*ignorance* eſt ou *volontaire* ou *involontaire*; l'erreur eſt *vincible* ou *invincible*. 3°. Eu égard à l'influence de l'erreur ſur l'action ou ſur l'affaire dont il s'agit, elle eſt *eſſentielle* ou *accidentelle*.

L'erreur eſt de *droit* ou de *fait*, ſuivant que l'on ſe trompe, ou ſur la diſpoſition d'une loi, ou ſur un *fait* qui n'eſt pas bien connu. Ce ſeroit, par exemple, une erreur de *droit*, ſi un prince jugeoit que de cela ſeul qu'un état voiſin augmente inſenſiblement en force & en puiſſance, il peut légitimement lui déclarer la guerre. Au contraire, l'idée qu'avoit *Abimelec* de Sara, femme d'*Abraham*, en la prenant pour une perſonne libre, étoit une erreur de *fait*.

L'*ignorance* dans laquelle on ſe trouve par ſa faute, ou l'erreur contractée par négligence, & dont on ſe ſeroit garanti, ſi l'on eût pris tous les ſoins dont on étoit capable, eſt une *ignorance volontaire*, ou bien c'eſt une erreur *vincible*. Ainſi le polithéiſme des Payens étoit une erreur *vincible*; car il ne tenoit qu'à eux de faire uſage de leur raiſon pour comprendre qu'il n'y avoit nulle néceſſité de ſuppoſer pluſieurs dieux. Mais l'*ignorance* eſt *involontaire*, & l'erreur eſt *invincible*, ſi elles ſont telles que l'on n'ait pû ni s'en garantir, ni s'en relever, même avec tous les ſoins moralement poſſibles. C'eſt ainſi que l'*ignorance* où étoient les Américains de la religion chrétienne avant qu'ils euſſent aucun commerce avec les Européens, étoit une *ignorance involontaire* & *invincible*.

Enfin, l'on entend par une erreur *eſſentielle*, celle qui a pour objet quelque circonſtance néceſſaire dans l'affaire dont il s'agit, & qui par cela même a une influence directe ſur l'action faite en conſéquence, enſorte que ſans cette erreur, l'action n'auroit point été faite. C'étoit, par exemple, une erreur eſſentielle que celle des Troyens, qui, à la priſe de leur ville, lançoient des traits ſur leurs propres gens, les prenant pour des ennemis, parce qu'ils étoient armés à la greque.

Au contraire, l'erreur *accidentelle* eſt celle qui n'a par elle-même nulle liaiſon néceſſaire avec l'affaire dont il s'agit, & qui par conſéquent ne ſauroit être conſidérée comme la vraie cauſe de l'action.

A l'égard des choſes faites par erreur ou par *ignorance*, on peut dire en général que l'on n'eſt point reſponſable de ce que l'on fait par une *ignorance invincible*, quand d'ailleurs elle eſt involontaire dans ſon origine & dans ſa cauſe. Si un prince traverſe ſes états, traveſti & *incognito*, ſes ſujets ne ſont point blâmables de ce qu'ils ne lui rendent pas les honneurs qui lui ſont dûs. Mais on imputeroit avec raiſon une ſentence injuſte à un juge qui par ſa négligence à s'inſtruire du *fait* ou du *droit*, auroit manqué des connoiſſances néceſſaires pour juger avec équité. Au reſte, la poſſibilité de s'inſtruire, & les ſoins que l'on doit prendre pour cela, ne s'eſtiment pas à toute rigueur dans le train ordinaire de la vie; on conſidere ce qui ſe peut ou ne ſe peut pas moralement, & avec de juſtes égards à l'état actuel de l'humanité.

L'*ignorance* ou l'erreur en matiere de lois & de devoirs, paſſe en général pour *volontaire*, & n'empêche point l'imputation des actions ou des omiſſions qui en ſont les ſuites. Mais il peut y avoir des cas particuliers, dans leſquels la nature de la choſe qui ſe trouve par elle-même d'une diſcuſſion difficile, jointe au caractere & à l'état de la perſonne, dont les facultés naturellement bornées ont encore manqué de culture par un défaut d'éducation, rendent l'erreur inſurmontable, & par conſéquent digne d'excuſe. C'eſt à la prudence du légiſlateur à peſer ces circonſtances, & à modifier l'imputation ſur ce pié-là.

IGUALADA, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur la riviere de Noa.

IGUANA, ſ. m. (*Zoolog.*) ſorte de lézard amphibie, très-commun aux Indes occidentales. Sa couleur eſt dans quelques-uns mi-partie brune & mi-partie griſe; dans quelques autres elle eſt d'un beau verd, marqueté de taches noires & blanches. Du col à la queue regne une chaîne d'écailles vertes, appliaties & dentelées dans les bords. Le cabinet du ſieur Seba donne la deſcription & la figure des plus beaux *iguana*. (*D. J.*)

* IGUARUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie*) animal du Bréſil; c'eſt un amphibie. Il vit ſous l'eau comme les poiſſons; il marche ſur la terre comme les quadrupedes; il grimpe aux arbres comme quelques ſerpens. Il ſe retire dans les broſſailles. Il a la forme du crocodile; il eſt de la groſſeur du bœuf; ſa peau eſt noire; il n'a point d'écailles dures comme le crocodile; ſon corps eſt uni, mais tacheté. Son dos eſt hériſſé d'arrêtes en forme de peigne, depuis la tête juſqu'à la queue. L'ouverture de ſa gueule eſt grande; ſes dents d'une force médiocre, & plutôt menues que groſſes. Ses ongles, ſemblables aux ferres des oiſeaux, mais foibles & innocens; il pond des œufs en grande quantité, & on les mange. Il ſouffre long-tems la ſoif & la faim. Sa chair eſt un mets délicat; les Eſpagnols s'y font faits, & l'exemple des Américains leur a ôté la répugnance qu'ils en avoient d'abord.

I H

IHNA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Elle prend ſa ſource à Reetz; & après avoir traverſé la Poméranie, ſe jette dans la mer Baltique.

IHOR, (*Géog.*) ville d'un petit royaume de même nom en Aſie, dans le continent de Malaca. Les habitans ſont mahométans, & trafiquent le long des côtes dans leurs petites barques, qu'ils appellent *procs*, & que les Européens nomment *demi-lunes*, à cauſe de leur figure. Le roi de Siam ſe fait payer tous les ans par ce petit état un tribut de trois cent livres de notre monnoie actuelle. *Long.* 121. 30. *lat.* 1. 58. (*D. J.*)

Digitized by Google

JIMBLET, ſ. m. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie*) eſt une petite partie du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie; c'eſt un bout de fil de fer de ſix à huit lignes de longueur, qui ſe met au bois de la partie ſupérieure du moule, à l'endroit où ſe met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache*, & qui s'applique par l'autre bout ſur le bois du moule, & paſſe entre le bois & ce *jimblet*, qui ſert à le contenir en cet endroit, afin que la matrice ne s'écarte point. *Voyez* ATTACHE *& les Planches de Fondeur en caracteres.*

JIN ou GIN, (*Hiſt. mod.*) nom par lequel les Mahométans déſignent une eſpece de malins eſprits. Il y en a, ſelon eux, de mâles & de femelles; ce ſont les incubes & les ſuccubes. On les regarde comme étant d'une ſubſtance plus groſſiere que *Schaitan* ou *Satan*, le chef des diables. *Cant. hiſt. ott.*

JITO, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, dont les baies rouges dans leur maturité, & conſtamment attachées à leur pédicule pendant toute l'année, ſont diſpoſées en forme de grappes de raiſin, & reſſemblent à ce fruit par leur figure & par leur couleur; mais elles ſont ligneuſes en-dedans, & ne donnent aucun jus. La vertu médicinale de cet arbre réſide dans l'écorce jaune & âcre de ſa racine, qui purge avec violence, même à la doſe d'un ſcrupule. *Voyez* Piſon. (*D. J.*)

JIYA, ſ. m. (*Zoolog.*) eſpece de loutre amphibie d'Amérique, autrement nommé *carigueibein*, & qui eſt de la groſſeur d'un chien de moyenne taille. Il a la tête d'un chat, le nez plus pointu, les yeux noirs, les oreilles arrondies, placées très-bas, & aux côtés du muſeau, une ſorte de mouſtache de quelques poils roides; ſes piés ſont compoſés de cinq orteils, dont il y en a un plus petit que les autres; ſon poil eſt court, doux, tout noir, excepté ſur la tête où il eſt brun, & tacheté de jaune ſous la gorge. Cet animal vit de carnaſſerie, & a le cri approchant de celui d'un jeune chien. Ray, *ſyn. quadrup. p. 189.* (*D. J.*)

I K

IKAZINA, (*Géogr.*) ville du grand-duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna. Elle eſt bâtie en bois.

IKEGUO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Ethiopiens & les Abyſſins nomment les généraux de leurs ordres monaſtiques, dont il n'y en a que deux dans l'empire. L'*ikeguo* eſt élu par les abbés & ſupérieurs des différens monaſteres, qui comme chez nos moines ſont eux-mêmes élus à la pluralité des voix.

* IKENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le ſecond mois des Tartares orientaux, & de ceux qui ſont partie de l'empire des Chinois. Il répond à notre Janvier. On l'appelle auſſi *aicundi*. Voyez *le dictionn. de Trévoux.*

* IKENDIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le midi des Turcs.

I L

ILA, (*Géogr.*) île d'Ecoſſe entre les Hébrides, d'environ ſept lieues de long ſur cinq de large. Elle abonde en bétail ou bêtes fauves, en poiſſon, & en pierre à chaux. C'eſt ici que Magdonal, roi des Hébrides, tenoit autrefois ſa cour, & l'on voit encore les ruines de ſon palais. (*D. J.*)

ILAMBA, (*Géogr.*) vaſte province d'Afrique au royaume d'Angola. Elle eſt diviſée en pluſieurs ſeigneuries fort peuplées, dont chacune a ſon *ſova*, qui commande au village de ſon reſſort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le paſſage à l'ennemi, mais nous n'en ſavons aucun autre détail. (*D. J.*)

ILANTZ, (*Géog.*) ville des Griſons, capitale de la quatrieme communauté de la ligue grife; elle a à ſon tour les aſſemblées des trois ligues du pays. Elle eſt ſur le Rhin, à 7 lieues S.O. de Coire. *Long. 26. 45. lat. 46. 38.* (*D. J.*)

* ILAPINASTE, ſ. m. (*Myth.*) ſurnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'île de Chypre. Il vient de Ἐλαπίνω, *célébrer par des feſtins*. Ainſi Jupiter *Ilapinaſte*, c'eſt la même choſe que Jupiter honoré par des feſtins.

ILCHESTER, (*Géog.*) ancienne ville à marché d'Angleterre en Sommerſetſhire. Elle envoye deux députés au Parlement, & eſt ſur l'Ill, à 30 lieues O. de Londres.

Mais elle doit ſe vanter d'avoir donné naiſſance à Roger Bacon, religieux de l'ordre de S. François, dans le treizieme ſiecle. Il fut ſurnommé le *docteur admirable*, & il l'eſt par ſes découvertes dans l'Aſtronomie, dans l'Optique, dans les Méchaniques & dans la Chimie. Depuis Archimede, la nature ne fotma point de génie plus pénétrant; il eut la premiere idée de la réformation du calendrier Julien, & à peu-près ſur le plan qu'on a ſuivi ſous Grégoire XIII. Il a décrit les lunettes, la chambre obſcure, les téleſcopes & les mitoirs ardens. S'il n'introduiſit pas la Chimie en Europe, il eſt du moins un des premiers qui l'y ayent cultivé. Il a inventé, ou connu certainement, la poudre à canon, comme on en peut juger par la maniere préciſe dont il parle des effets de ſa compoſition. Voici ſes propres termes, ils ſont bien curieux: *Modica materia adaptata (ſcilicet ad quantitatem unius pollicis) ſonum facit horribilem, & coruſcationem offendit violentam, & hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus deſtruatur.* Il mourut à Oxford en 1292, âgé de 78 ans. (*D. J.*)

ILCUSSIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Pologne, du Palatinat de Cracovie, dans la petite Pologne, fameuſe par ſes mines de plomb & d'argent.

ILDEFONSE (SAINT), *Géog.* magnifique maiſon royale d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au territoire de Ségovie. C'eſt le Verſailles d'Eſpagne, & qui a commencé de même par être une maiſon de chaſſe. Philippe V. l'a bâti en 1720, & l'a depuis ce tems-là beaucoup embelli. (*D. J.*)

ILEO-COLIQUE, *adj. en Anatomie*, nom d'une branche de l'artere méſentérique ſupérieure, qui ſe diſtribue à l'inteſtin iléon & au colon. Haller, *icon. anat.*

ILER *ou* ILLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans les montagnes du Tyrol, & qui va ſe jetter dans le Danube près d'Ulme.

ILERCAONS, (*Géogr. anc.*) *Ilercaones, Ilercaones, Ilercaonenſium regio*, ancien peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne juſqu'à celle de Valence. (*D. J.*)

ILERGETES, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Eſpagne tarragonoiſe ſut la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par les Ilercaons au ſud, & par les Vaſcons à l'oueſt & au nord-oueſt. (*D. J.*)

ILES, ſ. f. en *Anatomie*, l'os des *îles*, l'os *ileum* ou l'os des hanches, & a été ainſi nommé par les anciens, parce qu'il ſoutient les flancs. *Voyez* FLANC.

C'eſt la plus grande des trois pieces dont les os innominés ſont compoſés dans les jeunes ſujets.

Il eſt ſitué à la partie ſupérieure du baſſin: on le diviſe en crête, en baſe, en bord antérieur, en bord poſtérieur, en deux faces; l'une latérale externe, l'autre latérale interne.

La crête eſt la partie ſupérieure arrondie en for-

Digitized by Google

me d'arcade, dont la portion postérieure, qui est la plus épaisse, est appellée *tubérosité*; on distingue dans son épaisseur deux levres & deux intestices.

Le bord antérieur a deux intestices, appellées l'une *épine antérieure supérieure*, & l'autre *épine antérieure inférieure*. Ces deux éminences sont séparées par une échancrure; on en remarque de même deux au bord postérieur, mais elles sont plus près l'une de l'autre.

La base ou partie inférieure est la plus épaisse de toutes; elle forme antérieurement la portion supérieure de la cavité cotyloïde, & postérieurement presque toute la grande échancrure sciatique.

La face latérale externe est convexe antérieurement & concave postérieurement.

La face latérale interne est inégalement concave; elle a en-arriere plusieurs inégalités, parmi lesquelles il y a une grande facette cartilagineuse de la figure d'une *S* qui sert à la symphise cartilagineuse de cet os avec l'os sacrum.

ILEUSUGAGUEN, (*Géog.*) ville forte d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, sur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long. 8. 28. lat. 30. 40.* (*D. J.*)

ILHEOS, (*Géog.*) ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Brésil. Elle appartient aux Portugais, & est dans un pays fertile. *Long. 340. 10. lat. mérid. 15. 40.* (*D. J.*)

ILIADE, s. m. (*Littérat.*) nom d'un poëme épique, le premier & le plus parfait de tous ceux qu'Homere a composés. *Voyez* Epique.

Ce mot vient du grec Ἰλιας, d'Ἰλιον, *ilium*, nom de cette fameuse ville que les Grecs tinrent assiégée pendant dix ans, & qu'ils ruinerent à la fin, à cause de l'enlévement d'Helene, & qui fait l'occasion de l'ouvrage dont le véritable sujet est la colere d'Achille.

Le dessein d'Homere dans l'*Iliade* a été de faire concevoir aux Grecs divisés en plusieurs petits états, combien il leur importoit d'être unis & de conserver entr'eux une bonne intelligence. Pour cet effet, il leur remet devant les yeux les maux que causa à leurs ancêtres la colere d'Achille, & sa mésintelligence avec Agamemnon; & les avantages qu'ils retirerent de leur union. *Voyez* Fable, Action.

L'*Iliade* est divisée en vingt-quatre livres, que l'on désigne par les lettres de l'alphabet. Pline parle d'une *iliade* écrite sur une membrane si petite & si déliée, qu'elle pouvoit tenir dans une coque de noix.

Pour la conduite de l'*Iliade*, *voyez* le P. le Bossu, Madame Dacier & M. de la Motte.

Les critiques soutiennent que l'*Iliade* est le premier & le meilleur poëme qui ait paru au monde. Aristote en a presqu'entiérement tiré les regles de sa poétique; & il n'a eu autre chose à faire que d'établir des regles sur la pratique d'Homere. Quelques auteurs disent qu'Homere a non-seulement inventé la Poésie, mais encore les Arts & les Sciences, & qu'il donne dans son poëme des marques visibles qu'il les possédoit toutes à un degré éminent. *Voyez* Poésie.

M. Barns de Cambridge va mettre un ouvrage sous presse, dans lequel il prouve que Salomon est l'auteur de l'*Iliade*.

L'*Iliade*, dit M. de Voltaire dans son essai sur la poésie épique, est pleine de dieux & de combats. Ces sujets plaisent naturellement aux hommes; ils aiment ce qui leur paroît terrible. Ils font comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de sorciers qui les effrayent. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point eu de nation qui n'ait eu les siennes.

De ces deux sujets qui remplissent l'*Iliade*, naissent deux grands reproches que l'on fait à Homere. On lui impute l'extravagance de ses dieux & la grossiéreté de ses héros. C'est reprocher à un peintre d'avoir donné à ses figures les habillemens de leur tems. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'est pas un grand mérite de trouver de l'absurdité dans la théologie payenne, mais il faudroit être bien dépourvû de goût, pour ne pas aimer certaines fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déesse de la Beauté, si la ceinture de Venus sont de son invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainsi orné cette religion que nous lui reprochons? & si ces fables étoient déja reçûes avant lui, peut-on mépriser un siecle qui avoit trouvé des allégories si justes & si charmantes?

Quant à ce qu'on appelle grossiéreté des héros d'Homere, on peut tire tant qu'on voudra de voir Patrocle au neuvieme livre de l'*iliade*, mettre trois gigots de mouton dans une marmite, allumer & souffler le feu, & préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle n'en sont pas moins éclatans. Charles XII. roi de Suede, a fait fix mois sa cuisine à Demir-Tocca, sans rien perdre de son héroïsme; & la plûpart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, auront bien de la peine à égaler ces héros.

Que si on reproche à Homere d'avoir tant loué la force de ses héros, c'est qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Les anciens se faisoient une gloire d'être robustes, leurs plaisirs étoient des exercices violens. Ils ne passoient point leurs jours à se faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air, pour aller porter languillamment d'une maison à l'autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à représenter un Ajax & un Hector, & non un courtisan de Versailles ou de Saint-James. *Essai sur la poésie epique.*

On peut également excuser les défants de style ou de détail qui se trouvent dans l'*iliade*; ses censeurs n'y trouvent nulle beauté, ses adorateurs n'y avouent nulle imperfection. Le critique impartial convient de bonne foi qu'on y rencontre des endroits foibles, défectueux, traînans, quelques harangues trop longues, des descriptions quelquefois trop détaillées, des répétitions qui rebutent, des épithetes trop communes, des compataisons qui reviennent trop souvent, & ne paroissent pas toujours assez nobles. Mais aussi ces défants sont couverts par une foule infinie de graces & de beautés inimitables, qui frappent, qui enlevent, qui ravissent, & qui sollicitent pour les taches légeres dont nous venons de parler, l'indulgence de tout lecteur équitable & non prévenu.

Madame Dacier a traduit l'*Iliade* en prose, M. de la Mothe l'a imitée en vers. L'une de ces traductions n'atteint pas la force de l'original, l'autre affecte en quelque sorte de le défigurer.

ILIAQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties relatives à l'ileon. *Voyez* Ileon.

L'artere *iliaque* est une des branches de la division de l'aorte inférieure. *Voyez* Aorte.

L'artere *iliaque* se porte obliquement vers la partie latérale & supérieure de l'os sacrum, là elle se divise en deux branches, l'une qu'on appelle *artere iliaque interne*, ou *artere hypogastrique*, qui se jette dans le bassin; & l'autre *artere iliaque externe*, qui rampe le long des parties latérales & supérieures du bassin, sans jetter de branches considérables, & vient passer sous le ligament de Fallope, où elle fournit plusieurs branches, & prend le nom *d'artere crurale*. *Voyez* Hypogastrique & Crurale.

Le muscle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête, de ses épines antérieures, de leur intervalle; en descendant sur la partie inférieure

Digitized by Google

de ce même os, ſe joint au grand pſoas, & s'inſere avec lui au petit trochanter.

Iliaque *paſſion*, (*Medecine*) *ileus*, ειλεος; ce nom eſt dérivé du mot grec ειλεσται, qui ſignifie *être replié, contourné; circumvolvi, contorqueri*, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus, paſſio volvuloſa*; elle eſt décrite dans Cœlius Aurelianus ſous le nom de *tormentum*; quelques auteurs grecs l'appellent auſſi χορδαψος; penſant que les inteſtins ſont alors tendus comme des cordes; ſon nom vulgaire francisé eſt *miſerere*, nom tiré ſans-doute de la compaſſion qu'attache l'état affreux des perſonnes qui en ſont attaquées. Le ſymptome qui caractériſe cette maladie eſt un vomiſſement preſque continuel avec conſtipation; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'eſtomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuſes, même des excrémens; quelquefois auſſi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les ſuppoſitoires, s'il en faut croire quelques medecins obſervateurs: en même tems ils reſſentent des douleurs aiguës dans le bas-ventre; la ſoif eſt immodérée, la chaleur exceſſive, la foibleſſe extrême, le pouls eſt dur, vibratil, ſerré, vite, la reſpiration eſt difficile; à ces accidens ſurviennent quelquefois, lorſque la maladie eſt à ſon dernier période, le hoquet, convulſion, délire, ſueurs froides, défaillances, refroidiſſement des extrémités, *&c.* Cette maladie eſt quelquefois contagieuſe, comme l'a obſervé Schenckius, *lib. III. obſerv.* Amatus Luſitanus (*Obſerv. cap. viij.*) aſſure l'avoir vûe épidémique; les malades qui en étoient attaqués rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie eſt au rapport de Bartholin (*Epiſtol. cap. iv. pag. 520.*) endémique dans la Jamaïque, île d'Amérique. On lit dans Foreſtus une obſervation ſinguliere de Dodonée, touchant une *paſſion iliaque* périodique, dont les paroxyſmes revenoient tous les trois jours. *Lib. XXI. obſerv. 19.*

Les cauſes de cette maladie ſont extérieures ou internes; on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'obſervation nous découvre les autres; c'eſt par elle que nous ſavons que la *paſſion iliaque* eſt ſouvent excitée par les poiſons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé Guillandini, au rapport de Profper Alpin (*Method. medend.*), fut attaqué d'une *paſſion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi once d'*hiera picra;* un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet; Zacutus Luſitanus a obſervé une *paſſion iliaque* déterminée par un arrêt ſubit de la ſueur & de la tranſpiration dans un jeune ſeigneur qui venoit de jouer à la paume; l'abus & l'uſage déplacé des aſtringens, a quelquefois occaſionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramaſſés dans le cœcum, qui en avoit été reſſerré & retreci. On en a vu ſurvenir à la ſuite d'une bleſſure dans le bas-ventre; mais les cauſes les plus fréquentes ſont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait ſouvent appercevoir les cauſes internes, c'eſt-à-dire les vices, les dérangemens qui produiſent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de perſonnes mortes de *paſſion iliaque*, on voit le conduit inteſtinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excrémens durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuſes, crétacées, plâtreuſes, *&c.* tantôt par des inflammations conſidérables, très-ſouvent par l'étranglement des inteſtins deſcendus dans le ſcrotum dans les hernies; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'inteſtin. Quelques auteurs ont refuſé de croire que cette cauſe eût lieu, par la ſinguliere & cependant très-ordinaire raiſon, qu'ils ne comprenoient pas comment les inteſtins attachés au meſentere, pouvoient ainſi ſe détanger; mais ce raiſonnement, quelque plauſible qu'il puiſſe être, doit céder à une foule d'obſervations qui conſtatent ce fait: ces replis ſont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a obſervé trois dans l'inteſtin ileon; Henri de Heers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vû juſqu'à ſept. On peut ajouter à cela les obſervations d. Piatner, de Panarole, d'Hyppolitus Boſcus, & de pluſieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on apperçoit dans les inteſtins des perſonnes qui ſont mortes de cette maladie, eſt l'inſuſception ou invagination d'une portion d'inteſtin dans un autre; on a vû quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cauſe eſt atteſtée par beaucoup d'obſervations de Columbus, de Sylvius de le Boë, de Plempius, de Frédéric Ruyſch; c'eſt celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. *Voyez* Bartholin. Peyer a obſervé juſqu'à trois ſemblables invaginations dans le même ſujet; Patin traite auſſi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne l'a jamais vû. Quelquefois ces duplicatures ſe rencontrent ſans qu'il y ait *paſſion iliaque*, comme je l'ai obſervé dans un homme qui mourut ſubitement après avoir pris l'émétique; au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'eſt pas rare de trouver auſſi dans les cadavres les inteſtins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils euſſent été ſerrés par une corde. Le ſkirrhe du méſentere ou des parties environnantes eſt une des cauſes découvertes par les inſpections anatomiques. Le pancreas groſſi & obſtrué en comprimant l'inteſtin, en a occaſionné l'inflammation, l'ulcere & la *paſſion iliaque*, Kœchringius, *obſerv. anatom. 42.* On trouve ſouvent l'épiploon & les inteſtins gangrenés & ſphacelés; la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'elle empêche d'enlever les viſceres & de pouvoir examiner la cauſe du mal. Baillou, *liv. II. epidem.* Hilden, *de gangræn. cap. iv.* Il paroît pourtant par toutes ces obſervations, qu'il ne ſuffit pas que le conduit inteſtinal ſoit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui faſſe ſur les inteſtins le même effet que les émétiques font ſur l'eſtomac. Ces cauſes peuvent agir dans les inteſtins greles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les ſymptomes; lorſque les greles ſont affectés, les douleurs ſont plus vives, les vomiſſemens plus fréquens; les matieres qu'on rend par le vomiſſement ſont chimeuſes ou chyleuſes. Lorſque les gros inteſtins ſont attaqués, les vomiſſemens ſont plus lents, les douleurs moins aiguës; elles ſe font ſentir principalement aux hypochondres & aux reins, le malade vomit les excrémens, *&c.*

Le diagnoſtic de cette maladie n'eſt pas difficile, elle eſt très-bien caractériſée par le vomiſſement joint à la conſtipation totale; mais il eſt très-important d'en bien diſtinguer les cauſes, ſur-tout de reconnoître l'inflammation lorſqu'elle eſt préſente; alors les douleurs ſont vives, la fievre eſt plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls eſt dur & fréquent. La connoiſſance de ce qui a précédé peut auſſi fournir des éclairciſſemens; on peut s'appercevoir facilement en examinant le malade ſi la maladie doit être attribuée à quelque hernie; les autres cauſes ſont trop cachées pour qu'on puiſſe même les ſoupçonner, on eſt obligé d'agir en aveugle, & ce n'eſt pas le ſeul cas où l'on ſoit réduit au tatonnement & à la divination ſouvent funeſtes, mais indiſpenſables.

Prognoſtic. La *paſſion iliaque* eſt une maladie très-dangereuſe, fort aiguë, qui eſt bientôt terminée plutôt en mal qu'en bien: lorſqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en eſt accompagnée, il eſt

rare qu'on en réchappe; il y a plus à eſpérer ſi elle eſt la ſuite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'inteſtin, ou du moins on a toujours le pis-aller de l'opération; elle ſe guérit aſſez facilement lorſqu'elle eſt la ſuite d'une conſtipation opiniâtre, d'un renterrement d'inteſtin, *&c.* La guériſon eſt prochaine lorſque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne ſont point fixes ni continues; il n'y a plus de danger lorſque les remedes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les ſelles; mais le péril eſt preſſant, & il ne reſte plus d'eſpérance, lorſque les douleurs qui étoient extrêmement aiguës, viennent à ceſſer tout-à-coup ſans que les autres ſymptomes diminuent, alors l'abbatement des forces eſt plus ſenſible, l'haleine eſt puante, la foibleſſe & la viteſſe du pouls augmentent, les ſyncopes ſont fréquens, la gangrene eſt formée, & la mort eſt prochaine; le hoquet, la convulſion, le délire ſurvenans à la *paſſion iliaque* ſont des ſignes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor. 10. lib. VII.*

Curation. Cette maladie eſt une de celles où la nature n'opere rien pour ſa guériſon; elle exige les ſecours de l'art les plus prompts & les plus appropriés; ils doivent être variés ſuivant les différentes cauſes: lorſqu'il y a inflammation ou qu'elle eſt à craindre, il eſt à propos de faire une ou deux ſaignées, de donner des lavemeus émolliens, anodins, d'appliquer ſur le bas-ventre des fomentations de la même nature; intérieurement on doit avoir recours aux remedes rafraîchiſſans, tempérans, anti-orgaſtiques, calmans; tels ſont les eaux de poulet, tiſanes émulſionées, le nitre, la liqueur minérale anodine d'Hoffman; ſi les douleurs ſont trop vives, il faut donner les narcotiques, mais à petite doſe; on peut eſſayer quelques légers purgatifs en les aſſociant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie, il faut en tenter la réduction, ou en venir de bonne heure à l'opération. *Voyez* HERNIE. Lorſqu'on n'a à craindre ni l'inflammation ni l'hernie, on peut donner des lavemens plus actifs, plus ſtimulans; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'inſtrument de Deckers, eſt très-convenable; Hippocrate conſeille d'enfler les boyaux avec de l'air; il y a des ſouffets propres à cette opération: Celſe recommande avec raiſon les ventouſes. Les Chinois guériſſent cette maladie par le cautere actuel. On a vû quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds ſur le ventre; il ne faut pas trop perdre du tems à employer ces remedes; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets, il faut recourir au remede de van Helmont, aux balles de plomb, d'argent ou d'or; avec ce remede, dit-il, *neminem volvulo perire ſivi*; ou ce qui eſt encore mieux, au mercure, dont il faut faire avaler une ou deux livres, & agiter, promener en voiture, s'il eſt poſſible, le malade; mille obſervations conſtatent l'efficacité de ce remede. Ne ſeroit-il pas à propos de faire marcher ces malades piés nuds ſur un terrein froid & mouillé? Les perſonnes ſaines à qui il arrive de faire pareille choſe, ſont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces ſecours inutilement employés, quelques auteurs propoſent d'ouvrir le ventre, de dénouer & raccommoder les inteſtins; cette opération eſt cruelle, elle peut être inutile, dangereuſe; mais c'eſt une derniere reſſource dans des cas abſolument déſeſpérés. *Article de M.* MENURET.

ILIBOBOCA, ſ. m. (*Ophiolog. exot.*) ſerpent du Breſil nommé par les Portugais, *cobra de coral*. Il eſt de la longueur de deux piés & de la groſſeur du pouce, qui s'amenuiſe encore davantage vers la queue, & ſe termine en pointe; ſon ventre eſt tout blanc, mais d'un blanc argentin & luſtré; ſa tête eſt couverte d'écailles blanches de forme cubique, bordées de quelques autres écailles noires; ſon corps eſt tacheté de blanc, de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur, & paſſe pour très-dangereux. Ray, *ſyn. anim. pag.* 327. (*D. J.*)

ILIMSK, (*Géog.*) province & ville de Sibérie, ſituée ſur la riviere d'Ylim qui ſe jette dans celle de Tungus, qui elle-même ſe perd dans le fleuve de Jeniſci. Elle eſt habitée par des Tartares Tunguſes & par des Ruſſes, & releve du woinde ou gouverneur d'Irkutsk.

ILION, (*Géog. anc. & Littér.*) voilà le nom qui nous eſt ſi cher dans l'ancienne ville de Troie, dans l'Aſie mineure.

Ilion, *ton nom ſeul a des charmes pour moi!*
Ne verrai je jamais rien de toi, ni la place
De ces murs élevés & détruits par les dieux,
Ni ces champs où couroient la fureur & l'audace,
Ni des tems fabuleux enfin la moindre trace
Qui pût me préſenter l'image de ces lieux!

Non, on ne verra rien de tous ces précieux reſtes de l'antiquité! *L'Ilion* dont il s'agit, fut détruite 850 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade; il ne trouva qu'un village qui portoit ſon nom, bâti à trente ſtades au-delà. Ce prince fit de riches préſens à ce pauvre village, lui donna le titre de ville, & laiſſa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre, Lyſimaque amplifia le nouvel *Ilion*, & l'environna d'un mur de quarante ſtades; mais cette ville n'avoit plus de murailles, quand les Gaulois y paſſerent, l'an 477 de Rome; & la premiere fois que les Romains entrerent en Aſie, c'eſt-à-dire l'an de Rome 564, *Ilion* avoit plutôt l'air d'un bourg que d'une ville; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla conſola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-Céſar qui ſe regardoit comme un des deſcendans d'Enée, s'affectionna entiérement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non-ſeulement de nouvelles terres à ſes habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit ſi loin ſes bienfaits ſur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le ſoupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y tranſporter les richeſſes de l'empire.

On eut encore la même frayeur ſous Auguſte, qui en qualité d'héritier de Jules-Céſar, auroit pû exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrerent en pluſieurs occaſions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle; le ſecond y établit une colonie avec de nouveaux privileges, & rendit aux Troyens la belle ſtatue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait tranſporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, font perſuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguſte du deſſein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace compoſa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poéſie lyrique, qui commence par *juſtum & tenacem propoſiti virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce diſcours.

Ilion, Ilion!
Fatalis inceſtuſque judex,
Et mulier peregrina vertit
In pulverem.

Ilion, la déteſtable Ilion! c'eſt par cette répétition qu'il tâche d'imptimer des ſentimens d'averſion pour cette ville; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Paris, ni Hélene; l'une eſt une femme étrangere, l'autre un juge fatal à ſa patrie, un violateur de l'hoſpitalité; Laomédon & les Troyens ſont des perfides, des parjures, livrés de-

Digitized by Google

puis long-tems à la colere des dieux. Voilà le ſujet de cette piece lyrique découvert; & vraiſemblablement Horace la fit de concert & par les conſeils de Mécene & d'Agrippa: jamais le poëte n'eut un ſujet plus délicat à manier, & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

Ilion ſubſiſta encore ſous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ſes habitans. Il y en a une de Marc Aurele, qui repréſente Hector ſur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΛΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévere, ſur leſquelles la légende eſt la même; mais le char eſt à quatre chevaux. On en a auſſi à deux chevaux frappées ſous Sévere & ſous Gordien.

C'eſt de l'*Ilion* dont il eſt ici queſtion, que les voyageurs diſent avoir vû les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brulerent impitoyablement dans une ſeule nuit. *Voyez* TROIE. (*D. J.*)

ILISSIDES, adj. fem. pl. (*Mythol.*) *Iliſſides*, ou *Iliſſeïdes* eſt un ſurnom des Muſes, pris du fleuve *Iliſſus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux ſacrées. *Voyez* ILISSUS, *Géog.* (*D. J.*)

ILISSUS, (*Géog. anc.*) ville & riviere de Grece dans l'Attique; du tems de Pline on ne voyoit déja plus que les ruines de la ville, c'eſt pourquoi il dit, *locus Iliſſos*; les Athéniens avoient ſur le bord de la riviere un autel conſacré aux Muſes Iliſſiades; c'étoit auſſi ſur les bords de l'*Iliſſus* que ſe faiſoit la luſtration dans les petits myſteres, ſes eaux étoient réputées ſacrées par un ſtatut de religion, *ſacro inſtituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Iliſſus*, pour arroſer leurs jardins, & on n'en voit preſque plus que le lit. (*D. J.*)

ILITHYE, ſ. f. (*Littérat. & Myth.*) divinité de la Fable; *Ilithye* fille de Junon & ſœur d'Hébé, préſidoit comme ſa mere aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement, lui promettoient des ſacrifices, ſi elles venoient à être heureuſement délivrées. Cette déeſſe avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, ſavoir à la naiſſance & à la mort de chaque perſonne. Servius Tullius établit cet uſage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naiſſances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déeſſe *Ilithye* ſur les médailles & dans les inſcriptions antiques, ſous le titre de *Juno Lucina*, ou ſimplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de pluſieurs *Ilithyes* & de pluſieurs Lucines, parce qu'il y avoit pluſieurs déeſſes qui préſidoient aux enfantemens. *Poſt hec Ilithias placato puerperas hoſtiis*, dit l'oracle de la Sybille. On les appelloit indifféremment *Lucinas*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui ſignifient la même fonction. Le premier eſt latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres ſont grecs: *Ilithya* vient de ἐλεύθω, *oriri*; & *génévyllis* de γένεις, *nativité*. (*D. J.*)

ILIVILIHU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) nom que les habitans des îles Philippines donnent à un oiſeau fort commun dans ce pays-là, & qui a toute l'encolure de nos cailles, d'où vient que quelques écrivains l'appellent *coturnix parvula montana*, petite caille de montagne, parce qu'elle vit dans les lieux élevés, & qu'elle n'eſt pas plus groſſe qu'un moineau; elle eſt remarquable par le joli mélange de la couleur de ſon pennage. (*D. J.*)

ILKUSCH, *Icuſſum*, (*Géog.*) ville royale de Pologne au palatinat de Cracovie, remarquable par ſes mines d'argent, mêlées avec du plomb; il eſt bon d'obſerver ici, que les mines ne ſont point entiérement du droit royal en Pologne; elles appartiennent au ſeigneur ſur la terre duquel elles ſe rencontrent, & ce ſeigneur en fait quelque reconnoiſſance au roi; mais les mines qui ſont ſur les terres de la couronne, comme par exemple, celle d'*Ilkuſch* ſe partagent entre le roi, le palatin & l'évêque; cette ville eſt dans un pays ingrat, au pié de pluſieurs montagnes, à ſix lieues N. O. de Cracovie. *Long. 37. 35. lat. 50. 26.* (*D. J.*)

ILL ſ. f. (*Géograph.*) riviere de France en Alſace, qu'elle traverſe preſque dans toute ſa longueur; elle a ſa ſource à l'extrémité du Suntgaw, & ſe jette dans le Rhin à deux lieues au-deſſous du pont de Straſbourg. L'*Ill* arroſe pluſieurs villes, & reçoit dans ſon cours quelques rivieres conſidérables; elle déborde mens ne font guere moins nuiſibles que ceux du Rhin. (*D. J.*)

* ILLAPS, ſ. m. (*Théolog.*) eſpece d'extaſe contemplative où l'on tombe par des degrés inſenſibles, où les ſens extérieurs s'aliénent, & où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent dans un état fort tendre & fort doux, peu différent de celui qui ſuccede à la poſſeſſion d'une femme bien aimée & bien eſtimée.

* ILLATION, ſ. f. (*Logiq. Théolog. Hiſt.*) ce terme eſt de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure; ainſi connoître par *illation*, c'eſt la même choſe que connoître par *voie de conſequence*.

L'*illation* eſt dans la meſſe mozarabique ce que nous appellons dans la nôtre la *preface*. L'*illation* & la préface avoient encore pour ſynonymes les mots *conteſtation* & *immolation*.

Illation ſe dit auſſi pour *retour*; ainſi l'*illation* de ſaint Benoît, c'eſt la fête du retour de ſes reliques de l'égliſe de ſaint Agnan d'Orleans à Fleure.

ILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Rouſſillon, à quatre lieues de Perpignan; elle eſt jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, *tom. VI. p. 449. Long. 21. 20. lat. 42. 37.* (*D. J.*)

ILLEGITIME, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt contre la loi, & oppoſé à quelque choſe de légitime, comme une conjonction *illégitime*, un enfant *illégitime*. *Voyez* BATARD, LÉGITIME. (*A*)

ILLESCAS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à ſix lieues au ſud de Madrid.

ILLIBERAL, adv. (*Gram.*) ſervices bas, méchaniques. *Voyez* LIBÉRAL.

* ILLICITE, adj. (*Gram. & Morale*) qui eſt défendu par la loi. Une choſe *illicite* n'eſt pas toujours mauvaiſe en ſoi; le défaut de preſque toutes les légiſlations, c'eſt d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la bizarrerie des défenſes. On tend les hommes méchans en les expoſant à devenir infracteurs; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs, quand la loi leur défendra une choſe vers laquelle l'impulſion conſtante & invincible de la nature les emporte ſans-ceſſe? Mais quand ils auront foulé aux piés les lois de la ſociété, comment reſpecteront-ils celles de la nature; ſur-tout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux ſoit renverſé, & que le préjugé leur faſſe regarder comme des crimes atroces, des actions preſqu'indifférentes? Par quel motif celui qui ſe regardera comme un ſacrilege, balancera-t-il à ſe rendre menteur, voleur, calomniateur? Le concubinage eſt *illicite* chez les chrétiens; le trafic des armes eſt *illicite* en pays étrangers; il ne faut pas ſe défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui ſortiroit de ce monde ſans avoir rien fait d'*illicite*! plus heureux encore celui qui en ſort ſans avoir rien fait de mal! Eſt il, ou n'eſt-il pas *illicite* de parler contre une ſuperſtition conſacrée par les lois? Lorſque Ciceron écrivit ſes livres ſur la divination, fit-il une action *illicite*? Hobbes ne ſera pas embarraſſé de ma queſtion; mais ofera-t-on avouer les principes d'Hobbes, ſur-tout dans les contrées où la puiſſance temporelle eſt diſtinguée de la puiſſance ſpirituelle?

ILLIFONSO DE LOS ZAPOTECAS SANT,

Digitized by Google

(*Géog.*) ville deſerte de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au diocèſe de Guaxaca. Elle eſt ſur une montagne, à 20 lieues N. E. d'Antequera. *Long.* 280. 5. *lat.* 17. 25. (*D. J.*)

ILLIMITÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point de limite. Il eſt relatif au tems & à l'eſpace. On dit un tems *illimité*, un eſpace *illimité*: il l'eſt auſſi à la puiſſance. Il n'y a point de puiſſance légitime & *illimitée* ſur la terre; il y a même un ſens très-raiſonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'eſt pas; elle eſt bornée par l'eſſence des choſes. Les notions que nous avons de ſa juſtice ſont immuables: où en ſerions-nous, s'il en étoit autrement? Cependant on ne peut être trop circonſpect lorſqu'il s'agit d'élever ſes idées juſqu'à un être d'une nature auſſi différente de la nôtre; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaiſons, à une conformité bien rigoureuſe. Mais, voulons-nous vivre & mourir en paix, faiſons deſcendre notre juſtice juſqu'à la fourmi, afin que celui qui nous jugera, rabaiſſe la ſienne juſqu'à nous.

ILLINOIS, ſ. m. pl. (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, le long d'une grande riviere du même nom. Cette riviere des *Illinois*, qui vient du nord-eſt, ou eſt-nord-eſt, n'eſt navigable qu'au printems; elle a plus de cent lieues de cours, qui va au ſud-quart-ſud-eſt, & ſe décharge dans le Miſſiſſipi, vers le 39 deg. de latitude.

Le pays des *Illinois* eſt encore arroſé par d'autres grandes rivieres; on lui donne cent lieues de largeur, & beaucoup plus de longueur, car on l'étend bien loin le long du Miſſiſſipi. Il eſt par-tout couvert de vaſtes forêts, de prairies & de collines. La campagne & les prairies abondent en byſons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute ſorte de gibier, particulierement en cygnes, geues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux, conſiſtent principalement en des eſpeces de néfliers, des pommiers, & des pruniers ſauvages, qu'on pourroit bonifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne ſe donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un ſi grand pays, on ne connoit que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf cent *Illinois*, eſt à plus de 50 lieues du ſecond.

Les *Illinois* vont tout nuds depuis la ceinture; toute ſorte de figures bizarres, qu'ils ſe gravent ſur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes d'oiſeaux, ſe barbouillent le viſage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverſes couleurs. Ils ont des tems de feſtins & de danſes, les unes en ſigne de réjouiſſance, les autres de deuil; ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes ſont communément grands, & tous très-leſtes à la courſe. La chaſſe fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le blé d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enferment dans des creux ſous terre, pour le conſerver pendant l'été. Le reſte du travail regarde les femmes & les filles; ce ſont elles qui pilent le blé, qui préparent les viandes boucannées, qui conſtruiſent les cabanes, & qui, dans les courſes néceſſaires, les portent ſur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adreſſe de coudre enſemble très-artiſtement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des byſons ou bœufs ſauvages, à en faire des ſacs & des ceintures. Ces bœufs ſont bien différens de ceux d'Europe; outre qu'ils ont une groſſe boſſe ſur le dos vers les épaules, ils ſont encore tout couverts d'une laine fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion conſiſte à honorer une eſpece de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, ſelon eux, eſt maître de la vie & de la mort. *Voyez* MANITOU.

Je ne conſeille pas au lecteur qui ſera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la relation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage ſuppoſé; mais il y a quelque choſe de mieux ſur les *Illinois*; c'eſt une lettre du P. Gabriel Mareſt, Jéſuite miſſionnaire, qui eſt inſérée dans *le Recueil des lettres édifiantes, tom. XI.* (*D. J.*)

ILLOCK, (*Géog.*) petite ville de la baſſe-Hongrie dans l'Eſclavonie. Elle eſt ſur le Danube, à 2 lieues de Peterſwaradin, 8 S. E. d'Oſſek, 30 N. O. de Belgrade. *Long.* 37. 4°. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

ILLUMINATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la paſſion d'un corps opaque qui eſt éclairé; il ſe dit au ſimple & au figuré. Au ſimple, de la maniere dont nos temples ſont éclairés à certains jours ſolemnels; des lumieres que le peuple eſt obligé d'entretenir la nuit ſur ſes fenêtres, lorſque quelque événement important & heureux l'exige; & de celles dont les faces des grandes maiſons ſont décorées, dans les mêmes circonſtances, ou dans quelques fêtes particulieres. Nos artiſtes ſe ſont ſouvent diſtingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui conſiſte à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumieres ſymmétriquement diſtribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le ſacrement de baptême l'*illumination*, & nous nous ſervons de la même expreſſion, pour déſigner ces inſpirations d'enhaut, que quelques perſonnes privilégiées ont éprouvées. La foi eſt un don & une *illumination* de l'Eſprit-ſaint.

ILLUMINATIONS, ſe dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints ſur des corps tranſparens, comme le verre, la gaſe, le papier, la toile, &c. derriere leſquels on met des lumieres qu'on ne voit point, & qui font appercevoir les objets repréſentés. On s'en ſert dans les décorations de théâtre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

ILLUMINÉ, adj. pris ſubſt. (*Théolog.*) c'eſt le nom que l'on donnoit anciennement dans l'Égliſe à ceux qui avoient reçu le baptême. *Voyez* BAPTÊME.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui conſiſtoit à mettre dans la main du néophite qui venoit d'être baptiſé, un cierge allumé, ſymbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçu par ce ſacrement. *Voyez* CATHÉCUMENE. *Dictionnaire de Trévoux.*

ILLUMINÉ, nom d'une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Eſpagne, vers l'an 1575, que les Eſpagnols appelloient *Alumbrados*.

Leurs chefs étoient Jean de Villapando, originaire de l'île de Ténériff, & une carmélite appellée Catherine de Jéſus. Ils avoient beaucoup de compagnons & de diſciples, dont la plûpart furent pris par l'Inquiſition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurerent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraiſon ſublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état ſi parfait, qu'ils n'avoient plus beſoin ni de l'uſage des ſacremens, ni des bonnes œuvres; & qu'ils pouvoient même ſe laiſſer aller aux actions les plus infames ſans pécher. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

La ſecte des *illuminés* fut renouvellée en France, en 1634, & les *Guerinets*, diſciples de Pierre Gué-

Digitized by Google

rin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une seule secte, sous le nom d'*illuminés;* mais Louis XIII. les fit poursuivre si vivement, qu'ils furent détruits en peu de tems.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie sutéminente, inconnue & inuitée dans toute la chrétienté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de tems au même degré de perfection que les SS. & la bienheureuse Vierge, qui, selon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoûtoient, que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées; qu'étant parvenus à cette union, il falloit laisser agir Dieu seul en nous, sans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'Eglise n'avoient jamais fu ce que c'étoit que dévotion; que saint Pierre étoit un homme simple, qui n'avoit rien entendu à la spiritualité, non plus que saint Paul; que toute l'Eglise étoit dans les ténebres & dans l'ignorance sur la vraie pratique du *Credo*; qu'il étoit libre de faire tout ce que dictoit la conscience; que Dieu n'aimoit rien que lui-même; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus besoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres supérieurs ecclésiastiques. Sponde. *Vittorio Siri.*

Les Freres de la Rose-Croix ont aussi été appellés *illumines. Voyez* ROSE CROIX.

ILLUSION, s. f. (*Gram. & L'ittérat.*) c'est le mensonge des apparences, & *faire illusion*, c'est en général tromper par les apparences. Nos sens nous font *illusion*, lorsqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point; ou lorsqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne sont. Les verres de l'Optique nous font *illusion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur & la distance. Nos passions nous font *illusion* lorsqu'elles nous déguisent l'injustice des actions ou des sentimens qu'elles nous inspirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on désire: l'*illusion* augmente en proportion de la force du sentiment, & de la foiblesse de la raison; elle flétrit ou embellit toutes les jouissances; elle pare ou ternit toutes les vertus: au moment où on perd les *illusions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y-a-t-il de l'enthousiasme sans *illusion?* Tout ce qui nous en impôse par son éclat, son antiquité, sa fausse importance, nous fait *illusion*. En ce sens, ce monde est un monde d'*illusions*. Il y a des *illusions* douces & consolantes, qu'il seroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour-propre est le pere des *illusions*; la nature a les siennes. Une des plus fortes est celle du plaisir momentané, qui expose la femme à perdre sa vie pour la donner; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux, & qui le détermine à vivre. C'est le charme de l'*illusion* qui nous aveugle en une infinité de circonstances, sur la valeur du sacrifice qu'on exige de nous, & sur la frivolité de la récompense qu'on y attache. Portez mon *illusion* à l'extrême, & vous engendrerez en moi l'admiration, le transport, l'enthousiasme, la fureur & le fanatisme. L'orateur conduit la persuasion; l'*illusion* marche à côté du poëte. L'orateur & le poëte sont deux grands magiciens, qui font quelquefois les premieres dupes de leurs prestiges. Je dirai au poëte dramatique: voulez-vous me faire *illusion*, que votre sujet soit simple, & que vos incidens ne soient point trop éloignés du cours naturel des choses; ne les multipliez point; qu'ils s'enchaînent & s'arrirent; méfiez-vous des circonstances fortuites, & songez sur-tout au peu de tems & d'espace que le genre vous accorde.

ILLUSOIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de quelque convention ou disposition, qui est conçue de maniere que l'on peut s'en jouer, c'est-à-dire l'éluder, & faire qu'elle demeure sans effet, comme si on stipuloit qu'un homme, notoirement insolvable, payera apres sa mort. (*A*)

ILLUSTRATI, s. m. pl. (*Hist. littér.*) nom d'une académie ou societé littéraire, établie à Casal en Italie. Elle a pris pour emblême le soleil & la lune, avec l'inscription, *lux indeficiens:* on ignore cependant ce que cette lumiere a produit.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, s'ILLUSTRER, (*Gramm.*) un homme *illustre* est celui qui a mérité l'estime & la considération générale de sa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maison *illustre*, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes *illustres*, grecs & romains. La maison de Bourbon est la plus *illustre* en Europe. On lit dans le Dictionnaire de Trevoux, Ciceron a été le plus *illustre* des orateurs de son tems, Virgile le plus *illustre* des poëtes: je ne sais si ces deux phrases sont d'une grande pureté; il est certain que le mot *illustre* ne se dit pas aussi-bien en pareil cas que le mot *grand*. Ciceron a été le plus *grand* des orateurs de son tems; Virgile le plus *grand* des poëtes. Un peintre, un statuaire, un musicien, peut s'*illustrer* dans son art. *Illustre* s'applique rarement aux choses, & je n'aime pas, les rois d'Egypte ont été ceux qui ont laissé de plus *illustres* marques de leur grandeur. Il se prend toujours en bonne part: un scélérat n'est point *illustre;* il est *fameux*, il est *insigne*. Les écrivains hardis se jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE, adj. (*Littérat.*) en latin *illustris*, titre autrefois des plus honorables.

Il y avoit dans la décadence de l'empire trois titres d'honneurs différens, qu'on accordoit aux personnes qui se distinguoient sur les autres par leur naissance, ou par leurs charges. Le premier étoit *illustris*, le second, *clarissimus*, & le troisieme *spectabilis;* mais *illustris* marquoit une prééminence essentielle, de sorte qu'il se donnoit seulement aux consuls, & aux grands officiers de l'empire.

Nos rois même dans la premiere & seconde race, se trouvoient honorés du titre d'*illustris*, ou *illuster*. Parmi ce grand nombre d'actes anciens que Doublet a recueillis dans son histoire de l'Abbaye de saint Denis, il y en a plusieurs, où Dagobert joint à la qualité de roi de France, celle de *vir illuster*. Chilpéric, Pépin & Charles I. ont cru ajoûter un nouvel éclat à celui de roi, par l'épithete d'homme *illustre*. Les maires du palais, après avoir usurpé peu à peu l'autorité souveraine, s'arrogerent aussi la même qualification. Mais Charlemagne devenu empereur, ayant dédaigné ce titre, il passa tout de suite aux comtes, & aux grands seigneurs du royaume, dans les lettres que ses successeurs leur adressoient. On en décoroit semblablement les évêques & les abbés de haute considération; enfin il est tombé de mode, & s'est changé en superlatif dans le seul usage de la cour de Rome, qui donne le titre de seigneurie *illustrissime* aux nonces, aux archevêques, évêques, & principaux prélats romains. (*D. J.*)

ILLUTATION, s. f. (*Médec.*) c'est l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On se sert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a soin de renouveller lorsqu'elle est seche, à dessein d'échauffer, de dessécher, & de discuter, dans le cas de rhumatisme, de douleur sciatique, &c.

ILLYRIE (*Géog. anc.*) en latin *Illyricum* dans Pline, & il soutentend le mot *solum*, en grec *Illyris* dans Ptolomée, & *Illyria* dans Etienne le Géographe; contrée de l'Europe qui, selon les divers tems,

Digitized by Google

a été différemment bornée par les anciens Géographes; & c'eſt à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à pluſieurs pays, au nombre deſquels on comprenoit la Libarnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faiſoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin; c'eſt dit le P. Briet, le pays ſitué ſur la mer Adriatique, & que l'on diviſe en Liburnie & en Dalmatie: Ptolomée *livre ij, chap. xvij.* borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Iſtrie, au levant par la haute Myſie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inſcription rapportée dans le recueil de Gruter, que du tems d'Auguſte on diviſoit l'*Illyrie* en haute & baſſe, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivieres; les Japydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie;* le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, eſt commun à tout le golfe de Veniſe.

Les Romains eurent de la peine à ſubjuguer les Illyriens; mais Auguſte les ſoumit entierement après la défaite d'Antoine; la notice de l'Empire fous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-ſept provinces; & celle de l'Empire, depuis Conſtantin juſqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois dioceſes, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit ſoumis au préfet du prétoire d'Italie; ſavoir la Macédoine & la Dacie, ce qui formoit deux dioceſes; l'empire d'Occident eut pour ſa part le dioceſe de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Dacie, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripenſe.

Chacun de ces trois dioceſes avoit ſon métropolitain; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich; le ſecond dioceſe, ou la Dacie, qui comprenoit les pays ſitués entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Surdique; le troiſieme dioceſe, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Theſſalonique.

La connoiſſance de l'*Illyrie*, priſe dans toute ſon étendue, eſt très-néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, car ſans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Theſſalie, de l'Achaïe & de l'Iſle de Crete, avec l'*Illyrie*, ſi on ſe figuroit ſeulement, ſous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolomée le repréſente dans un coin du golphe Adriatique. (*D. J.*)

ILM, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans le comté de Henneberg, & qui ſe jette dans la Sala au-deſſus de Naumbourg.

Il y a une autre riviere appellée *Ilm* ou *Ime*, qui arroſe le duché de Brunſwick, & qui ſe jette dans la Leine.

ILMEN LAC D', (*Géog.*) lac de l'Empire Ruſſien, dans le duché de la grande Novogorod; il a près de ſoixante werſtes ou lieues Ruſſiennes dans ſa longueur du ſud au nord, & environ quarante dans ſa largeur, qui eſt en général aſſez égale. (*D. J.*)

ILOIRES, (*Marine.*) *Voyez* HILOIRES.

ILMENT, (*Géog.*) grand fleuve d'Aſie, au royaume de Perſe, qui ſe jette dans l'Océan.

ILOTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom des eſclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponeſe, ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part des naturels du pays, mais ſur-tout des habitans d'Elos qui, après s'être ſoumiſe, ſe révolta contr'eux. Les Spartiates aſſiégerent cette place, la prirent à diſcrétion, & pour faire un exemple de ſévérité, en réduiſirent en eſclavage les habitans, eux & tous leurs deſcendans à perpétuité. Les *Ilotes*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des eſclaves publics, employés aux miniſteres les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur; mais les magiſtrats les accordoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderoit. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des beſoins preſſans on s'en ſervoit à la guerre, & pluſieurs y ont mérité leur liberté par leurs ſervices. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en ſe multipliant ils ne fuſſent tentés de ſe révolter; & par cette raiſon l'on expoſoit les enfans qui naiſſoient d'eux au-delà du nombre fixé; mais cette loi inhumaine dura peu; du reſte on en uſoit très-rigoureuſement avec les *Ilotes;* on les fuſtigeoit cruellement & ſans raiſon en certains tems de l'année ſeulement, pour leur faire ſentir le poids de la ſervitude; on alloit même juſqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu fatchargés de travaux. Par une autre bifarrerie auſſi condamnable, on les obligeoit à s'enyvrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fuſſent par ce ſpectacle détournés du vice de l'yvrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotes* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnaſes, & à les ramener. Ceux ci etoient des eſpeces d'affranchis, qui ne jouiſſoient pas néanmoins de tous les privileges des perſonnes libres, quoique par leur bonne conduite ils puſſent arriver à ce dégré de liberté, puiſque Lyſandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotes* de naiſſance, & qu'en conſidération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté. *Voyez* auſſi HELOTES.

ILS, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, au couchant de la Baviere, elle a ſa ſource dans un lac des montagnes qui ſéparent la Baviere de la Bohême, & tombe dans le Danube à Iſtadt, vis-à-vis Paſſaw; elle produit des perles très-rondes & aſſez groſſes, au rapport de Wagenfeil. (*D. J.*)

ILSNA, (*Géog.*) riviere de Lithuanie, dans le Palatinat de Breſlici, qui ſe jette dans le Bug.

ILST, ELZA, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergoo, à deux lieues du Zuiderſée, à quatre lieues de Leuwarden. *Long. 23. 8. lat. 53. 3.*

Quatre freres nommés Popma Auſone, Sixte, Tite & Cyprien, tous quatre nés à *Iſt*, ont tous quatre cultivé le même goût pour les Belles-Lettres, ce qui eſt très-rare dans une famille, & ont tous quatre été auteurs; mais l'aîné Auſone Popma paroît s'être le plus diſtingué par ſon érudition, en qualité de grammairien; *voyez*, ſur ſes ouvrages, Valere André, Suffridus Petri, Scioppius & Baillet. (*D. J.*)

ILSTADT, *Iſtadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Baviere, au confluent du Danube & de l'Ils, vis-à-vis de Paſſaw. *Long. 31. 15. lat. 48. 28.* (*D. J.*)

ILUANATERRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre ferrugineuſe que l'on prétend être bonne contre le ſcorbut. Walletius donne ce nom à une eſpece de marne, ou à une terre argilleuſe, blanche, de la même nature que la terre cimolée. On ne ſait d'où lui vient ce nom.

ILURO, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Taragonoiſe ſelon Pline, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains; c'eſt préſentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca; *Iluro* ayant été détruite par les Maures, fut depuis rebatie au même lieu; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inſcriptions; & on a tiré de ſes ruines

quantité

quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Veſpaſien & de Titus. (*D. J.*)

I M

IMAGE, ſ. f. en *Optique*, eſt la peinture naturelle & très reſſemblante qui ſe fait des objets, quand ils ſont oppoſés à une ſurface bien polie. *Voyez* MIROIR.

Image ſignifie plus généralement le ſpectre ou la repréſentation d'un objet que l'on voit, ſoit par réflexion, ſoit par réfraction. *Voyez* VISION.

C'eſt un des problèmes des plus difficiles de l'Optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à-travers un verre. *Voyez* ce que nous avons dit ſur ce ſujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, *&c.*

IMAGE, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſe dit des repréſentations artificielles que font les hommes, ſoit en peinture ou ſculpture; le mot d'*image* dans un ſens eſt conſacré aux choſes ſaintes ou regardées comme telles. L'uſage & l'adoration des *images* ont cauſé beaucoup de contradictions dans le monde. L'héréſie des Iconoclaſtes ou Iconomaques, c'eſt-à-dire, *briſe-images*, qui commença ſous Leon l'Iſaurien en 724, remplit l'empire grec de maſſacres & de cruautés, tant ſous ce prince, que ſous ſon fils Conſtantin Copronyme; cependant l'égliſe grecque n'abandonna point le culte des *images*, & l'égliſe d'Occident ne le condamna pas non plus. Le concile tenu à Nicée ſous Conſtantin & Irene, rétablit toutes choſes dans leur premier état; & celui de Francfort n'en condamna les déciſions que pour une erreur de fait & ſur une fauſſe verſion. Cependant depuis l'an 815 juſqu'à l'année 855, la fureur des Iconoclaſtes ſe ralluma en Orient, & alors leur héréſie fut totalement éteinte: mais diverſes ſectes, à commencer par les Petrobruſiens & les Henriciens l'ont renouvellée en Occident depuis le douzieme ſiecle. A examiner tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard, & à juger ſainement des choſes, on voit que ces ſectaires & leurs ſucceſſeurs ont fait une infinité de fauſſes imputations à l'égliſe Romaine, dont la doctrine a toujours été de ne déférer aux *images* qu'un culte relatif & ſubordonné très-diſtinct du culte de latrie, comme on le peut voir dans l'expoſition de la foi de M. Boſſuet. Ainſi tant de livres, de déclamations, de ſatyres violentes des miniſtres de la Religion Prétendue Réformée, pour prouver que les Catholiques romains idolatroient & violoient le premier commandement du décalogue, ne ſont autre choſe que le ſophiſme que les Dialecticiens appellent *ignoratio elenchi*. Ces artifices ſont bons pour ſéduire des ignorans; mais il eſt étonnant que l'eſprit de parti ait aveuglé des gens habiles d'ailleurs, juſqu'à leur faire haſarder de pareils écrits, & à les empêcher de diſcerner les abus qui pourroient ſe rencontrer dans le culte des *images*, d'avec ce que l'Egliſe en avoit toujours cru, & d'avec le fond de ſa doctrine ſur cet article.

Les Luthériens blâment les Calviniſtes d'avoir briſé les *images* dans les égliſes des Catholiques, & regardent cette action comme une eſpece de ſacrilége, quoiqu'ils traitent les Catholiques romains d'idolâtres, pour en avoir conſervé le culte. Les Grecs ont pouſſé ce culte ſi loin, que quelques-uns d'entr'eux ont reproché aux Latins de ne point porter de reſpect aux *images*; cependant l'égliſe d'Orient & celle d'Occident n'ont jamais diſputé que ſur des termes; elles étoient d'accord pour le fond.

Les Juifs condamnent abſolument les *images*, & ne ſouffrent aucunes ſtatues ni figures dans leurs maiſons, & encore moins dans leurs ſynagogues & dans les autres lieux conſacrés à leurs dévotions. Les Mahométans ne les peuvent ſouffrir non plus, & c'eſt en partie pour cela qu'ils ont detruit la plûpart des beaux monumens d'antiquité ſacrée & profane, qui étoient à Conſtantinople.

Les Romains conſervoient avec beaucoup de ſoin les *images* de leurs ancêtres, & les faiſoient porter dans leurs pompes funebres & dans leurs triomphes. Elles étoient pour l'ordinaire de cire & de bois, quoiqu'il y en eût quelquefois de marbre ou d'airain. Ils les plaçoient dans les veſtibules de leurs maiſons, & elles y demeuroient toujours, quoique la maiſon changeât de maître, parce qu'on regardoit comme une impiété de les déplacer.

Appius Claudius fut le premier qui les introduiſit dans les temples l'an de Rome 259, & qui y ajouta des inſcriptions, pour marquer l'origine de ceux qu'elles repréſentoient, auſſi bien que les actions par leſquelles ils s'étoient diſtingués.

Il n'étoit pas permis à tout le monde de faire porter les *images* de ſes ancêtres dans les pompes funebres. On n'accordoit cet honneur qu'à ceux qui s'étoient acquittés glorieuſement de leurs emplois. Quant à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques crimes, on briſoit leurs *images*.

IMAGE, (*Belles-Lettres*) ſe dit auſſi des deſcriptions qui ſe font par le diſcours. *Voyez* DESCRIPTION.

Les *images*, ſuivant la définition qu'en donne Longin, ſont des penſées propres à fournir des expreſſions, & qui préſentent une eſpece de tableau à l'eſprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un ſens beaucoup moins étendu, lorſqu'il dit que les *images* ſont des diſcours que nous prononçons, lorſque par une eſpece d'enthouſiaſme, ou émotion extraordinaire de l'ame, nous croyons voir les choſes dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la Rhétorique, ont un tout autre uſage que parmi les Poëtes. Le but qu'on ſe propoſe dans la Poëſie, c'eſt l'étonnement & la ſurprîſe; au lieu que dans la proſe, c'eſt de bien peindre les choſes, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. *Voyez* POÉSIE.

Ces *images* ou ces peintures ſont d'un grand ſecours pour donner du poids, de la magnificence & de la force au diſcours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles ſont ménagées avec art, dit Longin, elles domptent, pour ainſi dire, & ſoumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poëſie, toute deſcription courte & vive, qui préſente les objets aux yeux autant qu'à l'eſprit. Telle eſt dans Virgile cette peinture de la conſternation de la mere d'Euryale, en apprenant la mort de ſon fils:

Miſero calor oſſa reliquit,
Excuſſi manibus radii, revolutaque penſa.
Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Ciceron: *Stetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, muliercula nixus in ſiture*; ou cette *image* de Racine dans Athalie:

De princes égorgés la chambre étoit remplie,
Un poignard à la main l'implacable Athalie
Au carnage animoit ſes barbares ſoldats, &c.

Voyez HYPOTIPOSE.

IMAGE, (*Gravure*) il ſe dit auſſi de certaines eſtampes pieuſes, ou autres, groſſierement gravées. C'eſt de-là que vient le ſubſtantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui font curieux de

Digitized by Google

livres embellis d'estampes, *qu'ils aiment les images.*

On fait des *images* & médailles avec la colle de poisson. Pour cet effet, prenez de la colle de poisson bien nette & bien claire; brisez-la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraiche, ensuite en eau tiede; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit; faites-la bouillir doucement une heure jusqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura suffisamment, si elle fait la goute sur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; serrez-les à l'entour d'une corde, ou avec du coton, ou d'une meche de lampe, qui serve à retenir la colle; frottez-les de miel; versez dessus la colle jusqu'à ce que tout le moule en soit couvert; expofez-les au soleil; la colle s'égalisera & se sechera; quand elle sera seche, l'*image* se détachera du creux, d'elle-même, sera mince comme le papier, ou de l'épaisseur d'une médaille, selon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés seront rendus, & l'*image* sera lustrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, soit avec le bois de Brésil, de Fernambouc, soit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, *&c.* Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne soit pas trop épaisse; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

* IMAGINAIRE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt que dans l'imagination; ainſi l'on dit en ce ſens un *bonheur imaginaire*, une *peine imaginaire.* Sous ce point de vûe, *imaginaire* ne s'oppoſe point à réel; car un bonheur *imaginaire* eſt un bonheur réel, une peine *imaginaire* eſt une peine réelle. Que la choſe ſoit ou ne ſoit pas comme je l'imagine, je ſouffre ou je ſuis heureux; ainſi l'*imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité eſt toûjours dans la ſenſation. Le malade *imaginaire* eſt vraiment malade, d'eſprit au moins, ſinon de corps. Nous ſerions trop malheureux, ſi nous n'avions beaucoup de biens *imaginaires.*

IMAGINAIRE, adj. on appelle ainſi en *Algebre* les racines paires de quantités négatives. La raiſon de cette dénomination eſt, que toute puiſſance paire d'une quantité quelconque, poſitive ou négative, a néceſſairement le ſigne +, parce que + par +, ou — par —, donnent également +; *Voyez* QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'enſuit que toute puiſſance paire, tout quarré, par exemple, qui a le ſigne —, n'a point de racine poſſible (*voyez* RACINE), & qu'ainſi la racine d'une telle puiſſance eſt impoſſible ou *imaginaire.* Les quantités *imaginaires* ſont oppoſées aux quantités *réelles. Voyez* RÉEL & ÉQUATION.

Non-ſeulement toute racine paire d'une quantité négative, comme $\sqrt{-aa}$, eſt *imaginaire*; mais encore ſi on y joint une quantité réelle b, le tout devient *imaginaire*; ainſi $b+\sqrt{-aa}$ eſt *imaginaire*, ce qui eſt évident; car ſi $b+\sqrt{-aa}$ étoit égal à une quantité réelle c, on auroit $\sqrt{-aa}=c-b$, ce qui eſt impoſſible.

Les quantités compoſées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires ſimples.*

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toûjours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même propoſition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il eſt aiſé de voir que ſa démonſtration ne differe en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 173 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma diſſertation ſur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pouvoit toûjours ſe reduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a donné de ſon côté, dans les mémoires de 1749, une démonſtration de cette propoſition, qui differe entierement de la mienne, & qui ne me paroît pas auſſi ſimple. On peut voir les démonſtrations des deux propoſitions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, ſur le calcul intégral.

Un corollaire de cette propoſition, qui eſt démontré fort ſimplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'eſt que ſi $e+f\sqrt{-1}$ eſt une des racines d'une équation, $e-f\sqrt{-1}$ en ſera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toûjours en nombre pair. *Voyez* RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes enſemble peuvent former une quantité réelle; p. ex. $\sqrt[3]{a+b\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{a-b\sqrt{-1}}$ eſt une quantité réelle. *Voyez* CAS IRREDUCTIBLE. (*O*)

IMAGINAIRE, (*Docimaſtique*) poids *imaginaire* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IMAGINATION, IMAGINER, (*Logique, Métaphyſ. Litterat. & Beaux-Arts*) c'eſt le pouvoir que chaque être ſenſible éprouve en ſoi de ſe repréſenter dans ſon eſprit les choſes ſenſibles; cette faculté dépend de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins; ces perceptions entrent par les ſens, la mémoire les retient, l'*imagination* les compoſe; voilà pourquoi les anciens Grecs appellerent les Muſes *filles de Memoire.*

Il eſt très-eſſentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les compoſer, ſont au rang des choſes dont nous ne pouvons rendre aucune raiſon; ces reſſorts inviſibles de notre être ſont dans la main de l'Etre ſuprême qui nous a faits, & non dans la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'*imagination*, eſt-il le ſeul inſtrument avec lequel nous compoſions des idées, & même les plus métaphyſiques.

Vous prononcez le mot de *triangle*, mais vous ne prononcez qu'un ſon ſi vous ne vous repréſentez par l'image d'un triangle quelconque; vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vû ſi vous avez des yeux, ou touché ſi vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penſer au triangle en général ſi votre *imagination* ne ſe figure, au moins confuſément, quelque triangle particulier. Vous calculez; mais il faut que vous vous repréſentiez des unités redoublées, ſans quoi il n'y a que votre main qui opere.

Vous prononcez les termes abſtraits, *grandeur, vérité, juſtice, fini, infini*; mais ce mot *grandeur* eſt-il autre choſe qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, ſi vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots *vérité, menſonge*, ſi vous n'avez pas apperçu par vos ſens que telle choſe qu'on vous avoit dit exiſtoit en effet, & que telle autre n'exiſtoit pas? & de cette expérience ne compoſez-vous pas l'idée générale de vérité & de menſonge? & quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image ſenſible, qui vous fait ſouvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui étoit, & ſort ſouvent ce qui n'étoit pas?

Digitized by Google

Avez-vous la notion de juſte & d'injuſte autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire ſous un maître; vous aviez envie de bien épeler, & vous avez mal épellé. Votre maître vous a battu, cela vous a paru très-injuſte; vous avez vû le ſalaire refuſé à un ouvrier, & cent autres choſes pareilles. L'idée abſtraite du juſte & de l'injuſte eſt-elle autre choſe que ces faits confuſément mêlés dans votre *imagination*?

Le fini eſt-il dans votre eſprit autre choſe que l'image de quelque meſure bornée? L'infini eſt-il autre choſe que l'image de cette même meſure que vous prolongez ſans fin?

Toutes ces opérations ne ſe font-elles pas dans vous à-peu-près de la même maniere que vous liſez un livre? vous y liſez les choſes, & vous ne vous occupez pas des caractetes de l'alphabet, ſans leſquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choſes. Faites-y un moment d'attention, & alors vous appercevrez ces caracteres ſur leſquels gliſſoit votre vûe; ainſi tous vos raiſonnemens, toutes vos connoiſſances ſont fondées ſur des images tracées dans votre cerveau: vous ne vous en appercevez pas; mais arrêtez-vous un moment pour y ſonger, & alors vous voyez que ces images ſont la baſe de toutes vos notions; c'eſt au lecteur à peſer cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célebre Adiſſon dans ſes onze eſſais ſur l'*imagination*, dont il a enrichi les feuilles du ſpectateur, dit d'abord que le ſens de la vûe eſt celui qui fournit ſeul les idées à l'*imagination*; cependant, il faut avouer que les autres ſens y contribuent auſſi. Un aveugle né entend dans ſon *imagination* l'harmonie qui ne frappe plus ſon oreille; il eſt à table en ſonge; les objets qui ont réſiſté ou cédé à ſes mains, font encore le même effet dans ſa tête: il eſt vrai que le ſens de la vûe fournit ſeul les images; & comme c'eſt une eſpece de toucher qui s'étend juſqu'aux étoiles, ſon immenſe étendue enrichit plus l'*imagination* que tous les autres ſens enſemble.

Il y a deux ſortes d'*imagination*, l'une qui conſiſte à retenir une ſimple impreſſion des objets; l'autre qui arrange ces images reçues, & les combine en mille manieres. La premiere a été appellée *imagination paſſive*, la ſeconde *active*; la paſſive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire, elle eſt commune aux hommes & aux animaux; de-là vient que le chaſſeur & ſon chien pourſuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors; que l'un crie, & que l'autre jappe en dormant. Les hommes & les bêtes font alors plus que ſe reſſouvenir, car les ſonges ne ſont jamais des images fideles; cette eſpece d'*imagination* compoſe les objets, mais ce n'eſt point en elle l'entendement qui agit, c'eſt la mémoire qui ſe méprend.

Cette *imagination paſſive* n'a pas certainement beſoin du ſecours de notre volonté, ni dans le ſommeil, ni dans la veille; elle ſe peint malgré nous ce que nos yeux ont vû, elle entend ce que nous avons entendu, & touche ce que nous avons touché; elle y ajoûte, elle en diminue: c'eſt un ſens intérieur qui agit avec empire; auſſi rien n'eſt-il plus commun que d'entendre dire, *on n'eſt pas le maître de ſon imagination.*

C'eſt ici qu'on doit s'étonner & ſe convaincre de ſon peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en ſonge des diſcours ſuivis & éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en feroit ſur le même ſujet étant éveillé? que l'on réſoud même des problèmes de mathématiques? voilà certainement des idées très-combinées, qui ne dépendent de nous en aucune maniere. Or, s'il eſt inconteſtable que des idées ſuivies ſe forment en nous, malgré nous, pendant notre ſommeil; qui nous aſſurera qu'elles ne ſont pas produites de même dans la veille? eſt-il un homme qui prévoie l'idée qu'il aura dans une minute? ne paroît-il pas qu'elles nous ſont données comme les mouvemens de nos membres? & ſi le pere Mallebranche s'en étoit tenu à dire que toutes les idées ſont données de Dieu, auroit-on pû le combattre?

Cette faculté paſſive, indépendante de la réflexion, eſt la ſource de nos paſſions & de nos erreurs. Loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pouſſe vers les objets qu'elle peint, ou nous en dérourne, ſelon la maniere dont elle les repréſente. L'image d'un danger inſpire la crainte; celle d'un bien donne des deſirs violens: elle ſeule produit l'enthouſiaſme de gloire, de parti, de fanatiſme; c'eſt elle qui répandit tant de maladies de l'eſprit, en faiſant *imaginer* à des cervelles foibles fortement frappées, que leurs corps étoient changés en d'autres corps; c'eſt elle qui perſuada à tant d'hommes qu'ils étoient obſédés ou enſorcelés, & qu'ils alloient effectivement au ſabat, parce qu'on leur diſoit qu'ils y alloient. Cette eſpece d'*imagination* ſervile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'inſtrument dont l'*imagination* forte de certains hommes s'eſt ſervie pour dominer. C'eſt encore cette *imagination paſſive* des cerveaux aiſés à ébranler, qui fait quelquefois paſſer dans les enfans les marques évidentes d'une impreſſion qu'une mere a reçue; les exemples en ſont innombrables, & celui qui écrit cet article en a vû de ſi frappans, qu'il démentiroit ſes yeux s'il en doutoit; cet effet d'*imagination* n'eſt guere explicable, mais aucun autre effet ne l'eſt davantage. On ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les tenons, comment nous les arrangeons. Il y a l'infini entre nous & les premiers reſſorts de notre être.

L'*imagination active* eſt celle qui joint la réflexion, la combinaiſon à la mémoire; elle rapproche pluſieurs objets diſtans, elle ſépare ceux qui ſe mêlent, les compoſe & les change; elle ſemble créer quand elle ne fait qu'arranger, car il n'eſt pas donné à l'homme de ſe faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette *imagination active* eſt donc au fond une faculté auſſi indépendante de nous que l'*imagination paſſive*; & une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'eſt que ſi vous propoſez à cent perſonnes également ignorantes d'*imaginer* telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix neuf qui *n'imagineront* rien malgré leurs efforts. Si la centieme *imagine* quelque choſe, n'eſt-il pas évident que c'eſt un don particulier qu'elle a reçu? c'eſt ce don que l'on appelle *génie*; c'eſt-là qu'on a reconnu quelque choſe d'infini & de divin.

Ce don de la nature eſt *imagination d'invention* dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exiſter ſans la mémoire; mais elle s'en ſert comme d'un inſtrument avec lequel elle fait tous ſes ouvrages.

Après avoir vû qu'on ſoulevoit une groſſe pierre que la main ne pouvoit remuer, *l'imagination active* inventa les leviers, & enſuite les forces mouvantes compoſées, qui ne ſont que des leviers déguiſés. Il faut ſe peindre d'abord dans l'eſprit les machines & leurs effets pour les exécuter.

Ce n'eſt pas cette ſotte *d'imagination* que le vulgaire appelle, ainſi que la mémoire, *l'ennemie du jugement*; au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond. Elle combine ſans-ceſſe ſes tableaux, elle corrige ſes erreurs, elle éleve tous ſes édifices avec ordre. Il y a une *imagination* étonnante dans la mathématique pratique, & Archimede avoit au moins autant *d'imagination* qu'Homere. C'eſt par

elle qu'un poëte crée ses personnages, leur donne des caractères, des passions; invente sa fable, en présente l'expédition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, & en même tems le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces *imaginations d'invention*, & même dans les romans; ceux qui en manquent sont méprisés des esprits bien faits. Un jugement toûjours sain regne dans les fables d'Esope; elles seront toûjours les délices des nations. Il y a plus d'*imagination* dans les contes des fées; mais ces *imaginations* fantastiques, toûjours dépourvues d'ordre & de bon sens, ne peuvent être estimées; on les lit par foiblesse, & on les condamne par raison.

La seconde partie de l'*imagination active* est celle de détail, & c'est elle qu'on appelle communément *imagination* dans le monde. C'est elle qui fait le charme de la conversation; car elle présente sans-cesse à l'esprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux; elle peint vivement ce que les esprits froids dessinent à peine, elle emploie les circonstances les plus frappantes, elle allegue des exemples, & quand ce talent se montre avec la sobriété qui convient à tous les talens, il se concilie l'empire de la société. L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette *imagination*, que l'oisiveté anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comme se peut il faire qu'un peu d'une certaine liqueur qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'est sur-tout dans la Poésie que cette *imagination* de détail & d'expression doit régner; elle est ailleurs agréable, mais là elle est nécessaire; presque tout est image dans Homere, dans Virgile, dans Horace, sans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expressions pittoresques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode; mais la plûpart de ces beautés bien ménagées font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui sans être poëte ose donner une tragédie, fait dire à Hyppolite,

Depuis que je vous vois j'abandonne la chasse.

Mais Hyppolite, que le vrai poëte fait parler, dit;

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces *imaginations* ne doivent jamais être forcées, empoulées, gigantesques. Prolonnée parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vûe, & qui s'est donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,
Que la nature force à se vanger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents,
De quoi faire la guerre au reste des vivans.

Une princesse ne doit point dire à un empereur,

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre,
Que Dieu tient déjà prête à te reduire en poudre.

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée & si fausse.

Il n'y a que trop d'exemples de ce défaut. On les pardonne aux grands poëtes; ils servent à rendre les autres ridicules.

L'*imagination active* qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme, c'est-à-dire, selon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'esprit, & qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler; car c'est-là l'enthousiasme, il consiste dans l'émotion & dans les images: alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que diroit la personne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vûe,
Un trouble s'éleva dans mon ame eperdue;
Mes yeux ne voyoient plus, je ne pouvois parler.

L'*imagination* alors ardente & sage, n'entasse point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps & d'esprit.

Qu'il est flanqué de chair, gallonné de lard,

Et que la nature

En moçonnant les remparts de son ame,
Songea plûtôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'*imagination* dans ces vers; mais elle est grossiere, elle est dérégl'ée, elle est fausse; l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau: c'est comme si on disoit qu'un vaisseau est entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'*imagination* dans l'éloquence que dans la poésie; la raison en est sensible. Le discours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes; l'orateur parle la langue de tout le monde; le poëte parle une langue extraordinaire & plus relevée: le premier a pour base de son ouvrage la fiction; ainsi l'*imagination* est l'essence de son art; elle n'est que l'accessoire dans l'orateur.

Certains traits d'*imagination* ont ajoué, dit-on, de grandes beautés à la Peinture. On cite sur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile sur la tête d'Agamemnon dans le sacrifice d'Iphigénie; artifice cependant bien moins beau que si le peintre avoit eu le secret de faire voir sur le visage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un pere, de l'autorité d'un monarque, & du respect pour ses dieux; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards & dans l'attitude de Marie de Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils, & la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général les *imaginations* des Peintres, quand elles ne sont qu'ingénieuses, font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art; toutes les compositions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle *imagination* est toûjours naturelle; la fausse est celle qui assemble des objets incompatibles; la bizarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraisemblance; comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats, des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chaussée dans le cahos, Lucifer qui se transforme en crapaud; un ange coupé en deux par un coup de canon, & dont les deux parties se rejoignent incontinent, *&c.* ..... L'*imagination* forte approfondit les objets, la foible les effleure, la douce se repose dans des peintures agréables, l'ardente entasse images sur images, la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caractères, mais qui admet très-rarement le bizarre, & rejette toûjours le faux.

Si la mémoire nourrie & exercée est la source de toute *imagination*, cette même mémoire surchargée la fait périr; ainsi celui qui s'est rempli la tête de noms & de dates, n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses, ont d'ordinaire l'*imagination* stérile.

Quand elle est trop ardente, trop tumultueuse, elle peut dégénérer en démence; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est bien plus souvent le partage de ces *imaginations passives*, bornée à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces *imaginations actives* & laborieuses qui assemblent & combinent des idées, car cette *ima-*

Digitized by Google

gination active a toûjours beſoin du jugement; l'autre en eſt indépendante.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'ajoûter à cet article, que par ces mots *perception, mémoire, imagination, jugement*, on n'entend point des organes diſtincts, dont l'un a le don de ſentir, l'autre ſe reſſouvient, un troiſieme *imagine*, un quatrieme juge. Les hommes ſont plus portés qu'on ne penſe à croire que ce ſont des facultés différentes & ſéparées; c'eſt cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connoiſſons que par leurs effets, ſans pouvoir rien connoître de cet être. *Cet article eſt de M. DE VOLTAIRE.*

IMAGINATION *des femmes enceintes ſur le fœtus, pouvoir de l'.* Quoique le fœtus ne tienne pas immédiatement à la matrice; qu'il n'y ſoit attaché que par de petits mammelons extérieurs à ſes enveloppes; qu'il *n'y* ait aucune communication du cerveau de la mere avec le ſien: on a prétendu que tout ce qui affectoit la mere, affectoit auſſi le fœtus; que les impreſſions de l'une pottoient leurs effets ſur le cerveau de l'autre; & on a attribué à cette influence les reſſemblances, les monſtruoſités, ſoit par addition, ſoit par retranchement, ou par conformation contre nature, que l'on obſerve ſouvent dans différentes parties du corps des enfans nouveaux-nés, & ſur-tout par les taches qu'on voit ſur leur peau, tous effets, qui, s'ils dépendent de l'*imagination*, doivent bien plus raiſonnablement être attribués à celle des perſonnes qui croyent les appercevoir, qu'à celle de la mere, qui n'a réellement, ni n'eſt ſuſceptible d'avoir aucun pouvoir de cette eſpece.

On a cependant pouſſé, ſur ce ſujet, le merveilleux auſſi loin qu'il pouvoit aller. Non-ſeulement on a voulu que le fœtus pût porter les repréſentations réelles des appétits de ſa mere, mais on a encore prétendu, que par une ſympathie ſinguliere, les taches, les excroiſſances, auxquelles on trouve quelque reſſemblance, avec des fruits, par exemple des fraiſes, des ceriſes, des mûres, que la mere peut avoir déſiré de manger, changent de couleur, que leur couleur devient plus foncée dans la ſaiſon où les fruits entrent en maturité, & que le volume de ces repréſentations patoît croître avec eux: mais avec un peu plus d'attention, & moins de prévention, l'on pourroit voir cette couleur, ou le volume des excroiſſances de la peau, changer bien plus ſouvent. Ces changemens doivent arriver toutes les fois que le mouvement du ſang eſt accéléré; & cet effet eſt tout ſimple. Dans le tems où la chaleur fait mûrir les fruits, ces élévations cutanées ſont toujours ou rouges, ou pâles, ou livides, parce que le ſang donne ces différentes teintes à la peau, ſelon qu'il pénetre dans ſes vaiſſeaux, en plus ou moins grande quantité, & que ces mêmes vaiſſeaux ſont plus ou moins condenſés, ou relâchés, qu'ils ſont plus ou moins grands & nombreux; ſelon la différente température de l'air, qui affecte la ſurface du corps, & que le tiſſu de la peau qui recouvre la tache ou l'excroiſſance, ſe trouve plus ou moins compact ou délicat.

Si ces taches ou *envies*, comme on les appelle, ont pour cauſe l'appétit de la mere, qui ſe repréſente tels ou tels objets, pourquoi, dit M. de Buffon, (*Hiſt. nat. tom. IV chap. xj.*) n'ont-elles pas des formes & des couleurs auſſi variées que les objets de ces appétits? Que de figures ſinguliéres ne verroit-on pas, ſi les vains déſirs de la mere étoient écrits ſur la peau de l'enfant!

Comme nos ſenſations ne reſſemblent point aux objets qui les cauſent, il eſt impoſſible que les fantaiſies, les craintes, l'averſion, la frayeur, qu'aucune paſſion en un mot, aucune émotion intérieure puiſſent produire aucune repréſentation réelle de ces mêmes objets; encore moins créer en conſéquence de ces repréſentations, ou retrancher des parties organiſées; faculté, qui pouvant s'étendre au tout, ſeroit malheureuſement preſqu'auſſi ſouvent employée pour détruire l'individu dans le ſein de la mere, pour en faire un ſacrifice à l'honneur, c'eſt-à-dire au préjugé, que pour empêcher toutes conformations défectueuſes qu'il pourroit avoir, ou pour lui en procurer de parfaites. D'ailleurs, il ne ſe feroit preſque que des enfans mâles; toutes les femmes, pour la plûpart, ſont affectées des idées, des déſirs, des objets qui ont rapport à ce ſexe.

Mais l'expérience prouvant que l'enfant dans la matrice, eſt à cet égard auſſi indépendant de la mere qui le porte, que l'œuf l'eſt de la poule qui le couve, on peut croire tout auſſi volontiers, ou tout auſſi peu, que l'*imagination* d'une poule qui voit tordre le cou à un coq, produira dans les œufs qu'elle ne fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu; que l'on peut croire la force de l'*imagination* de cette femme, qui ayant vu rompre les membres à un criminel, mit au monde un enfant, dont par hazard les membres ſe trouvejent conformés de maniere qu'ils paroiſſoient rompus.

Cet exemple qui en a tant impoſé au P. Mallebranche, prouve très-peu en faveur du pouvoir de l'*imagination*, dans le cas dont il s'agit; 1°. parce que le fait eſt équivoque; 2°. parce qu'on ne peut comprendre raiſonnablement qu'il y ait aucune maniere, dont le principe prétendu ait pu produire un pareil phénomène. Soit qu'on veuille l'attribuer à des influences phyſiques, ſoit qu'on ait recours à des moyens méchaniques; il eſt impoſſible de s'en rendre raiſon d'une maniere ſatisfaiſante.

Puiſque le cours des eſprits dans le cerveau de la mere, n'a point de communication immédiate qui puiſſe en conſerver la modification juſqu'au cerveau de l'enfant; & quand même on conviendroit de cette communication, pourroit-on bien expliquer comment elle ſeroit propre à produire ſur les membres du fœtus les effets dont il s'agit? L'action des muſcles de la mere mis en convulſion par la frayeur, l'horreur, ou toute autre cauſe, peut-elle auſſi jamais produire ſur le corps de l'enfant renfermé dans la matrice, des effets aſſez déterminés, pour opérer des ſolutions de continuité, plus préciſément dans certaines parties des os que dans d'autres, & dans des os qui ſont de nature alors à plier, à ſe courber, plûtôt qu'à ſe rompre? Peut-on concevoir que de pareils effets méchaniques, qui portent ſur le fœtus, puiſſent produire aucune autre ſorte d'altération qui puiſſe changer la ſtructure de certains organes, préférablement à tous autres?

On ne peut donc donner quelque fondement à l'explication du phénomène de l'enfant rompu; explication d'ailleurs, qu'il eſt toujours téméraire d'entreprendre à l'égard d'un fait extraordinaire, incertain, ou au moins dont on ne connoît pas bien les circonſtances, qu'en ſuppoſant quelque vice de conformation, qui auroit ſubſiſté indépendamment du ſpectacle de la roue, avec lequel il a ſeulement concouru, en donnant lieu de dire très-mal-à-propos, *poſt hoc, ergo propter hoc.* L'enfant rachitique, dont on voit le ſquelette au cabinet d'hiſtoire naturelle du jardin du Roi, a les os des bras & des jambes marqués par des calus, dans le milieu de leur longueur, à l'inſpection deſquels on ne peut guere douter que cet enfant n'ait eu les os des quatre membres rompus, pendant qu'il étoit dans le ſein de ſa mere, ſans qu'il ſoit fait mention qu'elle ait été ſpectatrice du ſupplice de la roue, qu'ils ſe ſont réunis enſuite, & ont formé calus.

Les choſes les plus extraordinaires, & qui arrivent rarement, dit M. de Buffon, *loco citato*, arrivent cependant auſſi néceſſairement que les choſes

Digitized by Google

ordinaires, & qui arrivent très-souvent. Dans le nombre infini de combinaisons que peut prendre la matiere, les arrangemens les plus singuliers doivent se trouver, & se trouvent en effet, mais beaucoup plus rarement que les autres; dès-lors on peut parier que sur un million d'enfans, par exemple, qui viennent au monde, il en naîtra un avec deux têtes, ou avec quatre jambes, ou avec des membres qui paroîtront rompus; ou avec telle autre difformité ou monstruosité particuliere, qu'on voudra supposer. Il se peut donc naturellement, & sans qu'on doive l'attribuer à l'*imagination* de la mere, qu'il soit né un enfant avec les apparences de membres rompus, qu'il en soit né plusieurs ainsi, sans que les meres eussent assisté au spectacle de la roue; tout comme il a pu arriver naturellement qu'une mere, dont l'enfant étoit formé avec cette défectuosité, l'ait mis au monde après avoir vu ce spectacle dans le cours de sa grossesse; ensorte que cette défectuosité n'ait jamais été remarquée comme une chose singuliere, que dans le cas du concours des deux événemens.

C'est ainsi qu'il arrive journellement qu'il naît des enfans avec des difformités sur la peau, ou dans d'autres parties, que l'on ne fait observer qu'autant qu'elles ont eu que l'on croit y voir quelque rapport avec quelque vive affection qu'a éprouvée la mere pendant qu'elle portoit l'enfant dans son sein. Mais il arrive plus souvent encore que les femmes qui croyent devoir mettre au monde des enfans marqués, conséquemment aux idées, aux envies, dont leur *imagination* a été frappée pendant leur grossesse, les mettent au monde sans aucune marque, qui ait rapport aux objets de ces affections, ce qui reste sous silence mille fois pour une; ou le concours se trouve entre le souvenir de quelque fantaisie qui a précédé, & quelque défectuosité qui a, ou pour mieux dire, en qui on trouve quelque rapport avec l'idée dont la mere a été frappée. Ce n'est point une *imagination* agissante qui a produit les variétés que l'on voit dans les pierres figurées, les agathes, les dendrites; elles ont été formées par l'épanchement d'un suc hétérogène, qui s'est insinué dans les diverses parties de la pierre: selon qu'il a trouvé plus de facilité à couler vers une partie, que vers une autre; vers quelques points de cette partie, plutôt que vers quelques autres, sa trace a formé différentes figures. Or, cette distribution dépendant de l'arrangement des parties de la pierre, arrangement qu'aucune cause libre n'a pu diriger, & qui a pu varier; la route de l'épanchement de ce suc, & l'effet qui en a résulté, sont donc un pur effet du hasard. *Voyez* HASARD.

Si un pareil principe peut occasionner dans ces corps des ressemblances assez parfaites avec des objets connus, qui n'ont cependant aucun rapport avec eux, il n'y a aucun inconvénient à attribuer à cette cause aveugle, les figures extraordinaires que l'on voit sur les corps des enfans. Il est prouvé que l'*imagination* ne peut rien y tracer; par conséquent que les figures defectueuses ou monstrueuses qui s'y rencontrent, dépendent de l'effort des parties fluides, & des résistances ou des relâchemens particuliers dans les solides. Ces circonstances n'ayant pas plus de disposition à être déterminées par une cause libre, que celles qui produisent des irrégularités, des défectuosités, des monstruosités dans les bêtes, dans les plantes, les arbres; elles ont pu varier à l'infini, & conséquemment faire varier les figures qui en sont la suite. Si elles semblent représenter une groseille plûtôt qu'un œillet, ce n'est donc que l'effet du hasard. Un événement qui dépend du hasard, ne peut être prévu, ni prédit; & la rencontre d'un pareil événement avec la prédiction (ce qui est aussi rare, qu'il est commun d'être trompé à cet égard), quelque parfaite qu'on puisse la supposer, ne pourra jamais être regardée que comme un second effet du hasard.

Mais, c'est assez s'arrêter sur les effets, dont la seule crédulité a fait des sujets d'étonnement. On peut prédire, d'après l'illustre auteur de l'histoire naturelle, que malgré les progrès de la Philosophie, & souvent même en dépit du bon sens, les faits dont il s'agit, ainsi que beaucoup d'autres, resteront vrais pour bien des gens, quant aux conséquences que l'on en tire. Les préjugés, sur-tout ceux qui sont fondés sur le merveilleux, triompheront toujours des lumieres de la raison; & l'on seroit bien peu philosophe, si l'on en étoit surpris.

Comme il est souvent question dans le monde des marques des enfans, & que dans le monde les raisons générales & philosophiques font moins d'effet qu'une historiette; il ne faut pas compter qu'on puisse jamais persuader aux femmes, que les marques de leurs enfans n'ont aucun rapport avec les idées, les fantaisies dont elles ont été frappées, les envies qu'elles n'ont pû satisfaire. Cependant ne pourroit-on pas leur demander, avant la naissance de l'enfant, quels ont été les objets de ces idées, de ces fantaisies, de ces envies souvent aussi respectées qu'elles sont impérieuses, & que l'on les croit importantes, & quelles devront être par conséquent les marques que leur enfant doit avoir. Quand il est arrivé quelquefois de faire cette question, on a fâché les gens sans les avoir convaincus.

Mais cependant, comme le préjugé à cet égard, est très-préjudiciable au repos & à la santé des femmes enceintes, quelques savans ont cru devoir entreprendre de le détruire. On a une *dissertation* du docteur Blondel, en *forme de lettres*, à Paris, chez Guérin, 1745, traduite de l'anglois en notre langue, qui renferme des choses intéressantes sur ce sujet. Mais cet auteur nie presque tous les faits qui semblent favorables à l'opinion qu'il combat. Il peut bien être prouvé, qu'ils ne dépendent pas du pouvoir de l'*imagination*; mais la plûpart sont des faits certains. Ils serviront toujours à fortifier la façon de penser vecue, jusqu'à ce que l'on ait fait connoître, que l'on ait pour ainsi dire démontré qu'ils ne doivent pas être attribués à cette cause.

Les mémoires de l'académie des Sciences renferment plusieurs dissertations sur le même sujet, qui sont dignes sans-doute de leurs savans auteurs, & du corps illustre qui les a publiées; mais, comme on y suppose toujours certains principes connus des seuls physiciens, elles paroîtront peu faites pour ceux qui ignorent ces principes. Les ouvrages philosophiques destinés à l'instruction du vulgaire, & des dames surtout, doivent être traités différemment d'une dissertation, & tels que *legat ipsa Lycoris*. C'est à quoi paroît avoir eu égard l'auteur des lettres, qui viennent d'être citées, dans lesquelles la matiere paroît être très-bien discutée, & d'une maniere qui la met à la portée de tout le monde; ce qui est d'autant plus louable, qu'il n'est personne effectivement qui ne soit intéressé à acquérir des lumieres sur ce sujet, que l'on trouve aussi très-bien traité dans les *commentaires sur les institutions* de Boerhaave, §. 694. & dans les notes de Haller, *ibid.* où se trouvent cités tous les auteurs qui ont écrit & rapporté des observations sur les effets attribués à l'*imagination* des femmes enceintes. *Voyez* ENVIE, MONSTRE.

IMAGINATION, *maladies de l'*, *voyez* PASSION DE L'AME, MÉLANCHOLIE, DELIRE.

IMAL, s. m. (*Comm.*) mesure des grains dont on se sert à Nancy. La carte fait deux *imaux*, & quatre cartes le réal, qui contient quinze boisseaux mesure de Paris; ce qui s'entend de l'avoine. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de comm.*

IMAM ou IMAN, s. m. (*Hist. mod.*) ministres de

la religion mahométane, qui répond à un curé parmi nous.

Ce mot signifie proprement ce que nous appellons prélats, *antistes*; mais les Muſulmans le diſent en particulier de celui qui a le ſoin, l'intendance d'une moſquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la priere au peuple, qui la répete après lui.

Iman, ſe dit auſſi abſolument par excellence des chefs, des inſtituteurs ou des fondateurs des quatre principales ſectes de la religion mahométane, qui ſont permiſes. *Voyez* MAHOMÉTISME. Ali eſt l'*iman* des Perſes, ou de la ſecte des Schiaites; Abu-beker, l'*iman* des Sunniens, qui eſt la ſecte que ſuivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre ſecte.

Les Mahométans ne ſont point d'accord entr'eux ſur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*. Quelques-uns la croyent de droit divin, & attachée à une ſeule famille, comme le pontificat d'Aaron; les autres ſoutiennent d'un côté qu'elle eſt de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croyent pas tellement attachée à une famille, qu'elle ne puiſſe paſſer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, ſelon eux, exempt non-ſeulement des péchés griefs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être dépoſé, s'il y tombe, & ſa dignité tranſférée à un autre.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, il eſt conſtant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Muſulmans, celui qui nie que ſon autorité vient immédiatement de Dieu, eſt un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingere de le contredire, un ignorant: c'eſt partout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les diſtingue du commun des Turcs; leur habillement eſt preſque le même, excepté leur turban qui eſt un peu plus large, & pliſſé différemment. Un *iman* privé de ſa dignité, redevient ſimple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le viſir en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du miniſtre ſont toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la priere, eſt la prédication, qui toute ordinairement ſur la vie de Mahomet, ſa prétendue miſſion, ſes miracles, & les fables dont four.nille la tradition muſulmane. Ils tâchent au reſte de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leur manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & compoſée. Un turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & ſi le coupable étoit chrétien, il ſeroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il eſt en titre, ne peut être puni de mort; la plus grande peine qu'on lui puiſſe infliger, ne s'étend pas au-delà du banniſſement. Mais les ſultans & leurs miniſtres ont trouvé le ſecret d'éluder ces privileges, ſoit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, diſtinction qui les fait paſſer au rang des gens de guerre, ſoit en les faiſant déclarer *infideles* par une aſſemblée de gens de loi, & dès-lors ils ſont ſoumis à la rigueur des lois. *Guer. mœurs des Turcs, liv. II. tome I.*

IMARET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à une maiſon bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande moſquée; elle eſt ſemblable à un hôpital ou hôtellerie, & eſt deſtinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAUS, (*Géog. anc.*) longue chaîne de montagnes qui traverſe l'Aſie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'*Inde*, & qui envoie une de ſes branches au ſeptentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* ſéparoit l'Inde de la Scythie, comme il ſépare encore aujourd'hui l'Indoſtan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt: on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian*; dans la Tartarie deſerte, *Moréghar*; dans le Mogoliſtan, *Dalanguer*, & *Naugracut*, vers les ſources du Gange. Une de ſes plus conſidérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* ſe diviſe au ſeptentrion du royaume de Sam, & forme trois nouvelles chaînes, dont nous parlerons au mot *montagne*, où nous decrirons celles qui ſerpentent ſur le globe de la terre, par une eſpece de connexion & d'enchaînement. (*D. J.*)

IMBÉCILLE, ſ. m. (*Logique*) c'eſt celui qui n'a pas la faculté de diſcerner différentes idées, de les comparer, de les compoſer, de les étendre, ou d'en faire abſtraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Matgirès, dont l'*imbécillite* paſſa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne ſavoit pas compter au-deſſus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adoleſcence, il demanda à ſa mere, ſi elle & lui n'étoient pas enfans d'un même pere.....

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne ſauroient les rappeller, ou les raſſembler promtement, n'ont que très-peu de penſées. Ceux qui ne peuvent diſtinguer, comparer & abſtraire des idées, ne ſauroient comprendre les choſes, faire uſage des termes, juger, raiſonner paſſablement; & quand ils le font, ce n'eſt que d'une maniere imparfaite ſur des choſes préſentes, & familieres à leur ſens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvriroit aſſez bien juſqu'à quel point leur imbécillité procede du manque ou de la foibleſſe de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles* & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils ſe trouvent privés de l'uſage de la raiſon. Les fous au contraire, ſemblent être dans l'extrémité oppoſée; car il ne paroît pas que ces derniers ayent perdu la faculté de raiſonner, mais il paroît, qu'ayant joint mal-à-propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & ſe trompent de la même maniere que ceux qui raiſonnent juſte ſur de faux principes. Ainſi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juſte conſéquence, être ſervi, honoré ſelon ſa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions néceſſaires pour empêcher leur corps d'être caſſé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins conſidérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui conſtitue vraiſemblablement la différence qui ſe trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'eſt que les fous joignent enſemble des idées mal-aſſorties & extravagantes, ſur leſquelles néanmoins ils raiſonnent juſte, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propoſitions, & ne raiſonnent que peu ou point du tout, ſuivant l'état de leur *imbécillité*.

Je ne ſais, ſi certains *imbécilles* qui ont vécu quarante ans ſans donner le moindre ſigne de raiſon, ne ſont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*, ſignifient-ils des eſpeces tellement marquées par des eſſences diſtinctes, que nulle autre eſpece ne puiſſe intervenir entr'elles?

En cas que quelqu'un vînt nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puiſque nous ſommes portés à en faire une eſpece diſtincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de ſavoir & de rechercher de pareilles choſes. Qu'ils tombent, ou qu'ils ſe ſoutiennent (pour me ſervir d'un paſſage de l'Ecriture, *Rom. xiv. 4.*) cela regarde leur maître. D'ailleurs, ſoit que nous déterminions quelque

Digitized by Google

chose, ou que nous ne déterminions rien sur leur état à venir, il ne sera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* sont entre les mains d'un créateur plein de bonté, qui ne dispose pas de ses créatures suivant les bornes étroites de nos opinions particulieres, & qui ne les distingue point conformément aux noms, & aux chimères qu'il nous plaît de forger. (*D. J.*)

* IMBIBER, verb. act. & pass. (*Gramm.*) on dit *imbiber*, & s'*imbiber*. L'éponge s'*imbibe* d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere physique dont se fait l'imbibition ne nous est pas toujours distinctement connue. Par quel méchanisme, si un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & tombe de l'autre bout au-dehors du verre, fera-t-il fonction de siphon; s'*imbibera-t-il* sans-cesse d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomenes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bien-tôt la raison à de plus importans. L'action d'*imbiber* ou de s'*imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les Alchimistes ont transportés dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

IMBIBITION, s. f. (*Chimie*) c'est une espece ou une variété de la macération, dont le caractere distinctif consiste en ce que le liquide appliqué à une substance concrette, est absorbé tout entier, ou presque entier par cette substance; c'est ainsi qu'une éponge est *imbibée* d'eau, *&c.* Cette opération est peu en usage dans les travaux ordinaires de la Chimie. On l'emploie dans quelques arts chimiques; par exemple, dans la préparation de l'orseil, du tournesol, & de quelques autres fécules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes desquelles on travaille à les extraire. (*b*)

IMBLOCATION, subst. m. (*Hist. des Coûtum.*) terme conservé chez les écrivains du moyen âge, pour désigner la maniere d'enterrer les corps morts des personnes excommuniées; cette maniere se pratiquoit en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans les champs, ou près des grands chemins, parce qu'il étoit défendu de les ensevelir, & à plus forte raison de les mettre en terre sainte. *Imblocation* est formé de *bloc*, amas de pierres. *Voyez* Ducange, *Glossaire latin*, au mot *imblocatus*. (*D. J.*)

* IMBRICÉ, adj. (*Art*) c'est par cette épithete qu'on distingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il est sûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

IMBRIM, s. m. (*Hist. nat.*) nom que l'on donne dans les îles de Feroe ou Fartoe à un oiseau de la grosseur d'une oie, qui, dit-on, ne sort jamais de l'eau. Cet oiseau a le cou fort long ainsi que le bec; ses plumes sont grises sur le dos & blanches sur la poitrine; son cou est tout gris à l'exception d'un cercle blanc qui forme comme une espece de collier. Il vit dans l'eau parce que ses piés sont placés en arriere, & sont d'ailleurs si foibles qu'ils ne pourroient point soutenir son corps; & ses ailes sont trop petites pour qu'il puisse voler. Sous chaque aîle il a un creux capable de contenir un œuf, & l'on croit que c'est là qu'il tient ses œufs cachés & qu'il les couve; d'autant plus qu'on a remarqué que l'*imbrim* ne fait jamais éclorre que deux petits. Ces oiseaux paroissent sur les côtes à l'approche des tempêtes. On les a mal-à-propos confondus avec les alcyons, dont ils different fuivant la description qui vient d'être donnée. *Voyez Acta Hafniensia, ann. 1671 & 72, observ. 49.*

IMBRIKDAR AGA, subst. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier de la cour du sultan, dont la fonction est de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

IMBROS, (*Géog.*) île vers la Quersonnèse de Thrace, séparée par un petit trajet de mer de la Thessalie. Philippe de Macédoine s'en rendit maître, & y exerça un pouvoir absolu. Le géographe Etienne place une ville de même nom dans cette île de l'Archipel, & dit qu'elle étoit consacrée à Cérès & à Mercure; quoi qu'il en soit, l'île *d'Imbros* se nomme aujourd'hui l'île de *Lembro*. *Voyez* LEMBRO. (*D. J.*)

IMI, s. m. (*Commerce*) mesure de liquides en usage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, (*Géog.*) petit royaume d'Asie entre les montagnes qui séparent la mer Caspienne & la mer Noire. Il est enfermé entre le mont Caucase, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Gatcil, & la Géorgie. Sa longueur est de six vingt mille stades, sa largeur de soixante mille. Les peuples du mont Caucase, avec qui l'*Imirette* confine, sont les Géorgiens & les Turcs au midi; au septentrion, ces Caracioles ou Circassiens noirs, que les Européens ont appellé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les historiens, & Cédrénus en particulier.

L'*Imirette* est un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrélie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieuses plaines. Il s'y trouve des minieres de fer; l'argent y a cours, & l'on y bat monnoie. Quant aux mœurs & aux coûtumes, c'est la même chose qu'en Mingrélie, qui a été autrefois sous sa domination, ainsi que les peuples du Guriel; ils sont tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribut du meppe, c'est-à-dire du roi d'*Imirette* est de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans jusqu'à vingt; il envoie son tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il se nomme *le roi des rois*: qu'est donc le pacha du grand-seigneur vis-à-vis de lui?

La Turquie ne s'est point souciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il est impossible d'observer le Mahométisme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendus par la loi mahométane; outre que le peuple y est épars, errant & vagabond: de sorte que les Turcs se sont contentés de faire enforte que toutes ces provinces leur fussent de pepinieres d'esclaves. On dit qu'ils en tirent six ou sept mille chaque année.

Des égards & des obstacles à peu près semblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vastes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenses du mont Caucase. C'est une observation remarquable que cet ancien usage de tribut d'enfans pour esclaves. La Colchide le payoit à la Perse dès les premiers âges du monde; c'est une autre chose bien singuliere, que dans tous les siecles, ces régions maritimes de la mer Noire, aient produit de si beau sang, & en si grande quantité. (*D. J.*)

IMITATIF, adj. (*Gramm.*) qui sert à l'imitation; c'est le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur signification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue greque, sont dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaison verbale ιζω pour caractériser l'imitation: αττικιζω, de αττικος, σικελιζω, de σικελος; βαρβαριζω, de βαρβαρος, *&c.* La terminaison ιζω pourroit bien venir elle-même de l'adjectif ισος, *pareil, semblable*, qui semble se retrouver encore à la terminaison des noms terminés en ισμος, que les Latins rendent par *ismus*, & nous par *ismes*, comme *archaïsme, néologisme, hellénisme*, *&c.* Il me semble par cette raison même, que l'on pourroit les appeller aussi des noms *imitatifs*.

Nous avons conservé en françois la même terminaison *imitative*, en l'adaptant seulement au génie de notre langue, *tyranniser, latiniser, francifer*. Anciennement

Digitized by Google

ciennement on écrivoit *tyranniser*, *latiniser*, *franciser*, comme on peut le voir au *traité de la Gramm. fr.* de R. Etienne, imprimée en 1569 (*pag.* 42.) : & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaisie l'avons-nous altérée ?

Les Latins ont fait pareillement une altération à la terminaison radicale, dont ils ont changé le *t* en *ss* : *atticissare*, *siculissare*, *patrissare*. Voſſius (*Gramm. lat. de derivatis*) remarque que les Latins ont préféré la terminaiſon latine en *or* à la terminaiſon grecque en *izare*, & qu'en conſéquence ils ont mieux aimé dire *graecari* que *graecissare*.

Si j'oſois propoſer une conjecture contre l'aſſertion d'un ſi ſavant homme, je dirois que cette différence de terminaiſon doit avoir un fondement plus raiſonnable qu'un ſimple caprice ; & la réalité de l'exiſtence des deux mots latins *graecissare* & *graecari* eſt une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on ſait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet une exacte ſynonymie. Il me paroît aſſez vraiſemblable que la terminaiſon *issare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaiſon *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs : *atticissare* (parler comme les Athéniens), *patrissare* (parler en pere); *graecari* (boire comme les Grecs), *vulpinari* (agir en renard, ruſer). Les verbes *imitatifs* de la premiere eſpece ont une terminaiſon active, parce que l'imitation de langage n'eſt que momentanée, dépendante de quelques actes libres qui ſe ſuccedent de loin à loin, ou même d'un ſeul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la ſeconde eſpece ont une terminaiſon paſſive; parce que l'imitation de conduite & de mœurs eſt plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les paſſions qui caractériſent les mœurs, de maniere que le ſujet qui imite eſt pour ainſi dire transformé en l'objet imité : *graecari* (être fait grec), *vulpinari* (être fait renard) : de ſorte qu'il eſt à preſumer que ces verbes, réputés déponens à cauſe de la maniere active dont nous les traduiſons, & peut-être même à cauſe du ſens actif que les Latins y avoient attaché, ſont au fond de vrais verbes paſſifs, ſi on les conſidere dans leur origine & ſelon le véritable ſens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raiſon de leur ſignification uſuelle, ſont des verbes actifs, abſolus; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter; abſolus, parce que le ſens eſt complet & défini en ſoi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaiſon latine en *issare* ne ſuffit pas pour conclure que le verbe eſt *imitatif* : l'aſſonnance ſeule n'eſt pas un guide aſſez ſûr dans les recherches analogiques ; il faut encore faire attention au ſens des mots & à leur véritable origine. C'eſt en quoi il me ſemble qu'a manqué Scaliger (*De cauſ. ling. lat. cap. cxviij.*), lorſqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathiſſare* : ce n'eſt pas qu'il ne ſente qu'il n'y a point ici de véritable imitation : *neque enim*, dit-il, *aut imitamur aut ſequimur Cyathum*; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaiſon. Le verbe grec qui correſpond à *cyathiſſare*, c'eſt *κυαθίζειν*, & non pas *κυαθίσσειν*, comme les vrais *imitatifs* ; ce qui prouve que l'aſſonnance de *cyathiſſare* avec les verbes *imitatifs* eſt purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

* IMITATION, ſ. f. (*Gramm. & Philoſoph.*) c'eſt la repréſentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imite point ; c'eſt l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'*imitation* s'appelle *diſcours*, & le diſcours eſt oratoire ou poétique. *Voyez* ELOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des ſons, l'*imitation* s'appelle *muſique*. Voyez *l'article* MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'*imitation* s'appelle *peinture*. *Voyez l'article* PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelqu'autre matiere ſemblable, l'*imitation* s'appelle *ſculpture*. Voyez *l'article* SCULPTURE. La nature eſt toujours vraie; l'art ne riſquera donc d'être faux dans ſon *imitation* que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impoſſibilité d'en approcher d'aſſez près. L'art de l'*imitation* en quelque genre que ce ſoit, ſa ſon enfance, ſon état de perfection, & ſon moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modele que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers; ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie; parce que nous apprécions moins le mérite des ouvrages par la premiere invention & la difficulté des obſtacles ſurmontés, que par le degré de perfection & l'effet. Il y a dans la nature des objets qui nous affectent plus que d'autres; ainſi quoique l'*imitation* des premiers ſoit peut-être plus facile que l'*imitation* des ſeconds, elle nous intéreſſera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artiſte ſont bien différens. C'eſt la difficulté de rendre certains effets de la nature, qui tient la l'artiſte ſuſpendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'*imitation*; il tient trop au technique qu'il ignore : ce ſont des qualités dont la connoiſſance eſt plus générale & plus commune, qui fixeront ſes regards. L'*imitation* eſt rigoureuſe ou libre; celui qui imite rigoureuſement la nature en eſt l'hiſtorien. *Voyez* HISTOIRE. Celui qui la compoſe, l'exagere, l'affoiblit, l'embellit, en diſpoſe à ſon gré, en eſt le poëte. *Voyez* POÉSIE. On eſt hiſtorien ou copiſte dans tous les genres d'*imitation*. On eſt poëte, de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace diſoit aux imitateurs, *ô imitatores ſervum pecus*, il ne s'adreſſoit ni à ceux qui ſe propoſoient la nature pour modele, ni à ceux qui marchant ſur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés, cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'*imitation* eſt un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, eſt auſſi un homme de génie. *Voyez l'article ſuivant.*

IMITATION, ſ. f. (*Poëſie, Rhétor.*) on peut la définir, l'emprunt des images, des penſées, des ſentiments, qu'on puiſe dans les écrits de quelqu'auteur, & dont on fait un uſage, ſoit différent, ſoit approchant, ſoit en enchériſſant ſur l'original.

Rien n'eſt plus permis que d'uſer des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde; ce n'eſt point un crime de les copier; c'eſt au contraire dans leurs écrits, ſelon Quintilien, qu'il faut prendre l'abondance & la richeſſe des termes, la variété des figures, & la maniere de compoſer : enſuite, ajoute cet orateur, on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne conſiſte dans l'*imitation* adroitement déguiſée.

Laiſſons dire à certaines gens que l'*imitation* n'eſt qu'une eſpece de ſervitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature; loin d'affoiblir cette nature, les avantages qu'on en tire ne ſervent qu'à la fortifier. C'eſt ce que M. Racine a prouvé ſolidement dans un mémoire agréable, dont le précis décorera cet article.

Stéſychore, Archiloque, Hérodote, Platon, ont été des imitateurs d'Homere, lequel vraiſemblablement n'a pû lui-même, ſans *imitation* de ceux qui l'ont précédé, porter tout d'un coup la Poéſie à ſon plus haut point de perfection. Virgile n'écrit preſque rien qu'il n'imite; tantôt il ſuit Homere, tantôt Théocrite, tantôt Héſiode, & tantôt les poëtes de ſon tems; & c'eſt pour avoir eu tant de modeles,

qu'il eſt devenu un modele admirable à ſon tour.

J'avoue qu'il n'eſt pas impoſſible que des hommes plus favoriſés du ciel que les autres, s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau, & y marchent ſans guides; mais de tels exemples ſont ſi merveilleux, qu'ils doivent paſſer pour des prodiges.

En effet, le plus heureux génie a beſoin de ſecours pour croître & ſe ſoutenir; il ne trouve pas tout dans ſon propre fonds. L'ame ne ſauroit concevoir ni enfanter une production célebre, ſi elle n'a été comme fécondée par une ſource abondante de connoiſſances. Nos efforts ſont inutiles, ſans les dons de la nature; & nos efforts ſont imparfaits ſi l'on n'accompagne ces dons, ſi l'*imitation* ne les perfectionne.

Mais il ne ſuffit pas de connoître l'utilité de l'*imitation*; il faut ſavoir encore quelles regles on doit ſuivre pour en retirer les avantages qu'elle eſt capable de procurer.

La premiere choſe qu'il faut faire eſt de ſe choiſir un bon modele. Il eſt plus facile qu'on ne penſe de ſe laiſſer ſurprendre par des guides dangereux; on a beſoin de ſagacité pour diſcerner ceux auxquels on doit ſe livrer. Combien Séneque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de ſon tems & du nôtre? Lucain a égaré pluſieurs eſprits qui ont voulu l'imiter, & qui ne poſſédoient pas le feu de ſon éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres, a eu la folle ambition de lui dérober la gloire du ſtyle ampoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduiſe ſeul & nous faſſe oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous côtés, & s'enrichir du ſuc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius; & celui qui peint Phedre d'après Euripide, y ajoute encore de nouveaux traits que Séneque lui préſente.

Le diſcernement n'eſt pas moins néceſſaire pour prendre dans les modeles qu'on a choiſis les choſes qu'on doit imiter. Tout n'eſt pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui eſt bon ne convient pas également dans tous les tems & dans tous les lieux.

De plus, ce n'eſt pas aſſez que de bien choiſir; l'*imitation* doit être faite d'une maniere noble, généreuſe & pleine de liberté. La bonne *imitation* eſt une continuelle invention. Il faut, pour ainſi dire, ſe transformer en ſon modele, embellir ſes penſées, & par le tour qu'on leur donne, ſe les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laiſſer ce qu'on ne peut enrichir. C'eſt ainſi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

Mon imitation n'eſt point un eſclavage:

» Je n'emploie que l'idée, les tours & les lois que » nos maîtres ſuivoient eux-mêmes «.

Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers ſans nulle violence,
Je l'y tranſporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien, cet air d'antiquité.

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la penſée d'un autre, par l'image ſous laquelle il repréſente les vers ſi connus d'Horace, *pallida mors æquo pulſat pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,
Eſt ſujet à ſes lois;
Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,
N'en défend pas nos rois.

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorſqu'étant prêt de mourir, il trouve ſon fils:

Ω τὰι, γενέσθαι πατρὸς ευτυχέστερος
Τὰ δ' ἄλλ' ὁμοίως.

Virgile exprime la même choſe d'une maniere différente.

Diſce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

Fais connoître à mon fils, les héros de ſa race:
Autant que tu pourras, conduis-le ſur leur trace;
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.

M. Deſpréaux qui diſoit en badinant, » qu'il n'é» toit qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace, » s'eſt ſi fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en eſt fait un tréſor, qui lui appartient juſtement; en imitant toujours, il eſt toujours original. Il n'a pas traduit le poëte latin, mais il a jouté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu ſans honte.

Si Virgile n'avoit pas oſé jouter contre Homere, nous n'aurions point ſa magnifique deſcription de la deſcente d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de ſon héros. C'eſt ici qu'il faut convenir que le poëte latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour ſe rendre original en imitant; c'eſt de cette maniere que les grands Peintres & les Sculpteurs imitent la nature, je veux dire en l'embelliſſant. *Voyez le mémoire* de M. l'abbé Fraguier ſur les *imitations* de l'Enéide.

L'approbation conſtante que l'Iphigénie de Racine a reçue ſur le théâtre françois, juſtifie ſans-doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la piece du même nom, qui a fait les délices du théâtre d'Athènes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Euripide, de l'aveu d'Ariſtote, ne donne pas à ſon Iphigénie, un caractere conſtant & ſoutenu; d'abord, elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuſte d'un pere barbare: un moment après, elle change de ſentiment, elle excuſe ce pere, & prie Clytemneſtre de ne point haïr Agamemnon, pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne ſentant la faute d'Euripide, a pris grand ſoin de l'éviter; il a peint cette fille toujours reſpectueuſe & toujours ſoumiſe aux volontés de ſon pere.

Ainſi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inſpire le goût, érend le génie, & perfectionne les talens; c'eſt ce qui fait dire à un de nos meilleurs poëtes:

Mon feu s'échauffe à leur lumiere,
Ainſi qu'un jeune peintre inſtruit
Sous Coypel & ſous Largilliere,
De ces maîtres qui l'ont conduit,
Se rend la touche familiere;
Il prend noblement leur maniere,
Et compoſe avec leur eſprit.

Ne rougiſſons donc pas de conſulter des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils ſoient nos maîtres, la grande diſtance que nous voyons entr'eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carriere dans laquelle ils ont couru ſi glorieuſement eſt encore ouverte; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modeles & pour rivaux dans nos *imitations*; ſi nous ne les atteignons pas, du-moins nous pouvons en approcher, & après les grands hommes, il eſt encore des places honorables. La réparation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Horrenſius ne rallentit point l'ardeur de Cicéron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à deſeſpérer ſes rivaux que Corneille? cependant il a trouvé un égal; & quoiqu'un autre air mérité la même couronne, la ſienne lui eſt demeurée toute entiere, & n'a rien perdu de ſon éclat.

Digitized by Google

Concluons que c'eſt à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire, & que c'eſt de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur. (*D. J.*)

IMITATION, ſ. f. (*Morale*) c'eſt, dit Bacon, la traduction des préceptes en exemples. Un jeune homme qui veut s'avancer dans la carriere de la gloire & de la vertu, doit commencer par ſe propoſer d'excellens modeles, & ne pas prendre d'après eux quelques traits de reſſemblance, pour une parfaite conformité; mais avec le tems, il doit devenir lui-même ſon modele; c'eſt-à-dire régler ſes actions par ſes actions, & donner des exemples après en avoir ſuivi. (*D. J.*)

IMITATION *en Muſique*, eſt l'emploi d'un même tour de chant dans pluſieurs parties qui ſe font entendre l'une après l'autre. A l'uniſon, à la tierce, à la quarte, ou à quelqu'autre intervalle que ce ſoit, l'*imitation* eſt toujours bien priſe, même en changeant pluſieurs notes, pourvû que le même chant ſe reconnoiſſe toûjours, & qu'on ne s'écarte point des lois d'une bonne modulation. Souvent pour rendre l'*imitation* plus ſenſible, on la fait précéder d'un ſilence. On traite l'*imitation* comme on veut; on la prend, on l'abandonne, on en commence une autre à ſa liberté; en un mot les regles en ſont auſſi relâchées que celles de la fugue ſont ſéveres: c'eſt pourquoi les grands maîtres la dédaignent, & toute *imitation* trop affectée décele preſque toûjours un écolier en compoſition.

IMITATIVE, PHRASE, (*Gram. & Poeſie*). J'appelle phraſe *imitative* avec M. l'abbé du Bos (qui me fournira cet article de Grammaire philoſophique) toute phraſe qui imite en quelque maniere le bruit inarticulé dont nous nous ſervons par inſtinct naturel, pour donner l'idée de la choſe que la phraſe exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour tendre à ſon gré le ſentiment dont il eſt touché, a recours naturellement à l'expédient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ſes ſentimens par des ſons inarticulés. Nous ſommes portés par un mouvement naturel à dépeindre par des ſons inarticulés le fracas qu'une maiſon auta fait en tombant, le bruit confus d'une aſſemblée tumultueuſe, & pluſieurs autres choſes. L'inſtinct nous porte à ſuppléer par ces ſons inarticulés, à la ſtérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les Ecrivains latins, particuliérement leurs poëtes qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, & dont la langue eſt infiniment plus riche, ſont remplis de *phraſes imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les Ecrivains du bon tems. Elles ont été louées par les Romains du ſiecle d'Auguſte qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel eſt le vers de Virgile qui dépeint Poliphème.

Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Ce vers prononcé en ſupprimant les ſyllabes qui font éliſion, & en faiſant ſonner l'*u* comme les Romains le faiſoient ſonner, devient ſi l'on peut s'exprimer ainſi, un vers monſtrueux. Tel eſt encore le vers où Perſe parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne ſauroit auſſi prononcer qu'en nazillant.

Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus.

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, ſuivant les apparences, une partie de ces beautés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Nos poëtes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phraſes imitatives*, n'ont pas réuſſi au goût des François, comme ces poëtes latins réuſſiſſoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un courſier, *le champ plat, bat, abbat.* Nous ne traitons pas plus ſérieuſement les vers où Ronſard décrit en *phraſe imitative* le vol de l'aloüette.

Elle guindée du zéphire,
Sublime en l'air, vire & revire,
Et y decligne un joli cri,
Qui rit, guérit, & tire l'ire
Des eſprits mieux que je n'écris.

Paſquier rapporte pluſieurs autres *phraſes imitatives* des poëtes françois, dans le *chap. x. liv. VIII. de ſes recherches*, où il veut prouver que notre langue n'eſt pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples que Paſquier rapporte, réfutent ſeuls ſa propoſition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phraſes imitatives* dans des vers, il ne s'enſuit pas que ces vers ſoient bons. Il faut que ces *phraſes imitatives* y ayent été introduites, ſans préjudicier au ſens & à la conſtruction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poëſie françoiſe, qui ſoient de cette eſpece, & qu'on puiſſe oppoſer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les tems ont loué dans les ouvrages des poëtes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoiſſoit même en ce genre que la deſcription d'un aſſaut qui ſe trouve dans l'ode de Deſpreaux ſur la priſe de Namur; le poëte, dit-il, y dépeint en *phraſe imitative* le ſoldat qui gravit contre une breche, & qui vient le fer & la flamme en main,

Sur les monceaux de piques,
Des corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin.

Je n'examinerai pas ſi l'exemple de l'Abbé du Bos eſt très-bon; je dirai ſeulement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poëtes anglois ſont plus fertiles que les nôtres en *phraſes imitatives*, comme Adiſſon l'a prouvé par pluſieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve auſſi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaiſir les objets par des *phraſes imitatives*; témoin la deſcription ſuivante du travail des Cyclopes.

One ſtirs the fire and one the bellows blows,
The hiſſing ſteel in the ſmithy drowns;
The groaning anvils groans around,
By turns their arms advance in equal time,
By turns their hand deſcend, and hammers chime.
They turn the glowing meſſ with crooked tongs
The fiery work proceeds with ruſtick ſongs.
(*D. J.*)

IMMACULÉ, adj. (*Théolog.*) qui eſt ſans tache ou ſans péché.

Les Catholiques ſe ſervent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour ſignifier qu'elle eſt née ſans péché original. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Quand on donne le bonnet à un docteur de ſorbonne, on lui fait jurer qu'il ſoutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La ſorbonne fit ce décret dès le 14e ſiecle, & quatre-vingt autres univerſités l'ont fait depuis à ſon imitation. *Voyez* SORBONNE.

En reſte il faut obſerver que dans cette ſavante faculté on ne regarde pas ce point comme un article de foi, mais comme une *opinion pieuſe & catholique*, & c'eſt en ce ſens-là que ſes candidats le ſoutiennent tous les jours dans leurs theſes: mais il leur eſt défendu auſſi bien qu'aux profeſſans de tenir l'opinion contraire.

Les ordres militaires d'Eſpagne ſe ſont obligés à ſoutenir cette prérogative de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

Digitized by Google

Il y a auſſi une congrégation de l'*immaculée conception* dans la plûpart des couvents, de laquelle il y a une ſociété de filles ſéculieres qui ont pour fin d'honorer l'*immaculée conception* de la Vierge. Elles en font tous les ans une proteſtation en public, & tous les jours en particulier. (*G*)

IMMANENT, adj. (*Philoſ. Théolog.*) qui demeure dans la perſonne, ou qui n'a point effet au-dehors.

Les Philoſophes ont diſtingué les actions en *immanentes* & tranſitoires. Les Théologiens ont adopté la même diſtinction. L'action *immanente* eſt celle dont le terme eſt dans l'être même qui l'a produite. La tranſitoire eſt celle dont le terme eſt hors de l'être qui l'a produite. Ainſi Dieu a engendré le fils & le Saint Eſprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions tranſitoires.

IMMATÉRIALISME *ou* SPIRITUALITÉ. (*Métaph.*) L'*immatérialiſme* eſt l'opinion de ceux qui admettent dans la nature deux ſubſtances eſſentiellement différentes; l'une qu'ils appellent *matiere*, & l'autre qu'ils appellent *eſprit*. Il paroît certain que les anciens n'ont eu aucune teinture de la ſpiritualité. Ils croyent de concert que tous les êtres participoient à la même ſubſtance, mais que les uns étoient matériels ſeulement, & les autres matériels & corporels. Dieu, les anges & les génies, diſent Porphyre & Jamblique, ſont faits de la matiere; mais ils n'ont aucun rapport avec ce qui eſt corporel. Encore aujourd'hui à la Chine, où les principaux dogmes de l'ancienne philoſophie ſe ſont conſervés, on ne connoit point de ſubſtance ſpirituelle, & on regarde la mort comme la ſéparation de la partie aérienne de l'homme de ſa partie terreſtre. La premiere s'éleve en haut, la ſeconde retourne en bas.

Quelques modernes ſoupçonnent que puiſqu'Anaxagoras a admis un eſprit dans la formation de l'univers, il a connu la ſpiritualité, & n'a point admis un Dieu corporel, ainſi qu'ont fait preſque tous les autres philoſophes. Mais ils ſe trompent étrangement; car par le mot d'*eſprit* les Grecs & les Romains ont également entendu une matiere ſubtile, ignée, extrêmement déliée, qui étoit intelligente à la vérité, mais qui avoit une étendue réelle & des parties différentes. Et en effet comment veulent-ils qu'on croye que les philoſophes grecs avoient une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle, lorſqu'il eſt clair que tous les premiers peres de l'Egliſe ont fait Dieu corporel, que leur doctrine a été perpétuée dans l'égliſe greque juſque dans ces derniers ſiecles, & qu'elle n'a été quittée par les Romains que vers le tems de S. Auguſtin?

Pour juger ſainement dans quel ſens on doit prendre le terme d'*eſprit* dans les ouvrages des anciens, & pour décider de ſa véritable ſignification, il faut d'abord faire attention dans quelle occaſion il s'en faut ſervir, & à quel uſage ils l'ont employé. Ils en uſoient ſi peu pour exprimer l'idée que nous avons d'un être purement intellectuel; que ceux qui n'ont reconnu aucune divinité, ou du moins qui n'en admettoient que pour tromper le peuple, s'en ſervoient très-ſouvent. Le mot d'*eſprit* ſe trouve très-ſouvent dans Lucrece pour celui d'*ame*; celui d'*intelligence* eſt employé au même uſage: Virgile s'en ſert pour ſignifier l'ame du monde, ou la matiere ſubtile & intelligente qui répandue dans toutes ſes parties le gouverne & le vivifie. Ce ſyſtême étoit en partie celui des anciens Pythagoriciens; les Stoïciens qui n'étoient proprement que des Cyniques réformés, l'avoient perfectionné; ils donnoient le nom de *Dieu* à cette ame; ils la regardoient comme intelligente, l'appelloient *eſprit intellectuel*: cependant avoient-ils une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle? pas davantage que Spinoſa, ou du moins guere plus; ils croyoient, dit le P. Mourgues dans ſon plan théologique du pythagoriſme, avoir beaucoup fait d'avoir choiſi le corps le plus ſubtil (le feu), pour en compoſer l'intelligence ou l'eſprit du monde, comme on le peut voir dans Plutarque. Il faut entendre leur langage; car dans le nôtre, ce qui eſt eſprit n'eſt pas corps, & dans le leur au contraire on prouveroit qu'une choſe étoit corps parce qu'elle étoit eſprit... Je ſuis obligé de faire cette obſervation ſans laquelle ceux qui liroient avec des yeux modernes cette définition du dieu des Stoïciens dans Plutarque, *Dieu eſt un eſprit intellectuel & igné, qui n'ayant point de forme peut ſe changer en telle choſe qu'il veut, & reſſembler à tous les êtres*, croiroient que ces termes, *d'eſprit intellectuel*, détermineroient la ſignification du terme ſuivant, à un ſeu purement métaphorique.

Ceux qui voudroient ne pas s'en tenir à l'opinion d'un ſavant moderne, ne refuſeront peut-être pas de ſe ſoumettre à l'autorité d'un ancien auteur qui devoit bien connoître le ſentiment des anciens philoſophes, puiſqu'il a fait un traité de leur opinion, qui, quoiqu'extêmement précis, ne laiſſe pas d'être fort clair. C'eſt de Plutarque dont je veux parler. Il dit en termes exprès que l'eſprit n'eſt qu'une matiere ſubtile, & il parle comme diſant une choſe connue & avouée de tous les philoſophes. « Notre ame, » dit-il, qui eſt air, nous tient en vie; auſſi l'eſprit » & l'air contient en être tout le monde, car l'eſprit » & l'air ſont deux noms qui ſignifient la même » choſe ». Je ne penſe pas qu'on puiſſe rien demander de plus fort & de plus clair en même tems. Dira-t-on que Plutarque ne connoiſſoit point la valeur des termes grecs, & que les modernes qui vivent aujourd'hui en ont une plus grande connoiſſance que lui? On peut bien avancer une pareille abſurdité; mais où trouvera-t-elle la moindre croyance?

Platon a été de tous les philoſophes anciens celui qui paroît le plus avoir eu l'idée de la véritable ſpiritualité; cependant lorſqu'on examine avec un peu d'attention la ſuite & l'enchaînement de ſes opinions, on voit clairement que par le terme *d'eſprit* il n'entendoit qu'une matiere ignée, ſubtile & intelligente; ſans cela, comment eût-il pu dire que Dieu avoit pouſſé hors de ſon ſein une matiere dont il avoit formé l'univers? Eſt-ce que dans le ſein d'un eſprit on peut placer de la matiere? Y a-t-il de l'étendue dans une ſubſtance toute ſpirituelle? Platon avoit empruntè cette idée de Timée de Locre qui dit que Dieu voulant tirer hors de ſon ſein un fils très-beau, produiſit le monde qui ſera éternel, parce qu'il n'eſt pas d'un bon pere de donner la mort à ſon enfant. Il eſt bon de remarquer ici que Platon, ainſi que Timée de Locre ſon guide & ſon modele, ayant également admis la coéternité de la matiere avec Dieu, il falloit que de tout tems la matiere eût ſubſiſté dans la ſubſtance ſpirituelle, & y eût été enveloppée. N'eſt-ce pas là donner l'idée d'une matiere ſubtile, d'un principe délié qui conſerve dans lui le germe matériel de l'univers?

Mais, dira-t-on, Cicéron en examinant les différens ſyſtêmes des Philoſophes ſur l'exiſtence de Dieu, rejette celui de Platon comme inintelligible, parce qu'il fait ſpirituel le ſouverain être. *Quod Platonis ſine corpore Deum ſapientem, id quale eſſe poſſit intelligi non poteſt.* A cela je réponds qu'on ne peut aucunement inférer de ce paſſage, que Cicéron ou Velleius qu'il fait parler, ait penſé que Platon avoit voulu admettre une divinité ſans étendue impaſſible, abſolument incorporelle, enfin ſpirituelle, ainſi que nous le croyons aujourd'hui. Mais il trouvoit étrange qu'il n'eût point donné un corps & une forme déter-

Digitized by Google

minée à l'eſprit, c'eſt-à-dire à l'intelligence compoſée d'une matiere ſubtile qu'il admettoit pour ce Dieu ſuprême ; car toutes les ſectes qui reconnoiſſoient des dieux, leur donnoient des corps. Les Stoïciens qui s'expliquoient de la maniere la plus noble ſur l'eſſence ſubtile de leur dieu, l'enfermoient pourtant dans le monde qui lui ſervoit de corps. C'eſt cette privation d'un corps matériel & groſſier, qui fait dire à Velleius que ſi ce dieu de Platon eſt incorporel, il doit n'avoir aucun ſentiment, & n'être ſuſceptible ni de prudence ni de volupté. Tous les philoſophes anciens, excepté les Platoniciens, ne penſoient point qu'un eſprit hors du corps pût reſſentir ni plaiſir ni douleur ; ainſi il étoit naturel que Velleius regardât le dieu de Platon incorporel, c'eſt-à-dire uniquement compoſé de la matiere ſubtile qui faiſoit l'eſſence des eſprits, comme un dieu incapable de plaiſir, de prudence, enfin de ſenſations.

Si vous doutez encore du matérialiſme de Platon, liſez ce qu'en dit M. Bayle dans le premier tome de la continuation de ſes penſées diverſes, fondé ſur un paſſage d'un auteur moderne, qui a expliqué & dévoilé le platoniſme. Voici le paſſage que cite M. Bayle. » Le premier dieu, ſelon Platon, eſt le dieu » ſuprême à qui les deux autres doivent honneur & » obéiſſance, d'autant qu'il eſt leur pere & leur créa- » teur. Le ſecond eſt le dieu viſible, le miniſtre du » dieu inviſible, & le créateur du monde. Le troi- » ſieme ſe nomme le *monde*, ou l'*ame* qui anime le » monde, à qui quelques-uns donnent le nom de » *démon*. Pour revenir au ſecond qu'il nommoit auſſi » le *verbe*, l'entendement ou la raiſon, il concevoit » deux ſortes de verbe, l'un qui a réſidé de toute » éternité en Dieu, par lequel Dieu renferme de » toute éternité dans ſon ſein toutes ſortes de ver- » tus, faiſant tout avec ſageſſe, avec puiſſance & » avec bonté : car étant infiniment parfait, il a dans » ce verbe interne toutes les idées & toutes les for- » mes des êtres créés. L'autre verbe qui eſt le verbe » externe & proféré, n'eſt autre choſe ſelon lui, que » cette ſubſtance que Dieu pouſſa hors de ſon ſein, » ou qu'il engendra pour en former l'univers. C'eſt » dans cette vûe que le mercure Triſmegiſte a dit » que le monde eſt conſubſtantiel à Dieu ». Voici maintenant la conſéquence qu'en tire M. Bayle : » Avez-vous jamais rien lû de plus monſtrueux ? Ne » voilà-t-il pas le monde formé d'une ſubſtance que » Dieu pouſſa hors de ſon ſein ? Ne le voilà-t-il pas » l'un des trois Dieux, & ne faut-il pas le ſubdiviſer » en autant de dieux qu'il y a de parties dans l'uni- » vers diverſement animées ? N'avez vous point là » toutes les horreurs, toutes les monſtruoſités de » l'ame du monde ? Plus de guerres entre les dieux » que dans les écrits des poëtes ? les dieux auteurs » de tous les péchés des hommes ? les dieux qui pu- » niſſent & qui commettent les mêmes crimes qu'ils » ordonnent de ne point faire ? »

Enfin, pour conclure par un argument tranchant & déciſif, c'eſt une choſe avancée de tout le monde, que Platon & preſque tous les philoſophes de l'antiquité ont ſoutenu que l'ame n'étoit qu'une partie ſéparée du tout ; que Dieu étoit ce tout, & que l'ame devoit enfin s'y réunir par voie de réſolution. Or il eſt évident qu'un tel ſentiment emporte néceſſairement avec lui le matérialiſme. L'eſprit tel que nous l'admettons n'eſt pas ſans-doute compoſé de parties qui puiſſent ſe détacher les unes des autres ; c'eſt là ce caractere propre & diſtinctif de la matiere. *Voyez l'article de l'*AME DU MONDE.

Comme l'ancienne philoſophie confondoit la *ſpiritualité* & la *matérialité*, ne mettant entr'elles d'autre différence que celle qu'on met d'ordinaire entre les modifications d'une même ſubſtance, croyant de plus que ce qui eſt matériel peut devenir inſenſiblement ſpirituel, & le devient en effet. Les peres des premiers ſiecles de l'Egliſe ſe livrerent à ce ſyſtême, car il eſt indiſpenſable d'en avoir un quand on écrit pour le public. Les queſtions qui roulent ſur l'eſſence de l'eſprit, ſont ſi déliées, ſi abſtraites, les idées en échappent avec tant de légereté, l'imagination y eſt ſi contrainte, l'attention ſi-tôt épuiſée, que rien n'eſt ſi facile, & dès-là ſi pardonnable que de s'y méprendre. Quiconque n'y ſaiſit pas d'abord certains principes, eſt hors de route ; il marche ſans rien trouver, on ne tencontre que l'erreur : ce n'eſt pourtant pas tout-à-fait à la peine de découvrir ces principes, la plûpart ſimples & naturels, qu'il faut attribuer les mécomptes philoſophiques de quelques-uns de nos premiers écrivains ; c'eſt à leur déférence trop ſoumiſe pour les ſyſtêmes reçûs. Si le ſuccès n'eſt preſque dans tout que le prix d'une ſage audace, on peut dire que c'eſt dans la philoſophie principalement qu'il faut oſer ; mais ce courage de raiſon qui ſe cherche une voie même où il ne voit point de trace, étoit un art d'inventer ignoré de nos peres : appliqués ſeulement à maintenir dans ſa pureté ce dogme de la foi, tout le reſte ne leur ſembloit qu'une ſpéculation plus curieuſe que néceſſaire. Soigneux tout au plus d'arriver juſqu'où les autres avoient été, la plûpart très-capables d'aller plus loin, ne ſentirent pas aſſez les reſſources que leur offroit la beauté de leur génie.

Origene ce ſavant ſi reſpectable, & conſulté de toutes parts, n'entendoit par *eſprit* qu'une matiere ſubtile, & un air extrêmement léger. C'eſt le ſens qu'il donne au mot ἀσωμάτου, qui eſt l'incorporel des Grecs. Il dit encore que tout eſprit ſelon la notion propre & ſimple de ce terme, eſt un corps. Par cette définition il doit néceſſairement avoir cru que Dieu, les anges & les ames étoient corporels ; auſſi l'a-t-il cru de même, & le ſavant M. Huet rapporte tous les reproches qu'Origene a reçus à ce ſujet ; il tâche de le juſtifier contre une partie ; mais enfin il convient qu'il eſt certain que cet ancien docteur a avoué qu'il ne paroiſſoit point dans l'Ecriture quelle étoit l'eſſence de la divinité. Le même M. Huet convient encore qu'il a cru que les anges & les ames étoient compoſés d'une matiere ſubtile qu'il appelloit *ſpirituelle*, eu égard à celle qui compoſe les corps. Il s'enſuit donc néceſſairement qu'il a auſſi admis une eſſence ſubtile dans la divinité ; car il dit en termes exprès que la nature des ames eſt la même que celle de Dieu. Or ſi l'ame humaine eſt corporelle, Dieu doit donc l'être. Le ſavant M. Huet a rapporté avec ſoin quelques endroits des ouvrages d'Origene, qui paroiſſent oppoſés à ceux qui le condamnent ; mais les termes dont ſe ſert Origene, ſont ſi précis, & la façon dont parle le ſavant préſat eſt ſi foible, qu'on connoît aiſément que la ſeule qualité de commentateur lui met des armes à la main pour défendre ſon original. S. Jérôme & les autres critiques d'Origene ont ſoutenu qu'il n'avoit pas été plus éclairé ſur la *ſpiritualité* de Dieu, que ſur celle des ames & des anges.

Tertullien s'eſt expliqué encore plus clairement qu'Origene ſur la corporéité de Dieu qu'il appelle cependant *ſpirituel* dans le ſens dont on ſe ſervoit de ce mot chez les anciens. « Qui peut nier, dit-il, » que Dieu ne ſoit corps, bien qu'il ſoit eſprit ? tout » eſprit eſt corps, & a une forme & une figure qui » lui eſt propre ». *Quis autem negabit Deum eſſe corpus, etſi Deus ſpiritus ? ſpiritus etiam corpus ſui generis in ſuâ effigie.* Un livre entier nous reſte de ſa main, où il établit ce qu'il penſe de l'ame ; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'auteur y eſt clair, ſans mélange de ténebres, lui qu'on accuſe d'être confus ailleurs, preſque ſans mélange de clarté. C'eſt-là qu'il renferme les anges dans ce qu'il nom-

Digitized by Google

me la *catégorie de l'étendue*. Il y place Dieu même, & à plus forte raiſon y comprend-il l'ame de l'homme qu'il ſoutient corporelle.

Ce ſentiment de Tertullien ne prenoit pourtant pas ſa ſource comme celui des autres, dans l'opinion dominante ; il eſtimoit trop peu les Philoſophes, & Platon lui-même, dont il diſoit librement qu'il avoit fourni la matiere de toutes les héréſies. Il ſe trompoit ici par excès de religion, s'il étoit permis de s'exprimer de la ſorte ; parce qu'une femme pieuſe rapportoit que dans un moment d'extaſe, une ame s'étoit montrée à elle, revêtue des qualités ſenſibles, lumineuſe, colorée, palpable, & qui plus eſt, d'une figure extérieurement humaine ; il crut devoir la maintenir corporelle, dans la crainte de bleſſer la foi. Circonſpection dont on peut louer le motif, mais impardonnable enfant que philoſophe. Ce n'eſt pas qu'il ne diſe quelquefois que l'ame eſt un eſprit ; mais qu'en conclute, ſinon que cette expreſſion n'emporte point dans le langage des anciens ce qu'elle ſignifie dans le nôtre ? Par le mot *eſprit*, nous concevons une intelligence pure, indiviſible, ſimple ; eux n'entendoient qu'une ſubſtance plus déliée, plus agile, plus pénétrante que les corps expoſés à la perception des ſens.

Je fais que dans les écoles on juſtifie Tertullien, du-moins par rapport à la *ſpiritualité* de Dieu. Ils veulent que cet ancien docteur regarde les termes de *ſubſtances* & de *corps* comme ſynonymes ; ainſi lorſqu'on dit, *qui peut nier que Dieu ne ſoit corps ?* c'eſt comme ſi l'on diſoit, *qui peut nier que Dieu ne ſoit une ſubſtance ?* Quant aux mots de *ſpirituel* & d'*incorporel*, ils ont chez Tertullien, ſelon les Scholaſtiques, un ſens très-oppoſé. L'*incorporel* ſignifie le *néant*, le vuide, la privation de toute ſubſtance ; le *ſpirituel* au contraire déſigne une ſubſtance, qui n'eſt point matérielle. Ainſi, lorſque Tertullien dit, que tout eſprit eſt corps, il faut l'entendre en ce ſens, que tout eſprit eſt une ſubſtance.

C'eſt par ces diſtinctions que les Scholaſtiques prétendent réfuter les reproches que S. Auguſtin a faits à Tertullien d'avoir crû que Dieu étoit corporel ; il eſt aſſez ſingulier qu'ils ſe ſoient figurés que Tertullien ne connoiſſoit pas la valeur des termes latins, & qu'il exprimoit le mot de *ſubſtance* par celui de *corps*, & celui de *néant* par celui d'*incorporel*. Eſt-ce que tous les auteurs grecs & latins n'avoient pas fixé dans leurs écrits la véritable ſignification de ces termes ? Cette peine qu'on ſe donne pour juſtifier Tertullien, eſt auſſi infructueuſe que celle qu'ont pris certains Platoniciens modernes, dans le deſſein de prouver que Platon avoit crû la création de la matiere. Le ſavant Fabricius a dit, en parlant d'eux, qu'ils avoient entrepris de blanchir un more.

S. Juſtin n'a pas eu des idées plus pures de la parfaite *ſpiritualité* qu'Origene & Tertullien. Il a dit en termes exprès, que les anges étoient corporels ; que le crime de ceux qui avoient péché, étoit de s'être laiſſé ſéduire par l'amour des femmes, & de les avoir connu charnellement. Certainement, je ne crois pas que perſonne s'aviſe de vouloir ſpiritualiſer les anges de S. Juſtin, il leur fait faire des preuves trop fortes de leur corporéité. Quant à la nature de Dieu, ce pere ne l'a pas mieux connue que celle des autres êtres ſpirituels. « Toute la ſubſtance, dit-il, » qui ne peut-être ſoûmiſe à aucune autre à » cauſe de ſa légéreté, a cependant un corps qui » conſtitue ſon eſſence. Si nous appellons Dieu *in-* » *corporel*, ce n'eſt pas qu'il le ſoit ; mais c'eſt parce » que nous ſommes accoûtumés d'approprier cer- » tains noms à certaines choſes, à déſigner le plus » reſpectueuſement qu'il nous eſt poſſible, les attri- » buts de la Divinité. Ainſi, parce que l'eſſence de » Dieu ne peut être appercue, & ne nous eſt point » ſenſible, nous l'appellons *incorporel* ».

Tatien, philoſophe chrétien, dont les ouvrages ſont imprimés à la ſuite de ceux de S. Juſtin, parle dans ces termes de la *ſpiritualité* des anges & des démons : « Ils ont des corps qui ne ſont point de » chair, mais d'une matiere ſpirituelle, dont la na- » ture eſt la même que celle du feu & de l'air. Ces » corps ſpirituels ne peuvent être appercûs que par » ceux à qui Dieu en accorde le pouvoir, & qui » ſont éclairés par ſon eſprit ». On peut juger par cet échantillon des idées que Tatien a eues de la véritable *ſpiritualité*.

S. Clément d'Alexandrie a dit en termes formels, que Dieu étoit corporel. Après cela, il eſt inutile de rapporter s'il croyoit les ames corpotelles ; on le ſent bien ſans-doute. Quant aux anges, il leur faiſoit prendre les mêmes plaiſirs que S. Juſtin ; plaiſirs où le corps eſt autant néceſſaire que l'ame.

Lactance croyoit l'ame corpotelle. Après avoir examiné toutes les opinions des Philoſophes ſur la matiere dont l'eſſence de l'ame eſt compoſée, & les avoir toutes regardées comme incertaines ; il dit qu'elles ont toutes cependant quelque choſe de véritable, notre ame ou le principe de notre vie étant dans le ſang, dans la chaleur & dans l'eſprit ; mais qu'il eſt impoſſible de pouvoir exprimer la nature qui réſulte de ce mélange, parce qu'il eſt plus facile d'en voir les opérations que de la définir. Le même auteur ayant établi par ces principes la corporéité de l'ame, dit qu'elle eſt quelque choſe de ſemblable à Dieu. Il rend par conſéquent Dieu matériel, ſans s'en appercevoir, & ſans connoître ſon erreur ; car ſelon les idées de ſon ſiecle, quoique ce fût celui de Conſtantin, un eſprit étoit un corps compoſé de matiere ſubtile. Ainſi, diſant que l'ame étoit corps, & cependant quelque choſe de ſemblable à Dieu, il ne croyoit pas dégrader davantage la nature divine & la *ſpiritualité*, que lorſque nous aſſûrons aujourd'hui que l'ame étant ſpirituelle, eſt d'une nature ſemblable à celle de Dieu.

Arnobe n'eſt pas moins précis ni moins formel ſur la corporéité ſpirituelle que Lactance. On pourroit lui joindre S. Hilaire, qui dans la ſuite penſa que l'ame étoit étendue ; S. Grégoire de Nazianze, qui diſoit qu'on ne pouvoit concevoir un eſprit, ſans concevoir du mouvement & de la diffuſion ; S. Grégoire de Nyſſe, qui parloit d'une ſorte de tranſmigration inconcevable ſans matérialité ; S. Ambroiſe qui diviſoit l'ame en deux parties, diviſion qui la dépouilloit de ſon eſſence en la privant de ſa ſimplicité ; Caſſien qui penſoit & s'expliquoit preſque de même ; & enfin Jean de Theſſalonique, qui au ſeptieme concile avance, comme un article de tradition atteſtée par S. Athanaſe, par S. Baſile & par S. Méthode, que ni les anges, ni les démons, ni les ames humaines ne ſont dégagés de la matiere. Déja néanmoins de grands perſonnages avoient enſeigné dans l'Egliſe une philoſophie plus correcte ; mais l'ancien préjugé ſe conſervoit apparemment dans quelques eſprits, & ſe montroit encore une fois pour ne plus reparoître.

Les Grecs modernes ont été à peu-près dans les mêmes idées que les anciens. Ce ſentiment eſt appuyé de l'autorité de M. de Beauſobre, l'un des plus ſavans hommes qu'il y ait eu en Europe. Voici comme il parle dans ſon hiſtoire de Manichée & du Manichéiſme : « Quand je conſidere, dit-il, la ma- » niere dont ils expliquent l'union des deux natures » en J. C. je ne puis m'empêcher d'en conclure, » qu'ils ont crû la nature divine corporelle. *L'incar-* » *nation*, diſent-ils, *eſt un parfait mélange des deux* » *natures : la nature ſpirituelle & ſubtile pencre la* » *nature matérielle & corporelle juſqu'à ce qu'elle ſoit*

» *répandue dans toute cette nature, & mêlée toute entière avec elle, enſorte qu'il n'y ait aucun lieu de la nature matérielle qui ſoit vuide de la nature ſpirituelle.* Pour moi, qui connois Dieu comme un eſprit, je connois auſſi l'Incarnation comme un acte conſtant & irrévocable de la volonté du fils de » Dieu, qui veut s'unir à la nature humaine, & lui » communiquer toutes les perfections qu'une nature » créée eſt capable de recevoir. Cette explication » du myſtere de l'Incarnation eſt raiſonnable; mais, » ſi je l'oſe dire, ou celle des Grecs n'eſt qu'un amas » de fauſſes idées & de termes qui ne ſignifient rien, » ou ils ont connu la nature divine comme une ma» tiere ſubtile ».

Le grand homme que je viens de citer, va nous prouver que dans le quatorzieme ſiecle, il falloit, ſelon le principe des Grecs, qu'ils cruſſent encore que l'eſſence de Dieu étoit une lumiere ſublime incorporelle dans le ſens des anciens peres, c'eſt-à-dire, étendue, ayant des parties diffuſes; enfin telle que les Philoſophes grecs concevoient la matiere ſubtile, qu'ils nommoient *incorporelle*. Il rapporte qu'il s'éleva dans le quatorzieme ſiecle une vive conteſtation ſur une queſtion beaucoup plus curieuſe qu'utile: c'eſt de ſavoir ſi la lumiere qui éclata ſur la perſonne de J. C. lorſqu'il fut transfiguré, étoit une lumiere créée ou incrée. Grégoire Palamas, fameux moine du mont Athos, ſoutenoit qu'elle étoit incrée, & Barlaam défendoit le contraire. Cela donna lieu à la convocation d'un concile tenu à Conſtantinople ſous Andronic le jeune. Barlaam fut condamné, & il fut décidé que la lumiere qui parut ſur le Tabor étoit la gloire de la divinité de J. C., ſa lumiere propre, celle qui émane de l'eſſence divine, ou plutôt: celle qui eſt une ſeule & même choſe avec cette eſſence, & non une autre. Voyons actuellement les réflexions de M. de Beauſobre. « Il » y a des corps, dit-il, que leur éloignement ou leur » petiteſſe rendent inviſibles; mais il n'y a rien de » viſible qui ne ſoit corps, & les Valentiniens avoient » raiſon de dire que tout ce qui eſt viſible eſt corpo» rel & figuré. Il faut auſſi que le concile de Conſ» tantinople qui décida conformément à l'opinion » de Palamas, & ſur l'autorité d'un grand nombre » de peres, qu'il émane de l'eſſence divine une lu» miere incrée, laquelle eſt comme ſon vêtement, » & qui parut en J. C. dans ſa transfiguration; il » faut, dis-je, ou que ce concile ait cru que la di» vinité eſt un corps lumineux, ou qu'il ait établi » deux opinions contradictoires, car il eſt abſolu» ment impoſſible qu'il émane d'un eſprit une lu» miere viſible, & par conſéquent corporelle ».

Je crois qu'on peut fixer dans le ſiecle de S. Auguſtin la connoiſſance de la pure *ſpiritualité*. Je penſerois aſſez volontiers que les hérétiques qu'on avoit à combattre dans ce tems-là, & qui admettoient deux principes, un bon & l'autre mauvais, qu'ils faiſoient également matériels, quoiqu'ils donnaſſent au bon principe, c'eſt-à-dire à Dieu, le nom de *lumiere incorporelle*, ne contribuerent pas peu au développement des véritables notions ſur la nature de Dieu. Pour les combattre avec plus d'avantage, on ſentit qu'il conviendroit de leur oppoſer l'exiſtence d'une Divinité purement ſpirituelle. On examina s'il étoit poſſible que ſon eſſence pût être incorporelle dans le ſens que nous entendons ce mot, on trouva bien-tôt qu'il étoit impoſſible qu'elle en pût avoir un autre; alors on condamna ceux qui avoient parlé différemment. On avoua pourtant que l'opinion qui donnoit un corps à Dieu, n'avoit point été regardée comme hérétique.

Quoique la pure *ſpiritualité* de Dieu fût connue dans l'Egliſe quelque tems avant la converſion de S. Auguſtin, comme il paroît par les ouvrages de S. Jérome, qui reproche à Origene d'avoir fait Dieu corporel; cependant cette vérité rencontroit encore bien des difficultés à vaincre dans l'eſprit des plus ſavans Théologiens. S. Auguſtin nous apprend qu'il n'avoit été retenu ſi long-tems dans le Manicheiſme que par la peine qu'il avoit à comprendre la pure *ſpiritualité* de Dieu. *C'étoit-là*, dit-il, *la ſeule preſque inſurmontable cauſe de mon erreur.* Ceux qui ont médité ſur la queſtion qui embarraſſoit S. Auguſtin, ne ſeront pas ſurpris des difficultés qui pouvoient l'arrêter. Ils ſavent que malgré la néceſſité qu'il y a d'admettre un Dieu purement ſpirituel, on ne peut jamais concilier parfaitement un nombre d'idées qui paroiſſent bien contradictoires. Eſt-il rien de plus abſtrait & de plus difficile à comprendre qu'une ſubſtance téelle qui eſt par-tout, & qui n'eſt dans aucun eſpace; qui eſt toute entiere dans des parties qui ſont à une diſtance infinie les unes des autres, & cependant parfaitement unique? Eſt-ce une choſe enfin bien aiſée à comprendre qu'une ſubſtance qui eſt toute entiere dans chaque point de l'immenſité de l'eſpace, qui néanmoins n'eſt pas auſſi infinie en nombre que le ſont les points de l'eſpace dans leſquels elle eſt toute entiere? S. Auguſtin eſt bien excuſable d'avoir été arrêté par ces difficultés, ſur-tout dans un tems où la doctrine de la pure *ſpiritualité* de Dieu ne faiſoit, pour ainſi dire, qu'éclore. Ce fut lui-même qui dans les ſuites la porta à un point bien plus parfait; cependant il ne put la perfectionner alors ſur l'eſſence de Dieu, il raiſonna toûjours en parfait matérialiſte ſur les ſubſtances ſpirituelles. Il donna des corps aux anges & aux démons; il ſuppoſa trois ou quatre différentes matieres ſpirituelles, c'eſt-à-dire ſubtiles. Il compoſa de l'une, l'eſſence des ſubſtances céleſtes; de l'autre, qu'il diſoit être comme un air épais, il fit celle des démons. L'ame humaine étoit auſſi formée d'une matiere qui lui étoit affectée & particuliere.

On voit combien les idées de la pure *ſpiritualité* des ſubſtances immatérielles étoient encore confuſes dans le tems de S. Auguſtin. Quant à celles que ce pere avoit de la nature de l'ame, pour montrer évidemment combien elles étoient obſcures & inintelligibles, il ne faut que conſulter ce qu'il dit ſur l'ouvrage qu'il avoit écrit au ſujet de ſon immortalité. Il avoue qu'il n'a paru dans le monde que malgré ſon conſentement, & qu'il eſt ſi obſcur, ſi confus, qu'à peine entend-il lui-même, lorſqu'il le lit, ce qu'il a voulu dire.

Il ſemble que quelque tems après S. Auguſtin, loin que la connoiſſance de la pure *ſpiritualité* ſe perfectionnât, elle fut peu-à-peu obſcurcie. La philoſophie d'Ariſtote, qui devint en vogue dans le douzieme ſiecle, fit preſque retomber les Théologiens dans l'opinion d'Origene & de Tertullien. Il eſt vrai qu'ils nierent formellement que dans l'eſſence ſpirituelle il ſe trouvât rien de corporel, rien de ſubtil, rien enfin qui appartînt au corps; mais d'un autre côté ils détruiſoient tout ce qu'ils ſuppoſoient, en donnant une étendue aux eſprits; infinie à Dieu, & finie aux anges & aux ames. Ils prétendoient que les ſubſtances ſpirituelles occupoient & rempliſſoient un lieu fixe & déterminé: or ces opinions ſont directement contraires aux ſaines idées de la *ſpiritualité*. Ainſi, l'on peut dire que juſqu'aux Carteſiens, les lumieres que S. Auguſtin avoit données ſur la pure incorporéité de Dieu, étoient diminuées de beaucoup. Les Théologiens condamnoient Origene & Tertullien; & dans le fond, ils étoient beaucoup plus proches du ſentiment de ces anciens que de celui de S. Auguſtin. Ecoutons ſur cela raiſonner M. Bayle *à l'article de* SIMONIDE *de ſon dictionnaire hiſtoriq. & critique*: » Juſqu'à M. Deſ» cartes, tous nos docteurs, ſoit théologiens, ſoit

Digitized by Google

» philoſophes, avoient donné une étendue aux eſ-
» prits, infinie à Dieu, finie aux anges & aux ames
» raiſonnables. Il eſt vrai qu'ils ſoûtenoient que cette
» étendue n'eſt point matérielle, ni compoſée de
» parties, & que les eſprits ſont tout entiers dans
» chaque partie de l'eſpace qu'ils occupent : *toti in*
» *toto, & toti in ſingulis partibus.* De-là ſont ſortis
» les trois eſpeces de préſence locale, *ubi circumſcrip-*
» *tivum, ubi definitivum, ubi repletivum*; la premiere
» pour les corps, la ſeconde pour les eſprits créés,
» & la troiſieme pour Dieu. Les Cartéſiens ont ren-
» verſé tous ces dogmes; ils diſent que les eſprits
» n'ont aucune ſorte d'étendue, ni de préſence lo-
» cale; mais on reſpette leur ſentiment comme très-
» abſurde. Diſons donc qu'encore aujourd'hui pref-
» que tous nos Philoſophes & tous nos Théologiens
» enſeignent, conformément aux idées populaires,
» que la ſubſtance de Dieu eſt répandue dans des
» eſpaces infinis. Or, il eſt certain que c'eſt ruiner
» d'un côté ce qu'on bâtit de l'autre. C'eſt redonner
» en effet à Dieu la matérialité qu'on lui avoit ôtée.
» Vous dites qu'il eſt un eſprit, voilà qui eſt bien;
» c'eſt lui donner une nature différente de la matiere.
» Mais en même tems vous dites que ſa ſubſtance eſt
» répandue par-tout; vous dites donc qu'elle eſt éten-
» due ? Or nous n'avons point d'idée de deux ſortes
» d'étendue : nous concevons clairement que toute
» étendue, quelle qu'elle ſoit, a des parties diſtinc-
» tes, impénétrables, inſéparables les unes des au-
» tres. C'eſt un monſtre que de prétendre que l'ame
» ſoit toute dans le cerveau & toute dans le cœur.
» On ne conçoit point que l'étendue divine & l'éten-
» due de la matiere puiſſent être au même lieu, ce
» ſeroit une véritable pénétration de dimenſions que
» notre raiſon ne conçoit pas. Outre cela les choſes
» qui ſont pénétrées avec une troiſieme, ſont péné-
» trées entr'elles, & ainſi le ciel & le globe de la
» terre ſont pénétrés entre eux; car ils ſeroient pé-
» nétrés avec la ſubſtance divine, qui, ſelon vous,
» n'a point de parties; d'où il réſulte que le ſoleil
» eſt pénétré avec le même être que la terre. En un
» mot, ſi la matiere n'eſt matiere que parce qu'elle
» eſt étendue, il s'enſuit que toute étendue eſt ma-
» tiere : l'on vous défie de marquer aucun attribut
» différent de l'étendue par lequel la matiere ſoit
» matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut venir
» que de l'étendue, nous n'en ſaurions concevoir
» que ce fondement; & ainſi vous devez dire que
» ſi les eſprits étoient étendus, ils ſeroient impéné-
» trables; ils ne ſeroient donc point différens des
» corps par la pénétrabilité. Après tout, ſelon le
» dogme ordinaire, l'étendue divine n'eſt ni plus ni
» moins ou impénétrable ou pénétrable que celle
» du corps. Les parties, appellez-les *virtuelles* tant
» qu'il vous plaira, ces parties, dis-je, ne peuvent
» point être pénétrées les unes avec les autres; mais
» elles peuvent l'être avec les parties de la matiere.
» N'eſt-ce pas ce que vous dites de celles de la ma-
» tiere ? mais elles peuvent pénétrer les parties vir-
» tuelles de l'étendue divine. Si vous conſultez
» exactement le ſens commun, vous concevrez que
» lorſque deux étendues ſont pénétrativement au
» même lieu, l'une eſt auſſi pénétrable que l'autre.
» On ne peut donc point dire que l'étendue de la
» matiere differe d'aucune autre ſorte d'étendue par
» l'impénétrabilité : il eſt donc certain que toute
» étendue eſt auſſi matiere; & par conſéquent vous
» n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui
» en laiſſez toute la réalité lorſque vous dites qu'il
» eſt étendu » ? Conſultez *l'article de l'*AME, où l'on
prouve, à la faveur de la raiſon & de quelques étin-
celles de bonne philoſophie, qu'outre les ſubſtances
matérielles, il faut encore admettre des ſubſtances
purement ſpirituelles & réellement diſtinctes des
premiers. Il eſt vrai que nous ignorons ce que ſont
au fond ces deux ſortes de ſubſtances; comment
elles viennent ſe joindre l'une à l'autre; ſi leurs
propriétés ſe réduiſent au petit nombre de celles que
nous connoiſſons. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de dé-
cider; & d'autant plus impoſſible, que nous ignorons
abſolument en quoi conſiſte l'eſſence de la matiere,
& ce que les corps ſont en eux-mêmes. Les moder-
nes, il eſt vrai, ont fait ſur cela quelques pas de
plus que les anciens; mais qu'il leur en reſte encore
à faire!

IMMATRICULATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie
inſcription de quelqu'un dans la matricule ou regiſ-
tre; les nouveaux officiers ſont reçûs & *immatriculés*
dans le ſiége où ils exercent leur fonction. Les nou-
veaux propriétaires des rentes aſſignées ſur les re-
venus du Roi, ſe font *immatriculer* par les payeurs
pour pouvoir toucher les rentes. *Voyez* IMMATRI-
CULE & MATRICULE. (*A*)

IMMATRICULE, adject. (*Juriſprud.*) eſt l'acte
contenant l'inſcription de quelqu'un dans la matri-
cule ou regiſtre commun. L'*immatricule* d'un huiſſier
ou autre officier eſt l'acte par lequel il a été inſcrit
au nombre des officiers du tribunal. L'*immatricule*
d'un nouveau rentier ou propriétaire de quelque
partie de rente aſſignée ſur les revenus du Roi, eſt
l'acte par lequel il eſt inſcrit & reconnu en qualité
de nouveau propriétaire de cette rente, à l'effet
d'en être payé au lieu & place du précédent pro-
priétaire. *Voyez* IMMATRICULATION & MATRI-
CULE. (*A*)

IMMÉDIAT, adj. (*Gramm.*) qui ſuit ou précede
un autre ſans aucune interpoſition. *V.* MEDECINE.

Immédiat ſignifie auſſi, *qui agit ſans moyen, ſans*
milieu. On dit dans ce ſens, grace *immédiate*, & cau-
ſe *immédiate.*

On a vû depuis quelques années de grandes diſ-
putes ſur la grace *immédiate* entre les Théologiens.
Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi la grace agit ſur le cœur &
ſur l'eſprit par une efficacité *immédiate*, indépen-
damment des circonſtances externes; ou ſi un cer-
tain aſſemblage, ou certain ménagement de circon-
ſtances, jointes au miniſtere de la parole, peuvent
produire la converſion des ames. *Voyez* GRACE.
Voyez le dictionn. de Trevoux.

IMMEMORIAL, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe
dit de ce qui paſſe la mémoire des hommes qui font
actuellement vivans, & dont on ne connoît point
le commencement. On dit, par exemple, que de
tems *immémorial* on en a uſé ainſi, ou que l'on a
une poſſeſſion *immémoriale* d'un héritage. La poſſeſ-
ſion de trente ou quarante ans, & même de cent
ans, n'eſt point *immémoriale*, dès que l'on en con-
noît l'origine. *Voyez* POSSESSION. (*A*)

IMMENSITE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) ce terme eſt re-
latif à l'étendue, comme celui *d'éternité* à la durée.
L'éternité eſt un tems ſans limites; l'*immenſité* eſt un
eſpace ſans bornes.

On entend par l'*immenſité de Dieu*, la préſence
de Dieu par-tout. Or on connoît que Dieu peut-être
préſent par-tout de trois manieres : 1°. par la con-
noiſſance, parce que rien ne lui eſt caché; 2°. par
ſon opération ou par ſa puiſſance, parce qu'il pro-
duit & conſerve tout en tout lieu; 3°. par ſon eſ-
ſence ou par ſa ſubſtance, entant qu'il pénetre tout,
& qu'il ſe trouve par-tout ſubſtantiellement.

Parmi les anciens hérétiques qui ont erré ſur l'*im-*
menſité de Dieu, les Valentiniens, les Gnoſtiques,
les Manichéens admettant deux principes de toutes
choſes, l'un bon, & l'autre mauvais, plaçoient le
premier dans la région de la lumiere, & le ſecond
dans celle des ténebres, par conſéquent ils nioient
l'*immenſité* de Dieu quant à ſa ſubſtance.

Voſſius, les Calviniſtes & les Sociniens ont renfermé

Digitized by Google

fermé Dieu dans le ciel, & ne veulent point qu'il soit présent ailleurs, autrement que par sa puissance. Descartes & ses sectateurs ont nié, suivant leurs principes, que Dieu fût présent quelque part par sa substance; ainsi, selon eux, Dieu n'est immense que par sa connoissance & par sa puissance. Il faut mettre ici une grande différence entre le sentiment de ces derniers & celui des Sociniens; car du sentiment des Sociniens, il s'ensuit que Dieu est renfermé dans un lieu; que par conséquent il est sujet au changement, ce qui est une grande imperfection; au lieu que dans le sentiment de Descartes, c'est au contraire une grande imperfection à Dieu de ne pouvoir correspondre à un lieu, parce qu'autrement il seroit étendu & corporel ce qui est absurde.

Ce qui a trompé les Manichéens & les Sociniens, c'est qu'ils n'ont pas pris garde qu'on ne peut pas accorder que Dieu soit présent quelque part par sa substance, qu'on ne soit en même tems forcé d'accorder qu'il est par-tout: car si Dieu étoit seulement quelque part, ou il y seroit librement & par sa volonté, ou nécessairement & par sa nature. On ne peut point dire qu'il y soit librement, parce qu'il pourroit passer de ce lieu dans un autre, ce qui détruit entiérement l'infinité, la simplicité & l'immutabilité de Dieu. On ne peut pas dire non plus que Dieu soit borné quelque part par sa nature, parce qu'il faudroit dire en même tems que par sa nature il a une maniere d'exister finie, ce qui est ridicule; & d'ailleurs on n'appetçoit ni dans la nature de Dieu, ni dans celle du lieu, rien par où Dieu doive être plutôt là qu'ici.

Les Scotistes admettent, 1°. deux sortes d'étendue. L'une qui est substance, l'autre qui est modification. La premiere a des parties substancielles, posées les unes hors des autres; par conséquent elle est divisible, mobile & corporelle: la seconde est propre aux esprits. Elle a aussi des parties hors les unes des autres, mais distinguées seulement d'une maniere formelle, par conséquent cette étendue est indivisible. 2°. Ils soutiennent que Dieu a une étendue éternelle, nécessaire, infinie, par conséquent immobile; de-là ils concluent que l'*immensité* de Dieu n'est point dans un lieu, mais qu'elle est plutôt le lieu universel, & que Dieu est tout entier sous chaque partie de l'*immensité*.

Les Thomistes rejettent cette étendue formelle pour en substituer une virtuelle; mais ils admettent avec les Scotistes, que Dieu est infiniment répandu hors de lui-même, & qu'il existe tout entier sous chaque partie de l'étendue créée. Je n'entrerai point dans le détail des raisons dont les deux partis appuient leur opinion; tout le monde tombe d'accord qu'il y a plus de subtilité que de vraie Logique. *Voy.* DIEU & L'ESPACE.

IMMERSION, s. f. (*Gramm.*) action par laquelle on plonge quelque chose dans l'eau, ou dans tel autre fluide. *Voyez* FLUIDE.

Dans les premiers siecles du Christianisme, on baptisoit par *immersion*, par trois *immersions*. On prétend que cette coûtume subsiste encore en Portugal & chez les Anabaptistes. *Voyez* BAPTÊME. Elle a cessé dans le treizieme siecle dans l'église latine, & on lui a substitué le baptême par infusion, comme il se pratique aujourd'hui: mais le baptême par *immersion* est encore en usage dans l'église greque (*G*)

IMMERSION, en *termes d'Astronomie*, se dit quelquefois lorsqu'une étoile ou une planete est si proche du soleil qu'on ne peut la voir, parce qu'elle est comme enveloppée dans ses rayons. *Voyez* OCCULTATION HÉLIAQUE.

Immersion, se dit plus ordinairement pour signifier le commencement d'une éclipse de lune, c'est-à-dire, le moment où la lune commence à être obscurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre.

On dit la même chose, mais moins proprement, de l'éclipse du soleil, lorsque le disque de la lune commence à le couvrir, & à le dérober à nos yeux. *Voyez* ECLIPSE.

Émersion est le terme opposé à *immersion*, & c'est le moment dans lequel la lune commence à sortir de l'ombre de la terre, celui où le soleil commence à montrer les parties de son disque que la lune nous cachoit.

Comme la lune n'est jamais entierement obscurcie dans ses éclipses, mais qu'elle conserve une couleur rougeâtre, le moment précis de son *immersion*, ou de son entrée dans l'ombre, n'est pas aisé à déterminer par observation; il en est de même du moment précis de l'émersion. Au contraire dans les éclipses de soleil, le moment de l'*immersion*, ou le commencement de l'éclipse est instantané & très-remarquable; parce que la partie éclipsée du disque du soleil n'est pas simplement obscurcie, mais entierement cachée. Le moment de l'*immersion*, dans les éclipses de lune, arrive en même tems pour tous les peuples de la terre, il en est de même du moment de l'*émersion*; cependant comme ces momens sont difficiles à déterminer, il est très-rare que deux observateurs placés dans le même endroit, les déterminent précisément à la même heure.

Immersion, se dit aussi en parlant des satellites de Jupiter, & sur-tout du premier satellite, dont l'observation est d'une si grande utilité pour la découverte des longitudes. *Voyez* SATELLITES.

On appelle *immersion* du premier satellite, le moment auquel cette petite planete nous paroît entrer dans le disque de Jupiter; & *émersion*, le moment auquel elle paroît en sortir.

On observe les *immersions* depuis la conjonction de Jupiter avec le soleil jusqu'à son opposition, & les émersions, depuis son opposition jusqu'à sa conjonction. La commodité de ces observations consiste en ce qu'on les peut faire de deux jours l'un au moins, pendant onze mois de l'année.

L'*immersion* des satellites de Jupiter dans l'ombre de cette planete, est beaucoup plus aisée à déterminer avec précision que l'*immersion* de la lune, parce que ces satellites étant fort petits, s'obscurcissent & disparoissent presque dans un instant. C'est ce qui fait que les éclipses des satellites de Jupiter donnent la longitude avec plus de justesse que les éclipses de lune. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

IMMEUBLES, s. m. pl. (*Jurispr.*) sont des biens fixes qui ont une assiette certaine, & qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, prés, bois, vignes, & les maisons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, sans avoir de corps matériel ni de situation fixe, sont réputés *immeubles* par fiction, tels que sont les droits réels, comme cens, rentes foncieres, champart, servitude, & tels sont encore les offices; tels sont aussi, dans certaines coutumes, les rentes constituées, lesquelles, dans d'autres, sont réputées meubles.

Les *immeubles* se reglent par la loi de leur situation; ils sont susceptibles d'hypotheque.

En cas de vente, le vendeur peut être restitué lorsqu'il y a lésion d'outre-moitié de juste prix.

Si le possesseur d'un *immeuble* est troublé, il peut intenter complainte.

Quand on discute les biens d'un mineur, il faut priser les meubles avant de venir aux *immeubles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles* fiefs, tels que les cens & rentes foncieres non-rachetables; mais les offices, & les rentes consti-

Digitized by Google

tuées à prix d'argent, & les rentes foncieres rachetables, ne sont pas sujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels tenus en fief. *Voyez* Meubles. (*A*)

Immeubles ameublis, sont ceux que l'on réputte meubles par fiction, ce qui ne se pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, sans cette fiction, n'y entreroient pas. *Voyez* Ameublissement, & Communauté de biens.

Immeubles fictifs *ou* par fiction, sont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, sont néanmoins considérés de vrais *immeubles*.

Tels sont les meubles attachés à fer & à clou, ou scellés en plâtre, & mis dans une maison pour perpétuelle demeure.

Les deniers stipulés propres, sont aussi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reste ils conservent leur nature de meubles.

Les matériaux provenans d'un édifice démoli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de son héritage, ou du remboursement d'une rente à lui appartenante, sont réputés *immeubles* dans sa succession, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes constituées dans les coutumes, où elles sont réputées *immeubles*, sont encore des *immeubles fictifs*. *Voyez* Fiction & Propres fictifs. (*A*)

IMMINENT, adj. (*Gramm.*) qui menace d'une chûte prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond assez souvent, different, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il est proche, & l'autre qu'il est grand.

IMMIXTION, f. f. (*Jurisprud.*) est le maniement des effets d'une succession que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne se disoit que par rapport aux héritiers siens; lorsque les héritiers étrangers faisoient acte d'héritier, cela s'appelloit *adition d'hérédité*.

Parmi nous l'adition d'hérédité semble s'entendre de tout acte exprès, par lequel on prend qualité d'héritier; & *immixtion* est tout acte par lequel un héritier présomptif agit, comme s'il avoit pris qualité; de sorte que l'*immixtion* opere le même effet que l'adition d'hérédité. *Voyez* Heredité, & Succession. (*A*)

IMMOBILE, adj. (*Gramm.*) qui ne se meut point; il se dit au simple & au figuré. La fayeur le saisit, il reste *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie stoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philosophe souffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne souffre pas. Le stoïcisme pratique caractérisoit donc des ames d'une trempe bien extraordinaire! Qu'est-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que seroit-ce qu'une société d'hommes aussi maîtres d'eux-mêmes? Nous ressemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'espace à son gré, sans qu'on puisse devinet ce qu'il va devenir, quelle route il suivra, où il pourra se fixer; si un rien l'arrête, un rien le sépare & l'emporte. Un stoïcien est un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé; ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la secousse de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est de la nature des immeubles, soit réels ou fictifs.

Il y a des choses *immobiliaires* tels que sont les immeubles réels ou fictifs, des dettes *immobiliaires*, telles que sont les rentes constituées; des actions *immobiliaires*, savoir celles qui tendent à avoir quelque chose d'immobilier. *Voyez* Mobiliaire, Action, Dettes. (*A*)

IMMODÉRE, adj. (*Gramm.*) *Voyez* Modération.

IMMODESTE, adj. (*Gramm.*) *Voyez* Modestie.

IMMOLATION, IMMOLER, (*Littérat.*) ces termes ne désignoient point chez les Latins le sacrifice sanglant, mais la consécration faite aux dieux d'une victime, en mettant sur sa tête une espece de pâte salée. *Immolare*, n'étoit autre chose que *molâ*, ou *farre molito & sale hostiam perpessum dicis facrare*, comme Festus nous l'apprend. *Mola* signifie une espece de gâteau d'orge, que l'on assaisonnoit de sel; on l'émiett sur le front de la victime, & c'étoit la marque de sa consécration, ou de son dévouement aux autels: voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils désignent le sacrifice sanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la messe que nous appellons la *preface*.

Immoler se prend aussi au figuré. La pratique de la vertu est un sacrifice continuel, où nos passions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts sont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une maniere bien cruelle. Ceux au mépris desquels on expose un de leurs semblables, sont des méchans, s'ils ne sont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le sacrifice qu'on leur offre. Que seroit-ce s'ils en jouissoient avec une joie secrette?

IMMONDE, adj. (*Gramm.*) expression inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également sortis des mains de la nature, cherchent leur bien-être, & suivent la grande loi de l'intérêt, sans qu'on puisse raisonnablement les en blâmer. Le pourceau est pour le juif un animal *immonde*, le juif est presque pour le chrétien un animal *immonde*. Moïse avoit distingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'esprit *immonde*.

IMMORTALITE, IMMORTEL, (*Gramm.* & *Metaphyſ.*) qui ne mourra point, qui n'est point sujet à la dissolution & à la mort. Dieu est *immortel*; l'ame de l'homme est *immortelle*, non parce qu'elle est spirituelle, mais parce que Dieu qui est juste, & qui a voulu que les bons & les méchans éprouvassent dans l'autre monde un sort digne de leurs œuvres dans celui-ci, a décidé & a dû décider qu'elle resteroit après la séparation d'avec le corps. Dieu a tiré l'ame du néant, si elle n'y retombe pas, c'est qu'il lui plaît de la conserver. Matérielle ou spirituelle, elle subsisteroit également, s'il lui plaisoit de la conserver. Le sentiment de la spiritualité & de l'*immortalité*, sont indépendans l'un de l'autre; l'ame pourroit être spirituelle & mortelle, matérielle & *immortelle*. Socrate qui n'avoit aucune idée de la spiritualité de l'ame, croyoit à son *immortalité*. C'est par Dieu & non pas par elle-même que l'ame est; c'est par Dieu, & ce ne peut être que par Dieu, qu'elle continuera d'être. Les Philosophes démontrent que l'ame est spirituelle, & la foi nous apprend qu'elle est *immortelle*, & elle nous en apprend aussi la raison.

L'*immortalité* se prend encore pour cette espece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce sentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, est la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'estime de nos semblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feront un jour de nous, & nous nous immolons. Nous sacrifions notre vie, nous cessons d'exister réellement, pour vivre en leur souvenir. Si l'*immortalité* considérée sous cet af-

Digitized by Google

peſt eſt une chimère ; c'eſt la chimère des grandes ames. Ces ames qui priſent tant l'*immortalité*, doivent priſer en même proportion les talens, ſans leſquels elles ſe la promettroient envain ; la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, l'Hiſtoire & la Poéſie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils ſont tombés dans la mer de l'oubli, parce qu'ils n'ont point eu un poëte ſacré qui les ait *immortaliſés* : la tradition altere la vérité des faits, & les rend fabuleux. Les noms paſſent avec les empires, ſans la voix du poëte & de l'hiſtorien qui traverſe l'intervalle des tems & des lieux, & qui les apprend à tous les ſiecles & à tous les peuples. Les grands hommes ne ſont *immortaliſés* que par l'homme de lettres qui pourroit *s'immortaliſer* ſans eux. Au défaut d'actions célebres, il chanteroit les tranſactions de la nature & le repos des dieux, & il ſeroit entendu dans l'avenir. Celui donc qui mépriſera l'homme de lettres, mépriſera auſſi le jugement de la poſtérité, & s'élevera rarement à quelque choſe qui mérite de lui être tranſmis.

Mais, y a-t-il en effet des hommes en qui le ſentiment de l'*immortalité* ſoit totalement éteint, & qui ne tiennent aucun compte de ce qu'on pourra dire d'eux quand ils ne ſeront plus ? je n'en crois rien. Nous ſommes fortement attachés à la conſidération des hommes avec leſquels nous vivons ; malgré nous, notre vanité excite du néant ceux qui ne ſont pas encore, & nous entendons plus ou moins fortement le jugement qu'ils porteront de nous, & nous le redoutons plus ou moins.

Si un homme me diſoit, je ſuppoſe qu'il y ait dans un vieux coffre relégué au fond de mon grenier, un papier capable de me traduire chez la poſtérité comme un ſcélérat & comme un inſâme ; je ſuppoſe encore que j'aye la démonſtration abſolue que ce coffre ne ſera point ouvert de mon vivant ; eh bien, je ne me donnerai pas la peine de monter au haut de ma maiſon, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui répondrois, vous êtes un menteur.

Je ſuis bien étonné que ceux qui ont enſeigné aux hommes l'*immortalité* de l'ame, ne leur ayent pas perſuadé en même tems qu'ils entendroient ſous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorſqu'ils ne ſeront plus.

IMMORTELLE, ſ. m. *elychriſum*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons découpés en forme d'étoile, portés ſur un embrion, & ſoutenus par un calice écailleux, liſſant, & de belle couleur d'or ou d'argent. L'embrion devient dans la ſuite une ſemence garnie d'aigrettes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'*immortelle*, autrement dite bouton d'or ou amarante jaune, eſt nommée par Tournefort, *flocchos citrina, anguſtifolia*. Sa racine eſt ſimple, groſſe, ligneuſe, rendant une odeur approchante de celle de la gomme élémi. Ses tiges qui s'élevent à la hauteur d'un ou deux piés, ſont laineuſes, blanches, garnies de petites feuilles étroites, velues & blanchâtres. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, ramaſſées en maniere de têtes ou de bouquets, compoſées de pluſieurs fleurons réguliers, découpés ſur le haut en étoiles, de couleur citrine, & ſoutenues par des calices écailleux, ſecs, jaunes & brillans. La graine qui ſuccede à chaque fleuron, eſt oblongue, odorante, âcre, rouſſe, garnie d'une aigrette. Cette plante croît d'elle-même aux lieux ſecs, ſablonneux, arides des pays chauds, en Eſpagne, en Portugal, en Italie, en Provence, & en Languedoc près de Montpellier ; elle paſſe pour inciſive, apéritive & emménagogue ; mais on ne la cultive dans nos jardins que pour la fleur qui eſt d'une grande beauté, d'une odeur forte & agréable.

Si on la cueille avant qu'elle vienne à décheoir ſur la plante, & qu'enſuite on la tienne dans un endroit ſec, elle ſe conſerve quelques années ſans ſe gâter, peut-être parce que ſon calice écailleux eſt privé de phlegme ; quoi qu'il en ſoit, cette prérogative lui a valu dans notre langue le nom d'*immortelle*. Les dames la mettent pour ſe parer dans leurs cheveux, & à cet égard elle eſt de beaucoup préférable aux fleurs artificielles. Les Portugais & les Eſpagnols la chériſſent fort, & en cultivent une grande quantité dans leurs jardins, indépendamment de celles des champs, pour en ornet les chapelles de leurs égliſes ; les curieux ne manquent pas d'avoir dans ces pays-là pluſieurs belles variétés de cette fleur qui ſemble faite pour leur terroir. (*D. J.*)

IMMUABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut changer. Il n'y a que Dieu qui ſoit *immuable*. La nature eſt dans un état de viciſſitude perpétuelle. C'eſt une ſuite néceſſaire de la loi générale de tous les corps : ou ils ſe meuvent, ou ils tendent à ſe mouvoir.

IMMUNITE, en latin *immunitas*, (*Juriſprud.*) eſt définie *vacatio & libertas ab oneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou impoſition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit ſignifie trois choſes différentes, ſavoir, *don* ou *préſent fait pour cauſe*, *charge* ou *devoir*, & *office* ou *fonction publique*.

Les Romains appelleront leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la recompenſe de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par ſucceſſion de tems pluſieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des décurions des villes, à cauſe qu'on les chargea de répondre ſur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fiſc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut uſer de contrainte pour obliger d'accepter ces ſortes de places & autres ſemblables, & alors elles furent conſidérées comme des charges publiques, *munera quaſi onera, munus enim aliquando ſignificat onus, aliquando honorem ſeu officium*, dit la loi *munus*, au digeſte *de verborum ſignifice*.

Les tutelles & curatelles furent dans ce même ſens conſidérées comme des charges publiques, *munera civilia*.

Ceux qui avoient quelque titre ou excuſe pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes, ſeu liberi à muneribus publicis*. Ainſi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui ſignifie exemption de quelque charge ou devoir ; & le terme d'*immunitas* a été conſacré en droit pour exprimer cette exemption, ainſi qu'on le peut voir dans pluſieurs titres du digeſte & du code.

Le titre *de excuſationibus* au digeſte qui concerne les excuſes que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum*.

Le titre *de vacatione & excuſatione munerum*, concerne les *immunités* par leſquelles on peut s'exempter des diverſes fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuſes ſont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps ; de l'exercice de quelque autre fonction ſupérieure ou incompatible.

Le code contient auſſi pluſieurs titres ſur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedendâ*, où il eſt dit que les greffiers des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fauſſes *immunités*, ſeront punis du feu.

Les titres *de decurionibus*, *de vacatione muneris publici*, *de decretis decurionum ſuper immunitate quibuſdam concedendâ*, *de excuſationibus munerum*, & autres titres ſuivans, traitent auſſi de diverſes *immunités*.

Digitized by Google

Dans notre usage on joint souvent ensemble les termes de *franchises*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités*. Ces termes ne sont cependant pas synonymes. La franchise consiste à n'être pas sujet à certaines charges ou devoirs; les libertés sont aussi à-peu-près la même chose que les franchises; le privilege consiste dans quelque droit qui n'est pas commun à tous; les exemptions & *immunités* qui signifient la même chose, sont l'affranchissement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui sans cette exemption y auroit été sujet.

L'*immunité* est quelquefois prise pour le droit d'asyle; quelquefois le lieu même qui sert d'asyle, s'appelle l'*immunité*; quelquefois enfin le terme d'*immunité* est pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer l'immunité de l'Eglise*.

Les *immunités* peuvent être accordées à des particuliers, ou à des corps & communautés.

Les provisions des officiers contiennent ordinairement la clause que le pourvû jouira des honneurs, prérogatives, franchises, privileges, exemptions & *immunités* attachés à son office.

Les villes & communautés ont aussi leurs *immunités*.

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre seigneur ou autre personne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée sur la possession.

L'*immunité* est personnelle ou réelle.

On entend par *immunité personnelle* celle qui exempte la personne de quelque devoir personnel, comme du service militaire de guet & de garde, de tutelle & curatelle, de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle est aussi l'exemption de payer certaines impositions, comme la taille, les droits de péages, les droits dûs au roi pour mutation des héritages qui sont dans sa mouvance.

L'*immunité réelle* est celle qui est attachée à certains fonds, & dont le possesseur ne jouit qu'à cause du fonds, & non à cause d'aucune qualité personnelle. Telles sont les *immunités* dont jouissent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés, soit pour l'exemption de taille, soit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers sans avoir payé de maîtrise, soit pour n'être pas sujets à la visite & juridiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ses *immunités*. La noblesse est exempte de taille & des charges publiques qui sont au-dessous de sa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont aussi leurs *immunités* plus ou moins étendues; il y en a de communes à tous les citoyens, d'autres qui sont propres à certaines professions, & qui sont fondées ou sur la nécessité de leur ministere, ou sur l'honneur que l'on y a attaché.

Mais de toutes les *immunités*, les plus considérables sont celles qui ont été accordées soit à l'Eglise en général, ou singulierement à certaines Eglises, chapitres & monasteres, ou à chaque ecclésiastique en particulier.

Ces *immunités* sont de trois sortes; les unes sont attachées à l'édifice même de l'Eglise, & aux biens ecclésiastiques; les autres sont attachées à la personne des ecclésiastiques qui desservent l'église; d'autres enfin sont attachées à la seule qualité d'ecclésiastique.

La premiere espece d'*immunités* qui est de celles attachées à l'édifice même de l'église, & aux biens ecclésiastiques, consiste 1°. en ce que ces sortes de biens sont hors du commerce. Les églises sont mises en droit dans la classe des choses appellées *res sacræ*, & sont du nombre de celles que les loix appellent *res nullius*, parce qu'elles n'appartiennent proprement à personne; elles sont hors du patrimoine, & ne peuvent être engagées, vendues, ni autrement aliénées.

Nous n'avons pourtant pas là-dessus tout-à-fait les mêmes idées que les Romains; car selon nos mœurs, quoique les églises n'appartiennent proprement à personne, cependant par leur destination elles sont attachées à certaines personnes plus particulierement qu'à d'autres; ainsi chaque église cathédrale est le chef-lieu du diocèse; chaque église paroissiale est propre à ses paroissiens; les églises monachales appartiennent chacune à quelque ordre ou congrégation, & ainsi des autres; desorte qu'on pourroit plutôt mettre les églises dans la classe des choses appellées en droit *res communes*, dont la propriété n'appartient à personne, mais dont l'usage est commun à tout le monde.

Les biens d'église ne peuvent être engagés, vendus, ni autrement aliénés, sans une nécessité ou utilité évidente pour l'église, & sans y observer certaines formalités qui sont une enquête *de commodo & incommodo*, l'autorisation de l'Evêque diocésain, le consentement du patron s'il y en a un, qu'il y ait des publications faites en justice en présence du ministere public, enfin que le contrat d'aliénation soit homologué par le juge royal.

2°. La prescription des biens d'église ne peut être acquise que par quarante ans, à la différence des biens des particuliers, qui, selon le droit commun, se prescrivent par dix ans entre présens, & vingt ans entre absens avec titre, & par trente ans sans titre.

3°. L'*immunité* des églises consiste en ce qu'elles sont tenues en franche-aumône. Le seigneur, qui donne un fonds pour construire une église, cimetiere ou autre lieu sacré, ne se reserve ordinairement aucun droit ni devoir sur les biens par lui donnés, auquel cas on tient communément qu'il ne reste plus ni foi ni juridiction sur le fonds, du-moins quant à la chose, mais non pas quant aux personnes qui sont toujours justiciables du juge du lieu; & même quoique le seigneur ne perçoive aucune redevance sur le fonds, & qu'on ne lui en passe point de déclaration ou aveu, il ne perd pas pour cela sa directe ni son droit de justice sur le fonds même, desorte que s'il est nécessaire de faire quelqu'acte de juridiction dans l'église même, ses officiers sont constamment en droit de le faire.

Le seigneur conserve aussi sur le fond-aumôné le droit de patronage.

On distingue la pure-aumône de la tenure en franche-aumône; la premiere est quand on donne à l'église des biens temporels, produisant un revenu sur lesquels le fief & la juridiction demeurent, soit au donateur, s'il a le fief & la juridiction sur le lieu, soit au seigneur, si le donateur ne l'est pas; les héritages donnés à l'église en pure-aumône sont tenus franchement, & sans en payer aucune redevance ni autre droit, si ce n'est *ad obsequium precum*.

Mais l'église ne possede en franche-aumône ou pure-aumone que ce qui lui a été donné à ce titre; ses autres biens sont sujets aux mêmes lois que ceux des particuliers.

4°. Une autre *immunité* des églises, c'étoit le droit d'asyle; mais ce privilege n'appartenoit pas singulierement à l'église, car il tiroit son origine de ce que dans la loi de Moïse, Dieu avoit lui-même établi six villes de refuge parmi les Israëlites, où les coupables pouvoient se mettre en sureté, lorsqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos délibéré.

Digitized by Google

Les payens avoient auſſi leurs aſyles; non-ſeulement les autels & les temples en ſervoient, mais auſſi les tombeaux & les ſtatues de héros. Il y a encore des villes en Allemagne, qui ont conſervé ce droit d'aſyle; les palais des princes ont ce même privilége, & tous les ſouverains ont le droit d'aſyle dans leurs états pour les ſujets d'un autre prince, qui viennent s'y réfugier, à moins que l'intérêt commun des puiſſances ne demande que le coupable ſoit rendu à ſon ſouverain.

A l'égard des égliſes, c'étoient les aſyles les plus inviolables; dans leur inſtitution ils ne devoient ſervir que pour les infortunés & ceux que le haſard ou la néceſſité expoſoient à la rigueur de la loi; mais dans la ſuite on en fit un uſage odieux, en les faiſant ſervir à protéger indifféremment & les coupables malheureux & les plus grands ſcélérats.

L'empereur Arcadius fut le premier qui abolit ces aſyles, à l'inſtigation d'Eutrope ſon favori; il fit enrr'autres choſes une loi pour aſſujettir les œconomes des égliſes à payer les dettes des refugiés que les clercs refuſoient de livrer. Eutrope eut bientôt lieu de ſe répentir de ce qu'il avoit fait faire; car l'année d'après il fut obligé de venir chercher dans l'égliſe de Conſtantinople l'aſyle qu'il avoit voulu fermer aux autres. Cependant Arcadius ne pouvant réſiſter aux cris du peuple qui demandoit Eutrope, envoya pour l'arracher de l'autel; une troupe de ſoldats vint aſſiéger l'égliſe l'épée à la main. Eutrope ſe cacha dans la ſacriſtie; S. Jean Chriſoſtome, patriarche de cette égliſe, ſe préſenta pour appaiſer la fureur des ſoldats. Ils ſe ſaiſirent de lui, & le menerent au palais comme un criminel; mais il toucha tellement l'empereur & ceux qui étoient préſens par ſes larmes & par ce qu'il leur dit ſur le reſpect dû aux ſaints autels, qu'il obtint enfin qu'Eutrope demeureroit en ſûreté, tant qu'il ſeroit dans cet aſyle. Il en ſortit quelques jours après dans l'eſpérance de ſe ſauver, mais il fut pris & banni, & dans la même année il eut la tête tranchée. Après ſa mort, Arcadius rétablit l'*immunité* des égliſes.

Théodore le jeune fit en 431 une loi concernant les aſyles dans les égliſes. Elle porte que les temples dédiés doivent être ouverts à tous ceux qui ſont en péril, & qu'ils ſeront en ſûreté non-ſeulement près de l'autel mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'égliſe, pourvu qu'ils y entrent ſans armes. Cette loi fut faite à l'occaſion d'une profanation qui étoit arrivée nouvellement dans une égliſe de Conſtantinople; une troupe d'eſclaves s'y étant refugiée près du ſanctuaire, s'y maintint les armes à la main pendant pluſieurs jours, au bout deſquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

L'empereur Léon fit auſſi en 466 une loi, portant défenſe ſous peine capitale, de tirer perſonne des égliſes, ni d'inquieter les évêques & les œconomes pour les dettes des réfugiés dont on les rendoit reſponſables ſuivant la loi d'Arcadius.

Les évêques & les moines profiterent de ces diſpoſitions favorables des ſouverains pour étendre cette *immunité* à tous les bâtimens qui étoient des dépendances de l'égliſe. Ils marquoient même au dehors une enceinte, au-delà de laquelle ils plantoient des bornes pour limiter la juriſdiction ſéculiere. Ces couvens devenoient comme autant de forteresſes où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puiſſance du magiſtrat.

Nous avons d'anciens conciles qui ont fait des canons pour conſerver aux égliſes le droit d'aſyle. L'approbation que les ſouverains y donnoient, contribua beaucoup à faire faire ces decrets.

En Italie & dans pluſieurs autres endroits, les égliſes & autres lieux ſaints ſont encore des aſyles pour les criminels. On y a même donné à ce privilége plus d'étendue qu'il n'avoit anciennement.

En France, ſous la premiere race de nos rois, le droit d'aſyle dans les égliſes étoit auſſi un droit très-ſacré. L'égliſe de S. Martin de Tours étoit un aſyle des plus reſpectables; on ne pouvoit le violer ſans ſe rendre coupable d'un ſacrilege des plus ſcandaleux.

Les conciles tenus alors dans les Gaules, recommandoient de ne point attenter aux aſyles que l'on cherchoit dans les égliſes.

L'*immunité* fut étendue juſqu'au parvis des égliſes, aux maiſons des évêques, & à tous les autres lieux renfermés dans leurs enceintes, afin de ne pas obliger les réfugiés de reſter continuellement dans l'égliſe, où pluſieurs actions néceſſaires à la vie ne pourroient ſe faire avec bienſeance.

Lorſqu'il n'y avoit point de porche ou de parvis & cimetiere fermé, l'*immunité* s'étendoit ſur un arpent de terre autour de l'égliſe, comme il eſt dit dans un decret de Clotaire, qui eſt à la ſuite de la loi ſalique, §. *xiij*.

Les réfugiés avoient la liberté de faire venir des vivres, & c'eût été violer l'*immunité* eccléſiaſtique, que de les en empêcher. On ne pouvoit les tirer de cet aſyle, ſans leur donner une aſſurance juridique de la vie & de la remiſſion de leurs crimes, ſans qu'ils fuſſent ſujets à aucune peine.

Charlemagne fit ſur cette matiere deux capitulaires fort différens; l'un en 779, portant que les criminels dignes de mort ſuivant les loi, qui ſe réfugient dans l'égliſe, n'y doivent point être protégés, & qu'on ne doit point les y tenir, ni leur porter à manger; l'autre qui fut fait en 788, porte au contraire que les égliſes ſerviront d'aſyle à ceux qui s'y réfugieront; qu'on ne les condamnera à mort, n'y à mutilation de membre.

Mais il faut obſerver qu'on en excepte certains crimes, pour leſquels on n'accorde jamais de grace.

L'égliſe ne pouvoit pas non plus ſervir d'aſyle aux criminels qui s'étoient évadés de priſon.

Lorſque le criminel avoit le tems de ſe retirer dans un lieu d'aſyle, avant que la juſtice ſe fût emparée de lui, alors elle ne pouvoit lui faire ſon procès; mais au bout de huit jours elle pouvoit l'obliger de forjurer le pays, ſuivant ce qui eſt dit en l'ancienne coutume de Normandie, *chap. xxiv*.

Philippe-le-Bel défendit de tirer les coupables des égliſes, où ils étoient refugiés, ſinon dans les cas où le droit l'autoriſoit.

Enfin, François I. par ſon ordonnance de 1539, *art.* 166, ordonne qu'il n'y auroit lieu d'*immunité* pour dettes ni autres matieres civiles, & que l'on pourra prendre toutes perſonnes en lieu de franchiſe, ſauf à les réintégrer, quand il y aura decret de priſe de corps décerné à l'encontre d'eux ſur les informations, & qu'il ſera ainſi ordonné par le juge; tel eſt le dernier état de l'*immunite* eccléſiaſtique par rapport au droit d'aſyle.

Pour ce qui eſt des *immunités* qui peuvent appartenir aux eccléſiaſtiques, ſoit en corps, ou en particulier, les princes chrétiens, pour marquer leur reſpect envers l'égliſe dans la perſonne de ſes miniſtres, ont accordé aux eccléſiaſtiques pluſieurs privileges, exemptions & *immunités*, ſoit par rapport à leur perſonne ou à leurs biens; ces privileges ſont certainement favorables; on ne prétend pas les conteſter.

Mais il ne faut pas croire, comme quelques eccléſiaſtiques l'ont prétendu, que ces privileges ſoient de droit divin, ni que l'égliſe ſoit dans une indépendance abſolue de la puiſſance ſéculiere.

Il eſt conſtant que l'égliſe eſt dans l'état & ſous la protection du ſouverain; les eccléſiaſtiques ſujets & citoyens de l'état par leur naiſſance, ne ceſſent pas

Digitized by Google

de l'être par leur consécration ; leurs biens personnels, & ceux mêmes qui ont été donnés à l'église (en quoi l'on ne comptend point les offrandes & oblations), demeurent pareillement sujets aux charges de l'état, sauf les priviléges & exemptions que les ecclésiastiques peuvent avoir.

Ces priviléges ont reçu plus ou moins d'étendue, selon les pays, les tems & les conjonctures, & selon que le prince étoit disposé à traiter plus ou moins favorablement les ecclésiastiques, & que la situation de l'état le permettoit.

Si on recherche ce qui s'observoit par rapport aux ministres de la religion sous la loi de Moïse, on trouve que la tribu de Lévi fut soumise à Saül, de même que les onze autres tribus, & si elle ne payoit aucune redevance, c'est qu'elle n'avoit point eu de part dans les terres, & qu'il n'y avoit alors d'autre imposition que le cens qui étoit dû à cause des fonds.

Jésus-Christ a dit qu'il n'étoit pas venu pour délier les sujets de l'obéissance des rois ; il a enseigné que l'église devoit payer le tribut à César, & en a donné lui-même l'exemple, en faisant payer ce tribut pour lui & pour ses apôtres.

La doctrine de S. Paul est conforme à celle de J. C. Toute ame, dit-il, est sujette aux puissances. S. Ambroise, évêque de Milan, disoit à un officier de l'empereur : *si vous demandez des tributs, nous ne vous les refusons pas, les terres de l'église payent exactement le tribut.* S. Innocent, pape, écrivoit en 404 à S. Victrice, évêque de Rouen, que les terres de l'église payoient le tribut.

Les ecclésiastiques n'eurent aucune exemption ni *immunité* jusqu'à la fin du troisieme siecle. Constantin leur accorda de grands priviléges ; il les exempta des corvées publiques ; on ne trouve cependant pas de loi qui exemptât leurs biens d'impositions.

Sous Valens, ils cesserent d'être exempts des charges publiques ; car dans une loi qu'il adressa en 370 à Modeste, préfet du prétoire, il soumet aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé.

Honorius ordonna en 412 que les terres des églises seroient sujettes aux charges ordinaires, & les affranchit seulement des charges extraordinaires.

Justinien, par sa novelle 37, permet aux évêques d'Afrique de rentrer dans une partie des biens, dont les Ariens les avoient dépouillés, à condition de payer les charges ordinaires ; ailleurs il exempte les églises des charges extraordinaires seulement ; il n'exempta des charges ordinaires qu'une partie des boutiques de Constantinople, dont le loyer étoit employé aux frais des sépultures, dans la crainte que, s'il les exemptoit toutes, cela ne préjudiciât au public.

Les papes mêmes & les fonds de l'église de Rome, ont été tributaires des empereurs romains ou grecs jusqu'à la fin du huitieme siecle. S. Grégoire recommandoit aux défenseurs de Sicile de faire cultiver avec soin les terres de ce pays, qui appartenoient au saint siége, afin que l'on pût payer plus facilement les impositions dont elles étoient chargées. Pendant plus de cent vingt ans, & jusqu'à Benoît II, le pape étoit confirmé par l'empereur, & lui payoit 20 liv. d'or ; les papes n'ont été exempts de tous tributs, que depuis qu'ils sont devenus souverains de Rome & de l'exarchat de Ravenne, par la donation que Pépin en fit à Etienne III.

Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, tous les ecclésiastiques, soit gaulois ou romains, étoient sujets aux tributs, comme dans le reste de l'empire.

Depuis l'établissement de la monarchie françoise, on suivit pour le clergé ce qui se pratiquoit du tems des empereurs, c'est-à-dire que nos rois exemperent les ecclésiastiques d'une partie des charges personnelles ; mais ils voulurent que les terres de l'église demeurassent sujettes aux charges réelles.

Sous la premiere & la seconde race de nos rois, tems où les fiefs étoient encore inconnus, les ecclésiastiques devoient déja, à cause de leurs terres, le droit de giste ou procuration, & le service militaire ; ces deux devoirs continuerent d'être acquittés par les ecclésiastiques encore long-tems sous la troisieme race.

Le droit de giste & de procuration consistoit à loger & nourrir le roi & ceux de sa suite, quand il passoit dans quelque lieu où des ecclésiastiques seculiers ou réguliers avoient des terres ; ils étoient aussi obligés de recevoir ceux que le roi envoyoit de sa part dans les provinces.

A l'égard du service militaire, lorsqu'il y avoit guerre, les églises étoient obligées d'envoyer à l'armée leurs vassaux & un certain nombre de personnes, & de les y entretenir ; l'évêque ou l'abbé devoit être à la tête de ses vassaux. Quelques-uns de nos rois, tel que Charlemagne, dispenserent les prélats de se trouver en personne à l'armée, à condition d'envoyer leurs vassaux sous la conduite de quelque autre seigneur ; il y avoit des monasteres qui payoient au roi une somme d'argent pour être déchargés du service militaire.

Outre le droit de giste & le service militaire, les ecclésiastiques fournissoient encore quelquefois au roi des secours d'argent pour les besoins extraordinaires de l'état. Clotaire I. ordonna en 558 ou 560, qu'ils payeroient le tiers de leur revenu ; tous les évêques y souscrivirent, à l'exception d'Injuriosus, évêque de Tours, dont l'opposition fit changer le roi de volonté ; mais si les ecclésiastiques firent alors quelque difficulté de payer le tiers, il est du-moins constant qu'ils payoient au roi, ou autre seigneur duquel ils tenoient leurs terres, la dixme ou dixieme partie des fruits, à l'exception des églises qui en avoient obtenu l'exemption, comme il paroît par une ordonnance du même Clotaire de l'an 560, ensorte que l'exemption de la dixme étoit alors une des *immunités* de l'église. Chaque église étoit dotée suffisamment, & n'avoit de dixme ou dixieme portion que sur les terres qu'elle avoit données en bénéfice. Dans la suite les exemptions de dixme étant devenues fréquentes en faveur de l'église, de même que les concessions du droit actif de dixmes, on a regardé les dixmes comme étant ecclésiastiques de leur nature.

Les églises de France étoient aussi dès lors sujettes à certaines impositions. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Theodebert, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, déchargea les églises d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même auteur nous apprend que Childebert, aussi roi d'Austrasie & petit-fils de Clotaire I. affranchit pareillement le clergé de Tours de toutes sortes d'impôts.

Charles Martel, qui sauva dans tout l'Occident la religion de l'invasion des Sarrasins, fit contribuer le clergé de France à la récompense de la noblesse qui lui avoit aidé à combattre les infideles ; l'opinion commune est qu'il ôta aux ecclésiastiques les dixmes pour les donner à ses principaux officiers ; & c'est de-là que l'on tire communement l'origine des dixmes infeodées ; mais Pasquier, en *ses recherches, liv. III. cap. xxxxij*, & plusieurs autres auteurs tiennent que Charles Martel ne prit pas les dixmes ; qu'il prit seulement une partie du bien temporel des églises, sur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour le donner à la noblesse françoise, & que

Digitized by Google

l'inféodation des dixmes ne commença qu'au premier voyage d'outremer, qui fut en 1096. On a même vu, par ce qui a été dit il y a un moment, que l'origine de ces dixmes inféodées remonte beaucoup plus haut.

Il eſt certain d'ailleurs que ſous la ſeconde race, les eccléſiaſtiques, auſſi bien que les ſeigneurs & le peuple, faiſoient tous les ans chacun leur don au roi en plein parlement, & que ce don étoit un véritable tribut, plutôt qu'une libéralité volontaire; car il y avoit une taxe ſur le pié du revenu des fiefs, aleux & autres héritages que chacun poſſédoit. Les hiſtoriens en font mention ſous les années 826 & ſuivantes.

Fauchet dit qu'en 833 Lothaire reçut à Compiegne les préſens que les évêques, les abbés, les comtes & le peuple faiſoient au Roi tous les ans, & que ces préſens étoient proportionnés au revenu de chacun; Louis le Débonnaire les reçut encore des trois ordres à Orléans, Worms & Thionville en 835, 836 & 837.

Chaque curé étoit obligé de remettre à ſon évêque la part pour laquelle il devoit contribuer à ces dons annuels, comme il paroît par un concile de Toulouſe tenu en 846, où il eſt dit que la contribution que chaque curé étoit obligé de fournir à ſon évêque, conſiſtoit en un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau; le tout étoit évalué deux ſols, & l'évêque avoit le choix de le prendre en argent ou en nature.

Outre ces contributions annuelles que le clergé payoit comme le reſte du peuple, Charles le Chauve, empereur, fit en 877 une levée extraordinaire de deniers, tant ſur le clergé que ſur le peuple; ayant reſolu, à la priere de Jean VIII. dans une aſſemblée générale au parlement, de paſſer les monts pour faire la guerre aux Sarraſins qui ravageoient les environs de Rome & tout le reſte de l'Italie, il impoſa un certain tribut ſur tout le peuple, & même ſur le clergé. Fauchet, dans la vie de cet empereur, dit que les évêques levoient ſur les prêtres, c'eſt-à-dire, ſur les curés & autres bénéficiers de leur diocèſe, cinq ſols d'or pour les plus riches, & quatre deniers d'argent pour les moins aiſés; que tous ces deniers étoient mis entre les mains de gens commis par le Roi; on prit même quelque choſe du tréſor des égliſes pour payer ce tribut; cette levée fut la ſeule de cette eſpece qui eut lieu ſous la ſeconde race.

On voit auſſi, par les actes d'un ſynode tenu à Soiſſons en 853, que nos rois faiſoient quelquefois des emprunts ſur les fiefs de l'Egliſe. En effet, Charles le Chauve, qui fut préſent à ce ſynode, renonça à faire ce que l'on appelloit *preſtarias*, c'eſt-à-dire, de ces ſortes d'emprunts, ou du-moins des fournitures, devoirs ou redevances, dont les fiefs de l'Egliſe étoient chargés.

On n'entrera point ici dans le détail des ſubventions que le clergé de France a fourni dans la ſuite à nos rois, cela étant déja expliqué aux mots *décimes* & *don gratuit*.

Les eccléſiaſtiques ſont exempts comme les nobles de la taille, mais ils payent les autres impoſitions, comme tous les ſujets du roi, telles que les droits d'aides & autres droits d'entrée.

Ils ſont exempts du logement des gens de guerre, ſi ce n'eſt en cas de néceſſité.

On les exempte auſſi des charges publiques, telles que celles de tutelle & curatelle, & des charges de ville, comme de guet & de garde, de la mairie & échevinage; mais ils ne ſont pas exempts des charges de police, comme de faire nettoyer les rues au devant de leurs maiſons, & autres obligations ſemblables.

Une des principales *immunités* dont jouit l'égliſe, c'eſt la juriſdiction que les ſouverains lui ont accordée ſur ſes membres, & même ſur les laïcs dans les matieres eccléſiaſtiques; c'eſt ce que l'on traitera plus particulierement au mot JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 dit que ſi on entreprend quelque choſe contre les privileges du clergé qui lui appartiennent *de jure vel antiquâ conſuetudine, reſtaurabuntur ad egardum concilii noſtri*, on rappelle par-là toutes les *immunités* de l'égliſe aux regles de la juſtice & de l'équité.

On ne reconnoit point en France les *immunités* accordées aux égliſes & au clergé par les bulles des papes, ſi ces bulles ne ſont revêtues de lettres patentes dûement enregiſtrées.

Les libertés de l'égliſe gallicane ſont une des plus belles *immunités* de l'égliſe de France. *Voyez* LIBERTÉS.

Voyez les conciles, les hiſtoriens de France, les ordonnances de la ſeconde race, les mémoires du clergé.

Voyez auſſi les traités *de immunitate eccleſiaſticâ* par Jacob Wimphelingus, celui de Jean Hyeronime Albanus. (*A*)

IMMUNITÉ, (*Hiſt. greq.*) les *immunités* que les villes grecques, & ſur-tout celle d'Athènes, accordoient à ceux qui avoient rendus des ſervices à l'état, portoient ſur des exemptions, des matques d'honneur & autres bienfaits.

Les exemptions conſiſtoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du feſtin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les ſpectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulieres dans les aſſemblées, des couronnes, le droit de bourgeoiſie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le prîtanée aux dépens du public, des monumens, des ſtatues, & ſemblables diſtinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui paſſoient quelquefois dans leurs familles. Athènes ne ſe contenta pas d'ériger des ſtatues à Harmodius & à Ariſtogiton ſes libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs deſcendans de toutes charges, & ils jouiſſoient encore de ce glorieux privilege pluſieurs ſiecles après. Ainſi tout mérite étoit ſûr d'être récompenſé dans les beaux jours de la Grece; tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le deſir de la gloire & l'amour de la patrie. (*D. J.*)

* IMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Théologie*) c'eſt l'attribut de Dieu, conſidéré en tant qu'il n'éprouve aucun changement. Dieu eſt *immuable* quant à ſa ſubſtance; il l'eſt auſſi quant à ſes idées. Il eſt, a été, & ſera toujours de l'unité la plus rigoureuſe.

IMOLA, (*Géog.*) ville d'Italie & de l'état de l'Egliſe dans la Romagne, avec un évêché ſuffragant de Ravenne. Cette ville eſt bien ancienne; Cicéron en parle dans une de ſes lettres, *liv. XII. épiſt.* 5. Strabon l'appelle Φόρου Κορνηλίου. Le poëte Martial nous dit y avoir fait quelque ſéjour; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui eſt reſté à cette ville; elle fut ruinée par Narsès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards; enſuite les Bolonois, les Manfredi, Galéas Sforce en devinrent les maîtres; enfin Céſar-Borgia la prit, & la ſoumit au S. Siege, qui en eſt demeuré poſſeſſeur. Elle eſt ſur le Santerno à trois lieues N. O. de Faenza, huit S. E. de Bologne, neuf S. O. de Ravenne, dix-huit N. E. de Florence, ſoixante-cinq N. de Rome. *Long.* 29. 18. *lat.* 44. 22.

Imola a produit quelques gens de lettres en divers genres, comme le poëte Flaminio, le juriſconſulte Tartagny, & l'anatomiſte Valſalva.

Flaminio (Marc Antoine) fut le premier de ſon

pays, dit M. de Thou, qui exprima assez heureusement en vers latins la majesté des pseaumes de David, & il invita par son exemple, François Spinola à prétendre à la même gloire. Il mourut jeune dans la bienveillance du Cardinal Farnese & du Cardinal Polus en 1550.

Tartagny (Alexandre) étoit un des habiles jurisconsultes de son siecle ; on le nommoit alors en Italie le *monarque du droit* ; ses conseils, ses traités sur les clémentines, sur le texte des decrétales, & ses autres ouvrages qu'on ne lit plus aujourd'hui, ont été souvent imprimés, comme à Venise en 1571, à Francfort en 1575, à Lyon en 1585, &c. Il mourut à Bologne en 1487 âgé de cinquante-trois ans.

Valsalva (Antoine Marie) mort en 1713 à cinquante-sept ans, fut disciple de Malpighi, & s'est distingué par son excellent traité *de aure humanâ*, dont la meilleure édition est *Bononiæ* 1704, in-4°. avec figures. (*D. J.*)

1. IMPAIR, adj. (*Arith.*) c'est ainsi qu'on nomme par opposition à *pair*, un nombre qui ne se peut exactement diviser par 2.

2. Tout nombre *impair* est essentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'est de ce chiffre seul qu'il prend son nom ; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10 = 2 \times 5$, sont conséquemment divisibles par 2 ; & jusques-là le nombre reste pair.

3. Il est évident que l'obstacle qui se rencontre à la division exacte d'un chiffre simple par 2, ne réside que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la soustraction de l'unité, & par une suite (*n°.* 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'est par *addition* ou par *soustraction*, la somme ou la différence sont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'est par *multiplication* ou par *division* (on suppose celle-ci exacte) le produit ou le quotient sont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair* donne une puissance de même nom, & réciproquement.

5. Telles sont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général ; mais le caprice & la superstition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité : *numero Deus impari gaudet*. C'est en nombre *impair* que le rituel magique prescrivoit ses plus mystérieuses opérations ; *nec le tribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la Divination ni des augures. Ne s'est-il pas assujetti jusqu'à la Médecine ? L'année *climatérique* est dans la vie humaine une année *impaire* ; entre les jours critiques d'une maladie (voyez CRISE), les *impairs* sont les jours dominans, soit par leur nombre, soit par leur énergie. Au reste, en rejettant ce qu'il y a de chimérique dans la plûpart de ces attributions ; nous ne laissons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'est-à-dire du genre qui leur convient ; & nous en ferons mention dans leur article particulier. *Voyez* entr'autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la suite l'un de l'autre, il résulte une progression arithmétique indéfinie, dont le premier terme est 1, & la différence 2 : c'est ce qu'on nomme *la suite des impairs*.

Cette suite a une propriété remarquable relative à la formation des puissances ; mais qui n'a jusque ici, du-moins que nous sachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute son étendue.

7. A toute puissance numérique d'une racine *r* & d'un exposant *e* quelconques, répond dans la suite générale des *impairs* une suite subalterne des termes consécutifs, dont la somme est cette puissance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme *p*, & le nombre des termes *n*.

8. A l'égard des puissances d'un *exposant pair*, la chose a déjà été exécutée. On s'est apperçu que le premier terme de la progression subalterne ne différe point de celui de la suite principale, & que le nombre des termes est exprimé par la racine seconde de la puissance cherchée ; c'est-à-dire que pour ce cas-là . . . . . $p = 1$.

Faut-il élever 5 à la quatrieme puissance, on a . . . . . $n = r^{\frac{e}{2}}$

$p = 1$ dernier terme 49, somme des extrêmes 50 ;
$n = 25$ somme totale $625 = 5^4$.

9. Quant aux puissances d'un *exposant impair*, il n'a jusqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progression subalterne donne elles sont la somme, est enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la suite principale : mais il en sera toûjours tité & comme montré au doigt par cette formule, ... $p = r - 1 \times r^{\frac{e-1}{2}} + 1$.

& le nombre des termes par cet autre $n = r^{\frac{e-1}{2}}$.

S'agit-il d'élever 3 à la septieme puissance ; on trouve

$p = 2 \times 27 + 1 = 55$ dernier terme 107 ; somme des extr. 162 ; somme totale $2187 = 3^7$.
$n \ldots\ldots = 27$

10. Les choses considérées sous ce point de vûe ; élever une racine quelconque à une puissance donnée, ce n'est que chercher la somme d'une progression arithmétique, dont, avec la différence constante 2, on connoit le premier terme & le nombre des termes (variables l'un & l'autre, mais déterminés par les formules.)

Pour faciliter l'opération ; comme en toute progression arithmétique qui a 2 pour différence (*Voyez* PROGRESSION ARITHMÉTIQUE.), la somme est $2p + 2n - 2 \times \frac{n}{2} = p + n - 1 \times n$; en substituant au lieu de *p* & de *n* leurs valeurs indiquées par les formules, le résultat sera la puissance demandée.

Si $p = 1$, $p + n - 1 \times n$ se réduit à $n \times n = n^2$: mais (n°. 8.) quand l'exposant est pair, on a $p = 1$. Donc quand l'exposant est pair, la somme de la progression subalterne (égale à la puissance cherchée) est le quarré du nombre même de ses termes.

En effet, dans le premier exemple ci-dessus, $n^2 = 25^2 = 625 = 5^4$.

11. Il n'est pas besoin de faire observer que quand $r^{\frac{e}{2}}$ ou $r^{\frac{e-1}{2}}$ (qui expriment le nombre des termes), sont des puissances elles-mêmes trop élevées, on peut les former par la même méthode, & rabaisser tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'exposant de *r*, jusqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reste il est facile de rappeller les puissances de l'une & de l'autre classe à une formule commune, qui aura même fur celles qu'on vient de voir cet avantage, qu'outre la solution de tous les cas possibles, elle donnera de plus toutes les solutions possibles de chaque cas. (Car dès que $e > 3$, le problème devient indéterminé ; c'est-à-dire qu'il y a dans la suite générale des *impairs* plusieurs suites subalternes, dont la somme est la puissance cherchée).

m,

Digitized by Google

m, dans la nouvelle formule ci-audeſſous, eſt un nombre quelconque $< e$ pair, dans les puiſſances d'un expoſant pair, où il peut même être o, & *impair* dans celles d'un expoſant *impair*. Autant que m aura de valeurs, autant le problème aura de ſolutions; & m aura autant de valeurs que $\frac{e}{2}$ (pour les puiſſances de la premiere claſſe), ou $\frac{e-1}{2}$ (pour celles de la ſeconde), exprimeront d'unités.

$p = r^m - 1 \times r^{\frac{e-m}{2}} + 1$.

$n = r^{\frac{e+m}{2}}$.

On pourroit même abſolument tapprimer la formule de n, dont la valeur ſe produit toujours dans la formule de p, où elle eſt le ſecond facteur du premier terme.

13. Plus ſimplement encore & ſans l'attirail d'aucune formule, partagez e en deux parties à volonté, & donnez à r chacune de ces deux parties pour expoſant; vous aurez deux puiſſances de r. Leur différence augmentée de l'unité ſera la valeur de p; celle des deux qu'on ſouſtrait de l'autre ſera la valeur de n.

14. Si les deux parties dans leſquelles e ſe trouve partagé ſont le moins inégales qu'il ſe puiſſe; ou (ce qui revient au même) ſi faiſant uſage de la formule, on y donne à m la plus petite valeur qu'elle puiſſe avoir; enſorte qu'elle ſoit o pour les puiſſances d'un expoſant pair, & 1 pour celles d'un expoſant *impair*: on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés ſous ces deux articles, pour former la quatrieme puiſſance de 5.

$m = o$ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.

$m = 2$ donne $p = 24 \times 5 + 1 = 121$ d'où $\overline{p+n-1} \times n = 125 \times 5 = 625 = 5^4$.

Pour former la ſeptieme puiſſance de 3.

$m = 1$ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.

$m = 3$ donne $p = 26 \times 9 + 1 = 235$ d'où $\overline{p+n-1} \times n = 243 \times 9 = 2187$

$m = 5$ donne $p = 242 \times 3 + 1 = 727$ d'où $\overline{p+n-1} \times n = 729 \times 3 = 2187$

$= 3^7$.

16. Si l'on vouloit une démonſtration, on peut s'en procurer une fort ſimple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expreſſion de p & de n pour le premier terme & pour le nombre de termes d'une progreſſion arithmétique dont la différence ſoit 2, & qu'on ſe donne la peine d'en faire la ſomme; on trouvera pour dernier réſultat r^e, c'eſt-à-dire la puiſſance cherchée.

17. Ce qu'on connoiſſoit juſqu'à préſent de cette propriété de la ſuite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand ſecours, & ne diſpenſoit pas de recourir à la pratique uſitée pour former les puiſſances même d'un expoſant pair, toutes les fois que $\frac{e}{2}$ exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puiſſance de 7, il falloit préalablement trouver 7^5, qui indique le nombre des termes dont la ſomme eſt 7^{10}. En un mot on ne pouvoit ſe paſſer de la méthode ordinaire que dans le ſeul cas (aſſez rare) où e eſt une puiſſance de 2.

De plus, on ne ſoupçonnoit pas que la progreſſion ſubalterne, dont la ſomme eſt la puiſſance d'un expoſant pair cherchée, ſe trouvât ailleurs qu'à l'origine de la ſuite principale. On tenoit, il eſt vrai, une ſolution de cette partie la plus expoſée en vûe du problème; mais on ne s'aviſoit pas qu'il y en eût d'autres: or il y en a, comme on l'a vû, autant que $\frac{e}{2}$ exprime d'unités.

18. Nommant s le nombre des termes qui précedent p dans la ſuite générale des *impairs*, & qu'il faut ſouter vers l'origine pour monter juſqu'à lui; on aura (par la nature des progreſſions) $2s+1 = p$; & ſubſtituant cette valeur dans $p+n-1 \times n$, on trouvera la ſomme de la progreſſion ou $r^e = 2s+n \times n$. Mais on a auſſi, comme il eſt évident, $n = r^{\frac{e-m}{2}} \times r^{\frac{e-m}{2}}$; & d'ailleurs (n°. 12.) $n = r^{\frac{e-m}{2}}$: donc $2s+n = r^{\frac{e-m}{2}}$. C'eſt-à-dire que

« Si au nombre des termes de la ſuite ſubalterne » dont la ſomme eſt une puiſſance quelconque r^e, » on ajoûte le double du nombre de ceux qui en » précédent le premier dans la ſuite générale; il en » réſulte une puiſſance complette de r, dont l'expo» ſant eſt invariablement $\frac{e-m}{2}$ ».

Théorême aſſez ſingulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais ſimplement de leur nombre.

Dans l'exemple du n°. 9 $n = 27$ $p = 55 - 1 = 27$; d'où $2s = 54$ or $27 + 54 = 81 = 3^4 = 3^{\frac{7+1}{2}}$.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

IMPALANCA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui a la forme & la taille d'un mulet, mais dont la peau eſt tachetée & de différentes couleurs. Il a le front armé de deux cornes pointues & recourbées en raiſon de ſon âge. Sa chair eſt très-bonne à manger, excepté dans le tems du rut. On eſtime ſur-tout le bézoard, ou la pierre qu'on en retire, qui eſt regardée comme un excellent antidote contre toutes ſortes de poiſons. Cet animal ſe trouve dans pluſieurs parties de l'Afrique, & ſur-tout dans le royaume de Congo.

IMPALPABLE, adj. (*Phyſq.*) eſt ce dont on ne peut diſtinguer les petites parties par les ſens, & particuliérement par celui du toucher.

IMPANATEURS, ſ. f. (*Théologie*) nom donné aux Luthériens, qui rejettant le dogme de la tranſubſtantiation, ſoutenoient que dans le ſacrement de l'euchariſtie, après les paroles de la conſécration, le corps de Jeſus-Chriſt ſe trouvoit avec la ſubſtance du pain, qui n'étoit point détruite. *Voyez* CONSUBSTANTIATEURS & CONSUBSTANTIATION. Cette opinion qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvellée par Oſiander, l'un des principaux Luthériens, qui paſſa juſqu'à dire en parlant des eſpeces euchariſtiques, *ce pain eſt Dieu*. Une ſi étrange opinion, dit M. Boſſuet, n'étoit pas beſoin d'être refutée, elle tomba d'elle même par ſa propre abſurdité, & Luther ne l'approuva point. *Hiſt. des variat. liv. II. n°.* 3. (*G*)

IMPANATION, ſ. f. (*Théol.*) eſt un terme dont les Théologiens ſe ſervent pour expliquer l'opinion des Luthériens, qui étoit qu'après la conſécration, le corps de notre Seigneur Jeſus-Chriſt demeure dans l'euchariſtie avec la ſubſtance du pain & du vin. *Voyez* CONSUBSTANTIATION.

IMPANGAZZA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ani-

Digitized by Google

mal quadrupede d'Afrique, commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, & qui paroit être particulier à ces contrées. Il reſſemble aſſez à un bœuf ou à un buſle ; ſes cornes ſont faites comme celles d'un bouc, mais très-liſſes. Les habitans font leurs boucliers avec la peau de cet animal, qui devient aſſez dure pour être à l'épreuve des fleches. Il eſt auſſi connu ſous le nom de *dante*. Cet animal eſt d'une grande viteſſe ; quand il a été bleſſé il ſe tourne contre ſon chaſſeur, qui ne peut éviter ſa furie qu'en grimpant promtement à un arbre, au pié duquel l'animal reſte juſqu'à ce que quelque nouveau coup le faſſe tomber mort. Sa chair eſt très-bonne à manger. Les tigres & les lions en ſont auſſi friands que les hommes. Les *impangaças* pour ſe mettre en défenſe contre les premiers, vont ordinairement par troupeaux de plus d'une centaine ; lorſqu'ils ſont attaqués, ils forment un cercle, en préſentant leurs cornes de tous les côtés, ainſi ils ſe défendent avec beaucoup de dextérité. On en trouve de bruns, de gris, de noirs & de différentes couleurs, comme les vaches. On regarde la moëlle de ces animaux comme très-bonne dans la Medecine ; on en frotte les membres attaqués de paralyſie.

* IMPARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) une action eſt *impardonnable*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point de pardon pour elle. *Voyez* PARDON. Il ſemble que les hommes paîtris d'imperfections, ſujets à mille foibleſſes, remplis de défauts, ſoient plus ſéveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'y a point d'action *impardonnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en eſt une fois flétri l'eſt pour toujours.

* IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) à qui il manque quelque choſe. Ainſi un ouvrage eſt *imparfait*, ou lorſqu'on y remarque quelque défaut, ou lorſque l'auteur ne l'a pas conduit à ſa fin. Un livre eſt *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorſqu'un miniſtre eſt déplacé, & que celui qui lui ſuccede a la petiteſſe d'abandonner ſes projets. Il y a dans la Muſique des accords *imparfaits*. *Voyez* ACCORDS. Une cadence *imparfaite*. *Voyez* CADENCE. En Arithmétique, des nombres *imparfaits*. *Voyez* NOMBRES. En Botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainſi, car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monſtres. Tout y eſt enchaîné, & le monſtre y eſt un effet auſſi néceſſaire que l'animal parfait. Les cauſes qui ont concouru à ſa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à l'éternité des choſes. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele ſubſiſtant dans la nature, auquel on peut comparer ſes productions. Nous ne ſommes pas dignes de louer ni de blâmer l'enſemble général des choſes, dont nous ne connoiſſons ni l'harmonie ni la fin ; & *bien* & *mal* ſont des mots vuides de ſens, lorſque le tout excede l'étendue de nos facultés & de nos connoiſſances.

IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) employé quelquefois comme tel en Grammaire, avec le nom de *prétérit imparfait* ; & quelquefois employé ſeul & ſubſtantivement, ainſi l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'eſt un tems du verbe diſtingué de tous les autres par ſes inflexions & par ſa deſtination : j'*étois* (eram) eſt l'*imparfait* de l'indicatif ; *que je fuſſe* (eſſem) eſt l'*imparfait* du ſubjonctif. Voilà des connoiſſances de fait, & perſonne ne s'y méprend. Mais il n'en eſt pas de même des principes raiſonnés qui concernent la nature de ce tems : il me ſemble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fauſſes ; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractériſe moins l'idée qu'il en faut prendre, que la maniere dont on l'a envisagé. Ceci eſt développé & juſtifié à l'*article* TEMS. On y verra que ce tems eſt de la claſſe des préſens, parce qu'il déſigne la ſimultanéité d'exiſtence, & que c'eſt un préſent antérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole. *Article de M. BEAUZÉE.*

IMPARTABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui ne peut pas ſe partager ; on le dit auſſi quelquefois de ce qui ne peut pas ſe partager commodément. *Voyez* PARTAGE. (*A*)

* IMPARTIAL, adj. (*Gram.*) on dit d'un juge qu'il eſt *impartial* lorſqu'il peſe ſans acception des choſes ou des perſonnes, les raiſons pour & contre. Un examen *impartial*, lorſqu'il eſt fait par un juge *impartial*. Il n'y a guere de qualité plus eſſentielle & plus rare que l'*impartialité*. Qui eſt-ce qui l'a ? le voyageur ? il a été trop loin pour regarder les choſes d'un œil non prévenu : le juge ? il a ſes idées particulieres, ſes formes, ſes connoiſſances, ſes préjugés : l'hiſtorien ? il eſt d'un pays, d'une ſecte, &c. Parcourez ainſi les différens états de la vie, ſongez à toutes les idées dont nous ſommes préoccupés, faites entrer en conſidération l'âge, l'état, le caractere, les paſſions, la ſanté, la maladie, les uſages, les goûts, les ſaiſons, les climats, en un mot la foule des cauſes tant phyſiques que morales, tant innées qu'acquiſes, tant libres que néceſſaires, qui influent ſur nos jugemens ; & prononcez après cela ſi l'homme qui ſe croit ſincérement très-*impartial*, l'eſt en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoiſſances néceſſaires pour bien juger ; le partial s'y refuſe.

* IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, (*Gramm. & Théolog.*) qui ne peut éprouver de douleurs. C'eſt un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jeſus-Chriſt après la réſurrection. C'en eſt un de ſon corps dans l'euchariſtie. Les eſprits & les corps glorieux ſeront *impaſſibles*. Si l'ame eſt fortement préoccupée de quelque grande paſſion, elle en devient pour ainſi dire *impaſſible*. Une mere qui verroit ſon enfant en danger, courroit à ſon ſecours les piés nuds à-travers des charbons ardens, ſans en reſſentir de douleur. L'enthouſiaſme & le fanatiſme peuvent élever l'ame au-deſſus des plus affreux tourmens. *Voyez* dans le livre de la cité de Dieu, l'hiſtoire du prêtre de Calame. Cet homme s'aliénoit à ſon gré, & ſe rendoit *impaſſible* même par l'action du feu.

IMPASTATION, ſ. f. (*Pharmacie*) c'eſt la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre ſubſtance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochiſques, des tablettes, ou autre compoſition de forme ſolide.

IMPASTATION, (*Architect.*) mélange de divers matériaux de couleur & de conſiſtance différente, qui ſe fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*impaſtation* eſt quelquefois un ouvrage de maçonnerie, fait de ſtuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de parement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obéliſques & ces groſſes colomnes antiques qui nous reſtent, étoient faites les unes par *impaſtation* & les autres par fuſion. *Dict. de Trévoux.*

IMPATIENCE, ſ. f. (*Morale*) inquiétude de celui qui ſouffre, ou qui attend avec agitation l'accompliſſement de ſes vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procede d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pû ſouvent modérer par les ſecours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient pouvoir tout, & qui ſe livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit

Digitized by Google

avant qu'il ſoit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de ſoi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* ſoit une force & une vigueur de l'ame, c'eſt une foibleſſe & une impuiſſance de ſouffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne ſait pas attendre & ſouffrir, reſſemble à celui qui ne ſait pas taire un ſecret; l'un & l'autre manquent de force pour ſe retenir.

Comme à l'homme qui court dans un char, & qui n'a pas la main aſſez ferme pour arrêter quand il le faut ſes courſiers fougueux, il arrive qu'ils n'obéiſſent plus au frein, briſent le char, & jettent le conducteur dans le précipice; ainſi les effets de l'*impatience* peuvent ſouvent devenir funeſtes. Mais les plus ſages leçons contre cette foibleſſe ſont bien moins puiſſantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers. (*D. J.*)

IMPECCABILITE, ſ. f. (*Théologie*) état de celui qui ne peut pécher. C'eſt auſſi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *Voyez* PÉCHÉ.

Les Théologiens diſtinguent différentes ſortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature; celle de Jeſus-Chriſt entant qu'homme, lui convient à cauſe de l'union hypoſtatique; celle des bienheureux eſt une ſuite de leur état; celle des hommes eſt l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*: auſſi les Théologiens diſtinguent-ils ces deux choſes; ce qui eſt ſur-tout néceſſaire dans les diſputes contre les Pélagiens, pour expliquer certains termes qu'il eſt aiſé de confondre dans les peres grecs & latins. *Dict. de Trevoux.* (*G*)

IMPÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq. & Phyſ.*) qualité de ce qui ne ſe peut pénétrer; propriété des corps qui occupent tellement un certain eſpace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *Voyez* MATIERE.

Quelques auteurs définiſſent l'*impénétrabilité*, ce qui diſtingue une ſubſtance étendue d'avec une autre, ou ce qui fait que l'extenſion d'une choſe eſt différente de celle d'une autre; enſorte que ces deux choſes étendues ne peuvent être en même lieu, mais doivent néceſſairement s'exclure l'une l'autre. *Voyez* SOLIDITÉ.

Il n'y a aucun doute ſur cette propriété à l'égard des corps ſolides, car il n'y a perſonne qui n'en ait fait l'expérience, en preſſant quelque métal, pierre, bois, *&c.* Quant aux liquides, il y a des preuves qui les démontrent à ceux qui pourroient en douter. L'eau, par exemple, renfermée dans une boule de métal, ne peut être comprimée par quelque force que ce ſoit. La même choſe eſt vraie encore à l'égard du mercure, des huiles & des eſprits. Pour ce qui eſt de l'air renfermé dans une pompe, il peut en quelque ſorte être comprimé, lorſqu'on pouſſe le piſton en bas; mais quelque grande que ſoit la force qu'on emploie pour enfoncer le piſton dans la pompe, on ne lui pourra jamais faire toucher le fond.

En effet, dès que l'air eſt fortement comprimé, il fait autant de réſiſtance qu'en pourroit faire une pierre.

Les Carteſiens prétendent que l'étendue eſt *impénétrable* par la nature: d'autres philoſophes diſtinguent l'étendue des parties *pénétrables* & immobiles qui conſtituent l'eſpace, & des parties *pénétrables* & mobiles qui conſtituent les corps. *Voyez* ETENDUE, ESPACE & MATIERE.

Si nous n'euſſions jamais comprimé aucun corps, quand même nous euſſions vû ſon étendue, il nous eût été impoſſible de nous former aucune idée de l'*impénétrabilité*. En effet, on ne ſe fait d'autre idée d'un corps lorſqu'on le voit, ſinon qu'il eſt étendu de la même maniere que lorſqu'on ſe trouve devant un miroir ardent de figure ſphérique & concave, on apperçoit entre le miroir & ſon œil d'autres objets repréſentés dans l'air, leſquels perſonne ne pourroit jamais diſtinguer des objets ſolides & véritables, ſi l'on ne cherchoit à les toucher avec la main, & ſi l'on ne découvroit enſuite que ce ne ſont que des images. Si un homme n'eût vû pendant toute ſa vie que de pareils fantômes, & qu'il n'eût jamais ſenti aucun corps, il auroit bien pû avoir une idée de l'étendue, mais il n'en auroit eu aucune de l'*impénétrabilité*. Les Philoſophes qui dérivent l'*impénétrabilité* de l'étendue, le font parce qu'ils veulent établir dans la ſeule étendue la nature & l'eſſence du corps. C'eſt ainſi qu'une erreur en amene une autre. Ils ſe fondent ſur ce raiſonnement. Par-tout où il y a une étendue d'un pié cube, il ne peut y avoir aucune autre étendue d'un ſecond pié cube, à moins que le premier pié cube ne ſoit anéanti: par conſéquent l'étendue oppoſe à l'étendue une réſiſtance infinie, ce qui marque qu'elle eſt impénétrable. Mais c'eſt une pure pétition de principe, qui ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, que l'étendue ſoit la ſeule notion primitive du corps, laquelle étant poſée, conduit à toutes les autres propriétés. *Article de M. FORMEY.*

IMPENITENCE, ſ. f. (*Théolog.*) dureté, endurciſſement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de ſe repentir. *Voyez* PÉNITENCE & PERSÉVÉRANCE.

L'*impénitence* finale eſt un péché contre le S. Eſprit, qui ne ſe pardonne ni en ce monde ni en l'autre. (*G*)

IMPENSES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) ſont les choſes que l'on a employées, ou les ſommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une choſe qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On diſtingue en droit trois ſortes d'*impenſes*, ſavoir, les *néceſſaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenſes* néceſſaires ſont celles ſans leſquelles la choſe periroit, ou entierement détériorée, comme le rétabliſſement d'une maiſon qui menace ruine.

Les *impenſes* utiles ſont celles qui n'étoient pas néceſſaires, mais qui augmentent la valeur de la choſe, comme la conſtruction d'un nouveau corps de bâtiment, ſoit à l'uſage du maître ou autrement.

Les *impenſes* voluptuaires ſont celles qui ſont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la choſe, comme ſont des peintures, des jardins de propreté, *&c.*

Le poſſeſſeur de bonne foi qui a fait des *impenſes* néceſſaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits juſqu'à ce qu'on lui ait rembourſé ſes *impenſes*.

A l'égard des *impenſes* volontaires, elles ſont perdues même pour le poſſeſſeur de bonne foi.

Pour ce qui eſt du poſſeſſeur de mauvaiſe foi qui bâtit, ou plante ſciemment ſur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la perte de ce qu'il a dépenſé; cependant comme on préfere toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a ſouffert les *impenſes* néceſſaires, à les lui rembourſer, & même les *impenſes* utiles, ſuppoſé qu'elles ne puiſſent s'emporter ſans grande détérioration; mais le poſſeſſeur de mauvaiſe foi n'eſt jamais traité auſſi favorablement que le poſſeſſeur de bonne foi, car on rend à celui-ci la juſte valeur de ſes *impenſes*, au lieu que pour le poſſeſſeur de mauvaiſe foi, on les eſtime au plus bas prix.

Voyez la loi 38. au ff. *de heredit. petit.* les lois 53. & 216. ff. *de reg. jur.* & la loi 38. ff. *de rei vindicat.* Les inſtitut. *liv. II. tit. 1.* §. 30. Le Brun de la

Digitized by Google

commun. *liv. III. chap. ij sect. 1. dist. 7.* Le Prêtre, *arrêts de la cinquième, cent. 2. chap. lxxxix.* Leveſt, *arrêt 17.* Carondas, *liv. V. rep. 10.* Auzannet ſur *l'art. 244. de la coût. de Paris.* (*A*)

IMPÉRATIF, v. adj. (*Gramm.*) on dit le ſens *impératif*, la forme *impérative*. En Grammaire on emploie ce mot ſubſtantivement au maſculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mœuf*, & c'eſt en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito*; & la plûpart des Grammairiens ont cru l'une relative au préſent, & l'autre au futur. Mais il eſt certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puiſqu'on les trouve réunis dans les mêmes phraſes pour y exprimer le même ſens à cet égard, ainſi que l'obſerve la méthode latine de P. R. *Rem. ſur les verbes, chap. ij. art. 5.*

Aut ſi es dura, NEGA; ſin es non dura, VENITO.
Propert.

Et petum paſtas AGE, Tityre; & interagendum,
Occurſare capro (cornu ferit ille) CAVETO. Virg.

Ce n'eſt donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives*; & il eſt bien plus vraiſemblable qu'elles n'ont d'autre deſtination que de caractériſer en quelque ſorte l'eſpece de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une ſimple exhortation, un conſeil, un avertiſſement, une priere même, ou tout au plus un conſentement, une ſimple permiſſion; & que *legito* marque un commandement exprès & abſolu, ou du-moins une exhortation ſi preſſante, qu'elle ſemble exiger l'exécution auſſi impérieuſement que l'autorité même: dans le premier cas, celui qui parle eſt ou un ſubalterne qui prie, ou un égal qui donne ſon avis; s'il eſt ſupérieur, c'eſt un ſupérieur plein de bonté, qui conſent à ce que l'on deſire, & qui par ménagement, déguiſe les droits de ſon autorité ſous le ton d'un égal qui conſeille ou qui avertit: dans le ſecond cas, celui qui parle eſt un maître qui veut abſolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien ſenſible le deſir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne ſouffre point de délai. Ceci n'eſt qu'une conjecture; mais le ſtyle des lois latines en eſt le fondement & la preuve; *ad divos ADEUNTO caſtè* (Cic. iij. *de leg.*); & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les paſſages mêmes que l'on vient de citer.

Aut ſi es dura, NEGA; c'eſt comme ſi Properce avoit dit: « ſi vous avez de la dureté dans le caractere, & ſi vous conſentez vous-même à paſſer pour »telle, il faut bien que je conſente à votre refus, *nega*»: (ſimple conceſſion). *Sin es non dura, VENITO*; priere urgente qui approche du commandement abſolu, & qui en imite le ton impérieux; c'eſt comme ſi l'auteur avoit dit: « mais ſi vous ne voulez point »avouer un caractere ſi odieux; ſi vous prétendez »être ſans reproche à cet égard, il vous eſt indiſpen»ſable de venir, il faut que vous veniez, *venito*».

C'eſt la même choſe dans les deux vers de Virgile. *Et petum paſtas AGE, Tityre*; ce n'eſt ici qu'une ſimple inſtruction, le ton en eſt modeſte, *age*. Mais quand il s'intéreſſe pour Tityre, qu'il craint pour lui quelqu'accident, il éleve le ton, pour donner à ſon avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité; *occurſare Capro... CAVETO: cave* ſeroit foible & moins honnête, parce qu'il marqueroit trop peu d'intérêt, il faut quelque choſe de plus preſſant, *cavito*.

Trompé par les fauſſes idées qu'on avoit priſes des deux formes *impératives* latines, M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un préſent & un futur: dans ſon ſyſtême le préſent eſt *lis* ou *liſez*; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* (Gram. franç. in-12. *Paris* 1706, *pag.* 340); mais il eſt évident en ſoi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne diffère en rien de ce qu'il appelle le *futur* ſimple de l'indicatif, & que je nomme le *préſent* poſtérieur (*voyez* TEMS); ſi ce n'eſt, dit-il, *en ce qu'il eſt employé à un autre uſage.* C'eſt donc confondre les modes que de rapporter ces expreſſions à l'*impératif*: & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le préſent poſtérieur, ou ſi l'on veut, le futur de l'indicatif, ſoit jamais employé dans le ſens *impératif*. S'il ſe met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'eſt que les deux modes ſont également directs (*voyez* MODE), & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative*. Mais le ſens *impératif* eſt ſi peu commun à ces deux formes, que l'on ne ſubſtitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire diſparoître le ſens acceſſoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémiſme.

On s'abſtient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle eſt ſi grande, ou quand la juſtice ou la néceſſité de la choſe eſt ſi évidente, qu'il ſuffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution: *Dominum Deum tuum ADORABIS, & illi ſoli SERVIES* (*Matth. iv. 10.*), pour *adora* ou *adorato*, *ſervi* ou *ſervito*.

On s'abſtient encore de cette forme par euphémiſme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impreſſion de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité, le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reſte le choix entre ces différentes formes eſt uniquement une affaire de goût, & il arrive ſouvent à cet égard la même choſe qu'à l'égard de tous les autres ſynonymes, que l'on choiſit plutôt pour la ſatisfaction de l'oreille que pour celle de l'eſprit, ou pour contenter l'eſprit par une autre vûe que celle de la préciſion. Au fond il étoit très-poſſible, & peut-être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au tems de l'indicatif que je nomme *préſent* poſtérieur: *vous ADOREREZ le Seigneur votre Dieu, & vous ne SERVIREZ que lui.* C'eſt même le ſeul moyen direct que l'on ait dans pluſieurs langues, & ſpécialement dans la nôtre, d'exprimer le commandement à la troiſieme perſonne: le ſtyle des réglemens politiques en eſt la preuve.

Puiſque dans la langue latine & dans la françoiſe, on remplace ſouvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui eſt purement indicative, il s'enſuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur eſt propre, la même dénomination du préſent poſtérieur. Cette conſéquence ſe confirme encore par l'uſage des autres langues. Non-ſeulement les Grecs emploient ſouvent comme nous, le préſent poſtérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'uſer du préſent poſtérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif: οὐκ ἐὰν ἐ ἐρᾶτον, pour ἐράτω (Eurip.); littéralement, *ſcis ergo quid fac*, pour *facies* (vous ſavez donc ce que vous ferez?) C'eſt pour la même raiſon que la forme *impérative* eſt la racine immédiate de la forme indicative correſpondante; dans la langue hébraïque; & que les Grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs: par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *ſecond futur*. Leur penſée revient à la mienne; mais nous employons diverſes dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui ſont pro-

Digitized by Google

pres au langage didactique ; & j'adopterois volontiers dans ce sens la maxime de Comenius (*Janua ling. tit. 1. period. 4.*) : *Totius eruditionis posuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdidit.* Voïe me flater de donner à l'*article* TEMS une justification plausible du changement que j'introduis dans la nomenclature des tems.

Je me contenterai d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des tems : c'est qu'il en est de celui que je nomme *présent* postérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui sont reconnus pour des préfens en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol ; il eſt dérivé de la même racine immédiate qui eſt excluſivement propre aux préfens, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raiſon d'inſcrire dans la claſſe des préfens, le tems *impératif* dont il s'agit.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Latin.	*laudo.*	*laudem.*	*laudare.*	*lauda* ou *laudato.*
Allemand.	*ich lobe.*	*daſs ich lobe.*	*loben.*	*lobe.*
François.	*je loue.*	*que je loue.*	*louer.*	*loue* ou *louez.*
Italien.	*lodo.*	*ch'io lodi.*	*lodare.*	*lodà.*
Eſpagnol.	*alabo.*	*que alabe.*	*alabar.*	*alaba.*

Si nos Grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent ; outre qu'elles auroient ſervi à leur faire prendre des idées juſtes de chacun des tems, elles les auroient encore conduits à reconnoître dans notre *impératif* un prétérit, dont je ne ſache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, ſi ce n'eſt M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ſes tables, mais qui ſemble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne enſuite. *Opuſc. ſur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue greque ; & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonſtances, devoit montrer ſenſiblement dans nos verbes ce prétérit de l'*impératif*. Mais Apollone avoit dit (*lib. I. cap. 30.*) *qu'on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes :* chacun a répeté cet adage ſans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du préſent ni du prétérit ; & il ſemble en conſéquence que perſonne n'ait oſé voir ce que l'uſage le plus fréquent mettoit tous les jours ſous les yeux. *AYEZ LU ce livre quand je reviendrai :* il eſt clair que l'expreſſion *ayez lû* eſt *impérative* ; qu'elle eſt du tems prétérit, puiſqu'elle déſigne l'action de *lire* comme paſſée à l'égard de mon retour : enfin que c'eſt un prétérit poſtérieur, parce que ce paſſé eſt relatif à une époque poſtérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai.*

Ce prétérit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le préſent. Il eſt pareillement bien remplacé par le prétérit poſtérieur de l'indicatif ; *vous AUREZ LU ce livre quand je reviendrai :* & cette ſubſtitution de l'un des tems pour l'autre a les mêmes principes que pour les préſens ; c'eſt énergie ou euphémiſme quand on s'attache à la préciſion ; c'eſt harmonie quand on fait moins d'attention aux idées acceſſoires différencielles. Enfin ce prétérit ſe trouve dans l'analogie de tous les prétérits françois ; il eſt compoſé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Préſ. auxil.	*j'ai.*	*que j'aye.*	*avoir.*	*aye.*
Prét. comp.	*j'ai lû.*	*que j'aye lû.*	*avoir lû.*	*aye lû.*
Préſ. auxil.	*je ſuis.*	*que je ſois.*	*être.*	*ſois.*
Prét. comp.	*je ſuis ſorti.*	*que je ſois ſorti.*	*être ſorti.*	*ſois ſorti.*

M. l'abbé Girard prétend (*vrais princ. Diſc. viij.* du verbe, *pag. 13.*) que *l'uſage n'a point fait dans nos verbes de mode* impératif, parce qu'il ne caractériſe l'idée acceſſoire de *commandement, à la premiere & ſeconde perſonne, que par la ſuppreſſion des pronoms dont le verbe ſe fait ordinairement accompagner, & à la troiſieme perſonne par l'addition de la particule* que.

J'avoue que nous n'avons pas de troiſieme perſonne *impérative*, que nous employons pour cela celle du tems correſpondant du ſubjonctif, *qu'il liſe, qu'il ait lû ;* & qu'alors il y a néceſſairement une ellipſe qui fert à rendre raiſon du ſubjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il liſe* je déſire *qu'il ait lû.* En cela nous imitons les Latins qui font ſouvent le même uſage, non-ſeulement de la troiſieme, mais même de toutes les perſonnes du ſubjonctif, dont on ne peut alors rendre raiſon que par une ellipſe ſemblable.

Mais pour ce qui concerne la ſeconde perſonne au ſingulier, & les deux premieres au pluriel, la ſuppreſſion même des pronoms, qui ſont néceſſaires partout ailleurs, me paroît être une forme caractériſtique du ſens *impératif*, & ſuffire pour en conſtituer un mode particulier ; comme la différence de ces mêmes pronoms ſuffit pour établir celle des perſonnes.

D'après toutes ces conſidérations, il réſulte que l'*impératif* des conjugaiſons latines n'a que le préſent poſtérieur ; que ce tems a deux formes différentes, plus ou moins *impératives*, pour la ſeconde perſonne tant au ſingulier qu'au pluriel, & une ſeule forme pour la troiſieme.

ſing. 2. lege *ou* legito.
3. legito.
plur. 2. legite *ou* legitote.
3. leguntо.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'uſage le ſupplée par le ſubjonctif ; & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y eſt ajouté fauſſement & mal-à propos.

La *méthode latine* de P. R. propoſe une queſtion, ſavoir comment il ſe peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe paſſif, vû que ce qui nous vient des autres ne ſemble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes & on répond que c'eſt que la diſpoſition & la cauſe en eſt ſouvent en notre pouvoir ; qu'ainſi l'on dit *amator ab hero*, c'eſt à dire *facies ſibium quæ votre maître vous aime.* Il me ſemble que la déſinition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponſe plus ſatisfaiſante à cette queſtion. La forme *impérative* ajoute à la ſignification principale du verbe, il le acceſſoire de la volonté de celui qui parle ; & de quelque cauſe que puiſſe dépendre l'effet qu'en eſt l'objet, il peut le déſirer & exprimer ce déſir : il n'eſt pas néceſſaire à l'exactitude grammaticale, que les perſées que l'on ſe propoſe d'exprimer aient l'exactitude morale ; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même tems très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains ſages ne perdent jamais de vûe.

Par rapport à la conjugaiſon françoiſe, l'*impératif* admet un préſent & un prétérit, tous deux poſtérieurs ; dans l'un & dans l'autre, il n'y a au ſingulier que la ſeconde perſonne, & au pluriel les deux premieres.

Digitized by Google

Présent post.	*Prétérit post.*
sing. 2. lis *ou* lisez.	*sing.* 2. aye *ou* ayez lû.
plur. 1. lisons.	*plur.* 1. ayons lû.
2. lisez.	2. ayez lû.

Je m'arrête principalement à la conjugaiſon des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai poſés peuvent ſervir à rectifier les conjugaiſons des autres langues, ſi les Grammairiens s'en ſont écartés.

Je terminerai cet article par deux obſervations, la premiere, c'eſt qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui ſoit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les tems qui y ſont d'uſage, ſont véritablement un préſent poſtérieur, ou un prétérit poſtérieur. Quel eſt donc le ſens de la maxime d'Apollone, qu'*on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes?* On ne peut l'entendre que des choſes paſſées ou préſentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque poſtérieure à l'acte de la parole, c'eſt le contraire; *on ne commande que les choſes paſſées ou préſentes*, c'eſt-à-dire que l'on deſire qu'elles précedent l'époque, ou qu'elles coexiſtent avec l'époque, qu'elles ſoient paſſées ou préſentes lors de l'époque. Ce n'eſt point ici une theſe métaphyſique que je prétends poſer, c'eſt le ſimple réſultat de la déposition combinée des uſages des langues; mais j'avoue que ce réſultat peut donner lieu à des recherches aſſez ſubtiles, & à une diſcuſſion très-raiſonnable.

La ſeconde obſervation eſt de M. le préſident de Broſſes. C'eſt que, ſelon la remarque de Léibnitz (*Otium Hanoverianum*, pag. 427.), la vraie racine des verbes eſt dans l'*impératif*, c'eſt-à-dire au préſent poſtérieur. Ce tems en effet eſt fort ſouvent monoſyllabe dans la plûpart des langues: & lors même qu'il n'eſt pas monoſyllabe, il eſt moins chargé qu'aucun autre, des additions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées acceſſoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne diſcerne la racine premiere du mot. Il y a donc lieu de préſumer, qu'en comparant les verbes ſynonymes de toutes les langues par le préſent poſtérieur de l'*impératif*, on pourroit ſouvent remonter juſqu'au principe de leur ſynonymie, & à la ſource commune d'où ils deſcendent, avec les altérations différentes que les divers beſoins des langues leur ont fait ſubir. (*B. E. R. M.*)

IMPERATOIRE, ſ. f. *imperatoria*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, diſpoſés en rond, & ſoûtenus par un calice qui devient un fruit compoſé de deux ſemences plates, preſqu'ovales, legerement cannelées & bordées; la plûpart de ces ſemences quittent leurs enveloppes: ajoûtez à ces caractères que les feuilles de la plante ſont ailées & aſſez grandes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui eſt une des ſept eſpeces de genre de plante, ſe nomme ſimplement *imperatoria* ou *imperatoria major*, & par Dodonée *aſtrantia*.

Sa racine qui ſerpente obliquement, eſt de la groſſeur du pouce, & très-garnie de fibres: les feuilles ſont compoſées de trois côtes arrondies, d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagées en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve juſqu'à une coudée, ou une coudée & demie: elle eſt cannelée, creuſe, & porte des fleurs en roſe, diſpoſées en parafol: les fleurs ſont à cinq pétales blancs, échancrés en maniere de cœur, placés en rond à l'extrémité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, preſque ovales, rayées légerement ſur le dos, & bordées d'une aîle très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*, ou du-moins ils l'ont décrite avec tant d'obſcurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorſqu'on fait une inciſion dans ſa racine, ſes feuilles, & ſa tige, il en découle une liqueur huileuſe, d'un goût très-âcre, qui ne le cede guere en acrimonie au lait du tithymale: ſi l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de véſicules, qui ſont remplies d'une ſubſtance oléagineuſe, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en Juillet, & ſe plaît dans les montagnes d'Autriche, de Stirie, d'Auvergne, de pluſieurs endroits des Alpes & des Pyrénées: c'eſt de-là qu'on nous apporte la racine ſeche, dont on fait avec raiſon un grand uſage en Medecine: celle qu'on cultive dans les jardins & dans les plaines, eſt fort inférieure à la montagneuſe.

La racine d'*impératoire* eſt genouillée, de la groſſeur du pouce, ridée, comme fillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue. (*D. J.*)

IMPÉRATOIRE, (*Mat. med.*) la racine que l'on trouve dans les boutiques ſous le nom d'*impératoire*, eſt d'une odeur vive & aromatique, & d'une ſaveur âcre & brûlante: elle donne par la diſtillation une grande quantité d'huile eſſentielle, ſelon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmaques & les ſudorifiques. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE & SUDORIFIQUE.

Entre pluſieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, ſon efficacité contre la froideur & l'impuiſſance eſt ſur-tout remarquable.

Cette racine eſt preſque abſolument imitée dans les préſcriptions magiſtrales; elle entre dans les préparations ſuivantes de la pharmacopée de Paris, ſavoir, l'eau thériacale, l'eau *impériale*, l'eau générale, l'eſprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun. (*b*)

IMPERATOR, ſ. m. (*Belles-Lettres*) titre que les ſoldats déféroient par des acclamations à leur général, après quelque victoire ſignalée. Il ne le gardoit que juſqu'à ſon triomphe; mais Jules-Céſar l'ayant retenu en s'emparant de l'empire, il devint le nom propre de ſes ſucceſſeurs, & de leur ſouveraine puiſſance. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) femme de l'empereur: le ſénat, immédiatement après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguſte*, *Auguſta*, à ſa femme & à ſes filles. Entre les marques d'honneur attachées à leurs perſonnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un braſier, & des faiſceaux entourés de lauriers, pour les diſtinguer de ceux des principaux magiſtrats de l'empire. Cependant comme pluſieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou ſont reſtées peu de tems ſur le trône, les plus habiles antiquaires ſe trouvent fort embarraſſés pour ranger quelques médailles ſingulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus ſouvent dans l'hiſtoire. Fauſtine & Lucile ſont les ſeules qui nées de peres empereurs, ont été cauſe en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, *imperatrix*, *auguſta*, &c. (*Hiſt. mod. & droit public*) c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouſe de l'empereur. Lorſque l'empereur ſe fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de ſa dignité; cette cérémonie doit ſe faire comme pour l'empereur à Aix-la-Chapelle: elle a un chancelier pour elle en particulier; c'eſt toûjours l'abbé prince de Fulde qui eſt en poſſeſſion de cette dignité: ſon

Digitized by Google

grand-aumônier ou chapelain eſt l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les lois d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les Juriſconſultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ſes enfans, & par conſéquent gouverner pendant leur minorité.

La princeſſe qui regne aujourd'hui en Ruſſie, porte le titre d'*impératrice*, qui eſt à préſent reconnu par toutes les puiſſances de l'Europe; ce titre a été ſubſtitué à celui de *Czarine*, & à celui d'*Autocratrice* de toutes les Ruſſies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

* IMPERCEPTIBLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit au ſimple de tout ce qui échappe par ſa petiteſſe à l'organe de la vûe; & au figuré, de tout ce qui agit en nous & ſur nous d'une maniere fugitive & ſecrette qui échappe quelquefois à notre examen le plus ſcrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps compoſés, des mixtes, des ſur-compoſés, des tiſſus, mais des corps organiſés, vivans, des animaux qui nous ſont *imperceptibles*, & ces animaux qui ſe dérobent à nos yeux & à nos microſcopes, ſont peut-être une vermine qui les dévore, & ainſi de ſuite. Qui ſait où s'arrête la progreſſion de la nature organiſée & vivante? Qui ſait quelle eſt l'étendue de l'échelle ſelon laquelle l'organiſation ſe ſimplifie? Qui ſait où aboutit le dernier terme de cette ſimplicité, où l'état de nature vivante ceſſe, & celui de nature brute commence? Nous ſommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'eſprit qui, pour être très *imperceptibles*, n'en ſont pas moins puiſſans.

IMPERFECTION, ſ. f. (*Gramm.*) *voyez* IMPARFAIT.

IMPERFORATION, ſ. f. (*Chirurgie*) maladie chirurgicale qui conſiſte dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anus, le vagin & l'urethre, ſont les parties les plus ſujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la ſuite des plaies, des ulceres ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties; mais il eſt plus ſouvent un vice de premiere conformation.

M. Petit a donné des remarques ſur les vices de conformation de l'anus, qui ſont inſérées dans *le premier tome des Mém. de l'acad. royale de Chirurgie*. L'auteur diſtingue les différens états de l'inteſtin fermé; & d'après pluſieurs obſervations, il indique les moyens qui conviennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux eſt lorſque la nature a, pour ainſi dire, oublié la partie du *rectum* qui doit former l'anus; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien; & il eſt certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous; car il eſt quelquefois poſſible de donner iſſue aux matieres fécales: M. Petit a imaginé à ce ſujet un trocart dont la canule eſt fendue des deux côtés; il eſt plus gros & plus court que les trocarts ordinaires. *Voyez* TROCART. Il faut ſouvent faire une inciſion entre les feſſes, & porter le doigt dans cette ineiſion pour tenter la découverte de l'anus, & pouvoir porter le trocart dans l'inteſtin. Si l'on a réuſſi, on peut aggrandir l'ouverture en introduiſant une lancette ou un biſtouri dans la fente de la canule: on ne riſquera pas que la pointe de ces inſtrumens bleſſe aucune partie, parce qu'elle eſt toujours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opération, le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus, & qui ſe préſente ordinairement ſous la forme d'une corde dure & compacte: car ſi l'on manque de paſſer par l'enceinte du muſcle ſphincter, s'il y en a un, l'enfant guéri aura néceſſairement pendant toute ſa vie une iſſue involontaire de matieres; ce qui eſt un mal plus fâcheux que la mort n'eſt à cet âge. Malgré ces inconvéniens, qui ſont ſouvent inévitables, le chirurgien doit procurer à tout événement l'évacuation des matieres retenues; ce qui eſt fort facile, lorſque, comme il arrive ſouvent, il ne ſe trouve qu'une membrane à percer, ou qu'il y a ouverture externe & veſtige d'*anus*. *Voyez le Mém. de* M. Petit.

L'urethre n'eſt jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fiſtuleuſe par où les urines ont un cours libre; c'eſt un fait prouvé par un grand nombre d'obſervations. Si l'ouverture qui donne paſſage à l'urine ſe trouve au perinée ou à la verge, à une diſtance aſſez éloignée de l'extrémité du gland, il eſt impoſſible de réparer ce défaut, qui eſt un obſtacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein, on pourroit avec cet inſtrument convenable percer le gland juſqu'à l'urethre, & mettre une bougie dans cette ouverture: on pourroit enſuite, à l'aide d'une canule, empêcher les urines de paſſer par l'ancienne ouverture, dont il faudroit conſumer les bords avec quelques cauſtiques, pour, après la chûte de l'eſcarre, réunir les parois de l'ureinre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner, chirurgien aggrégé au collége des Medecins de Londres. *Voyez ſon traité des maladies de la peau.*

Les femmes naiſſent ſouvent avec l'*imperforation* du vagin: cette maladie n'eſt pas ſi dangereuſe que la clôture de l'anus; les accidens qu'elle cauſe ne ſe manifeſtent que lorſque les regles ſurviennent. Fabrice d'Aquapendente, rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée juſqu'à l'âge de 13 ans, commença à ſentir des douleurs autour des lombes, & vers le bas du ventre, qui ſe communiquoient *à la jointure de la hanche & aux cuiſſes*; les Medecins la traitoient comme ſi elle eût une goutte ſciatique. Le corps s'extén ua; il ſurvint une petite fièvre preſque continue, avec dégoût, inſomnie, & délire. Il ſe forma enfin une tumeur dure & douloureuſe au bas du ventre, à la région de la matrice: on obſerva que tous ces accidens augmentoient régulierement tous les mois. L'auteur fut appellé à la derniere extrémité; & ayant viſité la malade, il prédit d'une ſimple inciſion la membrane hymen; il ſortit une grande quantité de ſang épais, gluant, verdâtre, & puant, & à l'inſtant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ſes incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près ſemblable; une femme mariée, d'environ vingt ans, avoit le bas-ventre diſtendu comme ſi elle avoit été enceinte; à l'examen des parties on trouva l'hymen ſans aucune ouverture & débordant les grandes levres, comme ſi ç'eût été une chûte de matrice: il ſortit par l'inciſion qu'on y fit quatre pintes de ſang grumelé de couleurs & de conſiſtances différentes, qui n'étoit que celui des regles ſupprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an après. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuſes à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile: Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen ſans être *imperforé* forme quelquefois une cloiſon qu'il eſt néceſſaire d'inciſer; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui ſuit. Une femme de *Heſſe*, au rapport de *Mœcius* & de *Schenckius*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume: elle voulut néanmoins ſe marier, & vécut dans cet état avec ſon mari (fort paiſible ſans-doute ſur l'article) pendant huit ans; mais enfin il plaida pour le

Digitized by Google

divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de *Hesse*, qui par l'avis des *mages* & de Dryander fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée ; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, laissa la jouissance de son épouse à un second mari qu'elle épousa bien-tôt après, & qui en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eut la bonté d'être parein.

Dionis (*cours d'opérations*), en parlant sur cette matiere, fait observer que l'étendue de l'incision dépend de la prudence du chirurgien. Si on consultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites : mais si on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la situation trop supérieure du trou de l'hymen est un obstacle au coit. Cet auteur fut consulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers effayerent en vain de dépuceller, ce sont ses termes. Moi voyant, continue-t-il, qu'elle avoit le trou de l'*hymen* placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement opposé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit passage aux menstrues, je lui dis de me venir trouver lorsqu'elle voudroit se marier, lui promettant lui être ce défaut, mais elle n'y est point venue : je crois qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiste que moi, qui lui enfonça son hymen. L'auteur se proposoit de lui fendre avec un bistouri la cloison membraneuse depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à souffrir l'accointance d'un mari. (*F*)

IMPÉRIAL, (*Hist. mod.*) ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. *Voyez* EMPEREUR & EMPIRE.

On dit sa majesté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. *Voyez* COURONNE, Chambre *impériale*, est une cour souveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. *Voyez* CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. *Voyez aux articles suivans* IMPÉRIALES *villes*.

Diete *impériale*, est l'assemblée de tous les états de l'empire. *Voyez* DIETE.

Elle se tient ordinairement à Ratisbonne ; l'empereur ou son commissaire, les électeurs, les princes ecclésiastiques & séculiers, les princesses, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y assistent.

La diete est divisée en trois colléges, qui sont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs seuls composent le premier, les princes, les prélats, les princesses & les comtes le second, & les députés des villes *impériales*, le troisieme.

Chaque collége a son directeur qui propose & préside aux délibérations. L'électeur de Mayence l'est du collége des électeurs, l'Archevêque de Saltzbourg & l'archiduc d'Autriche, présidents à celui des princes ; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où se tient la diete, est directeur du collége des villes.

Dans les dietes *impériales*, chaque principauté a sa voix ; mais les prélats (c'est ainsi qu'on appelle les abbés & prevôts de l'empire) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colléges sont d'accord, il faut encore le consentement de l'empereur, & sans cela les résolutions sont nulles : s'il consent on dresse le *recès* ou résultat des résolutions, & tout ce qu'il porte est une loi, qui oblige tous les états médiats & immédiats de l'empire. *Voyez* RECÈS DE L'EMPIRE, DIETE, COLLÉGE.

IMPÉRIALES (*villes*), *Droit public german.* en allemand *reichs stadte*. On appelle *villes* libres & *impériales*, certaines villes, qui ne reconnoissant point de souverain particulier, sont immédiatement soumises à l'empire & à son chef qui est l'empereur. Ces villes se trouvant exemptes de la juridiction du souverain, dans les états duquel elles sont situées, ont séance & droit de suffrage à la diete de l'empire, comme en étant des états immédiats ; autrefois les villes médiates y avoient aussi le même droit, mais elles en sont exclues aujourd'hui ; c'est pour cela que Brême & Hambourg n'en jouissent point.

On ne convient pas de l'origine des *villes impériales*, mais elle ne peut remonter que depuis Charlemagne, qui le premier donna lieu à murer les villes en Allemagne. On commença par les monasteres, afin de garantir des religieux & des religieuses déformés contre les insultes des barbares. On fit la même chose pour les cités où demeuroient les évêques, auxquels on permit de faire murer leur résidence. Henri l'Oiseleur acheva d'établir l'usage des villes, en établissant des marchés dans les villes, & en les fortifiant pour la défense de l'empire.

Le nombre des évêques & des ducs s'augmentant de jour en jour, fit aussi multiplier les villes ; les empereurs qui seuls avoient le privilége de donner les droits municipaux à une nouvelle ville, accorderent aux évêques, aux ducs, & aux comtes, la permission d'en bâtir. Ensuite l'abus que plusieurs ducs & comtes firent de leur autorité, & l'oppression qu'ils exercerent, ayant causé des désordres dans l'empire, donna quelquefois occasion aux empereurs de soustraire certaines villes à la juridiction de ces seigneurs.

Les évêques n'eurent pas d'abord la souveraineté de leurs métropoles, qui ne reconnoissoient que les empereurs & leurs officiers ; mais ces prélats ayant avec le tems obtenu des états en souveraineté, voulurent l'exercer aussi sur leurs métropoles. De-là tant de querelles entre les évêques & les villes métropolitaines, & qui ont été différemment terminées. Quelques-unes de ces villes, comme Cologne, Lubeck, Worms, Spire, Augsbourg, ont conservé leur liberté : d'autres, comme Munster, Osnabrug, Treves, Magdebourg, ont été obligées de reconnoître la juridiction de leurs évêques pour le temporel.

Les ligues auxquelles donnerent occasion les interregnes & les troubles de l'empire, telle que fut celle du Rhin, la Hanse teutonique, la confédération de Souabe, furent cause que diverses villes se voyant appuyées par une alliance, devinrent indépendantes. Quoiqu'avec le tems la plûpart ayent été contraintes de rentrer sous l'obéissance, à mesure que le pouvoir de leurs anciens souverains croissoit, il s'en trouve néanmoins qui ont tenu tête aux princes qui vouloient les réduire, & qui ont eu le bonheur de conserver malgré eux leur liberté. D'autres se sont maintenues dans la possession de plusieurs grands privileges ; telles sont les villes de Brunswick, Rostock, Wismar, Stralsund, Osnabrug, Herford.

Il est encore arrivé que durant les guerres civiles, des villes se sont attachées au parti de l'empereur, qui pour les récompenser, les a honorées des privileges de *villes impériales*. Lubeck fut redevable de sa liberté à la proscription de Henri le Lion. D'autres villes étant riches, & leurs souverains dans le besoin, ou portés de bonne volonté pour elles, ont pu racheter leur liberté pour de l'argent ; c'est ce qu'a fait la ville de Lindau ; Ulme se conduisit de même envers l'abbaye de Reichenaw, racheta d'elle à beaux deniers comptans son indépendance, & pour lors Louis de Baviere la déclara *ville impériale*.

Plusieurs *villes impériales* ont été sujettes dans le cours

Digitized by Google

cours des ſiecles à diverſes révolutions; telles, quoiqu'*impériales*, ont été forcées de ſe ſoûmettre à leurs évêques, & telles autres ont été engagées par les empereurs; mais aujourd'hui la plûpart ont obtenu le privilége de ne pouvoir être engagées. Pluſieurs de ces villes s'étant trouvées plus foibles que les princes contre leſquels elles étoient en guerre, ſont reſtées ſous la domination des vainqueurs: telles ſont Altembourg, Chemnitz, Zwickau, autrefois *villes impériales*; & enfin ſubjuguées par Frédéric margrave de Miſnie. Conſtance ayant refuſé de recevoir l'*interim*, a été miſe au banc de l'empire par Charles-Quint, & forcée de ſe ſoumettre; d'autres *villes impériales* ont été abſolument perdues pour l'empire, comme Basle, Berne, Zurich, qui aujourd'hui ſont du corps de la république des Saiſſes. Metz, Toul, & Verdun, par la paix de Munſter; Strasbourg & autres par la paix de Ryſwick, ont été cédées à la France.

On partage préſentement les *villes impériales* d'Allemagne ſous deux bancs, qui ſont celui du Rhin, & celui de Suabe. *Voyez* IMPÉRIALES *villes* (*Géog.*).

Mais il faut lire *Struvii ſyntagma Juris publici*, *Jenæ 1711. in-4°.* pour de plus amples inſtructions ſur l'origine, les droits, & les priviléges des villes nommées *impériales*. (*D. J.*)

IMPÉRIALE (*ville*) *Géogr.* ville immédiatement ſoumiſe à l'empire, & à ſon chef. *Voyez l'article* IMPÉRIALES (*villes*) *Droit public german.* On compte préſentement quarante-neuf villes impériales, diviſées en deux bancs, qui ſont ceux du Rhin & de Suabe.

Les villes du banc du Rhin, au nombre de treize, ſont Cologne, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Worms, Spire, Francfort ſur le Mein, Goslar, Mulhauſen, Nordhauſen, Wetzlar, Goslnhauſen, Dortmund & Friedberg.

Celles du banc de Suabe, au nombre de trente-ſix, ſont Ratisbonne, Augsbourg, Nuremberg, Ulm, Memmingen, Kaufbeuren, Eslingen, Reutlingen, Nordlingen, Dancksæpfihel, Biberach, Aalen, Bopfingen, Gilhergen, Rotenbourg, Hille, Rotweil, Uberlingen, Pfullendorf, Weil, Hailbron, Buchorn, Wangen, Gemunde, Lindau, Ravensbourg, Winsheim, Wimpfen, Offenbourg, Zell, Buchau, Leutkirch, Schweinfurt, Kempten, Weiſſembourg, & Gengenbach.

Il y a eu pluſieurs autres *villes impériales* qui ont été démembrées, ſoit par ceſſion, ſoit par aliénation des empereurs; il y en avoit huit à dix dans l'Alſace ſeule, Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schlieſtar, Landau, Keiſersberg, Rosheim, Turcheim, *&c.* conquiſes par Louis XIV. & ſur leſquelles l'Empire a cédé ſon droit de ſouveraineté à la France.

Les *villes impériales* ſubſiſtantes, ſont le troiſieme collége de la diete; mais ce collége des villes n'eſt preſque plus aux dietes que le témoin de ce qui ſe paſſe entre les deux autres colléges, celui des électeurs & celui des princes. Il eſt vrai que le collége des villes a droit de connoître de toutes les affaires qui concernent l'Empire; mais ce droit ne conſiſte guere à conſulter, il conſiſte ſeulement à conclure au point que ſes réſolutions n'ont aucune force, ſi elles ſont différentes de celles des deux autres colléges que je viens de nommer. Le directoire de celui-ci eſt tenu d'ordinaire par le magiſtrat de la *ville impériale* où la diete eſt convoquée; & ſi c'eſt dans une ville qui ne ſoit pas *impériale*, la premiere ville de chaque banc le fait exercer alternativement par ſon ſyndic. (*D. J.*)

* IMPÉRIALES, ſ. f. pl. (*Manufact. d'ourdiſſage*) ſerges fabriquées de laine fine de toiſon du pays de Languedoc, ou de laine d'Eſpagne de pareille qualité.

Elles auront quarante-trois portées & demi de quarante fils chacune, faiſant dix-ſept cent quarante fils, qui ſeront paſſés dans des peignes larges de quatre pans, pour avoir quatre pans moins un pouce au ſortir du métier, & trois pouces & demi au retour du foulon.

Celles du Gevaudan ſeront de dix-neuf portées de quatre-vingt-ſeize fils chacune, & paſſées en peignes ou tors de quatre pans moins un doigt, pour avoir en toile quatre pans moins deux doigts de large, & au retour du foulon trois pans & demi, meſure de Montpellier, ou trois quarts d'aune, meſure de Paris.

Nous avons douze cannes quatre pans de longueur en toile, pour revenir à douze cannes foulées, ou vingt aunes de Paris. Libre aux manufacturiers de doubler ou tripler cette longueur, ſauf l'attention de les marquer par des montres placées à chaque douze cannes quatre pans, qu'ils ſeront obligés de couper avant que de les expoſer en vente.

Et les ouvriers mettront à un coin du chef de chaque piece le nom du lieu, avec du fil ou coton, ſi la piece eſt en toile.

Les tondeurs payeront cinquante livres d'amende, ſi pliant quelque piece, ils laiſſent debout le bout où ſera le nom du lieu de la fabrique. Combien de ſottiſes! ſans compter la défenſe de ſortir ces étoffes de la province, ſans avoir été viſitées & marquées à Montpellier & à Niſmes par les inſpecteurs.

IMPÉRIALE, ſ. f. (*Menuiſerie*) eſt le chaſſis d'un lit, ou le deſſus de la caiſſe d'un carroſſe.

IMPÉRIALE, (*Jeu*) nom d'une ſorte de jeu de cartes qu'on croit, avec quelque vraiſemblance, avoir été ainſi nommé, parce que ce fut un empereur qui le mit le premier en crédit. On le joue comme le piquet à deux perſonnes, & à trente-deux cartes, le roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit & ſept. Il y a quelques provinces où on le joue à 36 cartes, y ajoûtant les ſix de chaque couleur.

On convient de ce que l'on veut jouer avant de commencer, & à combien d'*impériales* ſe jouera la partie. Le nombre ordinaire des *impériales*, dont eſt compoſée une partie, eſt de cinq; mais on peut l'augmenter & le diminuer au gré des joueurs, qui peuvent être trois ſi on le juge à propos, en jouant toutefois néceſſairement avec trente-ſix cartes.

C'eſt un avantage pour celui qui donne; celui qui tire la plus haute carte fait, en quoi l'*impériale* eſt différente du piquet où la plus haute carte fait battre & donner les cartes par ſon adverſaire.

Celui qui fait commence donc à donner les cartes alternativement à ſoi-même ou à ſon adverſaire deux à deux ou trois à trois, il tourne enſuite la carte qui eſt immédiatement derriere le talon, & cette carte s'appelle *la triomphe*. *Voyez* TRIOMPHE.

Au jeu de l'*impériale*, les cartes ont toûjours la même valeur, & cette valeur eſt auſſi la même qu'à tous les autres jeux de cartes ſelon l'ordre qui ſuit, le roi, la dame, le valet, l'as, le dix, neuf, huit, ſept & ſix, la plus forte enlevant toûjours la plus foible.

Lorſque l'on joue à trois, il ne reſte point de cartes; & celui qui fait tourne la derniere des cartes qu'il ſe donne, & c'eſt la triomphe du coup.

Le premier à jouer aſſemble d'abord toutes les cartes de la même couleur comme au jeu de piquet, & fait ſon point de même. Si ſon adverſaire ne le pare avec un plus haut, il compte quatre points, & en cas d'égalité, c'eſt le premier en cartes qui compte par droit de primauré.

S'il a quelque *impériale*, il doit la montrer avant que d'accuſer ſon point, ſans quoi elle ne lui vaudroit rien. *Voyez* IMPÉRIALES.

Celui qui a dans ſon jeu le roi, la dame, le valet & l'as de la couleur dont il tourne, compte pour cela deux *impériales*. Ces *impériales* étalées ſur

Digitized by Google

la table, on compte alors le point, comme on l'a déja dit plus haut; & celui qui eſt le premier à jouer, jette une carte, celle de ſon jeu qu'il juge à propos, forçant ſon antagoniſte de prendre, s'il peut, avec une carte de la même couleur, & de couper s'il n'en a point.

Après que l'on a joué de la ſorte toutes les cartes, celui qui a plus de mains compte quatre points pour chaque levée qu'il a de plus que les ſix qu'il doit avoir, & il les marque pour lui.

Si l'on joue à trois, le premier à jouer eſt obligé de faire atout. Le reſte du jeu ſe joue comme à deux; car ſi l'on fait plus de quatre levées, on marque quatre points pour celles qu'on a de plus.

Quant à la maniere dont ou marque ſes points au jeu de l'*impériale*, on le fait avec des fiches & des jettons; les fiches ſervent à marquer les *impériales*, & les jettons tous les quatre points dûs à ceux qui font plus de ſix levées à deux, & de quatre à trois; & lorſque l'on a ſix jettons de marqués, l'on les leve & l'on met une fiche à leur place, parce que ſix jettons font 24 points qui valent une *impériale*.

Si celui qui a fait, tourne un honneur, il marque pour lui un jetton.

Celui qui coupe avec le ſix de triomphe, ou avec le ſept à ſon défaut, ou même l'as, le valet, la dame, le roi, ou bien jouant ce ſix ou ce ſept autrement, & faiſant la main, marque autant de jettons qu'il a levé d'honneurs.

Celui qui ne fait point la levée avec un honneur qu'il a joué, ſon adverſaire en ayant un plus fort que le ſien, ne compte point pour l'honneur qu'il a joué; mais celui qui l'a pris, marque pour les deux qu'il a levé. De même, celui qui ayant joué le ſix de triomphe ou le ſept, s'il n'y a point de ſix, perdroit la main que l'autre leveroit par une triomphe qui ne ſeroit pas un honneur, il ne laiſſeroit pas de marquer à ſon avantage l'honneur qu'il leveroit, encore qu'il ne l'ait pas joué. Ayant fini de jouer ſes cartes, un joueur qui en trouve de plus que les douze qu'il doit avoir de ſon jeu, marque quatre points pour chaque levée qu'il a de ſurplus que l'autre.

Nous avons dit que vingt-quatre points faiſoient une *impériale*. Mais ces points pris à pluſieurs fois, peuvent être effacés, s'il y en a moins que vingt-quatre. Par exemple, ſi un joueur avoit marqué du coup précédent, dix, quinze ou vingt points, moins ou plus, pourvû que cela n'aille pas à vingt-quatre, & que ſon adverſaire ſe trouve avoir une *impériale* en main le coup d'après, ou retournée, elle rendroit ſes points nuls, & il ſeroit obligé de les démarquer, ſans que celui qui auroit une *impériale* démarquât rien, à moins que ſon adverſaire n'en eût une auſſi.

L'*impériale* que l'on marque pour ſix jettons aſſemblés en divers coups, efface de même les points que l'adverſaire peut avoir.

On doit commencer à compter par la tourne, puis les *impériales* que l'on a en main, ou celles qui ſont retournées & le point, les honneurs ſuivent le point, & enfuite ce que l'on a levé de cartes de plus que celles de ſon jeu.

A l'égard des regles preſcrites dans le jeu de l'*impériale*, elles ſont d'autant moins variables qu'elles ſont fondées ſur la maniere dont il ſe joue, & tirées du fond même de ce jeu, comme on peut le voir dans les ſuivantes. Lorſque le jeu ſe trouve faux, c'eſt-à-dire, lorſque le nombre des cartes n'y eſt pas, le coup où l'on s'en apperçoit eſt nul, mais les précédens ſont bons, & valent de même que ſi le jeu eut été complet.

On doit faire refaire, s'il y a quelques cartes retournées dans le jeu.

Celui qui renonce, c'eſt-à-dire, ne joue pas de la couleur qu'on, lui a demandée, en ayant dans ſon jeu, perd deux *impériales*. Les cartes ne ſe donnent que par trois ou par quatre.

Qui oublie de compter ſon point, ne peut le compter après le coup, non plus que les *impériales*.

Pour compter ſes *impériales*, il faut les avoir accuſées devant le point.

On ne peut mêler ſon jeu au talon, ſous peine de perdre la partie.

Qui donne mal, perd ſon tour & une *impériale*.

Le jeu eſt bon, quoiqu'il y ait une carte de retournée au talon.

On compte quatre points pour un honneur qu'on a levé, ſoit qu'on l'ait joué ou non.

On perd une *impériale*, lorſque pouvant prendre une *impériale*, on ne le prend pas, ſoit qu'on ait de la couleur jouée, ſoit qu'on manque à couper quand on le peut.

Une *impériale* en main ou retournée, lorſqu'elle vaut, efface les points que ſon adverſaire a. Il en eſt de même de l'*impériale* faite de ſix jettons aſſemblés à diverſes reprîſes.

On profite des fautes que ſon adverſaire fait, & on marque les *impériales* qu'il perd.

Une *impériale* faite avec des points des cartes qui ſurpaſſent le nombre de celles de ſon jeu, ne laiſſe aucuns points marqués à l'autre joueur; au lieu qu'une *impériale* finie par les honneurs, ne peut point empêcher de marquer ce que l'on gagne de cartes.

La tourne eſt reçûe à finir la partie par préférence à une *impériale* en main.

L'*impériale* en main paſſe devant une *impériale* tournée, ſi elle a lieu. L'*impériale* tournée devant le point, le point devant l'*impériale* qu'on fait tomber, & celle-ci devant les honneurs, & les honneurs devant les cartes qui ſont les derniers points du jeu à compter.

L'*impériale* retournée & celle que l'on fait tomber, n'ont lieu que lorſque l'on joue ſans reſtriction. *Voyez* IMPÉRIALE RETOURNÉE & IMPÉRIALE *qu'on fait tomber*.

L'*impériale* qu'on fait tomber n'a lieu que dans la couleur qui eſt triomphe.

L'*impériale* de triomphe en main, en vaut deux ſans compter la marque des honneurs. Celui qui eſt le premier en cartes, marque ſon point par droit de primauté, quand l'autre joueur l'a égal. On ne quitte point la partie ſans le conſentement reſpectif des joueurs, ſous peine de la perdre.

IMPÉRIALE, *en termes du jeu de ce nom*, ſignifie un certain nombre de cartes ſotmant entr'elles une ſéquence réguliere, ou étant toutes d'une même valeur. Il y a pluſieurs ſortes d'*impériales*, comme ſous les noms de *premiere*, *ſeconde impériales*, d'*impériales tournées* ou *retournées*, & d'*impériales qu'on fait tomber*. Voyez *chacun de ces mots à leur article*.

IMPÉRIALE RETOURNÉE eſt celle qui ſe fait lorſqu'ayant dans ſa main trois cartes de la même valeur ou de la même couleur, on tourne la quatrieme, après avoir donné les cartes qu'il faut donner à chacun.

IMPÉRIALE *qu'on fait tomber* eſt celle qu'on acheve avec des triomphes qu'on leve, n'en ayant dans ſa main qu'une partie de ce qu'il en faut pour faire une *impériale*.

IMPÉRIALE (*premiere*) eſt un aſſemblage de quatre cartes de la même valeur, comme les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre ſept, ſi le jeu n'a que trente-deux cartes, & les quatre ſix s'il en a trente-ſix.

IMPÉRIALE (*ſeconde*) c'eſt une ſéquence de quatre cartes de la même couleur, comme le roi, la dame, le valet & l'as.

IMPÉRIALE, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, à quatre lieues de la mer du Sud,

Digitized by Google

au bord de la riviere de Cauter. Elle a été fondée par le gouverneur Pierre Valdivia en 1551, à 39 lieues de la Conception, où l'évêque s'eſt retiré depuis la priſe de la ville par les Indiens. Elle eſt dans un pays charmant, ſur une roche eſcarpée; mais il lui manque un bon port, à cauſe des bancs de ſable, qui y rhertront toûjours un obſtacle invincible. *Long. 305. latit. mérid. 38. 40.* (*D. J.*)

* IMPÉRIEUX, (*Gram. & Morale*) on le dit de l'homme, du caractere, du geſte & du ton. L'homme *impérieux* veut commander par-tout où il eſt; cela eſt dans ſon caractere; il a le ton haut & fier, & le geſte inſolent. Les hommes *impérieux* avec leurs égaux ſont impertinens, ou vils avec leurs ſupérieurs; impertinens, s'ils demeurent dans leurs caracteres; vils, s'ils en deſcendent. Si les circonſtances favoriſoient l'homme *impérieux*, & le portoient aux premiers poſtes de la ſociété, il y ſeroit deſpote. Il eſt né tyran, & il ne ſonge pas à s'en cacher. S'il rencontre un homme ferme, il en eſt ſurpris; il le regarde au premier coup d'œil comme un eſclave qui méconnoît ſon maître. Il y a des amis *impérieux*; tôt ou tard on s'en détache. Il y a peu de bienfaiteurs qui ayent aſſez de délicateſſe pour ne le pas être. Ils rendent la reconnoiſſance onéreuſe, & font à la longue des ingrats. On s'affranchit quelquefois de l'homme *impérieux* par les ſervices qu'on en obtient. Il contraint ſon caractere, de peur de perdre le mérite de ſes bienfaits. L'amour eſt une paſſion *impérieuſe*, à laquelle on ſacrifie tout. Et en effet, qu'eſt ce qu'il y a à comparer à une femme, à une belle femme, au plaiſir de la poſſéder, à l'iveſſe qu'on éprouve dans ſes embraſſemens, à la fin qui nous y porte, au but qu'on y remplit, & à l'effet dont ils ſont ſuivis?

Les femmes ſont *impérieuſes*; elles ſemblent ſe dédommager de leur foibleſſe naturelle par l'exercice outré d'une autorité précaire & momentanée. Les hommes *impérieux* avec les femmes, ne ſont pas ceux qui les connoiſſent le plus mal; ces ruſtres-là ſemblent avoir été faits pour vanger d'elles les gens de bien qu'elles dominent, ou qu'elles trahiſſent.

* IMPERISSABLE, adj. (*Gram. & Philoſoph.*) qui ne peut périr. Ceux qui regardent la matiere comme éternelle, la regardent auſſi comme *impériſſable*. Rien, ſelon eux, ne ſe perd de la quantité du mouvement, rien de la quantité de la matiere. Les êtres naiſſans s'accroiſſent & diſparoiſſent, mais leurs élémens ſont éternels. La deſtruction d'une choſe a été, eſt & ſera à jamais la génération d'une autre. Ce ſentiment a été celui de preſque tous les anciens Philoſophes, qui n'avoient aucune idée de la création.

IMPÉRIT, IMPÉRITIE, (*Gram.*) ignorance des choſes de l'état qu'on profeſſe. Un juge, un avocat, un eccléſiaſtique, un notaire, un érudit, un médecin, un chirurgien, peuvent être accuſés d'*impéritie*. *Imperitie* eſt un peu plus d'uſage qu'*impérit*. Cependant on lit, *école du monde*: » le bon prélat Salo» cidius fut tellement pénétré de l'eſprit du népo» tiſme, que quoique ſon neveu, très-*impérit* en » toutes choſes, eût une femme vivante & des en» fans, il trouva le moyen de le faire prêtre, chanoi» ne, official, grand-vicaire, & ſurintendant du tein» potel & du ſpirituel de ſon évêché ». *Voyez le dictionn. de Trévoux.*

IMPERIUM, (*Littér.*) ce mot qu'on ne peut rendre en françois que par périphraſe, & qu'on trouve ſi ſouvent dans les auteurs, mérite une explication. Il faut ſavoir, que lorſqu'il regarde le conſul ou le préteur qu'on envoyoit gouverner les provinces, ce conſul ou préteur partoit avec deux ſortes de puiſſance, dont l'une ſe nommoit *poteſtas*, & l'autre *imperium*; la premiere étoit le droit de juriſdiction ſur les perſonnes; droit qui étoit déféré par un décret du ſénat; mais la ſeconde ſe contéroit par une loi que le peuple aſſemblé faiſoit après. Cette derniere puiſſance conſiſtoit dans un pouvoir ſuprême donné au conſul ou au préteur ſur les gens de guerre, comme gens de guerre; enſorte qu'alors ils avoient ſur le militaire pouvoir de vie & de mort, ſans forme de procès, & ſans appel. Cette grande prérogative ſe nommoit en un ſeul mot *imperium*; prérogative dont le peuple romain retint toûjours à lui la collation, la continuation, ou protegation. Quand s'étoient des magiſtrats ordinaires, qu'il falloit envoyer dans les provinces, le peuple aſſemblé par curies, leur confétoit ou leur refuſoit le pouvoir nommé *imperium*. De même ſi c'étoit à quelque perſonne privée que le gouvernement d'une province fût accordé, par la recommandation de ſon rare mérite, le peuple s'aſſembloit par tribus pour lui conférer la puiſſance nommée *imperium*. Il réſulte de-là, que *poteſtas ſenatus-conſulto*, *imperium lege deferebatur*. (*D. J.*)

IMPERSONNEL, adj. (*Gramm.*) le mot *perſonnel* ſignifie *qui eſt relatif aux perſonnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux perſonnes*. C'eſt dans le premier ſens, que les Grammairiens ont diſtingué les pronoms *perſonnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois perſonnes: & c'eſt dans le ſecond ſens que l'on peut dire que les verbes ſont *perſonnels*, quand on les enviſage comme ſuſceptibles d'inflexions relatives aux perſonnes. Le mot *impersonnel* eſt compoſé de l'adj. déf *perſonnel*, & de la particule privative *in*: il ſignifie donc, *qui n'eſt pas relatif aux perſonnes*, ou *qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux perſonnes*. Les Grammairiens qualifient *d'impersonnels* certains verbes qui n'ont, diſent-ils, que la troiſieme perſonne du ſingulier dans tous leurs tems; comme *libet*, *licet*, *evenit*, *accidit*, *pluit*, *lucéſcit*, *oportet*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *miſeret*, *tædet*, *itur*, *fletur*, &c. Cette notion, comme on voit, s'accorde aſſez peu avec l'idée naturelle qui réſulte de l'étymologie du mot; & même elle la contredit, puiſqu'elle ſuppoſe une troiſieme perſonne aux verbes que la dénomination indique comme *privés de toutes perſonnes*.

Les Grammairiens philoſophes, comme Sanctius, Scioppius, & l'auteur de la *Grammaire générale*, ont relevé juſtement cette mépriſe; mais ils ſont tombés dans une autre: ils ne ſe contentent pas de faire entrer dans la définition des verbes *impersonnels*, la notion des perſonnes; ils y ajoûtent celle des tems & des nombres: *quod certâ perſonâ non ſiniatur*, *ſed nec numerum aut tempus certum habet*, *ut amare*, *amaviſſe*, dit Scioppius: (*Gram. philoſ. de verbo*); impersonale *illud omninò deberet eſſe*, *quòd perſonis*, *numeris*, *& temporibus careret*, *quale eſt amare & amari*, dit Sanctius, (*Minerv. lib. I. cap. xij.*) N'eſt-il pas évident que les idées du nombre & du tems ne ſont rien à l'*impersonalité*? D'ailleurs, pour donner en ce ſens la qualification *d'impersonnels* aux infinitifs *amare*, *amaviſſe*, *amari*, & ſemblables, il faut ſuppoſer que les infinitifs n'admettent aucune différence de tems, ainſi que le prétend en effet Sanctius (*ibid. cap. xiv.*) mais c'eſt une erreur fondée ſur ce que ce ſavant homme n'avoit pas des tems une notion bien exacte; la diſtinction en eſt auſſi réelle à l'infinitif qu'aux autres modes du verbe. (*Voyez* INFINITIF & TEMS) & l'auteur de la *Grammaire générale* (*Part. II. ch. xix.*) ſemble y avoir fait attention, lorſqu'il attribue au verbe *impersonnel* de marquer indéfiniment, ſans nombre & ſans perſonne.

En réduiſant donc l'idée de la *perſonalité* & de l'*impersonalité* à la ſeule notion des perſonnes, comme le nom même l'exige; ces mots expriment des

propriétés, non d'aucun verbe pris dans ſa totalité, mais des modes du verbe pris en détail : de maniere que l'on peut diſtinguer dans un même verbe, des modes *perſonnels* & des modes *impersonnels*; mais on ne peut dire d'aucun verbe, qu'il ſoit totalement *perſonnel*, ou totalement *impersonnel*.

Les modes ſont *perſonnels* ou *impersonnels*, ſelon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux perſonnes; & cette différence vient de celle des points de vûe ſous leſquels on y enviſage la ſignification eſſentielle du verbe. *Voyez* MODES.) L'indicatif, l'impératif, & le ſubjonctif, ſont des modes *perſonnels* ; l'infinitif & le participe ſont des modes *impersonnels*. Les premiers ſont *perſonnels*, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux perſonnes: à l'indicatif, 1. *amo* , 2. *amas*. 3. *amat* ; à l'impératif 2. *ama* ou *amato* , 3. *amato*; au ſubjonctif, 1. *amem*, 2. *ames* , 3. *amet*. Les derniers ſont *impersonnels*, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux perſonnes: à l'infinitif, *amare* & *amaviſſe* n'ont de rapport qu'au tems; au participe, *amatus* , *a*, *um*, *amandus*, *a*, *um*, ont rapport au tems, au genre, au nombre, & au cas, mais non pas aux perſonnes.

Or il n'y a aucun verbe, dont la ſignification eſſentielle & générique ne puiſſe être enviſagée ſous chacun des deux points de vûe qui fondent cette différence de modes: on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il ſoit totalement *perſonnel*, ou totalement *impersonnel*.

On m'objectera peut-être que la ſignification des mots étant arbitraire, les Grammairiens ont pu donner la qualification d'*impersonnels* à certains verbes défectifs qui n'ont que la troiſieme perſonne du ſingulier, & qui s'emploient ſans application à aucun ſujet déterminé; qu'en ce cas, leur uſage devient pour nous une loi inviolable, malgré toutes les raiſons d'analogie & d'étymologie que l'on pourroit alléguer contre leur pratique.

Je connois toute l'étendue des droits de l'uſage en fait de langue : mais j'obſerverai avec le P. Bouhours, (*Rem. nouv. tom. ij. pag. 340.*) que *comme il y a un bon uſage qui fait la loi en matiere de langue, il y en a un mauvais contre lequel on peut ſe révolter juſtement; & la preſcription n'a point lieu à cet égard:* j'ajouterai avec M. de Vaugelas, (*Rem. ſur la langue franç. tom. I. préf. pag. 20.*) que *le mauvais uſage ſe forme du plus grand nombre de perſonnes, qui preſque en toutes choſes n'eſt pas le meilleur*; que *le bon au contraire eſt compoſé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix*; & que *c'eſt véritablement celui que l'on nomme le maître des langues.* Si ces deux écrivains, reconnus avec juſtice pour les plus sûrs appréciateurs de l'uſage, ont pu en diſtinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le bon de l'élite, & non de la pluralité des voix; combien n'eſt-on pas plus fondé à ſuivre la même regle en fait du langage didactique, où tout doit être raiſonné, & tranſmettre avec netteté & préciſion les notions fondamentales des Sciences & des Arts? *Si l'uſage*, dit encore M. de Vaugelas, (*ibid. pag. 19.*) *n'eſt autre choſe, comme quelques-uns ſe l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le ſiege de ſon empire, ceux qui y ſont nés & élevés, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domeſtiques pour bien parler la langue de leur pays.* J'en dis autant du langage didactique: s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui ſe mêlent d'expliquer les principes des Arts & des Sciences; il n'y a plus de choix à faire, les termes techniques ne ſeront plus techniques, par la raiſon même que ſouvent ils ſeront introduits par le haſard, ou même par l'erreur, plûtôt que par la réflexion & par l'art.

Tel eſt en effet le mot *impersonnel*; on l'applique mal, & il ſuppoſe faux. J'ai déja fait ſentir qu'il eſt mal appliqué, quand j'ai remarqué qu'il déſigne comme privés de toutes perſonnes les prétendus verbes *impersonnels*, dans leſquels on reconnoît néanmoins une troiſieme perſonne du ſingulier. Pour ce qui eſt de la ſuppoſition de faux, elle conſiſte en ce que les Grammairiens s'imaginent que ces verbes s'emploient ſans application à aucun ſujet déterminé, quoiqu'ils ne ſoient pas à l'infinitif, qui eſt le ſeul mode où le verbe puiſſe être dans cette indétermination. *Voyez* INFINITIF.

Mais ne nous contentons pas d'une remarque ſi générale ; peut-être ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour les Grammairiens qu'il s'agit de convaincre. Entrons dans une diſcuſſion détaillée des exemples les plus plauſibles qu'ils alleguent en leur faveur. Ces verbes prétendus *impersonnels* ſont de deux ſortes ; les uns ont une terminaiſon active, & les autres une terminaiſon paſſive.

I. Parmi ceux de la premiere ſorte, arrêtons-nous d'abord à cinq, qui dans les rudimens ſont ordinairement une figure très-conſidérable; ſavoir *miſeret*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *tædet*. On a déjà indiqué, *article* GENITIF, que ces verbes étoient réellement *perſonnels*, & appliqués à un ſujet déterminé: le génitif qui les accompagne pour l'ordinaire, ſuppoſe un nom appellatif qui le précede dans l'ordre analytique, & dont il doit être le déterminatif; que ſeroit-on de ce nom appellatif communément ſous-entendu, ſi on ne le mettoit au nominatif comme ſujet grammatical des verbes en queſtion? On trouve à l'*article* GENITIF, pluſieurs exemples où l'on a ſuppléé ainſi ce nom; mais on ne s'y eſt autoriſé pour le faire, que d'un ſeul texte de Plaute, (*ſlich. in arg.*) *& me quidem hæc conditio nunc non pœnitet*, (& la vérité cette condition ne me peine point à préſent); explication littérale, qui fait aſſez ſentir combien eſt poſſible l'application de ce verbe à d'autres ſujets. Voici des preuves de fait pour les autres. On lit dans Valerius Flaccus, (*lib. II. de Vulcano*), *Adelinem ſcopulo inveniunt, miſerentque, ſoventque*; où l'on voit *miſerent* au pluriel, & appliqué au même ſujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *ſovent*. Plaute nous fournit un paſſage où *piget* & *pudet* tout-à-la-fois ſont appliqués *perſonnellement*, s'il eſt poſſible de le dire: *quod pudet facilius ferunt quàm illud quod piget*; (*in Pſeud.*) Lucain emploie *pudebunt* au pluriel; *ſemper metuit quem ſæva pudebunt ſupplicia*; & l'on trouve *pudent* dans Térence, *non te hæc pudent?* (*in Adelph.*) Pour ce qui eſt de *tædet*, on le trouve avec un ſujet au nominatif dans Séneque, (*lib. I. de irâ*) *ira ea tædet quæ invaſit:* & Aulu-Gelle, (*lib. I.*) s'en ſert même au pluriel; *verbis ejus defatigari perteduiſſent.*

S'il s'agit des verbes qui expriment l'exiſtence des météores & autres phénomenes naturels, comme *pluit*, *fulminat*, *fulgurat*, *lucefcit*; ils ſont dans le même cas que les précédens. On trouve dans les écrivains les plus sûrs, des exemples où ils ſont accompagnés de ſujets particuliers : comme tous les autres verbes reconnus pour *perſonnels*. *Malum quam impluit ceteris, non impluet mihi*; (Plaut. *Moſtell.*) *Multus ut in terras depluerit quod lapis*; (Tib. *lib. II.*) *non denſior aëre grando, nec de concuſſa tantum pluit ilice glandis*; (Virg. *Geor. IV.*) *Fulminet Æneas armis*; (Id. *Æn. XII.*) *Antra ætherio tonant* (Id. *Æn. VIII.*) *Et elucefcet aliquando ille dies*; (Cic. *pro Mil.*) *Veſperaſcente cœlo Thebas poſſum pervenire* (Corn. Nep. *Pelop.*) Il ſeroit ſuperflu d'accumuler un plus grand nombre d'exemples; mais je temarquerai que la maniere dont quelques grammairiens veulent que l'on ſupplée le ſujet de ces verbes, lorſqu'il n'eſt pas exprimé, ne me paroît pas aſſez juſte:

Digitized by Google

ils veulent qu'on leur donne un sujet *cognata significationis*, c'eſt-à-dire un nom qui ait la même racine que le verbe, & que l'on diſe par exemple *pluvia pluit, fulmen fulminat, fulgur fulgurat, lux lucescit.* C'eſt introduire gratuitement un pléonaſme; ce qu'on ne doit jamais ſe permettre qu'en faveur de la netteté ou de l'énergie. On a voulu indiquer un moyen général de ſuppléer l'ellipſe; mais ne vaudroit-il pas mieux renoncer à cette vûe, que de lui ſacrifier la juſteſſe de l'expreſſion, comme il ſemble qu'on la ſacrifie en effet dans *lux lucescit? Lux* ſignifie proprement *la ſplendeur du corps lumineux*; *lucescit* veut dire *acquiert des degrés de ſplendeur*; car *lucescere* eſt un verbe inchoatif. *Voyez* INCHOATIF. Réuniſſez ces deux traductions, & jugez; *la ſplendeur acquiert des degrés de ſplendeur!* Conſultons les bonnes ſources, & régions-nous dans chaque occurrence ſur les exemples les plus analogues que nous aurons trouvés ailleurs: c'eſt, je crois, la regle générale la plus ſûre que l'on doive propoſer, & qu'il faille ſuivre.

Parcourons encore quelques verbes de terminaiſon active, prétendus *impersonnels* par la foule des grammairiſtes, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des ſujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

Accidit. *Qui dies quàm crebro accidat, experti debemus ſcire*; (Cic. *pro Mil.*) *Ut accido ad tua genua*; (Tacit.)

Contingit. *Nam neque dativibus contingunt gaudia ſolis.* (Hor. *epiſt. I. 17.*)

Decet. *Nec velle experiri quàm ſe aliena decèant; id enim maximè quemque decet quod eſt cujuſque maximè ſuum.* (Cic. *Offic. I.*)

Libet & lubet. *Nam quod tibi lubet, idem mihi libet.* (Plaut. *Moſtell.*)

Licet. *Non mihi idem licet quod iis qui nobili genere nati ſunt.* (Cic.)

Licet & oportet. *Eſt enim aliquid quod non oporteat, etiamſi liceat; quidquid verò non licet, certè non oportet.* (Cic. *pro Balbo.*)

Oportet. *Hæc facila ab illo oportebant.* (Terent.) *Adhuc Achillis quæ aſſolent, quæque oporent ſigna ad ſalutem eſſe, omnia hæc eſſe video.* (Id.)

Si nous trouvons ces verbes appliqués à des ſujets déterminés dans les exemples que l'on vient de voir, pourquoi faire difficulté de reconnoître qu'il en eſt encore de même, lorſque ces ſujets ne ſont pas exprimés, ou qu'ils ſont moins apparens? *Me liceat caſum miſerari inſontis amici*; (*Æn. V.*) le ſujet de *liceat* dans ce vers, c'eſt *me miſerari caſum inſontis amicis*: c'eſt la même choſe dans ce texte d'Horace, *Licuit ſemperque licebit ſignatum præſente nota producere nomen*; (*ars poet. 58.*) le ſujet grammatical de *licuit* & de *licebit*, c'eſt l'infinitif *producere*; le ſujet logique, c'eſt *ſignatum præſente notâ producere nomen.* On lit dans Corn. Nepos, (*Milt. 1.*) *Accidit ut Athenienſes Cherſoneſum colonos vellent mittere*; la conſtruction pleine montre clairement le ſujet du verbe *accidit*: c'eſt *res accidit ita ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum*; ou bien, *hæc res, ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum accidit*: ſelon la premiere maniere, le nom ſous-entendu *res* eſt le ſujet d'*accidit*, & *ita ut Athenienſes*, &c. eſt une expreſſion adverbiale, modificative du même verbe *accidit*; ſelon la ſeconde maniere, le nom ſous-entendu *res*, n'en eſt que le ſujet grammatical, *hæc ut Athenienſes vellent*, &c. eſt une propoſition incidente, déterminative de *res*, & qui conſtitue avec *res* le ſujet logique du verbe *accidit*. On peut, ſi je ne me trompe, choiſir aſſez arbitrairement l'une de ces deux conſtructions, également approuvées par la ſaine Logique; mais il réſulte également de l'une & de l'autre qu'*accidit* n'eſt pas *impersonnel*. Je ne dois pas inſiſter davantage ſur cette matiere; il ſuffit ici d'avoir indiqué la voie pour découvrir le ſujet de ces verbes revêtus de la terminaiſon active, & taxés fauſſement d'*impersonnalité*.

Il. Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allegue ſous la terminaiſon paſſive, ſoient employés ſans relation à aucun ſujet; cela eſt abſolument contraire à la nature des modes *perſonnels*, qui ne ſont revêtus de cette forme, que pour être mis en concordance avec le ſujet particulier & déterminé auquel on les applique. Mais la méthode de trouver ce ſujet mérite quelque attention; & je ne puis approuver celle que Priſcien enſeigne, & qui a été adoptée enſuite par les meilleurs grammairiens.

Voici comment s'explique Priſcien: (*lib. XVIII.*) *ſed ſi quis & hæc omnia* impersonalia *velit inſpicere penitùs, ad ipſas res verborum referuntur, & ſunt tertiæ perſonæ, etiamſi prima & ſecunda deficiant.* Il ajoute un peu plus bas: *poſſunt habere intellectùm nominativum ipſius rei, quæ in verbo intelligitur: nam cùm dico* curritur, curſus *intelligitur*; & ſedetur, ſeſſio; & ambulatur, ambulatio; *ſic & ſimilia; quæ res in omnibus verbis etiam abſolutis neceſſe eſt ut intelligatur; ut* vivo, viram; & ambulo, ambulationem; & ſedeo, ſeſſionem; & curro, curſum.

Sanctius, (Minerv. *lib. III. cap. j.*) donne à ces paroles de Priſcien, le nom de paroles d'or, *aureæ Priſciani verba*, tant la doctrine lui en paroît plauſible: auſſi l'adopte-t-il dans toutes ſes conſéquences; & il s'en ſert (*cap. iij.*) pour prouver qu'il n'y a point de verbes neutres, & que tous ſont actifs ou paſſifs. Pour moi je ne ſaurois me perſuader, que pour rendre raiſon de quelques locutions particulieres, il faille adopter univerſellement le pléonaſme, qui eſt en ſoi un vice entierement oppoſé à l'exactitude grammaticale, & qui n'eſt en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vûes particulieres que l'art de la parole ne doit point négliger. « Il y auroit autant de raiſon, » comme l'obſerve très-bien M. Lancelot, (Gramm. » gén. *part. II. ch. xviij.*) de prétendre que quand » on dit *homo candidus*, il faut ſous-entendre *cum* » *dore*, que de s'imaginer que quand on dit *curris*, il » faut ſous-entendre *curſum*, ou *currere* ». Toute la langue latine deviendroit donc un pléonaſme perpétuel: que dis-je? il en ſeroit ainſi de toutes les langues; & rien ne me diſpenſeroit de dire que *je dormois*, ſignifie en françois, *je dormois le dormir*; & ainſi du reſte. *Credat judæus Apella, non ego.*

Tout le monde ſait que l'on dit également en latin, *multi homines reperiuntur*, pluſieurs hommes ſont trouvés, & *multos homines reperire eſt*, trouver, ou l'action de trouver pluſieurs hommes, eſt; ce qui ſignifie également, ſelon le tour de notre langue, *on trouve pluſieurs hommes.* C'eſt ainſi que Virgile (*Æn. VI. 595.*) dit, *Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnum cernere erat*, & qu'il auroit pû dire, n'eût été la contrainte du vers. *Necnon & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur.* Il n'y a plus qu'à ſe laiſſer aller au cours des conſéquences de cette obſervation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plûtôt que par des ſuppoſitions arbitraires & peu juſtes. *Itur, ſtetur, ſtatur, curritur*, &c. ſont pareillement des expreſſions équivalentes à *ire eſt, ſtare eſt, currere eſt*; ce qui paroît ſans-doute plus raiſonnable que *ire, ſto itio itur; ſtare*, ou *ſtetus ſtetur; ſtare*, ou *ſtatio ſtatur; currere*, ou *curſus curritur*; quoiqu'en ait penſé Priſcien, & ceux qui l'ont répété d'après lui. Or dans *ire eſt, ſtare eſt, ſtare eſt*, il y a très-nettement un ſujet, ſavoir, *ire, ſtare, ſtare*; & le verbe perſonnel *eſt: itur, ſtetur, ſtatur*, ne ſont

Digitized by Google

que des expreſſions abrégées, qui renferment tout-à-la-fois le ſujet & le verbe, de même à-peu-près que *eo*, *fico*, *ſto*, ſont équivalens à *ego ſum iens*, *ego ſum fiens*, *ego ſum ſtans*, renfermant conjointement le ſujet de la premiere perſonne, & le verbe.

On a coutume de regarder comme un latiniſme très-éloigné des lois de la ſyntaxe générale, le tour *ire eſt*; & je ne ſais ſi l'on s'eſt douté que l'équivalent *itur* s'écartât le moins du monde des lois les plus ordinaires; c'eſt pourtant l'expreſſion la moins naturelle des deux, & la plus difficile à juſtifier. *Ire* eſt l'action d'aller, cela eſt ſimple, quand on ne veut affirmer que l'action d'aller, ſans aſſigner à cet acte aucun ſujet déterminé. Mais comment le tour paſſif *itur* peut-il préſenter la même idée? c'eſt que l'effet produit par une cauſe eſt en ſoi purement paſſif, & n'exiſte que paſſivement; ainſi il ſuffit d'employer la voix paſſive pour affirmer l'exiſtence paſſive de cet effet, quand on ne veut pas en déſigner la cauſe active. Ceci me paroît encore naturel, mais beaucoup plus détourné que le premier moyen; & par conſéquent le ſecond tour approche plus que le premier de ce que l'on nomme *idiotiſme*.

Cette obſervation me conduit à une queſtion qui y a bien du rapport, & qui va peut-être apprêter à rire à cette foule d'étudits, qui ont garni leur mémoire de tous les mots & de tous les tours matériels de la langue latine, ſans en approfondir un ſeul; qui en connoiſſent la lettre, ſi l'on veut, mais qui n'en ont jamais pénétré l'eſprit. *Itum eſt*, *ſtatum eſt*, *ſtatum eſt*, on alla, on pleura, on s'arrêta; ces tours ſont-ils actifs ou paſſifs?

Afin de répondre avec préciſion, qu'il me ſoit permis de remarquer en premier lieu que, *ire eſt* eſt au préſent, *itum eſt* au prétérit, & *eundum eſt* au futur; perſonne apparemment ne le conteſtera. En ſecond lieu que ces trois tours ſont analogues entr'eux, puiſque dans tous trois, l'idée individuelle de la ſignification du verbe *ire* eſt employée comme ſujet du verbe ſubſtantif; d'où il ſuit que ces trois expreſſions ſont comparables entr'elles, comme parties d'une même conjugaiſon, de la même maniere, quant au ſens, que *doceo*, *docui*, *doctum ſum*. Il en eſt donc de ſens d'*itum eſt*, comme de celui d'*ire eſt*, & de celui d'*eundum eſt*; mais il eſt hors de doute que *ire eſt* eſt un tour actif, & il eſt aiſé de prouver qu'il en eſt de même de *eundum eſt*. On lit dans Virgile (*Æneide XI. 230.*) *pacem trojano ab rege petendam*, il faut demander la paix au prince troyen: *pacem* eſt à l'accuſatif à cauſe du verbe actif *petendum*, qui n'eſt autre choſe que le gérondif de *petere*, & qui n'en differe que par la relation au tems. Nos rudimentaires modernes imagineront peut-être une faute des copiſtes à ce vers de Virgile, & croiront qu'il faut lire *petendam*, afin de ne pas y avouer le ſens actif, mais mal-à-propos. Servius qui vivoit au quatrieme ſiecle, dont le latin étoit la langue naturelle, & qui nous a laiſſé ſur Virgile un commentaire eſtimé, loin de vouloir eſquiver *pacem petendum*, remarque que c'eſt un tour néceſſaire quand on employe le gérondif; *cum per gerundi modum aliquid dicimus, per accuſativum elocutionem formemus neceſſe eſt, ut petendum mihi eſt equum*; il ajoûte à cela un exemple pris dans Lucrece, *æternas quoniam pœnas in morte timendum*. Minellius, dans ſes annotations ſur Virgile, obſerve ſur le même vers que c'eſt une façon de parler familiere à Lucrece, dont il cite d'abord le même exemple que Servius, & enſuite un ſecond, *motu privandum eſt corpora*. Il faut donc avouer que comme *petendum eſt pacem* eſt une locution active, *eundum eſt* à plus forte raiſon doit être pris également dans le ſens actif; devoir aller, *eundum eſt*, eſt; *devoir aller eſt*, c'eſt-à-dire *on doit aller*, comme *aller eſt*, ire eſt, ſignifie *on va*.

Servius au même endroit déja cité, après l'exemple tiré de Lucrece, en ajoûte un autre tiré de Salluſte, *caſtra fine vulnere introitum*, mettant ainſi ſur la même ligne *petendum*, *timendum* & *introitum*, qu'il déſigne également par la dénomination de *gerundi modus*. Sur le *ſervitum matribus ibo* (*Æneide II. 786.*) il s'étoit expliqué de même, *modus gerundi eſt*, & à propos de *quis talia fando*, *&c.* (*ibid. 6.*) *gerundi modus eſt*, dit-il, *ſive pro infinitivo modo dictum accipiunt*. Ce dernier mot eſt important; il prouve que *ire*, *itum* & *eundum*, ſont également du mode infinitif, & qu'apparemment ils ne doivent différer entr'eux que par les relations temporelles; auſſi n'eſt-ce que par ces mots que different les trois phraſes *ire eſt*, *itum eſt*, *eundum eſt*, que nous traduiſons activement par *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*.

Concluons donc par analogie que *itum eſt* eſt également actif, qu'il ſignifie littéralement *ire allé eſt*, & ſelon le tour françois, *on eſt allé*.

Il faut bien que Varron air penſé que le ſupin *ſpectatum* avoit le ſens actif, quand il a dit *eſſe in Arcadia ſcio ſpectatum ſuem* pour *ſpectaſſe*, dit la méthode latine de Port-royal. Et Plaute a dit dans le même ſens (*Amphitr. in prol.*) *juſtum rem & facilem eſſe oratum à vobis volo:* ſur quoi il eſt bon de remarquer que ſans *volo*, ce comique auroit dit, *juſtum rem & facilem eſſe oratum à vobis*, conformement à l'analogie que j'établis ici, & que lui-même a ſuivie dans le texte dont il s'agit.

Quelques-uns de nos grammairiens françois, par un attachement aveugle à la prétendue *impersonnalité* des verbes latins, ont voulu la retrouver dans notre phraſe françoiſe, *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*; *il faut*, *il pleut*, *&c.* mais il eſt évident que c'eſt tromper les yeux à la lumiere: quelle que puiſſe être l'origine de notre *on*, il eſt conſtant que c'eſt un pronom général qui déſigne par l'idée préciſe de la troiſieme perſonne, un ſujet d'une nature quelconque, & conſéquemment qu'il n'y a point d'*impersonnalité* partout où on le rencontre. Dans les autres exemples notre *il* eſt chargé des mêmes fonctions, avec cette différence que *on* fixe plus particulierement l'attention ſur les hommes, & que *il* détermine d'une maniere plus générale. *Il pleut*, c'eſt-à-dire, l'eau *pleut*. *Il faut aimer Dieu*, *il* eſt un pronom appellatif, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, deſorte que le ſujet total eſt *il aimer Dieu*; *faut* manque, eſt néceſſaire, à l'imitation du *deſideratur* latin. *Il y a des hommes*, ou *pluſieurs philoſophes qui le nient*, c'eſt-à dire *il des hommes*, ou *il* ſavoit *pluſieurs philoſophes qui le nient*, a place ici. Dans *il des hommes* le déterminatif de *il* y eſt joint par la prépoſition *de*; dans *il pluſieurs philoſophes*, le déterminatif eſt joint à *il* par ſimple oppoſition, comme cela étoit très-commun *al tems Innocent III.* Villehardouin.

IMPERTINENCE, ſ. f. (*Morale*) l'uſage a changé le ſens de ce mot; il exprimoit autrefois une action ou un diſcours oppoſé au ſens commun, aux bienſéances, aux petites regles qui compoſent le ſavoir vivre. On ne s'en ſert guere aujourd'hui que pour caractériſer une vanité dédaigneuſe, conçue ſans fondement, & montrée ſans pudeur; cette ſorte de vanité eſt aſſez commune. Heureux qui peut en rire! l'homme ſage & ſenſé en eſt plus le martyr que le frondeur. La vanité, l'*impertinence*, le ſot orgueil des rangs, lui paroiſſent les inconvéniens néceſſaires de l'hiérarchie, qui maintient l'ordre de l'amour de la gloire qui vivifie la nation.

IMPERTINENT, (*Gramm.* & *Morale*) l'*impertinence* ſe dit du caractere de l'homme, & d'une action qu'il aura faite: on dit de l'homme c'eſt un *impertinent*; de l'action c'eſt une *impertinence*. Il faut cependant obſerver qu'il en eſt de l'*impertinence* comme du menſonge, de l'injuſtice, & de la plûpart des autres

Digitized by Google

qualités bonnes ou mauvaiſes. Celui qui a dit un menſonge, ou qui a commis une injuſtice, n'eſt pas pour cela un homme injuſte ni un menteur; & celui qui a dit ou fait une *impertinence*, un homme *impertinent*. L'*impertinent* ne diſtingue ni les lieux, ni les circonſtances, ni les choſes, ni les perſonnes. Il parle, & il offenſe; il parle encore, & il offenſe encore. Il n'eſt pas toujours ſans eſprit, mais il eſt ſans jugement, ſans délicateſſe; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'eſt un fat outré. Je ne fais ſi l'*impertinent* eſt fort ſenſible à ſon propre caractère, quand il le rencontre dans un autre: je ne le crois pas. C'eſt le bon eſprit, & un grand uſage du monde qui corrigent de l'*impertinence* qu'on tient de la mauvaiſe éducation. S'il y a des hommes *impertinens*, il ne manque pas de femmes *impertinentes*. Une petite maîtreſſe ou une *impertinente*, c'eſt preſque la même choſe; il y en a d'autres encore.

IMPERTINENT, (*Juriſprud.*) eſt oppoſé à *pertinent*. Ce terme ne s'applique guere qu'en matiere de faits dont on demande à faire preuve, quand les faits ne ſont pas de nature à être admis; pour en ordonner la preuve, on dit qu'ils ſont *impertinens* & inadmiſſibles. *Voyez* FAITS, PERTINENT & PREUVE. (*A*)

IMPERTURBABLE, IMPERTURBABILITÉ, (*Gram.*) il ne ſe dit guere que de la mémoire. Ce prédicateur a une mémoire qui ne ſe trouble jamais, *imperturbable*. Cependant, on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il eſt *imperturbable* dans ſes principes; alors il eſt relatif à la diſpute. C'eſt par l'étude, les connoiſſances acquiſes, la réflexion, l'intérêt, le caractere, que nous nous rendons *imperturbables* dans nos ſentimens, nos projets, nos réſolutions, *&c.* il faut avoir la raiſon pour ſoi, ſinon d'*imperturbable* qu'on étoit, on devient entêté, opiniâtre.

IMPÉTRABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ſe peut demander; ce terme n'eſt guere uſité qu'en matiere bénéficiale. On dit qu'un bénéfice eſt vacant & *impétrable*, lorſqu'il n'eſt pas rempli de fait ou de droit. *Voyez* BÉNÉFICE, DÉVOLUT, VACANCE. (*A*)

IMPÉTRANT, adj. (*Juriſprud.*) en termes de chancellerie, ſignifie celui qui obtient des lettres du prince; cependant dans les lettres il n'eſt qualifié que d'*expoſant*, parce qu'il n'eſt *impétrant* qu'après avoir obtenu les lettres. *Voyez* IMPÉTRATION. (*A*)

IMPÉTRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) en matiere bénéficiale, ſe dit de l'obtention que l'on fait d'un bénéfice en cour de Rome; il ſe dit auſſi en ſtyle de chancellerie, pour exprimer l'obtention de toutes ſortes de lettres: celui qui les obtient eſt appellé l'*impétrant*. *Voyez* IMPÉTRANT. (*A*)

IMPÉTUEUX, IMPETUOSITÉ, (*Gram.*) termes relatifs à la violence du mouvement. Le vent eſt *impétueux*; les flots de la mer ſont *impétueux*; le Rhône eſt *impétueux*. Il ſe dit au figuré de la jeuneſſe, de la colere, du caractere, du zele, du ſtyle, du diſcours, & de preſque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. C'eſt une affaire d'organiſation, à laquelle ni l'éducation, ni la réflexion, ni les malheurs, ni l'âge ne remédient pas toujours. Il eſt dangereux de s'oppoſer à l'*impétuoſité*, ſoit au ſimple, ſoit au figuré. Un Orateur *impétueux* nous entraîne; un Orateur grave nous accable. L'*impétuoſité* eſt communément de courte durée; il faut la laiſſer paſſer.

IMPIE, adj. (*Gram.*) Celui qui médit d'un Dieu qu'il adore au fond de ſon cœur. Il ne faut pas confondre l'incrédule & l'*impie*. L'incrédule eſt un homme à plaindre; l'*impie* eſt un méchant à mépriſer. Les chrétiens qui ſavent que la foi eſt le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonſpects que les autres hommes, dans l'application de cette injurieuſe épithete. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une eſpece de dénonciation, & qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, & même la vie de celui qu'on ſe plaît à traduire comme un *impie*. Il y a beaucoup de livres hétérodoxes, il y a peu de livres *impies*. On ne doit regarder comme *impies* que les ouvrages où l'auteur inconſéquent & hérétique blaſphême contre la religion qu'il avoue. Un homme a ſes doutes; il les propoſe au public. Il me ſemble qu'au lieu de brûler ſon livre, il vaudroit beaucoup mieux l'envoyer en ſorbonne, pour qu'on en préparât une édition où l'on verroit, d'un côté les objections de l'auteur, de l'autre les réponſes des docteurs. Que nous apprennent une cenſure qui proſcrit, un arrêt qui condamne au feu? rien. Ne ſeroit-ce pas le comble de la témérité, que de douter que nos habiles théologiens diſperſaſſent comme la pouſſiere toutes les miſérables ſubtilités du mécréant. Il en ſeroit ramené dans le ſein de l'Egliſe, & tous les fideles édifiés s'en fortifieroient encore dans leur foi. Un homme de goût avoit propoſé à l'académie françoiſe une occupation bien digne d'elle, c'étoit de publier de nos meilleurs auteurs, des éditions où ils rematqueroient toutes les fautes de langue qui leur auroient échappé. J'oſerois propoſer à la ſorbonne un projet bien digne d'elle, & d'une toute autre importance; ce ſeroit de nous donner des éditions de nos hérétodoxes les plus célebres, avec une réfutation, page à page. D'*impie* on fait *impieté*.

IMPITOYABLE, adj. (*Gramm.*) qui eſt ſans pitié. *Voyez* PITIÉ. On doit être *impitoyable* envers les méchans, toutes les fois que la commiſération qu'on exerceroit envers eux, tourneroit contre les bons. Ce n'eſt pas toujours le juge, c'eſt la loi qui eſt ſourde & *impitoyable*. On dit le ſer *impitoyable* ne pardonnoit à perſonne; l'enfer & la mort ſont *impitoyables*. Les pécheurs impénitens trouveront dans le Dieu de la miſéricorde qui les a faits, & qui connoît leur foibleſſe, un arbitre *impitoyable*. Voilà le ſeul cas peut-être, où la foi nous empêche de prendre ce mot en mauvaiſe part.

IMPLANTER, verbe actif. (*Gramm. & Anat.*) c'eſt avoir ſon origine & ſon attache profondement en quelque endroit. Les cheveux ſont *implantés* ſur la tête. Les oreillettes & les arteres s'*implantent* dans le cœur.

IMPLEXE, adj. (*Littérat.*) Il ſe dit des poëmes épiques, & des ouvrages dramatiques; c'eſt l'oppoſé de ſimple. L'ouvrage eſt ſimple quand il n'y a point de renverſement dans la fortune du héros. *Implexe* ſi la fortune du héros devient mauvaiſe de bonne qu'elle étoit, ou de mauvaiſe devient bonne. On croit que le ſujet *implexe* eſt plus propre à émouvoir les paſſions.

IMPLICITE, IMPLICITEMENT, *Implicite*, adj. *terme de l'école*, eſt le contraire d'*explicite*, & ſignifie *non expliquée, non développée*. Volonté *implicite*, foi *implicite*.

Volonté *implicite* eſt celle qui ſe manifeſte moins par des paroles que par des circonſtances & par des faits. Telle clauſe, par exemple, ſans être énoncée dans un contrat, y eſt cenſée contenue, parce qu'elle ſuit de la volonté *implicite* & primitive des contractans, laquelle ſe démontre, tant par la nature de l'acte, que par d'autres clauſes équivalentes, & nettement exprimées.

Foi *implicite* eſt un acquieſcement général & ſincere à tout ce que l'Egliſe nous propoſe, ſans que le fidele porte ſa vûe ni ſa foi, ſur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus ſouvent.

La plûpart des hommes n'ont, comme on ſait, qu'une foi *implicite*; trop occupés de leurs affaires temporelles, ils n'ont ni le tems, ni le génie néceſſaire pour acquérir les connoiſſances que ſuppoſe

Digitized by Google

une foi explicite un peu étendue. Heureuſement ils en ont toujours aſſez pour ſaiſir le principal objet de la foi que J. C. nous demande, je veux dire la ferme confiance que nous devons avoir en ſa parole. En effet, le Sauveur n'inſiſte pas, comme les Théologiens, ſur une adhéſion expreſſe, pas même ſur une adhéſion *implicite* à des opinions controverſées dans l'école, & dont la plûpart n'intéreſſent ni la religion, ni les mœurs.

La confiance, la foi invariable en ſa puiſſance & en ſa médiation, eſt preſque le ſeul article qu'il exige de nous; & c'eſt ce qu'il témoigne ſans équivoque dans les divers paſſages où il parle de la foi; en voici quelques-uns pris au haſard & ſans choix, car ils ont tous le même ſens dans la bouche du Sauveur.

Jéſus admirant l'extrême confiance du Centenier, dit en marquant ſa ſurpriſe: » en vérité je n'ai point » trouvé une ſi grande foi, même en Iſraël ». *Matth. 8. 10.*

Dans une autre occaſion, voyant la foi de ceux qui lui préſentoient un paralytique: » mon fils, dit-il » au malade, ayez confiance, vos péchés vous ſont » remis ». *Matth. 9. 2.*

Il dit de même à l'hémorroiſſe: » ma fille ayez confiance, votre foi vous a ſauvée. » *Matth. 9. 22.*

Saint Pierre marchant ſur les eaux, & paroiſſant effrayé, Jéſus lui tendit la main, en lui diſant: « homme de peu de foi, pourquoi avez-vous dou» té »? *Matth. 14. 31.*

Il dit à un aveugle qui demandoit ſa guériſon avec de grands cris: « allez, votre foi vous a ſau» vé ». *Marc, 10. 52.*

Il dit encore à un lépreux qu'il avoit guéri, & qui lui rendoit grace à genoux: » levez-vous, allez, » votre foi vous a ſauvé ». *Luc, 17. 19.*

« Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné ſon fils » unique, afin que tout homme qui croit en lui ne » périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle ». *Jean, 3. 16.*

Qu'on examine dans le texte des évangéliſtes tous les paſſages où il eſt queſtion de la foi, & l'on verra qu'ils n'expriment que l'intime perſuaſion de la divinité du Sauveur, que la confiance en ſes mérites infinis. Principe fondamental de la foi néceſſaire à tous les hommes, & qui ſemble ſe réduire à croire l'unité d'un Dieu en trois perſonnes, & la divinité de J. C. unie à l'humanité, pour opérer le ſalut du genre humain; foi efficace & fructifiante, dont le Sauveur fait dépendre non-ſeulement les guériſons miraculeuſes, & les autres prodiges de la toute-puiſſance, mais encore la rémiſſion des péchés, & les récompenſes de la vie éternelle; foi par conſéquent bien différente d'une adhéſion ſtérile à tant de propoſitions débattues parmi les ſcholaſtiques, & qui n'ont au teſte que peu ou point de rapport au perfectionnement de nos mœurs.

Il réſulte de ces obſervations que la plûpart des dogmes énoncés par l'Egliſe, bien que ſolidement établis ſur ſon infaillibilité, ne tiennent pourtant que le ſecond rang dans le ſyſtême de notre croyance; & qu'ainſi la connoiſſance expreſſe en eſt moins néceſſaire au ſalut; en un mot, qu'ils peuvent devenir l'objet de la foi *implicite*, ou de ce qu'on appelle *foi du peuple* ou *du charbonnier*.

Implicitement, adverbe, vient d'*implicite*, & ſe prend à proportion dans le même ſens. Telle propoſition qui n'eſt pas en termes exprès dans un livre, y eſt pourtant contenue *implicitement*, parce qu'elle eſt une conſéquence néceſſaire de la doctrine qu'on y établit.

IMPLIQUER, verbe actif, (*Gramm.*) c'eſt engager dans un ſoupçon, une affaire, une accuſation. Cet accuſé a *impliqué* beaucoup de monde dans ſon action. Les plus braves d'entre les Romains ſe trouverent *impliqués* dans les conjurations qu'on forma contre les oppreſſeurs de leur liberté.

On dit encore, cette propoſition *implique* contradiction, lorſqu'en la décompoſant, on y remarque ou des conditions, ou des circonſtances, ou des idées, ou des ſuppoſitions, qui ne peuvent co-exiſter, ou qui s'excluent réciproquement.

IMPLORER, verbe actif, (*Gramm.*) c'eſt demander avec toutes les marques de l'inſtance. On *implore* du ſecours; on *implore* la juſtice; on *implore* le bras ſéculier. Si les Eccléſiaſtiques *implorent* le bras ſéculier contre ceux qui refuſent de les écouter avec docilité, ils oublient que leur conduite eſt proſcrite dans l'Evangile, qui leur ordonne d'enſeigner, & non de perſécuter; de ſauver, & non de perdre; de s'éloigner, & non de frapper; d'être des hommes de paix, & non des hommes de ſang.

IMPOLI, IMPOLITESSE, (*Gramm.*) c'eſt une ignorance groſſiere, ou un mépris déplacé des égards de convention dans la ſociété. *Voyez l'article* POLITESSE.

IMPORCITOR, ſ. m. (*Myth.*) dieu de la campagne & de l'agriculture, qui préſidoit chez les anciens Romains, à la troiſieme façon que l'on donnoit aux terres, après qu'on leur avoit confié le grain. Ce mot vient de *porca*, terme par lequel on déſignoit la forme élevée des ſillons; le flamine invoquoit le dieu *imporcitor*, en ſacrifiant à Cérès & à la Terre. *Diét. de Trevoux.*

IMPORTANCE, ſ. f. (*Gram.*) terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a peu ſi nous y attachons une grande valeur, il eſt *important*. On dit d'un meuble précieux, un meuble d'*importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entrepriſe, qu'elle eſt d'*importance*, ſi les ſuites en peuvent devenir ou très-avantageuſes, ou très-nuiſibles. Le mal & le bien donnent également de l'*importance*. D'*importance* on a fait *important*, qui ſe prend à peu-près dans le même ſens. On dit, il eſt *important* de bien commencer, d'aller vîte, de marcher ſourdement. Il faut que le ſujet d'un poëme épique ou dramatique ſoit *important*. Combien de queſtions futiles qui auroient à peine agité les ſcholaſtiques dans l'ombre & la pouſſiere de leurs claſſes, ſi le gouvernement ne leur avoit donné de l'*importance*, par la part qu'il y a priſe! Qu'il oſe les mépriſer, & bientôt il n'en ſera plus parlé. Qu'il en faſſe un ſujet de diſtinction, de préférence, de grace, & bientôt les haines s'accroîtront; les peuples s'armeront, & une diſpute de mots finira par des aſſaſſinats & des ruiſſeaux de ſang. L'adjectif *important* a deux acceptions particulieres. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, c'eſt un homme *important*; on le dit auſſi de celui qui ne peut rien ou peu de choſe, & qui met tout en œuvre pour ſe faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. Les nouveaux débarqués, ceux qui ſollicitent des graces, des places, ſont à tout moment ici la dupe des *importans*. La ville & la cour regorgent d'*importans* qui font payer bien cher leur nullité. Les *importans* ſont dans les cours, ce que les prêtres du paganiſme étoient dans leurs temples. On les croyoit en grande familiarité avec les dieux, parce qu'ils ne s'en éloignoient jamais. On leur portoit des offrandes qu'ils acceptoient, & ils s'engageoient à parler au ciel, à qui ils ne diſoient rien, ou qui ne les entendoit pas. En un mot l'*important* eſt ſans naiſſance, mais il voit des gens de qualité; il eſt ſans talens, mais il protege ceux qui en ont; il eſt ſans crédit, mais il ſe met en chemin pour rendre ſervice; il ne fait rien, mais il conſeille ceux qui font mal. S'il a une petite place, il croit y faire de grandes choſes; enfin il voudroit faire croire à tout le monde & ſe perſuader

Digitized by Google

persuader à lui-même, que ses discours, ses actions, son existence, influent sur la destinée de la société.

* IMPORTATION, s. f. (*Commerce*) il se dit de tous les objets de commerce que nous recevons de l'étranger. Son corrélatif est *exportation*, qui se dit de tous les objets de commerce que l'étranger reçoit de nous. Si la valeur de l'*importation* est égale à la valeur de l'exportation, nous ne perdons ni ne gagnons. Une vûe de politique, ce seroit d'accroître l'exportation autant qu'il est possible, & peut-être de diminuer autant qu'il est possible l'*importation*.

IMPORTUN, s. m. (*Morale*) c'est celui qui embarrasse, incommode, ennuie, chagrine par sa présence, ses discours & ses actions hors de saison.

Un *importun* offre avec vivacité ses services à des gens qui ne veulent pas l'employer; il prend le moment que son ami est accablé d'affaires pour lui parler de sciences; il va souper chez sa maîtresse, le soir même qu'elle a la fièvre; il entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage, & qui ne cherchent qu'à se reposer de leurs fatigues; en un mot, il ne fait jamais discerner le tems & les occasions, & loin d'obliger les autres, il leur déplaît, & leur devient à charge. Ce rôle ridicule, qu'il joue dans la société, est le vrai rôle d'un sot; un homme habile, dit la Bruyere, sent d'abord s'il convient ou s'il ennuie; il fait disparoître l'instant qui précede celui où il feroit de trop quelque part. (*D. J.*)

* IMPOSANT, ad. IMPOSER, v. act. (*Gram.*) c'est l'effet de tout ce qui imprime un sentiment de crainte, d'admiration, de respect, d'égard, de considération. On en impose ou par des qualités réelles, ou par des qualités apparentes. Il se dit & des personnes & des choses. La dignité, le ton, le visage, le caractere, le regard, en imposent dans la personne. La grandeur, l'élévation, la masse, le faîte, l'éclat, la dépense, l'espace, l'étendue, la durée, l'ancienneté, le travail, la perfection, en imposent dans les choses. Rien n'en impose au sage que ce qui excite en lui un sentiment réfléchi d'admiration, d'estime ou de respect. En *imposer* se prend encore dans un sens différent; pour tromper, mentir, séduire. On *impose* aussi une pénitence, une tâche, un nom, une taxe, les mains, un fardeau, *&c.* acceptions du verbe *imposer*, assez éloignées des précédentes.

IMPOSER, *terme d'Imprimerie* en lettres. *Imposer* une *forme*, c'est après avoir arrangé les pages sur le *marbre* selon l'art, les renfermer dans un chassis de fer, les garnir en tout sens de différens *bois* taillés pour les différentes sortes de *formats*, & par le moyen des *biveaux* & des *coins*, rendre le tout solide & portatif. *Voyez les mots italiques chacun à leur article. Voyez aussi* IMPOSITION, *terme d'Imprimerie en lettres, & les Planches de l'Imprimerie.*

IMPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie souvent la même chose qu'*impôt* ou *tribut*: on dit, par exemple, l'*imposition* des tailles, celle du dixieme ou du vingtieme, *&c.*

Quelquefois par *imposition*, on entend la repartition qui est faite de ces impôts sur les contribuables. *Voyez* IMPOT. (*A*)

IMPOSITION. On se sert de ce mot en Lorraine, au lieu de celui de *taille*, pour exprimer les sommes qui se levent sur les sujets pour les besoins de l'état. Les *impositions* de cette province pour l'année 1748 montent, sans y comprendre celle du vingtieme, à près de deux millions neuf cent trente-cinq mille livres au cours de France. La principale *imposition* est appellée *subvention*. C'étoit autrefois la seule, & elle comprenoit toutes les charges. Elle n'est ni réelle, ni personnelle; elle est mixte. Les autres *impositions*, qui se répartissent sur les mêmes principes que la subvention, sont pour la dépense des ponts & chaussées; la solde de la maréchaussée; les gages & appointemens d'officiers militaires, de judicature, de finance, & pour le supplément du prix des fourrages aux troupes de cavalerie en quartier dans la province. Le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, fixe chaque année par des arrêts de son conseil des finances, la somme imposée sur les deux duchés. La Lorraine en supporte ordinairement les deux tiers, le Barrois le surplus. Ces arrêts sont adressés avec des lettres patentes à la chambre des comptes de Lorraine & à la chambre des comptes de Bar, lesquelles en font chacune dans sa province la répartition sur les différentes paroisses ou communautés qui en dépendent. Elles adressent à chaque communauté un mandement fort étendu, qui explique les principes & la maniere de procéder à la levée des deniers de l'*imposition*, l'exemption qui en est accordée aux nobles, aux ecclésiastiques, *&c.* Aussi-tôt après la réception du mandement de la chambre des comptes, le maire ou principal officier fait assembler la communauté, & on élit trois asseyeurs à la pluralité des voix, l'un tiré de la haute classe, un autre de la moyenne classe, le troisieme de la basse classe des contribuables. Ces asseyeurs font seuls sur les particuliers la répartition de la somme imposée sur le corps de la communauté. Le rôle qu'ils en ont formé est remis à deux collecteurs choisis & différens des asseyeurs. Ces collecteurs font la levée & le recouvrement des deniers sans le ministere d'huissiers ou sergens, & portent les deniers au receveur particulier des finances en deux termes, Janvier & Juillet. Les sommes se remettent ensuite par le receveur particulier au receveur général des finances en exercice.

L'*imposition du vingtieme* n'a commencé en Lorraine qu'en 1750. Le second vingtieme au premier Octobre 1756; & les quatre sous en sus du premier vingtieme en Janvier 1757. Il s'y perçoit comme en France. *Article de M. DURIVAL le jeune.*

IMPOSITION *des mains*, (*Théologie*) onction ecclésiastique par laquelle la mission évangélique & le pouvoir d'absoudre sont communiqués. *Voyez* CHIROTONIE & MAIN.

L'*imposition* des mains étoit une cérémonie judaïque, qui s'étoit introduite, non par quelque loi divine, mais par la coûtume, & toutes les fois que l'on prioit Dieu pour quelqu'un, on lui mettoit les mains sur la tête.

Notre Sauveur a suivi cette coûtume, soit qu'il fallût benir des enfans ou guérir des malades, en joignant la priere à cette cérémonie. Les apôtres de même *imposoient* les mains à ceux à qui ils conféroient le S. Esprit. Les prêtres en usoient ainsi, lorsqu'ils introduisoient quelqu'un dans leur corps; & les apôtres eux mêmes recevoient de nouveau l'*imposition* des mains, lorsqu'ils s'engageoient à quelque nouveau dessein. L'ancienne église donnoit l'*imposition* des mains à ceux qui se marioient, & les Abyssins le font encore. *Voyez* MARIAGE.

Mais ce nom qui est général dans sa premiere signification, a été restraint par l'usage à l'*imposition* des mains par laquelle on confere les ordres. Spanheim a fait un traité de *impositione manuum*. Tribbechovius & Braunius ont suivi son exemple. *Voyez* ORDINATION.

Il est aussi fait mention fréquemment dans les écrits des peres & des auteurs ecclésiastiques, d'une *imposition* des mains par laquelle on recevoit les hérétiques qui, abjurant leurs erreurs, rentroient dans le sein de l'Eglise. On fait que le sacrement de confirmation se confere par l'*imposition* des mains de l'évêque, jointe à l'onction du saint chrême & à

Digitized by Google

la priere. Il y avoit encore une autre *impoſition* des mains pour reconcilier les pénitens, ce qui a fait ſoûtenir à quelques théologiens que l'*impoſition* des mains étoit la matiere du ſacrement de pénitence, mais ce ſentiment n'eſt pas ſuivi. Le plus grand nombre penſe que cette *impoſition* des mains uſitée dans la primitive Egliſe à l'égard des pénitens, étoit ſeulement cérémonielle & non ſacramentelle.

Impoſition ſe dit auſſi d'une eſpece de tranſplantation qui ſe fait pour la cure de certaines maladies. *Voyez* TRANSPLANTATION.

On prend le plus que l'on peut de la mumie ou de l'excrément de la partie malade, ou de tous les deux enſemble, on les place dans un arbre ou dans une plante, entre l'écorce & le bois, & on recouvre le tout avec du limon. Au lieu de cela, il y en a qui font un trou de tariere dans le bois pour y placer cette mumie ou cet excrément; après quoi ils bouchent le trou avec un tampon de même bois, & mettent du limon par-deſſus.

Lorſqu'on ſouhaite un effet durable, il faut choiſir un arbre de longue durée, comme le chêne. Si on le veut prompt, il faut un arbre qui croiſſe promtement; & dans ce dernier cas, on doit retirer ce qui ſert de milieu à la tranſplantation, ſi-tôt que l'effet s'eſt enſuivi, à cauſe que la trop grande altération de l'eſprit pourroit nuire au malade. *Dict. de Trévoux.*

IMPOSITION, *terme d'Imprimerie en lettres*; c'eſt une des *fonctions* du *compoſiteur*: lorſqu'il a le nombre de pages qu'il lui faut pour *impoſer*, il les arrange ſur le *marbre*, ſuivant les regles de l'art, amplement detaillées dans l'article de la *main d'œuvre de l'*IMPRIMERIE. *Voyez cet article.* Enſuite il confere les folio de ſes pages pour voir ſi elles ſont bien placées, poſe le *chaſſis*, place la *garniture*, delie les pages, & les ſerre dans la garniture, jette les yeux ſur chaque page l'une après l'autre pour voir s'il n'y a point quelques lettres dérangées; s'il y en a, les redreſſe avec la *pointe*, garnit la forme de *coins*, les ſerre avec la main, *taque* la forme, & la *ſerre*. Les pages doivent être placées de maniere que quand les deux côtés du papier ſont imprimés, la ſeconde page ſe trouve au revers de la premiere, la quatrieme au revers de la troiſieme, & ainſi de ſuite. *Voyez tous les mots italiques chacun à leur article. Voyez auſſi les Planches de l'Imprimerie.*

IMPOSSIBLE, adj. (*Métaphyſique*) c'eſt tout ce qui renferme contradiction. Deux idées qui s'excluent réciproquement, forment un aſſemblage qui eſt *impoſſible*, de même que l'aſſemblage qui l'exprime.

Il faut bien prendre garde ici aux notions trompeuſes & déceptrices que l'on prend quelquefois pour des idées claires. Il arrive en effet que nous nous formons de ſemblables idées qui nous paroiſſent évidentes, faute d'attention, parce que nous avons une idée de chaque terme en particulier, quoiqu'il ſoit *impoſſible* d'en avoir aucune de la phraſe qui naît de leur combinaiſon. Ainſi l'on penſeroit d'abord entendre ce que l'on veut dire par *une figure renfermée entre deux lignes droites*; & l'on croiroit parler d'un corps régulier en parlant d'un corps *à neuf faces égales*, parce qu'on entend tous les termes qui entrent dans ces propoſitions. Cependant il implique contradiction que deux lignes droites renferment un eſpace, & faſſent une figure, & qu'un corps ait neuf faces égales & ſemblables. On a encore un exemple de ces idées deceptrices dans le *mouvement le plus rapide* d'une roue, dont M. Leibnitz s'eſt ſervi contre les Carteſiens; car il eſt aiſé de faire voir que le mouvement le plus rapide eſt *impoſſible*, puiſqu'en prolongeant un rayon quelconque, ce mouvement devient plus rapide à l'infini. On voit par ces exemples, qu'il eſt très-poſſible de croire avoir une idée claire d'une choſe, dont cependant nous n'avons aucune idée.

L'*impoſſible* eſt tel abſolument ou hypothétiquement, ſuivant qu'il répugne au principe de contradiction, ou à celui de la raiſon ſuffiſante. L'*impoſſible abſolu*, c'eſt ce qui ne ſauroit être, quelque ſuppoſition que vous faſſiez, parce qu'il répugne à l'eſſence même du ſujet, dont on voudroit le rendre attribut, comme un triangle à quatre angles, une montagne ſans vallée. C'eſt-là l'*impoſſible*, proprement dit; mais on connoit auſſi une *impoſſibilité conditionnelle*, qui vient de ce qu'une choſe n'a ni n'aura jamais de raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. Un voyage de la terre à la lune implique contradiction, entant que les hommes ſont deſtitués des moyens requis pour l'exécuter. C'eſt ſur cette diſtinction que MM. Leibnitz & Wolf fondent leur néceſſité abſolue & hypothétique.

On peut regarder comme *impoſſible* au premier ſens, 1°. tout ce qui ſe contredit ſoi-même; 2°. tout ce qui contredit à quelque propoſition démontrée; 3°. toute combinaiſon d'attributs qui s'excluent réciproquement.

Tout *impoſſible abſolu* eſt un véritable *rien*, à quoi ne répond aucune idée. Car ſi l'on met enſemble deux choſes inalliables, elles ſe détruiſent l'une l'autre, & il ne reſte rien. Des propoſitions qui expriment des combinaiſons abſolument *impoſſibles*, ne ſauroient donc être l'objet de la puiſſance de Dieu, qui s'exerceroit en ce cas ſur le *rien*. Ce n'eſt point la borner que dire qu'elle ne s'étend pas juſques-là; car le néant ne ſauroit être ſon objet, puiſqu'il n'eſt ſuſceptible de rien. De telles propoſitions ne ſauroient être non plus l'objet de notre foi; car il ne dépend pas de moi de croire qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, qu'elle ſoit ici & ailleurs, qu'elle ſoit une & trois au même ſens & de la même maniere.

IMPOSTE, ſ. f. (*Coupe des pierres*) du latin *impoſtum*, mis deſſus, eſt le rang ou plutôt le lit de pierre ſur lequel on établit la naiſſance de la voute, dit le *couſſinet*. *Impoſte* ſignifie auſſi cet ornement de moulures qui couronne un piédroit ſous la naiſſance d'une arcade; lequel ſert de baſe à un autre ornement cintré, appellé *archivolte*.

* IMPOSTURE, ſ. f. (*Gram. Morale*) ce mot vient du verbe *impoſer*. Or on en impoſe aux hommes par des actions & par des diſcours. Les deux crimes les plus communs dans le monde, ſont l'*impoſture* & le vol. On en impoſe aux autres, on s'en impoſe à ſoi-même. Toutes les manieres poſſibles dont on abuſe de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, ſont autant d'*impoſtures*. Mais le vrai champ & ſujet de l'*impoſture* ſont les choſes inconnues. L'étrange des choſes leur donne crédit. Moins elles ſont ſujettes à nos diſcours ordinaires, moins on a le moyen de les combattre. Auſſi Platon dit-il, qu'il eſt bien plus aiſé de ſatisfaire, parlant de la nature des dieux que de la nature des hommes, parce que l'ignorance des auditeurs prête une belle & large carriere. D'où il arrive que rien n'eſt ſi fermement cru que ce qu'on fait le moins, & qu'il n'y a gens ſi aſſurés que ceux qui nous content des fables, comme alchimiſtes, prognoſtiqueurs, indicateurs, chiromanciens, medecins, *id genus omne*, auxquels je joindrois volontiers, *ſi j'oſois*, dit Montagne, un tas d'interpretes & contrôleurs des deſſeins de Dieu, faiſant état de trouver les cauſes de chaque accident, & de voir dans les ſecrets de la volonté divine les motifs incompréhenſibles de ſes œuvres; & quoique la variété & diſcordance continuelle des événemens les rejette de coin en coin & d'orient en occident, ils ne laiſſent pourtant de

Digitized by Google

ſuivre leur eſſeuf, & de même crayon peindre le blanc & le noir. Les *impoſteurs* qui entraînent les hommes par des merveilles, en ſont rarement examinés de près; & il leur eſt toûjours facile de prendre d'un fac deux nouveaux. *Voyez la fuite du xxxj. chap. du I. livre des eſſais.*

IMPOSTURE, *en maladie*, eſt une ruſe ou artifice qu'on pratique pour paroître attaqué d'une maladie qu'on n'a pas. Les Médecins & les Chirurgiens, dans les rapports qu'ils ſont obligés de faire en juſtice, doivent être très-attentifs à ne ſe point laiſſer tromper. Il y a dans les ouvrages de Galien un petit traité ſur ce ſujet. Jean-Baptiſte Sylvaticus a compoſé une diſſertation dans laquelle il donne des regles pour découvrir les maladies ſimulées: *de iis qui morbum ſimulant deprehendendis*. Tous les auteurs qui ont écrit avec quelque attention ſur la medecine légale, n'ont point oublié les tromperies imaginées pour paroître malade. Fortunatus Fidelis, qui paſſe pour le premier qui ait écrit des queſtions médicales relatives à la Juriſprudence, a donné ſur cette matiere des principes auxquels Zacchias, medecin de Rome, a ajoûté quelques détails. Mais ils ont tous été devancés dans cette carriere par notre fameux chirurgien Ambroiſe Paré, qui a ſpécialement écrit ſur les *impoſtures* des gueux qui feignent d'être fourds & muets, qui contrefont les ladres, ſur les artifices des femmes qui paroiſſent avoir des cancers à la mammelle, des deſcentes de matrice, & autres maux, pour exciter la compaſſion du peuple, & en recevoir de plus amples aumônes. Il eſt entré de l'art & de l'induſtrie juſque dans les moyens d'abuſer le public par les voies les plus honteuſes. En général, il y a trois motifs auxquels on peut rapporter tous les faits dont les auteurs ont fait mention; la crainte, la pudeur & l'intérêt. C'eſt par la crainte du ſupplice qu'un criminel contrefait l'inſenſé; par pudeur, une fille ſe plaint d'hydropiſie, pour cacher une groſſeſſe; par intérêt, une femme ſe dit enceinte, & prend les précautions qui peuvent le faire croire, afin de pouvoir ſuppoſer un enfant, *&c.* Il y a beaucoup de circonſtances délicates où il faut uſer d'une grande prudence, & être capable de diſcernement pour aller à la recherche de la vérité, & rendre aux juges un témoignage fidele & éclairé. Le mort préſumé conduit à l'examen des différentes *impoſtures* qu'on a rangées ſous trois genres, qui ont chacun leurs regles générales & particulieres. Le premier genre comprend les maladies dont la nature ne ſe manifeſte pas, & qui n'ont d'autres ſignes de leur exiſtence ſuppoſée que les plaintes & les cris de ceux qui s'en diſent attaqués. On met dans le ſecond genre des maladies réelles, mais factices; & ſous le troiſieme, les apparences poſitives de maladies qui n'exiſtent point, comme des échymoſes artificielles pour s'être frotté de mine de plomb, des crachemens de ſang ſimulés, *&c.* Il faut voir ces détails dans les livres qui en traitent, afin d'être en garde contre de pareilles ſupercheries, par leſquelles on pourroit être l'occaſion de torts fort préjudiciables; par des jugemens portés avec légereté, faute de connoiſſances ou d'attention ſuffiſante. (*Y*)

IMPOT, ſ. m. (*Droit politiq. & Finances*) contribution que les particuliers ſont cenſés payer à l'état pour la conſervation de leurs vies & de leurs biens.

Cette contribution eſt néceſſaire à l'entretien du gouvernement & du ſouverain; car ce n'eſt que par des ſubſides qu'il peut procurer la tranquillité des citoyens; & pour lors ils n'en ſauroient refuſer le payement raiſonnable, ſans trahir leurs propres intérêts.

Mais comment la perception des *impôts* doit-elle être faite? Faut-il la porter ſur les perſonnes, ſur les terres, ſur la conſommation, ſur les marchandiſes, ou ſur d'autres objets? Chacune de ces queſtions, & celles qui s'y rapportent dans les diſcuſſions de détails, demanderoit un traité profond qui fût encore adapté aux différens pays, d'après leur poſition, leur étendue, leur gouvernement, leur produit & leur commerce.

Cependant nous pouvons établir des principes déciſifs ſur cette importante matiere. Tirons-les ces principes des écrits lumineux d'excellens citoyens, & faiſons-les paſſer dans un ouvrage où l'on reſpire les progrès des connoiſſances, l'amour de l'humanité, la gloire des ſouverains, & le bonheur des ſujets.

La gloire du ſouverain eſt de ne demander que des ſubſides juſtes, abſolument néceſſaires; & le bonheur des ſujets eſt de n'en payer que de pareils. Si le droit du prince pour la perception des *impôts*, eſt fondé ſur les beſoins de l'état, il ne doit exiger de tribut que conformément à ces beſoins, les remettre d'abord après qu'ils ſont ſatisfaits, n'en employer le produit que dans les mêmes vûes, & ne pas le détourner à ſes uſages particuliers, ou en profuſions, pour des perſonnes qui ne contribuent point au bien public.

Les *impôts* ſont dans un état ce que ſont les voiles dans un vaiſſeau, pour le conduire, l'aſſurer, l'amener au port, non pas pour le charger, le tenir toujours en mer, & finalement le ſubmerger.

Comme les *impôts* ſont établis pour fournir aux néceſſités indiſpenſables, & que tous les ſujets y contribuent d'une portion du bien qui leur appartient en propriété, il eſt expédient qu'ils ſoient perçus directement, ſans frais, & qu'ils rentrent promtement dans les coffres de l'état. Ainſi le ſouverain doit veiller à la conduite des gens commis à leur perception, pour empêcher & punir leurs exactions ordinaires. Néron dans ſes beaux jours fit un édit très-ſage. Il ordonna que les magiſtrats de Rome & des provinces reçuſſent à toute heure les plaintes contre les fermiers des *impôts* publics, & qu'ils les jugeaſſent ſur le champ. Trajan vouloit que dans les cas douteux, on prononçât contre ſes receveurs.

Lorſque dans un état tous les particuliers ſont citoyens, que chacun y poſſede par ſon domaine ce que le prince y poſſede par ſon empire, on peut mettre des *impôts* ſur les perſonnes, ſur les terres, ſur la conſommation, ſur les marchandiſes, ſur une ou ſur deux de ces choſes enſemble, ſuivant l'urgence des cas qui en requiert la néceſſité abſolue.

L'*impôt* ſur la perſonne ou ſur ſa tête, a tous les inconvénients de l'arbitraire, & ſa méthode n'eſt point populaire: cependant elle peut ſervir de reſſource lorſqu'un beſoin eſſentiel de ſommes qu'il faudroit indiſpenſablement rejetter ſur le commerce, ſur les terres ou leur produit. Cette taxe eſt encore admiſſible, pourvû qu'elle ſoit proportionnelle, & qu'elle charge dans une proportion plus forte les gens aiſés, en ne portant point du tout ſur la derniere claſſe du peuple. Quoique tous les ſujets jouiſſent également de la protection du gouvernement & de la ſûreté qu'il leur procure, l'inégalité de leurs fortunes & des avantages qu'ils en retirent, veut que ces impoſitions ſoient, pour parler ainſi, en progreſſion géométrique, deux, quatre, huit, ſeize, ſur les aiſés; car cet *impôt* ne doit point s'étendre ſur le néceſſaire.

On avoit diviſé à Athenes les citoyens en quatre claſſes; ceux qui tiroient de leurs biens cinq cent meſures de fruits ſecs ou liquides, payoient au public un talent, c'eſt-à-dire ſoixante mines. Ceux qui en retiroient trois cent meſures, devoient un demi-

Digitized by Google

talent. Ceux qui avoient deux cent mesures, payoient dix mines. Ceux de la quatrieme classe ne payoient rien. La taxe étoit équitable : si elle ne suivoit pas la proportion des biens, elle suivoit la proportion des besoins. On jugea que chacun avoit un nécessaire physique égal ; que ce nécessaire physique ne devoit point être taxé ; que l'abondant devoit être taxé ; & que le superflu devoit l'être encore davantage.

Tant que les *impôts* dans un royaume de luxe ne feront pas assis de maniere qu'on perçoive des particuliers en raison de leur aisance, la condition de ce royaume ne sauroit s'améliorer ; une partie des sujets vivra dans l'opulence, & mangera dans un repas la nourriture de cent familles, tandis que l'autre n'aura que du pain, & dépérira journellement. Tel *impôt* qui retranchoit par an cinq, dix, trente, cinquante louis sur les dépenses frivoles dans chaque famille aisée, & ce retranchement fait à proportion de l'aisance de cette famille, suffiroit avec les revenus courans pour rembourser les charges de l'état, ou pour les frais d'une juste guerre, sans que le laboureur en entendît parler que dans les prieres publiques.

On croit qu'en France une taxe imposée dans les villes seulement, sur les glaces, l'argenterie, les cuchers, les laquais, les carrosses, les chaises à porteurs, les toiles peintes des indes, & autres semblables objets, rendroit annuellement quinze ou vingt millions ; elle ne feroit pas moins nécessaire pour mettre un frein à la dépopulation des campagnes, que pour achever de répartir les *impôts* de la façon la plus conforme à la justice distributive ; cette façon consiste à les étendre sur le luxe le plus grand, comme le plus onéreux à l'état. C'est une vérité incontestable que le poids des tributs se fait sur-tout sentir dans ce royaume, par l'inégalité de son assiette, & que la force totale du corps politique est prodigieuse.

Passons à la taxe sur les terres, taxe très-sage quand elle est faite d'après un dénombrement, une estimation vraie & exacte ; il s'agit d'en exécuter la perception à peu de frais, comme cela se pratique en Angleterre. En France l'on fait des rôles où l'on met les diverses classes de fonds. Il n'y a rien à dire quand ces classes sont distinguées avec justice & avec lumieres ; mais il est difficile de bien connoître les différences de la valeur des fonds, & encore plus de trouver des gens qui ne soient pas intéressés à les méconnoître dans la confection des rôles. Il y a donc deux fortes d'injustices à craindre, l'injustice de l'homme & l'injustice de la chose. Cependant si la taxe est modique à l'égard du peuple, quelques injustices particulieres de gens plus aisés ne mériteroient pas une grande attention. Si au contraire on ne laisse pas au peuple par la taxe, de quoi subsister honnêtement, l'injustice deviendra des plus criantes, & de la plus grande conséquence. Que quelques sujets par hasard ne payent pas assez dans la foule, le mal est tolérable ; mais que plusieurs citoyens qui n'ont que le nécessaire payent trop, leur ruine se tourne contre le public. Quand l'état proportionne sa fortune à celle du peuple, l'aisance du peuple fait bien-tôt monter la fortune de l'état.

Il ne faut donc point que la portion des taxes qu'on met sur le fermier d'une terre, à raison de son industrie, soit forte, ou tellement décourageante de sa nature, qu'il craigne de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ou de montrer une nouvelle industrie, de peur de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne pourroit payer. Alors il n'auroit plus d'émulation d'acquérir, & en perdant l'espoir de devenir riche, son intérêt seroit de se montrer plus pauvre qu'il n'est réellement. Les gens qui prétendent que le paysan ne doit pas être dans l'aisance, débitent une maxime aussi fausse que contraire à l'humanité.

Ce seroit encore une mauvaise administration que de taxer l'industrie des artisans ; car ce seroit les faire payer à l'état, précisément parce qu'ils produisent dans l'état une valeur qui n'y existoit pas : ce seroit un moyen d'anéantir l'industrie, ruiner l'état, & lui couper la source des subsides.

Les *impôts* modérés & proportionnels sur les consommations des denrées, des marchandises, sont les moins onéreux au peuple, ceux qui rendent le plus au souverain, & les plus justes. Ils sont moins onéreux au peuple, parce qu'ils sont payés imperceptiblement & journellement, sans décourager l'industrie, d'autant qu'ils sont le fruit de la volonté & de la faculté de consommer. Ils rendent plus au souverain qu'aucune autre espece, parce qu'ils s'étendent sur toutes choses qui se consomment chaque jour. Enfin ils sont les plus justes, parce qu'ils sont proportionnels, parce que celui qui possede les richesses ne peut en jouir sans payer à proportion de ses facultés. Ces vérités, malgré leur évidence, pourroient être appuyées par l'expérience constante de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, & de quelques villes d'Italie, si tant est que les exemples soient propres à persuader.

Mais il ne faut pas ajouter des *impôts* sur la consommation, à des *impôts* personnels déjà considérables ; ce seroit écraser le peuple, au lieu que substituer un *impôt* sur la consommation, à un *impôt* personnel, c'est tirer plus d'argent d'une maniere plus douce & plus imperceptible.

Il faut observer en employant cet *impôt*, que l'étranger paye une grande portion des droits ajoutés au prix des marchandises qu'il achette de la nation. Ainsi les marchandises qui ne servent qu'au luxe, & qui viennent des pays étrangers, doivent souffrir de grands *impôts*. On en rehaussera les droits d'entrée, lorsque ces marchandises consisteront en des choses qui peuvent croître, ou être également fabriquées dans le pays, & on en encouragera les fabriques ou la culture. Pour les marchandises qu'on peut transporter chez l'étranger, s'il est de l'avantage public qu'elles sortent, on levera les droits de sortie, ou même on en facilitera la sortie par des gratifications.

Enfin les *impôts* sur les denrées & les marchandises qu'on consomme dans le pays, sont ceux que les peuples sentent le moins, parce qu'on ne leur fait pas une demande formelle. Ces sortes de droits peuvent être si sagement ménagés, que le peuple ignore presque qu'il les paye.

Pour cet effet, il est d'une grande conséquence que ce soit le vendeur de la marchandise qui paye le droit. Il sait bien qu'il ne le paye pas pour lui, & l'acheteur qui donne le fonds, le paye, le confond avec le prix. De plus, quand c'est le citoyen qui paye, il en résulte toutes sortes de gênes, jusqu'à des recherches qu'on permet dans sa maison. Rien n'est plus contraire à la liberté. Ceux qui établissent ces sortes *d'impôts*, n'ont pas le bonheur d'avoir rencontré la meilleure sorte d'administration.

Afin que le prix de la chose, & l'imposition sur la chose puisse se confondre dans l'esprit de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la valeur de la marchandise & *l'impôt* ; & que sur une denrée de peu de valeur on ne mette point un droit excessif. Il y a des pays où le droit excede de quinze à vingt fois la valeur de la denrée, & d'une denrée essentielle à la vie. Alors le prince qui met de pareilles taxes sur cette denrée, ôte l'illusion à ses sujets ; ils voyent qu'ils sont imposés à des droits tellement déraisonnables, qu'ils ne sentent plus que leur

Digitized by Google

misere & leur servitude. D'ailleurs, pour que le prince puisse lever un droit si disproportionné à la valeur d'une chose, il faut qu'il la mette en ferme, & que le peuple ne puisse l'acheter que de ses fermiers, ce qui produit mille desastres.

La fraude étant dans ce cas très-lucrative, la peine naturelle, celle que la raison demande, qui est la confiscation de la marchandise, devient incapable de l'arrêter; il faut donc avoir recours à des peines japonnoises, & pareilles à celles que l'on inflige aux plus grands crimes. Des gens qu'on ne sauroit regarder comme des hommes méchans, sont punis comme des scélérats: toute la proportion des peines est ôtée.

Ajoutons que plus on met le peuple dans la nécessité de frauder ce fermier, plus on enrichit celui-ci, & plus on appauvrit celui-là. Le fermier avide d'arrêter la fraude, ne cesse de se plaindre, de demander, de surprendre, d'obtenir des moyens de vexations extraordinaires, & tout est perdu.

En un mot les avantages de l'*impôt* sur les consommations, consistent dans la modération des droits sur les denrées essentielles à la vie, dans la liberté de contribution à leur consommation, & dans l'uniformité d'imposition. Sans cela, cette espece d'*impôt* admirable dans le principe, n'a plus que des inconvenient. *Voyez*-en la preuve dans l'excellent ouvrage intitulé *recherches & considérations sur les finances*, 1758, in-4°. 2 *vol.*

L'*impôt* arbitraire par-tout est plus conforme à la servitude que tout autre. L'*impôt* proportionnel sur les terres est conforme à la justice. L'*impôt* sur les marchandises convient à la liberté d'un peuple commerçant. Cet *impôt* est proprement payé par l'acheteur, quoique le marchand l'avance & à l'acheteur & à l'état. Plus le gouvernement est modéré, plus l'esprit de liberté regne, plus les fortunes ont de sûreté, plus il est facile aux négocians d'avancer à l'état & aux particuliers des droits considérables. En Angleterre, un marchand prête réellement à l'état cinquante livres sterling, à chaque tonneau de vin qu'il reçoit de France. Quel est le marchand qui oseroit faire une chose de ce genre dans un pays gouverné comme la Turquie? Et quand il l'oseroit faire, comment le pourroit-il avec une fortune suspecte, incertaine, ruinée?

La plûpart des républiques peuvent augmenter les *impôts* dans les pressans besoins, parce que le citoyen qui croit les payer à lui-même, a la volonté de les payer, & en a ordinairement le pouvoir, par l'effet de la nature du gouvernement. Dans la monarchie mitigée, les *impôts* peuvent s'augmenter, parce que la sagesse, l'habileté du gouvernement, y peut procurer des richesses; c'est comme la récompense du prince, à cause du respect qu'il a pour les lois.

Cependant plus il les respecte, plus il doit borner les *impôts* qu'il est forcé d'établir, les distribuer proportionnellement aux facultés, les faire percevoir avec ordre, sans charges & sans frais. L'équité de la levée des tributs de la ville de Rome, tenoit au principe fondamental du gouvernement, fondé par Servius Tullius, & ne pouvoit être enfreinte que la république ne fût ébranlée du même coup, comme l'expérience le justifia.

L'imposition mise par Aristide sur toute la Grece, pour soutenir les frais de la guerre contre les Perses, fut répartie avec tant de douceur & de justice, que les contribuables nommerent cette taxe *l'heureux fort de la Grece*; & c'est vraisemblablement la seule fois qu'une taxe a eu cette belle qualification. Elle montoit à 450 talens; bien-tôt Périclès l'augmenta d'un tiers; enfin ayant été triplée dans la suite, sans que la guerre fût plus ruineuse par sa longueur, ou par les divers accidens de la fortune, cette pesanteur d'*impôt* arrêta le progrès des conquêtes, épuisa les veines du peuple, qui devenu trop foible pour résister à Philippe, tomba sous le joug de son empire.

Ayons donc pour maxime fondamentale de ne point mesurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, mais à ce qu'il doit donner équitablement; & si quelquefois on est contraint de mesurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner; sans ce ménagement il arrivera qu'on fera forcé ou de surcharger ce malheureux peuple, c'est-à-dire de ruiner l'état, ou de faire des emprunts à perpétuité, ce qui conduit à la surcharge perpétuelle de l'imposition, puisqu'il faut payer les intérêts; finalement il en résulte un désordre assuré dans les finances, sans compter une infinité d'inconvéniens pendant le cours de ces emprunts. Le principe qu'on vient de poser est bien plus constant, d'un effet plus étendu, & plus favorable à la monarchie, que les trésors amassés par les rois.

Le souverain doit ôter tous les *impôts* qui sont vicieux par leur nature, sans chercher à en réprimer les abus, parce que la chose n'est pas possible. Lorsqu'un *impôt* est vicieux par lui-même, comme le sont tous les tributs arbitraires, la forme de la régie, toute bonne qu'elle est, ne change que le nom des excès, mais elle n'en corrige pas la cause.

La maxime des grands empires d'orient, de remettre les tributs aux provinces qui ont souffert, devroit être portée dans tous les états monarchiques. Il y en a où elle est adoptée, mais où en même tems elle accable autant & plus que si elle n'y étoit pas reçue, parce que le prince n'en levant ni plus ni moins, tout l'état devient solidaire. Pour soulager un village qui paye mal, on charge de la dette un autre village qui paye mieux; on ne rétablit point le premier, on détruit le second. Le peuple est désespéré entre la nécessité de payer pour éviter des exécutions qui suivent promtement, & le danger de payer, crainte de surcharges.

On a osé avancer que la solidité des habitans d'un même village étoit raisonnable, parce qu'on pouvoit supposer un complot frauduleux de leur part. Mais où a-t-on pris, que sur des suppositions, on doive établir une chose injuste par elle-même, & ruineuse pour l'état? Il faut bien, dit-on, que la perception des *impôts* soit fixe pour répondre aux dépenses qui le sont. Oui la perception des *impôts* qui ne seront pas injustes & ruineux. Remettez sans hésiter de tels *impôts*, ils fructifieront immanquablement. Cependant ne peut-on pas faire des retranchemens sur plusieurs de ces dépenses qu'on nomme *fixes*? Ce que l'entente peut dans la maison d'un particulier, ne le pourroit-elle pas dans l'administration d'un état? N'a-t-il point de ressources pour économiser dans des tems de paix, de libérer s'il est endetté, former même des épargnes pour les cas fortuits, les confacrer au bien public; & en attendant, les faire toujours circuler entre les mains des trésoriers, des receveurs, en prêts à des compagnies solides, qui établiroient des caisses d'escompte, ou par d'autres emplois.

Il y a cent projets pour rendre l'état riche, contre un seul dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse de l'état. Gloire, grandeur, puissance d'un royaume! Que ces mots sont vains & vuides de sens, auprès de ceux de liberté, aisance, & bonheur des sujets! Quoi donc, ne seroit-ce pas rendre une nation riche & puissante, que de faire participer chacun de ses membres aux richesses de l'état? Voulez-vous y parvenir en France? les moyens s'offrent en foule à l'esprit; j'en citerai

Digitized by Google

quelques-uns par lesquels je ne puis mieux terminer cet article.

1°. Il s'agit de favoriser puissamment l'Agriculture, la population & le commerce, sources des richesses du sujet & du souverain. 2°. Proportionner le bénéfice des affaires de finances à celui que donne le négoce & le défrichement des terres en général; car alors les entreprises de finances seront encore les meilleures, puisqu'elles sont sans risque, outre qu'il ne faut jamais oublier que le profit des financiers est toujours une diminution des revenus du peuple & du roi. 3°. Restraindre l'usage immodéré des richesses & des charges inutiles. 4°. Abolir les monopoles, les péages, les privileges exclusifs, les lettres de maîtrise, le droit d'aubaine, les droits de franc-fiefs, le nombre & les vexations des fermiers. 5°. Retrancher la plus grande partie des fêtes. 6°. Corriger les abus & les gênes de la taille, de la milice & de l'imposition du sel. 7°. Ne point faire de traités extraordinaires, ni d'affoiblissement dans les monnoies. 8°. Souffrir le transport des especes, parce que c'est une chose juste & avantageuse. 9°. Tenir l'intérêt de l'argent aussi bas que le permet le nombre combiné des prêteurs & des emprunteurs dans l'état. 10°. Enfin, alléger les *impôts*, & les répartir suivant les principes de la justice distributive, cette justice par laquelle les rois sont les représentans de Dieu sur la terre. La France seroit trop puissante, & les François seroient trop heureux, si ces moyens étoient mis en usage. Mais l'autore d'un si beau plan est-elle prête à paroître? (*D. J.*)

IMPOT *en faveur du Théâtre*, c'est dans les anciens auteurs un *impôt* qu'on levoit sur le peuple par voie de taxe, pour payer les frais des représentations théatrales, ou d'autres spectacles. *Voyez* SPECTACLE.

Il y avoit plusieurs questeurs ou tresoriers particuliers pour cet *impôt*; il fut établi par une loi d'Eubulus, que ce seroit un crime capital de détourner à d'autres usages l'argent destiné aux frais du théâtre, & même de s'en servir pour les besoins de la guerre.

Parmi nous on tire du théâtre même une espece d'*impôt* en faveur des pauvres. C'est le quart de la somme que produit chaque représentation, & on l'appelle *le quart des hôpitaux* à l'entretien desquels cet argent est affecté. On accepte l'aumône du comédien, & on lui refuse des prietes.

* IMPRATICABLE, (*Gramm.*) qui ne peut être pratiqué. Il se dit des choses & des personnes. Ces chemins sont *impraticables*. C'est un homme *impraticable*. Tout ce qui fait un obstacle insurmontable à l'exercice de nos facultés, sur-tout corporelles, s'appelle ou peut s'appeller *impraticable*.

IMPRÉCATION, s. f. (*Antiq. greq. & rom.*) *execratio*, *devotio*, *deprecatio*, *obfecratio*, c'est-à-dire malédiction. Ce terme dans l'acception commune, désigne proprement des vœux formés par la colere ou par la haine.

On appelle de ce mot les expressions emportées, que le desir de la vengeance nous arrache, lorsque nous sentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haissons, nous osons réclamer le secours de la divinité, & l'inviter à épouser nos ressentimens.

Mais il s'agit ici de ces *imprécations* singulieres des anciens, que leur religion & la croyance des peuples autorisent. Ce sujet vraiment curieux pour un littérateur philosophe, a fait la matiere de plusieurs savans mémoires insérés dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres: il en faut détacher les généralités les plus importantes & les plus assortissantes au plan de cet Ouvrage.

Commençons par distinguer les *imprécations* des anciens, en *imprécations* publiques, en *imprécations* des particuliers, & en *imprécations* contre soi-même, lorsqu'on se dévouoit pour la patrie; mais nous ne dirons rien de ces dernieres, parce que nous en avons déja traité à *l'article* DÉVOUEMENT, (*Hist. & Littér.*)

J'entends par *imprécations* publiques, celles que l'autorité publique ordonnoit en certains cas chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques autres peuples.

Les citoyens impies, mais sur-tout les oppresseurs de la liberté & les ennemis de l'état, furent l'objet le plus ordinaire de ces sortes d'*imprécations*. Alcibiade en fouffrit la peine, pour avoir mutilé les statues de Mercure, & pour avoir profané les sacrés mysteres de Cérès.

Dès que les Athéniens eurent secoué le joug des Pisistratides, un decret du sénat ordonna des *imprécations* contre Pisistrate & ses descendans. Un pareil decret en ordonna de plus fortes encore contre Philippe, roi de Macédoine. Tite-Live nous en a conservé la teneur que voici.

Le peuple, dit-il, obrint du sénat un decret, qui portoit que les statues qu'on avoit élevées à ce prince, seroient renversées; que tous ses portraits seroient déchirés; que son nom & ceux de ses ancêtres de l'un & de l'autre sexe, seroient effacés; que les fêtes établies en son honneur seroient réputées profanes, & les jours où on les célebroit, des jours malheureux; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à sa gloire, seroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les prêtres dans toutes leurs prieres publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, seroient obligés de joindre des malédictions contre la personne & la famille de Philippe. On inséra depuis dans le decret, que tout ce qui pourroit être imaginé pour flétrir le nom du roi de Macédoine, seroit avoué & adopté par le peuple d'Athènes; & que si quelqu'un osoit s'y opposer, il seroit regardé pour ennemi de l'état.

Eschine nous apprend que les Amphictions s'obligerent par une amere *imprécation*, non-seulement à ne jamais cultiver, mais même à ne jamais permettre qu'on cultivât les terres des Cyrrhéens & des Actagallides, qui avoient profané le temple de Delphes, & s'étoient gorgés du butin des offrandes dont l'avoit enrichi la piété des peuples: voici les propres termes de l'*imprécation*, ils font bien curieux.

" Si quelqu'un, soit particulier, soit ville, soit » nation entiere, viole cet engagement, qu'on les » déteste comme criminels de leze-majesté divine » envers Apollon, Latone, Diane & Minerve; que » leurs terres ne donnent point de fruits; que leurs » femmes n'enfantent pas des hommes, mais des » monstres; que leurs troupeaux ne produisent que » des masses contraires à l'ordre de la nature; que » sans-cesse de tels gens succombent dans toute ex- » péditions de guerre, dans tout jugement de tribu- » nal, dans toute délibération de peuple; qu'eux, » leur famille & leur race, périssent par une exter- » mination totale; qu'enfin aucune victime de leur » part ne trouve grace devant les quatre divinités » offensées, & qu'à jamais elles rejettent de sembla- » bles sacrifices.

Comme toutes les *imprécations* avoient pour but d'attirer la colere des dieux sur la tête de celui contre qui on les prononçoit, les divinités, qui dans la Mythologie présidoient à la vengeance, entre lesquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les *imprécations*.

Les vœux qu'on leur adressoit sont appellés indistinctement, *execrationes*, *execrationum carmen*, *dirae*, *deprecationes*, *devotiones*, *vota feralia*, termes qui

Digitized by Google

marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque chose de funeste ; afin de répandre une sorte d'horreur sur les sacrifices qui faisoient partie de la cérémonie, on les offroit ces sacrifices, non sur des autels élevés, mais dans des fosses profondes que l'on creusoit exprès.

Le premier but de ces prieres vangeresses étoit de mettre les divinités infernales en possession du coupable, qu'on leur abandonnoit ; c'est ce qu'on entendoit par les deux mots *devovere diris*. Ceux qui avoient été ainsi dévoués étoient regardés comme des ennemis publics, & comme des hommes exécrables. Bannis de la société, ils n'avoient plus de part aux aspersions qui se faisoient avec les tisons sacrés trempés dans le sang des victimes. Ils n'avoient plus la liberté d'offrir des libations dans les temples, ni d'assister aux assemblées du peuple. Chassés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçûs après leur mort : on ne vouloit pas que leurs vêtemens fussent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient deshonorée, servît à les couvrir ; à moins que sur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fussent réhabilités. La réhabilitation se faisoit en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes dieux, dont on avoit imploré l'assistance par les *imprécations*.

Mais les meurtriers, les assassins, les parricides ne pouvoient jamais se flater de cet avantage. C'est ainsi que le déclare Œdipe dans Sophocle, lorsqu'il prononce ces violentes *imprécations* contre le meurtrier de Laïus. « Je défends, dit-il, qu'en aucun lieu » de mes états, ce malheureux soit reçû dans les sa» crifices & dans les compagnies : je défends qu'on » ait rien de commun avec lui, pas même la purifi» cation de l'eau lustrale ; & j'ordonne qu'on le » bannisse comme un monstre, de toutes les mai» sons où il se retirera. Punissé le criminel éprouver » l'effet des malédictions dont je l'accable aujourd'hui. Qu'il traîne une vie misérable, sans feu, » sans lieu, sans secours, & sans espoir d'être jamais » réhabilité.

Les *imprécations* furent originairement établies par le concours de la religion & de la politique, pour exclure de la société & de la participation aux avantages qui y sont attachés, ceux qui seroient capables d'en détruire l'ordre & l'administration. On regarda les *imprécations* comme une suite naturelle du droit commun dont jouit tout gouvernement, de pouvoir retrancher de son sein, les membres qui le bouleversent & les sujets rebelles.

Je n'examinerai point si l'usage qu'on en a fait dans l'antiquité en divers tems & en plusieurs pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus ; & si la passion se couvrant du voile de la religion & du bien public, ne les a pas quelquefois injustement appliquées ; je sais qu'on les employoit très-rarement & seulement dans des cas extrêmes. Cependant on ne sauroit nier que les formules n'en fussent blâmables, & qu'en même tems elles étoient accompagnées de cérémonies infamantes, qu'il falloit retrancher. Mais les abus des excommunications qui ont succédé aux *imprécations* des Payens, sont bien autrement condamnables. Il n'y en a que trop d'exemples dans les derniers siecles. « Dieu, dit M. l'abbé de Fleury, a per» mis les suites affreuses des fausses idées qu'on a eu » si long-tems sur l'excommunication pour nous en » desabuser à jamais, du-moins par l'expérience ». *Voyez* EXCOMMUNICATION.

On peut même ajouter, à la décharge des *imprécations* des anciens, qu'elles n'étoient pas toujours mêlées de formalités odieuses, & qu'elles varioient suivant la nature du crime qui y donnoit lieu, & suivant les idées que les peuples en avoient. Lorsque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit regardée comme la source de tous les désordres, chassoient de leur île un citoyen corrompu ; ils ne formoient contre lui d'autre vœu, sinon qu'il fût obligé de passer sa vie hors de sa patrie, dans la compagnie de gens qui lui ressemblassent ; *imprécation* bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour législateur.

L'usage des *imprécations* passa des Grecs chez les Romains ; elles s'étoient glissées à Rome, dès la naissance de la république ; & elles y subsistèrent dans les tems postérieurs. Valerius Publicola, autorisé par le peuple, dévoua aux dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oseroit aspirer à la royauté. Crassus, ce Romain si fameux par ses richesses, ayant formé le dessein d'aller conquérir le pays des Parthes, surmonta par la faveur de Pompée, l'opposition que les pontifes mettoient à cette entreprise ; mais le tribun Atéius s'étant fait apporter dans l'endroit par où Crassus devoit passer, un réchaud plein de feu, y jetta quelques parfums, fit des aspersions, & prononça une formule conçûe en termes si effrayans, qu'on la nomma *carmen desperatum*.

Telles étoient la plûpart des *imprécations* particulieres ; je les définis, des prieres qu'on adresse à un être suprême, pour l'engager à se porter vangeur des injures, dont sa protection n'a pas garanti, & dont on est hors d'état de se venger.

Rien n'est plus naturel à la foiblesse accablée, que d'implorer l'assistance d'un pouvoir supérieur à ceux qui l'oppriment. Les hommes dans tous les tems ont adressé leurs vœux aux dieux protecteurs de l'humanité. L'idée de tirer vengeance des maux qu'on a soufferts par la malice ou la violence des autres, est une idée pleine de douceur & de consolation. Les malheureux ne désirent guere moins la vengeance de leurs calamités, que la protection des dieux, pour la conservation de leurs repos. Ils se font toujours adresser à la justice divine, pour la punition des offenses dont ils ne peuvent se flater d'obtenir la satisfaction d'une autre maniere. Les vœux commencent où l'espoir vient à cesser.

Il est beaucoup parlé dans l'antiquité des *imprécations* célebres, dont l'effet a rempli également de terreur & de pitié, les théâtres de la Grece, & quelquefois les nôtres. Il est vrai que c'est par le canal des poëtes que la connoissance de ces *imprécations* est parvenue jusqu'à nous ; mais il n'est pas moins vrai que les poëtes sont les historiens des tems les plus éloignés, & les témoins d'une vieille tradition, dont le souvenir quand ils écrivoient, n'étoit pas encore effacé de la mémoire des hommes.

Or de toutes les *imprécations*, dont les écrits des poëtes sont remplis, les plus remarquables ont été celles que les peres irrités ont faites contre leurs enfans.

Il faut d'abord observer que soit qu'elles eussent leur fondement légitime dans quelque grand outrage, soit qu'elles ne fussent que le produit d'un esprit troublé par des soupçons injustes, l'événement n'en étoit pas moins funeste à ceux qui en étoient frappés.

Pour découvrir la cause de cette opinion reçûe chez les anciens, il faut remonter aux tems du monde, qui ont précédé l'établissement des états. Alors un pere de famille, maître absolu de la destinée de ses enfans, ne voyoit rien au-dessus de lui que les dieux. Il en étoit en quelque sorte l'image vivante ; & comme les peres par leur sagesse, s'attiroient de leurs enfans l'admiration, & le respect qui en est inséparable, de même par leur tendresse & par leurs soins, ils en avoient le cœur & l'attachement. Les enfans ne voyoient donc après les dieux, rien qui fût si bon ni si grand, que les auteurs de leur naissance ; aussi de toute ancienneté, le respect dû aux peres par leurs enfans marche à côté du culte des dieux.

Digitized by Google

Les Furies, nées selon Héſiode du ſang d'un pere outragé par ſon fils, de Célus mutilé par Saturne, étoient les miniſtres infatigables des vengeances paternelles. C'étoit à elles que les peres dans l'excès de leur colere adreſſoient les *imprécations* contre leur propre ſang; & s'ils appelloient quelque autre divinité à leur vengeance, les Furies étoient toujours prêtes à ſe joindre à elles, pour exécuter leurs ordres. Althée, dit Homere, frappoit à genoux la terre avec les mains, lorſqu'elle proféroit ſon *imprécation* contre ſon fils Méléagre, & demandoit aux dieux des enfers & à Proſerpine la mort de ce fils infortuné, la Furie qui erre dans les ténebres, entendit du fond du Tartare ſa funeſte priere.

L'effet même des *imprécations* paternelles ſur des enfans innocens ne ſe révoquoit point en doute, parce que le pere étoit regardé comme le ſouverain ſeigneur de ſa famille. La politique fortifia dans l'eſprit des hommes une opinion d'où dépendoit le repos de l'ordre public.

Entre les *imprécations* prononcées par un pere avec juſtice, perſonne ne peut oublier celle d'Œdipe contre Etéocle & Polinice, qui leur fut ſi fatale. C'eſt le principal point de vûe des *Phéniciennes* d'Euripide, & de la tragédie d'Eſchyle intitulée *les ſept devant Thebes*.

On ne ſe reſſouvient pas moins des *imprécations* de Théſée, qui toutes injuſtes qu'elles étoient, donnerent la mort à Hyppolite ſon fils vertueux, & à lui une douleur mortelle. C'eſt encore le ſujet de la tragédie d'Euripide, qui a pour titre *Hyppolite*.

L'hiſtoire moderne rapporte que le malheureux Henri IV. empereur d'Allemagne, trompé par ſon indigne fils, qui le dépouilla de ſa couronne, s'écrioit en mourant, « Dieu des vengeances, vous » vangerez ce parricide ». Ainſi de tout tems, les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les *imprécations* des mourans, & ſur-tout celles des peres. Erreur utile & reſpectable, dit M. de Voltaire, ſi elle pouvoit arrêter le crime!

En général, les Romains croyoient que les *imprécations* avoient une telle force, qu'aucun de ceux contre qui elles avoient été faites n'en pouvoit éviter l'effet. C'eſt en profitant de cette opinion ſuperſtitieuſe, qu'Horace dans une ode ſatyrique contre la magicienne Canidie, lui dit « vos malédices ne » changeront point le cours de la juſtice des dieux; » mais mes *imprécations* vont attirer ſur vous la co» lere du ciel, & nul ſacrifice n'en pourra détourner » l'accompliſſement.

Dira deteſtatio
Nullâ expiatur victimâ. Ode V. lib. V.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les anciens, à la priſe & à la deſtruction des villes, qui leur avoient couté beaucoup de ſang, prononcerent quelquefois des *imprécations* contre quiconque oſeroit les rétablir.

Quelques-uns croient que ce fut-là la principale raiſon, pour laquelle Troie ne put jamais ſe relever de ſes cendres, les Grecs l'ayant dévouée à une chûte éternelle & irréparable.

Ces *imprécations* contre des villes entieres ſaccagées & renverſées, paſſerent chez les Juifs, qui les goûterent avec avidité, & les employerent impitoyablement. Ainſi nous liſons que Joſué à la deſtruction de Jéricho, fit de fatales *imprécations* contre quiconque oſeroit la rebâtir; ce qui fut accompli au bout d'environ 537 ans dans la perſonne d'Hiel de Béthel; & s'il eſt parlé dans ce long eſpace de tems d'une ville de Jéricho, cette ville n'avoit point été bâtie ſur les fondemens de l'ancienne, mais dans ſon voiſinage. Ce ne fut qu'après la mort d'Hiel, qu'on vint demeurer dans la premiere qu'il avoit réparée.

Mais tous les peuples s'accorderent à lancer des *imprécations* contre les violateurs des ſépulchres, qui par-tout étoient des lieux réputés ſacrés. On chargeoit les tombeaux de diverſes formules terribles: que le violateur meure le dernier de ſa race, qu'il s'attire l'indignation des dieux, qu'il ſoit privé de la ſépulture, qu'il ſoit précipité dans le Tartare, qu'il voie les oſſemens des ſiens déterrés & diſperſés, que les myſteres d'Iſis troublent à jamais ſon repos, que ſes deſcendans ſoient réduits au même état qu'il éprouve. *Deos iratos habeat. . . oſſa ſuorum eruta atque diſperſa videat, ſi quis de eo ſepulchro violarit, &c.*

Enfin, les *imprecations* furent en uſage chez les Gaulois, mais il n'appartenoit qu'aux druides de les prononcer, & la déſobéiſſance à leurs déciſions étoit au rapport de Céſar, *de bello Gallico*, lib. VI. p. 220, *edit. variorum*, le cas le plus ordinaire où ils les employaſſent. On en peut croire Céſar ſur ſa parole, il avoit vû ce qu'il avançoit, & s'il ne l'avoit pas vû, on pourroit l'en croire encore. (*D. J.*)

IMPRÉCATIONS, ſ. f. pl. (*Littérat.*) *diræ*; ce ſont les déeſſes impitoyables que l'on nommoit *Furies* ſur la terre; *Euménides* aux enfers, & *imprécations* dans le ciel, dit Servius ſur *le quatrieme livre de l'Enéide*.

Quelques uns croient que leur nom latin *diræ* vient du grec δῖναι, qui ſignifie *terribles*.

Incinſta igni
Incedunt cum ardentibus taedis.

On les invoquoit toujours dans toutes les prieres qu'on faiſoit contre ſes ennemis, ou contre les ſcélerats.

Ces prétendues déeſſes vangereſſes avoient outre leurs temples & leurs bois ſacrés, des libations qui leur étoient propres, & dans leſquelles on n'employoit que l'eau & le miel, ſans aucun mélange de vin. On ne parloit qu'avec une horreur religieuſe de ces divinités infernales & céleſtes. On évitoit de prononcer leurs deux noms d'*imprécations* & de *Furies*, & l'on leur ſubſtituoit celui d'*Euménides*, qui n'offroit rien d'affreux. *Voyez* EUMÉNIDES.

Enfin, comme on tremble toujours à l'aſpect de la main qui va nous frapper, auſſi n'y avoit-il rien qui portât avec ſoi plus d'épouvante que le caractere des Furies, dont Héraclite diſoit qu'elles arrêteroient le ſoleil même, s'il vouloit ſe détourner de ſa route; mais il ne s'agit pas ici de s'étendre davantage, le lecteur peut conſulter lent article, où l'on eſt entré dans de grands détails. (*D. J.*)

IMPRÉCATION, (*Littérat.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur ſouhaite des malheurs à ceux à qui il parle. Elle eſt quelquefois dictée par l'horreur pour le crime & pour les ſcélérats, comme celle-ci du grand-prêtre Joad dans l'Athalie de Racine.

Daigne, daigne, mon Dieu, ſur Mathan & ſur elle
Répandre ces eſprit d'imprudence & d'erreur,
De la chûte des rois, funeſte avant-coureur.

Quelquefois elle eſt l'effet de l'indignation, mais le plus ſouvent celui de la colere & de la fureur. Ainſi dans Rodogune Cléopatre exécrante, ſouhaite à ſon fils Antiochus & à cette princeſſe tous les malheurs réunis.

Puiſſe le ciel, tous deux vous prenant pour victimes,
Laiſſer tomber ſur vous la peine de mes crimes.
Puiſſiez-vous ne trouver dedans votre union,
Qu'horreur, que jalouſie, & que confuſion;
Et pour vous ſouhaiter tous les malheurs enſemble,
Puiſſe naître de vous un fils qui me reſſemble.

IMPRÉGNATION, ſub. f. (*Œcon. anim.*) ce terme eſt proprement ſynonyme de *fécondation*. *Voy.* FÉCONDATION, GÉNÉRATION, GROSSESSE.

IMPREGNER, verb. act. (*Gram.*) *impregner* un corps

corps d'un autre, c'eſt répandre les molécules de celui-ci entre les molécules du premier, enſorte qu'il y en ait par-tout également: c'eſt ainſi qu'un drap eſt *imprégné* de la liqueur colorante; qu'une eau eſt *imprégnée* de ſel, *&c.* Ainſi l'*imprégnation* ſe fait ou par le mélange, ou par l'imbibition, ou par la combinaiſon, ou par la diſſolution, *&c.*

IMPRENABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être pris, forcé. Il ne ſe dit guere que d'une place fortifiée. Il n'y a aucune place imprenable depuis l'invention de la poudre à canon.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ne peut être preſcrit, comme le domaine du roi. Il y a des choſes qui ſont *impreſcriptibles* de leur nature, de maniere qu'elles ne peuvent jamais être preſcrites; d'autres qui, quoique ſujettes en général à la loi de la preſcription, ne peuvent être preſcrites pendant un certain tems où la preſcription ne court pas. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESCRIPTIBILITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la nature d'une choſe qui la rend impreſcriptible, ou non ſujette à être preſcrite, ſoit activement ou paſſivement. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESSE, adj. (*Philoſop.*) on dit des eſpeces *impreſſes*, & des eſpeces *expreſſes*. On entend par les premieres, des émanations qui ſe détachant des corps dont elles ſont des ſimulacres legers, viennent frapper nos organes, & ſont tranſmiſes au *ſenſorium commune*, où le principe intelligent s'en occupe & s'en forme des concepts qu'on appelle *eſpeces expreſſes*. Les eſpeces *impreſſes* ſont matérielles, les expreſſes ſont ſpirituelles; les unes & les autres ſont chimériques. *Voyez* les *articles* IDÉES, SENSATION, *&c.*

IMPRESSION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt en général la marque de l'action d'un corps ſur un autre. Les piés des animaux s'impriment ſur la terre molle. Le coin laiſſe ſon *impreſſion* ſur la monnoie. Les objets extérieurs font *impreſſion* ſur nos ſens. Les *impreſſions* reçues dans la jeuneſſe, reſſemblent aux caracteres gravés ſur l'écorce des arbres; ils croiſſent & ſe fortifient avec eux. Ce n'eſt point par les *impreſſions* de détail, qu'il faut juger de la bonté morale d'un ouvrage dramatique, mais par l'*impreſſion* derniere qu'on en remporte. Vous avez cent fois ri du miſanthrope Alceſte; vous l'avez trouvé brutal, opiniâtre, inſenſé, ridicule; mais à la fin, vous prendriez volontiers ſon rôle dans la ſociété, & vous l'eſtimez aſſez pour ſouhaiter de lui reſſembler. Le mot *impreſſion* a cent autres acceptions diverſes, tant ſimples que figurées.

IMPRESSION, ſ. f. c'eſt le produit de l'art de l'Imprimeur. La beauté d'une *impreſſion* dépend de tant de circonſtances différentes, qu'il eſt preſque impoſſible de trouver à cet égard un ſeul livre également bien conditionné: il n'y a guere que du plus ou moins.

L'*impreſſion* d'Hollande a dû la réputation dont elle jouiſſoit, à l'élégance de ſes caracteres, & à la beauté de ſon papier. La fonderie en caracteres a ſurpaſſé ici celle de Hollande; mais il ſeroit encore à deſirer qu'en faiſant l'œil un peu plus creux, il devînt moins ſujet à ſe remplir d'encre, & s'écraſât moins promtement. Les caracteres anciens ſont moins beaux, mais ils conſervent plus long-tems l'œil net par cette raiſon.

Il ſeroit encore d'une grande utilité dans l'Imprimerie, que tous les caracteres, même chez les différens fondeurs, fuſſent exactement de la même hauteur; mais par une politique qui nuit extrêmement à la qualité de l'*impreſſion*, chaque fondeur a preſque des hauteurs particulieres. Et quand dans la même feuille on eſt obligé d'employer différens caracteres, ce qui arrive ſouvent, on a le deſagrément de voir une partie noire, & l'autre blanche. Tout le talent des imprimeurs à la preſſe ne peut y remédier entierement.

Pour le papier, bien-loin que nos manufactures égalent celles de Hollande, il devient de plus en plus mauvais. Dans la même main de papier, il ſe trouve ſouvent des feuilles de trois épaiſſeurs différentes; du blanc & du gris. Les imprimeurs trempant leur papier, & touchant leur forme ſuivant la qualité du papier, ne peuvent que ſe tromper ſouvent. On voit dans une édition une feuille noire, après une blanche. C'eſt cependant quelquefois la faute des imprimeurs.

IMPRESSIONS *digitales*, (*Anatom.*) c'eſt ainſi qu'on nomme quelques enfoncemens ſuperficiels, que préſente la partie de l'os frontal, qui forme la voûte orbitaire. On appelle ces enfoncemens *impreſſions digitales*, parce qu'ils reſſemblent aſſez à ceux qu'on feroit avec l'extrémité des doigts ſur une matiere molle. Ils ſont formés par les circonvolutions de la ſubſtance corticale des lobes antérieurs du cerveau. *Voyez* FRONTAL *os.* (*D. J.*)

IMPRIMAGE, ſ. m. ſe dit parmi les *Tireurs d'or*, de l'action de l'avanceur qui paſſe une fois ſon fil dans chacun de ſes prégatons, ce qui fait le premier & le ſecond *imprimage*.

IMPRIMER, (*Grammaire*) c'eſt porter l'empreinte d'un objet ſur un autre.

Imprimer en lettres, c'eſt porter l'empreinte des lettres ſur du papier, ou quelqu'autre matiere propre à la recevoir.

Imprimer en taille-douce, c'eſt porter l'empreinte d'une planche gravée ſur des ſurfaces propres à la prendre; & auſſi de toutes les autres manieres d'*imprimer*. *Voyez les articles* IMPRIMERIE EN LETTRES, & IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE.

IMPRIMER, *en Architec.* v. a. c'eſt peindre d'une ou de pluſieurs couches d'une même couleur à l'huile ou à détrempe les ouvrages de charpenterie, de menuiſerie, de ferrurerie, & quelquefois les plâtres qui ſont au dedans ou au dehors des bâtimens, autant pour les conſerver, que pour les décorer.

On appelle toutes les peintures de bâtimens *peintures d'impreſſions*.

IMPRIMER, *en terme de Cirier*, c'eſt imbiber la méche d'une premiere couche de cire, pour la rendre plus facile à prendre les autres.

IMPRIMER, ſe dit *en Peinture*, des couches de colle & de celles de couleurs qu'on met ſur les toiles, pour les rendre telles qu'elles doivent être pour y faire quelque tableau. Lorſque les toiles ſont imprimées, il faut qu'elles ſoient bien ſeches avant de peindre deſſus.

Imprimer ſe dit auſſi des couches de couleurs à huile ou en détrempe qu'on donne ſur les ouvrages de charpenterie, de menuiſerie, & de ferrurerie & de maçonnerie, ſoit pour les conſerver ou les embellir de divers ornemens, de figures, panneaux, *&c.*

Imprimer ſe dit encore des eſtampes que l'on imprime.

IMPRIMERIE, ſ. f. (*Hiſt. des Invent. modern.*) art de tirer ſur du papier l'empreinte des lettres, des caracteres mobiles, jettés en fonte, & qui ſervent de moule. On l'appelle autrement *art typographique*, & c'eſt un fort bon terme. Venons à la choſe.

L'*Imprimerie*, cet art ſi favorable à l'avancement des Sciences, qui acquierent toûjours de la perfection à meſure que les connoiſſances ſe multiplient, fut trouvée vers le milieu du quinzieme ſiecle, à-peu-près dans le tems que la Gravûre fut connue, & les Romains n'avoient qu'un pas à faire pour en avoir la gloire.

Digitized by Google

Les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere s'accordent aſſez à fixer l'époque de cet art depuis l'année 1440, & à faire honneur à la ville de Mayence de l'avoir vû naître dans ſon ſein. Harlem, qui ſe vante de cette gloire, a des partiſans, & entr'autres Boxhorn. Enfin, la ville de Strasbourg a les ſiens, & en particulier MM. Mentel & Schoepflip.

Toutefois, ſi l'on en juge impartialement, on ne peut guere douter que Guttenberg ne ſoit le véritable auteur de l'*Imprimerie*. Il étoit natif de Mayence, & ſortoit d'une famille patricienne de cette ville, qui paroît avoir porté différens noms, celui de Zumjungen-aben, & celui de Gensfleiſch. On trouve dans des contrats paſſés à Strasbourg, en 1441 & 1442, qu'il eſt appellé *Joannes* dictus *Gensfleiſch, alias nuncupatus* Guttenberg, *de Moguntia*.

On aſſûre que Guttenberg, étant à Strasbourg en 1439, paſſa un acte avec trois bourgeois de cette ville, pour mettre en œuvre pluſieurs arts, & *ſecrets merveilleux qui tiennent du prodige*. Ce ſont, dit M. Schoepflin, les termes du traité (écrit en allemand) ſans toutefois ſpécifier en quoi conſiſtoient ces arts; cependant il eſt permis de ſoupçonner que l'art d'imprimer étoit du nombre de ces ſecrets qualifiés de *merveilleux*.

En effet, l'invention de l'*Imprimerie* a été regardée, dans les commencemens, comme tenant du prodige, & même du fortilege. Les parties contractantes n'auront pas jugé à propos de s'expliquer plus clairement, dans l'eſpérance de tirer un profit conſidérable d'un art pour lequel il n'y avoit pas même encore de terme conſacré.

En 1450, Guttenberg étant à Mayence pour chercher des amis qui vinſſent au ſecours de ſes fonds épuiſés, fit dans cette année une nouvelle aſſociation avec Fauſt de Mayence. Voilà pourquoi Pierre Schoeffer, aſſocié & gendre de Fauſt, a mis l'époque de l'origine de l'*Imprimerie* à Mayence dans ladite année 1450.

En 1452, le même Pierre Schoeffer, domeſtique de Fauſt, trouva le ſecret de jetter en fonte les caracteres, & mit par conſéquent la derniere main à la perfection de l'*Imprimerie*; car juſqu'alors Guttenberg & Fauſt n'avoient imprimé qu'avec des lettres ſculptées en relief ſur le bois & ſur le métal: il falloit des lettres mobiles fondues, & c'eſt ce que Schoeffer exécuta.

En 1465, l'électeur de Mayence Adolphe II. honora Guttenberg de ſes bonnes graces, eut ſoin de ſa fortune, & le reçut au nombre des gentilshommes de ſa maiſon, avec une penſion honnête. Guttenberg ne jouit pas long-tems de ces avantages; il mourut trois ans après à Mayence en 1468, & fut enterré dans l'égliſe des Cordeliers de cette ville.

Je n'entrerai point ici dans un plus grand détail ſur la vie des trois hommes qui ont les premiers imprimé des livres, & je ne dirai rien de la maniere dont ſe fait l'*Imprimerie*. Voyez *cet article*.

Je remarquerai ſeulement que ceux qui ne font pas inſtruits de ce qui conſtitue eſſentiellement cet art admirable, ont fixé ſon origine ou à l'invention des tables gravées en bois, ou à celle des lettres fixes; tandis qu'il eſt aiſé de concevoir que la découverte des lettres mobiles, gravées en relief & jettées en fonte, en eſt la vraie baſe. Si donc la mobilité des caracteres fait le fondement de l'*Imprimerie*, ce ne ſont ni les Chinois qui impriment à-peu-près de la même façon qu'on imprime aujourd'hui les eſtampes, ni ceux de Harlem dont la prétention ne ſauroit s'étendre au-delà des tables de bois gravées, qui peuvent s'attribuer la gloire de l'invention. Ainſi le *ſpeculum humanæ ſalvationis*, gardé précieuſement dans leur ville comme un monument inconteſtable de l'*Imprimerie* inventée chez eux par Laurent Coſter, ne décide rien. Pluſieurs autres ouvrages de cette eſpece, qu'on trouve chez des curieux, ſont imprimés dans le même goût de gravûre.

On ſait comment l'*Imprimerie* s'eſt répandue depuis 1462, par la révolution que Mayence éprouva cette même année. Adolphe, comte de Naſſau, ſoutenu par le pape Pie II. ayant ſurpris cette ville impériale, lui ôta ſes libertés & ſes privileges. Alors, tous les ouvriers, qu'elle avoit dans ſon ſein, à l'exception de Guttenberg, s'enfuirent, ſe diſperſerent, & porterent leur art dans les lieux & les pays où il n'étoit pas connu. C'eſt à cet événement que tous les hiſtoriens réunis à Jean Schoeffer, fils de Pierre & petit-fils de Fauſt, placent l'époque de la diſperſion, dont l'Europe profita.

En effet, par cette diſperſion, les ouvriers de Mayence porterent leur induſtrie de toutes parts. Udalric, Han, Suvenheim, & Arnold Pannarts, ſe rendirent à Rome, où on les logea dans le palais des Maximes. Ils y imprimerent en 1467 le traité de S. Auguſtin de la cité de Dieu, une Bible latine, les offices de Ciceron, & quelques autres livres. En 1468, on vit un ouvrage ſortir de l'Imprimerie d'Angleterre. A Veniſe, Jean de Spire & Vandelein publierent les épîtres de S. Cyprien en 1471. Dans la même année, Sixtus Rufinger fit paroître à Naples quelques ouvrages pieux. A Milan, Philippe de Lavagna mit au jour un Suétone en 1475.

A Paris, Ulric Gering, Martin Grantz, & Michel Fribuiger, commencerent à imprimer dans une ſalle de la maiſon de Sorbonne; & quatre ans après, Pierre Mauſer, natif de Rouen, mit au jour dans ſa patrie *Alberti Magni de lapidibus & mineralibus*.

A Strasbourg, ſelon le témoignage de Gebweiler & de Wimphelinge, Jean de Cologne & Jean Mentheim ſe diſtinguerent par leurs caracteres de fonte, & eurent pour ſucceſſeur Henri Eggeſtein.

On vit paroître à Lyon en 1478, les pandectes médicinales de Matthæus Sylvaticus. On imprima la même année dans Geneve, un traité des anges du cardinal Ximenès.

Abbeville fit voir en 1486, en 2 volumes *in-fol.* l'ouvrage de la cité de Dieu de S. Auguſtin, traduit par Raoul de Preſles en 1375. C'eſt le premier & peut-être l'unique livre qui ait été imprimé dans cette ville.

Jean de Weſtphalie mit au jour à Louvain, *Petrus Creſcentius de agricultura*. A Anvers, Gérard Leeuw publia en 1489, *ars epiſtolaris Franciſci Nigri*. A Déventer, Richard Pafraer imprima *itinerarium Johannis de Heſe*.

Enfin, à Seville même, Paul de Cologne, & ſes aſſociés tous allemands, publierent un *Floretum S. Matthæi* en 1491.

Dans ce tems-là, Jean Amerbach faiſoit imprimer de bons ouvrages à Baſle, en caracteres ronds & parfaits. Mais dix ans auparavant, l'Italie donnoit déja des éditions précieuſes en caracteres grecs. Milan, Veniſe, ou Florence, en eurent l'honneur.

Ainſi non-ſeulement l'on eſt parvenu rapidement, par le ſecours de l'impreſſion, à multiplier les connoiſſances, mais encore à fixer & à tranſmettre juſqu'à la fin des ſiecles les penſées des hommes, tandis que leurs corps ſont confondus avec la matiere, & que leurs ames ſe ſont envolées au ſéjour des eſprits.

Tous les autres arts qui ſervent à perpétuer nos idées, périſſent à la longue. Les ſtatues tombent finalement en pouſſiere. Les édifices ne ſubſiſtent pas auſſi long-tems que les ſtatues, & les couleurs durent moins que les édifices. Michel Ange, Fontana & Raphael ſont ce que Phidias, Vitruve &

Digitized by Google

Appelles étoient dans la ſculpture, & les travaux de ceux-ci n'exiſtent plus.

L'avantage que les auteurs ont ſur ces grands maîtres, vient de ce qu'on peut multiplier leurs écrits, en tirer, en renouveller ſans-ceſſe le nombre d'exemplaires qu'on deſire, ſans que les copies le cedent en valeur aux originaux.

Que ne payeroit-on pas d'un Virgile, d'un Horace, d'un Homere, d'un Cicéron, d'un Platon, d'un Ariſtote, d'un Pline, ſi leurs ouvrages étoient confinés dans un ſeul lieu, ou entre les mains d'une perſonne, comme peut l'être une ſtatue, un édifice, un tableau?

C'eſt donc à la faveur du bel art de l'*Imprimerie* que les hommes expriment leurs penſées dans des ouvrages qui peuvent durer autant que le ſoleil, & ne ſe perdre que dans le bouleverſement univerſel de la nature. Alors ſeulement, les œuvres inimitables de Virgile & d'Homere périront avec tous ces mondes qui roulent ſur nos têtes.

Puiſqu'il eſt vrai que les livres paſſent d'un ſiecle à l'autre, quel ſoin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talens à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine? ſi par notre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, diſoit Pline le jeune, tâchons du moins d'en écrire qui ſoient dignes d'être lûes.

Les perſonnes qui ſeroient avides de diſcuſſions détaillées ſur l'origine de l'*Imprimerie*, & ſur ſes inventeurs, pourront ſe ſatisfaire dans Baillet, Chevillier, la Caille, Mallinkroot, Mentel, Pancirolle, Polydore Virgile *de rerum inventoribus*, Michael Mayer *verba Germanorum inventa*, Almeloveen *de novis inventis*, les Tranſact. philoſoph. &c. Schoepfflin, Fournier.

Mais les perſonnes curieuſes d'acquérir la connoiſſance des premieres & des meilleures éditions des livres en tout genre, doivent feuilleter la plume à la main, la bibliotheque de Fabricius & les annales typographiques de Maittaire. Cette étude fait une branche d'érudition, qu'on aime beaucoup dans les pays étrangers, & à laquelle je ne me repens pas de m'être autrefois attaché. Elle eſt du-moins indiſpenſable aux bibliothécaires des rois, & aux libraires qui rechercheront l'acquiſition des livres précieux, ou qui s'adonnent à en faire des catalogues. (*D. J.*)

IMPRIMERIE, c'eſt l'art de rendre le diſcours, parlé ou écrit, par des caracteres mobiles convenablement aſſemblés & contenus, & d'en attacher l'empreinte ſur des feuilles de papier.

La main d'œuvre de l'*Imprimerie* en lettres, ou *Typographie*, conſiſte dans deux opérations principales; ſavoir la compoſition ou l'aſſemblage des caracteres, & l'impreſſion ou l'empreinte des caracteres ſur le papier. On appelle, dans l'*Imprimerie*, *compoſiteur* ou *ouvrier de la caſſe* celui qui travaille à l'aſſemblage des caracteres; on appelle *imprimeur* ou *ouvrier de la preſſe* celui qui travaille à l'impreſſion ou à l'empreinte des caracteres ſur le papier par le moyen de la preſſe.

Nous allons commencer par les opérations du compoſiteur, qui font la diſtribution, l'aſſemblage des lettres ou la compoſition, l'impoſition, & la correction.

Il prend d'abord dans les rayons ou tablettes de l'imprimerie, deux *caſſes* du caractere deſtiné pour l'ouvrage ſur lequel il doit travailler, une caſſe de *romain* & une d'*italique*. Il dreſſe ces deux caſſes dans le rang ou la place qu'il doit occuper. Le rang le plus clair eſt le plus avantageux; & il doit être arrangé de façon que quand le compoſiteur travaille à ſa caſſe, il préſente le côté gauche à l'endroit d'où il tire ſon jour. Le caractere romain étant ordinairement celui dont il entre le plus dans la compoſition, la caſſe de romain ſe place le plus près du jour, & la caſſe d'italique à côté. S'il y a quelque tems que les caſſes n'ont ſervi & qu'elles ſoient poudreuſes, le compoſiteur prend un ſoufflet, & ſouffle tous les caſſetins l'un après l'autre pour en faire ſortir la pouſſiere, en commençant par le haut de la caſſe. Il regarde enſuite s'il n'y a point dans ſes deux caſſes quelques lettres d'un autre corps; s'il en trouve, il les ôte & les donne au *prote* (qui eſt celui qui a ſoin des caracteres & des uſtenciles de l'imprimerie) pour les mettre à leur place. S'il y a quelques ſortes de trop, il les ſurvuide & les met dans des cornets. *Voyez l'article* CASSE, *& nos Planches d'Imprimerie.*

Diſtribution. Après que le compoſiteur a donné à ſes deux caſſes le plus de propreté qu'il lui a été poſſible, il doit *diſtribuer*. Pour cela le prote lui donne des paquets de lettres ſi le caractere eſt en paquet. Le compoſiteur en ôte l'enveloppe, les arrange ſur le marbre (*voyez* MARBRE) ou ſur un *ais*, l'œil en deſſus & le cran tourné de ſon côté, prend de l'eau claire avec une éponge, en mouille la quantité qui lui eſt néceſſaire pour emplir ſa caſſe, & délie les paquets à meſure qu'il les diſtribue. Si le caractere eſt en forme, le prote indique au compoſiteur une forme de diſtribution. Il va la prendre, l'apporte, met ſur le *marbre* un grand ais ou le plus ſouvent deux demi-ais, met la forme ſur ces ais, l'œil du caractere en-deſſus, prend un marteau, l'y deſſerre, mouille le caractere avec l'éponge, ôte le *chaſſis* (*voyez* CHASSIS), ôte auſſi la *garniture* (*voyez* GARNITURE), la met arrangée ſur un autre ais, garde ce chaſſis & cette garniture s'ils doivent lui ſervir, ſinon il les donne auprote pour les ſerrer. Le compoſiteur prend une *réglette* (*voyez* RÉGLETTE), qui doit être un peu plus longue que les lignes de diſtribution, & enleve les titres courans des pages, les lignes de *quadrats* (*voyez* QUADRATS), les *vignettes* (*voyez* VIGNETTES), les *réglets* doubles ou ſimples (*voyez* RÉGLETS), en un mot tout ce qu'il croit pouvoir lui ſervir dans ſa compoſition, & le met dans une *galée*. *Voyez* GALÉE.

Enſuite il poſe le plat de ſa réglette contre le corps du caractere du côté du cran, & du côté de la main gauche le bout de la réglette au niveau des lignes de diſtribution; il appuie le doigt annullaire de chaque main contre la réglette; & preſſant les lignes de côté également en ſens contraire avec l'indicateur & le doigt du milieu auſſi de chaque main, & tirant un peu vers lui, il ſépare, puis enleve une quantité de caractere qui s'appelle *une poignée*, plus ou moins groſſe à proportion de la longueur des lignes de diſtribution. La main droite ſoutient ſeule un inſtant cette poignée, pendant lequel la gauche s'ouvre & ſe préſente les doigts écartés pour la recevoir & la ſoutenir ſur le doigt annullaire ou ſur le petit doigt, appuyée contre le pouce dans toute ſa hauteur. Le compoſiteur commence à diſtribuer. Il prend avec le doigt du milieu, l'index & le pouce de la main droite, en commençant par la fin de la ligne qui ſe trouve la premiere en-deſſus, un, deux ou trois mots de la diſtribution, à proportion de leur longueur; & ſoutenus ſur le doigt annullaire, il les lit, & par un petit mouvement du pouce, de l'index & du doigt du milieu, en met chaque lettre l'une après l'autre dans le caſſetin (*voyez* CASSETIN) de la caſſe, qui lui eſt deſtiné. Il prend enſuite deux ou trois autres mots, il les diſtribue de même, & encore deux ou trois autres après juſqu'à-ce que la premiere ligne ſoit finie. Il entame de même la ligne ſuivante qui ſe trouve la premiere en-deſſus, & ainſi ſucceſſivement les autres lignes juſqu'à-ce que la poignée ſoit

entierement diſtribuée. Enſuite il prend pluſieurs autres poignées & les diſtribue de même, juſqu'à-ce que la caſſe ſe trouve remplie. En diſtribuant, le cran doit être deſſous, & l'œil de la lettre tourné du côté du compoſiteur, à cauſe de la commodité évidente qui en réſulte dans la diſtribution, malgré la méthode contraire de quelques étrangers, qui diſtribuent le cran deſſus, & le pié du caractere tourné de leur côté. Le compoſiteur doit en diſtribuant éviter avec le plus grand ſoin de faire ce qu'on appelle dans l'*Imprimerie* des *coquilles*, c'eſt-à-dire de mettre dans un caſſetin les lettres qui ſont d'un autre caſſetin. Les lettres de la diſtribution devant entrer dans la compoſition, il arrive de ce mélange, que le compoſiteur qui porte la main dans un caſſetin pour prendre une lettre, en prend une autre, ce qui charge l'épreuve de fautes & le compoſiteur de corrections. Si en diſtribuant il lui échappe quelque lettre & qu'elle tombe dans un autre caſſetin, il doit la chercher auſſi-tôt, & faire enſorte de la trouver pour la mettre à ſa place. Quand le compoſiteur a fini de diſtribuer, il voit ſi ſa caſſe eſt bien aſſortie; s'il lui manque quelque ſorte, il la cherche dans les autres caſſes du même caractere; s'il en a quelqu'une de trop, il la ſurvuide.

Il prend enſuite la juſtification. *Prendre la juſtification*, c'eſt deſſerrer, avec le dos de la lame d'un couteau, la vis d'un *compoſteur*, & en faire mouvoir les branches, c'eſt-à-dire les avancer ou reculer dans toute la longueur de la lame, en portant la vis & l'écrou d'un trou à un autre, à proportion de la longueur des lignes de l'ouvrage, & ſerrer la vis. *Voyez* COMPOSTEUR, *& les mots marqués en caracteres italiques.* Voyez *auſſi les Planches d'Imprimerie.* Si l'ouvrage eſt commencé, il faut prendre la juſtification ſur une ligne bien juſtifiée (c'eſt-à-dire ni forte ni foible) d'une nouvelle compoſition. Il ne faut point la prendre ſur une ligne de diſtribution; on riſqueroit de la prendre trop foible, parce que les lignes ſe reſſerrent & ſe retréciſſent plus ou moins à proportion du plus ou moins de tems qu'elles reſtent en chaſſis, & les lignes de petit caractere plus que les lignes de gros caractere. Si la copie eſt imprimée, & que la réimpreſſion ſe faſſe du même *format* & du même caractere, il faut en préſentant le compoſteur ſur une page, prendre la juſtification tant ſoit peu plus large que les lignes, par exemple d'un t, parce que le papier, qui a été trempé pour l'impreſſion, s'eſt retréci en ſéchant: ou bien le compoſiteur choiſit une ligne un peu ſerrée de cette page imprimée, la compoſe, & prend la juſtification ſur cette même ligne. Quand on prend la juſtification d'un ouvrage de longue haleine, on détermine ordinairement la longueur des lignes ſur un nombre d'm m du caractere; par exemple la juſtification des lignes à deux colonnes de l'Encyclopédie eſt de 20 E E couchées & un ç droit. Au moyen de cette détermination, ſi l'on eſt obligé de déjuſtifier le compoſteur pour un autre ouvrage, on eſt ſûr en reprenant de trouver juſte la juſtification, & de ne point varier.

La juſtification priſe, le compoſiteur prend une galée ou *in-fol.* ou *in-4°.* ou *in-8°.* ſuivant le format de l'ouvrage ſur lequel il va travailler, & la place ſur les petites capitales de ſa caſſe de romain.

Compoſition. Le prote lui donne une quantité de copie plus ou moins conſidérable, après avoir marqué l'alinéa où il doit commencer; c'eſt une attention à laquelle il ne faut point manquer quand il y a pluſieurs compoſiteurs ſur un ouvrage, pour éviter de compoſer deux fois la même choſe, comme cela arrive quelquefois. Si cette copie eſt in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la plie en deux, en met le bas dans la crenure de ſon *viſorion* (*voyez l'article* VISORION *& nos Planches*), & en arrête le haut avec le *mordant* (*voyez l'article* MORDANT), préciſément au-deſſus de la ligne où il doit commencer. Enſuite tenant ſon compoſteur de la main gauche, le rebord en-deſſus & en-dedans de la main, les quatre doigts deſſous, & le pouce dans le vuide que forment le rebord des couliſſes & l'équerre qui eſt au bout du compoſteur, il lit trois ou quatre mots de la copie, puis avec le pouce, le doigt index & le doigt du milieu de la main droite, il leve toutes les lettres de ces trois ou quatre mots, l'une après l'autre dans chaque caſſetin où elle ſe trouve, après avoir donné un coup d'œil pour en voir le cran, & les arrange dans le vuide du compoſteur ſous le pouce de la main gauche qui les maintient, l'œil de la lettre en haut, & le cran en-bas & en-deſſous, obſervant de mettre un eſpace moyen ou deux minces entre chaque mot, & d'avancer le pouce & les doigts de la main gauche vers le bout du compoſteur à meſure qu'il s'emplit. Quand ces trois ou quatre mots ſont compoſés, il en lit trois ou quatre autres, en leve de même toutes les lettres, & les met dans le compoſteur juſqu'à-ce qu'il ſoit plein ou à peu de choſe près. Alors le mot qui ſe trouve au bout de la ligne eſt fini, ou il ne l'eſt pas; ſi le mot eſt fini, le compoſiteur juſtifie ſa ligne, c'eſt-à-dire la fait de la longueur déterminée dans le compoſteur par la juſtification qu'il a priſe, en mettant également des eſpaces plus ou moins entre chaque mot, juſqu'à-ce que le compoſteur ſoit tout-à-fait plein, & que la ligne s'y trouve un peu ſerrée. Si le mot n'eſt pas fini, le compoſiteur peut le diviſer par ſyllabes, & avant une ſyllabe au moins de deux lettres, en mettant une diviſion au bout de la ligne, plus ou moins forte, ſuivant la place qu'il a. Si la ligne eſt d'un petit format, c'eſt-à-dire in-12, in-16, in-18, *&c.* le compoſiteur peut la mettre dans la galée avec les doigts de la main droite ſeulement, ſans le ſecours de la réglette, en preſſant le commencement de la ligne avec le pouce, preſſant la fin en ſens contraire avec le doigt index, la ligne appuyée ſur le côté du doigt du milieu dans ſa longueur. Si la ligne eſt in-8°. ou in-4°. le compoſiteur prend ſa réglette de la main droite, la poſe à plat ſur la ligne qui eſt dans le compoſteur, appuie un bout de la réglette contre le talon de la couliſſe du compoſteur; & avec le pouce en-deſſus ſur la réglette, le doigt annulaire ou le petit doigt qui arrête le commencement de la ligne, le doigt index qui en maintient la fin, & le doigt du milieu qui la ſoutient par le milieu en-deſſous, il tranſporte la ligne du compoſteur dans la galée. Si la ligne eſt in-fol. le compoſiteur eſt obligé de ſe ſervir des deux mains pour la mettre dans la galée. Il commence enſuite la ſeconde ligne, la finit, la juſtifie, la met dans la galée de la même maniere, puis la troiſieme, la quatrieme & les ſuivantes de la même maniere, obſervant d'eſpacier également les mots & de bien juſtifier les lignes, à cauſe de l'égal inconvénient qui réſulte d'une ligne trop forte ou d'une ligne trop foible. Une ligne trop foible ne peut pas être ſerrée dans l'impoſition par les bois de la garniture, & met les lettres de cette ligne dans le cas de s'écarter les unes des autres, & même de tomber dans le tranſport qu'on fait de la forme, du marbre ſur la preſſe aux épreuves, & de la preſſe aux épreuves ſur le marbre pour corriger. Une ligne trop forte empêche les lignes de deſſus & les lignes de deſſous d'être ſerrées, & les met dans l'inconvénient des lignes trop foibles. Le compoſiteur doit auſſi avoir l'attention de jetter la vûe ſur chaque ligne avant de la juſtifier ou en la juſtifiant, pour voir s'il n'a point en compoſant oublié ou doublé quelque lettre ou quelque mot, s'il n'a point renverſé ou mis quelque lettre pour une autre, comme cela arrive très-ſouvent:

Digitized by Google

alors il ajoutera dans la ligne ce qui ſera oublié, ôtera ce qui ſera doublé, & changera les lettres qui devront être changées avant de mettre la ligne dans la galée. Le compoſiteur n'oubliera pas non plus de baiſſer ſon mordant ſur la copie à meſure qu'il compoſe, pour faire enſorte de ne rien oublier, & pour trouver du premier coup d'œil la ligne & le mot où il en eſt.

Quand il a compoſé le nombre de lignes qu'il faut pour former une page ou un paquet, & même une ligne de plus, qui eſt celle qui doit commencer la page ſuivante, & qu'il laiſſe dans le compoſteur pour ſe retrouver plus facilement ſur la copie, il prend de la main droite une ficelle plus ou moins fine, ſuivant le corps du caractere, & coupée de longueur à pouvoir faire deux tours & demi ou trois tours autour de la page; il en faiſit un bout avec le pouce & le doigt index de la main gauche, pour le mettre au coin que forme le dernier mot de la derniere ligne de la page, & l'y maintient pendant que la main droite après avoir fait avec la ficelle un tour entier autour de la page, vient arrêter ce bout en paſſant par-deſſus, ſerre la ficelle en appuyant contre le rebord de la galée, pendant que la main gauche maintient la page; fait un ſecond tour entier avec la ficelle au-deſſous du premier, en la maintenant de même, & la ſerre encore, & vient l'arrêter en tête de la page, en paſſant par-deſſous les tours la partie de la ficelle qui eſt avant l'autre bout, & la ſerrant dans le coin que forme le dernier mot de la premiere ligne. Quand la ficelle eſt plus longue, le compoſiteur fait un tour de plus; quand elle ne l'eſt pas aſſez, il ne fera que deux tours, & l'arrêtera au bas de la page, au commencement de la derniere ligne. Il évitera de l'arrêter à côté de la page ſi le caractere eſt petit, à cauſe du vuide qui ſe fait en ce cas entre le côté de la page & la ficelle, & qu'il peut s'échapper quelques lettres. En quelque part qu'il l'arrête, il doit toujours faire enſorte qu'il en reſte un bout long d'un pouce ou deux, & qu'en tirant ce bout, la ficelle puiſſe ſe dégager facilement.

Quand la page eſt liée, le compoſiteur la met au milieu de la galée, pour baiſſer la ficelle en tête & au commencement des lignes, un peu plus bas que la moitié du corps de la lettre, le rebord de la galée en ayant empêché. Si la page eſt d'un grand format, par exemple in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la laiſſe ſur la couliſſe, & la met ſur les planches qui ſont ſous ſon rang. Si la page eſt in-8°. in-12. in-18. &c. il leve de la main gauche le bout de la galée, pour donner la facilité à la main droite de ſaiſir la page & de la ſoutenir, pendant que la main gauche, après avoir quitté la galée, prend un *porte-page*, & ſe préſente les doigts étendus pour recevoir la page. Le compoſiteur reprend alors de la main droite la page ſoutenue ſur le porte-page, (le porte-page eſt une feuille de papier pliée à peu-près du format de la page, qui ſert à ſoutenir les pages liées, pour les tranſporter ſans riſque d'un endroit à l'autre), & la met deſſous ſon rang. Il met enſuite la galée à ſa place ſur les petites capitales, prend ſon compoſteur dans lequel il trouve la premiere ligne de la ſeconde page, la met dans la galée, compoſe la ſeconde ligne & les ſuivantes, forme la ſeconde page, la lie avec une ficelle, & la met auſſi ſoutenue ſur un porte-page ſous ſon rang à côté de la premiere. Quand la troiſieme eſt faite, il la met ſur la ſeconde, obſervant de mettre enſuite l'une ſur l'autre, la quatre & la cinq, la ſix & la ſept, la huit & la neuf, &c. juſqu'à la derniere, qui doit être ſeule, ou qu'on poſe ſur la premiere. Cet arrangement eſt néceſſaire pour ne ſe point tromper dans l'impoſition.

Impoſition. Auſſi-tôt que le compoſiteur a, ſoit de ſa compoſition, ſoit de celle des autres compoſiteurs qui travaillent avec lui ſur le même ouvrage, le nombre de pages ſuffiſant pour faire une feuille (*voyez* METTRE EN PAGE, *& tous les mots marqués en lettres italiques*); c'eſt-à-dire quatre pages pour un in-fol. huit pages pour un in-4°. ſeize pages pour un in-8°. vingt-quatre pages pour un in-12. &c. il doit *impoſer*, c'eſt-à-dire partager en deux formes (*voyez l'article* FORME) les pages qui doivent entrer dans la feuille, une forme ſervant pour imprimer un côté du papier, & l'autre forme ſervant pour l'autre côté. Ces deux formes ont chacune un nom différent: l'une s'appelle le *côté de la premiere*, parce que la premiere page y entre; l'autre s'appelle la *deux & trois*, ou le *côté de la deux & trois*, parce que la deuxieme & la troiſieme pages y entrent.

Suppoſons donc que ce ſoit un in-8°. On choiſit ce format comme étant plus compliqué que l'in-fol. & l'in-4°. & l'étant moins que l'in-12. l'in-18. &c. *Voyez* IMPOSITION; *& aux Planches d'Imprimerie, les différentes eſpeces d'impoſitions.* Suppoſons que ce ſoit un in 8°. que le compoſiteur ait à impoſer, & qu'il veuille commencer par la deux & trois: il laiſſe la premiere, & prend enſemble deſſous ſon rang, de la main droite, la deux & la trois, qu'il met dans ſa main gauche; laiſſe la quatre & la cinq, & prend la ſix & la ſept: il les apporte ſur le marbre, ôte à chacune ſon porte-page, met la deux ſous ſa main droite, la trois ſous ſa main gauche, le bas de ces deux pages de ſon côté; la ſix, tête contre tête au-deſſus de la trois, & la ſept, tête contre tête au-deſſus de la deux, enſorte que les quatre coins de la forme ſe trouvent occupés. Il retourne enſuite à ſon rang: laiſſe la huit & la neuf, & prend la dix & la onze; laiſſe la douze & la treize, & prend la quatorze & la quinze. Il vient au marbre, met la dix à côté de la ſept, & la onze à côté de la ſix; met la quatorze à côté de la trois, & la quinze à côté de la deux. Voilà les huit pages de la forme *deux & trois* rangées ſur le marbre comme elles doivent être pour l'impoſition. Le compoſiteur collationne les folio de ces huit pages, & en mouille les bords avec une éponge, pour éviter que les lettres ne tombent étant debout; ce qui peut arriver ſur-tout ſi le caractere eſt petit. Il poſe d'abord ſon chaſſis, dont la barre du milieu étant du haut en bas, partage la forme en deux parties de quatre pages chacune. La partie du côté gauche du compoſiteur, s'appelle le *premier coup;* la partie du côté droit s'appelle le *ſecond coup.* Il place enſuite les *bois de la garniture* & les *biſeaux*, qui ſe trouvent proportionnés au format & à la grandeur des pages, obſervant de ne point engager ſous les *bois* le bout de la ficelle qui lie chaque page. Il ſerre un peu les pages entre les bois, & délie chaque page l'une après l'autre, en commençant par celles qui ſont le plus près de la barre du milieu du chaſſis. Pour cela il prend de la main droite le bout de la ficelle d'une page, tire un peu pour dégager l'avant-bout de cette ficelle, en appuyant de la main gauche ſur le bord de la page où il trouve quelque réſiſtance, & prenant garde d'enlever aucune lettre, juſqu'à-ce que la page ſoit entierement déliée. Il met cette ficelle à part, approche les bois de la page déliée autant qu'il eſt poſſible, & délie de même celle qui en eſt la plus proche; enſuite il délie les pages qui ſont dans le même côté du chaſſis, les ſerre dans les bois de garniture, en appuyant les doigts contre le dedans du chaſſis, & pouſſant les biſeaux avec le pouce. Puis il redreſſe les lettres qui paroiſſent n'être pas droites, en frappant doucement avec le bout des doigts ſur l'œil de la lettre, & parcourt des yeux toutes les extrémités des pages, pour voir s'il y a quelque lettre dérangée; alors il la redreſſe avec la pointe, ſerre le côté de la forme avec les doigts le plus qu'il peut, & le garnit de *coins.* Enſuite il délie les pages de l'au-

Digitized by Google

tre côté du chaſſis, avec la même précaution & la même attention, ſerre avec les doigts, & y met les coins. Puis il prend un *taquoir* (*voyez l'article* TAQUOIR *& les Planches*), taque la forme, c'eſt-à-dire porte le taquoir ſur toutes les pages de la forme l'une après l'autre, en frappant doucement deſſus avec le manche d'un marteau, pour abaiſſer les lettres hautes; enſuite en frappant avec la maſſe du même marteau ſur les coins, il les ſerre peu-à-peu, & par degrés l'un après l'autre, en commençant par ceux du pié & par les plus petits. Après avoir ſerré, il ſouleve tant-ſoit-peu la forme, pour voir s'il y a quelque lettre qui branle, & qui puiſſe tomber en levant la forme. Si cet inconvénient vient d'un défaut des bois de garniture ou du chaſſis, il eſt facile d'y remédier, en pouſſant un peu avec la pointe les lettres de deſſus ou de deſſous ſur celles qui veulent tomber. Si au contraire l'inconvénient vient de quelque ligne mal juſtifiée, c'eſt-à-dire trop foible par elle-même, ou parce qu'elle ſe trouve précédée ou ſuivie d'une ligne trop forte, qui l'empêche d'être ferrée par le bois de la garniture, le compoſiteur eſt obligé de deſſerrer, de juſtifier la ligne, ou celle de deſſus ou de deſſous qui cauſe l'inconvénient, de ferrer, & de ſonder la forme: alors ſi rien ne branle, il la leve, regarde ſur le marbre ſi rien n'eſt tombé, la porte auprès de la preſſe aux épreuves, & la met de champ contre un mur ou quelque choſe de ſtable, de façon qu'elle ne préſente que le pié de la lettre.

Il n'y a encore qu'une forme impoſée, qui eſt celle appellée la *deux & trois*; il faut préſentement impoſer le côté de la *premiere*. Le compoſiteur va prendre ſous ſon rang les huit pages qui reſtent, qui ſont la premiere, la quatre & la cinq, la huit & la neuf, la douze & la treize, & la ſeize, qui eſt la derniere, & les apporte ſur le marbre. Il place la premiere ſous ſa main gauche, la quatre ſous ſa main droite, la cinq, tête contre tête au-deſſus de la quatre, la huit, tête contre tête au-deſſus de la premiere, la neuf à côté de la huit, la douze à côté de la cinq, la treize à côté de la quatre, & la ſeize à côté de la premiere; la premiere & la derniere d'une feuille étant toujours dans l'impoſition à côté l'une de l'autre, excepté dans le cas où la feuille forme pluſieurs cartons ſéparés; alors la premiere & la derniere de chaque carton doivent être placées à côté l'une de l'autre, ainſi qu'à toutes les impoſitions quelconques. Le compoſiteur revoit les folio de ſes pages, les mouille avec une éponge, couche ſon chaſſis, met la garniture, délie ſes pages, garnit de coins un côté, puis en fait autant de l'autre côté, taque la forme, la ſerre, la ſonde pour voir ſi rien ne branle, la leve, la porte où il a mis l'autre, & la met avec elle pié contre pié.

Auſſitôt que ces deux formes ſont impoſées, le compoſiteur avertit les ouvriers de la preſſe (*voyez l'article* PRESSE *& les Planches*) de faire *épreuve* (*voyez l'article* EPREUVE), leur indique où il a mis les formes, & de quel format elles ſont, & leur en donne la copie (*voyez l'article* COPIE) pour la remettre au prote avec l'épreuve. Celui des deux ouvriers de la preſſe qui doit faire l'épreuve, prend les balles (*voyez l'article* BALLE *& nos Planches*) & une feuille de papier blanc ramoitie, enveloppée (ſi c'eſt l'été) dans une feuille de papier gris auſſi ramoitie, pour empêcher la feuille blanche de ſecher, va à la preſſe aux épreuves (dans preſque toutes les imprimeries, il y en a une deſtinée à cet uſage), met les balles ſur les chevilles, & les feuilles ramoities ſur le tympan, déroule la preſſe ſi elle eſt roulée, regarde s'il y a deſſus quelques lettres tombées de la forme dont on a fait précédemment épreuve, & les ôte s'il en trouve. Pendant cet intervalle le ſecond ouvrier de la preſſe prend une des formes à faire épreuve, celle qui ſe trouve devant, la met de champ ſur la preſſe de façon que le côté de l'œil ſoit tourné du côté des jumelles, & la préſente au premier imprimeur, qui la reçoit, la couche, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, roule un peu la preſſe pour voir ſi la forme ſe trouve préciſément ſous le milieu de la platine, déroule la preſſe, prend de l'encre, en appuyant légérement une des balles ſur le bord de l'encrier, les diſtribue en les faiſant pluſieurs fois paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les tournant en ſens contraire; touche la forme, c'eſt-à-dire l'empreint d'une couche d'encre très-légere, en appuyant deux ou trois fois les balles ſur l'œil du caractere, & remet les balles ſur les chevilles. Comme en touchant la forme avec les balles, les bois de la garniture ont été un peu atteints d'encre, & qu'ils pourroient noircir les marges de la feuille deſtinée pour l'épreuve, les deux ouvriers de la preſſe couvrent ces bois avec des bandes de maculature, ou avec une *braie*, qui eſt une maculature découpée ſuivant la grandeur des pages; puis ils regardent avec attention ſi la braie ou les bandes ne portent pas ſur la lettre, ce qui feroit *mordre* l'épreuve, c'eſt-à-dire qu'il y auroit ſur l'épreuve quelqu'endroit qui ne viendroit pas, ou ne paroîtroit pas imprimé; à quoi on remédie facilement en éloignant la bande ou la braie autant qu'il eſt néceſſaire. Celui qui fait l'épreuve, couche ſa feuille de papier blanc ſur la forme, en prenant garde à la bien *marger*; couche auſſi ſur cette feuille la feuille de papier gris, s'il craint que la feuille blanche ne ſoit pas aſſez moite, ou qu'elle ſeche trop tôt; met par-deſſus un *blanchet*, abaiſſe deſſus le *tympan* dégarni pour maintenir le blanchet; roule la *preſſe* à moitié, & tire le *barreau* deux ou trois fois, plus ou moins fort, en raiſon de la grandeur du format & de la petiteſſe du caractere; roule encore la preſſe plus ou moins avant, ſuivant la grandeur de la forme, & tire le barreau deux ou trois fois; déroule aſſez pour que le milieu de la forme ſe trouve ſous le milieu de la platine, & tire encore le barreau deux ou trois fois. L'ouvrier de la preſſe déroule alors entierement la preſſe, leve le tympan & les blanchets ſeulement, & regarde ſon épreuve. S'il s'apperçoit qu'il y ait quelqu'endroit qui n'ait point été imprimé, il monte ou deſcend, avance ou recule la forme ſur la preſſe, ſans déranger aucunement la feuille qui tient encore à l'œil du caractere, remet le blanchet, abaiſſe le tympan, fait repaſſer ſous la *platine* l'endroit qui n'a point été foulé, & tire le barreau deux ou trois fois. S'il n'y a que quelque inégalité dans le *foulage*, il y ſupplée en appuyant la racine du pouce ſur les endroits qui paroiſſent avoir été moins foulés; puis il leve la feuille de deſſus la forme doucement & avec précaution, crainte de la déchirer, & la remet dans ſon enveloppe pour la maintenir moite & en état de recevoir l'impreſſion de l'autre côté, n'étant encore imprimée que d'un ſeul côté. Il leve la forme de deſſus la preſſe, l'y maintient de champ un inſtant avec une main, reçoit de l'autre main l'autre forme qui lui eſt préſentée par le ſecond ouvrier qui ſaiſit celle qui vient de paſſer ſous la preſſe, & la porte auprès du compoſiteur. Le premier ouvrier abaiſſe la ſeconde forme ſous la preſſe, en regarde la ſignature pour voir ſi ſon compagnon ne s'eſt point trompé, & ne lui a point apporté une forme pour une autre, parce qu'en ce cas il faudroit faire une autre épreuve, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, prend un peu d'encre s'il eſt néceſſaire, diſtribue les *balles*, touche la forme, met les bandes ou la braie ſur les bois de garniture, poſe la feuille du côté qu'elle eſt blanche ſur la forme, de façon que les pages à imprimer puiſſent ſe rencontrer juſte ſur celles qui viennent de l'être, & prenant garde de tranſpoſer, c'eſt-à-dire intervertir l'ordre des pages en renverſant la feuille

Digitized by Google

au lieu de la retourner, ou la retournant au lieu de la renverſer; met la feuille de papier gris; met le blanchet par-deſſus, abaiſſe le tympan, roule la preſſe, imprime le ſecond côté comme il a imprimé le premier; déroule la preſſe, leve le tympan & le blanchet, obſerve le foulage, remédie aux défauts, leve la feuille, la plie en trois ou quatre, ſelon le format, la preſſe un peu avec la main ſur le tympan pour abaiſſer le foulage, & la porte au prote avec la copie, tandis que le compagnon porte la ſeconde forme auprès du compoſiteur, & la met avec la premiere. Il y a de l'art à faire une bonne épreuve; tous les ouvriers qui travaillent à la preſſe n'y réuſſiſſent pas également, parce qu'ils négligent ſouvent les précautions indiquées ici.

Le prote déploie l'épreuve & la laiſſe ſécher: quand elle eſt ſeche, il la plie & la coupe: alors il fait venir un lecteur, qui eſt ordinairement un apprenti, qui lit la copie, pendant que le prote le ſuit attentivement mot à mot ſur l'épreuve, & marque à la marge, au moyen de différens ſignes uſités dans l'*Imprimerie*, & qu'on voit dans *nos Planches*, les fautes que le compoſiteur a faites en compoſant, comme les lettres renverſées, les coquilles, les fautes d'orthographe, les fautes de grammaire & de ponctuation, les bourdons ou omiſſions, les doublons ou répétitions; obſervant de rendre ſes corrections intelligibles, de les placer par ordre, & autant que faire ſe peut, à côté des lignes où elles ſe trouvent. Après que l'épreuve a été lue ſur la copie, le prote la repaſſe encore ſeul, s'il en a le tems, & marque les fautes qui lui ont échappé à la premiere lecture. Enfin il vérifie les folio, les ſignatures & la réclame; après quoi il porte l'épreuve au compoſiteur, & lui explique les endroits où par la multiplicité des corrections il pourroit y avoir quelque difficulté, & qui ont beſoin d'explication.

Correction. Le compoſiteur examine ſon épreuve: c'eſt là qu'il trouve ou la récompenſe de ſa capacité & de ſon application, ou la peine dûe à ſon impéritie & à ſon inattention. Etant obligé de corriger ſes fautes, moins il y en a ſur ſon épreuve, plutôt il en eſt quitte; au lieu que quand l'épreuve eſt chargée de corrections, il faut y employer un tems conſidérable, ce qui le fatigue beaucoup, la correction étant la fonction la plus pénible du compoſiteur; encore eſt-il preſqu'impoſſible que l'ouvrage n'en ſouffre. Après donc avoir examiné ſon épreuve & bien compris toutes les corrections, il va prendre une de ſes formes à corriger, la premiere qui ſe préſente, s'il n'y a point dans la correction à reporter d'une forme à l'autre: s'il y a à reporter d'une forme à l'autre, le compoſiteur ne commence pas à corriger celle dans laquelle il y aura à reporter, pour éviter de deſſerrer deux fois la même forme. Il prend donc une des deux formes, la met ſur un marbre, l'y couche, & la deſſerre avec le marteau. Il revient enſuite à ſa caſſe, prend un compoſteur, & leve ſa correction, c'eſt-à-dire prend dans ſa caſſe les lettres dont il aura beſoin pour faire les corrections marquées ſur ſon épreuve. En levant ſa correction exactement, le compoſiteur ne peut manquer de tout corriger; car s'il oublie de faire quelque correction, les lettres qu'il trouve dans ſon compoſteur, autres que celles qu'il a ôtées dans la forme corrigée, l'avertiſſent de l'omiſſion. On ſuppoſe encore que l'ouvrage eſt in-8°. & que la forme deſſerrée ſur le marbre eſt le côté de deux & trois. Il commence par lever les lettres qui ſont marquées à la deux, puis il va à la trois; paſſe la quatre & la cinq, leve la correction de la ſix & la ſept; paſſe la huit & la neuf, leve la correction de la dix & la onze; paſſe la douze & la treize, leve la correction de la quatorze & de la quinze, & laiſſe la ſeize. Il met enſuite une pincée ou deux d'eſpaces ſur un papier, prend ſa pointe, & va au marbre pour corriger. Il regarde ſi les coins de la forme ſont aſſez deſſerrés pour donner tant-ſoit-peu de jeu au caractere, ſans cependant qu'aucune lettre puiſſe ſe déplacer.

Le compoſiteur tenant donc de la main gauche le compoſteur dans lequel ſont les lettres néceſſaires pour la correction, & la pointe de la main droite, exécute ſur la forme de la façon que nous allons l'expliquer, les corrections marquées ſur ſon épreuve, dans le même ordre qu'il en a levé les lettres: il commence par corriger la deux, puis il va à la trois, à la ſix & à la ſept, à la dix & à la onze, à la quatorze & à la quinze. Chaque ligne où il y a de la correction (à-moins que ce ne ſoit ſimplement un eſpace à abaiſſer, ce qui ſe corrige en appuyant ſur cet eſpace le bout de la pointe), il faut l'élever tant-ſoit-peu au-deſſus des autres, en preſſant avec le bout de la pointe une extrémité de la ligne (le commencement ou la fin, ſelon que la page eſt tournée relativement au compoſiteur) & en preſſant en ſens contraire l'autre extrémité avec le bout du doigt du milieu ou du doigt annullaire de la main gauche. Au moyen de cette petite élévation, il peut piquer avec ſa pointe les lettres à changer, ſans craindre d'affecter l'œil des lettres qui ſe trouvent au-deſſus ou au-deſſous. Il eſt cependant mieux d'enlever la lettre que l'on veut ôter avec le pouce & l'index de la main droite; on ne riſque nullement alors de gâter la lettre; les bons compoſiteurs l'exécutent ainſi. Quand donc il n'y a qu'une lettre à changer, il pique cette lettre du côté du cran ou du côté oppoſé, relativement à la poſition de la page, il l'enleve, la met dans le compoſteur après les lettres de la correction, prend la lettre qui ſe trouve la premiere dans le compoſteur, la met à la place de celle qu'il vient d'ôter, & l'enfonce avec le bout du doigt du milieu de la main droite, ou avec le bout du manche de la pointe, en frappant legerement deſſus. Si cette lettre ſubſtituée eſt preciſément de la même force, il n'y a rien à ajouter ni à diminuer dans la ligne. Si la lettre ſubſtituée eſt plus forte, il faut diminuer à proportion dans les eſpaces de la ligne: ſi au contraire cette lettre ſubſtituée eſt plus foible, il faut ajouter aux eſpaces dans la même proportion; il en eſt de même quand il y a dans la ligne quelque lettre à ajouter ou à ſupprimer. S'il y a à ajouter quelque lettre, il faut autant diminuer dans les eſpaces qui ſont entre les mots: s'il y a quelque lettre à ſupprimer, il faut ajouter dans les eſpaces. Quand il y a quelque mot à changer, & que le mot à ſubſtituer eſt à-peu-près égal en nombre de lettres, cette correction eſt très-facile à faire, & s'exécute le plus ſouvent dans la même ligne & ſans aucun remaniment, c'eſt-à-dire ſans aucun mouvement d'une ligne à l'autre. Mais s'il y a quelque mot à ajouter ou à ſupprimer, cela ne peut ſe faire qu'en remaniant pluſieurs lignes, & quelquefois même toutes les lignes juſqu'à la fin de l'alinéa. S'il y a un mot à ajouter, le compoſiteur enleve la ligne de la forme, la met dans le compoſteur de la juſtification, ôte de la fin de la ligne autant de ſyllabes qu'il eſt néceſſaire pour faire place au mot à ajouter, met ces ſyllabes à part, juſtifie la ligne & la met à ſa place. Il prend enſuite ce qu'il a mis à part, le met d'abord dans ſon compoſteur, enleve de la forme la ligne ſuivante, en met ce qu'il peut dans le compoſteur, diminue dans les eſpaces le plus qu'il lui eſt poſſible, s'il croit par ce moyen pouvoir s'exempter de remanier le reſte de l'alinéa, ôte le ſurplus de la ligne, le met encore à part, juſtifie cette ligne, & la met dans la forme. Il continue ainſi de porter d'une ligne à l'autre ce qu'il a de trop, juſqu'à-ce qu'il ne lui reſte plus rien & qu'il tombe juſte en ligne. Quand

Digitized by Google

au contraire il y a quelque mot à ſupprimer, il faut mettre la ligne dans le compoſteur, ôter ce qui eſt à ſupprimer, rapprocher les mots qui doivent ſe ſuivre, tirer de la forme la ligne ſuivante, la mettre couchée ſur le bord du chaſſis, en prendre le nombre de ſyllabes néceſſaire pour remplir la ligne où eſt la ſuppreſſion, juſtifier cette ligne en ajoutant quelques eſpaces de plus entre les mots, & la remettre dans la forme. Il faut enſuite remettre dans le compoſteur le reſtant de la ligne dans laquelle on a pris pour remplir la précédente, tirer de la forme la ligne ſuivante, la mettre de même couchée ſur le bord du chaſſis, en prendre ce qui ſera néceſſaire pour parfaire la ligne qui la précede, la juſtifier en mettant quelques eſpaces de plus entre les mots, la remettre dans la forme, & continuer ainſi d'emprunter d'une ligne à l'autre juſqu'à-ce qu'il ſoit tombé juſte en ligne. Il eſt preſque impoſſible que ces deux inconvéniens ne nuiſent à l'économie de l'ouvrage. Les lignes où l'on a été obligé d'ajouter quelque mot, ſont plus ſerrées que les autres, c'eſt-à-dire qu'il y a moins d'eſpace entre les mots; au contraire dans celles dont on a retranché quelque choſe, les lignes en paroiſſent plus au large. Il vaut mieux dans l'un & l'autre cas remanier quelques lignes de plus, pour éviter toute diformité. Ce ne ſont juſqu'ici que les corrections ordinaires. Quand le compoſiteur a corrigé la premiere forme, que nous avons ſuppoſé être le côté de la deux & trois, il compoſe les lettres qui ſont reſtées de ſa correction, les va diſtribuer, leve la correction de la ſeconde forme, en commençant par la premiere page de la feuille; paſſe la deux & la trois, leve la correction de la quatre & de la cinq; paſſe la ſix & la ſept, leve la correction de la huit & la neuf; paſſe la dix & la onze, leve la correction de la douze & la treize; paſſe la quatorze & la quinze, leve la correction de la ſeize qui eſt la derniere. Il retourne au marbre, regarde s'il n'eſt rien reſté ſur la forme, ſerre les coins avec la main, taque la forme, la ſerre avec le marteau, la ſonde, la leve ſur le marbre, regarde s'il n'en eſt rien tombé, & la porte aux environs de la preſſe aux épreuves. Enſuite il deſſerre l'autre forme qui eſt le côté de la premiere, & la corrige de même & dans le même ordre qu'il a corrigé l'autre forme qui étoit le côté de la deux & trois.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent, comme nous venons de le dire, que des corrections ordinaires. Quand il y en a d'extraordinaires, c'eſt-à-dire que le compoſiteur a fait quelque bourdon ou omiſſion conſidérable, par exemple de huit lignes; alors, après avoir fait dans les deux formes les corrections ordinaires, telles que celles dont nous venons de parler, il faut compoſer le bourdon tout ſimplement, ſi c'eſt un alinéa qui a été omis: ſi au contraire le bourdon eſt au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut prendre dans la forme la ligne où il eſt marqué, la mettre dans le compoſteur, mettre à part ce qui ne doit aller qu'après le bourdon, le compoſer, & faire enſorte en mettant un peu plus ou un peu moins d'eſpaces entre les mots, de tomber en ligne juſte avec ce qui a été mis à part. Enſuite il faut mouiller les deux formes avec l'éponge, les deſimpoſer, c'eſt-à-dire en ôter la garniture, & remanier en cette ſorte. Suppoſons donc, comme nous avons dit, que le bourdon ſoit de huit lignes, & qu'il tombe à la neuvieme page de la feuille, il faut y placer les huit lignes du bourdon, puis ôter huit lignes du bas de cette page, pour les mettre au haut de la dix, ôter huit lignes du bas de la dix, & les mettre au haut de la onze, & ainſi porter du bas d'une page au haut de la ſuivante, juſqu'à la derniere de la feuille, & même juſqu'à la derniere qui ſera en page, à-moins qu'il ne ſe trouve au bas d'une page quelque blanc occaſionné par un titre qui n'a pas pû entrer, ou qu'il a fallu faire commencer en page; en ce cas s'il ſe trouve aſſez de place pour les huit lignes qu'il y a de trop, le compoſiteur ne touchera point aux pages ſuivantes.

Si au contraire le compoſiteur a fait un doublon, c'eſt-à-dire s'il a compoſé deux fois la même choſe, & que ce doublon ſoit d'un alinéa entier, il faut ſéparer la page en deux dans ſa longueur, ſoit avec un couteau, ſoit en preſſant les lignes par les extrémités en ſens contraire, & enlever le doublon, puis rapprocher les lignes qui doivent ſe ſuivre. Mais ſi le doublon ſe trouve au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut mettre cette ligne dans le compoſteur, ôter de cette ligne ce qu'il y a à ſupprimer, ôter les lignes ſuivantes juſqu'à la fin du doublon, parfaire la ligne qui eſt dans le compoſteur, & faire en ſorte en remaniant quelques lignes, s'il eſt néceſſaire, & mettant un peu plus ou un peu moins d'eſpaces entre les mots, de tomber en ligne; enſuite en ſuppoſant toûjours le doublon de huit lignes, & qu'il ſe trouve à la neuvieme page de la feuille, il faut prendre huit lignes du haut de la dix, & les mettre au bas de la neuf pour la compléter; prendre huit lignes du haut de la onze, & les mettre au bas de la dix, & ainſi prendre du haut d'une page pour porter au bas de la précédente, juſqu'à la derniere de la feuille, dont il faudra remplir le vuide avec de la nouvelle compoſition; à moins, comme nous venons de le dire, qu'il ne ſe trouve au haut d'une page un titre qui ne puiſſe entrer dans le vuide de la précédente, ou qui doive abſolument commencer en page; en ce cas on met un petit *fleuron* au bas de la page qui précéde le titre, & les pages ſuivantes reſtent dans le même état. Les mouvemens tant pour l'augmentation que pour la ſuppreſſion ſe peuvent faire aiſément ſur le marbre quand les pages ne ſont pas additionnées; mais quand elles le ſont, & qu'il y a des additions à porter d'une page à l'autre, il faut mettre les pages dans la galée; il ne ſeroit guere poſſible de juſtifier ſur le marbre les colonnes d'addition.

Quand le bourdon n'eſt que d'une, deux, trois, & même de quatre lignes, le compoſiteur peut s'exempter de remanier la feuille entierement, en regagnant quelques lignes, s'il eſt poſſible, c'eſt-à-dire en ſupprimant les lignes qui à la fin d'un alinéa ne ſont compoſées que d'une, ou de deux ſyllabes, & en faiſant entrer ces ſyllabes dans la ligne précédente en diminuant les eſpaces. Il peut auſſi faire deux pages longues, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de plus, pourvû que ces deux pages ſe rencontrent l'une ſur l'autre, l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*; mais cela ne peut ſe faire qu'aux pages où il n'y a point de ſignature. Il en eſt de même quand le compoſiteur n'a doublé que deux ou trois lignes; il pourra en allonger quelqu'une, s'il ſe trouve que la fin d'un alinéa rempliſſe juſtement la ligne, & que cette ligne, ou même celle qui la précéde ſe trouve un peu ſerrée: alors il ne ſera pas difficile de rejetter une ſyllabe de la pénultiéme ligne de cet alinéa dans la derniere, & de prendre dans cette derniere ligne une ſyllabe ou deux pour former une ligne de plus. Il pourra auſſi faire deux pages courtes, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de moins, ſoit qu'il y ait une ſignature, ſoit qu'il n'y en ait point, en obſervant auſſi que les deux pages courtes ſe rencontrent l'une ſur l'autre, c'eſt-à-dire l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*. Au moyen de cette reſſource qui eſt un peu contraire à la régularité de l'ouvrage, le compoſiteur trouve le moyen, ſans remanier beaucoup de pages, de placer un bourdon & de remplir un doublon de quelques lignes.

Voilà enfin la premiere épreuve corrigée. Le comp-

Digitized by Google

compoſiteur ſerre les deux formes, les porte à la preſſe aux épreuves, & avertit les imprimeurs qu'il y a une ſeconde à faire. Les imprimeurs font cette ſeconde épreuve comme nous avons vû qu'ils ont fait la premiere, reportent les formes à la place du compoſiteur, & donnent l'épreuve au prote, qui l'envoye avec la copie à l'auteur ou au correcteur. Cette ſeconde épreuve ne devroit ſervir que pour ſuppléer à ce qui a été omis à la premiere, ſoit de la part du prote en liſant, ſoit de la part du compoſiteur en corrigeant: mais il y a des auteurs qui par négligence ou autrement attendent l'épreuve pour mettre la derniere main à leur ouvrage, & font des changemens, des augmentations, des ſuppreſſions qui rendent la correction de la ſeconde épreuve beaucoup plus épineuſe que celle de la premiere; enſorte qu'il faut une troiſieme & même quelquefois une quatrieme épreuve. Le compoſiteur eſt obligé de corriger la ſeconde épreuve, mais c'eſt quand il n'y a que quelques lettres à changer & que les corrections ſont légeres: quand elles ſont conſidérables, elles ſe font ordinairement par les compoſiteurs *en conſcience*, qui ſont des ouvriers capables d'aider le prote dans ſes fonctions; ou ſi c'eſt le compoſiteur qui les fait, il en eſt dédommagé à proportion du tems qu'il y a employé. La derniere épreuve étant corrigée, il porte les formes aux ouvriers de la preſſe qui doivent les tirer, & ſon miniſtere eſt entierement rempli pour cette feuille. *Voyez* COMPOSITION, COMPOSITEUR, *& les mots marqués en lettres italiques. Voyez auſſi*, pour tout ce qui entre dans la compoſition, comme *regletes*, *filets*, *vignettes*, *fleurons*, *lettres de deux points*, *&c.* ces articles à leur ordre alphabétique.

Impreſſion. Quoique les opérations du compoſiteur pour la préparation des formes ſoient longues & demandent beaucoup d'attention, cependant ſon travail demeureroit dans l'obſcurité ſans le ſecours des ouvriers de la preſſe; c'eſt la preſſe qui donne pour ainſi dire le jour & la publicité à l'ouvrage du compoſiteur: mais auparavant il y a pluſieurs fonctions à faire, qui ſe partagent entre les deux compagnons, y ayant ordinairement deux ouvriers à chaque preſſe; on les diſtingue par les noms de *premier* & de *ſecond*.

Les fonctions des ouvriers de la preſſe ſont de tremper le papier & le remanier, préparer les cuirs pour les balles, monter les balles & les démonter, laver les formes, mettre en train, *&c.*

Préparation du papier. L'imprimeur, après avoir mis des *cuirs* dans l'eau, pour l'uſage dont nous parlerons dans la ſuite, doit tremper ſon papier; & il le doit faire avec d'autant plus d'attention, que la bonne préparation du papier eſt une des choſes qui contribuent principalement à la bonté de l'impreſſion. Mais avant de le tremper, il doit s'informer, s'il y en a eu déja d'employé, combien de fois il le faut tremper la main. Si c'eſt la premiere fois qu'on en emploie, il examinera le format & le caractere de l'ouvrage; parce que ſi le format eſt grand & le caractere petit, le papier doit être plus trempé que quand le format eſt petit & le caractere gros. Il y a même quantité de petits ouvrages, comme billets de mariage, billets de bout-de-l'an, averriſſemens de communauté, quittances, *&c.* qui s'impriment à ſec. Il examinera enſuite la qualité du papier, s'il eſt collé ou s'il ne l'eſt pas, une main de papier collé devant être trempée plus de fois qu'une main de papier non-collé, parce que le papier collé prend beaucoup moins d'eau, & que l'eau le pénetre peu. Il compte enſuite ſon papier & le partage par dix mains, qui doivent faire quand les mains ſont à 25, deux cent cinquante feuilles ou une *marque*: les quatre marques font un mille. C'eſt un ſoin que

l'imprimeur doit prendre pour ſavoir ſi ſon papier eſt juſte, & ſi celui qui le lui a donné ne s'eſt pas trompé. S'il lui manque quelques mains, il doit les demander, pour éviter les *défets*, qui malgré les ſoins ne ſont toûjours que trop conſidérables.

Dans toutes les imprimeries il y a une baſſine de cuivre ou un bacquet de bois ou de pierre, qui peut contenir trois ou quatre voies d'eau; l'eau doit être nette: l'eau de fontaine ou de riviere eſt préférable à l'eau de puits. L'imprimeur étend d'abord une *maculature* griſe ſur une table ou ſur un ais à côté de la baſſine. Cette table doit être unie & ne doit pancher d'aucun côté, afin qu'en trempant le papier, l'eau ne ſe porte pas plus d'un côté que d'un autre. Deſſus la maculature griſe l'imprimeur doit mettre une maculature blanche, parce que la feuille blanche ou imprimée qui ſe trouve immédiatement deſſus ou deſſous la maculature griſe, eſt preſque toûjours gâtée, la maculature griſe lui communiquant des taches. L'imprimeur jette avec la main un peu d'eau ſur ces deux maculatures, plus ou moins ſelon qu'il le juge à propos. Enſuite d'une main il prend une main de papier par le dos, & par la tranche de l'autre main; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins profondément & plus ou moins vite en raiſon du caractere de l'ouvrage & de la qualité du papier, la retire de l'eau, & avec les deux mains la met vîte ſur la maculature blanche, le dos de la main au milieu, en ſépare ſept à huit feuilles, les étend; reprend par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, le met ſur la partie qui vient d'être trempée, en ſépare ſept à huit feuilles & les étend; reprend encore par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, l'ouvre juſte par le milieu, & l'étend ſur les deux parties qui viennent d'être trempées. Il prend une autre main de papier & la trempe de même, puis encore une autre, & la trempe encore de même, & ainſi de ſuite juſqu'à la quantité de quatre ou cinq marques, qui font mille ou douze cent cinquante feuilles, obſervant à chaque marque de plier une feuille en biais par le coin, de façon que le coin déborde le papier de huit ou dix lignes; cette feuille ainſi pliée ſert à marquer le papier, c'eſt-à-dire à le partager en marques, prenant garde qu'il ne ſe faſſe des plis au papier, & ayant grand ſoin d'appuyer de tems en tems les deux mains ſur le milieu du papier pour abaiſſer les dos: ſans cette attention il ſe feroit une élévation au milieu qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer, & qui la feroit s'écouler uniquement vers les bords; d'où il s'enſuivroit que les bords du papier ſeroient plus trempés que le milieu. Nous avons ſuppoſé que le papier devoit être trempé trois fois la main. Quand il ne faut le tremper que deux fois, après avoir plongé la main dans l'eau, on en ſépare dix ou douze feuilles, & on les étend; on prend le reſte de la main, on le plonge dans l'eau, on l'ouvre juſte par le milieu, on l'étend, & la main eſt trempée deux fois. Il y a du papier qu'on ne trempe qu'une fois la main; il y en a d'autre qu'on trempe trois fois les deux mains; pour cela on trempe alternativement une main deux fois, & l'autre main une fois. Quand l'imprimeur a trempé ſon papier, il met deſſus une maculature blanche, puis une maculature griſe, ſur laquelle il jette de l'eau avec la main autant qu'il le juge néceſſaire; enſuite il le met ſur un ais aux environs de ſa preſſe, met un autre ais par deſſus, avec une pierre ou un poids de quarante ou cinquante livres pour le charger. Si le papier eſt collé, l'imprimeur ne le charge pas tout de ſuite; il le laiſſe quelque tems pour prendre ſon eau.

Remanier le papier. Sept à huit heures après que le papier a été trempé, il faut le remanier, c'eſt-à-dire changer la poſition des feuilles relativement les

unes aux autres, afin que la moiteur du papier se distribue également dans toutes ses parties; car c'est dans cette égalité que consiste la bonne préparation du papier. Pour cela l'imprimeur décharge son papier, le transporte sur une table, le découvre, étale d'abord sur la table la maculature grise, puis la blanche, prend une poignée de trois ou quatre mains, la met à deux mains sur la maculature blanche, ne la quitte point d'une main, pendant que l'autre passe & repasse plusieurs fois sur le papier pour en ôter les rides. Il coupe sa poignée à huit ou dix feuilles en dessous, qu'il laisse sur la maculature blanche, reprend ce qui reste de la poignée, le renverse, passe & repasse la main sur le papier qui se trouve en dessus. Il coupe encore son papier à huit ou dix feuilles en dessous, qu'il laisse sur celles qu'il a déja laissées, reprend le reste de la poignée, le renverse, passe & repasse la main sur le papier qui se trouve en dessus. Il réitere cette manœuvre de couper son papier à sept à huit feuilles en dessous, de les laisser sur le tas, de renverser ou retourner ce qui reste de la poignée, passer la main sur le papier qui se trouve en dessus pour en ôter les rides, & frapper dessus s'il y a quelques endroits plus élevés, jusqu'à ce que la poignée soit entierement remaniée. Après cette poignée il en prend une autre, puis encore une autre jusqu'à la fin du papier. S'il s'apperçoit qu'il soit trop trempé, il le partage en plusieurs poignées, & les laisse exposées à l'air dans l'imprimerie autant de tems qu'il faudra; ensuite il le remanie. Si au contraire il n'étoit pas assez trempé, il pourra jetter de l'eau dessus avec la main ou avec l'éponge à chaque poignée, plus ou moins grosse, autant qu'il le jugera à propos, ensuite le charger, puis le remanier. Il y a du papier qu'il faut remanier plusieurs fois. L'inconvénient est égal quand le papier est trop trempé, ou qu'il ne l'est pas assez. Quand il est trop trempé il refuse l'encre, ou reste dessus la forme, l'emplit, & l'impression est pochée. Quand il ne l'est pas assez, les lettres ne viennent qu'à moitié, & l'impression paroît égratignée. Après que le papier a été remanié, il faut le couvrir avec la maculature blanche, puis avec la maculature grise, mettre un ais par-dessus, le charger, & le laisser encore tout à huit heures avant de l'employer.

Si la peau du tympan n'est pas bonne, l'imprimeur en prend une bien saine, sans tache autant que faire se peut, d'égale épaisseur par-tout. Il la met tremper une demi-heure ou une heure dans la baſſine, la retire, en exprime l'eau, & la met pliée une heure ou deux sous du papier trempé; puis après avoir arraché la vieille peau, il enduit de colle le chaſſis du tympan, & la tringle de fer; il pose dessus la nouvelle peau du côté de la chair, & la queue en bas, l'étend, & l'applique bien tout-autour; la découpe en haut pour laiſſer ſortir les petits couplets, y passe les brochettes, & la laiſſe ſécher. Quand elle est seche, il la perce avec la pointe de ſes ciſeaux à l'endroit qui répond aux trous du chaſſis, & y passe la vis, qui avec l'écrou, ſert à maintenir les pointures en état.

Quand l'imprimeur veut faire une *braie*, qui n'eſt autre choſe qu'une peau plus petite que celle qu'on vient d'employer, il coupe avec ſes ciſeaux la vieille peau tout-autour du chaſſis en dedans, enduit le chaſſis de colle & y applique la braie. L'imprimeur fait alternativement un tympan & une braie, c'eſt-à-dire qu'il emploie alternativement une grande & une petite peau.

La peau du petit tympan ſe colle comme celle du grand. La différence qu'il y a c'eſt que la peau du petit tympan doit être plus forte & plus épaiſſe, & qu'après l'avoir collée, on met un bois de longueur (on appelle ainſi les bois à l'uſage de l'Imprimerie) au long de chaque bande en dedans, & un autre bois en travers, que l'on fait entrer un peu à force, pour maintenir ces bandes en état; ſans cette précaution les bandes n'étant que de fer mince, rentreroient en dedans à meſure que la peau ſe banderoit en ſéchant.

Préparation des cuirs. Il faut auſſi préparer les cuirs pour les balles. Ces cuirs ſont taillés dans des peaux de moutons, que l'on prend chez les Mégiſſiers, après avoir été quelque tems dans le plein pour en faire tomber la laine. Les cuirs ne durent point quand les peaux ont reſté trop long-tems dans le plein, parce que la chaux les conſume. On choiſit ordinairement les plus épaiſſes.

Pour tailler ces cuirs, on met une peau de mouton ſur une table, le côté de la chair en-deſſous; on l'étend; on a un rond de bois ou de maculature, de deux piés & demi de circonférence, que l'on applique ſur le milieu de la peau, en commençant par la tête; on décrit une ligne tout-autour du rond avec la pointe des ciſeaux; on poſe enſuite le rond au-deſſous de la ligne tracée que l'on vient de décrire, & on en décrit une ſeconde; on en décrit une troiſieme au-deſſous de la ſeconde. Enſuite en coupant avec de bons ciſeaux dans ces lignes rondes, on a trois cuirs dans chaque peau. Si la peau eſt grande, on coupe dans les côtés des eſpeces de cuirs, qui étant plus minces, ne ſont bons qu'à faire ce qu'on appelle dans l'Imprimerie *des doublures*, qui ſont un double cuir qu'on met ſous le principal. Quand les cuirs ſont coupés, on les étend pour les faire ſécher; ſans cela ils ſe corromproient, & on ne pourroit pas les garder; mais quand on les garde trop long-tems ils ſe racornuiſſent & deviennent difficiles à apprêter. Quand on veut s'en ſervir, on les met tremper dans de l'eau nette, comme nous avons dit que l'imprimeur doit faire avant de tremper ſon papier.

Après qu'un cuir a trempé ſept ou huit heures, plus ou moins, à proportion du tems qu'il y a que les cuirs ont été coupés, l'imprimeur le corroie, c'eſt-à-dire le tire de l'eau, le met ſur une planche, l'arrête avec un pié, & de l'autre le croſſe en appuyant de toute ſa force, pour en exprimer l'eau & le rendre ſouple & maniable. Enſuite il le ramaſſe, l'étend tant qu'il peut avec les deux mains, le frappe pluſieurs fois contre le *mur*, & le corroie encore. Il le met tremper une ſeconde fois, & le corroie de la même maniere. Il le met tremper une troiſieme fois, s'il eſt néceſſaire, & le corroie, juſqu'à ce que preſque toute l'humidité en ſoit exprimée, & qu'il ſoit doux & ſouple comme un gant. Il enduit enſuite de petit vernis, qui eſt de l'huile de noix ou de lin recuite, le cuir du côté de la laine, & le laiſſe s'imbiber pendant quelque tems, enveloppé d'une maculature humide ſi c'eſt l'été. Il en faut faire autant à l'autre cuir. En préparant ainſi deux cuirs pour les deux balles, on a ſoin de préparer auſſi deux doublures, qui ſont ou deux autres cuirs plus minces de même eſpece, & qui ne demandent d'autres préparations que d'être ſouples & ramoitis, ou deux vieux cuirs qu'on fait ſervir en doublures, après les avoir broſſés dans la leſſive pour en ôter l'encre. Cette ſorte de doublure eſt préférable & conſerve mieux les cuirs. La doublure maintient le cuir dans une douce humidité pendant cinq ou ſix heures, plus ou moins ſelon la ſaiſon, & l'empêche de ſe racornir.

Il faut auſſi de la laine telle qu'on l'achete chez les marchands, on la tire quand elle eſt neuve, ou on la carde quand elle a ſervi quelque tems. Il en faut environ une demi-livre pour chaque pain. On appelle dans l'Imprimerie *un pain de laine*, la quantité de laine qui ſe met dans chaque balle.

Monter les balles. Quand les cuirs ſont bien préparés, & qu'il y a de la laine tirée ou cardée, un des

Digitized by Google

ouvriers de la preſſe monte ſes balles. Pour cela il commence par attacher légerement le cuir & la doublure au bois de balle, avec un clou qu'il met ſur le bord du bois de balle, & au bord du cuir & de la doublure, de façon que le côté de la laine ſe trouve en-deſſus; puis il fait faire un demi-tour à ſon bois de balle, étale bien le cuir & la doublure; enſuite le bois de balle couché & le manche tourné de ſon côté, il prend avec ſes deux mains la quantité de laine qu'il juge néceſſaire pour former ſon pain de laine, & la met dans la capacité du bois de balle appuyé contre ſon eſtomac. Il prend l'extrémité du cuir & de la doublure diamétralement oppoſée à celle qu'il a déjà attachée, & l'attache auſſi. Il examine enſuite s'il a pris aſſez de laine pour donner à ſa balle une figure ronde, & qu'elle ſoit un peu ferme; il attache un troiſieme clou au milieu des deux qui viennent d'être attachés. Ces trois clous ſont ſeulement pour maintenir le cuir & la doublure, pendant que l'imprimeur les attache plus ſolidement ſur le bord du bois de balle, au moyen de dix ou douze clous qu'il met à la diſtance de trois doigts l'un de l'autre en plaſſant les extrémités du cuir & de la doublure l'un ſur l'autre, & en les appliquant le plus ferme qu'il peut deſſus le bord du bois de balle, afin qu'en touchant la laine ne forte pas.

Quand les balles ſont montées, il faut les ratiſſer pour enlever les ordures qui ſe ſont attachées aux cuirs en les corroyant, & en montant les balles: l'imprimeur verſe ſur le milieu du cuir d'une balle environ plein une cuilliere à bouche de petit vernis, tourne la balle pour que le vernis ne tombe point, prend l'autre balle, les met l'une ſur l'autre, & les diſtribue comme après avoir pris de l'encre, pour que ce vernis s'étende bien ſur toute la ſurface des cuirs des deux balles, & en détache les ordures. Enſuite il en met une ſur les chevilles de la preſſe, prend un couteau dont la lame ſoit non tranchante, & avec cette lame il enleve le petit vernis & toutes les ordures qui ſe rencontrent ſur la ſuperficie du cuir d'une balle. Il met cette balle aux chevilles, & prend l'autre qu'il ratiſſe de même, puis la ſuſpend au-deſſus de la premiere à une corde attachée à la jumelle. L'imprimeur ratiſſe les balles toutes les fois qu'il les a montées; il doit les ratiſſer auſſi dans le courant de la journée, pour enlever de deſſus les cuirs les ordures qui s'y attachent en travaillant, & qui viennent de l'encre & du papier. En un mot il ne doit rien négliger pour avoir de bonnes balles, car elles font l'ame de l'ouvrage; & il eſt impoſſible de faire de bonne impreſſion avec de mauvaiſes balles.

Pendant la préparation des balles & du papier, un des deux imprimeurs a dû coller une *friſquette*, c'eſt-à-dire coller au chaſſis de la friſquette un parchemin ou deux ou trois feuilles de papier fort, pour l'uſage dont nous allons parler. On ſe ſert ordinairement de vieilles peaux de tympan; on colle par-deſſus une feuille de papier blanc.

Laver les formes. L'imprimeur doit auſſi laver les formes avant que de les mettre ſous preſſe. Comme il n'y a point de forme prête, ſur laquelle il n'y ait eu deux ou trois épreuves, & même davantage, & qu'il faut plus d'encre pour une épreuve que pour une feuille ordinaire quand la forme eſt en train, l'œil du caractere ſe trouve encré; ce qui rendroit l'impreſſion pâteuſe, ſi on n'avoit pas le ſoin de laver les formes auparavant. Un des deux imprimeurs prend donc une forme une heure ou deux avant de la mettre ſous preſſe, pour qu'elle ait le tems de ſécher, la porte au bacquet, en bouche le trou avec un tampon, la couche, verſe deſſus une quantité de leſſive pour la couvrir, la broſſe juſqu'à ce que l'œil du caractere ſoit net, & le chaſſis & la garniture propres, débouche le trou pour laiſſer écouler la leſſive, leve la forme, la laiſſe égoutter quelque tems, regarde attentivement s'il n'en eſt rien tombé, la retire du bacquet, la rince avec de l'eau nette, & la laiſſe ſécher. La leſſive dont on ſe ſert pour laver les formes n'eſt autre choſe que de la leſſive de blanchiſſeuſe, dans laquelle on met de la potaſſe ou une eſpece de ſel blanc qu'on appelle *drogue*, qui fond dans la leſſive, & qui la rend plus douce. Quand le tirage d'une forme eſt fini, l'imprimeur eſt obligé de la laver. Il doit y avoir dans toutes les imprimeries un endroit deſtiné à tremper le papier, laver les formes, laiſſer les formes de diſtribution, mettre les cuirs tremper, *&c.* on le nomme *trempoir*. *Voyez ce mot & nos Pl.*

Il doit enſuite préparer ſon encre; cette fonction n'eſt pas longue; il ne faut que bien nettoyer l'*encrier*, prendre avec la *palette* une quantité d'encre dans le barril, la mettre dans l'encrier, la bien broyer avec le *broyon*, la ramaſſer avec la palette, la broyer encore, puis la mettre dans un des coins de l'encrier. Un ouvrier de la preſſe curieux de ſon ouvrage, ne manque pas le matin de broyer toute l'encre qu'il a dans ſon encrier, avant que de ſe mettre au travail, pour l'entretenir dans un état de liquidité convenable.

Nous avons laiſſé les balles, l'une aux chevilles de la preſſe, & l'autre ſuſpendue à la jumelle; il faut leur faire prendre l'encre; l'imprimeur en broie ſur le bord de l'encrier, & en prend avec une de ſes balles, puis avec l'autre, & les diſtribue, c'eſt-à-dire les fait paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les frottant & les appuyant avec force l'une contre l'autre, juſqu'à ce que toute la ſurface des deux cuirs, de griſe qu'elle étoit, ſoit d'un beau noir luiſant, & également noire par tout. Si l'imprimeur voit qu'il y ait quelqu'endroit ſur les cuirs qui n'a pas bien pris l'encre, & qu'il s'apperçoive que cela vient de ce que les cuirs ſont humides, il brûle une feuille de papier, & paſſe les cuirs par-deſſus la flamme, en diſtribuant les balles. Si après cela les cuirs refuſent encore de prendre, il les frotte ſur une planche ou dans les cendres, pour en diſſiper l'humidité, puis y met du petit vernis, les ratiſſe, prend de l'encre, & les diſtribue juſqu'à ce que les cuirs paroiſſent bien pris également. Quand les cuirs n'ont pas été bien corroyés, ils ont de la peine à prendre, ſur-tout l'hiver tems pendant lequel les imprimeries ſont fort humides; de façon que l'imprimeur eſt quelquefois obligé de les démonter, c'eſt-à-dire de les détacher entierement du bois de balle, & de les corroyer de nouveau. Pour éviter cet inconvénient qui fait perdre du tems, il ne s'agit que de les bien corroyer avant de les monter. Dans les imprimeries où il y a d'autres ouvriers de la preſſe, ceux qui ont des cuirs bien pris, pour faire plaiſir à ceux qui en ont deux nouveaux, prennent une de leurs balles, & leur en donnent une des leurs; au moyen de cet arrangement les deux cuirs neufs ſont bientôt pris, les deux vieux cuirs aidant à faire prendre les nouveaux.

Mettre en train. Après que le compoſiteur a corrigé la derniere épreuve d'une feuille, il porte les formes auprès de la preſſe des imprimeurs qui doivent les tirer, & leur donne en même tems cette épreuve. Le premier des deux ouvriers, qui eſt celui qui doit mettre en train, eſſuie le marbre de la preſſe avec un morceau de papier, prend une forme (on commence ordinairement par le côté de deux & trois), la met ſur la preſſe, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe & ſous le milieu de la platine, & l'arrête avec ſix coins par le moyen des cornieres. Il abaiſſe enſuite le tympan ſur la forme, le mouille en dedans avec une éponge, le laiſſe quelque tems prendre ſon eau, pendant lequel il frotte ſes blanchets, puis après

Digitized by Google

avoir preſſé ſon éponge pour en faire ſortir l'eau, il ramaſſe avec cette éponge toute l'eau qui peut-être dans le tympan, met dedans les blanchets bien étendus, & le carton, & par-deſſus le petit tympan pour les maintenir en état.

L'imprimeur leve ſon tympan & fait la marge. Nous continuons de ſuppoſer que la forme eſt *in-8°*. Il prend une feuille de ſon papier, la plie en deux, en marque bien le pli, la porte bien au milieu ſur un côté de la forme, de maniere que le pli de cette feuille ſe trouve au milieu de la barre du milieu du chaſſis, déplie la feuille & l'étend, & tâte avec ſon doigt ſi ſa marge eſt égale tout-autour. Il porte enſuite légerement l'éponge ſur le tympan, l'abaiſſe ſur la feuille, paſſe la main ſur le petit tympan en appuyant un peu afin que la feuille s'attache au grand tympan, & enleve la feuille. C'eſt cette feuille qui regle la marge de toutes les autres, c'eſt-à-dire que c'eſt ſur cette feuille que l'on poſe toutes les autres avant que de les imprimer en papier blanc ou du premier côté. Puis il déchire deux doigts de l'angle de cette feuille qui ſe trouve en bas du tympan ſous ſa main gauche, parce que cet angle l'empêcheroit d'enlever de deſſus le tympan les feuilles à meſure qu'elles s'impriment.

Il poſe ſes *pointures* de façon que l'ardillon ſe rencontre juſte ſur le pli du milieu de la feuille, & répondre à la mortaiſe de la barre du milieu du chaſſis. Pour en être ſûr, il couvre ſa marge d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan ſur la forme, & appuie la main ſur le petit tympan vers le bout des pointures; s'il ne trouve point de réſiſtance c'eſt ſigne que l'ardillon répond juſte à la mortaiſe du chaſſis. On arrête les pointures ſur chaque côté du tympan au moyen d'une *vis* & d'un *écrou*. Elles ſervent au moyen des trous qu'elles font à chaque feuille qui s'imprime du premier côté, à faire rencontrer les pages de la ſeconde forme exactement ſur les pages de la premiere forme tirée.

Il taille ſa friſquette quand elle eſt ſeche. Il l'attache au tympan par le moyen des *brochettes*, & l'abaiſſe; puis après avoir touché la forme, il abaiſſe le tympan, roule la preſſe, & imprime le parchemin ou le papier collé ſur la friſquette. Il déroule, leve le tympan, & avec des ciſeaux découpe dans la friſquette ce qui doit être imprimé, & laiſſe tout ce qui doit être blanc. Puis il appuie le doigt tout autour des pages découpées, pour voir ſi rien ne mord, c'eſt-à-dire s'il a bien coupé tout ce qui doit être imprimé, & ſi quelque partie de la friſquette ne porte pas ſur le caractere, ce qui l'empêcheroit de venir. Il doit auſſi éviter de couper plus qu'il ne faut, car cela barbouilleroit, & il faudroit en collant la friſquette, y remettre ce qu'il en auroit ôté de trop. Au moyen de la friſquette, les feuilles paſſent ſous la preſſe, & en reviennent ſans avoir la moindre atteinte d'encre dans les marges.

Quand l'imprimeur a taillé ſa friſquette, quelquefois même avant de la tailler, il fait ſon regiſtre en papier blanc. Il prend une feuille de ſon papier, la marge, la couvre d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan, & la fait paſſer ſous preſſe pour l'imprimer, quoique la forme n'ait point été touchée. Il déroule la preſſe, leve le tympan, leve auſſi la feuille, la retourne *in-8°*, c'eſt-à-dire de haut-en-bas & ſens-deſſus-deſſous, la pointe ou la met dans les mêmes trous, la couvre de la mauvaiſe feuille, & la fait paſſer une ſeconde fois ſous preſſe ſans avoir été touchée; puis il déroule la preſſe, leve le tympan, & voit ſur cette feuille, ſur laquelle il n'y a des deux côtés que l'empreinte en blanc des caracteres, ſi les huit pages de cette même forme ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres. Si les pages ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres, le regiſtre en papier blanc eſt fait; & cela doit être quand le chaſſis eſt juſte, quand les garnitures ſont bonnes, & les pointures bien au milieu. Si les pages ne ſe rencontrent pas, il examine ſi le défaut vient du chaſſis, de la garniture, ou des pointures. Il remédie aux défauts du chaſſis & de la garniture en y ajoûtant quelques reglettes, & à l'égard des autres défauts, il y remédie auſſi en faiſant mouvoir les pointures. Après cela il tire une ſeconde feuille en blanc, pour être plus ſûr de la rencontre juſte des pages de ſa forme les unes ſur les autres. Quand l'imprimeur a bien fait ſon regiſtre en papier blanc, ſa forme eſt en train; & il lui eſt beaucoup plus facile de faire le regiſtre de la retiration, c'eſt-à-dire de la ſeconde forme.

Il fait la tierce, jette avec l'éponge de l'eau ſur le tympan, & deſſerre la forme. La *tierce* eſt la premiere feuille qu'il tire après avoir mis ſa forme en train. Il porte cette feuille avec la derniere épreuve au prote, qui examine avec attention ſi rien ne mord ou ſi rien ne barbouille, ſi la marge eſt bonne, ſi toutes les fautes marquées par l'auteur ou le correcteur ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées, & s'il n'y a point dans la forme des lettres mauvaiſes, dérangées, hautes ou baſſes, tombées, &c. S'il y a quelque choſe à corriger, le prote le marque ſur la tierce, & le corrige, après quoi il avertit les imprimeurs qu'ils peuvent aller leur train.

Alors l'imprimeur prend le taquoir, taque la forme, la ferre un peu moins que quand il faut la lever, & décharge le tympan, en mettant deſſus deux ou trois mauvaiſes feuilles de papier fec, & les tirant comme pour les imprimer. Puis les deux compagnons partagent le travail: l'un prend le barreau, l'autre prend les balles, & cela pendant le tirage d'une rame, qui contient cinq cent feuilles; après quoi celui qui étoit au barreau prend les balles, & celui qui avoit les balles prend le barreau: quand la preſſe eſt rude, la mutation ſe fait plus ſouvent.

L'office de celui qui a les balles eſt de broyer de l'encre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, de toucher & de veiller à l'ouvrage. Pour broyer de l'encre, il poſe le bord du broyon ſur le tas d'encre; il s'y en attache un peu qu'il étend ſur le bord de l'encrier. Il vaut mieux en broyer peu à la fois & en broyer plus ſouvent. Quand on en broie peu à la fois, elle s'étend plus facilement ſur l'encrier, & ſe diſtribue mieux. Il prend de l'encre en approchant le cuir d'une des balles du bord de l'encrier. Il en faut prendre plus ou moins ſouvent, en raiſon du format & du caractere; puis il diſtribue les balles, c'eſt-à-dire qu'il les paſſe & repaſſe pluſieurs fois l'une ſur l'autre en les tournant en ſens contraire. C'eſt une fonction qu'il ne doit point ſe laſſer de faire; car rien ne contribue plus à faire une impreſſion égale, que de prendre peu d'encre à la fois, & de diſtribuer ſouvent les balles. Enſuite il touche la forme, c'eſt-à-dire qu'il empreint l'œil du caractere d'une couche d'encre légere, en faiſant paſſer & repaſſer les balles ſucceſſivement ſur toutes les parties de la forme, en obſervant de bien appuyer les balles ſur le caractere, de ne preſque point le quitter en touchant, & de toucher du milieu des balles en les tenant bien droites. Enfin après avoir touché, il doit regarder attentivement l'ouvrage, pour voir ſi la friſquette ne mord point, ou ſi rien ne barbouille, ſi tout vient également, & quand on eſt en papier blanc, ſi la marge eſt bonne. Quand il y a quelque ordure ſur la forme, ce qui arrive ſouvent, auſſi-tôt qu'il s'en apperçoit ſur le papier, il doit la chercher ſur la forme & l'enlever avec la pointe. S'il voit quelque défaut, il doit y remédier, en avertir ſon compagnon. Par exemple, s'il y a quelques en-

Digitized by Google

droits sur la forme qui viennent plus foibles, on met sur le tympan quelques hausses de papier gris, précisément de la grandeur de l'endroit foible ; on les fait tenir avec un peu de salive, & on les mouille avec l'éponge. Si au contraire il y a quelques endroits qui viennent trop fort, & qui fassent sur la feuille comme une espece de bouquet, il faut mettre un support, qui est une réglette plus ou moins forte, pour empêcher le trop de foulage.

L'ouvrier de la presse qui est au barreau est celui qui imprime. Il prend la feuille, la porte sur le tympan, la pose sur la marge le plus juste qu'il peut, en jettant un coup d'œil tout-autour, abaisse la frisquette, abat le tympan, roule la presse à moitié de la main gauche, prend le barreau de la main droite, tire le premier coup, c'est-à-dire imprime la moitié de la forme, laisse le barreau s'en retourner sans le quitter, roule la presse tout au fond ou à peu près, suivant le format de l'ouvrage, tire le second coup, c'est-à-dire imprime l'autre moitié de la forme ; laisse le barreau s'en retourner seul & de son propre mouvement sous le *chevalet*, déroule la presse, leve le tympan & la frisquette, prend la feuille imprimée avec les deux mains, & la pose à côté du papier blanc ; observant, quand il a bien réglé son coup, de ne point aller ni plus ni moins avant, & de veiller aussi à l'ouvrage.

Quand donc les compagnons sont en train, tout le travail se partage de façon qu'ils sont également occupés tous les deux, & que ni l'un ni l'autre ne perd un moment. Pendant que le second imprimeur touche, le premier prend une feuille, la marge & abaisse la frisquette. Après que la forme est touchée, il abat le tympan, roule la presse, tire son premier & son second coup, déroule la presse & leve le tympan. Aussi-tôt que le tympan est levé, le second imprimeur touche pour une autre feuille ; & pendant qu'il touche, le premier leve la frisquette, prend la feuille imprimée, la met à côté du papier à imprimer, prend une feuille blanche, la marge, & abaisse la frisquette, & après que la forme a été touchée, abat le tympan, roule la presse, imprime la feuille, déroule la presse, & leve le tympan. Pendant que le premier imprimeur abat le tympan, roule la presse, imprime la feuille, déroule la presse, & leve le tympan, le second a alternativement le tems de broyer de l'encre, d'en prendre, de distribuer les balles, & de regarder l'ouvrage ; car aussitôt que le tympan est levé, si rien n'arrête, le second imprimeur doit toucher, afin que son compagnon n'attende pas après lui. Cette manœuvre se continue ainsi pendant tout le tirage d'une forme. *Voyez* au mot PRESSE, le détail & la description de toutes ses parties, & les *Planches d'Imprimerie*.

Quand tout le papier blanc est tiré d'un côté, le premier imprimeur ferre la forme, ôte trois coins de registre, ordinairement les deux d'en bas & un des côtés près de la *platine*, leve la forme, & la donne au second imprimeur qui la reçoit, & lui présente en même tems la *retiration*, c'est-à-dire la forme du côté de la premiere. Le premier imprimeur couche cette forme sur le marbre de la presse, & doit avoir attention à la mettre dans la même position que l'autre. Ce qui se fait au moyen d'un clou qui est au *coffre*, & qui indique le milieu de la presse ; & au moyen du compas, avec lequel il a dû prendre la hauteur de la premiere forme avant de la lever. Puis il voit si l'ardillon de ses pointures entre dans la mortaise du chassis en abaissant le tympan, & appuyant la main sur le bout des pointures. Ensuite l'imprimeur retourne son papier de haut-en-bas & sens-dessus-dessous, enforte que le côté imprimé se trouve dessous, & le côté à imprimer dessus ; puis il fait son registre en retiration. Il prend une feuille de son papier imprimé d'un côté, il la pointe, c'est-à-dire il la met dans les mêmes trous qui ont été faits en imprimant le premier côté, la couvre d'une mauvaise feuille, & la tire en blanc. Sur cette feuille il voit si les pages de la seconde forme se rencontrent justes sur les pages de la premiere forme. Si elles se rencontrent, le registre est fait : si elles ne se rencontrent pas, il faut y remédier, comme nous avons dit au registre en papier blanc, en ajoûtant au chassis ou à la garniture, & en faisant mouvoir les pointures. Ensuite il fait la tierce du second côté, & la porte au prote qui la voit comme il a vu la tierce du premier côté, & qui la corrige s'il trouve quelque chose à corriger. Pendant que le prote voit la tierce, l'imprimeur met une feuille de papier de décharge ou de papier gris sur son tympan, par-dessous les pointures sans les remuer, la mouille avec l'éponge, & l'étend bien en passant le dos de la main par-dessus, déchire l'angle qui se trouve de son côté au bas du tympan, & arrête la feuille aux quatre coins avec un peu de colle, comme il a fait à la marge.

Pendant que le premier imprimeur fait les fonctions dont nous venons de parler, le second n'est pas oisif. D'abord il lave la forme qui sort de dessous la presse ; puis si les balles sont seches, il les démonte, rafraîchit les cuirs, remonte les balles & les ratisse ; ou bien il prépare du papier, soit en le trempant, soit en le remaniant, pour une autre feuille à tirer, après que celle qui est sous presse sera finie. Pour démonter les balles & rafraîchir les cuirs, il prend *le pié-de-chevre*, détache seulement quatre ou cinq clous de suite, ceux qui paroissent le moins bien attachés, sépare le cuir de la doublure, & passe, sans ôter le pain de laine, l'éponge mouillée sur l'envers du cuir & sur le côté de la doublure qui touche au cuir, puis remonte les balles & les ratisse.

Le premier imprimeur, dès que la tierce est corrigée, taque la forme, la ferre, & décharge le tympan. Le second touche, & le premier tire ; ils font tous deux la même manœuvre qui a été expliquée au tirage de la premiere forme, & avec le même soin & la même attention. Toute la différence qu'il y a, c'est qu'au lieu de marger les feuilles, on les pointe, & qu'au lieu de prendre garde à la marge, on prend garde si le registre ne se dérange point, c'est-à-dire si les pages du premier & du second côté se rencontrent bien les unes sur les autres ; en observant de retourner de tems en tems une feuille, pour voir la couleur de l'impression du premier côté, afin de donner au second côté la même teinte ; au moyen de cette attention, l'impression sera égale & suivie des deux côtés. Il observera aussi de changer la feuille de décharge à chaque rame plus ou moins, à proportion que le premier côté décharge sur cette feuille ; sans cela l'impression maculeroit.

Tous les soirs en quittant l'ouvrage, celui des deux imprimeurs qui est au barreau, décharge la forme, si le tirage n'en est pas fini, en mettant sur le tympan deux ou trois mauvaises feuilles seches & les tirant, il retourne ces feuilles & les tire une seconde fois : ou bien il trempe superficiellement la broſſe dans la leſſive, en donne quatre ou cinq tours à la forme, & la décharge comme nous venons de voir, ou bien, s'il y a encore beaucoup à tirer sur la forme, il la porte au bacquet, la lave, la laiſſe sécher pendant la nuit, & le lendemain matin la met sur la presse.

L'autre imprimeur démonte les balles, mais il y fait un peu plus de façon que pour les rafraîchir pendant la journée. Après avoir détaché cinq ou six clous, il ôte le pain de laine, le presse entre ses deux mains en tournant pour le défapplatir, sépare le cuir de la doublure, plie le cuir en deux du côté qu'il est encré ; prend de l'eau nette dans une jatte, y

Digitized by Google

plonge plusieurs fois la doublure en la maniant pour la rendre douce ; y plonge auſſi le cuir à l'envers, & le frotte à deux mains principalement quand il eſt neuf ; étale la doublure & le cuir par-deſſus, & les roule l'un ſur l'autre juſque ſur l'extrémité du bois de balle : le cuir & la doublure roulés enſemble ſont alors comme une eſpece de bourlet, que l'imprimeur plonge pluſieurs fois dans l'eau & preſſe avec la main. Il en fait autant à l'autre balle ; puis il les met l'une auprès de l'autre à terre dans un lieu humide, & les couvre d'un vieux blanchet ramoüi.

Quand il y a mille ou douze cent cinquante de papier tiré des deux côtés, les imprimeurs le chargent. On le met entre deux ais, ſous un poids de quarante ou cinquante livres, plus que moins, & on l'y laiſſe pendant cinq ou ſix heures. Après que le papier a été chargé, le foulage étant applati, l'impreſſion paroît plus unie, plus nourrie, & fort davantage. *Cet article eſt du Frere de l'Imprimerie de M. Le Breton.*

Il nous reſte à parler de l'impreſſion en rouge & noir, c'eſt-à-dire de celle dans laquelle on imprime ſur la même forme avec ces deux couleurs. Pour y procéder, quand les épreuves ont été faites en noir, on doit laver la forme avec une plus grande attention qu'à l'ordinaire, de façon qu'il ne reſte point de noir ſur le caractere ; on doit la laver avec de la leſſive bien chaude. De-là on la met en train ſur la preſſe avec une grande précaution : on ſerre bien les coins de regiſtre, de maniere que la forme ne puiſſe nullement ſe déranger ; on fait enſorte que les couplets du tympan & de la friſquette ne puiſſent vaciller aucunement. On découpe enſuite ſur la friſquette la partie qui doit venir en rouge, & les morceaux de parchemin que l'on en ôte doivent ſe coller ſur le tympan, au même endroit où ils étoient à la friſquette ; ou on les met ſous chacun des mots de la forme qui doivent ſe trouver en rouge ; c'eſt ce qu'on appelle *taquonner*, ces morceaux détachés de la friſquette ſe nomment *taquons*. Par ce moyen on donne plus de hauteur au caractere. (Dans les imprimeries où l'on fait ſouvent des livres d'égliſe, & autres où cette impreſſion eſt plus uſitée, il y a des caracteres plus hauts deſtinés à cet uſage.). On imprime comme à l'ordinaire la partie rouge ; quand elle eſt finie ſur une forme, on la lave encore fortement pour détacher le rouge, on ôte les mots ou les lignes qui ont été imprimés, on y ſubſtitue des quadrats, on reporte la forme ſur la preſſe, & avec les mêmes précautions on imprime la partie noire. Il n'eſt pas aiſé de faire rencontrer exactement & en ligne cette forte d'impreſſion ; le moindre dérangement dans le jet du tympan ou de la friſquette, ou dans les pointures, ſuffit pour la gâter. Peu d'imprimeurs y réuſſiſſent ; & c'eſt ce qu'ils ont de plus difficile à exécuter.

Les peaux dont on ſe ſert pour les balles à l'impreſſion rouge ſont des peaux blanches. Pour la compoſition de cette eſpece d'encre, *voyez* au mot Encre d'*imprimerie*.

Imprimerie en taille douce, (*Art méchanique*) c'eſt l'art de porter ſur une feuille de papier, un morceau de ſatin, ou quelqu'autre ſubſtance ſemblable, l'empreinte des traits qu'on a tracés à l'eau-forte, ou au burin, ou autrement ſur une planche de cuivre ou de bois.

Cette opération ſe fait par le moyen de deux rouleaux, entre leſquels on fait paſſer la planche, après qu'elle eſt encrée. Ces rouleaux ſont partie d'une machine qu'on appelle *la preſſe*.

L'action des rouleaux attache l'encre qui remplit les traits dont la planche eſt gravée, à la feuille de papier, au vélin, ou au ſatin dont on l'a couverte. La feuille chargée de ces traits, s'appelle une *eſtampe*.

La fonderie en caracteres, & l'*Imprimerie* proprement dite, ont concouru pour multiplier à l'infini les productions de l'eſprit, ou plutôt les copies de ces productions. La gravure & *l'imprimerie en taille douce* ont rendu à la peinture le même ſervice, ou à peu près. Je dis à peu près, parce que l'eſtampe ne conſerve pas tout le mérite du tableau.

Grace à ces deux derniers arts, avec un peu de goût, on peut ſans grande opulence renfermer dans quelques porte-feuilles choiſis, plus de morceaux en gravure, que le potentat le plus riche ne peut avoir de tableaux dans ſes galeries. La gloire des grands maîtres ne paſſe pas tout-à-fait.

Deſcription de la preſſe. La preſſe des imprimeurs en taille douce eſt compoſée de deux forts aſſemblages de charpente *A*, *B*, *C*, *D*, *Planche de l'imprimerie en taille douce*, *fig. 6*. Ces aſſemblages ſont entretenus l'un avec l'autre par deux traverſes. Ils ſont compoſés chacun d'un patin *A*, *B*, aux extrémités duquel ſont des billots ou calles *l*, *m*, qui élevent la preſſe.

La face ſupérieure du patin eſt percée de cinq mortaiſes. Celle du milieu reçoit le tenon de la jumelle *C D*. Les deux plus voiſines ſont deſtinées aux tenons inférieurs des jambettes *I K*, qui maintiennent les jumelles dans la poſition verticale. Les deux autres ſont les lieux des tenons inférieurs des colonnes *G H*, qui portent les bras *O P* de la preſſe.

Il faut imaginer un aſſemblage tout-à-fait ſemblable à celui-ci, & tenu parfaitement par les deux traverſes dont nous avons parlé.

Dans ces deux aſſemblages, chaque jumelle eſt percée des deux grandes ouvertures quadrangulaires $r f x$, $y z x$, arrondies en plein ceintre du côté qu'elles ſe regardent. C'eſt dans ces ouvertures que paſſent les tourillons des rouleaux, comme nous l'expliquerons plus bas.

Chaque jumelle eſt encore percée ſur chaque face latérale de deux mortaiſes ; l'une, qui eſt la ſupérieure, eſt double, & reçoit le double tenon du bras, dont l'autre extrémité eſt portée par la colonne. La mortaiſe inférieure reçoit le tenon ſupérieur de la jambette.

Les deux aſſemblages ou fermes de l'un deſquels on vient de donner la deſcription, ſont arrêtés enſemble par deux traverſes de deux piés de longueur. La traverſe inférieure qu'on voit en *P O*, *fig. 5*, & en *P*, *fig. 1*, eſt fixée par un tenon & une vis *L* dans chaque jumelle. On voit, *fig. 1 & 6*, cette place *L*. La traverſe ſupérieure *H H*, *fig. 5 & 6*, que l'on nomme auſſi *le ſommier*, l'eſt par des queues d'aronde & communément ornée de quelques moulures. Le tout eſt fait de bon bois de chêne ou de noyer.

Les rouleaux, *fig. 7 & 8*, qui ont environ ſept pouces de diamêtre, & ſont terminés par des tourillons, dont le diamêtre eſt de quatre pouces & demi, doivent être de bon bois de noyer ſans aubier, de quartier, & non de rondin. On peut auſſi y employer l'orme.

Un des tourillons du rouleau ſupérieur, *fig. 7*, eſt terminé par un quarré, auquel on adapte un moulinet croiſé, par le moyen duquel on fait tourner ce rouleau, comme on le dira plus bas.

Les tourillons des rouleaux, *fig. 7 & 8*, s'appliquent aux parties arrondies des ouvertures $r f x$, $y z x$ des jumelles, *fig. 6* ; & le reſte de leur eſpace eſt rempli des boëtes, des hauſſes & des calles.

Les boëtes *O P*, *fig. 9*, au nombre de quatre, ſont des pieces de bois de même dimenſion, ſoit en largeur, ſoit en épaiſſeur, que l'ouverture de la jumelle. Elles ont trois pouces & demi ; elles ſont évuidées cylindriquement pour s'appliquer ſur le

Digitized by Google

tourillon. On les garnit intérieurement d'une plaque de fer blanc, dont les oreilles *a*, *b*, *fig. 9*, percées chacune d'un trou, entrent dans les entailles *a*, *b*, pratiquées aux faces latérales de la boëte, où elles sont fixées par des clous.

Les hausses *K K* sont auſſi au nombre de quatre. Ce ſont de petites planches d'un pouce environ d'épaiſſeur, & des mêmes dimenſions du reſte que la baſe des boëtes auxquelles elles doivent s'appliquer.

Les calles ſont des pieces de carton, dont le nombre eſt indéterminé, & dont les dimenſions correſpondent à celles des hauſſes auxquelles on les appliquera.

Les deux fermes étant aſſemblées, pour achever de monter la preſſe, on fera entrer les tourillons des rouleaux dans les ouvertures des jumelles; ſavoir, ceux du rouleau dont un des tourillons eſt terminé par un quarré, *fig. 7*, dans les ouvertures ſupérieures *r ſ x*, *fig. 6*; & ceux de l'autre rouleau, *fig. 8*, dans les ouvertures inférieures *y z x*, *fig. 6*. On placera auſſi les tenons de la traverſe *P O*, *fig. 5. & 1*, dans les mortaiſes des jumelles, deſtinées à les recevoir, & où ils ſeront fixés par les vis *L*, *fig. 1 & 6*, & l'on couronnera cette charpente du ſommier *H H*, *fig. 3 & 6*. La fonction du ſommier eſt d'empêcher l'écartement des jumelles.

Cela fait, on introduira dans l'entaille inférieure de chaque jumelle, & du côté de *x y*, *fig. 6*, une boëte *o*, *fig. 9*, garnie de ſa plaque de fer blanc, & préalablement enduite de vieux-oing. On enduira de la même matiere le tourillon du rouleau. On placera ſous cette boëte une hauſſe, enforte que le tourillon du rouleau accole la partie concave *x* de l'ouverture *y z x*. Sur les tourillons du rouleau ſupérieur, on place de ſemblables boëtes, ſurmontées par des hauſſes recouvertes de calles, juſqu'à ce que les ouvertures *r ſ x* ſoient ſuffiſamment garnies.

On ajuſtera enſuite deux petits ais dans les rainures des bras de la preſſe, au-deſſous deſquels on placera une traverſe terminée par des queues d'aronde, qui entreront dans les entailles pratiquées aux extrémités des bras. Ces traverſes en empêcheront l'écartement.

Une attention eſſentielle, c'eſt que la ligne de jonction des deux rouleaux ſoit plus élevée d'environ un pouce, que la ſurface ſupérieure des petits ais dont on vient de parler.

On adapte le moulinet au rouleau ſupérieur, en faiſant entrer le tenon quarré de ce rouleau dans l'ouverture de même forme qu'on voit au centre de la croiſée du moulinet, *fig. 10*, & bientôt la preſſe ſera prête à marcher. Il ne s'agit plus que d'y ajuſter la table.

La table de la preſſe eſt une planche de noyer, d'un pouce & demi environ plus étroite que l'intervalle qui eſt entre les jumelles. Elle a environ trois piés & demi de longueur; les faces doivent en être parfaitement dreſſées, ſur-tout celle de deſſus; on l'introduit entre les rouleaux, ôtant pour cet effet, s'il eſt néceſſaire, quelques-unes des calles qui rempliſſent les ouvertures ſupérieures des jumelles, ou en faiſant, au moyen du moulinet, tourner le rouleau ſupérieur. Une des extrémités de la table étant amincie, elle ſera priſe par les rouleaux, & entraînée entr'eux dans leur mouvement. Les rouleaux doivent la comprimer fortement. Elle ne doit toucher à aucune autre partie de la preſſe; c'eſt par cette raiſon qu'on a fait la partie ſupérieure du rouleau de deſſous environ un pouce plus élevée que la table dormante, compoſée des petits ais placés entre les bras de la preſſe.

Outre la preſſe qui eſt à la vérité l'inſtrument principal, l'attelier de l'imprimeur en taille-douce doit encore être pourvû,

1°. de langes.

2°. de linges ou torchons.

3°. d'un tampon ou d'une balle.

4°. de noir de fumée, ou noir d'Allemagne.

5°. d'une marmite de fer pour cuire l'huile de noix.

6°. d'un marbre & de ſa molette pour broyer le noir.

7°. d'une poële à feu & d'un gril pour chauffer la planche.

8°. de différens ais & de bacquets pour la trempe du papier.

Des langes. Ils ſont de laine blanche, d'un bon drap bien foulé ſans aucune inégalité. On en emploie quelquefois de ſerge fine que l'on applique les premiers ſur la planche, & qu'on recouvre de langes plus groſſiers. Ils n'auront ni ourlet ni liſiere. On s'en pourvoira de deux ou trois grandeurs différentes, pour les changer au beſoin ſelon l'étendue des planches & des papiers; mais comme à force de paſſer ſous le rouleau, ils deviennent durs, & ſe chargent d'humidité, il eſt à propos de les étendre le ſoir; & le matin, lorſqu'ils ſeront ſecs, on les maniera, froiſſera ou foulera en tous ſens, pour les bien aſſouplir. Il faut auſſi en avoir de rechange, afin de pouvoir, ſans interruption de travail, laver ceux qui ſont devenus trop durs, & les débarraſſer de la colle qu'ils ont priſe du papier mouillé, ſur lequel on les a poſés ſi ſouvent dans le cours du tirage.

Des linges ou torchons. Ce ſont des lambeaux de vieux linges dont on ſe ſervira pour eſſuyer la planche, lorſqu'elle aura été encrée.

Du tampon ou de la balle. On la fait d'un bon linge de chanvre, doux & fin, à demi uſé; on le coupe par bandes larges de cinq à ſix pouces; on roule ces bandes fort ſerré, comme on rouleroit un ruban, mais le plus fermement poſſible; on en forme comme une molette de peintre. En cet état on les coud avec du bon fil, en pluſieurs doubles, qu'on fait paſſer à-travers dans tous les ſens. On s'aide dans ce travail d'une alene. Le tampon ou la balle bien couſue, & réduite à environ trois pouces de diamêtre, on la rogne avec un couteau bien tranchant; l'autre côté ſera arrondi en demi-boule, afin que le creux de la main s'y puiſſe appliquer commodément lorſqu'il s'agira d'encrer la planche.

Du noir de fumée ou du noir d'Allemagne. Le meilleur noir qui ſoit à l'uſage des imprimeurs en taille-douce ſe fait par la combuſtion des matieres réſineuſes; c'eſt une véritable ſuie. *Voyez l'article* NOIR DE FUMÉE. Le bon noir doit avoir l'œil velouté; en le froiſſant entre les doigts, il s'y écraſera comme l'amidon. Le noir commun n'aura pas un œil ſi beau; au lieu de l'éprouver doux entre les doigts, on le trouvera rude & graveleux. Il uſe fort les planches; on le tire des lies du vin brûlées.

De la marmite à cuire l'huile. Elle ſera de fer, aſſez grande; il faut que ſon couvercle s'y ajuſte bien exactement. On y mettra la quantité qu'on voudra d'huile de noix, la meilleure & la plus pure, enſorte toutefois qu'il s'en manque au moins quatre à cinq doigts qu'elle ne ſoit pleine. On la couvrira, & l'on fera bouillir l'huile, ayant attention qu'elle ne ſe répande & ne s'enflamme. On la remuera ſouvent, ſoit avec une pince, ſoit avec des cuilleres de fer, juſqu'à ce que le feu y prenne légerement de lui-même. On pourra l'allumer avec un morceau de papier enflammé qu'on y jettera, lorſqu'elle ſera chaude au point requis; alors on retirera la marmite de deſſus le feu, on la placera dans un coin de la cheminée, obſervant de remuer l'huile. Cette igni-

Digitized by Google

tion durera au moins une demi-heure, & l'on aura fait la premiere huile, celle qu'on appelle *huile foible*.

On arrêtera la combustion, en fermant la marmite de son couvercle, ou en appliquant à la surface un linge mouillé qui empêche la communication avec l'air.

Cela fait, on aura un vaisseau net, dans lequel on versera l'huile qu'on conservera.

On préparera l'huile forte comme on a préparé l'huile foible, on la laissera seulement brûler beaucoup plus de tems. On poussera l'inflammation jusqu'à ce qu'elle soit devenue épaisse & gluante, ce qu'on reconnoîtra en en laissant tomber quelques goutes sur une assiette; si ces goutes refroidies filent comme un syrop très fort, l'huile forte est faite.

Il y en a qui jettent dans l'huile bouillante, ou qui font bouillir en même tems & avec elle, une croute de pain ou de la terre d'ombre.

S'il arrivoit que l'huile fût trop brûlée, on ajouteroit dans la marmite une quantité convenable d'huile non brûlée.

Il est prudent de faire cette opération dans un jardin, une cour, ou quelque lieu découvert.

De la maniere de broyer le noir. On nettoyera bien le marbre & sa molette, qu'on voit *fig. 4*, on écrasera la quantité de noir qu'on veut broyer. On aura à côté de soi de l'huile foible, on en arrosera peu-à-peu le noir; on observera de ne pas mettre trop d'huile à la fois sur le noir, qui veut être broyé le plus à sec qu'il est possible.

Cette détrempe étant faite, on retirera avec le couteau ou l'amassette le noir sur un des angles de la pierre, & reprenant petite portion à petite portion le noir qui n'a été broyé qu'en gros, on le rétendra sur toute la pierre, en repassant dessus la molette en tout sens, jusqu'à ce que le broyement & l'affinage soient achevés.

Le broyement & l'affinage parfaits, on relevera de-rechef avec le couteau ou l'amassette ce noir. On donnera le même apprêt à celui qu'on aura détrempé, puis on reviendra sur le tout; on le remettra au milieu de la pierre; on y ajoûtera en deux ou trois tours de molette une certaine quantité d'huile forte.

Il faut moins d'huile forte lorsque l'encre apprêtée doit servir à des planches usées, ou dont la gravure n'est pas profonde; un peu d'usage & d'expérience dirigeront là-dessus.

De la poele à feu & du gril. On aura une poële de fer ou de fonte, sur laquelle on placera un gril; c'est sur ce gril qu'on posera les planches pour les échauffer médiocrement. Il doit y avoir un peu d'intervalle entre le gril & la poële, pour donner un libre accès à l'air entre la planche & le feu, qui doit être couvert de cendres chaudes.

De la maniere de tremper le papier. Pour tremper de grand papier, il faut avoir un bacquet plein d'eau claire, & deux forts ais barrés par derriere; que ces ais soient de la grandeur du papier déployé. Les barrures fortifieront les ais & les empêcheront de coffiner, & feront une commodité lorsqu'il s'agira d'enlever les ais avec le papier dont ils feront chargés.

Cela préparé, on prendra cinq ou six feuilles de papier avec les deux mains. On les tiendra par les angles, & on les passera toutes ensemble, deux ou trois fois, dans l'eau claire du bacquet, selon que le papier sera plus ou moins fort, plus ou moins collé; ensuite on les étendra sur un des ais, par-dessus celles-ci les cinq ou six autres qu'on aura trempées, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait épuisé la quantité de papier qu'on veut tremper.

Le papier trempé mis sur un des ais on le couvrira de l'autre ais, son côté uni appliqué au papier; & l'on chargera le tout d'un poids pesant, ou l'on serrera les ais dans une presse; cette opération produira deux effets contraires, elle fera entrer dans le papier l'eau dont il a besoin, & elle en chassera celle qui est superflue.

Il faut laisser en cet état le papier jusqu'à ce qu'on veuille tirer. Le papier trempé le soir peut servir le lendemain, & s'il arrive qu'on en ait trempé plus qu'on n'en pourroit employer, on met ce qui en reste entre celui qu'on trempe le soir, & le lendemain on l'emploie le premier.

On trempera plus long-tems le papier fort & bien collé, moins long-tems le papier foible & le moins collé.

On alune quelquefois le papier ou les étoffes sur lesquelles on veut imprimer; l'encre s'y attache plus facilement. Pour cet effet, on diffout de l'alun dans de l'eau bouillante, & l'on trempe le papier de cette eau.

De la maniere d'encrer & d'imprimer. L'ouvrier premier de la vignette imprime; l'ouvrier second encre.

La planche gravée ayant été limée par les bords, on en pose l'envers sur le gril, qui est au-dessus de la poële à feu. On la laisse moderément chauffer; on a un torchon blanc & net; on la prend par un des angles; on la porte sur une table bien affermie, & prenant le tampon, & avec le tampon du noir, on applique le tampon & le noir sur la planche, coulant, pressant, frappant en tous sens sa surface, jusqu'à ce que ses traits soient bien chargés de noir.

Si l'on se sert d'un tampon neuf, il faut prendre trois ou quatre fois plus de noir que quand le tampon sera vieux, aura servi, & sera bien abreuvé.

Une attention qu'il ne faut pas négliger, c'est de tenir le tampon & le noir en lieu propre, & où ils ne soient point exposés à la poussiere & aux ordures, car en encrant on feroit des rayures sur la planche.

Lorsque le tampon a beaucoup servi, & qu'il est devenu dur par le noir qui s'y est attaché & séché, il faut en enlever que'ques rouelles, & le traiter ensuite comme un tampon neuf.

Ayant donc bien rempli de noir les tailles de la planche, on essuie légerement le plus gros du noir, le superflu qu'on emporte avec un torchon qu'on passe aussi sur les bords de la planche. On a un autre torchon blanc, on y essuie la paume de sa main; on passe ensuite cette main essuyée sur la planche même, hardiment & en tous sens; on réitere cet essuiement sur la planche, & à chaque fois on essuie sa main au torchon blanc, on parvient ainsi à ne laisser à la planche aucun noir superflu; il n'en reste que dans les tailles, & elle est disposée à l'impression.

Alors on étendra sur la table de la presse, que l'on aura fait venir par le moyen du moulinet de l'un ou de l'autre côté, une feuille du même papier sur lequel on doit imprimer; sur cette feuille de papier on placera un lange fin, sur celui-ci un plus gros, & ainsi de suite jusqu'au dernier, observant que les extrémités des langes ne répondent pas vis à vis les unes des autres; que, par exemple, si le premier lange est à sept ou huit pouces loin du rouleau, le second qui le couvre en soit moins éloigné d'un ou deux pouces, & ainsi du troisieme, du quatrieme, &c. on le pratique de cette maniere, pour former par les épaisseurs graduées de tous ces langes comme un plan mesuré qui facilite leur passage sous le rouleau.

Ayant donc tourné le moulinet du sens convenable, & fait par ce moyen passer les langes bien étendus de l'autre côté de la presse, sans toutefois qu'ils

Digitized by Google

qu'ils en ſortent tout-à-fait & qu'ils ne ſoient plus ſous le rouleau, on relevera les langes ſur le rouleau, pour découvrir la feuille de papier qui y a paſſé avec eux, & prenant la planche encrée & eſſuyée, comme on l'a preſcrit, & l'ayant modérément échauffée, on la poſera par l'envers ſur la feuille de papier qui eſt ſur la table, obſervant de laiſſer des marges paralleles & égales aux côtés oppoſés. Sur la planche ainſi placée, on poſera une feuille de papier trempé. Le papier trempé, pour la commodité de l'*imprimeur*, ſera ſur un ais, au ſommet de la preſſe. Sur la feuille de papier trempé on mettra une feuille de maculature; on rabattra ſur celle-ci les langes, & en tournant le moulinet d'un mouvement doux & uniforme, ce qui eſt eſſentiel, le tout ſera entraîné entre les rouleaux. La forte preſſion attachera l'encre dont les tailles de la planche ſont chargées, à la feuille de papier trempé, & l'eſtampe ſera tirée. La feuille qu'on aura miſe deſſous la planche, de même grandeur que la feuille trempée, guidant l'ouvrier, l'eſtampe ſera bien margée. On prend auſſi la maculature de même grandeur que la feuille trempée.

L'*imprimeur* releve enſuite les langes ſur le rouleau pour découvrir l'eſtampe, qu'il enleve de deſſus la planche, & qu'il place ſur la table, *fig.* 3. Il recommence enſuite à encrer la planche; il la replace, & il tire une ſeconde épreuve, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ait entierement employé ſon papier trempé.

On fait quelquefois paſſer & repaſſer pluſieurs fois la planche entre les rouleaux, ſur-tout lorſque le noir a été détrempé avec de l'huile forte. Dans les autres cas, la planche n'y paſſe qu'une ſeule fois.

Alors l'*imprimeur* a deux tables, ſur l'une il met les eſtampes tirées, & ſur l'autre celles qui ſortent de l'autre côté.

Il arrive encore que l'on poſe premierement les langes ſur la table; ſur les langes une maculature, enſuite le papier; ſur le papier, la planche gravée; ſur la planche gravée, deux ou trois gros langes, & que tout étant ainſi diſpoſé on tire l'eſtampe.

On imprime auſſi les eſtampes en pluſieurs couleurs. *Voyez* là-deſſus l'*article* GRAVURE.

Si la planche eſt inégale, c'eſt-à-dire plus ou moins épaiſſe en un endroit qu'en un autre, on met deſſous, entre la planche & la table, des morceaux de carton ou de gros papier déchiré, ſuivant la forme de ces inégalités, on parvient à rendre par ce moyen la preſſion égale par-tout.

S'il arrive que les tailles d'une planche ſoient remplies de noir ſéché, il faut la faire bouillir dans de la leſſive, ou bien poſer la planche à l'envers ſur deux petits chenets, & couvrir toute ſa ſurface d'environ un doigt d'épaiſſeur de cendres paſſées, tamiſées & détrempées avec de l'eau, puis avec de mauvais papier, ou de la paille, faire du feu par-deſſous, enſorte que la cendre mouillée ſoit comme bouillante; en bouillant elle diſſoudra & prendra tout le noir des tailles.

Après cela on jettera de l'eau claire ſur la planche, juſqu'à ce qu'on n'y apperçoive aucun veſtige de cendres. Si on eſſayoit la planche ſans cette précaution, on ne manqueroit pas de la rayer.

La planche étant ainſi nettoyée, on la ſerrera dans un endroit ſec.

C'eſt à l'art d'imprimer, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que nous devons la multiplication des chefs-d'œuvres des grands Peintres.

Si les anciens qui connoiſſoient l'art de graver avoient ſû tirer des épreuves de leurs planches, il eſt vraiſemblable qu'ils auroient tranſporté cette invention à l'impreſſion des livres; il n'eût fallu pour cela qu'exercer des écrivains à écrire à rebours une écriture curſive ſur des planches vernies; mais peut-être l'art de forger, laminer & planer les planches de cuivre; celui de préparer l'eau, leur étoient-ils inconnus. Du moins il paroît que la plûpart des ouvrages en cuivre qui nous ſont parvenus d'eux ont été fondus. Si cela eſt, ceux qui connoiſſent ces ſortes de travaux, jugeront de la difficulté qu'il y auroit eu à préparer, ſans le ſecours des machines modernes, la quantité néceſſaire de planches pour former l'édition d'un livre un peu conſidérable. Avec ce ſecours même, on emploie rarement la gravure à l'impreſſion de la lettre, à moins qu'il ne s'agiſſe que de quelques lignes, ou tout au plus de quelques pages.

IMPRIMERIE, on appelle auſſi de ce nom le lieu où l'on imprime. Ce lieu ne peut être trop clair; il doit être ſolidement bâti: les imprimeries de Paris en général ſont remues dans des endroits fort incommodes, parce qu'un grand eſpace de terrein de plain-pié eſt fort-rare. Les maîtres Imprimeurs de Paris ſont obligés par leurs reglemens de tenir leurs imprimeries dans l'enceinte de l'univerſité.

IMPRIMERIE-ROYALE, (*Hiſt. litt.*) elle a été établie par François I. en 1531. Ce prince fit fondre des caracteres hebreux, grecs & latins, dont il confia la garde à Robert Etienne ſon imprimeur ordinaire, auquel ſon fils de même nom ſuccéda en 1559.

L'*Imprimerie royale* fut perfectionnée ſous Louis XIII. placée aux galeries du Louvre, & dirigée par Sebaſtien Cramoiſi. Il eut la garde des poinçons, des matrices & de tout ce qui appartient à l'art *d'imprimerie*. Sebaſtien Mabre fils d'une de ſes filles, lui ſuccéda; celui-ci mourut en 1687. Sa veuve fut continuée dans ſa place.

En 1690 M. de Louvois appella de Lyon Jean Aniſſon; dans les proviſions expédiées en 1691 à Jean Aniſſon, il eſt qualifié de ſecteur & conducteur de ſon *imprimerie royale*, & garde des poinçons, matrices, caracteres, planches gravées, preſſes & autres uſtenſiles ſervant aux impreſſions.

Jean Aniſſon céda ſa place en 1707 à Claude Rigaud ſon beau-frere.

Louis Laurent Aniſſon neveu de Jean Aniſſon obtint le 19 Mars 1723, la concurrence avec Rigaud; & la ſurvivance de celui-ci. Rigaud mourut au mois de Juillet ſuivant.

Le 22 Août 1735 Jacques Aniſſon du Perron entra en fonction avec Louis Laurent Aniſſon ſon frere.

C'eſt ce dernier qui préſide maintenant à l'*imprimerie royale* qui, de quelque côté qu'on la conſidere, eſt une des mieux diſpoſées, des plus occupées, des plus riches, des plus vaſtes, & des plus belles qu'il y ait au monde.

C'eſt-là qu'on imprime preſque tous les papiers publics qui émanent du miniſtere.

On y a fait, & on y fait encore des éditions très-précieuſes d'auteurs renommés, en toutes langues & en tous caracteres.

Les mémoires des académies, & quelquefois les ouvrages des académiciens s'impriment à l'*imprimerie royale*.

Lorſqu'il plaît au Roi d'honorer & de gratifier ſpécialement un auteur, il ordonne l'impreſſion de ſon ouvrage à ſon *imprimerie*, & lui fait préſent de ſon édition.

Quelquefois lorſqu'un ouvrage important eſt d'une grande exécution & d'une dépenſe conſidérable, le Roi, en qualité de protecteur des lettres, s'en charge, & les exemplaires reſtent entre les mains & à la garde de l'imprimeur du roi. On en fait des pré-

Digitized by Google

ſens aux ambaſſadeurs, aux miniſtres, aux grands & aux gens de lettres qui ſollicirent cette grace, & à qui il eſt rare qu'on la refuſe.

Imprimerie *de Conſtantinople*, (*Hiſt turq.*) elle a été dreſſée par les ſoins du grand-viſir Ibrahim bacha, qui aimoit la paix & les ſciences. Il employa tout ſon crédit auprès de Achmet III. pour former cet établiſſement, & en ayant eu la permiſſion au commencement de ce ſiecle, il ſe ſervit d'un hongrois éclairé, & d'un juif nommé Jones pour diriger l'entrepriſe. Il fit fondre toutes ſortes de caracteres au nombre de plus de deux cent mille, & l'on commença en 1727 par l'impreſſion d'un dictionnaire turc, dont on a vendu les exemplaires juſqu'à 30 piaſtres. Cette *imprimerie* contient ſix preſſes, quatre pour les livres, & deux pour les cartes.

La révolution arrivée en 1730 par la dépoſition du grand-ſeigneur, & la mort de ſon viſir qui ſut ſacrifié, n'a point détruit cet établiſſement, quoiqu'il ſoit contraire aux maximes du gouvernement, aux préceptes de l'alcoran, & aux intérêts de tant de copiſtes qui gagnoient leur vie à copier.

On ſait auſſi que les Juifs ont la liberté d'imprimer en Turquie les livres de leur religion. Ils obtinrent en 1576 d'avoir à Conſtantinople une imprimerie pour cet objet, & dès-lors ils répandirent en Orient les exemplaires de la loi qui y étoient fort peu connus. (*D. J.*)

Imprimerie, c'eſt ainſi que les Tanneurs appellent une grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir les cuirs; c'eſt ce qu'on appelle auſſi les mettre en coudrement. *Voyez* l'Annuel.

IMPRIMEUR, ouvrier travaillant à l'imprimerie: le prote, le compoſiteur, & l'imprimeur à la preſſe, ſont compris ſous ce nom. Pour les opérations différentes de chacun d'eux, *voyez au mot* Imprimerie.

Le prote d'une imprimerie étant celui ſur lequel roule tout le détail, & étant obligé de veiller également ſur les compoſiteurs & les imprimeurs, il doit connoître parfaitement la qualité de l'ouvrage des uns & des autres, & ſur-tout ne pas trop donner à l'habitude & aux préjugés d'état qui naiſſent ſi fort au progrès de tous les arts. Pour ce qui regarde la *compoſition*, il doit ſavoir ſa langue, & être inſtruit dans les langues latine & grecque; poſſéder à fond l'orthographe & la ponctuation; connoître & ſavoir exécuter la partie du compoſiteur, pour lui indiquer en quoi il a manqué, & le moyen le plus convenable pour réparer ſes fautes. Quant à l'*impreſſion*, il doit avoir aſſez de goût pour décider quelle eſt la teinte qu'il faut donner à l'ouvrage; avoir l'œil à ce que les étoffes ſoient préparées convenablement; ſavoir par quel endroit peche la preſſe quand l'ouvrage ſouffre, & connoître aſſez toutes ſes parties pour les faire réparer au beſoin & comme il convient. Pour la lecture des *épreuves*, comme c'eſt ſur lui que tombe le reproche des fautes qui peuvent ſe gliſſer dans une édition, il faudroit qu'il connût autant qu'il eſt poſſible, les termes uſités, & ſavoir à quelle ſcience, à quel art, & à quelle matiere ils appartiennent. Il y a de l'injuſtice à lui imputer les irrégularités, quelquefois même certaines fautes d'orthographe; chaque auteur s'en faiſant une à ſon goût, il eſt obligé d'exécuter ce qui lui eſt preſcrit à cet égard. En un mot on exige d'un prote qu'il joigne les connoiſſances d'un grammairien à l'intelligence néceſſaire pour toutes les parties du manuel de ſon talent. *Voyez* Prote.

Il faut au compoſiteur, pour exceller dans ſon état, une grande partie des qualités néceſſaires dans le prote, puiſque c'eſt parmi ſes ſemblables que l'on choiſit ce dernier. Il a beſoin dans ſes opérations d'une grande attention pour ſaiſir le ſens de ce qu'il compoſe, & placer la ponctuation à-propos; pour ne rien oublier, & ne pas faire deux fois la même choſe, fautes dans leſquelles la plus légere diſtraction fait ſouvent tomber. Il doit éviter dans ſa compoſition les mauvaiſes diviſions d'une ligne à l'autre (on ne devroit jamais diviſer un mot d'une page à l'autre); eſpacier également tous les mots de la même ligne, & tâcher qu'une ligne ſerrée ne ſuive ou ne précede pas une ligne trop au large; mettre de l'élégance dans ſes titres, ſans défigurer le ſens; qu'il prenne garde, en corrigeant ſes fautes, de rendre ſa compoſition auſſi belle & auſſi bien ordonnée que s'il n'y avoit pas eu de fautes; en un mot, qu'il exécute ce qui lui eſt preſcrit à l'*article* Imprimerie. *Voyez* auſſi Compoſiteur.

Un imprimeur à la preſſe doit joindre à une grande attention ſur la teinte & le bel œil de l'impreſſion, beaucoup de capacité pour juger d'où peuvent provenir les défauts de ſon impreſſion, ſoit dans le dérangement de quelqu'une des parties de la preſſe, ſoit dans le mauvais apprêt de ſes balles, de ſon papier & de ſes étoffes, ſoit enfin dans la façon de manœuvrer. Son talent eſt de faire paroître l'impreſſion également noire & nette, non-ſeulement ſur la même feuille, mais ſur toutes les feuilles du même ouvrage, & de faire que toutes les pages tombent exactement l'une ſur l'autre. *Voyez* Imprimerie.

Il faut pour une belle impreſſion qu'elle ne ſoit ni trop noire, ni trop blanche; elle doit être d'un beau gris: trop noire, elle vient pochée, le caractere paroît vieux, & ſon œil eſt plein; trop blanche, elle vient égratignée, & fatigue les yeux du lecteur. Au reſte on en juge mieux à la vûe que par raiſonnement.

Il n'eſt peut-être pas inutile ici qu'un *imprimeur* faſſe obſerver aux auteurs que c'eſt ſouvent leur faute ſi leurs livres ont beſoin de ſi longs errata. Leur négligence à écrire liſiblement les noms propres & les termes de ſciences ou d'arts qui ne peuvent être familiers à un compoſiteur, en eſt preſque toujours la cauſe. Il eſt impoſſible qu'un *imprimeur* entende aſſez bien toutes les matieres ſur leſquelles il travaille, pour ne pas ſe tromper quelquefois. On engage les gens de lettres à vouloir bien faire attention à cet avertiſſement pour que leurs œuvres ne ſoient pas deshonorées auſſi ſouvent qu'elles le ſont par des fautes groſſieres.

A l'art d'exprimer & de communiquer nos penſées les plus abſtraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajoûter de plus intéreſſant, que celui de répéter cette écriture avec promtitude, avec élégance, avec correction, & preſque à l'infini, par le moyen de l'imprimerie. De-là vint que bien-tôt après ſa découverte, les *imprimeurs* ſe formerent & ſe multiplierent en ſi grand nombre.

Mais nous devons parler ici principalement de ceux qui joignirent à la ſcience de l'art une vaſte érudition, & une grande connoiſſance des langues ſavantes; il y en a même pluſieurs qui ſe ſont immortaliſés par d'excellens ouvrages ſortis de leurs mains. Voici les noms des plus illuſtres, à qui tous les peuples de l'Europe doivent de la reconnoiſſance, car ils ont tous profité de leur ſavoir, de leurs travaux, & de leur induſtrie.

Amerbach (*Jean*) *Amerbachius*, Baſlois, fleuriſſoit ſur la fin du xv. ſiecle. Il publia divers auteurs, entre leſquels il corrigea lui-même les œuvres de ſaint Ambroiſe qu'il mit au jour en 1492, & celles de ſaint Auguſtin qu'il n'acheva qu'en 1506, aidé des ſecours de ſon frere, ne deſirant que la perfection de l'imprimerie, il fondit de nouveaux caracteres ronds, ſupérieurs à ceux qu'on connoiſſoit en Allemagne: & pour fournir ſon art dans ſa patrie, il y appella Froben & les Pétri. Il étoit extrêmement

Digitized by Google

Jaloux de la correction des livres qu'il publioit. Il eut des enfans qui ſe diſtinguerent dans la république des lettres, & il leur fit promettre en mourant de donner au public les œuvres de ſaint Jérome, ce qu'ils exécuterent avec fidélité.

Badius (*Joſſe*), en latin *Jodocus Badius*, *Aſcenſius*, parce qu'il étoit d'Aſſche, bourg du territoire de Bruxelles, où il naquit en 1462. Il ſe rendit célebre par ſon favoir & par ſes éditions: ayant été reçu profeſſeur en grec à Paris, il y établit une belle imprimerie, ſous le nom de *prælum aſcenſianum*, de laquelle ſortirent entr'autres ouvrages, nos meilleurs auteurs claſſiques, imptimes en caracteres ronds, peu connus avant lui dans ce royaume, & qu'il ſubſtitua au gothique, dont on ſe ſervoit auparavant. Cependant ſes caracteres n'ont pas l'agrément de ceux des Etiennes, mais ſes éditions ſont correctes. Il mettoit d'ordinaire ce vers latin à la premiere page de ſes livres.

Ære meret Badius, *laude auctorem*, *arte legentem*.

Il mourut à Paris en 1535. Deux de ſes filles épouſerent de fameux *imprimeurs*, l'une Michel Vaſcoſan, l'autre Robert Etienne. Cette derniere ſavoit très-bien le latin. Son fils Conrard Badius prit le parti de ſe retirer à Genève, où il fut à ſon tour imprimeur & auteur. Les fils, filles & gendres de Joſſe Badius, firent tous à l'envi proſpérer avec zele l'art admirable de l'imprimerie.

Blaew (*Guillaume*), dit *Junſonius Ceſius*, né en Hollande dans le xvij. ſiecle avoit été ami particulier & diſciple de Tycho-Brahé. Ses ouvrages géographiques & ſes magnifiques impreſſions rendent ſa mémoire honorable.

Bomberg (*Daniel*), natif d'Anvers dans le xv. ſiecle, alla s'établir à Veniſe, où après avoir appris l'hébreu, il s'acquit une gloire durable par ſes éditions hébraïques de la bible, en toutes ſortes de formats, & par les commentaires des Rabbins qu'il mit au jour. Il commença ce travail en 1511, & le continua juſqu'à ſa mort arrivée vers l'an 1550. On fait grand cas de ſa bible hébraïque publiée l'an 1525, en quatre volumes in-fol. Il a donné le Thalmud en xj. volumes *in-folio*: il imprima trois fois cet ouvrage, & chaque édition lui coûta cent mille écus. On dit qu'il dépenſa quatre millions d'or en impreſſions hébraïques, & qu'il mourut fort pauvre. Alors l'imprimerie étoit glorieuſe, aujourd'hui ce n'eſt qu'un art lucratif.

Camuſat (*Jean*), ſe diſtingua dans le xvij. ſiecle à Paris, en recherchant par préférence à n'imprimer que de bons livres en eux-mêmes, ſans en enviſager le profit, de ſorte qu'on regardoit comme une preuve de bonté pour l'ouvrage, lorſqu'il ſortoit de ſon imprimerie.

Colines (*Simon de*), en latin *Colineus*, né au village de Gentilly près de Paris, dans le xvj. ſiecle; il épouſa la veuve de Henri Etienne l'aîné, employa d'abord les caracteres d'Etienne, mais dans la ſuite il en fondit lui-même de beaucoup plus beaux. Il introduiſit en France l'uſage du caractere italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers; & ſon italique eſt préférable à celui d'Alde Manuce, qui en fut l'inventeur. Les éditions des livres grecs donnés par Colines, ſont d'une beauté & d'une correction admirable. Il y a de lui une édition du teſtament grec, où le fameux paſſage de l'épître de Saint Jean des trois témoins manque. J'ai une fois acheté par curioſité un petit teſtament latin dédié au pape, approuvé & imprimé à Louvain, où ce paſſage ne ſe trouvoit pas mieux. Colines mourut, à ce qu'on croit, vers l'an 1647; mais on ignore l'année de ſa naiſſance.

Commelin (*Jérome*), né à Douay, s'établit & mourut à Heidelberg en 1597. Non-ſeulement ſes éditions ſont recherchées des curieux; mais il étoit lui-même très-ſavant dans la langue grecque; nous en avons pour preuve des notes de ſa façon ſur Héliodore, Apollodore, & quelques autres auteurs.

Coſter (*Laurent*), natif de Harlam, eſt celui à qui ſes compatriotes attribuent l'invention de l'imprimerie. Ils diſent qu'avant l'an 1440 il forma les premiers caracteres de bois de hêtre, qu'enſuite il en fit d'autres de plomb & d'étain, & qu'enfin il trouva l'encre dont l'imprimerie ſe ſert encore. En conſéquence de cette opinion on grava ſur la porte de la maiſon de cet homme ingénieux, l'inſcription ſuivante: *Memoriæ ſacrum, typographiæ, ars artium omnium conſervatrix, nunc primùm inventa, circà annum* 1440. On conſerve encore ſoigneuſement dans la ville de Harlem le premier livre fait par cet artiſte, & qui porte pour titre, *ſpeculum humanæ ſalvationis*; mais le lecteur peut voir ce qu'on a lieu de penſer de la découverte de Coſter, au mot IMPRIMERIE.

Cramoiſi (*Sébaſtien*), né à Paris dont il fut échevin. Il obtint par ſon mérite la direction de l'imprimerie du louvre, établie par Louis XIII. mourut en 1669, & eut pour ſucceſſeur ſon petit-fils. Mais quoique pluſieurs de leurs éditions méritent fort d'être recherchées, elles n'ont ni l'exactitude, ni la beauté de celles qui ſont ſorties des imprimeries des Etienne, des Manuce, des Plantin, & des Froben. Les Marrin, Coignard & Mugues ont ſuccédé aux Cramoiſi, & ont à leur tour enrichi la république des lettres, d'éditions très-belles & très-eſtimées.

Criſpin (*Jean*), en latin *Criſpinus*, natif d'Arras au commencement du xvj. ſiecle, & fils d'un juriſconſulte, étoit fort verſé dans le droit, le grec & les belles-lettres; fut reçu avocat au parlement de Paris; mais s'étant retiré à Genève vers l'an 1548, pour y profeſſer en ſureté le calviniſme, il y fonda une belle imprimerie, dans laquelle il publia entr'autres ouvrages un excellent lexicon grec & latin, *in-folio*, dont la premiere édition vit le jour en 1560. Criſpin mourut de la peſte en 1572. Euſtache Vignon ſon gendre continua & perfectionna l'imprimerie que ſon beau-pere avoit établie.

Dolet né à Orléans dans le xvj. ſiecle, imprimeur & Libraire à Lyon, a mis au jour quelques-uns des ouvrages recherchés d'Etienne Dolet, ſon humaniſte, & brûlé à Paris le 3 Août 1546, pour ſes ſentimens ſur la religion. Il auroit encore imprimé la verſion françoiſe de la plûpart des œuvres de Platon, du malheureux Etienne Dolet, s'il n'eût été prévenu par ſon ſupplice.

Elzévirs (*les*), bien des gens regardent les Elzévirs comme les plus habiles *imprimeurs*, non-ſeulement de la Hollande, mais de toute l'Europe. Bonaventure, Abraham, Louis, & Daniel Elzévirs, ſont les quatre de ce nom, qui ſe ſont tant diſtingués dans leur art. A la vérité, ils ont été fort au-deſſous des Etiennes, tant pour l'érudition, que pour les éditions greques & hébraïques; mais ils ne leur ont cédé, ni dans le choix des bons livres qu'ils ont imptimés, ni dans l'intelligence du métier; & ils les ont ſurpaſſé pour l'agrément & la délicateſſe des petits caracteres. Leur Virgile, leur Térence, leur Nouveau-Teſtament grec, & quelques autres livres de leur preſſe, où il ſe trouve des caracteres rouges, ſont des chefs-d'œuvres de leur art. Ils ont imprimé pluſieurs fois le catalogue de leurs éditions, qui comprennent entr'autres tous les auteurs claſſiques, dont les petits caracteres ſont auſſi jolis, que nuiſibles à la vûe.

Etienne (*les*), je les regarde comme les rois de l'Imprimerie, tant pour l'érudition, que pour les éditions greques & hébraïques. On nomme huit

Digitized by Google

Etiennes, qui ſe ſont illuſtrés dans leur carriere; mais Robert Etienne, & Henri II. ſon fils, ſe ſont immortaliſés par leur goût pour leur art, & par leur ſavoir. Ils tiennent l'un & l'autre un grade ſupérieur dans la république des lettres.

Le célebre Robert Etienne avoit acquis une connoiſſance éminente des langues & des humanités. Il s'appliqua particuliérement à mettre au jour de magnifiques éditions des bibles hébraïques & latines. Il eſt le premier qui les air diſtinguées par verſets: François I. lui donna ſon imprimerie royale. Claude Garamond, & Guillaume le Bé en fondirent les caractères; mais les traverſes injurieuſes que Robert Etienne eſſuya, l'obligerent de quitter ſa patrie vers l'an 1551, & de ſe retirer à Genève, pour y profeſſer ſa religion en liberté. Là il continua d'enrichir le monde des plus beaux ouvrages littéraires.

Les éditions données par cet homme célebre, ſont celles de toute l'Europe, où l'on voit le moins de fautes d'impreſſion. Mill aſſure que dans ſon Nouveau-Teſtament grec des éditions de 1546, 1549, & 1551, ainſi que dans l'édition de 1549 in-ſeize, il ne s'y trouve pas une ſeule faute typographique, & qu'il n'y en a qu'une dans la préface latine, ſavoir *patres* pour *plures*. On ſait par quel moyen il parvint à cette exactitude: il expoſoit à ſa boutique & affichoit ſes dernieres épreuves à la porte des colléges en promettant un ſol aux écoliers pour chaque faute qu'ils découvriroient; & il leur tenoit exactement parole.

Il mourut à Genève le ſept Septembre 1559, âgé de 56 ans, après s'être comblé de gloire; je dis *comblé de gloire*, parce que nous devons peut-être autant à ſon induſtrie ſeule qu'à tous les autres ſavans & artiſtes qui ont paru en France depuis François I. juſqu'à nos jours.

Son beau tréſor de la langue latine a immortaliſé ſon nom, quoiqu'il ait été ſecouru dans ce travail par Budé, Tuſan, Baif, Jean Thirry de Beauvaiſis, & autres. La premiere édition eſt de Paris 1536, la ſeconde de 1542, la troiſieme à Lyon en 1573, & la derniere à Londres en 1734, en quatre volumes in-folio.

Son deſintéreſſement & ſon zele pour le bien public, peignent le caractere d'un digne citoyen. Je ne lui dois point d'éloges à cet égard; mais du moins ne falloit-il pas le calomnier, juſqu'à l'accuſer d'avoir volé les caracteres de l'imprimerie du Roi en ſe retirant, & d'avoir été brûlé en effigie pour ce ſujet.

Il entretenoit chez lui dix à douze ſavans de diverſes nations; & comme ils ne pouvoient s'entendre les uns les autres qu'en parlant latin, cette langue devint ſi familiere dans cette maiſon, que ſes correcteurs, ſa femme, ſes enfans, & les anciens domeſtiques, vinrent à la parler avec facilité. Il laiſſa un frere & deux fils dont il me convient de parler.

Etienne (*Charles*), frere de Robert I. après s'être fait recevoir docteur en Médecine dans la faculté de Paris, eut l'imprimerie du Roi & la ſoutint honorablement. Les Anatomiſtes lui doivent trois livres *de diſſectione partium corporis humani*, qui ne ſont point tombés dans l'oubli. Cet ouvrage parut en 1545 in-folio avec figures, & l'année ſuivante en françois chez Colinée. Charles Etienne a le premier prouvé contre Galien, que l'œſophage ſe diviſoit ſéparément de la trachée-artere, & que la membrane charnue étoit adipeuſe. Il mourut en 1568, ne laiſſant qu'une fille nommée *Nicole*, auteur de quelques ouvrages en proſe & en vers. Elle fut rechetchée par Jacques Grévin, medecin & poëte; & c'eſt pour elle qu'il compoſa ſes *amours d'Olympe*; mais elle épouſa Jean Liebaud medecin.

Etienne (*Robert II.*) ne voulut pas ſuivre ſon pere à Genève, & fut conſervé conjointement avec ſon oncle Charles dans la direction de l'imprimerie royale, où il fit imprimer depuis l'année 1560, divers ouvrages utiles, mais dont les éditions n'égalent pas celles de ſon pere.

Etienne (*Henri II.*) fils de Robert I. & frere de Robert II. eut la réputation d'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, & des plus érudits dans les langues greque & latine. Il publia le premier tout jeune encore, les poéſies d'Anacréon, qu'il traduiſit en latin. Il compoſa l'apologie pour Hérodote, eſpece de ſatyre contre les moines, qui lui en firent un procès criminel, dont il échappa par la fuite; mais il s'eſt immortaliſé par ſon tréſor de la langue greque, en quatre tomes in-folio, qui parurent en 1572. Il mourut à Lyon en 1598, âgé de 70 ans, laiſſant des fils, & une fille qu'Iſaac Caſaubon ne dédaigna pas d'épouſer.

Almelovéen a donné la vie des Etienne, qu'on peut lire: cette famille a produit je ne ſais combien de gens de mérite.

Fauſt (*Jean*), aſſocié pour l'imprimerie au célebre Guttemberg, qui lui en apprit le ſecret. Ils imprimerent conjointement avec le ſecours de Schoëffer, pluſieurs livres, & entr'autres la bible, dont les facteurs de Fauſt apporterent en 1470, divers exemplaires à Paris, qu'ils vendirent d'abord ſoixante écus piece, au lieu de quatre-vingt ou cent écus, qu'ils en pouvoient tirer. Ce bon marché ſurprit les acheteurs, qui ne ſe laſſoient d'admirer la parfaite reſſemblance qu'ils trouvoient dans l'écriture de toutes ces bibles. Il furent encore plus étonnés de voir ces facteurs en diminuer le prix juſqu'à trente écus; & n'en pouvant démêler la cauſe, ils les accuſerent de magie. Enfin, ils apprirent que leurs exemplaires de la bible n'étoient point écrits, mais imprimés ſans aucun ſortilége, par un nouvel art, & à peu de frais, en comparaiſon de l'écriture. Alors ils ſe pourvurent en juſtice contre les facteurs de Fauſt; mais le Parlement mit à néant toutes les demandes de ceux qui avoient acheté des bibles de ces étrangers, & les condamnerent à les payer.

Froben (*Jean*), natif d'Hammelburg, s'établit à Baſle, & y fit fleurir l'imprimerie ſur la fin du XV. ſiecle. Il fut le premier dans toute l'Allemagne qui fut joindre à la déificatelle de ſon art, le choix des bons auteurs. On lui doit la premiere édition des ouvrages d'Eraſme en neuf tomes in-folio, les ouvrages de S. Jerôme, & de S. Auguſtin; & l'on prétend que ce ſont ſes trois chefs-d'œuvre pour l'exactitude. Il mourut en 1527, laiſſant à ſon fils Jérôme, & à ſon gendre Epiſcopius, le ſoin de maintenir la réputation de ſon imprimerie. Nous devons à ces deux derniers, aidés de Sigiſmond Gélénius pour la correction des épreuves, l'édition des peres grecs qu'ils commencerent par les ouvrages de S. Baſile; mais quelqu'exactes qu'elles ſoient, celles du Louvre en ont fait tomber le mérite & le prix.

Gering (*Ulric*), allemand, fut un des trois *imprimeurs*, que les docteurs de la maiſon de Sorbonne firent venir à Paris vers l'an 1470, pour y faire les premieres impreſſions: les deux autres étoient Martin Crantz, & Michel Friburger. Il paroît en 1477, que Géring reſta le maître des imprimeries établies par la Sorbonne, & qu'il s'aſſocia Maynial en 1479; Rembolt prit ſa place de ce dernier en 1489, & Géring travailloit encore avec lui en 1508. Il mourut en 1510, & employa les grandes richeſſes qu'il avoit acquiſes dans ſon art, à des fondations conſidérables en faveur des colléges de Sorbonne & de Montaigu. Le premier livre qui ſortit de la preſſe de la maiſon de Sorbonne, ſont les épitres de Gaſparinus Pergamenſis. Ce choix feul prouve aſſez la barbarie dans laquelle nous étions alors plongés,

Digitized by Google

& que l'art même de l'Imprimerie ne put diſſiper de long-tems.

Gravius (*Henri*), né à Louvain, où il avoit enſeigné la Théologie; mais il ſe rendit à Rome, appellé par le pape Sixte V, qui lui donna l'intendance de la bibliotheque, & de l'Imprimerie du Vatican. Il y mourut peu de tems après, en 1591, âgé de 55 ans.

Gryphius (*Séboſtien*), né à Reutlingen, ville de Souabe, ſur la fin du XV. ſiecle, *vir inſignis ac litteratus*, dit Majorage. Il s'établit à Lyon, où il s'acquit un honneur ſinguliet, par la beauté & l'exactitude de ſes impreſſions. On eſtime beaucoup ſes éditions de la bible en hébreu, & même tout ce qu'il a donné dans cette langue. On ne fait pas moins de cas de la bible latine qu'il publia en 1550, en 2 vol. in-foho. Il ſe ſervit pour cette édition latine du plus gros caractere qu'on eût vu juſqu'alors. Elle ne cede pour la beauté qu'à la ſeule bible imprimée au Louvre en 1642, en neuf volumes in-folio.

Son tréſor de la langue ſainte de Pagnin, qu'il mit au jour en 1529, eſt un chef-d'œuvre. Il avoit de très-habiles correcteurs; l'errata des commentaires ſur la langue latine d'Etienne Dolet, n'eſt que de huit fautes, quoique cet ouvrage forme 2. vol. in-folio. Gryphius mourut en 1556 à l'âge de 63 ans; mais ſon fils Antoine Gryphius continua de ſoutenir la réputation de l'imprimerie paternelle.

Guttemberg (*Jean*), voilà le citoyen de Mayence, à qui l'opinion générale donne l'invention de l'Imprimerie dans le milieu du XV. ſiecle.

Après avoir eſſayé quelque tems l'idée qu'il en avoit conçûe, il s'aſſocia Jean Fauſt, riche négociant de la même ville; & avec l'aide de Schoëffer, qui étoit alors domeſtique, & qui depuis fut gendre de Fauſt, ils travaillerent à exécuter leur deſſein depuis 1440. Leur ébauche étoit d'abord très-imparfaite, puiſqu'ils ne firent que tailler des lettres ſur des planches de bois, comme on fait quand on veut écrire ſur les vignettes gravées en bois. Mais ayant remarqué la longueur du travail qu'ils avoient mis à imprimer de cette maniere un vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*, ils inventerent des lettres détachées & mobiles qu'ils firent de bois dur, juſqu'à ce que Schoëffer s'aviſa de frapper des matrices, pour avoir des lettrés de métal fondu.

Tutheme qui nous apprend ces particularités, les écrivoit en 1514 dans ſa chronique de Hirshaugen, où il aſſure qu'il les tenoit de Schoëffer lui-même; & ſon témoignage ſur cette matiere, eſt appuyé par l'auteur d'une chronique allemande, qui écrivoit en 1499, & qui dit qu'il ſavoit ce fait particulier d'Otric Zell hanovrien, imprimeur à Cologne.

Il eſt certain, que de toutes les premieres impreſſions qui portent quelque date, on n'en connoît point de plus ancienne, que celles de Fauſt & de Schoëffer. D'ailleurs, ils ſe ſont toûjours donnés pour les premiers *Imprimeurs* de l'Europe, en marquant que Dieu avoit favoriſé la ville de Mayence, de l'invention de ce bel art, ſans qu'on voye que perſonne pendant cinquante ans les ait démentis, ni ait attribué cette découverte à d'autres. Conſultez l'article IMPRIMERIE, *Hiſt. des inventions modernes*.

Hervagius (*Jean*), né à Baſle, contemporain d'Eraſme, qui l'eſtimoit beaucoup. Si Alde Manuce, dit-il, a mis le premier au jour le prince des orateurs grecs, nous ſommes redevables à Hervagius, de l'avoir fait paroître dans un état beaucoup plus accompli, & de n'avoir épargné ni ſoin, ni dépenſe, pour lui donner ſa perfection. L'imprimerie de Baſle, établie par Amerbach, ſoutenue par Froben, ne tomba point ſous Hervagius, qui épouſa la veuve de ce dernier.

Jenſon (*Nicolas*), né en France, alla s'établir à Veniſe en 1486, où il ſurpaſſa par la beauté de ſes caracteres, les imptimeurs allemands que cette ville avoit eu juſqu'alors, & jetta les fondemens de la réputation que l'imprimerie de Veniſe s'acquit depuis par les beaux talens des Manuces.

Juntes (*les*) *Junta*, ſont à jamais célebres entre les *Imprimeurs* du XVj. ſiecle. Ils s'établirent à Florence, à Rome, & à Veniſe, & tinrent le premier rang dans l'Italie avec les Manuces. Nous ne ceſſons d'admirer les éditions dont on leur eſt redevable; & on a des caralogues qui font voir avec étonnement l'étendue & la multiplicité de leurs travaux.

Maire (*Jean*), hollandois, prit le parti de ſe fixer à Leyde, & d'y donner de charmantes éditions de livres latins. Grotius, Voſſius, & Saumaiſe, en faiſoient grand cas.

Manuces (*les*), ces habiles & laborieux artiſtes d'Italie, ont élevé l'imprimerie dans leur pays au plus haut degré d'honneur.

Alde Manuce, *Aldus Pius Manucius*, le chef de cette famille, étoit natif de Baſſano dans la marche Tréviſane. Il a illuſtré ſon nom par ſes propres ouvrages. On a de lui des notes ſur Homere & ſur Horace, qui ſont encore eſtimées; mais il eſt le premier qui imprima correctement le grec ſans abbréviations, & grava de même que Colines, les caracteres romains de ſon imprimerie. Il mourut à Veniſe en 1516, dans un âge fort avancé.

Paul Manuce ſon fils, né en 1512, ſoutint la réputation de ſon pere, & fut également verſé dans l'intelligence des langues & des humanités. On lui doit en ce genre la publication d'excellens ouvrages de ſa main, ſur les antiquités grecques & romaines, outre des lettres compoſées avec un travail infini. On lui doit en particulier une édition très-eſtimée des œuvres de Cicéron, avec des notes & des commentaires.

Pie IV. le mit à la tête de l'imprimerie apoſtolique & de la bibliotheque vaticane. Il mourut à 62 ans en 1574, & eut pour fils Alde Manuce le jeune, qui ſervit encore à rehauſſer ſa gloire.

En effet, ce dernier paſſa pour l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. Clément VIII. lui donna la direction de l'imprimerie du Vatican; mais cette place étant d'un fort modique revenu, il fut contraint pour ſubſiſter, d'accepter une chaire de rhétorique, & de vendre la magnifique bibliotheque que ſon pere, ſon ayeul, ſes grands oncles, avoient formée avec un ſoin extrême, & qui contenoit, dit-on, quatre-vingt mille volumes. Enfin, il mourut à Rome en 1597, ſans autre récompenſe, que les éloges dus à ſon mérite; mais il laiſſa des ouvrages précieux; tels ſont ſes commentaires ſur Cicéron, Horace, Salluſte, & Velleius Paterculus, de même que ſon livre *dell' antichita delle romane inſcrizioni*. Ses *lettere* ſont écrites avec la politeſſe d'un homme de cour qui ſeroit très-éclairé.

Mentel (*Jean*), gentilhomme allemand de Strasbourg, à qui quelques auteurs attribuent l'invention de l'Imprimerie en 1440. Ils diſent qu'il fit des lettres de buis ou de poirier, puis d'étain fondu, & enſuite d'une matiere compoſée de plomb, d'étain, de cuivre, & d'antimoine, mêlés enſemble. Ils ajoutent que Mentel employa Guttemberg pour faire des matrices & des moules; & qu'enſuite Guttemberg ſe rendit à Mayence, où il s'aſſocia Fauſt. Mais, outre que tous ces faits ne ſont point appuyés de preuves, on ne produit aucun livre imprimé dans les premiers tems à Strasbourg. Enfin, il eſt certain que Guttemberg & ſes aſſociés, ont paſſé pendant 50 ans, pour les inventeurs de l'Imprimerie, & s'en ſont glorifiés hautement, ſans que perſonne ſe ſoit alors aviſé de les démentir, ni de leur oppoſer Mentel.

Millanges (*Simon*), né dans le Limouſin en 1540,

Digitized by Google

après avoir fait ſes études, ſe rendit à Bordeaux en 1572, pour y dreſſer une belle imprimerie. Les jurats de cette ville ſoutinrent cette entrepriſe de leur argent & de leur crédit. Mélanges ſe diſtingua par la correction de ſes éditions, & mourut en 1621 âgé de 82 ans, ayant été un des bons *imprimeurs* du royaume pendant près d'un demi-ſiecle.

Morel (les), nous devons aux Morels bien des éloges pour leur ſavoir & les beaux livres qu'ils ont publiés.

Morel (Guillaume), né en Normandie, ſelon la Croix du Maine, & célebre *imprimeur* de Paris, étoit ſavant dans l'intelligence des langues. Il devint correcteur de l'imprimerie royale, après que Turnebe ſe fut démis de cet emploi en 1555. Ses éditions grecques ſont fort eſtimées. Il commença lui-même quelques ouvrages, entr'autres un dictionnaire grec, latin, françois. Il mourut en 1564.

Morel (Frédéric), apparemment parent éloigné de Guillaume, verſé dans les langues ſavantes, fut gendre & héritier de Vaſcoſan, dont il fit valoir l'imprimerie; & mourut à Paris en 1583, âgé d'environ 60 ans, laiſſant un fils d'un mérite ſupérieur, nommé ſemblablement *Frédéric*.

Celui-ci après avoir été profeſſeur & interprete du Roi, fut pourvu de la charge d'*imprimeur* ordinaire de Sa Majeſté pour l'hébreu, le grec, le latin, & le françois. Le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés & traduits du grec ſur les manuſcrits de la bibliotheque du Roi, avec des notes, ſont des preuves authentiques de ſon érudition. Il mourut en 1630, âgé de 78 ans, & laiſſa deux fils Claude, & Gilles.

Claude Morel donna les éditions de pluſieurs peres grecs, entr'autres S. Athanaſe. Gilles Morel ſon frere lui ſuccéda, & publia les œuvres d'Ariſtote en quatre vol. in-folio, outre la grande bibliotheque des peres, qu'il mit au jour en 1643, en dix-ſept volumes in-folio. Gilles Morel eſt devenu conſeiller au grand-conſeil.

Moret (Jean), flamand, gendre de Plantin, & ſon ſucceſſeur à Anvers. Pluſieurs de ſes éditions ne ſont pas moins belles, ni moins exactes que celles de ſon beau-pere. Le docte Kilien donna ſon tems à les corriger juſqu'en 1607. Moret finit ſes jours en 1610, & laiſſa ſon imprimerie à ſon fils Balthaſar Moret. Celui-ci ſe fit connoître par ſon érudition, & par ſes commentaires géographiques ſur le théatre du monde d'Ortélius. Il mourut en 1641.

Nivelle (Sebaſtien), libraire & *imprimeur* de Paris, fleuriſſoit au milieu du xvj. ſiecle. Entre les ouvrages qu'il mit au jour à ſes dépens, on ne doit jamais oublier le corps du Droit civil avec les commentaires d'Accurſe. C'eſt un livre précieux, un chef-d'œuvre que Nivelle fit paroître en 1576, en cinq volumes in-folio; mais Olivier de Harzy, & Henri Thierry *imprimeurs*, en partagent auſſi la gloire.

Oporin (Jean), natif de Baſle, après d'excellentes études, prit le parti de l'Imprimerie, en s'aſſociant aux Winter. Il faiſoit rouler continuellement ſix preſſes, avoit plus de cinquante ouvriers, corrigeoit toutes les épreuves, & s'attachoit ſur-tout à imprimer les ouvrages des anciens avec beaucoup de ſoin & d'exactitude; mais il mourut fort endetté en 1568, à 61 ans. On lui doit des tables très-amples de Platon, d'Ariſtote, de Pline, & autres auteurs de l'antiquité.

Palliot (Pierre), *imprimeur* & généalogiſte, né à Paris en 1608, de bonne famille, ſe maria à 25 ans à Dijon avec la fille d'un *imprimeur*; alliance qui le détermina à embraſſer la profeſſion de ſon beau-pere, qu'il a exercée long-tems, & toûjours honorablement. Il a imprimé tous ſes livres, qui ſont en très-grand nombre, mais qui n'intéreſſent que les curieux de la généalogie des maiſons de Bourgogne. Palliot grava lui-même le nombre prodigieux de planches de blaſon dont ils ſont remplis. C'étoit un homme exact & infatigable au travail. Il mourut à Dijon en 1698; à l'âge de 89 ans, & laiſſa ſur les familles de Bourgogne 12 volumes in-folio de mémoires manuſcrits qui étoient dans la bibliotheque de M. Joly de Blezé, maître des Requêtes; j'ignore où ils ont paſſé depuis.

Patiſſon (Mamert), natif d'Orléans, étoit très-habile dans les langues ſavantes & dans la ſienne propre. Il épouſa la veuve de Robert Etienne en 1580, ſe ſervit de ſon imprimerie & de ſa marque. Ses éditions ſont correctes, ſes caracteres beaux, & ſon papier très-bon. En un mot, il n'a omis aucun des agrémens qu'on recherche dans les livres: auſſi ſes impreſſions vont preſque de pair avec celles de Robert Etienne. Mamert mourut en 1600.

Plantin (Chriſtophe), né en Touraine, acquit du ſavoir dans les belles-lettres, ſe retira à Anvers, & y porta l'impreſſion au plus haut point de ſon luſtre. Ses éditions ſont extrêmement exactes, par les ſoins de pluſieurs habiles correcteurs dont il ſe ſervoit, ſavoir de Victor Giſelin, de Théodore Purman, de François Hardouin, de Corneille Kilien, & de Raphelingue, dont il fit ſon gendre. Le roi d'Eſpagne lui donna le titre d'archi-*imprimeur*; mais ce ſont les impreſſions, & non pas les rois qui donnent ce titre à un artiſte. Le chef-d'œuvre de celui-ci eſt la Polyglotte, qu'il imprima ſur l'exemplaire de Complute, & cette édition faillit à le ruiner. M. de Thou paſſant à Anvers en 1576, vit chez Plantin dix-ſept preſſes roulantes. Guichardin a fait une belle deſcription de ſon imprimerie; & d'autres ont vanté la magnificence avec laquelle il vivoit. Il finit ſa carriere en 1598, âgé de 76 ans.

Quentel (Pierre), allemand, ſe rendit illuſtre à Cologne, ſur la fin du xvj ſiecle, par l'édition de tous les ouvrages de Denys le Chartreux, qu'il fit imprimer avec ſoin, il valoit bien mieux faire rouler ſes preſſes ſur les livres utiles de l'antiquité qui manquoient en Allemagne.

Schoeffer (Pierre) de Gernsheim, pourroit être regardé comme l'inventeur de l'*Imprimerie*; car c'eſt lui qui imagina de fondre des lettres mobiles, en quoi conſiſte principalement cet art. Jean Fauſt ſon maître fut ſi charmé de cette découverte, qu'il lui donna ſa fille en mariage: ceci arriva vers le milieu du xv ſiecle.

Thori ou Tori (Geoffroi), né à Bourges dans le xv ſiecle, libraire-juré à Paris, contribua beaucoup à perfectionner les caracteres d'*imprimerie*, & compoſa un livre qui parut après ſa mort, intitulé *le Champfleuri, contenant l'art & ſcience de la proportion des lettres, vulgairement appellées romaines*, à Paris l'an 1592. *in*-4°. Il mourut en 1550.

Claude Garamond fut élève & contemporain de Tori; il fleuriſſoit déja en 1510, & porta la gravure des caracteres au plus haut point de perfection, par la figure, la juſteſſe & la préciſion qu'il y mit. *Voyez* CARACTERES d'*imprimerie*.

Vaſcoſan (Michel), né à Amiens, épouſa une des filles de Joſſe Badius, & s'allia à Robert Etienne qui avoit épouſé l'autre. Tous deux auſſi ſont les meilleurs *imprimeurs* que la France ait eû dans ces tems reculés. Tous les livres imprimés par Vaſcoſan ſont recommandables par le choix, par la beauté des caracteres, la bonté du papier, l'exactitude des corrections, & l'ampleur de la marge.

Vitré (Antoine) pariſien, s'eſt rendu fameux dans le xvij. ſiecle, par le ſuccès avec lequel il a porté l'*imprimerie*, preſque au période de la perfection. Quoique de ſon tems les Hollandois ſemblaſſent être les

Digitized by Google

maîtres de cet art. On croit que Vitré étoit capable de les surpasser, s'il se fût avisé d'observer, comme on a fait depuis, la distinction de la consonne d'avec la voyelle dans les lettres *i* & *j*, *u* & *v*.

Quoiqu'il en soit la polyglotte de Guy Michel le Jay qu'il a imprimée, est un chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté & la beauté des caracteres, que par l'industrie & l'exactitude de la correction. Sa bible latine *in-folio* & *in-4°*, va de pair avec tout ce qu'on connoit de mieux. En un mot il a égalé Robert Etienne pour la beauté de l'*imprimerie*; mais il a terni sa gloire en faisant fondre les caracteres précieux des langues orientales, qui avoient servi à imprimer la bible de M. le Jay, pour n'avoir aucun rival après sa mort.

M. de Flavigny s'étant avisé de censurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la bible magnifique qu'il avoit mise au jour, & qu'il étoit bien permis de critiquer, celui-ci répondit à des chagrins incroyables, par une seule faute d'impression qui n'étoit point dans son manuscrit. Il avoit cité le passage de S. Matthieu, *ejice primùm trabem de oculo tuo*. Gabriel Sionita prenant un vif intérêt à la défense de la bible où il avoit travaillé, ayant lû la critique de M. Flavigny, l'accusa par sa réponse de mœurs corrompues, de sacrilege, & d'une impiété sans exemple, d'avoir osé corriger le texte sacré, en substituant un mot infame, à la place du terme honnête de l'evangeliste. Qui croiroit que tous ces sanglans reproches n'avoient d'autre fondement qu'une inadvertance d'*imprimerie*? La premiere lettre du mot *oculo* s'étoit échapée fortuitement de la forme, après la revûe de la derniere épreuve, lorsque le compositeur toucha une ligne mal dressée, pour la remettre droite.

Wechels (*les*) Chrétien & André son fils *imprimeurs* de Paris & de Francfort, sont très-estimés dans leur art, par les éditions qu'ils ont mises au jour. On dit qu'ils possédoient une bonne partie des caracteres de Henri Etienne. Mais ce qui a le plus contribué à rendre leurs éditions précieuses, c'est d'avoir eu pour correcteur de leur *imprimerie* Frédéric Sylburge, un des premiers grecs & des meilleurs critiques d'Allemagne. L'*errata* d'un *in-folio* qu'il avoit corrigé, ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Chrétien Wechel vivoit encore en 1552, & André qui se retira de Paris après le massacre de la saint Barthelemy, où il courut le plus grand danger, mourut à Francfort en 1582. Jean Wechel son fils lui succéda.

Westphale (*Jean*) » le premier de ma connoissance, dit Naudé, qui se soit mêlé de l'*imprimerie* dans » les Pays-bas, fut un Jean de Westphale, lequel s'é» tablit à Louvain l'an 1475, & commença son la» beur par les morales d'Aristote. Cet imprimeur se » nomma tantôt *Johannes de Westphalia*, tantôt *Jo» hannes Westphalia, Paderbornensis* «.

Voilà depuis l'origine de l'*imprimerie* les principaux maîtres qui se sont rendus célebres. Dans cette liste je n'ai point parlé des Anglois, parce que les noms de leurs habiles artistes en ce genre, ne sont guere connus hors de leur pays. D'ailleurs, il me semble que c'est seulement au commencement du dernier siecle que cet art fut poussé en Angleterre au point de perfection où il s'est toujours soutenu depuis; alors on vit des chefs-d'œuvres sortir de leurs *imprimeries*. Rien dans le monde n'est supérieur à l'édition greque de saint Jean Chrysostome, en huit volumes *in-folio*, de l'*imprimerie* de Norton, achevée en 1613 dans le college-royal d'Eaton (*Etona*) près de Windsor, par les soins du docte Henri Savile.

Mais la beauté des caracteres qu'employent les *Imprimeurs* anglois, le choix de leur papier, la grandeur des marges, le petit nombre d'exemplaires qu'ils tirent, & l'exactitude de la correction qu'ils mettent dans les livres importans, ne sont pas les seuls avantages qui peuvent attirer à l'*Imprimerie* de la Grande-Bretagne, une attention toute particulere. (*D. J.*)

Il y a trois corps & communautés d'*Imprimeurs*.

Les *Imprimeurs* de livres, les *Imprimeurs* en taille-douce, & les *Imprimeurs* Imagers, Papiliers & Dominotiers. *Voyez* DOMINOTIERS.

Avant l'invention des caracteres, le corps des *Imprimeurs* en lettres étoit composé d'Ecrivains, de Libraires, de Relieurs, d'Enlumineurs, & de Parcheminiers.

Ce corps étoit tout-à-fait dépendant de l'université & de son recteur.

Le parcheminier préparoit les peaux sur lesquelles on écrivoit.

L'écrivain qu'on appelloit *stationnaire*, copioit sur les peaux l'ouvrage que le libraire fournissoit.

Le relieur mettoit en volume les feuilles copiées.

L'enlumineur peignoit, relevoit d'or bruni; en un mot décoroit le volume qui retournoit chez le libraire qui le vendoit.

Nos *Imprimeurs* en lettres ont succédé à l'état & aux privileges des stationnaires. Ils sont aggrégés à l'université, & soumis aux ordonnances & statuts du recteur; mais le corps ne comprend plus que les *Imprimeurs* & les Libraires, que le réglement de 1686 affranchit en grande partie de l'autorité de l'Université.

Ce réglement fixe le nombre des *Imprimeurs* à trente-six.

Depuis ce réglement il est intervenu un grand nombre d'arrêts, d'édits & déclarations relatifs au corps & à la communauté des *Imprimeurs-Libraires*.

On a rassemblé toutes ces pieces dans un volume considérable, qui forme ce qu'on appelle *le code de la Librairie*.

Il est traité dans ce code de tout ce qui appartient aux privileges, au nombre, à la demeure, aux presses, aux caracteres, au papier, à la marque, à l'apprentissage, à la réception, aux visites, à la maîtrise, aux connoissances, aux permissions, aux approbations, à la censure, aux syndics, aux adjoints, aux correcteurs, aux compositeurs, aux pressiers, *&c.* voyez l'article LIBRAIRE.

Avant 1694 les *Imprimeurs* en taille-douce n'étoient que de simples compagnons que les Graveurs & Imagers de Paris avoient chez eux.

Ce fut dans cette année qu'ils eurent des statuts, dont les principaux reglent le nombre des syndics, l'apprentissage, la bourse commune, le chef-d'œuvre, la reception, *&c.*

Il n'y a que deux syndics, dont l'un est le trésorier de la bourse commune. Le fond de la bourse consiste au tiers du salaire. Ce produit se distribue tous les quinze jours, frais & retenues constituées de la communauté déduits. Les veuves des maîtres jouissent de la maîtrise, & ont part à la bourse. Les apprentifs ne peuvent être obligés pour moins de quatre ans, & chaque maître n'en peut avoir qu'un à la fois. Avant que l'apprentif soit admis au chef d'œuvre, il doit avoir servi compagnon deux années depuis son apprentissage. Il n'y a que les fils de maîtres qui soient dispensés du chef-d'œuvre. Les maîtres ne peuvent demeurer ailleurs que dans le quartier de l'université, & n'y peuvent avoir ou tenir plus d'une imprimerie. Il est défendu expressément à toutes personnes quelles qu'elles soient d'avoir des presses, soit en lettres, soit en taille-douce.

Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi (*Hist. litt.*) Ce sont les titres de ceux qui ont été créés sous Louis XIII. le 22 Février 1620, pour imprimer les édits, ordonnances, réglemens, déclarations, *&c.* & de ceux qui leur ont succédé.

Digitized by Google

Ces *Imprimeurs*, de la création de Louis XIII, étoient de ſes officiers domeſtiques, & commenſaux de ſa maiſon, avec attribution de gages. Leurs ſucceſſeurs ont les mêmes prérogatives.

Il n'y en avoit que deux. L'une de ces charges eſt à préſent poſſédée par André François Le Breton, & l'autre par Jacques Colombat, dont le pere obtint en 1719 le titre additionnel de prépoſé à la conduite de l'imprimerie du cabinet de ſa majeſté.

Ils ſont aujourd'hui au nombre de ſix. Les quatre de création poſtérieure, n'ont d'abord été que brévetés par chacun des ſecrétaires d'état.

Pluſieurs arrêts conſécutifs les ont tous maintenus dans leurs premiers privileges & anciennes fonctions, & les dernieres lettres-patentes qu'ils ont obtenues en leur faveur, ſont du 9 Décembre 1716, enregiſtrées au Parlement le 12 Janvier 1717.

Outre ces *Imprimeurs*, il y en a encore un particulierement titré Noteur de la chapelle de ſa Majeſté, & excluſivement privilégié à l'impreſſion de ſa muſique. Cette charge fut créée par Henri II. Ce fut un Ballard qui la poſſéda, & c'eſt un de ſes deſcendans qui la poſſede encore aujourd'hui.

Ceux qui ont rangé le code de la Librairie n'ont fait aucune mention de ces places, qui ſemblent deſtinées ſpécialement à ceux qui ſe conduiſent avec honneur dans leurs corps.

IMPRIMER, ſ. f. (*Peint.*) pour préparer les toiles imprimées à l'huile dont on ſe ſert dans la peinture ordinaire; on a un couteau d'un pié & demi de longueur, qui a le tranchant émouſſé, & dont le manche fait un angle obtus avec le dos; on rend la toile ſur un chaſſis: on la frotte avec la pierre ponce, pour en uſer les nœuds; on lui donne un enduit de colle de poiſſon, lorſqu'elle eſt groſſe & claire; car ſi c'eſt une bariſte, ou une autre toile ferrée, comme les Peintres d'un genre précieux ont coutume de les prendre, l'enduit de colle devient ſuperflu. On laiſſe ſécher cet enduit; on prépare un gris en délayant à l'huile du blanc & du noir: on jette ce gris ſur la toile; on l'étend & le traîne ſur toute ſa ſurface avec le couteau, ce qui s'appelle *donner une impreſſion*; on laiſſe ſécher cette premiere impreſſion: il faut pour cela quatre à cinq jours, ſelon la ſaiſon. Quand cette impreſſion eſt ſéche, on en donne une ſeconde qu'on laiſſe ſécher auſſi, & alors la toile eſt préparée pour la peinture à l'huile.

* IMPROBATION, IMPROUVER, (*Gram.*) il eſt plus court & plus clair de fixer l'acception des mots par des exemples que par des définitions, qui compoſées d'autres mots quelquefois plus abſtraits, plus généraux, plus indéterminés, ne font que promener un lecteur ſur un cercle vicieux. Un prince corrompu par la flatterie qui ſe récrie avec admiration ſur tout, regarde le ſilence d'un homme de bien comme une *improbation* ſecrette, & celui-ci ſe trouve à la longue diſgracié pour s'être tu, comme il l'eût été pour avoir parlé. M. Duguet dit de certains edits qu'on apporte quelquefois aux parlemens pour être enregiſtrés, que les juges n'opinent alors que par un morne & triſte ſilence, & que la maniere dont ils enregiſtrent eſt le ſceau de leur *improbation*. Si vos démarches ſont innocentes, ſoyez tranquille; l'*improbation* paſſagere des hommes prévenus ne les rendra point criminelles, tôt ou tard le public vous connoîtra pour ce que vous êtes, & l'ignominie s'aſſeyera ſur vos ennemis.

IMPROMTU, ſ. m. (*Poéſie*) ou plutôt IN-PROMTU, terme latin qui a paſſé dans notre langue; c'eſt une petite piece de poéſie aſſez ſemblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractere propre & diſtinctif eſt d'être fait ſans préparation, ſur un ſujet qui ſe préſente.

L'*in-promtu* a commencé viſiblement par les reparties groſſieres des laboureurs dans leurs noces & fêtes ruſtiques, où ils ne connoiſſent que la joie & les vapeurs du vin. La nature libre a produit l'*in-promtu*, c'eſt ſa premiere ébauche; l'art eſt venu la corriger, la réformer & la polir; ſur quoi Moliere fait dire plaiſamment à une de ſes précieuſes, que c'eſt la pierre de touche du bel eſprit.

Les *in-promtu* que la nature avoit créés ſe tinrent quelque tems dans les bornes d'une raillerie plus divertiſſante que piquante & chagrine, mais peu-à-peu ſes railleries devinrent ameres & mordantes; leur excès excita des plaintes, & ces plaintes attirerent à Rome une loi qui ſévit contre ceux qui bleſſeroient la réputation de quelqu'un par toutes ſortes de vers dits *in-promtu*, ou autres.

Au lieu d'adopter la loi romaine, nous avons donné des lois aux *in-promtu*; nous voulons que ces ſortes de pieces ſoient le fruit d'un heureux moment, & qu'elles ayent toûjours un air ſimple, aiſé, naturel, qui garantiſſe qu'elles n'ont point été faites à loiſir; c'eſt pourquoi nous permettons quelques licences dans ces ſortes d'ouvrages en faveur de leur amuſement paſſager; le Comte Hamilton en a preſcrit les regles dans les vers ſuivans, où il appelle l'*in-promtu*,

— *Un certain volontaire,*
Enfant de la table & du vin,
Difficile, & peu néceſſaire,
Vif, entreprenant, téméraire,
Fourdi, négligé, hadin,
Jamais réveur ni ſolitaire,
Quelquefois délicat & fin,
Mais tenant toûjours de ſon pere.

La plûpart des jolies pieces de Lainez, madrigaux, chanſons, épigrammes, ont été faites le verre à la main; il partageoit ſon tems entre l'étude & le plaiſir de la table. Un de ſes amis lui témoignant un jour ſa ſurpriſe de le voir à huit heures du matin à la bibliotheque du Roi, & pour ainſi dire au ſortir d'un grand repas de la veille, Lainez lui répondit par cet *in-promtu* ingénieux,

Regnat noctis cælix, volvuntur biblia mane,
Cum Phœbo, Bacchus dividit imperium.

On rapporte que Théophile étant allé dîner chez un grand ſeigneur, où tout le monde lui diſoit qu'un de ſes amis étoit ſou puiſqu'il étoit poëte, il repondit en riant.

J'avouerai ſans peine avec vous
Que tous les poetes ſont fous;
Mais ſachant bien ce que vous êtes,
Tous les fous ne ſont pas poëtes.

Non-ſeulement nous voulons que l'*in-promtu* naiſſe du ſujet, mais il faut de plus qu'il renferme une penſée plaiſante, vive, juſte, neuve, agréable; une raillerie ingénieuſe, ou mieux encore, une louange fine & délicate.

Les vers que Gacon dit ſur-le-champ à ſes amis, qui lui montroient le portrait de Thomas Corneille, ſont plaiſans;

Voyant le portrait de Corneille,
Gardez vous de crier merveille,
Et dans vos tranſports n'allez pas
Prendre ici Pierre pour Thomas.

On connoît l'*in-promtu* que Poiſſon (Raimond), un de nos meilleurs acteurs comiques, fit à dîner chez M. Colbert, qui avoit tenu un de ſes enfans ſur les fonts baptiſmaux. Comme M. Colbert ne devoit arriver qu'au fruit, tout le monde avoit profité de ſon abſence pour élever la gloire, quand Poiſſon prit la parole, & dit,

Ce grand miniſtre de la paix,

Colbert,

Digitized by Google

Colbert, *que la France révere*,
Dont le nom ne mourra jamais,
Hé bien, *Meſſieurs*, *c'eſt mon compere*.

L'*impromptu* ſuivant eſt de Mademoiſelle Scudery, ſur des fleurs que M. le Prince cultivoit.

En voyant ces œillets qu'un illuſtre guerrier
Arroſe d'une main qui gagne des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon éleva des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars ſoit jardinier.

Mais entre pluſieurs jolis *impromptu* de nos poëtes, qu'on ne peut oublier, je ne dois pas taire celui que M. de S. Aulaire fit à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, chez madame la ducheſſe du Maine, qui l'appelloit ſon *Apollon*. Cette princeſſe ayant propoſé un jeu, où l'on devoit dire un ſecret à quelqu'un de la compagnie, elle s'adreſſa à M. de S. Aulaire, & lui demanda le ſien; il lui répondit:

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſecret,
Si j'étois Apollon ne ſeroit pas ma muſe,
Elle ſeroit Thétis & le jour finiroit.

C'eſt une choſe très-ſinguliere, dit M. de Voltaire, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, ayent été faits lorſqu'il étoit plus que nonagénaire. (*D. J.*)

IMPROPRE, adj. Les Grammairiens uſent de ce mot, comme d'un terme technique, en trois occaſions différentes.

1°. Ils ont coutume de diſtinguer deux ſortes de diphthongues, des propres & des *impropres*. *Voyez* DIPHTHONGUE. Ils appellent diphthongues *propres* celles qui font effectivement entendre deux ſons conſécutifs dans une même ſyllabe, comme *ieu* dans *Dieu*; & ils appellent diphthongues *impropres*, celles qui n'en ont aux yeux que l'apparence, parce que ce ſont des aſſemblages de voyelles qui ne repréſentent pourtant qu'un ſon unique & ſimple, comme *ai* dans *mais*.

La réunion de pluſieurs voyelles repréſente une diphthongue ou un ſon ſimple; dans le premier cas, c'eſt proprement une diphthongue; mais dans le ſecond, ce n'eſt point une diphthongue, & il y a une véritable antilogie à dire que c'eſt une diphthongue *impropre*. J'avoue cependant qu'il y a pour les yeux une apparence réelle de diphthongue, puiſqu'il y a les ſignes de pluſieurs ſons individuels; c'eſt pourquoi je penſe que l'on peut donner à ces aſſemblages de voyelles le nom de diphthongues *oculaires*, & alors la dénomination de diphthongues *auriculaires* convient très-bien par oppoſition aux diphthongues propres. Ces dénominations ſemblent préſenter à l'eſprit des notions plus préciſes, plus exactes, & même plus lumineuſes, que celles de *propres* & d'*impropres*.

2°. M. Reſtaut établit ſept ſortes de pronoms, & ceux de la ſeptieme eſpece ſont les indéfinis, qu'on appelle encore, dit-il, (*VII. Ed. pag.* 154.) pronoms *impropres*, parce qu'il y en a pluſieurs qu'on pourroit auſſi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms.

Je ne dis rien ici de la diviſion des pronoms, adoptée par cet auteur & par tant d'autres qui n'ont pas plus approfondi que lui la nature de cette partie d'oraiſon. *Voyez* PRONOM. Je ne veux que remarquer combien leur langage même eſt propre à les rendre ſuſpects de peu d'exactitude dans leurs idées & dans leurs principes. Comment ſe peut-il faire en effet que des mots ſoient tout-à-la-fois pronoms & adjectifs, c'eſt-à-dire, ſelon les notions qu'ils établiſſent eux-mêmes, qu'ils tiennent la place des noms, & qu'ils ſoient en même tems inſéparables d'un ſubſtantif? De quels noms tiennent-ils donc la place, ces prétendus pronoms qui n'oſent paroître ſans être accompagnés par des noms? La dénomination de pronoms *impropres* que leur donnent ces Grammairiens, eſt un aveu réel de leur déplacement dans la claſſe des pronoms, & tous leurs efforts pour les y établir ne peuvent leur ôter cet air étranger qu'ils y conſervent, & qui certifie l'inconſéquence des auteurs dans la diſtribution des eſpeces. Enfin, ces mots ſont pronoms ou ne le ſont pas; dans le premier cas, ils ſont des pronoms propres, c'eſt-à-dire vraiment pronoms; dans le ſecond cas, il faut les tirer de cette claſſe & les placer dans une autre, où ils ne ſeront plus rangés *improprement*.

3°. On appelle encore terme *impropre* tout mot qui n'exprime pas exactement le ſens qu'on a prétendu lui faire ſignifier; ce qui fait, comme on voit, un véritable vice dans l'élocution. Par exemple, il faut choiſir entre *élection* & *choix*: " ces deux mots, " dit le P. Bouhours (*Rem. nouv. tome I, pag.* 170.), " ne doivent pas ſe confondre. *Election* ſe dit d'ordinaire dans une ſignification paſſive, & *choix* dans " une ſignification active. L'*élection d'un tel* marque " celui qui a été élu; *le choix d'un tel* marque celui " qui choiſit. L'élection *du doge a été approuvée de* " *tout le peuple de Veniſe*; *le* choix *du ſenat a été* " *approuvé généralement*". Dans ces exemples les mots *élection* & *choix* ſont pris dans une acception propre; mais ils deviendroient des termes *impropres*, ſi l'on diſoit au contraire *le choix du doge* ou *l'élection du ſénat*. Le puriſme du P. Bouhours lui-même ne l'a pas toûjours ſauvé d'une pareille mépriſe. En expliquant (*ibid. pag.* 228.) la différence des mots *ancien* & *vieux*, voici comme il s'énonce: " on dit, *il eſt* " *mon* ancien *dans le parlement*, c'eſt-à-dire qu'*il eſt* " *reçu* devant *moi*, quoiqu'il ſoit peut-être plus jeune " que moi ". *Devant* eſt ici un terme *impropre*; il falloit dire *avant*. T. Corneille montre bien clairement la raiſon de cette différence, dans ſa *note* ſur la *remarque* 274 de Vaugelas; & M. l'abbé Girard la développe encore davantage dans ſes *ſynonymes françois*. *Voyez* PROPRIÉTÉ.

Ce n'eſt que dans ce troiſieme ſens que je trouverois convenable que le mot *impropre* fût regardé comme un terme technique de grammaire. Une idée ne laiſſe pas d'être exprimée par un terme *impropre*, quoiqu'il manque quelque choſe à la juſteſſe ou à la vérité de l'expreſſion; mais une diphthongue *impropre* n'eſt point une diphthongue, & un pronom *impropre* n'eſt point un pronom.

IMPROPRIATION, ſ. f. *terme de Juriſprudence canonique*, ſe dit des revenus d'un bénéfice eccléſiaſtique qui ſont entre les mains d'un laïque.

Elle différe de l'*appropriation* par laquelle les profits d'un bénéfice ſont entre les mains d'un évêque, d'un collége, *&c.* On emploie aujourd'hui ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre. On prétend qu'il y a 3845 *impropriations* en Angleterre. *Voyez* APPROPRIATION.

IMPROPRIÉTÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui n'eſt pas propre. *Voyez* PROPRE & PROPRIÉTÉ.

Les Grammairiens diſtinguent trois ſortes de fautes dans le langage, ſavoir le ſoléciſme, le barbariſme, & l'*impropriété*. Celle-ci ſe commet quand on ne ſe ſert pas d'un mot propre, & qui ait une ſignification convenable; comme ſi on diſoit un *grand ouvrage*, en parlant d'un livre prolixe & diffus; le mot *grand* ſeroit impropre, ou parce qu'il ſeroit équivoque, *grand ouvrage* pouvant ſe dire d'un livre long, mais bien fait & utile; & il ne ſeroit pas auſſi net, auſſi expreſſif que *diffus*, qui caractériſe un défaut. *Voyez* SOLÉCISME & BARBARISME.

* IMPROVISTER, IMPROVISTEUR, (*Gram.*) il ſe dit du talent de parler en vers, ſur le champ & ſur un ſujet donné. Quelques italiens le poſſedent à un degré ſurprenant: on a d'eux des pieces qui ont été enfantées de cette maniere miraculeuſe, & qui

Digitized by Google

ſont pleines d'idées, de nombre, d'harmonie, de fiction, de feu, & de chaleur. Après une longue méditation & un long travail, il eſt incertain qu'on eût mieux fait.

IMPROUVER, v. act. (*Gramm.*) ſynonyme de *déſapprouver*. *Voyez* APPROUVER & DESAPPROUVER.

IMPRUDENCE, ſ. f. (*Morale*) manque de précaution, de réflexion, de délibération, de prévoyance, ſoit dans le diſcours, ſoit dans la conduite; car la prudence conſiſte à régler l'un & l'autre. *Voyez* PRUDENCE.

L'*imprudence*, apanage ordinaire de l'humanité, eſt ſi ſouvent la cauſe de ſes malheurs, que le cardinal de Richelieu avoit coûtume de dire, qu'*imprudent* & malheureux étoient deux termes ſynonymes. Il eſt du moins certain, que les *imprudences* conſécutivement répétées, ſont de très grandes fautes en matiere d'état; qu'elles conduiſent aux déaſtres des gouvernemens, & qu'elles en ſont les triſtes avant-coureurs. (*D. J.*)

IMPUBERES, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, qui eſt de 14 ans accomplis pour les mâles, & 12 pour les filles.

On diſtingue entre les *impuberes*, ceux qui ſont encore en enfance, c'eſt-à dire au-deſſous de ſept ans; ceux qui ſont proches de l'enfance, c'eſt-à-dire qui ſont encore plus près de l'enfance que de la puberté; enfin, ceux qui ſont proches de la puberté.

Suivant le Droit romain, les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne pouvoient rien faire par eux-mêmes; ceux qui étoient proche de la puberté, pouvoient ſans l'autorité de leur tuteur, faire leur condition meilleure; au lieu qu'ils ne pouvoient rien faire à leur déſavantage ſans être autoriſés de leur tuteur.

En France même, en pays de droit écrit, les *impuberes* ne peuvent agir par eux-mêmes, & leur tuteur ne les autoriſe point, il agit pour eux.

En matiere criminelle, on ſuit la diſtinction des lois romaines, qui veulent que les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne ſoient pas ſoumis aux peines établies par les lois, parce qu'on préſume qu'ils ſont encore incapables de dol, au lieu que les *impuberes* qui ſont proche de la puberté, étant préſumés capables de dol, doivent être punis pour les délits par eux commis: mais en conſidération de la foibleſſe de leur âge, on adoucit ordinairement la peine portée par la loi. C'eſt pourquoi il eſt rare qu'ils ſoient punis de mort; on leur infl ge d'autres peines plus légeres, comme le fouet, la priſon, ſelon l'attrocité du crime. *Voyez* la loi 7. cod. *de pœn.* *Voyez* la Peirere au mot *Crime*, Paleus, *queſt.* 16. Sarive, *tome I. cent. 1. chap. lviij.* (*A*)

IMPUDENCE, ſ. f. (*Morale*) manque de pudeur pour ſoi-même, & de reſpect pour les autres. Je la définis une hardieſſe inſolente à commettre de gaieté de cœur des actions dont les lois, ſoit naturelles, ſoit morales, ſoit civiles, ordonnent qu'on rougiſſe; car on n'eſt point blâmable, de n'avoir pas honte d'une choſe, qu'aucune loi ne défend; mais il eſt honteux d'être inſenſible aux choſes qui ſont deshonnêtes en elles mêmes.

Ce vice a différens degrés, & des nuances différentes, ſelon le caractere des peuples. Il ſemble que l'*impudence* d'un françois brave tout, avec des traits qui font tire, en même tems que la réflexion porte à en être indigné: l'*impudence* d'un italien eſt affectueuſe & grimaciere; celle d'un anglois eſt fiere & chagrine; celle d'un écoſſois eſt avide; celle d'un irlandois eſt flatteuſe, légere, & groteſque. J'ai connu, dit Addiſon dans le ſpectateur, un de ces *impudens* irlandois, qui trois mois après avoir quitté le manche de la chartue, prit libtement la main d'une demoiſelle de la premiere qualité, qu'un de nos anglois n'autoit pas oſé regarder entre les deux yeux, après avoir étudié quatre années à Oxford, & deux ans au Temple.

Mais ſous quelque aſpect que l'*impudence* ſe manifeſte, c'eſt toûjouts un vice qui part d'une mauvaiſe éducation, & plus encore d'un caractere ſans pudeur, enforte que tout *impudent* eſt une eſpece de proſcrit naturellement par les lois de la ſociété. *Voyez* EFFRONTÉ.

IMPUDENCE, (*Antiq. greq.*) l'*Impudence*, ainſi que l'injure ou l'Outrage, tirent dans la ville d'Athènes un temple commun, dont voici l'hiſtoire en peu de mots. Il y avoit à l'Aréopage deux eſpeces de maſſes d'argent taillées en fiéges, ſur leſquelles on faiſoit aſſeoir l'accuſateur & l'accuſé. L'une de ces deux maſſes étoit conſactée à l'*Injure*, & l'autre à l'*Impudence*. Cette ébauche de culte fut perfectionnée par Epiménides, qui commença par élever à ces deux eſpeces de divinités allégoriques, des autels dans les formes, & bien tôt après, il leur bâtit un temple, dont Ciceron parle ainſi dans ſon II. livre des lois: *illud vitioſum Athenis, quod Cylonis ſcelere expiato, Epimenide Cretenſi ſuadente, fecerunt contumelia fanum & impudentiæ. Virtutes*, ajoute l'orateur romain, *non vitia conſecrare decet.* Sans doute qu'il faut conſacrer les vertus & non pas les vices: mais, quoi qu'en diſe Ciceron, ce que les Athéniens firent ici, ne s'écarroit point de ſon principe; ils en rempliſſoient parfaitement l'idée; leur temple à l'Outrage & à l'*Impudence*, n'indiquoit point qu'ils honotaſſent ces deux vices; il déſignoit tout au contraire, qu'ils les déteſtoient. C'eſt ainſi que les Grecs & les Romains ſacrifierent à la peur, à la fiévre, à la tempête, aux dieux des enfers; ils n'invoquoient en un mot toutes les divinités nuiſibles, & ne leur rendoient un culte, que pour les détourner de nuite. Au teſte, le temple dont il s'agit préſentement, répondoit à celui qu'Oreſte avoit conſacré aux Furies, qui en l'amenant à Athènes, lui procurerent la protection de Minerve, comme nous l'apprenons de Pauſanias, *in Attic.* (*D. J.*)

IMPUDICITÉ, IMPUDIQUE, (*Gramm.*) qui eſt contraire à la pudeur. *Voyez* PUDEUR.

IMPUISSANCE, ſ. f. (*Med.*) nom formé du mot *puiſſance*, & de la particule négative *in* ou *im*, qui déſigne cette maladie, dans laquelle les hommes d'un âge requis ne ſont pas propres à l'acte vénérien, ou du-moins ne peuvent pas l'accomplir exactement. Il faut pour une copulation complette non-ſeulement l'érection de la partie deſtinée à cette fonction, mais outre cela ſon intromiſſion dans le vagin; & cet acte n'eſt qu'une peine inutile, s'il n'eſt pas ſuivi de l'éjaculation: ce qui conſtitue trois eſpeces particulieres d'*impuiſſance*, & qui en établit les trois cauſes génétales.

1°. L'érection eſt une ſuite & un effet aſſez ordinaire de l'irritation ſinguliere occaſionnée par la ſemence; ainſi 1°. le défaut ou la vappidité de cette liqueur peuvent l'empêcher; ce qui arrive à cette eſpece d'hommes que l'avarice ou la brutalité ont privés du caractere le plus diſtinctif de la virilité. (*Voyez* EUNUQUE.) Ceux qui ont fait un uſage immodéré de remedes trop froids, tels que ſont principalement le nénuphar, dont l'uſage continué environ douze jours empêche, ſuivant le rapport de Pline, la génération de la femence; l'*agnus caſtus* paſſe pour avoir cette propriété; les vierges athéniennes pour conſerver avec moins de peine leur vitginité, parſemoient leurs lits de branches de cet arbre: quelques moines chrétiens ont auſſi par le même remede diminué le mérite de leur continence fotcée. On aſſûre que la ſemence de cet arbre produit le même effet

Digitized by Google

priſe intérieurement à ceux auſſi qui ſont encore convaleſcens d'une maladie aiguë. La matiere de la ſémence eſt employée chez eux à l'accroiſſement & à la nutrition qui ſont alors plus conſidérables ; & enfin, aux perſonnes épuiſées & affoiblies par toutes ſortes de débauches.

1°. Une des grandes cauſes d'érection eſt l'imagination remplie d'idées voluptueuſes, frappée de quelque bel objet, bouillante de le poſſéder : le ſang & les eſprits ſemblent alors agités par cette idée ; ils ſe portent avec rapidité à la verge, en dilatent & diſtendent toutes les petites cellules, & la mettent en état de remplir les deſirs déja formés. Lorſque cette cauſe vient à manquer, l'érection ne ſe fait que mollement, ou même point du tout : ainſi un mari ſera *impuiſſant vis-à-vis* d'une femme laide, dégoutante, libertine, gâtée, qui au lieu d'amour excitera chez lui l'averſion, le mépris, ou la crainte. La pudeur peut être auſſi un obſtacle à l'érection ; elle eſt gravée ſi profondément dans le cœur, que les libertins les plus outrés ne pouvant la ſecouer, il leur eſt impoſſible d'ériger devant beaucoup de monde : c'eſt ce qui fait encore voir l'abſurdité des congrès établis autrefois pour conſtater la virilité. L'étude trop forcée, des méditations profondes, un état permanent de mélancolie, diſſipent les penſées amoureuſes, ſemblent empêcher la génération de la ſemence, rendent *impuiſſant*. Manger rapporte une obſervation d'un jeune homme qui tomba dans cette maladie après avoir paſſé pluſieurs nuits à l'étude. *Biblioth. medic. practic. lib. IX.* La crainte d'un maléfice, l'imagination frappée des menaces des noueurs d'éguillette, a eu très-ſouvent l'effet attendu, & n'a que trop accrédité ce préjugé dans l'eſprit du bas peuple, toûjours ignotant, & par conſéquent crédule. Il y a une foule d'obſervations très-bien conſtatées de payſans, qui la premiere nuit de leurs noces, quoique très-bien conformés, n'ont jamais pû ériger malgré le voiſinage, les careſſes, les attouchemens d'une femme jolie, aimable, & aimée, parce qu'ils étoient, diſoient-ils, *enchantés*, *enforcelés*, parce *qu'on leur avoit noué l'éguillette*. Il eſt à remarquer que ceux qui veulent s'amuſer ou ſe vanger de ces gens-là par ce prétendu maléfice, ont toûjours ſoin de les en avertir, de les en menacer ; ils pratiquent même en leur préſence quelques-uns des ſecrets qui paſſent pour avoir cette vertu : ce qui leur frappe l'imagination, de façon que lorſqu'ils veulent ſe joindre amoureuſement à leurs femmes, ils n'oſent preſque pas ; ils ſont triſtes, abattus, languiſſans. Ayant des cauſes auſſi évidentes de ce fait, il ſeroit ridicule de l'attribuer aux effets magiques, ou à la puiſſance du démon : le ſeul magique ou miraculeux tire ſon origine du ſecret des cauſes ; mais finiſſons, c'eſt une folie, dit un auteur ancien, de s'arrêter trop à réfuter & approfondir les folles opinions. 3°. Une condition néceſſaire à l'érection, eſt le bon état & l'action des muſcles qui vont de l'os iſchium ſur le dos de la verge ſous le nom d'*érecteurs* ; ainſi la paralyſie de ces muſcles eſt une raiſon ſuffiſante d'*impuiſſance* par défaut d'érection ; elle peut dépendre des cauſes générales de la paralyſie, *voyez* PARALYSIS, ou être une ſuite d'un exercice trop violent, trop continué de cette partie, ou même du non-exercice ; ces muſcles perdent par un trop long repos leurs forces, leur jeu, & leurs actions ; les tuyaux nerveux qui y portent les eſprits animaux s'engorgent ou ſe flétriſſent ; la même choſe arrive aux conduits ſéminaires, aux teſticules, à la verge. Vidus Vidius rapporte qu'on trouva dans un jeune eccléſiaſtique qui avoit toûjours gardé la continence propre à ſon état, les teſticules flétris, les vaiſſeaux ſpermatiques deſſéchés, & le membre viril extrêmement diminué. L'équitation trop long-tems continuée produit auſſi quelquefois cette maladie. Jacques Fontanus raconte qu'un jeune ſeigneur devint *impuiſſant* par cette cauſe ; il y a beaucoup d'autres ſemblables obſervations. Les chûtes ſur le dos, ſur l'os *ſacrum*, & autres parties voiſines, peuvent être ſuivies de la paralyſie des muſcles éreCteurs, comme il eſt arrivé à une perſonne dont Fabrice de Hilden nous a donné l'hiſtoire, *Cent. vj. obſerv. 59.* qui quoique dans l'impoſſibilité d'ériger, avoit des deſirs extêmement lubriques, & ſentoit cette douce irritation dans les parties génitales, qui prépare, diſpoſe au plaiſir, & en augmente la vivacité. Il arrive quelquefois même qu'on éjacule dans cet état-là ; Raymond-Jean Fortis a une obſervation qui le prouve. *Conſult. medic. Tom. I.*

2°. La ſeconde cauſe d'*impuiſſance* eſt le défaut d'intromiſſion qui arrive ordinairement par quelque vice de conformation, lorſque la verge manque tout-à-fait, lorſqu'elle n'eſt pas droite, lorſqu'elle eſt d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une extrême petiteſſe ; quoiqu'elle entre alors dans le vagin, elle eſt incapable d'exciter une femme à l'éjaculation, & il eſt bien difficile que la matrice puiſſe recevoir comme il faut la ſemence qui en ſort, quoiqu'elle s'abaiſſe ou s'allonge à un certain point pour la pomper & l'abſorber entierement. Dailleurs un homme ſi mal partagé manque de force, de chaleur, d'eſprits, & de ſemence. L'intromiſſion peut auſſi être empêchée par la groſſeur du ventre dans les hommes qui ont trop d'embonpoint, ſur-tout s'ils ont à faire à une femme qui ſoit dans le même cas ; ſi ce vice eſt conſidérable, c'eſt inutilement qu'on cherche des ſituations plus avantageuſes & commodes, il eſt ordinairement ſuivi d'*impuiſſance*.

3°. La troiſieme cauſe enfin dépend de l'éjaculation : ſi elle ne ſe fait pas du tout, ou ſi elle ſe fait autrement qu'elle ne doit, l'éjaculation manque totalement, 1°. par l'abſence des arteres ſpermatiques, ainſi que l'a obſervé Riolan, *Anthropogr. lib. II. cap. xxiij.* 2°. par le défaut des teſticules qui peuvent manquer, être obſtrués, deſſechés, relâchés, *&c.* 3°. par le vice des canaux déférens, qu'on a quelquefois trouvés nuls, dérangés, flétris, deſſéchés, racornis, Platet. *Prax. lib. I. cap. xvij.* Scholzius rapporte que dans un jeune homme mort *impuiſſant* & épileptique, les tuyaux déférens étoient à peine ſenſibles, les vaiſſeaux préparans ou ſpermatiques manquoient d'un côté, & les teſticules étoient retirés dans le ventre. *Journal des curieux, ann. 1671. obſerv. 62.* 4°. par la foibleſſe, le relâchement des véſicules ſéminales, ou l'obſtruction de leurs tuyaux excrétoires. Ces conduits qui donnent iſſue à la ſemence peuvent être bouchés par les cicatrices des ulceres qui ſe trouvent dans ces parties à la ſuite des gonorrhées, par des caroncules, par des calculs. Marcellus Donatus dit avoir trouvés dans la proſtate une pierre qui empêchoit l'élaboration de l'humeur proſtatique, l'excrétion de la vraie ſemence. *Hiſtor. mirab. lib. IV. cap. vj.* Il y a une autre obſervation parfaitement ſemblable dans Frédéric Loſſius, *lib. I. obſerv. 33.* Il peut auſſi arriver que la conſtriction dans laquelle ſont ces parties durant l'acte vénérien, ſoit ſi forte qu'elle ferme totalement l'ouverture des conduits excréteurs ; c'eſt ce qui fait que ſouvent le trop d'ardeur empêche l'éjaculation ; c'eſt le cas d'un jeune homme bien conſtitué, dont le docteur Cockburne rapporte l'hiſtoire, *Eſſai & obſervat. d'Edimbourg.* Lorſqu'il vaquoit aux devoirs & plaiſirs conjugaux avec ſa femme, il ſe tourmentoit inutilement ſans pouvoir éjaculer ; cependant en même tems il éprouvoit des pollurions nocturnes, ce qui donna lieu de penſer au medecin que l'éreCtion trop forte, la trop grande vivacité du jeune homme étoient la cauſe

Digitized by Google

de cette *impuiſſance* ; l'indication étoit claire ; le remede étoit naturel & facile : il étuſſit auſſi ; quelques évacuations & un peu de régime guérirent totalement cette maladie. 4°. L'éjaculation de la ſemence ſera interceptée, ſi le trou de l'urethre eſt bouché dans l'imperforation de la verge, ou recouvert par le prépuce dans le phimoſis ; il y aura également *impuiſſance* ſi l'éjaculation ne ſe fait pas comme il faut, c'eſt-à-dire par le trou de l'urethre, avec force & vivacité ; ſi par exemple la verge eſt percée de pluſieurs trous, ou s'il n'y en a qu'un qui ſoit placé en-deſſous, à côté, ou ailleurs ; il y a un fait fort ſingulier à ce ſujet rapporté dans la *bibliotheque medico-pratique* de Manget, *lib. IX.* touchant un jeune homme qui ne pouvoit jamais éjaculer, quoiqu'il érigeât fortement : il ſe forma après un an dans la région épigaſtrique droite trois petits trous par leſquels la ſemence ſortoit pendant le coït ; il l'exprimoit auſſi quand il vouloit comme du lait. Si le canal de l'urethre eſt parſemé de caruncules qui briſent, moderent, & détangent le mouvement impétueux de la ſemence ; ſi les véſicules ſéminales affoiblies n'expriment cette humeur que lâchement, & qu'elle ne ſorte que goutte à goutte, *&c.* toutes ces cauſes d'*impuiſſance* bien conſtatées, ſont des raiſons ſuffiſantes de divorce.

On diſtingue l'*impuiſſance* de la ſtérilité ou inféconidité de l'homme, en ce que celle-ci ne ſuppoſe que le défaut de génération, peut dépendre de quelques vices cachés de la ſemence & exiſte ſouvent ſans *impuiſſance*. Un homme très-vigoureux, très-*puiſſant*, peut être inhabile à la génération, au lieu que celui qui eſt *impuiſſant* ou peu propre au coït, à l'acte vénérien, eſt toûjours ſtérile.

Cette maladie n'eſt accompagnée ordinairement d'aucune eſpece de danger ; elle n'entraîne après elle que du deſagrément ; elle prive l'homme d'une fonction très-importante à la ſociété, & très-agréable à lui-même ; ce qui peut le rendre triſte, le jetter dans la mélancolie ; & il y a cependant tout lieu de croire qu'une *impuiſſance* ſubite ſans cauſe apparente, & dans une perſonne qui n'eſt point accoutumée à cet accident, eſt l'avant-coureur de quelque grande maladie ; la ceſſation de l'*impuiſſance* à la ſuite d'une maladie aiguë eſt un très-bon ſigne.

Curation. Il y a des cas où il n'eſt pas néceſſaire de donner des remedes ; comme par exemple, lorſqu'un homme n'eſt impuiſſant que dans certaines circonſtances, au ſortir d'une maladie aiguë, après des exercices violens, ou vis-à-vis d'une ſeule femme par crainte, par pudeur, par mépris, par haine, ou par excès d'amour ; il ſeroit ridicule d'accabler, ainſi que le conſeille un certain J. Louis Hanneman, le mari & la *femme* de ſaignées, de purgations, de pilules, d'apoſemes, de vins médicamenteux, de baumes, d'onguens, d'injections, *&c.* Il eſt d'autres cas où les remedes les plus propres à exciter l'appétit vénérien, les plus ſtimulans ſeroient parfaitement inutiles ; tels ſont ceux où l'*impuiſſance* dépend d'un défaut de conformation. Ces remedes ſeroient auſſi inſuffiſans, lorſque l'imagination eſt vivement frappée par la crainte & la perſuaſion d'un ſortilége. Je remarquerai ſeulement par rapport à ces gens-là, qu'il ne faut pas heurter leurs ſentimens ; les meilleures raiſons ne ſont aucune impreſſion ſur ceux qui donnent tête baiſſée dans ce ridicule ; l'opiniâtreté fuit de près l'ignorance. Ainſi il eſt à propos quand on veut guérir ces imaginations, de flatter ces perſonnes, de paroître perſuadés & touchés de leur accident, & leur promettre des ſecours immanquables pour le diſſiper ; les plus extraordinaires ſont toûjours les plus efficaces ; comme merveilleux, ils ſont plus propres à gagner la confiance, ce qui eſt un point important ; c'eſt une grande partie de la ſanté que de l'eſpérer. C'eſt ainſi que Montagne rétablit par un taliſman d'or ſa vivacité d'un comte qui l'avoit perdue par la crainte d'un ſortilége. Je ne ſuis pas ſurpris de voir détruire l'effet de ces prétendus maléfices par les teſticules d'un coq pendus aux piés du lit, par la graiſſe de loup, ou d'un chien noir, frottée à la porte, en faiſant paſſer le malade à travers l'anneau conjugal, *&c.* Enfin, l'*impuiſſance* qui exige des remedes, & qui eſt guériſſable, eſt celle qui dépend du relâchement, de la foibleſſe, de la paralyſie des parties deſtinées à la génération, du défaut de ſemence, ou de ſa vappidité, de la froideur du tempérament, de l'indifférence pour les plaiſirs vénériens. C'eſt ici que conviennent ces fameux remedes connus ſous les noms faſtueux de *précipitans, aphrodiſiaques, &c.* & que l'euphémiſme médicinal a appellé plus pudiquement *remedia ad magnanimitatem.* Il y a lieu de croire que ces remedes procurent une plus grande abondance de ſemence, qu'ils la rendent plus *âcre*, plus active, qu'ils déterminent le ſang & les eſprits animaux vers les parties génitales. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé que ces remedes échauffent, mettent en mouvement, & fouettent les humeurs ; que leur uſage eſt ſuivi d'érections plus fortes & plus fréquentes. La plûpart ſont des aliments, tels ſont les écreviſſes, les chairs des vieux animaux, les arrichaux, les truffes, le céleri, la roquette, de qui on dit avec raiſon : *excitat ad venerem tardos eruca maritos.* A ceux-là on peut ajouter l'ambre, le muſc, l'opium, chez ceux qui ſont accoutumés à ſon action ; mais par-deſſus tout, les mouches cantharides. On uſe de ces remedes intérieurement, & on en fait diverſes compoſitions pour l'uſage extérieur, pour frotter, fomenter les parties malades. Il n'en eſt point qui agiſſe auſſi promtement & avec tant d'efficacité déterminément ſur les parties qui ſervent à l'acte vénérien, que les mouches cantharides priſes intérieurement, ou appliquées ſous forme de véſicatoire. Il eſt inutile d'avertir qu'il ne faut avoir recours à ces remedes qu'après avoir éprouvé les naturels, c'eſt-à-dire l'attrait du plaiſir permis à toute l'énergie licite des embraſſemens, des attouchemens, des careſſes, des baiſers, des doux propos. Parmi les ſecours capables d'animer & d'exciter à l'acte vénérien, il faut compter le *fouet*. Meibomius a fait un traité particulier ſur les avantages & ſur les vertus aphrodiſiaques, dans lequel on peut voir beaucoup d'obſervations qui en conſtatent l'efficacité. C'eſt un expédient uſité chez les vieillards libertins, par lequel ils tâchent de réveiller leur corps engourdi & languiſſant. *Cet article eſt de M. MENURET.*

IMPUISSANCE, (*Juriſprud.*) eſt une inhabileté de l'homme ou de la femme pour la génération.

Les loix canoniques ne diſtinguent que trois cauſes d'*impuiſſance* ; ſavoir, la frigidité, le maléfice, & l'inhabileté qui vient *ex impotentiâ coeundi.*

Ces cauſes ſe ſubdiviſent en pluſieurs claſſes.

Il y a des cauſes d'*impuiſſance* qui ſont propres aux hommes, comme la frigidité, le maléfice, la ligature ou nouement d'éguillette ; les cauſes propres aux femmes ſont l'empêchement qui provient *ex clauſurâ uteri, aut ex nimiâ arctitudine* ; les cauſes communes aux hommes & aux femmes ſont le défaut de puberté, le défaut de conformation des parties néceſſaires à la génération, ou lorſque l'homme & la femme ne peuvent ſe joindre *propter ſurabundantem ventris pinguedinem.*

Les cauſes d'*impuiſſance* ſont naturelles ou accidentelles ; celles-ci ſont perpétuelles ou momentanées ; il n'y a que les cauſes d'*impuiſſance* perpétuelles qui forment un empêchement dirimant du mariage, excepté-t-on celles qui ſont ſurvenues depuis le mariage.

Digitized by Google

On distingue aussi l'*impuissance absolue* d'avec celle qui est seulement respective ou relative. La premiere, quand elle est perpétuelle, qu'elle a précédé le mariage, le dissout, & empêche d'en contracter un autre. Au lieu que *l'impuissance* respective ou relative, c'est-à-dire, qui n'a lieu qu'à l'égard de deux personnes entr'elles, n'empêche pas ces personnes, ou celle qui n'a point en elle de vice d'*impuissance*, de contracter mariage ailleurs.

La frigidité est lorsque l'homme, quoique bien conformé extérieurement, est privé de la faculté qui anime les organes destinés à la génération.

Le défaut de semence de la part de l'homme est une cause d'*impuissance* : mais on ne peut pas le regarder comme *impuissant*, sous prétexte que sa semence ne seroit pas prolifique ; c'est un mystere que l'on ne peut pénétrer.

La stérilité de la femme, en quelque tems qu'elle arrive, n'est pas non plus considérée comme un effet d'*impuissance* proprement dite, & conséquemment n'est point une cause pour dissoudre le mariage.

On met au nombre des empêchemens dirimans du mariage le maléfice, supposé qu'il provint d'une cause furnaturelle (ce que l'on ne doit pas croire légérement), & qu'après la pénitence enjointe & la cohabitation triennale, l'empêchement ne cessât point & fût réputé perpétuel : mais si *l'impuissance* provenant de maléfice, peut être guérie par des remedes naturels, ou que la cause ne paroisse pas perpétuelle, ou qu'elle ne soit survenue qu'après le mariage : dans tous ces cas elle ne forme point un empêchement dirimant.

Quoique le défaut de puberté soit un empêchement au mariage, cet empêchement ne seroit pas dirimant, si la malice & la vigueur avoient précédé l'âge ordinaire de la puberté.

La vieillesse n'est jamais réputée une cause d'*impuissance*, ni un empêchement au mariage, soit qu'elle précede le mariage, ou qu'elle survienne depuis.

Il en est de même des infirmités qui seroient survenues depuis le mariage, quand même elles seroient incurables, & qu'elles rendroient inhabile à la génération.

La connoissance des demandes en nullité de mariage pour cause d'*impuissance* appartient naturellement au juge séculier ; & pendant les six premiers siecles de l'Eglise, les juges séculiers étoient les seuls devant lesquels ces sortes de causes fussent portées. Néanmoins, présentement les juges d'église sont en possession de connoître de ces sortes de demandes, sauf en cas d'abus l'appel au parlement.

Les premieres auxquelles on a recours dans cette matiere, sont l'interrogatoire des parties, le serment des parens, la visite du mari & de la femme. On ordonne aussi la preuve du mouvement naturel, lorsque le mari est accusé de frigidité.

On ordonnoit aussi autrefois le congrès, ce qui a été sagement aboli.

On ordonne seulement encore quelquefois la cohabitation triennale pour éprouver les parties, & connoître si l'*impuissance* est réelle & perpétuelle.

Dans le cas où le mariage est déclaré nul pour cause d'*impuissance*, les canons permettent aux contractans la cohabitation fraternelle ; mais alors ils doivent réellement vivre avec la même retenue que des personnes qui ne font point mariées.

Voyez au code le titre *de frigidis & castratis*, & aux décrétales le titre *de frigidis & maleficiatis*, les *conférences de* Cafenenve, Horman & Tageau, *traités de l'impuissance*. *Voyez* aussi le *traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, par M. Bouhier. (*A*)

IMPUISSANT, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est inhabile à faire quelque chose.

On appelle *impuissant* un homme qui est inhabile à la génération. *Voyez ci-dessus* IMPUISSANCE.

On dit aussi qu'un acte ou un titre & un moyen est *impuissant* pour prouver telle chose, c'est-à-dire, qu'il ne peut pas avoir cet effet. (*A*)

IMPULSIF, adj. (*Physique*) qui agit par impulsion. Ainsi on dit *force impulsive*, *vertu impulsive*. *Voyez* IMPULSIVE.

IMPULSION, s. f. (*Physique*) est l'action d'un corps qui en pousse un autre, & qui tend à lui donner du mouvement, ou qui lui en donne en effet. On trouvera *à l'article* PERCUSSION les lois de l'*impulsion* des corps. On verra dans ce même article & aux *articles* COMMUNICATION & EQUILIBRE, ce qu'on peut penser sur la nécessité de ces lois. Au reste, la propriété ou la vertu par laquelle un corps en pousse un autre, & lui communique du mouvement, est quelque chose de fort obscur, & il semble qu'on doit être presque aussi étonné de voir qu'un corps qui en frappe un autre, le détange de sa place, que de voir un morceau de fer se précipiter vers une pierre d'aimant, ou une pierre tomber vers la terre. C'est donc une erreur de croire que l'idée de l'*impulsion* ne renferme aucune obscurité, & de vouloir, à l'exclusion de tout autre principe, regarder cette force comme la seule qui produise tous les effets de la nature. S'il n'est pas absolument démontré qu'il y en ait d'autre, il s'en faut beaucoup qu'il soit démontré que cette force soit la seule qui agisse dans l'univers. *Voyez* ATTRACTION, GRAVITATION, *&c.* (*O*)

* IMPUNI, IMPUNITÉ, IMPUNÉMENT, (*Gram. & Morale.*) Les fautes demeurent *impunies*, ou parce que la loi n'a point décerné de châtiment contr'elles, ou parce que le coupable réussit à se soustraire à la loi. Ce qui arrive ou par les précautions qu'il a prises pour n'être point convaincu, ou par les malheureuses prérogatives de son état, de son rang, de son autorité, de son crédit, de sa fortune, de ses protections, de sa naissance, ou par la prévarication du juge ; & le juge prévarique, lorsqu'il néglige la poursuite du coupable ou par indolence ou par corruption. Quelle que soit la cause de l'*impunité*, elle encourage au crime.

IMPURETÉ, s. f. (*Medecine*) nom entierement françois, par lequel on désigne la *non-pureté* des premieres voies, c'est-à-dire, l'état de l'estomac & des intestins infectés, altérés & corrompus, il répond au mot grec ἀκαθαρσία. Il s'annonce par des pesanteurs d'estomac, douleurs de tête, diarrhées, vomissemens, tors, défaut d'appétit ; la langue est chargée, amere *&c.* Ce vice est fameux en Medecine par les distinctions minutieuses, & innombrables qu'on en a établi, & par les rôles multipliés qu'on lui a fait jouer dans la production des maladies. En effet, quelques écrivains spéculatifs ont divisé & subdivisé les *impuretés*, fauxtre, cruditès, en acide, alkaline, muriatique, insipide, bilieuse, pituiteuse, *&c.* & chaque vice particulier a été censé le germe d'une maladie différente ; le passage des *impuretés* dans le sang renferme presque toute la théorie moderne, c'est la base de toutes les maladies aiguës, la célebre cause morbifique à combattre, & dont il faut empêcher l'augmentation pour prévenir les redoublemens ; c'est aussi le foyer qu'il faut vuider dans toutes les maladies généralement, parce qu'il n'en est point, disent-ils, qui ne soient produites, ou du moins entretenues par un foyer d'*impuretés*, par un levain vicieux placé dans les premieres voies ; & c'est enfin la source de ces indications toûjours les mêmes, toûjours semblables & toûjours uniques, de purger & de rétablir les

Digitized by Google

digestions dans des maladies essentiellement différentes, c'est ce qui fait reduire la saignée à quelques medecins dans les maladies aiguës, dans la crainte d'augmenter le repompement de ces *impuretés* ; car tel est le danger de ces théories, qu'elles influent sur la pratique, & la rendent de plus en plus incertaine, au grand détriment de l'humanité.

Ces *impuretés* sont le plus souvent la suite & le résidu d'une mauvaise digestion ; quelquefois aussi elles dépendent d'une altération générale des humeurs ; elles sont la cause la plus fréquente des indigestions. *Voyez ce mot.* Pour les dissiper, il ne faut ordinairement que du régime, une diete sévere ; car, remarque avec raison le divin Hippocrate, aphorisf. 10. lib. II. *plus on nourrira un corps impur, & plus on augmentera le mal.* Celse recommande aux personnes chargées d'*impuretés*, de ne pas se baigner, *corpora impura non sunt balneanda.* Si quelques jours de diete ne dissipoient pas ces mauvais sucs, il faut donner un purgatif doux, ou un émétique, suivant l'indication ; mais il faut avoir soin de préparer à la purgation par beaucoup de lavages, de délayans, c'est un précepte du grand Hippocrate ; lorsqu'il s'agit de purger les corps impurs, dit-il, *aphor. 9. lib. II.* il faut rendre les matieres fluxiles ; les purgatifs réussissent alors beaucoup mieux, & ne sont sujets à aucuns inconvéniens. On peut avant & après la purgation faire usage de quelque léger stomachique. On peut parmi ces remedes en choisir d'agréables, & qui n'en sont pas moins efficaces ; tels sont les vins robustes d'Alicante, de Malaga, de Bordeaux, *&c.* Un mets ou un remede qui plaît, quoique moins bon, doit être préféré à ceux qui, avec plus de vertu, seroient desagréables. Hippoc. *aphor. 38. lib. II.*

IMPURETÉ, sub. fém. IMPUR, adj. (*Morale*) le mot d'*impureté* est un terme générique qui comprend tous les déréglemens dans lesquels l'on peut tomber, relativement à la jonction charnelle des corps, ou aux parties naturelles qui l'operent. Ainsi la fornication, l'adultere, l'inceste, les péchés contre nature, les regards lascifs, les attouchemens deshonnêtes sur soi ou sur les autres, les pensées sales, les discours obscènes, sont autant de différentes especes d'*impureté.*

Il ne suffit pas d'être marié pour ne point commettre d'actions *impures* avec la personne que l'hymen semble avoir livrée entierement à nos desirs. Si la chasteté doit régner dans le lit nuptial, l'*impureté* peut aussi le souiller ; on ne doit point, comme Onan, tromper les fins de la nature. Les plaisirs qu'elle nous offre sont assez grands, sans qu'un raffinement de volupté nous fasse chercher à les augmenter : il est même des tems où elle nous les défend par les obstacles qu'elle y apporte, & que nous devons respecter. L'ancienne loi ordonnoit la peine de mort contre le mari qui dans ces momens-là ne mettoit pas de frein à ses sales desirs, & contre la femme qui se prêtoit à ses honteuses caresses.

Au reste, nous ne prétendons pas suivre l'*impureté* dans toutes ses routes, ni entrer dans des détails que la décence ordonne de supprimer. Nous ne discuterons pas jusqu'à quel point peuvent aller les attouchemens voluptueux, sans devenir criminels ; nous ne chercherons pas les circonstances où ils peuvent être permis ou même nécessaires ; nous nous garderons bien de décider, comme l'a fait un honnête jesuite, que le mari a moins à se plaindre, lorsque sa femme s'abandonne à un étranger d'une maniere contraire à la nature, que quand elle commet simplement avec lui un adultere ; parce que, dit-il, de la premiere façon on ne touche pas au vase légitime sur lequel seul l'époux a reçu des droits exclusifs. Il faut laisser toutes ces horreurs ensevelies sous les cendres des *Filliutius*, des *Escobar*, & des autres casuistes leurs confreres, dont le parlement de Paris par arrêt du six Août 1761, vient de faire brûler les ouvrages, pour une raison plus importante encore.

Il y avoit dans l'ancienne loi une *impureté* légale qui se contractoit de différentes façons, comme par l'attouchement d'un mort, *&c.* on alloit s'en purifier par certaines cérémonies. C'est encore une des choses que Mahomet a prises chez les Juifs, & qu'il a transportées dans son alcoran.

La religion des Payens étoit remplie de divinités qui favorisoient l'*impureté*. Vénus en étoit la déesse, & les bois sacrés qu'on trouvoit ordinairement autour de ses temples, étoient les théatres de sa débauche. Il y avoit même des pays où toutes les femmes étoient obligées de se prostituer une fois en l'honneur de la déesse ; & l'on peut juger si la dévotion naturelle à leur sexe, leur permettoit de s'en tenir-là. S. Augustin, dans sa cité de Dieu, rapporte que l'on voyoit au capitole des femmes impudiques qui se destinoient à satisfaire les besoins amoureux de la divinité, dont elles ne manquoient guere de devenir enceintes. Il est à croire que les prêtres s'en aidoient un peu, desservoient alors plus d'un autel. Le même pere dit qu'en Italie, & sur-tout à Lavinium, dans les fêtes de Bacchus, on portoit en procession des membres virils, sur lesquels la matrone la plus respectable mettoit une couronne. Les fêtes d'Isis en d'autres pays étoient semblables à celles-là : c'étoit même relique & mêmes cérémonies.

On trouve encore dans la cité de Dieu, (*lib. VI. cap. ix.*) l'énumération des divinités que les Payens avoient créées pour le mariage, & auxquelles ils avoient donné des fonctions assez deshonnêtes, & qui présentoient des images fort *impures*. Lorsque la fille avoit engagé sa foi à son époux, les matrones la conduisoient au dieu Priape, qui avoit toûjours un membre d'une grosseur monstrueuse, sur lequel on faisoit asseoir la nouvelle mariée. On lui ôtoit sa ceinture, en invoquant la déesse appellée *Virginiensis* ; le dieu *Subigus* foumettoit la femme aux transports de son mari ; la déesse *Prema* la tenoit sous lui pour empêcher qu'elle ne se remuât trop ; & venoit enfin la déesse *Pertunda*, comme qui diroit *perforatrice*. Son emploi étoit d'ouvrir à l'homme le sentier de la volupté : heureusement que cette fonction avoit été donnée à une divinité femelle ; car, comme le remarque très-bien S. Augustin, le mari n'eût pas souffert volontiers qu'un dieu lui rendît ce service ; & (pourroit-on ajouter encore) qu'il lui donnât du secours dans un endroit où trop souvent il n'a guere besoin d'aide.

IMPUTABILITÉ, f. f. (*Droit naturel*) c'est la qualité de l'action *imputable* en bien, ou en mal ; l'*imputation* est l'acte du législateur, du juge, du magistrat, ou de tout autre, qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action de nature à lui être *imputée*. *Voyez* IMPUTATION. (*D. J.*)

IMPUTATION, f. f. (*Droit politiq. & Moral*) Une qualité essentielle des actions humaines est d'être susceptible d'*imputation* ; c'est-à-dire, que l'agent en peut être regardé avec raison comme le véritable auteur, que l'on peut les mettre sur son compte ; tellement que les effets bons ou mauvais qui en proviennent, lui seront justement attribués, & retomberont sur lui comme en étant la cause.

Il ne faut pas confondre l'imputabilité des actions humaines avec leur *imputation* actuelle. La premiere est une qualité de l'action ; la seconde est un acte du législateur, du juge, *&c.* qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action qui de sa nature peut être imputée.

L'*imputation* est donc proprement un *jugement par*

Digitized by Google

lequel on déclare que quelqu'un étant l'auteur ou la cauſe morale d'une action commandée ou defendue par les loix, les effets bons ou mauvais qui s'enſuivent, doivent actuellement lui être attribués; qu'en conſéquence il en eſt reſponſable, & qu'il doit en être loué ou blâmé, récompenſé ou puni.

Ce jugement d'*imputation*, auſſi-bien que celui de la conſcience, ſe fait en appliquant la loi à l'action dont il s'agit, en comparant l'une avec l'autre, pour prononcer enſuite ſur le mérite du fait, & faire reſſentir en conſéquence à celui qui en eſt l'auteur, le bien ou le mal, la peine ou la récompenſe que la loi y a attaché. Tout cela ſuppoſe néceſſairement une connoiſſance exacte de la loi & de ſon véritable ſens, auſſi-bien que du fait en queſtion & de ſes circonſtances. Le défaut de ces circonſtances ne pourroit que rendre l'application fauſſe & le jugement vicieux.

Pour bien établir les principes & les fondemens de cette matiere, il faut d'abord remarquer que l'on ne doit pas conclure de la ſeule *imputabilité* d'une action à ſon *imputation actuelle*. Afin qu'une action mérite d'être actuellement *imputée*, il faut le concours de ces deux conditions, 1°. qu'elle ſoit de nature à pouvoir l'être, & 2°. que l'agent ſoit dans quelque obligation de la faire ou de s'en abſtenir. Un exemple rendra la choſe ſenſible. De deux jeunes hommes que rien n'oblige d'ailleurs à ſavoir les Mathématiques, l'un s'applique à cette ſcience, & l'autre ne le fait pas. Quoique l'action de l'un & l'omiſſion de l'autre ſoient par elles-mêmes de nature à pouvoir être *imputées*, cependant elles ne le ſeront dans ce cas-ci, ni en bien, ni en mal. Mais ſi l'on ſuppoſe que ces deux jeunes hommes ſont deſtinés, l'un à être conſeiller d'état, l'autre à quelque emploi militaire: en ce cas, leur application ou leur négligence à s'inſtruire dans la Juriſprudence, ou dans les Mathématiques, leur ſeroit méritoirement *imputée*; d'où il paroît que l'*imputation actuelle* demande qu'on ſoit dans l'obligation de faire quelque choſe ou de s'en abſtenir.

2°. Quand on *impute* une action à quelqu'un, on le rend, comme on l'a dit, reſponſable des ſuites bonnes ou mauvaiſes de l'action qu'il a faite. Il ſuit de-là que pour rendre l'*imputation* juſte, il faut qu'il y ait quelque liaiſon néceſſaire ou accidentelle entre ce que l'on a fait ou omis, & les ſuites bonnes ou mauvaiſes de l'action ou de l'omiſſion; & que d'ailleurs l'agent ait eu connoiſſance de cette liaiſon, ou que du moins il ait pû prévoir les effets de ſon action avec quelque vraiſemblance. Sans cela, l'*imputation* ne ſauroit avoir lieu, comme on le ſentira par quelques exemples. Un armurier vend des armes à un homme fait qui lui paroît en ſon bon ſens, de ſang froid, & n'avoir aucun mauvais deſſein. Cependant cet homme va ſur le champ attaquer quelqu'un injuſtement, & il le tue. On ne ſauroit rien *imputer* à l'armurier, qui n'a fait que ce qu'il avoit droit de faire, & qui d'ailleurs ne pouvoit ni ne devoit prévoir ce qui eſt arrivé. Mais ſi quelqu'un laiſſoit par négligence des piſtolets chargés ſur la table, dans un lieu expoſé à tout le monde; & qu'un enfant qui ne connoît pas le danger, ſe bleſſe ou ſe tue; le premier eſt certainement reſponſable du malheur qui eſt arrivé; car c'étoit une ſuite claire & prochaine de ce qu'il a fait, & il pouvoit & devoit le prévoir.

Il faut raiſonner de la même maniere à l'égard d'une action qui a produit quelque bien: ce bien ne peut nous être attribué, lorſqu'on en a été la cauſe ſans le ſavoir & ſans y penſer; mais auſſi il n'eſt pas néceſſaire, pour qu'on nous en ſache quelque gré, que nous euſſions une certitude entiere du ſuccès: il ſuffit que l'on ait eu lieu de le préſumer raiſonnablement; & quand l'effet manqueroit abſolument, l'intention n'en ſeroit pas moins loüable.

L'imputation eſt ſimple ou efficace. Quelquefois l'*imputation* ſe borne ſimplement à la louange ou au blâme; quelquefois elle va plus loin. C'eſt ce qui donne lieu de diſtinguer deux ſortes d'*imputation*, l'une *ſimple*, l'autre *efficace*. La premiere eſt celle qui conſiſte ſeulement à approuver ou à déſapprouver l'action, enſorte qu'il n'en réſulte aucun autre effet par rapport à l'agent. Mais la ſeconde ne ſe borne pas au blâme ou à la louange; elle produit encore quelque effet bon ou mauvais à l'égard de l'agent, c'eſt-à-dire, quelque bien ou quelque mal réel qui retombe ſur lui.

Effets de l'une & de l'autre. L'*imputation* ſimple peut être faite indifféremment par chacun, ſoit qu'il ait ou qu'il n'ait pas un intérêt particulier & perſonnel à ce que l'action fut faite ou non: il ſuffit d'y avoir un intérêt général & indirect. Et comme l'on peut dire que tous les membres de la ſociété ſont intéreſſés à ce que les lois naturelles ſoient bien obſervées, ils ſont tous en droit de louer ou de blâmer les actions d'autrui, ſelon qu'elles ſont conformes ou oppoſées à ces lois. Ils ſont même dans une ſorte d'obligation à cet égard; le reſpect qu'ils doivent au légiſlateur & à ſes lois l'exige d'eux; & ils manqueroient à ce qu'ils doivent à la ſociété & aux particuliers, s'ils ne témoignoient pas, du moins par leur approbation ou leur déſaveu, l'eſtime qu'ils font de la probité & de la vertu, & l'averſion qu'ils ont au contraire pour la méchanceté & pour le crime.

Mais à l'égard de l'*imputation* efficace, il faut, pour la pouvoir faire légitimement, que l'on ait un intérêt particulier & direct à ce que l'action dont il s'agit ſe faſſe ou ne ſe faſſe pas. Or ceux qui ont un tel intérêt, ce ſont 1°. ceux à qui il appartient de régler l'action; 2°. ceux qui en ſont l'objet; c'eſt-à-dire, ceux envers leſquels on agit, & à l'avantage ou au déſavantage deſquels la choſe peut tourner. Ainſi un ſouverain qui a établi des lois, qui ordonne certaines choſes ſous la promeſſe de quelque récompenſe, & qui en défend d'autres ſous la menace de quelque peine, doit ſans-doute s'intéreſſer à l'obſervation de ſes lois, & il eſt en droit d'*imputer* à ſes ſujets leurs actions d'une maniere efficace, c'eſt-à dire, de les récompenſer ou de les punir. Il en eſt de même de celui qui a reçû quelque injure ou quelque dommage par une action d'autrui.

Remarquons, enfin, qu'il y a quelque différence entre l'*imputation* des bonnes & des mauvaiſes actions. Lorſque le légiſlateur a établi une certaine récompenſe pour une bonne action, il s'oblige par cela même à donner cette récompenſe, & il accorde le droit de l'exiger à ceux qui s'en ſont rendus dignes par leur obéiſſance; mais à l'égard des peines décernées pour les actions mauvaiſes, le légiſlateur peut effectivement les infliger, s'il le veut; mais il ne s'enſuit pas de-là que le ſouverain ſoit obligé de punir à la rigueur: il demeure toûjours le maître d'uſer de ſon droit ou de faire grace, & il peut avoir de bonnes raiſons de faire l'un ou l'autre.

Application des principes précédens. 1°. Il ſuit de ce que nous avons dit, que l'on *impute* avec raiſon à quelqu'un toute action ou omiſſion, dont il eſt l'auteur ou la cauſe, & qu'il pouvoit & devoit faire ou omettre.

2°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'uſage de la raiſon ne doivent point leur être *imputées*. Car ces perſonnes n'étant pas en état de ſavoir ce qu'elles font, ni de le comparer avec les lois, leurs actions ne ſont pas proprement des actions *humaines*, & n'ont point de moralité. Si l'on gronde ou ſi l'on

Digitized by Google

bat un enfant, ce n'eſt point en forme de peine; ce ſont de ſimples corrections, par leſquelles on ſe propoſe principalement d'empêcher qu'il ne contracte de mauvaiſes habitudes.

3°. A l'égard de ce qui eſt fait dans l'ivreſſe, toute ivreſſe contractée volontairement, n'empêche point l'*imputation* d'une mauvaiſe action commiſe dans cet état.

4°. L'on n'*impute* à perſonne les choſes qui ſont véritablement au-deſſus de ſes forces, non plus que l'omiſſion d'une choſe ordonnée ſi l'occaſion a manqué: car l'*imputation* d'une *omiſſion* ſuppoſe manifeſtement ces deux choſes, 1°. que l'on ait eu les forces & les moyens néceſſaires pour agir; 2°. que l'on ait pû faire uſage de ces moyens ſans préjudice de quelqu'autre devoir plus indiſpenſable. Bien entendu que l'on ne ſe ſoit pas mis par ſa faute dans l'impuiſſance d'agir: car alors le légiſlateur pourroit auſſi légitimement punir ceux qui ſe ſont mis dans une telle impuiſſance que ſi étant en état d'agir ils refuſoient de le faire. Tel étoit à Rome le cas de ceux qui ſe coupoient le pouce, pour ſe mettre hors d'état de manier les armes, & pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre.

A l'égard des choſes faites par ignorance ou par erreur, on peut dire en général que l'on n'eſt point reſponſable de ce que l'on fait par une ignorance invincible, *&c. Voyez* IGNORANCE.

Quoique le tempérament, les habitudes & les paſſions ayent par eux-mêmes une grande force pour déterminer à certaines actions; cette force n'eſt pourtant pas telle qu'elle empêche abſolument l'uſage de la raiſon & de la liberté, du moins quant à l'exécution des mauvais deſſeins qu'ils inſpirent. Les diſpoſitions naturelles, les habitudes & les paſſions ne portent point invinciblement les hommes à violer les lois naturelles, & ces maladies de l'ame ne ſont point incurables. Que ſi au lieu de travailler à corriger ces diſpoſitions vicieuſes, on les fortifie par l'habitude, l'on ne devient pas excuſable pour cela. Le pouvoir des habitudes eſt, à la vérité, fort grand; il ſemble même qu'elles nous entraînent par une eſpece de néceſſité à faire certaines choſes. Cependant l'expérience montre qu'il n'eſt point impoſſible de s'en défaire, ſi on le veut ſérieuſement; & quand même il ſeroit vrai que les habitudes bien formées auroient ſur nous plus d'empire que la raiſon; comme il dépendoit toûjours de nous de ne pas les contracter, elles ne diminuent en rien le vice des actions mauvaiſes, & ne ſauroient en empêcher l'*imputation*. Au contraire, comme l'habitude à faire le bien rend les actions plus louables, l'habitude au vice ne peut qu'augmenter le blâme. En un mot, ſi les inclinations, les paſſions & les habitudes pouvoient empêcher l'effet des lois, il ne faudroit plus parler d'aucune direction pour les actions humaines; car le principal objet des lois en général eſt de corriger les mauvais penchans, de prévenir les habitudes vicieuſes, d'en empêcher les effets, & de déraciner les paſſions, ou du moins de les contenir dans leurs juſtes bornes.

Les différens cas que nous avons parcourus juſqu'ici n'ont rien de bien difficile. Il en reſte quelques autres un peu plus embarraſſans, & qui demandent une diſcuſſion un peu plus détaillée.

Premierement on demande ce qu'il faut penſer des actions auxquelles on eſt forcé; ſont-elles de nature à pouvoir être *imputées*, & doivent-elles l'être effectivement?

Je réponds, 1°. qu'une violence phyſique, & telle qu'il eſt abſolument impoſſible d'y réſiſter, produit une action involontaire, qui bien-loin de mériter d'être actuellement *imputée*, n'eſt pas même *imputable* de ſa nature.

2°. Mais ſi la *contrainte* eſt produite par la crainte de quelque grand mal, il faut dire que l'action à laquelle on ſe porte en conſéquence, ne laiſſe pas d'être volontaire, & que par conſéquent elle eſt de nature à pouvoir être *imputée*.

Pour connoître enſuite ſi elle doit l'être effectivement, il faut voir ſi celui envers qui on uſe de contrainte eſt dans l'obligation rigoureuſe de faire une choſe ou de s'en abſtenir, au hafard de ſouffrir le mal dont il eſt menacé. Si cela eſt, & qu'il ſe détermine contre ſon devoir, la contrainte n'eſt point une raiſon ſuffiſante pour le mettre à couvert de toute *imputation*; car en général, on ne ſauroit douter qu'un ſuperieur légitime ne puiſſe nous mettre dans la néceſſité d'obéir à ſes ordres, au hafard d'en ſouffrir, & même au péril de notre vie.

En ſuivant ces principes, il faut donc diſtinguer ici entre les actions *indifférentes* (*voyez l'article* MORALITÉ) & celles qui ſont moralement néceſſaires. Une action indifférente de ſa nature, extorquée par la force, ne ſauroit être *imputée* à celui qui y a été contraint, puiſque n'étant dans aucune obligation à cet égard, l'auteur de la violence n'a aucun droit d'exiger rien de lui. Et la loi naturelle défendant formellement toute violence, ne ſauroit en même tems l'autoriſer, en mettant celui qui la ſouffre dans la néceſſité d'exécuter ce à quoi il n'a conſenti que par force. C'eſt ainſi que toute promeſſe ou toute convention forcée eſt nulle par elle-même, & n'a rien d'obligatoire en qualité de promeſſe ou de convention; au contraire elle peut & elle doit être *imputée* comme un crime à celui qui eſt auteur de la violence. Mais ſi l'on ſuppoſe que celui qui emploie la contrainte ne fait en cela qu'uſer de ſon droit & en pourſuivre l'exécution, l'action, quoique forcée, ne laiſſe pas d'être valable, & d'être accompagnée de tous ſes effets moraux. C'eſt ainſi qu'un débiteur fuyant, ou de mauvaiſe foi, qui ne ſatisfait ſon créancier que par la crainte ſalutaire de l'empriſonnement ou de quelque execution ſur ſes biens, ne ſauroit réclamer contre le payement qu'il a fait, comme y ayant été forcé.

Pour ce qui eſt des bonnes actions auxquelles on ne ſe détermine que par force, & pour ainſi dire, par la crainte des coups; elles ne ſont comptées pour rien, & ne méritent ni louange ni récompenſe. L'on en voit aiſément la raiſon. L'obéiſſance que les loix exigent de nous doit être ſincere, & il faut s'acquitter de ſes devoirs par principe de conſcience, volontairement & de bon cœur.

Enfin à l'égard des actions manifeſtement mauvaiſes & criminelles, auxquelles on ſe trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & ſur-tout de la mort; il faut poſer pour regle générale, que les circonſtances fâcheuſes où l'on ſe rencontre, peuvent bien diminuer le crime de celui qui ſuccombe à cette épreuve; mais néanmoins l'action demeure toujours vicieuſe en elle-même, & digne de reproche; en conſéquence de quoi elle peut être *imputée*, & elle l'eſt effectivement, à moins que l'on n'allegue en ſa faveur l'exception de la néceſſité. Une perſonne qui ſe détermine par la crainte de quelque grand mal, mais pourtant ſans aucune violence phyſique, à exécuter une action viſiblement mauvaiſe, concourt en quelque maniere à l'action, & agit volontairement, quoiqu'avec regret. D'ailleurs il n'eſt point abſolument au-deſſus de la fermeté de l'eſprit humain, de ſe réſoudre à ſouffrir & même à mourir, plutôt que de manquer à ſon devoir. Le légiſlateur peut donc impoſer l'obligation rigoureuſe d'obéir, & il peut avoir de juſtes raiſons de le faire. Les nations civiliſées n'ont jamais mis en queſtion ſi l'on pouvoit, par exemple, trahir ſa patrie pour conſerver ſa vie. Pluſieurs moraliſtes payens ont fortement ſoutenu qu'il

ne falloit pas céder à la crainte des douleurs & des tourmens, pour faire des choſes contraires à la religion & à la juſtice.

Ambiguæ ſi quando citabere teſtis
Incertaque rei; Phalaris licet imperet, ut ſis
Falſus, & admoto dictet perjuria tauro,
Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere cauſas.
Juvenal, *Sat. 8.*

Telle eſt la regle. Il peut arriver pourtant, comme nous l'avons inſinué, que la néceſſité où l'on ſe trouve fourniſſe une exception favorable, qui empêche que l'action ne ſoit *imputée*. Les circonſtances où l'on ſe trouve donnent quelquefois lieu de préſumer raiſonnablement, que le légiſlateur nous diſpenſe lui-même de ſouffrir le mal dont on nous menace, & que pour cela il permet que l'on s'écarte alors de la diſpoſition de la loi; & c'eſt ce qui a lieu toutes les fois que le parti que l'on prend pour ſe tirer d'affaire, renferme en lui-même un mal moindre que celui dont on étoit menacé.

Des actions auxquelles pluſieurs perſonnes ont part. Nous ajouterons encore ici quelques réflexions ſur les cas où pluſieurs perſonnes concourent à produire la même action. La matiere étant importante & de grand uſage, mérite d'être traitée avec quelque préciſion.

1°. Les actions d'autrui ne ſauroient nous être *imputées*, qu'autant que nous y avons concouru, & que nous pouvions & devions les procurer, ou les empêcher, ou du-moins les diriger d'une certaine maniere. La choſe parle d'elle-même; car *imputer* l'action d'autrui à quelqu'un, c'eſt déclarer que celui-ci en eſt la cauſe efficiente, quoiqu'il n'en ſoit pas la cauſe unique; & que par conſéquent cette action dépendoit en quelque maniere de ſa volonté dans ſon principe ou dans ſon exécution.

2°. Cela poſé, on peut dire que chacun eſt dans une obligation générale de faire enſorte, autant qu'il le peut, que toute autre perſonne s'acquitte de ſes devoirs, & d'empêcher qu'elle ne faſſe quelque mauvaiſe action, & par conſéquent de ne pas y contribuer ſoi-même de propos délibéré, ni directement, ni indirectement.

3°. A plus forte raiſon on eſt reſponſable des actions de ceux ſur qui l'on a quelque inſpection particuliere. C'eſt ſur ce fondement que l'on *impute* à un pere de famille la bonne ou la mauvaiſe conduite de ſes enfans.

4°. Remarquons enſuite que pour être raiſonnablement cenſé avoir concouru à une action d'autrui, il n'eſt pas néceſſaire que l'on fût sûr de pouvoir la procurer ou l'empêcher, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes; il ſuffit que l'on eût là-deſſus quelque probabilité ou quelque vraiſemblance. Et comme d'un côté ce défaut de certitude n'excuſe point la négligence; de l'autre ſi l'on a fait tout ce que l'on devoit, le défaut de ſuccès ne peut point nous être *imputé*; le blâme tombe alors tout entier ſur l'auteur immédiat de l'action.

5°. Enfin il eſt bon d'obſerver encore, que dans la queſtion que nous examinons, il ne s'agit point du degré de vertu ou de malice qui ſe trouve dans l'action même, & qui la rendant plus excellente ou plus mauvaiſe, en augmente la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine. Il s'agit proprement d'eſtimer le degré d'influence que l'on a ſur l'action d'autrui, pour ſavoir ſi l'on en peut être regardé comme la cauſe morale, & ſi cette cauſe eſt plus ou moins efficace, afin de meſurer pour ainſi dire ce degré d'influence, qui décide de la maniere dont on peut *imputer* à quelqu'un une action d'autrui; il y a pluſieurs circonſtances & pluſieurs diſtinctions à obſerver.

Par exemple, il eſt certain qu'en général, la ſimple approbation a moins d'efficace pour porter quelqu'un à agir, qu'une forte perſuaſion, qu'une inſtigation particuliere. Cependant la haute opinion que l'on a de quelqu'un, peut faire qu'une ſimple approbation ait quelquefois autant, & peut-être même plus d'influence ſur une action d'autrui que la perſuaſion la plus preſſante, ou l'inſtigation la plus forte d'une autre perſonne.

L'on peut ranger ſous trois claſſes les cauſes morales qui influent ſur une action d'autrui. Tantôt cette cauſe eſt la principale, enſorte que celui qui exécute, n'eſt que l'agent ſubalterne; tantôt l'agent immédiat eſt au contraire la cauſe principale, tandis que l'autre n'eſt que la cauſe ſubalterne; d'autres fois ce ſont des cauſes collatérales qui influent également ſur l'action dont il s'agit.

Celui-là doit être cenſé la cauſe principale qui, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes, influe tellement ſur l'action ou l'omiſſion d'autrui, que ſans lui cette action n'auroit point été faite, ou cette omiſſion n'auroit pas eu lieu, quoique d'ailleurs l'agent immédiat y ait contribué ſciemment. Ainſi David fut la cauſe principale de la mort d'Urie, quoique Joab y eût contribué connoiſſant bien l'intention du roi.

Au reſte, la raiſon pour laquelle un ſupérieur eſt cenſé être la cauſe principale de ce que ſont ceux qui dépendent de lui, n'eſt pas proprement la dépendance de ces derniers, c'eſt l'ordre qu'il leur donne, ſans quoi l'on ſuppoſe que ceux-ci ne ſe ſeroient point portés d'eux-mêmes à l'action dont il s'agit.

Mais celui-là n'eſt qu'une cauſe collatérale, qui en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes, concourt ſuffiſamment & autant qu'il dépend de lui, à l'action d'autrui; enſorte qu'il eſt cenſé coopérer avec lui, quoique l'on ne puiſſe pas préſumer abſolument que ſans ſon concours, l'action n'ait pas été faite.

Tels ſont ceux qui fourniſſent quelques ſecours à l'agent immédiat, ceux qui lui donnent retraite & qui le protegent, celui par exemple, qui tandis qu'un autre enfonce une porte, prend garde aux avenues, *&c.* Un complot entre pluſieurs perſonnes, les rend pour l'ordinaire également coupables. Tous ſont cenſés cauſes égales & collatérales, *&c.*

Enfin la cauſe ſubalterne eſt celle qui n'influe que peu ſur l'action d'autrui, qui n'y fournit qu'une légere occaſion, ou qui ne fait qu'en rendre l'exécution plus facile, de maniere que l'agent, déja tout déterminé à agir, & ayant pour cela tous les ſecours néceſſaires, eſt ſeulement encouragé à exécuter ſa réſolution. Comme quand on lui indique la maniere de s'y prendre, le moment favorable, le moyen de s'évader, ou quand on loue ſon deſſein, & qu'on l'excite à le ſuivre, *&c.*

Ne pourroit-on pas mettre dans la même claſſe l'action d'un juge, qui au lieu de s'oppoſer à un avis qui a tous les ſuffrages, mais qu'il croit mauvais, s'y rangeroit par timidité ou par complaiſance? Le mauvais exemple ne peut auſſi être mis qu'au rang des cauſes ſubalternes, parce que ceux qui les donnent ne contribuent d'ordinaire que foiblement au mal que l'on fait en les imitant. Cependant il y a quelquefois des exemples ſi efficaces, à cauſe du caractere des perſonnes qui les donnent, & de la diſpoſition de ceux qui les ſuivent, que ſi les premiers s'étoient abſtenus du mal, les autres n'auroient pas penſé à le commettre; & par conſéquent ceux qui donnent ces mauvais exemples, doivent être conſidérés tantôt comme cauſes principales, tantôt comme cauſes collatérales, tantôt comme cauſes ſubalternes.

L'application de ces diſtinctions & de ces principes ſe fait d'elle-même: toutes choſes d'ailleurs éga-

Digitized by Google

les, les cauſes collatérales doivent être traitées également ; mais les cauſes principales méritent ſans doute plus de louange ou de blâme, & un plus haut degré de récompenſe ou de peine que les cauſes ſubalternes. J'ai dit, toutes choſes étant d'ailleurs égales; car il peut arriver par la diverſité des circonſtances, qui augmentent ou diminuent le mérite ou le démérite d'une action, que la cauſe ſubalterne agiſſe avec un plus grand degré de malice que la cauſe principale, & qu'ainſi l'*imputation* ſoit aggravée à ſon égard. Suppoſé par exemple, qu'un homme de ſang-froid aſſaſſinât quelqu'un à l'inſtigation d'un autre qui ſe trouvoit animé contre ſon ennemi; quoique l'inſtigateur ſoit le premier auteur du meurtre, on trouvera ſon action faite dans un tranſport de colere, moins indigne que celle du meurtrier, qui l'a ſervi dans ſa paſſion, étant lui-même tranquille & de ſens raſſis.

IMPUTATION, (*Théologie*) eſt un terme dogmatique fort uſité chez les Théologiens, quelquefois dans un bon & quelquefois dans un mauvais ſens. Lorſqu'il ſe prend en mauvaiſe part, il ſignifie l'attribution d'un péché qu'un autre a commis.

L'*imputation* du péché d'Adam a été faite à ſa poſtérité, parce que par ſa chûte tous ſes deſcendans ſont devenus criminels devant Dieu, comme s'ils étoient tombés eux-mêmes, & qu'ils portent la peine de ce premier crime. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

L'*imputation*, lorſqu'on la prend en bonne part, eſt l'application d'une juſtice étrangere. *Voyez* JUSTIFICATION.

L'*imputation* des mérites de Jeſus-Chriſt ne ſignifie autre choſe chez les réformés, qu'une juſtice extrinſeque, qui ne nous rend pas véritablement juſtes, mais qui nous fait ſeulement paroître tels, qui cache nos péchés, mais qui ne les efface pas.

Luther, qui le premier a voulu expliquer la juſtification par cette *imputation* de la juſtice de Jeſus-Chriſt, prétendoit que ce qui nous juſtifie & ce qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, ne ſut rien en nous, mais que nous avons été juſtifiés, parce que Dieu nous *imputoit* la juſtice de J. C. comme ſi elle eût été la nôtre propre, parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi. A quoi il ajoutoit qu'on étoit juſtifié dès qu'on croyoit l'être avec certitude. Boſſuet, *hiſt. des variat. tom. I. liv. I. pag. 10.*

C'eſt pour cela que les Catholiques ne ſe ſervent point du terme d'*imputation*, & diſent que la grace juſtifiante qui nous applique les mérites de Jeſus-Chriſt, couvre non-ſeulement nos péchés, mais même les efface; que cette grace eſt intrinſeque & inhérente, qu'elle renouvelle entierement l'intérieur de l'homme, & qu'elle le rend pur, juſte & ſans tache devant Dieu, & que cette juſtice inhérente lui eſt donnée à cauſe de la juſtice de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, par les mérites de ſa mort & de ſa paſſion. En un mot, diſent-ils, quoique ce ſoit l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt qui nous a mérité la grace juſtifiante, ce n'eſt pas cependant cette obéiſſance qui nous rend formellement juſtes. Et de la même maniere, ce n'eſt pas la déſobéiſſance d'Adam qui nous rend formellement pécheurs, quoique ce ſoit cette déſobéiſſance qui nous a mérité & attiré le péché & les peines du péché.

Les Proteſtans diſent que le péché du premier homme eſt *imputé* à ſes deſcendans, parce qu'ils ſont regardés & punis comme coupables à cauſe du péché d'Adam. Les Catholiques prétendent que ce n'eſt pas en dire aſſez, & que non-ſeulement nous ſommes regardés & punis comme coupables, mais que nous le ſommes en effet par le péché originel.

Les Proteſtans diſent auſſi que la juſtice de Jeſus-Chriſt nous eſt *imputée*, & que notre juſtification ne ſe fait que par *l'imputation* de la juſtice de Jeſus-Chriſt, parce que ſes ſouffrances nous tiennent lieu de juſtification, & que Dieu accepte ſa mort comme ſi nous l'avions ſoufferte. Mais les Catholiques enſeignent que la juſtice de Jeſus-Chriſt eſt non-ſeulement *imputée*, mais actuellement communiquée aux fideles par l'opération du Saint-Eſprit; enſorte que non-ſeulement ils ſont réputés, mais rendus juſtes par ſa grace.

IMPUTATION, (*Juriſprud.*) ſignifie l'acquittement qui ſe fait d'une ſomme dûe par le payement d'une autre ſomme.

Celui qui eſt débiteur de pluſieurs ſommes principales envers la même perſonne & qui lui fait quelque payement, peut l'*imputer* ſur telle ſomme que bon lui ſemble, pourvû que ce ſoit à l'inſtant du payement.

Si le débiteur ne fait pas ſur le champ l'*imputation*, le créancier peut la faire auſſi ſur le champ, pourvû que ce ſoit *in duriorem cauſam*, c'eſt-à-dire ſur la dette la plus onéreuſe au débiteur.

Quand le débiteur ni le créancier n'ont point fait l'*imputation*, elle ſe fait de droit, auſſi *in duriorem*.

Lorſqu'il eſt dû un principal portant intérêt, l'*imputation* des payemens ſe fait ſuivant la diſpoſition du droit *prius in uſuras*; cela ſe pratique ainſi dans tous les parlemens de droit écrit.

Le parlement de Paris diſtingue ſi les intérêts ſont dûs *ex naturâ rei*, ou *ex officio judicis*: au premier cas les payemens s'*imputent* d'abord ſur les intérêts; au ſecond elle ſe fait d'abord ſur le principal, enſuite ſur les intérêts. *Voyez le recueil de queſtions* de M. Bretonnier, au *mot* INTÉRÊTS. (*A*)

I N

INABORDABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut aborder. *Voyez* ABORD, ACCÈS, ACCUEIL, ABORDER.

INACCESSIBLE, adj. (*Gramm.*) dont on ne peut approcher. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Les torrens qui tombent de cette montagne en rendent le ſommet *inacceſſible*. Les grands ſont *inacceſſibles*. Il y a peu de cœurs *inacceſſibles* à la flaterie.

INACCESSIBLE, (*Géom.*) une hauteur ou une diſtance *inacceſſible* eſt celle qu'on ne peut meſurer immédiatement, à cauſe de quelque obſtacle, telle que l'eau, ou autre choſe ſemblable. *Voyez* HAUTEUR, DISTANCE, *&c.*

INACTION, ſ. f. (*Gramm. & Théolog.*) ceſſation d'agir. On dit, il préfere le repos à tout, & les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. Ainſi il eſt ſynonyme tantôt à indolence, tantôt à pareſſe ou à indifférence; trois qualités ennemies de l'action & du mouvement.

Les Myſtiques appellent *inaction* une privation de mouvement, un anéantiſſement de toutes les facultés, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs, & l'on ſe procure une eſpece d'extaſe durant laquelle Dieu parle immédiatement au cœur. Cet état d'*inaction* eſt le plus propre ſelon eux, à recevoir le Saint-Eſprit. C'eſt dans ce repos & dans cet aſſoupiſſement que Dieu communique à l'ame des graces ſublimes & ineffables.

Quelques-uns ne la font pas conſiſter dans cette eſpece d'indolence ſtupide, ou cette ſuſpenſion générale de tous ſentimens. Ils diſent que par cette ceſſation de deſirs, ils entendent ſeulement que l'ame ne ſe détermine point à certains actes poſitifs, & qu'elle ne s'abandonne point à des méditations ſtériles, ou aux vaines ſpéculations de la raiſon; mais qu'elle demande en général tout ce qui peut être agréable à Dieu, ſans lui rien preſcrire.

Cette derniere doctrine eſt celle des anciens Myſ-

Digitized by Google

tiques, & la premiere celle des Quiétiſtes. *Voyez* MYSTIQUE & QUIÉTISTE.

Il eſt vrai cependant, à parler en général, que l'*inaction* n'eſt pas un fort bon moyen pour réuſſir auprès de Dieu. Ce ſont nos actions qui nous attirent ſes faveurs ; il veut que nous agiſſions, c'eſt-à-dire qu'avec ſa grace nous deſirions & nous faſſions le bien ; & notre inaction ne ſauroit lui être agréable.

INADMISSIBLE, adj (*Juriſprud.*) c'eſt ce que l'on ne doit pas recevoir ; il y a des cas, par exemple, où la preuve par témoins eſt *inadmiſſible*, c'eſt-à-dire qu'elle ne doit pas être ordonnée. Certains faits en particulier ne ſont pas *admiſſibles* ; ſavoir ceux qui ne ſont pas pertinens. *Voyez* ENQUÊTE, FAITS, PERTINENT & PREUVE PAR TÉMOINS. (*A*)

* INADVERTANCE, ſ. f. (*Gramm. & Morale*) action ou faute commiſe ſans attention à ſes ſuites. Il faut pardonner les *inadvertances*. Qui de nous n'en a point commis ? Il y a des hommes que la nature a formé *inadvertans* & d'ſtraits. Ils ſont toujours preſſés d'agir, ils ne penſent qu'après. Toute leur vie ſe paſſe à faire des offenſes & à demander des pardons. L'*inadvertance* eſt un des défauts de l'enfance. C'eſt l'effet en eux de la vivacité & de l'inexpérience.

INALIENABLE, adj. (*Juriſp.*) ſe dit des choſes dont la propriété ne peut valablement être tranſportée à une autre perſonne. Le domaine de la couronne eſt *inaliénable* de ſa nature ; les biens d'égliſe & des mineurs ne peuvent auſſi être *aliénés* ſans néceſſité ou utilité évidente. *Voy.* DOMAINE, EGLISE, MINEURS. (*A*)

* INALLIABLE, adj. (*Gram.*) qui ne ſe peut allier avec. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Ces métaux ſont *inalliables*. Les intérêts de Dieu & ceux du monde ſont *inalliables*. *Voyez* ALLIER.

* INALTERABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut s'altérer ou être altéré. Il n'y a rien dans la nature qui ſoit *inaltérable*, le froid, le chaud, l'humidité, la raréfaction, le mouvement, la fermentation, *&c.* ſont des cauſes d'*altération* qui agiſſent ſans-ceſſe.

Inaltérable ſe dit auſſi au figuré ; placez le ſtoïcien dans la proſpérité, placez-le dans la diſgrace, ſa grande ame demeurera *inaltérable*.

INAMOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit qui croît ſur un arbre des Indes qui reſſemble à nos pruniers & par le fruit & par la fleur.

INANITION, ſ. f. (*Medecine*) ce mot exprime dans le langage medecinal populaire, plus encore que dans la vraie langue de l'art, un état de langueur & d'épuiſement preſque abſolu, l'extrême degré de foibleſſe. Il eſt ſpécialement conſacré par l'uſage à déſigner cette eſpece de foibleſſe, la moins grave de toutes, qui provient du défaut de nourriture accoutumée, ſoit qu'on en ait pris moins qu'à l'ordinaire dans un ou pluſieurs repas précédens ; ſoit que l'heure accoutumée d'un repas ſoit ſimplement retardée. Ce ſentiment peut à peine être regardé comme une incommodité. Quant aux états de foibleſſe, d'accablemens plus inhérens, plus graves, qui ſont des objets vraiment medicinaux, *Voy.* FORCE, FOIBLESSE, DÉBILITÉ, EPUISEMENT, ENERVATION, EXTÉNUATION. (*b*)

INAPPERCEVABLE, *voyez* APPERCEVABLE.

INAPPLICATION, INAPPLIQUÉ, *voyez* APPLICATION.

INAPPRÉCIABLE, *voyez* APPRÉCIER.

INAPPETENCE, (*Medecine*) *voyez* DÉGOUT.

INARIMÉ, (*Géog. anc.*) c'eſt un des anciens noms de l'île d'Iſchia, ſituée vis-à-vis de Cumes dans le golphe. *Voyez* ISCHIA.

Les Latins ont ici tranſporté la fable de Typhoée

que les Grecs avoient placé en Aſie, & en ont gratifié cette île, à laquelle ils ont donné ce nom *Inarimé*, qui reſſemble un peu à celui des montagnes de Syrie ou de Cilicie. (*D. J.*)

INARTICULÉ, adj. (*Gram.*) ſe dit des ſons, des ſyllabes ou des mots qui ne ſont pas prononcés diſtinctement. *Voyez* ARTICULATION & VENT.

* INATTAQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être attaqué. Cette ville eſt *inattaquable*. Ce titre eſt *inattaquable*.

* INATTENDU, adj. (*Gramm.*) auquel on ne s'attend point. Une épithete bien choiſie tient lieu d'une phraſe entiere, & produit une impreſſion vive & *inattendue*. Il fut d'autant plus ſenſible à ſa diſgrace qu'elle fut plus *inattendue*.

INATTENTION, ſ. f. (*Gramm.*) manque d'attention. *Voyez* ATTINTION.

INAUGURATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie qu'on fait au ſacre d'un empereur, d'un roi, d'un prélat, qu'on appelle ainſi à l'imitation des cérémonies que faiſoient les Romains quand ils entroient dans le college des augures. *Voy.* ROI, COURONNE, CONSÉCRATION, *&c.*

Ce mot vient du latin *inaugurare*, qui ſignifie *dédier* quelque temple, élever quelqu'un au ſacerdoce, ayant pris auparavant les augures. *Voyez* AUGURES. *Dict. de Trévoux.*

Ce mot eſt plus uſité en latin qu'en françois, où l'on ſe ſert de ceux de *ſacre* ou *de couronnement*.

INBAB, ſ. f. (*Comm.*) toiles qu'on vend au Caire. Les grandes *inbabs* n'ont que 30 pics à la piece, & ſe vendent cent cinquante médaris.

INCA *ou* YNCA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois & aux princes de leur ſang.

La chronique du Pérou rapporte ainſi l'origine des *incas*. Le Pérou fut long-tems un théatre de toutes ſortes de crimes, de guerres, de diſſenſions & de deſordres les plus abominables, juſqu'à ce qu'enfin parurent deux freres, dont l'un ſe nommoit Mango-capac, dont les Indiens racontent de grandes merveilles. Il bâtit la ville de Cuſco, il fit des loix & des réglemens, & lui & ſes deſcendans prirent le nom d'*inca*, qui ſignifie *roi* ou *grand ſeigneur*. Ils devinrent ſi puiſſans qu'ils ſe rendirent maîtres de tout le pays qui s'étend depuis Parto juſqu'au Chili, & qui comprend 1300 lieues, & ils le poſſederent juſqu'aux diviſions qui ſurvinrent entre Guaſcar & Atabalipa ; car les Eſpagnols en ayant profité, ils ſe rendirent maîtres de leurs états, & détruiſirent l'empire des *incas*.

On ne compte que douze *incas*, & l'on aſſure que les perſonnes les plus conſidérables du pays portent encore aujourd'hui ce nom. Mais ce n'eſt plus qu'un titre honorable ſans aucune ombre d'autorité, auſſi-bien que celui de *cacique*.

Quant aux anciens *incas* qui regnerent avant la conquête des Eſpagnols, leur nom en langue péruvienne, ſignifioit proprement & littéralement *ſeigneur* ou *empereur*, & *ſang-royal*. Le roi étoit appellé *capac inca*, c'eſt-à-dire *ſeigneur par excellence* ; la reine *ſapa-ella* ; *pallas*, & les princes ſimplement *incas*. Leurs ſujets avoient pour eux une extrême vénération, & les regardoient comme les fils du ſoleil, & les croyoient infaillibles. Si quelqu'un avoit offenſé le roi dans la moindre choſe, la ville d'où il étoit originaire ou citoyen, étoit démolie ou ruinée. Lorſque les *incas* voyageoient, chaque chambre où ils avoient couché en route étoit auſſi-tôt murée, afin que perſonne n'y entrât après eux. On en uſoit de même à l'égard des lieux où ils mouroient ; on y enfermoit tout l'or, l'argent, & les autres choſes précieuſes qui s'y trouvoient au moment de la mort du prince, & l'on bâtiſſoit de nouvelles chambres pour ſon ſucceſſeur,

Digitized by Google

Les femmes & les domeſtiques du roi défunt étoient auſſi ſacrifiés dans les funérailles; on les brûloit en même tems que ſon corps, & ſur le même bûcher. *Voyez l'hiſtoire des incas* par Garcilaſſo de la Vega.

INCAS, *Pierre des*, (*Hiſt. nat.*) on nomme ainſi une eſpece de pyrite martiale, très-dure & ſuſceptible d'un très-beau poli; ſon nom lui vient de ce que les *incas* ou rois du Pérou ſe ſervoient, dit-on, au défaut de miroirs, de ces pyrites, quand elles avoient été bien polies; d'ailleurs on lui attribuoit un grand nombre de vertus. On fait encore aujourd'hui dans l'Amérique eſpagnole des boutons & des pierres pour les bagues de ces ſortes de pyrites, & l'on eſt dans le préjugé de croire qu'elles changent de couleur, lorſque celui qui la porte eſt menacé de maladie. Quand elles ſont taillées en facettes, elles reſſemblent beaucoup à l'acier poli, excepté qu'elles tirent un peu ſur le jaune. Nous avons dans toutes les parties de l'Europe un grand nombre de pyrites qu'on pourroit employer aux mêmes uſages, ſi on le jugeoit à propos.

Les plus belles mines connues de cette pierre ſont dans la province de Santafé de Bogota; on y nomme cette pierre *forotché*.

INCAMÉRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt l'union de quelque terre, droit ou revenu au domaine du pape. Ce terme paroît venir de ce qu'anciennement on diſoit *chambre* pour exprimer le domaine du prince; cela étoit ainſi uſité en France. *V. au mot* CHAMBRE. (*A*)

INCANTATION, ſ. f. *Voyez* ENCHANTEMENT.

INCAPABLE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui n'a pas les qualités & diſpoſitions néceſſaires pour faire recevoir quelque choſe.

Par exemple il y a des perſonnes *incapables* des effets civils, comme les aubains & les morts civilement.

Les enfans exhérédés ſont incapables de ſuccéder.

Certaines perſonnes prohibées ſont *incapables* de recevoir des dons & legs.

Les fils de famille ſont *incapables* de s'obliger ſans le conſentement de leur pere. (*A*)

INCAPACITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie le défaut de pouvoir.

Il y a *incapacité* de s'obliger, & de contracter, de diſpoſer entre-vifs, & par teſtament, de donner à certaines perſonnes, ou de recevoir d'elles, d'eſter en jugement. *Voyez* CAPACITÉ, DONATION, ESTER EN JUGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

INCARNADIN, ad. (*Gramm.*) ſynonyme d'*incarnat*. *Voyez celui ci.*

INCARNAT, (*Peinture & Teinture*) couleur de chair fraîche & vermeille. L'*incarnat* des roſes. Bouche *incarnate*.

INCARNATIF, IVE, adj. *terme de Chirurgie* qui ſe dit des bandages, des futures & des remedes.

On appelle *bandage incarnatif* celui qui eſt capable de procurer la réunion des levres d'une plaie. On donne plus particulierement ce nom à l'eſpece de bandage qu'on applique pour les plaies en long, & qui ſe fait avec une bande roulée à deux chefs, & fendu dans le milieu. *Voyez Pl. II. fig.* 23. On commence l'application de cette bande ſur la partie du membre qui eſt oppoſée à la plaie. On ramene les deux globes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, juſques ſur les bords de la diviſion qu'on ſe propoſe de réunir. On paſſe un des chefs de la bande par l'ouverture ſuſdite, qui doit ſe trouver préciſément ſur la plaie; on tire également les deux chefs en les portant vers la partie oppoſée, juſqu'à ce que les levres de la plaie ſoient exactement rapprochées, & l'on finit par des circulaires. Ce bandage eſt un moyen curatif, & eſt connu ſous le nom d'*uniſſant*. Le chirurgien avant de l'appliquer, doit prendre toutes les précautions preſcrites par les regles de l'art, pour aſſurer le ſuccès de la réunion, tels que débaraſſer l'intérieur de la plaie des corps étrangers, des caillots de ſang qui empêcheroient la conſolidation. *Voyez* PLAIE. Ce bandage eſt particulierement fort utile dans l'opération du bec-de-lievre. *Voyez* BEC-DE-LIEVRE.

La future incarnative eſt celle qui rejoint les levres d'une plaie, & qui les tient unies enſemble. On la fait de pluſieurs manieres, dont on parlera au *mot* SUTURE. Mais il eſt bon d'avertir que la Chirurgie moderne éclairée par les progrès qu'on a faits dans cette ſcience, va tous les jours avec ſuccès au rabais des opérations; qu'on a des moyens plus doux, plus efficaces, & moins chargés d'inconvéniens que les futures, pour la réunion des plaies. On peut voir à ce ſujet un excellent mémoire compoſé par M. Pibrac, & imprimé dans le troiſieme volume des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie, *ſur l'abus des futures*.

Les remedes incarnatifs ſont, ſuivant tous les auteurs, des médicamens qui ont la vertu de faire croître la chair dans les ulceres; on leur a auſſi donné le nom de *ſarcotiques*. Quand on examine avec reflexion la nature des médicamens qu'on donne pour *incarnatifs*, on voit qu'ils n'ont d'autre vertu que celle de deterger & de deſſécher. Les auteurs ſe ſont abuſés dans l'énumération des indications curatives des ulceres, qu'ils diſent être la ſuppuration, la modification, l'*incarnation*, & l'exſiccation. Il n'y a aucun tems de la cure où il ſoit queſtion de reproduire des chairs, ſi cette régénération eſt un être de raiſon; & c'eſt ce qu'on trouve prouvé dans les livres mêmes qui ont approfondi cette queſtion, quoiqu'on y explique cette prétendue régénération. La plaie qui réſulte d'une amputation, n'offre aucunes indications pour la régénération des chairs; il ſuffit que leur ſurface deſſechée, ou maſtiquée avec le ſang qui s'y eſt répandu, ſoit humectée & nettoyée par la ſuppuration, & que ces chairs fourniſſent le peu de ſeve qui eſt néceſſaire pour la production de la cicatrice. M. Queſnay premier medecin ordinaire du Roi, dont les lumieres & l'expérience garantiſſent la ſolidité de ſa doctrine, rapporte à ce ſujet une obſervation très-importante. « Il me ſouvient, dit-il, » que dans les premiers tems que je commençois à » pratiquer la Chirurgie, je fis l'amputation d'une » jambe, & qu'après que la ſuppuration fut établie, » je continuai l'uſage du digeſtif ordinaire; les chairs » devinrent fort molles & fort gonflées, & il ſurvint » une ſuppuration ſi abondante, que le malade tomba » dans une eſpece d'épuiſement & de foibleſſe, qui » l'auroit peut-être fait mourir, ſi je n'euſſe pas re- » primé au plutôt cette grande ſuppuration. Je me » ſervis, continue M. Queſnay, pour cet effet de » charpie ſeche, ayant reconnu que dans ces plaies » il faut dès que la ſuppuration eſt établie, avoir im- » médiatement la cicatrice en vûe; & qu'auſſi tôt que » cette ſuppuration devient exceſſive, on doit avoir » recours ſur le champ à de légers deſſicatifs ». *Voyez* ce que nous avons dit des vûes générales pour la cure nation des ulceres, au *mot* DÉTERSIF.

Si la nature agit ſans régénération de chairs dans la plaie d'une amputation qu'on mene à cicatrice, peut-on ſuppoſer un autre mécaniſme pour la réunion d'une plaie profonde dans un membre que l'on conſerve? Les parties ſont les mêmes dans l'un & dans l'autre cas: la réunion ne doit pas ſe faire par des lois différentes dans des parties qui ont la même texture, la même organiſation, & à l'action deſquelles la forme ou la figure de la plaie n'apporte ni

Digitized by Google

ne peut apporter aucun changement eſſentiel. Nous tâcherons de donner la preuve de cette vérité au *mot* INCARNATION. (*X*)

INCARNATION, ſ. f. *terme de Théologie*; union du verbe divin avec la nature humaine, ou myſtere par lequel le verbe éternel s'eſt fait homme, afin d'opérer notre rédemption. *Voyez* TRINITÉ.

Les Indiens reconnoiſſent une eſpece de trinité en Dieu, & diſent que la ſeconde perſonne de cette trinité s'eſt déja *incarnée* neuf fois, & s'*incarnera* encore une dixieme. Ils lui donnent un nom particulier dans chacune de ces *incarnations*. *Voy. Kircker. Chin. illuſt.*

L'ere en uſage chez les Chrétiens, ſuivant laquelle ils comptent leurs années, eſt celle de l'*incarnation*, c'eſt-à-dire de la conception de J. C. dans le ſein de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

C'eſt Denys le petit qui a le premier établi cette ere vers le commencement du vj. ſiecle; car on avoit ſuivi juſqu'à lui la maniere de compoſer les années par l'ere de Dioclétien. *Voyez* ERE & EPOQUE.

On fit reflexion quelque tems après que l'on ne comptoit point les années des hommes du tems de leur conception, mais de celui de leur naiſſance, & on retarda d'un an le commencement de cette ere, en gardant du reſte le cycle de Denys en ſon entier.

A Rome on compte les années de l'*incarnation*, ou de la naiſſance de J. C. c'eſt-à-dire du 25 de Décembre; c'eſt le Pape Eugene IV. qui le premier en 1431, a daté ſes bulles de l'*incarnation*. En France, en Angleterre, & dans pluſieurs autres pays, on compte auſſi de l'*incarnation*, mais les uns la prennent de la naiſſance, & les autres de la conception de Notre-Sauveur. Les Florentins ſe fixent au jour de la naiſſance, & commencent l'année à Noël. *Voyez* Petav. *de Doctr. temp. Grandamicus*, *de die nat.* & NATIVITÉ, ANNÉE, CALENDRIER, &c.

INCARNATION, *terme de Chirurgie*, qui ſe dit de la régénération des chairs dans les plaies & dans les ulceres. C'eſt le troiſieme état dans lequel ils ſe trouvent pendant la curation méthodique. Il eſt précédé de la ſuppuration & de la mondification ou déterſion, & ſuivi de la deſſication qui produit la cicatrice. *Voyez* DÉTERSIFS & INCARNATIFS.

Cette doctrine quoique généralement admiſe, ne paroît pas fondée ſur les faits. C'eſt un principe certain que les vaiſſeaux ſenſibles, les nerfs remarquables, & les tendons ne ſe réparent pas, lorqu'ils ont ſouffert une déperdition de ſubſtance; car on ne trouve jamais aucune de ces parties dans le corps des cicatrices. Les fibres charnues, ou la chair qui forme les muſcles, ne ſe réparent point non plus: on peut s'en convaincre par l'examen des cicatrices qui ſe font aux grandes plaies des muſcles; car non-ſeulement la ſubſtance de ces cicatrices n'eſt point fibreuſe, mais nous voyons que chaque extrémité de muſcle ſe reſſerre & ſe rabat à l'endroit de la diviſion; & que la conſolidation étant faite, il reſte toujours à l'endroit de la plaie, un enfoncement proportionné à la déperdition de la ſubſtance muſculeuſe. Les cicatrices qu'on voit aux membres qui ont reçu des bleſſures profondes par des armes à feu, montrent clairement la vérité du principe poſé.

Suppoſons un ulcere large & profond à la partie antérieure de la cuiſſe, avec déperdition de la ſubſtance des muſcles, & dans lequel l'os ſoit découvert. Il reſtera une fiſtule, ſi l'os n'eſt préalablement recouvert de chairs vives & vermeilles, ſuſceptibles de conſolidation ſemblable à celle qui ſe fait aux parties molles. Mais ſi l'ulcere de l'os eſt mondifié & bien détergé, ainſi que les parois de la ſolution de continuité des parties molles, la cure ſe fera promtement, & s'achevera ſolidement par une bonne cicatrice. On remarque dans le progrès de la cure une dépreſſion des parties molles qui ſe fera ſucceſſivement de la circonférence vers le centre. La peau s'enfoncera inſenſiblement des deux côtés, en s'approchant du centre de la diviſion. Lorſque les tégumens ſe ſeront avancés autant qu'il leur aura été poſſible, relativement à la dépreſſion des parties ſubjacentes qui forment les parois de la plaie, la cicatrice commencera à ſe former; elle s'avancera juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement collée immédiatement à l'os, & ſe confonde avec lui. S'il y avoit une ſubſtance qui reparût & reproduisît la ſubſtance détruite, il ne reſteroit pas un creux & un vuide proportionné à la déperdition de la ſubſtance de la partie; & la pellicule qui forme la cicatrice ne ſeroit pas immédiatement adhérente à l'os auquel elle tient lieu de périoſte. Dans la plaie qui reſte après l'amputation d'une mammelle cancéreuſe, ſi l'on a été obligé pour l'extirpation du mal, de découvrir par une diſſection exacte une portion du muſcle grand pectoral, & même de l'entamer en quelques points, comme cela arrive quelquefois, la cicatrice ſera inutilement adhérente & confondue avec la ſubſtance du muſcle dans les endroits qui auront été entamés, ou entierement privés du tiſſu cellulaire. Ces faits ne prouvent pas la réparation de la ſubſtance détruite, & ils ſont inconteſtables.

M. Van-Swieten dans ſes commentaires ſur l'*aphoriſme 158* de Boerhaave, dit poſitivement que la matiere vive & vermeille qui remplit la cavité des plaies, & qui en fait l'*incarnation*, n'eſt pas de la chair muſculeuſe, quoiqu'on lui donne le nom de matiere charnue; que c'eſt une nouvelle ſubſtance qui croît dans les plaies par un travail merveilleux de la nature, *mirabili naturæ artificio*. Il admire la ſageſſe infinie du créateur dans la prétendue génération de cette ſubſtance reproductive; & en parlant de la conſolidation, il n'oublie pas de dire qu'après l'extirpation des tumeurs conſidérables, telles que ſont les mammelles, la cicatrice eſt enfoncée, immobile, & adhérente aux parties ſubjacentes. On voit dans l'expoſé de l'illuſtre auteur que je cite, le flambeau de l'expérience qui éclaire une des faces de l'objet, pendant que l'autre reſte couverte du voile de la prévention. Il eſt facile de le lever. Il y a des obſervations ſans nombre qui prouvent la non-régénération; je vais en prendre une qui mérite une conſidération particuliere. Les plaies faites pour l'inoculation de la petite vérole paroiſſent fermées le troiſieme & le quatrieme jour, mais le cinquieme la plaie forme une ligne blanchâtre, environnée d'une petite rougeur. Dès le ſixieme jour les plaies s'ouvrent, leurs bords deviennent blancs, durs & élevés, avec une rougeur inflammatoire ou éréſipélateuſe, plus ou moins étendue dans la circonférence. A meſure que la maladie fait du progrès, les levres de la plaie s'écartent davantage, l'inflammation & la ſuppuration avancent d'un pas égal avec l'inflammation & la ſuppuration des puſtules; deſorte que ces petites plaies qui n'étoient dans leur origine qu'une ligne ſur la peau, ſemblable à une égratignure, forment enſuite des ulceres pénétrans dans le corps graiſſeux, & quelquefois larges d'un demi-pouce. Voilà donc une plaie ſi légere qu'elle en mérite à peine le nom; une ſimple égratignure, qui par l'engorgement des parties circonvoiſines, ſe montre ſous les apparences d'une plaie large & profonde, qui fournit une ſuppuration abondante. Pour conſolider cette plaie, il ne faut pas que des chairs ſe régénerent & rempliſſent le vuide qu'on apperçoit; l'affaiſſement des parois, par le dégorgement de la ſuppuration, rapprochera les levres de cette plaie de ſon fond; tout ſe rétablit dans l'ordre naturel, la légere égratignure ſe deſſeche, à peine en reſte-t-il un veſtige.

Un auteur moderne a admis deux ſortes de ſuppu-

Digitized by Google

ration dans les plaies ; une suppuration primitive & abondante qui opere le dégagement de la partie, & un affaissement manifeste : il l'a appellée *suppuration préparante*, pour la distinguer de cette suppuration louable qui n'est plus que l'excrétion du suc nourricier des parties divisées ; il appelle cette suppuration secondaire, *suppuration régénérante*, parce que c'est quand elle a lieu qu'on croit voir les bourgeons d'une nouvelle chair se développer pour remplir le vuide que l'affaissement seul fait disparoître. Car ce n'est jamais le fond des plaies qui s'éleve au niveau de la surface ; il est manifeste que ce sont les bords qui s'affaissent & se dépriment, & qui continuent de le faire à mesure que la suppuration opere le dégorgement des vaisseaux qui s'ouvrent dans la cavité de la plaie. C'est par l'affaissement & la dépression des solides qu'une légere goutte de suc nourricier consolide les orifices de ces vaisseaux de la circonférence au centre, successivement de proche en proche. Supposons un instant que cet affaissement cesse de continuer, supposons qu'il se fasse une régénération de chairs, ce seroit le plus grand obstacle à la cicatrisation. Ces chairs en croissant dans le fond de la plaie, feroient bailler son ouverture, & en augmenteroient les dimensions. Jamais l'extension des vaisseaux qu'on donne pour l'agent de la reproduction des chairs, ne menera au resserrement qui est de l'essence de la cicatrice, puisque sans ce resserrement il est de toute impossibilité qu'il se fasse une consolidation. Nous voyons tous les jours que par l'usage indiscret des remedes relachans & huileux dans les plaies, le tissu des chairs s'amollit, & qu'elles deviennent pâles & longueuses ; il faut les affaisser par des remedes deficatifs ; on panse avec de la charpie seche, souvent il faut avoir recours à des caustiques tels que la pierre infernale pour donner aux chairs engorgées la consistance nécessaire, & les mettre dans l'état de dépression qui permet la consolidation. Il est certain que la cicatrice n'avancera point si la dépression est interrompue. Que feroit-ce si les chairs augmentoient & se reproduitoient ? Les sujets bien constitués qui sur la fin de la guérison d'une plaie avec déperdition de substance, se livrent à leur appétit, & prennent une nourriture trop abondante, retardent par cette augmentation de sucs nourriciers, la formation de la cicatrice. La plaie se r'ouvre même quelquefois par le gonflement des chairs qui rompt une cicatrice tendre & mal affermie, parce qu'il détruit manifestement l'ouvrage de la dépression.

Il y a des cas où la grande maigreur est un obstacle à la réunion des parties divisées ; ceux qui sont dans cet état doivent être nourris avec des alimens d'une facile digestion, qui refournissent la masse du sang de sucs nourriciers. Mais dans ce cas-là même on doit distinguer le rétablissement de l'embonpoint nécessaire jusqu'à un certain degré, d'avec la prolongation végetative des vaisseaux qui opérait la régénération d'une nouvelle substance. Comme la réunion ne peut jamais se faire que par l'affaissement des parties, c'est une raison pour qu'on n'en doive pas attendre dans les sujets exténués : il faut donc leur donner un degré d'embonpoint qui puisse permettre aux parties le méchanisme sans lequel la réunion n'auroit jamais lieu.

Le fait de pratique qui m'arrête le plus sur l'idée de la régénération, c'est la réunion d'une plaie à la tête, avec perte de tégumens qui laissent une assez grande portion du crâne à découvert. On voit dans ce cas les chairs qui bourgeonnent de toute la circonférence des tégumens, qui gagnent insensiblement sur une surface convexe qui ne se déprime point. Mais j'ai bien tôt découvert l'erreur de mes sens. Les bourgeons charnus ne croissent pas sur la surface de l'os ; c'est l'exfoliation de sa lame extérieure, si mince qu'on voudra la supposer, qui découvre la substance vasculeuse par laquelle l'os est organisé & au nombre des parties vivantes. Ce réseau se tumefie un peu parce qu'il n'est plus contenu par la lame offeuse dont il étoit recouvert avant l'exfoliation de cette lame. Cette tuméfaction est légere & superficielle, & n'est qu'accidentelle & passagere ; car la cicatrice qui le forme de la circonférence au centre, ne se fait réellement que par l'affaissement & la conglutination successive de ces bourgeons vasculeux tumefiés. S'ils ne s'affaissoient point, la cicatrice n'avanceroit pas : il est certain qu'ils se dépriment, & que la cicatrice bien faite est toujours plus basse que le niveau des chairs. La cicatrice dans le cas posé, recouvre l'os immédiatement, & y a de très-fortes adhérences, sans aucune partie intermédiaire ; cela ne peut être autrement, puisque cette cicatrice n'est elle-même que l'obturation des vaisseaux découverts par l'exfoliation, & dont les extrémités qui produisoient le pus, sont fermés par une goutte de suc nourricier épaissi. En déposant toute préoccupation, & en consultant les faits avec une raison éclairée, on connoîtra bien-tôt que dans la réunion des plaies, l'idée de leur *incarnation* n'est pas foutenable. (*Γ*)

INCASSAN, (*Géog.*) petite contrée d'Afrique sur la cote d'or ; les Brandebourgeois y ont formé quelques habitations, mais qui ne feront pas vraisemblablement de durée. (*D. J.*)

INCATENATI, (*Hist. littéraire*) nom d'une société littéraire établie à Vérone en Italie, qui avoit pour objet l'avancement des sciences & des connoissances humaines ; ce nom pourroit convenir à presque toutes les sociétés de gens de lettres, à qui on cherche toujours à donner des entraves, comme si on craignoit que les lumieres ne devinssent trop communes. Quoi qu'il en soit, cette société ne subsista à Vérone que jusqu'en 1543 ; elle fut alors réunie à celle des *Philarmonici*.

INCENDIAIRE, s. m. (*Gram.*) scélérat qui met le feu aux édifices des particuliers. L'incendiaire est puni des plus rigoureux supplices.

*INCENDIE, s. m. (*Gram.*) grand feu allumé par méchanceté ou par accident. Les villes bâties en bois sont sujettes à des *incendies*. Les fermes isolées dans les campagnes, sont quelquefois *incendiées* par des malfaiteurs. On a des feaux & des pompes publics qu'on emploie dans les *incendies*.

Il se prend aussi au figuré. Il ne faut quelquefois qu'un mot indiscret pour allumer un *incendie* dans une ame innocente & paisible. Le Dante a renfermé les héresiarques dans des tombeaux, d'où l'on voit la flamme s'échapper de toutes parts, & porter au loin l'*incendie*. Cette image est belle.

INCENDIES, (*caisse des*) *Hist. mod.* Dans plusieurs provinces d'Allemagne on a imaginé depuis quelques années un moyen d'empêcher ou de réparer une grande partie du dommage que les *incendies* pouvoient causer aux particuliers qui ne sont que trop souvent ruinés de fond en comble par ces fâcheux accidens. Pour cet effet, dans chaque ville la plûpart des citoyens forment une espece d'association autorisée & protégée par le souverain, en vertu de laquelle les associés se garantissent mutuellement leurs maisons, & s'engagent de les rebâtir à frais communs lorsqu'elles ont été consumées par le feu. La maison de chaque propriétaire est estimée à sa juste valeur par des experts prépofés pour cela ; la valeur est portée sur un registre qui demeure déposé à l'hôtel-de-ville, où l'on expédie au propriétaire qui est entré dans l'association, un certificat dans lequel on marque le prix auquel sa maison a été évaluée ; alors le propriétaire est engagé à payer

Digitized by Google

en cas d'accident une ſomme proportionnée à l'eſtimation de ſa maiſon, ce qui forme un fonds deſtiné à dédommager celui dont la maiſon vient à être brûlée.

Dans quelques pays chaque maiſon après avoir été eſtimée & portée ſur le regiſtre, paye annuellement une ſomme marquée, dont on forme le capital qui doit ſervir au dédommagement des particuliers; mais on regarde cette méthode comme plus ſujette à des inconvéniens que la précédente; en effet elle peut rendre les citoyens moins vigilans par la certitude d'être dédommagés, & la modicité de ce qu'ils payent annuellement peut tenter ceux qui ſont de mauvaiſe foi, à mettre eux-mêmes le feu à leurs maiſons, au lieu que de la premiere maniere chacun concourt proportionnellement à dédommager celui qui perd ſa maiſon.

L'uſage d'aſſurer ſes maiſons contre les incendies ſubſiſte auſſi en Angleterre; on peut auſſi y faire aſſurer ſes meubles & effets; on a pris dans ces chambres d'aſſurances des précautions très-sûres pour prévenir les abus, la mauvaiſe foi des propriétaires, & le incendies.

INCÉRATION, ſ. f. (*Pharmacie*) réduction de quelque ſubſtance ſeche, par un mélange inſenſible d'un liquide approprié, juſqu'à ce que le tout forme la conſiſtance d'une cire molle. (*D. J.*)

INCERTAIN, adj. (*Gram.*) *Voyez* INCERTITUDE.

INCERTAIN, (*Maréchallerie*) ſe dit des chevaux qui ne ſont pas fermes dans le manége dont on les recherche, ou qui ne ſe ſavent pas bien encore. On dit ce cheval eſt *incertain*, inquiet & turbulent; il faut le confirmer dans tel & tel manége. *Voyez* CONFIRMER.

INCERTITUDE, ſ. f. (*Métaphyſique*) état d'indéciſion de l'ame, lorſque les ſenſations, les perceptions, ſont ſur elle des impreſſions égales, ou à-peu-près égales. Cet état dure juſqu'à ce que de nouvelles ſenſations ou perceptions liées avec les dernieres qui nous étoient préſentes, viennent rompre l'équilibre, nous entraîner, & nous décider tantôt bien, tantôt mal, mais d'ordinaire aſſez promtement (*D. J.*)

INCESSIBLE, adj. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ne peut être cédé ou tranſporté par une perſonne à une autre. Par exemple, le droit de retrait lignager eſt *inceſſible*. (*A*)

INCESSION, ſ. f. *terme de Médecine*, eſpece de demi-bain ordinairement préparé avec la décoction de différentes plantes propres pour les extrémités inférieures: dans l'inceſſion le malade s'aſſied juſqu'au nombril. *Voyez* BAIN.

Ses uſages ſont d'appaiſer les douleurs, d'amollir les parties, de chaſſer les vents, & d'exciter les regles.

INCESTE, ſ. f. (*Théolog.*) conjonction illicite entre des perſonnes qui ſont parentes juſqu'aux dégrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'Egliſe.

L'*inceſte* ſe prend plutôt pour le crime qui ſe commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains tems & dans certains cas, n'a pas été conſidérée comme criminelle: car au commencement du monde, & encore aſſez longtems depuis le déluge, les mariages entre freres & ſœurs, entre tante & neveu, & entre couſins germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pû ſe marier autrement, non plus que les fils & filles de Noé, juſqu'à un certain tems. Du tems d'Abraham & d'Iſaac, ces mariages ſe permettoient encore, & les Perſes ſe les ſont permis bien plus tard, puiſqu'on dit que ces alliances ſe pratiquent encore à préſent chez les reſtes des anciens Perſes. *Voyez* GAURES *ou* GUEBRES.

Quelques auteurs penſent que les mariages entre freres & ſœurs & autres proches parens ont été permis, ou du moins tolérés juſqu'au tems de la loi de Moyſe; que ce légiſlateur eſt le premier qui les ait défendus aux Hébreux. D'autres tiennent le contraire; & il eſt mal aiſé de prouver ni l'un ni l'autre ſentiment, faute de monumens hiſtoriques de ces anciens tems.

Les mariages défendus par la loi de Moyſe, ſont 1°. entre le fils & ſa mere, ou entre le pere & ſa fille, & entre le fils & la belle-mere. 2°. Entre les freres & ſœurs, ſoit qu'ils ſoient freres de pere & de mere, ou de l'un & de l'autre ſeulement. 3°. Entre l'ayeul ou l'ayeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4°. Entre la fille de la femme du pere & le fils du même pere. 5°. Entre la tante & le neveu; mais les rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouſer ſa niece. 6°. Entre le beau-pere & la belle-mere. 7°. Entre le beau-frere & la belle-ſœur: cependant il y avoit à cette loi une exception, ſavoir, que lorſqu'un homme étoit mort ſans enfans, ſon frere étoit obligé d'épouſer la veuve pour lui ſuſciter des héritiers. 8°. Il étoit défendu au même homme d'épouſer la mere & la fille, ni la fille du fils de ſa propre femme, ni la fille de ſa fille, ni la ſœur de ſa femme, comme avoit fait Jacob en épouſant Rachel & Lea.

Tous ces dégrés de parenté dans leſquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, ſont exprimés dans ces quatre vers:

Nata, ſoror, neptis, matertera, fratris & uxor
Et patrui conjux, matris, privigna, noverca,
Uxoriſque ſoror, privi ni nata, nuruſque
Atque ſoror patris, conjungi lege vetantur.

Moyſe défend tous ces mariages *inceſtueux* ſous la peine du retranchement. *Quiconque*, dit-il, *aura commis quelqu'une de ces abominations, périra au milieu de ſon peuple*, c'eſt-à-dire, ſera mis à mort. La plûpart des peuples policés ont regardé les *inceſtes* comme des crimes abominables; quelques-uns les ont punis du dernier ſupplice. Il n'y a que des barbares qui les ayent permis. Calmet, *dict. de la bible, tom. II. p. 368 & 369.*

Parmi les Chrétiens, non-ſeulement la parenté, mais encore l'alliance forme un empêchement dirimant du mariage, de même que la parenté. Un homme ne peut ſans diſpenſe de l'Egliſe contracter de mariage après la mort de ſa femme avec aucune des parentes de ſa femme au quatrieme degré, ni la femme après la mort de ſon mari, avec ceux qui ſont parens de ſon mari au quatrieme degré. *Voyez* EMPÊCHEMENT.

On appelle *inceſte* ſpirituel le crime que commet un homme avec une religieuſe, ou un confeſſeur avec ſa pénitente. On donne encore le même nom à la conjonction entre perſonnes qui ont contracté quelqu'alliance ou affinité ſpirituelle. Cette affinité ſe contracte entre la perſonne baptiſée & le parain & la maraine qui l'ont tenue ſur les fonts, de même qu'entre le parain & la mere, la maraine & le pere de l'enfant baptiſé, entre la perſonne qui baptiſe & l'enfant baptiſé, & le pere & la mere du baptiſé. Cette alliance ſpirituelle rend nul le mariage qui auroit été célébré ſans diſpenſe, & donne lieu à une ſorte d'*inceſte* ſpirituel, qui n'eſt pourtant pas prohibé par les loix civiles, ni puniſſable comme l'*inceſte* ſpirituel avec une religieuſe, ou celui d'un confeſſeur avec ſa pénitente.

INCESTUEUX, adj. (*Gramm. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui provient d'un inceſte. On appelle *commerce inceſtueux* le crime d'inceſte. *Voyez* INCESTE. Un mariage *inceſtueux* eſt celui qui eſt contracté entre perſonnes parentes en un dégré prohibé, ſans en avoir obtenu diſpenſe.

Un batard *inceſtueux* eſt celui qui eſt né de deux

Digitized by Google

perſonnes parentes ou alliées en un degré aſſez proche pour ne pouvoir contracter mariage enſemble ſans diſpenſe.

Ces ſortes de batards ne peuvent être légitimés par le mariage ſubſéquent de leurs pere & mere, quand même ceux-ci obtiendroient diſpenſe pour ſe marier enſemble. (*A*)

INCESTUEUX, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de ſecte qui s'éleva en Italie vers l'an 1063.

L'héréſie des *inceſtueux* commença à Ravenne. Les ſavans de la ville conſultés par les Florentins ſur les degrés de conſanguinité qui empêchent le mariage, leur répondirent que la ſeptieme génération marquée par les canons devoit ſe prendre des deux côtés joints enſemble, enſorte qu'on comptât quatre générations d'un côté & trois de l'autre.

Ils prouvoient cette opinion par un endroit de Juſtinien, où il dit « qu'on peut épouſer la petite-» fille de ſon frere ou de ſa ſœur, quoiqu'elle ſoit au » quatrieme degré » : d'où ils concluoient, ſi la petite-fille de mon frere eſt à mon égard au quatrieme degré, elle eſt au cinquieme pour mon fils, au ſixieme pour mon petit-fils, & au ſeptieme pour mon arriere petit fils.

Pierre Damien écrivit contre cette opinion, & Alexandre II. la condamna dans un concile tenu à Rome. *Dict. de Trévoux.*

INCH, ſ. m. (*Meſure*) nom d'une meſure appliquée, dont on ſe ſert en Angleterre; c'eſt proprement ce qu'on appelle *pouce* en France; mais avec quelque différence; car ſi l'on ſuppoſe le pié diviſé en mille parties, le pié anglois étant mille, le pié royal de Paris ſera 1068, 11 pouces, 8 lignes. Le grain d'orge eſt au-deſſous de l'*inch*, & eſt la plus petite de ces ſortes de meſures angloiſes; il faut trois grains d'orge pour un *inch*; quatre *inchs* font la poignée; trois poignées le pié; un pié & demi fait la coudée; deux coudées font un yard ou verge, & un yard & un quart fait une aune de France, ou pour parler exactement, la verge angloiſe fait ſept neuviemes de l'aune de Paris; deſorte que neuf yards font ſept aunes de Paris. (*D. J.*)

INCHOATIF, adj. (*Gram.*) Priſcien, & après lui la foule des Grammairiens, ont déſigné par cette dénomination, les verbes caractériſés par la terminaiſon *ſco* ou *ſcor*, ajoutée à quelque radical ſignificatif par lui-même. Tels ſont les verbes,

Augeſco,	*Augeo*,	}	Verbes.
Albeſco,	*Albeo*,		
Caleſco,	*Caleo*,		
Frigeſco,	*Frigeo*,		
Dulceſco,	*Dulcis*,	}	Adjectifs.
Miteſco,	*Mitis*,		
Lapideſco,	*Lapis*, *dis*,	}	Noms ſ.
Iraſcor,	*Ira*,		

dérivé de

Au reſte cette dénomination pourroit avoir été adoptée bien légerement, & il ne paroît pas que dans l'uſage de la langue latine, les bons écrivains aient ſuppoſé dans cette ſorte de verbe, l'idée acceſſoire d'*inchoation* ou de commencement, que leur nom y ſemble indiquer. Le ſtyle des commentaires de Céſar devoit avoir & a en effet de l'élégance, de la pureté & de la juſteſſe; celui de Caton (de R. R.) doit encore avoir plus de préciſion, parce qu'il eſt purement didactique; cependant ces deux auteurs ayant beſoin de marquer le commencement de l'événement déſigné par des verbes prétendus *inchoatifs*, ſe ſont ſervis l'un & l'autre du verbe *incipio*: *cum* MATURESCERE *frumenta incipient*, Cæſ. *Et ubi primum incipiunt* HISCERE, *legi oportet*, Cat. Cicéron qui ſavoit louer avec tant d'art, & qui connoiſſoit ſi bien les différences délicates des mots les plus aiſés à confondre, dit à Céſar (*pro Marcel.*) en faiſant l'éloge de ſa juſtice & de ſa douceur, *at verò hæc tua juſtitia & lenitas* FLORESCIT *quotidie magis*: peut-on penſer qu'il ait voulu lui dire que tous les jours il ceſſoit d'avoir de la juſtice & de la douceur pour recommencer chaque jour à en montrer davantage? En ce cas, c'étoit une ſatyre ſanglante plutôt qu'un éloge; & dans Cicéron, une abſurdité plutôt qu'un effet de l'art.

C'eſt donc ſur d'autres titres, que ſur la foi du nom d'*inchoatif*, qu'il eſt néceſſaire d'établir le caractere différentiel de cette ſorte de verbe. Conſultons les meilleurs écrivains. On lit dans Virgile, *Georg.* III. 504.

Sin in proceſſu capit CRUDESCERE *morbus*,

Sur quoi Servius fait cette remarque, *crudeſcere*, *validior fieri*, *ut dejecta* CRUDESCIT *pugna camillæ*: & lorſqu'il en eſt à ce vers de l'Eneide, XI. 833. il l'explique ainſi, *crudeſcit*, *crudelior fit cæde multorum*; ce qui peut ſe juſtifier par l'autorité même de Virgile, qui avoit dit ailleurs dans le même ſens, *magis effuſo* CRUDESCUNT *ſanguine pugna*. Æn. VII. 788.

Au douzieme livre de l'Enéide (45), Virgile s'exprime ainſi:

Haudquaquam dictis violentia Turni
Flectitur; exſuperat magis, AGRESCITque *medendo*.

Et voici le commentaire du même Servius: *undè magna ejus ægritudo creſcebat*, *unde ſe ei Latinus remedium ſperabat afferre*.

Il eſt donc évident que *crudeſcere* exprime l'augmentation graduelle de la cruauté, & *ægreſcere* l'augmentation graduelle de la douleur: & c'étoit apparemment d'après de pareilles obſervations que L. Valle (*Elegant. lib. I.*) vouloit que l'on donnât aux verbes de cette eſpece le nom d'*augmentatifs*. Mais ce terme eſt déja employé dans la Grammaire grecque & dans la Grammaire italienne, pour déſigner des noms qui ajoutent à l'idée individuelle de leur primitif, l'idée acceſſoire d'un degré extraordinaire, mais fixe d'augmentation. D'ailleurs ne paroîtroit-il pas choquant d'appeller *augmentatifs* les verbes *defloreſcere*, *decreſcere*, *deferveſcere*, *&c.* qui expriment à la vérité une progreſſion graduelle, mais de diminution plutôt que d'augmentation? Ce n'eſt que cette progreſſion graduelle qui caractériſe en effet les verbes dont il s'agit, & c'étoit d'après cette idée ſpécifique qu'il falloit les nommer *progreſſifs*.

Ces verbes ont tous la ſignification paſſive; & c'eſt pour cela que Servius les explique tous par le verbe paſſif *fieri*; il y ajoute un comparatif pour déſigner la gradation caractériſtique: *crudescere*, *valior fieri*; & de même *augescere*, *fieri major*; *calescere*, *fieri calidior*; *mitescere*, *fieri mitior*; *lapidescere*, *fieri ad lapidis naturam proprior*; *defervescere*, *minùs fervidus fieri*, *&c.*

Nous avons auſſi en françois des verbes *progreſſifs*, ou ſi l'on veut, des verbes *inchoatifs*, qui ſont pour la plûpart terminés en *ir*, comme *blanchir*, *jaunir*, *vieillir*, *grandir*, *rajeunir*, *fleurir*, &c. (*B. E. R. M.*)

INCIDEMMENT, adv. (*Gram. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui vient à l'occaſion de quelque choſe, par exemple le défendeur qui eſt aſſigné pour le payement d'une ſomme, & qui prétend que le demandeur lui doit auſſi quelque choſe, ſe conſtitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

Lorſque dans une conteſtation on produit comme titre une ſentence, & que celui auquel on l'oppoſe pour faire ceſſer l'induction que l'on en tire contre lui en interjette appel, c'eſt appeller *incidemment* de cette ſentence. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCIDENCE, ſ. f. *en Méchanique* exprime la direction ſuivant laquelle un corps en frappe un autre.

On appelle ordinairement en Optique, *angle d'incidence* l'angle compris entre un rayon incident ſur un

Digitized by Google

un plan, & la perpendiculaire tirée ſur le plan au point d'*incidence*.

Par exemple, ſi l'on ſuppoſe que *AB* (*Pl. optiq. fig. 26.*) ſoit un rayon incident qui parte du point rayonnant *A* & tombe ſur le point d'*incidence B*, & *HB* une perpendiculaire ſur *DE* au point d'*incidence*, l'angle *ABH* compris entre *AB* & *HB* ſera l'angle d'*incidence*.

Quelques auteurs appellent *angle d'incidence* le complément de ce dernier angle; ainſi ſuppoſant que *AB* ſoit un rayon incident, & *HB* une perpendiculaire, comme ci-devant; l'angle *ABD* compris entre le rayon & le plan réfléchiſſant ou rompant *DE* eſt appellé par ces auteurs l'*angle d'incidence*; mais la premiere dénomination eſt la plus uſitée, ſur-tout dans la Dioptrique.

Il eſt démontré en Optique 1°. que l'angle d'*incidence ABH* (*Fig. 26.*) eſt toujours égal à l'angle de réflexion *HBC*, ou l'angle *ABD* à l'angle *CBE*. *Voyez* REFLEXION.

2°. Que les ſinus des angles d'*incidence* & de réfraction ſont toujours l'un à l'autre en raiſon conſtante.

3°. Que dans le paſſage des rayons de l'air dans le verre, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt au ſinus de l'angle de réfraction comme 300 à 193, ou à peu-près comme 14 à 9; au contraire, que du verre dans l'air, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt à celui de l'angle de réfraction comme 193 à 300, ou comme 9 à 14.

Il eſt vrai que M. Newton ayant démontré que les rayons de lumiere ne ſont pas tous également réfrangibles, on ne peut fixer au juſte le rapport qu'il y a entre les ſinus des angles de réfraction & d'*incidence*; mais on a indiqué ci-deſſus la proportion la plus approchante, c'eſt-à-dire celle qui convient aux rayons de refrangibilité moyenne. *Voyez* LUMIERE, COULEUR, REFRANGIBILITÉ.

Cathere d'incidence. *Voy.* CATHERE & RÉFLEXION.

Ligne d'incidence dans la Catoptrique, eſt une ligne droite, comme *AB* (*Pl. optiq. fig. 26.*), par laquelle la lumiere vient du point rayonnant *A* au point *B* de la ſurface d'un miroir. On l'appelle auſſi *rayon incident*. *Voyez* RAYON.

Ligne d'incidence dans la Dioptrique eſt une ligne droite, comme *AB* (*fig. 26.*), par laquelle la lumiere vient ſans réfraction dans le même milieu du point rayonnant à la ſurface du corps rompant *HKLI*.

Point d'incidence eſt le point *B* ſur lequel tombe le rayon *AB*. *fig. 26.*

Axe d'incidence eſt le perpendiculaire *BH* tiré du point d'*incidence B* ſur la ſurface réfléchiſſante ou rompante. *Chambers*. (*O*)

INCIDENT, adj. (*Phyſiq. & Optiq.*) on appelle *rayon incident* les rayons de lumiere qui tombent ſur une ſurface. *Voyez* INCIDENCE. (*O*)

INCIDENT, ſ. m. (*Gramm.*) événement, circonſtance particuliere. *Incident* dans un poëme eſt un épiſode, ou action particuliere liée à l'action principale, ou qui en eſt dépendante. *Voyez* ACTION & EPISODE.

Une bonne comédie eſt pleine d'agréables *incidens*, qui divertiſſent les ſpectateurs, & qui en forment l'intrigue. Le poëte doit faire choix des *incidens* ſuſceptibles des ornemens convenables au caractere de ſon poëme. La variété d'*incidens* bien amenés & bien menagés, fait la beauté du poëme héroïque, qui doit toujours embraſſer une certaine quantité d'*incidens* pour ſuſpendre le dénouement, qui ſans cela iroit trop vite. *Voyez* EPIQUE. *Dict. de Trévoux.*

INCIDENT, (*Juriſprud.*) eſt une conteſtation acceſſoire ſurvenue à l'occaſion de la conteſtation principale: par exemple, ſur une demande en payement du contenu en un billet, ſi l'on fait difficulté de reconnoître l'écriture ou la ſignature, c'eſt un *incident* qu'il faut juger préalablement; de même ſi celui qui eſt aſſigné demande ſon renvoi, ou propoſe quelque exception dilatoire, ce ſont autant d'*incidens*.

Toute requête contenant nouvelle demande relative à la conteſtation principale, & formée après que l'inſtance eſt liée, eſt une demande *incidente*.

Si la nouvelle demande a un objet indépendant de la premiere conteſtation, alors on ne la regarde plus comme *incidente*, mais comme une demande principale qui doit être formée à domicile, & inſtruite ſéparément de la premiere.

Les *incidens* ou demandes *incidentes* ſont de deux ſortes; les uns ſont des préalables ſur leſquels il faut d'abord ſtatuer, comme les renvois & déclinatoires: les exceptions dilatoires, les communications de pieces, & les autres ſont des acceſſoires de la demande principale, & ſe jugent en même tems. *Voyez* DEMANDE, JONCTION, DISJONCTION. (*A*)

INCIDENTE, adj. (*Grammaire*) on diſtingue en Grammaire la propoſition principale & la propoſition *incidente*. La propoſition *incidente* eſt toujours partielle à l'égard de la principale; & l'on peut dire que c'eſt une propoſition particuliere liée à un mot dont elle eſt un ſupplément explicatif ou déterminatif.

Par exemple, quand on dit, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt une propoſition totale; *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *ſavans*, dont elle eſt un ſupplément explicatif, parce qu'elle ſert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui juſtifie l'énoncé de la propoſition principale, *les ſavans devroient ſurpaſſer les autres hommes en ſageſſe*; la propoſition partielle, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, eſt donc une propoſition *incidente*.

Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt une propoſition totale; *qui vient de la vertu*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *gloire*; mais elle en eſt un ſupplément déterminatif, parce qu'elle ſert à reſtreindre la ſignification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cauſe particuliere qui la procure, ſavoir *la vertu*; ainſi la propoſition partielle *qui vient de la vertu*, eſt une propoſition *incidente*.

Il y a donc deux ſortes de propoſitions *incidentes*, la premiere eſt explicative, & elle ſert à développer la compréhenſion de l'idée du mot auquel elle eſt liée, pour en faire ſortir pour ou contre la propoſition principale, une preuve, ſi elle eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pratique; la ſeconde eſt déterminative, & elle ajoûte à l'idée du mot auquel elle eſt liée, une idée particuliere qui la reſtraint à une étendue moins générale.

Lorſque la propoſition *incidente* eſt explicative, on peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que laiſſant dans toute l'étendue de ſa valeur le mot ſur lequel elle tombe, elle peut en être ſéparée ſans qu'il ceſſe d'exprimer la même idée. Mais ſi la propoſition *incidente* eſt déterminative, on ne peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que reſtraignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle eſt liée, elle ne peut en être ſéparée, ſans qu'il recouvre ſa premiere généralité par la ſuppreſſion de l'idée particuliere exprimée dans la propoſition *incidente*. Ainſi dans le premier exemple, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, la principale conſervera toujours le même ſens dans toute

son intégrité, parce qu'elle aura toujours le même sujet & le même attribut, *les savans devroient surpasser en sagesse le commun des hommes*. Mais dans le second exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; si l'on supprime la proposition *incidente*, l'intégrité de la principale est altérée au point que ce n'est plus la même, parce que ce n'est plus le même sujet; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la *gloire* en général, d'une *gloire* quelconque, ayant une cause quelconque, de maniere qu'il en résulte une proposition fausse, au lieu de la premiere qui est vraie.

Quand la proposition *incidente* est explicative, elle est toujours liée au mot sur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs, *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. Le mot expliqué par la proposition *incidente* est appellé *l'antécédent* du pronom conjonctif & de la proposition *incidente* même, & c'est toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, sans altérer la vérité, substituer l'antécédent au pronom conjonctif, pour transformer la proposition *incidente* en principale, en soumettant l'antécédent à la même syntaxe que le pronom conjonctif. Ainsi lorsqu'on a la proposition totale, *les savans, qui sont plus instruits que le commun des hommes*, &c. on peut dire, *les savans sont: plus instruits que le commun des hommes*; & cette proposition devenue principale, a encore la même vérité que quand elle étoit *incidente*. Ce seroit la même chose de ces autres propositions *incidentes: l'homme que Dieu a doué de raison, la providence par qui tout est gouverné, la religion chrétienne dont les preuves sont invincibles:* après la substitution de l'antécédent à la place du pronom conjonctif selon la même syntaxe, on aura autant de propositions principales également vraies; *Dieu a doué l'homme de raison, tout est gouverné par la providence, les preuves de la religion chrétienne sont invincibles.*

Mais quand la proposition *incidente* est déterminative, quoiqu'elle soit amenée par l'un des pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. on ne peut pas la rendre principale, en substituant l'antécédent au pronom conjonctif, sans en altérer la vérité. Ainsi dans la proposition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce seroit affirmer que toute gloire en général a la source dans la vertu, ce que ne dit point la proposition *incidente*, & qui est faux en soi. *Voyez* la Logique de P. R. *Part. I. ch. viij.* & *Part. II. ch. v. & vj.*

M. du Marsais définit la proposition *incidente*, celle qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre proposition qu'on appelle *proposition principale* (*voyez* CONSTRUCTION); & il ajoute que le mot *incidente* vient du latin *incidere* (tomber dans), parce que la proposition *incidente* tombe en effet entre le sujet & l'attribut de la proposition principale. La définition & l'étymologie du mot *incidente* sont également erronées.

Le mot latin *incidere* signifie autant *tomber sur* que *tomber dans*; & c'est assurément dans ce premier sens que l'on a donné le nom d'*incidente* à une proposition partielle, liée à un mot dont elle développe la compréhension, ou dont elle restraint l'étendue: toute proposition *incidente* tombe sur l'antécédent; elle est amenée pour lui dans la proposition principale; & c'est par rapport à lui qu'elle doit prendre un nom qui caractérise sa destination: pourquoi seroit-elle nommée relativement à la proposition principale, puisque quand elle est simplement explicative, elle n'apporte absolument aucun changement au sens de la principale?

Pour ce qui regarde l'assertion de M. du Marsais, qui prétend que la proposition *incidente* se trouve entre le sujet personnel & l'attribut de la proposition principale; il me semble que c'est une opinion bien surprenante dans ce grammairien philosophe, pour quiconque a lû ce qu'on a cité ci-dessus de la *Logique de P. R.* Il y est dit, & la chose est évidente, qu'une proposition *incidente* peut tomber ou sur le sujet de la proposition principale, ou sur l'attribut, ou sur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, proposition dont le sujet est modifié par une *incidente*. *Cesar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur*, proposition dont l'attribut renferme une *incidente*. *Les grands qui oppriment les foibles seront punis de Dieu, qui est le protecteur des opprimés*, proposition qui renferme deux *incidentes*, l'une qui tombe sur le sujet, & l'autre qui modifie l'attribut. Ce n'est donc pas au sujet seul de la principale qu'il faut rapporter l'*incidente*; c'est à tout mot dont on veut développer la compréhension ou restraindre l'étendue.

J'ajoûterai encore une remarque: c'est que les pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. ne sont pas, comme on le pense ordinairement, les seuls mots qui servent à lier les propositions *incidentes* déterminatives à leurs antécédens. Dans cette phrase, par exemple, *l'état présent des Juifs prouve que notre religion est divine*; il y a une proposition *incidente*, savoir *notre religion est divine*; elle est liée à son antécédent sous-entendu *une vérité*, par la conjonction *que* équivalente à *qui est*; & c'est comme si l'on disoit, *l'état présent des Juifs prouve* une vérité, qui est *notre religion est divine*. Cette maniere d'analyser explique aussi naturellement la phrase italienne, l'allemande & l'angloise: *je crois que j'aime*, c'est-à-dire, *je crois* une chose qui est *j'aime:* en italien: *credo che amo*; c'est-à-dire *credo cosa che è amo*; en allemand, *ich glaube dass ich liebe*, c'est-à-dire *ich glaube* eine dinge dass ist *ich liebe*; en anglois, *i think that i love*, c'est-à-dire *i think* a thing that is *i love*. Les Anglois vont même plus loin, ils suppriment tout ce qui n'est pas la proposition *incidente*, qu'ils envisagent alors comme un seul mot complément du premier verbe; *i think i love*, comme si l'on disoit en allemand *ich glaube ich liebe*, en italien *credo amo*, & en françois *je crois j'aime.*

L'incrédulité est si injuste qu'elle condamne la religion sans la connoître, c'est-à-dire *l'incrédulité est injuste* à un point qui est *elle condamne la religion sans le connoître:* la proposition *incidente* déterminative, *elle condamne la religion sans la connoître*, est donc liée par la conjonction *que* à l'antécédent vague *un point* renfermé dans l'adverbe *si:* tout adverbe équivaut comme on fait, à une proposition avec son complément, *si* (tellement, à un point).

Personne ne sait si le lendemain lui sera donné, c'est-à-dire *personne ne sait* cette chose incertaine, qui est *si le lendemain lui sera donné.* Le génie du latin confirme ce tour analytique; on s'y sert du même mot *an* pour le doute & pour l'interrogation, & cet usage est très-raisonnable.

Ajoûtons un exemple latin: *Pausanias ut audivit Argilium confugisse in aram, perturbatus eò venit* (Nep. *Pausan.* IV.); il y a de sous-entendu *statim* (*in tempore stante, adstante, presente*, dans l'instant même); quel instant? *ut Pausanias audivit*, &c. ainsi *Pausanias audivit Argilium confugisse in aram* est une proposition *incidente* déterminative de l'antécédent sous-entendu *statim*, dont la signification est en soi indéterminée.

On ne doit donc pas avancer généralement & sans restriction, comme a fait l'auteur de la *Logique* ou *l'art de penser*, que les propositions *incidentes* sont celles dont le sujet est *qui*. Outre que l'on vient de voir qu'une simple conjonction est souvent le lien de la proposition *incidente* avec son antécédent, il est certain encore que le pronom conjonctif n'est pas

Digitized by Google

toujours ſujet de l'*incidente:* il eſt quelquefois le déterminatif d'un nom qui eſt une partie quelconque de l'*incidente: les écrivains dont la foi eſt ſuſpecte, les juges dont on achete les ſuffrages, les philoſophes ſelon l'opinion deſquels l'ame eſt immortelle*, &c. Quelquefois il eſt le complément du verbe ou d'une prepoſition; *la juſtice que vous violez, les moyens par leſquels vous vous ſoûtenez*, &c.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt eſſentiel d'obſerver 1°. que la propoſition *incidente*, ſoit explicative, ſoit déterminative, forme avec ſon antécédent un tout, qui eſt une partie logique de la propoſition principale; l'antécédent en eſt la partie grammaticale correſpondante, *La religion que nous profeſſons eſt divine*; dans cette phraſe *la religion* eſt le ſujet grammatical de la propoſition principale, & prendroit en latin la terminaiſon du nominatif pour caractériſer cette fonction que la grammaire lui aſſigne; *la religion que nous profeſſons* eſt le ſujet logique, parce que c'eſt l'expreſſion totale de l'idée unique dont la propoſition principale énonce un jugement, aſſure qu'elle *eſt divine:* la Grammaire n'enviſage comme ſujet que le mot *religion*, pour le revêtir de la livrée relative à cette deſtination; la raiſon, ὁ λόγος, ſans compter les mots, enviſage une idée totale. *Il faut que je cede; il* (*illud, illud negotium*, cela, cette choſe), ſujet grammatical de *faut; il que je cede*, ſujet logique; *il que je cede faut* (eſt néceſſaire), propoſition totale. Ce que l'on vient de voir de la propoſition *incidente* qui tombe ſur le ſujet, eſt encore le même quand elle tombe ſur le complément d'une prépoſition ou d'un verbe, ou ſur le complément déterminatif d'un nom appellatif.

2°. Il faut reconnoître dans toute propoſition *incidente* les mêmes parties eſſentielles que dans la principale, le ſujet, l'attribut, les divers compléments, &c. Par exemple, *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, c'eſt une propoſition totale principale; *dont il devoit être le défenſeur*, eſt *incidente; il* (Céſar) ſujet de l'*incidente; devoit*, verbe qui renferme l'attribut grammatical *devant* (étoit devant); *devant être le défenſeur dont* ou *de laquelle*, attribut logique; *dont* (*de laquelle*), complément déterminatif du nom appellatif *le défenſeur:* telles ſont les parties de la propoſition *incidente*, déterminative de l'antécédent d'une *république*. Dans la propoſition principale, d'*une république* eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif *le tyran; d'une république dont il devoit être le défenſeur*, en eſt le complément déterminatif logique; *le tyran*, attribut grammatical de la propoſition principale; *le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, attribut logique: *Céſar* eſt le ſujet de la propoſition totale.

3°. Le mot conjonctif qui ſert à lier la propoſition *incidente* à ſon antécédent, doit toûjours être à la tête de la propoſition *incidente*, & immédiatement après l'antécédent, ſoit grammatical, ſoit logique, ſans cela le rapport de liaiſon ne ſeroit pas aſſez ſenſible, & l'énonciation en ſeroit moins claire. Cependant dans notre langue même, dont la marche eſt analogue à l'ordre analytique, le pronom conjonctif peut être après une prépoſition dont il eſt complément, *les amis ſur qui vous comptez*, ou même après le complément grammatical d'une prépoſition, s'il eſt déterminatif de ce complément, *les amis ſur le ſecours deſquels vous comptez*.

4°. En conſequence de la diſtinction des *incidentes* en explicatives & déterminatives, M. l'abbé Girard (*Vrais principes, diſc. xvj.*) établit une regle de ponctuation qui me paroît très-raiſonnable; c'eſt de mettre entre deux virgules la propoſition *incidente* explicative, & de mettre de ſuite ſans virgule la déterminative. En effet, l'explicative eſt une eſpece de remarque interjective miſe en parentheſe, que l'on peut ajoûter ou retrancher à la propoſition principale ſans en altérer le ſens; elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaiſon logique bien néceſſaire: mais la déterminative eſt une partie eſſentielle du tout logique qu'elle conſtitue avec ſon antécédent; ſi on la retranche, on change le ſens de la principale au point d'en altérer la vérité; ainſi il ne faut pas même la ſéparer de l'antécédent par une virgule, qui indiqueroit fauſſement la ſéparabilité des deux idées. Il faut écrire avec la virgule, *il eſt rare que le mérite ſeul perce à la cour, où rien ne réuſſit ſans protection*; & ſans virgule, *il eſt rare que le ſeul mérite réuſſiſſe dans une cour où tout ſe fait par intrigue:* ce ſont les exemples de M. l'abbé Girard.

INCIDENTER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie faire naître des incidens, pour empêcher la fin d'une conteſtation. *Voyez* INCIDENT. *(A)*

INCINÉRATION, ſ. f. (*Chimie*) l'action de réduire en cendres. *Voyez* CENDRES & CALCINATION.

INCISA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au duché de Monferrat, dans le territoire d'Acqui, ſur la riviere de Belbo.

INCISIF, IVE, adj. (*Anatom.*) ſe dit de quelques dents, de ſix muſcles, & de certains trous qui ont rapport à ces dents.

Les dents *inciſives*, que d'autres nomment *rieuſes* parce qu'elles ſe découvrent quand on rit, ſont au nombre de huit, quatre à chaque mâchoire, ſituées à la partie antérieure & au milieu des autres. *Voyez nos Pl. anat.*

Elles ſont plus courtes & plus tranchantes que les autres, & elles ſont plantées dans leurs alvéoles par des racines ſimples qui ſe terminent en pointes; c'eſt ce qui fait qu'elles tombent aiſément, ſur-tout celles d'en-haut.

On les appelle *inciſives*, parce qu'elles tranchent, qu'elles coupent & qu'elles inciſent les viandes. *Voyez* DENT.

Le grand *inciſif* vient du rebord inférieur de la foſſe orbitaire, paſſe le long des aîles du nez ou quelques-unes de ſes fibres ſe terminent, & s'inſere à l'orbiculaire au-deſſus des dents *inciſives*.

Le petit *inciſif* de la lévre ſupérieure s'attache au-deſſus des dents *inciſives*, & ſe termine en partie à l'orbiculaire, & en partie aux aîles du nez.

Le petit *inciſif* de la lévre inférieure s'attache au-deſſous des dents *inciſives*, & ſe termine à la peau du menton, entre les deux portions obliques du quarré.

Le trou *inciſif* ou guſtatif, ou palatin antérieur, eſt l'orifice du canal ſitué à la partie poſtérieure des deux premieres dents *inciſives* antérieures; il eſt percé de bas en-haut & forme une eſpece d'v romain, c'eſt-à-dire qu'il a deux trous par en-haut, qui ſe terminent en-bas dans un ſeul. Ce canal eſt formé par les os maxillaires. *Voyez* MAXILLAIRE.

INCISIF, adj. (*Thérapeutique*) c'eſt un nom générique que les Humoriſtes donnent à certains remedes qu'ils croient propres à diviſer, briſer, atténuer les humeurs épaiſſes, viſqueuſes, tenaces, &c. *Voyez* ATTÉNUANT & VICE DES HUMEURS, *au mot* HUMEURS, (*Medec.*)

INCISION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui exprime génériquement une operation par laquelle on diviſe avec un inſtrument tranchant la continuité des parties. On fait des *inciſions* pour évacuer le pus contenu dans un dépôt purulent, *voyez* ABCÈS. Pour aggrandir les plaies, extirper les calloſités des ulceres & des fiſtules, *voyez* PLAIES, ULCERES, FISTULES. Pour extraire les corps étrangers, ou réputés tels, *voyez* CÉSARIENNE, LITHOTOMIE, HAUT APPAREIL. Pour retrancher quelque membre, *voyez* AMPUTATION. Pour ſéparer ce qui eſt uni contre l'ordre de la nature, *voyez* IMPERFORATION. Pour

Digitized by Google

réduire des parties qui ſont hors de leur place, *voyez* REDUCTION.

Les *inciſions* different par leur grandeur, par leur ſituation, par la nature des parties qu'on diviſe, & par la direction des *inciſions*; à ce dernier égard les unes ſont longitudinales, les autres obliques, les autres tranſverſales; il y en a de circulaires, de cruciales, de triangulaires, en *V*, en *T*, *&c.*

Le point eſſentiel dans l'ouverture des abſcès, eſt de procurer autant qu'il eſt poſſible une iſſue, par laquelle les matieres puiſſent s'écouler facilement & completement. Le pus qui croupit devient plus nuiſible dans un abſcès, lorſque par l'ouverture l'air y a accès, qu'auparavant. Si la ſituation de l'abſcès ne permet pas de l'ouvrir de façon que les matieres puiſſent s'écouler par leur propre pente, il y a des cas où l'on ſupplée à ce défaut par une contre-ouverture. Pour la faire, on retient d'un panſement à l'autre la matiere dans le foyer de l'abſcès, au moyen d'un tamponnement méthodique, & d'un bandage légerement compreſſif; la fluctuation peut alors indiquer l'endroit où le pus ſe préſente le plus ſuperficiellement. Quand l'endroit où l'on doit faire la contre-ouverture répond par une ligne droite à la premiere *inciſion*, on peut au moyen d'une ſonde à bouton ſoulever les tégumens, & pénétrer dans le foyer ſur l'extrémité de cette ſonde. La contre-ouverture peut auſſi ſe faire de dedans en-dehors, avec un trocart particulier deſtiné à cette opération; *voyez* CONTRE-OUVERTURE. En général les contre-ouvertures ne peuvent ſuffire que lorſqu'elles ſont faites dans les endroits mêmes où le pus ſéjourne, & où la penre l'entraîne le plus. Si la contre-ouverture ne pouvoit pas être aſſez étendue, ou qu'elle ne répondît pas immédiatement au foyer de l'abſcès, elle ne laiſſeroit pas que de pouvoir être utile en certains cas, au moyen d'un *ſeton*, *voyez* SETON. La compreſſion, le bandage expulſif, & les injections, peuvent remplir les vues du chirurgien, & opérer efficacement l'évacuation du pus, la détenſion des parois du foyer & leur récollement, ſans avoir recours à la contre-ouverture. On doit ménager les *inciſions* le plus qu'il eſt poſſible, & ne ſe déterminer à les pratiquer que dans le beſoin démontré.

La queſtion que l'académie royale de Chirurgie propoſa en 1732 pour le premier prix, à la naiſſance de cette compagnie, demandoit *pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations quels ſont les cas où le cautere eſt préférable à l'inſtrument tranchant, & les raiſons de préference.* Le mémoire qui a été couronné eſt imprimé à la tête du premier tome du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie; cet ouvrage contient des préceptes excellens ſur la doctrine des *inciſions*, & dont tout chirurgien doit être inſtruit.

L'extraction des corps étrangers & l'ouverture des abſcès profonds, demandent une grande connoiſſance de l'Anatomie, parce que les cas qui exigent ces opérations étant ſujets à une infinité de variations, il ne peut y avoir aucune méthode fixée par les préceptes pour la diverſité de chaque cas. C'eſt à la prudence & au ſavoir à guider de concert la main du chirurgien; ce ſont ſes lumieres qui conduiront l'inſtrument avec la fermeté & la préciſion néceſſaires pour ne faire que ce qu'il faut, & inciſer à propos & avec connoiſſance de cauſe les parties qu'il eſt important de ne pas reſpecter.

Il y a peu d'opérations qui n'exigent des *inciſions*; pour leſquelles il y a des regles particulieres.

Les inflammations & les gonflemens conſidérables qui menacent un membre de gangrene, ne viennent ſouvent que de l'étranglement cauſé par quelques fibres aponévrotiques, dont la ſection feroit ceſſer tous les accidens. *Voyez* GANGRENE.

Les *inciſions* qu'on fait ſuperficiellement pour procurer le dégorgement des parties œdémateuſes, ſe nomment *moucheture*s: ſi elles pénétroient dans le corps graiſſeux, telles qu'on en fait dans les engorgemens ſanguins qui menacent de ſuffoquer le principe vital dans la gangrene, elles s'appellent *ſcarifications*; enfin, on donne le nom de *taillades* aux *inciſions* profondes qui pénétrent quelquefois juſqu'à l'os dans le ſphacele. *Voyez ces mots.* (*Y*)

INCISION, INSÉRER, INCISER, (*Jardin.*) eſt l'art d'enter, de greffer. *Voyez* GREFFE.

INCLINAISON, ſ. f. *en terme de Phyſique*, ſe dit de la ſituation mutuelle de deux lignes ou de deux plans l'un par rapport à l'autre, enſorte qu'ils forment au point de leur concours un angle aigu ou obtus.

L'*inclinaiſon* d'une ligne droite à un plan eſt l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée dans ce plan par le point où il ſe trouve coupé par la ligne inclinée, & par le point où il ſe trouve auſſi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce ſoit de la ligne inclinée. *Voyez* LIGNE.

Quelques auteurs d'Optique appellent *angle d'inclinaiſon* ce que les autres appellent *angle d'incidence*, *voyez* INCIDENCE; mais l'uſage le plus commun eſt d'appeller *angle d'inclinaiſon* (*fig. 26. Optiq.*) les angles *ABD*, *CBG*, formés par les rayons *AB*, *BC*, & la ſurface *DE*.

L'*inclinaiſon* de l'axe de la terre eſt le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle compris entre le plan de l'équateur & celui de l'écliptique, qui eſt d'environ 23 deg. $\frac{1}{2}$.

L'*inclinaiſon* d'une planete à l'écliptique eſt l'angle compris entre l'écliptique & le lieu de la planete dans ſon orbite. La plus grande *inclinaiſon* de Saturne, ſuivant Kepler, eſt de $2^d\ 32'$; celle de Jupiter $1^d\ 20'$, celle de Mars $1^d\ 50'\ 10''$, celle de Vénus de $3^d\ 24'$, celle de Mercure de $6^d\ 54'$.

Suivant M. de la Hire, la plus grande *inclinaiſon* de Saturne eſt de $2^d\ 31'\ 30''$, celle de Jupiter de $1^d\ 19'\ 20''$, celle de Mars de $1^d\ 51'\ 0''$, celle de Vénus de $3^d\ 23'\ 3''$, & celle de Mercure de $6^d\ 52'\ 0''$.

C'eſt une aſſez grande queſtion dans l'Aſtronomie phyſique, que de ſavoir la cauſe de l'*inclinaiſon* des orbites des planetes à l'écliptique. Dans le ſyſtême de Newton on n'en tend aucune raiſon, & ce phénomene paroît être du nombre de ceux dont ce philoſophe a dit à la fin de ſes principes qu'ils n'ont point de principe méchanique, *originem non habent ex cauſis mechanicis*. Deſcartes a tenté de l'expliquer; mais ſes efforts & ceux de ſes ſectateurs n'ont pas été fort heureux, & cette *inclinaiſon* des orbites eſt même une des principales difficultés qu'on oppoſe au ſyſtême des tourbillons. Car comment concevoir que les planetes ne ſe meuvent pas dans un même plan, ou dans des plans paralleles, ſi les couches du tourbillon ne ſe croiſent pas; & ſi ces couches ſe croiſent, comment peuvent-elles conſerver leur mouvement? L'académie royale des Sciences de Paris propoſa cette queſtion en 1734 pour le ſujet du prix qu'elle donne tous les ans, & elle partagea ce prix entre deux pieces, l'une de M. Jean Bernoulli, profeſſeur de Mathématique à Baſle, l'autre de M. Daniel Bernoulli ſon fils. La piece de M. Jean Bernoulli eſt intitulée *nouvelle phyſique celeſte*; il y donne un ſyſtême général de l'univers, ſur lequel on pourroit faire beaucoup d'objections, & il y explique conformément à ſon ſyſtême, le phénomene dont il s'agit. A l'égard de M. Daniel Bernoulli, ce que ſa piece a de plus remarquable & de plus ingénieux, c'eſt un calcul qu'il fait, & par lequel il prétend prou-

Digitized by Google

ver que l'*inclinaiſon* des orbites des planetes n'eſt point l'effet du haſard, & qu'elle doit néceſſairement avoir une cauſe méchanique : voici à peu près le précis de ſon raiſonnement ; il remarque que les planetes ne s'éloignent pas beaucoup de l'écliptique, & que l'orbite de Mercure, qui eſt celle qui s'en éloigne le plus, ne fait qu'un angle d'environ ſept degrés avec l'écliptique ; deſorte que les orbites des planetes n'occupent ſur la ſphere du monde qu'une zone de la largeur d'environ ſept degrés. Il calcule enſuite combien il y a à parier que ſept corps jettés au hazard ſur la ſurface d'une ſphere y ſeront diſpoſés dans une zone plus grande que ſept degrés, & il trouve qu'il y a 14198516 à parier contre 1, qu'elles n'iroient pas toutes vers le même côté du ciel entre des limites ſi étroites ; d'où il conclut que cette *inclinaiſon* a néceſſairement une cauſe. Mais 1°. ne pourroit-on pas répondre que les cometes, qui ſont des planetes véritables, ont des orbites fort élevées au-deſſus du plan de l'écliptique, & qu'ainſi ſur le nombre de toutes les planetes, qui eſt peut-être très-grand, il n'eſt pas ſurprenant qu'il y en ait ſept qui ſoient à peu près dans le plan de l'écliptique ? 2°. Ne pourroit-on pas croire que le calcul des lois du ſort ne doit pas s'appliquer ici ? En effet, quand on calcule quelque choſe par ces lois, il s'agit toujours d'un effet qui n'eſt point encore arrivé ; & comme tous les effets ſont également poſſibles, on détermine aiſément qu'il y a tant à parier qu'un effet déterminé n'arrivera pas. Mais quand une fois l'effet eſt arrivé, il eſt alors inutile de ſe ſervir des lois du ſort pour ſavoir combien il y avoit à parier qu'il n'arriveroit pas ; car tous les effets ſont également poſſibles, comme nous l'avons déja dit, & il faut bien qu'il en arrive quelqu'un ; deſorte qu'il n'eſt pas extraordinaire que tel effet arrive plutôt que tel autre. Par exemple, ſi deux perſonnes jouent enſemble avec deux dez, il y a 35 à parier contre 1, qu'un des joueurs n'amenera pas deux 6 à la fois, mais il y a de même 35 à parier contre 1, qu'il n'amenera pas deux autres nombres quelconques ; par exemple, 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B* ; par conſéquent ſi le joueur dont il s'agit amene par hazard deux 6, cela n'eſt pas plus ſingulier que s'il amenoit 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez B. Nous avons cru devoir nous étendre un peu là deſſus, parce qu'il nous paroît que le calcul des lois du ſort pourroit donner ſouvent lieu à des raiſonnements de cette eſpece qui ne ſeroient pas concluans, ou qui s'ils l'étoient, donneroient lieu à des doutes très-fondés ſur la maniere dont on calcule les lois du ſort. *Voyez l'article* Jeu. De quelque maniere que les planetes ſoient diſpoſées, il y avoit avant la création, l'infini contre 1 à parier qu'elles ne ſe feroient pas ainſi, parce qu'il y avoit une infinité d'autres manieres de les diſpoſer ; mais je ne vois pas qu'on en puiſſe conclure que leur diſpoſition préſente eſt plutôt qu'une autre, l'effet d'une cauſe méchanique.

Inclinaiſon d'un plan, en *terme de Gnomonique*, eſt l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan & l'horiſon.

Pour trouver cette *inclinaiſon*, prenez d'abord une équerre garnie d'un fil à plomb, & appliquez ſur votre plan un des côtés de cette équerre, de maniere que le fil à plomb s'ajuſte ſur l'autre côté ; alors le côté de l'équerre appliqué ſur le plan ſera de niveau ; menez le long de celui-ci une ligne horiſontale, & élevez ſur elle une perpendiculaire, le long de laquelle vous appliquerez de nouveau un côté de votre équerre ; ſi le fil à plomb tombe ſur l'autre côté de cette équerre, c'eſt une preuve que le plan eſt horiſontal. Si votre fil ne tombe point ſur l'autre côté de votre équerre, appliquez ſur cette équerre un quart de cercle, dont les côtés s'ajuſtent ſur les côtés de l'équerre, & obſervez ſur le quart de cercle quel eſt l'angle que fait le fil à plomb avec le côté de l'équerre qui n'eſt point appliqué ſur le plan ; ce ſera l'angle d'*inclinaiſon* du plan.

L'*inclinaiſon* de deux plans eſt l'angle aigu que forment les deux lignes droites tirées dans chaque plan par un même point de leur commune ſection, perpendiculairement à cette ſection commune.

Ainſi (*Pl. géométr. fig. 98.*) l'*inclinaiſon* du plan *K E G L* au plan *A C D B* eſt l'angle *F H I* ou *f h i* formé par les lignes droites *H F* & *F I*, perpendiculaires à la ligne de ſection *E G* au point *F*. *Chambers.* (*O*)

INCLINATION, ſ. f. (*Philoſophie morale*) penchant, diſpoſition de l'ame à une choſe par goût & par préférence.

Les *inclinations* ſont une pente de la volonté, qui l'entraîne vers certains objets plutôt que vers d'autres, mais d'une maniere aſſez égale & aſſez tranquille pour ne pas troubler ſes opérations, & même pour les faciliter d'ordinaire.

Les *inclinations* naiſſent du méchaniſme particulier de nos organes, qui dépend de la conformation primitive des ſens, & qui nous porte à nous procurer la jouiſſance de certaines choſes que nous envisageons comme une ſource de félicité ; tel eſt le goût naturel que les uns ont pour la muſique, d'autres pour l'étude, *&c.*

Les *inclinations* different des appétits que la nature a établis dans tous les hommes, tels que la faim & la ſoif, leſquels appétits ne tendent qu'à notre conſervation, & ceſſent lorſqu'on a ſatisfait les beſoins corporels ; au lieu que les *inclinations* ont pour objet le bonheur de l'ame, qui a ſa ſource dans les ſenſations agréables, & dans la continuation de ces ſenſations.

Les *inclinations* different auſſi des paſſions qui conſiſtent dans des affections violentes, actuelles & habituelles ; car les *inclinations* exiſtent avant même que nous ayons été affectés par les ſenſations & perceptions qu'elles nous rendent agréables ou déſagréables.

Enfin, les *inclinations* different de l'inſtinct qui tient lieu dans les animaux de connoiſſance, d'expérience, de raiſonnement & d'art, pour leur utilité & pour leur conſervation. *Voyez* Instinct. (*D. J.*)

Inclination, Penchant, (*Gram. ſynon.*) L'*inclination* s'acquiert, le *penchant* eſt inné ; le *penchant* eſt violent, l'*inclination* eſt douce. On ſuit ſon *inclination* ; le *penchant* entraîne. Ils ſe prennent l'un & l'autre en bonne & en mauvaiſe part ; on a des *penchans* honnêtes, & des *inclinations* droites, & des *inclinations* perverſes, & des *penchans* honteux.

Inclination, (*Chimie & Pharmacie*) l'action d'incliner doucement un vaiſſeau, pour en faire couler une liqueur. *Voyez* Decanter.

INCLINÉ, adj. *plan incliné* en *termes de Méchanique*, eſt celui qui fait un angle oblique avec l'horiſon.

Il eſt démontré qu'un corps, tel que *D* (*Pl. Méc. fig. 58.*), qui eſt appuyé ſur un *plan incliné*, perd toujours une partie de ſa peſanteur ; & que la puiſſance ou force *L* néceſſaire pour le ſoutenir dans une direction *A C* parallele au plan, eſt à la peſanteur de *D*, comme la hauteur *B A* du plan eſt à ſa longueur *C A*. Cette propoſition ſe démontre aiſément en décompoſant l'effort abſolu de la peſanteur du corps *D*, ſuivant *Q F* en deux efforts *Q G*, *Q E*, dont l'un *Q G* eſt détruit par la réſiſtance du plan auquel il eſt perpendiculaire ; & l'autre *Q E*, parallele au plan, eſt à l'effort total, comme *Q E* eſt à *Q F*, c'eſt-à-dire, comme *A B* eſt à *A C*, à cauſe des triangles ſemblables *E Q F*, *A B C* ; d'où il ſuit que l'inclinaiſon du plan peut être ſi petite, qu'il ne faille qu'une force extrêmement petite pour ſoutenir deſſus un poids conſidérable.

Digitized by Google

La force avec laquelle un corps pesant deſcend le long d'un *plan incliné*, eſt à la force avec laquelle il deſcendroit perpendiculairement, comme le linus de l'angle de l'inclinaiſon du plan eſt au rayon; car le ſinus de l'inclinaiſon eſt au rayon, comme *AB* à *AC*. *Voyez* DESCENTE.

Suppoſons que l'on connoiſſe la peſanteur d'un corps, & qu'il ſoit queſtion de trouver la puiſſance *P* néceſſaire pour le ſoutenir ſur un *plan incliné D*. J'appelle le poids *W*, & la puiſſance *P*. J'ai par la regle précédente ſin. tot. ſin. incl. comme *V* à *P*, c'eſt-à-dire, comme le rayon eſt au ſinus d'inclinaiſon, ainſi le poids eſt à la puiſſance que l'on cherche; & comme les trois premiers termes ſont donnés, il s'enſuit que le quatrieme l'eſt auſſi.

Les lois du mouvement des corps qui deſcendent ſur des *plans inclinés*, ſont abſolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui deſcendent perpendiculairement; avec cette ſeule différence, que la peſanteur doit être diminuée dans la raiſon de la hauteur du plan à ſa longueur. C'eſt pourquoi ſi on appelle *g* la peſanteur abſolue, *h* la hauteur du plan, *l* ſa longueur, il faudra mettre $\frac{gh}{l}$ au lieu de *g* dans les calculs, qui du reſte ſeront abſolument les mêmes. *Voyez* les *articles* ACCÉLÉRATION, DESCENTE, FORCE, & *l'article* PLAN, où les lois dont il s'agit, ſeront détaillées.

INCLUSIVEMENT, adv. (*Grammaire & Juriſprudence*) eſt oppoſé à *excluſivement*; il ſignifie que la choſe dont on parle, eſt compriſe dans la convention ou diſpoſition. Par exemple, quand on dit que le mariage eſt défendu par le droit canon juſqu'au quatrieme degré *inclusivement*, c'eſt-à-dire que le quatrieme degré eſt compris dans la prohibition. (*A*)

INCOGNITI, (*Hiſt. littéraire*) c'eſt le nom qu'a pris une ſociété littéraire, établie à Veniſe, qui a pour ſa deviſe le fleuve du Nil, avec cette épigraphe, *Incognito e pur noto*. Si les gens de lettres étoient moins aſſamés de gloire, & plus curieux de ſavoir que de ſe produire, il régneroit plus d'harmonie entr'eux, les connoiſſances humaines feroient plus de progrès, & on n'arracheroit point un ſi haut prix à des ſuffrages que ſouvent on mépriſe.

INCOGNITO, adv. (*Gram. & Hiſt. mod.*) terme purement italien, qui ſignifie qu'un homme eſt dans un lieu, ſans vouloir y être connu. Il ſe dit particulierement des grands qui entrent dans une ville, & qui marchent dans les rues ſans pompe, ſans cérémonie, ſans leur train ordinaire, & ſans les marques de leur grandeur.

Les grands en Italie ont coutume de ſe promener dans la ville *incognito*, & ils ne ſont pas bien-aiſes qu'on les ſalue dans ces occaſions. Ce n'eſt pas abſolument qu'ils veuillent qu'on les méconnoiſſe, mais c'eſt qu'ils ne veulent point être traités avec les cérémonies, ni recevoir les honneurs dûs à leur rang.

Quand les chevaux des carroſſes des princes, des cardinaux & des ambaſſadeurs, n'ont point de houppes qu'ils appellent *fiocchi*, & que les rideaux des carroſſes qu'ils nomment *bandinelle*, ſont tirés, ils ſont cenſés être *incognito*, & l'on n'eſt point obligé de s'arrêter, quand ils paſſent, ni de les ſaluer.

Les cardinaux vont auſſi ſans calotte rouge, quand ils veulent être *incognito*. *Voyez* CHAPEAU & CARDINAL. *Voyez* le *Dictionnaire de Trévoux*.

Quand des princes voyagent, & veulent éviter les formalités & les diſcuſſions du cérémonial, ils gardent l'*incognito*, & prennent un autre nom que leur titre de ſouveraineté; ainſi quand le duc de Lorraine vint en France, il y parut ſous le nom de comte de Blamont.

INCOLAT DROIT D', (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Bohême un droit que le ſouverain accorde aux étrangers qui ne ſont point nés dans le royaume, en vertu duquel ils jouiſſent des mêmes prérogatives que les autres citoyens. Ce droit s'appelle en Pologne *indigenat*. Les hommes devant être regardés la plus grande richeſſe d'un état, les princes ſont intéreſſés à les attirer chez eux, & la qualité d'étranger ne devroit jamais exclure des avantages d'aucune ſociété.

INCOMBUSTIBLE, adj. m. ſ. (*Chimie*) corps incapable du véritable embraſement, parce qu'il ne contient point l'aliment propre du feu, que le phlogiſtique n'eſt point principe, ni immédiat ni médiat de ſa compoſition. *Voyez* COMBUSTION, IGNITION & PHLOGISTIQUE. (*b*)

INCOMBUSTIBLE, BOIS, (*Hiſt. nat.*) on aſſure qu'il ſe trouve en quelques endroits d'Italie des arbres ou arbriſſeaux dont le bois ne brûle point, quand même on le laiſſeroit expoſé pendant pluſieurs heures conſécutives dans un braſier ardent. On ajoûte même que les mitoirs ardens ne font aucun effet ſur lui; on dit qu'à l'extérieur il reſſemble à du bois de chêne, excepté qu'il eſt plus tendre, & que ſon écorce & ſon intérieur ſont un peu rougeâtres; il ſe coupe & ſe taille aiſément, ſur-tout quand il a paſſé pluſieurs fois par le feu; il tombe au fond de l'eau, quelques petits que ſoient les morceaux; en le mâchant dans la bouche, on n'y trouve point de goût mineral, ni la rudeſſe du ſable.

Vitruve, dans ſon *livre II. chap. ix.* attribue ces propriétés au *larix*; & Pline dit dans le *livre XVI. chap. x.* de ſon hiſtoire naturelle, *excepta larice, quæ nec ardet, nec carbonem facit, nec alio modo ignis vi conſumitur, quam lapides*. Il ſeroit queſtion de ſavoir quel eſt l'arbre que ces auteurs ont appellé *larix*, vû que celui à qui les Botaniſtes donnent aujourd'hui ce nom, eſt très-combuſtible. On a auſſi trouvé un bois *incombuſtible* en Eſpagne, près de Séville. *Voyez* les *Voyages de* Keyſsler, & la *Bibliotheque choiſie de* le Clerc, *tom. XII. pag. 57*.

INCOMMENSURABLE, adj. (*terme de Géométrie*) il ſe dit de deux quantités qui n'ont point de meſure commune, quelque petite qu'elle ſoit, pour meſurer l'une & l'autre. *Voyez* COMMENSURABLE, SOURD & IRRATIONNEL.

Le côté d'un quarré eſt *incommenſurable* avec ſa diagonale, comme le démontre Euclides; mais il eſt commenſurable en puiſſance, parce que le quarré de la diagonale contient deux fois le quarré fait ſur le côté.

On dit auſſi que des ſurfaces ſont *incommenſurables* en puiſſance, lorſqu'elles ne peuvent être meſurées par aucune ſurface commune. (*F*)

On a démontré aux mots FRACTION & DIVISEUR, que ſi deux nombres *a*, *b*, n'ont point de diviſeur commun, autre que l'unité, leurs quarrés *aa*, *bb*, leurs cubes a^3, b^3, *&c.* & ainſi du reſte, n'auront point de diviſeur commun, autre que l'unité; d'où il s'enſuit que le quarré, le cube, *&c.* d'une fraction $\frac{a}{b}$ eſt toujours une fraction; j'entends ici par fraction toute quantité dans laquelle *a* ne ſe peut diviſer exactement par *b*; ſoit que *a* ſoit plus petit ou plus grand que *b*: donc tout nombre entier, comme 2, 3, 5, 6, *&c.* qui ne ſauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, ne ſauroit avoir pour racine quarrée un entier, plus une fraction; donc on ne ſauroit exprimer en nombre la racine quarrée de ces ſortes de nombres; ainſi la racine quarrée de 2, par exemple, eſt *incommenſurable* à l'unité; & en général on appelle *incommenſurable* la racine du dégré *m* de tout nombre entier *p*, dont on ne peut trouver la racine du dégré *m* en nombres entiers; car il eſt démontré que cette raci-

Digitized by Google

ne ne ſauroit être exprimée par quelque nombre que ce puiſſe être.

A plus forte raiſon, les racines des *incommenſurables* ſont *incommenſurables*, comme le ſeroit, par exemple, la racine de la racine de 2.

Il y a cette différence entre les *incommenſurables* & les imaginaires, 1°. que les *incommenſurables* peuvent ſe repréſenter par des lignes, (comme la diagonale du quarré), quoiqu'ils ne puiſſent s'exprimer exactement par des nombres; au lieu que les imaginaires ne peuvent ni ſe repréſenter, ni s'exprimer. *Voyez* IMAGINAIRE, 2°. Qu'on approche des *incommenſurables* autant qu'on veut par le calcul; *voyez* APPROXIMATION, ce qu'on ne peut faire des imaginaires, *voyez* EQUATION. (*O*)

INCOMMODE, adj. (*Grammaire & Morale*) il ſe dit de tout ce qui nous gêne, de quelque maniere que ce ſoit. Ainſi un forgeron eſt un voiſin *incommode*. Il y a des vertus *incommodes*; on aimeroit mieux des vices faciles. Il y a d'honnêtes fâcheux, de bonnes gens très-*incommodes*.

INCOMMODÉ, adj. (*Marine*) ſe dit d'un vaiſſeau à qui il eſt arrivé quelque accident, comme de perdre quelques-uns de ſes mâts, d'avoir ſa manœuvre en déſordre, d'être déſemparé dans un combat, ou d'avoir une voie d'eau. (*Z*)

INCOMMODER, verb. act. (*Gram.*) il ſe prend dans le même ſens qu'*incommodé*; mais il a quelques acceptions particulieres. Ainſi l'on dit d'une batterie de canon placée avantageuſement, que l'ennemi en étoit fort *incommodé*; qu'un commerçant a été *incommodé* par les banqueroutes qu'il a ſouffertes; qu'on eſt *incommodé* d'une legere bleſſure, &c.

INCOMMODITÉ, (*Medecine*) ſignifie la même choſe que maladie legere. *Voyez* MALADIE.

INCOMMUTABLE, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt ce qui ne peut plus être changé. Un propriétaire *incommutable* eſt celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypotheque, ou autre action. (*A*)

INCOMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) c'eſt lorſque le droit de propriété devient irrévocable en la perſonne d'un acquéreur, lequel ne peut plus être évincé, ſoit par retrait féodal, lignager, ou conventionnel, ou autrement. On dit alors qu'il devient propriétaire *incommutable*. *Voyez* EVICTION. (*A*)

INCOMPARABLE, adj. (*Gram.*) ce qui eſt ſi parfait dans ſon genre, qu'on ne trouve rien qui puiſſe lui être comparé. Combien de choſes qui ont été *incomparables* autrefois, & qu'on ne daigne plus regarder?

INCOMPATIBLE, adj. (*Phyſ.*) qui ne peut ſubſiſter ou demeurer avec un autre ſans le détruire. Ainſi on dit que le froid & le chaud ſont *incompatibles* dans un même ſujet; de même le mouvement & le repos ſont *incompatibles* dans un même corps. Lorſque les états de deux corps ſont *incompatibles*, il doit néceſſairement arriver du changement dans l'état de tous les deux, ou dans celui de l'un des deux. Ainſi quand un corps en mouvement vient en frapper un autre en repos, il faut néceſſairement que le choc le meuve, ou que s'il reſte en repos, le choquant perde ſon mouvement, ou change de direction. *Voyez* COMMUNICATION. (*O*)

INCOMPATIBLE, (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui ne peut s'accorder avec quelqu'autre choſe. Les bénéfices & les charges ſont *incompatibles* lorſqu'on ne peut les poſſeder en même tems. *Voyez* BÉNÉFICES & OFFICES. (*A*)

INCOMPATIBILITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt le défaut de pouvoir réunir enſemble certaines fonctions.

Il y a certains bénéfices qui ſont *incompatibles* dans une même perſonne, comme deux bénéfices *ſub eodem tecto*, deux bénéfices-cures, & en général tous bénéfices qui requierent réſidence.

Il y a auſſi *incompatibilité* entre certains offices & emplois, ſoit à cauſe que l'un & l'autre exigent réſidence, ou parce que l'un eſt au-deſſous de la dignité de l'autre, ou d'un état tout différent. *Voyez* INCOMPATIBLE. (*A*)

INCOMPETENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de pouvoir & de juriſdiction en la perſonne d'un juge, pour connoître d'une affaire.

L'*incompétence* procede de pluſieurs cauſes, ſavoir:

1°. En matiere perſonnelle, lorſque le défendeur n'eſt pas domicilié dans l'étendue de la juriſdiction où il eſt aſſigné.

2°. S'il a été aſſigné devant le juge ordinaire, & qu'il s'agiſſe de choſes dont la connoiſſance eſt ſpécialement attribuée à certains juges.

3°. S'il a demandé ſon renvoi devant le juge de ſon privilége.

4°. En matiere criminelle, tout juge eſt compétent pour informer & décréter; mais au-delà de cette inſtruction, chaque juge ne peut connoître que des crimes commis dans l'étendue de ſa juriſdiction.

L'ordonnance de 1667, *tit. 6. art. 3 & 4*, veut que les *incompétences* ſoient jugées ſommairement à l'audience, & que les appellations comme de juges *incompetens*, ſoient inceſſamment vuidées par expédient au parquet.

En général l'*incompétence* eſt ou *ratione perſonæ*, ou *ratione materiæ*.

La premiere eſt lorſqu'une perſonne aſſignée devant le juge ordinaire, a le pouvoir de demander d'être renvoyée devant le juge de ſon privilege; le défendeur doit propoſer cette *incompétence in limine litis*; car dès qu'il a fait le moindre acte, par lequel il a reconnu la juriſdiction, il ne peut plus demander ſon renvoi, parce que l'*incompétence* du juge ordinaire n'eſt pas abſolue; le défendeur a ſeulement la faculté de demander ſon renvoi, lorſque les choſes ſont entieres.

Il n'en eſt pas de même, quand l'*incompétence* eſt *rationc materiæ*; il ne dépend pas des parties de proceder devant un juge qui eſt abſolument *incompétent* pour connoître de la matiere. Le juge en ce cas doit renvoyer devant ceux qui en doivent connoître; ou ſi ces juges ſont ſes ſupérieurs, il doit ordonner que les parties ſe pourvoiront; c'eſt ce qui réſulte de l'ordonnance de 1667, *tit. 6*.

On dit quelquefois une *incompétence* pour un appel comme de juge *incompétent*.

Les appels comme de juge *incompétent* ſe portent directement au parlement, *omiſſo medio*. *Voyez* COMPÉTENCE, DÉCLINATOIRE, RENVOI. (*A*)

* INCOMPLEXE, adj. (*Gramm. & Logiq.*) qui n'eſt pas compoſé. On appelle *ſyllogiſmes incomplexes* ceux dont les propoſitions ſont ſimples.

* INCOMPRÉHENSIBLE, adj. (*Gram. & Métaphyſique*) qui ne peut être compris. Lorſqu'une propoſition eſt *incompréhenſible*, c'eſt ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de reſſource; dans le ſecond, il ſe faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt fauſſe; s'il n'y a ni convenance ni diſconvenance entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt vuide de ſens. Il eſt indécent d'en faire de ſemblables à des gens ſenſés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vûe: c'eſt qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y ſoit venu par la voie des ſens, & qui par conſéquent ne doive,

Digitized by Google

en ſottant de l'entendement, retrouver des objets ſenſibles pour ſe rattacher. Voilà en Philoſophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot: prenez le plus abſtrait; décompoſez-le; décompoſez-le encore, & il ſe réſoudra en dernier lieu en une repréſentation ſenſible. C'eſt qu'il n'y a en nous que des repréſentations ſenſibles, & des mots particuliers qui les déſignent, ou des mots généraux qui les raſſemblent ſous une même claſſe, & qui indiquent que toutes ces repréſentations ſenſibles, quelque diverſes qu'elles ſoient, ont cependant une qualité commune.

* INCONCEVABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'une maniere abſolue, ou d'une maniere relative. Dans le premier ſens, *inconcevable* eſt ſynonyme à *incompréhenſible* (*voyez ce mot*); dans le ſecond on a égard au cours ordinaire des choſes, & c'eſt ſous ce point de vûe qu'on dit d'une choſe *qu'elle eſt inconcevable & incompréhenſible* ou *inconcevable*. Exemple, ſi un homme fait une action qui le deshonore, qui renverſe ſa fortune, qui ſoit contraire à ſes penchans, en un mot dans laquelle on n'apperçoive rien qui ait pû l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle eſt *inconcevable*.

Inconcevable eſt encore une expreſſion d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonſtances puériles & communes. Ainſi nous diſons d'un poëte, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers.

INCONFIDENS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit dans les royaumes d'Eſpagne, de Naples & de Sicile, au commencement de ce ſiecle, les perſonnes peu affectionnées au gouvernement actuel, & ſoupçonnées d'entretenir une correſpondance illicite avec la maiſon d'Autriche qui prétendoit à ces couronnes, & ſes partiſans. Philippe V. roi d'Eſpagne, établit des tribunaux pour rechercher ceux qui étoient dans ces diſpoſitions; ils avoient ordre de s'aſſûrer de leurs perſonnes, ou de les éloigner du pays.

* INCONGRU, INCONGRUITÉ, (*Gram.*) le premier ſe dit des fautes contre la langue ou la Logique; & le ſecond, des fautes contre l'honnêteté, la bienſéance & les uſages reçus. Le dictionnaire de Trévoux rend *incongruité* par *inurbanitas*; mais *inurbanitas* marque une habitude, & *incongruité* ne marque qu'une action.

* INCONNU, adj. (*Gram.*) il ne ſe dit point des choſes qu'on ne connoit point; car on ne dit rien de ce qu'on ne connoit pas, mais des choſes qu'on connoit & des qualités qu'on y ſoupçonne. Ainſi nous voyons des effets dans la nature; nous ne doutons point qu'ils ne ſoient liés, mais la liaiſon nous en eſt *inconnue*. Nous voyons agir un de nos ſemblables, nous lui ſuppoſons un motif bon ou mauvais, mais il nous eſt *inconnu*. L'épithete *inconnu* ſe joint toûjours à quelque choſe qu'on connoit.

INCONNUE, adj. *pris ſubſtantiv.* (*terme d'Algebre*) On appelle ainſi la quantité qu'on cherche dans la ſolution d'un problème. *Voyez* EQUATION, PROBLÈME, *&c.* (*O*)

* INCONSEQUENCE, INCONSEQUENT, (*Gram. Logiq. & Morale*) il y a *inconſéquence* dans les idées, dans le diſcours & dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il penſe ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devroit faire, il eſt *inconſéquent* dans ſon diſcours & dans ſes idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déja tenue, ou contraire à ſes intérêts; il eſt *inconſéquent* dans ſes actions. Il y a encore une troiſieme *inconſéquence*, c'eſt celle des penſées & des actions, & c'eſt la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconſéquence* encore dans la vie que dans les jugemens. Il ne faut cependant pas dire d'un homme qui tremble dans les ténebres, & qui ne croit point aux revenans, qu'il ſoit *inconſéquent*. Sa frayeur n'eſt pas libre. C'eſt un mouvement habituel dans ſes organes qu'il ne peut empêcher, & contre lequel ſa raiſon réclame inutilement.

* INCONSIDERÉ, adj. (*Gram.*) il ſe dit ou des actions ou des diſcours, lorſqu'on n'en a pas peſé les conſéquences. On ſe perd par un propos *inconſidéré*; on s'embarraſſe par une promeſſe *inconſidérée*; on ſe ruine par une largeſſe *inconſidérée*.

Il ſe dit auſſi des perſonnes. Vous êtes un *inconſidéré*; vous vous êtes déchaîné contre la galanterie au milieu d'un cercle de femmes.

* INCONSTANCE, ſ. f. (*Gram. & Morale*) indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaiſoit; ſi cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit ſéduit, l'*inconſtance* eſt raiſonnable; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans ſa poſſeſſion le plaiſir qu'il nous faiſoit; s'il eſt le même, mais s'il ne nous émeut plus; s'il eſt uſé pour nous; s'il ne nous fait plus cette impreſſion qui nous enchaînoit; ſi la fée a perdu ſa baguette; il faut que le charme ceſſe, & l'*inconſtance* eſt néceſſaire. Celui qui fait des vœux qu'il ne pourra tompre; celui qui prononce un ſerment qui l'engage à jamais, eſt quelquefois un homme qui préſume trop de ſes forces, qui s'ignore lui-même & les choſes du monde. Je ne connois qu'un remede à l'*inconſtance*, c'eſt la ſolitude & les ſoins aſſidus. Fuir la diſſipation qui nous répandroit ſur trop d'objets, pour que nous puiſſions demeurer à un ſeul. Sur-tout multiplier les ſacrifices. Vous vous rendrez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, ſi tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus néceſſaires. Je ne blâme point l'*inconſtance* qui nous fait abandonner un objet de prix pour un objet plus précieux encore, dans toutes ces bagatelles qui ne ſouffrent point, qui ne ſentent point, & qui font notre bonheur ſans le partager. Mais en amitié, en attachement de cœur, ſi l'on permettoit cette préférence; on quitteroit, on ſeroit quitté, & la porte ſeroit ouverte au plus étrange déréglement.

* INCONTESTABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être conteſté. Il ſe dit d'une rente, d'un fait, d'un titre, d'un droit, *&c.*

INCONTINENCE, ſubſt. fem. (*Morale*) vice oppoſé à la *pudicité*, à la *continence*. *Voyez* CONTINENCE.

Nous ne décrirons point les diverſes eſpeces d'*incontinence*, elles ne ſont que trop connues, & quelques-unes trop honteuſes pour que la pudeur ne fût pas allarmée d'un pareil détail. Il nous ſuffira donc de quelques remarques ſur ce déréglement dans la recherche des plaiſirs de l'amour.

La corruption qui en réſulte eſt double, parce qu'elle ſe porte d'abord ſur deux perſonnes, & que d'ailleurs ſes mauvais effets ſe répandent enſuite ſur pluſieurs, confondent les droits des familles & ceux des ſucceſſions; par conſéquent tout le corps de l'état en ſouffre, & la dépopulation de l'eſpece s'en reſſent à proportion que le vice prend faveur.

Il la prend néceſſairement avec le luxe qu'il accompagne toûjours, & dont il eſt toûjours accompagné; c'eſt ce qu'on vit à Rome ſous les empereurs. Comme leurs lois ne tendoient ni à réprimer le luxe, ni à corriger les mœurs, on affecha ſans crainte le débordement de l'*incontinence* publique.

Il n'eſt pas vrai qu'elle ſuive les lois de la nature, elle les viole au contraire; c'eſt la modeſtie, c'eſt la retenue qui ſuit ces lois. Mais l'exemple, les converſations licencieuſes, les images obſcènes, le ridicule qu'on jette ſur la vertu, la mauvaiſe honte qui

Digitized by Google

qui a tant de force, établiſſent la licence & la corruption des mœurs dans tout un pays: le nôtre en peut être une aſſez bonne preuve.

Cependant perſonne n'ignore à quel point ces ſortes d'excès ſont funeſtes, & le nombre des hommes *incontinens* eſt aſſez grand pour en donner des exemples; pluſieurs ont péri d'épuiſement dans leurs plus beaux jours, tels que de tendres fleurs privées de leur feve par le vent brûlant du midi. Combien d'autres qui ont pris dès leur enfance les germes d'une maladie honteuſe, & ſouvent incurable? La nature, qui n'a voulu accorder aux individus que de courts momens pour ſe perpétuer, agit pour leur conſervation avec la plus grande économie, &, pour ainſi dire, avec la derniere épargne; elle n'opere qu'avec regle & meſure. Si on la précipite, elle tombe dans la langueur. En un mot, elle emploie toute la force qui lui reſte à ſe ſoûtenir encore, s'il eſt poſſible; mais elle perd abſolument ſa vertu productrice & ſa puiſſance générative. (*D. J.*)

INCONTINENCE D'URINE. (*Medecine*) *L'incontinence d'urine* eſt une incommodité ſuffiſamment définie par le nom qu'elle porte, & auquel les Médecins n'attachent d'autre ſens que ſon ſens naturel.

Cette incommodité eſt propre à la veſſie: elle ne ſuppoſe aucun vice dans les organes deſtinés à ſéparer l'urine, ni dans cette humeur excrémentitielle. Auſſi l'urine répandue par les ſujets attaqués de la maladie dont il s'agit, eſt-elle, tout étant d'ailleurs égal, pareille à celle que rendent les ſujets ſains; à cela près ſeulement qu'elle peut être un peu plus crue, c'eſt-à-dire privée du ton de couleur qu'elle acquiert dans la veſſie par le ſéjour naturel. C'eſt par-là que l'*incontinence d'urine* eſt diſtinguée du diabete ou flux d'urine. *Voyez* DIABETE.

L'*incontinence d'urine* eſt encore appellée *piſſement involontaire*, *mictus involuntarius*. Ce qui ſuit eſt tiré du précis de la Médecine-pratique de M. Lieutaud. L'*incontinence d'urine*, ſans cauſe manifeſte, eſt familiere aux enfans & aux vieillards: elle n'a lieu dans les premiers que pendant le ſommeil; mais les vieillards y ſont expoſés dans tous les tems. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, le calcul, les chûtes, l'opération de la taille, le trop long ſéjour dans l'eau froide, l'apoplexie & les affections ſoporenſes; le plus haut degré de toutes les maladies aiguës, *&c.* peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine. L'âge & l'éducation en délivrent les enfans; mais on la guérit rarement dans les vieillards, comme dans tous les cas où elle reconnoît pour cauſe un vice dans les organes. Tout le monde ſait encore combien ce ſymptôme eſt redoutable dans les maladies aiguës.

L'*incontinence d'urine* venant le plus ſouvent du relâchement ou de la paralyſie des organes, on juge que l'ouverture des cadavres ne doit pas nous fournir beaucoup de lumieres: on a vû cependant l'hydropiſie de la moëlle de l'épine, la groſſeur des reins demeſurée, des pierres & des ulceres dans ces viſceres (l'auteur de l'article obſerve conſéquemment à l'idée qu'il a donnée de l'*incontinence d'urine*, que l'écoulement qui a été occaſionné par ces vices des reins étoit un vrai diabete, dont le piſſement involontaire n'étoit qu'un ſymptôme), on a trouvé la veſſie racornie & incapable de dilatation, ulcérée, livide & gangrenée, contenant des pierres & des abſcès, comprimée par la tumeur de la matrice & autres parties voiſines. On a rencontré les uréteres extrêmement dilatés, ſuppléant à la veſſie qui étoit très-reſſerrée, *&c.* fans faire mention de différens déſordres qui donnent lieu aux urines de couler involontairement par le périnée, par le ſcrotum, par l'anus, l'umbilic, *&c.*

Les aſtringens, tels que l'eau dans laquelle on a éteint des briques rougies au feu, le vin rouge, les roſes de Provins, la grande conſoude, la prêle, la noix de cyprès, le cachou, le maſtic, les martiaux, *&c.* ſont les remedes les plus propres à fortifier les organes relâchés. On peut donner encore dans la même vûe les aromatiques, tels que la menthe, le calament, le poivre, le girofle, la noix muſcade, *&c.* C'eſt auſſi pour la même raiſon qu'on préfere la rhubarbe & les myrobolans aux autres purgatifs, lorſque l'état des premieres voies en demande. On propoſe encore les injections aromatiques & fortifiantes, ainſi que les cataplaſmes, les fomentations, les linimens, les demi-bains & les lavemens qui ont la même propriété: on a même vû en cette occaſion de bons effets des bains froids. Tout le monde a entendu parler de la poudre de ſouris & de quelques autres remedes de bonnes femmes que le degré de confiance qu'on y attache peut rendre efficaces. (L'auteur de l'article ofe encore avancer que dans ce cas les Medecins doivent avoir peu de confiance à cette confiance.) On fait enfin qu'on a imaginé divers inſtrumens qui, en comprimant la verge & l'uretre, empêchoient l'urine de couler, mais peu de gens peuvent en ſupporter l'incommodité. On a uſé auſſi pour les femmes d'un peſſaire qui produit le même effet, mais on rencontre de leur part la même difficulté. Je ne parle pas de différens vaſes de cuir, de verre ou d'argent, propres à recevoir l'urine, que ceux qui veulent ſe garantir de la mauvaiſe odeur & de la malpropreté portent ſans beaucoup de répugnance.

* INCONVENIENT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout obſtacle qui ſe préſente dans la conduite d'une affaire, & de toutes les ſuites deſavantageuſes qui naiſſent de ſa concluſion. Il n'y a preſque rien qui n'ait ſes avantages & ſes *inconvéniens*. L'homme prudent, qui voit dans l'avenir, ſe garde bien de peſer les uns & les autres relativement au moment.

Inconvénient ſe dit auſſi d'une opinion, d'un ſyſtême, d'une démarche, *&c.*

INCORPOREL, adj. (*Gram. & Métaphyſ.*) ſubſtance ſpirituelle qui n'a point de corps. *Voyez* ESPRIT & CORPS.

L'ame de l'homme eſt *incorporelle*, & peut ſubſiſter ſans le corps. *Voyez* AME, & IMMATÉRIEL.

Les idées indépendantes du corps ne peuvent ni être corporelles, ni être reçues dans un ſujet corporel. Elles nous découvrent la nature de notre ame, qui reçoit ce qui eſt *incorporel*, & qui le reçoit au-dedans de ſoi d'une maniere *incorporelle*, excepté le mouvement que mon ame reçoit quand je me meus, & qu'elle reçoit tout-à-fait à la maniere des corps. Voilà donc une modification diviſible dans un ſujet indiviſible.

INCORPOREL, (*Juriſp.*) ſe dit des choſes non-matérielles, qui conſéquemment n'ont point de corps, & que l'on ne peut toucher corporellement, telles que ſont les droits & actions qu'on appelle *droits incorporels*. *Voyez* DROITS. (*A*)

INCORPORER, verbe actif, (*Gram.*) c'eſt en général unir un corps à un autre; il ſe dit au ſimple & au figuré. Ces ſubſtances *s'incorporent* facilement l'une avec l'autre. On a *incorporé* cette troupe dans celle-ci. Les vaiſeaux furent *incorporés* aux vainqueurs. Le vice *s'incorpore* à l'homme; & il faut plus de tems encore pour l'en ſéparer, qu'il n'en a fallu pour le prendre.

INCORPORER, (*Pharmacie*) c'eſt lier & donner une certaine conſiſtance à un corps pulvérulant, pour en former un électuaire, un bol, un liniment, un onguent; en un mot un remede interne ou externe fous forme ſolide, en l'introduiſant peu-à-peu dans un ſyrop, une conſerve, une graine ou tout autre excipient. (*b*)

Digitized by Google

INCORRECTION, ſ. f. (*Gram. Littér. Deſſein.*) Si le ſtyle s'écarte ſouvent des lois de la Grammaire, ou dit qu'il eſt *incorrect*, qu'il eſt plein d'*incorrection*. Si une figure deſſinée peche contre les proportions reçues, on dit qu'elle eſt *incorrecte*. Le reproche d'*incorrection* ſuppoſe un modele connu, auquel on compare l'imitation. *Voyez* CORRECTION.

INCORRIGIBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être corrigé. L'imbécillité, l'opiniâtreté & les paſſions tendent les hommes *incorrigibles*. Ou ils ne conçoivent pas la vérité des conſeils qu'on leur donne, ou ils en conviennent, & n'ont pas la force de les ſuivre. Je ne ſais comment on corrige les enfans mal-nés; il y a des vices de l'eſprit qui ſont *incorrigibles*. On ne donne pas de la ſenſibilité à ceux qui n'en ont point: je doute qu'on rectifie le jugement. Si un enfant pêche par défaut de ſenſibilité, il faut lui imprimer profondement des idées d'ordre & de juſtice: heureux s'il peut les recevoir & les conſerver! Quand on trouve trop de difficultés à affoiblir une paſſion, il faut en fortifier une autre, & n'abandonner un enfant à ſon ſort, qu'après avoir tout tenté pour le corriger.

INCORRUPTIBLE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt point ſujet à corruption. *Voyez* CORRUPTION. Il n'y a rien dans la nature d'*incorruptible*. Cependant la corruption ne ſe dit guere que des ſubſtances animales & végétales. On regarde les ſels, les pierres, les métaux, *&c.* comme *incorruptibles*. Les ſels ſe diſſolvent, ſe décompoſent, les pierres tombent en poudre, les métaux ſe réduiſent en chaux, encore faut-il en excepter l'or.

Incorruptible ſe dit au figuré. Un juge *incorruptible*. Il y a peu de gens dont la probité ſoit *incorruptible*.

INCORRUPTIBLES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom de ſectes.

Les *incorruptibles* étoient un rejetton des Eutychiens.

Ils diſoient que le corps de J. C. étoit *incorruptible*; par là ils entendoient que dès qu'il fut formé dans le ſein de ſa mere, il n'étoit ſuſceptible d'aucun changement, ni d'aucune altération, pas même des paſſions naturelles & innocentes, comme la faim & la ſoif; enſorte qu'avant ſa mort il mangeoit ſans beſoin, comme après ſa reſurrection. On voit par là d'où leur venoit ce nom: on les appelloit auſſi *incorruptícoles*. *Dict. de Trévoux.*

INCRASSANT, ou EPAISSISSANT, (*Medecine thérapeutique*) Les Medecins appellent *incraſſation*, ou *épaiſſiſſement* procuré aux humeurs par des remedes, le changement de ces humeurs trop fluides, trop ſubtiles, en une conſiſtance plus denſe, plus tenace, plus groſſiere.

La plus grande fluidité, qu'on a auſſi appellé *la diſſolution des humeurs*, a été un vice très-anciennement obſervé; & la vûe de la corriger par des remedes, eſt comptée parmi les indications médecinales dès le commencement de la Médecine rationnelle. Mais les anciens, les Galeniſtes ſur-tout n'ont conſidéré ce vice que dans les humeurs excrémentícielles, & principalement dans la bile. Ils le regardoient comme un obſtacle à l'évacuation ſuffiſante & utile de ces humeurs, comme les empêchant de céder à l'action de la force expultrice, ou comme propre à une humeur particuliere, qui étant mêlée à la maſſe du ſang, l'agitoit, le raréfioit, produiſoit l'orgaſme. *Voyez* ORGASME. Wedel & Juncker auteurs modernes, qui ſont mis avec raiſon au premier rang pour la théorie de l'action des médicamens, ne donnent point d'autre idée de l'état des humeurs qui indique l'*incraſſation*.

C'eſt une invention, & vraiſemblablement un préjugé de notre ſiecle, que l'opinion d'une diſſolution de la maſſe entiere des humeurs, du ſang proprement dit, de la lymphe, *&c.* & que le projet de les épaiſſir par les ſecours de l'art.

La Medecine moderne emploie à produire l'*incraſſation*, entendue en ce dernier ſens, des remedes de différentes vertus. Les évacuans de toutes les eſpeces, par le moyen deſquels on chaſſe du corps la partie la plus liquide de la maſſe du ſang; l'exercice pour fortifier les organes qui ſont mis par-là en état de condenſer les humeurs; les remedes toniques, acides, acerbes, auſteres dans la même vûe; les aſtringens ſtyptiques vulgaires, qu'on croit altérer directement & immédiatement la conſiſtance des humeurs; les anodins, & antiſpaſmodiques, antorgaſmiques, qui ſont cenſés agir en calmant leur fougue; & enfin les *incraſſans*, proprement dits, qui ſont le ſujet propre de cet article. *Voyez* ſur l'action des autres remedes que nous venons d'indiquer leurs articles particuliers: EVACUANT, EXERCICE, STYPTIQUE, *&c.*

Les remedes appellés *incraſſans* par excellence ſont des ſubſtances fournies par le regne végétal, & par le regne animal, fades, inodores, collantes, ſolubles dans les liqueurs aqueuſes, qu'elles épaiſſiſſent & qu'elles rendent gluantes ſenſiblement; & qui étant digérées & portées dans la maſſe du ſang, ſont cenſées y produire le même effet par une vraie mixtion, interpoſition, introſuſception de leur ſubſtance entiere & inaltérée, *immediatâ & ſubſtantiali ſui miſcelâ, interpoſitione, introſuſceptione, ſolutione.*

Les médicamens auxquels on accorde éminemment cette propriété, ſont la plûpart des ſubſtances muqueuſes, végétales, & animales, & principalement les émuliſions ordinaires ſucrées, le ſuc & les décoctions de régliſſe; les décoctions ou tiſannes de citrouille, de carouge, de racine de guimauve, de grande conſoude, qui eſt bien plus mucilagineuſe que ſtyptique, *&c.* l'orge, le riz, l'avoine, le ſagou, & preſque tous les farineux, *Voyez* FARINEUX, ſoit en décoction, ſoit préparés en crême, ou en potage avec l'eau, le lait; les émuliſions végétales, comme le lait d'amende, *&c.* on le bouillon; les décoctions, & le ſyrop de chou rouge, & de navet; les châtaignes, le chocolat appellé de *ſanté*, les ſucs gélatineux animaux, tels que la gelée de corne de cerf, les bouillons de limaçons, de grenouilles, & ceux de jeunes animaux; comme poulets & veaux, les broüets, ou bouillons légers de ces dernieres viandes appellés communément *eau de poulet, eau de veau*, les bouillons de veau au bain-marie fort uſités à Montpellier, les œufs, le lait & les laitages, *&c.*

Pour évaluer exactement les vertus réelles de ces ſubſtances, il faut obſerver,

Premierement, que ce ſont ici des véritables alimens, des alimens purs & proprement dits *exquiſita*, des alimens qui ne ſont point du tout médicamenteux. *Voyez* NOURRISSANT & MEDICAMENT.

Secondement, que toutes ces ſubſtances, & en général toutes les ſubſtances propres à nourrir les animaux, ſont ſujets à un changement ſpontané, appellé *fermentation* (*Voyez* FERMENTATION), & que le premier effet de ce changement eſt de détruire la viſcoſité de ces ſubſtances qui ne leur eſt enſuite jamais rendue par aucune altération ultérieure.

Troiſiemement, que ces ſubſtances éprouvent dans l'eſtomac & dans les inteſtins une altération qui détruit encore plus puiſſamment leur conſiſtance, leur viſcoſité, & qu'elles ne fourniſſent conſtamment au ſang qu'une liqueur toujours très-fluide & très-*ténue*, favoir, le chyle, lequel recevant des élaborations ultérieures dans les organes de la ſanguification, eſt abſolument différent, dégénéré de la matiere qui l'a fourni avant que d'être véritablement incorporé, aſſimilé avec le ſang.

Quatriemement, qu'il n'en eſt pas moins vrai que lorſqu'on mange des corps farineux & des doux non

Digitized by Google

fermentés, la ſalive, & vraiſemblablement les humeurs œſophagienne & gaſtrique ſont épaiſſies & rendues gluantes.

Cinquiemement, il eſt obſervé encore que ceux qui tirent leur nourriture ordinaire des corps farineux non fermentés, comme du blé de Turquie & des chataignes, qui ſont l'aliment commun des habitans de pluſieurs provinces, que ces hommes, dis-je, ſont gros, gras, pour ainſi dire empâtés, & en même-tems lourds, pareſſeux, foibles.

On peut tirer de ces obſervations les conſéquences ſuivantes:

Premierement, que les remedes appellés *incraſſans* ne ſont pas proprement des médicamens; & que juſqu'ils ſont au contraire de ſimples & véritables alimens, ils doivent être employés à grande doſe, & pendant longtems, s'ils ſont en effet indiqués quelquefois.

Secondement, qu'on évalue très-mal leur opération ſur les humeurs du corps vivant, dans le ſein deſquelles ils ſont introduits par la route commune du chyle, & après avoir eſſuyé divers changemens conſidérables, en eſtimant cette opération par les effets de ces ſubſtances inaltérées ſur des liqueurs mortes, *inertes*, contenues dans des vaiſſeaux purement paſſifs, *in vitro*, & que s'il n'eſt pas démontrable à la rigueur que ces prétendus *incraſſans* n'operent ſur les humeurs aucun épaiſſiſſement direct & immédiat, du moins cette aſſertion eſt-elle très-vraiſemblable: ſurquoi on peut faire cette remarque ſinguliere, que de tous les moyens d'*incraſſation* artificielle propoſés au commencement de cet article, le plus vain, le plus nul, du moins le plus incertain, c'eſt l'emploi des matieres appellées *incraſſantes* par excellence.

Troiſiemement, que l'épaiſſiſſement réellement cauſé à la ſalive, & aux ſucs œſophagien & ſtomacal, par l'uſage des farineux non fermentés, & ſurtout des doux exquis, n'infirme en rien le ſentiment que nous venons de propoſer, parce que ces ſucs ſont immédiatement imprégnés, chargés de ces ſubſtances immuées, inaltérées. Cette conſidération en fournit une autre qui eſt immédiatement liée à la premiere; c'eſt qu'il n'y a que les ſucs & les organes digeſtifs qui ſoient évidemment affectés par nos *incraſſans*, & qu'ainſi l'on peut raiſonnablement déduire leurs vertus médicinales, s'ils en ont en effet, de leur action ſur les ſucs & ſur ces organes.

Quatriemement enfin, que le mot embonpoint des *alphitophages*, ou mangeurs de farine, ne prouve rien en faveur de la théorie vulgaire, c'eſt-à-dire de celle qui fait agir ces matieres dans le corps comme dans les vaiſſeaux chimiques; car certainement être gros & gras, n'eſt pas la même choſe qu'avoir les humeurs épaiſſes & viſqueuſes.

Mais comme un moyen curatif peut être très-utile, quoiqu'on n'ait qu'une fauſſe théorie de ſon action, & que par conſéquent, après avoir démontré l'inſuffiſance de celle-ci, il reſte à ſavoir encore quels ſont les uſages des corps bien ou mal nommés *incraſſans*. Nous dirons premierement que l'eſpece d'aliment pur, doux, de facile digeſtion, abondant en matiere nutritive, auquel on a donné le nom d'*incraſſant*, eſt bon, & vraiſemblablement à cauſe des qualités que nous venons d'y remarquer dans les cas ſuivans.

On les donne communément & avec ſuccès aux perſonnes ſeches, exténuées, épuiſées par le travail, ou par un uſage exceſſif de l'acte vénérien; aux phthiſiques, à ceux qui ſont attaqués de toux opiniâtres, qui ſont dans le marasme, ou dans la fievre hectique; à ceux qui ſont ſujets aux dartres, aux éreſipeles, aux rhumatiſmes; dans les ophthalmies, avec écoulement d'humeurs abondantes & âcres; dans le ſcorbut, les flux de ventre colliquatifs, les ſueurs abondantes, la fievre ardente putride, *&c.*

Il nous reſte à obſerver que nous avons dans l'art, outre ces *incraſſans* généraux, des *incraſſans* particuliers, d'une humeur excrémenticielle particuliere, c'eſt-à-dire des *incraſſans*, dans le ſens des anciens; ſavoir, ceux qu'on deſtine à épaiſſir l'humeur bronchique, ou à mûrir la matiere des crachats dans les rhumes. Ces remedes ſont une eſpece de béchique, ou pectoral. *Voyez* PECTORAL, *Med. thérap.* (*b*)

INCREDULE, INCRÉDULITÉ, (*Gramm.*) L'*incrédulité* eſt définie par le diction. de Trev. une diſpoſition d'eſprit qui nous fait rejetter les choſes, à moins qu'elles ne nous ſoient bien démontrées: en ce ſens l'*incrédulité* eſt une qualité louable, excepté en matiere de foi.

Il y a deux ſortes d'*incrédulité*, l'une réelle & l'autre ſimulée.

L'*incrédulité réelle* ne peut être vaincue que par des raiſons ſupérieures à celles qui s'oppoſent dans notre eſprit à la croyance qu'on exige.

Il faut abandonner à ſon malheureux ſort l'*incrédulité* ſimulée; il faut attendre cette ſorte d'hypocrite au dernier moment, à ce moment où l'on n'a plus la force de s'en impoſer à ſoi-même ni aux autres.

* INCRÉÉ, adj. (*Gramm.*) qui n'a point eu de commencement, & conſéquemment n'aura point de fin. Tous les anciens Philoſophes ont dit, rien ne ſe fait de rien; ainſi la matiere étoit, ſelon eux, *increée*, éternelle. Pour nous, il n'y a que Dieu qui ſoit *increé*. *Voyez les articles* DIEU & CREATION.

* INCROYABLE, adj. (*Gram. & Metaphyſiq.*) ce qui ne nous paroît pas digne de foi. Il faut avoir égard aux circonſtances, au cours ordinaire des choſes, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils évenemens ont été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux paſſions, à l'impoſſibilité phyſique, aux monumens, à l'hiſtoire, aux témoins, à leur caractere, en un mot, à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité, avant que de prononcer qu'un fait eſt digne ou indigne de notre croyance.

Le mot *incroyable* eſt hyperbolique, comme dans ces exemples: Xerxès fit paſſer dans la Grece une multitude *incroyable* de ſoldats. Alexandre ſe plaiſoit à tenter des choſes *incroyables*.

Celui qui ne trouve rien *d'incroyable* eſt un homme ſans expérience & ſans jugement.

Celui qui ne croit rien, & à qui tout paroît également impoſſible, a un autre vice d'eſprit qui n'eſt pas moins ridicule.

Il y a une telle diverſité dans la conſtitution générale des hommes, qu'il n'y en a pas deux à qui un même fait paroiſſe également croyable ou *incroyable*. Faites-en l'expérience, & vous verrez que celui-ci vous dira que la vraiſemblance que tel'e choſe eſt, à la vraiſemblance qu'elle n'eſt pas, eſt dans le rapport de 1 à 10, & l'autre dans le rapport de 1 à 1000.

INCREMENT, dans la *Géométrie* ſe dit de la quantité dont une quantité variable augmente ou croît; ſi la quantité variable décroît ou diminue, la diminution ou ſon décroiſſement s'appelle encore alors *increment*; mais l'*increment* eſt negatif. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

M. Taylor a appellé *incremens* les quantités différentielles. *Voyez* ſon ouvrage intitulé *Methodus incrementorum*, *&c.* (*O*)

INCRUSTATION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) On nomme ainſi une croûte ou enveloppe de pierre qui ſe forme peu à peu autour des corps qui ont ſéjourné pendant quelque tems dans de certaines eaux.

Digitized by Google

L'*incruſtation* ne doit pas être confondue avec la pétrification ; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connoître la maniere dont elle s'opere. Les *incruſtations* varient avec la nature de la terre qui a été diſſoute, ou du moins diviſée par les eaux ; mais les *incruſtations* les plus ordinaires ſont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui ſoit plus diſpoſée à être miſe en diſſolution que la terre calcaire. Il y a auſſi des *incruſtations* ochracées ou couleur d'ocre, parce que la terre dont les eaux étoient chargées étoit mêlée de parties ferrugineuſes qui ſe ſont dépoſées avec elle ſur les corps qui ſéjournent dans ces eaux, & ont formé peu-à-peu une croûte ou enveloppe autour d'eux : de cette derniere eſpece ſont les *incruſtations* fameuſes qui ſe font dans les eaux thermales des bains de Carlsbade en Bohême ; elles ſe forment très-promtement, & prennent aſſez exactement la figure des plantes, des bois & des autres corps qu'on y laiſſe tremper ; elles ſont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Les eaux d'Arcueil, près de Paris, ont auſſi la propriété de former très-promtement une croûte autour des corps qu'on y laiſſe ſéjourner, & elles bouchent au bout d'un certain tems les tuyaux de plomb par où elles paſſent.

Il y a auſſi des *incruſtations* métalliques, telles ſont celles que l'on voit ſur certaines pierres, ſur leſquelles on remarque un enduit ou une croûte de pyrite ou de cuivre ; mais celles-là ſont formées par les exhalaiſons minérales. *Voyez* MINES.

On appelle auſſi *incruſtations* l'enduit qui ſe forme peu-à-peu ſur les parois des grottes & des cavernes ; ces dernieres doivent leur origine aux eaux chargées de ſucs lapidifiques, qui ſuintent au-travers des rochers & y dépoſent la partie terreuſe, qui ſe durcit à l'air, & forme une croûte que l'œil peut aiſément diſtinguer de la roche ou pierre à laquelle elle s'eſt attachée : c'eſt ainſi que ſe forment les ſtalactites. *Voyez* STALACTITE.

Dans les chambres graduées des ſalines, où l'on fait paſſer l'eau chargée de ſel par deſſus des fagots ou des épines, il ſe forme auſſi au bout de quelques-rems autour de ces corps des *incruſtations* qui ont exactement la figure du corps autour duquel elles ſe ſont *incruſtées*. L'on voit quelquefois des nids d'oiſeaux, des branches, *&c.* qui ſont ainſi *incruſtés*, & que les perſonnes peu inſtruites regardent comme des pétrifications rares & ſingulieres.

Tout le monde a un exemple familier de l'*incruſtation* dans l'enduit qui ſe forme journellement ſur les parois des vaiſſeaux dans leſquels on fait bouillir de l'eau ; on voit que leur intérieur ſe rapiſſe d'une croûte terreuſe, qui à la longue prend la conſiſtance d'une pierre. (—)

INCRUSTATION, (*Archit. rom.*) en latin *incruſtatio*, ou *tectorium opus*, dans Vitruve ; ſorte d'enduit dont les murs, les planchers, les toits, les pavés, les friſes & autres parties des temples, des palais & des bâtimens étoient couvertes comme un pain l'eſt de croûte.

On diſtinguoit chez les Romains quatre ſortes d'*incruſtations* principales, qui compoſoient ce genre d'ornement, & dont le lecteur ne ſera pas fâché d'être inſtruit.

La premiere eſpece ſe faiſoit d'un ſimple enduit de mortier ; ſi c'étoit de chaux, les Architectes romains qui ne s'en ſervoient qu'à blanchir, le nommoient *albarium opus* ; s'il y avoit du ſablon, de l'arene mêlée avec de la chaux, *arenatum* ; & ſi c'étoit du marbre broyé & pulvériſé, *marmoratum* : c'eſt de telles *incruſtations* que Pline parle *liv. XXXVI, chap. xxiij*, quand il dit : *Tectorium, niſi ter arenato, & bis marmorato induitum eſt, non ſatis ſplendoris habet.* Voilà la ſeule *incruſtation* connue dans le ſiecle des Curius & des Fabricius ; mais cette ſimplicité ne dura pas longtems.

La ſeconde eſpece d'*incruſtation* qui ſuivit de près, s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées ſur la ſurface des murs. Les maiſons des grands en furent parées ſur la fin de la république. Cornelius Népos veut que Mamurra, chevalier romain, ſurintendant des architectes de Jules-Céſar dans les Gaules, ſoit le premier qui revêtit ſa maiſon du mont Cœlius de feuilles de marbre ſciées en grandes & fines tables. Lépide & Luculle l'ayant imité, cette invention s'accrut merveilleuſement par d'autres citoyens également riches & curieux, & ſurtout par les empereurs.

On ne ſe contenta plus d'expoſer à la vûe le marbre en œuvre, on commença ſous Claude à le peindre ou à le teindre, & ſous Néron à le couvrir d'or, & à le mettre en compartimens de couleurs, qu'on diverſifioit, pommeloit, moucheroit, & ſur leſquels on faiſoit des figures de toutes ſortes de fleurs, de plantes & d'animaux. C'eſt ce que Pline, *liv. XXXV, chap. j.* nous apprend dans ſon ſtyle pittoreſque : *Jamverò pictura in totum marmoribus puſſa, jam quidem & auro : nec tantùm ut parietes toti operiantur, verùm & interraſo marmore, vermiculatis ad effigies rerum & animalium cruſtis. Non placent jam abaci, non ſpatia mortis in cubiculo delit ſcentia. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum, Neronis verò, maculas, quæ non eſſent, in cruſtis inferendo, unitatem variare : ut ovatus eſſet Numidicus, ut purpurâ diſtingueretur Sinnadicus, qualiter illes noſci optarent delicia : montium hæc ſaſtidia deficientium.*

Pline veut dire dans ce bel endroit, que les eſprits des Romains de ce tems-là étoient tellement portés par le luxe à ce genre de recherches, qu'ils ne goûtoient plus les grandes tables de marbre quatrées, (*abaci*) ni celles qui décoroient leurs appartemens, ſi elles n'étoient peintes ou teintes de couleurs étrangeres. Les marbres de Numidie & de Sinnada en Phrygie, qui étoient les plus précieux de tous, ne leur paroiſſoient plus aſſez beaux, à cauſe de leur ſimplicité. Il falloit marqueter, diaprer, jaſper de pluſieurs couleurs ceux que la nature avoit produits d'une ſeule. Il falloit que le marbre numidien fût chargé d'or, & le ſinnadien teint en pourpre : *ut ovatus eſſet numidicus, ut purpurâ diſtingueretur ſinnadicus* ; on ſous-entend *lapis*, qui précede un peu plus haut. Du Pinet tranſformant, comme un autre Deucalion, des pierres en des hommes, a pris les deux mots *numidicus* & *ſinnadicus* pour deux citoyens romains, l'un décoré du triomphe, qu'on appelloit *ovatio*, & l'autre revêtu de pourpre.

Les marbres numidien & ſinnadien ſont les mêmes que Stace appelle *libycum, phrygiumque ſilicem*, dont la maiſon de Stella Violantilla étoit toute *incruſtée*, ainſi que du marbre verd de Lacédémone.

Hîc libycus phrygiuſque ſilex ; hîc dura Laconum
Saxa virent.

Le marbre de Numidie, *ovatus*, ſignifie *auratus*, chargé d'or, parce qu'on dotoit le marbre avec du blanc-d'œuf, comme on dore le bois avec de l'or en couleur.

Pour ce qui eſt de la teinture des marbres, cet art étoit déja monté à une telle perfection, que les ouvriers de Tyr & de Lacédémone, ſi ſupérieurs dans la teinture du pourpre, portoient envie à la beauté & à l'éclat de la couleur purpurine qu'on donnoit aux marbres. C'eſt Stace qui nous en aſſure encore.

Rupeſque nitent, quels purpura ſæpe
Orbalis, & Tyrii moderator livet ahenæ.

Le troiſieme genre d'*incruſtation* dont les Romains décoroient leurs bâtimens en dedans & en dehors,

Digitized by Google

s'exécutoit avec de l'or ou de l'argent pur. Cette sorte d'*incruſtation* ſe pratiquoit en deux manieres; ſavoir, ou par ſimples feuilles d'or & d'argent battu, ou par lames ſolides de l'un & de l'autre métal. Les Romains firent des dépenſes incroyables en ce genre.

La dorure en feuilles du temple de Jupiter Capitolin par Domitien, coûta ſeule plus de douze mille talens, c'eſt-à-dire, plus de trente-ſix millions de nos livres. Plutarque, après avoir parlé de cette dorure ſomptueuſe du capitole, ajoute: ſi quelqu'un s'en étonne, qu'il viſite les galeries, les baſiliques, les bains des concubines de Domitien, il trouvera bien dequoi s'émerveiller davantage.

La mode s'établit chez les particuliers de faire dorer les murs, les planchers & les chapiteaux des colomnes de leurs maiſons. *Laquearia, quæ nunc, & in privatis domibus auro teguntur, e templo Capitolino, tranſiere in cameras, in parietes quoque, qui jam & ipſi, tanquam veſa inaurantur*, nous dit Pline, *liv. XXXIII, cap. iij.*

C'étoit une choſe ordinaire à Rome du tems de Properce, de bâtir de marbre de Ténare, & d'avoir des planchers d'ivoire ſur des poutres dorées. Les deux vers ſuivans l'indiquent.

Quod non Tanaris domus eſt mihi ſulta metallis,
Nec camera auratas inter eburna trabes.
Propert. *Eleg.* 5.

L'autre *incruſtation* d'or conſiſtoit en lames ſolides de ce métal, paſſées par les mains des Orfevres, & appliquées aux pourres, lambris, ſolives des maiſons, portes des temples, & maçonnerie d'amphithéatres. Ces lames d'or ſont déſignées dans les auteurs par ces mots, *craſſum, vel ſolidum aurum*, pour les diſtinguer des feuilles d'or battu, qu'ils nommoient *bracteæ*, & qui ſervoient aux ſimples dorures: il faut bien que cet uſage d'*incruſtation* de lames d'or fût commun ſous l'empire de Domitien, puiſque Srace parlant du tems où l'ancienne frugalité regnoit encore, dit dans *ſa Thebaïde, liv. I.*

Et nondùm craſſo laquearia ſulta metallo,
Montibus aut late Graiis effuſa nitebant
Aeria.

Lucain nous aſſure que les pourres du palais de Cléopatre avoient été couvertes de ces *incruſtations* de lames d'or; ce qu'il met au rang des ſuperfluités des ſiecles les plus corrompus, qui les euſſent à peine ſouffertes dans un temple.

Ipſe locus tempſi (*quod vix corruptior ætas*
Exſtruat) *inſtar erat; laqueataque tecta ferebant*
Divitias, craſſumque *trabes abſconderat* aurum.

Toutefois rien ne reſſemble en ce genre à la magnificence preſque incroyable que déploya Néron, en faiſant revêtir intérieurement de lames d'or tout le théatre de Pompée, lorſque Tiridate, roi d'Arménie, vint le voir à Rome, & même pour n'y demeurer qu'un ſeul jour: auſſi ce jour, tant à cauſe de la dorure de ce théatre, que pour la ſomptuoſité de tous les vaſes & autres ornemens dont on l'enrichit, fut appellé *le jour d'or. Claudii ſucceſſor Nero, Pompeii theatrum operuit in unum diem*, quòd Tyridati, *regi Armeniæ oſtenderet*, dit Pline, *liv. XXXIII, cap. iij.* Ce n'eſt donc pas ridiculement que le poëte Aſconius, parlant de la ville de Rome, la caractériſe en ces termes:

Prima urbs inter Divûm domus, aurea *Roma.*

Quant aux lames d'argent, Séneque nous raconte que les femmes de ſon ſiecle avoient leurs bains pavés d'argent pur, enfoncé que le métal employé pour la table, leur ſervoit auſſi de marche-pié. Argento *femina lavantur, & niſi argentea ſint ſolia, ſaſtidiunt, eademque materia & probris ſerviat, & cibis.*

On en étoit venu juſqu'à enchâſſer dans le parquetage des appartemens, des perles & des pierres précieuſes. *Eò deliciarum pervenimus, ut niſi* gemmas *calcare nolimus.* Et Pline dit à ce ſujet qu'il ne s'agiſſoit plus de vanter des vaſes & des coupes enrichies de pierreries, puiſque l'on marchoit ſur des bijoux, que l'on portoit auparavant ſeulement aux doigts.

Srace n'a point oublié ce trait de luxe effréné, lorſque décrivant une maiſon de campagne appartenant à Manlius Vopiſcus, il ajoute:

Vidi artes, veterumque manus, variiſque metalla
Viva modis: labor eſt, auri memorare figuras:
Aut ebur, aut dignas digitis contingere gemmas.
Dùm vagor aſpectu, viſuſque per omnia duco,
Calcabam, nec opimas opes.
Lib. ſylvar. Manlii Vopiſci.

Le quatrieme genre d'*incruſtations*, ſur lequel je ferai court, conſiſtoit en ouvrages de marqueterie & de moſaïque, *opera teſſellata, muſiva, lithoſtrata, & ceroſtrota*, dont on decoroit auſſi les palais & les maiſons particulieres. Dans ces ſortes d'*incruſtations*, différentes en forme & en matiere, on employoit aux ouvrages deux ſortes d'émaux, les uns & les autres faits ſur tables d'or, de cuivre ou autre métal, propres à recevoir couleurs & figures par le feu. Quand ces émaux étoient de pieces ou tables quarrées, on les appelloit *abaci*; quand elles étoient rondes, on les nommoit *ſpecula & orbes.*

Un homme ſe croyoit pauvre ſi tous les appartemens de ſa maiſon, chambres & cabinets ne reluiſoient d'émaux ronds ou quarrés, d'un travail exquis, ſi les marbres d'Alexandrie ne briilioient d'*incruſtations* numidiennes, & ſi la marqueterie n'étoit ſi parfaite qu'on la prît pour une vraie peinture.

Mais que Séneque avoit raiſon d'apprécier en ſage tous ces ſortes d'ornemens à leur valeur réelle! C'eſt un beau morceau que celui de *l'épître* 115, dans laquelle il fait la réflexion ſuivante. « Semblables, » dit-il, à des enfans, & plus ridicules qu'eux, nous » nous laiſſons entraîner à des recherches de fantai» ſie, avec une paſſion auſſi coûteuſe qu'extrava» gante. Les enfans ſe plaiſent à amaſſer, à manier » de petits cailloux polis qu'ils trouvent ſur le bord » de la mer; nous, hommes faits, nous ſommes ſous » de taches & de variétés de couleurs artificielles, » que nous formons ſur des colomnes de marbre, » amenées à grands frais des lieux ardes de l'Egyp» te, ou des deſerts d'Afrique, pour ſoutenir quel» que galerie. Nous admirons de vieux murs que » nous avons enduits de feuilles de marbre, ſachant » bien le peu de prix de ce qu'elles cachent, & ne » nous occupant que du ſoin de tromper nos yeux, » plutôt que d'éclairer notre eſprit. En *incruſtant* de do» rures les planchers, les plafonds & les toîts de nos » maiſons, nous nous repaiſſons de ces illuſions men» ſongeres, quoique nous n'ignorions pas que ſous » cet or il n'y a que du bois ſale, vermoulu, pour» ri, & qu'il ſuffiſoit de changer contre du bois du» rable & proprement travaillé. (*D. J.*)

* INCUBATION, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. nat.*) il ſe dit de l'action de la femelle des oiſeaux, lorſqu'elle ſe met & demeure ſur ſes œufs pour les couver. La durée de l'*incubation* n'eſt pas la même pour tous les oiſeaux.

INCUBE, ſ. m. (*Divinat.*) nom que les Démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme, pour avoir commerce avec une femme.

Delrio, en traitant de cette matiere, poſe pour premier axiome inconteſtable que les ſorcieres ont coutume d'avoir commerce charnel avec les démons, & bâme fort Chyrrée, Wier, Biermann, Godelman, d'avoir été d'une opinion contraire, auſſi bien que Cardan & Jean-Baptiſte Porta, qui ont regardé ce commerce comme une pure illuſion.

Digitized by Google

Il eſt vrai que ſaint Juſtin martyr, Clément Alexandrin, Tertullien, ſaint Cyprien, ſaint Auguſtin & ſaint Jérôme ont penſé que ce commerce étoit poſſible; mais de la poſſibilité à l'acte il y a encore une grande diſtance. Delrio prouve cette poſſibilité, parce que les démons peuvent prendre un corps & des membres phantaſtiques, les échauffer juſqu'à un certain dégré. Quant à la ſemence néceſſaire à la conformation de l'acte vénérien, il ajoûte que les démons peuvent enlever fabilement celle que des hommes répandent dans des illuſions nocturnes ou autrement, & en imiter l'éjaculation dans la matrice: d'où il conclut que les *incubes* peuvent engendrer, non pas de leur propre nature, puiſque ce ſont des eſprits, mais parce que la ſémence qu'ils ont ainſi enlevée conſerve encore aſſez d'eſprits vitaux & de chaleur pour contribuer à la génération.

Pour appuyer ce ſentiment, cet auteur cite ſérieuſement ce que les Platoniciens ont penſé du commerce des hommes avec les génies; ce que les Poëtes ont dit de la naiſſance des demi-dieux, tels qu'Enée, Sarpedon, *&c.* & ce que nos vieilles chroniques racontent de l'enchanteur Merlin. Les faits de ſorcellerie qu'il ne rejette jamais, viennent auſſi à ſon ſecours. On peut juger par la ſolidité de ces preuves, de celle de l'opinion qu'il ſoutient, & que le lecteur peut voir en ſon entier dans les *diſquiſitions magiques* de cet auteur, *liv. II, queſt.* 15, *pag.* 159 *& ſuiv.*

Il eſt bien plus raiſonnable de penſer que tout ce qu'on raconte des *incubes*, & ce qu'en ont dit elles-mêmes les ſorcieres dans leurs dépoſitions, eſt l'effet d'une imagination ardente & d'un tempérament fougueux. Que des femmes abandonnées à la dépravation de leur cœur, embraſées de deſirs impurs, ayent eu des ſonges & des illuſions vives, & ayent cru avoir commerce avec les démons, il n'y a rien-là de ſi étonnant qu'à s'imaginer qu'on eſt tranſporté dans les airs ſur un manche à balai, qu'on danſe, qu'on fait bonne chere, qu'on adore le bouc, & qu'on a commerce avec lui ou avec ſes ſuppôts. Tout ceci cependant ne paſſe parmi les eſprits ſenſes, que pour des effets d'une imagination vivement frappée; il lui en coûte encore moins d'efforts pour ſuppoſer des *incubes*.

INCUBO, gen. NIS. (*Littérat.*) Ce mot, qu'on ne peut rendre que par périphraſe, ſignifioit chez les Latins, un démon familier, un génie gardien des tréſors de la terre.

Les gens du petit peuple de Rome croyoient que les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, étoient gardés par des eſprits, qu'ils nommoient *incubones*, & qui avoient de petits chapeaux, dont il falloit d'abord ſe ſaiſir, après quoi, ſi on avoit le bonheur d'y parvenir, on devenoit leur maître, & on les contraignoit à déclarer & à découvrir où étoient ces tréſors: on appelloit ce chapeau du génie, *le chapeau de Fortunatus*. Peut-être que les directeurs des mines des Romains avoient répandu ces contes pour mieux cacher la manœuvre de leurs opérations. (*D. J.*)

* INCULQUER, v. act. (*Gram.*) enfoncer en frappant avec le pié. Je ne fais s'il a jamais été uſité au ſimple, mais il ne l'eſt plus qu'au figuré. On dit d'une maxime qu'on ne peut trop l'*inculquer* aux hommes; d'une vérité, qu'on ne peut l'*inculquer* de trop bonne heure aux enfans.

* INCULTE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas cultivé. Des terres *incultes*. Il eſt démontré qu'en tout pays où il reſte des terres *incultes*, il n'y a pas aſſez d'hommes, ou qu'ils y ſont mal employés.

Inculte ſe dit auſſi au figuré; les hommes de cette province ont de l'eſprit, mais *inculte*.

Il y a peu de terres *incultes* en France, mais elles y ſont mal cultivées.

INCURABLE, (*Méd.*) ſe dit d'une maladie, d'une incommodité, d'une infirmité qui ne peut être guérie. *Voyez* aux articles particuliers des diverſes maladies, quelles ſont celles qui ſont *incurables*, ſoit par leur nature, ſoit par leur dégré, ſoit par quelqu'autre circonſtance.

Les affections *incurables* admettent encore quelquefois un traitement *palliatif*, (*Voy.* PALLIATIF.) & demandent auſſi quelquefois un régime particulier. *Voyez* REGIME. (*b*)

INCURABLES, ſ. m. pl. (*Gouvernem.*) maiſon fondée pour les pauvres malades dont la guériſon eſt deſeſpérée.

Ceux qui n'adoptent pas les établiſſemens perpétuels fondés pour les ſecours paſſagers, conviennent néanmoins de la néceſſité des maiſons publiques hoſpitalieres, conſacrées au traitement des malades; & comme dans la multiplicité des maladies, il y en a que l'art humain ne peut guérir, & qui ſont de nature à devenir contagieuſes, où à ſubſiſter très-longtems ſans détruire la machine, le gouvernement a cru néceſſaire dans la plûpart des pays policés, d'établir des maiſons expreſſes pour y recevoir ces ſortes de malades, & leur donner tous les ſecours que dictent les ſentimens de la compaſſion & de la charité. Un particulier d'Angleterre a fondé lui ſeul dans ce ſiecle, & de ſon bien, légitimement acquis par le commerce, un hôpital de cet ordre. Le nom de ce digne citoyen, immortel dans ſa patrie, mérite de paſſer les mers & d'être porté à nos derniers neveux. C'eſt de M. Thomas Guy, libraire à Londres, que je parle; l'édifice de ſon hôpital pour les *incurables*, lui a coûté trente mille livres ſterling (690 mille livres tournois); enſuite pour comble de bienfaits, il l'a doté de dix mille livres ſterling de rente, à 30 mille livres tournois. (*D. J.*)

* INCURSION, ſ. f. (*Gram.*) entrée bruſque de troupes ennemies dans une contrée qu'elle traverſe en la dévaſtant. L'empire Romain a beaucoup ſouffert des *incurſions* des barbares. La Pologne eſt expoſée aux *incurſions* des Tartares.

Incurſion ſe prend encore dans un ſens un peu détourné du précédent. On dit d'un homme lettré qu'il s'eſt appliqué à telle ſcience, mais qu'il a fait de grandes *incurſions* dans d'autres.

INCUSE, *numiſma*, (*Médaille*) *monnoyage*, médaille antique ou moderne, qui ſe trouve ſans revers, ou porte en creux la tête qui eſt ou baiſſe de l'autre côté, parce que la monnoyeur a oublié de mettre les deux quarrés en la frappant.

Cette faute eſt aſſez commune ſur les monnoies modernes depuis Orhon & Henri l'Oiſeleur; dans les antiques conſulaires, il ſe rencontre quelquefois des médailles *incuſes*, parmi les impériales de bronze & d'argent. La cauſe en eſt due à la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impreſſion de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toûjours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible, que celui du quarré. *Voyez* le P. Joubert, *ſcience des médailles*. (*D. J.*)

INDAL, (*Géog.*) riviere de Suede; elle a ſa ſource dans les montagnes de la Norvege, aux confins de ce royaume, & ſe perd après un long cours dans le golphe de Bothnie. (*D. J.*)

INDÉCHIFFRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être déchiffré. *Voyez* DÉCHIFFRER.

INDE, l' (*Géog. anc. & moderne*) les anciens

Digitized by Google

donnerent d'abord ce nom au pays ſitué ſur le grand Fleuve Indus en Aſie ; & c'eſt la ſeule *Inde* des anciens proprement dite. Ils la diviſerent enſuite en *Inde* en-deçà du Gange, *India intrà Gangem*, & en *Inde* au-delà du Gange, *India extrà Gangem*.

Je n'ai garde d'entrer dans le détail des peuples & des villes que Ptolomée & les autres géographes mettent dans les *Indes* en-deçà & en-delà du Gange. Ce détail ſeroit d'autant plus inutile, qu'ils n'en avoient qu'une idée très-confuſe, & que les cartes dreſſées exactement d'après les poſitions de Ptolomée, nous montrent cette partie du monde très-différemment de ſon véritable état ; Cellarius a fait un abrége du tout, qu'on peut conſulter.

Cependant il importe de remarquer ici que les anciens ont quelquefois nommé *Indiens*, les peuples de l'Ethiopie ; un ſeul vers le prouvera.

Ultrà Garamantas & Indos
Proferet imperium.

Ce vers eſt de Virgile, en parlant d'Auguſte, qui ayant effectivement conquis quelques villes d'Ethiopie, obligea ces peuples à demander la paix par des ambaſſadeurs. De plus, Elien met auſſi des indiens auprès des Garamantes dans la Libye ; & pour tout dire, l'Ethiopie eſt nommée *Inde* dans Procope.

Mais les Indiens dont parle Xénophon dans ſa Cyropédie, ne ſont point les peuples de l'*Inde* proprement dite, qui habitoient entre l'Indus & le Gange, ni les Ethiopiens de Virgile, d'Elien, & de Procope ; ce ſont encore d'autres nations qu'il faut chercher ailleurs. M. Freret croit que ce ſont les peuples de Colchos & de l'Ibérie. *Voyez* ſes raiſons dans les *Mém. des Belles-Lettres*, *Tome VIII.*

Pour les Indiens de Cornélius Népos jettés par la tempête ſur les côtes de Germanie, ſi le fait eſt vrai, ce ne ſeront vraiſemblablement que des Norvégiens ou des Lapons, qui navigeant ou pêchant ſur le golphe Bothnique, furent pouſſés par la tempête dans la mer Baltique, vers la côte méridionale. Leur couleur étrangere, la ſimplicité des Germains chez leſquels ils aborderent, l'ignorance où l'on étoit alors de la Géographie du Nord & du Levant, purent les faire paſſer pour Indiens. On donnoit ce nom aux étrangers venus des régions inconnues, & même par le manque de lumieres, ſur le rapport de l'Amérique avec les *Indes*, ne lui a-t-on pas donné le nom d'*Indes* occidentales ?

Ce ne fut que ſous le regne d'Auguſte que l'on pouſſa la navigation vers le nord de la Germanie, juſqu'à la Cherſonneſe cimbrique qui eſt le Jutland. Ce fut auſſi ſeulement ſous cet empereur, que la navigation d'Egypte aux *Indes* commença à ſe régler ; alors Gallus gouverneur du pays, fit partir pour les *Indes*, une flotte marchande de 120 navires, du port de la *Souris*, μυὸς ὄρμος, aujourd'hui *Cuſir*, ſur la mer Rouge. Les Romains flatés par le profit immenſe qu'ils retiroient de ce trafic, & affriandés à ces belles & riches marchandiſes qui leur revenoient pour leur argent, cultiverent avidement ce négoce, & s'y ruinerent. Tous les peuples qui ont négocié aux *Indes*, y ont toûjours apporté de l'or, & en ont rapporté des marchandiſes.

Quoiqu'on ſache aſſez que ce commerce n'eſt pas nouveau, néanmoins c'eſt un ſujet ſur lequel M. Huet mérite d'être lû, parce qu'il l'a traité ſavamment & méthodiquement, ſoit pour les tems anciens, ſoit pour le moyen âge.

Darius 509 ans avant J. C. réduiſit l'*Inde* ſous ſa domination, en fit la douzieme préfecture de ſon empire, & y établit un tribut annuel de 360 talens euboïques ; ce qui, ſuivant la ſupputation la plus modérée, montoit à environ un mil'ion quatre-vingt-quinze mille livres ſterlings. Voilà pourquoi Alexandre vangeur de la Grece, & vainqueur de Darius, pouſſa ſa conquête juſques aux *Indes*, tributaires de ſon ennemi. Après les ſucceſſeurs d'Alexandre, les Indiens vécurent aſſez long-tems dans la liberté & dans la molleſſe qu'inſpire la chaleur du climat & la richeſſe de la terre ; mais nous n'avons connu l'hiſtoire & les révolutions de l'*Inde* que depuis la découverte qui a porté facilement nos vaiſſeaux dans ce beau pays.

Perſonne n'ignore que ſur la fin du XV. ſiecle, les Portugais trouverent le chemin des *Indes* orientales, par ce fameux cap des Tempêtes, qu'Emmanuel roi de Portugal nomma *cap de Bonne-Eſpérance* ; & ce nom ne fut point trompeur. Vaſco de Gama eut la gloire de le doubler le premier en 1497, & d'aborder par cette nouvelle route dans les *Indes* orientales, au royaume de Calicut.

Son heureux voyage changea le commerce de l'ancien monde, & les Portugais en moins de 50 ans, furent les maîtres des richeſſes de l'*Inde*. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, de curieux, d'agréable, fut porté par eux en Europe : la route du Tage au Gange fut ouverte ; Liſbonne & Goa fleurirent. Par les mêmes mains les royaumes de Siam & de Portugal devinrent alliés ; on ne parloit que de cette merveille en Europe, & comment n'en eût-on pas parlé ? Mais l'ambition qui anima l'induſtrie des hommes à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers, dont on eſpéroit tirer tant d'avantages, n'a pas été moins funeſte que l'ambition humaine à ſe diſputer, ou à troubler la terre connue.

Cependant jouiſſons en philoſophes du ſpectacle de l'*Inde*, & portant nos yeux ſur cette vaſte contrée de l'orient, conſidérons l'eſprit & le génie des peuples qui l'habitent.

Les Sciences étoient peut-être plus anciennes dans l'*Inde* que dans l'Egypte ; le terroir des *Indes* eſt bien plus beau, plus heureux, que le terroir voiſin du Nil ; le ſol qui d'ailleurs y eſt d'une fertilité bien plus variée, a dû exciter davantage la curioſité & l'induſtrie. Les Grecs y voyagerent avant Alexandre pour y chercher la ſcience. C'eſt-là que Pythagore puiſa ſon ſyſtème de la métempſycoſe ; c'eſt-là que Pilpay, il y a plus de deux mille ans, renferma ſes leçons de morale dans des fables ingénieuſes, qui devinrent le livre d'état d'une partie de l'Indouſtan. *Voyez* FABULISTE.

C'eſt chez les Indiens qu'a été inventé le ſavant & profond jeu d'échecs ; il eſt allégorique comme leurs fables, & fournit comme elles des leçons indirectes. Il fut imaginé pour prouver aux rois que l'amour des ſujets eſt l'appui du trone, & qu'ils ſont ſa force & ſa puiſſance. *Voyez* ECHECS (*jeu des*).

C'eſt aux *Indes* que les anciens gymnoſophiſtes vivans dans une liaiſon tendre de mœurs & de ſentimens, s'éclairoient des Sciences, les enſeignoient à la jeuneſſe, & jouiſſoient de revenus aſſurés, qui les laiſſoient étudier ſans embarras. Leur imagination n'étoit ſubjuguée, ni par l'éclat des grandeurs, ni par celui des richeſſes. Alexandre fut curieux de voir ces hommes rares ; ils vinrent à ſes ordres ; ils refuſerent ſes préſens, lui dirent qu'on vivoit à peu de frais dans leurs retraites, & qu'ils étoient affligés de connoître un ſi grand prince, occupé de la funeſte gloire de déſoler le monde.

L'Aſtronomie, changée depuis en Aſtrologie, a été cultivée dans l'*Inde* de tems immémorial ; on y diviſa la route du ſoleil en douze parties ; leur année commençoit quand le ſoleil entroit dans la conſtellation que nous nommons *le Bélier* ; leurs ſemaines furent toûjours de ſept jours, & chaque jour porta le nom d'une des ſept planetes.

L'Arithmétique n'y étoit pas moins perfectionnée ; les chiffres dont nous nous ſervons, & que les Ara-

Digitized by Google

bes ont apportés en Europe du tems de Charlemagne, nous viennent de l'*Inde*.

Les idées qu'ont eu les Indiens d'un Etre infiniment supérieur aux autres divinités, marquent au-moins qu'ils n'adoroient autrefois qu'un seul Dieu, & que le polithéïsme ne s'est introduit chez eux, que de la maniere dont il s'est introduit chez tous les peuples idolâtres. Les Bramines successeurs des Brachmanes, qui l'étoient eux-mêmes des gymnosophistes, y ont répandu l'erreur & l'abrutissement; ils engagent quand ils peuvent les femmes à se jetter dans des bachers allumés sur le corps de leurs maris. Enfin, la superstition & le despotisme y ont étouffé les Sciences, qu'on y venoit apprendre dans les tems reculés.

La nature du climat qui a donné à ces peuples une foiblesse qui les rend timides, leur a donné de même une imagination si vive, que tout les frappe à l'excès. Cette délicatesse, cette sensibilité d'organes, leur fait fuir tous les périls, & les leur fait tous braver.

Par la même raison du climat, ils croient que le repos & le néant sont le fondement de toutes choses, & la fin où elles aboutissent. Dans ces pays où la chaleur excessive accable, le repos est si délicieux, que ce qui réduit le cœur au pur vuide, paroît naturel; & Foé législateur de l'*Inde*, a suivi ce qu'il fentoit, lorsqu'il a mis les hommes dans un état extrêmement passif.

Ce qu'on peut résumer en général du vaste empire, sous le joug duquel sont les pauvres Indiens, c'est qu'il est indignement gouverné par cent tyrans, soumis à un empereur dur comme eux, amolli comme eux dans les délices, & qui dévore la substance du peuple. Il n'y a point là de ces grands tribunaux permanens, dépositaires des lois, qui protegent le foible contre le fort. On n'en connoît aucun ni dans l'Indoustan ou le Mogol, ni en Perse, ni au Japon, ni en Turquie; cependant si nous jugeons des autres Indiens par ceux de la presqu'île en-deçà du Gange, nous devons sentir combien un gouvernement modéré seroit avantageux à la nation. Leurs usages & leurs coûtumes, nous présentent des peuples aimables, doux, & tendres, qui traitent leurs esclaves comme leurs enfans, qui ont établi chez eux un petit nombre de peines, & toûjours peu séveres.

L'adresse & l'habileté des Indiens dans les Arts méchaniques, fait encore l'objet de notre étonnement. Aucune nation ne les surpasse en ce genre; leurs orfévres travaillent en filigrane avec une délicatesse infinie. Ces peuples savent peindre des fleurs, & dorer sur le verre. On a des vases de la façon des Indiens propres à rafraîchir l'eau, & qui n'ont pas plus d'épaisseur que deux feuilles de papier collées ensemble. L'eur teinture ne perd rien de sa couleur à la lessive; leurs émouleurs fabriquent artistement les pierres à émouler avec de la laque & de l'émeril; leurs maçons carrellent les plus grandes salles d'une espece de ciment qu'ils font avec de la brique pilée & de la chaux de coquillages, sans qu'il paroisse autre chose qu'une seule pierre beaucoup plus dure que le tuf.

Leurs toiles & leurs mousselines sont si belles & si fines, que nous ne nous lassons point d'en avoir, & de les admirer. C'est cependant accroupis au milieu d'une cour, ou sur le bord des chemins, qu'ils travaillent à ces belles marchandises, si recherchées dans toute l'Europe, malgré les lois frivoles des princes pour en empêcher le débit dans leurs états. En un mot, comme le dit l'historien philosophe de ce siecle, nourris des productions de leurs terres, vêtus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, instruits même par leurs anciennes fables, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, nous leur devons des sentimens d'intérêt, d'amour & de reconnoissance. (*D. J.*)

Indes, (*Géog. mod.*) les modernes moins excusables que les anciens ont nommé *Indes*, des pays si différens par leur position & par leur étendue sur notre globe, que pour ôter une partie de l'équivoque, ils ont divisé les *Indes* en *orientales* & *occidentales*.

Nous avons déja parlé des *Indes* orientales au mot *Inde* (*V*). Nous ajouterons seulement ici, qu'elles comprennent quatre grandes parties de l'Asie, savoir l'Indoustan, la presqu'île en-deçà du Gange, la presqu'île au-delà du Gange, & les îles de la mer des *Indes*, dont les principales sont celles de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Bornéo, les Celebes, les Maldives, les Moluques, auxquelles on joint communément les Philippines & les îles Mariannes. Lorsqu'il n'est question que de commerce, on comprend encore sous le nom d'*Indes orientales*, le Tonquin, la Chine, & le Japon; mais à parler juste, ces vastes pays, ni les Philippines, moins encore les îles Mariannes, ne doivent point appartenir aux *Indes* orientales, puisqu'elles vont au-delà.

Peu de tems après que les Portugais eurent trouvé la route des *Indes* par le cap de Bonne-Espérance, ils découvrirent le Brésil; & comme on ne connoissoit pas alors distinctement le rapport qu'il avoit avec les *Indes*, on le baptisa du même nom; on employa seulement pour le distinguer le surnom d'*occidentales*, parce qu'on prenoit la route de l'Orient en allant aux véritables *Indes*, & la route d'Occident pour aller au Brésil. De-là vint l'usage d'appeller *Indes orientales*, ce qui est à l'orient du cap de Bonne-Espérance, & *Indes occidentales*, ce qui est à l'occident de ce cap.

On a ensuite improprement étendu ce dernier nom à toute l'Amérique; & par un nouvel abus, qu'il n'est plus possible de corriger, on se sert dans les relations du nom d'*Indiens*, pour dire *les Américaains*. Ceux qui veulent parcourir l'histoire ancienne des Indiens pris dans ce dernier sens, peuvent consulter Herrera; je n'ai pas besoin d'indiquer les auteurs modernes, tout le monde les connoît; je dirai seulement que déja en 1602, Théodore de Bry fit paroître à Francfort un recueil de descriptions des *Indes* orientales & occidentales, qui formoit 18 vol. in-fol. & cette collection complete est recherchée de nos jours par sa rareté.

Le peuple a fait une division qui n'est rien moins que géographique: il appelle *grandes Indes*, les *Indes* orientales, & *petites Indes* les *Indes* occidentales. (*D. J.*)

Indes, Compagnie Françoise des (*Comm. Droit polit.*) Lorsque la France étoit obligée de recevoir des autres nations les marchandises des *Indes*, c'étoit elle qui fournissoit à la dépense des vaisseaux étrangers qui les lui portoient. Voilà la considération qui engagea M. Colbert, dont le génie se tourna principalement vers le Commerce, à former en 1664. une *Compagnie des Indes occidentales*, & une autre des *Indes orientales*. Le Roi donna pour l'établissement de cette derniere plus de six millions de notre monnoie d'aujourd'hui. On invita les personnes riches à s'y intéresser: les reines, les princes, & toute la cour, fournirent deux millions numéraires de ce tems-là; les cours supérieures donnerent douze cent mille livres; les financiers deux millions; le corps des marchands 650 mille livres; en un mot, toute la nation seconda son maître & Colbert.

On conçut d'abord la plus haute idée de cette compagnie orientale, & on en espéra les plus grands succès; mais la mort des plus habiles directeurs envoyés aux *Indes*, l'infidélité des autres, leurs divisions, la faute de M. Colbert d'avoir confié la gestion

Digitized by Google

ſtion à des financiers plus qu'à des négocians; la guerre de 1667 pour les droits de la reine, qui n'étoient rien moins qu'inconteſtables; celle de 1672 contre la Hollande, que Louis XIV. voulut détruire, parce qu'elle étoit riche & fiere; la perte des eſcadres envoyées aux *Indes* dans ce tems-là; enfin, les guerres ruineuſes pour la nation depuis le commencement du ſiecle juſqu'à la paix d'Utrecht, réduiſirent les choſes en un tel état, que ce qui a ſubſiſté de cette compagnie, ou plutôt celles qui ſe formerent de ſes débris en diverſes fois juſques en 1719, n'en ont été proprement que l'ombre & le ſquelette.

Mettons dans ce rang la ceſſion que la Compagnie fit de ſon commerce & de ſes privileges en 1710 à de riches négocians de S. Malo, qui ſe chargerent du négoce des *Indes* orientales, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des marchandiſes qu'ils en rapportoient. Ce commerce languit d'abord dans leurs mains, & il étoit trop foible pour remplir nos beſoins. Il nous falloit toûjours acheter de nos voiſins la plus grande partie des marchandiſes qui venoient en Europe des pays orientaux, ſervitude onéreuſe à l'état, dont Colbert avoit voulu l'affranchir.

Dans cette même vûe, pour profiter des grandes dépenſes qui avoient été faites à ce ſujet depuis 55 ans, & pour ne pas laiſſer un ſi beau deſſein ſans effet, M. Law, cet illuſtre écoſſois, auquel nous devons l'intelligence du commerce, & qui cependant a été chaſſé de France, & eſt mort dans la miſere à Veniſe; M. Law, dis-je, qui en Mai 1716, avoit établi une banque générale en France, & une compagnie de commerce, ſous le nom de *Compagnie d'occident* avec des actions, ôta la compagnie des *Indes* aux Malouins, & réunit cette compagnie au mois de Mai 1719, à celle d'occident. On nomma la nouvelle compagnie, *Compagnie des Indes*. C'eſt celle qui ſubſiſte aujourd'hui; & elle eſt le ſeul veſtige qui nous reſte du grand & noble ſyſtême de M. Law.

Cette réunion fit bien-tôt monter les anciennes actions de la compagnie d'occident, qui n'étoient qu'au pair, à 130 pour cent. La confiance augmentant, on ſouſcrivit en moins d'un mois pour plus de 50 millions d'actions. Par arrêt du 11 Octobre 1719, les 50 millions furent pouſſés juſqu'à 300 millions. En un mot, pour abréger, il y eut ſept créations d'actions, montant à 624 mille, nombre à la vérité prodigieux, mais qui n'auroit pas été au-delà des forces de la compagnie, ſi elle n'avoit promis un dividende de 200 livres par action, ce qui étoit beaucoup au-deſſus de ſon pouvoir: auſſi les actions furent-elles réduites à 200 mille dans la ſuite.

Cependant le crédit de la *Compagnie des Indes*, ſoutenu des progrès de la banque royale, fut ſi ſingulier, qu'en Novembre 1719, on vit avec une extrême ſurpriſe les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur premiere valeur), malgré la compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une ſeule ſemaine pour 30 millions ſur la place, ſans pouvoir les faire baiſſer.

Pluſieurs cauſes, comme nous allons le dire d'après M. Dutôt qui a écrit ſur ce ſujet un livre admirable pour la profondeur & la juſteſſe, contribuerent à cette prodigieuſe augmentation. 1°. L'union de la ferme du tabac. 2°. Celle des compagnies. 3°. Celle des monnoies & affinage. 4°. Celle des fermes générales. 5°. Celle des recettes générales. 6°. Le défaut d'emploi des deniers provenans des rembourſemens des rentes ſur la ville & charges ſupprimées. 7°. Le prêt de 2500 livres que faiſoit la banque ſur chaque action, moyennant 2 pour cent par an d'intérêt. 8°. Enfin les gains faits, & le deſir d'en faire, pervertirent les choſes à cet excès.

La Compagnie des Indes prêta 160 millions à Sa Majeſté pour rembourſer pareille ſomme ſur les 2 milliards 62 millions 138 mille livres en principal, que le Roi devoit à ſon avenement à la couronne. La compagnie retenoit par ſes mains ſur les revenus de Sa Majeſté pour l'intérêt de ſon prêt, 8 millions, non compris ſon bénéfice ſur les fermes, ſur le tabac, ſur les monnoies, & ſur ſon commerce des deux *Indes*; deſorte que ſes bénéfices pouvoient égaler ſa recette au moment que le nombre de ſes actions fut réduit à 200 mille.

Cependant l'union de la banque à cette compagnie qui devoit ce ſemble leur ſervir d'un mutuel appui, devint par la défiance, l'artifice & l'avidité, le terme fatal où commença la décadence de l'une & de l'autre. Les billets de la banque tomberent dans le diſcrédit, de même que les actions de la compagnie, le 10 Octobre 1720, tems où les billets de banque furent ſupprimés, & le crédit de l'état bouleverſé. La banque périt entierement, & la *compagnie des Indes* fut prête à être entraînée par ſa chûte, ſi l'on n'avoit fait des efforts depuis 1721 juſqu'en 1725 pour ſoutenir cette compagnie. Dans ladite année 1725 le Roi donna finalement au mois de Juin deux édits enregiſtrés au Parlement, l'un portant confirmation des privileges accordés à la dite compagnie pendant les années précédentes, & l'autre ſa décharge pour toutes ſes opérations paſſées.

Ce ſont les deux principaux édits qui ont fixé l'état & le commerce de cette compagnie ſur le pié où elle eſt. Je ne ſuivrai point depuis lors juſqu'à ce jour ſes proſpérités, ſes malheurs, ſes viciſſitudes, ſes traverſes, ſes contradictions, ſes emprunts, ſes améliorations, & ceux dont elle eſt encore ſuſceptible. Tout cela n'eſt point du reſſort de cet ouvrage, & d'ailleurs on ne pourroit guere en dire ſon ſentiment ſans riſquer de déplaire.

Je me contenterai ſeulement de remarquer que c'eſt à tort que dans le tems des adverſités de cette compagnie, on propoſa ſa deſtruction, & l'abolition du commerce des *Indes*, comme un établiſſement à charge à l'état; les partiſans de l'ancienne économie timide, ignorante & reſſerrée, déclamoient de même en 1664, ne faiſant pas réflexion que les marchandiſes des *Indes* devenues néceſſaires, ſeroient payées plus chérement à l'étranger. 2°. Si l'on porte aux *Indes* orientales plus d'eſpeces qu'on n'en retire, ces eſpeces qui viennent du Pérou & du Mexique, ſont le prix de nos denrées portées à Cadix. 3°. Il faut encore conſidérer ce commerce par rapport aux épiceries, aux drogues, & aux autres choſes qu'il nous procure, que nos provinces ne produiſent pas, dont nous ne pouvons nous paſſer, & que nous ſerions obligés de tirer de nos voiſins. 4°. La conſtruction & l'armement de nos vaiſſeaux qui les vont chercher, ſe faiſant dans le royaume, l'argent qu'on y emploie n'en ſort point: il occupe du monde, il éleve des hommes à la mer, c'eſt un grand avantage pour l'état. Auſſi, bien loin que ce commerce ſoit à charge à la France, elle ne ſauroit trop le protéger & l'augmenter. Il ne détruit point les autres branches de négoce qui n'ont jamais été ſi floriſſantes. La quantité de vaiſſeaux pour l'Amérique eſt preſque triplée depuis la régence. Quelles autres lumieres voulons-nous pour nous éclairer? 5°. Enfin il eſt de la bonne politique de pouvoir être informé avec certitude de tout ce qui ſe paſſe dans les autres parties du monde, à cauſe des établiſſemens qu'y ont les autres nations, ce qui ne ſe peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert ſentoit bien ces avantages, & le gouvernement préſent connoît de plus en plus cette néceſſité & l'utilité de ce commerce, puiſqu'il le prorége puiſſamment.

Concluons que tant que cette compagnie ſera

Digitized by Google

Toutefois & bien dirigée, elle trouvera toujours en elle-même la conſommation de ſes retours que nous portons même déja chez nos voiſins. Elle a la propriété de Pondichéri qui lui aſſure le commerce de la côte de Coromandel & de Bengale, les îles de Bourbon & Maurice, la quantité de fonds & de vaiſſeaux néceſſaires, la repréſentation de ſes actions ſur la place qui lui font une ſeconde valeur réelle, circulante, & libre, des fondemens peut-être équivalens à ceux de la *compagnie des Indes* d'Angleterre, & des établiſſemens ſolides, quoique beaucoup moins étendus que ceux de la *Compagnies des Indes* orientales de Hollande. Enfin ſes retours ſont très-conſidérables, puiſqu'ils vont préſentement (1752) à plus de 24 millions par an. (*D. J.*)

INDES, (*Compagnie Hollandoiſes des*) *Commerce.* Il y a en Hollande deux *Compagnie des Indes*, l'orientale & l'occidentale, dont je vais parler en peu de mots, bien fâché de ne pouvoir m'étendre.

De la Compagnie orientale. Le deſeſpoir & la vengeance, dit M. Savary, & il dit bien vrai, furent les premiers guides qui apprirent le chemin des *Indes* aux Hollandois, cette nation née pour le commerce. L'Eſpagne leur ayant fermé tous les ports, & ſous le prétexte de la religion, les perſécutant avec une rigueur, pour ne pas dire avec une barbarie extrême, ils entreprirent en 1595 d'aller chercher en Aſie le commerce libre & aſſuré qu'on leur refuſoit en Europe, afin d'acquérir des fonds pour entretenir leurs armées, & maintenir leurs privileges & leur liberté.

La néceſſité inſpira en 1594 à quelques Zélandois encouragés par le P. Maurice, le projet de ſe frayer une nouvelle route pour la Chine & les *Indes* orientales par le nord-eſt, comme on vient de le tenter tout récemment avec quelque vraiſemblance de ſuccès; mais d'un côté les froids extrêmes de la nouvelle Zemble, & de l'autre les glaces impénétrables du détroit de Weigarz, ruinerent & rebuterent les eſcadres qui y furent alors envoyées, de même qu'elles rebuterent les Anglois qui dès l'an 1553 avoient travaillé à la même recherche.

Cependant, tandis que les armateurs de Zélande tentoient inutilement & malheureuſement ce paſſage, d'autres compagnies pûrent avec ſuccès en 1595 la route ordinaire des Portugais, pour ſe rendre en Aſie. Cette derniere entrepriſe fut ſi heureuſe, qu'en moins de ſept ans divers particuliers armerent juſqu'à dix ou douze flottes qui preſque toutes retournerent avec des profits immenſes.

Les états généraux appréhendant que ces diverſes compagnies particulieres ne ſe nuiſiſſent, leurs directeurs furent aſſemblés, & conſentirent à l'union, dont le traité fut confirmé par leurs H. P. le 20 Mars 1602, époque bien remarquable, puiſqu'elle eſt celle du plus célebre, du plus durable, & du plus ſolide établiſſement de commerce qui ait jamais été fait dans le monde.

Le premier fonds de cette compagnie fut de 6 millions 600 mille florins (environ 13 millions 920 mille livres de notre monnoie) & les états généraux lui accorderent un octroi ou conceſſion excluſive pour 21 ans. Par cet octroi déja renouvellé cinq fois (en 1741), & qui coûte à chaque renouvellement environ 2 millions de florins à la compagnie, elle a droit de contracter des alliances, de bâtir des forteresſes, d'y mettre des gouverneurs & garniſons, des officiers de juſtice & de police, en faiſant néanmoins les traités au nom de leurs H. P. auquel nom ſe prêtent auſſi les ſermens des officiers tant de guerre que de juſtice. Soixante directeurs partagés en diverſes chambres, font la régie de la compagnie, & l'on fait qu'il n'eſt rien de plus ſage & de plus prudemment concerté que la police & la diſcipline avec laquelle tout y eſt réglé.

Les Hollandois, après avoir été quelque tems ſur la défenſive, attaquerent au fond de l'Aſie ces mêmes maîtres qui jouiſſoient alors des découvertes des Portugais, les vainquirent, les chaſſerent, & devinrent en moins de 60 ans les ſouverains de l'orient. La compagnies formée en 1602 gagnoit déja près de 300 pour cent en 1620. Elle a choiſi le cap de bonne Eſpérance pour le lieu des rafraîchiſſemens de ſes flottes; elle a établi dans les *Indes* orientales 40 comptoirs, bâti 25 forteresſes, entr'autres en 1619, & pour le centre de ſon commerce, la ville de Batavia, la plus belle de l'Aſie, dans laquelle réſident plus de 30 mille Chinois, Javanois, Chalayes, Amboinois, &c. & où abordent toutes les nations du monde.

De plus, cette compagnie a ordinairement dans les *Indes* plus de 100 vaiſſeaux depuis 30 juſqu'à 60 pieces de canon, 12 à 20 mille hommes de troupes réglées, un gouverneur qui ne paroît en public qu'avec la pompe des rois, ſans que ce faſte aſiatique, dit M. de Voltaire, corrompe la frugale ſimplicité des Hollandois en Europe. Heureux! s'ils ſavent la conſerver en rappellant le commerce général qui s'échappent tous les jours de leurs mains par pluſieurs détours, paſſe dans le nord, ou ſe fait ailleurs directement ſans leur entremiſe.

En effet il faut convenir que le commerce & cette frugalité ſont l'unique reſſource des provinces unies; car quoique leur compagnie orientale ſe trouve la ſeule qui ait eu le bonheur de ſe maintenir toujours avec éclat ſur ſon premier fonds, ſans aucun appel nouveau, ſes grands ſuccès ſont en partie l'effet du haſard qui l'a rendue maîtreſſe des épiceries; tréſors auſſi réels que ceux du Pérou, dont la culture eſt auſſi ſalutaire à la ſanté, que le travail des mines eſt nuiſible, tréſors enfin dont l'univers ne ſauroit ſe paſſer. Mais ſi jamais ce haſard, ou pluôt la jalouſie éclairée, l'induſtrie vigilante, offre à quelqu'autre peuple la culture de ces mêmes épiceries ſi ſervîées, alors cette célebre compagnie aura bien de la peine à ſoutenir les frais immenſes de ſes armemens, de ſes troupes, de ſes vaiſſeaux, de la régie de tant de forteresſes & de tant de comptoirs. Déja depuis pluſieurs années quelques nations de l'Europe ſont en concurrence avec elle pour le poivre qu'elle ne fournit preſque plus à la France en particulier. Déja, . . . Mais qu'on jette ſeulement les yeux ſur le fort de la compagnie occidentale.

De la compagnie occidentale. Elle commença en 1621, avec les mêmes lois, les mêmes privileges que la compagnie orientale, & même avec un fonds plus conſidérable, car il fut de 7 millions 200000 florins, partagés en actions de 6000 florins argent de banque, ce qui fit en tout 1200 actions, & les états généraux pour favoriſer cette compagnie, lui firent préſent de trois vaiſſeaux montés de 600 ſoldats. Ses conquêtes & ſes eſpérances furent d'abord des plus brillantes. Il paroît par les regiſtres de cette compagnie, que depuis l'an 1623 juſqu'en 1636, elle avoit équipé 800 vaiſſeaux tant pour la guerre que pour le commerce dont la dépenſe montoit à 451 millions de florins, & qu'elle en avoit enlevé aux Portugais ou aux Eſpagnols 545 qu'on eſtimoit 60 millions de florins, outre environ 30 millions d'autres dépouilles. Elle fut pendant les premieres années en état de faire des répartitions de 20, 25 & 50 pour cent. Elle s'empara de la baie de tous les Saints, de Fernambouc; & de la meilleure partie du Bréſil.

Cependant cette rapide proſpérité ne fut pas de longue durée. Ces conquêtes même ſi glorieuſes & ſi avantageuſes l'engagerent à faire des efforts qui l'épuiſerent: d'autres cauſes qu'il ſeroit inutile de rapporter, concoururent à ſon déſaſtre: il ſuffira de dire qu'elle perdit ſes conquêtes, qu'elle n'a jamais

Digitized by Google

pû ſe relever, & qu'elle fut diſſoute à l'expiration de ſon ſecond octroi, le 20 Septembre 1674. Alors il ſe forma une nouvelle compagnie compoſée des anciens participans & de leurs créanciers ; c'eſt cette compagnie qui ſubſiſte aujourd'hui, mais ſeulement avec quelques médiocres établiſſemens en Afrique, une portion dans la ſociété de Surinam, & le reſte de ſon commerce eſt preſque réduit à une traite de Negres dans le peu de terrein qu'elle poſſede en Amérique. (*D. J.*)

INDES ORIENTALES, *compagnie des ..... en Danemarck*, (*Commerce*) Je me propoſe de tracer ici l'établiſſement, les viciſſitudes & l'état préſent de la *compagnie des Indes orientales en Danemarck* : ce ſera l'extrait fort abrégé d'un mémoire très-curieux ſur ce ſujet, que M. le comte d'Eckelbarh, ci-devant miniſtre de S. M. D. en France, a bien voulu me communiquer, & pour lequel je lui renouvelle mes remerciemens.

Chrétien IV, roi de Danemarck, voyant les avantages que des puiſſances voiſines tiroient de la navigation de l'*Inde*, réſolut d'encourager ſes ſujets à entreprendre ce même commerce : il y réuſſit, & il ſe forma ſous ſes yeux la premiere compagnie des *Indes Orientales* en Danemarck, à laquelle il donna, par ſa déclaration du 17 Mars 1616, un octroi pour 12 ans, lui accorda un privilege excluſif, lui fit préſent des bâtimens néceſſaires pour ſervir de magaſins, lui permit d'employer des pilotes & des matelots de ſa flotte, s'intéreſſa dans cette compagnie, & engagea les ſeigneurs de ſa cour d'en faire autant, en aſſignant une part ſur leurs appointemens pour être jointe au fonds de la compagnie.

Comme on s'occupoit à équiper trois vaiſſeaux, qui devoient partir pour les *Indes* ſous la conduite de Roland Crape, & pour tenter d'obtenir de quelque prince indien la permiſſion de fonder un établiſſement ſur la côte de Coromandel ; un événement favorable augmenta les eſpérances de l'entrepriſe.

Jean de Weſſeck, directeur du comptoir hollandois de Caliacara & de la côte de Coromandel, envoya en 1611 Marcellus Boſckhouver, ſon facteur, à Ceylon, muni de lettres de créance du prince Maurice d'Orange & des états généraux, pour y négocier un traité de commerce avec l'empereur de Candy, le premier & le plus puiſſant des rois de Ceylon. Sa négociation fut heureuſe, il la termina favorablement ; mais quand il voulut s'en retourner, l'empereur, qui l'affectionnoit, lui en refuſa la permiſſion, ſous prétexte qu'il devoit reſter en ſa cour, en qualité de miniſtre ou d'otage, juſqu'à ce que ſa nation eût rempli les conditions du traité, & fourni les troupes & l'artillerie ſtipulées pour chaſſer les Portugais de ſon empire. Cependant les Hollandois, déja aſſez occupés de leurs guerres dans l'*Inde*, négligerent cette affaire, & le ſecours promis n'arriva point.

Pendant ce tems-là Boſckhouwer s'avançoit toujours dans les bonnes graces de l'empereur Genuwiaraat Adaſcen, qui l'élevoit aux plus grandes dignités. Il fut fait prince de Migomme, de Kokelecor, d'Anangenare & de Mivitigale, chevalier de l'ordre du ſoleil d'or, préſident du conſeil de guerre, premier miniſtre de toutes les affaires, & amiral général des forces maritimes. Tel eſt le titre faſtueux qu'il ſe donne dans ſa lettre écrite au roi Chrétien IV, datée du cap de Bonne-Eſpérance le 27 Juillet 1619.

Boſckhouwer paſſa quatre années à la cour de Candy ; mais voyant que les Hollandois ne penſoient plus à lui, & s'ennuyant d'un eſclavage honorable, il perſuada l'empereur de lui permettre d'aller lui-même hâter le ſecours promis, & au cas qu'il ne pût l'obtenir des Hollandois, d'en traiter avec d'autres nations. L'empereur lui fit expédier des pleins pouvoirs pour toutes les puiſſances avec leſquelles il jugeroit à-propos de négocier, & Boſckhouwer, chargé de ſes lettres, partit de l'iſle de Ceylon en 1615.

Il ſe rendit d'abord aux établiſſemens des Hollandois dans l'*Inde* ; mais les trouvant par-tout en guerre, & par conſéquent hors d'état de faire une nouvelle entrepriſe, il paſſa la même année en Europe, & arriva en Hollande. La matamorphoſe d'un facteur en prince, les airs qu'il ſe donnoit, & le cérémonial qu'il exigeoit, déplurent à la *compagnie des Indes* & à ſes anciens maîtres. Il en fut piqué ; & apprenant qu'on travailloit en Danemarck à l'établiſſement d'une nouvelle *compagnie des Indes*, il partit pour Copenhague, & y arriva au mois de Juin 1617 avec ſa femme, dite la princeſſe de Migomme.

Boſckhouwer fut bien reçu du roi de Danemarck, qui accepta la propoſition d'un traité avec l'empereur de Candy, & le ſigna le 2 d'Août 1618. En conſéquence ſa majeſté fit armer deux vaiſſeaux de guerre, l'Elephant & le Chriſtian, avec le Yacht l'Oreſund, & en donna le commandement à Ove Giedde, alors âgé de 26 ans, qui mourut en 1661 amiral & ſénateur du royaume. La compagnie arma de ſon côté le David, la Patience & le Copenhague. Tous ces vaiſſeaux partirent du Sond le 29 Novembre 1618, & firent route enſemble juſqu'au-delà du cap de Bonne-Eſpérance, où Roland Crape ſe ſépara de M. de Giedde, & ſe rendit avec les trois vaiſſeaux de la compagnie, ſur la côte de Coromandel, pour laquelle il étoit deſtiné.

Après une navigation fort pénible, M. de Giedde arriva le 16 Mai 1620 ſur les côtes de Ceylon, & le 12 Juin il jetta l'ancre au port de Cotjares, ſitué dans la baie de Trinquemale. Les Portugais, qui vouloient encore faire les maîtres de la mer de l'*Inde*, lui avoient enlevé le Yacht l'Oreſund. Mais ce qui dérangea le plus cette expédition, ce fut le décès de Boſckhouwer, qui, après avoir doublé le cap, mourut à bord de M. de Giedde.

L'empereur de Candy reçut d'abord aſſez bien les Danois, & fit rendre pluſieurs honneurs à leur amiral ; mais ayant appris la mort de ſon miniſtre, que ſelon les apparences on avoit eu ſoin de lui cacher en arrivant, il changea de ſentiment, refuſa de ratifier le traité, & accuſa Boſckhouwer d'avoir paſſé les bornes de ſon pouvoir, & d'avoir promis au-delà de ce qu'il étoit poſſible d'exécuter. Les Portugais de leur côté appuyerent ſous main les ſentimens de l'empereur, & lui offrirent leur aſſiſtance en cas que ces nouveaux hôtes vouluſſent entreprendre de le chagriner.

M. de Giedde, après être reſté quatre mois ſans fruit à Ceylon, partit du port de Cotjares, & arriva à Tranquebar, ſur la côte de Coromandel, le 25 d'Octobre 1620. En quittant la rade, il eut le malheur de voir ſon vaiſſeau le Chriſtian toucher & s'engrever tellement, qu'il fut obligé de l'abandonner. Les Portugais en profiterent, & garnirent des canons qu'ils tirerent de ce navire, un fort qu'ils conſtruiſirent dans la baie de Trinquemale immédiatement après le départ des Danois.

Roland Crape, pendant ce tems-là, avoit fait ſon trajet fort heureuſement. Arrivé à la côte de Coromandel, il s'arrêta devant Carikal, ville maritime du Tanjour, y mit pié à terre, & ſe rendit auprès du Naïcke, ou prince Malabare, nommé Ragounade, duquel il obtint en propre pour la compagnie, le village de Trangambar, aujourd'hui Tranquebar, à un mille & demi au nord de Carikal. Il y fit bâtir des habitations & un comptoir en maçonnerie, qu'il aſſura du côté de la terre par deux baſtions garnis de fauconneaux, & enferma la place d'un bon mur.

Il jetta encore les fondemens d'une citadelle à quatre baſtions, & lui donna le nom de Dansborg. Elle

Digitized by Google

a été achevée, & ſe trouve aujourd'hui (1758) dans un très-bon état.

Après avoir pris tous ces arrangemens, pourvu à la ſûreté de la colonie, & fait prêter le ſerment à Roland Crape & aux autres officiers, il mit à la voile avec le vaiſſeau l'Eléphant, reſta quelque-tems ſous Ceylon, arriva à la rade de Coppenhague le 30 Mars 1622, & y fut ſuivi un mois après par le vaiſſeau le David, capitaine Niels Roſenkrantz, chargé pour le compte de la compagnie.

Ce commerce naiſſant donna d'abord quelque jalouſie aux Hollandois, & les états généraux défendirent à tous leurs ſujets de s'y intéreſſer, ſous peine de confiſcation de leurs biens. Cependant, ſur les repréſentations de M. Cariſius, miniſtre du roi de Danemarck, il fut ſurſis à l'exécution de ces ordonnances, & on lui déclara qu'on agiroit là-deſſus d'accord avec les Anglois, & qu'on ſuivroit leur exemple. Le miniſtre réſident du roi à Londres, le ſieur Sinkler, ſoutenu par M. Cariſius, qui y paſſa en 1619, firent ſi bien auprès du roi Jacques I. qu'il donna permiſſion à tous ſes capitaines expérimentés, dans la navigation, aux pilotes & aux matelots de s'engager au ſervice de la compagnie danoiſe lorſqu'elle pourra en avoir beſoin.

Toutefois comme le fonds de la compagnie n'étoit encore en 1624 que de 189614 reichsdahlers, cette ſomme ſe trouva preſque abſorbée par les acquiſitions & les établiſſemens aux *Indes*; deſorte que le roi ſourint lui ſeul la dépenſe de ce commerce à ſes propres frais pendant pluſieurs années.

En 1639 il nomma quatre directeurs, du nombre deſquels étoit Roland Crape & Guillaume Leyel, natif d'Elſeneör, qui avoit longtems parcouru la Perſe & les *Indes*. Cette nouvelle direction expédia deux vaiſſeaux, le Soleil, commandé par Claus Rytter, & le Chriſtianshaven par M. Leyel; mais l'un de ces deux vaiſſeaux périt aux Danes à ſon retour en 1644, & l'autre fut jetté aux iſles Canaries, où le gouverneur eſpagnol s'en empara.

Leyel ayant cependant trouvé le moyen de ſe rendre à Tranquebar, acheva les fortifications de Dansborg, continua avec les trois vaiſſeaux qu'il avoit, le commerce de Ceylon & autres endroits de l'*Inde*; accueillit les Portugais, qui, expulſés & pourchaſſés par les Hollandois, ſe réfugioient à Tranquebar, & leur permit d'y bâtir une égliſe. Il manda ces petits ſuccès en cour, & fit dans ſes derniers rapports, datés du 15 Novembre 1646, des mémoires qui marquoient beaucoup de connoiſſances & de lumieres. Mais le roi Chrétien IV. décéda le 28 Février 1648, & les guerres occuperent trop le commencement de Frédéric III. pour qu'on penſât à Copenhague aux affaires de Tranquebar.

Leyel mourut peu de tems après. Ses ſucceſſeurs ſe brouillerent avec le Naïck de Tanjour, qui en 1648, mit le ſiége devant Tranquebar, afin de venger un more employé à la douane, & chaſſé pour ſes malverſations. Cependant on trouva le moyen d'appaiſer le Naïck; mais la colonie dépériſſoit ſans reſſource faute de ſecours d'Europe, & ne ſe ſoûtenoit que par un petit commerce avec l'intérieur du pays, ayant des démêlés continuels avec les Indiens pour celui de Belleſor; en un mot, les Danois s'y éteignirent peu-à-peu, deſorte qu'en 1665, il n'en reſta vivant qu'un ſeul homme, Eskild Anderſen, qui de canonier qu'il avoit été, fut proclamé commandant par les habitans. Celui-ci engagea un ſergent, nommé Gert von Hagen, qui ſervoit alors à Nagapatnam, de potter en Danemarck le triſte tableau de leurs miſeres; c'eſt ce qu'il exécuta fidellement.

Il arriva à Coppenhague en 1668, & ſes dépêches diſpoſerent le roi Frédéric III. à faire équiper une frégate pour y tranſporter une centaine de perſonnes. Henri Eggers fut envoyé en qualité de commandant. La frégate mouilla heureuſement devant Tranquebar en 1669, & y fut reçue avec une joie inexprimable; mais cette petite recrue ne put rétablir un commerce qui étoit éteint.

Cependant au commencement du regne de Chrétien V. il ſe forma une nouvelle *compagnie des Indes*, qui, le 28 Novembre 1670, obtint un octroi pour 40. ans. Le fonds de cette compagnie conſiſtoit en vaiſſeaux & effets, dont S. M. lui fit préſent, eſtimés 79073 reichsdahlers. Les intéreſſés y ajoûterent pour premier paiement la ſomme de 162800 écus de banque.

En 1673 la compagnie commença à expédier ſes vaiſſeaux pour l'*Inde*. Les premieres années furent aſſez favorables. En 1680 on avoit partagé entre les intéreſſés, tous frais faits, 48840 écus; mais enſuite la perte du vaiſſeau le Dansborg, qui périt ſous les iſles de Ferroë, & qu'on n'avoit pas fait aſſurer, fit tomber ſes actions: les intéreſſés augmenterent néanmoins leur fonds de 12 pour cent, 20963 écus de banque. Enfin leur commerce eſſuya un échec terrible en 1681, par la perte de la loge de Bantam, où les Hollandois avoient tellement gagné le deſſus, qu'ils en avoient expulſé les Danois auſſi-bien que les Anglois.

Le roi, pour relever le courage abattu de la malheureuſe compagnie, lui fit préſent en 1685 de quatre frégates, & envoya à Tranquebar, en qualité de ſon commiſſaire, Wulff Henri de Callnein, lieutenant-colonel d'infanterie. Cet officier remporta de grands avantages dans la guerre que la colonie eut à ſoûtenir contre les Mores, & depuis 1688 juſqu'en 1698, les intéreſſés eurent un revenant-bon de 217747 écus. Dans la même année 1698, la paix ſe conclut avec les mores de Bengale; & le roi, pour animer le commerce de l'*Inde*, prolongea pour 40 ans l'octroi donné en 1670; ce qui fut confirmé par Frédéric IV.

Depuis 1699 juſqu'en 1709, le négoce de l'*Inde* rendit encore 189665 écus, enſuite il tomba toralement. La peſte, la guerre, les troubles dans l'*Inde*, le ſecond ſiége que le Naïck de Tanjour mit devant Tranquebar en 1698, la mauvaiſe conduite de pluſieurs officiers & employés, la perte de 13 de ſes vaiſſeaux, & ſur-tout celle de la plûpart de ſes établiſſemens, acheverent de ruiner la compagnie, au point que ne pouvant plus ſe ſoûtenir, & ne voyant pas de moyens de ſe relever, les intéreſſés abandonnerent entierement le négoce de l'*Inde* en 1729, & ſe ſéparerent en 1730, en remettant au roi ſon octroi, qui avoit encore 20 ans à courir. Frédéric IV. fut le ſeul qui ne perdit point courage. Il tenta de faire continuer un commerce qu'il ne voyoit abandonné par ſes ſujets qu'avec beaucoup de regret; & quelques particuliers s'étant aſſociés de nouveau par ſes preſſantes ſollicitations, il leur fit expédier une permiſſion d'envoyer deux vaiſſeaux à Tranquebar, & les deux vaiſſeaux mirent à la voile.

Juſqu'ici la compagnie danoiſe s'étoit bornée au commerce de l'*Inde*, ſans avoir eſſayé en droiture celui de la Chine, qui, depuis qu'il eſt connu, a toûjours paſſé pour le plus riche de tous ceux de l'Aſie. Cette même année un nommé Pierre Baſchers, natif de Bremen, qui avoit longtems vécu dans l'*Inde*, vint à Coppenhague, & préſenta un plan pour former ce commerce, & le réunir avec celui de Tranquebar. Ses propoſitions furent goûtées, & S. M. accorda à ceux qui s'y intéreſſeroient deux octrois, l'un du 10 Février, & l'autre du 15 Mars 1730. On dreſſa la maniere de former les ſouſcriptions, & les aſſociés de l'année précédente eurent la préférence d'y prendre telle part qu'il leur plairoit.

Digitized by Google

Le feu roi de Danemarck, alors prince royal, non-ſeulement s'intéreſſa dans ce commerce, mais, pour l'animer encore davantage, il s'en déclara le directeur. On tint une aſſemblée générale en ſa préſence, & on y élut du nombre des intéreſſés, huit ſyndics (committitſe) pour avoir ſoin de l'intérêt de la ſociété. Les ſouſcriptions s'étant bientôt remplies, on fit partir pour la Chine le Prince-Royal, commandé par le capitaine Tonder, aujourd'hui vice-amiral, & pour Tranquebar les vaiſſeaux Fréderic IV. & le Lion d'or. Bientôt après on expédia deux autres vaiſſeaux pour Tranquebar; ſavoir, la Reine Anne-Sophie & la Wendela: tous ces vaiſſeaux revinrent heureuſement à Copenhague, excepté le Lion d'or, qui échoua ſur les côtes d'Irlande.

Ces premiers arrangemens ayant réuſſi, & leur retour ayant juſtifié les avantages qu'on pourroit tirer du commerce de la Chine, le prince royal devenu roi ſous le nom de Chrétien VI, etut devoir former une compagnie plus étendue, & plus en état de continuer la navigation de l'*Inde* & de la Chine. Pour cet effet S. M. expédia le 12 Avril 1732, un octroi de 40 ans à la compagnie, lui accorda, avec le titre de *compagnie royale des Indes*, des prééminences, privileges & franchiſes, & ordonna que les intéreſſés des ſociétés de l'an 1729, 1730 & 1731 y ſeroient admis préférablement.

Ces anciens intéreſſés & les nouveaux s'unirent, & convinrent d'un réglement, qui preſcrivoit les opérations de la compagnie. Enſuite on tint une aſſemblée générale, dans laquelle on élut pour préſident Chrétien-Louis de Pleſſen, miniſtre d'état, & on lui adjoignit quatre directeurs & cinq hauts-participans pour former la direction, pourvoir aux beſoins, & veiller au maintien, à la ſûreté & aux avantages de la ſociété.

C'eſt ainſi que ſe forma en 1732 la *compagnie royale danoiſe des Indes orientales* & de la Chine, continuée juſqu'à préſent. Son commencement conſiſta en 400 actions, chacune de 250 écus courans de Danemarck, pour faire le fonds conſtant de la compagnie; enſuite les intéreſſés fournirent au prorata par action les frais néceſſaires pour l'achat & l'équipement des vaiſſeaux qu'on avoit réſolu de mettre en mer. Le produit du fonds conſtant fut employé en partie à l'acquiſition des maiſons, magaſins & effets que les anciennes compagnies avoient, tant à Coppenhague qu'à Tranquebar, & à faire paſſer dans l'*Inde* un fonds qui y reſteroit toûjours, pour y ſoûtenir les fabriques. A meſure que le commerce a proſpéré, la compagnie a ajoûté à ſes bâtimens & magaſins, & a augmenté le fonds continuel de Tranquebar.

Pour donner aux lecteurs une idée juſte de l'état actuel de cette compagnie, je pourrois leur mettre devant les yeux les opérations d'année en année; mais comme ce détail ſeroit également long & ennuyeux, il ſuffira de dire que par le réſultat que j'en ai tiré, il paroît que la nouvelle compagnie, depuis ſa naiſſance en 1732 juſqu'en 1753 exclûſivement, a expédié 60 vaiſſeaux, dont 28 pour Tranquebar, & 32 pour la Chine. Elle en a eu de retour 43; ſavoir, 19 de l'*Inde*, & 24 de Canton. Sept de ſes vaiſſeaux ſe ſont entierement perdus, ſix autres ont échoué, & quatre ont été abandonnés. Malgré ces malheurs, le prix des actions étoit en 1754, tout aſſuré & tout fourni, d'onze mille juſqu'à 11600 écus de Danemarck. Le fonds roulant, c'eſt-à-dire ce que chaque action a contribué à l'achat, équipement & cargaiſon des vaiſſeaux arrivés en 1754, ou en mer, ſe montoit par vieilles actions à 7750 écus 2 marcs 6 ſchelings, qui ajoûtés au fonds conſtant, qui eſt de 750 écus, donne 8500 écus 2 marcs 6 ſchelings, prix intrinſeque; le reſte, ſavoir, 2499 écus 3 marcs 10 ſchelings, eſt pour l'aſſurance & le profit de ceux qui vendent des actions au prix de 11600 écus.

Nous ne ferons pas l'énumération des petits établiſſemens & des comptoirs que la compagnie danoiſe poſſede actuellement dans l'*Inde*; nous dirons ſeulement que depuis peu elle a fait un fonds à Tranquebar pour renouveller le commerce du poivre, & bâtir une loge ſur la côte de Travancoor.

Il eſt bien ſingulier qu'après tant de malheurs conſécutifs éprouvés pendant plus d'un ſiecle, cette compagnie, cent fois culbutée, détruite, anéantie, ſe ſoutienne encore au milieu de la rivalité du même trafic par les trois puiſſances maritimes. Mais on ne doit pas douter que la protection conſtante des rois de Danemarck, les ſoins que ſe ſont donnés ceux qui ſucceſſivement en ont été les préſidens; une direction économe, ſage, attentive & déſintéreſſée, une liberté entiere, exempte de gêne dans les aſſemblées générales & annuelles, où toutes les opérations ſe décident, ne ſoient les vraies ſources de la ſubſiſtance & de la proſpérité de cette compagnie, ſupérieure à ce que les intéreſſés oſerent jamais s'en promettre. (*D. J.*)

INDE, ſ. m. (*Commerce*) drogue fort employée dans la teinture pour le bleu, & qu'on nomme autrement *indigo*. *Voyez* INDIGO. (*D. J.*)

INDE, *rouge d'* (*Hiſt. nat.*) Les Anglois nomment *indam rad.* ou *rouge d'Inde*, une eſpece d'ochre d'un beau pourpre, très-peſante, très-dure & compacte, remplie de particules luiſantes, qui colore fortement les mains, s'attache à la langue, eſt d'un goût auſtere & aſtringent; elle fait une ébullition très-vive lorſqu'elle eſt jettée dans l'eau, mais elle ne s'y diviſe point; elle durcit dans le feu ſans changer de couleur. On trouve une grande quantité de cette terre dans l'iſle d'Ormus, dans le golphe perſique, d'où on la tranſporte dans l'*Inde*, où l'on s'en ſert pour peindre les maiſons. C'eſt une très-bonne couleur. *Voy.* Mender d'Acoſta, *Hiſt. nat. des foſſiles.* (—)

* INDÉCENT, adj. (*Gram. & Morale*) qui eſt contre le devoir, la bienſéance & l'honnêteté. Un des principaux caracteres d'une belle ame, c'eſt le ſentiment de la *décence*. Lorſqu'il eſt porté à l'extême délicateſſe, la nuance s'en répand ſur-tout, ſur les actions, ſur les diſcours, ſur les écrits, ſur le ſilence, ſur le geſte, ſur le maintien; elle releve le mérite diſtingué; elle pallie la médiocrité; elle embellit la vertu; elle donne de la grace à l'ignorance.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle eſt accompagnée d'une certaine originalité de caractere, d'une gaîté particuliere & cynique, qui les met au-deſſus des uſages: elle eſt inſupportable dans les femmes. Une belle femme *indécente* eſt une eſpece de monſtre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'oſe exiger la *décence*: l'anatomiſte, le médecin, la ſage-femme ſont *indécens* ſans conſéquence. C'eſt la préſence des femmes qui rend la ſociété des hommes *décente*. Les hommes ſeuls ſont moins *décens*. Les femmes ſont moins *décentes* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a preſqu'aucun vice qui ne porte à quelqu'action *indécente*: il eſt rare que le vicieux craigne de paroître *indécent*. Il ſe croit trop heureux quand il n'a que cette foible barriere à vaincre. Il y a une *indécence* particuliere & domeſtique; il y en a une générale & publique. On bleſſe celle-ci peut-être toutes les fois qu'entraîné par un goût inconſidéré pour la vérité, on ne ménage pas aſſez les erreurs publiques. Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécent* dans les tems de calamité; il ne ſe montre point ſans inſulter à la miſere d'une nation. Il ſeroit *indécent* de ſe réjouir d'un ſuccès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* conſiſte dans une attention

Digitized by Google

ſcrupuleuſe à des circonſtances légeres & minutieuſes, elle diſparoît preſque dans le tranſport des grandes paſſions. Une mere qui vient de perdre ſon fils ne s'apperçoit pas du deſordre de ſes vêtemens. Une femme tendre & paſſionnée, que le penchant de ſon cœur, le trouble de ſon eſprit & l'yvreſſe de ſes ſens abandonne à l'impétuoſité des deſirs de ſon amant, ſeroit ridicule ſi elle ſe reſſouvenoit d'être *décente*, dans un inſtant où elle a oublié des conſidérations plus importantes. Elle eſt rentrée dans l'état de nature: c'eſt ſon impreſſion qu'elle ſuit, & qui diſpoſe d'elle & de ſes mouvemens. Le moment du tranſport paſſé, la *décence* renaîtra; & ſi elle ſoupire encore, ſes ſoupirs ſeront *décens*.

* INDÉCIS, adj. (*Gramm.*) qui ſe prend auſſi quelquefois ſubſtantivement. On laiſſe en Philoſophie, en Théologie, beaucoup de queſtions *indéciſes*. Il y a des hommes *indécis* ſur leſquels il ne faut pas compter plus que ſur des enfans. Ils voyent un poids égal à toutes les raiſons; les inconvéniens les plus réels & les plus légers les frappent également; ils tremblent toûjours de faire un faux pas. Ce n'eſt jamais la raiſon, mais la circonſtance qui les détermine. C'eſt le dernier qui leur parle qu'ils croyent. Si l'on pouvoit comparer les mouvemens de l'ame qui délibere à celui d'un pendule, comme on diſtingue dans le mouvement du pendule l'inſtant où il commence à ſe mouvoir, la durée de ſes oſcillations, & l'inſtant où il ſe fixe; dans le mouvement de l'eſprit qui délibere, il y auroit le moment où l'examen commence, la durée de l'examen ou l'*indéciſion*, & le moment où l'*indéciſion* ceſſe, celui de la réſolution & du repos.

INDÉCLINABLE, adj. *terme de Grammaire*. On a diſtingué à l'article FORMATION deux ſortes de dérivation, l'une philoſophique, & l'autre grammaticale. La dérivation philoſophique ſert à l'expreſſion des idées acceſſoires propres à la nature d'une idée primitive. La dérivation grammaticale ſert à l'expreſſion des points de vûe ſous leſquels une idée principale peut être enviſagée dans l'ordre analytique de l'énonciation. C'eſt la dérivation philoſophique qui forme, d'après une même idée primitive, des mots de différentes eſpeces, où l'on retrouve une même racine commune, ſymbole de l'idée primitive, avec les additions différentes deſtinées à repréſenter l'idée ſpécifique qui la modifie, comme *AMo*, *AMor*, *AMicitia*, *AMicus*, *AManter*, *AMatorié*, *AMicè*, &c. C'eſt la dérivation grammaticale qui fait prendre à un même mot diverſes inflexions, ſelon les divers aſpects ſous leſquels on enviſage dans l'ordre analytique la même idée principale dont il eſt le ſymbole invariable, comme *AMICus*, *AMICi*, *AMICo*, *AMICum*, *AMICorum*, &c. Ce n'eſt que relativement à cette ſeconde eſpece que les Grammairiens emploient les termes *déclinable* & *indéclinable*.

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles, mais pourtant eſſentielles, qui ſont la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité*.

La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots qui, dans la plûpart des langues, reçoivent des inflexions deſtinées à déſigner les divers points de vûe ſous leſquels l'ordre analytique préſente l'idée principale de leur ſignification; ainſi les mots *déclinables* ſont les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes.

La ſeconde claſſe comprend ſes eſpeces de mots qui, en quelque langue que ce ſoit, gardent dans le diſcours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur ſignification y eſt toujours enviſagée ſous le même aſpect; ainſi les mots *indéclinables* ſont les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions & les interjections.

Les mots conſidérés de cette maniere ſont *eſſentiellement déclinables*, ou *eſſentiellement indéclinables*; & ſi l'unanimité des uſages combinés des langues ne nous trompe pas ſur ces deux propriétés oppoſées, elles naiſſent effectivement de la nature des eſpeces de mots qu'elles différencient; & l'examen raiſonné de ces deux caracteres doit nous conduire à la connoiſſance de la nature même des mots, comme l'examen des effets conduit à la connoiſſance des cauſes. *Voyez* MOT.

Au reſte, il ne faut pas ſe méprendre ſur le véritable ſens dans lequel on doit entendre la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité eſſentielle*. Ces deux expreſſions ne veulent dire que la poſſibilité ou l'impoſſibilité abſolue de varier les inflexions des mots relativement aux vûes de l'ordre analytique; mais la *déclinabilité* ne ſuppoſe point du tout que la variation actuelle des inflexions doive être admiſe néceſſairement, quoique l'*indéclinabilité* l'exclue néceſſairement: c'eſt que la non exiſtence eſt une ſuite néceſſaire de l'impoſſibilité; mais l'exiſtence, en ſuppoſant la poſſibilité, n'en eſt pas une ſuite néceſſaire.

En effet, les mots eſſentiellement *déclinables* ne ſont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils ſont déclinés, ils ne l'y ſont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné preſque par-tout, ne l'eſt point dans la langue franque, qui ne fait uſage que de l'infinitif; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent déterminent les diverſes applications dont il eſt ſuſceptible. Les noms qui en grec, en latin, en allemand, reçoivent des nombres & des cas, ne reçoivent que des nombres en françois, en italien, en eſpagnol & en anglois, quoique mains Grammairiens croyent y voir des cas, au moyen des prépoſitions qui les remplacent effectivement, mais qui ne le ſont pas pour cela. Les verbes latins n'ont que trois modes perſonnels, l'indicatif, l'impératif & le ſubjonctif: ces trois modes ſe trouvent auſſi en grec & en françois; mais les Grecs ont de plus un optatif qui leur eſt propre, & nous avons un mode ſuppoſitif qui n'eſt pas dans les deux autres langues.

Il y a dans les diverſes langues de la terre mille variétés ſemblables, ſuites naturelles de la liberté de l'uſage, décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome, & quelquefois par le ſimple haſard ou le pur caprice. Que les noms ayent en grec, en latin & en allemand des nombres & des cas, & que dans nos langues analogues de l'Europe ils n'ayent que des nombres, c'eſt génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs ſe déclinent, il y en ait que l'uſage a privés des inflexions que l'analogie leur deſtinoit, c'eſt haſard ou caprice.

Il me ſemble que c'eſt auſſi caprice ou haſard, que ces noms ou ces adjectifs anomaux ſoient les ſeuls qu'il ait plû aux Grammairiens d'appeller ſpécialement *indéclinables*. J'aimerois beaucoup mieux que cette dénomination eût été réſervée pour déſigner la propriété de toute une eſpece, en y ajoûtant, ſi l'on eût voulu, la diſtinction de l'*indéclinabilité* naturelle & de l'*indéclinabilité* uſuelle: dans ce cas, les anomaux dont il s'agit ici, auroient dû plutôt ſe nommer *indéclinés qu'indéclinables*, parce que leur *indéclinabilité* eſt un fait particulier qui déroge à l'analogie commune par accident, & non une ſuite de cette analogie.

Quoi qu'il en ſoit de la dénomination, ces anomaux *indéclinables* n'apportent dans l'élocution latine aucune équivoque; & il eſt d'un uſage bien entendu, quand on fait l'analyſe d'une phraſe latine où il s'en trouve, de leur attribuer les mêmes fonctions qu'aux mots *déclinés*. Ainſi en analyſant cette

Digitized by Google

propoſition interjective de Virgile, *cornu ferit ille*, il eſt fage de dire que *cornu* eſt à l'ablatif comme complément de la propoſition ſous-entendue *cum* (avec), quoique *cornu* n'ait réellement aucun cas au ſingulier : c'eſt faire alluſion à l'analogie latine, & c'eſt comme ſi l'on diſoit que *cornu* auroit été mis à l'ablatif, ſi l'uſage l'eût *décliné* comme les autres noms. J'avoue cependant qu'il y auroit plus de juſteſſe & de vérité à ſe ſervir plutôt de ce tour conditionnel que de l'affirmation poſitive ; & j'en uſe ainſi quand il s'agit de l'infinitif, qui eſt un vrai nom *indéclinable* : dans *turpe eſt mentiri*, par exemple, je dis que l'infinitif *mentiri* eſt le ſujet du verbe *eſt*, & qu'il ſeroit au nominatif s'il étoit *déclinable* : dans *clamare capit*, que *clamare* eſt le complément objectif de *capit*, & qu'il ſeroit à l'accuſatif s'il étoit *déclinable*, *&c. Voyez* INFINITIF.

Mais ce qui eſt raiſonnable par rapport à la phraſe latine, ſeroit ridicule & faux dans la phraſe françoiſe. Dire que dans *j'obéis au roi*, *au roi* eſt au datif, c'eſt introduire dans notre langue un jargon qui lui eſt étranger, & ſuppoſer une analogie qu'elle ne connoît pas, *βαρβαρισμὸν*. (*B. E. R. M.*)

INDÉFINI, adj. (*Géomet.*) *Voyez* INFINI.

INDÉFINI, (*Gramm.*) ce mot eſt encore un de ceux que les Grammairiens emploient comme techniques en diverſes occaſions ; & il ſignifie la même choſe qu'*indéterminé*. On dit ſens *indéfini*, article *indéfini*, pronom *indéfini*, tems *indéfini*.

1°. *Sens indéfini*. » Chaque mot, dit M. du Marſais (*Tropes*, *part. III. art. ij. pag. 233.*), a une » certaine ſignification dans le diſcours, autrement » il ne ſignifieroit rien ; mais ce ſens, quoique dé- » terminé (c'eſt-à-dire, quoique fixé à être tel) » ne » marque pas toujours préciſément un tel individu, » un tel particulier ; ainſi on appelle *ſens indéterminé* » ou *indéfini*, celui qui marque une idée vague, » une penſée générale, qu'on ne fait point tomber » ſur un objet particulier ».

Les adjectifs & les verbes, conſidérés en eux-mêmes, n'ont qu'un ſens *indéfini*, par raport à l'objet auquel leur ſignication eſt appliquable : *grand*, *durable*, exprimeni à la vérité quelque être *grand*, quelque objet *durable* ; mais cet être, cet objet, eſt-ce un eſprit ou un corps ? eſt-ce un corps animé ou inanimé ? eſt-ce un homme ou une brute ? *&c.* La nature de l'être eſt *indéfinie*, & ce n'eſt que par des applications particulieres que ces mots ſortiront de cette indétermination, pour prendre un ſens *défini*, du-moins à quelques égards ; *un grand homme*, *une grande entrepriſe* ; *un ouvrage durable*, *une eſtime durable*. C'eſt la même choſe des verbes conſidérés hors de toute application.

Je dis que les applications particulieres tirent ces mots de leur indétermination, *du-moins à quelques égards*. C'eſt que toute application qui n'eſt pas abſolument individuelle ou ſpécifique, c'eſt-à-dire qui ne tombe pas préciſément ſur un individu ou ſur toute une eſpece, laiſſe toujours quelque choſe d'*indéfini* dans le ſens : ainſi quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* eſt défini par ſon application à l'eſpece humaine ; mais ce n'eſt pas à toute l'eſpece, ni à tel individu de l'eſpece ; ainſi le ſens demeure encore *indéfini* à quelques égards, quoiqu'à d'autres il ſoit déterminé.

Les noms appellatifs ſont pareillement *indéfinis* en eux-mêmes. *Homme*, *cheval*, *argument*, déſignent à la vérité telle ou telle nature ; mais ſi l'on veut qu'ils déſignent tel individu, ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en faſſent diſparoître le ſens *indéfini* : par exemple, *cet homme eſt ſavant*, *l'homme eſt ſujet à l'erreur*, &c. *Voyez* ABSTRACTION, APPELLATIF, ARTICLE.

2°. *Article indéfini*. Quelques Grammairiens françois, à la tête deſquels il faut mettre l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II. ch. vii*, ont diſtingué deux ſortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la* ; & l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*, pour lequel on met de ou *des* au pluriel.

Non contents de cette premiere diſtinction, la Touche vint après M. Arnauld & M. Lancelot, & dit qu'il y avoit trois articles *indéfinis* : « Les deux premiers, » dit-il, ſervent pour les noms des choſes qui ſe pren- » nent par parties dans un ſens *indéfini* : le premier » eſt pour les ſubſtantifs, & le ſecond pour les ad- » jectifs ; je les appelle articles *indéfinis partitifs* : le » troiſieme article *indéfini* ſert à marquer le nombre » des choſes, & c'eſt pour cela que je le nomme *numéral*». *L'art de bien parler françois*, *liv. II. ch. j.* Le P. Buffier & M. Reſtaut, à quelques différences près, ont adopté le même ſyſtême ; & tous ont eu en vue d'établir des cas & des déclinaiſons dans nos noms, à l'imitations des noms grecs & latins ; comme ſi la Grammaire particuliere d'une langue ne devoit pas être en quelque ſorte le code des déciſions de l'uſage de cette langue, plutôt que la copie inconſéquente de la Grammaire d'une langue étrangere.

Je ne dois pas répéter ici les raiſons qui prouvent que nous n'avons en effet ni cas ni déclinaiſons (*voyez ces mots*) ; mais j'obſervetai d'abord avec M. Duclos (*Rem. ſur le chap. vij. de la II. Part. de la Gramm. génér.*) « que ces diviſions d'articles, *défini*, » *indéfini*, n'ont ſervi qu'à jetter de la confuſion ſur » la nature de l'article. Je ne prétends pas dire qu'un » mot ne puiſſe être pris dans un ſens *indéfini*, c'eſt-» à-dire dans ſa ſignification vague & générale ; mais » loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut » alors le ſupprimer. On dir, par exemple, qu'*un* » *homme a été traité avec honneur* ; comme il ne s'agit » pas de ſpécifier l'honneur particulier qu'on lui a » rendu, on n'y met point d'article ; *honneur* eſt pris » *indéfiniment* », parce qu'il eſt employé en cette occurrence dans ſon acception primitive, ſelon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne préſente à l'eſprit que l'idée générale d'une nature commune à pluſieurs individus, ou à pluſieurs eſpeces, mais abſtraction faite des eſpeces & des individus. « Il n'y a, continue l'habile ſecrétaire de l'Académie françoiſe, qu'une ſeule eſpece d'article, » qui eſt *le* pour le maſculin, dont on fait *la* pour » le féminin, & *les* pour le pluriel des deux genres : » *le* bien, *la* vertu, l'injuſtice ; *les* biens, *les* vertus, » *les* injuſtices ».

En effet, dès qu'il eſt arrêté que nos noms ne ſubiſſent à leur terminaiſon aucun changement qui puiſſe être regardé comme cas, que les ſens acceſſoires repréſentés par les cas en grec, en latin, en allemand, & en toute autre langue qu'on voudra, ſont ſuppléés en françois, & dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phraſe, ou par les prépoſitions qui les précedent ; enfin que la deſtination de l'article eſt de faire prendre le nom dans un ſens précis & déterminé : il eſt certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a pluſieurs, ce ſeront différentes eſpeces du même genre, diſtinguées entr'elles par les différentes idées acceſſoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la premiere hypotheſe, où l'on ne reconnoîtroit point article que *le*, *la*, *les*, la conſéquence eſt toute ſimple. Si l'on veut déterminer un nom, ſoit en l'appliquant à toute l'eſpece dont il exprime la nature, ſoit l'appliquant à un ſeul individu déterminé de l'eſpece, il faut employer l'article ; c'eſt pour cela ſeul qu'il eſt inſtitué : *l'homme eſt mortel*, détermination ſpécifique ; *l'homme dont je vous parle*, *&c.* détermination individuelle. Si on veut employer

le nom dans ſon acception originelle, qui eſt eſſentiellement *indéfinie*, il faut l'employer ſeul; l'intention eſt remplie: *parler en homme*, c'eſt-à-dire *conformément à la nature humaine*; ſens *indéfini*, où il n'eſt queſtion ni d'aucun individu en particulier, ni de la totalité des individus. Ainſi l'introduction de l'article *indéfini* ſeroit au moins une inutilité, ſi ce n'étoit même une abſurdité & une contradiction.

Dans la ſeconde hypotheſe, où l'on admettroit diverſes eſpeces d'articles, l'idée commune du genre devroit encore ſe retrouver dans chaque eſpece, mais avec quelque autre idée acceſſoire qui feroit le caractere diſtinctif de l'eſpece. Tels ſont peut-être les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *ſon*, *un*, *deux*, *trois*, & tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots ſervent à faire prendre dans un ſens précis & déterminé, les noms avant leſquels l'uſage de notre langue les place; mais ils le font de diverſes manieres, qui pourroient leur faire donner diverſes terminaiſons. *Tout*, *chaque*, *nul*, articles collectifs, diſtingués encore entr'eux par des nuances délicates; *quelque*, *certain*, articles partitifs; *ce*, article démonſtratif; *mon*, *ton*, *ſon*, articles poſſeſſifs; *un*, *deux*, *trois*, *&c.* articles numériques, *&c.* Ici il faut toujours raiſonner de même: vous déterminerez le ſens d'un nom, par tel article qu'il vous plaira ou qu'exigera le beſoin; ils ſont tous deſtinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom ſoit pris dans un ſens *indéfini*, abſtenez-vous de tout article; le nom a ce ſens par lui-même.

3°. *Pronoms indéfinis*. Pluſieurs Grammairiens admettent une claſſe de pronoms qu'ils nomment *indéfinis* ou *impropres*, comme je l'ai déja dit ailleurs. *Voyez* IMPROPRE. On verra au *mot* PRONOM, que cette partie d'oraiſon détermine les objets dont on parle, par l'idée de leur relation de perſonalité, comme les noms les déterminent par l'idée de leur nature. D'où il ſuit qu'un pronom, qui en cette qualité ſeroit *indéfini*, devroit déterminer un objet par l'idée d'une relation vague de perſonalité, & qu'il ne ſeroit en ſoi d'aucune perſonne, mais qu'il ſeroit applicable à toutes les perſonnes. Y a-t-il des pronoms de cette ſorte? Non: tout pronom eſt ou de la premiere perſonne, comme *je*, *me*, *moi*, *nous*; ou de la ſeconde, comme *tu*, *te*, *toi*, *vous*; ou de la troiſieme, comme *ſe*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leurs*, *eux*, *elles*. *Voyez* PRONOM.

4°. *Tems indéfinis*. Nos Grammairiens diſtinguent encore dans notre indicatif deux prétérits, qu'ils appellent l'un *défini*, & l'autre *indéfini*. Quelques-uns, entre leſquels il faut compter M. de Vaugelas, donnent le nom de *défini* à celui de ces deux prétendus prétérits, qui eſt ſimple, comme *j'aimai*, *je pris*, *je reçus*, *je tins*; & ils appellent *indéfini* celui qui eſt compoſé, comme *j'ai aimé*, *j'ai pris*, *j'ai reçu*, *j'ai tenu*. D'autres au contraire, qui ont pour eux l'auteur de la *Grammaire générale* & M. du Marſais, appellent *indéfini* celui qui eſt ſimple, & *défini* celui qui eſt compoſé. Cette oppoſition de nos plus habiles maîtres me ſemble prouver que l'idée qu'il faut avoir d'un tems *indéfini*, étoit elle-même aſſez peu déterminée par rapport à eux. On verra, *article* TEMS, ce qu'il faut penſer des deux dont il s'agit ici, & quels ſont ceux qu'il faut nommer *définis* & *indéfinis*, ſoit préſens, ſoit prétérits, ſoit futurs. (*B. E. R. M.*)

INDÉLÉBILE, adj. (*Théologie*) qui ne ſe peut effacer. Ce mot eſt formé du latin *delere* effacer, avec la prépoſition *in*, priſe dans un ſens négatif. Les ſacremens de baptême, de confirmation & d'ordre impriment un caractere *indélébile*. *Voyez* CARACTERE. (*G*)

INDÉLIBERÉ, adj. (*Gramm.*) qui s'eſt fait ſans attention, ſans examen, ſans délibération, preſque machinalement. On dit un jugement *indélibéré*, un mouvement *indélibéré*.

INDEMNE, adj. m. & f. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt acquitté ou dédommagé de quelque choſe par une autre perſonne; celui dont le garant prend le fait & cauſe, doit ſortir *indemne* de la conteſtation. *Voyez* INDEMNITÉ. (*A*)

INDEMNITE, ſ. t. (*Juriſprud.*) ſignifie en général ce qui eſt donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne ſouffre quelque dommage.

Quelquefois par ce terme, on entend un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un indemne. Ce terme eſt ſur-tout employé dans ce ſens pour exprimer un écrit par lequel on promet d'acquitter quelqu'un de l'événement d'une obligation ou d'une conteſtation, ſoit en principal & intérêts, ou pour les frais & dépens.

Indemnité eſt quelquefois pris pour diminution; un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de ſon bail, demande au propriétaire une *indemnité*, c'eſt-à-dire une diminution ſur le prix de ſon bail.

Indemnité eſt auſſi un terme propre pour exprimer la garantie dûe à la femme par ſon mari, & ſur ſes biens, pour les dettes auxquelles elle s'eſt obligée pour ſon mari, ou qui ſont dettes de communauté, dont elle ne profite pas au cas qu'elle renonce à la communauté. L'hypotheque de la femme pour ces ſortes d'*indemnités* eſt du jour du contrat de mariage en pays coutumier; en pays de droit écrit, elle n'a lieu que du jour de l'obligation de la femme, à moins que l'*indemnité* ne ſoit ſtipulée par contrat de mariage.

Indemnité dûe au ſeigneur eſt un droit en argent que les gens de main-morte ſont tenus de payer au ſeigneur de qui relevent les héritages qu'ils acquierent, à quelque titre que ce ſoit, pour le dédommager de ce que ces héritages ſont pour ainſi dire hors du commerce, attendu que les gens de main-morte cherchent rarement à aliéner, & qu'ils ne le peuvent faire que difficilement, à cauſe des formalités néceſſaites pour de telles aliénations, au moyen de quoi, le ſeigneur eſt privé des droits qu'il recevroit à chaque mutation, & autres droits caſuels qu'il pourroit avoir ſi les héritages n'étoient pas poſſédés par des gens de main-morte.

Le ſeigneur a néanmoins toujours un droit de relief à chaque mutation d'homme vivant & mourant.

Le droit d'amortiſſement que les gens de main-morte payent au roi, n'empêche pas qu'ils ne doivent auſſi un droit d'*indemnité*, ſoit au roi, ſi l'acquiſition eſt dans ſa mouvance, ou au ſeigneur particulier dans la mouvance duquel eſt l'héritage; & s'il y a un autre ſeigneur qui ait la juſtice, le droit d'*indemnité* ſe partage entr'eux, de maniere que celui qui a la juſtice prend la dixieme partie du droit d'*indemnité*, pour le dédommager des droits de deshérence, confiſcation, & autres droits que donne la juſtice; le ſeigneur de fief prend le ſurplus du droit.

Quant à la fixation du droit d'*indemnité*, elle eſt differente ſelon les pays & les coutumes.

Au parlement de Paris on regle ce droit au cinquieme du prix de l'héritage; on obſerve la même choſe dans toutes les coutumes qui n'ont point de diſpoſition contraire.

La coutume de Sens regle ce droit à la valeur des fruits de trois années de l'héritage, ou au ſixieme du prix de l'acquiſition, au choix & option des gens de main-morte.

En Normandie l'*indemnité* eſt du tiers pour les fiefs & du quart pour les rotures.

En Dauphiné on l'évalue à un droit de lods de vingt ans en vingt ans.

Mais ordinairement les gens de main-morte ont ſoin de prévenir le ſeigneur du deſſein qu'ils ont d'acquérir & de compoſer avec lui.

Ce payement du droit d'*indemnité* ne peut être demandé

Digitized by Google

demandé aux gens de main-morte qu'après qu'ils ont obtenu des lettres d'amortiſſement, étant incertain juſques-là s'ils reſteront poſſeſſeurs de l'héritage.

Quand un héritage eſt donné par teſtament à des gens de main-morte, c'eſt aux héritiers du teſtateur à payer le droit d'*indemnité*: on ſuppoſe que le teſtateur en leur donnant l'héritage, a eu intention que ſes héritiers fiſſent tout ce qui ſeroit néceſſaire pour les mettre en état de le poſſéder; ſuivant la régle, *qui vult finem, vult & media*; mais quand l'héritage eſt donné entre-vifs, c'eſt aux gens de main-morte à payer le droit d'*indemnité*: on ne peut pas dans ce cas admettre la même préſomption que dans le précédent, parce que ſi le donateur avoit voulu payer le droit d'*indemnité*, il l'auroit fait lui-même de ſon vivant.

Le payement du droit d'*indemnité* eſt ſujet à preſcription par trente ans contre un ſeigneur temporel, & par quarante ans contre l'Egliſe.

Les gens de main-morte qui ont payéle droit d'*indemnité* ne laiſſent pas d'être tenus d'acquitter les cens & rentes dûs ſur l'héritage.

Il n'eſt point dû d'*indemnité* pour l'acquiſition d'un héritage allodial.

Les gens de main-morte n'en doivent pas non-plus lorſqu'ils acquierent de la main du ſeigneur ou de ſon conſentement.

Voyez Dumoulin ſur *l'art. 51. de la nouv. coût. de Paris, gl. 2j. n. 68*; *la déclaration du 21. Novembre 1724*; *l'arrêt du conſeil du 9. Décembre 1727*; Bacquet, *des amortiſſemens, ch. liij. & ljv.* D'Olive, *liv. II. ch. xij. & ſuiv.* Boniface, *tome I. liv. II. tit. 31. ch. xxj.* Salvaing, *de l'uſage des fiefs, ch. ljx.* Hevin-ſur-Frain, *pag. 259*; Dufait, *liv. I. ch. ccxlj. & liv. III. ch. ccxlix.*

Voyez auſſi AMORTISSEMENT, HOMME VIVANT ET MOURANT, & MAIN-MORTE. (*A*)

INDÉPENDANCE, ſ. f. (*Philoſph. Morale*) la pierre philoſophale de l'orgueil humain; la chimere après laquelle l'amour-propre court en aveugle; le terme que les hommes ſe propoſent toûjours, & qui empêche leurs entrepriſes & leurs deſirs d'en avoir jamais, c'eſt l'*indépendance*.

Cette perfection eſt ſans-doute bien digne des efforts que nous faiſons pour l'atteindre, puiſqu'elle renferme néceſſairement toutes les autres; mais par-là même elle ne peut point ſe rencontrer dans l'homme eſſentiellement limité par ſa propre exiſtence. Il n'eſt qu'un ſeul être *indépendant* dans la nature; c'eſt ſon auteur. Le reſte eſt une chaîne dont les anneaux ſe lient mutuellement, & dépendent les uns des autres, excepté le premier, qui eſt dans la main même du créateur. Tout ſe tient dans l'univers: les corps céleſtes agiſſent les uns ſur les autres; notre globe en eſt attiré, & les attire à ſon tour; le flux & reflux de la mer a ſa cauſe dans la lune; la fertilité des campagnes dépend de la chaleur du ſoleil, de l'humidité de la terre, de l'abondance de ſes ſels, *&c.* Pour qu'un brin d'herbe croiſſe, il faut pour ainſi dire, que la nature entiere y concoure; enfin il y a dans l'ordre phyſique un enchaînement dont l'étrange complication fait un cahos que l'on a eu tant de peine à débrouiller.

Il en eſt de même dans l'ordre moral & politique. L'ame dépend du corps; le corps dépend de l'ame, & de tous les objets extérieurs; comment l'homme, c'eſt-à-dire l'aſſemblage de deux parties ſi ſubordonnées, ſeroit-il lui-même *indépendant*? La ſociété pour laquelle nous ſommes nés nous donne des lois à ſuivre, des devoirs à remplir; quel que ſoit le rang que nous y tenons, la dépendance eſt toujours notre apanage, & celui qui commande à tous les autres, le ſouverain lui-même voit au-deſſus de ſa tête les lois dont il n'eſt que le premier ſujet.

Cependant les hommes ſe conſument en des efforts continuels pour arriver à cette *indépendance*, qui n'exiſte nulle part. Ils croient toujours l'appercevoir dans le rang qui eſt au-deſſus de celui qu'ils occupent; & lorſqu'ils y ſont parvenus, honteux de ne l'y point trouver, & non guéris de leur folle envie, ils continuent à l'aller chercher plus haut. Je les comparerois volontiers à des gens groſſiers & ignorans qui auroient réſolu de ne ſe repoſer qu'à l'endroit où l'œil borné eſt forcé de s'arrêter, & où le ciel ſemble toucher à la terre. A meſure qu'ils avancent l'horiſon ſe recule; mais comme ils l'ont toujours en perſpective devant eux, ils ne ſe rebutent point, ils ſe flatent ſans-ceſſe de l'atteindre dans peu, & après avoir marché toute leur vie, après avoir parcouru des eſpaces immenſes, ils tombent enfin accablés de fatigue & d'ennui, & meurent avec la douleur de ne ſe voir pas plus près du terme auquel ils s'efforçoient d'arriver, que le jour qu'ils avoient commencé à y tendre.

Il eſt pourtant une eſpece d'*indépendance* à laquelle il eſt permis d'aſpirer: c'eſt celle que donne la Philoſophie. Elle n'ôte point à l'homme tous ſes liens, mais elle ne lui laiſſe que ceux qu'il a reçus de la main même de la raiſon. Elle ne le rend pas abſolument *indépendant*, mais elle ne le fait dépendre que de ſes devoirs.

Une pareille *indépendance* ne peut pas être dangereuſe. Elle ne touche point à l'autorité du gouvernement, à l'obéiſſance qui eſt due aux lois, au reſpect que mérite la religion: elle ne tend pas à détruire toute ſubordination, & à bouleverſer l'état, comme le publient certaines gens qui crient à l'anarchie, dès qu'on refuſe de reconnoître le tribunal orgueilleux qu'ils ſe ſont eux-mêmes élevé. Non, ſi le philoſophe eſt plus *indépendant* que le reſte des hommes, c'eſt qu'il ſe forge moins de chaînes nouvelles. La médiocrité des deſirs le délivre d'une foule de beſoins auxquels la cupidité aſſujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il ſe détache par raiſon de ce que la malignité des hommes pourroit lui enlever. Content de ſon obſcurité, il ne va point pour en ſortir ramper à la porte des grands, & chercher des mépris qu'il ne veut rendre à perſonne. Plus il eſt dégagé des préjugés, & plus il eſt attaché aux vérités de la religion, ferme dans les grands principes qui font l'honnête homme, le fidele ſujet & le bon citoyen. Si quelquefois il a le malheur de faire plus de bruit qu'il ne le voudroit, c'eſt dans le monde littéraire où quelques nains effrayés ou envieux de ſa grandeur, veulent le faire paſſer pour un Titan qui eſcalade le ciel, & tâchent ainſi par leurs cris d'attirer la foudre ſur la tête de celui dont leurs propres dards pourroient à peine piquer légérement les piés. Mais que l'on ne ſe laiſſe pas étourdir par ces accuſations vagues dont les auteurs reſſemblent aſſez à ces enfans qui crient au feu lorſque leur maître les corrige. L'on n'a juſqu'ici guere vû de philoſophes qui aient excité des revoltes, renverſé le gouvernement, changé la forme des états: je ne vois pas que ce ſoit eux qui aient occaſionné les guerres civiles en France, fait les proſcriptions à Rome, détruit les républiques de la Grece. Je les vois par-tout entourés d'une foule d'ennemis, mais par-tout je les vois perſécutés & jamais perſécuteurs. C'eſt-là leur deſtinée, & le prince même des Philoſophes, le grand & vertueux Socrate, leur apprend qu'ils doivent s'eſtimer heureux lorſqu'on ne leur dreſſe pas des échafauds avant de leur élever des ſtatues.

INDÉPENDANT, ſ. m. (*Théologie*) *indépendans*, nom qu'on donne à quelques ſectaires d'Angleterre & des Provinces-unies. Ils ont été ainſi appellés parce qu'ils font profeſſion de ne dépendre d'aucune

Digitized by Google

assemblée ecclésiastique. *Voyez* PURITAINS.

Ils prétendent que chaque église ou congrégation particuliere, comme ils parlent, a en elle-même radicalement & essentiellement tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & pour son gouvernement; qu'elle a toute la puissance ecclésiastique & toute la juridiction, & qu'elle n'est point sujette à une ou plusieurs églises, ni à leurs députés, ni à leurs assemblées, ni à leurs synodes, non plus qu'à aucun évêque.

Quoique les *indépendans* ne croyent pas qu'il soit nécessaire d'assembler des synodes, ils disent que si l'on en tient, on doit considérer leurs résolutions comme des conseils d'hommes sages & prudens, auxquels on peut déférer, & non comme des décisions auxquelles on soit obligé d'obéir. *Voyez* SYNODE, CONCILE, *&c.*

Ils conviennent qu'une ou plusieurs églises peuvent aider une autre église de leurs conseils & de leurs secours; la reprendre même lorsqu'elle péche, pourvû qu'elle ne s'attribue point le droit d'une autorité supérieure qui ait le pouvoir d'excommunier.

Dans les matieres de foi & de doctrine les *indépendans* sont entierement d'accord avec les réformés, & leur indépendance regarde plutôt la politique & la discipline, que le fond de la religion. *Voyez* CALVINISME.

Durant les guerres civiles d'Angleterre, les *indépendans* étant devenus le parti le plus puissant, presque toutes les sectes contraires à l'église anglicane se joignirent à eux, ce qui fait qu'on les distingue en deux sectes.

Les premiers sont Presbytériens, & n'en different qu'en matiere de discipline. Les autres que M. Spanheim appelle *faux indépendans*, sont un amas confus d'Anabaptistes, de Sociniens, d'Antinomes, de Familaristes, de libertins, *&c. Voy.* PRESBYTÉRIENS, ANTINOMES, *&c.*

Voici ce que dit le P. d'Orléans de l'origine de cette secte. Du sein même de cette secte étoit née depuis quelque tems, sous prétexte d'une plus grande réforme, une autre secte non-seulement ennemie du roi, mais de la royauté qu'elle entreprit d'abolir tout-à-fait, pour former une république, au gouvernement de laquelle chacun pût avoir part à son tour. On ne peut dire précisément quand cet étrange dessein fut formé par la secte des *indépendans*; c'est le nom qu'on avoit donné à la secte dont il s'agit, fur ce que faisant profession de porter la liberté évangélique encore plus loin que les Puritains, non-seulement elle ne vouloit point d'évêques, mais elle rejettoit même les synodes, prétendant que chaque assemblée devoit se gouverner elle-même indépendamment de toute autre, & faisant consister en cela la liberté des enfans de Dieu.

D'abord on n'avoit distingué ces nouveaux sectaires entre les Presbytériens, que comme on distingue les fervens des tiédes, & les parfaits des relâchés, par un plus grand éloignement des pompes & des prééminences, soit dans l'église, soit dans l'état, par un plus grand zele à réduire la pratique de l'évangile à la plus grande pureté. Leur maxime fut l'*indépendance* les fit distinguer en leur faisant donner un nom, & les rendit suspects aux autres; mais ils eurent assez d'adresse & d'artifice pour avancer leurs affaires, & pour faire un grand nombre de prosélites.

L'*indépendantisme* ne subsiste qu'en Angleterre, dans les colonies angloises & dans les Provinces-unies. Un nommé Morel voulut l'introduire en France dans le xvj. siecle, mais le synode de la Rochelle où présidoit Beze, & celui de Charenton en 1644, condamnerent cette erreur. *Dictionnaire de Trévoux.*

INDÉTERMINÉ, adj. (*Mathémat.*) se dit d'une quantité ou chose qui n'a point de bornes certaines & prescrites.

On appelle, en Mathématiques, *quantités indéterminées* ou *variables*, celles qui peuvent changer de grandeur, par opposition aux quantités données & constantes, dont la grandeur reste toûjours la même; dans un parabole, par exemple, les co-ordonnées x & y sont des *indéterminées*, & le parametre est une quantité constante. (*O*)

Un problème *indéterminé* est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. *Voyez* PROBLÈME, COURBE, LIEU, *&c.*

On demande, par exemple, un nombre qui soit multiple de 4 & de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, *&c.* à l'infini, & ainsi du reste.

On regarde ordinairement un problème comme *indéterminé*, lorsqu'il renferme plus d'inconnues que d'équations, parce qu'alors on ne peut jamais réduire les équations à une seule qui ne contienne qu'une inconnue. Cependant il est certains problèmes qui par leur nature sont déterminés, quoiqu'ils renferment moins d'équations que d'inconnues. Un exemple éclaircira & prouvera en même tems ce que nous avançons. Supposons que l'on partage 40 sols à 20 personnes, hommes, femmes, & enfans, en donnant aux hommes 4 sols, aux femmes 2 sols, aux enfans 1 sol. On demande combien il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans. Il est certain qu'il y a ici trois inconnues, x, y, z, & que l'on ne peut trouver que ces deux équations $x+y+z=20$; & $4x+2y+z=40$. La premiere donne $z=20-x-y$, & $4x+2y+20-x-y=40$, ou $3x+y=20$, & $x=\frac{20-y}{3}$. Or il semble d'abord que l'on puisse prendre pour y tout ce qu'on veut; mais on fera réflexion que comme y exprime un certain nombre de personnes, aussi-bien que x, il faut que y & x soient chacun des nombres entiers positifs. D'où il s'enfuit que y doit être un nombre entier plus petit que 20, & que $20-y$ doit être divisible exactement par 3. On fera donc successivement $20-y$ égal à tous les multiples de 3; sçavoir $20-y=3$, $20-y=6$, $20-y=9$, $20-y=12$, $20-y=15$, $20-y=18$; & l'on ne sauroit aller plus loin, parce que si on prenoit $20-y=21$, on auroit $y=-1$: c'est pourquoi on aura toutes les solutions possibles de ce problème dans la table suivante.

$y=17$.	$x=1$. $z=2$.
$y=14$.	$x=2$. $z=4$.
$y=11$.	$x=3$. $z=6$.
$y=8$.	$x=4$. $z=8$.
$y=5$.	$x=5$. $z=10$.
$y=2$.	$x=6$. $z=12$.

ce qui fait en tout six solutions possibles. (*O*)

INDEVOT, adj. (*Grammaire*) qui manque de piété envers Dieu, de vénération envers les choses sacrées. *Voyez* DÉVOTION.

INDEX, *terme d'Anatomie*, le second doigt de la main, & celui qui suit le pouce. *Voyez* DOIGT.

Il est ainsi appellé d'*indico*, j'indique, je montre, parce qu'il sert ordinairement à cet usage: delà vient que l'on donne le nom d'*indicateur* à l'extenseur de l'*index*. *Voyez* EXTENSEUR, ABDUCTEUR, *&* ADDUCTEUR.

Les Grecs le nomment λιχανος, *lécheur*, parce qu'on le met dans les sauces pour en goûter, & qu'après on le leche. D'autres prétendent qu'on lui a donné ce nom à cause que c'est de lui dont les nourrices se fervent pour prendre la bouillie qu'elles donnent à leurs nourrissons, & de ce qu'ordinairement elles le lechent, pour goûter si elle n'est point trop chaude.

Index, en terme d'Arithmétique, est la même chose que la caractéristique ou l'exposant d'un logarithme. *Voyez* LOGARITHME.

L'*index* est ce qui montre de combien de rangs le nombre absolu qui appartient au logarithme consis-

Digitized by Google

te, & de quelle nature il eſt, ſoit qu'il ſoit un nombre entier ou une fraction.

Par exemple, dans ce logarithme, 2, 521293, le nombre qui eſt au côté gauche du point eſt appellé *index*; & comme il vaut 2, il montre que le nombre abſolu qui lui appartient doit avoir trois rangs: car il vaut toujours un de plus que l'*index*, à cauſe que l'*index* de 1 eſt 0; celui de 0, 1; & celui de 100, 2 *&c.* comme dans cet exemple,

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
1 2 3 4 5 6 7 8 9

où les nombres de deſſus ſont les *index* de ceux de deſſous. C'eſt pourquoi dans les petites tables des logarithmes de Brigg, où l'*index* eſt omis, il faut toûjours le ſuppléer avant d'opérer.

Lorſque le nombre abſolu eſt une fraction, l'*index* du logarithme eſt un ſigne négatif, & on le marque ainſi 2. 562293: ce qui montre que le nombre correſpondant eſt une fraction décimale de trois rangs, ſçavoir 1. 365.

Il y a une maniere particuliere de marquer ces *index*, quand ils expriment des fractions, qui eſt fort en uſage aujourd'hui. Elle conſiſte à prendre, au lieu du vrai *index*, ſon complément arithmétique à 10. Voici comme on écrit le logarithme dont nous venons de parler. 8. 562293.

Voyez au mot LOGARITHME, combien il eſt néceſſaire d'ajoûter ou de retrancher des *index*.

INDEX (*Juriſpr.*) terme latin qui eſt uſité dans le langage françois pour ſignifier la table des matieres que l'on met à la fin d'un livre. On a deux *index* des corps de droit civil & canon, qui ſont fort amples & fort utiles.

On appelle auſſi *index* le catalogue des livres défendus par le concile de Trente.

Il y a à Rome une congrégation de l'indice ou de l'*index*, à laquelle on attribue le droit d'examiner les livres qui y doivent être inſérés, & dont la lecture doit être défendue, ſoit abſolument, ou *donec corrigantur*. Je ne ſais ſi nous n'avons pas le ſens commun, ou ſi c'eſt la congrégation de l'indice qui en manque, mais il eſt sûr qu'il n'y a preſque pas un ſeul bon livre de piété, ou de morale dans notre langue, qu'elle n'ait proſcrit. (*A*)

INDEX, (*Commerce*) nom que les négocians & teneurs de livres donnent à un livre compoſé de vingt-quatre feuillets, qui ſe tient par ordre alphabétique, dont on ſe ſert pour trouver facilement ſur le grand livre ou livre de raiſon les *folio* où ſont débitées & créditées les différentes perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. L'*index* ſe nomme auſſi *alphabet*, *table* ou *répertoire*. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire de Commerce.*

INDICA GEMMA, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, qui ſuivant Pline, ſe trouvoit dans les Indes, & qu'il dit être d'un rouge brun, & dont en la frottant il ſuintoit une liqueur pourpre. Le même auteur dit qu'il y avoit une autre pierre à qui on donnoit le même nom, qui étoit blanche, & paroiſſoit comme couverte de pouſſiere. *Voyez* Pline, *liv. XXXVII. chap. x.*

INDICATEUR ſ. m. *terme d'Anatomie*, muſcle de l'*index*, ou du ſecond doigt après le pouce. *Voyez INDEX.*

Le premier des muſcles propres de l'*index* eſt l'*indicateur*, ainſi appellé parce qu'il nous ſert à montrer quelqu'un. On l'appelle auſſi l'*extenſeur propre de l'index*. *Voyez* EXTENSEUR.

INDICATIF, adj. (*Gramm.*) le mode *indicatif*, la forme *indicative*. L'*indicatif* eſt un mode perſonnel qui exprime directement & purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut.

Comme ce mode eſt deſtiné à être adapté à tous les ſujets déterminés dont il peut être queſtion dans le diſcours, il reçoit toutes les inflexions perſonnelles & numériques, dont la concordance avec le ſujet eſt la ſuite néceſſaire de cette adaptation; cette propriété lui eſt commune avec tous les autres modes perſonnels ſans exception.

Mais il exprime *directement*. C'eſt une autre propriété qu'il ne partage point avec le mode ſubjonctif, dont la ſignification eſt oblique. Toute énonciation dont le verbe eſt au ſubjonctif, eſt l'expreſſion d'un jugement acceſſoire, que l'on n'enviſage que comme partie de la penſée que l'on veut manifeſter; & l'énonciation ſubjonctive n'eſt qu'un complément de l'énonciation principale. Celle-ci eſt l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on ſe propoſe de manifeſter, & le verbe qui en fait l'ame doit être au mode *indicatif*. Ainſi ce mode eſt direct, parce qu'il ſert à conſtituer la propoſition principale que l'on enviſage; & le ſubjonctif eſt oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation détournée qui entre dans le diſcours par accident & comme partie dépendante. *Je ſais de mon mieux*; dans cette propoſition, *je ſais* exprime directement, parce qu'il énonce immédiatement le jugement principal que je veux faire connoître. *Il faut que je faſſe de mon mieux*; dans cette phraſe, *je faſſe* explique obliquement, parce qu'il énonce un jugement acceſſoire ſubordonné au principal, dont le caractere propre eſt il *faut*. C'eſt à cauſe de cette propriété que Scaliger le qualifie, *ſolus modus aptus ſcientiis, ſolus potes veritatis. de cauſ. l. I. v. 116.*

J'ajoûte que le mode *indicatif* exprime *purement* l'exiſtence du ſujet, pour marquer qu'il exclut toute autre idée acceſſoire, qui n'eſt pas néceſſairement compriſe dans la ſignification eſſentielle du verbe; & c'eſt ce qui diſtingue ce mode de tout autre mode direct. L'impératif eſt auſſi direct, mais il ajoûte à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle. *Voyez* IMPÉRATIF. Le ſuppoſitif que nous ſommes obligés de reconnoître dans nos langues modernes, eſt direct auſſi; mais il ajoûte à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire d'hypotheſe & de ſuppoſition. *V.* SUPPOSITIF. Le ſeul *indicatif*, entre les modes directs garde ſans mélange la ſignification pure du verbe. *V.* MODE.

C'eſt apparemment cette derniere propriété qui eſt cauſe que dans quelque langue que ce ſoit, l'*indicatif* admet toutes les eſpeces de tems qui ſont autoriſées dans la langue, & qu'il eſt le ſeul mode auſſi communément qu'les admette toutes. Ainſi pour déterminer quels ſont les tems de l'*indicatif*, il ne faut que fixer ceux qu'une langue a reçus. *Voyez* TEMS. (*B. E. R. M.*)

INDICATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le renſeignement des biens d'un débiteur que le détenteur d'un héritage pourſuivi hypothécairement fait au créancier, afin que celui-ci diſcute préalablement les biens indiqués.

C'eſt à celui qui demande la diſcuſſion à *indiquer* les héritages qu'il prétend y être ſujets, & ſi par ſon *indication* il induit le créancier en erreur, il eſt tenu de l'indemniſer des ſuites de la mauvaiſe conteſtation où il l'a engagé. *Voyez* DISCUSSION. (*A*)

INDICATION, INDIQUANT, INDIQUÉ, (*Medec.*) *indication* ne ſignifie autre choſe en Médecine que *vûe*, *deſſein*, *objet* à remplir. *Indiquant* ſe dit de l'état du malade conſidéré comme déterminant le medecin à procéder d'une maniere particuliere, comme lui fourniſſant des *indications*; & enfin on appelle *indiqué* le ſecours que le medecin emploie d'après l'*indication*. On diſtingue par exemple les *indications* en vitales, curatives, prophylactiques, ou préſervatives, palliatives, *&c.* c'eſt-à-dire qu'on ſe propoſe en traitant un malade de conſerver ſa vie, de ſou-

Digitized by Google

tenir ſes forces, &c. ce qui eſt l'*indication* vitale; de lui adminiſtrer les divers remedes qui peuvent opérer ſa guériſon; & c'eſt là l'*indication* curative; de le préſerver des maladies, ou des accidens dont il eſt menacé, ce qui conſtitue l'*indication* prophylactique; enfin d'adoucir, de moderer autant qu'il eſt poſſible les maux qu'on ne peut guérir radicalement, ce qui fait l'*indication* palliative.

Un amas de matieres crues, ou la préſence d'un poiſon dans l'eſtomac, *indiquent* ou ſont *indicans* d'un vomitif; l'ouverture d'un artere indique la ligature, la compreſſion, l'application de l'agaric, &c. ce vomitif, cet agaric, ſont *indiqués* par le poiſon, par l'ouverture de l'artere.

Nous n'entendons faire de ce petit nombre de propoſitions qu'un article purement grammatical, expliquer le langage de la Médecine en cette partie; car quant à l'art de lier les *indications* aux *indicans*, & de les remplir par les *indiqués* particuliers les plus convenables, ou comme l'on s'exprime plus communément l'art de ſaiſir & de remplir les *indications*, il n'eſt pas moins fondamental, moins univerſel que l'art même de la Médecine, & il eſt au moins exactement la même choſe que la méthode de guérir proprement dite, ou la partie de la Médecine appellée *Thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. (*b*)

INDICES, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſont des circonſtances en matiere criminelle, qui font penſer que l'accuſé eſt coupable du crime dont il eſt prévenu; par exemple s'il a changé de viſage, & a paru ſe troubler lorſqu'on l'a rencontré auſſi-tôt après le délit; s'il a paru s'enfuir; ſi on l'a trouvé les armes à la main, ou qu'il y eût du ſang ſur ſes habits; ce ſont là autant d'*indices* du crime.

Les contradictions même dans leſquelles tombent les accuſés, forment auſſi une eſpece d'*indice*.

Mais tous ces *indices*, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne forment pas des preuves ſuffiſantes pour condamner un accuſé; ils font ſeulement naître des ſoupçons & pluſieurs *indices* qui concourent, peuvent être conſiderés comme un commencement de preuve qui détermine quelquefois les juges à ordonner un plus amplement informé, même quelquefois à condamner l'accuſé à ſubir la queſtion s'il s'agit d'un crime capital; ce qui ne doit néanmoins être ordonné qu'avec beaucoup de circonſpection, attendu que les *indices* les plus forts ſont ſouvent trompeurs. On en a vu des exemples bien ſenſibles dans les affaires de Le Brun & du ſieur Langlade. Charondas, *l. IX. chap. 1.* rapporte auſſi le cas d'un mari que la Cour étoit ſur le point de condamner à mort, comme ayant tué ſa femme, laquelle heureuſement pour lui fut alors repréſentée. (*A*)

INDICTION, ſ. f. (*Littérat. & Chronolog.*) l'*indiction* eſt en Chronologie un cercle de quinze années juliennes accomplies. Il faut ſavoir que ce terme a d'abord ſignifié un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, ſous le nom d'*indictio tributaria*. Il eſt vraiſemblable que ce tribut étoit levé pour la ſubſiſtance des ſoldats, & particuliérement de ceux qui avoient ſervi pendant quinze ans la république. Quoi qu'il en ſoit, lorſque l'état de l'empire romain changea de face ſous les derniers empereurs, on conſerva le terme *indictio*, mais on l'employa ſimplement pour marquer un eſpace de quinze années.

On chercheroit inutilement le tems où l'on commença de ſe ſervir de l'*indiction* dans ce dernier ſens, on l'ignorera toujours. Ceux qui diſent que Conſtantin, après avoir aboli les jeux ſéculaires & vaincu Maxence, introduiſit l'époque de l'*indiction* au mois de Septembre 312, devinent ſans-doute, puiſqu'ils ne peuvent pas en rapporter la preuve.

On n'a pas mieux démêlé l'origine & le commencement de l'*indiction* romaine, ou ſi l'on veut pontificale; ce ſecond point d'hiſtoire eſt encore un des plus obſcurs. Le P. Mabillon s'eſt donné des peines inutiles pour l'éclaircir, & Ducange n'a pas été plus heureux dans ſon Gloſſaire.

Ce qu'on ſait de vrai, c'eſt que les papes, après que Charlemagne les eut rendus ſouverains, commencerent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction*, qui fut fixée au premier Janvier 313 de l'an de J. C. auparavant ils les datoient par les années des empereurs; & enfin ils les ont dates par les années de leur pontificat, comme le prouve le ſynode que le pape Jean XV. tint en 998.

Aujourd'hui la cour de Rome, pour empêcher les fauſſetés qui pourroient ſe commettre dans les proviſions des bénéfices, dans les bulles & autres expéditions, en y changeant les dates, a imaginé de les multiplier, d'y en ajoûter de petites aux grandes, & d'y rappeller cinq ou ſix fois la même date en pluſieurs manieres, ce qui eſt une précaution excellente; car ſi le fauſſaire n'altere qu'une partie des dates, il ſera refuté par toutes les autres, & s'il les altere toutes, il ſera facile de découvrir ſa fourberie, en y regardant de près.

Les grandes dates de la chancellerie ſont l'année courante de N. S. & celle du pape régnant. Les petites dates ſont les années courantes de l'*indiction*, du nombre d'or, & du cycle ſolaire.

Pour entendre la date de l'*indiction* romaine actuelle, il faut ſe rappeller qu'elle a été fixée au premier Janvier de l'an 313 de l'ere commune, d'où il ſuit que l'an 312 avoit douze d'*indiction*, car diviſant 312 par 15 il reſte 12; par conſéquent on a ſuppoſé que le cycle de l'*indiction* commenceroit 3 ans avant la naiſſance de J. C. ſupputation fictive qui n'a aucun rapport avec les mouvemens céleſtes.

Maintenant donc ſi vous voulez ſavoir le nombre de l'*indiction* romaine qui répond à une année donnée, ajoûtez 3 à l'année donnée, diviſez la ſomme par 15, ce qui reſte après la diviſion, ſans avoir égard au quotient, eſt le nombre de l'*indiction* cherchée.

Si l'on vous demandoit par exemple le nombre de l'*indiction* papale qui répond à l'année 1700, vous ajoûterez 3 à 1700, vous diviſerez la ſomme de 1703 par 15, le reſte de la diviſion donnera 8, qui eſt le nombre de l'*indiction* de l'an 1700.

De même pour trouver l'*indiction* de l'an 1759, on ajoûtera 3 à 1759 qui feront 1762; on diviſera 1762 par 15, le reſte de la diviſion donnera 7 pour le nombre de l'*indiction* que l'on cherche; même opération à l'égard de toute autre année.

L'*indiction* dans ſon origine ne déſignoit point, comme on l'a déja dit, une époque chronologique. Ce mot vient du latin *indictio*, qui ſignifie *déconciation, ordonnance*. Le tems de l'*indiction* des empereurs romains étoit celui où l'on avertiſſoit le peuple de payer un certain tribut, & cette *indiction* impériale avoit lieu vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, parce qu'alors la récolte étant faite, le peuple pouvoit payer le tribut ordonné, *tributum indictum*. (*D. J.*)

INDIENNES, ſ. f. (*Commerce*) nom ſous lequel on comprend généralement les toiles peintes qui nous viennent des Indes. *Voyez l'article* TOILE PEINTE.

INDIENS, PHILOSOPHIE DES, (*Hiſt. de la Philoſophie*) On prétend que la Philoſophie a paſſé de la Chaldée & de la Perſe aux Indes. Quoi qu'il en ſoit, les peuples de cette contrée étoient en ſi grande réputation de ſageſſe parmi les Grecs, que leurs philoſophes n'ont pas dédaigné de les viſiter. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon, Apollonius & d'autres, firent le voyage des Indes, & allerent converſer avec les brachmanes ou gymnoſophiſtes *indiens*.

Digitized by Google

Les ſages de l'Inde ont été appellés *brachmanes* de Brachme fondateur de la ſecte, & *gymnoſophiſtes*, ou ſages qui marchent nuds, de leur vêtement qui laiſſoit à découvert la plus grande partie de leur corps.

On les diviſe en deux ſectes, l'une des *brachmanes*, & l'autre des *ſamanéens*; quelques-uns font mention d'une troiſieme ſous le nom de *Pramnes*. Nous ne ſommes pas aſſez inſtruits ſur les caracteres particuliers qui les diſtinguoient; nous ſavons ſeulement en général qu'ils fuyoient la ſociété des hommes; qu'ils habitoient le fond des bois & des cavernes; qu'ils menoient la vie la plus auſtere, s'abſtenant de vin & de la chair des animaux, ſe nourriſſant de fruits & de légumes, & couchant ſur la terre nuë ou ſur des peaux; qu'ils étoient ſi fort attachés à ce genre de vie, que quelques-uns appellés auprès du grand roi, répondirent qu'il pouvoit venir lui-même s'il avoit quelque choſe à apprendre d'eux ou à leur commander.

Ils ſouffroient avec une égale conſtance la chaleur & le froid; ils craignoient le commerce des femmes; ſi elles ſont méchantes, diſoient-ils, il faut les fuir parce qu'elles ſont méchantes; ſi elles ſont bonnes, il faut encore les fuir de peur de s'y attacher. Il ne faut pas que celui qui fait ſon devoir du mépris de la douleur & du plaiſir, de la mort & de la vie, s'expoſe à devenir l'eſclave d'un autre.

Il leur étoit indifférent de vivre ou de mourir, & de mourir ou par le feu, ou par l'eau, ou par le fer. Ils s'aſſembloient jeunes & vieux autour d'une même table; ils s'interrogeoient réciproquement ſur l'emploi de la journée, & l'on jugeoit indigne de manger celui qui n'avoit rien dit, fait ou penſé de bien.

Ceux qui avoient des femmes les renvoyoient au bout de cinq ans, ſi elles étoient ſtériles; ne les approchoient que deux fois l'année, & ſe croyoient quittes envers la nature, lorſqu'ils en avoient eu deux enfans, l'un pour elles, l'autre pour eux.

Buddas, Dandamis, Calanus & Iarcha, ſont les plus célebres d'entre les Gymnoſophiſtes dont l'hiſtoire ancienne nous a conſervé les noms.

Buddas fonda la ſecte des Hylobiens, les plus ſauvages des Gymnoſophiſtes.

Pour juger de Dandamis, il faut l'entendre parler à Alexandre par la bouche d'Onéſicrite, que ce prince dont l'activité s'étendoit à tout, envoya chez les Gymnoſophiſtes. «Dites à votre maître que je le loue »du goût qu'il a pour la ſageſſe, au milieu des affaires dont un autre ſeroit accablé; qu'il fuie la »molleſſe; qu'il ne confonde pas la peine avec le »travail, & puiſque les philoſophes lui tiennent le »même langage, qu'il les écoute. Pour vous & »vos ſemblables, Onéſicrite, je ne déſapprouve vos »ſentimens & votre conduite qu'en une choſe, c'eſt »que vous préfériez la loi de l'homme à celle de »la nature, & qu'avec toutes vos connoiſſances »vous ignoriez que la meilleure demeure eſt celle »où il y a le moins de ſoins à prendre».

Calanus, à qui l'envoyé d'Alexandre s'adreſſa, lorſque ce prince s'avança dans les Indes, débuta avec cet envoyé par ces mots. «Dépoſe cet habit, ces »ſouliers, aſſied-toi nud ſur cette pierre, & puis »nous converſerons». Cet homme d'abord ſi fier, ſe laiſſa perſuader par Taxile de ſuivre Alexandre, & il en fut mépriſé de toute la nation, qui lui reprocha d'avoir accepté un autre maître que Dieu. A juger de ſes mœurs par ſa mort, il ne paroit pas qu'elles ſe fuſſent amollies. Eſtimant honteux d'attendre la mort, comme c'étoit le préjugé de ſa ſecte, il ſe fit dreſſer un bucher, & y monta en ſe félicitant de la liberté qu'il alloit ſe procurer. Alexandre touché de cet héroïſme inſtitua en ſon honneur des combats équeſtres & d'autres jeux.

Tout ce qu'on nous raconte d'Iarcha eſt fabuleux.

Les Gymnoſophiſtes reconnoiſſoient un Dieu fabricateur & adminiſtrateur du monde, mais corporel il avoit ordonné tout ce qui eſt, & veilloit à tout.

Selon eux l'origine de l'ame étoit céleſte; elle étoit émanée de Dieu, & elle y retournoit. Dieu recevoit dans ſon ſein les ames des bons qui y ſéjournoient éternellement. Les ames des méchans en étoient rejettées & envoyées à différens ſupplices.

Outre un premier Dieu, ils en adoroient encore de ſubalternes.

Leur morale conſiſtoit à aimer les hommes, à ſe haïr eux-mêmes, à éviter le mal, à faire le bien, & à chanter des hymnes.

Ils faiſoient peu de cas des ſciences & de la philoſophie naturelle. Iarcha répondit à Apollonius, qui l'interrogeoit ſur le monde, qu'il étoit compoſé de cinq élémens, de terre, d'eau, de feu, d'air & d'éther. Que les dieux en étoient émanés; que les êtres compoſés d'air étoient mortels & périſſables, & que les êtres compoſés d'éther étoient immortels & divins; que les élémens avoient tous exiſté en même tems; que le monde étoit un grand animal engendrant le reſte des animaux; qu'il étoit de nature mâle & femelle, *&c.*

Quant à leur philoſophie morale, tout y étoit grand & élevé. Il n'y avoit, ſelon eux, qu'un ſeul bien, c'eſt la ſageſſe. Pour faire le bien, il étoit inutile que la loi l'ordonnât. La mort & la vie étoient également mépriſables. Cette vie n'étoit que le commencement de notre exiſtence. Tout ce qui arrive à l'homme n'eſt ni bon ni mauvais. Il étoit vil de ſupporter la maladie, dont on pouvoit ſe guérir en un moment. Il ne fallut pas paſſer un jour ſans avoir fait quelque bonne action. La vanité étoit la derniere choſe que le ſage dépoſoit, pour ſe préſenter devant Dieu. L'homme portoit en lui-même une multitude d'ennemis. C'eſt par la défaite de ces ennemis qu'on ſe préparoit un accès favorable auprès de Dieu.

Quelle différence entre cette philoſophie & celle qu'on profeſſe aujourd'hui dans les Indes! Elles ſont infectées de la doctrine de Xekia, j'entends de ſa doctrine eſotérique; car les principes de l'ésotérique ſont aſſez conformes à la droite raiſon. Dans celle-ci, il admet la diſtinction du bien & du mal; l'immortalité de l'ame: les peines à venir; des dieux; un dieu ſuprême qu'il appelle *Amida*, &c. Quant à ſa doctrine eſotérique, c'eſt une eſpece de Spinoſiſme aſſez mal entendu. Le vuide eſt le principe & la fin de toutes choſes. La cauſe univerſelle n'a ni vertu ni entendement. Le repos eſt l'état parfait. C'eſt au repos que le philoſophe doit tendre, *&c.* Voyez *les articles* PHILOSOPHIE *en général*, EGYPTIENS, CHINOIS, JAPONNOIS, *&c.*

* INDIFFÉRENCE, ſ. f. (*Gram. & Philoſophie morale*) état tranquille dans lequel l'ame placée vis-à-vis d'un objet, ne le deſire, ni ne s'en éloigne, & n'eſt pas plus affectée par ſa jouiſſance qu'elle ne le ſeroit par ſa privation.

L'*indifférence* ne produit pas toûjours l'inaction. Au défaut d'intérêt & de goût, on ſuit des impreſſions étrangeres, & l'on s'occupe de choſes, au ſuccès deſquelles on eſt de ſoi-même très-indifférent.

L'*indifférence* peut naître de trois ſources, la nature, la raiſon & la foi; & l'on peut la diviſer en *indifférence* naturelle, *indifférence* philoſophique, & *indifférence* religieuſe.

L'*indifférence* naturelle eſt l'effet d'un tempérament froid. Avec des organes groſſiers, un ſang épais, une imagination lourde, on ne veille pas; on ſommeille au milieu des êtres de la nature; on n'en reçoit que des impreſſions languiſſantes: on reſte indifférent & ſtupide. Cependant l'*indifférence* philoſophique n'a peut-être pas d'autre baſe que l'*indifférence* naturelle.

Digitized by Google

Si l'homme examine attentivement ſa nature & celle des objets ; s'il revient ſur le paſſé, & qu'il n'eſpere pas mieux de l'avenir, il voit que le bonheur eſt un fantôme. Il ſe refroidit dans la pourſuite de ſes deſirs ; il ſe dit, *nil admirari prope res eſt una, Numici, ſolaque, quæ poſſit facere & ſervare beatum* ; Numicius, il n'y a de vrai bien que le repos de l'*indifférence*.

L'*indifférence* philoſophique a trois objets principaux, la gloire, la fortune & la vie. Que celui qui prétend à cette *indifférence* s'examine, & qu'il ſe juge. Croint-il d'être ignoré ? d'être indigent ? de mourir ? Il ſe croit libre, mais il eſt eſclave. Les grands fantômes le ſéduiſent encore.

L'*indifférence* philoſophique ne différe de l'*indifférence* religieuſe que par le motif. Le philoſophe eſt indifférent ſur les objets de la vie, parce qu'il les mépriſe ; l'homme religieux, parce qu'il attend de ſon petit ſacrifice une récompenſe infinie.

Si l'*indifférence* naturelle, réfléchie, ou religieuſe eſt exceſſive, elle relâche les liens les plus ſacrés. On n'eſt plus ni pere attentif, ni mere tendre, ni ami, ni amant, ni époux. On eſt indifférent à tout. On n'eſt rien, ou l'on eſt une pierre.

INDIGENAT, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité en Pologne & dans quelques autres pays pour ſignifier *naturalité*. Donner l'*indigenat*, c'eſt naturaliſer quelqu'un. Ce mot vient du latin *indigena*, qui ſignifie *naturel du pays*. (*A*)

INDIGENE, (*Géogr.*) on ne trouve pas dans les dictionnaires le mot *indigène*, mais il devroit, ce me ſemble, être reçû depuis long-tems dans notre langue. On appelloit *indigenæ*, chez les anciens latins, les premiers habitans d'un pays ; que l'on croyoit n'être point venus s'y établir d'un autre lieu. *Indigena* eſt formé d'*indu*, employé anciennement pour *in*, comme on le voit quelquefois dans Lucrece, & de *geno*, au lieu duquel on dit *gigno*, mais d'où *genus* & *genitus* ſont formés. Ce mot s'exprime en grec par *γηγενὴς*, *qui a été engendré dans cette terre*.

Les payens ignorant leur premiere origine, ſe figurerent que les premiers hommes avoient été engendrés par la terre ; & en conſéquence, ils ſe crurent une production de cette terre qu'ils habitoient. Les Germains ne donnoient à leur dieu Tuiſcon, pere de Mannus, l'un & l'autre fondateurs de leur nation, qu'une origine commune avec les arbres de leurs forêts. Les Athéniens, qui affectoient de ſe dire *αὐτοχθονες*, ou *nés d'eux-mêmes*, ne ſe prenoient pas dans un autre ſens. Mais ſans nous arrêter à réfuter leurs erreurs, c'eſt aſſez de dire que par le mot *indigène* nous entendons les naturels d'un pays, ceux qui y ſont nés, pour les diſtinguer de ceux qui viennent enſuite s'y établir. C'eſt ainſi que les Hottentots étoient *indigènes* par rapport aux Hollandois, qui ont commencé la colonie au cap de Bonne-Eſpérance ; & la poſtérité de ces mêmes Hollandois eſt devenue *indigène* dans ce pays-là par rapport aux nouvelles familles qui iront l'augmenter. (*D. J.*)

* INDIGENT, adj. (*Gram.*) homme qui manque des choſes néceſſaires à la vie, au milieu de ſes ſemblables, qui jouiſſent avec un faſte qui l'inſulte, de toutes les ſuperfluités poſſibles. Une des ſuites les plus fâcheuſes de la mauvaiſe adminiſtration, c'eſt de diviſer la ſociété en deux claſſes d'hommes, dont les uns ſont dans l'opulence & les autres dans la miſere. L'*indigence* n'eſt pas un vice, c'eſt pis. On accueille le vicieux, on fuit l'*indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les ſauvages.

INDIGESTE, adj. (*Diete*) ſe dit d'un aliment incapable d'être digéré, & qui ſeroit par conſéquent plus proprement appellé *indigeſtible* ou *indigérable*. Un pareil aliment eſt encore appellé, dans le langage ordinaire, *lourd*, *peſant* & *chargeant*.

Ce mot ne ſe prend point à la rigueur & dans un ſens abſolu, parce que les matieres abſolument incapables d'être digérées ſont rejettées de la claſſe des alimens, lors même qu'elles contiennent une ſubſtance nutritive. Ainſi comme on ne s'aviſe point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuſes, *&c.* quoique ces matieres ſoient *indigeſtes* par excellence, ce n'eſt pas dans celles de cet ordre que les Medecins conſidérent cette qualité. Ainſi donc un aliment *indigeſte* n'eſt qu'un aliment de difficile digeſtion.

Il n'y a point d'aliment généralement & abſolument *indigeſte* ; c'eſt-à-dire, dont la digeſtion ſoit difficile pour tous les ſujets. Cette conſidération eſt néceſſairement liée à la précédente : car une matiere qui ſeroit conſtamment & univerſellement difficile à digérer, ſeroit auſſi infailliblement exclue de la claſſe des alimens qu'une matiere abſolument incapable de digeſtion. Un aliment *indigeſte* eſt donc celui qui eſt difficilement digéré par le plus grand nombre de ſujets ſains, ou par un ordre entier de ſujets ſains. *Voyez la fin de cet article.*

On a remarqué à l'*art.* ALIMENT & à l'*art.* DIGESTION (*Voyez ces articles*), que les divers eſtomacs ne s'accommodoient pas également des mêmes alimens, & qu'on obſervoit communément à cet égard des bifarreries fort ſingulieres. Or comme ces bifarreries ſont telles que les alimens les plus parfaits, les plus généralement propres à une digeſtion aiſée & louable, y ſont ſoumis comme les plus *indigeſtes* ; il eſt clair que ces accidens ne doivent point être mis ſur le compte des alimens.

Les alimens réellement *indigeſtes* en ſoi par leur conſtitution propre, ſont de deux eſpeces, ſavoir ceux qui par leur tiſſu denſe, ſerré, membraneux, fibreux, coëneux, coriace, viſqueux, oppoſent aux organes & aux ſucs digeſtifs une réſiſtance trop forte. Ce ſont parmi les alimens qu'on tire des animaux, les cartilages, la chair dure des animaux vieux, maigres, ou ſalée, ou fumée, ou trop récente, le gofier des oiſeaux, le cœur de tous les animaux, *&c.* la peau, comme couine de lard, la peau de hure de ſanglier, de groſſe volaille, *&c.* les parties membraneuſes, comme eſtomac, boyaux, *&c.* les piés de cochon, de veau, de mouton, *&c.* les huitres, les limaçons, les écreviſſes & tous les cruſtacées, la feche, la raie & autres poiſſons dont la chair eſt très-fibreuſe ; les œufs durs, *&c.* & parmi ceux que fourniſſent les végetaux, le pain bis, gluant, mal levé, mal cuit, la croute de pâté & autres pâtiſſeries non-fermentées, & feuilletées, *&c.* les peaux ou écorces des fruits, & éminemment l'écorce blanche des oranges, des citrons, *&c.* les feuilles de certaines plantes dures, minces, ſéches, comme de pimprenelle, de perſil, *&c.* les racines & bulbes d'un tiſſu fibreux & ferré, comme le ſont ſouvent celles du panais, des raves qui commencent à monter, *&c.* les oignons, *&c.* des fruits à parenchyme fibreux comme les oranges, ou d'un tiſſu ferme & compacte, comme les amandes, noix, *&c.* les ſemences légumineuſes entieres, & mal ramollies par la cuiſſon, *&c.*

La ſeconde claſſe d'alimens *indigeſtes* compreud ceux qui par leur conſiſtance molle, égale, douce, *diffoute*, leur fadeur, leur inertie, & peut-être une qualité laxative *occulte*, n'excitent point convenablement le jeu des organes digeſtifs, & ſont trop-tôt & trop facilement pénétrés par les humeurs digeſtives. Ce ſont les viandes graſſes, délicates, fondantes, la graiſſe, les laitages ſur-tout mêlés avec les œufs & le ſucre ; les fruits doux, ſucculens & fondans, les vins doux, le mout, le miel, les ſucreries, *&c.* *Voyez tous les articles* particuliers où il eſt traité des diverſes matieres compriſes ſous les différentes diviſions que nous venons d'aſſigner.

Digitized by Google

Les alimens *indigeſtes* de la premiere claſſe exercent preſque infailliblement leur opération malfaiſante ſur les ſujets délicats, élevés mollement, peu exercés, *&c.* mais pourtant ſains, du moins à cela près, *voyez* SANTÉ, & ſont au contraire éminemment convenables aux ſujets vigoureux, menant une vie dure, & laborieuſe, *&c.* & réciproquement ceux de la ſeconde claſſe ſont tout auſſi communément funeſtes aux ſujets vigoureux, & utiles aux ſujets foibles. *Voyez* DOUX, DIETE & RÉGIME. (*b*)

INDIGESTION. ſ. f. (*Medec.*) Ce mot compoſé eſt proprement françois, quoiqu'il ſoit formé du ſimple *digeſtio* qui eſt latin, & de la particule privative latine *in.* (Le mot *indigeſtio* que quelques medecins ont employé dans des ouvrages latins, eſt un vrai barbariſme). Notre *indigeſtion* eſt l'affection que les Grecs ont appellée ἀπεψία & δυσπεψία, & les latins *cruditas*: car les différences attachées à ces divers noms méritant peu de conſidération, peuvent être négligées ſans ſcrupule.

L'*indigeſtion* eſt une eſpece particuliere de digeſtion viciée, vicieuſe ou léſée; ſavoir, la nullité, ou du moins la très-grande imperfection de la digeſtion des alimens; & ce mot ne déſigne pas ſeulement ce vice conſidéré en ſoi & ſtrictement, mais l'enſemble de tous les accidens, c'eſt-à-dire la maladie dont il eſt cauſe. Au reſte, les noms les plus uſités de la plûpart des maladies ſont pris dans la même acception: il eſt tout commun dans le langage de la Médecine de prendre comme ici la cauſe pour l'effet. L'*indigeſtion* eſt donc une incommodité ou une maladie quelquefois très-grave, dont la cauſe évidente eſt la préſence des alimens non digérés dans l'eſtomac.

L'*indigeſtion* ſimple ou légere, celle que nous venons d'appeller une *incommodité*, *voyez* INCOMMODITÉ, s'annonce par un ſentiment de peſanteur dans l'eſtomac, par des rapports chargés du goût & de l'odeur, ou même de quelques parties des alimens contenus dans l'eſtomac; par des nauſées, par des douleurs d'entrailles, par une gêne quelquefois aſſez conſidérable dans la reſpiration; par la pâleur du viſage, des angoiſſes, & même des défaillances; par un pouls lent, petit, ſerré, frémiſſant, ſtomachal. Tous ces ſymptomes ſe manifeſtent dans un tems plus ou moins éloigné du repas qui les occaſionne; ordinairement quatre ou cinq heures après ce repas; quelquefois beaucoup plus tard, & même après pluſieurs heures d'un ſommeil aſſez tranquille.

L'*indigeſtion* grave & vraiment maladive eſt accompagnée du gonflement de l'eſtomac, des hypochondres, de tout le bas-ventre; de borborygmes ou flatuoſités que les malades tentent envain de chaſſer par les voies ordinaires; de reſpiration difficile, ronflante, ſiffiante ou entrecoupée; d'affection ſoporeuſe, de convulſions, de délire, de fievre.

Je diviſe l'*indigeſtion* en néceſſaire & en accidentelle.

J'appelle *néceſſaire* ou *infaillible* celle qu'éprouvent des ſujets chez qui la digeſtion des alimens quelconques eſt eſſentiellement impoſſible; comme chez ceux qui ont le pylore fermé ou conſidérablement retréci; l'eſtomac deſſéché, racorni, calleux, ou dans un relâchement abſolu, une eſpece d'atonie, de paralyſie (image ſous laquelle on peut ſe repréſenter l'état de l'eſtomac de certains vieillards qui, après avoir été très-voraces, ont preſque abſolument perdu la faculté de digérer); chez ceux encore dont l'eſtomac eſt comprimé par une tumeur conſidérable des parties voiſines; ou bien bleſſé, abſcédé, déplacé, *&c.*

J'appelle *indigeſtion accidentelle*, celle qui arrive dans les ſujets vraiment ſains, ou qui n'ont point de diſpoſition *maladive* bien décidée; ou bien qui, quoique réellement malades, ne ſont point incapables de digérer ſous certaines circonſtances, comme celles d'une certaine conſiſtance des alimens, d'une certaine quantité, *&c.* Ainſi, quoique dans les fievres aiguës & dans les grandes plaies *ſuppurantes*, par exemple, l'*indigeſtion* ſoit une ſuite preſque infaillible de l'uſage des alimens ſolides, cependant les alimens liquides ſe digerent ſuffiſamment dans ce cas, *&c.*

Nous avons déja ſuffiſamment indiqué les cauſes de l'*indigeſtion* infaillible; celles de l'*indigeſtion* accidentelle ont été diviſées avec raiſon en cauſes extérieures, & en diſpoſitions particulieres du ſujet affecté. Les cauſes de ces deux claſſes peuvent agir ſéparément & indépendamment les unes des autres. Elles peuvent auſſi concourir, agir enſemble, ce qui eſt le cas le plus ordinaire.

Les cauſes extérieures des *indigeſtions* ſont principalement les erreurs de régime que les auteurs de diete réduiſent à ces chefs par rapport aux alimens: manger trop; manger des alimens indigeſtes, *voyez* INDIGESTE, ou des mélanges incongrus d'alimens, *voyez* RÉGIME; manger mal-à-propos, ou lorſqu'il ne faut point, comme lorſqu'on n'a pas encore digéré le repas précédent, ou même pour pluſieurs ſujets très-ſains & bien vigoureux, manger à des heures inſolites. C'eſt encore, ſelon des auteurs, une erreur grave dans l'uſage des alimens d'intervertir l'ordre dans lequel on doit les prendre. Mais les obſervations & les lois qui nous ont été laiſſées ſur cet ordre prétendu ſont abſolument précaires & démenties par l'expérience journaliere, *voyez* RÉGIME. Boire exceſſivement pendant le repas, même la liqueur la plus innocente en ſoi, comme l'eau fraîche; & boire peu de tems après le repas, ſont auſſi des cauſes communes d'*indigeſtion*. L'yvreſſe contractée en mangeant, en eſt une cauſe bien plus fréquente encore: quant à l'uſage des autres choſes non-naturelles, l'exercice violent, & même l'exercice modéré chez les uns, le repos & le ſommeil chez les autres, l'acte vénérien, un accès de paſſion violente, un froid ſoudain, *&c.* toutes ces choſes, dis-je, ſurvenant au repas, ſont des cauſes communes d'*indigeſtion*.

Les diſpoſitions particulieres ſont, outre l'état évident de maladie dont nous avons déja parlé, comme la fievre aiguë & les grandes plaies ſuppurantes, ſont, dis-je, les intempéries, c'eſt-à-dire l'état plus ou moins éloigné de l'état ſain (*voyez* INTEMPÉRIE) de l'eſtomac & des autres organes qui ſervent à la digeſtion, le défaut, l'excès, ou les vices des ſucs digeſtifs, la conſtitution pituiteuſe, humide, lâche, accompagnée d'extrême embonpoint, de pareſſe, de ſtupidité, de penchant au ſommeil, de cou apoplectique, *&c.* la diſpoſition paſſagere de tout le corps acquiſe par une fatigue exceſſive, par une grande contention d'eſprit, par une paſſion violente, le dégoût, ou même le manque de faim, l'amas des reſtes de pluſieurs digeſtions imparfaites précédentes, l'écoulement des regles, un accès d'hémorrhoïdes ou de goutte manquée, ou ſe préparant laborieuſement.

Les cauſes extérieures agiſſant ſeules, c'eſt-à-dire ſur les ſujets réellement ſains, ne produiſent jamais que l'*indigeſtion* ſimple ou légere. Les diſpoſitions particulieres, même les plus légeres, peuvent ſans être ſecondées par aucune cauſe extérieure, & par les ſeules révolutions propres à l'économie animale, ou ſi l'on veut par le mauvais effet d'un grand nombre de digeſtions toûjours pénibles pour des organes malades; effet cependant long-tems inſenſible, ſourd, caché, peuvent, dis-je, occaſionner de tems-en-tems de vraies *indigeſtions*, & même de la pire eſpece, & d'autant plus graves, qu'elles ſe feront

Digitized by Google

préparées de plus loin. Ces cas ne ſont pas rares ; cependant c'eſt communément le concours des cauſes extérieures & des diſpoſitions particulieres qui produit les *indigeſtions* graves. Comme il n'y a que ce concours qui vraiſemblablement puiſſe produire une maladie proprement dite. *Voyez* MALADIE.

Les *indigeſtions* que j'ai appellées *infaillibles*, étant comme ce nom même l'exprime, des accidens toûjours prévus, elles peuvent toûjours être détournées par un régime convenable ; & c'eſt preſque à les prévenir, que ſe borne uniquement le ſecours que l'art peut fournir dans ce cas ; car ces *indigeſtions* ſurviennent à des ſujets ſi foibles, ou d'ailleurs ſi malades, qu'ils y ſuccombent le plus ſouvent, ou du moins que leur mort en eſt conſidérablement hâtée. Au reſte elles indiquent, lorſqu'elles ne ſont pas abſolument incurables, les ſecours communs aux *indigeſtions* graves en général ; ſecours que nous indiquerons dans la ſuite de cet article.

Les *indigeſtions* legeres, celles qu'éprouvent les ſujets ſains & vigoureux, ſe terminent ordinairement d'elles-mêmes par une abondante purgation, ſoit par le vomiſſement & par les ſelles, ſoit par les ſelles ſeulement, ce qui s'appelle *percer* ; une pareille *indigeſtion* doit être regardée comme un effort critique, ſuivi de l'effet le plus complet ; ou ſi l'on veut, comme l'action d'une forte medecine, comme une ſuperpurgation plus ou moins modérée.

Les malades & les Medecins ont coûtume de ſeconder cette évacuation ſpontanée par une boiſſon abondante d'une liqueur aqueuſe tiede, ou même par quelques grains de tartre ſtibié donnés ſoit en lavage, ſoit en une ſeule doſe. Ces ſecours abregent en effet le mal-aiſe ſouvent très-incommode, les angoiſſes, la douleur ; mais il eſt sûr qu'ils ne ſont pas néceſſaires, & qu'une courageuſe expectation ſuffiroit le plus ſouvent. Il eſt plus généralement utile de donner après que les évacuations ſpontanées ont preſque entierement ceſſé, un purgatif doux, & dont l'effet ſe borne, autant qu'il eſt poſſible, à entraîner le reſte des alimens non digérés, & quelques ſucs, dont l'excrétion a été vraiſemblablement augmentée, forcée pendant l'*indigeſtion*. Les eaux minérales purgatives ſont éminemment propres à remplir cette indication.

Les *indigeſtions* qui ſe préſentent ſous l'apparat le moins effrayant, qui ont d'abord le caractere par lequel nous avons défini les *indigeſtions* legeres, & lors même qu'elles tendent à la ſolution de la maniere la plus avantageuſe, qu'elles percent ; ces affections, dis-je, qui ſelon ce que nous venons de faire entendre, méritent à peine le nom d'*incommodité* chez les perſonnes ſaines & vigoureuſes, ne doivent pas être regardées comme une affection d'auſſi peu de conſéquence chez les ſujets mal conſtitués dont nous avons fait mention plus haut. Elles peuvent dans tous les tems de l'attaque dégénérer en *indigeſtion* grave. On ne ſauroit trop ſe hâter, ſur-tout dans les ſujets humides, pléthoriques, lourds, chargés d'embonpoint, ſujets aux affections ſoporeuſes, de dégager l'eſtomac & les inteſtins par le ſecours de puiſſans évacuans, & ſur-tout du tartre émétique donné d'abord à aſſez haute doſe pour vuider l'eſtomac, & enſuite très-étendu & mêlé à la manne, ou aux ſels purgatifs, ou bien diſſous dans une eau minérale, chargée d'un ſel ou de ſels neutres.

L'*indigeſtion* grave eſt relativement à ſa terminaiſon accompagnée de vomiſſement, ou d'évacuation par les ſelles ; ou bien elle n'eſt point accompagnée de ces évacuations, & elle s'appelle dans le langage ordinaire *indigeſtion ſeche*. La derniere eſt communément regardée comme plus dangereuſe que la premiere ; mais cette opinion n'eſt pas confirmée par l'expérience. Il n'eſt pas rare de voir, ſur-tout chez des hommes mélancholiques & chez des femmes vaporeuſes, des *indigeſtions* ſeches, accompagnées de gonflement conſidérable du bas-ventre, de douleurs de colique très-cruelles, de borborygmes énormes, de convulſions, de fievre, ſe diſſiper en deux ou trois jours ſans aucun ſecours médicinal, ou tout au plus par celui de quelques lavages, & moyennant la diéte la plus ſévere ; & n'être terminées par aucune evacuation abdominale, mais ſeulement par la voie de la tranſpiration & par l'écoulement de quelques urines troubles : & d'un autre côté des *indigeſtions* qui produiſent de bonne heure le vomiſſement, n'en ſont pas moins ſuivies pour cela des accidens les plus funeſtes, d'affections convulſives ou ſoporeuſes, d'inflammations du bas-ventre, d'une fievre prolongée, & qui devient une ſeconde maladie ſuſceptible de toutes les diverſes déterminations vers la poitrine, la tête, les viſceres du bas-ventre, & de tous les caracteres de maladie humorale, nerveuſe, maligne, *&c. Voyez* MALADIE.

L'*indigeſtion* grave n'a pas, comme on voit par ce court expoſé, un caractere conſtant & une marche uniforme, d'après quoi on puiſſe établir une méthode curative générale ; on peut avancer ſeulement que l'adminiſtration convenable des boiſſons aqueuſes & des divers évacuans, ſoit émétiques, ſoit purgatifs, doit fournir la baſe de la curation dans tous les cas.

C'eſt un ancien dogme en Medecine, de ne pas ſaigner dans les *indigeſtions*, non plus que pendant l'effet d'un purgatif, dans les coliques d'eſtomac, & dans les coliques inteſtinales. Les Medecins s'en ſont un peu écartés dans le traitement des coliques, vraiſemblablement mal-à-propos : l'obſervation a prouvé que la ſaignée étoit preſque conſtamment funeſte pendant l'action d'un vrai purgatif. Quelques medecins mettent aujourd'hui en problème ſi on doit ſaigner dans les *indigeſtions*, *voyez Journal de Medecine*, *Février 1759* ; & la mode paroît même être ſur le point de ſe decider pour l'affirmative. Car la pléthore, les éréthiſmes, l'engorgement du cerveau annoncé par l'aſſoupiſſement, le délire, les convulſions, ſont des états que la théorie courante a ſi fort réaliſés, & qu'elle a ſoumis ſi excluſivement, auſſi-bien que la violence de la fievre, à l'action victorieuſe de la ſaignée, que certes il eſt difficile de renoncer à la conſéquence pratique qui découle naturellement de ſes principes. Auſſi eſt-il déja écrit qu'il faut ſaigner dans les *indigeſtions*, lorſque la fievre eſt violente, la pléthore évidente, *&c. voyez Journal de Medecine à l'endroit déja cité.* Mais j'ote l'avancer avec aſſurance ; cette pratique eſt proſcrite par trop d'événemens malheureux. Les raiſons ſur leſquelles on l'a appuyée juſqu'à préſent ſont, s'il eſt permis d'ainſi parler, ſi rationelles ; & la diſtinction des cas qu'on a voulu aſſigner les uns à l'émétique, les autres à la ſaignée, cette diſtinction ſur laquelle on l'établit principalement, conſtitue une diviſion ſi incompletre, puiſqu'on a omis ceux qu'il falloit livrer à l'expectation ou au rien-faire ; l'utilité de la ſaignée eſt ſi peu manifeſtée par des faits ; d'ailleurs l'analogie des funeſtes effets de la ſaignée pendant l'action réelle d'un purgatif, eſt ſi frappante ; l'induction plus générale à tirer de ce que l'*indigeſtion* eſt un effort critique très-évident, très-actuel, très-préſent, & du trouble dangereux que la ſaignée a coutume de jetter dans un pareil travail ; enfin, le peu de valeur réelle de la ſaignée en ſoi, & comme ſecours véritablement curatif ; toutes ces conſidérations doivent faire prévaloir l'ancienne pratique, rendre la ſaignée ſcrupuleuſement prohibée dans l'*indigeſtion* proprement dite, pendant tout le tems où l'on peut raiſonnablement ſoupçonner l'action des alimens non digérés ſur l'eſtomac

Digitized by Google

mac & ſur les inteſtins. Or nous penſons que dans les *indigeſtions* graves prolongées, cette cauſe doit être ſoupçonnée au-moins pendant trois jours. Quant à leurs ſuites proprement dites, c'eſt-à-dire ce tems qu'il faut regarder comme une maladie ſecondaire ou ſubſéquente, la circonſtance d'avoir été produite ou déterminée par une *indigeſtion*, ne paroît point influer ſur le caractere de cette maladie, de façon à contre-indiquer les ſecours ordinaires. (*b*)

INDIGETE, ſ. m. & f. (*Littér.*) nom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux : ſans diſcuter ici les différentes opinions des ſavans ſur la ſignification & l'origine de ce mot, je me contenterai de dire, que le ſentiment le plus vraiſemblable eſt de ceux qui le dérivent de *inde genitus*, ou de *in loco degens*, ou bien encore de *inde*, & *ago*, pris pour *dego*, je vis, je demeure. En effet, on appelloit auſſi ces dieux, *dieux locaux*, *dii locales*; ou pour m'exprimer avec Servius, *dieux topiques*.

Les dieux *Indigetes* étoient communément des mortels divinifés, qui étoient cenſés des dieux du lieu, des protecteurs des lieux où on les faiſoit dieux. Virgile joint *patrii* avec *Indigetes*, comme étant la même choſe, *dii patrii*, *Indigetes*, Géorg. l. v. 498.

Les dieux auxquels les Romains donnoient le nom d'*Indigetes*, ſont entr'autres Faune, Veſta, Enée, Romulus, ou Quirinus, tous dieux d'Italie; à Athènes Minerve dit Servius, & Didon à Carthage. Mais parmi les dieux *Indigetes*, il n'y en avoit point de plus célébre & dont le culte fût plus répandu, que celui d'Hercule. La Grece, l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, & la Phénicie, lui avoient élevé des temples & des autels.

Il eſt vrai que l'on trouve *Jupiter Indiges*; mais ce Jupiter *Indiges*, eſt Enée, & non le grand Jupiter. Le fils d'Anchiſe ayant perdu la vie dans un combat contre Mézence, comme ſon corps ne ſe trouva point, parce qu'on l'avoit peut-être jetté dans le fleuve Numicus, près duquel s'étoit donné la bataille, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux de cette riviere, l'avoit mis elle-même au rang des dieux. Sur cette tradition, on prit ſoin de lui élever un tombeau dans cet endroit, monument qui ſubſiſtoit encore du tems de Tite-Live; & là, on lui offrit des ſacrifices ſous le nom de *Jupiter Indigete*. Tout cela paroît inconteſtable par le témoignage de Tite-Live, *liv. I. ch. iij.* & *liv. VI. chap. xij.* C'eſt auſſi ce que confirme Servius, ſur le *I. liv. de l'Enéide*, v. 262, où il ajoute que dans ce ſens, *Indiges* vient de *in diis ago*, je ſuis parmi les dieux.

☞ Le lecteur peut conſulter ſur les *Indigetes*, leurs temples & leur culte, Pauſanias & Strabon entre les anciens; & parmi les modernes, outre Voſſius, l'ouvrage de Meurſius, *de Græcia feriatâ*, mérite d'être lû. (*D. J.*)

INDIGIRKA, (*Géog.*) fleuve de la partie ſeptentrionale de la Sibérie, qui a ſon embouchure dans la mer glaciale.

* INDIGNATION, ſ. f. (*Gramm.*) ſentiment mêlé de mépris & de colere que certaines injuſtices inattendues excitent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colere paſſe; l'*indignation* plus réfléchie dure: elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* eſt muette; c'eſt moins par le propos que par les mouvemens qu'elle ſe montre. Elle ne tranſporte pas, elle gonfle; il eſt rare qu'elle ſoit injuſte; nous ſommes ſouvent *indignés* d'un mauvais procédé, dont nous ne ſommes pas l'objet. Une ame délicate *s'indigne* quelquefois des obſtacles qu'on lui oppoſe, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenſes qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adreſſe, des préférences mêmes qu'on lui accorde; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'eſtime qu'elle croit mériter.

* INDIGNE, adj. (*Gramm.*) qui ne mérite pas une choſe. C'eſt la honte de l'Egliſe d'être gouvernée par des hommes *indignes* du rang où ils ſont élevés. *Dictionnaire de Trévoux.*

Il ſe dit auſſi des actions : il y a des hommes vains qui croyent qu'il eſt *indigne* d'eux de parler honnêtement à leurs domeſtiques.

Il eſt *indigne* de la grace qu'il me demande; il s'eſt rendu *indigne* de mon amitié; il a fait une action *indigne* d'un galant homme.

Ce qui n'eſt pas *indigne* d'un pere qui a une femme & des enfans; d'un amant qui eſt ſenſible à la miſere de celle qu'il aime; d'un ami qui parle pour ſon ami, ſeroit quelquefois *indigne* d'un homme libre.

INDIGNES, (*Juriſprud.*) ſont ceux qui pour avoir manqué à quelque devoir envers une perſonne de ſon vivant ou après ſa mort, ont démérité à ſon égard, & en conſéquence ſont privés par la loi de ſa ſucceſſion ou des legs & autres droits qu'ils pouvoient avoir à répéter ſur ſes biens.

Ainſi le donataire qui uſe d'ingratitude envers ſon donateur, ſe rend *indigne* de la donation; & quoiqu'en général elle ſoit irrévocable de ſa nature, néanmoins dans ce cas, elle peut être révoquée par le donateur, mais elle ne l'eſt pas de plein droit.

La femme qui eſt convaincue d'adultere perd ſa dot & toutes ſes conventions matrimoniales; le mari ne lui doit que des alimens dans un couvent.

Celle qui quitte ſon mari ſans cauſe légitime, ou qui étant veuve ſe remarie dans l'an du deuil, ou qui vit impudiquement ſoit dans l'an du deuil ou depuis, ou qui ſe remarie à une perſonne *indigne* de ſa condition, eſt privée, ſelon le Droit écrit, de tous ſes gains nuptiaux.

Le conjoint ſurvivant qui a procuré la mort du prédécédé, ou qui n'en a pas pourſuivi la vengeance, eſt auſſi privé comme *indigne* des avantages qu'il auroit pû prétendre en vertu de la loi, coutume, ou uſage ſur les biens du prédécédé.

L'héritier teſtamentaire ou ab inteſtat qui eſt auteur ou complice de la mort du défunt, ou qui a négligé d'en pourſuivre la vengeance, ſe rend *indigne* de la ſucceſſion; la peine s'étend même juſqu'aux enfans du coupable.

Il faut néanmoins obſerver qu'il y a des circonſtances telles que la minorité & autres, qui peuvent excuſer l'héritier de n'avoir pas pourſuivi la mort du défunt.

Celui qui a attenté à l'honneur du défunt, ou qui lui a fait quelque injure grave, ſe rend auſſi *indigne* de ſa ſucceſſion.

On doit appliquer aux légataires ce qui vient d'être dit de l'héritier.

Ceux qui traitent de la ſucceſſion de quelqu'un de ſon vivant, qui ont empêché le défunt de faire un teſtament, qui tiennent le teſtament caché, au préjudice des héritiers, ſont *indignes* de la ſucceſſion, & de toutes les libéralités que le défunt auroit pû leur faire.

Chez les Romains, ce qui étoit ôté aux *indignes*, appartenoit au fiſc; mais parmi nous le fiſc n'en profite point; les biens appartiennent à ceux qui les auroient eu, ſi la perſonne devenue *indigne* ne les eût pas recueillis.

L'indignité eſt différente de l'incapacité, en ce que celle-ci empêche d'acquérir; l'autre empêche bien auſſi d'acquérir, mais elle opere de plus que l'*indigne* ne peut conſerver ce qu'il a acquis. *Voyez le tit. 9. du XXXIV. liv. du Digeſte*, & *le tit. 35. du VI. livre du code.* (*A*)

INDIGO, autrement appellé INDE, ſ. m. (*Botan. & Comm.*) ſubſtance de couleur bleue ſervant

aux Teinturiers & aux Peintres en détrempe ; provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Eſpagnols.

Cette plante eſt très-commune aux Antilles, à S. Domingue, dans preſque tous les pays chauds de l'Amérique, & dans pluſieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. *Voyez* INDIGOTIER.

La graine de l'*indigo* après avoir été ſemée dans un bon terrein, bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une eſpece d'arbuſte, haut d'environ deux piés & quelquefois plus, diviſé en pluſieurs tiges & branches chargées de petites feuilles ovales, d'un verd foncé par-deſſus, & d'une nuance beaucoup plus pâle en-deſſous.

Aux fleurs qui ſont d'une couleur rougeâtre & très-petites, ſuccedent des ſiliques d'une ligne de groſſeur, longues d'environ un pouce & recourbées en croiſſant, renfermant des ſemences brunes.

L'*indigo* eſt mis au rang des plantes vulnéraires déterſives, en latin *emerus americanus ſiliquâ incurvâ*.

Cette plante étant ſortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois pour en faire uſage ; mais il faut prévenir le tems où elle commence d'entrer en fleur ; ſix ſemaines après cette premiere récolte, les jets ſont devenus aſſez forts pour en faire une ſeconde, & ſi le tems le permet, l'on peut ainſi continuer les coupes, de ſix ſemaines en ſix ſemaines, juſqu'à ce que la plante dégénere ; ce qui n'arrive ordinairement qu'à la fin de la ſeconde année ; alors on eſt contraint d'arracher les ſouches, & de ſemer de nouvelles graines, obſervant toûjours de ne pas le faire pendant un tems de ſéchereſſe.

Les chenilles ſont de grands dégats dans les champs d'*indigo* ; cela oblige ſouvent les habitans de couper la plante avant ſa parfaite maturité. Mais quoique ces inſectes ſoient répandus en grand nombre parmi les branches & les feuilles, on ne laiſſe pas de tranſporter le tout dans les cuves deſtinées aux opérations dont on parlera ci-après ; & la teinture qu'on en retire n'en eſt pas ordinairement moins belle. On peut même croire au contraire, que la partie extractive de la plante ayant été digérée par les chenilles, en devient plus parfaite ; c'eſt ce que l'on remarque dans les eſpeces de mouches nommées *cochenilles*, qui tirent leur ſubſtance du fruit de la raquete, dont la ſubſtance rouge, après avoir été digérée par ces inſectes, acquiert beaucoup de fixité & devient une marchandiſe précieuſe pour la teinture en écarlate.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il eſt à propos de détailler les inſtrumens & uſtenſiles néceſſaires à ce travail.

L'eau claire étant eſſentielle pour les opérations des indigotiers, on a grande attention de les établir aux environs de quelque ruiſſeau d'eau courante ; l'attirail de ces laboratoires conſiſte principalement dans trois grandes cuves en forme de bacs ou baſſins de figure à-peu-près quarrée ; ces cuves ſont conſtruites de bonne maçonnerie en bain de mortier, bien enduite de ciment, plus élevées les unes que les autres, & diſpoſées par degrés ; de façon que la plus haute de ces cuves qu'on nomme la *trempoire*, puiſſe aiſément ſe vuider par des robinets dans celle de deſſous, nommée la *batterie*, & celle-ci dans *le repaſſoir* ou cuve inférieure. *Voyez Planc. d'Agriculture, une Indigoterie.*

Les proportions de la trempoire ſont à-peu-près dix-huit à vingt piés de longueur, ſur quatorze à quinze de largeur, & trois & demi à quatre piés de profondeur ; la batterie doit avoir un peu plus que la moitié de la capacité de la trempoire ; quant au repoſoir, il ne contient au plus qu'un tiers de la batterie, ſes bords étant beaucoup moins élevés.

A peu de diſtance de ces bacs eſt un hangard ouvert de tous côtés, ſous lequel on expoſe l'*indigo*, pour le faire ſécher à l'abri du ſoleil & de la pluie, le mettant pour cet effet dans des caiſſons de bois, eſpeces d'augets, longs de 3 piés, ſur environ 20 pouces de large, & 3 ou 4 de profondeur.

Il faut avoir dans une indigoterie pluſieurs ſceaux de bois, percés de trous de tarriere, & attachés à de longues & fortes perches ; on les emploie pour battre & agiter la teinture, après l'avoir fait paſſer de la trempoire dans la batterie.

On doit auſſi ſe précautionner d'un nombre ſuffiſant de ſacs de groſſe toile, longs d'un pié & demi, & terminés en pointe comme des capuchons de moine ; ce ſont des eſpeces de chauſſes ſervant à faire égoutter l'*indigo*, avant de le mettre dans les caiſſons.

Le principal artiſte, ou l'*indigotier* (ainſi qu'on le nomme aux îles) a encore ſoin de ſe pourvoir d'une petite taſſe d'argent, bien polie, dont il ſe ſert à faire des eſſais ſur la teinture, comme on le dira en ſon lieu.

*Procédé pour faire l'*indigo *ſelon l'uſage pratiqué aux îles de l'Amérique.* La plante ayant acquis ſon degré de maturité, on la coupe aſſez près de terre avec des couteaux courbés en ſerpettes ; on en fait quelquefois des bottes, mais la meilleure façon eſt de la mettre dans des ſacs, afin de la tranſporter plus ſûrement ſans en perdre ; on en remplit totalement la trempoire, dans laquelle on fait entrer une ſuffiſante quantité d'eau pour ſubmerger toute la plante, qui ſurnageroit & s'éleveroit au-deſſus des bords de la cuve, ſi on n'avoit pas ſoin de l'aſſujettir, en la chargeant par-deſſus avec des morceaux de bois ; le tout ainſi diſpoſé, on laiſſe macérer les ſubſtances, en attendant l'effet de la fermentation, plus ou moins prompte ſelon la température de l'air ; mais il eſt fort rare en ces climats que cela paſſe 24 heures.

Alors la plante s'échauffe conſidérablement par l'action de l'eau, aidée de la chaleur de l'air ; les principes s'atténuent, & les ſels par leur développement favoriſent l'extraction de la partie colorante dont l'eau ſe charge, acquérant une belle couleur bleue foncée, tirant un peu ſur le violet ; lorſqu'elle eſt parvenue au point deſiré par l'artiſte, on ouvre les robinets par où cette eau ainſi colorée coule dans la batterie ; on nettoie auſſitôt la trempoire, afin de lui faire recevoir de nouvelles plantes, & par ce moyen le travail ſe continue ſans interruption.

L'eau qui a paſſé de la trempoire dans la batterie, ſe trouve donc imprégnée du ſel eſſentiel de la plante, & d'une huile tenue, intimement liée par la fermentation à une terre très-ſubtile, dont l'aggrégation conſtitue la fécule ou ſubſtance bleue que l'on cherche.

Il s'agit maintenant de ſéparer cette fécule d'avec le ſel ; c'eſt ce que doit opérer le travail qui ſe fait dans la batterie.

On agite donc violemment la teinture contenue dans cette cuve, en y plongeant & retirant alternativement les ſceaux percés dont on a déja parlé.

C'eſt ici où la ſcience de l'indigotier peut ſe trouver en défaut, pour peu qu'il manque d'attention ; car s'il ceſſe trop tôt de faire agir les ſceaux, il perd beaucoup de la partie colorante qui n'a pas encore été ſéparée du ſel ; & ſi au contraire il continue de faire battre la teinture après l'exacte ſéparation, les parties ſe raprochent, forment une nouvelle combinaiſon, & le ſel, par ſa réaction ſur l'huile tenue & la terre ſubtile, excite une ſeconde fermentation, qui altére la teinture, & en noircit la couleur ; c'eſt ce que les fabricans appellent *indigo brûlé*.

Pour prévenir ces accidens, l'indigotier obſerve ſoigneuſement les différens phénomenes qui ſe paſſent dans le travail de la batterie, & afin de s'aſſu-

Digitized by Google

rer du point exact de ſéparation, il prend de tems en tems, avec une taſſe d'argent bien propre, un peu de la teinture; il la regarde attentivement, & s'il s'apperçoit que les molécules colorées ſe raſſemblent en ſe ſéparant du reſte de la liqueur, il fait promtement ceſſer le mouvement des ſeaux, pour donner le tems à la fécule bleue de ſe précipiter au fond de la cuve, où on la laiſſe ſe raſſeoir juſqu'à ce que l'eau ſoit totalement déféquée & éclaircie; alors on débouche ſucceſſivement des trous percés à différentes hauteurs, par leſquels cette eau étant regardée comme inutile, ſe répand en-dehors des cuves.

La fécule bleue qui eſt reſtée au fond de la batterie, ayant acquis la conſiſtance d'une boue liquide, on ouvre les robinets, & on la fait paſſer dans le repoſoir; c'eſt dans cette derniere cuve qu'elle ſe repoſe & ſe dégage encore de beaucoup d'eau ſuperflue; on la met enſuite égoutter dans les ſacs en forme de chauſſes, & quand il ne filtre plus d'eau au-travers de la toile, cette matiere, devenue plus épaiſſe, eſt vuidée dans les caiſſons qu'on a eu ſoin de diſpoſer par rangs ſous le hangard, en les élevant ſur des planches à quelque diſtance de terre.

L'*indigo* ayant achevé de perdre ſon humidité dans les caiſſons, eſt briſé par morceaux, & lorſqu'il eſt ſuffiſamment ſec, on l'enferme dans des tonneaux, pour le livrer aux marchands.

Il réſulte des opérations dont on vient de parler, que l'*indigo* en maſſe n'eſt autre choſe qu'une ſimple fécule précipitée & dégagée du ſel qui la tenoit ſuſpendue & errante dans l'eau des cuves; ainſi la définition qu'en donne le P. Labat, dans ſon voyage aux îles de l'Amérique, n'eſt pas exacte, lorſqu'il dit, *page 178 du premier volume*, que l'*indigo* eſt compoſé du ſel & de la ſubſtance de la plante. Ce n'eſt pas la ſeule faute à reprendre dans cet auteur.

La mauvaiſe odeur qui s'exhale des cuves, lorſqu'elles ſont miſes en action, fait périr beaucoup d'ouvriers; c'eſt une des principales cauſes de la diminution des indigoteries dans les îles françoiſes; peut-être ſeroit-il poſſible de remédier à ce danger, en adminiſtrant à propos le ſel eſſentiel de la plante que l'eau entraîne avec elle, & que l'on néglige, faute d'en connoître les propriétés; c'eſt aux médecins qui ſont dans le pays, à faire ſur cela les obſervations qu'ils croiront néceſſaires. On peut aiſément retirer ce ſel au moyen de la cryſtalliſation, ou par évaporation de l'eau juſqu'à ſiccité, s'il n'eſt pas de nature à cryſtalliſer.

Les Teinturiers emploient l'*indigo* avec différentes drogues, pour teindre en bleu les étoffes de ſoie & de laine.

Voici la préparation de l'*indigo* pour la teinture des toiles aux Indes orientales.

L'ouvrier ayant réduit en poudre une certaine quantité d'*indigo*, la met dans un grand vaſe de terre qu'il remplit d'eau froide; il y joint une quantité proportionnée de chaux, réduite pareillement en pouſſiere; enſuite il flaire l'*indigo*, pour connoître s'il ne ſent point l'aigre; & en ce cas-là, il ajoute encore de la chaux, pour lui faire perdre cette odeur. Prenant alors une ſuffiſante quantité de graines de tavarél, il les fait bouillir dans un ſeau d'eau pendant vingt-quatre heures: il verſe après cela le tout, eau & graine, dans le vaſe de l'*indigo* préparé. Cette teinture ſe garde pendant trois jours, & l'on a ſoin de l'agiter quatre ou cinq fois par jour avec un bâton de bambou.

Le bleu étant ainſi préparé, on y trempe la toile enduite de cire, après l'avoir pliée en double, enſorte que le deſſus de la toile ſoit en dehors, & que l'envers ſoit en dedans. On la laiſſe tremper environ deux heures dans la préparation d'*indigo*; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables.

On voit par là que les teintures indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité des opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute; ſavoir, ſi l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs en bleu, ſur-tout quand il y en a peu de cette couleur dans un deſſein. Les Indiens conviennent que cela ſe pourroit, mais ils diſent que ce bleu ainſi peint ne tiendroit pas; & qu'après deux ou trois leſſives, il diſparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue, doit être attribuée à la graine de tavarél, qui croît aux Indes orientales. Elle eſt d'un brun clair, s'élève, un peu amere, cylindrique, de la groſſeur d'une ligne, & difficile à rompre avec la dent.

De quelque maniere que l'*indigo* ſoit préparé, on ne s'en ſert en Médecine, ni pour l'extérieur, ni pour l'intérieur; on prétend même qu'en Saxe il eſt défendu de l'employer intérieurement: cependant je n'oſerois décider que ce fût un poiſon; c'eſt aſſez de ſavoir que c'eſt une drogue lucrative, dont toutes les nations ſe diſputent le commerce. Il ſemble que les *indigos* des îles françoiſes confervent encore l'avantage du bon marché, ruineux pour les *indigos* des colonies angloiſes, qui ſont néanmoins mieux préparés.

Le bon *indigo*, non falſifié avec de l'ardoiſe pilée ou du ſable, brûle entierement, lorſqu'on le met ſur une pelle rouge. Il eſt léger, flottant ſur l'eau; & ſi on le rompt par morceaux, l'intérieur doit être net, d'un beau bleu, très-foncé, tirant ſur le violet, & paroiſſant cuivré, ſi on le frotte avec un corps poli, ou le deſſus de l'ongle.

Celui qu'on nomme *guatimala* eſt fort eſtimé; il ſe fabrique aux environs de Guatimala, ville de la nouvelle Eſpagne.

On fait encore beaucoup de cas de l'*indigo* farquiſſe, qui ſe tire d'un village de même nom, ſitué dans les Indes orientales.

Le prix de cette marchandiſe varie beaucoup; on l'a vu pluſieurs fois monter d'un écu à 7 liv. 10 ſ. & même fort au-deſſus d'une piſtole la livre. (*M.L.R.*)

INDIGO BATARD, (*Botan.*) plante extrêmement répandue dans les îles de l'Amérique, reſſemblant beaucoup au véritable *indigo*; elle donne auſſi par la fermentation une couleur bleue, eſtimée plus parfaite & très-ſupérieure en beauté, mais en ſi petite quantité, que les habitans la négligent & la regardent comme la mauvaiſe herbe du pays.

INDIGOTIER, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) ſorte de ſous-arbriſſeau étranger, dont on tire la fécule ſi connue ſous le nom d'*indigo*.

Nous allons parler de cette plante & de ſa fécule avec beaucoup d'exactitude, à cauſe de l'utilité que les arts en retirent, & nous nous attacherons à beaucoup d'ordre & de netteté, pour nous garantir des erreurs qui regnent dans quelques ouvrages de botanique, dans tous nos dictionnaires, & plus encore dans les récits des voyageurs.

*Noms latins de l'*indigotier *chez les Botaniſtes.* Nos Botaniſtes, ſoit par ſyſtême, ſoit par fantaiſie, ont fort différentié leurs noms latins de l'*indigotier*. Il eſt appellé *indigo vera*, *coluteæ foliis*, *utriuſque Indiæ*, act. philoſ. *Lond. n. 276. pag. 703. Nil ſive anil glaſtum indicum*, Park. Theat. 600. *Emerus americanus*, *ſiliquâ incurvâ*, Tourn. Inſt. 666. *Coronilla indica ex quâ* indigo volch. 124. *Cnachira prima*, Piſ. (ed. 1658.) 198. *Hervas de anil*, *luſitanis*, Marcgr. 57. *Xuihquilith. pitzahac*, *ſive anil tenuifolia*, Herm. 108. *Coluteæ indicæ herbaceæ*, *ex quâ* indigo, Herm. Cat. Hort. Lugd. Bat. 168. & Hort. Monſp. 61. *Coluteæ affinis fruticoſæ*, *floribus ſpicatis*, *purpuraſcentibus*, *ſiliquis incurvis*, *à cujus tinctura* indigo *conficitur*, Cat. Jamaic. 142. Hiſt. 2. 34. Tabula 189. fol. 2. *Sban aniliferum indicum*, *coronillæ*

Digitized by Google

foliis, Breyn. Prodr. 2. 91. *Ameri*, Hort. Malab. 1. 926. *Phaſeolus americanus*, vel *Braſilianus ſextus*, C. B. P. 242. *Iſatis indica*, *foliis roriſmarini glaſto affinis*, ejuſdem 113. *Hin awaru*, *polygala indica*, *ex quâ* indigo *minor*, Herm. Muſ. Zeil. 43. *Indicum*, Offic. Dapper appelle cette plante *banquets*. Les Anglois la nomment *the indigo plant*, & les François *indigotier*.

Ses caracteres. Cette plante eſt de courte durée; ſes feuilles ſont rangées par paires, ſur une côte terminée à l'extrémité par une ſeule feuille; ſes fleurs ſont du genre des fleurs légumineuſes, pour la plûpart diſpoſées en épis, & compoſées de cinq pétales; le pétale ſupérieur ou l'étendard eſt plus large que les autres; les pétales inférieurs ſont courts & terminés en pointe. Au milieu de la fleur, eſt ſitué le piſtil, qui devient enſuite une gouſſe articulée, contenant une graine cylindrique dans chaque cellule exactement fermée.

Ses eſpeces. Il y a trois eſpeces connues d'*indigotier*.

1°. *Anil*, *ſive* indigo *americana*, *ſiliquis in faculæ modum contortis*. Marchand, *Mém. de l'acad. royale des ſcien. ann. 1718.*

2°. *Anil*, *ſive* indigo, *americana*, *fruticoſa*, *argentea*, *floribus è viridi purpureis*, *ſiliquis falcatis*, *Coluteæ affinis*, *fruticoſa*, *argentea*, *floribus ſpicatis*, *è viridi purpureis*, *ſiliquis falcatis*, Sloan. Cat. Jam.

3°. *Anil*, *ſive* indigo *ſiliquis latis*, *aliquantulùm incurvis*; *Emerus*, *Indicus*, *ſiliquâ aliquantulùm incurvâ*, *ex quo* indigo, Breyn.

Deſcription de la premiere eſpece. Comme la premiere eſpece eſt la principale; qu'on lui a vû porter en Europe des fleurs & des graines dans ſa perfection, & qu'elle procure le meilleur *indigo*, j'en vais donner ici la deſcription de M. Marchand, faite d'après nature.

Son port repréſente une maniere de ſous-arbriſſeau, de figure pyramidale, garni de branches depuis le bas juſque vers ſon extrémité, revêtues de pluſieurs côtes feuillées plus ou moins chargées de feuilles, ſuivant que ces côtes ſont ſituées ſur la plante.

Sa racine eſt groſſe de trois à quatre lignes de diamêtre, longue de plus d'un pié, dure, coriace, cordée, ondoyante, garnie de pluſieurs groſſes fibres étendues çà & là & un peu chevelues, couverte d'une écorce blanchâtre, charnue, qu'on peut facilement dépouiller de deſſus la partie interne dans toute ſa longueur. Cette ſubſtance charnue a une ſaveur âcre & amere; le corps ſolide a moins de ſaveur, & toute la racine a une légere odeur, tirant ſur celle du perſil.

De cette racine s'éleve immédiatement une ſeule tige, haute d'environ deux piés ou davantage, de la groſſeur de la racine, droite, un peu ondoyante de nœud en nœud, dure & preſque ligneuſe, couverte d'une écorce légerement gercée & rayée de fibres, de couleur gris-cendré vers le bas, verte dans le milieu, rougeâtre à l'extrémité, & ſans apparence de moëlle en-dedans.

Les branches & les épis de fleurs ſortent de l'aiſſelle du côté feuillé, & chaque côté ſelon ſa longueur eſt garni depuis cinq juſque à onze feuilles rangées par paires, à la réſerve de celle qui termine la côte, laquelle feuille eſt unique. Les plus grandes de ces feuilles ont près d'un pouce de long, ſur demi pouce de large; elles ſont toutes de figure ovale, liſſes, douces au toucher & charnues; leur couleur eſt verd foncé en-deſſous, ſillonnées en-deſſus, & attachées par une queue fort courte.

Depuis environ le tiers de la tige juſque vers l'extrémité, il ſort de l'aiſſelle des côtés des épis de fleurs longs de trois pouces, chargés de douze à quinze fleurs, alternativement rangées autour de l'épi. Chaque fleur eſt compoſée de cinq pétales, diſpoſés en maniere de fleurs en roſe, plus ou moins foiblement teintes de couleur de pourpre, ſur un fond verd blanchâtre; le milieu de la fleur eſt garni d'un piſtil verd.

La fleur n'a point d'odeur, mais les feuilles de la plante étant froiſſées ou mâchées ont une odeur & une ſaveur légumineuſe. Lorſque les pétales ſont tombés, le piſtil s'allonge peu-à-peu, & devient une ſilique cartilagineuſe, courbée, longue de plus d'un pouce, articulée dans toute ſa longueur; cette ſilique étant mûre eſt de couleur brune, liſſe, & luiſante en-dehors, blanchâtre en-dedans, & contient ſix à huit graines, renfermées dans des cellules ſéparées par de petites cloiſons membraneuſes. Les graines ſont cylindriques, fort dures, & d'un goût légumineux.

La ſeconde eſpece s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix piés, & peut ſubſiſter deux ou trois ans, mife en hiver dans une bonne ſerre. On pourroit la cultiver par-tout, où la premiere manqueroit.

La troiſieme eſpece ſe cultive comme la premiere, & eſt employée indifféremment avec elle dans les Indes à la préparation de l'*indigo*.

*Culture de l'*indigotier *en Europe par les curieux.* Cette plante eſt annuelle en Europe. On dit qu'elle dure deux années dans les Indes occidentales, dans le Bréſil & au Mexique, où on la cultive en abondance, ainſi qu'on fait depuis long-tems dans l'Egypte, au Mogol, *&c.*

On ſeme ici cette plante ſur couche au printems, & quand elle a pouſſé des rejettons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les tranſporte dans de petites caiſſes remplies de bonne terre, & on plonge ces caiſſes dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caiſſes, & au mois de Juin elles produiſent des fleurs, qui ſont bientôt ſuccédées par des ſiliques.

Son utilité pour les arts. Quelles que ſoient les prétendues vertus médicinales qu'on lui attribue, ſelon Commelin, aux *Indes*, nous ne les reconnoiſſons point en Europe, & nous nous contentons d'admirer les uſages réels qu'on a ſu tirer de tems immémorial de la fécule de cette plante.

On appelle ſes feuilles *préparées inde & indigo*, drogue qui eſt ſi utile aux Peintres & aux Teinturiers, qu'ils ne ſauroient s'en paſſer pour leur bleu. L'*inde* donne cette couleur en peinture étant broyé & mêlé avec du blanc, & il donne une couleur verte étant broyé avec du jaune; les Blanchiſſeuſes en employent pour donner une couleur bleuâtre à leur linge, & les Teinturiers s'en ſervent avec le voüéde pour faire leur beau bleu.

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'*indigo*. Pline croit que c'eſt une écume de roſeaux, qui s'attache à une eſpece de limon qui eſt noir quand on le broie, & qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioſcoride penſe que c'eſt une pierre, mais aujourd'hui nous ſavons non-ſeulement que l'*indigo* eſt une fécule, ou un ſuc épaiſſi qu'on tire aux Indes par artifice de la tige & des feuilles de l'*indigotier*; nous ſommes encore très-inſtruits de la manœuvre de l'opération.

Comme le détail en eſt fort curieux, & qu'il intéreſſe le commerce, les arts, la Phyſique & la Chimie, j'ai tâché d'en puiſer quelques lumieres dans les meilleures ſources.

*Culture de l'*indigotier *pour Indes pour le commerce.* Pour éviter toute équivoque, je nommerai *anil* ou *indigotier* la plante; & *inde* ou *indigo* la fécule qu'on en tire, & dont on fait tant d'uſage. Les Eſpagnols nomment cette fécule *anilio*.

Digitized by Google

Nous connoiſſons deux plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire : l'une eſt l'*iſatis* ou *glaſtum*, qu'on nomme *paſtel* en Languedoc, & *voüede* en Normandie, où on le cultive & où on le prépare. L'autre eſt l'*anil* qui croît dans les Indes orientales & occidentales, duquel on tire une préparation ſur les lieux, ſous le nom d'*inde* ou d'*indigo*, & que l'on envoie en Europe.

L'*anil* ou *indigotier* demande une bonne terre, graſſe, unie, qui ne ſoit point trop ſeche ; il veut être planté ſeul, mangeant & dégraiſſant beaucoup le terrein où on le cultive ; auſſi ne peut-on prendre trop de précautions pour arracher les herbes qui croiſſent autour, lorſqu'il commence à pouſſer, & juſqu'à ce qu'il ſoit en parfaite maturité.

On ſarcle & on nettoie pluſieurs fois le terrein où l'on veut planter la graine d'*anil*. Il me ſemble qu'on devroit dire *ſemer ; mais* le terme de *planter* eſt conſacré dans les îles. On pouſſe quelquefois la propreté ſi loin, qu'on balaie le terrein comme on balayeroit une chambre. Après cela on fait les trous où l'on doit mettre les graines : pour cet effet, les eſclaves ou autres qui doivent y travailler, ſe rangent ſur une même ligne à la tête du terrein, & marchant à reculons, ils font de petites foſſes de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux à trois pouces, éloignées en tous ſens les unes des autres d'environ un pié, & en ligne droite le plus qu'il eſt poſſible.

Quand le terrein a été bien préparé, & les mauvaiſes herbes bien extirpées, on plante la graine de l'*anil* dans les trous dont on vient de parler, qui ſont tirés au cordeau, & éloignés les uns des autres d'un pié en tous ſens ; ils mettent onze ou treize graines dans chaque trou ; une eſpece de ſuperſtition ayant établi de le ſemer ainſi en nombre impair : la ſuperſtition ſe mêle par-tout.

Ce travail eſt le plus pénible qu'il y ait dans la manufacture de l'*indigo* ; car il faut par l'uſage que ceux qui plantent ſoient preſque toujours courbés ſans ſe redreſſer, juſqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la piece ſoit achevée. Lorſqu'ils ſont arrivés au haut de la piece, ils reviennent ſur leurs pas, & recouvrent les foſſes où ils ont mis la graine, en y pouſſant avec le pié la terre qu'ils en ont tirée ; & ainſi la graine ſe trouve couverte d'environ deux pouces de terre.

Toute ſaiſon eſt bonne pour ſemer la graine d'*anil* ; il faut cependant obſerver que ce ne ſoit pas par un tems trop ſec. On choiſit donc pour l'ordinaire un tems humide & qui promette de la pluie ; & alors on eſt ſûr de voir la plante levée au bout de trois ou quatre jours.

Quelque précaution qu'on ait priſe pour nettoyer le terrein où les graines ont été plantées, il ne faut pas s'endormir quand l'*anil* eſt hors de terre, parce que la bonté du terrein jointe à l'humidité, à la chaleur du climat, & aux abondantes roſées qui tombent toutes les nuits, fait naître une quantité prodigieuſe de mauvaiſes herbes qui étoufferoient & gâteroient abſolument l'*indigotier*, ſi on n'avoit pas un ſoin extrême de ſarcler dès qu'il en paroît, & d'entretenir la plante dans une propreté extraordinaire ; ſouvent même les herbes ſont en partie cauſe qu'il s'engendre une eſpece de chenilles qui dévorent en moins de rien toutes les feuilles d'*indigotiers*.

Depuis que la plante eſt ſortie de terre, il ne faut que deux mois pour la mûrir entierement, & la mettre en état d'être coupée ; autrement elle fleuriroit, & ſes feuilles devenant trop dures & trop ſeches, donneroient moins d'*indigo*. Après cette premiere coupe la plante repouſſe, & l'on peut continuer de la couper de ſix en ſix ſemaines, ſuppoſé que le tems ſoit pluvieux ; car lorſqu'on coupe en tems de ſéchereſſe, on perd les chouques, c'eſt-à-dire les piés de la plante qui étant bien ménagée peut durer deux années, après quoi il faut l'arracher.

Quant à la maniere d'en tirer la fécule colorante, *voyez l'article* INDIGO.

* INDIQUER. v. act. (*Gram.*) On *indique* un tems, un lieu, une perſonne & une choſe ; c'eſt la faire connoître & la déſigner : un tems & un lieu, c'eſt le donner & le fixer.

On m'a *indiqué* un ouvrier capable d'exécuter cette machine. Les tables de l'ouvrage vous *indiqueront* le fait que vous cherchez. Il *indiqua* l'aſſemblée au troiſieme jour des ides de Mars. La place publique fut le lieu qu'il *m'indiqua*.

INDIRE, (*Juriſprud.*) *ou* DROIT D'INDIRE AUX QUATRE CAS, eſt un privilege qui appartient à certains ſeigneurs, de doubler leurs rentes & le revenu de leurs terres en quatre cas différens, leſquels, ſuivant la coutume de Bourgogne, ſont le voyage d'outremer, le cas de la nouvelle chevalerie, ſi le ſeigneur eſt priſonnier de guerre, & le mariage d'une fille du ſeigneur.

Ce terme paroît venir du latin *indicere*, qui ſignifie *aſſigner*, *impoſer* ; on diſoit *indicere vectigalia*.

M. le Prince fit lever en 1695, pour l'année ſuivante, le droit d'*indire*, dans ſon comté de Charolois, pour le mariage de Madame la ducheſſe du Maine.

Ce droit étoit autrefois aſſez commun, mais préſentement il y a peu de ſeigneurs qui en jouiſſent : il reçoit différens noms, ſelon les pays. *Voyez le titre des fiefs* de M. Guyot, *tom. VI. tit. de la taille aux quatre cas, chap. j.* (*A*)

* INDIRECT, adj. (*Gram.*) c'eſt l'oppoſé de *direct*. *Voyez* DIRECT. Il ſe prend au phyſique & au moral. On dit au phyſique une choſe *indirecte* ; un mouvement *indirect* ; au moral, un moyen *indirect*, des voies *indirectes*. Il ne faut pas confondre *indirect* avec *oblique*. *Oblique* ſe prend toujours en mauvaiſe part. *Indirect* ne ſe prend ni en bonne ni en mauvaiſe part. Entrer dans un bénéfice par des voies *indirectes*, n'eſt pas y entrer par des voies obliques & illicites. Il faut que la louange ſoit *indirecte*. On peut donner un avis *indirect*.

On diſtingue en Logique des modes *indirects* de ſyllogiſme. *Voyez* SYLLOGISME.

Oblique, *indirect*, & une infinité d'autres termes ſemblables, ſont empruntés du mouvement. Un corps pouſſé vers un point, ou ſuit la ligne droite & la plus courte, ou s'en approche par des détours, & le va frapper ou perpendiculairement ou ſous un autre angle. Voilà ce qui a donné l'idée de *direction*, & c'eſt de-là qu'on a formé les mots *directs*, *indirects*, &c.

INDISCIPLINABLE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas ſuſceptible de diſcipline. *Voyez* DISCIPLINE.

INDISCIPLINÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point été ſoumis à la diſcipline, ou qui n'en a pas profité. Un ſoldat *indiſciplíné* perd ſon officier par la déſobéiſſance, la débauche, les querelles & la déſertion. Il faut qu'un officier ſe faſſe aimer & craindre.

* INDISCRET, adj. & ſubſt. (*Grammaire*) qui revele une choſe confiée. L'homme qui fait penſer, parler & prévoir les ſuites de ſes paroles, n'eſt pas *indiſcret*. Par un excès de confiance on ouvre ſon cœur à des indifférens ; on répand ſon ame devant eux ; c'eſt une foibleſſe à laquelle on eſt entraîné par l'inexpérience & par la peine. La peine cherche à ſe ſoulager ; l'inexpérience nous dérobe le danger de notre franchiſe. Les malheureux & les enfans ſont preſque tous *indiſcrets*. L'indiſcretion peut devenir un crime. Un geſte, un regard, un mot, le ſilence même eſt *indiſcret*. Fuyez les *indiſcrets*, *Vitalo*

Digitized by Google

qui cæteris sacra, &c. La vanité rend *indiscret*. Mais l'indiscrétion n'est pas seulement relative à la confiance ; elle s'étend à d'autres objets. On dit d'un zele qu'il est *indiscret* ; d'une action qu'elle est *indiscrette*. Cette indiscrétion a lieu dans toutes les circonstances où nous manquons par étourderie ou par faux jugement. Une femme tendre compte fur la discrétion de l'homme qu'elle favorise ; c'est une condition tacite qu'il ne faut jamais oublier, pas même avec son ami. Pourquoi lui confieriez-vous un secret qui n'appartient point à vous seul. Il y a beaucoup d'amans *indiscrets*, parce qu'il y a peu d'hommes honnêtes. Après l'indiscrétion des amans heureux, la plus commune est celle des bienfaiteurs. Il n'y en a guere qui sentent combien il est doux de savoir seul l'action généreuse qu'on a faite. Que celui même que vous avez secouru l'ignore s'il se peut. Pourquoi appeller en confidence un tiers entre le ciel & vous ? J'aime à me persuader pour l'honneur du genre humain, qu'il y a eu des ames généreuses qui ont gardé en elles-mêmes des actions héroiques pendant toute la vie, & qui font descendues sous la tombe avec leur secret.

* INDISPENSABLE, adj. (*Gram.*) il se dit des devoirs & des lois. Un devoir *indispensable* est celui qu'on ne peut ni omettre ni oublier sans être coupable. Une loi *indispensable* est celle à laquelle on ne peut se soustraire sans crime. Les secours qu'on doit à son pere & à son ami sont *indispensables*. L'observation des lois naturelles est *indispensable*.

* INDISPOSÉ, adj. (*Gram.*) qui ne jouit pas de toute sa santé, dont le corps a souffert quelque dérangement léger. Il ne faut pas négliger les *indispositions*, on peut en faire des maladies ; mais il y a peut-être plus de danger encore à les écouter. Combien la nature en auroit guéri d'elle-même, si le médecin ne s'y étoit pas opposé !

Indisposé a une autre acception. Il se dit au moral d'un état de l'ame dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous en desirons. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladresse, ou les autres les y placent par méchanceté. S'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a fur lesquelles il faut fermer les yeux ; c'est lorsque les châtimens au lieu de rendre les personnes meilleures, ne serviroient qu'à les *indisposer*. *Dictionn. de Trévoux.*

* INDISSOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être dissous, rompu. Le mariage est un engagement *indissoluble*. L'homme sage frémit à l'idée seule d'un engagement *indissoluble*. Les législateurs qui ont préparé aux hommes des liens *indissolubles*, n'ont guere connu son inconstance naturelle. Combien ils ont fait de criminels & de malheureux ?

* INDISTINCT, adj. (*Gram.*) dont toutes les parties ne se séparent pas bien les unes des autres, & ne font pas une sensation claire & nette. On dit que la mémoire ne nous laisse quelquefois des choses éloignées que des notions *indistinctes* ; mais qu'est-ce que cela signifie ? que nous nous rappellons seulement quelques circonstances d'un fait qui restent isolées, faute d'autres circonstances dont le fouvenir est effacé. Il en est de même des images *indistinctes* que le fommeil nous présente, & des objets que nous n'appercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures se séparent ; l'ensemble qu'elles formoient disparoît, & nous n'en pouvons plus juger : c'est une machine desassemblée, & à laquelle il manque encore des pieces.

INDIVIDU, f. m. (*Métaphysiq.*) c'est un être dont toutes les déterminations sont exprimées. Quand il reste des déterminations à faire dans la notion de l'espece, & qu'on les assigne toutes d'une maniere qui ne répugne pas à l'espece, on parvient à l'*individu* ; car l'espece n'exprimant que les choses communes aux *individus*, omet les différences qui les distinguent. Indiquez-donc ces différences, & vous dépeindrez par-là même l'*individu*. L'espece de *cheval* renferme tout ce qui se trouve dans chaque animal de cette espece, certaine figure, proportion de parties ; & ajoûtez-y tel poil, tel âge, telle conformation précitément déterminée, tel lieu où un cheval se trouve, & vous aurez l'idée d'un *individu* de cette espece ; & voilà le vrai principe d'*individuation*, fur lequel les scholastiques ont débité tant de chimeres. Ce n'est autre chose qu'une détermination complette, de laquelle nait la *différence numérique*. *Pierre* est un homme, *Paul* est un homme, ils appartiennent à la même espece ; mais ils different *numériquement* par les différences qui leur sont propres. L'un est beau, l'autre laid ; l'un savant, l'autre ignorant, & un tel sujet est un *individu* suivant l'étymologie, parce qu'on ne peut plus le diviser en nouveaux sujets qui ayent une existence réellement indépendante de lui. L'assemblage de ses propriétés est tel, que prises ensemble elles ne fauroient convenir qu'à lui. Les scholastiques expriment les circonstances d'où l'on peut recueillir ces propriétés par le vers suivant,

Forma, figura, locus, flirps, nomen, patria, tempus.

Les différentes subtilités qu'ils propofent là-dessus ne méritent pas de nous arrêter ; il vaut mieux lire le chapitre du *Traité de l'entendement humain*, où M. Locke examine ce que c'est qu'identité & diversité. Je rapporterai ici une partie de ce qu'il dit *liv. II. chap.* 27, *v.* 3. « Il est évident que ce qu'on » nomme *principium individuationis* dans les écoles, » où l'on fe tourmente si fort pour savoir ce que » c'est ; il est, dis-je, évident que ce principe consiste dans l'existence même, qui fixe chaque être, » de quelque sorte qu'il soit, à un tems particulier, » & à un lieu incommunicable à deux êtres de la même espece. . . . . Supposons, par exemple, un » atôme, c'est-à-dire un corps continu sous une surface immuable qui existe dans un tems & dans un » lieu déterminé. Il est évident que dans quelque » instant de fon existence qu'on le considere, il est » dans cet instant le même avec lui-même ; car étant » dans cet instant ce qu'il est effectivement, & rien » autre chose, il est le même, & doit continuer d'être tel auffi long-tems que fon existence est continuée ; car pendant tout ce tems il fera le même, » & non un autre. . . . Quant aux créatures vivantes, leur identité ne dépend pas d'une masse » compofée des mêmes particules, mais de quelque » autre chose ; car en elles un changement de grandes parties de matiere ne donne point d'atteinte à » l'*identité*. Un chêne qui d'une petite plante devient » un grand arbre, est toûjours le même chêne. Un » poulain devenu cheval, tantôt gras, tantôt maigre, est toûjours le même cheval ». *Voyez* IDENTITÉ.

INDIVIS, adj. (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose qui n'est pas divité ou partagé ; on dit en ce sens un héritage *indivis*, une succession *indivise*.

Quelquefois par le terme d'*indivis* fimplement on entend l'état d'*indivision* dans lequel les co-propriétaires jouissent ; on dit en ce sens que plusieurs personnes jouissent par *indivis*, pour dire qu'ils possedent en commun.

Indivis est opposé à *divis* ; lorsqu'un héritage est partagé, chacun des co-partageans jouit à part & *divis* de fa portion.

Pour sortir de l'état d'*indivis*, il y a deux voies ; favoir, la licitation & le partage. *Voyez ci-après* LICITATION & PARTAGE. (*A*)

INDIVISIBLE, adj. (*Géométrie*) on entend par

Digitized by Google

ce mot en Géometrie ces élémens infiniment petits, ou ces principes dans leſquels un corps ou une figure quelconque peut être réſolue en dernier reſſort, ſelon l'imagination de quelques Géometres modernes. *Voyez* INFINI.

Ils prétendent qu'une ligne eſt compoſée de points, une ſurface de lignes paralleles, & un ſolide de ſurfaces paralleles & ſemblables; &, comme ils ſuppoſent que chacun de ces élémens eſt *indiviſible*, ſi, dans une figure quelconque, l'on tire une ligne qui traverſe ces élémens perpendiculairement, le nombre des points de cette ligne ſera le même que le nombre des élémens de la figure propoſée.

Suivant cette idée, ils concluent qu'un parallélogramme, un priſme, un cylindre, peut ſe réſoudre en élémens ou *indiviſibles*, tous égaux entr'eux, paralleles & ſemblables à la baſe; que pareillement un triangle peut ſe réſoudre en lignes paralleles à ſa baſe, mais décroiſſantes en proportion arithmétique, & ainſi du reſte.

On peut auſſi réſoudre un cylindre en ſurfaces courbes cylindriques de même hauteur, mais qui décroiſſent continuellement à meſure qu'elles approchent de l'axe du cylindre, ainſi que le font les cercles de la baſe ſur laquelle s'appuient ces ſurfaces courbes.

Cette maniere de conſidérer les grandeurs s'appelle *la Méthode des indiviſibles*, qui n'eſt au fond que l'ancienne méthode d'exhauſtion déguiſée, & dont on prend les concluſions comme principes ſans ſe donner la peine de les démontrer; car toutes les raiſons que les partiſans des *indiviſibles* ont imaginées pour établir leurs élémens, ſont de purs paralogiſmes ou des pétitions de principe, enſorte que l'on eſt abſolument obligé de recourir à la méthode d'exhauſtion pour démontrer à la rigueur les principes des *Indiviſibiliſtes*; d'où il ſuit que leur méthode n'en eſt point une nouvelle, puiſqu'elle a beſoin d'un autre pour être démontrée, ainſi que nous le verrons bientôt quand nous aurons donné un exemple de la maniere de procéder dans une démonſtration de Géométrie par la prétendue méthode des *indiviſibles*. *Voyez* EXHAUSTION.

Ce qui a gagné des partiſans aux *indiviſibles*, c'eſt que par leur moyen on abrege merveilleuſement les démonſtrations mathématiques; on peut en voir un exemple dans le fameux théorème d'Archimede, qu'*une ſphere eſt les deux tiers du cylindre qui lui eſt circonſcrit.*

Suppoſons un cylindre, une demi-ſphere, & un cône renverſé (*Pl. de Géom. fig. 99.*), tous de même baſe & de même hauteur, & coupés par un nombre infini de plans paralleles à la baſe, & que *dg* ſoit un de ces plans; il eſt évident qu'en quelqu'endroit qu'on la prenne, le quarré de *dh* ſera égal au quarré du rayon de la ſphere, que le quarré *eh* = le quarré *ch*; ainſi, puiſque les cercles ſont entr'eux comme les quarrés de leurs rayons, & que l'on trouvera par-tout que le quarré de *ck* ou de *hd*, rayon du cylindre, égale la ſomme des quarrés de *hk* & *ch* ou *eh* rayons de la demi-ſphere & du cône, on voit que le cercle du rayon du cylindre vaut la ſomme des cercles correſpondans des rayons de la demi-ſphere & du cône, par conſéquent tous les cercles qui compoſent le cylindre, c'eſt-à-dire tout le cylindre eſt égal à la ſomme des cercles qui conſtituent la demi-ſphere & le cône, c'eſt-à-dire que le cylindre eſt égal à la ſomme de la demi-ſphere & du cône, ainſi le cylindre moins le cône vaut la demi-ſphere; mais on ſait d'ailleurs que le cône n'eſt que le tiers du cylindre, donc les deux autres tiers du cylindre ſont égaux à la demi-ſphere; & en prenant le cylindre total & la ſphere entiere, on voit évidemment qu'une ſphere eſt les deux tiers du cylindre qui lui eſt circonſcrit.

Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus aiſé ni de plus élégant que cette démonſtration; c'eſt dommage qu'elle ait beſoin elle-même d'une autre démonſtration, ainſi qu'on le trouve prouvé d'une maniere invincible (& à laquelle les Géometres qui y avoient le plus d'intérêt n'ont oſé répliquer) dans un ouvrage intitulé *inſtitutions de Géométrie*, &c. imprimé à Paris chez Debure l'aîné en 1746, en 2 vol. *in-8°*. voici ce qu'on lit à ce ſujet *pag. 309 du ſecond tome*:

» La ſeule maniere dont on pourroit concevoir que » des ſurfaces viendroient à compoſer un ſolide, » c'eſt qu'elles fuſſent poſées immédiatement les unes » ſur les autres: or il eſt impoſſible de diſpoſer de » cette façon plus de deux ſurfaces. Prenez-en trois; » mettez l'une des trois entre les deux autres, celle » du milieu touchera l'inférieure par-deſſous, & la » ſupérieure par-deſſus: elle ſera donc compoſée de » deux ſurfaces, qui auront entr'elles quelque diſ» tance; mais deux ſurfaces attachées enſemble qui » laiſſent entr'elles quelque diſtance compoſent un » vrai ſolide, en regardant comme un tout ces ſur» faces & la diſtance qui les ſépare. On a donc ſup» poſé l'impoſſible quand on a demandé que l'on mit » une ſurface immédiatement entre deux ſurfaces: » or, ſi l'on ne peut pas mettre une ſurface immé» diatement entre deux ſurfaces, on n'en pourra ja» mais faire réſulter un ſolide, qui n'eſt autre choſe, » ainſi que le prétendent les *Indiviſibiliſtes*, qu'un » aſſemblage de ſurfaces poſées immédiatement les » unes ſur les autres ».

Cependant malgré cette abſurdité & bien d'autres, que l'on peut voir dans l'ouvrage même, » les » *Indiviſibiliſtes* ne ſe rendent pas, pourſuit l'auteur; » au lieu de tranches ſuperficielles, avec leſquelles » nous prétendons engendrer ou conſtituer les ſoli» des, vous n'avez qu'à ſuppoſer, diſent-ils, des » ſolides d'une épaiſſeur infiniment petite, & vous » ſerez pleinement ſatisfaits, car des ſolides pour» ront apparemment compoſer un ſolide.

» Depuis cette réponſe il paroît que l'on n'a plus » inquiété les partiſans des *indiviſibles*, & que leurs » principes ont acquis toute l'autorité des premiers » axiomes. Cette autorité s'eſt d'autant plus forti» fiée, que les *indiviſibles* aboutiſſent à des conclu» ſions qui ſont démontrées à la rigueur par des » voies inconteſtables. Un rapport ſi juſte pourroit» il être la production d'un faux principe »?

Reprenons la méthode des *Indiviſibiliſtes*. Quand ils veulent démontrer, par exemple, que les pyramides de même baſe & de même hauteur ſont égales, ils imaginent que ces pyramides ſoient coupées par un nombre infini de plans paralleles à leur baſe, & comme le nombre de ces plans eſt meſuré par la perpendiculaire qui déſigne leur hauteur commune, il s'enſuit que « ces pyramides ont un même » nombre de coupes ou de tranches; on l'accorde. » Il eſt démontré géométriquement que toutes les » tranches de l'une ſont égales à toutes les tranches » de l'autre, chacune à ſa correſpondante; on en » convient encore: or les pyramides ſont compo» ſées de ces tranches. Il eſt bon de s'expliquer: » ſont-ce des tranches ſuperficielles, c'eſt-à-dire, » ces tranches ne ſont-elles que des ſurfaces? les dé» fenſeurs des *indiviſibles* en ont reconnu l'impoſſi» bilité. Il faut donc que ce ſoient des tranches ſo» lides qui compoſent les pyramides; ainſi il reſte à » démontrer que ces tranches ſolides ſont égales, » chacune à ſa correſpondante: les *Indiviſibiliſtes* le » ſuppoſent. Leur démonſtration eſt donc une péti» tion de principe.

» A la vérité ils prouvent à la rigueur que les » baſes entre leſquelles ſont compriſes les tranches

Digitized by Google

» élémentaires, ou les petites pyramides tronquées, » ont une égalité correſpondante ; mais c'eſt changer l'état de la queſtion. Je demande que l'on m'établiſſe une égalité de ſolides, & l'on n'aboutit » qu'à une égalité de ſurfaces. Quel paralogiſme !

» Je conviendrai, tant qu'on voudra, que ces » tranches élémentaires correſpondantes ont une » épaiſſeur infiniment petite ; mais la difficulté qui » étoit d'abord en grand revient ici en petit, la petiteſſe ne faiſant pas l'égalité. Que l'on me prouve donc que chaque tranche infiniment petite eſt » égale en ſolidité à ſa correſpondante ; car c'eſt-là » préciſément l'expoſé de la propoſition.

» On voit maintenant pourquoi la méthode des » *indiviſibles* fait parvenir à des vérités démontrées » d'ailleurs, c'eſt qu'il eſt fort aiſé de trouver ce » que l'on ſuppoſe.

» Ainſi ceux qui ſe conduiſent par cette méthode » tombent dans une pétition de principe ou dans un » paralogiſme. S'ils ſuppoſent que les petites tranches élémentaires correſpondantes ont une égale » ſolidité, c'eſt préciſément l'état de la queſtion. Si » après avoir démontré l'égalité des ſurfaces qui » terminent ces tranches par-deſſus & par-deſſous, » on en déduit l'égalité de ces petits ſolides, il y a » un paralogiſme inconcevable ; on paſſe de l'égalité de quelques portions de ſurfaces à l'égalité » entiere des ſolidités ».

S'il n'étoit pas honteux de recourir à des autorités dans une ſcience qui ne reconnoît pour maître que l'évidence ou la conviction qui en naît, on citeroit M. Iſaac Newton, que l'on ne ſoupçonnera pas d'avoir parlé ſur cette matiere d'une maniere inconſidérée : *contractiones*, dit-il, *reddiuntur demonſtrationes per methodum* indiviſibilium ; *ſed quoniam durior eſt* indiviſibilium *hypotheſis, & propterea methodus illa minus geometrica cenſetur, malui*, &c. *Voyez la ſect. prem. du prem. liv. des Princ.* de M. Newton, *au ſchol. du lem. xj.*

Au reſte, Cavalleri eſt le premier qui ait introduit cette méthode dans un de ſes ouvrages intitulé *Geometria indiviſibilium*, imprimé en 1635. Torricelli l'adopta dans quelques-uns de ſes ouvrages, qui parurent en 1644 ; & Cavalleri lui-même en fit un nouvel uſage dans un autre traité publié en 1647, & aujourd'hui même un aſſez grand nombre de Mathématiciens conviennent qu'elle eſt d'un excellent uſage pour abréger les recherches & les démonſtrations mathématiques. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*E*)

* INDOCILE, INDOCILITÉ, (*Gram.*) ils ſe diſent de l'animal qui ſe refuſe à l'inſtruction, ou qui plus généralement fuit la liberté que la nature lui a donnée, & répugne à s'en départir. Les peuples ſauvages ſont d'un naturel *indocile*. Si nous ne briſions de très-bonne heure la volonté des enfans, nous les trouverions tous *indociles* lorſqu'il s'agiroit de les appliquer à quelque occupation. L'*indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, ou de l'orgueil, ou de la ſottiſe ; c'eſt ou un vice de l'eſprit qui n'apperçoit pas l'avantage de l'inſtruction, ou une férocité de cœur qui la rejette. Il faut la diſtinguer d'une autre qualité moins blâmable, mais plus incorrigible, qu'on pourroit appeller *indocibilité*. L'indocibilité, s'il m'eſt permis de parler ainſi, eſt la ſuite de la ſtupidité. La ſottiſe des maîtres fait ſouvent l'*indocilité* des enfans. J'ai de la peine à concevoir qu'une jeune fille qui peut ſe ſoumettre à des exercices très-frivoles & très-pénibles, qu'un jeune homme qui peut ſe livrer à des occupations très-difficiles & très ſuperflues, n'eût pas tourné ſa patience & ſes talens à de meilleures choſes, ſi l'on avoit ſu les lui faire aimer.

INDOLENCE, ſ. f. (*Morale*) c'eſt une privation de ſenſibilité morale ; l'homme *indolent* n'eſt touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du ſang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature ; il jouit de ſon repos qu'il aime, & c'eſt ce qui le diſtingue de l'indifférence qui peut avoir de l'inquiétude, de l'ennui ; c'eſt à ce calme deſtructeur des talens, des plaiſirs & des vertus, que nous amenent ces prétendus ſages qui attaquent ſans-ceſſe les paſſions. Cet état d'*indolence* eſt aſſez l'état naturel de l'homme ſauvage, & peut-être celui d'un eſprit étendu qui a tout vu & tout comparé.

INDOMPTABLE, adj. (*Manege*) ſe dit d'un cheval ou d'un autre animal, qui, quelques moyens qu'on emploie, refuſe abſolument d'obéir à l'homme, & reſte indompté.

Il eſt rare qu'on ne vienne pas à bout d'un animal, quelque féroce qu'il ſoit, par la privation du ſommeil & par le beſoin.

INDOSCYTHE, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aſie aux confins de la Scythie & de l'Inde, vers le confluent du Cophène & de l'Indus. Ptolomée place pluſieurs villes dans l'*Indoſcythie* ; mais il l'étend beaucoup trop loin, quand il l'avance juſqu'à la mer des Indes. (*D. J.*)

INDOUS, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation payenne de l'Inde, qui demeure en-deçà du Gange, & qui profeſſe une religion plus épurée que les Banians qu'ils ont en horreur. Les *Indous* adorent un ſeul Dieu, & croient l'immortalité de l'ame.

INDOUSTAN, (*Géog.*) contrée des Indes orientales, qui forme l'empire du grand mogol, entre l'Inde & le Gange ; auſſi les Géographes Perſans l'appellent le pays de *Hind* & de *Sind*, c'eſt-à-dire des deux fleuves qu'on veut dénommer.

Les Gaznévides furent les premiers conquérans de l'*Indouſtan*, leur regne commença par Sebekregin l'an 367 de l'hégire ; il ſoumit pluſieurs rajas ou princes des Indes, & les contraignit d'embraſſer le mahométiſme. Les Gaznévides, après 213 ans, eurent pour ſucceſſeurs les Gaurides, qui firent place aux eſclaves Turcs ; la poſtérité de ces derniers poſſédoit l'*Indouſtan*, entre l'Indus & le Gange, lorſque les Mogols, ſucceſſeurs de Tamerlan, y formerent le nouvel empire que l'on appelle le *Mogol*, empire qui a fonffert vers le milieu de ce ſiecle d'étranges & terribles révolutions. *Voyez* MOGOL. (*D. J.*)

IN-DOUZE, ſ. m. (*Gramm. Imprim.*) forme de livre où la feuille a fourni vingt-quatre pages. L'*in-douze* eſt plus ou moins grand, ſelon l'étendue de la feuille.

INDRE, *Inger*, (*Géog.*) riviere de France, qui prend ſa ſource dans le Berry, paſſe à Loches en Touraine, & ſerpentant vers le couchant, ſe jette dans la Loire, à deux lieues au-deſſous de l'embouchure du Cher. Grégoire de Tours appelle cette riviere *Anger*, d'autres *Angera*, d'autres *Andria*, & *Endria*, d'où s'eſt formé le nom qu'elle porte aujourd'hui. (*D. J.*)

* INDUBITABLE, adj. (*Gramm.*) dont on ne peut douter. Il y a peu de choſes *indubitables*. *Voyez* DOUTE.

INDUCTION, (*Log. & Gramm.*) *Hac ex pluribus perveniens quò vult, appellatur indu&tio, qua graca τραγωγὴ nominatur, qua plurimum eſt uſus in ſermonibus Socratis.* Cic. in Top. 10.

C'eſt une maniere de raiſonner, par laquelle on tire une concluſion générale & conforme à ce que l'on a prouvé dans tous les cas particuliers ; elle eſt fondée ſur ce principe, reçu en Logique. Ce qui ſe peut affirmer ou nier de chaque individu d'une eſpece, ou de chaque eſpece d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'eſpece & de tout le genre.

Souvent & dans le langage ordinaire la concluſion ſeule s'appelle *induction*.

Si

Digitized by Google

Si l'on peut s'assurer d'avoir observé tous les cas particuliers, de n'avoir omis aucun des individus, l'*induction* eſt complette, & l'on a la certitude ; mais malheureuſement les exemples en ſont rares : il n'eſt que trop aiſé de laiſſer échapper quelques obſervations qui ſeroient néceſſaires pour avoir une énumération entiere.

J'ai fait des expériences ſur les métaux ; j'ai obſervé que l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb & le mercure étoient peſans, j'en conclus que tous les métaux ſont peſans. Je puis m'aſſurer que j'ai fait une *induction* complette, parce que ces ſept corps ſont les ſeuls auxquels on donne le nom de métaux.

J'ai été trompé dix fois conſécutivement, fuis-je en droit de conclure qu'il n'y a point d'homme qui ne ſe faſſe un plaiſir de me tromper ? Ce ſeroit-là une *induction* bien imparfaite ; cependant ce ſont celles qui ſont le plus en uſage.

Mais peut-on s'en paſſer, & toutes incomplettes qu'elles ſont, ne ſont-elles pas une ſorte de preuve qui a beaucoup de force ? Qui peut douter que l'empereur de la Chine n'ait un cœur, des veines, des arteres, des poumons, fondé ſur ce principe, que tout homme ne peut vivre qu'autant qu'il a toutes ces parties intérieures ? Et comment s'en eſt-on aſſuré ? Par analogie ou par une *induction* très-imparfaite, puiſque le nombre des perſonnes que l'on a ouvertes, & par l'inſpection deſquelles on s'eſt convaincu de cette vérité, eſt incomparablement plus petit que celui des autres hommes.

Dans l'uſage ordinaire, & même ſouvent en Logique, l'on confond l'*induction* & l'analogie. *Voyez* ANALOGIE. Mais l'on pourroit & l'on doit les diſtinguer, en ce que l'*induction* eſt ſuppoſée complette. Elle étudie tous les individus ſans exception ; elle embraſſe tous les cas poſſibles, ſans en omettre un ſeul, & alors ſeulement elle peut conclure & elle conclut avec une connoiſſance ſûre & certaine ; mais l'analogie n'eſt qu'une *induction* incomplette qui étend ſa concluſion au-delà des principes, & qui d'un nombre d'exemples obſervés, conclut généralement pour toute l'eſpece.

A l'occaſion du rapport que ces deux mots ont l'un avec l'autre, nous pourrons ajoûter ici bien des choſes qui nous paroiſſent eſſentielles, & qui ont été omiſes à l'article ANALOGIE, où ce mot ſemble avoir été pris plus particulierement dans le ſens grammatical. C'eſt d'ailleurs une des ſources de nos connoiſſances. (*Voyez* CONNOISSANCES), & par cela même un ſujet aſſez intéreſſant pour qu'il ſoit permis d'y revenir.

Nous aimons les propoſitions générales & univerſelles, parce que ſous une expreſſion ſimple, elles renferment un nombre infini de propoſitions particulieres, & qu'elles favoriſent ainſi également notre deſir de ſavoir & notre pareſſe. De peu d'exemples, d'un quelquefois, nous nous preſſons de tirer une concluſion générale. Quand on aſſure que les planetes ſont habitées, ne ſe fonde-t-on pas principalement ſur l'exemple unique de la terre ? D'où ſavons-nous que toutes les pierres ſont peſantes ? Quelle preuve avons-nous de l'exiſtence particuliere de notre eſtomac, de notre cœur, de nos viſceres ? L'analogie. L'on ſe mocqueroit de quelqu'un qui douteroit de ces vérités ; cependant s'il oſoit demander que l'on expoſât le poids des raiſons que l'on a de penſer ainſi, je crois que l'on pourroit s'y trouver embarraſſé : car cette conſéquence, *cela ſe fait d'une telle maniere chez les uns, donc cela ſe fait de la même maniere chez tous les autres*, n'eſt point une conſéquence légitime ; jamais on ne la réduira aux lois d'un raiſonnement ſûr ; on n'en fera jamais une preuve démonſtrative. Nous ſavons d'ailleurs que l'analogie peut nous tromper ; mais en convenant qu'elle nous conduit très-ſouvent & preſque toujours à la vérité ; qu'elle eſt d'une néceſſité abſolue, ſoit dans les ſciences & dans les arts, dont elle eſt un des principaux fondemens, ſoit dans la vie ordinaire, où l'on eſt obligé d'y avoir recours à tous momens, nous cherchons ſeulement à en faire connoître la nature, à la réduire à ce qu'elle eſt, c'eſt-à-dire à un principe de probabilité, dont il importe d'examiner la force d'où elle tire ſa ſolidité, & quelle confiance on peut & on doit avoir en une preuve de cette eſpece.

Pour cela parcourons les diverſes ſciences où l'on en fait uſage. Nous les diviſons en trois claſſes, relativement à leur objet : (*Voyez* L'ORDRE ENCYCLOPÉDIQUE) en ſciences *néceſſaires*, telles que la Métaphyſique, les Mathématiques, une bonne partie de la Logique, la Théologie naturelle, la Morale : 2°. en ſciences *contingentes* ; l'on comprendra ſous ce titre la ſcience des eſprits créés & des corps : 3°. en *arbitraires*, & ſous cette derniere claſſe l'on peut ranger la Grammaire, cette partie de la Logique, qui dépend des mots, ſignes de nos penſées, cette partie de la Morale ou de la Juriſprudence, qui eſt fondée ſur les mœurs & les coutumes des nations.

Il ſemble que les ſciences dont l'objet eſt néceſſaire, & qui ne procedent que par démonſtration, devroient ſe paſſer d'une preuve qui ne va qu'à la probabilité ; & véritablement il vaudroit mieux en chercher de plus exactes ; mais il eſt pourtant vrai de dire que, ſoit par néceſſité, ſoit par une foibleſſe naturelle, qui nous fait préférer des preuves moins rigides & plus aiſées à celles qui ſeroient plus démonſtratives, mais plus embarraſſées, l'on ne peut guere ſe paſſer ici de l'analogie. Dans la Métaphyſique, par exemple, & dans les Mathématiques, les premiers principes, les axiomes ſont ſuppoſés, & n'ont d'ordinaire aucune autre preuve que celle qui ſe tire de l'*induction*. Demandez à un homme qui a beaucoup vécu ſans réfléchir, *ſi le tout eſt plus grand que ſa partie*, il répondra que oui, ſans heſiter. Si vous inſiſtez, & que vous vouliez ſavoir ſur quoi eſt fondé ce principe, que vous répondra-t-il ? ſinon que ſon corps eſt plus grand que ſa tête, ſa main qu'un ſeul doigt, ſa maiſon qu'une chambre, ſa bibliotheque qu'un livre ; & après pluſieurs exemples pareils, il trouveroit fort mauvais que vous ne l'aſſiez pas convaincu. Cependant ces exemples & cent autres ne ſont qu'une *induction* bien légere en comparaiſon de tant d'autres cas où l'on applique ce même axiome. Sans nous arrêter à examiner ſi ces principes ſont eux-mêmes ſuſceptibles de démonſtration, & ſi on peut les déduire tous des définitions, il ſuffit pour montrer l'importance de la preuve d'analogie, de remarquer qu'au moins la plûpart, pour ne pas dire tous les hommes, parviennent à connoître ces principes, & à s'en tenir pour aſſurés par la voie de l'*induction*. Combien d'autres vérités dans la Logique, dans la Morale, dans les Mathématiques, qui ne ſont connues que par elle ? Les exemples en ſeroient nombreux ſi on vouloit s'y arrêter. Il eſt vrai que ſouvent l'on pourroit donner de ces vérités des preuves exactes & tirées de la nature & de l'eſſence des choſes ; mais ici, comme ſur les principes, le grand nombre ſe contente de l'expérience ou d'une *induction* très-bornée ; & même l'on peut aſſurer que la plûpart des vérités qui ſe trouvent préſentement démontrées, ont d'abord été reçues ſur la foi de l'*induction*, & qu'on n'en a cherché les preuves qu'après s'être aſſuré par la ſeule expérience de la vérité de la propoſition.

L'uſage de l'analogie eſt bien plus conſidérable dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*, c'eſt-à-

Digitized by Google

dire, dépendant & n'exiſtant que par la volonté du créateur. J'oſe dire que ſi l'on fait attention à la maniere dont nous parvenons à la connoiſſance des choſes placées hors de nous, on pourra aſſurer que toutes les ſciences contingentes ſont fondées ſur l'analogie : quelle preuve a-t-on de l'exiſtence des autres hommes ? *L'induction.* Je ſens ce que je penſe ; je vois que je ſuis étendu ; je conçois que je ſuis un compoſé de deux ſubſtances, le corps & l'ame ; enſuite je remarque hors de moi des corps ſemblables au mien ; je leur trouve les mêmes organes, du ſentiment, des mouvemens comme à moi ; je vis, ils vivent ; je me meus, ils ſe meuvent ; je parle, ils parlent ; je conclus que comme moi ce ſont des êtres compoſés d'ame & de corps, des hommes en un mot. Lorſque nous voulons rechercher les propriétés de l'ame, étudier ſa nature, ſes inclinations, ſes mouvemens, que fait-on autre choſe que deſcendre en ſoi-même, chercher à ſe connoître, examiner ſon entendement, ſa liberté, ſa volonté, & conclure par cette ſeule *induction*, que ces mêmes facultés ſe trouvent dans les autres hommes, ſans autre différence que celle que les actes extérieurs leur prêtent.

En Phyſique, toutes nos connoiſſances ne ſont fondées que ſur l'analogie : ſi la reſſemblance des effets ne nous mettoit pas en droit de conclure à la reſſemblance des cauſes, que deviendroit cette ſcience ? Faudroit-il chercher la cauſe de tous ces phénomènes ſans exception ? Cela ſeroit-il poſſible ? Que deviendroit la Médecine & toutes les branches pratiques de la Phyſique ſans ce principe d'analogie ? Si les mêmes moyens mis en œuvre dans les mêmes cas ne nous permettoient pas d'eſpérer les mêmes ſuccès, comment s'y prendre pour la guériſon des maladies ? Que conclure de pluſieurs expériences, d'un grand nombre d'obſervations ?

Enfin l'uſage de l'*induction* eſt encore plus ſenſible dans les ſciences qui dépendent uniquement de la volonté & de l'inſtitution des hommes. Dans la Grammaire, malgré la bizarrerie des langues, on y remarque une grande analogie, & nous ſommes naturellement portés à la ſuivre, ou ſi l'uſage va contre l'analogie, cela eſt regardé comme irrégularité ; ce qu'il eſt bon de remarquer pour s'aſſurer de ce que l'on a déja dit, que l'analogie n'eſt pas un guide ſi certain qu'il ne puiſſe ſe tromper quelquefois.

Dans cette partie de la juriſprudence, qui eſt toute fondée ſur les mœurs & les uſages des nations, ou qui eſt de l'inſtitution libre des ſociétés, on voit régner auſſi la même analogie. Rarement arrive-t-il que tout ſoit ſi bien, ſi univerſellement réglé dans la conſtitution des états, qu'il n'y ait quelquefois conflit entre les diverſes puiſſances, les divers corps, pour ſavoir auquel appartient telle ou telle attribution ; & ces queſtions, ſur leſquelles nous ſuppoſons la loi muette, comment ſe décident-elles, que par l'analogie ? Les juriſconſultes romains ont pouſſé ce principe très-loin ; & c'eſt en partie par cette attention à le ſuivre, qu'ils ont rendu leur juriſprudence ſi belle, qu'elle a mérité le nom de *raiſon écrite*, & qu'elle a été preſqu'univerſellement adoptée de tous les peuples.

Il n'y a donc, dira-t-on, que ſimple probabilité dans toutes nos connoiſſances, puiſqu'elles ſont toutes fondées ſur l'analogie, qui ne donne point de vraie démonſtration. Je réponds qu'il faut en excepter au moins les ſciences néceſſaires, dans leſquelles l'*induction* eſt ſimplement utile pour découvrir les vérités qui ſe démontrent enſuite. J'ajoute que quant à nos autres connoiſſances, s'il manque quelque choſe à la certitude parfaite, nous devons nous contenter de notre ſort, qui nous permet de parvenir, au moyen de l'analogie, à des vraiſemblances telles que quiconque leur refuſe ſon conſentement, ne ſauroit éviter le reproche d'une délicateſſe exceſſive, d'une très-grande imprudence, & ſouvent d'une inſigne folie.

Mais ne nous en tenons pas là ; voyons ſur quoi eſt fondée la confiance que nous devons donner à la preuve d'*induction* ; examinons ſur quelle autorité l'analogie vient ſe joindre aux ſens & au témoignage pour nous conduire à la connoiſſance des choſes ; & c'eſt ici la partie la plus intéreſſante de cet article.

En faiſant paſſer en revûe les trois claſſes de ſciences que nous avons établies, commençons par celles dont l'objet eſt *arbitraire*, ou fondé ſur la volonté libre des hommes : il eſt aiſé d'y appercevoir le principe de la preuve d'analogie. C'eſt le goût que nous avons naturellement pour le beau, qui conſtitue dans un heureux mélange d'unité & de variété : or l'unité ou l'uniformité, & c'eſt ici la même choſe, emporte l'analogie, qui n'eſt qu'une entiere uniformité entre des choſes déja ſemblables à pluſieurs égards. Ce goût naturel pour l'analogie ſe découvre dans tout ce qui nous plaît : l'eſprit lui-même n'eſt qu'une heureuſe facilité à remarquer les reſſemblances, les rapports. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Muſique, qui ſont les arts dont l'objet eſt de plaire, ont toutes leurs regles fondées ſur l'analogie. Qu'y avoit-il donc de plus naturel que de fuir la bizarrerie & le caprice, de faire régner l'analogie dans toutes les ſciences dont la conſtitution dépend de notre volonté ? Dans la Grammaire, par exemple, ne doit-on pas ſuppoſer que les inventeurs des langues, & ceux qui les ont polies & perfectionnées, ſe ſont plûs à ſuivre l'analogie & à en fixer les lois ? On pourra donc décider les queſtions grammaticales avec quelque certitude en conſultant l'analogie ? Ajoutons, pour remonter à la ſource de ce goût pour l'uniformité, que ſans elle les langues ſeroient dans une étrange confuſion ; ſi chaque nom avoit ſa déclinaiſon particuliere, chaque verbe ſa conjugaiſon ; ſi le régime & la ſyntaxe varioient ſans regle générale, quelle imagination aſſez forte pourroit ſaiſir toutes ces différences ? Quelle mémoire ſeroit aſſez fidelle pour les retenir ? L'analogie dans les ſciences arbitraires eſt donc fondée également & ſur notre goût & ſur la raiſon.

Mais elle nous trompe quelquefois ; c'eſt que les langues, pour me ſervir du même exemple, étant formées par l'uſage, & ſouvent par l'uſage de ceux dont le goût n'eſt pas le meilleur ni le plus ſûr, ſe reſſentent en quelque choſe du goût que nous avons auſſi pour la variété, ou bien l'on viole les lois de l'analogie pour éviter certains inconvéniens qui naîtroient de leur obſervation, comme quelques prononciations rudes qu'on n'a pu ſe réſoudre à admettre : c'eſt ainſi que nous diſons *ſon ame*, *ſon épée*, au lieu de *ſa ame*, *ſa épée* ; & ſi l'on y prend garde, on trouvera ſouvent dans la variété la plus grande une analogie plus grande qu'on ne s'y attendoit : l'exemple cité en fournit la preuve. Puiſque c'eſt le créateur lui-même qui nous a donné ce ſentiment de la beauté & ce goût pour l'analogie, ſans doute il a voulu orner ce magnifique théatre de l'univers de la maniere la plus propre à nous plaire, à nous qu'il a deſtinés à en être les ſpectateurs. Il a voulu que tout s'y préſentât à nos yeux ſous l'aſpect le plus convenable, le plus beau, le plus parfait : je parle de ce qui ſort immédiatement de ſes mains, ſans être gâté par la malice des hommes. Dès-lors il a dû ordonner que l'uniformité & l'analogie s'y montraſſent dans tout leur jour ; que les proportions, l'ordre, l'harmonie y fuſſent exactement obſervés ; que tout fût reglé par des loix générales, ſimples, en petit nombre, mais univerſelles & fécondes en effets merveilleux : c'eſt auſſi ce que nous obſervons & ce qui

Digitized by Google

fondé la preuve d'analogie dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*.

Ainſi tout eſt conduit par les lois du mouvement, qui partent d'un ſeul principe, mais qui ſe diverſifient à l'infini dans leurs effets; & dès qu'une obſervation attentive des mouvemens des corps nous a appris quelles ſont ces lois, nous ſommes en droit de conclure par analogie que tous les évenemens naturels arrivent & arriveront d'une maniere conforme à ces lois.

Le grand maître du monde ne s'eſt pas contenté d'établir des lois générales, il s'eſt plû encore à fixer des cauſes univerſelles. Quel ſpectacle à l'eſprit obſervateur qu'une multitude d'effets qui naiſſent tous d'une même cauſe! Voyez que de choſes différentes produiſent les rayons que le ſoleil lance ſur la terre; la chaleur qui ranime, qui conſerve nos corps, qui rend la terre féconde, qui donne aux mers, aux lacs, aux rivieres, aux fontaines leur fluidité; la lumiere qui récrée nos yeux, qui nous fait diſtinguer les objets, qui nous donne des idées nettes de ceux qui ſont les plus éloignés. Sans ces rayons point de vapeurs, point de pluies, point de fontaines, point de vents. Les plantes & les animaux deſtitués d'alimens, périroient en naiſſant, ou plutôt ne naîtroient point du tout; la terre entiere ne ſeroit qu'une maſſe lourde, engourdie, gelée, ſans variété, ſans fécondité, ſans mouvement.

Voyez encore combien d'effets naiſſent d'un ſeul principe de la peſanteur univerſelle; elle retient les planetes dans la carriere qu'elles parcourent autour du ſoleil, comme autour de leur centre particulier; elle réunit les différentes parties de notre globe; elle attache ſur ſa ſurface les villes, les rochers, les montagnes; c'eſt à elle qu'il faut attribuer le flux & reflux de la mer, le cours des fleuves, l'équilibre des liqueurs, tout ce qui dépend de la peſanteur de l'air, comme l'entretien de la flamme, la reſpiration & la vie des animaux.

Mais ce n'eſt pas ſeulement pour nos plaiſirs & pour ſatisfaire notre goût que Dieu a créé ce monde harmonique & reglé par les lois ſages de l'analogie, c'eſt ſur-tout pour notre utilité & notre conſervation. Suppoſez qu'on ne puiſſe rien conclure d'une *induction*, que ce raiſonnement ſoit frivole & trompeur, je dis qu'alors l'homme n'auroit plus de regle de conduite & ne ſauroit vivre. Car ſi je n'oſe plus faire uſage de cet aliment que j'ai pris cent fois avec ſuccès pour la conſervation de ma vie, de peur que ces effets ne ſoient plus les mêmes, il faudra donc mourir de faim. Si je n'oſe me fier à un ami dont j'ai reconnu en cent occaſions le caractere sûr, parce que peut-être il aura changé ſans cauſe apparente du ſoir au matin, comment me conduire dans le monde? Il ſeroit aiſé d'accumuler ici les exemples. En un mot, ſi le cours de la nature n'étoit pas réglé par des lois générales & uniformes, par des cauſes univerſelles; ſi les mêmes cauſes n'étoient pas ordinairement ſuivies des mêmes effets, il ſeroit abſurde de ſe propoſer une maniere de vivre, d'avoir un but, de chercher les moyens d'y parvenir; il faudroit vivre au jour le jour, & ſe repoſer entierement de tout ſur la providence. Or ce n'eſt pas-là l'intention du créateur, cela eſt manifeſte; il a donc voulu que l'analogie régnât dans ce monde & qu'elle nous ſervît de guide.

S'il arrive que l'analogie nous induiſe quelquefois en erreur, prenons-nous-en à la précipitation de nos jugemens & à ce goût pour l'analogie, qui ſouvent nous fait prendre la plus légere reſſemblance pour une parité parfaite. Les concluſions univerſelles ſont admiſes par préférence, ſans faire attention aux conditions néceſſaires pour les rendre telles, & en négligeant des circonſtances qui dérangeroient cette analogie que nous nous efforçons d'y trouver. Il faut obſerver auſſi que le créateur a voulu que ſes ouvrages euſſent le mérite de la variété ainſi que celui de l'uniformité, & que nous nous trompons ainſi en n'y cherchant que ce dernier.

Il nous reſte à examiner la probabilité qui réſulte de l'*induction* dans les ſciences *néceſſaires*. Ici les principes de beauté & de goût ne ſont point admiſſibles, parce que la vérité des propoſitions qu'elles renferment ne dépend point d'une volonté libre, mais eſt fondée ſur la nature des choſes. Il faudroit donc, comme nous l'avons déja dit, abandonner la preuve d'analogie, puiſque l'on peut en avoir de plus ſûres; mais dès qu'elle n'eſt pas ſans force, cherchons d'où elle peut venir.

Dans les ſujets néceſſaires, tout ce que l'on y conſidere eſt eſſentiel; les accidens ne ſont comptés pour rien. Ce que l'eſprit enviſage eſt une idée abſtraite dont il forme l'eſſence à ſon gré par une définition, & dont il recherche uniquement ce qui découle de cette eſſence, ſans s'arrêter à ce que des cauſes extérieures ont pu y joindre. Un géometre, par exemple, ne conſidere dans le quarré préciſément que ſa figure; qu'il ſoit plus grand ou plus petit, il n'y fait aucune attention; il ne s'attache qu'à ce qu'il peut déduire de l'eſſence de cette figure, qui conſiſte dans l'égalité parfaite de ſes quatre côtés & de ſes quatre angles. Mais il n'eſt pas toujours aiſé de tirer de l'eſſence d'un être mathématique ou métaphyſique tout ce qui en découle: ce n'eſt quelquefois que par une longue chaîne de conſéquences, ou par une ſuite laborieuſe de raiſonnemens, qu'on peut faire voir qu'une propriété dépend de l'eſſence attribuée à une choſe. Je ſuppoſe qu'examinant pluſieurs quarrés ou pluſieurs triangles différens, je leur trouve à tous une même propriété, ſans qu'aucun exemple contraire vienne s'offrir à moi, je préſume d'abord que cette propriété eſt commune à toutes ces figures, & je conclus avec certitude que ſi cela eſt, elle doit découler de leur eſſence. Je tâche de trouver comment elle en dérive; mais ſi je ne peux en venir à bout, dois-je conclure de-là que cette propriété ne leur eſt pas eſſentielle? Non aſſurément; mais que j'ai la vûe fort bornée, ou qu'elle n'en découle que par un ſi long circuit de raiſonnement, que je ne ſuis pas capable de la ſuivre juſqu'au bout. Il reſte donc douteux ſi cette propriété, que l'expérience m'a découverte dans dix triangles, par exemple, appartient à l'eſſence générale du triangle, auquel cas ce ſeroit une propriété univerſelle qui conviendroit à tous les triangles, ou ſi elle découle de quelque qualité particuliere à une ſorte de triangles, & qui par un haſard très-ſingulier, ſe trouveroit appartenir à ces dix triangles ſur leſquels j'en ai fait l'eſſai. Or il eſt aiſé de concevoir que ſi ces dix triangles ſont faits différens les uns des autres, ils n'ont vraiſemblablement d'autre propriété commune que celle qui appartient à tous les triangles en général; c'eſt-à-dire qu'ils ne ſe reſſemblent en rien, qu'en ce que les uns & les autres ſont des figures qui ont trois côtés: du moins cela eſt très vraiſemblable; & cela le devient d'autant plus, que l'expérience faite ſur ces triangles a été plus ſouvent répétée, & ſur des triangles plus différens. Dès lors il eſt auſſi très-vraiſemblable que la propriété que l'on examine découle non de quelque propriété commune à ces dix triangles mis en épreuve, mais de l'eſſence générale de tous les triangles; il eſt donc très-vraiſemblable qu'elle convient à tous les triangles, & qu'elle eſt elle-même une propriété commune & eſſentielle.

Ce même raiſonnement peut s'appliquer à tous les cas ſemblables; d'où il ſuit 1°. que la preuve d'analogie eſt d'autant plus forte & plus certaine, que l'expérience eſt pouſſée plus loin, & que l'on l'a-

Digitized by Google

plique à des choſes plus différentes. 2°. Que plus la propriété dont il s'agit eſt ſimple, & plus l'*induction* eſt forte, ſuppoſant le même nombre d'expériences; car une propriété ſimple doit naturellement découler d'une maniere fort ſimple d'un principe fort ſimple : or quoi de plus ſimple que l'eſſence d'une choſe, ſur-tout que l'eſſence générale d'un être univerſel & abſtrait.

Je trouve donc ici le principe d'analogie fondé ſur l'expérience & ſur la ſimplicité qui approche le plus de la vérité. Cependant que l'on n'oublie jamais que l'*induction* ne nous donne au fond qu'une ſimple probabilité plus ou moins forte : or dans les ſciences néceſſaires on demande plus que la probabilité; on veut des démonſtrations, & elles en ſont ſuſceptibles. Ne nous laiſſons donc pas arrêter par une lâche pareſſe, ou ſéduire par la facilité de la preuve d'analogie. Je conſens que l'on ſe ſerve de ce moyen pour découvrir la vérité, mais il ne faut pas élever ſur un pareil fondement l'édifice des ſciences qui peuvent s'en paſſer.

INDULGENCE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) rémiſſion donnée par les papes de la peine dûe aux péchés, ſous certaines conditions preſcrites.

M. l'abbé Fleuri, qui ſera mon premier guide ſur cette matiere, commence par remarquer que tous les catholiques conviennent que l'Egliſe peut accorder des *indulgences*, & qu'elle le doit en certains cas; mais il ajoûte que c'eſt à ſes miniſtres à diſpenſer ſagement ſes graces, & à n'en pas faire une profuſion inutile ou même pernicieuſe.

La multitude des *indulgences*, & la facilité de les gagner devint un grand obſtacle au zele des confeſſeurs éclairés. Il leur étoit difficile de perſuader des pénitences à un pécheur qui pouvoit racheter ſes péchés par une aumône légere, ou par la ſeule viſite d'une égliſe; car les évêques du onzieme & du douzieme ſiecle accordoient libéralement des *indulgences* à toutes ſortes d'œuvres pies, comme pour le bâtiment d'une égliſe, d'une chapelle, l'entretien d'un hôpital, un pélerinage à Rome, & même tout ouvrage utile au public, un pont, une chauſſée, le pavé d'un grand chemin. Pluſieurs *indulgences* jointes enſemble rachetoient la pénitence toute entiere.

Quoique le quatrieme concile de Latran qui ſe tint dans le xiij. ſiecle, appelle ces ſortes d'*indulgences indiſcretes*, *ſuperflues*, rendant mépriſables les clés de l'égliſe, & énervant la pénitence; cependant Guillaume évêque de Paris, célebre dans le même ſiecle, ſoutenoit qu'il revient plus d'honneur à Dieu, & d'utilité aux ames de la conſtruction d'une égliſe, que de tous les tourmens des œuvres pénales. Il prétendoit encore qu'on accordoit avec beaucoup de raiſon des *indulgences* pour la fondation des hôpitaux, la réparation des ponts & des chemins, parce que ces ouvrages ſervent aux pélerins & autres perſonnes qui voyagent pour des cauſes pieuſes.

Si ces raiſons étoient ſolides, continue M. Fleury, elles auroient dû toucher tous les ſaints évêques des premiers ſiecles qui avoient établi les pénitences canoniques; mais ils portoient leurs vûes plus loin. Ils comprenoient que Dieu eſt infiniment plus honoré par la pureté des mœurs, que par la conſtruction & l'ornement des égliſes matérielles, par le chant, les cérémonies, & tout le culte extérieur, qui n'eſt que l'écorce de la religion, dont l'ame eſt la vertu. Or, comme la plûpart des chrétiens ne ſont pas aſſez heureux pour ſuivre toujours leurs devoirs, ces ſages paſteurs ne trouverent point de meilleurs remedes pour ramener les pécheurs, que de les engager, non pas à des aumônes, à des viſites d'égliſes, & à des cérémonies extérieures, où le cœur n'a point de part, mais à ſe punir volontairement eux-mêmes en leurs propres perſonnes, par le retranchement de tous les plaiſirs. Auſſi les Chrétiens n'ont jamais été plus corrompus, que quand les pénitences canoniques perdirent de leur vigueur, & que les *indulgences* prirent leur place.

En vain l'Egliſe laiſſoit à la diſcrétion épiſcopale de remettre une partie de la pénitence canonique; ſuivant les circonſtances & la ferveur du pénitent; les *indulgences* plus commodes ſapperent toute pénitence. Mais on vit avec ſurpriſe ſous le pontificat d'Urbain II. qu'en faveur d'une ſeule bonne œuvre, le pécheur fut déchargé de toutes les peines temporelles dont il pouvoit être redevable à la juſtice divine. Il ne falloit pas moins qu'un concile nombreux, préſidé par ce pape en perſonne, pour autoriſer cette nouveauté. Ce concile donc accorda une *indulgence*, une rémiſſion pléniere de tous les péchés à ceux qui prendroient les armes pour le recouvrement de la Terre-ſainte.

On avoit bien déja employé l'invention de racheter en peu de jours par quelques œuvres pies des années de pénitence; par exemple dans la commutation de pénitence, les pélerinages de Rome, de Compoſtelle & autres lieux, y entroient pour beaucoup. Mais comme la croiſade en Orient étoit un voyage pénible à entreprendre, qu'il étoit accompagné de tous les périls de la guerre, dans un pays éloigné, & contre des infideles, on crut qu'on ne pouvoit rien faire de trop en ſa faveur. D'ailleurs l'*indulgence* tenoit lieu de ſolde aux croiſés; & quoi qu'elle ne donnât pas la nourriture corporelle, elle fut acceptée de tout le monde en payement. On ſe flatta de ſubſiſter aux frais du public, des riches, des Grecs & des Muſulmans.

Les nobles qui ſe ſentoient la plûpart chargés de crimes, entr'autres de pillages ſur les égliſes & ſur les pauvres, s'eſtimerent heureux d'avoir rémiſſion pléniere de tous leurs péchés, & pour toute pénitence leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la guerre, outre l'eſpérance, s'ils étoient tués, d'obtenir la couronne du martyre.

La nobleſſe entraîna le petit peuple, dont la plus grande partie étoit des ſerfs attachés aux terres, & entierement dépendans de leurs ſeigneurs. En un mot chacun ſe perſuada qu'il n'y avoit qu'à marcher vers la Terre-ſainte pour aſſurer ſon ſalut. On fait quelle fut la conduite des croiſés, & le ſuccès de leurs entrepriſes.

Cependant l'idée d'Urbain II. fut adoptée, goûtée & perfectionnée par ſes ſucceſſeurs; quelques-uns même étendirent le privilege des *indulgences* aux perſonnes qui ne pouvant, ou ne voulant point s'armer pour les croiſades, fourniroient un ſoldat à leur ſolde.

Bientôt ces faveurs ſpirituelles furent diſtribuées à toutes les perſonnes qui ſe mirent en campagne contre ceux que les papes déclarerent hérétiques en Europe. Le long ſchiſme qui s'éleva ſous Urbain VI. engagea même les doubles pontifes de délivrer des *indulgences* les uns contre les autres. Walſingham moine bénédictin de l'abbaye de ſaint Albans, dit là-deſſus, » qu'ils donnerent au monde cette leçon, qu'un ſtra» tagême, quelque ſacré qu'il ſoit, ne devroit jamais » être employé deux fois dans le même ſiecle».

Néanmoins Alexandre VI. s'en ſervoit avec ſuccès pour payer l'armée qu'il deſtinoit à la conquête de la Romagne. Le cardinal Bembo prétend qu'il vendit des *indulgences* en Italie pour près de ſeize cent marcs d'or; & c'eſt le moindre reproche qu'on puiſſe faire à ce pontife.

Après le pontificat déteſté, mais heureux d'Alexandre VI. (dit l'auteur de l'hiſtoire générale, dont le tableau terminera cet article) après le regne guerrier, & plus heureux encore de Jules II. Jean de Médicis fut orné de la tiare à l'âge de trente-ſix

Digitized by Google

ans, & prit le nom de Léon X. La religion n'eut rien d'auſtere ſous ſon pontificat ; & ce qui l'offenſoit le plus, n'étoit pas apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaiſirs.

Le prédéceſſeur de Léon X. le Pape Jules II. ſous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, avoit deſiré que Rome eût un temple qui ſurpaſſât ſainte Sophie de Conſtantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encore vû ſur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir.

Léon X ſuivit ardemment ce grand projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ſes magnificences avoient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe ; mais l'argent deſtiné aux ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force ou par adreſſe. Léon X. eut recours, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert quelquefois les coffres des Chrétiens, pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la Chrétienté des *indulgences* plénieres, contenant la délivrance des peines du purgatoire, ſoit pour ſoi même, ſoit pour ſes parens & ſes amis. Il y eut par-tout des bureaux d'*indulgences* ; on les affermoit comme les droits de la douane. Pluſieurs de ces comptoirs ſe tenoient dans les cabarets de Rome, & l'on y jouoit publiquement aux dez, dit Guichardin, le pouvoir de tirer les ames du purgatoire. Le prédicateur, le fermier, le diſtributeur, y firent de bons profits ; le pape fut-tout y gagna prodigieuſement. On en peut juger ſi l'on daigne ſeulement ſe rappeller, qu'un de ſes légats qu'il envoya l'an 1518 dans les royaumes de Danemark, de Suede, & de Norvege, les plus pauvres de l'Europe, y vendit des *indulgences* pour près de deux millions de florins. Léon X. toujours magnifique, diſſipoit en profuſions toutes ces richeſſes, à meſure qu'elles lui arrivoient.

Mais le malheur voulut qu'on donna aux Dominicains la ferme des *indulgences* en Allemagne ; les Auguſtins qui en avoient été long-tems poſſeſſeurs, en furent jaloux, & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe, deſſila les yeux des peuples ſur le trafic ſcandaleux des *indulgences*, & produiſit trois cent ans de diſcordes, de fureurs, & d'infortunes chez trente nations. (*D. J.*)

INDULGENCE, ſ. f. (*Morale*) c'eſt une diſpoſition à ſupporter les défauts des hommes, & à pardonner leurs fautes ; c'eſt le caractere de la vertu éclairée. Dans la jeuneſſe, dans les premiers momens de l'enthouſiaſme, pour l'ordre & le beau moral, on jette un regard dédaigneux ſur les hommes qui ſemblent fermer les yeux à la vérité, & s'écarter quelquefois des routes de l'honnête ; mais les connoiſſances augmentent avec l'âge, l'eſprit plus étendu voit un ordre plus général ; il voit dans la nature des êtres, leur excellence, & la néceſſité de leurs fautes. Alors on aſpire à réformer ſes ſemblables comme ſoi-même, avec la douce chaleur d'un intérêt tendre qui corrige ou conſole, ſoutient & pardonne.

L'envie plus contrariée par le mérite, qu'offenſée des défauts, voit le mal à côté du bien, & le cenſure dans l'homme qu'on eſtime.

L'orgueil pour avoir le droit de condamner tous les hommes, les juge d'après les idées d'une perfection à laquelle aucun ne peut atteindre.

La vertu toujours juſte, plaint le méchant qui ſe dévore lui-même, & juſques dans les ſévérités on la trouve conſolante.

INDULGENCE, (*Art numiſmatique*) cette vertu ſi rare chez les hommes, eſt repréſentée dans une médaille de Gordien, par une perſonne aſſiſe entre deux animaux indomptés. Eſt-ce pour marquer que la douceur, que l'*indulgence* peut adoucir les eſprits les plus farouches ? Dans une autre médaille, l'*indulgence* d'*Auguſte* eſt caractériſée par une femme aſſiſe, qui tend la main droite, & qui tient un ſceptre de la gauche ; par ouvrage de la flaterie. L'*indulgence* prétendue d'Octave n'étoit qu'une politique adroite, que la conjonture des tems l'obligeoit d'employer, & le ſceptre qu'il tenoit le rendoit odieux à ſa patrie.

Les Parthes, les Perſans vouloient des ſouverains,
Mais le ſeul conſulat pouvoit plaire aux Romains.
(*D. J.*)

INDULT, ſ. m. (*Juriſp.*) *indultum*, qui vient du verbe *indulgere*, ſignifie en général une grace accordée par le pape à certaines perſonnes.

Les *indults* ſont actifs ou paſſifs.

On appelle *indults actifs* des graces accordées par le pape aux cardinaux, & à quelques autres collateurs ordinaires, pour pouvoir conférer les bénéfices dépendans de leur collation, librement & ſans pouvoir être prévenus durant les ſix mois accordés par le concile de Latran aux collateurs ordinaires. Ce qui a lieu à l'égard des cardinaux, ſoit qu'ils conferent ſeuls, ou avec un chapitre. Ce privilege fut accordé aux cardinaux par Paul IV. par une bulle de l'année 1555, & après lui ſes ſucceſſeurs l'ont pareillement confirmé. Il a été auſſi confirmé par des lettres patentes, enregiſtrées au grand-conſeil.

Du tems du même Paul IV. vers l'an 1560, ſur les grandes plaintes de tout le college des cardinaux, il leur fut encore accordé *per contractum indultum & compactum, juramento ſolemni corroboratum*, que le pape ne dérogeroit point à la regle des 20 jours à leur préjudice, ce que Dumolin appelle le *compact*. Ces ſortes de graces ne ſont qu'une réduction au droit commun, & conſéquemment elles ſont favorables.

Les *indults paſſifs* ſont auſſi des graces accordées par les papes à certaines perſonnes, pour pouvoir être pourvûes de certains bénéfices ſi elles ſont capables de les poſſéder, ou de préſenter des clercs à leur place, pour être enſuite nommés par le roi à un collateur de France ; ces ſortes d'*indults* ſont proprement des graces *expectatives* : l'*indult* de MM. du Parlement eſt de cette qualité.

On ſubdiviſe l'*indult* actif en *indult ordinaire & extraordinaire*.

L'*indult* actif ordinaire eſt donné aux cardinaux & autres collateurs ordinaires, leſquels en vertu de ces *indults* ont droit de conférer, nommer ou préſenter dans tous les mois, même dans les ſix mois reſervés au pape dans la Bretagne, ſans pouvoir être prévenus, ni être aſſujettis aux réſerves apoſtoliques, excepté celles qui ſont *in corpore juris*, telles que les vacances *in curiâ romanâ*.

Il eſt rare au ſurplus que le pape affranchiſſe les collateurs ordinaires non-cardinaux de la prévention à ſon égard, mais ſeulement à l'égard des légats & vice-légats.

Les *indults* actifs extraordinaires ſont des bulles accordées par les papes aux cardinaux & autres eccléſiaſtiques, même aux princes ſéculiers, comme aux empereurs, rois de France, ducs de Savoie, à l'effet de les confirmer dans le droit de nommer aux benéfices dans les mois apoſtoliques & autres.

L'*indult* du Parlement de Paris eſt un *indult* actif à l'égard du roi, & paſſif à l'égard des collateurs ; c'eſt une grace purement expectative accordée au Parlement par les papes. Les hiſtoriens diſent que ce fut le pape Eugene IV. qui l'accorda en 1431, à la priere de Charles VII. Cependant on ſoutient que la bulle d'Eugene IV. ne ſe trouve point, & qu'elle n'a jamais paru ; qu'il n'en a point donné de perpétuelle, ou au moins qu'elle n'a point eu d'exécution. Quoi-

Digitized by Google

qu'il en soit, ce droit fut confirmé par Paul III. en 1538, à la priere de François I. & depuis par Clément IX. sur les instances de Louis XIV.

En vertu de cet *indult*, chaque roi a droit pendant son regne de placer une nomination sur chaque collateur ordinaire ou patron, de maniere que si pendant le même regne il arrive plusieurs mutations de collateurs ou patrons, chaque successeur doit au roi une collation sur un *indult*.

Les officiers qui participent à ce droit d'*indult* du Parlement, sont au nombre de 352; savoir, M. le chancelier & M. le garde des sceaux. Lorsque ces deux fonctions sont reunies, on donne deux *indults* à M. le chancelier. Les autres officiers sont le premier président, les neuf présidens-à-mortier, trente-trois conseillers de la grand'chambre, trois présidens, & trente-deux conseillers de chacune des cinq chambres des enquêtes, trois présidens & quatorze conseillers de la premiere chambre des enquêtes du palais, trois présidens & quatorze conseillers de la seconde; le procureur-général & les avocats généraux; les deux greffiers en chef, civil & criminel; le greffier des présentations, les quatre notaires ou secrétaires de la cour, le receveur & payeur des gages du Parlement, le premier huissier & greffier en chef des requêtes du palais; les quatre vingt maîtres des requêtes, le procureur-général & l'avocat-général des requêtes de l'hôtel, & les deux greffiers en chef de cette juridiction.

Ce droit d'*indult* du Parlement ne s'étend point aux ducs & pairs, ni aux conseillers au grand-conseil; quoique ceux-ci deviennent conseillers honoraires en la grand'chambre du parlement, après 20 ans de service au grand-conseil. Il ne s'étend pas non plus aux ecclésiastiques, auxquels leurs bénéfices donnent le titre & le rang de conseillers d'honneur du Parlement.

L'officier qui a droit d'*indult*, peut en vertu de ce droit requérir un bénéfice pour lui-même, s'il a les qualités nécessaires pour le posséder; s'il ne les a pas ou qu'il ne veuille pas faire usage de son *indult* pour lui-même, il nomme en son lieu & place un ecclésiastique.

L'ecclésiastique nommé par un indultaire présente un placet au garde des sceaux, à l'effet d'obtenir du roi des lettres de présentation sur tous les bénéfices d'un tel collateur, ou bien il peut laisser au roi le choix du collateur; & même si la nomination est inscrite avant l'obtention des lettres du roi, on doit laisser à son choix le collateur.

L'indultaire ayant obtenu les lettres de nomination du roi qui contiennent le choix du collateur, & la présentation que le roi lui fait de l'indultaire, doit faire signifier ces lettres au collateur ou patron ecclésiastique, par deux notaires apostoliques, ou par un de ces notaires & deux témoins. Il n'est pas nécessaire que ces lettres soient signifiées dans l'année, la nomination qu'elles contiennent étant perpétuelle elles ne sont point sujettes à surannation.

Mais lorsque l'indultaire les a fait signifier, il doit en faire insinuer la signification dans le mois au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, où sont les bénéfices des collateurs ou patrons.

L'*indult* ne peut être placé que sur un seul collateur.

Lorsqu'il y a un bénéfice vacant, l'indultaire peut le requérir soit en personne, ou par procureur spécial; les actes de requisition & de refus s'il y en a, doivent être reçus & insinués de même que la signification de l'*indult*.

Si les chapitres ou monasteres sur lesquels on a placé l'*indult*, ne conferent pas les bénéfices conjointement avec leur chef, il faut signifier tant au chef qu'au corps.

La nomination de l'indultaire ne peut être faite; que la place du collateur ou patron ne soit remplie; ainsi, lorsque la nomination est sur un évêché, elle ne peut être faite qu'après le brevet de nomination du roi à la prélature qui étoit vacante; mais on n'est pas obligé d'attendre les provisions de Rome.

Deux collateurs qui permutent leurs bénéfices deviennent sujets à un nouveau droit d'*indult*.

L'indultaire peut requérir le premier bénéfice vacant après la signification de l'*indult*, & même celui qui vient à vacquer dans le tems de la signification; & comme le droit des indultaires est reputé plus ancien que celui des gradués, ils sont préférés à ceux-ci, en cas de concurrence. Ils sont aussi préférés aux brévetaires de joyeux avenement & autres expectans, bien entendu que les indultaires doivent avoir les qualités & capacités requises pour posseder le bénéfice qui vient à vacquer.

Les ecclésiastiques séculiers qui ont un *indult*, ne peuvent pas réquérir des bénéfices réguliers, à moins que ce ne soient des bénéfices vacans par la mort des commendataires, que le collateur ou un des exécuteurs de l'*indult* peuvent conférer en commende aux indultaires, pourvû que ce ne soient pas des prieurés conventuels vraiment électifs, ou des offices claustraux.

Si le collateur ordinaire, ou à son refus, un des exécuteurs de l'*indult*, a conféré à l'indultaire séculier un bénéfice régulier qui n'a pas coutume d'être posſédé en commende, l'indultaire doit obtenir du pape dans les huit mois une confirmation de la commende, & déclarer dans ses provisions qu'elle n'aura lieu que pour cette fois, autrement il y auroit nullité.

Le défaut de requisition du bénéfice vacant ne fait pas perdre à l'indultaire son droit pour les autres bénéfices qui viendront à vacquer; mais ayant une fois requis il ne peut plus se désister, & s'il fait quelque paction avec un autre contendant, il est réputé rempli de son droit.

Les exécuteurs de l'*indult* nommés par la bulle de Paul III. étoient les abbés de saint Magloire, de saint Victor, & le chancelier de l'église de Paris; mais par la bulle ampliative de Clément IX. ce sont l'abbé de saint Denis, celui de saint Germain des Prés, & le grand archidiacre de l'église de Paris.

C'est à l'un de ces exécuteurs que l'indultaire doit s'adresſer en cas de refus de la part de l'ordinaire de donner des provisions.

Les exécuteurs de l'*indult* ont six mois pour conférer, à compter du jour du refus, attendu qu'ils conferent par la dévolution.

Les chapitres & communautés, soit séculiers ou réguliers, ne sont chargés d'*indult* qu'une fois seulement pendant le regne de chaque roi.

Lorsque les religieux ont le droit de conférer pendant la vacance de l'abbaye, ils peuvent être chargés d'un *indult*, à cause du changement de regne, sur-tout si la vacance de l'abbaye dure un tems considérable.

Les abbayes de filles, qui ont des bénéfices à leur nomination, sont sujettes à l'*indult* du parlement.

Les cardinaux n'y sont pas sujets, soit que l'ampliation qui en a été faite par Clément IX. n'ait été accordée qu'à cette condition, ou qu'ils prennent tous des lettres qui les en exemptent.

La promotion au cardinalat ne fait point ouverture à l'*indult*, à moins que le cardinal ne garde pas ses bénéfices, & qu'il n'y ait un nouveau collateur nommé, sur lequel le roi place un *indult*.

Quand le collateur n'a pas rempli la nomination qui lui étoit adreſſée, son successeur est chargé de deux nominations d'*indult*, une de son chef, l'autre

Digitized by Google

pour ſon prédéceſſeur, laquelle doit être remplie la premiere.

Dès que le collateur a donné à l'indultaire un bénéfice de la collation, il eſt cenſé rempli, pourvû que l'*indult* fût placé ſur cette collation, & que le bénéfice foit de la valeur & qualité requiſes. Cette réplétion a lieu de plein droit, quand même le collateur & l'indultaire auroient ſtipulé que la collation n'étoit pas faite pour remplir l'*indult*.

On n'aſſujettit à l'*indult* que les collateurs qui ont dix bénéfices à leur diſpoſition.

Les bénéfices ſujets à l'*indult* ſont ceux dont la collation appartient au collateur comme ordinaire, & non ceux qu'il confere par dévolution.

L'*indult* du Parlement de Paris n'a pas lieu en Artois, ni dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun; le grand-conſeil juge qu'il a lieu en Bretagne, même dans les mois du pape.

On peut nommer ſur un coadjuteur avec future ſucceſſion, afin qu'il confere lorſqu'il ſera titulaire.

Les collateurs étrangers, qui poſſedent des bénéfices dans le royaume, ſont ſujets à l'*indult*.

Il y a certains bénéfices qui ne ſont pas ſujets à l'*indult*, tels que les offices clauſtraux, la premiere dignité *poſt pontificalem* de l'égliſe cathédrale, lorſqu'elle eſt à l'élection du chapitre & confirmation de l'évêque.

Le premier bénéfice qui vient à vaquer depuis la ſignification faite par l'indultaire, le remplit de droit, bien entendu que ce bénéfice ſoit de la qualité & valeur requiſes. Si le premier ne convient pas, la réplétion ſera opérée par le ſecond, ou, pour parler plus exactement, par le premier qui ſe trouve de la qualité convenable.

Si deux bénéfices ſujets à l'*indult*, vaquent en même tems, l'indultaire doit avoir celui qui eſt de moindre revenu; & s'ils ſont égaux, le collateur a le choix de donner celui qu'il juge à propos, pourvû qu'il ne ſoit pas au-deſſous de 600 livres, & que ce ne ſoit pas un bénéfice-cure.

Depuis la bulle d'ampliation de Clément IX. on ne peut plus obliger les indultaires d'accepter des bénéfices-cures ou à charge d'ames, ni des bénéfices au-deſſous de 600 livres de revenu, au lieu de 200 livres, à quoi leur droit étoit auparavant fixé. Clément IX. leur a auſſi accordé le droit de pouvoir être pourvûs en commende par les ordinaires de bénéfices réguliers.

Si l'eccléſiaſtique nommé par un officier du parlement décede ou abdique avant d'être pourvû, l'officier peut en nommer un autre, pourvû que cet officier ſoit encore titulaire.

L'officier du parlement peut nommer à la fois deux clercs, l'un ſéculier, l'autre régulier; mais dès que l'un eſt rempli, l'autre ne peut plus requérir.

L'indultaire ne peut tranſmettre ſon droit à un autre, ſans le conſentement de l'officier qui l'a nommé.

Faute par l'indultaire de requérir dans les ſix mois, la collation faite par l'ordinaire devient irrévocable; mais quand la réquiſition eſt faite dans les ſix mois, elle annulle les proviſions données au préjudice de l'*indult*.

La nomination à un *indult* ne peut pas ſervir de titre clérical.

La connoiſſance des conteſtations, au ſujet du droit d'*indult*, eſt attribuée au grand-conſeil.

Le pape peut déroger à la regle des vingt jours contre les indultaires autres que les cardinaux, ce qui opere que le bénéfice n'eſt pas réputé vacant par mort, quoique le titulaire décede dans les vingt jours depuis la réſignation. *Voyez* les traités de l'*indult* par Pinſon, Regnaudin & Cochet de Saint-Vallier, & les auteurs qui traitent des matieres bénéficiales. (*A*)

INDULT ACTIF eſt le droit accordé par le pape aux cardinaux & autres collateurs, de conférer les bénéfices de leur collation, ſans pouvoir être prévenus dans les ſix mois. *Voyez* ce qui en eſt dit au commencement de l'article précédent. (*A*)

INDULT EXTRAORDINAIRE eſt une conceſſion faite par le pape à des cardinaux & autres eccléſiaſtiques, même à des princes ſéculiers pour nommer à des bénéfices auxquels ils n'auroient pas droit de nommer autrement, comme pour nommer dans les mois réſervés au pape dans les pays où cette réſerve a lieu. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE & INDULT DU ROI. (*A*)

INDULT, avec la clauſe *liberè & licitè*, eſt la conceſſion faite par le pape à un collateur de pouvoir conférer pendant les ſix mois, ſans être ſujet à la prévention. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE. (*A*).

INDULT ORDINAIRE eſt oppoſé à *indult extraordinaire*; c'eſt un *indult actif* accordé par le pape aux collateurs ordinaires pour conférer librement, & ſans être ſujets à la prévention, même dans les mois réſervés au pape. On y inſere ordinairement la clauſe de pouvoir conférer *liberè & licitè*. (*A*)

INDULT PASSIF, c'eſt le droit accordé par le pape à certaines perſonnes de pouvoir être pourvû à ce titre d'un bénéfice, ou d'y nommer en leur place une perſonne capable; l'*indult* du parlement eſt de cette eſpece. (*A*)

INDULT DU PARLEMENT. *Voyez ce qui en eſt dit dans l'article premier concernant l'*indult *en général*.

INDULTS DU ROI ſont différentes bulles accordées au roi par les papes, en vertu deſquelles il nomme à certains bénéfices.

Par exem *p.*, c'eſt en vertu d'*indults* d'Innocent XIII. des 29 & 31 Août 1722 que le roi nomma aux bénéfices conſiſtoriaux dans les Pays-bas françois & dans la Franche-Comté.

C'eſt auſſi par un bref d'*indult* de Clément IX. qu'il nomme aux évêchés de Metz, Toul & Verdun, même à tous les bénéfices que le pape avoit droit de nommer en vertu du concordat germanique; & par une ſuite du même *indult*, les canonicats, prébendes, dignités majeures des cathédrales, & les principales dignités des collégiales, ne peuvent être réſignées dans ces trois évêchés ſans la permiſſion & l'agrément du roi.

Les *indults* d'Alexandre VII. & de Clément IX. lui ont encore attribué deux différens droits dans les égliſes de Metz, Toul & Verdun, ſavoir l'alternative & la réſerve. En vertu de l'alternative, il pourvoit aux bénéfices qui vaquent en Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre. En vertu de la réſerve, il nomme aux premieres dignités en quelque tems qu'elles vaquent. *Voyez les lois eccléſiaſtiques, titre de la collation des bénéfices, & Drapier des matieres bénéf. tit. des* indults. (*A*)

INDULTAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a droit d'indult, tels que les officiers du parlement de Paris.

On entend auſſi par *indultaire* celui qu'un officier du parlement, ayant droit d'indult, a nommé pour jouir de l'effet de ſon indult, & qui requiert un bénéfice en vertu de cet indult, ou bien qui l'a déja obtenu à ce titre.

Un *indultaire*, c'eſt-à-dire celui qui a droit d'indult, peut ſe nommer lui-même, s'il eſt clerc, ce que ne peut pas faire le patron ni le collateur.

L'*indultaire* peut être prévenu par le pape avant ſa réquiſition.

Mais les *indultaires* ſont préférés aux gradués.

La nomination d'un *indultaire* ſur un collateur

Digitized by Google

qui a déja acquité l'indult eſt nulle, ſuivant la pauline ou bulle de Paul III.

Si l'ordinaire refuſe de donner des proviſions à l'*indultaire*, celui-ci doit s'adreſſer aux exécuteurs de l'indult. *Voyez* EXÉCUTEURS DE L'INDULT & INDULT. (*A*)

INDURATION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, c'eſt une des cinq terminaiſons des tumeurs humorales. *Voyez* APOSTÈME. Quand les parties les plus ſubtiles de l'humeur qui forme une apoſtème ſe diſſipent, les parties les plus groſſieres ſe durciſſent, & l'apoſtème ſe termine par *induration* ou endurciſſement.

Cette terminaiſon n'eſt pas toujours déſavantageuſe; car lorſqu'on n'a pû obtenir la réſolution d'une inflammation intérieure, il eſt plus favorable qu'elle ſe termine par *induration* que de ſuppurer.

La cauſe prochaine de l'*induration* eſt l'indolence de la partie & la diſpoſition que les humeurs ont à s'endurcir; les apoſtèmes ſitués dans les corps glanduleux & dans le voiſinage des articulations s'endurciſſent aiſément, parce qu'ils ſont formés ordinairement par la partie blanche du ſang qui eſt fort ſuſceptible d'*induration*.

Les cauſes éloignées de l'*induration* ſont l'application indue des remedes répercuſſifs & réſolutifs. *Voyez* PHLEGMES.

Lorſqu'on s'apperçoit, à la dureté de la tumeur & à la diminution de la chaleur & de la douleur, que la tumeur ſe termine par *induration*, il faut avoir recours aux émolliens. *Voyez* SKIRRHE. (*Y*)

INDUS, ſ. m. (*Géog.*) grand fleuve d'Aſie qui donne ſon nom à l'Inde; Pline dit que les habitans le nommoient *Sindus*, & en effet ſon nom moderne eſt le *Sinde*. *Voyez* SINDE. L'*Indus*, ſelon Ptolomée, prend ſa ſource au mont Imaüs, à quelque diſtance de celle du Gange, pourſuit ſon cours vers le midi occidental, & le Gange ſe porte vers le midi oriental. Pline dit que l'*Indus* reçoit dix-neuf rivieres, dont la plus célebre eſt l'Hydaſpe. Arrien lui donne deux embouchures; mais il ne parle apparemment que des deux grandes embouchures par leſquelles ce fleuve étoit navigable, car Ptolomée lui en donne ſept, dont il marque les noms. (*D. J.*)

INDUSTRIE, ſ. f. (*Métaphyſ.*) l'*induſtrie* priſe dans un ſens métaphyſique, eſt, ſuivant M. Queſnay, qui me fournira cet article, une faculté de l'ame, dont l'objet roule ſur les productions & les opérations méchaniques; qui ſont le fruit de l'invention, & non pas ſimplement de l'imitation, de l'adreſſe & de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artiſans.

Quoique l'*induſtrie* ſoit fille de l'invention, elle différe du goût & du génie. Le ſentiment exquis des beautés & des défauts dans les arts, conſtitue le goût. La vivacité des ſentimens, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le génie. L'imagination tranquille & étendue, la pénétration aiſée, la conception prompte, donnent l'*induſtrie*. Ceux qui ſont fort induſtrieux, n'ont pas toujours un goût ſûr, ni un génie élevé. Je dis plus, des génies ordinaires, des génies peu propres à rechercher, à découvrir, à ſaiſir des idées abſtraites, peuvent avoir beaucoup d'*induſtrie*.

Ces trois facultés ne portent pas ſur le même objet. Le goût diſcerne les choſes qui doivent exciter des ſenſations agréables. Le génie, par ſes productions admirables, fournit des ſenſations piquantes & imprévûes; mais ces ſortes de ſenſations, que ſont naître le génie ou le goût, ne ſont point l'objet de l'*induſtrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à repréſenter les opérations méchaniques de la nature, à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuſes & d'intéreſſantes par le merveilleux qu'elles préſenteront à l'eſprit.

Les facultés du goût, du génie & de l'*induſtrie* exigent auſſi divers genres de ſciences pour en perfectionner l'exercice. Le goût ſe fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'eſprit philoſophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le génie ſoit un pur don de la nature, il s'étend par la connoiſſance des ſujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caracteres, des paſſions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des eſprits, favoriſe, provoque & échauffe le génie. L'*induſtrie* doit être dirigée par la ſcience des propriétés de la matiere, des lois des mouvemens ſimples & compoſés, des facilités & des difficultés que les corps qui agiſſent les uns ſur les autres peuvent apporter dans la communication de ces mouvemens. L'*induſtrie* eſt l'ouvrage d'un goût particulier décidé pour la méchanique, & quelquefois de l'étude & du tems. Preſque toutes les différentes lumieres de l'*induſtrie* ſont bornées à des perceptions ſenſibles, & aux facultés animales. (*D. J.*)

INDUSTRIE, (*Droit polit. & Commerce*) ce mot ſignifie deux choſes, ou le ſimple travail des mains, ou les inventions de l'eſprit en machines utiles, relativement aux arts & aux métiers; l'*induſtrie* renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choſes, & ſouvent les réunit toutes les deux.

Elle ſe porte à la culture des terres, aux manufactures, & aux arts; elle fertiliſe tout, & répand par-tout l'abondance & la vie: comme les nations deſtructrices font des maux qui durent plus qu'elles, les nations induſtrieuſes font des biens qui ne finiſſent pas même avec elles.

En Amérique, la terre y produit naturellement beaucoup de fruits dont on ſe nourrit; ſi on laiſſoit en Europe la terre inculte, il n'y viendroit guere que des forêts, des chênes, des pins, & autres arbres ſteriles. Ainſi pour faire valoir la terre en Europe, il y falloit beaucoup de travaux, d'*induſtrie*, & de connoiſſances; car l'on voit toujours marcher d'un pas égal les beſoins, l'*induſtrie*, & les connoiſſances. C'eſt pourquoi dans les états européens, l'on doit extrêmement protéger, récompenſer les laboureurs, & les hommes utilement induſtrieux. La raiſon en eſt évidente; tout accroiſſement dans la culture, & toute *induſtrie*, multiplie les denrées, les marchandiſes, & attire dans l'état l'argent qui eſt le ſigne de leurs évaluations.

C'eſt une vérité uſée qu'il eſt preſque honteux de répéter; mais dans certains pays, il y a des gens qui étudient les expédiens qu'on leur donne pour la faire fructifier, & ſacrifient conſtamment les principes de cette eſpece, aux préjugés qui les dominent. Ils ignorent que les gênes impoſées à l'*induſtrie*, la détruiſent entierement; & qu'au contraire, les efforts de l'*induſtrie* qu'on encourage, la font proſpérer merveilleuſement par l'émulation & le profit qui en réſulte. Bien loin de mettre des impôts ſur l'*induſtrie*, il faut donner des gratifications à ceux qui auront le mieux cultivé leurs champs, & aux ouvriers qui auront porté le plus loin le mérite de leurs ouvrages. Perſonne n'ignore combien cette pratique a réuſſi dans les trois royaumes de la grande Bretagne. On a établi de nos jours par cette ſeule voie en Irlande, une des plus importantes manufactures de toiles qui ſoit en Europe.

Comme la conſommation des marchandiſes augmente par le bon marché du prix de la main-d'œuvre, l'*induſtrie* influe ſur le prix de cette main-d'œuvre, toutes les fois qu'elle peut diminuer le travail, ou le nombre des mains employées. Tel eſt l'effet des moulins à eau, des moulins à vent, des métiers, & de tant d'autres machines, fruits d'une *induſtrie* préciеuſe. On en peut citer pour exemple les machines inventées par M. de Vaucanſon, celle à moulinet

Digitized by Google

les ſoies connue en Angleterre depuis vingt ans, les moulins à ſcier les planches, par leſquels ſous l'inſpection d'un ſeul homme, & le moyen d'un ſeul axe, on travaille dans une heure de vent favorable, juſqu'à quatre-vingt planches de trois toiſes de long; les métiers de rubans à pluſieurs navettes, ont encore mille avantages; mais toutes ces choſes ſont ſi connues, qu'il eſt inutile de nous y étendre. M. Melon a dit très-bien, que faire avec un homme, par le ſecours des machines de l'*induſtrie*, ce qu'on feroit ſans elles avec deux ou trois hommes, c'eſt doubler, ou tripler le nombre des citoyens.

Les occaſions d'emploi pour les manufacturiers, ne connoiſſent des bornes que celles de la conſommation; la conſommation n'en reçoit que du prix du travail. Donc la nation qui poſſédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les négocians ſe contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif, toutes circonſtances égales. Tel eſt le pouvoir de l'*induſtrie*, lors qu'en même tems les voies du commerce intérieur & extérieur ſont libres. Alors elle fait ouvrir à la conſommation des marchés nouveaux, & forcer même l'entrée de ceux qui lui ſont fermés.

Qu'on ne vienne plus objecter contre l'utilité des inventions de l'*induſtrie*, que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'inſtant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de ſubſiſter; que les ouvriers ſans emploi deviendront plutôt des mendians à charge à l'état, que d'apprendre un autre metier; que la conſommation a des bornes; deſorte qu'en la ſuppoſant même augmentée du double, par la reſſoutce que nous vantons tant, elle diminuera dès que l'étranger ſe ſera procuré des machines pareilles aux nôtres; enfin, qu'il ne reſtera au pays inventeur aucun avantage de ſes inventions d'*induſtrie*.

Le caractère de pareilles objections eſt d'être dénuées de bons ſens & de lumieres; elles reſſemblent à celles que les bateliers de la Tamiſe alléguoient contre la conſtruction du pont de Weſtminſter. N'ont-ils pas trouvé ces bateliers de quoi s'occuper, tandis que la conſtruction du pont dont il s'agit, répandoit de nouvelles commodités dans la ville de Londres? Ne vaut-il pas mieux prévenir l'*induſtrie* des autres peuples à ſe ſervir des machines, que d'attendre qu'ils nous forcent à en adopter l'uſage, pour nous conſerver la concurrence dans les mêmes marchés? Le profit le plus sûr ſera toujours pour la nation qui aura été la premiere induſtrieuſe; & toutes choſes égales, la nation dont l'*induſtrie* ſera la plus libre, ſera la plus induſtrieuſe.

Nous ne voulons pas néanmoins deſapprouver le ſoin qu'on aura dans un gouvernement de préparer avec quelque prudence l'uſage des machines induſtrieuſes, capables de faire ſubitement un trop grand tort dans les profeſſions qui emploient les hommes; cependant cette prudence même n'eſt néceſſaire que dans l'état de gêne, premier vice qu'il faut commencer par détruire. Dailleurs, ſoit découragement d'invention, ſoit progrès dans les arts, l'*induſtrie* ſemble être parvenue au point, que ſes gradations ſont aujourd'hui très-douces, & ſes ſecouſſes violentes fort peu à craindre.

Enfin nous concluons qu'on ne ſauroit trop protéger l'*induſtrie*, ſi l'on conſidere juſqu'où ſes revenus peuvent ſe porter pour le bien commun dans tous les arts libéraux & méchaniques, témoin les avantages qu'en retirent la Peinture, la Gravûre, la Sculpture, l'Imprimerie, l'Horlogerie, l'Orfévrerie, les manufactures en fil, en laine, en ſoie, en or, en argent; en un mot, tous les métiers & toutes les profeſſions. (*D. J.*)

* INDUT, ſ. m. (*Liturg. & Rubriq.*) c'eſt un de ces cleres revêtus d'une aube & d'une tunique, qui aſſiſtent à la meſſe le diacre & le ſoûdiacre. Ce terme eſt d'uſage dans l'égliſe de Paris.

* INEBRANLABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe prend au phyſique & au moral; qui ne peut être ébranlé. On dit, ce mur eſt *inébranlable*; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent *inébranlables*; cet homme eſt *inébranlable* dans ſes réſolutions. Cette qualité eſt un effet de caractère ou de réflexion: le ſtoïcien demeureroit *inébranlable* au milieu des ruines du monde: *ſi fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

* INEFFABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il ſe dit des attributs de Dieu, des myſteres de la Religion, des douceurs de la vie future, & de la viſion béatifique. Dieu s'appelle quelquefois par emphaſe l'*ineffable*.

* INEFFAÇABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut effacer; il ſe dit au phyſique & au moral: une tache *ineffaçable*; un caractere *ineffaçable*. *Voyez* EFFACER.

INEFFECTIF, *voyez* EFFECTIF.

INEFFICACE, *voyez* EFFICACE.

* INEGAL, adj. (*Gramm.*) qui eſt plus grand ou plus petit qu'un autre; il ſe dit au phyſique & au moral, des choſes & des perſonnes.

Ces grandeurs ſont *inégales*; ce chemin eſt *inégal*, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas plein & uni; ils ſe ſont battus à forces *inégales*.

Il eſt d'un caractere *inégal*; le commerce des perſonnes *inégales* eſt très-incommode; elles vous ramenent ſans ceſſe ſur vous-mêmes, & l'on ſe tourmente à chercher en ſoi le motif du changement qu'on apperçoit en elles.

INÉGALITÉ, ſ. f. terme fort en uſage dans l'*Aſtronomie* pour déſigner pluſieurs irrégularités qu'on obſerve dans le mouvement des planetes.

On verra dans l'*article* OPTIQUE, en quoi conſiſte l'*inégalité* optique du mouvement des planetes; *inégalité* qu'on nomme ainſi pour la diſtinguer de l'*inégalité* réelle, le mouvement des planetes n'étant point uniforme. On trouvera aux *articles* LUNES, SYZYGIES, QUADRATURES, *&c.* les différentes *inégalités* du mouvement de la lune.

Le mot *inégalité* eſt principalement d'uſage en parlant des mouvemens des ſatellites de Jupiter. On y diſtingue deux *inégalités* principales; la premiere, qu'on a remarquée dans le mouvement des ſatellites, ou ce qui eſt la même choſe, dans le retour de ces ſatellites à l'ombre de Jupiter dépend de l'excentricité de l'orbite de Jupiter. Elle produit une équation tantôt additive, tantôt ſouſtractive, dont la plus grande monte à $39'\ 8''$ pour le premier ſatellite, & pour les trois autres à $1^h\ 18'\ 35''$; deux [B] $38'\ 27''\frac{1}{2}$; ſix [B] $10'\ 26''\frac{1}{2}$. Cette premiere *inégalité* dépendante de l'excentricité, doit répondre à la plus grande équation du centre de Jupiter, laquelle étant de $5^d\ 31'\frac{1}{2}$, lorſque cette planete ſe trouve dans les moyennes diſtances, il faut néceſſairement que chaque ſatellite parcoute dans ſon orbe un arc de pareille grandeur, lorſqu'il s'agit de réduire les conjonctions moyennes aux véritables.

Il y a une autre *inégalité*, qu'on appelle *ſeconde inégalité*; elle eſt la même pour tous les ſatellites, & elle dépend du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Ce mouvement fait que les éclipſes des ſatellites de Jupiter paroiſſent arrivet plus tard lorſque Jupiter eſt en conjonction, que lorſqu'il eſt en oppoſition avec la terre; parce que dans la conjonction de Jupiter la lumiere des ſatellites a tout le diametre de l'orbe de la terre à traverſer de plus que dans l'oppoſition. *Voyez* LUMIERE.

Cette *inégalité*, lorſqu'elle eſt la plus grande qu'il

eſt poſſible, a été déterminée par M. Bradley de 16′ 15″; il eſt viſible qu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible, lorſque Jupiter eſt en conjonction, c'eſt-à-dire dans la plus grande diſtance de la terre, & qu'elle doit être d'autant moindre, que cette planete s'approche davantage de l'oppoſition. *Inſt. aſtr. de M. Le Monnier.* (*O*)

INELEGANT, *voyez* ELÉGANT.

* INENARRABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être raconté : S. Paul tranſporté au troiſieme ciel, vit des choſes *inénarrables*, qu'il n'a pu raconter.

INEPTIE, INEPTIE, (*Gram. & Morale*) c'eſt l'état d'une ame qui n'a d'aptitude à rien ; elle eſt l'effet d'une ſtupidité qui ne remue aucune paſſion; elle eſt auſſi l'effet des circonſtances qui placent un homme de mérite dans des poſtes au-deſſous de lui, ou ſeulement oppoſés à ſon génie. Les hommes communs deviennent *ineptes* pour avoir trop diſperſé la doſe bornée de ſenſibilité & de talens qu'ils avoient reçû de la nature ; ils ont trop eſſayé & trop peu perſévéré ; ils auſſent par n'avoir qu'une ombre d'exiſtence. A la cour & dans la capitale, ils peuvent être encore ce qu'on appelle *hommes de bonne compagnie*, ou ſe faire *des connoiſſeurs*.

* INEPUISABLE, adj. (*Gram.*) qui ne ſe peut épuiſer : il ſe dit au phyſique & au moral. Cet étang eſt *inépuiſable* ; cet ouvrage eſt une mine de connoiſſances *inépuiſable* ; ce mot eſt relatif aux fluides.

INERTIE, ſ. f. (*Géom.*) *voyez* FORCE D'INERTIE.

* INESPÉRÉ, adj. (*Gram.*) qu'on n'eſpéroit point ; un bonheur *ineſpéré*, un coup *ineſpéré*.

* INESTIMABLE, adj. (*Gram.*) cet adjectif n'eſt pas l'oppoſé de l'adjectif ſimple *eſtimable*, ou qu'on eſtime ; *ineſtimable*, qu'on ne peut trop eſtimer. On dit que le Roi a dans ſes gardes-meubles des richeſſes *ineſtimables en Peinture*, & qu'elles y périſſent ſous la pouſſiere ; il ne ſe dit pas des perſonnes.

INETENDU, (*Gram.*) *voyez* ÉTENDU & ÉTENDUE.

INÉVIDENT, (*Gram.*) *voyez* EVIDENCE & EVIDENT.

* INÉVITABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut éviter ; il ſe dit de la mort, du deſtin, & de toutes ces lois générales & communes de la nature, auxquelles la force & l'induſtrie ne peuvent nous ſouſtraire.

On le tranſporte par exigération à d'autres choſes qui ne ſont pas également néceſſaires.

INEXACT, (*Gram.*) *voyez* EXACT, EXACTITUDE.

* INEXCUSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut excuſer aux yeux de l'homme qui a médité ſur la foibleſſe humaine ; il y a peu de fautes abſolument *inexcuſables*.

* INEXORABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne ſauroit fléchir ; il ſe dit des choſes & des perſonnes. Ma gloire *inexorable* à toute heure me ſuit, *Rac.* Cet *inexorable* eſt de génie. Les lois ſont *inexorables* & ſourdes; c'eſt un homme dur & *inexorable*.

INEXPÉRIENCE, (*Gram.*) *voyez* EXPÉRIENCE.

INEXPIABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expier, *voyez* EXPIATION.

INEXPLICABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expliquer. *Voyez* EXPLIQUER, EXPLICATION.

INEXPRIMABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut exprimer. *Voyez* EXPRIMER, EXPRESSION.

* INEXPUGNABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut emporter de force ; il ſe dit au phyſique & au moral des choſes & des perſonnes. Cette citadelle & cette femme ſont *inexpugnables*.

INEXTINGUIBLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut éteindre. *Voyez* ETEINDRE.

* FAILLIBILITÉ, ſ. f. (*Théolog.*) don d'être infaillible, c'eſt-à-dire ne pouvoir ni ſe tromper ni être trompé. *Voyez* INFAILLIBLE.

Les Théologiens catholiques conviennent tous que l'Egliſe a reçû de Jeſus-Chriſt le don d'*infaillibilité* lorſqu'elle eſt aſſemblée dans un concile écuménique ; & ceux qui dans ces derniers tems ont conteſté cette prérogative à l'Egliſe diſperſée, ſemblent n'avoir pas aſſez fait attention à la promeſſe que Jeſus-Chriſt a faite à ſon Egliſe *d'être avec elle*, c'eſt-à-dire de l'aſſiſter de ſes lumieres & de ſon eſprit *tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiecles*. Les Proteſtans conteſtent à l'Egliſe même aſſemblée ſon *infaillibilité*.

On diſtingue deux ſortes d'*infaillibilités*, l'une paſſive, qui fait que toute la ſociété des Fideles ne peut jamais ſuccomber à l'erreur ; l'autre active, accordée ſeulement à tous les paſteurs de l'Egliſe pris collectivement, & en vertu de laquelle ils décident ſans pouvoir ſe tromper, tous les points qui concernent la foi & la morale. Les Proteſtans reconnoiſſent la premiere ſorte d'*infaillibilité* & rejettent la ſeconde, ſur des prétextes qu'eux-mêmes combattent tous les jours dans la pratique, puiſqu'ils déferent à l'autorité de leurs ſynodes & conſiſtoires.

Les Théologiens ajoutent encore que l'*infaillibilité* de l'Egliſe s'étend aux faits dogmatiques non révélés, c'eſt-à-dire à l'attribution de tel ou tel ſens à telle ou telle doctrine. Ce point a donné lieu à de vives diſputes dans ces derniers tems au ſujet du livre de Janſenius.

Les principales raiſons qu'on allegue en faveur de l'*infaillibilité* active de l'Egliſe, ſont tirées 1°. des promeſſes de Jeſus-Chriſt & de la doctrine des Apôtres, ſur-tout de ſaint Paul : 2°. de l'obſcurité des écritures : 3°. de l'inſuffiſance du jugement privé & de la difficulté de la méthode de diſcuſſion pour les ſimples en matiere de religion, & par conſéquent de la néceſſité où l'on eſt d'avoir un juge infaillible pour la déciſion des controverſes.

L'*infaillibilité* du pape eſt une opinion particuliere de quelques Théologiens, rejettée par le plus grand nombre, & ſur-tout par l'Egliſe gallicane.

INFAILLIBILISTE, ſ. m. qui défend l'infaillibilité ; nom qu'on donne aux Théologiens qui ſoutiennent l'infaillibilité du pape.

FAILLIBLE, adj. (*Théolog.*) qui ne peut ſe tromper ni être trompé. *Voyez* TROMPERIE, ERREUR. Ce mot eſt formé de la prépoſition *in*, priſe privativement, & de *fallo*, je trompe.

On peut être *infaillible* ou par nature ou par privilege. Dieu ſeul eſt *infaillible* de la premiere maniere ; c'eſt une ſuite néceſſaire de ſa ſouveraine perfection. L'Egliſe eſt *infaillible* de la ſeconde maniere, parce que Dieu lui en a accordé le privilege. *Voyez* INFAILLIBILITÉ.

Les Catholiques ſoutiennent que l'Egliſe eſt *infaillible*, ſoit qu'elle ſe trouve aſſemblée dans un concile écuménique, ſoit qu'elle ſoit diſperſée, & cela en vertu des promeſſes de Jeſus-Chriſt : *qui vos audit me audit*; *ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſæculi*. Les Proteſtans au contraire, prétendent que l'Egliſe, ſoit aſſemblée ſoit diſperſée, eſt ſujette à l'erreur.

Parmi les Catholiques, quelques Théologiens défendent cette opinion, que le pape quand il prononce *ex cathedrâ*, c'eſt-à-dire après avoir aſſemblé le conclave, eſt *infaillible*. Quelques-uns ont été juſqu'à prétendre que le ſouverain pontife, même, comme perſonne privée, & quand il prononçoit *proprio motu*, étoit *infaillible*. Cette doctrine n'eſt pas reçûe en France, où l'on penſe que les jugemens des papes ne ſont point *infaillibles* ni irréformables, à moins qu'ils ne ſoient appuyés du conſentement de l'Egliſe.

Digitized by Google

Entre ces deux ſentimens, quelques-uns en ont imaginé un mitoyen; c'eſt de diſtinguer le ſiége de Rome, du pontife qui l'occupe, & de ſoutenir que ce ſiége non-ſeulement n'a jamais erré, mais encore qu'il ne peut errer.

INFAISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être exécuté. *Voyez* FAIRE, EXÉCUTER.

INFAMATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui emporte contre quelqu'un une note d'infamie. En matiere civile les jugemens qui condamnent à quelque amende, & en matiere criminelle ceux qui condamnent en quelque amende, ou à une peine afflictive, emportent *infamation*, c'eſt-à-dire notent d'infamie celui qui eſt condamné. *Voyez* INFAMIE. (*A*)

INFAMES, adj. pris ſubſt. (*Juriſprud.*) *quaſi ſine fama*, ſont ceux qui ont perdu la réputation d'honnêtes & de probité.

Tels ſont ceux qui ſont condamnés aux galeres ou au banniſſement à tems, ou dont le banniſſement n'eſt que d'une province, d'une ville, ou d'une juriſdiction.

Tels ſont auſſi ceux qui ont été condamnés à faire amende honorable, au feuer, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une amende en matiere civile.

Pour que les condamnations en matiere criminelle emportent infamie, il faut qu'elles aient été prononcées par arrêt ou par ſentence rendus ſur recollement & confrontation, & qu'il n'y ait point eu d'appel, ou que la ſentence ait été confirmée par arrêt.

Ceux qui ont encouru la mort civile ſont auſſi *infâmes*. Il y a encore d'autres perſonnes qui ſont réputées *infâmes* de fait, quoiqu'elles n'aient pas encouru l'infamie de droit. *Voyez ci-après*, & INFAMIE.

Ceux qui ſont ſeulement *infâmes* ſans être morts civilement, ne perdent ni la liberté ni la vie civile, & les droits de cité qui en ſont partie; ils peuvent en conſéquence faire tous actes entre-vifs & à cauſe de mort, & ſont pareillement capables de ſucceder, & de toutes diſpoſitions faites à leur profit, ſoit entre-vifs ou à cauſe de mort.

Les *infâmes* ayant perdu l'honneur ſont incapables de toutes fonctions de judicature & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne ſoient réhabilités par lettres du prince.

Ils ne peuvent auſſi poſſeder aucun bénéfice.

Enfin leur témoignage eſt ordinairement rejetté tant en jugement que dehors, ou ſi par défaut d'autres preuves, on quelques autres circonſtances, on eſt forcé de l'admettre, on y a peu d'égard; il dépend de la prudence du juge de déterminer le degré de foi que l'on doit y ajouter. *Voyez ci-après* INFAMIE. (*A*)

INFAMIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la perte de l'honneur & de la réputation. On diſtingue deux ſortes d'*infamie*, celle de *fait* & celle de *droit*.

L'*infamie* de fait eſt celle qui provient d'une action deshonorante par elle-même, & qui dans l'opinion de tous les gens d'honneur, perd de réputation celui qui en eſt l'auteur, quoiqu'il n'y air aucune loi qui y ait attaché la peine d'*infamie*.

Cette *infamie* de fait eſt encourue par ceux qui ſont notoirement uſuriers publics, ou qui menent une vie ſcandaleuſe & infâme.

Ceux qui ayant été accuſés d'un crime grave, n'ont été renvoyés qu'avec un *plus amplement informé*, ou un *hors de cour*, ne ſont pas véritablement infâmes; mais ils demeurent toujours notés juſqu'à ce qu'ils aient été déchargés de l'accuſation, & cette note emporte une eſpece d'*infamie* de fait.

Suivant le droit romain, le témoignage de ceux qui étoient infâmes de fait n'étoit point reçû en juſtice; parmi nous ils peuvent être dénonciateurs & témoins; mais c'eſt au juge à donner plus ou moins de foi à leurs déclarations ou dépoſitions, ſelon qu'ils ſont ſuſpects.

Ceux qui ſont infâmes de fait ne peuvent être reçus dans aucun office de judicature, ni dans aucune autre place honorable.

L'*infamie* de droit eſt celle qui provient de la condamnation pour crime, lorſque la condamnation emporte mort naturelle ou civile, ou lorſque l'accuſé eſt condamné aux galeres ou au banniſſement à tems, ou d'un certain lieu ſeulement, ou à faire amende honorable, au feuer, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une amende en matiere civile.

Ces ſortes de condamnations excluent ceux contre qui elles ont été prononcées, de toutes dignités & charges publiques, c'eſt pourquoi Livius Salinator étant cenſeur, nota d'ignominie toutes les tribus du peuple romain, parce qu'après l'avoir condamné par jugement public, elles l'avoient fait conſul, & enſuite cenſeur; il n'excepta que la tribu Mœnia, qui ne l'avoit point ni condamné, ni élevé à la magiſtrature.

L'interdiction perpétuelle d'une fonction publique tend auſſi incapable de toute autre place honorable.

Le decret d'ajournement perſonnel ou de priſe de corps, emporte auſſi interdiction contre l'officier public, & conſéquemment une excluſion de toute autre place honorable; mais cette interdiction & excluſion ceſſe lorſque l'accuſé obtient un jugement d'abſolution, ou qu'il eſt ſeulement condamné à une peine legere & non infamante.

Le témoignage de ceux qui ont encouru l'*infamie* de droit eſt rejetté, excepté pour le crime de lezemajeſté, où l'on reçoit la dénonciation & le témoignage de toutes ſortes de perſonnes.

On reçoit même quelquefois la dépoſition des infâmes de droit, au ſujet de crimes ordinaires; mais le juge n'y a d'égard qu'autant qu'il convient.

Il y avoit certaines actions chez les Romains qui étoient infamantes, telles que celles du vol, de la tapine, de l'injure & du dol, tellement que ceux qui avoient tranſigé ſur une telle action, *accepta pecunia*, étoient réputés infâmes; il y avoit même quatre actions, qui quoique procédantes de contrats & quaſi-contrats, étoient infamantes, du-moins quant à l'action directe.

En France les actions, ni les tranſactions pour cauſe de délit, ne ſont jamais infamantes; il n'y a que les condamnations pour crimes & délits, tendantes à quelque peine capitelle ou ignominieuſe, qui emportent *infamie* de droit. *Voyez* au code, le tit. *ex quibus cauſis infamia irrogatur, & ci-devant* LITTERÆ. (*A*)

INFANT, adj. qui ſe prend auſſi ſubſt. (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur qu'on donne aux enfans de quelques princes, comme en Eſpagne & en Portugal. *Voyez* PRINCE, FILS.

On dit ordinairement que ce titre s'eſt introduit en Eſpagne à l'occaſion du mariage d'Eléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II. roi de Caſtille, & que ce prince le donna pour la premiere fois au prince Sanche ſon fils, mais Pélage évêque d'Oviédo, qui vivoit l'an 1100, nous apprend dans une de ſes lettres, que dès le regne d'Evremond II. le titre d'*infant* & d'*infante* étoit déja uſité en Eſpagne. *Dict. de Trévoux.*

INFANTADO, (*Géog.*) contrée d'Eſpagne avec titre de duché; elle eſt compoſée des villes d'Algozer, Silmeron, Valdéolivas; & de pluſieurs bourgades. Cette contrée fut nommée *Infantado*, parce que pluſieurs enfans fils de rois l'avoient poſſédée.

Digitized by Google

Ferdinand & Dona Iſabella l'érigerent en duché le 21 Juillet 1475, pour récompenſer les ſervices de don Diégo Hurtado. (*D. J.*)

INFANTERIE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt dans les armées les troupes qui combattent à pié, & qu'on nomme auſſi *fantaſſins* & *pietons*.

L'*infanterie* fait la partie la plus importante & la plus conſidérable des armées en Europe. Elle combat dans toutes ſortes de terreins; elle ſeule défend & prend les villes; dans les batailles elle n'eſt pas moins utile que la cavalerie, qui agit ſeulement dans les endroits ouverts & ſpacieux. La raſe-campagne, dit Vegece, eſt propre pour la cavalerie; les villes, les plaines & les lieux eſcarpés ſont propres pour l'*infanterie*.

Quelqu'utile que ſoit l'*infanterie* dans toutes les actions de la guerre, nous ne mettrons point en queſtion ſi une armée doit être compoſée ſeulement d'*infanterie* ou de cavalerie. Les armées doivent être par-tout en état de combattre; il faut de-là qu'elles ont beſoin des deux eſpeces de troupes néceſſaires à cet effet.

Une armée qui n'auroit que de l'*infanterie* ou de la cavalerie, ſe trouveroit privée de l'avantage qui réſulte du concours de ces différentes troupes. Si dans un pays de bois & de montagnes, la premiere eſt plus utile que la cavalerie, cette derniere a auſſi quelqu'avantage en plaine; car quoiqu'il ſoit poſſible de gagner des batailles en terrein uni avec de l'*infanterie*, comme on l'a vû du tems des Romains, & du tems que les piques étoient en uſage, la victoire ne ſauroit être complette à cauſe de la facilité que la cavalerie a de s'éloigner de l'*infanterie*. C'eſt ce que Xénophon obſerve dans la fameuſe retraite des dix mille: comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, *elle ne pouvoit*, dit cet auteur, *rien gagner dans la victoire, & elle perdoit tout dans une défaite*.

La cavalerie eſt encore très-utile pour ſoutenir l'*infanterie*. Si l'on ſuppoſe qu'une ligne d'*infanterie*, derriere laquelle eſt une ligne de cavalerie, ſoit battue ou pouſſée, la cavalerie peut, en tombant ſur les troupes victorieuſes, que la charge ne peut manquer d'avoir dérangé, leur en impoſer, à elle ne peut les rompre & arrêter leur pourſuite. Il en eſt de même d'une ligne de cavalerie ſoutenue par de l'*infanterie*: c'eſt ainſi qu'on forfifie une arme par l'autre; mais on ne le fait point lorſqu'on partage la cavalerie également aux ailes, & qu'on met l'*infanterie* au centre. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

Il ne faut pas s'épuiſer en longs raiſonnemens pour démontrer l'utilité de la cavalerie dans les armées; un peu d'attention & de réflexion ſur les différentes actions de la guerre ſuffit pour s'en convaincre; mais on ne doit pas conclure de-là, qu'on ne ſauroit la rendre trop nombreuſe. Ce n'eſt pas ſon uſage que M. le chevalier de Folard a blâmé dans pluſieurs endroits de ſon commentaire ſur Polybe, mais l'abus du trop grand nombre. La cavalerie eſt fort couteuſe; la dépenſe de mille hommes à cheval, dit M. le marquis de Santacrux, ſuffit pour payer 2500 hommes à pié. Cette dépenſe n'eſt pas le ſeul inconvénient qui réſulte d'une trop grande quantité de cavalerie. Elle ne peut ſe maintenir longtems dans un camp qu'il conviendroit quelquefois de conſerver, à cauſe de la diſette & de la difficulté des fourrages; d'ailleurs l'armée ne peut s'éloigner des rivieres, on en a beſoin pour les chevaux; & quand on défend un camp retranché, il peut réſulter de grands inconvéniens d'avoir trop de cavalerie & peu d'*infanterie*. Il faut donc qu'il y ait une juſte proportion entre l'*infanterie* & la cavalerie. Ce qui peut ſervir à la déterminer, c'eſt l'examen des différentes actions propres à chacun de ces corps, les ſecours mutuels qu'ils doivent ſe procurer, la nature du pays où l'on doit faire la guerre, & l'eſpece d'ennemis que l'on a à combattre.

Chez les Grecs, qu'on peut regarder comme les premiers inventeurs de la ſcience militaire, la cavalerie, ſuivant les Tacticiens, étoit la ſixieme partie de l'*infanterie*, c'eſt-à-dire qu'elle étoit à l'*infanterie* comme 1 eſt à 6. La phalange étoit compoſée de 16384 hommes peſamment armés, & de 8192 hommes de troupes légeres. Ces deux nombres ſont enſemble 24576 hommes. La cavalerie étoit de 4096 hommes; ce qui fait voir qu'elle étoit la ſixieme partie du nombre précédent, & par conſequent la ſeptieme partie de celui de l'armée. Chez les Romains le rapport de l'*infanterie* à la cavalerie étoit beaucoup plus petit, il étoit à peu près comme 1 eſt à 10, ou comme 3 eſt à 30. Ce rapport n'étoit pas ſuffiſant; auſſi les Romains ſe trouverent-ils ſouvent dans des circonſtances fâcheuſes pour l'avoir adopté.

Quoique le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* fût établi de 1 à 6 par les Tacticiens grecs, les généraux ne s'y borneroient pas toujours; ils le variroient ſuivant les occaſions. » Dans l'armée que les » officiers grecs formerent pour le ſervice du roi d'Egypte, il n'y avoit pas plus de 5000 hommes de » cavalerie pour 70000 hommes d'*infanterie*. Le dernier Philippe fit la guerre au proconſul Flaminius avec 2000 cavaliers joints à la phalange; la » Theſſalie, dont on fit le théatre de la guerre, étoit » un pays montagneux, où une cavalerie plus nombreuſe auroit été inutile. On remarque mieux cette » propotion dans l'armée d'Alexandre le grand; il » marcha en Aſie avec 30000 hommes d'*infanterie* » & 5000 de cavalerie. *Note de* M. Guiſchardt *ſur la Taktique d'Arrien*.

Les Romains qui dans les tems brillans de la république, avoient peu de cavalerie & beaucoup d'*infanterie*, n'eurent preſque plus que de la cavalerie quand ils furent dans leur décadence, ce qui fournit cette réflexion à M. le préſident de Monteſquieu, » que plus une nation ſe rend ſavante dans » l'art militaire, plus elle agit par ſon *infanterie*; & » que moins elle le connoît, plus elle multiplie ſa » cavalerie. C'eſt que, ajoute cet illuſtre auteur, » ſans la diſcipline, l'*infanterie* peſante ou légere » n'eſt rien, au lieu que la cavalerie va toujours dans » ſon déſordre même. L'action de celle-ci conſiſte » plus dans ſon impétuoſité & un certain choc; celle » de l'autre dans ſa réſiſtance. & une certaine immobilité; c'eſt plutôt une réaction qu'une action. Enfin la force de la cavalerie eſt momentanée; l'in» *fanterie* agit plus long-tems; mais il faut de la diſci» pline pour qu'elle puiſſe agir long-tems. *Grandeur des Romains, &c. chap. xviij.*

C'eſt en effet la bonne diſcipline qui peut rendre à l'*infanterie* ſon ancienne ſupériorité ſur la cavalerie, & peut-être le renouvellement des piques. Les Grecs ne négligeoient rien pour exercer leur *infanterie*; mais ils ſe foucioient fort peu du maniment de la pique; c'étoit les évolutions qu'on enſeignoit aux troupes, comme la choſe la plus eſſentielle, dit un auteur que nous avons cité dans cet article; & M. le maréchal de Saxe eſt, dit-il, entré dans l'eſprit des anciens, quand il met le ſecret de l'exercice dans les jambes & non dans les bras.

Le rapport de la cavalerie à l'*infanterie*, qui paroît être le plus communément ſuivi aujourd'hui dans les armées, eſt à peu-près celui d'1 à 3, ou de 2 à 5; enſorte que la cavalerie eſt environ le tiers ou le deux ſeptiemes de l'armée. Ce rapport s'accorde aſſez exactement avec celui que M. le maréchal de Saxe établit dans ſes *rêveries* ou mémoires ſur la guerre. Mais cet illuſtre général diſtingue la

Digitized by Google

cavalerie en deux eſpeces ; ſavoir, en groſſe cavalerie & en dragons. « De la premiere qui, dit-il, eſt » la véritable, il en faut peu, parce qu'elle coute » beaucoup ». Il eſtime que quarante eſcadrons de cette cavalerie ſont ſuffiſans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes ; mais qu'à l'égard des dragons il en faut au moins le double.

Ces quarante eſcadrons à 150 hommes chacun, font 6000 hommes ; ſi on leur ajoute le double de dragons, c'eſt-à-dire douze mille, on aura 18000 hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit. Cette armée étant ſuppoſée de quarante à cinquante mille hommes, on peut par conſéquent la regarder comme de quarante-cinq mille ; dans cette ſuppoſition dix-huit mille eſt les deux cinquiemes. On voit par-là que M. le maréchal de Saxe met à peu-près les deux ſeptiemes de l'armée en cavalerie & dragons. C'eſt le double de la cavalerie des Grecs.

M. le marquis de Santacrux ne demande point une cavalerie auſſi nombreuſe. Il prétend que ſi le pays où l'on fait la guerre eſt un pays de plaines, il ſuffit que la cavalerie, en y comprenant les dragons, ſoit la quatrieme ou la cinquieme partie de l'armée ; que ſi l'armée doit agir dans un pays de montagnes, entrecoupé de bois & de ravins, la cavalerie peut être réduite à la ſixieme partie de l'armée. Ce ſentiment paroît mériter d'autant plus d'attention que cet illuſtre auteur, en diminuant le grand nombre de cavalerie qu'on emploie actuellement dans les armées, ſe rapproche davantage de l'uſage des Grecs, qu'on ne peut ſe diſpenſer de regarder comme nos maîtres dans l'art militaire.

A l'égard des différentes manieres dont on a formé l'*infanterie*, & des différens corps dont on l'a compoſé, *voyez* PHALANGE, LÉGION, COHORTE, MANIPULE, RÉGIMENT, BATAILLON, BRIGADE, COMPAGNIE, *&c.*

INFANTICIDE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le crime de celui ou celle qui procure la mort à ſon enfant.

Tout homme qui tue en général mériteroit la mort, à plus forte raiſon celui qui tue ſon enfant, une telle action faiſant frémir la nature.

Les femmes & filles qui font périr leur fruit durant leur groſſeſſe par l'avortement, ſoit par des breuvages & autres mauvaiſes voies, commettent auſſi-bien un *infanticide*, que celles qui font périr leurs enfans par le fer ou autrement après leur accouchement.

La loi de Moïſe diſtinguoit ; ſi l'enfant dont la femme ſe faiſoit avorter, étoit formé, ou vivant & animé, elle étoit punie de mort ; s'il n'étoit point encore animé, la loi ne prononçoit point de peine contr'elle.

Les Romains faiſoient une autre diſtinction entre celles qui défaiſoient leur fruit, étant corrompus par argent, & celles qui le commettoient par haine & averſion contre leur mari, ou par quelque autre motif de paſſion ; au premier cas on les condamnoit à mort. En effet Ciceron dans l'oraiſon *pro Cluentio*, fait mention d'une femme milléſienne qui fut punie du dernier ſupplice pour avoir, après le décès de ſon mari, fait périr l'enfant dont elle étoit enceinte ; moyennant une ſomme d'argent qui lui avoit été donnée par les héritiers que ſon mari avoit ſubſtitués à ce poſthume ; au ſecond cas elles étoient ſeulement bannies pour un certain tems, ſuivant les reſcrits des empereurs.

La religion chrétienne plus pure que les lois des Juifs & des Romains, tient pour homicide celle qui détruit ſon fruit avant qu'il ſoit vivant, auſſi-bien que celle qui le détruit après lui avoir donné la naiſſance ; il ſemble néanmoins que dans ce dernier cas le crime ſoit plus grand, parce que l'enfant eſt privé du baptême.

Un ancien arrêt du 22 Décembre 1480, condamna une femme qui avoit ſuffoqué ou autrement tué ſon enfant, à être brûlée vive.

La peine n'eſt pourtant pas ſi rigoureuſe ſuivant l'édit d'Henri II. de l'année 1556, donné contre les filles & femmes qui celent leur groſſeſſe & leur enfantement ; cet édit veut que celles qui ſe trouveront dans ce cas ſans en avoir pris témoignage ſuffiſant, même de la vie & de la mort de leur enfant lors de l'iſſue de leur ventre, & l'enfant ayant été privé du baptême & de la ſépulture publique & accoutumée, elles ſoient tenues pour avoir homicidé leur enfant, & pour réparation publique, punies de mort & du dernier ſupplice, de telle rigueur que la qualité particuliere du cas le mériteta.

On renouvelle de tems en tems la publication de cet édit, & depuis il y a eu pluſieurs exemples de femmes pendues pour avoir tué leurs enfans. *Voyez* ENFANT & EXPOSITION D'ENFANT, & SUPPRESSION DE PART. (*A*)

INFATIGABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut laſſer. *Voyez* FATIGUE.

INFATUER, *infatuare*, (*Hiſt. nat.*) préoccuper, prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une perſonne ou d'une choſe qui ne le mérite pas, qu'on ait de la peine à l'en déſabuſer.

Ce mot vient du latin *infatuare*, qui ſignifie *rendre fol*, mettre une perſonne hors de ſon bon ſens. Ce verbe vient de *fotuus* fol, dérivé du verbe *fari*, qui eſt tiré du grec Φαγαμαι, d'où vient Φατης, qui ſignifie la même choſe que *vates* en latin, & devin en françois ; à cauſe que les devins étoient ſaiſis d'une eſpece de fureur ou de folie, quand ils alloient prononcer leurs prédictions & leurs oracles. *Voyez* PROPHÉTIES & ENTHOUSIASME.

Les Romains appelloient *infatués*, *infatuati*, ceux qui croyoient avoir des viſions, qui s'imaginoient avoir vû le dieu Faune, qu'ils appelloient *Fatuos*. *Voyez* FATUAIRES. *Diction. de Trévoux.*

INFECOND, *Voyez* FÉCOND & FÉCONDITÉ.

INFECONDI ; (*Hiſt. litt.*) c'eſt le nom que prit une ſociété littéraire qui s'établit à Rome en 1650. Ils eurent pour deviſe un terrein couvert de neige avec cette inſcription, *germinabit*.

INFECT, INFECTER, (*Gramm.*) ces mots viennent du latin *inficere*, imprégner, teindre ; & nous les avons tranſportés de la couleur aux odeurs. Un lieu, un air, un corps ſont *infects*, lorſqu'ils offenſent l'odorat par une ſorte odeur de putréfaction.

Infect ne ſe prend qu'au phyſique. *Infecter* ſe prend encore au moral. L'héréſie a *infecté* cette province. L'air du monde eſt infecté, & il faut y être fait pour n'en être pas corrompu.

INFÉODATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de mettre en fief une choſe qui ne l'étoit pas.

On entend auſſi par *infeodation* l'acte par lequel le ſeigneur dominant a donné à quelqu'un un héritage, ou autre immeuble, à la charge de le tenir de lui en fief.

L'uſage des *infeodations* eſt, comme on le conçoit, auſſi ancien que l'établiſſement des fiefs, ſi ce n'eſt qu'on veuille dire que les grandes ſeigneuries qui ont formé les premiers fiefs, furent établies ſans acte d'*infeodation* ; & que les ducs & les comtes, & autres grands officiers de la couronne, profitant de la confuſion où étoit le royaume vers la fin de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme, ſe rendirent eux-mêmes propriétaires des offices & terres dont ils n'avoient auparavant que l'adminiſtration, ſans en avoir aucun acte de conceſſion du ſouverain.

Mais lorſque les choſes rentrerent un peu dans

Digitized by Google

l'ordre, nos rois obligerent ces seigneurs à leur faire la foi & hommage, & donner aveu & dénombrement des terres qu'ils tenoient d'eux; & ce furent là les premieres *inféodations*.

A peu près dans le même tems, les ducs & les comtes, & autres grands seigneurs qui tenoient leurs terres directement du roi, voulant avoir aussi des vassaux, firent des *sous-inféodations* d'une partie de leurs terres.

On inféoda alors non-seulement les héritages & droits réels, mais aussi les offices.

Il ne subsiste guere de ces premiers actes d'*inféodation*; au défaut du titre primitif, il suffit de rapporter des actes déclaratifs.

Dans la suite des tems les seigneurs ont encore fait d'autres *inféodations*, & leurs vassaux ont aussi fait des *sous-inféodations*; les uns & les autres en font encore quand bon leur semble.

Ces *inféodations* & *sous inféodations* sont un contrat synallagmatique entre le seigneur dominant & le vassal, auquel l'un ne peut rien changer sans le consentement de l'autre.

Le seigneur dominant du vassal qui a fous-inféodé, ne peut empêcher ce jeu de fief, pourvû qu'il n'excede pas ce dont il est permis de se jouer suivant la coutume.

S'il inféode la *fous-inféodation*, alors le vassal ne lui reporte plus que la mouvance qu'il a sur l'arriere-vassal; s'il ne l'inféode pas, le vassal doit lui reporter tous les domaines comme auparavant, & en cas d'ouverture du fief du vassal, le seigneur dominant exerce ses droits sur l'arriere-fief, comme s'il n'y avoit pas eu de *fous-inféodation*. *Voyez* FIEF & JEU DE FIEF. (*A*)

INFEODATION, f. f. (*Jurisprud.*) se prend aussi pour la mise en possession du fief que le nouveau vassal acquiert de la part du seigneur dominant, par la réception que celui-ci fait de son vassal en foi & hommage.

L'*inféodation* prise en ce sens, est pour les fiefs ce que l'ensaisinement est pour les rotures.

La foi & hommage faite en l'absence ou au refus du seigneur, tient lieu d'*inféodation*, de même que la souffrance accordée au vassal.

La réception par main souveraine a aussi le même effet.

L'année du retrait lignager ne court à l'égard des fiefs, que du jour de l'*inféodation*. (*A*)

Inféodation des rentes, charges ou hypotheques, est encore une reconnoissance que le seigneur dominant fait des rentes, charges, & hypotheques, que le vassal a imposé sur son fief.

Cette *inféodation* est expresse ou tacite.

L'*inféodation* expresse se fait lorsque le seigneur dominant déclare par un acte formel qu'il approuve le bail à cens ou à rente qui a été fait des héritages tenu de lui en fief, & qu'il reçoit le vassal à foi & hommage pour le cens ou la rente.

Elle est encore expresse lorsque le seigneur a reçu un dénombrement dans lequel le vassal a énoncé le cens ou la rente, ou bien lorsque le seigneur a reçu le quint ou le relief pour le cens ou la rente, ou fait quelqu'autre acte d'investiture.

Si les officiers du seigneur avoient reçu le dénombrement sans le consentement du seigneur, cela ne pourroit pas lui préjudicier; mais le seigneur doit faire réformer le dénombrement.

L'*inféodation* tacite est celle qui se fait lorsque le vassal a employé dans son dénombrement le cens ou la rente, avec les héritages qui en sont chargés, & les noms des détenteurs d'iceux, & que le seigneur a reçu le dénombrement dans cette forme sans le blâmer.

Quand le cens ou la rente est inféodé, le vassal fait la foi & hommage pour le domaine qu'il a donné à cens ou à rente, mais seulement pour le cens ou la rente pour lesquels il paye les droits; & il ne reporte dans son aveu que le cens ou la rente au lieu du domaine.

Lorsque le seigneur dominant jouit du fief de son vassal, soit par droit de saisie féodale, ou pour son relief, il est obligé d'acquitter les charges qu'il a inféodées, au lieu qu'il n'est pas tenu de celles qui ne sont pas inféodées. *Voyez les articles* 28 & 59 *de la Coutume de Paris.* (*A*)

INFEODER, v. act. (*Jurisprud.*) c'est donner en fief, ou recevoir en foi & hommage, ou reconnoître une rente, ou autre charge imposée par le vassal sur le fief. *Voyez* INFÉODATION.

INFERER, verb. act. (*Logique*) c'est conclure, c'est tirer des conclusions d'un raisonnement. Cette faculté intellectuelle consiste dans la perception de la liaison qui se trouve entre les idées moyennes, dans chaque degré de la déduction d'un raisonnement. L'esprit par-là vient à découvrir la convenance, ou la disconvenance certaine de deux idées; ou bien il vient à voir simplement leur connexion probable.

Inférer, n'est donc autre chose que déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition qu'on a déja donnée comme véritable. Par exemple, supposons avec Locke qu'on avance cette proposition, « les hommes seront punis, ou récompensés dans l'autre monde »; & que de-là on veuille en *inférer*, donc les hommes peuvent se déterminer eux-mêmes dans leurs actions. La question est de savoir si l'esprit a bien ou mal fait cette *inférence*; s'il la faite en trouvant des idées moyennes, & en considérant leur connexion dans leur véritable ordre, il a tiré une juste conséquence; s'il l'a faite sans une telle vûe, loin d'avoir tiré une conséquence fondée en raison, il a montré seulement le desir qu'il avoit qu'elle le fût, ou qu'on la reçut en cette qualité.

L'acte d'*inférer* est un des plus beaux apanages de la faculté raisonnable, quand elle tire des conséquences par la seule perception de la connexion des idées; mais l'esprit est si fort porté à tirer des conséquences, soit par le violent desir qu'il a d'étendre ses lumieres, ou par le grand penchant qui l'entraîne à favorifer les sentimens qu'il a une fois adoptés, que d'ordinaire il se hâte d'*inférer* avant que d'avoir apperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrêmes. (*D. J.*)

INFERIÆ, f. f. pl. (*Littérat.*) mot latin consacré, qu'on ne peut rendre en françois que par une longue périphrase.

Les *inferies* étoient des sacrifices ou offrandes que les anciens faisoient pour les morts, sur leurs tombeaux.

A la coutume barbare d'immoler en sacrifice des prisonniers de guerre sur la tombe des grands capitaines, comme fit Achille sur celle de Patrocle, succéda l'usage chez les Romains, de faire boire des gladiateurs autour du bucher en l'honneur du défunt, & ces victimes humaines se nommoient *inferiæ*.

On appelloit du même nom le sacrifice des animaux pour les morts. On égorgeoit une bête noire, on répandoit son sang sur la tombe; on y versoit des coupes de vin & de lait chaud; on y jettoit des fleurs de pavots rouges; on finissoit cette cérémonie par saluer & par invoquer les mânes du défunt. *Voyez* Servius *sur Virgile.*

Enfin, si l'on ne répandoit que du vin sur la tombe, le vin destiné à cet usage s'appelloit aussi *inferium vinum.* (*D. J.*)

Digitized by Google

INFÉRIEUR, (*Gramm.*) eſt oppoſé à *ſupérieur*. *Voyez* SUPÉRIEUR.

Machoire *inférieure*.	*Voyez*	MACHOIRE.
Oblique *inférieur*.		OBLIQUE.
Dentelé *inférieur*.		DENTELÉ.
Sous-capulaire *inférieur*.		SOUS-CAPULAIRE.
Abaiſſeur de la machoire *inférieure*.		ABAISSEUR.
Releveur de la levre *inférieure*.		RELEVEUR.

INFÉRIEURE, MER, (*Géog.*) *inferum mare*. Les Romains voyant l'Italie entourée de la mer, excepté du côté des Alpes, diſtinguerent cette mer par rapport à leur pays, en ſupérieure & en *inférieure*; ils appellerent *inferum mare* celle qui bat les côtes occidentales de leur preſqu'île, & *ſuperum mare*, celle qui en lave l'autre côté. La mer *inférieure* s'étendoit depuis la mer Ligustique, c'eſt-à-dire depuis la côte de Gènes juſqu'à la Sicile; c'eſt là même mer que quelques grecs appelloient méridionale, & tyrrhénienne.

Cette diſtinction en a produit une autre, que les Latins ont employée pour les arbres qui croiſſoient ſur les montagnes de l'Apennin; car comme cette chaîne de montagnes partage l'Italie en deux du nord au ſud, deſorte qu'un des côtés de l'Apennin envoie ſes rivieres dans la mer *ſupérieure*, & l'autre les ſiennes dans la *mer inferieure*, & qu'en même tems il porte du bois à bâtir; ils ont diſtingué les arbres qui croiſſent du côté de la mer Adriatique, par le nom de *ſupernas*, & ceux qui croiſſent du côté de la mer de Toſcane, par le nom d'*infernas*. Pline, *lib. XVI. cap. xix.* dit que le ſapin de ce dernier côté étoit préféré à celui de l'autre côté; *Rome infernas abies ſupernati præfertur*. Vitruve, *lib. II. cap. x.* emploie la même expreſſion, & dit: *infernates quæ ex apricis locis adportantur, meliores ſunt quàm quæ ab opacis de ſupernatibus advehuntur.* (*D. J.*)

INFERIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) libation d'un peu de vin que les Romains faiſoient à Jupiter, lorſqu'ils perçoient un tonneau de vin; alors ils prononçoient ces mots, *malus hoc vino inferio eſto*. Cette eſpece de ſacrifice étoit d'obligation. Le vin étoit ſujet à confiſcation, ſi l'on étoit convaincu d'y avoir manqué. On s'approprioit l'uſage du tout par la goutte qu'on offroit aux dieux.

INFERNALE, PIERRE, *Voyez ſous le mot* PIERRE.

INFERNAUX, ſub. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom que l'on donna dans le xvj. ſiecle aux partiſans de Nicolas Gallus, & de Jacques Smidelin, qui ſoutenoient que J. C. deſcendit dans le lieu où les damnés ſouffrent, & y fit tourmenter avec ces malheureux. Gautier, *chron. ſec. xvj.* 195.

INFESTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt incommoder, tourmenter, ravager. Cette forêt eſt *infeſtée* de voleurs. Les ennemis *infeſterent* la frontiere. Les mers ſont *infeſtées* de pyrates.

INFESTUCATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt une tradition & miſe en poſſeſſion d'un fond, qui ſe faiſoit par le vendeur en faveur de l'acheteur, en remettant à ce dernier en ſigne de tradition, un petit bâton, ou même une branche d'arbre appellée *feſtuca*. *Voyez le Gloſſ.* de Ducange, *au mot feſtuca* & *infeſtucare*, & *ci-après* TRADITION.

INFIBULATION, ſ. f. (*Chirurgie*) opération de Chirurgie, que les anciens pratiquoient ſur les jeunes hommes, pour les empêcher d'avoir commerce avec les femmes. *Voyez* FIBULA.

INFIDELE, adj. (*Théolog.*) ſe dit de ceux qui ne ſont pas baptiſés, & qui ne croyent point les vérités de la religion chrétienne. C'eſt en ce ſens qu'on appelle les idolâtres & les mahométans *infidéles*.

C'eſt le baptême qui diſtingue un hérétique d'un *infidele*. Celui-ci ne connoît ſouvent pas même les dogmes de la foi. L'autre les altere ou les combat.

Les Théologiens diſtinguent deux ſortes d'*infidéles*. Les *infidéles négatifs* & les *infidéles poſitifs*. Par *infidéles négatifs* ils entendent ceux qui n'ont jamais entendu ni refuſé d'entendre la prédication de l'évangile; & par *infidéles poſitifs* ceux qui ont refuſé d'entendre la prédication de l'évangile, ou qui l'ayant entendue ont fermé les yeux à ſa lumiere.

INFIDÉLITÉ (*Théolog.*) en tant qu'elle eſt un vice oppoſé à la foi, eſt en général un défaut de foi; en ce ſens quiconque n'a pas la foi, eſt dans l'*infidélité*.

L'*infidélité* proprement dite eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont jamais fait profeſſion des vérités chrétiennes.

On diſtingue deux ſortes d'*infidélité*. L'une poſitive, l'autre négative. La premiere eſt un défaut de foi dans ceux qui ayant entendu parler de Jeſus-Chriſt & de ſa religion, ont refuſé de s'y ſoumettre. La ſeconde eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connoître Jéſus-Chriſt & ſa loi. La premiere eſt un péché très-grave. L'autre eſt un malheur, mais non pas un crime, parce qu'elle eſt fondée ſur une ignorance invincible qui, ſelon tous les Théologiens, excuſe de péché.

INFIDÉLITÉ, ſ. f. (*Gram. & Morale.*) Ce mot ſe prend encore pour l'infraction du ſerment que des époux ou des amans ſe ſont fait, de ne pas chercher le bonheur, l'homme entre les bras d'une autre femme, la femme dans les embraſſemens d'un autre homme. Les loix divines & humaines blâment les époux *infideles*; mais l'inconſtance de la nature, & la maniere dont on ſe marie parmi nous, ſemblent un peu les excuſer. Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſa femme? Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſon époux? Moins il y a eu de conſentement, de liberté, de choix dans un engagement, plus il eſt difficile d'en remplir les conditions, & moins on eſt coupable aux yeux de la raiſon d'y manquer. C'eſt ſous ce coup d'œil que je hais plus les amans que les époux *infideles*. Et qui eſt-ce qui les a forcés de ſe prendre? Pourquoi ſe ſont-ils fait des ſermens? La femme *infidele* me paroît plus coupable que l'homme *infidele*. Il a fallu qu'elle foulât aux pieds tout ce qu'il y a de plus ſacré pour elle dans la ſociété: mais on dira, plus ſon ſacrifice eſt grand, moins ſon action eſt libre, & je répondrai qu'il n'y a point de crime qu'on n'excuſât ainſi. Quoiqu'il en ſoit, le commerce de deux *infideles* eſt un tiſſu de menſonges, de fourberies, de parjures, de trahiſons, qui me déplaît, que les limites entre leſquelles il reſſerre les careſſes qu'un homme peut faire à une femme, ſont bornées! que les moniens doux qu'ils ont à paſſer enſemble ſont courts! que leurs diſcours ſont froids! Ils ne s'aiment point; ils ne ſe croient point; peut-être même ils ſe mépriſent. Diſpenſez les amans de la fidélité, & vous n'aurez que des libertins. Nous ne ſommes plus dans l'état de nature ſauvage, où toutes les femmes étoient à tous les hommes, & tous les hommes à toutes les femmes. Nos facultés ſe ſont perfectionnées; nous ſentons avec plus de délicateſſe; nous avons des idées de juſtice & d'injuſtice plus développées; la voix de la conſcience s'eſt éveillée; nous avons inſtitué entre nous une infinité de pactes différens; je ne ſais quoi de ſaint & de religieux s'eſt mêlé à tous nos engagemens; anéantirons-nous les diſtinctions que les ſiecles ont fait naître, & ramenerons-nous l'homme à la ſtupidité de l'innocence premiere, pour l'abandonner ſans remords à la variété de ſes impulſions? les hommes produiſent aujourd'hui des

Digitized by Google

hommes ; regretterons-nous les tems barbares où ils ne produiſoient que des animaux ?

INFILTRATION, ſ. f. *terme de Chirurgie* nouvellement en uſage pour exprimer l'infinuation de quelques fluides dans le tiſſu cellulaire des parties ſolides. L'*infiltration* diffère de l'épanchement en ce que les liquides extravaſés abreuvent pour ainſi dire & imbibent les tiſſus cellulaires dans l'*infiltration*, & que dans l'épanchement ces mêmes fluides font une maſſe, & font en congeſtion dans un foyer cauſé par la rupture ou l'écartement des parties ſolides. L'anaſarque eſt une hydropiſie par *infiltration*. L'anevriſme faux eſt accompagné d'une *infiltration* de ſang, *&c.*

Il ſe forme ordinairement une œdématie pâteuſe ſur la fin des inflammations qui ſe ſont terminées par ſuppuration ; cette *infiltration* qui vient de l'inertie du tiſſu cellulaire, eſt un ſigne indicatif d'un abſcès caché & profond. L'*infiltration* œdémateuſe eſt quelquefois l'effet de la contraction des membranes cellulaires du tiſſu adipeux dans le cas où l'inflammation occupe des parties membraneuſes au voiſinage de ce tiſſu. On voit cette bouffiſſure aſſez fréquemment aux éréſypeles de la face. La bouffiſſure peut ſe manifeſter dans des parties éloignées du ſiége de la maladie. Telle eſt par exemple l'enflure des mains dans les ſuppurations de poitrine. On l'attribue à la gêne que le ſang trouve à ſon retour par la compreſſion des matieres épanchées. La circulation devenue plus lente, les ſucs lymphatiques s'*infiltrent* dans les cellules du tiſſu adipeux.

L'*infiltration* ne peut ſe guérir que par la ceſſation des cauſes qui l'ont produite & qui l'entretiennent, ce qui ſoumet la matiere *infiltrée* à l'effet des remedes reſolutifs extérieurs, dont l'action peut être utilement favoriſée par l'uſage des médicamens intérieurs capables de procurer des évacuations par les urines, par les ſelles & par les ſueurs. Si ces moyens ſont inefficaces, la chirurgie opératoire ſera ce à quoi la médicale n'a pas ſuffi, en procurant par des mouchetures le dégorgement des cellules *infiltrées*. *Voyez* MOUCHETURES. Quand la bouffiſſure ſera le ſymptome d'un abſcès, c'eſt par l'inciſion qu'on en fera, & par la parfaite évacuation du pus, qu'on parviendra à guérir l'*infiltration*.

Les brides que forment les cicatrices profondes à la ſuite de certaines plaies, principalement de celles qui ont pour cauſe les armes à feu, laiſſent des engorgemens pâteux qui ſubſiſtent long-tems. Les bains locaux avec la leſſive de cendres de ſarment, fondent la lymphe viſqueuſe qui ſéjourne dans les cellules affoiblies du tiſſu graiſſeux ; ces bains donnent du reſſort aux membranes extérieures, &, par leur chaleur & leur humidité ils relâchent & détendent les parties qui font les brides. On prend dans la même intention les eaux de Bourbon, de Barege, de Bourbonne, *&c. Voyez* DOUCHES. On fourre la partie dans la faignée d'un bœuf, s'il eſt poſſible de le faire ; enfin on tâche par tous les moyens poſſibles, de remplir les indications que nous venons d'expoſer.

INFINI, adj. (*Métaphyſiq.*) Ce mot peut ſignifier deux choſes, l'*infini* réel, & l'*infini* qui n'eſt tel que par un défaut de nos connoiſſances, l'indéfini, l'inaſſignable. Je ne ſaurois concevoir qu'un ſeul *infini*, c'eſt-à-dire que l'être infiniment parfait, ou *infini* en tout genre. Tout *infini* qui ne ſeroit *infini* qu'en un genre, ne ſeroit point un *infini* véritable. Quiconque dit un genre ou une eſpece, dit manifeſtement une borne, & l'excluſion de toute réalité intérieure, ce qui établit un être fini ou borné. C'eſt n'avoir point aſſez ſimplement conſulté l'idée de l'*infini*, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il eſt viſible qu'il ne peut ſe trouver que dans l'univerſalité de l'être, qui eſt l'être infiniment parfait en tout genre, & infiniment ſimple.

Si on pouvoit concevoir des *infinis* bornés à des genres particuliers, il ſeroit vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre ſeroit infiniment plus grand que ces *infinis*-là ; car outre qu'il égaleroit chacun d'eux dans ſon genre, & qu'il ſurpaſſeroit chacun d'eux en les égalant tous enſemble, de plus il auroit une ſimplicité ſuprême qui le rendroit infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus *infinis*.

D'ailleurs chacun de ces *infinis* ſubalternes ſe trouveroit borné par l'endroit précis où ſon genre ſe borneroit, & le rendroit inégal à l'être *infini* en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres, dit néceſſairement un endroit où l'un finit & où l'autre ne finit pas. Ainſi c'eſt ſe contredire que d'admettre des *infinis* inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un ſeul, puiſqu'un ſeul par ſa réelle infinité exclut toute borne en tout genre, & remplit toute l'idée de l'*infini*. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout *infini* qui ne ſeroit pas ſimple, ne ſeroit pas véritablement *infini* : le défaut de ſimplicité eſt une imperfection ; car à perfection d'ailleurs égale, il eſt plus parfait d'être entierement un, que d'être compoſé, c'eſt-à-dire que n'être qu'un aſſemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection eſt une borne ; donc une imperfection telle que la diviſibilité, eſt oppoſée à la nature du véritable *infini* qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'eſt qu'une vaine ſubtilité ; mais ſi on veut ſe défaire parfaitement de certains préjugés, on reconnoîtra qu'un *infini* compoſé n'eſt *infini* que de nom, & qu'il eſt réellement borné par l'imperfection de tout être diviſible, & réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des ſuppoſitions très-ſimples & très-naturelles ſur ces prétendus *infinis* qui ne ſeroient que des compoſés.

Donnez-moi un *infini* diviſible, il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement diſtinguées les unes des autres ; ôtez-en une partie ſi petite qu'il vous plaira, dès qu'elle eſt ôtée, je vous demande ſi ce qui reſte eſt encore *infini* ou non. S'il n'eſt pas *infini*, je ſoutiens que le total avant le retranchement de cette petite partie, n'étoit point un *infini* véritable. En voici la preuve : tout compoſé fini auquel vous rejoindrez une très-petite partie, qui en auroit été détachée, ne pourra point devenir *infini* par cette réunion ; donc il demeurera fini après la réunion ; donc avant la deſunion il étoit véritablement fini. En effet qu'y auroit-il de plus ridicule que d'oſer dire que le même tout eſt tantôt fini & tantôt *infini*, ſuivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une eſpece d'atôme ? Quoi donc, l'*infini* & le fini ne ſont-ils différens que par cet atôme de plus ou de moins ?

Si au contraire ce tout demeure *infini*, après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des *infinis* inégaux entr'eux ; car il eſt évident que ce tout étoit plus grand avant que cette partie fût retranchée, qu'il ne l'eſt depuis ſon retranchement. Il eſt plus clair que le jour que le retranchement d'une partie eſt une diminution du total, à proportion de ce que cette partie eſt grande. Or c'eſt le comble de l'abſurdité que de dire que le même *infini* demeurant toujours *infini*, eſt tantôt plus grand & tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie, fait viſiblement une borne par la partie retranchée. L'*infini* n'eſt plus *infini* de ce côté, puiſqu'il y trouve une fin marquée. Cet *infini* eſt donc imaginaire, & nul être diviſible ne peut jamais être un *infini* réel.

Les

Digitized by Google

Les hommes ayant l'idée de l'*infini*, l'ont appliquée d'une maniere impropre & contraire à cette idée même à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre est lui-même une borne, & que toute divisibilité étant une imperfection qui est aussi une borne visible, elle exclut le véritable *infini* qui est un être sans bornes dans sa perfection.

L'être, l'unité, la vérité, & la bonté sont la même chose. Ainsi tout ce qui est un être *infini* est infiniment un; infiniment vrai, infiniment bon. Donc il est infiniment parfait & indivisible.

De-là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un *infini* imparfait, & par conséquent borné; rien de plus faux qu'un *infini* qui n'est pas infiniment un; rien de plus faux qu'un *infini* divisible en plusieurs parties ou finies ou *infinies*. Ces chimériques *infinis* peuvent être grossierement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux *infinis*; car les deux mis ensemble seroient sans-doute plus grands que chacun d'eux pris séparément, & par conséquent ni l'un ni l'autre ne seroit véritablement *infini*.

De plus, la collection de ces deux *infinis* seroit divisible, & par conséquent imparfaire, au lieu que chacun des deux seroit indivisible & parfait en soi; ainsi un seul *infini* seroit plus parfait que les deux ensemble. Si au contraire on vouloit supposer que les deux joints ensemble seroient plus parfaits que chacun des deux pris séparément, il s'ensuivroit qu'un les dégraderoit en les séparant.

Ma conclusion est qu'on ne sauroit concevoir qu'un seul *infini* souverainement un, vrai & parfait.

INFINI, (*Géomet.*) *Géométrie de l'infini*, est proprement la nouvelle Géométrie des infiniment petits, contenant les regles du calcul différentiel & intégral. M. de Fontenelle a donné au public en 1727 un ouvrage, intitulé *Elémens de la Géométrie de l'infini*. L'auteur s'y propose de donner la métaphysique de cette géométrie, & de déduire de cette métaphysique, sans employer presque aucun calcul, la plûpart des propriétés des coutbes. Quelques géometres ont écrit contre les principes de cet ouvrage; *voyez le second volume du Traité des fluxions* de M. Maclaurin. Cet auteur attaque dans une note le principe fondamental de l'ouvrage de M. de Fontenelle; *voyez auſſi la Préface de la traduction de la méthode des fluxions* de Newton, par M. de Buffon.

M. de Fontenelle paroit avoir cru que le calcul différentiel supposoit nécessairement des quantités infiniment grandes actuelles, & des quantités infiniment petites. Persuadé de ce principe, il a cru devoir établir à la tête de son livre qu'on pouvoit toûjours supposer la grandeur augmentée ou diminuée réellement à l'*infini*, & cette proposition est le fondement de tout l'ouvrage; c'est elle que M. Maclaurin a cru devoir attaquer dans le traité dont nous avons parlé plus haut: voici le raisonnement de M. de Fontenelle, & ce qu'il nous semble qu'on y peut opposer. « La grandeur étant susceptible d'augmentation » sans fin, il s'ensuit, dit-il, qu'on peut la supposer » réellement augmentée sans fin; car il est impossi» ble que la grandeur susceptible d'augmentation » sans fin soit dans le même cas que si elle n'en étoit » pas susceptible sans fin. Or, si elle n'en étoit pas » susceptible sans fin, elle demeureroit toûjours fi» nie; donc la propriété essentielle qui distingue la » grandeur susceptible d'augmentation sans fin de » la grandeur qui n'en est pas susceptible sans fin, » c'est que cette derniere demeure nécessairement » toûjours finie, & ne peut jamais être supposée que » finie; donc la premiere de ces deux especes de » grandeurs peut être supposée actuellement *infinie*». La réponse à cet argument est qu'une grandeur qui n'est pas susceptible d'augmentation sans fin, non-seulement demeure toûjours finie, mais ne sauroit jamais passer une certaine grandeur finie; au lieu que la grandeur susceptible d'augmentation sans fin, demeure toûjours finie, mais peut être augmentée jusqu'à surpasser telle grandeur finie que l'on veut. Ce n'est donc point la possibilité de devenir *infinie*, mais la possibilité de surpasser telle grandeur finie que l'on veut (en demeurant cependant toûjours finie) qui distingue la grandeur susceptible d'augmentation sans fin, d'avec la grandeur qui n'en est pas susceptible. Si l'on réduisoit le raisonnement de M. de Fontenelle en syllogisme, on verroit que l'expression *n'est pas dans le même cas* qui en feroit le *moyen terme*, est une expression vague qui présente plusieurs sens différens, & qu'ainsi ce syllogisme peche contre la regle qui veut que le moyen terme soit *un. Voyez l'article* DIFFÉRENTIEL, où l'on prouve que le calcul différentiel, ou la géométrie nouvelle, ne suppose point à la rigueur & véritablement de grandeurs qui soient actuellement *infinies* ou infiniment petites.

La quantité *infinie* est proprement celle qui est plus grande que toute grandeur assignable; & comme il n'existe pas de telle quantité dans la nature, il s'ensuit que la quantité *infinie* n'est proprement que dans notre esprit, & n'existe dans notre esprit que par une espece d'abstraction, dans laquelle nous écartons l'idée de bornes. L'idée que nous avons de l'*infini* est donc absolument *négative*, & provient de l'idée du fini, & le mot même *négatif d'infini* le prouve. *Voyez* FINI. Il y a cette différence entre *infini* & *indefini*, que dans l'idée d'*infini* on fait abstraction de toutes bornes, & que dans celle d'*indefini* on fait abstraction de telle ou telle borne en particulier. Ligne *infinie* est celle qu'on suppose n'avoir point de bornes; ligne *indefinie* est celle qu'on suppose se terminer où l'on voudra, sans que sa longueur ni par conséquent ses bornes soient fixées.

On admet en Géométrie, du moins par la maniere de s'exprimer, des quantités *infinies* du second, du troisieme, du quatrieme ordre; par exemple on dit que dans l'équation d'une parabole $y = \frac{x^2}{a}$, si on prend x *infinie*, y sera *infinie* du second ordre, c'est-à-dire aussi *infinie* par rapport à l'*infinie* x, que x l'est elle-même par rapport à a. Cette maniere de s'exprimer n'est pas fort claire; car si x est *infinie*, comment concevoir que y est infiniment plus grande? voici la réponse. L'équation $y = \frac{x^2}{a}$ représente celle-ci $\frac{y}{x} = \frac{x}{a}$ qui fait voir que le rapport de y à x va toûjours en augmentant à mesure que x croît, enforte que l'on peut prendre x^2 grand, que le rapport de y à x soit plus grand qu'aucune quantité donnée: voilà tout ce qu'on veut dire, quand on dit que x étant *infini* du premier ordre, y l'est du second. Cet exemple simple suffira pour faire entendre les autres. *Voyez* INFINIMENT PETIT.

Arithmétique des infinis, est le nom donné par M. Wallis à la méthode de sommer les suites qui ont un nombre *infini* de termes. *Voyez* SUITE *ou* SÉRIE & GÉOMÉTRIE. (*O*)

INFINIMENT PETIT, (*Géom.*) on appelle ainsi en Géométrie les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur assignable. Nous avons assez expliqué au mot DIFFÉRENTIEL ce que c'est que ces prétendues quantités, & nous avons prouvé qu'elles n'existent réellement ni dans la nature, ni dans les suppositions des Géometres. Il nous reste à dire un mot des *infiniment petits* de différens

ordres, & à expliquer ce qu'on doit entendre par-là. Prenons l'équation même $y = \frac{x^n}{a}$ que nous avons déja conſidérée au mot INFINI, on dit ordinairement en Géométrie que quand x eſt *infiniment petit*, y eſt *infiniment petit* du ſecond ordre, c'eſt-à-dire auſſi *infiniment petit* par rapport à x, que x l'eſt par rapport à a; l'explication de cette maniere de parler eſt la même que nous avons déja donnée au mot INFINI: elle ſignifie que plus on prendra x petit, plus le rapport de y à x ſera petit, enſorte qu'on peut toûjours le rendre moindre qu'aucune quantité donnée. *Voyez* LIMITE, *&c.* (*O*)

INFINITIF, adj. (*Gramm.*) le mode *infinitif* eſt un des objets de la Grammaire, dont la diſcuſſion a occaſionné le plus d'affections contradictoires, & laiſſé ſubſiſter le plus de doutes; & cet article deviendroit immenſe, s'il falloit y examiner en détail tout ce que les Grammairiens ont avancé ſur cet objet. Le plus court, & ſans-doute le plus ſûr, eſt d'analyſer la nature de l'*infinitif*, comme ſi perſonne n'en avoit encore parlé: en ne poſant que des principes ſolides, on parviendra à mettre le vrai en évidence, & les objections ſont prévenues ou réfoluës.

Les inflexions temporelles, qui ſont excluſivement propres au verbe, en ont été regardées par Scaliger comme la différence eſſentielle: *tempus autem non videtur eſſe affectus verbi, ſed differentia formaſis, propter quam verbum ipſum verbum eſt.* (*De Cauſ. L. L. lib. V. cap. cxxj.*) Cette conſidération, très-ſolide en ſoi, l'avoit conduit à définir ainſi cette partie d'oraiſon: *verbum eſt nota rei ſub tempore, ibid. 110.* Scaliger touchoit preſque au but, mais il l'a manqué. Les tems ne conſtituent point la nature du verbe; autrement il faudroit dire que la langue franque, qui eſt le lien du commerce des Echelles du Levant, eſt ſans verbe, puiſque le verbe n'y reçoit aucun changement de terminaiſons; mais les tems ſuppoſent néceſſairement dans la nature du verbe une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes, & cette idée ne peut être que celle de l'exiſtence, puiſque l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du tems qui ſoit à notre portée, comme le tems devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive. *Voyez* VERBE.

Or cette idée de l'exiſtence ſe manifeſte à l'*infinitif* par les différences caractériſtiques des trois eſpeces générales de tems, qui ſont le préſent, le prétérit & le futur; par exemple, *amare* (aimer) en eſt le préſent; *amaviſſe* (avoir aimé) en eſt le prétérit; & *amaſſere* (devoir aimer), ſelon le témoignage & les preuves de Voſſius (*Analog. III. 17.*) en eſt l'ancien futur, auquel on a ſubſtitué depuis des futurs compoſés, *amaturum eſſe*, *amaturum fuiſſe*, plus analogues aux futurs des mots perſonnels; *voyez* TEMS. L'uſage, malgré ſes prétendus caprices, ne peut réſiſter à l'influence ſoutde de l'analogie.

Il faut donc conclure que l'eſſence du verbe ſe trouve à l'*infinitif* comme dans les autres modes, & que l'*infinitif* eſt véritablement verbe: *verbum autem eſſe, verbi definitio clamat; ſignificat enim rem ſub tempore.* (Scalig. *ibid. 117.*) Si Sanctius & quelques autres Grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'*infinitif* pouvoient s'employer indiſtinctement les unes pour les autres; ſi quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas ſe dire que l'*infinitif* eût des tems différens, ni par conſéquent qu'il fût verbe, c'eſt une erreur évidente, & qui prouve ſeulement que ceux qui y ſont tombés n'avoient pas des tems une notion exacte. Un mot ſuffit ſur ce point: ſi les inflexions temporelles de l'*infinitif* peuvent ſe prendre ſans choix les unes pour les autres, l'*infinitif* ne peut pas ſe traduire avec aſſûrance, & *dicis me legere*, par exemple, peut ſignifier indiſtinctement *vous dites que je lis*, *que j'ai lu*, ou *que je lirai*.

Il ſemble qu'une fois aſſuré que l'*infinitif* a en ſoi la nature du verbe, & qu'il eſt une partie eſſentielle de ſa conjugaiſon, on n'a plus qu'à le compter entre les modes du verbe. Il ſe trouve pourtant des Grammairiens d'une grande réputation & d'un grand mérite, qui en avouant que l'*infinitif* eſt partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en ſoit un mode; mais malgré les noms impoſans des Scaliger, des Sanctius, des Voſſius, & des Lancelot, j'oſerai dire que leur opinion eſt d'une inconſéquence ſurprenante dans des hommes ſi habiles; car enfin, puiſque de leur aveu même l'*infinitif* eſt verbe, il préſente apparemment la ſignification du verbe ſous un aſpect particulier, & c'eſt ſans-doute pour cela qu'il a des inflexions & des uſages qui lui ſont propres, ce qui ſuffit pour conſtituer un mode dans le verbe, comme une terminaiſon différente avec une deſtination propre ſuffit pour conſtituer un cas dans le nom; mais quel eſt cet aſpect particulier qui caractériſe le mode *infinitif*?

Cette queſtion ne peut ſe réſoudre que d'après les uſages combinés des langues. L'obſervation la plus frappante qui en réſulte, c'eſt que dans aucun idiome l'*infinitif* ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles; & cette unanimité indique ſi ſûrement le caractere différenciel de ce mode, ſa nature diſtinctive, que c'eſt de là, ſelon Priſcien (*lib. VIII. de modis*), qu'il a tiré ſon nom: *unde & nomen accepit INFINITIVI, quod nec perſonas nec numeros definit.* Cette étymologie a été adoptée depuis par Voſſius (*analog. III. 8.*), & elle paroît aſſez raiſonnable pour être reçue de tous les Grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui conſtate la forme extérieure de l'*infinitif*, ce ſeroit proprement nous en tenir à l'écorce des choſes: pénétrons, s'il eſt poſſible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les perſonnelles ont, dans les modes où elles ſont admiſes, une deſtination connue; c'eſt de mettre le verbe, ſous ces aſpects, en concordance avec le ſujet dont il énonce un jugement. Cette concordance ſuppoſe identité, entre le ſujet déterminé avec lequel s'accorde le verbe, & le ſujet vague préſenté par le verbe ſous l'idée de l'exiſtence (*voyez* IDENTITÉ); & cette concordance déſigne l'application du ſens vague du verbe au ſens précis du ſujet.

Si donc l'*infinitif* ne reçoit dans aucune langue ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles, c'eſt qu'il eſt dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un ſujet précis & déterminé, & de conſerver invariablement la ſignification générale & originelle du verbe. Il n'y a plus qu'à ſuivre le cours des conſéquences qui ſortent naturellement de cette vérité.

I. Le principal uſage du verbe eſt de ſervir à l'expreſſion du jugement intérieur, qui eſt la perception de l'exiſtence d'un ſujet dans notre eſprit ſous tel ou tel attribut (s'Graveſande, *Introd. à la philoſ. II. vij.*); ainſi le verbe ne peut exprimer le jugement qu'autant qu'il eſt appliqué au ſujet univerſel ou particulier, ou individuel, qui exiſte dans l'eſprit, c'eſt-à-dire à un ſujet déterminé. Il n'y a donc que les modes perſonnels du verbe qui puiſſent conſtituer la propoſition; & le mode *infinitif*, ne pouvant par ſa nature être appliqué à aucun ſujet déterminé, ne peut énoncer un jugement, parce que tout jugement ſuppoſe un ſujet déterminé. Les uſages des langues nous apprennent que l'*infinitif* ne fait dans la propoſition que l'office du nom. L'idée abſtraite de l'exiſtence intellectuelle ſous un attribut, eſt la ſeule idée déterminative du ſujet vague préſenté par l'*in-*

Digitized by Google

finitif; & cette idée abſtraite devenant la ſeule que l'eſprit y conſidere, eſt en quelque maniere l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir. *Voyez* NOM.

Dans les langues modernes de l'Europe, cette eſpece de nom eſt employée comme les autres noms abſtraits, & ſert de la même maniere & aux mêmes fins. 1°. Nous l'employons comme ſujet ou grammatical, ou logique. Nous diſons *MENTIR eſt un crime*, de même que *le menſonge eſt un crime*, ſujet logique; *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme eſt une extravagance inconcevable*, de même que *l'aveuglement volontaire ſur les preuves*, &c. ici *fermer* n'eſt qu'un ſujet grammatical; *fermer les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme*, eſt le ſujet logique. 2°. L'*infinitif* eſt quelquefois complément objectif d'un verbe relatif: *l'honnête homme ne fait pas MENTIR*, comme *l'honnête homme ne connoît pas le menſonge*. 3°. Il eſt ſouvent le complément logique ou grammatical d'une prépoſition: *la honte de MENTIR*, comme *la turpitude du menſonge*; *ſujet à DÉBITER des fables*, comme *ſujet à la fievre*; *ſans DÉGUISER la vérité*, comme *ſans déguiſement*, &c.

Quoique la langue grecque air donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point aſſujetti ſes *infinitifs* à ce genre d'inflexion; mais les rapports à l'ordre analytique que les cas déſignent dans les autres noms, ſont indiqués pour l'*infinitif* par les cas de l'article neutre dont il eſt accompagné, de même que tout autre nom neutre de la même langue; ainſi les Grecs diſent au nominatif & à l'accuſatif *τὸ εὔχεσθαι* (le prier), comme ils diroient *ἡ εὐχὴ, precatio*, ou *τὴν εὐχὴν, precationem* (la priere); ils diſent au génitif *τοῦ εὔχεσθαι* (du prier), & au datif *τῷ εὔχεσθαι* (au priez), comme ils diroient *τῆς εὐχῆς, precationis* (de la priere), & *τῇ εὐχῇ, precationi* (à la priere). En conſéquence l'*infinitif* grec ainſi décliné eſt employé comme ſujet ou comme régime d'un verbe, ou comme complement d'une prépoſition; & les exemples en ſont ſi fréquens dans les bons auteurs, que le *manuel des Grammairiens* (*Traité de la ſynt. gr. ch. j. regl. 4.*) donne cette pratique comme un uſage élégant.

La différence qu'il y a donc à cet égard entre la langue grecque & la nôtre, c'eſt que d'une part l'*infinitif* eſt ſouvent accompagné de l'article, & que de l'autre il n'eſt que bien rarement employé avec l'article. Cette différence tient à celle des procédés des deux langues en ce qui concerne les noms.

Nous ne faiſons uſage de l'article que pour déterminer l'étendue de la ſignification d'un nom appellatif, ſoit au ſens ſpécifique, ſoit au ſens individuel; ainſi quand nous diſons *les hommes ſont mortels*, le nom appellatif *homme* eſt déterminé au ſens ſpécifique; & quand nous diſons *le roi eſt juſte*, le nom appellatif *roi* eſt déterminé au ſens individuel. Jamais nous n'employons l'article avant les noms propres, parce que le ſens en eſt de ſoi-même individuel; peut-être eſt-ce par une raiſon contraire que nous ne l'employons pas avant les *infinitifs*, préciſément parce que le ſens en eſt toûjours ſpécifique: *MENTIR eſt un crime*, c'eſt-à-dire, *tous ceux qui mentent commettent un crime*, ou *tout menſonge eſt un crime*.

Les Grecs, au contraire, qui emploient ſouvent l'article par emphaſe, même avant les noms propres (*Voyez la méth. gr. de P. R. liv. VIII. ch. iv.*), ſont dans le cas d'en uſer de même avant les *infinitifs*. D'ailleurs l'inverſion autoriſée dans cette langue, à cauſe des cas qui y ſont admis, exige quelquefois que les rapports de l'*infinitif* à l'ordre analytique y ſoient caractériſés d'une maniere non équivoque: les cas de l'article attaché à l'*infinitif* ſont alors les ſeuls ſignes que l'on puiſſe employer pour cette déſignation. A nous, au contraire, qui ſuivons l'ordre analytique, ou qui ne nous en écartons pas de maniere à le perdre de vûe, le ſecours des inflexions nous eſt inutile, & l'article au ſurplus n'y ſuppléeroit pas, quoi qu'en diſent la plûpart des Grammairiens: nous ne marquerons l'ordre analytique que par le tang des mots; & les rapports analytiques, que par les prépoſitions.

La langue latine qui, en admettant auſſi l'inverſion, n'avoit pas le ſecours d'un article déclinable pour marquer les relations de l'*infinitif* à l'ordre analytique, avoit pris le parti d'aſſujettir ce verbe-nom aux mêmes métamorphoſes que les autres noms, & de lui donner des cas. Il eſt prouvé (*article* GÉRONDIF) que les gérondifs ſont de véritables cas de l'*infinitif*; & (*article* SUPIN) qu'il en eſt de même des ſupins: & les anciens Grammairiens déſignoient indiſtinctement ces deux ſortes d'inflexions verbales par les noms de *gerunda*, *parti.ipalia* & *ſupina*; (Priſcian. *lib. VIII. de modis.*) Ce qui prouve que les unes comme les autres tenoient la place de l'*infinitif* ordinaire, & qu'elles en étoient de veritables cas.

L'*infinitif* proprement dit ſe trouve néanmoins dans les auteurs, employé lui-même pour différens cas. Au nominatif: *virtus eſt vitium FUGERE* (Hor.) c'eſt-à-dire, *FUGERE vitium ou fuga vitii eſt virtus*. Au genitif: *tempus eſt jam hinc ABIRE me*, pour *mea hinc abitionis* (Cic. *Tuſcul. I.*) A l'accuſatif: *non tanti emo PŒNITERE* (Plaut.) pour *pœnitentiam*; c'eſt le complément d'*emo*: *introiit VIDERE*, (Ter.) pour *ad VIDERE*, de même que Lucrece dit *ad REDARE fluim fluvii fonteſque vocabant*; c'eſt donc le complément d'une prépoſition. A l'ablatif: *audito regem in Siciliam TENDERE* (Saluſt. *Jugurth.*) où il eſt évident qu'*audito* eſt en rapport & en concordance avec *tendere* qui tient lieu par conſéquent d'un ablatif. On pourroit prouver chacun de ces cas par une infinité d'exemples: Sanctius en a recueilli un grand nombre que l'on peut conſulter (*Minerv. III. vj.*) Je me contenterai d'en ajouter un plus frappant tiré de Cicéron; (*ad Attic. XIII. 28.*) *Quam turpis eſt aſſentatio, cùm VIVERE ipſum turpe ſit nobis!* Il eſt clair qu'il en eſt ici de *vivere* comme d'*aſſentatio*; l'un eſt ſujet dans le premier membre; l'autre eſt ſujet dans le ſecond; l'un eſt féminin, l'autre eſt neutre; tous deux ſont noms.

II. Une autre conſéquence importante de l'indéclinabilité de l'*infinitif*, c'eſt qu'il eſt faux que dans l'ordre analytique il ait un ſujet, que l'uſage de la langue latine met à l'accuſatif. C'eſt pourtant la doctrine commune des Grammairiens les plus célebres & les plus philoſophes; & M. du Marſais l'a enſeignée dans l'Encyclopédie même, d'après la *méthode latine* de P. R. *Voyez* ACCUSATIF & CONSTRUCTION. C'eſt que ces grands hommes n'avoient pas encore pris, de la nature du verbe & de ſes modes, des notions ſaines: & il eſt aiſé de voir (*article* ACCIDENT, CONJUGAISON), que M. du Marſais en parloit comme le vulgaire, & qu'il n'avoit pas encore porté ſur ces objets le flambeau de la Métaphyſique, qui lui avoit fait voir tant d'autres vérités fondamentales ignorées des plus habiles qui l'avoient précédé dans cette carriere.

Puiſque dans aucune langue l'*infinitif* ne reçoit aucune des terminaiſons relatives à un ſujet; il ſemble que ce ſoit une conſéquence qui n'auroit pas dû échapper aux Grammairiens, que l'*infinitif* ne doit point ſe rapporter à un ſujet. Ce principe ſe confirme par une nouvelle obſervation; c'eſt que l'*infinitif* eſt un véritable nom, qui eſt du genre neutre en grec & en latin, qui dans toutes les langues eſt employé comme ſujet d'un verbe, ou comme complément, ſoit d'un verbe, ſoit d'une prépoſition, avec lequel enfin l'adjectif ſe met en concordance

Digitized by Google

dans les langues où les adjectifs ont des inflexions relatives au sujet ; tout cela vient d'être prouvé : et eſt-il raiſonnable de dire qu'un nom ait un ſujet ? C'eſt une choſe inouie en Grammaire, & contraire à la plus ſaine Logique.

Il n'eſt pas moins contraire à l'analogie de la langue latine, de dire que le ſujet d'un verbe doit ſe mettre à l'accuſatif : la ſyntaxe latine exige que le ſujet d'un verbe perſonnel ſoit au nominatif, pourquoi n'aſſignerait-on pas le même cas au ſujet d'un mode impérſonnel, ſi on le croit appliquable à un ſujet ? Deux principes ſi oppoſés n'auront qu'à concourir, & il en réſultera infailliblement quelque contradiction. Eſſayons de vérifier cette conjecture.

Le ſens formé par un nom avec un *infinitif* eſt, dit-on, quelquefois le ſujet d'une propoſition logique ; & en voici un exemple : *magna ars eſt non APPARERE ARTEM*, ce que l'on prétend rendre littéralement en cette maniere : *ARTEM non APPARERE eſt magna ars* (l'art ne point paroître eſt un grand art). Mais ſi *artem non apparere* eſt le ſujet total ou logique de *eſt magna ars* ; il s'enſuit qu'*artem*, ſujet immédiat de *non apparere*, eſt le ſujet grammatical de *eſt magna ars* : c'eſt ainſi que ſi l'on diſoit *ars non apparens eſt magna ars*, le ſujet logique de *eſt magna ars* ſeroit *ars non apparens*, & cet *ars*, ſujet immédiat de *non apparens*, ſeroit le ſujet grammatical de *eſt magna ars*. Mais ſi l'on peut regarder *artem* comme ſujet grammatical de *eſt magna ars*, il ne faut plus regarder *artem eſt magna* comme une expreſſion vicieuſe, quelque éloignée qu'elle ſoit & de l'analogie & du principe invariable de la concordance fondée ſur l'identité. Ceci prouve d'une maniere bien palpable, que c'eſt introduire dans le ſyſtême de la langue latine deux principes incompatibles & deſtructifs l'un de l'autre, que de ſoutenir que le ſujet de l'*infinitif* ſe met à l'accuſatif, & le ſujet d'un mode perſonnel au nominatif.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir montré l'inconſéquence & la fauſſeté de la doctrine commune ſur l'accuſatif, prétendu ſujet de l'*infinitif* : il faut y en ſubſtituer une autre, qui ſoit conforme aux principes immuables de la Grammaire générale, & qui ne contrediſe point l'analogie de la langue latine.

L'accuſatif a deux principaux uſages également avoués par cette analogie, quoique fondés diverſement. Le premier, eſt de caractériſer le complément d'un verbe actif relatif, dont le ſens, indéfini par ſoi-même, exige l'expreſſion du terme auquel il a rapport : *amo* (j'aime), eh quoi ? car l'amour eſt une paſſion relative à quelque objet ; *amo Ciceronem* (j'aime Cicéron). Le ſecond uſage de l'accuſatif eſt de caractériſer le complément de certaines propoſitions ; *per mentem* (par l'eſprit), *contra opinionem* (contre l'opinion), *&c.* C'eſt donc néceſſairement à l'une de ces deux fonctions qu'il faut ramener cet accuſatif que l'on a pris fauſſement pour ſujet de l'*infinitif*, puiſqu'on vient de prouver la fauſſeté de cette opinion : & il me ſemble que l'analyſe la mieux entendue peut en faire aiſément le complément d'une prépoſition ſouſentendue, ſoit que la phraſe qui comptend l'*infinitif* & l'accuſatif tienne lieu de ſujet dans la propoſition totale, ſoit qu'elle y ſerve de complément.

Reprenons la propoſition *magna ars eſt non apparere artem*. Selon la maxime que je viens de propoſer, en voici la conſtruction analytique : *circà artem, non apparere eſt ars magna* (en fait d'art, ne point paroître eſt le grand art) : l'accuſatif *artem* rentre par-là dans l'analogie de la langue ; & la phraſe, *circà artem*, eſt un ſupplément circonſtanciel très-conforme aux vûes de l'analyſe logique de la propoſition en général, & en particulier de celle dont il s'agit.

Cicéron, dans ſa ſeptieme lettre à Brutus, lui dit : *mihi ſemper placuit non rege ſolum, ſed regno liberari rempublicam* ; c'eſt-à-dire, conformément à mon principe, *circà rempublicam, liberari non ſolum à rege, ſed à regno placuit ſemper mihi* (à l'égard de la république, être délivré non ſeulement du roi, mais encore de la royauté, m'a toujours plû, a toujours été de mon goût).

Homines eſſe amicos Dei quanta eſt dignitas ! (D. Greg. mage.) *Ergò homines, eſſe amicos Dei eſt dignitas quanta !* (A l'égard des hommes, être amis de Dieu eſt un honneur combien grand !) C'eſt encore la même méthode ; mais je ſupplée la prépoſition *ergà* pour indiquer qu'il n'y a pas néceſſité de s'en tenir toujours à la même ; c'eſt le goût ou le beſoin qui doit en décider. Mais remarquez que l'*infinitif eſſe* eſt le ſujet grammatical de *eſt dignitas quanta* ; & le ſujet logique, c'eſt *eſſe amicos Dei*. *Amicos* s'accorde avec *homines*, parce qu'il s'y rapporte par attribution, ou, ſi l'on veut, par attraction. C'eſt par la même raiſon que Martial a dit, *nobis non licet eſſe tam diſertis*, quoique la conſtruction ſoit *eſſe tam diſertis non licet nobis* : c'eſt que la vûe de l'eſprit ſe porte ſur toute la propoſition, dès qu'on en entame le premier mot ; & par-là même il y a une raiſon ſuffiſante d'attraction pour mettre *diſertis* en concordance avec *nobis*, qui au fond eſt le vrai ſujet de la qualification exprimée par *diſertis*.

Cupio me eſſe clementem : (Cic. I. Catil.) c'eſt-à-dire, *cupio ergò me eſſe clementem*. Le complément objectif grammatical de *cupio*, c'eſt *eſſe* ; le complément objectif logique, c'eſt *ergà me eſſe clementem*, (l'exiſtence pour moi ſous l'attribut de la clemence) ; c'eſt-là l'objet de *cupio*.

En un mot, il n'y a point de cas où l'on ne puiſſe, au moyen de l'ellipſe, ramener la phraſe à l'ordre analytique le plus ſimple, pourvû que l'on ne perde jamais de vûe la véritable deſtination de chaque cas, ni l'analogie réelle de la langue. On me demandera peut-être s'il eſt bien conforme à cette analogie d'imaginer une prépoſition avant l'accuſatif, qui accompagne l'*infinitif*. Je réponds, 1°. ce que j'ai déja dit, qu'il faut bien regarder cet accuſatif, ou comme complément de la prépoſition, ou comme complément d'un verbe actif relatif, puiſqu'il eſt contraire à la nature de l'*infinitif* de l'avoir pour ſujet : 2°. que le parti le plus raiſonnable eſt de ſuppléer la prépoſition, parce que c'eſt le moyen le plus univerſel, & le ſeul qui puiſſe rendre raiſon de la phraſe, quand l'énonciation qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif eſt ſujet de la prépoſition : 3°. enfin que ce moyen eſt ſi raiſonnable qu'on pourroit même en faire uſage avant des verbes du mode ſubſtantif : ſuppoſons qu'il s'agiſſe, par exemple, de dire en latin, *ſerez vous ſatisfait, ſi à l'arrivée de votre pere, non content de l'empêcher d'entrer, je le force même à fuir* ; ſeroit-ce mal parler que de dire, *ſatisfactus habes, ſi advenientem patrem ſuum non modò ne introeat, verùm ut fugiat ?* J'entends la réponſe des faiſeurs de rudimens & des fabricateurs de méthodes : cette locution eſt vicieuſe, ſelon eux, parce que *patrem tuum advenientem* à l'accuſatif ne peut pas être le ſujet, ou, pour parler leur langage, le nominatif des verbes *introeat* & *fugiat*, comme il doit l'être ; & que ſi on alloit le prendre pour régime de *faciam*, cela opéreroit un contre-ſens. Raiſonnement admirable, mais dont toute la ſolidité va s'évanouir par un mot : c'eſt Plaute qui parle ainſi (*Moſtell.*). Voulez-vous ſavoir comme il l'entend ? le voici : *ſatin' habes, ſi ergà advenientem patrem tuum fic faciam* ut *non modo ne introeat, verùm ut fugiat* ; & il en eſt de *faciam ergà patrem ſic*

Digitized by Google

at, &c. comme de *agere cum patre*, *sic ut* : or ce dernier tour eſt d'uſage, & on lit dans Nepos (*Cimon. 1.*) *egit cum Cimone ut eam ſibi uxorem daret.*

Il réſulte donc de tout ce qui précede, que l'*infinitif* eſt un mode du verbe qui exprime l'exiſtence ſous un attribut d'une maniere abſtraite, & comme l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir; d'où il ſuit que l'*infinitif* eſt tout-à-la-fois verbe & nom: & ceci eſt encore un paradoxe.

On convient aſſez communément que l'*infinitif* fait quelquefois l'office du nom, qu'il eſt nom ſi l'on veut, mais ſans être verbe; & l'on penſe qu'en d'autres occurrences il eſt verbe ſans être nom. On cite ce vers de Perſe (*Sat. I. 25.*) *Scire tuum nihil eſt niſi te ſcire hoc ſciat alter*, où l'on prétend que le premier *ſcire* eſt nom ſans être verbe, parce qu'il eſt accompagné de l'adjectif *tuum*, & que le ſecond *ſcire* eſt verbe ſans être nom, parce qu'il eſt précédé de l'accuſatif *te*, qui en eſt, dit-on, le ſujet. Mais il n'y a que le préjugé qui ſonde cette diſtinction. Soyez conſéquent, & vous verrez que c'eſt comme ſi le poëte avoit dit, *niſi hoc ſcire tuum ſciat alter*, ou comme le dit le P. Jouvency dans ſon interprétation, *niſi ab aliis cognoſcatur*; enforte que la nature de l'*infinitif*, telle qu'elle réſulte des obſervations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipſe pour rendre raiſon de l'accuſatif *te*, & qu'il faut dire, par exemple, *niſi alter ſciat hoc ſcire pertinens ad te*, ce qui eſt la même choſe que *hoc ſcire tuum*.

N'admettez fut chaque objet qu'un principe: évitez les exceptions que vous ne pouvez juſtifier par les principes néceſſairement reçus; ramenez tout à l'ordre analytique par une ſeule analogie: vous voilà ſur la bonne voie, la ſeule voie qui convienne à la raiſon, dont la parole eſt le miniſtre & l'image. (*B. E. R. M.*)

INFIRMER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie *caſſer*, *annuller* une ſentence ou un contrat ou un teſtament.

Ce terme eſt ſur-tout uſité pour les ſentences qui ſont corrigées par le juge d'appel. Le juge qui *infirme*, ſi c'eſt un juge inférieur, dit qu'il a été mal jugé par la ſentence, bien appellé; émendant, il ordonne ce qui lui paroît convenable. Lorſque c'eſt une cour ſouveraine qui *infirme* la ſentence, elle met l'appellation & ſentence dont a été appellé au néant, émendant: & néanmoins dans les matieres de grand criminel, les cours prononcent ſur l'appel par bien ou mal jugé, & non par l'appellation au néant, ou l'appellation & ſentence au néant. (*A*)

INFIRMERIE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt dans les communautés un lieu, un appartement, un bâtiment particulier deſtiné pour les malades.

INFIRMERIE, (*Jardin.*) eſt un lieu deſtiné aux arbres en caiſſes qui ſont languiſſans, ainſi que ceux qui ſont nouvellement plantés, & aux fleurs empotées du jour; ce n'eſt autre choſe qu'un abri qu'on leur choiſit à l'ombre, comme une allée ou un bois, où ils ſoient préſervés des vents & du gros ſoleil.

INFIRMIER, ſ. m. (*Medec. Chirurg.*) eſt un employé ſubalterne dans les hôpitaux, préposé à la garde & au ſoulagement des malades; il eſt dans les hôpitaux & maiſons de charité ce que parmi le peuple on nomme trivialement *garde-malade*. Cet emploi eſt auſſi important pour l'humanité, que l'exercice en eſt bas & répugnant; tous ſujets n'y ſont pas également propres, & les adminiſtrateurs des hôpitaux doivent, autant par zéle que par motif de charité, ſe rendre difficiles ſur le choix de ceux qui s'y deſtinent, puiſque de leurs ſoins dépend ſouvent la vie des malades: un *infirmier* doit être patient, modéré, compatiſſant; il doit conſoler les malades, prévenir leurs beſoins & ſupporter leurs impatiences.

Les devoirs domeſtiques des *infirmiers* ſont, d'allumer le matin les feux dans les ſalles & de les entretenir pendant le jour; de porter & diſtribuer les portions de vivres, la tiſanne & les bouillons aux malades; d'accompagner les medecins & chirurgiens pendant les panſemens; d'enlever après, les bandes, compreſſes & autres ſaletés; de balayer les ſalles & d'entretenir la propreté dans l'hôpital, parmi les malades, dans les choſes qu'ils leur diſtribuent & ſur leurs propres perſonnes; de vuider les pots-de-chambre & chaiſes-percées, de ſecher & changer le linge des malades; d'empêcher le bruit, les querelles & tout ce qui pourroit troubler leur repos; d'avertir l'aumonier de ceux qu'ils apperçoivent en danger; de tranſporter les morts & de les enſevelir; d'allumer les lampes le ſoir, de viſiter les malades pendant la nuit; enfin de veiller continuellement ſur eux, de leur donner tous les ſecours que leur état exige, & de les traiter avec douceur & charité. Voilà en général leurs obligations; les officiers des hôpitaux doivent donner leur attention à ce qu'ils les rempliſſent exactement, & les punir s'ils s'en écartent.

Voici quelques diſpoſitions qui les regardent dans la direction & la diſcipline d'un hôpital militaire.

Ils y ſont aux ordres du commiſſaire des guerres chargé de la police de l'hôpital, aux gages de l'entrepreneur, & nourris aux frais du Roi, à la même portion que les ſoldats malades.

Le nombre en eſt fixé à un pour vingt malades, ou douze bleſſés, ou dix vénériens, ou deux officiers: en cas de maladie ils ſont traités dans l'hôpital ſur le même pié que les ſoldats malades, mais aux frais de l'entrepreneur, qui ne peut les renvoyer qu'après leur guériſon & du conſentement du commiſſaire des guerres: le directeur ne doit dans aucun cas ſe ſervir de ſoldats pour *infirmier*.

Tout *infirmier* qui ſort de l'hôpital ſans permiſſion, ou qui y rentre ivre, qui eſt convaincu d'avoir vendu des alimens aux malades, ou retranché quelque choſe de leur portion pour augmenter la ſienne, eſt puni d'amende pour la premiere fois, & chaſſé de l'hôpital en cas de récidive.

Celui qui eſt convaincu de vol, friponnerie ou malverſation, eſt châtié ſévérement pour l'exemple, & même livré à la juſtice, ſi le cas le requiert.

Les *infirmiers* ſont reſponſables des effets gardés par les défunts, qui ſe trouveroient avoir été détournés.

Celui qui étant de garde pendant la nuit, eſt ſurpris endormi, doit être puni d'amende, & chaſſé s'il a abandonné la ſalle.

Celui qui eſt convaincu d'avoir traité les malades avec négligence, dureté ou mépris, d'avoir négligé de les changer de linge après des ſueurs, ou de leur avoir refuſé d'autres ſecours néceſſaires, doit être chaſſé & puni ſuivant l'exigence du cas.

Ces diſpoſitions ſont tirées pour la plûpart des réglemens concernant les hôpitaux militaires, du premier Janvier 1747, époque du rétabliſſement de la regle & du bon ordre dans l'adminiſtration de cette partie difficile & intéreſſante du ſervice.

Dans les hôpitaux bourgeois & maiſons de charité, ce ſont des femmes ou des ſœurs hoſpitalietes qui y ſont chargées des fonctions des *infirmiers*, & l'on eſt généralement content de la maniere dont elles s'en acquittent. On ne peut nier que les femmes ne ſoient plus propres à ces fonctions que les hommes; en effet, par la ſenſibilité & la douceur naturelle à leur ſexe, elles ſont plus capables qu'eux de ces ſoins touchans, de ces attentions délicates, ſi conſolantes pour les malades, & ſi propres à hâter leur

Digitized by Google

guérison. Il eſt peu de nos lecteurs qui n'ait éprouvé par lui-même ce que nous avançons, & qui n'ait prétété, & qui ne préfere encore dans l'état de maladie, les ſervices d'une femme à ceux d'un homme, toutes choſes égales.

Si le ſentiment intérieur de la nature & l'expérience ſe réuniſſent pour nous démontrer cette vérité, pourquoi n'en profitons-nous pas pour l'intérêt du ſervice & de l'humanité ?

Qui empêche qu'on ne ſubſtitue aux *infirmiers* dans tous les hôpitaux militaires du royaume des *infirmieres* aux mêmes gages & fonctions, tirées non de l'ordre des ſœurs hoſpitalieres, mais du ſein du peuple indigent ? on devroit s'en promettre le même ſervice que de ces ſœurs, & un meilleur que celui des *infirmiers*, premier avantage. Ces hommes ſeroient rendus aux ouvrages de la terre, ou des arts méchaniques, autre avantage : mais nous en appercevons un plus précieux encore dans ce changement, ce ſont les nouvelles occaſions d'emploi & de travail qu'il procureroit à un nombre de femmes ou filles, dans l'énorme quantité de déſœuvrées involontaires qui fourmillent dans nos villes, qui deſirent & cherchent des occupations, & qui faute d'en trouver, reſtent en proie aux dangers & aux malheurs d'une oiſiveté forcée. Cet article eſſentiel & trop négligé parmi nous, ſi important pour la population, pour les mœurs & l'honnêteté publique, mériteroit les plus ſérieuſes attentions de la part du gouvernement.

Au ſurplus nous ne répondrons aux objections qu'on pourroit nous faire ſur le changement propoſé pour les hôpitaux militaires, qu'en préſentant l'exemple de ce qui ſe pratique avec ſuccès dans les hôpitaux bourgeois & les maiſons de charité du royaume, où les ſoldats malades des troupes du roi ſont reçus & traités, comme dans les hôpitaux même de ſa majeſté. *Voyez* GARDE-MALADE. *Article de M. DURIVAL le jeune.*

INFIRMITÉ, ſ. f. (*Medecine*) ou plutôt (*Gram.*) par la force du mot ſignifie *foibleſſe*, & par l'uſage *dérangement habituel* d'une fonction particuliere, & qui n'importe pas eſſentiellement à l'économie générale de la vie & de la ſanté. La privation abſolue, la diminution conſidérable, ou la dépravation de l'action des organes des ſens, de la génération, du mouvement volontaire, lorſque ces vices ſont conſtans, ſont des *infirmités* ; ſoit qu'elles dépendent de quelque léſion particuliere dans des ſujets, très-bien conſtitués d'ailleurs. Telle peut être la *ſurdité*, la *cécité*, la *claudication*, l'*impuiſſance*, &c. dans un ſujet jeune & vigoureux ; ſoit qu'elles dépendent d'une cauſe plus générale, telles ſont les *infirmités* de la vieilleſſe. Au teſte c'eſt un vice ſenſible dans la fonction immédiate & prochaine des organes, qui s'appelle *infirmité* ; car on ne donne pas ce nom aux vices ſecondaires ou cachés. Par exemple la difficulté de mâcher faute de dents eſt une *infirmité* en ſoi, & indépendamment de la digeſtion pénible, qui peut être une ſuite de la maſtication imparfaite. La ſtérilité chez une femme bien conſtituée ſenſiblement, ne s'appelle pas *infirmité* ; & on donne ce nom à l'imperforation, ou à la chûte de matrice qui cauſe la ſtérilité, mais ſans égard à cet effet éloigné. (*b*)

INFLAMMABILITÉ, ſ. f. (*Chimie*) dans le ſens le plus précis, c'eſt la propriété d'un corps capable d'être enflammé, ou de brûler avec flamme. Mais l'uſage a étendu cette dénomination à la propriété générale de brûler, ſoit avec flamme, ſoit ſans flamme. Dans ce dernier ſens qui eſt le plus ordinaire, *inflammabilité* eſt ſynonyme de *combuſtibilité*. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, adj. (*Gramm.*) qui peut s'enflammer.

INFLAMMABLE, (*Chimie*) corps doué de l'inflammabilité.

INFLAMMABLE, *principe*, (*Chimie*) c'eſt un des noms les plus uſités du feu combiné, ou phlogiſtique. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLES, *ſubſtances*. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les ſubſtances du regne minéral, qui ont la propriété de s'enflammer, & de brûler. Elles ſe trouvent dans l'intérieur de la terre, & quelquefois à la ſurface ; on les déſigne quelquefois ſous le nom de *ſoufres*, mais cette dénomination eſt impropre, attendu que le ſoufre eſt lui-même une des *ſubſtances inflammables*, que l'on rencontre dans le ſein de la terre. On compte dans ce nombre les bitumes, le naphthe, le pétrole, la poix minérale, l'aſphalte, le charbon foſſile, le jais, le ſuccin, l'ambre, le ſoufre. *Voyez ces différens articles.* (—)

INFLAMMATION, ſ. f. (*Chimie*) eſt l'état d'un corps qui brûle avec flamme. *Voyez* FLAMME. (*b*)

INFLAMMATION, MALADIES INFLAMMATOIRES. (*Medecine*) Quoique ces deux noms paroiſſent au premier coup d'œil ſynonymes, ſi l'on veut les analyſer d'après l'obſervation, on pourra s'appercevoir qu'ils renferment des idées différentes. Toute *maladie inflammatoire* peut bien ſuppoſer l'*inflammation*, mais il me paroît, & j'en donnerai les raiſons plus bas, que toute *inflammation* ne doit pas être regardée comme *maladie inflammatoire* : ainſi je ferai de ces deux mots deux articles ſéparés, traitant d'abord de l'*inflammation* en général ou extérieure, & enſuite des *maladies inflammatoires*. Je donnerai donc d'abord 1°. l'hiſtoire de la maladie, c'eſt-à-dire l'expoſé de ce que les ſens ou l'obſervation découvrent dans toute *inflammation*, ce qui eſt conſéquemment très-certain & à l'abri de toute diſcuſſion. Je paſſerai enſuite à la théorie, ou à l'examen des cauſes moins évidentes, refuſées aux témoignages de nos ſens, partie féconde en diſpute comme en erreur ; enfin j'expoſerai la partie thérapeutique-pratique, qui comprendra les ſignes diagnoſtics & prognoſtics, & la curation proprement dite.

L'hiſtoire. Symptomes. Inflammation eſt un mot générique employé pour déſigner cette claſſe de maladie fort étendue & très-multipliée, dont le caractere eſt l'augmentation de chaleur dans une partie jointe à une douleur plus ou moins vive.

A ces ſymptomes ſeuls & conſtans, caractériſtiques de toute *inflammation*, ſoit extérieure, ſoit interne, on peut ajoûter la tumeur & la rougeur de la partie affectée, qui ne ſont vraiment ſignes, & qu'on n'apperçoit que dans les *inflammations* extérieures, & qui vraiſemblablement n'exiſtent pas moins dans celles qui attaquent les parties internes ; lorſque les *inflammations* ſont un peu conſidérables, & ſurtout lorſqu'elles ſont dolorifiques à un certain point, la fievre ne manque pas de ſurvenir, & il faut remarquer qu'elle eſt plutôt compagne de la douleur, & proportionnée à ſa vivacité, qu'à la grandeur de l'*inflammation*. Ainſi l'on en voit qui ſont très-conſidérables ſans la moindre émotion dans le pouls, tandis qu'une *inflammation* très-peu étendue, mais ſuivie de beaucoup de douleur, un panaris, par exemple, allumera une fievre très-violente. Mais, quoique dans toutes les *inflammations* le mouvement du ſang ne ſoit pas accéléré par tout le corps, on obſerve toujours que les arteres de la partie enflammée battent plus vîte & plus fort que dans l'état ordinaire ; & pour s'en aſſurer, l'on n'a qu'à preſſer un peu avec la main la partie enflammée ; le malade peut s'en convaincre lui-même en appuyant cette partie contre quelque corps dur : ce mouvement des arteres augmenté, peut paſſer pour une fievre locale. Il n'eſt rien moins que démontré que la circulation du ſang ſoit plus rapide dans cette partie ; c'eſt un fait cependant unanimement reçu, & déduit très-peu conſéquemment, de la rougeur & de la

Digitized by Google

chaleur augmentées dans la partie ; il ne falloit que voir, & l'on a voulu raisonner. De ce raisonnement très-hypothétique, il suit encore une conséquence qui est tout au moins une hypothèse, c'est que la chaleur & la rougeur ne peuvent augmenter sans que la circulation soit accélérée, & que par conséquent elles sont un effet immédiat & nécessaire du mouvement du sang.

Si la fievre qui survient à l'*inflammation* est forte, elle entraîne avec soi les symptomes ordinaires, la soif, les inquiétudes, maux de tête, délire, *&c.* & autres détangemens dans les différentes fonctions.

Variétés ou différences. On a distingué les *inflammations* en externes & en internes suivant qu'elles ont leur siege à l'extérieur, ou dans quelques parties intérieures du corps; celles-ci à moins qu'elles ne soient produires par quelque cause externe, constituent les maladies inflammatoires; elles sont toujours accompagnées d'une fievre plus ou moins aiguë, nous en verrons plus bas les différentes especes.

C'est aux *inflammations* extérieures que convient uniquement la fameuse division, en phlegmoneuses, & en érésipélateuses, auxquelles on a tenté infructueusement & fort mal-à-propos, de réduire toutes les especes d'*inflammations*. La premiere classe comprend celles qui sont marquées par une tumeur dure, d'un rouge obscur, une douleur vive, ordinairement pulsative, une résistance assez forte, & surtout une circonscription très-sensible; on les appelle *inflammations phlegmoneuses*, ou simplement *phlegmon*, qui signifie chez les Grecs, *je brûle*, & qu'on employoit du tems d'Hippocrate pour désigner une *inflammation* quelconque, mais qui fut restreint fous Erasistrate à l'*inflammation* particuliere dont nous parlons; les clous ou furoncles fournissent un exemple assez fréquent de cette *inflammation*.

Dans la seconde classe sont renfermées les *inflammations* qui ont pour caractere une chaleur très-vive, une rougeur tirant sur le jaune ou couleur de rose, une douleur vive & très-aiguë, une tumeur très-peu élevée, nullement circonscrite, ni rénitente, cédant au contraire très-facilement à la pression du doigt, mais se rétablissant aussi-tôt, & presque toujours accompagnée d'œdème. J'ai dit que cette distinction ne peut avoir lieu, qu'à l'extérieur; les principaux signes qui établissent ces différences ne sont sensibles qu'à l'œil, & au tact; ainsi quand même ils existeroient réellement à l'intérieur, ils ne fauroient être saisis, mais en outre l'érésipele est une affection cutanée, dont le siege n'est que dans le rissu de la peau. On l'observe principalement aux piés, aux mains, & au visage; il y en a une espece qui est fixe aux piés, & qui en empêche les mouvements: on l'appelle *érésipele scorbutique*. *Voyez* ERISIPELE. *Stahl*, & après lui *Nenter*, *Juncker*, & autres éclectiques, admettent une troisieme espece d'*inflammation*, qu'ils appellent *apostémateuse*, dont le caractere principal est une grande tendance à la suppuration.

Il y a aussi une autre division de l'*inflammation* très-scholastique, mais peu usitée, en phlogose, *inflammation* proprement dite, & *inflammation* sistrophique; ces différences ont été tirées du degré & de la violence des symptomes de l'*inflammation*.

Outre cette variété qu'on observe dans les symptomes qui constituent l'*inflammation*, il y a des différences qu'il est très-important de remarquer dans la maniere dont elles se terminent. On compte ordinairement quatre terminaisons différentes, qui sont la résolution, la suppuration, l'induration, & la gangrene. La résolution a lieu lorsque l'*inflammation* se dissipe graduellement sans aucune altération sensible des vaisseaux; on peut rapporter à la résolution la délitescence, qui n'en differe que par le plus de promptitude. La suppuration se fait, lorsque le sang arrêté, & les vaisseaux obstrués sont changés en une humeur tenace, égale, blanchâtre, douce, qu'on appelle *pus*, au lieu de la tumeur inflammatoire on trouve un abscès. L'*inflammation* se termine par l'induration, lorsqu'elle laisse après elle une tumeur dure, indolente, putement lymphatique, connue sous le nom de *skirrhe*; & enfin la terminaison se fait par la gangrene: lorsque la partie enflammée meurt, les symptomes inflammatoires cessent tout à coup, on observe une couleur plombée, livide, noirâtre, un sentiment fort obscur, & une odeur cadavéreuse, desagréable. Le dernier degré de mortification on de gangrene, s'appelle *sphacele*; la suppuration & l'induration font les terminaisons les plus ordinaires des *inflammations* phlegmoneuses, elles se résolvent cependant quelquefois, & se gangrenent aussi, mais moins souvent que les érésipeles, à qui ces deux terminaisons sont principalement affectées: il peut arriver, & j'ai même vu un exemple, que l'érésipele se termine en œdème, c'est-à-dire qu'il laisse après lui une tumeur molle, insensible, cédant à l'impression du doigt, & en conservant l'empreinte; j'ai vu aussi beaucoup d'érésipeles s'ulcérer, cette terminaison n'est pas rare.

Causes évidentes. Les causes dont il est ici question, connues sous le nom de principes dans les écrits de nos auteurs minutieusement exacts, & rigoureux, sont celles qu'une observation constante nous a fait voir, produire, concourir à la production de l'*inflammation*; les unes disposent le sang & les humeurs à cet état; on les appelle *procégumenes*; les autres survenant excitent & mettent en jeu cette disposition; on les nomme *procatartiques*. Suivant cela, il n'est point de cause qui ne puisse contribuer à produire l'*inflammation*; quelque erreur qui se soit commise dans l'usage de ce qu'on appelle dans les écoles, *les six choses non-naturelles*, peut donner occasion à cette maladie; ainsi l'air froid ou chaud l'excite quelquefois; ce même air peut aussi produire cet effet à raison des particules hérétogenes, dont il est quelquefois rempli, ou par une disposition inconnue. J'ai observé l'automne passée à Lyon, que presque toutes les personnes qui restoient à la campagne, étoient couvertes de furoncles. 2°. Le mouvement trop rapide, les exercices violens en font une cause fréquente; 3°. les erreurs dans le régime diététique y disposent beaucoup; 4°. la suppression des excrétions, sur-tout sanguines, est très-souvent suivie d'*inflammation*; 5°. on a vu quelquefois survenir aux passions d'ames, sur-tout vives, comme la colere, des érésipeles; 6°. enfin les veilles trop long-tems continuées, font très-propres à jetter dans le sang la disposition inflammatoire. A ces causes on peut ajouter l'application topique de tout corps irritant, comme le feu, le froid vif, les caustiques, les blessures, fractures, luxations, compressions, distorsions, ligatures, les corps étrangers, *&c.* Les morsures ou piquures d'animaux venimeux, sont aussi des causes qu'on voit tous les jours produire l'*inflammation*. On observe que celles qui agissent en irritant, & sur-tout en arrêtant la transpiration, produisent assez communément les érésipeles; les engelures dépendent principalement de cette cause; celles qui sont rébelles & périodiques dépendent d'un dérangement, d'un vice particulier dans les voies biliaires & hémorrhoïdales; les phlegmons suivés pour l'ordinaire plus profondement dans le tissu cellulaire & les glandes, sont excités par des causes moins promtes, & le plus souvent internes: ils sont assez souvent dépuratoires, ou critiques.

L'*inflammation* attaque tous les âges, tous les sexes, tous les sujets, tous les tempéramens; personne n'est à l'abri d'une maladie, dont les causes sont extérieures, si multipliées, & si *obvies*. Je crois pouvoir

Digitized by Google

aſsûrer en général, que les femmes y ſont plus ſujettes que les hommes ; que plus on approche de l'enfance, plus l'on en eſt ſuſceptible. (Remarquez que je ne parle ici que de l'*inflammation*, & non des maladies inflammatoires, où l'on obſerve le contraire) ; ainſi les enfans y ſont très-ſujets. Ils ſont impreſſionables à la moindre cauſe, & chez eux les *inflammations* ſuivant la pente naturelle des humeurs, ſe portent plus à la tête ; on obſerve auſſi des aphthes, des légeres *inflammations* derriere les oreilles, aux tonſilles, aux yeux, des *inflammations* exanthématiques ſur la tête, au viſage. Après eux viennent les adoleſcens, enſuite les jeunes gens, & chez eux les *inflammations* ſ'obſervent principalement au col & à la poitrine.

Après ceux-ci, les adultes plus diſpoſés aux *inflammations*, & aux embarras des viſceres ſitués dans les hypocondres ; enfin dans les vieillards elles ſont très-rares, & attaquent plutôt les parties inférieures, comme les reins, & les articulations. *Voyez* Hippocrate, *Aphor. liv. III.*

Le tempérament ſanguin y eſt plus propre que le phlegmatique ; ceux qui ont un ſang fec & épais, qu'on appelle *inflammatoire*, reçoivent très-facilement les impreſſions fâcheuſes des cauſes éloignées. Le tempérament bilieux, mélancolique, le plus ſenſible de tous eſt auſſi ſujet à l'*inflammation*. Les perſonnes hémorrhoïdaires, bilieuſes, hépatiques, ſemblent avoir une diſpoſition particuliere aux érésipeles périodiques, qui, par le défaut du traitement, deviennent très-opiniâtres.

La théorie. La théorie de l'*inflammation* n'eſt autre choſe que la recherche ou l'examen des cauſes inconnues qui la produiſent, ou plutôt qui la conſtituent. Il s'agit ici de cette cauſe, que les ſcholaſtiques appellent *cauſe prochaine, continente*, dont la préſence entraîne néceſſairement l'*inflammation*, & qui ceſſant d'exiſter, termine tout de ſuite l'*inflammation*. Cette cauſe, ce changement intérieur qu'éprouvent alors le ſang & les vaiſſeaux, entierement dérobé au témoignage des ſens, eſt par là même fort incertain, très-obſcur ; & c'eſt ce qui l'a rendu la ſource de beaucoup de diſcuſſions, de diſputes, d'hypotheſes, & en conſéquence de beaucoup d'erreurs. Le raiſonnement ſeul peut percer ce myſtere ; auſſi eſt-il bien difficile de donner ſur cette matiere rien de certain, & c'eſt un grand point d'atteindre le vraiſemblable ; pour s'en convaincre il n'y a qu'à jetter un coup d'œil ſur les différens ſentimens qui ont partagé depuis très-long-tems les Medecins.

Les anciens penſoient que l'*inflammation* ſe formoit par une fluxion rapide d'une humeur chaude & agitée, dans une partie, & ſur-tout dans les vaiſſeaux deſtinés à renfermer les eſprits. C'eſt ainſi qu'ils appelloient les arteres, qu'ils ont cru juſqu'à Galien qui combat vivement cette erreur, entierement vuides de ſang ; ſi c'étoit un ſang pur & médiocrement épais, dit après Galien Paul d'Egine, l'*inflammation* étoit phlegmoneuſe, le mélange du ſang & de la bile ſeule ainſi ramaſſée, occaſionnoit les dartres, *&c.*

On voit à-travers les fautes qu'entrainoit néceſſairement le défaut d'anatomie, l'ignorance de la circulation du ſang, le mauvais état de la phyſique, *&c.* que les anciens faiſoient conſiſter l'*inflammation* dans l'arrêt & l'accumulation du ſang, d'un ſang agité dans les extrémités des arteres. Ce ſentiment a été renouvellé, après avoir été long-tems ridiculiſé & mis en oubli, & on l'a donné comme nouveau, de même que bien d'autres opinions des anciens.

Pendant l'eſpace de dix-huit ſiecles que les Medecins ne juroient que par Galien & par Hippocrate, & ne ſavoient pas penſer ſans leur ſecours, on n'a rien innové dans la doctrine des anciens ; & cette théorie, la ſeule qu'il y eût, étoit généralement adoptée de tout le monde.

Lorſqu'au commencement du xvj. ſiecle la Chimie au ſortir du berceau commença à flotir & à dominer, elle ébloüit alors loin d'éclairer ; tout le monde lui rendit les armes, & la face de la Medecine fut entierement changée : les écoles ne retentirent plus que des noms impoſans & mal définis de ſel, de ſoufre, d'eſprit, *&c.* On métamorphoſa le corps humain en alembic ; le ſang fut regardé comme un magaſin de différens ſels, de ſoufre, & autres principes chimiques ; on plaça dans toutes les parties & dans tous les couloirs, des fermens particuliers deſtinés à chaque ſecrétion ; en un mot, on penſa que les effervefcences, fermentations, & autres phénomenes chimiques qu'on obſerve dans les laboratoires, devoient ſe remarquer auſſi dans le corps humain. Il fut décidé que toutes les maladies devoient leur origine à des combinaiſons contre nature des différens principes qui compoſent le ſang ; ainſi Paracelſe déduiſit la fievre de l'*inflammation* d'un principe nitro-ſulfureux qui ſe formoit dans le ſang, lorſque des mucilages, des eſprits ſalins & nitreux ſe mêloient à un ſoufre impur & fetide, lorſque ce mélange étoit conſidérable & répandu dans tout le corps, fleurs qui reſultoient de ſa progérmination, acéteuſes, froides & mercurielles, enſuite graſſes, inflammables & ſulfureuſes, produiſoient ſucceſſivement le froid & le chaud fébril. Ce mélange reſtreint & concentré dans une partie, & toûjours entretenu par un abord continuel des mêmes matieres, formoit l'*inflammation*.

Un ſang abondamment chargé de parties huileuſes & ſulfureuſes, dit Wolffgangus Wedelius, venant à s'arrêter dans les pores, cauſera l'*inflammation*, ſur-tout érésipélateuſe, parce que les parties ſalines ſulfureuſes venant à ſe dilater & à ſe raréfier, cauſeront une irritation qui déterminera les efforts de l'archée ſurveillant.

Willis tout-à-tour fameux anatomiſte, grand medecin, excellent chimiſte, & ſur-tout ſi zelé fermentateur, qu'il ſouhaitoit, peut être pas ſans fondement, que les Medecins reſſemblaſſent à des vinaigriers, plaça dans tous les couloirs, dans tous les viſceres, des fermens particuliers ; il compoſa le ſang humain de ſes cinq principes univerſels, ſavoir d'eſprit, de phlegmes, de ſels, de ſoufre, & de terre, ou *caput mortuum* ; & comme s'il opéroit dans ſon laboratoire, il procede ainſi à cette compoſition ; il enchaine les eſprits dans les corpuſcules groſſiers & terreux ; par cette ſage précaution, il prévient leur diſſipation : d'ailleurs ces eſprits retenus font de continuels efforts pour s'échapper ; ils mettent en mouvement, dilatent, ſubtiliſent leurs liens, volatiliſent les ſels, diſſolvent les ſoufres, les rendent miſcibles à l'eau, briſent la terre, & enfin mêlent intimement ces principes entr'eux. De ce mélange il reſulte un corps fluide auquel les ſoufres diſſouts donnent une couleur rouge ; ce fluide ainſi formé, eſt le ſang dont les parties ſont toûjours dans un mouvement inteſtin de fermentation, ou d'effervefcence, dit Willis ; car il confond ſouvent ces deux mouvemens que la chimie moderne a réellement diſtingués. Lorſque ce mouvement inteſtin ſemblable à la fermentation vineuſe, eſt réduit à un juſte milieu, il établit la ſanté : arrêté, diminué, ou augmenté par différentes cauſes, il eſt la ſource de différentes maladies ; ſi les parties ſalines & ſulfureuſes ſont plus abondantes, ou plus développées dans une partie, elles embarraſſeront le mouvement du ſang, l'empêcheront de circuler ; d'où il reſultera un choc plus grand & plus ſubit des parties différentes ; & de-là naîtront avec l'*inflammation* tous les différens ſymptomes, la tumeur, la rougeur, la chaleur

Digitized by Google

leur & la douleur, & la fievre ſurviendra : ſi quelque principe, ſur-tout actif, comme les eſprits & le ſoufre, prend le deſſus, il s'excitera une ſorte d'effervescence, comme il arrive dans un tonneau de vin, lorſque quelque partie, ſur-tout le tartre, prédomine ; cette effervescence ou la fievre duteta juſqu'à ce que le ſang enflammé par le feu fébrile ait deſtigré.

Chirac, illuſtre profeſſeur de Montpellier, homme né avec un génie hardi & créateur, doué de talens ſupérieurs, & renommé par les changemens conſidérables qu'il a apportés dans la théorie & la pratique de la Medecine, penſoit auſſi que le ſang étoit compoſé de ſels, de ſoufre, de terre & d'eau ; que les ſels qui entroient dans ſa compoſition étoient de différente nature, les uns acides, & les autres alkalis ; ils entretenoient par leur choc mutuel un mouvement de fermentation, ou plutôt d'effervescence, néceſſaire à la coction des humeurs & à leurs différentes ſecrétions ; ſi quelques cauſes augmentoient l'énergie de ces ſels, leur choc devenoit plus fort, la chaleur plus vive, la fermentation augmentoit. Si cette cauſe avoit lieu dans tout le corps, la fievre étoit excitée ; ſi elle étoit reſtrainte à une partie, & ſur-tout le ſang étant déja coagulé par les acides, ce n'étoit qu'une fievre topique, ou *inflammation*.

Quelques ſectateurs de la phyſique de Deſcartes ont trouvé la cauſe de l'*inflammation* dans cette matiere ſubtile éthérée qui, ſelon eux, eſt le premier & le ſeul moteur de toutes choſes : en ſuppoſant auparavant le ſang épaiſſi & arrêté dans quelques parties, la matiere ſubtile qui avant cet épaiſſiſſement parcourroit en liberté les pores du ſang ouverts & diſpoſés en droite ligne, ne ſauroit ſe mouvoir avec la même facilité dans les pores retrécis & tortueux d'un ſang coagulé ; ainſi elle ſera obligée de faire des efforts pour briſer les liens, pour vaincre les obſtacles qui s'oppoſent à ſon mouvement, pour expulſer les matieres hétérogenes qui bouchent les pores ; tous ces efforts, ces mouvemens, ſeront néceſſairement ſuivis de chaleur, de rougeur, de douleur, & en un mot il y aura *inflammation*.

On ne ſauroit nier que tous ces ſyſtèmes ne ſoient imaginés avec beaucoup d'eſprit ; il eſt fâcheux qu'ils n'ayent d'autre mérite, & qu'ils ſoient ſi éloignés de la vérité ; une réfutation ſérieuſe me paroît ſuperflue ; les nouvelles analyſes du ſang & des humeurs en ont banni tous ces principes, qui étoient redevables de leur exiſtence à l'imagination bouillante & préoccupée de quelques chimiſtes ; la matiere éthérée ne mériteroit pas un traitement plus favorable ; la faine Phyſique en a reconnu l'inſuffiſance & le défaut, & l'a condamnée, ainſi que les lois du mouvement de ce grand homme, à une inaction perpétuelle. Auſſi toutes ces hypothèſes, fruit de l'imagination, ne ſe ſont ſoutenues que peu de tems en faveur de la nouveauté, & ſont tombées dans l'oubli auſſi-tôt qu'elles ont eu perdu ce foible avantage, *opinionum commenta delet dies*.

Les Méchaniciens ont ſuccédé aux Chimiſtes ; ils ſe ſont élevés ſur les débris de la Chimie, dont ils ont renverſé les opinions ; le corps humain changea dans leur main de nature ; il ceſſa d'être laboratoire, & fut transformé en un magaſin de cordes, de leviers, poulies, & autres inſtrumens de méchanique, dont le principal but devoit être de concourir au mouvement des humeurs ; en un mot, le corps fut regardé comme une machine ſtatico-hydraulique ; & on ne balança pas un moment à en expliquer toutes les fonctions par les voies aveugles & démontrées géométriquement de la méchanique inorganique ; mais il eſt arrivé très ſouvent qu'on a fait une fauſſe application des principes les plus certains ; leur théorie de l'*inflammation*, & celle de la fievre, qui eſt preſque la même, eſt fondée ſur ce principe, dont la vérité n'eſt rien moins que démontrée dans la fievre, mais qui eſt aſſurée dans l'*inflammation* ; ſavoir que le cours du ſang eſt gêné & preſque nul dans les extrémités capillaires.

M. Deidier, ancien profeſſeur en notre univerſité, célebre ſur-tout par les reſſources heureuſes que lui fourniſſoit une imagination vive dans les cas les plus déſeſpérés, le premier qui ait fait jouer la machine dans le corps humain, regardoit la ſtagnation du ſang dans les petites artérioles comme cauſe ſuffiſante de l'*inflammation*. Cela poſé, diſoit-il, le ſang qui continuellement pouſſé par le cœur, vient heurter contre ces obſtructions, rebrouſſe chemin, paſſe plus vîte par les vaiſſeaux collatéraux ; parce qu'une plus grande quantité doit paſſer dans un tems donné. Il arrive donc au cœur par un chemin plus court, par conſéquent plus promptement, & en plus grande quantité ; d'où s'enſuit encore la fievre générale, qu'il doit regarder dans ſon ſyſtême comme compagne inſéparable de l'*inflammation*. Cette explication n'eſt qu'un enchaînement de principes faux & contraires aux lois du mouvement ; car, ſelon ces lois, un corps mu avec un certain degré de viteſſe, rencontrant un corps de la même denſité en repos, lui communique la moitié de ſa viteſſe ; donc le ſang pouſſé par le cœur contre celui qui eſt arrêté, doit perdre de ſa viteſſe loin d'en acquérir une nouvelle ; loin donc de traverſer plus vîte les vaiſſeaux adjoints, donc il ne doit pas non plus arriver plus promptement au cœur ; car ſouvent le paſſage par les vaiſſeaux collatéraux n'abrege point le chemin ; d'ailleurs il doit y parvenir en moindre quantité, puiſqu'une partie des extrémités capillaires lui refuſe une iſſue ; il eſt démontré que la maſſe d'un fluide qui s'échappe d'un tube par différens orifices, eſt proportionnelle à leur nombre. Si dans une pompe de trois orifices égaux, on en bouche deux, le piſton continuant de jouer avec la même force, la quantité du fluide qui ſortira par le ſeul orifice ſera ſous-triple de celle qui s'échappoit auparavant par les trois. Ainſi les petits vaiſſeaux s'étant bouchés par la ſuppoſition, la maſſe du ſang qui ſera tranſmiſe au cœur diminuera à proportion ; donc ces obſtacles ne tendront qu'à diminuer la force & la viteſſe des contractions du cœur, loin de les augmenter ; la gangrene & la ſyncope dans ces circonſtances ſeroient plus à craindre que l'*inflammation* & la fievre.

M. Fizes, auſſi fameux profeſſeur en l'univerſité de Montpellier, fait exactement l'opinion de Deidier ; il penſe avec lui que la ſtagnation du ſang ſuffit pour augmenter ſa viteſſe dans les vaiſſeaux voiſins, & même par tout le corps ; il ajoute que les parties fibreuſes de ſang embarraſſant l'embouchure des vaiſſeaux lymphatiques, la lymphe ne ſera point ſéparée. Or cette ſecrétion qui, ſelon lui, arrête le cours du ſang, n'ayant pas lieu, le ſang ira d'autant plus vîte, que ſa viteſſe dans les extrémités artérielles ſurpaſſe celle de la lymphe dans ſes vaiſſeaux appropriés : cirons les propres termes de l'auteur, pour ne pas paroître les avoir obſcurcis : *hinc ſanguinis celeritas in eâ proportione creſcet quâ ſanguinis per vaſa minima projecti celeritas lymphæ per ductus exiguos fluentis celeritatem ſuperat* ; ce qui donne encore la raiſon ſi recherchée de l'augmentation préſendue dans la viteſſe du ſang, ſoit dans la partie, ſoit dans tout le corps : c'eſt aſſurément prendre bien de la peine pour donner la raiſon d'un fait qui n'eſt rien moins qu'évident ; il me ſemble voir tous les Chimiſtes diſputer, entaſſer des volumes, pour rendre raiſon d'une dent d'or ſuppoſée naturelle à un enfant qui étoit à la cour d'un duc de Toſcane, tandis que le fait étoit faux ; ou les Phyſiciens ſe mettre à la tor-

ture pour expliquer les lampes éternelles de Deſcartes, dont on conſtata la fauſſeté. Cette lymphe qui reſte dans le ſang ſert encore à expliquer la force des contractions du cœur, qu'on croit devoir être jointes à la viteſſe pour faire la fievre; car par ſon moyen la maſſe du ſang augmentera. D'où il ſuivroit que la fievre ſera proportionnée à la quantité de lymphe qui reſtera dans le ſang; & qu'ainſi une *inflammation* très-étendue (pour ne pas aller chercher d'autres exemples étrangers, auſſi contraires à cette aſſertion) ſera toûjours ſuivie d'une fievre conſidérable; & une *inflammation* qui occupera peu d'eſpace, dans laquelle peu de vaiſſeaux lymphatiques ſeront embarraſſés par ces prétendues parties *fibreuſes*, ne ſera jamais ſuivie de la fievre: mais la fievre aiguë qui ſurvient aux panaris, & mille autres obſervations, font voir tout le faux & l'inſuffiſance de cette théorie.

Le grand Boerhaave & l'illuſtre Swieten, le commentateur de ſes fameux & obſcurs aphoriſmes, admettent auſſi à-peu-près la même opinion; ils y ajoûtent un certain broyement du ſang qui ſe fait dans les vaiſſeaux obſtrués par la contraction de ces mêmes vaiſſeaux, & par l'impulſion du ſang qui aborde continuellement avec la même viteſſe, ou une plus grande; du reſte, c'eſt encore ici un ſang qui va au cœur par des chemins plus courts, dont la maſſe eſt auſſi augmentée. Il faut, diſent-ils, ou que ce ſang ſurabondant reſte dans les vaiſſeaux libres, ou il doit en ſortir avec plus de viteſſe: l'un des deux eſt aſſurément indiſpenſable; l'obſervation & l'expérience que le commentateur a fait ſur un chien, font voir qu'il n'y reſte pas; donc, conclunt-ils, ſa viteſſe augmente. D'ailleurs la pléthore ſuffit, ſelon qu'ils l'expoſent ailleurs, pour déterminer le cœur à des contractions plus violentes & plus réïtérées. Quoique la fauſſeté de cette théorie qui eſt pourtant encore la plus reçue dans les écoles, appuyée du grand nom de Boerhaave, ſoit aſſez démontrée par ce que nous avons dit, je remarquerai que ſon broyement eſt purement imaginaire; que ſa pléthore loin de produire la fievre, doit retarder les contractions du cœur; auſſi voyons-nous que le pouls des perſonnes pléthoriques eſt remarquable par ſa lenteur: concluons auſſi que ſuivant ces ſyſtêmes, une perſonne qui aura la moitié du corps gangrenée, par exemple, devra avoir une fievre extrêmement aiguë, dont la force ſera en raiſon compoſée de l'augmentation des humeurs & de la briéveté de leur chemin. Remarquons enfin, pour en déterminer la nouveauté, que cette ſtagnation d'un ſang broyé & en mouvement de nos modernes, ne differe pas beaucoup de la congeſtion d'un ſang agité & bouillant que Galien avoit établi.

Les éclectiques ou animiſtes, avec Stahl, ou plûtôt Hippocrate leur chef, voyant ou croyant voir l'impoſſibilité de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchaniſme, ont recouru à une puiſſance hyper-méchanique, qu'ils en ont fait le premier auteur. Cette puiſſance ou faculté motrice eſt connue dans les ouvrages d'Hippocrate, Galien & autres illuſtres peres de la Médecine ancienne, ſous les noms de *nature*, d'*ame*, de *chaud inné*, d'*archée*, de *chaleur primordiale effective*, &c. Tous ces noms étoient ſynonymes & indifféremment employés pour déſigner l'ame, comme on peut le voir par une foule de paſſages d'Hippocrate, & comme Galien le dit expreſſément dans le livre intitulé, περι μορων και τροφης, où il s'exprime ainſi: και πυρ φυσις και η ψυχη τουτο αυτο τουτ' εστι, *la nature & l'ame ne ſont rien autre choſe*. Dans les maladies les anciens croyoient reconnoître ſon ouvrage bienfaiſant, αι δε φυσεις, dit Hippocrate, *Epid. lib. VI.* των νοσων ιητροι, & ils la regardoient dans l'état de ſanté comme un principe veillant à la conſervation du corps, attirant ce qui lui paroiſſoit bon, le retenant, aſſimilant ce qui pouvoit contribuer à la nutrition de ſon domicile, & chaſſant ce qui ne pouvoit que lui être nuiſible. Galen. *de differ. febr. lib. II. cap. xj.*

Stahl a renouvellé, corrigé, châtié, ou pour mieux dire, habillé à la moderne le ſentiment des anciens qu'on a vu depuis ſe glorifier du beau nom de *ſtahlianiſme*. L'appui d'un ſi grand maître a attiré beaucoup de ſectateurs à cette opinion. On a cru voir l'ame ou la nature, bonne & prévoyante mere, opérer avec choix & ſuccès, quoiqu'à l'aveugle, guérir obligeamment des maladies qu'elle ne connoit pas, & manier avec intelligence des reſſorts dont la ſtructure & le méchaniſme lui ſont auſſi cachés: qu'importe? On a obſervé dans l'éternuement une quantité de muſcles mis en jeu & mûs d'une façon particuliere très appropriée pour balayer & emporter les parties âcres qui irritoient la membrane pituitaire; dans le vomiſſement, un méchaniſme très-joliment imaginé pour dégager l'eſtomac ſurchargé, ſans chercher, ſans faire attention que ces effets auroient peut-être pû être exécutés avec moins d'efforts & moins de dépenſe de fluide nerveux. On a crié que ces opérations ſe faiſoient le mieux qu'il fût poſſible dans la plus parfaite des machines, & conſéquemment par la plus ſpirituelle & la plus bienfaiſante des intelligences; tous les viſceres, tous les vaiſſeaux ſont parſemés de nerfs, qui ſemblent être ſes émiſſaires & ſes eſpions qui l'avertiſſent des irritations, des dérangemens qui demandent ſon action; ils ſont munis & entourés de fibres muſculaires propres à exécuter les mouvemens que l'ame juge néceſſaires.

Cela poſé, pour expliquer l'*inflammation*, les Stahliens ſuppoſent la ſtagnation du ſang dans les vaiſſeaux capillaires ou dans les pores, comme parle Stahl; l'ame dès-lors attentive à la conſervation de ſa précieuſe machine, prévoyant le mal qui arriveroit ſi le ſang croupiſſoit long-tems immobile dans les vaiſſeaux, envoie une plus grande quantité de fluide nerveux dans les vaiſſeaux obſtrués & circonvoiſins pour emporter cette obſtruction. Si l'*inflammation* eſt plus conſidérable, ou plutôt ſi la douleur plus vive la lui fait paroître telle, & le danger plus preſſant, l'ame en général inſtruite proportionnera le remede à la grandeur du péril; voyant l'inſuffiſance du premier ſecours, augmentera par tout le corps (aſſez inutilement) le mouvement du cœur & des arteres; ce qui quelquefois réſoudra l'*inflammation*; d'autres fois la fera gangrener, ſi un médecin attentif ne fait pas modérer la fougue & l'ardeur de ce principe impérieux; ſi le fort du combat eſt malheureux, que la maladie ait le deſſus, c'eſt au défaut des forces, à la mauvaiſe diſpoſition des organes que le peu de ſuccès doit être attribué, & quelquefois auſſi, remarque fort naïvement Nanter, ſervent animiſte, aux erreurs de l'ame, qui pouvant ſe tromper, & ſe trompant en effet très-ſouvent dans les choſes morales, ne doit pas être cenſée infaillible dans celles qui concernent la conſervation de la vie & de la ſanté.

Cette théorie, qui paroît d'abord très-ſatisfaiſante, & qui eſt ſur-tout aſſez conforme à la pratique, a été miſe dans un très-beau jour, & fort ſavamment expoſée dans une très-belle & très-géométrique diſſertation, que M. de Sauvages a fait ſoutenir il y a quelques années aux écoles de Médecine de Montpellier.

Quelles que ſoient cependant les autorités & les apparences de cette opinion, elle eſt fondée ſur un principe dont la vérité ne paroît pas inconteſtable: c'eſt l'ame, dit-on, qui eſt la cauſe efficiente de l'*inflammation*, parce qu'elle eſt le principe des mouvemens vitaux; quelques effets que les paſſions d'a-

Digitized by Google

me font ſur le corps ont d'abord fait haſarder ce paradoxe, & l'on a cru qu'il étoit à-propos de ne pas laiſſer un ſi bel agent ſans ouvrage, d'autant mieux que la matiere ſeule a été jugée incapable de ſe mouvoir par elle-même. Il eſt vrai que ſi notre corps étoit une machine brute, inorganique, il faudroit néceſſairement que quelqu'autre agent en dirigeât, ſoutint & augmentât les mouvemens; & les erreurs des Méchaniciens ne me paroiſſent partir d'autre principe que de ce qu'ils n'ont pas conſidéré les animaux comme des compoſés, vivans & organiſés. Mais quand même on ſeroit obligé d'admettre une faculté motrice qui agît & opérât dans le corps, elle devroit être cenſée différente de l'ame, & deſtinée à régler les mouvemens vitaux, tandis que l'ame ſeroit occupée à penſer ou à veiller ſur les fonctions animales. Ce qui donneroit occaſion de penſer ainſi, c'eſt en premier lieu le peu de connoiſſance qu'a l'ame de ce qui regarde la nature & ſes opérations; en ſecond lieu, c'eſt que le corps ſe trouve quelquefois dans certaines ſituations où l'ame ſemble avoir abandonné les rênes de ſon empire; tous les mouvemens animaux ſont abolis; les demi-animaux, la reſpiration, par exemple, ſont beaucoup affoiblis, & cependant alors les mouvemens vitaux s'exécutent ſouvent avec aſſez de facilité: la même choſe s'obſerve dans le ſommeil, qui n'eſt qu'une légere image de cet état morbifique; l'ame ne ſent rien; des cauſes ſouvent aſſez actives de douleur ne parviennent point juſqu'à elle, n'excitent aucun ſentiment fâcheux: cependant alors les fonctions vitales s'exercent avec plus de force, ce ſemble, & d'uniformité.

Mais, demandera-t-on, cette nouvelle faculté motrice eſt-elle ſpirituelle, matérielle, ou tient-elle un milieu entre ces deux états? Je répondsi°. qu'ayant lieu auſſi-bien dans les animaux & les végétaux que dans l'homme, elle ne ſauroit être ſpirituelle: je dis *dans les végétaux*, parce qu'on y obſerve le même méchaniſme, quoique plus ſimple, que dans les animaux, & que je les regarde comme compris ſous la claſſe des corps organiſés, & ne différant que par nuances des animaux intraſonnables (l'homme doué d'une ame penſante & raiſonneuſe, faiſant ſa claſſe à part). Outre la circulation des humeurs, la nutrition, la génération, la végétation, *&c.* ne voit-on pas, pour choiſir un exemple qui ſoit de mon ſujet, dans quelques arbres ſurvenir des tumeurs après des coups, après la piquure de certains inſectes? Pour ce qui regarde les animaux, perſonne ne doute qu'ils ne ſoient ſujets à l'*inflammation* & autres maladies comme les hommes, & que chez eux ces maladies ne ſe guériſſent de même.

2°. Tous ces efforts prétendus opérés par un principe auſſi-bienfaiſant qu'intelligent, & toujours dirigés à une bonne fin, ſont trop conſtans & trop ſemblables pour n'être pas l'effet d'un méchaniſme aveugle. Dans tous les tems, dans tous les pays, dans tous les ſexes, les âges, dans tous les animaux, (je ne dis pas les végétaux, parce que cette partie de leur hiſtoire, qui traite des maladies, ne m'eſt pas aſſez connue), ces efforts s'exécutent de la même maniere; ils conſiſtent dans l'augmentation du mouvement vital, lorſque les obſtacles irritans à vaincre ſont dans le ſyſtême vaſculeux, lorſque les nerfs qui ſervent aux fonctions vitales ſont irrités, ce qui arrive le plus ſouvent; & le mouvement des muſcles augmente contre ou ſans la volonté de l'ame, & il ſurvient des convulſions univerſelles ou particulieres, lorſque l'irritation porte ſur les autres nerfs, comme il arrive aux enfans & aux hyſtériques. Il eſt auſſi ſimple & auſſi néceſſaire que ces efforts s'exécutent, & qu'à l'irritation ſurvienne l'*inflammation*, qu'il eſt naturel que la preſſion d'un reſſort dans une montre à répétition faſſe ſonner les heures. Si une faculté clairvoyante conduiſoit ces efforts, elle devroit les proportionner aux dangers, aux forces, au tempérament & à l'état de la maladie, les varier, les diverſifier ſuivant les circonſtances, & même les ſupprimer lorſqu'ils pourroient être nuiſibles ou infructueux. Si l'on obſervoit ces efforts auſſi dirigés, & conſéquemment toujours ſuivis d'un heureux ſuccès, qu'on les rapporte à l'ame ou à tout autre principe intelligent, rien de plus naturel; mais voir toujours la même uniformité dans des cas abſolument indifférens, voir des ſymptomes multipliés & dangereux, ſouvent la mort même ſuccéder aux efforts de ce principe, appellé bienfaiſant; voir des convulſions violentes, quelquefois mortelles, excitées par une cauſe très-légere; toutes les puiſſances du corps déchaînées, la fievre la plus aiguë animée pour détacher l'ongle du doigt dans un panaris; voir au contraire ces efforts modérés & trop faibles dans une *inflammation* ſourde du foie; ne pouvoir pas prévenir la ſuppuration d'un viſcere ſi néceſſaire à la ſanté & à la vie; voir enfin des *inflammations* légeres en apparence, ſuivies bientôt de la mort de la partie on de tout le corps, par le moyen de ces mouvemens prétendus ſalutaires; voir, dis-je, tous ces effets, & les attribuer à un principe auſſi bienfaiſant qu'intelligent, c'eſt, à ce qu'il me ſemble, raiſonner bien peu conſéquemment.

3°. Dans tout corps vivant & organiſé, on obſerve une propriété ſinguliere, plus particuliérement attachée aux parties muſculeuſes, que Gliſſon a le premier démontrée dans les animaux, & appellée *irritabilité*, & qui eſt connue dans divers écrits ſous les noms ſynonymes de *ſenſibilité*, *mobilité* & *contractilité*. Elle eſt telle, que lorſqu'on irrite ces parties, elles ſe contractent, ſe roidiſſent, ſe mettent en mouvement, & ſemblent vouloir ſe délivrer de la cauſe qui les irrite; le ſang abonde en plus grande quantité & plus vite au point où l'irritation s'eſt faite; ce point-là devient plus rouge & plus ſaillant, & il s'y forme une *inflammation* plus ou moins conſidérable: on en voit quelques traces dans les végétaux; quoiqu'elle y ſoit moins ſenſible, elle y eſt très-aſſurée. Cette propriété entierement hors du reſſort de l'ame, également préſente, quoique dans un degré moins fort & moins durable dans les parties ſéparées du corps, que dans celles qui lui reſtent unies, eſt le principe moteur, la nature, l'archée, *&c.* elle ſuffit pour expliquer la fievre, l'*inflammation* & les autres phénomenes de l'économie animale qu'on déduiſoit de l'ame ou nature. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, *&c.*

Toutes les expériences faites ſur les parties contractées ou ſenſibles des animaux, démontrent que pour faire naître l'*inflammation* il ne faut qu'augmenter à un certain point la contractilité des petits vaiſſeaux attériels d'une partie ſujette aux lois de la circulation & expoſée à l'action des nerfs. L'irritation qui produit cet effet, eſt cette épine dont parle van Helmont, qui attire d'abord à un point le ſang qui s'y accumule peu-à-peu tout-à-l'entour, qui s'arrête enſuite dans les petits vaiſſeaux qui y vont aboutir; ce qui donne lieu aux ſymptomes *inflammatoires*. Cette théorie (ſi ce que nous venons d'avancer mérite ce nom) n'eſt qu'un expoſé ou un corollaire de ce que les expériences offrent aux yeux les moins attentifs. *Voyez* IRRITABILITÉ & SENSIBILITÉ.

Appliquons à préſent à cette cauſe déterminée quelques conſidérations ou propoſitions qui nous conduiront à l'examen des cauſes éloignées évidentes, & dont le développement terminera cette partie.

1°. On croit communément que la ſtagnation du ſang eſt néceſſairement la baſe de toute *inflammation:* cette aſſertion mérite quelqu'éclairciſſement;

Digitized by Google

priſe dans le ſens qui ſe préſente naturellement, elle eſt trop générale; c'eſt-à-dire ſi l'on penſe, comme c'eſt le ſentiment unanimement reçu, que la ſtagnation du ſang eſt un principe qui doit précéder & produire l'*inflammation*. Cette propoſition ainſi donnée univerſellement eſt fauſſe. Il y a bien des *inflammations* excitées par le ſen, les cauſtiques actifs, *&c.* qui ſuivent de trop près l'application de la cauſe, pour qu'on puiſſe ſuppoſer que le ſang a dû s'arrêter avant que les ſymptomes paruſſent: cette ſuppoſition ſeroit d'ailleurs gratuite & démontrée fauſſe, parce que ces cauſes ſuffiſent pour augmenter l'irritabilité & exciter les ſymptomes *inflammatoires*. Il eſt bien vrai que dans ces *inflammations* cet arrêt du ſang ne tarde pas à avoir lieu; ainſi dans certains cas il eſt cauſe, dans d'autres il eſt l'effet de l'*inflammation*. La tumeur préſente dans toute *inflammation*, quoiqu'inobſervable dans celles qui ſont internes, toujours conſtante malgré la ſyncope & la mort même, le ſiége de l'*inflammation* & les cauſes qui la produiſent concourent à fournir des preuves inconteſtables de ce fait. Par ſtagnation, hérence, arrêt du ſang, *&c.* je n'entends pas le repos abſolu, mais ſeulement ſon mouvement retardé de façon qu'il aborde plus vite à la partie qu'il n'en revient.

2°. L'*inflammation* n'a lieu que dans les petits vaiſſeaux artériels, ſanguins ou lymphatiques. La ſtagnation qui ſe feroit dans les gros troncs ſeroit ſuivie de la ſyncope ou de la mort; ſi par une ligature on intercepte dans un vaiſſeau artériel conſidérable le mouvement du ſang, l'animal ſur qui on fait l'expérience devient inquiet, s'agite & meurt dans les convulſions, & l'on n'apperçoit d'autre *inflammation* que celle des petits rameaux qui rampent dans les parois de l'artere liée, dans leſquels la ligature a gêné ou interrompu le cours des humeurs. La propoſition qui annonce que le ſiége de l'*inflammation* n'eſt que dans les vaiſſeaux artériels, eſt fondée ſur le peu de contractilité ou ſenſibilité des veines, ſur leur diſpoſition, qui eſt telle que le ſang va toujours d'un endroit plus difficile dans un plus large & plus aiſé. Elle eſt cependant trop générale, à moins que ſous le nom d'arteres on ne veuille auſſi comprendre les veines qui en ſont les fonctions, & dont les ramifications ſe multiplient en convergeant: la veine porte eſt dans ce cas là; auſſi je penſe que c'eſt dans ſes extrémités qu'eſt le ſiége de l'*inflammation* ſourde du foie, ſi difficile à connoître & à guérir. Nous avons ajouté que les vaiſſeaux ſuſceptibles d'*inflammation* étoient ſanguins ou lymphatiques; en effet, le ſang peut s'arrêter dans les premiers, ou s'égarer dans les lymphatiques qui naiſſent des vaiſſeaux ſanguins; ce qui produit l'*inflammation* par erreur de lieu de Boerhaave, le premier qui ait développé cette idée, qui ne lui appartient pas, que Chirac pourroit revendiquer avant lui, mais dont la découverte doit être, avec plus de raiſon, comme l'a déja remarqué M. Fizes, attribuée au célebre Vieuſſens, medecin de Montpellier, le plus grand des anatomiſtes françois. Il expoſe fort clairement cette doctrine dans ſon traité intitulé: *Novum ſyſtema vaſorum*. Il dit avoir vu dans les inteſtins d'un homme mort d'une *inflammation* dans cette partie-là, les vaiſſeaux lymphatiques nouvellement découverts, tous remplis de ſang, » qui par leur replis tortueux » & leur entrelacement téteréé préſentoient un ſpec» tacle étonnant & fort agréable; & de cette obſer» vation il ſuit clairement, ajoute ce grand mede» cin, que le ſang trop abondant ou arrêté peut quel» quefois s'épancher dans les vaiſſeaux lymphati» ques dilatés, s'y arrêter & produire une nouvelle » *inflammation* dont je n'ai eu aucune idée claire » avant d'avoir découvert l'origine, l'inſertion & » les diſtributions des vaiſſeaux ſecretoires du corps » humain ». Boerhaave n'ignoroit pas la vérité de ce fait, rapporté par Vieuſſens; cependant ſans lui en rendre de juſtes hommages, il donne cette idée comme lui appartenante. Les anciens avoient eu quelque idée de cette *inflammation*. Galien dit dans un endroit (*Method. med. lib. X. cap.x.*) que l'*inflammation* eſt quelquefois ſi violente, que non-ſeulement les petits vaiſſeaux ſanguins ſont engorgés, mais même les vaſtes eſpaces qui ſont entre ces vaiſſeaux ſont diſtendus par un ſang chaud & abondant: on pourroit croire qu'il veut parler des petites ramifications lymphatiques qui ſont dans le tiſſu cellulaire. On voit un exemple frappant & démonſtratif de cette *inflammation* dans l'ophthalmie, où la cornée opaque arroſée dans l'état naturel des ſeuls lymphatiques tranſparens, paroît alors n'être qu'un tiſſu de vaiſſeaux ſanguins gonflés: l'*inflammation* des tendons, des os, des cartilages, *&c.* offre le même ſpectacle & la même preuve. Il y a d'ailleurs des obſervations qui démontrent que le ſang peut ſe faire jour à travers les plus petits vaiſſeaux; ainſi on a vu des perſonnes dont la ſueur étoit entremêlée de globules rouges; on voit des crachats teints de ſang, ſans qu'on puiſſe ſoupçonner la rupture des petits vaiſſeaux; les tuyaux excrétoires de la mattice à-travers leſquels il ne ſuinte ordinairement qu'une humeur ténue & limpide, laiſſent dans le tems de la menſtruation paſſer du ſang rouge en quantité; ſi dans ces vaiſſeaux lymphatiques encore irritables, au lieu du ſang, la lymphe, au tranſport de laquelle ils ſont deſtinés, vient à s'arrêter, il ſe forme ta une *inflammation* blanche, que Boerhaave appelle du *ſecond genre*, & qui eſt connue ſous le nom d'*œdème chaud*; cet auteur s'abandonnant à ſa théorie, penſe qu'il peut y avoir autant de genres d'*inflammation*, qu'il y a de genres décroiſſans de vaiſſeaux féreux; mais il ne fait pas attention que l'obſtruction ne ſuffit pas, il faut outre cela qu'elle ait lieu dans les vaiſſeaux irritables; ſans cela il ſe forme un skirrhe, ou un œdème, & non une *inflammation* ſéreuſe; les expériences apprennent qu'on n'apperçoit aucune trace d'irritabilité dans les vaiſſeaux lymphatiques qui ſont parvenus à une certaine petiteſſe. L'on peut conclure de ce que nous avons dit, que toutes les parties qui ont des vaiſſeaux ſanguins ou lymphatiques du premier & ſecond genre, ſont ſujettes à l'*inflammation*, & conſéquemment il n'y a point de partie à l'abri de cette affection, puiſque les admirables & malheureuſement perdues injections de Ruyſch, nous apprennent que toutes les parties ont des vaiſſeaux aſſez conſidérables; il n'eſt pas juſqu'aux os qui ne puiſſent être ſuſceptibles d'*inflammation*. Galien aſſure qu'ils peuvent s'enflammer même indépendamment des membranes qui les environnent; les obſervations de Heyne (*voyez ſon traité de l'inflammation des os*) confirment cette aſſertion.

Les cauſes qui produiſent l'*inflammation*, peuvent ſe réduire à deux chefs principaux; ſavoir à celles qui augmentent d'abord l'irritabilité dans la partie avant de produire la ſtagnation, & à celles dont l'effet primitif eſt cette ſtagnation qui détermine enſuite & excite l'augmentation de contractilité: ces deux cauſes peuvent agir enſemble & ſe compliquer.

On peut ranger à la premiere claſſe toutes les cauſes irritantes, le feu, les cauſtiques, les veſicatoires, le froid extrêmement âcre, les applications huileuſes, rances, ou ſimplement emplaſtiques, qui agiſſent en arrêtant la tranſpiration, les frictions, l'écoulement ou le dépôt de quelque humeur qui ait une âcreté très-marquée, comme il arrive aux hydropiques, aux jambes deſquels on obſerve des legeres *inflammations* excitées par la ſéreſité qui s'échappe, aux femmes qui ont des fleurs blanches d'un mauvais

Digitized by Google

caractère, ou un flux gonorrhoïque virulent, tout l'intérieur du vagin eſt *enflammé*. L'érésipele ſcorbutique dépend auſſi de la même cauſe: toutes ces *inflammations* paroiſſent participer davantage de l'érésipele que du phlegmon. Je crois que dans l'érésipele le ſang eſt le plus ſouvent mêlé avec la matiere de la tranſpiration, ou avec quelqu'autre humeur ténue, acre, & ſur-tout bilieuſe. Les érésipeles qui ſurviennent à des coleres effrénées dépendroient-elles d'un dérangement excité dans le foie? Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que bien des érésipeles, & ſur-tout ceux qui ſont périodiques, méritent ſouvent d'être attribués à quelque changement opéré dans ce viſcere; c'eſt la pratique & l'obſervation qui ont donné naiſſance à cette idée. Les *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures, luxations, diſtorſions, & en un mot aux affections douloriſiques, doivent être auſſi renfermées dans cette claſſe.

La ſeconde claſſe établit des cauſes qui excitent l'*inflammation*, comprend celles qui produiſent d'abord l'héſence du ſang ou l'obſtruction des vaiſſeaux, & qui y diſpoſent. Tout que le ſang s'arrête ou coule plus difficilement dans les vaiſſeaux de quelque partie, il faut que ſa maſſe augmente par-deſſus la capacité des vaiſſeaux; ce qui peut arriver, ou par l'augmentation abſolue du ſang, ou par la diminution de la capacité des vaiſſeaux, ou enfin par le concours de ces deux cauſes, l'*inflammation* n'ayant lieu que dans les petits vaiſſeaux, où à peine les globules ſanguins peuvent paſſer à la ſuite l'un de l'autre, il eſt évident que ſi les globules ſont trop fortement liés les uns aux autres pour pouvoir ſe déſunir par l'action très-foible de ces petits vaiſſeaux, l'obſtruction ſe formera: or ce vice pourra être produit par le froid, les venins coagulans, les ſpiritueux, abſorbans, acides, auſtéres, inviſquans & agiſſans topiquement. Cette diſpoſition ſera engendrée & entretenue dans le corps par l'uſage immodéré des liqueurs ſpiritueuſes, aromatiques, vineuſes, par les exercices violens, la pléthore, la ſuppreſſion des excrétions ſanguines, l'augmentation des féteuſes; la maſſe du ſang augmentera encore, eu égard à la capacité de ces petits vaiſſeaux, ſi pluſieurs globules pouſſés avec trop de rapidité ſe préſentent en même tems à l'embouchure d'un vaiſſeau qui n'en peut admettre qu'un; c'eſt le cas de la fievre.

Parmi les cauſes qui peuvent diminuer la capacité des vaiſſeaux, ſe préſente d'abord la compreſſion, qui peut être excitée par des corps étrangers, des tentes, des tampons, par exemple, placés mal-à-propos dans les plaies par des chirurgiens inhabiles, par des ligatures trop ſerrées, par les parties dures de notre corps déplacées ou rompues, comme il arrive dans les fractures, luxations, par le poids du corps ſur une partie; ainſi il ſurvient des *inflammations* au coxis, aux trochanters, aux épaules des perſonnes qui reſtent long-tems couchées ſur le dos. La compreſſion peut auſſi être produite par un ſang trop abondant & raréfié, diſtendant certains vaiſſeaux; ceux qui ſont voiſins ſouffrent de cette diſtenſion; leur capacité en eſt par-là diminuée: c'eſt ce qui a lieu dans les fievres ardentes *inflammatoires*.

L'allongement des vaiſſeaux, leur diſtorſion peut, en changeant leur figure, en diminuer le diametre; on ſait que de toutes les figures iſopérimetres, le cylindre eſt, après la ſphere, celle qui contient le plus de maſſe; ſi cette figure change de capacité, elle diminue néceſſairement: cette cauſe peut avoir lieu dans les luxations, diſtorſions de membres; c'eſt elle qui, de concert avec la douleur violente, produit les *inflammations* qu'on obſerve chez les criminels qui ont ſouffert la roue.

Enfin la capacité peut être retrécie par la propre contractilité des vaiſſeaux; leurs parois ont une force qui les fait rendre à ſe rapprocher de l'axe: cette force eſt toujours combattue & empêchée d'avoir ſon effet par le mouvement & la préſence du ſang; ſi cette force augmente, ou que la force qui la contrebalance diminue, alors les parois approchées mutuellement accourciront le diametre, & rendront le paſſage plus étroit. Toutes les cauſes qui rendent l'irritabilité plus forte, augmentent cette tendance: ces cauſes ont été détaillées plus haut; c'eſt ce qui prouve encore que la ſtagnation du ſang ſuit de près l'augmentation de l'irritabilité; le mouvement & la quantité de ſang qui retiennent en équilibre cette tendance venant à diminuer, elle aura auſſi-tôt ſon effet; c'eſt ce qui arrive dans les hémorrhagies, & c'eſt la cauſe la plus fréquente des *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures & aux opérations; les vaiſſeaux coupés obéiſſant à cette force, ſe retirent, ſe cachent dans les chairs, & après que le mouvement & la quantité du ſang ont été diminués par l'hémorrhagie, leurs parois s'appliquent mutuellement, le paſſage eſt preſqu'entierement bouché; c'eſt ce qui fait que ces *inflammations* ſe terminent toujours par la ſuppuration.

Enfin, ſans que le ſang augmente en maſſe, ou que le vaiſſeau diminue en capacité, la proportion peut être dérangée & y avoir obſtruction; c'eſt lorſque le ſang s'*égare* dans les vaiſſeaux lymphatiques; il faut même pour cela que l'embouchure de ces vaiſſeaux ſoit dilatée; la trop grande quantité de ſang, ſon mouvement trop rapide, ſa raréfaction produiſent ſouvent cet effet. Il eſt aſſez ordinaire de voir les vaiſſeaux de la cornée engorgés de ſang dans les perſonnes pléthoriques; la chaleur, & ſur-tout une chaleur humide en eſt la cauſe la plus fréquente; rien n'eſt ſi propre à relâcher, affoiblir les vaiſſeaux & à y attirer le ſang; c'eſt ce qui fait que les ophthalmies ſont ſi communes, & comme épidémiques dans les conſtitutions chaudes & humides ſans vents (Hippocr. *epidem. lib. III.*); mais ces cauſes produiſent encore plus ſûrement cet effet ſi elles ſont ſuivies des cauſes contraires; c'eſt-à-dire ſi à la chaleur ſuccede le froid; à l'agitation des humeurs leur repos; à la raréfaction du ſang ſa condenſation, parce qu'alors le ſang reſte dans les vaiſſeaux où il étoit entré; c'eſt la raiſon pourquoi il ſurvient des *inflammations* aux perſonnes qui ayant extrêmement chaud, s'expoſent au froid, ou boivent de l'eau extrêmement fraîche.

Telles ſont les cauſes qui peuvent produire la ſtagnation *inflammatoire* du ſang; telle eſt leur différente façon d'agir: j'en paſſe beaucoup d'autres ſous ſilence qui peuvent donner naiſſance à l'obſtruction; je ne parle ici que de celles qui peuvent l'occaſionner promptement, & qui peuvent ſeules produire l'*inflammation*: car une obſtruction qui ſe formeroit peu-à-peu ne ſeroit aucune violence aux arteres, qui prêteroient inſenſiblement ſans ſouffrir aucune irritation, & ſans entraîner conſéquemment les ſymptomes *inflammatoires*.

Mais de quelque façon que ſoit amenée l'obſtruction; quelque cauſe que ce ſoit (pourvu qu'elle ait agi promtement) qui ait gêné, retardé, empêché le mouvement du ſang dans des vaiſſeaux ſoumis aux lois de la circulation, ce ſang, toujours pouſſé par l'abord continuel de celui qui ſuit, agira contre les parois des vaiſſeaux avec d'autant plus de force, que ſon action, ſelon l'axe, ſera plus empêchée, ſon mouvement inteſtin, qui eſt continuellement bridé & retenu par le mouvement progreſſif, augmentera: double cauſe de l'irritation qu'il excitera dans ſes vaiſſeaux; l'irritabilité animée par-là ou par toute autre cauſe irritante étrangere, deviendra plus active; les phénomenes qui en dépendent

Digitized by Google

feroient
res &c
dera
de
fes
n

plus ſenſibles; ainſi les contractions des arte-
ant plus fortes & plus réitérées, le ſang abor-
à la partie plus abondamment: effet néceſſaire
l'action augmentée des vaiſſeaux: ſuite mani-
e & conſtante de toute irritation. Mais 1°. le ſang
s'en allant pas en même proportion de la partie
nflammée qu'il y aborde, il s'accumulera, diſten-
dra les vaiſſeaux, augmentera le volume de la par-
tie, l'élevera au-deſſus du niveau des autres, &
produira la tumeur. 2°. La diſtraction des fibres ner-
veuſes qui forment le tiſſu des vaiſſeaux, ſuivant leur
diſtenſion trop forte, cauſera la douleur. 3°. La
chaleur augmentera dans la même proportion que
l'action réciproque des vaiſſeaux ſur le ſang, & du
ſang ſur les vaiſſeaux; elle ſera d'autant plus forte,
que le mouvement progreſſif ſera plus gêné; elle
ſera beaucoup aidée par le mouvement inteſtin,
pour lors plus développé, & par un caractere par-
ticulier du ſang. *Voyez* CHALEUR. 4°. La rougeur
ſera proportionnée à la quantité du ſang arrêté, au
nombre de vaiſſeaux lymphatiques engorgés, *&c.*
Si un ſang épais, abondant forme la matiere de l'ob-
ſtruction, la tumeur ſera dure, la rougeur plus vive,
la chaleur & la douleur moindres; l'*inflammation*
ſera phlegmoneuſe; ſi c'eſt un ſang au contraire flu-
xile, acre, détrempé de bile ou de matiere perſpira-
toire qui ſoit arrêté dans les vaiſſeaux enflammés, uni-
que ſiége de l'érèſipele, la tumeur ſera très-ſuper-
ficielle, molle, la rougeur très-douce, *&c.* l'*inflam-
mation* ſera un érèſipele.

Si l'irritation eſt peu conſidérable, que la douleur
ne ſoit pas trop forte, ces ſymptomes accompagne-
ront ſeuls l'*inflammation*; & le mouvement des arte-
res indépendant de celui du ſang, ne ſera augmenté
que dans la partie: cette irritation détermine-t-elle
une plus grande quantité de fluide nerveux à la par-
tie, ou ne fait-elle qu'augmenter les vibrations des
nerfs? Il n'y a que de la probabilité de côté &
d'autre: un peu plus de connoiſſance du corps hu-
main pourroit éclaircir la queſtion; mais c'eſt une
queſtion qui n'eſt pas de notre ſujet, qui ſeroit
inutile & vraiſemblablement infructueuſe; ne mê-
lons point d'ailleurs à nos faits rien d'hypothétique.
Par la même raiſon qu'une légere irritation n'aug-
mente l'action que des nerfs de la partie, & n'exi-
cite qu'une fievre locale, une irritation beaucoup
plus vive doit par la communication des nerfs & leur
ſympathie connue & démontrée par les effets, aug-
menter le jeu & le mouvement de tous les organes
vitaux, c'eſt-à-dire exciter une fievre générale: auſſi
voyons-nous que la fievre ſurvient non pas aux
inflammations les plus vaſtes, mais à celles qui ſont
les plus douloriſiquet.

On peut déduire de tout ce que nous avons dit,
pourquoi les *inflammations* de la peau, des parties
membraneuſes, ſont ſi douloriſiques & ſi vives; pour-
quoi au contraire celles qui ont leur ſiége dans le
parenchime des viſceres, ſont aſſez lentes & ſuivies
d'une peſanteur plutôt que d'une douleur; pourquoi
l'*inflammation* du foie, qui dépend de l'obſtruction
des extrémités de la veine porte, eſt ſi lourde & ſi
opiniâtre; pourquoi les enfans, les femmes ſont plus
ſujets à l'*inflammation*, &c.

Déduiſons enfin de notre théorie, pour terminer
cette partie, les différentes iſſues de l'*inflammation*.
Nous en avons compté ſix: la réſolution, la ſuppu-
ration, la gangrene, l'induration, la terminaiſon en
œdème, & l'exulcération.

1. La réſolution ſe fait lorſque les phénomenes *in-
flammatoires* diſparoiſſent ſans qu'on obſerve le moin-
dre dérangement, le plus léger vice dans la partie
enflammée; le ſang alors ſuit ſes routes accoutumées,
& les vaiſſeaux reſtent dans leur entier. Lorſque
l'*inflammation* n'a ſon ſiége que dans les extrémités
artérielles ſanguines, rien n'eſt plus ſimple; la ſeule
ceſſation des cauſes qui avoient déterminé l'*inflam-
mation* ſuffit à cet effet; ſi c'eſt une ligature, une
compreſſion, un corps étranger, un cauſtique, *&c.*
ces cauſes ceſſant d'agir, l'*inflammation* ſe réſout,
pourvu que l'obſtruction ne ſoit pas trop forte. L'oſ-
cillation modérée des vaiſſeaux rend le ſang plus
fluide, & ſon mouvement inteſtin plus développé
par la ſtagnation, concourt auſſi admirablement à ſa
fluxilité; au ſi l'*inflammation* peut être miſe dans la
claſſe des maladies qui ſe guériſſent par elles-mê-
mes. L'impétuoſité modérée des humeurs, une cer-
taine ſoupleſſe dans les vaiſſeaux, la qualité d'un
ſang ni trop épais ni trop *acre*, mais ſuffiſamment
détrempé par la ſérоſité, favoriſent beaucoup la ré-
ſolution. On voit par-là pourquoi cette terminaiſon
eſt plus familiere aux érèſipeles. Si le ſang eſt ar-
rêté dans les vaiſſeaux, il faut, pour la réſolution,
ou qu'il rétrograde, ou qu'il paſſe des arteres lym-
phatiques dans les veines correſpondantes; le mou-
vement des arteres ſuffit pour faire rétrograder le
ſang arrêté, ou pour le diviſer & le rendre capa-
ble de paſſer par les petits vaiſſeaux, comme le prou-
ve une obſervation très-curieuſe de Leuwenhoek.
Ce phyſicien obſervateur examinoit avec le mi-
croſcope dans une chauve-ſouris à demi-morte de
froid & d'inanition, cette membrane fine & déli-
cate qui fait les fonctions d'aîle dans cet animal, il
n'apperçut d'abord aucun mouvement; mais cinq à
ſix heures après que la chauve-ſouris eut été ranimée par la chaleur, il vit avec le microſcope dans
une artere quelques globules de ſang arrêté, qui par
les oſcillations de cette artere, alloient & reve-
noient, rétrogradoient & enſuite avançoient dans
ces vaiſſeaux, juſqu'à ce que ſuffiſamment atténués,
ils puſſent en ſortir. Si l'obſtruction n'a lieu que dans
le commencement des vaiſſeaux lymphatiques, alors
la réſolution pourra ſe faire par rétrogradation;
mais ſi le ſang trop engagé dans les vaiſſeaux lym-
phatiques ne peut revenir dans les ſanguins, alors
il eſt tranſmis de ces arteres dans les veines; & pour
qu'il puiſſe les trouver, il eſt aſſez inutile de recourir
à la prétendue compoſition & décompoſition d'un
globule rouge en ſix globules ſereux; le ſang peut
être atténué par les contractions ſucceſſives des ar-
teres, comme dans l'obſervation de Leuwenhoek,
ſuffiſamment pour pouvoir enfiler les plus petits vaiſ-
ſeaux: bien des obſervations prouvent en effet que
le ſang peut traverſer, en conſervant ſa maſſe &
ſa couleur, tous les différens ordres des vaiſſeaux
lymphatiques & ſéreux. Hallet dit avoir vû ſortir
par intervalles de l'hypocondre droit d'une perſon-
ne, une aſſez grande quantité de ſang ſans la moin-
dre bleſſure. (*Oper. practic. pagin. 584.*) Moor ra-
conte qu'une fille âgée de 22 ans, bien réglée, eut
une hémorrhagie très-conſidérable par les joues & les
bras, ſans qu'on pût obſerver la plus légere ſolution
de continuité. (*Prafat. de medicin. inſtaur.*) M. de
Lamure, célebre profeſſeur de Montpellier, m'a rap-
porté avoir vû le canal thorachique tellement gorgé
de ſang, qu'il en impoſoit pour un vaiſſeau ſanguin.
Enfin, ſans aller entaſſer d'autres faits auſſi con-
cluans, le chien cruellement & fort à-propos fouetté
par M. Aſtruc, préſente un exemple inconteſtable
d'une ſemblable réſolution.

Si par une paſſion d'ame vive, ou quelqu'autre
cauſe ſubite, ou même par l'application de quelques
répercuſſifs trop énergiques, ou appliqués à contre-
tems, la rumeur *inflammatoire* diſparoît tout-à-coup;
c'eſt le cas de la deſſeſcence. Elle ſe fait par la re-
trogradation du ſang *inflammatoire* dans les vaiſſeaux
plus conſidérables, d'où il ſe jette ſouvent ſur quel-
qu'autre partie; ce tranſport, ce changement s'ap-
pellent *μετασταϛις*, *metaſtaſe*.

Digitized by Google

2°. Lorſque l'obſtruction eſt trop forte, que la réſolution ne peut avoir lieu, on obſerve dans la partie *enflammée* un battement très-vif & très ſenſible, une douleur aigue & beaucoup de dureté; bien-tôt après la tumeur s'amollit, la douleur ceſſe, & il n'y a plus aucun battement; une ouverture naturelle ou pratiquée par l'art, donne iſſue à une liqueur blanchâtre, épaiſſe, égale & ſans caractere d'âcreté, lorſque le pus mérite d'être appellé *légitime & ſincere*. On croit communément que cette liqueur réſulte du mélange des débris des vaiſſeaux déchirés & rompus avec le ſang, & qu'elle eſt l'effet de l'action mechanique des parties environnantes. C'eſt un ſentiment que M. Fizes a ſoutenu & préſenté ſous le jour le plus favorable dans un très ſavant & utile traité ſur la ſuppuration; mais qu'il me ſoit permis, malgré une autorité ſi prépondérante, de faire obſervet, 1°. que le mélange des petits filamens vaſculeux eſt aſſez gratuitement ſuppoſé & très-peu néceſſaire pour la formation du pus. L'on voit très-ſouvent des ſuppurations abondantes, ſans qu'on puiſſe même ſoupçonner que la deſtruction des vaiſſeaux y ait la moindre part. J'ai vû dans la poitrine d'un homme mort à la ſuite d'une pleuréſie, plus de douze livres de pus qui rempliſſoit toute la capacité droite de la poitrine, & qui étoit placé entre la plevre & les muſcles intercoſtaux; on ne voyoit dans ces parties que quelques légers déchiremens. Il peut bien ſe faire que dans ces grandes ſuppurations, qui deſſechent le corps, le tiſſu cellulaire réduit à ſon premier état muqueux, contribue en quelque choſe à la formation du pus; du moins alors il eſt détruit. 2°. Je penſe avec Stahl que le mouvement oſcillatoire des vaiſſeaux environnans ne ſuffit pas pour la ſuppuration, & qu'il ne ſert qu'à modérer le mouvement inteſtin du ſang; il eſt très-certain que la ſanguification, la nature du ſang, & bien d'autres phénomenes de l'économie animale, le prouvent; il eſt certain, dis-je, que le ſang eſt continuellement agité par un mouvement inteſtin de putréfaction, qui dans l'animal vivant eſt retardé & prévenu par les excrétions, par l'abord du chyle, par le mouvement progreſſif, & par l'action des vaiſſeaux; dès que le ſang eſt hors du corps, ces cauſes n'ayant plus lieu, ce mouvement augmente, & le ſang ſe pourrit; lorſqu'il eſt arrêté dans quelque partie, la même choſe arrive; ſi dans les parties *enflammées*, le mouvement oſcillatoire ne perſiſtoit pas, la putréfaction auroit ſon effet total; mais étant retenu en partie, & contrebalancé par le mouvement des vaiſſeaux, ſon action ſe réduit à diſſoudre & détruire le tiſſu mucilagineux du ſang, ou à le réduire en pus.

3°. Il eſt facile par ce que nous venons de dire, d'appercevoir comment & quand la gangrene terminera l'*inflammation*; ſavoir, lorſque l'obſtruction ſera très-conſidérable, l'engorgement fort grand, alors les arteres diſtendues au-delà de leur ton ceſſeront de battre; le mouvement progreſſif du ſang & l'action des vaiſſeaux totalement ſuſpendue, la vie ceſſera dans la partie; elle ne conſiſte, de même que celle de tout le corps, que dans la continuité de ces mouvements. La fermentation putride déjà fort développée dans le ſang altéré qui fait la baſe de cette *inflammation*, n'ayant plus de frein qui la modere, ne tardera pas à avoir ſon effet, la putréfaction totale aura lieu; la partie qui eſt alors gangrenée devient plombée, brune, livide, noirâtre, perd tout ſentiment, & exhale une odeur putride, cadavéreuſe; c'eſt alors le ſphacele, dernier degré de mortification.

La partie gangrenée eſt pour l'ordinaire couverte de petites ampoules, cloches, φλυκτίναι, qui ſont formées par l'épiderme qui ſe ſoulève, & qui renferme une ſéroſité âcre ſéparée du ſang & de l'air, produit ou plutôt dégagé par la fermentation putride. Il paroit encore par-là fort inutile d'aller encore recourir à un déchirement, à une rupture des vaiſſeaux obſtrués. On voit enfin que l'impénétroſité des humeurs vers la partie *enflammée*, leur âcreté, la grandeur de l'obſtruction, doivent concourir beaucoup à faire dégénérer l'*inflammation* en gangrene.

4°. L'induration eſt une terminaiſon familiere aux *inflammations* qui attaquent les glandes conglobées ou lymphatiques, parce qu'alors il y a double obſtruction; ſavoir celle du ſang & celle de la lymphe, s'il n'y a que l'obſtruction ſanguine de réſolue, & que la lymphe reſte accumulée dans ſes vaiſſeaux, elle y formera une tumeur dure, indolente, skirrheuſe.

5°. Il peut arriver ſur-tout dans les érétiſpeles qui ſont formées par l'arrêt du ſang, & de beaucoup de ſéroſité dans les vaiſſeaux cutanés, ſanguins & lymphatiques, que le ſang ſoit diſſipé ſeul; la tumeur ſeteuſe perſiſtera, elle ſera molle, inſenſible, *&c.* c'eſt le cas des érétiſpeles qui ſe terminent en œdeme.

6°. L'exulcération aura lieu principalement dans les *inflammations* qui ont leur ſiége dans des vaiſſeaux tendres & délicats, expoſés au frottement, à l'impreſſion du froid; la moindre cauſe déchire ces petits vaiſſeaux, le froid les fait gercer avant que le pus ſoit formé. On peut en avoir des exemples aſſez fréquens dans cette eſpece d'*inflammation* érétiſpelateuſe, connue ſous le nom de *mules*, *engelures*.

Partie thérapeutique. Le diagnoſtic. Il ne ſuffit pas de connoître l'*inflammation*, il faut en diſtinguer les différentes eſpeces, & il eſt auſſi très important d'être inſtruit des cauſes qui l'ont produite; c'eſt ſur ces trois points principalement que doit rouler le diagnoſtic. L'hiſtoire de l'*inflammation* expoſée au commencement de cet article, répand un grand jour ſur cette partie; nous ſavons en effet que la douleur & la chaleur fixées à une partie, ſont des ſignes qu'il ſuffit d'appercevoir pour être aſſuré que la partie à laquelle on les rapporte eſt *enflammée*. Si cette partie eſt intérieure, la fievre plus ou moins aigue ſurvient, & l'on obſerve un dérangement dans les fonctions propres à cette partie; ſi l'*inflammation* eſt externe, à la douleur & à la chaleur, on voit ſe joindre pour confirmer le diagnoſtic, la rougeur & la tumeur de la partie *enflammée*. 1°. Il n'y a pas plus de difficulté pour diſtinguer une *inflammation* phlegmoneuſe d'avec celle qui eſt érétiſpélateuſe; qu'on ſe rappelle les ſignes que nous avons détaillés plus haut, propres à l'une ou à l'autre de ces *inflammations*, & qui les différencient auſſi de celles qui ne participent ni de l'une ni de l'autre. 2°. Le diagnoſtic des cauſes exige plus de recherches & un examen plus grand, & il eſt plus néceſſaire qu'on ne penſe pour la curation. Il faut dans cette partie que le malade & les aſſiſtans aident le medecin; c'eſt le cas de dire avec Hippocrate: ὁυ δὲ μόνον ταυτον (ιατρον) παρεχεσθαι δουλον τοισιν νοσεουσι, ἀλλα καὶ συμμαχους, καὶ τοτε τελεον. » Il ne ſuffit pas que le medecin ſaſſe » exactement ce qui convient, il faut que le ma» lade, les aſſiſtans & les choſes extérieures y con» courent ». *Aphor. 1. lib. I.*

Le point principal conſiſte à déterminer ſi les cauſes ſont internes ou extérieures locales; on peut, & par le témoignage & en interrogeant le malade, ſavoir ſi l'*inflammation* eſt dûe à l'action du feu, du froid, d'un cauſtique, à une luxation, fracture, compreſſion, *&c.* Si aucune de ces cauſes ou autre extérieure quelconque n'a précédé, il y a tout lieu d'aſſurer que c'eſt une cauſe interne, un vice du ſang qui a déterminé l'*inflammation*; l'on peut en outre s'inſtruire quel eſt le vice du ſang, des humeurs, qui mérite d'être accuſé; ſi c'eſt la raréfaction, l'épaiſ-

Digitized by Google

fissement, ou la trop grande quantité de sang par les signes propres à ces différens états. *Voyez* RARÉFACTION, ÉPAISSISSEMENT, PLÉTHORE. Si l'*inflammation* survient à la fin d'une fievre putride, maligne, pestilentielle, *&c.* & sur-tout si elle est accompagnée d'une diminution dans les symptomes, elle est censée critique. Ces *inflammations* ordinairement phlegmoneuses, ont leur siége dans les glandes parotides ou inguinales, d'où leur est venu le nom de *parotides* ou *bubons*; ce n'est pas qu'il n'en survienne dans d'autres parties, j'en ai vû plusieurs fois. Quant aux érésipeles, on juge qu'ils doivent être attribués à un sang bilieux, ou à quelque dérangement dans le foie, lorsqu'ils viennent sur-tout au visage sans cause évidente, qu'ils sont périodiques & très-opiniâtres.

Le prognostic. Les jugemens qu'on peut porter sur les suites de l'*inflammation* sont extrêmement différens; le siége, la grandeur, les causes, l'espece d'*inflammation*, la vivacité des symptomes, des accidens, les terminaisons, & mille circonstances, en font varier le prognostic à l'infini; c'est ce qui fait que les généralités dans ces cas-ci sont fouvent fi fautives, & presque toujours inutiles; ce qui me donne occasion de faire observer 1°. que ceux qui ont voulu donner un prognostic générique pour toute *inflammation*, & qui ont dit que c'étoit une maladie aiguë, par conséquent toujours dangereuse, & qui ont fait sonner bien haut qu'*elle attaquoit le principe vital*, *&c.* n'ont donné que des mots vuides de sens & pleins de fausseres; car il est très-certain qu'il y a des *inflammations* fans danger tout comme il y en a avec danger; & bien plus il y en a qui loin d'apporter aucune incommodité, sont fouvent très-salutaires.

2°. Quand je dirai que telle ou telle *inflammation* est plus ou moins dangereuse que telle ou telle autre, je prie qu'on ne prenne pas cela à la lettre, de façon qu'on regarde la proposition comme rigoureusement vraie, & à l'abri de toute exception; je ne parle que de ce qui arrive ordinairement, & je regarderois même comme un grand point de rencontrer juste le plus fouvent. Il faut pour réaliser une pareille assertion, un concours de circonstances, qu'il est bien rare, pour ne pas dire impossible, de rassembler: il faut placer deux *inflammations*, dont on compare le prognostic dans des cas absolument semblables; si l'on veut par exemple, décider fur deux *inflammations*, dont l'une est à la tête & l'autre aux extrémités, supposer le même degré d'*inflammation*, la même cause, la même constitution de sang, le même tempérament, le même sujet, le même siége, le même engorgement, *&c.* & quand on aura réuni toutes ces circonstances, il faudra, pour ne pas courir le risque de se tromper, dire qu'ordinairement l'*inflammation* à la tête est plus dangereuse que celle qui est aux extrémités; & cela arrivera effectivement le plus fouvent. Il est assez reçû qu'une *inflammation* intérieure est pleine de danger, tandis que celle qui est externe, n'a pour l'ordinaire aucune suite fâcheuse; cependant un panaris, un charbon, feront suivis d'une mort prompte, tandis qu'une pleurésie se terminera heureusement. Autre exemple, la résolution est communément regardée comme la terminaison la plus favorable; cependant elle feroit nuisible dans toutes les *inflammations* critiques, dans celles qui dépendent d'un virus; & enfin, je crois que dans toutes celles qui ont quelque cause intérieure, la suppuration est préférable. On voit par-là que ces signes généraux qui regardent le prognostic, & surtout le prognostic comparé, dont tous les traités de Medecine regorgent, & moyennant lesquels on prétend s'afficher praticien consommé, ne font fouvent que des corollaires théoriques, qui ne menent pas à grand'chose. Le véritable prognostic ne peut bien se saisir qu'au lit du malade; les circonstances & les accidens qu'on observe, *&c.* le décident. Je vais néanmoins, pour me conformer aux usages reçûs, & suivre l'ordre proposé, donner là-dessus quelques généralités peu rigoureuses, & dont je ne garantis pas l'utilité dans la pratique.

1°. Les *inflammations* qui attaquent quelque partie considérable interne, quelque viscere, font plus dangereuses que celles qui ont leur siége extérieur; parmi celles-ci, celles qui occupent la tête ou le col, comme les érésipeles qui l'entourent en forme de collier, que les Grecs appellent ζωστὴρ, font plus à craindre que celles qui font aux pies, aux mains, *&c.* Leur siége dans les parties tendineuses, aponévrotiques, glanduleuses, nerveuses, dans les membranes rendues, extrêmement sensibles, les rend plus fâcheuses que celles qui font dans les cas oppofés.

2°. Les *inflammations* formées & entretenues par quelque vice général du sang, font plus difficiles à guérir, & plus dangereuses que celles qui ne suppofent qu'un dérangement local dans la partie affectée; & parmi les causes extérieures, il y en a qui agiffent plus violemment, comme le feu, les caustiques actifs, fractures, *&c.* & qui augmentent par-là le péril de l'*inflammation*.

3°. La grandeur de l'*inflammation* contribue rarement à la rendre plus fâcheuse; c'est fur-tout la vivacité de la douleur & la violence des accidens qui la fuivent, qui peuvent rendre le danger plus ou moins preffant, comme la fievre, les veilles, convulsions, délire, *&c.*

4°. On croit communément que l'*inflammation* érésipélateuse est plus dangereuse que le phlegmon, parce, dit-on, que le sang est plus âcre, la douleur plus vive, la gangrene plus prochaine, *&c.*

5°. La constitution du sujet, le tempérament, l'âge, *&c.* peuvent auffi faire varier le prognostic; chez les perfonnes cacochymes, les scorbutiques, hydropiques, *&c.* les *inflammations* fe réfolvent rarement; elles dégénerent en fuppuration de mauvais caractere, ou en gangrene, de même que dans les tempéramens phlegmatiques & les vieillards. Dans les jeunes gens d'un tempérament vif & sanguin, chez les perfonnes extrêmement fenfibles, les accidens font toujours plus graves; la terminaifon est bien-tôt décidée en bien ou en mal.

6°. De toutes les terminaifons, la réfolution est ordinairement la plus heureuse, la feule qui foit vraiment & entierement curative; les autres terminaifons font des maladies où la mort fuccede à l'*inflammation*. Il est des cas particuliers où la fuppuration est plus avantageuse; & quoique la gangrene foit l'état de mort, la terminaifon la plus fâcheuse, il est des cas au moins à l'extérieur, où elle est plus à fouhaiter qu'à craindre; c'est lorfque les accidens qui furviennent à l'*inflammation* font extrêmement violens, le corps est prêt à fuccomber aux efforts trop actifs & trop long-tems foutenus d'une fievre opiniâtre; alors la mort d'une partie est néceffaire pour fauver la vie de tout le corps.

La partie du prognostic la plus certaine & la plus utile dans la pratique, est celle qui comprend les fignes qui préfagent la terminaifon d'*inflammation*. On doit s'attendre à la réfolution lorfque les fymptomes de l'*inflammation* font modérés; que la douleur est légere, ou plutôt n'est qu'une fimple démangeaifon, lorfqu'on commence à voir une diminution graduée & infenfible dans le volume & la dureté de la tumeur, & qu'on observe une humidité fur la partie *enflammée*. 2°. La fuppuration s'annonce par l'augmentation des fymptomes, par le caractere de la douleur, qu'on appelle *pulfative*, par la figure de

Digitized by Google

de la tumeur, qui finit en une pointe extrêmement dure, & dans laquelle le battement eſt plus ſenſible. Cette terminaiſon eſt plus fréquente & plus avantageuſe dans les phlegmons que dans les éréſipeles, où la ſuppuration eſt fort rare, & preſque toujours d'un mauvais caractere. 3°. Les *inflammations* qui tendent à l'induration occupent toujours des parties glanduleuſes; elles ſont phlegmoneuſes; la douleur, le volume, la chaleur, diminuent ſenſiblement, & cependant la dureté, la réſiſtance deviennent plus marquées; cette gradation s'obſerve juſqu'à-ce que l'*inflammation* ſoit transformée en skirrhe; cette terminaiſon eſt plus incommode que dangereuſe. 4°. Lorſque l'*inflammation* eſt éréſipélateuſe, qu'elle occupe un eſpace aſſez conſidérable, que la tumeur qui l'accompagne eſt fort élevée, molle, facile à recevoir l'impreſſion du doigt, & lente à ſe rétablir, on peut, comme je l'ai obſervé, s'attendre qu'à l'*inflammation* ſurviendra un œdême. 5°. On doit craindre l'exulcération dans les parties qui ſont foibles, délicates, comme au bout des mammelles, au vagin, aux yeux, dans celles qui ſont expoſées à l'air froid, & ſur-tout quand c'eſt à cette cauſe que l'*inflammation* doit être attribuée, comme on l'obſerve dans les engelures. 6°. Les ſignes qui préſagent la terminaiſon en gangrene, ſont une augmentation conſidérable des ſymptômes, une tenſion exceſſive, une douleur extrêmement vive, mais ſans battement; & lorſqu'elle eſt déja commencée, la peau ſe flétrit, devient plombée, & la douleur ceſſe preſqu'entiérement.

La curation. Nous pouvons appliquer ici avec encore plus de raiſon, ce que nous avons dit du prognoſtic de l'*inflammation*; c'eſt qu'il eſt bien difficile, j'oſe même dire dangereux, de donner des méthodes thérapeutiques générales; ainſi ne pouvant entrer dans un détail circonſtancié de tous les cas particuliers, ni ſuivre toutes les indications qui pourroient ſe préſenter, nous nous contenterons d'expoſer quelques conſidérations pratiques ſur l'uſage des remedes qu'on a coutume d'employer dans le traitement des *inflammations* extérieures; telles ſont la ſaignée, les émolliens anodins, narcotiques, réſolutifs, ſuppuratifs, antigangréneux. Il nous ſuffira de faire obſerver qu'on ne doit pas négliger les ſecours intérieurs; lorſque la cauſe qui a produit l'*inflammation* eſt interne, il faut approprier les remedes à la cauſe; dans l'épaiſſiſſement inſiſter ſur les apéritifs, incraſſis ſalins, ſudorifiques, *&c.* dans la raréfaction, faire principalement uſage des boiſſons abondantes, acidules ou nitreuſes; dans les éréſipeles du viſage périodiques, avoir recours aux émétiques, aux antibilieux, hépatiques, fondans, aux eaux minérales, acidules, aux martiaux, & ſur-tout à l'aloës combiné avec le tartre vitriolé; il eſt inutile d'avertir qu'il faut, autant qu'on le peut, faire ceſſer l'action des cauſes évidentes connues, remettre une luxation, rappeller des excrétions ſupprimées, *&c.*

1°. *La ſaignée.* Le plus sûr, le plus inconteſtable, & peut-être le ſeul effet de la ſaignée, eſt de déſemplir les vaiſſeaux, de diminuer la quantité de ſang; cet effet eſt ſuivi d'un relâchement dans le ſyſtême vaſculeux, & d'une diminution très-marquée dans la force des organes vitaux. De ces principes connus & conſtatés par une obſervation journaliere, on peut déduire les cas d'*inflammation* où la ſaignée convient. Toutes les fois que la quantité ou le mouvement du ſang ſont trop augmentés, que l'irritabilité eſt trop animée, que la douleur, la chaleur, la fievre & les autres accidens preſſent un peu trop vivement; dans d'autres cas elle ſera tout au moins inutile, quelquefois dangereuſe; au reſte quand je dis que la ſaignée peut être dangereuſe, je ne parle pas d'une ou deux ſaignées, qui de la maniere dont on les fait en quelques lieux, ne ſont le plus ſouvent qu'indifférentes; mais de ces ſaignées copieuſes & multipliées à l'excès, qui ſont aujourd'hui & ici fort à la mode. Boerhaave regarde la ſaignée comme extrêmement avantageuſe dans l'*inflammation* par erreur de lieu. Quant à moi, il me paroît qu'à l'exception de quelque cas très-rare, il n'y a pas de plus mauvais remede; mais voici comment Boerhaave raiſonne, (obſervez qu'il raiſonne, & qui pis eſt, théoriquement à ſa coutume): le ſang qui eſt arrêté dans les lymphatiques doit, pour que la réſolution ait lieu, rétrograder; or cette rétrogradation étant empêchée par l'abord continuel du ſang pouſſé par les forces de la circulation, moins il y aura de ſang, moins il ſera pouſſé avec force contre ces petits vaiſſeaux, & plus facilement ſe fera la rétrogradation du ſang engagé: raiſonnement très-lumineux, qui le conduit à ordonner dans ces cas-là, des grandes évacuations de ſang, des relâchans & des frictions, légeres ſans-doute; *evacuatione magnâ ſanguinis arteriosi, venoſque per ſanguinis miſſionem; 2. laxatione fibrarum; 3. frictione artificiali.* Qu'il me ſoit permis d'oppoſer à l'autorité du grand Boerhaave, 1°. que les grandes évacuations de ſang, pour me ſervir de ſes termes, relâchent & affoibliſſent les vaiſſeaux, & que cependant pour que la rétrogradation ait lieu, il faut des oſcillations un peu fortes de la part de ces vaiſſeaux délicats. 2°. Que rien ne contribue plus à diminuer ces oſcillations, à former & augmenter l'obſtruction par l'erreur de lieu, que la foibleſſe & le relâchement des vaiſſeaux, comme il eſt forcé de l'avouer lui-même, *aph.* 118. 3°. Que dans les cas même où cette obſtruction auroit été produite par le mouvement augmenté du ſang, la ſaignée abondante ſeroit pernicieuſe, préciſément parce qu'elle diminueroit ce mouvement; les cauſes qui font naître l'obſtruction par erreur de lieu, ajoute ce grave auteur dans le même aphoriſme, ne la rendent jamais plus opiniâtre que lorſqu'elles ſont ſuivies des cauſes oppoſées. 4°. Remarquons enfin pratiquement que les ophthalmies, qui offrent un exemple de cette eſpece d'*inflammation*, ſont très ſouvent augmentées par les ſaignées, qu'on ſe garde bien de les traiter par les émolliens relâchans, *&c.* que les remedes qui ſont les plus appropriés dans ces cas, ſont les roborans, réſolutifs un peu forts, les repercuſſifs, tels que l'eau-roſe, l'eau de fenouil, l'alun, *&c.* les relâchans n'y conviennent pas mieux; & les frictions qu'il conſeille auſſi pourroient être d'un grand ſecours ſi on les faiſoit fortes; *dura (frictio), ligat, ſtringit*; elles reſſerrent, produiſent un effet contraire à ſes ſaignées; une friction foible tombe dans l'inconvénient des relâchans, *mollis ſolvit.* Hippocr. *de medic. offic.*

Les émolliens narcotiques. 2°. Il en eſt des émolliens relâchans, *&c.* comme de la ſaignée, ils conviennent dans les mêmes cas; leur principal effet eſt de détendre, d'humecter, d'affoiblir, d'efféminer, pour parler avec Hippocrate, les ſolides, d'en diminuer l'irritabilité; vertu que poſſedent éminemment & d'une façon ſinguliere les narcotiques pris intérieurement, ou ſimplement appliqués à l'extérieur; tous ces remedes ſont évidemment indiqués lorſque la douleur eſt extrêmement aiguë, la tenſion très-conſidérable, la contractilité exceſſive; mais il eſt ſurprenant de voir appliquer ces remedes, ſur-tout les émolliens, dans preſque toutes les *inflammations*, malgré le peu de ſuccès, ou même les inconvéniens qu'on voit en réſulter ſi ſouvent. Les narcotiques ſont plus dangereux, ils exigent auſſi beaucoup plus de circonſpection & de prudence dans leur adminiſtration; ils calment tout de ſuite les douleurs les plus vives, émouſſent & aſſoupiſſent pour ainſi dire, la ſenſibilité, diminuent le mouvement des arteres,

Digitized by Google

qui en eſt une ſuite & par conſéquent la vie de la partie ; auſſi n'eſt-il pas rare de voir des *inflammations* terminées en gangrene par l'uſage hors de propos de ces médicamens. Ce que nous venons de dire peut auſſi s'appliquer à quelques préparations du plomb, dont l'effet eſt merveilleux dans les mêmes cas où ces remedes conviennent ; mais ſi on les applique indifféremment à toutes les *inflammations*, à la maniere des charlatans ou des enthouſiaſtes, ils produiſent ſouvent de très-pernicieux effets. J'ai vû par exemple, une ophthalmie très-legere augmenter conſidérablement par l'application de la liqueur de Saturne ; le malade couroit riſque de perdre l'œil ſi l'on n'avoit ôté bien-tôt cet excellent topique. Je ne ſaurois cependant croire que ce remede agiſſe en répercuſſif, comme on le penſe communément, fondé ſur ſes ſuccès heureux dans les *inflammations* érétiſpélateuſes : je me ſuis convaincu du contraire dans la guériſon d'une gale que j'opérai par ce ſeul remede ; je vis avec étonnement que par l'application de la liqueur de Saturne, les puſtules, loin de rentrer, ſortirent plus abondamment, & ſe multiplierent beaucoup ; après quelques jours d'éruption, elles ſécherent.

Les réſolutifs. Je n'entends pas ici par réſolutifs cette foule de médicamens de différente eſpece, quoique compris ſous le même nom & la même claſſe qui, ſoit en ramolliſſant, ſoit en ſtimulant, ſoit en calmant les douleurs, peuvent concourir à la réſolution d'une *inflammation*. Je n'appelle de ce nom que ceux qui paſſent pour avoir la vertu de diviſer le ſang épaiſſi, engagé, & de le faire paſſer par les extrémités des petits vaiſſeaux, & qui dans le vrai ne font que reſſerrer, agacer, & ſtimuler les vaiſſeaux. Leur prétendue action ſur le ſang n'eſt rien moins que ſuffiſamment prouvée ; il n'y a que le mercure, & peut-être le plomb, dans qui cette propriété ſoit réelle ou du moins conſtatée d'une maniere ſatisfaiſante, ainſi c'eſt en agiſſant ſimplement ſur les vaiſſeaux que les remedes dont il eſt ici queſtion concourent à la réſolution ; cette terminaiſon étant principalement opérée par les oſcillations des vaiſſeaux & le mouvement inteſtin du ſang ; on voit par-là que les réſolutifs ſeront très-appropriés dans les cas où les ſymptomes de l'*inflammation* ne ſont pas violens, où il faudra augmenter le ton des vaiſſeaux relâchés, ranimer le mouvement des humeurs engourdies. Dans les érétiſpeles œdémateux, par exemple, leur principal uſage eſt ſur la fin des *inflammations*, pour aider une réſolution qui s'opere lentement ; & il faut pour les employer en ſureté, que la réſolution commence à ſe faire, ou plutôt qu'elle ſoit à demi faite. La précipitation à cet égard eſt toûjours nuiſible ; ſi l'*inflammation* étoit trop conſidérable, la tumeur dure, l'obſtruction trop forte, leur application ne pourroit qu'être très-pernicieuſe. Il en eſt de même à plus forte raiſon des répercuſſifs, qui ne different des réſolutifs que par le degré d'adſtriction plus fort ; ils fortifient, reſſerrent, & criſpent davantage les vaiſſeaux. Appliqués à contre-tems, ils font plus ſûrement dégénérer l'*inflammation* en gangrene ; ils doivent être bannis de l'uſage dans toutes les *inflammations* qui dépendent de quelque cauſe interne ; ils riſqueroient d'occaſionner quelque tranſport ou métaſtaſe dangereuſe ; mais dans les *inflammations* occaſionnées par quelque cauſe extérieure, ils produiſent de très-bons effets, ſi on les applique de bonne heure ; le retardement pourroit avoir des inconvéniens fâcheux ; dans les brûlures, l'eſprit-de-vin, un des forts répercuſſifs appliqué dès le commencement, eſt regardé comme ſpécifique. Ils ont la propriété ſinguliere & très-remarquable de prévenir les *inflammations* qu'on a ſujet de craindre à la ſuite d'une chute, d'une luxation, d'une foulure, *&c.* On ſe trouve très-bien de plonger tout de ſuite, après quelqu'un de ces accidens, la partie affectée dans de l'eau bien froide, ou de l'eſprit-de-vin. En général ces remedes réuſſiront mieux dans les *inflammations* érétiſpélateuſes, que dans les phlegmons ; mais leur ſuccès dépend toûjours de la promptitude de l'application.

Suppuratifs. Il y a différens remedes connus ſous le nom de *ſuppuratifs*, *maturatifs* ; parce qu'accidentellement & dans quelques cas particuliers, ils ont accéléré ou favoriſé la ſuppuration ; mais à proprement parler, il n'y a point de vrai ſuppuratif ; la ſuppuration eſt une véritable coction, ouvrage de la nature, c'eſt-à-dire, du mouvement du ſang & de l'action des vaiſſeaux. Ainſi tout remede, eu égard aux conditions où ſe trouveroient le ſang & les vaiſſeaux, peut devenir ſuppuratif & ceſſer de l'être. On obſerve cependant que l'application de certains médicamens eſt aſſez conſtamment ſuivie de cet effet ; mais il paroît que c'eſt plûtôt à la forme du remede qu'au remede lui-même, qu'il doit être attribué. C'eſt lorſque ces remedes ſont diſpoſés en forme d'onguens, cataplaſmes, emplâtres, & par-là rendus très-propres à intercepter la tranſpiration, accélérer en conſéquence le mouvement inteſtin, & augmenter l'engorgement qu'ils peuvent faire tourner à la ſuppuration une *inflammation* qui ſans cela peut-être ſe réſoudroit. Ainſi ces remedes conviendront dans les *inflammations* critiques, peſtilentielles, dans celles qui ſont produites & entretenues par un virus ou quelqu'autre cauſe interne ; ils ſont plus appropriés aux phlegmons, ſur-tout dans le tems qu'ils s'élevent en pointe, & que les douleurs & les battemens y aboutiſſent, & y ſont plus ſenſibles ; ſignes d'une ſuppuration ptochaine.

Les anti-gangreneux. On a donné le nom d'*anti-gangreneux*, ou *anti-ſeptiques*, à des médicamens qu'on a cru capables de prévenir la gangrene, de la guérir, ou d'en arrêter les progrès. Ces remedes ne ſont que des réſolutifs très-énergiques, dont l'effet ſe réduit à relever avec plus ou moins d'activité le ton, & augmenter le mouvement des vaiſſeaux. Preſque toutes les *inflammations* qui dégénerent en gangrene tendent à cette terminaiſon à cauſe de l'exceſſive irritabilité, de la roideur & de la tenſion trop conſidérable des vaiſſeaux qui les empêchent de réagir & de modérer le mouvement inteſtin du ſang : ainſi l'idée d'employer les ſtimulans anti-gangreneux, dans la vûe de prévenir la gangrene, eſt une idée purement théorique, & qui n'eſt d'accord avec la pratique que dans quelques cas particuliers très-rares d'*inflammation*, où le mouvement du ſang ralentit joint à un trop grand relâchement, à une eſpece d'inſenſibilité, fait craindre la gangrene. Si elle eſt déja commencée, que la partie ſoit un peu ramollie, la ſenſibilité émouſſée, & les vaiſſeaux flétris & relâchés ; on peut en ſûreté les ratiſmer par les ſpiritueux robotans anti-ſeptiques ; le plus ſûr, ou pour mieux dire, le ſeul ſecours propre à prévenir la gangrene, qui eſt auſſi très-propre à en arrêter les progrès, conſiſte dans les ſcarifications.

INFLAMMATOIRES, MALADIES. (*Medecine*) *L'hiſtoire. Les maladies inflammatoires* ſont caractériſées principalement par une fievre aiguë, proprement appellée *fievre inflammatoire*, & par les ſignes plus ou moins marqués de l'inflammation, rapportés à une partie qui décide pour l'ordinaire l'eſpece & le nom de la *maladie inflammatoire*. Il n'eſt pas néceſſaire, comme quelques-uns ont penſé, que l'inflammation attaque une partie interne conſidérable ; elle a ſouvent ſon ſiége à l'extérieur ; mais une condition qui me paroît abſolument requiſe, c'eſt que la cauſe ſoit interne, ou qu'elle ait agi ſur-tout intérieurement.

Digitized by Google

Variété. On peut par rapport au ſiége de l'inflammation, établir deux claſſes de *maladies inflammatoires* : dans les unes l'inflammation eſt extérieure, exanthématique ; dans les autres elle occupe quelque partie interne. A la premiere claſſe, on peut rapporter la petite vérole, la rougeole, la fievre miliaire, érésipélateuſe, la porcelaine, les aphthes, la peſte même, marquée pour l'ordinaire par des bubons, parotides, charbons, *&c.* La ſeconde comprend l'inflammation du cerveau, appellée fort improprement par Ettmuller & Bartholin *ſphacéliſme*, la phrénéſie, l'angine, pleuréſie, péripneumonie, paraphrénéſie, l'inflammation de l'eſtomac, du foie, de la matrice, *&c. Voyez ces mots.*

Ces maladies ſont ordinairement précédées d'un état *neutre* qui dure quelques jours, pendant leſquels la maladie n'eſt pas encore décidée; on n'eſt pas encore malade ; on n'eſt qu'indiſpoſé ; on ſe ſent un mal-aiſe univerſel, des laſſitudes, peſanteurs de tête, dégoût, langueur d'eſtomac, indigeſtion, *&c.* La maladie commence le plus ſouvent par un froid, un tremblement plus ou moins vif, auquel ſuccede la fievre ; les tems auxquels les ſignes d'inflammation commencent à ſe manifeſter ſont fort différens. Pour l'ordinaire le point de côté qui marquera la pleuréſie, paroît dès le premier jour de la fievre, dans l'inſtant du friſſon ; l'inflammation varioleuſe paroît le troiſieme ou quatrieme jour, *&c.* La douleur varie auſſi ſuivant la partie enflammée : elle eſt vive, aiguë, lorſque quelque partie membraneuſe, tendue, eſt affectée : elle eſt au contraire modérée, ſourde, ſouvent n'eſt qu'une peſanteur incommode, lorſque l'inflammation occupe le parenchyme même des viſceres. Le caractere du pouls eſt proportionné à la douleur : dans celles qui ſont vives, il eſt dur, ſerré, tendu ; dans les cas oppoſés, il eſt plus mol & plus ſouple ; ſes caractères changent auſſi ſuivant la ſituation de la partie & le tems de la maladie. Dans les inflammations de la tête il eſt plus fort, plus dilaté, plus plein, en un mot ſupérieur ; dans celles qui attaquent les viſceres inférieurs, il eſt plus petit, plus concentré, moins égal. Au commencement de la maladie, dans le tems d'irritation ou de crudité, il eſt dur, ſerré, fréquent : ſur la fin quand l'iſſue eſt ou doit être favorable, il ſe rallentit, ſe développe, s'amollit, devient plus ſouple & rebondiſſant, & enfin prend les modifications propres aux évacuations critiques qui ſont ſur le point de ſe faire, & qui doivent terminer la maladie. *Voyez* POULS. Le ſang qu'on tire des perſonnes attaquées de ces maladies ſe fige d'abord qu'on le laiſſe repoſer, & il eſt recouvert d'une croûte jaune ou verdâtre plus ou moins épaiſſe. Les fonctions propres aux parties enflammées ſont dérangées ; la phrénéſie, paraphrénéſie, ſont ſuivies de délire ; dans la pleuréſie & péripneumonie, la reſpiration eſt gênée ; l'hépatitis produit l'ictere, *&c.* Enfin, on obſerve des différences dans le nombre, la nature, & l'intenſité des ſymptomes, ſuivant la partie enflammée, le degré d'inflammation, l'activité des cauſes, le tempérament du malade, *&c.*

Les terminaiſons des *maladies inflammatoires* peuvent être les mêmes que celles de l'inflammation ; mais avec cette différence qu'il n'y a jamais de réſolution ſimple. Lorſque ces maladies ſe terminent par cette voie, on obſerve que cette terminaiſon eſt précédée ou accompagnée de quelque évacuation ou dépôt critique. Ces évacuations varient dans les différentes eſpeces de *maladies inflammatoires*, & ſuivant la partie affectée. Lorſque la partie qui eſt enflammée a des vaiſſeaux excrétoires, la criſe s'opere plus ſouvent & plus heureuſement par cette voie. Dans les *maladies inflammatoires* de la poitrine, la criſe la plus ordinaire & la plus sûre ſe fait par l'expectoration ; elle ſe fait auſſi quelquefois avec ſuccès par les ſueurs & par les urines, mais jamais par le dévoiement. Lorſque les parties contenues dans le crâne ſont affectées, l'hémorrhagie du nez ou l'excrétion des matieres cuites, purifiormes, par le nez, les oreilles, ſont les plus convenables ; le cours de ventre eſt auſſi fort bon. Lorſque l'inflammation attaque les viſceres du bas-ventre, la maladie ſe juge bien par les urines & les ſelles : la matrice a ſon couloir particulier plus approprié pour les excrétions critiques des maladies dont elle eſt le ſiége. Le flux hémorrhoïdal termine auſſi quelquefois les inflammations du foie. Quoique ces criſes s'operent communément de la façon que je viens d'expoſer, il arrive dans des conſtitutions épidémiques, que la nature ſemble ſe choiſir un couloir pour y déterminer toutes les excrétions critiques dans quelque partie que porte principalement la maladie. Le couloir des poumons plus général qu'on ne penſe, eſt très-ſouvent affecté pour cela. J'ai vu pendant toute l'automne de 1748, à Montpellier, toutes les *maladies inflammatoires* de la poitrine, du ventre, de la tête, les fievres malignes, ſe terminer ſingulierement par l'expectoration. Toute autre excrétion procurée par le défaut de la nature, ou l'inopportunité des remedes, étoit toûjours inutile ou pernicieuſe. Les *maladies inflammatoires* exanthématiques ne ſe terminent jamais mieux que par la ſuppuration : il y en a, comme la rougeole, qui ſe deſſechent ſimplement & ne laiſſent que des petites pellicules ſufuracées. Auſſi obſerve-t-on que cette terminaiſon ſuperficielle juge très-imparfaitement la maladie ; on lui voit très-ſouvent ſuccéder des petites fievres lentes très-difficiles à diſſiper.

Les cauſes. Les *maladies inflammatoires* different encore bien ici de l'inflammation ; l'action momentanée des cauſes ne ſuffit pas pour les produire ; il faut non-ſeulement que la cauſe qui diſpoſe à l'inflammation agiſſe pendant long-rems, mais il eſt ſouvent néceſſaire qu'elle ſoit excitée, miſe en jeu par quelqu'autre cauſe qui ſurvienne. Ces maladies ſont travaillées & préparées de loin, & parmi les cauſes qui forment & entretiennent cette diſpoſition, les vices de l'air méritent une conſidération particuliere ; on ne peut attribuer qu'à cette cauſe toutes les *maladies inflammatoires* contagieuſes, épidémiques. Mais quelle eſt la partie, la qualité de l'air, le mixtiſtre qui produit ces maladies ? c'eſt ce qu'on ignore : des obſervations chimico-météorologiques qui nous manquent, faites dans différentes ſaiſons, dans différens tems ou circonſtances, pourroient éclaircir cette queſtion qui eſt très-importante. La mauvaiſe nourriture, les travaux immodérés, les veilles, les boiſſons aromatiques ſpiritueuſes, les chagrins, peuvent favoriſer cette cauſe, aider à cette diſpoſition, rendre plus ſuſceptibles des fâcheuſes impreſſions de l'air. La ſuppreſſion ou diminution des excrétions qui putifient le ſang, ſur-tout de la tranſpiration, eſt une cauſe aſſez fréquente des *maladies inflammatoires* : il ne faut cependant pas croire que cet arrêt de la tranſpiration produiſe auſſi généralement les pleuréſies, qu'on ſemble le penſer trop communément : il eſt certain que les viciſſitudes d'un air chaud & froid, arrêtent, troublent la ſueur, la tranſpiration ; qu'elles peuvent par-là former la diſpoſition *inflammatoire* ; mais elles n'excitent une pleuréſie que dans ceux qui y autont une diſpoſition formée. Dans les autres elles produiront des toux, des rhumes, des catarrhes, ſuite fréquente & naturelle de la tranſpiration pulmonaire arrêtée par ces ſortes d'imprudences. D'environ quinze cent perſonnes qui ſortent des ſpectacles de Paris fort échauffées, ſuant même, pour paſſer dans un air glacé, il n'y en a quelquefois pas une ſeule qui éprouve au ſortir

Digitized by Google

une pleurésie ; plusieurs en sont seulement enthousiasmés. Les causes qui peuvent exciter une disposition *inflammatoire* déja formée agissent promptement ; une passion d'ame vive, des excès dans le boire & le manger, l'exposition du corps chaud à un air froid, des boissons trop fraîches, *&c.* peuvent produire cet effet.

Sujets. Les causes qui disposent aux *maladies inflammatoires* & qui les produisent, agissant également dans tous les sujets, sur-tout dans les constitutions épidémiques, il semble à raisonner théoriquement, que tout le monde devroit indifféremment subir ces maladies ; & que les personnes les plus foibles devroient y succomber d'abord, ensuite celles qui sont plus fortes, enfin les personnes les plus robustes. L'on verroit ainsi la force des tempéramens graduée, pour ainsi dire, par ces épidémies. L'observation, la seule qui doive nous conduire ici, nous découvre le contraire, comme Hippocrate l'a déja remarqué. Jerons un coup d'œil sur les personnes qui sont attaquées des *maladies inflammatoires* ; nous ne pourrons presque appercevoir que des gens à extérieur toreux, des paysans endurcis par les miseres & les fatigues, beaucoup d'hommes, très-peu de femmes, d'enfans, de vieillards, mais principalement des adultes, qui paroissent jouir de la santé la plus forte & la plus durable, & dans qui les forces sont au plus haut point de vigueur. Ainsi verrons-nous dans ces épidémies des hommes qui par leur tempérament & leur régime devoient se promettre une santé longue & florissante, mourir victimes d'une *maladie inflammatoire* ; tandis qu'un jeune efféminé, amolli par les délices, abattu par les débauches ou une chlorotique délicate & languissante ne risqueront pas du tout de l'éprouver. Il semble que leur sang appauvri ne soit pas susceptible des mauvaises impressions, qu'il ne soit pas propre à la *fermentation inflammatoire*. Ces maladies supposent dans les sujets qui en sont attaqués une certaine force, un certain ton dans le sang & les vaisseaux. D'ailleurs les maux de tête, les dégoûts, les indispositions ou incommodités qui les précedent, sont des maladies réelles pour des corps délicats ; au lieu que ces révolutions même réitérées, ne font que des impressions sourdes & peu sensibles sur des corps vigoureux.

Il est à propos de remarquer en outre que certaines personnes sont plus disposées à certaines *maladies inflammatoires*, qu'à d'autres. Ainsi dans une constitution épidémique, on verra régner des phrénésies, des angines, des pleurésies, des rhumatismes, *&c.* Les enfans sont, par exemple, particulierement sujets à la petite vérole & à la rougeole ; maladies qui semblent leur être propres. Les jeunes gens, sur-tout ceux qui ont été pendant leur enfance sujets à des hémorrhagies du nez, sont, suivant la remarque d'Hippocrate, singulierement disposés aux angines. Les phrénésies sont plus fréquentes dans les tempéramens colériques, très-sensibles dans les personnes qui s'occupent beaucoup à la méditation & à l'étude. Il paroit qu'il y a dans la partie affectée une disposition antécédente, une foiblesse naturelle qui y détermine le principal effort de la maladie: ἀτὰρ ἦν, dit Hippocrate, ἢ προτερον νομά τι ἡ πρὸ τῦ νοσεῖν, ὠτειλὴ ἐπρηχὼ ἢ τοιοῦτο, si avant que la maladie soit declarée, on a senti quelque gêne dans quelque partie, la maladie y sera plus forte. *Aph.* 33. *liv. IV.*

La théorie. La cause des *maladies inflammatoires*, disent presque tous les medecins, est une inflammation de quelque partie interne considérable, d'où les Méchaniciens font venir à leur façon la fievre & les autres accidens ; les Animistes disent qu'il n'est pas possible qu'une inflammation attaque un viscere nécessaire à la vie, sans attirer l'attention bienfaisante de l'ame qui détermine en conséquence les efforts tout-puissans de sa machine pour combattre, vaincre, & mettre en déroute un ennemi si dangereux.

Pour faire sentir l'inconséquence & le faux de cette assertion, je n'ai qu'à présenter à des yeux qui veuillent voir, le tableau des *maladies inflammatoires*: il sera facile d'y observer 1°. que la fievre commence à se manifester au-moins aussi-tôt que l'inflammation & pour l'ordinaire quelques jours auparavant ; 2°. que cette inflammation est souvent peu considérable, comme on peut s'en convaincre par les symptômes, & après la mort du malade, par l'ouverture du cadavre ; tandis que la fievre est très-aiguë, quelquefois même après des pleurésies violentes, on n'appergoit aucune trace d'inflammation ; 3°. que toute inflammation même des visceres n'est pas *maladie inflammatoire*. On feroit un aveu manifeste d'inexpérience, si on confondoit une inflammation du poumon, de la plevre, survenue à la suite d'un coup d'épée dans ces parties avec une pleurésie ou péripneumonie ; 4°. qu'on fasse attention aux causes qui produisent l'inflammation & à celles qui excitent les *maladies inflammatoires*, & qu'on examine leur maniere d'agir ; 5°. qu'on jette un coup d'œil sur les *maladies inflammatoires* externes, *&c.* elles seules soumises au témoignage de nos sens, peuvent nous guider sûrement, & nous éclaircir cette matiere ; 6°. enfin, que l'on considere l'invasion, la marche, & les terminaisons de ces maladies. C'est une erreur manifeste de croire que les pleurésies survinnent après s'être exposé tout chaud à un air froid, parce que le froid resserre les vaisseaux, retient la transpiration, & donne lieu par-là à un engorgement *inflammatoire*. Si cela arrivoit, les inflammations seroient dans la peau, & non pas dans la plevre, par exemple, & seroient une engelure, & non pas une *maladie inflammatoire*, alors de toutes ces considérations réunies, nous conclurons que l'inflammation des visceres ou les exanthemes *inflammatoires*, sont plutôt l'effet que la cause de la fievre putride, qui fait la base & l'essence de toute *maladie inflammatoire*.

Au reste, quand je dis une fievre putride, je ne parle pas de ces fievres putrides imaginaires, prétendues produites par un levain vicieux placé dans les premieres voies dont il s'échappe continuellement quelques parties qui vont épaissir le sang, donner lieu aux redoublemens, *&c.* Ces fievres sont bannies de la vraie médecine hippocratique, & n'existent que dans les cayers ou livres de quelques praticiens routiniers. J'entends par fievre putride, une fievre préparée & travaillée de loin par des causes qui agissant peu-à-peu sur le sang & les humeurs, les changent & les altérent. Ainsi les fievres qui méritent le nom de *putrides*, sont toûjours jointes avec une dégénération des humeurs qui est réparée & corrigée par les efforts fébriles & par les évacuations critiques, toûjours nécessaires dans ces maladies.

La maniere dont ce changement operé dans le sang excite la fievre, est encore inconnue ; la matiere est trop obscure, & la théorisomanie trop générale, pour qu'on n'ait pas beaucoup raisonné, théorisé, disputé ; mais tout ce que nous avons jusques ici làdessus, prouve la difficulté de l'entreprise & le courage des entrepreneurs bien plus que leur capacité. Je n'entreprendrai point d'exposer ni de réfuter tout ce que cette question a fait éclore de faux, de ridicule, *&c.* un pareil détail seroit trop long ; peut-être ennuyeux, & sûrement inutile. Je remarquerai seulement que l'idée de Willis sur la fievre est la plus naturelle, la plus simple, & la plus pratique. Cet auteur pense, & presque tous les medecins en con-

Digitized by Google

viennent aujourd'hui, que le ſang eſt dans un mouvement continuel de fermentation, ſemblable, dit-il, à celui qui agite les parties du vin. Si ce mouvement augmente & devient contre nature, le ſang bouillonnera, ſe raréfiera, excitera la fievre. Or cette fermentation peut augmenter de deux façons; 1°. par la ſuabondance de quelques principes actifs, des ſoufres & des eſprits; par exemple, comme il arrive dans le vin, lorſque le tartre eſt trop abondant, il s'excite une fermentation, ou plutôt celle qui eſt toûjours préſente, s'anime, devient plus violente. 2°. Lorſque quelque corps étranger, non miſcible avec les humeurs, troublera la fermentation ordinaire, l'analogie le conduit encore ici; ſi on jette dans un tonneau plein de vin quelque corps hétérogene, du ſuif, par exemple, la fermentation eſt réveillée, & par ſon moyen les parties étrangeres, ou ſuabondantes qui l'avoient excitée, ſont briſées, atténuées, decompoſées, renvoyées à la circonférence, on précipitées ſous forme de lie au fond du tonneau. Ne voit-on pas, ſi l'on vent accuſer juſte, arriver la même choſe dans le ſang? Y a-t-il rien de plus conforme à ce qui ſe paſſe dans les fievres putrides ſimples, ardentes, ou *inflammatoires*? C'eſt avec bien de la raiſon que Sydenham qui n'envisageoit les maladies que pratiquement, conſidéroit la fievre ſous ce point de vûe, & l'appelloit *ébullition*, *effervescence*, *mouvement fermentatif*, &c. & il partoit de cette idée dans la pratique ſûre & heureuſe qu'il ſuivoit. C'eſt pourtant là cette théorie qui eſt ſi fort décreditée aujourd'hui; il eſt vrai qu'elle eſt confondue avec des erreurs, ou des choſes moins évidentes; il eſt peut-être sûr auſſi que le zele pour la fermentation a emporté Willis trop loin; mais n'eſt-on pas tombé dans un excès au-moins auſſi condamnable, quand on a voulu la rejetter abſolument? L'eſprit humain dans ſes connoiſſances & ſes opinions, reſſemble à un pendule qui s'écarte de côté & d'autre, juſqu'à ce qu'il revienne après bien des oſcillations, ſe repoſer à un juſte milieu; nous pouſſons d'abord à l'excès les opinions nouvelles; nous les appliquons indifféremment à tous les cas; priſes trop généralement elles deviennent fauſſes, abſurdes; on le ſent, on les abandonne, & au lieu de les reſtreindre, donnant dans l'écueil oppoſé, on les quitte entierement. Enfin, après bien des diſputes & des diſcuſſions, on entrevoit la vérité; on revient ſur ſes pas; on fait revivre les anciennes opinions: ſouvent bien ſurpris de réperer en d'autres mots ſimplement ce qui avoit déjà été dit, on parvient par-là à ce milieu raiſonnable, juſqu'à ce qu'une nouvelle révolution, dont les exemples ne ſont pas rares en Medecine, faſſe recommencer les vibrations. C'eſt ainſi qu'Hippocrate & Galien ont été regardés pendant long-tems comme les légiſlateurs ſenſés, infaillibles de la Medecine; enſuite ils ont été perſiflés & ridiculiſés; leurs ſentimens, leurs obſervations, ont été regardés comme des fauſſetés, des chimeres, on tout au-moins des inutilités. Dans nos jours en notant leurs erreurs, on a rendu juſtice à leur mérite, & l'on a vu preſque toutes leurs opinions reparoître ſous de nouvelles couleurs. La circulation du ſang offre un exemple frappant & démonſtrairt de cette vérité: depuis qu'Harvey eût fait ou illuſtré par des expériences cette découverte, qui a plus ébloui qu'éclairé, on a été intimement perſuadé que le ſang ſuivoit les routes qu'Harvey lui avoit tracées. On commence cependant aujourd'hui à revenir un peu à la façon de penſer ſur cette matiere des anciens; le peu d'utilité que cette prétendue découverte a apporté, a dû d'abord inſpirer de la méfiance ſur la réalité; les ſonpçons ont été principalement confirmés par les mouvemens du cerveau, que le célebre M. *de la Mare* a le premier obſervés & ſavamment expoſés dans un excellent mémoire lû à la ſociété royale des Sciences de Montpellier, & inſeré dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences de Paris, année 1739*. On ne tardera pas je penſe, à revenir de même à l'égard des Chimiſtes; le tems de leurs perſécutions eſt paſſé; on corrigera les uns, on modéreta l'ardeur de ceux qu'un génie trop bouillant ou un enthouſiaſme fouguenx avoit emportés trop loin; & l'on appliquera de nouveau & avec ſuccés, les principes chimiques mieux conſtatés & plus connus au corps humain qui en eſt plus ſuſceptible, que de toutes les démonſtrations geométriques, auxquelles on a voulu infructueuſement & mal-à-propos le plier & le ſoumettre.

Il y a tout lieu de croire que la diſpoſition *inflammatoire* qui eſt dans le ſang, pouſſée à un certain point, ou miſe en jeu par quelque cauſe procatarctique ſurvenue, reveille ſa fermentation, ou pour parler avec les modernes, ſon mouvement inteſtin de putréfaction; il n'en faut pas davantage pour augmenter ſa circulation, ſoit, comme il eſt aſſez naturel de le penſer, que la contractilité des organes vitaux, & en conſequence leur action, ſoit animée par-là, ſoit que l'augmentation de ce mouvement inteſtin ſuffiſe pour faire la fievre, ſans que l'action des vaiſſeaux y concoure, de même lorſque le vin eſt agité par une forte fermentation, & qu'il eſt dans un mouvement rapide, les parois du tonneau n'y contribuent en rien.

Le ſang ainſi enflammé, & mû avec rapidité, ſe portera avec plus d'effort ſur les parties qui ſeront diſpoſées, & s'y dégagera peut-être d'une partie du levain *inflammatoire*; il ſemble en effet que ces inflammations des viſceres ou d'autres parties, ſoient des eſpeces de dépôts ſalutaires quoiqu'*inflammatoires*; ce qui prouve que les viſceres ſont dans ces maladies pour l'ordinaire réellement enflammés, c'eſt qu'on y obſerve 1°. tous les ſignes de l'inflammation, les mêmes terminaiſons par la ſuppuration, l'induration & la gangrene. La partie où ſe fera l'enflammation, décidera la qualité & le nombre des ſymptômes, &c. Ainſi l'inflammation de la ſubſtance du cerveau ſera accompagnée de foibleſſe extrême, de délire continnel, mais ſourd, tranquille, d'abolition dans le ſentiment & le mouvement, à l'exception d'une agitation involontaire des mains, qu'on nomme *carpologie*, tous ſymptômes dépendans de la ſécrétion troublée & interceptée du fluide nerveux; celle qui aura ſon ſiege dans les membranes extrêmement ſenſibles qui enveloppent le cerveau, entraînera à raiſon de ſa ſenſibilité des ſymptômes plus aigus, un délire plus violent: lorſque la *maladie inflammatoire* portera ſur la poitrine, la reſpiration ſera gênée, &c.

Cette croûte blanche, jaune, ou verdâtre qui ſe forme ſur le ſang qu'on a tiré des perſonnes attaquées de ces maladies, paroît n'être qu'un riſſu des parties lymphatiques, du ſuc muqueux, nourricier, dont la ſécrétion eſt empêchée: on obſerve auſſi cette qualité de ſang chez les perſonnes enceintes & autres où il y a pléthore de ſuc nourricier; on pourroit avancer, dit ſort ingénieuſement M. Bordeu, que le ſuc muqueux qui nage dans le ſang, a quelque rapport au blanc d'œuf qui clarifie une liqueur troublée dans laquelle on le fait bouillir. Ce ſuc porté dans tous les vaiſſeaux par le moyen de la fievre, entraîne avec lui toutes les parties d'urine, de bile & d'autres liqueurs excrémentielles; il clarifie pour ainſi dire le ſang; c'eſt ce qui ſe paſſe dans les maladies putrides *inflammatoires*.

1 *Partie thérapeutique. Le diagnoſtic.* Le diagnoſtic des *maladies inflammatoires* eſt très-ſimple & tout naturel. 1°. Il eſt facile, en ſe rappellant ce que

Digitized by Google

nous avons dit plus haut sur la cause, l'invasion, la marche & les terminaisons de ces maladies, de s'assurer de leur présence. 2°. L'on peut en distinguer les différentes espèces par les signes qui leur sont propres, & qu'on peut voir rapportés au long dans les articles qui concernent les *maladies inflammatoires* en particulier. *Voyez* PLEURÉSIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* 3°. La connoissance des causes qui ont disposé, produit, excité ces maladies, est assez peu nécessaire pour la curation; on peut cependant, si l'on en est curieux, l'obtenir par les rapports du malade & des assistans; il est peut-être plus important pour la pratique de savoir si la *maladie inflammatoire* est épidémique, dépendante d'une cause générale; un praticien qui voit beaucoup de malades, peut s'en instruire lui-même.

Prognostic. Les symptômes essentiels aux *maladies inflammatoires*, ou les accidens qui surviennent ordinairement dans leur cours, en rendent le prognostic toujours fâcheux; on peut assurer avec raison que ces maladies sont dangereuses. L'inflammation ou le dépôt *inflammatoire* qui se fait dans quelques parties n'en augmente qu'accidentellement le danger; quelquefois, le plus souvent même, il le diminue. Ce dépôt débarrasse, comme nous l'avons déjà remarqué, le sang d'une partie du levain *inflammatoire*. Il y a tout lieu de croire que la *maladie inflammatoire* seroit plus dangereuse s'il n'y avoit point de partie particulièrement affectée. Nous voyons que la fièvre ardente ou *causus*, espece de *maladie inflammatoire* qui n'est décidée à aucune partie, est très-dangereuse; Hippocrate la range parmi les maladies mortelles; lorsque les inflammations extérieures sont formées, la fougue du sang se rallentit, la violence des symptômes s'appaise, & l'on jette le malade dans le danger le plus pressant, si l'on empêche la formation de ces dépôts *inflammatoires*, comme il est arrivé à ceux qui ont voulu, sacrifiant leurs malades à une aveugle routine, accoutumer la petite vérole à la saignée, & comme l'éprouvent encore aujourd'hui ceux qui sans autre indication veulent guérir les *maladies inflammatoires* par la saignée; on ne sauroit cependant disconvenir que ces inflammations attaquant des parties considérables dont les fonctions sont nécessaires à la vie, n'augmentent quelquefois le danger des *maladies inflammatoires*; c'est ce qui fait qu'on doit regarder les *maladies inflammatoires* qui se portent à l'extérieur, comme les moins dangereuses: quant à celles qui affectent quelque partie interne, leur danger varie suivant la situation, la nécessité, la connexion, la disposition, la sensibilité du viscere enflammé, & sur-tout suivant la nature, le nombre & la vivacité des symptômes que cette inflammation détermine. Pour porter un prognostic plus juste, il me paroît quoi qu'on en dise, que l'on peut tirer quelque lumiere de l'examen de la constitution épidémique. Si l'on observe une certaine uniformité dans les symptômes de plusieurs *maladies inflammatoires* qui regnent en même tems, ou un génie épidémique, on peut régler sur les suites plus ou moins fâcheuses qu'ont eu les précédentes, les jugemens de celles sur lesquelles on est obligé de prononcer.

Les *maladies inflammatoires* sont des maladies très-aigues, dont le sort est toujours décidé avant le quatorzieme jour, souvent le sept, quelquefois le quatre elles se terminent à la santé par une résolution critique, quelquefois par la suppuration; la gangrene entraîne toujours avec elle non-seulement la mort de la partie, mais celle de tout le corps; il y a une espece de *maladie inflammatoire*, l'angine, dont le siége est dans les parties glanduleuses du gosier, qu'on a vu quelquefois se terminer par l'induration; alors la douleur, la chaleur de la partie enflammée diminuent, la fièvre se rallentit sans que la difficulté d'avaler soit moindre, & sans que ce sentiment incommode que le malade éprouve d'un corps comptimant, cesse sensiblement. Alors à l'inflammation succede un skirrhe.

On doit s'attendre à voir périr le malade si l'on n'observe aucun relâche dans les symptômes ni le quartieme ni le cinquieme jour, si le pouls conserve toujours un caractere d'irritation; si l'on voit alors survenir différens phénomenes qui par leur gravité ou leur anomalie annoncent la mort prochaine. Ces signes varient suivant les maladies. *Voyez* leur détail *au mot* SIGNE, FIEVRE, PLEURÉSIE, PERIPNEUMONIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* Si à des symptômes extrêmement vifs, à une fievre violente, à une douleur aiguë succede tout de suite une fievre presque insensible, des défaillances fréquentes, une apathie générale, que le pouls devienne petit, mol & intermittent, la couleur du visage plombée, *&c.* la gangrene commence à se former, le malade ne tardera pas à mourir. La résolution dans les *maladies inflammatoires* internes, est de toutes les terminaisons la plus favorable; on a lieu de l'attendre lorsque les symptômes sont assez modérés, & tous appropriés à la maladie, lorsque le quartieme ou le septieme jour on voit paroître des signes de coction, que les urines se chargent d'un sédiment ou d'un nuage blanchâtre, que le pouls commence à se développer, que la peau devient souple & humide, en un mot que tous les symptômes diminuent: à ces signes succedent les signes critiques qui annoncent la dépuration du sang, & l'évacuation des mauvais sucs, par les couloirs appropriés. Si ces malades ne consistoient que dans l'inflammation d'une partie, il ne faudroit pour leur terminaison qu'une simple résolution de cette inflammation; mais ce qui prouve encore mieux ce que nous avons avancé, que le sang étoit altéré, c'est qu'il faut nécessairement une dépuration & des évacuations critiques. Ces évacuations, & l'organe par lequel elles doivent se faire, sont prédits & désignés d'avance par différens signes; les plus sûrs & les plus nécessaires sont ceux qu'on tire des modifications du pouls. *Voyez* POULS.

La suppuration dans les *maladies inflammatoires* extérieures, est toujours un grand bien; mais elle n'est pas toujours un grand mal dans celles qui attaquent les parties internes; il n'est pas nécessaire d'avoir blanchi dans la pratique pour avoir vû beaucoup de *maladies inflammatoires* se terminer par la suppuration sans aucune suite fâcheuse; il m'est arrivé souvent de rencontrer des péripneumonies qui suppuroient sans que le malade courût un danger pressant; on ne doit pas s'effrayer autant qu'on le fait de ces suppurations internes, pourvû que les visceres dans lesquels elles se forment, ayent des tuyaux excrétoires: on peut se flatter jusqu'à un certain point, qu'ils donneront passage aux matieres de la suppuration: si cette partie n'est point un organe excrétoire, la suppuration est plus dangereuse; mais dans ces cas-même, qui ignore les ressources de la nature? N'arrive-t-il pas souvent des heureuses métastases, des transports salutaires, des abscès d'une partie interne à l'extérieur? N'a-t-on pas vû des vomiques se vuider par des narines, par des abscès aux jambes, *&c.*

J'ai observé un dépôt au cerveau se vuider & se renouveller jusqu'à trois fois par le nez & les oreilles; combien n'y a-t-il pas d'observations à-peu-près semblables? On en pourroit conclure qu'il faut souvent favoriser les suppurations loin de les détourner; c'est pourquoi il est très-important de connoître les cas où la suppuration doit terminer l'inflammation.

Lorsque les symptômes sont violens, qu'ils dimi-

Digitized by Google

nuent peu durant le tems de la coction dont on n'obſerve que quelques légers ſignes, & qu'ils repatoiſſent avec plus d'activité, que la fievre eſt forte, que le pouls quoiqu'un peu developpé eſt toujours dur, ſur-tout vibratil, & qu'il y a une roideur conſidérable dans l'artere, que les douleurs que le malade éprouve dans la partie affectée deviennent plus aiguës, qu'il y ſent un battement plus vif & plus répété, la ſuppuration eſt à craindre, & l'on peut aſſurer alors que cette iſſue ſe prépare. L'abſcès eſt formé lorſque tous les ſymptômes diſparoiſſent, qu'il ne reſte plus qu'une peſanteur; il ſurvient alors pour l'ordinaire des friſſons. Si le pouls vient dans ces circonſtances à indiquer un mouvement critique du côté de quelques couloirs, on peut préſumer que le pus s'évacuera par les organes dont le pouls annonce l'action.

On peut pour completter entierement ce prognoſtic, y rapporter toutes les prédictions, tous les ſignes qu'on trouve dans les ouvrages du divin Hippocrate, concernant les maladies aiguës. Nous ſouhaiterions bien pouvoir entrer dans un détail circonſtancié ſi utile; mais l'ordre propoſé pour traiter ces matieres ne le comportent pas, nous renvoyons le lecteur aux écrits immortels de ce prince de la Medecine, d'autant plus volontiers, que nous ſommes aſſurés qu'outre un prognoſtic excellent & certain qu'on en tirera, on y prendra du goût pour cette véritable medecine d'obſervation, & une haine avantageuſe pour ces pratiques théoriques & routinieres.

La curation. Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies qui ſe guériſſent par leurs propres efforts: la fermentation excitée dans le ſang, pour parler avec Willis, ſuffit pour briſer, atténuer, décompoſer, aſſimuler, évacuer les matieres qui l'ont excitée, ou comme dit van Helmont, la colere & les efforts de l'archée peuvent ſeuls arracher l'épine incommode qui les a déterminés. Ainſi l'on doit laiſſer à la nature le ſoin de guérir ces ſortes de maladies; l'art n'offre aucun ſecours vraiment curatif; il en fournit qui peuvent modérer, diminuer la fievre & la violence des ſymptômes, ou même l'augmenter s'il eſt néceſſaire; & favoriſer telle ou telle excrétion critique; mais il n'y a point de remedes qui rétabliſſent & purifient le ſang, qui empoitent les engorgemens *inflammatoires* des viſceres. Mais telle eſt l'inconſéquence & le danger des théoties les plus reçues, qu'elles conduiſent leurs adhérens à des pratiques très-erronées & très-pernicieuſes; les uns prenant un ſymptôme pour la cauſe, peuſent que dans ces maladies l'inflammation des viſceres eſt le point capital, & y dirigent toutes leurs indications; ils mettent tout en œuvre pour prévenir, empêcher, ou faire ceſſer cette inflammation, & en conſéquence entaſſent erreur ſur erreur: ils ont recours à la ſaignée qu'ils répetent douze, quinze, vingt, trente fois, juſqu'à ce que le malade eſt réduit à la derniere foibleſſe. D'autres croyent que ces inflammations ſont toujours produites & entretenues par la falure, par un levain, par un foyer ſitué dans les premieres voies; ils mettent tout leur ſoin à détruire, épuiſer ce foyer, & pour en venir plus tôt à bout, ils réiterent tous les deux jours au moins les purgatifs. Que de funeſtes effets ſuivent l'application de remedes auſſi peu convenables! Que de malades j'ai vu ſacrifiés à de ſemblables pratiques! J'en rappelle le ſouvenir avec douleur.

Qu'on conſidete les effets de ces remedes pour ſe convaincre encore plus de leur importunité, & en premier lieu pour ce qui regarde la ſaignée; il eſt conſtant 1°. qu'elle n'attaque pas la cauſe de la maladie, qu'elle relâche & affoiblit conſidérablement les malades quand elle eſt ſouvent réitérée. 2°. Qu'elle trouble & dérange les évacuations critiques. 3°. D'un autre côté les avantages qu'on prétend en retirer ne ſont rien moins que ſolidement conſtatés. La ſaignée fréquente, publient hautement ſes amis, empêche, prévient, diminue l'inflammation. Quand le fait ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux, elle n'en ſeroit pas plus avantageuſe; elle emôcheroit par-là le ſang de ſe dégorger & de ſe purifier en partie. Que penſeroit-on d'un homme qui propoſeroit de prévenir la formation des exanthemes *inflammatoires* dans la petite vérole, ou des bubons dans la peſte? on le traiteroit de charlatan, & cette propoſition ſeroit hauſſer les épaules, & exciteroit la riſée: la plûpart des rieurs ſeroit dans le même cas. Nous devons raiſonner des *maladies inflammatoires* internes, comme de celles qui ont leur ſiege à l'extérieur. C'eſt la même maladie & le même méchaniſme; mais heureuſement il eſt rare que les ſaignées empêchent l'inflammation; elles produiſent plutôt l'effet oppoſé, en relâchant, affoibliſſant les vaiſſeaux; elles augmentent la diſpoſition de la partie affectée, qui n'eſt probablement qu'une foibleſſe, & elles rendent par-là l'engorgement irréſoluble.

Autre prétendu avantage de la ſaignée, que ſes partiſans font ſonner bien haut, c'eſt de prévenir la ſuppuration. Il conſte par un ſi grand nombre d'obſervations, que vingt & trente ſaignées n'ont pu dans bien des cas détourner la ſuppuration, quand l'inflammation a pris une fois cette tournure. Je ſerois plus porté à croire que cette terminaiſon eſt amenée & accélérée par les fréquentes ſaignées, ſur-tout ſi on les fait dans le tems qu'une évacuation critique va terminer la *maladie inflammatoire* par la réſolution; j'en ai pour garant plus de cinquante obſervations dont j'ai été le témoin oculaire: je n'en rapporte qu'une. Un jeune homme étoit au neuvieme jour d'une fluxion de poitrine; il avoit été ſaigné quatre ou cinq fois; le pouls étoit ſouple, mou, rebondiſſant, critique, ſans caractere d'irritation; l'expectoration étoit aſſez facile; on ſaigne le malade; les crachats ſont à l'inſtant beaucoup diminués; la fievre, les inquiétudes augmentent; on veut calmer ces ſymptômes; on reſaigne, le malade s'affoiblit, la fievre perſiſte, le pouls ſe concentre, l'artere devient roide, les crachats ſont entierement ſupprimés; il ſurvient des friſſons, crachement de pus, ſueurs nocturnes; le malade meurt le vingt-unieme jour. Mais je vais plus loin; quand il ſeroit poſſible de prévenir la ſuppuration, il ſeroit ſouvent dangereux de le tenter: s'eſt-on jamais aviſé de vouloir empêcher la ſuppuration des puſtules variolenſes? A-t-on pû y réuſſir, ou ſi on l'a fait, la mort du malade n'a-t-elle pas ſuivi de près une entrepriſe ſi téméraire? La même choſe doit arriver à l'intérieur, il vaut mieux laiſſer ſubir au malade l'événement incertain d'une ſuppuration interne, que de l'expoſer à une mort aſſurée; la nature a mille reſſources pour évacuer le pus, quand même (ce qui eſt le cas le plus fâcheux) le viſcere n'auroit point de tuyau excrétoire. Si la ſuppuration eſt extérieure, il ne faut rien oublier pour la favoriſer; elle eſt toujours ſalutaire, & n'a aucun inconvénient remarquable; elle épargne beaucoup de remedes, & procure un prompt & ſûr rétabliſſement. On peut juger par-là que la ſaignée (je parle ſur-tout de celle qui eſt ſouvent réitérée) eſt nuiſible & dangereuſe, loin de produire les effets heureux qu'on a coutume d'en attendre. Au reſte, quand je blâme ces ſaignées, je n'en blâme que l'abus, qui a fait plus de mal qu'on ne tirera jamais d'utilité des ſaignées modérées. Je n'ignore pas qu'une ſeconde ou troiſieme ſaignée peuvent très-bien convenir dans le tems de crudité ou d'irritation des *maladies inflammatoires*, pour diminuer, calmer la violence de certains ſymp-

Digitized by Google

tomes, pour rallentir l'impétuosité trop grande des humeurs; on peut la placer très-avantageusement au commencement de ces maladies, sur-tout dans des sujets pléthoriques, lorsque le pouls est oppressé, petit, enfoncé; mais ayant du corps & une certaine force, la saignée alors éleve, développe le pouls, augmente la fievre, & fait manifester l'inflammation dans quelques parties; il semble qu'elle favorise le dépôt *inflammatoire*; ainsi lorsque la quantité ou le mouvement excessif du sang retarde l'éruption de quelque fievre exanthématique, nous la facilitons par la saignée, & ce sont les cas où elle est le plus favorable. Il importeroit fort peu qu'on tirât le sang du pié ou du bras, si dans la saignée du pié on ne le faisoit tremper dans l'eau chaude; & c'est souvent à cette espece de bain que méritent d'être rapportés bien des effets qu'on attribue fans fondement à l'évacuation du sang faite déterminément par le pié. Cette saignée, pratiquée de cette façon, est préférable dans les maladies de la tête: deux ou trois saignées au plus placées à propos pendant l'irritation, dans les *maladies inflammatoires* suffisent. J'ai vû beaucoup de malades attaqués de ces maladies, il m'est rarement arrivé de prescrire plus de deux ou trois saignées; je n'ai jamais eu lieu de m'en repentir. Les saignées ainsi modérées, sont toujours suivies d'un heureux succès; elles ne peuvent être qu'indifférentes si elles ne sont pas utiles; la qualité du sang coéneux est une foible raison pour engager à multiplier les saignées; tout le sang est semblable; si on le tiroit tout, il offriroit jusqu'à la derniere goutte le même phénomene.

2°. Nous pouvons appliquer aux purgatifs cathartiques dont il est ici question, ce que nous avons dit de la saignée. Quelques signes de putridité assez ordinairement presens dans ces maladies, & qui en font plutôt l'effet que la cause; la couleur blanchâtre de la langue ont été saisis aussi-tôt pour des signes indiquant l'administration des purgatifs. En conséquence on a purgé; les digestions toujours lésées ont offert les mêmes signes, on a cru qu'il y avoit un amas de mauvais sucs dans les premieres voies, on a voulu l'évacuer, on a repurgé; le même succès accompagnant l'opération de ces remedes, on les a réitérés ainsi de suite, tous les deux jours jusqu'à ce que la faute, ou plutôt une convalescence longue & pénible, ou la mort terminât la maladie.

1°. Le principe sur lequel est fondé cette administration fréquente des purgatifs, est au moins hypothétique, pour ne pas dire démontré faux. 2°. L'action des purgatifs affoiblit. 3°. Elle attire aux intestins toutes les humeurs, & les dérive des autres couloirs; elle détourne principalement la matiere de la transpiration. 4°. Ils empêchent par-là les autres évacuations critiques. 5°. Leur usage réitéré énerve le ton des solides, & du sang même, & en épuise (pour parler avec les anciens) l'humide radical. Cependant, à parler vrai, ces remedes, à moins qu'ils ne soient extrêmement réitérés, ne font pas aussi dangereux que la saignée; la raison en est, qu'on les donne fort légers; l'on prétend purger, & l'on ne purge point; le remede, heureusement pour le malade, ne produit pas l'effet que le medecin en attend, aussi souvent ces remedes donnés dans le tems de la crudité, ne changent rien à la maladie; ils font simplement indifférens. Il n'en est pas de même dans le tems que la crise se fait; si l'évacuation critique se fait par les selles, les purgatifs la secondent, mais pour un heureux succès, effet du hasard, combien de fois n'active-t-il pas que la crise préparée par une autre couloir, est dérangée par l'action d'un purgatif hors de propos? J'ai vû cependant, souvent par un bisarre effet du purgatif, l'expectoration favorisée, le medecin n'ayant d'autre indication qu'une aveugle routine, vouloit purger. Il ne donnoit que de la manne; elle ne produisoit aucun effet par les selles, poussoit alors par les crachats: c'étoit exactement le cas de dire que le remede en favoit plus que le medecin. Un nombre infini de malades doivent, ainsi que je l'ai observé, leur salut au quiproquo fortuné du remede. Un autre purgatif autroit purgé, arrêté les crachats & augmenté la maladie. Il est bien heureux que ces praticiens routiniers ne se servent que des remedes de peu d'activité, & qu'ils ayent entierement abandonné les purgatifs des anciens. Les purgatifs en général sont moins contraires dans les *maladies inflammatoires* de la tête, que dans celles qui portent à la poitrine; dans celles-ci *Baglivi*, trop outré, les regarde comme une peste. Il est cependant certains cas où ils pourroient être employés dès le commencement avec fruit, ou du moins fans inconvénient. Il est à-propos de balayer les premieres voies lorsqu'elles sont infectées de mauvais sucs, & qu'elles sont comme engourdies fous leur poids; on essaye d'ailleurs par ce moyen à préparer aux alimens & aux remedes un chemin pur & facile qui, fans cette précaution, passeroient dans le sang, changés, altérés & corrompus. Ces cas doivent être bien examinés; le point principal est de bien saisir l'indication; les signes ordinaires de putridité font souvent trompeurs & passagers: un purgatif qui ne seroit indiqué que par eux, seroit souvent trop hasardé. Je suis persuadé qu'on pourroit tirer beaucoup de lumieres de la connoissance des différentes modifications du pouls; on y peut observer certains caracteres qui font connoître lorsque l'estomac est surchargé, les intestins sont infectés de mauvais sucs, lorsque les humeurs se portent vers les premieres voies. *Voyez* Pouls. Alors on a tout à espérer d'un purgatif placé dans ces circonstances; il doit être léger ou médiocre; pour peu qu'il fût fort il exciteroit des superpurgations; le développement du pouls succédant à l'opération du remede, en marque la réussite. Il n'en est pas des purgatifs émétiques comme des cathartiques, les effets en sont bien différens; les émétiques, loin de détourner, d'arrêter la transpiration, la favorisent, l'augmentent; loin d'empêcher les dépôts *inflammatoires*, ils semblent y concourir; ils facilitent l'éruption varioleuse, languissante; ils aident à la décision des crises: on les donne souvent moins pour procurer l'évacuation des matieres qui sont dans l'estomac, que pour exciter une secousse générale, qui est presque toujours très-avantageuse, & qui semble viser & parvenir au même but que la fievre elle-même; aussi arrive-t-il souvent que la fievre est calmée, suspendue, quelquefois totalement emportée par l'action d'un émétique. Je fus étonné, dit Sydenham, du soulagement que les émétiques procurent dans les maladies; car souvent les matieres évacuées sont en petite quantité, & ne paroissent avoir aucun mauvais caractere; les symptomes en sont souvent beaucoup diminués, & la maladie parcourt paisiblement & sans danger ses différentes périodes; c'est ce qui fait qu'ils conviennent beaucoup au commencement des maladies. Sydenh. *Oper. med. conslit. epid. an.* 1661. *cap. iv. & v.*

Quelquefois aussi l'estomac est réellement affecté, il est surchargé, affaissé, & il entraîne l'affaissement de toute la machine; il concentre, resserre le pouls, il tend l'artere & la rend vibratile. L'émétique administré alors produit un effet étonnant. La présence du pouls stomacal, a remarqué fort judicieusement M. Bordeu, favorise l'effet de l'émétique, & peut servir d'indication certaine pour le placer. Je crois qu'il est toujours à-propos de commencer le traitement d'une *maladie inflammatoire* par l'émétique; on pourra, suivant l'indication & la vivacité

Digitized by Google

vacité des ſymptomes, le faire précéder d'une ou de deux ſaignées, pour en prévenir les mauvais effets & en faciliter même l'opération ; lorſqu'on le donne avec ces précautions, & au commencement de la maladie ſur-tout, il n'y a rien à craindre, mais tout à eſpérer de ſon adminiſtration. Le cas où il ſembleroit le plus contre-indiqué, ſont les *maladies inflammatoires* de la poitrine ; ce ſont pourtant celles où il réuſſit le mieux ; il n'y a que des medecins inexpérimentés qui puiſſent s'effrayer d'un point de côté ou d'un crachement de ſang ; on voit au contraire ces accidens diminuer après l'opération de l'émétique ; on peut après, ſi l'indication eſt bien marquée, & ſi le cas l'exige, donner un ou deux cathartiques pris dans la claſſe des médiocres ou des minoratifs ; mais rarement on eſt obligé de recourir à ces remedes ; je ſerois d'avis que dans leur exhibition on eût un peu plus d'égard au jour de la maladie. *Hippocrate*, exact obſervateur, a remarqué que les purgatifs étoient plus utiles les jours pairs, & que leur uſage étoit ſouvent dangereux les jours impairs : cette remarque mérite quelque attention. Si après qu'on a fait précéder ces remedes, la fievre *inflammatoire* eſt modérée, qu'on n'obſerve rien de dangereux, d'anomale dans le cours des ſymptomes, le medecin doit reſter oiſif ſpectateur, juſqu'à ce que la coction faite il ſe prépare quelque effort critique à ſeconder, ou, pour s'accommoder aux préjugés reçus, & ſatisfaire l'envie ſinguliere qu'ont quelques malades d'être médicamentés, on peut les amuſer par des rients, par des remedes indifférens dont la médecine abonde, par des petits laits, des ptiſanes, des loochs, des lavemens ; encore doit-on être plus circonſpect pour ces derniers remedes dans les fievres exanthématiques, dans celles qui portent à la poitrine ; ils ſont ſouvent *mauvais* : j'en ai vû de très-pernicieux effets dans la petite vérole. Si la fievre étoit trop forte, ce qui eſt aſſez rare, on pourroit avoir recours aux ſaignées, aux lavages, aux délayans, *&c.* Si elle eſt trop foible, qu'on apperçoive une langueur, un affaiſſement dans la machine, il faut recourir de bonne heure aux remedes qui animent, ſtimulent les vaiſſeaux, aux cordiaux, plus ou moins actifs, aux élixirs ſpirituеux, aromatiques, aux huiles eſſentielles, à l'éther. Ces remedes employés à-propos peuvent ſauver quelquefois la vie aux malades, dans le cas où le dépôt *inflammatoire* ne peut être formé, & qu'il va ſe faire un repompement dangereux de cette matiere dans le ſang ; lorſqu'il eſt à craindre qu'un malade ne ſuccombe dans le froid d'un redoublement, on peut lui faire paſſer ce détroit, & le mettre en état de ſupporter des efforts critiques, & de réſiſter aux évacuations qui doivent terminer la maladie ; mais pour donner ces remedes, il ne faut pas attendre que le malade ſoit à l'agonie, hors d'état d'en profiter. Il eſt ſi ordinaire aux Medecins de différer l'uſage des cordiaux juſqu'à ces derniers momens, dans la crainte mal entendue d'augmentr la fievre & d'échauffer, qu'il ſemble qu'on porte un arrêt de mort à un malade quand on veut lui preſcrire une potion cordiale. De tous les cordiaux, ceux qui agiſſent le plus vite & le plus ſûrement, & qui ſont les plus propres à tirer le ſang & les vaiſſeaux de l'engourdiſſement, ſont ſans contredit les véſicatoires ; leur application releve le pouls, augmente ſa force & ſa tenſion, fait ceſer les aſſoupiſſemens, calme ſouvent les délires opiniâtres. On a vû des pleuréſiques tirés comme par enchantement des portes de la mort par l'application des véſicatoires ſur le côté affecté ; les efforts critiques ſont aidés, & même déterminés par leur moyen ; il n'y a pas de remede plus aſſuré pour favoriſer une criſe languiſſante ; mais comme ils produiſent de grands biens quand ils ſont appliqués à-propos, ils ſont beaucoup de mal quand ils ſont employés à contre-tems ; c'eſt pourquoi ils exigent dans leur uſage beaucoup de circonſpection.

Lorſque la criſe eſt prête à ſe faire, la nature nous en inſtruit par divers ſignes ; elle nous fait même connoître le couloir qu'elle deſtine à l'excrétion critique ; on peut lui aider dans cet ouvrage, & déterminer les humeurs aux tuyaux excrétoires qu'elle doit choiſir, dit Hippocrate, ὅκοσα αγιαι οκαι αι μαλιστα ρηγη ἑρσης, ταυτα αγιαι διατιων ξυμβαινοντων χωριων. *Voyez* CRISE. " Il faut pouſſer aux couloirs » que la nature affecte, les humeurs qui doivent être » évacuées par les endroits les plus convenables. *Aphor. 21. lib. I.* Il eſt très-important de bien examiner les différens ſignes critiques ; on n'en doit négliger aucun pour connoître ſûrement par quel endroit ſe ſera l'évacuation critique ; ſi la maladie doit ſe juger par l'exportation, on ne peut ſeconder cette excrétion véritablement que par le kermès minéral ; tous les autres béchiques ſous forme de looch, de ptiſanes, ne font que peu ou point d'effet ; ſi la criſe ſe prépare par les ſueurs, on doit donner les ſudorifiques plus ou moins forts, ſuivant la longueur des efforts critiques : les légers purgatifs facilitent la criſe qui doit ſe faire par le dévoiement, ainſi des autres.

Si la maladie ſe termine par la ſuppuration, il faut entierement laiſſer tout l'ouvrage à la nature, ſans l'affoiblir par les laitages adouciſſans, *&c.* on pourra tout au plus lui aider lorſque les caracteres du pouls indiqueront qu'elle ménage l'évacuation du pus par quelque couloir. Le méchaniſme des métaſtaſes nous eſt totalement inconnu, & nous ne ſommes pas plus inſtruits de ce qu'il faudroit faire pour les déterminer. Je crois cependant, dans les ſuppurations de la poitrine, qu'il ſeroit à-propos de tenter l'application des cauteres du ſeu aux jambes : dans ces maladies la nature affecte ſouvent cette voie. On pourroit auſſi dans certains cas de ſuppuration interne, procurer, par des opérations chirurgicales, une iſſue au pus renfermé dans quelque cavité, par l'empyème dans les pleuréſies, par le trépan dans les phrenéſies, *&c.* Si la ſuppuration eſt extérieure, le traitement eſt tout ſimple, il n'exige aucune conſidération particuliere. *Article de M. MENURET.*

INFLEXIBILITÉ, INFLEXIBLE, (*Grammaire*) qu'on ne peut fléchir. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des bois *inflexibles*. La plûpart des corps foſſiles ſont *inflexibles*, ou ne peuvent être pliés ſans être rompus. On dit un homme *inflexible*, un caractere *inflexible*. Il s'applique donc aux perſonnes & aux choſes. L'*inflexibilité* n'eſt ni une bonne ni une mauvaiſe qualité ; c'eſt la circonſtance qui en fait un vice ou une vertu.

INFLEXION, ſ. f. *terme de Gramm.* On confond aſſez communément les mots *inflexion* & *terminaiſon*, qui me paroiſſent pourtant exprimer des choſes très-différentes, quoiqu'il y ait quelque choſe de commun dans leur ſignification. Ces deux mots expriment également ce qui eſt ajoûté à la partie radicale d'un mot ; mais la *terminaiſon* n'eſt que le dernier ſon du mot modifié, ſi l'on veut, par quelques articulations ſubſéquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. L'*inflexion* eſt ce qui peut ſe trouver dans un mot entre la partie radicale & la terminaiſon. Par exemple *am* eſt la partie radicale de tous les mots qui conſtituent la conjugaiſon du verbe *amo* ; dans *amabam*, *amabas*, *amabat*, il y a à remarquer *inflexion* & *terminaiſon*. Dans chacun de ces mots la *terminaiſon* eſt différente, pour caractériſer les différentes perſonnes ; *am* pour la premiere, *as* pour la ſeconde, *at* pour la troiſieme : mais l'*inflexion* eſt la même

Digitized by Google

pour marquer que ces mots appartiennent au même tems ; c'eſt *ab* par-tout.

Voilà donc trois choſes que l'étymologiſte peut ſouvent remarquer avec fruit dans les mots, la *partie radicale*, l'*inflexion* & la *terminaiſon*. La *partie radicale* eſt le type de l'idée individuelle de la ſignification du mot ; cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions qu'on y fait, pour ajoûter à l'idée propre du mot les idées acceſſoires communes à tous les mots de la même eſpece. Ces additions ne ſe font point témérairement, & de maniere à faire croire que le ſimple haſard en ait fixé la loi ; on y reconnoît des traces d'intelligence & de combinaiſon, qui dépoſent qu'une raiſon ſaine a dirigé l'ouvrage. L'*inflexion* a ſa raiſon ; la *terminaiſon* a la ſienne ; les changemens de l'une & de l'autre ont auſſi la leur ; & ces élémens d'analogie entre des mains intelligentes, peuvent répandre bien de la lumiere ſur les recherches étymologiques, & ſur la propriété des termes. On peut voir à l'*article* TERMS, de quelle utilité eſt cette observation pour en fixer l'analogie & la nature, peu connue juſqu'à préſent. (*B. E. R. M.*)

INFLEXION, ſ. f. *en Optique*, eſt la même propriété des rayons de lumiere, qu'on appelle autrement & plus communément *diffraction*. *Voyez* DIFFRACTION.

Point d'inflexion d'une courbe, en *terme de Géométrie*, eſt le point où une courbe commence à ſe courber, ou à ſe replier dans un ſens contraire à celui dans lequel elle ſe courboit d'abord ; c'eſt-à-dire ou de concave qu'elle étoit vers ſon axe elle devient convexe, ou réciproquement.

Si une ligne courbe telle que *AFK* (*Pl. de Géom. fig. 100.*) eſt en partie concave & en partie convexe vers quelque ligne droite que ce ſoit, comme *AB* : le point *F*, qui ſépare la partie concave de la partie convexe, eſt appellé le *point d'inflexion*, lorſque la courbe étant continuée au-delà de *F*, ſuit la même route ; mais lorſqu'elle revient vers l'endroit d'où elle eſt partie ; il eſt appellé *point de rebrouſſement*. *Voyez* REBROUSSEMENT.

Pour concevoir ce que l'on vient de dire, il faut conſidérer que toute quantité qui augmente ou qui diminue continuellement, ne peut paſſer d'une expreſſion poſitive à une négative, ou d'une négative à une poſitive, qu'elle ne devienne auparavant égale à l'infini ou à zéro. Elle devient égale à zéro lorſqu'elle diminue continuellement, & égale à l'infini lorſqu'elle augmente continuellement.

Maintenant ſi l'on mene par le point *F* l'ordonnée *EF* & la tangente *FL*, & d'un point *M* pris ſur la partie *AF*, l'ordonnée *MP*, & la tangente *MT*, pour lors, dans les courbes qui ont un *point d'inflexion*, l'abſciſſe *AP* augmente continuellement, de même que la partie *AT* du diametre compriſe entre le ſommet de la courbe & la tangente *MT*, juſqu'à ce que le point *P* tombe en *E* ; après quoi elle commence à diminuer : d'où il ſuit que la ligne *AT* doit devenir un *maximum AL*, lorſque le point *P* tombe ſur le point *E*.

Dans les courbes qui ont un point de rebrouſſement, la partie *AT* augmente continuellement, de même que l'abſciſſe, juſqu'à ce que le point *T* tombe en *L* ; après quoi elle diminue de nouveau : d'où il ſuit que *AP* doit devenir un *maximum*, lorſque le point *T* tombe en *L*.

Si $AE = x$, $EF = y$, on aura $AL = \frac{y\,dx}{dy} - x$, dont la différence, en ſuppoſant dx conſtante, eſt $\frac{-ddy.dx}{dy^2} \times y$, qui étant faite $= o$, pour avoir le cas où *A L* eſt un *maximum* (*voyez MAXIMUM*), donnera $ddy = o$; formule générale pour trouver le *point d'inflexion* ou de rebrouſſement, dans les courbes dont les ordonnées ſont paralleles entre elles. Car la nature de la courbe *AFK* étant donnée, on peut trouver la valeur de y en x, & celle de dy en dx ; laquelle valeur de dy étant différenciée en faiſant dx conſtante, on aura une équation en x, qui étant réſolue donnera la valeur de $AP = x$, qui portera au *point d'inflexion F*.

Au reſte il faut remarquer qu'il y a des cas où il faut faire $ddy = \infty$ au lieu de o.

M. l'abbé du Gua, dans ſes *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, a fait des obſervations importantes ſur cette regle, pour trouver les *points d'inflexion*, & y a ajoûté la perfection qui lui manquoit. *Voyez* cet ouvrage, *p. 268*.

On peut voir *au mot* DIFFÉRENTIEL, ce que nous avons dit ſur la regle pour trouver les *points d'inflexion*, en faiſant $\frac{dy}{dx} = z$, elle conſiſte à trouver le point où z eſt un *maximum* ou un *minimum* : ainſi toutes les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *points d'inflexion*, ſont préciſément les mêmes qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *maxima* & *minima*. Voyez donc l'*artic. MAXIMUM*, & remarquez que pour trouver les *points d'inflexion* de la courbe dont x & y ſont les co-ordonnées, il ſuffit de trouver les *maxima* & *minima* des ordonnées de la courbe dont x & z ſont les co-ordonnées. Or puiſqu'on a une équation entre x & y, & une autre entre x, y & z, il eſt aiſé d'en avoir une entre x & z, en faiſant évanouir y. *Voyez* EQUATION & EVANOUIR, *&c.* (*O*)

INFLUENCE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) terme dont on s'eſt ſervi pour rendre raiſon du commerce entre l'ame & le corps, & qui fait la premiere des trois hypotheſes reçues ſur cette matiere. *Voyez* l'examen des deux autres dans les *articles* CAUSES OCCASIONNELLES, & HARMONIE PRÉÉTABLIE. On y prétend que l'ame agit phyſiquement ſur le corps, & le corps ſur l'ame, par une action réelle & une véritable *influence*. C'eſt le ſyſteme le plus ancien & le plus goûté du vulgaire ; cependant il ne réveille abſolument aucune idée : il ne préſente à l'eſprit qu'une qualité occulte : voici les principales raiſons qui empêchent de l'admettre. 1°. On ne ſera jamais comprendre, même à ceux qui admettent l'action d'une ſubſtance créée ſur l'autre, que deux ſubſtances auſſi différentes que l'ame & le corps, puiſſent avoir une communication réelle & phyſique, & ſur-tout que le corps puiſſe agir ſur l'ame & l'affecter par ſon action. Suppoſer dans l'ame & dans le corps un pouvoir à nous inconnu d'agir l'un ſur l'autre, c'eſt ne rien expliquer ; on ne peut ſoutenir ce ſyſtême avec quelqu'apparence, qu'en avouant que l'ame eſt matérielle, aveu auquel on ne ſe laiſſera pas aiſément aller crainte des conſéquences. 2°. On a aujourd'hui une démonſtration contre ce ſyſtême ; car M. de Leibnitz & d'autres grands hommes ont découvert pluſieurs lois de la nature qui y ſont entierement contraires, & que les plus grands mathématiciens ont cependant reconnues pour certaines ; telle ſont celles-ci. 1°. Qu'il n'y a point d'action dans les corps ſans réaction, & que la réaction eſt toujours égale à l'action ; or, dans l'action du corps ſur l'ame, il ne auroit y avoir de réaction, l'ame n'étant pas matérielle. 2°. Que dans tout l'univers il ſe conſerve toujours la même quantité de forces vives, ou de la force abſolue. 3°. Qu'il s'y conſerve auſſi la même quantité de force directive, ou la même direction dans tous les corps enſemble, qu'on ſuppoſe agir entr'eux de quelque maniere qu'ils ſe choquent. Or il eſt aiſé de voir que la ſeconde loi ne ſauroit ſubſiſter, ſi l'ame put don-

Digitized by Google

ner du mouvement au corps, car en ce cas elle augmentera la quantité des forces vives, ou de la force absolue; & la troiſieme ne ſera pas moins renverſée, ſi l'ame a le pouvoir de changer la direction de ſon corps, & par ſon moyen celle des autres. *Voyez* Vattel, *Défenſe du ſyſt. Leibn.* 894. 134. Les Carteſiens ont déja ſenti ces difficultés qui leur ont fait rejetter l'*influence* phyſique, quoiqu'ils ſe ſoient trompés en diſant qu'il ſe conſerve toujours la même quantité de mouvement.

La cauſe occaſionnelle n'eſt que l'occaſion ſeulement, & non pas la cauſe directe de l'effet qui s'enſuit.

L'*influence* rejettée a conduit les Philoſophes à deux autres ſyſtêmes ſur l'union de l'ame & du corps. L'un eſt celui des cauſes occaſionnelles du P. Malebranche, & l'autre celui de l'harmonie préétablie de M. Leibnitz. *Voyez ſon article.*

Ceux qui admettent les cauſes occaſionnelles, conçoivent que Dieu eſt lui-même l'auteur immédiat de l'union que nous remarquons entre l'ame & le corps. Mon ame veut mouvoir mon bras, & Dieu le meut. Je veux jetter une boule, Dieu étend mon bras, applique ma main ſur la boule, me la fait empoigner, *&c.* Tous ces mouvemens ſe font exactement pendant que je le veux, & c'eſt pour cette raiſon que je me crois la cauſe de ces différens mouvemens. Les mouvemens de l'ame & du corps ne ſont donc que l'occaſion de ce qui ſe paſſe dans l'un & dans l'autre. Pareillement lorſque des corps étrangers agiſſent ſur nos nerfs, Dieu eſt l'auteur immédiat des perceptions qui naiſſent de leur action: pendant que ma main s'applique à la boule, je ne ſens point la boule, mais Dieu me donne la perception de cet attouchement.

Ceux dont nous rapportons le ſentiment, étendent même cette action immédiate de Dieu juſqu'à la communication du mouvement, lorſqu'un corps en choque un autre.

Cette opinion eſt fondée 1°. ſur ce que poſé ce commerce réciproque & occaſionnel, on comprend aiſément que le corps & l'ame ſont une ſeule perſonne; car, puiſque l'ame eſt gouvernée à l'occaſion du corps, & le corps à l'occaſion de l'ame, aucune de ces deux ſubſtances n'eſt totale & complette, aucune par conſéquent n'eſt perſonne. 2°. En ce qu'il eſt vraiſemblable que Dieu eſt la ſeule cauſe efficiente de ce commerce; car l'*influence* mutuelle de l'ame ſur le corps, & du corps ſur l'ame, ne ſauroit jamais ſe comprendre.

Mais il y a des philoſophes auxquels les conſéquences de ce ſyſtême paroiſſent ridicules; par exemple ce n'eſt point un boulet de canon qui tue un homme, c'eſt Dieu qui le fait. Le mouvement du canonnier, dont le bras remué par la puiſſance de Dieu a porté du feu ſur la poudre d'un canon, a déterminé Dieu à enflammer la poudre; la poudre enflammée a déterminé Dieu à pouſſer le boulet, & le boulet pouſſé juſqu'à la ſuperficie extérieure du corps de l'homme, a déterminé Dieu à briſer les os de cet homme. Un poltron qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de ſa glande pinéale agitée par l'impreſſion d'un bataillon ennemi, qui vient à lui hériſſé de bayonnetes au bout du fuſil, détermine Dieu à remuer les jambes de ce poltron, & à le porter du côté oppoſé à celui d'où vient ce bataillon.

On a ſouvent dit dans un ſens moral que le monde eſt un théatre où chacun joue ſon rôle, mais on pourroit dire ici dans un ſens phyſique que l'univers eſt un théatre de marionettes, & que chaque homme eſt un polichinelle, qui fait beaucoup de bruit ſans parler, & qui s'agite beaucoup ſans ſe remuer.

INFLUENCE, ſ. f. (*Phyſ.*) on appelle ainſi l'effet réel ou prétendu que les aſtres produiſent ſur la terre & ſur les corps qu'elle renferme, ou qui la couvrent. Nous diſons *réel* ou *prétendu*; car d'une part il ne paroit pas que les étoiles & les planetes fort éloignées, puiſſent produire ſur nos corps & ſur notre tête aucun effet ſenſible, eu égard à leur petiteſſe; de l'autre on ne peut douter de l'*influence* très-ſenſible du ſoleil, & même de la lune ſur notre atmoſphere. L'action de ces deux aſtres, de l'aveu de tous les philoſophes, produit le flux & reflux de la mer; or cette action ne peut agiter la mer ſans paſſer auparavant par l'atmoſphere, & ſans y produire par conſéquent des effets très-ſenſibles; or on ſait à quel point les changemens de l'atmoſphere agiſſent ſur les corps terreſtres. L'*influence* du ſoleil & de la lune ſur ces corps, eſt donc très-réel & très-ſenſible; il eſt vrai pourtant que celle du ſoleil l'eſt encore plus que celle de la lune, à cauſe de la chaleur de cet aſtre. *Voyez* SOLEIL, LUNE, & VENT; *voyez auſſi* ASTROLOGIE.

INFLUENCE *ou* INFLUX DES ASTRES, ſ. m. (*Med. Phyſique générale, partie thérapeut.*) Ce mot pris dans le ſens le plus étendu, ſignifie une action quelconque des aſtres ſur la terre & ſur toutes ſes productions; la connoiſſance des effets qui ſont cenſés réſulter de cette action, ne nous regarde qu'autant qu'elle peut être de quelqu'utilité en Médecine, par le rapport de ces effets avec les planetes, les animaux, & ſurtout l'homme, objet noble & précieux de cette ſcience. Nous ne conſidérons que ſous ce point de vûe cette partie de l'Aſtronomie, qui eſt appellée plus particuliérement Aſtrologie; *voyez ce mot.* Nous ne pouvons nous empêcher d'être un peu longs, & d'entrer dans bien des détails ſur une matiere célebre chez les anciens, regardée par eux comme très-importante, & fort diſcréditée chez la plûpart des medecins modernes.

L'*influence des aſtres* étoit un dogme fameux dans l'antiquité la plus reculée, dont on étoit perſuadé même avant qu'on penſât à en connoître ou à en déterminer le cours. L'application de l'Aſtrologie à la Médecine eſt auſſi très ancienne; elle eut lieu dans ces temps d'ignorance, où cette ſcience encore dans ſon berceau, exercée par des dieux, n'étoit qu'un mélange indigeſte & biſarre d'un aveugle empyriſme & d'une obſcure ſuperſtition. On voit dans quelques livres qui nous reſtent d'*Hermès* ou de *Mercure*, que toute ſa médecine étoit principalement fondée ſur l'Aſtrologie & ſur la Magie. Quelques phénomenes trop évidens, & trop conſtamment attachés à la marche du ſoleil, pour qu'on pût en méconnoître la ſource, firent d'abord appercevoir une *influence* générale de cet aſtre ſur notre globe, & ſes phénomenes principaux & les plus apparens ſont la lumiere, la chaleur, & la ſéchereſſe. On vit en même tems combien les hommes, les animaux, & ſur-tout les végétaux, étoient affectés par ces qualités, effets immédiats du ſoleil, par les variations qui y arrivoient, par leur diminution, ou par une privation ſenſible; ſavoir l'obſcurité, & ſur-tout le froid & l'humidité. Cette *influence* aſſurément inconteſtable ne fixa pas beaucoup l'attention, peut-être le peu de ſenſation qu'elle fit, pouvoit être attribué à ſon trop d'évidence; on ne tarda pas à la généraliſer, on l'étendit d'abord à la lune, aux planetes, & enfin à toutes les étoiles fixes. On tourna bientôt en certitude les premiers ſoupçons que l'analogie, & peut-être quelques faits obſervés, firent naître ſur l'*influx lunaire*. On fut beaucoup plus frappé de cette *influence* obſcure, mal-conſtatée, peu fréquente, que de celle du ſoleil qui tomboit tous les jours ſous les ſens, & dont on reſſentoit à tout moment les effets; ſans doute parce qu'elle fourniſſoit à l'eſprit humain jaloux des découvertes, plus flatté de celles qui ſont difficiles, d'ailleurs avide de diſpute, des matieres abondantes de recherches & de diſcuſ-

Digitized by Google

sion. On chercha dans cette action obscure de la lune la cause de tous les effets, dont on ignoroit la véritable source. L'ignorance en augmenta extraordinairement le nombre, & les esprits animés par quelque correspondance réellement observée entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune, se livrerent à cet enthousiasme fermillant, actif, qu'entraine ordinairement le nouveau merveilleux, & que les succès animent, porterent cette doctrine à l'excès, & la rendirent insoutenable. La même chose arriva à l'égard des autres astres; on leur attribua non-seulement la vertu de produire les maladies, ou d'entretenir la santé suivant leurs différens aspects, leur passage, leur situation, *&c.* Mais on crut en même tems qu'ils avoient le pouvoir de régler les actions morales, de changer les mœurs, le caractere, le génie, la fortune des hommes. On les fit présider aux plus grands événemens, & on prétendit trouver dans leurs mouvemens la connoissance la plus exacte de l'avenir. Cette doctrine ainsi outrée, remplie d'absurdités, défigurée par les fables, le mensonge, la superstition, fut pendant longtems méprisée & négligée par les savans, & tomba en conséquence entre les mains des ignorans & des imposteurs, nation extrêmement étendue dans tous les tems, qui d'abord trompés eux-mêmes, tromperent ensuite les autres. Les uns aveugles de bonne foi, croyoient ce qu'ils enseignoient; d'autres assez éclairés pour sentir le ridicule & le faux de la doctrine, ne laissoient pas de la publier & de la vanter. Bien des gens sont encore de même aujourd'hui, soit pour soutenir une réputation établie, soit dans l'espérance d'augmenter leur fortune aux dépens du peuple, & souvent des grands assez sots pour les écouter, les croire, les admirer & les *payer*. Une admiration stérile, *illucrative*, n'est pour l'ordinaire le partage que du vrai savant.

L'*influence des astres* étoit particulierement en vigueur chez les Chaldéens, les Egyptiens & les Juifs. Elle entroit dans la philosophie cabalistique de ces derniers peuples, qui pensoient que chaque planete influoit principalement sur une partie déterminée du corps humain, & lui communiquoit l'*influence* qu'elle recevoit d'un ange, qui étoit lui même fournis à l'*influence* particuliere d'une *splendeur* ou *sephiros*, nom qu'ils donnoient aux émanations, perfections ou attributs de la divinité; de façon, suivant cette doctrine, que Dieu influoit sur les splendeurs, les splendeurs sur les anges, les anges sur les planetes, les planetes sur l'homme. *Voyez* CABALE. Les cabalistes croyoient que tout ce qui est dans la nature, étoit écrit au ciel en caracteres hébreux; quelques-uns même affuroient l'y avoir lu. Moyse, selon Pic de la Mirandole, avoit exprimé tous les effets des astres par le terme de *lumiere*, parce qu'il la regardoit comme le véhicule de toutes les *influences*. Ce fameux législateur eut beaucoup d'égard aux astres dans la composition de sa loi, & régla des cérémonies & des pratiques de religion, fur l'*influence* particuliere qu'il prêtoit aux uns & aux autres. Il ordonna que le jour du repos on préviendroit & l'on détourneroit par la priere & la dévotion les mauvaises *influences* de Saturne, qui présidoit au jour; mit la défense du meurtre fous Mars, *&c. Voyez* CABALE; & il est singulier qu'on remarque sérieusement, que Mars *est plus propre à les produire qu'à en arrêter le cours.*

Hippocrate le premier & le plus exact observateur, fit entrer cette partie de l'Astronomie dont il est ici question, dans la Médecine dont il fut le restituteur, ou pour mieux dire le créateur; & il la regardoit comme si intéressante, qu'il refusoit le nom de *medecin* à ceux qui ne la possédoient pas. « Personne, dit-il dans la préface de son livre, *de signi-*

» *fic. vit. & mort.* ne doit confier sa santé & sa vie à » celui qui ne sait pas l'Astronomie, parce qu'il ne » peut jamais parvenir sans cette connoissance à la » perfection nécessaire dans cet art. Ceux au con» traire, dit-il ailleurs, (*l. de aer. aquis & loc.*) qui ont » exactement observé les changemens de tems, le » lever & le coucher des astres, & qui auront bien » remarqué la maniere dont toutes ces choses se» ront arrivées, pourront prédire quelle sera l'an» née, les maladies qui régneront, & l'ordre qu'elles » suivront ». C'est d'après ces observations qu'Hippocrate recommande, & qu'il a sans-doute faites lui-même, qu'il a composé les aphorismes où sont très-exactement classées les maladies propres à chaque saison, relativement aux tems, aux pluies, aux vents qui ont regné dans cette même saison & dans les précédentes. *Voyez* APHORISMES, *lib. III.* Mais ceux parmi les astres, dont l'*influence* lui paroit plus marquée & plus importante à observer, sont les *pléyades*, l'*arcture & le chien*; il veut qu'on fasse une plus grande attention au lever & au coucher de ces étoiles, ou constellations, parce que ces jours sont remarquables, & comme critiques dans les maladies, par la mort, ou la guérison des malades, ou par quelque métastase considérable. *lib. de aers, aquâ.* Et lorsqu'il commence la description de quelque épidémie, il a soin de marquer expressément la constitution de l'année, l'état des saisons, & la position de ces étoiles. Il avertit aussi d'avoir égard aux grands changemens de tems qui se font aux solstices & aux équinoxes, pour ne pas donner alors des remedes actifs, qui produiroient de mauvais effets. Il conseille aussi de s'abstenir en même tems des opérations qui se font par le fer ou le feu; il veut qu'on les differe à un tems plus tranquille.

Galien, commentateur & sectateur zélé de la doctrine d'Hippocrate, a particulierement goûté ces idées fur l'*influence des astres* fur le corps humain. Il les a confirmées, étendues dans un traité fait *ex professo* fur cette matiere, & dans le cours de ses autres ouvrages. Il donne beaucoup plus à la lune que ne faisoit Hippocrate; & c'est principalement avec fa période qu'il fait accorder ses jours critiques. Leur prétendu rapport avec une efficacité intrinseque des jours & des nombres supposés par Hippocrate, étant usé, affoibli par le tems, & renversé par les argumens victorieux d'Asclépiade, Galien n'eut d'autre ressource que dans l'*influence* de la lune pour expliquer la marche des crises; & pour faire mieux appercevoir la correspondance des jours *critiques fameux*, le 7, le 14 & le 21, avec les phases de la lune, il imagina un mois *médicinal*, analogue au mois lunaire; il donna par ce moyen à son système des crises, combiné avec l'*influx* lunaire, un air de vraisemblance capable d'en imposer, & plus que suffisant pour le faire adopter par des medecins qui ne savoient penser que d'après lui, & qui regardoient fon nom à la tête d'un ouvrage, d'une opinion, comme un titre authentique de vérité, & comme la preuve la plus incontestable. *Voyez l'article* CRISE. Il admettoit aussi l'*influence* des autres astres, des planetes, des étoiles, qu'il prouvoit ainsi, partant du principe que l'action du soleil fur la terre ne pouvoit être révoquée en doute. « S'il n'est réciproque des astres ne produit aucun effet, » & que le soleil, la source de la vie & de la lumiere, » regle lui-seul les quatre saisons de l'année, elles se» ront tous les ans exactement les mêmes, & n'of» friront aucune variété dans leur température, puis» que le soleil n'a pas chaque année un cours diffé» rent. Puis donc qu'on observe tant de variations, » il faut recourir à quelqu'autre cause dans laquelle » on n'observe pas cette uniformité ». *Comment. in*

Digitized by Google

fecund. lib. prorrhetic. On ne ſauroit nier que ce raiſonnement de Galien ne ſoit très-plauſible, très-ſatisfaiſant & très-favorable à l'*influence des aſtres* ; il indique d'ailleurs par-là une cauſe phyſique d'un fait dont on n'a encore aujourd'hui que des cauſes morales. Ce dogme particulier n'avoit beſoin que de l'autorité de Galien, pour devenir une des lois fondamentales de la Médecine clinique ; il fut adopté par le commun des medecins, qui n'avoient d'autre regle que les déciſions de Galien. Quelques medecins s'éloignant du chemin battu, oſerent cenſurer cette doctrine quelquefois fauſſe, ſouvent outrée par ſes partiſans ; mais ils furent bientôt accablés par le nombre. Les medecins routiniers ont toujours ſouffert le plus impatiemment, que les autres s'écartaſſent de leur façon de faire & de penſer. L'Aſtrologie devenant plus à la mode, la théorie de la Médecine s'en reſſentit. Comme il eſt arrivé toutes les fois que la Phyſique a changé de face, la Médecine n'a jamais été la derniere à en admettre les erreurs dominantes ; les medecins furent plus attachés que jamais à l'*influence des aſtres*. Quelques-uns ſentant l'impoſſibilité de faire accorder tous les cas avec les périodes de la lune, eurent recours aux autres aſtres, aux étoiles fixes, aux planetes. Bien-tôt ces mêmes aſtres furent regardés comme les principales cauſes de maladie, & l'on expliqua par leur action le fameux τὸ θεῖον d'Hippocrate, mot qui a ſubi une quantité d'interprétations toutes oppoſées, & qui n'eſt par conſéquent pas encore défini. On ne manquoit jamais de conſulter les aſtres avant d'aller voir un malade ; & l'on donnoit des remedes, ou l'on s'en abſtenoit entierement, ſuivant qu'on jugeoit les aſtres favorables ou contraires. On ſuivit les diſtinctions frivoles établies par les aſtrologues des jours heureux & malheureux, & la Médecine devint alors ce qu'elle avoit été dans les premiers ſiecles, appellés *tems d'ignorance* ; l'Aſtrologie fut regardée comme *l'œil gauche de la Médecine, tandis que l'Anatomie paſſoit pour être le droit*. On alloit plus loin; on comparoit un medecin deſtitué de cette connoiſſance à un aveugle qui marchant ſans bâton, bronche à chaque inſtant, & porte en tremblant de côté & d'autre des pas mal-aſſurés ; un rien le détourne, & il eſt dans la crainte de s'égarer : ce n'eſt que par haſard & à tâtons qu'il ſuit le bon chemin.

Les Alchimiſtes, ſi oppoſés par la nature de leurs prétentions aux idées reçues, c'eſt-à-dire au Galéniſme, n'oublierent rien pour le détruire ; mais ils reſpecterent l'*influence* des aſtres, ils renchérirent même ſur ce que les anciens avoient dit, & lui firent jouer un plus grand rôle en Médecine. Ils conſidérerent d'abord l'homme comme une machine analogue à celle du monde entier, & l'appellerent *microcoſme*, μικροκοσμος, mot grec qui ſignifie *petit-monde*. Ils donnerent aux viſceres principaux les noms des planetes dont ils tiroient, ſuivant eux, leurs *influences* ſpéciales, & avec leſquelles ils croyoient entrevoir quelque rapport ; ainſi le cœur conſidéré comme le principe de la vie du *microcoſme*, fut comparé au ſoleil, en prit le nom & en reçut les *influences*. Le cerveau fut appellé *lune*, & cet aſtre fut cenſé préſider à ſes actions. En un mot, on penſa que Jupiter influoit ſur les poumons, Mars ſur le foie, Saturne ſur la rate, Vénus ſur les reins, & Mercure ſur les parties de la génération. Les Alchimiſtes ayant ſuppoſé les mêmes influences des planetes ou des aſtres auxquels ils donnoient le nom, ſur les ſept métaux, de façon que chaque planete avoit une action particuliere ſur un métal déterminé qui prit en conſéquence ſon nom : ils appellerent l'or, *ſoleil* ; l'argent, *lune* ; le vif-argent, *Mercure* ; le cuivre, *Vénus* ; le fer, *Mars*, & le plomb, *Saturne*. L'analogie qui ſe trouva entre les noms & les *influences* d'une partie du corps & du métal correſpondant, fit attribuer à ce métal la vertu ſpécifique de guérir les maladies de cette partie ; ainſi l'or fut regardé comme le ſpécifique des maladies du cœur, & les teintures ſolaires paſſoient pour être éminemment cordiales ; l'argent fut affecté au cerveau ; le fer au foie, & ainſi des autres. Ils avoient conſervé les diſtinctions des humeurs reçues chez les anciens en pituite, bile & mélancholie : ces humeurs recevoient auſſi les *influences* des mêmes planetes qui influoient ſur les viſceres dans leſquels ſe faiſoit leur ſécrétion, & leur dérangement étoit rétabli par le même métal qui étoit conſacré à ces parties ; de façon que toute leur médecine conſiſtoit à connoître la partie malade & la nature de l'humeur peccante, le remede approprié étoit prêt. Il ſeroit bien à ſouhaiter que toutes ces idées fuſſent auſſi réelles qu'elles ſont ou qu'elles paroiſſent chimériques, & qu'on pût réduire la Médecine à cette ſimplicité, & la porter à ce point de certitude qui réſulteroit de la préciſuſe découverte d'un ſpécifique aſſuré pour chaque maladie ; mais malheureuſement l'accompliſſement de ce ſouhait eſt encore très-éloigné, & il eſt même à craindre qu'il n'ait jamais lieu, & que nous ſoyons toujours réduits à la conjecture & au tâtonnement dans la ſcience la plus intéreſſante & la plus préciеuſe, en un mot où il s'agit de la ſanté & de la vie des hommes ; ſcience qui exigeroit par-là le plus de certitude & de pénétration. Quelques ridicules qu'ayent paru les prétentions des Alchimiſtes ſur l'*influence* particuliere des aſtres & ſur l'efficacité des métaux, on a eu de la peine à nier l'action de la lune ſur le cerveau des fous, on n'a pas ceſſé de les appeller *lunatiques* (σελημανιμενος) ; on a conſervé les noms planétaires des métaux, les teintures ſolaires de Mynficht ont été longtems à la mode, & encore aujourd'hui l'or entre dans les fameuſes gouttes du général la Motte ; les martiaux ſont toujours & méritent d'être regardés comme très-efficaces dans les maladies du foie ; & l'on emploie dans les maladies chroniques du poumon l'anti-hectique de Poterius, qui n'a d'autre mérite (ſi c'en eſt un) que de contenir de l'étain.

Ces mêmes planetes qui, par leur *influence* ſalutaire, entretiennent la vie & la ſanté de chaque viſcere particulier, occaſionnent par leur aſpect ſiniſtre des dérangemens dans l'action de ces mêmes viſceres, & deviennent par-là, ſuivant les Alchimiſtes, cauſes de maladie ; on leur a principalement attribué celles dont les cauſes ſont très-obſcures, inconnues, la peſte, la petite vérole, les maladies épidémiques & les fievres intermittentes, dont la théorie a été ſi fort diſcutée & ſi peu éclaircie. Les medecins qui ont bien ſenti la difficulté d'expliquer les retours variés & conſtans des accès fébriles, ont eu recours aux aſtres, qui étoient pour les medecins de ce tems ce qu'eſt pour pluſieurs d'aujourd'hui la nature, *l'idole & l'aſyle de l'ignorance*. Ils leur ont donné l'emploi de diſtribuer les accès ſuivant l'humeur qui les produiſoit ; ainſi la lune par ſon *influence* ſur la pituite étoit cenſée produire les fievres quotidiennes ; Saturne, à qui la mélancholie étoit ſubordonnée, donnoit naiſſance aux fievres quartes ; le chôlérique Mars dominant ſur la bile, avoit le diſtrict des fievres tierces ; enfin on commit aux ſoins de Jupiter le ſang & les fievres continues qui étoient ſuppoſées en dépendre. *Zacutus luſit. de medic. princip.* D'autres medecins ont attribué tous ces effets à la lune ; & ils ont crû que ces différentes poſitions, ſes phaſes, ſes aſpects, avoient la vertu de changer le type des fievres, & d'exciter tantôt les tierces, tantôt les quartes, &c. *conciliat. de different. febr. 88.* Pour compléter les excès auxquels on s'eſt porté ſur l'*influence des aſtres*, on pourroit y ajoû-

Digitized by Google

ter toutes les fables de l'Aſtrologie judiciaire, *voyez ce mot*, les prédictions, les horoſcopes, *&c.* qui ont pris naiſſance à la même ſource; les noms que les poëtes avoient donné aux planetes, en divinſant, pour ainſi dire, les vertus ou les vices de quelques perſonnes, avoient donné lieu à ces délires des Aſtrologues, & faiſoient penſer que Saturne étoit mélancholique, Jupiter gai, Mars belliqueux. On renouvella les anciennes fictions ſur les qualités de ces prétendus dieux, qu'on appliqua aux planetes qui les repréſentoient; Vénus fut libertine, & Mercure voleur. En conſéquence, lorſqu'on ſe propoſa de tirer l'horoſcope de quelqu'un, on chercha quel aſtre avoit paſſé par le méridien dans l'inſtant de ſa naiſſance; & ſur ce point déterminé, on conclut les qualités, l'état, les mœurs, la fortune future de cette perſonne; de façon que ſi Mars avoit préſidé à ſa naiſſance, on pronoſtiqua du courage, & on aſſura que l'enfant prendroit le parti des armes. Celui qui naiſſoit ſous Vénus, devoit être porté pour les femmes, enclin au libertinage, *&c.* Tous ces caracteres décidés ne venoient que de l'*influence* d'un ſeul aſtre, & les caracteres compoſés étoient l'effet de l'*influence* compliquée de pluſieurs aſtres; par exemple, ſi Saturne & Mercure paſſoient enſemble par le méridien, c'étoit un ſigne que l'enfant ſeroit mélancholique & voleur, & ainſi des autres. On prétendit auſſi lire dans les conſtellations les prélages de longue vie. Du reſte, on tâcha de s'accommoder au goût, au deſir, aux penchans des parens. Enfin ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'on réuſſiſſoit aſſez ſouvent, & qu'on étoit en grand crédit; tant il eſt facile de duper, de plaire, & de ſe faire admirer par des prédictions, ſur-tout quand on a l'eſprit de ne pas les faire poſitives, & de les envelopper de quelque obſcurité. L'enthouſiaſme étoit ſi outré pour ces Aſtrologues, que les rois de France, il n'y a pas encore deux ſiecles, en entretenoient pluſieurs dans leur cour, les combloient d'honneur & de préſens, & décidoient ſur leurs oracles la paix, la guerre & tous les grands évenemens. Pluſieurs ſavans & des medecins de réputation étoient entichés de ces idées, entr'autres le fameux Cardan, qui pouſſa fort loin cette prétendue ſcience, & duquel il nous reſte une grande quantité d'horoſcopes: on aſſure que ſon entêtement étoit au point que pour ſatisfaire à ſon horoſcope qui avoit fixé le jour de ſa mort, il ſe fit mourir par une cruelle abſtinence, à laquelle il ſe condamna lui-même.

Lorſque l'Aſtrologie ou la doctrine ſur l'*influence des aſtres* eut été ainſi avilie, que tous ces abus s'y furent gliſſés, & que les fables les plus groſſieres & les plus grandes abſurdités eurent pris la place des véritables obſervations, les bons eſprits abandonnerent ce dogme, & le renouvellement des Sciences le fit entierement diſparoître. Les opinions nouvelles étant devenues l'idole à la mode, le ſeul titre d'ancienneté ſuffiſoit aux ſyſtêmes pour le faire proſcrire; les medecins devinrent auſſi inconſidérés contradicteurs des anciens qu'ils en avoient été pendant pluſieurs ſiecles admirateurs aveugles; l'*influence des aſtres* fut regardée comme une production frivole & chimérique de quelque cerveau affecté par la lune; & enfin l'on bannit avec une ſcrupuleuſe ſévérité des écoles tout ce qui avoit rapport à cette doctrine, ſans chercher à approfondir ce qu'il pouvoit y avoir de vrai & d'utile. Enfin, après que le pendule, emblême de l'eſprit humain, eut vibré dans les extrémités oppoſées, il ſe rapprocha du milieu; après qu'on ſe fut porté à ces excès de part & d'autre, l'attrait de la nouveauté diſſipé & ſes preſtiges évanouis, on rappella quelques anciens dogmes, on prit un chemin plus juſte & plus aſſuré ſans ſuivre indiſtinctement tous les anciens dogmes; on tâcha de les vérifier: quelques obſervations bien conſtatées, firent appercevoir au docteur Mead une certaine correſpondance entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune. Il ſuivit cette matiere, fit des recherches ultérieures, & ſe convainquit de la réalité d'un fait qu'on n'oſoit plus ſoupçonner. Il communiqua ſes idées dans une petite, mais excellente diſſertation, dont le titre eſt *de l'empire du ſoleil & de la lune ſur le corps humain*. Deux illuſtres medecins anglois, Goad & Kook, s'appliquerent enſuite à examiner le pouvoir & la force des planetes à produire les vents, les pluies & les autres variations dans l'atmoſphere, en conſéquence de leurs poſitions & de leurs aſpects, ſoit avec la lune, ſoit principalement entr'elles. Frédéric Huffman aſſure avoir vérifié leurs obſervations, & les avoir trouvées conformes à l'expérience: *diſſert. de aſtror. influx. in corpore humano*. Urbain Hierne, célebre chimiſte de nos jours, a de nouveau introduit l'*influence des aſtres* dans la Chimie; il prétend que les trois familles principes, le *ſel*, le *ſoufre* & le *mercure* dont tout corps *viſible* & *compréhenſible* eſt compoſé, réſultent des mélanges des émanations des aſtres & de quelques élémens ſublunaires: "La lumiere, dit il, étre » immatériel émané du ſoleil, parvenue ſur la ſur» face des planetes, ſe combine avec les vapeurs qui » s'en élevent, avec l'eau *ſupra céleſte* qui entre dans » leur compoſition, ſe *matérialiſe* par-là, & prend » un caractere particulier encore indéterminé juſ» vant les planetes qui la réfléchiſſent „. C'eſt de cette combinaiſon variée que viennent les différentes *influences* propres à chaque planete; il regarde, avec Moïſe, la lumiere comme leur véhicule; mais avant de parvenir à la terre, cette lumiere déja matérialiſée par l'union des atomes élevés des autres planetes, reçoit de nouvelles combinaiſons dans la lune, qu'il appelle, d'après les anciens rabbins, l'*entonnoir de la nature*, d'où elle eſt enfin renvoyée ſur la terre, particulierement chargée de l'efficacité de cette planete fecondaire qui ſe manifeſte ſur la mer, les faiſons, les humeurs, les maladies, & les autres choſes qui obéiſſent à la lune. C'eſt cette même lumiere qui, ſelon ce ſavant chimiſte, s'uniſſant à la matiere éthérée, à l'air plus craſſe, à l'eau qui y eſt contenue, enfuite à l'acide univerſel, forme le ſel qu'il appelle *aſtral*, *naturel*, *vierge*. Des différentes ſolutions, décompoſitions & récompoſitions de ce ſel réſulte le *ſoufre de l'univers*, *l'ame du monde*, *fils du ſoleil*, *&c.* enfin l'union amicale de ces deux ſubſtances primitives donne naiſſance à une *créature d'une nature particuliere*, qu'il appelle *mercure catholique*. *Voyez* MERCURE, SEL & SOUFRE; *voyez auſſi* l'ouvrage de Hierne, *act. chimic. Holmienſ. tom. I. cap. vj.* avec les notes de Gottſchalk Valerius. M. de Sauvages, fameux profeſſeur en l'univerſité de Médecine de Montpellier, fit ſoutenir dans ſes écoles une théſe ſur l'*influence des aſtres*, où il tâche, guidé par l'obſervation, à l'exemple de Mead, de prendre un juſte milieu entre les éloges exceſſifs des Medecins aſtrologues & le mépris outré des nouveaux théoriciens.

Telle eſt à-peu-près l'hiſtoire des vérités, des conjectures, des erreurs & des folies qui ont pris naiſſance de l'*influence des aſtres*; hiſtoire toujours curieuſe & intéreſſante pour le philoſophe, qui y voit retracé le tableau conſtant & varié des variations de l'eſprit humain. Le medecin y découvre ſous d'autres couleurs les mêmes ſcenes qui ſe ſont paſſées à l'égard de pluſieurs autres dogmes théoriques, & quelquefois, qui pis eſt, pratiques de Médecine. Quoique ces opinions ayent fait moins de bruit, quoique leur abſurdité ait moins paru à dé-

Digitized by Google

couvert, les erreurs qui en ſont provenues n'en ont été ni moins conſidérables, ni moins funeſtes; & tel qui rit des prétentions ridicules des Aſtrologues, de leurs prédictions trompeuſes, mais le plus ſouvent indifférentes à la ſanté, ne fait pas attention qu'il a des idées dominantes qu'il pouſſe à l'excès, & qui, quoique plus conformes à la façon préſente de penſer & de s'exprimer, ſont ſouvent plus éloignées du vrai, & preſque toujours plus dangereuſes. *Voyez* FERMENTATION, ACRIMONIE, EPAISSISSEMENT, SAIGNÉE, PURGATIFS, *&c.*

Nous allons tâcher, en ſuivant les traces des auteurs que nous avons cités en dernier lieu, d'examiner ce qu'il y a de poſitif dans l'*influence des aſtres*, de pénétrer dans ce puits profond où réſide la vérité cachée & obſcurcie par les fables, la ſuperſtition, *&c.* de ſéparer le vrai du faux, le certain de l'incertain, de retenir & de faire appercevoir ce qu'il peut y avoir d'utile & d'avantageux dans cette ſcience. D'abord il n'eſt pas douteux que les aſtres ne produiſent quelque effet ſur la terre, ſur l'air, ſur les animaux. Quand ces effets ne ſeroient pas auſſi évidens pour la plûpart qu'ils le ſont, quand l'action réciproque des aſtres ne ſeroit pas connue, la croyance preſque continuelle de tous les peuples, de tous les ſavans, de tous les medecins, me paroit, en faveur de cette doctrine, l'argument le plus inconteſtable. Il eſt en effet moralement impoſſible qu'un dogme conſtamment & univerſellement ſoutenu pendant pluſieurs ſiecles par des phyſiciens de *différentes* ſectes, combattu enſuite & abandonné, & enfin rétabli de nouveau, ne ſoit pas ſonciere-ment vrai; le faux, ſur-tout en matiere de ſcience, n'a que des partiſans paſſagers, le vrai ſeul peut arracher un conſentement unanime; ou ſi les préjugés ou quelque attrait de nouveauté le font diſparoître, ſi quelque menſonge mêlé l'altere, le cache à nos yeux, ce n'eſt que pour un tems, il ne tarde pas à percer les nuages qui l'obſcurciſſoient. Mais la lumiere du ſoleil, des aſtres, frappe tous les jours les yeux; la chaleur, le froid, la ſéchereſſe, l'humidité, les vents, la pluie, les météores, ne ceſſent de nous affecter; accoutumés à ces impreſſions, nous en ſommes peu frappés, & nous négligeons d'en pénétrer les cauſes. Ces effets ſont inconteſtablement dûs à l'opération du ſoleil vraiſemblablement jointe à celle des planetes plus voiſines. La gravitation mutuelle des planetes eſt un phénomene dont il n'eſt plus permis de douter, quoiqu'on en ignore la cauſe; l'effet qui réſulte de cette gravitation ſur la terre & ſur ſes productions, eſt un nouveau moyen d'*influence*. Ces effets, beaucoup plus ſenſibles de la part de la lune dont la proximité & la viteſſe, relativement à la terre, compenſent au-delà le défaut de maſſe, ſont très-manifeſtes ſur la mer par le flux & reflux qu'elle éprouve; comment eſt-ce que l'homme, la machine la plus ſenſible, la plus impreſſionnable, ne ſeroit-il pas affecté par une force qui fait une impreſſion très-marquée ſur les corps les plus bruts, les moins doués de ſentiment, ſur l'air, l'eau & la terre? Les obſervations ſont ici d'accord avec le raiſonnement. Parmi le grand nombre que les faſtes de la Medecine nous offrent, nous choiſirons les plus conſtatées & les plus récentes; celles-ci ne pourroient point être ſoupçonnées d'être dictées par la prévention & les préjugés.

Nous diſtinguons auparavant avec M. de Sauvages, trois eſpeces d'*influence*; ſavoir, l'*influence morale*, *phyſique & méchanique*; nous appellons *influence morale*, cette vertu myſterieuſe, fondement de l'Aſtrologie judiciaire (*voyez* ce mot), attribuée aux planetes & aux étoiles fixes, de décider & de régler le ſort, la fortune, les mœurs, le caractere, *&c.* des hommes en conſéquence d'un aſpect particulier, du paſſage au méridien dans un tems marqué, *&c.* c'eſt ſur cette *influence* que portent les prédictions, les horoſcopes, les devinations, qui ont rapport aux choſes fortuites, aux événemens volontaires ou regardés comme tels, *&c.* Nous n'ignorons pas que ces oracles, ſemblables à ceux que rendoient anciennement les Sibylles, ſont le plus ſouvent ſuſceptibles d'une double interprétation, très-obſcurs, & quelquefois auſſi faux; mais nous ſavons en même tems que quelquefois ils ont rencontré très-juſte, en entrant même dans des détails très-circonſtanciés. Nous tenons d'un prélat reſpectable l'hiſtoire d'une femme, à qui un tireur d'horoſcope détailla avec la derniere exactitude les moindres particularités de ſa vie paſſée & future; & tout ce qu'il lui dit, ſoit ſur le paſſé, ſoit ſur l'avenir, ſe trouva entierement conforme à la vérité: le prélat qui m'a raconté ce fait, en a été lui-même témoin oculaire, & toute une grande ville a vû avec ſurpriſe toutes les prédictions s'accomplir ponctuellement. Il y a bien d'autres ſemblables faits auſſi-bien conſtatés que le philoſophe ſpéculatif traite d'erreurs populaires; il les mépriſe, ne les approfondit point, & les déclare impoſſibles, parce qu'il n'en voit point les raiſons. Pour nous, nous nous contenterons d'expoſer les faits ſans haſarder un jugement qui ne pourroit qu'être inconſidéré, n'étant point appuyé ſur des raiſons ſuffiſantes qui en démontrent l'impoſſibilité, ſachant d'ailleurs qu'il eſt bien prouvé que des fous, dans des violens accès de manie, ont pû lire dans l'avenir, & que les événemens ont enſuite confirmé ce qu'ils avoient annoncé dans cet état. *Voyez* MANIE. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette *influence*, parce que nous n'en appercevons aucune utilité pour la Médecine, point auquel nous rapportons tous nos travaux.

L'*influence* que nous avons nommée *phyſique*, eſt cette action des aſtres, dont les effets ſont manifeſtés ſur l'air avant d'affecter le corps, & qui même ne l'affectent le plus ſouvent qu'en conſéquence des variations qui ſont excitées dans l'atmoſphere. On pourroit appeller cette *influence*, *météorologique médiate*; la cauſe & le méchaniſme en ſont inconnus; les phénomenes qui en réſultent, peuvent ſeuls la rendre ſenſible.

Nous donnons le nom d'*influence méchanique* à celle qu'on croit dépendre & ſuivre les lois de cette tendance mutuelle qu'ont tous les aſtres les uns à l'égard des autres, connue ſous le nom de *gravitation*, expliquée par divers phyſiciens, tantôt par les tourbillons, & tantôt par l'attention. Nous allons entrer dans quelque détail ſur ces deux eſpeces d'*influences*, dont la réalité & les avantages paroiſſent aſſez conſtatés.

Influence phyſique du ſoleil. I. Le ſoleil eſt de tous les aſtres celui dont l'action *phyſique* ſur les hommes eſt la plus apparente: perſonne n'ignore que la lumiere & la chaleur en ſont les effets primitifs; mais ces mêmes effets, & ſur-tout la chaleur, deviennent encore la ſource d'un grand nombre d'autres phénomenes; ou pour parler avec plus d'exactitude, cette même cauſe (qu'on croit être le mouvement) qui donne lieu à la lumiere & à la chaleur, produit auſſi d'autres effets; car ni la lumiere ni la chaleur ne ſont dans les corps appellés *lumineux & chauds*; ce ſont des ſenſations particulierement modifiées dans les yeux & dans l'organe du toucher: le ſoleil conſidéré comme influant phyſiquement ſur la terre, peut être regardé comme un feu immenſe, ſucceſſivement placé dans des diſtances & des poſitions différentes, ſoit par rapport à toute la terre, ſoit relativement à quelques contrées. Les effets en ſont par-là plus variés & par conſéquent plus ſenſibles; une tranquille & conſtante uniformité frappe rare-

Digitized by Google

ment, & n'excite pas à chercher la cauſe ; le ſoleil entant que lumineux, ne ceſſe jamais d'agir ſur la terre en général ; mais il y a toujours quelques parties qui ne ſont point éclairées ; la partie antipode de celle qui reçoit directement les rayons du ſoleil, eſt dans l'obſcurité, tandis que celle-ci jouit du ſpectacle brillant & utile de la lumiere ; le mouvement de la terre ſur ſon axe préſente pendant les vingt-quatre heures ſucceſſivement toutes les parties de la terre au ſoleil, & occaſionne par-là dans elles une alternative de lumiere & d'obſcurité, ſur laquelle porte la diſtinction frappante du jour & de la nuit. Pour appercevoir les effets de la lumiere ſur l'homme & ſur les animaux, qu'un phyſicien porte des yeux attentifs ſur tout ce qui ſuit les lois de la ſimple nature dans ces chaumieres ruſtiques, où l'art n'eſt point encore venu la maîtriſer & la plier à ſes caprices ; il verra lorſque le jour a fait place à la nuit, tous les travaux interrompus, le ramage des oiſeaux ſuſpendu, les vents appaiſés, tout en un mot annoncer & préparer un ſommeil tranquille & reſtaurant, encore attiré par un travail pénible, bien différent & bien au-deſſus de cette ombre de ſommeil qui vient languiſſamment ſur les pas de la molleſſe & de l'indolence, que la lumiere du jour auquel on l'a différé, interrompt & trouble, & qui ne peut être profond que lorſque l'obſcurité la plus parfaite peut en quelque façon reſſembler à la nuit. Mais lorſque l'aurore naiſſante ramene la lumiere, & annonce le retour prochain du ſoleil, voyez tous les oiſeaux témoigner par leurs chants l'impreſſion qu'ils en reſſentent ; le coq bat des ailes & leve ſes cris perçans juſqu'aux cieux ; le ſommeil ſe diſſipe, le jour paroît, & le regne du travail commence. *Voyez* JOUR, NUIT & LUMIERE.

Le medecin apperçoit dans les perſonnes que quelques maladies rendent plus ſenſibles, des preuves évidentes de l'action de la lumiere ; les maniaques, par exemple, les phrénétiques, les typhomaniaques, ceux qui ſont dans quelqu'accès d'hydrophobie, & ceux enfin qui ont mal aux yeux, ſont pour l'ordinaire bleſſés par la lumiere ; les ténebres leur ſont infiniment plus favorables ; la lumiere rend les délires plus fougueux, l'obſcurité les appaiſe ; c'eſt pourquoi il eſt très-important d'y placer ceux qui ſont attaqués de ces maladies, précaution que recommandoient ſpécialement les méthodiques. Baillou raconte que madame de Varades étant malade, tomba dans une ſyncope violente dans l'inſtant de l'immerſion du ſoleil dans une éclipſe, & qu'elle en revint naturellement lors de l'émerſion, que le ſoleil recouvra ſa lumiere. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé en écrivant, en compoſant, combien la lumiere & les ténebres influent diverſement ſur les idées & ſur la maniere de les énoncer. Nous voyons enfin dans bien des maladies, la mort ſurvenir, ou quelque changement conſidérable ſe faire au lever & au coucher du ſoleil. Ramazzini dit avoir obſervé des fievres épidémiques qui redoubloient vivement ſur le ſoir vers le coucher du ſoleil, de façon que les malades étoient extrêmement abattus, preſque mourans ; ils paſſoient dans cet état toute la nuit ; mais ils en ſortoient promptement dès que le ſoleil paroiſſoit ſur l'horiſon, & ils pouvoient ſe lever & ſe promener. *Conſtit. épidem. ann. 1691. Voyez* LUMIERE, SOLEIL, *&c.*

Les effets du ſoleil, comme principe de la chaleur, ſont beaucoup plus grands, plus étendus, & mieux conſtatés ; c'eſt avec raiſon qu'on l'appelle la ſource de la vie, de toutes les productions de la terre ; c'eſt ſur-tout par elle que les plantes vivent, végetent ; les animaux mêmes ne peuvent s'en paſſer ; une privation trop promte & trop ſenſible produit beaucoup d'incommodités. *Voyez* FROID. Lorſqu'elle eſt auſſi pouſſée à l'excès contraire, elle entraine de grands inconvéniens. *Voyez* CHALEUR, FEU. Les effets de la chaleur ſur les corps ne ſont jamais plus marqués & plus mauvais que lorſqu'on s'expoſe en repos aux rayons directs du ſoleil, & ſur-tout ayant la tête découverte ; d'abord la peau devient éréſipélateuſe, enſuite noire, un mal de tête affreux ſurvient, on tombe dans le délire, ou dans un aſſoupiſſement mortel ; c'eſt ce qu'on appelle *coup de ſoleil*. Voyez *ce mot à l'article* SOLEIL. La chaleur que nous éprouvons du ſoleil varie beaucoup, ſuivant qu'elle eſt directe ou réfléchie, ſuivant les diſtances, l'obliquité des rayons, la quantité & la direction des points qui réfléchiſſent ; de-là naiſſent les différences de chaleur, à l'ombre ou au ſoleil, dans les plaines, dans les vallées, ou ſur les hautes montagnes ; de-là auſſi les diſtinctions des ſaiſons, dans la poſition où nous ſommes, les plus grandes chaleurs ſe font reſſentir dans le tems où le ſoleil eſt le plus éloigné, mais où l'obliquité de ſes rayons eſt moins grande. *Voyez* SAISONS, ÉTÉ, AUTOMNE, HYVER & PRINTEMS. Tout le monde ſait par expérience l'*influence* des ſaiſons ſur l'homme ; les maladies qui en dépendent ſont exactement claſſées par Hippocrate ; & les Medecins obſervateurs qui l'ont ſuivi, ont bien remarqué qu'il y avoit des maladies particulieres à chaque ſaiſon, & que les maladies qui paſſoient d'une ſaiſon à une autre, changeoient de génie, de type, de caractere, & demandoient ſouvent une méthode curative différente. *Voyez ſur-tout* FIEVRE INTERMITTENTE. La chaleur influe non-ſeulement ſur nous par une action immédiate, c'eſt-à-dire lorſqu'elle eſt trop forte, en augmentant la tranſpiration, la ſueur, en occaſionnant des foibleſſes, laſſitudes, langueurs, en efféminant, ramolliſſant les vaiſſeaux, animant le mouvement inteſtin du ſang, rendant les ſommeils inquiets & la reſpiration lente, hâlée, laborieuſe ; mais encore par les effets qui la ſuivent lorſqu'elle eſt appliquée à la terre, à l'eau, aux végétaux, *&c.* On n'a pour s'en convaincre, qu'à voir ce qui ſe paſſe lorſque les rigueurs de l'hiver ſont diſſipées, qu'un printems gracieux lui ſuccede, & enfin lorſque les ardeurs de l'été ſe font reſſentir ; d'abord on voit toutes les plantes ſortir de la terre, renaître, fleurir, embaumer l'air de leurs parfums, le rendre & plus ſain & plus délicieux ; les vapeurs élevées pendant le jour retombent le ſoir en ſerein, & le matin en roſée, & humectent de nouveau la terre ; mais lorſque le brûlant *ſirius* paroît, les vapeurs élevées avec plus de force & en plus grande abondance, deviennent la matiere des orages, des pluies, des tonnerres, des éclairs, *&c.* la terre cependant devient aride, les marais ſe deſſechent, les exhalaiſons les plus mauvaiſes s'en élevent & ſe répandent dans l'air ; les animaux morts ſe pourriſſent promtement, & infectent l'atmoſphere de miaſmes contagieux ; les rivieres & les fontaines abaiſſées fourniſſent une eau moins ſalutaire ; les vins tournent dans les caves ; les alimens ſont moins bons, digérés avec plus de peine, *&c.* de-là viennent toutes ces eſpeces de fievres ardentes, inflammatoires, pétéchiales, pourprées, malignes, *&c.* les diſſenteries, diarrhées bilieuſes, la peſte enfin, & les maladies épidémiques ; ces accidens ſeroient encore bien plus grands, ſi les fruits que produit alors la terre n'en prevenoient une grande partie ; nous avons ſucceſſivement les ceriſes, les fraiſes, les prunes, les poires, les melons, les concombres, les pêches, les figues, les raiſins, les aſéroles, *&c.* lorſque ces fruits manquent, ou qu'ils ſont viciés, ou enfin lorſqu'on en fait des excès, les maladies ſont plus mauvaiſes & plus fréquentes.

Sans m'arrêter à beaucoup d'autres exemples, je me

Digitized by Google

me contenterai de faire obſervet combien on pourroit titer de lumieres d'une obſervation exacte des effets de la chaleur; on pourroit ſe préſenter d'avance le tableau des maladies qui régneront, du caractere générique qu'elles affecteront; la connoiſſance qu'on auroit de ces maladies ſeroit bien plus exacte, & la pratique plus ſure. On ne peut qu'applaudir au zele des Médecins qui s'appliquent aux obſervations météorologiques, tels que les Médecins d'Edimbourg & l'auteur du journal de Médecine à Paris. On pourroit ſeulement exiger un peu plus de détails, & qu'à meſure qu'on raconte, on fît les applications néceſſaires qui ſe préſentent, & ſur-tout qu'on comparât les réſultats avec ceux d'Hippocrate.

Influence phyſique de la lune. On a abſolument rejetté toute *influence* de la lune, excepté celle qui dépend de ſa gravitation, que nous avons appellée *méchanique*; & lorſque les femmes ont objecté qu'elles s'appercevoient que les rayons de la lune bruniſſoient leur teint, on a fait des expériences pour chercher l'explication d'un fait qui paroiſſoit aſſez conſtaté par la relation des femmes dans un point le plus intéreſſant pour leur vanité; on expoſa un miroir ardent aux rayons de la lune, qu'on ramaſſa de façon à leur donner un éclat prodigieux, on mit au foyer un thermometre extrêmement mobile, la liqueur n'en reçut aucune impreſſion, ne monta pas ſenſiblement; on en conclut avec raiſon que les rayons de la lune n'étoient pas capables de produire de la chaleur; & ſur cela on décida qu'ils ne pouvoient pas brunir, & qu'ainſi l'obſervation des femmes étoit une de ces erreurs populaires que le philoſophe doit nier lorſqu'il ne ſait pas les expliquer; il eût été plus ſage de bien conſtater le fait, d'en chercher une autre cauſe, ou de le croire ſans l'approfondir, ſans en pénétrer la cauſe, comme l'on fait dans bien d'autres cas. Voici quelques autres obſervations qui démontrent cette action phyſique de la lune, dûe vraiſemblablement à ſa lumiere: la lumiere ne ſeroit-elle qu'une émanation? ſeroit-elle, comme l'a penſé Hierne, combinée, lorſqu'elle fort de la lune, avec quelques vapeurs, avec quelques corps étrangers? quoi qu'il en ſoit, voici le fait. J. Mathias Faber rapporte qu'un jeune mélancholique quelques jours avant l'éclipſe de lune, devint plus triſte, plus ſombre qu'à l'ordinaire, & qu'au moment de l'éclipſe il devint furieux, courant de côté & d'autre dans ſa maiſon, dans les rues & les carrefours, l'épée à la main, tuant & renverſant tout ce qu'il trouvoit ſur ſes pas, hommes, animaux, portes, fenêtres, *&c. Miſc. natur. curioſor. in appendic. dec. II. ann. 19. pag. 49.* Baillou raconte qu'en 1591, vers le ſolſtice d'hiver, il y avoit beaucoup de fluxions, de morts ſubites, eſpeces d'apoplexies, & de ſueurs angloiſes. Au mois de Décembre pendant la nuit, il ſe fit des changemens inouis, incroyables; les corps les plus ſains étoient languiſſans; les malades ſembloient tourmentés par des démons, prêts à rendre l'ame; il n'y avoit d'autre cauſe apparente qu'une éclipſe; « & » comme nous ne l'appercevions pas, ajoute Baillou, nous ne pouvions aſſez nous étonner de tout » ce que nous voyions, nous en ignorions abſolu» ment la cauſe; mais ces délires ſoudains, les con» vulſions inattendues, les changemens les plus con» ſidérables & les plus prompts qu'on obſerva cette » nuit dans les maladies, nous firent bien connoître » que tous ces troubles étoient excités par les affec» tions du ſoleil, de la lune & du ciel ». Ramazzini a auſſi obſervé le danger que couroient les malades pendant les éclipſes; il remarque qu'une fievre pétéchiale, épidémique, dont il donne la deſcription, étoit beaucoup plus fâcheuſe après la pleine lune & dans les derniers quartiers, & qu'elle s'appaiſoit vers la nouvelle lune; mais que pendant une éclipſe de lune tous ces malades mouroient. *Conſtit. annor. 1692 & 1693.* On voit là quelques raiſons qui juſtifient la crainte exceſſive que certains peuples avoient des éclipſes, comme d'un ſigne de malheurs, opinion qui auſſi a été appliquée aux cometes, peut-être pas ſans fondement. On obſerve en Amérique, 1°. que le poiſſon expoſé à la lueur de la lune, perd ſon goût, & devient molaſſe; les *Eſpagnols* l'appellent *allunado*. 2°. Que les mulets qu'on laiſſe coucher à la lune dans les prés, lorſqu'ils ſont bleſſés, perdent l'uſage de leurs membres, & la bleſſure s'irrite, ce qui n'arrive pas dans d'autres tems. 3°. Que les hommes qui dorment à la lune ſont briſés & rompus à leur réveil; les plus vigoureux n'y réſiſtent pas: ces faits m'ont été atteſtés par un témoin oculaire, qui m'a rapporté qu'un de ſes amis ajoutant peu de foi à ce que lui racontoient les habitans du pays, s'offrit de paſſer la nuit à ſa fenêtre, bien expoſé aux rayons de la lune; il le fit en effet, & paya bien cher ſon incrédulité & ſa fanfaronnade; il reſta pendant ſept à huit jours ſans pouvoir remuer ni piés ni mains. Il eſt fait mention dans les mélanges des curieux de la nature *(dec. 1. ann. 1. obſerv. 19.)*, d'un vertige excité par les rayons de la lune. Il ſeroit à ſouhaiter que des obſervateurs éclairés & attentifs, s'appliquaſſent à vérifier & à confirmer ces obſervations; peut-être dans le tems des éclipſes pourroit-on prévenir les grands accidens qu'elles occaſionnent. Dans ces pays les promenades à la lune ſont moins nuiſibles qu'en Amérique, les amans ſeuls ſe plaignent de cette incommode clarté; ſi l'on s'y enrhume quelquefois, ou ſi l'on y prend des douleurs, on ne manque pas de les attribuer au ſerein; eſt-ce avec raiſon? ne tomberoit-il pas plus abondamment pendant que la lune luit?

Influence phyſique des autres aſtres. Il ne vient abſolument point de chaleur des planetes ni des étoiles fixes; la lumiere qui s'en échappe eſt très-foible, très-peu propre à faire quelqu'impreſſion ſenſible; nous n'en voyons auſſi aucun effet: la production des vents, de la pluie, *&c.* que Goad & Kook leur attribuent, ſi elle eſt réelle, vient ſans-doute de leur gravitation, & par conſéquent eſt une *influence* méchanique dont il ſera queſtion plus bas. L'*influence* phyſique des cometes mérite plus d'attention, quoiqu'elle ſoit aſſurément dépourvue de toute utilité; ces eſpeces de planetes peuvent s'approcher d'aſſez près de la terre pour lui faire éprouver & à ſes habitans l'activité de leur *influence*. Voyez les ingénieuſes conjectures de M. de Maupertuis. *Voyez l'article* COMETE.

Influence méchanique du ſoleil. Il. Cette *influence* eſt fondée ſur l'action conſtante qui porte les planetes les unes vers les autres, & toutes vers le ſoleil, qui eſt à ſon tour attiré par chacune; l'*influence* méchanique du ſoleil ſur la terre n'eſt point un probleme, c'eſt un fait très-décidé; c'eſt en obéiſſant à cette *influence* que la terre réſiſtant à chaque point à ſa force de projection, eſt comme obligée de former une courbe autour du ſoleil; ſes effets, quoique très-réels ſur l'homme, ſont trop conſtans & trop néceſſaires pour être beaucoup ſenſibles; le mouvement de rotation de la terre ne fait de même ſur eux aucune impreſſion, cette *influence* croiſſant en raiſon inverſe des quarrés des diſtances, eſt dans certains tems beaucoup plus forte que dans d'autres. Les différences les plus remarquables s'obſervent aux ſolſtices & aux équinoxes; dans ces tems préciſément on a apperçu quelques phénomenes, quelques variations dans les maladies, qu'on a jugé inexplicables, & tout de ſuite fauſſes, & qui pourroient vraiſemblablement être rapportées à cette cauſe. Le tems des équinoxes eſt fort contraire aux phthiſiques, aux hectiques, à ceux qui ſont dans des fievres lentes;

& les maladies chroniques qui tombent dans ce tems éprouvent des changemens ſubits qui les terminent ordinairement par la mort ou par la ſanté; & il eſt rare que les troubles qui s'excitent alors, ne ſoient pas funeſtes aux malades. Frider. Hoffman, *diſſert. citat.* Sanctorius a obſervé que dans le tems du ſolſtice d'hiver, notre tranſpiration étoit moindre d'une livre que dans tout autre tems. *Medicin. ſtatic.* Hippocrate, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, veut que pendant les dix jours du ſolſtice d'été, on s'abſtienne de tout grand remede, qu'on ne coupe ni ne bûſle, *&c.* & aſſure que ce défaut de précaution n'eſt pas ſans inconvénient.

Influence méchanique de la lune. L'action méchanique de la lune ſur la terre, eſt inconteſtablement prouvée par le flux & reflux de la mer; & c'eſt ſurtout de la correſpondance exacte du flux & reflux avec les périodes lunaires, qu'on eſt parti pour établir que la lune eſt la cauſe principale de ce phénomene; ainſi des obſervations qui démontreroient la même réciprocité entre les phénomenes de l'économie animale & les phaſes & mouvemens de la lune, feroient une preuve évidente de l'*influence méchanique* de la lune ſur le corps. Je paſſe ſous ſilence les preuves phyſiques qu'on pourroit tirer du reflux de l'air, des changemens qui y arrivent alors, & de l'action de l'air ſur le corps humain (*Voyez* AIR), les raiſons d'analogie qui ſeroient d'ailleurs ſuffiſantes; car qui eſt-ce qui niera que notre machine ſoit attirable ou compreſſible? Toute la claſſe des végétaux pourroit encore fournir des traits d'analogie convainquans; le laboureur & le botaniſte ont également obſervé que la lune avoit un empire très-étendu ſur la fécondité des plantes, c'eſt auſſi une regle invariable chez les payſans, ſoutenue par une tradition conſtante, & par-là même reſpectable, d'avoir égard pour ſemer les grains aux phaſes de la lune; ils ont remarqué que les arbres plantés en pleine lune portoient aſſez promtement des fruits, mais petits & graveleux; & qu'au contraire, ceux qui étoient mis en terre pendant la pleine lune, portoient des fruits beaucoup plus tardifs, mais auſſi bien ſupérieurs en beauté & en délicateſſe; la tranſplantation même des arbres ne ſe fait jamais avec plus de ſuccès que pendant les premiers quartiers de la lune: on s'eſt auſſi apperçu que les plantes ſemées dans le déclin de la lune pouſſoient des racines très-longues & très-multipliées, & celles qu'on ſemoit en pleine lune, étoient chargées de très belles fleurs: ces précautions ne ſont point indifférentes à l'égard de pluſieurs plantes, le fleuriſte pourroit ſur-tout en tirer bien des avantages; il n'eſt perſonne qui ne ſache que la coupe des bois demande les mêmes attentions; que ceux qui ſont coupés dans la pleine lune pourriſſent bien-tôt, & ſont moins propres à ſervir aux bâtimens que ceux qui ont été coupés dans la vieille lune.

Joignons à toutes ces preuves les obſervations propres qui établiront la même influence ſur le corps humain, & qui ſont d'autant plus convainquantes qu'elles ont été faites la plûpart par des médecins qui ajoûtoient peu de foi à *l'influence des aſtres*, ou qui la négligeoient entierement.

1°. Le retour périodique des regles dans les femmes, eſt ſi exactement d'accord avec le mois lunaire, qu'il n'y a eu preſque qu'une voix ſur ce point dans tous les ſiecles, chez tous les médecins & chez les femmes même; les maladies qui dépendent de quelque vice dans cette excrétion (claſſe fort étendue à laquelle on peut rapporter la plûpart des maladies des femmes), ſuivent ſouvent avec une extrême regularité les mêmes périodes. Charles Piſon raconte qu'une fille fut pendant tous les printems tourmentée de ſymptômes d'hyſtéricité qui commençoient aux approches de la pleine lune, & ne ceſſoient que vers la fin du dernier quartier. On a obſervé que les hémorrhoides avoient auſſi ces périodes communs avec l'évacuation menſtruelle.

2°. Maurice Hoffman dit avoir vu une jeune fille âgée de quatorze ans, née d'une mere épileptique, à qui le ventre enfloit tous les mois à meſure que la lune croiſſoit, & diminuoit en même tems que la lune étoit en décroiſſant. (*miſcell. nat. curieſ. ann. 6. obſerv. 161.*) On aſſure que les huitres ſont beaucoup plus groſſes & les coquillages plus remplis pendant la nouvelle & la pleine lune, que pendant les derniers quartiers au déclin. Gelle, témoin oculaire de ce fait, prétend l'avoir vu s'opérer de même dans bien d'autres animaux, qui engraiſſoient & maigriſſoient ſucceſſivement ſelon que la lune étoit nouvelle ou vieille. Hippocrate penſe que les femmes conçoivent principalement dans la pleine lune. *Voyez* Hoffman, *diſſertation citée.*

1°. Les maladies nerveuſes ſont très-ſouvent conformes aux périodes lunaires. Il y a une foule d'obſervations qui juſtifient le nom de *lunatiques*, qu'on a donné aux épileptiques & aux maniaques; Galien, *Celius Aurelianus*, Pitcarn, ont principalement obſervé cette uniformité. Méad rapporte l'hiſtoire d'un jeune enfant attaqué de convulſions, qui étant revenues à la pleine lune, ſuivirent ſi exactement les périodes de la lune, qu'elles répondoient tous les jours au flux & reflux de la mer; de façon que lorſque les eaux venoient couvrir le rivage, l'enfant perdoit l'uſage de la voix & de tous ſes ſens, & lorſque les eaux s'en retournoient, l'enfant revenoit entierement à lui; il reſta pendant quatorze jours dans cet état juſqu'à la nouvelle lune. (*de imper. ſolis & lun. pag. 189.*) Pitcarn a obſervé un *chorea ſancti Viti* auſſi régulierement périodique. Charles Piſon parle d'une paralyſie, que la nouvelle lune ramenoit tous les mois. Tulpius a vu un tremblement, dont les accès étoient correſpondans au flux & reflux de la mer, à la lune, & quelquefois au ſoleil. Un médecin de Paris m'a communiqué depuis quelques jours un mémoire à conſulter pour un épileptique, dont les accès reviennent pendant la vieille lune.

4°. On trouve dans les éphémerides des curieux de la nature, une quantité d'exemples de maux de tête, de vertiges, de bleſſures à la tête, d'affections épidémiques, de fievres malignes, de diabetes, de maladies exanthématiques, *&c.* qui démontrent l'*influence* méchanique de la lune ſur le corps. *Synopſ. ad litter. lunæ.* *Voyez* Sauvages *de ieſtæ. ſyder.* Il y eſt auſſi fait mention de deux ſomnambules, dont l'un tomboit dans les accès dans le tems de la pleine lune, & les paroxyſmes de l'autre étoient correſpondans aux phaſes de la lune.

1°. Il arrive auſſi quelquefois que les redoublemens dans les maladies aiguës ſuivent les alternatives du flux & reflux; & cela s'obſerve principalement dans les villes maritimes. Charles Piſon dit que les malades ſe trouvoient très-mal lorſque le flux de la mer ſe rencontroit dans la pleine lune; c'eſt un fait connu, dit-il, que pluſieurs ſont morts pendant le tems du reflux; mais pour l'ordinaire, les douleurs, ſuivant le rapport des malades, & les ſymptomes redoubloient pendant ſix heures que dure le flux, & le reflux amenoit une intermiſſion plus ou moins parfaite. Dans la fievre péréchiale, épidémique, qui tégnoit en Thuringe en 1698 & 1699, on apperçut beaucoup d'altération dans les maladies correſpondantes aux lunaiſons pendant l'hiver & l'automne; & au printems, preſque tous les fébricitans mouroient très-promtement pendant les derniers quartiers de la lune, tandis que ceux qui étoient malades pendant la nouvelle lune & les pre-

Digitized by Google

miers quartiers, ſe rétabliſſoient très-bien & en peu de tems.

6°. De toutes les maladies celles qui m'ont paru répondre avec plus de régularité aux périodes lunaires, ſont les maladies cutanées. J'ai été ſur-tout frappé d'une teigne, dont j'ai détaillé l'hiſtoire dans le Journal de Médecine, année 1760, mois d'Avril. Elle couvroit tout le viſage & la poitrine, occaſionnoit des demangeaiſons inſoutenables, quelquefois des douleurs très vives pendant la vieille lune, & préſentoit un ſpectacle affreux. Tous ces ſymptomes ſe ſoutenoient juſqu'à la nouvelle lune; alors ils diſparoiſſoient peu-à-peu; le viſage s'éclairciſſoit inſenſiblement, & ſe dépouilloit de toutes croûtes, qui ſe deſſéchoient juſqu'à la vieille lune, où tout recommençoit de nouveau. J'ai été témoin pendant plus de trois mois de cette alternative marquée. J'ai vu la même choſe arriver fréquemment dans la gale; & pluſieurs perſonnes ont obſervé que la gale augmentoit vers la pleine lune; que lors même qu'elle étoit guérie, il en reparoiſſoit vers ce tems-là quelques puſtules, qui ſe diſſipoient enſuite pétiodiquement. Je n'ai point eu occaſion de répéter les mêmes obſervations ſur les autres maladies; je ne doute pas qu'on n'aperçût auſſi les mêmes correſpondances. C'eſt un vaſte champ ouvert aux obſervateurs zélés pour l'embelliſſement & la perfection de la Médecine; on pourroit conſtater les obſervations déjà faites, y en ajoûter d'autres, les pouſſer plus loin. Il reſte encore à déterminer les variétés qui naiſſent des différentes phaſes, des conjonctions, des aſpects de la lune avec le ſoleil & les autres aſtres; peut-être les différentes maladies ont un rapport plus immédiat avec certaines phaſes, certaines poſitions de la lune qu'avec d'autres. Bennet prétend avoir obſervé que les maladies qu'il croit provenir d'une matiere ſaline, telles que ſont les douleurs, les démangeaiſons, les maladies exanthématiques, *&c.* augmentoient beaucoup pendant les premiers quartiers de la lune, & ſur-tout les deux ou trois nuits qui précédoient la nouvelle lune. Ce même auteur aſſure que pendant la vieille lune, la lymphe & les humeurs s'accumulent dans le corps, parce qu'alors il voit, dit-il, une augmentation ſenſible dans toutes les maladies ſéreuſes, humorales; dans la cachexie, l'hydropiſie, les fluxions, les catarrhes, aſthmes, paralyſies, *&c.* Quelques incompletes que ſoient les obſervations que nous avons ſur cette matiere, on peut en déduire ces canons thérapeutiques; que dans les maladies ſoumiſes aux *influences* de la lune, lorſque la poſition ou les phaſes de la lune, ſous leſquelles ſe font les redoublemens, ſont prochaines, il faut appliquer quelque remede actif qui puiſſe prevenir ou calmer l'inteníité des ſymptomes; il faut s'abſtenir de tout remede pendant le tems du redoublement. C'eſt dans le tems de l'intermiſſion qu'il convient de placer les remedes appropriés; j'ai ſuivi avec beaucoup de ſuccès cette méthode, dans le traitement de la teigne dont j'ai parlé plus haut. On aſſure que les médicamens donnés dans les éctouelles ſur le declin de la lune, réuſſiſſent beaucoup mieux qu'en tout autre tems; que dans les affections de la tête, des nerfs, dans l'épilepſie, les malades ſe trouvent beaucoup ſoulagés de l'uſage des nervins, céphaliques, anti épileptiques, pendant les changemens de lune. Un illuſtre médecin de cette ville a eu égard aux périodes de la lune, dans l'adminiſtration des remedes pour un épilepſique, dont j'ai parlé ci-deſſus. Fréderic Hoffman recommande aux calculeux de prendre trois ou quatre bulbes ou gouſſes d'ail à chaque quartier de la lune. Je ne dois point oublier d'avertir, qu'en rapportant ces obſervations, en recommandant d'avoir égard aux aſtres dans l'adminiſtration des remedes, je n'ai point prétendu donner des regles invariables, & rigoureuſement démontrées, & dont on ne peut s'écarter ſans des inconvéniens très-graves. J'ai eu principalement en vûe d'exciter les médecins à conſtater ces obſervations; & j'ai toujours penſé que dans les cas preſſans, & où l'expectation pourroit être nuiſible, il falloit peu faire attention ſi la poſition des aſtres étoit ſalutaire ou nuiſible, ſuivant cette maxime obſervée chez les anciens, que *aſtra inclinant, non neceſſitant*; il faudra appliquer la même choſe à l'*influence* des autres planetes dont nous allons parler.

Influence méchanique des autres aſtres. Ni le raiſonnement, ni l'expérience ne permettent d'attribuer aux étoiles fixes quelqu'action méchanique ſur le corps humain; l'une & l'autre s'accordent au contraire à établir l'*influence* méchanique des planetes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter & Saturne. Ces corps céleſtes, quoique placés à des diſtances conſidérables de la terre, peuvent néanmoins exercer ſur elle une gravitation réciproque, & la maſſe des planetes les plus éloignées compenſe fuffiſamment leur diſtance. L'attraction eſt en raiſon directe des maſſes, & en raiſon inverſe des quarrés des diſtances. Ainſi Jupiter & Saturne, quoique placés dans un prodigieux éloignement, ne doivent pas être cenſés dépourvus d'action ſur la terre, parce qu'ils contiennent en même tems une plus grande quantité de matiere. Lorſqu'une partie de la terre eſt ſoumiſe à l'action directe de deux planetes, il y a lieu de préſumer que cette action réunie produira des effets plus ſenſibles, ſans examiner ſi par la conjonction les deux planetes n'acquierent pas plus de force; il eſt auſſi très-vraiſemblable que ces effets doivent varier ſuivant la ſituation, la poſition, le mouvement & la diſtance de ces planetes. Je ne ferois même pas bien éloigné de croire qu'il y a quelque réalité dans les vertus que les anciens attribuoient aux différens aſpects des aſtres; il eſt ſi ſouvent arrivé aux modernes d'adopter, engagés par la force de la vérité, des dogmes anciens qu'on avoit ridiculiſés peu de tems auparavant, qu'on ne ſauroit être aſſez circonſpect à porter un jugement déciſif contre quelqu'opinion avant de l'avoir bien approfondie, & d'en avoir bien ſenti l'impoſſibilité. On a toujours regardé les aſpects de Saturne & de Jupiter, de Saturne & de Mars comme très-mauvais, & annonçant & occaſionnant des maladies dangereuſes, & la peſte même, ſuivant la remarque de Zeiſius; cette idée ne peut être partie que de quelque obſervation. La fameuſe peſte qui parut en 1127, & qui par le grand nombre de morts, dépeupla pour ainſi dire le monde, fut précédée, & ſelon les aſtrologues, produite par la conjonction de Jupiter & de Saturne. Boccace & Guy de Chauliac ont écrit que celle qui avoit régné en 1348, devoit ſon origine à l'aſpect de Saturne, Jupiter & Mars. Maſſilius Ficinus philoſophe célebre, rapporte qu'en 1478 il y eut des éclipſes de ſoleil & de lune; que Saturne & Mars furent en conjonction, & qu'il y eut une peſte terrible. Gaſpard Bartholin prédit en conſéquence de l'aſpect de Mars & de Saturne, d'un hiver chaud, & d'une automne brûlante, la peſte qui ravagea quelques années après toute l'Europe. Paul de Sorbait premier médecin de l'empereur prédit ſur le même fondement la peſte à Vienne, & l'événement répondit à ſes prédictions. Sennert a auſſi obſervé en 1624 & 1637, une diſſenterie épidémique à la ſuite de la conjonction de ces planetes. *Voyez Hoffman, Diſſertation citée.* Les aſpects de Jupiter & de Vénus ſont cenſés bénins, ceux de Mercure indifférens. Les conjonctions de Vénus & de Jupiter, du Soleil & de Mercure, de Jupiter & de Mercure, ſont regardées comme ſalutaires aux phthiſiques, à ceux qui ſont dans les fievres lentes. Sous

Digitized by Google

ces aſpects combinés on peut attendre des criſes bien complettes dans les fievres ardentes, inflammatoires, *&c.* Aucune obſervation moderne n'eſt venue à l'appui de ces anciennes; mais aucune auſſi ne les a détruites. On pourroit cependant regarder comme une confirmation du ſyſtême des anciens, les obſervations faites par les célebres Goad & Kook ſur les variations de l'atmoſphere, relativement aux aſpects & aux poſitions des planetes. Fréderic Hoffman les a répétées avec ſoin, & il aſſure qu'une expérience fréquente lui en a atteſté la vérité, *& crebra nos experientia hâc in re confirmavit*; voici ce qu'il en dit lui-même.

Toutes les fois que Saturne regarde, *adſpicit*, une planete dans quelque poſition que ce ſoit, il comprime l'air, excite des vents forts qu'il fait venir du ſeptentrion. L'aſſociation de Saturne & de Vénus donne lieu d'attendre des pluies froides; le vent ſouffle alors du ſeptentrion & de l'occident. Jupiter eſt ordinairement venteux avec quelque planete qu'il concoure, ſur-tout en automne & au printems, de façon qu'il eſt rare qu'il y ait des tempêtes & des orages, ſans que Jupiter ſoit en aſpect avec quelqu'autre planete. Parmi les planetes pluvieuſes, Vénus tient le premier rang, ſur-tout ſi elle eſt en conjonction avec Mercure, Saturne & Jupiter. Le ſoleil & Mars annoncent & operent les jours ſereins & chauds, ſur-tout dans l'été lorſqu'ils ſe trouvent en conjonction; les effets ſont les mêmes, quoique plus foibles, s'ils agiſſent de concert avec Mercure & Jupiter. Mercure eſt d'une nature très-inconſtante, & produit beaucoup de variations dans l'air; le même jour eſt ſous ſon aſpect ſerein, pluvieux, venteux, orageux, *&c.* Avec Jupiter il donne naiſſance aux vents; avec Vénus, à la pluie. L'action de ces planetes varie beaucoup, ſuivant la diſtance & la ſituation du ſoleil. La lune même apporte des changemens, en accélere ou en retarde les effets ſuivant *ſon influence* particuliere. La ſituation du lieu, la nature du climat, peuvent auſſi faire naître bien des variétés; & cette même action appliquée au corps, ne ſauroit être uniforme dans tous les tempéraments, tous les âges, tous les ſexes, tous les états, & tous les individus. *Voyez* KOOK, *Météorolog. S. Aſtronom.* Goad, *Tractatus meteorol.* & la Diſſertation d'Hoffman, qui ſe trouve dans le IV. vol. tome V. pag. 70.

Ces obſervations qu'il eſt bien difficile de conteſter, paroiſſent mettre hors de doute l'*influence* de ces planetes ſur l'air, & en conſéquence ſur le corps humain. Perſonne n'ignore les effets de ce fluide, dans lequel nous vivons, que nous avalons avec les alimens, que nous reſpirons continuellement, & qui s'inſinue par tous les pores abſorbans qui ſont ouverts ſur notre peau; il eſt certain que la plûpart des maladies épidémiques méritent de lui être attribuées. J'ai prouvé dans un mémoire lu à la ſociété royale des Sciences en 1749, que l'air étoit la principale cauſe des fievres intermittentes. Il y a certaines perſonnes qui ont des ſignes aſſurés, qui leur marquent exactement les variations de l'atmoſphere, des douleurs de tête, des rhumatiſmes, des ſuites de bleſſures ou de luxation, qui ſe réveillent dans les changemens de tems, & les inſtruiſent plus ſurement que les meilleurs barometres. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE. J'ai vu il y a peu de jours un malade attaqué d'une fievre putride, portant à la poitrine; il reſta pendant ſept à huit heures que dura un orage violent, dans un état affreux; il avoit peine à reſpirer, ſe ſentoit foible & abattu, avoit des inquiétudes. Après un coup de tonnerre, qui fit un' fracas épouvantable, l'orage ceſſa; en même tems il ſe trouva debarraſſé d'une eſpece de poids qui l'affaiſſoit; la levre ſupérieure ſe couvrit de boutons, il fut extrêmement ſoulagé, & entra en convaleſcence.

On peut déduire de toutes ces obſervations examinées de bonne foi, & approfondies ſans partialité, combien cette partie de l'Aſtronomie qui traite de l'*influence des aſtres*, peut être avantageuſe aux médecins, & combien par conſéquent elle mériteroit d'être plus cultivée & mieux étudiée. Tout ce qui eſt de l'intérêt public, & d'un intérêt auſſi preſſant & auſſi prochain que celui qui réſulte de la Médecine, doit être un motif ſuffiſant pour nous engager à des recherches ultérieures; mais ne ſera-t-il pas à craindre que l'eſprit humain enflammé de nouveau par quelque réuſſite, ne donne auſſi-tôt dans l'excès, ne porte cette ſcience à un extrême toujours vicieux; & il eſt ſûr que le mal qui en proviendroit ſeroit infiniment au-deſſus des avantages qu'on pourroit tirer de cette connoiſſance retenue dans un juſte milieu. Mais dans cet état même, les matieres aux recherches, aux obſervations, ne ſont-elles pas trop vaſtes pour détourner un médecin de l'application des choſes plus ſérieuſes & plus intéreſſantes? Si l'intérêt public l'emportoit davantage ſur le particulier, il faudroit que des médecins s'appliquaſſent uniquement aux obſervations météorologiques, qui pour être bien faites demanderoient beaucoup de rems & de connoiſſances, *voyez ce mot*; aux découvertes anatomiques, phyſiques, chimiques, *&c.* en un mot aux ſciences acceſſoires de la Médecine, & le praticien puiſeroit dans les aſſemblages des matériaux tous digérés, pour être le fondement & l'appui d'une pratique beaucoup plus ſolide & brillante. Car il eſt impoſſible que le même médecin puiſſe ſuivre tous ces différens objets; ils devroient être renvoyés à tant de gens qui ne ſont point nés médecins, que la curioſité porte à cette étude, mais que l'intérêt fait praticiens. On naît médecin comme on naît poëte; la nature fait l'un & l'autre. *Art. de M. MENURET.*

INFORMATION, *ſ. f.* (*Juriſp.*) eſt un acte judiciaire contenant les dépoſitions des témoins que l'on fait entendre ſur un crime ou délit dont la partie civile ou publique a rendu plainte.

Anciennement les *informations* étoient quelquefois qualifiées d'*enquêtes*; mais pour les diſtinguer des enquêtes qui ſe font en matiere civile, on les appelloit *enquêtes de ſang*, ce qui convenoit principalement à celles que l'on faiſoit en cas de meurtres, homicides, aſſaſſinats.

Les *informations* ſe font ordinairement en conſéquence d'une permiſſion accordée par le juge ſur la requête à lui préſentée par celui qui a rendu plainte; cependant lorſqu'un accuſé eſt pris en flagrant délit, & qu'il s'agit d'un crime qui intéreſſe le public, le juge peut informer d'office.

Cette enquête d'office ſe nommoit autrefois *appriſe*, comme qui diroit ce que le juge a appris; il en eſt parlé dans les coutumes de Beauvoiſis *ch. iv.* & dans les regiſtres du Parlement. Il y avoit une grande différence entre appriſe & enquête ou *information*. L'enquête portoit ſin de querelle; l'appriſe n'en portoit point, c'eſt-à-dire qu'on pouvoit condamner un accuſé ſur une enquête ou *information*; au lieu qu'on ne pouvoit pas juger ſur une ſimple appriſe. Celle-ci, dit Beaumanoir, ſervoit ſeulement à rendre le juge plus ſavant.

Ces ſortes d'appriſes ſe faiſoient tant en matiere civile que criminelle, comme il paroît par une ordonnance de Louis Hutin, du mois de Mai 1315, faite à la ſupplication des nobles de Champagne, où le roi ordonne que chacun pris pour crime, ſoit ou en ſes bonnes raiſons, & que ſi aucune appriſe ſe faiſoit contre lui, que par cette ſeule appriſe il ne fût condamné ni jugé.

Les enquêtes ou *informations* étoient publiques en matiere criminelle auſſi bien qu'en matiere civile, & l'on en donnoit copie à l'accuſé lorſqu'il le deman-

Digitized by Google

doit, à ſes frais. Cependant on diſtinguoit quelquefois l'enquête de l'*information* ; l'enquête devoit précéder l'*information*, & alors celle-ci étoit ſecrette. C'eſt ce que nous apprend une ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juin 1338, *art. 21.*

Dans la ſuite au contraire c'étoit l'*information* ſecrette qui devoit précéder l'enquête ; mais alors par le terme d'enquête on entendoit le procès criminel, comme il paroît par des lettres du roi Jean, du mois de Décembre 1362, portant confirmation des privileges accordés aux habitans de Langres par leur évêque, où il ordonne qu'avant de faire le procès d'office à un criminel, il ſeroit fait une *information* ſecrette, à moins que le fait ne fût notoire, & que l'accuſé ne fût quelqu'un mal-famé ou véhémentement ſoupçonné du fait. Cette *information* ſecrette étoit, à ce qu'il ſemble, un ménagement que l'on gardoit pour ne point diffamer légerement quelqu'un qui jouiſſoit d'une bonne réputation, & qui par l'événement de l'inſtruction pouvoit n'être pas trouvé coupable.

On voit pareillement dans les privileges accordés à la ville de Sarlat, par Charles V. au mois d'Août 1370, *art. 11.* que les juges royaux de Sarlat ne pouvoient mettre en enquête ou *prévention* les habitans de cette ville, ſur les crimes ou délits dans leſquels ils ſeroient compliqués, qu'ils n'euſſent auparavant fait une *information*.

De ces ordonnances & de pluſieurs autres ſemblables il réſulte que l'*information* ſecrette ſe faiſoit d'abord pour découvrir l'auteur du crime, & que l'enquête ſignifioit les procédures qui ſe faiſoient enſuite contre celui qui étoit prévenu de ce crime.

Préſentement toutes *informations* en matiere criminelle ſont pieces ſecrettes du procès, & il n'eſt pas permis aux greffiers d'en délivrer des copies.

On trouve dans quelques anciennes ordonnances que c'étoit des notaires tabellions qui recevoient les enquêtes ; mais ces notaires faiſoient alors la fonction de greffiers.

Anciennement on ne devoit point faire d'*information* ſous le nom du procureur général, s'il n'y avoit à cet effet des lettres du roi ou du procureur général, comme il eſt dit dans une ordonnance de Philippe de Valois, de l'an 1344. Préſentement les témoins peuvent être adminiſtrés ſans lettres, ſoit par le procureur du roi ou par celui du ſeigneur, ou par la partie civile s'il y en a une.

Les enfans de l'un & de l'autre ſexe, quoiqu'au-deſſous de l'âge de puberté, ſont reçus à dépoſer, ſauf en jugeant d'avoir par les juges tel égard que de raiſon à la néceſſité & à la ſolidité de leur témoignage.

Toutes perſonnes aſſignées pour être ouies en *information*, ou pour être recollées ou confrontées, ſont tenues de comparoir, & les laics peuvent y être contraints par amende ſur le premier défaut, & par empriſonnement de leur perſonne en cas de contumace, même les eccléſiaſtiques par amende, au payement de laquelle ils peuvent être contraints par ſaiſie de leur temporel ; les ſupérieurs réguliers ſont tenus d'y faire comparoir leurs religieux à peine de ſaiſie de leur temporel, & de ſuſpenſion des privileges à eux accordés par le roi.

Les dépoſitions de chaque témoin doivent être rédigées à charge ou à décharge.

Ils doivent être oüis ſecrettement & ſéparément.

Les dépoſitions qui ont été déclarées nulles par quelque défaut de formalité, peuvent être réitérées ſi le juge l'ordonne.

Le juge taxe les frais & ſalaires aux témoins qui le requierent.

Le ſurplus des formalités qui doivent être obſervées dans les *informations*, eſt expliqué dans l'ordonnance criminelle, *tit. VI.* (*A*)

Information par addition, eſt celle qui ſe fait ſur de nouvelles preuves qui ſont ſurvenues après l'*information* faite ; elle ſe fait en vertu d'une permiſſion du juge donnée en connoiſſance de cauſe. (*A*)

Information de vie & mœurs, eſt une eſpece d'enquête d'office que le procureur général dans les cours ſouveraines, ou le procureur du roi dans les autres ſieges, fait faire à ſa requête, de la conduite & des mœurs de celui qui ſe préſente pour être reçû dans quelque charge ſoit de judicature ou autre qui oblige de prêter ſerment entre les mains du juge. (*A*)

* INFORME, adj. (*Gram.*) qui n'a pas la forme exigée par les regles de l'art ou de la nature.

Un monſtre eſt une production *informe* de la nature.

Il n'y a aucune ſorte de productions artificielles où l'on n'en rencontre d'*informes*.

INFORME, adj. (*Aſtronom.*) Les étoiles *informes* ſont celles qu'on n'a point réduites en conſtellations. On les appelle encore *ſporades*, mais moins communément.

Les anciens en avoient laiſſé un très-grand nombre de cette eſpece ; mais Hevélius & quelques aſtronomes modernes en ont fait des conſtellations nouvelles. *Voyez* ETOILES & CONSTELLATIONS. *Chambers.* (*O*)

INFORTIAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) ou DIGESTE INFORTIAT, *infortiatum* ſeu *augeſtum infortiatum*, eſt la ſeconde partie du digeſte ou pandectes de Juſtinien, qui commence au 3e titre du 24e livre, & finit avec le livre 38e. Elle a été ainſi appellée, comme étant la partie du milieu qui ſe trouve pour ainſi dire ſoutenue & fortifiée par les deux autres. Quelques-uns penſent qu'on lui a donné ce nom parce qu'elle traite des ſucceſſions & ſubſtitutions, & autres matieres importantes, & qu'étant d'un plus grand uſage que les deux autres parties, c'étoit celle qui produiſoit le plus d'argent aux Juriſconſultes ; mais comme cette diviſion du digeſte en trois parties fut faite ſans aucun art, ainſi qu'il paroît par la fin de la premiere partie & le commencement de la ſeconde, il y a apparence auſſi que l'étymologie du nom d'*infortiat* vient, comme on l'a dit, de ce que cette partie eſt celle du milieu. *Voyez au mot* DIGESTE. (*A*)

* INFORTUNE, ſ. f. (*Gram.*) ſuite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné l'occaſion, & au milieu deſquels il n'a point de reproche à ſe faire. L'*infortune* tombe ſur nous ; nous y attirons quelquefois le malheur : il ſemble qu'il y ait des hommes *infortunés* ; c'eſt-à-dire des êtres que leur deſtinée promene par-tout où il y a des pertes à ſupporter, des haſards fâcheux à trouver, des peines à ſouffrir. C'eſt ainſi que le monde eſt ordonné pour eux & eux pour le monde. Cette néceſſité ſeule ſuffiroit pour déterminer au refus de la vie un être un peu raiſonnable, ſi l'on pouvoit ſuppoſer un lieu entre le néant & le monde, & un inſtant avant la naiſſance, où l'on lui montrât tout ce qu'il a à craindre & à eſpérer, s'il veut vivre.

INFRACTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le violement d'une loi, coutume, ordonnance, privilege, ſtatut, ou de quelque jugement, traité ou autre acte.

INFRALAPSAIRES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) Les *infralapſaires* ſont des ſectaires qui ſoutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, ſans leur donner les ſecours néceſſaires pour ſe ſauver quand même ils le voudroient. *Voyez* REPROBATION.

Ils ne ſoutiennent pas cette doctrine de la même maniere, & leur ſecte eſt comme diviſée en deux branches. Les uns diſent que Dieu indépendamment

Digitized by Google

de tout, & antécédemment à toute connoiſſance, ou préviſion de la chûte du premier homme, a réſolu de manifeſter ſa miſéricorde & ſa juſtice: ſa miſéricorde en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité; & ſa juſtice en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer. *Voyez* PRÉDESTINATION.

D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette réſolution qu'en conſéquence du péché originel, & de la préviſion de ce péché qu'il a vû de toute éternité qu'Adam commettroit. Car, diſent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la juſtice originelle & la grace, il ne mérite plus que des châtimens, tout le genre humain n'eſt plus qu'une maſſe de corruption que Dieu peut punir & abandonner aux ſupplices éternels ſans bleſſer ſa juſtice. Cependant pour ne pas faire éclater ſeulement ſa juſtice, mais auſſi ſa miſéricorde, il a réſolu d'en tirer quelques-uns de cette maſſe pour les ſanctifier & les rendre heureux. *Voyez* ELECTION.

Ceux qui défendent ce ſentiment de la premiere maniere, s'appellent *ſupralapſaires*, parce qu'ils croient que Dieu a pris la réſolution de perdre un certain nombre d'hommes, *ſupra lapſum*, avant la chûte d'Adam, & indépendamment de cette chûte. *Voyez* SUPRALAPSAIRES.

Les autres ſont nommés *infralapſaires*, parce qu'ils veulent que Dieu ne l'ait priſe qu'après la préviſion de la chûte du premier homme, *infrà lapſum*, & en conſéquence de cette chûte. *Voyez le Diction. de Trévoux.*

INFRUCTUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne rapporte aucun fruit. Il ſe dit au phyſique & au moral. Un tems *infructueux*, des veilles *infructueuſes*.

INFULE, ſubſt. fém. (*Hiſt. mod.*) *infula*, nom que l'on donnoit anciennement aux ornemens des pontifes. Feſtus dit que les *infules* étoient des filamens de laine, des franges de laine dont on ornoit les prêtres & les victimes, même les temples.

Pluſieurs auteurs confondent les *infules* avec la mitre, la tiare, ou le bonnet que portoient les prêtres. Il y avoit cependant beaucoup de différence.

L'*infule* étoit proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvroit la partie de la tête où il y a des cheveux, juſqu'aux tempes, & de laquelle tomboient de chaque côté deux cordons, *vittæ*, pour la lier, ce qui fait que l'on confond ſouvent le nom *vittæ* cordons avec *infulæ*.

L'*infule* étoit aux prêtres ce qu'étoit le diadême aux rois, la marque de leur dignité & de leur autorité. La différence entre le diadême & l'*infule*, eſt que le diadême étoit plat & large, & l'*infule* entortillée & ronde. *Voyez* DIADÊME. *Dict. de Trév.*

INFUNDIBULUM, (*Anatomie*) *Voyez* ENTONNOIR.

* INFUS, INFUSE, adj. (*Gram.*) On dit ſcience *infuſe*, grace *infuſe*, ſageſſe *infuſe*, c'eſt à dire qu'on n'a point acquiſe par ſes ſoins, mais qu'il a plû à Dieu de verſer dans quelques ames privilégiées.

On a agité & l'on agite encore dans les écoles ſur toutes ces qualités *infuſes*, beaucoup de queſtions frivoles que la ſaine philoſophie n'a point encore décidées.

C'eſt bien peu de choſe que ce qu'on a par *infuſion*.

INFUSION, (*Chimie & Pharmacie*) eſpece d'extraction, d'application d'un menſtrue à une matiere dont on ſe propoſe de ſéparer une ſubſtance particuliere ſoluble dans ce menſtrue, d'une autre ſubſtance inſoluble par le même menſtrue. *Voyez* EXTRACTION, *Chimie*. Le caractere particulier de l'*infuſion* eſt déterminé par le degré de chaleur, qui eſt inférieur dans cette operation au degré bouillant d'un menſtrue employé, mais qui eſt dû à un feu artificiel. *Voyez* FEU, *Chimie*. Le menſtrue bouillant employé au même but, tout étant d'ailleurs égal, fait prendre à l'*extraction* opérée à ce degré de feu, le nom de *décoction*; & le menſtrue à froid (*voyez* FEU & FROID, *Chimie*), celui de *macération*. Lorſque la chaleur artificielle miſe en œuvre pour l'*infuſion*, eſt celle des rayons directs du ſoleil, l'*infuſion* s'appelle communément *inſolation*. *Voyez* DÉCOCTION, MACÉRATION & INSOLATION. L'*infuſion* long-tems continuée, s'appelle auſſi *digeſtion*. *Voyez* DIGESTION, *Chimie*.

Les ſujets de l'*infuſion* ſont toujours des corps concrets ou conſiſtans, & preſque toujours de l'ordre des tiſſus ou corps organiſés, dont le ſquelette, la baſe, donne par ſa nature peu de priſe aux menſtrues ordinaires, & ſur-tout lorſque ces menſtrues ne ſont animés que par un foible degré de feu; enſorte que les ſucs végétaux & animaux, leurs matieres non organiques, telles que les gommes, les extraits proprement dits, la partie aromatique, le corps doux, les réſines, la lymphe, la graiſſe peuvent paſſer aiſément dans ces menſtrues, ſans que les ſolides, le corps des fibres végétales ou animales, ſoient même ſuperficiellement entamés. Ce corps fibreux, ce tiſſu, qui étant même abſolument épuiſé par les *décoctions*, n'a rien perdu de ſa forme, de ſa ſtructure naturelle, & que les *infuſions* les plus réitérées ne peuvent qu'imparfaitement dépouiller de la matiere ſoluble par le menſtrue appliqué; ce tiſſu, dis-je, s'appelle, après qu'il a eſſuyé l'*infuſion*, *reſidu*, & plus communément *marc*. *Voyez* MARC, *Chim. Pharm.*

On peut employer à l'*infuſion* tous les menſtrues connus dans l'art. Un acide minéral verſé ſans meſure ſur une argile colorée, dans le deſſein d'en ſéparer les parties métalliques d'où cette couleur dépend, & tenu long-tems ſur cette argile à un léger degré de feu artificiel, eſt alors l'agent d'une véritable *infuſion*; mais l'uſage ordinaire borne l'uſage de ce mot pour déſigner l'application de l'eau, de l'huile, & des liqueurs vineuſes aux végétaux & aux animaux, & même l'*infuſion* par les eſprits ardens, s'appelle plus ordinairement *teinture*. *Voyez* TEINTURE.

On appelle quelquefois *infuſion* la diſſolution légere d'une ſubſtance entierement ſoluble par le menſtrue appliqué, & qui n'eſt bornée que parce qu'on n'employe pas une quantité proportionnelle de menſtrue, ou qu'on ne l'applique pas pendant aſſez long-tems: c'eſt ainſi qu'on dit que le vin émétique ſe prépare, en faiſant *infuſer* un verre d'antimoine dans du vin, ou du vin dans une taſſe de régule d'antimoine; mais ce n'eſt que très-improprement qu'on appelle cette opération une *infuſion*, puiſque le réſidu ou marc eſt parfaitement ſemblable, identique à la partie, ou pour mieux dire, à la portion diſſoute.

L'*infuſion* n'a d'autres regles de manuel que les regles très-générales de l'application des menſtrues; ſavoir, de diſpoſer les corps à leur abord, en les diviſant, s'ils ne le ſont naturellement, par une des opérations préparatoires communes (*voyez* OPÉRATIONS DE CHIMIE) à opérer dans un vaiſſeau convenable tant pour la forme que pour la matiere; à connoître d'après les découvertes précédentes, ou par le tâtonnement, ſi le degré de chaleur propre à l'*infuſion* eſt ſuffiſant ou exceſſif pour le ſujet qu'on y expoſe; par exemple, ſi l'*infuſion* peut faire du bon bouillon (*voyez* FEU, CHIMIE), ou ſi elle ne retire pas d'une racine extractive & muqueuſe, telle que celle de régliſſe ou de grande conſoude, l'extrait dont on n'a que faire, tandis que la macéra-

Digitized by Google

tion ou l'*infuſion* au feu le plus doux, n'eût emporté que le corps doux, *&c.*

L'uſage des *infuſions* n'eſt preſque que pharmaceutique.

On emploie à la préparation d'un remede l'*infuſion*, l'application d'un menſtrue animé d'un foible degré de chaleur, toutes les fois qu'un degré plus fort, celui de l'ébullition diſſiperoit des parties qu'on ſe propoſe de retenir, ou que la macération ſeroit inſuffiſante pour extraire d'une drogue aſſez de parties medicamenteuſes; & on la rejette toutes les fois qu'elle eſt inutile, c'eſt-à-dire que la décoction toujours plus efficace & plus prompte, ne doit diſſiper aucun principe utile, ou qu'elle eſt inſuffiſante. Ce ſont-là les uniques motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'*infuſion* & la macération.

Les animaux qui ne contiennent que peu ou point de parties volatiles médicamenteuſes, & dont les différens matériaux ſont peu ſolubles par les menſtrues aqueux ou huileux foiblement échauffés, ſont preſqu'abſolument exclus de la claſſe des ſujets de l'*infuſion*. Les *infuſions* ou teintures de caſtor, de muſc, de civette, ſont des *infuſions* impropremment dites, & de vraies diſſolutions. *Voyez le commencement de cet article.*

Les végétaux aromatiques dont on veut faire paſſer dans l'eau la partie aromatique & un léger extrait, ou la matiere colorante, ou enfin une partie très-mobile, quoiqu'inodore, telles que les feuilles de méliſſe, les fleurs de violette, d'œillet, le ſéné, *&c.* doivent ſe traiter par l'*infuſion*; & c'eſt auſſi par cette voie qu'on procede à ces extractions, ſoit qu'on deſtine les liqueurs qu'on obtient par ce moyen à des potions ou à des ſyrops. Quelques ſubſtances végétales, aromatiques, dont l'odeur eſt forte & le parfum abondant, telles que la fleur d'orange & l'excellent thé, ſoutiennent fort bien une légere décoction, & même fourniſſent à ce degré de feu, une liqueur plus agréablement parfumée que celle qu'on obtiendroit par l'infuſion; mais communément on peu dant les ſubſtances végétales, aromatiques, ne doivent pas être expoſées à la décoction.

Les fleurs, feuilles & racines des plantes qui portent des fleurs en croix, dont Tournefort a fait une claſſe, & qui ſont plus ou moins chargées d'un eſprit alkali-volatil, ou d'un principe très-analogue, auſſi bien que celles qui, comme l'oignon, l'ail, la capucine, *&c.* ſont pourvues d'un principe vif-âcre, très-volatil, juſqu'à-préſent indéfini; ces ſubſtances, dis-je, devroient, ſelon la même regle, n'être traitées que par l'*infuſion* toutes les fois qu'on leur appliqueroit un menſtrue étranger; mais ſoit parce qu'elles portent ce menſtrue en elles-mêmes (car elles ſont la plupart très-ſucculentes), ſoit parce qu'elles ſont très-ſujettes à ſubir un mouvement inteſtin qui les altere promtement, lorſqu'on les expoſe long-tems à une chaleur légere, ſoit enfin parce que le menſtrue non-bouillant ne ſe chargeroit que très-foiblement d'une partie extractive qu'on ſe propoſe d'en retirer, auſſi bien que le principe volatil; pour ces raiſons, dis-je, on ne prépare communément ces plantes pour l'uſage médicinal, que ſous la forme de ſuc, comme le ſuc de cochléaria, de creſſon, d'oignon, ou ſous celle de décoction, qu'on nomme auſſi *bouillon* dans ce cas, bouillon de navet, de chou rouge, *&c.*

On préfere auſſi l'*infuſion* à la décoction, pour ménager un principe volatil dans le menſtrue employé. C'eſt dans cette vûe que les vins & les vinaigres médicamenteux ſe préparent par *infuſion*. *Voyez* VIN & VINAIGRE.

Les *infuſions* pharmaceutiques s'exécutent par toutes les différentes eſpeces de feux légers (*voyez* FEU, *Chimie*), au bain-marie, ſur les cendres chaudes, au ſoleil, *&c.* & c'eſt encore une eſpece d'*infuſion* que l'effuſion de l'eau bouillante ſur une matiere placée dans un vaiſſeau froid, ſur laquelle on ne laiſſe ſéjourner ce menſtrue que quelques inſtans; on appelle cette eſpece d'infuſion *theiforme*, c'eſt-à-dire ſemblable à celle qu'on emploie communément à préparer le thé.

Nous n'avons parlé juſqu'à-préſent que de remedes internes préparés par *infuſion*. On n'emploie preſqu'abſolument à ces *infuſions* proprement dites que l'eau, le vinaigre ou le vin: nous avons déja obſervé que celles où on employoit les eſprits ardens, s'appelloient *teintures*.

On prépare auſſi par *infuſion* pluſieurs remedes externes, principalement des collyres, tel que le vin imprégné de l'extrait & de la partie aromatique des roſes rouges, & des huiles appellées *par infuſion*. *Voyez l'article* HUILE.

Les ſujets des *infuſions* ſont ou ſimples ou compoſés. Les derniers ſur-tout pour l'uſage interne ſont appellées *eſpeces*. Les poudres groſſieres appellées *tragée*, ſont ſous une forme très-propre à donner leur vertu par l'*infuſion*.

Le menſtrue s'applique ou immédiatement au ſujet de l'*infuſion*, ou on enferme ce ſujet dans un petit ſac ou dans un nouet.

Nous n'avons pris juſqu'à-préſent le mot *infuſion*, que pour déſigner une opération chimique, l'action de faire *infuſer*; & ce mot eſt également en uſage pour exprimer la liqueur préparée par *infuſion*: il répond dans ce dernier ſens, au mot latin *infuſum*; ainſi on dit fort bien boire ou prendre une *infuſion* de capillaire, *&c.* (*b*)

INGELHEIM, (*Géog.*) *Angilæmum* ou *Ingilenheimum*, petite ville d'Allemagne, au palatinat du Rhin, dans le Nahegow, & preſque enclavée dans l'archevêché de Mayence. Elle eſt remarquable par pluſieurs conciles qui s'y ſont tenus, & pour avoir été le ſéjour de divers empereurs; mais elle n'eſt point le lieu de la naiſſance de Charlemagne; ce prince naquit à *Carlibourg*, château de la haute-Baviere, qui en a pris ſon nom. *Ingelheim* n'a rien conſervé de ſa premiere ſplendeur, c'eſt une ville fort délabrée. Elle eſt ſituée ſur la rive orientale de la Sala, ſur une hauteur, d'où l'on a une vûe charmante, à 2 lieues S. O. de Mayence, 2. O. de Bingen. *Long. 21. 40. lat. 49. 59.*

Ingelheim eſt la patrie de Sébaſtien Munſter, habile & laborieux écrivain du commencement du xvj. ſiecle. On a de lui un dictionnaire & une grammaire hébraïque, une grammaire chaldaïque, une géographie univerſelle, intitulée *Coſmographie* ſelon l'uſage de ces tems-là, une horologiographie, & pluſieurs autres ouvrages. Il mourut de la peſte à Bâle, en 1552, à 63 ans. (*D. J.*)

INGÉNIEUR, ſ. m. (*Gram.*) Nous avons trois ſortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre; ils doivent ſavoir tout ce qui concerne la conſtruction, l'attaque & la défenſe des places. Les ſeconds pour la marine, qui ſont verſés dans ce qui a rapport à la guerre & au ſervice de mer; & les troiſiemes pour les ponts & chauſſées, qui ſont perpétuellement occupés de la perfection des grandes routes, de la conſtruction des ponts, de l'embelliſſement des rues, de la conduite & réparation des canaux, *&c.*

Toutes ces ſortes d'hommes ſont élevés dans des écoles, d'où ils paſſent à leur ſervice, commençant par les poſtes les plus bas, & s'élevant avec le tems & le mérite aux places les plus diſtinguées.

INGÉNIEUR, c'eſt dans l'*état militaire* un officier chargé de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, & des différens travaux néceſſaires pour fortifier les camps & les poſtes qu'on veut défendre à la guerre.

Digitized by Google

« Le nom d'*ingénieur* marque l'adreſſe, l'habileté » & le talent que les officiers doivent avoir pour in» venter. On les appelloit autrefois *engeigneurs*, du » mot *engin* qui ſignifie *machine*, parce que les ma» chines de guerre avoient été pour la plûpart in» ventées par ceux qui les mettoient en œuvre dans » la guerre. Or engin vient d'*ingenium*; on appel» loit même en mauvais latin ces machines *ingenia*.

» *Hi ſe clauſerunt propè ripas ingeniorum*, dit Guil» laume le Breton dans l'hiſtoire en vers de Philippe » Auguſte, en parlant du quartier où étoient les ma» chines.

Et Guillaume Guyart, *lingigneurs engins dreſſent. Hiſt. de la milice franc. 2. 11. pag. 89.*

L'emploi d'*ingénieur* exige beaucoup d'étude, de talens, de capacité & de génie. Les ſciences fondamentales de cet état ſont l'Arithmétique, la Géométrie, la Méchanique & l'Hydraulique.

Un *ingénieur* doit avoir quelqu'uſage du deſſein. La phyſique lui eſt néceſſaire pour juger de la nature des matériaux qu'on emploie dans les bâtiments, de celle des eaux, &c. dont les *ingénieurs* ſont ordinairement chargés. M. Frézier recommande aux *ingénieurs* de s'appliquer à la coupe des pierres. « J'ai reconnu » par ma propre expérience, dit ce ſavant auteur, » (dans l'*ouvrage* qu'il a donné ſur cette matiere) » que cette connoiſſance (de la coupe des pierres) » étoit auſſi indiſpenſablement néceſſaire à un *ingé*» *nieur* qu'à un architecte, parce qu'il peut être en» voyé comme moi dans des colonies éloignées, & » même dans les provinces où l'on manque d'ou» vriers capables d'exécuter certaines parties de la » fortification, où il faut de l'intelligence dans cet » art ».

Ces différentes connoiſſances & pluſieurs autres que M. Maigret deſire encore dans un *ingénieur*, comme celle de l'Hiſtoire, de la Grammaire & de la Rhétorique, auxquelles on pourroit joindre celle des différentes manœuvres des troupes, ne ſont que l'acceſſoire de ce qui conſtitue le véritable *ingénieur*. C'eſt la ſcience de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, qui le caractériſe particuliérement, & qui doit être l'objet le plus ſérieux de ſes études. « Les différentes parties du génie, dit l'au» teur de l'*Ingénieur de campagne*, ſe rapportent preſ» que toutes à la fortification. L'on ne peut douter » qu'elle n'en ſoit la principale; cependant à par» ler en général, c'eſt, dit-il, celle à laquelle les *in*» *génieurs* s'attachent le moins. Cette indifférence, » ajoûte cet auteur, vient probablement de ce que » n'ayant appris qu'une routine ſans principes, qu'un » maître peu éclairé rend reſpectable par le nom de » l'auteur dont il l'emprunte; on regarde naturelle» ment cet objet comme borné, & comme porté au » point de perfection dont il eſt poſſible ». *Preface de l'Ingénieur de campagne.*

Il eſt certain qu'en examinant le progrès de la fortification depuis l'invention des baſtions, on s'apperçoit que la diſpoſition de l'enceinte des places a éprouvé peu de changemens; mais doit-on en conclure qu'elle a tout le degré de perfection poſſible? Non ſans-doute; le peu de durée de la défenſe de cette enceinte, lorſque l'ennemi a pu s'en approcher, ſuffit pour le démontrer.

Il eſt donc important de chercher à rendre notre fortification plus parfaite. Il faudroit trouver le moyen de ſe garantir de l'effet du ricochet; de rendre les ouvrages moins expoſés à la nombreuſe artillerie avec laquelle on bat les places; de mettre les dehors plus en état d'être ſoutenus, & repris par l'aſſiégé; de faciliter les communications, de les rendre plus ſûres & plus commodes, & ſur-tout de diminuer l'exceſſive dépenſe de la fortification. Ce ſont les principaux objets qu'on doit avoir en vûe dans les nouveaux ſyſtèmes de fortification qu'on peut propoſer. Les *ingénieurs* peuvent ſeuls donner des idées juſtes dans une matiere où la théorie ne peut rien, ou du moins ne peut que très-peu de choſe ſans la pratique des ſiéges. C'eſt cette expérience qui a produit le Traité de fortification de M. le comte de Pagan, & les vûes nouvelles que cet illuſtre *ingénieur* a données pour perfectionner la diſpoſition de l'enceinte des places, & pour rendre la défenſe des flancs plus directe. *Voyez* FORTIFICATION.

Pour perfectionner la fortification, ou rectifier ce qu'elle a de defavantageux, il faut poſſéder parfaitement tout ce qui a été fait & enſeigné ſur cette matiere. Cette étude, lorſqu'on y fait un peu d'attention, paroît plus vaſte & plus difficile qu'on ne le croyoit d'abord. Bien des gens s'imaginent ſavoir la fortification, parce qu'ils ont appris à tracer l'enceinte d'un plan ſuivant la méthode de M. de Vauban, ou celle de quelqu'autre *ingénieur*; mais ceux qui ont réfléchi ſur cet art ſentent bien quelles ſont les bornes d'une pareille étude. Elle ſert ſeulement à apprendre les termes de la Fortification; mais ſi l'on n'entre point dans l'eſprit des inventeurs des ſyſtèmes, ſi l'on ne fait pas attention aux différens objets qu'ils ont eus dans leur conſtruction, il arrive, comme l'expérience le prouve, qu'après avoir beaucoup copié de plans, & conſtruit beaucoup de ſyſtèmes, on ignore encore la fortification, c'eſt-à-dire ſon eſprit, ſes regles & ſes précepres, & qu'on ſe trouveroit très-embarraſſé s'il falloit appliquer ces regles à une ſituation tant-ſoit-peu irrégulière.

Les connoiſſances de la fortification, utiles à un *ingénieur*, ſont bien différentes de celles qui conviennent à un officier ordinaire. Le premier doit non-ſeulement ſavoir diſpoſer les ouvrages d'une place de guerre pour la mettre en état de faire une vigoureuſe réſiſtance; mais il faut encore qu'il ſache les conſtruire, & remédier aux différens inconvéniens qui arrivent dans la conſtruction. L'officier peut ſe borner au premier objet pour être en état de reconnoître le fort & le foible d'une place. Si avec cela il ſait mettre un village ou un poſte en état de réſiſter à un coup de main, on peut dire qu'il poſſede la fortification néceſſaire à ſon état. Mais l'habileté de l'*ingénieur* doit être portée à un point bien différent. Comme les idées ne ſe préſentent que ſucceſſivement, il faut, pour en trouver d'utiles, s'appliquer très-ſérieuſement à l'objet que l'on veut perfectionner. Ceux qui croient n'avoir plus rien à apprendre dans les choſes de leur état, ne ſont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un eſprit éclairé, ſage & raiſonnable, n'emploie guere ſon tems à des recherches particulieres, qu'autant qu'il préſume que ſon application ne ſera pas infructueuſe; il eſt rare qu'avec cette diſpoſition, de l'intelligence, des connoiſſances & un travail aſſidu, on ne parvienne à la fin à quelque découverte utile.

Nous penſons donc que la perfection de la fortification actuelle eſt un objet digne de l'attention & de l'application des plus ſavans *ingénieurs*. On peut tout attendre d'un corps auſſi éclairé & auſſi diſtingué que celui du génie, qui ne voit rien en Europe qui puiſſe lui être comparé dans l'attaque & dans la défenſe des places.

Il eſt établi en France, depuis M. le maréchal de Vauban, de ne recevoir aucun *ingénieur* qui n'ait été

Digitized by Google

été examiné ſur les parties des Mathématiques néceſſaires à ſon état, c'eſt-à-dire, ſur l'Arithmétique, la Géométrie élémentaire & pratique, la Méchanique & l'Hydraulique. Le Roi paye pour cet effet un examinateur particulier.

L'intention de M. le maréchal de Vauban étoit, qu'après cet examen, on envoyât les jeunes gens, qui l'avoient ſubi, dans les places où il y avoit de grands travaux, pour les former dans le ſervice des places, & leur faire acquérir les différentes parties de la ſcience du Génie. Cette eſpece de noviciat devoit durer un an ou deux, après quoi il vouloit qu'on les examinât de nouveau pour juger de leurs talens & du progrès de leur application avant que de les admettre à l'état d'*ingénieur*. Ceux dont les talens auroient paru trop médiocres pour le Génie, devoient être placés dans l'infanterie, ou les connoiſſances qu'ils avoient acquiſes ne pouvoient que contribuer à en faire de bons officiers.

Le Roi a établi à Mézieres, depuis quelques années, une école particuliere pour le Génie.

Quoique tous les *ingénieurs* doivent être également verſés dans le ſervice des places & dans celui de campagne; cependant comme il eſt difficile d'exceller en même tems dans chacun de ces deux ſervices, peut-être ſeroit-il à propos de les diviſer en *ingénieurs de place* & en *ingénieurs de campagne*.

Ces deux états, dont M. le maréchal de Vauban a réuni les différentes qualités dans le degré le plus éminent, ſuppoſent également la ſcience de la fortification; mais comme on peut poſſeder le détail de la conſtruction des travaux, qui ne s'apprend point en campagne, & ignorer ou du moins ne point exceller dans ce détail, & être très-habile dans le ſervice de campagne, qui ne donne aucune idée de celui des places, le partage de ces deux fonctions pourroit peut-être donner lieu de former des ſujets plus habiles dans chacune de ces deux parties du Génie.

Le ſervice de campagne demande beaucoup de connoiſſance de l'art de la guerre; il exige d'ailleurs une grande vivacité d'eſprit & d'intelligence pour imaginer & exécuter en même tems les différens travaux néceſſaires en campagne, pour fortifier les camps & les poſtes qu'on veut défendre: « On » n'étudie point cette matiere dans les places, dit M. de Clairac dans l'*Ingénieur de campagne*, » parce » que ce n'eſt point l'objet préſent... D'ailleurs, quel » que ſoit le rapport de la fortification de campagne » avec celle des places, la ſcience de celle-ci ne ſuffit » pas toujours pour développer pleinement ce qui » concerne l'autre ». C'eſt pourquoi, dès que les travaux de l'*ingénieur* en campagne exigent une étude particuliere, il ſemble qu'il ſeroit très-convenable de s'y appliquer auſſi particuliérement.

Les qualités néceſſaires aux *ingénieurs* de guerre ou de campagne ſont, ſuivant M. le maréchal de Vauban, « beaucoup de cœur, beaucoup d'eſprit, » un génie ſolide, & outre cela une étude perpé» tuelle & une expérience conſommée ſur les prin» cipales parties de la guerre: mais ſi la nature raſ» ſemble très-rarement ces trois premieres qualités » dans un ſeul homme, il eſt encore plus extraordi» naire d'en voir échapper à la violence de nos ſie» ges, & qui puiſſent vivre aſſez pour pouvoir ac» quérir les deux autres. Le métier eſt grand & no» ble, mais il mérite un génie fait exprès & l'appli» cation de pluſieurs années ». *Inſtruct. pour la conduite des ſieges.*

Aux qualités précédentes, « il faut encore, dit M. Maigret, « joindre l'activité & la vigilance ab» ſolument néceſſaires dans toutes les actions de la » guerre, mais ſur-tout dans l'attaque des places » qui eſperent du ſecours. Il ne faut point donner le » tems aux aſſiégés de ſe reconnoître; qui y perd » une heure, en perd pour le moins deux, & un ſeul » moment perdu en ces occaſions eſt quelquefois » irréparable. C'eſt par l'activité & la vigilance que » les *ingénieurs* contraignent ſouvent des aſſiégés de » capituler, qui ne le feroient que long-tems après, » ſi ces *ingénieurs* n'avoient pas uſé d'une grande » promptitude dans le progrès des attaques ». *Traité de la ſûreté des états par le moyen des forteresſes.*

Aux deux diviſions précédentes d'*ingénieur* de place & d'*ingénieur* de campagne, peut-être ſeroit-il encore à propos de faire une troiſieme claſſe pour la fortification des villes maritimes, qui demande une étude particuliere, & dans laquelle il eſt difficile d'exceller ſans beaucoup de travail & d'application. Il ſuffit, pour s'en convaincre, d'une lecture ſérieuſe & réfléchie des deux derniers volumes de l'*Architecture hydraulique*, par M. Belidor.

Les appointemens des *ingénieurs*, lorſqu'on les reçoit, ſont de ſix cent livres par an. Ils augmentent enſuite, ſelon le mérite & l'ancienneté. Dans les ſieges & en campagne, les moindres appointemens de ceux qu'on y emploie ſont de cent cinquante livres par mois.

Les *ingénieurs* obtiennent les mêmes grades militaires & les mêmes récompenſes que les autres officiers des troupes. Ainſi ils parviennent à celui de brigadier, de maréchal de camp, de lieutenant général & même de maréchal de France, comme l'a été M. de Vauban. Ils ont auſſi des penſions, des majorités, des gouvernemens de places, &c.

Le nombre des *ingénieurs* en France eſt de trois cent. Ils ſont partagés dans les différentes places de guerre du royaume. En tems de guerre, on en forme des détachemens à la ſuite des armées. Ceux qui ſervent dans les ſieges ſont partagés en brigades, à la tête de chacune deſquelles eſt un ancien *ingénieur*, auquel on donne le nom de *brigadier*. Ces brigades ſe relevent toutes les vingt-quatre heures.

Dans les places où il y a pluſieurs *ingénieurs*, le premier eſt appellé *ingénieur en chef*. Il a la direction principale de tous les travaux; les autres agiſſent ſous ſes ordres. Les appointemens des *ingénieurs* en chef ſont de 1800 livres, mais ils ont outre cela des récompenſes & des gratifications. Cette place demande des ſoins infinis, dit M. le Maréchal de Vauban, « une activité perpetuelle, beaucoup de con» duite, de bon ſens, d'expérience dans tous les » ouvrages de terre, de bois & de pierre, avec une » parfaite intelligence de toutes les différentes eſpe» ces de matériaux, de leur prix, & de la capacité » des ouvriers. Ces qualités ſont ſi néceſſaires dans » la conduite des grands travaux, que par-tout où » elles ſe trouvent manquer, on peut s'aſſurer que » le moindre mal qui en puiſſe arriver ſera un re» tardement, une longue & ennuyeuſe conſtruction, » quantité de mal-façons, & toujours beaucoup de » dépenſe ſuperflue; accidens à jamais inſéparables » de la médiocre intelligence de ceux qui en feront » chargés ». *Directeur des fortifications.*

Il y a auſſi des *ingénieurs provinciaux* ou *directeurs des fortifications* dans les provinces. Ce ſont ceux qui ſont chargés de la direction générale de tous les travaux qui ſe font dans les places de leur département. (*Q*)

* INGÉNIEUX, adj. (*Gramm.*) qui montre de l'eſprit & de la ſagacité. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un poëte *ingénieux*. Un machiniſte *ingénieux*. Une penſée *ingénieuſe*; une machine *ingénieuſe*. Les choſes *ingénieuſes* déparent les grandes choſes. Si elles ſont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles ſont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles conſiſtent dans des rapports fins, délicats & petits qui échappent aux hom-

Digitized by Google

mes de ſens dont l'attention ſe porte ſur les maſſes. Homere, Virgile, Milton, le Taſſe, Horace, Sophocle, Euripide, Corneille, Racine, ne ſont point des poëtes *ingénieux*. Il n'y a point d'homme à qui ce titre convienne moins qu'à Démoſthene & à Boſſuet. Un auteur qui court après des traits *ingénieux*, ſe peint à mon eſprit ſous la forme de celui qui s'applique à frapper un caillou ſur l'angle pour en tirer une étincelle. Il m'amuſe un moment. Il ſe dit à Paris plus de choſes *ingénieuſes* en un jour que dans tout le reſte du monde. Elles ne content rien à cette nation, qui ſait auſſi, quand il lui plaît, s'élever aux plus grandes.

INGÉNU, adj. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit chez les Romains celui qui étoit né de parens libres, honnêtes, nobles. *Voyez* LIBRE.

Iſidore dit que ceux là ſont appellés *ingénus* qui naiſſent libres, & qui n'ont que faire d'acquérir la liberté : *ingenui, qui libertatem habent in genere, non in facto.* *Voyez* MANUMISSION.

Une perſonne paſſoit pour *ingénue*, quand elle étoit née d'une mere libre, quoique ſon pere fût eſclave. *Voyez* ESCLAVE.

Les *ingénus* pouvoient poſſéder des emplois, donner leurs ſuffrages, privileges dont les affranchis étoient exclus. *Voyez* AFFRANCHI.

Ingénu ſignifie auſſi quelquefois celui qui eſt originaire du pays, qui n'eſt point étranger. *Voyez* NATIF.

INGÉNUITÉ, ſ. f. (*Gram.*) l'*ingénuité* eſt dans l'ame ; la naïveté dans le ton. L'*ingénuité* eſt la qualité d'une ame innocente qui ſe montre telle qu'elle eſt, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à ſe cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, & l'*ingénuité* la franchiſe. On eſt tenté de ſuppoſer toutes les vertus dans les perſonnes *ingénues*. Que leur commerce eſt agréable ! Si elles ont parlé, on ſent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient ſe peindre ſur leurs levres, dans leurs yeux, & dans leur expreſſion. On leur découvre ſon cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avouent d'une maniere qui feroit preſque regretter qu'elles ne l'euſſent pas commiſe. Elles paroiſſent innocentes juſque dans leurs erreurs ; & les cœurs doubles paroiſſent coupables, lors même qu'ils ſont innocens. Il eſt impoſſible de ſe fâcher long-tems contre les perſonnes *ingénues* ; elles deſarment. Voyez Agnès dans l'*école des femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt & de la grace aux choſes les plus indifférentes. Le petit chat eſt mort ; qu'eſt-ce que cela ? rien : mais ce rien eſt de caractere, & il plaît.

L'*ingénuité* a peu penſé, n'eſt pas aſſez inſtruite ; la naïveté oublie pour un moment ce qu'elle a penſé, le ſentiment l'emporte. L'*ingénuité* avoue, révele, manque au ſecret, à la prudence ; la naïveté exprime & peint ; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards ; les réflexions peuvent être naïves, & elles le ſont quand on s'apperçoit aiſément qu'elles partent du caractere. L'*ingénuité* ſemble exclure la réflexion ; elle n'eſt point d'habitude ſans un peu de bêtiſe, la naïveté fans beaucoup de ſentiment ; on aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait eſpérer de la candeur ; on l'excuſe dans la jeuneſſe, dans l'âge mûr on la mépriſe. L'Agnès de Moliere eſt ingénue ; l'Iphigénie de Racine eſt naïve & ingénue. Toutes les paſſions peuvent être naïves, même l'ambition ; elle l'eſt quelquefois dans l'Agrippine de Racine ; les paſſions de l'homme qui penſe ſont rarement *ingénues*.

INGÉVONS, (*Géog. anc.*) *Ingavones*, ancien peuple du nord de l'Allemagne, vers la mer Baltique ; Pline remarque que les *Ingévons* comprenoient ſous eux les Cimbres, les Teutons, & les Cauques, *Cauchi*, & que toutes ces nations étoient voiſines de la mer. D'un autre côté, Tacite nous apprend que les noms d'*Ingévons*, Hermions, & Iſtevons, étoient venus des héros qui avoient été les premiers chefs des familles, leſquelles en ſe multipliant avoient formé ces trois peuples. C'eſt ainſi que Tacite nous prouve l'inutilité des tortures que divers ſavans ſe ſont données dans ces derniers ſiecles pour trouver la ſignification de ces noms. (*D. J.*)

INGOLSTAD, *Ingolſtadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne, la plus forte de Baviere, avec une univerſité fondée en 1410, dont l'évêque d'Aichſtadt eſt le chancelier perpétuel comme diocéſain, & établit pour vice-chancelier le premier profeſſeur de Théologie. Quelques-uns ont appellé cette ville en latin *Auretatum* ; mais c'eſt Aichſtadt qu'il faut ainſi nommer. Pluſieurs auteurs écrivent *Ingelſtad*, & tirent ſon origine des Angles, ancien peuple ſaxon, qui ſe jetterent dans la Suabe, & laiſſerent des traces de leur nom à Ingelheim, *Ingolſtad*, Engelbourg, *&c.* D'autres lui donnant une origine plus moderne, l'attribuent à de véritables anglois, qui vinrent de leur pays prêcher le Chriſtianiſme en Allemagne ; parce que Aiſchſtadt ville voiſine, leur doit ſa naiſſance. Elle eſt ſur le Danube, à deux lieues N. E. de Neubourg, 16 S. O. de Ratiſbonne, 18 N. O. de Munich. *Long. 28. 45. lat. 48. 42.* & ſuivant le P. Nicaiſe Grammatici, 48. 46. (*D. J.*)

INGRANDE, *Igorandis*, (*Géog.*) petite ville de Bretagne au bord de la Loire, aux confins de l'Anjou ; elle fait la ſéparation de l'Anjou & de la Bretagne. *Long. 18. 45. lat. 46. 34.* (*D. J.*)

INGRATITUDE, ſ. f. (*Morale*) oubli, ou plutôt méconnoiſſance des bienfaits reçus. Je la mettrois volontiers cette méconnoiſſance au rang des paſſions féroces ; mais du-moins on ne trouvera pas mauvais que je la nomme un vice lâche, bas, contre nature, & odieux à tout le monde. Les ingrats, ſuivant la remarque de Cicéron, s'attirent la haine générale, parce que leur procédé décourageant les perſonnes généreuſes, il en réſulte un mal auquel chacun ne peut s'empêcher de prendre part.

Quoique l'*ingratitude* ne renferme aucune injuſtice proprement dite, entant que celui de qui l'on a reçu quelque bienfait, n'a point droit à la rigueur d'en exiger du retour ; toutefois le nom d'*ingrat* déſigne une ſorte de caractere plus infâme que celui d'injuſte ; car quelle eſpérance aurois-je de toucher une ame, que des bienfaits n'ont pû rendre ſenſible ? Et quelle infamie de ſe déclarer indigne par le cœur de l'opinion favorable qu'on avoit donné de ſoi !

Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, on s'appercevra, qu'outre l'inſenſibilité dont il émane ſi ſouvent, il découle encore de l'orgueil & de l'intérêt. M. Duclos a très-bien dévoilé ces trois ſources de l'*ingratitude*, dans ſon livre ſur les *Mœurs*, dont je ne tirerai cependant que le précis.

« La premiere eſpece d'*ingratitude*, dit-il, eſt » celle des ames foibles, légeres, & ſans conſiſtance. Affligées par le beſoin préſent, ſans vûe ſur l'a» venir, elles ne gardent aucune mémoire du paſſé : » elles demandent ſans peine, reçoivent ſans pu» deur, & oublient ſans remords. Dignes de mépris, » ou tout au plus de compaſſion, on peut les obli» ger par pitié, & par grandeur d'ame.

» Mais rien ne peut ſauver de l'indignation celui » qui ne pouvant ſe diſſimuler les bienfaits qu'il a » reçus, cherche cependant à méconnoître ſon bien» faiteur. Souvent après avoir reclamé les ſecours » avec baſſeſſe, ſon orgueil ſe révolte contre tous » les actes de reconnoiſſance qui peuvent lui rap» peller une ſituation humiliante ; il rougit du mal» heur, & jamais du vice.

Digitized by Google

» A l'égard de ces hommes moins haïſſables que » ceux que l'orgueil rend injuſtes, & plus mépriſa- » bles encore que les ames légeres, & ſans principes, » dont nous avons parlé d'abord, ils ſont de la re- » connoiſſance un commerce intéreſſé; ils croient » pouvoir ſoumettre à un calcul arithmétique, les » ſervices qu'ils ont reçus; ils ignorent qu'il n'y a » point d'équation pour les ſentimens, & que l'avan- » tage du bienfaiteur ſur celui qu'il a prévenu par » ſes ſervices, eſt en quelque maniere inappré- » ciable ».

Telles ſont les principales ſources qui ſont germer l'*ingratitude* de toutes parts. Ceux qui mettent leur eſpoir dans la reconnoiſſance des gens qu'ils obligent, n'ont pas aſſez réfléchi ſur cette matiere; le ſymbole des ingrats, ce n'eſt point le ſerpent, c'eſt l'homme. En effet, tant de conditions ſont requiſes pour s'acquitter dignement d'un bienfait notable, que cette conſidération fit dire aux Stoïciens, qu'il n'y avoit que leur ſeul ſage qui les fût dignement remplir.

Celui qui ne rend pas la pareille à ſon bienfaiteur, lorſqu'il le peut, eſt un ingrat. Le manque de reconnoiſſance intérieure d'un plaiſir reçu, eſt une branche d'*ingratitude*. Puiſqu'on a trouvé l'ame promte & ouverte à obliger, il faut avoir la bouche promte à publier le bienfait, & l'ame ouverte à le ſentir: c'eſt ainſi que le plus pauvre homme du monde peut dignement s'acquitter. Le romain qui venant d'obtenir d'Auguſte la liberté de ſon pere, lui dit les larmes aux yeux, qu'il le réduiſoit à la néceſſité de vivre & de mourir ingrat vis-à-vis de lui, tenoit bien le propos d'une ame reconnoiſſante. On ne tombe point dans l'*ingratitude*, lorſque les moyens extérieurs nous manquent, ſi notre cœur eſt vraiment ſenſible: le cœur meſure les ſervices qu'on rend, & le cœur en meſure auſſi le reſſentiment.

Je croirois que c'eſt une ſorte de méconnoiſſance, quand l'on s'empreſſe trop de ſortir d'obligation, d'effacer le plaiſir reçu, & de demeurer quitte par une eſpece de compenſation, *munus muneri expungendo*; car les lois de la gratitude ſont différentes de celles d'une place de change.

Ceux-là ſont encore plus b'âmables, qui pour compenſation, payent avec de la pâte de belles hécatombes, & qui préſentent à Mercure des noyaux pour d'excellens fruits qu'ils ont reçus de ſa main libérale.

Mais que penſer de ces gens d'un naturel ſi dépravé, qu'ils rendent le mal pour le bien; ſemblables à ces mauvaiſes herbes, qui brûlent la terre qui les nourrit. Il arrive quelquefois, dit Tacite, que lorſqu'un ſervice eſt au-deſſus de la récompenſe, l'*ingratitude* & la haine même prennent la place de la reconnoiſſance & de l'amitié, *pro gratiâ rependitur odium*. Séneque qui a épuiſé ce ſujet, va plus loin que Tacite: il ajoute que de tels monſtres ſont capables de haïr à proportion qu'on les oblige. Quoi donc, ce qui doit le plus porter à la gratitude, produiroit des effets ſi contraires? S'il étoit vrai que la bienfaiſance pût exciter la haine, & qu'une ſi belle mere fût capable de mettre au jour un enfant ſi difforme, il ne faudroit pas s'étonner de voir des caracteres difficiles à recevoir des faveurs. Il eſt vrai qu'on ne doit pas prendre de toutes mains, ni donner de toutes mains; s'il convient de recueillir des graces avec ſentiment, avec jugement, il eſt bon de les diſpenſer de même; mais d'ordinaire, nous ne ſavons faire ni l'un ni l'autre.

Quelques auteurs ont prétendu que les lois d'aucun peuple n'avoient porté de peines contre l'*ingratitude*, non plus que contre le parricide, pour ne pas préſuppoſer des choſes ſi déteſtables, & qu'une voix ſecrette de toute la nature ſemble aſſez condamner; mais l'on pourroit leur nommer les Perſes, les Athéniens, les Medes, ou plutôt les Macédoniens, qui ont reçu dans leurs tribunaux de juſtice l'action contre les ingrats. Les Romains & les Marſeillois avoient autrefois des peines impoſées contre les affranchis ingrats envers leurs anciens maîtres.

Ces ſortes d'exemples avérés par l'hiſtoire, ont fait ſouhaiter à d'honnêtes citoyens, qu'il y eût dans un ſiecle tel que le nôtre, une peine certaine & capitale établie contre ce vice, qui n'a plus de bornes à cauſe de ſon impunité. Hé quoi, répond M. le Vayer, voudroit-on dépeupler le monde? Il n'y a point de priſons aſſez ſpacieuſes pour reſſerrer la multitude de ceux qu'on accuſeroit, ni beaucoup moins de places capables de recevoir le nombre de plaideurs, que cette ſorte d'action ſeroit éclorre. Le Prytce d'Athènes & les amphithéatres de l'ancienne Rome ne ſuffiroient pas au concours d'accuſateurs & d'accuſés.

Peut-être encore que ſi le nombre d'ingrats étoit reconnu auſſi grand qu'il eſt par les pourſuites judiciaires d'une action de droit reçue, on n'auroit plus de honte de ſe trouver en ſi belle & ſi nombreuſe compagnie, compoſée principalement de gens du premier ordre, tous couverts de ſoie, d'or, & de pourpre.

Ajoutons que, comme il n'y auroit preſque perſonne qui ne ſe plaignit d'avoir été payé d'*ingratitude*, il ſeroit très-difficile de peſer exactement les circonſtances qui augmentent ou qui diminuent le prix d'un bienfait.

Enfin, le mérite du bienfait ſeroit perdu, ſi l'on pouvoit pourſuivre un ingrat comme on pourſuit un débiteur, ou une perſonne qui s'eſt engagée par un contrat de louage. Le but propre d'un bienfait, c'eſt-à-dire d'un ſervice, pour lequel on ne ſtipule point de retour, c'eſt d'un côté, de fournir l'occaſion à celui qui le reçoit, de juſtifier ſa libre reconnoiſſance par l'amour de la vertu; & de l'autre, de montrer en n'exigeant rien de celui à qui l'on donne, qu'on lui fait du bien gratuitement, & non par des vûes d'intérêt.

Quoique rien n'oblige de fournir de beaux habits à des ſous qui les déchirent, il faut toûjours compter ſur l'*ingratitude* des humains, & plutôt s'y expoſer, que de manquer aux miſérables. L'injure ſe grave ſur le métal; une grace reçûe ſe trace ſur le ſable, & diſparoit au moindre vent. Il faut moins ſervir les hommes pour l'amour d'eux, diſoit un ſage de la Grece, que pour l'amour des dieux qui le commandent, & qui récompenſent eux-mêmes les bienfaits. C'eſt pourquoi Virgile place les ames bienfaiſantes dans les champs élifées:

Quique ſui memores alios fecere merendo,
Omnibus his nivea cinguntur tempora vittâ.

On ſait le mot de ce bon religieux rapporté par Philippe de Comines, au ſujet de Jean Galéas, duc de Milan. « Nous nommons ſaints, tous ceux qui » nous font du bien ». Je tiens pour dieu, tout ce qui me nourrit, diſoit l'ancien proverbe grec. (*D. J.*)

INGRATITUDE, (*Juriſprud.*) l'*ingratitude* du donataire envers le donateur eſt une juſte cauſe pour révoquer une donation entre-vifs, quoique de ſa nature elle ſoit irrévocable.

Le donataire eſt coupable d'*ingratitude*, lorſqu'il a fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu & outragé, qu'il lui a cauſé de deſſein prémédité la perte de ſes biens; s'il a refuſé des alimens au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à ſa vie, ou y a fait attenter par d'autres; enfin, ſi par affectation il a perſiſté dans un refus opiniâtre de ſatisfaire aux clauſes de la donation.

Ce droit de révoquer une donation pour cauſe

Digitized by Google

d'*ingratitude*, ne paſſe pas à l'héritier du donateur, ſi lui-même ayant connu l'*ingratitude*, l'a diſſimulée & n'a point agi en juſtice pour faire révoquer la donation. *Voyez la loi derniere* au code *de revoc. donat.*

L'*ingratitude* du vaſſal envers ſon ſeigneur dominant, donne lieu à la commiſe du fief au profit du ſeigneur.

Le vaſſal ſe rend coupable d'*ingratitude*, lorſqu'il y a de ſa part defaveu ou félonie. *Voyez* COMMISE, DESAVEU, & FÉLONIE. (*A*)

INGREDIENT, ſ. m. (*Pharmacie*) c'eſt par ce nom qu'on déſigne le plus ordinairement une matiere conſidérée comme faiſant partie d'une compoſition pharmaceutique.

Les *ingrédiens* ſolides de quelques-unes de ces compoſitions ſont connus dans l'art ſous le nom d'*eſpeces*. *Voyez* ESPECES (*Pharmacie*). (*b*)

INGRIE, *Ingria*, (*Géog.*) province de l'empire ruſſien, ſur le fond du golfe de Finland, abondante en poiſſon & en gibier; on y fait la chaſſe des élans qui y viennent par troupes de Finlande, & traverſent la Newa deux fois l'année, au printems & en automne. Les *Ingriens* ſont des hommes vigoureux & d'une conſtitution robuſte; ils reſſemblent beaucoup aux Finnois & parlent la même langue, qui n'a aucun rapport avec toutes les autres langues du Nord. L'*Ingrie* fut conquiſe par Pierre le Grand ſur la Suede; S. Petersbourg en eſt la capitale. (*D. J.*)

INGWEILER, (*Géog.*) petite ville de la baſſe-Alſace, ſur la riviere de Moter.

INGUINAL, ALE, adj. (*Chirurgie*) qui concerne l'aine, appellée en latin *inguen*. On appelle en Chirurgie *inguinal*, un bandage fait avec une piece de toile coupée en triangle, ſur laquelle ſont attachés trois bouts de bande, ſavoir deux aux angles ſupérieurs pour être attachés autour du corps, & l'autre à l'angle inférieur qui s'attache à la ceinture après avoir paſſé de devant en arriere ſous la cuiſſe du côté malade. Ce bandage eſt contenu; on s'en ſert lorſqu'on applique quelque emplâtre, cataplaſme & compreſſes, *&c.* ſur l'aine. *Voyez Planche XXVII. fig. 9. & 10.* On fait un *inguinal* double, lorſque les deux aines ſont dans le cas d'être panſées. On appelle *hernie inguinale*, la deſcente qui ſe borne au pli de l'aine. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

INHABILE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui eſt incapable de faire ou de recevoir quelque choſe.

Un impuiſſant, par exemple, eſt *inhabile* à la génération, & conſéquemment au mariage.

Les enfans exhérédés & ceux qui ont renoncé, ſont *inhabiles* à ſuccéder. *Voyez* HABILE. (*A*)

INHABILETÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de capacité pour faire quelque choſe, comme l'*inhabileté* à ſuccéder, à s'obliger, à donner, diſpoſer, teſter, eſter en jugement. *Voyez* INCAPACITÉ. (*A*)

INHABITABLE, INHABITER, (*Gram.*) *voyez* HABITATION, HABITER.

INHAMBANE, (*Géog.*) royaume d'Afrique ſur la côte orientale de la Cafrerie, ſous la ligne & ſur le golfe de Sofala; les habitans ſont idolâtres. Dapper dit que la ville capitale s'appelle Tongue; mais l'intérieur de tous ces pays-là nous eſt entierement inconnu, & nous ne connoiſſons que très-peu des côtes. (*D. J.*)

INHÉRENT, adj. *terme de Phyſique*, ſe dit d'une qualité qui réſide dans un corps, & qui ne lui vient point d'une action extérieure. On demande par exemple, ſi la peſanteur eſt une qualité *inhérente* à la matiere; c'eſt-à-dire ſi c'eſt une qualité qui ne provienne pas de l'impulſion d'un fluide inviſible, comme le prétendent les Cartéſiens. *Voyez* ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.* (*O*)

INHIBITIONS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont des défenſes faites à quelqu'un par la loi ou par un jugement, de faire quelque choſe de contraire. (*A*)

* INHUMANITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) vice qui nous ſort de notre eſpece, qui nous fait ceſſer d'être homme; dureté de cœur, dont la nature ſembloit nous avoir rendus incapables. *Voyez* HUMANITÉ.

* INHUMATION, ſ. f. (*Gramm.*) l'action de mettre le corps d'un homme mort dans la ſépulture. Il faut la volonté d'un teſtateur pour *inhumer* un corps hors de ſon égliſe paroiſſiale. On n'a commencé qu'en 1200 d'*inhumer* dans les égliſes, ce qui doit les rendre mal-ſaines. L'*inhumation* s'eſt faite dans preſque tous les tems, & chez preſque tous les peuples, avec plus ou moins de pompe & de cérémonies.

INJACULATION, *injaculatio*; (*Médecine*) terme dont ſe ſert van Helmont pour déſigner une maladie qui conſiſte dans une douleur ſpaſmodique violente de l'eſtomac, accompagnée de l'immobilité du corps. James, *Dict. de Medecine.*

INJECTER, verb. act. (*Anatom.*) c'eſt la méthode de remplir les vaiſſeaux des animaux avec une liqueur colorée, qui ſe durciſſant, tient les vaiſſeaux diſtendus & fermes, & laiſſe la liberté d'en obſerver plus exactement la diſtribution, la ſituation & les diamêtres, de découvrir le nombre de leurs ramifications & de leurs anaſtomoſes, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'appercevoir ſans ce moyen.

La nature des inſtrumens, celle des liqueurs dont on ſe ſert pour les *injections*, la maniere dont on veut faire l'*injection*, enfin la manœuvre même de l'*injection*, ſont autant d'articles dont on va donner l'explication.

C'eſt une découverte qui a beaucoup contribué à éclaircir l'économie animale. Malpighi & Gliſſon ſe ſont ſervi de liqueurs colorées, mais Swammerdam paroît être le premier qui ait employé une préparation de cire. Il ajoute qu'il apprit cette méthode en 1666 à Van-Horne & à Hade: ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des inſtrumens dont il falloit ſe ſervir, & qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Mais Ruyſch a pouſſé cet art ſi loin, que les plus ſavans hommes ſont auſſi pleins d'admiration que les plus ignorans, à la vue des prodiges qu'a opéré ſon induſtrie. Il faiſoit une eſpece de myſtere de ſon ſecret; mais à préſent les anatomiſtes ſont ſuffiſamment inſtruits de la maniere de remplir les vaiſſeaux.

L'inſtrument dont on ſe ſert ordinairement pour pouſſer la liqueur dans les vaiſſeaux, eſt une forte ſeringue de cuivre, dont le piſton doit couler avec aiſance, & à laquelle peuvent s'adapter différens tuyaux qu'on y fixe par le moyen d'une vis; les extrémités de ces tuyaux ont différens diamêtres, & ſont faits vis, afin qu'ils puiſſent entrer dans d'autres tuyaux, & s'emboiter avec eux ſi exactement que pour peu qu'on les force l'un contre l'autre, rien ne puiſſe paſſer entr'eux. Mais parce que leur cohéſion n'eſt pas aſſez forte pour réſiſter à la force avec laquelle on pouſſe l'*injection*, & qu'il eſt à craindre que ce ſecond tuyau ne ſoit repouſſé, & que la matiere de l'*injection* ne s'échappe & ne faſſe ainſi manquer l'opération, l'extrémité du ſecond tuyau qui reçoit celui qui eſt fixe ſur la ſeringue, doit avoir une partie quarrée terminée devant & derriere par un cercle élevé ou ſaillant, afin d'empêcher la clé qui embraſſe étroitement l'entre-deux de ces cercles ou la partie quarrée, de gliſſer; ou bien elle doit être garnie de deux branches de cuivre, afin de pouvoir la contenir avec deux doigts. L'autre extrémité de cette eſpece de tuyau eſt de différente groſſeur, & il y a vers cette extrémité une hoche ou entaillure qui ſert à arrêter un fil; par le moyen de cette hoche, le fil qui lie ce vaiſſeau par lequel on doit faire l'*injection*, ne ſauroit gliſſer: outre cette forme

Digitized by Google

commune à tous les tuyaux de la ſeconde eſpece, on doit en avoir quelques-uns qui ſoient plus larges & qui ſoient configurés d'une autre maniere pour des cas particuliers. Par exemple, ſi l'on veut *injecter* les gros vaiſſeaux, le tuyau attaché à un grand vaiſſeau doit avoir une valvule ou un robinet, & qu'on puiſſe tourner ſelon le beſoin pour empêcher que l'*injection* ne ſorte du vaiſſeau par le tuyau; autrement il faut que celui qui fait l'*injection* attende pour retirer la ſeringue, que la matiere *injectée* ſoit refroidie; ou s'il retire trop tôt la ſeringue, l'*injection* s'échappe, & les gros vaiſſeaux ſe deſemplifſent. Lorſque la ſeringue n'eſt pas aſſez grande pour contenir toute la matiere néceſſaire pour remplir les vaiſſeaux, il faut la remplir une ſeconde fois; ſi l'on étoit obligé pour cela de retirer la ſeringue du tuyau attaché au vaiſſeau, il ſe perdroit de l'*injection*, & ce qui ſeroit expoſé à l'air ſe refroidiroit & ſe durciroit. Pour éviter ces inconvéniens il faut avoir quelques tuyaux qui aient une branche courbe ſoudée latéralement, & une valvule diſpoſée de maniere que la liqueur ne puiſſe pas paſſer du tuyau droit dans le tuyau courbe, mais qui au contraire la laiſſe paſſer du tuyau courbe dans le tuyau droit. Celui qui fait l'*injection* ayant alors ſoin de tenir l'extrémité du tuyau courbe dans la liqueur qui ſert à l'*injection*, peut auſſi-tôt qu'il a deſempli la premiere ſeringue, la remplir de nouveau en tirant ſeulement le piſton, & réitérant cette manœuvre avec diligence, il ſera en état de pouſſer dans les vaiſſeaux tout autant de liqueur qu'il en faudra pour les *injecter* parfaitement. Tous ces différens tuyaux ſont ordinairement faits de cuivre jaune; ils peuvent néanmoins l'être de tout autre métal, comme d'étain, *&c.*

Les liqueurs dont on ſe ſert lorſqu'on a deſſein de remplir les vaiſſeaux capillaires, ſont telles qu'elles peuvent ſe mêler ou avec l'eau ou avec les liqueurs graſſes; les unes & les autres ont des avantages & des inconvéniens. Toutes les différences eſpeces de gîtes, comme la colle de poiſſon, la colle forte, *&c.* diſſoutes & délayées dans l'eau, ſe mêlent aiſément avec les liqueurs contenues dans les vaiſſeaux des animaux, ce qui eſt un grand avantage: car elles pénetrent juſques dans les plus petits vaiſſeaux d'un ſujet bien choiſi & bien préparé, & ſouvent elles ſuffiſent pour répondre à l'intention de l'anatomiſte, lorſqu'il n'a d'autre deſſein que de préparer quelque fine membrane, dont les vaiſſeaux ſont ſi déliés, qu'il n'eſt pas poſſible de les appercevoir à la vue, ſi les ſections tranſverſales de ces vaiſſeaux ſont circulaires, ou ſi leurs parois ſont affaiſſées. Mais lorſqu'il faut auſſi *injecter* les gros vaiſſeaux, ces ſortes d'*injections* ont un inconvénient fâcheux, & la préparation en eſt moins utile & moins belle. En effet, ſi l'on n'*injecte* qu'une liqueur glutineuſe, il n'eſt pas poſſible de conſerver un ſujet auſſi long-tems qu'il en faut à la colle pour ſécher & ſe durcir; & comme en diſſequant la partie *injectée*, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe pluſieurs vaiſſeaux, l'*injection* s'épanchera. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit à la vérité tremper la partie dans l'eſprit de vin qui cogauleroit la colle; mais alors elle devient ſi fragile, qu'elle ſe caſſe pour peu qu'on la manie, & ſi l'on veut conſerver la préparation, les gros vaiſſeaux ſe flétriſſent preſqu'entierement lorſque les parties aqueuſes de l'*injection* ſont évaporées. On pourroit auſſi prévenir l'épanchement de l'*injection* en liant exactement chaque vaiſſeau avant que de le couper; mais cela n'empêche pas que les vaiſſeaux ne ſe contractent lorſque la colle ſe deſſeche. Si pour obvier à ces inconvéniens, on commence à *injecter* d'une diſſolution de colle ce qu'il en faut pour remplir les vaiſſeaux capillaires, & que pour remplir enſuite les grands vaiſſeaux, on ſe ſerve de l'*injection* graſſe ordinaire, la cire ne va pas fort loin ſans ſe congeler, & les deux ſortes d'*injections* ne manquent jamais de ſe mêler irrégulierement; deſorte que les vaiſſeaux paroiſſent interrompus & caſſés par la ſéparation mutuelle de ces deux liqueurs, ce qui devient encore plus ſenſible dans la ſuite à meſure que les parties aqueuſes ſe diſſipent. L'eſprit de vin coloré ſe mêle avec les eaux & les huiles, & peut encore pénétrer juſques dans les plus petits vaiſſeaux; mais d'un autre côté il coagule toutes les liqueurs animales qu'il rencontre, & qui quelquefois bouchent les vaiſſeaux de maniere que l'*injection* ne ſauroit paſſer juſqu'aux capillaires; d'ailleurs, l'eſprit-de-vin ne peut tenir qu'avec peine, ſuſpendues quelques-unes des poudres qui communiquent les couleurs les plus durables; & comme il s'évapore à la fin entierement, les vaiſſeaux deviennent fort petits, & cette petite quantité de poudre colorée qui reſte dans les vaiſſeaux n'ayant rien qui en tienne les parties liées & réunies entr'elles, elle paroit ordinairement interrompue en tant d'endroits, que les petites ramifications de vaiſſeaux ont plutôt l'apparence d'un coup de pinceau jetté au haſard, que de tuyaux réguliers & continus. Le ſuif fondu & mêlé avec un peu d'huile de térébenthine, peut quelquefois remplir les petits vaiſſeaux, & tient les plus gros ſuffiſamment diſtendus; mais il s'arrête dès qu'il rencontre quelque fluide dans les parties, & ne peut jamais pénétrer auſſi avant que les autres liqueurs; il a d'ailleurs ſi peu de ténacité qu'il ſe caſſe pour peu qu'on le manie, ce qui rend les préparations fort deſagréables. Ce qui réuſſit le mieux pour les *injections* fines, c'eſt l'huile de térébenthine colorée qu'on pouſſe d'abord à la quantité requiſe pour remplir les plus petits capillaires, & immédiatement après on remplit les gros vaiſſeaux avec l'*injection* commune. L'huile de térébenthine eſt aſſez fubtile pour pénétrer plus avant qu'aucune autre liqueur colorée: ſes parties réſineuſes qui reſtent après l'évaporation des parties ſpiritueuſes lient aſſez celles de la matiere qui a ſervi à la colorer pour les empêcher de ſe deſunir, & elle s'incorpore intimement avec l'*injection* ordinaire; de maniere que ſi l'*injection* eſt bien faite, il eſt impoſſible à la vue la plus perçante de s'appercevoir qu'on a employé deux ſortes d'*injections*. Toutes les liqueurs dont on ſe ſert pour *injecter* les vaiſſeaux des animaux n'ayant qu'une ſeule & preſque toute une même couleur, ne parcîtroient pas du tout dans les plus petits vaiſſeaux, parce qu'elles y deviennent entierement tranſparentes. Il faut pour les rendre ſenſibles, y mêler quelque matiere capable de les colorer; & lorſqu'on *injecte* différens vaiſſeaux d'une partie, même des plus gros, on a de la peine à diſtinguer les uns, à moins qu'on ne donne différentes couleurs aux *injections*, ce qui rend auſſi les préparations plus belles. Pour cet effet les Anatomiſtes ſe ſervent de pluſieurs matieres pour colorer leurs liqueurs ſelon leurs intentions: telles par exemple, que la gomme gutte, le ſafran, l'ivoire brûlé, *&c.* qu'on peut avoir aiſément. L'eſſentiel eſt d'examiner les matieres qui ſont propres à être mêlées avec les liqueurs deſtinées à *injecter* les vaiſſeaux capillaires; car il eſt rare qu'on ait beſoin d'*injecter* d'autres vaiſſeaux, excepté certaines ramifications principales des arteres, & quelques veines. Les couleurs communément employées par ces deux dernieres ſortes de vaiſſeaux, ſont le rouge, le verd, & quelquefois le bleu. Les Anatomiſtes ſans-doute, ſe ſont propoſés d'imiter les couleurs naturelles des arteres & des veines de l'animal vivant, en rempliſſant les unes avec une matiere rouge, & les autres avec une matiere bleue ou verte. Il réſulte cependant d'autres avantages de ces couleurs, telle que la vive réflexion des rayons de lu-

Digitized by Google

miere, & le peu de diſpoſition qu'elles ont à les laiſſer paſſer ou à devenir tranſparentes, ſans quoi les vaiſſeaux les plus fins ſeroient encore imperceptibles après avoir été *injectés*. Les matieres animales & végétales dont on ſe ſert pour colorer les *injections*, telles que la cochenille, la laque, l'orcanette, le bois de Bréſil, l'indigo, *&c.* ont en général l'inconvénient de ſe grumeler & de boucher ainſi quelques vaiſſeaux. Leurs couleurs auſſi ſe paſſent trop tôt lorſqu'on fait deſſécher les parties pour les conſerver, & elles les communiquent encore aiſément aux liqueurs dans leſquelles on conſerve les préparations, outre qu'elles ont l'inconvénient d'attirer les inſectes; ainſi quoiqu'on réuſſiſſe aſſez ſouvent en ſe ſervant de ces couleurs, il faut cependant préférer les ſubſtances minérales, telles que la pierre calaminaire, le minium ou le vermillon, pour les *injections* rouges; & de ces matieres le vermillon eſt encore préférable aux autres, parce qu'il donne une couleur plus vive, & qu'on le trouve ordinairement mieux broyé. La couleur verte qu'on employe généralement eſt le verd-de-gris, & celui qu'on nomme *cryſtallifié* vaut mieux encore, parce que ſa couleur eſt plus éclatante, qu'il ne ſe grumelle jamais, & qu'il ſe diſſout dans les liqueurs graſſes.

Pour les *injections* fines, on prend une livre d'huile de térébenthine bien claire, & l'on y mêle peu-à-peu une once de vermillon ou de verd-de gris cryſtallifé en poudre ſubtile, ou plutôt exactement broyé ſur le porphyre; il faut les agiter avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que le mélange ſoit exact, & paſſer enſuite la liqueur par un linge fin. La ſéparation des parties les plus groſſieres ſe fait encore mieux, en ne verſant d'abord ſur la poudre que quelques onces d'eſprit de térébenthine, & agitant fortement avec une ſpatule: laiſſez un peu repoſer, & verſez par inclination dans un autre vaſe bien net l'eſprit de térébenthine & le vermillon ou le verd-de-gris qui y eſt ſuſpendu, & répétez cela juſqu'à ce que l'eſprit de térébenthine n'enleve plus de la poudre, & qu'il n'en reſte que les parties les plus groſſieres. L'*injection* ordinaire ſe prépare ainſi: prenez une livre de ſuif, cinq onces de cire blanche ou jaune, trois onces d'huile d'olive, faites fondre ces matieres au feu de lamne; lorſqu'elles ſeront fondues, ajoutez-y deux onces de térébenthine de Veniſe; & quand elle ſera mêlée, vous y ajouterez environ deux onces de vermillon ou de verd-de-gris préparé, que vous mêlerez peu-à-peu; paſſez alors votre mélange par un linge propre & chauffé, pour ſéparer toutes les parties groſſieres; & ſi l'on veut pouſſer cette matiere plus avant dans les vaiſſeaux, on peut avant que de s'en ſervir, y ajouter un peu d'huile, ou eſprit de térébenthine.

Voici quelques regles générales pour le choix d'un ſujet convenable. 1°. Plus le ſujet que l'on *injecte* eſt jeune, plus auſſi, toutes choſes d'ailleurs égales, l'*injection* ſe portera loin, & ainſi du contraire. 2°. Plus les fluides de l'animal auront été diſſous & épuiſés pendant ſa vie, plus auſſi le ſuccès de l'opération ſera grand. 3°. Moins la partie que l'on a deſſein d'*injecter* eſt ſolide, plus les vaiſſeaux ſe rempliront. 4°. Plus les parties ſont membraneuſes & tranſparentes, plus l'*injection* ſera ſenſible. C'eſt pourquoi, lorſque l'on *injecte* quelque partie ſolide d'un vieux ſujet, qui eſt mort ayant les vaiſſeaux pleins d'un ſang épais, à peine eſt-il poſſible de pouſſer l'*injection* dans quelques vaiſſeaux. Les principales choſes que l'on doit avoir en vûe, lorſqu'on a deſſein d'*injecter* un ſujet, ſont de diſſoudre les fluides épaiſſis, de vuider les vaiſſeaux & de relâcher les ſolides, & d'empêcher que la liqueur *injectée* ne ſe coagule trop tôt. Pour remplir toutes ces fins, quelques auteurs propoſent d'*injecter* par les arteres de l'eau tiede ou chaude juſqu'à ce qu'elle revienne claire par les veines, & les vaiſſeaux par ce moyen ſont ſi bien vuidés de tout le ſang qu'ils contenoient, que les parties en paroiſſent blanches. Ils conſeillent enſuite de pouſſer l'eau, en introduiſant de l'air avec force, & enfin de faire ſortir l'air en preſſant avec les mains les parties où il a été introduit. Après une ſemblable préparation, on peut parvenir, il eſt vrai, à faire des *injections* ſubtiles; mais il y a ordinairement un inconvenient inévitable, qui eſt dans toutes les parties où il ſe trouve un tiſſu cellulaire tant-ſoit-peu conſidérable; la tunique cellulaire ne manque jamais d'être engorgée d'eau qui gâte les parties qu'on a deſſein de conſerver dans des liqueurs ou de faire deſſécher. Il eſt encore rare qu'il ne ſe mêle avec l'*injection* graſſe, ſoit dans les grands, ſoit dans les petits vaiſſeaux, quelques parties aqueuſes qui font paroître l'*injection* interrompue; c'eſt pourquoi il vaut mieux ſe paſſer de cette *injection* avec l'eau, ſi on le peut, & faire macérer le ſujet, ou la partie que l'on a deſſein d'*injecter* pendant long-tems dans de l'eau chauffée au degré qu'on y puiſſe facilement porter la main: par le moyen de cette eau chaude, les vaiſſeaux ſeront ſuffiſamment ramollis & relâchés, le ſang deviendra fluide, & l'*injection* ne ſera pas expoſée à ſe refroidir ſi-tôt; mais il faut avoir ſoin que l'eau ne ſoit pas trop chaude, car les vaiſſeaux ſe raccourciroient & le ſang ſe durciroit. On peut, pendant la macération, exprimer de tems à autre, autant qu'il eſt poſſible, les liqueurs de l'animal, & les déterminer vers le vaiſſeau qu'on a ouvert pour pouſſer l'*injection*; le tems qu'il faut continuer la macération eſt toujours proportionné à l'âge du ſujet, à la groſſeur, à la grandeur des parties qu'on veut *injecter*, & à la quantité de ſang que l'on remarque dans les vaiſſeaux, ce qui ne peut guere s'apprendre que par l'expérience. Mais il faut au moins faire ſon poſſible pour que le ſujet ou la partie macérée ſoit bien chaude, & continuer à preſſer en tous ſens avec les mains juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de ſang, dans quelque ſituation qu'on mette le ſujet. Lorſque la ſeringue à *injecter* l'*injection* & le ſujet ſont en état, il faut choiſir un des tuyaux de la ſeconde eſpece, dont le diamêtre ſoit proportionné à celui du vaiſſeau par lequel doit ſe faire l'*injection*; car ſi le tuyau eſt trop gros, il eſt évident qu'on ne pourra pas l'introduire, & s'il eſt beaucoup plus petit que le vaiſſeau, il ne ſera pas poſſible de les attacher ſi bien que les tuniques des vaiſſeaux, en ſe repliant, ne laiſſent entr'elles & le tuyau quelque petit paſſage par lequel une partie de l'*injection* rejaillira ſur celui qui *injecte* dans le tems de l'opération, & les vaiſſeaux les plus proches ſe vuideront en partie par la perte d'une portion de la liqueur *injectée*: lorſqu'on a choiſi un tuyau convenable, il faut l'introduire dans l'orifice du vaiſſeau coupé, ou dans une inciſion qu'on y fait latéralement; & alors ayant paſſé un fil ciré au-deſſous & le plus près du vaiſſeau qu'il eſt poſſible, par le moyen d'une aiguille ou d'une ſonde flexible & armée d'un œil, il faut faire avec le fil le nœud du chirurgien, & le ſerrer autant que le fil le permet, ayant ſoin que le nœud porte ſur la hoche ou entaillure du tuyau, autrement le nœud gliſſeroit, & le tuyau ſortiroit du vaiſſeau dans le tems de l'opération, ce qui la rendroit inutile. S'il ſe trouve de grands vaiſſeaux coupés qui communiquent avec ceux qu'on a deſſein d'*injecter*; ou s'il y en a d'autres qui partent du même tronc, & qu'on ne veuille pas y faire paſſer l'*injection*, il faut les lier tous avec ſoin pour ménager la liqueur, & pour que l'opération réponde mieux à l'intention que l'on a pour lors. Tout cela étant fait, il faut faire chauffer au feu de la lampe les deux ſortes

Digitized by Google

d'*injections*, ayant toujours ſoin de les remuer continuellement, de crainte que la poudre qui leur donne la couleur ne ſe précipite au fond & ne ſe brûle. L'eſprit de térébenthine n'a pas beſoin d'être chauffé plus qu'il ne convient pour qu'on y tiénne le doigt; l'*injection* ordinaire doit preſque bouillir. On aura avant tout cela enveloppé la ſeringue avec pluſieurs bandes de linge qu'on mettra principalement aux endroits où l'opérateur doit la tenir, & qu'on affermira avec un fil; il faut bien échauffer la ſeringue, en pompant à pluſieurs reprîſes de l'eau bien chaude; il faut auſſi chauffer le tuyau attaché au vaiſſeau, en appliquant deſſus une éponge trempée dans de l'eau bouillante. Tout étant prêt, & la ſeringue bien vuidée d'eau, l'opérateur la remplit de l'*injection* la plus fine; & introduiſant le tuyau monté ſur la ſeringue dans celui qui eſt lié avec le vaiſſeau, il les preſſe l'un contre l'autre, tient avec une main ce dernier tuyau, prend la ſeringue de l'autre, & portant le piſton contre la poitrine, il le pouſſe en s'avançant deſſus; ou bien il donne à un aſſiſtant le ſoin de tenir fermement le tuyau attaché au vaiſſeau; & prenant la ſeringue d'une main, il pouſſe le piſton de l'autre, & introduit ainſi l'*injection*, ce qui doit ſe faire lentement & ſans beaucoup de force, d'une maniere cependant proportionnée à la longueur, à la maſſe de la partie que l'on *injecte* & à la force des vaiſſeaux. La quantité qu'il faut de cette *injection* fine s'apprend par l'uſage; la ſeule regle que l'on puiſſe ſuivre en cela eſt de continuer à pouſſer l'*injection* fine juſqu'à ce qu'on ſente quelque réſiſtance, qui demanderoit une force conſidérable pour être ſurmontée. Mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on veut *injecter* toutes les branches d'un vaiſſeau; comme, par exemple, ſi l'on veut *injecter* les vaiſſeaux de la poitrine ſeulement; car l'aorte eſt trop grande, eu égard aux branches qui en partent, & il faut moins d'*injection* fine. Auſſi-tôt qu'on a ſenti cette réſiſtance, il faut tirer l'épiploon de la ſeringue, afin de deſemplir les gros vaiſſeaux; on ôte alors la ſeringue, on la vuide de ce qu'elle contient d'*injection* fine, & on la remplit de l'*injection* ordinaire qu'il faut pouſſer promtement & avec force, ayant toujours égard à la grandeur & à la ſolidité des vaiſſeaux & à la groſſeur de la partie, *&c.* On continue à pouſſer le piſton juſqu'à ce qu'on ſente une entiere réſiſtance, ou que la liqueur reflue, on doit s'arrêter alors, & ne plus pouſſer de l'*injection*; autrement on ouvriroit quelques vaiſſeaux, & toute la préparation ou au moins une grande partie ſeroit perdue par l'extravaſation. Il faut boucher le tuyau avant que de retirer la ſeringue pour la nettoyer, & donner à la matiere *injectée* en dernier lieu le tems de ſe refroidir, & de ſe coaguler avant que de diſſéquer aucune partie. C'eſt par ce moyen, & en obſervant les précautions qui viennent d'être indiquées, qu'on parvient à *injecter* les vaiſſeaux les plus déliés du corps, comme ceux de la ſubſtance corticale du cerveau, de la tunique choroïde & vaſculeuſe de l'œil, du périoſte, des os de l'oreille, enfin des vaiſſeaux des dents, de la peau des os & des viſceres. J'ai cru faire plaiſir à mes lecteurs en donnant ce détail ſur un art auſſi curieux que l'eſt celui des *injections*, & je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que j'ai trouvé un guide ſûr en M. Alexandre Monro, profeſſeur d'Anatomie en l'univerſité d'Edimbourg & de la ſociété royale de Londres. En effet, je n'ai eu beſoin que de tranſmettre & rédiger en forme d'article la diſſertation que cet habile profeſſeur a inſérée dans les *eſſais & obſervations de Médecine de la ſociété d'Edimbourg*, & qui ſe trouve dans la traduction françoiſe de cet ouvrage, *tom. I. art. ix. pag. 113. & ſuiv.*

INJECTION, ſ. f. *en Anatomie*, *Voyez* INJECTER.

INJECTION *en Chirurgie* eſt un médicament liquide qu'on pouſſe au moyen d'une ſeringue dans quelque cavité du corps, ſoit naturelle, ou faite par maladie. Pluſieurs auteurs modernes ſe ſont déclarés contre les *injections*. Ils leur trouvent pluſieurs inconvéniens, comme de dilater les cavités, de preſſer leurs parois, de débiliter les ſolides, d'enlever le ſuc nourricier préparé par la nature pour la conſolidation des plaies, d'introduire dans les cavités des plaies & des ulceres une certaine quantité d'air qui leur eſt nuiſible; enfin on leur reproche d'avoir trop peu de durée dans leur action. L'uſage méthodique des *injections* a-t-il tous ces inconvéniens. Il eſt certain que par leur moyen on eſt parvenu à déterger des ulceres caverneux & fiſtuleux, & qu'elles ont évité aux malades des inciſions, des contre-ouvertures qui ſont des moyens plus douloureux. Les *injections* ont ſouvent entraîné des matieres étrangeres adhérentes aux parois des cavités où leur croupiſſement auroit eu des ſuites funeſtes, & qu'elles ont préparé à l'application ſalutaire d'un bandage expulſif qui auroit été ſans effet, ſans l'uſage primitif des *injections*. Argumenter contre les *injections* de ce qu'elles ne font pas ce à quoi elles ne doivent point être employées, ou les mettre en parallele avec d'autres moyens, qui ne les admettent que préparatoirement ou concurremment, pour les condamner par un jugement abſolu, c'eſt moins décrier les *injections* que les raiſons par leſquelles on voudroit les proſcrire. Elles tranſmettent des médicamens dans des lieux où il ſeroit impoſſible d'en introduire ſous une autre forme. Tous les auteurs ſont remplis d'obſervations ſur leurs bons effets. M. de la Peyronie s'en eſt ſervi avec le plus grand ſuccès dans le cerveau. *Voyez* dans le *premier volume des mémoires de l'académie royale de Chirurgie* un mémoire de M. Queſnay ſur les plaies de ce viſcere. Dans les épanchemens purulens de la poitrine, l'ouverture eſt néceſſaire pour donner iſſue aux matieres épanchées. L'on donne encore pour regle, de mettre dans les panſemens les malades en une ſituation qui favoriſe l'écoulement du pus, de lui faire faire de fortes inſpirations, de mettre une canule qui empêche le ſéjour des matieres. Malgré toutes ces précautions, on ne ſera pas diſpenſé d'avoir recours aux *injections*, ſi le pus eſt viſqueux, ſi la ſubſtance du poumon en eſt abreuvée. M. Queſnay nous apprend dans ſon *traité de la ſuppuration purulente* que M. de la Peyronie étant réduit au ſeul ſecours des *injections* dans la cure d'un abſcès à la poitrine, qui avoit formé une cavité fort conſidérable, où les matieres qui s'y accumuloient ſe multiplioient prodigieuſement, fut obligé de réitérer les *injections* juſqu'à cinq fois & davantage en vingt-quatre heures. Par cette méthode, ſuivie avec application, il vint à bout d'arrêter la propagation des matieres, de les tarir entierement, & de terminer heureuſement cette cure. Ce que M. de la Peyronie a fait ſi utilement dans les abſcès du cerveau & du poumon, pourroit-il être exclus raiſonnablement du traitement des abſcès au foie? On dira enviain qu'il faut avoir grande attention à ne pas caverner ce viſcere, dont le tiſſu lâche & tendre peut aiſément ſe laiſſer pénétrer & abreuver. Le cerveau & le poumon ſont-ils d'une texture moins délicate, & deſtinés à des fonctions moins importantes? Il n'y a pas de réponſe à cette obſervation.

Dans le cas d'épanchement ſanguin dans la cavité du bas-ventre ou de la poitrine, qui exige qu'on faſſe une ouverture, elle ne rempliroit pas la fin qu'on ſe propoſe, à moins qu'on ne parvienne à dégrumeler le ſang épanché qu'on peut trouver adhérent aux parties qui forment les parois du vuide

Digitized by Google

où eſt l'épanchement. Les *injections* avec le miel & du ſel diſſous dans de l'eau, auront la vertu de déterger le ſang épaiſſi.

Dans les épanchemens de pus il faut faire les *injections* à grand lavage, afin d'entraîner, chaque fois qu'on pante l'abſcès, tout le pus qui ſe trouve amaſſé dans ſa cavité. Il faut que la liqueur ſoit allice à des remedes qui lui donnent les qualités convenables à l'état des chairs. Elle doit être ſuppurative, émolliente ou digeſtive, ſi ces chairs ſont endurcies; mondificative, ſi elles ſont relâchées & engorgées de matieres purulentes; vulnéraire, balſamique & ſans acrimonie, ſi l'on a l'intention d'empêcher ſeulement la dépravation des matieres qui ſuppurent; vulnéraire, aſtringente & deſſicative, ſi on veut s'oppoſer à l'affluence des humeurs & à la molleſſe des chairs. On les renouvelle pluſieurs fois le jour ſi la ſuppuration eſt fort abondante, & l'on s'aſſurera que la cavité eſt ſuffiſamment lavée & nettoyée, lorſque l'*injection* qui ſort ne paroît plus chargée de matieres.

Les *injections* ſont d'une très-grande utilité dans les maladies des cavités naturelles du corps. On les fait utilement dans la veſſie, & ſuivant la vertu qu'on donne à la liqueur injectée. On remédie par leur moyen à deux maladies directement oppoſées; à l'atonie des fibres muſculeuſes, par des *injections* vulnéraires & toniques; & à la corrugation, par des lotions émollientes & relâchantes. Les *injections* ſont d'uſage pour nettoyer & mondifier des veſſies baveuſes ou purulentes, detacher les pierres enkiſtées, & entraîner les ſables & graviers qui ſéjournent dans ſa cavité. *Voyez* BOUTONNIERES. On éprouve quelquefois dans l'opération de la taille, de la difficulté à charger la pierre ſur laquelle la veſſie ſe contracte après la ſortie de l'urine. Dans ce cas, une *injection* émolliente écarte les parois de la veſſie, ramene la pierre en devant, & permet de la ſaiſir aiſément avec des tenettes.

Pour faire l'*injection* dans la veſſie pour l'opération de la taille au haut appareil, il eſt commode de ſe ſervir d'une ſeringue particuliere. *Voyez* ALGALIE & *Planche X. fig. 8. Voyez* HAUT APPAREIL.

Les lavemens ſont des *injections* dans l'inteſtin rectum; on en fait dans cette partie pour les ulceres dont elle peut être affectée, ainſi que dans le vagin, & dans le canal de l'urethre des hommes. Les *injections* ſont ſuſpectes dans les cas de gonorrhées virulentes; on peut néanmoins s'en ſervir utilement ſur la fin, lorſqu'on n'a d'autre intention que de deſſecher & de reſſerrer les orifices des vaiſſeaux affoiblis & relâchés: l'uſage des bougies eſt fort approprié à ce cas. *Voyez* BOUGIE.

Le corps de la matrice admet des *injections*; tous les auteurs qui ont parlé des maladies de ce viſcere les recommandent. Mais M. Recolin, de l'académie royale de Chirurgie, paroît démontrer par le texte de pluſieurs auteurs & par des réflexions judicieuſes ſur les cas pour leſquels ils les ont preſcrites, qu'ils n'entendoient par *injections* dans la matrice, que des ablutions faites par le moyen d'une ſeringue dans la cavité du vagin. Cette diſcuſſion termine un mémoire très-utile, imprimé dans le *troiſieme tome des ouvrages de l'académie royale de Chirurgie* par le même M. Recolin, ſur l'efficacité des *injections* d'eau chaude dans la matrice, lorſqu'il y reſte des portions de l'arriere-faix après des fauſſes-couches, l'auteur s'eſt trouvé pluſieurs fois dans le cas de ſecourir des femmes menacées de périr, qu'il a délivrées par l'*injection* réitérée d'eau chaude dans la cavité de la matrice. Le tableau des accidens auxquels ces femmes étoient prêtes de ſuccomber, comparé avec la ſimplicité du moyen que M. Recolin a employé, donne un grand prix à cette découverte, ſur laquelle l'auteur s'explique néanmoins avec la plus grande modeſtie. M. Neuhoff, dans une theſe de la compoſition toutenue à Leipſick en 1755, & qui a les *injections* dans la matrice pour objet, *de enemate uterino*, traite ſon ſujet d'une maniere très-erudite. Il rapporte les paſſages des plus anciens écrivains ſur les cas où ils ont cru les *injections* convenables; mais on ne voit pas bien clairement qu'elles ayent été faites dans le corps même de la matrice: Harvey eſt le ſeul qui en parle d'une maniere non équivoque; il a fait la même opération que M. Recolin a fait depuis. Il fut appellé pour voir une femme de qualité qui ſouffroit de la ſuppreſſion des lochies, & qui avoit des accidens que l'auteur avoit vû ſouvent être les avant-coureurs d'une mort prochaine. Après avoir tenté inutilement les moyens ordinaires, il dilata l'orifice de la matrice avec une ſonde, y porta un ſyphon, & fit une *injection* par laquelle il fit ſortir pluſieurs livres d'un ſang noir, grumeleux & fœtide; le malade en fut ſoulagée ſur le champ. Harvey rapporte qu'il a fait à une autre perſonne des *injections* dans le corps même de la matrice, pour une ulcération qu'il a guérie par ce ſecours.

Les *injections* ſe font avec fruit dans les maladies des oreilles, pour en déterger les ulcérations, & déraciner les amas de matieres cérumineuſes. On aſſure qu'on a *injecté* les trompes d'Euſtache, & qu'on a guéri la ſurdité par ce moyen: cela mérite confirmation. Perſonne n'ignore l'utilité des *injections* dans les maladies des voies lacrymales; on les fait ou avec les petits ſyphons par les points lacrymaux, à la méthode d'Anel, ou ſuivant la méthode de M. de la Fôret chirurgien de Paris, par le nez, en portant un ſyphon courbe dans la partie inférieure du conduit nazal; *voyez* le mémoire de ce praticien dans le *ſecond volume de l'académie de Chirurgie*. Il paroît par une diſſertation de M. Louis ſur la fiſtule lacrymale, inſérée dans *ce même volume*, que MM. Morgagni & Bianchi ont été en diſpute ſur cet objet, bien avant que M. de la Forêt établît ſa méthode. Les maladies du ſinus maxillaire peuvent être traitées par les *injections*; *voyez dans ce Dictionnaire au mot* GENCIVES, l'*article* MALADIES DES GENCIVES. On a employé avec ſuccès les *injections* pour faire deſcendre dans l'eſtomac des corps étrangers arrêtés dans l'œſophage. *Voyez* REPOUSSOIR D'ARRÊTES.

Les regles à obſerver dans l'uſage des *injections*, ſont de donner à la liqueur un degré de chaleur qui ne ſoit que de quelques degrés au-deſſus de celle des parties où on la porte. De ſe ſervir, pour peu que la cavité ſoit conſidérable, d'une ſeringue qui ſoit grande, & qui forme un gros jet, afin que l'*injection* puiſſe détremper & entraîner ſûrement les matieres qui croupiſſent. Pour le cerveau, M. de la Peyronie recommande un conduit large & terminé en forme d'arroſoir, afin que la liqueur s'étende davantage, qu'elle lave mieux & faſſe moins d'effort ſur la ſubſtance du cerveau; il ne faut pas dans ce cas ou ſemblable, pouſſer avec trop de force. On proportionnera la quantité de la liqueur à l'eſpace où elle doit être reçue: on mettra de la promtitude dans l'opération; on favorifera la ſortie de la liqueur par une poſition avantageuſe, ou bien on la retirera avec une autre ſeringue; enfin on en ceſſera l'uſage lorſqu'il en ſera tems. L'académie royale de Chirurgie a propoſé en 1757 pour le ſujet du prix la queſtion ſuivante. Déterminer les cas où les *injections* ſont néceſſaires pour la cure des maladies chirurgicales, & établir les regles générales & particulieres qu'on doit ſuivre dans leur uſage. Le mémoire qui aura été couronné, ſera imprimé dans le troiſieme tome des recueils des prix. M. Berg. . . . qui a eu connoiſſance du programme de l'académie, a fait une diſſertation latine ſur le même ſujet, qu'il a ſoutenu pour

Digitized by Google

pour ſon doctorat en Medecine à Leipſick, au mois de Juin 1737. (*Y*)

INJECTION, (*Pharmacie*) L'*injection* eſt une liqueur quelconque deſtinée à être portée dans différentes cavités, ſoit naturelles, ſoit contre nature, telles que les oreilles, les points lacrymaux, les narines, la bouche, l'anus, la veſſie, la vulve, les abſcès, les fiſtules, *&c.*

La deſtination de cette liqueur ne demande de la part de l'artiſte aucune conſidération particuliere. Une leſſive ou diſſolution ſaline, une décoction, une infuſion, une teinture, une mixture, *&c.* n'exigent aucune circonſtance de manuel particuliere pour être adminiſtrée ſous forme d'*injection*.

L'*injection* deſtinée particuliérement à la bouche, eſt connue dans l'art ſous le nom de *gargariſme*. *Voyez* GARGARISME. Et celle qui eſt deſtinée à l'anus, ou pour mieux dire aux gros inteſtins, ſont ceux de *clyſtere*, *de lavement*, *de remede*. *Voyez* CLYSTERE & LAVEMENT. (*b*)

* INIMITABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut imiter. *Voyez* IMITATION. La nature a des beautés *inimitables*. Tout ce qui porte un caractere de génie ou d'originalité, ne s'imite point.

INIMITIÉ, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la haine entre des perſonnes faites pour s'aimer. *Voyez* HAINE.

ININTELLIGIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut entendre. L'obſcurité qui rend une choſe *inintelligible*, vient ou de la choſe même, ou de la maniere dont elle eſt préſentée.

INJONCTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *ordre* ou *commandement* donné à quelqu'un par la loi ou par le juge, de faire quelque choſe. (*A*)

* INIQUE, INIQUITÉ, (*Gramm.*) *voyez* INJUSTE, INJUSTICE. On dit un juge *inique* & un homme *injuſte*; d'où il ſemble que l'acception d'*injuſte* eſt plus étendue que celle d'*inique*.

INISHCORTHY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Wexfort, à 16 lieues N. E. de Roſs. *Long.* 11. 2. *lat.* 52. 30. (*D. J.*)

INIS-OWEN, (*Géog.*) *Avalonia*; petit pays d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Londonderri; c'eſt une petite preſqu'île ſur la côte ſeptentrionale de l'île.

INITIAL, adj. (*Grammaire*) On appelle lettre *initiale* la premiere lettre de chaque mot, comme on appelle *finale* la derniere. *Initial* vient du latin *initium*, *entrée*, *commencement*. L'exactitude de l'orthographe exige que quelques lettres *initiales* ſoient majuſcules: ce ſont,

1°. Dans la Poéſie, la lettre *initiale* de chaque vers grand ou petit, ſoit qu'il commence un ſens, ſoit qu'il ne faſſe que partie d'un ſens commencé.

Renonçons au ſtérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point ſur eux une eſperance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'eſt qu'un ſimulacre frivole,
Et les ſolides biens ne dépendent pas d'eux.
Rouſſeau.

2°. La lettre *initiale* de toute phraſe qui commence après un point ou un *alinea*.

3°. Les lettres *initiales* du nom de *Dieu*, & des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes ou empires, de fleuves ou rivieres, de ſciences, d'arts, *&c.* comme *Priſcien*, *Bucéphale*, *Paris*, *Bourgogne*, *France*, *Allemagne*, *Tibre*, *Meuſe*, *Grammaire*, *Ortographe*, *Muſique*, *Menuiſerie*, &c.

4°. Les lettres *initiales* des noms appellatifs qui déterminent par l'idée d'une dignité, ſoit eccléſiaſtique, ſoit civile. Lorſque ces noms ſont employés au lieu des noms propres, pour déſigner les individus qui ſont revêtus de ces dignités: ainſi on écrit avec une majuſcule: *le Roi reçut alors les preuves les plus éclatantes de l'affection de ſes peuples*, parce qu'il eſt queſtion d'un individu; mais on écrit avec une minuſcule; *un roi doit faire ſon capital de mériter l'affection de ſes ſujets*, parce que le nom *roi* demeure ſans application individuelle. C'eſt la même choſe de tout autre nom appellatif ou de tout adjectif, qui devient le connotatif d'un individu; l'*Apôtre*, en parlant de S. Paul; l'*Orateur*, en parlant de Cicéron, *&c.*

5°. Les lettres *initiales* des noms des tribunaux, des juriſdictions, des compagnies & corps; comme *le Parlement*, *le Bailliage*, *la Connétablie*, *l'Univerſité*, *l'Académie*, *l'Egliſe*, &c. lorſque ces noms ſont pris dans un ſens individuel.

6°. On met quelquefois une lettre majuſcule à la tête de certains mots ſuſceptibles de divers ſens dans l'uſage ordinaire, & alors la majuſcule *initiale* indique le ſens le plus conſidérable: par exemple, *les Grands* (les premiers de la nation), pour diſtinguer ce mot de l'adjectif *grand*; *la jeuneſſe* (âge tendre), *la Jeuneſſe* (les jeunes gens); *les devoirs de votre état*, les lois de l'*Etat*, *&c.*

Eviter de faire majuſcules les lettres *initiales* dans tous ou dans pluſieurs de ces cas, c'eſt une entrepriſe qui a droit de révolter la raiſon autant qu'elle choque les yeux. Outre que cette pratique eſt contraire à l'uſage général de la nation, elle tend à nous priver de l'avantage réel qu'on a trouvé juſqu'à préſent à ſe conformer là-deſſus aux regles qu'on vient de preſcrire, & ne peut être bonne qu'à bannir de notre écriture la netteté de l'expreſſion, qui dépend toujours de la diſtinction préciſe des objets. Conformez-vous à l'uſage reçu, quelque anomalie que vous penſiez y voir; l'uſage univerſel eſt moins capricieux & plus ſage qu'on n'a coutume de le croire, & à s'en écarter, on riſque au moins de choquer le grand nombre. (*B. E. R. M.*)

INITIALES, adj. f. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) On appelloit ainſi les myſteres de Cérès; *voyez* CÉRÉALES, parce que pour y aſſiſter, il falloit être *initiés* ou conſacrés par des cérémonies particulieres.

INITIE, ſ. m. (*Littérat.*) On appelloit *initiés* dans le paganiſme, ceux qui après des épreuves & purifications, étoient admis à la célébration des cérémonies & des myſteres.

Les fêtes & les initiations grecques ayant été établies ſur le modele des fêtes & des initiations égyptiennes, les *initiés* s'engagerent pareillement à remplir certains devoirs & certaines formalités preſcrites qu'on exigeoit d'eux; mais nous n'en avons aucune connoiſſance, parce que les *initiés* ſe font fait du ſecret une loi de religion inviolable. Ils ſe regardoient au milieu de leur patrie comme un peuple ſéparé par la convenance de leur culte, & comme un peuple choiſi, qui devoit rout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de la pratique des cérémonies des *initiés*, ne conſiſte qu'en des choſes ſimples, légitimes & honnêtes, telles que l'uſage de certaines prieres, des parfums & des fumigations. Leurs offrandes ſur les autels étoient de la myrrhe pour Jupiter, du ſafran pour Apollon, de l'encens pour le ſoleil, des aromates pour la lune, des ſemences de toutes eſpeces, excepté des feves, pour la terre. Ils reconnoiſſoient en même tems qu'ils rendoient un culte religieux à des hommes morts. » Puiſque vous êtes *initiés*, dit Cicéron, vous » ſavez que ceux-même d'entre les dieux à qui on » donne le premier rang, ont vécu ſur la terre » avant que de monter au ciel ».

Pauſanias rapporte que les *initiés* aux myſteres orphiques apprenoient par cœur & chantoient des hymnes compoſés par Orphée. Cet hiſtorien a mieux

Digitized by Google

fait, il nous a conſervé un de ces hymnes, qui méritoit de paſſer à la poſtérité, par la ſageſſe & le bon ſens des idées qu'il renferme. " Accordez à vos *initiés*, diſoit cet hymne, une ſanté durable, une » vie heureuſe, une longue & ſaine vieilleſſe. Dé» tournez de vos *initiés* les vains phantômes, les ter» reurs paniques & les maladies contagieuſes ». (*D. J.*)

INJURE, ſ. f. (*Juriſprud.*) dans une ſignification étendue ſe prend pour tout ce qui eſt fait pour nuire à un tiers contre le droit & l'équité: *quidquid factum injuriâ, quæſi non jure factum*; c'eſt en ce ſens auſſi qu'on dit, *volenti non fit injuria*.

Pour que le fait ſoit conſidéré comme une *injure*, il ne ſuffit pas qu'il ſoit dommageable à un tiers, il faut qu'il y ait eu deſſein de nuire; c'eſt pourquoi les bêtes n'étant pas capables de raiſon, le dommage qu'elles commettent eſt ſeulement appellé en droit *pauperies*, c'eſt-à-dire dommage ou dégât, & c'eſt improprement que parmi nous on l'appelle *délit*.

Injure dans une ſignification plus étroite, ſignifie tout ce qui ſe fait au mépris de quelqu'un pour l'offenſer, ſoit en ſa perſonne, ou en celle de ſa femme, de ſes enfans ou domeſtiques, ou de ceux qui lui appartiennent, ſoit à titre de parenté ou autrement.

Les *injures* ſe commettent en trois manieres; ſavoir, par paroles, par écrit ou par effet.

Les *injures* verbales ſe commettent, lorſqu'en préſence de quelqu'un ou en ſon abſence, on profere des paroles injurieuſes contre lui, qu'on lui fait quelques reproches outrageans; que l'on chante des chanſons injurieuſes pour lui, ou qu'on lui fait quelques menaces de lui faire de la peine, ſoit en ſa perſonne, ou en ſes biens, ou en ſon honneur.

Les *injures* qui ſe commettent par écrit ſont, lorſque l'on compoſe ou diſtribue des chanſons, & autres vers & libelles diffamatoires contre quelqu'un. Ceux qui les écrivent ou qui les impriment, peuvent être pourſuivis en réparation d'*injure*.

On peut mettre dans la même claſſe les peintures injurieuſes, qui ſont une autre maniere de divulguer les faits, & pour ainſi dire de les écrire. Pline rapporte que le peintre Clexides ayant été peu favorablement reçu de la reine Stratonice, pour ſe venger d'elle en partant de ſa cour, y laiſſa un tableau dans lequel il la repréſentoit couchée avec un pêcheur qu'elle étoit ſoupçonnée d'aimer; cette peinture étoit beaucoup plus offenſante qu'un libelle qu'il avoit écrit contre la reine.

Ces peintures injurieuſes ſont défendues à l'égard de toutes ſortes de perſonnes. Bouchet rapporte un arrêt qui condamna en des dommages & intérêts un ferrurier, pour avoir fait peindre un tableau en dériſion de quelques maîtres de ſon métier.

On commet des *injures* par effet en deux manieres; ſavoir, par geſtes & autres actions, ſans frapper la perſonne & ſans lui toucher; ou bien en la frappant de ſoufflets, de coups de poings ou de piés, de coups de bâton ou d'épée, ou autrement. Les lois romaines veulent que l'on puniſſe les *injures* qui ſont faites à un homme, en ſa barbe, en ſes cheveux ou en ſes habits; comme ſi on lui tire la barbe ou les cheveux, ſi on lui déchire ſes habits, ou ſi par mépris on jette quelque choſe deſſus pour les gâter.

Les geſtes & autres actions par leſquels on peut faire *injure* à quelqu'un ſans le frapper ni même le toucher, ſont, par exemple, ſi quelqu'un leve la main ſur un autre comme pour lui donner un ſoufflet, ou s'il leve le bâton ſur lui pour le frapper; ſi étant près d'un tiers il lui montre un gibet ou une roue, pour faire entendre aux aſſiſtans qu'il auroit mérité d'y être attaché; ſi en dériſion de quelqu'un on lui montroit des cornes, ou ſi on faiſoit quelqu'autres geſtes ſemblables.

Un jeune homme ayant par gageure montré ſon derriere à un juge de village qui tenoit l'audience, le juge en dreſſa procès-verbal & décréta le délinquant, lequel fut condamné à demander pardon au juge étant à genoux, l'audience tenante, & à payer une aumône conſidérable, applicable aux réparations de l'auditoire; ce qui fait voir que le miniſtere du moindre juge eſt toujours reſpectable.

Il a auſſi été défendu aux comédiens & à toutes autres perſonnes dans les bals, de ſe ſervir d'habits eccléſiaſtiques ou religieux, parce que cela tourneroit au mépris des perſonnes de cet état & des cérémonies de l'Egliſe.

M. Le Bret en *ſes queſt. not.* rapporte qu'un homme ayant été pendu en effigie, & la potence s'étant trouvée le lendemain abattue, la partie civile, au lieu de la faire redreſſer comme on le lui avoit permis, la fit porter par un ſergent chez un oncle du condamné, lui ſignifiant qu'il l'en faiſoit gardien comme de biens de juſtice; l'oncle s'en étant plaint, il y eut arrêt qui ordonna, que la partie iroit un jour de marché avec un ſergent & l'executeur reprendre la potence au lieu où ils l'avoient miſe en dépôt, avec défenſes de récidiver, ſous peine de punition corporelle.

Les *injures* ſont légeres ou atroces, ſelon les circonſtances qui les font réputer plus ou moins graves; une *injure* devient atroce par pluſieurs circonſtances.

1°. Par le fait même, comme ſi quelqu'un a été frappé à coups de bâton; s'il a été grievement bleſſé, ſur quoi il faut obſerver que les témoins ne dépoſent que des coups qu'ils ont vu donner; mais la qualité des bleſſures ſe conſtate par des rapports de medecins & chirurgiens.

2°. Par le lieu où l'injure a été faite, comme ſi c'eſt en un lieu public: ainſi l'*injure* faite ou dite dans les égliſes, dans les palais des princes, dans la ſalle de l'audience, & ſur-tout ſi l'offenſé étoit en fonction, eſt beaucoup plus grave, que celle qui auroit été commiſe dans un lieu ordinaire & privé.

3°. La qualité de la perſonne qui a fait l'*injure*, & la qualité de l'offenſé, ſont encore des circonſtances qui aggravent plus ou moins l'*injure*; comme ſi c'eſt un pere qui a été outragé par ſes enfans, un maître par ſes domeſtiques, un ſeigneur par ſon vaſſal, un gentilhomme par un roturier. Plus l'offenſé eſt élevé en dignité, plus l'*injure* devient grave; comme ſi c'eſt un magiſtrat, un duc, un prince, un eccléſiaſtique, un prélat, *&c.* Telle *injure* qui ſeroit légere pour des perſonnes viles, devient grave pour des perſonnes qualifiées.

4°. L'endroit du corps où la bleſſure a été faite; comme ſi c'eſt à l'œil, ou autre partie du viſage.

Les *injures* qui ſe font par écrit, ſont ordinairement plus graves que celles qui ſe font verbalement, par la raiſon que, *verba volant, ſcripta manent*.

La loi divine ordonne de pardonner toutes les *injures* en général.

Les empereurs Théodoſe, Arcadius & Honorius, défendirent à leurs officiers de punir ceux qui auroient mal parlé de l'empereur; *quoniam*, dit la loi, *ſi ex levitate contemnendum, ſi ex inſania miſeratione digniſſimum, ſi ab injuria remittendum*. Ces empereurs ordonnerent ſeulement que le coupable leur ſeroit renvoyé, pour voir par eux mêmes ſi le fait mériroit d'être ſuivi ou ſeulement mépriſé.

Du reſte les lois civiles & même canoniques permettent à celui qui eſt offenſé, de pourſuivre la réparation de l'*injure*; ce qui ſe peut faire par la voie civile ou par la voie criminelle.

Quoiqu'on prenne la voie civile, l'action en réparation d'*injure* doit toujours être portée devant le juge criminel du lieu où elle a été faite.

Digitized by Google

On ne peut pas cumuler la voie civile & la voie criminelle, & le choix de la voie civile exclut la voie criminelle; mais celui qui avoit d'abord pris la voie criminelle peut y renoncer & prendre la voie civile.

La réparation des *injures* particulieres, c'eſt-à-dire qui n'intéreſſent que l'offenſé, ne peut être pourſuivie en général que par celui qui a reçu l'*injure*.

Il y a cependant des cas où un tiers peut auſſi pourſuivre la réparation de l'*injure*, ſavoir, lorſqu'elle rejaillit ſur lui. Ainſi un mari peut pourſuivre la réparation de l'*injure* faite à ſa femme, un pere de l'*injure* faite à ſon enfant; des parens peuvent venger l'*injure* faite à un de leurs parens, lorſqu'elle rejaillit ſur toute la famille; des héritiers peuvent venger l'*injure* faite à la mémoire du défunt; un maître celle faite à ſes domeſtiques; un abbé celle qui eſt faite à un de ſes religieux; une compagnie peut ſe plaindre de l'*injure* faite à quelqu'un du corps, lorſqu'il a été offenſé dans ſes fonctions.

Lorſque l'*injure* eſt telle que le public y eſt intéreſſé, le miniſtere public en peut auſſi pourſuivre la réparation, ſoit ſeul, ſoit concurremment avec la partie civile, s'il y en a une.

Il eſt même néceſſaire dans toutes les actions pour réparation d'*injures*, lorſque l'on a pris la voie criminelle, que le miniſtere public y ſoit partie pour donner ſes concluſions.

Quoiqu'on ait rendu plainte d'une *injure*, le juge ne doit pas permettre d'en informer, à moins que le fait ne paroiſſe aſſez grave pour mériter une inſtruction criminelle, ſoit eu égard au fait en lui-même, ou à la qualité de l'offenſant & de l'offenſé & autres circonſtances; & ſi après l'information le fait ne paroît pas auſſi grave qu'on l'annonçoit, le juge ne doit pas ordonner qu'on procédera par recollement & confrontation, mais renvoyer les parties à fin civile & à l'audience.

Pour que des diſcours ou des écrits ſoient réputés injurieux, il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſoient calomnieux, il ſuffit qu'ils ſoient diffamatoires, & les parties intéreſſées peuvent en rendre plainte quand même ils ſeroient véritables; car il n'eſt jamais permis de diffamer perſonne. Toute la différence en ce cas eſt, que l'offenſé ne peut pas demander une rétractation, & que la peine eſt moins grave ſur-tout ſi les faits étoient déjà publics; mais ſi l'offenſant a revélé quelque turpitude qui étoit cachée, la réparation doit être proportionnée au préjudice que ſouffre l'offenſé.

On eſt quelquefois obligé d'articuler des faits injurieux, lorſqu'ils viennent au ſoutien de quelque demande ou défenſe, comme quand on ſoutient la nullité d'un legs fait à une femme, parce qu'elle étoit la concubine du défunt. Le juge doit admettre la preuve de ces faits; & ſi la perſonne que ces faits bleſſe en demande réparation comme d'une calomnie, le ſort de cette demande dépend de ce qui ſera prouvé par l'évenement.

L'inſenſé, le furieux, & l'impubere étant encore en enfance ou plus proche de l'enfance que de la puberté, ne peuvent être pourſuivis en réparation d'*injures*, *utpotè dolo incapaces*.

Pour ce qui eſt de l'ivreſſe, quoiqu'elle ôte l'uſage de la raiſon, elle n'excuſe point les *injures* dites ou faites dans le vin: *non eſt enim culpa vini, ſed culpa bibentis*: l'*injure* dite par un homme ivre eſt cependant moins grave que celle qui eſt dite de ſang-froid.

Celui qui a repouſſé l'*injure* qui lui a été faite, & qui s'eſt vangé lui-même, *ſibi jus dixit*, il ne peut plus en rendre plainte, *paria enim delicta mutuâ penſatione tolluntur*.

Lorſqu'il y a eu des *injures* dites de part & d'autre, on met ordinairement les parties hors de cour, avec défenſes à elles de ſe méfaire ni médire.

Quand l'*injure* eſt grave, il ne ſuffit pas pour toute réparation de la déſavouer ou de déclarer que l'on ſe rétracte; il peut encore ſelon les circonſtances, y avoir lieu à diverſes peines.

Il y eut une loi chez les Romains qui fixa en argent la réparation dûe pour certaines *injures*, comme pour un ſoufflet rant, pour un coup de pié tant; mais on ne fut pas long-tems à reconnoître l'inconvénient de cette loi, & à la révoquer; attendu qu'un jeune étourdi de Rome trouvant que l'on en étoit quitte à bon marché, prenoit plaiſir à donner des ſoufflets aux paſſans; & pour prévenir la demande en réparation, il faiſoit ſur le champ payer l'amende à celui qu'il avoit offenſé, par un de ſes eſclaves qui le ſuivoit avec un ſac d'argent deſtiné à cette folie dépenſe.

Les différentes lois qui ont été recueillies dans le code des lois antiques, n'ordonnoient auſſi que des amendes pécuniaires pour la plûpart des crimes, & ſingulierement pour les *injures* de paroles, qui y ſont taxées ſelon leur qualité avec la plus grande exactitude: on y peut voir celles qui paſſoient alors pour offenſantes.

La loi unique au code *de famoſis libellis*, prononçoit la peine de mort non-ſeulement contre les auteurs des libelles diffamatoires, mais encore contre ceux qui s'en trouvoient ſaiſis. Les capitulaires de Charlemagne prononçoient la peine de l'exil; l'ordonnance de Moulins veut que ceux qui les ont compoſés, écrits, imprimés, expoſés en vente, ſoient punis comme perturbateurs du repos public.

Un édit du mois de Décembre 1704, a déterminé la peine dûe pour chaque ſorte d'*injure*.

Mais nonobſtant cet édit & les autres antérieurs ou poſtérieurs, il eſt vrai de dire qu'en France la réparation des *injures* eſt arbitraire, de même que celle de tous les autres délits, c'eſt-à-dire que la peine plus ou moins rigoureuſe dépend des circonſtances & de ce qui eſt arbitré par le juge.

L'action en réparation d'*injures*, appellée chez les Romains *actio injuriarum*, étoit du nombre des actions fameuſes, *famoſæ*; c'eſt-à-dire que l'action directe en cette matiere emportoit infamie contre le défendeur ou accuſé, ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Le tems pour intenter cette action eſt d'un an à l'égard des ſimples *injures*; en quoi notre uſage eſt conforme à la diſpoſition du droit romain, ſuivant lequel cette action étoit annale; mais s'il y a eu des excès réels commis, il faut vingt ans pour preſcrire la peine.

Il n'y a point de garantie en fait d'*injures*, non plus qu'en fait d'autres délits; c'eſt pourquoi un procureur qui avoit ſigné des écritures injurieuſes à un magiſtrat, ne laiſſa pas d'être interdit, quoiqu'il rapportât un pouvoir de ſa partie.

Outre le laps de tems qui éteint l'action en réparation d'*injures*, elle s'éteint encore,

1°. Par la mort de celui qui a fait l'*injure*, ou de celui à qui elle a été faite; deſorte que l'action ne paſſe point aux héritiers, à-moins qu'il n'y eût une action intentée par le défunt avant l'expiration du tems qui eſt donné par la loi, ou que l'*injure* n'ait été faite à la mémoire du défunt.

2°. La réconciliation expreſſe ou tacite éteint auſſi l'*injure*.

3°. La remiſe qui en eſt faite par la perſonne offenſée; mais quoique l'action ſoit éteinte à ſon égard, cela n'empêche pas un tiers qui y eſt intéreſſé d'agir pour ce qui le concerne, & à plus forte raiſon, le miniſtere public, avec lequel il n'y a jamais de tranſaction, eſt-il toûjours recevable à agir pour la vindicte publique, ſi l'*injure* eſt telle que la réparation intéreſſe le public. *Voyez au digeſte & au code* le titre

Digitized by Google

de injuriis, & *au code* celui *de famoſis libellis.* (*A*)

INJURE, TORT, *ſynon.* le *tort* trouble dans la poſſeſſion des biens ou de la réputation; il attaque la propriété. L'*injure* impute des défauts, des crimes, des vices, des fautes; elle nie les bonnes qualités; elle attaque la perſonne. L'homme juſte ne fait pas de *tort*; l'ame élevée ne ſe permet pas l'*injure*; la grande ame pardonne le *tort*, & oppoſe à l'*injure* la fuite de ſa vie.

INJUSTE (*t.*) *Droit naturel*, action contraire à la volonté du Créateur, & que la raiſon déſapprouve. *Voyez* JUSTE (*le.*) *Droit naturel.* (*D. J.*)

INJUSTICE, ſ. f. (*Droit naturel*) violation des droits d'autrui; il n'importe qu'on les viole par avarice, par ſenſualité, par un mouvement de colere, ou par ambition, qui ſont autant de ſources intariſſables des plus grandes *injuſtices*; c'eſt le propre au contraire de la juſtice, de réſiſter à toutes les tentations par le ſeul motif de ne faire aucune breche aux lois de la ſociété humaine. *Voyez* JUSTICE.

On conçoit néanmoins qu'il y a pluſieurs degrés d'*injuſtice*, & l'on peut les évaluer par le plus ou le moins de dommage qu'on cauſe à autrui: ainſi les actions où il entre le plus d'*injuſtice*, ſont celles qui troublant l'ordre public, nuiſent à un plus grand nombre de gens.

Hobbes prétend que toute *injuſtice* envers les hommes ſuppoſe des lois humaines, & ce principe eſt très-faux; car, quoique les maximes de la droite raiſon, ou les lois naturelles, ſoient des lois de Dieu ſeul, elles ſont plus que ſuffiſantes pour donner à l'homme un vrai droit de faire ce que la raiſon lui dicte, comme permis de Dieu. Une perſonne innocente, par exemple, a droit à la conſervation de ſa vie, à l'intégrité de ſes membres, aux alimens néceſſaires; & ſans toutes ces choſes, elle ne pourroit pas contribuer à l'avancement du bien commun: ainſi on lui feroit certainement une criante *injuſtice* de lui ôter la vie, de lui retrancher quelque membre, parce que toute atteinte donnée aux droits d'autrui, eſt une *injuſtice*, quelle que ſoit la loi humaine, en vertu de laquelle on a acquis ces droits. (*D. J.*)

INN (*t.*) *Géog.* les anciens l'ont nommé *Ænus*, ou *Œnus*, riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource au pays des Griſons, arroſe dans ſon cours la ville d'Inſpruck, & lui donne ſon nom, coule entre la Baviere & le Tirol, ſe joint enſuite à la riviere de Saltz, ſerpente enfin vers le Nord, juſqu'à-ce que rencontrant le Danube, elle ſe perd dans ce fleuve, entre Paſſau & Inſtadt: on appelle *Innthal*, la vallée où elle coule. (*D. J.*)

* INNE, adj. (*Gram. & Philoſoph.*) qui naît avec nous; il n'y a d'*inné* que la faculté de ſentir & de penſer; tout le reſte eſt acquis. Supprimez l'œil, & vous ſupprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à la vûe. Supprimez le nez, & vous ſupprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à l'odorat; & ainſi du goût, de l'ouie, & du toucher. Or toutes ces idées & tous ces ſens ſupprimés, il ne reſte aucune notion abſtraite; car c'eſt par le ſenſible que nous ſommes conduits à l'abſtrait. Mais après avoir procédé par voie de ſuppreſſion, ſuivons la méthode contraire. Suppoſons une maſſe informe, mais ſenſible; elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher; perfectionnons ſon organiſation; développons cette maſſe, & en même tems nous ouvrirons la porte aux ſenſations & aux connoiſſances. C'eſt par l'une & l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huître, & élever l'huître à la condition de l'homme. *Voyez* ce qu'il faut penſer des idées *innées* aux *articles* INNÉ & IDÉE.

INNERATA, (*Géog.*) petite ville d'Ecoſſe, capitale de la province d'Argyle; elle eſt ſur le bord du lac Gilh, qui communique avec la baie, qu'on appelle *Lockſin*. Sa poſition eſt à 14 lieues N. O. d'Edimbourg, 112 N. O. de Londres. *Long.* 12. 15. *lat.* 56. 32. (*D. J.*)

INNERKITHING, (*Géog.*) port de mer de l'Ecoſſe méridionale dans le golfe de Forth, à trois lieues N. O. d'Edimbourg, 102 N. O. de Londres. *Long.* 14. 35. *lat.* 56. 22. (*D. J.*)

INNERNESS, *Innernium*, (*Géog.*) Cambden dit *NESSUM ad cognominem fluvium*, ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale, capitale d'une contrée de même nom, avec un port. C'eſt une ville commerçante; les rois d'Ecoſſe y faiſoient autrefois leur réſidence dans le château qui eſt bâti ſur une colline. Elle eſt à l'embouchure de la Neſs, à 34 lieues d'Edimbourg, 130 N. O. de Londres. *Long.* 13. 58. *lat.* 57. 36. (*D. J.*)

* INNOCENCE, ſ. f. (*Gram.*) il n'y a que les ames putes qui puiſſent bien entendre la valeur de ce mot. Si l'homme méchant concevoit une fois les charmes qu'il exprime, dans le moment il deviendroit homme juſte. L'*innocence* eſt l'aſſemblage de toutes les vertus, l'excluſion de tous les vices. Qui eſt-ce qui parvenu à l'âge de quatante ans avec l'*innocence* qu'il apporta en naiſſant, n'aimeroit pas mieux mourir, que de l'altérer par la faute la plus légere? Malheureux que nous ſommes, il ne nous reſte pas aſſez d'*innocence* pour en ſentir le prix! Méchans, raſſemblez-vous, conjurez tous contre elle, & il eſt une douceur ſecrette que vous ne lui ravirez jamais. Vous en arracherez des larmes, mais vous ne ferez point entrer le deſeſpoir dans ſon cœur. Vous la noircirez par des calomnies; vous la bannirez de la ſociété des hommes; mais elle s'en ira avec le témoignage qu'elle ſe rendra à elle-même, & c'eſt vous qu'elle plaindra dans la ſolitude où vous l'aurez contrainte de ſe cacher. Le crime réſiſte à l'aſpect du juge; il brave la terreur des tourmens; le charme de l'*innocence* le trouble, le deſarme, & le confond; c'eſt le moment de ſa confrontation avec elle qu'il redoute; il ne peut ſupporter ſon regard; il ne peut entendre ſa voix; pluſieurs fois il s'eſt perdu lui-même pour la ſauver. O *innocence*! qu'êtes-vous devenue? Qu'on m'enſeigne l'endroit de la terre que vous habitez, afin que j'aille vous y chercher: *ſitis arida poſtulat undam, & vocat unda ſitim.* Je n'attendrai point au dernier moment pour vous regretter.

INNOCENT, adj. (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'eſt point coupable d'un crime. L'accuſé pour prouver ſon innocence, peut demander d'être admis à la preuve de ſes faits juſtificatifs; mais on ne l'y admet qu'après la viſite du procès.

Il n'eſt pas d'uſage dans le ſtyle ordinaire de déclarer *innocent*, celui contre lequel il n'y a pas de preuve qu'il ſoit coupable, on le renvoye *abſous*, ou on le *décharge de l'accuſation*; ce qui ſuppoſe ſon *innocence*; car lorſqu'il y a quelque doute, on met ſeulement hors de cour.

Cependant le Roi ayant pardonné au prince de Condé qui avoit pris les armes contre lui, au lieu de lettres de grace lui accorda des lettres d'*innocentation*, voulant par-là effacer toute idée de crime. *Voyez* ABOLITION, GRACE, PARDON, RÉMISSION. (*A*)

INNOCENS (LES) ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom d'une fête que l'on célebre en mémoire des enfans qu'Hérode fit maſſacrer.

On faiſoit autrefois des danſes dans les égliſes le jour de la fête des *innocens*, & l'on y repréſentoit des évêques en dériſion de la dignité épiſcopale; ou comme d'autres le prétendent avec plus de vraiſemblance, en l'honneur de l'innocence de l'enfance. *Voyez EPISCOPUS PUERORUM.* Ces danſes furent

Digitized by Google

défendues par un canon du concile de Cognac, tenu en 1260. Malgré ces défenses, les abus subsistèrent encore long-tems, & ne furent totalement abolis, du-moins en France, qu'après l'année 1444, où les docteurs de Sorbonne écrivirent à ce sujet une fort belle lettre adressée à tous les évêques du royaume.

* INNOMBRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne se peut nombrer. L'acception de tous ces termes indéfinis varie dans l'esprit des hommes : pour un sauvage qui ne peut pas compter jusqu'à cinquante, l'*innombrable* commence au-delà de ce nombre.

* *INNOMINATIS* LES, (*Hist. littéraire*) académiciens établis à Parme sous cette dénomination.

INNOMINE, adj. *en Anatomie*, nom de différentes parties du corps humain, auxquelles les Anatomistes n'avoient point donné de nom.

La glande *innominée*, *voyez* LACRYMAL.

Les os *innominés*, *voyez* HANCHE & ILES.

Les nerfs *innominés*, *voyez* TRIJUMAUX.

INNOVATION, s. f. (*Gouvernement politique*) nouveauté, ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'usage & les regles de sa constitution.

Ces sortes d'*innovations* sont toûjours des difformités dans l'ordre politique. Des lois, des coutumes bien affermies, & conformes au génie d'une nation, sont à leur place dans l'enchaînement des choses. Tout est si bien lié, qu'une nouveauté qui a des avantages & des désavantages, & qu'on substitue sans une mûre considération aux abus courans, ne tiendra jamais à la teissure d'une pattie usée, parce qu'elle n'est point assortie à la piece.

Si le tems vouloit s'arrêter, pour donner le loisir de remédier à ces ravages. . . . Mais c'est une roue qui tourne avec tant de rapidité; le moyen de réparer un ravon qui manque, ou qui menace ! . . .

Les révolutions que le tems amene dans le cours de la nature, arrivent pas-à-pas; il faut donc imiter cette lenteur pour les *innovations* utiles qu'on peut introduire dans l'état; car il ne s'agit pas ici de celles de la police d'une ville particuliere.

Mais sur-tout, quand on a besoin d'appuyer une *innovation* politique par des exemples, il faut les prendre dans les tems de lumieres, de modération, de tranquilité, & non pas les chercher dans les jours de ténebres, de trouble, & de rigueurs. Ces enfans de la douleur & de l'aveuglement sont ordinairement des monstres qui portent le desordre, les malheurs, & la désolation. (*D. J.*)

INNTHAL, (*Géog.*) c'est-à-dire *la vallée d'Inn*, contrée d'Allemagne dans le Tirol, arrosée par la riviere d'Inn; Inspruck en est la capitale. (*D. J.*)

INOBSERVANCE, *ou* INOBSERVATION, s. f. (*Gram.*) mépris, négligence, infraction des lois ou regles préscrites. On dit l'*inobservation* des commandemens de l'Eglise, l'*inobservation* du carême, l'*inobservance* des constitutions d'un état.

INOCULATION, s. f. (*Chirurgie, Medecine, Morale, Politique*) ce nom synonyme d'*inferion*, a prévalu pour désigner l'opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger & les ravages de cette maladie contractée naturellement.

*Histoire de l'*inoculation *jusqu'en* 1759. On ignore l'origine de cet usage, dont les premiers medecins arabes font peut-être les inventeurs. Il subsiste, de tems immémorial, dans les pays voisins de la mer Caspienne, & particulierement en Circassie, d'où les Turcs & les Persans tirent leurs plus belles esclaves. La Motraye, voyageur françois, l'y a vû pratiquer en 1712. C'est de-là vraisemblablement que cette coutume a passé en Grece, en Morée & en Dalmatie, où elle a plus de 200 ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, sur les côtes de Barbarie, sur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Asie, en divers endroits de l'Inde, particulierement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particuliere. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, sur-tout dans la principauté de Galles en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs & le duché de Cleves en Westphalie. Bartholin en parle dans une lettre imprimée à Copenhague en 1673. On en trouve des vestiges dans quelques provinces de France, & particulierement en Périgord.

Il y a plus de 80 ans que l'*inoculation* fut apportée ou renouvellée à Constantinople par une femme de Thessalonique, qui opéroit encore au commencement du siecle présent, à-peu-près de la même maniere qu'en Circassie. Cette femme & une autre grecque de Philippopolis avoient *inoculé* très-heureusement dans la même capitale plusieurs milliers de personnes. Emmanuel Timoni & Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier medecin du grand-seigneur, l'autre qui l'avoit été du czar Pierre, tous deux docteurs en l'université de Padoue, & le premier en celle d'Oxford, témoins l'un & l'autre pendant plusieurs années des succès constans des deux greques, adopterent cette pratique, & la firent connoître dans le reste de l'Europe. Timoni, par divers écrits latins publiés dans les *transactions philosophiques* au mois de décembre 1713, dans les actes des Savans de Leipsick en 1714, dans les éphémérides des curieux de la nature en 1717, dont l'un est rapporté par la Motraye à la suite de son voyage, comme l'ayant reçu du même Timoni au mois de Mai 1712; & Pilarini, par un petit ouvrage latin imprimé à Venise en 1715. Antoine le Duc, autre medecin grec, né à Constantinople, où lui-même avoit été *inoculé*, soutint une these en faveur de l'*inoculation* à Leyde en 1722, en recevant en cette univ.rsité le bonnet de docteur, & publia une dissertation sur la même matiere. Tous attestent unanimement qu'ils n'ont jamais vu d'exemple d'un *inoculé* qui ait depuis repris la petite vérole.

Dès le mois de Février 1717, M. Boyer, doyen actuel de la faculté de Paris, dans une these soutenue à Montpellier, avoit osé dire & prouver, *qu'il étoit plus à propos d'exciter par art une petite vérole benigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conséquence dans un cas où cette tendre mere sembloit se conduire en marâtre*, &c.

La même année, ladi Vortley Montague, ambassadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire *inoculer* à Constantinople son fils unique, âgé de six ans, par Maitland son chirurgien, & depuis sa fille à son retour à Londres en 1721. Alors le college des Medecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite sur six criminels condamnés à mort. Après l'heureux succès de cette tentative, & d'une autre sur cinq enfans de la paroisse de S. James, la princesse de Galles fit *inoculer* à Londres, sous la direction du docteur Sloane, ses deux filles, l'une depuis reine de Dannemarck, & l'autre princesse de Hesse-Cassel, & quelques années après le feu prince de Galles à Hanovre. Mais tandis que les docteurs Sloane, Fuller, Broady, Schadwel, que l'évêque de Salisbury & plusieurs autres docteurs en Medecine & en Théologie confioient la vie de leurs enfans à l'*inoculation*; un medecin obscur & un apoticaire la décrioient dans leurs écrits, & un théologien prêchoit que c'étoit une invention du diable qui en avoit fait le premier essai sur Job. Le docteur Arbuthnot, sous le nom de *Maitland*, réfuta le premier par un écrit très-fort & très-mesuré. Le mépris & le silence répondirent au théologien fanatique.

Digitized by Google

M. Jurin, docteur en Medecine, secrétaire de la société royale, recueillit avec soin, & publia pendant plusieurs années, dans les *transactions philosophiques*, & d'une maniere fort impartiale, le résultat des expériences de la nouvelle méthode, faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la Nouvelle-Angleterre. Rebuté par les contradictions qu'il essuya, il se déchargea sur M. Scheuchzer de la continuation de ce travail, qui consiste dans une nombreuse collection de faits recueillis en différens lieux, attestés par des témoins connus & soigneusement discutés dans de longues listes d'*inoculés*, ainsi que de morts & de malades de la petite vérole naturelle, & dans des comparaisons raisonnées des unes & des autres. Ces pieces authentiques & le parallele qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une & de l'autre petite vérole, peuvent seules fournir des principes fixes, & servir de guide dans une recherche où la seule théorie pourroit nous égarer. Il n'est pas encore tems d'en tirer les conséquences.

L'écrit déja cité de Timoni sur l'*inoculation*, avoit été apporté en France en 1718 ou 1719 par le chevalier Sutton, précédemment ambassadeur d'Angleterre à la Porte, & la traduction en avoit été liée au conseil de régence. Mais les succès de la nouvelle méthode ne furent bien connus parmi nous qu'en 1723, par une lettre imprimée que M. Dodart, premier médecin du Roi, fe fit adreſſer par M. de la Coſte, medecin françois, qui arrivoit de Londres. Outre un extrait fort bien fait des relations & calculs publiés jusqu'alors en Angleterre, cette lettre faiſoit mention d'une conſultation de neuf docteurs de Sorbonne en faveur des expériences de l'*inoculation* que l'auteur propoſoit de faire à Paris. L'aveu de M. Dodart, le ſuffrage de MM. Chirac, Helvetius & Aſtruc, cités dans la même lettre, la theſe de M. Boyer, aujourd'hui doyen de la faculté, ſoutenue à Montpellier dès 1717, ſeroient plus que ſuffiſans pour juſtifier les Medecins françois du reproche qu'on leur a fait de s'être de tout tems oppoſés à l'*inoculation*, quand on n'auroit pas vu depuis ce tems M. Senac premier medecin, M. Falconet medecin conſultant du Roi, le célebre M. Vernage, M. Lieutaud medecin de Mgr. le duc de Bourgogne, & pluſieurs autres, donner à cette méthode des témoignages publics de leur approbation. De quel droit attribueroit-on à tout un corps l'opinion de quelques-uns de ſes membres, qui ſe croient obligés de proſcrire ſans examen tout ce qui leur paroît nouveau?

Quelques excès commis par de jeunes gens récemment *inoculés*, qui payerent leur imprudence de leur vie en 1723, fournirent un prétexte ſpécieux aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, dont elles arrêterent les progrès à Londres & dans les colonies angloiſes. Le bruit qui s'en répandit en France & la mort de M. le duc d'Orléans régent cette même année, empêcherent les expériences qu'on ſe propoſoit de faire. A peine ce prince eut-il les yeux fermés qu'on fourit dans les écoles de Medecine de Paris une thèſe remplie d'invectives contre l'*inoculation* & ſes partiſans, dont la concluſion étoit purement théologique: *Ergo variolas inoculare nefas*. Bien-tôt après, M. Hecquet, ennemi juré de toute nouveauté en Medecine, publia une diſſertation anonyme, intitulée: *Raiſons de doute contre l'inoculation. Paris* 1724. Sous ce titre ſi modéré, l'auteur ſe déchaîna avec aveuglement contre la nouvelle pratique; ſon reſpect pour l'antiquité eſt ſon plus fort argument; & ſon plus grand grief contre l'opération qu'il proſcrit, eſt *qu'elle ne reſſemble à rien en Medecine, mais bien plutôt*, ajoûte-t-il, *à la magie*. La relation des ſuccès de la nouvelle méthode par M. Jurin, étoit la meilleure réponſe qu'on pût faire aux déclamations de M. Hecquet. La traduction de l'ouvrage anglois par M. Noguet, medecin de Paris, ne parut qu'en 1725; elle étoit précédée d'une apologie de l'*inoculation*. Le journal des Savans n'en donna qu'un extrait très-ſuperficiel & peu favorable, & ne parla qu'avec dédain & en paſſant, cette même année, de la lettre de M. de la Coſte, publiée depuis deux ans. Celui-ci étant mort à-peu-près en ce tems, & M. Noguet ayant été placé medecin du roi à Saint-Domingue, où il eſt encore, l'*inoculation* fut oubliée en France.

Cependant elle faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. Une lettre du P. Dentrecolles, miſſionnaire jeſuite à Pekin, imprimée dans le recueil des lettres édifiantes & curieuſes, *tome XX.* nous apprend qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des medecins de ſon palais ſemer la petite vérole artificielle en Tartarie où la naturelle faiſoit de grands ravages, & qu'ils revinrent chargés de préſens. M. de la Condamine rapporte, dans ſon voyage de la riviere des Amazones, que vers ce même tems un carme portugais, miſſionnaire ſur les bords de cette riviere, voyant périr tous ſes indiens d'une petite vérole épidémique, preſque toujours mortelle pour ces peuples, eut recours à l'inſertion, qu'il ne connoiſſoit que par les gazettes, & ſauva le reſte de ſon troupeau. Son exemple fut ſuivi non-moins heureuſement par un de ſes confreres, miſſionnaire de *Rionegro*, & par un chirurgien de la colonie portugaiſe du Para, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

En 1728, M. de Voltaire dans une de ſes lettres ſur les Anglois, traita de l'*inoculation* en peu de mots, avec l'énergie & l'agrément que ſa plume répand ſur tout ce qu'elle effleure. Le moment n'étoit pas favorable: cette opération étoit alors négligée, même en Angleterre.

Une épidémie violente en releva l'uſage dans la Caroline en 1738, & bien-tôt dans la Grande-Bretagne, où elle a marché depuis à pas de géant.

En 1746, des citoyens zélés de Londres firent une de ces aſſociations qui ne peuvent avoir pour but que l'amour du bien public, & dont juſqu'ici l'Angleterre ſeule a donné l'exemple. Ils fonderent à leurs frais une maiſon de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole naturelle, & pour *inoculer* ceux qui s'offriroient à cette opération. Depuis cette fondation, & depuis qu'on *inocule* les enfans-trouvés de cette capitale, les avantages de cette pratique ſont devenus ſi palpables, les ſuccès de M. Ramby, premier chirurgien de S. M. B. & de pluſieurs célebres *inoculateurs*, ſi nombreux & ſi connus, que cette méthode n'a plus aucun contradicteur à Londres parmi les gens de l'art.

En 1748, M. Tronchin, inſpecteur du collége des Medecins d'Amſterdam, introduiſit l'*inoculation* en Hollande, & commença par la pratiquer ſur ſon propre fils. Il en recommanda l'uſage à Genève ſa patrie où elle fut adoptée en 1750. Deux des premiers magiſtrats de cette république en donnerent l'exemple ſur leurs filles, âgées de ſeize ans. Leurs concitoyens les imiterent, & depuis ce tems la méthode de l'inſertion y devint commune. Le public fut inſtruit de ſes ſuccès en 1752 par le traité de M. Butini, medecin de Montpellier aggrégé à Genève; & en 1753, par un mémoire de M. Guiot dans le ſecond tome de *l'académie de Chirurgie*. Cette même année, au mois d'octobre, M. Gelée, docteur en Medecine ſoutint à Caen une thèſe en faveur de la petite vérole artificielle.

Ce fut auſſi en l'année 1750 que l'*inoculation* pénétra dans le cœur de l'Italie. Il régnoit alors une violente épidémie ſur la frontiere de Toſcane & de l'état eccléſiaſtique. Tous les enfans y ſuccomboient,

Digitized by Google

Le docteur Peverini, medecin de Citerna hasarda l'*inoculation* sur une petite fille de cinq ans presque éthique, couverte de gale, nourrie par une femme infectée du mal vénérien. La matiere avoit été prise d'une petite vérole confluente, dont le malade étoit mort. La petite fille guérit. Quatre cent enfans du même canton furent préservés par le même moyen. Leurs meres les *inoculoient* pendant leur sommeil, à l'insû de leurs peres, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr. Plusieurs confreres du docteur Peverini, entr'autres le docteur Lunadei, aujourd'hui premier medecin d'Urbin, imiterent son exemple, & ce dernier *inocula* ses propres enfans.

Au commencement de 1754, le docteur Kirkpatrik mit au jour à Londres son analyse de l'*inoculation*.

Le 24 Avril suivant, M. de la Condamine, par la lecture qu'il fit à l'assemblée publique de l'académie des Sciences de Paris, d'un mémoire sur cette matiere, la tira de l'oubli profond où elle sembloit plongée à Paris depuis trente ans.

A-peu-près dans le même tems, M. Chais, ministre évangélique à la Haye, donna son essai apologérique de l'*inoculation*, imprimé à Harlem; & l'automne suivante, M. Tissot de la faculté de Montpellier, publia son *inoculation justifiée*.

A Lausanne, quatre ouvrages sur le même sujet, dont trois en françois, dans le cours de quelques mois, & leurs extraits répandus par la voie des journaux, réveillerent enfin & fixerent l'attention publique sur un objet important au bien de l'humanité. L'*inoculation* devint en France la nouvelle du jour. Elle acquit des partisans; on étudia la même année une thèse en sa faveur à Paris sur les mêmes bancs où elle avoit été si maltraitée en 1721.

Le 30 Octobre 1754, deux princesses de la maison royale-électorale de Hannovre furent *inoculées* à Londres. Au mois de Novembre suivant le docteur Maty, aujourd'hui garde de la bibliotheque du cabinet britannique, donna, en *s'inoculant* lui-même, une nouvelle preuve que l'infection ne produit aucun effet sur ceux qui ont eu la petite vérole naturellement.

La doctrine de l'*inoculation* n'avoit encore été traitée en France que spéculativement & par maniere de controverse; & personne jusqu'alors n'avoit fait usage de ce nouveau préservatif. Le premier françois qui lui confia volontairement sa vie, fut M. le chevalier de Chatelus, à l'âge de vingt-deux ans. Il se fit *inoculer* au mois de Mai 1755. M. Tenon, maître en Chirurgie, aujourd'hui de l'académie des Sciences, fit l'opération. Elle avoit été précédée & fut suivie de quelques autres, que M. le chevalier Turgot, par zele pour le bien de l'humanité, avoit fait faire par le même chirurgien sur des enfans du peuple, du consentement de leurs parens.

Peu de tems après, M. Hosty, docteur-régent de la faculté de Paris, revint de Londres, où il étoit allé muni de recommandations du ministere de France, pour s'instruire par lui-même des détails de la préparation & du traitement des *inoculés*. Sa relation, publiée dans plusieurs journaux littéraires, contenoit un grand nombre de faits nouveaux, propres à dissiper tous les doutes. Ce fut le moment où les critiques commencerent à s'élever, la plûpart fondées sur des faits légerement hasardés, & depuis démentis par divers écrits & par le certificat public du college des Medecins de Londres.

On continua d'*inoculer* à Paris pendant l'automne de 1755; & déjà l'on parloit d'introduire cet usage dans l'hôpital des enfans-trouvés, seul moyen de le rendre commun, & d'en faire partager le fruit au peuple, lorsque ses progrès naissans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux sœurs qui furent cette opération; accident d'autant plus malheureux qu'on l'auroit dû prévoir, & qu'il eut pour cause une circonstance dont l'*inoculateur* ne fut pas instruit. Cependant le 13 Novembre suivant on soutint même à Paris une nouvelle thèse de médecine, en faveur de l'*inoculation*.

Au commencement de l'année suivante 1756, M. Tronchin fut appellé de Genève par M. le duc d'Orléans, qui se détermina de son propre mouvement à faire *inoculer* les princes ses enfans. L'opération faite le 12 Mars fut très-heureuse. Cet exemple illustre fut suivi d'un grand nombre d'autres, & sur des sujets de la premiere distinction, tant enfans qu'adultes. Trois dames entr'autres qui avoient un double avantage à recueillir de l'*inoculation*, furent les premieres à en profiter; elles firent un grand nombre de prosélytes dans leur sexe. Ce fut alors que les *anti-inoculistes* redoublerent leurs clameurs; l'un dans une thèse remplie de personalités indécentes; l'autre dans un ouvrage par lequel il déféroit sérieusement l'inoculation aux évêques, curés & magistrats du royaume. La thèse fut désavouée par le censeur de la faculté; la dénonciation ne parut que ridicule.

La nouvelle méthode a percé dans quelques provinces de France, sur-tout à Nîmes & à Lyon. Il y a eu plus de cent personnes *inoculées* dans cette derniere ville, dont aucune n'est morte. Mais les progrès de l'*inoculation* en France ne sont rien en comparaison de ceux qu'elle a faits dans le Nord, depuis que le mémoire de M. de la Condamine, traduit dans la plûpart des langues de l'Europe, a porté la conviction dans les esprits. On *inocule* à Copenhague, on établit des hôpitaux d'*inoculation* en Suede, & cette pratique n'y a pas plus de contradicteurs qu'en Angleterre; elle est aujourd'hui fort répandue en Westphalie & dans tout l'électorat de Hannovre. Elle commence à gagner à Berlin depuis qu'on a reconnu par expérience que la petite vérole naturelle n'y est pas toujours aussi bénigne qu'on le suppoſoit. Dès 1753 la même méthode avoit passé de Genève en Suisse, où M. de Haller & MM. Bernoulli l'ont accréditée par les exemples qu'ils en ont donnés sur leurs familles, & M. Tissot par ses écrits. M. de la Condamine dans son voyage d'Italie en 1755, fit de nouveaux prosélytes à l'*inoculation*. C'est à sa persuasion que M. le comte de Richecour, président du conseil de Toscane, l'établit la même année dans l'hôpital de Sienne, & qu'on en fit à Florence des expériences que le D. Targioni a rendu publiques; elle a depuis été pratiquée avec succès à Lucques. Les négocians anglois l'avoient portée depuis long-tems à Livourne, mais la pratique en étoit demeurée renfermée dans le sein de leurs familles.

Jusqu'en 1757 aucun auteur italien n'avoit écrit contre la petite vérole artificielle. Cette année elle fut attaquée à Rome par deux dissertations italiennes, morales & théologiques, d'un auteur anonyme, & à Vienne en Autriche par quatre questions latines de M. de Haen, medecin hollandois, docteur en l'université de Vienne. Elles ont été réimprimées & traduites en françois à Paris en 1758, à la suite du tableau de la petite vérole, nouvelle édition d'une dissertation publiée dès 1755 par un medecin de la faculté de Paris, qui prétend avoir pratiqué l'*inoculation* très-heureusement, & qui l'a depuis abandonnée sur des oüis-dire, la plûpart convaincus de fausseté.

Au mois de Novembre 1758, M. de la Condamine lut à l'assemblée publique de l'académie des Sciences un second mémoire, depuis imprimé à Genève, comprenant la suite de l'histoire & du progrès de

Digitized by Google

l'*inoculation* depuis 1754. Il y répond sommairement aux critiques précédentes, & particulierement aux questions du docteur de Vienne, à qui M. Tissot a répondu depuis plus au long & très-solidement en 1759. Plusieurs écrits polémiques pour & contre ont paru, & paroissent journellement sur cette matiere, depuis quatre ans, dans le mercure de France & dans divers journaux.

Dans l'histoire précédente de l'*inoculation*, nous nous sommes renfermés dans les faits de notoriété publique, dont aucun ne peut être contesté, nous ne nous sommes permis aucune réflexion.

Pratique de l'inoculation. L'insertion de la petite vérole se fait de différentes manieres en différens pays. La Morraye qui vit faire cette opération en Circassie l'année 1712 sur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice qui étoit une femme âgée, se servit de trois aiguilles liées ensemble, avec lesquelles elle piqua l'enfant au creux de l'estomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, & à la cheville gauche. Les femmes grecques, dont l'une pratiquoit l'*inoculation* à Constantinople depuis 30 ans, & qui avoient *inoculé* plusieurs milliers de sujets, se servoient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faisoient au patient de petites bleſſures à différentes parties du corps, en y joignant certaines superstitions. Le point capital de leur opération consistoit à mêler avec le sang des piquûres, de la matiere liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle & bénigne. A Bengale on perce la peau entre le pouce & l'index, avec une aiguille & un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie le chirurgien fait une incision sur le dos de la main entre le pouce & l'index, & on y introduit un peu de matiere exprimée des boutons les plus gros & les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays de Galles les enfans se grattent le dessus de la main jusqu'au sang, la frottent contre celle du malade actuel de la petite vérole, & prennent la maladie. M. Tronchin se contente d'entamer la peau avec une emplâtre vésicatoire, & de placer sur la plaie un fil qui a traversé un bouton mûr de petite vérole.

Tous ces moyens paroissent également propres à introduire le virus dans le sang, ce qui est le but de l'opération; mais le contact seul suffit: la maladie se communique en tenant seulement dans la main pendant quelque tems, de la matiere des pustules prise dans le tems de la suppuration. Un chirurgien de Padoue nommé Bettri, a *inoculé* sa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matiere sous les aisselles, sous les jarrets & sur les poignets. A la Chine on introduit dans le nez du coton parfumé, saupoudré de croutes varioleuses desséchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode étoit dangereuse: elle fut essayée en 1721 sur une fille de dix-huit ans du nombre des six criminels choisis pour subir l'épreuve de l'*inoculation*; elle eut des violens maux de tête, & fut plus malade que tous les autres. L'incision que Timoni avoit déjà substituée aux piquûres, a prévalu. L'expérience a fait aussi connoître qu'il importe peu ou point que la matiere soit prise d'une petite vérole bénigne ou maligne, & qu'une seule incision suffit, quoiqu'on en fasse ordinairement deux, soit aux bras ou aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude que l'opération produira son effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matiere varioleuse, & pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre & moins corrosive. On s'est encore assuré par expérience, & les Chinois l'avoient déjà reconnu, que la matiere propre à l'*inoculation* se conserve plusieurs mois, & que prise d'une petite vérole, soit naturelle soit artificielle, elle n'en produit pas moins son effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célebre & le plus heureux des *inoculateurs*. C'est celle qu'on a suivie le plus communément à Genève.

Les enfans ont à peine besoin de préparation: quelques jours de régime & une ou deux purgations suffisent; rarement on emploie la saignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de disposer le corps à une maladie inflammatoire, plus le sujet est sain & vigoureux, plus généralement parlant ses forces ont besoin d'être affoiblies par la saignée, la diete, l'usage des remedes rafraîchissans. On y joint quelques purgatifs & quelquefois les bains. Il est à propos de consulter un medecin sage, qui connoisse le tempérament de celui qu'il dispose à l'*inoculation*, & qui puisse lui prescrire un régime convenable.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras dans la partie externe & moyenne, au-dessous de l'insertion du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une incision de moins d'un pouce de long, & si peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On insere dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & sans rougeur à sa base, pris d'une petite vérole soit naturelle soit artificielle, d'un enfant sain; on couvre le tout d'un plumasseau, d'un emplâtre de diapalme, & d'une compresse qu'on assujettit avec une bande. On leve cet appareil environ quarante heures après, & on panse la plaie une fois toutes les vingt-quatre heures.

Quoique les premiers jours après l'opération, le sujet soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime. On le met au lit quand les symptômes commencent à paroître; ordinairement c'est le fix ou le septieme jour; on lui retranche alors la viande, & on lui prescrit la même diete que dans les maladies aiguës. Tous les symptomes cessent par l'éruption; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere. Le nombre des boutons est ordinairement peu considérable, & va rarement à deux ou trois cent sur tout le corps. Ils ne laissent point de cicatrices. Le dixieme jour après l'éruption les plaies commencent à se remplir; le quinzieme à se cicatriser: elles se ferment souvent le vingtieme. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe presque tout par les plaies; enforte que le malade n'a qu'une ou deux pustules; quelquefois même par une seule. On a reconnu qu'il n'en est pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'*inoculeroit* de nouveau, ce qu'on a plusieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'est le virus varioleux qui sort par les incisions, c'est que cette matiere étant insérée dans un autre corps y produit une petite vérole sous la forme ordinaire. M. Mary a été témoin de cette expérience.

On choisit pour *inoculer* une saison qui ne soit ni trop froide ni trop chaude. Le printems & l'automne y paroissent également propres. On préfere ordinairement le printems, parce que la belle saison favorise la convalescence; mais il y a nombre d'exemples d'*inoculations* qui ont réussi en toute saison. Les opératrices grecques *inoculoient* en hiver à Constantinople. L'été est, d'un aveu général, la saison la moins convenable, cependant on a *inoculé* avec succès à la Jamaïque qui est située dans la Zone torride. M. Tronchin vient d'*inoculer* à Genève au mois d'Août 1759, une dame de Paris qui vouloit être en état de revenir au mois de Septembre; il est vrai que par des précautions très-recherchées, il a trouvé le moyen d'entretenir le thermometre de Reaumur de quinze à dix-sept degrés dans la chambre de la malade,

Digitized by Google

malade ; tandis qu'à l'air extérieur, il montoit à vingt-trois & vingt-quatre degrés.

Le succès de cette opération eſt ſur-tout ſingulier par les circonſtances qui l'ont précédée. La perſonne qui l'a ſubie étoit d'un tempérament très-délicat, affoibli par dix ans d'infirmités & de remedes; il s'y étoit joint un ulcere aux reins. Il a fallu commencer par la guerir de tous ſes maux. On deſeſpéroit encore de ſa vie quelques mois après ſon *inoculation*. Elle jouit aujourd'hui d'une bonne ſanté.

On n'*inocule* guere à l'hôpital de Londres les adultes paſſé trente-cinq ans. En quoi l'on a peut-être plus égard à conſerver à la méthode tout ſon crédit, qu'à l'utilité générale.

Avantages de l'inoculation. Danger de la petite vérole naturelle. Certains avantages de l'*inoculation* ſe préſentent au premier aſpect. D'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen & la comparaiſon des faits.

On voit d'abord qu'on eſt le maître de choiſir l'âge, le lieu, la ſaiſon, le moment, la diſpoſition de corps & d'eſprit; le medecin & le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement ſont tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes: les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une iſſue facile.

Quelle comparaiſon peut-on faire entre une maladie préméditée & celle qui ſe contracte au hazard; en voyage, à l'armée, dans des circonſtances critiques, ſur-tout pour les femmes; dans un tems d'épidémie qui multiplie les accidens, qui tranſporte le ſiege de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déja peut-être épuiſé de veilles & de fatigues?

Quelle différence entre un mal auquel on s'attend & celui qui ſurprend, qui conſterne, que la ſeule frayeur peut rendre mortel; ou qui ſe produiſant par des ſymptomes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, & faire agraver le mal par celui de qui l'on eſpere le remede? Voilà ce que diſent le bon ſens & le raiſonnement le plus ſimple. L'expérience eſt encore plus déciſive: elle prouve que la matiere de l'*inoculation*, fût-elle priſe d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laiſſe pas de communiquer preſque toujours une petite vérole ſimple, diſcrette, exempte de fievre, de ſuppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, ſi ſouvent funeſte; une petite vérole enfin qui ne laiſſe point de cicatrice.

Mais pour eſtimer plus exactement les avantages de l'*inoculation*, il faut connoître la meſure du danger de la petite vérole ordinaire, & le comparer à celui de la petite vérole *inoculée*. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des liſtes du docteur Jurin, le guide le plus sûr & preſque le ſeul que nous ayons ſur cette matiere. La petite vérole exerce fort inégalement ſes ravages. En 1684 à Londres, ſur mille morts, il n'en mourut que ſept de cette maladie, c'eſt-à-dire 1 ſur 149. En 1681 & 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts, étoit de 125 & de 127 par 1000, ou d'un huitieme; mais année commune elle eſt de 72 par 1000, ou d'un quatorzieme. C'eſt le réſultat des liſtes mortuaires de *Londres* de quarante-deux ans, qui comprennent plus de 900000 morts. Ces mêmes liſtes prolongées pendant vingt-quatre autres années par une ſociété de medecins & de chirurgiens de Rotterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombremens de morts & de malades de la petite vérole, non à Londres, mais dans diverſes provinces d'Angleterre, où la petite vérole paſſe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, & montant à plus de 14500, il a trouvé que de ſix malades de la petite vérole, il en mouroit communément un. Par ſes premieres énumérations ſur 4600 perſonnes, il avoit d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de 5 à 1, & M. Schultz, medecin ſuédois, qui a écrit depuis deux ans, établit la même proportion. On a eſtimé à Genève, mais aſſez vaguement & ſans produire de liſte, que le danger de la petite vérole n'étoit communément en cette ville que d'1 à 10, par conſéquent la moitié moindre qu'en Suede. Cependant Genève a précédé Stockholm de pluſieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à la petite vérole artificielle. Nous écrivons principalement pour Paris, où la petite vérole paſſe pour être très-meurtriere. Nous ſuppoſerons qu'elle enleve un malade ſur ſept, ce qui tient à peu-près le milieu entre le réſultat de Genève & celui de Suede.

On ſeroit mal fondé à dire que les calculs précédens ne ſont bons que pour l'Angleterre. Les limites de la plus grande à la moindre mortalité cauſée par la petite vérole, variant à Londres depuis 7 juſqu'à 127 ſur 1000, on voit que cette maladie eſt quelquefois moins fâcheuſe en cette ville que dans les pays où elle paſſe pour être la plus bénigne, & d'autres fois qu'elle y eſt auſſi redoutable que dans les endroits où elle eſt réputée la plus dangereuſe; par conſéquent ſon degré moyen de mortalité, tiré des liſtes mortuaires de Londres pendant ſoixante-ſix ans, & qui comprennent plus de quinze cent mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poſerons donc pour principes d'expériences 1°. que la quatorzieme partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2°. que de ſept malades attaqués naturellement de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel riſque on court par l'*inoculation*.

Dans les commencemens que cette opération fut connue en Angleterre & dans les colonies angloiſes, on s'y livra d'abord après les premieres expériences avec une ſorte d'enthouſiaſme fondé ſur les ſuccès conſtans qu'elle avoit eus à Conſtantinople, où, de l'aveu de trois medecins, Timoni, Pilarini, le Duc, on connoiſſoit à peine aucun exemple d'accident; mais la maniere de vivre ordinaire des Anglois qui ſe nourriſſent de viandes ſucculentes, & font beaucoup d'uſage du vin & des liqueurs fermentées, exigeoit ſans doute plus de préparation que la vie ſimple & frugale de la plûpart des Grecs modernes; & cependant on avoit pratiqué l'inſertion à Londres, & ſur-tout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, ſur des gens de tout âge & de tout tempérament; ſur des enfans au berceau, des femmes groſſes, des infirmes, des blancs & des noirs de mœurs très-ſuſpectes, & cela preſque ſans aucune précaution. M. Jurin par la comparaiſon des liſtes qui lui furent envoyées, & qu'il rendit publiques, trouva qu'il étoit mort en Amérique un *inoculé* ſur ſoixante, & à Londres un ſur quatre-vingt-onze, ſans diſtinguer les accidens étrangers d'avec ceux dont on pouvoit ſoupçonner l'*inoculation* d'être cauſe. Les adverſaires de la méthode prétendirent qu'il en étoit mort un ſur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pié de la lettre, eſt la preuve la plus évidente des avantages de l'*inoculation*; c'eſt un aveu arraché aux *anti-inoculiſtes*, que la petite vérole *inoculée* eſt encore ſept fois moins dangereuſe que la naturelle, à laquelle, ſur un pareil nombre, ſept au moins auroient ſuccombé. Mais depuis que la méthode s'eſt perfectionnée, & qu'on s'eſt rendu plus circonſpect ſur le choix des

Digitized by Google

ſujets, au lieu d'en perdre un ſur cinquante, il y a tel *inoculateur* qui n'en a pas perdu un ſur mille. M. de la Condamine a donc pû dire avec raiſon : *La nature nous décimoit, l'art nous milléſime.* Ce ſuccès n'eſt pas au-deſſus de celui qu'on eſt en droit d'attendre aujourd'hui, puiſque dans l'hôpital de l'*inoculation* de Londres, où les malades, quelque attention qu'on ait pour eux, ne peuvent eſpérer les mêmes ſoins qu'un particulier aiſé dans ſa maiſon ; ſur cinq cent quatre-vingt-treize *inoculés*, la plûpart adultes, il n'en eſt mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 Décembre 1755. C'eſt ce que nous apprend la liſte publiée en 1756 par les adminiſtrateurs de cette maiſon ; & c'eſt en même tems une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puiſque ſur un pareil nombre de gens pris au hazard, plus d'un, ſans eſſuyer d'opération, auroit payé le tribut à la nature dans l'eſpace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convaleſcence. Il n'eſt donc pas prouvé qu'on puiſſe légitimement attribuer à l'opération bien dirigée, la mort d'un *inoculé* ſur ſix cent. Cependant pour éviter toute conteſtation, nous admettrons la poſſibilité d'un accident, non-ſeulement ſur ſix cent opérations, mais d'un ſur deux cent ; & c'eſt en partant de cette ſuppoſition réellement fauſſe, c'eſt en accordant aux adverſaires de la méthode trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, que nous ferons la comparaiſon du riſque de la petite vérole naturelle & de l'artificielle.

La premiere, de ſept malades en emporte au moins un. La ſeconde, de 200 en ſauve au moins 199 ; & ſur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la ſeptieme partie, auroit choiſi plus de vingt-huit victimes. Nous ſuppoſons que l'*inoculation* s'en reſerve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de riſque de la vie que l'*inoculé*, ſans parler des autres avantages que nous avons précédemment expoſés, dont un ſeul, celui de préſerver de la laideur, eſt pour une moitié du genre humain d'un auſſi grand prix que la conſervation de la vie.

Telle eſt la conſéquence directe des deux principes d'expérience que nous avons poſés ; mais ce n'eſt pas la ſeule ; il en eſt d'autres que nous allons développer, qui ne s'apperçoivent pas au premier coup d'œil ; elles porteront un grand jour ſur une queſtion juſqu'à préſent abandonnée aux conjectures, & ſur laquelle les Medecins même ſont partagés ; ſavoir ſi la petite vérole eſt univerſelle, du moins preſque univerſelle, ou ſi une grande partie du genre humain ſe dérobe à ce tribut.

Qu'il y ait des gens, des medecins même qui ſe perſuadent que la petite vérole n'eſt pas auſſi fréquente qu'on le croit communément, & qu'un très-grand nombre d'hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir éprouvé cette maladie, c'eſt une erreur que nous allons détruire, mais ſur laquelle on a pû ſe faire illuſion. Qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'eſt pas fort dangereuſe, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes deſquelles preſque perſonne ne meurt ; c'eſt une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un medecin ; mais qu'on ſoutienne tout à la fois qu'il s'en faut beaucoup que la petite vérole ſoit générale, & d'un autre côté qu'elle n'eſt pas fort dangereuſe, c'eſt une contradiction réſervée à ceux que le préjugé ou la paſſion aveuglent ſur le compte de l'*inoculation* ; & le titre de docteur en Medecine ne rend cette contradiction que plus humiliante.

Puiſque la petite vérole enleve une quatorzieme partie du genre humain, il eſt clair que plus on ſuppoſera de gens exempts de ce fatal tribut, plus il ſera funeſte au petit nombre de ceux qui reſteront pour l'acquitter. Réciproquement moins on ſuppoſera la petite vérole dangereuſe, plus de gens en ſeront attaqués ſans en mourir, & plus elle ſera générale. On ne peut donc ſoutenir à la fois que la petite vérole n'eſt pas fort meurtriere, & qu'elle n'eſt pas très-commune, puiſque de quatorze hommes qui naiſſent il en doit mourir un de la petite vérole, ſi treize en étoient exempts, le ſeul des quatorze qui auroit cette maladie en mourroit infailliblement : elle ſeroit donc toujours mortelle ; ce qui eſt viſiblement faux. Au contraire, ſi de quatorze petites véroles une ſeule étoit funeſte, aucun n'en mourroit, à moins que treize autres n'en fuſſent malades : or une quatorzieme partie des hommes en meurt ; donc les treize autres auroient la maladie ; tous les hommes, ſans nulle exception, en ſeroient donc attaqués ; ce qui n'eſt pas moins faux, puiſqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. *Accordez-vous donc avec vous-même*, dit à cette occaſion M. de la Condamine aux anti-*inoculiſtes*. *Concevez que ſi la petite vérole eſt moins communs que je ne l'ai ſuppoſé, elle eſt d'autant plus meurtriere pour le petit nombre de ceux qui l'ont ; ſi elle eſt rarement mortelle, convenez que preſque perſonne n'en eſt exempt. Choiſiſſez du moins entre deux ſuppoſitions incompatibles : dites-nous, ſi vous voulez, des injures, mais ne dites pas des abſurdités.*

Il eſt donc démontré que la rareté & la bénignité de la petite vérole ne peuvent ſubſiſter enſemble : mais laquelle des deux opinions eſt la véritable ? Si la queſtion n'eſt pas encore éclaircie, c'eſt qu'on n'a pas aſſez médité ſur deux principes d'expérience qui en contiennent la ſolution. Notre but eſt de nous rendre utiles ; tâchons de mettre à portée de tout lecteur attentif une vérité importante pour l'humanité.

La petite vérole tue la quatorzieme partie des hommes, & la ſeptieme partie de ceux qu'elle attaque, donc la quatorzieme partie du total des hommes, & la ſeptieme partie des malades de la petite vérole, ſont préciſément la même choſe : or la quatorzieme partie d'un nombre ne peut être la ſeptieme d'un autre, à moins que le premier nombre ne ſoit double du ſecond ; donc la ſomme totale des hommes eſt double de la ſomme des malades de la petite vérole ; donc la moitié du genre humain a cette maladie ; donc l'autre moitié meurt ſans l'avoir eûe. Toutes ces conſéquences ſont évidentes, & elles ſont confirmées par d'autres expériences & démonbremens tout différens des précédens.

En effet, M. Jurin nous apprend que ſelon les perquiſitions ſoigneuſes qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes eſpeces de toux, les convulſions enlevent les deux cinquiemes des enfans dans les deux premieres années de leur vie ; ſi l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé ſans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt avant que d'en être attaquée. C'eſt donc ſur la moitié ſurvivante que ſe doit lever le tribut fatal de la quatorzieme partie du tout ; ainſi de cent enfans qui naiſſent, environ quarante périſſent, ſoit par les avortemens, ſoit par les maladies de l'enfance dans les deux premieres années de leur vie, & la plûpart avant que d'avoir eu la petite vérole. Suppoſons que dix autres meurent dans un âge plus avancé ſans avoir payé ce tribut, il en reſtera cinquante qui tous y ſeront ſujets, & ſur leſquels il faut prendre les ſept, qui ſont la quatorzieme partie du nombre total de cent : voilà donc ſept morts ſur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exemts, & que vous le portiez ſeulement à ſoixante, il n'en reſtera que quarante des cent pour acquitter le tribut des ſept morts ; ce qui feroit plus d'un mort ſur ſix malades. Donc ſi plus de la moitié des hommes meurt ſans

Digitized by Google

avoir eu la petite vérole, elle eſt mortelle à plus d'un malade ſur ſept; & ſi elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes tôt ou tard ait cette maladie.

Lorſqu'un grand nombre d'auteurs, parmi leſquels on compte la plûpart des medecins arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole étoit une maladie univerſelle, les autres, que preſque perſonne n'en étoit exempt: lorſque des medecins célebres plus modernes, entr'autres Riviere & Méad, celui-ci, après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un ſeul ſur mille l'évitoit, ils n'ignoroient pas que beaucoup d'enfans & de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue: donc en ſoutenant qu'elle étoit preſque univerſelle, ils n'ont pû entendre autre choſe ſinon qu'elle étoit preſque inévitable pour ceux qui ne ſont pas enlevés par une mort prématurée; & c'eſt ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir eû la petite vérole, on doit ſe rappeller qu'on a vû plus d'une fois des gens la contracter à l'âge de 80 ans, que par conſéquent il ne faut pas ſe preſſer de conclure qu'on eſt à l'abri de ce fléau; il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y ſont ſujets, comme tous les chevaux à la gourme, & qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir aſſez vécu.

Il eſt vrai qu'il réſulte des obſervations de M. Jurin, qu'il y a quatre perſonnes par cent ſur leſquelles l'*inoculation* paroît n'avoir pas de priſe; mais ſur ce nombre on en a reconnu pluſieurs qui portoient des marques de la maladie dont ils ſe croyoient exempts; d'autres étoient ſoupçonnés de lui avoir payé le tribut; ajoutons que d'autres pouvoient l'avoir eue ſans éruption apparente, & de l'eſpece de celles qui, après les premiers ſymptomes, prennent leur cours par les évacuations, & que Boerhaave appelle *morbus varioloſus ſine variolis*; procédé de la nature dont on connoît quelques exemples, peut-être plus fréquens que l'on ne croit, & que l'art n'a pû encore imiter avec ſureté. Tout medecin qui n'aura pas vû un de ces exemples, peut dans des caſ ſemblables ſe méprendre à la nature de la maladie, & le malade à plus forte raiſon ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'inſertion peut ne pas produire toujours ſon effet, tantôt par la faute de l'*inoculateur*, tantôt par des raiſons qui nous ſont inconnues; accident qui ſeroit commun à l'*inoculation* & à tous les autres remedes les plus éprouvés. On voit donc qu'il eſt très-poſſible, & même très-vraiſemblable que, conformément à la doctrine de pluſieurs grands medecins, tous les hommes, preſque ſans exception, ſont ſujets à la petite vérole s'ils ne meurent pas prématurément, & que parmi les gens d'un certain âge qui paſſent pour n'avoir pas encore payé ce tribut, il y a des déductions à faire qui tendent à en diminuer beaucoup le nombre.

Dans tous les calculs précédens nous avons toujours ſuppoſé que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril, pour éviter de longues diſcuſſions, & il ſuffiſoit en effet de prouver que le riſque, s'il y en a, n'eſt pas ſi grand que ceux auxquels on s'expoſe tous les jours volontairement & ſans néceſſité, ſouvent par pure curioſité, par paſſe-tems, par fantaiſie, dans les exercices violens, tels que la chaſſe, la paulme, le mail, la poſte à cheval dans les voyages de longs cours, *&c.* Mais ſi nous n'avons pas écarté l'idée de tout danger dans l'*inoculation* bien adminiſtrée, conformément à ce que penſent d'habiles praticiens, rappellons du moins à nos lecteurs qu'il eſt juſte de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui ſont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'une petite vérole *inoculée* très-bénigne, par une convulſion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge qui paroiſſoient jouir d'une ſanté parfaite; ceux qui dans les tems d'épidémie avoient déja reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou d'autres excés, avant que d'être *inoculés*, ont viſiblement cauſé la mort; joignez à toutes ces cauſes étrangeres l'imprudence de quelques *inoculateurs* dans les premiers tems où la méthode s'eſt introduite, il ne reſtera peut-être pas une feule mort qu'on puiſſe imputer légitimement à l'*inoculation*.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner quel âge eſt le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant expoſés à la petite vérole dès le moment de leur naiſſance, quelquefois même avant que de voir le jour, il paroît qu'on ne peut trop ſe hâter de les ſouſtraire à ce danger. Mais de cinq enfans, ſuivant les obſervations déja citées de M. Jurin, il en meurt deux dans les deux premieres années des maladies communes à cet âge, & ſur leſquelles tout l'art des Medecins échoue le plus ſouvent. Les accès de convulſion, les coliques, les douleurs de dents, *&c.* pourroient ſurvenir dans le cours de la petite vérole artificielle, la rendre dangereuſe & peut-être fatale; ſouvent même ces morts, cauſées par des accidens, ſeroient injuſtement imputées à l'*inoculation*. C'eſt vraiſemblablement pour cette ſeule raiſon qu'on a ceſſé d'*inoculer* en Angleterre les enfans en nourrice, & qu'on attend ordinairement l'âge de quatre ans, mais on ne peut accuſer pour cela les *inoculateurs* d'avoir eu moins à cœur le bien public que leur honneur ou leur propre intérêt, puiſque le diſcrédit de l'*inoculation* tourneroit au préjudice de l'humanité. Quelques-uns ont penſé que le tems le plus propre à l'inſertion étoit l'âge de trois ſemaines ou d'un mois, tems où les enfans échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naiſſance, ne ſont pas encore ſujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il reſteroit à ſavoir juſqu'à quel âge il y a de l'avantage à ſe faire *inoculer*. D'un côté la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole, croît avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir, ſi l'on en eſt attaqué, croît pareillement, & peut-être dans un plus grand rapport. Nous manquons d'expériences pour aſſigner exactement le terme où l'*inoculation* ceſſeroit d'être avantageuſe. Il eſt ordinaire qu'il ſe préſente à l'hôpital de Londres des gens de 35 ans pour ſe faire *inoculer*. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le peut avec ſureté beaucoup plus tard: on a des exemples de gens de 70 ans à qui cette épreuve a réuſſi. Ce ſuccès eſt moins extraordinaire que leur réſolution, puiſqu'on en a vû de plus âgés ſe bien tirer de la petite vérole naturelle, toujours beaucoup plus dangereuſe que l'*inoculée*.

Le détail où nous ſommes entrés ſur la meſure de la fréquence & du danger de la petite vérole naturelle, & ſur les avantages de l'*inoculation*, prépare la réponſe aux objections que l'on a faites contre cette pratique. Nous ne nous attacherons qu'à celles qui préſentent quelque difficulté réelle, & nous paſſerons légerement ſur celles que les *anti-inoculiſtes* ont eux-mêmes abandonnées.

Objections. Objections phyſiques. *Premiere objection. La maladie que l'on communique par* l'inoculation *eſt-elle une vraie petite vérole?* Cette objection eſt détruite par une autre, à laquelle nous répondrons en ſon lieu. Nous obſerverons ſeulement ici qu'il eſt ſingulier que Wagſtaffe, qui le premier a révoqué en doute que la maladie communiquée par l'inſertion fût une petite vérole, eût auſſi le premier qui ait dit que cette opération porteroit la contagion & la mort

Digitized by Google

par-tout où elle ſeroit pratiquée. Il reconnoiſſoit que la maladie *inoculée* peut communiquer une petite vérole ordinaire, & vouloit paroître douter que ce fût une vraie petite vérole dans le ſujet *inoculé*. Cette objection eſt aujourd'hui abandonnée.

Seconde objection. La petite vérole inoculée *eſt-elle moins dangereuſe que la petite vérole naturelle?* On ne peut plus faire ſérieuſement cette objection; elle eſt pleinement réfutée par l'hiſtoire des faits & par la comparaiſon faite dans l'article précédent du danger de la petite vérole naturelle au danger de l'*inoculation*. On a prouvé que la petite vérole emportoit communément un malade ſur ſept, & qu'on ne pouvoit, ſans tomber en contradiction, la ſuppoſer, généralement parlant, moins dangereuſe. On a prouvé par les liſtes publiques de l'hôpital de l'*inoculation* à Londres, qu'il n'eſt mort qu'un *inoculé* ſur 593, tandis que dans le même hôpital il mouroit deux malades ſur neuf, ou plus d'un ſur cinq de la petite vérole naturelle. Quand on ſuppoſeroit, contre la vérité des faits, que celle-ci n'eſt mortelle qu'à un malade ſur dix, & que l'artificielle eſt malheureuſe pour un ſur cent, la petite vérole naturelle ſeroit encore dix fois plus dangereuſe que l'*inoculée*.

*Troiſieme objection. On peut avoir pluſieurs fois la petite vérole. L'*inoculation *ne peut donc empêcher le retour de cette maladie. Donc l'*inoculation *eſt en pure perte.* Cet argument, renouvellé dans ces derniers tems, eſt celui qui fait communément le plus d'impreſſion. Il contient une queſtion de droit & une de fait. Voyons ce que les *Inoculiſtes* répondent. 1°. Il n'eſt pas prouvé, & beaucoup de medecins nient encore qu'on puiſſe avoir la petite vérole plus d'une fois. 2°. Quand on pourroit l'avoir deux fois naturellement, il ne s'enſuivroit pas qu'on pût la reprendre après l'*inoculation*; & l'expérience prouve le contraire. 3°. Quand il y auroit eu quelque exemple, ce qu'on nie, d'un *inoculé* attaqué d'une ſeconde petite vérole, il ne s'enſuivroit pas que l'*inoculation* fût inutile. La diſcuſſion approfondie de ces trois points fourniroit la matiere d'autant de diſſertations. Nous tâcherons de l'abréger.

1°. Il y a douze cent ans que la petite vérole eſt connue en Europe, & il y a douze cent ans qu'on diſpute ſi on peut l'avoir deux fois: ſi ce n'eſt pas une preuve que le fait eſt faux, c'en eſt une au moins qu'il n'eſt pas évidemment prouvé. En effet, la plûpart des medecins Arabes, & un très-grand nombre parmi les modernes, nient qu'on puiſſe avoir deux fois la petite vérole. M. Tiſſot, dans ſa réponſe à M. de Haen, en fait une longue liſte qu'il ſeroit aiſé d'accroître. Parmi les prétendus exemples qu'on allegue d'une ſeconde petite vérole, on n'en cite point où un médecin, non ſuſpect de prévention, ait traité deux fois le même malade, & certifié comme témoin oculaire la réalité de deux vraies petites véroles dans le même ſujet; circonſtance faute de laquelle le témoignage perd beaucoup de ſon poids. D'un autre côté l'illuſtre docteur Mead, qui a tant écrit ſur cette maladie, aſſure poſitivement, après cinquante ans de pratique, qu'on ne peut reprendre cette maladie. Le grand Boerhaave aſſure la même choſe. Paris eſt encore rempli de témoins vivans, qui ont entendu dire à M^rs. *Chirac* & *Molin*, deux de nos plus grands praticiens, morts dans un âge très-avancé, qu'ils n'avoient jamais vû le cas arriver. S'il eſt vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. Molin, dans les derniers tems de ſa vie, ait vû un exemple de récidive, c'en ſera un ſur plus de quarante mille petites véroles qui doivent avoir paſſé ſous les yeux de ces quatre célebres docteurs pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes telles que Londres, Paris, Amſterdam.

Il meurt tous les ans plus de vingt mille perſonnes à Paris, dont la quatorzieme partie 1428 meurt de la petite vérole. Chaque mort de cette maladie exige ſept malades, puiſque nous ne la ſuppoſons mortelle qu'à un ſur ſept; donc 7 fois 1428 perſonnes, c'eſt-à-dire dix mille ont la petite vérole à Paris année commune. Si de ces dix mille une ſeule étoit attaquée d'une ſeconde petite vérole bien conſtatée, on auroit tous les ans à Paris une nouvelle preuve évidente de ce fait; & pour peu que quelqu'un de connu, pour être maltraité de la petite vérole, vînt à l'avoir une ſeconde fois, la choſe ne ſeroit plus problématique; un pareil cas de notoriété publique n'eſt pas encore arrivé, puiſqu'on diſpute encore. Il n'eſt donc pas évidemment prouvé qu'on ait plus d'une fois eu ſa vie une vraie petite vérole.

Un grand nombre d'exemples prouvent au contraire que l'*inoculation* même n'a pû renouveller cette maladie dans ceux qui l'avoient eûe une premiere fois ſans équivoque. Richard Evans, l'un des ſix criminels *inoculés* à Londres en 1721, & le ſeul d'entr'eux qui avoit eu la petite vérole, fut auſſi le ſeul ſur qui l'inſertion ne produiſit aucun effet. Beaucoup d'autres expériences ont prouvé la même choſe: la plus célebre eſt celle du docteur *Maty*, que nous avons rapportée dans l'hiſtoire de l'*inoculation*. Paris a été témoin d'un pareil exemple dans mademoiſelle d'*Etancheau* en 1757. Tous les journaux en ont parlé. Si le virus varioleux introduit dans les plaies & porté par la circulation dans toutes les veines, ne peut renouveller la petite vérole dans un corps déja purgé de ce venin, à plus forte raiſon n'y pourra-t-elle être produite par la voie ordinaire du contact & de la reſpiration.

2°. Quand il ſeroit vrai qu'une petite vérole naturelle ne purge pas entierement un corps du levain varioleux, & qu'il en reſte encore aſſez pour produire une nouvelle fermentation, il ne s'en ſuivroit pas que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le ſang par pluſieurs inciſions, ne pût ſe développer ſi complettement qu'il ne reſtât plus de matiere pour un ſecond développement. La petite vérole artificielle pourroit épuiſer le levain que la petite vérole naturelle n'épuiſeroit pas, & alors il n'y auroit rien à conclure d'une ſeconde petite vérole ordinaire contre l'efficacité de l'*inoculation* pour préſerver de la récidive; mais laiſſant à l'écart les raiſonnemens de pure théorie, tenons-nous-en à l'expérience.

On a mis des *inoculés* à toutes ſortes d'épreuves pour leur faire reprendre la petite vérole, ſans avoir pû jamais y réuſſir. On a fait habiter & coucher des enfans *inoculés* avec d'autres attaqués de la petite vérole, ſans qu'aucun l'ait repriſe une ſeconde fois. On a répété l'*inoculation* à pluſieurs reprîſes ſur divers ſujets; les plaies ſe ſont guéries comme de légeres coupures ſous le fil imbu du virus. C'eſt ce qui arriva au fils du lord *Hardewick*, grand chancelier d'Angleterre, qui ſe fit *inoculer* de nouveau, parce qu'il n'avoit pas eu d'éruption la premiere fois, les plaies ayant ſeulement ſuppuré. Obſervons en paſſant que cette ſuppuration des plaies eſt équivalente à une petite vérole ordinaire, comme pluſieurs expériences l'ont prouvé, & de plus que la matiere qui coule des inciſions, lors même qu'il n'y a point d'éruption, peut être employée avec ſuccès pour l'inſertion, comme M. Maty l'a remarqué.

Le docteur Kirkpatrick rapporte qu'une jeune perſonne de douze ans *inoculée* & bien rétablie, ſe fit ſecrettement une nouvelle inciſion, qu'elle y mit à trois reprîſes en trois jours différens de la matiere varioleute, & que les nouvelles plaies ſe ſécherent ſans ſuppuration. Un officier âgé de 28 ans, *inoculé* tout

Digitized by Google

récemment (1759.) à Gotha, par M. Soultzer, premier medecin du duc régnant, avec la matiere de la petite vérole artificielle d'un jeune prince, l'un des fils du duc, a voulu l'être une ſeconde fois avec la matiere d'une petite vérole naturelle. Les nouvelles plaies, ajoute la lettre de M. Soultzer à M. de la Condamine, ſe ſont guéries ſous le fil. Il y a d'autres exemples ſemblables & ſans nombre, qui prouvent que l'*inoculation* met à l'abri d'une ſeconde petite vérole, & aucun des prétendus exemples contraires n'a pu ſoutenir la vérification.

Dans les tems des premieres expériences à Londres, le docteur Jurin invita publiquement pendant pluſieurs années, tous ceux qui auroient avis de quelque rechute après l'*inoculation*, à les lui communiquer. Aucun ne put être conſtaté: tous les faits allégués furent niés ou convaincus de faux par le défaveu des parties intéreſſées. Le docteur Kirkpatrick rapporte dans ſon ouvrage la lettre du nommé Jones chirurgien, dont on avoit dit que le fils étoit dans ce cas. Le docteur Nettleton démentit publiquement un pareil fait avancé d'un de ſes *inoculés*. De pareilles calomnies ont été depuis renouvellées en Hollande au ſujet des *inoculés* de M. Tronchin, & de M. Schwenke, & les échos les ont répétées depuis à Paris. On alléguoit, on circonſtancioit des récidives; on faiſoit courir le bruit que M. Schwenke avoit *inoculé* la même perſonne juſqu'à ſept fois: on publioit que ſes *inoculés* étoient à l'article de la mort; on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits. *Bibliotheque angloiſe Septembre & Octobre 1756.* Quant aux prétendues rechutes après l'*inoculation*, ce qui peut ſervir de fondement à ces bruits, c'eſt que parmi diverſes éruptions curatées, tout-à-fait différentes de la petite vérole, & dont celle-ci ne garantit point, il y en a qui s'annoncent par des ſymptomes qui leur ſont communs avec la petite vérole ordinaire; mais la différence eſſentielle & caractériſtique de cette eſpece d'éruption eſt que les puſtules en ſont claires, tranſparentes, & remplies de ſéroſité; qu'elles diſparoiſſent, s'affaiſſent, & ſe ſechent le troiſieme jour & ſans ſuppuration. Cette maladie eſt connue & caractériſée il y a plus d'un ſiecle en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre. Elle a été décrite & diſtinguée de la vraie petite vérole avant qu'on fût dans notre Europe ce que c'étoit qu'*inoculer*. On lui donnoit différens noms, tels que ceux de *vérolette*, petite vérole lymphatique, féreuſe, cryſtalline, volante, fauſſe petite vérole. Les Allemands l'ont nommée *ſchaff-blattern*, (puſtules de brebis); les Anglois *chickenpox*, les Italiens *ravaglioni*. Mais tous conviennent qu'elle n'a rien de commun avec la petite vérole dont elle ne préſerve pas, & qui ne garantit pas non plus de cette maladie: celle-ci d'ailleurs n'eſt nullement dangereuſe. Elle eſt épidémique, & plus ordinaire aux enfans qu'aux perſonnes âgées. La plûpart des gardes-malades, des chirurgiens, & des apoticaires de campagne, la prennent ou feignent de la prendre pour la vraie petite vérole, pour donner plus d'importance à leurs ſoins; quelques medecins faute d'expérience, ont pû s'y méprendre. Il y a des exemples en Angleterre & en Hollande d'*inoculés*, qui ont eu cette indiſpoſition qu'on avoit voulu faire paſſer pour la petite vérole. Tel eſt celui du baron de Lork, qui pour détruire ce bruit, ſe crut obligé de publier dans le journal déja cité, l'hiſtoire de ſa maladie. Il ne garda la chambre qu'un jour, & parut auſſi-tôt à la cour de la Haie: il en eſt de même de ſes couſines, filles de la comteſſe d'Athlone. Tel eſt encore l'exemple du jeune de la Tour, *inoculé* en 1756 par Mr. Tronchin, & dont on a tant parlé à Paris. Les *anti-inoculiſtes* publierent que cet enfant avoit eu en 1758, une ſeconde petite vérole. Il eſt prouvé que le quatrieme jour il étoit debout & jouoit avec ſes camarades. La nature de ſa maladie a été bien éclaircie par un rapport public de quatre medecins, Meſſieurs Vernage, Fournié, Petit pere, & Petit fils; Meſſieurs Bourdelin & Bouvart, en ont porté le même jugement. Tels ſont les exemples ſur leſquels les *anti-inoculiſtes* s'appuient pour prouver l'inutilité de l'*inoculation*.

Quant à celui de la fille même du célebre Timoni, morte à Conſtantinople en 1741 de la petite vérole naturelle, après avoir été, diſoit-on, *inoculée* par ſon pere; il a été prouvé que Timoni en partant pour Andrinople, dont il n'eſt jamais revenu, avoit laiſſé ordre à ſa femme âgée de 15 ans, d'*inoculer* ſa fille; mais les témoignages ſur l'exécution de cet ordre ont beaucoup varié, & encore plus ſur l'effet que produiſit la prétendue *inoculation*. Le fait eſt donc reſté douteux & couvert de nuages qui ne peuvent être entierement diſſipés. M. de la Condamine a reçu depuis peu une lettre datée de Conſtantinople, du... Octobre 1758, qu'il nous a fait voir en original, de M. Angelo Timoni, interprete de S. M. Britannique à la Porte ottomane, frere de la demoiſelle morte en 1741. Elle porte que Cocona Timoni ſa ſœur fut *inoculée* en 1717, à l'âge de cinq mois par un apoticaire de Scio qui paſſoit pour être fort ſujet au vin & novice dans la pratique de cette opération; que l'inciſion faite avec une lancette à un ſeul bras n'avoit point laiſſé de cicatrice autre qu'une petite marque comme celle d'une ſaignée, *que ſa mere âgée alors de quinze ans ſeulement, n'a pu faire aucune obſervation, ſi l'opération a été ſuivie d'une éruption à la peau, ou ſi la plaie s'eſt d'abord ſéchée*; que ſon oncle encore vivant, & frere du célebre Emmanuel Timoni, attribue toute la faute à l'*inoculateur*, & juge qu'il avoit pris la matiere d'une fauſſe petite vérole; que les gens du pays & les medecins, dont M. Angelo Timoni s'eſt informé, n'ont connoiſſance ni avant, ni depuis, d'un accident pareil à celui de ſa ſœur, accident *qui ne ſeroit pas unique*, ajoute-t-il, (dans un pays où depuis un ſiecle il doit avoir eu plus de cent mille *inoculations*) *ſi les perſonnes* inoculées *étoient ſujettes à avoir deux fois la petite vérole*; qu'auſſi cet évenement n'a pas empêché qu'on ne continuât d'*inoculer* à Pera; qu'il a lui-même *fait ſubir cette opération depuis deux ans à ſes cinq enfans*, & qu'il compte la répéter ſur le plus jeune qui n'avoit que 40 jours, & ſur lequel l'inſertion n'a rien produit. Il n'eſt donc pas certain que la demoiſelle Timoni ait été régulierement *inoculée*, que l'*inoculation* ait produit ſon effet, ni que les plaies ayent ſuppuré. Mais en ſuppoſant vrai tout ce qui reſte douteux, voyons quelles conſéquences il en faut tirer par rapport à l'*inoculation*; c'eſt ce qui nous reſte à examiner.

III. Quoique Boerhaave, Mead, Chirac, en 50 ans n'ayent jamais obſervé de ſeconde petite vérole dans un même ſujet, & que M. Molin en ait vu tout au plus une dans l'âge où les autres ne voient plus, nous ſuppoſerons qu'il s'en trouve un exemple ſur dix mille petites véroles naturelles. Les récidives, s'il y en a, doivent être encore plus rares après l'*inoculation*, qui de tous les moyens paroît être le plus propre à mettre en fermentation toutes les parties ſuſceptibles de l'action du virus. Mais en n'accordant ſur ce point aucune prérogative à la petite vérole artificielle, il s'en ſuivra ſeulement que ſur dix mille *inoculés*, il pourra s'en trouver un capable de contracter une ſeconde petite vérole. Celle-ci, de l'aveu de pluſieurs *anti-inoculiſtes*, doit être d'autant moins dangereuſe, qu'on ne peut nier que le corps n'ait été purgé d'une partie du venin par la précédente. Mais ſuppoſons encore que la ſe-

Digitized by Google

conde ſoit auſſi périlleuſe que la premiere, au-moins ne le ſera-t-elle pas davantage. Il y en aura donc une mortelle ſur ſept; mais il faut au moins dix mille petites véroles pour rencontrer une rechûte : donc il en faudra ſept fois dix mille, pour qu'il s'en trouve une funeſte : donc ſur ſoixante-dix mille *inoculés*, il en mourra peut-être un d'une ſeconde petite vérole. C'eſt tout ce qu'on peut conclure des ſuppoſitions précédentes gratuitement accordées.

Si l'on ſoutenoit qu'il eſt impoſſible que l'*inoculation* fût jamais ſuivie d'aucun accident mortel, un ſeul exemple contraire ſuffiroit pour détruire cette prétention; mais il ne s'agit entre les deux parties, que de ſavoir ſur quel nombre d'*inoculations* on doit craindre un tel évenement; ſi c'eſt par exemple, un ſur 500, 300, 200, ou cent *inoculés*. Les *anti-inoculiſtes*, pour affoiblir les avantages de la méthode, ont prétendu dans le tems des premieres épreuves, qu'il mouroit un *inoculé* de 50; mais ils n'avoient pas compris dans leur calcul ceux qui meurent, ſelon eux, d'une ſeconde petite vérole. Nous venons de faire voir qu'on n'en peut faire monter le nombre à plus d'un ſur 70000. Au lieu donc de 1400 morts qu'ils auroient compté ſur 70000 *inoculés*, à raiſon d'un mort ſur chaque 50, il en faudra compter 1401. Veut-on que les *inoculateurs* regardent leur méthode comme pernicieuſe, parce que ſur 70 mille il peut arriver un accident de plus qu'ils n'avoient cru? Et leurs adverſaires trouveront-ils la queſtion décidée en leur faveur, quand ils auront prouvé qu'au lieu de 1400 morts ſur 70000, il en faut compter 1401?

*Quatrieme objection. Le pus tranſmis dans le ſang de l'*inoculé, *ne peut-il pas lui communiquer d'autres maux que la petite vérole, tels que le ſcorbut, les écrouelles, &c?* Non-ſeulement il n'y a point d'exemple que ni la contagion naturelle, ni l'*inoculation*, aient communiqué d'autres maladies que la petite vérole même; mais on a des preuves de fait que la matiere varioleuſe priſe d'un corps infecté de virus vénérien, n'a donné qu'une petite vérole ſimple & bénigne. La premiere expérience fut faite par haſard; le docteur Kirkpatrick en parle dans ſon ouvrage. Elle a depuis été répétée : il ſeroit donc inutile de s'étendre ſur les raiſons de théorie qui refutent cette objection. D'ailleurs puiſqu'on eſt le maître de choiſir la matiere de l'*inoculation*, rien n'empêche de la prendre d'un enfant bien ſain, & dans lequel on ne puiſſe ſoupçonner d'autre mal que la petite vérole.

Cinquieme objection. L'inoculation *laiſſe quelquefois de fâcheux reſtes, comme des plaies, des tumeurs, &c.* Ces accidens très-fréquens après la petite vérole naturelle, ſont extrêmement rares à la ſuite de l'*inoculation*. Cette derniere eſt ordinairement ſi bénigne, qu'elle a fait douter que ce fût une vraie petite vérole. Les ſymptomes, les accidens, & les ſuites de ces deux maladies, conſervent la même proportion. M. Ranby atteſte que ſur cent perſonnes *inoculées*, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il ſurvienne le moindre clou. Une ſimple ſaignée occaſionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens : il faut donc proſcrire ce remede avant que de faire le procès à l'*inoculation*.

Sixieme objection. L'inoculation *fait violence à la nature.* On en peut dire autant de tous les remedes. Pourquoi ſaigner ou purger? Que n'attend-on que la nature ſe ſoulage par une hémorrhagie & par une diarrhée. *Voyez* ſur cette objection l'*inoculation juſtifiée* de M. Tiſſot.

Objections morales. *Septieme objection. C'eſt uſurper les droits de la Divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y ſouſtraire celui qui dans l'ordre de la Providence y étoit naturellement deſtiné.* Si cette objection n'avoit été faite de bonne-foi par des perſonnes pieuſes, elle ne mériteroit pas de réponſe. La confiance dans la Providence nous diſpenſe-t-elle de nous garantir des maux que nous prévoyons, quand on ſait par expérience qu'on peut les prévenir? Faut-il imiter les Turcs, qui de peur de contrarier les vûes de la Providence, périſſent par milliers dans les tems de peſte, ſi commune à Conſtantinople, tandis qu'ils voyent les Francs établis au milieu d'eux s'en préſerver en évitant la communication? Si l'*inoculation*, comme l'expérience le prouve, eſt un moyen de ſe préſerver des accidens funeſtes de la petite vérole, la Providence qui nous offre le remede, défend elle d'en faire uſage? Tous les préſervatifs, tous les remedes de précaution, feront-ils déformais illicites? Nous renvoyons ceux ſur qui l'autorité ſemble avoir plus de poids que l'évidence, à la déciſion déja citée des neuf docteurs de Sorbonne, conſultés par M. de la Coſte; aux diverſes conſultations de pluſieurs théologiens italiens; aux traités ſur l'*inoculation* approuvés par des inquiſiteurs; aux argumens du célebre évêque de Worceſter; à l'ouvrage des docteurs Some & Doddridge, en obſervant que dans le cas préſent, le ſuffrage des docteurs proteſtans doit avoir d'autant plus de poids auprès des Théologiens catholiques, que nous ne différons pas d'avec eux ſur les principes de morale, & que leurs opinions ſur la prédeſtination abſolue, prête plus de couleur à l'objection que nous refutons. M. Chais y a répondu de la maniere la plus ſolide & la plus ſatisfaiſante dans ſon *Eſſai apologétique*.

Huitieme objection. Il n'eſt pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuſe à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue. Nous avons prouvé dans l'article des avantages de l'*inoculation*, que la petite vérole artificielle n'eſt ni cruelle, ni dangereuſe. Il ne reſte donc que la ſeconde partie de l'objection à détruire. Quoique l'*inoculation* ſoit moins douloureuſe qu'une ſaignée, & quelque petit que ſoit le danger qui l'accompagne, il y auroit de l'extravagance à faire ſubir cette opération à quelqu'un qui ſeroit sûr de n'avoir jamais la petite vérole. Mais comme il n'eſt pas poſſible d'obtenir cette ſécurité, & qu'au contraire quiconque n'a pas eu cette maladie, court grand riſque de l'avoir & d'en mourir, il eſt non-ſeulement permis, mais très-conforme à la prudence, de prendre les moyens les plus sûrs pour ſe dérober autant qu'il eſt poſſible, à ce danger; & l'on n'en connoît point de plus efficace que l'*inoculation*.

Mais, dira-t-on, c'eſt toujours une maladie : pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais? Premierement on ne donne point la maladie à celui qui ne l'auroit jamais : l'expérience a fait voir qu'il y a quelques perſonnes qui ne la prennent point par *inoculation*; il eſt plus que probable que ce ſont celles qui ne l'auroient jamais eue. Secondement, *c'eſt moins*, dit l'evêque de Worceſter, *donner une maladie à un corps exempt de la contracter, que choiſir le tems & les circonſtances les plus favorables pour le délivrer d'un mal preſque autrement inévitable, & dont l'iſſue eſt ſouvent ſans cela très-dangereuſe.* Troiſiemement, c'eſt donner un petit mal pour en éviter un beaucoup plus grand. C'eſt convertir un danger, dont rien ne peut garantir, en un danger infiniment moindre, pour ne pas dire abſolument nul.

Si j'avois actuellement la petite vérole, dira quelqu'un, *je conviens qu'il n'y auroit que ſix contre un à parier pour ma vie; mais j'eſpere être du nombre de ceux qui ne l'ont jamais, & cette eſpérance diminue beaucoup le danger que je cours.* Oui, répond M. de la Condamine, l'eſpérance de n'avoir jamais la petite vérole diminue le danger dont vous êtes menacé; mais de ſi peu de choſe que le riſque d'en

Digitized by Google

mourir un jour, vous qui jouiſſez d'une pleine ſanté, differe très-peu du riſque du malade chez qui la petite vérole vient de ſe déclarer. La différence de ces deux riſques eſt à peine d'une ſoixante-dixieme partie, en voici la preuve. Prenons 70 malades actuels de la petite vérole. Nous avons prouvé qu'il en doit mourir au moins la ſeptieme partie, c'eſt-à-dire dix: prenons 70 autres perſonnes de tout âge en pleine ſanté, qui, n'ayent jamais eu cette maladie, on peut préſumer que trois au plus en ſeront exempts, puiſqu'on ne compte que quatre ſur cent, ſur qui l'*inoculation* ſoit ſans effet, & ce nombre eſt peut-être trop grand de moitié, comme nous l'avons fait voir; mais pour n'avoir point à diſputer, ſuppoſons-en ſix ſur les 70, au lieu de trois, qui n'ayent jamais la petite vérole, ſuppoſons-en même dix, nombre viſiblement trop fort, ceux-ci ne courront aucun riſque, mais les 63 autres auront ſûrement la maladie, un des ſept y ſuccombera; il en mourra donc neuf des 63. Donc de 70 malades actuels, il en mourra dix, & de 70 bien portans il en mourra neuf. La différence des deux riſques n'eſt donc que d'une ſoixante-dixieme partie. Il y a donc ſix contre un à parier que le malade actuel de la petite vérole en réchappera, & un ſoixante-dixieme contre un que l'homme ſain qui attend cette maladie n'en mourra pas. L'eſpérance qu'a celui-ci de l'éviter, ne diminue donc le riſque qu'il court d'en mourir tôt ou tard que d'une ſoixante-dixieme partie. La différence réelle ne conſiſte guere qu'en ce que le danger de l'un eſt préſent, & que celui de l'autre eſt peut-être éloigné.

Neuvieme objection. Tel qui ne ſeroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, & ſervi ſa patrie utilement, ſera perdu pour la ſociété, s'il meurt dans ſon enfance de la petite vérole inoculée. Cette objection, comme pluſieurs autres des précédentes, emprunte toute ſa force de ce que nous avons accordé gratuitement à nos adverſaires, que l'*inoculation* n'étoit pas exemte de péril. Mais il n'eſt pas beſoin de nous rétracter pour leur répondre. Les trois quarts de ceux qui ont la petite vérole, eſſuient cette maladie dans l'âge où ils ſont plus à charge qu'utiles à la ſociété. Quant à l'autre quart, comme le danger de la petite vérole croît avec l'âge, ſi l'*inoculé* court un très-petit riſque de mourir plûtôt, il ſe délivre d'un riſque beaucoup plus grand de mourir plus tard, ce qui fait plus qu'une compenſation. Enfin, en ſuppoſant qu'un malheureux événement fut trois cent, ſur deux cent, même ſur un moindre nombre, pût abréger les jours d'un citoyen, l'état ſeroit amplement dédommagé de cette perte par la conſervation de tous ceux dont la vie ſeroit prolongée par le moyen de l'*inoculation*.

Dixieme objection. La petite vérole inoculée *multipliera les petites véroles naturelles, en répandant partout la contagion.* On fit ſonner bien haut cette objection à Londres en 1723. L'épidémie étoit fort meurtriere. On prétendit que la petite vérole artificielle en avoit augmenté le danger. M. Jurin prouva que la grande mortalité de cette année-là, qu'on appella l'*année de l'inoculation*, avoit été pendant les mois de Janvier & de Février, & qu'on n'avoit commencé *d'inoculer* que le 27. Mars. Wagſtaffe avoit fait les calculs les plus ridicules pour prouver que l'*inoculation* devoit en peu de tems infecter tout un royaume. Ils furent réfutés par le docteur Arbuthnott ſous le nom de *Maitland*. Ils n'ont pas laiſſé d'être répétés dans la thèſe ſoutenue à Paris la même année, & pluſieurs *anti-inoculiſtes* en ſont encore leur principale objection. Cependant il ſaute aux yeux qu'il eſt beaucoup plus aiſé de ſe préſerver d'une maladie artificielle, donnée à jour nommé, dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indiſtinctement toutes ſortes de ſujets à la fois & en tous lieux. Dans le premier cas, perſonne n'eſt pris de la contagion que celui qui s'y veut bien expoſer. Dans le ſecond, perſonne, avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir. Mais il s'agit d'un fait, & c'eſt à l'expérience à décider. Les Medecins de Londres témoignent que l'*inoculation* n'a jamais répandu l'épidéme. On n'a rien obſervé de tel à Paris, à Lyon, à Stockholm, dans le pays d'Hanovre, à Genève, en diverſes villes de Suiſſe, dans l'état eccléſiaſtique, où plus de 400 enfans furent *inoculés* en 1750. Le danger prétendu de la contagion de la petite vérole artificielle eſt donc imaginaire.

Onzieme objection. Quel préſervatif que celui qui donne un mal qu'on n'a pas, tandis qu'il n'eſt pas permis de faire le plus petit mal pour procurer le plus grand bien! On abuſe ici viſiblement des termes, en étendant au mal phyſique ce qui ne peut être vrai que du mal moral. Combien de maux phyſiques tolérés, permis, autoriſés par les lois, & qui ſouvent même ne produiſent pas le bien qu'on ſe propoſe? On abat une maiſon pour arrêter une incendie; on ſubmerge une province pour arrêter l'ennemi; on refuſe l'entrée d'un port à un vaiſſeau prêt à périr, s'il eſt ſuſpect de contagion. Dans de pareilles occaſions, on établit des barrieres, & l'on tire ſur ceux qui les franchiſſent. L'argument, s'il mérite ce nom, tendroit à proſcrire toutes les opérations chirurgicales, & la ſaignée même, mal phyſique plus grand que l'*inoculation*. L'objection ne mérite pas que nous nous y arrêtions plus long-tems. Nous remarquerons ſeulement, d'après M. Jurin, qu'on s'obſtine à regarder comme une ſinguiarité, dans l'*inoculation*, la circonſtance de donner un mal que l'on n'a pas, bien qu'elle ſoit commune à ce préſervatif & à la plûpart des autres remédes qu'emploie la Medecine; puiſque tous, ou preſque tous, ſont des maux artificiels & quelquefois dangereux, tels que la ſaignée, les purgatifs, les cauteres, les véſicatoires, les vomitifs, &c.

Douzieme objection. L'inoculation *eſt un mal moral. Il eſt mort quelques* inoculés: *le ſuccès de cette méthode n'eſt donc pas infaillible. On ne peut donc s'y ſoumettre ſans expoſer ſa vie, dont il n'eſt pas permis de diſpoſer.* L'inoculation *bleſſe donc les principes de la morale.* On ſeroit tomber l'objection, en prouvant que l'*inoculation* n'eſt jamais mortelle par elle-même, & qu'elle ne peut le devenir que par la faute ou l'imprudence du malade ou du medecin. On pourroit auſſi rétorquer l'argument contre la ſaignée, dont l'uſage n'eſt pas exempt de péril. Quand on ne compteroit que les piquûres d'arteres, on ne peut nier que la ſaignée n'ait été la cauſe directe d'un aſſez grand nombre de morts. Celui qui te fait ſaigner du bras expoſe donc ſa vie. Ce que l'on ne peut évidemment aſſurer de l'*inoculation*. Cependant aucun caſuiſte n'a porté le ſcrupule juſqu'à défendre la ſaignée, même de précaution. Mais venons à la réponſe directe, & combattons l'objection par les principes même qu'elle ſuppoſe.

Quiconque expoſe ſa vie ſans néceſſité, péche, dites-vous, *contre la morale. Or celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation, *expoſe ſa vie ſans néceſſité. Donc celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation, *péche contre la morale.* Voilà l'argument dans toute ſa force, & dans la forme rigoureuſe de l'école. Examinons-en toutes les propoſitions.

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer que votre principe *qu'il n'eſt pas permis d'expoſer ſa vie ſans néceſſité*, a beſoin d'être reſtraint pour être vrai. La morale ne défend pas à un homme charitable de viſiter des malades dans un tems de contagion, de ſé-

Digitized by Google

parer des gens qui ſe battent, de ſauver du feu ſes meubles ou ceux de ſon voiſin, &c. Or dans tous ces cas, il n'y a pas de néceſſité, proprement dite, d'expoſer ſa vie. Contentez-vous donc d'aſſurer qu'il n'eſt pas permis en bonne morale, de l'expoſer inutilement, & nous en conviendrons. Mais, ajoute-t-on, celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation*, expoſe ſa vie inutilement. La fauſſeté de cette propoſition ſaute aux yeux, puiſqu'il ne s'expoſe à un très-petit danger (que nous voulons bien ſuppoſer tel) que pour ſe ſouſtraire à un danger beaucoup plus grand. Loin de pécher contre la morale, il ſe conforme à ſes principes. Il ſait que ſa vie eſt un dépôt, & qu'il doit veiller à ſa conſervation : il prend le moyen le plus ſûr pour la garantir du danger dont elle eſt menacée.

*Treizieme objection. Quelque petit que puiſſe être le riſque de l'*inoculation, *ne ſait-il que d'un ſur mille, un pere doit-il expoſer ſon fils ? Si l'opération n'eût jamais été ſuivie d'aucun accident, le pere ne balanceroit pas, mais il ſait qu'il en arrive quelquefois. Il craint que ſon fils ne ſoit la victime d'un malheureux haſard. Peut-on le blâmer de ne vouloir rien riſquer?* C'eſt à ce pere ſi tendre & ſi craintif que s'adreſſe M. de la Condamine, dont nous emprunterons les expreſſions.

» Vos intentions ſont très-louables. Vous ne voulez, dites-vous, rien haſarder : je vous le conſeillerois, ſi la choſe étoit poſſible ; mais il faut haſarder ici malgré vous. Il n'y a point de milieu » entre *inoculer* votre fils & ne point l'*inoculer* ; il » faut ou prévenir la petite vérole, ou l'attendre. » Ce ſont deux haſards à courir, dont l'un eſt inévitable : il ne vous reſte plus que le choix.

» Voilà cent enfans, & votre fils eſt du nombre. » On les partage en deux claſſes. Cinquante vont » être *inoculés*, les cinquante autres attendront l'évenement. Des cinquante premiers, aucun ne mourra ; mais par le plus malheureux des haſards, il » ſeroit poſſible qu'il en mourût un : ſur les cinquante reſtans, la petite vérole ſe choiſira ſix victimes au moins, & pluſieurs autres ſeront défigurés. Il faut que votre fils entre abſolument dans » l'une de ces deux claſſes. Si vous l'aimez, le laiſſerez-vous dans la ſeconde? Haſarderez-vous ſix, » au lieu d'un, ſur cette vie ſi précieuſe, vous qui » ne voulez rien haſarder du tout ?

Mais quel ſeroit le deſeſpoir de ce pere, ſi malgré des eſpérances ſi flateuſes, ſon fils venoit à ſuccomber ſous l'épreuve de l'*inoculation?* « Crainte » chimérique ! Puiſque la petite vérole *inoculée* eſt » infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & » ſur-tout puiſque celui qui ne l'auroit jamais eu » naturellement, ne la recevra pas par l'*inoculation :* mais quand ce fils chéri mourroit, contre » toute vraiſemblance, le pere n'auroit rien à ſe » reprocher. Tuteur né de ſon fils, il étoit obligé » de choiſir pour ſon pupille, & la prudence a dicté » ſon choix. En quoi conſiſte cette prudence ; ſi ce » n'eſt à peſer les inconvéniens & les avantages, à » bien juger du plus grand degré de probabilité ? » Tandis qu'un inſtinct aveugle retenoit le pere, » l'évidence lui crioit : *de deux dangers entre leſquels » il faut opter, choiſis le moindre.* Devoit-il, pour » voir-il réſiſter à cette voix ? Le ſort a trahi ſon » attente, en eſt-il reſponſable ? Un autre pere crie » à ſon fils : *la terre tremble, la maiſon s'écroule, fortez, fuyez* ... Le fils ſort ; la terre s'ente'ouvre » & l'engloutit. Ce pere eſt-il coupable ? Le nôtre » eſt dans le même cas. Si ſa fille étoit morte en couche, ſe reprocheroit-il ſa mort ? Il en auroit » plus de ſujet : ce n'étoit pas pour ſauver la vie de » ſa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouchement, » & cependant il a plus expoſé ſes jours en la mariant, que ceux de ſon fils en le ſoumettant à » l'*inoculation*».

M. de la Condamine préſente diverſes images pour rendre plus ſenſible à ſes lecteurs la différence des riſques des deux petites véroles. Voici les plus frappantes :

» Vous êtes obligé de paſſer un fleuve profond & » rapide avec un riſque évident de vous noyer ſi » vous le paſſez à la nage : on vous offre un bateau. » Si vous dites que vous aimez encore mieux ne » point paſſer la riviere, vous n'entendez pas l'état » de la queſtion : vous ne pouvez vous diſpenſer » de paſſer à l'autre bord, on ne vous laiſſe que le » choix du moyen. La petite vérole eſt inévitable » au commun des hommes, quand ils ne ſont pas » enlevés par une mort prématurée ; le nombre des » privilégiés fait à peine une exception, & perſonne » n'eſt ſûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a » point paſſé le fleuve eſt dans la cruelle attente de » le voir forcé d'un moment à l'autre à le traverſer. » Une longue expérience a prouvé que de ſept qui » riſquent de le paſſer à la nage, un, & quelquefois deux ſont emportés par le courant : que de » ceux qui le paſſent en bateau, il n'en périt pas » un ſur trois cent, quelquefois pas un ſur mille : » héſitez-vous encore ſur le choix ?

» Tel eſt le ſort de l'humanité : plus d'un tiers » de ceux qui naiſſent ſont deſtinés à périr la premiere année de leur vie par des maux incurables » ou du moins inconnus : échappés à ce premier » danger, le riſque de mourir de la petite vérole » devient pour eux inévitable ; il ſe répand ſur tout » le cours de la vie, & croît à chaque inſtant. C'eſt » une loterie forcée, où nous nous trouvons intéreſſés malgré nous : chacun de nous y a ſon billet : » plus il tarde à ſortir de la roue, plus le danger » augmente. Il ſort à Paris, année commune, quatorze cent billets noirs, dont le lot eſt la mort. » Que fait-on en pratiquant l'*inoculation*? On change les conditions de cette loterie ; on diminue le » nombre des billets funeſtes : un de ſept, & dans » les climats les plus heureux, un ſur dix étoit fatal ; » il n'en reſte plus qu'un ſur trois cent, un ſur cinq » cent ; bien-tôt il n'en reſtera pas un ſur mille ; » nous en avons déja des exemples. Tous les ſiecles » à venir envieront au nôtre cette découverte : la » nature nous décimoit, l'art nous milléſime ».

A qui appartient-il de décider la queſtion : *ſi l'*inoculation *en général eſt utile & ſalutaire ?*

Les Medecins d'un côté, les Théologiens de l'autre, ont prétendu que l'*inoculation* étoit de leur compétence. Eſſayons de reconnoître & de fixer les bornes du reſſort de ces deux juriſdictions dans la queſtion préſente.

Parmi ceux qui ſont tentés, ſur le bruit public, d'éprouver l'efficacité de la petite vérole artificielle; les uns pour ſe déterminer, conſultent leur medecin, les autres leur confeſſeur. Pour ſavoir à qui l'on doit s'adreſſer, il faut fixer l'état de la queſtion.

Si l'*inoculation* n'eût jamais été pratiquée, & ſi quelqu'un propoſoit d'en faire le premier eſſai, cette idée ne pourroit manquer de paroître ſinguliere, biſarre, révoltante, le ſuccès très-douteux, l'expérience téméraire & dangereuſe. Le medecin faute de faits pour s'appuyer ne pourroit former que des conjectures vagues, peu propres à raſſurer la conſcience délicate d'un théologien charitable qui craindroit de ſe jouer de la vie des hommes. Peut-être le medecin & le théologien s'accorderoient-ils à ne pas même trouver de motifs ſuffiſans pour tenter cet eſſai ſur des criminels. Aujourd'hui que nous avons depuis 40 ans ſous les yeux mille & mille expériences dans toutes ſortes de climats, ſur des ſujets de tout

Digitized by Google

tout âge & de toutes sortes de conditions; l'état des choses a bien changé : mais avant que d'en venir à la question morale, nous en avons une autre à résoudre.

Lequel des deux court un plus grand risque de la vie, ou celui qui attend en pleine santé que la petite vérole le saisisse, ou celui qui la prévient en se faisant inoculer? Cette question est aujourd'hui la première qui se présente, & la plus importante de toutes. C'est d'elle que dépend la résolution de toutes les autres. Elle n'appartient, comme on le voit, ni à la Médecine ni à la Théologie. C'est une question de fait, mais compliquée, & qui ne peut être résolue que par la comparaison d'un grand nombre de faits & d'expériences, d'où l'on puisse tirer la mesure de la plus grande probabilité. Le risque de celui qui attend la petite vérole est en raison composé du risque d'avoir un jour cette maladie, & du risque d'en mourir s'il en est attaqué. Ce risque tout composé qu'il est, est appréciable, & sa détermination dépend du calcul des probabilités, qui, comme on sait, est une des branches de la Géométrie.

Remarquez sur-tout que dans la question proposée l'alternative d'attendre ou de prévenir la petite vérole, n'admet point de milieu. Cette question une fois résolue par la comparaison des deux risques (& il n'appartient qu'au géomètre de la résoudre), tera naître une autre question de droit, que nous n'osons appeller *théologique*, savoir, *si de deux risques inégaux dont l'un est inévitable, il est permis de choisir le moindre?* Il ne paroît pas qu'il soit besoin de consulter la Théologie pour répondre. La question deviendroit plus sérieuse & plus digne d'un théologien moraliste, s'il s'agissoit de décider si *de deux périls dont l'un est inévitable, la raison, la conscience, la charité chrétienne n'obligent pas à choisir le moindre, & jusqu'où s'étend cette obligation?* Si l'affirmative l'emportoit, & qu'il fût d'ailleurs démontré qu'il y a plus de risque en pleine santé d'attendre la petite vérole que de la prévenir par l'*inoculation*, on voit que cette opération devroit être non-seulement conseillée, mais prescrite.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'utilité générale de la méthode : quant à son application aux cas particuliers, le médecin rentreroit dans ses droits. Tel sujet n'a-t-il pas quelque disposition fâcheuse qui le rende inhabile au bénéfice de l'*inoculation?* Quels sont la saison & le moment les plus favorables? Quelles sont les préparations & les précautions nécessaires aux différens tempéramens? Sur tous ces points, & sur le traitement de la maladie on doit consulter un médecin qui soigne l'expérience à l'habileté. Le théologien & le médecin auront donc ici chacun leurs fonctions; mais dans le cas présent, je le répete, c'est au calcul à leur préparer les voies en fixant le véritable état de la question.

Conséquences des faits établis. Nous terminerons cet article par les réflexions qui terminent le premier mémoire de M. de la Condamine, & par les vœux qu'il fait pour voir s'établir parmi nous l'*inoculation*; moyen si propre à conserver la vie d'un grand nombre de citoyens.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il falloit que le tems donnât de nouvelles lumieres sur son utilité. Trente ans d'expérience ont éclairci tous les doutes, & perfectionné la méthode. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquieme en Angleterre, depuis que la pratique de l'*inoculation* est devenue plus commune, les yeux enfin se sont ouverts. C'est une vérité qui n'est plus contestée à Londres, que la petite vérole *inoculée* est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & qu'elle en garantit : enfin dans un pays où l'on s'est déchaîné long-tems avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert. L'évidence des faits & sur-tout la honte de soutenir une cause desespérée, ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour; il est tems que nous voyons ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure & de ce tribut honteux dont Thésée affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois? Un monstre altéré du sang humain s'en repaissoit depuis douze siecles : sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il choisissoit deux cent victimes, & sembloit faire grace quand il se bornoit à moins. Désormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monstre & de l'apprivoiser; elle a su le transformer en un animal domestique, qu'elle emploie à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France avec plus d'habitacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé qu'une quatorzieme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre ou plus de dix mille, est donc le nombre des malades de la petite vérole à Paris, année commune. Si tous les ans on *inoculoit* en cette ville dix mille personnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raison de trois par mille; mais en supposant contre toute probabilité qu'il mourût deux *inoculés* sur cent, au lieu d'un sur trois ou quatre cent, ce ne seroit jamais que deux cent personnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il est donc démontré que l'établissement de l'*inoculation* sauveroit la vie à douze ou treize cent citoyens par an dans la seule ville de Paris, & à plus de vingt cinq mille personnes dans le royaume, supposé, comme on le présume, que la capitale contienne le vingtieme des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans les siecles de ténebres, & que nous nommons *barbares*, la superstition des druides immoloit aveuglément à ses dieux ses victimes humaines; & dans ce siecle si poli, si plein de lumieres que nous appellons *le siecle de la Philosophie*, nous ne nous apperevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort chaque année dans la France seule, vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conserver à l'état. Convenons que nous ne sommes ni philosophes ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'*inoculation* s'établisse, il faut donc faire une loi pour obliger les peres à *inoculer* leurs enfans? Il ne m'appartient pas de décider cette question. A Sparte où les enfans étoient réputés enfans de l'état, cette loi fans-doute eût été portée; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de Lacédémone, que le siecle de Lycurgue est loin du nôtre : d'ailleurs la

Digitized by Google

loi ne ſeroit pas néceſſaire en France ; l'encouragement & l'exemple ſuffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'*inoculation* s'établira-t-elle un jour parmi nous ? Je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas juſqu'au point de déſeſperer du progrès de la raiſon humaine ; elle chemine à pas lents : l'ignorance, la ſuperſtition, le préjugé, le fanatiſme, l'indifférence pour le bien retardent ſa marche, & lui diſputent le terrein pas à pas ; mais après des ſiecles de combat vient enfin le moment de ſon triomphe. Le plus grand de tous les obſtacles qu'elle ait à ſurmonter, eſt cette indolence, cette inſenſibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéreſſe pas actuellement & perſonnellement ; indifférence qu'on a ſouvent érigée en vertu, que quelques philoſophes ont adoptée comme le réſultat d'une longue expérience, & ſous les ſpécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverſes qu'on ſe prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au riſque de perdre ſon repos le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions ſont bien propres à modérer le zele le plus ardent ; mais il reſte au ſage un tempérament à ſuivre, c'eſt de montrer de loin la vérité, d'eſſayer de la faire connoître, d'en jetter s'il peut la ſemence, & d'attendre patiemment que le tems & les conjonctures la faſſent éclore.

Quelqu'utile que ſoit un établiſſement, il faut un concours de circonſtances favorables pour en aſſurer le ſuccès ; le bien public ſeul n'eſt nulle part un aſſez puiſſant reſſort.

Etoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'*inoculation* en Circaſſie & chez les Géorgiens ? Rougiſſons pour eux, puiſqu'ils ſont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préſervatif ; ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au deſir de conſerver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher, & les proſtituer en Perſe & en Turquie. Quelle cauſe introduiſit ou ramena l'*inoculation* en Grece ? L'adreſſe & la cupidité d'une femme habile qui ſut mettre à contribution la frayeur & la ſuperſtition de ſes concitoyens. J'ai vû les Marſeillois à Conſtantinople faire *inoculer* leurs enfans avec le plus grand ſuccès : de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet uſage ſalutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuſe de l'exemple ? A Geneve celui d'un magiſtrat éclairé n'eût pas ſuffi, ſans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la déſolation dans les premieres familles. Dans la Guiane la crainte, peut-être le deſeſpoir de voir tous les Indiens périr l'un après l'autre ſans reſſources, purent ſeuls déterminer un religieux timide à faire l'eſſai d'une méthode qu'il connoiſſoit mal, & que lui-même croyoit dangereuſe. Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuſe qui porta l'*inoculation* en Angleterre : rien ne fait plus d'honneur à la nation angloiſe, au college des medecins de Londres, & au roi de la Grande-Bretagne, que les vûes qui la firent adopter, & les ſages précautions avec leſquelles elle y fut reçue ; mais n'a-t-elle pas eſſuyé trente ans de contradiction ?

Quand toute la France ſeroit perſuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous ſans la faveur du gouvernement ; & le gouvernement ſe déterminera-t-il jamais à la favoriſer ſans conſulter les témoignages les plus déciſifs en pareille matiere ?

C'eſt donc aux facultés de Théologie & de Médecine ; c'eſt aux Académies ; c'eſt aux chefs de la Magiſtrature, aux Savans, aux gens de Lettres, qu'il appartient de bannir des ſcrupules fomentés par l'ignorance, & de faire ſentir au peuple que ſon utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'état, que la conſervation des hommes ſont intéreſſés à l'établiſſement de l'*inoculation*. Quand il s'agit du bien public, il eſt du devoir de la partie penſante de la nation d'éclairer ceux qui ſont ſuſceptibles de lumiere, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule ſur qui l'évidence n'a point de priſe.

Faut-il encore des expériences ? Ne ſommes-nous pas aſſez inſtruits ? Qu'on ordonne aux hôpitaux de diſtinguer ſoigneuſement dans leurs liſtes annuelles, le nombre de maladies & de morts de chaque eſpece de maladie, comme on le pratique en Angleterre ; uſage dont on reconnoîtroit avec le tems de plus en plus l'utilité : que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'*inoculation* ſe faſſe ſur cent ſujets qui s'y ſoumettront volontairement ; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle ; que tout ſe paſſe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, ſous les yeux & ſous la direction d'un adminiſtrateur dont les lumieres égalent le zele & les bonnes intentions. Que l'on compare enſuite la liſte des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public : les moyens de s'éclaircir & de réſoudre les doutes, s'il en reſte, ne manqueront pas, quand, avec le pouvoir, on aura la volonté.

L'*inoculation*, je le répete, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt ; mais quand arrivera ce jour ? Oſerai-je le dire ? Ce ne ſera peut-être que lorſqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de ſi vives allarmes, & qui ſe convertit en tranſport de joie (la petite vérole de M. le Dauphin), réveillera l'attention publique ; ou, ce dont le ciel veuille nous préſerver, ce ſera dans le tems funeſte d'une cataſtrophe ſemblable à celle qui plongea la nation dans le deuil, & parut ébranler le trone en 1711. Alors ſi l'*inoculation* eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus cheres eſpérances, nous euſſent fait recevoir comme un préſent du ciel ce préſervatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais à la honte de cette fiere raiſon, qui ne nous diſtingue pas toujours aſſez de la brute, le paſſé, le futur, font à peine impreſſion ſur nous : le préſent ſeul nous affecte. Ne ſerons-nous jamais ſages qu'à force de malheurs ? Ne conſtruirons-nous un pont à *Neuilly*, qu'après que Henry IV. aura couru riſque de la vie en y paſſant le bac ? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de ſon ſang ?

Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom : mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuſer de n'avoir expoſé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réflechir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une aſſemblée de gens éclairés. Puiſſe cet écrit ne m'attirer que ce ſeul reproche ! Loin de le craindre, je le deſire : & ſur-tout puiſſe-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois diſpenſé de rappeller, que *ſi l'uſage de l'inoculation étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut* inoculée, *on eût déjà ſauvé la vie à près d'un million d'hommes, ſans y comprendre leur poſtérité !*

Quoique nous ayons tâché dans cet article de ne rien omettre d'eſſentiel de ce qui concerne l'*inoculation*, nous indiquerons pour la ſatisfaction des le-

Digitized by Google

teurs, quelles ſont les ſources où nous avons puiſé. Nous regrettons que la réfutation de la lettre de Wagſtaffe au docteur Freind par le docteur Arbuthnott, ſous le nom de Maitland (Londres 1723); l'analyſe de l'*inoculation*, par le docteur Kirk-Patrick, (Londres 1754); le traité hollandois ſur les avantages de cette méthode, par une ſociété de medecins & de chirurgiens de Rotterdam, n'ayent pas été traduits en françois. Les meilleurs ouvrages ſur l'*inoculation* en notre langue, & dont nous conſeillons la lecture à ceux qui deſirent s'inſtruire plus amplement ſur cette matiere, ſont la *lettre de* M. de la Coſte à M. Dodart, (*Paris* 1723); le *recueil de pieces concernant l'*inoculation, (Paris 1756), par M. de Montucla, auteur de l'hiſtoire des Mathématiques; on y trouvera la traduction des écrits latins de Timoni & Pilarini; celle des relations angloiſes, des ſuccès de la petite vérole artificielle, par Meſſieurs Jurin & Scheuchzer, depuis 1721 juſqu'en 1729, & une notice de la plûpart des écrits pour & contre, *&c.* Un autre recueil imprimé à la Haie en 1756; le traité de l'*inoculation* de M. Butini, Paris 1752; le mémoire de M. Guyot, *tome II. des Mém. de l'académie de Chirurgie*; l'eſſai apologétique de M. Chais, *la Haie 1754*; l'*inoculation* juſtifiée de M. Tiſſot, *Lauſanne 1754*; la lettre du même à M. de Haen *ibid. 1759*: enfin, les deux mémoires & les lettres imprimées de M. de la Condamine, dont nous avons fait le plus d'uſage dans cet article.

Quant aux écrits contre l'*inoculation*, nous les avons indiqués dans l'hiſtoire que nous avons donnée de la méthode; mais quand on a lû la lettre de Wagſtaffe, doyen des *anti-inoculiſtes*, au docteur Freind, qui a été imprimée pluſieurs fois en françois, on ne trouve plus rien de nouveau dans les ouvrages des autres, qui n'ont fait que répéter ſes objections, & diſſimuler les réponſes qu'on y a faites.

INOCULATION, terme que l'uſage a conſacré à l'opération par laquelle on communique au corps ſain la petite vérole par application, ou par inſertion.

Les plus anciens monumens de cette opération bien conſtatés, ſe trouvent chez un peuple dénué des Arts, & en particulier de celui de la Médecine. Il eſt vraiſemblable que les ravages de la petite vérole inſpirerent aux Arméniens la crainte qui accompagne & qui fait par-tout ſes funeſtes effets. Il ſe joignit un ſecond intérêt à celui de la vie qui ne vaut que quelques ſols par jour pour un million d'Européens. Les Arméniens ſont un commerce honteux à l'humanité, des femmes de Georgie & de Circaſſie, qui ſont les plus belles de l'Orient; on ſait qu'ils les achettent & les revendent à raiſon de leur beauté. La perte que la petite vérole leur cauſoit, combinée avec une obſervation très-ſimple, que les effets funeſtes de cette maladie ſur la vie & ſur la beauté, augmentoient avec l'âge, fixa leur attention ſur une expérience que quelque heureux haſard vraiſemblablement leur fit faire. L'eſprit de calcul, toujours ingénieux, y trouva ſon compte, & conſacra une méthode qui ſans danger pour les enfans aſſûroit la valeur, en conſervant la vie & la beauté des adultes. Cette méthode très-ſimple & très-informe dans ſon origine, ſe répandit inſenſiblement à Conſtantinople & à Smyrne. Les Arméniens l'enſeignerent aux Grecs qui y ſont établis, & qui, ſelon les apparences, n'en ont jamais connu ni l'inventeur ni la date. Un italien nommé *Pilarini*, qui étoit à Conſtantinople au commencement de ce ſiecle, fut le premier medecin qui fit l'heureux eſſai de cette méthode ſur quatre enfans d'un grec de ſes amis; il en informa la ſociété royale de Londres; & ſa lettre qui eſt pleine de bon ſens & de franchiſe, fut imprimée dans les *Tranſactions philoſophiques*, en 1716. Il aſſuroit dès-lors que le ſuccès de cette méthode n'étoit plus conteſté chez les Grecs; il n'y eſt point queſtion des Turcs qui ne peuvent pas *inoculer*.

Timoni, autre medecin italien demeurant à Conſtantinople, avoit adreſſé deux ans auparavant à la même ſociété royale, une relation à-peu près ſemblable, moins ſage cependant que la précédente. Le peu d'attention qu'il y donne à la préparation, induiſit à erreur bien des gens qui n'imaginent pas que ceux qui vivent pour manger, doivent être tout autrement traités que ceux qui ne mangent que pour vivre. Ce dernier cas étoit celui des Circaſſiens; l'autre malheureuſement n'étoit que trop celui des Anglois & de quantité d'Européens, pour qui les précautions de la préparation ſont d'autant plus néceſſaires que leurs mœurs ſont altérées.

Ce fut à la ſollicitation du chevalier Hans Sloane, & du fameux Sherard, conſul d'Angleterre en Turquie, que Pilarini fit ſa relation. Ce n'étoit juſqu'ici pour les Anglois qu'un objet de curioſité; mais Milady Wortley-Montaigu, ambaſſadrice à la Porte, y ayant fait *inoculer* en 1717, ſon propre fils âgé de ſix ans, fixa ſur elle les regards de ſa nation, & préparant dès-lors les eſprits, de retour à Londres en 1721, elle les gagna tout-à-fait, en faiſant *inoculer* ſa fille. Le mois d'Avril de cette année fut donc l'époque de l'*inoculation* en Angleterre.

L'état dangereux de la princeſſe royale qui fut alors très-mal de la petite vérole naturelle, donna de l'inquiétude à la princeſſe de *Galles* pour ſes autres enfans; elle fit demander au roi par le chevalier Hans-Sloane, la permiſſion de les faire *inoculer*. Le roi y conſentit, & permit à Charles Maitland, chirurgien de Milady Montaigu, d'en faire l'expérience ſur ſix malfaiteurs condamnés à mort. Cette opération ſe fit le 9 Août 1721, ſur trois hommes & trois femmes d'âge & de tempérament différens.

Marie North avoit	36	ans.
Anne Tompion, ...	25	
Jean Cauthery, ...	25	
Jean Alcock, ...	20	
Eliſabeth Harriſſon, . . .	19	
Richard Evans, ...	19	

Quatre jours après, Maitland inquiet de l'effet de l'opération, la répéta de nouveau ſur les mêmes criminels; *Richard Evans* fut le ſeul qui ne fut pas *inoculé* deux fois; ſes plaies étoient ſeches & fermées le ſixieme jour; il avoit eu dans la priſon la petite vérole naturelle au mois de Septembre de l'année précédente. Les cinq autres l'eurent très-heureuſement, & ſortirent bien portans de priſon le ſixieme Septembre. Eliſabeth Harriſſon fut la plus malade avant l'éruption; on avoit fait fur elle une double expérience, outre l'opération ordinaire; on porta dans ſon nez du pus variolique avec un pinceau. Cet eſſai n'ayant pas paru ſuffiſant, on en fit encore un ſecond ſur cinq enfans de la paroiſſe de S. James; l'événement fut également heureux.

Deux des princeſſes furent alors hardiment *inoculées*; & de 182 perſonnes qui le furent dans le courant de cette année, il n'en mourut que deux. De 897 qui le furent juſqu'en 1728, il en mourut 17, tandis qu'il paroit par les bills mortuaires que dans ce même eſpace de tems, la petite vérole naturelle avoit emporté un douzieme du total des morts.

Ces premiers eſſais ne furent guere moins heureux dans la nouvelle Angleterre: il n'en mourut que ſix de 282, qui furent *inoculés* depuis le commencement juſqu'à la fin de 1722. En rapprochant ces deux nombres, on voit que de 1179 perſonnes *inoculées* en Europe & en Amérique, il n'en étoit

Digitized by Google

pas mort deux de cent. De ſi grands ſuccès devoient inſpirer une confiance générale ; mais la mort de deux jeunes ſeigneurs intimida au point, que l'*inoculation* en fut pendant quelque tems ſuſpendue. L'Aſie l'avoit donnée à l'Europe, l'Amérique la lui rendit. Une petite vérole très-meurtriere ayant été portée de l'Afrique dans la Caroline méridionale en 1738, de cent malades il en mourut vingt. On prit le parti d'*inoculer* ; & de 800 malades, il n'en mourut que neuf. On fut tout auſſi heureux en Penſylvanie ; un gentilhomme de S. Chriſtophe, de 300 negres n'en perdit pas un. De 2109 *inoculés* en 1752 dans la nouvelle Angleterre, il n'en mourut que 31. De 3209 *inoculés* en Amérique, il n'en eſt donc mort que 40, ce qui ne fait qu'un ſur 80.

De tels ſuccès ne pouvoient manquer de faire du bruit en Angleterre ; l'*inoculation* s'y rétablit ; on y donna plus d'attention ; la préparation ſe fit avec plus de ſoin ; l'expérience enfin la rendit plus ſûre. On l'a perfectionnée au point, que de 1500 perſonnes *inoculées*, il n'en eſt mort que trois ; & ſur mille, un maître de l'art (M. Ranby) n'en a pas perdu un ſeul. Il paroît donc que tout dépend du choix des ſujets & de la préparation.

Une méthode devenue auſſi ſûre, & qui réunit en elle tous les avantages poſſibles, devoit naturellement ſe répandre en Europe : ce ne fut pourtant qu'en 1748, que M. Tronchin, inſpecteur du college des medecins à Amſterdam, & depuis profeſſeur de Médecine à Genève, *inocula* à Amſterdam ſon fils aîné. La crainte qu'il avoit eue de perdre le plus jeune, qui paſſa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, l'y détermina. Cette *inoculation* fut la premiere qu'on vit dans l'Europe chrétienne (*a*) hors des îles britanniques. M. Tronchin la fit ſur neuf autres perſonnes avec un grand ſuccès. La petite vérole ceſſa, & l'année d'après M. Tronchin étant allé faire un voyage à Genève, il y conſeilla l'*inoculation* ; ſa famille en donna l'exemple ; on le ſuivit ; & cette opération s'y eſt ſi bien ſoutenue, que de deux cent perſonnes qui y ont été *inoculées*, il n'en eſt mort qu'une ſeule. La petite vérole ayant reparu à Amſterdam en 1752, l'année ſuivante on *inocula* de nouveau ; les familles les plus reſpectables montrerent l'exemple ; on le ſuivit à la Haye. M. Schwenke, profeſſeur d'Anatomie & célebre medecin, donna à cette méthode tout le crédit qu'elle peut avoir. Ses ſuccès répétés la confirmerent, & l'ont enfuite répandue dans les principales villes de la Hollande, où elle a triomphé des préjugés les plus opiniâtres & les plus ſpécieux. Depuis ce tems-là, elle s'eſt répandue en Allemagne, en Suede, & en Dannemark. La France réſiſtoit encore malgré la force de l'exemple & des raiſons qu'un de ſes plus célebres académiciens avoit expoſé avec autant de vérité que d'eſprit & de force : mais S. A. S. Monſieur le duc d'Orléans, le plus tendre & le plus ſage des peres, prit enfin la réſolution de faire *inoculer* ſes enfans. Il les confia à M. Tronchin, & donna en 1756 à toute la France un exemple de fermeté & de ſageſſe dont elle lui ſera toujours redevable.

L'*inoculation* du duc de Chartres & de Mademoiſelle, ſera l'époque de cette opération en France.

Les premiers détails de cette opération, avant ce que Timoni & Pilarini en ont dit, ſe ſont perdus dans le ſilence & dans l'obſcurité du tems. Il paroît ſeulement qu'elle étoit dans les mains de quelques femmes grecques, & que ſes premiers ſuccès ne furent dûs qu'à la conſtitution des ſujets, dont les mœurs & le genre de vie très-ſimple & très-uniforme exigeoient peu de préparation. La charlatanerie preſqu'auſſi ancienne que la peur de la mort, & qui naît par-tout de la crainte des uns, & de la fourberie des autres, ne reſpecta pas cette opération. Une vieille theſſalienne plus adroite que les autres, trouva le moyen de perſuader aux Grecs que ce n'étoit pas une invention humaine ; la ſainte Vierge, diſoit-elle, l'avoit revélée aux hommes, & pour la ſanctifier, elle accompagnoit ſon opération de ſignes de croix, & de prieres qu'elle marmotoit entre ſes dents, & qui lui donnoient un air de myſtere. Indépendamment de ſon ſalaire, elle exigeoit toujours quelques cierges qu'elle préſentoit à la Vierge. Ce préſent fouvent réuſſi intéreſſoit les prêtres grecs en ſa faveur ; ils devenoient ſes protecteurs, & pour augmenter l'illuſion, elle faiſoit ſes piquûres en haut du front, au menton & près des oreilles ; cette eſpece de croix faiſoit impreſſion ſur le peuple : il lui faut toujours du merveilleux. La préparation ſe réduiſoit alors à un purgatif, à l'abſtinence de viandes, d'œufs & de vin pendant quelques jours, & à ſe défendre du grand air & du froid, en ſe tenant renfermé. Le pus variolique pour l'*inoculation* ſe prenoit toujours d'un enfant ſain, dont la petite vérole étoit de la meilleure eſpece naturelle ou artificielle, indifféremment. Il paroît que dans ce tems là on n'employoit point les inciſions, on ſe contentoit de piquûres qu'on faiſoit où l'on vouloit ; au moyen d'une aiguille d'argent émouſſée, on mêloit un peu de pus avec le ſang qui en ſortoit, & on couvroit les petites plaies pour que le frottement ne dérangeât pas l'opération. On ne laiſſoit cet appareil que cinq ou ſix heures, après leſquelles on l'ôtoit. Pendant trois ou quatre ſemaines on nourriſſoit l'*inoculé* de crême d'orge & de farine, & de quelques légumes : voilà à quoi ſe réduiſoit la premiere opération grecque ; il n'en falloit pas davantage. D'autres précautions devenues abſolument néceſſaires, relativement à d'autres mœurs & à une autre façon de vivre, étoient inutiles à un peuple, dont la ſimplicité de la diete égaloit celle des premiers tems ; il paroît que dans tous les cas quelques piquûres auroient pû ſuffire.

Timoni le premier imagina les inciſions. Les hommes ſe portent volontiers à imaginer des changemens dans les choſes mêmes où ils ſont le moins néceſſaires. Timoni prétendit, on ne ſait pourquoi, qu'on devoit faire des inciſions dans les parties les plus charnues, il voulut que ce fût aux bras. Maitland adopta cette pratique, il l'apporta à Londres, l'uſage l'y confacra. Elle avoit cependant d'aſſez grands inconvéniens dans les enfans & dans les adultes : la peur de l'inſtrument tranchant & la douleur de l'inciſion, jette dans l'ame des enfans une terreur qui ſe renouvelle à chaque panſement par la crainte qu'il leur inſpire. On en a vû plus d'une fois qui en ont pris des convulſions, toujours à craindre dans un cas où il eſt de la derniere importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale. L'irritation du biceps ſur lequel ſe fait l'inciſion, irritation néceſſairement produite par l'inflammation qui ſuit l'inciſion, augmente très-ſouvent la fievre, & cauſe juſques ſous l'aiſſelle une douleur quelquefois vive, & preſque toujours inquiétante. L'artere & le nerf axillaire en ſont agacés, & l'irritation de ce nerf ſe communique au genre nerveux ; celle de l'artere, au moyen de la ſous-claviere dont elle eſt la continuation, ſe communique de proche en proche à l'aorte aſcendante, d'où elle prend ſa naiſſance ; tous les rameaux donc de l'artere ſous-claviere & de l'aorte aſcendante s'en reſſentent plus ou moins, la mammaire interne, la médiaſtine, la péricardine, la petite diaphragmatique ; autrement dite la ſupérieure, la thymique, la trachéale, la vertébrale,

(*a*) Ce fait n'eſt pas exactement vrai ; on en avoit fait pluſieurs à Hanovre : le feu Prince de Galles y avoit été inoculé. Roncalli parle d'une inoculation faite à Breſcia en 1739, & qui réuſſit.

Digitized by Google

les cervicales, & quelquefois les intercoſtales ſupérieures, les carotides enfin, toutes deſtinées à la tête & aux parties ſupérieures, participent à l'irritation. Les rameaux ſupérieurs de l'artere axillaire, qui ſont la mammaire externe, les thorachiques ſupérieures & inférieures, les ſcapulaires internes & externes & l'humérale, y ſont encore plus expoſées.

Ce méchaniſme explique comment l'*inoculation* faite aux bras, augmente l'éruption à la tête & les accidens qui l'accompagnent; il décide par conſéquent pour l'*inoculation* aux jambes, dont l'éloignement de la tête & la nature des parties qui en ſont affectées par proximité ou par ſympathie, donnent bien de l'avantage. L'expérience le confirme, & c'eſt elle qui depuis pluſieurs années a déterminé M. Tronchin à abandonner l'ancienne méthode, & à *inoculer* aux jambes. Tout l'effort de l'éruption de Mademoiſelle d'Orléans fut aux jambes, & il eſt très-vraiſemblable que ſans les larmes qui coulent ſi facilement à ſon âge, elle n'en auroit pas eu aux paupieres.

Un autre deſavantage de l'*inoculation* aux bras, c'eſt qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché ſur le dos, & de s'y tenir pendant pluſieurs jours; la chaleur des reins en particulier & de l'épine du dos en général, que les maîtres de l'art craignent tant, eſt une raiſon plus que ſuffiſante pour préférer une méthode qui laiſſe au corps la liberté de ſes mouvemens, & qui maintient dans toutes ſes parties une égalité de chaleur, & une température ſi favorable à l'éruption.

Il eſt aiſé de conclure de ce qui a été dit, qu'il eſt indifférent pour les adultes que l'*inoculation* ſe faſſe au moyen des véſicatoires ou par inciſion, pourvû qu'elle ſe faſſe aux jambes. Il n'en eſt pas de même des enfans, la méthode la plus facile & la plus douce eſt non-ſeulement préférable, mais elle paroît néceſſaire. L'application & le panſement des petits véſicatoires eſt, pour ainſi dire un jeu; ils n'ont rien qui effraye, & le traitement s'en fait ſans douleur: peut-être même que la guériſon en eſt plus prompte, vingt-un jours y ſuffiſent.

Maitland tranſmit à-ſes ſucceſſeurs l'opération de Timoni, telle qu'il l'avoit reçue de ſon maître; la préparation lui appartenoit auſſi: la complaiſance avec laquelle on adopta celle-là, ne ſe démentit point dans celle-ci. Timoni étoit un maître avantageux, dont la vivacité & la prévention étoient incompatibles avec l'heureuſe défiance qui caractériſe les bons guides; il eſt même poſſible qu'accoutumé aux Grecs, dont la vie ſimple & frugale eſt un régime, il n'imagina pas que l'*inoculation* portée chez des peuples dont la vie ordinaire eſt un excès, exigeroit plus de précautions, & c'étoit aux Anglois ſur-tout d'en faire la remarque. Mais qui ne ſait que l'exemple ſéduit aiſément la raiſon, que les plus grands medecins en ſont quelquefois les dupes, & que les malades en ſont ſouvent les victimes. On crut qu'il falloit ſuivre Timoni, & on ne tint compte ni de la différence du climat, ni de celle des mœurs & des alimens. C'eſt à ce manque d'attention qu'on doit attribuer les premiers accidens de l'*inoculation*, & ce n'eſt pas la ſeule fois qu'on a mis injuſtement ſur le compte de l'art les fautes des artiſtes. Cette reflexion eſt ſi vraie, que nous avons nommé un maître de l'art, qui de mille *inoculés* n'en a pas perdu un ſeul. Il n'en faut pas tant pour prouver que de ſi grands ſuccès de l'*inoculation* entre les mains des habiles gens, portent avec eux les caracteres de la bénédiction divine.

Ainſi toutes les objections qu'on a élevées contre l'*inoculation* confiée à des yeux éclairés & à des mains ſages, ſe détruiſent par les faits, excepté celles que la malice, l'ignorance, la jalouſie ou l'opiniâtreté, oſent imaginer; on leur donne du prix en y répondant, & c'eſt le ſeul qu'elles puiſſent avoir.

La petite vérole artificielle préſerve de la contagion, tout comme la petite vérole naturelle; & s'il étoit vrai, ce qui n'a pas encore été décidé, qu'il y eût quelques exceptions à cette regle générale, on pourroit tout au-plus en conclure, que la prudence prend quelquefois des précautions inutiles. L'*inoculation* ne communique aucune autre maladie, quoique la preuve n'en ſoit que négative; qui eſt-ce qui ne s'en contentera pas? la choſe n'eſt pas ſuſceptible d'une preuve poſitive. (*a*) Trente années d'obſervations, dont aucune juſqu'à préſent ne l'invalide, doivent nous tranquilliſer; où eſt d'ailleurs le medecin ſage qui n'exige qu'on ſoit attentif ſur le choix du pus dont on ſe ſert pour *inoculer*? Si après tout ce qui a été dit & écrit ſur cette matiere, il étoit beſoin d'encouragemens, la petite vérole naturelle nous les donneroit en foule. C'eſt aux vrais medecins, & le nombre en eſt bien petit, à apprécier les complimens que les adverſaires de l'*inoculation* leur prodiguent; ils avoueront tout d'une voix, que dans les grandes épidémies les reſſources de l'art ſont très-petites, & les billets mortuaires n'en ſont que trop foi. Que ſeroit-ce ſi on ajoûtoit, que peut-être l'art même rend la mortalité plus grande, & que la petite vérole eſt de toutes les maladies celle qu'on traite le plus mal? Epargnons au lecteur des réflexions auſſi triſtes, & aux medecins un compte auſſi mortifiant; chacun peut aiſément juger de ce qui ſe paſſe ſous ſes yeux; car quel eſt le pays, la ville, le bourg ou le village dont cette cruelle maladie ne décime les habitans? Montpellier qui paſſe en France pour être un des ſanctuaires de l'art, en a fait de nos jours la triſte expérience; mais tout le monde ne ſait pas qu'au Bréſil la petite vérole eſt mortelle pour le plus grand nombre d'habitans, que dans l'Amérique méridionale, elle fait autant de ravage que la peſte; qu'en Barbarie & au Levant, de cent il en meurt plus de trente. Paſſons ſous ſilence les victimes qu'elle laiſſe languiſſantes & privées de la vûe & de l'ouïe, mutilées & couvertes de cicatrices. *Article de M. TRONCHIN.*

INOCULATION, ſ. f. (*Jardinage*) c'eſt l'action d'entrer en bouton, en écuſſon, dont parlent aſſez ſouvent Virgile, Pline, Columelle. *Voyez* GREFFE.

INODORE, SUBSTANCE, (*Chimie & mat. med.*) on appelle ainſi toute ſubſtance qui eſt naturellement dépourvue de principe aromatique ou odorant. *Voy.* ODORANT *principe.* (*B*)

INOFFICIEUX, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui nuit aux droits que quelqu'un avoit à eſpérer. On appelle *teſtament inofficieux* le teſtament dans lequel ceux qui ont droit de légitime, ſont exhérédés ou paſſés ſous ſilence.

On appelle *donation inofficieuſe* & *dot inofficieuſe*, celles qui ſont ſi exceſſives qu'il ne reſte pas de quoi fournir les légitimes. *Voyez* INOFFICIOSITÉ, TESTAMENT, LÉGITIME & QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt tout ce qui ſe fait contre le devoir naturel, *quaſi contra officium pietatis.*

Voyez ci-devant INOFFICIEUX & PLAINTE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ *plainte d'*, *inofficioſi querela*, (*Droit Romain*) action accordée chez les Romains aux enfans exhérédés, par laquelle action ils faiſoient examiner en juſtice, non ſi le teſtateur avoit eu le pouvoir de donner ſes biens, pour de juſtes cauſes,

(*a*) La preuve poſitive n'exiſtoit pas ou n'étoit pas encore devenue publique, quand ce Mémoire a été écrit.

Digitized by Google

à d'autres qu'à eux, mais seulement ſi les raiſons qui l'avoient porté à faire une diſpoſition auſſi contraire aux ſentimens naturels, étoient ſuffiſantes. Que s'il paroiſſoit qu'il y eût été uniquement pouſſé par quelque ſurpriſe, quelque artifice, quelque fraude, ou qu'il eût agi par pure biſarrerie, la ſucceſſion étoit adjugée d'autorité publique à ceux qui auroient hérité par le teſtament même, ſi le défunt l'eût fait ſans paſſion, ſans prévention, & ſans un travers d'eſprit extraordinaire; cependant, pour adoucir en quelque choſe ce que la *plainte d'inofficioſité* renfermoit d'injurieux à la mémoire du teſtateur, les enfans déshérités prenoient la tournure de ſoutenir que leur pere n'avoit pas eu l'uſage libre de ſon bon ſens, lorſqu'il avoit teſté; mais au fond cette tournure n'étoit qu'un jeu d'eſprit, & la déciſion des juges reſtoit comme parmi nous toujours arbitraire, ce qui eſt un grand défaut dans la juriſprudence. *Voyez* ici Mornacius, *ad leg. II & IV. ff. de inoffic. teſtam.* Grotius, dans ſes *ſparſiones florum* ſur ces lois; M. Noodt, ſur *digeſt. lib. V. tit. ij. de inoffic. teſtam.* Domat, *lois civiles, part. II. liv. III. tit. ij.* les *obſervations* de M. de Byncker shoek, *lib. II. cap. xij.* Puffendorf. (*D. J.*)

INONDATION, ſ. f. (*Phyſ.*) débordement d'eaux qui ſortent de leur lit.

« Preſque tous les pays arroſés par de grands » fleuves, dit M. de Buffon dans le *premier volume* » *de ſon hiſtoire naturelle*, ſont ſujets à des *inonda-* » *tions* périodiques ſur tous les pays bas & voiſins de » leur embouchure; & les fleuves qui tirent leurs » ſources de fort loin, font ceux qui débordent le » plus régulierement. Tout le monde a entendu par- » ler des *inondations* du Nil; il conſerve dans un » grand eſpace, & fort loin dans la mer, la douceur » & la blancheur de ſes eaux. Strabon & les autres » anciens auteurs ont écrit qu'il avoit ſept embou- » chures; mais aujourd'hui il n'en reſte que deux qui » ſoient navigables; il y a un troiſieme canal qui deſ- » cend à Alexandrie, pour remplir les citernes, & » un quatrieme canal qui eſt encore plus petit; com- » me on a négligé depuis fort long-tems de nettoyer » les canaux, ils ſe ſont comblés: les anciens em- » ployoient à ce travail un grand nombre d'ouvriers » & de ſoldats, & tous les ans, après l'*inondation*, » l'on enlevoit le limon & le ſable qui étoient dans » les canaux; ce fleuve en charrie une très-grande » quantité. Tout le plat pays d'Egypte eſt monté » par le Nil; mais ce débordement eſt bien moins » conſidérable aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois » (*voyez* FLEUVE); car Hérodote nous dit que le Nil » étoit cent jours à croître, & autant à décroître; ſi » le fait eſt vrai, on ne peut guere en attribuer la » cauſe qu'à l'élevation du terrein que le limon des » eaux a hauſſé peu-à-peu, & à la diminution de la » hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique » dont il tire ſa ſource: il eſt aſſez naturel d'imaginer » que ces montagnes ont diminué, parce que les » pluies abondantes qui tombent dans ces climats » pendant la moitié de l'année, entraînent les ſables » & les terres du deſſus des montagnes dans les val- » lons, d'où les torrens les charient dans le canal du » Nil, qui en emporte une bonne partie en Egypte, » où il les dépoſe dans ſes débordemens.

» Le Nil n'eſt pas le ſeul fleuve dont les *inonda-* » *tions* ſoient périodiques & annuelles; on a appel- » lé la riviere de Pégu *le Nil indien*, parce que ſes » débordemens ſe font tous les ans régulierement; » il inonde ce pays à plus de trente lieues de ſes » bords, & il laiſſe comme le Nil un limon qui fer- » tiliſe ſi fort la terre, que les pâturages y devien- » nent excellens pour le bétail, & que le riz y vient » en ſi grande abondance, qu'on en charge tous les » ans un grand nombre de vaiſſeaux, ſans que le pays » en manque. Quelques autres fleuves débordent » auſſi tous les ans (*voyez* FLEUVE); mais tous les » autres fleuves n'ont pas des débordemens périodi- » ques, & quand il arrive des *inondations*, c'eſt un » effet de pluſieurs cauſes qui ſe combinent pour » fournir une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordi- » naire, & pour retarder en même tems la vîteſſe » du fleuve ». Voyez *les articles* FLEUVE & DÉBORDEMENT.

INOPINÉ, adj. (*Gram.*) qui vient ſans être attendu. Un accident *inopiné*; un bonheur *inopiné*; ainſi il ſe prend en bonne & en mauvaiſe part.

INOSARCION, (*Hiſt. nat.*) nom donné à une eſpece d'émeraude par les anciens naturaliſtes. On dit que cette pierre n'étoit pas d'une couleur nette & pure comme celle des belles émeraudes; mais elle avoit des veines qui faiſoient que la lumiere y étoit réfléchie, de maniere qu'on y voyoit des couleurs changeantes comme celles de la queue du paon, & de la gorge des pigeons. *Supplem.* de Chambers.

INOUÏ, adj. (*Gram.*) dont on n'a pas encore entendu parler. On dit le cas eſt *inouï*; l'action eſt *inouïe*; il eſt *inoui* qu'on ait puni deux fois pour la même faute. Il ſe prend encore dans un autre ſens, comme dans ces vers:

Cerbere on eſt ému; ſes oreilles avides
Savourent des accens aux enfers inouïs;
Et ſur le front des Eumenides
Les ſerpens en ſont réjouis.

INOWLADISLOW, *Inuſladiſlovia*, (*Géog.*) ville de Pologne, capitale de la Cujavie, avec un fort & un château où réſide l'évêque de Gneſne; elle eſt ſituée ſur le bord méridional de la Viſtule, à 32 lieues N. O. de Varſovie, 15 N. O. de Lembourg. *Long.* 37. 15. *lat.* 52. 38. (*D. J.*)

IN PACE (*Hiſt. eccléſ.*) eſt un mot latin qui ſe dit chez les moines, d'une priſon où l'on enferme ceux qui ont commis quelque grande faute.

On faiſoit autrefois pluſieurs cérémonies pour mettre un religieux *in pace*; mais elles ne ſont plus d'uſage aujourd'hui. *Voyez* PRISON.

On dit auſſi de ceux qu'on a mis dans une priſon perpétuelle, qu'on les a mis *in pace*.

On dit auſſi quelquefois *requieſcat in pace*, qui ſont des mots latins dont l'Egliſe ſe ſert dans les prieres qu'elle fait à Dieu, pour que les ames des fideles défunts repoſent en paix.

On met auſſi ces mots au bas des épitaphes, à la place de ceux dont ſe ſervoient les anciens Romains, S. T. T. L. c'eſt-à-dire, *ſit tibi terra levis*, que laterre vous ſoit legere; ou *ſit humus cineri non onoroſa tuo*. Voyez *Diſt. de Trévoux.*

IN-PROMPTU, (*Littérat.*) eſt un terme latin fort uſité en françois & en anglois, pour ſignifier un ouvrage fait ſans précaution & ſur le champ, par la force & la vivacité de l'eſprit.

Pluſieurs perſonnes font paſſer pour des *in promptus* des pieces qu'ils ont faites à loiſir & de ſang froid.

INQUANT, ſ. m. (*Juriſp.*) ancien terme de pratique, qui eſt encore uſité dans quelques provinces, pour exprimer les encheres. Ce terme vient du latin *in quantum* que l'on diſoit pour demander à combien la choſe étoit portée. Les encheres ſe faiſoient anciennement par demandes & par réponſes. L'officier qui faiſoit l'adjudication, demandoit à ceux qui ſe préſentoient pour enchérir *in quantum rem dicebant*, & l'enchériſſeur répondoit une ſomme. *Voyez* ENCHERE. (*A*)

INQUART, ſ. m. (*Docimaſ.*) c'eſt le départ par la voie humide, où l'or eſt à la quantité de l'argent, comme un eſt à trois. Voici les conditions requiſes pour que cette opération réuſſiſſe bien. On fait que

Digitized by Google

l'eau-forte agit bien ſur l'argent, quand il eſt en la quantité relative dont nous venons de parler, & elle agit d'autant mieux qu'il y a plus d'argent; mais ſi l'or n'y eſt pas pour moins d'un tiers, l'eau-forte n'agit pas; il faut ajouter de l'argent, mais il ne faut pas y en mettre plus qu'il ne convient; car alors il s'en détache des paillettes d'or, ce qu'on n'a point à craindre avec les proportions requiſes, à moins que la diſſolution ne ſe faſſe trop rapidement; car l'or doit reſter dans ſon entier. *Voyez* CORNET, DÉPART, ROULEAU & GRENAILLER.

IN-QUARTO, ſ. m. (*Imprimerie*) une des formes qu'on donne aux livres; elle dépend de la maniere dont la feuille a été imprimée. L'*in-quarto* porte huit pages par feuille.

INQUIET, (*Maréchal.*) un cheval *inquiet* eſt la même choſe qu'un cheval qui a de l'ardeur. *Voyez* ARDEUR.

INQUIÉTATION, (*Juriſprud.*) eſt un ancien terme de pratique, qui ſignifie *trouble*, *interruption*. Il ſe trouve dans quelques coutumes, notamment dans les *articles 113, 114 & 118 de la coutume de Paris*. *Voyez* INTERRUPTION, TROUBLE. (*A*)

INQUIÉTUDE, ſ. f. (*Gramm. & Morale*) c'eſt une agitation de l'ame qui a pluſieurs cauſes; l'*inquiétude*, quand elle eſt devenue habituelle, ſe trouve ordinairement dans les hommes, dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'inſtinct, les goûts, les talens. Ils ſentent fréquemment le beſoin de faire autre choſe que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'*inquiétude* eſt preſque toujours l'effet du mécontentement de ſoi-même, du doute de ſoi même, & du prix extrême qu'on attache à la poſſeſſion de ſa maîtreſſe, d'une place, de ſon ami. Il y a un autre genre d'*inquiétude*, qui n'eſt qu'un effet de l'ennui, du beſoin, des paſſions, du dégoût. Il y a l'*inquiétude* des remords. *Voyez* REMORDS.

INQUIÉTUDE, (*Med. Pathologie*) ſymptome de maladie déſigné plus communément dans le langage ordinaire par les noms d'*anxiété*, d'*angoiſſe*, de *jactation*, &c. *Voyez* ANGOISSE & JACTATION.

INQUISITEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) officier du tribunal de l'inquiſition. *Voyez* INQUISITION & OFFICE, *Congrégation du S.*

Il y a des *inquiſiteurs* généraux & des *inquiſiteurs* particuliers. Saint Dominique fut le premier *inquiſiteur* général, commis par Innocent III. & par Honoré III. contre les hérétiques Albigeois. De-là vient que les généraux de cet ordre ont été long-tems comme *inquiſiteurs* nés dans la chrétienté. Le pape même qui les nomme actuellement, laiſſe toujours ſubſiſter à Rome la congrégation du ſaint-Office dans le couvent de la Minerve des dominicains; & ces moines ſont encore *inquiſiteurs* dans 32 tribunaux de l'Italie, ſans compter ceux de l'Eſpagne & du Portugal.

Les *inquiſiteurs* généraux de la ville de Rome en particulier, ſont les cardinaux membres de la congrégation du ſaint-office. Ils prennent le titre d'*inquiſiteurs généraux* dans toute la chrétienté; mais heureuſement ils n'ont point de juriſdiction en France, dont le royaume fait partie de la chrétienté.

Le grand *inquiſiteur* d'Eſpagne eſt nommé par le roi d'Eſpagne, & après avoir été confirmé par le Pape il juge en dernier reſſort & ſans appel à Rome. Le droit de confirmation ſuffit à Sa Sainteté pour prouver que l'*inquiſition* releve d'elle immédiatement.

Je finis par une requête inutile, c'eſt de prier MM. les *inquiſiteurs* d'Eſpagne & de Portugal, de vouloir bien lire les très-humbles remontrances qui leur ſont adreſſées dans l'eſprit des loix. *liv. XXV. chap. xiij.* (*D. J.*)

INQUISITEUR D'ÉTAT, ſub. maſ. (*Hiſt. mod. de Veniſe*) membre d'un tribunal qu'on appelle le tribunal des *inquiſiteurs d'état*, le plus révoltant & le plus formidable qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il eſt ſeulement compoſé de trois membres, qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & un des conſeillers du dôge. Ces trois hommes exertent leur pouvoir abſolu ſur la vie de tous les ſujets de l'état, & même ſur celle des nobles, après avoir ouï leur juſtification, ſans être tenus de rendre compte à perſonne de leur conduite, ni d'en communiquer avec aucun conſeil, s'ils ſe trouvent tous trois de même avis.

Les deux ſeuls *avocadors* ou procureurs généraux ont droit de ſuſpendre pendant trois jours les jugemens de ce tribunal, lorſqu'il ne s'agit pas d'un crime que le tribunal répute politif.

Ses exécutions ſont très-ſecrettes; & quelquefois ſur la ſimple confrontation de deux témoins ou d'eſpions dont la ville eſt remplie, ils envoyent noyer un miſérable pour quelques propos qui lui auront échappé contre le gouvernement. Veniſe ſe ſert de ce terrible moyen pour maintenir ſon ariſtocratie.

Cette magiſtrature eſt permanente, parce que les deſſeins ambitieux peuvent être commencés, ſuivis, ſuſpendus, repris; elle eſt cachée, parce que les crimes qu'elle eſt ſenſée punir, ſe forment dans le ſecret. Elle a une inquiſition générale, parce qu'elle doit connoître de tout. C'eſt ainſi que la tyrannie s'exerce ſous le prétexte d'empêcher l'état de perdre ſa liberté; mais elle eſt anéantie cette liberté par tout pays où trois hommes peuvent faire périr dans le ſilence à leur volonté, les citoyens qui leur déplaiſent. (*D. J.*)

INQUISITION, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) juriſdiction eccléſiaſtique érigée par le ſiege de Rome en Italie, en Eſpagne, en Portugal, aux Indes même, pour extirper les Juifs, les Maures, les infideles, & les hérétiques.

Cette juriſdiction après avoir pris naiſſance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouſe en 1229, & confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233. Innocent IV. étendit ſon empire en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Eſpagne s'y vit entierement ſoumiſe en 1448, ſous le regne de Ferdinand & d'Iſabelle. Le Portugal l'adopta ſous Jean III. l'an 1557, conformément au modele reçu par les Eſpagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III. avoit formé la congrégation de ce tribunal ſous le nom du *ſaint-office*; & Sixte V. confirma cette congrégation en 1588. Ainſi l'*inquiſition* relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut plantée malgré pluſieurs contradictions dans un grand nombre d'états de la chrétienté.

Parcourons tous ces faits avec M. de Voltaire, & dans un plus grand détail, mais qui certainement n'ennuyera perſonne. Le tableau qu'il en a tracé eſt de main de maître, on ne ſauroit trop en multiplier les copies.

Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, que vers l'an 1200 le pape Innocent III. érigea ce terrible tribunal qui juge les penſées des hommes; & ſans aucune conſidération pour les évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine, la cour de Rome en commit la déciſion à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquiſiteurs avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui exterminerait les condamnés, de reconcilier à l'Egliſe, de taxer les

Digitized by Google

pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bisarrerie des évenemens qui met tant de contradiction dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus févere de ce tribunal.

L'empereur Fréderic II. accusé par le pape tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut se laver de ce reproche en prenant sous sa protection les inquisiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par lesquels il mandoit aux juges séculiers de livrer aux flammes ceux que les inquisiteurs condamneront comme hérétiques obstinés, & de laisser dans une prison perpétuelle ceux que *l'inquisition* déclareroit repentans. Fréderic II. malgré cette politique n'en fut pas moins persécuté, & les papes se servirent depuis contre les droits de l'empire des armes qu'il leur avoit données.

En 1255 le pape Alexandre III. établit *l'inquisition* en France sous le roi S. Louis. Le gardien des Cordeliers de Paris, & le provincial des Dominicains étoient les grands inquisiteurs. Ils devoient par la bulle d'Alexandre III. confulier les évêques, mais ils n'en dépendoient pas. Cette étrange jurisdiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïques au point que bien-tôt le soulevement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avoient plus de crédit, parce que tout désobéis qu'ils étoient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent long-tems, ils étoient toujours à la tête de la faction Guelphe, contre celle des Gibelins. Ils se servirent de cette *inquisition* contre les partisans de l'empire; car en 1302 le pape Jean XXII. fit procéder par des moines inquisiteurs, contre Mathieu Viscomti, seigneur de Milan, dont le crime étoit d'être attaché à l'empereur Louis de Baviere. Le dévouement du vassal à son suzerain fut déclaré hérésie; la maison d'Est, celle de Malatesta furent traitées de même, pour même cause; & si le supplice ne fuivit pas la sentence, c'est qu'il étoit plus aisé aux papes d'avoir des inquisiteurs que des armées.

Plus ce tribunal prenoit de l'autorité, & plus les évêques qui se voyoient enlever un droit qui semblioit leur appartenir, le reclamoient vivement; cependant ils n'obtinrent des papes que d'être les assesseurs des moines.

Sur la fin du treizieme siecle en 1289, Venise avoit déja reçu l'*inquisition*, avec cette différence, que tandis qu'ailleurs elle étoit toute dependante du pape, elle fut dans l'état de Venise toute soumise au sénat. Il prit la sage précaution d'empêcher que les amendes & les confiscations n'appartinssent aux inquisiteurs: il espéroit par ce moyen modérer leur zele, en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens: mais comme l'envie de faire valoir les droits de son ministere, est chez les hommes une passion aussi forte que l'avarice, les entreprises des inquisiteurs obligerent le sénat long-tems après, savoir au seizieme siecle, d'ordonner que l'*inquisition* ne pourroit jamais faire de procédure sans l'assistance de trois sénateurs. Par ce réglement, & par plusieurs autres aussi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Venise, à force d'être éludée. *Voyez* Fra-Paolo *sur cet article.*

Un royaume où il sembloit que l'*inquisition* dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, est précisément celui où elle n'a jamais eu d'entrée, j'entends le royaume de Naples. Les souverains de cet état & ceux de Sicile se croyoient en droit, par les concessions des papes, d'y jouir de la jurisdiction ecclésiastique. Le pontife romain & le roi se disputant toujours à qui nommeroit les inquisiteurs, on n'en nomma point; & les peuples préférerent pour la premiere fois des querelles de leurs maîtres. Si finalement *l'inquisition* fut autorisée en Sicile, après l'avoir été en Espagne par Ferdinand & Isabelle en 1478, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Castille, un privilege de la couronne, & non un tribunal romain; car en Sicile c'est le roi qui est pape.

Il y avoit déja long-tems qu'elle étoit reçue dans l'Arragon; elle y languissoit ainsi qu'en France, sans fonction, sans ordre, & presque oubliée.

Mais après la conquête de Grenade, ce tribunal déploya dans toute l'Espagne cette force & cette rigueur que jamais n'avoient eu les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Espagnols eût alors quelque chose de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réfléchies qu'ils commirent dans le nouveau monde: on le voit sur-tout ici par l'excès d'atrocité qu'ils porterent dans l'exercice d'une jurisdiction où les Italiens ses inventeurs mettoient beaucoup de douceur. Les papes avoient érigé ces tribunaux par politique, & les inquisiteurs espagnols y ajouterent la barbarie la plus atroce.

Lorsque Mahomet II. eut subjugué la Grece, lui & ses successeurs laisserent les vaincus vivre en paix dans leur religion; & les Arabes maîtres de l'Espagne n'avoient jamais forcé les chrétiens reprocfés à recevoir le mahométisme. Mais après la prise de Grenade, le cardinal Ximenès voulut que tous les Maures fussent chrétiens, soit qu'il y fût porté par zele, soit qu'il écoutât l'ambition de compter un nouveau peuple soumis à sa primatie.

C'étoit une entreprise directement contraire au traité par lequel les Maures s'étoient soumis, & il falloit du tems pour la faire réussir. Ximenès néanmoins voulut convertir les Maures aussi vite qu'on avoit pris Grenade; on les prêcha, on les persécuta, ils se soulevérent; on les soumit, & on les força de recevoir le baptême. Ximenès fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce signe de religion à laquelle ils ne croyoient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouverent pas plus d'indulgence que les Maures. Il y en avoit beaucoup en Espagne. Ils étoient ce qu'ils sont par-tout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profession bien loin d'être turbulente, ne peut subsister que par un esprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autorisés par le pape en Italie: il y a près de 280 synagogues en Pologne. La seule ville d'Amsterdam possede environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puisse assurément faire le commerce sans leur secours. Les Juifs ne paroissoient pas plus dangereux en Espagne, & les taxes qu'on pouvoit leur imposer étoient des ressources assurées pour le gouvernement. Il est donc bien difficile de pouvoir attribuer à une sage politique la persécution qu'ils essuyerent.

L'*inquisition* procéda contr'eux, & contre les Musulmans. Combien de familles mahométanes & juives aimerent mieux alors quitter l'Espagne que de soutenir la rigueur de ce tribunal? Et combien Ferdinand & Isabelle perdirent-ils de sujets? C'étoient certainement ceux de leur secte les moins à craindre, puisqu'ils préféroient la fuite à la révolte. Ce qui restoit feignit d'être chrétien; mais le grand inquisiteur Torquemada fit regarder à la reine Isabelle tous ces chrétiens déguisés comme des hommes dont il falloit confisquer les biens & proscrire la vie.

Ce Torquemada dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'*inquisition* espagnole, cette forme juridique qu'elle conserve encore aujourd'hui, & qui est opposée à toutes les loix humaines. Il fit pendant quatorze ans le procès à plus de 80 mille hommes,

Digitized by Google

hommes, & en fit brûler cinq ou ſix mille avec l'appareil des plus auguſtes fêtes.

Tout ce qu'on nous rapporte des peuples qui ont ſacrifié des hommes à la divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuſes. Les Eſpagnols n'en conçurent pas d'abord aſſez d'horreur, parce que c'étoient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on ſacrifioit; mais bien-tôt eux-mêmes devinrent victimes: car lorſque les dogmes de Luther éclaterent, le peu de citoyens qui fut ſoupçonné de les admettre, fut immolé; la forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui on vouloit.

Voici quelle eſt cette forme: on ne confronte point les accuſés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne ſoit écouté: un criminel flétri par la juſtice, un enfant, une courtiſane, ſont des accuſateurs graves. Le fils peut dépoſer contre ſon pere, la femme contre ſon époux, le frere contre ſon frere: enfin l'accuſé eſt obligé d'être lui-même ſon propre délateur, de deviner, & d'avouer le délit qu'on lui ſuppoſe & que ſouvent il ignore. Cette procédure inouie juſqu'alors, & maintenue juſqu'à ce jour, fit trembler l'Eſpagne. La défiance s'empara de tous les eſprits; il n'y eut plus d'amis, plus de ſociété; le frere craignit ſon frere, le pere ſon fils, l'épouſe ſon époux: c'eſt de-là que le ſilence eſt devenu le caractere d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile; les plus adroits s'empreſſerent d'être les archers de l'*inquiſition*, ſous le nom de ſes familiers, aimant mieux être ſatellites que de s'expoſer aux ſupplices.

Il faut encore attribuer à l'établiſſement de ce tribunal cette profonde ignorance de la ſaine philoſophie, où l'Eſpagne demeure toujours plongée, tandis que l'Allemagne, le Nord, l'Angleterre, la France, la Hollande, & l'Italie même ont découvert tant de vérités, & ont élargi la ſphere de nos connoiſſances. Deſcartes philoſophoit librement dans ſa retraite en Hollande, dans le tems que le grand Galilée à l'âge de 80 ans, gémiſſoit dans les priſons de l'*inquiſition*, pour avoir découvert le mouvement de la terre. Jamais la nature humaine n'eſt ſi avilie que quand l'ignorance eſt armée du pouvoir; mais ces triſtes effets de l'*inquiſition* ſont peu de choſe en comparaiſon de ces ſacrifices publics qu'on nomme *auto-da-fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précedent.

C'eſt un prêtre en ſurplis; c'eſt un moine voué à la charité & à la douceur, qui fait dans de vaſtes & profonds cachots appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'eſt enſuite un théâtre dreſſé dans une place publique, où l'on conduit au buchet tous les condamnés, à la ſuite d'une proceſſion de moines & de confraries. On chante, on dit la meſſe, & on tue des hommes. Un aſiatique qui arriveroit à Madrid le jour d'une telle exécution, ne ſauroit ſi c'eſt une réjouiſſance, une fête religieuſe, un ſacrifice, ou une boucherie; & c'eſt tout cela enſemble. Les rois, dont ailleurs la ſeule préſence ſuffit pour donner grace à un criminel, aſſiſtent à ce ſpectacle, ſur un ſiege moins élevé que celui de l'inquiſiteur, & voyent expirer leurs ſujets dans les flammes. On reprochoit à Montézuma d'immoler des captifs à ſes dieux; qu'auroit-il dit s'il avoit vû un *auto-da ſé*?

Ces exécutions ſont aujourd'hui plus rares qu'autrefois; mais la raiſon qui perce avec tant de peine quand le fanatiſme eſt ſur le trone, n'a pu les abolir encore.

L'*inquiſition* ne fut introduite dans le Portugal que vers l'an 1557, & même quand ce pays n'étoit point ſoumis aux Eſpagnols, elle eſſuya d'abord toutes les contradictions que ſon ſeul nom devroit produire: mais enfin elle s'établit, & ſa juriſprudence fut la même à Lisbonne qu'à Madrid. Le grand inquiſiteur eſt nommé par le roi, & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'il nomme *ſaint*, ſont ſoumis en Eſpagne & en Portugal, au tribunal de la capitale. L'*inquiſition* eut dans ces deux états la même férévérité & la même attention à ſignaler ſa puiſſance.

En Eſpagne, après le décès de Charles-quint, elle oſa faire le procès à l'ancien confeſſeur de cet empereur, à Conſtantin Ponce, qui périt dans un cachot, & dont l'effigie fut enſuite brûlée dans un *auto-da ſé*.

En Portugal Jean de Bragance ayant arraché ſon pays à la domination eſpagnole, voulut auſſi le délivrer de l'*inquiſition:* mais il ne put réuſſir qu'à priver les inquiſiteurs des confiſcations; ils le déclarerent excommunié après ſa mort; il fallut que la reine ſa veuve les engageât à donner au cadavre une abſolution auſſi ridicule qu'elle étoit honteuſe: par cette abſolution on le déclaroit coupable.

Quand les Eſpagnols paſſerent en Amérique, ils porterent l'*inquiſition* avec eux. Les Portugais l'introduiſirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autoriſée à Lisbonne.

On fait l'hiſtoire de l'*inquiſition* de Goa. Si cette juriſdiction opprime ailleurs le droit naturel, elle étoit dans Goa contraire à la politique. Les Portugais n'alloient aux Indes que pour y négocier. Le commerce & l'*inquiſition* ſont incompatibles. Si elle étoit reçue dans Londres & dans Amſterdam, ces villes ſeroient deſertes & miſérables: en effet quand Philippe II. la voulut introduire dans les provinces de Flandres, l'interruption du commerce fut une des principales cauſes de la révolution.

La France & l'Allemagne ont été heureuſement préſervées de ce fléau; elles ont eſſuyé des guerres horribles de religion, mais enfin les guerres finiſſent, & l'*inquiſition* une fois établie ſemble devoir être éternelle.

Cependant le roi de Portugal a finalement ſecoué ſon joug en ſuivant l'exemple de Veniſe; il a ſagement ordonné, pour anéantir toute puiſſance de l'*inquiſition* dans ſes états, 1°. que le procureur général accuſateur communiqueroit à l'accuſé les articles de l'accuſation, & le nom des témoins: 2°. que l'accuſé auroit la liberté de choiſir un avocat, & de conférer avec lui: 3°. il a de plus défendu d'exécuter aucune ſentence de l'*inquiſition* qu'elle n'eût été confirmée par ſon conſeil. Ainſi les projets de Jean de Bragance ont été exécutés un ſiecle après par un de ſes ſucceſſeurs.

Sans-doute qu'on a imputé à un tribunal, ſi juſtement déteſté, des excès d'horreurs qu'il n'a pas toujours commis: mais c'eſt être mal-adroit que de s'élever contre l'*inquiſition* par des faits douteux, & plus encore, de chercher dans le menſonge de quoi la rendre odieuſe; il ſuffit d'en connoître l'eſprit.

Béniſſons le jour où l'on a eu le bonheur d'abolir dans ce royaume une juriſdiction ſi contraire à l'indépendance de nos rois, au bien de leurs ſujets, aux libertés de l'égliſe gallicane, en un mot à toute ſage police. L'*inquiſition* eſt un tribunal qu'il faut rejetter dans tous les gouvernement. Dans la monarchie, il ne peut faire que des hypocrites, des délateurs & des traitres. Dans les républiques, il ne peut former que de malhonnêtes gent. Dans l'état deſpotique, il eſt deſtructeur comme lui. Il n'a ſervi qu'à faire perdre au pape un des plus beaux fleurons de ſa couronne, les Provinces-unies; & à brûler ailleurs, auſſi cruellement qu'inutilement, un grand nombre de malheureux.

Digitized by Google

Ce tribunal inique, inventé pour extirper l'héréſie, eſt préciſément ce qui éloigne le plus tous les proteſtans de l'Egliſe romaine; il eſt pour eux un objet d'horreur. Ils aimeroient mieux mourir mille fois que de s'y ſoumettre, & les chemiſes enfoufrées du ſaint office font l'étendard contre lequel on les verra toujours réunis. De-là vient que leurs habiles écrivains propoſent cette queſtion: » Si les » puiſſances proteſtantes ne pourroient pas ſe liguer » avec juſtice pour détruire à jamais une juriſdiction » cruelle ſous laquelle gémit le Chriſtianiſme depuis » ſi longtems «.

Sans prétendre réſoudre ce problême, il eſt permis d'avancer, avec l'auteur de l'*eſprit des lois*, que ſi quelqu'un dans la poſtérité oſe dire qu'au dix-huitieme ſiecle tous les peuples de l'Europe étoient policés, on citera l'*inquiſition* pour prouver qu'ils étoient en grande partie des barbares; & l'idée que l'on en prendra ſera telle qu'elle flétrira ce ſiecle, & portera la haine ſur les nations qui adoptoient encore cet établiſſement odieux. (*D. J.*)

INQUOFFO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante d'Afrique, commune dans les royaumes de Congo & d'Angola. Elle reſſemble à la vigne-vierge, & produit une grande quantité de petites grappes chargées de grains, de la groſſeur des grains de coriandre, mais qui ont le goût des grains de poivre. Les habitans s'en ſervent dans la cuiſine, & leur trouvent même plus de force qu'au poivre ordinaire.

* INRAMO, ſ. f. (*Commerce*) ſorte de coton en maſſe & non-filé, qui ſe tire du Levant & de l'Egypte par la voie du Caire.

INSAG, ſ. m. (*Ornit. exot.*) nom vulgaire que les habitans des îles Philippines donnent à une eſpece de perroquets communs dans leurs bois. Ces ſortes de perroquets ont tout le corps d'un beau verd luſtré, & la tête d'un rouge vif, éclatant. (*D. J.*)

INSALITA, (*Hiſt. nat.*) Quelques naturaliſtes entendent par ce mot les corps étrangers au regne minéral, qui étant renfermés ſous terre, y ont été pénétrés de quelques ſels minéraux, tels ſont pluſieurs bois foſſiles chargés de vitriol ou d'alun. On prétend qu'on a trouvé dans les mines de ſel qui ſont près de Cracovie en Pologne, une poule avec ſes œufs pénétrée & comme pétrifiée par le ſel. (—)

INSANDA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique, qui ſe trouve abondamment au royaume de Congo. On nous dit qu'il reſſemble beaucoup au laurier d'Europe. Les Négres mettent ſon écorce en macération, & en font une étoffe aſſez fine, dont les plus opulens ſe vêtiſſent.

* INSATIABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être aſſouvi. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des maladies où l'on eſt tourmenté d'une faim *inſatiable*. Les paſſions ſont *inſatiables*.

INSCRIPTION, ſ. f. (*Littérat. Antiq. Médailles*) caracteres gravés ſur le marbre ou le bronze, pour perpétuer à la poſtérité la mémoire de quelque événement.

La maniere la plus ordinaire chez les anciens peuples du monde, pour conſerver le ſouvenir des faits qu'ils regardoient comme mémorables, étoit l'uſage des monumens matériels. On ſe contenta, dans les ſiecles groſſiers, pour y parvenir, de dreſſer en colonnades des monceaux de pierres. Quand Jacob & Laban ſe reconcilierent, dit la Geneſe, *chap. xxxj. verſ. 45.* le premier prit une pierre qu'il érigea en forme de colonne, pour ſervir de témoignage de cette réconciliation; les freres de Laban prirent à leur tour des pierres, & en firent un monceau. Jacob & Laban donnerent chacun en leur langue, à cet amas de pierres, le nom de *monceau du témoignage*, parce que ce monceau de pierres devoit reſter pour témoignage ſolemnel du traité d'amitié qu'ils contractoient enſemble.

Xénophon rapporte, dans l'hiſtoire de la fameuſe retraite des dix mille, que les ſoldats ayant vû le Pont-Euxin, après avoir eſſuyé beaucoup de fatigues & de dangers, éleverent une grande pile de pierres, pour marquer leur joie, & laiſſer des veſtiges de leurs voyages.

Cependant ces pierres n'avoient rien qui montrât qu'elles ſignifioient quelque choſe, que leur poſition & leur ſituation. Elles remettoient bien devant les yeux quelque événement, mais on avoit beſoin de la mémoire pour ſe rappeller cet événement.

Dans la ſuite, on fit enſemble parler ces pierres mêmes, premierement en leur donnant des figures qui repréſentoient des dieux, des hommes, des batailles, & en faiſant des bas-reliefs, où ces choſes étoient dépeintes; ſecondement, en gravant deſſus des caracteres ou des lettres qui contenoient des *inſcripitions* de noms.

Cette coutume de graver ſur les pierres ſe pratiqua de toute ancienneté chez les Phéniciens & les Egyptiens, d'où les Grecs en empunterent l'uſage pour perpétuer la mémoire des événemens de leur nation. Ainſi dans la citadelle d'Athènes, il y avoit, au rapport de Thucydide, *liv. VI.* des colonnes où étoit marquée l'injuſtice des tyrans qui avoient uſurpé l'autorité ſouveraine. Hérodote, *liv. VII.* nous apprend que, par le decret des Amphictions, on érigea un amas de pierres avec une épitaphe en l'honneur de ceux qui furent tués aux Thermopyles.

On fit plus avec le tems; on écrivit ſur des colonnes & des tables les lois religieuſes & les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le Décalogue & le Deutéronome furent inſcrits ſur des pierres enduites de chaux. Théopompe prétend que les Corybantes inventerent l'art de dreſſer des colonnes pour y écrire les lois. Sans examiner s'il a tort ou raiſon, cette coutume prit faveur chez tous les peuples de la Grece, excepté les Lacédémoniens, chez leſquels Lycurgue n'avoit pas voulu permettre que l'on écrivît ſes loix, afin que l'on fût contraint de les ſavoir par cœur.

Enfin, l'on grava ſur le marbre, le bronze, le cuivre & le bois l'hiſtoire du pays, le culte des dieux, les principes des ſciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, en un mot tous les faits mémorables ou inſtructifs. Porphyre nous parle des *inſcriptions* que les Crétois poſſédoient, & dans leſquelles ſe liſoit la cérémonie des facrifices des Corybantes. Evhémerus, au rapport de Lactance, avoit tiré ſon hiſtoire de Jupiter & des autres dieux, des *inſcriptions* qui ſe trouvoient dans les temples, & principalement dans celui de Jupiter Triphylien. Pline raconte que les aſtronomes de Babylone écrivoient leurs obſervations ſur des briques, & ſe ſervoient de matieres dures & ſolides pour conſerver les opérations des arts. Armenneſus, fils de Pythagore, ſelon le témoignage de Porphyre, dédia au temple de Junon, une lame d'airain, ſur laquelle il avoit gravé les principes des ſciences qu'il avoit cultivées. Ce monument, dit Malchus, avoit deux coudées de diametre, & contenoit ſept ſciences écrites. Pythagore, ſelon l'opinion de pluſieurs ſavans, apprit la Philoſophie des *inſcriptions* gravées en Egypte ſur des colonnes de marbre. Il eſt dit, dans le dialogue de Platon, intitulé *Hipparque*, que le fils de Piſiſtrate fit graver ſur des colonnes de pierres des préceptes utiles aux laboureurs.

Numa, ſecond roi de Rome, écrivit les cérémonies de la religion ſur des tables de chêne. Quand Tarquin révoqua les lois de Tullius, il fit ôter du forum

Digitized by Google

toutes les tables ſur leſquelles elles avoient été écrites. On gravoit ſur de pareilles tables, & quelquefois ſur des colonnes, les traités & les alliances. Romulus montra l'exemple; il avoit fait graver ſur une colonne le traité d'alliance qu'il contracta avec ceux de Véies; Tullus, celui qu'il fit avec les Sabins; & Tarquin, celui qu'il eut le bonheur de négocier avec les Latins.

Sous les empereurs, on formoit les monumens publics de lames de plomb gravées, dont on compoſoit des volumes en les roulant. L'acte de pacification, conclu entre les Romains & les Juifs, fut écrit ſur des lames de cuivre, afin, dit Pline, que ce peuple eût chez lui de quoi le faire ſouvenir de la paix qu'il venoit d'obtenir. Tite-Live rapporte qu'Annibal dédia un autel ſur lequel il fit graver, en langue punique & greque, la deſcription de ſes heureux exploits.

Thucidide ne parle que de colonnes de Grece qui ſe trouvoient dans les plaines d'Olinthe, dans l'iſthme, dans l'Attique, dans Athènes, dans la Laconie, dans Ampélie, & par-tout ailleurs, ſur leſquelles colonnes les traités de paix & d'alliance étoient gravés. Les Meſſéniens, dans les conteſtations qu'ils eurent avec les Lacédémoniens touchant le temple de Diane Laménitide, produiſirent l'ancien partage du Péloponèſe, ſtipulé entre les deſcendans d'Hercule, & prouverent par des monumens encore gravés ſur les pierres & ſur l'airain, que le champ dans lequel le temple avoit été bâti, étoit échu à leur roi. Que dis-je, toute l'hiſtoire, toutes les révolutions de la Grece, étoient gravées ſur des pierres ou des colonnes, témoin les marbres d'Arondel, où ſont marquées les plus anciennes & les plus importantes époques des Grecs; monument incomparable, & dont rien n'égale le prix.

En un mot, le nombre des *inſcriptions* de la Grece & de Rome ſur des colonnes, ſur des pierres, ſur des marbres, ſur des médailles, ſur des monnoies, ſur des tables de bois & d'airain, eſt preſque infini; & l'on ne peut douter que ce ne ſoient les plus certains & les plus fideles monumens de leur hiſtoire. Auſſi, parmi toutes les *inſcriptions* qui ſont parvenues juſqu'à nous, ce ſont celles de ces deux peuples qui nous intéreſſent davantage, & qui ſont les plus dignes de nos regards. Les Grecs, cherchant eux-mêmes toutes ſortes de moyens pour mettre leurs *inſcriptions* à l'abri des injutes du tems, en écrivirent quelquefois les caracteres ſur la ſurface inférieure d'un marbre, & ſe ſervirent d'autres blocs de marbre qu'ils avançoient par-deſſus pour le couvrir & le conſerver.

Mais outre que les *inſcriptions* de ces deux peuples ſont autant de monumens qui répandent la plus grande lumiere ſur leur hiſtoire, la nobleſſe des penſées, la pureté du ſtyle, la briéveté, la ſimplicité, la clarté qui y régnent, concourent encore à nous les rendre précieuſes, car c'eſt dans ce goût-là que les *inſcriptions* doivent être faites. La pompe & la multitude des paroles y ſeroient employées ridiculement. Il eſt abſurde de faire une déclamation ſur une ſtatue & autour d'une médaille, lorſqu'il s'agit d'actions, qui étant grandes en elles-mêmes, & dignes de paſſer à la poſtérité, n'ont pas beſoin d'être exagérées.

Quand Alexandre, après la bataille du Granique, eut conſacré une partie des dépouilles de ſa victoire au temple de Minerve à Athènes, on y mit en grec pour toute *inſcription*: *Alexander Philippi filius, & Greci, præter Lacedemonios, de barbaris Aſiaticis.*

Au bas du tableau de Polygnote, qui repréſentoit la ville de Troie, il y avoit ſeulement deux vers de Simonide qui diſoient: » Polygnote de Thaſe, » fils d'Aglaophon, a fait ce tableau, qui repréſente » la priſe de Troie ». Voilà quelles étoient les *inſcriptions* des Grecs. On n'y cherchoit ni alluſions, ni jeux de mots, ni brillans d'aucune eſpece. Le poëte ne s'amuſe pas ici à vanter l'ouvrage de Polygnote; cet ouvrage ſe recommandoit aſſez par lui-même. Il ſe contente de nous apprendre le nom du peintre, le nom de la ville d'où il étoit, & celui de ſon pere, pour faire honneur à ce pere d'avoir eu un tel fils, & à la ville d'avoir eu un tel citoyen.

Les Romains éleverent une ſtatue de bronze à Cornélie, ſur laquelle étoit cette *inſcription*: » Cornélie, mere des Graccques ». On ne pouvoit pas faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie & l'éloge des Graccques.

Cette briéveté d'*inſcriptions* ſe portoit également ſur les médailles, où l'on ne mettoit que la date de l'action figurée, l'archonte, le conſulat ſous lequel elle avoit été frappée, ou en deux mots le ſujet de la médaille.

D'ailleurs, les langues grecque & latine ont une énergie qu'il eſt difficile d'attrapet dans nos langues vivantes, du moins dans la langue françoiſe, quoiqu'en diſe M. Charpentier. La langue latine ſemble faite pour les *inſcriptions*, à cauſe de ſes ablatifs abſolus, au lieu que la langue françoiſe traîne & languit par ſes gérondifs incommodes, & par ſes verbes auxiliaires auxquels elle eſt indiſpenſablement aſſujettie, & qui ſont toujours les mêmes. Ajoutez, qu'ayant beſoin pour plaire, d'être ſoutenue, elle n'admet point la ſimplicité majeſtueuſe du grec & du latin.

Leurs épitaphes, eſpeces d'*inſcriptions*, ſe reſſentoient de cette noble ſimplicité de penſées & d'expreſſions dont on vient de faire l'éloge. Après quelque grande bataille, l'uſage d'Athènes étoit de graver une épitaphe générale pour tous ceux qui y avoient péri. On connoit celle qu'Euripide mit ſur la tombe des Athéniens tués en Sicile: » Ici giſſent » ces braves ſoldats qui ont battu huit fois les Syracuſains, autant de fois que les dieux ont été » neutres ».

Nos *inſcriptions* funéraires ne ſont chargées, au contraire, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la baſſe flaterie. On voit, on montre à Vienne l'*inſcription* ſuivante du tombeau de l'empereur Frédéric III. » Ci-git Frédéric III. empereur pieux, auguſte, ſouverain de la Chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche », *&c.* cependant ce prince, dit M. de Voltaire, n'étoit rien moins que tout cela; il n'eut jamais de la Hongrie que la couronne ſemée de quelques pierrettes, qu'il garda toujours dans ſon cabinet ſans les tenvoyer, ni à ſon pupille Ladiſlas qui en étoit roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédoit à peine la moitié de la province d'Autriche, ſes couſins avoient le reſte; & quant au titre de ſouverain de la Chrétienté, il eſt aiſé de juger s'il le méritoit.

Les moines n'ont pas été moins ridicules dans leurs *inſcriptions* gravées à l'honneur de leurs fondateurs, ou de leurs égliſes. Jean-Baptiſte Thiers, né à Chartres en 1641, mort en 1703, & connu par quantité de brochures, en fit une ſanglante contre cette *inſcription* du couvent des cordeliers de Rheims: » à Dieu, & à » S. François, tous les deux crucifiés ».

Outre que les *inſcriptions* grecques & romaines ſont exemptes de pareilles extravagances, elles ne tendent qu'à nous inſtruire de faits dont les moindres particularités piquent notre curioſité. De-là vient que depuis la renaiſſance des Lettres, les ſavans n'ont ceſſé de les raſſembler de toutes parts. Le recueil

Digitized by Google

qu'ils en ont donné contient déja quelques centaines de volumes de prix, & fait une des principales branches de la profonde érudition.

En effet, de tout tems les *inſcriptions* ont été précieuſes aux peuples éclairés. Lors du renouvellement des ſciences dans la Grece, Acaillaiis, natif d'Argos, publia avant la guerre des Perſes, un grand ouvrage, pour expliquer les *inſcriptions* qu'on avoit trouvées ſur de vieilles tables d'airain en creuſant la terre. Nos antiquaires imitent cet illuſtre grec, & tâchent de deviner le ſens des *inſcriptions* qu'ils découvrent, & dont la vérité n'eſt pas ſuſpecte. Je m'exprime ainſi, parce que toutes les *inſcriptions* qu'on lit dans pluſieurs ouvrages, ne ſont, ni du même titre, ni de la même valeur.

Cependant, puiſque bien des gens les regardent encore comme des monumens hiſtoriques, dont l'autorité doit aller de pair avec celle des médailles qu'on poſſede, il eſt important de diſcuter juſqu'où ce ſentiment peut être vrai.

Un de nos antiquaires, M. le baron de la Baſtie, qui eſt entré dans cet examen, a prouvé judicieuſement, qu'on doit mettre une très-grande différence entre les *inſcriptions* qui exiſtent & celles qu'on ne ſauroit retrouver; entre les *inſcriptions* que les auteurs éclairés ont copiées fidelement eux-mêmes ſur l'original en marbre & en bronze, & celles qui ont été extraites de pluſieurs collections manuſcrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le tems où on les a trouvées; & enfin, qui ne ſont venues à nous que de copie en copie, ſans qu'il y en ait qu'on puiſſe dire avoir été priſes ſur l'original.

On ſait que vers la fin du xv. ſiecle, & au commencement du xvj, il y eut des ſavans qui, pour s'amuſer aux dépens des curieux d'antiquités, ſe divertirent à compoſer des *inſcriptions* en ſtyle lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monumens antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'hui.

Un peu de critique auroit bientôt dévoilé la tromperie; car nous voyons par un des dialogues d'Antonio Auguſtino, & par une épigramme de Sannazar, que tous les ſavans n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette eſpece de fraude, & un grand nombre de ces fauſſes *inſcriptions* ont eu malheureuſement place dans les différens recueils qu'on a publiés depuis.

Mazocchi & Smetius ont cité pluſieurs de ces *inſcriptions* fictives ſans ſe douter de leur fauſſeté. Fulvio Urſini, quoique fort habile d'ailleurs, en a fouvent fourni à Gruter, qui étoient entierement fauſſes, & qu'il lui donnoit pour avoir été trouvées à Rome même. Antonio Auguſtino, que je citois tout-à-l'heure, ſavant & habile critique, en eſt convenu de bonne foi, & a eu l'honnêteté d'en avertir le public. Cependant le P. André Schott, jéſuite d'Anvers, avoit ramaſſé ſans choix & ſans diſcernement toutes celles qu'on lui avoit communiquées d'Eſpagne, & il eſt preſque le ſeul garant que Gruter ait cité pour les *inſcriptions* de ce pays-là, qui ſont dans ſon ouvrage.

Outre les *inſcriptions* abſolument fauſſes & faites à plaiſir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils qui ont été défigurées par l'ignorance, ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées: de ſecondes copies, comme il arrive tous les jours, ont multiplié les fautes des premieres, & de troiſiemes copies en ont comblé la meſure.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejetter légerement & ſans de bonnes raiſons l'autorité des *inſcriptions* en général, mais ſeulement à ne la recevoir cette autorité, qu'après mûr examen, lorſqu'il eſt queſtion de conſtater un fait d'hiſtoire ſur lequel les ſentimens ſont partagés. Les regles d'une critique exacte & judicieuſe doivent toujours nous ſervir de flambeau dans les diſcuſſions littéraires.

Pour ce qui regarde l'art de lire les *inſcriptions*, il ne peut s'apprendre que par l'étude & par l'uſage, car elles ont leurs caracteres particuliers. Par exemple, nous trouvons ſouvent dans les *inſcriptions* romaines, les caracteres CIC & ∞ employés pour exprimer mil; c'eſt un I entre deux CC droits ou renverſés, & c'eſt quelquefois un X entre deux CC, dont l'un eſt droit & l'autre renverſé de cette maniere CXC. La premiere figure, quand elle eſt fermée par le haut, reſſemble exactement à une ancienne M, qui étoit faite ainſi CIↃ; & la derniere figure, quand elle eſt entierement fermée, préſente un 8 incliné ∞; mais ſi ces ſortes de caracteres ſe liſent aiſément, il s'en rencontre d'autres très-difficiles à déchiffrer, indépendamment des abbréviations, qui ſont ſuſceptibles de divers ſens, & par conſéquent de tous les écarts où les conjectures peuvent jetter nos foibles lumieres. (*D. J.*)

Inscription, (*Art numiſmat.*) Les antiquaires nomment *inſcriptions* les lettres ou les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la médaille au lieu de figures. Ils appellent *légende* les paroles qui ſont autour de la médaille, & qui ſervent à expliquer les figures gravées dans le champ.

On trouve quantité de médailles grecques, latines & impériales, qui n'ont pour revers que ces lettres, S. C. *Senatus Conſulto*, ou Δ.Ε. Δογματος Εξουσιας, renfermées dans une couronne. Il y en a d'autres dont les *inſcriptions* ſont des eſpeces d'époques, comme dans M. Aurele. *Primi Decennales Coſ. III.* Dans Aug. *Imp. Coſ. Aug. Iudi ſaculares.* Dans le bas-Empire, *Votis V. XXX.* &c.

Quelquefois de grands événemens y ſont marqués, comme *Victoria Germanica Imp. VI. Coſ. III.* Dans Marc Aurele, *Signis Parthicis receptis. S. P. Q. R.* dans Auguſte; *Victoria Parthica Maxima* dans Septime Sévere.

D'autres expriment des titres d'honneur accordés au prince, comme *S. P. Q. R. Optimo Principi* dans Trajan & dans Antonin Pie. *Aſſertori publicæ libertatis* dans Veſpaſien. D'autres *inſcriptions* ſont des marques de la reconnoiſſance du Sénat & du peuple, comme dans Veſpaſien, *Libertate P. R. reſtitutâ ex S. C.* Dans Galba, *S. P. Q. R. Ob cives ſervatos.* Dans Auguſte, *Salus generis humani*, &c.

Quelques-unes de ces *inſcriptions* ne regardent que des bienfaits particuliers accordés en certains tems ou à certains lieux, avec des vœux adreſſés aux Dieux pour le rétabliſſement ou pour la conſervation de la ſanté des princes. Telles ſont ſous Auguſte les médailles ſuivantes, gravées par l'adulation: *Jovi optimo Maximo, S. P. Q. R. Vota ſuſcepta pro ſalute Imperat. Cæſaris Aug. quod Per eum Reſp. in ampliore atque tranquilliore ſtatu eſt. Jovi vota ſuſcepta, pro ſalute Cæſ. Aug. S. P. Q. R. Imperatoris Cæſari, quod vitæ munita ſint, ex ad pecuniâ, quam is ad ærarium detulit.*

Parmi ces médailles poſtérieures du tems où les empereurs de Conſtantinople quitterent la langue latine pour reprendre la grecque dans leurs *inſcriptions*, il s'en trouve qui pourroient embarraſſer un nouveau curieux; telle eſt le IC XC NIKAIH ΟΤΟ ΧΡΙΤΟΟ ΝΙΚΑ, *Jeſus Chriſtus vincit*; & le Κυριε Βοηθει Αλεξιω. *Domine, Adjuto Alexio.* Δεξ ποτιη ποροτ-ποτεκνιτοιι. On trouve dans les médailles d'Héraclius, *Deus adjuva Romanis*; & c'eſt ce qu'ils ont voulu exprimer en grec par le Βοηθει, & que l'on auroit peine à deviner lorſque ce mot eſt écrit par les ſeules lettres initiales; car le moyen de ſavoir que C. LEON PAMVLO ſur la médaille de Conſtantin

Digitized by Google

Copronyme, signifie *Constantinus Leoni perpetuo Augusto, Multos annos*, fi M. Dacange ne l'avoit heureusement deviné. Les plus savans ont été arrêtés par ΚΩ ΒΩ Τ Δουλω σου Κυρι Βοηθι Δουλω σϚ, *Domine Adjuto tuo*, faute de connoître les *inscriptions* dont nous parlons.

Ces sortes d'*inscriptions* peuvent s'appeller des *acclamations* ou des *bénédictions*, qui consistent à souhaiter à l'empereur la vie, la santé, la victoire. Telle est celle qu'on voit dans Constantin, *Pium natalitia feliciter*. Celle de Constans, *Felicia Decennalia*. Celle de Théophile, ΘΕΟΦΙΛΑ ΑΥΤΟΥCΤΕ CUNIKAC. Celle de Baduela, BADUELA FLEUREAS ZEMPER. Cela nous fait souvenir d'une belle médaille d'Antonin Pie, qui peut avoir place parmi ces acclamations, *Senatus populusque Romanus, Annum Novum Faustum, Felicem, Optimo Principi Pio*. C'est ainsi que l'on doit expliquer ces lettres initiales, *S. P. Q. R. A. N. F. F. Optimo Principi Pio*.

Je ne dois point oublier ici celle de Constantin, qui a donné sujet à tant de fausses conjectures; elle porte d'un côté de la tête *Imp. C. Constantinus P. F. Augusf.* du côté du revers, *Constantino. P. Augusf.* BAPHAT. Cat pour n'avoir pas reconnu que l'A étoit une R à demi effacée, on a voulu que ce fût la mémoire du baptême de Constantin, au lieu qu'il faut lire *Bono Rei Publicæ Nato*. Le P. Hardouin a senti plus heureusement que d'autres cette vérité.

Je crois qu'on s'apperçoit assez du goût différent des anciens & des modernes pour les *inscriptions*. Les anciens n'ont point imaginé que les médailles fussent propres à porter des *inscriptions*, à moins que ces *inscriptions* ne fussent extrêmement courtes & expressives. Ils ont réservé les plus longues pour les édifices publics, pour les colonnes, pour les arcs de triumphe, pour les tombeaux; mais les modernes en général, chargent les revers de toutes leurs médailles de longues *inscriptions*, qui n'ont plus rien, ni de la majesté, ni de la brièveté romaine. Je n'en veux pour preuve que celles de l'académie des Belles-Lettres faites en l'honneur & à la gloire de Louis XIV.

Quelquefois même dans les *inscriptions* des médailles antiques, on ne trouve que le simple nom des magistrats, comme dans Jules, *I. Æmilius*, *Q. F. Buca IIII. Vie A. A. A. F. F.* dans Agrippa, *M. Agrippa Cos. designatus*. (*D. J.*)

INSCRIPTION, (*Peinture*) Les peintres de Grece ne se faisoient point de peine de donner par une courte *inscription* la connoissance du sujet de leurs tableaux. Dans celui de Polygnote, qui représentoit la prise de Troie, & qui contenoit plus de cent figures, chaque figure principale étoit marquée par l'*inscription* du nom de sa personnage. On ne doit pas croire que ces *inscriptions* défiguraffent leurs ouvrages & en diminuassent le mérite, puisqu'ils faisoient l'admiration d'un peuple dont le goût pour la Peinture & les beaux-arts n'a voit au moins le nôtre. En même tems que ces *inscriptions* fournissoient l'intelligence du tableau, elles mettoient les connoisseurs à portée de juger si le peintre avoit bien exécuté son sujet; au lieu que partout nous, un beau tableau est souvent une énigme que nous cherchons à deviner, & qui fait une diversion au plaisir qu'il devroit nous procurer.

Ce n'est que par une vanité mal entendue qu'un usage si commode a cessé, & bien des gens d'esprit désireroient qu'on le fit renaître; mais personne n'en a mieux exposé l'utilité que M. l'Abbé du Bos: laissons-le parler lui-même, pour ne rien ôter aux graces de son style.

» Je me suis étonné plusieurs fois, dit-il, que les » Peintres, qui ont un si grand intérêt à nous faire » reconnoître les personnages dont ils veulent se » servir pour nous toucher, & qui doivent rencon- » trer tant de difficultés à les faire reconnoître à » l'aide seule du pinceau, n'accompagnassent pas » toujours leurs tableaux d'histoire d'une courte » *inscription*. Les trois quarts des spectateurs, qui » sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à » l'ouvrage, ne sont point assez lettrés pour devi- » ner le sujet du tableau. Il est quelquefois pour » eux une belle personne qui plaît, mais qui parle » une langue qu'ils n'entendent point; on s'ennuie » bientôt de la regarder, parce que la durée des » plaisirs, où l'esprit ne prend point de part, est » ordinairement bien courte.

» Le sens des peintres gothiques, tout grossier » qu'il étoit, leur a fait voir la nécessité des *inscrip-* » *tions* pour l'intelligence du sujet des tableaux. Il est » vrai qu'ils ont fait un usage aussi barbare de cette » connoissance que de leurs principes. Ils faisoient » sortir de la bouche de leurs figures, par une pré- » caution bizarre, des rouleaux, sur lesquels ils écri- » voient ce qu'ils prétendoient faire dire à ces figu- » res indolentes: c'étoit-là véritablement faire par- » ler ces figures. Les rouleaux dont il s'agit se sont » anéantis avec le goût gothique; mais quelquefois » les plus grands maîtres ont jugé dont ou trois » mots nécessaires à l'intelligence du sujet de leurs » ouvrages; & même ils n'ont pas fait scrupule » de les écrire dans un endroit du plan de leurs » tableaux, où ils ne gâtoient rien. Raphaël & le » Carrache en ont usé de cette manière. Coypel a » placé de même des bouts de vers de Virgile dans » la galerie du palais-royal, pour aider à l'intelli- » gence de ses sujets, qu'il avoit tirés de l'Enéide. » Les peintres dont on grave les ouvrages ont tous » senti l'utilité de ces *inscriptions*, & on en met tou- » jours au bas des estampes qui se font d'après leurs » tableaux ».

Il seroit donc pareillement à souhaiter que dans ces mêmes tableaux, & sur-tout dans tous ceux dont le sujet n'est pas parfaitement connu, on rétablît l'usage des *inscriptions* dont les Grecs nous ont donné l'exemple: peut-être qu'un peintre médiocre le tenteroit vainement; mais un grand peintre donneroit le ton, auroit des sectateurs, & la mode en reviendroit sans-doute. L'exemple a plus de puissance sur les hommes que tous les préceptes réunis ensemble. (*D. J.*)

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, (*Académie royale des*) Le feu roi Louis XIV, à qui la France est redevable de tant d'établissemens utiles aux lettres, étant persuadé que c'en seroit un fort avantageux à la nation, qu'une Académie qui travailleroit aux *inscriptions*, aux devises & aux médailles, & qui répandroit sur ces monumens le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix, ne tarda pas à y donner les mains après qu'il en eut eu la pensée. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes, choisis dans l'académie Françoise, qui commencerent à s'assembler en 1663 dans la bibliotheque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de sa majesté. En hyver ils s'assembloient le plus ordinairement le mercredi, & en été M. Colbert les menoit souvent à Sceaux, pour donner plus d'agrémens à leurs conférences, & en jouir lui-même avec plus de tranquillité. Un des premiers travaux de cette académie naissante fut le sujet des desseins des tapisseries du roi, tels qu'on les voit dans le recueil d'estampes & descriptions qui en a été publié. M. Perrault fut ensuite chargé en particulier de la description du Carrousel, qui fut imprimée avec les figures, après qu'elle eut été examinée & approuvée par la compagnie. On commença aussi à faire des devises pour les jettons du nefor royal, des parties casuelles, des bâtimens & de la marine; & tous les

Digitized by Google

ans on en donnoit de nouvelles. Enfin, on entreprit de faire par médailles une hiſtoire ſuivie des principaux évenemens du regne du roi; & cet ouvrage n'eût pas tant tardé à paroître ſi M. Colbert n'eût pas interrompu ſi ſouvent le travail de la compagnie, en la chargeant continuellement d'inventer ou d'examiner les différens deſſeins de Peinture & de Sculpture dont on vouloit embellir Verſailles; de faire graver le plan & les principales vûes des maiſons royales, & d'y joindre des *inſcriptions*. M. Quinault occupa auſſi une partie du tems de l'Académie, quand il eut été chargé par le roi de travailler aux tragédies en muſique, de même que M. Felibien le pere, quand il eut fait ſon dictionnaire des arts & ſes entretiens ſur la Peinture; car la compagnie fut rendue juge de ces différens ouvrages & de pluſieurs autres, & aucun ne parut qu'après avoir ſubi ſon examen & reçu ſon approbation. Les premiers académiciens n'étoient qu'au nombre de quatre, tous de l'academie Françoiſe; ſavoir, Mrs Chapelain, de Bourzéis, Charpentier & Caſſagnes. M. Petrault, contrôleur des bâtimens, fut admis dans les aſſemblées ſans être d'abord du corps, mais dans la ſuite il prit la place de M. l'abbé Caſſagnes; & Mrs de Bourzéis & Chapelain étant morts, le premier en 1672, & le ſecond en 1674, ils furent remplacés par l'abbé Tallemant le jeune, & M. Quinault, tous deux de l'académie Françoiſe. Au commencement de 1681 M. Petrault ayant quitté la commiſſion des bâtimens, & ſe voyant moins écouté de M. Colbert, quittant les aſſemblées où il avoit tenu la plume depuis qu'il y avoit été introduit, il fut remplacé par l'abbé Gallois. On ſentit que ſon abſence étoit une perte pour la compagnie, qui languit dès-lors pendant dix-huit mois, & juſqu'à la mort de M. Colbert. M. de Louvois, qui ſuccéda à ce miniſtre dans la charge de ſurintendant des bâtimens, ne donna pas de moindres marques de ſon affection pour l'académie; & après en avoir aſſemblé pluſieurs fois les membres chez lui à Paris & à Meudon, il fixa enfin leurs aſſemblées au louvre, dans le lieu où ſe tiennent celles de l'académie Françoiſe, & voulut qu'elles ſe tinſſent le lundi & le ſamedi depuis cinq heures du ſoir juſqu'à ſept. M. de la Chapelle, devenu contrôleur des bâtimens, eut ordre de s'y trouver pour écrire les délibérations, & devint ainſi le cinquieme académicien, & peu après on ajouta Mre Racine & Deſpréaux pour ſixieme & ſeptieme, enfin pour huitieme, M. Rainſſant, directeur du cabinet des antiques de ſa majeſté.

Sous ce nouveau miniſtere l'académie reprit ſon hiſtoire du roi par les médailles, & commença à faire des deviſes pour les jettons de l'extraordinaire des guerres; & ayant perdu M. Quinault au mois d'Octobre 1688, & M. Rainſſant au mois de Juin 1689, ces deux places demeurerent vacantes juſqu'en 1691, qu'on nomma pour les remplir Mrs de Tourreil & Renaudot. M. Felibien le pere occupoit depuis quelque tems celle de M. l'abbé Gallois, qui s'en vit exclus par l'inadvertance de Mrs Charpentier & Quinault, qui, interrogés par M. de Louvois ſur les noms de leurs confreres, lui nommerent pour quatrieme M. Felibien, qui étoit préſent, plutôt que M. Gallois, dont ils ne ſe ſouvinrent point. M. de Villacerf ayant été fait ſurintendant des bâtimens après M. le marquis de Louvois, n'eut pas le ſoin des académies, & ſa majeſté en chargea M. de Pontchartrain, alors contrôleur général & ſecrétaire d'état, & depuis chancelier de France. Ce fut ſous lui que l'académie, que l'on n'avoit preſque connue juſques-là que ſous le titre de *petite académie*, le devint davantage ſous celui d'*académie royale des Inſcriptions & médailles*; & afin que M. le comte de Pontchartrain ſon fils pût ſe trouver ſouvent à ces aſſemblées, il les fixa au mardi & au ſamedi. L'inſpection de cette compagnie fut donnée à M. l'abbé Bignon ſon neveu, dont le génie & les talens étoient déja univerſellement reconnus. On revit avec ſoin toutes les médailles dont on avoit arrêté les deſſeins du tems de M. de Louvois. On en réforma pluſieurs; on en ajouta un grand nombre; on les réduiſit toutes à une même grandeur. M. Coypel, depuis premier peintre du roi, fut chargé d'exécuter les différens deſſeins de médailles que l'académie avoit imaginés; & l'hiſtoire du roi par les médailles commença enfin à être préſentée à ſa majeſté quelque tems après que M. de Ponchartrain eut été élevé à la dignité de chancelier, dont il fut revêtu au mois de Septembre 1699. M. l'abbé Bignon, craignant que cet ouvrage étant fini, l'académie, dont la ſituation n'étoit point encore fixe, ne ſe relâchât, ou ne vînt même à ſe diſſiper, penſa à en aſſurer l'état, le fit propoſer à ſa majeſté; & le roi ayant goûté cette propoſition, il fut fait, par ordre du roi, un réglement, qui fut envoyé peu après à la compagnie. Ce réglement porte entr'autres, » que l'Académie ſera » ſous la protection du roi, comme celle des Scien» ces; qu'elle ſera compoſée de quarante académi» ciens, dix honoraires, dont l'un ſera préſident, » & deux pourront être étrangers, & dix éleves; » que l'un des penſionnaires ſera ſecrétaire, & un » tréſorier; que les aſſemblées ſe tiendront au lou» vre les mardis & vendredis de chaque ſemaine, » depuis trois heures après-midi juſqu'à cinq, &c. » Ce réglement, que l'on peut lire en entier dans le premier volume des mémoires de l'académie des Belles-Lettres, fut fait à Verſailles le 16 Juillet 1701, changea la face de l'académie, & ajouta aux occupations de ſes membres l'étude de tout ce qui concernoit la littérature ancienne & moderne.

Le réglement commença à être exécuté le 19 du même mois, que l'académie tint ſa premiere aſſemblée particuliere dans la forme preſcrite. Cet établiſſement fut confirmé en 1713 par des lettres-patentes données à Marly au mois de Février, & qui furent enregiſtrées au parlement & à la chambre des comptes. L'académie prit pour ſceau les armes de France avec une médaille d'or au milieu, où eſt gravée la tête de ſa majeſté. Le jetton de la même compagnie repréſente une muſe, tenant à la main une couronne de laurier, & ayant derriere elle des cippes & des obéliſques, & pour ame, ce mot d'Horace: *Vetat mori*. En 1716 feu M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, que l'on fait avoir toujours eu du goût & des talens pour les arts & pour les ſciences, fit obſerver que le titre d'académie des Inſcriptions & médailles n'exprimoit qu'une partie de l'objet de cette compagnie, & il fut rendu un arrêt du conſeil d'état du roi le 4 Janviet 1716, par lequel ce titre fut changé en celui d'*académie royale des Inſcripsions & Belles-Lettres*; de par ufage on nomme plus communément cette compagnie, *académie des Belles-Lettres*, titre plus ſimple, & qui exprime tout ce que le premier renferme. Par le même arrêt le roi ſupprima la claſſe des éleves, dont le nom ſeul rebutoit les perſonnes d'un-certain mérite, & ſa majeſté ordonna que la claſſe des aſſociés ſeroient augmentée de dix ſujets, qui lui ſeroient préſentés par l'Académie dans la forme ordinaire. Enfin le 23 Mars ſuivant il y eut un autre arrêt rendu au conſeil d'état, qui ordonna que le titre de vetéran ne pourroit être deſormais accordé qu'à ceux des académiciens actuellement en place, qui, après avoir travaillé utilement dans l'Académie pendant dix années au moins, ſe trouveroient hors d'état & dans une eſpece d'impoſſibilité d'y continuer leurs travaux. On a déja vingt-ſept gros volumes in-4°. de l'hiſtoire & des mémoires de cette

Digitized by Google

académie, & la ſuite s'imprime à l'imprimerie royale, d'où ce qui a paru eſt ſorti depuis 1733. M. le préſident Durey de Noinville a fondé un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui, au jugement de l'Académie, aura mieux réuſſi dans le ſujet qu'elle propoſera. La premiere diſtribution de ce prix s'eſt faite dans la ſéance publique d'après pâques de l'année 1734. *Moréry.*

INSCRIPTION, *(Juriſprud.)* eſt lorſqu'on écrit ſon nom ou quelqu'autre choſe ſur un regiſtre deſtiné à cet uſage.

Dans les univerſités les étudians *s'inſcrivent* en certains rems ſur les regiſtres de la faculté où ils étudient, & le certificat qu'on leur donne de ces *inſcriptions* pour pouvoir prendre des degrés, eſt confondu dans l'uſage avec les *inſcriptions* même, & s'appelle auſſi *inſcriptions*.

Les dénonciateurs ſont obligés d'*inſcrire* leurs noms ſur le regiſtre du procureur du roi. *Voyez* DÉNONCIATEUR.

Inſcription de faux ou *en faux*, eſt une voie judiciaire que l'on prend pour détruire par la voie du faux incident une piece que l'on ſoutient être fauſſe. Cette procédure eſt nommée *inſcription de faux*, parce que celui qui attaque une piece ſoit par la voie du faux incident, eſt obligé de paſſer un acte au greffe, ſoit en perſonne ou par procureur fondé de procuration ſpéciale, contenant qu'il *s'inſcrit en faux* contre la piece. Avant de former cette *inſcription de faux*, il faut conſigner une amende qui eſt de 100 livres dans les cours & aux requêtes de l'hôtel & du palais; de 60 livres dans les ſieges reſſortiſſans nuement aux cours, & de 20 livres dans les autres ſieges.

La procédure que l'on doit tenir pour former une *inſcription de faux*, eſt expliquée dans l'ordonnance du mois de Juillet 1737, concernant le faux principal & le faux incident.

Quand on prend la voie du faux principal, il n'y a point d'amende à conſigner, ni d'*inſcription de faux* à former au greffe. *Voyez* FAUX. *(A)*

INSECTE, *(Hiſt. nat.)* petit animal qui n'a point de ſang. On a diſtingué les animaux de cette nature en grands & en petits; les grands ſont les animaux mous, les cruſtacés & les teſtacés; les petits ſont les *inſectes*. Il y a plus d'eſpeces d'*inſectes* que d'eſpeces de poiſſons, d'oiſeaux, ou de quadrupedes. Il y a auſſi plus de différences de conformation parmi les *inſectes*, que dans tout autre genre d'animaux. Sans ceſſer de conſidérer les *inſectes* en général, tâchons de prendre une idée des différentes parties de leurs corps.

La peau des chenilles, des vers *&c.* eſt fort tendre & très-foible; certaines araignées ont pluſieurs peaux l'une ſur l'autre, comme les pellicules d'un oignon. La peau de tous les *inſectes* eſt poreuſe; dans quelques-uns elle tombe une fois chaque année, & dans d'autres juſqu'à quatre fois; enfin il y a des *inſectes* qui ont la peau fort dure & même garnie d'écailles.

La tête des *inſectes* eſt fort petite dans les uns, & très-groſſe dans d'autres à proportion du corps; elle a différentes formes dans diverſes eſpeces. On en voit de rondes, de plates, d'ovales, de larges, de pointues & de quarrées, d'unies, de raboteuſes & de velues.

La ſituation de cette partie varie auſſi; elle eſt droite ou inclinée, fort apparente ou preſqu'entierement cachée.

Les *inſectes* qui ont des ailes & des piés, ont auſſi des antennes au front au-deſſus des yeux; dans quelques-unes elles tiennent à la trompe. Ces antennes ont des articulations, dont le nombre varie dans les diverſes eſpeces d'*inſectes*; on en a compté juſqu'à cent dans quelques ſauterelles. Les phalanges qui ſont entre ces articulations, ont différentes groſſeurs & différentes longueurs dans différentes antennes; il y en a de rondes qui ſe touchent les unes les autres comme des grains de chapelet: quelquefois elles ſont plus éloignées. On en voit qui ſont couvertes de poils, ou qui ont la forme d'un cœur, & qui ſont placées les unes au bout des autres. Les antennes de quelques *inſectes* ſont terminées par un renflement qui leur donne en quelque façon la forme d'une maſſue, ou d'une baguette de tambour; d'autres antennes ſont fourchues ou diviſées en pluſieurs branches. Le corps des antennes eſt tout uni ou garni de barbe comme une plume, d'un ſeul côté ou des deux côtés; à l'aide du microſcope, on apperçoit ſur celles de quelques antennes d'autres barbes ſecondaires, qui en ſont une plume entiere. Les antennes ſe meuvent ſur des petits tubercules qui leur ſervent de baſes, & ſe fléchiſſent en différens ſens par le moyen des articulations de leurs phalanges; pour l'ordinaire elles ſont droites ou recourbées, dirigées en avant ou de côté.

Il y a beaucoup de variété dans la forme & la couleur des yeux des *inſectes* qui ſont pourvus de cet organe; ils ſont hémiſphériques ou ſphériques; ils ſont blancs, noirs, verds comme l'émétaude, de couleur d'or ou de vermillon, bruns, rougeâtres, lorſqu'ils ſont expoſés au ſoleil; il y en a qui ont preſqu'autant de brillant qu'une pierre précieuſe. Les yeux ſont ordinairement placés ſur le front au-devant des antennes, & quelquefois derriere; ceux des grillons des champs avancent un peu hors de la tête; ceux des petites demoiſelles aquariques ſont ſi ſaillans, qu'ils ne ſemblent tenir à la tête que par une articulation. Le nombre des yeux varie dans différens *inſectes*; la plûpart en ont deux; les mouches en ont cinq; les araignées huit pour l'ordinaire. Il y a quelques *inſectes* dont les yeux ſont compoſés d'un très-grand nombre d'hexagones diſpoſés comme les alvéoles des abeilles. Chaque hexagone eſt un œil qui a un point de vûe particulier, puiſqu'ils ſont tous placés ſur un demi-globe. La ſituation & le grand nombre de ces yeux ſupplée au mouvement qui leur manque; quoiqu'ils ſoient fixes, l'animal voit autant d'objets que s'il n'avoit de chaque côté qu'un œil qu'il pût mouvoir. Les yeux des *inſectes* ſont nuds, mais leur cornée eſt dure.

La bouche des *inſectes* a différentes formes; elle eſt large ou pointue, ou longue comme un groin de cochon; les uns ont les levres placées en haut & en bas, les autres ſur les côtés. Il y a auſſi ſur les côtés de la bouche de pluſieurs *inſectes* deux ou quatre barbillons qui ont pluſieurs articulations, deux, trois, quatre, cinq & plus: l'extrémité de ces barbillons eſt le plus ſouvent renflée en forme de maſſue. Cette extrémité eſt cannelée dans les ſcarabés noirs qui viennent des vers du lard. On a ſoupçonné que ces barbillons pourroient être les organes de l'odorat; au moins les *inſectes* s'en ſervent pour porter les alimens à la bouche. Il y a dans la bouche des ſortes qui tiennent lieu de dents; quoique très-déliées, elles ſont dures & fortes, & ſi tranchantes qu'elles percent le bois, & broyent les alimens les plus durs comme des dents. Ces ſortes ſont unies dans quelques *inſectes*, & reſſemblent aux ergots des coqs; il s'en trouve qui ont ſur la face intérieure de chaque piece des dents pointues & courbes; c'eſt avec ces ſerres que les *inſectes* ſaiſiſſent leur proie: elles leur ſervent auſſi d'armes offenſives & défenſives.

La trompe des *inſectes* leur ſert de langue; elle eſt placée entre les ſerres de quelques-uns comme les grillons des champs. Il y en a qui l'étendent & la racourciſſent à leur gré; les papillons la roulent entre deux lames barbues qui la mettent à couvert, d'au-

Digitized by Google

tres la couchent ſous leur ventre dans une petite cannelure qui s'y trouve. La trompe de quelques *inſectes* eſt très-petite & très-peu apparente, d'autres l'ont plus longue que tout le corps. Dans certaines eſpeces d'*inſectes* elle eſt renfermée dans une ſorte de fourreau, dont le bout eſt pointu & peut percer différentes ſubſtances; enſuite il s'ouvre, & la trompe en ſort pour ſucer ce qui ſe trouve dans les trous faits par le fourreau.

Le corcelet eſt une partie de l'*inſecte* placée entre la tête & le corps; il eſt plus ou moins dur, il eſt plat ou renflé, terminé en pointe par-derriere ou arrondi, couvert de poils, de tubercules, ou d'éminences qui ont diverſes formes.

Il y a ſur le corps des *inſectes* des inciſions, ou des articulations qui ſe diviſent en pluſieurs anneaux, & c'eſt de ces inciſions qu'eſt venu le mot d'*inſecte*. Les anneaux qu'elles forment ſont larges ou étroits; il y en a de quarrés; ils ſont placés les uns au bout des autres, ou en partie les uns ſur les autres. Certains *inſectes* n'en ont que cinq; la plûpart en ont un plus grand nombre, le mille-piés long & plat en a cinquante quatre. Les *inſectes* ſe meuvent en écartant ou en rapprochant ces anneaux; ils ſe couvrent & ſe découvrent plus ou moins, ſelon le dégré de température qu'ils veulent ſe procurer. Il y a preſqu'autant de différences dans la figure du corps des *inſectes*, qu'il y a d'eſpeces de ces animaux. Ceux qui n'ont point de piés, ont ſur le corps des piquans ou de petites pointes, par le moyen deſquelles il ſe maintiennent en place; le ver qui ſe trouve dans l'eſtomac du cheval ſeroit bientôt entraîné par les matieres qui paſſent de ce viſcere dans les inteſtins, s'il n'avoit de ces pointes pour s'accrocher aux parois de l'eſtomac. Les *inſectes* ont auſſi ſur le corps des éminences unies ou crénelées, ou des tubercules, dont les couleurs ſont quelquefois très-belles.

La partie poſtérieure du corps des *inſectes* eſt revêtue de poils, ou couverte d'une ſorte d'écuſſon, ou terminée par une membrane roide, qui leur ſert de gouvernail lorſqu'ils volent, ou par des mamelons d'où ſort la ſoie qu'ils filent; d'autres *inſectes* ont ſur cette partie poſtérieure des ſoies ou des queues minces, au nombre d'une, deux, trois ou quatre, ou des cornes droites ou courbes, qui ſe raccourciſſent lorſqu'on les touche, ou qui ont des pointes ou des barbillons qui ſont quelquefois articulés; quelques *inſectes* ont ſur cette même partie une queue fourchue, ou une ſerre en forme de pince, avec laquelle ils ſaiſiſſent leur proie.

Les parties de la génération ſont placées à la partie poſtérieure du corps ou ſous le ventre. Il y a des femelles qui ont un long tuyau terminé en forme de maſſe pointue, avec laquelle elles font des trous pour y dépoſer leurs œufs. Ce tuyau tient à l'ovaire, l'œuf en y entrant le fait gonfler; il ſe reſſerre à l'inſtant pour pouſſer l'œuf en avant; ainſi en ſe dilatant & ſe reſſerrant ſucceſſivement, le tuyau conduit l'œuf juſque dans le trou qui a été creuſé pour le recevoir. Certains *inſectes* aquatiques ont un tuyau à la partie poſtérieure du corps, par laquelle ils reſpirent en s'élevant à la ſurface de l'eau.

Quelques *inſectes* ont encore dans la partie poſtérieure du corps un aiguillon, qu'ils en font ſortir pour différens uſages; dans d'autres il eſt toujours au-dehors du corps. Lorſque cet aiguillon eſt court, il ſe trouve placé ſous le ventre dans une raiſure, lorſqu'il eſt plus long il déborde en arriere, & il eſt renfermé dans un étui compoſé de deux pieces longitudinales, terminées en pointes très-déliées; elles s'ouvrent pour donner paſſage à l'aiguillon, dont la pointe reſſemble à celle d'un hameçon, & le retient dans la chair lorſque l'*inſecte* a fait ſa piquûre, en même tems il tire d'une veſſie qui eſt placée près du ventre à la racine de l'aiguillon, une liqueur qui coule le long du tuyau de l'aiguillon, qui s'inſinue dans la plaie & qui y cauſe de la douleur. Quoique cet aiguillon ſoit très-délié, il perce des ſubſtances dures; on a éprouvé que celui d'une abeille peut percer un gant de peau de bouc.

Le nombre des jambes varie beaucoup dans les différentes eſpeces d'*inſectes*; il y a auſſi de grandes variétés dans la longueur des jambes & dans le nombre de leurs articulations; ordinairement les dernieres jambes ſont les plus longues, quelquefois auſſi elles ſont les plus courtes. Il s'en trouve qui n'ont qu'une ſeule articulation; d'autres en ont juſqu'à huit: pour l'ordinaire elles ne ſont compoſées que de trois parties; la premiere eſt une ſorte de cuiſſe, la ſeconde peut être regardée comme la jambe proprement dite, & la troiſieme eſt le pié. Quelques *inſectes* ont la jambe & la cuiſſe revêtues de poils forts & pointus. Le pié eſt ordinairement compoſé de quelques pieces qui ſont rondes, on qui ont la forme d'un cœur renverſé; il y en a deux & même juſqu'à cinq dans quelques *inſectes*. La derniere de ces pieces a deux pointes crochues; d'autres *inſectes* ont entre ces pointes une plante, par le moyen de laquelle ils adherent aux corps, lorſqu'ils ne peuvent pas s'y accrocher par les pointes du pié. Il y a des *inſectes* mâles qui ont aux genoux une eſpece de palette avec laquelle ils ſerrent la femelle dans l'accouplement. Certains *inſectes* ont les jambes très-fortes & ſont de très-grands ſauts; on dit qu'une puce peut parcourir en ſautant un eſpace deux cent fois plus long que ſon corps. Les *inſectes* ſe ſervent de leurs jambes & de leurs piés pour nager & pour eſſuyer leurs yeux, leurs antennes & leurs corps, pour creuſer & déplacer la terre, pour ſaiſir leur proie, *&c.*

Les *inſectes* ailés ont deux ou quatre ailes; leur ſituation eſt très-différente, car elles ſont horiſontales, obliques ou verticales. Dans pluſieurs *inſectes*, comme les ſcarabés, elles ont une ſorte de couverture ou de fourreau, dans d'autres elles n'en ont point; celles-ci ſont liſſes ou garnies d'une eſpece de farine ou de pouſſiere; celles ſont les ailes des papillons; celles qui ſont liſſes ont des nervures très-apparentes, elles ſont très-minces & même tranſparentes. La pouſſiere des ailes des papillons vûe au microſcope, paroît ſous la forme d'écailles qui ont diverſes figures. Dans les différentes eſpeces de ces *inſectes*, il y en a dont les ailes ſont compoſées de longues plumes, qui ont des barbes comme celles des oiſeaux. Toutes ces ailes varient beaucoup pour la figure & pour les couleurs, qui ſont très-belles dans pluſieurs eſpeces de papillons; on y voit auſſi des caracteres qui reſſemblent à des lettres. Les fourreaux qui ſe trouvent ſur les ailes de pluſieurs *inſectes*, ont une conſiſtance très-ferme, & ſont plus ou moins durs, plus ou moins épais, & plus ou moins tranſparens, ou entierement opaques; ils ſont auſſi plus ou moins longs. Dans quelques *inſectes* ils ne couvrent qu'une petite partie du corps en-de-là du cervelet, dans d'autres ils s'étendent juſqu'au milieu du corps, quelquefois plus loin & même juſqu'à l'extrémité. Il y a beaucoup de variété dans leurs figures & dans leurs couleurs; il y en a qui ſont garnis de poils, d'autres ſont ſtriés ou couverts de tubercules, *&c.* Les ailes qui ſe trouvent ſous ces fourreaux ſont très-minces & tranſparentes; elles ont dans pluſieurs *inſectes* beaucoup plus de longueur que les fourreaux: dans ce cas la partie qui déborderoit au-de-là des fourreaux, ſe replie avant que l'*inſecte* abaiſſe les fourreaux ſur les ailes.

Il y a pluſieurs *inſectes* qui ont des poils; ils ſont ſi fins dans quelques-uns, qu'on ne les apperçoit qu'à-travers une loupe. Les chenilles en ont ſur la tête, les

Digitized by Google

les phalenes ſur le corcelet, les bourdons ſur la partie poſtérieure du corps; on en voit ſur les ailes & ſur les jambes. Tous ces poils ont différentes couleurs, qui changent lorſque l'*inſecte* vieillit, ou lorſqu'il eſt prêt à former ſa coque. Il y a auſſi ſur différens *inſectes* des touffes de poils diſpoſés en forme de broſſes tondes ou quarrées, & ſouvent terminées en pointe comme un pinceau. Certains *inſectes* ont des poils ſi gros qu'on leur a donné le nom d'*épine*, ils ont quelquefois pluſieurs branches. Ces poils & ces épines ſe brifent lorſqu'on tient l'*inſecte*, & leurs débris entrent dans la bouche & y cauſent de la demangeaiſon; c'eſt ce qui a fait croire que les chenilles étoient venimeuſes: celles qui ſont raſes ne font pas le même effet à ceux qui les manieur.

Pluſieurs *inſectes* ont des cornes dures qui ſont mobiles ou immobiles, qui different des antennes, en ce qu'elles n'ont point d'articulations. Quelques-uns portent ſur la tête une corne recourbée ou droite; tel eſt le ſcarabé du tan appellé *rhinoceros*, à cauſe de ſa corne. D'autres *inſectes* ont ſur le devant de la tête deux cornes qui s'étendent en haut ou en dehors; ces cornes ſont courtes, un peu recourbées & unies, ou branchues comme celles du cerf-volant: quelquefois elles ſont plus longues l'une que l'autre. Il y a des *inſectes* qui ont trois cornes perpendiculaires ſur la tête ou ſur les épaules.

Tous les *inſectes* ont les ſens du tact & du goût; mais il y en a qui ſont privés de la vûe, d'autres n'ont point d'odorat; aucun n'a des oreilles apparentes à l'extérieur ni même à l'intérieur; cependant il paroît qu'ils ne ſont pas tous privés du ſens de l'ouïe.

Pluſieurs *inſectes* ont des qualités fort extraordinaires; il y en a qui jettent de la lumiere pendant la nuit; tels ſont les vers-luiſans & les porte-lanterne de la Chine & d'Amérique; la lumiere de ceux-ci eſt ſi vive qu'ils peuvent ſervir de chandelle pour lire & pour faire différens ouvrages pendant la nuit.

Les *inſectes* n'ont à proprement parler point de voix, mais il y en a pluſieurs qui rendent des ſons & qui ſont différens bruits, comme les cigales, les grillons, les abeilles, *&c.* Ces ſons viennent du frottement de la nuque du cou contre le corcelet, du frottement des ailes l'une contre l'autre, ou contre le dos, ou d'une conformation particuliere de quelque partie du corps; c'eſt par ces ſons que les grillons des champs appellent leurs femelles.

Il y a des *inſectes* qui répandent une odeur très-deſagréable; telles ſont les cantharides, les punaiſes, *&c.* au contraire il y a des ſcarabés qui ſentent le muſc, la violette, la roſe.

Une grande quantité d'*inſectes* offrent aux yeux les couleurs les plus vives & les plus belles, principalement les papillons & même les chenilles, les ſcarabés, les bupreſtes, *&c.*

La plûpart des *inſectes* n'ont pas toûjours la même forme; la plûpart en changent au point de n'être pas reconnoiſſables; ce changement eſt ce qu'on appelle *transformation* ou *métamorphoſe des inſectes*. Swammerdam (*Biblia nature*) en diſtingue de quatre ſortes.

Dans la premiere ſorte de métamorphoſe, les *inſectes* ne ſubiſſent d'autre transformation que celle qu'ils éprouvent, en ſortant de l'œuf, ils croiſſent; la plûpart changent de peau, quelques-unes de leurs parties grandiſſent quelquefois un peu plus que d'autres, & prennent une couleur différente de celle qu'elles avoient auparavant; telles ſont les araignées & les diverſes eſpeces de poux des hommes & des animaux, les vers de terre, les fangſues, les millepiés, *&c.*

Dans les trois autres ſortes de métamorphoſe, lorſque les *inſectes* ont mué la plûpart diverſes fois, & qu'ils ſont parvenus à leur point d'accroiſſement, ils prennent la forme de ſémi-nymphe, de nymphe, ou de chryſalide; après être reſtés quelque tems ſous l'une de ces formes, ils la quittent & deviennent des *inſectes* parfaits & propres à la génération.

La ſeconde ſorte de métamorphoſe eſt une transformation incomplette; car les *inſectes*, tels que les demoiſelles aquatiques, les ſauterelles, les grillons, les punaiſes volantes, *&c.* n'acquierent par ce changement que des ailes qui leur manquoient auparavant; lorſque ces ailes ſe forment, on donne à l'*inſecte* le nom de *ſémi-nymphe*; dans cet état on voit ſur le dos au-delà du corcelet, des étuis qui renferment les ailes naiſſantes; auparavant elles ne paroiſſent que très-peu ou point du tout. Les *inſectes* dans l'état de ſémi-nymphe, mangent, marchent, courent, ſautent ou nagent comme à l'ordinaire. La forme de la plûpart de ces *inſectes* ne differe guere après l'état de ſémi-nymphe de celle qu'ils avoient auparavant, que par les ailes qu'ils ont de plus; cependant il s'en trouve qui ſont très-différens de ce qu'ils étoient dans leur premier état.

Dans la troiſieme & quatrieme ſorte de métamorphoſe, les *inſectes* perdent l'uſage de tous leurs membres; ils ne peuvent ni manger ni agir, & ne reſſemblent en rien à ce qu'ils étoient auparavant; tel de ces *inſectes* qui auparavant n'avoit point de jambes, ou en avoit juſqu'à cinq ou ſix, ſept, huit, neuf, dix & onze paires, n'en a alors jamais ni plus ni moins que trois paires, qui avec ſes ailes & ſes antennes ſont tamenées ſur ſon eſtomac, & s'y tiennent immobiles.

Dans la troiſieme ſorte de métamorphoſe, les *inſectes*, tels que les abeilles, ſont revêtus d'une fine membrane; on leur donne lorſqu'ils ſont dans cet état, le nom de *nymphe*. Dans la quatrieme ſorte de métamorphoſe, les *inſectes*, tels que les papillons, les phalenes, ſont renfermés dans une enveloppe dure & cruſtacée, qui réunit toutes les parties de l'animal en une ſeule maſſe; dans cet état on les nomme *chryſalides*.

« Les *inſectes* qui ſe changent en chryſalides, ſubiſſent une transformation de plus que les autres » *inſectes*; avant de devenir nymphes ils prennent » ſous cette peau la forme d'une ellipſoïde, ou d'une » boule allongée, dans laquelle on ne reconnoît aucune partie de l'animal; dans cet état la tête, le » corcelet, les ailes & les jambes de la nymphe ſont » renfermées dans la cavité intérieure du ventre, » dont elles ſortent ſucceſſivement par le bout antérieur, à peu-près de la même maniere qu'on feroit » ſortir l'extrémité d'un doigt de gant qui ſeroit rentré dans ſa propre cavité. Les *inſectes* de cette » claſſe ne ſe diſtinguent pas des autres ſeulement » en ce qu'ils ſe changent en nymphes ſous leur peau, » mais ſur-tout en ce que pour devenir nymphes, » ils ſubiſſent une double transformation. Suivant » cette idée on pourroit réduire les différences des » quatre ordres de transformation à des termes plus » aiſés & plus ſimples, diſant que les *inſectes* du premier ordre, après être ſortis de l'œuf, parviennent à leur état de perfection, ſans s'y diſpoſer » par aucun changement de forme; que ceux de la » ſeconde claſſe s'y diſpoſent par un changement de » forme incomplet; ceux de la troiſieme par un » changement de forme complet, & ceux de la quatrieme par un double changement de forme. »

Indépendamment de ces métamorphoſes, les *inſectes* changent de peau; les uns tels que les araignées une ſeule fois, & les autres pluſieurs fois, par exemple les grillons des champs & les chenilles du chou en changent quatre fois; d'autres enfin ſe dépouillent juſqu'à ſix fois, & même plus. Les uns fendent leur peau près de la tête pour la quitter, & les au-

Digitized by Google

tres sous le ventre; la dépouille de plusieurs especes d'*insectes* garde la forme exacte de toutes les parties de leur corps.

Les chrysalides ont différentes formes; il y en a de coniques, d'autres sont angulaires; il s'en trouve de ressemblans à des dattes; on leur donne le nom de *fèves*. D'autres ressemblent en quelque façon à un enfant au maillot, à la tête d'un chien, d'un chat, d'une fouris, d'un oiseau, *&c.* On se doute bien que ces ressemblances sont très-imparfaites. On reconnoît plus aisément dans la forme de la chrysalide celles des principales parties de l'*insecte* qui en doit sortir; tous les membres sont rangés, appliqués, pliés ou étendus contre le corps; on les voit à-travers la coque de quelques chrysalides, ou au moins on distingue leur figure. Les chrysalides ont différentes couleurs quelquefois très-belles; il y en a de dorées, de brunes, de jaunes, de rouges, de vertes, de blanches, de violettes; on en voit qui ont différentes teintes de ces couleurs. Souvent les plus beaux *insectes* sortent des chrysalides les moins belles, & les *insectes* les plus laids viennent des plus belles chrysalides.

Quelques *insectes* sont immobiles dans l'état de chrysalides; d'autres font quelques petits mouvemens lorsqu'on les touche; mais aucun ne prend de nourriture durant cet état. Comme ils ne peuvent pas veiller à leur fureté, ils se placent à l'abri d'une pierre ou d'une racine; & ils rendent le côté de leur coque qui est exposé plus ferme pour résister à la dent des vers; d'autres se suspendent à des fils, ou font autour d'eux une sorte de filet à larges mailles; d'autres enfin se revêtent de laine ou de coques de soie. Il y a des coques ovales; il y en a de sphéroïdes, de coniques, de cylindriques, d'angulaires; d'autres ont la forme d'un bateau, d'une navette ou d'une lame de verre, dont le corps seroit renflé & la pointe recourbée, *&c.*

Chaque espece d'*insecte* a son tems pour se transformer en nymphe ou en chrysalide; les uns au mois de Mai, d'autres en Juin, en Juillet, en Août, en Septembre. Il y en a qui ne demeurent dans cet état que douze jours, tandis que d'autres y en restent quinze, seize ou vingt; quelques-uns ne sortent pas même si tôt de leur prison; ils y sont enfermés les uns trois semaines & les autres un mois; on en voit qui y restent deux mois, d'autres six, neuf ou dix; d'autres enfin une année & même plus; par conséquent on les voit paroître successivement dans différens tems de l'année, depuis le mois de Février jusqu'au mois de Décembre; il y en a même qui ont deux générations en un an.

S'il y a des *insectes* dont la génération soit spontanée, comme l'ont cru les anciens, au moins la plûpart des *insectes* que nous connoissons le mieux font les uns mâles & les autres femelles; ils s'accouplent & produisent des œufs d'où il sort un ver. Les éphemeres ne s'accouplent pas, le mâle fraie seulement comme les poissons sur les œufs de la femelle; dans quelques especes, comme celles des limaces, des escargots, des vers de terre, chaque individu a les deux sexes qui se joignent réciproquement de part & d'autre dans l'accouplement; dans certaines especes, telles que celles des abeilles, des guêpes, des fourmis, il y a grand nombre d'individus qui ne font ni mâles ni femelles; c'est pourquoi on les appelle *neutres*. On a observé dans ce siecle qu'un puceron produit d'autres pucerons lui seul sans accouplement; enfin, différentes parties d'un polype coupées & séparées les unes des autres, deviennent chacune des polypes entiers, comme le rameau d'un arbre devient par bouture un arbre complet.

Dans les especes d'*insectes* qui s'accouplent, les femelles sont ordinairement plus grosses que les mâles; cette différence est évidente parmi les puces, les grillons, *&c.* dans plusieurs especes les antennes des mâles ont des nœuds, des barbes ou des bouquets de poils qui ne font pas sur les antennes des femelles; les mâles de quelques especes d'*insectes* ont des ailes, & les femelles en manquent, ou n'en ont que d'imparfaites; elles font pourvûes dans d'autres especes d'un tuyau qui sert à conduire leurs œufs entre l'écorce des arbres, dans la terre, dans le parenchyme des feuilles, & dans d'autres endroits où ils ne pourroient pas parvenir sans cet organe. Quelquefois les couleurs du mâle font différentes de celles de la femelle.

Il se trouve autant de variétés entre les œufs des *insectes* qu'entre leurs différentes especes, tant par la grandeur & la forme de ces œufs, que par les couleurs. On en voit de ronds, d'ovales, de coniques, *&c.* de bruns, de verds, de rougeâtres, de jaunâtres, de couleur d'or & de perles, *&c.* la ponte de quelques *insectes*, tels que le grand scarabé pilulaire, n'est que d'un œuf; d'autres en font six ou sept, trente, soixante, *&c.* il en sort plusieurs centaines, & même plusieurs milliers d'une seule femelle, telle par exemple qu'une mere abeille. Il y a des *insectes* qui ne prennent d'autre soin de leurs œufs que de les déposer dans des lieux où les vers trouvent au sortir de l'œuf une nourriture convenable; plusieurs les enveloppent de soie, les couvrent de poils qu'ils tirent de leur corps, les enduisent d'une matiere visqueuse, les mettent sous des arbres, les cachent en terre, *&c.* la plûpart des meres meurent dès qu'elles ont pondu; d'autres au contraire, n'abandonnent jamais leurs œufs; quelques especes d'araignées les portent toûjours avec elles renfermés dans une enveloppe; les abeilles, les guêpes, les frelons, les fourmis ont un soin continuel de leurs œufs & de leurs nymphes.

Plusieurs *insectes* font des nids avec une singuliere industrie; ils y emploient différentes matieres. La teigne qui vit au fond de l'eau se fait un fourreau avec des brins d'herbe, de petites pierres, des fragmens de bois, d'écorces, de feuilles, *&c.* elle colle ces différentes matieres les unes contre les autres avec une sorte de glu, qui rend le fourreau lisse à l'intérieur tandis qu'il est raboteux à l'extérieur. D'autres *insectes*, tels que les scarabés pilulaires, font des petits nids ronds semblables à ceux des hirondelles. Il y a des abeilles qui roulent des feuilles pour en faire un étui où elles déposent leurs œufs; cet étui a la forme d'un dé à coudre: « elles foudent » de leur bouche, par le moyen d'une humeur visqueuse, les côtes d'une feuille fort soigneusement; » elles ferment le fond de leur nid par trois ou quatre » morceaux de feuilles circulaires, appliquées les » unes sur les autres pour rendre l'ouvrage plus so» lide; & comme ces pieces circulaires ont un peu » plus de circonférence que n'en a l'ouverture qu'el» les doivent fermer, cela fait que quand le bour» don les y colle, elles prennent une figure convexe. Le dessus du nid est fermé par un couvercle » qui a la forme d'une assiette. Le bourdon le leve » quand il veut sortir, après quoi il se referme de lui-même.» Elles se servent des feuilles de différentes autres manieres aussi industrieuses, & font d'autres manœuvres très-singulieres, pour se loger & pour renfermer leurs provisions, leurs œufs, leurs nymphes, *&c.* comme on peut le voir dans cet ouvrage aux articles de plusieurs *insectes*, par exemple, *voyez* ABEILLE, RUCHE, GUEPE, GUÊPIER, *Extrait de la Théolog. des insectes.*

On divise les *insectes* en sept classes.

La premiere classe comprend les *insectes* coléoptères; ils ont des fourreaux sur les ailes, & leurs mâchoires sont posées l'une à côté de l'autre, & non-

pas l'une au-deſſus de l'autre, comme dans les quadrupedes.

La deuxieme claſſe comprend les hémipteres; ils ont les ailes croiſées & une trompe recourbée ſous la poitrine.

La troiſieme claſſe comprend les neuropteres; ils ont quatre ailes parſemées de veines en forme de réſeau.

La quatrieme claſſe comprend les lépidopteres; la plûpart ont une trompe en ſpirale, & ils ont tous quatre ailes membraneuſes.

La cinquieme claſſe, comprend les hymenopteres; ils n'ont que deux ailes; il y a ſous chacune un ſtilet terminé par un bouton.

La ſixieme claſſe comprend les dipteres; ils ont quatre ailes membraneuſes.

La ſeptieme claſſe comprend les apteres; ils n'ont point d'ailes.

Chacune de ces ſept claſſes eſt ſoûdiviſée en pluſieurs genres.

Premiere claſſe: *inſectes* coléopteres, *inſecta coleoptera*. Cette claſſe comprend vingt-deux genres.

1°. Les ſcarabés, *ſcarabei*; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces longitudinales.

Les principales eſpeces de ce genre ſont le cerf-volant, le rhinoceros, le hanneton, *&c.* On diſtingue ces eſpeces par la figure des cornes, des mâchoires, de la poitrine, *&c.* par leur poil, leurs couleurs, *&c.*

2°. Les ſcarabés diffégneurs, dermeſtes; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces tranſverſales.

On diſtingue les eſpeces de ce genre par les mêmes caracteres que celles des ſcarabés, & de plus par la forme du ventre, la couleur des yeux, *&c.*

3°. Les ſcarabés tortues, *caſſide*; ils ont les antennes ſemblables à des fils; elles ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur; la poitrine eſt plate, & terminée de chaque côté par un rebord.

4°. Les coccinelles, *coccinella*; elles ont les antennes terminées par un bouton qui n'eſt point diviſé en lames; la poitrine forme une demi-ſphete avec les fourreaux, dont le côté extérieur & la partie poſtérieure ſont terminés par un rebord.

La plûpart des eſpeces de ce genre ſont caractériſées par les couleurs des fourreaux.

5°. Chriſomeles, *chriſomela*; elles ont les antennes compoſées de grains en forme de chapelet; ces antennes ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur; ces *inſectes* ont le corps preſque ovoïde, & la poitrine preſque cylindrique.

6°. Les charanſons ou calebraſes, *curculiones*; leurs antennes tiennent à un bec allongé ou une trompe qui a la conſiſtance de la corne.

Quelques eſpeces de ce genre ſont indiquées par la figure de la trompe & des cuiſſes.

7°. Les capricornes, *cerambices*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine preſque cylindrique.

8°. Les leptures, *lepture*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine preſque cylindrique.

9°. Les eſcarbots ou ſcarabés jardiniers, *carabi*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; la poitrine un peu convexe, terminée ſur les côtés par un rebord fait en forme de cœur, & échancrée par derriere.

10°. Les ſcarabés ſaureurs, *mordelle*; ils ont les antennes ſemblables à des fils, la partie poſtérieure du corps eſt arrondie; la plûpart ont les piés conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

11°. Les cicindelles, *cicindele*; ces *inſectes* ont les antennes menues comme des fils; les mâchoires ſont ſaillantes & garnies de dents; la poitrine eſt arrondie, à l'exception de quelques angles qui s'y trouvent.

12°. Les bupreſtes, *bupreſtes*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; la partie poſtérieure de la tête entre dans la poitrine; qui a une forme cylindrique.

13°. Les ſcarabés d'eau, *diticſi*; la plûpart ont des antennes ſemblables à des ſoies; les piés ſont conformés d'une maniere favorable pour nager, dégarnis de poil.

14°. Les reſſorts ou les maréchaux, *elateres*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; & le corps oblong; ils ſautent étant renverſés ſur le dos, & ils ſe retrouvent ſur leurs piés.

15°. Les cantharides, *cantharides*, elles ont les antennes ſemblables à des ſoies, les fourreaux flexibles, la poitrine preſque plate, & les côtés du ventre pliſſés en forme de mammelon.

16°. Les bavarots, *tenebriones*; les antennes reſſemblent à des fils; les fourreaux tiennent l'un à l'autre, & il n'y a point d'ailes.

17°. Les ſcarabés de maréchaux, *meloe*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les ailes ſont découvertes.

18°. Les fouilles-terre, *necidalides*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les ailes ſont découvertes.

19°. Les perce-oreilles, *forficula*; les antennes reſſemblent à des ſoies; la queue eſt en forme de pince; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les ailes ſe replient ſur leurs fourreaux.

20°. Les ſtaphilins ou courtilles, *ſtaphilini*; les antennes reſſemblent à des fils; il y a deux véſicules ſur la queue; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les ailes ſe replient par-deſſous.

21°. Les blattes, *blatta*; les antennes reſſemblent à des ſoies; il y a deux petites cornes ſur la queue; les fourreaux ſont membraneux; la poitrine eſt preſque platte, arrondie & terminée par un rebord ſur les côtés.

22°. Les grillons, *grilli*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ſont membraneux, étroits & ſemblables à des ailes; la poitrine eſt ſerrée par les côtés, & les piés ſont conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

Les principales eſpeces de ce genre ſont, le grillon-taupe, ou courtilliere, les grillons domeſtiques & ſauvages, les ſauterelles, la mante des Indes, *&c.* On diſtingue quelques-unes de ces eſpeces par la figure des piés & de la queue.

Deuxieme claſſe. *Inſectes* hémipteres, *inſecta hemiptera: cette claſſe comprend huit eſpeces.* 1°. Les cigales, *cicada*; elles ont un bec recourbé, des antennes très-courtes, quatre ailes diſpoſées en forme de croix, la poitrine preſque cylindrique, le dos convexe, & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* ſaute aiſément.

2°. Les punaiſes, *cimices*; elles ont un bec recourbé, les antennes compoſées de quatre phalanges, quatre ailes diſpoſées en croix, la poitrine terminée par un rebord ſur les côtés, le dos plat & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* court aiſément.

Parmi les eſpeces de ce genre, les unes ſont rondes, & les autres oblongues.

3°. Les punaiſes à avirons, *notonecte*; elles ont

Digitized by Google

un bec recourbé, les antennes très-courtes, quatre ailes disposées en croix, & les piés conformés de maniere qu'elles nagent aisément.

4°. Les scorpions aquatiques, ou les punaises de riviere, *hepa*; ils ont un bec recourbé, des antennes en forme de pince d'écrevisse, quatre ailes disposées en croix, & quatre piés.

Le scorpion de marais, & le scorpion ou la punaise aquatique, sont des especes de ce genre.

5°. Les kermes, *chermes*; ils ont la bouche placée sur la poitrine, le ventre pointu par-derriere, quatre ailes placées sur les côtés du corps, & les piés conformés de maniere que ces *insectes* sautent facilement.

6°. Les pucerons, *aphides*; ils ont un bec recourbé, & quatre ailes qui sont posées verticalement, & qui ne paroissent qu'avec l'âge; il y a deux cornes sur la partie supérieure de l'avant-dernier anneau du ventre; & les piés sont conformés de façon que ces animaux marchent très-lentement.

7°. Les cochenilles, *cocci*; elles ont la bouche sur la poitrine & deux ailes posées verticalement; la partie postérieure du ventre est couverte de soies: il n'y a que les mâles qui ayent des ailes.

La cochenille de Pologne & les gallinsectes de différentes plantes, sont des especes de ce genre.

8°. Les amasseurs, *thripes*; ils ont le bec peu apparent, le ventre très-mince, étroit & allongé, quatre ailes qui tiennent au dos & qui sont étendues obliquement en-arriere.

Troisieme classe. *Insectes* neuropteres, *insecta neuroptera*; *cette classe comprend six genres*. 1°. La mouche-scorpion, *panorpa*; le bec est de figure cylindrique & de substance de corne; la queue ne differe de celle du scorpion, qu'en ce qu'elle est terminée par une pince au lieu d'une pointe.

2°. *Rapidia*, mouches dont la tête est applatie & de substance de corne; la queue est terminée par une soie en forme de piquant.

3°. *Hemerobii*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui est saillant; les ailes sont épaisses & inclinées en bas; les nymphes courent & sont voraces.

Le lion puceron, la mouche puante, le fourmilion, *&c.* sont des especes de ce genre.

4°. *Phrygance*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui est saillant, & les ailes sont couchées sur le corps. Les nymphes de ces *insectes* sont aquatiques, & logent dans un tuyau cylindrique.

5°. Les mouches éphémeres, *ephemera*; elles ont sur la tête deux tubercules en forme d'yeux; la queue ressemble à une soie & les antennes sont courtes.

6°. Les demoiselles, *libellulæ*; elles ont la bouche composée de deux mâchoires; les antennes courtes, & la queue en forme de pince.

On divise ce genre en trois genres secondaires.

1°. Les grandes demoiselles; 2°. les demoiselles moyennes; 3°. les petites demoiselles.

Quatrieme classe. *Insectes* lépidopteres, *insecta lepidoptera*: *cette classe ne contient que deux genres*. 1°. les papillons de jour, *papiliones*; ils ont les antennes terminés par un bouton.

La plûpart des especes de ce genre ont des noms particuliers; savoir, le maute, la grande tortue, la petite tortue, le double *c*, le paon de jour, l'amiral, la belle-dame, l'empereur, le roi, la reine, le prince, la princesse, le comte, le faune, le satyre, le coridon, l'alexis, le caniculaire, le gazé, l'aurore, l'argus; les autres sont désignés par les chenilles qui les ont produits, & par les plantes sur lesquelles les chenilles vivent.

2°. Les phalenes ou les papillons de nuit, *phalena*; leurs antennes n'ont point de bouton.

Les especes de ce genre sont en très-grand nombre.

Quelques-unes ont des noms particuliers, comme les papillons de jour, savoir, le sphinx, la cochonne, le léopard, le rimide ou le craintif, l'ours, le *lamda*, le *c*, le *psi*, le double *w*, l'*omicron*, l'*ypsilon*.

Les especes des phalenes étant très-nombreuses, on a été obligé de diviser ce genre en cinq genres secondaires; 1°. les phalenes qui ont les antennes prismatiques; 2°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, & qui n'ont point de trompe; 3°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, une trompe contournée en spirale, & les ailes horisontales ou inclinées en bas; 4° les phalenes qui ont les antennes simples, la trompe contournée en spirale, & les ailes horisontales; 5°. les phalenes qui ont les antennes simples, le front élevé & la trompe contournée en spirale, ou qui n'ont point de trompe.

Cinquieme classe. *Insectes* hymenopteres, *insecta hymenoptera*: *cette classe contient cinq genres*.

1°. Les mouches à scie ou à tarriere, *tenthredines*; les femelles ont près de l'anus un aiguillon dentelé sur toute sa surface: les vers qui produisent ces *insectes* ont plusieurs piés.

2°. Les bedeguards ou mouches à tarriere, *tenthredines*, ont l'aiguillon de l'anus de figure conique & recourbé: les nymphes qui les produisent se trouvent dans des galles de plantes.

3°. Les ichneumons, *ichneumones*; ils ont un aiguillon à l'anus renfermé dans un fourreau composé de deux pieces.

4°. Les abeilles, *apes*; elles ont à l'anus un aiguillon dont on ne voit pas le fourreau; elles se servent de cet aiguillon pour piquer.

Ce genre contient non-seulement les abeilles, mais encore les guêpes, les frelons & les bourdons.

5°. Les fourmis, *formicæ*; elles ont une écaille élevée entre la poitrine & le ventre: les fourmis ouvrieres n'ont point d'ailes.

Sixieme classe. *Insectes* dipteres, *insecta diptera*: *cette classe contient sept genres*. 1°. Astri; ils n'ont point de bouche.

Les especes de ce genre se trouvent sur différens animaux: il y en a une qui est dans l'eau, & que l'on appelle le *caméléon*.

2°. Les asiles, *asili*; elles ont un bec simple, pointu, & fait en forme d'haleine.

3°. Les mouches de cheval, *hippobosca*; ces *insectes* ont la trompe divisée en deux parties, obtuse, & de forme cylindrique; la langue ressemble à une soie.

4°. Les taons, *tabani*; leur bouche a des dents & une trompe terminée par un bouton, comme celle de l'éléphant.

5°. Les mouches, *muscæ*; leur bouche n'a qu'une trompe sans aucunes dents.

On a divisé ce genre en six genres secondaires.

1°. Les mouches qui ont différentes couleurs sur les ailes: 2°. les mouches velues; 3°. les mouches qui ont différentes couleurs; 4°. les mouches qui mangent les pucerons; 5°. les mouches dorées; 6°. les mouches communes.

6°. Les cousins, *culices*; leur bouche a la forme d'un syphon qui ressemble à un fil.

7°. Les tipules, *tipulæ*; elles ont aux côtés de la bouche des antennules courbes & composées de phalanges.

Septieme classe. *Insectes* apteres, *insecta aptera*: *cette classe comprend onze genres*. 1°. Les poux, *pediculi*; ils ont six piés conformés de maniere qu'ils marchent lentement: ils ont deux yeux simples.

Le pou de l'homme, le morpion, les poux de

Digitized by Google

différens animaux, tant quadrupedes qu'oiſeaux. Les pous de bois, & le pous de terre, ſont des eſpeces de ce genre.

2°. La puce, *pulex*; elle a ſix piés conformés de maniere qu'elle ſaute avec beaucoup de facilité: elle a deux yeux: le bec eſt recourbé & le ventre eſt applati ſur les côtés & arrondi.

3°. Les pous ſauteurs, *podura*; ils ont ſix piés conformés de façon que ces *inſectes* peuvent courir: ils ont deux yeux compoſés chacun de huit petits; la queue eſt fourchue, recourbée, & ſert à ces *inſectes* pour ſauter.

4°. Les perroquets d'eau, *monoculi*; les premiers piés ſont diviſés en pluſieurs filets: ces *inſectes* s'en aident pour nager & pour ſauter; ils n'ont qu'un œil, mais il eſt compoſé de trois petits; le corps eſt couvert d'une taie.

5°. Les citrons, *acari*; ils ont deux yeux & huit piés; les jambes ſont compoſées de huit phalanges.

Les citrons de l'homme, des animaux quadrupedes, des oiſeaux & des *inſectes*; l'un de ces citrons eſt nommé le *gros des inſectes*, les citrons des plantes: telle eſt l'araignée faucheur; les citrons du bois, au nombre deſquels eſt le ſcorpion araignée; les citrons de la farine; les citrons qui ſe trouvent ſur la terre & ſur les pierres; les citrons qui ſont dans l'eau, *&c.* ſont des eſpeces de ce genre.

6°. Les ſcorpions, *ſcorpiones*; ces *inſectes* ont huit piés, deux pinces ſur le front & huit yeux, dont deux ſont placés l'un contre l'autre ſur la partie poſtérieure de la poitrine, & les ſix autres ſur les côtés; la queue eſt terminée par un aiguillon courbe.

7°. Les cruſtacées, *cancerce*; ils ont deux yeux & dix piés, dont les premiers ſont faits en forme de pince; la queue eſt compoſée de pluſieurs lames.

Le crabe, le poupar, l'araignée de mer, le homard, l'écreviſſe, la ſquille, le ſoldat, ou bernard-l'hermite, la puce aquatique, *&c.* ſont des eſpeces de ce genre.

8°. Clopottres, *oniſci*; ils ont quatorze ou ſeize piés, & le corps eſt de figure ovale. Linnæi, *Syſt. nature.*

INSECTE AMPHIBIE, (*Hiſt. natur.*) *inſecte* qui peut vivre également ou alternativement dans l'air & dans l'eau; mais M. Lyonnet obſerve très-bien, que les *inſectes* qu'on conſidere comme *amphibies*, ne le ſont pas tous de la même maniere.

Il y en a qui après avoir été aquatiques ſous une forme, changent tellement de nature en la quittant, que s'il leur arrive enſuite de tomber dans l'eau, ils s'y noyent.

D'autres naiſſent, vivent, & ſubſiſtent toutes leurs transformations dans l'eau, & vivent enſuite dans les deux élémens.

Quelques-uns après être nés dans l'air, ſe précipitent dans l'eau, & y reſtent juſqu'au tems qu'ils prennent des ailes, pour pouvoir redevenir habitans de l'air.

Pluſieurs eſpeces naiſſent, & croiſſent dans l'eau, ſe changent en nymphes dans la terre, & paſſent leur état de perfection dans l'eau & dans l'air, mais plus conſtamment dans ce premier élément.

Enfin, il y en a qui paſſent leur état rampant ſous l'eau, ſans y être aquatiques que par la tête, le reſte de leur corps ne s'y mouille jamais; il eſt toûjours environné d'un volume d'air aſſez conſidérable, pour leur laiſſer la reſpiration libre; & ces ſortes d'*inſectes* après leur dernier changement, ne vivent plus que dans l'air. Quelle diverſité la nature offre à nos yeux dans la maniere d'exiſter des plus petits animaux! (*D. J.*)

INSENSÉ, adj. (*Gramm.*) On donne cette épithete injurieuſe à deux ſortes d'hommes, à ceux qui ont réellement perdu le ſens & la raiſon, & à ceux qui ſe conduiſent comme s'ils en étoient privés. Un *inſenſé* n'eſt pas toujours un fou; il eſt capable de donner à un autre un bon conſeil, mais il eſt incapable de le ſuivre: rien n'eſt ſi commun qu'un homme d'eſprit qui ſe conduit comme un fou.

INSENSIBILITÉ, (*Phil. mor.*) L'indifférence eſt à l'ame ce que la tranquillité eſt au corps, & la létargie eſt au corps ce que l'*inſenſibilité* eſt à l'ame. Ces dernieres modifications ſont l'une & l'autre l'excès des deux premieres, & par conſéquent également vicieuſes.

L'*indifférence* chaſſe du cœur les mouvemens impétueux, les déſirs fantaſques, les inclinations aveugles: l'*inſenſibilité* en ferme l'entrée à la tendre amitié, à la noble reconnoiſſance, à tous les ſentimens les plus juſtes & les plus légitimes. Celle-là détruiſant les paſſions de l'homme, ou plutôt naiſſant de leur non-exiſtence, fait que la raiſon ſans rivales exerce plus librement ſon empire; celle-ci détruiſant l'homme lui-même, en fait un être ſauvage & iſolé qui a rompu la plûpart des liens qui l'attachoient au reſte de l'univers. Par la premiere enfin l'ame tranquille & calme reſſemble à un lac dont les eaux ſans pente, ſans courant, à l'abri de l'action des vents, & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier, ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime; & rendue léthargique par la ſeconde, elle eſt ſemblable à ces mers glaciales qu'un froid exceſſif engourdit juſques dans le fond de leurs abîmes, & dont il a tellement durci la ſurface, que les impreſſions de tous les objets qui la frappent y meurent ſans pouvoir paſſer plus avant, & même ſans y avoir cauſé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légere.

L'indifférence fait des ſages, & l'*inſenſibilité* fait des monſtres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puiſqu'il eſt eſſentiel à un être animé d'avoir du ſentiment; mais elle peut en ſaiſir quelques endroits; & ce ſont ordinairement ceux qui regardent la ſociété: car pour ce qui nous touche perſonnellement, nous conſervons toujours notre ſenſibilité; & même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'eſt une vérité dont les grands ſe chargent ſouvent de nous inſtruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux qui ſemblent avoir des yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu peut-être leurs ſupérieurs.

L'on croit aſſez généralement que Zénon & les Stoïciens ſes diſciples faiſoient profeſſion de l'*inſenſibilité*; & j'avoue que c'eſt ce qu'on doit penſer, en ſuppoſant qu'ils raiſonnoient conſéquemment: mais ce ſeroit leur faire trop d'honneur, ſur-tout en ce point-là. Ils diſoient que la *douleur n'eſt point un mal*; ce qui ſemble annoncer qu'ils avoient trouvé quelques moyen pour y être inſenſibles, ou du moins qu'ils s'en vantoient; mais point du tout: jouant ſur l'équivoque des termes, comme le leur reproche Ciceron dans ſa deuxieme tuſculane, & recourant à ces vaines ſubtilités qui ne ſont pas encore bannies aujourd'hui des écoles, voici comment ils prouvoient leur principe: *rien n'eſt un mal que ce qui deshonore, que ce qui eſt un crime*: *or la douleur n'eſt pas un crime*; ergo *la douleur n'eſt pas un mal. Cependant*, ajoutoient-ils, *elle eſt à rejetter, parce que c'eſt une choſe triſte, dure, fâcheuſe, contre nature, difficile à ſupporter.* Amas de patoles qui ſignifie préciſément la même choſe que ce que nous entendons par *mal*, lorſqu'il eſt appliqué à *douleur.*

Digitized by Google

L'on voit clairement par-là que rejettant le nom ils convenoient du ſens que l'on y attache, & ne ſe vantoient point d'être inſenſibles. Lorſque Poſſidonius entretenant Pompée s'écrioit dans les momens où la douleur s'élançoit avec plus de force : *Non, douleur, tu as beau faire, quelque importune que tu ſois, jamais je n'avouerai que tu ſois un mal.* Sans doute qu'il ne prétendoit pas dire qu'il ne ſouffroit point, mais que ce qu'il ſouffroit n'étoit pas un mal. Miſérable puérilité qui étoit un foible lénitif à ſa douleur, quoiqu'elle ſervît d'aliment à ſon orgueil. *Voyez* STOICISME.

L'excès de la douleur produit quelquefois l'*inſenſibilité*, fut-ce dans les premiers momens. Le cœur trop vivement frappé eſt étourdi de la grandeur de ſes bleſſures; il demeure d'abord ſans mouvement, & s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, le ſentiment ſe trouve noyé pendant quelque tems dans le déluge de maux dont l'ame eſt inondée. Mais le plus ſouvent l'eſpece d'*inſenſibilité* que quelques perſonnes font paroître au milieu des ſouffrances les plus grandes, n'eſt ſimplement qu'extérieure. Le préjugé, la coutume, l'orgueil ou la crainte de la honte empêchent la douleur d'éclater au dehors, & la renferment toute entiere dans le cœur. Nous voyons par l'hiſtoire qu'à Lacédémone les enfans ſouettés aux pies des autels juſqu'à effuſion de ſang, & même quelquefois juſqu'à la mort, ne laiſſoient pas échapper le moindre gémiſſement. Il ne faut pas croire que ces efforts fuſſent réſervés à la conſtance des Spartiates. Les Barbares & les Sauvages avec leſquels ce peuple ſi vanté avoit plus d'un trait de reſſemblance, ont ſouvent montré une pareille force, ou pour mieux dire, une ſemblable *inſenſibilité* apparente. Aujourd'hui dans le pays des Iroquois la gloire des femmes eſt d'accoucher ſans ſe plaindre; & c'eſt une très groſſe injure parmi elles que de dire, *tu as crié quand tu étois en travail d'enfant*; tant ont de force le préjugé & la coutume! Je crois que cet uſage ne ſera pas aiſément tranſplanté en Europe; & quelque paſſion que les femmes en France aient pour les modes nouvelles, je doute que celle de mettre au monde les enfans ſans crier ait jamais cours parmi elles.

* INSÉPARABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être ſéparé d'un autre. Je ne connois tien d'*inſéparable* dans la nature: la cauſe peut être ſéparée de l'effet; il n'y a aucun corps qui ne puiſſe être diſſous, analyſé; ſi l'on prétend prouver le contraire par les qualités eſſentielles d'un ſujet, on verra qu'elles n'en ſont *inſéparables* que parce qu'elles ſont le ſujet même. Les formes ſont *inſéparables* de la matiere, parce que c'eſt la matiere modifiée; la penſée de l'eſprit, parce que c'eſt l'être penſant; le ſentiment de l'être ſenſible, parce que c'eſt l'être ſentant; l'eſpace ou l'étendue de l'être qui la conſtitue, parce que c'eſt l'être étendu; le tems ou la durée de l'être qui eſt, parce que c'eſt l'être durant ou exiſtant. On s'embarraſſe dans des difficultés qui n'ont point de fin, parce qu'on tranſforme en êtres réels des abſtractions pures, & qu'on prend pour des choſes les images qu'on en a.

INSCRIT, adj. on dit en *Géométrie* qu'une figure eſt *inſcrite* dans une autre, quand tous les angles de la figure *inſcrite* touchent la circonférence de l'autre. *Voyez* CIRCONSCRITE.

Hyperbole *inſcrite* eſt celle qui eſt entierement renfermée dans l'angle de ſes aſymptotes, comme l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & COURBE, *Chambers*. (*F*)

INSERTION, ſ. f. (*Anatomie*) terme fort uſité parmi les Anatomiſtes, pour déſigner la maniere dont une partie eſt engagée dans une autre. On dit l'*inſertion* d'un muſcle. *Voyez* MUSCLE.

L'*inſertion* des muſcles dans le corps d'un animal eſt faite avec un artifice admirable. La veine cave a ſon *inſertion* dans le ventricule droit du cœur.

On ſe ſert auſſi de ce mot dans l'Agriculture, pour exprimer ce que nous appellons autrement *enter*. *Voyez* ENTER.

INSERTION *de la petite vérole*, (*Medec.*) *Voyez* INOCULATION. C'eſt la plus belle découvette qui ait été faite en Medecine, pour la conſervation de la vie des hommes, & c'eſt aux expériences des Anglois qu'on doit cette méthode admirable, du triomphe de l'art ſur la nature.

O Londres, heureuſe terre,
Ainſi que vos tyrans, vous avez ſû chaſſer
Les préjugés honteux qui nous livrent la guerre!

INSESSION, ſ. f. *ſemi-cupium*, (*Med. Chirurg.*) c'eſt le demi-bain qu'on fait préparer avec des herbes émollientes, ou de toute autre vertu, ſuivant l'indication. On preſcrit le demi-bain pour les affections des reins, de la veſſie, de la matrice, du fondement, & même pour les maladies du bas-ventre, lorſque les malades par des raiſons particulieres ne peuvent ſupporter le bain entier. *Voyez* BAIN. (*Y*)

* INSIDIEUX, adj. (*Gramm.*) ce qui eſt ſuggéré par le deſſein ſecret de tromper & de nuire. On tient des diſcours *inſidieux*; on envoie des préſens *inſidieux*; on fait des careſſes *inſidieuſes*.

INSIDIEUX, (*Med.*) c'eſt une des qualités par leſquelles les Medecins caractériſent les fievres malignes ou de mauvaiſe eſpece, *mali moris*. *Voyez* FIEVRE MALIGNE *ſous le mot* FIEVRE. Cette dénomination eſt priſe de ce que cette maladie tend des embuches ou impoſe au medecin peu inſtruit ou peu attentif, en lui cachant ſa nature & ſa marche ſous l'apparence trairreuſe d'une maladie légere. (*B*)

* INSIGNE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait diſtinguer par quelque qualité peu commune. Il ſe dit des choſes & des perſonnes, & ſe prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaiſe part: ce fut un ſcélérat *inſigne*; après avoir été long-tems mon ami, il inventa contre moi une calomnie *inſigne* qui lui fit perdre ſes amis, & qui éloigna de lui les indifférens à qui mon innocence fut connue. Céſar s'eſt ſignalé par ſa valeur, Socrate par ſa vertu, Sulli rendit à la nation un ſervice *inſigne*, par le bon ordre qu'il introduiſit dans les finances. Ce fut en lui une marque *inſigne* d'un grand jugement, que d'avoir tout rapporté à la population & à l'agriculture; & ceux qui s'écarterent dans la ſuite de ces principes, & tournerent leurs vûes du côté des traitans & des manufacturiers, prirent l'acceſſoire pour le principal.

INSINBA, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Afrique à une eſpece de corail; il y en de blanc & de noir; les Negres dans le royaume de Loango les portent en forme de colliers.

* INSINUANT adj. (*Gramm.*) qui fait entrer dans les eſprits, & leur faire agréer ce qu'il leur propoſe. L'homme *inſinuant* a une éloquence qui lui eſt propre. Elle a exactement le caractere que les Théologiens attribuent à la grace, *pertingens omnia ſuaviter & fortiter*. C'eſt l'art de ſaiſir nos foibleſſes, d'uſer de nos intérêts, de nous en créer; il eſt poſſédé par les gens de cour & les autres malheureux. Accoutumés ou contraints à ramper, ils ont appris à ſubir toutes ſortes de formes. *Fiet avis, & cum volet arbor.* Ce ſont auſſi des ſerpens; tantôt ils rampent à replis tortueux & lents; tantôt ils ſe dreſſent ſur leurs queues, & s'élancent; toujours ſouples, légers, déliés & doux, même dans leurs mouvemens les plus violens. Méfiez-vous de l'homme *inſinuant*; il frappe doucement ſur notre poitrine, & il a l'oreille ouverte pour ſaiſir le ſon qu'elle rend. Il entrera dans votre maiſon en eſclave, mais il ne

Digitized by Google

tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez sans-cesse les volontés pour les vôtres.

Insinuant se dit des personnes & des choses; cet homme est *insinuant*; il a des manieres *insinuantes*.

INSINUATION, s. f. (*Jurisprud.*) appellée en Droit *publicatio seu in acta relatio*, est parmi nous l'enregistrement ou la transcription qui se fait dans un registre public destiné à cet usage, des actes qui doivent être rendus publics, afin d'éviter toute surprise au préjudice de ceux qui n'auroient pas connoissance de ces actes.

La premiere origine de l'*insinuation* vient des Romains. Les gouverneurs des provinces avoient chacun près d'eux un scribe appellé *ab actis seu actuarius*, qui ressembloit beaucoup à nos greffiers des *insinuations*. Sa fonction étoit de recevoir les actes de juridiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumissions, & notamment les contrats & testamens qu'on vouloit *insinuer* & publier. On formoit de tous ces actes un registre séparé de celui des affaires contentieuses.

On faisoit alors *insinuer* volontairement presque tous les contrats & testamens, d'autant que les contrats reçus par les tabellions ne faisoient pas alors une foi pleine & entiere jusqu'à ce qu'ils fussent été vérifiés par témoins ou par comparaison d'écritures; pour éviter l'embarras de cette vérification, on les faisoit *insinuer* & publier *apud acta*.

Cette *insinuation* se faisoit à Rome & à Constantinople *apud magistrum census*; dans les provinces elle se faisoit devant le gouverneur, ou bien devant les magistrats municipaux, auxquels pour la commodité du public, on attribua aussi le pouvoir de recevoir les actes.

Il falloit que cette publication se fît en jugement & en présence de juge, *actis intervenientibus & quasi sub fidem judicii*; c'est pourquoi elle est appellée *publicum testimonium*, & les actes que l'on publioit ainsi, qui n'étoient auparavant qu'écritures privées devenoient alors écritures publiques & authentiques. *Voyez* Loyseau, *des offices*, *liv. II. chap. v. n°.* 28. *& suivans.*

On étoit sur-tout obligé de faire *insinuer* les donations. *Voyez ci-après* INSINUATION DES DONATIONS.

En France, l'*insinuation* se faisoit autrefois au greffe de la justice du lieu, où l'acte devoit être rendu public; mais comme les greffiers ordinaires se trouvoient trop distraits par ces *insinuations*, on a établi des bureaux particuliers qui sont comme une annexe du greffe, & des greffiers particuliers pour faire ces *insinuations*.

Elles sont de trois sortes; savoir, les *insinuations* des donations, les *insinuations* ecclésiastiques, & les *insinuations* laïques.

Les registres des *insinuations* sont publics, & doivent être communiqués, sans déplacer, à tous ceux qui le requierent. *Voyez l'article* 3 de la déclaration du 17 Février 1731. (*A*)

INSINUATION DES DONATIONS est la transcription qui se fait des donations sur un registre public destiné à cet effet.

On *insinuoit* volontairement chez les Romains tous les actes que l'on vouloit rendre publics; mais comme des donations sont plus susceptibles que les contrats à titres onereux, on étoit obligé de faire *insinuer* toutes les donations d'une certaine somme. On avoit d'abord fixé cela aux donations, qui montoient à 200 écus; ensuite Justinien le réduisit aux donations qui excédoient 300 écus; enfin il fut réglé qu'il n'y auroit que celles qui excéderoient 500 écus qui auroient besoin d'être *insinuées*, au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les donations pieuses qui étoient valables jusqu'à cette somme sans *insinuation*.

Il y avoit encore certaines donations qui étoient exemptes de cette formalité.

Telles étoient les donations faites par le prince ou à son profit, celles qui étoient faites pour la rédemption des captifs, celles qui étoient faites pour la reconstruction des maisons ruinées par le feu ou autre dommage, les donations rémunératoires, & celles qui étoient faites à cause de mort.

Par le droit du code, les donations à cause de noces appellées *antenuptiales*, n'étoient pas non plus sujettes à *insinuation*, si la future étoit mineure, & qu'elle eût perdu son pere: par le droit des novelles, elles étoient bonnes pour la femme indistinctement, mais non pour le mari.

En France, l'*insinuation* des donations se pratiquoit dans les pays de droit écrit, conformément aux loix de Justinien & long-tems avant l'ordonnance de 1629; on trouve en effet dans les privileges que Charles V. en qualité de régent du royaume, accorda au mois d'Octobre 1358 au chapitre de S. Bernard de Romans en Dauphiné, qu'une donation qui excédoit 500 florins, n'étoit pas valable si elle n'étoit *insinuée* par le juge.

Mais l'*insinuation* n'étoit point usitée en pays coutumier jusqu'à l'ordonnance de François I. en 1539, qui porte, *art.* 132, que toutes donations seront insérées & enregistrées ès cours & juridictions ordinaires des parties & des choses données, qu'autrement elles seront réputées nulles, & ne commenceront à avoir leur effet que du jour de ladite *insinuation*.

L'*article* 58 de l'ordonnance de Moulins veut que toutes donations entre-vifs soient *insinuées* ès greffes des sieges ordinaires de l'assiete des choses données & de la demeure des parties dans quatre mois, à compter du jour de la donation pour les personnes & biens étant dans le royaume, & dans six mois pour ceux qui sont hors du royaume, à peine de nullité, tant en faveur du créancier que de l'héritier du donateur, & que si le donateur ou le donataire décédoit pendant ce tems, l'*insinuation* pourra néanmoins être faite pendant ledit tems.

La déclaration du 17 Novembre 1690 ajoute que les donations pourront être *insinuées* pendant la vie du donateur, encore qu'il y ait plus de quatre mois qu'elles ayent été faites, & sans qu'il soit besoin d'aucun consentement du donateur, ni de jugement qui l'ait ordonné; & que lorsqu'elles ne seront *insinuées* qu'après quatre mois, elles n'auront effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers des donateurs que du jour qu'elles auront été *insinuées*.

L'édit du mois de Décembre 1703, appellé communément l'*édit des insinuations laïques*, veut que toutes donations, à l'exception de celles faites en ligne directe par contrat de mariage, soient *insinuées* dans les tems & sous les peines portées par l'ordonnance de 1539, celle de Moulins, & par les déclarations postérieures.

Il y a encore eu plusieurs autres réglemens donnés en interprétation des précédens jusqu'à la déclaration du 17 Février 1731, qui forme le dernier état sur la matiere des *insinuations*; elle veut que toutes donations entre-vifs des meubles ou immeubles, mutuelles, réciproques, remunératoires, onéreuses, même à la charge de service & fondations en faveur de mariage, & autres faites en quelque forme que ce soit, à l'exception de celles qui seroient faites par contrat de mariage en ligne, soient insinuées; savoir, celles d'immeubles réels ou d'immeubles fictifs, qui ont néanmoins une assiete, aux bureaux établis pour la perception des droits d'*insinuation*

Digitized by Google

près les bailliages ou sénéchaussées royales, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours, tant du lieu du domicile du donateur que de la situation des choses données; & celle des meubles ou de choses immobiliaires qui n'ont point d'affiette, aux bureaux établis près lesdits bailliages, sénéchaussées, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours du lieu du domicile du donateur seulement; & au cas que le donateur eût fon domicile, ou que les biens donnés fussent dans l'étendue de justices seigneuriales, l'*insinuation* doit être faite aux bureaux établis près le siege qui a la connoissance des cas royaux dans l'étendue desdites justices, le tout dans le tems & sous les peines portées par l'ordonnance de Moulins & la déclaration du 17 Novembre 1690; toutes *insinuations* qui seroient faites en d'autres jurisdictions sont déclarées nulles.

Les donations par forme d'augment, contre-augment, don mobile, engagement, droit de rétention, agencement, gain de noces & de survie dans les pays où ils sont en usage, doivent être *insinuées* suivant la déclaration du 20 Mars 1708; mais celles du 25 Juin 1729 & du 17 Février 1731 portent que le défaut d'*insinuation* n'emporte pas la nullité de ces donations.

La peine de nullité n'a pas lieu non plus pour les donations des choses mobiliaires, quand il y a tradition réelle, ou quand elles n'excedent pas la somme de 1000 livres, les parties qui ont négligé de les faire *insinuer* sont seulement sujettes à la peine du double droit. (*A*)

INSINUATION ECCLÉSIASTIQUE est celle qui se fait au greffe de la jurisdiction eccléſiaſtique pour les actes qui y sont sujets, tels que les provisions des bénéfices & autres actes qui y sont relatifs, les lettres de vicariat général, ou pour présenter aux bénéfices les provisions d'official, de vice-gérent, de promoteur, de greffier des officialités ou chapitres, les révocations de ces actes, *&c.*

Les fraudes & les abus qui peuvent se commettre dans ces sortes d'actes donnerent lieu à Henri II. de créer par édit du mois de Mars 1553 des greffes d'*insinuations* ecclésiastiques en chaque diocèse, & permirent aux archevêques & évêques d'y nommer jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Mais l'exécution de cet édit ayant été négligée, Henri IV. par l'édit de Juin 1595, érigea ces greffes en offices royaux séculiers & domaniaux.

Cependant le clergé obtint de Louis XIII. en 1615 la permission de rembourser ceux qui avoient acquis ces offices, à la charge d'y commettre des personnes laïques capables.

Quelques évêques ayant commis à ces places leurs domestiques, l'ordonnance de 1627 enjoignit à ces greffiers de se démettre de leurs places.

Le même prince, par son édit de 1637; cité dans les principales villes du royaume des contrôleurs des procurations pour résigner, & autres actes concernant les bénéfices.

Les difficultés qui s'éleverent pour l'exécution de ce dernier édit, donnerent lieu à une déclaration en 1646, qui permit au clergé de rembourser ces contrôleurs, au moyen de quoi leur charge seroit faite par les greffiers des *insinuations* des diocèses.

Cette derniere déclaration ayant été interprétée diversement par les différentes cours, Louis XIV. pour fixer la jurisprudence sur cette matiere, donna un édit au mois de Décembre 1691, par lequel, en supprimant les anciens offices des greffiers des *insinuations ecclésiastiques*; & en recréant de nouveaux, il régla les actes qui seroient sujets à *insinuation*, & la maniere dont cette formalité seroit remplie.

Voyez cet édit, & ce qui se trouve à ce sujet dans les *mémoires du clergé*. (*A*)

INSINUATION LAÏQUE est opposée à *insinuation* eccléſiaſtique; toute *insinuation* d'un acte qui n'est pas eccléſiaſtique, telle que l'*insinuation* d'une donation ou d'un testament, est une *insinuation* laïque; néanmoins dans l'usage on distingue l'*insinuation* des donations & substitutions des *insinuations* laïques. On entend par celles-ci, l'*insinuation* qui se fait de tous les autres actes translatifs de propriété, & autres auxquels la formalité de l'*insinuation* a été étendue par l'édit du mois de Décembre 1703, appellé communément *l'édit des insinuations laïques*.

Les actes des notaires sujets à *insinuation* doivent être *insinués* dans la quinzaine, à la diligence des notaires qui les passent, à l'exception des donations & substitutions, & des contrats translatifs de propriété de biens immeubles situés hors le ressort de la jurisdiction où ils sont passés.

Quand l'*insinuation* doit être faite à la diligence des parties, le notaire doit faire mention dans l'acte qu'il est sujet à *insinuation*.

Les nouveaux possesseurs, par contrats ou titres, doivent les faire *insinuer* dans les trois mois, & les nouveaux possesseurs à titre successif doivent faire leur déclaration, & payer les droits dans les six mois.

Les notaires de Paris ne sont en aucun cas chargés de faire faire *insinuation*.

Voyez les édits de 1703, la déclaration du 19 Juillet 1704, l'édit d'Octobre 1705, celui du mois d'Août 1706, la déclaration du 20 Mars 1708, & *autres réglemens postérieurs*. (*A*)

INSINUATION DES SUBSTITUTIONS a été établie par l'*article* 57 de l'ordonnance de Moulins, qui veut que les substitutions testamentaires soient enregistrées ou *insinuées* dans six mois, à compter du décès du testateur, & à l'égard des autres, du jour qu'elles auront été faites, à peine de nullité.

La déclaration du 17 Novembre 1690, permet de les faire publier & *insinuer* en tout tems, mais avec cette différence que quand ces formalités ont été remplies dans les six mois du jour que la substitution a été faite, elle a son effet du jour de la date, tant contre les créanciers que contre les tiers acquéreurs des biens qui y sont compris; au lieu que si la publication & enregistrement ne sont faits qu'après les six mois, la substitution n'a d'effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers du donateur, que du jour qu'elle a été *insinuée*.

L'édit des *insinuations* laïques du mois de Décembre 1703, ordonne, *article* 10, que les substitutions seront *insinuées* & enregistrées ès regiſtres des greffes des *insinuations*, tant du lieu du domicile des donateurs ou testateurs, que de ceux où les immeubles seront situés, sans préjudice de la publication des substitutions prescrites par les ordonnances.

Toutes ces dispositions sont rappellées dans l'ordonnance des substitutions, *titre ij.* *Voyez* SUBSTITUTION. (*A*)

* INSIPIDE, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui n'affecte point les organes du goût d'une maniere distinguée.

Il se prend au phyſique & au moral. On dit d'un fruit, qu'il est *insipide*; d'un ouvrage, qu'il est *insipide*; d'un éloge qu'il est *insipide*.

L'*insipidité* ne se pardonne en rien; mais elle choque sur-tout dans les choses dont le caractere est d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, *&c.*

S'il est défendu à un auteur d'être *insipide*, c'est au poëte. Mais de tous les *insipides* le plus insupportable c'est le plaisant *insipide*.

* INSOCIABLE, adj. (*Gramm.*) c'est celui qui se refuse à tout ce qui lie les hommes entr'eux. *Voyez* SOCIABLE.

INSOL-

Digitized by Google

INSOLATION, (*Chimie*) *insolatio*, *heliosis*, digestion exécutée à la chaleur du soleil. *Voyez* DIGESTION.

Quelques chimistes ont cru que le soleil agissoit dans cette opération par une vraie influence matérielle ; quelques autres plus circonspects ont pensé qu'il n'agissoit que par la chaleur, & que l'*insolation* ne différoit en rien de la digestion au bain-marie ou à l'étuve, tout étant d'ailleurs égal. Ce dernier sentiment est aujourd'hui le dominant & le plus vraisemblable : la corporification des rayons du soleil n'est pourtant point une opinion dépourvue de tout motif de probabilité. *Voyez* PHLOGISTIQUE. (*b*)

* INSOLENT, (*Gramm.*) qui se croit & ne cache point qu'il se croit plus grand que les autres. Un fauvage ni un philosophe ne fauroient être *insolens*. Le fauvage ne voit autour de lui que ſes égaux. Le philoſophe ne ſent pas ſa ſupériorité ſur les autres, ſans les plaindre, & il s'occupe à deſcendre modeſtement juſqu'à eux. Quel eſt donc l'homme *inſolent* ? c'eſt celui qui dans la ſociété a des meubles & des équipages, & qui raiſonne à peu près ainſi. J'ai cent mille écus de rente ; les dix-neuf vingtièmes des hommes n'ont pas mille écus, les autres n'ont rien. Les premiers ſont donc à mille degrés au-deſſous de moi ; le reſte en eſt à une diſtance infinie. D'après ce calcul il manque d'égards à tout le monde, de peur d'en accorder à quelqu'un. Il ſe fait mépriſer & haïr, mais qu'eſt ce que cela lui fait ? *faceram nescientè vicam cum his ter ultratum togæ*, la queue de ſa robe n'en eſt pas moins ample : voilà l'*inſolence* financière ou magiſtrale. Il y a l'*inſolence* de la grandeur ; l'*inſolence* littéraire. Toutes conſiſtent à exagérer les avantages de ſon état, & à les faire valoir d'une maniere outrageante pour les autres. Un homme ſupérieur qui illuſtre ſon état, ne ſonge pas à s'en glorifier, c'eſt la pauvre reſſource des ſubalternes.

INSOLITE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui n'eſt point accoutumé. Une clauſe *inſolite* eſt celle qui eſt ſinguliere & contre l'uſage ordinaire ; une dîme *inſolite* eſt celle qui, ſuivant l'uſage commun, n'eſt point dûe. (*A*)

INSOLVABILITÉ, (*Juriſprud.*) c'eſt lorſque tous les biens meubles & immeubles du débiteur ne ſuffiſent pas pour payer ſes dettes. *Voyez* CONTRIBUTION, DÉCONFITURE. (*A*)

INSOLVABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un débiteur dont tous les biens ne ſuffiſent pas pour payer ſes dettes. Diſcuter un homme juſqu'à le rendre *inſolvable*, c'eſt épuiſer tous ſes biens. (*A*)

INSOLUBILITÉ & INSOLUBLE, (*Chimie*) l'*inſolubilité* eſt la propriété d'un corps incapable d'être diſſout, ou ce qui eſt la même choſe, réſiſtant invinciblement à l'action *menſtruelle*. *Voyez* MENSTRUE.

Cette propriété, ainſi que la propriété oppoſée à la ſolubilité, *voyez* SOLUBLE, ne doit être conſidérée que dans les corps homogènes & inorganiſés, ou dans les vrais aggrégés chimiques, les métaux, les ſels, les pierres & terres ſimples, les verres, *&c. Voyez l'article Chimie au commencement ;* car une maſſe formée par la confuſion de pluſieurs ſubſtances hétérogènes, eſt de ſa nature hors de la ſphere des corps, dont les chimiſtes conſiderent les affinités & les diſſinités, & les corps organiſés, comme tels, ſont auſſi des objets non chimiques.

Ainſi, quoique les corps de ces deux ordres ſoient de leur nature véritablement & abſolument *inſolubles* ; ce n'eſt pas de l'*inſolubilité* de ces ſujets que la Chimie s'occupe ; & c'eſt même principalement parce qu'ils ſont invinciblement *inſolubles* : car comme cette propriété dérobe les ſujets qui en ſont doués à la plus grande partie des opérations, & par conſéquent des recherches chimiques ; & que le grand but de la Chimie, à l'égard des corps qu'elle a trouvés juſqu'à préſent *inſolubles*, eſt de parvenir enfin à les diſſoudre ; il eſt clair qu'elle ne doit compter parmi ſes objets que les corps qui ſont conſtitués de façon à ne pas exclure, par leur nature ou eſſentiellement, l'eſpoir de les rendre ſolubles, ou ce qui eſt la même choſe, qui ſont eſſentiellement analogues à d'autres ſubſtances déjà reconnues ſolubles : or c'eſt dans l'ordre des vrais aggrégés chimiques ſeulement que ſe trouvent les ſubſtances vraiment ſolubles.

Il y a, ou du moins on peut concevoir une *inſolubilité* abſolue, & une *inſolubilité* relative. La premiere ſeroit celle d'un corps qu'aucun menſtrue, de quelque façon & ſous quelque forme qu'il fût appliqué, & de quelque degré de feu qu'il fût animé, ne fauroit attaquer. L'*inſolubilité* relative eſt celle d'un corps, par rapport à un certain menſtrue ſeulement.

La Chimie ne connoît plus d'*inſolubilité* abſolue dans les objets propres ; il n'en eſt aucun qu'elle ne ſache véritablement combiner avec une autre ſubſtance. Les pierres & les terres ont été les dernieres ſubſtances que l'art ait parvenu à diſſoudre ou combiner ; mais enfin il n'en eſt plus aucune qui n'ait trouvé un diſſolvant dans les divers mêlanges que le célebre M. Pott a tentés, enſorte qu'il n'eſt point de ſubſtance terreuſe qui ne ſoit ſoluble par quelque ſel, par quelque ſubſtance métallique, ou par quelque autre ſubſtance terreuſe, fou terre proprement dite, ſoit pierre. *Voyez* TERRE & PIERRE.

L'*inſolubilité* relative reſulte dans tous les ſujets chimiques, auſſi-bien qu'une ſolubilité relative, ou pour mieux dire, ne faiſant qu'une ſeule propriété avec cette derniere ; c'eſt-à-dire, que tout ſujet chimique eſt ſoluble par tout menſtrue approprié, & eſt *inſoluble* par tout menſtrue anomale : car un alkaheſt, ou une ſubſtance combinable avec tous les ſujets chimiques quelconques (en ne lui accordant même que cette propriété), eſt du moins juſqu'à préſent un être chimérique. Ces expreſſions ſont familieres dans le langage chimique ; la réſine eſt *inſoluble* par l'eau, la gomme eſt *inſoluble* par l'huile, l'or par l'eau forte, la glaiſe pure par les acides, *&c.*

Nous expoſerons la théorie de la ſolubilité & de l'*inſolubilité à l'art.* RAPPORT, *Chimie. Voyez auſſi* SOLUBILITÉ & MENSTRUE. (*b*)

INSOMNIE, (*Medec.*) *voyez* VEILLE.

INSOMNIE, *fébrile*, (*Medec.*) affection morbifique, qui dans le cours de la fievre tient le malade éveillé, & ſuſpend le ſommeil dont il a beſoin. Cette affection eſt l'oppoſé du *coma fébrile*, c'eſt-à-dire de l'envie continuelle de dormir, avec ou ſans effet.

Il paroît que l'*inſomnie fébrile* procede ſur-tout des commencemens d'une légere inflammation du cerveau, qui venant à s'augmenter, la fait dégénérer en coma, en délire, en convulſions, & en pluſieurs autres accidens très-dangereux. Il importe donc de travailler à diſſiper promtement l'inflammation commençante du cerveau, & à en arrêter les progrès.

On y parviendra par la ſaignée, les diluans, les atténuans, les relâchans, les remedes propres à diminuer la force, la quantité des humeurs de la circulation, & à les détourner de la tête. On recommande à cet effet les boiſſons légeres du petit lait, d'orge, d'avoine, de riz & autres ſemblables. On conſeille les alimens, les médicamens farineux, un peu huileux, émolliens, humectans, adouciſſans. Ils conviennent en effet, parce qu'ils humectent par leur lenteur farineuſe ; ils adouciſſent l'acrimonie par leurs parties huileuſes, & ils nourriſſent en même tems. Telles ſont les décoctions d'orge & d'avoi-

Digitized by Google

ne; telles ſont celles des plantes laiteuſes de chondrille, d'hieracium, de taraxacum, de ſcorzonere, de barbe de bouc, & de laitues potageres. Leur ſuc viſqueux & laiteux, accompagné d'une légere vertu parégorique, diſpoſe merveilleuſement au ſommeil. Telles ſont encore les douces émulſions d'amandes, de ſemences froides, de graines de pavots blancs: voilà pourquoi toutes ces plantes ſe trouvoient à l'entrée du palais de Morphée. La nuit, dit-on, en ramaſſoit les ſucs & les graines, les ſemoit & les répandoit de toutes parts;

Ante fores antri fecunda papavera florent,
Innumeraque herbæ, quarum de lacte ſoporem
Nox legit, & ſpargit per opacas humida terras.

Enfin, en cas de continuation d'*inſomnie*, & lorſque tous les ſignes indiquent qu'on n'a plus à craindre l'inflammation du cerveau, on peut hardiment employer les anodins, les parégoriques, les calmans, en les donnant avec ordre & avec prudence, juſqu'au rétabliſſement du ſommeil néceſſaire.

En même tems qu'on pratiquera les remedes qu'on vient d'indiquer, il eſt permis pour guérir les malades attaqués d'*inſomnie fébrile*, de recourir à pluſieurs des moyens inventés par le luxe, pour endormir les ſybarites en ſanté.

Les moyens dont je parle, conſiſtent à procurer un froid modéré, à humecter l'air de vapeurs aqueuſes, à imaginer quelque murmure doux, égal, continuel & agréable aux ſens. La lyre d'Orphée aſſoupit Cerbere, calma ſa fureur, enchanta les puiſſances infernales, & leur arracha des larmes. Le dieu du ſommeil avoit établi ſa demeure dans le pays des Cimmériens, & le ſeul bruit qu'on y entendoit, étoit celui du fleuve Léthé, qui coulant ſur de petits cailloux, faiſoit un murmure perpétuel pour inviter au repos.

Saxo tamen exit ab imo
Rivus aqua Lethes, per quem cum murmure labens
Invitat ſomnos crepitantibus unda lapillis.

Mais un ſecret important pour appaiſer l'*inſomnie fébrile*, ſecret pratiquable chez le pauvre comme chez le riche, c'eſt d'éloigner de la vûe & des oreilles du malade tous les objets qui peuvent frapper ſes ſens, les émouvoir & les agiter. Pour y réuſſir immanquablement, imitez en partie le domicile du fils de l'Erebe & de la Nuit; Ovide l'a peint d'une main de maître, & je crois que ſon tableau ſera plus d'impreſſion ſur l'eſprit du lecteur, que les triſtes ordonnances de la Medecine.

« Là, dit cet aimable poëte, eſt une vaſte caverne où les rayons du ſoleil ne pénétrerent jamais. Toujours environnée de nuages obſcurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laiſſe douter s'il eſt jour ou s'il eſt nuit. Jamais les coqs n'y annoncerent le lever de l'aurore; jamais les chiens, ni les oies qui veillent à la garde des maiſons, ne troublerent ce lieu par leurs cris importuns. Jamais on n'y entendit ni mugiſſemens de bêtes féroces ou domeſtiques, ni querelle, ni ſon de voix humaine; tel eſt le ſéjour de la Tacitumité. De crainte que la porte ne faſſe du bruit en s'ouvrant ou en ſe refermant, l'antre reſte toujours ouvert, & l'on n'y met point de garde. Au milieu du palais eſt un lit d'ébene, dont les rideaux ſont noirs. C'eſt dans ce lit que repoſe le dieu du ſommeil ſur la plume & ſur le duvet ». Liſez-vous même ici la deſcription de l'original, ſans avoir beſoin de bouger de votre place, & vous trouverez que c'eſt un des beaux morceaux des Métamorphoſes.

Hic nunquam radiis oriens, mediuſve cadenſque
Phœbus adire poteſt. Nebulæ caligine mixtæ
Exhalantur humo, dubiæque crepuſcula lucis.
Non vigil ales ibi criſtati cantibus oris
Evocat Auroram. Nec voce ſilentia rumpunt
Sollicitive canes, canibuſve fugacior anſer;
Non fera, non pecudes, non moti flamine rami
Humanæve ſonum reddunt convicia linguæ;
Muta quies habitat.
Saxa quæ verſo ſtridorem cardine reddat,
Nulla domo tota, cuſtos in limine nullus.
At medio torus eſt ebeno ſublimis in atra,
Plumeus, atricolor, pullo velamine tectus,
Quò cubat ipſe deus, membris languore ſolutis.
Metam. lib. XI.

Les prognoſtics qu'on peut tirer de l'*inſomnie fébrile*, méritent d'être connus des praticiens. Cette affection morbifique précede quelquefois un ſaignement de nez favorable; mais s'il eſt accompagné de ſueurs froides, d'excrétions ou d'évacuations crues, ſans ſoulagement du patient, c'eſt un mauvais augure. Si elle eſt jointe à de grandes douleurs de tête, à des vomiſſemens érugineux, elle annonce le délire ou la mort, dit Hippocrate, *lib. I. Prorrhet. 10.* Le coma ſuccédant à une *inſomnie fébrile* qui a été continuelle, eſt d'un dangereux préſage, &c. (*D. J.*)

INSONDO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Afrique, dans les royaumes de Congo & d'Angola, un inſecte qui n'eſt gueres plus gros qu'une fourmi, qui ſouvent fait périr les éléphans. Il entre dans leur trompe, & y excite un piquotement ſi incommode, que l'éléphant en devient comme fou; & va ſe heurter contre les arbres & contre les rochers, ou contre tout ce qu'il rencontre en ſon chemin, juſqu'à ce qu'il tombe mort.

INSOUTENABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes, & ſignifie qu'on ne peut défendre ce qu'on ne peut ſupporter. Dans le premier ſens une propoſition eſt *inſoutenable*; dans le ſecond, un homme eſt *inſoutenable* par l'impertinence de ſes propos & de ſes manieres. Les *inſoutenables* les plus cruels, ce ſont ceux qui ont encore des prétentions.

INSPECTEUR, ſ. m. *inſpector*; (*Hiſt. anc.*) celui à qui l'on confie le ſoin & la conduite de quelque ouvrage. *Voyez* INTENDANT.

On appelloit *inſpecteurs* chez les Romains des perſonnes commiſes pour examiner la qualité & la valeur des biens & effets des citoyens, afin de proportionner les taxes & les impôts aux facultés d'un chacun.

Les Juifs ont auſſi un officier dans leur ſynagogue qu'ils nomment *inſpecteur*, *matam*. Il eſt chargé d'avoir l'œil ſur les prieres & ſur les leçons, de les préparer & de les montrer au lecteur, & de ſe tenir auprès de lui pour voir s'il lit comme il faut, & le reprendre lorſqu'il manque.

INSPECTEUR, (*Arts milit.*) on appelle ainſi en France des officiers, dont les fonctions ſont de faire la revûe des troupes, d'examiner les compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui ſont en état de ſervir, & les ſoldats propres aux travaux militaires; de caſſer ceux qui ne ſont point de la taille qu'on les veut, ou qui ne peuvent pas ſupporter les fatigues. Ils rendent auſſi compte au miniſtre de l'exactitude ou du ſervice des officiers. C'eſt ſur leurs mémoires qu'on les caſſe ou qu'on les avance. Ils retranchent ou réforment dans la cavalerie les chevaux qu'ils jugent mauvais. Ils étoient obligés d'abord de faire leurs revûes tous les mois, mais ils ne la font plus guere qu'une fois l'année. Ces officiers ſont choiſis ordinairement parmi les brigadiers ou les maréchaux de camp; on en a vu qui étoient lieutenans-généraux. Ces charges ſont de la création du roi Louis XIV.

INSPECTEUR *de manufactures*, (*Commerce & Finances*) commis ſur la conduite & exécution d'une *manufacture* conformément aux réglemens.

Digitized by Google

L'établiſſement des *inſpecteurs* eſt dû à M. Colbert. Si ce fut un bon établiſſement que celui-là, dit l'auteur des conſidérations ſur les finances, dont les remarques orneront cet article; c'eſt un établiſſement bien plus habile d'avoir formé une école à ces mêmes *inſpecteurs*, & de les avoir aſtreints à travailler ſur le métier, ou plutôt c'eſt lui avoir donné le ſeul genre d'utilité qu'il fût poſſible d'en retirer. Il ſeroit déſirable ſans-doute qu'ils puſſent avoir voyagé dans tous les pays où ſe conſomment les ouvrages des *manufactures* qu'ils ſont deſtinés à conduire: car c'eſt le goût du conſommateur qui doit régler la fabrication; c'eſt dans le pays de la conſommation que l'on prend connoiſſance des étoffes étrangeres qui ſe pourroient imiter, de l'avantage ou du déſavantage que les uns & les autres ont dans leur concurrence mutuelle, & des cauſes qui y contribuent.

La maniere dont l'opération du commerce s'y fait, influe encore d'une maniere eſſentielle ſur les meſures que les manufacturiers ont à prendre. Enfin, plus les *inſpecteurs* s'approcheront de la fonction des conſultans avec les manufacturiers ou des profeſſeurs des arts, plus ils ſeront utiles.

Mais que penſer des amendes décernées par M. Colbert contre l'impéritie des ouvriers à chaque article de ſes réglemens de *manufactures*? Des amendes ne ſont point des raiſons, c'eſt tout au plus l'indication d'une volonté rigoureuſe, à moins qu'elles ne regardent des choſes faites contre la bonne foi; & peut-être dans ce cas les amendes ne ſuffiſent-elles pas. Celui qui ſe défie de ſa main & de ſon adreſſe, ne peut lire ce réglement de M. Colbert ſans frémir. Sa premiere penſée eſt, qu'on eſt plus heureux en ne travaillant pas, qu'en travaillant. Si par malheur le réglement eſt impraticable, comme cela s'eſt vû quelquefois, l'ouvrier ſe dégoûte, & ceſſe au moins ſon travail pendant le tems de la tournée de l'*inſpecteur*.

On demande à tout homme de bonne foi s'il ſeroit bien invité à une profeſſion, en lui diſant: « au » cas que vos ouvrages ne ſoient pas faits conformément au réglement, pour la premiere fois ils » ſeront confiſqués & attachés ſur un poteau avec un » carcan, votre nom au deſſus pendant 48 heures; » pour la ſeconde fois pareille peine, & vous ſerez » blâmé; pour la troiſieme fois vous ſerez vous-même » attaché au poteau ». On répondroit que cette ordonnance eſt ſans-doute traduite du japonnois. Non; c'eſt le diſpoſitif d'un réglement de 1670, extorqué ſans doute au ſage miniſtre que nous avons nommé, par quelque ſubalterne qui comptoit bien de n'entrer jamais en qualité d'ouvrier dans aucune *manufacture* ſoumiſe à un *inſpecteur*.

INSPECTEUR *des conſtructions*, (*Marine*) c'eſt un officier commis à la conſtruction & aux radoubs des vaiſſeaux. Il examine les plans & les profils avant qu'on commence de mettre le vaiſſeau ſur le chantier; fait faire un devis exact des bois qui doivent y entrer, & enſeigne aux charpentiers les méthodes les meilleures de faire les fonds, les hauts, les ponts, *&c.* (Q)

INSPIRATION, ſ. f. *en termes de Théologie*, eſt une grace céleſte qui éclaire l'ame & lui donne des connoiſſances & des mouvemens extraordinaires & ſurnaturels. *Voyez* CONNOISSANCE & SCIENCE.

Les prophètes ne parloient que par l'*inſpiration* divine, & le pécheur ſe convertit quand il ne réſiſte pas aux *inſpirations* de la grace. *Voyez* GRACE, PROPHÉTIE.

Inſpiration ſe dit particulierement au ſujet des livres de l'Ecriture-ſainte: on la définit un mouvement intérieur du Saint-Eſprit, qui détermine un homme à écrire, & qui lui ſuggere le choix des choſes qu'il doit écrire. L'idée d'*inſpiration* ſuppoſe donc dans celui qui écrit un mouvement du Saint-Eſprit qui le porte à écrire ce que la révélation lui a appris, ou ce qu'il ſait par lui-même, & qui lui ſuggere le choix des choſes qu'il doit écrire. Mais comme dans les livres ſaints on diſtingue les choſes ou les matieres, & les termes ou le ſtyle, & que les matieres ſe diviſent en prophéties, en hiſtoires & en doctrines, & que les doctrines ſe diviſent encore en philoſophiques & en théologiques; que ces dernieres enfin ſe ſubdiviſent en ſpéculatives & en pratiques, on demande ſi le Saint-Eſprit a *inſpiré* les auteurs ſacrés & quant aux choſes & quant aux termes dont ils ſe ſont ſervis pour les énoncer.

Les ſentimens des Théologiens ſont fort partagés ſur ces deux queſtions. Les uns ſoutiennent que le Saint-Eſprit a dicté aux écrivains ſacrés toutes les choſes dont ils ont parlé, & qu'il leur a même ſuggéré les termes dont ils ſe ſont ſervis. C'eſt le ſentiment des facultés de Théologie de Douai & de Louvain dans leur cenſure de 1588.

D'autres prétendent que les écrivains ſacrés ont été abandonnés à eux-mêmes dans le choix des termes; qu'ils n'ont eu ni révélation ni *inſpiration* dans tout ce qu'ils ont écrit, mais que le Saint Eſprit a tellement dirigé leur plume & leur eſprit lorſqu'ils écrivoient, qu'il a été impoſſible qu'ils tombaſſent dans l'erreur. Leſſius & quelques autres jéſuites ont ſoutenu ce ſentiment, qui occaſionna la cenſure dont nous venons de parler, & M. Simon l'a embraſſé depuis.

Holden, dans ſon ouvrage intitulé, *Fidei divinæ analyſis*, ſoutient que les écrivains ſacrés ont été *inſpirés* par le Saint-Eſprit dans tous les points de doctrine, & dans tout ce qui a un rapport eſſentiel à la doctrine, mais qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes dans les mêmes faits, & en général dans toutes les queſtions étrangeres à la religion.

M. le Clerc a été encore plus loin. Il prétend 1°. que Dieu a révélé immédiatement aux écrivains ſacrés les prophéties qu'on trouve dans leurs livres, mais il nie que ce ſoit lui qui les ait portés à les mettre par écrit, & qu'il les ait conduits dans le moment même qu'ils les ont écrits. 2°. Il avance que Dieu n'a point révélé immédiatement aux écrivains ſacrés toutes les autres choſes qui ſe rencontrent dans leurs ouvrages, & qu'ils les ont écrites, ou ſur ce qu'ils avoient vû de leurs propres yeux, ou ſur le récit de perſonnes véridiques, ou ſur des mémoires écrits avant eux, ſans *inſpiration* & ſans aucune aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit; en un mot, il enſeigne que les livres ſaints ſont l'ouvrage de perſonnes de probité, qui n'ont pas été ſéduites & qui n'ont voulu ſéduire perſonne. *Sentimens de quelques théologiens d'Hollande, lettre xj. & xij.* La Chambr. *traité de la relig. tom. IV. diſſert. iij. pag. 157 & ſuiv.*

Le ſentiment le plus commun eſt, que le Saint-Eſprit a *inſpiré* les écrivains ſacrés quant aux prophéties, aux points d'hiſtoire & aux doctrines relatives à la religion, & que quant au choix & à l'arrangement des termes, il les a laiſſés à la diſpoſition de chaque écrivain.

Les Payens prétendoient que leurs prêtres & leurs ſibiles étoient divinement *inſpirés*, lorſqu'ils rendoient leurs oracles. Les Poëtes, pour paroître *inſpirés*, invoquent Apollon & les Muſes lorſqu'ils veulent commencer quelque grand ouvrage. *Voyez* INVOCATION.

INSPIRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit de l'élection d'un pape, lorſque tous les ſuffrages ſe ſont réunis en faveur du même ſujet, & principalement quand cela s'eſt fait au premier ſcrutin. Grégoire IX. en parle dans ſes décretales, *liv. VI, tit. vj, chap. 42.* (*A*)

Digitized by Google

INSPRUCK, (*Géog.*) *Œni-pons*, ville d'Allemagne, capitale du Tirol ; c'étoit autrefois la réſidence d'un archiduc de la maiſon d'Autriche ; ſon nom eſt allemand ; il eſt compoſé du mot *Ina*, qui eſt le nom de la riviere ſur laquelle cette ville eſt ſituée ; en latin *Œno*, & du mot *bruck*, qui veut dire un *pont* : en changeant le *b* en *p*, on a fait *Inſpruck* ; en latin *Œni pons*, c'eſt-à-dire Pont-ſur-l'Inn. Elle eſt dans un beau vallon, à 11 lieues N. O. de Brixen, 25 S. de Munich, 95 S. E. de Vienne. *Long.* ſelon Harris, 29. 16. 15. *lat.* 47. 15.

Il y a un jéſuite, nommé le pere Tanner (*Adam*) natif d'*Inſpruck*, qui eſt mis par ſon corps au rang des illuſtres écrivains que la ſociété a produits dans le dernier ſiecle : je laiſſe à juger de ſon mérite par ſa fomme ſur ſaint Thomas, ſa théologie ſcholaſtique, ſpéculative & pratique, & ſon aſtrologie ſacrée, pour apprendre aux Chrétiens à connoître les choſes ſaintes par le concours des aſtres. (*D. J.*)

INSTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qui n'eſt pas ſtable, qui eſt ſujet au changement. On dit l'*inſtabilité* du tems, de la fortune, des ſentimens, des paſſions, des goûts, des déſirs, du bonheur & des choſes humaines. Il n'y a preſque rien ſur quoi nous puiſſions compter. Encore ſi l'on meſuroit ſon attachement aux objets, ſur leur *inſtabilité* ; mais non, on ſe conduit comme s'ils ne devoient jamais nous manquer : cependant il vient un moment où ils nous échappent, & nous nous plaignons, comme s'ils avoient dû changer de nature en notre faveur.

INSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſur le Danube, près de Paſſau, dont elle eſt ſeulement ſéparée par l'Inn, à ſon confluent. *Long.* 31. 15. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

INSTALLATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel un officier eſt mis en poſſeſſion publique de la place en laquelle il doit ſiéger, *quaſi in ſtallum introductio*.

Avant de parvenir à l'exercice d'un office, il y a trois actes différens à remplir ; ſavoir, la proviſion qui rend propriétaire de l'office ; la preſtation de ſerment & réception qui rend titulaire, & du jour de laquelle on jouit de tous les priviléges attachés au titre de l'office ; & l'*inſtallation* par laquelle ſeule on entre en exercice & l'on participe aux émolumens qui ſont dûs à cauſe de l'exercice.

Quand l'officier a un ſupérieur, il s'adreſſe à lui pour être *inſtallé* ; s'il n'y en a point dans ſon ſiége, celui qui le fait immédiatement fait l'*inſtallation*.

Les juges des juſtices ſeigneuriales qui ſont ſeuls, s'*inſtallent* eux-mêmes.

Voyez Loiſeau, *des offices*, *liv. I. chap. vij*, *n. 27. & ſuiv.* (*A*)

INSTANCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général la pourſuite d'une action en juſtice.

On comprend quelquefois ſous le terme d'*inſtance* toutes ſortes de conteſtations portées en juſtice ; c'eſt en ce ſens que l'on dit *être en inſtance avec quelqu'un* ; cependant quand on parle d'une *inſtance*, on entend ordinairement une affaire appointée, ſoit ſur une demande, ſoit ſur un appel verbal.

Inſtance appointée, eſt celle où les parties doivent écrire & produire.

Inſtance d'appointé à mettre, c'eſt lorſque le juge ordonne que les parties remettront leurs pieces. *Voyez* APPOINTEMENT.

Inſtance de licitation, eſt celle qui a pour objet la *licitation* d'un immeuble indivis entre pluſieurs copropriétaires. *Voyez* LICITATION.

Inſtance d'ordre, eſt celle où l'on fait l'ordre & diſtribution du prix d'un immeuble vendu par decret entre les créanciers oppoſans.

Inſtance de partage, eſt celle qui a pour objet le partage d'un immeuble commun & indivis.

Inſtance périe ou périmée, eſt celle qui eſt comme non avenue par le laps de trois années ſans aucune pourſuite de part ni d'autre. *Voyez* PÉREMPTION.

Inſtance de préférence, eſt celle où l'on diſcute entre les créanciers ſaiſiſſans & oppoſans leſquels doivent être payés les premiers ſur une ſomme de deniers, ſoit comme priviléginés, ou comme premier ſaiſiſſant. *Voyez* PRÉFÉRENCE.

Premiere inſtance ſe dit de la pourſuite qui ſe fait d'une action devant le premier juge.

Inſtance de ſaiſie & arrêt, *voyez* SAISIE & ARRÊT.

Inſtance de ſaiſie-réelle, *voyez* DECRET & SAISIE-RÉELLE.

Inſtance ſommaire, c'étoit une inſtruction qui ſe faiſoit en ſix jours à la barre de la cour : ces ſortes d'inſtructions ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II. art. ij. Voyez* CAUSE & PROCÈS. (*A*)

INSTANT, ſ. m. (*Mét.*) partie de la durée dans laquelle on n'apperçoit aucune ſucceſſion, ou ce qui n'occupe que le tems d'une idée dans notre eſprit. Ce tems eſt le moment le plus court pour nous. *V.* MOMENT, DURÉE, *&c.*

C'eſt un axiome en Méchanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un *inſtant*. On voit par là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une perſonne à proportion qu'il le porte vîte, & pourquoi la glace eſt moins ſujette à ſe rompre lorſqu'on gliſſe deſſus avec viteſſe, que lorſqu'on va plus lentement. *Voyez* TEMS.

Les Philoſophes diſtinguent trois ſortes d'*inſtans*, l'*inſtant* de tems, l'*inſtant* de nature, & l'*inſtant* de raiſon.

L'*inſtant* de tems eſt une partie de tems qui en précede immédiatement une autre : ainſi le dernier *inſtant* d'un jour précede réellement & immédiatement le premier *inſtant* du jour ſuivant.

L'*inſtant* de nature eſt ce qu'on appelle autrement *priorité* de nature : il ſe trouve dans les choſes qui ſont ſubordonnées pour agir, comme les cauſes premieres & les cauſes ſecondes ; les cauſes & les effets, car la nature des choſes demande qu'il y ait une cauſe premiere s'il y a des cauſes ſecondes ; qu'il y ait une cauſe, s'il y a un effet.

L'*inſtant* de raiſon eſt un *inſtant* qui n'eſt point réel, mais que la raiſon, l'entendement, l'eſprit conçoit avant un autre *inſtant*, avec un fondement de la part des choſes qui donnent occaſion de le concevoir. Par exemple, parce que Dieu a fait pluſieurs choſes librement, & qu'il pouvoit ne pas les faire, il y a un fondement raiſonnable de concevoir Dieu tel qu'il eſt en lui-même avant de concevoir les decrets libres qu'il a faits ; mais parce qu'il n'y a jamais eu en effet de tems ou d'*inſtant* réel où Dieu n'eût formé aucun decret, cet *inſtant* s'appelle *inſtant* de raiſon, & non pas *inſtant* de tems.

D'*inſtant* on en fait *inſtantanée*, qui ne dure qu'un *inſtant*. C'eſt en ce ſens qu'on dit que l'action de la matiere électrique eſt *inſtantanée*, & que la propagation de la lumiere ne l'eſt pas. Cependant l'acception de ce terme n'eſt pas toujours auſſi rigoureuſe ; & on l'applique quelquefois à un phénomene dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commenſurable ; alors il eſt ſynonyme à *prompt* & *paſſager*.

INSTANTANÉE, adj. (*Gram.*) qui ne dure qu'un inſtant. On dit une douleur *inſtantanée*, un mouvement *inſtantané*, un changement, une révolution *inſtantanée*.

INSTAURATION, ſ. f. rétabliſſement d'un temple, d'une religion dans ſon premier état.

Ce mot eſt dérivé par quelques-uns d'*inſtaurum*, vieux mot latin, qui ſignifie proprement tout ce qui eſt néceſſaire pour l'exploitation d'une terre, d'une

Digitized by Google

ferme, comme les beſtiaux, les harnois, les valets, &c. mais le mot *inſtaurum* n'eſt que du moyen âge ; *inſtauratio* eſt d'une bien plus grande antiquité, & quelques-uns le dérivent de *inſtar*, ſemblable, comme s'il ſignifioit qu'une choſe a repris ſa premiere apparence. *Voyez* RESTAURATION.

INSTERBOURG, (*Géog.*) ville, diſtrict & bailliage de Lithuanie, dépendant de la Pruſſe brandebourgeoiſe, arroſé par la riviere d'Inſter. On y fait une biere auſſi forte que de l'eau-de-vie.

INSTIGATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie celui qui excite un autre à faire quelque choſe. L'*inſtigateur* d'un crime eſt complice de celui qui l'a commis, & mérite auſſi punition.

Inſtigateur ſignifie quelquefois un *dénonciateur*. *Voyez* DÉNONCIATEUR. (*A*)

INSTIGATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt lorſqu'on excite quelqu'un à faire quelque choſe, comme à maltraiter quelqu'un, ou à commettre quelqu'autre délit, à intenter un procès, ou lorſqu'on excite le miniſtere public à pourſuivre quelqu'un. *Voyez* DÉNONCIATEUR. (*A*)

INSTILLATION, ſ. f. (*Médecine*) *terme de Pharmacie*, ſignifie l'action d'appliquer quelque remede liquide ſur une partie fort ſenſible par gouttes; cela ſe dit ſur-tout des remedes que l'on applique ſur les yeux; tels ſont les eaux ophthalmiques, les différentes eſpeces de collyre. *Voyez* COLLYRE.

INSTINCT, ſ. m. (*Métaph. & Hiſt. nat.*) c'eſt un mot par lequel on veut exprimer le principe qui dirige les bêtes dans leurs actions; mais de quelle nature eſt ce principe? Quelle eſt l'étendue de l'*inſtinct*? Ariſtote & les Péripatéticiens donnoient aux bêtes une ame ſenſitive, mais bornée à la ſenſation & à la mémoire, ſans aucun pouvoir de réfléchir ſur ſes actes, de les comparer, &c. D'autres ont été beaucoup plus loin. Lactance dit qu'excepté la religion, il n'eſt rien en quoi les bêtes ne participent aux avantages de l'eſpece humaine.

D'un autre côté tout le monde connoît la fameuſe hypotheſe de M. Deſcartes, que ni ſa grande réputation, ni celle de quelques-uns de ſes ſectateurs n'ont pû ſoutenir. Les bêtes de la même eſpece ont dans leurs opérations une uniformité qui en a impoſé à ces philoſophes, & leur a fait naître l'idée d'automatiſme; mais cette uniformité n'eſt qu'apparente, & l'habitude de voir la fait diſparoître aux yeux exercés. Pour un chaſſeur attentif il n'eſt point deux renards dont l'induſtrie ſe reſſemble entierement, ni deux loups dont la glouttonnerie ſoit la même.

Depuis M. Deſcartes, pluſieurs Théologiens ont cru la religion intéreſſée au maintien de cette opinion du méchaniſme des bêtes. Ils n'ont point ſenti que la bête, quoique pourvûe de facultés qui lui ſont communes avec l'homme, pouvoit en être encore à une diſtance infinie. Auſſi l'homme lui-même eſt-il très-diſtant de l'ange, quoiqu'il partage avec lui une liberté & une immortalité qui l'approchent du trone de Dieu.

L'anatomie comparée nous montre dans les bêtes des organes ſemblables aux nôtres, & diſpoſés pour les mêmes fonctions relatives à l'œconomie animale. Le détail de leurs actions nous fait clairement appercevoir qu'elles ſont douées de la faculté de ſentir, c'eſt-à-dire, qu'elles éprouvent ce que nous éprouvons lorſque nos organes ſont réunis par l'action des objets extérieurs. Douter ſi les bêtes ont cette faculté, c'eſt mettre en doute ſi nos ſemblables en ſont pourvûs, puiſque nous n'en ſommes aſſurés que par les mêmes ſignes. Celui qui voudra méconnoître la douleur à des cris, qui le refuſera aux marques ſenſibles de la joie, de l'impatience, du deſir, ne mérite pas qu'on lui réponde. Non-ſeulement il eſt certain que les bêtes ſentent; il l'eſt encore qu'elles ſe reſſouviennent. Sans la mémoire les coups de fouet ne rendroient point nos chiens ſages, & toute éducation des animaux ſeroit impoſſible. L'exercice de la mémoire les met dans le cas de comparer une ſenſation paſſée avec une ſenſation préſente. Toute comparaiſon entre deux objets produit néceſſairement un jugement; les bêtes jugent donc. La douleur des coups de fouet retracée par la mémoire, balance dans un chien couchant le plaiſir de courre un lievre qui part. De la comparaiſon qu'il fait entre ces deux ſenſations naît le jugement qui détermine ſon action. Souvent il eſt entraîné par le ſentiment vif du plaiſir; mais l'action répétée des coups rendant plus profond le ſouvenir de la douleur, le plaiſir perd à la comparaiſon; alors il réfléchit ſur ce qui s'eſt paſſé, & la réflexion grave dans ſa mémoire une idée de relation entre un lievre & des coups de fouet. Cette idée devient ſi dominante qu'enfin la vûe d'un lievre lui fait ſerrer la queue, & regagner promtement ſon maître. L'habitude de porter les mêmes jugemens les rend ſi promts, & leur donne l'air ſi naturel, qu'elle fait méconnoître la réflexion qui les a réduits en principes: c'eſt l'expérience aidée de la réflexion, qui fait qu'une belette juge ſûrement de la proportion entre la groſſeur de ſon corps, & l'ouverture par laquelle elle veut paſſer. Cette idée une fois établie devient habituelle par la répétition des actes qu'elle produit, & elle épargne à l'animal toutes les tentatives inutiles; mais les bêtes ne doivent pas ſeulement à la réflexion de ſimples idées de relation; elles tiennent encore d'elle des idées indicatives plus compliquées, ſans leſquelles elles tomberoient dans mille erreurs funeſtes pour elles. Un vieux loup eſt attiré par l'odeur d'un appât; mais lorſqu'il veut en approcher, ſon nez lui apprend qu'un homme a marché dans les environs. L'idée non de la préſence, mais du paſſage d'un homme, lui indique un péril & des embûches. Il hésite donc, il tourne pendant pluſieurs nuits, l'appétit le ramene aux environs de cet appât dont l'éloigne la crainte du péril indiqué. Si le chaſſeur n'a pas pris toutes les précautions uſitées pour dérober à ce loup le ſentiment du piége, ſi la moindre odeur de fer vient frapper ſon nez, rien ne raſſurera jamais cet animal devenu inquiet par l'expérience.

Ces idées acquiſes ſucceſſivement par la ſenſation & la réflexion, & repréſentées dans leur ordre par l'imagination & par la mémoire, forment le ſyſtême des connoiſſances de l'animal, & la chaîne de ſes habitudes; mais c'eſt l'attention qui grave dans ſa mémoire tous les faits qui concourent à l'inſtruire; & l'attention eſt le produit de la vivacité des beſoins. Il doit s'enſuivre que parmi les animaux ceux qui ont des beſoins plus vifs ont plus de connoiſſances acquiſes que les autres. En effet on apperçoit au premier coup d'œil que la vivacité des beſoins eſt la meſure de l'intelligence dont chaque eſpece eſt douée, & que les circonſtances qui peuvent rendre pour chaque individu les beſoins plus ou moins preſſans, étendent plus ou moins le ſyſtême de ſes connoiſſances.

La nature fournit aux frugivores une nourriture qu'ils ſe procurent facilement, ſans induſtrie & ſans réflexion: ils ſavent où eſt l'herbe qu'ils ont à brouter, & ſous quel chêne ils trouveront du gland. Leur connoiſſance ſe borne à cet égard à la mémoire d'un ſeul fait: auſſi leur conduite, quant à cet objet, paroît-elle ſtupide & voiſine de l'automatiſme; mais il n'en eſt pas ainſi des carnaciers: forcés de chercher une proie qui ſe dérobe à eux, leurs facultés éveillées par le beſoin ſont dans un exercice continuel; tous les moyens par leſquels leur proie leur eſt ſouvent échappée, ſe repréſentent fréquem-

Digitized by Google

ment à leur mémoire. De la réflexion qu'ils font forcés de faire sur ces faits, naissent des idées de ruses & de précautions qui se gravent encore dans la mémoire, s'y établissent en principes, & que la répétition rend habituelles. La variété & l'invention de ces idées étonnent souvent ceux auxquels ces objets sont le plus familiers. Un loup qui chasse fait par expérience que le vent apporte à son odorat les émanations du corps des animaux qu'il recherche; il va donc toûjours le nez au vent; il apprend de plus à juger par le sentiment du même organe, si la bête est éloignée ou prochaine, si elle est reposée ou fuyante. D'après cette connoissance il regle sa marche; il va à pas de loup pour la surprendre, ou redouble de vîteſſe pour l'atteindre; il rencontre sur la route des mulots, des grenouilles, & d'autres petits animaux dont il s'est mille fois nourri. Mais quoique déjà preſſé par la faim il néglige cette nourriture préfente & facile, parce qu'il sait qu'il trouvera dans la chair d'un cerf ou d'un daim un repas plus ample & plus exquis. Dans tous les tems ordinaires ce loup épuiſera toutes les reſſources qu'on peut attendre de la vigueur & de la ruſe d'un animal ſolitaire: mais lorſque l'amour met en ſociété le mâle & la femelle, ils ont reſpectivement, quant à l'objet de la chaſſe, des idées qui dérivent de la facilité que l'union procure. Ces loups connoiſſent par des expériences répétées où vivent ordinairement les bêtes fauves, & la route qu'elles tiennent lorſqu'elles ſont chaſſées. Ils ſavent auſſi combien eſt utile un relais pour hâter la défaite d'une bête déjà fatiguée. Ces faits étant connus, ils concluent de l'ordinaire au probable, & en conſéquence ils partagent leurs fonctions. Le mâle ſe met en quête, & la femelle comme plus foible attend au détroit la bête haletante qu'elle eſt chargée de relancer. On s'aſſure aiſément de toutes ces démarches, lorſqu'elles ſont écrites ſur la terre molle ou ſur la neige, & on peut y lire l'hiſtoire des penſées de l'animal.

Le renard, beaucoup plus foible que le loup, eſt contraint de multiplier beaucoup plus les reſſources pour obtenir ſa nourriture. Il a tant de moyens à prendre, tant de dangers à éviter, que ſa mémoire eſt néceſſairement chargée d'un nombre de faits qui donne à ſon *inſtinct* une grande étendue. Il ne peut pas abattre ces grands animaux dont un ſeul le nourriroit pendant pluſieurs jours. Il n'eſt pas non plus pourvu d'une vîteſſe qui puiſſe ſuppléer au défaut de vigueur: ſes moyens naturels ſont donc la ruſe, la patience & l'adreſſe. Il a toujours, comme le loup, ſon odorat pour bouſſole. Le rapport fidele de ce ſens bien exercé l'inſtruit de l'approche de ce qu'il cherche, & de la préſence de ce qu'il doit éviter. Peu fait pour chaſſer à force ouverte, il s'approche ordinairement en ſilence ou d'une perdrix qu'il éventé, ou bien du lieu par lequel il ſait que doit rentrer un lièvre ou un lapin. La terre molle reçoit à peine la trace légere de ſes pas. Partagé entre la crainte d'être ſurpris, & la néceſſité de ſurprendre lui-même, ſa marche toujours précautionnée & ſouvent ſuſpendue décele ſon inquiétude, ſes deſirs & ſes moyens. Dans les pays gboyeux où les plaines & les bois ne laiſſent pas manquer de proie, il fait les lieux habités. Il ne s'approche de la demeure des hommes que quand il eſt preſſé par le beſoin, mais alors la connoiſſance du danger lui fait multiplier ſes précautions ordinaires. A la faveur de la nuit il ſe gliſſe le long des haies & des buiſſons. S'il ſait que les poules ſont bonnes, il ſe rappelle en même tems que les pièges & les chiens ſont dangereux. Ces deux ſouvenirs guident ſa marche, & la ſuſpendent ou l'accélerent ſelon le degré de vivacité que donnent à l'un d'eux les circonſtances qui ſurviennent. Lorſque la nuit commence, & que ſa longueur offre des reſſources à la prévoyance du renard, le jappement éloigné d'un chien arrêtera ſur le champ ſa courſe. Tous les dangers qu'il a courus en différens tems ſe repréſentent à lui; mais à l'approche du jour cette frayeur extrême cede à la vivacité de l'appétit: l'animal alors devient courageux par néceſſité. Il ſe hâte même de s'expoſer, parce qu'il ſait qu'un danger plus grand le menace au retour de la lumiere.

On voit que les actions les plus ordinaires des bêtes, leurs démarches de tous les jours ſuppoſent la mémoire, la réflexion ſur ce qui s'eſt paſſé, la comparaiſon entre un objet préſent qui les attire & des périls indiqués qui les éloignent, la diſtinction entre des circonſtances qui ſe reſſemblent à quelques égards, & qui different à d'autres, le jugement & le choix entre tous ces rapports. Qu'eſt-ce donc que l'*inſtinct*? Des effets, ſi multipliés dans les animaux, de la recherche du plaiſir & de la crainte de la douleur; les conſéquences & les inductions tirées par eux des faits qui ſe ſont placés dans leur mémoire; les actions qui en réſultent; ce ſyſtême de connoiſſances auxquelles l'expérience ajoute, & que chaque jour la réflexion rend habituelles, tout cela ne peut pas ſe rapporter à l'*inſtinct*, ou bien ce mot devient ſynonyme avec celui *d'intelligence*.

Ce ſont les beſoins vifs, qui comme nous l'avons dit, gravent dans la mémoire des bêtes des ſenſations fortes & intéreſſantes dont la chaîne forme l'enſemble de leurs connoiſſances. C'eſt par cette raiſon que les animaux carnaciers ſont beaucoup plus induſtrieux que les frugivores, quant à la recherche de la nourriture; mais chaſſez ſouvent ces mêmes frugivores, vous les verrez acquérir, relativement à leur défenſe, la connoiſſance d'un nombre de faits, & l'habitude d'une foule d'inductions qui les égalent aux carnaciers. De tous les animaux qui vivent d'herbes, celui qui paroît le plus ſtupide eſt peut-être le lièvre. La nature lui a donné des yeux foibles & un odorat obtus; ſi ce n'eſt l'ouie qu'il a excellente, il paroît n'être pourvû d'aucun inſtrument d'induſtrie. D'ailleurs il n'a que la fuite pour moyen de défenſe: mais auſſi ſemble-t-il épuiſer tout ce que la fuite peut comporter d'intentions & de variétés. Je ne parle pas d'un lièvre que des lévriers forcent par l'avantage d'une vîteſſe ſupérieure, mais de celui qui eſt attaqué par des *chiens courans*. Un vieux lièvre ainſi chaſſé commence par proportionner ſa fuite à la vîteſſe de la pourſuite. Il ſait, par expérience, qu'une fuite rapide ne le mettroit pas hors de danger, que la chaſſe peut être longue, & que ſes forces ménagées le ſerviront plus long-tems. Il a remarqué que la pourſuite des chiens eſt plus ardente, & moins interrompue dans les bois fourés où le contact de tout ſon corps leur donne un ſentiment plus vif de ſon paſſage, que ſur la terre où ſes pieds ne ſont que poſer; ainſi il évite les bois, & ſuit preſque toujours les chemins; (ce même lièvre lorſqu'il eſt pourſuivi à vue par un lévrier, s'y dérobe en cherchant les bois). Il ne peut pas douter qu'il ne ſoit ſuivi par les *chiens courans* ſans être vu: il entend diſtinctement que la pourſuite s'attache avec ſcrupule à toutes les traces de ſes pas? Que fait-il? après avoir parcouru un long eſpace en ligne droite, il revient exactement ſur ces mêmes voies. Après cette ruſe, il ſe jette de côté, fait pluſieurs ſauts conſécutifs, & par-là dérobe, au moins pour un tems, aux chiens le ſentiment de la route qu'il a priſe. Souvent il va faire partir du gîte un autre lièvre dont il prend la place. Il dérouta ainſi les chaſſeurs & les chiens par mille moyens qu'il ſeroit trop long de détailler. Ces moyens lui ſont communs avec d'autres animaux, qui, plus

Digitized by Google

habiles que lui d'ailleurs, n'ont pas plus d'expérience à cet égard. Les jeunes animaux ont beaucoup moins de ces ruſes. C'eſt à la ſcience des faits que les vieux doivent les inductions juſtes & promtes qui amenent ces actes multipliés.

Les ruſes, l'invention, l'induſtrie, étant une ſuite de la connoiſſance des faits gravés par le beſoin dans la mémoire, les animaux doués de vigueur, ou pourvus de défenſes doivent être moins induſtrieux que les autres. Auſſi voyons-nous que le loup qui eſt un des plus robuſtes animaux de nos climats, eſt un des moins ruſés lorſqu'il eſt chaſſé. Son nez qui le guide toujours, ne le rend précautionné que contre les ſurpriſes. Mais d'ailleurs il ne ſonge qu'à s'éloigner, & à ſe dérober au péril par l'avantage de ſa force & de ſon haleine. Sa fuite n'eſt point compliquée comme celle des animaux timides. Il n'a point recours à ces feintes & à ces retours qui ſont une reſſource néceſſaire pour la foibleſſe & la laſſitude. Le ſanglier qui eſt armé de défenſes, n'a point non plus recours à l'induſtrie. S'il ſe ſent preſſé dans ſa fuite, il s'arrête pour combattre. Il s'indigne, & ſe fait redouter des chaſſeurs & des chiens qu'il menace & charge avec fureur. Pour ſe procurer une défenſe plus facile, & une vengeance plus aſſurée, il cherche les buiſſons épais & les halliers. Il s'y place de maniere à ne pouvoir être abordé qu'en face. Alors l'œil farouche & les ſoies hériſſées, il intimide les hommes & les chiens, les bleſſe & s'ouvre un paſſage pour une retraite nouvelle.

La vivacité des beſoins donne, comme on voit, plus ou moins d'étendue aux connoiſſances que les bêtes acquierent. Leurs lumieres s'augmentent en raiſon des obſtacles qu'elles ont à ſurmonter. Cette faculté qui rend les bêtes capables d'être perfectionnées, rejette bien loin l'idée d'automatiſme qui ne peut être née que de l'ignorance des faits. Qu'un chaſſeur arrive avec des pieges dans un pays où ils ne ſont pas encore connus des animaux, il les prendra avec une extrême facilité, & les renards même lui paroîtront imbécilles. Mais lorſque l'expérience les aura inſtruits, il ſentira par les progrès de leurs connoiſſances le beſoin qu'il a d'en acquérir de nouvelles. Il ſera contraint de multiplier les reſſources & de donner le change à ces animaux en leur préſentant ſes appâts ſous mille formes. L'un ſe dévoyera des refuites ordinaires à ceux de ſon eſpece, & ſera voir au chaſſeur des marches qui lui ſont inconnues. Un autre aura l'art de lui dérober légérement ſon appât en évitant le piége. Si l'un eſt aſſiégé dans un terrier, il y ſouffrira la faim plutôt que de franchir le pas dangereux; il s'occupera à s'ouvrir une route nouvelle; ſi le terrein trop ferme s'y oppoſe, ſa patience laſſera celle du chaſſeur qui croira s'être mépris. Ce n'eſt point une frayeur automate qui retient alors cet animal dans le terrier; c'eſt une crainte ſavante & raiſonnée: car s'il arrive par hazard qu'un lapin enfermé dans le même trou ſorte & détende le piége, le renard vigilant prendra ſûrement ce moment pour s'échapper & paſſera ſans héſiter à côté du lapin pris & du piége détendu.

Parmi les différentes idées que la néceſſité fait acquérir aux animaux, on ne doit pas oublier celle des nombres. Les bêtes comptent; cela eſt certain, & quoique juſqu'à préſent leur arithmétique paroiſſe aſſez bornée, peut-être pourroit-on lui donner plus d'étendue. Dans les pays où l'on conſerve avec ſoin le gibier, on fait la guerre aux pies, parce qu'elles enlévent les œufs & détruiſent l'eſpérance de la ponte. On remarque donc aſſidûment les nids de ces oiſeaux deſtructeurs; & pour anéantir d'un coup la famille carnaſſiere, on tâche de tuer la mere pendant qu'elle couve. Entre ces meres il en eſt d'inquiettes qui déſertent leur nid dès qu'on en approche. Alors on eſt contraint de faire un affût bien couvert au pied de l'arbre ſur lequel eſt ce nid, & un homme ſe place dans l'affût pour attendre le retour de la couveuſe; mais il attend en vain, ſi la pie qu'il veut ſurprendre a quelques fois été manquée en pareil cas. Elle ſait que la foudre va ſortir de cet antre où elle a vu entrer un homme. Pendant que la tendreſſe maternelle lui tient la vue attachée ſur ſon nid, la frayeur l'en éloigne juſqu'à ce que la nuit puiſſe la dérober au chaſſeur. Pour tromper cet oiſeau inquiet, on s'eſt avifé d'envoyer à l'affût deux hommes, dont l'un s'y plaçoit & l'autre paſſoit; mais la pie compte & ſe tient toujours éloignée. Le lendemain trois y vont, & elle voit encore que deux ſeulement ſe retirent. Enfin il eſt néceſſaire que cinq ou ſix hommes en allant à l'affût mettent ſon calcul en défaut. La pie qui croit que cette collection d'hommes n'a fait que paſſer ne tarde pas à revenir. Ce phénomène renouvellé toutes les fois qu'il eſt tenté, doit être mis au rang des phénomènes les plus ordinaires de la ſagacité des animaux.

Puiſque les animaux gardent la mémoire des faits qu'ils ont eu intérêt de remarquer: puiſque les conſéquences qu'ils en ont tirées s'établiſſent en principes par la réflexion, & ſervent à diriger leurs actions, ils ſont perfectibles; mais nous ne pouvons pas ſavoir juſqu'à quel degré. Nous ſommes même preſque étrangers au genre de perfection dont les bêtes ſont ſuſceptibles. Jamais avec un odorat tel que le nôtre nous ne pouvons atteindre à la diverſité des rapports & des idées que donne au loup & au chien, leur nez ſubtil & toujours exercé. Ils doivent à la fineſſe de ce ſens la connoiſſance de quelques propriétés de pluſieurs corps, & des idées de relation entre ces propriétés & l'état actuel de leur machine. Ces idées & ces rapports échappent à la ſtupidité de nos organes. Pourquoi donc les bêtes ne ſe perfectionnent-elles point? Pourquoi ne remarquons-nous pas un progrès ſenſible dans les eſpeces? Si Dieu n'a pas donné aux intelligences céleſtes de ſon ler toute la profondeur de la nature de l'homme, ſi elles n'embraſſent pas d'un coup-d'œil cet aſſemblage bizarre d'ignorance & de talens, d'orgueil & de baſſeſſe, elles peuvent dire auſſi: Pourquoi donc cette eſpece humaine, avec tant de moyens de perfectibilité, eſt-elle ſi peu avancée dans les connoiſſances les plus eſſentielles? Pourquoi plus de la moitié des hommes eſt-elle abrutie par les ſuperſtitions? Pourquoi ceux même à qui l'être ſuprême s'eſt manifeſté par la voix de ſon fils, ſont-ils occupés à ſe déchirer entr'eux, au lieu de s'aider l'un l'autre à jouir en paix des fruits de la terre & de la roſée du ciel?

Il eſt certain que les bêtes peuvent faire des progrès; mais mille obſtacles particuliers s'y oppoſent, & d'ailleurs il eſt apparemment un terme qu'elles ne franchiront jamais.

La mémoire ne conſerve les traces des ſenſations & des jugemens qui en ſont la ſuite, qu'autant que celles-ci ont eu le dégré de force qui produit l'attention vive. Or les bêtes vêtues par la nature, ne ſont guere excitées à l'attention que par les beſoins de l'appétit & de l'amour. Elles n'ont pas de ces beſoins de convention qui naiſſent de l'oiſiveté & de l'ennui. La néceſſité d'être émus ſe fait ſentir à nous dans l'état ordinaire de veille, & elle produit cette curioſité inquiette qui eſt la mere des connoiſſances. Les bêtes ne l'éprouvent point. Si quelques eſpeces ſont plus ſujettes à l'ennui que les autres, la fouine, par exemple, que la ſoupleſſe & l'agilité caractériſent, ce ne peut pas être pour elles une ſituation ordinaire, parce que la néceſſité de chercher à vivre tient preſque toujours leur inquiétude en exercice. Lorſque la chaſſe eſt heureuſe, & que leur faim

Digitized by Google

eſt aſſouvie de bonne heure, elles ſe livrent par le beſoin d'être émues, à une grande profuſion de meurtres inutiles; mais la maniere d'être la plus familiere à tous ces êtres ſentans, eſt un demi-ſommeil pendant lequel l'exercice ſpontanée de l'imagination ne préſente que des tableaux vagues qui ne laiſſent pas de traces profondes dans la mémoire.

Parmi nous, ces hommes groſſiers qui ſont occupés pendant tout le jour à pourvoir aux beſoins de premiere néceſſité, ne reſtent-ils pas dans un état de ſtupidité preſque égal à celui des bêtes? Il en eſt tel qui n'a jamais eu un nombre d'idées pareil à celui qui forme le ſyſtême des connoiſſances d'un renard.

Il faut que le loiſir, la ſociété & le langage, ſervent la perfectibilité, ſans quoi cette diſpoſition reſte ſtérile. Or, premierement le loiſir manque aux bêtes, comme nous vous l'avons dit. Occupées ſans-ceſſe à pourvoir à leurs beſoins, & à ſe défendre contre d'autres animaux ou contre l'homme, elles ne peuvent conſerver d'idées acquiſes que relativement à ces objets. Secondement la plûpart vivent iſolées & n'ont qu'une ſociété paſſagere fondée ſur l'amour & ſur l'éducation de la famille. Celles qui ſont attroupées d'une maniere plus durable ſont raſſemblées uniquement par le ſentiment de la crainte. Il n'y a que les eſpeces timides qui ſoient dans ce cas, & la crainte qui approche ces individus les uns des autres paroît être le ſeul ſentiment qui les occupe. Tel eſt l'eſpece du cerf dans laquelle les biches ne s'iſolent guéres que pour mettre bas, & les cerfs pour refaire leurs têtes.

Dans les eſpeces mieux armées & plus courageuſes, comme ſont les ſangliers, les femelles, comme plus foibles, reſtent attroupées avec les jeunes mâles. Mais dès que ceux-ci ont atteint l'âge de trois ans, & qu'ils ſont pourvus de défenſes qui les raſſurent, ils quittent la troupe: la ſécurité les mene à la ſolitude; il n'y a donc pas de ſociété proprement dite entre les bêtes. Le ſentiment ſeul de la crainte, & l'intérêt de la défenſe réciproque ne peuvent pas porter fort loin leurs connoiſſances. Elles ne ſont pas organiſées de maniere à multiplier les moyens, ni à rien ajouter à ces armes toujours prêtes qu'elles doivent à la nature. Et peut-on ſavoir juſqu'où l'uſage des mains porteroit les ſinges s'ils avoient le loiſir comme la faculté d'inventer, & ſi la frayeur continuelle que les hommes leur inſpirent ne les retenoient dans l'abrutiſſement?

A l'égard du langage, il paroît que celui des bêtes eſt fort borné. Cela doit être, vû leur maniere de vivre, puiſqu'il y a des ſauvages qui ont des arcs & des fléches, & dont cependant la langue n'a pas trois cent mots. Mais quelque borné que ſoit le langage des bêtes, il ſuffit on peut aſſûrer même qu'il eſt beaucoup plus étendu qu'on ne le ſuppoſe communément dans des êtres qui ont un muſeau allongé ou un bec.

Le langage ſuppoſe une ſuite d'idées & la faculté d'articuler. Quoique parmi les hommes qui articulent des mots, la plûpart n'ayent point cette ſuite d'idées, il faut qu'elle ait exiſté dans l'entendement des premiers qui ont joint ces mots enſemble. Nous avons vû que les bêtes ont, en fait d'idées ſuivies, tout ce qui eſt néceſſaire pour arranger des mots. Celles de leurs habitudes qui nous paroiſſent le plus naturelles, ne peuvent s'être formées, comme nous l'avons prouvé, que par des inductions liées enſemble par la réflexion, & qui ſuppoſent toutes les opérations de l'intelligence; mais nous ne remarquons point d'articulation ſenſible dans leurs cris. Cette apparente uniformité nous fait croire que réellement elles n'articulent point. Il eſt certain cependant que les bêtes de chaque eſpece diſtinguent très-bien entr'elles ces ſons qui nous paroiſſent confus. Il ne leur arrive pas de s'y méprendre, ni de confondre le cri de la frayeur avec le gémiſſement de l'amour. Il n'eſt pas ſeulement néceſſaire qu'elles expriment ces ſituations tranchées, il faut encore qu'elles en caractériſent les différentes nuances. Le parler d'une mere qui annonce à ſa famille qu'il faut ſe cacher, ſe dérober à la vûe de l'ennemi, ne peut pas être le même que celui qui indique qu'il faut précipiter la fuite. Les circonſtances déterminent la néceſſité d'une action différente: il faut que la différence ſoit exprimée dans le langage qui commande l'action. Les expreſſions ſéveres, & cependant flatteuſes de l'amour, qui ſoumettent le mâle à la réſerve ſans lui ôter l'eſpérance, ne ſont pas les mêmes que celles qui lui annoncent qu'il peut tout permettre à ſes déſirs, & que le moment de jouir eſt arrivé.

Il eſt vrai que le langage d'action eſt très-familier aux bêtes; il eſt même ſuffiſant pour qu'elles ſe communiquent réciproquement la plûpart de leurs émotions: elles ne ſont donc pas un grand uſage de leur langue; leur éducation s'accomplit ainſi que la nôtre en grande partie par l'imitation. Tous les ſentimens iſolés qui affectent les uns, peuvent être reconnus par les autres aux mouvemens extérieurs qui les caractériſent; mais quoique ce langage d'action ſerve à exprimer beaucoup, il ne peut pas ſuffire à tout. Dès que l'inſtruction eſt un peu compliquée, l'uſage des mots devient néceſſaire pour la tranſmettre. Or il eſt certain que les jeunes renards, en ſortant du terrier, ſont plus précautionnés dans les pays où l'on tend des piéges, que ne le ſont les vieux dans ceux où l'on ne cherche point à les détruire: cette ſcience des précautions qui ſuppoſe tant de vûes fines & d'inductions éloignées, ne peut pas être acquiſe dans le terrier par le langage d'action; & ſans les mots l'éducation d'un renard ne peut pas ſe conſommer: par quel méchaniſme des animaux qui chaſſent enſemble s'accordent-ils pour s'attendre, ſe retrouver, s'aider? Ces opérations ne ſe feroient pas ſans des conventions dont le détail ne peut s'exécuter qu'au moyen d'une langue articulée. La monotonie nous trompe, faute d'habitude & de réflexion. Lorſque nous entendons des hommes parler enſemble une langue qui nous eſt étrangere, nous ne ſommes point frappés d'une articulation ſenſible, nous croyons entendre la répétition continuelle des mêmes ſons. Le langage des bêtes, quelque varié qu'il puiſſe être, doit nous paroître encore mille fois plus monotone, parce qu'il nous eſt infiniment plus étranger; mais quel que ſoit ce langage des bêtes, il ne peut pas aider beaucoup la perfectibilité dont elles ſont douées. La tradition ne ſert preſque point aux progrès des connoiſſances. Sans l'écriture, qui appartient à l'homme ſeul, chaque individu concentré dans ſa propre expérience, ſeroit forcé de recommencer la carriere que ſon devancier auroit parcourue, & l'hiſtoire des connoiſſances d'un homme ſeroit preſque celle de la ſcience de l'humanité.

On peut donc préſumer que les bêtes ne feront jamais de grands progrès, quoique relativement à certains arts elles puiſſent en avoir fait. L'architecture des caſtors pourroit être embellie; la forme des nids d'hirondelles pourroit avoir acquis de l'élégance ſans que nous nous en apperçuſſions; mais en général les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès des eſpeces ſont fort difficiles à vaincre, & ſes individus n'empruntent point non plus de la force d'une paſſion dominante cette activité ſoutenue qui fait qu'un homme s'éleve par le génie fort au-deſſus de ſes égaux. Les bêtes ont cependant des paſſions naturelles, & d'autres qu'on peut appeller factices ou de réflexion; celles du premier genre ſont l'impreſſion de la faim, les déſirs ardens de l'amour, la tendreſſe,

Digitized by Google

dteſſe maternelle; les autres ſont la crainte de la diſette, ou l'avarice & la jalouſie qui conduit à la vengeance.

L'avarice eſt une conſéquence de la faim précédemment ſentie: la réflexion ſur ce beſoin produit une prévoyance commune à tous les animaux qui ſont ſujets à manquer. Les carnaſſiers cachent & enterrent les reſtes de leur proie pour les retrouver au beſoin. Parmi les frugivores, ceux qui ſont organiſés de maniere à emporter les grains qui leur ſervent de nourriture, font des proviſions auxquelles ils ne touchent que dans le cas de néceſſité; tels ſont les rats de campagne, les mulots, *&c.* mais l'avarice n'eſt pas une paſſion féconde en moyens; ſon exercice ſe borne à l'amas & à l'épargne.

La jalouſie eſt fille de l'amour: dans les eſpeces dont les mâles ſe mêlent indifféremment avec toutes les femelles, elle n'eſt excitée que par la diſette de celles-ci: le beſoin de jouir ſe faiſant vivement ſentir à tous dans le même tems, il en réſulte une rivalité réciproque & générale. Cette paſſion aveugle fait ſouvent manquer ſon objet à ceux qu'elle tourmente. Pendant que la fureur tient les vieux cerfs attachés au combat, un daguet s'approche des biches en tremblant, jouit & s'échappe. La jalouſie eſt plus profonde & plus raiſonnée dans les eſpeces qui s'accouplent: quels que ſoient les motifs ſur leſquels eſt fondé ce choix mutuel des deux individus, il eſt certain qu'il ſe fait, & que l'idée de propriété réciproque s'établit: dès-lors la moralité eſt introduite dans l'amour; les femelles même deviennent ſuſceptibles de jalouſie: cette union commencée par l'attrait, & ſoutenue par le plaiſir, eſt encore reſſerrée par la communauté des ſoins qu'exige l'éducation de la famille; mais cet objet étant rempli, l'union ceſſe. Le printems, en inſpirant à ces animaux de nouvelles ardeurs, leur donne des goûts nouveaux: je n'oſerois cependant pas décider ſi les tourterelles mérit.nt ou non la réputation de conſtance qu'elles ont acquiſe; mais ſi elles ſont conſtantes, au moins eſt-il ſûr qu'elles ne ſont pas fideles. J'en ai vû pluſieurs fois faire deux heureux de ſuite ſur une même branche: peut-être leur conſtance ne peut-elle être aſſurée qu'autant qu'elles ſe permettent l'infidélité.

Quoi qu'il en ſoit, on peut dire qu'en général l'amour n'eſt chez les bêtes qu'un beſoin paſſager: cette paſſion, avec tous ſes détails, ne les occupe guere qu'un quart de l'année, ainſi elle ne peut pas élever les individus à des progrès bien ſenſibles. Le tems du déſintéreſſement doit amener l'oubli de toutes les idées que l'irritation des deſirs avoit fait naître. On remarque ſeulement que l'expérience inſtruit les meres ſur les choſes relatives au bien de leur famille; elles profitent dans un âge plus avancé des fautes de la jeuneſſe & de l'imprudence. Une perdrix de trois ou quatre ans choiſit pour faire ſon nid une place bien plus avantageuſe que ne fait une jeune; elle ſe place ſur un lieu un peu élevé, pour n'avoir point d'inondation à craindre: elle a ſoin qu'il ſoit environné d'épines & de ronces qui en rendent l'accès difficile. Lorſqu'elle quitte ſon nid pour aller manger, elle ne manque pas de dérober ſes œufs, en les couvrant avec des feuilles.

Si la tendreſſe maternelle laiſſe des traces profondes dans la mémoire des bêtes, c'eſt que ſon exercice dure aſſez long-tems, & que d'ailleurs c'eſt une des paſſions qui affectent le plus fortement ces êtres ſenſibles. Elle produit en eux une activité inquiette & ſoutenue, une aſſiduité pénible, & lorſque la famille eſt menacée, une défenſe courageuſe qui reſſemble à un abandon total de ſoi-même. Je dis *reſſembler*; car on ne s'abandonne point entierement, & dans le moment extrême le moi ſe fait toûjours ſentir. Une preuve de cette vérité, c'eſt que dans les différentes eſpeces la témérité apparente de la mere eſt toûjours proportionnée aux moyens qu'elle a d'échapper au danger qu'elle paroît braver. La louve & la laie deviennent terribles, lorſqu'elles ont leurs petits à défendre: la biche vient auſſi chercher le péril; mais ſa foibleſſe trahit bien-tôt ſon courage; & malgré ſa tendre inquiétude, elle eſt forcée de fuir. La perdrix & la canne ſauvage qui ont une reſſource aſſûrée dans la rapidité de leurs aîles, paroiſſent s'expoſer beaucoup plus pour la défenſe de leurs petits que la poule faiſande: le vol peſant de celle-ci la rendroit victime d'un attachement trop courageux.

Cet amour qui paroît ſi généreux, produit une jalouſie qui va juſqu'à la cruauté dans les eſpeces où il eſt au plus haut degré. La perdrix pourſuit & tue impitoyablement tous les petits de ſon eſpece qui ne ſont pas de ſa famille. Au contraire la poule faiſande, qui abandonne plus aiſément les petits qu'elle a couvés, eſt douée d'une ſenſibilité générale pour ceux de ſon eſpece; tous ceux qui manquent de mere, ont droit de la ſuivre.

Qu'eſt-ce donc, encore une fois, que l'*inſtinct?* Nous voyons que les bêtes ſentent, comparent, jugent, réfléchiſſent, choiſiſſent, & ſont guidées dans toutes leurs démarches par un ſentiment d'amour de ſoi que l'expérience rend plus ou moins éclairé. C'eſt avec ces facultés qu'elles exécutent les intentions de la nature, qu'elles ſervent à l'ornement de l'univers, & qu'elles accompliſſent la volonté, inconnue pour nous, que le Créateur eut en les formant.

INSTINCT, (*Maréchallerie & Manege*) c'eſt un grand point dans le manege que de connoître l'*inſtinct*, c'eſt-à-dire le naturel du cheval. Cette connoiſſance s'acquiert plûtôt en le faiſant d'abord travailler dans un endroit où il eſt retenu, comme autour d'un pilier, qu'en l'abandonnant à lui même avec un cavalier ſous lui, & elle épargne à un écuyer beaucoup de tems & de peine.

INSTITOIRE, ſ. m. (*action*) *terme de juriſprudence*, eſt l'action qu'exerce un commis contre ſon maître, pour raiſon de ce qu'il a fait en ſon nom. Ce mot vient du latin *inſtitor*, facteur, c'eſt à dire celui dont un marchand ſe ſert pour l'aider dans ſon commerce.

INSTITOR, ſ. m. (*Belles-Lettres*) ce mot qu'il eſt bon d'entendre, ſe trouve dans Horace, Ovide, Properce, Séneque, & Quintilien. Il ſignifioit deux choſes: premierement, il déſignoit une eſpece de revendeur à gages, à qui des lingers ou des tailleurs donnoient du linge & des habits à vendre dans les rues ou dans les maiſons, & Séneque le prend dans ce ſens; mais *inſtitor* ſignifioit auſſi un commis, un facteur aiſé, ſoit qu'il eût la direction d'un magaſin, ſoit qu'il voyageât en divers pays pour le commerce; les Poëtes prennent ordinairement ce mot dans ce dernier ſens. Comme il y avoit à Rome de ces facteurs très-riches, très-bien mis, très-bien nippés, on les appelloit autrement *pretioſi emptores*, & les courtiſannes s'en accommodoient ſouvent mieux que des grands ſeigneurs. Enfin, Quintilien emploie ingénieuſement le mot *inſtitor* au figuré, & l'applique à l'éloquence, *eloquentiæ inſtitor*. (*D. J.*)

* INSTITUER, v. act. (*Gram.*) il y a un grand nombre d'acceptions diverſes. On dit Moyſe a *inſtitué* la circonciſion, Jeſus-Chriſt le baptême, les payens des jeux. On *inſtitue* un ordre, une ſociété, une compagnie; on *inſtitue* des charges & des officiers. *Inſtituer*, c'eſt auſſi élever, inſtruire; on *inſtitue* un ſentier, on *inſtitue* un collateur: *inſtituer* dans ces deux derniers cas eſt ſynonyme à *conſtituer*.

* INSTITUT, ſ. m. (*Gram.*) ſyſtême de regles

auxquelles une ſociété d'hommes conſent de s'aſſujettir: tous les ordres religieux ont leur *inſtitut*.

INSTITUT *de Boulogne*, (*Hiſt. mod.*) académie établie à Boulogne en Italie en 1712 pour les Sciences & les Arts, par les ſoins & la libéralité du comte Louis Ferdinand de Marſigli, noble boulonnois, & ſous la protection du pape Clément XI. Le premier ayant ramaſſé un très-grand nombre de raretés, tant naturelles qu'artificielles, offrit ce tréſor au ſénat de Boulogne qui l'accepta & le plaça dans le palais Celeri, qui fut acheté pour le renfermer; & afin que, ſuivant les intentions du comte de Marſigli, ce riche fonds pût être utile à tous ceux qui aiment les Sciences & les Arts, & ſervir à ſe perfectionner dans l'étude des uns & des autres, il fut conclu que l'on formeroit une ſociété littéraite qui s'aſſembleroit à certains jours pour ſe communiquer ſes lumieres; que chaque faculé autoit dans le palais Celeri ſa chambre & ſes profeſſeurs particuliers; que l'on diſtribueroit dans chaque chambre les capitaux ou aſſortimens convenables aux Sciences & aux Arts qui y ſeroient placés, & qu'on y conſtruiroit un obſervatoire commode avec tous les inſtrumens néceſſaires pour les obſervations aſtronomiques. Il fut auſſi arrêté que cet *inſtitut* auroit ſes lois propres, émanées de l'autorité du ſénat, & qu'à la porte du lieu de ſes aſſemblées, outre les armes du pape Clément XI, on mettroit cette inſcription latine: *Bononienſe Scientiarum & Artium inſtitutum, ad publicum totius orbis uſum*. Ce projet fut exécuté, & le ſénat unit à ce nouvel *inſtitut* l'académie précédemment établie à Boulogne, ſous le nom de *l'académie des philoſophes inquiets*, c'eſt-à-dire deſtinés à travailler ſans ceſſe à la perfection des Arts & des Sciences. Mais dans cette réunion l'académie quitta ſon ancien nom pour prendre celui *d'académie du nouvel inſtitut des Sciences*. Les membres qui la compoſent ſont partagés en quatre claſſes: la premiere eſt des *ordinaires*, c'eſt-à-dire de ceux qui ſelon les lois de l'académie, s'exerçent, travaillent, raiſonnent dans les conférences, ſont publiques, ſoit particulieres: la ſeconde claſſe comprend *les honoraires*, ou ceux qui ſans aucune charge & ſans aucun travail, jouiſſent néanmoins de tous les avantages & de tous les honneurs de la ſociété: la troiſieme eſt des *numéraires*, deſtinés à remplacer les ordinaires dans les emplois qui viennent à vaquer: la quatrieme eſt celle des *éleves* ou des jeunes gens que les ordinaires ont ſous eux pour les former. Les matieres philoſophiques qui ſe traitent dans l'académie ſont partagées en ſix claſſes; ſavoir la Phyſique, les Mathématiques, la Medecine, l'Anatomie, la Chimie, & l'Hiſtoire naturelle. Il y a pour chacune un profeſſeur & un ſubſtitut, outre un préſident, un bibliothéquaire, & un ſecrétaire pour tout le corps académique. L'*inſtitut* & l'académie ont néanmoins chacun leurs lois & leurs réglemens particuliers, & tout-à-fait diſtincts les uns des autres, mais tendant tous au même but. L'ouverture de l'*inſtitut de Boulogne* ſe fit le 13 de Mars 1714; la cérémonie en fut magnifique & accompagnée de pluſieurs diſcours très-éloquens ſur l'utilité de cet établiſſement, & ſur celle des différentes ſciences qu'il ſe propoſoit pour objet. Quelques années après, on jugea à propos d'unir au nouvel *inſtitut* l'académie clémentine des beaux Arts érigée à Boulogne en 1712, ſous le nom & la protection du pape Clément XI, & qui a pour objet la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture. *Moréri.*

INSTITUTAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) le profeſſeur en droit civil & canonique qui explique les inſtituts. M. un tel eſt *inſtitutaire* cette année.

INSTITUTES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) en latin *inſtitutiones*, & que l'on appelle auſſi en françois *inſtitutes* ou *inſtitutions*, ſont des abrégés qui renferment les premiers élémens de la Juriſprudence; les plus célebres ſont celles de Caïus, de Juſtinien, & de Théophile.

Inſtitutes de Caïus ſont un abrégé du Droit romain qui fut compoſé par le célebre juriſconſulte Caïus ou Gaïus, qui vivoit ſous Marc-Aurele; ſes *inſtitutes* étoient diviſées en quatre livres. La haute réputation que ce juriſconſulte s'étoit acquiſe, fit que long-tems avant Juſtinien, on donnoit ces *inſtitutes* à lire à ceux qui vouloient s'initier dans la ſcience du Droit: cet ouvrage n'eſt point parvenu juſqu'à nous dans tout ſon entier; nous en avons un abrégé qui en fut fait par Anien, l'un des principaux officiers d'Alaric, roi des Viſigoths en Eſpagne. Cet abrégé eſt diviſé en deux livres; on y reconnoît en beaucoup d'endroits les mêmes paſſages que Juſtinien emprunta de Caïus; mais il y eut pluſieurs retranchemens & changemens faits par Anien, pour rendre cet ouvrage conforme aux mœurs des Viſigoths. Un juriſconſulte moderne nommé *Oſtelius*, a recherché dans le digeſte & ailleurs, tous les fragmens des *inſtitutes* de Caïus, & les a rétablis en quatre livres, comme ils étoient d'abord; mais il y manque encore pluſieurs titres, dont il n'a rien pû recouvrer. (*A*)

Inſtitutes de Juſtinien, ſont un abrégé du droit du code, premiere édition, & du droit du digeſte, qui fut compoſé par ordre de cet empereur dans le tems même que l'on travailloit au digeſte; le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoiſſance ſommaire du droit aux perſonnes qui ne ſont pas verſées dans les lois, & ſur-tout aux commençans.

Il eſt probable que les *inſtitutes* d'Ulpien, ceux de Caïus, & de quelques autres juriſconſultes, donnerent à Juſtinien l'idée d'en faire de ſemblables. Quoi qu'il en ſoit, il chargea de cet ouvrage Tribonien, Théophile, & Dorothée, qui le formerent de ce qu'il y avoit de meilleur dans les *inſtitutes* de Caïus & autres livres des Juriſconſultes. Ces *inſtitutes* furent confirmées par Juſtinien, qui leur donna force de loi dans tout l'empire; & elles furent publiées le 11 des calendes de Décembre de l'an 533, avant la publication du digeſte, qui ne fut faite que le 18 des calendes du mois de Janvier de la même année.

Les *inſtitutes* de Juſtinien ſont diviſées en quatre livres: Accuſe a imaginé que c'étoit pour faire alluſion aux quatre élémens, que l'eſprit des jeunes gens ſe nourrit par la lecture de ces quatre livres, de même que le corps humain eſt gouverné par les quatre élémens; mais on ſent aiſément le ridicule de cette idée.

Le *proœmium* des *inſtitutes* eſt une eſpece de préface qui contient le deſſein de l'ouvrage, ſa diviſion, & ſa confirmation.

Chaque livre eſt diviſé en pluſieurs titres, dont la premiere partie s'appelle *principium*; les autres ſont appellées *paragraphes*.

Le premier livre traite du droit des perſonnes; le ſecond & le troiſieme, juſqu'au quatorzieme titre incluſivement, traitent des choſes; le ſurplus du troiſieme livre, & les cinq premiers titres du quatrieme livre, traitent des obligations qui naiſſent des contrats & quaſi contrats, délits & quaſi délits; le teſte du quatrieme livre traite des actions.

Les *inſtitutes* de Juſtinien ſont regardées comme le meilleur des ouvrages publiés ſous ſon nom; ils contiennent en abregé tout le ſyſtême de la juriſprudence romaine: Cujas & pluſieurs autres célebres juriſconſultes ont penſé que cet ouvrage n'avoit pas beſoin de commentaires; cependant pluſieurs juriſconſultes en ont donné des abregés; d'autres en

Digitized by Google

ont fait des paraphraſes. *Voyez* Borcholten, Pacius, Weſembecius, Schneidewin, Corvinus, Faber, Manzius, Voet, Regnerus, & pluſieurs autres; le commentaire de Vinnius eſt un des plus eſtimés. (*A*)

Inſtitutes de Lancelot, ſont une inſtitution au droit canonique, compoſée par Jean Paul Lancelot, qui brilloit à Pétouſe en 1550: cet ouvrage eſt fort eſtimé.

Inſtitutes de Théophile, ſont une paraphraſe des *inſtitutes* de Juſtinien, compoſée en grec par le juriſconſulte Théophile, par ordre de l'empereur Phocas, lequel voulut par-là décréditer l'ouvrage de Juſtinien; & en effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enſeigna plus d'autres *inſtitutes* que celles de Théophile. Ces dernieres furent même encore long-tems après préférées au texte; Viglius Zuichem fit imprimer la paraphraſe grecque à Baſle en 1534. Il y en eut enſuite pluſieurs autres éditions; Jacques Curtius juriſconſulte de Bruges, en fit une traduction latine qui fut imprimée à Lyon en 1581. Charles Annibal Fabrot, profeſſeur en Droit à Aix en Provence, en donna deux éditions grecques & latines, accompagnées de ſcholies grecques & de notes. Enfin, Jean Doujat, célebre profeſſeur en Droit à Paris, donna en 1681, une édition en deux volumes in-12 de la *traduction latine de Curtius*, qu'il accompagna de ſes notes & de celles de Cujas & de Fabrot; on fait un grand uſage de cette édition.

Inſtitutes de Vinnius, ſont un commentaire d'Arnold Vinnius juriſconſulte, ſur les *inſtitutes* de Juſtinien: il y en a eu pluſieurs éditions, dont la derniere qui eſt de 1747, eſt accompagnée des notes de Jean Gor. Heineccius. (*A*)

INSTITUTEUR, *(Gram.)* celui qui inſtruit & forme. On dit d'un homme qu'il eſt un excellent *inſtituteur* de la jeuneſſe; éloge rare qui ſuppoſe de l'eſprit, des mœurs, du jugement, des connoiſſances, du monde. On a fait le mot *inſtitution*, qui ſe prend dans le même ſens qu'*inſtituteur*. *Voyez* Gouverneur, Gouvernante, Education.

INSTITUTION, ſ. f. *(Juriſprud.)* ſignifie quelquefois établiſſement, quelquefois il ſe prend pour introduction & inſtruction.

On dit l'*inſtitution* d'une compagnie, d'une confrairie, d'une communauté, c'eſt-à-dire ſa création, ſon établiſſement.

Quelquefois par le terme d'*inſtitution* on entend l'objet pour lequel une compagnie a été établie, & la regle primitive qui lui a été impoſée; lorſqu'elle fait quelque choſe de contraire, on dit qu'elle s'écarte de ſon *inſtitution*, ou que ce n'eſt pas-là l'eſprit de ſon *inſtitution*. Cela ſe dit principalement en parlant des monaſteres & égliſes où le relâchement s'eſt introduit. (*A*).

Inſtitution, en matiere bénéficiale, eſt l'acte par lequel celui qui eſt nommé à un bénéfice en eſt mis en poſſeſſion par le ſupérieur eccléſiaſtique duquel dépend l'*inſtitution*.

Cette *inſtitution* eſt de quatre ſortes; ſavoir collative, autoriſable, canonique, & corporelle.

L'*inſtitution* collative qui eſt la véritable *inſtitution* proprement dite, eſt la collation canonique & proviſion du bénéfice; cette collation eſt néceſſaire, parce qu'elle doit être faite à celui qui eſt préſenté par le patron.

L'*inſtitution* autoriſable eſt celle par laquelle l'évêque confere au pourvu la miſſion pour prêcher & adminiſtrer les ſacremens; elle a lieu pour les bénéfices à charge d'ames, dont la pleine collation appartient à un autre collateur que l'évêque.

On appelle *inſtitution* canonique des proviſions d'un ſupérieur eccléſiaſtique; on ne peut prendre poſſeſſion d'un bénéfice ſans avoir une *inſtitution* canonique.

Tome VIII.

On appelle auſſi *inſtitution* canonique le viſa qui eſt donné par l'évêque aux pourvûs de cour de Rome *in formâ dignum*, & même aux pourvûs *in formâ gratioſâ*, lorſqu'il s'agit de bénéfices à charge d'ames. *Voyez* Visa.

L'*inſtitution* corporelle eſt la miſe en poſſeſſion du bénéfice, elle appartient naturellement à l'évêque auſſi bien que la collation du bénéfice; & lorſque l'ancienne diſcipline étoit encore en vigueur où l'on ne ſéparoit point les bénéfices de l'ordination, & que par l'ordination même des clercs on les attachoit à certaines égliſes, on ne connoiſſoit point l'*inſtitution* autoriſable, ni l'*inſtitution* corporelle, qui en eſt une ſuite ou de la collation; mais dans la ſuite les évêques s'étant accoutumés à déleguer aux archidiacres le ſoin de mettre les pourvus en poſſeſſion, cela a été conſidéré comme un droit des archidiacres. *Voyez* Archidiacre, Bénéfices, Possession, Prise de possession. *Voyez* le *chap. xj. extrà de jure patronatûs*, le *chap. vj. extrà de inſtitut.* le concile de Trente, *ſeſſ. 14. chap. xij. de reform. & ſeſſ. 24. chap. xviij.* Van-eſpen, *Juriſ. eccleſ. univ. part. II. tit. 26.* Fagnan, *ad capit. cum eccleſ. extrà de cauſâ poſſeſſionis & proprietatis.* (*A*).

Inſtitution contractuelle, eſt un don irrévocable qui eſt fait d'une ſucceſſion ou de partie par contrat & en faveur de mariage, ſoit par des pere & mere ou même par des étrangers au profit de l'un des conjoints ou des enfans qui naîtront du futur mariage; ces ſortes d'*inſtitutions* étoient inconnues chez les Romains; elles ſont reçues tant en pays coutumier qu'en pays de droit écrit.

Elles participent des diſpoſitions à cauſe de mort, en ce qu'il faut ſurvivre pour en recueillir l'effet, & qu'elles ne comprennent que les biens que l'*inſtituant* aura au jour de ſon décès; mais elles participent auſſi de la nature des donations entre-vifs, en ce qu'elles ſont faites par un acte entre-vifs, qu'elles ſont irrévocables & ſaiſiſſent de plein droit, & que l'on y peut comprendre tout ce dont il eſt permis de diſpoſer entre-vifs, la légitime des enfans du donateur réſervée.

L'*inſtitution* contractuelle n'empêche pas l'inſtituant d'engager & hypothéquer, même d'aliéner ſes biens en tout ou partie, pourvu que ce ſoit ſans fraude; mais il ne peut faire aucune diſpoſition univerſelle à titre gratuit, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire inſinuer ces ſortes d'*inſtitutions*.

L'héritier contractuel eſt tenu des dettes indéfiniment, c'eſt pourquoi il peut n'accepter la ſucceſſion que par bénéfice d'inventaire, il ne peut pas y renoncer avant le décès de l'inſtituant. *Voyez le traité des inſtit. contract.* de M. de Lauriere, & celui des *conventions de ſucéder* de Boucheul. (*A*).

Inſtitution coutumiere, eſt un abrégé du droit coutumier, telle que les inſtitutes coutumieres de Loiſel. (*A*)

Inſtitution au droit canonique, au droit civil, au droit françois, & autres ſemblables, ſont des abrégés de droit canonique, civil, françois, telles que l'*inſtitution* au droit eccléſiaſtique, par M. Fleury, & celle de M. Gibert, l'*inſtitution* au droit françois d'Argou. *Voyez* Institutes. (*A*).

Inſtitution d'héritier, eſt la nomination que quelqu'un fait de celui qu'il veut être ſon ſucceſſeur univerſel.

Elle peut être faite par contrat de mariage ou par teſtament. Au premier cas, c'eſt une *inſtitution* contractuelle. *Voyez* ci-devant Institution contractuelle; au ſecond cas, on l'appelle *inſtitution d'héritier* ſimplement.

La plupart des coutumes portent, qu'*inſtitution d'héritier* n'a lieu, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas né-

Digitized by Google

ceſſaire pour la validité du teſtament ou codicile; mais s'il y en a une, elle vaut comme legs, ſans être aſſujettie à aucune autre regle que celles qui ſont communes aux legs.

En pays de droit écrit, l'*inſtitution d'héritier* eſt la baſe & le fondement du teſtament; elle ne peut être faite par un ſimple codicile: ſans *inſtitution d'héritier*, il n'y a point de teſtament, tellement que ſi l'*inſtitution* eſt nulle, toutes les autres diſpoſitions tombent, à moins que le teſtament ne contînt la clauſe codicillaire.

On peut donner tous ſes biens à ſon héritier, pourvû qu'ils ne ſoient pas ſitués dans une coutume qui reſtraigne l'effet des diſpoſitions à cauſe de mort.

L'*inſtitution d'héritier* ſe peut faire ſans exprimer préciſément le nom de l'héritier, pourvu qu'il ſoit déſigné d'une façon non équivoque. Pour recueillir l'effet de l'*inſtitution*, il faut ſurvivre au teſtateur, & être né ou du moins conçu lors de ſon décès.

Dans les pays où l'*inſtitution d'héritier* eſt néceſſaire, ceux qui ont droit de légitime doivent être *inſtitués* héritiers au moins en ce que le teſtateur leur donne, & lorſqu'ils ſont *inſtitués*, quelque modique que ſoit l'effet ou la ſomme qu'on leur laiſſe, ils ne peuvent oppoſer le vice de prétériſion. Il y a néanmoins quelques ſtatuts particuliers dans certaines provinces de droit écrit, qui permettent de laiſſer la légitime à autre titre que celui d'*inſtitution*.

Ceux auxquels il a été laiſſé moins que leur légitime à titre d'*inſtitution*, peuvent demander un ſupplément de légitime.

En cas de prétériſion d'aucun de ceux qui ont droit de légitime, le teſtament doit être déclaré nul quant à l'*inſtitution d'héritier*, ſans qu'elle puiſſe valoir comme fideicommis, & s'il y a une ſubſtitution elle eſt pareillement nulle, le tout encore que le teſtament contînt la clauſe codicillaire; cette clauſe empêche ſeulement la nullité du ſurplus du teſtament. *Voyez* aux inſtitutes le titre *de hæredibus inſtituendis*, & aux mots ACCROISSEMENT, FALCIDIE, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUCCESSION, TESTAMENT, LÉGITIME, QUARTE TREBELLIANIQUE. (*A*).

INSTRUCTION, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui eſt capable de nous éclaircir ſur quelqu'objet que ce ſoit. On nous *inſtruit* par les diſcours, par les écrits, par les raiſons, par les faits, & par les exemples. L'intérêt eſt le grand inſtituteur. Après l'intérêt, c'eſt le tems; après le tems, ce ſont les paſſions.

On appelle encore *inſtruction* les ordres ſecrets qu'on donne à un ambaſſadeur, au commandant d'une flotte, à un capitaine de vaiſſeau.

INSTRUCTION, (*Juriſprud.*) ſignifie les procédures que l'on fait pour mettre une affaire en état d'être jugée.

Inſtruction à la barre de la cour, c'étoient des procédures ſommaires qui ſe faiſoient à la barre de la cour; elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II. art. ij.* (*A*)

INSTRUCTION, *dans le Commerce*, ſe dit de tous préceptes, enſeignemens, ordres donnés, ſoit verbalement, ſoit par écrit, par des ſupérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une choſe.

Ces *inſtructions* peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier.

Du premier genre ſont les *inſtructions* générales, concernant le commerce, données par le Roi ou ſes miniſtres aux inſpecteurs des manufactures, ou les mémoires particuliers donnés à chaque inſpecteur par les mêmes miniſtres, & relatifs aux manufactures de chaque département. En 1680, M. Colbert alors contrôleur général des finances & ſur-intendant des arts & manufactures de France, donna aux inſpecteurs deux *inſtructions* admirables, rédigées, l'une en 65 articles, & l'autre en 319 articles, pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures & teintures, regiſtrés en parlement en 1669. Il y a encore des *inſtructions* ſecrettes dont les inſpecteurs ne doivent rendre compte qu'à la cour.

Les *inſtructions* de particulier à particulier, ſont celles que les marchands, négocians, banquiers, *&c.* donnent par écrit ou de vive voix, à leurs courriers, commiſſionnaires, correſpondans, commis, *&c.* ſoit pour les achats, vente & envoi de marchandiſes, ſoit pour les remiſes d'argent, la réception, acceptation & payement des lettres de change, ſoit enfin pour la conduite des fabriquans, maîtres & ouvriers de leurs manufactures ou tout autre objet relatif à leur commerce. Ces *inſtructions* ne peuvent être dreſſées avec trop de clarté pour éviter les difficultés, les fauſſes interprétations, & l'inexécution des ordres qu'on s'eſt propoſé de donner. *Dictionn. de comm.*

INSTRUMENT, ſ. m. (*Gramm.*) ce qui ſert à une cauſe pour produire ſon effet. *Voyez* EFFET.

Inſtrumens de ſacrifice, (*Hiſt. anc.*) ce ſont des ornemens de l'Architecture ancienne; tels que ſont les vaſes, patères, candelabres, couteaux avec leſquels on égorgeoit les victimes, comme on en voit à une friſe d'ordre corinthien d'un vieux temple qui eſt à Rome derriere le Capitole. *Voyez* FRISE.

INSTRUMENT, (*Aſtron.*) en général on appelle ainſi les quarts de cercle, les ſecteurs, les octans, *&c.* avec leſquels les aſtronomes obſervent.

INSTRUMENT DE HADLEY. *Voyez* OCTANT.

INSTRUMENT (*Juriſprud.*) ſignifie *titre*. *Inſtrument public* eſt un acte reçu par un officier public, tel qu'un notaire, greffier, ou autre officier. Ces ſortes d'actes ſont authentiques, & font foi lorſqu'ils ſont en bonne forme. Les *inſtrumens* privés ou écritures privées, telles que les cédules ou promeſſes, livres de comptes, lettres miſſives ne ſont point authentiques, & ſont ſujets à reconnoiſſance & vérification.

Ce terme d'*inſtrument* eſt préſentement peu uſité, ſur-tout en parlant des écritures privées. *Voyez* au digeſte le titre *de fide inſtrumentorum*. (*A*)

INSTRUMENT, *en Chirurgie*, moyen auxiliaire, dont on ſe ſert pour les opérations. Ils ſont compoſés de différentes matieres; mais l'acier & le fer en fourniſſent la plus grande partie; l'or, l'argent, le plomb & pluſieurs autres matieres y ſont auſſi employées.

Les *inſtrumens* qui doivent réſiſter beaucoup, ou qui doivent inciſer par leur tranchant, doivent abſolument être fabriqués d'acier & de fer, ou de l'un enſemble. Les *inſtrumens* plians comme les algalies, les canules, doivent être d'argent, & l'on fait indifféremment d'acier, de fer ou d'argent, pluſieurs autres *inſtrumens*. Quelques-uns donnent la préférence à l'acier bien poli, à cauſe de la propreté; d'autres aiment mieux l'argent, parce qu'il n'eſt point ſujet à la rouille, & que les *inſtrumens* qui en ſont conſtruits exigent moins de ſoins.

On diviſe communément les *inſtrumens* de Chirurgie en communs & en particuliers. Les *inſtrumens* communs ſervent à pluſieurs opérations, au panſement des plaies, *&c.* Tels ſont les ciſeaux, les biſtouris, les ſondes, *&c.* Les *inſtrumens* particuliers ſont ceux dont l'uſage eſt fixé à certaines opérations, comme les algalies pour la veſſie, les ſcies pour les amputations des membres, le trépan pour le crane, *&c.* Les *inſtrumens* communs ſont auſſi appellés *portatifs*; parce que le chirurgien eſt toujours obligé de les avoir ſur lui; les autres au contraire ſont nommés *non-portatifs*, parce qu'il ſuffit qu'on les ait chez ſoi en bon état pour le beſoin.

Digitized by Google

M. de Garengeot a fait un traité ſur les *inſtrumens* de Chirurgie, le premier qui ait paru depuis l'arſenal de Scultet. Il en donne des connoiſſances très-diſtinctes, en entrant dans la diſcuſſion de toutes leurs parties; il s'attache principalement aux circonſtances propres à en faire connoître le jeu; il déduit la conſtruction & la régularité de leurs dimenſions, & enſeigne la meilleure maniere de s'en ſervir, en parlant de leurs uſages. Les figures en taille-douce rendent toutes ces applications fort intelligibles pour les jeunes chirurgiens qui ne peuvent être trop au fait de la matiere *inſtrumentale*. (*Y*)

Instrumens, (*Chimie*) L'attirail chimique, l'aſſortiment des meubles du laboratoire, *ſuppellex chimica*, eſt formé par la proviſion convenable de fourneaux, de vaiſſeaux, & de quelques autres uſtenſiles de différens genres, qui ſervent aux opérations méchaniques, préparatoires ou ſubſidiaires, à manier ou à ſoutenir les vaiſſeaux, ou enfin à procurer diverſes commodités à l'artiſte.

Les *inſtrumens* de cette derniere diviſion n'ont point de nom claſſique; renvoyant donc aux *articles* Fourneau & Vaisseaux (*Chimie*), pour les deux premieres diviſions, nous nous bornerons à donner dans celui-ci une idée des *inſtrumens* que nous rangeons ſous la troiſieme.

Les opérations que nous appellons *méchaniques*, ſont celles qui ſe bornent à diviſer les maſſes des corps, ou à en raſſembler les parties, & à déplacer ou agiter diverſement les ſujets chimiques par des actions méchaniques. Telles ſont l'action de les limer, de les taper, de les piler, de les laminer, grenailler, former en lingots, en trochiſques, jetter en moule; de les détacher, en ratiſſant, d'un vaiſſeau auquel ils adhetent, de les projetter, d'en ramaſſer des poudres, de remuer un corps qu'on veut fondre ou diſſoudre; ſéparer une poudre d'une liqueur où elle n'étoit pas diſſoute, *&c. Voyez* Opérations, *Chimie*. Ces opérations exigent donc que le chimiſte ſoit pourvu de hachoirs, de ciſeaux, de limes, de rapes, de pilons & mortiers, de tamis, de laminoirs, de granulatoires, de houſſoirs, de pates de lievre, de lingotieres, de tatiſſoirs, de cuillieres, de ſpatules, de verges de fer, de filtres, *&c.*

Les *inſtrumens* qui ſervent à manier les vaiſſeaux qu'on ne ſauroit toucher avec les mains, ſont les pincettes de différentes eſpeces; les outils appellés *mains*, des torchons, du gros papier, *&c.* Ceux qui ſervent à les ſoutenir ſont les ſupports de toutes les façons, & des eſpeces de tonneaux de paille, de jonc ou d'oſier, appellés *valets*.

Enfin les *inſtrumens* qui ne ſont que procurer diverſes commodités aux artiſtes, ſont les pincettes, les pelles, & les capſules de fer qui leur ſervent à manier le charbon & à le placer dans les fourneaux, les bancs & les carrelets à ſoutenir des filtres; les anneaux de fer qu'on rougit pour couper les cols de certains vaiſſeaux, les ſoufflets, les écrans à fenêtre, & les verres colorés pour regarder des matieres ſujettes à éclater, & vivement embraſées; les pinceaux à étendre certains luts, les éponges & autres matieres propres à nettoyer les vaiſſeaux, *&c.* Les divers thermometres & pyrometres, qu'on pourroit être tenté de regarder comme des moyens très-propres à déterminer avec juſteſſe les différens degrés de feu, ne ſauroient être mis au nombre des *inſtrumens* chimiques. *Voyez* Feu, *Chimie*.

Outre ces *inſtrumens* qui, bien que communs pour la plupart à différens arts, ſont pourtant d'un uſage immédiat & prochain dans la pratique de la Chimie; il y en a d'autres qui, quoique d'un emploi plus éloigné, ſont abſolument néceſſaires à l'artiſte. Comme il doit, par exemple déterminer avec juſteſſe & par le poids, autant qu'il eſt poſſible, les quantités abſolues, mais plus encore les quantités proportionnelles ou reſpectives des différentes matieres qu'il met en œuvre; le laboratoire doit être néceſſairement meublé de balances de toutes les grandeurs, & de poids proportionnés.

Les luts qui ne ſont pas communément compris ſous la dénomination d'*inſtrument chimique*, méritent pourtant d'y être rapportés, & d'être regardés comme une eſpece de ſupplément ou d'appendix des vaiſſeaux, ſoit qu'ils ſoient employés à les cuirafſer, ſoit qu'ils ſervent à les unir. *Voyez* Lut & Vaisseau.

Au reſte il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers pour tous les *inſtrumens* que nous venons de nommer, & même pour quelques autres pour ainſi dire moins *techniques*, ou d'un uſage moins commun, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention dans cet article, que nous avons deſtiné ſeulement à donner une idée générale, & compoſée du gros de cet attirail chimique qu'on peut regarder comme ſubalterne, en le comparant aux fourneaux & aux vaiſſeaux.

Il faut ſe ſouvenir auſſi qu'il n'eſt ici queſtion que des *inſtrumens* de la Chimie philoſophique ou expérimentale. Les différentes branches de la Chimie-pratique, ou les différens arts chimiques en ont chacun quelques-uns qui leur ſont propres, & que le chimiſte philoſophe ne tranſporte dans ſon laboratoire, & ordinairement en petits, que quand il y veut répéter & étudier les procédés propres à ces arts. On trouvera la liſte de ces *inſtrumens* particuliers dans les articles deſtinés à ces arts, par exemple à l'*article* Docimastique, à l'*article* Metallurgie, *&c.*

On emploie dans le langage philoſophique de la chimie moderne le mot *inſtrument* dans un ſens bien différent de celui que nous venons de lui donner. Il eſt en uſage comme ſynonyme d'agent, de cauſe, de principe. C'eſt dans ce ſens que les premiers principes ou élémens des corps, ſont appellés *inſtrumens actifs, univerſels & primitifs*, & que j'ai dit d'une maniere beaucoup plus préciſe, ce me ſemble, que les deux agens ou *inſtrumens* véritablement premiers & univerſels des chimiſtes, étoient le feu ou la chaleur & les menſtrues. *Voyez l'article* Chimie, Feu & Menstrues. (*b*)

Instrumens *Docimaſtiques*. Les eſſayeurs appellent ainſi des petits parallélipipedes de terre cuite, qu'ils placent diverſement dans les mouffles du fourneau de coupelle, pour gouverner plus exactement le feu employé aux eſſais. *Voyez* Essai. Ces *inſtrumens* ſont ſur-tout néceſſaires, lorſqu'on ſe ſert, comme dans quelques endroits de l'Allemagne, de mouffles percées de grands trous. Les mouffles percées de petits trous d'une ligne, ou d'une ligue & demie de diametre, ſont plus commodes, principalement en ce qu'elles diſpenſent de l'emploi de ces *inſtrumens*, qui eſt difficile pour ceux qui ne ſont pas dans l'habitude de les manier. (*b*)

Instrument, (*Art. méchanique*) il s'étend à tous les outils, dont un ouvriet ſe ſert pour faire plus facilement ſon ouvrage. Ce détail tient une grande place dans ce Dictionnaire, & fournita un grand nombre de Planches.

* Instrumens, (*Muſiq. & Luth.*) ce ſont des machines inventées & diſpoſées par l'art du luthier pour exprimer les ſons au défaut des voix, ou pour imiter la voix naturelle de l'homme. La muſique compoſée pour être exécutée ſur ces ſortes de machines, ſe nomme *inſtrumentale*. On range ordinairement ces *inſtrumens* ſous trois claſſes, ſavoir, 1°. les *inſtrumens* à cordes: ils en ont pluſieurs que l'on fait raiſonner ou avec les doigts comme le luth,

Digitized by Google

le rheorbe, la guittare, la harpe, *&c.* ou avec un archet, comme le violon, la viole, la trompette marine, *&c.* ou par le moyen de fautereaux, comme l'épinette, le claveſſin, la vielle, *&c.*

2°. Les *inſtrumens* à vent que l'on fait parler avec la bouche, comme les flûtes, tromperres, haut-bois, baſſons, ſerpens, *&c.* ou avec des ſoufflets, comme les muſettes, les chalemies ou loures, & l'orgue.

3°. Les *inſtrumens* de percuſſion qu'on frappe ſoit avec des baguettes, comme le tambour & les timbales, ſoit avec de petits bâtons, comme le pſalterion, ſoit avec une plume, comme le ciſtre, ſoit enfin avec des marteaux ou des battans, comme les cloches, *&c. Voyez* ces *inſtrumens* à leurs articles, & les figures des Planches de Lutherie.

Nous obſerverons ſeulement ici que chaque *inſtrument* a ſon étendue propre, ſon expreſſion & ſon caractere que le muſicien doit bien connoître.

S'il porte l'*inſtrument* au-delà de ſa véritable étendue, il le rendra aigu, ſourd ou criard.

S'il ne connoît pas ſon expreſſion, il ne l'appliquera pas dans les circonſtances où il aura le plus d'effet.

C'eſt une partie très-importante de l'étude d'un compoſiteur, que celle du caractere des *inſtrumens*. Ce ſont les voix differentes par leſquelles il parle à nos oreilles.

Mais ce n'eſt pas aſſez que de connoître chaque *inſtrument* en particulier; il faut encore avoir l'expérience de l'effet de leurs ſons combinés entr'eux, il ne faut quelquefois qu'une note de cors bien placée, pour cauſer l'émotion la plus violente.

Il n'y a point de phénomenes dans la nature, point de paſſions, point de ſentimens dans le cœur de l'homme, qu'on ne puiſſe imiter avec le même *inſtrument*; mais on ne peut pas dire qu'ils ſoient tous également propres à toutes ces imitations. Si les ſons aigus des petites flutes ſe font entendre par intervalles dans la peinture d'une tempête, ils lui donneront beaucoup de vérité. Les ſons bas & lugubres des cors annonceront d'une maniere effrayante l'arrivée des ſpectres & des ombres; il faut tantôt ſoutenir les ſons des *inſtrumens* à corde, tantôt les pincer, *&c.*

Qui eſt-ce qui ſait parmi nous ce que j'appellerois volontiers la *perſpective muſicale?*

On n'invente plus d'*inſtrumens*, & il y en a aſſez d'inventés; mais je croit qu'il y a beaucoup de découvertes à faire ſur leur facture.

La facture a pour objet la matiere & la forme. Combien d'expériences à faire ſur l'une & l'autre.

La matiere comprend le choix des bois & leur préparation.

La forme comprend le rapport du plein au vuide, les contours, les ouvertures, les épaiſſeurs, les longueurs, largeurs & profondeurs, les accords, les cordes, les touches, *&c.*

INSTRUMENTER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie *exploiter*, recevoir un acte public. Les greffiers, huiſſiers, notaires ne peuvent *inſtrumenter* hors de leur reſſort. (*A*)

INSUBRES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans la Gaule ciſalpine; ils étoient voiſins des Cénomans ſelon Polybe qui en parle comme d'une nation puiſſante. Milan qu'ils fonderent étoit leur capitale; ils n'occupoient du Milanez ſelon le P. Briet, que les villes de Milan, de Lodi, de Creme, de Ghetra, & Ponte-San-Pietro. Les Orobiens, les Léponiens avoient auſſi leur part du pays, qui porte aujourd'hui le nom de la capitale des *Inſubriens.* (*D. J.*)

* INSUFFISANCE, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes. L'*inſuffiſance* conſiſte dans le rapport des moyens employés, & de l'effet à produire. Je connois mon *inſuffiſance*, c'eſt-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, & j'ai reconnu qu'il n'y avoit point d'égalité entre mon talent & la fonction qu'on m'impoſe. Il en eſt de même des moyens, lorſqu'ils ſont *inſuffiſans*. Il ſeroit beaucoup plus ſage de s'avouer à ſoi-même ſon *inſuffiſance*, & de ſe ſouſtraire à des fardeaux qui ſont au-deſſus de nos forces, que de les accepter, & d'en être honteuſement accablé aux yeux du public.

INSUFFLATION, ſ. f. (*Med.*) action de ſouffler dans quelque cavité du corps, pour tranſmettre à quelque partie affectée le remede qui lui convient, & qui peut lui être appliqué de cette maniere. Les remedes ou lavemens de fumée de tabac ſont une eſpece d'*inſufflation.*

* INSULAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui habite une île. Les *inſulaires* ſéparés des autres hommes, ſont plus long-tems à ſe policer.

Les Romains appelloient *inſulaires*, 1°. ceux qu'on prépoſoit à la garde des machines iſolées; 2°. ceux qu'on employoit pour ſe faire payer des locataires d'une maiſon; 3°. des eſclaves tranſportés dans des îles, & condamnés aux ouvrages publics.

INSULTE, ſ. f. (*Gram.*) eſpece d'injure accompagnée de mepris. *Voyez* INJURE & MÉPRIS. On *inſulte* ou par une action ou par un diſcours, ou par un écrit, ou par un regard, ou par un geſte. Il y a même un ſilence *inſultant.* Le ſilence *inſulte* lorſqu'il marque à celui qui a parlé le mepris qu'on fait de ce qu'il a dit. On *inſulte* à la miſere par l'oſtentation de la richeſſe.

Inſulte & *inſulter* ont une acception particuliere à l'art militaire. On *inſulte* une place en l'attaquant brufquement & à découvert. Cette place n'eſt pas achevée, mais elle eſt hors d'*inſulte.* La diſtance à laquelle nous ſommes de l'ennemi nous met à l'abri de l'*inſulte.*

INSULTER, (*Marine*) c'eſt attaquer un vaiſſeau & lui cauſer quelque dommage. (*Q*)

* INSUPPORTABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut ſupporter. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Le joug de la tyrannie devient *inſupportable* à force de s'appeſantir. Cet homme eſt *inſupportable* avec ſes mauvaiſes plaiſanteries. Avec beaucoup d'eſprit on ſe rend *inſupportable* dans la converſation, lorſqu'on l'attire à ſoi toute entiere. Avec des talens & des vertus on ſe rend *inſupportable* dans la ſociété par des défauts légers, mais qui ſe font ſentir à tout moment. Si on ne s'occupe ſérieuſement d'alléger aux autres le poids de la ſupériorité qu'on a ſur eux, ils ne tardent pas à le trouver *inſupportable.*

* INSURMONTABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être ſurmonté. Le haſard, la miſere, & d'autres circonſtances nous expoſent à des tentations preſqu'*inſurmontables.* Les projets qui paroiſſent les plus faciles au premier coup, préſentent enſuite des difficultés *inſurmontables.* Lorſque nous jugeons qu'une choſe eſt *inſurmontable*, c'eſt par le rapport des moyens aux obſtacles. Ainſi ce jugement ſuppoſe deux choſes bien connues, la force des moyens & la grandeur des obſtacles.

INSURRECTION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) on nommoit ainſi le droit de ſoulevement accordé aux citoyens de Crete, lorſque la magiſtrature abuſoit de ſa puiſſance & tranſgreſſoit les lois. Alors il étoit permis au peuple de ſe ſoulever, de chaſſer ſes magiſtrats coupables, & de les obliger de rentrer dans la condition privée, & d'en nommer d'autres à leur place.

Une inſtitution pareille qui permettoit la rebellion pour empêcher l'abus du pouvoir, ſembloit devoir renverſer quelque république que ce fût;

Digitized by Google

elle ne détruiſoit pas cependant celle de Crete, parce que c'étoit le peuple du monde qui avoit le plus d'amour pour la patrie, & la force de ce grand principe l'entraînoit uniquement dans ſes démarches. Ne craignant que les ennemis du dehors, il commençoit toujours par ſe réunir de ce côté-là, avant que de rien entreprendre au-dedans, ce qui s'appelloit *ſyncrétiſme*, & c'eſt une belle expreſſion.

Les lois de Pologne ont de nos jours leur eſpece d'*inſurrection*, leur *liberum veto*; mais outre que cette prérogative n'appartient qu'aux nobles dans les dietes, outre que les bourgeois des villes ſont ſans autorité, & les payſans de malheureux eſclaves; les inconvéniens qui réſultent de ce *liberum veto*, ſont bien voir, dit M. de Monteſquieu, que le ſeul peuple de Crete étoit en état d'employer un pareil remede, tant que les principes de leur gouvernement reſtent ſains. *Eſprit des lois, liv. VIII. chap. 9. (D. J.)*

INTAKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna autrefois à certains bandits qui habitoient une partie du nord d'Angleterre, & faiſoient ſouvent des courſes juſque dans le milieu de l'Ecoſſe, pour en piller les habitans.

Ceux qui faiſoient ces expéditions s'appelloient *Out parteſ*, & ceux qu'on laiſſoit pour recevoir le butin, *In-takeſ*. *Dict. de Trév.*

* INTARISSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut tarir. Ce mot eſt emprunté de l'amas des eaux. Il ſe prend au ſimple, comme dans cet exemple; cette ſource eſt *intariſſable*. Les plus grandes chaleurs de l'été, les ſéchereſſes les plus longues ne diminuent point la quantité de ſon produit. Au figuré, comme dans celle-ci: le fond des idées de cet homme eſt *intariſſable*.

INTÉGRAL, adj. (*Math. tranſ.*) le calcul *intégral* eſt l'inverſe du calcul différentiel. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Il conſiſte à trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite propoſée eſt la différentielle; ainſi ſuppoſons qu'on ait trouvé la différentielle de x^m qui eſt $mx^{m-1}dx$. Si on propoſe de trouver la quantité dont $mx^{m-1}dx$ eſt la différentielle; ce ſeroit un problème de calcul *intégral*.

Les Géometres n'ont rien laiſſé à deſirer ſur le calcul différentiel; mais le calcul *intégral* eſt encore très imparfait. *Voyez* DIFFERENTIEL.

Le calcul *intégral* répond à ce que les Anglois appellent *méthode inverſe des fluxions*. Voyez FLUXIONS.

Le calcul *intégral* a deux parties, l'intégration des quantités différentielles qui n'ont qu'une variable, & l'intégration des différentielles qui renferment pluſieurs variables. On n'attend point de nous que nous entrions ici dans aucun détail ſur ce ſujet; puiſque ce ne ſera jamais dans un ouvrage tel que celui-ci que ceux qui voudront s'inſtruire du calcul *intégral* en iront chercher les regles. Nous nous contenterons d'indiquer les livres que nous jugeons les meilleurs ſur cette matiere, dans l'ordre à-peu-près dans lequel il faut les lire.

On commencera par les leçons de M. Jean Bernoulli ſur le calcul *intégral*, imprimées en 1744, à Lauſanne, dans le *Tom. II. du recueil de ſes œuvres*. On continuera enſuite par la ſeconde partie du *Tom. II. du traité anglois des fluxions* de M. Maclaurin. Après quoi on pourra lire la *quadrature des courbes* de M. Newton, & enſuite le *traité* de M. Cotes, intitulé *Harmonia menſurarum*, imprimé à Londres en 1716. On trouvera dans les actes de Leipſic de 1718, 1719, &c. & dans le *Tom. VI. des mem. de l'acad. de Pétersbourg*, des mémoires de M. Bernoulli & Herman, qui faciliteront beaucoup l'intelligence de ce dernier traité. On peut auſſi avoir recours à l'ouvrage de Dom Walmesley, qui a pour titre, *analyſe des rapports*, &c. & qui eſt comme un commentaire de l'ouvrage de M. Cotes. Dans ces ouvrages on ne pourra guere s'inſtruire que de la partie du calcul *intégral*, qui enſeigne à intégrer ou à réduire à des quadratures les quantités qui ne renferment qu'une ſeule variable. Tout ce que nous avons ſur la ſeconde partie, c'eſt-à-dire, ſur l'intégration des différentielles à pluſieurs variables, ne conſiſte qu'en des morceaux ſéparés, dont les principaux ſe trouvent épars dans le recueil des œuvres de M. Bernoulli, & dans les mémoires des académies des Sciences de Paris, de Berlin & de Pétersbourg. M. Fontaine de l'académie royale des Sciences, a compoſé ſur cette matiere un excellent ouvrage qui n'eſt encore que manuſcrit, & qui eſt rempli des recherches les plus belles, les plus neuves & les plus profondes. C'eſt le témoignage qu'en a porté l'académie dont il eſt membre. *Voyez l'hiſtoire de cette académie 1742.*

Au reſte ſans avoir recours aux différens écrits dont nous avons fait mention plus haut, on peut s'inſtruire à fond du calcul *intégral* dans l'ouvrage que M. de Bougainville le jeune a publié ſur cette matiere en deux volumes *in-4°*. Il y a recueilli avec ſoin tout ce que étoit épars dans les différens ouvrages dont nous avons parlé; il a expliqué ce qui avoit beſoin de l'être, & a réuni le tout en un ſeul corps d'ouvrage qui doit faciliter beaucoup l'étude de cette partie importante des Mathématiques. Mademoiſelle Agneſi, ſavante mathématicienne de Milan, avoit auſſi déjà recueilli les regles de calcul *intégral* dans un ouvrage italien, intitulé *inſtitutioni analitiche*, &c. mais l'ouvrage de M. de Bougainville eſt encore plus complet. (*O*).

INTÉGRALE, ſ. f. (*Géom. tranſ.*) on appelle ainſi la quantité finie & variable, dont une quantité différentielle propoſée eſt la différence. Ainſi l'*intégrale* de dx eſt x, celle de $mx^{m-1}dx$ eſt x^m. *Voyez* DIFFERENTIEL & INTÉGRAL. (*O*).

INTEGRER, v. act. (*Géom. tranſc.*) c'eſt trouver l'intégrale d'une quantité différentielle propoſée. (*O*).

INTEGRANT, adj. (*Phyſ.*) ſe dit des parties qui entrent dans la compoſition d'un tout. Elles diffèrent des parties eſſentielles en ce que les parties eſſentielles ſont abſolument néceſſaires à la compoſition du tout, enſorte qu'on n'en peut ôter une ſans que le tout change de nature, au lieu que les parties *intégrantes* ne ſont néceſſaires que pour la totalité, & pour ainſi dire le complément du tout. C'eſt ce qu'on entendra facilement par cet exemple: le bras n'eſt qu'une partie *intégrante* de l'homme; le corps & l'ame en ſont des parties eſſentielles. (*O*)

* INTEGRE, INTEGRITÉ, (*Gram. & Morale*) la pratique de la juſtice dans toute ſon étendue & dans toute ſa rigueur la plus ſcrupuleuſe mérite à l'homme le titre d'*intégre*. *Voyez* JUSTICE. C'eſt la qualité principale d'un juge, d'un arbitre, d'un ſouverain. C'eſt dans le ſacrifice de ſes propres intérêts qu'on montre ſur-tout ſon *intégrité*. L'*intégrité* ſuppoſe une connoiſſance délicate des limites du juſte & de l'injuſte; & ces limites ſont quelquefois bien déliées, bien obſcurcies. Si on rapportoit à la notion du juſte ou de l'injuſte toutes les actions de la vie, & ſi l'on réfléchiſſoit, comme il eſt poſſible, toutes les vertus à la juſtice, il n'y auroit pas un homme qu'on pût appeller *integre*.

Les mots *integre* & *intégrité* ont encore quelques acceptions. Un ouvrage n'a pas ſon *intégrité* lorſqu'il n'eſt pas achevé. Les Juifs prétendent obſerver aujourd'hui même leur religion dans toute ſon *intégri-*

Digitized by Google

té. Quelques précautions que l'on prenne pour conſerver les ſubſtances naturelles dans leur *integrité*, on y réuſſit difficilement; & un cabinet d'hiſtoire naturelle ſeroit moins durable, & ne l'emporteroit guere en utilité ſur un recueil de deſſeins peints par d'habiles maitres. La matiere & la forme ſont requiſes à l'*intégrité* du ſacrement. Que ſert à une vierge d'avoir conſervé l'*intégrité* de ſon corps, ſi elle a négligé l'*intégrité* de ſon ame? Ces exemples ſuffiſent pour fixer l'acception des mots *integre* & *intégrité*.

* INTELLECT, ſ. m. (*Gramm. & Philoſoph.*) c'eſt l'ame en tant qu'elle conçoit; de même que la volonté eſt l'ame, en tant qu'elle a le deſir ou l'averſion. Si une ſubſtance eſt capable de ſenſation, elle entendra, elle aura des idées. L'expérience lui apprendra enſuite à lier ces idées, à raiſonner, à aimer, à haïr, à vouloir. L'*intellect* eſt commun à l'homme & à la bête; la volonté auſſi. L'*intellect* de la bête eſt borné, celui de l'homme ne l'eſt pas. La bête ne veut pas librement; l'homme veut librement. L'homme eſt plus raiſonnable; l'animal eſt plus ſenſible. Lorſque l'homme ne ſent pas, il peut réfléchir; lorſque la bête ne ſent pas, elle ne peut réfléchir, elle dort.

* INTELLECTUEL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'intellect, à l'entendement. Les objets ſont *intellectuels* ou ſenſibles. On comprend ſous la claſſe d'*intellectuels* tout ce qui ſe paſſe au dedans de nous; & ſous la claſſe de ſenſibles, tout ce qui ſe paſſe au dehors. Il y a entre les objets ſenſibles & les objets *intellectuels*, la différence de la cauſe & de l'effet.

On dit cependant *intellectuel* dans un ſens oppoſé à matériel. Ainſi les anges ſont des ſubſtances *intellectuelles*; l'ame eſt un être *intellectuel*. Dans le ſommeil, dans l'extaſe, dans le tranſport des paſſions, les puiſſances *intellectuelles* ſont ſuſpendues; elles ſont exaltées dans l'enthouſiaſme. Dans la contemplation des vérités purement abſtraites, les puiſſances *intellectuelles* ſont ſeules en action; elles agiſſent en concurrence avec les puiſſances ſenſibles, dans la contemplation des choſes morales. On conçoit dans le premier cas; on aime ou l'on hait, en même tems que l'on conçoit, dans le ſecond. C'eſt la raiſon pour laquelle il eſt plus doux de s'occuper de certains objets; & lorſqu'on dit que certaines vérités ſont plus intéreſſantes, ſoit à rechercher, ſoit à méditer que d'autres; c'eſt que le cœur ou les organes intérieurs du deſir & de l'averſion ſont agités, dans le même tems que l'eſprit s'en occupe. On refléchit, & l'on jouit. La ſituation la plus douce eſt celle qui réſulte de l'action combinée de l'entendement, du cœur, & des organes deſtinés à la ſatisfaction des deſirs; & il n'y a guere que l'amour capable de nous procurer cet enchantement où tant de cauſes agiſſent d'intelligence.

* INTELLIGENCE, ſ. f. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, que nous allons déterminer par autant d'exemples.

On dit cet homme eſt doué d'une *intelligence* peu commune, lorſqu'il ſaiſit avec facilité les choſes les plus difficiles.

Les rapports infinis qu'on obſerve dans l'harmonie générale des choſes, annoncent une *intelligence* infinie.

Milton nous peint l'Eternel deſcendant dans la nuit, accompagné d'une foule d'*intelligences* céleſtes.

Un mauvais commentateur obſcurcit quelquefois un paſſage, au lieu d'en donner l'*intelligence*.

Un pere de famille s'occupera particulierement à entretenir la bonne *intelligence* entre ſes enfans.

Un grand politique ſe ménage dans toutes les cours des *intelligences*. Il en avoit dans cette place, lorſqu'il forma le deſſein de l'attaquer.

Comment ne pas ſuccomber, lorſque le cœur & l'eſprit ſont d'*intelligence*?

Sans *intelligence*, comment ſaiſir les principes?

D'*intelligence*, on a fait *intelligent*, *intelligible*; & l'on a diſtingué deux mondes, le monde ſenſible & le monde intelligible, ou l'idée du monde réel.

INTEMPÉRANCE, ſ. f. (*Morale*) terme générique qui ſe prend pour tout excès oppoſé à la modération dans les appétits ſenſuels, & ſpécialement pour le vice contraire à la ſobriété. *Voyez* SOBRIÉTÉ.

C'eſt aſſez de dire ici que l'*intempérance* priſe en ce ſens, change en poiſon les alimens deſtinés à conſerver nos jours. Une vie ſobre, réglée, ſimple & laborieuſe, retient ſeule dans les membres de l'homme la force de la jeuneſſe qui, ſans cette conduite, eſt toujours prête à s'envoler ſur les ailes du tems. L'art de faire ſubſiſter enſemble l'*intempérance* & la ſanté, eſt un art auſſi chimérique que la pierre philoſophale, l'Aſtrologie judiciaire & tant d'autres. Enfin les remedes de la Medecine pour la guériſon des maladies qui naiſſent de l'*intempérance*, ne ſont eux-mêmes que de nouveaux maux, qui affoibliſſent la nature, comme pluſieurs batailles gagnées ruinent une puiſſance belligérante.

L'appétit déſordonné des plaiſirs de l'amour, autre ſource de langueur & de dépopulation dans les états, s'appelle *impudicité*, *incontinence*. *Voyez* INCONTINENCE. (*D. J.*)

INTEMPÉRANCE, (*Medecine*) ce mot eſt employé quelquefois par les Medecins comme par les Moraliſtes, pour exprimer l'habitude d'uſer avec excès d'une ou de pluſieurs des choſes non naturelles. *Voyez* NON NATURELLES (CHOSES.) Mais il eſt pris beaucoup plus communément par les uns comme par les autres dans un ſens moins général: il ſignifie ſelon ſon acception la plus ordinaire, un excès habituel dans l'uſage du boire & du manger.

Cette erreur de régime eſt directement oppoſée à la tempérance ou à la ſobriété. *Voyez* TEMPÉRANCE, SOBRIÉTÉ.

L'*intempérance* eſt regardée avec raiſon par les Medecins comme la ſource la plus féconde des maladies de toute eſpece; cependant Hippocrate & Sanctorius, qui ſont parmi les medecins anciens & modernes, ceux qui nous ont donné les obſervations & les loix diététiques les plus exactes, ne déſapprouvent point, preſcrivent même que les perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté ſe livrent de tems-en-tems à quelques excès de débauche; ils prétendent qu'on détermine utilement par ce ſecours des évacuations qui tarnenent le corps à un état d'équilibre, de légéreté, de liberté qu'il perd peu-à-peu, lorſqu'on mene une vie trop uniforme; mais outre que cette loi ne paroît pas fondée ſur des obſervations ſuffiſantes; des excès rares ne conſtituent pas l'*intempérance* *Voyez* RÉGIME. (*b*)

* INTEMPÉRIE, ſ. f. (*Gram.*) il ne ſe dit que de la mer, de l'air, du climat, des ſaiſons, & des humeurs.

Il y a *intempérie* dans l'air, lorſqu'il eſt trop froid ou trop chaud, relativement à la ſaiſon. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE.

Dans la mer, lorſque ſon agitation en rend la navigation périlleuſe. *Voyez* MER.

Dans un climat, lorſque les habitans en ſont fatigués. *Voyez* ÉLÉMENT.

Dans les humeurs, lorſqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de ſanté.

Dans les ſaiſons, lorſqu'elles ſont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver ſous le climat.

A proprement parler, il n'y a point d'*intempérie* dans la nature; mais l'homme a imaginé ce terme, &

Digitized by Google

& une infinité d'autres, d'après l'habitude où il eſt de ſe prendre pour la meſure & le terme de tout, & de louer ou blâmer les cauſes & les effets, ſelon qu'ils lui ſont favorables ou contraires.

Si l'ordre des choſes eſt néceſſaire, il n'eſt ni mal ni bien; & il eſt néceſſaire, s'il eſt ou d'après les qualités eſſentielles des choſes, ou d'après les deſſeins d'un être immuable, parfait, & un en tout.

INTEMPÉRIE, (*Pathologie*) ce mot ſignifie dans la doctrine des Galéniſtes un excès dans quelqu'une des qualités premieres du corps animal; ſavoir, la chaleur, la froideur, la ſéchereſſe, & l'humidité. *Voyez* QUALITÉS (*Medecine*).

L'*intempérie* eſt ſimple ou compoſée, générale ou particuliere, avec matiere ou ſans matiere.

L'*intempérie* ſimple eſt l'excès d'une ſeule qualité: on en reconnoît par conſéquent autant que de qualités premieres, c'eſt-à-dire quatre; une *intempérie* chaude, une *intempérie* froide, une *intempérie* ſeche, & une *intempérie* humide. Les modernes expriment les mêmes vices dans l'économie animale par les mots plus génériques, plus vagues, & par conſéquent moins théoriques, moins arbitraires de chaleur contre nature. *Voyez ces articles*, FROID, SÉCHERESSE, HUMIDITÉ.

Les *intempéries* compoſées ſont produites par l'excès ſimultané de deux qualités compatibles. On en reconnoît auſſi quatre dans la même doctrine: l'*intempérie* chaude & ſeche, l'*intempérie* chaude & humide, l'*intempérie* froide & ſeche, l'*intempérie* froide & humide.

L'*intempérie* générale eſt celle qui réſide également dans tout le corps; & l'*intempérie* particuliere, celle qui domine dans une partie, ou même qui n'affecte abſolument qu'une partie. Ainſi certaines affections contre nature du cerveau, du foie, des membres, *&c.* ſont appellées *intempéries* chaudes, froides du cerveau, du foie, des membres, *&c.* L'*intempérie* générale eſt auſſi quelquefois appellée *égale*, & l'*intempérie* particuliere, *inégale*.

L'*intempérie* avec matiere, eſt celle qui eſt accompagnée de la ſurabondance de quelque humeur, & qui eſt entretenue par cette humeur: l'*intempérie* ſans matiere, eſt celle qui ne dépend d'aucune cauſe humorale. L'excès de chaleur dû, par exemple, à la longue application d'une chaleur extérieure, ou à un exercice violent, eſt une *intempérie* chaude ſans matiere.

Le tempérament conſtitué par l'excès d'une ou de deux qualités premieres, differe de l'*intempérie* analogue ou reſpective, en ce que le premier excès ſubſiſte avec la ſanté, ou pour mieux dire, eſt une eſpece de ſanté; au lieu que le ſecond établit un état contre nature ou de maladie. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Toute cette doctrine des *intempéries* a été abandonnée avec raiſon: elle ne porte que ſur des notions théoriques, non-ſeulement gratuites & frivoles, mais même très-propres à détourner la vûe du praticien de la conſidération des vices plus réels qui conſtituent la vraie eſſence des maladies. *Voyez* QUALITÉS & MALADIES, *Medecine.* (*b*)

INTEMPÉRIE DE L'AIR, (*Medecine*) on ſe ſert quelquefois de ce mot dans le langage ordinaire de la Medecine, pour déſigner un vice quelconque de l'atmoſphere conſidéré comme cauſe de maladie. *Voyez l'article* AIR, *page 233. colonne 1. & ſuiv.* & *l'art.* ATMOSPHERE, *pag. 820. colonne 1. & ſuiv.* (*b*)

INTENDANT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) homme préposé à l'inſpection, à la conduite, & à la direction de quelques affaires qui forment ſon diſtrict.

Il y en a en France de pluſieurs ſortes. *Voyez les articles ſuivans.*

Tome VIII.

INTENDANS & COMMISSAIRES *départis pour S. M. dans les provinces & généralités du royaume*; ce ſont des magiſtrats que le roi envoie dans les différentes parties de ſon royaume, pour y veiller à tout ce qui peut intéreſſer l'adminiſtration de la juſtice, de la police, & de la finance; leur objet eſt, en général, le maintien du bon ordre dans les provinces qui forment leur département, ou ce qu'on appelle *généralités*, & l'exécution des commiſſions dont ils ſont chargés par S. M. ou par ſon conſeil. C'eſt de-là qu'ils ont le titre *d'intendans de juſtice, police, & finance, & commiſſaires départis dans les généralités du royaume, pour l'exécution des ordres de S. M.*

Ce qu'on appelle *généralités*, eſt la diviſion qui a été faite de toutes les provinces du royaume, en 32 départemens, qui ſoment autant *d'intendances*, & n'ont aucuns rapports avec la diviſion du royaume en gouvernemens ou en parlemens. Outre ces 32 *intendans*, il y en a encore ſix dans les colonies françoiſes.

L'*intendant* fait le plus ordinairement ſon ſéjour dans la ville principale de ſon département; mais il fait au-moins une fois l'année, une tournée dans les villes & autres lieux de ce département, qui eſt auſſi diviſé en élections, ou autres ſiéges qui connoiſſent des impoſitions. M. Colbert avoit réglé qu'ils feroient deux tournées par an; l'une dans toute la généralité, l'autre dans une des élections, dont ils rendroient compte en détail au contrôleur général; en ſorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ils prenoient une connoiſſance détaillée, & rendoient compte de chaque élection, & par conſéquent de toutes les villes, & villages, & autres lieux qui compoſoient leur généralité.

Les *intendans* ſont preſque toûjours choiſis parmi les maîtres des requêtes; cependant il y a eu quelquefois des officiers des cours qui ont rempli cette fonction, comme actuellement les *intendans* de Bretagne & de Rouſſillon; elles ont auſſi été réunies d'autres fois à des places de premier préſident. Actuellement les *intendances* d'Aix & de Rouſſillon, ſont remplies par les premiers préſidens du parlement de Provence, & du conſeil ſupérieur de Rouſſillon.

Sous la premiere & la ſeconde race, le roi envoyoit dans les provinces des commiſſaires appellés *miſſi dominici*, ou *miſſi regales*, avec un pouvoir fort étendu, pour réformer tous les abus qui pouvoient ſe gliſſer, ſoit dans l'adminiſtration de la juſtice & de la police, ſoit dans celle des finances.

On en envoyoit ſouvent deux enſemble dans chaque province; par exemple Fardulphus & Stephanus faiſoient la fonction *d'intendans* de Paris en 802, ſous le regne de Charlemagne. Cet uſage fut conſervé par les rois ſucceſſeurs de Charlemagne pendant pluſieurs ſiecles; ils continuerent d'envoyer dans chaque province deux *intendans*; & dans les cas extraordinaires, on envoyoit un plus grand nombre de commiſſaires.

Une ordonnance de Charlemagne de 812 porte, que les commiſſaires qui ſont envoyés par le roi dans les provinces, pour en corriger les abus, tiendront les audiences avec les comtes, en hiver, au mois de Janvier; au printems, en Avril; en été, au mois de Juillet; & en automne, au mois d'Octobre.

Louis-le-Débonnaire ordonna en 819, que les commiſſaires par lui envoyés dans les provinces, ne feroient pas de long ſéjour, ni aucune aſſemblée dans les lieux où ils trouveroient que la juſtice ſeroit bien adminiſtrée par les comtes.

Ce même prince en 829 enjoignit à ces commiſſaires d'avertir les comtes & le peuple que S. M. donneroit audience un jour toutes les ſemaines, pour entendre & juger les cauſes de ſes ſujets, dont les commiſſaires ou les comtes n'auroient voulu faire

Digitized by Google

juſtice, exhortant auſſi ces mêmes commiſſaires ou les comtes, s'ils vouloient mériter l'honneur de ſes bonnes graces, d'apporter un fort grand ſoin, que par leur négligence les pauvres ne ſouffriſſent quelque préjudice, & que S. M. n'en reçût aucune plainte.

Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, tems où les fiefs & les juſtices ſeigneuriales furent établies, les rois envoyerent auſſi dans les provinces des commiſſaires choiſis dans leur conſeil, pour y maintenir leur autorité, connoître des cas royaux, & protéger le peuple, recevoir les plaintes que l'on avoit à faire contre les ſeigneurs ou leurs officiers. Ces plaintes ſe devoient juger ſommairement, ſi faire ſe pouvoit, ſinon être renvoyées aux grandes aſſiſes du roi. Les ſeigneurs ſe plaignirent de cette inſpection, qui les rappelloit à leur devoir, & conteſtoit leurs officiers; on ceſſa quelque tems d'en envoyer, & nos rois ſe contenterent d'en fixer quatre ordinaires ſous le titre de *baillifs*, qui étoient les quatre grands bailliſs royaux. Saint Louis & ſes ſucceſſeurs envoyerent néanmoins des enquêteurs, pour éclaircir la conduite de ces quatre grands bailliſs eux-mêmes, & des autres officiers. En Normandie, on devoit en envoyer tous les trois ans: on les appelloit auſſi *commiſſaires du roi*; ils devoient aller prendre leurs lettres à la chambre des comptes, qui leur donnoit les inſtructions néceſſaires, & taxoit leurs gages. Mais ces commiſſaires n'avoient pas chacun à eux ſeuls le département d'une province entiere, comme ont aujourd'hui les *intendans*.

Il y avoit dans une même province autant de commiſſaires qu'il y avoit d'objets différens que l'on mettoit en commiſſion, pour la juſtice, pour les finances, pour les monnoies, pour les vivres, pour les aides, *&c.* mais il ne devoit point y avoir de commiſſaires pour la levée des revenus ordinaires du roi. Chacune de ces différentes commiſſions étoit donnée, ſoit à une ſeule perſonne ou à pluſieurs enſemble, pour l'exercer conjointement.

Ceux qui étoient chargés de l'adminiſtration de quelque portion de finance, rendoient compte à la chambre des comptes, auſſi-tôt que leur commiſſion étoit finie; & elle ne devoit pas durer plus d'un an; ſi elle duroit davantage, ils rendoient compte à la fin de chaque année: il leur étoit défendu de recevoir ni argent, ni autre rétribution pour leurs ſceaux.

Les commiſſaires avoient quelquefois le titre de *réformateurs généraux*; & dans ce cas la commiſſion étoit ordinairement remplie par des prélats & des barons; c'eſt pourquoi l'ordonnance de Charles IV. du mois de Novembre 1323, taxe les gages que devoient prendre ceux qui étoient chargés de commiſſions pour le ſervice du roi.

Les maîtres des requêtes auxquels les commiſſions d'*intendans* de province ont depuis été en quelque ſorte affectées, étoient déjà inſtitués; mais ils étoient d'abord en très-petit nombre, & ne ſervoient qu'auprès du roi.

Dans la ſuite, la moitié alloit faire des viſites dans les provinces, & l'autre reſtoit auprès du roi. Ceux qui avoient été dans les provinces revenoient rendre compte au roi & à ſon chancelier des obſervations qu'ils y avoient faites pour le ſervice de Sa Majeſté, & le bien de ſes peuples; ils propoſoient auſſi au parlement ce qui devoit y être réglé, & y avoient entrée & ſéance.

Les ordonnances d'Orléans & de Moulins leur enjoignirent de faire tous les ans des chevauchées. L'ordonnance de 1629 renouvelle cette diſpoſition; mais ces tournées n'étoient que paſſageres, & ils ne réſidoient point dans les provinces.

Ce fut Henri II. qui en 1551, établit les *intendans* de province, ſous le titre de *commiſſaires départis* pour l'exécution des ordres du roi.

En 1635 Louis XIII. leur donna celui d'*intendant du militaire, juſtice, police & finance.*

L'établiſſement des *intendans* éprouva d'abord pluſieurs difficultés. Sous la minorité de Louis XIV. la levée de quelques nouveaux impôts dont ils furent chargés, ayant excité des plaintes de la part des cours aſſemblées à Paris, elles arrêterent en 1648, que le roi ſeroit ſupplié de révoquer les commiſſions d'*intendans*; & par une déclaration du 15 Juillet ſuivant, elles le furent pour quelques provinces ſeulement, dans d'autres elles furent limitées à certains objets, mais elles furent enſuite rétablies; elles ne l'ont été cependant en Béarn qu'en 1682, & en Bretagne qu'en 1689.

La fonction d'un *intendant* ne concerne en général, que ce qui a rapport à l'adminiſtration. Il a une inſpection générale ſur tout ce qui peut intéreſſer le ſervice du roi, & le bien de ſes peuples. Il doit veiller à ce que la juſtice leur ſoit rendue, à ce que les impoſitions ſoient bien reparties, à la culture des terres, à l'augmentation du commerce, à l'entretien des chemins, des ponts & des édifices publics; en un mot à faire concourir toutes les parties de ſon département au bien de l'état, & informer le miniſtre de tout ce qu'il peut y avoir à améliorer ou à réformer dans ſa généralité.

Les *intendans* ſont ſouvent conſultés par les miniſtres ſur des affaires qui s'élevent dans leur département, & ils leur envoient les éclairciſſemens & les obſervations dont ils ont beſoin pour les terminer.

Quelquefois ils ſont commis par des arrêts du conſeil pour entendre les parties, dreſſer procès-verbal de leurs prétentions, & donner leur avis ſur des affaires qu'il ſeroit trop long & trop diſpendieux d'inſtruire à la ſuite du conſeil. Quelquefois même, quoique plus rarement, ils ſont commis par arrêt pour faire des procédures & rendre des jugemens, avec un nombre d'officiers ou de gradués, même en dernier reſſort; mais leur objet eſt plutôt de faire rendre la juſtice par ceux qui y ſont deſtinés, que de juger les affaires des particuliers.

Une de leurs principales fonctions, eſt le département des tailles dans les pays où elle eſt perſonnelle. Ils font auſſi les taxes d'office, & ils peuvent nommer d'office des commiſſaires pour l'aſſiette de la taille.

Les communautés ne peuvent intenter aucune action, ſans y être autoriſés par leur ordonnance.

Ils font les confirmations ou répartitions ſur les poſſeſſeurs des fonds, pour les réparations des égliſes & des presbyteres; mais s'il ſurvient à cette occaſion des queſtions qui donnent lieu à une affaire contentieuſe, ils ſont obligés de la renvoyer aux juges ordinaires.

On leur expédie des commiſſions du grand ſceau, qui contiennent tous leurs pouvoirs. Autrefois elles étoient enregiſtrées dans les parlemens, & alors c'étoit les parlemens qui connoiſſoient de l'appel de leurs ordonnances; mais l'uſage ayant changé, l'appel des ordonnances & jugemens des *intendans* ſe porte au conſeil, & y eſt inſtruit & jugé, ſoit au conſeil des parties, ſoit en la direction des finances, ſoit au conſeil royal des finances, ſelon la nature de l'affaire.

Mais comme ces ordonnances ne concernent ordinairement que des objets de police, elles ſont de droit exécutoires par proviſion, & nonobſtant l'appel, à-moins que le conſeil n'ait jugé à propos d'accorder des défenſes; ce qu'il ne fait que rarement & en connoiſſance de cauſe.

Les *intendans* nomment des ſubdélégués dans les différentes parties de leur généralité; ils les char-

Digitized by Google

gent le plus ſouvent de la diſcuſſion & inſtruction des affaires ſur leſquelles ils ſont des procès-verbaux', & donnent des ordonnances pour faire venir devant eux les perſonnes intéreſſées, ou pour autres objets ſemblables.

Mais leurs ordonnances ne ſont réputées que des avis à l'*intendant*; & ſi les parties ont à s'en plaindre, elles ne ſe peuvent adreſſer qu'à lui. Il n'eſt permis de ſe pourvoir par appel, que contre celles que l'*intendant* rend ſur ces procès-verbaux de ſes ſubdélégués; il n'y a que les ordonnances d'un ſubdélégué général, dont l'appel puiſſe être reçu au conſeil, parce qu'il a une commiſſion du grand ſceau, qui l'autoriſe à remplir toutes les fonctions de l'*intendant*; mais ces commiſſions ne ſe donneut que quand l'*intendant* eſt hors d'état de vaquer à ſes fonctions par lui-même, comme en tems de guerre, lorſqu'il eſt obligé de ſuivre les armées en qualité d'*intendant* d'armée. (*A*)

L'autorité des *intendans* eſt, comme on le voit, très-étendue dans les pays d'élection, puiſqu'ils y décident ſeuls de la répartition des impôts, de la quantité & du moment des corvées, des nouveaux établiſſemens de commerce, de la diſtribution des troupes dans les différens endroits de la province, du prix & de la répartition des fourrages accordés aux gens de guerre; qu'enfin c'eſt par leur ordre & par leur loi que ſe font les achats des denrées, pour remplir les magaſins du roi; que ce ſont eux qui préſident à la levée des milices, & décident les difficultés qui ſurviennent à cette occaſion; que c'eſt par eux que le miniſtere eſt inſtruit de l'état des provinces, de leurs productions, de leurs débouchés, de leurs charges, de leurs pertes, de leurs reſſources, *&c.* qu'enfin ſous le nom d'*intendans* de juſtice, police & finances, ils embraſſent preſque toutes les parties d'adminiſtration.

Les états provinciaux ſont le meilleur remede aux inconveniens d'une grande monarchie; ils ſont même de l'eſſence de la monarchie, qui veut non des *pouvoirs*, mais des *corps intermédiaires* entre le prince & le peuple. Les états provinciaux ſont pour le prince une partie de ce que feroient les préposés du prince; & s'ils ſont à la place du préposé, ils ne veulent ni ne peuvent ſe mettre à celle du prince; c'eſt tout au plus ce que l'on pourroit craindre des états généraux.

Le prince peut avoir la connoiſſance de l'ordre général, des lois fondamentales, de ſa ſituation par rapport à l'étranger, des droits de ſa nation, *&c.*

Mais ſans le ſecours des états provinciaux, il ne peut jamais ſavoir quelles ſont les richeſſes, les forces, les reſſources; ce qu'il peut, ce qu'il doit lever de troupes, d'impôts, *&c.*

En France l'autorité du roi n'eſt nulle-part plus reſpectée que dans les pays d'états; c'eſt dans leurs auguſtes aſſemblées où elle paroît dans toute ſa ſplendeur. C'eſt le roi qui convoque & révoque ces aſſemblées; il en nomme le préſident, il peut en exclure qui bon lui ſemble: il eſt préſent par ſes commiſſaires. On n'y fait jamais entrer en queſtion les bornes de l'autorité; on ne balance que ſur le choix des moyens d'obéir, & ce ſont les plus prompts que d'ordinaire on choiſit. Si la province ſe trouve hors d'état de payer les charges qu'on lui impoſe, elle ſe borne à des repréſentations, qui ne ſont jamais que l'expoſition de leur ſubvention préſente, de leurs efforts paſſés, de leurs beſoins actuels, de leurs moyens, de leur zele & de leur reſpect. Soit que le roi perſévere dans ſa volonté, ſoit qu'il la change, tout obéit. L'approbation que les notables qui compoſent ces états, donnent aux demandes du prince, ſert à perſuader aux peuples qu'elles étoient juſtes & néceſſaires; ils ſont intéreſſés à faire obéir le peuple promtement: on donne plus que dans les pays d'élection, mais on donne librement, volontairement, avec zele, & on eſt content.

Dans les pays éclairés par la continuelle diſcuſſion des affaires, la taille ſur les biens s'eſt établie ſans difficulté; on n'y connoît plus les barbaries & les injuſtices de la taille perſonnelle. On n'y voit point un collecteur ſuivi d'huiſſiers ou de ſoldats, épier s'il pourra découvrir & faire vendre quelques lambeaux qui reſtent au miſérable pour couvrir ſes enfans, & qui ſont à peine échappés aux exécutions de l'année précédente. On n'y voit point cette multitude d'hommes de finance qui abſorbe une partie des impôts & tyranniſe le peuple. Il n'y a qu'un tréſorier général pour toute la province; ce ſont les officiers préposés par les états ou les officiers municipaux qui, ſans frais, ſe chargent de la régie.

Les tréſoriers particuliers des bourgs & des villages ont des gages modiques; ce ſont eux qui perçoivent la taille dont ils répondent; comme elle eſt ſur les fonds, s'il y a des délais, ils ne riſquent point de perdre leurs avances, ils les recouvrent ſans frais; les délais ſont rares, & les recouvremens preſque toujours prompts.

On ne voit point dans les pays d'états trois cent collecteurs, baillis ou maires d'une ſeule province, gémir une année entiere & pluſieurs mourir dans les priſons, pour n'avoir point apporté la taille de leurs villages qu'on a rendus inſolvables. On n'y voit point charger de 7000 liv. d'impôts un village, dont le territoire produit 4000 livres. Le laboureur ne craint point de jouir de ſon travail, & de paroître augmenter ſon aiſance; il ſait que ce qu'il payera de plus ſera exactement proportionné à ce qu'il aura acquis. Il n'a point à corrompre ou à fléchir un collecteur; il n'a point à plaider à une élection de l'élection, devant l'*intendant* de l'*intendant* au conſeil.

Le roi ne ſupporte point les pertes dans les pays d'états, la province fournit toujours exactement la ſomme qu'on a exigée d'elle; & les répartitions faites avec équité, roujours ſur la proportion des fonds, n'accable point un laboureur aiſé, pour ſoulager le malheureux que pourtant on indemniſe.

Quant aux travaux publics, les ingénieurs, les entrepreneurs, les pionniers, les fonds enlevés aux particuliers, tout ſe paye exactement & ſe leve ſans frais. On ne conſtruit point de chemins ou de ponts, qui ne ſoient utiles qu'à quelques particuliers, on n'eſt point l'eſclave d'une éternelle & aveugle avarice.

S'il ſurvient quelques changemens dans la valeur des biens ou dans le commerce, toute la province en eſt inſtruite, & on fait dans l'adminiſtration les changemens néceſſaires.

Les ordres des états s'éclairent mutuellement, aucun n'ayant d'autorité, ne peut opprimer l'autre; tous diſcutent, & le roi ordonne. Il ſe forme dans ces aſſemblées des hommes capables d'affaires; c'eſt en faiſant élire les conſuls d'Aix, & expoſant à l'aſſemblée les intérêts de la Provence, que le cardinal de Janſon étoit devenu un célebre négociateur.

On ne traverſe point le royaume ſans s'appercevoir de l'excellente adminiſtration des états, & de la funeſte adminiſtration des pays d'élection. Il n'eſt pas néceſſaire de faire de queſtions; il ne faut que voir les habitans des campagnes, pour ſavoir ſi on eſt en pays d'état, ou en pays d'élection; de quelle reſſource infinie ces pays d'états ne ſont-ils pas pour le royaume!

Comparez ce que le roi tire de la Normandie, & ce qu'il tire du Languedoc, ces provinces ſont de même étendue, les ſables & ſtérilité de la derniere envoient plus d'argent au tréſor royal que

les pacages opulens & les fertiles campagnes de la premiere. Que feroit ce que ces pays d'états, ſi les domaines du roy y étoient affermés & mis en valeur par les états mêmes? C'étoit le projet du feu duc de Bourgogne; & à ce projet il en ajoutoit un plus grand, celui de mettre tout le royaume en provinces d'état.

" Si le royaume a des beſoins imprévus, ſubits, & auxquels il faille un prompt remede, c'eſt des pays d'état que le prince doit l'attendre. La Bretagne, malgré ſes landes & ſon peu d'étendue, donna dans la derniere guerre un tiers de ſubſides de plus que la vaſte & riche Normandie. La Provence, pays ſtérile, donna le double du Dauphiné, pays abondant en toutes ſortes de genre de production.

La Provence, dévaſtée par les armées ennemies, ſurchargée du fardeau de la guerre, propoſe de lever & d'entretenir une armée de trente mille hommes à ſes dépens. Le Languedoc envoye deux mille mulets au prince de Conti pour le mettre en état de profiter de ſes victoires & du paſſage des Alpes.

Ce que je dis eſt connu de tout le monde, & chez l'étranger nos provinces d'état ont la réputation d'opulence; elles ont plus de crédit que le gouvernement; elles en ont plus que le roi lui-même.

Souvenons-nous que Gênes, dans la derniere guerre, ne voulut prêter au roi que ſous le cautionnement du Languedoc.

Il y a des *intendans* dans ces provinces, il eſt à deſirer qu'ils n'y ſoient jamais que des hommes qui y veillent pour le prince; il eſt à deſirer qu'ils n'y étendent jamais leur autorité, & qu'on la modere beaucoup dans les pays d'élection.

INTENDANS DU COMMERCE; ce ſont des magiſtrats établis en titre d'office pour s'appliquer aux affaires de commerce, & qui ont entrée & ſéance au conſeil royal du Commerce, où ils font le rapport des mémoires, demandes, propoſitions & affaires qui leur ſont renvoyées chacun dans leur département, & pour rendre compte des délibérations qui y ont été priſes au contrôleur général des finances, ou au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, ſuivant la nature des affaires, lorſque leurs emplois ne leur ont pas permis d'y aſſiſter.

Toutes les nations policées ont reconnu la néceſſité d'établir des officiers qui euſſent une inſpection ſur le commerce, tant pour en perfectionner les différentes parties & le rendre plus floriſſant, que pour prévenir les inconvéniens qui peuvent ſe préſenter, réprimer les abus & y faire régner la bonne foi, qui en doit être l'ame. On ne voit pas néanmoins qu'il y eût anciennement des officiers établis particulierement pour avoir inſpection ſur tout le commerce intérieur & extérieur d'une nation; cette inſpection générale étoit réſervée uniquement à ceux qui avoient part au gouvernement général de l'état; il y avoit ſeulement dans chaque ville quelques perſonnes chargées de la police, & en même-tems de veiller ſur le commerce, comme étant un des principaux objets de la police.

Chez les Hébreux, dans chaque quartier de Jéruſalem, il y avoit deux préfets ou *intendans* qui, ſous l'autorité des premiers magiſtrats, tenoient la main à l'exécution des lois, au bon ordre & à la diſcipline publique. Ils avoient l'inſpection ſur les vivres & ſur toutes les autres proviſions dont le peuple avoit beſoin, tant pour ſa ſubſiſtance que pour ſon commerce. " Les Hébreux, dit Artianus *lib. I.* " ont des préfets ou *intendans* des quartiers de leurs " villes, qui ont inſpection ſur tout ce qui s'y paſſe; " la police du pain, celle des autres vivres & du " commerce eſt auſſi de leurs ſoins; ils reglent eux-" mêmes les petits différends qui s'y préſentent, & " des autres ils en réferent au magiſtrat ".

La ville d'Athènes avoit auſſi des officiers appellés Ἀγορανόμοι, c'eſt-à-dire, conſervateurs des vivres, des marchés & du commerce. Leur emploi étoit de procurer l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, d'entretenir la perfection des arts & la bonne foi dans le commerce, tant de la part des vendeurs, que de celle des acheteurs, auxquels la fraude & le menſonge étoient entr'autres défendus ſous de très-groſſes peines. Ils tenoient auſſi la main à l'exécution des lois dans les tems de ſtérilité; faiſoient ouvrir en ces occaſions les magaſins, & ne permettoient pas à chaque citoyen de garder en ſa maiſon une plus grande quantité de vivres qu'il n'étoit néceſſaire pour l'entretien de ſa famille pendant un an. Platon & Théophraſte, en leurs traités *de leg.* Ariſtote, Denis d'Halicarnaſſe, Démoſthènes, Hypéride, Plaute, Ulpien, Poſtel, Polybe & Harpocrate font mention de ces officiers en divers endroits de leurs ouvrages.

Chez les Romains les Préteurs avoient d'abord ſeuls toute inſpection ſur le commerce. On inſtitua dans la ſuite deux Préteurs particuliers pour la police des vivres. Jules Céſar établit auſſi deux édiles, qui furent ſurnommés *cereales*, parce que ſous l'autorité du Préteur ils veilloient à la police des vivres, dont le pain eſt le plus néceſſaire. Ils prenoient ſoin de l'achat des blés que l'on faiſoit venir d'Afrique pour diſtribuer au peuple, de la voiture de ces blés, de leur dépôt dans les greniers, & de la diſtribution qui s'en faiſoit au peuple. Auguſte, après avoir réformé le nombre exceſſif des Préteurs & des édiles, établit au-deſſus des Préteurs un magiſtrat, qui fut appellé *præfectus urbis*, le préfet de la ville. Il étoit ſeul chargé de toute la police & du ſoin de tout ce qui concernoit le bien public & l'utilité commune des citoyens. Il mettoit le prix à la viande, faiſoit les réglemens des marchés & de la vente des beſtiaux; il prenoit auſſi le ſoin que la ville fût ſuffiſamment pourvûe de blé & de toutes les autres proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance des citoyens. Il avoit l'inſpection ſur tout le commerce, pour le faciliter, le permettre ou l'interdire; le droit d'établir des marchés ou de les ſupprimer pour un tems ou pour toujours, ainſi qu'il jugeoit à-propos pour le bien public. Il faiſoit les réglemens pour les poids & les meſures, & punit ceux qui étoient convaincus d'y avoir commis quelque fraude. Les arts libéraux, & en général tous les corps de métier étoient ſoumis à ſa juriſdiction pour tout ce qui concernoit leurs profeſſions.

Quelque tems après, Auguſte voulant ſoulager le préfet de la ville, qui étoit ſurchargé de différentes affaires, établit ſous lui un préfet particulier, appellé *præfectus annonæ*, c'eſt-à-dire, préfet des vivres. Celui ci fut choiſi dans l'ordre des chevaliers; il fut chargé du ſoin de faire venir du blé & de l'huile d'Afrique, & de tirer de ces provinces éloignées ou d'ailleurs toutes les autres proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance des citoyens, dans les tems & les ſaiſons convenables. Il donnoit les ordres pour faire décharger les grains & les autres vivres ſur les ports, pour les faire voiturer à Rome, & ferrer les blés dans les greniers publics. C'étoit lui qui faiſoit diſtribuer ces grains aux uns à juſte prix, aux autres gratuitement, ſelon les tems & les ordres qui lui étoient donnés par le premier magiſtrat de police. Il eut auſſi l'inſpection de la vente du pain, du vin, de la viande, du poiſſon & des autres vivres; il fut même dans la ſuite mis au nombre des magiſtrats: ſa juriſdiction s'étendoit ſur tous ceux qui ſe mêloient du commerce des vivres.

En France, pendant très-long-tems les ſeules perſonnes qui euſſent inſpection ſur le commerce, étoient les miniſtres du roi, les commiſſaires du

Digitized by Google

roi départis dans les provinces ; & pour la manutention, les officiers de police, les prévôts des marchands & échevins, chacun en ce qui étoit de leur district.

Il fut néanmoins créé par édit du mois d'Octobre 1626, un office de grand-maître, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France : le cardinal de Richelieu en fut pourvu. Après sa mort, arrivée en 1642, cette charge fut donnée à Armand de Mailli, marquis de Breze, & en 1650 à César, duc de Vendôme ; elle fut supprimée par l'édit du 14 Novembre 1661, & depuis ce tems il n'y a point eu de surintendant du commerce.

Il n'y avoit point eu de conseil particulier pour le commerce jusqu'en 1700, que Louis XIV. pensant que rien n'étoit plus propre à faire fleurir & étendre le commerce, que de former un conseil qui fût uniquement attentif à connoître & à procurer tout ce qui pourroit être de plus avantageux au commerce & aux manufactures du royaume, par un édit du 29 Juin 1700 il ordonna qu'il seroit tenu à l'avenir un conseil de commerce une fois au moins dans chaque semaine. Il composa ce conseil de deux conseillers au conseil royal des finances, dont l'un étoit le sieur Chamillart, contrôleur général, un secrétaire d'état & un conseiller d'état, un maître des requêtes & douze des principaux négocians du royaume, ou qui auroient fait long-tems le commerce.

Au mois de Mai 1708 le roi donna un édit par lequel, après avoir rappellé les motifs qui l'avoient engagé à établir un conseil de commerce, & l'avantage que l'état avoit reçû & recevoit tous les jours de cet établissement, il dit que pour le rendre solide & durable, qu'il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus convenable que de créer en titre fix commissions, dont les premiers choisis entre les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, & engagés par le titre & les fonctions qui y seroient attachées, à s'appliquer aux affaires de commerce, puſſent aider à ſa majeſté à procurer à ſes ſujets tout le bien qui devoit leur en revenir.

Le roi créa donc par cet édit, & érigea en titre ſix commiſſions *d'intendans du commerce* pour demeurer unies à ſix offices de maîtres des requêtes, à l'inſtar & de la même maniere que l'étoient ci-devant les huit commiſſions de preſidens au grand conſeil, & pour être exercées par ſix des maîtres des requêtes qui ſeroient choiſis par ſa majeſté ſous le titre de conſeillers en ſes conſeils, maîtres des requêtes ordinaires de ſon hôtel, *intendans du commerce*.

Le roi déclare par le même édit qu'il entend que ceux qui ſeront pourvus de ces commiſſions ayent entrée & ſéance dans le conſeil de commerce établi par le réglement du conſeil, du 29 Juin 1700, pour y faire le rapport des mémoires, demandes, propoſitions & affaires qui leur ſeront renvoyées chacun dans le département qui leur ſera diſtribué ; rendre compte des délibérations qui y auront été priſes au contrôleur général des finances, ou au ſecrétaire d'état avant le département de la marine, ſuivant la nature des affaires, lorſque leurs emplois ne leur auront pas permis d'y aſſiſter, pour y être pourvu par ſa majeſté ainſi qu'il appartiendra.

L'édit porte qu'ils ſeront reçus & inſtallés dans ces fonctions après une ſimple preſtation de ſerment entre les mains du chancelier, ſans qu'ils ſoient obligés de ſe faire recevoir aux requêtes de l'hôtel ni ailleurs.

Enfin, le roi permet à ceux qui ſeront agréés, après avoir exercé les charges de maîtres des requêtes pendant vingt années, & leſdites commiſſions pendant dix années, de les deſunir, & de garder la commiſſion d'*intendant du commerce*, pour en continuer les fonctions & jouir des gages, appointemens & droits y attribués.

Ces commiſſions *d'intendans du commerce* furent ſupprimées par le roi à préſent régnant lors de ſon avenement à la couronne, par rapport aux changemens qui furent faits alors dans les différentes parties du gouvernement.

Mais par un édit du mois de Juin 1724, les *intendans du commerce* ont été rétablis au nombre de quatre. Le roi déclare que les raiſons pour leſquelles ils avoient été ſupprimés ne ſubſiſtant plus, & le bureau du commerce ayant été rétabli à l'inſtar de celui qui avoit été formé précédemment, il ne reſteoit plus, pour mettre la derniere main à cet ouvrage, que de rétablir les *intendans du commerce*, & à les ériger en titre d'office, au nombre de quatre ſeulement, ce nombre ayant paru néceſſaire & ſuffiſant pour remplir les fonctions qui leur ſont attribuées.

Le roi a donc rétabli par cet édit ces quatre offices ſous le titre de conſeillers en ſes conſeils, *intendans du commerce*, pour par les pourvus de ces offices, les exercer aux mêmes fonctions qui étoient attribuées aux *intendans du commerce* créés par l'édit du mois de Mai 1708, dans leſquelles fonctions il eſt dit qu'ils ſeront reçus & inſtallés après la preſtation de ſerment par eux fait en la forme preſcrite par l'édit de 1708. Le roi veut que ces quatre offices ſoient du corps de ſon conſeil, qu'ils jouiſſent des mêmes honneurs, prérogatives, privileges, exemptions, droit de committimus au grand ſceau, & franc-ſalé, dont jouiſſent les maîtres des requêtes de ſon hôtel. Il ordonne que les pourvus de ces offices poſſéderont leurs charges à titre de ſurvivance, ainſi que les autres officiers de ſon conſeil & de ſes cours, qui ont été exceptés du rétabliſſement de l'annuel par la déclaration du 9 Août 1722 ; lequel droit de ſurvivance, enſemble celui du marc d'or dans les cas où ils ſont dûs, ſera réglé pour leſdits offices ſur le même pié qu'il eſt réglé préſentement pour les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel. Les premiers pourvus de ces offices furent néanmoins diſpenſés du droit de ſurvivance pour cette premiere fois ſeulement. Enfin, pour être plus en état de choiſir les ſujets que ſa majeſté trouvera les plus propres à remplir ces places, il eſt dit qu'elles pourront être poſſédées & exercées ſans incompatibilité avec tous autres offices de magiſtrature. Cet édit fut regiſtré au parlement le 16 des mêmes mois & an.

Les *intendans du commerce* ont chacun dans leur département un certain nombre de provinces & généralités ; ils ont en outre chacun l'inſpection ſur quelques objets particuliers du commerce dans toute l'étendue du royaume. Préſentement M. de Quincy a les manufactures de bas & autres ouvrages de bonneterie. M. de Montaran a les manufactures de toiles & toileries. M. Poitier, les papeteries & les tanneries. M. Decotte, les manufactures de ſoie : mais ces départemens ſont ſujets à changer ainſi qu'il plaît au roi.

L'*intendance* générale du commerce intérieur du royaume, & extérieur par terre appartient toujours au contrôleur général des finances.

Le ſecrétaire d'état qui a le département de la marine, a l'*intendance* générale du commerce extérieur & maritime, & en conſéquence il prend connoiſſance de tout ce qui concerne les iſles françoiſes de l'Amérique, & en général de tout ce qui regarde l'Amérique ; de la pêche de la morue, du commerce de la méditerranée ; ce qui comprend les échelles du levant & tous les états du grand-ſeigneur, la Barbarie, les côtes d'Italie & les côtes d'Eſpagne dans la méditerranée. Il a pareillement inſpection ſur le

Digitized by Google

commerce avec la Hollande, l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande, la Suéde, le Dannemarck, Dantzik, la Ruſſie, & autres pays du nord dans la mer baltique. Il a auſſi l'*intendance* de la pêche du hareng, de celle de la morue & de celle de la baleine. (*A*)

INTENDANS DES FINANCES, (*Finance*) ce ſont eux qui en ont la direction, chacun dans ſon département. Ils ont été établis par François I. Leurs fonctions ſe faiſoient auparavant par les tréſoriers de France. Ils travaillent ſous le contrôleur général.

INTENDANS DES BATIMENS, (*Hiſtoire mod.*) eſt l'ordonnateur général des bâtimens du roi, des arts & manufactures.

INTENDANS ET CONTRÔLEURS DE L'ARGENTERIE ET DES REVENUS, (*Hiſt. mod.*) ces officiers ſont conſtitués pour toutes les dépenſes de la chambre, de la garde-robe, & autres employés ſur les états de l'argenterie & des revenus.

Il y a auſſi un *intendant* & contrôleur des meubles de la couronne, un *intendant* des deviſes des édifices royaux.

INTENDANT *dans une armée*, c'eſt ordinairement en France un maître des requêtes qui remplit l'*intendance* de la province voiſine du lieu où ſe fait la guerre, que le roi nomme pour veiller à l'obſervation de la police de l'armée; c'eſt-à-dire, au payement des troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, au réglement des contributions, au ſervice des hôpitaux, à l'exécution des ordonnances du roi, *&c.*

L'*intendant* doit avoir le ſecret de la cour comme le général. Il a ſous lui un nombre de commiſſaires des guerres qu'il emploie aux détails particuliers. Il arrête toutes les dépenſes ordinaires & extraordinaires de l'armée. Il a ſon logement de droit au quartier général. L'infanterie lui fournit une garde de dix hommes, commandés par un ſergent. Lorſqu'un *intendant* a toute la capacité que demande ſon emploi, il eſt d'un grand ſecours au général, qui ſe trouve débarraſſé d'une infinité de ſoins qui ne peuvent que le diſtraire des projets qu'il peut former contre l'ennemi.

INTENDANT DE MARINE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un officier inſtruit de tout ce qui concerne la Marine, qui réſide dans un port, & qui a ſoin de faire exécuter les réglemens concernant la Marine, pourvoir à la fourniture des magaſins, veiller aux armemens & déſarmemens des vaiſſeaux, faire la revûe des équipages, *&c.* l'ordonnance de la Marine de 1689, *liv. XII. tit. j.* regle les fonctions de l'*intendant*.

INTENDANT DES ARMÉES NAVALES, (*Hiſt. mod.*) officier commis pour la juſtice, police & finance d'une armée navale. Ses fonctions ſont reglées par l'ordonnance de 1689, *lib. I. tit. jv.*

INTENDANT DE LA FONTE, (*Monnoie*) officier chargé de l'alliage des matieres à monnoyer, & de voir à ce qu'elles ne ſoient point altérées, après qu'on les a livrées au fondeur. *Voyez* MONNOIE & COIN.

INTENDANT DE MAISON, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un officier qui a ſoin, dans la maiſon d'un homme riche & puiſſant, de ſon revenu, qui fait les procès, qui fait les baux, en un mot qui veille à toutes les affaires.

INTENDIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui vient du latin *intendit*, qui ſignifie *tendre à quelque choſe*, ſe diſoit dans la pratique du palais pour exprimer certaines écritures tendantes à faire preuve de quelques faits; c'étoit proprement l'intention des parties, le fait précis dont il s'agiſſoit de faire preuve. De ces *intendits*, on tiroit les articles ſur leſquels l'enquête devoit être faite; il en eſt paſſé dans une ordonnance de Charles V. du 16 Décembre 1364, qui porte que l'on conſommoit beaucoup de tems à débattre ces *intendits*.

L'ordonnance de 1667, *titre xxij. art. 1.* porte que dans les matieres où il écherra de faire des enquêtes, le même jugement qui les ordonnera, contiendra les faits des parties dont elles informeront reſpectivement, ſi bon leur ſemble, ſans autres *intendits* & réponſes, jugement ni commiſſion.

Cependant les *intendits* ſont encore en uſage au conſeil provincial d'Artois. (*A*)

INTENSITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un terme fort uſité en Phyſique & en Méchanique pour déſigner la force d'une action comparée avec la force d'une autre action dans des circonſtances ſemblables. Ainſi on dit, la lumiere du ſoleil a plus d'*intenſité* que celle de la lune à la même diſtance; la lumiere d'un flambeau a plus d'*intenſité* que la lumiere d'une ſimple bougie, à diſtances égales; la réſiſtance d'un fluide a d'autant plus d'*intenſité*, toutes choſes d'ailleurs égales, que ce milieu eſt plus denſe, *&c.* (*O*)

INTENTER, v. act. (*Gramm.*) il ne ſe dit guere qu'au palais; faire ou *intenter* un procès à quelqu'un.

* INTENTION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la fin qu'un homme ſe propoſe en agiſſant. Elle peut être bonne ou mauvaiſe; exprimée ou ſecrette. Il n'eſt permis qu'à Dieu de connoître des *intentions* ſecrettes. Souvent c'eſt l'*intention* qui excuſe ou qui aggrave l'action. La loi des hommes, néceſſairement impaſſaite, néglige ſouvent l'*intention*, & préſume que celui qui a voulu l'action, en a voulu auſſi toutes les ſuites. Nous devons de la reconnoiſſance à celui qui étoit bien *intentionné*, ſans aucun égard au ſuccès. Il ne faut pas perdre de vûe la fable de l'ours & de l'homme qui dort. Un ſot de la meilleure *intention* nous caſſe la tête, pour nous délivrer de l'importunité d'une mouche. Il y a des caſuiſtes qui ont imaginé une certaine direction d'*intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier, en ſureté de conſcience.

Les Logiciens de l'école diſtinguent une *intention* objective & une *intention* formelle. Celle-ci eſt la connoiſſance de l'objet; la premiere eſt l'objet connu.

Ils diſtribuent l'une & l'autre en *intention* premiere, & en *intention* ſeconde. L'*intention* premiere eſt des attributs eſſentiels; l'*intention* ſeconde eſt des attributs accidentels. Il eſt inutile de s'étendre ſur ce ramage vuide de ſens.

INTENTIONNEL, adj. (*Métaph.*) il n'a lieu que dans cette phraſe; eſpeces *intentionnelles*, où il s'oppoſe à *eſpeces expreſſes*. Ce ſont de prétendus ſimulacres qui ſe détachent des objets, & viennent frapper nos ſens.

INTER-ARTICULAIRE, adj. *en Anatomie*, ſe dit d'un cartilage du rayon dans l'articulation du carpe avec l'avant-bras. *Winſlow.*

INTERCADANT, adj. (*Gramm.*) qui tombe entre-deux; que ferez-vous pendant les jours *intercadans?* Il ſe dit auſſi d'un pouls qui ſe fait ſentir & qui diſparoît alternativement, un pouls *intercadant*; des pulſations *intercadantes*. Les mouvemens *intercadans* de l'humeur; l'écoulement *intercadant* d'un fluide.

INTERCALAIRE, adj. (*Chronol. & Hiſt.*) jour *intercalaire*, eſt celui qu'on ajoûte au mois de Février dans les années biſſextiles, ce qui rend ce mois de 29 jours. *Voyez* BISSEXTILE. Ce mot vient du latin *intercalaris*, formé de *calo*, *calare*, qui ſignifioit anciennement *appeller en hauſſant la voix*. Un jour *intercalaire* étoit chez les Romains un jour qu'on inſéroit entre deux autres; ce que les prêtres publioient à haute voix, le devoir de leurs charges les obligeant à faire de tems en tems ces ſortes d'*intercalations* ou additions de jours, à cauſe du peu d'ac-

Digitized by Google

cotd de l'année romaine avec l'année solaire. La négligence qu'ils apporterent à ces *intercalations*, obligea Céſar de réformer le calendriet. *Voyez* AN & CALENDRIER.

On appelle auſſi *intercalaires*, par une raiſon ſemblable, les mois embolismiques dans les années lunaires. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

INTERCEDER, v. neutre; c'eſt protéger une perſonne auprès d'une autre; c'eſt ſupplier pour elle, l'excuſer, demander grace.

INTERCEPTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſurprendre une choſe en allant à ſa deſtination. On *intercepte* une lettre, un courier, une nouvelle, un ouvrage.

* INTERCESSEUR, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui ptie pour un autre. Les ſaints ſont nos *interceſſeurs* auprès de Dieu. *Voyez* INTERCESSION.

INTERCESSEUR *ou* INTERVENTEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donnoit anciennement par honneur dans l'égliſe d'Afrique à quelques évêques, auxquels on confioit le ſoin de quelque évêché vacant juſqu'à ce que le ſiege fût rempli. C'étoit le primat qui nommoit ces *interceſſeurs*, tant pour gouvetnet le diocefe, que pour procurer l'élection d'un nouvel évêque. Cette précaution néanmoins ayant donné lieu à deux abus, le premier que ces *interceſſeurs* profitoient de leur commiſſion pour gagner la faveur du peuple, l'autre de paſſer à l'évêché vacant s'il étoit plus riche ou plus honorable; le cinquieme concile de Carthage y remédia, en ſtatuant 1°. que l'office d'*interceſſeur* ne pourroit être confié plus d'un an de ſuite à la même perſonne, & qu'on en nommeroit un autre, ſi dans l'année il n'avoit pourvu à l'élection d'un nouvel évêque. 2°. Que nul *interceſſeur*, quand même il auroit pour lui les vœux du peuple, ne pourroit être élevé au ſiége épiſcopal, dont on lui avoit confié l'adminiſtration pendant la vacance. Bingham, *Orig. eccleſiaſt. tom. I. liv. II. chap. xv. § 1. 2. & 3.*

INTERCESSIO, (*Hiſt. rom.*) ce terme latin mérite ici d'être expliqué, non-ſeulement parce qu'on le trouve ſouvent dans les Hiſtoriens de Rome, mais encore parce qu'il déſigne préciſément le contraire de notre mot françois *interceſſion*.

Interceſſio chez les Romains ſignifioit l'*oppoſition* que tout magiſtrat avoit droit de faire, pour arrêter s'il étoit poſſible les propoſitions de ſes collegues ou de ſes inférieurs; mais les tribuns du peuple jouiſſoient ſeuls du privilege d'empêcher réellement par leur oppoſition, l'effet des propoſitions de tout magiſtrat quelconque, ſans qu'aucun d'eux, excepté un membre de leur corps, pût mettre oppoſition à tout ce qu'ils jugeroient à propos de propoſer à la république.

Le pouvoir & la prérogative des tribuns du peuple, & même d'un ſeul tribun, conſiſtoit en ce ſeul mot, *veto*, je l'empêche, qu'ils mettoient au bas des decrets du ſénat, toutes & quantes fois qu'il leur plaiſoit. Ce *veto* étoit ſi puiſſant dans la bouche de ces magiſtrats plébéiens, que ſans être obligés de motiver les raiſons de leur oppoſition, *interceſſionis*, il ſuffiſoit pour arrêter également les réſolutions du ſénat, & les propoſitions des autres tribuns. *Voyez* Midleton, *of roman ſenate.*

INTERCESSION, ſ. f. (*Morale*) en latin *interceſſus*, c'eſt-à dire *médiation*, entremiſe. L'*interceſſion* eſt une demande, une priere faite en faveur de quelqu'un avec inſtance & avec empreſſement, pour lui obtenir quelque grace, quelque avantage, & plus communément encore, le pardon ou l'adouciſſement de quelque peine. C'eſt le caractere d'une belle ame d'*interceder* fortement & généreuſement pour les fautes de l'humanité.

L'hiſtoire eccléſiaſtique eſt remplie d'*interceſſions* des évêques auprès des magiſtrats pour les chrétiens accuſés de crimes, ou accablés de dettes. On ſait à ce ſujet, l'effet qu'eut en celles de Flavien auprès de Théodoſe, lorſque les habitans d'Antioche ſe révolterent, & abattirent les ſtatues de l'empereur & de l'impératrice Placille. Théodoſe extrêmement irrité alloit détruire Antioche, ſans les *interceſſions* du prélat qui, par ſon diſcouts & par ſes larmes, obtint le ſalut de ſa ville & celui de ſon troupeau. La harangue de Flavien à Théodoſe mérite les plus grands éloges; elle eſt de la main de ſaint Chryſoſtome qui, dans le même tems, voyant le troupeau de ſon ami juſtement allarmé, tacha de le conſoler par des homélies que l'on ne peut lire ſans en être ſenſiblement touché.

La lettre que ſaint Auguſtin écrivit à Macédonius, eſt non-ſeulement une piece inſtructive de l'ancien uſage de l'*interceſſion* des évêques, en faveur de ceux qui étoient expoſés à la rigueur de la juſtice, mais c'eſt un des meilleurs morceaux qu'il ait fait. Macédonius lui ayant rémoigné que c'étoit approuver le crime que de s'oppoſer à la punition. Saint Auguſtin lui répondit entr'autres choſes : " Je mets une " grande différence entre celui qui défend & celui " qui *intercede*; l'un ne travaille qu'à cacher ſa faute, " l'autre demande grace ou une modération de la " peine; c'eſt un devoir du chriſtianiſme. Jeſus-Chriſt " lui-même a *intercédé* auprès des hommes, pour " empêcher qu'on ne lapidât la femme adultere. " Nous ſommes bien éloignés d'approuver les pé- " cheurs, puiſque nous exigeons qu'ils ſe corrigent " pour éviter leur condamnation à venir; mais en " défendant le crime, nous devons avoir pitié des " criminels. La charité veut que nous aimions les " impies, que nous leur faſſions du bien, que nous " prions Dieu pour eux, & que nous tâchions de " les ramener à leur devoir, non par des ſupplices, " mais par nos exemples, par nos conſeils, par nos " exhortations, *&c.* " Je n'examinerai point ſi la conduite de ſaint Auguſtin a toujouts répondu à cette morale chrétienne, il me ſuffit de dire que rien n'en peut détruire l'excellence & la ſolidité. (D. J.)

INTERCIDONE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe des champs, qui préſidoit à la conſervation des femmes groſſes. Elle veilloit ſur elles avec Pilumnus & Déverta, & leur ſoin commun étoit de les garantir de tout péril, & ſur-tout des inſultes des ſylvains.

INTERCOSTAL, adj. *en anatomie*, ſe dit des nerfs, des muſcles & des autres vaiſſeaux qui ſont ſitués entre les côtes. *Voyez* CÔTES.

Les deux nerfs *intercoſtaux*, ou les grands nerfs ſympathiques commencent chacun par un filet de la ſixieme paire de la moëlle allongée, & par deux filets de la cinquieme. Ils accompagnent la carotide dans le canal oſſeux de l'apophyſe pierreuſe de l'os des tempes.

Ces nerfs ſont ſitués tout le long des parties latérales du corps de toutes les vertebres, à la racine de leurs apophyſes tranſverſes. Dès qu'ils ſont ſortis du crâne, ils forment un ganglion, qui eſt ſitué tout le long des parties latérales des trois premieres vertebres; il eſt fort adhérent au tronc de la huitieme paire par pluſieurs filets de communication. Ils communiquent auſſi avec la neuvieme & la dixieme paire de la moëlle allongée, avec la premiere, la ſeconde & la troiſieme des paires cervicales, & même avec la branche que la huitieme paire envoie au larinx. Ce ganglion ſe termine par un cordon fort menu, qui deſcend ſur les muſcles fléchiſſeurs du col, & il eſt enveloppé dans une eſpece de gaîne commune avec la jugulaire, enſerme l'artere caroride & la huitieme paire de nerfs. Dans ce trajet ce cordon communique avec la troiſieme, la quatrieme, la cinquieme & la ſixieme paire cervicale.

Le cordon étant vis-à-vis la derniere vertebre du col, forme un ganglion, nommé *le dernier ganglion*

Digitized by Google

cervical ou *cervical inférieur*. Il eſt quelquefois double, après quoi le cordon ſe détourne de dedans en dehors vers la racine de la premiere côte, où il forme le premier ganglion thoracique ou dorſal. Ces deux ganglions communiquent par des branches courtes avec les nerfs vertébraux voiſins; ſavoir avec la ſixieme & la ſeptieme paire cervicale.

Il part au-deſſus du dernier ganglion cervical & au-deſſous des filets qui, avec la huitieme paire, forment le plexus pulmonaire & le plexus cardiaque.

Depuis le premier ganglion dorſal, le tronc deſcend tout le long des côtes proche leurs articulations, & lorſqu'il eſt parvenu vers la derniere fauſſe côte, il s'avance plus vers le corps des vertebres.

Dans ce trajet il forme entre chaque côte un petit ganglion, qui communique avec le nerf dorſal voiſin, depuis la paire moyenne du thorax juſqu'à la derniere vertebre du dos. Le tronc du nerf jette cinq branches obliques vers la derniere partie antérieure des corps des vertebres, dont les quatre premieres viennent ordinairement du cinquieme, ſixieme, ſeptieme & huitieme ganglion thoracique, & la derniere des ganglions ſuivans. Ces cinq branches s'uniſſent & forment un cordon collatéral, qui paſſe entre la portion latérale du muſcle inférieur du diaphragme, auquel il donne quelques filets, & lorſqu'il eſt parvenu au-deſſous il produit un plexus ganglioforme, nommé *plexus ſemi-lunaire*. Ces deux plexus communiquent enſemble, & avec la huitieme paire. Il ſe forme de leur communication une eſpece de plexus mitoyen, qui embraſſe l'artere cœliaque, & ſe diſperſe au meſocolon.

Le ganglion ſemi-lunaire du côté droit, avec une portion du plexus céliaque & une portion du plexus ſtomachique, forme le plexus hépatique, qui, après avoir communiqué avec le nerf diaphragmatique, ſe diſtribue au foie, à la véſicule du fiel, aux canaux biliaires, au duodenum, au pancréas & aux reins ſuccenturiaux.

Le ganglion ſeulement gauche produit pluſieurs rameaux, qui forment le plexus ſphérique, lequel communique avec le plexus hépatique au moyen du plexus ſtomachique, & ſe diſtribue à la rate.

Chaque ganglion ſemi-lunaire fournit pluſieurs rameaux, qui joints aux filets des premiers ganglions lombaires, forment le plexus rénal qui ſe diſtribue aux reins, dont le droit communique avec le plexus hépatique, & le gauche avec le plexus ſplénique.

Les deux ganglions ſemi-lunaires fourniſſent immédiatement au-deſſous du diaphragme, vis-à-vis la derniere vertebre du dos, pluſieurs filets qui forment par leur entrelacement le plexus ſolaire, duquel il part pluſieurs filets, qui par leur union avec quelques-uns du plexus hépatique & du plexus rénal, forment le plexus meſentérique ſupérieur.

Ce plexus jette pluſieurs filets qui embraſſent l'artere meſentérique inférieure, & forment le plexus meſentérique inférieur; ces deux plexus ſe diſtribuent aux inteſtins.

Le tronc du nerf *intercoſtal*, après avoir fourni ſes cinq rameaux, devient plus menu; étant arrivé à la onzieme vertebre du dos, il s'apptoche du cordon collatéral, & paſſe comme lui à-travers la partie latérale du muſcle inférieur du diaphragme; il s'avance vers le corps des vertebres, & reçoit des filets de communication des deux dernieres paires dorſales. Ces deux nerfs viennent gagner la partie antérieure de l'os ſacrum, s'approchent l'un de l'autre, & forment à l'extrémité de cet os une communication en forme d'arc renverſé; ils forment dans ce trajet, pluſieurs ganglions entre chaque vertebre qui donnent des filets aux parties voiſines, & d'autres qui communiquent avec le plexus méſentérique.

De l'union de ces deux nerfs, il en part pluſieurs filets qui ſe diſtribuent au rectum, au muſcle releveur de l'anus, & au muſcle de coccix.

Les arteres *intercoſtales* ſont toutes celles qui ſont ſituées entre les côtes; la ſupérieure vient quelquefois de la ſouſclaviere, d'autres fois de l'aorte inférieure, & elle ſe diſtribue ordinairement dans les trois ou quatre eſpaces des côtes ſupérieures. Les inférieures viennent du tronc inférieur de la groſſe artere, & ſe répandent dans les eſpaces des huit côtes inférieures, & dans les muſcles voiſins.

Les muſcles *intercoſtaux* ſont au nombre de quarante-quatre; vingt-deux de chaque côté, ſitués entre les côtes, & diſtingués en internes & en externes.

Les onze *intercoſtaux* externes viennent ſupérieurement de la levre externe & inférieure d'une côte, & ſe terminent inférieurement à la levre externe & ſupérieure de la côte ſuivante; leur direction eſt oblique de derriere & devant.

Les onze *intercoſtaux* internes ont une direction oppoſée, & s'attachent à la levre interne des côtes.

INTERDICTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la défenſe qui eſt faite à quelqu'un de faire quelque choſe.

Interdiction d'un officier, eſt la ſuſpenſion des fonctions de ſa charge ou profeſſion. Cette ſuſpenſion a lieu lorſque l'officier a manqué aux devoirs de ſon état, ou qu'il s'eſt rendu d'ailleurs indigne d'en remplir les fonctions.

Elle eſt expreſſe ou tacite; expreſſe lorſqu'elle eſt prononcée par un jugement, & dans ce cas elle eſt ou pour un tems limité, ou indéfinie.

L'*interdiction* tacite eſt une ſuite du decret de priſe-de-corps & decret d'ajournement perſonnel; le decret d'aſſigné pour être ouï n'emporte pas *interdiction*.

Les mineurs, les fils de famille & les femmes en puiſſance de mari, ſont auſſi dans une eſpece d'*interdiction* de s'obliger & de diſpoſer ſans y être autoriſés par ceux en la puiſſance deſquels ils ſont; mais ces eſpeces d'*interdictions* ne ſont point conſidérées comme une peine, elles ſont ſeulement la ſuite de l'état de ces perſonnes.

Il en eſt de même des imbécilles, des furieux & des prodigues, contre leſquels on prononce une *interdiction*, afin qu'ils ne puiſſent faire aucun acte à leur détriment. *Voyez ci-après* INTERDIT. (*A*)

INTERDICTION *de commerce*, défenſes que le prince fait aux négocians marchands & autres de ſes ſujets, de faire aucun commerce avec les nations avec leſquelles il eſt en guerre, ou avec qui il ne trouve pas à propos que ſes peuples aient correſpondance.

Quand l'*interdiction* eſt générale, elle emporte même celle du commerce de lettres.

L'*interdiction* de commerce pour cauſe de guerre, accompagne ordinairement la publication même de la guerre, & ne ſe leve qu'en publiant la paix. Il y a cependant des guerres pendant leſquelles il regne entre les marchands, ſous le bon plaiſir du prince, une eſpece de treve, qu'on appelle *treve marchande*.

Pendant l'*interdiction* de commerce, toute marchandiſe de part & d'autre eſt cenſée de contrebande, & comme telle ſujette à confiſcation, à moins que les négocians n'ayent obtenu des paſſeports. *Voyez* PASSEPORT. *Dict. de comm.*

INTERDICTION *du feu & de l'eau*, (*Hiſt. anc.*) formule de condamnation que l'on prononçoit à Rome contre ceux qu'on entendoit bannir pour quelque crime. *Voyez* BANNISSEMENT, EXIL.

On ne les condamnoit pas directement au banniſſement; mais en donnant ordre de ne les point recevoir, & de leur refuſer le feu & l'eau, on les condamnoit

Digitized by Google

damnoit à une mort civile, qu'on appelloit *legitimum exilium* Tite-Liv.

INTERDIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) chez les Romains étoit une ordonnance du préteur, qui enjoignoit, ou défendoit de faire quelque choſe en matiere de poſſeſſion, afin de rétablir par proviſion ce qui y avoit été interverti par quelque voie de fait, & d'empêcher les deux contendans d'en venir aux mains, en attendant que l'on ſtatuât définitivement ſur leurs prétentions reſpectives.

Il y avoit pluſieurs diviſions des *interdits*; la premiere des *interdits* prohibitoires, reſtitutoires & exhibitoires.

Les prohibitoires étoient ceux par leſquels le préteur défendoit de faire quelque choſe; tels étoient les *interdits* appellés *quod vi, aut clam, aut precario*, c'eſt-à-dire ceux qui étoient donnés contre toute uſurpation violente, toute poſſeſſion clandeſtine ou précaire; tel étoit auſſi l'*interdit*, *ne in ſacro vel publico loco ædificetur*; & celui *ne quid fiat in flumine publico quo pejus navigetur*.

Les *interdits* reſtitutoires ſont ceux par leſquels le préteur ordonnoit de rendre ou rétablir quelque choſe, comme la poſſeſſion enlevée.

Par les *interdits* exhibitoires, il ordonnoit d'exhiber quelque choſe, comme de repréſenter un fils de famille, ou un eſclave à celui qui le reclamoit, de communiquer le teſtament à tous ceux qui y étoient intéreſſés.

On diviſoit encore les *interdits* en trois claſſes; les uns *adipiſcendæ poſſeſſionis*, les autres *retinendæ*, les autres *recuperandæ*.

Les premiers s'accordoient à ceux qui n'avoient pas encore eu la poſſeſſion, & il y en avoit trois de cette eſpece; ſavoir, l'interdit *quorum bonorum*, l'interdit *quod legatorum* & l'interdit appellé *ſalvianum*.

L'interdit *quorum bonorum*, étoit celui qu'on accordoit à l'héritier ou ſucceſſeur, pour prendre la poſſeſſion corporelle des choſes héréditaires au lieu & place de celui qui les poſſédoit, comme héritier ou ſucceſſeur, quoiqu'il ne le fût pas.

L'interdit *quod legatorum*, ſe donnoit à l'héritier ou ſucceſſeur, contre les légataires qui s'étoient emparés prématurément des choſes à eux léguées, afin que cet héritier ou poſſeſſeur les ayant remiſes, fût en état d'exercer la falcidie par rétention, plutôt que par vindication.

On appelloit *interdictum ſalvianum* celui que le préteur accordoit au propriétaire d'un fond, pour ſe mettre en poſſeſſion des choſes que le fermier lui avoit obligées pour les fermages.

Les interdits *retinendæ poſſeſſionis* étoient ceux où chacun des contendans prétendoit avoir la poſſeſſion de la choſe, & vouloit la garder pendant la conteſtation ſur la propriété: ceux-ci étoient de deux ſortes; ſavoir, l'interdit *uti poſſidetur* qui avoit lieu pour les meubles, & qui s'accordoit à celui qui avoit la poſſeſſion au tems que l'*interdit* étoit demandé, & l'interdit *uti ubi* pour les immeubles, à l'égard deſquels on donnoit la poſſeſſion à celui qui avoit poſſédé pendant la plus grande partie de l'année. Il y en avoit un troiſieme conçu en ces termes, *quod ne vis fiat ei qui in poſſeſſionem miſſus eſt*.

Il n'y avoit qu'un ſeul interdit *recuperandæ poſſeſſionis*, qu'on appelloit *undè vi*, par lequel celui qui avoit été dépouillé de la poſſeſſion d'un fonds; demandoit d'y être réintégré.

La derniere diviſion des *interdits* étoit en ſimples & doubles; les ſimples étoient ceux où l'un des deux contendans étoit demandeur, & l'autre défendeur, tels que les *interdits* teſtitutoires & exhibitoires. Les *interdits* doubles étoient ceux où chacun étoit demandeur & défendeur; comme quand tous deux ſe diſoient avoir la poſſeſſion.

Chaque *interdit* avoit ſa dénomination particuliere, ſelon la matiere dont il s'agiſſoit. *Voyez* le titre des *interdits* au code, au digeſte, & aux inſtitutes, & la Juriſprudence de M. Terraſſon, *pag. 326 & 327*.

Dans notre uſage on a ſupprimé toutes les formules des *interdits*, & nous n'en connoiſſons que deux; ſavoir, celui *retinenda poſſeſſionis*, & celui *recuperandæ poſſeſſionis*. Le premier eſt connu ſous le nom de *complainte*, l'autre ſous le nom de *réintégrande*; l'une & l'autre n'ont lieu que pour les immeubles. *Voyez* COMPLAINTE & REINTÉGRANDE. (*A*)

INTERDIT, (*Juriſprud.*) eſt auſſi une cenſure eccléſiaſtique; & une excommunication générale que le pape prononce contre tout un état, ou contre un diocèſe, une ville ou autre lieu, & quelquefois contre une ſeule égliſe ou chapelle; chaque évêque peut auſſi en prononcer dans ſon diocèſe.

L'effet de l'*interdit* eſt d'empêcher que le ſervice divin ne ſoit célébré dans le lieu qui eſt *interdit*; qu'on n'y adminiſtre les ſacremens, & qu'on accorde aux défunts la ſépulture eccléſiaſtique.

Ces ſortes d'*interdits* ſont appellés *réels* ou *locaux*, pour les diſtinguer des *interdits* perſonnels, qui ne lient qu'une ſeule perſonne, ſoit eccléſiaſtique ou laïque.

L'objet de ces ſortes d'*interdits* n'étoit dans ſon origine, que de punir ceux qui avoient cauſé quelque ſcandale public, & de les ramener à leur devoir en les obligeant de demander la levée de l'*interdit*; mais dans la ſuite ces *interdits* furent auſſi quelquefois employés abuſivement pour des affaires temporelles, & ordinairement pour des intérêts perſonnels à celui qui prononçoit l'*interdit*.

Les dix premiers ſiecles de l'égliſe nous offrent peu d'exemples d'*interdits* généraux.

On trouve néanmoins dans les lettres de ſaint Baſile quelques exemples de cenſures générales dès le iv. ſiecle. Une de ces lettres eſt contre un raviſſeur; le ſaint prélat y ordonne de faire rendre la fille à ſes parens, d'exclure le raviſſeur des prieres, & le déclarer excommunié avec ſes complices, & toute ſa maiſon pendant trois ans; il ordonne auſſi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a reçu la perſonne ravie.

Auxius jeune évêque excommunia la famille entiere de Claciciens; mais ſaint Auguſtin déſapprouve cette conduite, & ſaint Léon a établi les mêmes maximes que ſaint Auguſtin dans une de ſes lettres aux évêques de la province de Vienne.

Ces *interdits* généraux étoient toujours en quelque ſorte perſonnels, parce qu'on ſuppoſoit que tous ceux contre leſquels ils étoient prononcés étoient complices du crime.

Les premiers *interdits* locaux ſe trouvent dans l'égliſe de France. Prétextat évêque de Rouen ayant été aſſaſſiné dans ſa propre égliſe en 586, Leudovalde évêque de Bayeux, alors la premiere égliſe de cette province, mit toutes les égliſes de Rouen en *interdit*, défendant d'y célébrer le ſervice divin juſqu'à ce que l'on eût trouvé l'auteur du crime.

Le concile de Tolede tenu en 683, défendit de mettre les égliſes en *interdit* pour des reſſentimens particuliers; celui de Nicée tenu en 787, défendit pareillement aux évêques d'*interdire* quelqu'un par paſſion, ou de fermer une égliſe & *interdire* l'office, exerçant ſa colere ſur des choſes inſenſibles. Le concile fixe même deux cas ſeulement où l'*interdit* local peut être prononcé; encore n'eſt-ce qu'autant que toute la ville ou communauté eſt coupable ou complice du crime. La pragmatique-ſanction *tit. 20*, & le concordat *tit. 15*, portent la même choſe.

Digitized by Google

Celui de Ravennes tenu en 1314, défendit d'en prononcer pour des causes purement pécuniaires. Les pères du concile de Bâle *sess. xx.* ordonnerent que l'*interdit* ne pourroit être jetté contre une ville que pour une faute notable de cette ville ou de ses gouverneurs, & non pour la faute d'une personne particuliere.

Quelquefois l'*interdit* étoit qualifié d'*excommunication*; ce fut ainsi qu'Hincmar évêque de Laon excommunia en 870 toute une paroisse de son diocèse; ce que l'on peut regarder comme un *interdit*.

Il en est de même de l'excommunication qu'Alcuin évêque de Limoges prononça, au rapport d'Ademar, contre les eglises & monasteres de son diocèse; il appelle cette excommunication *une nouvelle observance*; ce qui fait connoître que l'*interdit* n'étoit pas une ancienne pratique.

Le concile de Limoges tenu en 1031 fait mention qu'Oldéric abbé de saint Martial de Limoges, proposa aux peres du concile un nouveau remede, qui étoit d'excommunier ceux qui n'acquiesceroient pas à la paix de l'église; de ne les point inhumer après leur mort; de défendre le service divin & l'administration des sacremens, à la réserve du baptême pour les enfans, & du viatique pour les moribonds, & de laisser les autels sans ornemens; c'est ainsi en effet que l'on en usa dans les lieux qui furent mis en *interdit*.

Les *interdits* très-communs dans l'onzieme siecle, principalement sous Grégoire VII. ont fait croire à quelques auteurs que ce pape étoit l'inventeur de cette espece de censure. Il ordonna que les portes des églises seroient fermées par les religieux, & qu'ils ne sonneroient point leurs cloches: Yves de Chartres en fait mention dans plusieurs de ses épitres.

Plusieurs évêques, à l'imitation de Grégoire VII. prononcerent de pareils *interdits*, en différentes occasions, contre des villes & des communautés de leur diocèse.

Vers l'an 1120, Calixte II. défendit le service divin dans les terres des croisés qui n'accompliroient pas leurs vœux, permettant seulement le baptême aux enfans, & la confession aux moribondr.

Il y eut un grand trouble en France en 1141, à l'occasion du siege de Bourges; le roi ayant refusé de consentir à l'élection de Pierre de la Châtre, que le pape Innocent II. avoit fait élire à la place de l'archevêque Alberic mort l'année précédente, le pape mit toute la France en *interdit*.

Eugene III. vers l'an 1150, défendit la célébration du service divin dans les églises de certaines religieuses déréglées.

Adrien IV. n'épargna pas la ville même de Rome. Le cardinal Gerard y ayant été attaqué & blessé par quelques séditieux exirés par Arnaud de Breſſe, qui se maintenoit toujours dans cette ville sous la protection des nouveaux sénateurs, le pape mit la ville en *interdit*, & obligea les senateurs à chasser Arnaud & ses sectateurs.

Les *interdits* prononcés par Alexandre III. ne furent pas moins rigoureux que ceux de ses prédécesseurs. Il défendit aux prélats d'Angleterre vers l'an 1169. l'office divin & l'administration des sacremens, hors le baptême aux enfans, & la confession aux mourans; le roi d'Angleterre rendit une ordonnance portant, que si on trouvoit dans son royaume quelqu'un chargé de lettres du pape ou de l'archevêque portant *interdit*, il seroit puni comme traître.

Le royaume d'Angleterre fut encore mis en *interdit* en 1208. par Innocent III. parce que le roi Jean avoit fait chasser les moines de Cantorbery, & s'étoit emparé des biens de l'archevêché.

Le concile d'York tenu en 1195, laissa à la discrétion des évêques d'user des *interdits* comme ils jugeroient à propos, de peur que les *interdits* généraux & de longue durée ne donnassent occasion aux Albigeois qui étoient répandus dans plusieurs endroits de la province, de séduire les gens simples.

Sous Innocent III. en 1198, Rainier moine de Cîteaux, envoyé par le pape pour rompre le mariage d'Alphonse roi de Léon, qui avoit épousé la fille d'Alphonse roi de Castille son cousin, prononça une excommunication contre ce prince, & mit son royaume en *interdit*.

Un de ceux qui firent le plus d'impression, fut celui que le même Innocent III. lança en 1200 contre la France. Pierre de Capoue étoit chargé d'obliger Philippe-Auguſte de quitter Agnès & de reprendre Ingerburge; & n'y ayant pas réussi, il publia le 15 Janvier la sentence d'*interdit* sur tout le royaume, qui avoit été prononcée par le pape. Le roi en fut si courroucé qu'il chassa les evêques & tous les autres ecclésiastiques de leurs demeures, & confisqua leurs biens; Cet *interdit* fut observé avec une extrême rigueur.

La chronique anglicane (dans le P. Martenne, *tom. V. pag. 868.*) dit que tout acte de christianisme, hormis le baptême des enfans, fut *interdit* en France; les églises fermées, les chrétiens en étoient chassés comme des chiens, plus d'office divin ni de sacrifice de la messe; plus de sépultures ecclésiastiques pour les défunts; les cadavres abandonnés au hasard, répandoient la plus affreuse infection, & pénétroient d'horreur ceux qui leur survivoient; il en naquit un schisme entre les évêques.

La chronique de Tours fait la même description; elle y ajoute seulement un trait remarquable, confirmé par M. Fleury, *liv. lxxxvj. n. 40*, qui est que le saint viatique étoit excepté, comme le baptême, de cette privation des choses saintes, quoiqu'on refusât d'ailleurs la sépulture après la mort: *Nulla celebrantur in ecclesiâ sacramenta vel divina officia, præter viaticum & baptisma.*

Les choses demeurerent pendant neuf mois dans cette situation, excepté qu'au bout de quelque tems Innocent III. permit les prédications pendant l'*interdit*, & le sacrement de confirmation; il permit même de donner l'eucharistie aux croisés & aux étrangers dans les lieux *interdits*, & d'y célébrer l'office de l'église à deux ou trois, sans chant. On modéra encore dans la suite la grande sévérité des *interdits*, par rapport au scandale qu'ils causoient dans l'église; Grégoire IX. vers l'an 1230 permit de dire une messe basse une fois la semaine, sans sonner, les portes de l'église fermées; Boniface VIII. en 1300 permit la confession pendant l'*interdit*, & ordonna que l'on célébreroit tous les jours une messe, & que l'on diroit l'office, mais sans chant, les portes de l'église étant fermées, & sans sonner, à la réserve des jours solemnels de Noël, Pâques, la Pentecôte & de l'Assomption de N. D. que l'office divin seroit chanté les portes ouvertes, & les cloches sonnantes.

L'archevêque de Strigonie, auquel le pape avoit donné commission de réformer plusieurs désordres qui régnoient en Hongrie, n'ayant pu y parvenir, avoit mis en 1232 ce royaume en *interdit*. Pour le faire lever, le roi André donna l'année suivante une charte, par laquelle il s'engageoit de ne plus souffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarrasins occupassent aucune charge publique en ses états, ni qu'ils eussent des esclaves chrétiens; il promit aussi de ne contrevenir en rien aux privileges des clercs, & de ne lever aucune collecte sur eux, même de consulter le pape touchant les impositions sur ses autres sujets: l'*interdit* ne fut levé qu'à ces conditions;

Digitized by Google

mais la charte fut ſi mal exécutée, que le pape en fit des plaintes dès l'année ſuivante.

La croiſade que l'on prêchoit en 1248 contre l'empereur Frédéric, ayant occaſionné un ſoulevement du peuple à Ratisbonne, l'évêque exécutant les ordres du pape, les excommunia & mit la ville en *interdit*.

Après le maſſacre des Vêpres ſiciliennes en 1282, Martin IV. mit le royaume d'Arragon en *interdit*, & prononça par ſentence la dépoſition de Pierre, roi d'Arragon; cette ſentence ne fut point exécutée, & les eccléſiaſtiques de tous les ordres n'obſerverent point l'*interdit*; le pape n'en fut que plus animé contre le roi, & fit prêcher la croiſade contre lui.

Il y eut en 1289 un concordat entre Denis, roi de Portugal, & le clergé de ſon royaume; leurs différends duroient depuis long-tems, & le royaume étoit en *interdit* depuis le pontificat de Grégoire X.

Les Vénitiens en eſſuyerent auſſi un en 1309 pour s'être emparés de Ferrare que l'Egliſe romaine prétendoit être de ſon domaine; ils ne laiſſerent pas de garder leur conquête.

Les Florentins en uſerent de même en 1478, lorſque Sixte IV. jetta un *interdit* ſur la ville de Florence pour l'aſſaſſinat des Médicis: cet *interdit* ne fut pas obſervé; les Florentins obligerent les prêtres à célébrer la meſſe & le ſervice malgré la défenſe du pape.

Lorſqu'on avoit fait quelque accord au pape ou à l'évêque qui avoit prononcé l'*interdit*, alors il le levoit par un acte ſolemnel, comme fit Jean XXII. par une bulle du 21 Juin de ladite année, par laquelle il leva les cenſures qui étoient jettées depuis quatre ans ſur la province de Magdebourg, à cauſe du meurtre de Burchard, archevêque de cette ville.

Ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que les ſouverains eux-mêmes prioient quelquefois les évêques de prononcer un *interdit* ſur les terres de leurs vaſſaux, s'ils n'exécutoient pas les convenrions qui avoient été faites avec eux, comme fit Charles V. alors régent du royaume, par des lettres du mois de Février 1356, confirmatives de celles de Guy, comte de Nevers, & de Mathilde ſa femme, en faveur des bourgeois de Nevers; à la fin de ces lettres Charles V. prie les archevêques de Lyon, de Bourges & de Sens, & les évêques d'Autun, de Langres, d'Auxerre & de Nevers, de prononcer une excommunication contre le comte de Nevers, & un *interdit* ſur ſes terres, s'il n'exécute pas l'accord qu'il avoit fait avec ſes habitans.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race pluſieurs lettres ſemblables du roi Jean, qui autoriſoient les évêques à mettre en *interdit* les lieux dont le ſeigneur tenteroit d'enfreindre les privileges.

Les *interdits* les plus mémorables qui furent prononcés dans le xvj. ſiecle, furent celui que Jules II. mit ſur la France en 1512, à cauſe que le roi avoit donné des lettres patentes pour l'acceptation du concile de Piſe; l'autre fut celui que Sixte V. mit ſur l'Angleterre en 1588, pour obliger les Anglois de rentrer dans la communion romaine; mais ſi n'y en eut point de plus éclatant que celui que Paul V. prononça le 17 Avril 1606 contre l'état de Veniſe pour quelques lois qui lui parurent contraires à la liberté des eccléſiaſtiques. Mézeray rapporte que cette bulle fulminante fut envoyée à tous les évêques des terres de la ſeigneurie pour la publier, mais que le nombre de ceux qui obéirent fut le plus petit; que le ſénat y avoit donné ſi bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; que le ſervice divin ſe fit toujours dans l'égliſe à portes ouvertes, & que l'adminiſtration des ſacremens continua à l'ordinaire; que tous les anciens ordres religieux n'en branlerent pas, mais que preſque tous les nouveaux ſortirent des terres de la ſeigneurie, particulierement les Capucins & les Jéſuites, qui étoient tous deux fort attachés au ſaint pere. Ce différend fut terminé en 1607 par l'entremiſe d'Henri IV. & des cardinaux de Joyeuſe & du Perron; le cardinal de Joyeuſe alla à Veniſe lever l'excommunication.

Il y eut encore deux *interdits* qui firent beaucoup de bruit en France; l'un fut mis ſur la ville de Bordeaux en 1633 par l'archevêque, à l'occaſion d'un différend qui s'éleva entre lui & le duc d'Epernon; l'autre fut prononcé en 1634 par l'évêque d'Amiens contre les habitans de la ville de Montreuil pour des excès qu'ils avoient commis ſur lui dans l'égliſe même, pour empêcher qu'il ne donnât à une autre patoiſſe une portion des reliques de S. Vulfi; cette affaire dura juſqu'en Septembre 1635 que le prélat rendit une ſentence d'abſolution à certaines charges & conditions, laquelle fut publiée & exécutée le 28 Septembre de ladite année.

L'*interdit* doit être prononcé avec les mêmes formes que l'excommunication, par écrit, nommément, avec expreſſion de la cauſe & après trois monitions. La peine de ceux qui violent l'*interdit*, eſt de tomber dans l'excommunication, mais en finiſſant cet article, il y a deux obſervations eſſentielles à faire; l'une eſt que comme l'*interdit* a toujours des ſuites très-fâcheuſes, parce qu'il donne occaſion au libertinage & à l'impiété, on le met préſentement très-peu en uſage, & même en France les parlemens n'en ſouffriroient pas la publication, & MM. les procureurs généraux ne manqueroient pas d'en interjetter appel comme d'abus, auſſi-tôt qu'ils en auroient connoiſſance. Nos libertés, diſoit M. Talon, portant la parole le 4 Juin 1674, dans la cauſe concernant l'exemption du chapitre de ſaint Aignan d'Orléans, ne ſouffrent point que le pape ſe réſerve le pouvoir de prononcer l'*interdit*; le moyen que l'on a trouvé en France pour empêcher l'uſage de ces ſortes d'*interdits*, eſt qu'ils ne peuvent être exécutés ſans l'autorité du roi.

L'autre obſervation eſt que ſuivant nos mêmes libertés, les officiers du roi ne peuvent être excommuniés ni *interdits* par le pape, ni par les évêques, pour les fonctions de leurs charges.

Les preuves de ces deux obſervations ſont conſignées dans les regiſtres du parlement & dans les mémoires du clergé.

On ne doit pas confondre l'*interdit* avec la ſimple ceſſation *à divinis*, laquelle ne contient aucune cenſure, & qui a lieu quand une égliſe, un cimetiere ou autre lieu ſaint eſt pollué par quelque crime. *Voyez cap. ij. extr. de ſponſalib. cap. xliij. extr. de ſentent. excomm. cap. ij. extr. de remiſſ. & pœnit. cap. lvij. extr. de ſent. excom. cap. alma mater eodem in 6° & extravagante 2 eodem*; Guymier ſur *la pragmatique ſanction*; les *lois eccléſiaſtiques* de d'Héricourt, *chap. des peines canoniques*; Fleury *inſtit. au droit eccleſiaſt. tom. II. chap. xxj.* & au *mot* ABSOLUTION, CENSURE, EXCOMMUNICATION.

INTERDIT, (*Juriſpr.*) ſignifie auſſi celui qui eſt ſuſpendu de quelque fonction; on *interdit* un homme pour cauſe de démence ou de prodigalité; il faut en ce cas un avis de parens & une ſentence du juge qui prononce l'interdiction & nomme un curateur à l'*interdit*. L'effet de ce jugement eſt que l'*interdit* eſt dépouillé de l'adminiſtration de ſes biens, il ne peut les vendre, engager, ni hypothéquer, ni en diſpoſer, ſoit entre vifs ou par teſtament, ni contracter aucune obligation juſqu'à ce que l'interdiction ſoit levée; il y a chez les Notaires un tableau des *interdits* avec leſquels on ne doit pas contracter.

Lorſqu'un officier public a prévariqué, on l'in-

Digitized by Google

terdit de ſes fonctions, ſoit pour un tems ou pour toujours, ſelon que le délit eſt plus ou moins grave.

Le decret de priſe de corps & celui d'ajournement perſonnel, emportent de plein droit interdiction de toute fonction publique.

L'interdiction de lieu chez les Romains revenoit à ce que nous appellons *exil*, *banniſſement*.

Celle que l'on appelloit *aquâ & igne*, étoit une peine que l'on prononçoit contre ceux qui avoient commis quelque violence publique. *l. qui dolo, ff. ad leg. jul. de vi publ.* Le banniſſement a ſuccédé à cette peine. (*A*)

INTERDUQUE, adj. (*Myth.*) ſurnom que les Romains donnoient à Junon. Junon *interduque*, ou Junon *conductrice*, c'eſt la même choſe. C'étoit la déeſſe du mariage & des noces; & en cette qualité elle étoit cenſée conduire l'épouſe nouvelle à ſon époux.

INTER-EPINEUX *ou* PETITS EPINEUX, *en Anatomie*, nom des muſcles qui ſont ſitués entre les apophyſes épineuſes des vertebres. *Voyez* VERTEBRE.

Les *inter-épineux* du col ſont placés entre la ſeconde & la troiſieme au nombre de cinq paires qui prennent leur attache entre chaque vertebre du col, ſupérieurement à la partie inférieure d'une apophyſe épineuſe, inférieurement à la partie ſupérieure de la ſuivante.

On obſerve quelquefois deux muſcles *inter-épineux* du col, qui viennent de la partie inférieure de l'apophyſe épineuſe de la ſeconde vertebre, & s'inſerent à la partie ſupérieure de l'apophyſe épineuſe de la ſixieme.

Les *inter-épineux* du dos ſont des muſcles ſitués entre les apophyſes épineuſes de chaque vertebre, & qui s'attachent de même que ceux du col.

INTERESSANT, adj. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes; au ſimple & au figuré. C'eſt un objet *intéreſſant*. Il a une phyſionomie *intéreſſante*. Il y a des ſituations qui rendent l'homme *intéreſſant*. Ce poëme eſt *intéreſſant*. D'où l'on voit que l'acception de ce terme varie beaucoup; qu'elle eſt tantôt relative à la valeur, tantôt aux idées de bienfaiſance, à l'ordre, aux événemens, aux ſentimens réveillés, aux paſſions excitées. *Voyez* INTÉRÊT.

INTERESSÉ, pris ſubſtantivement, eſt celui qui a intérêt dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une ſociété. *Voyez* ASSOCIÉ.

L'un des *intéreſſés* ne ſauroit ſtipuler ni tranſiger ſans le conſentement de tous les autres *intéreſſés*.

On appelle *intéreſſés* dans les fermes du roi ceux qui n'ont intérêt que dans les ſousfermes, ce qui les diſtingue des *intéreſſés* aux fermes générales qu'on appelle *fermiers généraux*.

Un *intéreſſé* dans une compagnie de commerce eſt celui qui en fait les fonds avec d'autres aſſociés, lorſque ces fonds ne ſe font pas par actions: autrement on le nomme *actionnaire*. *Voyez* ACTION & ACTIONNAIRE.

Intéreſſé, pris adjectivement, ſignifie un homme avare qui ne relâche rien de ſes intérêts. *Dictionnaire de commerce.*

INTERÊT, (*Morale*) ce mot a bien des acceptions dans notre langue: pris dans un ſens abſolu, & ſans lui donner aucun rapport immédiat avec un *individu*, un *corps*, un *peuple*, il ſignifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la juſtice & de la vertu, & c'eſt une vile ambition; c'eſt l'avarice, la paſſion de l'argent, comme dans ces vers de la Pucelle:

Et l'intérêt, ce vil roi de la terre,
Triſte & penſif auprès d'un coffre fort,
Vend le plus foible au crime d'un plus fort.

Quand on dit l'*intérêt* d'un individu, d'un corps, d'une nation: mon *intérêt*, l'*intérêt* de l'état, ſon *intérêt*, leur *intérêt*; alors ce mot ſignifie ce qui importe ou ce qui convient à l'état, à la perſonne, à moi, &c. En faiſant abſtraction de ce qui convient aux autres, ſur-tout quand on y ajoute l'adjectif *perſonnel*.

Dans ce ſens le mot *d'intérêt* eſt ſouvent employé quoiqu'improprement pour celui *d'amour-propre*; de grands moraliſtes ſont tombés dans ce défaut, qui n'eſt pas une petite ſource d'erreurs, de diſputes & d'injures.

L'amour-propre ou le deſir continu du bien-être, l'attachement à notre être, eſt un effet néceſſaire de notre conſtitution, de notre inſtinct, de nos ſenſations, de nos réflexions, un principe qui, tendant à notre conſervation, & répondant aux vues de la nature, ſeroit plutôt vertueux que vicieux dans l'état de nature.

Mais l'homme né en ſociété tire de cette ſociété des avantages qu'il doit payer par des ſervices: l'homme a des devoirs à remplir, des lois à ſuivre, l'amour-propre des autres à ménager.

Son amour-propre eſt alors juſte ou injuſte, vertueux ou vicieux; & ſelon les différentes qualités il prend différentes dénominations: on a vu celle *d'intérêt*, *d'intérêt perſonnel*, & dans quel ſens.

Lorſque l'amour-propre eſt trop l'eſtime de nous-mêmes & le mépris des autres, il s'appelle *orgueil*: lorſqu'il veut ſe répandre au-dehors, & ſans mérite occuper les autres de lui, on l'appelle *vanité*.

Dans ces différens cas l'amour-propre eſt deſordonné, c'eſt-à-dire hors de l'ordre.

Mais cet amour-propre peut inſpirer des paſſions, chercher des plaiſirs utiles à l'ordre, à la ſociété; alors il eſt bien éloigné d'être un principe vicieux.

L'amour d'un pere pour ſes enfans eſt une vertu, quoiqu'il s'aime en eux, quoique le ſouvenir de ce qu'il a été, & la prévoyance de ce qu'il ſera, ſoient les principaux motifs des ſecours qu'il leur donne.

Les ſervices rendus à la patrie, ſeront toûjours des actions vertueuſes, quoiqu'elles ſoient inſpirées par le deſir de conſerver notre bien-être, ou par l'amour de la gloire.

L'amitié ſera toûjours une vertu, quoiqu'elle ne ſoit fondée que ſur le beſoin qu'une ame a d'une autre ame.

La paſſion de l'ordre, de la juſtice, ſera la premiere vertu, le véritable héroïſme, quoiqu'elle ait ſa ſource dans l'amour de nous mêmes.

Voilà des vérités qui ne devroient être que triviales & jamais conteſtées; mais une claſſe d'hommes du dernier ſiecle a voulu faire de l'amour-propre un principe toûjours vicieux; c'eſt en partant d'après cette idée que *Nicole* a fait vingt volumes de morale, qui ne ſont qu'un aſſemblage de ſophiſmes méthodiquement arrangés & lourdement écrits.

Paſcal même, le grand Paſcal, a voulu regarder en nous comme une imperfection ce ſentiment de l'amour de nous-mêmes que Dieu nous a donné, & qui eſt le mobile éternel de notre être. M. de la Rochefoucault qui s'exprimoit avec préciſion & avec grace, a écrit preſque dans le même eſprit que Paſcal & Nicole; il ne reconnoît plus de vertus en nous, parce que l'amour-propre eſt le principe de nos actions. Quand on n'a aucun *intérêt* de faire les hommes vicieux; quand on n'aime que les ouvrages qui renferment des idées préciſes, on ne peut lire ſon livre ſans être bleſſé de l'abus preſque continuel qu'il fait des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, &c. Ce livre a eu beaucoup de ſuccès, malgré

Digitized by Google

ce défaut & ſes contradictions; parce que ſes maximes ſont ſouvent vraies dans un ſens; parce que l'abus des mots n'a été apperçu que par fort peu de gens; parce qu'enfin le livre étoit en maximes : c'eſt la folie des moraliſtes de généraliſer leurs idées, de faire des maximes. Le public aime les maximes, parce qu'elles ſatisfont la pareſſe & la préſomption; elles ſont ſouvent le langage des charlatans répété par les dupes. Ce livre de M. de la Rochefoucault, celui de Paſcal, qui étoient entre les mains de tout le monde, ont inſenſiblement accoutumé le public françois à prendre toûjours le mot d'*amour-propre* en mauvaiſe part; & il n'y a pas long-tems qu'un petit nombre d'hommes commence à n'y plus attacher néceſſairement les idées de vice, d'orgueil, *&c.*

Milord Shaftsburi a été accuſé de ne compter dans l'homme l'amour-propre pour rien, parce qu'il donne continuellement l'amour de l'ordre, l'amour du beau moral, la bienveillance pour nos principaux mobiles; mais on oublie qu'il regarde cette bienveillance, cet amour de l'ordre, & même le ſacrifice le plus entier de ſoi-même, comme des effets de notre amour-propre. *Voyez* ORDRE. Cependant il eſt certain que milord Shaftsburi exige un déſintéreſſement qui ne peut être; & il ne voit pas aſſez que ces nobles effets de l'amour-propre, l'amour de l'ordre, du beau moral, la bienveillance, ne peuvent qu'influer bien peu ſur les actions des hommes vivans dans les ſociétés corrompues. *Voyez* ORDRE.

L'auteur du livre de l'*Eſprit* a été fort accuſé en dernier lieu, d'établir qu'il n'y a aucune vertu; & on ne lui a pas fait ce reproche pour avoir dit que la vertu eſt purement l'effet des conventions humaines, mais pour s'être preſque toûjours ſervi du mot d'*intérêt* à la place de celui d'*amour-propre* : on ne connoît pas aſſez la force de la liaiſon des idées, & combien un certain ſon rappelle néceſſairement certaines idées; on eſt accoutumé à joindre au mot d'*intérêt*, des idées d'avarice & de baſſeſſe; il les rappelle encore quelquefois quand on voit qu'il ſignifie *ce qui nous importe, ce qui nous convient* : mais quand même il ne rappelleroit pas ces idées, il ne ſignifie pas la même choſe que le mot *amour-propre*.

Dans la ſociété, dans la converſation, l'abus des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, *vanité*, eſt encore bien plus fréquent; il faut un prodigieux fonds de juſtice, pour ne pas donner à l'amour-propre de nos ſemblables, qui ne s'abaiſſent pas devant nous, & qui nous diſputent quelque choſe, ces noms de *vanité*, *d'intérêt*, *d'orgueil*.

* INTÉRÊT, ſ. m. (*Littérat.*) l'*intérêt* dans un ouvrage de littérature, naît du ſtyle, des incidens, des caractères, de la vraiſemblance, & de l'enchaînement.

Imaginez les ſituations les plus pathétiques; ſi elles ſont mal amenées, vous *n'intéreſſerez* pas.

Conduiſez votre poëme avec tout l'art imaginable; ſi les ſituations en ſont froides, vous *n'intéreſſerez* pas.

Sachez trouver des ſituations & les enchaîner; ſi vous manquez du ſtyle qui convient à chaque choſe, vous *n'intéreſſerez* pas.

Sachez trouver des ſituations, les lier, les colorier; ſi la vraiſemblance n'eſt pas dans le tout, vous *n'intéreſſerez* pas.

Or vous ne ſerez vraiſemblant, qu'en vous conformant à l'ordre général des choſes, lorſqu'il ſe plaît à combiner des incidens extraordinaires.

Si vous vous en tenez à la peinture de la nature commune, gardez par-tout la même proportion qui y regne.

Si vous vous élevez au-deſſus de cette nature, & que vos êtres ſoient poétiques, aggrandis; que tout ſoit réduit au module que vous aurez choiſi, & que tout ſoit aggrandi en même proportion : il ſeroit ridicule de mettre une gerbe de petits épis, tels qu'ils croiſſent dans nos champs, ſous le bras d'une Cerès à qui l'on auroit donné ſept à huit piés de haut.

J'ai entendu dire à des gens d'un goût foible & meſquin, & qui ramenant tout à l'imitation rigoureuſe de la nature, regardoient d'un œil de mépris les miracles de la fiction; jamais femme s'eſt-elle écriée comme Didon?

At pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo aut tua jura reſolvo;

» Que le pere des dieux me frappe de ſa foudre; qu'il » me précipite chez les ombres, chez les pâles om» bres de l'érebe & dans la nuit profonde, avant, ô » pudeur, que je renonce à toi, & que je viole tes » lois ſacrées ».

Ils n'entendoient rien à ce ton emphatique; faute de connoître la vraie proportion des figures de l'Enéïde; ils rejettoient de ce morceau tout ce qui caractériſe le génie, le premier & le ſecond vers, & ils ne s'accommodoient que de la ſimplicité du dernier. Ce poëme étoit ſans *intérêt* pour eux.

INTÉRÊT, ſ. m. (*Arith. & Algeb.*) 1. L'*intérêt* eſt le profit que tire le créancier du prêt de ſon argent (ou de tel autre meuble). Il varie ſuivant les conventions faites avec l'emprunteur.

2. Il y a deux manieres d'énoncer l'*intérêt*, ſur leſquelles il eſt important de ſe faire des idées nettes.

On dit tantôt que l'*intérêt* eſt à tant pour $\frac{x}{1}$ par an (ou tel autre terme).
tantôt que l'*intérêt* eſt à tel denier.

Suivant la premiere maniere, on entend aſſez qu'autant de fois que 100 eſt contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'*intérêt* le nombre déſigné par *tant*.

Suivant la ſeconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier eſt contenu dans le capital, autant de fois on tire *un* d'*intérêt*. Ainſi le denier étant 18, l'*intérêt* eſt 1 pour 18.

3. Il eſt toûjours facile de réduire l'une de ces expreſſions à l'autre. Pour cela, prenant 100 pour dividende conſtant des deux autres nombres (ſavoir celui qui exprime à *combien* pour $\frac{x}{1}$ eſt l'*intérêt* & celui qui exprime le denier) l'un étant le diviſeur, l'autre eſt le quotient, par exemple,

Si l'*intérêt* eſt à 4 pour $\frac{x}{1}$, le denier ſera $\frac{100}{4} = 25$.

Le denier étant 20, l'*intérêt* ſera à $\frac{100}{20} = 5$ pour $\frac{x}{1}$.

Si le diviſeur n'eſt pas ſouſmultiple de 100, il eſt clair que le quotient ſera une fraction. Ainſi,

L'*intérêt* étant à 3 pour $\frac{x}{1}$, le denier ſera $\frac{100}{3} = 33\frac{1}{3}$.

Le denier étant 18, l'*intérêt* ſera à $\frac{100}{18} = 5\frac{5}{9}$ pour $\frac{x}{1}$.

4. On diſtingue deux ſortes d'*intérêts* : le *ſimple*, & celui que l'appelle *redoublé* ou *compoſé*.

Le premier eſt celui qui ſe tire uniformément ſur le premier capital, ſans pouvoir devenir capital lui-même, ni produire *intérêt*.

Le ſecond eſt quand l'*intérêt* échu paſſe en nature de capital, & produit lui-même *intérêt*.

5. Dans toutes les queſtions de l'un & de l'autre genre, il entre néceſſairement cinq élémens.

Le capital, que je nommerai . . . . . *a.*
Le nombre (arbitraire, mais communément 100) ſur lequel on ſuppoſe que ſe tire l'*intérêt* qui ſera déſigné par . . . . . *d.*
L'*intérêt* qui ſe tire ſur ce nombre . . . . *i.*
Le tems que le capital a été gardé . . . . *t.*
Ce qui revient, tant en capital qu'*intérêt*, au bout du tems ſuppoſé . . . . . *r.*

6. *De l'intérêt ſimple.* Pour avoir *r.*

Digitized by Google

1°. Faites ... $d . i :: a . \frac{ai}{d}$, c'eſt l'*intérêt* d'un terme.

2°. Multipliez par t, vient $\frac{ait}{d}$ ... c'eſt l'*intérêt* total.

3°. Ajoutez a ou $\frac{ad}{d}$, vous aurez $\frac{ad+ait}{d} = a \times \frac{d+it}{d}$.

Ainſi ..... $r = a \times \frac{d+it}{d}$.

D'où l'on tire ... $\begin{cases} a = r \times \frac{d}{d+it}. \\ i = d \times \frac{r-a}{at}. \\ t = d \times \frac{r-a}{ai}. \end{cases}$

7. *Exemple I.* Un homme a prêté 1200 liv. à 3 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* : à combien montent *intérêts* & principal au bout de 4 ans ?

$a = 1200$ liv.

Faiſant $d = 100$, & ſubſtituant ... $r = 1200 \times \frac{112}{100}$

$i = 3$, $= \frac{134400}{100} = 1344$ liv.

$t = 4$.

Exemple II. Un homme ayant gardé 1200 livres pendant un certain tems, rend 1344 liv. pour principal, & *intérêt* à raiſon de 3 pour $\frac{0}{0}$: combien l'argent a-t-il été gardé ?

Subſtituant dans la quatrieme Formule, on trouvera, $t = 100 \times \frac{1344-1200}{1200} = \frac{14400}{3600} = 4$.

Quant t eſt une fraction, cette circonſtance n'ajoute (en cette eſpece d'*intérêt*) aucune difficulté réelle : le calcul en devient ſeulement un peu plus compliqué.

8. *De l'intérêt redoublé ou compoſé.* Les appellations reſtant les mêmes que ci-deſſus, pour avoir r, raiſonnez ainſi :

Le capital du premier terme étant a, l'*intérêt* ſera $\frac{ai}{d}$; à quoi ajoutant a ou $\frac{ad}{d}$, r pour ce premier terme ſera $\frac{ad+ai}{d} = ... a \times \frac{d+i}{d}$.

Le capital du ſecond terme étant $\frac{ad+ai}{d}$,

l'*intérêt* ſera $\frac{aid+ai^2}{d^2}$; à quoi ajoutant

le capital (réduit au dénominateur d^2)

l'r du 2^d. terme ſera $\frac{ad^2+2aid+ai^2}{d^2} = a \times \overline{\frac{d+i}{d}}^2$.

En procedant de la même maniere, on trouvera pour l'r du troiſieme terme $\frac{ad^3+3aid^2+3ai^2d+ai^3}{d^3} = ... a \times \overline{\frac{d+i}{d}}^3$.

Sans aller plus loin, on voit que les divers réſultats trouvés & à trouver, forment une progreſſion géométrique, dont a eſt le premier terme, & $\frac{d+i}{d}$ (que pour plus de briéveté je nommerai p) l'expoſant. Le terme de la progreſſion où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 1, ſera l'r du tems 1 ; celui où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 2, ſera l'r du tems 2 ; & en général le terme de la progreſſion où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt t, ſera l'r de ce tems t. D'où naiſſent, pour toutes les manieres différentes dont une même queſtion peut être retournée, les formules ſuivantes.

9. $r = ap^t$... ou bien $\log. r = \log. a + t \times \log. p$.

$a = \frac{r}{p^t}$ ..... $\log. a = \log. r - t \times \log. p$.

$p = \sqrt[t]{\frac{r}{a}}$ ..... $\log. p = \frac{\log. r - \log. a}{t}$.

$t = ... \frac{\log. r - \log. a}{\log. p}$.

10. *Exemple I.* 1000 livres ont été prêtées à 6 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* redoublé (& c'eſt ainſi qu'il faudra l'entendre dans tout le reſte de cet article) : combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans, tant en capital qu'*intérêts* ?

$a = 1000$ livres.

Faiſant $d = 100$ } $\frac{d+i}{d} = p = \frac{106}{100} = \frac{53}{50}$; & ſubſtituant, on trouve
$i = 6$ }
$t = 3$.

$r = 1000 \times \frac{148877}{125000} = \frac{148877}{125} = 1191$ liv. $\frac{52}{125}$.

Exemple II. On rend au bout de 3 ans 1191 livres $\frac{52}{125}$ pour 1000 liv. prêtées à *intérêt* : quel étoit cet *intérêt* ?

C'eſt p qu'il faut trouver. Or la troiſieme formule donne ... $\log. p = \frac{\log. r - \log. a}{t}$.

Subſtituant .... $\log. p = \frac{3.0759179 - 3.0000000}{3}$

$= \frac{0.0759179}{3} = 0.0253059$: puiſque 0.0253059 eſt le logarithme de p ou de $\frac{d+i}{d}$, ajoutant le logarithme de d ou de 100, la ſomme 2.0253059 eſt le logarithme de $d+i$. Mais à ce logarithme répond dans la table le nombre 106 : donc $d+i = 106$; donc $i = 106 - d = 106 - 100 = 6$; donc l'*intérêt* étoit à 6 pour $\frac{0}{0}$.

Comme on peut ſe trouver embarraſſé quand t eſt une fraction ; j'ajoute un exemple pour ce cas-là.

Exemple III. 1000 livres ont été prêtées à 7 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* : combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans ſept mois 15 jours ?

$a = 1000$ livres.

$d = 100$ } $\frac{d+i}{d} = p = \frac{107\frac{1}{2}}{100} = \frac{215}{200} = \frac{43}{40}$.
$i = 7\frac{1}{2}$ }

$t = \frac{1330}{365} = \frac{266}{73}$ années.

(t a été réduit en la plus petite eſpece, c'eſt-à-dire en jours ou 365mes d'année, & i la fraction réſultante réduite elle-même à une plus ſimple par la diviſion du numérateur, & du dénominateur par 5).

Le calcul (effrayant & preſque impraticable par la voie ordinaire) devient très-ſimple & très-facile par les logarithmes ... $\log. r = \log. a + \log. p \times t$. Subſtituant, on trouve .... $\log. r = 3.0000000 + 0.0314085 \times \frac{266}{73} = 3.0000000 + 0.1135869 = 3.1135869$. Or à ce logarithme répond dans la table le nombre $1298\frac{52}{125}$ ... c'eſt en livres la valeur de r.

11. Les queſtions ordinaires qu'on peut faire ſur l'*intérêt* ; ſe réſoudront toujours avec facilité par les regles qu'on vient de voir : mais on y pourroit mêler telles circonſtances qui rendroient ces regles inſuffiſantes. Par exemple,

12. Un homme doit une ſomme *actuellement exigible* ; ſon créancier conſent qu'il la lui rende en un certain nombre de payemens égaux, qui ſe feront, le premier dans un an, le ſecond dans deux, & ainſi de ſuite, & dans leſquels entreront les *intérêts* (ſur le pié d'un denier convenu) à raiſon du retardement de chaque payement : on demande quel ſera chaque payement égal ?

(Cette queſtion au reſte n'eſt pas de pure curioſité ; cette maniere de faire le commerce d'argent eſt, dit-on, fort d'uſage en Angleterre).

13. C'eſt l'égalité des payemens qui fait ici toute la difficulté. Pour la lever (conſervant d'ailleurs les appellations précédentes), à t qui déſignoit le tems, je ſubſtitue n qui exprimera le nombre des payemens égaux.

Il eſt clair que le premier payement trouvé, tout eſt trouvé. Or ce premier payement eſt compoſé de

Digitized by Google

deux parties; l'une *connue*, c'eſt l'*intérêt* du capital entier ſur le pié du denier donné; l'autre *inconnue*, c'eſt une certaine portion du capital qu'il faut prendre pour compléter le payement. Le capital étant écorné par le premier payement, l'*intérêt* ſera moins fort la ſeconde année, & conſéquemment (vû l'égalité des payemens) la portion qu'on prendra ſur le capital ſera plus grande, & ainſi de ſuite d'année en année. Ce qui donne deux ſuites, l'une décroiſſante pour les *intérêts*, l'autre croiſſante pour les diverſes portions du capital, je m'attache à celle-ci; & pour découvrir la loi qui y régne, je nomme z, y, x, &c. *dans le même ordre*, les portions du capital comparantes aux premier, ſecond, troiſieme, &c. payemens, de ſorte que $z+y+x+$ &c. $= a$.

Le premier payement ſera . . . . $\frac{ai}{d}+z$.

Le ſecond . . . . . $\frac{ai-zi}{d}+y$.

Le troiſieme . . . . . $\frac{ai-xi-yi}{d}+x$.

&c.

14. Comme ces payemens ſont ſuppoſés égaux, on en peut former diverſes équations, comparant le premier avec le ſecond, celui-ci avec le troiſieme, &c.

La premiere équation fait trouver . . . $y=z\times\frac{d+i}{d}$

La ſeconde . . . . $x=y\times\frac{d+i}{d}$, ou

(ſubſtituant au lieu de y ſa valeur) . . $x=z\times\frac{\overline{d+i}^{2}}{\overline{d}^{2}}$

Ce qui ſuffit pour donner à connoître que la ſuite en queſtion eſt une progreſſion géométrique, dont l'expoſant eſt $\frac{d+i}{d}=p$: & dès-là le problème eſt réſolu; car des cinq élémens qui entrent en toute progreſſion géométrique, (*Voyez* PROGRESSION) trois pris comme on voudra étant connus, donnent les deux autres. Or on connoît ici la ſomme a, le nombre des termes n, & l'expoſant p: on connoîtra donc les deux autres, & nommément le premier terme dont il s'agit ici principalement . . . il ſera $a\times\frac{\overline{p-1}}{\overline{p^{n}-1}}$; à quoi ajoutant l'*intérêt* du capital entier qui eſt $a\times\overline{p-1}$, on aura $r=a\times\frac{\overline{p-1}}{\overline{p^{n}-1}}+\overline{p-1}$, ou (réduiſant tout au dénominateur $p^{n}-1$) $r=a\times\frac{p^{n+1}-pp}{p^{n}-1}$. Mais comme cette expreſſion de la valeur de r exige dans l'application des réductions pénibles, au lieu de p remettant $\frac{d+i}{d}$ qui lui eſt égal, naît une nouvelle formule qui a cela de commode, que toutes les réductions y ſont faites d'avance, & qu'il n'y a qu'à ſubſtituer. On la voit ci-deſſous avec celles qui en dérivent *d'une part*, & *vis-à-vis* les mêmes par les logarithmes.

15. $r=\frac{ai}{d}\times\frac{\overline{d+i}^{n}}{\overline{d+i}^{n}-\overline{d}^{n}}$ . . $\log. r=\log. a+\log. i$

$+\log. d+i\times n-1-\log. d-\log. d+i-dn.$

$a=\frac{dr}{i}\times\frac{d+i-d^{n}}{\overline{d+i}^{n}}$ . . $\log. a=\log. d+\log. r$

$+\log. d+i-n\cdot\log. d-\log. i-\log. d+i\times n.$

$n=\ldots\ldots\ldots\frac{\log. dr-\log. dr-ai}{\log. \frac{d+i}{d}}.$

Envain reſſafferoit-on ces formules pour en tirer une qui donnât directement la valeur de $\frac{d+i}{d}$ ou de p; on ſe trouve néceſſairement renvoyé à une équation du degré n.

16. Comme z (ou la portion du capital qui entre dans le premier payement) eſt la ſeule vraie inconnue de cette queſtion; ſi on veut l'avoir directement, de l'équation ci-deſſus $z+y+x+$&c. $=a$ (après avoir préalablement réduit tout en z) on tirera généralement

$$z=a\times\frac{d^{n}-1}{\frac{\overline{n-1}}{d}+\frac{\overline{n-2}}{d}\times d+i+\frac{\overline{n-3}}{d}\times d+i+\ldots+\overline{d+i}^{n-2}+\overline{d+i}^{n-1}}.$$

C'eſt-à-dire que pour avoir z, il faut multiplier a par une fraction dont le numerateur étant $d^{n}-1$, le denominateur eſt la ſomme des produits des puiſſances ſucceſſives de d (depuis l'expoſant $n-1$ juſqu'à l'expoſant o inclufivement) multipliées terme à terme, *mais dans un ordre renverſé*, par les puiſſances pareilles de $d+i$.

17. Remarquez que cette derniere formule n'eſt la formule particuliere de z (*premier & plus petit terme* de la progreſſion que forment entr'elles les diverſes portions du capital) que parce qu'on a pris pour numérateur de la fraction le *premier & plus petit terme* du dénominateur, ſavoir $d^{n}-1$. Si, (laiſſant d'ailleurs tout le reſte du ſecond membre dans le même état) on eût pris pour numérateur le ſecond terme du dénominateur, ſçavoir $d^{n-1}\times d+i$, on eût eu la formule de y; celle de x, ſi on eût pris le troiſieme, &c. En un mot, la formule donnera la valeur du terme de la progreſſion correſpondant (quant au rang) à celui du dénominateur qu'on aura pris pour numérateur de la fraction. . . Cette remarque trouvera plus bas ſon application.

18. *Exemple.* Que la ſomme prêtée ſoit 10000 livres, l'*intérêt* à 4 pour $\frac{5}{4}$, & qu'il y ait 4 payemens égaux.

$a=10000$ livres.

Faiſant $d=100$, $i=4$, $n=4$ } $\frac{d+i}{d}=\frac{104}{100}=\frac{26}{25}$; & ſubſtituant, on trouvera

1°. Par la formule du N°. 15)

$r=\frac{10000}{25}\times\frac{\overline{25}^{4}-\overline{24}^{4}}{\overline{25}^{4}-\overline{24}^{4}}=\frac{1217904\frac{96}{625}}{625}=2754$ liv. $\frac{29746}{62511}$.

2°. Par celle du N°. 16.

$$z=10000\times\frac{15625}{15625+16250+16900+17576}=\frac{156250000}{66351}$$

$=2354$ liv. $\frac{15746}{62511}$.

Ajoutant 400 liv. pour l'*intérêt* de la 1re année, on a comme ci-devant . . . $r=2754$ liv. $\frac{29746}{62511}$.

3°. Par les logarithmes) celui de r ſe trouve 3.4401058: or le nombre qui répond à ce logarithme eſt entre 2754 & 2755, beaucoup plus près de ce dernier.

19. Dans la queſtion qu'on vient de réſoudre (le capital, l'*intérêt*, le nombre & les *termes* des payemens reſtant d'ailleurs les mêmes) ſi l'on ſuppoſoit que la dette originaire ne fût exigible que *dans un an*, au lieu de l'être *actuellement*, comme on l'avoir ſuppoſé N°. 12: quel ſeroit alors chaque payement égal?

Ce qui rend l'eſpece du cas préſent différente de celle du précédent; c'eſt que le premier payement ſe faiſant au même terme que la dette originaire eût dû être payée, n'eſt point ſujet à *intérêts*, & ſera pris en entier ſur le capital. Procédant d'ailleurs comme ci-deſſus, on retrouve encore entre les diverſes portions du capital z, y, x, &c. la progreſſion géométrique dont l'expoſant eſt $\frac{d+i}{d}$; avec cette différence que z (qui en étoit là le premier & plus petit terme, parce qu'il étoit joint au plus fort *intérêt*) en eſt au contraire ici le dernier & plus

Digitized by Google

grand parce que l'*intérêt* auquel il est joint, est le moindre qu'il soit possible ou nul, & qu'il complette seul son payement. Pour en avoir donc la valeur, il faut, conformément à la remarque N°. 17, substituer (dans la formule du N°. 16) $d+i$ au lieu de d^{n-1} pour numérateur de la fraction. Ce qui donnera $\frac{d+i}{d^n}$. Comme on peut le vérifier.

Il seroit inutile de pousser plus loin cette spéculation.

20. Il est évident que le calcul de l'*intérêt* & celui de l'escompte (*Voyez* ESCOMPTE) sont fondés sur les mêmes principes & assujettis aux mêmes regles, avec quelque légere différence dans l'application, qui en produit d'essentielles dans les résultats. Que, dans la premiere formule du N°. 6, on renverse la fraction $\frac{d+ir}{d}$, enforte qu'elle devienne $\frac{d}{d+ir}$, on aura la formule de r pour l'*escompte simple*, & par elle les autres qui en dérivent. De même, que dans les formules du N°. 9, on prenne p non pour $\frac{d+i}{d}$, mais pour $\frac{d}{d+i}$, elles deviendront celles même de l'*escompte correspondante*.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

On a vû ci-dessus que $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m$ est l'*intérêt* redoublé ou composé pour un nombre m d'années quelconque, en y comprenant le principal; & que $a\left(1+\frac{mi}{d}\right)$ est l'*intérêt* simple pour un nombre pareil d'années, en y comprenant de même le principal. Or il est aisé de voir, 1°. que si m est un nombre entier $>$ que l'unité, on a $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > 1+\frac{mi}{d}$; car $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m = \frac{d^m}{d^m} + \frac{mid^{m-1}}{d^m} + \frac{m.m-1.i^2d^{m-2}}{2.d^m} + \frac{m.m-1.m-2.i^3d^{m-3}}{d^m}$ &c. *Voyez* PUISSANCE & BINOME; or cette quantité est évidemment égale à $1+\frac{mi}{d}+$ une quantité réelle positive; donc elle est plus grande que $1+\frac{mi}{d}$.

2°. Si $m=1$, les deux quantités sont égales, comme il est très-aisé de le voir.

3°. Si $m=\frac{1}{p}$, on aura $\left(\frac{d+i}{d}\right)^{\frac{1}{p}} < 1+\frac{mi}{d}$ ou $1+\frac{i}{dp}$; car en élevant de part & d'autre à la puissance p, on aura d'une part $\frac{d+i}{d}$; & de l'autre, $1+\frac{i}{d}+$ une quantité positive.

4°. Delà il est aisé de voir que si m est un nombre fractionnaire quelconque plus grand que l'unité, on aura en général $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > a+\frac{mia}{d}$; & au contraire si m est un nombre fractionnaire quelconque plus petit que l'unité.

Donc en général, quand on emprunte *à intérêt* composé, la somme dûe est plus forte s'il y a plus d'un an écoulé, qu'elle ne le seroit dans le cas de l'*intérêt* simple; & au contraire, s'il y a moins d'un an écoulé, la somme dûe est moins forte que dans le cas de l'*intérêt* simple.

Pour rendre sensible à tous nos lecteurs cette observation importante, supposons qu'un particulier prête à un autre une somme d'argent à 3 pour 1 d'*intérêt* par an; cette usure exorbitante ne peut sans doute jamais avoir lieu en bonne morale; mais l'exemple est choisi pour rendre le calcul plus facile: il est clair qu'au commencement de la premiere année, c'est à dire dans l'instant du prêt, le débiteur devra simplement la somme prêtée 1; qu'au commencement de la seconde année il devra la somme 4, & que cette somme 4 devant porter son *intérêt* à 3 pour 1, il sera dû au commencement de la troisieme année la somme 4, plus 12 ou 16; enforte que les sommes 1, 4, 16, dûes au commencement de chaque année, c'est-à-dire à des intervalles égaux, formeront une proportion qu'on appelle *géométrique*, c'est-à-dire dans laquelle le troisieme terme contient le second comme celui-ci contient le premier. Or, par la même raison, si on cherche la somme dûe au milieu de la premiere année, on trouvera que cette somme est 2, parce que la somme dûe au milieu de la premiere année doit former aussi une proportion géométrique avec les sommes 1 & 4 dûes au commencement & à la fin de cette année; & qu'en effet la somme 1 est contenue dans la somme 2, comme la somme 2 l'est dans la somme 4. Présentement dans le cas de l'*intérêt* simple, le débiteur de la somme 4 au commencement de la seconde année, ne devroit que la somme 7 & non 16 au commencement de la troisieme: mais au milieu de la premiere année, il devroit la somme 2 & $\frac{1}{2}$; car l'argent qui rapporte 3 pour 1 à la fin de l'année dans le cas de l'*intérêt* simple, & 6, c'est-à-dire le double de 3 à la fin de la seconde année, doit rapporter $\frac{3}{2}$, c'est-à-dire la moitié de 3 au milieu de la premiere année. Donc dans le cas de l'*intérêt* composé, le débiteur devra moins avant la fin de la premiere année, que dans le cas de l'*intérêt* simple. Donc si l'*intérêt* composé est favorable au créancier dans certains cas, il l'est au débiteur dans d'autres cas; la compensation, il est vrai n'est pas égale, puisque l'avantage du débiteur finit avec la premiere année, & que celui du créancier commence alors pour aller toûjours en croissant à mesure que le nombre des années augmente: néanmoins il est toûjours utile d'avoir fait cette observation, ne fût-ce que pour montrer que l'*intérêt* simple dans certains cas, est non-seulement moins favorable au débiteur, mais qu'il peut même être regardé comme injuste, si la convention est telle que le débiteur soit obligé de s'acquitter dans le courant de l'année de l'emprunt.

Si on représente les sommes dûes par les ordonnées d'une ligne courbe dont la premiere ordonnée (celle qui répond à l'abscisse $=o$) soit $=a$ la somme prêtée, & dont les ordonnées répondantes à chaque abscisse représentent les sommes dûes à la fin du tems représenté par cette abscisse; il est aisé de voir 1°. que dans le cas de l'*intérêt* simple cette courbe sera une ligne droite; 2°. que dans le cas de l'*intérêt* composé, elle tournera sa convexité vers son axe; 3°. que dans le cas de l'*intérêt* composé si on nomme a la premiere ordonnée, & $a+b$ l'ordonnée qui répond à une abscisse $=t$; l'ordonnée qui répondra à une abscisse quelconque pt sera $\frac{a^{\frac{1}{p}}+b^{\frac{1}{p}}}{a}^{p-1}$; p étant un nombre quelconque entier ou rompu, plus grand ou plus petit que l'unité. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Donc en général la somme dûe au bout du tems pt sera $a\times\left(1+\frac{a}{b}\right)^p$; & on supposé p infiniment petit, la différence des quantités a & $a\left(1+\frac{a}{b}\right)^p$ sera à la quantité a comme la quantité pt est à la soutangente d'une logarithmique, qui ayant a pour premiere ordonnée, t pour abscisse, auroit $a+b$ pour l'abscisse correspondante.

Digitized by Google

te. Or la foutangente d'une telle logarithmique eſt facile à trouver. Car nommant x cette ſous-tangente, & c le nombre dont le logarithme eſt l'unité, on aura $\frac{t}{x} = a + b$. *Voyez* LOGARITHMIQUE & EXPONENTIEL. Donc $\frac{t}{x} \log. c + \log. a = \log. a + b$; ou $\frac{t}{x} = \log. a + b$, parce que $\log. c = 1$, (hyp.) & que $\log. a = 0$. Donc $x = \frac{t}{\log. a + b}$. *Voyez* LOGARITHME. Par ce moyen ſi on nomme d la quantité infiniment petite qui eſt dûe pour l'*intérêt* à la fin de l'inſtant $d\,t$, on aura $d = \frac{a \times d\,t}{x} = \frac{a \times d\,t \log. a + b}{t}$.

C'eſt ainſi que dans le cas de l'*intérêt* compoſé, on trouve que eſt l'*intérêt*, ſi on peut parler ainſi, à la naiſſance du tems; & cet *intérêt* équivaut à un *intérêt* ſimple, qui ſeroit $a \log. a + b$, au bout du tems t. *Voyez* aux articles ESCOMPTE & ARRÉRAGES d'autres remarques ſur l'*intérêt*. On nous a fait ſur cet *article* ARRÉRAGES une imputation très-injuſte, dont nous croyons nous être ſuffiſamment juſtifiés par une lettre inſérée dans le mercure de Décembre 1757. Nous y renvoyons le lecteur. (*O*)

INTÉRÊT, (*Juriſprud.*) *fœnus*, *uſura*, *ſeu id quod intereſt*; c'eſt l'eſtimation du profit qu'une ſomme d'argent auroit pû produire annuellement à un créancier, ſi elle lui eût été payée dans le tems où elle devoit l'être. Car quoiqu'on diſe communément que *nummus nummum non parit*, cependant on peut employer l'argent en achat d'héritages qui produiſent des fruits, en conſtitution de rentes, ou à quelque négociation utile; c'eſt pourquoi le débiteur qui eſt en demeure de payer, eſt condamné aux intérêts; il y a auſſi certains cas où il eſt permis de les ſtipuler.

Anciennement les *intérêts* n'étoient connus que ſous le nom de *fœnus* ou *uſura*; le terme d'uſure ne ſe prenoit pas alors en mauvaiſe part, comme on fait préſentement.

La loi de Moïſe défendoit aux Juifs de ſe prêter de l'argent à uſure les uns aux autres, mais elle leur permettoit & même leur ordonnoit d'exiger des *intérêts* de la part des étrangers. Le motif de cette loi fut, à ce que quelques-uns croyent, de détourner les Juifs de commercer avec les autres nations, en ôtant à celles-ci l'envie d'emprunter des Juifs à des conditions ſi onéreuſes. Moïſe parvint par ce moyen à détourner les Juifs de l'idolatrie & du luxe, pour leſquels ils avoient du penchant; & leur argent ne ſortit point du pays.

S. Ambroiſe remarque que ces étrangers, à l'égard deſquels Moïſe permettoit l'uſure, étoient les Amalécites & les Amorrhéens, ennemis du peuple de Dieu, qui avoit ordre de les exterminer.

Mais lorſque les ſept peuples qui habitoient la Paleſtine, furent ſubjugués & exterminés, Dieu donna aux Juifs par ſes prophetes d'autres lois plus pures ſur l'uſure, & qui la défendent à l'égard de toutes ſortes de perſonnes, comme on voit dans les *pſeaumes* 14 & 54; dans Ezéchiel, *chap. xviij.* dans l'eccléſiaſtique, *chap. xxix.* enfin, dans S. Luc, *ch. vj.* où il eſt dit *mutuum date nihil inde ſperantes*.

Sans entrer dans le détail des différentes explications que l'on a voulu donner à ces textes, nous nous contenterons d'obſerver que tous les Théologiens & les Canoniſtes, excepté le ſubtil Scot, conviennent que dans le prêt appellé *mutuum*, on peut exiger les *intérêts* pour deux cauſes, *lucrum ceſſans & damnum emergens*, pourvû que ces *intérêts* n'excedent point la juſte meſure du profit que l'on peut retirer de ſon argent.

Les Romains, quoiqu'ennemis de l'uſure, reconnurent que l'avantage du Commerce exigeoit que l'on retirât quelque *intérêt* de ſon argent; c'eſt pourquoi la loi des 12 tables permit le prêt à un pour cent par mois. Celui qui tiroit un *intérêt* plus fort, étoit condamné au quadruple.

Le luxe & la cupidité s'étant augmentés, on exigea des *intérêts* ſi forts, que Licinius fit en 376 une loi appellée de ſon nom *Licinia*, pour arrêter le cours de ces uſures. Cette loi n'ayant pas été exécutée, Duillius & Mænius tribuns du peuple, en firent une autre, appellée *Duillia-Mania*, qui renouvella la diſpoſition de la loi des 12 tables.

Les uſuriers ayant pris d'autres meſures pour continuer leurs vexations, le peuple ne voulut plus ſe ſoumettre même à ce que les lois avoient reglé à ce ſujet; deſorte que les tribuns modérerent l'*intérêt* à moitié de ce qui eſt fixé par la loi des 12 tables; on l'appella *ſænus ſemiunciarium*, parce qu'il ne conſiſtoit qu'en un demi pour cent par mois.

Le peuple obtint enſuite du tribun Genutius une loi qu'on appella *Genutia*, qui proſcrivit entierement les *intérêts*. Ce plébiſcite fut d'abord reçu à Rome, mais il n'avoit pas lieu dans le reſte du pays latin, deſorte qu'un romain qui avoit prêté de l'argent à un de ſes concitoyens tranſportoit ſa dette à un latin qui lui en payoit l'*intérêt*, & ce latin exigeoit de ſon côté l'*intérêt* du débiteur.

Pour éviter tous ces inconvéniens, le tribun Sempronius fit la loi *Sempronia*, qui ordonna que les Latins & autres peuples alliés du peuple romain, ſeroient ſujets à la loi *Genutia*.

Mais bien-tôt l'*intérêt* à 12 pour cent redevint légitime; on ſtipula même de plus forts *intérêts*, & comme cela étoit prohibé, on comprenoit l'excédent dans le principal.

La loi *Gabinia*, l'édit du préteur, & pluſieurs ſenatus-conſultes défendirent encore ces *intérêts* qui excédoient 12 pour cent; mais les meilleures lois furent toûjours éludées.

Conſtantin-le-Grand approuva l'*intérêt* à un pour cent par mois.

Juſtinien permit aux perſonnes illuſtres de ſtipuler l'*intérêt* des terres à quatre pour cent par an, aux Marchands & Négocians à huit pour cent, & aux autres perſonnes à ſix pour cent; mais il ordonna que les *intérêts* ne pourroient excéder le principal.

Il étoit permis par l'ancien droit de ſtipuler un *intérêt* plus fort dans le commerce maritime, parce que le péril de la mer tomboit ſur le créancier.

L'empereur Baſile défendit toute ſtipulation d'*intérêts*; l'empereur Léon les permit à 4 pour cent.

Pour le prêt des fruits ou autres choſes qui ſe conſument pour l'uſage, on prenoit des *intérêts* plus forts, appellés *nemiola uſura*, ou *ſeſcuplum*; ce qui revenoit à la moitié du principal.

Suivant le dernier état du droit romain, dans les contrats de bonne-foi les *intérêts* étoient dûs en vertu de la ſtipulation, ou par l'office du juge, à cauſe de la demeure du débiteur.

Mais dans les contrats de droit étroit, tels qu'étoit le prêt appellé *mutuum*, les *intérêts* n'étoient point dûs à-moins qu'ils ne fuſſent ſtipulés.

Le mot latin *uſura*, s'appliquoit chez les Romains à trois ſortes d'*intérêts*; ſavoir, 1°. celui que l'on appelloit *fœnus*, qui avoit lieu dans le prêt appellé *mutuum*, lorſqu'il étoit ſtipulé; il étoit conſidéré comme un accroiſſement accordé pour l'uſage de la choſe. 2°. L'uſure proprement dite, qui avoit lieu ſans ſtipulation par la demeure du débiteur & l'office du juge. 3°. Celui que l'on appelloit *id quod intereſt* ou *intereſſe*: ce ſont les dommages & *intérêts*.

Les conciles de Nicée & de Laodicée, défendirent aux clercs de prendre aucuns *intérêts*; ceux de Fran-

Digitized by Google

ce n'y ſont pas moins précis, entr'autres celui de Rheims en 1583.

Les papes ont auſſi autrefois condamné les *intérêts*: Urbain III. déclara que tout *intérêt* étoit défendu de droit divin: Alexandre III. décida même que les papes ne peuvent permettre l'uſure, même ſous prétexte d'œuvres pies, & pour la rédemption des captifs: Clement V. dit qu'on devoit tenir pour hérétiques ceux qui ſoutenoient qu'on pouvoit exiger des *intérêts*; cependant Innocent III. qui étoit grand canoniſte, décida que quand le mari n'étoit pas ſolvable, on pouvoit mettre la dot de ſa femme entre les mains d'un marchand, *ut de parte honeſti lucri dictus vir onera poſſit matrimonii ſuſtentare*. C'eſt de-là que tous les Théologiens & Canoniſtes ont adopté que l'on peut exiger des *intérêts* lorſqu'il y a *lucrum ceſſans*, ou *damnum emergens*.

En France on diſtingue l'uſure de l'*intérêt* légitime; l'uſure conſiſte pour *intérêt* exceſſif, ou même pour un *intérêt* ordinaire dans les cas où il n'eſt pas permis d'en exiger, a toûjours été défendue: l'*intérêt* légitime eſt permis en certains cas.

La ſtipulation d'*intérêt* qui étoit permiſe chez les Romains dans le prêt, eſt reprouvée parmi nous, ſi ce n'eſt entre marchands fréquentans les foires de Lyon, leſquels ſont autoriſés par les ordonnances, à ſtipuler des *intérêts* de l'argent prêté: il y a auſſi quelques provinces où il eſt permis de ſtipuler l'*intérêt* des obligations, même entre toutes ſortes de perſonnes, comme en Breſſe; ces obligations y tiennent lieu des contrats de conſtitution que l'on n'y connoît point.

Suivant le droit commun, peut faire produire des *intérêts* à des deniers prêtés, il faut que trois choſes concourent; 1°. que le débiteur ſoit en demeure de payer, & que le terme du payement ſoit échu; 2°. que le créancier ait fait une demande judiciaire des *intérêts*; 3°. qu'il y ait un jugement qui les adjuge.

Dans quelques pays un ſimple commandement ſuffit pour faire courir les *intérêts*, comme au parlement de Bordeaux.

Les *intérêts* qui ont été payés volontairement ſans être dûs, ſont imputés ſur le ſort principal; on ne peut même pas les compenſer avec les fruits de la terre acquiſe des deniers prêtés.

On autoriſoit autrefois les prêteurs à prêter à *intérêt* les deniers de leurs pupilles par ſimple obligation, & cela eſt encore permis en Bretagne; mais le parlement de Paris a depuis quelque tems condamné cet uſage.

Hors le cas du prêt, qui de ſa nature doit être gratuit, & où les *intérêts* ne peuvent être exigés que ſous les conditions qui ont été expliquées, on peut ſtipuler des *intérêts* à défaut de payement; il y a même des cas où ils ſont dûs de plein droit par la nature de la choſe ſans ſtipulation & ſans demande, à-moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Par exemple, l'*intérêt* du prix d'un immeuble vendu eſt dû de plein droit, & court du jour que l'acquéreur eſt entré en poſſeſſion. Les *intérêts* de la dot ſont dûs au mari du jour de la bénédiction nuptiale; l'*intérêt* de la portion héréditaire ou de la légitime, & d'une ſoute de partage, court du jour que le principal eſt dû.

Il y a des cas où l'*intérêt* n'eſt pas dû de plein droit, mais où il peut être ſtipulé, pourvû qu'il ne s'agiſſe pas de prêt; par exemple, pour *intérêts* civils, pour vente de droits incorporels, ou de choſes mobiliaires en gros.

On ne peut pas exiger les *intérêts* des *intérêts*, ni des arrérages d'une rente conſtituée, ni former avec les *intérêts* un capital, pour lui faire produire d'autres *intérêts* ou arrérages; ce ſeroit un anatociſme qui eſt défendu par toutes les lois.

Il eſt néanmoins permis d'exiger les *intérêts* du prix des moiſſons & autres fruits, des fermages & loyers de maiſons, des arrérages de douaire, penſions, & autres choſes ſemblables.

Les tuteurs doivent à leurs pupilles les *intérêts* des *intérêts*.

Quand la caution eſt contrainte de payer pour le principal obligé, les *intérêts* du capital, & même des *intérêts*, lui ſont dûs de plein droit du jour du payement, parce que ces *intérêts* lui tiennent lieu de capital.

Il en eſt de même d'un acquéreur chargé de payer à des créanciers délégués des capitaux avec des arrérages ou *intérêts*; il doit les *intérêts* du total, parce que c'eſt un capital à ſon égard.

Le taux des *intérêts* étoit fixé anciennement au denier douze juſqu'en 1602, puis au denier ſeize juſqu'en 1634; enſuite au denier dix-huit juſqu'en 1665, que l'on a établi le denier vingt.

L'édit du mois de Mars 1730 avoit fixé les rentes au denier cinquante; mais il ne fut regiſtré qu'au châtelet: l'édit du mois de Juin 1724, fixa le taux des rentes au denier trente; enfin, l'édit du mois de Juin 1725, a fixé les rentes & *intérêts* au denier vingt.

On peut ſtipuler des *intérêts* moindres que le taux de l'ordonnance; mais il n'eſt pas permis d'en ſtipuler qui excedent.

Le taux des *intérêts* n'eſt pas le même dans toutes les provinces du royaume; cela dépend des différens édits & du tems qu'ils y ont été enregiſtrés. On peut voir à ce ſujet le mémoire qui eſt inſeré dans les *œuvres poſthumes* d'Henrys, *queſt.* 4.

Suivant le droit romain, les *intérêts* ne pouvoient excéder le principal; ce qui s'obſerve encore dans la plûpart des parlemens de droit écrit; mais au parlement de Paris, les *intérêts* peuvent excéder le principal.

L'imputation des payemens ſe fait d'abord *in uſuras*, ſuivant le droit; ce qui s'obſerve auſſi dans les parlemens de droit écrit: au lieu qu'au parlement de Paris on diſtingue ſi les *intérêts* ſont dûs *ex naturâ rei*, ou *officio judicis*. Au premier cas, les payemens s'imputent d'abord ſur les *intérêts*; au ſecond cas, c'eſt ſur le principal.

L'hypotheque des *intérêts* eſt du jour du contrat; il y a néanmoins quelques pays qui ont à cet égard des uſages ſinguliers. *Voyez le recueil de queſtions* de Bretonnier, au mot *intérêt*.

Pour faire ceſſer les *intérêts*, il faut un payement effectif, ou une compenſation, ou des offres réelles ſuivies de conſignation.

Voyez les différens titres de *uſuris*, *au code & au digeſte dans les novelles*; Salmaſius, *de uſuris*; Dumoulin, en ſon *traité des contrats uſuraires*; Mornac, *ſur la loi* 60, *ff. pro ſocio*; Dolive, *liv. IV. ch. xxj.* la Peyrere, au mot *intérêts*; Henrys, *tome I. liv. IV. ch. vj. queſt.* 110; *le dictionnaire des cas de conſcience*, *la diſſertation de* M. Hevin, *tome I.* (*A*)

INTÉRÊTS CIVILS, (*Juriſprud.*) ſont une ſomme d'argent que l'on adjuge en matiere criminelle à la partie civile contre l'accuſé, par forme de dédommagement du préjudice que la partie civile a pu ſouffrir par le fait de l'accuſé. On appelle cette indemnité *intérêts civils*, pour la diſtinguer de la peine corporelle qui fait l'objet de la vindicte publique & des dommages & intérêts que l'on a accordés à l'accuſé contre l'accuſateur, lorſqu'il y a lieu.

L'*intérêt civil* dû pour raiſon d'un crime, ſe preſcrit par vingt ans comme le crime même.

Quand le roi remet à un condamné les peines

Digitized by Google

corporelles & pécuniaires, il n'eſt jamais cenſé remettre les *intérêts civils* dûs à la partie.

Les condamnés peuvent être retenus en priſon faute de payement des *intérêts civils*.

Ces *intérêts* ſont préférés à l'amende dûe au roi. *Voyez* l'ordonnance de 1670, *tit. XIII. art. xxjx.* le journal des aud. *tom. II. liv. III. chap. xj.* (*A*)

INTÉRÊTS COMPENSATOIRES, ſont ceux qui ſont dûs pour tenir lieu des fruits que le créancier auroit retirés d'un fonds, tels que les *intérêts* du prix de la vente, ceux de la légitime, *&c.* (*A*)

INTÉRÊTS CONVENTIONNELS, ſont ceux qui n'ont lieu qu'en vertu de la convention. (*A*)

INTÉRÊTS JURATOIRES : on appelle ainſi en quelques pays ceux qui ſont adjugés en juſtice. *Voyez la diſſertation de* M. Catherinot, *ſur le prêt gratuit, p. 68.*

INTÉRÊTS LUCRATOIRES, ſont la même choſe que les *intérêts* conventionnels : on les appelle *lucratoires*, parce qu'ils ſont ſtipulés comme une eſtimation du profit que l'argent auroit pû produire, s'il eût été employé autrement. (*A*)

INTÉRÊTS LUNAIRES, c'eſt le nom qu'on donne dans les échelles du levant aux *intérêts* uſuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont beſoin de leur argent, ſoit pour commercer, ſoit pour payer les avances que les officiers Turcs de ces échelles ne leur font que trop ſouvent. *Voyez* AVANCE.

On les appelle *lunaires*, parce que les débiteurs payent à tant pour cent par lune, & que les mois des Turcs ne ſont pas ſolaires comme ceux des Chrétiens, ce qui augmente encore l'*intérêt* de plus d'un tiers par cent.

Pour remédier à ces abus, M. de Nointel lorſqu'il alla en ambaſſade à la Porte en 1670, fut chargé de ne plus ſouffrir ces *intérêts lunaires*, ni les emprunts que la nation faiſoit aux Juifs pour le payement des avances, & il fut ſtatué qu'en cas d'une néceſſité preſſante d'emprunter quelque ſomme, les marchands François établis dans les échelles ſeroient tenus d'en faire l'avance, qui leur ſeroit tembourſée & répartie ſur les premieres voiles qui iroient charger dans leſdites échelles. *Dict. de Comm.*

INTÉRÊTS MORATOIRES, ſont ceux qui ſont dûs à cauſe de la demeure du débiteur. (*A*)

INTÉRÊT DU *ex naturâ rei*, c'eſt celui qui a lieu de plein droit & ſans ſtipulation, comme l'*intérêt* du prix d'une vente, l'*intérêt* de la dot, de la part héréditaire, de la légitime, d'une ſoute de partage, *&c.* (*A*)

INTÉRÊTS *ex officio judicis*, c'eſt celui qui n'a lieu qu'en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, tel que l'*intérêt* de l'argent prêté. (*A*)

INTÉRÊT PUNITOIRE, eſt celui qui eſt dû *propter moram debitoris*; c'eſt la même choſe que l'*intérêt* moratoire. (*A*)

INTÉRÊT PUPILLAIRE, ou *intérêt* de deniers pupillaire, eſt celui que le tuteur doit à ſon mineur; ce qui comprend auſſi les *intérêts* des *intérêts*. (*A*)

INTÉRÊTS USURAIRES, ſont ceux qui n'ont pû être ſtipulés, ou qui excedent le taux de l'ordonnance. (*A*)

INTÉRÊT, (*Œcon. polit.*) L'intérêt eſt une ſomme fixée par la loi, que l'emprunteur s'engage à payer au prêteur. Je dis *une ſomme fixée par la loi*, c'eſt ce qui diſtingue l'*intérêt* de l'uſure.

L'argent n'eſt pas ſeulement une repréſentation des denrées, il eſt & doit être marchandiſe, & il a ſa valeur réelle; ce qui conſtitue ſon prix, c'eſt la proportion de ſa maſſe avec la quantité des denrées dont il eſt la repréſentation, avec les beſoins de l'état & l'argent des pays voiſins.

Lorſqu'il y a beaucoup d'argent, il doit avoir moins de prix, être moins cher, & par conſéquent aliéné à un *intérêt* plus modique.

Si un état n'avoit ni voiſins à craindre ni denrées à prendre de l'étranger, il lui ſeroit égal d'avoir peu ou beaucoup d'argent; mais les beſoins des particuliers & de l'état demandent que l'on cherche à entretenir chez ſoi une maſſe d'argent proportionnée à ces beſoins & à celle des autres nations.

L'argent coule de trois ſources dans les pays qui n'ont pas de mines. L'agriculture, l'induſtrie, & le commerce.

L'agriculture eſt la premiere de ces ſources; elle nourrit l'induſtrie; toutes deux produiſent le commerce qui s'unit avec elles pour apporter & faire circuler l'argent.

Mais l'argent peut être deſtructeur de l'agriculture, de l'induſtrie & du commerce, quand ſon produit n'eſt pas proportionné avec le produit des fonds de terre, les profits du commerce & de l'induſtrie.

Si par exemple la rente de l'argent eſt de cinq pour cent, ou au denier 20, & que le produit des terres ne ſoit que de deux, les particuliers trouvent de l'avantage à préférer les fonds d'argent aux fonds de terre, & l'agriculture eſt négligée. Si le chef de manufacture ne tire par ſon travail, le négociant par ſon commerce, que cinq pour cent de leurs fonds, ils aimeront mieux ſans travail & ſans riſque recevoir ces cinq pour cent d'un débiteur.

Pour faire valoir les terres & les manufactures, pour faire des entrepriſes de commerce, il faut ſouvent faire des emprunts; ſi l'argent eſt à un trop haut prix, il y a peu de profit à eſpérer pour l'agriculteur, le commerçant, le chef de manufactures.

S'ils ont emprunté à cinq pour cent ou au denier vingt, ils ſeront obligés pour ſe dédommager de vendre plus cher que ceux des pays où on emprunte à trois: de-là moins de débit chez l'étranger, moins de moyens de ſoutenir la concurrence.

L'argent par lui-même ne produit rien, c'eſt le produit du commerce, de l'induſtrie, des terres, qui paye l'argent qu'on emprunte: ainſi les rentes de l'argent ſont une charge établie ſur les terres, le commerce, l'induſtrie.

Une des premieres opérations du grand Sulli fut de réduire au denier ſeize l'*intérêt* de l'argent qui étoit au denier douze. « *Nous avons*, dit Henri le » Grand dans ſon édit, *reconnu au doigt & à l'œil*, » *que les rentes conſtituées à prix d'argent au denier* » *douze, ont été cauſe de la ruine de pluſieurs bonnes &* » *anciennes familles qui ont été accablées d'uſures, & ſouffert la vente de leurs biens. ..... Elles ont empêché le trafic & commerce de la marchandiſe qui auparavant avoit plus de vogue dans notre royaume qu'en aucun autre de l'Europe, & fait négliger l'agriculture & les manufactures. Aimant mieux pluſieurs de nos ſujets ſous la facilité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leurs rentes en oiſiveté parmi les villes, qu'employer leur induſtrie avec quelque peine aux arts, ou à cultiver & approprier leurs héritages.*

On ſentit dans les dernieres années du regne d'Henri IV. & les premieres du regne de Louis XIII. le bien qu'avoit fait la réduction des rentes. Le cardinal de Richelieu obtint de ſon maître un édit pour les réduire au denier 18.

A préſent que ce royaume eſt ſi floriſſant & ſi abondant, dit Louis XIII. *la réduction ci-devant faite ne produit plus l'effet pour lequel elle avoit été ordonnée, d'autant que les particuliers trouvant tant de profit & de facilité au revenu de ſes conſtitutions, qu'ils négligent celui du commerce & de l'agriculture, dont le rétabliſſement toutefois eſt ſi néceſſaire pour la puiſſance & ſubſiſtance de cette monarchie.*

Il entra bien-tôt dans le plan du grand Colbert,

Digitized by Google

de faire baiſſer l'*intérêt* de l'argent dont la maſſe étoit augmentée ; il le réduiſit au denier 20 où il eſt encore. Louis XIV. donne dans ſon édit les mêmes motifs de réduction qu'avoient donnés Henri IV. & Louis XIII. il y a de plus ces mots remarquables. *La valeur de l'argent étant fort diminuée par la quantité qui en vient journellement des Indes, il faut pour mettre quelque proportion entre l'argent & les choſes qui tombent dans le commerce*, &c.

On voit que les principes établis au commencement de cet article ont été ceux de ces grands adminiſtrateurs dont la France bénit encore la mémoire. On fait combien l'agriculture fleurit ſous le miniſtere de Sulli, & à quel point étoient parvenues nos manufactures ſous celui de Colbert. Le commerce prit ſous lui un nouvel éclat, & l'agriculture auroit eu le même ſort ſi la guerre n'avoit pas obligé le miniſtere d'établir de nouveaux impôts, ou ſeulement s'il avoit plus été le maître de la maniere d'établir les impôts, & de leur eſpece. *Voyez* IMPOTS.

Eſt-il permis d'examiner d'après ces principes & ces faits, ſi le moment d'une réduction nouvelle n'eſt pas arrivé.

Il eſt connu qu'il y a en France à-peu-près le tiers d'argent de plus que ſous le miniſtere de Colbert.

Les Anglois, Hollandois, Hamboutgeois ont baiſſé chez eux l'*intérêt* de l'argent, & chez ces nations commerçantes il eſt généralement à 3 pour cent, & quelquefois au-deſſous.

Jamais il n'y eut en France plus d'hommes vivans de rentes en argent, & de-là bornés à recevoir, à jouir, & inutiles à la ſociété.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent, pour avoir un plus grand nombre de commerçans qui ſe contentent d'un moindre profit, pour que nos marchandiſes ſe vendent à un moindre prix à l'étranger ; enfin pour ſoutenir la concurrence du commerce avec les nations dont je viens de parler.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent pour délivrer l'agriculture, l'induſtrie, le commerce de ce fardeau énorme de rentes qui ſe prennent ſur leur produit.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent, pour ſoulager le gouvernement qui ſera dans la ſuite les entrepriſes à meilleur compte, & paiera une moindre ſomme pour les rentes dont il eſt chargé.

Avant la derniere guerre l'argent de particuliet à particulier commençoit à ſe prendre à 4 pour cent, & il ſeroit tombé à un prix plus bas ſans les cauſes que je vais dire.

Premiere raiſon qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.

Il y a en France environ 50 à 60 mille charges vénales, dans le militaire, la robe ou la finance ; elles paſſent ſans-ceſſe d'un citoyen à l'autre. Dans les pays où cette vénalité n'eſt pas introduite, l'argent s'emploie à l'amélioration des terres, aux entrepriſes du commerce. Parmi nous il eſt mort pour l'un & pour l'autre ; il forme une maſſe qui n'entre point dans la circulation de détail, & reſte en reſerve pour ce grand nombre de citoyens néceſſités à faire de gros emprunts, parce qu'il faut acheter des charges.

Deuxieme raiſon qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.

Les entrepriſes pour l'équipement, l'entretien, les hôpitaux, les vivres des flottes & des armées, ont été faites avec un profit très-grand pour les entrepreneurs ; mais ſut-tout les profits de la finance ſont énormes : les particuliers ont trouvé à placer leur argent à un *intérêt* ſi haut, qu'en comparaiſon l'*intérêt* de 5 pour cent a paru peu de choſe. Plus il y a d'argent à placer à un *intérêt* exceſſif, & moins il y en a à prêter à l'*intérêt* ordinaire.

Troiſieme raiſon qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.

Les profits de la finance ont accumulé l'argent dans les coffres d'un petit nombre de particuliers ; bien-tôt eux ſeuls ont eu de l'argent à prêter, & ils l'ont vendu cher à l'état. Il en eſt de l'argent comme des autres marchandiſes ; le défaut de concurrence en augmente le prix : les compagnies qui vendent ſeules certaines étoffes, certaines denrées, les vendent néceſſairement trop cher.

Quatrieme raiſon qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.

Les fortunes énormes ont amené le luxe dans ceux qui les poſſedent ; l'imitation l'a répandu dans les claſſes moins opulentes, qui pour le ſoutenir ſont forcées à de fréquens emprunts.

Cinquieme raiſon qui maintient l'intérêt de l'argent à 5 pour cent.

L'état eſt chatgé de dettes dont il paye ſouvent une tente uſuraire.

De quelque néceſſité qu'il ſoit en France de faire baiſſer le prix de l'*intérêt* de l'argent, ſi l'autorité faiſoit tout-à-coup cette téduction, & ſans avoir fait ceſſer une partie des cauſes qui ont fixé l'*intérêt* à 5 pour cent, il y autoit peut-être deux inconvéniens à craindre, la diminution du crédit, l'inexécution de la loi.

Cette loi dans un état chargé de dettes comme l'eſt aujourd'hui la France, paroîtroit peut-être dans ce moment une teſſource d'un gouvernement épuiſé & hors d'état de ſatisfaire à ſes chatges.

En jettant de l'inquiétude dans les eſprits, elle feroit baiſſer tous les fonds publics.

Cette loi pourroit n'être pas exécutée ; dans la néceſſité où ſe trouve le militaire & une partie de la nation de faire des emprunts, l'argent ne ſe prêteroit plus par contrat, & les billets frauduleux qui n'aſſureroient pas les fonds aurant que le contrat, ſeroient un prétexte de tendre la rente uſutaire.

On peut dans la ſuite éviter ces inconvéniens.

1°. En ſupprimant & remboutſant une multitude prodigieuſe de charges inutiles & onéreuſes à l'état.

2°. En remboutſant ſans les ſupprimer les charges utiles.

3°. En diminuant prodigieuſement les profits de la finance, & en faiſant circuler l'argent dans un plus grand nombre de mains.

Alors le luxe de tous les états tombera de lui-même.

Alors les emprunts ſetont plus rares, moins conſidérables & plus faciles ; alors on pourta ſans inconvénient mettre l'*intérêt* de l'argent au même degré qu'il eſt chez nos voiſins.

Peut-être dès ce moment, ſans altéter le crédit, ſans jetter les citoyens dans la néceſſité d'enfreindre ou d'éluder la loi, pourroit-on mettre l'argent à 4 pour cent.

On pontroit faire precédet cette opération par quelque opération qui aſſuteroit le crédit, comme ſeroit une légere diminution des tailles, ou la ſuppreſſion d'un de ces impôts qui font plus onéreux au peuple que fertiles en argent.

D'ailleurs la loi étant générale pour les particuliers comme pour le prince, elle pourroit être cenſée faite non à cauſe de l'épuiſement du gouvernement, mais pour le bien du commerce & de l'agriculture, & par-là elle aſſuteroit le crédit loin de le rabaiſſer.

Il eſt certain & démontré que les avantages de cette opération ſeroient infinis pour la nation dont ils rembuteroient l'agriculture, le commerce & l'induſtrie ; il eſt certain qu'ils ſoulageroient beaucoup le gouvernement qui payeroit en rentes une moindre ſommé, & cette téduction de l'*intérêt* de l'argent lui

Digitized by Google

donneroit le droit de diminuer peu-à-peu les gages d'une multitude de charges inutiles, & de charges néceſſaires, mais dont les gages ſont trop forts; cette ſeconde opération empêcheroit que ces charges ne fuſſent autant recherchées qu'elles le ſont, & par-là feroit encore un bien à la nation.

INTERJECTION, ſ. f. (*Gram. Eloq.*) L'*interjection* étant conſidérée par rapport à la nature, dit l'abbé Regnier (*p.* 534.) eſt peut-être la premiere voix articulée dont les hommes ſe ſoient ſervis. Ce qui n'eſt que conjecture chez ce grammairien, eſt affirmé poſitivement par M. le Préſident de Broſſes, dans ſes *obſervations ſur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'académie royale des Inſcriptions & Belles-lettres.

» Les premieres cauſes, dit-il, qui excitent la » voix humaine à faire uſage de ſes facultés, ſont » les ſentimens ou les ſenſations intérieures, & non » les objets du dehors, qui ne ſont, pour ainſi dire, » ni appetçus, ni connus. Entre les huit parties d'o- » raiſon, les noms ne ſont donc pas la premiere, » comme on le croit d'ordinaire; mais ce ſont les » *interjections*, qui expriment la ſenſation du dedans, » & qui ſont le cri de la nature. L'enfant commence » par elles à montrer qu'il eſt tout à la fois capable » de ſentir & de parler.

» Les *interjections*, mêmes telles qu'elles ſont dans » nos langues formées & articulées, ne s'apprennent » pas par la ſimple audition & par l'intonation d'autrui; mais tout homme les tient de ſoi-même & » de ſon propre ſentiment; au moins dans ce qu'elles » ont de radical & de ſignificatif, qui eſt le même » par-tout, quoiqu'il puiſſe y avoir quelque variété » dans la terminaiſon. Elles ſont courtes; elles par- » tent du mouvement machinal & tiennent par-tout » à la langue primitive. Ce ne ſont pas de ſimples » mots, mais quelque choſe de plus, puiſqu'elles » expriment le ſentiment qu'on a d'une choſe, & » que par une ſimple voix promte, par un ſeul coup » d'organe, elles peignent la maniere dont on s'en » trouve intérieurement affecté.

» Toutes ſont primitives, en quelque langue que » ce ſoit, parce que toutes tiennent immédiatement » à la fabrique générale de la machine organique, » & au ſentiment de la nature humaine, qui eſt par- » tout le même dans les grands & premiers mouve- » mens corporels. Mais les *interjections*, quoique pri- » mitives, n'ont que peu de dérivés. ».

[La raiſon en eſt ſimple. Elles ne ſont pas du langage de l'eſprit, mais de celui du cœur; elles n'expriment pas les idées des objets extérieurs, mais les ſentimens intérieurs.

Eſſentiellement bornés, l'acquiſition de nos connoiſſances eſt néceſſairement diſcurſive; c'eſt-à-dire, que nous ſommes forcés de nous étayer d'une premiere perception pour parvenir à une ſeconde, & paſſer ainſi par des degrés ſucceſſifs, en coutant, pour ainſi dire, d'idée en idée (*diſcurrendo*). Cette marche progreſſive & traînante fait obſtacle à la curioſité naturelle de l'eſprit humain, il cherche à tirer de ſon propre fonds même des reſſources contre ſa propre foibleſſe; il lie volontiers les idées qui lui viennent des objets extérieurs: ». il les tire les unes » après les autres, comme avec un cordon, les com- » bine & les mêle enſemble.

» Mais les mouvemens intérieurs de notre ame, » qui appartiennent à notre exiſtence, y ſont fort » diſtincts, y reſtent iſolés, chacun dans leur claſſe, » ſelon le genre d'affection qu'ils ont produit tout » d'un coup, & dont l'effet, quoique permanent, a » été ſubit. La douleur, la ſurpriſe, le dégoût, n'ont » rien de commun; chacun de ces ſentimens eſt un, » & ſon effet a d'abord été ce qu'il de voit être: il » n'y a ici ni dérivation dans les ſentimens, ni proſ- » greſſion ſucceſſive, ni combinaiſon factice, com- » me il y en a dans les idées.

» C'eſt une choſe curieuſe ſans-doute que d'obſer- » ver ſur quelles cordes de la parole ſe frappe l'into- » nation de divers ſentimens de l'ame, & de voir » que ces rapports ſe trouvant les mêmes par-tout où » il y a des machines humaines, établiſſent ici ; non » plus une relation purement conventionnelle, telle » qu'elle eſt d'ordinaire entre les choſes & les mots, » mais une relation vraiment phyſique & de confor- » mité entre certains ſentimens de l'ame & certaines » parties de l'inſtrument vocal.

» La voix de la douleur frappe ſur les baſſes cor- » des: elle eſt trainée, aſpirée & profondément » gutturale: *eheu*, *hélas*, ſi la douleur eſt triſteſſe » & gémiſſement, ce qui eſt la douleur douce; ou, » à proptement parler l'affliction; la voix, quoique » toujours profondé, devient naſale.

» La voix de la ſurpriſe touche la cotde ſur une » diviſion plus haute i elle eſt franche & tapide; » *ah ah*, *eh*, *oh oh*: celle de la joie en differe en ce » qu'étant auſſi rapide, elle eſt fréquentative & moins » breve; *ha ha ha ha*, *hi hi hi hi*.

» La voix du dégoût & de l'averſion eſt labiale; » elle frappe au-deſſus de l'inſtrument ſur le bout de » la corde, ſur les levres allongées; *fi*; *væ*, *pouah*. » Au lieu que les autres *interjections* n'emploient » que la voyelle, celle-ci ſe ſert de la lettre labiale » la plus extérieure de toutes, parce qu'il y a ici » tout à la fois ſentiment & action; ſentiment qui » répugne, & mouvement qui repouſſe: ainſi il y a » dans l'*interjection* voix & figure [ſon & articula- » tion]; voix qui exprime, & figure qui rejette par » le mouvement extérieur des levres allongées.

» La voix du doute & du diſſentement eſt volon- » tiers naſale, à la différence que le doute eſt allon- » gé, étant un ſentiment incertain, *hum*, *hom*, & » que le pur diſſentement eſt breſ, étant un mouve- » ment tout déterminé, *in*, *non*.

» Cependant il ſeroit abſurde de ſe figurer que » ces formules, ſi différentes en apparence, & les » mêmes au fonds, ſe fuſſent introduites dans les » langues enſuite d'une obſervation réfléchie telle » que je viens de la faire. Si la choſe eſt arrivée » ainſi, c'eſt tout naturellement, ſans y ſonger; » c'eſt qu'elle tient au phyſique même de la ma- » chine, & qu'elle réſulte de la conformation, du » moins chez une partie conſidérable du genre hu- » main..... Le langage d'un enfant, avant qu'il » puiſſe articuler aucun mot, eſt tout d'*interjections*. » La peinture d'aucun objet n'eſt encore entrée en » lui par les portes des ſens extérieurs, ſi ce n'eſt » peut-être la ſenſation d'un toucher fort indiſtinct: » il n'y a que la volonté, ce ſens intérieur qui naît » avec l'animal, qui lui donne des idées ou plutôt » des ſenſations, des affections: ces affections, il » les déſigne par la voix, non volontairement, mais » par une ſuite néceſſaire de la conformation mécha- » nique & de la faculté que la nature lui a donnée » de proférer des ſons. Cette faculté lui eſt com- » mune avec quantité d'autres animaux [mais dans » un moindre degré d'intenſité]; auſſi ne peut-on » pas douter que ceux-ci n'ayent reçu de la nature » le don de la parole, à quelque petit degré plus » ou moins grand », [proportionné ſans-doute aux beſoins de leur œconomie animale, & à la nature des ſenſations dont elle les rend ſuſceptibles; d'où il doit réſulter que le langage des animaux eſt vraiſemblablement tout *interjectif*, & ſemblable en cela à celui des enfans nouveau-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs beſoins.]

Si on entend par *oraiſon*, la manifeſtation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame, toute la doctrine précédente eſt une preuve incon-

Digitized by Google

eſtable que l'*interjection* eſt véritablement partie de l'oraiſon, puiſqu'elle eſt l'expreſſion des ſituations même les plus intéreſſantes de l'ame ; & le raiſonnement contraire de Sanctius eſt en pure perte. *C'eſt*, dit-il, (*Minerv. I. ij.*) *la même choſe partout ; donc les* interjections *ſont naturelles. Mais ſi elles ſont naturelles, elles ne ſont point parties de l'oraiſon, parce que les parties de l'oraiſon, ſelon Ariſtote, ne doivent point être naturelles, mais d'inſtitution arbitraire.* Eh, qu'importe qu'Ariſtote l'ait ainſi penſé, ſi la raiſon en juge autrement ? Le témoignage de ce philoſophe peut être d'un grand poids dans les choſes de fait, parce qu'il étoit bon obſervateur, comme il paroît même en ce qu'il a bien vû que les *interjections* étoient des ſignes naturels & non d'inſtitution ; mais dans les matieres de pur raiſonnement, c'eſt à la raiſon ſeule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'oraiſon de deux eſpeces ; les premieres ſont les ſignes naturels des ſentimens, les autres ſont les ſignes arbitraires des idées : celles-là conſtituent le langage du cœur, elles ſont affectives : celles-ci appartiennent au langage de l'eſprit, elles ſont diſcurſives. Je mets au premier rang les expreſſions du ſentiment, parce qu'elles ſont de premiere néceſſité, les beſoins du cœur étant antérieurs & ſupérieurs à ceux de l'eſprit : d'ailleurs elles ſont l'ouvrage de la nature, & les ſignes des idées ſont de l'inſtitution de l'art ; ce qui eſt un ſecond titre de prééminence, fondé ſur celle de la nature même à l'égard de l'art.

M. l'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *interjection*, par deux motifs : » l'un de goût, dit-il, » parce que ce mot me paroiſſoit n'avoir pas l'air » aſſez françois ; l'autre fondé en raiſon, parce que » le ſens en eſt trop reſtraint pour comprendre tous » les mots qui appartiennent à cette eſpece : voilà » pourquoi j'ai préféré celui de *particule*, qui eſt » également en uſage ». (*Vrais princ. tome. I, diſc. ij. pag.* 80.) Il explique ailleurs (*tom. II, diſc. xiij. pag.* 313.) ce que c'eſt que les particules. « Ce ſont » tous les mots, dit-il, par le moyen deſquels on » ajoute à la peinture de la penſée celle de la ſitua» tion, ſoit de l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui » peint. Ces deux ſituations ont produit deux or» dres de particules ; les unes de ſenſibilité, à qui » l'on donne le nom d'*interjectives* ; les autres de » tournures de diſcours, que par cette raiſon je nom» me *diſcurſives* ».

On peut remarquer ſur cela, 1°. que M. Girard s'eſt trompé quand il n'a pas trouvé au mot *interjection* un air aſſez françois : un terme technique n'a aucun beſoin d'être uſité dans la converſation ordinaire pour être admis ; il ſuffit qu'il ſoit uſité parmi les gens de l'art, & celui-ci l'eſt autant en grammaire que les mots *prépoſition*, *conjonction*, &c. leſquels ne le ſont pas plus que le premier dans le langage familier. 2°. Que le mot *interjective*, adopté enſuite par cet académicien, devoit lui paroître du moins auſſi voiſin du barbariſme que le mot *interjection*, & qu'il eſt même moins ordinaire que ce dernier dans les livres de Grammaire. 3°. Que le terme de *particule* n'eſt pas plus connu dans le langage du monde avec le ſens que les Grammairiens y ont attaché & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des vrais *principes*. 4°. Que ce terme eſt employé abuſivement par ce ſubtil métaphyſicien, puiſqu'il prétend réunir ſous la dénomination de *particule*, & les expreſſions du cœur & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'eſprit ; ce qui eſt confondre abſolument les eſpèces les plus différentes & les moins rapprochées.

Ce n'eſt pas que je ne ſois perſuadé qu'il peut être utile, & qu'il eſt permis de donner un ſens fixe & précis à un terme technique, auſſi-peu déterminé que l'eſt parmi les Grammairiens celui de *particule* : mais il ne faut, ni lui donner une place déja priſe, ni lui aſſigner des fonctions inalliables. *Voyez* PARTICULE.

Prétendre faire un corps ſyſtématique des diverſes eſpeces d'*interjections*, & chercher entr'elles des différences ſpécifiques bien caractériſées, c'eſt me ſemble, s'impoſer une tâche où il eſt très-aiſé de ſe méprendre, & dont l'exécution ne ſeroit pour le Grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il eſt très-aiſé de s'y méprendre, " parce que comme un même mot, ſelon qu'il » eſt différemment prononcé, peut avoir différentes » ſignifications, auſſi une même *interjection*, ſelon » qu'elle eſt proférée, ſert à exprimer divers ſenti»mens de douleur, de joie ou d'admiration ». C'eſt une remarque de l'abbé Régnier, *Gramm. franç. pag.* 535.

J'ajoute que le ſuccès de cette diviſion ne ſeroit d'aucune utilité pour le grammairien : en voici les raiſons. Les *interjections* ſont des expreſſions du ſentiment dictées par la nature, & qui tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe de la parole : la même eſpece de ſentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire conſtamment le même mot ſous la même forme. De là l'indéclinabilité eſſentielle des *interjections*, & l'inutilité de vouloir en préparer l'uſage par aucun art, lorſqu'on eſt sûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe & doive enviſager la Grammaire, parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage de l'eſprit ; le danger du cœur eſt ſans art, parce qu'il eſt naturel : or il n'eſt utile au grammairien de diſtinguer les eſpeces de mots, que pour en ſpécifier enſuite plus nettement les uſages ; ainſi n'ayant rien à remarquer ſur les uſages des *interjections*, la diſtinction de leurs différences ſpécifiques eſt abſolument inutile au but de la Grammaire.

Encore un mot avant que de finir cet article. Les deux mots latins *en* & *ecce* ſont des *interjections*, diſent les rudimens ; elles gouvernent le nominatif ou l'accuſatif, *ecce homo* ou *hominem*, & elles ſignifient en françois *voici* ou *voilà*, qui ſont auſſi des *interjections* dans notre langue.

Ces deux mots latins ſeront, ſi l'on veut, des *interjections* ; mais on auroit dû en diſtinguer l'uſage : *en* indique les objets les plus éloignés, *ecce* des objets plus prochains ; enſorte que Pilate montrant aux Juifs Jéſus flagellé, dut leur dire *ecce homo* ; mais un Juif qui auroit voulu fixer ſur ce ſpectacle l'attention de ſon voiſin, auroit dû lui dire *en homo*, ou même *en hominem*. Cette diſtinction artificielle porte ſur les vûes diverſes de l'eſprit ; *en* & *ecce* ſont donc du langage de l'eſprit, & ne ſont pas des *interjections* : ce ſont des adverbes, comme *hic* & *illic*.

C'eſt une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accuſatif ; la deſtination de ces cas eſt toute différente. *Ecce homo*, c'eſt-à-dire *ecce adeſt homo* ; *ecce hominem*, c'eſt-à-dire *ecce vide* ou *videte hominem*. Le nominatif doit être le ſujet d'un verbe perſonnel, & l'accuſatif, le complément ou d'un verbe ou d'une prépoſition : quand les apparences ſont contraires il y a ellipſe.

Enfin, c'eſt une troiſieme erreur que de croire que *voici* & *voilà* ſoient en françois les correſpondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce ſoit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* ſont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* ſont des mots compoſés qui renferment ces mêmes adverbes, & le verbe *voir*, dont il y a ſouvent ellipſe en latin, *voici, voi ici* ; *voilà, voi là*. C'eſt pour cela que ces mots

Digitized by Google

ſe conſtruiſent comme les verbes avec leurs complémens : *voilà l'homme, voici des livres; l'homme que voilà, les livres que voici ; nous voilà, me voici.* Ainſi *voici* & *voilà* ne ſont d'aucune eſpece, puiſqu'ils comprennent des mots de pluſieurs eſpeces, comme *du*, qui ſignifie *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c. (*B. E. R. M.*)

INTERJETTER, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) il ne ſe dit guere qu'au palais & dans cette phraſe : on *interjette* appel d'une ſentence rendue. On voit que cette oppoſition doit être formée entre la ſentence & ſon exécution ; c'eſt pour cette raiſon qu'on s'eſt ſervi du mot *d'interjetter*.

*INTÉRIEUR, adj. (*Gram.*) Son corrélatif eſt *extérieur*. La ſurface d'un corps eſt la limite de ce qui lui eſt *intérieur* & extérieur. Ce qui appartient à cette ſurface, & tout ce qui eſt placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps eſt extérieur. Tout ce qui eſt au-delà de la ſurface, dans la profondeur du corps, eſt *intérieur*.

Les mots *intérieures*, *extérieures*, ſe prennent au phyſique & au moral ; & l'on dit dans l'Architecture moderne : on s'eſt fort occupé de la diſtribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout-à-fait négligé l'extérieure. Ce n'eſt pas aſſez que l'extérieur ſoit compoſé, il faut que l'*intérieur* ſoit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ſes ouvrages ſur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne* : ce titre fait frémir.

INTÉRIEURE, VIE, (*Morale*) c'eſt un commerce ſpirituel & réciproque qui ſe fait au-dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres diſtinguent trois différens degrés par leſquels paſſe l'ame fidele, ou trois ſortes d'amours auxquels Dieu éleve l'homme qui s'eſt occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préference*, ou *vie purgative* ; c'eſt l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conſcience juſtement allarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette ſituation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état l'ame tegle ſa conduite ſur ſes devoirs, & donne toujours la préférence au créateur ſur tout ce qui eſt créé. L'eſprit de pénitence lui fait embraſſer une mortification qui aſſervit en même tems les paſſions & les ſens, alors toutes ſes penſées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui ſeul ; la priere devient habituelle. L'ame n'eſt plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embraſſe cependant autant que les devoirs particuliers de ſon état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'eſprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la priere. Néanmoins la méditation ſe fait encore par des actes méthodiques. L'ame s'occupe d'une maniere réfléchie des paroles de l'Ecriture-ſainte, & d'actes dictés pour ſe tenir dans la préſence de Dieu. Dans l'ordre des choſes ſpirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame; & de ce premier état elle paſſe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appellé *vie illuminative* ou *amour de complaiſance*. En effet l'ame qui a contracté l'heureuſe habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goute dans ſa pratique une facilité & une ſatisfaction qui lui rend précieuſes toutes les occaſions de ſacrifice, & quoique les actes de ſon amour ſoient encore diſcurſifs, c'eſt-à dire, ſentis & réfléchis, elle ne déſibere plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu eſt alors ſon plus grand intérêt. Ce n'eſt plus aſſez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, enfin de ces deux actes bons en eux-mêmes, elle accompit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne ſe regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'eſt ce degré d'amour qui fait chérir aux ſolitaires le ſilence, la mortification, & la dépendance des cloîtres ſi oppoſés à la nature, & en apparence ſi contraire à la raiſon, dans leſquels cependant ils goûtent des ſentimens plus doux, des plaiſirs plus ſenſibles, des tranſports plus réels, que tout ce que le monde offre de plus ſéduiſant ; ces vérités ſont d'expérience, & ceux qui ne les ont pas pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le cardinal Bona ; elles ſont atteſtées par une ſuite conſtante d'expériences, depuis l'apôtre ſaint Paul juſqu'à ſaint François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il eſt que la connoiſſance du Dieu qui l'a formé ; la grandeur du Créateur lui donne une juſte idée de la petiteſſe de la créature ; la diſproportion infinie qu'il apperçoit entre l'être ſuprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils ſont, & combien ſont mépriſables les vanités qui les diſtinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainſi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'eſt la diſpoſition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troiſieme degré de la *vie intérieure* appellée *vie unitive* ou *amour d'union*, & à laquelle les épreuves extérieures & intérieures ſervent de préparation. Cet état a été défini, un acte paſſif où il ſemble que Dieu agit ſeul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force impulſive qui la porte vers lui ; mais cet état eſt rarement habituel, & il reſte toujours des actes diſtincts qui ſpécifient les vertus. Dieu n'éleve ſes Saints ſur la terre à ce degré que d'une maniere momentanée par anticipation des biens célèſtes. C'eſt l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans pluſieurs des Saints dont l'égliſe a canoniſé les vertus, ces extaſes, ces raviſſemens, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle ; mais qu'il ne nous appartient pas de demander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques myſtiques, ont donné lieu à bien des illuſions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le ſanctuaire de ſes graces de prédilection. Dieu n'en graiſſe que celui qui s'en croit vraiement indigne, & dans lequel ces dons divins produiſent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dénuement plus parfait, une pureté plus généreuſe de ce qu'il y a d'héroïque dans toutes les vertus. Les autres chez leſquels ces états ſurnaturels ne ſont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illuſion bien dangereuſe. Tel eſt l'état de ces femmes prétendues dévores, dans leſquelles la ſenſibilité du cœur, la vivacité des paſſions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces ſingulieres, & qui ſouvent ont des cauſes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre eſt retombé par une ſuite auſſi ordinaire qu'injuſte ſur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux myſtiques dès le commencement de l'Egliſe depuis les Gnoſtiques juſqu'aux Quiétiſtes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir ſe renouveller le ſiecle paſſé. *Voyez* QUIÉTISME.

INTERIM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom fameux dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique d'Allemagne, par lequel on

à désigné une espece de reglement pour l'Empire, sur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* est latin & signifie *cependant* ou *en attendant*, comme pour signifier que son autorité ne dureroit que jusqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*interim*, il est bon de savoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V. qui n'espétoit pas voir cette assemblée sitôt réunie, & qui vouloit concilier les Luthériens avec les Catholiques, imagina le tempérament de faire dresser un formulaire par des Théologiens qui seroient envoyés pour cet effet à la diete qui se tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entr'eux laisserent à l'empereur le soin de le faire dresser. Il en chargea trois théologiens célébres, qui rédigerent vingt-six articles sur tous les points controversés entre les Catholiques & les Luthériens. Ces articles concernoient l'*état du premier homme avant & après sa chute dans le péché*; *la rédemption des hommes par J. C.*; *la justification du pécheur*; *la charité & les bonnes œuvres*; *la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés sont pardonnés*; *l'église & ses vraies marques*, *sa puissance*, *son autorité*, *ses ministres*, *le pape & les évêques*: *les sacremens en général & en particulier*, *le sacrifice de la messe*, *& la commémoration qu'on y fait des Saints*, *leur intercession & leur invocation*; *la priere pour les défunts & l'usage des sacremens*, auxquels il faut ajouter la tolérance sur le mariage des prêtres & sur l'usage de la coupe. Quoique les Théologiens qui avoient dressé cette profession de foi, assurassent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles; le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V. l'eut propofée comme un reglement par une constitution impériale donnée en 1548 dans la diete d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuserent de se soumettre à l'*interim* sous prétexte qu'il favorisoit le luthéranisme; & pour rendre cette ordonnance odieuse, ils la comparerent à l'Hénotique de Zenon, à l'Echere d'Héraclius, & au Type de Constant. *Voyez* HÉNOTIQUE, ECTHERE & TYPE. D'autres catholiques l'adopterent, & écrivirent pour sa défense.

L'*interim* ne fut guere mieux reçu des Protestans, la plupart le rejetterent, comme Bucer, Musculus, Osiander, sous prétexte qu'il *rétablissoit la papauté* qu'ils penfoient avoir détruite; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin comme l'empereur agit fortement pour foutenir sa constitution, jusqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Constance qui refusoient de s'y foumettre; les Luthériens se diviserent en *rigides* ou opposés à l'*interim* & en mitigés qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du fouverain; on les nomma *Intérimistes*; mais ils se réfervoient le droit d'adopter ou de rejetter ce que bon leur fembloit dans la constitution de l'empereur. Enfotte qu'on peut regardet cet *interim* comme une de ces pieces dans lesquelles en voulant ménager deux partis opposés on les mécontente tous deux; & c'eſt ce que produisit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les Catholiques & souleva les Luthériens.

INTERIM, (*Jurisp.*) se dit quelquefois figurément & par allusion à l'*interim* de Charles-quint, pour signifier quelque chose de provisoire; c'eſt ainſi qu'on dit jouir par *interim* ou exercer quelque fonction par *interim*, en attendant la décision de quelque contestation. (*A*)

INTERIMISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. Ec.*) eſt le nom qu'on donna aux Luthériens, qui joignirent à leurs erreurs les 26 articles du decret fait à Augsbourg en 1548, dit *interim*, & accordé par l'empereur Charles V. aux proteſtans, en attendant un concile général.

INTERLIGNES, ſ. f. (*Impr.*) ce ſont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaques ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'eſt ſervi long-tems d'*interlignes* de bois, faute d'autres; ce ſont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes; mais l'eau qui les pénétre lorſqu'on lave les formes, les fait bombet en différens ſens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend, en peu de tems, hors d'uſage. On y a d'abord ſuppléé par de petites parties de métal dites *interlignes briſées*, parce qu'elles ſont en forme d'*eſpaces*, fondues ſur différens *corps* pour les avoir de pluſieurs latgeurs, afin de les faire ſervir à différens formats de livres. Ces ſecondes ſortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'eſt qu'il arrive ſouvent qu'elles ne ſont pas juſtes d'épaiſſeur entr'elles; comme elles ſe font ſur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux pêche en *tête*, en *pié*, ou à une des extrémités du *corps*, il en réſulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en faire d'une ſeule piece pour chaque format, ce qui tend l'ouvrage plus prompt, plus ſolide & plus propre. *Voyez la fig. de ce moule dans les Planches de la Fonderie en caracteres*.

L'épaiſſeur des *interlignes* eſt de deux ſortes; la plus uſitée, & celle qui donne plus de grace à l'impreſſion, eſt *de trois points meſure de l'échelle pour la proportion des caracteres*, c'eſt-à-dire que les deux ſont l'épaiſſeur de la *nonpareille*; l'autre eſt de deux points ou trois *interlignes* pour le corps de ladite nonpareille. Celle-ci donne la diſtance juſte qu'il y a d'un caractere à celui qui le ſuit dans l'ordre des *corps*, c'eſt-à-dire qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font enſemble le corps du cicéro; ou unie au cicéro font le ſaint-auguſtin.

INTERLINEATION, ſ. f. (*Gram.*) ce qui ſe trouve écrit entre deux lignes. On donne auſſi le nom d'*interligne* à l'eſpace vuide qu'on obſerve entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, ſ. m. (*Gram.*) nom que l'on donne aux différens perſonnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caracteres différens à ſes *interlocuteurs*, & les leur conſerver depuis le commencement du dialogue juſqu'à la fin. Ces caracteres feront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer ſon génie, beaucoup plus s'ils ſont différens que s'ils ſont contraſtés. Le contraſte donne à tout un ouvrage un tour épigrammatique petit, factice & déplaiſant.

INTERLOCUTOIRE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un jugement qui n'eſt point définitif, c'eſt-à-dire, qui ne décide pas le fond de la conteſtation, mais ſeulement ordonne quelque choſe pour l'inſtruction ou l'éclairciſſement de cette conteſtation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abréger un *interlocutoire* ſimplement.

Tout *interlocutoire* eſt un préparatoire & un préalable à remplir avant le jugement définitif, mais il differe du ſimple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'inſtruction, au lieu que l'autre touche auſſi le fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenſes ou que l'on donnera copie ou communication d'une piece, eſt un ſimple préparatoire qui ne préjuge rien ſur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* ou préjuge le fond, ou du moins eſt rendu après avoir examiné le fond, comme quand on ordonne, avant faire droit, une enquête ou une deſcente, un plan, une viſite. (*A*)

INTERLOPE,

Digitized by Google

INTERLOPE, ſ. m. (*Commerce*) c'eſt celui qui empiete ſur les privileges d'une compagnie de marchands, en faiſant ſans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. *Voy.* COMPAGNIE.

On les appelle auſſi *avanturiers*. Il n'y a guere que les Anglois qui ayent des vaiſſeaux *interlopes* de cette eſpece, dont le commerce quoique très-lucratif eſt une vraie contrebande dont les riſques ſont grands, puiſqu'il ne s'y agit pas ſeulement de la confiſcation des marchandiſes & des vaiſſeaux ou de la priſon des marchands quand ils ſont ſurpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'eſt ſous cette peine qu'il eſt interdit par les Eſpagnols dans tous les états que le roi poſſede aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandois ont auſſi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler font par ce commerce des profits immenſes. *Voyez le Dictionn. de commerce.*

INTERLOQUER, v. n. (*Juriſ.*) ſignifie ordonner quelque choſe de préalable avant de juger le fond d'une conteſtation. *Voyez* INTERLOCUTOIRE (*A*).

INTER MAXILLAIRES, (*ligamens*) *en Anatom.* nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament eſt attaché en haut à la face externe de la machoire ſupérieure, au-deſſus de la derniere dent molaire, & en bas à l'extrémité poſtérieure de la ligne ſaillante oblique de la face externe de la machoire inférieure au-deſſus de la derniere dent molaire.

INTERMEDE, ſ. m. (*Littérat.*) ce qu'on donne en ſpectacle entre les actes d'une piece de théâtre, pour amuſer le peuple, tandis que les acteurs reprennent haleine ou changent d'habits, ou pour donner le loiſir de changer les décorations. *Voyez* COMÉDIE.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermedes*, pour marquer les intervalles entre les actes. *Voyez* CHŒUR, ACTE, *&c.*

Les *intermedes* conſiſtent pour l'ordinaire chez nous en chanſons, danſes, ballets, chœurs de muſique, *&c.*

Ariſtote & Horace donnent pour regle de chanter pendant ces *intermedes* des chanſons qui ſoient tirées du ſujet principal; mais dès qu'on eut ôté les chœurs, on introduiſit les mimes, les danſeurs, *&c.* pour amuſer les ſpectateurs. *Voyez* FARCES. *Dictionn. de Trevoux.*

En France on y a ſubſtitué une ſymphonie de violons & d'autres inſtrumens.

INTERMEDE, (*Belles-lettres & Muſique*) c'eſt un poëme burleſque ou comique en un ou pluſieurs actes, compoſé par le poëte pour être mis en muſique; un *intermede* en ce ſens, c'eſt la même choſe qu'un opéra bouffon. *Voyez* OPÉRA.

Nous avons peu de ces ouvrages; Ragonde, Platée, & le Devin de village ſont preſque les ſeuls que nous nommons. Les Italiens en ont une infinité. Ils y excellent. C'eſt-là qu'ils montrent plus peut-être encore que dans les drames ſérieux, combien ils ſont profonds compoſiteurs, grands imitateurs de la nature, grands déclamateurs, grands pantomimes. Les traits de génie y ſont répandus à pleines mains. Ils y mettent quelquefois tant de force, que l'homme le plus ſtupide en eſt frappé, d'autres fois tant de délicateſſe, que leurs compoſitions ne ſemblent alors avoir été faites que pour un très-petit nombre d'ames ſenſibles & d'oreilles privilégiées. Tout le monde a été enchanté dans la Servante Maîtreſſe de l'air *a Serpina penſereta*; il eſt pathétique, voilà ce qui n'a échappé à perſonne; mais qui eſt-ce qui a ſenti que ce pathétique eſt hypocrite? Il a dû faire pleurer les ſpectateurs d'un goût commun, & rire les ſpectateurs d'un goût plus délié.

INTERMEDE, (*Chimie*) les Chimiſtes prennent ce mot dans trois ſens différens.

Premierement ils déſignent par le mot d'*intermede* un corps qu'ils interpoſent entre le feu employé à quelque opération & le ſujet de cette opération; dans ce ſens le mot *intermede* eſt ſynonyme du mot *bain*, qui eſt pourtant beaucoup plus uſité que le premier. Ainſi appliquer le feu à une cornue chargée d'une matiere quelconque par l'*intermede*, avec ou moyennant l'*intermede* du ſable, des cendres, de la limaille, de l'eau, c'eſt la même choſe qu'expoſer ce vaiſſeau à la chaleur d'un bain de ſable, de cendres, de limaille, ou du bain-marie. (*Voyez* FEU, CHIMIE).

Secondement, ils appellent *intermedes* certains corps qu'ils mêlent, par ſimple confuſion, à certaines matieres pour leur procurer une diſcontinuité, une aggrégation plus lâche, ou telle autre altération non-chimique qui les diſpoſe à éprouver plus efficacement, ou à mieux ſoutenir l'action du feu. Par exemple, ils mêlent à de la cire qu'ils veulent diſtiller, du ſable, du chanvre, de la filaſſe ou autres corps ſemblables, & la diſtillation de la cire en devient plus aiſée; & même ſon analyſe plus radicale, ſelon la prétention de certains chimiſtes. *Voyez* CIRE. J'appelle les *intermedes* de ce genre *faux* ou *méchaniques*.

Troiſiemement (& c'eſt ici le ſens le plus uſité & le plus propre) *intermede* ſignifie la même choſe qu'*agent* ou moyen chimique de décompoſition, moyen pris dans l'ordre des menſtrues. C'eſt ainſi qu'on décompoſe le nitre par l'*intermede* de l'acide vitriolique, ou du vitriol; le vitriol, par l'*intermede* de l'alkali fixe, *&c.* Ces *intermedes* ſont les vrais & uniques inſtrumens de l'analyſe menſtruelle; & ils ne ſont autre choſe que des menſtrues, ou précipitans. *Voyez* MENSTRUE, MENSTRUELLE, ANALYSE, & PRÉCIPITATION (*B*).

INTERMEDIAIRE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'un objet placé entre deux ou pluſieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les faſſe appercevoir ou qui nous les faſſe toucher des yeux. Si l'on diſpoſe pluſieurs globes de ſuite & qu'on frappe le premier, le mouvement ſemble ſe ſéparer des *intermédiaires* & ſe ramaſſer ſur les derniers, les ſeuls qui ſe ſéparent de la file. Si l'on frappe à l'extrémité d'une poutre, le coup le plus léger ſera entendu d'une oreille placée à l'autre extrémité: quelque compacte que ſoit le corps, quelque longue que ſoit la poutre, quelque grand que ſoit l'eſpace *intermédiaire*, la tranſmiſſion du bruit n'en eſt point empêchée.

INTERMÉDIAIRES, *cartilages*, (*Anatom.*) *Voyez* CARTILAGE.

INTERMÉDIAIRES, *ligamens*, (*Anatom.*) *Voyez* LIGAMENT.

* *INTERMELIUM*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) endroit de la viij région qui nous eſt tout-à-fait inconnu. Ce mot ſe trouve dans Tite-Live; mais au lieu d'*intemelio*, il y en a qui liſent *indamelio*.

* INTERMINABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les diſputes de religion ſont *interminables*. Le mépris feroit un moyen bien auſſi ſûr que l'autorité. Les Théologiens ne diſputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, (*Médecine*) c'eſt l'intervalle qui ſignifie deux accès de fievre intermittente. Ce mot eſt ſynonyme d'*apyrexie*. *Voyez* APYREXIE. (*b*).

INTERMITTENT, (POULS) *Voyez* POULS.

INTERMITTENTE, (FIEVRE) *Voyez ſous le mot* FIEVRE.

* *INTERMONTIUM*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vallée peu profonde, ſituée entre deux hauteurs, au mont

Digitized by Google

Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu sacré. Romulus voulut que ce fût un asyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*interomnium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pié du roc Tarpéien.

INTER-MUSCULAIRE, LIGAMENT, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

* INTERNE, adj. (*Gram.*) qui ne paroit point au-dehors. Il eſt difficile d'aſſigner la différence d'intérieur & d'*interne*. Ils ſe diſent tous les deux au phyſique & au moral. On dit l'intérieur de l'homme, un homme intérieur, & l'on ne dit pas *l'interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangere ou morte.

INTERNE, (*Géom.*) les angles *internes* ſont tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au-dedans de cette figure. *Voyez* ANGLE.

La ſomme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, eſt égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que *K L M* (*Pl. Géometr. fig. 19.*) les angles *L* & *M* ſont dit *internes* & oppoſés, par rapport à l'angle *externe I K M* qui eſt égal à tous les deux enſemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui ſont formés entre deux paralleles par l'interſection d'une troiſieme ligne. Tels ſont les angles *z*, *y*, & *x*, *s*, (*Pl. Géom. fig.* 36.) formés entre les paralleles *O P*, *Q R* de chaque côté de la ſécante *S T*. Dans ces paralleles la ſomme de deux angles *internes* du même côté, eſt toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes oppoſés* ſont les deux angles *s* & *y* (*Pl. Géom. fig.* 36.) formés par la ligne qui coupe les deux paralleles. *Voyez* PARALLELE.

Ils ſont reſpectivement égaux aux angles *A*, *u*, qu'on appelle *angles externes oppoſés*. *Chambers*. (*E*).

* INTERNONCE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) envoyé extraordinaire du ſouverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangere, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires ſe font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles. Les *internonces* ne font aucune fonction eccléſiaſtique ni en France ni ailleurs. D'*internonce*, nom du titulaire, on fait *internonciature*, nom du titre.

INTEROSSEUX, adj. (*Anatomie*) on appelle ainſi quelques muſcles qui ſervent à mouvoir les doigts, parce qu'ils ſont ſitués entre les interſtices des os du métacarpe. On donne auſſi ce nom à quelques autres. On en compte ordinairement ſix; ces muſcles ſont ſitués le long des parties latérales des os du métacarpe, de façon que deux de ces muſcles ſont ſitués le long des parties latérales de l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt du milieu & celui qui eſt ſitué le long de la face de l'os du métacarpe du doigt annulaire qui regarde le petit doigt, s'avancent extérieurement & s'attachent par quelques plans de fibres aux faces des os voiſins, & recouvrent les trois autres. Ces trois muſcles ſont appellés *interoſſeux* externes, & les trois recouverts ſont appellés *internes*.

Ils viennent de la partie ſupérieure des os du métacarpe, près du carpe, & vont s'inſérer à la partie ſupérieure externe du troiſieme os des doigts, en s'uniſſant avec les lombricaux & par différens plans tendineux avec l'extenſeur commun.

L'*interoſſeux* ſitué à la face latérale de l'os du métacarpe qui ſoutient le petit doigt, ſe termine à la partie ſupérieure de la premiere phalange de ce doigt.

Le demi *interoſſeux* de l'index, ou l'abducteur interne vient de la premiere phalange du pouce au côté externe de la baſe de l'os trapeze, & ſe termine à la partie ſupérieure de la premiere phalange du doigt index.

Les *interoſſeux* du pié ſont des muſcles qui meuvent les orteils, & qui correſpondent exactement à ceux des mains par leur nombre, leur uſage, leur inſertion, avec cette différence qu'ils ſe terminent à la partie poſtérieure des premieres phalanges. *Voy.* INTEROSSEUX *de la main*.

INTEROSSEUX, *ligament*, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

INTERPELLATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une ſommation & requiſition qui eſt faite à quelqu'un par un juge, ſergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque choſe.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité ſur un fait.

Un notaire *interpelle* ceux qui ſont parties dans un acte, de le ſigner.

Un huiſſier *interpelle* ceux auxquels il parle dans ſon exploit, de déclarer leur nom, & de ſigner leur réponſe. Il fait mention qu'ils ont été *de ce interpellés ſuivant l'ordonnance*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'ordonnance de 1661. (*A*)

INTERPOLATION, ſ. f. (*Belles-Lettres*) terme dont ſe ſervent les critiques, en parlant des anciens manuſcrits auxquels on a fait des changemens ou additions poſtérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq regles. Il faut premierement que la piece que l'on veut donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de bonnes preuves que cette piece a été *interpolée*, ou retouchée; 3°. que les *interpolations* conviennent au tems de l'interpolateur; 4°. que ces *interpolations* ne touchent point au fond de la piece, & ne ſoient point ſi fréquentes, qu'elle en ſoit tout-à-fait défigurée; 5°. que les reſtitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reſte de la piece. *Dict. de Trévoux.*

INTERPOLATION *des ſeries*, voyez *l'article* SERIE *ou* SUITE.

INTERPOSITION, ſ. f. (*Aſtron.*) ſituation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipſe de ſoleil ne ſe fait que par l'*interpoſition* de la lune entre le ſoleil & nous, & celle de la lune par l'*interpoſition* de la terre entre le ſoleil & la lune; celles des ſatellites de Jupiter & de Saturne par l'*interpoſition* de Jupiter & de Saturne entre ces ſatellites, *&c.* *Voyez* ECLIPSES. *Chambers.* (*O*)

INTERPOSITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un terme qui eſt ordinairement avec celui de *decret*. On appelle *interpoſition de decret* un jugement rendu avec la partie ſaiſie, qui ordonne que le bien ſaiſi réellement ſera vendu & adjugé par decret. *V.* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

Il y a auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe trouve placé entre deux autres relativement à quelque acte ou diſpoſition.

On appelle auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe préſente pour un autre qui ne veut pas paroître intéreſſé dans l'affaire, comme dans les fideicommis tacites & dans les tranſports qui ſont faits au profit de perſonnes interpoſées, qui prêtent leur nom à quelque perſonne prohibée. (*A*)

INTERPRETATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt l'explication d'une choſe qui paroît ambiguë.

Il y a des actes dont on étend les diſpoſitions par des *interprétations* favorables, tels que les teſtamens & autres actes de derniere volonté.

D'autres où l'on s'attache plus à la lettre, comme dans les contrats & autres actes entre-vifs, ou bien

Digitized by Google

ſi l'on eſt forcé d'en venir à l'*interprétation* de quelque clauſe, elle fait contre ceux qui ne ſe ſont pas expliqués aſſez clairement, *in quorum fuit poteſtate legem apertius dicere.*

En matiere criminelle, l'*interprétation* des faits & des actes ſe fait toujours à la décharge de l'accuſé.

On eſt quelquefois obligé d'*interpréter* certaines lois, ſoit parce que les légiſlateurs n'ont pas prévu tous les cas qui ſe rencontrent, ou parce que les termes de la loi préſentent différens ſens.

Il y a néanmoins une maxime qui veut que l'on ne diſtingue point où la loi n'a pas diſtingué; mais cela s'entend qu'on ne doit point admettre d'exception à la loi, ſans une raiſon particuliere, tirée de la loi même ou du motif ſur lequel elle eſt fondée.

C'eſt donc dans l'eſprit de la loi qu'on doit en chercher l'*interprétation.*

Si la diſpoſition eſt contraire au droit commun, elle ne doit point recevoir d'extenſion d'un cas à un autre, ni d'une perſonne à une autre, ni d'une choſe à une autre.

C'eſt au prince qu'il appartient naturellement d'*interpréter* la loi, *ejus eſt legem interpretari cujus eſt legem condere.* C'eſt une maxime tirée du droit romain.

En France nos Rois ſe ſont toujours réſervé l'*interprétation* de leurs ordonnances.

Charlemagne ayant trouvé la loi des Lombards défectueuſe en pluſieurs points, la réforma en 801, & ajoûta que dans les choſes douteuſes il vouloit que les juges euſſent recours à ſon autorité, ſans qu'il leur fût permis de les décider ſuivant leur caprice.

L'ordonnance de 1667, *tit. 3. art. iij.* veut que, ſi par la ſuite du tems, uſage & expérience, aucuns articles de cette ordonnance ſe trouvoient contre l'utilité ou commodité publique, ou être ſujets à *interprétation*, déclaration ou modération, les cours puiſſent en tout tems repréſenter au roi ce qu'elles jugeront à propos, ſans que, ſous ce prétexte, l'exécution en puiſſe être ſurſiſe.

L'*art. vij.* du même titre porte que, ſi dans le jugement des procès qui ſeront pendans au parlement ou autres cours, il ſurvient quelque doute ou difficulté ſur l'exécution de quelque article des ordonnances, édits, déclarations & lettres, Sa Majeſté défend aux cours de les *interpréter*, mais veut qu'en ce cas elles ayent à ſe retirer par-devers S. M. pour apprendre ſon intention.

Il réſulte de cet article que les cours mêmes ne peuvent *interpréter* la loi, lorſqu'il s'agit de le faire contre les termes & le ſens évident de la loi.

Mais quand l'*interprétation* peut ſe tirer de la loi même, & qu'elle n'a rien de contraire à la loi, les cours font en poſſeſſion de la faire ſous le bon plaiſir de S. M.

Ce pouvoir d'*interpréter* les lois eſt une prérogative qui n'appartient qu'aux juges ſouverains, leſquels repréſentent la perſonne du roi, *& vice ſacrâ principis judicant.* Les juges inférieurs ſont obligés de ſe conformer à la lettre de la loi, ou ſe retirer par-devers M. le chancelier pour ſavoir quelle eſt l'intention du Roi. *Voyez* au code le tit. *de legibus.*

Lorſqu'il y a contrariété entre deux arrêts rendus en des tribunaux, entre les mêmes parties & pour raiſon du même fait, on peut ſe pourvoir en *interprétation* au grand-conſeil.

Mais ſi les deux arrêts ſont émanés du même tribunal, ou que dans un arrêt il ſe trouve deux diſpoſitions qui paroiſſent contraires les unes aux autres, on ne peut pas ſe pourvoir contre de tels arrêts par ſimple requête en *interprétation* d'iceux; c'eſt le cas de ſe pourvoir par requête civile ſuivant l'ordonnance de 1667; & la déclaration du 21 Avril 1671, défend aux parties de ſe pourvoir contre les arrêts par requête en *interprétation*, & aux cours de rétracter les arrêts, & d'en changer les diſpoſitions par maniere d'*interprétation*, ou autre voie.

Cependant s'il ne s'agiſſoit que d'expliquer quelque diſpoſition, & de ſuppléer quelque choſe, ſur quoi l'arrêt auroit omis de prononcer; ſans toucher à ce qui eſt porté par l'arrêt, ni rien ordonner de contraire, on pourroit ſe pourvoir par ſimple requête, & les cours pourroient ainſi ſtatuer ſur ce qui leur ſeroit demandé, de même que le feroient des juges inférieurs, leſquels, après avoir rendu leur jugement, ne peuvent plus le changer, mais bien ſtatuer ſur les nouveaux incidens que l'exécution du jugement fait naître. (*A*)

INTERPRETE, ſ. m. (*Gramm. & Théologie*) celui qui fait entendre les ſentimens, les paroles, les écrits des autres, lorſqu'ils ne ſont pas intelligibles. *Voyez* DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, ſuivant Iſidore, eſt compoſé de la prépoſition *inter* & de *partes*, *l'interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux perſonnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs penſées. D'autres le font venir d'*inter* & de *praſ*, c'eſt-à-dire, *fidejuſſor*, celui qui ſe porte pour caution entre deux perſonnes qui ne s'entendent point.

L'interprétation de l'Ecriture a donné lieu à des grands débats; les Catholiques ſoutiennent qu'elle appartient abſolument à l'Egliſe; que la raiſon peut bien en chercher le ſens, lorſque l'Egliſe n'a rien prononcé, mais qu'elle doit ſe taire dès que cet oracle a parlé. Les Proteſtans veulent que la raiſon ſoit le juge ou l'*interprete* ſouverain des Ecritures, quoique quelques-uns d'entr'eux ayent beaucoup d'égard pour les ſynodes, & d'autres pour l'autorité de la primitive égliſe. Quelques-uns enfin diſent que c'eſt le S. Eſprit qui l'*interprete* à chacun au fond du cœur. C'eſt ce que Boſſuet appelle αὐτοδιδάξις τοῦ πνεύματος. *Voyez* ESPRIT.

Dans la primitive égliſe l'office d'*interprete* étoit une fonction eccléſiaſtique, différente de celle du lecteur: car comme il arrivoit ſouvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue; on n'entendoit pas également la lecture qu'on faiſoit des livres ſacrés; il y avoit dans preſque toutes les égliſes des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le diſcours que l'évêque avoit prononcé. C'eſt ce que les Grecs appelloient ἑρμηνέας. Ainſi dans les égliſes de la Paleſtine où la moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit ſyriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique étoit encore en uſage parmi les uns, tandis que la latine étoit familiere aux autres, il falloit néceſſairement qu'il y eût de ces *interpretes.* Bingham, *orig. eccléſiaſtic. tom. II. lib. III. chap. xiij.* §. 4.

INTERPRETES du droit (*Juriſprud.*) ce ſont les juriſconſultes qui ont commenté les lois romaines. *Voyez ci-devant* INTERPRÉTATION, & *ci-deſſus* JURISCONSULTES. (*A*)

INTERREGNE, ſ. m. (*Droit polit.*) on appelle *interregne* dans un état déja formé, le tems qui s'écoule depuis la mort du roi, juſqu'à l'élection de ſon ſucceſſeur.

Pendant cet intervalle le peuple redevient un corps imparfait, uni ſeulement par l'engagement primordial des états, qui ont jugé néceſſaire de former une ſociété civile.

Cet engagement eſt d'une très-grande force par les ſentimens qu'inſpirent le nom & la vûe d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays: c'eſt par de ſi puiſſans motifs que la nation ſe trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem eum impe-*

Digitized by Google

vio, & en attendant d'entretenir soigneusement la concorde. Il est même bien difficile qu'un peuple, tant soit peu confidérable, qui s'est accru & soutenu long-tems sous une espece de gouvernement, pense à diffoudre le lien de la société, pour redevenir une simple multitude sans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les états policés ont toûjours eu l'attention de désigner d'avance les personnes qui doivent prendre soin de l'administration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'est ainsi qu'en Pologne il est réglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gnesne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorsqu'on n'a pas pris d'avance les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement soit fixe, on y pourvoit d'abord comme on peut, & de cette maniere on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de société civile. *Voyez la Dissertation* de Puffendorf *de interregnis.*

S'il arrivoit néanmoins une chose, qui étoit très-possible dans le commencement, que les états se trouvoient fort petits, s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des peres de famille voulussent rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il semble qu'ils en feroient les maîtres, sans faire tort aux autres; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de société civile, que pour décider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quel qu'il soit, subsiste, son autorité maintient la force de la premiere convention, à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une suite nécessaire de la souveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par provision, il ne reste d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vûe duquel toute société civile se contracte, que la volonté du plus grand nombre. (*D. J.*)

INTERREX, s. m. (*Hist. rom.*) sénateur qui étoit revêtu par élection pour cinq jours de l'autorité suprême, pendant la vacance du trône, & sous la république, dans le cas de quelque anarchie, au défaut d'un dictateur.

Ce nom est proprement latin, mais il faut bien s'en servir dans notre langue puisque nous n'en avons aucun qui lui réponde; gouverneur, régent & même entre-roi, ne rendent point le nom *interex*, & ne peuvent le rendre, attendu la différence de nos gouvernemens avec celui de Rome.

Toutes les fois que dans le commencement de cette république l'élection d'un roi ne se faisoit pas sur le champ, & qu'il y avoit un interregne, le pouvoir passoit entre les mains des sénateurs, qui choisissoient un chef pour gouverner l'état avec toutes les marques de la dignité royale; on appelloit le patricien qui en étoit honoré *interex*. C'étoit lui qui assembloit le peuple pour procéder à l'élection d'un nouveau roi; mais sa charge ne duroit que cinq jours, au bout desquels on en déclaroit un autre, si la vacance du trône n'étoit pas remplie. On disoit déclarer *l'interex* plûtôt qu'élire: le mot consacré étoit, *prodere interregem.*

Il est vrai cependant que les Historiens ne font point d'accord sur la maniere dont les sénateurs distribuerent entr'eux l'exercice de l'autorité suprême, dans l'interregne qui subsista une année entiere après la mort de Romulus. Denys d'Halicarnasse affure que chaque sénateur fut *interex* cinq jours de suite. Tite-Live marque que les sénateurs s'étant partagés en dixaines, chaque dixaine commandoit alternativement durant cinq jours; mais qu'il n'y en avoit qu'un de ces dix qui portât les marques de la souveraineté, & qui fît marcher devant lui les licteurs avec les haches & les faisceaux.

Le commandement de l'armée après la mort de Romulus, fut prolongé pour un an aux consuls, & le sénat nomma pour premier *interex* Cn. Claudius, fils d'Appius. Ce fut fur la fin de cet interregne, que celui qui en fit le dernier la fonction, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui tint ce discours remarquable: «Elisez donc un roi, Ro-«mains, le sénat y consent; & si vous faites choix »d'un prince digne de succéder à Romulus, le sé-»nat le confirmera».

Après l'établissement de la république sous les consuls, quoiqu'il n'y eût plus de rois, on garda le nom & la fonction d'*interrex*; car lorsque les magistrats étoient absens ou morts, qu'ils ne pouvoient tenir les comices, qu'ils avoient abdiqué, qu'il y avoit eu quelque défaut dans leur élection, ou qu'en un mot l'état se trouvoit dans une espece d'anarchie, qui ne demandoit pas néanmoins qu'on vînt à créer un dictateur, on déclaroit un *interex* pris du nombre des patriciens; sa fonction ne duroit comme sous la royauté que cinq jours, au bout desquels on en créoit un autre.

Il convoquoit le sénat par son pouvoir, faisoit assembler le peuple pour l'élection des consuls ou des tribuns militaires lorsqu'ils avoient lieu, & veilloit à ce qu'on y procédât dans les regles.

Pendant le tems de sa charge, tous les magistrats, excepté les tribuns du peuple, déposoient leur autorité. En effet il arriva que l'an 700 de la fondation de Rome, ils s'opposerent si fortement à l'élection des consuls que l'*interrex* ne pouvant les y contraindre, on fut obligé de déclarer Pompée dictateur: c'est-là, je pense, la derniere fois qu'il est parlé de cette magistrature provisionnelle dans l'Histoire romaine. Elle tomba d'elle-même avec la république, quand les empereurs se rendirent maîtres de tout le gouvernement. Voyez si vous voulez, Rosinus, *lib. VII. cap. xvj. Pitisci Lexicon antiq. rom.* & Midleton, *Traité du sénat romain.* (*D. J.*)

INTERROGAT, s. m. (*Jurisprud.*) *terme de palais*, se dit des demandes ou interrogations faites par le juge, ou commissaire député, à un accusé ou à une partie civile, lors d'un interrogatoire. *Voyez* INTERROGATOIRE.

INTERROGATIF, adj. (*Gramm.*) Une phrase est *interrogative*, lorsqu'elle indique de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion: on met ordinairement à la fin de cette phrase un point surmonté d'une sorte de petite *s* retournée en cette maniere (؟); & ce point se nomme aussi point *interrogatif*: par exemple,

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs,
Du faux éclat qui l'environne
Serons-nous toujours éblouïs? Rousseau.

Où fuis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre?
Quoi, filles de David, vous parlez à ce traître?
Racine.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoise aucun terme qui soit proprement *interrogatif*, c'est-à-dire qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allegue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi nous disons bien en françois, *Combien coûte ce livre? Comment vont nos affaires? Où tendent ces discours? Pourquoi sommes nous nés? Quand reviendra la paix? Que veut cet homme? Qui a parlé de la sorte? Sur quoi est fondée*

Digitized by Google

notre eſpérance ? QUEL bien eſt préférable ? Mais nous diſons auſſi ſans interrogation, *je ſais COMBIEN coûte ce livre ; j'ignore COMMENT vont nos affaires ; vous comprenez où tendent ces diſcours ; la religion nous enſeigne POURQUOI nous ſommes nés ; ceci nous apprend QUAND reviendra la paix : chacun devine ce QUE veut cet homme ; perſonne ne ſait QUI a parlé de la ſorte ; vous connoiſſez ſur QUOI eſt fondée notre eſpérance ; cherchons QUEL bien eſt préférable.*

C'eſt la même choſe en latin, ſi l'on excepte la ſeule particule enclitique *ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme *audiſne* ou *audin*, ? (entendez-vous) ? *Voyez* PARTICULE. Elle indique que le ſens eſt *interrogatif* dans la propoſition où elle ſe trouve; mais elle ne ſe trouve pas dans toutes celles qui ſont *interrogatives : Quò te Mœri pedes ? Qui tranſviſti ? Quandùe vixit ? An domicatum eſt ?* &c.

Qu'eſt-ce qui dénote donc ſi le ſens d'une phraſe eſt *interrogatif* ou non ?

1°. Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés *interrogatifs* en eux-mêmes, on y reconnoît ce ſens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & ſe trouvant néanmoins à la tête de la phraſe conſtruite ſelon l'ordre analytique, c'eſt un ſigne aſſuré qu'il y a ellipſe de l'antécédent, & que cet antécédent eſt le complément grammatical d'un verbe auſſi ſous-entendu, qui exprimeroit directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Reprenons les mêmes exemples françois, qui feront aſſez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. *COMBIEN coûte ce livre ?* c'eſt-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre. COMMENT vont nos affaires ?* c'eſt-à dire, *dites-moi comment (ou la maniere ſelon laquelle) vont nos affaires. Où tendent ces diſcours ?* c'eſt-à-dire, *faites-moi connoître le but où (auquel) tendent ces diſcours.* Il en eſt de même des autres ; *pourquoi* veut dire la *raiſon*, la *cauſe*, la *fin pour laquelle* ; *quand*, *le tems auquel ;* avant *que* & *quoi*, on ſous-entend *la choſe* ou un autre antécédent moins vague, indiqué par les circonſtances ; avant *qui*, ſous entendez la perſonne, *l'homme*, &c. *quel*, c'eſt *lequel* dont on a ſupprimé l'article à cauſe de la ſuppreſſion de l'antécédent qui ſe trouve pourtant après ; *quel bien*, c'eſt-à-dire *le bien*, *lequel bien.*

2°. Dans les phraſes où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, la langue françoiſe marque ſouvent le ſens *interrogatif* par un tour particulier. Elle veut que le pronom perſonnel qui indique le ſujet du verbe, ſe mette immédiatement après le verbe, s'il eſt dans un tems ſimple, & après l'auxiliaire, s'il eſt dans un tems compoſé ; & cela s'obſerve lors même que le ſujet eſt exprimé d'ailleurs par un nom ſoit ſimple, ſoit accompagné de modificatifs : *Viendrez-vous ? Avois-je compris ? Serions-nous partis ? Les Philoſophes ont-ils bien penſé ? La raiſon que vous alléguiez auroit-elle été ſuffiſante ?* Il faut cependant obſerver, que ſi le verbe étoit au ſubjonctif, cette inverſion du pronom perſonnel ne marqueroit point l'interrogation, mais une ſimple hypothèſe, ou un deſir dont l'énonciation explicite eſt ſupprimée par ellipſe. *Vinſſiez-vous à bout de votre deſſein*, pour *je ſuppoſe même que vous vinſſiez à bout de votre deſſein. Puiſſiez-vous être content !* pour *je ſouhaite que vous puiſſiez être content.* Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au ſubjonctif, cette inverſion n'eſt pas *interrogative* ; ce n'eſt qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif : *Ainſi conſervons nos droits ; en vain formerions-nous les plus vaſtes projets ; il le ſera, dit-il.*

3°. Ce n'eſt ſouvent que le ton ou les circonſtances du diſcours, qui déterminent une phraſe au ſens *interrogatif* ; & comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'eſt alors le point *interrogatif* qui y décide le ſens de la phraſe. (*B. E. R. M.*)

INTERROGATION, ſ. f. (*Belles-Lettres*) figure de Rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une choſe par forme de queſtion. L'apoſtrophe qu'il ſe fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en pluſieurs occaſions employer cette figure avec avantage. 1°. Quand il parle d'une choſe d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant ſouffrir aucun doute ; 2°. quand il veut montrer les abſurdités où l'on tomberoit en entreprenant de combattre ſes ſentimens ; 3°. lorſqu'il veut démêler les réponſes captieuſes ou les ſophiſmes de ſon adverſaire ; 4°. quand ſouvent preſſé lui-même, il veut à ſon tour preſſer vivement ſon antagoniſte. De ce dernier genre eſt ce bel endroit de l'oraiſon de Ciceron pour Ligarius, où il s'adreſſe avec une impétueuſité, pour ainſi parler foudroyante, à l'accuſateur Tubéron. *Quid enim, Tubero, tuus ille diſtrictus in acie Pharſalicâ gladius agebat ? cujus tantus ille mucro petebat ? Qui ſenſus erat armorum tuorum ? Quæ tua mens ? oculi ? manus ? ardor animi ? Quid cupiebas ? quid optabas ?* Il eſt évident que de pareils traits devoient embaraſſer un homme qui, ayant porté les armes contre Céſar, faiſoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure eſt très-propre à peindre toutes les paſſions vives, mais ſur-tout l'indignation.

Quoi ; Rome & l'Italie en cendres
Me feront honorer Sylla ?
J'admirerai dans Alexandre,
Ce que j'abhorre en Attila ?

INTERROGATOIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commiſſaire délégué pour interroger, fait à une partie au ſujet de certains faits, & les réponſes qui y ſont faites par la partie, pour tirer de la bouche de celui qui eſt interrogé l'éclairciſſement de la vérité, & ſervir de preuve dans la cauſe, inſtance ou procès.

Les *interrogatoires* ſont différens des enquêtes & informations, en ce que ce ſont les parties que l'on interroge ; au lieu que ce ſont les témoins que l'on entend dans une enquête ou information : il eſt même défendu pour les informations d'y faire d'autre interrogation aux témoins que ſur leur nom, ſurnom, qualité ; & s'ils ſont parens, ſerviteurs ou alliés des parties.

On fait des *interrogatoires* en matiere civile & en matiere criminelle.

En matiere civile, les *interrogatoires* s'appellent ordinairement *interrogatoires ſur faits & articles*, lorſqu'ils ſe font ſur des faits & articles ſignifiés par une partie à l'autre. Il ſe fait cependant auſſi d'autres *interrogatoires* ſur le barreau par le juge aux parties qui ſe trouvent préſentes à l'audience, & ſurtout dans les juriſdictions conſulaires où la procédure eſt ſommaire : lorſque l'on eſt en doute de la vérité d'un fait articulé en plaidant, les conſuls ordonnent que la partie qui n'a pas comparu à l'audience ſera ouie par ſa bouche, ainſi qu'il eſt dit en l'*article 4 du tit. 16.* de l'ordonnance du mois d'Avril 1667.

En matiere criminelle, il y a pluſieurs ſortes d'*interrogatoires* ; ſavoir, le premier *interrogatoire* qui ſe fait lorſque l'accuſé eſt decreté ; ceux qui ſe font dans le cours de l'inſtruction lorſqu'il y échet, & le dernier *interrogatoire* qui ſe fait derriere le barreau ou ſur la ſellette.

Interrogatoire ſur faits & articles, eſt un acte qui ſe fait en matiere civile, pour découvrir la vérité des faits articulés par une partie. Ces *interrogatoires* ſe

Digitized by Google

font par le juge ou par un commiſſaire délégué à cet effet : au châtelet de Paris, ce ſont les commiſſaires qui font ces ſortes d'*interrogatoires;* dans les autres tribunaux, on commet un conſeiller qui eſt commiſſaire en cette partie, c'eſt-à-dire pour faire l'*interrogatoire*.

Il eſt permis aux parties de faire interroger, en tout état de cauſe, ſur faits & articles pertinens, concernant ſeulement la matiere dont eſt queſtion par-devant le juge où le différend eſt pendant; & en cas d'abſence de la partie, par-devant le juge qui ſera par lui commis, le tout ſans retardation de l'inſtruction & jugement.

La partie doit répondre en perſonne, & non par procureur ni par écrit; & en cas de maladie ou empêchement légitime, le juge ou commiſſaire doit ſe tranſporter en ſon domicile pour recevoir ſon *interrogatoire*.

Le juge ou commiſſaire après avoir pris le ſerment, reçoit les réponſes ſur chaque fait & article, & peut même d'office *interroger* ſur quelques faits, quoiqu'il n'en ait pas été donné copie, & que l'on appelle par cette raiſon *faits ſecrets*.

Les réponſes doivent être préciſes & pertinentes ſur chaque fait, & ſans aucun terme injurieux ni calomnieux.

La forme pour *interroger* les chapitres, corps & communautés, eſt qu'ils doivent nommer ſyndic, procureur ou officier, pour répondre ſur les faits & articles qui lui auront été communiqués, & à cette fin ils doivent lui donner un pouvoir ſpécial, dans lequel les réponſes ſeront expliquées & affirmées véritables, autrement les faits ſont tenus pour confeſſés & avérés.

On peut auſſi faire *interroger* les ſyndics, procureurs & autres qui ont agi par les ordres de la communauté, ſur les faits qui les concernent en particulier, pour y avoir par le juge tel égard que de raiſon.

Si le tuteur pourſuivi pour les affaires de ſon mineur refuſe de répondre, les faits ne ſont pas tenus pour cela pour confeſſés & avérés au préjudice du mineur.

La partie qui fait faire l'*interrogation* ne peut pas y être préſente.

La procédure que l'on doit tenir pour les *interrogatoires* ſur faits & articles, eſt expliquée dans l'ordonnance de 1667, *tit. 10.*

Interrogatoire derriere le barreau, eſt celui que l'on fait ſubir à un accuſé en préſence de tous les juges, lors du jugement du procès, quand les concluſions & la ſentence dont eſt appel, ne tendent pas à peine afflictive.

Les curateurs & les interpretes ſont toujours interrogés derriere le barreau, quand même les concluſions & la ſentence porteroient peine afflictive contre l'accuſé. *Voyez ci-après* INTERROGATOIRE *en matiere criminelle*, & INTERROGATOIRE *ſur la ſellette*.

Interrogatoire en matiere criminelle, eſt celui que ſubit l'accuſé, tant lorſqu'il eſt arrêté ou decrété, que dans le cours de l'inſtruction s'il y échet, & avant le jugement définitif.

Les accuſés pris en flagrant-délit, peuvent être *interrogés* dans le premier lieu qui ſera trouvé commode.

Ceux qui ſont decrétés doivent être *interrogés* au lieu où ſe rend la juſtice, dans la chambre du conſeil ou de la geole.

Les priſonniers pour crime doivent être *interrogés* inceſſamment, & les *interrogatoires* commencés au plus tard dans les 24 heures après leur empriſonnement, à peine de tous dépens, dommages & intérêts contre le juge qui doit faire l'*interrogatoire*; & faute par lui d'y ſatisfaire, il doit y être procédé par un autre officier ſuivant l'ordre du tableau.

Il eſt défendu aux geoliers & guichetiers de permettre la communication de quelque perſonne que ce ſoit avec les priſonniers detenus pour crime, avant leur *interrogatoire* ni même après, ſi cela eſt ainſi ordonné par le juge.

Le juge doit vacquer en perſonne à l'*interrogatoire*, lequel ne peut en aucun cas être fait par le greffier, à peine de nullité & d'interdiction contre le juge & le greffier, & de 500 livres d'amende contre chacun d'eux.

Les procureurs du roi, ceux des ſeigneurs, & les parties civiles peuvent donner des mémoires aux juges pour *interroger* l'accuſé, tant ſur les faits portés par l'information qu'autres, pour s'en ſervir par le juge comme il avifera.

Les accuſés doivent être *interrogés* chacun ſéparément, ſans aſſiſtance d'autre perſonne que du juge & du greffier; mais au dernier *interrogatoire* tous les juges ſont préſens.

L'accuſé doit prêter ſerment avant d'être *interrogé*, & il en doit être fait mention, à peine de nullité.

De quelque qualité & condition que ſoit l'accuſé, il doit répondre par ſa bouche ſans le miniſtere d'aucun conſeil, lequel ne peut leur être donné, même après la confrontation, nonobſtant tous uſages contraires, ſi ce n'eſt pour crime de péculat, concuſſion, banqueroute frauduleuſe, vol de commis ou aſſociés en affaires de finances ou de banque, fauſſeté de pieces, ſuppoſition de part, & autres crimes où il s'agit de l'état des perſonnes, à l'égard deſquels les juges peuvent ordonner ſi la matiere le requiert, que les accuſés après l'*interrogatoire* communiqueront avec leur conſeil ou leur commis.

Après l'*interrogatoire* les juges peuvent permettre à l'accuſé de conferer avec qui bon leur ſemble.

Les hardes, meubles & autres pieces de conviction doivent être repréſentées à l'accuſé lors de ſon *interrogatoire*, & les papiers & écritures paraphées par le juge & par l'accuſé, après quoi l'*interrogatoire* eſt continué ſur les faits & inductions réſultantes des hardes, meubles & autres pieces, & l'accuſé eſt tenu de répondre ſur le champ, ſans qu'il lui en ſoit donné d'autre communication, ſi ce n'eſt dans les cas mentionnés ci-deſſus de péculat, concuſſion, &c.

Quand l'accuſé n'entend pas la langue françoiſe, l'interprete ordinaire, ou s'il n'y en a point, celui qui eſt nommé d'office par le juge, après avoir prêté ſerment, explique à l'accuſé les *interrogations* qui lui ſont faites par le juge, & à celui-ci les réponſes de l'accuſé. Le tout doit être écrit en françois & ſigné par le juge, l'interprete & l'accuſé, ſinon l'on doit faire mention du refus de ſigner.

La minute de l'*interrogatoire* ne doit contenir aucune rature ni interligne; & ſi l'accuſé fait quelque changement à ſes réponſes, il en doit être fait mention dans la ſuite de l'*interrogatoire*.

A la fin de chaque ſéance de l'*interrogatoire*, on en doit faire lecture à l'accuſé; & le juge & l'accuſé doivent cotter & parapher toutes les pages.

Les commiſſaires au châtelet de Paris peuvent *interroger* pour la premiere fois les accuſés pris en flagrant-délit; les domeſtiques accuſés par leurs maîtres, & ceux contre leſquels il y a decret d'ajournement perſonnel ſeulement.

On peut réitérer l'*interrogatoire* toutes les fois que le cas le requiert.

Chaque *interrogatoire* doit être mis en un cahier ſéparé.

Il eſt défendu à tous juges de rien prendre ni recevoir des priſonniers pour leur *interrogatoire*, ſauf à ſe faire payer de leurs droits par la partie civile, s'il y en a une.

Digitized by Google

Les *interrogatoires* doivent être inceſſamment communiqués au procureur du roi ou du ſeigneur, pour prendre droit par iceux, ou requérir ce qu'il aviſera.

On en donne auſſi communication à la partie civile, de telle nature que ſoit le crime.

L'accuſé d'un crime auquel il n'échet pas peine afflictive, peut prendre droit par les charges après avoir ſubi l'*interrogatoire*. (*A*)

Interrogatoire ſur la ſellette, eſt celui lors duquel les accuſés ſont aſſis ſur une ſellette de bois; au lieu que dans les autres *interrogatoires*, l'accuſé eſt debout derriere le barreau. L'*interrogatoire* ſur la ſellette a lieu devant les premiers juges, lorſque les concluſions du procureur du roi ou du procureur fiſcal, tendent à peine afflictive; & dans les cours, lorſque les ſentences dont eſt appel, ou les concluſions du procureur général tendent pareillement à peine afflictive.

L'*interrogatoire ſur la ſellette* ſubi devant les premiers juges, doit être envoyé en la cour avec le procès quand il y a appel.

Ceux qui ont impétré des lettres de grace, doivent être *interrogés* ſur la ſellette avant le jugement. *Voyez* l'ordonnance de 1670, *titre des interrogatoires, & titre des lettres d'abolition, article* 26. (*A*)

INTER-ROI, ſ. m. (*Hiſt. mod. politique*) c'eſt le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'eſt-à-dire à l'archevêque de Gneſne, lorſque la mort du roi a laiſſé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque ſorte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république jalouſe de ſa liberté. Sa fonction eſt de notifier aux cours étrangeres la vacance du trône; de convoquer la diete pour l'élection d'un nouveau roi; d'expédier des ordres aux généraux, aux palatins, & aux ſtaroſtes, pour veiller à la garde des forteresſes, des châteaux, & des frontieres de la république; de donner des paſſe-ports aux miniſtres étrangers qui ſont chargés de venir négocier, *&c.* Lorſque la diete de Pologne pour l'élection d'un roi eſt aſſemblée, le primat *inter-roi* expoſe à la nobleſſe les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite; il les exhorte à choiſir le plus digne; & après avoir invoqué le ciel, il leur donne ſa bénédiction: après quoi, les nonces procédent à l'élection. Le primat recueille les ſuffrages, il monte à cheval, & demande par trois fois ſi tout le monde eſt content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'effet de quelque acte ou circonſtance qui arrête le cours de la preſcription, ou qui trouble quelqu'un dans ſa poſſeſſion.

Il y a certaines circonſtances, telles que la minorité, qui *interrompent* la preſcription ſans aucun acte judiciaire ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une *interruption* de la poſſeſſion & preſcription, mais bien le trouble de droit, c'eſt-à-dire lorſqu'il y a une demande judiciaire; car un ſimple acte extra-judiciaire ne forme pas une *interruption* civile.

L'action en déclaration d'hypotheque eſt auſſi appellée *interruption*. *Voyez* HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TROUBLE. (*A*)

* INTERRUPTION, (*Belles-Lettres*) figure de Rhétorique, dans laquelle l'orateur ou diſtrait par un ſentiment plus violent, qui s'éleve ſubitement au fond de ſon ame, ou honteux de ce qui lui reſte à dire, s'*interrompt* lui-même & ſe livre à d'autres idées.

Tu veux que je fuie; hé bien, rien ne m'arrête;
Allons, n'envions plus ſon indigne conquête:
Que ſur lui ſa captive étende ſon pouvoir;
Fuyons: mais ſi l'ingrat inſtruit dans ſon devoir,
Si la foi dans ſon cœur retrouvoit quelque place,
S'il venoit à mes piés me demander ſa grace,
Si ſous mes lois, amour, tu pouvois l'engager,
S'il vouloit... mais l'ingrat ne veut que m'outrager!

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force; il eſt impoſſible à la paſſion, lorſqu'elle eſt extrême, de ſuivre un long enchaînement d'idées: le trouble de l'ame paſſe dans le diſcours, & il ſe briſe & ſe découſ.

INTERSECTION, ſ. f. *terme de Géométrie*: on appelle ainſi le point où deux lignes, deux plans, *&c.* ſe coupent l'un ſur l'autre. *Voyez* LIGNE & PLAN.

L'*interſection* mutuelle de deux plans eſt une ligne droite: le centre d'un cercle eſt dans l'*interſection* de deux de ſes diametres; le point central d'une figure réguliere ou irréguliere de quatre côtés, eſt le point d'*interſection* de ſes deux diagonales. *Chambers.* (*E*)

INTERSTICE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie l'*intervalle* de tems que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus ſans obſerver ces *interſtices*, ſont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per ſaltum*.

Pour ſe faire promouvoir aux ordres ſans garder les *interſtices* de droit, il faut obtenir une diſpenſe de Rome, appellée *extra tempora*. (*A*)

INTER-TRANSVERSAIRES, *ou* PETITS TRANSVERSAIRES, (*Anatomie*) nom des muſcles ſitués entre les apophyſes tranſverſes des vertebres: ils viennent de la partie inférieure de l'apophyſe tranſverſe d'une vertebre, & s'inſerent à la partie ſupérieure de l'apophyſe tranſverſe de la vertebre ſuivante.

INTER-TRANSVERSALES DU COU, (*Anat.*) ce ſont certains muſcles ſitués entre les apophyſes tranſverſes des vertebres du cou; ils ſervent aux divers mouvemens de la tête, & ſont de même figure & de même grandeur que les inter-épineux du cou. *Voyez* INTER-ÉPINEUX.

INTERVALLE, ſ. m. (*Gram.*) diſtance, eſpace qui eſt entre deux extrémités de tems ou de lieux. *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne ſignifie autre choſe, ſelon Iſidore, que *ſpatium inter foſſam & murum*, entre le foſſé & le mur: d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appellés *valla*, & l'eſpace d'entre deux, *inter valla*. *Dict. étym. & Chambers.* (*G*)

INTERVALLE, (*Art milit.*) ſe dit dans l'art militaire, de la diſtance ou de l'eſpace qu'on laiſſe ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit auſſi pour exprimer l'eſpace qui eſt entre deux lignes de troupes, ſoit en bataille ou dans le camp. *Voyez* DISTANCE.

Ainſi, lorſque des troupes ſont en bataille, la diſtance d'un bataillon à un autre ſe nomme l'*intervalle des bataillons*. Il en eſt de même pour les eſcadrons, & pour la diſtance de la premiere ligne à la ſeconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des eſcadrons, eſt ordinairement égal au front de ces troupes; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée ſont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir ſe ſoutenir réciproquement. *Voyez* ORDRE DE BATAILLE & ARMÉE.

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des eſcadrons de la premiere & de la ſeconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes ſont ran-

Digitized by Google

gées sur une même & seule ligne sans aucune distance.

2°. Qu'on fasse marcher en avant la moitié, mais de maniere qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exemple à gauche, demeure à la même place ; & que celle qui touche la gauche de celle-ci, s'avance aussi, & ainsi de suite.

Il résultera de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la premiere se trouveront opposés aux troupes de la seconde, & ces *intervalles* seront égaux aux fronts des troupes.

Ces *intervalles* ont pour objet de laisser passer la premiere ligne, si elle se trouve obligée de ployer derriere la seconde sans déranger l'ordre de cette seconde ligne, qui se trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la premiere ligne se rallie ou se réforme à couvert de la seconde. Mais cette considération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes ayent des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui se retire en défordre n'occupe pas le même front, que lorsqu'elle est rangée en ordre de bataille ; ainsi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que son front. Il suit de-là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes ; ils le doivent même, si l'on veut considérer qu'un tout étant d'autant plus solide que toutes ses parties se tiennent ensemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée aura aussi plus de force, lorsque les troupes qui la composent se trouveront moins éloignées ou moins séparées les unes des autres. Cette observation a déja été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puysegur ne prescrit dans son *traité de l'Art de la guerre*, que dix toises pour l'*intervalle* des bataillons, & six toises pour celui des escadrons. Il prétend que ces *intervalles* sont plus que suffisans, & même qu'il seroit à propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'est-à-dire sans *intervalles*. *Voyez* ARMÉE.

A Leuze en 1691, & à Fredelingue en 1702, la cavalerie françoise ou la maison du Roi, battit les ennemis qui étoient rangés en lignes pleines : à Ramilly les lignes pleines des ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la cavalerie françoise ; *» mais ces exemples ne prouvent rien*, dit l'illustre maréchal de Puysegur ; *car outre l'ordre de bataille, il y a d'autres parties qui dans l'action doivent » concourir en même tems pour donner la victoire, & » qui ont manqué à ceux qui avoient l'avantage de la » ligne pleine lorsqu'ils ont été battus par des troupes » rangées avec des* intervalles ».

L'*intervalle* des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toises ; mais dans le combat la seconde ligne doit s'approcher davantage de la premiere, pour être plus à portée de la soutenir.

A l'égard de l'*intervalle* ou de la distance qui est entre les deux lignes du camp, il faut la regler sur la profondeur des camps des bataillons & des escadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toises ; il faut aussi un espace libre en-avant du terrein de la seconde ligne, pour qu'elle puisse s'y porter en bataille. On peut estimer cet espace de 30 toises ou environ : ainsi l'*intervalle* du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la seconde, sera donc d'environ 150 toises, ou trois cent pas ; le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois piés.

INTERVALLE, *en Musique*, est la distance qu'il y a d'un son à un autre, du grave à l'aigu : c'est tout l'espace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. A prendre ce mot en son sens le plus étendu, il est évident qu'il y a une infinité d'*intervalles* : mais comme en Musique, on borne le nombre des sons à ceux qui composent un certain système, on borne aussi par-là le nombre des *intervalles* à ceux que ces sons peuvent former entr'eux. Deforte qu'en combinant deux à deux tous les sons d'un système quelconque, on aura précisément tous les *intervalles* possibles dans ce même système : sur quoi il restera à réduire sous la même espece tous ceux qui se trouveront égaux.

Les anciens divisoient les *intervalles* de leur musique en *intervalles* simples ou diastêmes, & en *intervalles* composés, qu'ils appelloient *systêmes*. *V. ces mots.*

Les *intervalles*, dit Aristoxène, different entre eux en cinq manieres ; 1°. en étendue : un grand *intervalle* differe ainsi d'un plus petit ; 2°. en résonance ou en accord ; & c'est ainsi qu'un *intervalle* consonnant differe d'un dissonnant ; 3°. en quantité, comme un *intervalle* simple d'un *intervalle* composé ; 4°. en genre. C'est ainsi que les *intervalles* diatoniques, chromatiques, & enharmoniques, different entr'eux ; 5°. & enfin, en nature de rapport, comme l'*intervalle* dont la raison peut s'exprimer en nombres, differe d'un *intervalle* irrationnel. Je parlerai en peu de mots de toutes ces différences.

1°. Le plus petit de tous les *intervalles* de Musique, selon Gaudence & Bacchius, est le dièse enharmonique. Le plus grand, à le prendre de l'extrémité aiguë du mode hypermixolydien, jusqu'à l'extrémité grave de l'hypodorien, feroit de trois octaves & un ton ; mais comme il y a une quinte & même une sixte à retrancher, selon un passage d'Adraste, cité par Meibomius, reste la quarte par-dessus le disdiapason, c'est-à-dire la dix-huitieme, pour le plus grand *intervalle* du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs divisoient aussi-bien que nous, tous les *intervalles* en consonnans & dissonans : mais leur division n'étoit pas la même que la nôtre. *Voyez* CONSONNANCE. Ils subdivisoient encore les *intervalles* consonans en deux especes, sans y compter l'unisson qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de sons, & dont l'*intervalle* est nul. La premiere espece étoit l'antiphonie ou opposition de sons qui se faisoit à l'octave ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une replique du même son, mais pourtant avec opposition du grave à l'aigu. La seconde espece étoit la paraphonie ou surabondance de son, sous laquelle on comprenoit toute consonance autre que l'octave, tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne sont ni unissonnans ni dissonans.

3°. Quand les Grecs parlent de leurs diastêmes ou *intervalles* simples, il ne faut pas prendre ce terme absolument à la rigueur ; car le dieſe même n'étoit pas selon eux exempt de composition ; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique : par exemple, le demiton est une *intervalle* simple dans le genre chromatique & dans le diatonique, & composé dans l'enharmonique ; le ton est composé dans le chromatique, & simple dans le diatonique ; & le diton même, ou la tierce majeure qui est composée dans le diatonique, est incomposée dans l'enharmonique. Ainsi ce qui est systême dans un genre, peut être diastême dans l'autre, & réciproquement.

4°. Sur les genres, divisez successivement le même tétracorde, selon le genre enharmonique, selon le diatonique & selon l'enharmonique, vous aurez trois accords différens, qui, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les compositions & combinaisons qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles*, qui vous en donneront une multitude d'autres ; si vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmonique & dans le chromatique mol d'Aristoxène, vous aurez d'un côté un quart ou trois douziemes de ton, & de l'autre un tiers ou quatre douziemes ; or il est évident que les deux cordes aigues de

Digitized by Google

de ces deux *intervalles* ſeront entr'elles un *intervalle* qui ſera la différence des deux précédens, ou la douzieme partie d'un ton.

5. Cet article me mene à une petite digreſſion. Les Ariſtoxeniens prétendoient avoir bien ſimplifié la Muſique par leurs diviſions égales des *intervalles*, & ſe moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me ſemble cependant que toute cette prétendue ſimplicité n'étoit guère que dans les mots, & que ſi les Pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la Muſique, ils auroient bientôt fermé la bouche à leurs adverſaires.

Pythagore n'avoit point imaginé les rapports des ſons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que tenir regiſtre de ſes obſervations. Ariſtoxène, incommodé de tous ces calculs, bâtit dans ſa tête un ſyſtême tout différent, & comme s'il avoit pu changer la nature à ſon gré, pour avoir ſimplifié les mots, il crut avoir ſimplifié les choſes; mais il n'en étoit pas ainſi. Comme les rapports des conſonnances étoient ſimples, ces deux Philoſophes étoient d'accord là-deſſus. Ils l'étoient même ſur les premieres diſſonances, car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte; mais comment déterminer déjà cette différence autrement que par le calcul? Ariſtoxène partoit pourtant de-là, & ſur ce ton, dont il ſe vantoit d'ignorer le rapport, il bâtiſſoit, par des additions & des retranchémens, toute ſa doctrine muſicale. Qu'y avoit-il de plus aiſé que de lui montrer la fauſſeté de ſes opérations, & de les comparer avec la juſteſſe de celles de Pythagore? Mais, auroit-il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers, cela eſt plutôt fait que tous vos *comma*, vos *limma*, vos *apotomes*. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais dites-moi, comment les prenez-vous ces moitiés & ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit ſur ſon monocorde. Hé bien, eût dit Pythagore, entonnez-moi juſte le quart d'un ton. Si l'autre eut été aſſez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajoûté, maintenant entonnez-moi le tiers de ce même ton; puis prouvez-moi que vous avez fait exactement ce que je vous ai demandé: car cela eſt indiſpenſable pour la pratique de vos genres. Ariſtoxène l'eût mené apparemment à ſon monocorde. Si l'autre lui eût encore demandé: mais eſt-il bien diviſé votre monocorde? montrez moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes ſervi: comment êtes-vous venu à bout d'y prendre le quart ou le tiers d'un ton? J'avoue qu'il m'eſt impoſſible de voir ce qu'il auroit eu à répondre: car de dire que l'inſtrument avoit été accordé ſur la voix, outre que c'eût été faire le cercle vicieux, cela ne pouvoit jamais convenir à Ariſtoxène, puiſque lui & ſes ſectateurs convenoient qu'il falloit exercer long-tems la voix avec un inſtrument de la derniere juſteſſe, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol, & du genre enharmonique.

Tous les *intervalles* de Pythagore ſont rationnels, & déterminés dans toute leur juſteſſe avec la derniere préciſion; mais les moitiés, les tiers & les quarts de ton d'Ariſtoxène bien examinés, ſe trouvent être des rapports incommenſurables qu'on ne peut déterminer; des *intervalles* qu'on ne peut accorder qu'avec le ſecours de la Géométrie. C'eſt donc avec raiſon que ſans être dupes des termes ſpécieux des Ariſtoxéniens, Nicomaque, Boëce, & pluſieurs autres hommes ſavans en Muſique, ont préféré des calculs faciles & juſtes, à des figures embrouillées & toujours infidelles dans la pratique.

Il faut remarquer que ces raiſonnemens qui conviennent à la muſique des Grecs, ne ſerviroient pas également pour la nôtre, parce que tous les ſons de notre ſyſtême s'accordent par des conſonnances, ce qui ne pouvoit ſe faire également dans le leur, que pour le ſeul genre diatonique.

Il s'enſuit de tout ceci qu'Ariſtoxène diſtinguoit avec raiſon les *intervalles* en rationnels & irrationnels, puiſque, quoiqu'ils fuſſent tous rationnels dans le ſyſtême de Pythagore, la plûpart des diſſonances étoient irrationnelles dans le ſien.

Dans la muſique moderne on conſidere les *intervalles* de pluſieurs manieres; ſavoir, ou généralement comme l'eſpace ou la diſtance quelconque des deux ſons qui compoſent *l'intervalle*, ou ſeulement comme celles de ces diſtances qui peuvent ſe noter, ou enfin comme celles qu'on peut exprimer en notes ſur des degrés différens. Selon le premier ſens, toute raiſon numérique ou ſourde peut exprimer un *intervalle* muſical. Tel eſt le comma; tels ſont les dièſes d'Ariſtoxène. Le ſecond s'applique aux ſeuls *intervalles* reçûs dans le ſyſtême de notre muſique, dont le moindre eſt le ſemi-ton mineur, exprimé ſur le même degré par un dièſe ou par un bémol. *Voyez* SEMI-TON. Le troiſieme ſens ſuppoſe néceſſairement quelque différence de poſition, c'eſt-à-dire, un ou pluſieurs degrés entre les deux ſons qui forment l'*intervalle*. C'eſt le dernier ſens que ce mot reçoit dans la pratique, de ſorte que deux *intervalles* égaux, tels que ſont la fauſſe quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, ſi l'un a plus de degrés que l'autre.

Nous diviſons, comme faiſoient les anciens, les *intervalles* en conſonnant & diſſonans. Les conſonnances ſont parfaites ou imparfaites. *Voyez* CONSONNANCE. Les diſſonances ſont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* diſſonans par leur nature, ſavoir la ſeconde & la ſeptieme, en y comprenant leurs octaves ou repliques; mais toutes les conſonnances peuvent devenir diſſonances par accident.

De plus, tout *intervalle* eſt ſimple ou redoublé. L'*intervalle* ſimple eſt celui qui eſt renfermé dans les bornes de l'octave; tout *intervalle* qui excede cette étendue, eſt redoublé, c'eſt-à-dire, compoſé d'une ou pluſieurs octaves, & de l'*intervalle* ſimple dont il eſt la replique.

Les *intervalles* ſimples ſe peuvent encore diviſer en directs & renverſés. Prenez pour direct un *intervalle* ſimple quelconque; ſon complément à l'octave en eſt toujours le renverſé, & réciproquement.

Il n'y a que ſix eſpeces d'*intervalles* ſimples, dont trois ſont les complémens des trois autres à l'octave, & par conſéquent auſſi leurs renverſés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs la ſeconde, la tierce & la quarte; & pour leurs renverſemens, la ſeptieme, la ſixte & la quinte. Que les derniers ſoient directs, les autres ſeront renverſés; tout eſt réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajoûter l'unité au nombre des degrés qui le compoſent; ainſi l'*intervalle* d'un degré donnera la ſeconde, de deux la tierce, de quatre la quinte, de ſept l'octave, de neuf la dixieme, *&c.* Mais ce n'eſt pas aſſez pour bien déterminer un *intervalle*, car ſous le même nom il peut être majeur ou mineur, juſte ou faux, diminué ou ſuperflu.

Les conſonnances imparfaites & les deux diſſonances naturelles peuvent être majeures ou mineures, ce qui, ſans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un ſemi-ton. Que ſi d'un *intervalle* mineur on ôte encore un ſemi-ton, il devient *diminué*; ſi l'on augmente d'un ſemi-ton un *intervalle* majeur, il devient *ſuperflu*.

Les conſonnances parfaites ſont invariables par leur nature; quand leur *intervalle* eſt ce qu'il doit être, elles s'appellent *juſtes*: que ſi l'on vient à alté-

Digitized by Google

rer cet *intervalle* d'un ſemi-ton; la conſonnance s'appelle *fauſſe*, & devient diſſonnance ſuperflue, ſi le ſemi-ton eſt ajoûté; diminuée, s'il eſt retranché. On donne mal-à-propos le nom de fauſſe quinte à la quinte diminuée; c'eſt prendre le genre pour l'eſpece.

Voici une table générale de tous les *intervalles* ſimples, praticables dans la Muſique.

L'intervalle exprimé en notes.		*Nom de l'intervalle.*	*Degrés qu'il contient.*	*Valeur en tons & ſemi-tons.*	*Rapports juſtes.*
Ut dièſe	*ré* bémol	ſeconde diminuée	1	0	375 — 384
Si	*ut*	ſeconde mineure	1	1 ſemi-ton	15 — 16
Ut	*ré*	ſeconde majeure	1	1 ton	8 — 9
Ut	*ré* dièſe	ſeconde ſuperflue	1	1 ton & demi	64 — 75
Si	*ré* bémol	tierce diminuée	2	1 ton	125 — 144
Mi	*ſol*	tierce mineure	2	1 ton & demi	5 — 6
Ut	*mi*	tierce majeure	2	2 tons	4 — 5
Fa	*la* dièſe	tierce ſuperflue	2	2 tons & demi	96 — 125
Ut dièſe	*fa*	quarte diminuée	3	2 tons	75 — 96
Ut	*fa*	quarte juſte	3	2 tons & demi	3 — 4
Ut	*fa* dièſe	triton	3	3 tons	32 — 45
Fa dièſe	*ut*	fauſſe quinte	4	3 tons	45 — 64
Ut	*ſol*	quinte juſte	4	3 tons & demi	2 — 3
Ut	*ſol* dièſe	quinte ſuperflue	4	4 tons	16 — 25
La dièſe	*fa*	ſixte diminuée	5	3 tons & demi	125 — 192
Mi	*ut*	ſixte mineure	5	4 tons	5 — 8
Sol	*ſi*	ſixte majeure	5	4 tons & demi	3 — 5
Ré bémol	*ſi*	ſixte ſuperflue	5	5 tons	72 — 125
Ré dièſe	*ut*	ſeptieme diminuée	6	4 tons & demi	75 — 128
Mi	*ré*	ſeptieme mineure	6	5 tons	5 — 9
Ut	*ſi*	ſeptieme majeure	6	5 tons & demi	8 — 15
Sol bémol	*ſa* dièſe	ſeptieme ſuperflue	6	6 tons	192 — 375
Ut	*ut*	octave	7	6 tons	1 — 2

Il faut remarquer que ce que les harmoniſtes appellent *ſeptieme ſuperflue* n'eſt qu'une véritable ſeptieme majeure avec un accompagnement particulier, la propre ſeptieme ſuperflue n'ayant pas lieu dans l'harmonie.

On obſervera auſſi que la plûpart de ces rapports peuvent ſe déterminer de pluſieurs manieres; nous avons préféré la plus ſimple & celle qui donne les moindres nombres.

Pour compoſer ou redoubler un de ces *intervalles* ſimples, il ſuffit d'y ajoûter l'octave autant de fois qu'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel *intervalle*, il faut ajoûter au nom de l'*intervalle* ſimple autant de fois ſept qu'on y a ajoûté d'octaves. Réciproquement pour connoître le ſimple d'un *intervalle* redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejetter ſept autant de fois qu'on le peut; le reſte donnera le nom de l'*intervalle* ſimple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte doublée, c'eſt-à-dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave? ajoûtez 7 à 5, vous aurez 12: la quinte redoublée eſt donc une douzieme. Pour trouver le ſimple d'une douzieme, rejettez 7 autant que vous le pourrez de ce nombre 12, le reſte 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conſéquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raiſon ſimple autant de fois qu'on ajoûte d'octaves, & l'on aura la raiſon de l'*intervalle* compoſé; ainſi 2. 3. étant la raiſon de la quinte, 1. 3. ou 2. 6. ſera celle de la douzieme, *&c.* ſur quoi l'on doit bien prendre garde qu'en termes de Muſique, compoſer ou redoubler un *intervalle*, ce n'eſt pas l'ajouter à lui-même, mais c'eſt y ajoûter l'octave, le triple, c'eſt en ajoûter deux, *&c.*

Je dois avertir ici que tous les *intervalles* exprimés dans ce Dictionnaire, par les noms des notes qui les forment, doivent toûjours ſe compter du grave à l'aigu, & non de l'aigu au grave; c'eſt-à-dire, par exemple, que cet *intervalle*, *re ut*, n'eſt pas une ſeconde, mais une ſeptieme. (*S*)

INTERVENTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'un tiers ſe rend partie dans une conteſtation qui étoit déja pendante entre d'autres perſonnes.

On peut *intervenir* ſoit en premiere inſtance, ou en cauſe d'appel.

L'*intervention* ſe forme par requête; on y explique les moyens ſur leſquels on ſe fonde pour être reçu partie *intervenante*, & dans les concluſions on demande acte de ce que, pour moyens d'*intervention*, on emploie le contenu en la dite requête.

Si l'*intervention* eſt réguliere, le juge reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & lui donne acte des moyens portés par ſa requête, & faiſant droit ſur ſon *intervention*, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, ſelon que l'*intervention* eſt bien ou mal fondée.

Si l'*intervention* n'eſt pas recevable, ou qu'elle ſoit mal fondée, on déclare l'*intervenant* non recevable en ſon *intervention*, ou bien on l'en déboute.

Quand l'affaire eſt appointée, on répond la requête d'*intervention* d'une ordonnance de *viennent*, en conſéquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger ſi l'*intervention* ſera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'*intervention*, & reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & pour faire droit ſur l'*intervention*, on appointe les parties en droit & joint. (*A*)

Intervention en faits de contrats, eſt la préſence d'une perſonne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier ſoit comme caution ou autrement. (*A*)

INTER-VERTEBRAUX, (*Anatomie*) nom des muſcles ſitués entre les vertebres. Ils viennent de la partie latérale du corps d'une vertebre, & s'inſérent obliquement à la partie poſtérieure de la vertebre ſupérieure voiſine.

INTERULA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'eſt la même choſe que l'hypocamiſum, l'épophorion ou la ſubucula. On l'appelloit *monoloris*, *diloris*, *penteloris*, ſelon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit au bas de ce vêtement de deſſous une frange; on voyoit l'*interula*, ſi on levoit la tunique.

Digitized by Google

INTESTAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'il n'y a point de teſtament, ou que celui qui a été fait n'eſt pas valable.

Décéder *inteſtat*, c'eſt lorſqu'on décéde dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle ſucceſſion *ab inteſtat* celle qui ſe trouve ouverte, ſans que le défunt ait fait aucun teſtament valable.

L'héritier *ab inteſtat* eſt celui qui recueille la ſucceſſion en vertu de la loi, & non en vertu d'un teſtament. (*A*)

INTESTIN, adj. (*Phyſ.*) ſignifie la même choſe qu'*intérieur*, c'eſt-à-dire, qui exiſte, ou qui ſe paſſe au-dedans.

Mouvement inteſtin ſe dit du changement de place entre les parties conſtituantes de quelque corps ou maſſe que ce ſoit, ſans que la maſſe totale change de place.

Les Carteſiens ſuppoſent un mouvement *inteſtin* pour expliquer la fluidité. *V.* FLUIDITÉ. *Chambers.*

INTESTINS, *en termes d'Anatomie*, ſont des parties creuſes, membraneuſes & cylindriques, qui s'étendent depuis l'orifice droit de l'eſtomac juſqu'à l'anus, au moyen deſquelles le chyle paſſe dans les veines lactées, & les excrémens ſe vuident. *Voyez* VISCERE, CHYLE, CHYLIFICATION, *&c.*

Les *inteſtins* ne paroiſſent être qu'une continuation du ventricule, car ils ont le même nombre de tuniques, & ſont conſtruits de la même maniere que lui. Ils aboutiſſent par différentes circonvolutions & inflexions à l'anus, par lequel ils déchargent les excrémens. *Voyez* ESTOMAC.

Ils ſont, après qu'on les a ſéparés du meſentere auquel ils adherent, d'une longueur fort conſidérable, ordinairement ſix fois auſſi longs que le corps qui les porte; & quoiqu'ils ne paroiſſent être qu'un tuyau continu, néanmoins comme leur grandeur, leur figure & leur épaiſſeur varient, on les diviſe généralement en gros & en gréles, & chacun de ceux ci en trois autres. Les *inteſtins* gréles ſont le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ileum*; & les gros le *cæcum*, le *colon*, & le *rectum*.

Il a ont tous en commun une eſpece de mouvement vermiculaire, qui commence à l'eſtomac, & qui ſe continue dans toute leur longueur, auquel on donne le nom de *mouvement périſtaltique*. C'eſt pour faciliter ce mouvement, qu'ils ſont tous humectés d'une grande quantité de graiſſe, principalement les gros, dont la ſurface étant un peu plus inégale, & le contenu moins fluide que celui des gréles, ont beſoin d'en avoir un peu plus pour être plus gliſſans. *Voyez nos Planches d'Anatomie*, *Voyez* auſſi PÉRISTALTIQUE.

Des *inteſtins* gréles le premier eſt le *duodenum* qui s'étend depuis le pilore juſqu'à l'extrémité des vertebres du dos du côté droit, & ſe termine à l'endroit où les *inteſtins* forment le premier angle; il a environ douze pouces de longueur, d'où il ſemble avoir tiré ſon nom; il s'en faut de beaucoup que cette meſure ſoit exacte, & que cet *inteſtin* ait cette longueur; il reçoit l'ouverture du conduit choliduque & du pancréatique, qui y conduiſent la bile & le ſuc pancréatique, qui s'y mêlent avec le chyle. *Voyez* DUODENUM.

Le ſecond eſt le *jejunum* qui tire ſon nom de ce qu'il eſt ordinairement plus vuide que les autres, ce qui peut venir, tant de la fluidité du chyle qui eſt beaucoup plus grande dans cet *inteſtin* que dans aucun de ceux qui le ſuivent, que de ſa capacité qui étant plus grande que celle du *duodenum*, laiſſe plus aiſément paſſer la matiere, & peut-être auſſi de l'irritation que ſouffre cet *inteſtin* de l'acrimonie de la bile, qui ſe vuide dans les *inteſtins* un peu au-deſſus de l'origine de celui-ci, & qui eſt cauſe en partie qu'il ne retient pas les matieres; néaumoins il peut ſe faire que le grand nombre des veines lactées dont cet *inteſtin* abonde plus qu'aucun autre, facilite la deſcente des matieres qui ſont ici privées de leurs parties les plus fluides. Cet *inteſtin* occupe preſque toute la région ombilicale, & a ordinairement douze ou treize palmes de longueur.

L'*ileum*, qui eſt le troiſieme des *inteſtins* gréles, eſt ſitué ſous l'ombilic, & remplit l'eſpace qui eſt entre les os des iles par ſes plis & ſes circonvolutions. Il eſt le plus long de tous les *inteſtins*, car on lui donne vingt-une palmes de longueur; mais cette meſure eſt aſſez arbitraire, parce que les Anatomiſtes ne conviennent point de l'endroit où le *jejunum* finit, & où l'*ileum* commence, ce qui importe très-peu. La tunique interne de ces deux *inteſtins* eſt extrêmement ridée, & l'on a cru que les plis lâches du dernier ſont en quelque ſorte l'office de valvules, ce qui les a fait appeller *valvules conniventes*. Elles ſont formées, comme dans l'eſtomac, par la tunique interne qui eſt beaucoup plus grande que l'externe.

Des gros *inteſtins*, le premier eſt le *cæcum* qui s'inſére latéralement dans l'extrémité ſupérieure du colon; il n'eſt point percé à ſon autre extrémité, mais il reſſemble au doigt d'un gant; il a trois ou quatre pouces de longueur. On ne ſait point encore quel eſt ſon uſage; quelques Anatomiſtes modernes croient que ce nom ne lui convient point, & prétendent qu'il eſt différent du *cæcum* des anciens, qui, ſuivant eux, n'eſt autre que cette partie ſphérique du colon, qui tient immédiatement à l'*ileum*, ce qui fait qu'ils lui ont donné le nom d'*appendice vermiculaire*. Le *cæcum*, ou l'appendice eſt à proportion beaucoup plus groſſe dans les enfans que dans les adultes, & dans pluſieurs animaux bien plus petite que dans l'homme, & elle tient, par l'extrémité qui eſt fermée, au rein droit. *Voyez* CÆCUM.

Le *colon* qui vient après, eſt le plus conſidérable des gros *inteſtins*; il a la même origine que le *cæcum*, & s'attache avec lui au rein droit. Il s'avance de-là vers le foie, où il eſt quelquefois attaché à la véſicule du fiel, qui lui communique une teinture jaune en cet endroit. De-là l'arc du colon ſe porte devant la grande convexité de l'eſtomac, quelquefois plus bas, & vient s'attacher à la rate par des membranes extrêmement minces; il paſſe enſuite par deſſus le rein gauche, où ſa cavité ſe trouve quelquefois très-reſſerrée, juſqu'au bas de l'os des iles, d'où il remonte à la partie ſupérieure de l'*os ſacrum*, où après avoir formé les contours de l'x romaine, il vient aboutir au *rectum*. A l'endroit où l'*ileum* s'unit au colon, on trouve une valvule formée par l'allongement de la tunique interne à l'*ileum*, qui ſemblable au doigt d'un gant dont on a coupé l'extrémité, pend dans la cavité du colon, & empêche le retour des excrémens, quoiqu'elle ſoit quelquefois inutile pour cet uſage, comme il arrive dans le *miſerere*. On y remarque un grand nombre de cellules ou cavités diſtinctes, leſquelles ſont formées par le reſſerrement de l'*inteſtin* par deux ligamens ou trouſſeaux de fibres membraneux, d'environ un doigt de large, qui s'étendent à l'oppoſite l'un de l'autre le long de l'*inteſtin* qu'ils entourent par intervalle, & le font reſſembler à un verre dont les incorporateurs ſe ſervent pour mêler l'huile & le vinaigre.

Le dernier des *inteſtins* & le *rectum*, qui s'étend depuis l'*os ſacrum* juſqu'à l'*anus*, & qui eſt ſans celules. Il eſt attaché à l'*os ſacrum* & au coccyx par le moyen du péritoine, au col de la veſſie dans les hommes, au vagin dans les femmes, auquel il tient fortement par une ſubſtance membraneuſe; il eſt preſque impoſſible de diſtinguer la ſubſtance du va-

Digitized by Google

gin de celle de l'*intestin*. Sa longueur eſt ordinairement d'une palme & demie ou deux, & ſa largeur de trois doigts. Son extrémité à laquelle on donne le nom d'*anus* eſt munie de quatre muſcles; ſavoir, de deux *ſphinctters* & de deux *releveurs*, dont on peut voir la deſcription en leur place.

On trouve encore dans les *inteſtins* un grand nombre de glandes, qui forment dans les grêles comme autant de grappes de raiſin; elles ſont très-petites dans ces derniers, & on les diſtingueroit à peine ſi elles ne formoient pluſieurs amas. Elles ſont plus groſſes dans les gros *inteſtins*, & diſperſées, & on leur donne le nom de *glandes ſolitaires*, malgré leur nombre, qui eſt très-conſidérable: ces glandes déchargent une liqueur dans les *inteſtins*; mais on ne ſait ſi elle ſert à quelque choſe de plus qu'à les lubrifier & à délayer les matieres qu'ils contiennent, quoique ce ſoit par ces glandes que ſe fait la plus grande partie de la décharge que l'on a ſouvent occaſion d'obſerver dans les diarrhées extraordinaires, ou dans l'adminiſtration des cathartiques.

Les *inteſtins* reçoivent du ſang des arteres méſentériques, lequel retourne par les veines méſaraïques: mais le *duodenum* reçoit une branche d'artere de la cœliaque, qu'on appelle *duodenale*, à laquelle répond une veine de même nom, qui ramene pareillement le ſang dans la veine porte. Le *rectum* en reçoit d'autres, auxquelles on donne le nom d'*hémorroïdales*; ſavoir, l'interne de la méſentérique inférieure, & l'externe de l'hypogaſtrique, avec des veines correſpondantes qui ont le même nom, & qui aboutiſſent auſſi à la veine porte. Ces vaiſſeaux fourniſſent aux *inteſtins* une infinité de ramifications, & varient ſouvent dans pluſieurs ſujets de même eſpece. Il s'en faut de beaucoup auſſi qu'ils ayent une apparence uniforme dans les animaux de différente eſpece. Les *inteſtins* reçoivent leurs nerfs de ceux de l'eſtomac; il leur en vient auſſi du grand *plexus* méſentérique, qui donne des branches à tous les *inteſtins*. Les autres vaiſſeaux des *inteſtins* ſont les conduits lymphatiques & les veines lactées. *Voyez* LACTÉE & CONDUIT LYMPHATIQUE.

INTESTINALE, FIEVRE, (*Médec.*) *febris inteſtinalis*, nom donné par Heiſter à une eſpece particuliere de fievre que quelques-uns nomment mal-à-propos *méſentérique*, & que Sydenham appelle *febris nova*. Elle n'eſt cependant pas nouvelle dans le monde. C'eſt une fievre aiguë, toujours accompagnée de diarrhée ſalutaire, & qu'il eſt dangereux d'arrêter; cette fievre n'étoit pas inconnue à Hippocrate, aux Grecs des derniers âges, à Celſe, & parmi les modernes à Daret, Sennett, Foreſtus, Riverius, Etmuller, Baglivi, Stahl, Hoffman, & Lanciſi; mais ils en ont parlé imparfaitement à tous égards.

La plupart d'entr'eux l'ont miſe au rang des fievres malignes, à cauſe de la violence de ſes ſymptomes naturels, ou occaſionnés par un mauvais traitement; mais c'eſt plutôt une ſorte de fievre diarrhérique, dont le ſiege eſt dans les *inteſtins*, ou du moins dont la matiere eſt plus convenablement & plus ſûrement évacuée par cette voie que par toute autre.

Les ſymptomes ordinaires caractériſtiques de cette eſpece de fievre, ſont de fréquens friſſons, qui reviennent irrégulierement par intervalles au commencement de la maladie; la langue eſt teinte de ſalerés d'un jaune noirâtre; les hypochondres ſont diſtendus, & ſouvent douloureux; le malade éprouve de fréquens tremblemens en dormant; la tête & le col ſouffrent auſſi; la diarrhée d'une très-mauvaiſe odeur, accompagne toujours cet état; les urines ſont troubles, & dépoſent un ſédiment bourbeux.

A ces ſymptomes, ſe joignent quelquefois de violentes anxiétés, de grandes douleurs d'eſtomac, d'hypochondres, une vive chaleur interne, des tremblemens convulſifs, des ſoubreſauts de tendons, la proſtration des forces, le hoquet, les ſueurs froides, & autres triſtes préſages de la mort.

La méthode curative rejette les échauffans, les ſudorifiques, les cathartiques, & même les diaphorétiques; elle adopte les minoratifs, qui opérent ſans violence & ſans irritation, elle exige les boiſſons délayantes, lubréfiantes, adouciſſantes, d'orge, de gruau, d'avoine & autres ſemblables, le nitre, les acéſcens tirés des végétaux, & de leurs graines. Les émétiques ſont néceſſaires, lorſque des envies de vomir accompagnent le cours de ventre. En un mot, il faut détacher, évacuer, & corriger entierement les humeurs dépravées qui ſe portent dans l'eſtomac & dans les entrailles: mais comme la cure de cette maladie eſt la même que celle des fievres cathartiques & ſtercorales, *voyez* ces deux mots, où nous ſommes entrés dans de plus grands détails. (*D. J.*)

INTHRONISATION, ſ. f. (*Gram. & Hiſt.*) l'entrée d'un prélat en poſſeſſion de ſon ſiege épiſcopal. Il y avoit autrefois en orient des droits d'*inthroniſation*; c'étoient des bourſes d'argent qui ſe diſtribuoient au patriarche qui avoit nommé & aux évêques qui avoient célébré la conſécration. Le concile de Latran tenu en 1179 abolit cette ſimonie.

Inthroniſation ſe dit encore d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un roi; c'eſt le moment où le ſouverain couronné ſe place ſur le throne. La priere qui ſe fait alors, eſt appellée le diſcours de l'*inthroniſation*.

INTIENGA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) petit animal quadrupede, qui ſe trouve en Afrique & ſur-tout dans le royaume de Congo. Sa peau eſt ſi belle & tacherée de couleurs ſi vives, qu'il n'eſt permis qu'aux rois de Congo, aux princes de la famille royale & aux grands que le roi veut diſtinguer, de porter cette fourrure. Ce monarque en fait des préſens aux autres princes ſes vaſſaux, qui s'en trouvent très-honorés. Cet animal vit toujours ſur les arbres, & meurt peu après avoir mis pié à terre.

INTIMATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procédure à quelqu'un; mais il ſe prend plus ordinairement pour l'exploit d'aſſignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cauſe devant les premiers juges, pour voir reformer la ſentence par le juge ſupérieur.

Suivant l'ancien ſtyle qui eſt encore uſité dans quelques provinces, on écrivoit *ô intimation* pour dire *avec intimation*.

Folle intimation, c'eſt lorſqu'un *intime* fut un appel quelqu'un qui n'a pas été partie dans la ſentence.

L'ordonnance de 1667 porte que les *folles intimations* ſeront vuidées par l'avis d'un ancien avocat. *Voyez* le *tit. 6. art. 4. Voyez ci-après* INTIMÉ. (*A*)

INTIME, adj. (*Gram.*) il ſe dit au phyſique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il eſt ſynonyme à *étroit* & *profond*. Ils ſont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'eſt-à-dire qu'ils n'ont rien de caché ni de ſecret l'un pour l'autre. Il eſt encore relatif à l'intérieur. C'eſt quelquefois un titre; un conſeiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj. (*Juriſprud.*) eſt celui au profit duquel a été rendue la ſentence dont eſt appel, & qui en ſoutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui ſignifie *déclarer* & *dénoncer*, parce qu'anciennement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir ſoutenir le bien jugé de la ſentence, & on *intimoit* la partie, c'eſt-à-dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujour-

Digitized by Google

d'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais ſeulement la partie qui a obtenu gain de cauſe, cependant le nom *d'intimé* eſt demeuré à cette partie.

Dans les appels comme d'abus des ſentences rendues à la requête du promoteur, on *intime* l'évêque; & dans un appel ordinaire d'une ſentence rendue à la requête d'un procureur fiſcal, on *intime* le ſeigneur.

En procès par écrit, c'eſt à l'*intimé* à rapporter la groſſe de la Sentence; mais dans les appellations verbales, c'eſt à l'appellant.

A la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant ſe met en face des préſidens; celui de l'*intimé* eſt près du banc des conſeillers-clercs; cependant la place de l'appellant eſt regardée comme la premiere, & lui eſt donnée parce que c'eſt lui qui ſaiſit la cour; c'eſt pourquoi quand un prince du ſang ou un duc & pair eſt *intimé*, & que l'appellant n'eſt pas du même rang, l'avocat de l'*intimé* prend la place où ſe met ordinairement celui de l'appellant, qui eſt ce que l'on appelle *in loco majorum.*

On appelle *ſollement. intimé* celui qui eſt *intimé* ſur un appel, quoique la ſentence n'ait pas été tendue avec lui. *Voyez ci-devant* INTIMATION. (*A*)

* INTIMIDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger ſimulé; par des menaces fétieuſes ou feintes. On *intimide* aiſément des ames foibles. Il n'eſt guere moins facile de jetter la frayeur dans ceux qui ont l'imagination vive. Ils voyent tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils ſont doués d'un grand jugement, l'impreſſion paſſe, leur ame ſe raſſure, & ils n'en ſont que plus fermes. En effet, quelle ſeconſſe plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue? quels ſpectres à leur préſenter plus effrayans que ceux qu'ils ſe ſont faits!

INTITULÉ, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie le titre & les qualités d'un acte: on dit *l'intitulé d'un inventaire*, c'eſt-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précede la deſcription des effets. (*A*)

INTOLERANCE, ſ. f. (*Morale*) Le mot *intolérance* s'entend communément de cette paſſion féroce qui porte à haïr & à perſécuter ceux qui ſont dans l'erreur. Mais pour ne pas confondre des choſes fort diverſes, il faut diſtinguer deux ſortes d'*intolérance*, l'eccléſiaſtique & la civile.

L'*intolérance* eccléſiaſtique conſiſte à regarder comme fauſſe toute autre religion que celle que l'on profeſſe, & à le démontrer ſur les toits, ſans être arrêté par aucune terreur, par aucun reſpect humain, au hafard même de perdre la vie. Il ne s'agira point dans cet article de cet héréſi me qui a fait tant de martyrs dans tous les ſiecles de l'égliſe.

L'*intolerance* civile conſiſte à rompre tout commerce & à pourſuivre, par toutes ſortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penſer ſur Dieu & ſur ſon culte, autre que la nôtre.

Quelques lignes détachées de l'Ecriture-ſainte, des peres, des conciles, ſuffiſoient pour montrer que l'*intolérant* pris en ce dernier ſens, eſt un méchant homme, un mauvais chrétien, un ſujet dangereux, un mauvais politique, & un mauvais citoyen.

Mais avant que d'entrer en matiere, nous devons dire, à l'honneur de nos Théologiens catholiques, que nous en avons trouvé pluſieurs qui ont ſouſcrit, ſans la moindre reſtriction, à ce que nous allons expoſer d'après les autorités les plus reſpectables.

Tertullien dit apolog. ad ſcapul. *Humani juris & naturalis poteſtatis eſt unicuique quod putaverit, colere; nec alii obeſt aut prodeſt alterius religio. Sed nec religionis eſt cogere religionem quæ ſponte ſuſcipi debeat, non vi; cum & hoſtiæ ab animo lubenti expoſtulentur.*

Voilà ce que les chrétiens foibles & perſécutés repréſentoient aux idolâtres qui les traînoient aux pieds de leurs autels.

Il eſt impie d'expoſer la religion aux imputations odieuſes de tyrannie, de dureté, d'injuſtice, d'inſociabilité, même dans le deſſein d'y ramener ceux qui s'en ſeroient malheureuſement écartés.

L'eſprit ne peut acquieſcer qu'à ce qui lui paroît vrai; le cœur ne peut aimer que ce qui lui ſemble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il eſt foible; un martyr, s'il eſt courageux. Foible ou courageux, il ſentira l'injuſtice de la perſécution & s'en indignera.

L'inſtruction, la perſuaſion & la priere, voilà les ſeuls moyens légitimes d'étendre la religion.

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, eſt impie.

Tout moyen qui réveille les paſſions & qui tient à des vûes intéreſſées, eſt impie.

Tout moyen qui relache les liens naturels & éloigne les peres des enfans, les freres des freres, les ſœurs des ſœurs, eſt impie.

Tout moyen qui tendroit à ſoulever les hommes, à armer les nations & tremper la terre de ſang, eſt impie.

Il eſt impie de vouloir impoſer des lois à la conſcience, regle univerſelle des actions. Il faut l'éclairer & non la contraindre.

Les hommes qui ſe trompent de bonne foi ſont à plaindre, jamais à punir.

Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaiſe foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.

Si l'on rompt le lien avec celui qu'on appelle impie, on rompra le lien avec celui qu'on appellera avare, impudique, ambitieux, colere, vicieux. On conſeillera cette rupture aux autres, & trois ou quatre *intolérans* ſuffiront pour déchirer toute la ſociété.

Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui penſe autrement que nous, on pourra diſpoſer de ſa tête, parce qu'il n'y a point de limites à l'injuſtice. Ce ſera ou l'intérêt, ou le fanatiſme, ou le moment, ou la circonſtance qui décidera du plus ou du moins de mal qu'on ſe permettra.

Si un prince infidele demandoit aux miſſionnaires d'une religion *intolérante* comment elle en uſe avec ceux qui n'y croient point, il faudroit ou qu'ils avouaſſent une choſe odieuſe, ou qu'ils mentiſſent, ou qu'ils gardaſſent un honteux ſilence.

Qu'eſt-ce que le Chriſt a recommandé à ſes diſciples en les envoyant chez les nations? eſt-ce de tuer ou de mourir? eſt-ce de perſécuter ou de ſouffrir?

Saint Paul écrivoit aux Theſſaloniciens: *ſi quelqu'un vient vous annoncer un autre Chriſt, vous propoſer un autre eſprit, vous prêcher un autre évangile, vous le ſouffrirez. Intolerans*, eſt-ce ainſi que vous en uſez même avec celui qui n'annonce rien, ne propoſe rien, ne prêche rien?

Il écrivoit encore: *Ne traitez point en ennemi celui qui n'a pas les mêmes ſentimens que vous, mais avertiſſez-le en frere. Intolérans*, eſt-ce là ce que vous faites?

Si vos opinions vous autoriſent à me haïr, pourquoi mes opinions ne m'autoriſeront-elles pas à vous haïr auſſi?

Si vous criez, c'eſt moi qui ai la vérité de mon côté, je crierai auſſi haut que vous, c'eſt moi qui ai la vérité de mon côté; mais j'ajouterai: & qu'importe qui ſe trompe ou de vous ou de moi, pourvu que la paix ſoit entre nous? Si je fuis aveugle, faut-il que vous frappiez un aveugle au viſage?

Si un *intolérant* s'expliquoit nettement ſur ce qu'il eſt, quel eſt le coin de la terre qui ne lui fût fermé?

Digitized by Google

& quel eſt l'homme ſenſé qui oſât aborder le pays qu'habite l'*intolérant* ?

On lit dans Origene, dans Minutius-Felix, dans les peres des trois premiers ſiecles : *la religion ſe perſuade & ne ſe commande pas. L'homme doit être libre dans le choix de ſon culte ; le perſécuteur fait haïr ſon Dieu ; le perſécuteur calomnie ſa religion.* Dites-moi ſi c'eſt l'ignorance ou l'impoſture qui a fait ces maximes?

Dans un état *intolérant*, le prince ne ſeroit qu'un bourreau aux gages du prêtre. Le prince eſt le pere commun de ſes ſujets; & ſon apoſtolat eſt de les rendre tous heureux.

S'il ſuffiſoit de publier une loi pour être en droit de ſévir, il n'y auroit point de tyran.

Il y a des circonſtances où l'on eſt auſſi fortement perſuadé de l'erreur que de la vérité. Cela ne peut être conteſté que par celui qui n'a jamais été ſincerement dans l'erreur.

Si votre vérité me proſcrit, mon erreur que je prends pour la vérité, vous proſcrita.

Ceſſez d'être violens, ou ceſſez de reprocher la violence aux Payens & aux Muſulmans.

Lorſque vous haïſſez votre frere, & que vous prêchez la haine à votre prochain, eſt-ce l'eſprit de Dieu qui vous inſpire?

Le Chriſt a dit : *mon royaume n'eſt pas de ce monde*; & vous, ſon diſciple, vous voulez tyranniſer ce monde !

Il a dit, *je ſuis doux & humble de cœur*; êtes vous doux & humble de cœur?

Il a dit : *bienheureux les débonnaires, les pacifiques, & les miſéricordieux.* Sondez votre conſcience, & voyez ſi vous méritez cette bénédiction; êtes vous débonnaire, pacifique, miſéricordieux?

Il a dit, *je ſuis l'agneau qui a été mené à la boucherie ſans ſe plaindre*; & vous êtes tout prêt à prendre le couteau du boucher, & à égorger celui pour qui le ſang de l'agneau a été verſé.

Il a dit, *ſi l'on vous perſécute, fuyez*; & vous chaſſez ceux qui vous laiſſent dire, & qui ne demandent pas mieux que de paître doucement à côté de vous.

Il a dit : *vous voudriez que je fiſſe tomber le feu du ciel ſur vos ennemis : vous ne ſavez quel eſprit vous anime*; & je vous le répete avec lui, *intolérans*, vous ne ſavez quel eſprit vous anime.

Ecoutez S. Jean : *mes petits enfans, aimez vous les uns les autres.*

Saint Athanaſe; *s'ils perſécutent, cela ſeul eſt une preuve manifeſte qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu. C'eſt le propre de la piété, non de contraindre, mais de perſuader, à l'imitation du Sauveur, qui laiſſoit à chacun la liberté de le ſuivre. Pour le diable, comme il n'a pas la vérité, il vient avec des haches & des coignées.*

Saint Jean Chriſoſtome : *Jeſus-Chriſt demande à ſes diſciples s'ils veulent s'en aller auſſi; parce que ce doivent être les paroles de celui qui ne ſait point de violence.*

Salvien : *Ces hommes ſont dans l'erreur, mais ils y ſont ſans le ſavoir. Ils ſe trompent parmi nous, mais ils ne ſe trompent pas parmi eux. Ils s'eſtiment ſi bons catholiques qu'ils nous appellent hérétiques. Ce qu'ils ſont à notre égard, nous le ſommes au leur; ils errent, mais à bonne intention. Quel ſera leur ſort à venir? il n'y a que le grand juge qui le ſache. En attendant, il les tolere.*

S. Auguſtin : *Que ceux là vous maltraitent, qui ignorent avec quelle peine on trouve la vérité, & combien il eſt difficile de ſe garantir de l'erreur. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne ſavent pas combien il eſt rare & pénible de ſurmonter les phantomes de la chair. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne ſavent pas combien il faut gémir & ſoupirer pour comprendre quelque choſe de Dieu. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne ſont point tombés dans l'erreur.*

S. Hilaire. *Vous vous ſervez de la contrainte dans une cauſe où il ne faut que la raiſon; vous employez la force où il ne faut que la lumiere.*

Les conſtitutions du pape S. Clément. *Le Sauveur a laiſſé aux hommes l'uſage de leur libre arbitre, ne les puniſſant pas d'une mort temporelle, mais les aſſignant en l'autre monde, pour y rendre compte de leurs actions.*

Les peres d'un concile de Tolede. *Ne faites à perſonne aucune ſorte de violence, pour l'amener à la foi; car Dieu fait miſéricorde à qui il veut, & il endurcit qui il lui plaît.*

On rempliroit des volumes de ces citations trop oubliées des chrétiens de nos jours.

S. Martin ſe repentit toute ſa vie d'avoir communiqué avec des perſécuteurs d'hérétiques.

Les hommes ſages ont tous deſapprouvé la violence que l'empereur Juſtinien fit aux Samaritains.

Les écrivains qui ont conſulté les loix pénales contre l'incrédulité, ont été déteſtés.

Dans ces derniers tems l'abolgiſſe de la révocation de l'édit de Nantes, a paſſé pour un homme de ſang, avec lequel il ne falloit pas partager le même toît.

Quelle eſt la voie de l'humanité? eſt-ce celle du perſécuteur qui frappe, ou celle du perſécuté qui ſe plaint?

Si un prince incrédule a un droit inconteſtable à l'obéiſſance de ſon ſujet, un ſujet mécroyant a un droit inconteſtable à la protection de ſon prince. C'eſt une obligation réciproque.

Si le prince dit que le ſujet mécroyant eſt indigne de vivre, n'eſt-il pas à craindre que le ſujet ne dîte que le prince infidele eſt indigne de régner? *Intolérans*, hommes de ſang, voyez les ſuites de vos principes & frémiſſez-en. Hommes que j'aime, quels que ſoient vos ſentimens, c'eſt pour vous que j'ai recueilli ces penſées que je vous conjure de méditer. Méditez-les, & vous abhorrerez un ſyſtême atroce qui ne convient ni à la droiture de l'eſprit ni à la bonté du cœur.

Opérez votre ſalut. Priez pour le mien, & croyez que tout ce que vous vous permettrez au-delà eſt d'une injuſtice abominable aux yeux de Dieu & des hommes.

INTOLÉRANT, ſ. m. (*Morale*) L'*intolérant* ou le perſécuteur, eſt celui qui oublie qu'un homme eſt ſon ſemblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la ſienne. La religion ſert de prétexte à cette injuſte tyrannie, dont l'effet eſt de ne pouvoir ſouffrir une façon de penſer différente de la ſienne, tandis que ſa véritable ſource vient de l'aveuglement, de la préſomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle eſt ſi grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici bas le repos, doit ſans-ceſſe prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne ſont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zelés ne ſont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des états doivent tenir pour bons ſujets tous les habitans pacifiques. Un ſeul eſt notre docteur, ſavoir Jeſus-Chriſt, & nous ſommes tous freres, dit l'Ecriture. (*D. J.*)

L'*intolérant* doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui ſacrifie l'eſprit & les préceptes de ſa religion à ſon orgueil; c'eſt le téméraire qui croit que l'arche doit être ſoutenue par ſes mains; c'eſt preſque toujours un homme ſans religion, & à qui il eſt plus facile d'avoir du zele que des *mœurs*. *Voyez* INTOLÉRANCE & TOLÉRANCE.

* INTONATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action d'entonner; faire l'*intonation* d'un chant, c'eſt le commencer & donner le ton ſur lequel il doit être

Digitized by Google

pourſuivi. *Voyez* ENTONNER & TON. *Intonation* ſe prend encore dans un autre ſens: on dit d'un muſicien, qu'il a l'*intonation* juſte, lorſqu'il exécute avec préciſion les intervalles de la muſique. La juſteſſe de l'*intonation* dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTRA-COSTAUX, *en Anatomie*, ſont des muſcles qui paroiſſent auſſi-tôt qu'on a enlevé la pleure; ils ſont ſix, ſept, huit ou neuf de chaque côté, & naiſſent auprès de la tubérosité des côtes: ils montent obliquement & finiſſent à la premiere côte qui leur eſt ſupérieure, ou à la ſeconde; on les appelle les *intra-coſtaux* de Vetheyen, & les *ſous-coſtaux* de M. de Winslow. *Voyez* SOUS-COSTAUX.

INTRADOS, (*Coupe des pierres*) *Voyez* DOELE.

* INTRADUISIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut traduire. Un auteur eſt *intraduiſible*, lorſqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la même idée, ou préciſément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur.

* INTRAITABLE, adj. (*Gram.*) Un homme eſt *intraitable* lorſque la dureté de ſon caractere, la férocité de ſon eſprit, l'inflexibilité de ſon humeur, la fierté rude de ſes mœurs repouſſent tous ceux qui ont à traiter, agir, ou converſer avec lui. Les honneurs & la richeſſe rendent quelquefois *intraitables*. La maladie en fait autant.

* INTRANT, ſ. m. (*Litt.*) c'eſt celui qui eſt choiſi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrans*, parce qu'il y a quatre nations dans l'univerſité: ce ſont ces vocaux qui font le recteur; ils votent en particulier. Lorſque leurs voix ſont partagées, c'eſt le recteur en exercice qui débarte.

INTRÉPIDITÉ, ſ. f. (*Morale*) L'*intrépidité* eſt une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-deſſus des troubles, des deſordres, & des émotions que la vûe des grands périls pourroit exciter en elle; & c'eſt par cette force que les héros ſe maintiennent en un état paiſible, & conſervent l'uſage libre de leur raiſon dans les accidens les plus ſurprenans & les plus terribles.

L'*intrépidité* doit ſoutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la ſeule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui eſt néceſſaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrépide* & le furieux il n'eſt de différence viſible que la cauſe qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on achetteroit encore trop cher par un ſimple deſir, ſacrifiera ſes amuſemens, ſa tranquillité, ſa vie même. L'autre au contraire connoît le prix de ſon exiſtence, les charmes du plaiſir, & la douceur du repos: il y renoncera cependant pour affronter les hazards, les ſouffrances, & la mort même, ſi la juſtice & ſon devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui eſt plus chere que ſa vie, que ſes plaiſirs & ſon repos; mais c'eſt le ſeul avantage qu'il préfere à tous ceux-là.

Un moyen propre à redoubler l'*intrépidité*, c'eſt d'être homme de bien. Votre conſcience alors vous donnant une douce ſécurité ſur le ſort de l'autre vie, vous en ferez plus diſpoſé à faire, s'il en eſt beſoin, le ſacrifice de celle-ci. « Dans une bataille, » dit Xenophon, ceux qui craignent le plus les dieux, » ſont ceux qui craignent le moins les hommes ».

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un ſcélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger: choiſiſſez.

INTRIGUE, ſ. f. (*Morale*) conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des graces, des honneurs, par la cabale & le manege. C'eſt la reſſource des ames foibles & vicieuſes, comme l'eſcrime eſt le métier des lâches.

INTRIGUE, (*Belles-Lettres*) aſſemblage de pluſieurs evenemens ou circonſtances qui ſe rencontrent dans une affaire, & qui embarraſſent ceux qui y ſont intéreſſés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, ſuivant Nonius, de *trix*, entrave qui vient du grec θρὶξ, *cheveux: quod pullos gallinaceos involvant & impediant capilli*. Tripand adopte cette conjecture, & aſſure que ce mot ſe dit proprement des poulets qui ont les piés empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec ου, θριξ, *cheveux*.

Intrigue, dans ce ſens, eſt le nœud ou la conduite d'une piece dramatique, ou d'un roman, c'eſt-à-dire, le plus haut point d'embarras où ſe trouvent les principaux perſonnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines perſonnes, & par la rencontre de pluſieurs événemens fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. *Voyez* NŒUD.

Il y a toujours deux deſſeins dans la tragédie, la comédie ou le poëme épique. Le premier & le principal eſt celui du héros; le ſecond comprend tous les deſſeins de ceux qui s'oppoſent à ſes prétentions. Ces cauſes oppoſées produiſent auſſi des effets oppoſés, ſavoir, les efforts du héros pour l'exécution de ſon deſſein, & les efforts de ceux qui lui font contraires.

Comme ces cauſes & ces deſſeins font le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en ſont le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poëme; elle dure autant de tems que l'eſprit du lecteur eſt ſuſpendu ſur l'événement de ces efforts contraires. La ſolution ou dénouement commence, lorſque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. *Voyez* ACTION, FABLE, *&c.*

Homere & Virgile ont diviſé en deux chacun de leurs trois poëmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La premiere partie de l'iliade eſt la colere d'Achille, qui veut ſe venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troïens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui ſe donne en l'abſence d'Achille, & conſiſte d'une part dans la réſiſtance d'Agamemnon & des Grecs; & de l'autre, dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de ſe reconcilier. Les pertes des Grecs & le deſeſpoir d'Agamemnon diſpoſent au dénouement, par la ſatisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offres d'Agamemnon, qui feules avoient été ſans effet, levent cette difficulté, & font le dénouement de la premiere partie. Cette même mort eſt auſſi le commencement de la ſeconde partie, puiſqu'elle fait prendre à Achille le deſſein de ſe venger d'Hector; mais ce héros s'oppoſe à ce deſſein, & cela forme la ſeconde *intrigue*, qui comptend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans ſon poëme le même partage qu'Homere. La premiere partie eſt le voyage & l'arrivée d'Enée en Italie; la ſeconde eſt ſon établiſſement. L'oppoſition qu'il eſſuie de la part de Junon dans ces deux entrepriſes, eſt le nœud général de l'action entiere.

Quant au choix du nœud & à la maniere d'en faire le dénouement, il eſt certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du ſujet du poëme. Le P. le Boſſu donne trois manieres de former le nœud d'un poëme; la premiere eſt celle dont nous venons de parler; la ſeconde eſt priſe de la fable & du deſſein du poëte; la troiſieme conſiſte à former le nœud, de telle ſorte que le dénouement en ſoit une ſuite naturelle. *Voyez* CATASTROPHE & DÉNOUEMENT.

Digitized by Google

Dans le poëme dramatique, l'*intrigue* consiste à jetter les spectateurs dans l'incertitude sur le sort qu'auront les principaux personnages introduits dans la scene; mais pour cela elle doit être naturelle, vraisemblable & prise, autant qu'il se peut, dans le fond même du sujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraisemblable; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'esprit ce trouble qu'exige l'action théatrale, n'y porte au contraire que la confusion & l'obscurité, & c'est ce qui arrive immanquablement, lorsque le poëte multiplie trop les incidens; car ce n'est pas tant le surprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occasions, que le vraisemblable; or rien n'est plus éloigné de la vraisemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'est tout au plus supposée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine se passer en une semaine, ou en un mois. Dans la chaleur de la représentation ces surprises multipliées plaisent pour un moment, mais à la discussion on sent qu'elles accablent l'esprit, & qu'au fond le poëte ne les a imaginées que faute de trouver dans son génie les ressources propres à soutenir l'action de sa piece par le fond même de sa fable. De-là tant de reconnoissances, de déguisemens, de suppositions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne suit les pieces qu'avec une extrême contention d'esprit; le poëte dramatique doit à la vérité conduire son spectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il est encore également vrai que c'est par les larmes, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises & par l'horreur, qu'il doit le mener jusqu'à la catastrophe; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidens, les reconnoissances & les autres machines de cette nature, pour former leur *intrigue*? L'action de Phedre marche sans interruption, & roule sur le même intérêt, mais infiniment simple, jusqu'au troisieme acte où l'on apprend le retour de Thesée. La présence de ce prince, & la priere qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les esprits en suspens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquiétant dont tous les cœurs sont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le secret du grand-prêtre sur le dessein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empressement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu, conduisent & arrêtent comme par degré l'action principale, sans qu'il soit besoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cinna, dans Rodogune, & dans toutes les meilleures pieces de Corneille, que l'*intrigue* est aussi simple dans son principe, que féconde dans ses suites. 2°. Elle doit naître du fond du sujet autant qu'il se peut; car lorsque la fable ou le morceau d'histoire que l'on traite, fournit naturellement les incidens & les obstacles qui doivent contraster avec l'action principale, qu'est-il besoin de recourir à des épisodes qui ne font que la compliquer, ou partager & refroidir l'intérêt? *Princip. pour la lect. des Poetes. tom. II.*

INTRINSEQUE, adj. (*Gramm.*) ou appartenant à toute la substance du corps; c'est ainsi qu'il faut l'entendre dans les phrases de philosophes, où il est joint à *vertu*, à *qualité*, & où il est vuide d'idée.

Il a un sens plus déterminé dans les cas où il est appliqué à la valeur des objets; ainsi la valeur *intrinseque* d'un bijou d'or, c'est la matiere même, sans aucun égard à la façon. La valeur *intrinseque* d'une piece de monnoye, c'est le métal considéré relativement au grain de fin, & non au travail.

Ainsi la valeur *intrinseque* est celle des choses indépendamment de nos conventions, de nos caprices, de nos idées, *&c.*

INTRODUCTEUR des AMBASSADEURS, (*Hist. cérémoniale*) *legatorum admissioni praefectus*; c'est celui qui, entr'autres fonctions de sa charge, reçoit & conduit les ministres étrangers dans la chambre de leurs majestés & des enfans de France; ils s'adressent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de savoir au sujet du cérémonial.

Cette charge n'est établie dans ce royaume que de la fin du dernier siecle, & dans la plupart des autres cours, elle est confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeller *admissionales*, les *introducteurs des ambassadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troisieme siecle: Lampride dit d'Alexandre qui monta sur le trône en 208: *quod salutaretur quasi unus de senatoribus, patente velo, admissionalibus remotis.* Il en est fait mention dans le code Théodosien, ainsi que dans Ammian Marcellin, *lib. XV. cap. v*, où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Corippus, *lib. III. de laudib. Justini*, qui fut élu empereur en 518, donne à cet officier le titre de *magister*.

Uti latus princeps solium conscendit in altum,
Membraque purpureâ praecessus veste locavit,
Legatos . . . . jussos intrare magister.
(*D. J.*)

INTRODUCTIF, adj. (*Jurisprud.*) se dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une contestation. On l'appelle *exploit introductif*, ou *la demande introductive*, parce que c'est ce qui a introduit la contestation. (*A*)

INTRODUCTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *commencement*; quand on dit depuis l'*introduction* de l'instance, c'est depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire. (*A*)

INTRONATI, (*Hist. litteraire*) nom d'une académie de Sienne en Italie. *Voyez* ACADEMIE.

Les membres de cette académie se contenterent d'établir à sa naissance six lois fondamentales fort courtes: 1°. prier; 2°. étudier; 3°. se réjouir; 4°. n'offenser personne; 5°. ne pas croire légerement; 6°. laisser dire le monde.

INTRUS, adject. (*Jurisprud.*) est celui qui s'est emparé de quelque bien sans titre légitime.

Ce terme est principalement usité en matiere bénéficiale, pour exprimer celui qui s'est mis en possession d'un bénéfice par voie de fait, sans institution légitime & canonique, ou sans avoir observé les formalités requises, par exemple s'il n'a pas obtenu le *visa*.

Cette possession vicieuse est qualifiée d'*intrusion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'*intrus* de posséder le bénéfice. (*A*)

INTUITIF, adject. (*Théolog.*) il se dit de la vision ou connoissance claire & distincte d'une chose. Les Théologiens prometent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils font du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la vision *intuitive* de la majesté de Dieu, & la connoissance des mysteres de la religion.

INTUS SUSCEPTION, s. f. (*Physique*) *Voyez* JUXTA-POSITION.

INVALIDE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut valoir. On dit, cette seule phrase marque que cet homme ne jouissoit pas de sa raison quand il a fait son testament, & elle suffit pour le rendre *invalide*. Voilà une de ces circonstances sur lesquelles il a été impossible de

Digitized by Google

de statuer par la loi : le jugement de l'invalidité est en pareil cas tout abandonné au bon sens du juge.

INVALIDE, *f. m.* (*Art milit.*) c'est dans le militaire un officier ou un soldat, qui ne peut plus servir par son âge ou par ses blessures, & qui a été reçu à l'hôtel des *invalides*. *Voyez* HOSTEL DES INVALIDES.

INVALIDES, *Hôtel des* (*Géog.*) vaste bâtiment à l'extrémité de Paris, où le roi loge & entretient quantité d'officiers & de soldats estropiés, qui ne sont plus en état de servir. Ce palais est une des institutions de Louis XIV. que plusieurs nations ont imité. Plus de deux mille soldats & un grand nombre d'officiers y peuvent trouver une consolation dans leur vieillesse, & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins. Ce fut en 1671 que l'on jetta les fondemens de cet édifice dans la plaine de Grenelle assez près de la riviere : l'autel & la chapelle sont magnifiques.

La voûte du sanctuaire offre des ouvrages de Noël Coypel, au sujet du mystere de la Trinité & de l'Assomption de la sainte Vierge. Les douze apôtres peints sur la premiere voûte du dôme, sont de Jouvenet ; la Gloire & les Evangélistes de la seconde voûte, sont de la Fosse ; les quatre chapelles dédiées aux quatre peres de l'Eglise latine, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin & saint Grégoire, sont ornées de tableaux de la main des Boulogne & de Corneille, qui représentent les principales actions de la vie du saint, dont l'enlevement au ciel se voit dans le fond de la voûte. Toutes ces peintures sont à fresque, & très estimées.

Mais je n'entrerai pas dans les détails, on les trouvera dans Piganiol de la Force, & le reste les engloutira. (*D. J.*)

INVALIDITÉ, *s. f.* (*Gramm. Jurisprud.*) qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontre l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonstration.

* INVARIABLE, adj. (*Gramm.*) qui n'est point sujet au changement : il se prend au physique & au moral. On dit sa santé est *invariable*. Le cours des astres est *invariable*. Cela n'est pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application de ce terme à l'homme l'est bien moins encore. Il n'y a personne qui soit *invariable* dans ses opinions, dans ses jugemens, dans ses sentimens. L'*invariabilité* absolue ne convient qu'à Dieu, & à la matiere en général, si toutefois il y a quelque chose de réel à quoi ce mot abstrait puisse convenir ; c'est une question qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en présente au premier coup d'œil.

* INVASION, *s. f.* (*Gramm. & Art milit.*) c'est l'action violente & subite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invasion* vient d'*envahir*. Les colonies descendues du nord ont *envahi* ces provinces plus d'une fois.

INVECTIVE, *s. f.* (*Gramm. & Morale*) discours injurieux & violent adressé à quelque personne. Il ne faut point *invectiver*. Il usoit d'*invectives* contre les absens. Il se dit aussi des choses ; tous nos écrivains modernes *invectivent* contre le luxe ; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité ; mais on les laisse dire : on n'en est pas moins fastueux ni plus croyans.

INVENTAIRE, *s. m.* (*Jurisprud.*) signifie en général un état & une description de quelque chose.

On fait un *inventaire* des titres d'un trésor ou chartrier ; ces sortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une maniere authentique, ou simplement comme actes privés.

Inventaire d'une succession, est une énumération & une description des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un defunt.

Il est quelquefois précédé d'une apposition de scellé ; mais on peut aussi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de scellé.

Entre majeurs cet acte peut de leur consentement être fait sous signature privée.

Mais lorsqu'il y a des mineurs ou des absens, ou que l'on veut s'en servir contre des tiers, il doit être fait solemnellement & par des officiers publics.

A Paris on prend deux notaires ; hors de Paris il suffit d'un notaire & deux témoins.

Dans quelques endroits ce sont les juges ou des commissaires qui ont droit de faire les *inventaires* solemnels.

L'*inventaire* est un acte conservatoire, qui se fait pour constater les biens & droits d'une succession ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt ; tels que le survivant des conjoints, les héritiers du prédécédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquisition des parties, aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, si ce n'est dans le cas où le roi ou le public y seroient intéressés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt ; mais par le dernier réglement, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'instruire des forces de la succession, & déterminer ensuite la qualité qu'ils doivent prendre.

L'ordonnance donne à la veuve & aux héritiers trois mois pour faire *inventaire*, & quarante jours pour délibérer, c'est-à-dire que pendant ce tems on ne peut pas les forcer de prendre qualité, mais on provoque quelquefois ce délai selon les circonstances ; & quand on n'est pas poursuivi pour prendre qualité, on peut en tout tems faire *inventaire* ; il est cependant beaucoup mieux de le faire le plus-tôt qu'il est possible, & même quand il y a des absens ou des créanciers, de faire mettre le scellé afin de prévenir tout soupçon de recelé & divertissement.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers présomptifs*, ou d'*habiles à se dire & porter héritiers* ; & la veuve *habile à se dire & porter commune*. Cependant quand on est bien sûr de l'état d'une succession ou communauté de biens, & que l'on est déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité sans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il est quelquefois libre de faire *inventaire* ou non, mais il y a des cas où il est nécessaire ; savoir,

1°. Lorsqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*.

2°. Quand le survivant des conjoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

1°. Quand il y a des mineurs, il est à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas du don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le survivant de faire *inventaire*.

5°. Lorsqu'il y a des effets mobiliers substitués, dont il doit être fait emploi.

Lorsqu'il y a un exécuteur testamentaire, c'est à sa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'*inventaire* se fait au lieu du domicile du défunt, s'il y a des meubles ailleurs, on les fait inventorier par les officiers du lieu, à moins que l'*inventaire* ne soit commencé à Paris, auquel cas les commissaires & notaires qui font l'*inventaire*, peuvent le continuer par droit de suite par-tout où il y a des meubles.

Digitized by Google

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie seroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & ſi c'eſt devant ou après-midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y ſont préſens doivent ſigner ſur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une eſpece de préface qu'on appelle l'*intitulé* qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquiſitions; enſuite on énonce les meubles, la vaiſſelle d'argent, les titres & papiers.

Il eſt d'uſage de faire priſer les meubles par un huiſſier ou par des experts à meſure qu'on les inventorie, cependant il y a des endroits où l'on ne fait pas de priſée.

On range les titres & papiers par liaſſe & par cotte & on les déſigne de même dans l'*inventaire*.

Les dettes actives & paſſives doivent auſſi être déclarées.

Le ſurvivant des pere & mere qui eſt tuteur de ſes enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'eſt-à-dire avec le ſubrogé tuteur ou curateur des mineurs, dont la fonction ne conſiſte qu'à aſſiſter à l'*inventaire*.

On fait ordinairement clorre l'*inventaire* en juſtice trois mois après qu'il eſt parachevé. Cette formalité eſt néceſſaire dans quelques coutumes pour empêcher la continuation de communauté; dans celles qui n'en parlent point, il ſuffit de faire un *inventaire* fidele.

L'*inventaire* ſe fait aux frais communs de ceux qui acceptent la ſucceſſion & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne ſoit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de conſtater l'état de la ſucceſſion, on fait un procès-verbal de carence. *Voyez* la loi *ſcimus* au code *de jure deliberandi*; *le titre des ſcelles & inventaires*, *livre IV. le parfait Notaire*, *livre XII. chap. j.* (*A*)

INVENTAIRE DE PRODUCTION, (*Juriſprud.*) eſt une piece d'écriture contenant l'énumération & deſcription des pieces que chaque partie produit, en exécution de chaque reglement, dans un procès ou inſtance appointée.

On arrange ces pieces par liaſſes, ſuivant l'ordre qui leur convient, chaque liaſſe eſt cottée par une lettre de l'alphabet.

L'*inventaire de production* ſe fait dans le même ordre; on commence par tirer les inductions de chaque piece d'une même cotte, & enſuite on déclare que, pour juſtifier de ce qui a été dit, on produit tant de pieces; ſavoir, *&c.* enſuite on déſigne la cotte ou lettre, ſous laquelle ces pieces ſont produites.

Cet *inventaire* ſe fait tant par le demandeur que par le défendeur, par l'appellant & par l'intimé. *Voyez l'ordonnance de 1667*, *tit. XI. art.* 33. (*A*)

INVENTION, ſ. f. (*arts & Sciences*) terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on trouve d'utile ou de curieux dans les Arts, les Sciences & les Métiers. Ce terme eſt aſſez ſynonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on me permera de les confondre ici, ſans répéter les choſes curieuſes que le lecteur doit lire préalablement au mot DÉCOUVERTE.

Nous ſommes redevables des *inventions* au tems, au pur haſard, à des conjonctures heureuſes & imprévues, à un inſtinct méchanique, à la patience du travail, & à ſes reſſources.

Ce n'eſt point aux recherches de gens qu'on appelle dans le monde *gens d'eſprit*; ce n'eſt point à des philoſophes ſpéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouva dans le xiij. & xiv. ſiecles. Elles furent le fruit de cet inſtinct du méchanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la philoſophie. L'*invention* de ſecourir la vûe affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du xiij. ſiecle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina: les Vénitiens poſſéderent dans le même ſiecle, le ſecret des miroirs de cryſtal. La fayence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faenza: les meules qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont à-peu-près du même tems. L'*invention* du papier fait avec du linge pilé & bouilli, eſt du commencement du xiv. ſiecle. Cortuſius parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la premiere manufacture, plus d'un ſiecle avant l'*invention* de l'Imprimerie. C'eſt ainſi que les prémices des Arts ont été heureuſement découverts, & ſouvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les Arts n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à préſent. Toutes ces choſes ont été découvertes groſſierement, ou par parties, & ont été amenées inſenſiblement à une plus grande perfection. C'eſt ce qui paroît du-moins des *inventions* dont nous venons de parler; & c'eſt ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la bouſſole, de l'imprimerie, des horloges, des moulins, des téleſcopes, & de tant d'autres.

Je paſſe ſous ſilence les découvertes dans les Sciences, qui ont pû être préparées par les travaux des ſiecles précédens; ce ſujet ſeroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne ſont que des opinions anciennes, préſentées de nouveau ſous des faces plus lumineuſes. De telles diſcuſſions ſeroient d'ailleurs peu ſuſceptibles de démonſtrations; je me contenterai d'obſerver, pour ne point ſortir des Arts, qu'il a fallu une ſuite plus ou moins longue de tems pour perfectionner les *inventions*, qui dans les ſiecles groſſiers, étoient originairement le produit du haſard, ou du génie méchanique.

Gurtemberg n'imagina que les lettres mobiles ſculptées en relief ſur le bois & ſur le métal. Ce fut Schoëffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le ſecret de jetter en fonte les caracteres; & l'on ſait combien cet art a été perfectionné depuis Schoëffer.

Que ce ſoit Goya marinier, natif de Meſſi, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui ayent trouvé l'uſage de la bouſſole dans le xij. ſiecle; cette découverte eſt dans le même cas que celle de l'Imprimerie. On ne ſur d'abord qu'étendre l'aiguille aimantée ſur du liege à la ſurface de l'eau; enſuite on vint à la ſuſpendre ſur un pivot dans une boëte qui étoit ſuſpendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une roſe de carton ou de talc, ſur laquelle on a tracé un cercle diviſé en 32 parties égales, pour marquer les 32 airs, avec un autre cercle concentrique, diviſé en 360 degrés, & qui ſert à meſurer les angles & les écarts de la bouſſole.

L'*invention* des moulins-à-vent (peut-être originaire d'Aſie) n'a fait une fortune brillante, que quand la Géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entierement de la théorie des mouvemens compoſés.

Combien de ſiecles ſe ſont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Cteſibius, qui fit vraiſemblablement la premiere horloge à rouage & qui fleuriſſoit vers l'an 613 de Rome, juſqu'à la derniere pendule faite en Angleterre par Graham, ou en France par Julien le Roi? Les Huygens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y ſont-ils pas exercés?

Digitized by Google

J'en pourrois dire preſque autant des lunettes d'approche, depuis Métius, juſqu'à Dom Noël bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par haſard depuis environ trois ſiecles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en roſe ou en brillant, que nos lapidaires exécutent aujourd'hui ? L'uſage & la grande pratique les ont inſtruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur ſervent de compas. C'eſt d'après la 47e propoſition du premier livre d'Euclide, qu'ils ſont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuſe en loſanges, triangles, facettes, & biſeaux, pour la brillanter, en lui donnant tout enſemble autant d'éclat que de jeu.

Ainſi les hommes heureuſement nés, qui ont eu une parfaite connoiſſance de la méchanique, ont profité des eſquiſſes groſſieres des premieres *inventions*, & les ont portées peu-à-peu par leur ſagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le tems enfante les préſens qu'il nous fait, l'induſtrie peut hâter, ſi j'oſe parler ainſi, le terme de ſon accouchement. Combien de ſiecles ſe ſont écoulés, pendant leſquels les hommes ont marché ſur la ſoie, avant que d'en connoître l'uſage, & en compoſer leur parure ? La nature a ſans doute dans ſes magaſins des tréſors d'un auſſi grand prix, qu'elle nous reſerve au moment que nous l'attendrons le moins ; ſoyons toujours à portée d'en profiter.

Souvent une *invention* jette de grandes lumieres ſur celle qui la précede, & quelques lueurs ſur celle qui doit la ſuivre. Je ne dis pas que l'*invention* ſoit toûjours féconde en elle-même : les grands fleuves ne ſe forment pas toûjours les uns des autres ; mais les *inventions* qui n'ont point d'analogie enſemble, ne ſont pas pour cela ſtériles, parce qu'elles multiplient les ſecours, & ſe reproduiſent ſous mille moyens qui abregent les travaux de l'homme.

Mais il n'eſt rien de plus flatteur que l'*invention*, ou la perfection des Arts, qui tendent au bonheur du genre humain. De telles *inventions* ont cet avantage ſur les entrepriſes de la politique, qu'elles font le bien commun, ſans nuire à perſonne. Les plus belles conquêtes ne ſont arroſées que de ſueurs, de larmes, & de ſang. L'inventeur d'un ſecret utile à la vie, tel que ſeroit celui de la diſſolution de la pierre dans la veſſie, n'auroit point à redouter les remords inſéparables d'une gloire mêlangée de crimes & de malheurs. Par l'*invention* de la bouſſole & de l'Imprimerie, le monde s'eſt étendu, embelli, & éclairé. Qu'on parcoure l'hiſtoire : les premieres apothéoſes ont été faites pour les *inventeurs* : la terre les adora comme ſes dieux viſibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils ſoient ſenſibles à l'honneur de leurs découvertes ; c'eſt la derniere choſe dont l'homme puiſſe ſe dépouiller. Thalès, après avoir trouvé en quelle raiſon eſt le diametre du ſoleil au cercle décrit par cet aſtre autour de la terre, en fit part à un particulier, qui lui offrit pour récompenſe, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda ſeulement de lui conſerver l'honneur de ſa découverte. Ce ſage de la Grece pauvre, & comblé d'années, fut inſenſible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injuſtice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reſte, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, ſauront joindre recherches à obſervations, théorie profonde à expériences, enrichiront ſans-ceſſe les *inventions*, les découvertes déja faites, & auront la gloire d'en pétpater de nouvelles.

L'Eucyclopédie, s'il m'eſt permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (*Avert. du tom. III.*) « l'Encyclopédie ſera l'hiſtoire des ri-» cheſſes de notre ſiecle en ce genre ; elle la fera & » à ce ſiecle qui l'ignore, & aux ſiecles à venir » qu'elle mettra ſur la voie, pour aller plus loin. » Les découvertes dans les Arts n'autont plus à crain-» dre de ſe perdre dans l'oubli ; les faits ſeront dé-» voilés au philoſophe, & la réflexion pourra ſim-» plifier & éclairer une pratique aveugle ».

Mais pour le ſuccès de cette entrepriſe, il eſt néceſſaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puiſſante & ſoutenue, contre les injuſtices, les perſécutions, & les calomnies de ſes ennemis. (*D. J.*)

INVENTION, (*Rhétor.*) c'eſt la recherche & le choix des penſées, des raiſons, dont l'orateur doit ſe ſervir, des lieux qu'il doit traiter. L'*invention* eſt le premier des devoirs de l'orateur : Ciceron qui la regardoit de cet œil, avoit compoſé quatre livres ſur ce ſujet, dont il ne nous reſte que deux, & peut-être les moins intéreſſans.

Quoiqu'il en ſoit, les maîtres de l'art conviennent que l'*invention* ne conſiſte pas à trouver facilement les penſées qui peuvent entrer dans un diſcours. Cette facilité manque à peu de perſonnes, pour peu qu'on ait l'eſprit cultivé par la lecture, & l'on peche beaucoup plus ſouvent par excès, que par défaut d'abondance. Mais l'*invention* proprement dite, conſiſte à choiſir entre les penſées qui ſe préſentent, celles qui ſont les plus convenables au ſujet que l'on traite, les plus nobles, & les plus ſolides, à retrancher celles qui ſont fauſſes ou frivoles ; ou triviales ; à conſidérer le tems, le lieu où l'on parle ; ce qu'on ſe doit à ſoi-même, & ce qu'on doit à ceux qui nous écoutent. (*D. J.*)

INVERLOCHY, (*Géog.*) petite ville d'Ecoſſe, fortifiée par Guillaume III. & où l'on entretient une garniſon. On l'appelle autrement le *Fort-Guillaume* ; elle eſt ſituée dans la province de Lochabir, au bord d'un grand lac, à 32 lieues d'Edimbourg, 120 lieues N. O. de Londres. *Long.* 12. 26. *lat.* 57. 8. (*D. J.*)

INVERNESS, (*Géog.*) *Voyez* INNERNESS.

INVERSE, *ou* CONVERSE, ſ. f. (*Logique & Mathématiques*) C'eſt ainſi que les Logiciens nomment une propoſition qui reſulte d'un échange de fonctions entre le ſujet & l'attribut d'une propoſition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont obſervé que la vérité de la directe n'emportoit pas toûjours celle de ſa *converſe* ; & ils ont donné là-deſſus quatre regles, relatives à autant d'eſpeces de propoſitions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propoſitions univerſelles affirmatives ; parce qu'elles ſont preſque les ſeules qui ayent lieu dans les ſciences exactes, & que les mêmes réflexions pourront s'appliquer aux trois autres eſpeces, à l'aide de quelques changemens aiſés à ſupplée.

Cette regle porte : que de telles propoſitions ne peuvent ſe *convertir* univerſellement, que quand le ſujet eſt auſſi étendu que l'attribut.

On a élevé dans pluſieurs livres élémentaires de Mathématiques, différentes queſtions ſur les *converſes*, ſuivies de déciſions, ſouvent oppoſées, & appuyées de patt & d'autre ſur des exemples mal développés. La ſource de ces embarras dans une matiere auſſi ſuſceptible de clarté, eſt ſans-doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occaſionnellement, ont voulu tirer des conſéquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui ſont ici la *nature* & les *parties* des propoſitions de Mathématique pure. Ces propoſitions ſont toutes conditionnelles ; c'eſt-à-dire, que leur attribut ne convient au ſujet que ſous une

Digitized by Google

certaine condition, différente de ce ſujet enviſagé plus abſtraitement. Il y a donc trois parties très-diſtinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique: le *ſujet* qui eſt un être exprimé d'une maniere trop univerſelle pour que l'attribut de la propoſition puiſſe lui convenir dans tous les cas poſſibles; mais auquel il ne manque pour cet effet que d'être rendu plus particulier par une ſeule qualité déterminante: *l'hypothèſe*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au ſujet; & la *théſe* enfin, ou la qualité qu'on aſſûre convenir au ſujet dès que l'hypothèſe ſa rendu aſſez particulier pour cela.

Qu'il me ſoit permis d'illuſtrer cette ſous-diviſion que j'exige dans la premiere partie de toute propoſition, par l'exemple de celle que mettent les Métaphyſiciens dans la cauſe complette de tout effet. Un effet eſt toûjours exactement ſimultané à ſa cauſe complette, c'eſt-à-dire à la collection de tout ce qui eſt requis pour qu'il parvienne à l'exiſtence: & ſi l'on a accoûtumé de regarder l'effet comme poſtérieur à ſa cauſe, c'eſt parce qu'on entend communément par ce dernier terme, une cauſe incomplette, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de ſon effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occaſion*, & qu'on diſtingue expreſſément du reſte. Cette comparaiſon eſt d'autant plus légitime, que, même dans la Géométrie, dont les objets ſont des quantités co-exiſtentes, on eſt en uſage de commencer ſouvent l'hypothèſe des théorèmes par des adverbes de tems, tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorſque*; & de mettre quelquefois la théſe au futur; *alors on aura*, &c.

Mais voici une conſidération qui ſera mieux ſentir encore la néceſſité de diſtinguer trois parties dans toute propoſition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propoſitions viſiblement *converſes* l'une de l'autre, & qu'on les diſtribue ſeulement en deux parties, l'hypothèſe & la théſe, on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propoſitions, à l'aide d'un ſimple renverſement de l'autre; & il faudra toûjours conſerver dans leurs deux hypothèſes quelque choſe qui leur eſt commun, & qui ne peut paſſer ni dans la théſe de l'une, ni dans celle de l'autre. Ce ſont ces qualités communes aux deux hypothèſes, que j'en détache, pour former ce que je nomme le *ſujet*.

Nous ſommes à préſent en état de rectifier la définition qui eſt à la tête de cet article, & de dire, que quand deux propoſitions ont un même ſujet, mais que l'hypothèſe & la théſe de l'une ſont un échange mutuel de leurs fonction pour former l'autre propoſition, elles ſont dites *converſes* l'une de l'autre; & que la plus importante des deux, ou bien celle que l'on met la premiere, parce qu'elle peut ſe démontrer plus aiſément ſans le ſecours de l'autre; que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là, ſe nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propoſitions & de leurs *converſes*.

Sujet commun. Tout ce qui a les qualités *A*, *B*, *C*, *&c.*

Directe. { *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *R*. *Théſe.* Il poſſedera auſſi la qualité *S*.

Converſe. { *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *S*. *Théſe.* Il poſſedera auſſi la qualité *R*.

Je ſerai à préſent beaucoup plus aiſément compris dans ce que j'avois à obſerver ſur les différentes queſtions dont on a embroüillé cette matiere, & ſur quelques autres regles contre leſquelles pèchent la plûpart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

Premiere queſtion. Tout théorème a-t-il une *converſe*?

Je me croirois diſpenſé d'une réponſe, ſi des auteurs très-applaudis d'ailleurs, n'avoient pas prétendu le contraire, en s'appuyant par exemple de la 32e d'Euclide; que par cette raiſon, je vais exprimer ici à ma maniere: *dans toute figure rectiligne, où il y a préciſement trois côtés, la ſomme des angles vaut deux droits. La converſe* en eſt à préſent aiſée à trouver: *dans toute figure rectiligne, où la ſomme des angles vaut deux droits, il y a préciſement trois côtés.*

On voit ici, que pour avoir mes trois parties, j'ai été obligé de ſubſtituer la définition au défini, parce que ce dernier renfermoit ſous un ſeul mot, les qualités qui devoient appartenir au ſujet, avec celle qui conſtituoit l'hypothèſe. C'eſt ce que l'on eſt ſouvent obligé de faire; & c'eſt-là ſans-doute ce qui a empêché juſqu'à préſent les auteurs d'appercevoir cette diſtinction.

Seconde queſtion. Tout théorème univerſellement vrai, a-t-il une *converſe* univerſellement vraie?

Oui, pourvu que l'hypothèſe ſoit auſſi étendue que la théſe. Un des principaux auteurs qui ont ſoutenu la *négative*, s'étant fait fort ſur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également ſon parallélogramme, ſans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en ſoit la diagonale: je ferai peut-être plaiſir à ſes lecteurs, en leur indiquant trois manieres de rendre ce théorème univerſellement *convertible*. Premierement en *généraliſant l'hypothèſe*, c'eſt-à-dire, en l'étendant à toutes les droites qui paſſent par le point d'interſection des deux diagonales, ou en *particulariſant la théſe*, ce qui auroit lieu ſi on diſoit que le parallélogramme eſt coupé en deux triangles; ou enfin en *décompoſant* l'idée de diagonale, comme nous avons décompoſé dans la premiere queſtion l'idée de triangle, ce qui donneroit l'énoncé que voici: *Toute droite qui paſſe par le ſommet d'un des angles d'un parallélogramme, ſi elle paſſe auſſi par le ſommet de l'angle oppoſé, elle coupera ce parallélogramme en deux parties égales.* On me propoſa une ſois l'exemple ſuivant à convertir: *Tout polygone inſcriptible au cercle, s'il eſt équilatéral, eſt-il auſſi équiangle*; & je la rendis *convertible* en généraliſant l'hypothèſe, c'eſt-à-dire, en diſant: *ſi ces côtés alternatifs ſont égaux.* On remarquera en paſſant, que c'eſt ſeulement dans les théorèmes dont la théſe n'eſt pas plus étendue que l'hypothèſe, qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette théſe.

Je dois auſſi un mot à ceux qui donnent dans l'excès oppoſé, & qui répondent à la queſtion préſente par l'affirmative, ſans y mettre aucune reſtriction ſur l'étendue de la théſe relativement à l'hypothèſe; mais qui croient y ſuppléer en diſtinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les Savans de tous les ſiécles ayant pris plaiſir à rendre leurs propoſitions auſſi univerſelles qu'il leur étoit poſſible, & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre ſcience que ce ſût, il en eſt arrivé que preſque toutes les propoſitions de cette ſcience ont eu des hypothèſes auſſi étendues que leurs théſes, & par conſéquent des *converſes* auſſi vraies qu'elles; ce qui a porté quelques eſprits peu profonds à conclure par une induction précipitée, qu'il ſuffiſoit qu'une propoſition certaine eût pour objet quelque branche des Mathématiques pour que ſa *converſe* fût certaine auſſi; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théorèmes dont la *converſe* étoit fauſſe, où ils n'y ont pas fait attention, où ils ont attribué cette fauſſeté à la malhabileté de l'auteur, qui avoit pris pour *converſe* d'une propoſition ce qui ne l'étoit pas préciſément. Une conſéquence naturelle de leur opinion a été,

Digitized by Google

qu'on pouvoit ſe diſpenſer entierement de démontrer les *converſes*, erreur qui leur eſt commune avec toutes les perſonnes qui, n'ayant pas naturellement l'eſprit net, n'y ont pas un peu ſuppléé par l'étude de la philoſophie.

Troiſieme queſtion. La même propoſition a-t-elle pluſieurs *converſes* toutes auſſi vraies qu'elle ?

Je répondrai encore une fois en diſtinguant : le choix des qualités dont on veut compoſer l'hypothèſe & la théſe étant une fois déterminé, il n'eſt plus poſſible de *convertir* la propoſition de plus d'une maniere ; mais, ſi l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la théſe de la directe, on pourroit varier de pluſieurs manieres l'expreſſion de cette directe, & par conſéquent l'expreſſion & le fond même de ſa *converſe* ; ſavoir, en tirant du ſujet pris ſelon l'acception commune, tantôt une qualité & tantôt une autre, pour en former ce que j'appelle l'*hypothèſe*. A préſent, ſi l'on me demande quelles regles doit ſuivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il deſtine à former l'hypothèſe de la directe ; je répondrai en général, qu'il doit préférer celle qui deviendra théſe à ſon tour, formera la *converſe* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une regle plus particuliere : quand on a une claſſe de théorèmes, qui ne different qu'à un ſeul égard, on doit choiſir pour hypothèſe la qualité qui conſtitue cette différence, de ſorte que le ſujet ſoit abſolument le même dans toutes ces propoſitions & dans toutes leurs *converſes*. Outre l'uniformité qui réſulte de l'obſervation de cette maxime, ce qui offre plus de commodité à l'attention & à la mémoire ; on en retirera encore l'avantage de pouvoir toujours ſans aucune étude, démontrer les *converſes* de ces ſortes de propoſitions, par une méthode générale qui ſera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je preſcris, ſi dans celui que j'ai allégué à l'occaſion de la premiere queſtion, à la place des nombres *trois* & *deux*, dont l'un eſt dans l'hypothèſe & l'autre dans la théſe, on met les nombres 4 & 4, ou 5 & 6, ou 6 & 7, ou 7 & 10, *&c.* ou généralement *a* & *a* + 4 ; ce qui fournira des théorèmes ſur la ſomme des angles d'un quadrilatere, d'un pentagone, & généralement d'un polygone quelconque.

Quatrieme queſtion. Convient-il de faire ſuivre chaque théorème par une *converſe* ?

La ſymmétrie le demanderoit : mais premierement, comme les Mathématiques s'étendent tous les jours, ſans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appliquent ; il faut, dans ce ſiecle fur-tout, ſacrifier cet avantage à celui de la briéveté, quand on prévoit que ces *converſes* n'auroient aucune utilité conſidérable : nous devons imiter la ſage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un tems où l'objet des Mathématiques étoit mille fois moins vaſte qu'à préſent, a ſû cependant ſe borner aux *converſes* dont il avoit beſoin pour démontrer ſes principaux théorèmes, ſans qu'on ait lieu de ſoupçonner un ſi grand génie d'avoir agi de la ſorte par incapacité. En ſecond lieu, on eſt bien forcé, ſur-tout dans les Mathématiques mixtes, d'abandonner ſouvent le projet d'inférer certaines *converſes* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonſtration. Il eſt bien plus aiſé de deſcendre des cauſes aux effets, que de remonter des effets aux cauſes. Le nombre des cauſes combinées dont on cherche la réſultante, étant arbitraire, ce nombre eſt connu & auſſi petit que l'on veut ; au lieu que celui des effets devant être puiſé dans la nature, ſous peine de ſe perdre dans des concluſions chimériques ; ce nombre nous eſt ſouvent inconnu par l'imperfection de nos ſens, & même il eſt ſouvent trop conſidérable pour les forces de notre entendement : ſans ces deux obſtacles, rien n'empêcheroit que nous ne puſſions acquérir ſur les cauſes phyſiques des lumieres auſſi certaines que celles dont nous jouiſſons à l'égard de la Géométrie pure ; ſçavoir, en employant la voie d'excluſion pour découvrir les *converſes* en phyſique, comme on le fait ordinairement en Géométrie pour les démontrer ; mais comment mettre en uſage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations complettes, & que la réjection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens ? Ceci nous mene tout naturellement à la queſtion ſuivante.

Cinquieme queſtion. Quelle méthode doit-on mettre en uſage pour la démonſtration des *converſes* ?

On peut les démontrer d'une maniere qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorſqu'on eſt aſſez heureux pour trouver ſans efforts un moyen conſidérablement plus abrégé ou plus élégant que celui ſur lequel on a fondé la certitude de ces directes ; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire uſage ceux qui n'ont pas le génie ou le loiſir néceſſaire pour faire mieux ; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité, vu la relation qu'elles mettent entre les démonſtrations des propoſitions *converſes* l'une de l'autre.

Pour rendre la premiere méthode appliquable à un théorème donné, il faut à ce théorème en joindre un autre dont le ſujet ſoit le même, mais dont l'hypothèſe & la théſe ſoient préciſément l'oppoſé de celles de ce premier. Cette ſeconde directe étant démontrée, ce qui eſt ordinairement fort aiſé à celui qui a déjà démontré la premiere, il faut démontrer la *converſe* de cette premiere, en diſant ſimplement que ſi elle n'avoit pas lieu, la ſeconde directe ſeroit fauſſe, & démontrer la *converſe* de la ſeconde, en avertiſſant ſeulement que ſi elle n'étoit pas vraie, la premiere directe ne le ſeroit pas non plus. Quoique cette méthode ſoit fort connue, j'eſpere qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule en conſidération de la regle que j'ai donnée en répondant à la troiſieme queſtion, vu que cette regle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera auſſi aux réflexions que je joindrai à la formule.

Premiere directe. Dans tout ſujet qui a les qualités *A*, *B*, *&c.* ſi la quantité *p* eſt égale à la quantité *q*, la quantité *r* ne ſera pas égale à la quantité *s*.

Seconde directe. Dans tout, *&c.* ſi *p* n'eſt pas égale à *q*, *r* ne ſera pas égale à *s*.

Premiere converſe. Dans tout, *&c.* ſi *r* eſt égale à *s*, *p* ſera égale à *q*.

Démonſtration. Si *p* & *q* étoient inégales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la ſeconde directe ; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées égales, donc *p* & *q* ne pauroient être inégales.

Seconde converſe. Dans tout, *&c.* ſi *r* n'eſt pas égale à *s*, *p* ne ſera pas égale à *q*.

Démonſtr. Si *p* & *q* étoient égales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la premiere directe ; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées inégales, donc *p* & *q* ne pauroient être égales.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'inégalité priſe abſtraitement, & les raiſonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la diſtribue ſouvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité* ; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converſes* au lieu de deux. *Si*, dit-on, $p = q$, *on aura* $r = s$; *ſi* $p > q$, *on aura* $r > s$ dit-on, $p < q$, *on aura* $r < s$, *& réciproquement.*

On peut même diviſer l'inégalité d'une maniere plus déterminée encore, & en quelque façon plus poſitive, en lui ſubſtituant ſéparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par l'exemple des diverſes valeurs de la ſomme des angles des divers polygones : cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit dé-

Digitized by Google

montrer ſur un même modele & d'une maniere préciſe ; mais dont toutes *converſes* ſe démontrent dans un inſtant par l'idée indéterminée d'inégalité : c'eſt ainſi qu'Euclide auroit ſans-doute démontré en un ſeul mot la *converſe* du théorême favori de Pythagore en la plaçant après les propoſitions 12e & 13e du ſecond livre, dont il auroit pu auſſi démontrer les *converſes* en même tems dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonſtration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine ſon premier.

Par rapport à la ſeconde méthode que j'ai annoncée, elle conſiſteroit à donner, dès le commencement du traité, la *converſe* de chaque axiome, & à démontrer enſuite la *converſe* de chaque théorême par la même chaîne de conſéquences qu'on auroit employées pour démontrer le théorême direct, en ſubſtituant à chaque conſéquence ſa *converſe*, & en y faiſant des *converſes* précédentes le même uſage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la derniere directe. C'eſt encore ainſi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 27e propoſition dont nous venons de parler, en citant la 13e. propoſition & un corollaire de la 38e, au lieu de la 14e & de la 41e, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonſtration de la 27e.

Si je n'ai pas fait mention dans tout ceci des *converſes des problêmes*, c'eſt que j'ai préſumé qu'on préferetoit une ſeule regle générale, quoique plus embaraſſante dans l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulieres ſur les problêmes, que j'en ai déjà fait ſur les théorêmes. Cette regle eſt aiſée à imaginer & à retenir ; réduiſez le problême que vous avez en main ſous la forme du théorême, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés ſur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converſes*, & préſentez enfin ces *converſes* ſous la forme de problêmes. *Cet article eſt de M. LE SAGE fils citoyen de Genève, dont il a déjà été parlé au mot* GRAVITÉ.

INVERSE, adj. (*Algebre & Arithm.*) on applique ce mot à une certaine maniere de faire la regle de trois ou de proportion, qui ſemble être renverſée, ou contraire à l'ordre de la regle de trois directe. *Voyez* REGLE.

Dans la regle de trois directe, les termes étant rangés ſuivant leur ordre naturel, le premier terme eſt au ſecond, comme le troiſieme eſt au quatrieme, c'eſt-à-dire, que ſi le ſecond eſt plus grand ou plus petit que le premier, le quatrieme eſt auſſi plus grand ou plus petit que le troiſieme dans la même proportion. Mais dans la regle *inverſe*, le quatrieme terme eſt autant au-deſſus du troiſieme, que le ſecond eſt au-deſſous du premier. Exemple. On dit dans la *regle de trois* directe : ſi trois toiſes de bâtiment coutent vingt livres, combien en couteront
t. l. t. l.
ſix, c'eſt-à-dire, 3 : 20 : : 6 : x ? on trouvera quarante livres ; mais dans l'*inverſe*, on dit : ſi vingt ouvriers font dix toiſes de bâtiment en quatre jours, en combien de tems quarante les feront-ils, c'eſt-à-
ouv. ouv. jours. jours.
dire, 20 : 40 : : 4 : x ? on trouvera en deux jours. *Voyez* REGLE DE TROIS. *Chambers.* (*E*)

Méthode *inverſe* des FLUXIONS, eſt ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. *Voyez* INTÉGRAL.

Raiſon & proportion *inverſe*. *Voyez* RAISON & PROPORTION.

INVERSION, ſ. f. *terme de Grammaire* qui ſignifie *renverſement* d'ordre : ainſi toute *inverſion* ſuppoſe un ordre primitif & fondamental ; & nul arrangement ne peut être appellé *inverſion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit eu juſqu'ici qu'un langage ſur l'*inverſion* ; on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Barteux s'eſt élevé contre le ſentiment univerſel, & a mis en avant une opinion, qui eſt exactement le contrepié de l'opinion commune : il donne pour ordre fondamental un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la regle originelle de toutes les langues : il déclare directement ordonnées des phraſes où tout le monde croyoit voir l'*inverſion* ; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'ordre primitif.

La diſcuſſion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle ſe trouve aujourd'hui plus étayée par les ſuffrages de deux écrivains qui en tirent des conſéquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent ſur cette baſe leur ſyſtême d'enſeignement, l'un dans ſa *Méchanique des langues*, & l'autre dans ſon *Introduction à la langue latine par la voie de la tradution*.

L'unanimité des Grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobſtant la diverſité des tems, des idiomes & des vues qui ont dû en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue de trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils lui rendent : mais il ne s'agit point ici de compter les voix, ſans peſer les raiſons ; il faut remonter à l'origine même de la queſtion, & employer la critique la plus exacte qu'il ſera poſſible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement ſervir comme de bouſſole aux procédés grammaticaux des langues. C'eſt apparemment le plus sûr & même l'unique moyen de déterminer en quoi conſiſtent les *inverſions*, quelles ſont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produiſent, & quelles conſéquences il en faut tirer par rapport à la maniere d'étudier ou d'enſeigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'uſage ; & cette marche eſt le réſultat de la diverſité des vues que la conſtruction uſuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la ſucceſſion analytique des idées, ſe prêter à la ſucceſſion pathétique des objets qui intéreſſent l'ame, & ne pas négliger la ſucceſſion euphonique des ſons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit ſuivre tout à la fois, s'il eſt poſſible, & qu'elle doit ſacrifier l'un à l'autre avec intelligence, lorſqu'ils ſe trouvent en contradiction ; mais par rapport à la Grammaire, dont on prétend ici approcier un terme, quel eſt celui de ces trois ordres qui lui ſert de guide, ſi elle n'eſt ſoumiſe qu'à l'influence de l'un des trois ? Et ſi elle eſt ſujette à l'influence des trois, quel eſt pour elle le principal, celui qu'elle doit ſuivre le plus ſcrupuleuſement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il eſt poſſible ? C'eſt à quoi ſe réduit, ſi je ne me trompe, l'état de la queſtion qu'il s'agit de diſcuter : celui de ces ordres qui eſt, pour ainſi dire, le légiſlateur excluſif ou du moins le légiſlateur principal en Grammaire, eſt en même tems celui auquel ſe rapporte l'*inverſion* qui en eſt le renverſement.

La parole eſt deſtinée à produire trois effets qui devroient toujours aller enſemble : 1. inſtruire, 2. plaire, 3. toucher. *Tria ſunt efficienda*, 1. *ut doceatur is apud quem dicetur*, 2. *ut delectetur*, 3. *ut moveatur. Cic. in Bruto, ſive de claris Orat. c. lxix.* Le premier de ces trois points eſt le principal ; il eſt la baſe des deux autres, puiſque ſans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par inſtruire, *docere*, Ciceron n'entend pas éclaircir une queſtion, expoſer un fait, diſcuter quelque point de doctrine, &c. Il entend ſeulement *énoncer une penſée, faire connoître ce qu'on a dans l'eſprit, former un ſens par des mots*. On parle pour être entendu ; c'eſt le premier but de la parole ;

Digitized by Google

c'eſt le premier objet de toute langue : les deux autres ſuppoſent toujours le premier, qui en eſt l'inſtrument néceſſaire.

Voulez-vous plaire par le rythme, par l'harmonie, c'eſt-à-dire, par une certaine convenance de ſyllabes, par la liaiſon, l'enchaînement, la proportion des mots entr'eux, de façon qu'il en réſulte une cadence agréable pour l'oreille ? Commencez par vous faire entendre. Les mots les plus ſonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un inſtrument de muſique : mais alors ce n'eſt plus la parole qui eſt eſſentiellement la manifeſtation des penſées par la voix.

Il eſt également impoſſible de toucher & d'intéreſſer, ſi l'on n'eſt pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre ſoit le motif principal qui me porte à vous adreſſer la parole, je ſuis toujours obligé de me faire entendre, & de me ſervir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous eſt commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en uſage par l'intérêt ; mais ils n'en dépendent en aucune maniere. C'eſt ainſi que l'intérêt engage le pilote à ſe ſervir de l'aiguille aimantée ; mais le mouvement inſtructif de cette aiguille eſt indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole eſt donc l'énonciation de la penſée. Or en quelque langue que ce puiſſe être, les mots ne peuvent exciter de ſens dans l'eſprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne ſont aſſortis d'une maniere qui rende ſenſibles leurs rapports mutuels, qui ſont l'image des relations qui ſe trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la penſée, opération purement ſpirituelle, ſoit par-là même indiviſible, la Logique par le ſecours de l'abſtraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyſer en quelque ſorte, en conſidérant ſéparément les idées différentes qui en ſont l'objet, & les relations que l'eſprit apperçoit entr'elles. C'eſt cette analyſe qui eſt l'objet immédiat de la parole ; ce n'eſt que de cette analyſe que la parole eſt l'image : & la ſucceſſion analytique des idées eſt en conſéquence le prototype qui décide toutes les lois de la ſyntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantiſſez l'ordre analytique, les regles de la ſyntaxe ſont par-tout ſans raiſon, ſans appui, & bien-tôt elles ſeront ſans conſiſtance, ſans autorité, ſans effet : les mots ſans relation entr'eux ne formeront plus de ſens, & la parole ne ſera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre eſt immuable, & ſon influence ſur les langues eſt irréſiſtible, parce que le principe en eſt indépendant des conventions capricieuſes des hommes & de leur mutabilité : il eſt fondé ſur la nature même de la penſée, & ſur les procédés de l'eſprit humain qui ſont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les tems, parce que l'intelligence eſt dans tous une émanation de la raiſon immuable & ſouveraine, de cette lumiere véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan. I. 9.*

Il n'y a que deux moyens par leſquels l'influence de l'ordre analytique puiſſe devenir ſenſible dans l'énonciation de la penſée par la parole. Le premier, c'eſt d'aſſujettir les mots à ſuivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le ſecond, c'eſt de faire prendre aux mots des inflexions qui caractériſent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner enſuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, ſi l'on veut, des paſſions. Voilà le fondement de la diviſion des langues en deux eſpeces générales, que M. l'abbé Girard (*Princ. diſc. j. tom. I. pag.* 23.) appelle analogues & tranſpoſitives.

Il appelle langues *analogues* celles qui ont ſoumis leur ſyntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens poſſibles : & il les nomme *analogues*, parce que leur marche eſt effectivement analogue, & en quelque ſorte parallele à celle de l'eſprit même, dont elle ſuit pas-à-pas les opérations.

Il donne le nom de *tranſpoſitives* à celles qui ont adopté le ſecond moyen de fixer leur ſyntaxe d'après l'ordre analytique : & la dénomination de *tranſpoſitives* caractériſe très-bien leur marche libre & ſouvent contraire à celle de l'eſprit, qui n'eſt point imitée par la ſucceſſion des mots, quoiqu'elle ſoit parfaitement indiquée par les livrées dont ils ſont revêtus.

C'eſt en effet l'ordre analytique de la penſée qui fixe la ſucceſſion des mots dans toutes les langues analogues ; & ſi elles ſe permettent quelques écarts, ils ſont ſi peu conſidérables, ſi aiſés à appercevoir & à rétablir, qu'il eſt facile de ſentir que ces langues ont toujours les yeux ſur la même bouſſole, & qu'elles n'autoriſent ces écarts que pour arriver encore plus ſûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément ſur le ſentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus ſûr. C'eſt l'ordinaire dans toutes ces langues que le ſujet précede le verbe, parce qu'il eſt dans l'ordre que l'eſprit voye d'abord un être avant qu'il en obſerve la maniere d'être ; que le verbe ſoit ſuivi de ſon complément, parce que toute action doit commencer avant que d'arriver à ſon terme ; que la prépoſition ait de même ſon complément après elle, parce qu'elle exprime de même un ſens commencé que le complément acheve ; qu'une propoſition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme diſent les Philoſophes, *prius eſt eſſe quàm ſic eſſe*, &c. La correſpondance de la marche des langues analogues à cette ſucceſſion analytique des idées, eſt une vérité de fait & d'expérience ; elle eſt palpable dans la conſtruction uſuelle de la langue françoiſe, de l'italienne, de l'eſpagnole, de l'angloiſe, & de toutes les langues analogues.

C'eſt encore l'ordre analytique de la penſée, qui dans les langues tranſpoſitives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exiſter avant que d'être tel ; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le ſujet avant le verbe, ſans quoi il ſeroit impoſſible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec ſon ſujet : il faut avoir enviſagé le verbe ou la prépoſition, avant que de penſer à donner telle ou telle inflexion à leur complément, *&c. &c.* Ainſi quand Cicéron a dit, *diuturni ſilentii ſinem hodiernus dies attulit*, les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique, & le caractériſoient ; ſans quoi leur enſemble n'auroit rien ſignifié. Que veut dire *diuturnus ſilentium finis hodiernus dies afferre ?* Rien du tout : mais de la phraſe même de Cicéron je vois ſortir un ſens net & précis, par la connoiſſance que j'ai de la deſtination de chacune des terminaiſons. *Diuturni* a été choiſi par préférence, pour s'accorder avec *ſilentii* ; ainſi *ſilentii* eſt antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *ſilentii*, & par la raiſon de la concordance ſon adjectif *diuturni*, ſont-ils au génitif ? C'eſt que ces deux mots forment un ſuppléments déterminatif au nom appellatif *finem* ; ces deux mots font prendre *finem* dans une acception ſingulière ; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du ſilence que l'orateur gardoit depuis long-tems : *finem* eſt donc la cauſe de l'inflexion oblique de *ſilentii diuturni* ; j'ai donc droit de conclure que *finem*

Digitized by Google

dans l'ordre analytique précede *silentii diuturni* ; non parce que je dirois en françois la *fin du silence*, mais parce que la cause précede l'effet, ce qui eſt également la raiſon de la conſtruction françoiſe : *finem* eſt encore un cas qui a ſa cauſe dans le verbe *attulit*, qui doit par conſéquent le précéder ; & *attulit* a pour raiſon de ſon inflexion le ſujet *dies hodiernus*, dont la terminaiſon directe indique que tient ne le précede & ne le modifie.

Il eſt donc évident que dans toutes les langues la parole ne tranſmet la penſée qu'autant qu'elle peint fidellement la ſucceſſion analytique des idées qui en ſont l'objet, & que l'abſtraction y conſidere ſéparément. Dans quelques idiomes cette ſucceſſion des idées eſt repréſentée par celle des mots qui en ſont les ſignes ; dans d'autres elle eſt ſeulement déſignée par les inflexions des mots qui au moyen de cette marque de relation, peuvent ſans conſéquence pour le ſens, prendre dans le diſcours telle autre place que d'autres vûes peuvent leur aſſigner : mais à travers ces différences conſidérables du génie des langues, on reconnoît ſenſiblement l'impreſſion uniforme de la nature qui eſt une, qui eſt ſimple, qui eſt immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progreſſion des idées & celle des mots qui les repréſentent.

Je dis l'*impreſſion de la nature*, parce que c'eſt en effet une ſuite néceſſaire de l'eſſence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la penſée & en être l'image ; c'eſt une vérité manifeſtement reconnue. Mais la penſée eſt indiviſible, & ne peut par conſéquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image ; il faut néceſſairement recourir à l'abſtraction, & conſidérer l'une après l'autre les idées qui en ſont l'objet & leurs relations ; c'eſt donc l'analyſe de la penſée qui ſeule peut être figurée par la parole. Or il eſt de la nature de toute image de repréſenter fidellement ſon original ; ainſi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la penſée & leurs relations. Ces relations ſuppoſent une ſucceſſion dans leurs termes ; la priorité eſt propre à l'un, la poſtériorité eſt eſſentielle à l'autre : cette ſucceſſion des idées, fondée ſur leurs relations, eſt donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire, & l'ordre analytique eſt l'ordre naturel qui doit ſervir de baſe à la ſyntaxe de toutes les langues.

C'eſt à des traits pareils que M. Pluche lui-même reconnoît la nature dans les langues. « Dans toutes » les langues, dit-il dès le commencement de ſa » *Méchanique*, tant anciennes que modernes, il faut » bien diſtinguer ce que la nature enſeigne... d'avec ce qui eſt d'une inſtitution arbitraire. Ce que la nature leur a appris eſt le même par-tout ; il ſe ſoutient avec égalité : & ce qu'il étoit dans les premiers temps du genre humain, il l'eſt encore aujourd'hui. Mais ce qui provient des hommes dans » chaque langue, ce que les événemens y ont occaſionné, varie ſans fin d'une langue à l'autre, & ſe trouve ſans ſtabilité même dans chacune d'elles. A voir tant de changemens & de viciſſitudes, on s'imagineroit que le premier fond des langues, l'ouvrage de la nature, a dû s'anéantir & ſe défiguret juſqu'à n'être plus reconnoiſſable. Mais, quoique le langage des hommes ſoit auſſi changeant que leur conduite, la nature s'y retrouve. Son ouvrage ne peut en aucune langue ni ſe détruire, ni ſe cacher ». Je n'ajoûte à un texte ſi précis qu'une ſimple queſtion. Que reſte-t-il de commun à toutes les langues, que d'employer les mêmes eſpeces de mots, & de les rapporter à l'ordre analytique ?

Tirons enfin la derniere conſéquence. Qu'eſt-ce que l'*inverſion* ? C'eſt une conſtruction où les mots ſe ſuccedent dans un ordre renverſé, relativement à l'ordre analytique de la ſucceſſion des idées. Ainſi *Alexandre vainquit Darius*, eſt en françois une conſtruction directe ; il en eſt de même quand on dit en latin, *Alexander vicit Darium* : mais ſi l'on dit, *Darium vicit Alexander*, alors il y a *inverſion*.

Point du tout, répond M. l'abbé de Condillac, *Eſſai ſur l'origine des con. hum. part. II. ſec. 3. chap. 12.* « Car la ſubordination qui eſt entre les *idées* » autoriſe également les deux conſtructions latines ; » en voici la preuve. Les idées ſe modifient dans le » diſcours ſelon que l'une explique l'autre, l'étend, » ou y met quelque reſtriction. Par-là elles ſont naturellement ſubordonnées entr'elles, mais plus ou » moins immédiatement, à proportion que leur » liaiſon eſt elle-même plus ou moins immédiate. » Le nominatif (c'eſt-à-dire le ſujet) eſt lié avec le » verbe, le verbe avec ſon régime, l'adjectif avec » ſon ſubſtantif, *&c.* Mais la liaiſon n'eſt pas auſſi » étroite entre le régime du verbe & ſon nominatif, puiſque ces deux noms ne ſe modifient que » par le moyen du verbe. L'idée de Darius, par » exemple, eſt immédiatement liée à celle de *vainquit*, celle de *vainquit* à celle d'*Alexandre* ; & la » ſubordination qui eſt entre ces trois idées conſerve le même ordre.

» Cette obſervation fait comprendre que pour ne » pas choquer l'arrangement naturel des idées, il » ſuffit de ſe conformer à la plus grande liaiſon qui » eſt entr'elles. Or c'eſt ce qui ſe rencontre également dans les deux conſtructions latines, *Alexander vicit Darium*, *Darium vicit Alexander* ; elles » ſont donc auſſi naturelles l'une que l'autre. On ne » ſe trompe à ce ſujet, que parce qu'on prend pour » plus naturel un ordre qui n'eſt qu'une habitude que » le caractere de notre langue nous a fait contracter. » Il y a cependant dans le françois même des conſtructions qui auroient pû faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup mieux » après le verbe : on dit par exemple, *Darius que* » *vainquit Alexandre* ».

Voilà peut-être l'objection la plus forte que l'on puiſſe faire contre la doctrine des *inverſions*, telle que je l'expoſe ici, parce qu'elle ſemble ſortir du fonds même où j'en puiſe les principes. Elle n'eſt pourtant pas inſoluble ; & j'oſe le dire hardiment, elle eſt plus ingénieuſe que ſolide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaiſon ; & il eſt vrai qu'à partir de-là, les deux conſtructions latines ſont également naturelles, parce que les mots qui ont entr'eux des liaiſons immédiates, y ſont liés immédiatement ; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander* ; c'eſt la même choſe quant à la liaiſon, & il en eſt de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit* : l'idée vague de liaiſon n'indique ni priorité ni poſtériorité. Mais puiſque la parole doit être l'image de l'analyſe de la penſée ; en fera-t-elle une image bien parfaite, ſi elle ſe contente d'en crayonner ſimplement les traits les plus généraux ? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, *&c.* entrez dans le premier atteliер, vous y trouverez tout cela : eſt-ce votre portrait ? Non ; parce que ces yeux ne ſont pas vos yeux, ce nez n'eſt pas votre nez, cette bouche n'eſt pas votre bouche, ce teint n'eſt pas votre teint, *&c.* Ou ſi vous voulez, toutes ces parties ſont reſſemblantes, mais elles ne ſont pas à leur place ; ces yeux ſont trop rapprochés, cette bouche eſt trop voiſine du nez, ce nez eſt trop de côté, *&c.* Il en eſt de même de la parole ; il ne ſuffit pas d'y rendre ſenſible la liaiſon des mots, pour peindre l'analyſe de la penſée, même en ſe conformant à la plus grande liaiſon, à la liaiſon la plus immédiate

des

Digitized by Google

des idées. Il faut peindre telle liaiſon, fondée ſur tel rapport ; ce rapport a un premier terme, puis un ſecond : s'il ſe ſuivent immédiatement, la plus grande liaiſon eſt obſervée ; mais ſi vous peignez d'abord le ſecond & enſuite le premier, il eſt palpable que vous renverſerez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous préſenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre : ce peintre ſe conformeroit autant à la plus grande liaiſon des parties de l'arbre, que vous à celles des idées.

Mais vous demeurez perſuadé que je ſuis dans l'erreur, & que cette erreur eſt l'effet de l'habitude que notre langue nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau ſyſtême, penſe comme vous, *que nous ne ſommes point, nous autres françois, placés, comme il ſeroit à ſouhait l'être, pour juger ſi les conſtructions des Latins ſont plus naturelles que les nôtres* (Cours de Belles-Lettres, éd. 1753, *t. IV. p. 298.*) Croyez-vous donc ſérieuſement être mieux placé pour juger des conſtructions latines, que ceux qui en penſent autrement que vous ? Si vous n'oſez le dire, pourquoi prononcez-vous ? Mais diſons-le hardiment, nous ſommes placés comme il faut pour juger de la nature des *inverſions*, ſi nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de ſyſtême, ſi l'amour de la nouveauté ne nous ſéduit point au préjudice de la vérité, & ſi nous conſultons ſans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'eſt pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoiſſons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures des bons auteurs, nous ne ſommes pas toujours en état de ſentir la différence délicate qu'il y a entre une expreſſion & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'aſſortiment des mots ; bien des fineſſes ſans-doute nous échappent ; & n'ayant plus ſur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines, comment ferions-nous aſſurés des lois de cette harmonie merveilleuſe dont les ouvrages de Ciceron, de Quintilien & autres, nous donnent une ſi grande idée ? comment en ſuivrions-nous les vûes dans la conſtruction de notre latin factice ? comment les démêlerions-nous dans celui des meilleurs auteurs ?

Mais ces fineſſes d'élocution, ces délicateſſes d'expreſſion, ces agrémens harmoniques, ſont toutes choſes indifférentes au but que ſe propoſe la Grammaire, qui n'enviſage que l'énonciation de la penſée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des diſſonnances dans la phraſe, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la paſſion y ſoit négligé, & que la néceſſité de l'ordre analytique donne à l'enſemble un air ſec & dur. La Grammaire n'eſt chargée que de deſſiner l'analyſe de la penſée qu'on veut énoncer ; elle doit, pour ainſi-dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer ; mais elle n'eſt point chargée de colorier ſon deſſein ; c'eſt l'affaire de l'élocution oratoire. Or le deſſein de l'analyſe de la penſée eſt l'ouvrage du pur raiſonnement ; & l'immutabilité de l'original préſcrit à la copie des regles invariables, qui ſont par conſéquent à la portée de tous les hommes ſans diſtinction de tems, de climats, ni de langues : la raiſon eſt de tous les tems, de tous les climats & de toutes les langues. Auſſi ce que penſent les Grammairiens modernes de toutes les langues ſur l'*inverſion*, eſt exactement la même choſe que ce qu'en ont penſé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit ſéduits.

Dans le dialogue *de partitione oratoria*, où les deux Cicerons pere & fils ſont interlocuteurs, le fils prie ſon pere de lui expliquer comment il faut

s'y prendre pour exprimer la même penſée en pluſieurs manieres différentes. Le pere répond qu'on peut varier le diſcours premierement, en ſubſtituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'eſt ſervi d'abord : *id totum genus ſitum in commutatione verborum.* Ce premier point eſt indifférent à notre ſujet ; mais ce qui ſuit y vient très-à-propos : *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi poteſt COMMUTATIO, nec verborum, ſed ORDINIS tantummodò ; ut cùm ſemel* DIRECTE *dictum ſit, ſicut* NATURA *ipſa tulerit,* INVERTATUR *ordo, & idem quaſi ſurſùm verſus retròque dicatur ; deinde idem* INTERCISE *atque* PERINCISE. *Eloquendi autem excitatio maximè in hoc toto convertendi genere verſatur.* (cap. vij.) Rien de plus clair que ce paſſage ; il y eſt queſtion des mots conſidérés dans l'enſemble de l'énonciation & par rapport à leur conſtruction ; & l'orateur romain caractériſe trois arrangemens différens, ſelon leſquels on peut varier cette conſtruction, *commutatio ordinis.*

Le premier arrangement eſt direct & naturel, *directè ſicut natura ipſa tulerit.*

Le ſecond eſt le renverſement exact du premier ; c'eſt l'*inverſion* proprement dite : dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas ; dans l'autre, on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *ſurſùm verſus*, à reculons, *retrò*. On voit que Ciceron eſt plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on ſuivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phraſes, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander* ; il n'y a, ſelon ce grand orateur, que l'une des deux qui ſoit naturelle, l'autre en eſt l'*inverſion*, *invertitur ordo.*

Le troiſieme arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel ; il en rompt l'enchaînement en violant la liaiſon la plus immédiate des parties, *incisè* ; les mots y ſont rapprochés ſans affinité & comme au hazard, *permiſtè* ; ce n'eſt plus ce qu'il faut nommer *inverſion*, c'eſt l'hyperbare & l'eſpece d'hyperbate à laquelle on donne le nom de *Syncheſe*. *Voyez* HYPERBATE & SYNCHISE. Tel eſt l'arrangement de cette phraſe, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexander* y eſt ſéparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Ciceron nous a donné lui même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même penſée. *Legi tuas litteras quibus ad me ſcribis*, &c. ce ſont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus (*Ep. ad famil. lib. VII. ep. vij.*) Cette phraſe eſt écrite *directè*, *ſicut natura ipſa tulit* ; on du moins cet arrangement eſt celui que Ciceron prétendoit caractériſer par ces mots, & cela me ſuffit. Mais dans la *lettre iv. du liv. III.* Ciceron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente ; *litteras tuas accepi* ; c'eſt la ſeconde ſorte d'arrangement, *ſurſùm verſus, retrògue.* Voici la troiſieme ſorte, qui eſt lorſque les mots corrélatifs ſont ſéparés & coupés par d'autres mots, *intercisè atque permiſtè* : *ratas tuas quidem... ſed ſuaves accipio litteras. Ep. ad famil. lib II. ep. xiij.*

J'avoue que cette application des principes de Ciceron, aux exemples que j'ai empruntés de ſes lettres, n'eſt pas de lui même ; & que les défenſeurs du nouveau ſyſtême peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je ſacrifie à l'erreur où m'a jetté l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de l'*eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, des conſtructions qui auroient pû faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y

Digitized by Google

est beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius que vainquit Alexandre.*

On peut prétendre sans-doute tout ce que l'on voudra, si l'on perd de vûe les raisons que j'ai déja alléguées, pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui est le fondement de toutes les syntaxes. Cet oubli volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens sur la derniere observation de M. l'abbé de Condillac, & sur l'exemple qu'il cite. Oui, notre syntaxe aime mieux que l'on dise *Darius que vainquit Alexandre*, que si l'on disoit *Darius qu'Alexandre vainquit*; & c'est pour se conformer mieux à l'indication de la nature, en observant la liaison la plus immédiate: car *que* est le complément de *vainquit*, & ce verbe a pour sujet *Alexandre*. En disant *Darius que vainquit Alexandre*, si l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'est par une simple *inversion*; & en disant *Darius qu'Alexandre vainquit*, il y auroit *inversion* & synchise tout-à-la-fois. Notre langue qui fait son capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de desordre; mais celui même qu'elle adopte est contre nature, & se trouve dans le cas de l'*inversion*, puisque le complément *que* précede le verbe qui l'exige, c'est-à-dire, que l'effet précede la cause; c'est pour cela qu'il est décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot est conjonctif par sa nature, & tout mot qui sert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaison: c'est une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues transpositives. Quand le mot conjonctif est en même temt sujet de la proposition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la premiere place, & elle lui convient à toute sorte de titre; alors il garde sa terminaiſon primitive & directe *qui*. Si ce mot est complément du verbe, la premiere place ne lui convient plus qu'à raison de sa vertu conjonctive, & c'est à ce titre qu'il la garde; mais comme complément, il est déplacé, & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaiſon *que*, qui est indiquant. Cette seconde espece de service certifie en même tems le déplacement, de la même maniere précisément que les cas des Grecs & des Latins. Ainſi ce qu'on allegue ici pour montrer la nature dans la phrase françoiſe, ne sert qu'à y en attester le renversement, & il ne faut pas croire, comme l'insinue M. Batteux (*tom. iv. pag. 338.*) que nous ayons introduit cet accusatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins; mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la proposition incidente, lors même qu'il est complément du verbe, nous autrions pû nous diſpenſer de lui donner un accusatif terminé, sans compromettre la clarté de l'énonciation qui est l'objet principal de la parole, & l'objet unique de la Grammaire.

Au reſte, ce n'est rien moins que gratuitement que je suppoſe que Cicéron a penſé comme nous sur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raiſons dont la philoſophie étaye ce sentiment, & que Cicéron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philoſophe moderne, des Grammairiens de profeſſion, dont le latin étoit la langue naturelle s'expliquent comme nous sur cette matiere: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle, étoit sans-doute la doctrine traditionelle de tous les littérateurs latins.

S. Iſidore de Séville, qui vivoit au commencement du ſeptieme ſiecle, rapporte ces vers de Virgile. (*Æn. II.* 348.)

Juvenes, fortiſſima, fruſtrà,
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi; (quæ ſit rebus fortuna videtis:
Exceſſêre omnes adytis, arîſque relictis,
Di quibus imperium hoc ſteterat) ſuccurritis urbi
Incenſæ: moriamur, & in media arma ruamus.

L'arrangement des mots dans ces vers paroît obſcur à Iſidore; *confuſa ſunt verba*, ce sont ſes termes. Que fait-il? il range les mêmes mots ſelon l'ordre que j'appelle analytique: *ordo talis eſt*, comme s'il diſoit, il y a *inverſion* dans ces vers, mais voici la conſtruction: *Juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſêre dii, quibus hoc imperium ſteterat: undè ſi vobis cupido certa eſt ſequi me audentem extrema, ruamus in media arma & moriamur.* Iſid. *orig. lib. I. cap. xxxvj.* Que l'intégrité du texte ne ſoit pas conſervée dans cette conſtruction, & que l'ordre analytique n'y ſoit pas ſuivi en toute rigueur, c'eſt dans ce ſavant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirme en rien l'argument que je tire de ſon procédé; il ſuffit qu'il patoiſſe chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la conſtruction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modele qu'il ſembloit avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires ſur Virgile ſont ſi fort eſtimés, & qui vivoit dans le ſixieme ſiecle, ſous l'empire de Conſtantin & de Conſtance. Voici comme il s'explique ſur le même endroit de Virgile: *ordo talis eſt: juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſêrunt omnes dii. Undè ſi vobis cupido certa eſt me ſequi audentem extrema, moriamur & in media arma ruamus.* Servius ajoûte un peu plus bas, au ſujet de ces derniers mots, ὑστερολογία τοῦτο; *nam ante eſt in arma ruere, & ſic mori*; & S. Iſidore a fait uſage de cette remarque dans ſa conſtruction, *ruamus in media arma & moriamur.* L'un & l'autre n'ont inſiſté que ſur ce qui marque dans le total de la phraſe, parce que cela ſuffiſoit aux vûes de l'un & de l'autre, comme il ſuffit aux miennes.

Le même Servius fait la conſtruction de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple, ſur ce vers (*Æn. I. 113.*) *Saxa, vocant Itali mediîs quæ in fluctibus aras*; voici comme il s'explique: *ordo eſt, quæ ſaxa latentia in mediis fluctibus, Itali aras vocant*; où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux Grammairien du ſixieme ſiecle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, obſerve auſſi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la conſtruction eſt un peu embarraſſée, *ordo eſt*, dit-il; & il diſpoſe les mots ſelon l'ordre analytique.

Priſcien, qui vivoit au commencement du ſixieme ſiecle, a fait ſur la Grammaire un ouvrage bien ſec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumieres, & ſur-tout des preuves bien aſſurées de la façon de penſer des Latins ſur la conſtruction de leur langue. Deux livres de ſon ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement ſur cet objet, & ſont intitulés, *de conſtructione, ſive de ordinatione partium orationis*; ce que nous avons vu juſqu'ici déſigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *ſtructura, ordinatio, conjunctio ſequentium*; deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui regle toutes les syntaxes; 1°. la liaiſon immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été obſervée plus haut, *conjunctio*; 2°. la ſucceſſion de ces idées liées, *ſequentium.*

Outre ces deux livres que l'on peut appeller *dogmatiques*, il a mis à la ſuite un ouvrage particulier, qui eſt comme la pratique de ce qu'il a enſeigné auparavant; c'eſt ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la conſtruction de chaque premier vers des douze livres de l'Enéide, conformément au titre

Digitized by Google

même, *Priſciani grammatici partitiones verſuum* xij *Æneidos principalium*. Il eſt par demandes & par réponſes ; on lit d'abord le premier vers du premier livre : *Arma virumque cano*, &c. enſuite après quelques autres queſtions, le diſciple demande à ſon maître, en quel cas eſt *arma* ; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accuſatif. Le maître répond qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaiſon équivoque, en un autre dont la déſinence indique le cas d'une maniere préciſe & déterminée ; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la conſtruction, & qu'elle lui ſera connoître que *arma* eſt à l'accuſatif ; *hoc certum eſt*, dit Priſcien, *à ſtructurâ, id eſt, ordinatione & conjunctione ſequentium* ; il décide encore le cas de *arma* par comparaiſon avec celui de *virum* qui eſt inconteſtablement à l'accuſatif ; *manifeſtabitur tibi caſus, ut in hoc loco* cano virum dixit (Virgilius). Ainſi, ſelon Priſcien, *cano virum* eſt une conſtruction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio, conjunctio ſequentium* ; Priſcien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *ſurſum verſus*, & que ſon diſciple, pour l'entendre, devoit arranger les mots de maniere à parler *directè*.

Ecoutons Quintilien ; il connoiſſoit la même doctrine. « L'hyperbate, dit ce ſage théteur, eſt une » tranſpoſition des mots que la grace du diſcours de» mande ſouvent. C'eſt avec juſte raiſon que nous » mettons cette figure au rang des principaux agré» mens du langage ; car il arrive très-ſouvent que le » diſcours eſt rude, dur, ſans meſure, ſans harmo» nie, & que les oreilles ſont bleſſées par des ſons » deſagréables, lorſque chaque mot eſt placé *ſelon* » *la ſuite néceſſaire de ſon ordre & de ſa génération*, » (c'eſt-à-dire, de la conſtruction & de la ſyntaxe). » Il faut donc alors tranſporter les mots, placer les » uns après, & mettre les autres devant, chacun » dans le lieu le plus convenable ; de même qu'on » en agit à l'égard des pierres les plus groſſieres dans » la conſtruction d'un édifice ; car nous ne pouvons » pas corriger les mots, ni leur donner plus de gra» ce, qu'plus d'aptitude à ſe lier entr'eux ; il faut » les prendre comme nous les trouvons, & les pla» cer avec choix. Rien ne peut rendre le diſcours » nombreux, que le changement d'ordre fait avec » diſcernement ». *Τῆς ὑπερβατὸν quoque, id eſt verbi tranſgreſſionem, quam frequenter ratio compoſitionis & decor poſcit, non immeritò inter virtutes habemus. Fit enim frequentiſſimè aſpera, & dura, & diſſoluta, & hians oratio, ſi ad* neceſſitatem ordinis *ſui verba rediguntur, & ut quodque oritur, ita proximis... alligetur. Differenda agitur quædam, & præſumenda, atque, ut in ſtructuris lapidum impoſitorum, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere ea, nec polire poſſumus, quæ coagmentata ſe magis jungant; ſed utendum his, qualia ſunt, eligendoque ſedes. Nec aliud poteſt ſermonem facere numeroſum, quàm opportuna* ORDINIS MUTATIO. *Inſt. orat. lib. VIII. c. ult. de copiâ.*

Quel autre ſens peut-on donner au *neceſſitatem ordinis ſui*, ſinon l'ordre de la ſucceſſion des idées ? Que peut ſignifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, ſi ce n'eſt la liaiſon immédiate qui ſe trouve entre deux idées que l'analyſe enviſage comme conſécutives, & entre les mots qui les expriment ? *Ordinis mutatio*, c'eſt donc l'*inverſion*, le renverſement de l'ordre ſucceſſif des idées, ou l'interruption de la liaiſon immédiate entre deux idées conſécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des Grammairiens latins, poſtérieurs à Quintilien, dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoiſſance de cauſe.

Mais voulez-vous que Quintilien lui même en devienne le garant ? Vous voyez ici qu'il n'eſt point d'avis que l'on ſuive rigoureuſement cette *ſuite néceſſaire de l'ordre & de la génération* des idées & des mots, & que pour rendre le diſcours nombreux, ce qu'un théteur doit principalement enviſager, il exige des changemens à cet ordre. Il inſiſte ailleurs ſur le même objet ; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y eſt déſigné par des caracteres auxquels il n'eſt pas poſſible de ſe méprendre ; les ſujets y ſont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs ; rien de plus précis. *Illa nimia quorumdam fuit obſervatio, dit-il, ut vocabula verbis, verba ruſtus adverbiis, nomina appoſitis & pronominibus ruſtus eſſent priora : namſit contrà quoque frequenter, non indecorè. Lib. IX. cap. jv. de compoſitione.*

Quintilien avoit ſans-doute raiſon de ſe plaindre de la ſcrupuleuſe & rampante exactitude des écrivains de ſon tems, qui ſuivoient ſervilement l'ordre analytique de la ſyntaxe latine ; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les ſymboles des diverſes relations à cet ordre ſucceſſif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots ſelon cette ſucceſſion ; l'uſage ne les avoit ſoumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille intelligente, ou d'un goût exquis ; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de ſuivre invariablement la marche monotone de la froide analyſe ; mais en condamnant ce défaut, notre théteur reconnoît très-clairement l'exiſtence & les effets de l'ordre analytique & fondamental ; & quand il parle d'*inverſion*, de changement d'ordre, c'eſt relativement à celui-là même : *Non enim ad pedes verba dimenſa ſunt : ideoque ex loco tranſferuntur in locum, ut jungantur quo congruunt maximè; ſicut in ſtructurâ ſaxorum rudium etiam ipſa enormitas invenit cui applicari, & in quo poſſit inſiſtere. Id. ibid.* un peu plus bas.

Que réſulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit ? Le voici ſommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'eſt-à-dire, pour rendre préſentes à l'eſprit d'autrui les mêmes idées qui ſont préſentes au ſien ; le premier objet de toute langue, eſt l'expreſſion claire de la penſée : & de-là cette vérité également reconnue par les Grammairiens & par les théteurs, que la clarté eſt la qualité la plus eſſentielle du diſcours ; *oratio verò, cujus ſumma virtus eſt perſpicuitas, quàm ſit vitioſa, ſi egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I. cap. jv. de grammaticâ.* La parole ne peut peindre la penſée immédiatement, parce que les opérations de l'eſprit ſont indiviſibles & ſans parties, & que toute peinture ſuppoſe proportion, & parties par conſéquent. C'eſt donc l'analyſe abſtraite de la penſée, qui eſt l'objet immédiat de la parole ; & c'eſt la ſucceſſion analytique des idées partielles, qui eſt le prototype de la ſucceſſion grammaticale des mots repréſentatifs de ces idées. Cette conſéquence ſe vérifie par la conformité de toutes les ſyntaxes avec cet ordre analytique ; les langues analogues le ſuivent pié-à-pié ; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus ſûrement ; les langues tranſpoſitives n'ont pu ſe procurer la liberté de ne pas le ſuivre ſcrupuleuſement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y ſuſſent relatives ; de maniere qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y ſont reſtées aſſujetties dans le fait ; cette influence néceſſaire de l'ordre analytique a non-ſeulement reglé la ſyntaxe de toutes les langues ; elle a encore déterminé le langage des Grammairiens de tous les tems : c'eſt uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs obſervations, lorſqu'ils ont enviſagé la parole ſimplement comme énonciative de la penſée, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils n'ont eu en vûe que le grammatical de l'élo-

Digitized by Google

cution ; l'ordre analytique eſt donc, par rapport à la Grammaire, l'ordre naturel ; & c'eſt par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou proſcrit l'*inverſion*. Cette vérité me ſemble ténuit en ſa faveur des preuves de raiſonnement, de fait & de témoignage, ſi palpables & ſi multipliées, que je ne croirois pas pouvoir la rejetter ſans m'expoſer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Ciceron : *Neſcio quomodo nihil tam abſurdè dici poteſt, quod non dicatur ab aliquo philoſophorum. De divinat. lib. II. cap. lviij.*

M. l'abbé Batteux, dans la ſeconde édition de ſon *cours de belles-lettres*, ſe fait du précis de la doctrine ordinaire une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites ſur la premiere édition ; & voici ce qu'il répond : *tom. IV. pag.* 306. « Qu'il y air » dans l'eſprit un arrangement grammatical, relatif » aux regles établies par le méchaniſme de la langue » dans laquelle il s'agit de s'exprimer ; qu'il y ait en- » core un arrangement des idées conſidérées méta- » phyſiquement..... ce n'eſt pas de quoi il s'agit » dans la queſtion préſente. Nous ne cherchons pas » l'ordre dans lequel les idées arrivent chez nous ; » mais celui dans lequel elles en ſortent, quand, at- » tachées à des mots, elles ſe mettent en rang pour » aller à la ſuite l'une de l'autre, opérer la perſua- » ſion dans ceux qui nous écoutent ; en un mot, nous » cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui peint, l'or- » dre qui touche ; & nous diſons que cet ordre doit » être dans les récits le même que celui de la choſe » dont on fait le récit, & que dans les cas où il s'a- » git de perſuader, de faire conſentir l'auditeur à ce » que nous lui diſons, l'intérêt doit regler les rangs » des objets, & donner par conſéquent les premieres » places aux mots qui contiennent l'objet le plus im- » portant ». Qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations ſur cette réponſe de M. Batteux.

1°. S'il n'a pas enviſagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inverſion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il ſoit poſſible de commettre en fait de langage ; il a contredit l'uſage, & commis un barbariſme. Les grammairiens de tous les tems ont toujours regardé le mot *inverſion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre méchanique des mots dans l'élocution grammaticale : on a vu ci-deſſus que c'eſt dans ce ſens qu'en ont parlé Cicéron, Quintilien, Donat, Servius, Priſcien, S. Iſidore de Séville. M. Batteux ne pouvoit pas ignorer que c'eſt dans le même ſens, que le P. du Cerceau ſe plaint du déſordre de la conſtruction uſuelle de la langue latine ; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans ſa lettre à l'académie françoiſe (*édit. 1740. pag. 313. & ſuiv.*), exhorte ſes confreres à introduire dans la langue françoiſe, en faveur de la poéſie, un plus grand nombre d'*inverſions* qu'il n'y en a. « Notre langue, dit-il, eſt trop ſe- » vere ſur ce point ; elle ne permet que des *inver-* » *ſions* douces : au contraire les anciens facilitoient, » par des *inverſions* fréquentes, les belles cadences, » la variété & les expreſſions paſſionnées ; les *inver-* » *ſions* ſe tournoient en grandes figures, & tenoient » l'eſprit ſuſpendu dans l'attente du merveilleux ». M. Batteux lui-même, en annonçant ce qu'il ſe propoſe de diſcuter ſur cette matiere, en parle de maniere à faire croire qu'il prend le mot d'*inverſion* dans le même ſens que les autres, « L'objet, dit-il, (*pag.* » *295.*) de cet examen ſe réduit à reconnoître quel- » le eſt la différence de la *ſtructure* des mots dans les » deux langues, & quelles ſont les cauſes de ce » qu'on appelle gallicíſme, latiniſme, *&c.* » Or je le demande : ce mot *ſtructure* n'eſt-il pas rigoureuſement relatif au méchaniſme des langues, & ne ſignifie-t-il pas la diſpoſition artificielle des mots, autoriſée dans chaque langue, pour atteindre le but qu'on s'y propoſe, qui eſt l'énonciation de ſa penſée ? N'eſt-ce pas auſſi du méchaniſme propre à chaque langue, que naiſſent les idiotiſmes ? *Voyez* IDIOTISME.

Je ſens bien que l'auteur m'alléguera la déclaration qu'il fait ici expreſſément, & qu'il avoit aſſez indiquée dès la premiere édition, qu'il n'enviſage que l'ordre oratoire ; qu'il ne donne le nom d'*inverſion* qu'au renverſement de cet ordre, & que l'uſage des mots eſt arbitraire, pourvû que l'on ait la précaution d'établir, par de bonnes définitions, le ſens que l'on prétend y attacher ; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des ſciences & des arts, des mots abſolument nouveaux, & de donner à des mots déja connus un ſens différent de celui que leur eſt ordinaire, n'eſt pas une licence effrénée qui puiſſe tout changer ſans retenue, & innover ſans raiſon ; *dabitur licentia ſumpta pudenter.* Hor. *art poét.* 51. il faut montrer l'abus de l'ancien uſage, & l'utilité ou même la néceſſité du changement ; ſans quoi, il faut reſpecter inviolablement l'uſage du langage didactique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium eſt, jus, & norma loquendi. Ibid.* 72. M. Batteux a-t-il pris ces précautions ? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition ? Au contraire, quoiqu'il ſoit peut-être vrai au fond que l'*inverſion*, telle qu'il l'entend, ne puiſſe l'être que par rapport à l'ordre oratoire ; il ſemble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inverſion* grammaticale ; il annonce dès le commencement qu'il trouve ſinguliere la conſéquence d'un raiſonnement du P. du Cerceau ſur les *inverſions*, qui ne ſont aſſurément que les *inverſions* grammaticales (*pag. 298*) ; & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inverſion* fût chez nous plutôt que chez les Latins. N'eſt-ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & proſélytes de M. Batteux, ont fait de ſa doctrine nouvelle ſur l'*inverſion*, ſous ſes propres yeux, & pour ainſi dire ſur ſon bureau le fondement de leur ſyſtême d'enſeignement, & de leur méthode d'étudier les langues ?

2°. S'il y a dans l'eſprit un arrangement grammatical, *relatif aux regles* établies pour le méchaniſme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce ſont les termes de M. Batteux) ; il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots, qui ſoit le renverſement de cet arrangement grammatical qui exiſte dans l'eſprit, qui ſoit *inverſion* grammaticale ; & c'eſt préciſément l'eſpece d'*inverſion*, reconnue comme telle juſqu'à préſent par tous les Grammairiens, & la ſeule à laquelle il faille en donner le nom : mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'eſprit, veut dire ſans doute un ordre dans la ſucceſſion des idées, lequel doit ſervir de guide à la grammaire ? cela poſé, faut-il dire que cet arrangement eſt *relatif aux regles*, ou que les regles ſont *relatives à cet arrangement ?* La premiere expreſſion me ſemble roit indiquer que l'arrangement grammatical ne ſeroit dans l'eſprit, que comme le réſultat des regles arbitraires du méchaniſme propre de chaque langue ; d'où il s'enſuivroit que chaque langue devroit produire ſon arrangement grammatical particulier. La ſeconde expreſſion ſuppoſe que cet arrangement grammatical préexiſte dans l'eſprit, & qu'il eſt le fondement des regles méchaniques de chaque langue. En cela même je la crois préférable à la premiere, parce que, comme le diſent les Juriſconſultes, *regula eſt quæ rem quæ eſt, breviter enarrat ; non ut ex regula jus ſumatur, ſed ex jure, quod eſt regula fiat.* Paul. juriſconſ. *lib. I. de reg. jur.* Quoiqu'il en ſoit, dès que M. Batteux reconnoît cet arrangement grammatical dans l'eſprit, il me ſemble que ce doit être celui dont j'ai ci-de-

Digitized by Google

vant démontré l'influence ſur la ſyntaxe de toutes les langues, celui qui ſeul contribue à donner aux mots réunis un ſens clair & précis, & dont l'obſervation feroit de la parole humaine un ſimple bruit ſemblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue ſe trouve donc l'*inverſion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois? dans les langues tranſpoſitives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Barteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoiſſent que le latin, le grec & les autres langues tranſpoſitives admettent beaucoup plus d'*inverſions* de cette eſpece, que le françois, ni aucune des langues analogues qui ſe parlent aujourd'hui en Europe.

3°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis ſur ce qui concerne l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'expoſer du moins ſommairement quelques réflexions qui me ſont venues au ſujet du ſyſtême de M. Batteux ſur ce point.

« C'eſt, dit-il, (*pag. 301.*) de l'ordre & de l'arrangement des choſes & de leurs parties, que dépend l'ordre & l'arrangement des penſées; & de l'ordre & de l'arrangement de la penſée, que dépend l'ordre & l'arrangement de l'expreſſion. Et cet arrangement eſt naturel ou non dans les penſées & dans les expreſſions qui ſont images, quand il eſt ou qu'il n'eſt pas conforme aux choſes qui ſont modeles. Et s'il y a pluſieurs choſes qui ſe ſuivent ou pluſieurs parties d'une même choſe, & qu'elles ſoient autrement arrangées dans la penſée, qu'elles ne le ſont dans la nature, il y a *inverſion* ou renverſement dans la penſée. Et ſi dans l'expreſſion il y a encore un autre arrangement que dans la penſée, il y aura encore renverſement; d'où il ſuit que l'*inverſion* ne peut être que dans les penſées ou dans les expreſſions, & qu'elle ne peut y être qu'en renverſant l'ordre naturel des choſes qui ſont repréſentées ». J'avois cru juſqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'eſt la vérité ſeule qui dépend de cette conformité entre les penſées & les choſes, ou entre les expreſſions & les penſées; mais on nous apprend ici que la conſtruction réguliere de l'élocution en dépend auſſi, ou même qu'elle en dépend ſeule au point que quand cette conformité eſt violée, il y a ſimplement *inverſion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choſes autrement qu'elles ne ſont en elles-mêmes, ou dans le diſcours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà ſans-doute la premiere fois que le terme d'*inverſion* eſt employé pour marquer le dérangement dans les penſées par rapport à la réalité des choſes, ou le défaut de conformité de la parole avec la penſée; mais il faut convenir alors que la grande ſource des *inverſions* de la premiere eſpece eſt aux petites-maiſons, & que celles de la ſeconde eſpece ſont traitées trop cavalierement par les moraliſtes qui, ſous le nom odieux de *menſonges*, les ont miſes dans la claſſe des choſes abominables.

Mais ſuivons les conſéquences: il eſt donc eſſentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choſes & de leurs parties, pour bien déterminer celui des penſées, & enſuite celui des expreſſions: tout le monde croit que c'eſt là la ſuite de ce qui vient d'être dit; point du tout. Au moyen d'une *inverſion*, qui n'eſt ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve « que dans les cas où il s'agit de perſuader, de faire conſentir l'auditeur à » ce que nous lui diſons, l'*intérêt* doit régler les rangs » des objets, & donner par conſéquent les premieres » places aux mots qui contiennent l'objet le plus » important ». Il eſt difficile, ce me ſemble, d'accorder cet arrangement réglé par l'intérêt, avec l'arrangement établi par la nature entre les choſes: qu'importe, c'eſt dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y conſens; mais les déciſions de cet ordre d'intérêt ſont-elles conſtantes, uniformes, invariables? Vous ſavez bien que telle doit être la nature des principes des Sciences & des Arts. Il me ſemble cependant qu'il vous ſeroit difficile de montrer cette invariabilité dans les principes que vous adoptez; il devroit produire en tout tems le même effet pour tout le monde; au lieu que dans votre ſyſtême, pour me ſervir des termes de l'auteur de la *Lettre ſur les ſourds & muets, pag. 93.*« ce qui » ſera *inverſion* pour l'un, ne le ſera pas pour l'au» tre. Car, dans une ſuite d'idées, il n'arrive pas » toujours que tout le monde ſoit également affecté » par la même. Par exemple, ſi de ces deux idées » contenues dans la phraſe *ſerpentem fuge*, je vous » demande quelle eſt la principale; vous me direz » vous que c'eſt le ſerpent; mais un autre prétendra » que c'eſt la fuite, & vous aurez tous deux raiſon. » L'homme peureux ne ſonge qu'au ſerpent; mais » celui qui craint moins le ſerpent que ma perte, ne » ſonge qu'à ma fuite: l'un s'effraye & l'autre m'a» vertit ». Votre principe n'eſt donc ni aſſez évident, ni aſſez sûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le ſentez vous-même, puiſque vous avouez (*pag. 316*) que ſon application « pour le métaphyſicien même des va» riations embarraſſantes, qui ſont cauſées par la » maniere dont les objets ſe mêlent, ſe cachent, » s'effacent, s'enveloppent, ſe déguiſent les uns les » autres dans nos penſées; déſorte qu'il reſte tou» jours, au moins dans certains cas, quelques parties » de la difficulté ». Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent ſouvent la conſtruction prétendue réguliere que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le diſe; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque; & vous tenez la principale cauſe qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriſer les variations des cas, afin de faciliter les *inverſions* qui pourroient faire plus de plaiſir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la conſtruction naturelle & analytique.

Nous avons lu vous & moi, les œuvres de Rhétorique de Ciceron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoiſſoient ſi profondément les principes & les reſſorts, & qui nous les tracent avec tant de ſagacité, de juſteſſe & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le ſavez, ſur votre prétendu principe de l'élocution oratoire, mais avec quelle abondance & quel ſcrupule inſtruiſent-ils l'un & l'autre ſur ce qui doit procurer cette ſuite harmonieuſe de ſons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium ſatietatem.* Cic. *de Orat. lib. III. cap. xjv.* Ciceron partage en deux la matiere de l'éloquence: 1°. le choix des choſes & des mots, qui doit être fait avec prudence, & ſans-doute d'après les principes qui ſont propres à cet objet; 2°. le choix des ſons qu'il abandonne à l'orgueilleuſe ſenſibilité de l'oreille. Le premier point eſt, ſelon lui, du reſſort de l'intelligence & de la raiſon; & les regles par conſéquent qu'il faut y ſuivre, ſont invariables & sûres. Le ſecond eſt du reſſort du goût; c'eſt la ſenſibilité pour le plaiſir qui doit en décider; & ces déciſions varieront en conſéquence au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Rerum verborumque judicium prudentiæ eſt, vocum* (des ſons) *autem & numerorum aures ſunt judices: & quod illa ad intelligentiam referantur, hæc ad voluptatem, in illis ratio invenit, in his ſenſus,*

Digitized by Google

artem. Cicéron, *Orat. cap. xxij. n. 164.*

Voilà donc les deux ſeuls juges que reconnoiſſent en fait d'élocution le plus éloquent des Romains, la raiſon & l'oreille; le cœur eſt compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'eſt avec raiſon; l'éloquence du cœur n'eſt point aſſujettie à la contrainte d'aucune regle artificielle; le cœur ne connoit d'autres regles que le ſentiment, ni d'autre maître que le beſoin, *magiſter artis, ingenique largitor*. Perſ. *prolog. 11.*

Ce n'eſt pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des paſſions ne puiſſe influer ſur l'élocution même, & qu'il ne puiſſe en réfulter des expreſſions pleines de nobleſſe, de graces, ou d'énergie. Je prétends ſeulement que le principe de l'intérêt eſt effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante, pour être le fondement de l'élocution oratoire; & j'ajoûte que quand il faudroit l'admettre comme tel, il ne s'enſuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fuſſent leurs places naturelles; les places naturelles des mots dans l'élocution, ſont celles que leur aſſigne la premiere inſtitution de la parole pour énoncer la penſée. Ainſi l'ordre de l'intérêt, loin d'être la regle de l'ordre naturel des mots, eſt une des cauſes de l'*inverſion* proprement dite; mais l'effet que l'*inverſion* produit alors ſur l'ame, eſt en même tems l'un des titres qui la juſtifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques, dont un mot placé à propos, à la faveur de l'*inverſion*, enrichit ſouvent l'élocution? Prenons ſeulement un exemple dans Horace, *lib. I. Od. 28.*

. . . . *Nec quicquam tibi prodeſt*
Aërias tentaſſe domos, animoque rotundum
Percurriſſe polum, morituro.

Quelle force d'expreſſion dans le dernier mot *morituro*! L'ordre analytique avertit l'eſprit de le rapprocher de *tibi*, avec lequel il eſt en concordance par raiſon d'identité; mais l'eſprit repaſſe alors ſur tout ce qui ſépare ici ces deux correlatifs: il voit comme dans un ſeul point, & les occupations laborieuſes de l'aſtronome, & le contraſte de ſa mort qui doit y mettre fin; cela eſt pittoreſque. Mais ſi l'ame vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodeſt* qui eſt à la tête, quelle vérité! quelle force! quelle énergie! Si l'on dérangeoit cette belle conſtruction, pour ſuivre ſcrupuleuſement la conſtruction analytique; *tentaſſe domos aërias, atque percurriſſe animo polum rotundum, necquicquam prodeſt tibi morituro*; on auroit encore la même penſée énoncée avec autant ou plus de clarté; mais l'effet eſt détruit; entre les mains du poëte, elle eſt pleine d'agrément & de vigueur: dans celle du grammairien, c'eſt un cadavre ſans vie & ſans couleur; celui-ci la fait comprendre, l'autre la fait ſentir.

Cet avantage réel & inconteſtable des *inverſions*, joint à celui de rendre plus harmonieuſes les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, ſont les principaux motifs qui ſemblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enſeignent la langue latine, de jamais toucher à l'ordre général de la phraſe latine. » Car » toutes les langues, dit M. Pluche (*Méth. p. 115. » édit. 1751.*) & ſur-tout les anciennes, ont une » façon, une marche différente de celle de la nôtre. » C'eſt une autre méthode de ranger les mots & de » préſenter les choſes: dérangez-vous cet ordre, » vous vous privez du plaiſir d'entendre un vrai » concert. Vous rompez un aſſortiment de ſons très-» agréables: vous affoibliſſez d'ailleurs l'énergie de » l'expreſſion & la force de l'image. . . . . Le moin-» dre goût ſuffit pour faire ſentir que le latin de cette » ſeconde phraſe a perdu toute ſa faveur; il eſt » anéanti. Mais ce qui mérite le plus d'attention; » c'eſt qu'en deshonorant ce récit par la marche de » la langue françoiſe qu'on lui a fait prendre, on » a entierement renverſé l'ordre des choſes qu'on y » rapporte; & pour avoir égard au génie, ou plu-» tôt à la pauvreté de nos langues vulgaires, on » met en pieces le tableau de la nature ». M. Chompré eſt de même avis, & en parle d'une maniere auſſi vive & auſſi décidée *Moyens sûrs, &c. pag. 44 édit. 1757.* » Une phraſe latine d'un auteur ancien » eſt un petit monument d'antiquité. Si vous décom-» poſez ce petit monument pour le faire entendre, » au lieu de le conſtituire vous le détruiſez: ainſi ce » que nous appellons *conſtruction*, eſt réellement » une *deſtruction*».

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les jeunes gens à l'étude du latin ou du grec? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. *Voyez* Méch. *pag. 154 & ſuiv.*

« 1. C'eſt imiter la conduite de la nature de commencer le travail des écoles par lire en françois, ou par rapporter nettement en langue vulgaire ce qui ſera le ſujet de la traduction qu'on va faire d'un auteur ancien. Il faut que les commençans ſachent » dequoi il s'agit, avant qu'on leur faſſe entendre le » moindre mot grec ou latin. Ce début les charme. » A quoi bon leur dire des mots qui ne ſont pour » eux que du bruit? C'eſt ici le premier degré. . .

2. » Le ſecond exercice eſt de lire, & de rendre » fidellement en notre langue le latin dont on a an-» noncé le contenu; en un mot de traduire.

3. Le troiſieme eſt de relire de ſuite tout le latin » traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'in-» flexion de la voix qu'on y donneroit dans la con-» verſation.

» Ces trois premieres démarches ſont l'affaire du » maître: celles qui ſuivent ſont l'affaire des com-» mençans ». Diſpenſons-nous donc de les expoſer ici: quand les maîtres auront bien rempli leurs fonctions; leur zele, leurs lumieres & leur adreſſe les mettront aſſez en état de conduire leurs diſciples dans les leurs. Mais eſſayons l'application de ces trois premieres regles, ſur ce diſcours adreſſé à Sp. Carvilius par ſa mere. Cic. *de Orat. II. 61. Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boiteux d'une bleſſure qu'il avoit reçue en combattant pour la république, & il avoit honte de ſe montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit: *que ne vous montrez-vous, mon fils, afin que chaque pas que vous ferez vous faſſe ſouvenir de votre valeur?*

J'ai donc imité la conduite de la nature: j'ai rapporté en françois le diſcours qui va être le ſujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du ſecond exercice, qui conſiſte, dit-on, à lire & à rendre fidellement en françois le latin dont j'ai annoncé le contenu, en un mot de *traduire*. Ce mot *traduire* imprimé en italique me fait ſoupçonner quelque myſtere, & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la penſée de M. Pluche, avant que j'euſſe vu la pratique de M. Chompré dans l'aſſertiſſement de ſon introduction; mais avec ce ſecours, je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas, *prodis* tu paroîs, *mi* mon, *Spuri* Spurius, *ut* que, *quotieſcumque* combien de fois, *gradum* un pas, *facies* tu fetas, *toties* autant de fois, *tibi* à toi, *tuarum* tiennes, *virtutum* des vertus, *veniat* vienne, *in* dans, *mentem* l'eſprit.

Le troiſieme exercice eſt de relire de ſuite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la converſation. On ſeroit tenté de croire que c'eſt effectiv-

Digitized by Google

vement le latin même qu'il faut relire de fuite, & que ce ton ſi recommandé eſt pour mettre les jeunes gens ſur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras, en me diſant ; » faites lui redire les mots françois ſur » chaque mot latin ſans nommer ceux-ci ». Reprenons donc la ſuite de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois, mon Spurius, que combien de fois un pas tu feras, autant de fois à toi tiennes des vertus vienae dans l'eſprit.*

Peut-on entendre quelque choſe de plus extraordinaire que ce prétendu françois ? Il n'y a ni ſuite raiſonnée, ni uſage connu, ni ſens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer : c'eſt M. Chompré qui m'en aſſure (*Averiſſ. de l'introd.*) « vous verrez, » dit-il, à l'air riant des enfans qu'ils ne ſont pas du- » pes de ces mots ainſi placés à côté les uns des au- » tres, ſelon ceux du latin ; ils ſentent bien que ce » n'eſt pas ainſi que notre langue s'arrange. Un de la » troupe dira avec un peu d'aide » : *Pourquoi ne parois-tu pas, mon Spurius*, ... Patdon ; j'ai voulu ſur votre parole ſuivre votre méthode, mais me voici arrêté parce que je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme, & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un inſtant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conſerve ici le littéral de la premiere traduction, & que je le diſpoſe ſeulement ſelon l'ordre analytique, ou ſi vous l'aimez mieux, que je le rapproche de l'arrangement de notre langue ? A la bonne heure, je puis le faire, mais votre jeune élève ne le ſera jamais qu'*avec beaucoup d'aide*. A quoi voulez-vous qu'il rapporte ce *que ?* où voulez-vous qu'il s'aviſe de placer *des vertus tiennes ?* Tout cela ne tient à rien, & doit tenir à quelque choſe. Je n'y vois qu'un remede, que je puiſſe dans votre livre même ; c'eſt de ſuppléer les ellipſes dès la premiere traduction littérale. Mais il en réſulte un autre inconvénient : avant *ut*, vous ſuppléerez *in hunc finem* (à cette fin) ; après *suarum virtutum*, vous introduirez le nom *memoria* (le ſouvenir) : que faites-vous en cela ? Reſpectez-vous aſſez le petit monument ancien que vous avez entre les mains ? Ne le détruiſez-vous pas en le ſurchargeant de pieces qu'on y avoit jugées ſuperflues ? Vous rompez un aſſortiment de ſons très-agréables ; vous affoibliſſez l'énergie de l'expreſſion ; vous faites perdre à cette phraſe toute ſa ſaveur ; vous l'anéantiſſez : par-là votre méthode me paroît auſſi répréhenſible que celle que vous blâmez. Vous n'êtes pas pour cela défendre d'y ſuppléer des ellipſes ; vous convenez qu'il faut de néceſſité y recourir continuellement dans la langue latine, & vous avez raiſon : mais trouvez bon que j'en diſcute avec vous la cauſe.

L'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe envisager la Grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidelle de la ſucceſſion analytique des idées partielles, que l'on diſtingue dans la penſée par l'abſtraction ; cette peinture eſt la tâche commune de toutes les langues : elles ne different entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainſi l'étude d'une langue ſe réduit à deux points qui ſont, pour ne pas quitter le langage figuré, la connoiſſance des couleurs qu'elle emploie, & la matiere dont elle les diſtribue : en termes propres, ce ſont le vocabulaire & la ſyntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire ; c'eſt une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la ſyntaxe mérite une attention particuliere de la part de quiconque veut avancer dans cette étude, ou y diriger les commençans. Il faut obſerver tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoiſſance ſeule peut rendre la langue intelligible : ici la marche en eſt ſuivie régulierement ; là la phraſe s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaiſons, qui ſont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la ſucceſſion naturelle ; tantôt la phraſe eſt pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y ſoit montrée explicitement ; tantôt elle eſt elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y ſont pas, mais ils ſont déſignés par quelques autres circonſtances qu'il faut reconnoître.

Si la phraſe qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible ; & qu'elle ſoit diſpoſée ſelon l'ordre de la ſucceſſion analytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne ſoit entendue ; elle a le plus grand degré poſſible de facilité : elle en a moins ſi elle eſt elliptique, quoique conſtruite ſelon l'ordre naturel ; & c'eſt la même choſe, s'il y a *inverſion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique ; la difficulté eſt apparemment bien plus grande, s'il y a tour à la fois ellipſe & *inverſion*. Or c'eſt un principe inconteſtable de la didactique, qu'il faut mettre dans la méthode d'enſeigner le plus de facilité qu'il eſt poſſible. C'eſt donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il eſt ſorti des mains des auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle ; c'eſt le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien ſenſible la ſucceſſion analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en ſuppléant les ellipſes : pourquoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce que l'on appelle communément la conſtruction ? Perſonne n'oſeroit dire que ce ne ſût un moyen de plus très-propre pour faciliter l'intelligence du texte ; & l'on eſt réduit à préſenter, que c'eſt détruire l'harmonie de la phraſe latine ; » que c'eſt empêcher l'oreille d'en ſentir le caractere, » dépouiller la belle latinité de ſes vraies parures, » la réduire à la pauvreté des langues modernes, & » accoutumer l'eſprit à ſe familiariſer avec la ruſticité. *Méchan. des langues, pag. 128.*

Eh ! que m'importe que l'on détruiſe un aſſortiment de ſons qui n'a ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puiſque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin ? Quand je les connoîtrois, ces principes, que m'importeroit qu'on laiſſât ſubſiſter l'harmonie, ſi elle m'empêchoit d'entendre le ſens de la phraſe ? Vous êtes chargé de m'enſeigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conſerver le nombre & l'harmonie. Laiſſez ce ſoin à mon maître de rhétorique ; c'eſt ſon vrai lot : le vôtre eſt de me mettre dans ſon plus grand jour la penſée qui eſt l'objet de la phraſe latine, & d'écarter tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adouciſſez les qualifications odieuſes dont vous flétriſſez leurs procédés : il n'y a point de ruſticité dans des procédés dictés par la nature, & ſuivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues ; & il eſt injuſte de les regarder comme pauvres, quand elles ſe prêtent à l'expreſſion de toutes les penſées poſſibles ; la pauvreté conſiſte dans la ſeule privation du néceſſaire, & quelquefois elle naît de la ſurabondance du ſuperflu. Prenez garde que ce ne ſoit le cas de votre méthode, où le trop de vûes que vous embraſſez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous propoſer uniquement.

Servius, Donat, Priſcien, Iſidore de Séville, connoiſſoient auſſi-bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarraſſez, puiſque le latin étoit leur langue naturelle. Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'*inverſion* leur ſembloit jettez de l'ob-

Digitized by Google

ſcurité ſur la penſée : *ordo eſt*, diſoient-ils ; & ils arrangeoient alors les mots ſelon l'ordre de la conſtruction analytique, ſans ſe douter que jamais on s'aviſât de ſoupçonner de la ruſticité dans un moyen ſi raiſonnable.

Meſſieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés ſur l'analyſe de la penſée. Le ſixieme exercice conſiſte, ſelon M. Pluche, (*Méch. page 155.*) *à rappeller fidellement aux définitions, aux inflexions, & aux petites regles élémentaires, les parties qui compoſent chaque phraſe latine.* Fort bien : mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction eſt entierement faite ; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun ſecours. Je ſais bien que vous me repliquerez que ces obſervations prépareront toûjours les eſprits pour entreprendre avec plus d'aiſance une autre traduction dans un autre tems. Cela eſt vrai, mais ſi vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phraſe même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand ; plus prompt, parce que vous auriez recueilli ſur le champ dans la traduction, le fruit des obſervations que vous auriez ſemées dans l'exercice préliminaire ; plus grand, parce que l'application étant faite plus tôt & plus immédiatement, l'exemple eſt mieux adapté à la regle qui en devient plus claire, & la regle répand plus de lumiere ſur l'exemple dont le ſens en eſt mieux développé. J'ajoûte que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, ſi la théorie de vos remarques grammaticales étoit ſuivie d'une application pratique dans une conſtruction faite en conſéquence.

« Parlez enſuite des raiſons grammaticales, dit » M. Chompré (*Avert. pag. 7.*), des cas, des tems, » *&c.* ſelon les douze maximes fondamentales, & » ſelon les elliſpes que vous aurez employés : mais » parlez de tout cela avec ſobriété, pour ne pas en» nuyer ni rebuter les petits auditeurs, peu capa» bles d'une longue attention. La Logique grammati» cale, quelle qu'elle ſoit, eſt toûjours difficile, » au-moins pour des commençans ». Ce que je viens de dire à M. Pluche, je le dis à M. Chompré ; mais j'ajoûte que quelque difficile qu'on puiſſe imaginer la Logique grammaticale, c'eſt pourtant le ſeul moyen sûr que l'on puiſſe employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut aſſûrément faire quelque fonds ſur leur mémoire, & lui donner ſa tâche ; tout le vocabulaire eſt de ſon reſſort : mais les mener dans les routes obſcures d'une langue qui leur eſt inconnue, ſans leur donner le ſecours du flambeau de la Logique, ou en portant ce flambeau derriere eux, au lieu de les en faire précéder, c'eſt d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent faire ; & c'eſt d'ailleurs faire prendre à leur eſprit la malheureuſe habitude d'aller ſans raiſonner ; c'*eſt*, pour me ſervir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur eſprit à ſe familiariſer avec la ſtupidité.* La Logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très-grandes, puiſqu'il y a ſi peu de maîtres qui paroiſſent l'entendre : mais d'où viennent ces difficultés, ſi ce n'eſt du peu d'application qu'on y a donné juſqu'ici, & du préjugé où l'on eſt, que l'étude en eſt ſeche, pénible, & peu fructueuſe? Que de bons eſprits ayent le courage de ſe mettre au-deſſus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette ſcience ; & l'on en verra diſparoître la ſéchereſſe, la peine, & l'inutilité. Encore quelques Sanctius, quelques Arnauds, & quelques du Marſais ; car les progrès de l'eſprit humain ont eſſentiellement de la lenteur ; & j'oſe répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, ſera clair, précis, utile, & ſans difficulté. En attendant, réduiſons de notre mieux les principes qui leur ſont néceſſaires ; nos efforts, nos erreurs mêmes, ameneront la perfection : mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon abſolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot ſur cette harmonie enchantereſſe, à laquelle on ſacrifie la conſtruction analytique, quoiqu'elle ſoit fondée ſur des principes de Logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître sûrs, qu'ils réuniſſent en leur faveur l'unanimité des Grammairiens de tous les tems. M. Pluche & M. Chompré ſentent-ils bien les différences harmoniques de ces trois conſtructions également latines, puiſqu'elles ſont également de Cicéron : *legi tuas litteras, litteras tuas accepi, tuas accipio litteras?* S'ils démêlent ces différences & leurs cauſes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumieres ſur un objet ſi intéreſſant ; elles en ſeront d'autant mieux accueillies, qu'ils ſont les ſeuls apparemment qui puiſſent lui faire ce préſent ; & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie eſt le fondement de leur ſyſtême d'enſeignement, qui ne peut avoir de ſolidité que celle qu'il tire de ſon premier principe : encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie ſont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raiſon & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que par rapport à la raiſon toutes les conſtructions ſont bonnes, ſi elles ſont claires ; que la clarté de l'énonciation eſt le ſeul objet de la Grammaire, & la ſeule vûe qu'il faille ſe propoſer dans l'étude des élémens d'une langue ; que l'harmonie, l'élégance, la parure, ſont des objets d'un ſecond ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ſes dépens ; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à-moins qu'on ne veuille rendre inutiles ſes efforts, en les étouffant par le concours.

Au ſurplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ſes éleves à l'intelligence du ſens, par l'analyſe & la conſtruction grammaticale, de leur faire remarquer les beautés acceſſoires qui peuvent ſe trouver dans la conſtruction uſuelle ? Quand ils entendent le ſens du texte, & qu'ils ſont prévenus ſur les effets pittoreſques de la diſpoſition où les mots s'y trouvent, qu'on le leur faſſe relire ſans détangement ; leur oreille en ſera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'ame prêtera à l'organe ſa ſenſibilité, & l'eſprit, ſa lumiere. Le petit inconvénient réfuté de la conſtruction, s'il y en a un, ſera amplement compenſé par ce dernier exercice ; & tous les intérêts ſeront conciliés.

J'eſpere que ceux dont j'ai oſé ici contredire les aſſertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'eſt point une leçon que j'ai prétendu leur donner ; *quod ſi facerem, te cruciens, jure reprehenderer.* Cic. III. *de fin.* Je n'ignore pas quelle eſt l'étendue de leurs lumieres ; mais je ſais auſſi quelle eſt l'ardeur de leur zele pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à expoſer en détail les titres juſtificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils deſapprouvent : mais je ne prétens point prononcer définitivement ; je n'ai voulu que mettre les pieces ſur le bureau : le public prononcera. *Nos qui ſequimur probabilia, nec ultrà id quod verſimile occurrerit progredi poſſumus, & refellere ſine pertinaciâ, & refelli ſine iracundiâ parati ſumus.* Cic. *Tuſc. II. ij. 5.* (*B. E. R. M.*)

INVESTIR, (*Art milit.*) *Inveſtir* une place, c'eſt en

Digitized by Google

en occuper toutes les avenues ; c'eſt le préliminaire d'un ſiége.

Inveſtir une place, c'eſt l'entourer de troupes de tous côtés, comme dans le blocus ; de maniere que la ville ne puiſſe recevoir aucun ſecours, ſoit d'hommes ou de proviſions : c'eſt proprement une préparation pour l'aſſiéger dans les formes.

L'*inveſtiſſement* doit être fait de nuit avec de la cavalerie, afin d'empêcher qu'il ne ſorte ou n'entre plus rien dans la place qu'on *inveſtit*. Il faut auſſi le plus promtement qu'il ſe peut, faire arriver l'infanterie, & mettre les troupes hors la portée du canon pendant le jour, pour qu'elles ſoient moins expoſées au feu de la place ; mais les approcher beaucoup plus pendant la nuit.

On ne doit ſe mettre d'abord devant la place, que par des détachemens, qui pouſſant de tous côtés juſqu'aux portes de la ville, enlevent tout ce qui ſe trouve dehors, hommes & beſtiaux. Ces détachemens doivent être ſoutenus par quelques eſcadrons qu'on fait avancer autant qu'il eſt néceſſaire. Il eſt même avantageux d'eſſuyer quelques volées de canon pour avoir lieu d'en remarquer la portée.

Pendant que cette petite expédition ſe fait, on doit ſe ſaiſir de toutes les avenues favorables aux ſecours qui pourroient ſe jetter dans la place. On forme pendant la nuit une eſpece d'enceinte autour de la place, enſorte qu'il ne reſte aucun eſpace par où l'ennemi puiſſe pénétrer. En cet état on tourne le dos à la place, & on diſpoſe de petites gardes devant & derriere pour n'être point ſurpris. Enfin, on fait tête à l'ennemi de quelque côté qu'il puiſſe ſe preſenter, tenant toûjours la moitié de la cavalerie à cheval, pendant que l'autre met pied à terre, pour faire un peu repoſer les hommes & les chevaux. Le matin on ſe retire peu-à-peu avec le jour, faiſant ſouvent halte juſqu'à ce que le lever du ſoleil donne lieu de ſe retirer au quartier.

On poſe des gardes ordinaires, qui ſont tête à la place, & d'autres plus fortes ſur les côtés par où les ſecours pourroient arriver. Après quoi les eſcadrons qui ne ſont pas de garde, ſe retirent au camp pour ſe repoſer, ſans ſe deshabiller, ni deſeller les chevaux, qu'autant de tems qu'il eſt néceſſaire pour les panſer.

Dès le jour même que la place eſt *inveſtie*, l'armée ſe met en mouvement pour arriver devant avec l'artillerie & les autres choſes néceſſaires au ſiége. Lorſque l'armée eſt prête d'arriver, le lieutenant général qui a fait l'*inveſtiſſement*, va au-devant pour rendre compte au général de ce qu'il a fait, lequel, ſur le rapport de cet officier, regle la derniere diſpoſition pour le campement de l'armée autour de la place.

Le général fait le lendemain de ſon arrivée le tour de la place pour en finir la circonvallation, & diſtribuer les quartiers aux troupes & aux officiers généraux. Il regle auſſi le quartier général, celui des vivres, le parc d'artillerie, *&c.* Ce qui étant fait, les ingénieurs tracent la circonvallation, afin que les troupes puiſſent marquer leur camp & demeure; ce qui ſe fait en établiſſant le front de bandiere parallélement à la circonvallation & à la diſtance de 60, 80, 100, ou 120 toiſes au plus. *Voyez* CIRCONVALLATION, ATTAQUE DES PLACES du maréchal de Vauban.

INVESTIR, (*Marine*) ſe dit parmi les matelots de la Méditerranée pour échouer ou toucher ſur une côte ou ſur un banc de ſable. (Q)

INVESTISSEMENT, *dans l'Art militaire*, c'eſt l'action d'entourer une place de troupes pour ſe préparer à en faire le ſiége dans les formes. *Voyez* INVESTIR.

INVESTITURE, ſ. f. (*Juriſprud.*) du latin *veſtire*, ſignifie *tradition*, miſe en poſſeſſion. Ce terme ſe prend quelquefois pour le droit d'*inveſtir*, quelquefois pour l'action même d'*inveſtir*, quelquefois enfin pour l'inſtrument ou acte qui fait mention de cette *inveſtiture*. Il ſe prend auſſi pour la poſſeſſion même, comme on le voit en pluſieurs endroits de la loi des Lombards.

En matiere féodale, le terme d'*inveſtiture* ſe prend quelquefois pour le titre primitif de conceſſion du fief, & plus ſouvent encore pour la réception en foi & hommage.

Anciennement les *inveſtitures* & miſes en poſſeſſion ne ſe faiſoient pas ſimplement de bouche, ni même par écrit ; on y ajoutoit certains ſignes extérieurs ou ſymboles, pour exprimer la tranſlation qui ſe faiſoit de la propriété ou poſſeſſion d'une perſonne à une autre.

Ces ſymboles étoient fixés par les lois ou par l'uſage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choſes chez preſque toutes les nations ; on ſe ſervoit ordinairement des choſes qui avoient le plus de rapport avec celle dont on vouloit faire la tradition. Ainſi pour l'*inveſtiture* d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts ; ſi c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon ; ſi c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas ſeulement le fond & le ſol dont on ſe dépouilloit, mais que l'on cédoit auſſi la ſuperficie, c'eſt-à-dire tout ce qui étoit ſur le fonds, comme les bâtimens, les bois, les arbres, les vignes, les plantes, moiſſons, *&c.*

L'*inveſtiture* ſe faiſoit auſſi *per feſtucam ſeu per baculum & virgam*, c'eſt-à-dire par la tradition d'un petit bâton appellé *feſtuca*.

On employoit encore pour ſymbole de tradition un couteau ou une épée *per cultellum, vel per gladium*. C'étoit pour déſigner la puiſſance que l'on tranſmettoit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverſer, & faire généralement dans ſon fond tout ce qu'il jugeroit à propos.

On ſe ſervoit enfin quelquefois encore d'autres choſes en ſigne d'*inveſtiture*, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une piece de monnoie, d'une pierre, & de diverſes autres choſes.

Les ſouverains donnoient l'*inveſtiture* d'une province *per vexillum*, c'eſt-à-dire en remettant une banniere.

On gardoit avec ſoin ces ſignes d'*inveſtitures*, & ſouvent on les annexoit à l'acte d'*inveſtiture*, comme quand c'étoit une piece de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, *&c.* & afin que ces ſortes de pieces ſymboliques ne puſſent pas ſervir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles en les coupant ou caſſant par le milieu. *Voyez le Gloſſaire* de Ducange, *au mot inveſtitura*, où l'on trouve près de 80 manieres différentes de donner l'*inveſtiture*. (*A*)

INVESTITURE DES FIEFS, eſt la conceſſion primitive du fief ou acte d'inféodation ; c'eſt auſſi la réception du nouveau vaſſal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vaſſal eſt ſaiſi & inveſti de ſon fief.

L'*inveſtiture* du vaſſal empêche le ſeigneur d'uſer du retrait féodal ; elle ſert auſſi à faire courir l'année du retrait lignager. *Voyez le traité des fiefs* de Billecoq, *liv. II. chap. xvij.* & *aux mots* FOI & HOMMAGE. (*A*)

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, eſt un acte par lequel on déclare & on confirme le droit réſultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'inſtitution & la

Digitized by Google

miſe en poſſeſſion réelle d'un bénéfice avec l'*inveſtiture*, quoique ordinairement ce ſoient des choſes différentes.

L'inſtitution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *jus in re*; par l'*inveſtiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la miſe en poſſeſſion on donne l'adminiſtration & jouiſſance des fruits.

L'*inveſtiture* eſt quelquefois priſe pour *collation*, quand celui qui *inveſtit*, a en même tems le pouvoir de conférer; elle peut auſſi être priſe pour la miſe en poſſeſſion réelle, lorſque celui qui met en poſſeſſion réelle, a auſſi le droit de conférer; mais en général l'*inveſtiture* eſt différente & de l'inſtitution & de la miſe en poſſeſſion réelle, ainſi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'*inveſtiture* étoit differente ſelon la dignité des bénéfices; le chanoine étoit *inveſti* par le livre, l'abbé par le bâton paſtoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

L'origine des *inveſtitures* eccléſiaſtiques eſt la même que celle de l'*inveſtiture* pour les fiefs. Sous Pepin & Charlemagne l'Egliſe ayant commencé à poſſeder beaucoup de fiefs, dont ces princes l'avoient enrichie, tant en France qu'en Allemagne, les évêques & les abbés ſe trouverent engagés par-là à prêter entre les mains du prince la foi & hommage des fiefs qu'ils tenoient de lui, & d'en recevoir l'*inveſtiture* par la croſſe & l'anneau, ſans que les princes ayent jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puiſſance ſpirituelle aux évêques ni aux abbés.

On prétend que, dans un concile tenu à Rome en 774, le pape Adrien donna à Charlemagne le droit d'élire les papes, & il ordonna que tous les archevêques & évêques de ſes états recevroient l'*inveſtiture* de ſa main, avant que d'être conſacrés; mais quoique Leon VIII. ait renouvellé cette prétendue conſtitution en faveur d'Othon I. elle eſt viſiblement ſuppoſée, parce que ni Eginard qui a fait la vie de Charlemagne, ni aucun autre auteur contemporain n'ont parlé de cette conceſſion.

Quoi qu'il en ſoit de ce decret, il eſt certain que nos rois & les empereurs donnoient l'*inveſtiture* des évêchés, abbayes, par la croſſe & l'anneau. Les rois d'Angleterre jouiſſoient auſſi de ce droit.

Ce fut en 1078 que commença la fameuſe querelle des *inveſtitures* pour les évêchés & abbayes; un concile de Rome défendit à tout clerc de les recevoir de la main d'un prince, ou de tout autre laïc.

Grégoire VII. fut le premier qui défendit les *inveſtitures*; il fut ſuivi par Victor III & Urbain II; ce dernier alla même juſqu'à défendre le ſerment de fidélité des évêques.

Henri IV. du nom étoit alors empereur, & ſoutenoit les *inveſtitures*; Grégoire VII appelloit cela *les héréſies henriciennes*.

Cette queſtion excita beaucoup de troubles, ſurtout en Allemagne & en Angleterre; Henri IV. fut excommunié par trois papes ſucceſſivement; cela produiſit pluſieurs ſchiſmes & des guerres continuelles; pendant cinquante-ſix ans que dura ce démêlé fameux ſous ſix papes différens, il y eut à cette occaſion ſoixante batailles ſous Henri IV. & ſoixante-huit autres ſous Henri V. ſon ſucceſſeur; il y périt plus de deux millions d'hommes. Caliſte II engagea Henri V. à renoncer aux *inveſtitures*, ce qu'il fit en 1122.

Lothaire le Saxon entreprit en 1132 de les faire revivre, mais S. Bernard l'en diſſuada.

Au commencement de cette querelle, ce ne fut pas ſeulement la cérémonie extérieure du bâton & de l'anneau, qui excita de la difficulté; on attaqua toutes les *inveſtitures* des bénéfices en général, de quelque maniere qu'elles fuſſent faites par les laïcs. M. de Voltaire, en ſon hiſtoire univerſelle, dit qu'il fut décidé dans un concile à Rome, que les rois ne donneroient plus aux bénéficiers canoniquement élus, les *inveſtitures* par un bâton recourbé, mais par une baguette. Il paroit rapporter ce concile à l'année 1120; on ne voit point cependant qu'il y en ait eu à Rome cette année. Ce fut dans une aſſemblée tenue à Vorms en 1122, que ſe fit l'accommodement; l'empereur renonça à donner les *inveſtitures* par la croſſe & l'anneau, & le pape lui permit d'accorder l'*inveſtiture* des regales, c'eſt-à-dire, des biens temporels par le ſceptre.

A l'égard de la France, nos rois n'eurent preſque aucuns démêlés avec les papes touchant les *inveſtitures*; ils en ont joui paiſiblement même ſous Grégoire VII. qui craignit de s'attirer trop d'ennemis à la fois, s'il ſe brouilloit avec la France pour ce ſujet; ſous les papes ſuivans ils ſe départirent de l'*inveſtiture* par le bâton paſtoral & l'anneau, & ſe contenterent de la donner par écrit ou de vive voix; au moyen de quoi les ſucceſſeurs de Gregoire VII. qui paroiſſoient ne s'attacher qu'à cette cérémonie extérieure, ont laiſſé nos rois jouir paiſiblement du ſerment de fidélité, qui a ſuccédé aux *inveſtitures*, & des droits de joyeux-avenement & de regale.

Par le concordat paſſé entre Leon X & François I. le roi eſt maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes & autres bénéfices de nomination royale.

Voyez *le gloſſ. de* Ducange *au mot* INVESTITURE, où il rapporte pluſieurs manieres différentes de donner l'*inveſtiture* eccléſiaſtique, *per librum*, *per capellum*, *per candelabrum*, *per grana inceſſi*, & autres ſemblables.

Voyez Covarruvias, Cujas, Guymier, *l'hiſtoire de l'origine des dixmes*, *le traité de la capacité des eccléſiaſtiques* de Duperray. (*A*)

INVETÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui ſubſiſte depuis long-tems; il ne ſe prend guere qu'en mauvaiſe part; il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de ſi difficile à déraciner que les choſes *invétérées*, tant au phyſique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut renverſer, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raiſonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philoſophes que les Athéniens envoyerent à Rome, prouva un jour la diſtinction abſolue du juſte & de l'injuſte par des raiſons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raiſons oppoſées, que Cicéron compare à des bêtes féroces qu'il ne ſe promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il ſeroit trop heureux pour la conſolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'appaiſer, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a paſſé en proverbe. Qu'étoit ce donc que ces argumens qui effrayoient Cicéron même?

INVIOLABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſera point violé, ou qui ne le doit point être. La liberté de conſcience eſt un privilege *inviolable*. La loi du ſerment eſt ſacrée, ou eſt *inviolable* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj. (*Gramm.*) qui échappe à la vûe, ou par ſa nature, ou par la petiteſſe de ſes parties, ou par ſa diſtance; les ſubſtances ſpirituelles *ſont inviſibles*; les particules de l'air ſont *inviſibles*; les corps nous deviennent *inviſibles* à force de s'éloigner. Si une choſe n'a point été ſenſible, on n'en a nulle idée repréſentative. Une queſtion difficile à réſoudre, c'eſt ſi les aveugles ont des idées repréſentatives, & où ils les ont, & comment ils les ont.

Digitized by Google

Il semble que l'idée représentative d'un objet entraîne l'idée de limite ; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans ſa tête ou au bout de ſes doigts ?

INVISIBLES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom qu'on donne à quelques rigides confeſſionîſtes, & aux ſectateurs d'Oſiander, de Flaccius-Illyricus & de Swerkfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'Egliſe viſible. Les freres de la Roze-Croix ont été auſſi appellés *invisibles*. Prateole, *inviſib.* Florimont de Raimond, *liv. II. chap. xvj.* &c. *Voyez* CONFESSIONISTES. (*H*)

INVITATEUR, ſ. m. (*Gram. Hiſt. anc.*) domeſtique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux repas qu'on donnoit. On l'appelloit auſſi *vocator*. L'*invitateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, ſ. m. (*Liturg.*) verſet que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*, & à la fin de ce pſeaume ; il change ſuivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Epiphanie, ni les trois derniers jours de la ſemaine ſainte.

INVOCATI, (*Hiſt. litt.*) nom d'une ſociété littéraire, établie à Sienne en Italie, qui a pris pour deviſe une enclume, ſur laquelle eſt poſé un fer rouge & un marteau, avec l'inſcription *in quaſcumque formas*.

INVOCATION, ſ. f. (*Théolog.*) action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à ſon ſecours. *Voyez* PRIERE, ADORATION, &c.

Les catholiques romains *invoquent* les ſaints, les priant d'interceder pour eux auprès de Dieu. L'*invocation* des ſaints eſt un des plus grands ſujets des diſputes entre les Catholiques & les Réformés. *Voyez* SAINT.

INVOCATION, *en terme de Poëſie*, eſt une priere que le poëte adreſſe, en commençant ſon ouvrage, à quelque divinité, ſur-tout à ſa muſe pour en être inſpiré. *Voyez* MUSES.

L'*invocation* eſt abſolument néceſſaire dans un poëme épique, à cauſe que le poëte dit des choſes qu'il ne ſauroit pas, ſi quelque divinité ne les lui avoit inſpirées. D'ailleurs il doit à ſes lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui eſt le fondement de toute la morale & des inſtructions qu'il prétend leur donner dans ſa fable ; & puiſqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'eſt pas raiſonnable qu'il oſe les faire agir, ſans leur en avoir demandé la permiſſion. *Voyez* EPIQUE.

L'auteur s'adreſſe ſouvent aux dieux dans le cours d'un poëme épique ; ſur-tout lorſqu'il veut raconter quelque choſe de miraculeux, comme lorſque Virgile décrit la métamorphoſe des navires d'Enée en nymphes ; mais la principale *invocation* eſt celle du commencement.

Le pere le Boſſu conſidere deux choſes dans l'*invocation* ; la premiere eſt ce que le poëte demande ; & la ſeconde, quelle eſt la divinité à qui il s'adreſſe. Quant à la premiere, Homere a ſi bien joint la propoſition avec l'*invocation* dans l'Iliade, qu'il *invoque* ſa muſe pour tout ce qu'il propoſe ſans réſerve ; Virgile au contraire ne prie ſa muſe que de lui fournir une partie de ſon ſujet, & même il détermine préciſément celle qu'il deſire : après avoir aſſez exactement propoſé toute ſa matiere, il s'adreſſe à ſa muſe, & il la prie de lui en apprendre les cauſes. *Voyez* PROPOSITION.

Quant à la divinité qu'il *invoque*, le même auteur obſerve que ce doit toujours être celle qui préſide au ſujet qu'il traite, ou celle qui préſide à la poëſie en général. Ovide, dans ſes métamorphoſes, fait la premiere ſorte d'*invocation* ; Lucrece en agit de même dans ſon poëme ; celles d'Homere & de Virgile ſont de la premiere eſpece ; ils n'*invoquent* que les muſes, & diſtinguent par là les divinités qui préſident à la poëſie, d'avec celles qui préſident aux actions des poëmes, & qui en ſont les perſonages.

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités *invoquées* ſoient conſidérées par les poëtes mêmes, comme des perſonnes divines, dont ils attendent un véritable ſecours. Sous ce nom de muſes, ils ſouhaitent le génie de la poëſie, & toutes les conditions & les circonſtances néceſſaires pour exécuter leur entrepriſe. Ce ſont des allégories & des manieres de s'exprimer poëtiquement, comme quand on fait des dieux du ſommeil, du calme, de la renommée, de la terreur, & de ſemblables deſcriptions des choſes naturelles ou morales ; auſſi les muſes ſont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions ; il y en a de payennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoiſes, &c. *Voyez* MUSES.

INVOLONTAIRE, adj. (*Gram.*) ce à quoi la volonté n'a point eu de part ; ce qui n'a point été ou n'eſt pas voulu, conſenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* & des *involontaires* conſiſte à avoir été, ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, & ſous mes pieds il ſe rencontre des inſectes que j'écraſe *involontairement*. Je marche, & je vois un ſerpent endormi ; je lui appuie mon talon ſur la tête, & je l'écraſe *volontairement*. Ma réflexion eſt la ſeule choſe qui diſtingue ces deux mouvemens, & ma réflexion conſidérée relativement à tous les inſtans de ma durée, & à ce que je ſuis dans le moment où j'agis, eſt abſolument indépendante de moi. J'écraſe le ſerpent de réflexion ; de réflexion Cléopâtre le prend & s'en pique le ſein. C'eſt l'amour de la vie qui m'entraîne ; c'eſt la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce ſont deux poids qui agiſſent en ſens contraires ſur les bras de la balance, qui oſcillent & ſe fixent néceſſairement. Selon le côté ou le point où ils s'arrêtent, l'homme eſt bienfaiſant ou malfaiſant, heureuſement ou malheureuſement né, exterminable ou digne de récompenſe ſelon les lois.

J O

JOACHIMITES, ſ. m. pl. (*Théologie*) diſciples de Joachim, abbé de Flore en Calabre, qui paſſa pour un prophete pendant ſa vie, & laiſſa après ſa mort beaucoup de livres de prophétie, & pluſieurs autres ouvrages qui furent condamnés avec leur auteur en 1215 par le concile de Latran, & par celui d'Arles en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés de certains nombres ternaires. Ils diſoient que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde juſqu'à l'avénement du Fils, que l'opération du Fils avoit duré juſqu'à leur tems pendant 1260 ans, qu'après cela le S. Eſprit devoit opérer auſſi à ſon tour. Ils diviſoient ce qui regardoit les hommes, les tems, la doctrine, la maniere de vivre en trois ordres ou états, ſelon les trois Perſonnes de la ſainte Trinité : ainſi chacune de ces trois choſes comprenoit trois états qui devoient ſe ſuccéder, ou s'étoient déjà ſuccédé les uns aux autres, ce qui faiſoit qu'ils nommoient ces diviſions *ternaires*.

Le premier ternaire étoit celui des hommes, il comprenoit trois états ou ordres d'hommes ; le premier étoit celui des gens mariés, qui avoit duré, diſoient-ils, du tems du Pere éternel, c'eſt-à-dire, ſous l'ancien Teſtament. Le ſecond celui des clercs qui a regné par le Fils du tems de la grace. Le troiſieme celui des moines qui devoit regner du tems de la plus grande grace par le Saint-Eſprit. Le ſecond ternaire étoit celui de la doctrine, qu'ils diviſoient

Digitized by Google

auſſi en trois ; l'ancien Teſtament qu'ils attribuoient au Pere, le nouveau qu'ils attribuoient au Fils, & l'évangile éternel qu'ils attribuoient au Saint-Eſprit. Dans le ternaire des tems, ils donnoient au Pere tout celui qui s'étoit écoulé depuis le commencement du monde juſqu'à Jeſus-Chriſt, tems auquel, diſoient-ils, regnoit l'eſprit de la loi moſaique. Ils donnoient au Fils les 1260 ans depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à eux, pendant leſquels avoit regné l'eſprit de grace. Enfin le troiſieme qui devoit ſuivre, & qu'ils nommoient le tems de la plus grande grace & de la vérité découverte, étoit pour le Saint-Eſprit. Un autre ternaire conſiſtoit dans la maniere de vivre. Dans le premier tems, ſous le Pere, les hommes ont vécu ſelon la chair; dans le ſecond, ſous le regne du Fils, ils ont vécu entre la chair & l'eſprit; dans la troiſieme qui devoit durer juſqu'à la fin du monde, ils vivront ſelon l'eſprit. Les *Joachimites* prétendoient que dans le troiſieme tems, les facnemens, toutes les figures & tous les ſignes devoient ceſſer, & que la vérité paroîtroit à découvert. *Diction. de Trévoux.*

Malgré l'autorité des conciles qui ont condamné les viſions de l'abbé Joachim, & ſur-tout ſon évangile éternel, il s'eſt trouvé un abbé de ſon ordre, nommé Grégoire Laude, docteur en Théologie, qui ayant entrepris d'écrire ſa vie, & d'éclaircir ſes prophéties, a tenté de le juſtifier du crime d'héréſie dans un ouvrage imprimé à Paris en 1660 en un vol. *in-folio.* Dom Gervaiſe, ancien abbé de la Trappe, a auſſi donné depuis peu au public une hiſtoire de l'abbé Joachim, dans laquelle il entreprend de juſtifier cet abbé.

JOACHIMS-THAL, (*Géogr.*) c'eſt-à-dire la vallée de ſaint Joachim, ville & vallée de Bohême dans le cercle d'Elnbogen, joignant les frontieres du Voigtland; on y découvrit au commencement du xvj. ſiecle de riches mines d'argent, & l'an 1519 on y frappa déjà des écus d'argent du poids d'une once, avec l'image de ſaint Joachim : comme cette monnoie ſe répandit dans toute l'Allemagne, on l'appella *Joachim-thaler*, en latin *Joachimici nummi*, & par abréviation *thaler*; tous les écus frappés enſuite ſelon les lois monétaires de l'Empire, ont été nommés *reichs-thaler*, écus de l'Empire, que les François appellent par corruption *riſdale*.

Je vois en parcourant le P. Niceron, qu'il met au rang des hommes illuſtres dans la république des lettres, Michel Néander, médecin, né à *Joachims-thal* en 1529, & mort en 1581 : cependant tous ſes ouvrages ſont depuis long-tems dans la pouſſiere de l'oubli, d'où je ne crois pas qu'on s'aviſe de les tirer. (*D. J.*)

JOAILLERIE. *Voyez* JOUAILLERIE.

JOAILLIER. *Voyez* JOUAILLIER.

* JOANNITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom dont on appella dans le v. ſiecle ceux qui demeurerent attachés à ſaint Jean Chryſoſtome, & qui continuerent de communier avec lui, quoiqu'il eût été exilé par les artifices de l'impératrice Eudoxie, & dépoſé dans un conciliabule par Théophile d'Alexandrie, enſuite dans un ſecond tenu à Conſtantinople. Ce titre de *Joannites* fut inventé pour déſigner ceux à qui on le donnoit & qu'on ſe propoſoit de deſſervir à la cour. La méchanceté des hommes a toujours été la même, & elle n'a pas même varié dans ſes moyens.

JOB, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de *Job*, prince célébre par ſa patience & par ſon attachement à la piété & à la vertu, qui demeuroit dans la terre d'Hus ou dans l'Amite, dans l'Idumée orientale aux environs de Bozra, qu'on croit communément être l'auteur de ce livre qui contient ſon hiſtoire.

On a formé une infinité de conjectures diverſes ſur le livre de *Job*; les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit lui-même en ſyriaque ou en arabe, & qu'enſuite Moïſe ou quelqu'autre iſraélite l'avoit mis en hebreu; d'autres l'ont attribué à Eliu, l'un des amis de *Job*, ou à ſes autres amis, ou à Moïſe, ou à Salomon, ou à Iſaïe, ou à quelqu'écrivain encore plus récent. Il eſt certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve déciſive pour en reconnoître l'auteur. Ce qui paroît inconteſtable, c'eſt que celui qui l'a compoſé étoit Juif de religion & poſtérieur au tems de *Job*, qu'on croit avoir été contemporain de Moïſe. Il y fait de trop fréquentes alluſions aux expreſſions de l'écriture pour penſer qu'elle ne lui ait pas été familiere.

La langue originale du livre de *Job* eſt l'hébraïque, mais mêlée de pluſieurs expreſſions arabes & chaldéennes, & de pluſieurs tours qui ne ſont pas connus dans l'hébreu, ce qui rend cet ouvrage obſcur & difficile à entendre. Il eſt écrit en vers libres quant à la meſure & à la cadence, vers dont la principale beauté conſiſte dans la grandeur de l'expreſſion, dans la hardieſſe & la ſublimité des penſées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, & dans la variété des caracteres; parties qui s'y trouvent toutes réunies dans le plus haut degré.

Quant à la canonicité du livre de *Job*, elle eſt reconnue généralement dans les égliſes grecques & latines, elle y a toujours paſſé comme un article de foi, & ce ſentiment eſt venu de la ſynagogue à l'égliſe chrétienne. Les Apôtres l'ont cité. Théodore de Mopſueſte le critiquoit, mais ſur une verſion grecque, qui faiſant quelques alluſions à la fable ou à l'hiſtoire poétique, n'étoit pas exactement conforme au texte hébreu. Quelques-uns accuſent Luther & les Anabaptiſtes de rejetter le livre de *Job*, mais Scultet & Spanheim tâchent d'en juſtifier Luther. On peut conſulter ſur ce livre le commentaire de Pineda, celui de Dom Calmet, & l'hiſtoire de *Job* par M. Spanheim. Calmet, *Diction. de la Bible, tom. II. lettre J. au mot Job, pag. 386.*

JOBET, ſ. m. (*Fond. en carakt. d'Impr.*) eſt un petit morceau de fil de fer plié en équerre qui ſe met au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, entre le bois de la piece de deſſus & la platine. Ce *jobet* fait entre lui & le bois du moule un petit vuide quarré dans lequel paſſe la matrice. Cela eſt pour empêcher cette matrice de s'éloigner trop de ſa place lorſque l'ouvrier ouvre ſon moule. *Voyez* MOULE, MATRICE. *Voyez* auſſi nos Pl. de Fond. & leur expl.

JOCELIN, (*Géogr.*) petite ville de France en Bretagne, dans l'évêché de ſaint Malo; elle députe aux états, & eſt à 8 lieues N. E. de Vannes, 18 S. O. de Rennes, 29. N. O. de S. Malo. *Long.* 14. 56. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

JOD, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt la dixieme lettre de l'alphabet hébraique. *Voyez l'article* HÉBREU. Le *jod* prend la place du *hé* dans les verbes qui ont un *hé* pour derniere radicale; trois *jods* poſés en triangle, ou deux *jods* avec un *kamits* deſſous, déſignent en chaldéen le nom de Dieu. Communément on prononce *jod*, comme ſi l'*i* étoit conſonne; mais cette prononciation n'eſt pas la véritable. Le *jod* des Hébreux a la valeur de l'*iota* grec.

JOD, ſ. m. (*Commerce*) c'eſt en Angleterre le quart du quintal, autrement 27. livres d'avoir du poids. *Voyez* HUNDRED ou LIVRE.

Jod eſt auſſi une des meſures de diſtances & longueurs, dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Vingt-cinq *jods* font le roé-neug ou lieue ſiamoiſe, d'environ deux mille toiſes françoiſes. Chaque *Jod* contient quatre ſen, le ſen vingt voua, le voua deux ken, qui eſt l'aune ſiamoiſe de trois piés de

Digitized by Google

roi moins un demi-pouce. *Voyez* SEN, VOUA, KEN, *&c. Dictionn. de commerce.*

JODELLE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

JODUTTE, ſ. f. (*Myth.*) idole des Saxons; ce fut d'abord une ſtatue que Lothaire, duc de Saxe, avoit fait placer aux environs de la forêt de Welps, après la victoire qu'il remporta en 1115 ſur Henri V. Cette ſtatue étoit un homme tenant de la main droite une maſſue, & de la gauche un bouclier rouge, & aſſis ſur un cheval blanc.

JOEKUL, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Iſlande aux hautes montagnes perpétuellement couvertes de glaces & de neiges dont le pays eſt rempli; le mont Hecla eſt dans ce cas, ainſi que les autres volcans qui s'y trouvent, & lorſqu'il leur arrive des éruptions, les neiges & les glaçons en ſe fondant, cauſent aux environs des débordemens épouvantables. *Voyez* Horrebou, *Deſcription d'Iſlande.*

JOERKAU *ou* BORECK, (*Géograp.*) ville de Bohême dans le cercle de Satz, renommée par ſa biere.

JOGUE, ſ. m. (*Théolog.*) eſpece de religieux payens dans les Indes orientales qui ne ſe marient jamais, ne poſſedent rien en propre, mais vivent d'aumônes & pratiquent de grandes auſtérités.

Ils ſont ſoumis à un général qui les envoie prêcher d'un lieu à l'autre. Ce ſont proprement une eſpece de pelerins que l'on croit être une branche des anciens Gymnoſophiſtes. *Voyez* GYMNOSOPHISTES.

Ils fréquentent ſur-tout les lieux conſacrés par la dévotion du peuple, & prétendent pouvoir paſſer pluſieurs jours ſans manger & ſans boire. Après avoir gardé la continence pendant un certain tems, ils s'eſtiment impeccables, & croyent que tout leur eſt permis, ce qui fait qu'ils ſe plongent dans les débauches les plus infames.

JOHANSBURG, (*Géog.*) ville de Pologne dans la Sudavie, canton de la Pruſſe ducale, avec une citadelle ſur la Pyſch. *Long.* 40. 34. *latitude* 53. 15. (*D. J.*)

JOIE, ſ. f. (*Philoſ. morale*) émotion de l'ame cauſée par le plaiſir ou par la poſſeſſion de quelque bien.

La *joie*, dit Locke, eſt un plaiſir que l'ame goûte, lorſqu'elle conſidere la poſſeſſion d'un bien préſent ou à venir comme aſſurée; & nous ſommes en poſſeſſion d'un bien, lorſqu'il eſt de telle ſorte en notre puiſſance que nous pouvons en jouir quand nous voulons. Un homme bleſſé reſſent de la *joie* lorſqu'il lui arrive le ſecours qu'il deſire, avant même qu'il en éprouve l'effet. Le pere qui chérit vivement la proſpérité de ſes enfans, eſt en poſſeſſion de ce bien auſſi long-tems que ſes enfans proſperent; car il lui ſuffit d'y penſer pour reſſentir de la *joie*.

Elle differe de la gaieté, *voyez* GAIETÉ. On plaît, on amuſe, on divertit les autres par ſa gaieté; on pame de *joie*, on verſe des larmes de *joie*, & rien n'eſt ſi doux que de pleurer ainſi.

Il peut même arriver que cette paſſion ſoit ſi grande, ſi ineſpérée, qu'elle aille juſqu'à détruire la machine; la *joie* a étouffé quelques perſonnes. L'hiſtoire grecque parle d'un Policrate, de Chilon, de Sophocle, de Diagoras, de Philippides, & de l'un des Denis de Sicile, qui moururent de *joie*.

L'hiſtoire romaine aſſure la même choſe du conſul Manius Juventius Thalna, & de deux femmes de Rome, qui ne purent ſoutenir le raviſſement que leur cauſa la préſence de leur fils après la déroute arrivée au lac de Trafymène; mes garans ſont Aulugelle, *liv. III. chap. xv.* Valere Maxime, *liv. IX. chap. xij.* Tite-Live, *liv. XXII. chap. vij.* Pline, *liv. VII. chap. liij.* & Ciceron dans ſes *Tuſculanes.*

L'hiſtoire de France nomme la dame de Châteaubriant que l'excès de *joie* fit expirer tout d'un coup, en voyant ſon mari de retour du voyage de Saint Louis.

J'ai lu d'autres exemples ſemblables dans les écrits des Médecins, comme dans les Mémoires des curieux de la nature, *Décur. 2. ann. 9, obſerv. 22;* dans Kornman, *de mirac. mortuor. part. IV cap. cvj.* & dans le Journal de Leipſick, *année 1686. p. 284.*

Mais ſans m'arrêter à des faits ſi ſinguliers; & peut-être douteux en partie, il y a dans les Actes des Apôtres un trait plus ſimple qui peint au naturel le vrai caractere d'une *joie* ſubite & impétueuſe. Saint Pierre ayant été tiré miraculeuſement de priſon, vint chez Marie mere de Jean, où les fideles étoient aſſemblés en prieres; quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhode, ayant reconnu ſa voix, au lieu de lui ouvrir, courut vers les fideles avec des cris d'allégreſſe, pour leur dire que ſaint Pierre étoit à la porte.

Si la gaieté eſt un beau don de la nature, la *joie* a quelque choſe de céleſte; non pas cette *joie* artificielle & forcée, qui n'eſt que du fard ſur le viſage; non pas cette *joie* molle & folâtre dont les ſens ſeuls ſont affectés, & qui dure ſi peu; mais cette *joie* de raiſon, pure, égale, qui ravit l'ame ſans la troubler; cette *joie* douce qui a ſa racine dans le cœur, enfin cette *joie* délectable qui a ſa ſource dans la vertu, & qui eſt la compagne fidelle des mœurs innocentes; nous ne la connoiſſons plus aujourd'hui, nous y avons ſubſtitué un vernis qui s'écaille, un faux brillant de plaiſir; & beaucoup de corruption. (*D. J.*)

JOIE, GAIETÉ, (*Synon.*) ces deux mots marquent également une ſituation agréable de l'ame, cauſée par le plaiſir ou par la poſſeſſion d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* eſt plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres; la *joie* conſiſte dans un ſentiment de l'ame plus fort, dans une ſatisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractere, de l'humeur, du tempérament; l'une ſans paroître toujours au dehors, fait une vive impreſſion au dedans; l'autre éclate dans les yeux & ſur le viſage: on agit par *gaieté*, on eſt affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne ſont ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce ſont alors des tranſports, des raviſſemens, une véritable ivreſſe. Une humeur enjouée jette de la *gaieté* dans les entretiens; un évenement heureux répand de la *joie* juſques au fond du cœur; on plaît aux autres par la *gaieté*, on peut tomber malade & mourir de *joie*. (*D. J.*)

JOIEUX AVENEMENT, (*Juriſprud.*) ou droit de *joieux avenement* à la couronne, ſe dit de certains droits dont le roi jouit à ſon *avenement*. Ces droits ſont de deux ſortes; les uns utiles, les autres honorifiques.

Les droits utiles ſont des ſommes de deniers que le roi leve ſur certains corps & autres perſonnes.

Cet uſage eſt fort ancien, puiſqu'on voit qu'en 1383 les habitans de Cambray offrirent à Charles VI. 6000. l. lors de ſon *joieux avenement* dans cette ville. En 1484 les états généraux aſſemblés à Tours accorderent à Charles VIII. deux millions cinq cent mille livres, & 300 mille livres pour ſon *joyaux avenement*, ce qui fut réparti ſur la nobleſſe, le clergé & le peuple.

Le droit de confirmation des offices & des privileges accordés ſoit à des particuliers, ſoit aux communautés des villes & bourgs du royaume, aux corps des marchands, arts & métiers où il y a jurande, maîtriſe & privilege, eſt un des plus anciens droits de la couronne, & a été payé dans tous les tems, à l'avenement des nouveaux rois. François I. par différentes déclarations & lettres-patentes de

Digitized by Google

l'année 1514, Henri II. par des lettres de 1546 & 1547, François II. par celles de 1559 & 1560, Charles IX. par l'édit du mois de Décembre 1560, ont confirmé tous les officiers du royaume dans l'exercice de leurs fonctions. Henri III. ordonna par des lettres-patentes du dernier Juillet 1574, à toutes perſonnes de demander la confirmation de leurs charges, offices, états & privileges. Par une déclaration du 25 Décembre 1581, Henri IV. enjoignit à tous les officiers du royaume, de prendre des lettres pour être confirmés dans leurs offices. Louis XIII. par différentes lettres patentes des années 1610 & 1611, confirma les officiers dans leurs fonctions & droits, & accorda la confirmation des privileges des villes & communautés, & des différens arts & métiers du royaume. Louis XIV. par deux édits du mois de Juillet 1643, & par déclaration du 28 Octobre audit an, confirma dans leurs fonctions & privileges, tous les officiers de judicature, police & finance, les communautés des villes, bourgs & bourgades, les arts, métiers & privileges, enſemble les hôteliers, cabaretiers & autres, à condition de lui payer le droit qui lui étoit dû à cauſe de ſon *heureux avenement*.

La perception du droit de *joyeux avenement* fut différée par le roi à-préſent regnant, juſqu'en 1723, qu'elle fut ordonnée par une déclaration du 23 Septembre, publiée au ſceau le 30.

Suivant l'inſtruction en forme de tarif, qui fut faite pour la perception de ce droit, les offices de finance & ceux qui donnent la nobleſſe, devoient payer ſur le pié du denier 30 de leur valeur, les offices de juſtice & police ſur le pié du denier 60; les vétérans des offices qui donnent la nobleſſe, ſont taxés à la moitié des titulaires des moindres offices jouiſſans de ſdits privileges, les veuves au quart, les vétérans des autres offices au quart, leurs veuves au huitieme.

On excepta les préſidens, conſeillers, procureurs & avocats du roi, leurs ſubſtituts & les greffiers en chef, & premiers huiſſiers des cours ſupérieures.

La nobleſſe acquiſe par lettres depuis 1643, par prevôté des marchands, mairie & echevinage, jurats, conſulats, capitouls & autres offices que ceux de ſecrétaires du roi, fut taxée ſur le pié de 2000 l. par tête, des jouiſſances tant pour les perſonnes vivantes que pour leurs ancêtres.

Les octrois & deniers patrimoniaux ou ſubventions des villes, furent taxés ſur le pié d'un quart du revenu, les foires & marchés ſur le pié d'une demi-année de revenu, les uſages & communes ſur le pié d'une année.

Les privileges, ſtatuts & jurandes des différentes communautés des marchands & artiſans, ainſi que des cabaretiers & hôteliers, furent taxés ſelon leurs facultés.

Le franc-ſalé par toutes perſonnes, y compris les communautés eccléſiaſtiques, excepté les hôpitaux, payerent ſur le pié de la valeur d'une année dudit franc-ſalé, telle que le ſel ſe vend dans les lieux où le privilégié le leve.

Pour confirmation des lettres de légitimation & de naturalité, chacun des impétrans paye 1000 l.

Les domaines engagés & aliénés avant 1643, payerent le quart du revenu, & ceux engagés depuis la moitié; les dons, conceſſions, privileges, aubaines & confiſcations, une année de revenu; les droits de moulins, forges, venneries, péages, bacs, paſſages, pêches & écluſes, une demi-année.

Les droits honorifiques dont jouiſſent nos rois à leur *avenement*, conſiſtent dans les nouvelles fois & hommages qui leur ſont dûes, dans l'uſage où ils ſont d'accorder des lettres de grace à des criminels, & dans le droit de diſpoſer d'une prébende dans chaque cathédrale. *Voyez l'article ſuivant.* (*A*)

JOYEUX AVENEMENT. On met auſſi au nombre des droits honorifiques dont le roi jouit à cauſe de ſon *joyeux avenement*, le droit qu'il a de nommer un clerc pour être pourvû de la premiere prébende qui vacquera dans chaque cathédrale.

Les dignités & prébendes des égliſes collégiales où il y avoit ci-devant plus de dix prébendes outre les dignités, ſont auſſi aſſujetties au droit de *joyeux avenement*, par une déclaration du 18 Février 1726, qui n'a été enregiſtrée qu'au grand conſeil.

Cette nomination ſe fait par un brevet qui eſt ce que l'on appelle *brevet de joyeux avenement*.

Le droit de *joyeux* a aſſez de rapport avec le droit de premieres prieres, exercé par les empereurs d'Allemagne; cependant le premier paroît encore plus éminent.

L'origine du droit de *joyeux* remonte juſqu'à nos premiers rois chrétiens. On trouve des preuves que Charles V. étoit en poſſeſſion de ce droit, & que Charles VIII. en a uſé.

Nous voyons auſſi dans les preuves de nos libertés, un arrêt du parlement de Paris de l'année 1494, lors duquel M. le premier préſident excita le cardinal Archevêque de Lyon, à maintenir auprès du ſaint-ſiege, les droits du roi par rapport à ces premieres prieres.

Ceux qui ont voulu fixer l'origine du droit de *joyeux avenement* aux lettres-patentes d'Henri III. du 9 Mars 1577, n'ont pas fait attention que ces lettres n'introduiſent point un droit nouveau, qu'elles ne font que confirmer celui qui étoit déjà établi, & auquel on vouloit donner atteinte.

Le brevetaire de *joyeux avenement* eſt préféré au brevetaire de ſerment de fidélité.

Les conteſtations qui peuvent ſurvenir au ſujet des brevets de *joyeux avenement*, ſont portées au grand conſeil. *Voyez les lois eccléſiaſtiques de* M. d'Héricourt, *part. I. chap. x.* Drupier, *des bénéfices, tom. I. pag.* 240. (*A*)

JOIEUSE, (*Géogr.*) *Gaudioſa*, petite ville de France dans le bas-Vivarez, avec titre de duché-pairie, érigée en 1581 par Henri III. en faveur de ſon mignon Anne vicomte de Joyeuſe. Elle eſt ſur la riviere de Beaune, à 9 lieues ſud-oueſt de Viviers, 16 nord-oueſt de Nîmes, 134 ſud-eſt de Paris. *Long. 21. 55. lat. 44. 26.* (*D. J.*)

JOIGNY, (*Géograph.*) ancienne petite ville de France en Champagne, au diocèſe de Sens; elle eſt avantageuſement ſituée ſur l'Ionne, à 7 lieues de Sens, 6 d'Auxerre. *Longitude 21. latitude 47. 56.* (*D. J.*)

* JOINDRE, v. act. (*Gramm.*) il eſt ſynonyme à *aſſembler*, faire un tout de pluſieurs parties ſéparées; ainſi l'on *joint* deux planches, ou l'on en fait un tout en les approchant & en les tenant approchées ou par des rainures, ou de quelqu'autre maniere; on *joint* deux tomes en un volume, en les reliant enſemble; on *joint* pluſieurs ſommes enſemble, ou l'on en fait un tout par l'addition, *&c.*

On dit encore les armées combinées ſe ſont *jointes* en tel endroit; alors le mot eſt relatif au mouvement; notre général a *joint* l'ennemi, & il le défera ſans-doute. Je ne faurois *joindre* cet homme.

Joindre ſe dit auſſi de pluſieurs inſtances. *Voyez* JOINDRE, (*Juriſp.*)

Joindre ſe prend au moral dans cette phraſe & beaucoup d'autres. Il faut *joindre* l'expérience au raiſonnement. *Joignez* vos vœux aux miens.

Il eſt quelquefois neutre; cette menuiſerie *joint* mal.

JOINDRE, (*Juriſp.*) deux inſtances ou procès;

Digitized by Google

ou une inſtance avec un procès, c'eſt les unir pour être jugés conjointement. Cette *jonction* ne ſe fait quelquefois que ſauf à disjoindre, c'eſt-à-dire, que ſi l'on reconnoît dans la ſuite qu'il y ait lieu de juger une affaire avant l'autre, on les disjoint pour les juger ſéparément. *Voyez* JONCTION. (*A*)

JOINT, ſ. m. (*Architecture & coupe des pierres*) a différentes ſignifications; c'eſt 1°. l'intervalle plein ou vuide qui reſte entre deux pierres contigues; dans ce ſens on dit *petit joint*, *grand joint*. 2°. Il ſe prend pour les lignes de diviſion des voutes en claveaux. Ainſi on dit *joint en coupe*, *joint de tête*, *joint de lit*, *joint de doele*, où il faut remarquer que quoique les *joints* de lit ſoient des diviſions longitudinales de la doele, on n'entend par *joints* de doele, que les *joints* tranſverſaux, autrement dits *joints* de tête, & que les *joints* de lit ſont ainſi nommés parce que le délit naturel de la pierre doit leur être parallele, ou partager l'angle du claveau en deux également, comme la *fig. 16.* repréſente. *A B C D* eſt un bloc de pierre vû par un bout qui ſera un *joint* de tête, *M N* la direction du délit naturel de la pierre, laquelle doit paſſer par le ſommet *o* de l'angle *a o c* formé par les *joints* de lit *a b*, *c d* du claveau, & le couper en deux également.

On ne doit jamais mettre de *joint* au milieu de la voute; c'eſt pourquoi les claveaux ou vouſſoirs doivent être en nombre impair.

Voici donc les différens *joints*, & la définition qu'il en faut donner.

Joints de lit, ceux qui ſont de niveau, ou ſuivant une pente donnée.

Joints montans, ceux qui ſont à plomb.

Joints quarrés, ceux qui ſont d'équerre en leurs retours.

Joints en coupe, ceux qui ſont inclinés & tracés d'après un centre.

Joints de tête ou *de face*, ceux qui ſont en coupe ou en rayons au parement, & ſéparément les vouſſoirs & claveaux.

Joints de doelle, ceux qui ſont ſur la longueur du dedans d'une voute, ou ſur l'épaiſſeur d'un arc.

Joint de recouvrement, celui qui ſe fait par le recouvrement d'une marche ſur une autre.

Joint recouvert, c'eſt le recouvrement qui ſe fait de deux dales de pierre, par le moyen d'une eſpece d'ourlet qui en cache le *joint*.

Joint feuillé, c'eſt le recouvrement qui ſe fait de deux pierres l'une ſur l'autre, par une entaille de leur demi-épaiſſeur.

Joint gras, celui qui eſt plus ouvert que l'angle droit; & *joint maigre*, le contraire.

Joints ferrés, ceux qui ſont ſi étroits, qu'on eſt obligé de les ouvrir avec le couteau à ſcie, pour le pouvoir couler ou ficher avec plâtre ou mortier.

Joints ouverts, ceux qui à cauſe de leurs cales épaiſſes ſont hauts & faciles à ficher.

On appelle auſſi *joints ouverts* ceux qui ſe ſont écartés par mal-façon, ou parce que le bâtiment s'eſt affaiſſé plus d'un côté que de l'autre.

Joints refaits, ceux qu'on eſt contraint de retailler de lit ou de *joint* ſur le tas, parce qu'ils ne ſont ni à plomb ni de niveau.

Ce ſont auſſi les *joints* qu'on fait en ragréant & en ravalant avec mortier de même couleur que la pierre.

Joint à ongles, celui qui ſe fait de la diagonale d'un retour d'équerre, comme il s'en voit dans les ouvrages de marbre, & les inciruſtations.

JOINT, (*Menuiſerie*) il ſe dit de la maniere d'aſſembler une ou pluſieurs pieces. Il y a le *joint* quarré, le *joint* à queue d'aronde, *&c.*

On *joint* à plat *joint*, quand on tient deux pieces approchées ſans rainure ni languette.

A pointe de diamant, lorſque de quatre pieces d'aſſemblage, toutes les quatre coupées en angle, la pointe des quatre angles ſe réunit au même ſommet, comme on voit aux friſes, au parquet dans les appartemens, & aux petits bois des croiſées. Il n'y a point à l'endroit où ils ſe croiſent, le petit quarré qui s'appelle *plainte* en termes de *menuiſerie*; mais les petits bois y forment quatre angles qui ſe réuniſſent au même point. *Voyez nos Planches de Menuiſerie.*

JOINTE, (*Marich.*) *Voyez* JOINTURE.

* JOINTE, ſ. f. (*Manufacture en ſoie*) c'eſt une partie d'organſin devidée ſur des rochets pour nouer les fils qui caſſent. La *jointe* eſt de la couleur de la chaîne ou du poil.

JOINTÉ, LONG JOINTÉ, COURT JOINTÉ, (*Marich.*) *Voyez* LONG & COURT.

JOINTÉE, ſ. f. (*Commerce*) eſpece de meſure qui ſe dit de ce qu'il peut tenir de grains ou de légumes ſecs dans les creux des deux mains, quand on les joint enſemble. Une *jointée* de froment, une *jointée* de pois. *Dict. de Comm.*

JOINTÉE, (*Marich.*) Une *jointée* de ſon, une *jointée* de froment, une *jointée* d'orge; c'eſt autant qu'il peut en tenir dans les deux mains lorſqu'elles ſont jointes. Si l'on veut faire venir du corps à un cheval eſtrac, il faut mettre tous les matins une *jointée* de froment dans ſa mangeoire. *Voyez* ESTRAC.

JOINTOYER, v. a. (*Architect.*) terme uſité dans l'art de bâtir; c'eſt après qu'un bâtiment eſt élevé, & qu'il a pris ſa charge, remplir les ouvertures des joints des pierres d'un mortier de la même couleur de la pierre.

On dit auſſi *rejointoyer*, lorſqu'il s'agit de remplir les joints d'un vieux bâtiment ou d'un ouvrage conſtruit dans l'eau, avec mortier de chaux & de ciment.

* JOINTURE, ſ. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) l'endroit où deux corps apptochés ſe touchent & ſe lient. Quand un ouvrage eſt bien travaillé, on ne diſcerne pas la *jointure*. *Junctura fallit ungues.*

JOINTURE, (*Anatomie*) tout endroit du corps humain où les os ſont joints enſemble pour l'exécution de pluſieurs ſortes de mouvemens.

Quoique les mouvemens des extrémités du corps ſoient circulaires, le centre de ces mouvemens ne ſe réunit pas dans un point; car outre que les *jointures* ſeroient trop foibles, il arriveroit que les deux os s'uſeroient, & ſe pénétreroient l'un l'autre; mais ces *jointures* ſe font par de larges ſurfaces, les unes convexes, les autres concaves, quelques-unes cannelées & ſillonnées, d'autres ſemblables à une tête ronde qui s'emboëte dans un creux ſphérique; toutes ont les qualités requiſes pour contribuer au mouvement & à la force; toutes ſont couvertes de cartilages, liſſes, polis, qui forment l'union des os, les collent & les étendent de toutes parts. Ces cartilages ſont arroſés d'une humeur onctueuſe, qui eſt ſéparée de la maſſe du ſang par le ſecours des glandes mucilagineuſes.

Remarquez que les conduits excréteurs de ces glandes mucilagineuſes, ont quelque longueur dans leur paſſage, juſqu'à leur orifice; cette ſtructure empêche l'effuſion inutile de la ſubſtance huileuſe, tend à en fournir une quantité ſuffiſante, & à en procurer une plus grande lorſqu'il en eſt beſoin pour les mouvemens violens ou long-tems continués.

Ajoutez qu'on trouve pour y ſuppléer des pelotons de graiſſe qui concourent au même but. Le manque ou les vices de l'humeur mucilagineuſe, cauſent diverſes maladies dans les *jointures*, comme

Digitized by Google

le cliquetis, la luxation, l'anchylose, & l'impuiſſance des mouvemens.

Mais ces cas rares ne détruiſent point le merveilleux appareil des organes de notre charpente; conſidérez ſeulement pour vous en convaincre, l'inſertion des muſcles à l'aide deſquels les *jointures* ſe peuvent tirer de différens côtés, ſelon les fonctions particulieres de leur deſtination; la fabrique curieuſe des os, la variété de leurs articulations pour exécuter tous les mouvemens de flexion, d'extenſion, de reſſort, de genou, de charniere, de couliſſe, de pivot & de roue.

Conſidérez la force des ligamens pour maintenir les os en reſpect; conſidérez ſur-tout les cartilages placés aux extrémités des *jointures*, leur périchondre, leurs vaiſſeaux vaſculeux, leurs glandes mucilagineuſes & huileuſes, qui diſtillent perpétuellement une humeur lubréfiante, pour arroſer, nourrir, prévenir les frottemens, & faciliter en toute occaſion les mouvemens que nous voulons exécuter.

Enfin la ſoupleſſe, la flexibilité à laquelle on peut amener les *jointures* par un conſtant exercice mis en uſage dès la plus tendre enfance, eſt une choſe ſi ſurprenante, qu'on auroit de la peine à l'imaginer ſi l'on n'en avoit pas le ſpectacle dans ces perſonnes qui le donnent aux yeux du peuple pour de l'argent, & à ceux du phyſicien pour confondre ſes connoiſſances.

Les tranſactions philoſophiques, *n.* 242, *p.* 262, parlent d'un Anglois nommé *Clarck*, qui avoit trouvé ſur la fin du dernier ſiecle le ſecret de déboiter, de tordre, de luxer, de diſloquer la plûpart des *jointures* de ſon corps, à un degré de ſingularité qu'on croyoit impraticable. Il eut une fois le talent de pouſſer ſi loin ſes diſtorſions, qu'un fameux chirurgien appellé pour le traiter, après l'avoir attentivement examiné, refuſa de l'entreprendre, & déclara que le cas étoit incurable; mais à peine eut-il prononcé cet arrêt, qu'à ſon grand étonnement il vit le prétendu malade effacer de lui même toutes ſes diſtorſions, & lui prouver combien le pouvoir de la nature l'emporte ſur celui de l'art. (*D. J.*)

JOINTURE, (*Ecriture.*) ſe dit auſſi dans l'écriture des différentes ſituations de plume; à la premiere & ſeconde *jointure* du doigt index.

JOINTURE, *chez les Cordonniers*, c'eſt la couture qui *joint* les deux quartiers du ſoulier.

JOINTURE & JOINTE, (*Maréchall.*) ſe dit pour paturon dans les occaſions ſuivantes; *la jointure groſſe*, c'eſt-à-dire, le paturon gros, ce qui eſt une bonne qualité; *la jointure menue* eſt une mauvaiſe qualité, ſur-tout lorſqu'elle eſt pliante, c'eſt-à-dire que le bas du paturon eſt fort en devant; la *jointure* longue ou courte fait dire d'un cheval, qu'il eſt long ou court jointé. *Voyez* JOINTÉ.

JOINTURE, (*Peinture*) on appelle *jointure* en Peinture le lieu où ſe joignent deux parties différentes de la même figure, comme la jambe avec la cuiſſe, le bras avec l'avant-bras, *&c.*

JOINVILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, dans le Vallage, avec titre de principauté érigée en 1552.

Ceux qui donnent à cette ville une grande ancienneté, & qui en font remonter l'origine à Jovin, lieutenant de Valentinien, empereur d'Occident, l'ont nommée *Jovini villa*; ceux au contraire qui rapprochent ſon origine au ſiecle de Louis le Gros, c'eſt-à-dire au XII ſiecle, & je crois qu'ils ont raiſon, l'appellent *Johannis villa*. Elle eſt ſur la Marne, à 6 lieues de S. Dizier, 28. S. E. de Rheims, 10 S. O. de Bar-le-Duc, 50 S. E. de Paris. *Long.* 22. 45. *lat.* 48. 20.

Charles de Lorraine, cardinal, nâquit à *Joinville* le 17. Février 1529; on ne peut s'empêcher de vouloir le connoître, quand on conſidere que cette connoiſſance fait celle de trois regnes conſécutifs, les plus intéreſſans de notre hiſtoire; ainſi j'eſpere qu'on m'excuſera, ſi je m'étends un peu à peindre un homme qui a joué ſous ces trois regnes un ſi grand rôle, & dont la naiſſance a été ſi funeſte à l'état.

Doué par la nature de grandes qualités, il ne chercha qu'à ſatisfaire ſon ardeur inſatiable d'acquérir des biens & des honneurs; il s'inſinua par de baſſes complaiſances dans la faveur de la ducheſſe de Valentinois, maîtreſſe de Henri II, & qui mettoit tout à ſa volonté; ſon crédit devint ſans bornes ſous François II, car lui & le duc de Guiſe, ſon frere, gouvernoient le royaume à leur fantaiſie; en 1558, ils entamerent des conférences ſecrettes à Péronne avec Granvelle, évêque d'Arras, pour la ruine des Colignis & de leur parti.

La crainte qu'eut le pape d'un concile national en France, l'obligea d'aſſembler en 1562 un concile général à Trente; le cardinal de Lorraine s'y rendit avec un train d'une magnificence incroyable; les légats, les évêques de l'aſſemblée, les ambaſſadeurs des miniſtres étrangers, allerent au-devant de lui pour le recevoir; ſa puiſſance, ſon cortège, ſon génie, cauſerent de l'ombrage & de la jalouſie au pontife de Rome; il ramaſſa ſes forces, & ſaiſi de crainte, il pria Philippe de le ſoutenir dans le concile.

Le rang & le pouvoir du cardinal de Lorraine étoient portés ſi loin, que le connétable Anne de Montmorency lui écrivoit *Monſeigneur*, & ſignoit, *votre très humble & très-obéiſſant ſerviteur*; & le cardinal écrivoit *Monſieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* A la mort de ſon frere le duc de Guiſe qu'il apprit étant à Trente, il ne ſongea qu'à s'accommoder avec le pape, ne ſoutint plus les libertés de l'égliſe gallicane, & trouva convenable, pour les intérêts de ſa maiſon, de s'humaniſer avec la ſainteté.

A ſon retour de Trente, on lui accorda des gardes, qui non-ſeulement eurent ordre de l'accompagner juſques dans le Louvre, mais encore de ne le pas quitter à l'autel, & de mêler ainſi l'odeur de la méche parmi l'odeur de l'encens & des parfums ſacrés; privilege aſſez ſemblable à celui qu'obtint depuis le cardinal de Richelieu.

En 1572, il ſe rendit à Rome pour entretenir le pape des grands projets qu'il avoit concertés avec la reine-mere, dont le principal étoit le maſſacre de S. Barthélemi; il fit compter mille écus d'or à un gentilhomme du duc d'Aumale, qui lui en apporta la nouvelle, & ſe rendit en proceſſion à l'égliſe de S. Louis, où il célébra la meſſe à ce ſujet avec une pompe ſuperbe. Il revint en France en 1574, aſſiſta à une des proceſſions de pénitens, établie par Henri III, y prit du froid, de la fievre, & mourut le 23 Décembre, âgé de 55 ans.

Plongé dans la galanterie pendant tout le cours de ſa vie, il ſéduiſoit les femmes par ſa figure, par ſon eſprit, & plus encore par ſes préſens. « J'ai oui » conter, dit Brantôme, que quand il arrivoit à la » cour quelque fille ou dame qui fût belle, il la ve- » noit accoſter, & lui diſoit qu'il la vouloit dreſſer; » auſſi y en avoit il peu qui ne fuſſent obligées de » céder à ſes largeſſes, & peu ou nulles ſont-elles » ſorties de cette cour femmes ou filles de bien....

Il n'eut pas ſon égal en dépenſes faſtueuſes, qui accompagnoient toutes ſes actions, & s'étendoient même ſur les pauvres & les mendians. Son valet de chambre, qui manioit ſon argent des menus plaiſirs, portoit une grande gibeciere qu'il rempliſſoit tous les matins de trois ou quatre cent écus, & les diſtribuoit

diſtribuoit aux pauvres qu'il rencontroit ; & ce qu'il en tiroit, le donnoit ſans y rien trier...

La fierté avec laquelle il traita la ducheſſe de Savoie, en la baiſant par force, peint ſon orgueil & ſon amour-propre. « Eſt-ce avec moi, lui dit-il, » qu'il faut uſer de cette mine & façon, je baiſe » bien la reine ma maîtreſſe, qui eſt la plus grande » reine du monde, & vous, je ne vous baiſerois » pas, qui n'êtes qu'une petite ducheſſe crottée....

La violence de ſon caractère s'exerça contre les proteſtans de France, tandis qu'il penſionnoit par politique les proteſtans d'Allemagne ; l'inſulte qu'il reçut en ſortant de la maiſon d'une courtiſane, l'obligea à faire aller toute la cour à Saint-Germain, malgré l'ancienne coutume ; & la ridicule prédiction d'un aſtrologue, qu'il ſeroit tué d'une arme à feu, l'engagea à faire défendre tout port d'armes ſous le regne de François II. Ajouterai-je ici qu'on a trouvé dans les archives de *Joinville*, une indulgence en expectative pour ce cardinal & douze perſonnes de ſa ſuite, laquelle indulgence remettoit à chacun d'eux par avance trois péchés à la fois. (*D. J.*)

IOL, ſ. m. (*Comm.*) nom d'une eſpece de petits vaiſſeaux légers, dont les Ruſſes & les Danois ſe ſervent pour naviger.

JOLCOS, (*Géog. anc.*) c'étoit une ville de Theſſalie, dans le canton de Magnéſie, à un quart de lieue de Démétriade, ſur le golphe Pélaſgique ; c'eſt Strabon qui le dit, & qui ajoute enſuite que le étoit démolie depuis long-tems ; Pline, *liv. VII. chap. lvij.* nous apprend que ce fut à *Jolcos*, qu'Acaſte inventa les jeux funebres ; le pays de *Jolcos* étoit eſtimé par les magiciens pour la vertu de ſes plantes ; voilà pourquoi, ſelon les poëtes, Médée s'y rendit en venant du Pont. (*D. J.*)

IOLÉES, ſ. f. pl. (*Littér.*) c'eſt le nom des fêtes ou des jeux que les Athéniens conſacrerent à Iolas, fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule & compagnon de ſes travaux. La ville d'Athènes éleva des monumens à ce héros, lui dreſſa un autel, & inſtitua les *Iolées* en ſon honneur. (*D. J.*)

JOLI, adj. (*Gram.*) notre langue a pluſieurs traités eſtimés ſur le beau, tandis que l'idole à laquelle nos voiſins nous accuſent de ſacrifier ſans-ceſſe, n'a point encore trouvé de panégyriſtes parmi nous. La plus *jolie* nation du monde n'a preſque rien dit encore ſur le *joli*.

Ce ſilence reſſemble-t-il au ſaint reſpect qui défendoit aux premiers Romains d'oſer repréſenter les dieux de la patrie, ni par des ſtatues, ni par des peintures, dans la crainte de donner de ces dieux des idées trop foibles & trop humaines ? car on ne ſauroit penſer que nous rougiſſions de nos avantages ; le plaiſir d'être le peuple le plus aimable, doit nous conſoler un peu du ridicule qu'on trouve aux ſoins que nous prenons de le paroître. Eh, qu'importe aux François l'opinion fauſſe qu'on peut ſe faire de leurs charmes ? Heureux ſi par une légéreté trop peu limitée, ils ne détruiſoient pas cette eſpece d'agrémens qui leur font ſi propres, en croyant les multiplier ! L'affectation eſt à côté des graces, & la plus légere exagération fait franchir les bornes qui les ſéparent.

Les philoſophes les plus auſteres ont approuvé le culte de ces divinités ; leurs images enchanteresſes étoient ſorties des mains du plus ſage de tous les Grecs. Il eſt vrai que le ciſeau de *Socrate* les avoit enveloppées d'un voile que peut-être nous avons laiſſé tomber comme firent les Athéniens.

Speuſippe, diſciple & ſucceſſeur de *Platon*, embellit auſſi du portrait des graces la même école où ſon maître avoit éclairé le paganiſme par les lumieres de la plus haute raiſon. Eh, qui ne ſait le conſeil que donnoit ſouvent *Platon* même à *Xénocrate*, dont il ſouffroit avec peine la triſte & pédante ſévérité ?

Je ne crois pourtant pas que le projet de *Platon* fût de rendre ſon diſciple auſſi *joli* que nous ; quoi qu'il en ſoit, c'eſt la nature elle-même qui nous a donné l'idée des graces, en nous offrant des ſpectacles qui ſemblent être leur ouvrage. Elle ne veut pas nous aſſervir toujours ſous le joug de l'admiration ; cette mere tendre & careſſante cherche ſouvent à nous plaire.

Si le beau qui nous frappe & nous tranſporte, eſt un des plus grands effets de ſa magnificence, le *joli* n'eſt-il pas un de ſes plus doux bienfaits ? Elle aſſemble quelquefois s'épuiſer (ſi je l'oſe dire) en galanteries ingénieuſes, pour agiter agréablement notre cœur & nos ſens, & pour leur porter le ſentiment délicieux & le germe des plaiſirs.

La vûe de ces aſtres qui répandent ſur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere, la voûte immenſe à laquelle ils paroiſſent ſuſpendus, le ſpectacle ſublime des mers, les grands phénomenes, ne portent à l'ame que des idées majeſtueuſes ; mais qui peut peindre le ſecret & le doux intérêt qu'inſpire le riant aſpect d'un tapis émaillé par le ſouffle de Flore & la main du printems ? Que ne dit point aux cœurs ſenſibles ce bocage ſimple & ſans art, que le ramage de mille amans ailés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruiſſeaux ſavent rendre ſi touchant ? Tel eſt le charme des graces, tel eſt celui du *joli* qui leur doit toujours ſa naiſſance ; nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous ſéduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* ſuppoſe un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux brillantes prétentions de l'héroïſme, que de ces ames naturelles, délicates & faciles, à qui la ſociété doit tous ſes attraits. Peut-être les raiſons du climat & du gouvernement, que le Platon de notre ſiecle, dans le plus célebre de ſes ouvrages, donne ſouvent pour la ſource des actions des hommes, ſont-elles les véritables cauſes de nos avantages ſur les autres nations, par rapport au *joli*.

Cet empire du nord, enlevé de notre tems à ſon ancienne barbarie par les ſoins & le génie du plus grand de ſes rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des graces & la ceinture de Vénus ? Le phyſique y mettroit trop d'obſtacles ; cependant il peut naître dans cet empire quelque homme inſpiré fortement, qui nous diſpute un jour la palme du génie, parce que le ſublime & le beau ſont plus indépendans des cauſes locales.

Ce phantôme ſanglant de la liberté, qui avoit cauſé tant de troubles chez les Romains, & qui partout ſubſiſte ſi difficilement par d'autres voies, avoit diſparu ſous l'héritier & le neveu de Céſar. La paix ramena l'abondance, & l'abondance ne permit de ſonger au nouveau joug, que pour en recueillir les fruits ; l'intérêt de la choſe publique ne regardoit plus qu'un ſeul homme, & dès-lors tous les autres purent ne s'occuper que de leur bonheur & de leurs plaiſirs. Orez les grands intérêts, les vaſtes paſſions aux hommes, vous les ramenez au perſonnel. L'art de jouir devient de tous les arts le plus précieux ; de-là naquirent bientôt le goût & la délicateſſe : il falloit cette révolution aux vers que ſoupira Tibulle.

Tel eſt à peu près le tableau de ce qui ſe paſſa ſous le ſiecle de Louis le Grand. Tandis que Corneille étonne & ravit, les graces & le dieu du goût attendent pour naître des jours plus ſereins. Voiture paroît les annoncer ; ſes contemporains croyent les voir autour de lui ; ces écrivain en obtint même quelquefois un ſourire : mais les jours heureux des plaiſirs délicats, les jours de l'urbanité françoiſe

Digitized by Google

ſe, n'étoient qu'à leur crépuſcule. Le rétabliſſement de l'autorité, d'où dépend la tranquillité publique, les vit enfin dans tout leur éclat.

Les François acquirent alors un ſixieme ſens, ou pluſôt ils perfectionnerent les leurs; ils virent ce qui juſques-là n'avoit point encore fixé leurs yeux; une ſenſibilité plus fine, ſans être moins profonde, remplit leurs ames: leurs talens de plaire & d'être heureux, une douce aiſance dans la vie, une aménité dans les mœurs, une attention ſecrette à varier leurs amuſemens, & diſtinguer les nuances diverſes de tous les objets leur firent adorer les graces. La beauté ne fut plus que leur égale: ils ſentirent même que les premieres les entraînoient avec plus de douceur, ils ſe livrerent à leurs chaînes: Bachaumont & Chapelle les firent aſſeoir à côté des muſes les plus fieres, tandis que la bonne compagnie de ce tems faiſoit de tout Paris le temple que ces divinités devoit préférer au reſte de la terre.

C'eſt à de certaines ames privilégiées que la nature confie le ſoin de polir celles des autres. Tous les ſentimens, tous les goûts de ces premiers ſe répandent inſenſiblement, & donnent bientôt le ton général. Telle étoit l'ame de cette Ninon ſi vantée; telles étoient celles de pluſieurs autres perſonnes qui vécurent avec elle, & qui l'aiderent à dépouiller les paſſions, les plaiſirs, les arts, le génie, les vertus mêmes de ce reſte de gothique qui nuiſoit encore à leurs charmes. L'intérêt le plus léger, & ſur-tout l'intérêt du plaiſir viennent-ils ſe joindre au beſoin d'imiter qu'apportent tous les hommes en naiſſant, tout leur devient facile & naturel, tout s'imprime facilement chez eux; il ne leur faut que des modeles.

Peut-on être ſurpris que les françois qui vivoient ſous Henri II. ayent été ſi différens de nous? Les graces pouvoient-elles habiter une cour qui, pendant l'hiver, s'amuſoit (comme dit Brantome) *à faire des baſtions & combats, à pelotter de neige, & à gliſſer ſur l'étang de Fontainebleau?* Le *joli* ſe bornoit tout au plus à la figure.

Le germe de cette qualité diſtinctive étoit ſans doute dans le ſein de cette nation toujours portée naturellement vers le plaiſir; il s'étoit annoncé quelquefois dans une fête brillante, ou ſous la plume de quelques-uns de ſes poëtes, mais le feu d'un éclair n'eſt pas plus prompt à diſparoître; ce germe étoit enfoui ſous les obſtacles que lui oppoſoient ſans ceſſe l'ignorance, la barbarie ou le ſouffle corrupteur des guerres inteſtines: l'influence du climat cédoit à cet égard aux circonſtances.

Tout concouroit au contraire, ſous Louis le Grand, à répandre ſur ſes ſujets cette ſérénité, cette fleur d'agrémens qui en fixent la plus *jolie* nation de l'univers. *Quelle rage aux Meſſieurs* (du Madame de Sévigné) *d'avoir tant d'averſion pour les François qui ſont ſi aimables & ſi jolis!*

Ils auroient payé trop cher cet avantage, s'il les eût conduits à lui ſacrifier entierement leur goût eſſentiel pour le beau; il triomphe encore parmi eux, peut-être n'y fait-il pas un effet ſi grand que le *joli*, parce qu'il n'eſt pas toujours aiſé de s'élever juſqu'à lui. En le moyen (dit-on) de ne pas raſſembler toute ſa ſenſibilité ſur les objets qui l'avoiſinent & qui la ſollicitent!

C'eſt à l'ame que le beau s'adreſſe, c'eſt aux ſens que parle le *joli*; & s'il eſt vrai que le plus grand nombre ſe laiſſe un peu conduire par eux, c'eſt delà qu'on verra des regards attachés avec yvreſſe ſur les graces de *Trianon*, & froidement ſurpris des beautés courageuſes du *Louvre*. C'eſt de-là que la muſique altiere de *Zoroaſtre* entraînera moins de cœurs que la douce mélodie du ballet du *Sylphe*, ou les concerts charmans de l'acte d'*Egle* dans les *talens lyriques*. C'eſt par-là qu'un chanſonnier aimable, un timeur plaiſant & facile trouveront dans nos ſociétés mille fois plus d'agrément, que les auteurs des chef d'œuvres qu'on admire. C'eſt enfin par-là que le je-ne-ſais quoi dans les femmes effacera la beauté, & qu'on ſera tenté de croire qu'elle n'eſt bonne qu'à aller exciter des jalouſies & des ſcènes tragiques dans un ſerrail.

Un auteur, dont on vantoit le goût dans le dernier ſiecle, prétend qu'on doit entendre par *jolie* femme, *de l'agrément, de l'eſprit, de la raiſon, de la vertu, enfin du vrai mérite.* Ces deux dernieres qualités ne ſont-elles pas ici hors de place? eſt-on *joli* par la raiſon & la vertu?

M. l'*Abbé Girard* dit de ſon côté que juger d'un tel qu'il eſt *joli* homme, *c'eſt juger de ſon humeur & de ſes manieres.* Cependant il ſe trouve à cet égard en contradiction abſolue avec le P. *Bouhours*, qui dit qu'*on n'entend au plus par* joli *homme qu'un petit homme propre & aſſez bien fait dans ſa taille.* C'eſt que ces deux écrivains ſe ſont arrêtés à de petites nuances de mode, qui n'ont rien de réel qu'un uſage momentané.

Quelqu'un a dit de l'agrément que *c'eſt comme un vent leger & à fleur de ſurface, qui donne aux facultés intérieures une certaine mobilité, de la ſouplеſſe & de la vivacité*; foible idée du *joli* en général: c'eſt le ſecret de la nature riante; il ne ſe définit pas plus que le goût, à qui peut-être il doit la naiſſance & dans les arts & dans les manieres.

Les oracles de notre langue ont dit que c'étoit un *diminutif du beau*; mais où eſt le rapport du terme primitif avec ſon dérivé, comme de *table à tablette?* L'un & l'autre ne ſont-ils pas au contraire phyſiquement diſtincts? Leur eſpece, leurs lois & leurs effets ne ſont ils pas entierement différens? On me préſente une rempête ſortie des mains d'un peintre médiocre, à quel degré de diminution ce ſujet pourroit-il deſcendre au *joli?* eſt-il de ſon eſſence de pouvoir l'être? Qu'on ſe rappelle le ſot qui trouvoit la met *jolie*, ou le fat qui traitoit M. de Turenne de *joli homme.*

Le *joli* a ſon empire ſéparé de celui du beau; l'un étonne, éblouit, perſuade, entraîne; l'autre ſéduit, amuſe, & ſe borne à plaire: ils n'ont qu'une regle commune, c'eſt celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il ſe détruit & devient maniéré, petit ou groteſque; nos arts, nos uſages & nos modes ſurtout font aujourd'hui pleins de ſa fauſſe image. (*M.B.*)

IOLITE, (*Hiſt. nat.*) en latin *iolithus* ou *lapis violaris.* C'eſt le nom que quelques naturaliſtes ont donné à une pierre qui a l'odeur de la violette. *Voyez* VIOLETTE (*pierre de*).

JOMBARDE, ſ. f. (*Lutherie*) nom vulgaire de la flûte de tambourin, ou flûte à trois trous, parce que cette flûte effectivement n'a que trois trous; celui par où on l'anime, celui de la lumiere, & celui du pavillon. On couvre celui par où on l'embouche, d'un cannepin de tuit fort délié. On peut concerter avec la *jombarde*, quand on en a pluſieurs de différentes grandeurs proportionnées; mais *voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*D. J.*)

JOMBO, ſ.m. (*Hiſt.nat.*) c'eſt un fruit qui, ſuivant Knox, eſt particulier à l'île de Ceylan; il a le goût d'une pomme, ſa couleur eſt d'un blanc mêlé de rouge; on le dit fort ſain, fort agréable & plein de jus.

JOMPANDAM, (*Géographie*) ville maritime & forte, ſituée dans l'île de Macaſſar ou de Celebes en Aſie; elle appartient aux Hollandois.

ION, (*Hiſt. nat. Lithologie*) Pline dit que c'étoit une pierre d'une couleur violette, claire & rarement foncée, qui ſe trouvoit dans les Indes.

JONAS *Prophétie de*, (*Théologie*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de ſon auteur Jonas, l'un des douze petits pro-

Digitized by Google

phetes. *Voyez* PROPHETES. Jonas étoit fils d'Amathi; & prophétifa fous le regne de Jéroboam, roi d'Iſrael, & du tems d'Oſias ou Azarias, roi de Juda. Il ſemble être le plus ancien des prophetes. Dieu l'envoya à Ninive, pour exhorter les habitans de cette ville à la pénitence. L'hiſtoire de cette miſſion, de la déſobéiſſance du prophete; & de ſa punition, & enſuite de ſa prédication à Ninive, ſuivie de la converſion de cette ville, & de quelques autres circonſtances perſonnelles à Jonas, font le ſujet de cette prophétie qui ne contient que quatre chapitres.

Jonas avoit auſſi compoſé une autre prophétie, dont il eſt parlé dans le IV. livre des Rois, *ch. xiv. v.* 25. dans laquelle il avoit prédit, ſous le regne de Joas, les conquêtes que feroit ſon fils Jéroboam. Le livre que nous avons, ſemble être tiré dans Tobie, *ch. xiv. v.* 6. & eſt approuvé par J. C. même. C'eſt pourquoi l'Egliſe l'a toujours reconnu pour canonique, & la ſynagogue l'avoit mis dans le canon des Juifs. Dupin, *Diſſert. prélim. ſur la Bible, liv. V. ch. iij. §.* 22. *p.* 377.

JONC, *juncus*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ou une capſule. Cette capſule a ordinairement trois côtés qui s'ouvrent en trois pieces, & qui renferment des ſemences, dont la plûpart ſont arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC D'EAU, (*Hiſt. nat.*) *ſcirpus*, genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée d'étamines & diſpoſée en bouquet écailleux; il ſort des aiſſelles de ces écailles des piſtils qui deviennent dans la ſuite des ſemences triangulaires diſpoſées en bouquets. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ne ſont pas triangulaires. Tournefort, *Inſt. rei herbar. Voyez* PLANTE.

JONC FLEURI, (*Hiſt. nat.*) *butomus*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée pour l'ordinaire de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, dont les uns ſont plus grands que les autres. Il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit membraneux compoſé de pluſieurs gaines raſſemblées en forme de tête, la plûpart terminées par une corne; elles s'ouvrent dans leur longueur, & elles renferment des ſemences ordinairement oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC MARIN, (*Hiſt. nat.*) *geniſta ſpartium*, genre de plante qui ne differe du genêt & du ſpartc, qu'en ce qu'il eſt épineux. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC ODORANT, (*Botan. exot.*) *ſchœnanthus*. C'eſt, ſuivant l'exacte deſcription de M. Geoffroi, une eſpece de gramen ou de chaume qu'on nous apporte d'Arabie, garni de feuilles, & quelquefois de fleurs. Il eſt ſec, toide, cylindrique, luiſant, genouillé, de la longueur d'un pié ou environ, rempli d'une moelle fongueuſe. Il eſt pâle ou jaunâtre près la racine; vetu ou de couleur de pourpre, près du ſommet; d'un goût brûlant, un peu âcre, amer, atomatique & agréable, ſemblable à celui du pouliot, cependant beaucoup plus fort. Son odeur tient le milieu entre celle des roſes & du pouliot, elle eſt très-pénétrante; il s'éleve pluſieurs tiges d'une même racine.

Ne doutons plus que notre *jonc odorant* ne ſoit le même que celui des anciens. Matthiole & Bauhin en ont donné pluſieurs preuves convaincantes. Dioſcoride & Galien l'appellent ſimplement σχοῖνος ou *jonc* par excellence. Hippocrate le nomme σχοῖνος εὐῶδης, *jonc odoriférant*, & le recommande par cette qualité. Les autres anciens grecs l'appelloient σχοῖνος ἄνθος, c'eſt-à-dire *fleur de jonc* ou *jonc précieux*; car le mot ἄνθος ne déſigne pas ſeulement une fleur, mais quelque choſe d'excellent, ſelon les obſervations de Saumaiſe; & nous employons auſſi le mot de *fleur* dans le même ſens en françois.

La plante d'où le *jonc odorant* eſt tiré, s'appelle par les Botaniſtes *ſchœnanthus*, *ſive juncus odoratus*, J. B. T. *Juncus rotundus*, *aromaticus*, C. B. &c.

Ses racines ſont blanchâtres, petites, plaintes; dures, ligneuſes, accompagnées à leur origine de pluſieurs fibres très-menues. Ses feuilles ont plus d'une palme de longueur, ſemblables à celles du blé, roides, épaiſſes, larges vers la racine, roulées les unes ſur les autres en maniere d'écailles; elles ſe terminent en pointe dure, menue, arrondie, & embraſſent étroitement les tuyaux par leurs gaines, comme dans le roſeau. Les tiges ont un pié de long, & ſortent du haut de la racine; elles ſont cylindriques, grêles vers leurs ſommets, diviſées par des nœuds fort éloignés les uns des autres; quelquefois elles ſont ligneuſes, ſans nœuds, & remplies d'une moelle fongueuſe, telle qu'eſt celle du *jonc* ordinaire. Elles portent des épis de fleurs diſpoſées deux à deux, comme l'ivraie; ces fleurs ſont très-petites, compoſées d'étamines & d'un piſtil à zigrette, contenus dans des petits calices rougeâtres en dehors. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des grainos.

Cette plante vient en ſi grande quantité dans quelques provinces d'Arabie, qu'elle ſert de nourriture commune aux chameaux. Autrefois on rechercheit toutes les parties de ce *jonc*, ſavoir les tiges, les fleurs & les racines pour l'uſage médicinal; en effet elles ſont toutes odorantes. Les feuilles piquent la langue par une certaine acrimonie agréable; la racine a un goût brûlant & aromatique, les fleurs récentes font un peu aromatiques; mais au bout d'un an elles ont perdu leur parfum, & paroiſſent inutiles. Il faut donc employer pour les compoſitions de Pharmacie, comme la thériaque & le mithridate, le *jonc odorant*, quand il eſt récent, aromatique, d'un goût brûlant & d'une odeur pénétrante. Il donne pour lors beaucoup d'huile eſſentielle par la diſtillation; ſes fleurs, ſes feuilles & ſes tiges ſont un peu aſtringentes, atténuantes & compoſées de parties volatiles. (*D. J.*)

JONC ODORANT, (*Mat. med.*) *voyez* SCHŒNANTE.

JONES DE PIERRE, *junci lapidei*, (*Hiſt. nat. Minéralogie*) Quelques auteurs nomment ainſi une pierre formée par l'aſſemblage de tubulites pétrifiées, ou de corallides cylindriques paralleles les unes aux autres, & placées perpendiculairement, eu égard à la maſſe de la pierre; il ſe trouve une pierre de cette eſpece en Angleterre, dans la province ou comté de Shropshire, ſuivant le rapport d'Emmanuel Mendez d'Acoſta, qui place cette pierre parmi celles qu'il nomme *marmoreides* ou raſſemblantes au marbre. C'eſt auſſi de cette eſpece qu'eſt, ſelon lui, le *marmor juncum* ou les *junci lapides* décrits dans le catalogue de Woodward, où il eſt dit que les cylindres qu'on remarquoit dans le morceau qu'il poſſedoit, avoient près de deux piés de longueur, & s'étendoient autant que la pierre, quoiqu'elle ne fût elle-même qu'un fragment. Ce morceau curieux étoit tiré d'une carriere ſituée entre Carliſle & Cokſmouth, dans le duché de Cumberland. Il s'en trouve auſſi en Angleterre dans l'évêché de Durham & dans la province d'Yorck. *Voyez* Em. Mendez d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils*, *tom. I. pag.* 248. (—)

JONC, (*Joaillier*) bague unie qui n'a point de chaton, & dont le cercle eſt par-tout égal.

* JONCHER, verb. act. (*Gramm.*) c'eſt répandre ſur la terre ſans ordre & à profuſion. Il ſe dit des fleurs, des herbes, des corps morts, &c. Après cette action ſanglante, la terre reſta *jonchée* de morts.

Digitized by Google

On *joncha* de fleurs les chemins qui conduiſoient à ſon palais.

De *joncher* on a fait *jonchée*. Les Juifs firent des *jonchées* de palmes à l'entrée de Jeſus-Chriſt dans Jéruſalem. Les Grecs firent des *jonchées* de fleurs à l'arrivée d'Iphigénie en Aulide.

JONCHETS, *les* ſ. m. pl. (*Jeux*) ſorte de jeu ancien dont parle Ovide. On jouoit autrefois aux *jonchets* avec de petits brins de joncs, auxquels ont ſuccédé de petits brins de paille, & enſuite de petits bâtons d'ivoire; c'eſt des brins de joncs que lui vient ſon nom, comme il paroît par le *Diction. étymolog.* de Ménage. Rabelais n'a pas oublié ce jeu dans la longue liſte de ceux auxquels Gargantua paſſoit le meilleure partie de ſon tems. *Jonchée*, dit Nicod, ſignifie « la poignée de petites branches d'i- » voire dont les filles s'ébattent, & qu'on appelle » le jeu des jonchées ». On empoigne ces brins de joncs pour les faire tomber tous enſemble, de maniere qu'ils s'éparpillent en rombant: nos enfans y jouent encore avec des allumettes. (*D. J.*)

JONCTION *ou* UNION, (*Synonymes*) quoique ces deux mots déſignent également la liaiſon de deux choſes enſemble, les Latins ont rendu communément le premier par *junctio*, & le ſecond par *conſenſus*; nous ne les employons pas non plus indiſtinctement en françois, & l'abbé Girard en a marqué la différence avec beaucoup de juſteſſe; il ſuffira preſque de le copier ici.

La *jonction*, dit-il, regarde proprement deux choſes éloignées qu'on rapproche, ou qui ſe rapprochent l'une auprès de l'autre; l'*union* regarde particuliérement deux différentes choſes qui ſe trouvent bien enſemble. Le mot de *jonction* ſemble ſuppoſer une marche ou quelque mouvement; celui d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance: on dit la *jonction* des armées, & l'*union* des couleurs; la *jonction des deux* rivieres, & l'*union* de deux voiſins; ce qui n'eſt pas *joint*, eſt ſéparé; ce qui n'eſt pas *uni* eſt diviſé. On ſe *joint* pour ſe raſſembler & n'être pas ſeuls; on s'*unit* pour former des corps de ſociété.

Union s'emploie ſouvent au figuré, & toujours avec grace, mais on ne ſe ſert de *jonction* que dans le ſens littéral. La *jonction* des ruiſſeaux forme les rivieres; l'*union* ſoutient les familles & la puiſſance des états. La *jonction* de l'Océan & de la Méditerranée par le canal de Languedoc, eſt un projet magnifique, conçu d'abord ſous François I. renouvellé ſous Henri IV. & finalement exécuté ſous Louis XIV. par les ſoins de M. Colbert. La ſympathie qui forme ſi promtement l'*union* des cœurs, qui fait que deux ames aſſorties ſe cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, eſt une choſe auſſi rare que délicieuſe. (*D. J.*)

JONCTION, (*Juriſprud.*) eſt l'union d'une cauſe, inſtance ou procès à un autre, pour les juger conjointement par un ſeul & même jugement.

Appointement de *jonction*, eſt le réglement qui unit ainſi deux inſtances ou procès qui étoient auparavant ſéparés.

Dans les inſtances ou procès appointés, on appointe en droit & *joint* les nouvelles demandes qui ſont incidentes au fond.

On *joint* même quelquefois au fond des requêtes contenant demande proviſoire, lorſqu'on ne trouve pas qu'il y ait lieu de ſtatuer ſur le proviſoire.

Quand on *joint* ſimplement la requête, il n'y a point d'inſtruction à faire, on ſtatue ſur la requête en jugeant le fond.

Mais quand on appointe en droit & *joint*, il faut écrire & produire en exécution de ce réglement. (*A*)

Jonction du procureur-général, ou du procureur du roi, ou du miniſtere public en général, c'eſt lorſque dans une affaire criminelle où il y a une partie civile, le miniſtere public intervient pour conclure à la vengeance & punition du délit. Cette intervention s'appelle *jonction*, parce que le miniſtere public ſe *joint* à l'accuſateur, lequel requiert la *jonction* du miniſtere public, parce qu'en France les particuliers ne peuvent conclure qu'aux intérêts civils; le droit de pourſuivre la punition du crime, & la vindicte publique, réſident en la perſonne du miniſtere public. (*A*)

JONE, (*Géog.*) petite île d'Ecoſſe au S. O. de celle de Mull; elle a deux milles de long & un mille de large. Je n'en parle que parce qu'elle étoit le lieu où réſidoient les évêques des îles, & celui du tombeau des rois d'Ecoſſe: on compte quarante rois d'Ecoſſe, quatre d'Irlande, & autant de Norwege, qui y ſont enterrés. (*D. J.*)

JONGLEURS, ſ. m. pl. (*Littérat.*) joueurs d'inſtrumens qui, dans la naiſſance de notre poéſie, ſe joignoient aux troubadours ou poëtes provençaux, & contribuent avec eux les provinces.

L'hiſtoire du théatre françois nous apprend qu'on nommoit ainſi des eſpeces de bâteleurs, qui accompagnoient les *trouveurs* ou poëtes provençaux, fameux dès le xj. ſiecle. Le terme de *jongleur* paroît être une corruption du mot latin *joculator*, en françois *joueur*. Il eſt fait mention des *jongleurs* dès le tems de l'empereur Henri II. qui mourut en 1056. Comme ils jouoient de différens inſtrumens, ils s'aſſocierent avec les *trouveurs* & les chanteurs, pour exécuter les ouvrages des premiers, & ainſi de compagnie ils s'introduiſirent dans les palais des rois & des princes, & en tirerent de magnifiques préſens. Quelque tems après la mort de Jeanne premiere du nom, reine de Naples & de Sicile & comteſſe de Provence, arrivée en 1382, tous ceux de la profeſſion des *trouveurs* & des *jongleurs* ſe ſéparerent en deux différentes eſpeces d'acteurs. Les uns, ſous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux inſtrumens le chant ou le récit des vers; les autres prirent ſimplement le nom de joueurs, en latin *joculatores*, ainſi qu'ils ſont nommés par les ordonnances. Tous les jeux de ceux-ci conſiſtoient en geſticulations, tours de paſſe-paſſe, *&c.* ou par eux-mêmes, ou par des ſinges qu'ils portoient, ou en quelques mauvais récits du plus bas burleſque. Mais leurs excès ridicules & extravagans les firent tellement mépriſer, que pour ſignifier alors une choſe mauvaiſe, folle, vaine & fauſſe, on l'appelloit *jonglerie*; & Philippe-Auguſte dès la premiere année de ſon regne les chaſſa de ſa cour & les bannit de ſes états. Quelques-uns néanmoins qui ſe réformerent s'y établirent & y furent tolérés dans la ſuite du regne de ce prince & des rois ſes ſucceſſeurs, comme on le voit par un tarif fait par S. Louis pour régler les droits de peage dûs à l'entrée de Paris ſous le petit-châtelet. L'un de ces articles porte, que les *jongleurs* ſe-toient quittes de tout péage en faiſant le récit d'un couplet de chanſon devant le péager. Un autre porte « que le marchand qui apporteroit un ſinge pour le » vendre, payeroit quatre deniers; que ſi le ſinge ap- » partenoit à un homme qui l'eût acheté pour ſon » plaiſir, il ne donneroit rien, & que s'il étoit à un » *joueur*, il joueroit devant le péager; & que par » ce jeu il ſeroit quitte du péage tant du ſinge que de » tout ce qu'il auroit acheté pour ſon uſage ». C'eſt de-là que vient cet ancien proverbe, *payer en monnoie de ſinge, en gambades*. Tous prirent dans la ſuite le nom de *jongleurs* comme le plus ancien, & les femmes qui ſe mêloient de ce métier celui de *jongleresſes*. Ils ſe retiroient à Paris dans une ſeule rue qui en avoit pris le nom de *rue des jongleurs*, & qui eſt aujourd'hui celle de ſaint Julien des Ménétriers. On y alloit louer ceux que l'on jugeoit à propos pour

Digitized by Google

s'en ſervir dans les fêtes ou aſſemblées de plaiſir. Par une ordonnance de Guillaume de Clermont, prévôt de Paris, du 14 Septembre 1395, il fut défendu aux *jongleurs* de rien dire, repréſenter, ou chanter, ſoit dans les places publiques, ſoit ailleurs, qui pût cauſer quelque ſcandale, à peine d'amende & de deux mois de priſon au pain & à l'eau. Depuis ce tems il n'en eſt plus parlé; c'eſt que dans la ſuite les acteurs s'étant adonnés à faire des tours ſurprenans avec des épées ou autres armes, *&c.* on les appella *batelores*, en françois *bateleurs*; & qu'enfin ces jeux devinrent le partage des danſeurs de corde & des ſauteurs. De la Marre, *Traité de la police. Hiſt. du théat. franç.* Moréri.

JONGLEUR, (*Divination*) magiciens ou enchanteurs fort renommés parmi les nations ſauvages d'Amérique, & qui font auſſi parmi elles profeſſion de la Médecine.

Les *jongleurs*, dit le P. Charlevoix, font profeſſion de n'avoir commerce qu'avec ce qu'ils appellent *génies bienfaiſans*, & ils ſe vantent de connoître par leur moyen ce qui ſe paſſe dans les pays les plus éloignés, ou ce qui doit arriver dans les tems les plus reculés; de découvrir la ſource & la nature des maladies les plus cachées, & d'avoir le ſecret de les guérir; de diſcerner dans les affaires les plus embrouillées le parti qu'il faut prendre; de faire réuſſir les négociations les plus difficiles; de tendre les dieux propices aux guerriers & aux chaſſeurs; d'entendre le langage des oiſeaux, *&c.*

Quoiqu'on ait vu naître ces impoſteurs, s'il leur prend envie de ſe donner une naiſſance ſurnaturelle, ils trouvent des gens qui les en croyent ſur leur parole, comme s'ils les avoient vus deſcendre du ciel, & qui prennent pour une eſpece d'enchantement & d'illuſion de les avoir crus nés comme les autres hommes.

Une de leurs plus ordinaires préparations pour faire leurs preſtiges c'eſt de s'enfermer dans des étuves pour ſe faire ſuer. Ils ne different alors en rien des Pythies telles que les Poëtes nous les ont repréſentées ſur le trépié. On les y voit entrer dans des convulſions & des ſenthouſiaſmes; prendre des tons de voix, & faire des actions qui paroiſſent au-deſſus des forces humaines. Le langage qu'ils parlent dans leurs invocations n'a rien de commun avec aucune langue ſauvage; & il eſt vraiſemblable qu'il ne conſiſte qu'en des ſons informes, produits ſur le champ par une imagination échauffée, & que ces charlatans ont trouvé le moyen de faire paſſer pour un langage divin; ils prennent différens tons, quelquefois ils groſſiſſent leurs voix, puis ils contrefont une petite voix grêle, aſſez ſemblable à celle de nos marionnettes, & on croit que c'eſt l'eſprit qui leur parle. On aſſure qu'ils ſouffrent beaucoup dans ces occaſions, & qu'il s'en trouve qu'on n'engage pas aiſément, même en les payant bien, à ſe livrer ainſi à l'eſprit qui les agite. On a vu les pieux dont ces étuves étoient fermées, ſe courber juſqu'à terre, tandis que le *jongleur* ſe tenoit tranquille, ſans remuer, ſans y toucher, qu'il chantoit & qu'il prédiſoit l'avenir. Cette circonſtance & quelques prédictions ſingulieres & circonſtanciées qu'on leur a entendues faire aſſez long-tems avant l'événement, & pleinement juſtifiées par l'événement, font penſer qu'il entre quelquefois du ſurnaturel dans leurs opérations, & qu'ils ne devinent pas toujours par haſard.

Les *jongleurs* de profeſſion ne ſont jamais revêtus de ce caractere qui leur fait contracter une eſpece de pacte avec les génies, & qui rend leurs perſonnes reſpectables au peuple, qu'après s'y être diſpoſés par des jeûnes qu'ils pouſſent très-loin, & pendant leſquels ils ne font autre choſe que battre le tambour, crier, heurler, chanter & fumer. L'inſtallation ſe fait enſuite dans une eſpece de bacchanale, avec des cérémonies ſi extravagantes, & accompagnées de tant de fureurs, qu'on croit que le démon y prend dès-lors poſſeſſion de leurs perſonnes. Ils ne ſont point à proprement parler les prêtres de la nation, car ce ſont les chefs de famille qui exercent cet emploi, mais ils ſe donnent pour les interpretes des dieux. Ils ſe ſervent pour leurs preſtiges d'os & de peaux de ſerpens, dont ils ſe font auſſi des bandeaux & des ceintures. Il eſt certain qu'ils ont le ſecret de les enchanter, ou pour parler plus juſte, de les engourdir; qu'ils les prennent tout vivans, les manient, les mettent dans leur ſein, ſans qu'il leur en arrive aucun mal. C'eſt encore aux *jongleurs* qu'il appartient d'expliquer les ſonges, les préſages, & de preſſer ou de retarder la marche de l'armée dans les expéditions militaires, car on y en mene toujours quelqu'un. Ils perſuadent à la multitude qu'ils ont des tranſports extatiques, dans leſquels les génies leur découvrent l'avenir & les choſes cachées, & par ce moyen ils lui perſuadent tout ce qu'ils veulent.

Mais la principale occupation des *jongleurs*, ou du moins celle dont ils retirent le plus de profit, c'eſt la Médecine. Quoiqu'en général ils exercent cet art avec des principes fondés ſur la connoiſſance des ſimples, ſur l'expérience & ſur la conjecture, comme on fait par-tout, ils y mêlent ordinairement de la ſuperſtition & de la charlatanerie.

Par exemple, ils déclarent en certaines occaſions qu'ils vont communiquer aux racines & aux plantes la vertu de guérir toutes ſortes de playes, & même de rendre la vie aux morts. Auſſi-tôt ils ſe mettent à chanter, & l'on ſuppoſe que pendant ce concert, qu'ils accompagnent de beaucoup de grimaces, la vertu médicinale ſe répand ſur les drogues. Le principal *jongleur* les éprouve enſuite; il commence par ſe faire ſaigner les levres. Le ſang que l'impoſteur a ſoin de ſucer adroitement ceſſe de couler, & on crie *miracle*. Après cela il prend un animal mort, il laiſſe aux aſſiſtans tout le loiſir de ſe bien aſſurer qu'il eſt ſans vie, puis au moyen d'une canule qui lui eſt inſérée ſous la queue, il la fait remuer, en lui ſouflant des herbes dans la gueule. Quelquefois ils font ſemblant d'enſorceler divers ſauvages qui paroiſſent expirer; puis en leur mettant d'une certaine poudre ſur les levres, ils les font revivre. Souvent quand il y a des bleſſures le *jongleur* déchire la playe avec les dents, & montrant enſuite un morceau de bois ou quelque choſe ſemblable, qu'il avoit eu la précaution de mettre dans ſa bouche, il fait croire au malade qu'il l'a tiré de ſa playe, & que c'étoit le charme qui cauſoit le danger de ſa maladie.

Si le malade ſe met en tête que ſon mal eſt l'effet d'un maléfice, alors toute l'attention ſe porte à le découvrir, & c'eſt le devoir du *jongleur*. Il commence lui-même par ſe faire ſuer; & quand il s'eſt bien fatigué à crier, à ſe débattre & à invoquer ſon génie, la premiere choſe extraordinaire qui lui vient en penſée, il y attribue la cauſe de la maladie. Pluſieurs avant que d'entrer dans l'étuve prennent un breuvage compoſé, fort propre, diſent-ils, à leur faire recevoir l'impreſſion céleſte, & l'on prétend que la préſence de l'eſprit ſe manifeſte par un vent impétueux qui ſe leve tout à coup, ou par un mugiſſement que l'on entend ſous terre, ou par l'agitation & l'ébranlement de l'étuve. Alors plein de ſa prétendue divinité, & plus ſemblable à un énergumene qu'à un homme inſpiré du ciel, il prononce d'un ton affirmatif ſur l'état du malade, & rencontre quelquefois aſſez juſte.

Dans l'Acadie les *jongleurs* s'appelloient *autmoins*;

Digitized by Google

Quand ils étoient appellés pour voir un malade, ils commençoient par le conſidérer aſſez long-tems, puis ils ſouffloient ſur lui. Si cela ne produiſoit rien, ils entroient dans une eſpece de fureur, s'agitoient, crioient, menaçoient le démon en lui parlant & lui pouſſant des eſbocades, comme s'ils l'euſſent vu devant leurs yeux, & finiſſoient par attacher de terre un bâton auquel étoit attaché un petit os, qu'ils avoient eu la précaution de planter en entrant dans la cabane, & ils prononçoient qu'ils avoient extirpé la cauſe du mal.

Chez les Natchez, autre nation d'Amérique, les *jongleurs* ſont bien payés quand le malade guérit; mais s'il meurt, il leur en coûte ſouvent la vie à eux-mêmes. D'autres *jongleurs* entreprennent de procurer la pluie & le beau tems. Vers le printems on ſe cottiſe pour acheter de ces prétendus magiciens un tems favorable aux biens de la terre. Si c'eſt de la pluie qu'on demande, ils ſe rempliſſent la bouche d'eau, avec un chalumeau dont un bout eſt percé de pluſieurs trous comme un entonnoir, ils ſouffloient en l'air du côté où ils apperçoivent quelque nuage. S'il eſt queſtion d'avoir du beau tems, ils montent ſur le toit de leurs cabanes, & font ſigne aux nuages de paſſer outre. Si cela arrive, ils danſent & chantent autour de leurs idoles, avalent de la fumée de tabac, & préſentent au ciel leurs calumets. Si on obtient ce qu'ils ont promis, ils font bien récompenſés; s'ils ne réuſſiſſent pas, ils ſont mis à mort ſans miſéricorde. *Hiſt. de la nouv. Franc. tom. I. Journal d'un voyage d'Amérique, pag.* 214, 235, 347, 360 *& ſuiv.* 368, 428 & 427.

IONIDES, ſ. f. plur. (*Mythologie*) nymphes qui étoient adorées près d'Héraclée en Epire. Elles avoient un temple ſur le bord d'une fontaine qui ſe jettoit dans le Cytherus.

IONIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) partie du Péloponeſe où les Ioniens s'établirent ſous le nom de *Peloſges Ægialiéens*; ils furent nommés *Ioniens* d'un fils de Xuthus. *L'Ionie* étoit une partie de la preſqu'île que nous appellons préſentement *la Morée*. Les Ioniens paſſoient pour les peuples les plus voluptueux de l'Aſie; leur muſique, leurs danſes & leur poéſie ſe ſentoient de leur molleſſe; leurs vers étoient d'une cadence auſſi agréable, que la compoſition en eſt difficile.

La *Ionie* proprement dite, étoit une contrée de l'Aſie mineure, ſur la côte occidentale. Strabon lui aſſigne les douze villes ſuivantes, Milet, Epheſe, Erythres, Clazomene, Priene, Lébede, Théon, Colophone, Myus & Phocée en terre ferme; Samos & Chio, capitales des iſles de même nom; Milet au midi, & Phocée au nord, étoient les dernieres villes de l'*Ionie*.

L'*Ionie* reçut de fort bonne heure les lumieres de l'Evangile, & même dès le tems des Apôtres; elle eut des villes épiſcopales, entre leſquelles Epheſe ſemble avoir tenu le premier rang. (*D. J.*)

* IONIEN, adj. (*Littérat.*) Il ſe dit d'un pié compoſé qui entroit dans la verſification. Il y avoit le grand & le petit *ionien*; le grand *ionien* étoit compoſé d'un ſpondée & d'un pyrrhique (*voyez* SPONDÉE & PYRRHIQUE): & le petit d'un pyrrhique & d'un ſpondée.

IONIEN, MER (*Géog. anc.*) *Ionius udor*, dans Horace; mer qui lave les côtes d'Ionie dans l'Aſie mineure. Elle avoit au nord la mer Icarienne, à l'eſt la mer de Crete, au ſud la mer Syrtes, & à l'oueſt la mer de Sicile. Io fille d'Inaque, fameuſe par ſa métamorphoſe & ſes erreurs, laiſſa ſon nom à ce pays & à la mer qui l'environne. Ce fut de-là que partirent ces Ioniens qui allerent s'établir ſur les côtes occidentales de l'Aſie mineure, dans cette contrée qui prit depuis le nom *d'Ionie*. Le caprice de quelques Géographes modernes a voulu que l'on donnât très-improprement le nom de *mer Ionienne* à cette partie de la Méditerranée qui eſt entre la Gréa, la Sicile & la Calabre: mais nos Navigateurs n'ont point adopté ce mot; ils partagent cette mer, & diſent, *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

* IONIQUE, *Secte.* (*Hiſtoire de la Philoſophie*) L'hiſtoire de la philoſophie des Grecs ſe diviſe en fabuleuſe, politique & ſectaire; & la ſectaire en *Ionique* & en Pythagorique: Thalès eſt à la tête de la ſecte *Ionique*, & c'eſt de ſon école que ſont ſortis les Philoſophes *Ioniens*, Socrate avec la foule de ſes diſciples, les Académiciens, les Cyrénaïques, les Eriſtiques, les Péripatéticiens, les Cyniques & les Stoïciens. On l'appelle *ſecte Ionique* de la patrie de ſon fondateur *Milet en Ionie*. Pythagore fonda la ſecte appellée de ſon nom *la Pythagorique*, & celle-ci donna naiſſance à l'Eléatique, à l'Héraclitique, à l'Epicurienne & à la Pyrrhonienne. *Voyez à l'article* GRECS, PHILOSOPHIE DES GRECS; & l'hiſtoire de chacune de ſes ſectes, à leurs noms.

Thalès naquit à Milet, d'Examias & de Cléobuline, de la famille des Thalides, une des plus diſtinguées de la Phœnicie, la premiere année de la trente-cinquieme olympiade. L'état de ſes parens, les ſoins qu'on prit de ſon éducation, ſes talens, l'élévation de ſon ame, & une infinité de circonſtances heureuſes le porterent à l'adminiſtration des affaires publiques. Cependant ſa vie fut d'abord privée; il paſſa quelque tems ſous Threſibule, homme d'un génie peu commun, & d'une expérience conſommée. Il y en a qui le marient; d'autres le retiennent dans le célibat, & lui donnent pour héritier le fils de ſa ſœur, & la vraiſemblance eſt pour ces derniers. Quand on lui demandoit pourquoi il refuſoit à la nature le tribut que tout homme lui doit, en ſe remplaçant dans l'eſpece par un certain nombre d'enfans: je ne veux point avoir d'enfans, répondoit-il, parce que je les aime; les ſoins qu'ils exigent, les événemens auxquels ils ſont expoſés, rendent la vie trop pénible & trop agitée. Le légiſlateur Solon, qui regardoit la propagation de l'eſpece d'un œil politique, n'approuvoit pas cette façon de penſer, & Thalès qui ne l'ignoroit pas, ſe propoſa d'amener Solon à ſon ſentiment par un moyen auſſi ingénieux que cruel. Un jour il envoye à Solon un meſſager lui porter la nouvelle de la mort de ſon fils, ce pere tendre en eſt auſſi-tôt plongé dans la douleur la plus profonde: alors Thalès vient à lui, & lui dit en l'abordant d'un air tiant, eh bien, trouvez-vous encore qu'il ſoit fort doux d'avoir des enfans? La tyrannie n'eut point d'ennemis plus déclarés. Il crut que les conſeils d'un particulier auroient plus de poids dans la ſociété que les ordres d'un magiſtrat, & il n'imita point les ſept Sages qui l'avoient précédé, & qui tous avoient été à la tête du gouvernement. Mais ſon goût pour la Philoſophie naturelle & l'étude des Mathématiques, l'arracha de bonne heure aux affaires. Le deſir de s'inſtruire de la Religion & de ſes myſteres le fit paſſer en Crete; il eſpéroit démêler dans le culte & la théogonie de ces peuples ce que les tems les plus reculés avoient penſé de la naiſſance du monde & de ſes révolutions. De la Crete il alla en Aſie. Il vit les Phéniciens, ſi célebres alors par leurs connoiſſances aſtronomiques. Il voulut dans ſa vieilleſſe converſer avec les prêtres de l'Egypte. Il apprit à ceux qu'il alloit interroger, à meſurer la hauteur de leurs pyramides par ſon ombre & par celle d'un bâton. Qu'étoit-ce donc que ces Géometres Egyptiens? De retour de ſes voyages, les grands que la curioſité & l'amour-propre appellent

Digitized by Google

toujours autour des Philosophes, recherchèrent ſon intimité ; mais il préféra l'étude, la retraite & le repos à tous les avantages de leur commerce. C'eſt de lui dont il eſt queſtion dans la vieille & ridicule fable de cet aſtronome qui regarde aux aſtres, & qui n'apperçoit pas une foſſe qui eſt à ſes piés. Bien ou mal imaginée, il falloit en étendre la moralité en l'appliquant aux grandes vûes de l'homme & à la courte durée de ſa vie ; il projette dans l'avenir, & il a un tombeau ouvert à côté de lui. Thalès atteignit l'âge de quatre-vingt-dix ans. S'étant imprudemment engagé dans la foule que les jeux olympiques attiroient, il y périt de chaleur & de ſoif. On raconte de lui que, pour montrer à ſes concitoyens combien il étoit facile au philoſophe de s'enrichir, il acheta tout le produit des oliviers de Milet & de Chio, ſur la connoiſſance que l'Aſtronomie lui avoit donnée d'une récolte abondante. Il ne fut pas ſeulement philoſophe, il fut auſſi poëte. Les uns lui attribuent un Traité de la nature des choſes, un autre de l'Aſtronomie nautique & des points tropiques & équinoxiaux. Mais ceux qui aſſurent que Thalès n'a rien laiſſé, paroiſſent avoir raiſon. Il ne faut pas confondre le philoſophe de Milet avec le légiſlateur & le poëte de la Crete. Il eut pour diſciple Anaximandre.

Il y a pluſieurs circonſtances qui rendent l'hiſtoire de la ſecte *Ionienne* difficile à ſuivre. Peu d'écrits & de diſciples ; le myſtere, la crainte du ridicule, le mépris du peuple, l'effroi de la ſuperſtition, la double doctrine, la vanité qui laiſſe les autres dans l'ignorance, le goût général pour la Morale, l'éloignement des eſprits de l'étude des Sciences naturelles, l'autorité de Socrate qui les avoit abandonnées, l'inexactitude de Platon qui ramenant tout à ſes idées, corrompoit tout ; la brièveté & l'infidélité d'Ariſtote qui mutile, altere & tronque ce qu'il touche ; les révolutions des tems qui défigurent les opinions, & ne les laiſſent jamais paſſer intactes aux bons eſprit qui auroient pu les expoſer nettement, s'ils avoient paru plus tôt ; la fureur de dépouiller les contemporains, qui recule autant qu'elle peut l'origine des découvertes ; que ſais-je encore ? & après cela quel fonds pouvons-nous faire ſur ce que nous allons expoſer de la doctrine de Thalès ?

De la naiſſance des choſes. L'eau eſt le principe de tout : tout en vient & tout s'y réſout.

Il n'y a qu'un monde ; il eſt l'ouvrage d'un Dieu : donc il eſt très-parfait.

Dieu eſt l'ame du monde.

Le monde eſt dans le lieu, la choſe la plus vaſte qui ſoit.

Il n'y a point de vuide.

Tout eſt en viciſſitude, & l'état des choſes eſt momentané.

La matiere ſe diviſe ſans-ceſſe ; mais cette diviſion a ſa limite.

La nuit exiſta la premiere.

Le mélange naît de la compoſition des élémens.

Les étoiles ſont d'une nature terreſtre, mais enflammée.

La lune eſt éclairée par le ſoleil.

C'eſt l'interpoſition de la lune qui nous éclipſe le ſoleil.

Il n'y a qu'une terre ; elle eſt au centre du monde.

Ce ſont des vents échauffés qui ſoufflant contre le cours du Nil, le retardent, & cauſent ſes inondations.

Des choſes ſpirituelles. Il y a un premier Dieu, le plus ancien ; il n'a point eu de commencement, il n'aura point de fin.

Ce Dieu eſt incompréhenſible. Rien ne lui eſt caché ; il voit au fond de nos cœurs.

Il y a des démons ou génies & des héros.

Les héros ſont nos ames ſéparées de nos corps. Ils ſont bons, ſi les ames ont été bonnes ; méchans, ſi elles ont été mauvaiſes.

L'ame humaine ſe meut toujours & d'elle-même.

Les choſes inanimées ne ſont pas ſans ſentiment ni ſans ame.

L'ame eſt immortelle.

C'eſt la néceſſité qui gouverne tout.

La néceſſité eſt la puiſſance immuable & la volonté conſtante de la Providence.

Géométrie de Thalès. Elle ſe réduit à quelques propoſitions élémentaires ſur les ligues, les angles & les triangles ; ſon aſtronomie à quelques obſervations ſur le lever & le coucher des étoiles, & autres phénomenes.

Mais il faut obſerver à l'honneur de ce philoſophe que la Philoſophie naturelle étoit alors au berceau, & qu'elle a fait ſes premiers pas avec lui.

Quant aux axiomes de ſa morale, voici ce que Démétrius de Phalere nous en a tranſmis. Il faut ſe rappeller ſon ami, quand il eſt abſent. C'eſt l'ame & non le corps qu'il faut ſoigner. Avoir pour ſes peres les égards qu'on exige de ſes enfans. L'intempérance en tout eſt nuiſible. L'ignorant eſt inſupportable. Apprendre aux autres ce qu'on fait de mieux. Il y a un milieu à tout. Ne pas accorder ſa confiance ſans choix.

Interrogé ſur l'art de bien vivre, il répondit : ne faites point ce que vous blâmeriez en un autre. Vous ſerez heureux, ſi vous êtes ſain, riche & bien né. Il eſt difficile de ſe connoître, mais cela eſt eſſentiel. Sans cela, comment conformer ſa conduite aux loix de la nature ?

Anaximandre marcha ſur les traces de Thalès. Il naquit à Milet dans la quarante-deuxieme olympiade. Il paſſa toute ſa vie dans l'école. Le tems de ſa mort eſt incertain. On prétend qu'il n'a vécu que 74 ans.

Il paſſe pour avoir porté les Mathématiques fort au-delà du point où Thalès les avoit laiſſées. Il meſura le diametre de la terre & le tour de la mer. Il inventa le gnomon. Il fixa les points des équinoxes & des ſolſtices. Il conſtruiſit une ſphere. Il eut auſſi ſa phyſiologie.

Selon lui, le principe des choſes étoit infini, non en nombre, mais en grandeur ; immuable dans le tout, variable dans les parties ; tout en émanoit, tout s'y reſolvoit.

Le ciel eſt un compoſé de froid & de chaud.

Il y a une infinité de mondes qui naiſſent, périſſent, & rentrent dans l'infini.

Les étoiles ſont des receptacles de feu qu'elles aſpirent & exſpirent : elles ſont rondes ; elles ſont entraînées dans leur mouvement par celui des ſpheres.

Les aſtres ſont des dieux.

Le ſoleil eſt au lieu le plus haut, la lune plus bas ; après la lune, les étoiles fixes & les étoiles errantes.

L'orbe du ſoleil eſt vingt-huit fois plus grand que celui de la terre ; il répand le feu dans l'univers, comme la pouſſiere feroit diſperſée de deſſus une roue creuſe & trouée, emportée ſur elle-même avec vîteſſe.

L'orbe de la lune eſt à celui de la terre comme 1 à 19.

Il attribue les éclipſes à l'obſtruction des orifices des trous par leſquels la lumiere s'échappe.

Le vent eſt un mouvement de l'air ; les éclairs & le tonnerre, des effets de ſa compreſſion dans une nue, & de la rupture de la nue.

La terre eſt au centre ; elle eſt ronde ; rien ne la ſoutient ; elle y reſte par ſa diſtance égale de tous les corps.

Coſmogonie d'Anaximandre. L'infini a produit des orbes & des mondes : la révolution perpétuelle eſt la cauſe de la génération & de la deſtruction ; la

Digitized by Google

terre eſt un cylindre dont la hauteur n'eſt que le tiers du diametre : un atmoſphere de parties froides & chaudes, forma autour de la terre une enveloppe qui la fecunda. Cette enveloppe s'étant rompue, ſes pieces formerent le ſoleil, la lune, les étoiles, & la lumiere.

Quant aux animaux, il les tire tous de l'eau, d'abord hériſſés d'épines, puis ſechés, puis morts : il fait naître l'homme dans le corps des poiſſons.

Anaximene, diſciple d'Anaximandre, & ſon compatriote, naquit entre la 55e & la 58e olympiade : il ſuivit les opinions de ſon maître, y ajoutant & y changeant ce qu'il jugea à propos.

Celui-ci veut que l'air ſoit le principe & la fin de tous les êtres ; il eſt éternel & toûjours mû ; c'eſt un dieu ; il eſt infini. Il y a d'autres dieux ſubalternes, tous également enfans de l'air : une grande portion de cet élément échappe à nos yeux ; mais elle ſe manifeſte par le froid & le chaud, l'humidité & le mouvement ; elle ſe condenſe & ſe raréfie ; elle ne garde jamais une même forme.

L'air diſſous, au dernier degré, c'eſt du feu ; à un degré moyen, c'eſt l'atmoſphere ; à un moindre encore, c'eſt l'eau ; plus condenſé, c'eſt la terre ; plus denſe, les pierres, *&c.*

Le froid & le chaud ſont les cauſes oppoſées de la génération, les inſtrumens de la deſtruction.

La ſurface extérieure du ciel eſt terreſtre.

La terre eſt une grande ſurface plane, ſoutenue ſur l'air ; il en eſt ainſi de la lune, du ſoleil, & de tous les aſtres.

La terre a donné l'exiſtence aux aſtres par ſes vapeurs qui ſe ſont enflammées en s'atténuant.

Les vapeurs atténuées, enflammées, & portées à des diſtances plus grandes, ont formé les aſtres.

Les aſtres tournent autour de la terre, mais ne s'abaiſſent point au-deſſous : ſi nous ceſſons de voir le ſoleil, c'eſt qu'il eſt caché par des régions élevées, ou porté à de trop grandes diſtances.

C'eſt un air condenſé qui meut les plantes, & qui les retient.

Le ſoleil eſt une plaque ardente.

Les éclipſes ſe font dans ſon ſyſtême, comme dans celui d'Anaximandre.

Il ne nous reſte de ſa morale que quelques ſentences découſues, ſur la vieilleſſe, ſur la volupté, ſur l'étude, ſur la richeſſe, & ſur la pauvreté, qui toutes paroiſſent tirées de ſa propre expérience. Il ſe maria, il étoit pauvre ; il eut des enfans, il fut plus pauvre encore ; il devint vieux, & connut tout ce que la miſere, cette maîtreſſe cruelle, a coutume d'apprendre aux hommes.

Anaxagoras étudia ſous Anaximene ; il naquit à Clazomene, dans la 70e olympiade. Eubule ſon pere eſt connu par ſes richeſſes & plus encore par ſon avarice. Son fils en fit peu de cas ; il négligea la fortune que ſon pere lui avoit laiſſée, voyagea, & regardant à ſon retour d'un œil aſſez froid le deſaſtre que ſon abſence avoit introduit dans ſes terres, il diſoit, *non eſſem ego ſalvus, niſi iſta periſſent.* Il n'ambitionna aucune des dignités auxquelles ſa naiſſance l'avoit deſtiné ; & il répondit à quelqu'un qui lui reprochoit que ſa patrie ne lui étoit de rien ; ma patrie, en montrant le ciel de la main, elle m'eſt tout : il vint à Athènes à l'âge de vingt ans. Il n'y avoit point encore, à proprement parler, d'écoles de Philoſophie. A peine eut-il connu Anaximene, qu'il s'écria dans l'enthouſiaſme, je ſens que je ſuis né pour regarder la lune, le ciel, le ſoleil, & les aſtres. Ses ſuccès ne furent point au-deſſous de ſes eſpérances ; il alla dans ſa patrie interroger Hermotime ; il étoit venu la premiere fois à Athènes pour apprendre, il y reparut pour enſeigner ; il eut pour auditeurs Périclès, Euripide le Tragique, Socrate même, Thémiſtocle.

Mais l'envie ne lui accorda pas long-tems du repos ; il fut accuſé d'impiété, pour avoir dit que le ſoleil n'étoit qu'une lame ardente ; mis en priſon, & prêt à être condamné, l'éloquence & l'autorité de Périclès le ſauverent de la fureur des prêtres. Le mot qu'il dit dans ces circonſtances fâcheuſes, marque la fermeté de ſon ame. Comme on lui annonçoit qu'il ſeroit condamné à mort lui & ſes enfans, il répondit : il y a long-tems que la nature a prononcé cette ſentence contr'eux & contre moi ; je n'ignorois pas que je ſuis mortel, & que mes enfans ſont nés de moi.

Il ſortit d'Athènes après un ſéjour de trente ans ; il s'en alla à Lampſaque paſſer ce qui lui reſtoit de jours à vivre ; il ſe laiſſa mourir de faim.

Philoſophie d'Anaxagoras. Il ne ſe fait rien de rien.

Dans le commencement tout étoit, mais en confuſion & ſans mouvement.

Il n'y a qu'un principe de tout, mais diviſé en parties infinies, ſimilaires, contiguës, oppoſées, ſe touchant, ſe ſoutenant les unes hors des autres. *Voyez* HOMOIOMERIE.

Les parties ſimilaires de la matiere étant ſans mouvement & ſans vie, il y a eu de toute éternité un principe infini, intelligent, incorporel, hors de la maſſe, mû de lui-même, & la cauſe du mouvement dans le reſte.

Il a tour fait avec les parties ſimilaires de la matiere, uniſſant les homogenes aux homogenes.

Les contrées ſupérieures du monde ſont pleines de feu, ou d'un air très-ſubtil, mû d'un mouvement très-rapide, & d'une nature divine.

Il a enlevé des maſſes attachées de la terre, & les a entraînées dans ſa révolution rapide là où elles forment des étoiles.

C'eſt cet art qui entretient leurs révolutions d'un pole à l'autre ; le ſoleil ajoute encore à ſa force par ſon action & ſa compreſſion.

Le ſoleil eſt une maſſe ardente plus grande que le Péloponeſe, dont le mouvement n'a pas d'autre cauſe que celui des étoiles.

La lune & le ſoleil ſont placés au-deſſous des aſtres ; c'eſt la grande diſtance qui nous empêche de ſentir la chaleur des aſtres.

La lune eſt un corps opaque que le ſoleil éclaire ; elle eſt ſemblable à la terre ; elle a ſes montagnes, ſes vallées, ſes eaux, & peut-être ſes habitans.

La voie lactée eſt un effet de la lumiere réfléchie du ſoleil, qui ſe fait appercevoir par l'abſence de tout aſtre.

Les cometes ſont des aſtres errans qui paroiſſent pluſieurs enſemble, par un concours fortuit qui les a réunis ; leur lumiere eſt un effet commun de leur union.

Le ſoleil, la lune & les autres aſtres, ne ſont ni des intelligences divines, ni des êtres qu'il faille adorer.

La terre eſt plane ; la mer formée de vapeurs raréfiées par le ſoleil, ſe ſoutient à ſa ſurface.

La ſphere du monde a d'abord été droite ; elle s'eſt enſuite inclinée.

Il n'y a point de vuide.

Les animaux formés par la chaleur & l'humidité, ſont fœtis de la terre, mâles & femelles.

L'ame eſt le principe du mouvement, elle eſt aérienne.

Le ſommeil eſt une affection du corps & non de l'ame.

La mort eſt une diſſolution égale du corps & de l'ame.

L'action du ſoleil raréfiant ou atténuant l'air, cauſe les vents.

Le

Le mouvement rapide de la terre empêchant la libre ſortie des vents renfermés dans les cavités de la terre, en excite les tremblemens.

Si une nue eſt oppoſée au ſoleil comme un miroir, & que ſa lumiere la rencontre & s'y fixe, l'arc-en-ciel ſera produit.

Si la terre ſépare la lune du ſoleil, la lune ſera éclipſée; la même choſe arrivera au ſoleil, ſi la lune ſe trouve entre la terre & cet aſtre.

Je n'entens rien à ſon explication des ſolſtices, ni aux retours fréquens de la lune; il employe à l'explication de l'un de ces phénomenes le mouvement ou plutôt l'éloignement de la lune & du ſoleil, & à l'autre le défaut de chaleur.

Si le chaud s'approche des nues qui ſont froides, cette rencontre occaſionnera des tonnerres & des éclairs; la foudre eſt une condenſation du feu.

Diogene l'Apolloniate fut diſciple d'Anaximene, & condiſciple d'Anaxagore. Celui-ci fut orateur & philoſophe; ſes principes ſont fort analogues à ceux de ſon maître.

Rien ne ſe fait de rien; rien ne ſe corrompt, ou il n'eſt pas; l'air eſt le principe de tout; une intelligence divine le meut & l'anime; il eſt toûjours en action; il forme des mondes à l'infini, en ſe condenſant; la terre eſt une ſphere allongée; elle eſt au centre; c'eſt le froid environnant qui fait ſa conſiſtance; c'eſt le froid qui a fait ſa ſolidité premiere; la ſphere étoit droite, elle s'inclina après la formation des animaux; les étoiles ſont des exhalaiſons du monde; l'ame eſt dans le cœur; le ſon eſt un retentiſſement de l'air contenu dans la tête, & frappé; les animaux naiſſent chauds, mais inanimés; la brute a quelque portion d'air & de raiſon; mais cet air eſt embarraſſé d'humeur; cette raiſon eſt bornée; ils ſont dans l'état des imbécilles; ſi le ſang & l'air ſe portent vers les régions gaſtriques, le ſommeil naît; la mort, ſi le ſang & l'air s'échappent.

Archélaüs de Milet ſuccéda à Anaxagoras; l'étude de la Phyſique ceſſa dans Athènes après celui-ci; la ſuperſtition la rendit périlleuſe, & la doctrine de Socrate la rendit mépriſable: Archélaüs commença à diſputer des lois, de l'honnête, & du juſte.

Selon lui, l'air & l'infini ſont les deux principes des choſes; & la ſéparation du froid & du chaud, la cauſe du mouvement; le chaud eſt en action, le froid en repos; le froid liquéfié forme l'eau; reſſerré par le chaud, il forme la terre; le chaud s'éleve, la terre demeure; les aſtres ſont des terres brûlées; le ſoleil eſt le plus grand des corps céleſtes: après le ſoleil, c'eſt la lune; la grandeur des autres eſt variable; le ciel étendu ſur la terre, l'éclaire & la ſeche; la terre étoit d'abord marécageuſe; elle eſt ronde à la ſurface, & creuſe au centre; ronde, puiſque le ſoleil ne ſe leve pas & ne ſe couche pas en un même inſtant pour toutes ſes contrées; la chaleur & le limon ont produit tous les animaux, ſans en excepter l'homme; ils ſont également animés; les tremblemens de la terre ont pour cauſes des vents qui ſe portent dans ſes cavités qui en ſont déja pleines; la voix n'eſt qu'un air frappé; il n'y a rien de juſte ni d'injuſte, de décent, ni d'indécent en ſoi; c'eſt la loi qui fait cette diſtinction.

Voilà tout ce que l'antiquité nous a tranſmis de la *ſecte ionique* qui s'éteignit à Socrate, pour ne renaître qu'à Guillelmet de Bérigard, qui naquit à Moulins en 1598.

Bérigard étudia d'abord les lettres grecques & latines, & ne négligea pas les Mathématiques; il avoit fait un aſſez long ſéjour à Paris, lorſqu'il fut appellé à Piſe. Il s'attacha à Catherine de Lorraine, femme du grand duc de Toſcane, en qualité de medecin; ce qui prouve qu'il avoit apparemment tourné ſon application du côté de l'art de guérir; Catherine lui procura la protection des Médicis; il profeſſa les Mathématiques & la Botanique; les Vénitiens lui propoſerent une chaire à Padoue qu'il accepta, & qu'il garda juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1663; ſon ouvrage intitulé *Curſus Piſani*, n'eſt ni ſans réputation, ni ſans mérite; il commença à philoſopher dans un tems où le Péripatétiſme ébranlé perdoit un peu de ſon crédit, en dépit des decrets des facultés attachées à leur vieille idole. Quoiqu'il vécût dans un pays où l'on ne peut être trop circonſpect, & qu'il eût tous ſes yeux l'exemple de Galilée, jetté dans des priſons pour avoir démontré le mouvement de la terre & l'immobilité du ſoleil, il oſa avancer qu'on devoit auſſi peu d'égards à ce que les Théologiens penſoient dans les ſciences naturelles, que les Théologiens à ce que les Philoſophes avoient avancé dans les ſciences divines. Quel progrès ſous cet homme rare la ſcience n'auroit-elle pas fait, s'il eût été abandonné à toute la force de ſon génie? mais il avoit des préjugés populaires à reſpecter, des proteƈteurs à ménager, des ennemis à craindre, des envieux à appaiſer, des ſentences de philoſophie accrédités à attaquer ſourdement, des fanatiques à tromper, des intolérans à ſurprendre; en un mot, tous les obſtacles qu'il eſt poſſible d'imaginer à ſurmonter. Il en vint à bout; il renverſa Ariſtote, en expoſant toute l'impiété de ſa doƈtrine; il le combattit en dévoilant les conſéquences dangereuſes où ſes principes avoient entraîné Campanella, & une infinité d'autres. Il hafarda à cette occaſion quelques idées ſur une meilleure maniere de philoſopher; il reſſuſcita peu-à-peu l'*Ioniſme*.

Malgré toutes ſes précautions, il n'échappa pas à la calomnie; il fut accuſé d'irréligion & même d'athéiſme; mais heureuſement il n'étoit plus. Nous avouerons toutefois que ſes ouvrages en dialogues où il s'eſt perſonnifié ſous le nom d'*Ariſtée*, demandent un lecteur inſtruit & circonſpect.

Ionique Transmigration, la *tranſmigration ionique* étoit autrefois une époque célebre; c'eſt la retraite des colonies athéniennes, qui après la mort de Codrus, s'en allerent ſous la conduite de Nélée ſon fils, fonder les douze villes de l'Ionie en Aſie. *Voyez* Epoque. Ces colonies s'établirent, ſelon Eratoſthene, 50 ans après le retour des Héraclides; &, ſelon le chevalier Marsham, 77 ans après la priſe de Troie.

La ſecte *ionique* étoit la premiere des trois plus anciennes ſectes des Philoſophes; les deux autres étoient l'Italique & l'Eleatique. *Voyez* Philoſophie.

Le fondateur de cette ſecte étoit Thalès, natif de Milet en *Ionie*; ce qui obligea ſes diſciples à en prendre le nom.

La principale doƈtrine de cette ſecte étoit que l'eau eſt le principe de toutes choſes. *Voyez* Eau, Principe, *ƈc.* C'eſt à quoi Pindare fait alluſion au commencement de la premiere ode de ſes Olympiennes, lorſqu'il dit, que *rien n'eſt ſi excellent que l'eau*; penſée froide & commune ſi on la prend à la lettre comme faiſoit M. Perrault; mais qui préſente un ſens noble, ſi remontant aux idées de la philoſophie de Thalès, on imagine l'eau comme le premier principe de tous les autres êtres.

Ionique (Ordre), *Architect.* c'eſt un des cinq ordres d'Architecture: il tire ſon nom de l'Ionie, province ſoumiſe aux Athéniens; & c'eſt pour cela qu'on l'appelle quelquefois *ordre attique*. Mais les Ioniens s'en attribuerent l'invention. Rivaux des Doriens, ils imaginerent avec eſprit, des changemens dans la proportion & dans les ornemens des colonnes doriques, & s'étudierent à augmenter la facilité de l'exécution.

Cet ordre tient un juſte milieu entre la maniere

Digitized by Google

solide & la délicate; la colonne prise en-bas, y compris la base & le chapiteau, est de neuf diametres de hauteur; son chapiteau est orné de volutes, sa corniche de denticules, & le fust des colonnes est cannelé. Il est bon de nous expliquer un peu plus au long.

Nous avons dit que dans cet ordre, les colonnes avec le chapiteau & la base, ont neuf diametres de la colonne prise en-bas; nous devons ajouter que cela n'étoit pas ainsi, lorsque cet ordre fut inventé; car alors les colonnes n'avoient que huit modules ou diametres de haut. Ensuite les anciens voulant rendre cet ordre plus agréable que le dorique, augmenterent la hauteur des colonnes, en y ajoutant une base, qui n'étoit point en usage dans l'ordre dorique.

L'entablement a une cinquieme partie de la hauteur de la colonne, dont la base a un demi-diametre, & le chapiteau un peu plus d'un tiers.

Le chapiteau est principalement composé de volutes, qui le rendent différent de tous les autres ordres.

Les colonnes *ioniques*, sont ordinairement cannelées de vingt-quatre cannelures; il y en a qui ne sont creusées & concaves, que jusqu'à la troisieme partie au-bas de la colonne; & cette troisieme partie a ses cannelures remplies de baguettes ou bâtons ronds, à la différence du surplus du haut, qui demeure cannelé en creux, & entierement vuide: celles qui sont ainsi, s'appellent *rudentées*.

Enfin, le piédestal a de haut deux diametres, & deux tiers ou environ.

On ne peut guere s'empêcher d'ajouter une remarque de Vitruve sur cet ordre. De peur, dit cet habile homme, qu'on ne soit trop passionné en faveur de l'*ordre ionique*, à cause de la préférence qu'il a eu dans un siecle où l'Architecture fleurissoit le plus, & chez une nation dont les productions ont été si long-tems la regle du bon goût, qu'elles ont en quelque sorte acquis le droit d'influer sur le jugement qu'on peut porter sur cette matiere; il est bon de faire la réflexion suivante; c'est qu'il n'y a point de doute, que les Ioniens n'eussent de la partialité pour l'ordre qu'ils prétendoient avoir inventé. Cependant ils auroient préféré le dorique en plusieurs occasions, si leur ordre propre n'eût été plus aisé à exécuter, & si l'architecte, pour donner plus de carriere à son imagination, ne se fût pas mieux accommodé de l'*ordre ionique*, que du dorique, où l'esprit est retenu par une attention continuelle, à la distribution convenable des métopes & des triglyphes. Hermogènes, continue Vitruve, avoit dessein de faire dorique le fameux temple de Bacchus à Téos; & ce fut seulement par la derniere raison qu'on vient de donner, qu'il changea son plan, & fit son temple *ionique*.

Quoique cette observation du prince des Architectes de Rome soit très-judicieuse, il n'en est pas moins vrai que l'*ordre ionique* eut constamment dans la Grece la préférence sur tout autre ordre, pour la construction de leurs célebres édifices; & ce seroit assez de citer à sa gloire le temple admirable de Diane à Ephese. (*D. J.*)

JONQUE, s. m. (*Marine*) c'est le nom que les Chinois donnent à leurs vaisseaux, soit qu'ils soient équipés en guerre ou en marchandises. Ceux dont on se sert plus communément pour le commerce, sont fort légers, & à-peu-près de la grandeur d'un flibot; la quille est de trois pieces; celle du milieu est en ligne droite; mais les deux autres qui sont plus courtes ont à l'arriere & à l'avant un relevement de cinq piés.

L'avant est plat, formé presque en triangle, dont la pointe la plus aiguë est en bas, & a un peu de quete.

L'arriere est plat aussi & rentré un peu en dedans depuis le bord jusqu'au milieu. De cette maniere ce bâtiment n'a ni étrave ni étambord, il n'y a qu'une préceinte posée à la hauteur du premier pont, & qui est ronde par dehors, avec un relevement proportionné à tout le gabarit; sous cette préceinte le vaisseau est arrondi par le bas, mais au-dessus jusqu'au haut pont, il a les côtés plats. Il a deux ponts qui sont également ouverts dans le milieu, selon la longueur du bâtiment, & ces ouvertures font entourées de bordages.

A l'arriere, proche du gouvernail, sont quelques marches sur le bas pont pour descendre au fond de cale; à ce même endroit le vaisseau est ouvert au-dessus de l'arcasse, laquelle est aussi haute que le pont, desorte que le vent peut entrer par l'arriere.

Le gouvernail est suspendu à cette partie du bâtiment & attaché de chaque côté avec des cordes qui passent au-travers par le bas, & qui sont amarées au haut par le haut pour aider à gouverner, parce que le gouvernail étant fort grand, la barre ne suffit pas pour le faire jouer dans des gros tems. On ajoute même alors de grosses rames à chaque côté de l'arriere pour gouverner avec plus de facilité.

Le grand mât est plus proche de l'avant que de l'arriere, & panche un peu vers l'arriere. Il y a sur le bas pont un ban ou travestin tout rond, qui par chaque bout est joint avec la préceinte & dans lequel le mât est enchassé & tenu par un cercle de fer; mais par le bas il n'y a aucune piece qui l'arrête sur le plafond. Sa forme quarrée en cet endroit suffit.

A l'avant est un autre mât un peu plus petit, qui panche en avant. On peut ôter ces mâts & les coucher en arriere. Ils ont des tons fendus en échancrure, dont les deux côtés sont entretenus avec des chevilles & les bouts liés ensemble en haut, c'est-là que s'ente le bâton de pavillon; desorte que quand on couche le mât on en peut ôter le ton.

On monte le long du mât par des taquets qui y sont cloués, & on hisse les voiles avec des vindas.

L'ancre est de bois, sa figure ressemble à deux coudes coutbés & attachés l'un à l'autre. Sous ses bras qui n'ont point de pattes, il y a une piece de bois en travers, entée de chaque côté dans la vetgue.

Dans le milieu du bâtiment, sous le premier pont, il y a de chaque côté une porte quarrée pour entrer dans le vaisseau. On met sur le bas pont quatre pieces de canon, à stribord & à bas-bord, dont deux sont posées sur le tillac même, & deux sont un peu plus élevées; on y voit aussi de faux sabords, les uns ronds, les autres quarrés, peints en dehors avec de la couleur noire. Ce sont les seuls endroits du vaisseau qui soient peints.

Il y a au haut du bordage à l'un & à l'autre bout des balustres qui peuvent s'ôter & se remettre, & au haut contre le bord est une espece d'échafaud où les matelots montent pour puiser de l'eau dans la mer.

A l'arriere contre le bord en dedans, est à bas-bord un long épats où l'on hisse un pavillon & même une petite voile au besoin.

Pour donner une idée de la forme entiere d'un *jonque*, son pont est plus étroit à l'avant qu'à l'arriere, & le bâtiment plus étroit par le haut que par le bas.

Pour conduire ce bâtiment le pilote est assis à l'arriere, & là avec un petit tambour, il marque au timonier de quel côté il doit gouverner.

Cet article est tiré de M. Nicolas Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, dont l'ouvrage très-estimé est

Digitized by Google

devenu fort rare, où il dir avoir fait cette deſcription d'après un petit modele de *jongue* qu'il a eu entre les mains.

JONQUERE, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne en Catalogne, dans le Lampourdan, au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. de Gironne, 8. S. de Perpignan; *long. 20. 32. lat. 42. 15.* (*D. J.*)

JONQUIERES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, à 5 lieues S. O. d'Aix, & autant de Marſeille; *long. 22. 45. lat. 43. 20.* (*D. J.*)

JONQUILLE, ſ. f. (*Botan.*) *narciſſus juncifolius*, plante bulbeuſe, qui eſt une eſpece de narciſſe à fleur blanche, jaune, ſimple, double, grande ou petite; vous trouverez les caracteres du genre au *mot* NARCISSE.

Il a plu aux Fleuriſtes d'appeller *jonquilles* diverſes eſpeces de narciſſe, d'en multiplier les variétés, & de leur donner des noms vulgaires à leur fantaiſie; par exemple, ils ont appellé *jonquille* ſimple, le *narciſſus juncifolius luteus* de C. B. P. *jonquille* double, le *narciſſus juncifolius, flore pleno* de Cluſius; *jonquille* à grand godet, le *narciſſus juncifolius, petalis anguſtiſſimis, calice maximo, tubam referente* de Boerhaave; grande *jonquille* au godet citronné, le *narciſſus juncifolius, luteus, major, oblongo calice* de C. B. P. *&c.*

Toutes les *jonquilles* ſont fort cultivées dans les jardins; mais il faut les tranſplanter preſque chaque année, autrement leurs racines s'allongent, s'aminciſſent, & ne donnent plus de belles fleurs dans la ſuite. On remarque auſſi qu'elles ne proſperent pas long-tems dans une terre riche, & qu'elles veulent une terre qui ne ſoit ni forte, ni légere, ni fumée; qu'elles demandent encore la profondeur de trois pouces, & pour le moins autant de diſtance. On s'attache à les perpétuer par bulbes ou par oignons, parce que c'eſt la voie la plus prompte; cependant on obtient de graines un plus grand nombre de belles variétés.

Nous devons ces variétés aux ſoins, ou plutôt aux haſards de la culture, qui après nous avoir procuré la *jonquille*, nous en fournit non-ſeulement au printems, mais dans l'automne pluſieurs eſpeces fort recherchées. M. le Comte Hamilton a dit une partie de tout cela dans les vers ſuivans, qui ſont aiſés & agréables.

Allez, trop aimables jonquilles,
Nouvelles fleurs que le haſard
Sauve du frimat, du brouillard,
Des hannetons & des chenilles;
Quoique vous veniez un peu tard
Pour être du printems les filles,
Allez de vos jaunes guenilles
Offrir l'hommage de ma part;
Allez, hâtez votre départ
Pour la plus belle des familles.

On fait avec des fleurs de *jonquilles* des bouquets, des parfums, des poudres, des pommades & des eſſences. (*D. J.*)

JONTE ou JUNTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) l'on nomme ainſi en Eſpagne un certain nombre de perſonnes que le roi choiſit pour les conſulter ſur des affaires d'importance, il convoque & diſſout leur aſſemblée à ſa volonté; elle n'a que la voix de conſeil, & le roi d'Eſpagne eſt le maître d'adopter ou de rejetter ſes déciſions. Après la mort du roi, on établit communément une *jonte* ou conſeil de cette eſpece pour veiller aux affaires du gouvernement; elle ne ſubſiſte que juſqu'à ce que le nouveau roi ait pris les rênes du gouvernement.

JONTHLASPI, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur, compoſée de quatre petales diſpoſés en croix; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit compoſé d'une ſeule capſule, plat, rond, & fait en forme de bouclier: il renferme une ſemence plate & ronde comme le fruit. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

JOOSIE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante qui ſe trouve au Japon où elle vient en très-grande abondance; c'eſt une eſpece de *gramen medicatum*; elle croît à la hauteur d'un pié, elle a des feuilles comme celles du roſeau, & elles ſont très-tranchantes par les côtés. Il y en a deux eſpeces, la premiere s'appelle ſimplement *jooſé*, la ſeconde s'appelle *jooſé murqaba*, parce qu'elle a ſix feuilles qui partent d'un même centre. Les Japonois écraſent ces feuilles avec du vinaigre & les mettent ſur les plaies; ils font bouillir les racines dans l'eau avec du ſucre; cette décoction filtrée eſt, dit-on, un remede excellent contre les douleurs des reins & la pierre. *Ephemerid. nat. curioſ. decur. III. a 5. & 6. pag. 1.*

JOPOLI, (*Géog.*) bourg de la Calabre, dont le nom n'eſt connu que pour avoir donné le jour en 1473 à Angufin Nyphus, un des célebres philoſophes du xvj. ſiecle, & qui a tant commenté Ariſtote; mais il écrivit un livre qui fit encore plus de bruit, je parle de ſon traité *de intelle&u & demonibus*, dans lequel il veut prouver qu'il n'y a point d'autres ſubſtances au monde ſéparées de la matiere, que les intelligences qui font mouvoir les cieux. Léon X. protégea Nyphus malgré ſon livre hétérodoxe, & le créa comte Palatin; le P. Niceron vous fournira la liſte de ſes autres ouvrages; ſon article eſt auſſi dans Bayle. (*D. J.*)

JOPPE, (*Géog. ſacrée*) petite ville, & port de mer de la Paleſtine ſur la méditerranée; elle eſt nommée *Japha* ou *Jaffa* par les auteurs du moyen âge, & par les modernes. *Voyez* JAFFA.

C'étoit le ſeul port que les Hébreux poſſédaſſent ſur la méditerranée, & encore eſt-il très-mauvais, à cauſe des rochers qui s'avancent dans la mer; quelques perſonnes croyent que cette ville tire ſon nom de Joppé, fille d'Æolus, & femme de Céphée, qui en fut la fondatrice. Pline, *liv. IX.*, raconte que Scaurus apporta de *Joppé* à Rome, pendant ſon édilité, les os du monſtre qui devoit dévorer Andromede; & S. Jérôme dit que de ſon tems, on voyoit encore à *Joppé* des marques de la chaîne par laquelle cette princeſſe avoit été attachée lorſqu'on l'expoſa au monſtre marin; mais Ovide ne nomme point le lieu de cette avanture fabuleuſe, & Corneille n'a eu garde de choiſir la Paleſtine dans ſa tragédie d'Andromede; il met la ſcene en Ethiopie dans la capitale du royaume de Céphée. Au reſte, il eſt ſouvent fait mention de *Joppé* dans le vieux & nouveau Teſtament, ainſi que dans l'hiſtoire des Croiſades. (*D. J.*)

* JOQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Bramines du royaume de Narſingue. Ils ſont auſteres, ils errent dans les Indes; ils ſe traitent avec la derniere dureté, juſqu'à ce que devenus abduls ou exempts de toutes lois & incapables de tout péché, ils s'abandonnent ſans remords à toutes ſortes de faletés, & ne ſe refuſent aucune ſatisfaction; ils croyent avoir acquis ce droit par leur pénirence antérieure. Ils ont un chef qui leur diſtribue ſon revenu qui eſt conſidérable, & qui les envoye prêcher ſa doctrine.

JORDANUS BRUNUS, PHILOSOPHIE DE, (*Hiſt. de la Philoſ.*) cet homme ſingulier naquit à Nola, au royaume de Naples; il eſt antérieur à Cardan, à Gaſſendi, à Bacon, à Léibnitz, à Deſcartes, à Hobbes; & quel que ſoit le jugement que l'on portera de ſa philoſophie & de ſon eſprit, on ne pourra lui refuſer la gloire d'avoir oſé le premier attaquer l'idole de l'école, s'affranchir du deſpotiſme d'Ariſtote, & encourager par ſon exemple & par ſes écrits les hommes à penſer d'après eux-mêmes; heureux s'il eût eu moins d'imagination & plus de

Digitized by Google

raiſon! Il vécut d'une vie fort agitée & fort diverſe; il voyagea en Angleterre, en France & en Allemagne; il reparut en Italie; il y fut arrêté & conduit dans les priſons de l'inquiſition, d'où il ne ſortit que pour aller mourir ſur un bucher. Ce qu'il répondit aux juges qui lui prononcerent ſa ſentence de mort, marque du courage: *majori forſan cum timore ſententiam in me dicetis quam ego accipiam.*

Les écrits de cet auteur ſont très-rares, & le mélange perpétuel de Géométrie, de Théologie, de Phyſique, de Mathématique & de Poëſie en rend la lecture pénible. Voici les principaux axiomes de ſa Philoſophie.

Ces aſtres que nous voyons briller au-deſſus de nos têtes ſont autant de mondes.

Les trois êtres par excellence ſont Dieu, la nature & l'homme. Dieu ordonne, la nature exécute, l'homme conçoit.

Dieu eſt une monade, la nature une meſure.

Entre les biens que l'homme puiſſe poſſéder, connoître eſt un des plus doux.

Dieu qui a donné la raiſon à l'homme, & qui n'a rien fait en vain, n'a preſcrit aucun terme à ſon uſage.

Que celui qui veut ſavoir commence par douter; qu'il ſache que les mots ſervent également l'ignorant & le ſage, le bon & le méchant. La langue de la vérité eſt ſimple; celle de la duplicité, équivoque; & celle de la vanité, recherchée.

La ſubſtance ne change point; elle eſt immortelle, ſans augmentation, ſans décroiſſement, ſans corruption. Tout en émane & s'y réſout.

Le *minimum* eſt l'élément de tout, le principe de la quantité.

Ce n'eſt pas aſſez que du mouvement, de l'eſpace & des atomes; il faut encore un moyen d'union.

La monade eſt l'eſſence du nombre, & le nombre un accident de la monade.

La matiere eſt dans un flux perpétuel, & ce qui eſt un corps aujourd'hui, ne l'eſt pas demain.

Puiſque la ſubſtance eſt impériſſable, on ne meurt point; on paſſe, on circule, ainſi que Pythagore l'a conçu.

Le compoſé n'eſt point, à parler exactement, la ſubſtance.

L'ame eſt un point autour duquel les atomes s'aſſemblent dans la naiſſance, s'accumulent pendant un certain tems de la vie, & ſe ſéparent enfuite juſqu'à la mort, où l'atome central devient libre.

Le paſſage de l'ame dans un autre corps n'eſt point fortuit; elle y eſt prédiſpoſée par ſon état préccdent. Ce qui n'eſt pas un n'eſt rien.

La monade réunit toutes les qualités poſſibles; il y a pair & impair, fini & infini, étendue & non étendue, témoin Dieu.

Le mouvement le plus grand poſſible, le mouvement retardé, & le repos, ne ſont qu'un. Tout ſe transfere ou tend au tranſport.

De l'idée de la monade on paſſe à l'idée du fini; de l'idée du fini à celle de l'infini, & l'on deſcend par les mêmes degrés.

Toute la durée n'eſt qu'un inſtant infini.

La réſolution du contenu en ſes parties eſt la ſource d'une infinité d'erreurs.

La terre n'eſt pas plus au milieu du tout qu'aucun autre point de l'univers. Si l'eſpace eſt infini, le centre eſt par-tout & nulle part, de même que l'atome eſt tout & n'eſt rien.

Le *minimum* eſt indéfini. Il ne faut pas confondre le *minimum* de la nature & celui de l'art; le *minimum* de la nature & le *minimum* ſenſible.

Il n'y a ni bonté ni méchanceté, ni beauté ni laideur, ni peine ni plaiſir abſolus.

Il y a bien de la différence entre une qualité quelconque comparée à nous, & la même qualité conſidérée dans le tout: de-là les notions vraies & fauſſes du bien & du mal, du nuiſible & de l'utile.

Il n'y a rien de vrai ni de faux pour ceux qui ne s'élevent point au-delà du ſenſible.

La meſure des ſenſibles eſt variable.

Il eſt impoſſible que tout ſoit le même dans deux individus différens, & dans un même individu dans deux inſtans. Comptez les cauſes, mais ſur-tout ayez égard à l'inſta & à l'influence.

Il n'y a de plein abſolu que dans la ſolidité de l'atome, & de vuide abſolu que dans l'intervalle des atomes qui ſe touchent.

La nature de l'ame eſt atomique; c'eſt l'énergie de notre corps, dans notre dutée & dans notre eſpace.

Pourquoi l'ame ne conſerveroit-elle pas quelqu'affinité avec les parties qu'elle a animées? Suivez cette idée, & vous vous reconcilierez avec une infinité d'effets que vous jugez impoſſibles pendant ſon union avec le corps & après qu'elle en eſt ſéparée.

L'atome ne ſe corrompt point, ne naît point, ne meurt point.

Il n'y a rien de ſi petit dans le tout qui ne tende à diminuer ou à s'accroître; rien de bien qui ne tende à empirer ou à ſe perfectionner; mais c'eſt relativement à un point de la matiere, de l'eſpace & du tems. Dans le tout il n'y a ni petit ni grand, ni bien ni mal.

Le tout eſt le mieux qu'il eſt poſſible; c'eſt une conſéquence de l'harmonie néceſſaire & de l'exiſtence & des propriétés.

Si l'on réfléchit attentivement ſur ces propoſitions, on y trouvera le germe de la raiſon ſuffiſante, du ſyſtême des monades, de l'optimiſme, de l'harmonie préétablie, en un mot, de toute la philoſophie léibnitienne.

A compter le philoſophe de Nole & celui de Leipſick, l'un me ſemble un fou qui jette ſon argent dans la rue, & l'autre un ſage qui le fuit & qui le ramaſſe. Il ne faut pas oublier que Jordan-Brun a ſéjourné & profeſſé la Philoſophie en Allemagne.

Si l'on raſſemble ce qu'il a répandu dans ſes ouvrages ſur la nature de Dieu, il reſtera peu de choſe à Spinoſa qui lui appartienne en propre.

Selon Jordan Brun, l'eſſence divine eſt infinie. La volonté de Dieu, c'eſt la néceſſité même. La néceſſité & la liberté ne ſont qu'un. Suivre en agiſſant la néceſſité de la nature, non-ſeulement c'eſt être libre, mais ce ſeroit ceſſer de l'être que d'agir autrement. Il eſt mieux d'être que de ne pas être, d'agir que de ne pas faire: le monde eſt donc éternel; il eſt un; il n'y a qu'une ſubſtance; il n'y a qu'un agent; la nature, c'eſt Dieu.

Notre philoſophe croyoit la quadrature du cercle impoſſible, & la tranſmutation des métaux poſſible.

Il avoit imaginé que les cometes étoient des corps qui ſe mouvoient dans l'eſpace, comme la terre & les autres planetes.

A dire ce que je penſe de cet homme, il y auroit peu de philoſophes qu'on pût lui comparer, ſi l'impétuoſité de ſon imagination lui avoit permis d'ordonner ſes idées, & de les ranger dans un ordre ſyſtématique; mais il étoit né Poëte.

Voici les titres de ſes ouvrages. 1. *La cene de la cineri.* 2. *De umbris idearum.* 3. *Ars memoria.* 4. *Il candelaio, comedia.* 5. *Cantus circaus ad memoria praxin ordinatus.* 6. *De la cauſa, principio, ed uno.* 7. *Del'infinito, univerſo e mondi.* 8. *Spaccio del la beſtia triomfante.* 9. *Cabala del cavallo pegaſeo con l'aggiunte dell' aſino cilleneo.* 10. *De gli heroici furori.* 11. *De progreſſu & lampade venatoriâ logicorum.* 12. *Acratiſmus, ſive rationes articulorum Phyſicorum adverſus Ariſtotelicos.* 13. *Oratio valedictoria ad profeſ-*

Digitized by Google

ſures & auditores in academia Wittebergenſi. 14. De ſpecierum ſcrutinio & lampade combinatoria Raimundi Lulli. 15. *Oratio conſolatoria habita in academia Julia in fine exequiarum* principis Julii, ducis Brunſvicenſium. 16. *De triplici minimo & menſurâ.* 17. *De monade, numero & figurâ, conſequens quinque de minimo, magno & menſurâ, item de innumerabilibus, immenſo & infigurabili, ſeu de univerſo & mundo.* 18. *De imaginum, ſignorum & idearum compoſitione.* 19. *Summa terminorum Metaphyſicorum ad capeſſendum Logica & Metaphyſica ſtudium.* 20. *Artificium perorandi.*

Il cite lui-même quelques autres ouvrages qu'on n'a point, comme le *Sigillum ſigillorum*, & les livres *de imaginibus, de principiis rerum, de ſphæra, de Phyſicâ, magiâ*, &c.

Ses juges firent tout ce qu'il étoit poſſible pour le ſauver. On n'exigeoit de lui qu'une rétractation; mais on ne parvint jamais à vaincre l'opiniâtreté de cette ame aigrie par le malheur & la perſécution, & il fallut enfin le livrer à ſon mauvais ſort. Je ſuis indigné de la maniere indécente dont Scioppius s'eſt exprimé ſur un événement qui ne devoit exciter que la terreur ou la pitié. *Sicque uſtulatus miſerè periit*, dit cet auteur, *renuntiaturus, credo, in reliquis illis quos finxit mundis, quonam pacto homines blaſphemi & impii à romanis tractari ſolent.* Ce Scioppius avoit ſans doute l'ame atroce; & il étoit bien loin de devenir que cette idée des mondes, qu'il tourne en ridicule, l'illuſtreroit un jour deux grands hommes.

JORGIANE, (*Géog.*) riviere d'Aſie dans la Perſe, qui donne ſon nom à une ville qu'elle arroſe, & ſe décharge dans la mer Caſpienne, à 86d de *long.* & à 38 de *latit.* La ville de ſon nom qu'elle baigne eſt dans la Coraſſane. *Long. 85. latit. 37.* (*D. J.*)

IOS, (*Géogr. anc.*) iſle de la mer Egée, près de l'iſle de Théra; elle eſt célebre par le tombeau d'Homere, qui y fut enterré, ſelon quelques anciens auteurs; Etienne le géographe la met au nombre des Cyclades; Pline dit qu'elle ſe nommoit autrefois *Phœnice*; c'eſt préſentement *Nio.* (*D. J.*)

JOSAPHAT, LA VALLÉE DE (*Géog.*) vallée de la Paleſtine, entre Jéruſalem & la montagne des Oliviers. Ce mot de *Joſaphat* ſignifie *jugement de Dieu*, & n'eſt autre choſe qu'une expreſſion ſymbolique dont le fameux paſſage de Joël, *chap. iij. ℣. 2.* ainſi dans le même prophète, & dans le même *chap. ℣. 14.* la vallée de Carnage, *vallis concuſſionis*, ne peut ſe prendre que métaphoriquement. (*D. J.*)

JOSEPH SAN, (*Géog.*) iſle de l'océan oriental, & l'une des iſles Mariannes. *Voyez* SAYPAN. (*D. J.*)

JOSUE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien teſtament. C'eſt celui qui dans les bibles ſuit ordinairement le pentateuque ou les cinq livres de Moïſe. Les Hébreux le nomment *Jehoſua.* Il comprend l'hiſtoire de l'entrée du peuple de Dieu, de ſes premieres conquêtes, & de ſon établiſſement dans la terre promiſe ſous la conduite de *Joſué*, qui après Moïſe fut le premier chef ou général des Hébreux.

La Synagogue & l'Egliſe ſont d'accord à attribuer ce livre à *Joſué*, *fils de Nun*, ou, comme s'expriment les Grecs, *fils de Navé*, qui ſuccéda à Moïſe dans le gouvernement théocratique des Hébreux, & à le reconnoître pour canonique. On avoue cependant qu'il s'y rencontre certains termes, certains noms de lieux, & certaines circonſtances d'hiſtoire qui ne conviennent pas au reſte de *Joſué*, & qui font juger que le livre a été retouché depuis lui, & que les copiſtes y ont fait quelques additions & quelques corrections: mais il y a peu de livres de l'écriture où l'on ne remarque de pareilles choſes.

Les Samaritains ont auſſi un livre de *Joſué* qu'ils conſervent avec un grand reſpect, & ſur lequel ils fondent leurs prétentions contre les Juifs. Mais cet ouvrage eſt fort différent de celui que les Juifs & les Chrétiens tiennent pour canonique. Il comprend quarante-ſept chapitres remplis de fables, d'abſurdités, de traits & de noms hiſtoriques, qui prouvent qu'il eſt poſtérieur à la ruine de Jéruſalem par Adrien. Ce livre n'eſt point imprimé. Joſeph Scaliger, à qui il appartenoit, le légua à la bibliotheque de Leyde, où il eſt encore à préſent en caracteres ſamaritains, mais en langue arabe & traduit ſur l'hébreu.

Les Juifs modernes attribuent encore à *Joſué* une priere rapportée par Fabricius, *apocryph. tom. V.* qu'ils récitent ou toute entiere ou en partie en ſortant de leurs ſynagogues. Ils le font auſſi auteur de dix réglemens, qui devoient, ſelon eux, être obſervés dans la terre promiſe, & qu'on trouve dans Selden, *de jure nat. & gent. lib. VI. ch. ij.* Dom Calmet, *diction. de la bibl.*

* IOTA, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt le petit *i* des Grecs.

JOTTEREAUX, (*Marine*) *Voyez* JOUTEREAUX.

JOTTES, ou JOUES, ſ. f. (*Marine*) Ce ſont les deux côtés de l'avant du vaiſſeau depuis les épaules juſqu'à l'étrave. (*Z*)

JOUAILLERIE, ſ. f. (*Commerce*) ce mot comprend toutes ſortes de pierreries, montées ou non montées, brutes ou taillées, diamans, rubis, ſaphirs, grenats, émeraudes, turquoiſes, topaſes, améthiſtes, cornalines, agates, opales, criſtal, ambre, corail, perles, & toutes ſortes de bijoux d'or, d'argent ou autre matiere précieuſe.

JOUAILLIER, ſ. m. (*Commerce*) qui fait le commerce de jouaillerie. Les *Jouailliers* ſont du corps des Orfevres. Les Merciers peuvent vendre les mêmes marchandiſes que les *Jouailliers*; mais ceux-ci peuvent mettre en œuvre, monter & fabriquer.

JOUBARBE, ſ. f. (*Botan.*) *Sedum*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs capſules ou gaines qui forment une tête: ce fruit renferme des ſemences qui ſont pour l'ordinaire très-petites. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt conſidérable par ſes eſpeces. Mr. de Tournefort en compte 17, au nombre deſquelles il y en a trois qui ſont d'uſage ordinaire médicinal; ſavoir, la grande *joubarbe*, *ſedum majus vulgare*; la petite *joubarbe*, *ſedum minus teretifolium album*, & la verrniculaire âcre, *ſedum parvum, acre, flore luteo.*

La racine de la grande *joubarbe* eſt petite & fibreuſe; elle pouſſe pluſieurs feuilles oblongues, groſſes, graſſes, pointues, charnues, pleines de ſuc, attachées contre terre à leur pédicule, toujours vertes, rangées circulairement, & comme diſpoſées en roſe, convexes en dehors, applaties en dedans, tant ſoit peu velues dans leurs bords. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'un pié ou davantage, droite, aſſez groſſe, tougeâtre, moëlleuſe, revêtue de feuilles ſemblables à celles du bas, mais plus étroites, plus pointues, & qui la rendent comme écailleuſe. Cette tige ſe diviſe vers la cime en quelques rameaux rétléchis qui portent une ſuite de fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſes ou en étoiles, de couleur purpurine, avec dix étamines à ſommets arrondis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits compoſés de pluſieurs ſiliques ou vaiſſeaux féminaux, creux, en urnes, & contenant des ſemences fort menues.

La petite *joubarbe* que le vulgaire appelle *trique-madame*, ou *tripe-madame*, diffete peu de la grande *joubarbe*. Sa racine eſt ſemblable; ſes tiges ſont longues d'environ ſix pouces, dures, ligneuſes, rougeâtres, portant des feuilles épaiſſes, ſucculentes, rondes, émouſſées par la pointe, & rangées alternativement. Aux ſommités des tiges naiſſent des

Digitized by Google

ombelles de fleurs blanches, à cinq pétales disposées en rose, avec plusieurs étamines à sommets purpurins. Ces fleurs font place à de petites siliques en cornes, pleines de graines fort rénues.

L'une & l'autre *joubarbe* croissent sur les vieux murs, les toits des maisons ou chaumieres, fleurissent en été, & se sechent en automne après la maturité de leurs semences. Ces deux plantes paroissent contenir un sel approchant de l'alun, mêlé d'un peu de sel ammoniacal, de soufre, & de beaucoup de phlegme. On les estime rafraîchissantes, detersives, & astringentes. L'extrait fait de leur suc, exprimé, dépuré, filtré, & doucement évaporé au bain-marie se réduit en consistance de gomme tendre, ambrée, d'un goût acide, & stiptique. *V.* JOUB. *Mat. med.*

La vermiculaire âcre ou brûlante que le peuple nomme *pain d'oiseau*, ou *poivre de muraille*, est une espece de *joubarbe* qui mérite nos regards par son goût piquant, chaud & brûlant; outre que son suc excite le vomissement, ce qui fait soupçonner que cette plante renferme un sel corrosif, semblable à l'esprit de nitre, mais adouci par beaucoup de phlegme & de soufre. Ses tiges sont couvertes de feuilles charnues, grasses, pointues, triangulaires, remplies de suc; au sommet des tiges naissent des fleurs jaunes, étoilées, pentapétales, avec plusieurs étamines, à sommets de même couleur dans le milieu. Les fruits qui succedent aux fleurs sont composés de gaines pleines de très-petites semences.

La vermiculaire acre vient par tout dans les lieux pierreux & arides, suspendue par ses racines, ou couchée sur de vieilles murailles, & les toits des maisons basses. Il en est de même des autres especes de *joubarbe*; & peut-être que le nom latin *sedum* des Botanistes vient de *sedere* être assis, parce qu'elle est comme assise dans les lieux où elle croît; mais il importe davantage d'observer à cause de l'homonymie, que le nom *sedum* est encore commun à différentes tortes de saxifrages & de cotylédons. (*D. J.*)

JOUBARBE, (*Mat. med.*) La grande *joubarbe* & la petite *joubarbe* ou trique-madame, sont mises au rang des médicamens, à titre de rafraîchissantes, tempérantes, incrassantes, & légerement répercussives.

C'est le suc & l'infusion des feuilles de ces plantes qui sont principalement recommandés pour l'usage intérieur, & principalement dans les fievres continues, ardentes, & dans les fievres intermittentes qui participent du même caractere, c'est-à-dire, dont les accès sont marqués par une chaleur excessive qui n'est précédée d'aucun froid. Ces remedes sont vantés aussi pour les affections inflammatoires de l'estomac & des intestins; on les croit utiles dans les dissenteries, d'après les succès observés chez certains peuples d'Afrique où ces remedes sont fort usités dans ce dernier cas. On attribue les mêmes vertus à l'eau distillée de cette plante. Nous pouvons positivement assurer que cette eau distillée ne possede aucune vertu: quant au suc & à l'infusion, ce que les auteurs, Boerhaave entr'autres, en publient, peut être très-réel; mais ces remedes n'en sont pas moins presqu'absolument inusités parmi nous.

Leur usage extérieur est un peu plus fréquent; on en fait avec le beurre frais des onguens pour les hémorrhoïdes & pour les brûlures.

L'eau distillée de ces plantes, & leur suc mêlé avec une certaine quantité d'esprit de vin, sont comptés parmi les cosmetiques.

Les feuilles de grande *joubarbe* entrent dans la composition de l'onguent mondificatif d'ache, & dans l'onguent *populeum*; les racines, les feuilles & le suc de trique-madame entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, & les feuilles dans l'onguent *populeum*.

JOUDARDE, (*Histoire nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

* JOUE, subst. fém. (*Anat.*) la partie du visage qui s'étend des deux côtés du nez jusqu'aux oreilles, & depuis les tempes jusqu'au menton.

Ce terme a passé dans les arts, & l'on dit de plusieurs parties de machines étendues & placées sur les côtés simétriquement l'une à l'autre, que ce sont les *joues* de la machine, exemple. Les *joues* du peson, ce sont de petites plaques placées de part & d'autre sur les broches du peson.

JOUES dans l'*artillerie*, sont les deux côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure. *Voyez* BATTIRIE.

* JOUÉE, s. f. *terme d'Architecture*, c'est dans l'ouverture d'une porte & d'une croisée, l'épaisseur du mur qui comprend le tableau, la feuillure & l'ebrasure: on appelle aussi *jouée* ou *jeu*, la facilité de toute fermeture mobile dans sa baie, comme porte & fenêtre.

Jouée de lucarne, ce sont les côtés d'une *lucarne*, dont les panneaux sont remplis de plâtre.

* JOUER, (*Gramm.*) il se dit de toutes les occupations frivoles auxquelles on s'amuse ou l'on se délasse, mais qui entraînent quelquefois aussi la perte de la fortune & de l'honneur.

Les hommes ont inventé une infinité de jeux qui tous marquent beaucoup de sagacité. *Voyez* JEU.

Le verbe *jouer* se prend en une infinité de sens différens. On se *joue* de son travail; on se *joue* de la vertu; on *joue* l'innocence; on *joue* la comédie; on *joue* d'un instrument; on *joue* un mauvais rôle.

On *joue* beaucoup aujourd'hui dans le monde; il n'est pas inutile de savoir *jouer*, ne fut-ce que pour amuser les autres; & il est bon de savoir bien *jouer* si l'on ne veut pas être dupe.

* JOUER, (*Gram. Mathémat. pures*) c'est risquer de perdre ou de gagner une somme d'argent, ou quelque chose qu'on peut rapporter à cette commune mesure, sur un événement dépendant de l'industrie ou du hasard.

D'où l'on voit qu'il y a deux sortes de jeux; des jeux d'adresse & des jeux de hasard. On appelle *jeux d'adresse* ceux où l'événement heureux est amené par l'intelligence, l'expérience, l'exercice, la pénétration, en un mot quelques qualités acquises ou naturelles, de corps ou d'esprit, de celui qui joue. On appelle *jeux de hasard*, ceux où l'événement paroît ne dépendre en aucune maniere des qualités du joueur. Quelquefois d'un jeu d'adresse l'ignorance de deux joueurs en fait un jeu de hasard; & quelquefois aussi d'un jeu de hasard, la subtilité d'un des joueurs en fait un jeu d'adresse.

Il y a des contrées où les jeux publics, de quelque nature qu'ils soient, sont défendus, & où on peut se faire restituer par l'autorité des lois l'argent qu'on a perdu.

A la Chine, le jeu est défendu également aux grands & aux petits; ce qui n'empêche point les habitans de cette contrée de jouer, & même de perdre leurs terres, leurs maisons, leurs biens, & de mettre leurs femmes & leurs enfans sur une carte.

Il n'y a point de jeu d'adresse où il n'entre un peu de hasard. Un des joueurs a la tête plus saine & plus libre ce jour-là que son adversaire; il se possede davantage, & gagne, par cette seule supériorité accidentelle, celui contre lequel il auroit perdu en tout autre tems. A la fin d'une partie d'échecs ou de dames polonoises, qui a duré un grand nombre de coups entre des joueurs qui sont à-peu-près d'égale force, le gain ou la perte dépend quelquefois d'une disposition qu'aucun des deux n'a prévue & ne s'est proposée.

Digitized by Google

Entre deux joueurs dont l'un ne riſque qu'un argent qu'il peut perdre ſans s'incommoder, & l'autre un argent dont il ne ſçauroit manquer ſans être privé des beſoins eſſentiels de la vie, à proprement parler, le jeu n'eſt pas égal.

Une conſéquence naturelle de ce principe, c'eſt qu'il n'eſt pas permis à un ſouverain de jouer un jeu ruineux contre un de ſes ſujets. Quel que ſoit l'événement, il n'eſt rien pour l'un; il précipite l'autre dans la miſere.

On a demandé pourquoi les dettes contractées au jeu ſe payoient ſi rigoureuſement dans le monde, où l'on ne ſe fait pas un ſcrupule de négliger des créances beaucoup plus ſacrées. On peut répondre, c'eſt qu'au jeu on a compté ſur la parole d'un homme, dans un cas où l'on ne pouvoit employer les loix contre lui. On lui a donné une matque de confiance à laquelle il faut qu'il réponde. Au lieu que dans les autres circonſtances où il a pris des engagemens, on le force par l'autorité des tribunaux à y ſatisfaire.

Les jeux de haſard ſont ſoumis à une analyſe qui eſt tout à fait du reſſort des Mathématiques. On la probabilité de l'événement eſt égale entre les joueurs; ou ſi elle eſt inégale, elle peut toujours ſe compenſer par l'inégalité des miſes ou enjeux. On peut à chaque inſtant demander quelle eſt la prétention d'un joueur; & comme ſa prétention à la ſomme des miſes eſt en raiſon des coups qu'il a pour lui, le calcul déterminera toujours, ou rigoureuſement, ou par approximation, quelle ſeroit la partie de cette ſomme qui lui reviendroit, ſi le jeu ne s'inſtituoit pas, ou ſi le jeu étant une fois inſtitué, on vouloit l'interrompte.

Pluſieurs Auteurs ſe ſont exercés ſur l'analyſe des jeux; on en a un traité élémentaire de Huygens; on en a un plus profond de Moivre; on a des morceaux très-ſavans de Bernoulli ſur cette matiere. Il y a une analyſe des jeux de haſard par Montmaur, qui n'eſt pas ſans mérite.

Voici les principes fondamentaux de cette ſcience. Soit p le nombre des cas où une choſe arrive; ſoit q le nombre des cas où elle n'arrive pas. Si la probabilité de l'évenement eſt égale dans chaque cas, l'apparence que la choſe ſera eſt à l'apparence qu'elle ne ſera pas, comme p eſt à q.

Si deux joueurs A & B jouent à condition que ſi les cas p arrivent, A gagnera; que ce ſera B au contraire qui gagnera, ſi ce ſont les cas q qui arrivent, & que la miſe des deux joueurs ſoit a; l'eſpérance de A ſera $\frac{pa}{p+q}$, & l'eſpérance de B ſera $\frac{qa}{p+q}$. Ainſi, ſi A & B vendent leurs eſpérances, ils en peuvent exiger l'un la valeur $\frac{pa}{p+q}$, l'autre la valeur $\frac{qa}{p+q}$.

S'il y a deux évenemens indépendans, & que p ſoit le nombre des cas où l'un de ces évenemens peut avoir lieu; q le nombre des cas où le même évenement peut ne pas arriver; r le nombre des cas où le ſecond évenement peut avoir lieu; s le nombre des cas où le ſecond évenement peut ne pas arriver; multipliez $p+q$ par $r+s$; le produit $pr+qr+ps+qs$ ſera le nombre de tous les cas poſſibles de la choſe, ou la ſomme des évenemens pour & contre.

Donc ſi A gage contre B que l'un & l'autre évenemens auront lieu, le rapport des haſards ſera comme $prà qr+ps+qs$.

S'il gage que le premier évenement aura lieu & que le ſecond n'aura pas lieu, le rapport des chances ou haſards ſera comme ps à $pr+qr+qs$. Et s'il y a trois ou un plus grand nombre d'évenemens, la raiſon des chances ou haſards ſe trouvera toujours par la multiplication.

Si tous les évenemens ont un nombre donné de cas où ils peuvent arriver, & un nombre donné de cas où ils peuvent ne pas arriver; & que a ſoit le nombre des cas où ils peuvent arriver; b le nombre des cas où ils peuvent ne pas arriver; & n le nombre de tous les cas: élevez $a+b$ à la puiſſance n.

Maintenant ſi A & B conviennent que ſi un de ces évenemens indépendans, ou un plus grand nombre de ces évenemens a lieu, A gagnera; & que ſi aucun de ces évenemens n'a lieu, le gagnant ſera B: la raiſon ou le rapport des haſards qu'ils courent, ou celui de leurs chances relatives, ſera comme $a^n-b^n-b^n$ à b^n: car b^n eſt le ſeul terme où a ne ſe trouve point.

Si A & B jouent avec un ſeul dé, à la condition que ſi A amene deux fois ou plus de deux fois As, en huit coups, il gagnera; & qu'en toute autre ſuppoſition ou cas, il perdra. On demande le rapport de leurs chances ou haſards.

Puiſqu'il n'y a qu'un cas à chaque coup pour amener un As, & cinq cas pour ne le pas amener, ſoit $a=1$ & $b=5$; d'ailleurs puiſqu'il y a huit coups à jouer, ſoit $n=8$. On aura donc $a+b^n-b^n-n\,a\,b^{n-1}$, pour la chance d'un des joueurs, & $b^n+na\,b^{n-1}$ pour la chance de l'autre; ou l'eſpérance de A à l'eſpérance de B comme 663991 à 1015625; ou à peu près comme 2 à 3.

A & B ſont engagés au jeu de palets; il ne manque à A que quatre coups pour avoir gagné; il en manque ſix à B; mais à chaque coup l'adreſſe de B eſt à l'adreſſe de A comme 3 eſt à 2. On demande le rapport de leurs chances, haſards ou eſpérances. Puiſqu'il ne manque à A que quatre coups, & qu'il n'en manque à B que ſix, le jeu ſera fini dans neuf coups au plus. Ainſi élevez $a+b$ à la neuvieme puiſſance, & vous aurez $a^9+9\,a^8\,b+36\,a^7\,bb+84\,a^6\,b^3+126\,a^5\,b^4+126\,a^4\,b^5+84\,a^3\,b^6+36\,a^2\,b^7+9\,a\,b^8+b^9$, & prenez pour A tous les termes où a a quatre ou un plus grand nombre de dimenſions; & pour B tous ceux où b en a ſix ou davantage; & tout le rapport de leurs haſards, comme $a^9+a^8\,b+36\,a^7\,bb+84\,a^6\,b^3+126\,a^5\,b^4+126\,a^4\,b^5$ eſt à $84\,a^3\,b^6+36\,a^2\,b^7+9\,a\,b^8+b^9$; & ſoit $a=3$ & $b=2$; & vous aurez en nombre les eſpérances des joueurs, comme 1719077 à 194048.

A & B jouent au palet; mais A eſt le plus fort, enſorte qu'il peut faire à B l'avantage de deux coups ſur trois. On demande le rapport de leurs chances dans un ſeul coup. Suppoſons que ce rapport ſoit comme x à 1, élevez $x+1$ à la troiſieme puiſſance, & vous aurez $x^3+3\,x^2+3\,x+1$. Maintenant A pouvant faire à B l'avantage de deux coups ſur trois, A ſe propoſe de gagner trois coups de ſuite, & conſéquemment à cette condition ſa chance ſera comme $x^3\,à\,3\,x^2+3\,x+1$, & $x^3=3\,x^2+1$. Ou $2\,x^3=x^3+3\,x^2+3\,x+1$. Et $x=\sqrt[3]{x^3}=x+1$ & $x=\frac{1}{\sqrt[3]{x^3-1}}$: donc les chances ſont comme $\frac{1}{\sqrt[3]{x^3-1}}$ à 1.

Trouver en combien de coups il eſt probable qu'un évenement quelconque aura lieu; enſorte que A & B puiſſent gager pour ou contre à jeu égal. Soit le nombre des cas où la choſe peut arriver du premier coup $=a$; ſoit le nombre des cas où la choſe peut ne pas arriver du premier coup $=b$; & x le nombre des coups à jouer, tel que l'apparence que la choſe arrivera ſoit égale à l'apparence qu'elle n'arrivera pas. Par ce qu'on a dit plus haut, $a+b^x=b^x$, ou $a+b^x=2b^x$. Ainſi $x=\frac{\log. 2.}{\log. a+b-\log. -b}$. Et reprenant l'équation $a+b=2b^x$, & faiſant $a.\ b::1.\ q.$ on aura

Digitized by Google

$\frac{x}{1+\frac{1}{q}}=1$. Elevez $1+\frac{1}{q}$ à la puiſſance x, par le théorême de Newton, & vous aurez $1+\frac{x}{q}+\frac{x}{1}\times\frac{x-1}{2q}+\frac{x}{1}\times\frac{x-1}{2}\times\frac{x-2}{3q^2}$, &c. $=1$. Or dans cette équation, ſi $q=1$ & $x=1$, q étant infinie, x le ſera auſſi. Faiſant donc x infinie, on aura $1+\frac{x}{q}+\frac{xx}{2q}+\frac{x^3}{6q^3}$, &c. $=1$. Soit $\frac{x}{q}=z$, & l'on aura $1+z+\frac{1}{2}zz+\frac{1}{6}z^3$, &c. $=1$. Mais $1+z+\frac{1}{2}zz+\frac{1}{6}z^3$, &c. eſt un nombre dont le logarithme hyperbolique eſt z. Donc $z=$ log. 1. Mais le logarithme hyperbolique de 1 eſt à peu près 7 : donc $z=7$ à peu près. Mais où q eſt 1, x eſt 15; & où q eſt infinie $x=1$ à peu près 7. Voilà donc les limites du rapport de x à q fixées. C'eſt d'abord un rapport d'égalité, qui dans la ſuppoſition de l'infini, devient celui de 7 à 10, ou à peu près.

Trouver en combien de coups A peut gager d'amener deux As avec deux dés. Puiſqu'*A* n'a qu'un cas où il puiſſe amener deux As avec deux dés; & trente-cinq où il peut ne les pas amener, $q=35$; multipliez donc 35 par 7; le produit 245 montre que le nombre de coups cherché eſt entre 24 & 25.

Trouver le nombre des cas dans leſquels un nombre quelconque donné de points peut être amené avec un nombre donné de dés. Soit $p+1$ le nombre donné de points; n le nombre de dés; & f le nombre des faces de chaque dé: ſoit $p-f=q$, $q-f=r$, $r-f=s$, $s-f=t$, &c. le nombre cherché de coups ſera $+\frac{p}{1}\times\frac{p-1}{2}\times\frac{p-2}{3}$, &c. $-\frac{q}{1}\times\frac{q-1}{2}\times\frac{q-2}{3}$ &c. $\times\frac{n}{1}$ $+\frac{r}{1}\times\frac{r-1}{2}\times\frac{r-2}{3}$ &c. $\times\frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}$ $-\frac{t}{1}\times\frac{t-1}{2}\times\frac{t-2}{3}$ &c. $\times\frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}\times\frac{n-2}{3}$.

Série qu'il faut continuer juſqu'à ce que quelques-uns des facteurs ſoit égal à 0, ou négatif; & remarquez qu'il faut prendre autant de facteurs des différens produits $\frac{q}{1}\times\frac{q-1}{2}\times\frac{q-2}{3}$ &c. $\frac{r}{1}\times\frac{r-1}{2}\times\frac{r-2}{3}$ &c. $\frac{t}{1}\times\frac{t-1}{2}\times\frac{t-2}{3}$ &c. qu'il y a d'unités dans $n-1$.

Soit donc le nombre de cas cherché, celui où l'on peut amener ſeize points avec quatre dés.

$+\frac{15}{1}\times\frac{14}{2}\times\frac{13}{3}=+455$.
$-\frac{5}{1}\times\frac{4}{2}\times\frac{3}{3}\times 4=-336$
$+\frac{1}{1}\times\frac{0}{2}\times\frac{1}{3}\times\frac{2}{4}\times\frac{3}{5}=+6$.

Or $455-336+6=125$. Donc 125 eſt le nombre cherché.

Trouver en combien de coups A peut gager d'amener quinze points avec ſix dés. A ayant 1666 cas pour lui, & 44990 contre; diviſez 44990 par 1666, & le quotient 27 ſera $=q$. Multipliez donc 27 par 7; le produit 189 montrera que le nombre de coups eſt environ 19.

Trouver le nombre de coups dans lequel il y a à parier qu'une choſe arrivera deux fois; deſorte que A & B riſquent autant l'un que l'autre. Soit le nombre des cas où la choſe peut arriver du premier coup $=a$; & le nombre de ceux où elle peut ne pas arriver $=b$. Soit x le nombre de coups cherché. Il paroît par ce qui a été dit que $\frac{a+fx}{x}=2bx+2axbx=1$. Et faiſant $a.b::1.q$; $1+\frac{x}{q}=2\frac{+2x}{q}$. 1°. Soit $q=1$, & partant $x=3$. 2°. Soit q infinie, & par conſéquent x auſſi infinie. Soit x infinie, & $\frac{x}{q}=z$. Donc $1+z+\frac{1}{2}z^2+\frac{1}{6}z^3$ &c. $=2+2z$, & $z=$ log. $2+$ log. $1+z$. Soit log. $2=y$. L'équation ſe tranſformera dans l'équation différentielle ſuivante. $\frac{xz}{1+z}=y$, & cherchant la valeur de z par les puiſſances de y, on aura $z=1.678$, ou à-peu-près. Ainſi la valeur de x ſera toujours entre les limites de $3q$ & de $1.678q$. Mais x convergera bientôt à $1.678q$; c'eſt pourquoi, ſi le rapport de q à 1 n'eſt pas très-petit, nous ferons $x=1.678q$. Où ſi on ſoupçonne x d'être trop petite, on ſubſtituera ſa valeur dans l'équation $1+\frac{x}{q}=2+\frac{2x}{q}$ & l'on notera l'erreur ſi elle en vaut la peine; x prendra ainſi un peu d'accroiſſement. Subſtituez la valeur actuée de x dans l'équation ſuſdite, & notez la nouvelle erreur. Par le moyen de ces deux erreurs, on peut corriger celle de x avec aſſez d'exactitude. Voici une table des limites qui conduiront aſſez vite au but qu'on ſe propoſe dans ce problême. Si l'on parie ſeulement que la choſe arrivera une fois, le nombre ſera entre
1 q & 0.693 q
ſi deux fois; entre 3 q & 1.678 q
ſi trois fois; entre 5 q & 2.672 q
ſi quatre fois; entre 7 q & 3.671 q
ſi cinq fois; entre 9 q & 4.673 q
ſi ſix fois; entre 11 q & 5.668 q.

Trouver en combien de coups on peut ſe propoſer d'amener trois As, deux fois, avec trois dés. Puiſqu'il n'y a qu'un cas où l'on puiſſe amener trois as, & 215 où l'on ne les amene pas, $q=215$; multipliez donc 215 par 1.678: le produit 360. 7 montrera que le nombre de coups eſt entre 360 & 361.

A & B mettent ſur table chacun douze pieces d'argent; ils jouent avec trois dés, à cette condition qu'à chaque fois qu'il viendra onze points, A donnera une piece à B, & qu'à chaque fois qu'il viendra quatorze points B donnera une piece à A; enſorte que celui qui aura le premier toutes les pieces en ſa poſſeſſion les regardera comme gagnées par lui. On demande le rapport de la chance de A à la chance de B. Soit le nombre de pieces que chaque joueur dépoſe $=p$. *a* & *b* le nombre des cas où *A* & *B* peuvent chacun gagner une piece. Le rapport de leurs chances ſera donc comme $a.p::b.p$. ici $p=12$, $a=27$, $b=15$. Or ſi 27 étant à 15 comme 9 à 5, vous faites $a=9$ & $b=5$; le rapport des chances ou des eſpérances ſera comme 9^{12} à 5^{12}, ou comme 244140625 à 282429536481.

Une attention qu'il faut avoir, c'eſt de n'être pas trompé par la reſſemblance des conditions, & de ne pas confondre les problêmes entr'eux. Il ſeroit aiſé de croire que le ſuivant ne differe en rien de celui qui précede. C *a vingt quatre pieces, & trois dés; à chaque fois qu'il amene 27 points, il donne une piece à A, & à chaque fois qu'il amene 14, il en donne une à B; & A & B conviennent que celui des deux qui aura le premier douze pieces, gagnera la miſe. On demande le rapport des chances de A & de B.* Ce ſecond problême a ceci de propre qu'il faut que le jeu finiſſe en vingt-trois coups; au lieu que le jeu peut durer éternellement dans le premier, les pertes & les gains ſe détruiſant alternativement; élevez $a+b$ à la 23e puiſſance, & les douze premiers termes ſeront aux douze derniers, comme la chance de *A* à celle de *B*.

Trois joueurs A, B & C ont chacun douze belles; quatre blanches & huit noires, & les yeux bandés, ils jouent à condition que le premier qui tirera une balle blanche gagnera la miſe; mais A doit tirer le premier, B le ſecond, C le troiſieme, & ainſi de ſuite, dans cet ordre. On demande le rapport de leurs chances. Soit *n* le nombre des balles; *a* le nombre des blanches; *b* le nombre des noires, & l'enjeu $=1$.

1°. *A* a pour amener une balle blanche les cas *a*; & les cas *b* pour en amener une noire; donc ſa chance

Digitized by Google

chance en commençant eſt $\frac{a}{a+b} = \frac{a}{n}$. Souſtrayant $\frac{a}{n}$ de 1; la valeur des chances reſtantes ſera $1 - \frac{a}{n} = \frac{n-a}{n} = \frac{b}{n}$.

2°. *B* a pour amener une balle blanche les cas *a*; & les cas $b-1$ pour en amener une noire; mais c'eſt à *A* à commencer de jouer, & il eſt incertain s'il gagnera ou ne gagnera pas l'enjeu; ainſi l'enjeu relativement à B n'eſt pas 1, mais ſeulement $\frac{b}{n}$; ainſi donc ſa chance, en qualité de ſecond joueur eſt $\frac{a}{a+b-1} \times \frac{b}{n} = \frac{ab}{n \times n-1}$. Souſtrayez $\frac{ab}{n \times n-1}$ de $\frac{b}{n}$, & la valeur du reſte des chances ſera $\frac{nb-b-ab}{n \times n-1} = \frac{b \times b-1}{n \times n-1}$.

3°. *C* a pour amener une balle blanche les cas *a*; & les cas $b-1$ pour en amener une noire; ainſi ſa chance en qualité de troiſieme joueur, eſt $\frac{a \times b \times b-1}{n \times n-1 \times n-2}$.

4°. En raiſonnant de la même maniere, *A* a pour amener une balle blanche les cas *a*, & pour en amener une noire les cas $b-3$; ainſi comme jouant un quatrieme coup, après les trois premiers coups joués, ſa chance ſera $\frac{a \times b \times b-1 \times b-2}{n \times n-1 \times n-2 \times n-3}$; & ainſi de ſuite pour les autres joueurs.

Ecrivez donc la ſérie $\frac{a}{n} + \frac{b}{n-1} P + \frac{b-1}{n-2} Q + \frac{b-2}{n-3} R + \frac{b-3}{n-4} S$, où les quantités *P*, *Q*, *R*, *S* dénoteront les termes ou quantités précédentes, avec leurs caracteres. Prenez autant de termes de la ſérie qu'il y a d'unités dans $b+1$; car il ne peut pas y avoir plus de tours au jeu qu'il y a d'unités dans $b+1$; & la ſomme de tous les troiſiemes termes, ſautant les deux termes intermédiaires, en commençant par $\frac{a}{n}$, ſera toute la chance de *A*; pareillement la ſomme de tous les troiſiemes termes, en commençant par $\frac{b}{n-1} P$, ſera toute la chance de *B*, & tous les troiſiemes termes en commençant par $\frac{b-1}{n-2} Q$, ſera la chance de *C*.

En faiſant $a = 4$, $b = 8$, $n = 12$; la ſérie générale ſe transformera dans la ſuivante $\frac{4}{12} + \frac{8}{11} P + \frac{7}{10} Q + \frac{6}{9} R + \frac{5}{8} S + \frac{4}{7} T, + \frac{3}{6} V + \frac{2}{5} X + \frac{1}{4} Y$. Ou dans cette autre, en multipliant tous les termes par quelque nombre propre à ôter les fractions, comme ici par 495, $165 + 120 + 84 + 56 + 35 + 20 + 10 + 4 + 1$.

Donc la chance de *A* ſera $165 + 56 + 10 = 231$,
la chance de *B* ſera $120 + 35 + 4 = 159$,
la chance de *C* ſera $84 + 20 + 1 = 105$.

Ainſi les chances de ces joueurs *A*, *B*, *C* ſeront dans le rapport des nombres 231, 159, 105 ou 77, 53, 35.

A & B *ont douze jettons, quatre blancs & huit noirs; A parie contre* B *qu'en en prenant ſept les yeux fermés, il y en aura trois blancs. Quel eſt le rapport de leurs chances?*

1°. Cherchez combien de fois on peut prendre diverſement ſept jettons dans douze; & par le calcul des combinaiſons vous trouverez 792.

$\frac{12}{1} \times \frac{11}{2} \times \frac{10}{3} \times \frac{9}{4} \times \frac{8}{5} \times \frac{7}{6} \times \frac{6}{7} = 792$.

2°. Séparez trois jettons blancs, & cherchez toutes les manieres dont quatre des huit noirs peuvent ſe combiner avec eux; vous en trouverez 70.

$\frac{8}{1} \times \frac{7}{2} \times \frac{6}{3} \times \frac{5}{4} = 70$.

Et puiſqu'il y a là quatre cas où trois jettons peuvent être tirés de quatre, multipliez 70 par 4; & vous trouverez 280 pour les cas où trois blancs peuvent venir avec quatre noirs.

3°. Par la loi générale des jeux, celui-là eſt le gagnant qui amene le plutôt l'événement convenu; à moins que la condition contraire n'ait été formellement exprimée. Ainſi donc ſi *A* tire quatre jettons blancs avec trois noirs, il a gagné. Séparez quatre jettons blancs, & cherchez toutes les manieres dont trois noirs de huit peuvent ſe combiner avec quatre blancs, & vous trouverez 56.

$\frac{8}{1} \times \frac{7}{2} \times \frac{6}{3} = 56$.

Ainſi il y a $280 + 56$ cas $= 336$ qui font gagner *A*; ce qui ôté du nombre de tous les cas 792, il en reſte 456 qui le font perdre. Ainſi le rapport de la chance de *A* à la chance de *B*, eſt comme 336 à 456, ou 14 à 19.

Dans les problèmes ſuivans, pour éviter la prolixité, nous ne donnerons point l'analyſe, mais ſeulement ſon réſultat. Cela ſuffira pour faire préſumer les avantages & les déſavantages dans les jeux, gageures, haſards de la même nature. Un bon eſprit ſera de lui-même ces ſortes d'eſtimation approchée, dont on peut ſe contenter dans preſque toutes les circonſtances de la vie où elles ſont de quelqu'importance.

A & B *jouent avec deux dés, à condition que ſi* A *amene ſix, il aura gagné*, & B *s'il amene ſept.* A *jouera le premier; mais pour compenſer ce déſavantage,* B *jouera deux coups de ſuite; & cela juſqu'à ce que l'un ou l'autre ait amené le nombre qui finit la partie.* Si l'on cherche le rapport de la chance de *A* à la chance de *B*, on le trouvera de 10355 à 12276.

Si un nombre de joueurs A, B, C, D, E, *&c. tous d'égale force, dépoſent chacun une piece, & jouent à condition que deux d'entr'eux* A & B *commençant à jouer, celui des deux qui perdra cédera la place au joueur* C; *celui des deux qui perdra cédera la place au joueur* D, *juſqu'à ce qu'un de ces joueurs vainqueur de tous les autres, tire les enjeux ou la miſe. On demande le rapport des chances de tous ces joueurs.* Selon la ſolution de M. Bernoulli, le nombre des joueurs étant $n+1$, les chances des deux joueurs qui ſe ſuivent l'un l'autre, ſont comme $1 + 2_n$ à 2_n, & partant les chances de tous les joueurs *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, &c. ſelon la proportion géométrique $1 + 2^n : 2_n :: A. c :: c. d :: d. e$, &c. Cela poſé, il n'eſt pas difficile de déterminer les chances de deux joueurs quelconques, ou avant que de commencer, ou quand le jeu eſt engagé.

Par exemple, ſont trois joueurs *A*, *B*, *C*; alors $n = 2$, & $1 = 2^n : 2_n :: 5 . 4 :: a . c$. C'eſt-à-dire que leurs chances ou eſpérances de gagner avant que *A* ait gagné *B*, ou *B*, *C*, ſont comme 5, 5, 4, ou ſont $\frac{5}{14}, \frac{5}{14}, \frac{4}{14}$; car toutes enſemble doivent faire 1. Lorſque *A* aura gagné *B*, les chances ſeront comme $\frac{5}{9}, \frac{4}{9}$, ou $\frac{5}{9} = 1$.

S'il y a quatre joueurs *A*, *B*, *C*, *D*, leurs chances ou attentes ſeront en commençant comme 81, 81, 72, 64, & lorſque *A* a gagné *B*, les chances ou attentes de *B*, *D*, *C*, *A*, comme 25, 32, 36, 56; & lorſque *A* a gagné *B* & *C*, les chances ou attentes de *C*, *D*, *B*, *A*, comme 16, 18, 28, 87.

A, B, C, *trois joueurs d'égale force, mettent une piece, & jouent à condition que deux commenceront, & que celui qui perdra ſortira, mais en ſortant ajoutera une ſomme convenue à la miſe totale; & ainſi de ſuite de tous ceux qui ſortiront, juſqu'à ce qu'il y en ait un qui batte les deux autres, & qui tire tout. On demande ſi la chance de* A *&* B *eſt meilleure ou plus mauvaiſe que celle de* C.

Si la ſomme que chaque joueur qui ſort ajoûte à la maſſe, eſt à la premiere miſe de chacun, comme de 7 à 6, les chances des trois joueurs ſont égales. Si le rapport de la ſomme ajoûtée par le ſortant à la maſſe, eſt à la premiere miſe en moindre rap-

Digitized by Google

port que de 7 à 6, le fort de A & B vaut mieux que celui de C: ſi ce rapport eſt plus grand, le fort de C eſt le meilleur; & lorſque A a gagné B une fois, les chances des joueurs ſont comme les nombres $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{7}$, ou 4, 2, 1. Celle de A la plus avantageuſe, & celle de B la moindre.

M. Bernoulli a généraliſé la ſolution de ce problème, en l'étendant à un nombre de joueurs quelconque.

A & B deux joueurs d'égale force jouent avec un nombre donné de balles; après quelque tems il en manque une à A pour avoir gagné, & trois à B; on trouve que la chance de A vaut $\frac{4}{7}$ de la miſe totale, & celle de B $\frac{3}{7}$.

Deux joueurs A & B d'égale force, jouent, à condition qu'autant de fois que A l'emportera ſur B, B lui donnera une piece d'argent, & qu'autant de fois que B l'emportera ſur A, A lui en donnera tout autant; de plus qu'ils joueront juſqu'à ce que l'un des joueurs ait gagné tout l'argent de l'autre. Ils ont maintenant chacun quatre pieces; deux ſpectateurs font une gageure ſur le nombre de tours qu'ils ont encore à faire, avant que l'un des deux ſoit épuiſé d'argent, & le jeu fini. R gage que le jeu finira en dix tours, & l'on demande la chance de S qui gage le contraire. On trouve la chance de S à celle de R comme 560 à 464.

Si chaque joueur avoit cinq pieces, & que la force de A fût double de celle de B, le rapport de la chance de celui qui parie que le jeu finira en dix tours, à celle de ſon adverſaire, ſera comme 3800 à 6561.

Si chaque joueur a quatre pieces, & qu'on demande quelle doit être la force des joueurs, pour qu'on puiſſe parier avec égal avantage ou déſavantage, que le jeu finira en quatre coups, on trouve que la force de l'un doit être à la force de l'autre, comme 5. 274 à 1.

Si chaque joueur avoit quatre pieces, & qu'on demandât le rapport de leurs forces, pour que le pari que le jeu finira en ſix coups, fût égal pour & contre, on le trouvera comme celui de 2. 576 à 1.

Deux joueurs A & B d'égale force, ſont convenus de ne pas quitter le jeu, qu'il n'y ait dix coups de joués. Un ſpectateur R gage contre un autre S, que quand la partie ne ſera pas, ou avant qu'elle ſoit finie, le joueur A aura trois coups d'avantage ſur le joueur B, on demande le rapport des chances des gageurs R & S; & on le trouve comme les nombres 352 à 672.

On voit par la ſolution compliquée de ces problèmes, que l'eſprit du jeu n'eſt pas ſi mépriſable qu'on croiroit bien; il conſiſte à faire ſur-le-champ des évaluations approchées d'avantages & de déſavantages très difficiles à diſcerner; les joueurs exécutent en un clin d'œil, & les cartes à la main, ce que le mathématicien le plus ſubtil a bien de la peine à découvrir dans ſon cabinet. J'entens dire que quelque affinité qu'il y ait entre les fonctions du géometre & celles du joueur, il eſt également rare de voir de bons géometres grands joueurs, & de grands joueurs bons géometres. Si cela eſt, cela ne vient-droit-il pas de ce que les uns ſont accoutumés à des fictions rigoureuſes, & ne peuvent ſe contenter d'à-peu-près, & qu'au contraire les autres habitués à s'en tenir à des à-peu-près, ne peuvent s'aſſujettir à la préciſion géométrique.

Quoi qu'il en ſoit, la paſſion du jeu eſt une des plus funeſtes dont on puiſſe être poſſédé. L'homme eſt ſi violemment agité par le jeu, qu'il ne peut plus ſupporter aucune autre occupation. Après avoir perdu ſa fortune, il eſt condamné à s'ennuyer le reſte de ſa vie.

JOUEUR, (*Juriſp.*) ſe *jouer* de ſon fief, ſignifie vendre une partie de ſon fief ſans démiſſion de foi. *Voyez* FIEF, DÉMEMBREMENT, & JEU DE FIEF.

Se *jouer* de ſes qualités, c'eſt en changer ſelon l'occurrence. Un mineur peut ſe *jouer* de ſes qualités, c'eſt-à-dire, que quoiqu'il ſe ſoit d'abord porté héritier, il peut enſuite ſe porter douairier ou donataire. (*A*)

JOUER, (*Marine*) on dit d'un vaiſſeau qu'il *joue* ſur ſon ancre, quand il eſt agité par les vents, & en même tems arrêté par ſon ancre. Le gouvernail *joue* lorſqu'il eſt en mouvement.

JOUER *avec ſon mors*, (*Maréch.*) ſe dit d'un cheval qui mâche & ſecoue ſon mors dans ſa bouche. *Jouer de la queue*, ſe dit d'un cheval qui remue ſouvent la queue comme un chien, ſur-tout lorſqu'on lui approche les jambes. Les chevaux qui aiment à ruer & à ſe défendre ſont ſujets à ce mouvement de queue qui déſigne ſouvent leur mauvaiſe volonté.

JOUET *d'une ancre*, (*Marine*) *Voyez* JAS.

JOUETS, (*Marine*) ce ſont des plaques de fer de diverſe longueur, dont on ſe ſert pour empêcher que la cheville de fer qui les traverſe n'entre dans le bois où elles ſont poſées.

Jouets de ſep de driſſe, plaques de fer clouées aux côtés du ſep de driſſe pour empêcher que l'eſſieu des poulies n'entaille le ſep.

JOUG, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) les Romains appelloient *jugum* un certain aſſemblage de trois piques ou javelines, dont deux étoient plantées en terre debout, ſurmontées d'une troiſieme attachée entravers au haut des deux autres; elles formoient une eſpece de baie de porte, plus baſſe que la hauteur d'un homme ordinaire, afin d'obliger les vaincus qu'on y faiſoit paſſer preſque nuds l'un après l'autre, de ſe baiſſer; ce qui marquoit l'entiere ſoumiſſion, & cela s'appelloit *mittere ſub jugum*.

Tous les autres peuples voiſins de Rome avoient le même uſage. C'étoit le comble du deshonneur dont ſe ſervoit le vainqueur, pour faire ſentir le poids de ſa victoire à ceux qui avoient ſuccombé: les Romains ont rarement éprouvé cette honte, & l'ont aſſez ſouvent fait éprouver à leurs ennemis.

Cependant ils l'éprouverent dans la guerre contre les Samnites, lorſque le conſul Spurius Poſthumius pour ſauver les troupes de la république enfermées par ſa faute aux défilés des fourches Caudines, qu'on nomme aujourd'hui *ſtretta d'Arpaia*, conſentit de ſubir lui-même cette infamie avec toute ſon armée. Il eſt vrai que de retour à Rome, il opina dans le ſénat, qu'on le renvoyât piés & poings liés, pour mettre à couvert la foi publique du traité honteux qu'il avoit conclu; ſon avis fut ſuivi, mais les Samnites ne voulurent point recevoir le malheureux conſul.

Denys d'Halicarnaſſe rapporte *liv. III.* que les pontifes à qui Tullus Hoſtilius avoit renvoyé le jugement d'Horace, accuſé du meurtre de ſa ſœur, commencerent à purifier la ville par des ſacrifices, & après pluſieurs expiations ils firent paſſer Horace ſous le *joug*: c'eſt une coutume, dit-il, parmi les Romains, d'en uſer ainſi envers les ennemis vaincus, après quoi on les renvoie chez eux. (*D. J.*)

JOUÏ, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) liqueur que font les Japonnois, qui eſt nourriſſante & fortifiante; elle ſe conſerve pendant pluſieurs années ſans ſe gâter; elle eſt liquide comme du bouillon; ſa couleur eſt noire, l'odeur & le goût qui eſt un peu ſalin en ſont agréables. Il ſe fait avec de la viande de bœuf à moitié rôtie: on n'en fait pas davantage ſur les autres ingrédiens qui entrent dans ſa compoſition, parce que les Japonnois en font myſtere, & vendent ce jus très-cher aux Chinois & aux autres orientaux qui en ſont grand cas, & le regardent comme un grand reſtaurant.

JOUILLIERES, ſ. f. pl. (*Hydr.*) *Voyez* BAJOYERS.

JOVINIANISTES, ſ. m. pl. (*Théol.*) hérétiques

Digitized by Google

qui parurent dans le iv. & le v. ſiecle, & qui prirent le nom de Jovinien, moine d'un monaſtere de Milan que ſaint Ambroiſe dirigeoit, & qui en étant ſorti avec quelques autres, ſous prétexte que la regle étoit trop auſtere, enſeigna & ſoutint opiniâtrement diverſes erreurs.

Les principales étoient, que ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le démon; que tous ceux qui auront conſervé la grace du baptême auront une même récompenſe dans le ciel; que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées, ſi leurs œuvres ne les diſtinguent d'ailleurs: enfin qu'il n'y a point de différence entre s'abſtenir des viandes, & en uſer avec action de graces.

Jovinien & ſes diſciples nioient encore que la ſainte Vierge fût demeurée vierge après avoir mis Jeſus-Chriſt au monde, prétendans qu'autrement c'étoit attribuer à Jeſus-Chriſt un corps phantaſtique avec les Manichéens. Ces hérétiques qui vivoient conformément à leurs principes, furent condamnés par le pape Sirice, & par un concile que ſaint Ambroiſe tint à Milan en 390. Saint Jérôme & ſaint Auguſtin écrivirent contre eux, & refuterent ſolidement leurs erreurs. Fleury, *Hiſt. eccl. tom. IV. liv. XIX. n. 19.*

JOUISSANCE, ſ. f. (*Gram. & Morale*) jouir, c'eſt connoître, éprouver, ſentir les avantages de poſſéder: on poſſede ſouvent ſans jouir. A qui ſont ces magnifiques palais? qui eſt-ce qui a planté ces jardins immenſes? c'eſt le ſouverain: qui eſt-ce qui en jouit? c'eſt moi.

Mais laiſſons ces palais magnifiques que le ſouverain a conſtruits pour d'autres que lui, ces jardins enchanteurs où il ne ſe promene jamais, & arrêtons-nous à la volupté qui perpétue la chaîne des êtres vivans, & à laquelle on a conſacré le mot de *jouiſſance*.

Entre les objets que la nature offre de toutes parts à nos deſirs; vous qui avez une ame, dites-moi, y en a-t-il un plus digne de notre pourſuite, dont la poſſeſſion & la *jouiſſance* puiſſent nous rendre auſſi heureux, que celles de l'être qui penſe & ſent comme vous, qui a les mêmes idées, qui éprouve la même chaleur, les mêmes tranſports, qui porte ſes bras tendres & délicats vers les vôtres, qui vous enlace, & dont les careſſes feront ſuivies de l'exiſtence d'un nouvel être qui ſera ſemblable à l'un de vous, qui dans ſes premiers mouvemens vous cherchera pour vous ſerrer, que vous éleverez à vos côtés, que vous aimerez enſemble, qui vous protégera dans votre vieilleſſe, qui vous reſpectera en tout tems, & dont la naiſſance heureuſe a déja fortifié le lien qui vous uniſſoit?

Les êtres bruts, inſenſibles, immobiles, privés de vie, qui nous environnent, peuvent ſervir à notre bonheur; mais c'eſt ſans le ſavoir, & ſans le partager: & notre *jouiſſance* ſtérile & deſtructive qui les altere tous, n'en reproduit aucun.

S'il y avoit quelqu'homme pervers qui pût s'offenſer de l'éloge que je fais de la plus auguſte & la plus générale des paſſions, j'évoquerois devant lui la Nature, je la ferois parler, & elle lui diroit. Pourquoi rougis-tu d'entendre prononcer le nom d'une volupté, dont tu ne rougis pas d'éprouver l'attrait dans l'ombre de la nuit? Ignores-tu quel eſt ſon but & ce que tu lui dois? Crois-tu que ta mere eût expoſé ſa vie pour te la donner, ſi je n'avois pas attaché un charme inexprimable aux embraſſemens de ſon époux? Tais-toi, malheureux, & ſonge que c'eſt le plaiſir qui t'a tiré du néant.

La propagation des êtres eſt le plus grand objet de la nature. Elle y ſollicite impérieuſement les deux ſexes, auſſi tôt qu'ils en ont reçu ce qu'elle leur deſtinoit de force & de beauté. Une inquiétude de vague & mélancholique les avertit du moment; leur état eſt mêlé de peine & de plaiſir. C'eſt alors qu'ils écoutent leurs ſens, & qu'ils portent une attention refléchie ſur eux-mêmes. Un individu ſe préſente-t-il à un individu de la même eſpece & d'un ſexe différent, le ſentiment de tout autre beſoin eſt ſuſpendu; le cœur palpite; les membres treſſaillent; des images voluptueuſes errent dans le cerveau; des torrens d'eſprits coulent dans les nerfs, les irritent, & vont ſe rendre au ſiege d'un nouveau ſens qui ſe déclare & qui tournente. La vûe ſe trouble, le déſire naît; la raiſon eſclave de l'inſtinct ſe borne à le ſervir, & la nature eſt ſatisfaite.

C'eſt ainſi que les choſes ſe paſſoient à la naiſſance du monde, & qu'elles ſe paſſent encore au fond de l'antre du ſauvage adulte.

Mais lorſque la femme commença à diſcerner; lorſqu'elle parut mettre de l'attention dans ſon choix, & qu'entre pluſieurs hommes ſur leſquels la paſſion promenoit ſes regards, il y en eut un qui les arrêta, qui put ſe flatter d'être préféré, qui crut porter dans un cœur qu'il eſtimoit, l'eſtime qu'il faiſoit de lui-même, & qui regarda le plaiſir comme la récompenſe de quelque mérite. Lorſque les voiles que la pudeur jetta ſur les charmes laiſſerent à l'imagination enflammée le pouvoir d'en diſpoſer à ſon gré, les illuſions les plus délicates concoururent avec le ſens le plus exquis, pour exagérer le bonheur; l'ame fut ſaiſie d'un enthouſiaſme preſque divin; deux jeunes cœurs éperdus d'amour ſe vouerent l'un à l'autre pour jamais, & le ciel entendit les premiers ſermens indiſcrets.

Combien le jour n'eut-il pas d'inſtans heureux, avant celui où l'ame toute entiere chercha à s'élancer & à ſe perdre dans l'ame de l'objet aimé! On eut des *jouiſſances* du moment où l'on eſpéra.

Cependant la confiance, le tems, la nature & la liberté des careſſes, amenerent l'oubli de ſoi même; on jura, après avoir éprouvé la derniere ivreſſe, qu'il n'y en avoit aucune autre qu'on pût lui comparer; & cela ſe trouva vrai toutes les fois qu'on y apporta des organes ſenſibles & jeunes, un cœur tendre & une ame innocente qui ne connût ni la méfiance, ni le remors.

JOUISSANCE, (*Juriſprud.*) eſt ordinairement ſynonyme de *poſſeſſion*; c'eſt pourquoi l'on dit communément *poſſeſſion & jouiſſance*; cependant l'on peut avoir la poſſeſſion d'un bien ſans en jouir. Ainſi la partie ſaiſie poſſede juſqu'à l'adjudication, mais elle ne *jouit* plus depuis qu'il y a un bail judiciaire exécuté.

Jouiſſance ſe prend donc quelquefois pour la perception des fruits.

Rapporter les *jouiſſances*, c'eſt rapporter les fruits. Ceux qui rapportent des biens à une ſucceſſion, ſont obligés de rapporter auſſi les *jouiſſances* du jour de l'ouverture de la ſucceſſion; le poſſeſſeur de mauvaiſe foi eſt tenu de rapporter toutes les *jouiſſances* qu'il a eues. *Voyez* FRUITS, POSSESSEURS, POSSESSION, RESTITUTION. (*A*)

JOUR, ſ. m. (*Chronol. Aſtron. & Hiſt.*) diviſion du tems, fondée ſur l'apparition & la diſparition ſucceſſive du ſoleil.

Il y a deux ſortes de *jour*, l'artificiel & le naturel.

Le *jour* artificiel qui eſt le premier qu'il ſemble qu'on ait appellé ſimplement *jour*, eſt le tems de la lumiere, qui eſt déterminé par le lever & le coucher du ſoleil.

On le définit proprement le ſéjour du ſoleil ſur l'horiſon, pour le diſtinguer du tems de l'obſcurité,

Digitized by Google

ou du séjour du soleil sous l'horison, qui est appellé *nuit*. *Voyez* NUIT.

Le *jour* naturel, appellé aussi *jour civil*, est l'espace de tems que le soleil met à faire une révolution autour de la terre, ou pour parler plus juste, c'est le tems que la terre emploie à faire une révolution autour de son axe; les Grecs l'appellent plus proprement *nuchemeron*, comme qui diroit *nuit* & *jour*.

Il faut cependant observer que par ces mots de révolution de la terre autour de son axe, on ne doit pas entendre ici le tems qu'un point ou un méridien de la terre emploie à parcourir 360 degrés, mais le tems qui s'écoule depuis le passage du soleil à un méridien, & le passage suivant du soleil par ce même méridien; car comme la terre avance sur son orbite d'occident en orient, en même tems qu'elle tourne sur son axe, le soleil repasse par le méridien un peu avant que la terre ait fait une révolution entiere autour de son axe. Pour en sentir la raison, il n'y a qu'à imaginer que le soleil se meuve d'orient en occident autour de la terre pendant l'espace d'un an, comme il paroit le faire, & qu'en même tems la terre tourne sur son axe d'orient en occident, il est facile de voir qu'un point de la terre qui se sera trouvé sous le soleil, s'y retrouvera de nouveau un peu avant que d'avoir fait un tour entier.

L'époque ou le commencement du *jour* civil, est le terme où le *jour* commence, & où finit le *jour* précédent. Il est de quelque conséquence de fixer ce terme; & il est certain que pour distinguer les *jours* plus commodément, il faut se fixer à un moment où le soleil occupe quelque partie facile à distinguer dans le ciel; par conséquent le moment le plus propre à fixer le commencement du *jour*, est celui dans lequel le soleil passe par l'horison ou par le méridien. Or, comme de ces deux instans, le plus facile à déterminer par observation, est celui du passage par le méridien, il semble qu'on doit préférer de faire commencer le *jour* naturel à minuit ou à midi; en effet l'horison est souvent chargé de vapeurs; d'ailleurs le lever ou le coucher du soleil sont sujets aux réfractions: ainsi il est difficile de les observer exactement. Car les réfractions élevant le soleil, font qu'il paroit sur l'horison, dans le tems qu'il est encore au-dessous, & par conséquent elles augmentent la durée du *jour* artificiel; on ne peut donc savoir exactement la durée du *jour* par cette méthode, sans connoître bien les réfractions, & sans pouvoir observer facilement le soleil à l'horison: deux choses qui sont souvent susceptibles d'erreur. Cependant comme le lever & le coucher du soleil sont d'un autre côté le commencement & la fin du *jour* artificiel; ils paroissent aussi être propres par cette raison à marquer le commencement & la fin du *jour* naturel ou civil.

Ceux qui commencent le *jour* au lever du soleil, ont l'avantage de savoir combien il y a de tems que le soleil est levé; ceux qui commencent le *jour* au coucher, savent combien il leur reste de tems jusqu'à la fin du *jour*; ce qui peut être utile dans les voyages & les différens travaux: mais les uns & les autres sont obligés de calculer pour avoir l'heure du midi & celle de minuit.

Il n'est donc pas étonnant que les différens peuples commencent différemment leur *jour*, puisque les raisons sont à peu-près égales de part & d'autre.

Ainsi 1°. les anciens Babyloniens, les Perses, les Syriens, & plusieurs autres peuples de l'Orient, ceux qui habitent aujourd'hui les îles Baléares, & les Grecs modernes, *&c.* commencent leur *jour* au lever du soleil.

2°. Les anciens Athéniens & les Juifs, les Autrichiens, les Bohémiens, les Marcommans, les Siléſiens, les nations modernes & les Chinois, *&c.* le commencent au coucher du soleil.

3°. Les anciens Umbriens & les anciens Arabes, aussi-bien que les Astronomes modernes le commencent à midi.

4°. Les Egyptiens & les Romains, les François modernes, les Anglois, les Hollandois, les Allemands, les Espagnols & les Portugais, *&c.* à minuit.

C'étoit aussi à minuit que les anciens Egyptiens commençoient le *jour*, & même le fameux Hipparque avoit introduit dans l'Astronomie cette maniere de compter, en quoi il a été suivi par Copernic & par plusieurs autres astronomes; mais la plus grande partie des astronomes modernes a trouvé plus commode de commencer à midi.

Le *jour* se divise en heures, comme le mois & la semaine en *jours*. *Voyez* HEURE, MOIS, SEMAINE, *&c.*

Sur les différentes longueurs des *jours* dans les différens climats, *voyez* CLIMAT & GLOBE.

Les Astronomes ont été divisés entr'eux sur la question, si les *jours* naturels sont égaux tout le long de l'année, ou non. Un professeur de Mathématiques à Séville, prétend, dans un mémoire imprimé parmi ceux des Transactions philosophiques, qu'après des observations consécutives pendant trois années, il a trouvé tous les *jours* égaux. M. Flamsteed dans les mêmes Transactions, réfute cette opinion, & fait voir que quand le soleil est à l'équateur, le *jour* est plus court de quarante secondes, que quand il est aux tropiques; & que quatorze jours tropiques font plus longs que quatorze jours équinoctiaux de $\frac{1}{4}$ d'heure, ou de 10 minutes. Cette inégalité des *jours* vient de deux différentes causes; l'une est l'excentricité de l'orbite de la terre, l'autre est l'obliquité de l'écliptique. La combinaison de ces deux causes fait varier la longueur du *jour*; & c'est sur cette inégalité qu'est fondée ce qu'on appelle *équation du tems*. *Voyez* EXCENTRICITÉ, ECLIPTIQUE & EQUATION DU TEMS. *Wolf* & *Chambers*. (*O*)

JOUR, (*Hist. rom.*) les Romains commençoient le *jour* à minuit; ils partageront l'espace d'un minuit à l'autre en plusieurs parties, auxquelles ils donnerent des noms pour les distinguer. Ils appellerent le minuit *inclinatio*; le tems de la nuit où les coqs ont accoutumé de chanter, *gallicinium*; le point du jour, *diluculum*; le midi, *meridies*; le coucher du soleil, *suprema tempestas*; le soir, *vesperæ*; la nuit, *prima fax*, parce que l'on allume des bougies, des lampes, des flambeaux, dès que la nuit commence; & la durée de la nuit, *concubium*.

Par rapport aux *jours* dont chaque mois est composé, ils les diviserent en fastes, néfastes, jours de fêtes, jours ouvriers & fériés. Les *jours* fastes étoient comme nous disons aujourd'hui les jours d'audience, les *jours* de palais. Les *jours* néfastes étoient ceux pendant lesquels le barreau étoit fermé. Les *jours* de fêtes, ceux où il n'étoit pas permis de travailler; & tantôt c'étoit le *jour* entier, tantôt jusqu'à midi seulement; & les fériés qui souvent n'étoient point *jours* de fêtes. *Voyez* FASTE, NÉFASTE, FÉRIES, *&c.*

Enfin pour ce qui regarde la vie privée des Romains pendant le cours de la journée. *Voyez* VIE PRIVÉE *des Romains*. (*D. J.*)

JOUR *civil des Romains*, (*Hist. rom.*) le *jour* civil des Romains étoit divisé en plusieurs parties, auxquelles ils donnoient différens noms. La premiere partie étoit *media nox*, minuit: après cela venoient *mediæ noctis inclinatio*, *gallicinium*, le chant du coq; *conticinium*, qui étoit le tems le plus calme de la nuit;

Digitized by Google

illuculum, la pointe du jour ; & *mane*, le matin qui dure juſqu'à midi. Après midi, étoit *meridiei inclinatio*, que nous appellons vulgairement *la relevée* ; *ſolis occaſus*, le coucher du ſoleil ; après cela étoient *ſuprema tempeſtas*, *veſper*, *crepuſculum*, *concubium*, le tems où l'on ſe couche, & *nox intempeſtas* qui dure juſqu'à minuit. On diviſoit auſſi la nuit en quatre parties que les Romains appelloient *vaillet*, *excubiæ* ou *vigiliæ*. *Voyez* NUIT.

Parmi ces jours, il y en avoit qu'on appelloit *feſti*, & d'autres *profeſti* ; ceux-là étoient conſacrés aux dieux, ſoit pour faire des ſacrifices, ſoit pour célébrer des jeux en leur honneur. Ces *jours* de fêtes s'appelloient *feriæ* ; il y en avoit de publiques & de particulieres. *Voyez* FÊTES *des Romains*.

Les *jours* qu'on nommoit *profeſti*, étoient ceux dans leſquels il étoit permis de vaquer aux affaires publiques & particulieres ; on les partageoit en *jours faſtes* & *néfaſtes* ; les faſtes étoient ceux où le préteur pouvoit prononcer ces trois mots, *do*, *dico*, *addico*, c'eſt-à-dire, les *jours* où il étoit permis de rendre la juſtice. Les *jours* néfaſtes étoient ceux où ils ne pouvoient l'exercer, comme dans les féries, & dans les tems de la vendange & de la moiſſon. Il y avoit auſſi des *jours* appellés *intercifi* & *endoiciſi*, dans leſquels on pouvoit rendre la juſtice à certaines heures ſeulement. On les trouve marqués dans les faſtes par ces lettres *F P & N P*, qui ſignifient *faſtus prior*, & *nefaſtus prior*. Quelques uns confondent mal-à-propos les *jours* néfaſtes avec ces *jours* où l'on ſe faiſoit un ſcrupule de travailler, à cauſe de quelque malheur arrivé à pareil *jour*, comme celui de la bataille d'Allia. Il eſt cependant vrai qu'on a donné le nom de *néfaſtes* à ces *jours* malheureux.

Les Romains avoient encore d'autres *jours* qui avoient différens noms, comme ceux qu'on appelloit *comitiales*, pendant leſquels on tenoit les comices, & les *jours* de marché appellés *nundinæ* ou *novendinæ*, parce qu'ils revenoient tous les neuf *jours*. Les habitans de la campagne venoient à la ville ces *jours* de marché, pour y porter des denrées, pour y recevoir des lois, & même pour y travailler à leurs procès, depuis la loi *hortenſia* ; car juſques-là ces *jours* avoient été néfaſtes.

Les *jours* qu'on nommoit *præliares*, étoient ceux où il étoit permis de répeter ſon bien, & d'attaquer ſes adverſaires ; les *jours* qui leur étoient oppoſés, s'appelloient *non præliares* : c'étoit, par exemple, les *jours* noirs & funeſtes, *dies atri*, qui arrivoient tous les lendemains des kalendes, des ides & des nones de chaque mois ; car le peuple s'imaginoit ridiculement qu'il y avoit quelque choſe de funeſte dans le mot *poſt* qui ſervoit à exprimer ce que nous appellons *le lendemain*. Ainſi tous les *jours* malheureux ſe nommoient chez les Romains, comme chez les Grecs, des *jours noirs*. Les *jours* heureux au contraire étoient appellés *blancs* chez ces deux peuples.

On ne pouvoit, dans ces *jours* malheureux, travailler publiquement à aucune affaire ; cependant on doit les diſtinguer des *jours* néfaſtes ; car les féries étoient des *jours* néfaſtes, & non des *jours* malheureux. Les *jours* appellés *innominales*, étoient tous les quatriemes *jours* avant les kalendes, les ides & les nones de chaque mois, & quelques féries.

On trouve dans le droit romain, des *jours* qu'on nomme *comperendini*, qui étoient ceux où l'on aſſignoit ſon adverſaire à comparoître pour le lendemain de la premiere audience ; d'autres appellés *ſtati*, qui étoient pour terminer ſes affaires avec l'étranger, & d'autres enfin qui portoient le nom de *juſti*, c'eſt-à-dire, trente *jours* complets, accordés par une loi des douze tables à celui qui avoit avoué ſon crime, ou à celui qui avoit été condamné, afin de lui donner la facilité de trouver la ſomme d'argent qu'il étoit obligé de payer, ou de ſatisfaire de quelqu'autre maniere à la ſentence du juge. (*D. J.*)

JOUR, (*Iconolog.*) les anciens qui repréſentoient en figure tout ce qu'ils croyoient pouvoir en être ſuſceptible, donnerent une image au *jour* conſidéré en lui-même, & ſans aucun rapport ni à l'année, ni au mois, ni à la ſemaine, dont il fait partie. Athénée, dans ſa deſcription d'une magnifique pompe d'Antiochus Epiphane, dit qu'on y voyoit des ſtatues de toutes les ſortes, juſqu'à celles du *jour* & de la nuit, de l'aurore & du midi.

Comme le nom grec du *jour* eſt féminin, le *jour* étoit peint en femme, & non-ſeulement le *jour*, mais auſſi ſes parties étoient auſſi perſonnifiées ſuivant leur genre.

Le crépuſcule,

Tempus ;
Quod tu, nec tenebras nec poſſis dicere lucem,
Sed cum luce tamen, dubiæ confinia noctis,

le crépuſcule, dis-je, étoit peint en jeune garçon, qui tenoit une torche, & qui avoit un grand voile étendu ſur la tête, mais un peu reculé en arriere ; voilà ce qui déſignoit que le crépuſcule participoit à la lumiere & aux ténebres, au *jour* & à la nuit ; & c'eſt auſſi ce que ſignifie la torche qu'il tenoit à la main ; car au point du *jour*, il fait un peu clair, mais ſi peu, qu'on a encore beſoin d'un flambeau qui éclaire.

L'aurore aux doigts de roſe, *& crocco velamine fulgens*, ſe peignoit en femme ayant un grand voile, & étant trainée dans un char à deux chevaux ; le voile qu'elle portoit ſur ſa tête, étoit fort reculé en arriere, ce qui marque que la clarté du *jour* eſt déja aſſez grande, & que l'obſcurité de la nuit ſe diſſipe.

Le midi, *quùm medio ſol aureus ſplendet olympo*, étoit auſſi peint en femme, à cauſe qu'il eſt du genre féminin dans la langue grecque.

Le ſoir ou le veſper, *infuſcans terras jam crocea noctis amictu*, étoit peint en homme qui tenoit le voile ſur ſa tête, mais un peu en arriere, parce que l'obſcurité de la nuit ne ſe répand qu'inſenſiblement, & laiſſe aſſez long-tems de la clarté pour ſe conduire encore.

Enfin le crépuſcule du ſoir étoit repréſenté comme celui du matin, par un petit garçon qui porte un voile ſur la tête ; mais il n'a point de flambeau ; il lui ſeroit inutile, puiſqu'il va ſe perdre dans les ténebres de la nuit ; il tient de ſes deux petites mains les rênes d'un des chevaux du char de Diane, priſe pour la lune, & qui court ſe précipiter auſſi dans les ondes de l'Océan, *heſperias abiturus in undas. Dict. Mythol.* (*D. J.*)

JOUR *heureux & malheureux*, (*Litt. anc. & mod.*) quelque ridicule que ſoit l'idée qu'il y ait dans la nature des *jours* plus *heureux* ou plus *malheureux* les uns que les autres, il n'en eſt pas moins vrai que de tems immémorial, les plus célebres nations du monde, les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs & les Romains, ont également donné dans cette opinion ſuperſtitieuſe, dont tout l'Orient eſt encore convaincu.

Les rois d'Egypte, ſelon Plutarque, n'expédioient aucune affaire le troiſieme *jour* de la ſemaine, & s'abſtenoient ce jour là de manger juſqu'à la nuit, parce que c'étoit le *jour* funeſte de la naiſſance de Typhon. Ils tenoient auſſi le dix ſeptieme *jour* pour infortuné, parce qu'Oſiris étoit mort ce jour-là. Les Juifs pouſſerent ſi loin leur extravagance à cet égard, que Moyſe mit leurs recherches au rang des divinations, dont Dieu leur défendoit la pratique.

Si je paſſe aux Grecs, je trouve chez eux la liſte de leurs *jours* apophrades ou malheureux, ce qui a fait dire plaiſamment à Lucien, en parlant d'un fa-

Digitized by Google

cheux de mauvaiſe rencontre, qu'il reſſembloit à un apophrade. Le jeudi paſſoit tellement pour apophrade chez les Athéniens, que cette ſuperſtition ſeule fit long-tems différer les aſſemblées du peuple qui tomboient ce *jour*-là. Le poëme d'Héſiode ſur les travaux ruſtiques, écrit dans le onzieme ſiecle avant J. C. fait une eſpece de calendrier des *jours heureux*, où il importe de former certaines entrepriſes, & de ceux où il convient de s'en abſtenir; il met ſur-tout au nombre le cinquieme *jour* de chaque mois, parce qu'ajoute-t-il, ce *jour*-là les furies infernales ſe promenent ſur la terre. Virgile a ſaiſi cette fiction d'Héſiode, pour en parer ſes géorgiques. « N'entreprenez rien, dit-il, le cinquieme *jour* du mois, » c'eſt celui de la naiſſance de Pluton & des Eumé» nides; en ce *jour* la terre enfanta Japet, le géant » Cée, le cruel Typhée, en un mot, toute la race » impie de ces mortels qui conſpirerent contre les » dieux ». Mais Héſiode, pour conſoler ſon pays, mit au rang des *jours heureux* le ſeptieme, le huitieme, le neuvieme, le onzieme & le douzieme de chaque mois.

Les Romains nous font aſſez voir par leur calendrier la ferme créance qu'ils avoient de la diſtinction des *jours*. Ils marquerent de blanc les *jours* heureux, & de noir ceux qu'ils réputoient malheureux; tous les lendemains des kalendes, des nones & des ides, étoient de cette derniere claſſe. L'hiſtoire nous en a conſervé l'époque & la raiſon.

L'an de Rome 363, les tribuns militaires, voyant que la république recevoit toujours quelque échec, requirent qu'on en recherchât la cauſe. Le ſénat ayant mandé le devin L. Aquinius, il répondit que lorſque les Romains avoient combattu contre les Gaulois, près du fleuve Allia, avec un ſuccès ſi funeſte, on avoit fait aux dieux des ſacrifices le lendemain des ides de Juillet; & qu'à Crémere les Fabiens furent tous tués, pour avoir combattu le même *jour*; ſur cette réponſe, le ſénat, de l'avis du collége des pontifes, défendit de rien entreprendre à l'avenir contre les ennemis le lendemain des kalendes, des nones & des ides; chacun de ces *jours* fut nommé *jour funeſte*, *dies atri*, *nefandus*, *inauſpicatus*, *inominalis*, *ægyptiacus dies*.

Virellius ayant pris poſſeſſion du ſouverain pontificat le quinzieme des kalendes d'Août, & ayant ce même *jour* fait publier de nouvelles ordonnances, elles furent mal reçues du peuple, diſent Suétone & Tacite, parce que tel *jour* étoient arrivés les deſaſtres de Crémere & d'Allia.

Il y avoit quelques autres *jours* eſtimés *malheureux* par les Romains; tels étoient le *jour* du ſacrifice aux mânes, celui des lémuries, des féries latines & des ſaturnales, le lendemain des volcanales, le quatrieme avant les nones d'Octobre, le ſixieme des ides de Novembre, les nones de Juillet, appellées caprotines, le quatrieme avant les nones d'Août, à cauſe de la défaite de Cannes, & les ides de Mars, par les créatures de Jules-Céſar.

On juge bien qu'outre ces *jours*-là il y en avoit d'autres que chacun eſtimoit malheureux par rapport à ſoi-même. Auguſte n'entreprenoit rien d'important le *jour* des nones; & quantité de particuliers avoient une folie pareille ſur le quatrieme des calendes, des nones & des ides.

Pluſieurs obſervations hiſtoriques, ſuperſtitieuſement recueillies, ont contribué à favoriſer, avec tant d'autres erreurs, celle des *jours* heureux & malheureux. Joſeph remarque que le temple de Salomon avoit été brûlé par les Babyloniens le 8 Septembre, & qu'il le fut une ſeconde fois au même *jour* & au même mois par Titus. Æmilius Probus débite que Timoléon le corinthien gagna toutes ſes victoires le *jour* de ſa naiſſance.

Aux exemples tirés de l'antiquité, on en joint d'autres puiſés dans l'hiſtoire moderne. On prétend que Charles-Quint fut comblé de toutes ſes proſpérités le *jour* de S. Mathias. Henri III, nous dit-on, fut élu roi de Pologne, enſuite roi de France, le *jour* de la pentecôte, qui étoit auſſi celui de ſa naiſſance. Le pape Sixte V. aimoit le mercredi ſur tous les *jours* de la ſemaine, parce qu'il prétendoit que c'étoit le *jour* de ſa naiſſance, de ſa promotion au cardinalat, de ſon élection à la papauté, & de ſon couronnement. Louis XIII. efforçoit que tout lui réuſſiſſoit le vendredi. Henri VII, roi d'Angleterre, étoit attaché au ſamedi, comme au *jour* de tous les bonheurs qu'il avoit éprouvés.

Mais rien ne ſeroit ſi facile que d'apporter encore un plus grand nombre de faits, qui prouveroient l'indifférence des *jours* pour la bonne ou mauvaiſe fortune, s'il s'agiſſoit de combattre par des exemples des préventions ſuperſtitieuſes, contraires au bon ſens & à la raiſon. On remarqua, dit Dion Caſſius, *l. XLII.* que Pompée fut aſſaſſiné en Egypte le même *jour* qu'il avoit autrefois triomphé des Pirates & de Mithridate, & l'on ajoutoit encore que c'étoit celui de ſa naiſſance. Le même *jour*, dit Guichardin, que Léon X. fut ſacré avec une pompe merveilleuſe, il avoit été fait miſérablement priſonnier, un an auparavant. Reconnoiſſons donc avec un ancien, qu'une même journée nous peut être également mere & marâtre, & que ceux conſéquemment qui ſe ſont moqués du choix ſuperſtitieux de certains *jours*, ont eu par-là un grand avantage pour le ſuccès de leurs entrepriſes, ſur ceux qui ont été aſſez crédules pour s'y aſſujettir.

Alexandre le grand, bien inſtruit ſur ce point par Ariſtote ſon précepteur, ſe moqua ſpirituellement de quelques-uns de ſes capitaines qui lui repréſentoient ſur le bord du Granique, que jamais les rois de Macédoine ne mettoient leurs armées en campagne au mois de Juin, & qu'il devoit craindre le mauvais augure qu'on pouvoit tirer s'il négligeoit de ſuivre l'ancien uſage. « Il faut bien y remédier, » répondit-il en ſouriant; & j'ordonne auſſi pour » cela que ce Juin, que l'on craint tant, ſoit nom» mé le ſecond mois de Mai. » Il fut encore inſiſter ſi adroitement auprès de la Sybille du temple de Delphes, qui lui refuſoit de conſulter le dieu un *jour* réputé malheureux, qu'elle lui dit enfin, en cédant à ſes inſtances, qu'il vouloit faire paroître juſques ſur le ſeuil du temple de Delphes qu'il étoit invincible. « Cet oracle me ſuffit, répartit joliment » Alexandre; je n'en peux recevoir de plus clair » ni de plus favorable »,

C'eſt ſur le même ton que Lucullе répondit à ceux qui tâchoient de le diſſuader de combattre contre Tigranes aux nones d'Octobre, parce qu'à pareil *jour* l'armée de Cépion fut taillée en pieces par les Cimbres; « & moi, dit-il, je vais le rendre de bon » augure pour les Romains ». Il attaqua le roi d'Arménie & le vainquit.

Dion de Syracuſe ſe conduiſit de même vis-à-vis de Denis de Syracuſe; il lui livra bataille le *jour* d'une éclipſe de lune, qui étoit réputé un *jour* funeſte, & remporta la victoire. C'en eſt aſſez ſur les anciens.

Quoique la diſtinction des *jours* heureux & malheureux paroiſſe préſentement auſſi abſurde qu'elle l'eſt en effet, je doute fort que tous les hommes en ſoient également deſabuſés: quand je conſidere d'un côté tant de choſes propres à nourrir cette erreur, qui ſont toujours en uſage, & que je vois régner dans la cour des monarques, chez ces grands qui tonnent ſur nos têtes, comme parmi le petit peuple qu'ils vexent, des opinions auſſi puériles, auſſi ſuperſtitieuſes que celle-ci, & qui même y ont un

Digitized by Google

très-grand rapport : je crois alors fermement que dans tous les ſiecles & dans tous les lieux la ſuperſtition a des droits qui peuvent bien changer de forme, mais qui ne feront jamais entierement détruits.

Il y a dans le mercure de Juin 1688 un diſcours contre la ſuperſtition populaire des *jours* heureux & malheureux : cela n'eſt pas étonnant ; mais le ſingulier, c'eſt que ce diſcours eſt de François Malaval, fameux écrivain myſtique, qui donna dans toutes les extravagances du myſticiſme. L'eſprit humain, tantôt ſage, tantôt fou, adopte également l'erreur & la vérité pêle-mêle. Ce Malaval devint aveugle à neuf mois, & mourut en 1719 à 82 ans. (*D. J.*)

JOURS *de férie*, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) *dies feriati* ou *feriæ*, ſignifioient chez les anciens des *jours* conſacrés à quelque fête, & pendant leſquels on ne travailloit point, du verbe latin *feriari*, être oiſif, *chommer*, *fêter*.

Ce mot a totalement changé d'acception, & ſignifie préſentement les jours de travail, par oppoſition au dimanche & aux fêtes chommées, comme on voit dans le ſtatut 27 d'*Henri VI*, *chap.* v. & dans Forteſme *de laudibus leg. Angliæ*.

Le pape S. Sylveſtre ordonna que *ſabbati & dominici die retento, reliquos hebdomadæ dies feriarum nomine diſtinctos, ut jam ante in eccleſia vocari cœperant, appellari*. De-là vient que dans les breſs ou calendriers eccléſiaſtiques, le lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi ſont déſignés par les noms de *feria prima, ſecunda, tertia, quarta, quinta & ſexta*.

JOURS *maigres*, (*Théologe.*) jours où par un précepte de l'Egliſe on ne doit point manger de viande. *Voyez* ABSTINENCE.

JOURS *critiques*, (*Hiſt. mod.*) *dies critici*. *Voyez* CRITIQUES.

JOURS, (*Médecine*) pairs, impairs, principaux, radicaux ou critiques, indices ou indicateurs, intercalaires, vuides, *&c.* Voyez *la doctrine médicinale ſur les jours à l'article* CRISE.

JOUR DE L'AN, (*Hiſt. anc.*) ou premier jour de l'année, a fort varié chez différens peuples par rapport au tems de ſa célébration, mais il a toujours été en grande vénération.

Chez les Romains le premier & le dernier *jour* de l'an étoient conſacrés à Janus ; ce qui a été cauſe qu'on le repréſente avec deux viſages.

C'eſt des Romains que nous tenons cette coutume ſi ancienne des complimens du nouvel an. Avant que ce jour fût écoulé ils ſe faiſoient viſite les uns les autres, & ſe donnoient des préſens accompagnés de vœux réciproques. Lucien parle de cette coutume comme très-ancienne, & la rapporte au tems de Numa. *Voyez* ETRENNES, VŒUX, *&c.*

Ovide a cette même cérémonie en vûe dans le commencement de ſes faſtes :

Poſtera lux oritur, linguiſque animiſque favete :
Nunc dicenda bono ſunt bona verba die.

Et Pline plus expreſſément *liv. XXVIII*, *chap.* j *Primum anni incipientis diem lætis precationibus invicem fauſtum ominantur.*

JOURS ALCYONIENS, (*Hiſt. anc.*) phraſe que l'on trouve ſouvent dans les auteurs pour exprimer un tems de paix & de tranquillité.

Cette expreſſion tire ſon origine d'un oiſeau de mer, que les Naturaliſtes appellent *alcyon*, & qui, ſelon eux, fait ſon nid vers le ſolſtice d'hiver, pendant lequel le tems eſt ordinairement calme & tranquille.

Les *jours alcyoniens*, ſuivant l'ancienne tradition, arrivent ſept jours avant & ſept jours après le ſolſtice d'hiver ; quelques-uns appellent ce tems-là *l'été de S. Martin* ; & le calme qui regne dans cette ſaiſon engage les *alcyons* à faire leur nid & à couver leurs œufs dans les rochers qui ſont au bord de la mer.

Columella appelle auſſi *jours alcyoniens* le tems qui commence au 8 des calendes de Mars, parce qu'on obſerve qu'il regne pour lors un grand calme ſur l'océan atlantique.

JOURS, GRANDS-JOURS, (*Juriſp.*) ou HAUTS-JOURS, étoient une eſpece d'aſſiſe extraordinaire, ou plutôt une commiſſion pour tenir les plaids généraux du roi dans les provinces les plus éloignées.

Il ne faut pas s'imaginer que ces ſortes d'aſſiſes ayent été ainſi nommées parce qu'on les tenoit dans les plus longs *jours* de l'année, car on les tenoit pluſieurs fois l'année & en différens tems ; on les appella *grands jours*, pour dire que c'étoit une aſſiſe extraordinaire où ſe traitoient les grandes affaires.

Les *grands jours royaux* furent établis pour juger en dernier reſſort les affaires des provinces les plus éloignées, & principalement pour informer des délits de ceux que l'éloignement rendoit plus hardis & plus entreprenans ; on les tenoit ordinairement de deux en deux ans.

Ils étoient compoſés de perſonnes choiſies & députées par le roi à cet effet, tels que les commiſſaires appellés *miſſi dominici*, que nos rois de la premiere & de la ſeconde race envoyoient dans les provinces pour informer de la conduite des ducs & des comtes, & des abus qui pouvoient ſe gliſſer dans l'adminiſtration de la juſtice & des finances contre l'ordre public & général.

Les *grands jours* les plus anciens qui ayent porté ce nom, ſont ceux que les comtes de Champagne tenoient à Troyes ; & ce fut à l'inſtar de ceux-ci que les aſſemblées pareilles qui ſe tenoient au nom du roi furent auſſi nommées *grands-jours*.

La ſéance même du parlement, lorſqu'il étoit encore ambulatoire, étoit nommée *grands-jours*. Les parlemens de Toulouſe, Bordeaux, Bretagne, & quelques autres tenoient auſſi leurs *grands jours*.

Depuis que les parlemens ont été rendus ſédentaires, les *grands jours* n'ont plus été qu'une commiſſion d'un certain nombre de juges tirés du parlement pour juger en dernier reſſort toutes affaires civiles & criminelles par appel des juges ordinaires des lieux, mêmes les affaires criminelles en premiere inſtance.

Les derniers *grands-jours royaux* ſont ceux qui furent tenus en 1666 à Clermont en Auvergne, & au Puy en Velai pour le Languedoc.

Nos rois accorderent aux princes de leur ſang le droit de faire tenir des *grands jours* dans leurs appanages & pairies ; mais l'appel de ces *grands jours* reſſortiſſoit au Parlement, à moins que le roi ne leur eût octroyé ſpécialement le droit de juger en dernier reſſort.

Pluſieurs ſeigneurs avoient auſſi droit de *grands-jours*, où l'on jugeoit les appellations interjettées des juges ordinaires, des crimes qui ſe commettoient par les bailliſs & ſénéchaux & autres juges dépendans du ſeigneur. Ces *grands jours* ſeigneuriaux ont été abolis par l'ordonnance de Rouſſillon, qui défend à tout ſeigneur d'avoir deux degrés de juriſdiction en un même lieu : quelques pairs en ſont cependant encore aſſemblés, mais ils ne jugent pas en dernier reſſort.

Nous allons donner quelques notions ſommaires des *grands-jours* dont il eſt le plus ſouvent fait mention dans les ordonnances & dans les hiſtoires particulieres.

Grands-jours d'Angers ou *du duc d'Anjou*, étoient pour l'appanage du duc d'Anjou ; ils furent accordés par Charles V. à Louis ſon frere, duc de Tours & d'Anjou, avec faculté de les tenir, ſoit à Paris ou dans telle ville de ſes duchés qu'il voudroit.

Digitized by Google

Louise de Savoye, mere du roi François I, fit en 1516 ériger des *grands-jours* en la ville d'Angers; on en tint auſſi pour le roi dans cette ville en 1539.

Grands-jours d'Angoulême étoient ceux des comtes d'Angoulême. *Voyez le recueil de* Blanchard *à la table.*

Grands-jours de l'archevêque de Rouen, ou *hauts-jours*, étoient une aſſiſe majeure qui ſe tenoit en ſon nom. Un Arrêt du parlement de Rouen du 2 Juillet 1515 ordonna qu'ils ſe ſerviroient du terme de *hauts-jours*, & non d'*échiquier*. Voyez *le recueil d'arrêts de* M. Froland, *pag.* 34.

Grands-jours d'Auvergne, ſont ceux qui ſe tinrent dans cette province, tant à Clermont & Monferrand, qu'à Riom. Il y en eut à Montferrand en 1454, & ſous Louis XI. en 1481, tant pour l'Auvergne que pour le Bourbonnois, Nivernois, Lyonnois, Forez, Beaujolois & la Marche; ils s'ouvrirent à Monferrand; on les y tint encore en 1520, & à Riom en 1542 & 1546. *Voyez Grands jours de Berry.*

Grands-jours de Beaumont; il eſt parlé des *grands-jours* de ce comté dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

Grands-jours de Beaune ou *de Bourgogne*, étoient ceux qui ſe tenoient pour la province de Bourgogne avant l'érection du parlement de Dijon: ils jugeoient ſans appel.

Grands-jours de Berry ou *du duc de Berry*. Jean I, duc de Berry, eut le droit de faire tenir les *grands-jours* pour juger les appellations que l'on interjettoit du ſénéchal de Poitou & d'Auvergne, du bailli de Berry & de ſes autres juges inférieurs dont il eſt parlé dans *Joannes Galli, queſt.* 250, & dans les anciennes ordonnances.

Grands-jours de Bourbonnois, voyez *Grands jours d'Auvergne* & *Grands-jours de Moulins.*

Grands-jours de Bourgogne, voyez *Grands-jours de Beaune.*

Grands-jours du duc de Bretagne; on donnoit quelquefois ce nom au parlement de cette province avant qu'il fût ſédentaire, comme on peut voir par l'ordonnance de Charles VIII. de l'an 1495.

Grands-jours de Champagne, voyez *Grands-jours de Troyes.*

Grands-jours de Brie; le duc d'Orléans, frere de Charles VI, y en faiſoit tenir. Voyez *les lettres de* 1403.

Grands-jours de Châtellerault, voyez *le recueil de* Blanchard.

Grands-jours de Clermont en Auvergne, voyez *Grands-jours d'Auvergne.*

Grands-jours de Clermont en Beauvoiſis, voyez *le recueil de* Blanchard.

Grands-jours de Dombes; le parlement de cette principauté, qui tenoit anciennement ſes ſéances à Lyon par emprunt de territoire, devoit aller tenir ſes *grands-jours* en Dombes deux fois l'année, ſuivant un édit de Louis III, prince ſouverain de Dombes, du mois de Septembre 1571.

Grands jours de Limoges, voyez *le recueil de* Blanchard.

Grands-jours de Lyon furent tenus en 1596.

Grands jours du comté du Maine, étoient ceux qu'y faiſoit tenir le duc d'Anjou, comte du Maine, auquel ils avoient été accordés par des lettres de 1371.

JOURS (*grands*) La cour des *grands-jours* de la ville de S. Michel en Lorraine, étoit déja établie en 1380. Il y a ſur ce tribunal une ordonnance de René d'Anjou, duc de Lorraine, du 4 Mars 1449. Le duc Charles III. en confirma l'établiſſement ſous le titre de *cour de parlement* & *grands-jours* de ſaint Michel, le 8 Octobre 1571. Le 3 Décembre 1573 il en régla les fonctions. Il y a une ordonnance du même prince touchant l'appel des ſentences de la cour des *grands-jours* de S. Michel, du 8 Octobre 1607. Louis XIII. ſupprima ces *grands-jours* en 1635, tems auquel il occupoit la Lorraine par ſes armes.

Grands-jours de Montferrand, voyez *Grands jours d'Auvergne.*

Grands-jours du duché de Montmorency, c'étoient ceux que les ſeigneurs de Montmorency faiſoient tenir dans leur pairie. *Voyez les lettres-patentes citées par* Blanchard *à la table.*

Grands-jours de Moulins furent tenus en 1534, 1540 & 1550.

Grands-jours de Normandie; les ducs de cette province en faiſoient tenir, ſoit à Rouen, ou même quelquefois à Paris; on les appelloit les *hauts-jours*. Voyez *le recueil d'arrêts de* M. Froland, *pag.* 74.

Grands-jours d'Orléans, c'étoit le duc d'Orléans qui les faiſoit tenir dans ſon appanage: il en eſt parlé dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

Grands-jours de Paris; Charles le Bel ordonna que l'on en tînt dans cette ville, & que l'on y fît la recherche des criminels.

Grands-jours de Poitiers ou *des comtes de Poitou*; furent tenus en 1454, 1531, 1541, 1567, 1579 & 1634.

Grands-jours des reines, étoient ceux qui leur étoient accordés dans les terres qu'on leur donnoit pour leur douaire: il en eſt fait mention dans l'ancien ſtyle du parlement, *chap.* 23.

Grands-jours de Riom, voyez *Grands-jours d'Auvergne.*

Grands jours de Soiſſons, étoient ceux du comte de Soiſſons. *Voyez le recueil de* Blanchard *à la table.*

Grands-jours de Tours; le parlement de Paris en tint dans cette ville en 1519, 1533, 1547.

Grands jours de Troyes, appellés auſſi *la cour de Champagne*, étoient des aſſiſes publiques & générales que les comtes de Champagne tenoient à Troyes, pour juger en dernier reſſort les affaires majeures & celles qui étoient dévolues par appel des aſſiſes des bailliages, & principalement les cauſes des barons de Champagne, leſquels relevoient immédiatement du comté. Cette prérogative fut accordée aux comtes de Champagne à cauſe de leur dignité de palatins. Leurs *grands jours* ſe tenoient trois ou quatre fois l'année; ils étoient compoſés d'un certain nombre de juges choiſis dans l'ordre de la nobleſſe; on y appelloit les cauſes ſelon le rang des bailliages; on y obſervoit les formes judiciaires, c'eſt-à-dire qu'on les jugeoit par enquêtes ou par plaids, ſelon la nature de l'affaire. Quand ces jugemens pouvoient ſervir de réglemens, on les inſéroit dans le recueil des coutumes de Champagne. Depuis que Philippe le Bel eut réuni cette province à la couronne, les *grands-jours* de Troyes ſe tenoient en ſon nom, comme comte de Champagne; il ordonna en 1302 que ces *grands-jours* ſe tiendroient deux fois l'année: le roi y envoyoit huit députés du parlement, entre leſquels étoient pluſieurs prélats; ils renvoyoient au parlement de Paris les affaires dont la connoiſſance pouvoit l'intéreſſer. *Voyez les mémoires de* Pithou.

Grands jours de Valois; le duc d'Orléans y en faiſoit tenir, ſuivant ce qui eſt dit dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

Grands-jours de Vermandois; Charles VI, par des lettres du 6 Mai 1403, accorda au duc d'Orléans ſon frere le droit d'y faire tenir des *grands jours.*

Grands-jours d'Yvetot, ou *hauts-jours d'Yvetot*; ce droit fut confirmé aux ſeigneurs d'Yvetot par des lettres de Louis XI. de 1464. *Voyez la diſſertation de* l'abbé de Vertot *ſur le royaume d'Yvetot.*

Voyez

Digitized by Google

Voyez *le glossaire* de Ducange au mot *dies* ; celui de Lauriere au mot *jours*. Fontanon, *tom. I. liv. I. tit. 17.* (*A*)

Jour *dans le commerce de lettres de change*, marque le tems auquel une lettre doit être acquittée.

On dit qu'une lettre de change eſt payable à *jour préfix*, à *jour nommé*, lorſque le *jour* qu'elle doit être payée eſt exprimé & fixé dans la lettre de change. Les lettres à *jour* préfix ne jouiſſent point du bénéfice des dix *jours* de faveur ou de grace. *Voyez* Faveur & Jours de Grace.

Une lettre de change à deux, à quatre, à ſix *jours* de vûe préfixe, eſt celle qui doit être payée deux, quatre ou ſix *jours* après celui de ſon acceptation. *Voyez* Lettre de Change & Acceptation. *Diction. de commerce.*

Jours de grace, *en terme de Commerce*, c'eſt un nombre de jours accordé par la coutume pour le payement d'une lettre de change lorſqu'elle eſt dûe, c'eſt-à-dire lorſque le tems pour lequel elle a été acceptée eſt expiré. *Voyez* Lettre de Change, Change & Faveur.

En Angleterre on accorde trois *jours de grace*, enſuite qu'une lettre de change acceptée pour être payée, par exemple, dans dix *jours* à vûe, peut n'être payée que dans treize *jours*. Par toute la France l'on accorde dix *jours de grace*, ſuivant à Dantzick ; huit à Naples ; ſix à Veniſe, à Amſterdam, à Rotterdam, à Anvers, quatre à Francfort ; cinq à Leipſic ; douze à Hambourg ; ſix en Portugal ; quatorze en Eſpagne ; trente à Genes, *&c.* Remarquez que les dimanches & les fêtes ſont compris dans le nombre des *jours de grace*. *Voyez* Acceptation.

Jour nommé, (*Commerce*) bateau de diligence, dont le maître s'eſt obligé d'arriver à certain *jour* préfix dans le port de ſa deſtination, à peine de diminution de la moitié du prix porté par la lettre de Voiture. *Dictionnaire de Commerce.*

Jour de Planche, (*Commerce*) on nomme ainſi à Amſterdam & dans les autres villes maritimes des Provinces unies, le ſéjour que le maître ou batelier d'un bâtiment freté par des marchands, eſt obligé de faire dans le lieu de ſon arrivée ; ſans qu'il lui ſoit rien dû au-delà du fret. On convient ordinairement de ces *jours de planche* par la charte partie, à-moins qu'ils ne ſoient fixés ou par l'uſage ou par des reglemens. A Rotterdam, par exemple & aux environs, les bateliers ſont obligés de donner trois *jours de planche* ; ceux de Brabant, Flandres, Zélande, & des autres villes également diſtantes d'Amſterdam, en donnent cinq ou ſix, ſuivant la grandeur du bâtiment ; mais ſi après ces *jours de planche* ou reglés ou convenus, le bâtiment reſte encore chargé, le marchand paye tant par *jour* par proportion à ſa grandeur, ou au prix accordé pour le fret. *Dictionnaire de Commerce.*

Jour, Journal, (*Arpentage*) grande meſure des héritages : cette dénomination eſt fort en uſage en Lorraine ; on y dit pour les terres labourables *jours*, *journaux* ; pour les prés fauchés, & pour les futés *arpent* : ce n'eſt cependant qu'une même meſure ; elle eſt communément dans ce pays de 250 toiſes de Lorraine. Cette toiſe a de longueur 10 pié*s* de Lorraine, le pié 10 pouces, le pouce 10 lignes ; ce qui fait environ huit piés neuf pouces dix lignes, meſure de roi.

Jour, *terme d'Architecture* ; ce mot s'entend de toute ouverture faite dans les murs par où l'on reçoit de la lumiere, & qu'on nomme auſſi *baye* ou *bée*.

Jour droit, celui d'une fenêtre à hauteur d'appui.

Faux-jour, celui qui éclaire quelque petit lieu, comme une garde-robe, un retranchement, un petit eſcalier.

Jour d'en-haut, celui qui eſt communiqué par un *abajour* qui ne reçoit le *jour* que par le dôme, un ſoupirail, une lucarne faîtiere de grenier, généralement tout *jour* qui eſt pris à fix ou ſept piés de haut ou plus.

Jour-à-plomb, celui qui vient directement par-en-haut, comme au Panthéon à Rome.

Jour de coutume, voyez Vue de Coutume.

Jour d'eſcalier, c'eſt le vuide ou l'eſpace quarré ou rond qui reſte entre les limons droits ou rampans de bois ou de pierre, ſur leſquels eſt portée la rampe de fer.

Jour, *terme d'Horlogerie* ; c'eſt un eſpace qu'on laiſſe entre deux roues qui paſſent l'une ſur l'autre, ou entre les platines & ces roues, pour empêcher qu'elles ne ſe touchent. Les *jours* de la grande roue moyenne avec la platine des piliers & la grande roue, & du barrillet avec la platine du deſſus & la grande roue, ne doivent pas être trop conſidérables, ou, pour parler comme les Horlogers, doivent être bien ménagés ; afin de conſerver au barrillet, & par conſéquent au grand reſſort, le plus de hauteur qu'il eſt poſſible.

Jour, (*Peinture*) on dit qu'un tableau eſt dans ſon *jour*, lorſque la lumiere qui fait qu'on le voit vient du même côté que celle qui éclaire les objets peints dans ce tableau.

Il y a des auteurs qui prétendent qu'on appelle *jour*, les endroits les plus éclairés d'un tableau, mais on ne ſe fert point de cette expreſſion : on dit la *lumiere*, les *lumieres* d'un tableau, & non les *jours* d'un tableau.

Jours, (*Rubannier*) ouvrage à *jour*, terme plus propre au galon qu'à tout autre ouvrage, puiſqu'il n'y a preſque que le galon qui ſoit ſuſceptible de pareil travail ; rarement on en ménage ſur les rubans figurés ; les *jours* ſont des ornemens pratiqués dans les deſſeins, qui laiſſent effectivement à *jour* les eſpaces qu'ils doivent repréſenter ; ces *jours* ſont appellés *corps ſéparés*, parce qu'ils ſont travaillés chacun ſéparément & l'un après l'autre par autant de navettes différentes ; ce qui fait qu'il y a des ouvrages à 10 ou 12 & même 25 ou 26 navettes, quand les *jours* ſont pratiqués l'un à côté de l'autre ; il faut avoir ſoin de ne travailler que quelques coups de navette ſur chacun de ces corps ſéparés tant qu'il y en a, afin que le battant puiſſe frapper le plus également qu'il eſt poſſible ces coups de navette ; autrement ſi on rachevoit entierement le *jour*, qui eſt quelquefois de beaucoup de ces coups, & que l'on paſſât enſuite à un autre, l'épaiſſeur de ce premier qui vient d'être fait, empêcheroit que le battant ne frappât régulierement les autres coups qui reſtent à faire.

Joura (la), *Géog.* île de l'Archipel petite & deſerte ; c'eſt le Gyatos des anciens ; liſez ce qu'en dit M. Spon. Holſtenius croyoit que l'ancienne Gyatos étoit Caloiro ; mais la poſition des lieux, & le nom même de *Joura*, qui n'eſt qu'une corruption de *Gyaros*, indiquent que Gyaros & *Joura* ſont la même île. (*D. J.*)

Jourdain (le) *Géog. anc.* aujourd'hui *Schéria*, riviere de la Paleſtine ; *Λαρδανης* dans Pauſanias, & *Jardanis* dans Pline, *l. V. c. xv.* Cette riviere, dit-il, qui ſort de la fontaine Panéas, eſt très-agréable ; & autant que la ſituation des lieux voiſins le lui permet, elle fait mille détours, comme pour ſe prêter aux beſoins des habitans, & ſemble ne ſe rendre qu'à regret dans le lac Aſphaltique, (la mer Morte).

Le *Jourdain*, après avoir tiré ſa ſeule ſource de Panéas, forme à quelque diſtance le lac Sémêthon, & parcourt (ſans pouvoir acquérir cent piés de largeur dans le fort de ſon cours) environ 50 lieues, juſqu'à ſon embouchure dans la mer Morte, où il ſe perd. Ses bords ſont couverts de joncs, de roſeaux,

Digitized by Google

de cannes, de faules & d'autres arbres, qui font, au rapport de Maundrell, que pendant l'été, on a aſſez de peine à voir l'eau de cette riviere.

Le pere Hardouin dérive ſon nom de l'hébreu *Jor-Eden*, qui veut dire *fleuve de Delices*; & c'eſt à ſa ſource que pluſieurs mettent le paradis terreſtre; cependant Joſephe aſſure que toute la plaine qu'il arroſe eſt deſerte, extrêmement aride pendant l'été, & que l'air en eſt mal ſain à cauſe de l'exceſſive chaleur.

Quoi qu'il en ſoit, il n'y a point de fleuve, ſi je puis en parler ainſi, plus célebre dans les livres ſacrés: on ſait par cœur les miracles qui s'opéterent dans le *Jourdain*, lorſqu'il ſe partagea pour laiſſer un paſſage libre aux Hébreux ſous la conduite de Joſué, *chap. ij. verſ. 13. & ſuivans*; lorſqu'Elie & Eliſée le paſſerent en marchant ſur les eaux, *IV. liv. des Rois, c. xj. v. 8. & 14.* lorſqu'Eliſée fit marcher le fer de la coignée qui étoit tombée dans le *Jourdain*, *IV. liv. des rois, c. vj. v. 6. & 7.* Enfin, lorſque le Sauveur du monde fut baptiſé dans le même fleuve, que le ciel s'ouvrit, & que le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui, *Mathieu, ch. iij. v. 16.*

Cette derniere circonſtance du batême de J. C. a donné aux Chrétiens une grande vénération pour cette petite riviere; auſſi c'étoit anciennement une dévotion commune de ſe faire baptiſer dans le *Jourdain*, ou du-moins de s'y baigner, comme font encore tous les pélerins qui parcourent la Paleſtine. *Voyez* GANGE. (*D. J.*)

JOURNAL, ſ. m. (*Gram. Littérat. Commerce*, &c.) memoire de ce qui ſe fait, de ce qui ſe paſſe chaque jour.

JOURNAL, *en termes de Commerce*, eſt un certain livre ou regiſtre, dont les Marchands ſe ſervent pour écrire jour par jour toutes les affaires de leur commerce à meſure qu'elles ſe préſentent. *Voyez* MANIERE DE TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

On donne aujourd'hui le nom de *journal* à certains ouvrages qui contiennent le détail de ce qui ſe paſſe journellement en Europe. *Voyez* GAZETTE.

JOURNAL, (*Littérature*) un ouvrage périodique, qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'en fait tous les jours dans les Arts & dans les Sciences.

Le premier *journal* de cette eſpece qui ait paru en France, eſt celui qu'on appelle le *Journal des Savans*, qui a été inventé pour le ſoulagement de ceux qui ſont ou trop occupés ou trop pareſſeux pour lire les livres entiers. C'eſt un moyen de ſatisfaire ſa curioſité, & de devenir ſavant à peu de frais. Comme ce deſſein a paru très-commode & très-utile, il a été imité dans la plûpart des autres pays ſous une infinité de titres différens.

De ce nombre ſont les *Acta eruditorum* de Leipſic, les *Nouvelles de la république des Lettres* de M. Bayle, *la Bibliotheque univerſelle, choiſie, & ancienne & moderne* de M. le Clerc, *les Memoires de Trévoux*, &c. En 1692, Jancker a publié en latin un *Traité hiſtorique des journaux des Savans, publiés en divers endroits de l'Europe juſqu'à préſent.* Wolfius, Struvius, Morhoff, Fabricius, ont fait à-peu-près la même choſe.

Les memoires & l'hiſtoire de l'academie des Sciences, celle de l'académie des Belles-Lettres, les *Ephemerides*, ou *Miſcellanea naturæ curioſorum*, les *Saggi di naturali eſperienze fatte nell' academia del cimento*; les *acta philo-exoticorum naturæ & artis*, qui ont paru depuis Mars 1686, juſqu'en Avril 1687, & qui font une hiſtoire de l'académie de Breſcia; les *Miſcellanea Berolinenſia*, qui font en latin l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe, qui eſt en françois. Les commentaires de l'académie impériale de Petersbourg; les memoires de l'inſtitut de Bologne; les *acta litteraria Suecia*, qui ſe font à Upſal depuis 1720; les memoires de l'académie royale de Stockholm, commencés en 1740; les *commentarii ſocietatis regiæ Gottingenſis*, commencés en 1750; les *acta Eruditorum* de Londres; les actes de la ſociété d'Edimbourg; les eſſais de la ſociété de Dublin, & autres ouvrages ſemblables, ne ſont point des *journaux*, dans leſquels on rende compte des ouvrages nouveaux; mais ce ſont des collections de memoires faits par les ſavans qui compoſent ces différentes ſociétés ſavantes.

On donne communément la gloire de l'invention des *journaux* à Photius; ſa bibliotheque n'eſt pourtant pas tout-à-fait ce que ſont nos *journaux*, ni ſon plan le même. Ce ſont des abrégés & des extraits des livres qu'il avoit lûs pendant ſon ambaſſade en Perſe.

M. de Salo commença le premier le *journal des Savans* à Paris en 1665, ſous le nom de *ſieur d'Hedouville*; mais ſa mort ſurvenue quelque tems après, interrompit cet ouvrage. L'abbé Gallois le reprit au commencement de 1666, & le céda en 1674 à l'Abbé de la Roque, qui le continua pendant huit à neuf ans, & qui eut pour ſucceſſeur M. Couſin, qui le fit juſqu'en 1702, que M. l'abbé Bignon inſtitua une nouvelle compagnie, à qui il donna le ſoin de continuer ce *journal*. On lui donna en même tems une nouvelle forme, & on l'augmenta. Cette compagnie ſubſiſte encore; & c'eſt aujourd'hui M. de Malesherbes qui en a l'inſpection. Le *journal des Savans* n'eſt donc plus d'un ſeul auteur, pluſieurs perſonnes y travaillent.

Depuis ce tems il a paru de tems à autres différens *journaux* françois; tels ſont les *Memoires & conférences ſur les Sciences & les Arts*, par M. Denys, pendant les années 1672, 1673, & 1674; les nouvelles découvertes ſur toutes les parties de la Medecine par M. de Blegny, en 1679; le *journal* de Medecine commencé en 1684, & quelques autres ſemblables, qui ont été diſcontinués auſſi tôt que commencés; celui-ci vient de reprendre depuis quelque tems; M. Roux med. eſt celui qui le continue à préſent.

Les *Nouvelles de la république des Lettres*, que M. Bayle commença en 1684, & que M. de la Roque & quelques autres amis de M. Bayle, & M. Bernard ont continué depuis Février 1687, qu'une maladie obligea M. Bayle de les quitter, juſqu'en 1689. Après une interruption de neuf à dix ans, M. Bernard les reprit au commencement de 1699, & les continua juſqu'en 1710. L'*hiſtoire des ouvrages des Savans*, par M. Baſnage, commença en 1686, & finit en 1710. La *Bibliotheque univerſelle & hiſtorique* de M. le Clerc, a été continuée juſqu'en 1693, & contient 25 volumes; la *Bibliotheque choiſie* du même auteur commença en 1703. Le *Mercure de France*, eſt un de nos plus anciens *journaux*; il s'eſt continué par différentes mains juſqu'à préſent: il en eſt de même du *journal de Verdun*.

Les *Memoires pour l'hiſtoire des Sciences & des beaux Arts*, appellés communément *Journal de Trévoux*, du lieu où ils s'imprimoient autrefois, ont commencé en 1701. C'étoient les RR. PP. Jeſuites qui compoſoient ce *journal*, qui ſe continue à préſent par des particuliers, gens de Lettres.

On a fait & on fait encore pluſieurs *journaux* françois dans les pays étrangers; tels ſont la *bibliotheque raiſonnée*, la *bibliotheque germanique* continuée ſous le titre de *nouvelle bibliotheque germanique*, par M. Formey. Il y a eu de plus en françois le *journal littéraire*, commencé à la Haie en 1713; le *Mercure hiſtorique & politique*, qui ſe continue juſqu'à ce jour. On imprime auſſi en Hollande un *journal* dans le-

Digitized by Google

quel les *journaux des Savans* & de Trévoux ſe trouvent combinés ; la *Bibliotheque impartiale* ; les *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, par M. de la Roche, & la *Bibliotheque angloiſe*, qui ſe bornent aux livres anglois. Ces *journaux* interrompus ont été repris ſous le titre de *Journal britannique*, par M. de Mary, & ſe continuent actuellement ſous le même titre, par M. de Mauve. M. de Joncourt fait actuellement un *journal* françois, dans lequel il rend compte des livres nouveaux d'Angleterre, ſous le titre de *Nouvelle bibliotheque angloiſe*.

Les *journaux* anglois anciens ſont, *the hiſtory of the Works of the Learned*, qui commença à Londres en 1699. *Cenſura temporum*, en 1708 : en 1710 il en parut deux nouveaux ; l'un ſous le titre de *Memoirs de Littérature*, c'étoit une feuille volante, qui ne contenoit qu'une traduction angloiſe de quelques articles des *journaux* étrangers ; l'autre étoit *in-4°.* en quatre ou cinq feuilles. C'eſt un recueil de pieces fugitives, intitulé *Bibliotheca curioſa*, ou *Miſcellany*. L'on doit encore mettre au rang des *journaux* anglois le *Gentleman's magazine*, l'*état actuel de la Grande-Bretagne*, &c.

Les *journaux* italiens ſont celui de l'abbé Nazari, qui a duré depuis 1668 juſqu'en 1681 ; il s'imprimoit à Rome. Celui de Veniſe commença en 1671, & finit en même tems que celui de Rome. Les auteurs étoient Pierre Moretti, & François Miletti : le *journal de Parme*, par le P. Gaudence Roberti & le P. Benoît Buhini, tomba en 1690, & on le reprit en 1692. Le *journal de Ferrare*, entrepris par l'abbé de la Torre, commença & finit en 1691. La *Galeria di Minerva*, commencée en 1696, eſt l'ouvrage d'une ſociété de gens de Lettres : M. Apoſtolo Zeno, ſecrétaire de cette ſociété, commença un autre *journal* en 1710, ſous les auſpices du grand-duc ; il s'imprimoit à Veniſe, & pluſieurs perſonnes de diſtinction y avoient part : les *Faſti eruditi della bibliotheca volante*, ſe faiſoient à Parme : depuis il a paru en Italie le *Giornale dei Letterati*.

Le premier des *journaux* latins eſt celui de Leipſic, qui a commencé en 1682 ſous le titre d'*Acta eruditorum* : cet ouvrage s'eſt continué ſans interruption juſqu'à préſent.

A Parme, les *Nova litteraria maris Balthici* ont duré depuis 1698, juſqu'en 1708. Les *Nova litteraria Germania*, recueillies à Hambourg, ont commencé en 1703. Les *acta litteraria ex manuſcriptis*, & la *Bibliotheca curioſa* commencée en 1705, & finie en 1707, ſont de M. Struvius ; MM. Kuſter & Sike commencerent en 1697, & firent pendant deux ans la bibliotheque des livres nouveaux. Depuis ce tems on a eu pluſieurs *journaux* latins ; tels ſont entr'autres les *Commentarii de rebus in ſcientia naturali & Medicina geſtis*, par M. Ludwig.

Le *Journal* ſuiſſe appellé *Nova litteraria Helvetia*, commença en 1702 ; il eſt de M. Scheuchzer ; & les *Acta medica haffnienſia*, de Thomas Bartholin, qui font cinq volumes depuis 1671, juſqu'en 1679.

Il y a un *journal* hollandois, ſous le titre de *Boekſaal van Europa*. Il fut commencé en 1692 par Pierre Rabbus, à Rotterdam, & repris depuis 1702 juſqu'en 1708 ; il ſe continue juſqu'à ce jour : on doit y joindre les mémoires de la *ſociété littéraire* de Harlem.

L'Allemagne a une foule innombrable d'ouvrages périodiques & de *journaux* en tout genre. Les principaux qui ſe font actuellement en langue allemande ſont, le *Magaſin d'Hambourg*, commencé en 1748, & qui ſe continue. Les *Phyſicaliſche beluſtigungen*, ou Amuſemens phyſiques, commencés à Berlin en 1751. *Selecta phyſico œconomica* qui ſe font à Stutgard. Il ſe fait de plus une infinité de gazettes & de *journaux* littéraires, économiques, *&c.* en Saxe, dans la Siléſie, dans le Brandebourg, dans la baſſe-Allemagne, *&c.* Cependant pluſieurs de ces ouvrages périodiques ne ſont pas des vrais *journaux*, mais des collections de mémoires, auxquels on a quelquefois joint des extraits de quelques livres nouveaux. Il paroît en Suede un *journal*, ſous le titre de *Magaſin de Stockholm*.

Nous avons maintenant en France une foule de *journaux* ; on a trouvé qu'il étoit plus facile de rendre compte d'un bon livre que d'écrire une bonne ligne, & beaucoup d'eſprits ſtériles ſe font tournés de ce côté. Nous avons eu les feuilles périodiques de l'abbé Desfontaines, elles ont été continuées par M. Fréron & par M. l'abbé de la Porte : ces deux collegues ſe ſont ſéparés, & l'un travaille aujourd'hui ſous le titre de l'*Année littéraire*, & l'autre ſous le titre d'*Obſervateur littéraire*. Nous avons des *Annales typographiques* ; un *Journal étranger* ; un *Journal encyclopédique* qui ſe fait & s'imprime à Liege ; un *Journal chrétien* ; un *Journal économique* ; un *Journal pour les dames* ; un *Journal villageois* ; une *Feuille néceſſaire* ; une *Semaine littéraire*, &c. que ſais-je encore ?

C'eſt-là que les gens du monde vont puiſer les lumieres ſublimes, d'après leſquelles ils jugent les productions en tout genre. Quelques-uns de ces journaliſtes donnent auſſi le ton à la province : on achette ou on laiſſe un livre d'après le bien ou le mal qu'ils en diſent ; moyen sûr d'avoir dans ſa bibliotheque preſque tous les mauvais livres qui ont paru, & qu'ils ont loués, & de n'en avoir aucun des bons qu'ils ont déchirés.

Il ſeroit plus sûr de ſe conduire par une regle contraire ; de prendre tout ce qu'ils dépriſent, & de rejetter tout ce qu'ils relevent. Il faut cependant excepter de cette regle le petit nombre de ces journaliſtes qui jugent avec candeur, & qui ne cherchent point comme d'autres à intéreſſer le public par la malignité & par la fureur avec laquelle ils aviliſſent & déchirent les auteurs & les ouvrages eſtimables.

JOURNAL, (*Marine*) c'eſt un regiſtre que le pilote eſt obligé de tenir, ſur lequel il marque régulierement chaque jour les vents qui ont regné, le chemin qu'a fait le vaiſſeau, la latitude obſervée ou eſtimée, & la longitude arrivée à la déclinaiſon de la bouſſole, les profondeurs d'eau & les fonds où il a ſondé & mouillé ; en un mot toutes les remarques qui peuvent intéreſſer la navigation. Par l'ordonnance de la Marine de 1689, le capitaine commandant un vaiſſeau du roi, eſt obligé de tenir un *journal* exact de ſa route.

Ces *journaux* au retour de chaque campagne ſont remis au dépôt des cartes & plans de la marine ; & les obſervations & remarques qui s'y trouvent, ſervent à la perfection de l'Hydrographie & à la conſtruction des cartes marines. (Z)

* JOURNALISTE, ſ. m. (*Littérat.*) auteur qui s'occupe à publier des extraits & des jugemens des ouvrages de Littérature, de Sciences & d'Arts, à meſure qu'ils paroiſſent ; d'où l'on voit qu'un homme de cette eſpece ne ſeroit jamais rien ſi les autres ſe repoſoient. Il ne ſeroit pourtant pas ſans mérite, s'il avoit les talens néceſſaires pour la tâche qu'il s'eſt impoſée. Il auroit à cœur les progrès de l'eſprit humain ; il aimeroit la vérité, & rapporteroit tout à ces deux objets.

Un journal embraſſe une ſi grande variété de matieres, qu'il eſt impoſſible qu'un ſeul homme faſſe un médiocre journal. On n'eſt point à la fois grand géometre, grand orateur, grand poëte, grand hiſtorien, grand philoſophe : on n'a point l'érudition univerſelle.

Un journal doit être l'ouvrage d'une ſociété de ſavans ; ſans quoi on y remarquera en tout genre les

Digitized by Google

bévûes les plus groſſieres. Le Journal de Trévoux que je citerai ici entre une infinité d'autres dont nous ſommes inondés, n'eſt pas exempt de ce défaut; & ſi jamais j'en avois le tems & le courage, je pourrois publier un catalogue qui ne ſeroit pas court, des marques d'ignorance qu'on y rencontre en Géométrie, en Littérature, en Chimie, &c. Les *Journaliſtes* de Trévoux paroiſſent ſur-tout n'avoir pas la moindre teinture de cette derniere ſcience.

Mais ce n'eſt pas aſſez qu'un *journaliſte* ait des connoiſſances, il faut encore qu'il ſoit équitable; ſans cette qualité, il élevera juſqu'aux nues des productions médiocres, & en rabaiſſera d'autres pour leſquelles il auroit dû reſerver ſes éloges. Plus la matiere ſera importante, plus il ſe montrera difficile; & quelqu'amour qu'il ait pour la religion, par exemple, il ſentira qu'il n'eſt pas permis à tout écrivain de ſe charger de la cauſe de Dieu, & il ſera main-baſſe ſur tous ceux qui, avec des talens médiocres, oſent approcher de cette fonction ſacrée, & mettre la main à l'arche pour la ſoutenir.

Qu'il ait un jugement ſolide & profond de la Logique, du goût, de la ſagacité, une grande habitude de la critique.

Son art n'eſt point celui de faire rire, mais d'analyſer & d'inſtruire. Un *journaliſte* plaiſant eſt un plaiſant *journaliſte*.

Qu'il ait de l'enjouement, ſi la matiere le comporte; mais qu'il laiſſe là le ton ſatyrique qui décele toujours la partialité.

S'il examine un ouvrage médiocre, qu'il indique les queſtions difficiles dont l'auteur auroit dû s'occuper; qu'il les approfondiſſe lui-même, qu'il jette des vûes, & que l'on diſe qu'il a fait un bon extrait d'un mauvais livre.

Que ſon intérêt ſoit entierement ſéparé de celui du libraire & de l'écrivain.

Qu'il n'attache point à un auteur les morceaux faillans de ſon ouvrage pour ſe les approprier; & qu'il ſe garde bien d'ajoûter à cette injuſtice, celle d'exagérer les défauts des endroits foibles qu'il aura l'attention de ſoûligner.

Qu'il ne s'écarte point des égards qu'il doit aux talens ſupérieurs & aux hommes de génie; il n'y a qu'un ſot qui puiſſe être l'ennemi d'un de Voltaire, de Monteſquieu, de Buffon, & de quelques autres de la même trempe.

Qu'il fache remarquer leurs fautes, mais qu'il ne diſſimule point les belles choſes qui les rachettent.

Qu'il ſe garantiſſe ſur-tout de la fureur d'arracher à ſon concitoyen & à ſon contemporain le mérite d'une invention, pour en tranſporter l'honneur à un homme d'une autre contrée ou d'un autre ſiecle.

Qu'il ne prenne point la chicane de l'art pour le fond de l'art; qu'il cite avec exactitude, & qu'il ne déguiſe & n'altere rien.

S'il ſe livre quelquefois à l'enthouſiaſme, qu'il choiſiſſe bien ſon moment.

Qu'il rappelle les choſes aux principes, & non à ſon goût particulier, aux circonſtances paſſageres des tems, à l'eſprit de la nation ou de ſon corps, aux préjugés courans.

Qu'il ſoit ſimple, pur, clair, facile, & qu'il évite toute affectation d'éloquence & d'érudition.

Qu'il loue ſans fadeur, qu'il reprenne ſans offenſe.

Qu'il s'attache ſur-tout à nous faire connoître les ouvrages étrangers.

Mais je m'apperçois qu'en portant ces obſervations plus loin, je ne ferois que répéter ce que nous avons dit à l'*article* CRITIQUE. *Voyez cet article.*

* JOURNALIER, ſ. m. (*Gram.*) ouvrier qui travaille de ſes mains, & qu'on paye au jour la journée. Cette eſpece d'hommes forme la plus grande partie d'une nation; c'eſt ſon fort qu'un bon gouvernement doit avoir principalement en vûe. Si le *journalier* eſt miſérable, la nation eſt miſérable.

* JOURNÉE, ſub. f. (*Gram.*) c'eſt la durée du jour, conſidérée par rapport à la maniere agréable ou pénible dont on la remplit. On dit un beau jour & une belle *journée*; mais un jour eſt beau en lui-même, & une *journée* eſt belle par la jouiſſance qu'on en a. Cette *journée* fut ſanglante. La journée ſera longue; il s'agit alors du chemin que l'on a à faire.

* JOURNÉE *de la fête Barthelemy*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt cette *journée* à jamais exécrable, dont le crime inouï dans le reſte des annales du monde, tramé, médité, préparé pendant deux années entieres, ſe conſomma dans la capitale de ce royaume, dans la plûpart de nos grandes villes, dans le palais même de nos rois, le 24 Août 1572, par le maſſacre de pluſieurs milliers d'hommes..... Je n'ai pas la force d'en dire davantage. Lorſqu'Agamemnon vit entrer ſa fille dans la forêt où elle devoit être immolée, il ſe couvrit le viſage du pan de ſa robe..... Un homme a oſé de nos jours entreprendre l'apologie de cette *journée*. Lecteur, devine quel fut l'état de cet homme de ſang; & ſi ſon ouvrage te tombe jamais ſous la main, dis à Dieu avec moi: ô Dieu, garantis moi d'habiter avec ſes pareils ſous un même toit.

JOURNÉE, (*Comm.*) on appelle *gens de journée* les ouvriers qui ſe louent pour travailler le long du jour, c'eſt-à-dire depuis cinq heures du matin juſqu'à ſept heures du ſoir.

Travailler à la journée ſe dit parmi les ouvriers & artiſans, par oppoſition à travailler à la tâche & à la piece. Le premier ſignifie travailler pour un certain prix & à certaines conditions de nourriture ou autrement, depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans obligation de rendre l'ouvrage parfait; le ſecond s'entend du marché que l'on fait de finir un ouvrage pour un certain prix, quelque tems qu'il faille employer pour l'achever.

Les ſtatuts de la plûpart des communautés des Arts & Métiers mettent auſſi de la différence entre travailler à la *journée*, & travailler à l'année. Les compagnons qui travaillent à l'année ne pouvant quitter leurs maîtres ſans leur permiſſion, que leur tems ne ſoit achevé, & les compagnons qui ſont ſimplement à la *journée*, pouvant ſe retirer à la fin de chaque jour.

Quant à ceux qui ſont à la tâche, il leur eſt défendu de quitter ſans congé que l'ouvrage entrepris ne ſoit livré. *Dict. de Comm.*

JOUTE, ſ. f. (*Hiſt. de la Cheval.*) *joûte* étoit proprement le combat à la lance de ſeul à ſeul; on a enſuite étendu la ſignification de ce mot à d'autres combats, par l'abus qu'en ont fait nos anciens écrivains qui, en confondant les tems, ont ſouvent mis de la confuſion dans nos idées.

Nous devons par conſéquent diſtinguer les *joûtes* des tournois; le tournois ſe faiſoit entre pluſieurs chevaliers qui combattoient en troupe, & la *joûte* étoit un combat ſinguilier, d'homme à homme. Quoique les *joûtes* ſe fiſſent ordinairement dans les tournois après les combats de tous les champions, il y en avoit cependant qui ſe faiſoient ſeules, indéperdimment d'aucun tournois; on les nommoit *joûtes* à tous venans, grandes & pléniores. Celui qui paroiſſoit pour la premiere fois aux *joûtes*, remettoit ſon heaume ou caſque au héraut, à moins qu'il ne l'eût déja donné dans les tournois.

Comme les dames étoient l'ame des *joûtes*, il étoit juſte qu'elles fuſſent célébrées dans ces combats ſinguliers d'une maniere particuliere; auſſi les chevaliers ne terminoient aucune *joûte* de la lance,

Digitized by Google

faits à leur honneur une derniere *joûte*, qu'ils nommoient *la lance des dames*, & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague.

Les *joûtes* passerent en France des Espagnols, qui prirent des Maures cet exercice, & l'appellerent *juego de canas*, le jeu de cannes, parce que dans le commencement de la premiere institution dans leur pays, ils lançoient en tournoyant, des cannes les uns contre les autres, & se couvroient de leurs boucliers pour en parer le coup. C'est encore cet amusement que les Turcs appellent *lancer le gerid*; mais il n'a aucun rapport avec les jeux troyens de la jeunesse romaine. *Voyez* TROYENS (*Jeux*).

Le mot de *joûte* vient peut-être de *juxta*, à cause que les joûteurs se joignoient de près pour se battre. D'autres le dérivent de *justa*, qui est le nom qu'on a donné, dit-on, dans la basse latinité à cet exercice; on peut voir le Glossaire de Ducange au mot *justa*, car ces sortes d'étymologies ne nous intéressent guere, il nous faut des faits (*D. J.*)

Joûter, (*Maréchal.*) combat à cheval avec la lance ou l'épée.

JOUTEREAUX, s. m. (*Marine*) ce sont deux pieces de bois courbes, posées parallelement à l'avant du vaisseau pour soutenir l'éperon, & qui répondent d'une hetpe à l'autre, dont elles font l'assemblage.

Joutereaux de mâts, ce sont deux pieces de bois courbes que l'on attache au haut du mât, de chaque côté, pour soutenir les barres de hune. (*Z*)

JOUX, (*Géogr. & Hist. nat.*) c'est le nom d'une chaîne de montagnes, d'une vallée & d'un lac du pays de Vaud, dans le canton de Berne en Suisse.

Le *mont-joux*, *mons Jovius* ou *mons Jovis*; c'est une portion du mont Jura. Le mont Jura est une longue chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le Rhin près de Bâle jusqu'au Rhône à 4 lieues au-dessous de Genève. Cette chaîne est tantôt plus tantôt moins élevée; elle a aussi plus ou moins de largeur: enfin elle prend dans cette étendue différens noms particuliers. Le long du Rhône, c'est le grand *Credo*; c'est le *mont saint Claude*, entre la Franche-Comté & le Bugey; c'est le mont-*Joux* ou le mont de *Joux* vers les sources de l'Ain & du Doux en Franche-Comté; c'est aussi les monts de *Joux* dans le bailliage de Romainmotier du canton de Berne, frontiere du comté de Bourgogne; c'est Pierre-Pertuis, *Petra pertusa* dans l'évêché de Bâle. La montagne y a été percée par les Romains; on y voit encore une inscription qui en fait foi. C'est par-là qu'on entre dans le Munsterthal, ou la vallée de Moutier-Grand-val. Tirant plus loin du côté de Bâle & de Soleurre, le mont Jura est appellé *Botzberg*; je ne m'arrête qu'aux dénominations les plus générales. Autrefois toute cette chaîne séparoit le royaume de Bourgogne en Bourgogne cisjurane & transjurane: aujourd'hui elle sépare la Suisse de la Franche-Comté & du Bugey.

Dans cette partie du mont Jura du comté de Bourgogne, qui porte aussi le nom de *mont-joux*, est une petite ville avec un château à une lieue de Pontarlier. Sept lieues plus loin vers le midi il y a encore un village du même nom de *Joux*, avec une abbaye & un lac.

Le *même-Joux* dans le bailliage de Romainmotier a de même donné le nom à un lac & à une vallée. Là le mont Jura s'élargit considérablement; il forme trois vallées qui se communiquent par des gorges: celle de *Joux* est la plus grande & la plus élevée, d'où on passe à celle de Vaulion, & de-là à celle de Vallorbes qui est la plus basse. La partie la plus basse de la vallée de *Joux* est occupée par un lac de deux lieues de longueur, sur demi-lieue dans sa plus grande largeur. Toute la vallée a plus de quatre lieues de longueur, & environ deux de largeur. Le lac a vers son extrémité un étranglement comme un canal, où l'on a placé un long pont de bois: le lac s'élargit de nouveau; ce qui forme un autre bassin, qu'on nomme le *petit lac*. De l'extrémité du pont s'éleve une montagne qui forme une nouvelle vallée du côté de la Franche-Comté; cette vallée s'appelle *le Lieu*, d'un village de ce nom. Là est un troisieme lac qui n'est qu'un grand étang, qu'on appelle *lalle*r, peut-être de *lacus tortici*; cet étang paroît communiquer par des souterrains au lac de *Joux*. Une riviere entre dans celui-ci; c'est l'Orbe qui vient du lac des Rousses; grand nombre de ruisseaux y tombent aussi de toutes parts. L'abbaye est un gros village qui est presque au milieu de la vallée. A une portée de canon de ce lieu-là on voit sortir du pié d'un rocher une petite riviere qui coule avec rapidité, & va se jetter dans le lac; elle a dix piés de largeur sur deux piés de profondeur. Malgré cette quantité d'eau qui entre sans-cesse dans le lac, aucune riviere n'en sort extérieurement; mais on voit des bouches au fond de l'eau en divers endroits, où l'eau s'engouffre & se perd: les paysans appellent ces trous des *entonnoirs*, & ils sont attentifs qu'ils ne se bouchent pas. Il paroît qu'une partie de cette eau coule pardessous diverses montagnes du côté de l'Isle dans le bailliage de Morges: le principal des entonnoirs est à l'extrémité du petit lac, à une demi-lieue du pont. Dans cet endroit on a construit des moulins que l'eau, dans sa chûte, avant que de se perdre dans les fentes des rochers, fait tourner: les moulins sont bâtis au-dessous du niveau du lac dans un grand creux qu'il y a dans le rocher.

Quoiqu'il n'y ait aucun fruit dans cette vallée, elle est très agréable & très-riante en été. Il y croît de l'orge & de l'avoine; les pâturages y sont fort bons; le lac est abondant en poissons; le pays est très-peuplé. Il y a trois grandes paroisses, composées chacune d'un village principal & de plusieurs hameaux, l'Abbaye, le Chenit & le Lieu.

Saint Romain & saint Lupicin ou saint Loup, deux freres, dont Grégoire de Tours a écrit la vie, se retirerent au bord d'un ruisseau appellé le *Nofon*; ils y vécurent comme hermites. Saint Loup abandonna le Nofon pour aller au-dessus de la Sutra sur un rocher, près duquel coule une source fournie qui fait de bons bains. Dans le lieu où étoit resté l'aîné des freres, on bâtit un hospice, puis un couvent sous le nom de *Romani monasterium*, d'où l'on a fait *Romain-motier*, qui est aujourd'hui une petite ville avec un bailliage le mieux renté du pays Romand. Le prieur de Romainmotier fit bâtir sur la fin du xiv. siecle, l'abbaye sur les bords du lac de *Joux*.

A une lieue de l'abbaye sur la montagne, du côté du pays Romand, on voit un grand trou large d'une douzaine de piés; il communique perpendiculairement à une caverne très-profonde, où l'on entend des eaux souterraines couler avec bruit. Du côté opposé, c'est-à-dire du côté de la Franche-Comté, on voit aussi au milieu des bois un trou semblable, mais au-dessous duquel on n'entend point de bruit d'eau courante.

On ne doute point que l'eau du petit lac qui s'échappe vers les moulins, n'aille former au-dessous dans la vallée de Vallorbe, la riviere de l'Orbe, qui sort toute formée d'un rocher à demi-lieue du village de Vallorbes. Cette source a au moins seize piés de largeur, sur trois de profondeur.

On peut conclure de-là & de l'inspection des lieux qu'il ne seroit pas impossible de couper au-travers des rochers un canal pour vuider les lacs: ce seroit gagner du large dans un pays très-serré & très-peuplé.

Les habitans de cette vallée sont ingénieux & industrieux. On y trouve de bons horlogers, des fer-

Digitized by Google

ruriers fort adroits, & un grand nombre de lapidaires.

Il y a beaucoup de mines de fer dans les montagnes voisines. On y rencontre des pyrites globuleuses, & des marcassites anguleuses : les paysans ne manquent point de prendre les dernieres à cause de leur éclat, pour des mines d'or. On y trouve aussi sur-tout sur les revers du côté du midi & du couchant, des pétrifications, comme des térébratules, des cornes d'Ammon & des musculites. Dans le chemin de la vallée de *Joux* à celle de Vaulion, on ramasse quelques glossopetres; & plus bas on voit une pierre ollaire, dont on pourroit peut-être tirer parti : il y a aussi des couches d'ardoise qui est négligée. *E. Bertrand.*

JOUXTE, (*Jurisp.*) du latin *juxtà*, terme usité dans les anciens titres, & singulierement dans les terriers, reconnoissances & déclarations, pour désigner les confins ou terreins d'un héritage. On dit *jouxte* la maison, terre, pré ou vigne, &c. d'un tel. (*A*)

JOYAUX, s. m. (*Gramm.*) ornemens précieux d'or, d'argent, de perles, de pierreries.

Joyaux, s. f. (*Jurisp.*) ou bagues & *joyaux*, en fait de reprises de la femme, sont de deux sortes.

Les uns sont des bijoux que les époux ou les parens donnent volontairement à l'épouse avant ou le lendemain du mariage. Lorsque le mariage ne s'accomplit pas, & qu'il y a lieu à la restitution des préfens de nôces, on peut aussi répéter les *joyaux* qui sont de quelque valeur, ce qui dépend des circonstances & de l'arbitrage du juge.

Quelques coutumes permettent à la femme survivante, & même à ses héritiers, de reprendre ses bagues & *joyaux* en nature. *Voyez l'article 48* de la coutume de Bordeaux.

L'autre espece de bagues & *joyaux* est un don en argent que le mari fait à la femme en cas de survie, & qui se regle à proportion de sa dot. *Voyez ci-devant* Bagues & Joyaux. (*A*)

JOYE, JOYEUX. *Voyez* Joie, Joieux.

IPÉCACUANHA, s. m. (*Bot.*) Nous ne connoissons point la plante qui s'éleve de la racine précieuse qu'on appelle *ipécacuanha* du Pérou, & nous ne connoissons encore qu'imparfaitement la plante qui jette en terre la racine nommée *ipécacuanha* brune du Brésil; voici cependant la description qu'en a faite M. Linnæus.

Le calice est divisé en cinq segmens égaux, étroits, & terminés en pointe. La fleur a cinq découpures & cinq étamines. Le pistil est un embrion placé entre le calice & la fleur; on ignore combien il a de styles. Cet embryon devient une baie arrondie posée sur le calice, & creusée par le haut en maniere de nombril. Elle n'a qu'une cavité dans laquelle sont renfermés trois noyaux osseux, voutés d'un côté, applatis sur les deux autres, réunis ensemble, & formant un globe. Chacun de ces noyaux qui ne renferme qu'une graine, est strié de cinq cannelures. La racine est très-longue; la tige rarement branchue, est couchée sur terre, & n'a de feuilles que vers son extrémité : ces feuilles sont opposées, ovales, pointues de deux côtés, raboteuses, plus pâles en-dessous qu'en dessus, larges de deux pouces, longues de trois, & les interfections de la tige ont à peine un pouce de longueur.

Quant à la plante qui pousse en terre, l'espece de racine du Brésil qu'on appelle *ipécacuanha blanc* de Pison, nous savons seulement que c'est une petite plante basse, assez semblable au ponliot, dont la tige qui s'éleve du milieu de plusieurs feuilles velues, est chargée d'un grand nombre de petites fleurs blanches disposées par anneaux. Au reste; *voyez* Pigaya. (*D. J.*)

Ipécacuanha, (*Mat. méd.*) L'*ipécacuanha* est une racine que les Medecins ordonnent assez communément, sur-tout dans les formules latines, sous le nom de racine du Brésil, *radix brasilienſis*. Ce nom ne convient pourtant qu'à une des deux especes dont nous allons parler : mais comme on employe indifféremment ces deux especes, malgré quelques différences que les bons pharmacologistes y ont observées, le nom spécifique de *radix brasilienſis* est devenu dans l'usage commun, synonime au mot générique *ipécacuanha*.

Les deux especes d'*ipécacuanha* sont le gris & le brun. Voici leur description d'après M. Geoffroy.

L'ipécacuanha gris, *ipecacuanha cinerea*, *ipecacuanha peruviana*, *off. bexuquillo*, & *Rais de oro*, *Hiſpanorum*, peut-être *l'ipécacuanha blanc de Piſon*, est une racine épaisse de deux ou trois lignes, tortueuse, & comme entourée de rugosités, d'un brun clair ou cendré, dense, dure, cassante, résineuse, ayant dans son milieu dans toute sa longueur, un filet qui tient lieu de moëlle, d'un goût un peu âcre & amer, & une odeur foible. Les Espagnols en apportent tous les ans à Cadix du Pérou, où elle naît aux environs des mines d'or.

L'ipécacuanha brun, *ipecacuanha fuſca*, *ipecacuanha braſilienſis*, & *radix braſilienſis off. ipecacuanha altera ſeu fuſca Piſonis*, est une racine tortueuse, plus chargée de rugosités que l'*ipécacuanha* gris, plus menue cependant, d'une ligne de grosseur, brune ou noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, légerement amere. On apporte cette espece d'*ipécacuanha* du Brésil à Lisbonne.

L'*ipécacuanha*, soit gris, soit brun, contient une quantité considérable de résine qu'on en sépare par l'esprit de vin, & un extrait mucilagineux pur, c'est-à-dire soluble par les menstrues aqueux seuls.

Selon les expériences de M. Geoffroy, huit onces d'*ipécacuanha* gris donnent dix gros de résine, & trois onces & demie d'extrait; neuf onces d'*ipécacuanha brun* donnent six gros de résine, & une once trois gros d'extrait.

Selon Cartheuser, ces principes résident entierement dans l'écorce de ces racines; leur partie ligneuse en est absolument dépourvûe; ce dernier auteur a retiré d'une once d'écorce d'*ipécacuanha* gris quatre scrupules de résine, & trois dragmes d'extrait; & il penſe que M. Boulduc pere n'a pas séparé exactement ces principes, lorsqu'il n'a obtenu par l'application de l'esprit de vin, que trois grains de résine par once, de l'un & de l'autre *ipécacuanha*.

La résine d'*ipécacuanha* excite puissamment le vomissement; l'extrait l'excite très-peu, purge doucement, & passe pour être légerement astringent *in recessu*, c'est-à-dire sur la fin de son opération purgative.

Nous donnons très-rarement l'un ou l'autre de ces principes ainsi séparés, ou pour mieux dire, ils sont entierement hors d'usage. Nous donnons seulement quelquefois la décoction non filtrée de deux gros d'*ipécacuanha*, ce qui est donner en effet presque toute la partie extractive de cette drogue, & la petite quantité de résine qui peut avoir été détachée par l'action méchanique de l'ébullition de l'eau. Cette décoction fait vomir très-doucement. G. Piſon qui est le premier qui a publié les vertus de l'*ipécacuanha* dans son histoire naturelle du Brésil en 1748, préfere cette décoction à l'usage de l'*ipécacuanha* en substance. Cartheuser propose une correction de ce remede absolument analogue à la précédente, savoir de diminuer considérablement la proportion

Digitized by Google

de la résine dans l'*ipécacuanha* qu'on veut donner en substance, en enlevant une partie de ce principe par une application convenable de l'esprit de vin.

Les vûes de ces auteurs peuvent être très-louables, & fournir un remede plus sûr, plus convenable dans certains sujets délicats, ou dans les cas où les remedes trop actifs sont contre-indiqués; mais assez généralement nous donnons l'*ipécacuanha* en substance, sans nous assujettir à ces précautions, & nous ne trouvons pas que ce soit un remede violent, & dont l'action soit suivie d'accidens graves.

C'est 1°. à titre de vomitif, de remede général que nous l'employons depuis dix grains jusqu'a vingt & à trente. On pense assez communément que son action est plus modérée que celle du tartre émétique. Ces deux remedes sont presque les seuls vomitifs employés dans la pratique la plus reçue; le premier dans les légeres incommodités, principalement chez les femmes & chez les enfans; le dernier dans les maladies proprement dites, & toûjours même dans les sujets robustes. *Voyez* VOMITIF. L'*ipécacuanha* est le seul émétique que nous tirions aujourd'hui du regne végétal.

2°. La célébrité de cette drogue est principalement fondée sur ses effets admirables dans les dissenteries; elle guérit infailliblement les dissenteries communes ou moins graves, & elle concourt efficacement à la guérison des dissenteries épidémiques & malignes. *Voyez* DISSENTERIE. On le donne dans ces maladies, premierement à haute dose, c'est-à-dire, à quinze, vingt, trente grains; & on réitere ce remede deux ou trois fois dans des intervalles convenables, selon l'exigence des cas; & lorsque les symptomes commencent à s'affoiblir, *incunte morbi declinatione*, c'est une pratique utile & très-usitée à Paris, de le donner à très-petite dose, mais souvent réitérée, par exemple à deux ou trois grains dans un excipient convenable, la conserve de roses, le diascordium, &c. trois fois par jour, pendant huit, dix, douze jours. *Voyez* DISSENTERIE.

On trouve dans les boutiques, sous le nom d'*ipécacuanha* blanc, une racine qu'il n'est pas permis de confondre avec l'*ipécacuanha* blanc de Pison, puisque ce dernier est, selon cet auteur, émetique & purgatif, au lieu que l'*ipécacuanha* blanc de nos boutiques n'a point ces vertus. (*b*)

IPECA-GUACA, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de canard du Brésil, plus petit que celui qu'on nomme *ipecati-apoa*, d'ailleurs apprivoisé & fort au-dessus par la beauté de son plumage. Sa tête est remarquable par une tache rouge sur le milieu; son dos est d'un blanc de cygne; ses jambes & ses piés sont jaunes; il est vif, fécond, & s'engraisse aussi bien dans une basse-cour que dans l'eau. Piso, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

IPECATI-APOA, & par les Portugais PATA, s. m. (*Ornit. exot.*) canard du Brésil, de la grosseur d'une oye; la tête, le col, le ventre, & les parties inférieures de la queue de cet oiseau, sont blanches; mais le sommet de la tête, le dos, & les ailes, ont la couleur du plus beau verd de nos canards; le haut du bec est couvert d'un tubercule charnu, jaspé de tachetures blanches; ses jambes & ses piés sont gris-brun; le mâle se distingue de la femelle par quelques longues plumes d'un brun luisant, qu'il a sur les ailes; cette espece de canard est très-commune dans les rivieres du pays, & sa chair est estimée. (D. J.)

IPECU, s. m. (*Ornit. exot.*) très-beau pic-verd du Brésil, qui a la grosseur de nos pigeons; sa tête d'un rouge vif, éclarant, est couronnée d'une crête de plumes de la même couleur; son col noir est orné d'une bandelette blanche qui décour de chaque côté; ses ailes sont noires en-dehors, & rouges par-dessous; sa queue est toute noire; son ventre & ses cuisses sont diaprées de noir & de blanc; son bec est droit, dur, aigu, & fait pour percer l'écorce & le bois des arbres. Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

IPRES, (*Géog.*) *Voyez* YPRES.

IPSALA, (*Geog.*) selon Léunclavius, ville de la Turquie européenne dans la Romanie, avec un archevêché grec, sur la riviere de Lariſſe, à 12 lieues sud-ouest d'Andrinople, 8 sud-ouest de Trajanopoli, 50 sud-ouest de Constantinople. *Long. 43. 55. lat. 40. 57.* (*D. J.*)

IPSWICH, (*Géog.*) ville considérable d'Angleterre, capitale de la province de Suffolck, avec un port très-commode; elle envoye deux députés au Parlement, & est sur la Stoure, à environ 20 milles de la mer, *55 nord-est* de Londres, *long. 18. 35. lat. 52. 6.*

Wolsey qui marcha de pair avec les souverains, naquit à *Ipſwich*; on ne peut qu'être étonné du rôle qu'il joua dans le monde, quand on considere l'obscurité de sa naissance. Fils d'un boucher, il devint archevêque d'Yorck, chancelier d'Angleterre, cardinal, légat perpétuel *à latere*, l'arbitre de l'Europe, & le premier ministre de son maître, revêtu d'une puissance absolue dans le spirituel & le temporel. La bulle que Léon X. lui envoya, lui donnoit droit de nommer des docteurs en toutes facultés, de créer cinquante chevaliers, cinquante comtes palatins, autant d'acolytes, de chapelains, & de notaires apostoliques; enfin de légitimer les bâtards, de délivrer les prisonniers, & d'accorder des dispenses fans bornes. Environné de toutes les grandeurs mondaines il succomba à l'ordre d'Henri VIII. de l'arrêter, se mit au lit en apprenant cette nouvelle, & mourut peu de jours après en 1531, âgé de 60 ans, le plus riche & le plus éminent particulier du siecle: cependant il montra dans cette conjoncture un courage qu'on ne devoit pas attendre d'un homme corrompu depuis si long-tems par l'ambition, la fortune & la volupté; sa mort parut toute simple à l'Angleterre; elle n'y fit pas plus de bruit que sa naissance. (*D. J.*)

I R

IRAC, (*Géogr.*) *Iraca*, grand pays d'Asie divisé en *Irac-Arabi*, & en *Irac-Agémi*.

L'*Irac-Arabi*, ou l'*Iraque* babilonienne, est arrosée par le Tigre & par l'Euphrate; elle tire son nom de ce que l'Arabie déserte s'étend jusques-là; elle est presque toute sous la domination des Turcs; Bagdat en est la capitale.

L'*Irac-Agémi*, ou l'*Irac* perſienne, ainsi nommée par opposition à l'*Iraque* arabique, est bornée par le Ghilan & le Tabristan; elle a au N. l'Hérat, à l'E. le Sableſtan, au S. le Farsistan, à l'O. le Laureſtan & les Turcomans; la partie orientale de l'*Irac-agémi*, répond à une partie de l'ancien royaume des Parthes; il est appellé *Jebal* par Naſſir-Eddin & par Ulug-Beig, qui s'accordent enſemble ſur le nombre, l'ordre des villes, & leur poſition; quoique l'*Irac-agémi* ne soit pas la Perſe propre, elle est sous la domination de ce royaume & dans le centre de l'empire, puiſque c'eſt dans cette contrée qu'eſt la capitale de toute la nation, je veux dire Iſpahan. *Voyez* ISPAHAN. (*D. J.*)

IRACAHA, s. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre d'Amérique, dont on ne fait rien, ſinon qu'il porte un fruit très-bon à manger, qui reſſemble à nos poires; ſes feuilles ſont à-peu-près comme celles du figuier.

IRAN, (*Géog.*) nom que les Orientaux donnent à la Perſe en général, & à une province particu-

Digitized by Google

liere de Perſe, entre l'Aras & le Kur, dont les villes principales ſont Erivan & Nachſchivan. (*D. J.*)

* IRASCIBLE, adj. (*Gram. & Philoſophie*) terme de Philoſophie ſcholaſtique. Il eſt certain que tous les mouvemens de notre ame peuvent ſe réduire au deſir & à l'averſion, au deſir qui nous porte à approcher, l'averſion qui nous inſpire de fuir. Les Scholaſtiques ont compris ces deux mouvemens ſous le nom d'*appétit*, & ils ont diſtingué l'appétit en *iraſcible* & en concupiſcible. Ils rapportent au premier la colere, l'audace, la crainte, l'eſpérance, le déſeſpoir & le reſte de cette famille; au ſecond la volupté, la joie, le deſir, l'amour, *&c.* ... Platon complettoit le ſyſtême de l'ame, en ajoutant à ces deux branches une partie raiſonnable, c'étoit la ſeule qui ſubſiſtât après la deſtruction du corps; la ſeule immortelle; les deux autres périſſoient avec lui. Il plaçoit la qualité *iraſcible* dans le cœur; la concupiſcible dans le foie, la raiſonnable dans la tête. Il eſt certain que nos paſſions, & même plus généralement nos actions, ont toutes des organes qui leur ſont affectés; mais la ſubſtance eſt une. On ne conçoit pas que l'une paſſe & que l'autre reſte. Quoi qu'il en ſoit, cette viſion prouve bien que Socrate & Platon n'avoient aucune idée de la ſpiritualité.

IRENARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom d'un officier de guerre dans l'empire Grec, dont la fonction étoit de maintenir la paix, le repos, la tranquillité & la ſûreté dans les Provinces.

Ce mot eſt Grec, ειρηναρχης, compoſé de ειρηνη, *paix*, & αρχης, *prince*, & αρχη, *commandement*.

Dans le code de Juſtinien, il eſt dit que les *irénarques* ſont envoyés dans les provinces pour y maintenir la tranquillité & la paix; ce qu'ils faiſoient en puniſſant les crimes, & en faiſant obſerver les lois.

Il y avoit encore un autre *irénarque* dans les villes, pour y procurer & y conſerver la concorde entre les citoyens, & y éteindre les diſſenſions. On l'appelloit autrefois *préfet de la ville*. *Voyez* PRÉFET.

Les empereurs Théodoſe & Honorius ſupprimerent les charges d'*irénarques*, parce qu'abuſant de leur pouvoir, ils vexoient les peuples, au lieu de maintenir entr'eux le bon ordre. *Voyez le Dictionn. de Trévoux.*

IRÉSIONE, ſ. m. (*Litt. grec.*) c'étoit chez les Athéniens un rameau d'olivier entortillé de laine avec des fruits attachés tout autour; on le portoit dans pluſieurs fêtes, les anciens auteurs en parlent beaucoup & citent les vers que l'on chantoit en le portant. *Voyez* Meurſius *de Feſtis Græc. lib. V.* (*D. J.*)

JIRID, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de dard que les Turcs lancent avec la main. Ils ſe piquent en cela de force & de dextérité.

IRIPA, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand pommier des Indes orientales, connu dans l'iſle de Malabar; les auteurs de Botanique l'appellent *malus indica*, *pomo cucurbiti-formi*, *monopyreno*; on tire de ſon fruit une huile pour la galle & les maladies cutanées. *Voyez* Ray, *Hiſt. plant.* (*D. J.*)

IRIS BULBEUX, ſ. f. (*Bot.*) *xiphion*, genre de plante à fleur liliacée, monopétale, reſſemblante à celle de la flambe. Le piſtil a trois pétales, & le calice devient un fruit de même forme que celui de la flambe; mais la racine eſt bulbeuſe ou compoſée de pluſieurs tuniques. Tournefort, *inſt. rei herbaria*. *Voyez* PLANTE.

IRIS, (*Botan.*) genre de plante bulbeuſe, dont on a donné les caracteres au *mot* FLAMBE.

Entre les 74 eſpeces d'*iris* de M. Tournefort, nous nous contenterons de décrire l'*iris ordinaire*, de dire un mot de l'*iris de Florence*, & de l'*iris jaune de marais*, qui toutes trois intéreſſent principalement les Médecins.

L'*iris ordinaire*, l'*iris noſtras*, eſt l'*iris vulgaris*, *Germanica*, ſive *hortenſis*, ſive *ſylveſtris*, de la plûpart des botaniſtes.

Sa racine ſe répand obliquement ſur la ſurface de la terre; elle eſt épaiſſe, ridée, genouillée, d'un rouge brun en dehors, blanche en dedans, garnie de fibres à ſa partie inférieure, d'une odeur âcte & forte, lorſqu'elle eſt récente, mais qui devient agréable lorſqu'elle a perdu ſon humidité. Les feuilles qui ſortent de cette racine, ſont larges d'un pouce, longues d'une coudée, fermes, pleines de nervures, & de la figure d'un poignard: elles ſont tellement unies & touffues près de la racine, que la partie concave d'une feuille embraſſe la partie convexe ou le dos de l'autre feuille. Entre ces feuilles s'éleve une tige droite, cylindrique, liſſe, ferme, branchue, diviſée par quatre ou cinq nœuds, garnis de feuilles qui l'entourent, & qui ſont d'autant plus petites, qu'elles ſe trouvent plus près du ſommet.

Les fleurs commencent à paroître vers le printems, & ſortent de la coëffe membraneuſe qui les enveloppoit: elles ſont d'une ſeule piece, diviſée en ſix quartiers, trois élevés & trois rabatus, extérieurement de couleur de pourpre, ou de violette parſemée de veines blanches.

Le piſtil s'éleve du fond de cette fleur, ſurmonté d'un bouquet à trois feuilles de la même couleur, voutées, & formant une eſpece de gueule.

Le calice devient un fruit oblong, relevé de trois côtes; il s'ouvre en trois ſegmens par la pointe, & eſt partagé en trois loges remplies de ſemences rondes, oblongues, placées les unes ſur les autres.

Cette plante eſt cultivée dans nos jardins, & commence à fleurir à la fin de Mai.

L'*iris de Florence*, eſt appellée des Botaniſtes *iris alba*, *iris flore albo*, *iris Florentina*. Elle ne differe point de l'*iris* ordinaire par la figure de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes fleurs; mais ſeulement par la couleur. En effet, ſes feuilles tirent plus ſur le verd de mer; ſes fleurs d'un blanc de lait, ont peu d'odeur, mais très-agréable; ſes racines ſont plus grandes, plus épaiſſes, plus ſolides, plus blanches, & plus odorantes que celles de l'*iris-noſtras*. Elle croît ſans culture aux environs de Florence, mais on ne la voit ici que dans nos jardins.

Sa racine eſt ſeule d'uſage en Médecine: elle ſe trouve chez nos droguiſtes en morceaux oblongs, genouillés, un peu applatis, de l'épaiſſeur d'un ou de deux pouces, blanche, dépouillée de ſes fibres & de ſon écorce, qui eſt d'un jaune rouge; elle donne une odeur de violette pénétrante; ſon goût eſt âcre & amer. Elle entre dans pluſieurs préparations galéniques; on la croit propre à atténuer & incifer la lymphe qui embarraſſe les bronches des poumons. On la mêle utilement dans les ſternutatoires; mais ſon principal uſage eſt pour les parfums.

La racine de l'*iris* ordinaire tient ſon tang parmi les plus violens hydragogues, c'eſt pourquoi les ſages médecins s'abſtiennent de l'employer; ſa ſaveur eſt également âcre & brûlante, & ſon acrimonie s'attache ſi fort à la gorge qu'on a raiſon de redouter ſes effets ſur l'eſtomac & ſur les inteſtins.

L'*iris jaune de marais*, nommée par Tournefort *iris vulgaris*, *lutea*, *paluſtris*, produit de l'encre paſſablement bonne, ſi on la cuit dans de l'eau, & qu'on y jette un peu de limaille de fer, c'eſt le petit peuple d'Ecoſſe qui a fait cette découverte, dont perſonne ne ſe doutoit. On coupe quelque racine de cette *iris* par tranches, qu'on met bouillir à petit feu dans une certaine quantité d'eau, juſqu'à ce que la liqueur ſoit ſuffiſamment épaiſſie; on la paſſe claire dans un autre vaſe; on y plonge enſuite, pendant quelque tems une lame inutile de couteau, ou quelque autre morceau de fer, on frotte rudement ce morceau de fer avec un caillou fort dur qui ſe trouve dans le pays,

pays, & on répete ce frottement par intervalles, juſqu'à ce que la liqueur ait acquis la noirceur deſirée.

Le ſuc de la racine d'*iris* dont je parle, eſt encore un ſi puiſſant hydragogue, qu'ayant été donné avec du ſyrop de nerprun à un hydropique déſeſpéré, ſur lequel le jalap, le mercure doux, & la gomme gutte n'avoient preſque plus d'action; ce remede-ci, à la doſe de 80 gouttes d'heure en heure, fit évacuer au malade, au bout de quelques priſes, pluſieurs pintes d'eau meſure d'Ecoſſe, qui eſt le double de celle de Paris. *Voyez* le détail de cette obſervation dans *les Mémoires d'Edimbourg*, *tom. V.* (*D. J.*)

IRIS, *en terme d'Anatomie*, ſe dit d'un cercle qui entoure la prunelle de l'œil, & qui eſt formé par une duplicature de l'uvée. *Voyez* UVÉE.

Du centre *orbiculo-ciliaire* partent de toute la circonférence des fibres convergentes, qui font un petit cercle; mais avant la pupille même, le cercle eſt plus étroit dans l'homme, & fait de plus courts rayons fibreux, parmi leſquels il eſt impoſſible de reconnoître aucunes fibres orbiculaires.

Les vaiſſeaux colorés de l'*iris* & de l'uvée, ſont de plus petits genres; les arteres de la choroide qui ont formé des cercles rayonnés paſſent ſur le ligament *orbiculo-ciliaire*, dégénerent en de petits troncs dans la circonférence, & en dernier lieu en cercle artériel de Ruyſch.

De ce cercle les plus petites artérioles ſe rapprochent ſous la forme de rayons ſur l'*iris* & forment par leur réflexion & en ſe joignant avec les externes le cercle interne. Les petits vaiſſeaux de la membrane de Ruyſch entrent de la même maniere dans ce cercle, duquel il part de ſemblables arteres, mais plus grandes, qui vont ſe diſtribuer à l'uvée. Hovius fait de plus mention de très-petits conduits entremêlés qui naiſſent du cercle, d'autres qui viennent des artérioles de l'uvée, & d'autres qu'il ſoupçonne aller en ſens contraire vers la ſclérotique. Ne ſeroit-ce point-là ces autres arteres lymphatiques que M. Ferrein a démontrées dans l'uvée? *Hiſt. de l'Acad. 1738.* Haller, *Comm. Boerh.*

L'*iris* eſt de différentes couleurs, & percé dans ſon milieu d'un trou, à travers lequel on voit une petite tache noire, appellée *la prunelle de l'œil*, autour de laquelle l'*iris* forme un anneau. *Voyez* PRUNELLE, ŒIL, LIGAMENT, CILIAIRE, *&c.*

On donne auſſi le nom d'*iris* à ces couleurs changeantes, qui paroiſſent quelquefois ſur les verres des téleſcopes & des microſcopes, à cauſe qu'elles imitent celles de l'arc-en-ciel.

C'eſt ainſi qu'on appelle encore le ſpectre coloré que le priſme triangulaire forme ſur une muraille lorſqu'on l'expoſe ſous un angle convenable aux rayons du ſoleil. *Voyez* PRISME.

IRIS, (*Météorol.*) *voyez* ARC-EN-CIEL, & jettez en paſſant les yeux ſur l'image poétique qu'en a donné le chevalier Blackmore:

Thus oft the Lord of nature in the air
Hangs evening clouds; his fable canvaſs, where
His pencilſup'd in heav'nly colours, made
Of intercepted beams, mix'd with the ſhade
Of tempter'd æther, and refracted light,
Paints his fair Rainbow, *charming to the ſight.*
(*D. J.*)

IRIS *ou* PIERRE D'IRIS, (*Hiſt. nat. Lithologie*) nom donné par Pline & par d'autres naturaliſtes à une eſpece de cryſtal, dans lequel on remarque les différentes couleurs de l'arc-en-ciel. Il paroit que cette pierre ne differe en rien du cryſtal de roche ordinaire. Wallerius donne le nom d'*iris chalcedonica* à une eſpece de chalcédoine de trois couleurs, & qui en regardant le ſoleil au travers fait voir les nuances d'un arc-en-ciel. Cette pierre ſe trouve en

orient, elle a une teinte ou jaunâtre ou pourpre. Quelques auteurs ont encore donné le nom d'*iris* à l'eſpece de cryſtal de roche qui s'appelle *fauſſe topaſe*, & ils l'ont nommée *iris citrina* ou *ſubcitrina*. Wormius appelle le cryſtal noir, *iris anthracini coloris*.

Enfin il y a des auteurs qui donnent le nom d'*iris* à une pierre orientale qui eſt de la couleur du petit lait mêlée d'une teinte légere de bleu céleſte. (—)

IRIS, (*Mytholog.*) divinité de la fable, qui la fait fille de Thamnas & d'Electre.

C'étoit, diſent les Poëtes, la meſſagere des Dieux & celle de Junon en particulier, comme Mercure l'étoit de Jupiter. Aſſiſe auprès du trône de la fille de Saturne & de Rhéa, elle attendoit le premier ſigne de ſes ordres, pour les porter au bout du monde; alors volant d'une aile légere, elle fendoit les eſpaces immenſes des airs, laiſſant après elle une longue trace de lumiere, que peignoit un nuage de mille couleurs auſſi variées que brillantes.

Quelquefois députée par l'aſſemblée des Divinités céleſtes, elle deſcendoit de l'olympe parée de ſa robe d'azur, pour venir apprendre aux mortels effrayés la fin des tempêtes, & leur annoncer le retour du beau tems.

Dans ſes momens de repos, elle avoit ſoin de l'appartement de Junon & de ſes magnifiques atours. Lorſque la déeſſe revenoit des enfers dans l'olympe, c'étoit *Iris* qui la purifioit avec les parfums les plus exquis: cependant ſon principal emploi étoit d'aller trancher le cheveu fatal des femmes agoniſantes, comme Mercure étoit chargé de faire ſortir des corps les ames des hommes prêtes à s'envoler.

Ainſi dans Virgile, Junon voyant Didon lutter contre la mort, après s'être poignardée, dépêche *Iris* du haut du ciel pour dégager ſon ame de ſes liens terreſtres, en lui coupant le cheveu dont Proſerpine ſembloit refuſer l'emploi, parce que la mort de la fondatrice de Carthage n'étoit pas naturelle; mais c'eſt la peinture admirable qu'en fait le prince des Poëtes qu'il faut lire:

Tum Juno omnipotens, longum miſerata dolorem,
Difficileſque obitus, Irim demiſit olympo,
Quæ luctantem animam, nexoſque reſolveret artus:
Nam quia nec fato, merita nec morte peribat,
Sed miſera ante diem, ſubitoque accenſa furore,
Nondum illi flavum Proſerpina vertice crinem
Abſtulerat, ſtygioque caput damnaverat orco.
Ergò Iris, *croceis per cœlum roſcida pennis,*
Mille trahens varios adverſo ſole colores,
Devolat, & ſupra caput adſtitit. Hunc ego dii
Sacrum juſſa fero, teque iſto corpore ſolvo:
Sic ait, & dextrâ crinem ſecat: Omnis & unâ
Dilapſus calor, atque in ventos vita receſſit.
Æneid. liv. IV. v. 695.

Iris n'eſt peut-être après tout qu'une divinité purement phyſique, priſe pour l'arc-en-ciel; du moins on dérive aſſez bien ſon nom de ιρίω, *parler*, *annoncer*; & cette étymologie convient à *Iris* météore, & à *Iris* divinité fabuleuſe. Comme Junon eſt la déeſſe de l'air, *Iris* en eſt la meſſagere; elle annonce ſes volontés, parce que l'arc-en-ciel nous annonce les changemens de l'air, au moment de la pluie, & du ſoleil qui luit à l'oppoſite. (*D. J.*)

IRIS, (*Docimaſt.*) on donne encore ce nom à l'éclair. *Voyez cet article.* On appelle encore *iris* les petites bleuettes qui ſe croiſent rapidement dans un eſſai qui luit à la coupelle, & qui font dire qu'il circule bien. *Voyez* CIRCULER, ESSAI & AFFINAGE.

IRIS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Aſie dans la Cappadoce, ſelon Ptolomée; c'eſt le Caſalmach des modernes, riviere de Turquie dans la Natolie; elle baigne les murs d'Amaſie, patrie de Strabon, &

Digitized by Google

va se perdre dans la mer Noire. (*D. J.*)

IRIS, VERD D'IRIS, (*Peinture*) couleur des plus tendres, & qui fait un très-beau verd. Voici comme elle se peut faire.

Prenez des fleurs de lys les plus bleues, qu'on appelle autrement *iris*; séparez-en le dessus qui est satiné, & n'en gardez que cela, car le reste n'est pas bon; ôtez-en même toute la petite nervure jaune; pilez dans un mortier ce que vous aurez choisi; ensuite jettez dessus un peu d'eau, trois ou quatre cuillerées plus ou moins, selon la quantité des fleurs; il faut que vous ayez fait fondre dans cette eau un peu d'alun & de gomme, mais en petite quantité; ensuite broyez bien le tout ensemble, puis le passez dans un linge fort, & mettez ce jus dans des coquilles que vous ferez sécher à l'air.

IRKEN, (*Géogr.*) grande ville de Tartarie, capitale de la petite Buchatie, avec un château; c'est le dépôt de tout le commerce qui se fait entre les Indes & le nord de l'Asie; les Calmoucks qui en sont les maîtres, quoique Mahométans, se font une affaire de conscience de n'inquieter personne au sujet de la religion, principe que le bon sens ou l'expérience suggéreront finalement à tous les peuples du monde. *Irken* est à 32. lieues N. de Cazchgar; *long.* suivant le P. Gaubil, 101d. 7'. 30". *lat.* 38. 20. (*D. J.*)

IRKUSK, (*Géogr.*) province de Siberie dont la capitale qui porte le même nom est située sur la riviere d'Angara, à peu de distance du lac de Baikal. Elle fut bâtie en 1661, dans l'endroit où la riviere d'*Irkusk* se jette dans celle d'Angara; cette ville a un évêque, un gouvernement de qui relevent ceux de Selenginsk, de Nertschinsk, d'Ilimsk, & de Jakusk, ainsi que les commandans d'Ochotzk & de Kamtschatka, mais qui est soumis lui-même au gouverneur général de Tobolsk. On compte 950 maisons à *Irkusk*: le commerce de la Chine y attire beaucoup de marchands. Gmelin, *Voyage de Sibérie.*

IRLANDE, (*Géogr.*) *Hibernia*, c'est son nom latin le plus commun; Aristote, Strabon, & d'autres la nomment *Jerna*; Pomponius Méla, Juvenal & Selin, *Juverna*; les naturels du pays l'appellent *Eryn*; son nom *Irlande* ou *Ireland*, vient vraisemblablement d'*Erynland*, qui signifie en Irlandois, une terre occidentale, un pays situé à l'ouest.

L'*Irlande* est la plus considérable des îles britanniques, après celle de la grande Bretagne, à laquelle elle est aujourd'hui sujette, & au couchant de laquelle elle est située.

Elle est bornée E. par une mer dangereuse, appellée *la mer d'Irlande* ou plutôt le *Canal de Saint-George*, qui la sépare de l'Angleterre par une distance de 45 milles, depuis Holy-Head jusqu'à Dublin; mais elle n'est qu'à 15 milles de l'Ecosse.

Sa figure est oblongue, approchante de celle d'un œuf, en se retranchant l'irrégularité des angles; sa grandeur est à-peu-près moitié de celle de l'Angleterre; sa longueur est d'environ 285 milles, sa largeur de 160 milles, & son circuit de 14 cent milles.

Les Brétons ont été, suivant les apparences, les premiers habitans de cette île; car il étoit aisé de s'y rendre de la Brétagne, comme de la terre la plus voisine; aussi les anciens écrivains l'appellent une *île bretonne*; & Tacite en parlant d'elle dans la vie d'Agricola, nous dit que son terroir, le climat, le naturel & l'ajustement de ses habitans différoient peu de ceux de la Grande-Bretagne: *Solum cœlumque, & ingenia, cultusque hominum, haud multùm à Britannia differunt.* Ils vivoient d'ailleurs sous le gouvernement de divers petits princes; des Danois & des Normands se mêlerent depuis avec les naturels du pays, en différentes occasions; mais on n'y connoît aujourd'hui de naturels que les habitans des trois îles britanniques.

Leur langue étoit anciennement la bretonne, ou pour mieux dire, une dialecte de cette langue; les noms des rivieres, des îles, des montagnes, des bourgs, sont encore presque tous bretons, si nous en croyons un savant moderne.

C'est une chose remarquable qu'avant l'année 800 de Jesus-Christ, on se servit déjà de monnoies d'argent battues dans le pays, comme le prouve assez bien le chevalier Jacques Warœus dans ses *Antiquités d'Irlande*; consultez aussi un livre de Keder, imprimé en 1708 *in* 4°. sous le titre de *Recherches des médailles frappées en Irlande* avant le xij. siecle.

L'air y est doux, tempéré, & en même tems fort humide; on y voit quelques loups dont l'Angleterre & l'Ecosse sont délivrées depuis bien des siecles, des renards, des lievres, des lapins, & toute sorte de gibier; le poisson, sur-tout le saumon & le hareng, y font en abondance: on y voit de bons chevaux, & tant d'abeilles qu'elles font leurs essaims jusque dans des trous fous terre.

Le sol y est très-fertile & abondant en excellens pâturages; les bêtes à cornes font la grande richesse du pays; ses denrées consistent principalement en gros & menu bétail, en cuirs, en suifs, en beurre & fromage, en sel, bois, miel, cire, chanvre, toiles, douves & laines, on y trouve du plomb, de l'étain & du fer, du marbre supérieur à celui de l'Angleterre, quantité de fontaines, de lacs, de rivieres, de montagnes; son lac Longh-Neaugh est fameux pour ses vertus pétrifiantes; mais il faut lire sur toute l'histoire naturelle du pays, un bon ouvrage, intitulé: *A natural history of Ireland*, Dublin 1727. *in*-4°. Il vaut beaucoup mieux que le livre de Gérard Boate traduit en François, & imprimé à Paris en 1666. *in*-12.

Les plus considérables bayes d'*Irlande*, sont la baye de Gallway qui est fort vaste & sûre, la baye de Dingle, & la baye de Dublin; ces havres font en grand nombre & fort commodes; les meilleurs sont celui de Waterford, celui de Cork, celui de Yonghall, & sur-tout celui de Kingsale, depuis le nouveau fort bâti sous la direction du lord Rog r, comte d'Orrery, du tems de Charles II. En un mot, peut-être n'y a-t-il aucun pays où l'on trouve de si bons ports à tous égards; cette île, écrivoit autrefois Tacite, placée entre la Brétagne & l'Espagne, & très à portée de la Gaule, serviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce, à ces trois riches Puissances.

Les plus importantes des rivieres d'*Irlande*, est le Shannon; les autres moindres, sont la Piffe, la Boyne, & la Lée; Spencer les a toutes célébrées dans son poëme intitulé *la Reine des Fées*, où il s'agit du mariage de la Tamise avec le Medway.

Les montagnes les plus remarquables, sont Knock-Patrick dans le comté de Limerick à l'O. celle de Sliew-Bloemy, d'Evagh, de Mourne, de Sliew-Gallen, de Cirtew, & de Guailty.

Tout le pays est divisé en quatre provinces, la Province d'Ulister, ou l'Ultonie, la province de Connaught ou la Connacie, la province de Leinster ou Lagénie, & la province de Munster ou la Mommonie.

Un viceroi qu'on appelle aujourd'hui *lord-lieutenant*, dont l'autorité est d'une grande étendue, gouverne l'*Irlande*; c'est toujours un des premiers seigneurs de la Grande-Brétagne; il y a pour le civil les mêmes cours de justice qu'en Angleterre, chancellerie, banc du roi, cour des plaidoyers communs, & celle de l'échiquier. Le lord-lieutenant ou son député, convoque le parlement, & le dissout suivant le bon plaisir du Roi.

Digitized by Google

Le gouvernement eccléſiaſtique eſt ſous quatre archevêques ; Armagh primat, Dublin, Cashel & Tuam, qui ont pour ſuffragans dix-neuf évêques.

L'*Irlande* fut réunie à la couronne d'Angleterre ſous Henri II. en 1172 ; mais Henri VIII. fut déclaré le premier roi d'*Irlande* dans la trente-troiſieme année de ſon regne, & pour lors cette île fut traitée de royaume ; car avant lui, les rois d'Angleterre ſe diſoient ſeulement ſeigneurs d'*Irlande*.

Je ne parcourrai pas ſes diverſes révolutions, c'eſt aſſez de remarquer qu'elles paroiſſent aſſoupies pour long-tems ; Dublin la capitale, ne reſpire que l'attache & l'affection au gouvernement établi.

La long. de l'*Irlande*, ſuivant M. Deliſle, eſt depuis 7^d. 10'. juſqu'à 12^d. 5'. Sa *lat.* merid. eſt par les 51^d. 20'. Sa *lat.* ſept. eſt par les 55^d. 20'.

J'ai indiqué ci-deſſus un bon livre ſur l'hiſtoire naturelle d'*Irlande*, ceux qui voudront connoître ſes antiquités ſacrées & prophanes, les liront dans Uſſérius, un des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle, & qui a le plus fait d'honneur à ſa patrie ; ſes écrits, en particulier ſes annales, ont immortaliſé ſon nom. Il mourut comblé d'honneur & de gloire, le 21 Mars 1655, à 75 ans ; Cromwell le fit enterrer ſolemnellement dans l'abbaye de Weſtmunſter.

Warœus a publié un ouvrage qui n'eſt pas exempt de préjugés ſur les écrivains qui ont illuſtré l'*Irlande* depuis le iv. ſiecle juſqu'au xvij. Il paroit aſſez vrai que les Saxons d'Angleterre, ont reçu des Irlandois leurs caracteres ou lettres, & conſéquemment les ſources de cette érudition profonde qui caractériſe la nation Britannique, tandis que leurs maîtres vinrent à tomber dans une extrême décadence ; je juge cette décadence, parce que la vie de Gotheſcalc, moine de l'abbaye d'Orbais, faite par Uſſérius en 1631, eſt le premier livre latin qu'on ait imprimé en *Irlande* ; mais auſſi depuis lors le goût des Arts & des Sciences a repris faveur dans cette île, & y a jetté de belles & profondes racines. (*D. J.*)

IRMINSUL, ſ. m. (*Hiſt. Germ.*) dieu des anciens Saxons. On ignore ſi ce dieu étoit celui de la guerre, l'Arès des Grecs, le Mars des Latins, ou ſi c'étoit le fameux *Irmin*, que les Romains appellerent Arminius, vainqueur de Varus, & le vangeur de la liberté germanique.

Il eſt étonnant que Schedius qui a fait un traité aſſez ample ſur les dieux des Germains, n'ait point parlé d'*Irminſul* ; & c'eſt peut-être ce qui a déterminé Meibom à publier ſur cette divinité, une diſſertation, intitulée *Irminſula Saxonica*. Je ne puis faire uſage de ſon érudition mal-digérée ; je dois au lecteur des faits ſimples, & beaucoup de laconiſme.

Dans cette partie de l'ancienne Germanie, qui étoit habitée par les Saxons Weſtphaliens, près de la riviere de Dimêle, s'élevoit une haute montagne, ſur laquelle étoit le temple d'*Irminſul*, dans une bourgade nommée *Héresberg* ou *Hérosburg*. Ce temple n'étoit pas ſans-doute recommandable par l'architecture, ni par la ſtatue du dieu, placée ſur une colonne ; mais il l'étoit beaucoup par la vénération des peuples, qui l'avoient enrichi de leurs offrandes.

On ne trouve dans les anciens auteurs aucune particularité touchant la figure de ce dieu ; car tout ce qu'en débite Kranzius, écrivain moderne, n'eſt appuyé d'aucune autorité : l'abbé d'Experg, qui vivoit dans le xiij. ſiecle, 300 ans avant Kranzius, nous aſſure que les anciens Saxons n'adoroient que des arbres & des fontaines, & que leur dieu *Irminſul* n'étoit lui-même qu'un tronc d'arbre dépouillé de ſes branches. Adam de Breme, & Beatus Rhenanus nous donnent la même idée de cette divinité, puiſqu'ils l'appellent *columnam ligneam ſub divo poſitam*.

Si l'on connoiſſoit la figure de cette idole, & des ornemens qui l'accompagnoient, il ſeroit plus aiſé de découvrir quel dieu la ſtatue repréſentoit ; mais faute de lumieres à cet égard, on s'eſt jetté dans de ſimples conjectures. Suivant ceux qui penſent que *Irmin* ou *Hermès* ſont la même choſe, *Irminſul* déſigne la ſtatue d'Hermès ou de Mercure. D'autres prétendent que Héresburg étant auſſi nommé *Marſbourg*, qui veut dire le *fort de Mars*, il eſt vraiſemblable que les anciens Saxons, peuple très-belliqueux, adoroient ſous le nom d'*Irminſul* le dieu de la guerre. Enfin le plus grand nombre regardant *Irminſul* comme un dieu indigete, ſe ſont perſuadés que c'eſt le même que le fameux Arminius, général des Chérusques, qui briſa les fers de la Germanie, défit trois légions romaines, & obligea Varus à ſe paſſer ſon épée au-travers du corps. Velleius Paterculus qui raconte ce fait, ajoute que toute la nation compoſa des vers à la louange d'Arminius, leur libérateur. Elle put donc bien, après ſa mort, en faire un Dieu, dans un tems ſur-tout où on élevoit volontiers à ce rang ceux qui s'étoient illuſtrés par des actions éclatantes.

Quoi qu'il en ſoit, *Irminſul* avoit ſes prêtres & ſes prêtreſſes, dont les fonctions étoient partagées. Aventin rapporte, que dans les fêtes qu'on célébroit à l'honneur de ce dieu, la nobleſſe du pays s'y trouvoit à cheval, armée de toutes pieces, & qu'après quelques cavalcades autour de l'idole, chacun ſe jettoit à genoux & offroit ſes préſens aux prêtres du temple. Meibom ajoute que ces prêtres étoient en même tems les magiſtrats de la nation, les exécuteurs de la juſtice, & que c'étoit devant eux qu'on examinoit la conduite de ceux qui avoient ſervi dans la derniere guerre.

Charlemagne ayant pris Héresburg en 772, pilla & raſa le temple du pays, fit égorger les habitans, & maſſacrer les prêtres ſur les débris de l'idole renverſée. Après ces barbaries, il ordonna qu'on bâtît ſur les ruines du temple, une chapelle qui a été conſacrée dans la ſuite par le pape Paul III. Il fit encore enterrer près du Véſer la colonne ſur laquelle la ſtatue d'*Irminſul* étoit poſée ; mais cette colonne fut déterrée par Louis-le-débonnaire, ſucceſſeur de Charlemagne, & tranſportée dans l'égliſe d'*Hildeſheim*, où elle ſervit à ſoutenir un chandelier à pluſieurs branches. *Voyez* HILDESHEIM.

Un chanoine de cette ville nous a conſervé les trois vers ſuivans, qui ſont des plus mauvais, mais qui étoient écrits en lettres d'or autour du fuſt de la colonne.

Si fructus veſtri, veſtro ſint gaudia patri,
Ne damnent tenebræ quæ ſcerit actio vitæ,
Junctâ fides operi, ſit lux ſuper addita luci.

Apparemment que cette inſcription avoit été gravée ſur cette colomne, lorſqu'on la deſtina à porter un chandelier dans le chœur de l'égliſe d'Hildesheim.

On dit qu'on célebre encore tous les ans dans cette ville, la veille du dimanche que l'on appelle *lætare*, la mémoire de la deſtruction de l'idole *Irminſul* : les enfans font enfoncer en terre un pieu de ſix piés de long, ſur lequel on poſe un morceau de bois en forme de cylindre, & celui qui d'une certaine diſtance peut l'abattre, eſt déclaré vainqueur. (*D. J.*)

IRONIE, ſub. fém. (*Gram.*) « c'eſt, dit M. du » Marſais, *Tropes II. xiv.* une figure par laquelle » on veut faire entendre le contraire de ce qu'on » dit. . . .

» M. Boileau, qui n'a pas rendu à Quinault toute » la juſtice que le public lui a rendue depuis, en » parle ainſi par *ironie*». *Sat.* 9.

Digitized by Google

Toutefois, s'il le faut, je veux bien m'en dédire;
Et pour calmer enfin tous ces flots d'ennemis,
Réparer en mes vers les maux qu'ils ont commis:
Puisque vous le voulez, je vais changer de ſtyle.
Je le déclare donc, Quinault eſt un Virgile.

Lorſque les prêtres de Baal invoquoient vainement cette fauſſe divinité, pour en obtenir un miracle que le prophete Elie ſavoit bien qu'ils n'obtiendroient pas; ce ſaint homme les pouſſa par une *ironie* excellente; *III. Reg. xviij. 27.* il leur dit: *Clamate voce majore; Deus enim eſt, & forſitan loquitur, aut in diverſorio eſt, aut in itinere, aut certè dormit, ut excitetur.*

L'épître du P. du Cerceau à M. J. D. F. A. G. A. P. (Joli de Fleuri, avocat général au parlement) eſt une *ironie* perpetuelle, pleine de principes excellens cachés ſous des contre-vérités; mais l'auteur, en s'y plaignant de la décadence du bon goût, y devient quelquefois la preuve de la vérité & de la juſtice de ſes plaintes.

»Les idées acceſſoires, dit M. du Marſais, *ibid.* »ſont d'un grand uſage dans l'*ironie*: le ton de la »voix, & plus encore la connoiſſance du mérite »ou du démérite perſonnel de quelqu'un, & de la »façon de penſer de celui qui parle, ſervent plus à »faire connoître l'*ironie*, que les paroles dont on ſe »ſert. Un homme s'écrie, *ô le bel eſprit!* Parle-t-il »de Cicéron, d'Horace; il n'y a point-là *d'ironie*; »les mots ſont pris dans le ſens propre. Parle-t-il »de Zoïle; c'eſt une *ironie:* ainſi l'*ironie* fait une »ſatyre, avec les mêmes paroles dont le diſcours »ordinaire fait un éloge».

Quintilien diſtingue deux eſpeces *d'ironie*, l'une trope, & l'autre figure de penſée. C'eſt un trope, ſelon lui, quand l'oppoſition de ce que l'on dit à ce que l'on prétend dire, ne conſiſte que dans un mot ou deux; comme dans cet exemple de Cicéron, *1. Catil.* cité par Quintilien même: *à quo repudiatus, ad ſodalem tuum, virum optimum M. Marcellum demigraſti*, où il n'y a en effet *d'ironie* que dans les deux mots *virum optimum*. C'eſt une figure de penſée, lorſque d'un bout à l'autre le diſcours énonce préciſément le contraire de ce que l'on penſe: telle eſt, par exemple, l'*ironie* du P. du Cerceau, ſur la décadence du goût. La différence que Quintilien met entre ces deux eſpeces eſt la même que celle de l'allégorie & de la métaphore; *ut quemadmodum ἀλληγορίας facit continua μεταφορά, ſic hoc ſchema facit troporum ille contextus. Inſt. orat. IX. ij.*

N'y a-t-il pas ici quelque inconſéquence? Si les deux *ironies* ſont entr'elles comme la métaphore & l'allégorie, Quintilien a dû regarder également les deux premieres eſpeces comme des tropes, puiſqu'il a traité de même les deux dernieres. M. du Marſais plus conſéquent, n'a regardé l'*ironie* que comme un trope, par la raiſon que les mots dont on ſe ſert dans cette figure, ne ſont pas pris, dit-il, dans le ſens propre & littéral: mais ce grammairien ne s'eſt-il pas mépris lui-même?

»Les tropes, dit-il, *Part. I. art. iv.* ſont des ſi»gures par leſquelles on fait prendre à un mot une »ſignification qui n'eſt pas préciſément la ſignifica»tion propre de ce mot». Or il me ſemble que dans l'*ironie* il eſt eſſentiel que chaque mot ſoit pris dans ſa ſignification propre; autrement l'*ironie* ne ſeroit plus une *ironie*, une mocquerie, une plaiſanterie, *illuſion*, comme le dit Quintilien, en traduiſant littéralement le nom grec *ειρωνία*. Par exemple, lorſque Boileau dit, *Quinault eſt un Virgile*; il faut 1°. qu'il ait pris d'abord le nom individuel de *Virgile*, dans un ſens appellatif, pour ſignifier par antonomaſe *excellent poëte:* 2°. qu'il ait conſervé à ce mot ce ſens appellatif, que l'on peut regarder en quelque ſorte comme propre, relativement à l'*ironie*; ſans quoi l'auteur auroit eû tort de dire,

Puiſque vous le voulez, je vais changer de ſtyle;

Il avoit aſſez dit autrefois que Quinault étoit un *mauvais poëte*, pour faire entendre que cette fois-ci changeant de ſtyle, il alloit le qualifier de *poëte excellent*. Ainſi le nom de *Virgile* eſt pris ici dans la ſignification que l'antonomaſe lui a aſſignée; & *l'ironie* n'y fait aucun changement. C'eſt la propoſition entiere; c'eſt la penſée qui ne doit pas être priſe pour ce qu'elle paroît être; en un mot, c'eſt dans la penſée qu'eſt la figure. Il y a apparence que le P. Jouvency l'entendoit ainſi, puiſque c'eſt parmi les figures de penſées qu'il place l'*ironie*: & Quintilien n'auroit pas regardé comme un trope le *virum optimum* que Cicéron applique à Marcellus, s'il avoit fait réflexion que ce mot ſuppoſe un jugement acceſſoire, & peut en effet ſe rendre par une propoſition incidente, *qui eſt vir optimus*. (*B. E. R. M.*)

IROQUOIS, (*Géog.*) nation conſidérable de l'Amérique ſeptentrionale, autour du lac Ontario, autrement dit de Frontenac, & le long de la riviere qui porte les eaux de ce lac dans le fleuve de S. Laurent, que les François appellent par cette raiſon, *la riviere des Iroquois*. Ils ont au nord les Algonquins, à l'E. la nouvelle Angleterre, au S. le nouveau Jerſey, & la Penſylvanie, à l'O. le lac Erié.

Ces barbares compoſent cinq nations; les plus proches des Anglois ſont les *Aniez*; à 20 lieues delà ſont les *Annegous*; à deux journées plus loin ſont les *Onontagues*, qui ont pour voiſins les *Goyagonins*; enfin, les derniers ſont les *Tſonnomonans*, à cent lieues des Anglois. Ce ſont les uns & les autres des ſauvages guerriers, aſſez unis entr'eux, tantôt attachés aux Anglois, & tantôt aux François, ſelon qu'ils croyent y trouver leurs intérêts.

Le pays qu'ils habitent, eſt auſſi froid qu'à Quebec; ils vivent de chair boucannée, de blé d'Inde, & des fruits qu'ils trouvent dans les bois & ſur les montagnes; ils ne reconnoiſſent ni roi, ni chef; toutes leurs affaires générales ſe traitent dans des aſſemblées d'anciens & de jeunes gens. Ils ſont partagés par familles, dont les trois principales ſont la famille de l'Ours, celle de la Tortue, & celle du Loup. Chaque bourgade eſt compoſée de ces trois familles; & chaque famille a ſon chef; leur plus grand commerce eſt de caſtor, qu'ils troquent contre de l'eau-de-vie qu'ils aiment paſſionnément.

Leur argent & leur monnoie conſiſte en grains de porcelaine; ces grains de porcelaine viennent de la côte de Manathe. Ce ſont des burgos, ſortes de limaçons de mer, blancs ou violets, tirans ſur le noir; ils en ſont auſſi leur principal ornement; ils ſe matachent le viſage de blanc, de noir, de jaune, de bleu, & ſur-tout de rouge. Se *matacher*, eſt ſe peindre; leur religion n'eſt qu'un compoſé de ſuperſtitions puériles, & leurs mœurs barbares y répondent.

Je n'entrerai point dans les détails: on peut conſulter ſi l'on veut la rélation que M. de la Potherie a donné des *Iroquois* au commencement de ce ſiecle dans ſa deſcription de l'Amérique ſeptentrionale; mais il faut lire ſur ce peuple l'ouvrage récent de M. Colden, intitulé, *Hiſtory of the five nations*, London, 1753, *in 8°*. c'eſt une hiſtoire également curieuſe & judicieuſe. (*D. J.*)

IRRADIATION, ſ. f. (*Gram. & Phyſiq. & Phyſiolog.*) on dit l'*irradiation* des rayons du ſoleil; c'eſt l'action par laquelle il les lance. Il faut que l'*irradiation* paſſe par les pinules de l'alidade, pour que l'obſervation ſoit juſte. On dit auſſi l'*irradiation* des eſprits animaux, ou leur mouvement auſſi prompt que la lumiere, & leur expanſion en tous ſens par

Digitized by Google

les canaux des nerfs qu'on imagine leur être ouverts ; en conſéquence de laquelle les mouvemens volontaires s'exécutent, & ſans laquelle le membre eſt paralitique.

IRRATIONNEL, adject. (*Arith. & Alg.*) les nombres *irrationnels* ſont les mêmes que les nombres ſourds ou incommenſurables. *Voyez* INCOMMENSURABLE, SOURD & NOMBRE. (*E*)

* IRRÉCONCILIABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut ſe réconcilier, terme relatif à la haine, à l'envie, à la jalouſie, & à d'autres paſſions odieuſes qui diviſent les hommes & les animent ſouvent les uns contre les autres. L'envie eſt plus *irréconciliable* que la haine ; il ne faut jamais ſe *réconcilier* avec les méchans ; il y a des hommes dans la ſociété contre leſquels il eſt peut-être ſage de ne jamais tirer l'épée ; mais ſi on l'a fait une fois, il faut brûler le fourreau.

IRRÉDUCTIBLE (CAS), *Géom. Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE.

IRREDUCTIBLE, (*Chimie*) ſe dit de la partie des vraies chaux métalliques, tellement décompoſée par la calcination, qu'il eſt impoſſible de la réduire par l'application la plus convenable du phlogiſtique. *Voyez* CHAUX MÉTALLIQUES, & RÉDUCTION. (*b*)

* IRRÉFORMABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être réformé. Lorſque le jugement du public eſt général, il paſſe pour infaillible & pour *irréformable*.

* IRRÉFRAGABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être contredit avec avantage : il y a peu de témoins *irréfragables* ; l'expérience eſt une preuve *irréfragable* ; Alexandre de Hales a été ſurnommé le *docteur irréfragable*.

* IRRÉGULARITÉ, ſ. f. (*Gram.*) défaut contre les regles ; par-tout où il y a un ſyſtême de regles qu'il importe de ſuivre, il peut y avoir écart de ces regles, & par conſéquent *irrégularité*.

Il n'y a aucune production humaine qui ne ſoit ſuſceptible d'*irrégularité*.

On peut même quelquefois en accuſer les ouvrages de la nature ; mais alors il y a deux motifs qui doivent nous rendre très-circonſpects ; la néceſſité abſolue de ſes lois, & le peu de connoiſſance de ſa variété & de ſon opération.

IRRÉGULARITÉ, (*Juriſprud.*) en matiere canonique, c'eſt un vice perſonnel qui empêche d'être promû aux ordres ſacrés, ou d'en faire les fonctions, ou d'obtenir on de conſerver des bénéfices.

Le terme d'*irrégularité* ne ſe trouve pas dans les anciens canons ; mais il a été formé de ce que dit le neuvieme canon du concile de Nicée, *tales regula non admittit*.

Tous ceux qui n'ont pas obſervé les regles preſcrites par les canons, pourroient être traités d'irréguliers ; mais on s'eſt relâché de cette rigueur en marquant certains empêchemens canoniques qui rendent irrégulier.

L'*irrégularité* n'eſt jamais encourue que dans les cas exprimés nommément par le droit ; on ne peut pas les étendre, ni argumenter d'un cas à un autre.

Néanmoins dans le doute on doit s'abſtenir de l'exercice des ordres, parce qu'il faut toûjours prendre le parti le plus ſûr.

L'*irrégularité* prive toûjours de l'exercice des ordres, & empêche d'acquérir des bénéfices ; mais depuis que l'ordre ne ſuppoſe plus néceſſairement le bénéfice, on admet contre l'ancienne diſcipline, que l'*irrégularité* ne prive du bénéfice déja acquis, que dans les cas où cela eſt expreſſément marqué.

Toute *irrégularité* provient *ex defectu*, ou *ex delicto*.

Les *irrégularités ex defectu*, proviennent de pluſieurs cauſes, ſavoir *defectu natalium*, *corporis*, *lenitatis & ex bigamiâ*.

Defectus natalium, c'eſt le vice de la naiſſance qui ſe trouve dans les batards.

Defectus corporis, ce ſont les difformités du corps ; mais, ſuivant la diſcipline préſente de l'Egliſe, ils ne forment plus une *irrégularité* ; que quand la difformité eſt telle, que l'eccléſiaſtique ne puiſſe faire ſes fonctions ſans péril & ſans ſcandale ; cela dépend de la prudence de l'évêque.

Defectus lenitatis, c'eſt lorſqu'un clerc, ou même un laïc, a eu part à un jugement dont l'exécution peut aller juſqu'à effuſion de ſang : le pape ſeul peut diſpenſer de cette *irrégularité*.

L'*irrégularité ex bigamiâ*, eſt lorſqu'un homme avant d'être clerc, a épouſé ſucceſſivement deux femmes, ou qu'il épouſe une veuve ; ce qui forme la bigamie interprétative, ou enfin, lorſqu'un homme qui a fait des vœux ſolemnels, ſe marie enſuite ; ce qu'on appelle la *bigamie ſimilitudinaire*, à cauſe de la ſimilitude qu'il y a entre le mariage charnel & le mariage ſpirituel, qui ſe contracte par des vœux de religion.

On appelle *irrégularités ex delicto*, celles qui procedent de quelque crime grave ; ceux qui ſont le plus ſouvent encourir l'*irrégularité*, ſont la ſimonie, l'héréſie, & l'homicide.

Quand le crime eſt occulte, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut être prouvé, l'évêque peut diſpenſer de l'*irrégularité*, *poſt autem pœnitentiam* ; mais ſi le crime a été déféré à la juſtice, l'évêque n'en peut diſpenſer qu'après la ſentence d'abſolution.

Il y a des crimes ſi graves, qu'on n'accorde point de diſpenſe de l'*irrégularité* qui en procede, tel que l'homicide volontaire. *Voyez* BIGAMIE, DISPENSE, HÉRÉSIE, HOMICIDE, SIMONIE. *Voyez* le concile de Trente, *ſeſſ. 14. in proëm. de reform.* Vaneſpen, *de inſtit. & off. canonic. part. II. cap. ij.* (*A*)

IRRÉGULIER, adj. (*Gram.*) les mots déclinables dont les variations tout entierement ſemblables aux variations correſpondantes d'un paradigme commun, ſont réguliers ; ceux dont les variations n'imitent pas exactement celles du paradigme commun, ſont *irréguliers* : enſorte que la ſuite des variations du paradigme doit être conſidérée comme une regle exemplaire, dont l'exacte imitation conſtitue la régularité, & dont l'altération eſt ce qu'on nomme *irrégularité*. Le mot *irrégulier* eſt générique, & applicable indiſtinctement à toutes les eſpeces de mots qui ne ſuivent pas la marche du paradigme qui leur eſt propre : il renferme ſous ſoi deux mots ſpécifiques, qui ſont *anomal* & *hétéroclite*. *Voyez ces mots*. On appelle *anomal* un verbe *irrégulier* ; & le mot d'*hétéroclite* eſt propre aux mots *irréguliers*, dont les variations ſe nomment *cas* ; ſavoir les noms & les adjectifs.

Ce n'eſt pas, dit-on, une méthode éclairée & raiſonnée qui a formé les langues ; c'eſt un uſage conduit par le ſentiment. Cela eſt vrai ſans-doute, mais juſqu'à un certain point. Il y a un ſentiment aveugle & ſtupide qui agit ſans cauſe & ſans deſſein ; il y a un ſentiment éclairé, ſinon par ſes propres lumieres, du-moins par la lumiere univerſelle que l'on ne ſauroit méconnoître dans mille circonſtances, où elle ſe manifeſte par l'unanimité des opinions, où par l'uniformité des procédés les plus libres en apparence. Que la premiere eſpece de ſentiment ait ſuggéré la partie radicale des mots qui ſont le corps d'une langue, cela peut être ; & l'on pourroit l'affirmer ſans me ſurprendre. Mais c'eſt aſſurément un ſentiment de la ſeconde eſpece, qui a amené dans cette même langue le ſyſtême plein d'énergie des inflexions & des terminaiſons. *Voyez*

Digitized by Google

INFLEXION. Et moins on peut dire que ce système eſt l'ouvrage de la Philoſophie humaine, plus il y a lieu d'aſſurer qu'il eſt inſpiré par la raiſon ſouveraine, dont la nôtre n'eſt qu'une foible émanation & une image imparfaite.

Que ſuit-il de-là ? Deux conſéquences importantes: la premiere, c'eſt qu'il y a dans les langues beaucoup moins d'*irrégularités* réelles qu'on n'a coûtume de le croire. La ſeconde, c'eſt que les *irrégularités* véritables qu'on ne peut refuſer d'y reconnoître, ſont fondées ſur des raiſons particulieres, plus urgentes ſans-doute que la raiſon générale du ſyſtême abandonné; & par conſéquent, ces prétendus écarts n'en ſont au fond que plus réguliers; parce que la grande régularité conſiſte à être raiſonnable. Outre la liaiſon néceſſaire de ces deux conſéquences avec le principe d'où je les ai déduites, chacune d'elles ſe trouve encore confirmée par des preuves de fait.

1°. Il eſt certain que le commun des Grammairiens imagine beaucoup plus d'*irrégularités* qu'il n'y en a dans les langues. *Voyez la Minerve* de Sanctius, *lib. I. cap. ix.* vous y trouverez une foule de noms latins qui paſſent pour être d'un genre au ſingulier, & d'un autre au pluriel, & qui n'ont cette apparence d'*irrégularité*, que pour avoir été uſités dans les deux genres: d'autres qui ſemblent être de deux déclinaiſons, ne ſont dans ce cas, que parce qu'ils ont été des deux, ſous deux terminaiſons differentes qui les y aſſujettiſſoient. Le ſyſtême des tems, ſur-tout dans notre langue, n'a paru à bien des gens, qu'un amas informe de variations diſcordantes, décidées ſans raiſon & arrangées ſans goût, par la volonté capricieuſe d'un uſage également aveugle & tyrannique. «En liſant nos Grammairiens, dit l'auteur des *jugemens ſur quelques ouvrages nouveaux*, *tom. IX. pag. 73. & ſuiv.* il eſt fâcheux de ſentir, »malgré ſoi, diminuer ſon eſtime pour la langue »françoiſe, où l'on ne voit preſque aucune analo»gie; où tout eſt bizarre pour l'expreſſion comme »pour la prononciation, & ſans cauſe; où l'on »n'apperçoit ni principes, ni regles, ni uniformité; »où enfin, tout paroît avoir été dicté par un ca»pricieux génie». Que ceux qui penſent ainſi ſe donnent la peine de lire l'*article* TEMS, & de voir juſqu'à quel point eſt portée l'harmonie analogique de nos tems françois, & même de ceux de bien d'autres langues. C'eſt peut-être l'un des faits les plus concluans contre la témérité de ceux qui taxent hardiment les uſages des langues de bizarrerie, de caprice, de confuſion, d'inconſéquence, & de contradiction. Il eſt plus ſage de ſe défier de ſes propres lumieres, & même de la ſomme, ſi je puis le dire, des lumieres de tous les Grammairiens, que de juger *irrégulier* dans les langues tout ce dont on ne voit pas la régularité. Il y a peut-être une méthode d'étudier la Grammaire, qui feroit retrouver par-tout ou preſque par-tout, les traces de l'analogie.

2°. Pour ce qui concerne les cauſes des *irrégularités* qu'il n'eſt pas poſſible de rejetter abſolument, il eſt certain que l'on peut en remarquer pluſieurs qui ſeront fondées ſur quelque motif particulier plus puiſſant que la raiſon analogique. Ici l'uſage aura voulu éviter un concours trop dur de voyelles ou de conſonnes, ou quelque idée, ſoit fâcheuſe, ſoit malhonnête, que la rencontre de quelques ſyllabes ou de quelques lettres, auroit pû réveiller; là on aura craint l'équivoque, celui de tous les vices qui eſt le plus directement oppoſé au but de la parole, qui eſt la clarté de l'énonciation. Prenons pour exemple le verbe latin *fero*; ſi on le conjugue régulierement au préſent, on aura *feris*, *ferit*, *feritis*, qui paroîtront autant venir de *ferio* que de *fero*: comptez que les autres *irrégularités* du même verbe, & celles de tous les autres, ont pareillement leurs raiſons juſtificatives. Ajoutez à cela qu'une *irrégularité* une fois admiſe, les lois de la formation analogique rendent réguliers les *irrégularités* ſubſéquentes qui y tiennent.

Il en eſt ſans-doute des *irrégularités* de la formation, comme de celles des tours & de la conſtruction; ou elles n'en ont que l'apparence, ou elles menent mieux au but de la parole que la régularité même. Nous diſons, par exemple, *ſi je le vois*, *je le lui dirai*, les Italiens diſent, *ſe lo vedrò*, *glie lo dirò*, de même que les Latins, *quem ſi videbo*, *id illi dicam*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne & la langue latine, ſont en regles; au lieu que la langue françoiſe autoriſe une *irrégularité*, en admettant un préſent au lieu d'un futur. Mais ſi l'on conſulte la ſaine Philoſophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus; il eſt naturel & vrai. Ce que l'on appelle ici un futur, eſt un préſent poſtérieur, c'eſt-à-dire, un tems qui marque la ſimultanéité d'exiſtence avec une époque poſtérieure au moment même de la parole; & ce tems dont ſe ſervent les Italiens & les Latins, convient très-bien au point de vûe particulier que l'on veut rendre. Ce que l'on nomme un *préſent*, l'eſt en effet; mais c'eſt un préſent indéfini, qui indépendant par nature de toute époque, peut s'adapter à toutes les époques, & conſéquemment à une époque poſtérieure, ſans que cet uſage puiſſe être taxé d'*irrégularité*. *Voyez* TEMS. Il ne s'agit donc ici que de bien connoître la vraie nature des tems pour trouver tous ces tours également réguliers.

En voici un autre: *ſi vous y allez & que je le ſache*; la conjonction copulative & doit réunir des phraſes ſemblables: cependant le verbe de la premiere eſt à l'indicatif, amené par *ſi*; celui de la ſeconde eſt au ſubjonctif, amené par *que*: n'eſt-ce pas une *irrégularité*? Il y a, j'en conviens, quelque choſe d'*irrégulier*; mais ce n'eſt pas, comme il paroît au premier coup d'œil, la diſparité des phraſes réunies: c'eſt la ſuppreſſion d'une partie de la ſeconde; ſuppléez l'ellipſe, & tout ſera en regle: *ſi vous y allez*, *& s'il arrive que je le ſache*. Ce tour plus conforme à la plénitude de la conſtruction analytique, eſt régulier à cet égard; mais il a une autre *irrégularité* plus fâcheuſe; il préſente, au moyen du *ſi* répété, les deux événemens réunis, comme ſimplement co-exiſtens; au lieu que le premier tour montre le ſecond événement comme ſuite du premier: voilà donc plus de vérité dans la premiere locution que dans la ſeconde, & conſéquemment plus de véritable régularité. Ajoutez que l'expreſſion elliptique en devient plus énergique, & l'expreſſion pleine plus lâche, plus languiſſante, ſans être plus claire. Que de titres pour croire réellement plus réguliere celle qui d'abord le paroît le moins! (*B. E. R. M.*)

IRRÉGULIER, (*Géomet.*) les corps *réguliers* ſont ceux qui ne ſont point terminés par des ſurfaces égales & ſemblables. *Voyez* CORPS & SOLIDES. (*E*).

IRRÉGULIER, (*Théol.*) en termes de canoniſtes, eſt un eccléſiaſtique interdit, ſuſpens ou cenſuré, qui a encouru les peines de droit, & qui eſt inhabile ou à poſſéder un bénéfice, ou à exercer les fonctions ſacrées. Les eunuques, les bigames, les enfans illégitimes, ſont déclarés *irréguliers* par les canons. Le concile de Latran, ſous Innocent III. permit pourtant la diſpenſe pour ces derniers, quand ils entreroient dans un ordre religieux. Les Grecs n'ont pas fait cette diſtinction, & n'excluent point les enfans illégitimes de l'état eccléſiaſtique, comme nous l'apprennent les patriarches Nicephore & Balſamon.

IRRÉGULIER, (*Fortification*) qui n'eſt pas dans

Digitized by Google

les formes ni dans les regles ordinaires. *Voyez* RÉGULIER & REGLE.

On dit fortification *irréguliere*, édifice *irrégulier*, figure *irréguliere*. *Voyez* EDIFICE, FORTIFICATION, FIGURE, BASTION & PLACE. *Chambers.*

IRRÉGULIER, (*Muſique.*) eſt le nom qu'on donne dans le plein-chant aux modes dont l'étendue eſt trop grande, ou qui ont quelqu'autre irrégularité. On nommoit autrefois cadence *irréguliere*, celle qui ne tomboit pas ſur une des cordes eſſentielles du ton; mais M. Rameau a donné ce nom à une cadence fort réguliere, dans laquelle la baſſe fondamentale monte de quinte ou deſcend de quarte, après un accord de ſixte ajoûtée. *V.* CADENCE. (*S*)

IRRÉGULIER, *terme d'Architecture*, ſe dit dans l'art de bâtir, des parties de l'Architecture qui ſont hors des proportions établies par les préceptes des anciens & confirmées par l'uſage; comme quand on donne neuf modules de hauteur à une colomne dorique, & onze à la colomne corinthienne. Auſſi-bien que lorſqu'on néglige dans un édifice de faire les angles extérieurs & les côtés égaux, comme dans la plupart des anciens châteaux, où l'on a affecté cette irrégularité ſans y être obligé, ou par le ſeul motif d'éclairer les dedans relativement à la diſtribution, ſans avoir égard à la décoration extérieure, de maniere qu'on voyoit fréquemment dans les dehors des petites croiſées placées à côté des grandes, de grands trumeaux avec des petits, *&c.*

IRRÉGULIER, *pouls*, (*Medec.*) Voyez *ſous le mot* POULS.

IRRÉGULIER & IRRÉGULARITÉ, (*Medec.*) & plus communément *anomalie & anomalie*, ſe dit de la marche ou *type* de certaines maladies; de certains ſymptomes inſolites ou étrangers à une maladie; ou enfin d'une maladie qui s'éloigne elle-même par ſa marche & par ſes ſymptomes, du vrai caractere du genre auquel elle appartient. *Voyez* TYPE, *Medecine*, MALADIE & SYMPTOME. (*b*)

* IRRELIGIEUX, adj. (*Gram.*) qui n'a point de religion, qui manque de reſpect pour les choſes ſaintes, & qui n'admettant point de Dieu, regarde la piété & les autres vertus qui tiennent à leur exiſtence & à leur culte, comme des mots vuides de ſens.

On n'eſt *irréligieux* que dans la ſociété dont on eſt membre; il eſt certain qu'on ne ſera à Paris aucun crime à un mahométan de ſon mépris pour la loi de Mahomet, ni à Conſtantinople aucun crime à un chrétien de l'oubli de ſon culte.

Il n'en eſt pas ainſi des principes *moraux*; ils ſont les mêmes par-tout. L'inobſervance en eſt & en ſera *reprehenſible* dans tous lieux & dans tous les tems. Les peuples ſont partagés en différens cultes, religieux ou *irréligieux*, ſelon l'endroit de la ſurface de la terre où ils ſe tranſportent ou qu'ils habitent; la morale eſt la même par-tout.

C'eſt la loi univerſelle que le doigt de dieu a gravée dans tous les cœurs.

C'eſt le précepte éternel de la ſenſibilité & des beſoins communs.

Il ne faut donc pas confondre l'immoralité & l'irréligion. La moralité peut être ſans la religion: & la religion peut être, & eſt même ſouvent avec l'immoralité.

Sans étendre ſes vûes au-delà de cette vie, il y a une foule de raiſons qui peuvent démontrer à un homme, que pour être heureux dans ce monde, tout bien peſé, il n'y a rien de mieux à faire que d'être vertueux.

Il ne faut que du ſens & de l'expérience, pour ſentir qu'il n'y a aucun vice qui n'entraine avec lui quelque portion de malheur, & aucune vertu qui ne ſoit accompagnée de quelque portion de bonheur; qu'il eſt impoſſible que le méchant ſoit tout-à-fait heureux, & l'homme de bien tout-à-fait malheureux; & que malgré l'intérêt & l'attrait du moment, il n'a pourtant qu'une conduite à tenir.

D'irréligion, on a fait le mot *irréligieux*, qui n'eſt pas encore fort uſité dans ſon acception générale.

* IRREMÉDIABLE, (*Gram.*) qui eſt ſans remede.

IRREMISSIBLE, (*Gram.*) pour lequel il n'y a point de remiſſion, de pardon.

IRRÉPARABLE, (*Gram.*) qui ne ſe peut réparer.

IRRÉPRÉHENSIBLE, (*Gramm.*) où il n'y a rien à reprendre.

IRREPROCHABLE, (*Gram.*) à qui ou à quoi on n'a rien à reprocher.

IRRÉSISTIBLE, (*Gramm.*) à quoi on ne peut réſiſter.

Tous ces termes ſont négatifs, & l'on trouvera ce qu'ils comportent d'explication à leur acception poſitive, REMEDE, PARDON, RÉPARATION, REPRENDRE, REPROCHER, *&c. Voyez ces mots.*

IRRESOLUTION, ſ. f. (*Gramm.*) état de l'ame lorſqu'également affectée par différens avantages ou différens inconvéniens, elle ne ſait quel parti prendre dans une affaire; elle oſcille ſans-ceſſe. Les hommes *irréſolus* ſont à plaindre. Peu pénétrans, ils n'oſent s'en rapporter à leurs propres lumieres; méfians, ils craignent de ſuivre le conſeil ou l'impulſion des autres. Je les comparerois volontiers ſur le chemin de la vie, à celui qui marche ſur la crête d'une montagne eſcarpée, entre deux précipices qu'il voit ſans-ceſſe à droite & à gauche, & que la crainte de tomber dans l'un fait pancher vers l'autre, d'où une même frayeur le rejette, & ainſi de ſuite, ſans pouvoir ni marcher droit & ferme, ni tomber. L'*irréſolu* ignore que le plus mauvais parti eſt ſouvent celui de n'en point prendre. Il temporiſe, & à force de temporiſer, le moment de ſe déterminer ſe paſſe, & le mal l'accable, ou le bonheur lui échappe. Mais ſi l'*irréſolution* eſt un état fâcheux pour l'*irréſolu*, c'eſt encore une qualité très-incommode pour les autres. On ne ſait jamais à quoi s'en tenir avec cette ſorte d'hommes-là, & ils vous font preſque toujours ſubir la peine de leur défaut.

* IRRÉVÉRENCE, ſ. f. (*Gramm.*) manque de vénération; il ne ſe dit guere que des choſes ſaintes & ſacrées. On porte à l'égliſe une *irrévérence* qu'on n'auroit point dans l'anti-chambre d'un grand. Incrédule ou croyant, il ne faut jamais parler avec *irrévérence* des cérémonies & du culte d'un peuple chez lequel on vit; ſi l'on croit, l'*irrévérence* eſt un blaſphême; ſi l'on ne croit pas, c'eſt une indiſcrétion dangereuſe. En quelque lieu du monde que vous ſoyez, revere-en le ſouverain & le dieu, au moins par le ſilence.

* IRRÉVOCABLE, *adject.* (*Gramm.*) qui ne peut être revoqué. La loi qui condamne indiſtinctement tous les êtres de la nature à paſſer après une courte durée, eſt néceſſaire & s'exécute d'une maniere auſſi générale qu'*irrévocable*. *Irrévocable* a encore une autre acception, & il ſignifie qui ne peut être *rappellé*; le paſſé eſt *irrévocable*.

IRRITABILITÉ, ſ. f. (*Phyſiologie*) terme inventé par Gliſſon, & renouvellé de nos jours par le célebre M. Haller, pour déſigner un mode particulier d'une faculté plus générale des parties organiques des animaux, dont il ſera traité ſous le nom de *ſenſibilité*. (*b*)

IRRITABILITÉ. *Voyez* SENSIBILITÉ.

IRRITANT, adject. (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui caſſe, annulle & rend inutile quelque acte ou clauſe, c'eſt en ce ſens que l'on dit un decret *irritant*, une condition ou cauſe *irritante*. (*A*)

Digitized by Google

IRRITATION, ſ. f. (*Medecine*) les Medecins entendent par ce mot l'affection qu'éprouvent les parties irritables, c'eſt-à-dire ſenſibles & contractiles du corps animal, à raiſon de leur contractilité ou ſenſibilité; ou ce qui revient au même la ſenſibilité réduite en acte. *Voyez* SENSIBILITÉ.

IRRITER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt exercer l'ire ou la colere. Les fautes des hommes *irritent* les dieux; on *irrite* un animal en le tourmentant. La contrainte *irrite* le deſir. Le mal s'*irrite* ſouvent par le remede. Il y a des hommes qu'on *irrite* facilement; les Poëtes en font; *genus irritabile vatum*.

* IRROGATION, ſ. f. (*Hiſtoire anc.*) punition décernée contre un accuſé, après que la cauſe avoit été appellée trois fois. On annonçoit cette punition au peuple qui la confirmoit ou qui la modéroit; cela s'appelloit *certatio*: voici la teneur de la loi. *Cùm magiſtratus judicaſſet, irrogaſſetve, per populum multa pœna certatio eſto.*

IRRUPTION, ſ. f. (*Gramm. & Art milit.*) entrée ſubite de l'ennemi dans une contrée pour s'en emparer ou pour la ravager. La Pologne eſt expoſée aux *irruptions* des Turcs & des Coſaques; l'*irruption* eſt un acte de barbarie.

IRTICH *ou* IRTIS, (*Géog.*) grande riviere d'Aſie dans la Sibérie. Après avoir arroſé une vaſte étendue de pays depuis ſes deux ſources, qui ſont vers le quarante-ſeptieme deg. de *latitude* ſelon quelques-uns, ou ſelon le P. Gaubil, à 46. 4. & à 112d 14′ 48″ de *longit.* elle ſe jette dans le fleuve Oby à 60d 40′ de *latitude*; ſes eaux blanches & légeres abondent en poiſſons, ſur-tout en eſturgeons & en ſaumons délicieux.

Pierre le Grand empereur de Ruſſie, conſidérant que l'*Irtich* lui pouvoit être d'une grande utilité pour fonder un commerce avantageux entre ſes états & les autres pays de l'Orient, fit faire en 1715 de diſtance en diſtance le long de cette riviere, des établiſſemens, qui ſeroient d'une toute autre valeur entre les mains d'une nation libre & commerçante.

Il y a une ville de ce nom au Mogoliſtan, à qui le traducteur de Timur-Beg donne 130 deg. de *longitude*, & 56 deg. 40 min. de *latitude*. (*D. J.*)

IRWIN, (*Géog.*) *Irva*, ville d'Ecoſſe, capitale de la province de Cuningham, avec un port qui ne peut ſervir qu'à des barques; elle eſt ſur la riviere de même nom, à 21 lieues S. O. d'Edimbourg, 107 N. O. de Londres. *Long.* 12. 50. *lat.* 56. 5. (*D. J.*)

I S

ISABELLE, adject. (*Gramm. & Teint.*) couleur qui participe du blanc, du jaune & de la chair.

ISABELLE, (*Maréchallerie*) poil de cheval tirant ſur le jaune clair. Les chevaux *iſabelles* ont quelquefois les crins & la queue *iſabelle*; mais il y en a un plus grand nombre à crins blancs ou à crins noirs.

ISABELLE, (*Géogr.*) petite ville de l'Amérique dans l'île eſpagnole, ſur la Jahja, bâtie par Chriſtophe Colomb en 1493, dans un terroir fertile & très-ſain. *Long.* 307. 5. *lat.* 19. 55. (*D. J.*)

ISABELLE, l'*île*, (*Géog.*) île de la mer du Sud, de 230 lieues de circuit, & la plus grande des îles de Salomon, elle fut découverte par les Eſpagnols en 1568: ſa partie orientale s'appelle le *Cap brûlé*. (*D. J.*)

ISADA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Eſpagnols & Portugais d'Amérique à la pierre des Amazones, que l'on appelle communément *jade*. *Voyez cet article.*

ISADAGAS *ou* TAGODAS, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Maroc dans la province d'Eſcure, ſur la cime d'une haute montagne, & néanmoins dans un terroir abondant en bétail, orge, froment, légumes & miel blanc fort eſtimé. Les habitans commercent avec ceux de Numidie & de Gétulie, qui ſont de l'autre côté du mont Atlas; ils accordent gratuitement l'hoſpitalité à tous les étrangers. (*D. J.*)

ISAGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand-ſeigneur; c'eſt le grand chambellan. C'eſt lui qui porte les paroles ſecrettes du grand-ſeigneur à la ſultane; il commande aux pages de ſa chambre & de ſa garde-robe, & veille à tout ce qui concerne la perſonne du ſultan.

ISAGONE, adject. (*Géomet.*) terme dont on ſe ſert quelquefois, mais rarement dans la Géométrie, pour exprimer une figure compoſée d'angles égaux. (*E*)

ISAIE, (*Théolog.*) nom d'un des livres prophétiques & canoniques de l'ancien teſtament, ainſi appellé d'*Iſaïe*, fils d'Amos, qui prophétiſa ſur la fin du regne d'Oſias juſqu'au tems de Manaſſés.

Iſaïe eſt le premier des grands prophêtes. Il recueillit lui-même dans un volume les prophéties qu'il avoit faites ſous les rois Oſias, Joathan, Achaz & Ezéchias. Il avoit encore écrit un livre des actions d'Oſias, dont il eſt parlé dans le ſecond livre des Paralipom. *chap. xxvj.* ℣. 22. On lui a auſſi attribué quelques ouvrages apocryphes, entr'autres *le célebre*, cité plusieurs fois par Origene, & un autre intitulé *l'aſcenſion d'Iſaïe*, dont S. Jérôme & S. Epiphane font mention, & enfin un dernier intitulé *viſion ou apocalypſe d'Iſaïe*. Quelques-uns ont prétendu que le titre d'*Iſaïe* que nous avons n'eſt qu'une compilation tirée des ouvrages de ce prophête; mais les conjectures qu'ils apportent pour le prouver ſont très-frivoles, & M. Dupin, de qui nous empruntons ceci, les a ſolidement réfutées dans ſa *diſſert. prélim. ſur la bible, liv. I, chap. iij, pag. 356.*

Quelques Juifs lui attribuent auſſi les proverbes, l'eccléſiaſte, le cantique des cantiques & le livre de Job, mais ſans fondement, comme on peut voir aux articles où nous avons traité de ces livres. *Iſaïe* paſſe pour le plus éloquent des prophêtes, & Grotius le compare à Démoſthenes, tant pour la pureté du langage, que pour la véhémence du ſtyle. S. Jérôme, qui le trouve admirable à tous ces égards, & pour la vaſte étendue de génie qui régne dans ſes écrits, ajoute qu'il exprime tout ce qui concerne la vocation des gentils, la réprobation du peuple Juif, le regne de J. C. ſa vie, ſa prédication, ſa paſſion, l'établiſſement & la perpétuité de l'Egliſe en termes ſi clairs, qu'il ſemble plûtôt écrire des choſes paſſées que d'en prédire de futures, & remplir les fonctions d'évangéliſte plûtôt que le miniſtere de prophête. Dupin, *ibid.* Calmet, *diction. de la bible.*

ISAMBRON, ſ. m. (*Gram. & Commerce*) eſpece de panne, qui marquoit apparemment le luxe, puiſqu'on défendit aux chanoines de ſaint Victor d'en porter.

ISARCIENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes, ſoumis par Auguſte à l'empire romain: c'eſt préſentement le *val de Sarcha*, près de la vallée de Camonica. (*D. J.*)

ISARD, ſ. m. (*Chamoiſeur*) eſpece de chevre ſauvage, qu'on connoit plus ordinairement ſous le nom de *chamois*, & dont la peau eſt fort eſtimée dans le commerce des cuirs. *Voyez* CHAMOIS.

ISAURIE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie aux confins de la Pamphilie & de la Cilicie; c'eſt un pays de montagnes, ſituées pour la plus grande partie dans le mont Taurus; ce pays n'avoit autrefois ni ville ni bourg, mais ſeulement deux gros villages nommés au pluriel *Iſaura*; cependant ces deux villages donnerent bien de la peine aux Romains, du moins à Publius Servilius, qui rapporta de leur conquête le ſurnom d'*Iſaurique*.

Sous

Digitized by Google

Sous les empereurs grecs, l'*Isaurie* s'accrut aux dépens des provinces voiſines, car dans la notice de Hiéroclès, on y compte vingt-trois villes, dont Séleucie étoit la métropole ; & outre ces villes il y avoit encore d'autres ſiéges indépendans ; l'*Isaurie* propre fut ſoumiſe pour le ſpirituel à la juriſdiction du patriarche de Conſtantinople.

Cette province, défendue par ſes montagnes & par la valeur de ſes habitans, reſta ſous la domination des empereurs grecs, juſqu'à l'invaſion des Turcs Selgiukides, qui dans le xj^e ſiecle ſe répandirent de la Syrie & de la Perſe dans l'Aſie mineure, & y établirent une puiſſante dynaſtie, connue ſous le nom de *Sultans Selgiukides de Roum*.

Enfin, l'*Iſaurie* & les pays voiſins ont paſſé ſous la domination des Turcs ottomans, depuis le regne de Mahomet II. Ils appellent ce diſtrict *Itch-il*, c'eſt-à-dire le pays intérieur ; il dépend du gouvernement ou pachalik de l'Iſle de Chypre, & eſt preſque entierement occupé par diverſes tribus de Turkmans, qui habitent en hiver les villes & les bourgades, & ſe retirent pendant l'été dans les montagnes avec leurs troupeaux. La ville de Séleucie, appellée maintenant *Selké*, eſt encore aſſez peuplée, & le bey ou gouverneur particulier du pays d'*Itch-il* y fait ſa réſidence. (*D. J.*)

ISCHÉNIES, (*Antiq. grecq.*) fête anniverſaire qu'on célébroit à Olympie en mémoire d'Iſchénus, petit-fils de Mercure & de Hiérée. Dans un tems de famine il ſe dévoua lui-même en ſacrifice pour le ſalut de ſon pays, & en l'honneur de cette belle action on lui éleva un magnifique monument près du ſtade d'Olympie. Potter, *Archæol. grec. lib. II. cap. xx, tom. I. p. 407.* (*D. J.*)

ISCHIA, (*Géog.*) ville d'Italie, capitale de l'iſle de même nom, au royaume de Naples, avec un évêché ſuffragant de Naples, & une bonne forteresſe, où Alphonſe, fils de Ferdinand, roi de Naples, vint ſe réfugier, après avoir été privé de la couronne. *Long. 31. 30. lat. 40. 50.* (*D. J.*)

ISCHIA, (*Géog.*) *ÆNARIA* ou *INARIMÈ* par les anciens ; iſle du royaume de Naples, ſur la côte de la terre de Labour dont elle fait partie, & de laquelle elle n'eſt éloignée que par un trajet de mer de deux milles vers le cap de Miſene ; ſon circuit eſt d'environ 16 mille 500 pas ; dans cette petite étendue on voit au levant d'agréables vallées, qui produiſent des fruits exquis, des coteaux qui fourniſſent d'excellens vins & de très-bonnes fources ; mais le nord-eſt de l'iſle eſt bien différent, car il eſt agité par de fréquens tremblemens de terre : là on trouve les horribles cavernes nommées *le cremate*, deſquelles en 1301 il ſortit des torrens de flammes ſulphureuſes, qui ruinerent ſans reſſource tout le pays juſqu'à l'eſpace de trois milles. C'eſt ſous ces cavernes, diſent les Poëtes, que Typhée le tiran foudroyé par le maître des dieux, a été précipité, & ſes ſecouſſes cauſent celles de la terre.

Un naturaliſte du dernier ſiecle a tâché de rétablir le mérite de cette iſle, en étalant les remedes qu'elle renferme, ſelon lui, dans ſon ſein. Je parle de Jafolinus (Julius), qui, après bien des recherches, a mis au jour pour preuve de ſon opinion, le livre intitulé *De gli remedi naturali che ſono nell' iſola di Pitecuſa, oggi nella iſchia*, Neapoli, *1689 in-4°.* (*D. J.*)

ISCHIATIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une échancrure faite par l'os ilium & le pubis, ſituée à la partie poſtérieure des os des hanches. *Voyez* HANCHE.

ISCHIO-CAVERNEUX, *en Anatomie*, eſt un muſcle du clitoris & de la verge, appellé communement *érecteur*. Voyez *nos Planches anatomiques. fig. 15. lett. E.* Voyez *auſſi* ÉRECTEUR.

ISCHIO-COCCYGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muſcles qu'on appelle auſſi *coccygiens antérieurs* ou *latéraux*. Voyez COCCYGIEN.

ISCHION, ſ. m. (*Anat.*) terme dont ſe ſervoient les Anatomiſtes pour déſigner une des trois pieces dont les os innominés ſont compoſés dans les jeunes ſujets. *Voyez* INNOMINÉS & OS.

Il eſt ſitué à la partie antérieure & inférieure du baſſin ; il forme un angle, dont un des côtés appellé *branche*, s'unit antérieurement avec celle de l'os pubis, & l'autre nommé *corps*, s'unit avec l'ilium & le pubis pour former la partie inférieure de la cavité cotyloïde. On remarque à la partie poſtérieure du corps une éminence appellée *épine*, & au-deſſous une finuoſité ; l'angle eſt inégal & tuberoux, & s'appelle *la tubéroſité*. *Voyez* ILIUM, PUBIS, *&c.*

ISCHNOPHONIE, ſ. f. (*Medec.*) aigreur & foibleſſe de voix qu'on a dans certaines maladies ; ou bien encore un bégayement, une imperfection dans les organes de la parole. Ce mot eſt compoſé de ἰσχνὸς, *voix*, & de ἰσχνὸς, *maigre, grêle*, dérivé de ἴσχω, *j'empêche, je mets obſtacle*. (*D. J.*)

ISCHURIE, (*Médec.*) *Voyez* RÉTENTION D'URINE.

ISCUSTOS, (*Hiſt. nat.*) pierre inconnue dont il eſt parlé dans Albert le grand. Boëce de Boor croit que c'eſt l'asbere, dont le nom a été défiguré.

ISELASTIQUES, JEUX, (*Gymnaſt. athlétiq.*) *iſelaſtica certamina*, jeux publics des Grecs & des Romains, où les athletes vainqueurs avoient droit d'entrer en triomphe, non par la porte, mais par une breche, dans la ville de leur naiſſance : ce mot dérive du grec ἰσελαύνειν, *être conduit en triomphe* ; de-là vient qu'on ſurnommoit un athlete qui avoit obtenu cet honneur, *athlete iſelaſtique*.

Il jouiſſoit encore de toute ancienneté, du privilege d'être nourri le reſte de ſes jours aux dépens de ſa patrie. Toutefois dans la ſuite des tems leurs victoires ſe multiplians auſſi - bien que les jeux, on fut obligé de reſſerrer dans les bornes de la médiocrité cette dépenſe, qui devenoit fort à charge à l'état. Solon, par cette conſidération, réduiſit la penſion d'un athlete vainqueur aux jeux olympiques, à 500 drachmes ; celle d'un vainqueur aux jeux iſthmiques, à 100 drachmes, & ainſi des autres proportionnellement.

Les empereurs romains confeſverent ces ſortes de graces aux athleres ; mais Trajan leur eut à peine confirmé ce privilege en faveur de quelques jeux inſtitués ailleurs qu'à Olympie, qu'il s'éleva deux difficultés, ſur leſquelles Pline le jeune ſu vit obligé de conſulter le prince. Il s'agiſſoit de ſçavoir, 1°. ſi les athletes *iſelaſtiques* jouiroient de leurs privileges à compter du jour de leur victoire ou du jour de leur triomphe ; 2°. ſi ces mêmes privileges leur étoient acquis par une victoire remportée dans des jeux qui n'étoient point encore *iſelaſtiques*, mais qui l'étoient devenus depuis.

Trajan répondit en ces termes à ces deux queſtions : Iſelaſticum *tunc primùm mihi videtur incipere debere, quàm quis in civitatem ſuam ipſe ἰσελαύνῃ. Obſonia eorum certaminum, quæ iſelaſtica non fuerunt, retrò non debentur* ; c'eſt-à-dire que les athletes victorieux ne jouiroient de leur penſion que du jour de leur entrée triomphale dans leur patrie, & ſeulement pour la victoire remportée dans les *jeux* actuellement *iſelaſtiques*. Remarquez que Trajan ne dit point *j'entends, je veux, j'ordonne*, mais *il me ſemble* que telle choſe doit être ainſi, *mihi videtur* : il décide en philoſophe qui craint de ſe tromper. (*D. J.*)

ISELSTEIN, (*Géog.*) petite ville des pays-bas ſur l'Iſſel, à une lieue & demie d'Utrecht ; elle prend ſon nom de la riviere qui l'arroſe : on ignore le tems

Digitized by Google

de ſa fondation, mais elle n'eut des murs & des portes qu'en 1390; elle eſt du domaine des princes d'Orange. *Long. 22. 34. lat. 52. 6.* (*D. J.*)

ISENBOURG, (*Géog.*) petit canton d'Allemagne dans la Wétéravie, dont le chef-lieu n'eſt qu'un gros bourg avec un château; mais je me rappelle deux littérateurs du xvj^e^ ſiecle nés dans ce comté, Paul Léonard & François Nanſius; le premier mort en 1567 à 57 ans, a mis au jour vingt livres de mêlanges, *miſcellaneorum, ſive emendationum, libri viginti*, qui ſont remplis d'une grande érudition & d'un jugement droit; le ſecond, mort en 1595, âgé de 70 ans, a donné des notes ſur Théocrite, Héſiode & Callimaque, qui lui ont fait honneur dans ſon tems. (*D. J.*)

ISEQUEBO, (*Géog.*) nom d'une colonie hollandoiſe d'Amérique, établie ſur les bords d'une riviere de même nom dans la Guiane, province de l'Amérique méridionale.

ISER, l' (*Géog.*) riviere conſidérable de l'Allemagne; elle prend ſa ſource aux confins du Tirol & de la Baviere, & après avoir baigné les villes de Munich & de Landshut, elle ſe jette dans le Danube, entre Straubing & Paſſau. (*D. J.*)

ISÈRE, (*Géog.*) riviere qui prend ſa ſource dans le mont d'Iſérano, aux confins du Piémont & de la Savoye, & qui après avoir traverſé une grande étendue de pays, ſe jette dans le Rhône, à 15 lieues au-deſſous de Grenoble, & à 2 lieues au-deſſus de Valence. (*D. J.*)

ISERNIA, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans le comté de Moliſſe, avec un évêché ſuffragant de Capoue; elle eſt au pié de l'Apennin, à 14 lieues N. E. de Capoue, 21 N. E. de Naples, 50 de Moliſſe. *Long. 31. 55. lat. 41. 42.*

C'eſt la patrie de Pierre Célestin, qui inſtitua l'ordre qui porte ſon nom. Il fut à peine élu pape, qu'il abdiqua le pontificat, & Boniface VIII. fon ſucceſſeur, l'enferma au château de Fumon, où il mourut en 1296, âgé de 81 ans. Un pape le fit périr, un autre pape, Clément V, le canoniſa ſept ans après. (*D. J.*)

ISERNLOHN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, au comté de la Marck, ſur la riviere de Baren. *Long. 25. 30. lat. 51. 48.* (*D. J.*)

ISET, (*Géog.*) nom d'une province de l'empire ruſſien, en Sibérie, arroſée par une riviere de même nom; elle dépend du gouvernement général de Tobolsk.

ISIAQUE, ſ. m. (*Littérat.*) prêtre de la déeſſe Iſis. On trouve les *iſiaques* repréſentés vêtus de longues robes de lin, avec une beſace, une clochette & une branche d'abſynte marine à la main. Ils portoient quelquefois la ſtatue d'Iſis ſur leurs épaules, & ſe ſervoient du ſiſtre dans leurs cérémonies. *Voyez* SISTRE.

Après avoir ouvert le temple de la déeſſe au lever du ſoleil, ils ſe proſternoient devant elle & chantoient ſes louanges; enſuite ils couroient une partie du jour pour demander l'aumône, revenoient le ſoir adorer de nouveau la ſtatue d'Iſis, l'accommoder, la couvrir, & refermer ſon temple.

Ils ne ſe couvroient les piés que d'écorce fine de la plante appellée *papyrus*; ce qui a fait croire à pluſieurs auteurs qu'ils alloient nuds piés. Ils étoient vêtus de lin, parce qu'Iſis paſſoit pour avoir appris aux hommes à cultiver & à travailler cette plante. Ils ne mangeoient ni oignon ni mouton, ſe piquoient d'une grande auſtérité, & ne ſaloient jamais leurs viandes, pour être plus chaſtes. Ils mêloient beaucoup d'eau dans leur vin, & ſe raſoient très-ſouvent la tête; c'eſt ce que nous diſent Plutarque & Diodore de Sicile.

Mais l'hiſtoire romaine nous apprend que ces prêtres mendians de leur profeſſion, & ſi vertueux en apparence, ſe ſervoient ſouvent du voile de la religion pour pratiquer des intrigues criminelles. Ils s'inſinuoient adroitement dans les maiſons la beſace ſur l'épaule, & ſous prétexte de quêtes pour leurs beſoins, ils rendoient aux dames ſecrettement des billets, & leur donnoient des rendez-vous de la part de leurs amans.

Ils étoient d'autant plus propres à ce commerce, qu'on les en ſoupçonnoit moins, & que les temples d'Iſis étoient les lieux où les femmes galantes faiſoient le plus volontiers leurs ſtations. Auſſi Ovide dit aux hommes: »Ne fuyez point le temple de la » géniſſe du Nil; elle enſeigne aux dames à faire ce » qu'elle a fait pour Jupiter ».

Nec fuge Niliaca memphitica templa juvenca,
Multas illa facit, quod fuit ipſa Jovi.

Et ailleurs il dit au garde de ſa maîtreſſe: »Ne vas » point t'informer de tout ce qui ſe peut pratiquer » dans le ſanctuaire de l'égyptienne Iſis».

Nec tu Niligenam ſtari quid poſſit ad Iſim
Queſieris.

En un mot, les prêtres *iſiaques* étoient très-bien aſſortis à ces tems de la dépravation des mœurs. On ſait l'hiſtoire de Pauline, qui fut violée dans un des temples d'Iſis par Mundus, lequel s'étoit couvert de la peau d'un lion, afin de paſſer plus ſûrement pour être le divin Anubis. (*D. J.*)

ISIAQUE, TABLE (*Antiq. égypt.*) monument des plus conſidérables que l'antiquité nous ait tranſmis. On imagine qu'il déſigne les grandes fêtes d'Iſis & d'autres divinités égyptiennes.

Quoi qu'il en ſoit, ce monument fut trouvé au ſac de Rome en 1525. C'eſt une table de bronze à compartimens, qui a environ cinq piés de long ſur trois de large; elle fut portée en Italie du tems des triumvirats, par un feigneur de la maiſon de Gonzague; enſuite elle a paſſé à Turin, ſans qu'on ſache par qui ni comment.

On m'a mandé de cette ville, que cette table repréſentoit en bas-relief cent choſes différentes, dont les plus frappantes ſont, à ce qui paroît, des divinités égyptiennes. On y voit pluſieurs perſonnes faiſant des offrandes à ces divinités, qui ſont aſſiſes ſur des trônes. On y remarque d'autres figures à genoux, qui ſemblent adorer des oiſeaux, des bêtes à quatre piés & des poiſſons. Ces dernieres figures ſe trouvent dans la petite bordure qui environne les principaux compartimens. On diſtingue parmi les dieux, Oſiris, ſon fils Horus, pluſieurs Iſis, une dans ſon vaiſſeau, une autre à tête de lion, une autre avec le cire ou cercle ſolaire entre deux cornets de lotus & deux feuilles de perſéa, portant la meſure du Nil en main, & ayant ſous ſon trône la canicule. On y diſtingue des ſceptres d'Oſiris, ſa clé, ſon fouet, ſon bâton paſtoral. Horus y paroît emmailloté, portant la gitouette à tête de hupe, l'équerre & le clairon. On y trouve des ſignes du zodiaque, toutes ſortes d'eſpeces d'animaux, de reptiles & d'oiſeaux, l'ibis, la cigogne, l'épervier, le ſphinx. Enfin on y voit repréſentés différentes meſures du Nil, des avirons, des ancres, des canopes, des girouettes, des équerres, & quantité d'hiéroglyphes indéchiffrables: tel eſt le ſpectacle qu'offre la *table iſiaque*, dont Kircher & Pignorius ont donné des gravures dans leurs ouvrages.

On eſt fort partagé ſur l'antiquité de ce monument. M. Shuckford, dans ſon hiſtoire du monde, la juge des premiers tems, & croit qu'il a été gravé avant que les Egyptiens adoraſſent des figures d'hommes ou de femmes.

M. Warburthon penſe au contraire que cette table a été faite pour les perſonnes attachées à Rome

Digitized by Google

au culte d'Isis. Il est persuadé que l'ouvrier a déſigné le culte rendu aux animaux, qui étoit ſi peu connu des étrangers, par la poſture la plus remarquable d'adoration, tandis qu'il n'a marqué que par des actes d'offrandes & de ſacrifices le culte que les Egyptiens rendoient à leurs grands dieux héroïques, & qui n'étoit pas différent de celui des Romains. En un mot, il regarde la *table iſiaque* comme le plus moderne des monumens égyptiens; ce qu'il croit qu'on peut juſtifier par le mélange que l'on y trouve de toutes les eſpeces de caractères hiéroglyphiques.

Mais ſi l'on ne peut fixer l'antiquité de ce monument, on peut encore moins l'expliquer. J'oſe ajouter que c'eſt une folie de l'entreprendre; nous n'avons point la clé de l'écriture ſymbolique des Egyptiens, ni de celle des premiers tems, ni de celle des tems poſtérieurs. Cette écriture qui changeoit mille fois, varioit le ſens des choſes à l'infini par la ſeule poſition du ſymbole, l'addition ou la ſuppreſſion d'une piece de la figure ſymbolique. Quand l'écriture épiſtolique prit le deſſus par ſa commodité, la ſymbolique ſe vit entierement négligée. La difficulté de l'entendre, qui étoit très-grande, lorſqu'on n'avoit point d'autre écriture, augmenta bien autrement, quand on ne prit pas ſoin de l'étudier; & cette difficulté même acheva d'en rendre l'étude extrêmement rare. Enfin les figures ſymboliques & hiéroglyphiques, qu'on trouvoit ſur les tables ſacrées, ſur les grands vaſes, ſur les obéliſques, ſur les tombeaux, devinrent des énigmes inexpliquables. Les prêtres & les ſavans d'Egypte ne ſavoient plus les lire; & comment nous imaginerions-nous y parvenir? en être capables? ce ſeroit le comble du ridicule.

Le P. Monfaucon a bien pu haſarder de donner l'explication de cinq ou ſix grandes figures de la *table iſiaque*, parce que nous connoiſſons encore par les écrits des Grecs & des Romains la ſignification de pluſieurs ſymboles & attributs de la déeſſe Iſis, d'Oſiris & d'Horus; mais ces foibles lumieres ne nous ſervent de rien pour nous procurer l'intelligence du monument dont nous parlons, ni même d'une partie de ce monument. Nos recherches ſe perdent dans le nombre & la variété des objets figurés, ſans qu'il y en ait aucun qui découvre à nos yeux le but général qu'on s'eſt propoſé.

Nous tirions de Pignorius, s'il nous eût offert ſes explications *menſæ iſiacæ*, imprimées en 1669, ſous un autre nom que ſous celui de légeres conjectures; & quant aux travaux du P. Kircher ſur cette matiere, ils excitent notre compaſſion. Ce ſavant jéſuite ne fait qu'imaginer ce qu'il ignore, & dont il lui étoit impoſſible d'avoir connoiſſance; il a ſubſtitué ſes viſions à la place des tréſors perdus de l'antiquité. *(D. J.)*

ISIES ou ISIENNES, ſ. f. (*Littérat.*) *Iſia*, *Eſia*. Fêtes d'Iſis, qui s'introduiſirent dans Rome avec celles des autres divinités étrangeres. Elles dégénérerent en de ſi grands abus, que la république fut obligée de les défendre & d'abattre les temples d'Iſis, ſous le conſulat de Piſon & de Gabinius. Mais Auguſte les fit rétablir, & les myſteres de la déeſſe devinrent de nouveau ceux de la galanterie, de l'amour & de la débauche. Les temples d'Iſis ſe virent conſacrés, comme auparavant, à ces rendez-vous de plaiſirs, qui cauſoient tant d'impatience aux dames romaines, pour s'y trouver de bonne-heure avec la parure de la tête, & la compoſition du viſage néceſſaire; ce qui fait dire à Juvénal, *apud iſiace potius ſacraria lene*. L'empereur Commode mit le comble au crédit des myſteres d'Iſis ſous ſon regne; nulle fête ne fut célébrée avec plus de pompe & de magnificence: il ſe joignit lui-même aux prêtres de la déeſſe, & y parut tête raſe, portant Anubis en proceſſion. *(D. J.)*

ISIGNI, (*Geog.*) *Iſiniacum*, gros bourg de France dans la baſſe Normandie, à ſix lieues de Bayeux, avec un petit port & un fief de l'Amirauté. Il eſt fort connu dans la province, à cauſe de ſes ſalines, des ſalaiſons de ſon beurre, & du cas que l'on fait de ſon cidre. *Long. 16. 35. lat. 49. 20. (D. J.)*

ISJO ou IXO, (*Géog.*) royaume du Japon dans l'île Niphon. Il a le royaume d'Omèa à l'O. celui de Voari à l'E. & celui d'Inga au S. Le chef de la ſeconde Dynaſtie y a un temple qui eſt le plus ancien de l'empire, & le terme d'un fameux pélerinage. *(D. J.)*

ISIS, ſ. f. (*Mythol. & Litt.*) nom propre d'une divinité des Egyptiens, & dont le culte a été adopté par preſque tous les peuples de l'antiquité payenne. Il en eſt peu dont il nous reſte autant de monumens, & ſur laquelle les ſavans de tous les âges ayent plus exercé leur imagination. Plutarque a fait un livre d'*Iſis* & d'Oſiris; mais on ne peut que s'étonner que la fureur des étymologies ne ſe ſoit pas étendue ſur le nom d'une divinité célebre; ces recherches ſouvent plus curieuſes que d'autres ſur leſquelles quelques ſavans ſe ſont exercés, n'auroient cependant pas laiſſé de répandre un certain jour ſur la nature de cette divinité, & par-là même ſur le culte faſtueux & preſque univerſel qui lui étoit rendu.

Une ancienne racine arabe *iſcia*, ſignifie *exiſter invariablement, avoir une exiſtence propre, fixe, & durable*: de-là ἰσία des Grecs, *eſſentia*, ἐξουσία *poteſtas, facultas*; & chez les Latins, ces anciens mots du ſiecle d'Ennius, incorporés par nos Grammairiens modernes dans le verbe auxiliaire *ſum, es, eſt, eſſe*; on eſt bien convaincu aujourd'hui que les langues phéniciennes & égyptiennes étoient des dialectes de l'ancienne langue de l'Iſiemen, d'où l'on peut conclure fant trop haſarder, que le mot *Iſis* eſt un dérivé d'*iſcia*, & marquoit dans ſon origine l'eſſence propre des choſes, la nature, ce qui pour le dire en paſſant, juſtifieroit cet ancien culte dans ſon origine, & le rapprocheroit aſſez des idées des plus ſages philoſophes.

Je ne ferai qu'indiquer ici d'autres étymologies propres à répandre du jour ſur cette matiere. *Iza* racine ſyriaque ſignifie *ſe taire avec ſoin, garder un ſilence religieux*, & l'on ſait juſqu'à quel point il devoit s'obſerver dans les myſteres d'*Iſis*; *iſciaz*, chaldaïque, *le fondement, une baſe ſolide*; *iſch*, en hébreu, *un homme par excellance*; ſon féminin, *iſcha, une femme*, & chez les Arabes & Phéniciens *iſchitz*, Iſis; enfin celle qui ſeroit peut-être la plus vraiſemblable, l'ancien mot *eſch, iſch, le feu, le ſoleil*, qui a dû être le premier objet de l'admiration religieuſe des humains, & par-là même de leur culte.

Les Egyptiens ont toujours paſſé pour avoir pouſſé l'idolatrie beaucoup plus loin qu'aucun autre peuple, & avoir élevé des autels aux plantes & aux animaux qui en méritent le moins; cependant leur mythologie paroît aſſez ſimple & naturelle dans ſon origine: ils admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; du principe du bien venoit la génération; de celui du mal, procédoit la corruption de toutes choſes; le bon principe excelloit par-deſſus le mauvais, il étoit plus puiſſant que lui, mais non pas juſqu'à le détruire, & empêcher ſes opérations. Ils reconnoiſſoient trois choſes dans le bon principe, dont l'une avoit la qualité & faiſoit l'office de pere, l'autre de mere, & la troiſieme de fils; le pere étoit Oſiris, la mere *Iſis*, & le fils Orus; le mauvais principe s'appelloit *Typhon*. Plus une doctrine s'éloigne de ſon principe, plus elle dégénere, chacun veut y mettre du ſien; des idées reſ-

Digitized by Google

pectables dans leur origine deviennent enfin monſtrueuſes; la multitude ne voit que l'erreur, & la condamne ſans remonter à une ſource d'autant plus excuſable, qu'elle ſembloit plus naturelle.

Le culte d'*Iſis* étoit plus célebre que celui d'Oſiris; on la trouve bien plus ſouvent ſur les marbres; elle étoit regardée comme la mere & la nature des choſes, comme le prouve l'inſcription de Capoue:

Te, tibi,
Una quæ eſt una,
Dea Iſis,
Arrius Babinus.
V. C.

Chacun connoît la belle inſcription que Plutarque rapporte, & qu'il dit avoir été ſur le pavé du temple de Saïs: » je ſuis tout ce qui a été, ce qui » eſt, & qui ſera, & nul d'entre les mortels n'a en» core levé mon voile «. Apulée au *liv. II. des métamorph.* introduit *Iſis* parlant d'elle-même & de ſes attributs, dans des termes qui ne ſont pas moins ſublimes que ceux que Salomon employe pour faire les éloges de la ſouveraine ſageſſe.

On ne convient pas de l'origine d'*Iſis;* il eſt impoſſible de démêler aucune apparence de vérité dans des ſujets où le principal mérite étoit de la voiler ſous une multitude de fables & de rêveries poétiques. C'eſt à la faveur de toutes ces idées ſi peu liées entr'elles, & ſouvent incompatibles, qu'on a cru trouver l'*Iſis* des Egyptiens dans preſque toutes les déeſſes du paganiſme; mais il paroît par le culte qu'on lui rendoit, & les divers ſymboles dont on ornoit ſes ſtatues, que les Egyptiens regardoient leur *Iſis* ſur le même pié que les Grecs leur Cerès. *Iſis* fut particulierement honorée en Grece, comme il eſt aiſé de le voir par le grand nombre de monumens qu'on lui érigeoit dans ce pays, & par les figures d'*Iſis* qu'on voit ſur les médailles grecques. Le culte d'*Iſis* & des autres dieux égyptiens, eut d'abord beaucoup de peine à s'établir à Rome, quoique la tolérance fût extrême pour les opinions & les cultes étrangers que chacun pouvoit librement adopter & ſuivre dans le particulier. Le culte d'*Iſis* ne fut incorporé qu'aſſez tard dans la religion des Romains par arrêt du ſénat; il paroît même qu'il fut rejetté pluſieurs fois, fut-tour par la fermeté des conſuls Piſon & Gabinius qui au rapport de Tertulien s'oppoſerent fortement à la célébration des myſteres d'*Iſis*. Le ſenat renouvella ſouvent les mêmes défenſes; mais l'empereur Commode (Lampridius) eut tant de paſſion pour ces myſteres, que pour les honorer davantage, il ſe fit raſer, & porta lui-même le ſimulacre d'Anubis.

On voit par les médailles de l'empereur Julien, & quelques autres où elle paroît portant un navire ſur ſa main, que, comme le dit Apulée, elle préſidoit à la mer, comme ſi elle eût été la premiere qui eût trouvé l'art de naviger, ou du moins de ſe ſervir de voile à cet effet.

Son culte a paſſé de l'Egypte dans les Gaules; mais ce ſeroit peut-être trop donner aux conjectures, que de vouloir dériver le mot de *Paris*, de *πάρα τιν*, à cauſe que cette ville n'étoit pas éloignée du fameux temple de la déeſſe *Iſis*, & d'établir que les Pariſiens ont pris un navire pour armes de leur ville, parce que cette déeſſe y étoit venue dans un vaiſſeau; mais on ne peut raiſonnablement douter qu'il n'y eût en effet à Paris ou dans ſon voiſinage, au village d'Iſſy, un fameux temple dédié à la grande déeſſe des Egyptiens. Les anciennes chartres des abbayes de ſainte Genevieve & de ſaint Germain en font mention, & diſent que Clovis & Childebert leurs fondateurs leur ont aſſigné les dépouilles d'*Iſis* & de ſon temple; & nous autions une preuve ſans réplique de ce fait, ſans le zele un peu véhément du bon cardinal Briſſonet, qui abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'an 1514, fit réduire en poudre le grand idole d'*Iſis* qu'on avoit par curioſité conſervé dans un coin de ladite égliſe de ſaint-Germain. Les Iconoclaſtes tant anciens que modernes ont détruit de belles choſes; le zele aveugle eſt preſque toûjours deſtructeur.

Tacite dans ſon traité *de moribus Germanorum*, nous apprend que le culte d'*Iſis* avoit pénétré juſques chez les Sueves, peuple diſtingué parmi les anciens Germains; il avoue qu'il ne comprend pas comment il avoit paſſé dans un pays ſi éloigné; mais ſi, comme l'établit ſolidement Dom Pezron, les Sueves étoient ſortis d'Aſie, il ne ſeroit pas étonnant qu'ils euſſent apporté avec eux un culte qui de l'Egypte avoit paſſé dans preſque tous les payz qui avoient quelque communication avec la Méditerranée; il ſeroit auſſi très-probable que le culte d'*Iſis* eut été porté dans la Germanie par les Gaulois qui y envoyerent des colonies, & qui avoient reçû eux-mêmes le culte de cette déeſſe, ou par les Phéniciens qui allant juſqu'à Gades ou Cadix, s'étoient ſouvent arrêtés ſur les côtes des Gaules, ca par les Carthaginois qui furent long-tems en commerce avec les Gaulois, & leur porterent, comme on le ſait, le culte de Saturne & de quelques autres divinités greques.

Ce qui confirmeroit ce dernier ſentiment, c'eſt qu'au rapport du même Tacite, les Sueves honoroient *Iſis* ſous la figure d'un vaiſſeau: or, comme l'aſſure cet illuſtre auteur, il n'étoit pas permis aux anciens Germains de peindre leurs dieux ſous une figure humaine, pouvant d'ailleurs les honorer ſous d'autres repréſentations; ils prirent le vaiſſeau pour le ſymbole d'*Iſis*, voulant marquer par-là de quelle maniere le culte de cette déeſſe avoit paſſé dans l'occident chez les Gaulois, & de ceux-ci chez eux par les colonies qu'ils y avoient envoyées.

Dom Bernard de Montfaucon dans ſon bel ouvrage de l'*antiquité expliquée par les figures*, a donné une belle collection de marbres anciens, de pierres gravées, de médailles, de tables, *&c.* où ſont diverſes figures d'*Iſis*, avec ſes attributs, & les hieroglyphes d'Egypte dont elles ſont accompagnées; il les a expliquées la plûpart fort heureuſement; on doit lui tenir compte de ſa modeſtie, dans les cas où ne voyant rien il a cru devoir ſe taire & épargner à ſes lecteurs les ſcholaſtiques rêveries dont ſont remplis les commentaires & les remarques des critiques du moyen âge; on ne peut, par exemple, que trouver ridicule l'explication que Leonard Auguſtini dans ſon ouvrage *le gemme antiche figurate*, nous donne de la pêche & des feuilles de pêcher qui ornent aſſez ſouvent la tête d'*Iſis;* il les prend pour un titre de la vérité, parce que ce fruit a la figure du cœur, & les feuilles celle de la langue, qui réunies enſemble compoſent la vérité, ancienne divinité honorée des Egyptiens, dans le tems que ce fruit l'un des plus beaux, ne déſigne ſans-doute que la part qu'*Iſis* (la nature) a aux diverſes productions de la terre; ſi l'on veut ainſi donner eſſor à ſon imagination, les rocailles, les alles de chauve-ſouris ſi fort à la mode aujourd'hui, tous les ouvrages admirables de Germain & des autres excellens maîtres de l'art,

Aux Saumaiſes futurs préparent des tortures.

ISIS, *fête du vaiſſeau d'* (*Littér.*) fête annuelle que les Egyptiens célebroient au mois de Mars en l'honneur du vaiſſeau d'*Iſis*, depuis qu'ils eurent quitté l'averſion ridicule qu'ils avoient pour la mer.

Cette fameuſe fête fut établie par les Egyptiens, comme un hommage qu'ils rendoient à *Iſis*, ainſi qu'à la reine de la mer, pour l'heureux ſuccès de

Digitized by Google

la navigation, qui recommençoit à l'entrée du printems.

Voulez-vous en ſavoir quelques détails? écoutez ce qu'*Iſis* en apprit elle-même à Apulée, lorſqu'elle lui apparut dans toute ſa majeſté, comme le feint agréablement cet auteur. Mes prêtres, lui dit-elle, doivent m'offrir demain les prémices de la navigation, en me dédiant un navire tout neuf, & qui n'a pas encore ſervi: c'eſt auſſi préſentement le tems favorable, parce que les tempêtes qui regnent pendant l'hyver, ne ſont plus à craindre, & que les flots qui ſont devenus paiſibles, permettent qu'on puiſſe ſe mettre en mer.

Apulée nous étale enſuite toute la grandeur de cette ſolemnité, & la pompe avec laquelle on ſe rendoit au bord de la mer, pour conſacrer à la déeſſe un navire conſtruit très-artiſtement, & ſur lequel on voyoit de toutes parts des caractères égyptiens. On purifioit ce bâtiment avec une torche ardente, des œufs & du ſoufre; ſur la voile qui étoit de couleur blanche, ſe liſoient en groſſes lettres les vœux qu'on renouvelloit tous les ans pour recommencer une heureuſe navigation.

Les prêtres & le peuple alloient enſuite porter avec zele dans ce vaiſſeau, des corbeilles remplies de parfums, & tout ce qui étoit propre aux ſacrifices; & après avoir jetté dans la mer une compoſition faite avec du lait & autres matieres, on le voit l'ancre pout abandonner en apparence le vaiſſeau à la merci des vents.

Cette fête paſſa chez les Romains qui la ſolemniſerent tous les empereurs avec une magnificence ſinguliere. L'on ſait qu'il y avoit un jour marqué dans les faſtes pour ſa célébration; Auſone en parle en ces termes:

Adjiciam cultus, peregrinaque ſacra,
Natalem herculeum, vel ratis iſiacæ.

Le vaiſſeau *d'Iſis* qu'on fêtoit pompeuſement à Rome, s'appelloit *navigium Iſidis*; après qu'il avoit été lancé à l'eau, on revenoit dans le temple *d'Iſis*, où l'on faiſoit des vœux pour la proſpérité de l'empereur, de l'empire, & du peuple romain, ainſi que pour la conſervation des navigateurs pendant le cours de l'année; le reſte du jour ſe paſſoit en jeux, en proceſſions, & en réjouiſſances.

Les Grecs ſi ſenſibles au retour du printems qui leur ouvroit la navigation, ne pouvoient pas manquer de mettre au nombre de leurs fêtes celle du *vaiſſeau d'Iſis*, eux qui avoient conſacré tant d'autels à cette divinité. Les Corinthiens étoient en particulier des adorateurs ſi dévoués à cette déeſſe, qu'au rapport de Pauſanias, ils lui dédierent dans leur ville juſqu'à quatre temples, à l'un deſquels ils donnerent le nom *d'Iſis pelaſgienne*, & à un autre le titre *d'Iſis égyptienne*, pour faire connoître qu'ils ne la révéroient pas ſeulement comme la premiere divinité de l'Egypte, mais auſſi comme la patrone de la navigation, & la reine de la mer. *Voyez* Isis.

Pluſieurs autres peuples de la Grece célébrerent à l'exemple de Corinthe la fête du *vaiſſeau d'Iſis*. Ce vaiſſeau nommé par les auteurs *ſarrabus*, eſt encore plus connu ſous le nom de *ſpeos*. Il eſt même aſſez ſemblable que le vaiſſeau ſacré de Minerve, qu'on faiſoit paroître avec tant d'appareil aux grandes Panathénées, n'étoit qu'une repréſentation du navire ſacré d'*Iſis*. *Voyez* Navire sacré. (*D. J.*)

ISITÉRIES, ſubſt. fém. pl. (*Antiq. Greq.*) fête des Athéniens, qui tomboit au commencement de Juin; c'étoit le jour auquel les magiſtrats entroient en charge à Athènes, & par lequel ils commençoient leur année de magiſtrature. (*D. J.*)

ISITES, ſubſt. maſc. pl. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de la religion des Turcs, ainſi appellée de leur premier docteur qui ſe nommoit *Iſumerdzad*, qui a ſoutenu que l'alcoran de Mahomet a été créé, & n'eſt pas éternel, ce qui parmi les Muſulmans paſſe pour une horrible impiété. Lorſqu'on leur objecte cet anatheme de leur prophete, *que celui-là ſoit eſtimé infidele, qui dit que l'alcoran a été créé*, ils ſe ſauvent par cette diſtinction ſubtile, que Mahomet parle en cet endroit de l'original & non pas de la copie; qu'il eſt vrai que cet original eſt dans le ciel, écrit de la main de Dieu même, mais que l'alcoran de Mahomet n'eſt qu'une copie de cet original, d'après lequel elle a été tranſcrite dans le tems. On ſent que par cette réponſe ils mettent leurs adverſaires dans la néceſſité de prouver que l'alcoran eſt incréé, & cela doit être fort embarraſſant pour eux. Ricaut, *de l'empire Ottom.*

ISLAM, ſubſt. fém. (*Hiſt. turq.*) *Iſlam* ou *iſaiſme*, eſt la même choſe que le Muſulmanaiſme ou le Mahométiſme; car moſlemin veut dire *les Muſulmans*; c'eſt M. d'Herbelot qui a introduit ces mots dans notre langue, & ils méritoient d'être adoptés. *Iſlam* vient du verbe *ſalama*, ſe réſigner à la volonté de Dieu, & à ce que Mahomet a révélé de ſa part, dont le contenu ſe trouve dans le livre nommé *Coran*, c'eſt-à-dire, le livre par excellence. Ce livre qui fourmille de contradictions, d'abſurdités, & d'anachtonifmes, renferme preſque tous les préceptes de l'*iſlamiſme*, ou de la religion muſulmane. Nous l'appellons *alcoran*. *Voyez* Alcoran & Mahométisme. (*D. J.*)

ISLANDE, (*Geog.*) *Iſlandia*, grande île de l'océan ſeptentrional, ſituée entre la Norwege & le Groenland, au nord de l'Ecoſſe, & appartenante au roi de Danemarck. La plûpart des auteurs qui ont parlé de l'*Iſlande*, nous en ont donné des notions très-peu exactes: ſuivant la derniere carte qui a été levée de cette île par les ordres du roi de Danemarck, ſa partie méridionale commence au 63 dégré 15 minutes de latitude, & ſa partie la plus ſeptentrionale va juſqu'au 67 dégré 12 minutes. Quant à ſa longitude, elle eſt de 25 degrés à l'oueſt du méridien de Lunden en Scanie; par conſequent elle eſt plus orientale de quatre degrés, que toutes les cartes ne l'avoient placée juſqu'ici.

L'*Iſlande* eſt, à l'exception de la Grande-Bretagne, la plus grande des îles de l'Europe. Suivant M. Horrebow, ſa longueur eſt de 120 mille danois; quant à ſa largeur elle varie, étant dans quelques endroits de 40, dans d'autres de 50 à 60 milles.

Les habitans de l'*Iſlande* profeſſent la religion luthérienne, comme les autres ſujets du roi de Danemarck; on compte deux évêchés dans cette île; l'un eſt à Holum, & l'autre à Skalholt. Il n'y a proprement point de villes en *Iſlande*; on donne ce nom aux endroits où l'on ſe raſſemble pour le commerce: ce ſont des villages ſur le bord de la mer, compoſés de 40 ou 50 maiſons. Beſſeſted eſt le lieu où réſident les officiers que la cour de Danemarck envoye pour le gouvernement de l'île, & pour la perception de ſes revenus; le pays eſt partagé en différens diſtricts que l'on appelle *Syſſel*. Les habitations des *Iſlandois* ſont éparſes & ſéparées les unes des autres; le commerce conſiſte en poiſſons ſecs, en viandes ſalées, en ſuif, en laine, en beurre, en peaux de brebis & de renards de différentes couleurs, en plumes, en aigiedon, *&c.* C'eſt une compagnie privilégiée qui porte en *Iſlande* les marchandiſes dont on peut y avoir beſoin.

L'*Iſlande* eſt remplie de montagnes fort élevées, qu'on nomme *Jocklar* ou *Jockul* en langage du pays. *Voyez l'article* Glacier. Elles ſont perpétuellement couvertes de neiges, & leurs ſommets ſont glacés; c'eſt ce qui, joint au froid rigoureux qu'on y ſent,

Digitized by Google

a fait donner à cette île le nom qu'elle porte, qui ſignifie *pays de glace*. Quelques-unes de ces montagnes ſont des volcans, & jettent des flammes en de certains tems; le mont Hecla eſt ſur-tout fameux par ſes éruptions. *Voyez* HECLA. (*Géogr.*) L'*Iſlande* porte par-tout des marques indubitables des ravages que les éruptions des volcans y ont cauſés, par les laves, les pierres-ponces, les cendres & le ſoufre que l'on y rencontre à chaque pas. Les tremblemens de terre y ſont très-fréquens, & tout ſemble annoncer que ce pays a ſouffert de terribles révolutions.

Un ſeigneur Norwégien nommé *Ingolphe*, s'étant mis à la tête de pluſieurs de ſes compatriotes, mécontens comme lui de la tyrannie de Harald roi de Norwége, paſſa en l'an 874 dans l'île d'*Iſlande*, & s'y établit avec ſa colonie compoſée de fugitifs. Leur exemple fut bien-tôt ſuivi par un grand nombre d'autres Norwégiens, & depuis ce tems les *Iſlandois* ont conſervé une hiſtoire très-complette de leur île. Nous voyons que ces fugitifs y établirent une république qui ſe ſoutint vigoureuſement contre les efforts de Harald & de ſes ſucceſſeurs; elle ne fut ſoumiſe au royaume de Norwége, que quatre cent ans après, avec lequel l'*Iſlande* fut enfin réunie à la couronne de Danemarck.

On a toûjours cû que l'*Iſlande* étoit l'*ultima Thule* des Romains; mais un grand nombre de circonſtances ſemblent prouver que jamais les anciens n'ont pouſſé leur navigation ſi loin dans le Nord.

L'*Iſlande* n'a reçu que fort tard la lumiere de l'Evangile; Jonas fixe cette époque à l'an 1000. de l'ére chrétienne. Cette île a produit pluſieurs auteurs célebres, dont les écrits ont jetté un très-grand jour ſur l'hiſtoire des peuples du Nord, & ſur la religion des anciens Celtes qui habitoient la Scandinavie. De ce nombre ſont Sæmund Sigfuſſon, qui naquit en 1057; Arc Frode, Snorro Sturleſon, qui naquit en 1179, & qui après avoir rempli deux fois la dignité de juge ſuprême d'*Iſlande*, fut aſſaſſiné par une faction en 1241. C'eſt à lui qu'on eſt redevable de l'*Edda*, ou de la mythologie *iſlandoiſe*, dont nous allons parler. Parmi les hiſtoriens on compte auſſi Jonas Arngrim, Torfæus, *&c.* La deſcription qui nous a été donnée de l'*Iſlande* par M. *Anderſon*, eſt très-peu fidele, elle n'a été faite, de l'aveu de l'auteur même, que ſur les relations de perſonnes qui ne connoiſſoient ce pays que très-imparfaitement; la deſcription la plus moderne & la plus exacte, eſt celle qui a été publiée à Coppenhague en 1752, par M. Horrebow iſlandois de nation, & témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte. (—)

De l'Edda, ou *de la Mythologie des Islandois*. L'*Edda* eſt un livre qui renferme la Théologie, la Théogonie, & la Coſmologie des anciens Celtes Scandinaves, c'eſt-à-dire des peuples qui habitoient la Norwege, la Suede, le Danemarck, *&c.* Le mot d'*Edda*, ſignifie en langue gothique *ayeule*; on l'appelle *Edda des Islandois*, parce que ce ſont des auteurs iſlandois qui nous ont conſervé ce morceau curieux de la Mythologie commune à toutes les nations ſeptentrionales de l'Europe. Dès l'antiquité la plus reculée, les Celtes ont connu la Poéſie; leurs poëtes, qui s'appelloient *Scaldes*, faiſoient des hymnes pour célébrer les dieux & les héros; ces hymnes s'apprenoient par cœur; c'étoit-là la ſeule maniere de tranſmettre à leur poſtérité les exploits de leurs ayeux & les dogmes de leur religion; il n'étoit point permis de les écrire; ce ne fut qu'après que l'*Iſlande* eût embraſſé le Chriſtianiſme, qu'un auteur iſlandois, nommé *Samund Sigfuſſon*, écrivit l'*Edda*, pour conſerver parmi ſes compatriotes l'intelligence d'un grand nombre de poéſies qui avoient été faites d'après une religion qu'ils venoient d'abandonner, mais dont les hymnes étoient encore dans la bouche de tout le monde. Il paroît que ce recueil de Sæmund s'eſt perdu; il ne nous en reſte que trois morceaux qui ſont parvenus juſqu'à nous. 120 ans après Sæmund, un ſavant iſlandois, nommé *Snorro Sturleſon*, d'une des familles les plus illuſtres de ſon pays, dont il remplit deux fois la premiere magiſtrature, donna une nouvelle *Edda*, moins étendue que la premiere; dans laquelle il ne fit qu'ex taire ce qu'il y avoit de plus important dans la Mythologie ancienne; il en forma un ſyſtême abrégé, où l'on pût trouver toutes les fables propres à expliquer les expreſſions figurées, rapportées dans les poéſies de ſon pays. Il donna à ſon ouvrage la forme d'un dialogue ou entretien d'un roi de Suede à la cour des dieux. Les principaux dogmes de la Théologie des Celtes, y ſont expoſés, non d'après leurs philoſophes, mais d'après leurs *Scaldes* ou poëtes; ce livre fait connoître les dieux que tout le Nord a adorés avant le Chriſtianiſme.

M. J. P. Reſenius publia en 1665 à Coppenhague, le texte de l'*Edda* en ancien iſlandois; il y joignit une traduction latine & une autre traduction danoiſe. Enfin, M. Maller, profeſſeur des Belles-Lettres françoiſes à Coppenhague, a publié en 1756, une traduction françoiſe de l'*Edda des Islandois*; c'eſt un des monumens les plus curieux de l'antiquité; il eſt dépouillé d'inutilités, & rédigé par un homme judicieux, ſavant, & philoſophe; l'*Edda* eſt à la ſuite de ſon *introduction* à l'hiſtoire de Danemarck. Nous allons tirer de cet ouvrage intéreſſant les principaux points de la Mythologie des anciens Scandinaves.

Ils admettoient un dieu nommé *Alfader* ou *Odin*, qui vit toûjours, qui gouverne tout ſon royaume, & les grandes choſes comme les petites; il a créé le ciel & la terre; il a fait les hommes, & leur a donné une ame qui doit vivre & qui ne ſe perdra jamais, même après que le corps ſe ſera réduit en pouſſiere & en cendres. Tous les hommes juſtes doivent habiter avec ce dieu, d'abord dans un ſéjour appellé *valhalla*, & enſuite dans un lieu nommé *gimle* ou *vingolf*, palais d'amitié; mais les méchans iront vers *nela*, la mort; & de-là à *niflheim*, l'enfer, en-bas dans le neuvieme monde; & enſuite après la deſtruction de l'univers dans un ſéjour appellé *naſtrand*. Ce dieu avant que de former le ciel & la terre vivoit avec les géants; un poëme ancien des peuples du Nord, appellé *voluſpa*, dit de lui « au » commencement du tems, lorſqu'il n'y avoit rien, » ni rivage, ni mer, ni fondement au-deſſous, on » ne voyoit point de terre en-bas, ni de ciel en haut; » un vaſte abyme étoit tout; on ne voyoit de ver» dure nulle part ». Dieu créa *niflheim*, ou le ſéjour des ſcélérats, avant que de créer la terre. Au milieu de ce ſéjour funeſte eſt une fontaine qui ſe nomme *Huergelmar*, d'où découlent les fleuves appellés l'angoiſſe, l'ennemi de la joie, le ſéjour de la mort, la perdition, le gouffre, la tempête, le tourbillon, le rugiſſement, le hurlement, le vaſte & le broyant, qui coule près des grilles du ſéjour de la mort, qui s'appelloit *Hela*. Cette *Hela* avoit le gouvernement de neuf mondes, pour qu'elle y diſtribue des logemens à ceux qui lui ſont envoyés, c'eſt-à-dire à tous ceux qui meurent de maladie ou de vieilleſſe; elle poſſede dans l'enfer de vaſtes appartemens, défendus par des grilles; ſa falle eſt la douleur; ſa table eſt la famine; ſon couteau la faim; ſon valet le retard; ſa ſervante la lenteur; ſa porte le précipice; ſon veſtibule la langueur; ſon lit la maigreur & la maladie; ſa tente la malédiction: la moitié de ſon corps eſt bleue, l'autre moitié eſt revêtue de la peau & de la couleur humaine; elle a un regard effrayant: mais avant toutes choſes exiſtoit

Digitized by Google

un lieu nommé *muſpelheim*; c'eſt un monde lumineux, ardent, inhabitable aux étrangers, ſitué à l'extrémité de la terre; *Surtur* le noir y tient ſon empire; dans ſes mains brille une épée flamboyante; il viendra à la fin du monde; il vaincra tous les dieux, & livrera l'univers en proie aux flammes.

Ces morceaux tirés de l'*Edda*, font connoître quelle étoit l'imagination de ces anciens Celtes, & leurs idées ſur la formation du monde & ſur ſa deſtruction, qui devoit entraîner les dieux & les hommes. On voit auſſi que leurs dogmes tendoient à exciter le courage, puiſqu'ils aſſignoient des places aux enfers pour ceux qui mouroient de vieilleſſe & de maladie; quant à ceux qui périſſoient dans les combats, ils alloient au ſortir de ce monde dans un ſéjour nommé *valhalla*, ou *le palais d'Odin*, où ils paſſoient leur tems en feſtins & en batailles. *Voyez* ODIN, & *voyez* VALHALLA.

Suivant cette mythologie, il y avoit trois grands dieux; *Odin*, qui s'appelloit le pere des dieux & des hommes, & de toutes les choſes produites par ſa vertu; *Frigga*, la terre, étoit ſa fille & ſa femme, & il a eu d'elle le dieu *Thor*; c'étoient-là les trois grandes divinités des peuples du Nord. Ils reconnoiſſoient outre cela pluſieurs autres dieux ſubalternes; *Balder* étoit le ſecond fils d'Odin; on croit que c'eſt *Belenus* ou le Soleil. *Niord* étoit le Neptune des Scandinaves; il eut un fils & une fille nommés *Frey* & *Freya*; le premier étoit le dieu qui préſidoit aux ſaiſons; *Freya* étoit la déeſſe de l'Amour ou la Vénus des Celtes. *Tyr*, étoit le dieu de la guerre, très-révéré par des peuples chez qui la valeur étoit la plus haute des vertus. *Heimdall* étoit un dieu puiſſant; on l'appelloit le gardien des dieux; il défendoit le pont de *Biſroſt*, c'eſt-à-dire, l'arc-en-ciel, pour empêcher les géants d'y paſſer pour aller attaquer les dieux dans le ciel. Le dieu *Heder* étoit aveugle, mais extrêmement fort; *Vidar* étoit un dieu puiſſant; *Vali* ou *Vile* étoit fils d'*Odin* & de *Rinda*; *Uller* étoit le gendre de *Thor*; *Forſete* étoit fils de *Balder*; c'étoit le dieu de la réconciliation, & il aſſoupiſſoit toutes les querelles.

Quelques-uns mettent *Loke* au rang des dieux; mais il étoit fils d'un géant, & l'*Edda* l'appelle le calomniateur des dieux, l'artiſan des tromperies, & l'opprobre des dieux & des hommes; il paroît que les Scandinaves vouloient déſigner ſous ce nom le diable ou le mauvais principe.

Les déeſſes dont il eſt fait mention dans l'Edda, ſont *Frigga*, femme d'Odin, c'eſt la terre; *Saga Eira*, déeſſe de la Medecine; *Géſione*, déeſſe de la Chaſteté; *Fylla*, compagne & confidente de *Frigga*; *Freya*, la déeſſe de l'Amour, à qui on donnoit auſſi le nom de *Vanadis*, déeſſe de l'Eſpérance; *Sionn*, la déeſſe qui enflamme les amans les uns pour les autres; *Lovna* réconcilie les amans brouillés; *Vara* préſide aux ſermens & aux promeſſes des amans; *Vora* déeſſe de la Prudence; *Synia* eſt la gardienne de la porte du palais des dieux; *Lyna*, délivre des dangers; *Snotra* eſt la déeſſe de la Science; *Gna* eſt la ménagere de *Frigg*; *Sol* & *Bil*, étoient encore des déeſſes. Il y avoit outre cela les déeſſes nommées *Valkyries*: elles choiſiſſoient ceux qui devoient avoir la gloire d'être tués dans les combats; enfin, *Jord* & *Rinda*, ſont auſſi miſes au rang des déeſſes. Outre ces déeſſes, chaque homme a une divinité qui détermine la durée & les évenemens de ſa vie. Les trois principales ſont *Urd*, le paſſé; *Werandi*, le préſent; & *Sculde*, l'avenir.

Tous ces dieux & ces déeſſes paſſoient leur tems dans le ſéjour céleſte à boire de l'hydromel, & à voir les combats des héros admis avec eux dans le *Valhalla*; ſouvent ils alloient eux-mêmes chercher des avantures, dont quelquefois ils ſe tiroient très-mal; ils combattoient des géants, des génies, des magiciens, & d'autres êtres imaginaires, dont cette mythologie eſt remplie.

L'*Edda* parle enſuite d'un tems appellé *ragnarokur*, ou *le crépuſcule des dieux*: ce tems eſt annoncé par un froid rigoureux & par trois hivers affreux; le monde entier ſera en guerre & en diſcorde; les freres s'égorgeront les uns les autres, le fils s'armera contre ſon pere, & les malheurs ſe ſuccéderont juſqu'à la chûte du monde. Un loup monſtrueux nommé *Fenris*, dévorera le ſoleil; un autre monſtre emportera la lune; les étoiles diſparoîtront; la terre & les montagnes ſeront violemment ébranlées; les géants & les monſtres déclarent la guerre aux dieux réunis; & *Odin* lui-même finit par être dévoré. Alors le monde ſera embraſé, & ſera place à un ſéjour heureux appellé *Gimle*, le ciel, où il y aura un palais d'or pur: c'eſt-là que ſeront ceux d'entre les dieux qui auront ſurvécu à la ruine du monde, & qu'habiteront les hommes bons & juſtes: pour les méchans, ils iront dans le *Naſtrande*, bâtiment vaſte, conſtruit de cadavres de ſerpens, où coule un fleuve empoiſonné, ſur lequel flotteront les parjures & les meurtriers. D'où l'on voit que ces peuples diſtinguoient deux cieux, le *Valhalla* & le *Gimle*; & deux enfers, *Niſtheim* & *Naſtrande*.

Les idées de ces peuples ſur la formation de la terre & la création de l'homme, n'étoient pas moins ſingulieres que le reſte de leur doctrine. Voici comme en parlent leurs poëtes: » dans l'aurore des ſiecles, il n'y avoit ni mer, ni rivage, ni zéphirs rafraîchiſſans; tout n'étoit qu'un vaſte abîme ſans » herbes & ſans ſemences. Le ſoleil n'avoit point » de palais; les étoiles ne connoiſſoient point leurs » demeures; la lune ignoroit ſon pouvoir; alors il » y avoit un monde lumineux & enflammé du côté » du midi; de ce monde des torrens de feux étin» celans s'écouloient ſans-ceſſe dans l'abîme qui étoit » au ſeptentrion, en s'éloignant de leur ſource, ces » torrens ſe congeloient dans l'abîme, & le rempliſſoient de ſcories & de glaces. Ainſi l'abîme ſe com» bla; mais il y reſtoit au-dedans un air léger & im» mobile, & des vapeurs glacées s'en exhaloient; » alors un ſouffle de chaleur étant venu du midi, » fondit ces vapeurs, & en forma des goutes vivan» tes, d'où naquit le géant *Ymer*». De la fueur de ce géant il naquit un mâle & une femelle, d'où ſortit une race de géans méchans, ainſi que leur auteur *Ymer*. Il naquit auſſi une autre race meilleure qui s'allia avec celle d'*Ymer*: cette race s'appella la famille de *Bor*, du nom du premier de cette famille, qui fut pere d'*Odin*. Les deſcendans de *Bor* tuerent le géant *Ymer*, & exterminerent toute la race, à l'exception d'un de ſes fils & de ſa famille, qui échappa à leur vengeance; les enfans de *Bor* formerent un nouveau monde du corps du géant *Ymer*; ſon ſang forma la mer & les fleuves; ſa chair fit la terre; ſes os firent les montagnes; ſes dents firent les rochers; ils firent de ſon crâne la voûte du ciel; elle étoit ſoutenue par quatre nains nommés *Sud*, *Nord*, *Eſt*, & *Oueſt*; ils y placerent des flambeaux pour éclairer cette voûte; ils firent la terre ronde, & la ceignirent de l'Océan, ſur les rivages duquel ils placerent des géans. Les fils de *Bor* ſe promenant un jour ſur les bords de la mer, trouverent deux morceaux de bois flottans, dont ils formerent l'homme & la femme; l'aîné des fils de *Bor* leur donna l'ame & la vie, le ſecond, le mouvement & la ſcience, le troiſieme, la parole, l'ouïe, la vûe, la beauté, & des vêtemens. Cet homme fut nommé *Askus*, & ſa femme *Embla*, tous les hommes qui habitent la terre en ſont deſcendus.

La ſeconde partie de l'*Edda*, ou de la Mytholo-

Digitized by Google

gie *islandoise*, eſt remplie d'avantures merveilleuſes, & de combats des dieux avec les géans. Ces détails ſont ſuivis d'une eſpece de dictionnaire poétique, dans lequel les noms des dieux ſont mis avec toutes les épithetes qu'on leur donnoit; Snorro Sturleſon l'avoit compilé pour l'uſage des Iſlandois, qui ſe deſtinoient à la profeſſion de *ſcaldes* ou de poëtes.

A l'égard des morceaux contenus dans l'*Edda* de Sæmund Sigfuſſon, qui ſont parvenus juſqu'à nous; la premiere de ces pieces eſt un poëme appellé *voluſpa*, c'eſt-à-dire l'oracle de *Vola*; c'eſt un poëme de quelques centaines de vers qui contient le ſyſtême de Mythologie qu'on a vu dans l'*Edda des Islandois*. Cet ouvrage eſt rempli de déſordre & d'enthouſiaſme; on y décrit les ouvrages des dieux, leurs fonctions, leurs exploits, le dépériſſement de l'univers, ſon embraſement total, & ſon renouvellement, l'état heureux des bons, & les ſupplices des méchans.

Le ſecond morceau eſt nommé *havamal*, ou diſcours ſublime; c'eſt la morale d'*Odin* qui l'avoit, dit-on, apportée de la Scythie ſa patrie, lorſqu'il vint faire la conquête des pays du Nord; on croit que ſa religion étoit celle des Scythes, & que ſa philoſophie étoit la même que celle de Zamolxis, de Dicenæus, & d'Anacharſis. Nous allons en rapporter les maximes les plus remarquables.

» L'hôte qui vient chez vous a-t-il les genoux » froids, donnez-lui du feu: celui qui a parcouru » les montagnes a beſoin de nourriture & de vête- » mens bien ſéchés.

» Heureux celui qui s'attire la louange & la bien- » veillance des hommes; car tout ce qui dépend de » la volonté des autres, eſt haſardeux & incer- » tain.

» Il n'y a point d'ami plus ſûr en voyage qu'une » grande prudence; il n'y a point de proviſion plus » agréable. Dans un lieu inconnu, la prudence vaut » mieux que les tréſors; c'eſt elle qui nourrit le pau- » vre.

» Il n'y a rien de plus inutile aux fils du ſiecle, que » de trop boire de biere; plus un homme boit, plus » il perd de raiſon. L'oiſeau de l'oubli chante devant » ceux qui s'enyrrent, & dérobe leur ame.

» L'homme dépourvu de ſens, croit qu'il vivra » toûjours s'il évite la guerre; mais ſi les lances l'é- » pargnent, la vieilleſſe ne lui fera point de quar- » tier.

» L'homme goutmand mange ſa propre mort; & » l'avidité de l'inſenſé eſt la riſée du ſage.

» Aimez vos amis, & ceux de vos amis; mais ne » favoriſez pas l'ennemi de vos amis.

» Quand j'étois jeune, j'étois ſeul dans le monde; » il me ſembloit que j'étois devenu riche quand j'a- » vois trouvé un compagnon; un homme fait plaiſir » à un autre homme.

» Qu'un homme ſoit ſage moderément, & qu'il » n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne » cherche point à ſavoir ſa deſtinée, s'il veut dor- » mir tranquille.

» Levez-vous matin ſi vous voulez vous enrichir » ou vaincre un ennemi: le loup qui eſt couché ne » gagne point de proie, ni l'homme qui dort de » victoires.

» On m'invite à des feſtins lorſque je n'ai beſoin » que d'un déjeuner; mon fidele ami eſt celui qui me » donne un pain quand il n'en a que deux.

» Il vaut mieux vivre bien, que long-tems; quand » un homme allume ſon feu, la mort eſt chez lui » avant qu'il ſoit éteint.

» Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais: ra- » rement voit-on des pierres ſépulcrales élevées ſur » les tombeaux des morts par d'autres mains que » celles de leurs fils.

» Les richeſſes paſſent comme un clin d'œil; ce » ſont les plus inconſtantes des amies. Les troupeaux » périſſent, les parens meurent; les amis ne ſont » point immortels, vous mourrez vous-même: Je » connois une ſeule choſe qui ne meurt point, c'eſt » le jugement qu'on porte des morts.

» Louez la beauté du jour, quand il eſt fini; une » femme, quand vous l'aurez connue; une épée, » quand vous l'aurez eſſayée; une fille, quand elle » ſera mariée; la glace, quand vous l'aurez traver- » ſée; la biere, quand vous l'aurez bûe.

» Ne vous fiez pas aux paroles d'une fille, ni à » celles que dit une femme; car leurs cœurs ont été » faits tels que la roue qui tourne; la légereté a été » miſe dans leurs cœurs. Ne vous fiez ni à la glace » d'un jour, ni à un ſerpent endormi, ni aux careſ- » ſes de celles que vous devez épouſer, ni à une épée » rompue, ni au fils d'un homme puiſſant, ni à un » champ nouvellement ſemé.

» La paix entre des femmes malignes eſt comme » de vouloir faire marcher ſur la glace un cheval qui » ne ſeroit pas ferré, ou comme de ſe ſervir d'un » cheval de deux ans, ou comme d'être dans une » tempête avec un vaiſſeau fans gouvernail.

» Il n'y a point de maladie plus cruelle, que de » n'être pas content de ſon ſort.

» Ne découvrez jamais vos chagrins au méchant, » car vous n'en recevrez aucun ſoulagement.

» Si vous avez un ami, viſitez-le ſouvent; le che- » min ſe remplit d'herbes, & les arbres le couvrent » bien-tôt, ſi l'on n'y paſſe ſans-ceſſe.

» Ne rompez jamais le premier avec votre ami; » la douleur ronge le cœur de celui qui n'a que lui- » même à conſulter.

» Il n'y a point d'homme vertueux qui n'ait quel- » que vice, ni de méchant quelque vertu.

» Ne vous moquez point du vieillard, ni de votre » ayeul décrépit, il ſort ſouvent des rides de la peau » des paroles pleines de ſens.

» Le feu chaſſe les maladies; le chêne la ſtrangu- » rie; la paille détruit les enchantemens; les runes » détruiſent les imprécations; la terre abſorbe les » inondations; la mort éteint les haines ».

Telles étoient les maximes de la théologie & de la morale de ces peuples du Nord. On voit que l'une & l'autre étoit adaptée au génie d'un peuple belliqueux, dont la guerre faiſoit les délices: il n'eſt donc pas ſurprenant qu'une nation nourrie dans ces principes, ſe ſoit rendue redoutable à toute la terre, & ait fait trembler les Romains mêmes, ces vainqueurs & ces tyrans du reſte de l'univers. La crainte de l'opprobre dans ce monde, & des ſupplices reſervés dans l'autre à ceux qui périſſoient d'une mort naturelle: la vûe de la gloire & du bonheur deſtinés à ceux qui mouroient dans les combats, devoient néceſſairement exciter chez les Scandinaves, un courage à qui rien ne pouvoit réſiſter. Un roi de Danemarck établir à Jomsbourg une république propre à former des ſoldats; il y étoit défendu de *prononcer le nom de la peur, même dans les plus grands dangers*. Ce légiſlateur réuſſit en effet à détruire dans les ſoldats le ſentiment de la crainte. En effet, les *Jomsbourgeois* ayant fait une irruption en Norwege, furent vaincus, malgré leur opiniâtreté: leurs chefs ayant été faits priſonniers furent condamnés à la mort. Cette nouvelle loin de les allarmer, fut pour eux un ſujet de joie; & perſonne ne donna le moindre ſigne d'effroi. L'un deux dit à celui qui alloit le tuer, de le frapper au viſage: *je me tiendrai immobile, & tu obſerveras ſi je donne quelque ſigne de frayeur.* Un roi des Goths mourut en chantant une hymne ſur le champ de bataille, & s'écria à la fin d'une ſtrophe, *les heures de ma vie ſe ſont envolées, je mourrai en riant.* Un auteur de ce pays, parlant d'un com-

bat

Digitized by Google

bat ſingulier, dit que l'un des combattans *tomba, rit, & mourut.* Le roi *Regner Lodbrog*, prêt à mourir de ſes bleſſures s'écrie, *nous nous ſommes détruits à coups d'épées; mais je ſuis plein de joie en penſant que le feſtin ſe prépare dans le palais d'*ODIN. *Nous boirons de la bière dans les crânes de nos ennemis: un homme brave ne redoute point la mort; je ne prononcerai point des paroles d'effroi en entrant dans la ſalle d'*ODIN. Enfin, l'hiſtoire de ces peuples eſt remplie de traits qui prouvent le mépris de la vie & une joie ſincere aux approches de la mort; au contraire ils ſe lamentoient dans les maladies, par la crainte d'une fin honteuſe & miſérable; & ſouvent les malades ſe faiſoient porter dans la mêlée pour y mourir d'une façon plus glorieuſe, & les armes à la main.

Il n'eſt point ſurprenant que la religion d'une nation ſi intrépide fût barbare & ſanguinaire. L'hiſtoire nous apprend que les peuples du Danemarck s'aſſembloient tous les neuf ans au mois de Janvier en Séiande dans un endroit appellé *Lethra*: là ils immoloient aux dieux 99 hommes, & autant de chevaux, de chiens, & de coqs. Les prêtres de ces dieux inhumains, iſſus d'une famille qu'on appelloit *la race de Bor*, étoient chargés d'immoler les victimes. Dans un tems de calamité les Suédois ſacrifierent un de leurs rois, comme le plus haut prix dont ils puſſent racheter la faveur du ciel.

Ces peuples avoient leurs oracles, leurs devins, & leurs magiciens, qu'ils conſultoient dans de certaines occaſions. *Odin* étoit regardé comme le pere de la Magie & l'inventeur des caracteres *runiques*. *Voyez* RUNIQUES.

Chez un peuple ſi intrépide le gouvernement abſolu étoit ignoré, l'on y étoit fortement attaché à la liberté qui a toûjours été le partage des pays du Nord, tandis que l'aſſervilſement a été celui des peuples énervés du Midi. Les nations du Nord avoient des lois dont pluſieurs ſont parvenues juſqu'à nous; elles étoient très-ſéveres contre ceux qui fuyoient dans les combats; ils étoient déclarés infâmes, exclus de la ſociété, & même étouffés dans un bourbier.

Leurs idées de la juſtice étoient conformes aux maximes que l'on a vûes, & ils croyoient que *les dieux ſe rangent du coté des plus forts.* Une de leurs lois portoit, *on décidera par le ſer les démêlés, car il eſt plus beau de ſe ſervir de ſon bras que d'invectives dans les différends.* Fondés ſur cette maxime, ils ſe battoient dans toutes les occaſions où nous plaidons actuellement: il paroît que c'eſt de ces peuples qu'eſt venu l'uſage du combat judiciaire. C'étoit auſſi d'après ces principes, qu'ils alloient faire des incurſions & des pirateries chez tous leurs voiſins: à la faveur de ces irruptions ils ont conquis pluſieurs royaumes, & pillé un grand nombre de provinces. La piraterie étoit une reſſource néceſſaire à des hommes qui avoient un profond mépris pour les Arts & pour l'Agriculture.

Les peuples du Nord, malgré leur ardeur guerriere & la rigueur de leur climat, n'étoient point inſenſibles à l'amour; ils avoient une très-grande vénération pour les femmes; ils ne ſe matioient que tard, parce qu'ils ne vouloient épouſer leurs maîtreſſes qu'après les avoir méritées. Une beauté norwégienne refuſa de partager le lit d'un monarque, avant qu'il eût terminé une expédition périlleuſe qu'il avoit commencée.

Le roi Regner Lodbrog eſſuya de ſemblables refus d'une ſimple bergere à qui il avoit préſenté ſes vœux & ſa couronne. *Aſlanga*, c'étoit le nom de la bergere, ne ſe rendit à ſes deſirs, qu'après qu'il fut revenu victorieux de ſon entrepriſe. Les femmes de ces guerriers méritoient bien d'être acquiſes à un très-haut prix; elles excitoient les hommes aux grandes choſes, & elles étoient renommées par leur chaſteté & leur fidélité. Suivant Tacite, chez elles *on ne rioit point des vices, & l'on ne ſe juſtifioit point de ſes intrigues amoureuſes, ſous prétexte de la mode.* Voyez *l'introduction à l'hiſtoire de Danemarck*, par M. Mallet. (—)

ISLE, ſ. f. (*Géog. & Phyſ.*) étendue de terre environnée d'eau.

Il eſt probable que pluſieurs des *îles* que nous connoiſſons, ont été ſéparées du continent par quelque tremblement de terre. On connoît les vers de Virgile ſur la Sicile: on peut voir auſſi la diſſertation de M. Deſmareſt ſur l'ancienne jonction de l'Angleterre au continent. *Voyez* TERRE, MER, TERRAQUÉ, GÉOGRAPHIE, *&c.*

Les *îles* nouvelles, dit M. de Buffon, dans ſon *hiſtoire naturelle*, ſe forment de deux façons, ou ſubitement par l'action des feux ſouterrains, ou lentement par le dépôt du limon des eaux. Nous parlerons d'abord de celles qui doivent leur origine à la premiere de ces deux cauſes. Les anciens hiſtoriens & les voyageurs modernes, rapportent à ce ſujet des faits, de la vérité deſquels on ne peut guere douter. Séneque aſſûre que de ſon tems l'*île* de Théraſie, aujourd'hui Santorin, parut tout-d'un-coup à la vûe des mariniers. Pline rapporte qu'autrefois il y eut treize *îles* dans la mer Méditerranée qui ſortirent en même tems du fond des eaux, & que Rhodes & Délos ſont les principales de ces treize *îles* nouvelles; mais il paroît par ce qu'il en dit, & par ce qu'en diſent auſſi Ammian Marcellin, Philon, *&c.* que ces treize *îles* n'ont pas été produites par un tremblement de terre, ni par une exploſion ſouterraine. Elles étoient auparavant cachées ſous les eaux, & la mer en s'abaiſſant a laiſſé, diſent-ils, ces *îles* à découvert; Délos avoit même le nom de *Pelagia*, comme ayant autrefois appartenu à la mer. Nous ne ſavons donc pas ſi l'on doit attribuer l'origine de ces treize *îles* nouvelles à l'action des feux ſouterrains, ou à quelqu'autre cauſe, qui auroit produit un abaiſſement & une diminution des eaux dans la mer Méditerranée; mais Pline rapporte que l'*île* d'Hiera, près de Théraſie, a été formée de maſſes ferrugineuſes & de terres lancées du fond de la mer; & dans le *chap. lxxxix.* il parle de pluſieurs autres *îles* formées de la même façon; nous avons ſur tout cela des faits plus certains & plus nouveaux.

Le 23 Mai 1707, au levet du ſoleil, on vit de cette même *île* de Théraſie ou de Santorin, à deux ou trois milles en mer, comme un rocher flottant; quelques gens curieux y allerent & trouverent que cet écueil, qui étoit ſorti du fond de la mer, augmentoit ſous leurs piés; & ils en rapporterent de la pierre-ponce & des huîtres que le rocher qui s'étoit élevé du fond de la mer, tenoit encore attachées à ſa ſurface. Il y avoit eu un petit tremblement de terre à Santorin deux jours auparavant la naiſſance de cet écueil: cette nouvelle *île* augmenta conſidérablement juſqu'au 14 Juin ſans accident, & elle avoit alors un demi-mille de tour, & 20 à 30 piés de hauteur. La terre étoit blanche & tenoit un peu de l'argile; mais après cela la mer ſe troubla de plus en plus; il s'en éleva des vapeurs qui infectoient l'*île* de Santorin, & le 16 Juillet on vit 17 ou 18 rochers ſortir à-la-fois du fond de la mer, ils ſe réunirent. Tout cela ſe fit avec un bruit affreux qui continua plus de deux mois, & des flammes qui s'élevoient de la nouvelle *île*; elle augmentoit toûjours en circuit & en hauteur, & les exploſions lançoient toûjours des rochers & des pierres à plus de ſept milles de diſtance. L'*île* de Santorin elle même, a paſſé chez les anciens pour une production nouvelle; & en 726, 1427, & 1573, elle a reçu des ac-

Digitized by Google

croiſſemens, & il s'eſt formé de petites *îles* auprès de Santorin. *Voyez l'hiſt. de l'acad.* 1708, *pag.* 23. *& ſuiv.* Le même volcan, qui du tems de Séneque a formé l'*île* de Santorin, a produit du tems de Pline, celle d'Hiera ou de Volcanelle, & de nos jours a formé l'écueil dont nous venons de parler.

Le 10 Octobre 1720, on vit auprès de l'*île* de Tercere un feu aſſez conſidérable s'élever de la mer; des navigateurs s'en étant approchés par ordre du gouverneur, ils appercurent le 19 du même mois une *île* qui n'étoit que feu & fumée, avec une prodigieuſe quantité de cendres jettées au loin, comme par la force d'un volcan, avec un bruit pareil à celui du tonnerre. Il ſe fit en même tems un tremblement de terre qui ſe fit ſentir dans les lieux circonvoiſins, & on remarqua ſur la mer une grande quantité de pierres-ponces, ſur-tout autour de la nouvelle *île*; ces pierres-ponces voyagent, & on en a quelquefois trouvé une grande quantité dans le milieu même des grandes mers. *Voyez l'tranſ. phil. abr. vol. VI. part. II. pag.* 154. *L'Hiſtoire de l'académie, année* 1721, dit à l'occaſion de cet événement, qu'après un tremblement de terre dans l'*île* de Saint-Michel, l'une des Açores, il a paru à 28 lieues au large, entre cette *île* & la Tercere, un torrent de feu qui a donné naiſſance à deux nouveaux écueils, *page* 26. Dans le *volume de l'année ſuivante* 1722, on trouve le détail qui ſuit.

« M. Deliſle a fait ſavoir à l'académie pluſieurs » particularités de la nouvelle *île* entre les Açores, » dont nous n'avions dit qu'un mot en 1721 *page* 26; » il les avoit tirées d'une lettre de M. de Montagnac, » conſul à Liſbonne.

» Un vaiſſeau où il étoit, mouilla le 18 Septembre » 1721 devant la forteresſe de la ville de Saint-Mi» chel, qui eſt dans l'*île* du même nom; & voici » ce qu'on apprit d'un pilote du port.

» La nuit du ſept au huit Décembre 1720, il y eut » un grand tremblement de terre dans la Tercere & » dans Saint-Michel, diſtantes l'une de l'autre de 28 » lieues, & l'*île* neuve ſortit: on remarqua en même » tems que la pointe de l'*île* de Pic, qui en étoit à 30 » lieues, & qui auparavant jettoit du feu, s'étoit » affaiſſée & n'en jettoit plus; mais l'*île* neuve jettoit » continuellement une groſſe fumée, & effective» ment elle fut vûe du vaiſſeau où étoit M. de Mon» tagnac, tant qu'il en fut à portée. Le pilote aſſura » qu'il avoit fait dans une chaloupe le tour de l'*île*, » en l'approchant le plus qu'il avoit pû. Du côté du » ſud il jetta la ſonde & fila 60 braſſes ſans trouver » fond; du côté de l'oueſt il trouva les eaux fort » changées; elles étoient d'un blanc bleu & verd, » qui ſembloit du bas fond, & qui s'étendoit à deux » tiers de lieue; elles paroiſſoient vouloir bouillir: » au nord-oueſt, qui étoit l'endroit d'où ſortoit la » fumée, il trouva 15 braſſes d'eau fond de gros ſa» ble; il jetta une pierre à la mer, & il vit à l'an» droit où elle étoit tombée, l'eau bouillir & ſauter » en l'air avec impétuoſité. Le fond étoit ſi chaud, » qu'il fondit deux fois de ſuite le ſuif qui étoit au bout » du plomb. Le pilote obſerva encore de ce côté-là » que la fumée ſortoit d'un petit lac borné d'une » dune de ſable: l'*île* eſt à-peu-près ronde & aſſez » haute pour être apperçûe de ſept à huit lieues dans » un tems clair.

» On a appris depuis par une lettre de M. Adrien, » conſul de la nation françoiſe dans l'*île* de Saint» Michel, en date du mois de Mars 1722, que l'*île* » neuve avoit conſidérablement diminué, & qu'elle » étoit preſque à fleur d'eau; deſorte qu'il n'y avoit » pas d'apparence qu'elle ſubſiſtât encore long-tems, » *page* 12 ».

On eſt donc aſſuré par ces faits & par un grand nombre d'autres ſemblables à ceux-ci, qu'au-deſſous même des eaux de la mer les matieres inflammables renfermées dans le ſein de la terre, agiſſent & font des exploſions violentes. Les lieux où cela arrive, ſont des eſpeces de volcans qu'on pourroit appeller *ſoûmarins*, leſquels ne different des volcans ordinaires, que par le peu de durée de leur action, & le peu de fréquence de leurs effets; car on conçoit bien que le feu s'étant une fois ouvert un paſſage, l'eau y doit pénétrer & l'éteindre. L'*île* nouvelle laiſſe néceſſairement un vuide que l'eau doit remplir, & cette nouvelle terre, qui n'eſt compoſée que des matieres rejettées par le volcan marin, doit roſſembler en tout au *monte di Cenere*, & aux autres éminences que les volcans terreſtres ont formées en pluſieurs endroits. Or dans le tems du déplacement cauſé par la violence de l'exploſion, & pendant ce mouvement, l'eau aura pénétré dans la pluſpart des endroits vuides, & elle aura éteint pour un tems ce feu ſoûterrain. C'eſt apparemment par cette raiſon que ces volcans ſoûmarins agiſſent plus rarement que les volcans ordinaires, quoique les cauſes de tous les deux ſoient les mêmes, & que les matieres qui produiſent & nourriſſent ces feux ſoûterrains, puiſſent ſe trouver ſous les terres recouvertes par la mer en auſſi grande quantité que ſous les terres qui ſont à découvert.

Ce ſont ces mêmes feux ſoûterrains ou ſoûmarins, qui ſont la cauſe de toutes ces ébullitions des eaux de la mer, que les voyageurs ont remarquées en pluſieurs endroits, & des trombes dont nous avons parlé; ils produiſent auſſi des orages & des tremblemens qui ne ſont pas moins ſenſibles ſur la mer que ſur la terre. Ces *îles* qui ont été formées par ces volcans ſoûmarins, ſont ordinairement compoſées de pierres-ponces & de rochers calcinés; & ces volcans produiſent, comme ceux de la terre, des tremblemens & des commotions très-violentes.

On a auſſi vû ſouvent des feux s'élever de la ſurface des eaux; Pline nous dit que le lac de Thraſimene a paru enflammé ſur toute ſa ſurface. Agricola rapporte que lorſqu'on jette une pierre dans le lac de Denſtad en Thuringe, il ſemble lorſqu'elle deſcend dans l'eau, que ce ſoit un trait de feu.

Enfin, la quantité de pierres-ponces que les voyageurs nous aſſurent avoir rencontrées dans pluſieurs endroits de l'océan & de la méditerranée, prouve qu'il y a au fond de la mer des volcans ſemblables à ceux que nous connoiſſons, & qui ne different ni par les matieres qu'ils rejettent, ni par la violence des exploſions, mais ſeulement par la rareté & par le peu de continuité de leurs effets; tout, juſqu'aux volcans, ſe trouve au fond des mers, comme à la ſurface de la terre.

Si même on y fait attention, on trouvera pluſieurs rapports entre les volcans de terre & les volcans de mer: les uns & les autres ne ſe trouvent que dans les ſommets des montagnes. Les *îles* des Açores & celles de l'Archipel, ne ſont que des pointes de montagnes, dont les unes s'élevent au-deſſus de l'eau, & les autres ſont au-deſſous. On voit par la relation de la nouvelle *île* des Açores, que l'endroit d'où ſortoit la fumée, n'étoit qu'à 15 braſſes de profondeur ſous l'eau; ce qui étant comparé avec les profondeurs ordinaires de l'Océan, prouve que cet endroit même eſt un ſommet de montagne. On en peut dire tout autant du terrein de la nouvelle île auprès de Santorin; il n'étoit pas à une grande profondeur ſous les eaux, puiſqu'il y avoit des huîtres attachées aux rochers qui s'éleverent. Il paroît auſſi que ces volcans de mer ont quelquefois comme ceux de terre, des communications ſoûterraines, puiſque le ſommet du volcan du pic de Saint-George, dans l'*île* de Pic, s'abaiſſa lorſque la nouvelle *île* des Açores s'éleva. On doit encore obſerver que ces nou-

Digitized by Google

velles *îles* ne paroiſſent jamais qu'auprès des anciennes, & qu'on n'a point d'exemple qu'il s'en ſoit élevé de nouvelles dans les hautes mers. On doit donc regarder le terrein où elles ſont, comme une continuation de celui des *îles* voiſines; & lorſque ces *îles* ont des volcans, il n'eſt pas étonnant que le terrein qui en eſt voiſin, contienne des matieres propres à en former, & que ces matieres viennent à s'enflammer, ſoit par la ſeule fermentation, ſoit par l'action des vents ſouterrains.

Au reſte, les *îles* produites par l'action du feu & des tremblemens de terre ſont en petit nombre, & ces évenemens ſont rares; mais il y a un nombre infini d'*îles* nouvelles produites par les limons, les ſables, & les terres que les eaux des fleuves & de la mer entraînent & tranſportent à différens endroits. A l'embouchure de toutes les rivieres il ſe forme des amas de terre & des bancs de ſable, dont l'étendue devient ſouvent aſſez conſidérable pour former des *îles* d'une grandeur médiocre. La mer en ſe retirant & en s'éloignant de certaines côtes, laiſſe à découvert les parties les plus élevées du fond, ce qui forme autant d'*îles* nouvelles; & de même en s'étendant ſur de certaines plages, elle en couvre les parties les plus baſſes, & laiſſe paroître les parties les plus élevées qu'elle n'a pû ſurmonter, ce qui fait encore autant d'*îles*; & on remarque en conſéquence qu'il y a fort peu d'*îles* dans le milieu des mers, & qu'elles ſont preſque toutes dans le voiſinage des continens où la mer les a formées, ſont en s'éloignant, ſoit en s'approchant de ces différentes contrées. Tout cet article eſt entierement tiré *de l'hiſtoire naturelle* de M. de Buffon, *tome I. page 536 & ſuivantes*.

Les *îles* proprement dites, different, ou par leur ſituation, ou par leur grandeur. A l'égard de leur ſituation, il y en a dans l'océan, dans les fleuves, les rivieres, & même dans les lacs & les étangs.

Pour ce qui eſt de leur grandeur, elles différent extrêmement les unes des autres. Quelques *îles* ſont aſſez grandes pour contenir pluſieurs états, comme la Grande-Bretagne, Ceylan, Sumatra, Java. Quelques-unes forment un ſeul royaume, comme la Sicile, la Sardaigne, *&c.* D'autres ne renferment qu'une ville, avec un territoire médiocre, comme quantité d'*îles* de l'Archipel, de la Dalmatie, *&c.* D'autres n'ont qu'un petit nombre d'habitations diſperſées; d'autres enfin ſont ſans habitans.

Il y a des *îles* qui paroiſſent avoir été toujours telles; il y en a d'autres qui ont commencé à paroître dans les lieux de la mer où elles n'étoient pas auparavant; d'autres ont été détachées du continent, ſoit par des tremblemens de terre, ſoit par les grands efforts de la mer, ſoit par l'induſtrie & par le travail des hommes. Il eſt certain qu'il ſe forme de tems en tems des *îles* nouvelles, non ſeulement par des atterriſſemens, comme celle de Tſongming à la Chine, dans la province de Nanking, ou par des coups de mer qui ont ſéparé des morceaux du continent, comme les anciens ont prétendu que la Sicile & peut-être la Grande-Bretagne ont été formées; mais il y en a même qui ſont ſorties de deſſous les flots comme autrefois Santorin, & depuis les trois nouvelles *îles* qui ſe ſont formées tout près d'elle, & c'eſt ſur quoi on peut voir les *mém. des miſſions du Levant, imprimés en* 1715.

On eſt préſentement aſſuré que le continent que nous habitons & où ſe trouvent l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, eſt une ſeule grande *île* que la mer environne de toutes parts; on poutta dite ſans doute la même choſe de celui qu'on appelle le *Nouveau Monde*, lorſque l'on aura pénétré au nord & à l'oueſt de la baie de Hudſon: juſques-là on ignore quelles ſont les limites ſeptentrionales de ce continent. Les Arabes, faute d'avoir un mot particulier pour exprimer une *preſqu'île*, donnent le nom d'*îles* à toutes les péninſules.

Les terres Arctiques, que l'on croyoit être un pays continu, ſont vraiſemblablement de grandes *îles*, dont on ne ſait pas encore le nombre & l'étendue. La Californie, que l'on prenoit au contraire pour une *île*, eſt une partie du continent. Ce que l'on avoit cru être le commencement d'un grand continent au midi de l'Amérique, s'eſt trouvé n'être qu'une *île* aſſez vaſte, environnée d'autres petites *îles*.

On peut compter dix ou douze *îles* de la premiere grandeur; ſavoir en Europe, la Grande-Bretagne, l'Iſlande, la Nouvelle Zemble; en Afrique, Madagaſcar; en Aſie, Niphon, Manilles ou Luçon, Bornéo, Sumatra; en Amérique, Terre-neuve & la terre de feu.

On compte ordinairement dix autres *îles* de différentes grandeurs: ſavoir dans la mer Méditerranée Européenne, la Sardaigne, la Sicile, Candie; dans l'Océan, l'Irlande; en Aſie, Java, Ceylan, Mindanao, Célebes; en Amérique, Cuba, Saint-Domingue.

Il y a d'autres *îles* auxquelles on peut donner le ſurnom de *moindres*, parce qu'elles ne ſont pas ſi grandes que les précédentes; comme l'*île* Zéland en Danemarck; la Corſe, Négrepont, Majorque, Chypre, dans la mer Méditerranée Européenne; Gilolo, Timor, Amboine, en Aſie; la Jamaique, en Amérique, dans la mer du Nord; l'*île* Iſabelle, l'une des *îles* de Salomon, dans la mer du Sud.

Le nombre des petites *îles* eſt preſque infini; on peut dire qu'elles ſont innombrables, avec d'autant plus de vérité que l'on eſt encore bien éloigné de connoître toutes les mers. Il y reſte à découvrir beaucoup de côtes, dont nous ignorons les détails, pour ne point parler de celles qui nous ſont inconnues; on pourroit cependant faire trois claſſes de ces petites *îles*. La premiere ſeroit de celles qui, quoique ſeules & indépendantes des autres, ne laiſſent pas d'avoir de la célébrité; telles ſont, dans la mer Baltique, Aland, Bornholm, Falſter, Fune, *&c.* dans la mer Méditerranée, Rhode, Minorque, Corfou, Malte, Chio, Cérigo, Ivica, Céphalonie, *&c.* dans l'océan Atlantique, entre l'Afrique & le Bréſil, Sainte-Hélene, l'Aſcenſion & ſaint-Thomé; près du détroit de Gibraltar, Madere; & en Afrique, à l'entrée de la mer Rouge, Zocotora.

La ſeconde claſſe comprendroit les *îles* que l'on connoît ſous un nom général, quoique la plûpart ayent chacune un nom particulier: les principales ſont les Weſternes, au couchant de l'Ecoſſe; les Orcades au nord de l'Ecoſſe: les *îles* de Schetland, au nord-eſt des Orcades: les Açores, dans la mer du Nord; les Canaries, les *îles* du Cap-verd, dans la mer Atlantique; les *îles* de l'Archipel, dans la Méditerranée; les Lucayes & les Antilles, dans la mer du Nord; les Maldives, les Moluques, les Philippines, le Japon, les Mariannes, dans la mer des Indes & dans l'Océan oriental; les *îles* de Salomon, dans la mer du Sud.

La troiſieme claſſe contiendroit les *îles* des fleuves & des rivieres; comme celles du Nil, du Niger, de Gambie, en Afrique; de l'Indus, du Gange & autres, en Aſie; du fleuve de Saint-Laurent, du Miſſiſſipi, de l'Orénoque, de l'Amazone, en Amérique; enfin celles de nos rivieres d'Europe dans le Pô, le Danube, le Rhône, la Seine, *&c.* les lacs d'Irlande, d'Ecoſſe, qui quantité d'*îles*; le lac de Dambée en Ethiopie, en a auſſi pluſieurs.

Il y a des *îles* artificielles; & preſque toutes les places fortes, dont les foſſés ſont remplis des eaux d'une riviere, ſont en ce ſens de véritables *îles*. Am-

ſterdam, & la plûpart des villes de Hollande, ne ſont pas ſeulement des *îles*, mais chaque ville, ſelon ſon étendue, eſt compoſée d'un certain nombre plus ou moins grand de petites *îles*; la ſeule ville de Veniſe n'eſt autre choſe qu'une fourmilliere d'*îles* jointes enſemble par des ponts.

On trouvera dans cet ouvrage les principales *îles* du monde, & quelquefois d'autres moins célébres, mais qui méritent de n'être pas oubliées à cauſe de leur poſition, ou par d'autres raiſons. (*D. J.*)

ISLES AUX LOUPS MARINS, (*Géogr.*) *îles* de l'Amérique ſeptentrionale dans l'Acadie ou Nouvelle Ecoſſe, ſituées entre le cap Fourchu & le cap de Sable, trois ou quatre lieues en mer. Ces *îles*, dont les unes ſont d'une lieue, les autres de deux & trois de tour, s'appellent *îles aux loups marins*, parce que ces animaux, en quantité, y vont faire leurs petits. On y trouve encore un nombre prodigieux de toutes ſortes d'oiſeaux, & l'on en prend tant qu'on veut; mais les *îles* même ſont difficiles à approcher à cauſe des rochers qui les environnent: elles ſont couvertes de ſapins, bouleaux, & autres bois ſemblables, qui n'y prennent guere d'accroiſſement. (*D. J.*)

ISLES BRULANTES, (*Géogr.*) c'eſt un nom commun à toutes les *îles* qui ont des volcans; il y en a pluſieurs dans le monde, ſur-tout dans la mer, vers les côtes de la Nouvelle Guinée. (*D. J.*)

ISLES BONAVENTURES, *les*, (*Géogr.*) *îles* de l'Amérique ſeptentrionale dans le détroit d'Hudſon, auprès des côtes du nord, à 63^d 6′ par eſtime, 43^d de variation nord-eſt, à 50 ou 56 lieues de la petite *île* de Salisbury. On les trouve à l'entrée d'un grand enfoncement, dont on ne voit pas le bout. (*D. J.*)

ISLE DE L'ASCENSION, (*Géogr.*) cette petite *île* de l'Océan, entre l'Afrique & le Bréſil, paroît manifeſtement formée ou entierement brûlée par un volcan éteint. Elle eſt d'ailleurs ſi ſinguliere par la nature de ſon terroir, par la figure & la poſition de ſes montagnes, dont la vûe inſpire une certaine horreur, qu'il faut ajouter quelques lignes à ce qu'on en a dit *au mot* ASCENSION.

Quoique cette *île* ſoit déſerte, ſon hiſtoire pourroit peut-être occuper aſſez long-tems un naturaliſte; du-moins doit-on la regarder comme un point qui intéreſſe la Géographie & la Navigation. Tous nos vaiſſeaux de la compagnie des Indes orientales y abordent à leur retour dans ce royaume, & y prennent pour leur ſubſiſtance un grand nombre de tortues de mer. M. l'abbé de la Caille, qui s'y eſt trouvé le 15 Octobre 1751 ? profita de ſon ſéjour dans cette *île* pour en déterminer la latitude. Il l'a jugée, au lieu du mouillage ordinaire, de 7^d 54′ auſtrale; & ayant eu le bonheur d'y obſerver une émerſion du premier ſatellite de Jupiter, qui le fut auſſi à Paris par MM. Maraldi & Deliſle, cette obſervation lui a ſervi à établir la longitude de ce lieu de 16^d 19′ à l'occident du méridien de Paris. *Voyez* les *Mém. de l'Acad. des Sc. année* 1754. (*D. J.*)

ISLE DES CHIENS, (*Géogr.*) cette *île*, dans la mer du Sud, trouvée en 1616 par Jacques le Maire, n'eſt autre choſe que l'*île* des Tiburons, que Magellan avoit découverte en 1520. Les pilotes ont ſouvent traité d'*îles* nouvelles & impoſé de nouveaux noms à des *îles* qui avoient été découvertes longtems avant eux. Par exemple l'*île* Sainte-Apollonie dans la mer des Indes, eſt la même que l'*île* de Bourbon. (*D. J.*)

ISLES DU CAP-VERD, *les*, (*Géogr.*) *îles* de l'Océan Atlantique, ſur la côte occidentale d'Afrique, à l'oueſt du cap dont elles prennent le nom. Les Géographes en comptent douze, dont la plus grande eſt Saint-Iago; ce ſont vraiſemblablement les *Gorgades* de Pline: la connoiſſance s'en étoit perdue avec le tems, mais l'an 1460, Antoine Noli, Génois, au ſervice du roi de Portugal, les retrouva, ou les découvrit au profit de cette couronne qui les a conſervées. L'air y eſt très-chaud & mal-ſain. Les Portugais y tiennent un vice-roi, qui fait ſa réſidence à Saint-Iago. *Long.* 352—355, *latit.* 14—30 juſqu'au dix-neuvieme degré, ſelon la carte de la Barbarie, Nigritie & Guinée par M. Deliſle. (*D. J.*)

ISLE DE L'ÉLÉPHANT, (*Géogr.*) *île* de Hindouſtan, ſur la côte de Malabar; *voyez-en* l'article *au mot* ÉLÉPHANT. J'ajouterai ſeulement que la pagode de cette *île* eſt une des choſes les plus célébres dans les voyageurs portugais: ils nous diſent que cette pagode eſt ſur le penchant d'une haute montagne, où elle eſt taillée dans le roc même. Selon leur récit, elle a environ 120 pieds en quarré & 80 en hauteur. Entre pluſieurs autres pieces qui y ſont jointes, il y a 16 piliers de pierre, éloignés de 16 piés l'un de l'autre qui ont chacun 3 piés de diamette; ils ſemblent deſtinés à ſoutenir cet édifice maſſif, dont la voûte n'eſt qu'un grand rocher. Aux deux côtés de la pagode, il y a 40 ou 50 figures d'hommes qui ont chacune 12 ou 15 piés de haut; quelques-unes de ces figures gigantеſques ont ſix bras, d'autres ont trois têtes, & d'autres ſont monſtrueuſes à d'autres égards. On en voit qui prennent une jolie fille par le menton, & d'autres qui déchirent en pieces des petits enfans. Voilà l'objet du culte des indiens qui s'y rendent en foule! La terre n'offre par-tout qu'un ſpectacle de différentes ſuperſtitions humaines. (*D. J.*)

ISLE DE FER, (*Géogr.*) la plus occidentale des Canaries, par laquelle les Géographes françois & autres, tant anciens que modernes, placent le premier méridien. *Voyez* FER, *île de*, (*Géogr.*)

J'ajoute ici, avec M. de Mairan, qu'il ſeroit ſans doute plus ſûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, dont la poſition fût mieux conſtatée; tel, par exemple, que l'obſervatoire de Paris, & de compter enſuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du méridien de ce lieu juſqu'au cent quatrevingtieme degré de part & d'autre; c'eſt ainſi que pluſieurs aſtronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet uſage n'eſt pas encore aſſez généralement établi, il ſeroit toujours important de connoître la véritable poſition de l'*île de Fer*, encore douteuſe par rapport à Paris, pour profiter de quantité d'obſervations & de déterminations géographiques qui ont été faites relativement à cette *île*. Il réſulte des calculs de M. Maraldi, que la partie de l'*île de Fer*, par où l'on fait paſſer le premier méridien, eſt plus occidentale que l'obſervatoire de Paris de 19^d 53′ 9″; cependant M. le Monnier l'aſtronome differe de 9′ 21″ avec M. Maraldi, dans la détermination de la longitude de cette *île*, qu'il établit de 20^d 1′ 30″. *Voyez les mém. de l'acad. des Sc. an.* 1742. (*D. J.*)

ISLE DE FERNANDEZ, (*Géogr.*) *voyez* FERNANDO; j'ajouterai cependant que cette *île*, quoique déſerte, pourroit être facilement cultivée, peuplée & fortifiée. Juan Fernando, qui la découvrit en allant de Lima à Baldivia, y mit quelques chèvres qui ont très-bien multiplié. Tous ſes environs abondent en veaux marins; & Fernando s'y ſeroit établi, ſi l'Eſpagne eût voulu lui en accorder la parente.

Le célebre Georges Anſon, lors de la derniere guerre des Anglois & des Eſpagnols, y ayant été jetté en 1741 par une tempête affreuſe, trouva dans cette *île* abandonnée le climat le plus doux & le terrein le plus fertile; il ſema des légumes & des fruits, dont il avoit apporté les ſemences & les noyaux, & qui bien-tôt couvrirent l'*île* entiere. Des Eſpagnols qui y relâcherent quelques années après, ayant été faits priſonniers à Londres, jugerent, comme le dit M. de Voltaire, qu'il n'y avoit qu'Anſon

Digitized by Google

qui eut pû réparer, par cette attention générale, le mal que fait la guerre, & ils le remercieront comme leur bienfaiteur. On doit encore au lord Anſon la meilleure deſcription & la meilleure carte, tant de cette *île* que de la mer du Sud en général, & les navigateurs qui vont dans cette mer, ne ſauroient s'en paſſer. (*D. J.*)

ISLE FLOTANTE, (*Géog.*) Les hiſtoires de tous les tems ſont pleines de relations d'*îles flotantes*. Les anciens l'ont avancé de Délos, de Thérafie & des Cyclades. Pline, *liv. III. chap. xxv.* fait mention d'une *île* qui nageoit ſur le lac de Cutilie, & qui avoit été découverte par un oracle. Elle ſe ſoutient, aſſure-t-il, ſur l'eau, & eſt non ſeulement portée de-çà & d'autre par les vents, mais même par de ſimples zéphirs, ſans être fixe ni jour ni nuit. Théophraſte & Pomponius Méla nous parlent auſſi d'*îles flotantes* en Lydie, ſi mouvantes que la moindre cauſe les agitoit, les chaſſoit, les éloignoit & les rapprochoit. Sénèque n'eſt pas moins poſitif ſur les *îles flotantes* d'Italie. Pluſieurs de nos modernes ont auſſi pris le parti d'en décrire de nouvelles en divers pays du monde.

Je ne répondrai point que tous les faits qu'on cite ſont également fabuleux & dénués de tout fondement; j'oſerai dire néanmoins que la plus grande partie ſont entierement faux, ou ſingulierement exagérés. Il eſt très-ridicule de vouloir nous expliquer comment un grand nombre d'*îles*, autrefois flotantes, ſe trouvent ſi ſolidement fixées depuis tant de ſiecles. Laiſſons donc Callimaque comparer l'*île* de Délos à une fleur que les vents ont portée ſur les ondes. Laiſſons dire à Virgile que cette *île* a été long-tems errante au gré des vents, tantôt cachée & enſevelie ſous les eaux, tantôt par une révolution contraire, s'élevant au-deſſus de ces mêmes eaux; qu'enfin Jupiter la rendit également immobile & habitable en faveur de Latone, ſans permettre qu'elle fût davantage ſoumiſe à ſes anciens changemens.

Immotamque coli dedit, & contemnere ventos.

Toutes ces peintures ſont fort jolies dans la Fable & dans les Poëſies; mais la Phyſique n'épouſe point de pareilles merveilles.

En effet, tout ce qu'elle voit ſous le beau nom d'*îles flotantes*, n'eſt autre choſe que des concrétions de portions de terre ſpongieuſe, légere, ſulfureuſe, qui ſurnagent ou ſeules, ou entremêlées d'herbes, & de racines de plantes, juſqu'à-ce que les vents, les vagues, les torrens, ou le calme, les ayent fixées ſur la rive, pour y prendre corps. C'eſt ce qui arrive le plus communément dans les lacs, comme dans le lac Lomond en Ecoſſe, où de pareils amas acquierent finalement une étendue aſſez conſidérable, ſe joignent enſemble, touchent le fond d'un baſſin qui n'eſt pas égal, s'y arrêtent, & y font une liaiſon. Les eſpeces d'*îles flotantes* qu'on a vû ſe former pendant quelque tems près de l'*île* de Santorin, étoient un amas de rochers & de pierres ponces jettées par des volcans ſur la ſurface de l'eau, mais qui n'ont produit aucune *île* fixe. On fait que les prétendues *îles flotantes* d'un lac près de Saint-Omer ne ſont proprement que des tiſſus de racines d'herbes mêlées de vaſe & de terre graſſe. Enfin, il ne reſte aucune preuve de la vérité des anciennes & des nouvelles relations qui ont été faites de tant d'*îles* mouvantes; toutes ces *îles* ont diſparu, & nous ne connoiſſons plus que des *îles* fixes. (*D. J.*)

ISLES FORTUNÉES (*Géog.*) *voyez au mot* FORTUNÉES; & ſi vous êtes encore ſenſible aux charmes de la Poëſie, ſi vous aimez le brillant coloris d'un beau payſage, liſez ici la deſcription que Garth fait de ces *îles*: nous n'avons point de peintures de lieux qui ſoient plus riantes & plus agréables.

The happy iſles, where endleſs pleaſures wait,
Are ſtyl'd by tuneful birds, the fortunate.
Eternal ſpring with ſmiling verdura here
Warms the mildair, and crowns the youthfull year;
From criſtal rocks, tranſparent riv'lets flow;
The roſe ſtill bluſhes, and the vi' lets blow.
The vine undress'd, her ſwelling cluſters bears:
The lab'ring hind; the mellow olives cheers:
Bloſſoms and fruit, at once the citron ſhows,
And as ſhe pays, diſcovers ſtill ſhe owes;
Here the glad orange, court the am'rous maid
With golden apples, and a ſilken ſhade.
No bluſt'er diſcompoſe the peaceful ſky;
The ſpring but murmur, and the winds but ſigh.
Where Flora treads, her zephir garlands flings,
Shaking rich odours from his purple Wings:
And Birds from woodbine bow'rs, and Jeſs'min groves,
Chaunt their glads nuptials, and unenvy'd loves.
Mild ſeaſons, riſing hills, and ſilent dales,
Cool grottos, ſilver brooks, and flow'ry vales;
In this bleſt climate, all the circling year prevail...

Je ne trouve pas même que la belle deſcription d'Horace, *Ode xvj. liv. I.* connue de tout le monde, préſente un payſage auſſi gracieux de ces contrées charmantes, que l'eſt celui du chevalier Garth. Mais en échange le tableau qu'en fait le poëte latin, eſt enrichi de tous les ornemens que la Fable & la Poëſie pouvoient lui prêter. Ils y ſont multipliés avec un goût, une élégance & une force admirables.

Non huc Argoo contendit remige pinus;
Neque impudica Colchis intulit pedem;
Non huc Sidonii torſerunt cornua naute,
Laboriosa nec cohors Uliſſei.
Nulla nocent pecori contagia, nullius aſtri
Gregem aſtuoſa tortes impotentia.
Jupiter illa pia ſecrevit litora genti,
Ut inquinavit ere tempus aureum:
Ære, dehinc ferro duravit ſæcula.

» Jamais les Argonautes n'entrepritent de faire » une deſcente dans ces *îles fortunées*. Jamais l'infame » Médée n'y mit le pié; jamais les compagnons d'U- » lyſſe n'y porterent leurs paſſions avec leurs infor- » tunes. La contagion n'y répandit jamais la morta- » lité parmi les troupeaux, & nulle conſtellation » maligne ne les deſſecha par l'ardeur de ſes influen- » ces. Siôt que le ſiecle d'airain eut altéré la pureté » du ſiecle d'or, & que le ſiecle de fer eut ſuccédé au » ſiecle d'airain, Jupiter ſépara ces heureux pays du » reſte du monde, pour ſervir d'aſyle à la vertu, » *&c.* »

Cet heureux pays, ces *îles fortunées* que Jupiter ſépara du reſte du monde, ſont ſans-doute les *îles Canaries*, ſituées à l'occident de l'Afrique, vis-à-vis du royaume de Suz: tout favoriſe ce ſentiment, & rien ne peut le détruire. Il eſt aſſez vraiſemblable que les Canaries, les Açores & l'Amérique, ſont les reſtes de cette grande *île* atlantide de Platon, ſi fameuſe chez les anciens, dont les parties les plus baſſes furent inondées par l'irruption de la mer Noire qui, s'étant ouvert un paſſage entre l'Europe & l'Aſie, forma d'abord ce que nous appellons *la Méditerranée*, & ſe fit enſuite un canal pour joindre l'Océan, en détachant l'Eſpagne de l'Afrique. (*D.J.*)

ISLE GORGONE, (*Géog.*) *île* de la mer du Sud au Popayan, à 5 deg. de latit. ſeptentrionale; elle eſt paſſablement élevée, & fort remarquable à cauſe de deux collines qui ſont au ſommet. Cette *île* n'eſt habitée que par de petits ſinges noirs, & cependant elle eſt pourvûe de toutes ſortes d'arbres, qui ne

quitrent point leurs fleurs & leur verdure. Il y pleut beaucoup tout le long de l'année, & fouvent comme ſi l'on jettoit l'eau par un crible. On y trouve quantité d'huîtres, & quelquefois des perles dans quelques-unes. Ces huîtres croiſſent ſur des rochers à 4, 5 ou 6 braſſes d'eau, attachées par de petites racines comme les moules; le dedans de la coquille eſt plus brillant que la perle même: Dampier dit que c'eſt le ſeul endroit de la mer du Sud où il en ait vû. (*D.J.*)

Isle-Jourdain, l' (*Géog.*) *Caſtellum Idium*; petite ville de France dans le bas-Armagnac avec titre de comté. M. l'abbé de Longuerue n'a pas dédaigné d'en faire l'hiſtoire dans ſa deſcription de la France, *tom. I. pag.* 197. *Long.* 18. 45. *lat.* 43. 40. (*D. J.*)

Isle-Longue, (*Géog.*) *île* de l'Amerique ſeptentrionale ſur la côte de la nouvelle Yorck. Elle s'étend de l'oueſt à l'eſt, a environ cent milles de tour, & en pluſieurs endroits huit à quatorze milles de large. Son terroir eſt excellent, & habité d'un bout à l'autre; elle appartient aux Anglois, & l'on y voit au printems les bois & les champs ſi garnis de roſes & d'autres fleurs, qu'ils égalent pluſieurs jardins d'Angleterre. (*D. J.*)

Isle de Jean Mayen, (*Géog.*) *île* de l'Océan ſeptentrional, au nord des *îles* de Féro, au levant du Groenland, vers le 71 deg. de *lat.* & le 13 de *long.* Elle fut découverte en 1614 par Jauſz Mayen; on la reconnoît par une haute montagne que l'on voit de loin. (*D. J.*)

Isles-nouvelles, (*Géog.*) on a donné ce nom à des terres ſituées par les 51 à 52 deg. de *lat.* méridionale, environ 50 à 55 au nord-nord-eſt du détroit de le Maire. On n'a commencé à en avoir des connoiſſances certaines qu'en 1707 & 1708 par le capitaine Poré de ſaint Malo; il parcourut deux fois cette côte, & trouva qu'elle pouvoit avoir 50 lieues eſt-ſud-eſt, & oueſt-nord-oueſt; il eſt à préſumer que ce ſont les mêmes que le chevalier Richard Hawkins découvrit en 1593, étant à l'eſt de la côte déſerte ou des Patagons, vers les 50 deg. de *lat.* méridionale; il fut jetté par une tempête ſur une terre inconnue, & courut le long de ces côtes environ 60 lieues. Il paroît d'un autre côté que ces terres nouvelles ne ſont pas les *îles* Sébaldes rangées en triangle, & qui ſont ſéparées des *îles nouvelles* ou *îles* Malouïnes, comme M. Deliſle les nomme, au moins de 7 à 8 lieues. Voyez ſur les *îles nouvelles* la carte de l'extrémité de l'Amérique réduite par M. Frezier, *p.* 263 *de ſon voyage à la mer du Sud.* (*D.J.*)

Isle des Pins, (*Géog.*) *île* de l'Amérique ſeptentrionale, au midi de Cuba, dont elle eſt ſéparée par un canal de 3 à 4 lieues de largeur, par le 295 deg. de *long.* L'*île des Pins* n'a que 10 ou 12 lieues de long, avec une haute montagne au milieu garnie d'arbres, dont la plûpart ſont inconnus en Europe. Les collines ſont couvertes de forêts de pins hauts, droits, & aſſez gros pour ſervir de grands mâts à de petits bâtimens. On y trouve en quelques endroits des tortues de terre & des cancres blancs & noirs; les alligadors & les crocodiles rodent beaucoup autour de cette *île.* (*D. J.*)

Isles Piscadores, ou *îles des Pêcheurs*, (*Géog.*) ce ſont pluſieurs grandes *îles* déſertes, ſituées près de Formoſa, entre cette *île* & la Chine, à 23 deg. ou environ de *lat.* ſeptentrionale, & preſque à la même hauteur que le tropique du cancer. (*D.J.*)

Isle de Quelpaerts, (*Géog.*) autrement appellée *Fangma*; c'eſt une *île* de la mer de Corée, au midi de cette péninſule, & placée par les Hollandois qui y firent naufrage en 1653, par les 33. deg. 32 min. de *lat.* nord, & par M. Bellin entre les 153 & 154 de *long.* les mêmes Hollandois lui donnent 15 lieues de circuit. (*D.J.*)

Isle de Résolution, (*Géog.*) *île* de l'Amérique ſeptentrionale, au 62. 33 de variation nord-oueſt; ſa grandeur peut être de huit lieues eſt & oueſt; elle forme l'embouchure du détroit de Hudſon avec les *îles* Bottonnes. Les côtes de cette *île*, ainſi que celles de tout le détroit, ſont à pic & d'une élévation prodigieuſe. (*D. J.*)

Isle-royale, (*Géog.*) autrefois nommée *île du Cap-Breton*; c'eſt une *île* de l'Amérique ſeptentrionale que l'Angleterre poſſede à l'entrée du golphe de S. Laurent, à 15 lieues de Terre-neuve, & ſéparée de l'Acadie par un détroit d'une lieue de large; elle reſſemble à un fer à cheval écraſé, & peut avoir 80 lieues de tour. Son terroir eſt par-tout entrecoupé de lacs; on y trouve pluſieurs bons ports. Elle eſt d'un grand avantage à cauſe de la pêche de la morue qui ſe fait ſur ſes côtes; Louisbourg, petite ville bâtie ſur une langue de terre qui forme un bon port fortifié, en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

Isles du Vent, (*Géog.*) les *îles du vent* nommées par les Eſpagnols *îles Barlovento*, & connues ſous le nom d'*Antilles*, d'*îles Caraïbes* ou *Cannibales* & *Cumercanes*, ſont ſituées dans l'Océan près du golphe de la Trinité eſpagnole, s'étendant en forme d'arc depuis le onzieme degré de *latitude* au nord de l'équateur, juſqu'au dix-neuvieme degré dans l'eſt-nord-eſt de ſaint Jean de Porto-rico; leur *longitude* étant eſtimée 63 deg. 18 min. 45 ſec. à l'occident du méridien de Paris.

Lors de la découverte de ces *îles* par Chriſtophe Colomb en 1492, elles étoient occupées par les Caraïbes, qui depuis furent contraints de les abandonner aux différentes nations qui les poſſedent aujourd'hui; ces ſauvages ſe retirerent dans les *îles* de ſaint Vincent & de la Dominique, où juſqu'à préſent ils ont vêcu en liberté.

Les François ſont maîtres des *îles* de Tabago, de la Grenade & des Grenadins, de ſainte Lucie, de la Martinique, des Saintes, de Marie Galande, de la Deſirade, des deux parties de la Guadeloupe, de l'*île* de ſaint Barthelemy, de la moitié de ſaint Martin & de quelques autres petites *îles*.

Antigoa, Nieves, Montſerrat, ſaint Chriſtophe, la Barbade, la Barboude, la Redonde & l'Anguille appartiennent aux Anglois.

Saint Euſtache, partie de ſaint Martin & Saba, ſont ſous la domination des Hollandois.

Les Danois ſe ſont établis dans les *îles* de ſaint Thomas, de ſaint Jean & de ſainte-croix; & les Eſpagnols ont des prétentions ſur une partie des *îles* nommées les *Vierges*.

Les *îles du vent* étant expoſées aux exceſſives chaleurs de la zone torride ſeroient inhabitables, ſi deux fois le jour l'air n'étoit rafraîchi par des vents d'eſt qui regnent conſtamment dans ce climat, excepté depuis la fin de Juillet juſqu'au quinze du mois d'Octobre, tems auquel l'air eſt ſujet à de grandes variations qui produiſent ſouvent d'horribles tempêtes nommées *ouragans*. Cette ſaiſon qu'on appelle *hivernage* ſe termine ordinairement par des pluies abondantes, auxquelles ſuccedent dans pluſieurs cantons des fievres & des maladies opiniâtres.

Outre ces incommodités, les Antilles ſont ſujettes à de fréquens tremblemens de terre. Cela n'eſt point ſurprenant, ſi l'on conſidere la nature du terrein formé de très-hautes montagnes entrecoupées de vallons, de ravines & de ſalaiſes eſcarpées, où l'on apperçoit les couches de terre, de pierres & de ſable, le plus ſouvent confondues & ſans ordre, renfermant à des profondeurs inégales pluſieurs ſortes de minéraux, parmi leſquels on trouve une grande abondance de fer.

La quantité de ſoufre naturellement ſublimé au ſommet des plus hautes montagnes & dans quelques vallons, les laves, les eaux thermales, & les nom-

Digitized by Google

brent amas de pierres-ponces, prouvent évidemment l'existence des volcans dont le pays est intérieurement dévoré.

Malgré ces dangers les *îles* sont extrêmement peuplées & très-bien cultivées. Les habitans y jouissent entr'autres avantages du plus beau ciel du monde; point d'hiver ni de frimas. Les montagnes en tout tems sont couvertes de verdure, & les vallons arrosés de rivieres & de sources d'une eau pure qui est très-bonne dans beaucoup d'endroits. Les bestiaux y multiplient à merveille; la terre y produit des arbres d'une énorme grosseur, dont le bois incorruptible s'emploie aux ouvrages de charpente, de menuiserie & de marqueterie; d'autres sont propres à la teinture, & beaucoup portent d'excellens fruits. Les bananes, les parates, le magnoc & plusieurs autres racines, sont la principale nourriture des habitans, qui recueillent aussi beaucoup de riz & de maïs; les plantes tant potageres que médicinales naturelles au pays, y sont en abondance, & les exotiques s'y naturalisent parfaitement.

Autour des petites *îles* desertes, & dans les culs-de-sac ou baies, la mer fournit des tortues & beaucoup de bons poissons, dont les especes sont inconnues en Europe.

Les vaisseaux qui font le commerce des Antilles, en rapportent beaucoup de sucre & de caffé, du coton, de la casse, du caret, du cacao, de l'indigo & du tocour.

ISLES DE DESSOUS LE VENT. Ce que l'on a dit au *sujet des îles du vent* convient assez bien aux *îles de dessous le vent*. Celles-ci sont beaucoup plus grandes & situées à l'occident des premieres, en se rapprochant du golfe du Mexique; elles sont en nombre de quatre principales, dont Hispaniola ou saint-Domingue se trouve aujourd'hui partagée entre les François & les Espagnols; ces derniers possedent entier les *îles* de Cuba & de Portorico, & la Jamaïque appartient aux Anglois.

On peut ranger au nombre des *îles de dessous le vent* toutes celles qui sont situées sur les côtes de Vénezuela & de Carac, dont l'*île* de Curaçao occupée par les Hollandois, est une des plus renommée par son commerce avec les différentes nations qui fréquentent ces parages. (*M. L. R.*)

ISLE, (*Jardin. & Hydr.*) est une langue de terre élevée dans l'eau & revêtue de murs, & isolée de tous côtés avec quelques puits qui y communiquent; les fontainiers en pratiquent au milieu des grandes pieces d'eau, ainsi que l'on en voit à Fontainebleau, à Dampierres & autres lieux. (*K*)

ISLEB, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la Haute Saxe, au comté de Mansfeld. *Long.* 29. 28. *lat.* 51. 45.

Isleb n'est mémorable que pour avoir été le lieu de la naissance & de la mort de Luther; je ne dirai rien de sa vie, M. Bossuet entre les Catholiques, Seckendorf, Jean Muller, Christian Juncker & Bayle entre les Réformés, vous en instruiront completement.

Mais M. de Voltaire va vous peindre, ou plutôt je vais donner l'esquisse du tableau qu'il a fait de cette grande révolution dans l'esprit & dans le système politique de l'Europe, qui commença par un moine augustin.

» A peine eut-il pris l'habit de son ordre à l'âge de » 22 ans, que ses supérieurs le chargerent de prê- » cher contre la marchandise qu'ils n'avoient pu » vendre. La querelle ne fut d'abord qu'entre les » Augustins & les Dominicains; on ne prévoyoit » pas qu'elle iroit jusqu'à détruire la religion romai- » ne dans la moitié de l'Europe.

» Luther, après avoir décrié les indulgences, exa- » mina le pouvoir de celui qui les donnoit aux Chré- » tiens; un coin du voile fut levé. Les peuples plus » éclairés voulurent juger ce qu'ils avoient adoré; » ils requirent une réforme qui n'étoit pas possible; » ils se séparerent de l'église. Pour parvenir à cette » scission, il ne falloit qu'un prince qui la se- » condât; le vieux Frédéric électeur de Saxe, sur- » nommé le sage, celui-là même qui, à la mort de » Maximilien, eut le courage de refuser l'empire, » protégea Luther ouvertement. Cette révolution » dans l'église eut un cours semblable à celles par qui » les peuples ont détrôné leurs souverains; on pre- » senta des requêtes, on exposa des griefs; on finit » par renverser le trône. Il n'y avoit point encore » néanmoins de séparation marquée, en se moquant » des indulgences, en demandant à communier avec » du pain & du vin; en parlant intelligiblement sur » la justification & sur le libre arbitre; en voulant » abolir le monachisme; en offrant de prouver que » l'Ecriture-sainte ne dit pas un mot du purgatoire, » *&c.*

» Léon X. qui dans le fond mépriſoit ces choſes, » fut obligé comme chef de l'Eglise, d'anathémati- » ſer & Luther & ſes propoſitions. Luther anathé- » matiſé ne garda plus de meſure, il compoſa ſon » livre *de la captivité de Babylone*, il exhorta les prin- » ces à ſecouer le joug de Rome. On brûla ſes livres, » & Léon X. fulmina une nouvelle bulle contre lui. » Luther fit brûler la bulle du pape & les décrétales » dans la place publique de Wirtemberg. On voit par » ce trait ſi c'étoit un homme hardi; mais on voit » auſſi qu'il étoit déja bien puiſſant: dès-lors une » partie de l'Allemagne fatiguée de la grandeur pon- » tificale, embraſſoit les intérêts du réformateur, » ſans trop examiner les queſtions de l'école qui ſe » multiplioient tous les jours.

» Les theſes les plus vaines ſe mêloient avec les » plus profondes, taudis que les fauſſes imputations, » les injures atroces, les anathêmes nourriſſoient » l'animoſité des deux partis. Les groſſieretés du moi- » ne auguſtin, aujourd'hui ſi dégoutantes, ne ré- » voltoient point des eſprits aſſez groſſiers; & Lu- » ther avec le ridicule d'un ſtyle bas, triomphoit » dans ſon pays de toute la politeſſe romaine.

» Le théâtre de cette guerre de plume étoit chez » les Allemands & chez les Suiſſes, qu'on ne regar- » doit pas alors pour les hommes de la terre les plus » déliés, & qui paſſent pour circonſpects. La cour » de Rome ſavante & polie, ne s'attendoit point que » ceux qu'elle traitoit de barbares, pourroient, la bi- » ble comme le fer à la main, lui ravir la moitié de » l'Europe, & ébranler l'autre.

» Cependant Luther ayant pour ennemi ſon em- » pereur, le roi d'Angleterre, le pape, tous les évê- » ques & tous les religieux, ne s'en étonna pas. Ca- » ché dans une forteresſe de Saxe, il brava l'empe- » reur, irrita la moitié de l'Allemagne contre le ſou- » verain pontife, répondit au roi d'Angleterre com- » me à ſon égal, poſa, fortifia, étendit ſon égliſe » naiſſante, & mourut le 18 Février 1546, à 63 ans, » trois mois, huit jours, regardé par ſon parti com- » me un illuſtre réformateur de l'Egliſe, & par les » Catholiques romains comme un inſigne héréſiar- » que ».

Les ſavans préferent les éditions qu'il a données lui-même de ſes œuvres depuis 1517 juſqu'à ſa mort, à toutes les éditions poſtérieures. (*D. J.*)

ISLEBIENS, ſ. m. pl. (*Théol.*) eſt le nom que l'on donna à ceux qui embraſſerent les ſentimens d'un théologien luthérien de Saxe, appellé Jean Agricola, natif d'Isleb, diſciple & compatriote de Martin Luther, avec lequel néanmoins il ſe brouilla pour les ſentimens, parce qu'Agricola prenant trop à la lettre quelques paroles de l'Apôtre ſaint Paul touchant la loi judaïque, déclamoit contre la loi &

contre la nécessité des bonnes œuvres, d'où ses disciples furent appellés *antinomiens*. Luther obligea Agricola à se dédire; mais il laissa des disciples qui suivirent ses maximes avec chaleur. Prateol. *de hæresib.* Bayle, *Dict. crit.* *Voyez* ANTINOMIENS.

ISMAÉLITE, s. m. & f. (*Hist.*) descendant d'Ismaël. On appelle ainsi spécialement dans les histoires anciennes & modernes, les Arabes qui sont de la postérité d'Ismaël, fils d'Abraham & d'Agar, servante de Sara. Ismaël épousa une égyptienne dont il eut douze enfans, qui s'emparerent de l'Arabie, la partagerent entr'eux, & furent la tige des *Ismaélites*, des Agaréniens, des Arabes, des Sarrasins, *&c.*

Tous ces peuples idolatres pousserent la superstition, au rapport d'Eutychius Zigabenus, jusqu'à honorer de leur culte une pierre qu'ils nommoient *brachchan*; & quand on leur en demandoit la raison, les uns répondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit couru Agar sur cette pierre; les autres, parce qu'il y avoit attaché son chameau, en allant immoler Isaac.

Cette pierre adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le dieu Mars, étoit toute noire & toute brute: *videtis temporibus priscis, Persas flavium coluisse, informem Arabis lapidem colunt*, dit Arnobe; hé comment ne le diroit-il pas? Lui-même avoit qu'avant sa conversion il avoit adoré de semblables pierres, comme si elles eussent eu quelque vertu divine; *si quando conspexeram lucubratum lapidem, & ex olivi unguine sordidatum, tanquam ineesset vis præsens, adulabar, aspabam*, ce sont ses propres termes.

La mere des dieux que les Phrygiens adoroient avec un zele tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre; ils ne donnerent qu'une pierre aux ambassadeurs romains qui souhaitoient d'établir à Rome le culte de cette divinité, dit Tite-Live, *l. XXIX. c. xj.*

Quelque blâmable que fût l'idolatrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit un monument, qu'il oignit, & qu'il crut devoir consacrer à Dieu, cette idolatrie étoit plus tolérable que celle des descendans d'Ismaël; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet pendant une nuit qu'il avoit passé pour ainsi dire avec Dieu; tant les songes & les visions qui l'occuperent, représentoient des choses celestes! Les *Ismaélites* ne pouvoient pas tenir le même langage de leur prétendue pierre d'Agar. Scaliger a ramassé une grande érudition au sujet de la pierre de Jacob, dans ses *observations sur Eusebe*, *n°.* 2150; mais le savant Pocock n'est pas moins curieux dans ses recherches sur la pierre du culte des descendans d'Ismaël; consultez cet auteur dans ses notes, *in specimine hist. arab. p.* 113; je n'en veux extraire qu'un mot.

La pierre noire qu'ils vénerent, dit-il, est placée dans un des coins du temple de la Mecque, & est élevée à près de trois coudées de terre. Ils supposent que c'étoit l'une des pierres précieuses du paradis; qu'elle fut envoyée à Abraham lorsqu'il bâtissoit le temple, & que ce fut l'ange Gabriel qui la mit entre ses mains. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, mais elle devint noire à ce qu'ils prétendent, pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois, ou comme disent quelques arabes, à force d'avoir été touchée & baisée.

Il y a une autre pierre considérable à la Mecque toute blanche, & non moins vénérée; celle-ci passe pour être le sépulchre d'Ismaël, & est placée dans une espece de parquet, proche les fondemens du temple.

Après tout les *Ismaélites* ne sont pas les seuls peuples chez lesquels les pierres ayent reçus des honneurs divins; c'est-là, je pense, une des premieres idolatries du monde, avant que l'art de la Sculpture fut connu, on représenta les dieux par de simples pierres, & les boetyles furent les plus anciennes idoles. *Voyez* BOETYLES. (*D. J.*)

ISNE, (*Géogr.*) ville impériale d'Allemagne en Souabe, dans l'Algow, sur le ruisseau d'*Isne*, à 6 lieues S. O. de Kempten, 7 N. E. de Lindaw, 25 S. O. d'Augsbourg. *Long.* 27. 45. *lat.* 47. 33. (*D. J.*)

ISNICH, (*Géogr.*) ville de la Turquie asiatique, dans la Natolie, où elle occupe la place de l'ancienne Nicée; mais elle n'a rien de remarquable aujourd'hui qu'un aqueduc, ne présente à la vûe que les tristes ruines de son ancienne splendeur, & contient à peine trois cent mauvaises maisons, la plûpart habitées par des Juifs; ses murs sont presque tous raccommodés de piedestaux de marbre & de granite. Son territoire est fertile en fruits & en vin; on peut dans un vent favorable faire le trajet de Constantinople à *Isnich* en sept heures; car elle est à 25 lieues de Constantinople, sur le bord d'un lac poissonneux qui a 40 milles de tour, & qui donne son nom tout à la ville. C'est le lac Ascanius des anciens, & le *Nixaca* des Grecs modernes. Tavernier dit que ce lac s'appelle *Chabangiol*, à cause de la ville de Chabangi, qui est aussi sur ses bords à 5 ou 6 milles de Nicée. *Long.* de la ville d'*Isnich* 47. 45. *lat.* 40. 15. (*D. J.*)

*ISOCHRISTES, s. m. pl. (*Théol.*) nom d'une secte qui parut vers le milieu du sixieme siecle. Après la mort de Nonnus, moine origéniste, les Origénistes se diviserent en Protoctistes ou Tétradeles & en *Isochristes*. Ceux-ci disoient: si les apôtres sont à présent des miracles & sont en si grand honneur, quel avantage recevront-ils dans la résurrection, s'ils ne sont égaux à Jesus-Christ? Cette proposition fut condamnée au concile de Constantinople en 553. *Isochriste* signifie *égal au Christ*.

ISOCHRONE, adj. (*Méch. & Géom.*) se dit des vibrations d'une pendule, qui se font en tems égaux. *Voyez* PENDULE & VIBRATIONS.

Les vibrations d'une pendule sont toutes regardées comme *isochrones*, c'est-à-dire, comme se faisant toutes dans le même espace de tems, soit que l'arc que le pendule décrit soit plus grand ou plus petit: car quand l'arc est plus petit, le pendule se meut plus lentement, & quand l'arc est plus grand le pendule se meut plus vîte: cependant il est bon de remarquer que les vibrations ne sont pas *isochrones* à la rigueur, à moins que le pendule ne décrive des arcs de cycloïde; mais quand il décrit de petits arcs de cercles, on peut prendre ces petits arcs pour des arcs de cycloïde, parce qu'ils n'en different pas sensiblement. *Voyez* OSCILLATIONS, CYCLOÏDE & TAUTOCHRONE, *&c.*

Ligne isochrone, est celle par laquelle on suppose qu'un corps descend sans aucune accélération; c'est-à-dire de maniere qu'en tems égaux il s'approche toujours également de l'horison, au lieu que quand un corps tombe en ligne droite par sa pesanteur, il parcourt par exemple 15 piés dans la premiere seconde, 45 dans la seconde, *&c.* deforte que dans des tems égaux il ne parcourt pas des parties égales de la ligne verticale. *Voyez* DESCENTE, ACCÉLÉRATION & APPROCHE.

M. Leibnitz a donné dans les actes de Leipsic, pour le mois d'Avril de l'année 1689, un écrit sur la ligne *isochrone*, dans lequel il montre qu'un corps pesant avec un degré de vîtesse acquise par sa chûte de quelque hauteur que ce soit, peut descendre du même point par une infinité de lignes *isochrones* qui sont toutes de même espece, & qui ne different entr'elles que par la grandeur de leurs parametres: ces courbes sont des paraboles appellées *secondes paraboles cubiques*. Il montre aussi la maniere de trouver une ligne par laquelle un corps pesant venant à descendre

Digitized by Google

descendre s'éloignera ou s'approchera uniformément d'un point donné.

M. Leibnitz a résolu ces problèmes synthétiquement sans en donner l'analyse : elle a été donnée depuis par Mrs Jaques Bernoulli & Vatignon ; par le premier dans *les Journaux de Leipfic de 1690*, & par le second dans *les Mém. de l'Acad. des Sciences de Paris en 1699*. Ce dernier a, selon sa coutume, généralisé le problème de M. Leibnitz, & a donné la maniere de trouver les courbes *isochrones* dans l'hypothèse que les directions de la pesanteur soient convergentes vers un point, & de plus il a enseigné à trouver des courbes dans lesquelles un corps pesant s'approche de l'horison, non pas également en tems égaux, mais en telle raison des tems qu'on voudra. (*O*)

ISOCHRONISME, s. m. (*Géom. & Mech.*) égalité de durée dans les vibrations d'un pendule, ou en général d'un corps quelconque. *Voyez* ISOCHRONE.

Il y a cette différence entre *isochronisme* & *synchronisme*, que le premier se dit de l'égalité de durée entre les vibrations d'un même pendule ; & le second de l'égalité de durée entre les vibrations de deux pendules différens. *Voyez* SYNCHRONE. *Voyez* auſſi TAUTOCHRONE. (*O*)

ISOLA, (*Géogr.*) il y a trois villes de ce nom en Italie ; la premiere eſt dans le duché de Milan, au comté d'Anghiera. La ſeconde eſt tout auprès de la premiere, ſur la riviere d'Anza. La troiſieme s'appelle *Iſola della ſcala*, dans le Veronois.

Il y a encore une ville de ce nom en Iſtrie, dans une île du golfe de Trieſte.

* ISOLÉ, ISOLER, (*Gramm.*) c'eſt ſéparer du reſte, rendre ſeul. On *iſole* un corps des autres ; un bâtiment du reſte d'une habitation, une ſtatue dans un jardin, une figure ſur un tableau, une colonne du mur, *&c.*

Un homme *iſolé* eſt un homme libre, indépendant, qui ne tient à rien. On s'épargne bien des peines, mais on ſe prive de beaucoup de plaiſirs en s'*iſolant*. Y a-t-il plus à gagner qu'à perdre ? je n'en ſais rien. L'expérience m'a appris qu'il y a bien des circonſtances où l'homme *iſolé* devient inutile à lui-même & aux autres : ſi le danger le preſſe, perſonne ne le connoît, ne s'intéreſſe à lui, ne lui tend la main. Il a négligé tout le monde, il ne peut dans le beſoin ſolliciter pour perſonne.

Les connoiſſances prennent beaucoup de tems ; mais on les trouve dans l'occaſion. On eſt tout à ſoi dans la ſolitude ; mais on eſt ſeul dans le monde.

En ne ſe montrant point, on laiſſe aux autres la liberté de nous imaginer comme il leur plaît, & c'eſt un inconvénient ; on riſque tout à ſe montrer. Il vaut encore mieux qu'ils nous imaginent comme nous ne ſommes pas, que de nous voir comme nous ſommes.

En vous répandant, vous vous attacherez aux autres, les autres à vous ; vous ferez corps avec eux, ou vous rompra difficilement ; en vous *iſolant*, rien ne vous fortifiera, & il en ſera d'autant plus aiſé de vous briſer.

ISOLE, adj. (*Hydr.*) ſe dit d'un baſſin de fontaine déraché d'un mur, & autour duquel on peut tourner ; on le dit de même d'un pavillon, d'une figure qui ſe voit de tous côtés, & qui ne tient à rien.

ISOMERIE, ſ. f. *terme d'Algebre*, maniere de délivrer une équation de fractions. *Voyez* FRACTION, ÉQUATION & EVANOUIR. Ce terme n'eſt en uſage que dans les anciens auteurs. (*O*)

ISOPÉRIMÈTRE, adj. (*Géom.*) les figures *iſopérimetres*, ſont celles dont les circonférences ſont égales. *Voyez* CIRCONFERENCE.

Il eſt démontré en Géométrie qu'entre les figures *iſopérimetres*, celles-là ſont les plus grandes qui ont le plus de côtés ou d'angles. D'où il ſuit que le cercle eſt de toutes les figures, qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité.

Cette propoſition peut ſe démontrer aiſément, ſi on compare le cercle aux ſeuls polygones réguliers. Il eſt facile de voir que de tous les polygones réguliers *iſopérimetres*, le cercle eſt celui qui a la plus grande ſurface. En effet, ſuppoſons par exemple, un cercle & un octogone régulier, dont les contours ſoient égaux, le cercle ſera au polygone comme le rayon du cercle eſt à l'apothème du polygone. Or l'apothème du polygone eſt néceſſairement plus petit que le rayon du cercle : car s'il étoit égal ou plus grand, alors en plaçant le centre de l'octogone ſur celui du cercle, l'octogone ſe trouveroit renfermer entierement le cercle, & le contour de l'octogone ſeroit plus grand que celui du cercle, ce qui eſt contre la ſuppoſition. *Voyez* CERCLE, *&c.*

De deux triangles *iſopérimetres* qui ont même baſe, & dont l'un a deux côtés égaux, & l'autre deux côtés inégaux ; le plus grand eſt celui dont les côtés ſont égaux.

Entre les figures *iſopérimetres* qui ont un même nombre de côtés, celle-là eſt la plus grande qui eſt équilatérale & équiangle.

De-là réſulte la ſolution de ce problème *faire que les haies qui* renferment un arpent de terre, ou telle autre quantité déterminée d'arpens, ſervent à enfermer un nombre d'arpens de terre beaucoup plus grand. Chambers. (*E*)

Car ſi une portion de terre, par exemple, a la figure d'un parallélogramme, dont un des côtés ſoit de 20 toiſes & l'autre de 40, l'aire de ce parallélogramme ſera de 800 toiſes quarrées ; mais ſi on change ce parallélogramme en un quarré de même circonférence, dont l'un des côtés ſoit 30, ce quarré aura 900 toiſes quarrées de ſuperficie.

La théorie des figures *iſopérimetres* curvilignes eſt beaucoup plus difficile & plus profonde que celle des figures *iſopérimetres* rectiligues.

M. Jacques Bernoulli a été le premier qui l'ait traitée avec exactitude, il propoſa le problème à ſon frere Jean Bernoulli, qui le réſolut aſſez promtement ; ſon mémoire eſt imprimé parmi ceux de l'*Académie des Sciences de* 1706, mais il manquoit quelque choſe à ſa ſolution, comme ce grand géomètre en eſt convenu depuis la mort de ſon frere, dans un nouveau mémoire imprimé parmi ceux de l'*Académie de* 1718, & dans lequel le problème qui conſiſte à trouver les plus grandes des figures *iſopérimetres* eſt réſolu avec beaucoup de ſimplicité & de clarté.

M. Euler a auſſi publié ſur cette matiere pluſieurs morceaux très-profonds dans les *Mémoires de l'Académie de Petersbourg*, & on a imprimé à Lauſanne en 1744 un ouvrage fort étendu du même auteur ſur ce ſujet. Il a pour titre : *Methodus inveniendi lineas curvas, maximi minimive proprietate gaudentes. Sive ſolutio problematis iſoperimetrici in latiſſimo ſenſu accepti.* On peut lire dans les *tomes I. & II. des œuvres* de M. Jean Bernoulli, les différens écrits publiés par lui & par ſon frere ſur ce problème. M. Jean Bernoulli dans ſon premier écrit n'avoit conſidéré que deux petits côtés conſécutifs de la courbe ; au lieu que la vraie méthode de réſoudre ce problème en général demande qu'on conſidere trois petits côtés, comme on peut s'en aſſurer en examinant les deux ſolutions. *Voyez MAXIMUM.*

On trouve auſſi dans les *Mém. de Berlin de* 1752, un mémoire de M. Cramer qui mérite d'être lu, & dans lequel il ſe propoſe de démontrer en général ce

Digitized by Google

qu'on ne démontre dans les élémens de Géométrie que pour les ſeules figures régulieres, ſavoir que le cercle eſt la plus grande de toutes les figures *iſopérimètres* rectiligne régulieres ou non. (*O*)

ISOPSÊPHE, adj. (*Littérat. Grecq.*) mot compoſé de *ἰσ-ος* égal, & de *ψῆφος*, calcul, ſuffrage.

Il faut donc ſavoir, pour ſe former une idée claire du ſens de ce terme, que l'adjectif *ἰσψήφος*, s'entendoit de pluſieurs manieres, ainſi qu'on le remarque dans l'*Hiſtoire de l'Acad. des belles-Lettres.*

Comme le mot *ψῆφος*, ſignifie tout-à-la-fois *ſuffrage* & *calcul*; par rapport à ces deux différentes choſes, le mot *ἰσψήφος*, étoit ſuſceptible de différentes acceptions. Si on le conſidere comme formé de *ψῆφος-ſuffrage*, ou il ſe diſoit d'un magiſtrat, d'un juge, & alors il ſignifioit qui a le même droit de ſuffrage, qui jouit d'une égale autorité; ou il ſe diſoit d'une aſſemblée, d'une délibération, & en ce cas on s'en ſervoit pour exprimer celle où les ſuffrages ſont partagés, où le nombre des ſuffrages eſt égal de part & d'autre. Mais ſi on le regarde comme venant de *ψῆφος*-calcul, alors il ſe diſoit de certains mots qu'on appelloit *ὁύοματα ἰσψήφα*, c'eſt-à-dire, mots dont les lettres calculées produiſent le même nombre. Tout le myſtere en ce dernier ſens ſe réduit à ceci.

Les Grecs n'avoient point d'autres chiffres que les lettres de leur alphabet, deſorte que leur A ſignifioit un dans leur arithmétique, B deux, Γ trois, & ainſi du reſte; cela ſuppoſé, ils appelloient deux mots *iſopsèphes*, lorſque les lettres de chacun de ces deux mots, conſidérées comme chiffres, & calculées par la regle de l'addition, produiſoient une même ſomme.

Mais les anciens grecs n'avoient pas ſeulement des mots *iſopsèphes*, ils avoient des vers entiers qu'ils appelloient du même nom, & pour les mêmes raiſons. C'étoient des vers conſtruits de maniere que les lettres numérales du premier diſtique, produiſoient le même nombre que celles du ſecond.

Un certain Léonide ſe diſtingua dans ce genre biſarre de poéſies; il faiſoit des épigrammes, dont les deux premiers vers étoient *iſopsèphes* aux deux ſeconds; quand l'épigramme étoit de deux vers, il oppoſoit vers à vers. M. Hiet a remarqué l'*iſopſéphiſme* dans l'épigramme *du xij. chap. du VI. liv. de l'Antologie*, qui commence par ces mots, Ἓις πρὸς ἓνα; cette épigramme eſt compoſée de deux vers, dont chacun forme le nombre de 4111.

On prétend auſſi qu'on trouve dans Homere quelques vers *iſopsèphes*; mais ſi cela eſt, ce ſont de purs effets du haſard; un ſi grand Poëte n'a ſûrement jamais perdu ſon tems à un amuſement qui n'étoit pas moins frivole que celui de nos faiſeurs d'anagrammes & d'acroſtiches du ſiecle paſſé. (*D. J.*)

ISORA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleurs en monopétale ou polypétale, mais irréguliere, ouverte & bien découpée. Il s'éleve du fond de la fleur un piſtil dont la tête devient dans la ſuite un fruit arrondi, compoſé de pluſieurs gaines en forme de coiffieres & remplies de ſemences qui ont preſque la figure d'un rein. Plumier.

ISOSCELE, adj. (*Géom.*) le triangle *iſoſcele* eſt celui qui a deux côtés égaux. *Voyez* TRIANGLE.

Dans tout triangle *iſoſcele F, D, E*, (*Pl. Géom. fig. 69.*) les angles *y* & *z* oppoſés aux côtés égaux ſont égaux; & une ligne tirée du ſommet *F* ſur la baſe, de maniere qu'elle la coupe en deux parties égales, eſt perpendiculaire ſur cette même baſe. Chambers. (*E*)

ISPAHAN, (*Géog.*) *ou* HISPAHAN, en perſan *Sephaon*, & par les Arabes *Eſahan*, capitale de la Perſe, la plus grande, la plus belle ville de l'orient, & celle où les Sciences, ſi je puis uſer ici de ce terme, étoient le plus cultivées du tems de Chardin, qui a employé un volume entier à décrire cette ſuperbe ville.

Il nous la peint auſſi peuplée que Londres ou Paris le ſont actuellement, dans un air ſec & pur; un terroir fertile, où les vivres ſe vendent pour rien, & où abordent pour le commerce une foule incroyable de négocians de toute la terre, & de toutes les ſectes, Banians, Bramins, Chrétiens, Juifs, Mahométans, Gentils, Guébres, *&c.* Les Banians vont du cap de Comorin juſqu'à la mer Caſpienne trafiquer avec vingt nations ſans s'être jamais mêlés à aucune.

Les mémoires repréſentent *Iſpahan* ayant au moins 7 lieues de tour, & poſſédant dans l'enceinte de ſes murailles 162 moſquées, 1802 caravanſérails, 273 bains, 48 colléges, des ponts ſuperbes, 100 palais plus beaux les uns que les autres, quantité de rues ornées de canaux, dont les côtés ſont couverts de platanes, pour y donner de l'ombre, des bazards magnifiques placés dans tous les quartiers & dans les fauxbourgs, un nombre prodigieux de ſalles immenſes qu'on appelle *maiſons à caffé*; où les uns prenoient de cette liqueur devenue à la mode parmi nous ſur la fin du xvij. ſiecle; les autres jouoient, iſoient ou écoutoient des faiſeurs de contes, tandis qu'à un bout de la ſalle, un eccléſiaſtique prêchoit pour quelque argent, & qu'à un autre bout, ces eſpeces d'hommes qui ſe font fait un art de l'amuſement des autres, deployoient tous leurs talens; tout ſon détail montre un peuple ſociable dans une ville très-opulente.

Mais quand on parcourt la deſcription que Chardin fait du Maydan ou marché royal, celle du palais de l'empereur qui a plus d'une lieue de circuit, la magnificence de ſa cour, de ſes ſerrails, de ſes écuries, du nombre de ſes chevaux, couverts de riches brocards, de leurs harnois brillans de pierreries, de ces quatre mille vaſes d'or qui ſervoient pour ſa table, on croit lire un roman, un conte de fées, ou du moins une relation du tems de Xerxès.

Telle étoit toutefois la magnificence de Sha-Abas II, dans le tems de notre voyageur; telle étoit alors *Iſpahan*. Dans notre ſiecle la Perſe entiere a été déſolée & bouleverſée pendant trente années de ſuite par tous ſes voiſins; la célebre, la riche & ſuperbe ville d'*Iſpahan* a été pillée, ſaccagée, ruinée de fond en comble; ſon commerce a été anéanti; enfin ſes habitans ont preſque tous péri par la famine ou par le fer dans les deux étranges révolutions ſurvenues depuis 1722, & qui ont jetté le royaume de l'état le plus floriſſant dans le plus grand abyſme de malheurs. *Voyez* PERSE.

Iſpahan eſt très-ancienne, quoique ce ne ſoit pas l'*Hécatompolis* des Grecs. Il eſt vraiſemblable qu'elle a ſuccédé à l'*Aſpadana* de Ptolomée, l'*Aſpachan* de Cédrene, & l'*Aſpada* de l'anonime de Ravenne; Sha-Abas I. qu'on a ſurnommé *le Grand*, parce qu'il fit de très-grandes choſes, la choiſit pour la capitale de ſon empire, & ne négligea ni ſoins ni dépenſes pour l'embellir, juſqu'à percer une montagne pour amener une riviere dans le Zendérond, ſur lequel elle eſt ſituée, 108 lieues S. E. de Casbin, & 106 N. E. de Baſſora. *Long.* ſelon Caſſini, Deſplaces, & Lieutaud, 70d. 21′. 30″. *Lacit.* 32. 25. (*D. J.*)

ISPARA, ſ. m. (*Mythol.*) divinité adorée par les Malabares ſur la côte de Coromandel. On la repréſente avec trois yeux & huit mains; elle a une couronne pendue au col, une demi-lune & des ſerpens ſur le front. Les Malabares croyent que ce dieu embraſſe les ſept cieux & les ſept terres.

ISSANT, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit du lion & des autres animaux qui ſe mettent ſur le chef de l'écu, qui ne paroiſſent qu'à demi-corps, ou qui ſor-

Digitized by Google

tent de quelque maiſon, de quelque bois.

Il eſt difficile de diſtinguer le lion *iſſant* du naiſſant. Quelques-uns croyent que le lion *iſſant* eſt celui qui ſort du champ de derriere un ample blaſon, montrant la tête, le col, les bouts des jambes de devant & la queue contre le chef de l'écu; au lieu que le naiſſant prend ſa fource vers le milieu du champ de l'écu, & paroît dehors du train de devant & du bout de ſa queue, comme s'il ſortoit de terre. *Voyez* NAISSANT.

Montainard en Dauphiné, de vair au chef de gueules, au lion *iſſant* d'or.

ISSAS, (*Marine*) *Voyez* DRISSE.

ISSEL, (*Géog.*) riviere. *Voyez* YSSEL.

ISSELMONDE, (*Géog.*) ville de Hollande, bâtie au confluent de la Merwe & de l'Iſſel, dans une île qui ſe trouve entre Dordrecht & Rotterdam.

ISSER, (*Marine*) *Voyez* HISSER.

ISSOIRE, (*Geog.*) ancienne petite ville de France dans la baſſe-Auvergne ſur la Couze, proche l'Allier, à 7 lieues S. E. de Clermont, 13 N. E. de S. Flour, 95 S. E. de Paris. *Long.* 20d 55′ 11″. *lat.* 45d 33′ 56″.

Ici naquit Antoine du Prat, chancelier de France, & depuis cardinal, ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique après la mort de ſa femme. Il ſera long-tems connu dans notre hiſtoire, pour avoir établi le concordat, & avoir aboli la pragmatique ſanction; de plus, & c'eſt le pire, il perſuada, par ſes conſeils, à François I. de rendre vénales les charges de judicature, d'augmenter les tailles, & de créer de nouveaux impôts, ſans attendre l'octroi des états du royaume; je ne veux point prévenir les réflexions qui naiſſent en foule contre les auteurs de pareils projets, c'eſt aſſez de dire, que ce miniſtre de France emporta au tombeau la haine publique en 1535, à l'âge de 72 ans. (*D. J.*)

ISSONG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Med.*) nom d'une plante de Guinée que l'on fait infuſer dans de l'eau & bouillir enſuite; on en lave la tête à ceux qui y ont mal, & on dit que c'eſt un remede ſouverain contre tous les maux de tête. Les Botaniſtes ont décrit cette plante ſous le nom de *piſum veſicarium fructu nigro*, dont le fruit eſt noir avec une tache blanche. Les habitans du Malabar l'appellent *ulinga*. Il s'en trouve auſſi en Jamaïque & aux Barbades. *Tranſactions philoſoph.* n°. 121.

ISSONS, ſ. m. pl. (*Marine*) cordages blancs de 50 braſſes de long & de 4 pouces de groſſeur, qui ſervent à hiſſer les vergues. (*Z*)

ISSOP, (*Marine*) commandement qui ſe fait entre les matelots pour s'animer à hiſſer quelque choſe. (*Z*)

ISSOUDUN, (*Géog.*) ville de France en Berry, avec un vieux château. Quelques géographes prennent *Iſſoudun* pour l'ancienne *Ernodurum*, ville de la Gaule celtique, que d'autres placent à ſaint-Ambroiſe ſur Arnon, village du Berry; elle eſt dans une belle plaine, ſur la petite riviere de Théols, à ſept lieues de Bourges, 54 ſud-oueſt de Paris, *long.* 18. 39. 49. *lat.* 46. 56. 53.

Baron (Michel) le plus grand acteur tragique, l'Eſope de la France, naquit à *Iſſoudun*, & mourut à Paris en 1729, âgé de 77 ans. Il ſe nommoit *Boyron*; mais Louis XIV. l'ayant appellé pluſieurs fois *Baron*, ce nom lui eſt reſté. *Baron* dès ſa plus tendre jeuneſſe, marqua ſes talens ſupérieurs dans une petite troupe que la demoiſelle Raiſin avoit formée ſous le titre de *Comédiens de M. le Dauphin*. Moliere l'ayant vû & entendu déclamer, l'attira dans celle dont il étoit le chef; *Baron* y joua toujours avec de nouveaux applaudiſſemens, juſqu'en 1691, qu'il ſe retira du théatre, ayant obtenu du roi une penſion de mille écus; il paſſa trente ans dans une vie privée, & reparut au bout de ce tems-là ſur la ſcene, avec plus d'éclat que jamais.

La nature ſembloit s'être épuiſée en formant cet homme rare. Il avoit une taille avantageuſe, la mine haute & fiere, la parole aiſée, la prononciation nette & d'une grande préciſion; ſa voix étoit ſonore, forte, juſte & flexible, ſes tons énergiques & variés; ſes geſtes vrais, précis, nobles, ménagés; tout exprimoit en lui, ſon viſage, ſon regard, ſes attitudes, & ſon ſilence même; il n'étoit point ſeulement acteur, il étoit Achille, Agamemnon, Pirrhus, Auguſte, Cinna, Venceslas; il termina au mois de Septembre 1729 ſa ſeconde carriere, en jouant dans la tragédie de Rotrou le même rôle de Venceſlas, par lequel il avoit débuté la derniere fois qu'il monta ſur le théatre; il ſentit un peu d'oppreſſion, & s'arrêta ſur ce vers:

Si proche du cercueil où je me vois deſcendre.

Trois mois après il mourut, & n'a pas été remplacé, mais la Champmeſlé & la Lecouvreur l'ont été.

On fait les quatre vers que fit Deſpréaux pour mettre au bas de l'eſtampe de Baron.

Du vrai, du pathétique il a fixé le ton;
De ſon art enchanteur l'illuſion divine
Prêtoit un nouveau luſtre aux beautés de Racine,
Un voile aux défauts de Pradon.

(*D. J.*)

* ISSUE, ſubſt. fém. (*Gramm.*) ſortie étroite d'un lieu dans un autre. Un labyrinthe n'a qu'une entrée & qu'une *iſſue* difficiles à reconnoître.

Il ſe dit du tems qui ſuit immédiatement: à l'*iſſue* du dîner.

Les Bouchers appellent *iſſues* les extrémités des animaux & autres parties, comme fraiſe, piés, tête, *&c.*

Il ſe prend auſſi au moral; il y a des maux dont la ſeule *iſſue* eſt celle de la vie.

ISSUE, (*Juriſprud.*) le droit d'*iſſue* dans quelques coutumes eſt le droit de lods & ventes dû au ſeigneur. Ce terme eſt ordinairement joint avec celui d'*entrée*. *Iſſue* eſt proprement le délaiſſement fait par le vendeur; *entrée* eſt la poſſeſſion priſe par l'acheteur: on a enſuite donné le nom d'*iſſues & entrées* aux droits qui ſe payent pour cette mutation. *Voyez la coutume de Bayonne, tit. 14. art. 42. & tit. 8. art. 9. Celle d'Aix, tit. 9. art. 19, 20, 22, 27, 28, 34, 38.*

Dans la coutume de Heſdin, *art. IV.* & dans celle de Saint-Pol ſous Artois, il eſt parlé d'un autre droit d'*iſſue* dû au ſeigneur haut-juſticier par celui qui prend ou leve quelque choſe en ſa juſtice par achat ou autrement, & la tranſporte en une autre juriſdiction. *Voyez le gloſſ.* de M. de Lauriere, *au mot* ISSUE. (*A*)

ISSUE-FORAINE, (*Commerce*) Forain veut dire *étranger*, foin du royaume, d'une province, ou même d'un lieu particulier. Ce mot eſt en uſage principalement dans le commerce & dans les fermes. En Lorraine il y a divers réglemens ſur les droits d'entrée & d'*iſſue-foraine*. C'eſt la même choſe qu'importation & exportation. Le droit de tranſit eſt différent; il a lieu lorſqu'on paſſe ſur le territoire d'une puiſſance, pour aller d'un endroit d'un pays à un autre endroit du même pays. On appelle ces droits *la foraine*. Il eſt juſte de les exiger ſur la frontiere du royaume; mais d'une province à l'autre, c'eſt rendre le royaume étranger au royaume, & arrêter la circulation. Auſſi a-t-il été propoſé plus d'une fois, même par des fermiers généraux, de ſupprimer beaucoup de ces droits de l'intérieur.

IS-SUR-TILLE, (*Géog.*) petite ville de France

Digitized by Google

en Bourgogne ſur l'Igneon, près de la Tille.

ISSUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Aſie dans la Cilicie, remarquable par la victoire qu'Alexandre y remporta contre Darius. Cette bataille où toute l'armée des Perſes montant à 500 mille hommes, fut miſe en déroute, eſt une belle preuve de l'aſcendant que le coutage a ſur le nombre. La mere, la femme, les fœur, les filles & le fil de Darius demeurerent au pouvoir du vainqueur, & Darius lui-même n'échappa que par la viteſſe de ſon cheval. C'eſt encore de la ville d'*Iſſus* que le golfe ſur lequel elle eſt ſituée, tiroit ſa dénomination, Le nom moderne d'*Iſſus* eſt *Ajazzo*, ou la *Jaſſo*; mais il ne reſte ni bourg ni ville. (*D. J.*)

ISTAMBOL, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à la ville de Conſtantinople. C'eſt une corruption du grec εἰς τὴν πολιν. Cependant le Sultan date ſes ordonnances de Conſtantanie. *Voyez* CANTEMIR, *Hiſt. Othomane.*

ISTERBOURG, (*Géog.*) ville & château de la Pruſſe Brandebourgeoiſe, ſur la riviere de Pregel.

ISTHME, ſ. m. (*Géog.*) langue de terre entre deux mers ou deux golfes, laquelle joint une preſqu'île au continent, de la même maniere que le cou joint la tête au tronc du corps. Les plus conſidérables entre les *iſthmes* ſont:

L'*iſthme* de Corinthe, qui joint la Morée au reſte de la Grece; il eſt ſitué entre le golfe de Lépante & le golfe d'Engia.

L'*iſthme* d'Erizzo qui joint le mont Athos au reſte de la Macédoine.

L'*iſthme* de Malacca, qui joint la preſqu'île de ce nom au royaume de Siam, entre le détroit de Malacca & le golfe de Siam.

L'*iſthme* de Panama, qui joint l'Amérique ſeptentrionale à l'Amérique méridionale, ou en d'autres termes, le Mexique au Pérou; il eſt ſitué entre la mer du nord & la mer du ſud. Wafer (Lionnel) en a donné la deſcription en Anglois, Lond. 1704. *in*-8°.

L'*iſthme* de Romanie, qui joint la preſqu'île de Romanie au reſte de cette province; il eſt ſitué entre le golfe de Mégariſſe & la mer de Marmora.

L'*iſthme* de Suez, qui joint l'Afrique à l'Aſie, entre la Méditerranée & la mer Rouge.

L'*iſthme* de Zacala, qui joint la Tartarie Crimée, ou Cherſoneſe Taurique, avec la Tartarie précopite; il eſt placé entre la mer Noire & le Palus méotide.

Mais il faut remarquer ici que dans tous les auteurs grecs, quand ils diſent ſimplement l'*iſthme*, ſans rien ajouter, ils entendent l'*iſthme* de Corinthe, ſitué, comme on l'a dit, dans le paſſage qui joint la Grece méridionale à la ſeptentrionale, ou ce qui revient au même, le Péloponeſe au reſte de la Grece: il a de largeur 36 ſtades ſelon Hérodote, 5 mille pas ſelon Méla, c'eſt-à-dire une grande lieue d'Allemagne, ou environ deux lieues de France. On a tenté pluſieurs fois mais inutilement de le percer, & de joindre les deux mers par un canal. Quatre empereurs romains ont formé ce projet, & pour l'exécuter ſe ſont engagés dans de grandes dépenſes; mais avec toute leur puiſſance ils ne purent en venir à bout, ce qui donna lieu au proverbe grec, *entreprendre de percer l'iſthme*, pour dire tenter l'impoſſible. Neptune avoit dans cet *iſthme* un temple célebre, à côté duquel étoit un bois de pins qui lui avoit été conſacré, & c'eſt près de là qu'on célébroit les jeux *iſthmiques*. *Voyez* ISTHMIQUES *jeux*. (*D. J.*)

ISTHME, (*Anatomie*) Les Anatomiſtes donnent ce nom à pluſieurs parties du corps humain, ſurtout à cette partie étroite de la gorge qui eſt ſituée entre les deux glandes thyroïdiennes. *Voyez* GORGE & THYROIDIENNES.

ISTHMIENS JEUX, (*Litt. grec.*) Les jeux *iſthmiens*, ou ſi l'on aime mieux, les jeux *iſthmiques*, étoient un des quatre jeux ſacrés de la Grece, ſi fameux dans l'antiquité.

Ces jeux ſe nommerent *iſthmiens*, parce qu'on les donnoit dans l'iſthme de Corinthe; car lorſque les Grecs diſent ſimplement l'iſthme, ils entendent l'iſthme de Corinthe, du nom de cette ville ſituée dans le paſſage qui joignoit le Péloponnèſe au reſte de la Grece, ou pour parler avec les géographes modernes, qui ſépare les golfes de Lépante & d'Engia, & joint la Morée à la Livadie. Neptune avoit dans cet iſthme un ſuperbe temple, à côté duquel ſe trouvoit un bois de pins qui lui étoit conſacré; & c'eſt près de ce bois qu'on célébroit les jeux *iſthmiques*.

Ils furent d'abord inſtitués par Siſiphe roi de Corinthe, en l'honneur de Mélicerte, environ 1350 ans avant J. C. & voici quelle en fut l'occaſion.

Ino femme d'Athamas, roi d'Orchomène en Béotie, pour éviter la juſte vengeance de ſon mari qu'elle n'avoit que trop mérité, ſe précipita dans la mer avec ſon fils Mélicerte. Neptune, dit la fable, à la priere de Vénus dont Ino étoit petite fille, les reçut l'un & l'autre au nombre des divinités de ſon empire; il nomma la mere Leucothoé, & le fils Palémon; cependant le corps de Mélicerte ayant été porté par un dauphin, ou pour parler plus ſimplement, ayant été jetté par les flots ſur le rivage de l'iſthme, Siſyphe le trouva & l'enſevelit.

Quelques années après le pays fut affligé d'une cruelle peſte, ſur laquelle l'oracle ayant été conſulté, fit réponſe que ce mal ne ceſſeroit que par la célébration de jeux funebres en l'honneur de Mélicerte. Comme les Corinthiens s'acquittoient de ce devoir avec aſſez de négligence, la contagion recommença. Siſyphe recourut une ſeconde fois à l'oracle qui lui preſcrivit d'établir des jeux perpétuels en l'honneur de Mélicerte. Alors il inſtitua les jeux *iſthmiques* qu'on donna d'abord pendant la nuit, & qui reſſembloient moins à des ſpectacles qu'à des myſteres nocturnes. On fut même obligé de les interrompre, à cauſe des vols & des meurtres qui ſe commettoient dans le tems de leur célébration, ſur les grands chemins de l'iſthme.

Theſée, onzieme roi d'Athenes, fut le reſtaurateur de ces jeux, & purgea le pays des infames brigands qui l'infeſtoient; mais leur chef nommé Sinnis exiſtoit encore; ce ſcélérat non content de piller les paſſans, les crucifioit de la maniere la plus barbare; il les attachoit aux branches de deux pins qu'il courboit avec violence, & qu'il abandonnoit enſuite à leur reſſort naturel. Theſée le pourſuivit, le prit, & le fit périr par le même ſupplice.

Au retour de cette expédition il rétablit les jeux *iſthmiques* avec tant d'éclat qu'on peut en quelque ſorte le regarder comme le premier inſtituteur de ces jeux. Il voulut qu'on les célébrât pendant le jour, & les conſacra ſolemnellement à Neptune dont il ſe vantoit d'être fils, comme au Dieu qui préſidoit particuliérement ſur l'iſthme.

Suivant Pline & Solin les jeux *iſthmiques* ſe renouvelloient tous les cinq ans, c'eſt-à-dire au bout de quatre années révolues, & au commencement de la cinquieme année; mais Pindare qui ſur cette matiere eſt plus croyable que Pline & Solin, marque expreſſément qu'on les donnoit tous les trois ans. Nous ignorons dans quel tems de l'année, & nous conjecturons ſeulement que c'étoit en automne, ſur ce qu'Héſychius & Suidas diſent qu'on les

Digitized by Google

célébroit dans la saison où les maladies regnent davantage.

On y disputoit comme aux jeux olympiques les prix de la lutte, de la course, du saut, du disque & du javelot. Il paroît par un passage de Plutarque, & par un autre de l'empereur Julien, que les combats de musique & de poésie y furent encore admis.

Le concours de peuple étoit si grand à ces jeux, qu'il n'y avoit que les principaux membres des villes de la Grece, qui pussent y être placés. Quoiqu'Athenes y tînt le premier rang, elle ne pouvoit occuper d'espace qu'autant que la voile du navire qu'elle envoyoit à l'isthme, en pouvoit couvrir.

Les Eléens étoient les seuls de tous les Grecs qui ne se trouvoient point aux jeux *isthmiques*, pour éviter les malheurs des imprécations que Molione femme d'Actor avoit faites contre tous ceux de l'Elide qui oseroient jamais y assister.

Mais les Romains qui y furent reçus après leurs victoires, éleverent la magnificence de ces jeux au plus haut degré de splendeur. Alors outre les exercices ordinaires du pentarhle, de la musique, & de la poésie, on y donnoit le spectacle de la chasse, dans laquelle on faisoit paroître les animaux les plus rares, qu'on y conduisoit à grands frais de toutes les parties du monde connu. Enfin, ce qui augmenta le lustre de ces jeux, c'est qu'ils servirent d'époque aux Corinthiens, & aux habitans de l'isthme.

Au milieu de cette pompe qui attiroit une si prodigieuse multitude de spectateurs & de combattans, quels prix, me direz-vous, quelle récompense recevoient donc les vainqueurs? Une simple couronne d'abord de feuille de pin, ensuite de persil, selon Acchias & le scoliaste de Pindare, mais selon la plus commune opinion & celle de Pindare lui-même, d'ache seche de marais, parce que cette herbe aquatique étoit consacrée à Neptune, & que de plus on s'en servoit dans les funérailles. Or les jeux *isthmiques* n'étoient dans leur institution qu'une cérémonie funebre; leur éclat se ternit quand les Romains joignirent les plus riches présens à cette couronne d'honneur.

Cependant ces jeux furent toujours réputés si sacrés dans l'esprit des peuples, qu'on n'osa pas les discontinuer quand Mummius eut pris Corinthe, 144 ans avant l'ere chrétienne. Le sénat de Rome se contenta d'ôter aux Corinthiens le droit qu'ils avoient d'en être les juges: mais dès que leur ville fut rétablie dans ses prérogatives, ils rentrerent dans leur ancienne possession.

Ce fut peu de tems après cet évenement, & dans la célébration des jeux *isthmiques*, que les Romains portant au plus loin leur générosité, dirai-je mieux, leur sage politique, rendirent authentiquement la liberté à toute la Grece. Voici de quelle maniere ce fait à jamais mémorable est rapporté dans Tite-Live.

Il étoit venu, dit-il, aux jeux de l'isthme, une multitude innombrable de peuples, soit par la passion naturelle que les Grecs ont pour ce spectacle où l'on propose toutes sortes de combats d'adresse, de force & d'agilité, soit à cause de la situation du lieu qui est placé entre deux mers, ce qui fait qu'on peut aisément s'y rendre de toutes parts.

Les Romains ayant pris leur place dans l'assemblée, le héraut accompagné d'un trompette selon la coutume, s'avance au milieu de l'arène, & ayant fait faire silence à son de trompe, prononce ces mots à haute voix: « Le sénat, le peuple romain, » & le général Titus Quinctius Flaminius, après » avoir vaincu le roi de Macédoine, déclarent qu'à » l'avenir les Corinthiens, les Phocéens, les Lo» criens, l'île d'Eubée, les Magnésiens, les Thessa» liens, les Perrhébiens, les Achéens, les Phthiotes, » & tous les peuples ci-devant soumis à la domi» nation de Philippe, jouiront des-à-présent de leur » liberté, de leurs immunités, de leurs privileges, & » se gouverneront suivant leurs lois ».

Cette proclamation causa un ravissement de joie que toute la multitude d'hommes qui se trouvoient présens, ne put contenir. Ils doutent s'ils ont bien entendu; pleins d'étonnement il se regardent les uns les autres, & prennent pour un songe ce qui se passe à leurs yeux; ils n'osent s'en fier à leurs oreilles.

On redemande, on fait paroître le héraut une seconde fois; tous se pressent, non-seulement pour entendre, mais encore pour voir le proclamateur de leur liberté. Le héraut répete la même formule: alors on se livre aux transports d'allégresse avec toute assurance, & les acclamations furent si grandes, & tant de fois réitérées, qu'il fut aisé de reconnoître qu'au jugement de l'univers la liberté est le plus précieux de tous les biens. On célébra les jeux à la hâte, car ni les esprits ni les yeux de personne ne furent attentifs au spectacle, tant la joie qu'on ressentoit, avoit ôté le goût de tous les autres plaisirs. Ce grand évenement arriva 194 ans avant J. C.

Au bout de 260 ans on fait que Néron renouvella la même protestation, & dans la même assemblée. Il fut le propre héraut de la grace qu'il accordoit. Il fit plus: il donna le droit de bourgeoisie romaine aux juges des jeux *Isthmiques*, & les combla de ses présens.

Cependant les peuples de la Grece accablés du joug de Rome, & des malheurs qu'ils éprouvoient depuis plus d'un siecle, n'espérant plus de retour de leurs beaux jours, ne feuirent aucun des transports de joie qui les avoit saisis du rems de Flaminius, & comptant encore moins sur les faveurs d'un Néron, ils ne répondirent à ses promesses que par de foibles acclamations.

Leurs conjectures ne furent point fausses, les préteurs d'Achaie continuerent à les accabler; insensiblement tous leurs jeux perdirent leur éclat, & ceux de l'isthme vinrent à cesser entierement sous l'empire d'Adrien, c'est-à-dire vers l'an 130 de l'ere chrétienne.

Il ne resta dans le monde, pour en perpétuer le souvenir, que les belles odes de Pindare, à la louange des vainqueurs, auxquels il a fait un présent plus considérable que s'il leur eût élevé cent statues, *centum potiore signis munere donavit.*

Ces odes ont passé jusqu'à nous, & leur quatrieme livre est intitulé *les isthmiques.* (*D. J.*)

ISTHMION, *s. f.* (*Littérat. greq.*) *isthmion*, espece d'ornement qui ceignoit & couronnoit la tête des femmes chez les anciens Grecs, comme il paroît par quelques médailles. (*D. J.*)

ISTRIE, *l'* (*Géog.*) presqu'île d'Italie dans l'état de Venise, entre le golfe de Trieste & le golfe de Quarner. Les Colques y fonderent autrefois le fameux port de *Pola*, si connu depuis chez les Romains sous le nom de *Julia pietas*; & d'autres colonies grecques qui s'y établirent, y porterent le culte d'Isis.

L'air y est mal-sain, & le pays dépeuplé; la plus grande partie de l'*Istrie* est aux Vénitiens; la maison d'Autriche y possede seulement la principauté & le port de Trieste: il ne faut pas dire avec Magin, que l'*Istrie* répond à la Japidie des anciens, cela n'est vrai que d'une partie de l'*Istrie* & de la Japidie.

Capo-d'Istria est la capitale de cette contrée. *Voyez* CAPO-D'ISTRIA. J'ajouterai qu'elle est sur une petite île nommée *Ægida* par les anciens, & que le P. Coronelli met à *36. 36. de long. & à 45.*

Digitized by Google

st de Let. septen. Elle quitta le nom d'*Ægida* & de *Capraria* qu'elle avoit eu depuis, pour celui de *Justinopolis* qu'elle garde encore dans les actes publics. L'évêché de Capo-d'Istria fut fondé en 756; elle a d'assez belles églises; la maison de ville étoit un temple de Pallas; son principal revenu consiste en salines qui produisent par an plus de sept mille muids de sel; la mer lui fournit du poisson en abondance, & la terre ferme d'alentour est couverte d'oliviers & de vignes qui donnent d'excellent vin.

Mathias Francowitz plus connu sous le nom de *Mathias Flaccus Illyricus*, l'un des plus savans & des plus turbulens théologiens de la confession d'Ausgbourg, naquit dans l'*Istrie* le 3 de Mars 1520; il s'éleva avec force contre l'*interim* de Charles-Quint, eut des démêlés très-vifs avec les Catholiques, & mourut le 11 Mars 1575, à 55 ans. Il tira de la poussiere des bibliotheques, une vieille messe qu'il fit imprimer en 1557, & compila l'ouvrage fameux intitulé, *Catalogus testium veritatis, Basilea 1556*, premiere édition, fuivie de celles de 1597 & 1608, & à Francfort 1666 *in*-4°. & 1672. Le plus considérable de ses travaux, fut sans-doute cette histoire ecclésiastique latine, qu'on a nommée les *Centuries de Magdebourg*, dont il eut la principale direction; il y a 13 centuries. Les trois premieres parurent en 1559, & la derniere en 1574. L'édition de Basle en 1624, 3 vol. *in*-fol. est la bonne de ce grand ouvrage; mais le *clavis sacræ scripturæ* d'Illyricus, est un de ses meilleurs livres: Bayle a donné un excellent article critique de ce célebre auteur. (*D. J.*)

ISTROPOLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville sur la mer Noire, à l'embouchure du Danube. Ptolomée & Etienne le Géographe la nomment *Istros*; c'étoit une peuplade des Miléfiens, qui éleverent cette ville lorsque l'armée de Scythes barbares vint poursuivre en Asie les habitans du Bosphore Cimmérien. C'est aujourd'hui *Stravico*, ou *Prostravisa*, qui place près d'une des embouchures du Danube, fervoit alors d'entrepôt général à toutes les nations qui trafiquoient le long de ce fleuve.

ISTURIE, (*Géog.*) petit village à cinq lieues de Bayonne dans le pays-basque, contrée d'Arberou. Je n'en parle que parce qu'il a donné son nom à une fameuse mine connue, & jadis exploitée par les Romains; son ouverture avoit près de douze cent piés de profondeur. La montagne étoit percée pour l'écoulement des eaux d'une petite riviere qui la traverse: trois grosses tours dont une existe encore en partie, avec un retranchement d'une douzaine de toises de surface, & quelques fortifications au haut de la montagne, fervoient à loger des soldats pour fourenir les mineurs. Des naturalistes qui ont examiné cet endroit, croyent que c'étoit une mine de fer, & ont regardé le grand fouterrein comme une carriere d'où l'on tiroit la pierre. (*D. J.*)

ISUM, (*Géog.*) ville commerçante de la Russie, sur la riviere de Donetz, entre Asoph & Bormut.

ISUREN, f. m. (*Idolat. mod.*) nom d'une des trois principales divinités auxquelles les Indiens idolâtres attribuent le gouvernement de l'univers; les deux autres sont Bramha, qu'ils prennent pour le créateur du monde, & Wisnou. *Voyez* BRAMHA & WISNOU.

Les Indiens adorent *Isuren* sous une figure obscène & monstrueuse qu'ils exposent dans les temples, & qu'ils portent en procession. Lorsque cette divinité ne paroît pas dans les temples sous la forme infame du Lingam, mais sous celle d'un homme, elle est représentée comme ayant un troisieme œil au milieu du front. On lui donne deux femmes, l'une qui est peinte en verd, & l'autre en rouge, avec une queue de poisson. Les adorateurs de ces idoles se frottent le visage & quelques autres parties du corps, d'une cendre faite de fiente de vache, à laquelle ils attachent une grande idée de sainteté.

La secte d'*Isuren* passe pour la plus étendue qu'il y ait dans les Indes; elle est même subdivisée en plusieurs sectes, dont les unes n'adorent que le seul *Isuren*, d'autres ses femmes, d'autres ses enfans, d'autres enfin joignent à leurs adorations toute la famille & les domestiques. *Voyez l'histoire du christianisme des Indes*, par M. de la Croze, où vous trouverez des particularités que je passe sous silence. (*D. J.*)

I T

* IT, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Iguréens donnent à l'onzieme géagh de leur cycle duodenaire; il signifie *chien*, & désigne encore l'onzieme heure du jour, & l'onzieme de leurs signes célestes. *Bibliotheq. orient. & Dict. de Trev.*

ITABU, f. m. (*Hist. nat. botan.*) c'est un arbre du Japon qui est une espece de figuier sauvage, dont le fruit est de couleur purpurine, & la feuille longue de quatre ou cinq doigts, terminée en pointe, & fans découpure. Un autre figuier nommé *Inutabu*, porte un fruit insipide, & jette des racines qui tirent sur le roux. Ses branches sont courtes, grosses, courbées, revêtues d'une écorce rousse, ou d'un verd clair. Ses feuilles qui durent toute l'année, sont fermes, dures, épaisses, ovales, & terminées en pointe, longues ordinairement de trois pouces, unies & brillantes par-dessus, & d'un verd clair par le dos, qui est garni dans toute son étendue d'une infinité de nervures entrelassées les unes dans les autres d'une maniere fort agréable. Les fleurs ne se montrent point. Les fruits dont le pédicule est court, gros & ligneux, sont de la grosseur & de la figure d'une noix, mais quelquefois de la figure d'une poire. Leur chair est blanche, fongueuse garnie d'un grand nombre de petites femences blanches & tranfparentes, qui sont environnées d'une très-petite fleur blanche à quatre pétales. L'arbre croît dans les endroits pierreux & le long des murs.

ITALICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique, aujourd'hui l'Andalousie. Appien nous en apprend l'origine, lorsqu'il dit que Scipion laissa les invalides de son armée dans une ville qui en reçut le nom d'*Italica*. Elle a le titre de municipe dans les médailles frappées sous l'empire d'Auguste; mais elle est bien autrement fameuse par les grands hommes dont elle a été la patrie. Je compte d'abord trois empereurs romains, Trajan fous le regne duquel ce fut un bonheur d'être né, Adrien son cousin & son successeur qui n'étoit point chrétien, mais qui loin de les persécuter, ordonna de châtier leurs calomniateurs; & Théodose le vieux, après la mort duquel l'empire s'affaissa tout à-coup; le quartieme homme illustre, natif d'*Italica* selon quelques critiques, ou plûtôt de Cosinium, est sans doute moins célebre par les honneurs de son consulat qui tombe à l'an 68 de l'ere vulgaire, que par son poëme, ou si l'on aime mieux, son histoire versifiée de la seconde guerre punique.

Les notices d'Espagne donnent à la ville d'*Italica* le premier rang après le siege de Spalis, Séville. Aujourd'hui ce n'est qu'un bourg ruiné, situé à trois ou quatre milles de Séville, & qu'on nomme *Sevilla-Vieja*; mais M. Baudrand remarque que la campagne de ces environs est encore appellée *los campos de Talca*. (*D. J.*)

ITALIE, (*Géog. anc.*) à ce grand pays de l'Europe, situé entre les Alpes & la mer Méditerranée, où il s'étend en forme de presqu'île, Pline donnoit en longueur mille & vingt de ces milles romains qui étoient en usage de son tems, & sept cent quarante-cinq milles dans sa plus grande largeur.

Tandis que quelques-uns dérivent le nom d'*Italie*

Digitized by Google

d'un certain Italus, perſonnage fabuleux, le docte Bochart en va chercher l'origine dans la langue phénicienne ; chacun a ſa folie où toûjours il revient.

Servius, dans ſes commentaires ſur Virgile, nous indique les divers noms donnés jadis à cette contrée; elle a été appellée *Saturnie*, *Latium*, *Auſonie*, *Tyrrhénie*, *Œnotrie*, *Heſpérie*, &c. On peut voir dans *le premier liv. des Antiq.* de Denys d'Halycarnaſſe, ce qui a produit la créance du peuple, qui établiſſoit le regne de Saturne en *Italie*. On dérive le nom de *Latium*, que porta la contrée qui ſervit d'aſile à ce prince, du verbe *lateo*, ſe cacher. Les noms d'Auſonie, de Tyrthénie, & d'Œnotrie, ne ſignifient originairement que des cantons particuliers du pays; le nom d'Heſpérie lui fut impoſé par les Grecs, à cauſe de ſa ſituation occidentale à leur égard, & c'eſt ainſi qu'ils appelloient l'étoile du ſoir : les Latins donnerent le nom d'Heſpérie à l'Eſpagne, pour la même raiſon.

Mais les Grecs firent tant de deſcentes & d'établiſſemens en *Italie*, que la partie méridionale en prit le nom de *Grande-Grece*. Ici Pline s'eſt laiſſé aller à je ne ſais quelle vanité nationale en croyant prouver par ce nom ſeul, l'avantage de l'*Italie* ſur la Grece, puiſque, dit-il, une portion de l'*Italie* avoit paru aſſez conſidérable, pour être appellée *la Grande-Grece*, au préjudice de la Grece-propre. Mais outre que la raiſon du naturaliſte de Rome n'eſt guere philoſophique, c'eſt lui-même qui ſe trompe; car la Grece italique ou la grande-Grece, étoit réellement plus étendue que la Grece proprement dite. *Voyez* GRECE GRANDE.

Cette belle preſqu'île n'a pas toûjours eu les mêmes bornes, & vraiſemblablement elle ne renfermoit d'abord qu'un canton peu conſidérable, ſitué dans le centre du pays. Outre que la grande-Grece en faiſoit une partie, on appelloit *Gaule ciſalpine*, tout ce qui eſt entre les Alpes, l'Arne, & l'Iſi, ou l'*Æſis* des anciens; mais après que les Romains eurent ſubjugué cette Gaule; ils reculerent les frontieres de l'*Italie* juſqu'aux Alpes.

Il s'enſuit que ce pays devoit changer ſouvent de diviſions, & c'eſt auſſi ce qu'on vit arriver. Je ne me propoſe point de rapporter ces diviſions, c'eſt aſſez pour moi de jetter un coup d'œil ſur les plus anciennes nations qui peuplerent l'*Italie*.

Il y en avoit de deux ſortes : les unes ſe diſoient *indigenes*, c'eſt-à-dire les naturels du pays, ceux dont on ignore le premier établiſſement; les autres étoient des étrangers, qui attirés par la bonté du terroir, de l'air, & des eaux, vinrent s'établir dans ce canton de la terre. Les Ombriens, *Umbri*, paſſoient pour les plus anciens de tous les Indigenes; les Sicules étoient auſſi du nombre de ces anciennes nations. Les Œnotriens qui ſe qualifioient Aborigenes, les chaſſerent du Latium; & enſuite les Auſones, *Auſonii*, ou les Sabins, les ayant acculés au-bas de l'*Italie*, les forcerent de paſſer dans l'île, à laquelle ils donnerent leur nom, qui eſt bien reconnoiſſable, en celui de Sicile qu'elle porte encore. Les Enganéens étoient encore de vieux habitans de l'*Italie*; mais leur pays fut envahi en partie par les Vénetes, en partie par les Carnes. Les autres étoient appellés Opiciens, *Opici*, Oſques *Oſci*, Sabins, *Sabini*, &c. & ce furent leurs deſcendans qui occuperent preſque tout le midi de l'*Italie*.

Les étrangers étoient ou Aſiatiques, ou Arcadiens, ou Celtes; les Etruſques étoient venus d'Aſie, & plus particulierement de la Lydie. De Grece & d'Arcadie ſortirent les Pélaſges, les Œnotriens, les Japyges, ou Pencétiens, ou Apuliens; les Rhetes étoient un détachement des Etruſques, qui chaſſés de leur territoire, ſe retirerent dans les Alpes; les Œnotriens qui ſe nommerent enſuite *Aborigenes*, eurent pour deſcendans les Latins, dont les Rutules faiſoient partie; les Volſques ſortoient peut-être auſſi des Œnotriens, ou pour mieux dire, on ne ſait d'où ils étoient ſortis. Les Vénetes venoient des Gaules, & non de la Troade & de la Paphlagonie; Cellarius, & autres ſavans, ont fait des tables très-utiles, pour montrer d'un coup d'œil, les peuples qu'on vient de nommer, leur origine, leurs rapports, & leurs deſcendans.

Il y a pluſieurs diviſions de l'*Italie*, néceſſaires pour l'intelligence de l'hiſtoire; telle eſt celle d'Auguſte en onze provinces que Pline a ſuivie, & que le pere Briet a détaillée. Strabon qui vit preſque tout le regne de Tibere, ne fait que huit parts de l'*Italie*; ſavoir la Vénétie, la Toſcane, la Ligurie, Rome ou le Latium, le Picénum, la Campanie, la Pouille, & la Lucanie; il ſemble qu'il en retranche une grande partie de la Gaule ciſalpine; les Samnites ſont apparemment compris ſous les Picentins.

L'empereur Trajan partagea l'*Italie* en dix-ſept provinces, & Conſtantin ſuivant à-peu-près le même modele, la diviſa en trois diocèſes, & la ſoumit à deux vicaires, dont l'un avoit la qualité de vicaire d'*Italie*, & l'autre de vicaire de Rome.

Après la chûte de l'empire d'Occident, celui d'Orient trop foible pour réſiſter à des ennemis qui l'accabloient de toutes parts, perdit ce qu'il avoit encore conſervé de l'*Italie*, où il ſe forma quantité de républiques & de ſouverainetés particulieres, qui ont éprouvé cent révolutions depuis ces tems reculés juſqu'à nos jours.

Léandre Alberti, religieux dominicain, a publié une ample & riche deſcription de toute l'*Italie*; mais elle peche par la bonne critique. Il ne faut pas non plus prendre à la rigueur ſes explications, ni les rapports que le pere Briet met entre les anciens & les nouveaux noms que portent les provinces d'*Italie* dans les hiſtoriens. On ſe tromperoit fort, ſi l'on croyoit que le *Picenum*, par exemple, étoit renfermé dans les mêmes bornes que la marche d'Ancone d'aujourd'hui, ou ſi l'on penſoit que la grande-Grece ne répondoit qu'à la haute Calabre; il faut néceſſairement joindre à la lecture de ces ſortes d'ouvrages d'érudition géographique, de bonnes cartes de l'ancienne & de la nouvelle *Italie*; celles par exemple de M. Deliſle. (*D. J.*)

ITALIE, ſ. f. (*Géogr. mod.*) Je puis bien diſpenſer de donner l'énumération des états de cette grande preſqu'île; parce que les enfans même en ſont inſtruits.

Les anciens comparoient l'*Italie* à une feuille de lierre, plus longue que large; les modernes entraînés par le mauvais exemple de leurs prédéceſſeurs, ont plus ridiculement encore comparé ce pays, les uns à une jambe d'homme, & les autres à une botte; mais en ſe prêtant pour un moment à ces ſortes de ſimilitudes défectueuſes, on remarquera que la plûpart des cartes géographiques coupent trop le jarret de cette botte, ou bien ne la font ni aſſez droite, ni aſſez unie.

MM. Sanſon ont pris la peine de publier une table exacte de toute l'Italie, telle qu'elle étoit avant l'arrangement de la ſucceſſion d'Eſpagne; & cette table eſt aſſez récieuſe, en ce qu'elle peut ſervir à entendre les Hiſtoriens du dernier ſiecle : mais comme les guerres & les traités entre les puiſſances ont cauſé depuis ce tems-là des changemens conſidérables dans cette contrée, il faut connoître ces changemens, pour corriger la table de MM. Sanſon par des aſtériſques avec des notes, qui marquent les variations ſurvenues dans ce pays intéreſſant.

Nous devons le chérir pour avoir été le berceau des Arts & des Sciences, après tant de ſiecles de barbarie, & pour avoir eu la gloire, comme autré-

Digitized by Google

fois l'ancienne Grece, de les avoit cultivés sans altération pendant le seizieme siecle, tandis que les armées de Charles-quint saccageoient Rome, que Barberousse ravageoit ses côtes, & que les dissentions des princes & des républiques troubloient l'intérieur. Cependant, malgré tous ces obstacles, l'*Italie* seule dans un court espace d'années, porta les beaux Arts à leur perfection, & fit rapidement dans les Lettres des progrès si prodigieux & si étendus, que nous ne nous laissons point de les admirer encore aujourd'hui.

Le siecle de Léon X. sera donc à jamais célebre, par les hommes immortels qu'il a produits en tout genre, ainsi que par la grande révolution, qui sous lui divisa l'Eglise, déchira le voile, & finit par renverser ce colosse vénérable, *dont la tête étoit d'or, & dont les piés étoient d'argile.*

Mais dans le cours de cette révolution de l'esprit humain, qui fit éclore un nouveau système politique, l'on découvrit un nouveau monde, & le commerce s'établit entre le vieux monde & les Indes. Par ces grands évenemens l'opulence devenue plus générale excita l'industrie, adoucit les mœurs, répandit le goût du luxe, & porta la culture des Arts & des Lettres dans la plûpart des Provinces de l'Europe. Alors les beaux jours de l'*Italie* s'éclipserent, & sa gloire s'évanouit pour la seconde fois. Son commerce a passé, la source de ses richesses a tari, & ses peuples sont présentement esclaves des autres nations.

Rome, il est vrai, demeure toujours la capitale du monde chrétien; mais on a très-bien remarqué, que si la souveraineté que le Pape possede, est assez grande pour le rendre respectable, elle est trop petite pour le rendre redoutable. Les républiques de Florence, de Venise & de Gênes, ont perdu leur lustre & leur gloire; les états des autres princes, qui composent cette belle presqu'isle, sont soumis à l'Empereur, au roi de Sardaigne, & à l'infant don Carlos, qui ont tous des intérêts opposés. Ou bien, ce sont de petits états ouverts comme des caravanserais, forcés de loger les premiers qui y abordent: c'est pourquoi leur seule ressource, est de s'attacher aux grandes puissances, & leur faire part de leur frayeur, plutôt que de leur amitié. En un mot, pour achever de peindre l'*Italie* de nos jours, en empruntant le langage de la Poésie.

La nature en vain bienfaisante,
Veut enrichir ces lieux charmans,
Des prêtres la main désolante,
Etouffe ses plus beaux presens;

Les monsignors, soi-disans grands,
Seuls dans leurs palais magnifiques,
Y font d'illustres fainéans,
Sans argent, & sans domestiques.

Pour les petits, sans liberté,
Martyrs du joug qui les domine,
Ils ont fait vœu de pauvreté,
Priant Dieu par oisiveté,
Et toujours jeûnant par famine.

Nous n'ajoutons pas les autres strophes de mylord Harvey, qui sont assez connues, parce que nous ne faisons pas la satyre des états: mais on doit nous permettre des tableaux vrais & spirituels, quand ils s'offrent d'eux-mêmes, & qu'ils peuvent délasser le lecteur de son attention à nos autres articles, souvent rebutans par leur longueur ou leur sécheresse. (*D. J.*)

ITALIENNE *ou* TITULAIRE, adj. f. (*Ecriture*) se dit d'un caractere penché au premier & au second degrés gauches d'obliquité. *Voyez le Volume des Planches.*

On l'appelle aussi *bâtarde*, parce que dans la décadence de l'Empire romain, les Lombards, les Goths & les Francs la gâterent tellement qu'aujourd'hui elle se ressent peu de sa premiere origine.

Il y a quatre especes de bâtardes: la *titulaire* du premier & second degrés, la *coulée de finance*, & l'*expédiée* mêlée de coulée & de bâtarde. *Voyez le Volume des Planches.*

ITALIQUE, (*Gram. & Hist.*) ce terme ou adjectif se joint avec différens substantifs.

Heures *italiques*, ce sont les vingt-quatre heures du jour naturel, que l'on compte entre deux couchers du soleil consécutifs.

Cette maniere de compter les heures étoit autrefois en usage chez les Juifs, & l'est encore aujourd'hui chez les Italiens. *Voyez* JOUR, TEMS.

Italique, en terme d'Imprimerie. *Voyez* CARACTERES.

Secte italique. On appelle ainsi une secte de philosophes dont Pythagore fut le fondateur. Elle fut ainsi nommée, parce que cette philosophe enseigna dans l'Italie, & remplit de sa doctrine les villes de Tarente, de Métapont, d'Héraclée, de Naples. *Voyez* PYTHAGORICIENS. *Chambers.* (*G*)

ITALIQUE, *Danse*, (*Art orchestriq.*) sorte de danse théâtrale inventée par Pylade & Bathylle, sous le regne d'Auguste.

Ces deux pantomimes, si célebres dans l'Histoire romaine, formerent au rapport d'Athénée, de l'union des trois danses, qui jusqu'alors avoient été en possession du théâtre, c'est-à-dire, de la danse tragique, de la comique & de la satyrique, une espece particuliere, qu'on nomma *danse italique*, ou *danse de pantomimes*, parce que ces sortes de danseurs faisoient profession de peindre par leurs gestes, par leurs attitudes, & par leurs mouvemens, toutes les actions des hommes. Cette nouvelle danse théatrale enchanta les Romains, devint leur passion favorite, & ne tomba qu'avec l'Empire. *V.* DANSE & PANTOMIMES. (*D. J.*)

ITAGUE, ITAQUE *ou* ETAQUE, f. f. (*Marine*) cordage qui est amarré en haut au milieu d'une vergue contre les racages, qui va passer par l'encornail, & qui est attaché par le bout d'en-bas à la drisse. Il sert à faire couler la vergue.

Itague de palan; cordage qui transmet l'effort d'un palan, qui assez souvent, passe dans une poulie de renvoi. *Voyez* PALAN.

Itague fausse, ou *fausse itague*; c'est une manœuvre qui est frappée ordinairement à-bas-bord du vaisseau, & qui passant ensuite par une poulie placée derriere le mât de hune, va se joindre à la drisse de hunier par une poulie de palan. Elle sert à hisser le hunier, & par occasion à soutenir le mât de hune. (*Z*)

ITARA, (*Géogr.*) province & ville d'Afrique, qui fait partie du royaume de Tafilet, dans le Biledulgérid, près des déserts de Saara.

ITATINS (LES) (*Géog.*), *ou* LES ITATINES, peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans le Paraguay, aux confins du Pérou, au-dessous de la jonction de la riviere de los Payaguas avec le fleuve du Paraguay, des deux côtés du fleuve. (*D. J.*)

ITEITES, f. f. pl. (*Hist. nat. Lithologie*) Quelques naturalistes ont ainsi nommé des cailloux qui se trouvent dans la riviere de Sila en Suisse, près de Zurich. On voit des feuilles de saules de différentes grandeurs empreintes ou représentées à leur surface, & dans les intervalles qui sont entre ces feuilles on remarque des petits corps arrondis & semblables à des graines. On a aussi nommé ces pierres *fulicites* & *phyllites*. Voyez *Ephemerides naturæ curiosor. decur. III. ann. V. & VI appendix pag. 63.*

ITERATIF, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui est réitéré. On appelle *itératif* commandement, celui qui

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU des Meſures itinéraires anciennes
des Inſcriptions &

Comparaiſon & rapports des Stades entr'eux.

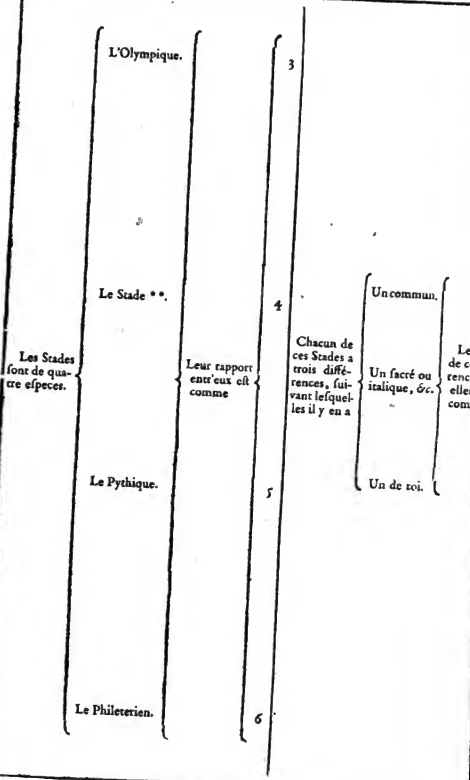

On a dans Cenſorin les Stades pythique & olympique, dans Héron le Stad
& il y a des veſtiges du Stade ** dans Strabon & ailleurs.

Digitized by Google

eſt fait pour la ſeconde fois. Lorſque le juge renouvelle des défenſes qu'il a déja prononcées, il fait *itératives* inhibitions & défenſes. On dit auſſi d'*itératives* juſſions, *itératives* remontrances. *Voyez* COMMANDEMENT, JUSSION, REMONTRANCES. (*A*)

ITERATO, ſ. m. (*Juriſprud.*) ou arrêt d'*itérato*, ſentence d'*itérato*, eſt un jugement qui ſe donne pour autoriſer à uſer de la contrainte par corps, après les quatre mois, pour dépens excédens la ſomme de 200 liv. On l'appelle *itérato*, ou ſentence & arrêt d'*itérato*, parce que le jugement porte qu'il ſera fait itératif commandement à la partie de payer le contenu au premier jugement dans quinzaine; faute de quoi, elle ſera contrainte par empriſonnement de ſa perſonne. Ce terme ſe trouve en ce ſens dans l'édit de Charles VIII de 1493, art. 104, dans celui de Charles IX. de l'an 1567, & de Henri III. en 1582.

On appelle lettres d'*itérato* des lettres de chancellerie qui portent un nouveau mandement. (*A*)

* ITHACIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. Eccleſ.*) nom de ceux qui, au quatrieme ſiecle, s'unirent à Ithace, évêque de Soiſſebe en Eſpagne, pour pourſuivre la mort de Priſcillien & des Priſcillianiſtes. Maxime ſollicita S. Martin de communiquer avec les évêques *ithaciens*, & il ne put l'obtenir. Dans la ſuite le ſaint ſe relâcha, pour ſauver la vie à quelques perſonnes, & il s'en répentit.

ITHAQUE ISLE, ſ. f. (*Géog. anc.*) *Ithaca*, &, pour le dire plus noblement avec Virgile, *Laertia regna*. Petite iſle de Grece, fameuſe pour avoir été la patrie d'Ulyſſe: elle étoit voiſine de Dulichium. Ptolomée dit qu'il y avoit une ville de même nom, & Homere la placoit au pié du mont Néios, qui eſt peut-être le *Néritos* de Virgile. Nos voyageurs ne conviennent point du nom moderne d'*Itaque*, & de Dulichium; mais M. Spon, qui a viſité les lieux, & qui paroît le plus croyable, prétend que *Thiaki* eſt Dulichium, & que *Ithaque* eſt un autre écueil éloigné de ſept ou huit milles de-là, qu'on appelle encore *Iathaco*. M. Deliſle s'eſt conformé au ſentiment de Spon. Mais dans cet endroit où régna jadis la chaſte Pénélope, où ſa beauté attira tant de prétendens, il n'y a de nos jours, pour tous habitans, que trois ou quatre miſérables pêcheurs. (*D. J.*)

ITHOMATE, (*Littérat.*) ſurnom de Jupiter, ſous lequel il étoit honoré par les Meſſéniens à cauſe d'un temple qu'ils lui avoient bâti au mont Ithome. Ces peuples qui ſe vantoient que le maître des dieux avoit été élevé ſur cette montagne de leur pays, lui conſacrerent un culte particulier, & une fête annuelle, qu'on appelloit *la fête Ithomée*. *Voyez* ITHOME & ITHOMIS.

ITHOME, (*Géogr. anc.*) montagne avec une forteresſe qui ſervoit de citadelle à la ville de Meſſene, comme l'Acrocorinthe à la ville de Corinthe. Jupiter y avoit un culte particulier, qui lui fit donner le nom de *Jupiter Ithomate*. (*D. J.*)

ITHOMÉE FÊTE, (*Littérat. greq.*) fête annuelle que les Meſſéniens conſacrerent à Jupiter, outre le temple qu'ils lui avoient bâti ſur le mont Ithome. La façon dont ils honoroient le maître des dieux, le jour de ſa fête, avoit été très-ingénieuſement imaginée. Tout ce jour ſe paſſoit à porter dévotement de l'eau, du bas de la montagne où étoit bâti le temple. On y avoit conſtruit un vaſte réſervoir pour contenir cette eau, deſtinée au ſervice de Jupiter, c'eſt-à-dire, à l'uſage des miniſtres de ſon temple, qui en auroient manqué ſans cette reſſource, que leur inſpira la néceſſité, mere de l'invention. (*D. J.*)

* ITHOMÉTE, adj. (*Mythолog.*) ſurnom de Jupiter. Ariſtomene ſacrifia cent hommes à Jupiter *ithomete*, ou à Jupiter qui avoit ſon temple à Ithome. Ithome étoit du territoire de Meſſene.

ITIGUE *ou* ITEGUE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne en Ethiopie ou en Abiſſinie à celle que le Negus ou empereur a choiſi pour épouſe. Ce titre répond à celui de reine ou d'impératrice. Elles ſont choiſies parmi les filles des grands du royaume. Auſſi-tôt que le ſouverain a jetté les yeux ſur celle qu'il veut honorer de ſa couche, on l'ôte à ſes parens, & on la met dans la maiſon de quelques-uns des princes du ſang royal. Là l'empereur lui rend viſite, pour s'aſſurer par lui-même de ſes qualités. S'il eſt content de cet examen, il la conduit à l'égliſe, où elle aſſiſte avec lui à l'office divin, & reçoit la communion; après quoi il la mene à ſa tente, où l'abuna ou patriarche des Abiſſins donne aux époux la bénédiction nuptiale. L'épouſe n'eſt point encore pour cela déclarée reine: elle demeure dans une tente ſéparée, juſqu'à ce qu'il plaiſe à ſon époux de procéder à la cérémonie de ſon inſtallation. Alors on aſſemble les grands de la cour, l'épouſe eſt admiſe dans la tente du ſouverain, & un de ſes aumoniers déclare au peuple que *l'empereur a créé ſon eſclave reine*. Alors elle prend le titre d'*itegue* ou d'*athie*, que quelques auteurs rendent par celui d'*alteſſe*.

ITHYNTERION, (*Antiq. greq.*) *ἰθυντήριον*; nom de la baguette de laurier, que les prophêtes des dieux portoient dans leurs mains, pour marque de leur charge. Potter, *Archæol. Græc. lib. II. 2. cap. 1.* (*D. J.*)

ITINERAIRE, ſ. m. (*Géog.*) deſcription que fait un voyageur de ſon voyage, & des ſingularités qu'il a obſervées dans les lieux où il a paſſé.

L'*itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins romains dans l'empire, & toutes les ſtations des armées romaines. Il fut fait par ordre de l'empereur Antonin le Pieux, comme le rapporte Luitprand; mais il eſt fort défectueux par les fautes que les copiſtes y ont laiſſé gliſſer.

On appelle auſſi *itinéraire* un écrit dans lequel on a indiqué la route que l'on doit ſuivre dans un voyage, & les lieux par leſquels il faut paſſer. *Chambers.* (*G*)

* Une colonne *itinéraire* eſt une colonne à part, poſée dans un carrefour ſur un grand chemin, où elle indique les routes différentes par les inſcriptions gravées ſur ſes pans.

Voici un tableau des meſures *itinéraires* anciennes, compaſſé avec les meſures *itinéraires* modernes. Il a été donné par M. Gibert à l'académie des Inſcriptions, & nous l'avons emprunté de ſes recueils.

ITING, ſ. m. (*Orn.*) nom que donnent les habitans des îles Philippines à un oiſeau fort connu dans le pays, & qui par la deſcription des voyageurs paroît de la claſſe des pies. Il eſt de la groſſeur d'un étourneau; ſon bec, ſa queue, ſes ailes & ſes jambes ſont noires, le dos & le ventre ſont d'un blanc argentin; ſa tête n'a point de plumes, mais une raie de petites plumes noires s'étend depuis le bec juſqu'au col. Cet oiſeau niche dans des petits creux ronds de palmier, & ſe nourrit de diverſes ſortes de fruits. Il eſt fort bruyant, & n'a pas un chant deſagréable. (*D. J.*)

ITOMLIA, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans la Ruſſie blanche, au palatinat de Meiſlau.

ITONIA, (*Littérat.*) ſurnom de Minerve, parce qu'elle étoit particulierement honorée à Itone en Béotie, quoique ſon temple fut à Coronée, au rapport de Polybe, *liv. IV.* de Strabon, *liv. IX.* de Plutarque & du ſcholiaſte d'Apollonius: mais le culte qu'on lui rendoit à Itone, l'emporta ſur le lieu de ſon temple, & la fit ſurnommer *Itonienne*, *Itonide*, *Itoniade* en latin *Itonis*, *Itonia*. Au reſte, la ville d'Itone en Theſſalie, diſtinguée par Etienne,

Digitized by Google

d'Itone en Béotie, pourroit bien être une diſtinction chimérique. (*D. J.*)

ITURÉE, l', (*Géog. ſacrée*) pays ſitué au-delà du Jourdain; Sanſon place l'*Iturée* entre Samarie & l'Arabie.

Elle faiſoit partie de la Célé-Syrie au nord-eſt de la frontiere d'Iſrael, entre l'héritage de la demi-tribu de Manaſſès au-delà du Jourdain & le territoire de Damas. Le nom d'*Iturée* lui venoit d'*Itur*, un des fils d'Iſmael, qui dans les verſions françoiſe, angloiſe & autres, eſt appellée mal-à-propos *Jétur*. L'*Iturée* eſt le même pays, qui quelquefois porte le nom d'*Auronitis*.

Philippe, un des fils d'Hérode, étoit tétrarque ou prince de l'*Iturée*, quand Jean-Baptiſte commença les fonctions de ſon miniſtere. Ariſtobule fils d'Hircan, ayant ſuccédé à ſon pere, l'an 106 avant J. C. dans la ſouveraine ſacrificature & dans la principauté temporelle, fit la guerre aux Ituréens; & après en avoir ſoumis la plus grande partie, il les obligea d'embraſſer le Judaiſme, ou de quitter le pays, comme quelques années auparavant Hircan y avoit obligé les Iduméens. Sa méthode de converſion lui réuſſit, les Ituréens aimerent mieux reſter, & firent ce qu'on exigeoit d'eux; de cette maniere, ils furent incorporés aux Juifs pour le ſpirituel & pour le temporel. Voilà toute leur hiſtoire.

S. Luc, *chap. iij. v.* 1. nous dit que Philippe, frere d'Hérode, étoit tétrarque de l'*Iturée* & de la Trachonitide, & ce paſſage prouve que l'évangéliſte en fait deux pays différens. Strabon les diſtingue auſſi, quoique les deux peuples habitaſſent également des montagnes au-delà de Damas, & fuſſent également des bandits & des miſérables; c'eſt l'hiſtorien des Juifs & l'orateur de Rome qui nous l'aſſurent.

Joſephe, dans ſes *antiquités jud. liv. XV. ch.* 13. caractériſe les Trachonites de gens accoutumés au brigandage, n'ayant ni villes ni terres labourées, & demeurant dans des cavernes à la maniere des bêtes. Cicéron, dans ſa ſeconde Philippique, parle des Ituréens, qui s'étoient rendus fameux par leur adreſſe à tirer une fleche, comme des plus barbares de tous les hommes, & ſe plaint qu'Antoine eût oſé les introduire dans la place romaine, & en inveſtir le ſénat.

Auguſte aggrandit les états d'Hérode de l'Auranite, c'eſt-à-dire de l'*Iturée*, de la Batanée & de la Trachonitide. Ces trois toparchies ou juriſdictions étoient bornées au nord par le mont Liban, & au ſud par la Pérée; Hérode n'en fut pas plûtôt poſſeſſeur, qu'il ſe rendit ſur les lieux avec un bon corps de troupes, pénétra dans les cavernes de ces brigands, & en délivra le pays. (*D. J.*)

ITYPHALLE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit une eſpece de bulle en forme de cœur que l'on pendoit au col des enfans & des veſtales, & à laquelle on attribuoit pluſieurs propriétés merveilleuſes. Pline dit, *liv. XXVIII. ch. v.* que l'*ityphalle* étoit un préſervatif pour les enfans & pour les empereurs mêmes; que les veſtales le mettoient au nombre des choſes ſacrées, & le révéroient comme un dieu, qu'on le ſuſpendoit au-deſſous des chars de ceux qui triomphoient, & qu'il avoit la vertu de les préſerver de la malignité de l'envie. *Voyez* BULLE.

ITYPHALLIQUE, adj. (*Littérat.*) ſorte de vers en uſage dans la poéſie grecque. On en diſtingue de deux ſortes, l'*ityphallique* trochaïque & l'*ityphallique* dactylique.

L'*ityphallique* trochaïque étoit un petit vers compoſé de trois trochées, qu'on entremêloit alternativement de vers un peu plus longs, comme de quatre meſures & de quatre meſures & demie, comme cette exclamation,

Bâcchè | Bâcchè | Bâcchè

qui forme un exemple d'autant plus naturel qu'on l'employoit ſouvent dans les pieces de vers *ityphalliques*, qui furent d'abord conſacrées aux myſteres de Bacchus, dans leſquelles on portoit en pompe la repréſentation des parties naturelles d'un homme, que les Grecs appelloient ϕαλλος. Mais on s'en ſervit depuis à célébrer les louanges des hommes, témoins des vers de cette meſure qu'on chanta à Athènes en l'honneur de Démétrius Poliorcete, lorſqu'il y fit ſon entrée, & dont Caſaubon nous a conſervé quelques fragmens d'après Athénée.

L'*ityphallique* dactylique étoit compoſé de trois dactyles & d'un ïambe, comme dans le vers de ces deux vers de Boëce, *lib. III. metr.* 1.

Qui ſerere ingenuum volet agrum,
Liberet arva prius fruticibus.

Voyez Voſſ. *poetic. inſtitut. lib. III. cap. xvij.*

ITYPHALLORES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom que portoient les miniſtres des orgies, qui dans les proceſſions ou courſes des bacchantes s'habilloient en faunes, contrefaiſant les perſonnes ivres, & chantant en l'honneur de Bacchus des cantiques aſſortis à leurs fonctions & à leur équipage.

ITZEBOS, ſ. m. (*Comm.*) nom d'une monnoye du Japon, qui vaut le quart d'un kobang.

ITZEHOA, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne au duché d'Holſtein; elle appartient au roi de Dannemark, & tient le troiſieme rang entre les villes de Holſtein. Elle eſt ſur la riviere du Stoër, à 2 milles N. E. de Gluckſtadt, 7 N. O. de Hambourg. *Long.* 27. *latit.* 54. 8. (*D. J.*)

FIN DU TOME HUITIEME.